

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 930499 - Mon véhiculé est déjà révisé régulièrement

par :

26/06/2023 15:23

Je possède un scooter et suis le calendrier des révisions (tous les 5 000 kms) ainsi que les recommandations de mon concessionnaire (vidange, changement plaquettes, pneus...). Autrement dit, à cette occasion, le concessionnaire pourrait parfaitement valider le contrôle technique sans que j'aie à payer à nouveau (et à perdre du temps...).

N° 930509 - Contre le contrôle technique moto

par :

26/06/2023 15:29

Abrogé la loi sur le contrôle technique moto puis revenir en arrière à cause de 3 associations anti-motos. Là, je ne comprends pas. Les arguments pour ne pas mettre en œuvre le CT mais lui préférer des solutions alternatifs en adéquation avec les directives européenne est sûrement plus efficace. La [ASSOCIATION DE MOTARD] travaille depuis des années, elle a été entendu et maintenant tout le travail est balayé. Le contrôle technique m'améliorera pas l'accidentalité n'y la pollution sonore, les deux arguments qui sont principalement mis en avant par les 3 associations anti-motos. Je ne vais déployer tout les arguments qui ont amené les motards à dire non à ce CT, ils sont connu de tous.

N° 930628 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

26/06/2023 16:11

Retrouvez tous les équipements dédiés pour vous, professionnels des espaces verts et entretien des paysages.

N° 930633 - Et les véhicules tout terrain ?

par :

26/06/2023 16:13

Je ne vois pas de paragraphe traitant du cas des véhicules tout terrains homologuées (à savoir motos d'enduro et trial). Il s'agit de moto vendue sans clignotants, ni rétroviseurs, qui, en utilisation normal, risqueraient plus de porter atteinte au pilote qu'à la sécurité publique. Une précision doit être faite pour cette catégorie de véhicule car une moto trial ou d'enduro ne peut pas conserver ces rétroviseurs et clignotants en situation de conduite pour laquelle elle est conçu, à savoir les chemins.

N° 930641 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

26/06/2023 16:15

Faites confiance à notre expérience pour des réparations de volets rapides et efficaces dans les Hauts de Seine.

N° 930663 - Instruction technique

par :

26/06/2023 16:27

Bonjour, en lisant les IT pour le nouveau CT catégorie L sur le point 6 châssis: je serai d'avis de rajouter châssis/ cadre car sur les 2 roues on parle plutôt de cadre avant d'avoir des réflexions des motards. De même dans l'éclairage il faudrait ajouter "feux additionnels " car 1 moto sur 3 on des leds supplémentaires pour être mieux visible dans les rétros des usagers.

Merci.

N° 930685 - contre

par :

26/06/2023 16:32

un contrôle technique pour une moto basé sur la nuisance sonore et le niveau de pollution, le garagiste qui est en charge de l'entretien de la moto peut très bien le faire pendant les révision !? Normalement, un contrôle technique est pour s'assurer du bon état du véhicule. De plus, sur le parc moto, combien d'accident en raison de défaillance mécanique a-t-il été constaté ? Voyez-vous beaucoup de moto dans un état si piteux comme peuvent l'être des voitures ? Après les parkings payants pour les deux roues, voilà une autre taxation, ce que vous allez réussir à faire, c'est l'écroulement du marché moto en France et des pertes d'emplois par millier !

N° 930758 - Merci X

par :

26/06/2023 17:03

Trois assocés qui ne représentent rien + X saisissent un conseil d'Etat et "forcent" Macron à trahir sa parole !

Laissez nous tranquilles avec nos bécanes ...., entretenez les routes, faites baisser les super profits de vos amis des autoroutes, baissez la TVA de luxe sur les produits moto (casque gants et autres), ce pays devient irrespirable non à cause du réchauffement mais à force de réglementations et d'interdits, on est bel et bien en U.E.R.S.S., rendez nous Pompidou !

N° 930764 - On est tous égaux mais on n'a pas tous les memes besoins...

par :

26/06/2023 17:04

Je souhaiterai que l'évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers des 2RM soit prévue dès l'adoption du texte.

Je m'interroge sur la compétence des contrôleurs par rapport à notre connaissance de notre moto. Je pense que le contrôle devrait être fait en priorité sur les scooters et autres mobylettes plus facilement trafiquées.

Est ce que le contrôle technique va empêcher les rodéos urbains qui nuisent gravement à la tranquillité des habitants.

Bp plus efficace me semble t'il serait de travailler sur la formation des usagers des 2RM, à tout age !

N° 930769 - Merci X

par :

26/06/2023 17:05

Trois assocés qui ne représentent rien + X saisissent un conseil d'Etat et "forcent" Macron à trahir sa parole !

Laissez nous tranquilles avec nos bécanes ...., entretenez les routes, faites baisser les super profits de vos amis des autoroutes, baissez la TVA de luxe sur les produits moto (casque gants et autres), ce pays devient irrespirable non à cause du réchauffement mais à force de réglementations et d'interdits, on est bel et bien en U.E.R.S.S., rendez nous Pompidou !

N° 930771 - Points de contrôles

par :

26/06/2023 17:06

Visiblement les points de contrôles n'ont pas été pensés pour des deux roues motorisés (contrôle des vitrages et des balais d'essuie glace par exemple).

Vous vous moquez vraiment de nous.

Vous pensez réellement que les motos immatriculées avant 1/1/2017 pourront être contrôlées dans le délai de 4 mois ?

Le technicien du contrôle sera t-il titulaire du permis moto ?

N° 930775 - Mesure profondément injuste et inutile

par :

26/06/2023 17:08

Contexte avant de donner mon avis : jeune motard qui a uniquement une moto pour se déplacer -> 70km aller-retour 5j/7j pour le travail et habitant en grande métropole (d'où ce choix de tout faire en moto car invivable en voiture à cause des embouteillages sur Bordeaux + aucun transports en commun pour aller au travail situé en campagne).

Injuste et inutile car :

1-La majorité des motards entretiennent leur moto, c'est un fait ! Moto mal entretenue = danger pour notre vie. Mon cas : entretien tous les 10000km chez le mécanicien spécialisé moto + entretien régulier (graissage, pression pneus, vérifications visuelles des éléments de sécurité... bref on apprend à vérifier tout ça au permis pour information). Le CT n'améliore pas la sécurité. Par contre, pourquoi ne pas mieux entretenir les routes ? ;

2-Ceux qui roulent sans leur chicane pour faire plus de bruit continueront et se remettront en règle le temps de passer le CT -> le CT n'aura aucun impact sur ces motards dont le comportement m'exaspère (et oui, on n'aime pas tous faire du bruit) ;

3-Ceux qui roulent avec des motos non homologuées pour la route (rodéos entre autres) roulent avec des motos qui souvent ne sont pas assurées pour la route ou homologués tout court, donc ils ne vont pas faire le CT ;

4-Une cinquantaine d'euros pour faire le tour d'une moto visuellement ça fait cher payé sachant que la plupart des motards le font eux-mêmes (se référer au premier point). Même une mesure au sonomètre n'est pas bien compliquée ça ne prend pas 30 minutes ;

5-Les motos ne polluent pas plus qu'une voiture, de plus, nous ne sommes pas bloqués dans les bouchons à une seule personne par véhicule comme + de 80% des autosolistes sur Bordeaux (cf. <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/actualites/environnement/barometre-autosolisme-2022/>)

6-Les aides ne sont malheureusement jamais destinées aux classes moyennes qui paient pourtant des impôts conséquents.

En résumé, dire que le CT est mis en place pour la sécurité des motards et l'environnement c'est se voiler la face, surtout lorsque d'un autre côté l'Etat fournit des aides pour acheter des voitures SUV électriques qui pèsent des tonnes et polluent énormément, sacré paradoxe.

Pourquoi ne pas :

- 1-Développer encore plus les transports en commun dans les villes et surtout vers certaines zones (commerciales/entreprises) en campagne afin de convertir d'éventuels 2 roues à ce mode de transport ?
- 2-Améliorer les aménagements routiers sur les zones accidentogènes ?
- 3-Fournir des aides pour passer d'un 2 roues thermique à un mode de transport plus écologique à une plus grande tranche d'usagers ? (malheureusement la cible est le citoyen qui n'a pas beaucoup de km à faire pour aller au travail)
- 4-Contrôler et amender les 2 roues trop bruyants en faisant des vérifications coup de poing aléatoires ? (135€ calmerait beaucoup de 2 roues bruyants)
- 5-Inciter les assureurs à payer une partie de l'équipement de sécurité comme les gilets airbags ?

N° 930783 - Mesure profondément inutile et injuste

par :

26/06/2023 17:12

Contexte avant de donner mon avis : jeune motard qui a uniquement une moto pour se déplacer -> 70km aller-retour 5j/7j pour le travail et habitant en grande métropole (d'où ce choix de tout faire en moto car invivable en voiture à cause des embouteillages sur Bordeaux + aucun transports en commun pour aller au travail situé en campagne).

Injuste et inutile car :

- 1-La majorité des motards entretiennent leur moto, c'est un fait ! Moto mal entretenue = danger pour notre vie. Mon cas : entretien tous les 10000km chez le mécanicien spécialisé moto + entretien régulier (graisage, pression pneus, vérifications visuelles des éléments de sécurité... bref on apprend à vérifier tout ça au permis pour information). Le CT n'améliore pas la sécurité. Par contre, pourquoi ne pas mieux entretenir les routes ? ;
- 2-Ceux qui roulent sans leur chicane pour faire plus de bruit continueront et se remettront en règle le temps de passer le CT -> le CT n'aura aucun impact sur ces motards dont le comportement m'exaspère (et oui, on n'aime pas tous faire du bruit) ;
- 3-Ceux qui roulent avec des motos non homologuées pour la route (rodéos entre autres) roulent avec des motos qui souvent ne sont pas assurées pour la route ou homologués tout court, donc ils ne vont pas faire le CT ;
- 4-Une cinquantaine d'euros pour faire le tour d'une moto visuellement ça fait cher payé sachant que la plupart des motards le font eux-mêmes (se référer au premier point). Même une mesure au sonomètre n'est pas bien compliquée ça ne prend pas 30 minutes ;
- 5-Les motos ne polluent pas plus qu'une voiture, de plus, nous ne sommes pas bloqués dans les bouchons à une seule personne par véhicule comme + de 80% des autosolistes sur Bordeaux (cf. <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/actualites/environnement/barometre-autosolisme-2022/>)
- 6-Les aides ne sont malheureusement jamais destinées aux classes moyennes qui paient pourtant des impôts conséquents.

En résumé, dire que le CT est mis en place pour la sécurité des motards et l'environnement c'est se voiler la face, surtout lorsque d'un autre côté l'Etat fournit des aides pour acheter des voitures SUV électriques qui pèsent des tonnes et polluent énormément, sacré paradoxe.

Pourquoi ne pas :

- 1-Développer encore plus les transports en commun dans les villes et surtout vers certaines zones (commerciales/entreprises) en campagne afin de convertir d'éventuels 2 roues à ce mode de transport ?
- 2-Améliorer les aménagements routiers sur les zones accidentogènes ?
- 3-Fournir des aides pour passer d'un 2 roues thermique à un mode de transport plus écologique à une plus grande tranche d'usagers ? (malheureusement la cible est le citoyen qui n'a pas beaucoup de km à faire pour aller au travail)



4-Contrôler et amender les 2 roues trop bruyants en faisant des vérifications coup de poing aléatoires ? (135€ calmerait beaucoup de 2 roues bruyants)  
5-Inciter les assureurs à payer une partie de l'équipement de sécurité comme les gilets airbags ?

N° 930791 - Non au CT

par :

26/06/2023 17:15

Une aberration de nous envoyé faire contrôler nos deux roues alors que nous le faisons systématiquement avant de prendre le guidon comme nous l'avons appris lors du passage du permis A qui à été contrôlé par un agent.

Une moto en mauvais état technique ne va pas très loin ...

Contrôle de la pollution? Pourquoi faire il y a déjà la fameuse vignette crit'air

Le bruit ... laissé nous rires la plupart du temps en cas d'accidents la phrase préférée des automobilistes c'est je ne vous ai pas vu (et entendu?!?) ceux qui incommode le plus la population reste encore les moins de 50cc (qui n'ont pas le permis en plus et on les véhicules les moins entretenus) ne vous trompez pas de cible.

Plutôt que d'imposer le CT continuons à déroger comme le prévoit la réglementation européenne et le font certain pays avec les mesures alternatives.

Par exemple port de protection adapté obligatoire (comme il a été fait avec les gants, le casques) continuer avec les chaussures et le blouson ...

La sécurisation des routes est un point également important car même avec un deux roues neuf l'accident est difficilement évitable au vu de l'état de certaines routes ou carrefour mal conçu.

A qui va profiter ce contrôle technique?!? Pas au motards ça c'est sûr.

N° 930816 - Totalement défavorable

par :

26/06/2023 17:25

Un racket de masse, les motards sont bien conscients des risques et savent entretenir leurs véhicules.

Une dépense de plus dans une période déjà difficile pour le portefeuille !

N° 930834 - Contre

par :

26/06/2023 17:31

Bonjour,

Aujourd'hui la proportion des accidents de deux roues durent à une défaillance technique est négligeable.

Il faudrait mieux améliorer l'infrastructure (environ 1/3 des accidents)

Ou tout simplement faire de la prévention chez tous les usagers pour apprendre à mieux partager les routes

En vous remerciant

N° 930843 - encore des normes pour emmerder les citoyens pauvres

par :

26/06/2023 17:36

Est ce que une fois les grands commis de l'état ont réfléchi à la propension qu'ils ont à rajouter sans cesse une norme sur une autre norme sur une autre norme. bien sûr la sécurité est importante mais est elle de nature à appauvrir le citoyen qui a déjà du mal à payer ces factures d'énergie. Par exemple Madame Borne et bien d'autres ont affirmé que l'électricité ne serait majorée que de 15%, malheureusement pour ma part mon tarif, mais c'est pas vrai pour bien d'autres aussi (tarif base TRV bleu 6KVA) a augmenté de + de 20% au 1 février 2023, cherchez l'erreur. Donc que l'Europe et nos gouvernants s'occupent d'abord de pourquoi les prix profitent à enrichir certains aux détriments d'autres et qu'ils nous foutent la paix avec le reste.

N° 930844 - Impartialité

par :

26/06/2023 17:36

À propos du contrôle technique moto, je ne conçois pas qu'on puisse imposer une telle chose quand à la base les dés sont pipés. En effet la mise en place du CT moto se base sur un rapport, dont les chiffres sont tronqués, émis par : Veritas dont l'activité principale est le contrôle technique. Où est l'impartialité ? A-t-on à un moment vérifié les chiffres annoncés dans ce rapport, a-t-on étudié le rapport de causalité entre l'état des motos et les accidents.

0.3% c'est le nombre d'accidents en France où l'état d'une moto peut directement être mis en cause dans un accident.

Combien sont dûs à l'état des routes ou aux infrastructures non adaptées ? Combien sont dûs à une erreur d'un tiers usager de la route ?

Je n'ai besoin de personne pour entretenir ma moto, je n'ai pas besoin qu'on m'impose un impôt déguisé pour entretenir ma moto, parce que si je ne le fais pas, c'est ma vie que je mets en jeu.

Occupez vous de l'état des routes, je m'occupe de l'état de ma moto.

N° 930861 - encore et encore un moyen de prendre de l'argent ou il n'y en a plus

par :

26/06/2023 17:45

Est ce que une fois les grands commis de l'état ont réfléchi à la propension qu'ils ont à rajouter sans cesse une norme sur une autre norme sur une autre norme. bien sûr la sécurité est importante mais est elle de nature à appauvrir le citoyen qui a déjà du mal à payer ces factures d'énergie. Par exemple Madame Borne et bien d'autres ont affirmé que l'électricité ne serait majorée que de 15%, malheureusement pour ma part mon tarif, mais c'est pas vrai pour bien d'autres aussi (tarif base TRV bleu 6KVA) a augmenté de + de 20% au 1 février 2023, cherchez l'erreur.

Donc que l'Europe et nos gouvernants s'occupent d'abord de pourquoi les prix profitent à enrichir certains aux détriments d'autres et qu'ils nous foutent la paix avec le reste.

N° 930881 - Comment prendre de l'argent ou il n'y en a déjà plus

par :

26/06/2023 17:52

Est ce que une fois les grands commis de l'état ont réfléchi à la propension qu'ils ont à rajouter sans cesse une norme sur une autre norme sur une autre norme. bien sûr la sécurité est importante mais est elle de nature à appauvrir le citoyen qui a déjà du mal à payer ces factures d'énergie. Par exemple Madame Borne et bien d'autres ont affirmé que l'électricité ne serait majorée que de 15%, malheureusement pour ma part mon tarif, mais c'est pas vrai pour bien d'autres aussi (tarif base TRV bleu 6KVA) a augmenté de + de 20% au 1 février 2023, cherchez l'erreur.

Donc que l'Europe et nos gouvernants s'occupent d'abord de pourquoi les prix profitent à enrichir certains aux détriments d'autres et qu'ils nous foutent la paix avec le reste.

N° 930897 - allongement des périodicités pour les motos de collection

par :

26/06/2023 17:59

Bonjour,

il me semblerait opportun d'allonger la périodicité des contrôles pour les véhicules de collection. je parle ici des véhicules officiellement "véhicules de collection" pour lesquels la mention est clairement noté sur la carte grise.

certains collectionneurs ont plusieurs dizaines de 2 roues motorisés 20, 25 ou même 30 motos et ne parcourent que quelques centaines, voir à peine quelques dizaine de kilomètre par an ou même moins.

5 ans est certes un allongement vis a vis des autres véhicules mais pour certains collectionneurs, cela va engendrer un contrôle tous les 2 mois ! ne serait il pas possible d'allonger ce délai de 5 ans ? s'il n'est pas possible d'exempter ces véhicules d'un contrôle technique, ne serait il pas possible de ne rendre ce contrôle obligatoire que dans le cadre d'une revente du véhicule de collection ? comme chez nos voisins belges ? dans l'état actuel des choses, des motos au fonctionnement complexe ou même des solex seraient à contrôler ?

cela me semble irréalisable pour certains véhicules qui par ailleurs sont loin de représenter des dangers ou des nuisances sonores.

merci de prendre considération de mon observation.

N° 930906 - CT motos

par :

26/06/2023 18:03

5 fois moins de points de contrôles que les VL donc 5 fois moins cher que le CT auto, sachant que tout est visible sur une moto, soit un CT à 12€ et non à 50€...

Ceci dit, 0,3% des accidents de 2 roues motorisés dus à une déficience technique ne justifie en rien un CT. Par contre, 30% des ces mêmes accidents dus à un défaut de l'infrastructure justifie pleinement que l'état et les collectivités locales prennent leurs responsabilités!!!!

Mettez des forces de l'ordre en mission de Police de la route et faites cesser les comportements outranciers d'une minorité dangereuse (rodéos urbains, nuisances sonores, vitesses aberrantes, pneus lisses etc ...) et ce faisant, arrêtez de prendre le Citoyen responsable pour une vache à lait!!!!

L'Europe vous laisse d'autres choix que ce CT... Le conseil d'état n'est pas insurmontable.. Soyez responsables en décidant de vraies mesures (énoncées ci-avant..) sans céder à la facilité!!!!

Un motard Citoyen responsable en Colère.

N° 930907 - Absolument CONTRE ce projet

par :

26/06/2023 18:03

Nous autres motocyclistes faisons systématiquement la vérification de notre moto, comme appris en école de conduite, et ne prenons pas le risque de confier notre vie et celles des autres à un engin défectueux.

D'ailleurs les statistiques prouvent que l'état des motos est très minoritaire comme cause d'accident. En revanche, l'état des routes et voies de circulation sont le véritable problème.

Mais il est plus facile de racketter les motards que sortir de l'argent pour l'entretien des routes.

Respectueusement,

N° 930910 - contrôle technique motos

par :

26/06/2023 18:04

Le projet de décret et d'arrêté pour le contrôle technique motos tel qu'il est présenté est sur beaucoup de points un copié-collé du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les particularités techniques et environnementales des deux roues.

Je demande qu'une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des motards. Avec la possibilité de modifier cette loi, y compris la mise en place de mesures alternatives.

N° 930921 - contrôle technique motos

par :

26/06/2023 18:06

Le projet de décret et d'arrêté pour le contrôle technique motos tel qu'il est présenté est sur beaucoup de points un copié-collé du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les particularités techniques et environnementales des deux roues.

Je demande qu'une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des motards. Avec la possibilité de modifier cette loi, y compris la mise en place de mesures alternatives.

N° 930925 - Dates de mise en œuvre.

par :

26/06/2023 18:09

Pensez vous vraiment que je vais rouler en hiver, avec les contraintes climatiques pour présenter mes 2RM au contrôleur ?

N° 930935 - contrôle technique motos

par :

26/06/2023 18:11

Le projet de décret et d'arrêté pour le contrôle technique motos tel qu'il est présenté est sur beaucoup de points un copié-collé du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les particularités techniques et environnementales des deux roues.

Je demande qu'une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des motards. Avec la possibilité de modifier cette loi, y compris la mise en place de mesures alternatives.

N° 930955 - Contrôle technique mototo

par :

26/06/2023 18:19

Ce projet de dispositif va être couteux pour les motards et absolument inutile. Le taux d'accidents de 2 roues mal entretenus est ridiculement bas (moins de 1%), par rapport aux autos, avant la mise en place du contrôle technique (plus de 20%). Un motard surveille par définition en permanence l'état de son engin, car sa vie en dépend. Par contre, l'état des route est un vrai sujet, car un réel danger. J'ai moi même évité de justesse un grave accident à cause de plusieurs trous dans la chaussée non signalés, sur le Quai d'Orsay à Paris., dans le sens Invalides -Tour Eiffel. C'était le 20 juin, vers 19h, et ma vitesse était de 40 km/h. L'ombre des nombreux arbres rendait ces obstacles invisibles. 1h plus tard, en sens inverse, des policiers municipaux scandalisés avaient pris l'heureuse initiative d'organiser une circulation sécurisée (je me suis arrêté pour discuter avec eux. Voilà où est le vrai danger partout en France pour les 2 roues! Jetez à la poubelle votre projet!

N° 931029 - Contrôle technique

par :

26/06/2023 18:46

Bonjour,

Et pourquoi pas un contrôle technique uniquement à la vente du véhicule comme le font certains de nos voisins.

N° 931067 - Sans titre

par :

26/06/2023 19:02

Bonjour,

les principaux problèmes ciblés justifiant ce contrôle technique 2 et 3 RM semblent être principalement le bruit excessif et la pollution émise par certains véhicules.

A aucun moment je ne souhaiterais nier qu'il existe effectivement des 2/3RM ayant des pots excessivement bruyants et trafiqués, mais à mon sens le fait de faire passer un contrôle technique ne règlera pas le problème.

Tout simplement parce que les personnes qui trafiquent leur véhicule dans le but de faire un bruit excessif, remettront en conformité leur véhicule juste le temps de passer le contrôle technique. Dans la majorité des cas, cette opération ne leur prend pas plus d'une heure dans un coin de leur garage, voire sur la chaussée avec quelques outils basique. J'imagine assez mal un professionnel prendre un risque quelconque en effectuant une opération qui mettrait un véhicule dans l'illégalité.

De plus, un contrôle de niveau du bruit est une opération particulière qui demande de la précision, et effectuer une mesure dans un hangar de centre de contrôle technique ne donnerait pas de bonne valeur, en particulier du fait de la diffusion du son et sa réverbération de manière aléatoire.

C'est pour cela que les contrôles de bruit routiers par les force de l'ordre se font à l'air libre après une mesure de son ambiant et qu'une marge de 5db est laissée.

Enfin, qu'en est il des valeurs de référence concernant les véhicules qui d'origine, neuf, et sans aucune modification ont une valeur indiquée sur la carte grise qui est supérieure au 80db dont tout le monde parle? Les propriétaires seront ils puni pour un fait qu'ils n'ont pas commis?

Concernant l'état des motos, les associations ont maintes fois répétés que l'état technique des motos est loin d'être le seul responsable dans les accidents de la route.

En revanche, d'après le bilan 2022 de l'ONISR, en page 7 nous pouvons lire que "près de 30 % des accidents mortels sont liés à l'infrastructure".

Le gouvernement se trompe clairement de cible en accusant l'état des motos.

Pour preuve, bon nombre de voiture roulent avec des défauts techniques évidents, tel que les éclairages (feux avant ou arrière, feux stop, clignotante) ou encore des vitres aveugles ou des pneus lisses entre 2 passage au contrôle technique.

Pour mémoire, il me semble que ce sont des infractions qui sont verbalisables par les forces de l'ordre lors de contrôles routiers. Pourquoi ne pas commencer par la?

Si les motards refusent en majorité ce contrôle technique, ce n'est ni par caprice ni pour se démarquer du reste des usagers de la route, mais parce que nous effectuons déjà des contrôles sur nos machines, nous apprenons à le faire lorsque nous passons le permis, et nous savons que le moindre problème représente un aller simple au cimetière!

Pour finir, je comprend parfaitement l'argument de certains motards favorables à un CT2RM, très souvent dans un but lucratif (achats et reventes régulières de véhicules d'occasion), tout comme je comprend le fait que certains acheteur aient besoin d'être rassuré sur l'état d'un véhicule avant de

l'acheter. Je fais parti de ces personnes qui après un achat de véhicule lui fait faire un check up en concession afin de détecter une anomalie ou pour effectuer une remise en conformité.  
C'est pourquoi je pense qu'un contrôle basé sur le volontariat et non obligatoire, rassurerait les acheteurs et aideraient les vendeurs tout en reléguant à la casse les poubelles au fil du temps, car les vendeurs ne voudraient pas risquer de perdre une vente en sachant que d'autres pourraient apporter des garantie sur l'état de leur véhicule.  
A mon sens, cette approche serait plus cohérente et mérite la peine d'être étudié.

En vous remerciant d'avoir lu jusqu'au bout.

N° 931072 - Contrôle technique d

Moto

par :

26/06/2023 19:04

Contre ce projet ,c'est une manière déguisé pour encore prendre de l'argent aux usagers de la route !

N° 931073 - Contrôle technique moto

par :

26/06/2023 19:05

Le contrôle technique moto est inutile , l'état devrait plutôt se préoccuper de l'état déplorable des routes pour mettre les conducteurs de deux en sécurité . Les accidents liés à un problème mécanique sur les moto représentent 0,3% . La pollution engendré par les 2 roues est dérisoire. Ce n est qu une taxe de plus pour les contribuables .

N° 931104 - Contrôle technique

par :

26/06/2023 19:19

Non au contrôle technique nos motos sont entretenues

C est du racket

N° 931139 - Motard

par :

26/06/2023 19:36

Qu'en est il du permis A ? nécessaire ou pas pour les contrôleurs.

Est-il possible de contrôler un véhicule sans jamais avoir conduit cette catégorie de véhicules?

N° 931144 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

26/06/2023 19:39

je suis contre, vous avez déjà vu des motos en mauvais état? moi jamais

N° 931166 - CT inutile

par :

26/06/2023 19:46

Ce CT pour les 2 rm, est un cadeau pour les actionnaires des grands groupes de CT européen. Cela n'aura aucune incidence sur la sécurité des conducteurs de 2rm. Mr C. Beaune, rien ne justifie ce

projet de CT, pendant que vous travaillez sur ce texte inutile, des motards et motardes sont victimes sur la route et vous ne faites rien de sérieux pour améliorer leurs sécurité alors que cela devrait être votre priorité et non pas les bénéfices de X. Honte à vous.

N° 931175 - CT 2RM = Business et pas sécurité

par :

26/06/2023 19:50

Je suis totalement contre ce décret.

Motard depuis bientôt 20 ans, je n'ai pas attendu votre décret pour entretenir ma moto.

Un motard sait qu'il risque sa vie lorsqu'il monte sur sa moto.

Imposer le port d'un manteau et d'un pantalon long (comme le casque et les gants) aurait certainement été plus efficace pour la sécurité afin de lutter contre les pseudos motards qui sont en short / t-shirt l'été. Ce n'était pourtant pas bien compliqué de trouver des solutions alternatives. L'état aurait écouté les principaux concernés, des solutions auraient pue être trouvées.

Mais ce n'était certainement pas assez lucratif... C'est vrai, qu'en instaurant un CT, on rajoute un produit avec TVA sur le marché...

L'état aurait instauré un CT lors de la vente d'une moto d'occasion entre particuliers, j'aurai pu le comprendre. Mais une fois de plus, certainement pas assez lucratif...

N° 931184 - CT 2RM = Business et pas sécurité

par :

26/06/2023 19:53

Je suis totalement contre ce décret.

Motard depuis bientôt 20 ans, je n'ai pas attendu votre décret pour entretenir ma moto.

Un motard sait qu'il risque sa vie lorsqu'il monte sur sa moto.

Imposer le port d'un manteau et d'un pantalon long (comme le casque et les gants) aurait certainement été plus efficace pour la sécurité afin de lutter contre les pseudos motards qui sont en short / t-shirt l'été. Ce n'était pourtant pas bien compliqué de trouver des solutions alternatives. L'état aurait écouté les principaux concernés, des solutions auraient pue être trouvées.

Mais ce n'était certainement pas assez lucratif... C'est vrai, qu'en instaurant un CT, on rajoute un produit avec TVA sur le marché...

L'état aurait instauré un CT lors de la vente d'une moto d'occasion entre particuliers, j'aurai pu le comprendre. Mais une fois de plus, certainement pas assez lucratif...

N° 931221 - Honteux

par :

26/06/2023 20:07

Pour un véhicule qui roule 4 mois par an on va m'extorquer 50€ tous les trois ans, racket organisé. Et le mieux dans tout ça, les motocross qui pourrissent la vie des gens n'y sont pas soumises. Grand bravo à vous les énarques.

N° 931249 - Inutile et contre productif

par :

26/06/2023 20:16

Le ct moto se resumera donc à un controle visuel (+ polution +son)

Les motards seront donc trompés et croiront les vehicule verifié techniquement pour sa sécurité.

Se sera loin d'être le cas et d'autant plus dans la durée  
Le ct va donc deresponsabiliser le motard .

N° 931263 - dans le projet d'arrêté V2 y a une multitude de contrôle inapplicables 1) à tous les 2R , 2)  
aux véhicules de collections qui n'ont pas les équipements à l'origine pour faire ces contrôles  
par :

26/06/2023 20:21

inapplicables à tous les 2R ^par ex : frein de stationnement , crémaillère de direction ; essuie glace ;  
feux détresse ; poignée de porte ; feu de marche AR ; absence de béquille = défaut majeur ?!...;  
et pas de mention spéciale pour les anciennes pour par ex : clignotants , feux de détresse , panne du  
dispositif d'analyse de gaz échappement ,  
ce CT ne changera en rien l'accidentologie des 2 R vu que le mauvais état des 2R n'est responsable  
que de 0.3% des accidents les impliquant

N° 931278 - Inutile et contre productif

par :

26/06/2023 20:25

Le ct moto se resumera donc à un controle visuel (+ polution +son)  
Les motards seront donc trompés et croiront les vehicule verifié techniquement pour sa sécurité.  
Se sera loin d'être le cas et d'autant plus dans la durée  
Le ct va donc deresponsabiliser le motard .

N° 931281

par :

26/06/2023 20:26

Je suis contre le CT 2RM. Il ne changera rien à l'accidentalité des moto car comme on le sait, - de 1%  
des accidents de deux roues sont liés à une défaillance technique ou un manque d'entretien de Celui-  
ci. Concernant le bruit, il suffit de passer le CT avec un échappement conforme et ensuite changer le  
silencieux ou simplement enlever la chicanne soit maxi 30min pour une personne lambda.  
Concernant la polution, d'une part, les normes de plus en plus drastique se charge d'imposer des  
seuils de polution de plus en plus bas pour être au moins aussi performant voir plus qu'un autre  
véhicule motorisé, d'autre part, les 2rm permettant un circulation plus fluide, sur un même trajet, le  
2rm aura son moteur allumé 2fois moins longtemps q'un autre engin motorisé. En conclusion le  
contrôle technique des 2 roues motorisés ne changera rien à la situation actuelle, un changement de  
mentalité ou des contrôles routiers plus courant (notamment pour les émissions sonores) serait bien  
plus efficace et permettrait de ne contraindre que la minorité usagés non respectueux sans devoir  
raquetter les autres.

N° 931286 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à  
moteur

par :

26/06/2023 20:28

Bonjour, je suis opposé à la mise en place de ce type de contrôle qui n'a aucune raison d'être quand  
ont connaît ce monde. Ce texte de loi ne répond pas à la directive Européenne mais sert l'intérêt de  
lobbys et n'a pour seul raison que de les enrichirent un peu plus. L'état des routes sources de  
nombreux accidents devrait plutôt être le soucis de nos élus et du gouvernement.



N° 931296 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

26/06/2023 20:30

Bonjour, je suis opposé à la mise en place de ce type de contrôle qui n'a aucune raison d'être quand on connaît ce monde. Ce texte de loi ne répond pas à la directive Européenne mais sert l'intérêt de lobbies et n'a pour seule raison que de les enrichir un peu plus. L'état des routes sources de nombreux accidents devrait plutôt être le souci de nos élus et du gouvernement.

N° 931298 - Un contrôle technique inutile qui ne solutionnera rien

par :

26/06/2023 20:32

La mise en oeuvre du contrôle technique pour les 2 RM n'apportera aucune solution, ni en terme d'accidentologie ni en terme de lutte contre les nuisances liées à la pratique du 2 RM par certains motards. Les statistiques (rapports MAIDS, [assurance]) mettent en évidence que l'entretien des 2 RM n'est pas la cause principale des accidents de 2 RM : le défaut d'entretien serait même responsable dans seulement 0.5% des cas, autant dire dès lors que le contrôle de l'état des 2 RM lors du CT ne changera rien en terme d'accidentologie : certes toute vie sauvée est bonne à prendre, mais il y avait place pour de vraies mesures alternatives qui auraient pu aller plus loin pour diminuer la mortalité des usagers de 2 RM : obligation blouson, tva à taux 0 sur les équipements de sécurité, prime pour l'achat d'airbag, etc.

Quant aux problèmes de pollution sonore et de l'air, là aussi ça frise le ridicule. Sur le cas des échappements modifiés (chicane retirée ou ligne non homologuée), on ne règle pas un problème de comportement avec un contrôle tous les 3 ans, même tous les 6 mois. Le CT n'empêchera pas un abruti de faire un rupteur au feu rouge à 3h du matin, et spoiler, même avec une ligne homologuée il réveillera tout un quartier. Et quand on sait que mettre une chicane prend moins de 2 min, changer un silencieux moins de 10 sur la très grande majorité des 2 RM, que pensez-vous que feront nos motards irrespectueux : ils remettront la chicane juste devant le garage du CT, passeront le contrôle puis l'enlèveront à la sortie, fin de la blague.

Enfin sur la problématique de la pollution : les 2 RM représentent 3% du trafic en France, pensez-vous vraiment que ça va changer la donne de contrôler la pollution de ces 2 RM ? Et quand on sait que le parc 2 RM est vieillissant (ce qui ne veut pas dire en mauvais état), le CT se contentera de vérifier que le 2 RM est bien conforme à sa norme d'homologation lors de sa commercialisation, autant dire qu'avec en plus le retard en terme de norme Euro sur les 2 RM, il eût été bien plus intelligent de mettre en place des primes à la conversion vers des 2 RM plus récents et donc moins polluants comme proposé dans les mesures alternatives.

Bref, ce contrôle technique ne servira à rien si ce n'est enrichir encore un peu plus les réseaux de CT.

N° 931317 - Un contrôle technique inutile qui ne solutionnera rien

par :

26/06/2023 20:39

La mise en oeuvre du contrôle technique pour les 2 RM n'apportera aucune solution, ni en terme d'accidentologie ni en terme de lutte contre les nuisances liées à la pratique du 2 RM par certains motards. Les statistiques (rapports MAIDS, [assurance]) mettent en évidence que l'entretien des 2 RM n'est pas la cause principale des accidents de 2 RM : le défaut d'entretien serait même responsable dans seulement 0.5% des cas, autant dire dès lors que le contrôle de l'état des 2 RM lors du CT ne changera rien en terme d'accidentologie : certes toute vie sauvée est bonne à prendre, mais il y avait place pour de vraies mesures alternatives qui auraient pu aller plus loin pour diminuer la mortalité des usagers de 2 RM : obligation blouson, tva à taux 0 sur les équipements de sécurité, prime pour l'achat d'airbag, etc.

Quant aux problèmes de pollution sonore et de l'air, là aussi ça frise le ridicule. Sur le cas des échappements modifiés (chicane retirée ou ligne non homologuée), on ne règle pas un problème de comportement avec un contrôle tous les 3 ans, même tous les 6 mois. Le CT n'emêchera pas un abruti de faire un rupteur au feu rouge à 3h du matin, et spoil, même avec une ligne homologué il réveillera tout un quartier. Et quand on sait que mettre une chicane prend moins de 2 min, changer un silencieux moins de 10 sur la très grande majorité des 2 RM, que pensez-vous que feront nos motards irrespectueux : il remettront la chicane juste devant le garage du CT, passeront le contrôle puis l'enlèveront à la sortie, fin de la blague.

Enfin sur la problématique de la pollution : les 2 RM représentent 3% du trafic en France, pensez-vous vraiment que ça va changer la donne de contrôler la pollution de ces 2 RM ? Et quand on sait que le parc 2 RM est vieillissant (ce qui ne vet pas dire en mauvais état), le CT se contentera de vérifier que le 2 RM est bien conforme à sa norme d'homologation lors de sa commercialisation, autant dire qu'avec en plus le retard en terme de norme Euro sur les 2 RM, il eu été bien plus intelligent de mettre en place des primes à la conversion vers des 2 RM plus récent et donc moins polluant comme proposé dans les mesures alternatives.

Bref, ce contrôle technique ne servira à rien si ce n'est enrichir encore un peu plus les réseaux de CT.

N° 931318 - Stop

par :

26/06/2023 20:39

Les accidents de deux roues liés au mauvais état de ces derniers et de 0,3 % .

Ce projet de loi tant voulu parler lobbyiste de chez [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est absurde.

Stop au racket des citoyens si vous avez besoin d'argent attaquez-vous aux évasions fiscales .

Merci d'avance

N° 931334 - Abus de contrôles techniques inutile

par :

26/06/2023 20:45

Je trouve que c'est abusé sachant que les personnes possédant une moto savent très bien le danger que l'on peut avoir si on circule avec une moto qui n'est pas entretenue. Ce contrôle des 2 roues est en fait un bon moyen pour se faire de l'argent facile pour l'état. Je suis contre ces projets de décrets et arrêtés !

N° 931344 - Une obligation de contrôle totalement absurde !

par :

26/06/2023 20:49

Une fois de plus, la France impose à tous ses citoyens une obligation de contrôle technique de l'ensemble des deux roues motorisés alors que la majorité des véhicules sont homologués et respectent les règlements en cours.

Une infime minorité de délinquants de la route vont à nouveau pénaliser les autres usagers.

Il est hors de question de se plier à cette mesure discriminatoire !

S'il est question de restreindre les nuisances sonores de certains scooters en effet trop bruyants car équipés de systèmes d'échappement non homologués, adressez-vous directement à leurs propriétaires (verbalisation) et ne généralisez pas cette situation à l'ensemble des conducteurs respectables.

Je suis utilisateur d'un deux roues (motocyclette) depuis trente ans et mes véhicules ont toujours respecté les normes existantes et ont été entretenus comme il se doit de l'être.

Alors votre contrôle technique, je n'en veux pas !

N° 931348 - Non au CT2RM

par :

26/06/2023 20:49

On n'en veut pas ! Point !

N° 931360 - Et la prime à la conversion ?

par :

26/06/2023 20:54

On ne voit pas apparaître la prime à la conversion comme annoncé par le ministre du transport clément Beaune, jusqu'à 6000€ d'aide à la conversion.

Quelles seront les modalités de cette prime ?

Également, pourquoi ne pas avoir repris l'exemple belge qui impose un contrôle technique qu'en cas de revente ?

Enfin, à quand une tva à 5,5% sur les équipements de sécurité (casques ,gants, blousons, airbag) ?

Cordialement

N° 931366 - Ce projet est une coquille vide

par :

26/06/2023 20:57

Votre projet de loi ne correspond pas à un projet visant la sécurité mais la rentabilité.

Si vous voulez toucher le facteur sécurité et baisser le nombre de mort, c'est en réduisant la taxe sur les produits de sécurité qu'il faut commencer .

Proposer en plus un tarif alors qu'il n'y a aucun vrai document sur les points qui seraient inspectés c'est encore la une preuve de votre recherche de fonds pour éponger la dette de vos fourberies.

N° 931371 - Et la prime à la conversion ?

par :

26/06/2023 20:58

On ne voit pas apparaître la prime à la conversion comme annoncé par le ministre du transport clément Beaune, jusqu'à 6000€ d'aide à la conversion.

Quelles seront les modalités de cette prime ?

Également, pourquoi ne pas avoir repris l'exemple belge qui impose un contrôle technique qu'en cas de revente ?

Enfin, à quand une tva à 5,5% sur les équipements de sécurité (casques ,gants, blousons, airbag) ?

Cordialement

N° 931374 - Questions et commentaires d'une usagère de 2 RM

par :

26/06/2023 20:59

Au regard des chiffres relatifs à l'imputation aux défaillances techniques communiqués par l'Assurance [assurance] dans les accidents (moins de 1 %) au regard de l'imputation à l'état des infrastructures routières (de l'ordre de 30 %), il me semble que le dispositif de Contrôle Technique

des véhicules de catégorie L, tel qu'envisagé, sera peu efficient en terme d'amélioration de la sécurité de leurs usagers et usagères.

D'importantes interrogations demeurent quant à l'homologation des contrôleurs et des centres habilités à effectuer ces contrôles, ainsi qu'au maillage territorial des dits centres. Je crains que les usagers et usagères, dont je fais partie, se heurtent à des difficultés d'accès que ce soit en terme de calendrier et /ou d'éloignement pour faire effectuer ces contrôles. L'éloignement générera un surplus de consommation de carburant et donc de pollution, ainsi qu'une augmentation des risques routiers, notamment pour les plus jeunes usagers et pour ceux dont le 2 roues de petite cylindrée est conçu pour parcourir de faibles distances.

Dans l'annexe I du projet d'arrêté, plusieurs points de contrôle ne semblent pas tenir compte des spécificités techniques des véhicules de catégorie L : pour ma part j'ignorais qu'un véhicule de catégorie L avait un essieu, des essuies-glaces, que l'ABS était obligatoire, pour ne citer que quelques exemples...

Qu'est-il prévu pour l'évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers ? Si les résultats de cette nécessaire évaluation démontreraient l'inefficacité de ce contrôle, quelles sont les possibilités d'évolution des textes ?

Une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions, ce qui confirme le rattrapage du retard des deux roues au regard des normes EURO, dans un objectif environnemental.

En raison de temps de trajet globalement plus courts, un véhicule de catégorie L génère moins de pollution. De plus, de par son plus faible encombrement, il contribue à fluidifier le trafic au bénéfice de l'ensemble des usagers et à celui de la réduction des émissions polluantes.

Enfin, la pollution sonore est d'ores et déjà vérifiable « in situ » par les forces de l'ordre : même si cette activité n'est pas prioritaire, ces contrôles inopinés sont plus efficaces qu'un contrôle planifié pour dissuader les éventuels contrevenants.

Salutations motardes et citoyennes

N° 931381 - le contrôle technique des 2 roues à moteur ne servira à rien

par :

26/06/2023 21:02

Les éléments de sécurité des motos sont toujours scrutés de près par les motards : on parle de véhicule de loisir et de bons freins et une bonne tenue de route font partie du plaisir de piloter. Les contrôle technique sera inefficace pour réduire le bruit des motos : un pot d'échappement se change en peu de temps. Il suffit de remettre celui d'origine juste avant le contrôle. Il est plus efficace de prendre les véhicules bruyants sur le fait et je suis toujours surpris qu'il ne se passe rien de ce côté.

Ce contrôle, vécu par les motards comme une sanction financière supplémentaire, est inutile, voire nuisible dans la mesure où il vaudrait mieux mettre l'argent dans une véritable chasse aux nuisances sonores.

N° 931383 - Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires (Montesquieu, L'esprit des lois)

par :

26/06/2023 21:03

Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentalité des 2RM. Aucune étude ne le démontre (sauf celle de X extrapolée d'accidents de 50cc d'une ville d'Espagne). Bien au contraire, les études les plus sérieuses prouvent que les défaillances techniques ne sont en cause que dans seulement 0,3% des accidents, au contraire des infrastructures routières dangereuses et de la dégradation continue de notre réseau routier, en cause dans près de 30% des accidents (ah ! le

frisson de ces routes gravillonnées à l'approche d'un virage, de ces nids de poules, de ces coussins berlinois glissants sous la pluie ou de ces séparateurs de voies à la peinture défraîchie, invisibles de nuit sous la pluie avec les phares des véhicules circulant en sens inverse !).

Le motard n'est pas qu'un automobiliste, il connaît sa fragilité et ne néglige pas sa "pré-vol" avant d'enjamber sa monture.

Il suffit d'ailleurs de lire le site de la Sécurité Routière, qui dispense ses conseils et démontre en creux l'inanité du CT : Le contrôle de sa machine se fait avant de rouler, pas tous les 2 ou 3 ans !

Comment 3 "associations" (la plus "grosse" a moins de 90 adhérents), peuvent-elles faire plier l'état et prendre en otage des millions de conducteurs de 2RM ?

La pédagogie est certainement plus efficace qu'un contrôle tous les ... Suite aux campagnes successives, dont celles de la [association de motard] et de la [assurance], ont permis de réduire le nombre de conducteurs 2RM tués de 19% ces 10 dernières années, quand le nombre de pratiquants a lui progressé de plusieurs millions dans le même temps.

Sans compter que la moto est moins polluante que la voiture : désengorgement des villes, plus légère donc moins de particules fines, l'anti pollution a rattrapé celle des voitures dans un temps très bref.

L'annonce du contrôle technique provoque déjà la désertion d'un grand nombre de motards urbains.

Et tous les motards n'habitent pas en ville : quid du maillage des centres ? Du coût de

l'investissement matériel ? De la formation ? Quel contrôle entre une 50cc, un sidecar, un trike, une monet-goyon de 1925, une moto de 130kg ou une autre de 400kg ?

Le motard n'est pas qu'un automobiliste. C'est un passionné qui possède, restaure et entretient plusieurs motos. Pourquoi condamner tout ce monde. Pour une association, "[association]" ? La France n'est pas Paris !

Qui impose de prendre une telle décision à la va vite, après avoir procrastiné depuis 2014, date de la publication de la directive 2014/45/UE ?

Cette directive (CT obligatoire ou mesures alternatives) face à laquelle, le ministre des Transports, avec un peu de courage politique, peut remettre le métier "mesures alternatives" sur l'ouvrage, d'autant que le Conseil d'Etat a pris soin de débouter ces 3 "associations" de leur demande de sanction financière en cas de retard de mise en œuvre de la dite directive.

En conclusion, un peu de courage, Monsieur le Ministre Clément Beaune, trouvez la parade, ne condamnez pas des millions de passionnés.

La France a inventé la moto, ne la détruisez pas par des mesures aussi inutiles que coûteuses !

Je garde espoir,

Bien cordialement,

N° 931397 - Non au CTP pour les 2 roues motorisés

par :

26/06/2023 21:08

La majorité des motos sont entretenues sinon c'est l'accident.

Le contrôle de la vitesse maximale est une aberration, aucun motard ne pousse sa moto si haut dans les tours.

Quant au bruit il peut être salvateur car bon nombre d'automobilistes ne regarde pas dans leurs rétroviseurs. La pollution parlons-en et regardons autour de nous avant de regarder les motos (avions, ferries, usines...).

Il n'y a plus de bon sens dans ce pays, que des gouvernants pour instaurer taxes, PV et autres augmentations de prix.

N° 931398 - Ridicule

par :

26/06/2023 21:08

Une moto ce contrôle a chaque sortie on est pas fou pour rouler avec des motos sans freins ou avec des pneus usé.

Une moto ce contrôle très facilement

N° 931410 - Ridicule

par :

26/06/2023 21:12

Une moto ce contrôle très facilement et on n'est Pas fou pour rouler avec des freins usé ou des pneus hs .....

Le contrôle technique moto ne sert à rien

N° 931417 - Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires (Montesquieu, L'esprit des lois)

par :

26/06/2023 21:14

Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentalité des 2RM. Aucune étude ne le démontre (sauf celle de X extrapolée d'accidents de 50cc d'une ville d'Espagne). Bien au contraire, les études les plus sérieuses prouvent que les défaillances techniques ne sont en cause que dans seulement 0,3% des accidents, au contraire des infrastructures routières dangereuses et de la dégradation continue de notre réseau routier, en cause dans près de 30% des accidents (ah ! le frisson de ces routes gravillonnées à l'approche d'un virage, de ces nids de poules, de ces coussins berlinois glissants sous la pluie ou de ces séparateurs de voies à la peinture défraîchie, invisibles de nuit sous la pluie avec les phares des véhicules circulant en sens inverse !).

Le motard n'est pas qu'un automobiliste, il connaît sa fragilité et ne néglige pas sa "pré-vol" avant d'enjamber sa monture.

Il suffit d'ailleurs de lire le site de la Sécurité Routière, qui dispense ses conseils et démontre en creux l'inanité du CT : Le contrôle de sa machine se fait avant de rouler, pas tous les 2 ou 3 ans !

Comment 3 "associations" (la plus "grosse" a moins de 90 adhérents), peuvent-elles faire plier l'état et prendre en otage des millions de conducteurs de 2RM ?

La pédagogie est certainement plus efficace qu'un contrôle tous les ... Suite aux campagnes successives, dont celles de la [association de motard] et de la [assurance], ont permis de réduire le nombre de conducteurs 2RM tués de 19% ces 10 dernières années, quand le nombre de pratiquants a lui progressé de plusieurs millions dans le même temps.

Sans compter que la moto est moins polluante que la voiture : désengorgement des villes, plus légère donc moins de particules fines, l'anti pollution a rattrapé celle des voitures dans un temps très bref.

L'annonce du contrôle technique provoque déjà la désertion d'un grand nombre de motards urbains.

Et tous les motards n'habitent pas en ville : quid du maillage des centres ? Du coût de

l'investissement matériel ? De la formation ? Quel contrôle entre une 50cc, un sidecar, un trike, une monet-goyon de 1925, une moto de 130kg ou une autre de 400kg ?

Le motard n'est pas qu'un automobiliste. C'est un passionné qui possède, restaure et entretient plusieurs motos. Pourquoi condamner tout ce monde. Pour une association, "[association]" ? La France n'est pas Paris !

Qui impose de prendre une telle décision à la va vite, après avoir procrastiné depuis 2014, date de la publication de la directive 2014/45/UE ?

Cette directive (CT obligatoire ou mesures alternatives) face à laquelle, le ministre des Transports, avec un peu de courage politique, peut remettre le métier "mesures alternatives" sur l'ouvrage, d'autant que le Conseil d'Etat a pris soin de débouter ces 3 "associations" de leur demande de sanction financière en cas de retard de mise en œuvre de la dite directive.

En conclusion, un peu de courage, Monsieur le Ministre Clément Beaune, trouvez la parade, ne condamnez pas des millions de passionnés.

La France a inventé la moto, ne la détruisez pas par des mesures aussi inutiles que coûteuses !

Je garde espoir,  
Bien cordialement,

N° 931432 - CT moto

par :

26/06/2023 21:20

Les motos représentent un faible pourcentage des véhicules roulants. De plus elles parcourent un faible kilométrage annuel. À part ponctionner de l'argent aux motards, je ne vois pas ce que le CT moto va apporter à la société. Peu d'accidents liés à l'entretien des motos. La pollution vu les faibles volumes de motos et le faible kilométrage parcouru reste à mon avis dérisoire.

Les centres techniques devront investir pour de faibles quantités de motos à contrôler et les motards devront aller loin pour trouver un centre. Alors pourquoi un CT motos.

N° 931436 - ct moto

par :

26/06/2023 21:20

pour un motard qui ne fait que quelques centaines de kms par ans à moto, est-il vraiment nécessaire tous les 3 ans ??

nos motos sont entretenues et fiables.

vos textes sont ridicules, vérification des essuies glace et des airbags ... complètement décalés

.

contrôleur sans permis moto, vignette immonde sur la moto.

propriétaire d'une Harley avec une carte grise à 91 db, je ne vois pas en quoi le CT va changer quoiqu'il en soit

illogique et encore une taxe déguisée

nous saurons pour qui ne pas voter aux prochaines élections

N° 931445 - Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires (Montesquieu, L'esprit des lois)

par :

26/06/2023 21:23

Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentalité des 2RM. Aucune étude ne le démontre (sauf celle de X extrapolée d'accidents de 50cc d'une ville d'Espagne). Bien au contraire, les études les plus sérieuses prouvent que les défaillances techniques ne sont en cause que dans seulement 0,3% des accidents, au contraire des infrastructures routières dangereuses et de la dégradation continue de notre réseau routier, en cause dans près de 30% des accidents (ah ! le frisson de ces routes gravillonnées à l'approche d'un virage, de ces nids de poules, de ces coussins berlinois glissants sous la pluie ou de ces séparateurs de voies à la peinture défraîchie, invisibles de nuit sous la pluie avec les phares des véhicules circulant en sens inverse !).

Le motard n'est pas qu'un automobiliste, il connaît sa fragilité et ne néglige pas sa "pré-vol" avant d'enjamber sa monture.

Il suffit d'ailleurs de lire le site de la Sécurité Routière, qui dispense ses conseils et démontre en creux l'inanité du CT : Le contrôle de sa machine se fait avant de rouler, pas tous les 2 ou 3 ans !

Comment 3 "associations" (la plus "grosse" a moins de 90 adhérents), peuvent-elles faire plier l'état et prendre en otage des millions de conducteurs de 2RM ?

La pédagogie est certainement plus efficace qu'un contrôle tous les ... Suite aux campagnes successives, dont celles de la [association de motard] et de la [assurance], ont permis de réduire le nombre de conducteurs 2RM tués de 19% ces 10 dernières années, quand le nombre de pratiquants a lui progressé de plusieurs millions dans le même temps.

Sans compter que la moto est moins polluante que la voiture : désengorgement des villes, plus légère donc moins de particules fines, l'anti pollution a rattrapé celle des voitures dans un temps très bref. L'annonce du contrôle technique provoque déjà la désertion d'un grand nombre de motards urbains. Et tous les motards n'habitent pas en ville : quid du maillage des centres ? Du coût de l'investissement matériel ? De la formation ? Quel contrôle entre une 50cc, un sidecar, un trike, une monet-goyon de 1925, une moto de 130kg ou une autre de 400kg ?

Le motard n'est pas qu'un automobiliste. C'est un passionné qui possède, restaure et entretient plusieurs motos. Pourquoi condamner tout ce monde. Pour une association, "[association]" ? La France n'est pas Paris !

Qui impose de prendre une telle décision à la va vite, après avoir procrastiné depuis 2014, date de la publication de la directive 2014/45/UE ?

Cette directive (CT obligatoire ou mesures alternatives) face à laquelle, le ministre des Transports, avec un peu de courage politique, peut remettre le métier "mesures alternatives" sur l'ouvrage, d'autant que le Conseil d'Etat a pris soin de débouter ces 3 "associations" de leur demande de sanction financière en cas de retard de mise en œuvre de la dite directive.

En conclusion, un peu de courage, Monsieur le Ministre Clément Beaune, trouvez la parade, ne condamnez pas des millions de passionnés.

La France a inventé la moto, ne la détruisez pas par des mesures aussi inutiles que coûteuses !

Je garde espoir,

Bien cordialement,

N° 931448 - ct moto

par :

26/06/2023 21:23

pour un motard qui ne fais que quelques centaines de kms par ans à moto , est il vraiment nécessaire tous les 3 ans ??

nos motos sont entretenues et fiable .

vosre texte est ridicule , vérification des essuies glace et des airbag ... complètement décalés

.

contrôleur sans permis moto , vignette immonde sur la moto .

proprietaire d une harley avec une carte grise a 91 db , je ne vois pas en quoi le ct va changer quoique ce soit

illogique et encore une taxe déguisée

nous sauront pour qui ne pas voter aux prochaines élections

N° 931464 - Contre le CT

par :

26/06/2023 21:30

Bonjour je suis motard depuis un grand nombre d année

Vous croyez que je vais risquer ma vie pour ma passion mes bécane sont entretenus par les concessionnaires



Et qui fera le contrôle vous croyez qu'une 125 et comme un 1300 faut pas rêver personne ne conduit mes motos à part moi  
Contrôle technique moto pour la vente mais pas tous les 3 ans  
C'est encore une taxe dissimulée

N° 931494 - injustifié et inutile

par :

26/06/2023 21:40

d'abord, pourquoi répondre positivement à un conflit d'intérêt entre un député européen et une entreprise privée qui truque les chiffres.

Ensuite vous avez de sorti de motard celui qui roule tous les jours et celui qui roule loisir que les WE durant 4 mois de l'année.

celui qui roule quelques WE a donc en plus une voiture qui elle aussi passe le CT, il devra passer un CT tous les 1000 ou 2000 Km à 50 € ça fait cher la taxe de roulage au km

et il y a celui qui roule tous les jours et lui pas besoin de CT car si la moto n'est pas entretenue c'est la mort au tournant. donc pas besoin de CT, je rappelle qu'une charte commerciale pour les garagistes moto les obligent à faire un "CT" avant toute remise du véhicule. et ce motard a déjà, en générale, aussi une voiture qui passe un CT tous les deux ans (dans mon cas entre chaque CT auto moins de 4000 km parcourus, la aussi la taxe de roulage coûte cher.)

imaginez un foyer avec auto et moto voir plusieurs motos dans le garage, le nombre de taxes de roulage que représente les CT pour des km qui peuvent parfois être presque nul. pour la sécurité des motards il y a tellement à faire avant un CT, restaurations des routes, aménagement de certaines. les fabricants ont eux aussi fait beaucoup, malgré une augmentation de 30% du nombre de moto en circulation seulement une hausse de 2 ou 3% d'accident grave.

la moto est une solution, contre la pollution, l'engorgement de la circulation et des stationnements.

Pourquoi taxer les motards sont responsables et n'ont pas besoin de taxes pour avoir envie de rester en vie, nous avons nous aussi des familles, et devons payer les études de nos gosses

Bref le CT n'est rien à part une affaire commerciale qui ne représente qu'une taxe supplémentaire pour les motards

très cordialement

N° 931496

par :

26/06/2023 21:42

Je suis contre le CT 2RM. Il ne changera rien à l'accidentalité des motos car comme on le sait, - de 1% des accidents de deux roues sont liés à une défaillance technique ou un manque d'entretien de celui-ci. Concernant le bruit, il suffit de passer le CT avec un échappement conforme et ensuite changer le silencieux ou simplement enlever la chicane soit maxi 30 min pour une personne lambda. Concernant la pollution, d'une part, les normes de plus en plus drastiques se chargent d'imposer des seuils de pollution de plus en plus bas pour être au moins aussi performant voir plus qu'un autre véhicule motorisé, d'autre part, les 2RM permettant une circulation plus fluide, sur un même trajet, le 2RM aura son moteur allumé 2 fois moins longtemps qu'un autre engin motorisé. En conclusion le contrôle technique des 2 roues motorisés ne changera rien à la situation actuelle, un changement de mentalité ou des contrôles routiers plus courants (notamment

pour les émissions sonores) serait bien plus efficace et permettrait de ne contraindre que la minorité usagés non respectueux sans devoir raquetter les autres.

N° 931500 - Ct 2rm

par :

26/06/2023 21:43

La directive européenne était relative à la sécurité routière. En quoi les contrôles sonores déjà sanctionna les vont ils faire évoluer la sécurité ? Pourquoi avoir laissé passer la date butoir du 1 er janvier 2022 convenue avec l'ue ? Quid des motos d'enduro homologuées pour la compétition et contrainte de rouler sur route en liaison ? Quid de l'état des routes et des glissières coupeuses de tête qu'on demomme abusivement de glissières de sécurité ? Tout cela malgré les 4 ministres qui ont eu à connaître de ce dossier semble être flou. Impreparé malgré les neuf ans de concertation et de débats ? Le lobbying économique et eco terroriste comme dirait le ministre de l'intérieur à réussi à ridiculiser un cabinet ministériel d'en arques puisqu'on parle de sécurité c'est la preuve d'une insécurité juridique pour les motards qui leur confient leur sort civique.

N° 931504 - CT 2 roues

par :

26/06/2023 21:43

Vous annoncez un CT 2 roues pour 2024.

Ce soit disant contrôle est inutile et improductif...

0.3% des accidents 2 roues qui mettrait en cause le mauvais état de la machine, cela amène à dire que 99,97% des 2 roues sont correctement entretenue, une aberration d'instaurer ce CT... Un contrôle visuel pour 30 ou 50€ par des contrôleurs non motards, qui ne connaissent pas les spécificités de chaque 2 roues, toujours aberrant...

Confié son 2 Roues à une personne qui ne sait pas manier ce type de véhicule, poids pouvant aller jusqu'à 400kg, il va falloir que les centres de contrôle se munissent d'une bonne assurance, d'ailleurs quand est-il de la responsabilité en cas de chute du véhicule, de régime moteur trop haut endommageant le moteur ???

La formation des contrôleurs, de quelle type ???

Combien de centre de contrôle feront le travail ?

Ce contrôle est une inepsi, laisser les motards chouchouter leurs 2 roues et en matière de sécurité, occupez vous des infrastructures qui provoquent beaucoup plus d'accident que les 0,3% de mauvais entretien de 2 roues...

Cdt.

N° 931512 - Non au #CT2RM

par :

26/06/2023 21:47

On n'en veut pas !

Point !

Rien ne prouve qu'un défaut technique sur un 2 roues motorisé soit la principale cause d'accident.

N° 931514 - Contrôle inutile

par :

26/06/2023 21:47

Bonjour.

Le contrôle technique tel qu'il est annoncé dans le décret n'a que très peu d'utilité sous cette forme. Il serait plus judicieux d'avoir un CT lors de la vente du 2RM par exemple ou de la cession.

De plus des mesures alternatives avaient été proposées et même validées par le gouvernement avant un volte face dû à une poignée d'associations n'y connaissant rien au monde de la moto.

Rendre obligatoire le port d'un équipement de protection aurait été plus adéquat avec la politique de sécurité routière actuelle.

De plus il a été démontré que le nombre d'accident dû à une défaillance technique était seulement de 0.3%.

Avant chaque départ en moto, je vérifie tous les organes de sécurité, refait ma pression des pneus, test mes freins et mes lumières. Au moindre doute ou à la moindre défaillance, je ne sors pas la moto.

Alors pourquoi payer pour faire quelque chose que chaque motard effectue avant chaque sortie ? Ensuite, les CT seront programmés à l'avance par les utilisateurs avec une prise de rdv, donc les "broyants ou rebelles" remettront leurs motos en état avant le passage au CT puis une fois celui-ci effectué, remettrons leurs équipements non homologués.

Donc les arguments des trois associations parisiennes ne tiennent pas. Et ce n'est pas un CT obligatoire qui pourra éradiquer le problème du bruit ou des nuisances.

Ensuite un CT n'empêchera pas certains de sortir en short ou bras nus, ou même en claquettes.

Pour terminer, cela représente un coût non négligeable pour une certaine partie des concernés, les jeunes et certains motards qui n'ont que cela comme moyen de transport.

N° 931517 - CT moto inutile , injustifié

par :

26/06/2023 21:49

d'abord, pourquoi répondre positivement à un conflit d'intérêt entre un député européen et une entreprise privée qui truque les chiffres.

Ensuite vous avez de sorti de motard celui qui roule tous les jours et celui qui roule loisir que les WE durant 4 mois de l'année.

celui qui roule quelques WE a donc en plus une voiture qui elle aussi passe le CT , il devra passer un Ct tous les 1000 ou 2000 Km à 50 € ça fait cher la taxe de roulage au km

et il y a celui qui roule tous les jours et lui pas besoin de CT car si la moto n'est pas entretenue c'est la mort au tournant .donc pas besoin de CT ,je rappelle qu'une charte commerciale pour les garagistes moto les obligent à faire un "Ct" avant toute remise du véhicule.et ce motard a déjà, en générale, aussi une voiture qui passe un CT tous les deux ans ( dans mon cas entre chaque CT auto moins de 4000km parcourus , la aussi la taxe de roulage coûte cher.)

imaginez un foyer avec auto et moto voir plusieurs motos dans le garage , le nombre de taxes de roulage que représente les CT pour des km qui peuvent parfois être presque nul .pour la sécurité des motards il y a tellement à faire avant un ct, restaurations des routes, aménagement de certaines .les fabricants ont eux aussi fait beaucoup ,malgré une augmentation de 30% du nombre de moto en circulation seulement une hausse de 2 ou 3% d'accident grave .

la moto est une solution , contre la pollution ,l'engorgement de la circulation et des stationnements.

Pourquoi taxer les motards sont responsables et n'ont pas besoin de taxes pour avoir envie de rester en vie , nous avons nous aussi des familles ,et devons payer les études de nos gosses

Bref le CT n'est rien à part une affaire commerciale qui ne représente qu'une taxe supplémentaire pour les motards

très cordialement

N° 931520 - Non au CT

par :

26/06/2023 21:50

Comment justifier de faire payer à tous les usagers alors même que les études montrent 0.3% de mortalité liée à un défaut technique

Soyons sérieux...

Arrêtez de nous faire payer pour rien, c'est pas le moment l'inflation s'en charge déjà !

N° 931523 - je suis contre

par :

26/06/2023 21:52

comment un CT peut diminuer l'accidentologie lorsque seulement 0.3% des accidents sont liés à l'état des véhicules ?

c'est un raket mis en place pour alimenter le lobi des contrôles techniques tel X

preuve que les points techniques ne sont pas du tout adaptés aux spécificités des 2 roues.

le bruit est déjà contrôlable par les forces de police et visiblement les vieux véhicules ne sont pas concernés par la pollution alors quelle est la crédibilité de ce CT ??

N° 931525 - Un CT qui n'a ni queue ni tête

par :

26/06/2023 21:52

Encore une loi faite sans connaissance du domaine, remplie de contradiction et d'applications inapplicables (motos anciennes)

N° 931526 - Contrôle inutile

par :

26/06/2023 21:52

Bonjour.

Le contrôle technique tel qu'il est annoncé dans le décret n'a que très peu d'utilité sous cette forme. Il serait plus judicieux d'avoir un CT lors de la vente du 2RM par exemple ou de la cession.

De plus des mesures alternatives avaient été proposées et même validées par le gouvernement avant un volte face dû à une poignée d'associations n'y connaissant rien au monde de la moto.

Rendre obligatoire le port d'un équipement de protection aurait été plus adéquat avec la politique de sécurité routière actuelle.

De plus il a été démontré que le nombre d'accidents dû à une défaillance technique était seulement de 0.3%.

Avant chaque départ en moto, je vérifie tous les organes de sécurité, refais ma pression des pneus, teste mes freins et mes lumières. Au moindre doute ou à la moindre défaillance, je ne sors pas la moto.

Alors pourquoi payer pour faire quelque chose que chaque motard effectue avant chaque sortie ?

Ensuite, les CT seront programmés à l'avance par les utilisateurs avec une prise de rdv, donc les "bruyants ou rebelles" remettront leurs motos en état avant le passage au CT puis une fois celui-ci effectué, remettrons leurs équipements non homologués.

Donc les arguments des trois associations parisiennes ne tiennent pas. Et ce n'est pas un CT obligatoire qui pourra éradiquer le problème du bruit ou des nuisances.

Ensuite un CT n'empêchera pas certains de sortir en short ou bras nus, ou même en claquettes.

Pour terminer, cela représente un coût non négligeable pour une certaine partie des concernés, les jeunes et certains motards qui n'ont que cela comme moyen de transport.

N° 931531 - CT inutile et injustifié

par :

26/06/2023 21:54

d'abord, pourquoi répondre positivement à un conflit d'intérêt entre un député européen et une entreprise privée qui truque les chiffres.

Ensuite vous avez de sorti de motard celui qui roule tous les jours et celui qui roule loisir que les We durant 4 mois de l'année.

celui qui roule quelques WE a donc en plus une voiture qui elle aussi passe le CT, il devra passer un Ct tous les 1000 ou 2000 Km à 50 € ça fait cher la taxe de roulage au km

et il y a celui qui roule tous les jours et lui pas besoin de CT car si la moto n'est pas entretenue c'est la mort au tournant. donc pas besoin de CT, je rappelle qu'une charte commerciale pour les garagistes moto les oblige à faire un "Ct" avant toute remise du véhicule. et ce motard a déjà, en générale, aussi une voiture qui passe un CT tous les deux ans ( dans mon cas entre chaque CT auto moins de 4000km parcourus, la aussi la taxe de roulage coûte cher.)

imaginez un foyer avec auto et moto voir plusieurs motos dans le garage, le nombre de taxes de roulage que représente les CT pour des km qui peuvent parfois être presque nul. pour la sécurité des motards il y a tellement à faire avant un ct, restaurations des routes, aménagement de certaines. les fabricant ont eux aussi fait beaucoup, malgré une augmentation de 30% du nombre de moto en circulation seulement une hausse de 2 ou 3% d'accident grave.

la moto est une solution, contre la pollution, l'engorgement de la circulation et des stationnements.

Pourquoi la taxer les motards sont responsables et n'ont pas besoin de taxes pour avoir envie de rester en vie, nous avons nous aussi des familles, et devons payer les études de nos gosses

Bref le CT n'est rien à part une affaire commerciale qui ne représente qu'une taxe supplémentaire pour les motards

très cordialement

N° 931536 - inutile

par :

26/06/2023 21:54

à quoi un contrôle technique alors que l'état des moto n'est remis en cause que lors de 0.3 % des accidents, si ce n'est pour prendre encore de l'argent.

N° 931540 - Pourquoi ?

par :

26/06/2023 21:57

Motard depuis plus de 30 ans, je n'arrive toujours pas à comprendre l'utilité du CT pour les 2 roues.

Ma moto passe au moins deux fois par an chez un professionnel sans compter l'attention nécessaire que la conduite d'une moto requiert pour la sécurité, la mienne et donc celle des autres. Ce qui fait d'ailleurs partie de la formation théorique du permis moto pour rappel.

Être attentif à l'état de ses pneus, de son freinage, de son éclairage, je n'ai pas besoin d'un contrôle tous les 3 ans pour être en sécurité. Il faut que je le fasse beaucoup plus souvent si je veux diminuer mon insécurité sur les routes. Ma moto, j'en prends donc soin.

Pour être en sécurité, le motard fait tout ce qu'il peut à son niveau pour que son matériel ne soit pas défaillant. L'insécurité vient du pilotage, les forces de l'ordre sont là pour le rappeler, des véhicules plus lourds où les conducteurs sont mieux protégés et des infrastructures.

Quel argent jeté par les fenêtres, mais c'est le mien alors ça importe sans doute peu.

Quelle déception supplémentaire !

N° 931545 - je suis contre ce contrôle technique pour les 2 ou 3 roues

par :

26/06/2023 21:59

Je suis contre ce projet qui semble d'une incohérence dans le fond et la forme :

Sur le fond, il ne correspond pas à une réduction de la sinistralité des 2 et 3 roues motorisés puisque les chiffres indiquent un taux inférieur à 0.5% des accidents impliquant un 2-3 roues sont liés à l'état du véhicule donc une partie infime qui ne justifie pas une telle mesure (par contre une action sur l'équipement du motard, de l'état des routes en France qui se dégradent fortement - le réseau routier Français est passé d'un des tout &er d'Europe au fond des classements des pays Européens...-, à l'information pour les autres usagers sur la fragilité des 2-3 roues,...)

Sur la forme comment concilier contrôle au rabais et sécurité ? de nombreux points sont incohérents et montrent une non-préparation sur le sujet (volant, ceinture de sécurité, absence de béquille en défaut majeur pour un side car,

Idem pour les matériels en investissement pour les contrôleurs et l'impératif de coût.

Les délais donnés pour la mise en place (formation des contrôleurs, passage des permis adéquats (2 ans pour avoir le permis gros cube), manipulation des véhicules, ... semble incompatible et bloqué pour une mise en place efficace et cohérente.

On sent l'emballement sur une solution qui n'apporte rien si ce n'est pénaliser financièrement une tranche de la population qui n'hésitera pas à passer outre cette obligation par la force des choses.

On peut s'attendre au contraire à un effet inverse de désengagement des assureurs pour les non contrôlés et donc un fond de solidarité inutilement sollicité car plus d'assureurs...

La cohésion sociale impose d'aller sur un projet plus réfléchi.

je suis contre cette forme de contrôle technique

N° 931549 - Bonne direction mais trop chaotique

par :

26/06/2023 21:59

Le contrôle des véhicules en circulation est une bonne chose, même si les bons élèves vont râler, il est préférable de mettre un terme aux scooters délabrés et autres modifications dangereuses ou nuisibles.

Attention toutefois à bien prendre en compte les spécificités de l'univers moto : ce n'est pas tout à fait l'univers voiture, la manipulation du véhicule est plus complexe, les cultures de personnalisation sont plus fortes, ...

On y va et on le fait bien s'il vous plaît !

N° 931551 - non au ct2r

par :

26/06/2023 22:01

moins de 1 % des accidents sont dus à un défaut technique de la moto , par conséquent un ct2r parait des plus inutile.

envisager un ct2r pour la revente par contre serait une bonne chose , obligeant le vendeur a entretenir le mieux possible son 2roues pour la vente et éviter les vices cachés !

N° 931555 - Non au CT 2 roues

par :

26/06/2023 22:02

Merci de travailler dans l'intérêt des motards (et autres usagers de la route) en entretenant correctement les infrastructures routières, plutôt qu'en cédant une fois de plus à l'UE et au lobbying des entreprises de contrôle.

N° 931558 - Non au CT 2 roues

par :

26/06/2023 22:04

Merci de travailler dans l'intérêt des motards (et autres usagers de la route) en entretenant correctement les infrastructures routières, plutôt qu'en cédant une fois de plus à l'UE et au lobbying des entreprises de contrôle.

N° 931562 - Contrôle technique cyclomoteur de collection

par :

26/06/2023 22:05

Sur certains cyclomoteur, (solex par exemple) il est impossible de contrôler la pollution car la sortie d'échappement n'est pas accessible. Comment cela se passe t'il ? Tout les solex seront-ils interdit de rouler ?

N° 931571 - Encore une belle arnaque...

par :

26/06/2023 22:08

Ce contrôle technique moto est reporté depuis à minima 2012, ou les conflits d'intérêts ont été démontrés avec l'organisme de contrôle technique [réseau de contrôle technique] depuis cette période.

Le 13 juillet 2012, la Commission Européenne proposait d'instaurer un contrôle technique obligatoire pour les 2 roues motorisés et de durcir le contrôle technique automobile.

En 2023 nous y revoilà!

L'étude utilisée pour défendre le CT des deux roues est basé sur les 50 cm3 en Espagne!

Tout les arguments invoqués n'ont qu'un seul et unique objectif: une nouvelle taxe déguisée pour le citoyen motard! C'est de la sécurité rentière!

Et comme pour l'automobile cela permettra de détruire l'ancien parc de véhicules, non pas à cause d'un état déplorable ou de mauvais entretien engageant la sécurité, simplement car il ne rentrera plus dans les "standards" désirés en 2023.

Un premier coup de balais avant l'objectif européen sur les véhicules thermiques, vaste fumisterie sous couvert d'écologie, parlons plutôt d'éco-lobbies!

Quelle aubaine, sachant qu'au même titre que l'automobile, les prix des motos ont explosés! Donc encore une fois ceux qui ont le moins de moyens financiers seront les plus pénalisés et à terme n'ayant plus la capacité financière, ne pourront plus posséder de motos, quad etc

Pour le motard pour qui la moto a longtemps été un plaisir "populaire", dans le sens accessible à tous pour avoir du plaisir et des sensations, il va falloir redécouvrir le plaisir d'une petite cylindrée, même si de nombreuses 300cc ont disparues en 2021, sous le coup de Euro5 associé à des ventes faibles sur ces cylindrées!

Les motos de grosses cylindrées débutent désormais régulièrement autour de 19000€!

En 2021 les prix du neuf augmentaient en moyenne de 10% et les occasions motos augmentaient en moyenne de 25%. (Motif invoqué la crise des semi conducteurs...)

A ceci se rajoute l'obligation pour de nombreux motards d'acheter une nouvelle moto, dans le cadre des ZFE. En région parisienne, ce sont toutes les motos d'avant 2004 qui sont désormais interdites de circulation, soit plusieurs centaines de milliers de motards sur les 3.6 millions de motards en France

Ce sera au même titre que bientôt les automobilistes avec les véhicules électriques.

Attendons le "Leasing Macron" pour sauver la populace et la convaincre avec un lot d'arguments favorables sur le locatif.

(A titre d'exemple prix d'une Renault Zoe, véhicule qui correspond à peu de chose prêt à une voiture sans permis entre 35100 et 38300€)

Le rapport Maids (Motorcycle Accident In Depth Study) permet d'affirmer que les accidents mortels de deux roues sont le fait d'une anomalie technique du véhicule dans seulement 0,3% des cas.

Nous sommes toujours dans un contexte de crise économique violente, une inflation exceptionnelle qui impacte tous les ménages, il y a un profond ras-le-bol des citoyens vis à vis d'une Europe et d'un gouvernement Français qui sont ressentis comme oligarchiques et technocratiques, vendus à la cupidité de puissants lobbies qui n'ont que faire des intérêts des citoyens, une Europe sourde et aveugle aux dures réalités vécues par ces derniers, et un gouvernement qui exécute sans vergogne ses objectifs à l'encontre de la volonté de la majorité des Français.

Les motards ne peuvent pas se permettre d'avoir des véhicules mal entretenus ils le savent pertinemment car ils sont particulièrement bien formés pour.

Le permis de conduire moto dispense un code très stricte en rapport à celui de l'auto, l'élève doit être dans la capacité de répondre à des questions techniques dites de contrôle notamment avec l'entretien et l'usure. (Fiches motos) Ces points sont les principaux pour garantir la sécurité du véhicule, freinage, pneumatiques, partie cycle, éclairage plus contrôle des consommables. Dans le cas où il serait dans l'incapacité de répondre correctement il ne peut acquérir le permis de conduire. La majorité des motards sont des passionnés, ils savent pertinemment quels sont les risques si leurs véhicules ne sont pas entretenus.

Au lieu de se focaliser sur les véhicules, le gouvernement devrait se focaliser sur l'équipement du motard surtout lors de la période estivale, travailler sur les taxes qui sont imputées sur ces



équipements de sécurité, casques, gants, combinaisons etc ou encore sur l'état des infrastructures qui se dégradent de plus en plus, routes et aménagements connus et reconnus pouvant engendrer des risques accidentogènes graves.

Pourquoi le contrôle technique ne sera pas dispensé par les spécialistes du motocycle ?  
Est ce que vous feriez contrôler votre voiture à un réparateur de d'outillages de jardin sous prétexte que le point commun est le moteur thermique?

Les associations qui prônent la mise en place du CT ont des origines obscures, les noms reflètent bien les secteurs d'ou elles proviennent ( Paris...)

La France ce n'est pas Paris, l'ensemble des motards ce n'est pas uniquement les scooters Parisiens!  
D'ailleurs certains scooter ne nécessitent pas de permis A2, 3 roues donc ces personnes ne sont pas formés au même titre que les autres utilisateurs de motocycles.

Le contrôle technique moto c'est NON!

Pourquoi?

- Parce que c'est du business
- Parce qu'on en a marre d'être la vache à lait
- Parce qu'on en peu plus des mensonges ( et celui ci est juste énorme)
- Parce qu'on défend nos libertés qui s'amenuisent de jours en jours
- Parce qu'on défend notre pouvoir d'achat
- Parce que l'Europe on nous l'a imposée en force le 29 mai 2005, avec 54.67% des Français qui rejetaient le référendum européen et que nous ne supportons plus les mesures Européennes.
- Parce que nous sommes des adultes responsables et réfléchis et que la pédagogie c'est pour les enfants alors gardez la pour nos dirigeants. Nous souhaitons de l'Andragogie.
- Parce qu'on est motards Français fiers et passionnés et que quel que soit le pays nous partageons les mêmes opinions la même passion.

N° 931573 - Mesures alternatives

par :

26/06/2023 22:10

Il serait normal et juste de se calquer sur le système belge à savoir de se limiter au contrôle des véhicules lors d'une vente ou après un accident.

En outre l'état des routes départementales et nationales sont actuellement sur la majorité des axes complètement détériorées et bien plus dangereuses pour un motard que l'état technique de sa monture.

N° 931580 - AVIS DEFAVORABLE

par :

26/06/2023 22:12

Ce projet de contrôle technique n'a aucune utilité en terme de sécurité. Aucune non plus concernant le bruit et les émissions puisque les équipements concernés peuvent être interchangeés en très peu

de temps pour passer le contrôle. Ceci étant une évidence pour tous, il ne s'agit que d'une taxe déguisée et c'est inacceptable surtout concernant des véhicules rejetant peu de CO2 et utilisés souvent par des jeunes peu argentés. L'impact pour les professionnels va être catastrophique. J'ai honte de mon pays devant de telles pratiques.

N° 931585 - CT2RM : inutile et inefficace pour la sécurité des 2RM (deux roues motorisés)

par :

26/06/2023 22:14

0,3 % : c'est le vrai chiffre des accidents de moto causés par un problème technique.

0,5 % : c'est la part des 2RM dans la production des émissions polluantes.

par contre :

30 % des accidents mortels sont liés à l'état des routes.

N° 931587 - Encore une belle arnaque...

par :

26/06/2023 22:15

Ce contrôle technique moto est reporté depuis à minima 2012, ou les conflits d'intérêts ont été démontrés avec l'organisme de contrôle technique [réseau de contrôle technique] depuis cette période.

Le 13 juillet 2012, la Commission Européenne proposait d'instaurer un contrôle technique obligatoire pour les 2 roues motorisés et de durcir le contrôle technique automobile.

En 2023 nous y revoilà!

L'étude utilisée pour défendre le CT des deux roues est basé sur les 50 cm<sup>3</sup> en Espagne!

Tout les arguments invoqués n'ont qu'un seul et unique objectif: une nouvelle taxe déguisée pour le citoyen motard! C'est de la sécurité rentière!

Et comme pour l'automobile cela permettra de détruire l'ancien parc de véhicules, non pas à cause d'un état déplorable ou de mauvais entretien engageant la sécurité, simplement car il ne rentrera plus dans les "standards" désirés en 2023.

Un premier coup de balais avant l'objectif européen sur les véhicules thermiques, vaste fumisterie sous couvert d'écologie, parlons plutôt d'éco-lobbies!

Quelle aubaine, sachant qu'au même titre que l'automobile, les prix des motos ont explosés!

Donc encore une fois ceux qui ont le moins de moyens financiers seront les plus pénalisés et à terme n'ayant plus la capacité financière, ne pourront plus posséder de motos, quad etc

Pour le motard pour qui la moto a longtemps été un plaisir "populaire", dans le sens accessible à tous pour avoir du plaisir et des sensations, il va falloir redécouvrir le plaisir d'une petite cylindrée, même si de nombreuses 300cc ont disparues en 2021, sous le coup de Euro5 associé à des ventes faibles sur ces cylindrées!

Les motos de grosses cylindrées débutent désormais régulièrement autour de 19000€!

En 2021 les prix du neuf augmentaient en moyenne de 10% et les occasions motos augmentaient en moyenne de 25%. (Motif invoqué la crise des semi conducteurs...)

A ceci se rajoute l'obligation pour de nombreux motards d'acheter une nouvelle moto, dans le cadre des ZFE. En région parisienne, ce sont toutes les motos d'avant 2004 qui sont désormais interdites de circulation, soit plusieurs centaines de milliers de motards sur les 3.6 millions de motards en France

Ce sera au même titre que bientôt les automobilistes avec les véhicules électriques.

Attendons le "Leasing Macron" pour sauver la populace et la convaincre avec un lot d'arguments favorables sur le locatif.

(A titre d'exemple prix d'une Renault Zoe, véhicule qui correspond à peu de chose prêt à une voiture sans permis entre 35100 et 38300€)

Le rapport Maids (Motorcycle Accident In Depth Study) permet d'affirmer que les accidents mortels de deux roues sont le fait d'une anomalie technique du véhicule dans seulement 0,3% des cas.

Nous sommes toujours dans un contexte de crise économique violente, une inflation exceptionnelle qui impacte tous les ménages, il y a un profond ras-le-bol des citoyens vis à vis d'une Europe et d'un gouvernement Français qui sont ressentis comme oligarchiques et technocratiques, vendus à la cupidité de puissants lobbies qui n'ont que faire des intérêts des citoyens, une Europe sourde et aveugle aux dures réalités vécues par ces derniers, et un gouvernement qui exécute sans vergogne ses objectifs à l'encontre de la volonté de la majorité des Français.

Les motards ne peuvent pas se permettre d'avoir des véhicules mal entretenus ils le savent pertinemment car ils sont particulièrement bien formés pour.

Le permis de conduire moto dispense un code très stricte en rapport à celui de l'auto, l'élève doit être dans la capacité de répondre à des questions techniques dites de contrôle notamment avec l'entretien et l'usure. (Fiches motos) Ces points sont les principaux pour garantir la sécurité du véhicule, freinage, pneumatiques, partie cycle, éclairage plus contrôle des consommables. Dans le cas où il serait dans l'incapacité de répondre correctement il ne peut acquérir le permis de conduire. La majorité des motards sont des passionnés, ils savent pertinemment quels sont les risques si leurs véhicules ne sont pas entretenus.

Au lieu de se focaliser sur les véhicules, le gouvernement devrait se focaliser sur l'équipement du motard surtout lors de la période estivale, travailler sur les taxes qui sont imputées sur ces équipements de sécurité, casques, gants, combinaisons etc ou encore sur l'état des infrastructures qui se dégradent de plus en plus, routes et aménagements connus et reconnus pouvant engendrer des risques accidentogènes graves.

Pourquoi le contrôle technique ne sera pas dispensé par les spécialistes du motocycle ?

Est ce que vous feriez contrôler votre voiture à un réparateur de d'outillages de jardin sous prétexte que le point commun est le moteur thermique?

Les associations qui prônent la mise en place du CT ont des origines obscures, les noms reflètent bien les secteurs d'ou elles proviennent ( Paris...)

La France ce n'est pas Paris, l'ensemble des motards ce n'est pas uniquement les scooters Parisiens! D'ailleurs certains scooter ne nécessitent pas de permis A2, 3 roues donc ces personnes ne sont pas formés au même titre que les autres utilisateurs de motocycles.

Le contrôle technique moto c'est NON!

Pourquoi?

- Parce que c'est du business
- Parce qu'on en a marre d'être la vache à lait
- Parce qu'on en peu plus des mensonges ( et celui ci est juste énorme)
- Parce qu'on défend nos libertés qui s'amenuisent de jours en jours

- Parce qu'on défend notre pouvoir d'achat
- Parce que l'Europe on nous l'a imposée en force le 29 mai 2005, avec 54.67% des Français qui rejetaient le référendum européen et que nous ne supportons plus les mesures Européennes.
- Parce que nous sommes des adultes responsables et réfléchis et que la pédagogie c'est pour les enfants alors gardez la pour nos dirigeants. Nous souhaitons de l'Andragogie.
- Parce qu'on est motards Français fiers et passionnés et que quel que soit le pays nous partageons les mêmes opinions la même passion.

N° 931593 - AVIS DEFAVORABLE

par :

26/06/2023 22:16

Ce projet de contrôle technique n'a aucune utilité en terme de sécurité. Aucune non plus concernant le bruit et les émissions puisque les équipements concernés peuvent être interchangeables en très peu de temps pour passer le contrôle. Ceci étant une évidence pour tous, il ne s'agit que d'une taxe déguisée et c'est inacceptable surtout concernant des véhicules rejetant peu de CO2 et utilisés souvent par des jeunes peu argentés. L'impact pour les professionnels va être catastrophique. J'ai honte de mon pays devant de telles pratiques.

N° 931612 - Sans titre

par :

26/06/2023 22:21

La majorité des sinistres sont dus à la responsabilité des conducteurs, vient ensuite l'état des routes. L'état mécanique des deux roues est minoritaire dans les statistiques de sinistralité. Il n'y a aucun fondement possible au soutien du contrôle technique moto. La réalité est la pression exercée par le parlement Européen et le lobby financier que rapportera ce nouveau marché. Je suis gestionnaire en assurances, responsable d'un portefeuille de plusieurs dizaines de motos, et motard. En 8 ans, je n'ai jamais vu un seul sinistre dont le matériel ( la moto ) était mis même partiellement en cause. Merci de tenir tête à cette injustice imposée par l'Europe. Pour rappel, nous sommes motards, de toutes classes sociales, de toute origines, nous sommes nombreux, nous n'oublions pas, et nous votons.

N° 931614 - Désaccord sur le CT des 2 roues

par :

26/06/2023 22:22

Je tenais à exprimer mon désaccord avec ce projet de loi infondé:

Les arguments concernant la pollution et la sécurité ne tiennent pas debout, et ont été maintes fois deboutés chiffres à l'appui.

En tant que motard, je suis hyper exposé aux dangers de la route et à ce titre, je peux vous assurer qu'il est impensable que mon véhicule ne soit pas en état de la prendre en toute sécurité.

Quel intérêt d'aller chercher un levier supposé de croissance économique, si c'est pour affaiblir encore le pouvoir d'achat d'une population déjà lourdement impactée.

Ne prenez pas les motards pour des idiots, et soyez pragmatiques je vous en conjure.

Bien cordialement .

N° 931615 - Motos de collection.

par :

26/06/2023 22:22

Bonsoir,

Il serait souhaitable de dispenser toute les motos en carte grise de collection du contrôle technique. Les propriétaires les entretiennent parfaitement, le kilométrage annuel parcouru est extrêmement bas et la vitesse moyenne est plus proche d'un cyclomoteur que d'une moto dite moderne. De plus leur nombre est plutôt restreint car elles sont loin d'encombrer les rues. Le contrôle technique, même tous les cinq ans, pour ce genre de véhicule est une totale hérésie. Pour information, le contrôle technique pour les motos de collection qui était en vigueur au Royaume Uni été supprimé. Comptant sur votre bienveillance.

N° 931620 - Gaspillage

par :

26/06/2023 22:23

Très peu d'accident sont dus a l'état des machines

Beaucoup a l'état des routes, des infrastructures inadaptée et de l'absence de formation des autres usagers

N° 931621 - Consultation publique pour le contrôle technique des 2 roues.

par :

26/06/2023 22:24

Le contrôle technique est une aberration et un non-sens vu qu'il vient pénaliser le pouvoir d'achat de tous les utilisateurs de 2 roues, et n'aura aucun impact direct sur la sécurité routière.

Le contrôle des éléments de sécurité d'une Moto se font à l'œil nu, et tous les motards sont formés et évaluer lors du passage du permis de moto sur la reconnaissance de l'état des éléments de sécurité de la machine.

Donc en quoi ce contrôle technique est-il légitime ? En quoi cette mesure est-elle nécessaire à l'amélioration de la sécurité et de pollution ?

C'est une aberration et l'Etat va encore pénaliser un pouvoir d'achat déjà bien fragilisé !

Encore une fois, de nombreuses mesures alternatives auraient un plus grand impact, comme la prévention et la sensibilisation à la sécurité routière, une meilleure formation, l'amélioration de l'état des chaussées...

Mais non l'Etat n'écoute pas le peuple, et même un contrôle technique à moins de 50 euros pour un contrôle visuel, ça reste trop chère et pénalisant !

N° 931624 - Refus CT moto

par :

26/06/2023 22:25

Je refuse le controle technique moto

Si il est appliqué je saurai m'en rappeler lors de mes prochains votes ...

N° 931628 - Consultation publique pour le contrôle technique des 2 roues.

par :

26/06/2023 22:26

Le contrôle technique est une aberration et un non-sens vu qu'il vient pénaliser le pouvoir d'achat de tous les utilisateurs de 2 roues, et n'aura aucun impact direct sur la sécurité routière.

Le contrôle des éléments de sécurité d'une Moto se font à l'œil nu, et tous les motards sont formés et évaluer lors du passage du permis de moto sur la reconnaissance de l'état des éléments de sécurité de la machine.

Donc en quoi ce contrôle technique est-il légitime ? En quoi cette mesure est-elle nécessaire à l'amélioration de la sécurité et de pollution ?

C'est une aberration et l'Etat va encore pénaliser un pouvoir d'achat déjà bien fragilisé !

Encore une fois, de nombreuses mesures alternatives auraient un plus grand impact, comme la prévention et la sensibilisation à la sécurité routière, une meilleure formation, l'amélioration de l'état des chaussées...

Mais non l'Etat n'écoute pas le peuple, et même un contrôle technique à moins de 50 euros pour un contrôle visuel, ça reste trop chère et pénalisant !

N° 931637 - Pas assez frequent

par :

26/06/2023 22:28

C'est dommage de mettre une fréquence de 3 ans, plutôt que 2

Beaucoup de 2RM sont excessivement bruyants et polluants, au détriment de la qualité de vie et de la santé de tous. C'est trop souvent un choix délibéré du propriétaire. L'obliger à passer souvent devant le contrôle technique passera à certains l'envie de modifier, en toute illégalité (et impunité) les caractéristiques de leur véhicule

N° 931646 - Non au ct moto !

par :

26/06/2023 22:31

Quelle est la position de la [assurance] sur le contrôle technique pour les 2-roues ?

Toutes les études d'accidentologie disponibles, dont le rapport MAIDS qui analyse à grande échelle les accidents de 2-roues motorisés dans cinq pays européens, concluent que l'avarie technique n'intervient que de façon infime dans les causes d'accident (0,3 %).

À la [assurance], sur plus de 18 000 sinistres étudiés sur la période 2016-2020, moins de 0,4 % des motos ont été signalées comme dangereuses dans les rapports d'expertise, souvent pour cause de pneus arrivés au témoin d'usure.

La mise en place d'un contrôle technique n'aurait donc aucune efficacité pour diminuer l'accidentalité. Il n'aurait alors pour finalité que de sanctionner l'usage de pièces adaptables, ce qui n'a aucun lien de causalité avéré sur l'accidentalité. « La formation initiale des candidats au permis moto comprend un large volet consacré aux vérifications techniques et à l'entretien du véhicule, avec par exemple le contrôle des plaquettes de frein ou la tension de chaîne secondaire. De plus, tout est visible et accessible sans démontage sur un 2-roues, et nous savons combien les motards sont attentifs à l'état de leur monture, car c'est un gage de sécurité. Souvent pointée du doigt, la sinistralité des conducteurs de 2-roues motorisés a d'ailleurs baissé de 30 % pour les motos et de 60 % pour les cyclomoteurs entre 2010 et 2020, et cela alors que dans la même période, le parc roulant s'est accru de quasiment 20 % !

N'oublions pas que la principale cause de mortalité reste la vulnérabilité vis-à-vis des autres usagers, et que dans 67,5 % des cas, la responsabilité du motard n'est aucunement engagée.

Yannick Bournazel, Catalyseur - cellule innovation de la [assurance]

Si l'on veut vraiment agir sur l'accidentalité, c'est donc sur le partage de la route et la sensibilisation des usagers qu'il faut intervenir, et non prioritairement sur les rares causes techniques. C'est le rôle des assureurs, et la Mutuelle s'investit depuis sa création cette thématique. La création récente de notre filiale de formation SECURIDER en est une nouvelle démonstration », précise Yannick Bournazel, pilote du Catalyseur, la cellule innovation de la [assurance].

N° 931655 - Pas utile

par :

26/06/2023 22:34

Réparer les routes permettrait plus de sécurité et moins de consommation des véhicules.

Je pense que le problème des 2 roues motorisé vient plutôt des 50cm<sup>3</sup> et scooters en ville qui ne sont presque jamais réprimandés par les forces de l'ordre.

Les vrais motards entretiennent leur moto.

N° 931662 - Ubuesque

par :

26/06/2023 22:36

C'eût pu être une histoire drôle ... imaginons qu'une multinationale industrielle cherchant un relais de croissance fasse publier une étude à charge s'appuyant des chiffres officiels. Imaginons que cette même multinationale, forte de l'assistance de cabinets de lobbying, réussisse à faire entendre son son de cloche au Parlement Européen. Imaginons que dans un éclair de lucidité, celui-ci puisse considérer que des alternatives soient envisageables, laissant la main aux États souverains.

Imaginons notre Président, oubliant lesdites alternatives, décidant in extremis de se raviser avant la signature du décret, en voulant rajouter la grogne à la grogne dans un contexte de mécontentement général. Imaginons qu'une poignée d'associations, aux financements et membres pouvant poser question quant à leur désintérêt économique sur la question, sautent sur l'occasion pour saisir le Conseil d'Etat. Imaginons que le Conseil d'Etat s'en émeuve et astreigne le gouvernement à mettre en œuvre ladite directive sans se soucier des alternatives possibles, prévues par ladite directive.

Imaginons que le gouvernement - pourtant si courageux à l'heure de sauver notre système de retraite - revienne finalement sur sa parole et se résolve à appliquer ladite directive telle qu'initialement souhaitée par la multinationale industrielle et oubliant les alternatives envisageables.

Heureuses sont les multinationales qui se jouent des failles de notre système.

Tout va bien Madame La Marquise ... Sur ce, retournons travailler en silence, nous devons créer de la richesse pour les engraisser.

Drôle, non ?

N° 931685 - Contre le CT Moto

par :

26/06/2023 22:42

Pourquoi m'imposer un CT sur ma moto alors qu'elle va en révision tout les ans chez mon concessionnaire pour ma sécurité et celle de autres .. je comprends pas cet acharnement sur les motards ..

N° 931718 - - un dispositif de contrôle de la vitesse...

par :

26/06/2023 22:51

En cas de casse mécanique lors d'un test de vitesse avec mon véhicule vers qui dois je me retourner ?

Nul doute que certaines motos de collection ne résisteront pas à un tel acharnement.

De même, au titre de la faible utilisation des motos il serait bon de pro rater la fréquence du CT au nombre de kilomètre parcourus ce qui amènerai la fréquence du CT à 8 ans.

Mettre en place un contrôle technique de la sorte est un non sens économique, et une aberration en terme de réduction de l'accidentologie.

N° 931735 - Non au CT

par :

26/06/2023 22:56

Un motard prends soin de son véhicule, c est ça seule garantie de survie ! Que les routes soient déjà entretenues pour que nous risquions pas nos vies et ensuite on verra

N° 931750 - Contrôle technique

par :

26/06/2023 23:01

Ce contrôle est une abération et ne sert qu'à faire du fric et n a rien avoir avec la sécurité des motards. Occupez vous de l'état des routes, barrière de sécurité, revêtement etc comme nous on s occupe de nos motos !!!!!

N° 931753 - Inutile

par :

26/06/2023 23:03

Une contrainte inutile de plus. Autant pour les automobiles il pouvait y avoir du sens à mettre en place un contrôle technique aux vues du nombre d'épaves circulantes, autant pour les deux roues motorisés ce n'est pas le cas. Ce contrôle sera inutile pour la sécurité et inutile pour lutter contre les pots d'échappement non homologués puisque les propriétaires réinstalleront le pot d'origine avant le contrôle.

N° 931760 - Inutile

par :

26/06/2023 23:05

J'entretien mes motos !

Les motards qui ne savent pas font faire l'entretien par des professionnels .

Avant chaque roulage; un motard contrôle sa moto; pas tous les deux ans !

Les moins de 125 cc ne sont pas concernés; alors que le manque de moyens et le peu de connaissances; font que ces deux roues ne sont pas en bon état !

Il existe des moyens de préventions pour ne pas faire le CT MOTO !

En France on a progressé là dessus merci d'en tenir compte !

Les chiffres d'accidentologie sont en hausse sauf chez les motards ou c'est en baisse; alors si pour 0,3 % de causes d'accident en raison de l'état; ce n'est pas utile !

Je roule depuis 1978 !!!!

N° 931764 - Non au ct

par :

26/06/2023 23:07



Ce contrôle est une abération et ne sert qu'à faire du fric, rien à voir avec la sécurité routière ! Occupez vous de l'état des routes, gravier, revêtement, glissières etc. Comme nous on s'occupe de nos motos et tout ira bien !!!!

N° 931771 - Hors sujet : synonyme technocratique !

par :

26/06/2023 23:10

Porteurs du projet : des parigots qui viennent jusque dans nos campagnes...etcetera

Avec une 20 aine de 2 roues, je ne passerais aucun CT. Je roule un peu avec chaque, les bricoles, les essayes, les exposes... votre texte ne me concerne pas, m'indifère. Ce qui me gêne c'est qu'avec ce type de mesure, vous pourrisez une partie de la génération qui arrive. 40 ans de becanes (et voitures... en tout genre)60% de bonus, des pelles sur route et circuit, 18 cg du 38cc au 1100cc. Nous sommes des milliers et vos textes on s'en branle !

N° 931774 - Contrôle technique inadapté au 2 roues

par :

26/06/2023 23:11

Ce contrôle technique ressemble beaucoup trop à celui des voiture, pourquoi ne pas mettre en place un contrôle technique uniquement à la vente du véhicule comme le font certains de nos voisins.

N° 931785 - Totale ineptie.

par :

26/06/2023 23:17

Bonjour, ce contrôle technique ne devait être appliqué que si les états n'étaient pas en capacité de prouver qu'ils ont fait le nécessaire pour faire baisser la mortalité des 2RM. Aujourd'hui les chiffres montrent que c'est le cas, pourquoi infliger une nouvelle taxe alors qu'une sorte de contrôle technique est déjà faite dans les concessions moto? Pourquoi pas un contrôle technique pour les motos vendues en occasion comme en Belgique. Nous obliger à payer une nouvelle taxe car 3 associations motophobes et autophobes veulent éradiquer les véhicules thermiques est juste à vomir. Il y a eu suffisamment de progrès dans les équipements motards pour ne pas avoir besoin de mettre en place ce contrôle technique qui n'améliorera en rien la mortalité sur les routes des motards.

N° 931789 - Inutilité du contrôle technique des 2 roues.

par :

26/06/2023 23:19

Le ct pour les motos à partir de 125 cc ne sert à rien. Chaque motard sait que si son véhicule n'est pas en état, il prend des risques. Étant moi-même des forces de l'ordre, nous contrôlons déjà les 2 roues, et les seuls avec lesquelles nous rencontrons des problèmes c'est les 50 cc, qui eux ne seront pas soumis à ce contrôle. Il n'y a pas de contrôleur formé, et nombreux n'ont même pas le permis moto, on ne peut pas demander à quelqu'un qui ne sait pas se servir d'une moto de la contrôler ! Les garages avec de vrais professionnels font déjà des contrôles sur les 2 roues et c'est gratuit pour la plupart. Pour ce qui est de la pollution, les normes Euro sont en vigueur, comme pour les voitures, le parc des vieux véhicules va disparaître, il a peu de vieilles motos qui circulent et elles ne roulent pas beaucoup. Pour les nuisances sonores, changer un pot d'échappement pour un contrôle ne prend que quelques minutes, enlever et remettre chicane encore moins, il n'y a que nous force de l'ordre qui pouvons mettre un terme aux bruits des 2 roues en les contrôlant lorsqu'ils circulent, encore faudrait-il que nous ayons des sonomètres. Équipez nous, les unités spécialisées dans la sécurité

routière avec du matériel performant, et vous verrez que ce sera plus efficace que d'imposer un contrôle technique obligatoire. Aussi obligeons le motard à s'équiper correctement, stop de piloter en short et en tongs du moment qu'ils ont un casque et des gants. Pour finir nous voyons l'état des routes se dégrader d'années en années, on peut faire quelque chose la aussi, donc une chaussée en meilleur état, un motard avec une vraie tenue, des forces de l'ordre qui contrôlent motos et motards, et là il y aura moins de décès sur nos routes, commençons par le commencement merci.

N° 931792 - Totale ineptie

par :

26/06/2023 23:19

Bonjour, ce contrôle technique ne devait être appliqué que si les états n'étaient pas en capacité de prouver qu'ils ont fait le nécessaire pour faire baisser la mortalité des 2RM. Aujourd'hui les chiffres montrent que c'est le cas, pourquoi infliger une nouvelle taxe alors qu'une sorte de contrôle technique est déjà faite dans les concessions moto? Pourquoi pas un contrôle technique pour les motos vendues en occasion comme en Belgique. Nous obliger à payer une nouvelle taxe car trois associations motophobes et autophobes veulent éradiquer les véhicules thermiques est juste à vomir. Il y a eu suffisamment de progrès dans les équipements motards pour ne pas avoir besoin de mettre en place ce contrôle technique qui n'améliorera en rien la mortalité sur les routes des motards.

N° 931800 - Un CT inutile ...

par :

26/06/2023 23:23

Je suis vraiment désespéré de voir que malgré l'abrogation une association qui ne comporte que quelques membres Parisiens ait réussi à faire plier l'Etat pour imposer une taxation supplémentaire inutile. Basée sur une étude fallacieuse financée par [réseau de contrôle technique] nous allons devoir jouer cette farce tous les 3 ans ? Je révise ma moto tous les ans chez mon concessionnaire, quel va être le gain de ce CT chez des non spécialistes ? Le contrôle de son ? Les forces de l'ordre sont habilités à le faire, non ? La pollution ? Je pollue moins que les voitures et j'ai la norme Européenne qui veille au grain. Décidément je ne vois aucun intérêt pour ma sécurité. Les contrôles visuels ? J'ai appris à le faire en passant mon permis ... et ça ne me coûte rien. Un peu de bon sens ne ferait pas de mal. Les centres ne sont pas prêts, c'est une évidence. J'ai la solution, soit on annule cette idée de CT ...soit on se fie aux contrôles réalisés par nos concessionnaires ... Des économies pour tout le monde et un pied de nez aux lobbyistes de [réseau de contrôle technique] !

N° 931803 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues ou trois roues

par :

26/06/2023 23:24

Projets de décret et d'arrêté réalisés par des personnes ignorants tout du domaine de la moto, du sidecar et trikes.

CT inutile au vu de la réalité de l'état des machines. Pour rappel, seul 0.3 % des accidents pour problèmes techniques. 30 % d'accidents à cause de l'état des routes !!!

Dépenses inutiles !!!

Il faudrait peut-être se poser la question de savoir à qui profite la mise en place du CT... Ce n'est certainement pas aux utilisateurs des véhicules concernés !!!

N° 931810 - CT moto

par :

26/06/2023 23:26

Équipement et formation des contrôleur difficile à mettre en œuvre pour les contrôle de plus les contrôleur devraient avoir leur permis moto pour manipuler celle si pour ma part je parcourt moins de 5000 km par saison et suis motard depuis 35ans et ma moto va une fois par ans chez me concessionnaire donc aucune utilité de la faire contrôler par une personne qui ni connais rien en deux et le bon état d'une moto va de soi avec ma sécurité

N° 931812 - Le contrôle technique des motos de plus de 125 CM3 ne sert à rien

par :

26/06/2023 23:26

- selon des statistiques bien connues seules 0,3% des cause d'accidents moto sont dues à des défaillances mécaniques , pour moi ce CT est inutile
- je possède 4 motos et un side car que j'entretiens méticuleusement , bien conscient que ma sécurité en dépend , si je dois passer ces 5 véhicules au CT cela me coutera au minimum 300 € ce qui est une grosse somme
- je suis dubitatif sur la compétence et le nombre de centres capables de contrôler des motos , ces gens ne connaissent pas ces matériels
- quid du side car , comment allez vous procéder ?
- les centres sont déjà débordés par les voitures , quels seront les délais ? que se passera il si je suis hors délai pour cause de rendez-vous tardif ?

N° 931819 - Mettre fin à la pollution sonore des engins trafiqués

par :

26/06/2023 23:30

Motard de longue date et très attaché à l'entretien de ma moto, je déplore cette mesure qui pénalise un très gros pourcentage de la population motocycliste. Cependant, si j'ai bien compris, et j'espère avoir bien compris, seront également concernés par la mesure les 2 roues 49.9 cm3, trafiqués et utilisés par les ados, qui engendrent une terrible gêne auditive à toute heure du jour ou de la nuit, et plus particulièrement durant les vacances scolaires. Cette pollution sonore est devenue insupportable et le contrôle technique appliqués à ces engins devrait éradiquer le problème. J'y suis donc particulièrement favorable. De plus, atteignant des vitesses pour lesquelles ils ne sont pas conçus, ils constituent un risque important pour la sécurité des usagers de la route et des utilisateurs de ces machines (freins, suspension, partie cycle non adaptés).

N° 931834 - Et le contrôle technique du réseau routier ?

par :

26/06/2023 23:35

De nombreux accidents de deux ou trois roues sont liés directement à l'état du réseau routier. Ne serait il pas plus efficace d'en contrôler l'état plutôt que celui de deux roues parfaitement entretenues ?

N° 931854 - véhicules très anciens et de collection en carte grise normale

par :

26/06/2023 23:48

prévoir une dispense de contrôle pour les véhicules avant 1960 en carte grise normale; personne ne roule tous les jours avec ces véhicules très anciens. Avec le contrôle technique moto, il sera difficile de conserver un véhicule très ancien en carte grise normale, il faudra opter pour la carte grise collection avec ses démarches difficiles. Comment peut-on faire un contrôle technique pour un véhicule d'avant guerre; ça n'a pas de sens; le contrôle n'est pas adapté à ces véhicules. Comment vont faire les collectionneurs qui possèdent une flotte de véhicules anciens utilisés très occasionnellement.

Sinon, le passage en carte grise collection devrait pouvoir se faire sur simple demande sans passer par la FFVE quand le propriétaire du véhicule possède déjà la carte grise en à son nom.

N° 931857 - Inutile pour la sécurité

par :

26/06/2023 23:49

Vous parlez que c'est pour la sécurité !! Alors que les défauts qui occasionnent des accidents sont quasi nuls. Le plus gros est l'état des routes que vous n'entretenez plus et il y a plus d'accidents à cause des nids de poules dans les routes alors avant de vérifier nos motos, vérifiez vos routes

N° 931868 - Quel contrôle technique pour les motos électriques ?

par :

26/06/2023 23:53

Quelles contrôles techniques pour les motos électriques ?

Forcément réduit, pas de contrôle de bruit ni de pollution, quel en sera le prix ?

N° 931874 - Quel contrôle technique pour les motos électriques ?

par :

26/06/2023 23:55

Quelles contrôles techniques pour les motos électriques ?

Forcément réduit, pas de contrôle de bruit ni de pollution, quel en sera le prix ?

N° 931876 - Quel contrôle technique pour les motos électriques ?

par :

26/06/2023 23:56

Quelles contrôles techniques pour les motos électriques ?

Forcément réduit, pas de contrôle de bruit ni de pollution, quel en sera le prix ?

N° 931900 - CTP 2 et 3 RM

par :

27/06/2023 00:15

Je refuse ce CT 2 roues car il est totalement injuste.

Les arguments sont très nombreux.

Il y a quelques mois, la Cour des Comptes a pointé le gouvernement pour la non-conformité de la majorité des dos d'âne (qui ne devraient pas dépasser une hauteur de 10cm) et autres ralentisseurs du même type.

Actuellement, je n'ai pas observé de travaux de mise aux normes CEREMA, à aucun endroit, que ce soit dans ma ville, mon département.

Dans ce CT, on y a inclus un facteur ayant attiré à l'environnement, soit la pollution.

Lorsque j'imagine que pour chaque dos d'âne hors cotes et coussins berlinois ou lyonnais (des centaines de milliers), les usagers des millions de véhicules, en majorité 4 roues et plus, freinent avant et accélèrent après ces aménagements de la chaussée pour ne pas abîmer leur véhicule. Ces phases de freinage et d'accélération engendrent une pollution sonore, une pollution due aux micros-particules des freins, une pollution due aux micros-particules des pneus et une pollution des gaz d'échappement accrue pendant l'accélération de 30 à 50km/h.

Je souhaite connaître les chiffres de cette pollution générée par ces infrastructures hors cotes. J'y associe la dangerosité liée aux aménagements non signalés, installés en courbe, la difficulté du transport des personnes malades ou accidentées, les jeux ou casses engendrés sur les trains avant des voitures, le non-respect des textes (interdiction d'implantation sur les voies de desserte de transport public de personnes), etc ...

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005615924>

J'exige le respect des textes et des consignes de la cour des comptes.

Je rappelle que ces pollutions citées supra, sont 4 fois plus importantes pour une auto, comparée à celle d'une moto ou scooter.

En effet, la surface des pneus et des plaquettes de frein est au moins quatre fois inférieure sur un 2 Roues Motorisé.

Une récente étude révèle que la pollution des pneus est bien plus importante que celle des gaz d'échappement :

<https://www.geo.fr/environnement/une-etude-conclut-que-les-pneus-de-nos-voitures-polluent-bien-plus-que-le-gaz-dechappement-210346#:~:text=de%2011.68%20€-,Une%20étude%20conclut%20que%20les%20pneus%20de%20nos%20voitures%20polluent,que%20le%20gaz%20d%27échappement&text=Selon%20une%20étude%2C%20l%27usure,que%20les%20pots%20d%27échappement.&text=L%27impact%20environnemental%20de%20l%27automobile%20fait%20encore%20débat.>

Or la taille moyenne des pneus de voiture, à profil plat, est de 215mm pour aller jusqu'à 255mm et plus encore pour les véhicules sportifs.

Un pneu de moto, à profil arrondi, fait en moyenne 150mm entre l'avant et l'arrière.

Cette dernière taille est encore bien inférieure sur les scooters de petite et moyenne cylindrée et qui représente 80% du parc 2RM dans les grandes agglomérations.

Le fait d'instaurer un Contrôle Technique moto, va inciter à passer à la voiture, ce qui augmentera significativement la pollution et n'est pas du tout le but recherché.

Les motos n'étaient auparavant, pas soumises aux normes de pollution en gaz d'échappement.

Aujourd'hui, les constructeurs ont rattrapé le retard et les motos sont aux mêmes normes que les autos.

Le 2RM est incontestablement une solution pour le stationnement (4 X 2RM sur une place de voiture, en superficie), pour la fluidité du trafic et donc pour la pollution.

Le contrôle technique espéré n'est rien d'autres qu'un nombre de vérifications que chaque titulaire du permis A ou AL ou A2 a appris lors de sa formation au permis.

Je suis motard et scootériste et je suis un usager vulnérable et j'en ai pleinement conscience. Je n'ai besoin de personne pour vérifier mes éclairages, mes freins (plaquettes et liquide), mes pressions de pneus et leur usure, mes tensions de chaîne, mes jeux aux roulements, mes niveaux d'huile et de liquide de refroidissement, d'autant plus que tous ces éléments sont accessibles et visibles.

J'effectue ces vérifications lors des lavages et nettoyages, ainsi qu'à quasiment chaque départ. Ma sécurité dépend de ces vérifications et je ne veux pas qu'une autre personne s'en charge, en me faisant payer de surcroît, tout simplement aussi pour une raison de confiance.

Exemple, une moto avec des pneus neufs le jour du CTP, pourra très facilement les avoir complètement usés le week end suivant, après avoir fait du circuit en loisirs.

On voit bien l'incohérence du système.

Les personnes moins intéressées par le côté technique de leur engin, vont obligatoirement une à deux fois/an chez un professionnel pour une vidange, un changement de pneu(s) ou autres. Ce professionnel engage sa responsabilité s'il laissait repartir un véhicule qui pourrait avoir un souci. Pour info, le kilométrage entre 2 vidanges ou changement de pneus entre une moto et une auto est sans comparaison, il est divisé par 2 ou 3, voire plus. Une moto se vidange en moyenne tous les 10000 km ou tous les ans, pour 30000 sur une voiture. Pour les pneus, on est sur une moyenne de 10000 sur une moto et 40000 sur une voiture.

La [assurance], mon assurance, confirme que les défauts techniques représentent 0,3% des sinistres. Le défaut peut aussi être par exemple, une ampoule grillée et n'être nullement à l'origine du sinistre. Je vois bien que le côté sécuritaire du CT est totalement infondé.

Je prône une sensibilisation et une formation des conducteurs de tous véhicules, sur le respect du code de la route, des mesures alternatives tel le texte 2014-45 l'autorisait.

Les éventuelles nuisances sonores, phénomène de mode sur les voitures (à l'échappement ou avec la sono vitres ouvertes) peuvent faire l'objet de contrôles par les forces de l'ordre.

Comment expliquez-vous que certaines voitures, soumises au CT, ont leur vignette CT et font plus de bruit qu'une moto de course ?

Je vois une fois de plus que le CT ne sert à rien.

Un contrôle technique va une fois de plus, appauvrir les usagers de 2RM, qui utilisent ces derniers en utilitaire pour se rendre au travail et qui, pour certains, ne peuvent s'offrir le luxe de se déplacer en hiver, à l'abri, dans une voiture.

Les déplacements pour se rendre dans un CT va encore générer de la pollution inutile.

Le professionnel indépendant d'un CT, où je me rends pour la voiture, confirme mes propos et ne souhaite pas du tout s'orienter vers le CTP 2 RM.

Ma femme possède un véhicule à 3 roues. Il n'existe pas de ban pour contrôler le freinage par exemple. J'en conclus qu'il n'y aura pas de contrôle des freins.

J'en reviens à la même conclusion que le CT 2 et 3 RM ne sert à rien, si ce n'est, prendre ces usagers pour des imbéciles.

Les motocistes sont également de cet avis ...

La plus sage et intelligente des décisions serait de se mettre autour d'une table avec les associations d'usagers telles que la [association de motard], la FFM et autres pour réfléchir à des mesures alternatives, en lieu et place qu'un CT que je ressens comme une nième taxe, un racket.

N° 931916 - Participation à la consultation sur un contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 00:42

Bonjour,

Je ne vois aucune utilité à un contrôle technique des 2 roues ou 3, 4roues pour la bonne raison que les motos, trikes ou quads sont entretenus beaucoup plus qu'une voiture et de plus faisant énormément moins de kilomètres par an (plus ou moins 3000 km). Que les contrôles visuels sont: freins, pneus, éclairages ..... sont fait très régulièrement, nos vies en dépendent (il faudrait être fou ou suicidaire pour rouler avec un engin non entretenu).

De plus, habitant en campagne, où sera le centre de contrôle le plus près car je sais que plusieurs centres, je leur ai demandé, ne veulent pas se lancer dans cette "aventure" histoire de coût du matériel, formation et personnel non habilité à la manœuvre avec ou sans moteur en route (il est hors de question que je sois obligé de faire moi-même des certaines choses dans les centres: quand je vais chez le médecins, je ne m'ausculte pas moi-même) . Que dire des machines personnalisé à notre gout, la fameuse Kustom culture (en Allemagne par ex, il ont certes un contrôle technique mais leur législation leur permet de rouler avec des engins personnalisés, mais quasi impossible en France. Les gouvernements prennent souvent l'exemple Allemand mais jamais pour ce genre de chose.

Pourquoi ? Je ne pense pas que ma moto pollue plus qu'une autre (année de construction 2016) et de plus un CT ne changera rien puisqu'elle sera aux normes en vigueur de l'époque et continuera de roulée (une voiture vieille de 20, 25 ans, voir plus, roule toujours sur nos routes). Pour ce qui est des nuisances sonores, la gendarmerie, police ... peuvent si ils le souhaitent verbalisé, de plus il y a les fameux "radars méduse". De plus, je pensais qu'un contrôle technique était pour la sécurité, comme il en était pour les automobiles ( env 17 % des accidents était du à l'état du véhicule; 0.3% pour les motos autant dire pas grand chose) au lieu de cela 3 associations, de plus parisiennes, donc ne représentant la France entière, se vantent d'avoir fait plier le gouvernement, sur le sujet de la pollution sonore ou environnementale. Donc où est la sécurité là dedans; Les solutions alternatives, qui avaient été proposées, étaient bien meilleurs qualités au niveau sécuritaire.

Voilà pourquoi, je ne vois pas l'utilité d'un CT 2 roues, j'ai bien encore d'autres arguments mais bien trop long à développer.

N° 931928 - commencer donc a contrôler les routes

par :

27/06/2023 01:16

Pas la peine d'être expert, l'état des routes est déplorable style bombarder la veille sauf la ou passe le tour de france, des dos d'âne a profusion majoritairement illégales, parfois en sortie de courbe et ça viens te parler de sécurité, du mobilier urbain anarchique ajoutant des obstacles et des danger pour l'usager, le chaos en ville vélo trottinette, 4 feu sur 50 mètres, circulation engorger en permanence, plan de circulation établis par des bobos en mal d'ecofumisterie. vendredi et samedi minuit run pas d'assurance pas de permis aucun respect du code de la route, mise en danger de la vie d'autrui, que fait la police? RIEN par contre pour verbaliser un 36 au lieu de 30 la y a du monde. en faite dans ce pays on apprend a passer un permis et non a conduire. consternant constat mais tous va bien très bien puisque le contrôle technique est la pour nous sauver. Et une petite dernière pour la route, qui contrôle ces technocrates non élue qui décide a notre place alors qu'on leurs a rien demandé, peu être que [réseau de contrôle technique] pourrais inventer un contrôle technique pour ces personnes avec un peu de lobbying va savoir.

N° 931935 - Défavorable a ce projet

par :

27/06/2023 01:41

Les accidents dus au mauvais entretien de ces véhicules sont très rares

N° 931941 - Ce contrôle technique ne doit pas être mit en place.

par :

27/06/2023 02:08

L'usage des véhicules de la catégorie L ne peut être rapproché de celui des autres catégories. En effet, de part leur conception, les véhicules de la catégorie L font l'objet d'un très bon entretien de la part de leurs propriétaires car la moindre défaillance peut s'avérer particulièrement dangereuse et que sur la plupart, tout est immédiatement visible. Il faut aussi noter que les motards sont en général des personnes passionnées qui prennent soin de leur véhicule, bien plus que les autres usagés de la route.

Les chiffres des assurances parlent d'eux mêmes, moins de 0,5% des accidents sont dus à un problème mécanique sur le véhicule ! Imposer un contrôle technique, c'est instaurer de nouveaux frais inutilement, alors même que l'inflation frappe déjà de plein fouet, et donc autant d'argent en moins qui ne seront pas mis dans l'entretien du véhicule, produisant donc l'inverse de l'effet soit disant recherché.

Il est d'autant plus injuste que les véhicules de la catégorie L sont souvent peu utilisés (3000km par an en moyenne) et il n'est pas rare que un même conducteur en possède plusieurs, pouvant amener à une somme non négligeable pour toutes les passer au contrôle.

De plus, un fort travail de lobbying a été mis en avant sur la mise en place de ce contrôle technique pour les véhicules de la catégorie L de la part de la compagnie [réseau de contrôle technique] qui a publié elle même les rapports d'accidentologie faussés et qui sont les premiers intéressés par sa mise en place avec de forts bénéfices en vue. Un contrôle juridique doit être mis en place et la compagnie [réseau de contrôle technique] jugée.

C'est pourquoi ce contrôle technique ne doit pas être mis en place.

N° 931947 - Ce projet ne tiens pas !

par :

27/06/2023 02:39

Il est purement inutile d'imposer un contrôle technique au moto puisque les motos sont en général toujours bien entretenus contrairement aux voitures !

N° 931948 - CT MOTO

par :

27/06/2023 02:42

C'est inutile et injuste. Apar remplir les caisses de l'état je vois pas l'intéret , toujours les mêmes qui paye ...

N° 931980 - inadmissible !!!

par :

27/06/2023 05:55

je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par la [association de motard], ce CT moto est inadmissible. Imposé par l'Europe soit-disant alors que l'on pouvait s'en passer...il aurait cependant fallu que notre gouvernement ait la volonté d'imposer cette non mise en place. Les diktats des "employés européens", non élus, sont à vomir...



N° 931984 - Controle technique moto

par :

27/06/2023 06:02

Monsieur le Ministre du transport.

Installer un "contrôle technique" pour les motos qui sont toutes bien entretenues est une hérésie, par contre est ce que vous allez installer un contrôle technique sur l'entretien des routes ? Parce que la il y aurait une masse de travail considérable, d'autres part vous cédez devant 3 associations parisiennes, mais je tiens à vous rappeler que la France ce n'est pas que Paris, il y a la province aussi et dorénavant feriez bien de vous en souvenir.

N° 931987 - Non au CT des 2 roues

par :

27/06/2023 06:08

Bonjour, je suis contre ce projet de CT des 2 roues car il est inutile. Voir les statistiques. Je roule depuis 17 ans et j'ai toujours entretenu mes motos. C'est une question de sécurité. Pas besoin d'un CT.

N° 932019 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 06:34

Les nombres d'accidents donc le véhicule est mal entretenu est très faibles on parle de 0,5% . Le coût financier pour les centres de contrôle pour s'équiper est cher et sera peut rentable sans oublier le manque de contrôleur technique, faudra aller loin du domicile pour trouver un centre qui engendrera de la pollution supplémentaire. Les véhicules les plus mal entretenus sont les 50 cm cube est le contrôle démarre avec les véhicules de 125 cm cube. Je demande, comme l'Europe nous a permis des mesures alternatives au contrôle technique. Au passage du permis de conduire on nous apprend à faire le tour du véhicule, le centre de contrôle technique fera pas plus.

N° 932020 - Contre le CT moto

par :

27/06/2023 06:34

Aucun intérêt, plutôt investir dans la réparation des routes. Nous inspectons nos motos avant chaque utilisation. Frein, état des pneus, niveau, etc.

N° 932029 - Non au CT pour les motos

par :

27/06/2023 06:39

Le travail dans la résolution de problèmes dans l'industrie, le processus de choix sur quel problème on s'attaque est simple ce sont les tops des problèmes. Le contrôle technique moto est mis en place sur quels motifs, seulement 0,3% des accidents sont dus à un problème technique. On veut mettre ce contrôle technique juste pour avoir un nouveau impôt dissimulé ...Alors je dis Non à ce contrôle technique et je dis attaquez-vous aux vrais problèmes, arrêtez de vouloir nous manipuler..

N° 932033 - trop cher

par :

27/06/2023 06:42

à 50e c'est le même prix que ma voiture alors qu'il y aurait moins de points à contrôler et que 2 roues au lieu de 4 il faut faire moins chère

N° 932041 - Quand on n'y connaît rien, on touche pas !

par :

27/06/2023 06:46

Sérieusement ?

Le contrôleur devra désosser les motos pour faire tout ce qui est listé ! Par exemple "Coffre à batterie détérioré ou mal fixé" (gravité majeure) : sur ma moto, il faut démonter une partie du carénage pour retirer la selle et accéder à la batterie... Bon, c'est sûr que le contrôle des essuie-glaces et des vitres du véhicule, ou celui du frein de stationnement sera plus facile à faire !

Ce projet est un copié-collé du contrôle voiture, est-ce que ceux qui ont pondu ça savent ce que c'est qu'une moto ?

N° 932050 - Inutile pour supprimer 0.2% des accidents

par :

27/06/2023 06:49

La défaillance technique d'un deux roues est la cause de 0.2% des accidents de 2RM. La génération pots d'échappement bruyants est passée. Emmener ma moto au CT ne nous fera pas nous sentir plus en sécurité, car les motards apprennent au permis comment vérifier la totalité de leur moto et assurer leur sécurité. Je ne veux pas payer un contrôle pour entendre des choses que je sais déjà. Je serai plus rassuré de voir plus de prévention qui m'éviterait des sueurs froides quotidiennes et évitement dus au téléphone ou à la distraction.

N° 932052 - gaspiller du temps et de l'argent

par :

27/06/2023 06:49

Bonjour, j'entretiens mon véhicule tous les 2 ans car je roule 3000 kms par an. Vous allez me faire perdre du temps et de l'argent car vous n'avez pas su défendre vos mesures alternatives. Je voterai blanc...

Bien cordialement.

N° 932053 - Restriction

par :

27/06/2023 06:50

Absolument pas justifié pour la catégorie L1E

N° 932054 - Contre le contrôle technique.

par :

27/06/2023 06:50

Je pense que le contrôle technique est inutile pour les deux et trois roues motorisés. Les textes européens n'obligent absolument pas la France à le mettre en place. D'autres alternatives peuvent être mises en place.

N° 932058 - Contre le contrôle technique moto sur toute cylindrée

par :

27/06/2023 06:55

Je suis contre tout contrôle technique car étant motard je prend soins de mon véhicule et je surveille toujours la pression des pneu l'état de mes pneus ainsi que tout les autre organes de sécurité ou autre

N° 932064 - Contre le contrôle technique moto sur toute cylindrée

par :

27/06/2023 06:56

Je suis contre tout contrôle technique car étant motard je prend soins de mon véhicule et je surveille toujours la pression des pneu ,l'état de mes pneus ainsi que tout les autre organes de sécurité ou autre .

N° 932084 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

27/06/2023 07:04

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques vscr888 &#3648;&#3588;&#3619;&#3604;&#3636;&#3605;&#3615;&#3619;&#3637;</a>

N° 932091 - Non au ct

par :

27/06/2023 07:08

Vous allez tuer toute les anciennes ! Vous aller pénaliser énormément de moto , faite des route correcte avant ...

N° 932114 - rapport coût et de l'intérêt du control technique sur le but affiché

par :

27/06/2023 07:16

Le contrôle technique est présenté comme un remède non seulement à la mortalité routière des deux-roues motorisés, mais aussi un remède contre le bruit excessif de certains motards, et contre la pollution de leurs moteurs thermiques.

Détenteur du BEPECASER mon experience me fait confirmer que très rares sont les accidents qui plus est mortels dont la cause principal est l'état de la motocyclette.

Étant motard moi même tous les presqu'accidents que j'ai pu éviter en moto était dû à distraction des automobilistes, quand cela n'a pas été volontaire (déjà eu également)

La seule chute que j'ai eu à déplorer sur route ouverte (sans conséquence hormis quelques égratignure pour la moto) était simplement dû à l'état de la chaussée...

Qui plus est étant donné l'investissement important pour les centres techniques, seuls les grand groupe basé à l'étranger pourront s'équiper, et uniquement dans les lieux À forte densité, ce qui implique des longs trajets pour s'y rendre, augmentant encore le coût du contrôle.

Concernant la mesure anti pollution que j'approuve, elle sera quand à elle inutile, le propriétaire pouvant changer le systeme d'échappement pour le contrôle et le réinstaller après afin d'être

tranquil ans de plus. Un contrôle par les forces de l'ordre lors de contrôle routier serait plus pertinants.

N° 932126 - Contre par intelligence

par :

27/06/2023 07:22

Il suffit de regarder le parc des motos pour se rendre compte que cela n'est pas nécessaire. La voiture même avec le CT possède encore plus de poubelles roulantes.

N° 932139 - Contrôle technique moto et tricycles et quattricycles

par :

27/06/2023 07:27

Je suis contres la mise en place du contrôle technique, pour la simple raison que les motos de nos motard sont mieux entretenu que le parc automobile, et surtout que s'est imposée par la dictature communauté Européenne ! ! !

La France a perdu sa souveraineté et sa liberté sur son propre territoire qu'elle honte !

N° 932142 - Voie de roulage

par :

27/06/2023 07:29

Ok pour le CT. Cela permettra de limiter le bruit de quelques motos qui dépassent le niveau autorisé.

Mais, pourquoi gravillonner les routes qui deviennent très dangereuses pour les motos, sans mettre de déviations pour les motos?

Allez va ous faire quelque chose avant qu'un drame arrive?

PS. Je suis motard!

N° 932153 - NON au contrôle technique moto obligatoire

par :

27/06/2023 07:32

Je dis NON à ce contrôle technique imposé soit disant pour notre sécurité. Commencez par Contrôler l'état de vos routes et nous en reparlerons.

N° 932158 - Enfin

par :

27/06/2023 07:33

Très bonne idée

N° 932162 - Pourquoi prendre en compte que 0.3 % et ne pas traiter les 99.7 % restants

par :

27/06/2023 07:34

L'instauration d'un CT pour les catégories L et notamment pour les 2/3 roues motorisés ne résoudra pas l'accidentalité de ces moyens de locomotions car les différentes études montrent que seulement 0.3 % des accidents de 2/3 roues seraient dus à une défaillance mécanique du véhicule. Mettre en place ce C.T ne permettra donc pas de résoudre les 99.7% restants!

En cas d'instauration, peu de centres vont pouvoir assurer ces contrôles et ce faible maillage va logiquement entraîner un surcoût pour les usagers, une injustice sociale de par la disparité d'implémentation de ces centres, un risque que certains usagers soient en infraction par ce fait (difficulté de ce rendre dans un centre, prise de rendez-vous...). Mais aussi ces déplacements engendreront automatiquement une sur-pollution et un risques potentiel d'accident. Un comble : avoir un accident alors que l'on se rend dans un centre justement pour éviter un hypothétique accident dû à une défaillance mécanique(0.3%). Et ce risque augmentera pour les jeunes qui devront faire contrôler leur 50 cm<sup>3</sup> dans un centre éloigné de leur domicile. Nous allons peut-être sacrifier des jeunes sur l'autel du C.T et de la rentabilité financière des centres de C.T.

Ce C.T va être un copie de celui instaurer pour les voitures et il ne prendra pas en compte l'ensemble des spécificités liées aux 2/3 roues. Conscient de l'accidentalité des 2/3 roues qui est malgré tout en baisse depuis quelques années, je ne crois pas que l'instauration de ce C.T la fasse baisser et une évaluation de l'efficacité de cette mesure doit être mise en place . Si les résultats de cette étude montre que la mise en place d'un CT n'atteint pas les objectifs désirés il faudra annuler ce C.T et mettre en place des mesures alternatives orientées pour la sécurité des 2/3 RM des 99.7% restant! Coté environnement, le parc des 2/3 RM représente moins de 4% des émissions polluantes et les constructeurs ont fait d'énormes progrès pour rattraper leur retard sur les normes EURO. De plus le parc 2/3 RM est plus "jeunes" que le parc automobile et un deux roues a un impact sur environnement moindre par le fait de son gabarit et son aptitude à fluidifier le trafic. Reste les émissions sonores de certains 2/3 roues, une légende urbaine veut qu'un 2/3 est mieux perçu s'il fait du bruit, cette nuisance est une affaire de police (verbalisation des contrevenants) mais aussi un problème d'éducation et ce n'est pas un C.T qui résoudra ce problème.

Au lieu de dépenser des sommes pour une mise en place d'un CT, même si cette argent sera issu du domaine privé mais ponctionné quand même sur les usagers (coût d'un CT), ne serait-il pas mieux de l'investir dans une réelle politique de sécurité routière définie par l'ensemble des acteurs de la route. La mise en oeuvre de vraies mesures de sécurité coûtera mais elle sera rentabilisée par les gains réalisés sur la baisse des blessés (coût des soins) ou des décès.

Osons le changement de politique de sécurité et quel risque prendra-t-on si l'on ne met pas le CT des 2/3 RM en place. Cela fait plus de 10 ans que sa mise en place aurait dû être faite et l'on constate une baisse de l'accidentalité. Parions sur l'avenir et sortons des sentiers battus. N'ayons pas peur!

N° 932167 - Pourquoi prendre en compte que 0.3 % et ne pas traiter les 99.7 % restants par :

27/06/2023 07:36

L'instauration d'un CT pour les catégories L et notamment pour les 2/3 roues motorisés ne résoudra pas l'accidentalité de ces moyens de locomotions car les différentes études montrent que seulement 0.3 % des accidents de 2/3 roues seraient dus à une défaillance mécanique du véhicule. Mettre en place ce C.T ne permettra donc pas de résoudre les 99.7% restants!

En cas d'instauration, peu de centres vont pouvoir assurer ces contrôles et ce faible maillage va logiquement entraîner un surcoût pour les usagers, une injustice sociale de par la disparité d'implémentation de ces centres, un risque que certains usagers soient en infraction par ce fait (difficulté de ce rendre dans un centre, prise de rendez-vous...). Mais aussi ces déplacements engendreront automatiquement une sur-pollution et un risques potentiel d'accident. Un comble : avoir un accident alors que l'on se rend dans un centre justement pour éviter un hypothétique accident dû à une défaillance mécanique(0.3%). Et ce risque augmentera pour les jeunes qui devront faire contrôler leur 50 cm<sup>3</sup> dans un centre éloigné de leur domicile. Nous allons peut-être sacrifier des jeunes sur l'autel du C.T et de la rentabilité financière des centres de C.T.

Ce C.T va être un copie de celui instaurer pour les voitures et il ne prendra pas en compte l'ensemble des spécificités liées aux 2/3 roues. Conscient de l'accidentalité des 2/3 roues qui est malgré tout en baisse depuis quelques années, je ne crois pas que l'instauration de ce C.T la fasse baisser et une

évaluation de l'efficacité de cette mesure doit être mise en place . Si les résultats de cette étude montre que la mise en place d'un CT n'atteint pas les objectifs désirés il faudra annuler ce C.T et mettre en place des mesures alternatives orientées pour la sécurité des 2/3 RM des 99.7% restant! Coté environnement, le parc des 2/3 RM représente moins de 4% des émissions polluantes et les constructeurs ont fait d'énormes progrès pour rattraper leur retard sur les normes EURO. De plus le parc 2/3 RM est plus "jeunes" que le parc automobile et un deux roues a un impact sur environnement moindre par le fait de son gabarit et son aptitude à fluidifier le trafic. Reste les émissions sonores de certains 2/3 roues, une légende urbaine veut qu'un 2/3 est mieux perçu s'il fait du bruit, cette nuisance est une affaire de police (verbalisation des contrevenants) mais aussi un problème d'éducation et ce n'est pas un C.T qui résoudra ce problème.

Au lieu de dépenser des sommes pour une mise en place d'un CT, même si cette argent sera issu du domaine privé mais ponctionné quand même sur les usagers (coût d'un CT), ne serait-il pas mieux de l'investir dans une réelle politique de sécurité routière définie par l'ensemble des acteurs de la route. La mise en oeuvre de vraies mesures de sécurité coûtera mais elle sera rentabilisée par les gains réalisés sur la baisse des blessés (coût des soins) ou des décès.

Osons le changement de politique de sécurité et quel risque prendra-t-on si l'on ne met pas le CT des 2/3 RM en place. Cela fait plus de 10 ans que sa mise en place aurait dû être faite et l'on constate une baisse de l'accidentalité. Parions sur l'avenir et sortons des sentiers battus. N'ayons pas peur!

N° 932169 - cT pour les 2 roues

par :

27/06/2023 07:37

Les controles projetés sont déjà opérés par 99% des motards ! Le bon état de leur moto est leur garantie "sécurité". Il n'en est pas de même des routes que nous empruntons ! Il serait peut être temps de faire un "controle technique" des infrastructures routières au lieu de nous imposer des frais supplémentaires sur un CT complètement aléatoire ??

N° 932174 - Inutile et malhonnête

par :

27/06/2023 07:38

Que dire de plus ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nos motos sont sûres et non polluantes et l'état des routes est seul responsable des accidents et problèmes.

N° 932190 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 07:43

Avant de vouloir assurer la sécurité des motards qui le font eux même

Veuillez vous occuper de nos routes qui sont une catastrophe

Les trois sont dangereux pour les motos comme les voitures d'ailleurs

Et si je ne me trompe pas les accidents de moto liés à un mauvais entretiens sont de 0.3% c'est tellement minim

N° 932199 - Un CT inutile !

par :

27/06/2023 07:46

Beaucoup de palabres pour une mesure inutile en sécurité mais avec excuses et arguments bidon pour racketter les motards non pollueurs !

N° 932220 - Cela ne sert à rien

par :

27/06/2023 07:52

Réparer les routes au cieux de faire le ct

N° 932221 - CT2RM

par :

27/06/2023 07:52

Inutile techniquement et structurellement pour un 2RM

Aucun impact sur la securité

Non réalisable par les Centres Techniques auto

1 investir dans la réfection des route

2 rendre les blousons obligatoires avec casque et gants

3 privilégier le 2Roue en ville

N° 932222 - Est-ce vraiment opportun

par :

27/06/2023 07:53

Le nombre de véhicules à deux roues en mauvais états est-il vraiment important pour justifier un contrôle systématique

Je ne le pense pas, la plupart des motos que je vois dans les rassemblements sont toutes en parfaites états même si on peut reprocher à certain le bruit modifié

Pour le reste, le contrôle visuel est fait par chacun avant chaque utilisation, les organes de sécurité étant visibles facilement au contraire des voitures et pl

Pourquoi alors ne pas étendre les contrôles à tous les véhicules empruntant les voies publiques y compris les véhicules dans moteurs

Quand on voit des vélos, par exemples, dépouillés de leurs éléments de sécurité comme les catadioptrés et timbres avertisseurs. Il y aurait peut-être une catégorie de personnes exemptées d'obligations par rapport à la loi. On se le demande

N° 932223 - contrôle technique

par :

27/06/2023 07:54

ma moto est contrôlée régulièrement par un mécano expert car je sais que je n ai pas droit a l erreur au cas il y aurait un problème donc un contrôle ne sert a rien et tous les motards le savent bien si c est juste pour prendre de l argent il faudrait chercher ailleurs certainement du coté des scooters ou petites motos qui sont certainement bricolées par n importe qui et n importe comment

N° 932225 - La fausse bonne idée

par :

27/06/2023 07:55

Encore une contrainte et des dépenses de plus qui viennent s'ajouter à celles déjà existantes tout ça pour satisfaire la C.E. Les motards entretiennent leur machine car leur vie est dépend. Si l'état avait une véritable volonté de faire baisser les accidents de moto, il s'attaquerait à l'état lamentable de nos routes. Nous avons le premier réseau routier avant que l'état se désengage lâchement de cette

charge sur les départements. Ce contrôle technique est de la poudre aux yeux pour masquer ses manquements.

N° 932227 - Est-ce vraiment opportun

par :

27/06/2023 07:55

Le nombre de véhicules à deux roues en mauvais états est-il vraiment important pour justifier un contrôle systématique

Je ne le pense pas, la plupart des motos que je vois dans les rassemblements sont toutes en parfaites états même si on peut reprocher à certain le bruit modifié

Pour le reste, le contrôle visuel est fait par chacun avant chaque utilisation, les organes de sécurité étant visibles facilement au contraire des voitures et pl

Pourquoi alors ne pas étendre les contrôles à tous les véhicules empruntant les voies publiques y compris les véhicules dans moteurs

Quand on voit des vélos, par exemples, dépouillés de leurs éléments de sécurité comme les catadioptrés et timbres avertisseurs. Il y aurait peut-être une catégorie de personnes exemptées d'obligations par rapport à la loi. On se le demande

N° 932228 - Inutile

par :

27/06/2023 07:55

Le bienfait de cette mesure sera nul dans le cadre des accidents moto par lequel 0,1 pourcent met en cause l'état général de la moto mieux vaudrait rendre obligatoire l'équipement et diminuer les taxes sur ses derniers afin de les rendre accessibles

N° 932230 - Contrôle technique 2RM

par :

27/06/2023 07:56

Le CT des deux roues motorisés est inutile dans le sens où tout conducteur entretient régulièrement son véhicule. De plus le plus grand nombre de 2RM en mauvais état se situe au niveau des petits scooters et non des motos. A la limite, imposer un CT lors de la vente du véhicule serait plus judicieux.

N° 932234 - Utilité

par :

27/06/2023 07:57

Le mauvais entretien est responsable de quelle proportion d'accidents ??

Négligeable !!

Propriétaire de 2 mobylettes des années 70 et d'un Solex, je dois donc faire passer le contrôle à ces 3 engins, qui roulent très rarement ? Absurde !

Tout ceci est du pur lobbying !

N° 932237 - Honteux

par :



27/06/2023 07:58

Encore un manque de courage et d'honnêteté du gouvernement et une faiblesse du pouvoir en place ! Qui plie devant l'Europe et le lobbying de trois associations anti 2 roues ! Sachant très bien que les défauts techniques représentent moins de 1 % dans les accidents des motos et qu'il est établi que les motards, du fait de leur conscience de leur vulnérabilité, entretiennent correctement leur moto et sont attentifs à tous les éléments techniques (pneus, frein, maintenance....) contrairement à une majorité d'automobilistes.

En effet, la moto est avant tout un objet de passion et de plaisir et non un "utilitaire" à la portée de tout un chacun.....

Et encore une charge financière supplémentaire devant être supportée par les citoyens ...

N° 932238 - Ct moto

par :

27/06/2023 07:58

Uniquement pour le pognon !

50€ pour un contrôle visuel une honte !!

Réparé les route plutôt faite l'entretien des bis de poule

N° 932239 - ma moto est toujours en bonne état

par :

27/06/2023 07:59

ma moto et celle de mon épouse sont toujours entretenues et en bon état

la révision en garage toujours faite avec vérification des pneus , du kit chaîne , etc...

et c'est le même cas pour tous les motards que je connais

on a déjà 2 voitures ( pas le choix pour aller au travail) donc déjà 2 contrôles à payer

la moto le week-end est un loisir et un moment de décontraction c'est pour cela qu'elles sont toujours en bon états pour éviter les galères

je ne vois pas l'intérêt de faire un contrôle technique pour les motos sauf de encore payer , payer et toujours payer !!!!

N° 932246 - Ct moto

par :

27/06/2023 08:02

Laisser donc aux usagers des 2rm la possibilité dans avoir le choix. Car cette représentation d'usagers à ma connaissance ne roule pas sur des motos non entretenues.

En espérant un geste fort de notre ministre .

N° 932250 - refus du contrôle technique des motocyclettes

par :

27/06/2023 08:04

Tout motard est conscient du risque qu'il prend si son véhicule est mal entretenu notamment pneu, chaîne , échappement, huile, freins etc.

J'appelle motard celui qui pilote un engin de plus 125 cm<sup>3</sup>, ce sont les petites cylindrées qui polluent l'air et les statistiques.

N° 932252 - remarques sur le projet de CTP pour motos

par :

27/06/2023 08:05

bonjour,

vu que la principale nuisance reprochée à l'ensemble des motos est le bruit produit en ville par seuls des cyclomoteurs bricolés, l'application d'un CTP "à la revente" suffirait largement pour obliger la "jeunesse" à laisser ses "mobs et 50" en configuration d'origine vu la fréquence de changement de propriétaire de ces engins pendant leur courte vie...

N° 932256 - motos

par :

27/06/2023 08:06

faite donc contrôler les automobiles qui circulent sans contrôle technique depuis des années après on verra mais pour le moment personne ne touche à ma moto à part mon concessionnaire

N° 932258 - Consultation Contrôle technique 2et3 roues motorisés

par :

27/06/2023 08:07

bonjour,

62 ans motard depuis 1975 1 000 000 km au compteur et jamais d'accident du à une défaillance technique. je fais déjà 2 révisions par an plus l'entretien courant de ma moto. ce qui fait 6 révisions en 3 ans. il me faudrait faire en plus un contrôle technique qui ne tiens pas compte des spécificités de mon véhicule. un bon nombre de contrôles se font sur des parties cachées par le carénage de ma moto. comment faire ces contrôles sans "démontage"??? au premier coup d'oeil on voit que ce décret n'est qu'un copier coller du ct auto qui n'améliorera aucunement la sécurité des motards ce n'est qu'une taxe supplémentaire dont une grosse partie sera reversé aux actionnaires du lobby des contrôleurs

Cordialement

N° 932263 - Ras le bol

par :

27/06/2023 08:08

Ça s'est toujours bien passé sans contrôle technique, ça n'a empêché personne de vivre. Alors pourquoi nous faire chier une fois de plus avec une nouvelle pompe à fric.

N° 932266 - Futur contrôle technique

par :

27/06/2023 08:09

En tant que jeune conducteur, j'ai parfois des doutes sur l'entretien de ma moto. L'avantage c'est qu'elle donne des signes et les éléments sont visibles. Et même si ce n'est pas le cas je me renseigne auprès de mon entourage et des garages moto qui s'y connaissent. En revanche l'état de la route est bien plus préoccupant sur laquelle j'ai pu y laisser ma peau plusieurs fois depuis l'obtention de mon permis (pas de signalisation, mauvais entretien etc) sont très importants d'autant plus à moto. Alors mon avis final est que le contrôle technique peut être utile à la revente par exemple pour éviter les vices cachés etc mais la priorité reste l'état de la route.

N° 932270 - Occupez vous de nos routes, on s'occupe de nos motos ! ;)

par :

27/06/2023 08:09

Occupez vous de nos routes, on s'occupe de nos motos ! ;)

N° 932271 - Controle Technique 2 roues

par :

27/06/2023 08:10

Je suis conducteur moto et ne suis pas contre un CT, mais celui ci devrait être mis en place tous les 4 ou 5 ans avec un prix relativement bas étant donné la simplicité et la rapidité de ce dit contrôle.. une base entre 30 et 35 euros me paraît tout à fait correct.. une parenthèse que je vais ouvrir avec vous, la majorité des motards font attention à ce que leur moto ne soit pas un danger pour eux ou pour leur compagne donc on s'occupe déjà très bien de nos motos, si ce CT permet d'éviter que des soi disant motard ne se tue au guidon de moto non révisé ou non entretenu soit dit en passant cela devrait aussi concerner les scooters en dessous des 125 cm<sup>3</sup> vu les épaves que je vois rouler, merci d'avoir pris le temps de lire mon message..

N° 932284 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

27/06/2023 08:14

Depuis 50 ans que suis motard, je n'ai jamais vu des deux roues dont l'état représentait un risque en terme de sécurité pour le pilote comme pour les autres usagers de la route. par contre il me paraît normal de contrôler les véhicules au niveau des nuisances sonores et de la pollution.

N° 932289 - contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 08:15

La plupart des 2 roues sont customisé c'est le principe même des passionnés de motos donc pas forcément conforme ,laissons nous un peu de liberté, beaucoup de pays, dont les USA par exemple ont cette largesse .Ce serait encore plus de soumissions de la part de l'état ,sous prétexte d'écologie ,tout est bon ,à côté de ça on parle pas de la pollution des avions qui transportent nos chers élus tout les jours .c'est encore un peu plus de liberté en moins ,ça suffit

N° 932291 - quid des clignotants sur les machines non équipées d'origine

par :

27/06/2023 08:17

je dispose de 3 machines d'enduro carte grise collection de 1975, 1976 et 1980 non équipées d'origine de clignotants et rien n'est prévu pour les installer ! dans le contrôle tel que présenté , je n'ai rien vu à ce sujet ! qu'en est il , étant donné que les clignotants ne sont obligatoires que depuis mars 1989 en série

N° 932297 - les moutons

par :

27/06/2023 08:18

encore une façon de prendre de l'argent au plus modestes la sécurité routière passe par l'état de nos routes et rendre obligatoire un minimum d'équipement avec une tva à 5 points il faut arrêter de promulguer des lois par des personnes incompétente

N° 932307 - ct moto

par :

27/06/2023 08:21

inutile chaque motard fait son controle technique lui meme

il est juste question de faire rentret des sous dans les caisses de l etat.moi je propose un ct sur l etat des routes.

N° 932308 - Non coherent

par :

27/06/2023 08:21

Bonjour

Je ne suis pas motard, mais je vois tous mes amis qu'ont une se préoccuper de leur moto et et de leur sécurité.

Il est vrai qu'il faut contrôler mais faire payer un control qu'effectuent eux mêmes me parait du vol ni plus ni moins.

Il a bien dans les autres pays un control lors d'une vente pour justifier l'état, le suivi etc, mais un contrôle périodique me parait non cohérent par rapport a la situation.

N° 932309 - CT moto

par :

27/06/2023 08:21

bonjour,

il faut qu'on m'explique comment un contrôleur technique pourra vérifier le bon état d'un cable de freins à l'intérieur de sa gaine ? et si ce cable casse sur le trajet du retour ou dans les jours qui suivent est ce que le contrôleur sera tenu pour responsable en cas d'accident ?

N° 932311 - CT deux roues

par :

27/06/2023 08:21

Régulièrement entretenus (minimum 1 fois par an) je ne pense pas que le CT change beaucoup de choses pour la majeure partie des motards. Cela dit ce sera de la mauvaise foi de nier que certains cyclomotoristes ne sont du tout précautionneux.

Bien que partagé, je suis pour le CT.... Mais si mise en vigueur, il doit y avoir une vraie politique de sécurisation des routes quelles dépendent ou non des collectivités et vraie sensibilisation des automobilistes aux deux roues.

N° 932312 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 08:21

Et voici une nouvelle taxe. Heureusement que Macron n'augmente pas les impôts. Motarde depuis plus de 40 ans, je n'ai pas vue de motos qui n'étaient pas entretenues. On n'a pas de carrosserie autour nous donc il faut être vigilant sur la sécurité de la moto. Pourquoi faut il suivre les directives de l'europe ? Ce qui m'inquiète, c'est qui va faire ses contrôle, on ne manipule pas une moto comme une voiture. Il faudra que ça soit les ateliers spéciaux motos qui fasse ce CT.

N° 932313 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

27/06/2023 08:21

Le contrôle technique tel que proposé pour les motos et assimilés ne concerne pas les deux roues d'une cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, pourtant très accidentogènes. Pour ne pas contrarier les pas parents des ados ?

Sachant que la plupart des motos de plus de 125 cm<sup>3</sup> ne dépassent le kilométrage de 3500 km/an, la fréquence du contrôle est trop rapide. De plus ce contrôle comporterait moins de points que celui des automobiles et véhicules lourds. Le prix devrait être établi en fonction des points : quatre fois moins de points, quatre fois moins cher !

C'est encore un moyen de céder au lobbying des centres de contrôles et de récupérer de la TVA. Combien allez-vous embaucher de fonctionnaires afin de contrôler les centres de contrôles alors que vous réduisez ceux responsables de l'entretien des routes dont la dégradation est VRAIMENT cause d'accidents pour les deux roues ?

Si c'est pour en avoir autant que pour les contrôles sanitaires ou le travail, nous sommes mal barré ! Bel exemple de lutte contre l'inflation et de réduction des dépenses de l'état en rajoutant une nouvelle couche administrative.

Et pour les collectionneurs, qu'est-il prévu ?

Pourquoi ne pas proposer un référendum sur le sujet ?

N° 932318 - CTP Moto

par :

27/06/2023 08:22

Bonjour.

Le CT MOTO , je suis contre.

Ma moto ainsi que toutes les motos des ami(e)s motard(e)s, ainsi que celles du club moto (Gazelec Var, section Moto), sont conformes et très bien entretenues par des professionnels (motocistes) et nos motos (grosses cylindrées, en majorité) n'ont pas besoin d'un contrôle technique en plus.

Je crois vraiment que ce Contrôle Technique Moto ne sert à rien (si ce n'est pour nous prendre une cinquantaine ou une centaine d'euros) , surtout pour les grosses cylindrées et même pour les plus de 125 cm<sup>3</sup>.

Complètement inutile ce CT Moto.

Cordialement.

N° 932324 - contrôle technique

par :

27/06/2023 08:26

on est motards et responsable, c'est notre vie qui tiens sur deux roues alors autant dire que nos véhicules sont en état

que l'on verbalise les véhicules en infraction oui mais que l'on impose un contrôle non c'est juste du raquette on ferait mieux d'enlever la tva sur les organes de sécurité

N° 932333 - CT moto

par :

27/06/2023 08:29

Bonjour,

il faut qu'on m'explique comment un contrôleur technique pourra vérifier l'état d'usure d'un câble de frein à l'intérieur de sa gaine ? si mon câble casse sur le retour ou dans les jours qui suivent est-ce que le contrôleur sera responsable en cas d'accident ?

N° 932338 - Contrôle technique 2/3 roues motorisés

par :

27/06/2023 08:30

Le CT pour nos véhicules 2/3 roues n'est pas la solution à une réduction des accidents dans lesquels nous sommes impliqués.

L'état de notre véhicule est suivi tous les 2 ans ou 16 000km environ et cela par des mécaniciens dont c'est le métier et la passion. Néanmoins, en plusieurs années d'expérience à 2 roues, les quelques fois où j'ai eu crainte pour ma vie était due à un véhicule qui s'est rabattu sur ma voie, une route parsemée de trous, du gravier non signalé, des infrastructures non adaptées.

Si le CT est instauré nous attendons également la mise en place immédiate d'une voie pour moto, des règles allant davantage dans le fait de favoriser l'interfile. Mais également un entretien plus qualitatif des routes importantes afin d'éviter les accidents inutiles. Enfin, nous attendons les aides financières ou autres pour les circuits accueillant tous types de véhicules. Nous ne pouvons utiliser l'entièreté de notre moto sur la route (sécurité des autres, limitations de vitesse etc) nous allons donc sur des circuits afin de pratiquer sans gêner. Pourquoi donc fermer tous ces endroits qui nous permettent de pratiquer en sécurité.

Le CT si vous le voulez tant vous le mettez, par contre il faut, en même temps, faire un pas vers nous avec ces détails qui sauvent des vies.

N° 932339 - Contrôle des motos de collection

par :

27/06/2023 08:31

Comme beaucoup de collectionneurs, je possède de nombreuses machines des années 60 ou 70 toutes restaurées en parfait état en 2 et 4 temps. Les systèmes de freinages étaient rudimentaires et que dire des émissions des 2 temps ? Que voulez-vous contrôler sur des machines parfaitement conformes aux normes de 1960 ou 1970 et qui ne parcourent que quelques dizaines de kms par mois ?? A part me racketter de 20 fois 50 euros, à quoi cela va-t-il servir ?? Cette mesure est simplement inutile car les vraies épaves continueront, comme en voiture d'ailleurs, de circuler et de se revendre à l'aide de certificats bidons délivrés par des centres sans foi ni loi dont nous avons tous été victimes un jour.

N° 932348 - avis CT moto

par :

27/06/2023 08:33

-pourquoi le prix d'un CT moto coûte 60% du prix d'un CT voiture alors que le nombre de points de contrôle est divisé par 4..?...?

-si c'est la sécurité des motards qui vous intéresse pourquoi ne pas rendre le port d'un blouson homologué obligatoire, en plus du casque et des gants...plutôt qu'un CT où on ne va visiblement pas contrôler grand chose?...

N° 932358 - Contrôle des émissions polluantes

par :

27/06/2023 08:37

Sur les véhicules automobiles, ce contrôle peut fluctuer en fonction de la qualité des filtres à particules et pots catalytiques mais sur un deux roues, l'échappement se résume à un réducteur de bruit sans autre dispositif de filtration si ce n'est une sonde LAMBDA pour les plus récents, alors il sera très difficile , voir impossible de le corriger.

N° 932362 - Une nouvelle obligation mal conçue ...

par :

27/06/2023 08:38

Motard au quotidien depuis 40 ans, je déplore ce projet décrété dans l'urgence, officiellement motivé, selon les autorités européennes qui en sont à l'origine, par l'amélioration de la sécurité. En quarante ans de pratique quotidienne du 2 roues motorisé, je n'ai pas une seule fois été mis en danger par un quelconque problème technique de mon véhicule. Et sur les dizaines de motards que je connais ou ai connu, aucun ne l'a été ...

Pourquoi imposer un contrôle périodique qui sera très mal accepté, voir rejeté ou ignoré par la majorité ... La plupart des 2 roues parcourent moins de 4000 km par an. Un contrôle lors de la revente aurait suffi. Ou une vraie mesure incitative : pourquoi ne pas rendre ce contrôle périodique obligatoire uniquement pour l'accès aux ZFE ou aux centres villes ? Je suis persuadé que cela conviendrait à la plupart, et même que les usagers le trouveraient finalement utile.

N° 932368 - Contre le projet de décret du contrôle technique moto

par :

27/06/2023 08:38

Bonjour,

Je ne pense pas que ce décret va atteindre le but fixé soit : diminution des nombres de morts sur les routes.

Exclusion des 2 roues de petites cylindrée , méconnaissance des motos, volonté délibérée de ramasser de l'argent, etc ...

Désolé je n'ai pas un avis favorable.

N° 932369 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 08:38

Complètement inutile, un(e) motard(e) contrôle ou fait contrôler régulièrement sa moto justement pour sa propre sécurité et celle des autres. Motard depuis 45 ans non stop, je n'ai jamais vu une moto en mauvais état. La mise en place de ce contrôle technique est uniquement fait pour remplir les caisses de l'état au lieu de se focaliser sur la remise en état de nos routes qui sont accidentogènes et qui sauverait certainement plus de vies.

Cdt

N° 932370 - controle technique moto

par :

27/06/2023 08:38

il n y a pas besoin de controle technique sur une moto , on ne peut pas rouler en moto sans freins ou avec des pneus lisse ou craquelé . cela est complètement inutile .

on aurait peut etre pue faire un controle juste au moment de la revente de la moto , pour éviter la fraude de carte grise et de moto trafiqué ou volé .

je pense se saurait beaucoup plus utile que de nous emmerdé avec encore une pompe

a fric

N° 932374 - Manque d'intérêt du CT2RM par rapport à l'état des routes

par :

27/06/2023 08:41

Manque d'intérêt du CT2RM par rapport à l'état des routes

N° 932377 - Contrôle technique deux roues

par :

27/06/2023 08:42

Quel étonnement de voir la mise en place de ce contrôle technique alors que les statistiques montrent que moins de 0,5% des accidents sont des problèmes techniques, ce qui est bien la preuve que l'entretien est bien réalisé

Vu la spécificité du deux roues il ne faudrait pas que le contrôle soit un copié-collé de celui des quatre roues ce qui semble être le cas

Y aura t'il assez de centres de contrôle équipé en matériel spécifique et personnel qualifié à temps pour ne pas être ennuyé à tort par les forces de l'ordre, car aux dires des responsables il faudrait au moins deux ans pour que les centres soient opérationnels

Concernant l'environnement toutes les études montrent qu'un deux roues de part sa mobilité et sa fluidité pollue moins qu'une automobile sur un même trajet, et les normes anti pollution ont elles aussi augmenté, sur le bruit les deux roues sommes souvent contrôlés (je roule Harley jamais verbalisé)

Je pense que l'efficacité du contrôle n'est pas prouvée et qu'une mesure alternative telle que quelques points supplémentaires de contrôle lors de la visite annuelle chez le concessionnaire serait plus judicieux

N° 932378 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 08:42

c'est inutile, il faut dix minutes pour changer les pots d'échappement, les pneus se changent tous les 2 mois, le contrôle ne sert à rien sauf encaisser des sous pour les centres de contrôle

N° 932379 - 2 roues.. Motos vs Scooters et mini motos

par :

27/06/2023 08:42

Bonjour,

Avant d'imposer un CT pour tous les deux roues sous couverts d'arguments absolument non justifiés, merci de ne pas mettre dans le même sac les motos que les "vrais" motards utilisent au quotidien, souvent par des passionnés, qui entretiennent régulièrement leur véhicule (en 2 roues un engin non entretenu peut-être fatal contrairement aux véhicules 4 roues), et les scooters et autres mini motos qui sont plus souvent moins bien entretenus, très bruyants, et utilisés par des personnes et qui ont un comportement routier beaucoup plus dangereux que les motards, et qui n'ont d'ailleurs pas besoin de passer un permis A contrairement aux motards.

Cordialement.

N° 932382 - C.T. 2 et 3 roues motorisés



par :

27/06/2023 08:43

Un contrôleur de voiture ne sait pas forcément s'occuper d'une moto !

Les accidents de 2RM ne sont que très rarement dus à l'état du véhicule .

Si je dois faire plus de 30 kms pour faire un contrôle cela va rajouter aux frais .

il faudrait prouver l'efficacité de tel contrôle avant de les rendre obligatoire ,

J'ai déjà un professionnel qui s'occupe de mes 2RM, avec efficacité !

Je suis sur la route moins de temps que les 4/4 et autres SUV donc moindre pollution .

N° 932384 - contre ce contrôle technique 2 roues inique

par :

27/06/2023 08:43

la grande majorité des 2 roues de plus de 125cc est très bien entretenue.

l'accidentalité due à un défaut d'entretien d'un 2 roues de plus de 125cc est infime.

l'arsenal répressif pour verbaliser des défauts visuels ou sonores existe.

le CT ne cible même pas les catégories de 2 roues les plus accidentogènes

N° 932387 - Mon opposition au contrôle technique

par :

27/06/2023 08:44

Je suis opposé à ce contrôle qui n'apportera rien en matière de sécurité routière. Ayant travaillé dans le monde de la moto pendant 17 ans je peux témoigner que les motos sont bien entretenues. Dans tous les accidents que j'ai traités, les experts n'ont jamais relevé de défaut d'entretien du véhicule. Ce contrôle censé améliorer la sécurité dérive sur la pollution de l'air et le bruit, sujets amenés par des associations écologistes intégristes qui servent des intérêts pas très nets. Pour rappel, les motos suivent la réglementation en matière de pollution et la moto est une solution pour réduire cette pollution car elle fluidifie le trafic routier. De plus, le code de la route permet le contrôle du bruit et la sanction éventuelle. LE CONTRÔLE TECHNIQUE NE SERT À RIEN POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, IL SERT JUSTE LES AMBITIONS POLITIQUES DE CERTAINS.

N° 932392 - Encore un moyen de nous piquer de l'argent

par :

27/06/2023 08:46

Il y a quelques mois en arrière le gouvernement nous assurait que le contrôle technique des deux roues n'était plus à l'ordre du jour ! Deux associations déposent un recours devant le conseil d'état, il leur donne raison et la machine se met en route.

Je pense pour ma part que le gouvernement savait très bien où il voulait en venir mais qu'il souhaitait gagner du temps et de la tranquillité "Dormez braves gens on s'occupe de tout". 'est cette forme d'insincérité dans l'action gouvernementale qui rend depuis le début de l'ère Macron les actions extrêmement pénibles et dénuées de clarté !

De toute façon le citoyen et motard que je suis voit bien que la très grande majorité des députés et sénateurs ne pensent qu'à conserver leurs avantages au détriment de l'intérêt général.

N° 932394 - CONTRÔLE TECHNIQUE pourquoi faire ?

par :

27/06/2023 08:46

Payer 50 euros un contrôle qui va durer 15 minutes, c'est prohibitif. C'est quatre fois plus élevé que le tarif horaire d'un garagiste diplômé. En plus à chaque révision chez un professionnel de la moto celui-ci ne laissera pas sortir de son garage un véhicule en mauvais état vu qu'il engage sa responsabilité ! Les centres de contrôle technique n'ont à ce jour « ni le matériel, ni le personnel » pour réaliser ces contrôles. « Comment voulez-vous que des gens qui n'ont jamais fait de contrôles techniques de deux-roues puissent le faire du jour au lendemain ? », De quoi s'occupe le Conseil d'État ???? De quel droit trois associations qui n'y connaissent rien remettent en cause les promesses du gouvernement ! Le Conseil d'État a notamment considéré que le remplacement de l'obligation de contrôle technique des deux-roues par des mesures alternatives n'était pas conforme au droit d'européen. Comme toujours l'Europe ! Où se trouve la souveraineté de notre pays ? Il me semble que les Français ont voté non à l'Europe en 2005 ! Ce n'est pas l'obligation du CT en tant que tel qui m'énerve. C'est juste que c'est une multinationale dont le fonds de commerce est justement de faire des contrôles techniques qui a réussi à convaincre (je n'ose pas imaginer comment ... ou plutôt combien) des dirigeants européens en brandissant des données dont tout le monde (pas que Motards, et même de notre gouvernement) sait que ces données sont fausses pour légitimer ces contrôles qui n'apporteront rien sur l'accidentologie des motards, mais juste des millions d'euros à cette multinationale !!

N° 932395 - on est pas des vache a lait

par :

27/06/2023 08:46

le CT des deux roue et totalement inutile pour diminuer les accident.  
quasiment tous les deux roue sont en bonne état et entretenue!  
et meme si les frein ou suspension sont usé ce n'est pas ca qui provoque les accidents!!  
si on veut favorisé l'écologie et la baisse d'accident:  
il faudrait fortement diminué la puissance, cylindrai, le poids des moto, autorisé l'E85.  
et fait des voie réservé au deux roue sur les axe fortement dense.

N° 932397 - Arnaqueur et menteur

par :

27/06/2023 08:47

Que dire tout en restant poli face a des personnes comme vous. Pour rappel, les études de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sont fausses.  
Commencez par réparer les routes pour notre sécurité et a agir sur le telephone au volant. Votre CT je le ferais pas. Vous etes deja assez gras comme ca :D

N° 932405 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 08:49

Pourquoi dans cette règlementation 2 roues tous les véhicules 2 roues n'y sont pas tel patinettes, vélos électriques ...que l'on retrouve sur la voie publique , ne considérer que les motos comme motorisés est une injustice flagrante ...

N° 932409 - Mesure discriminatoire

par :

27/06/2023 08:50

Pourquoi mettre en place un contrôle technique deux roues qui n'aura pour effet que de ponctionner une nouvelle fois les utilisateurs d'un des modes de transport des plus écologiques (fluidification de la circulation et désengorgement des villes) en sachant que l'impact sur la sécurité sera inexistant (les défaillances matérielles étant responsable de seulement 0.3% des accidents 2rm ) et l'impact sur les émissions sonores et polluantes incertain tellement il est simple de modifier l'échappement d'une moto et le remettre en conformité seulement le jour du contrôle technique ?

Un meilleur entretien des infrastructures de transport semblerait être un bien meilleur axe de développement quand a la sécurité des utilisateurs de 2rm.

N° 932423 - Inutilité du contrôle technique

par :

27/06/2023 08:54

le maillage insuffisant des centres, préjudiciable aux ruraux

l'homologation des machines de mesures

la formation des contrôleurs

la pollution en forte régression des motos avec les normes EURO

les nuisances sonores déjà réprimandées

un contrôle technique qui ne tient pas compte des spécificités 2RM

Contre ce projet

N° 932428 - Inutile

par :

27/06/2023 08:55

Le pourcentage d'accidents du au mauvais entretien des 2 roues est tout simplement ridicule et ne justifie pas une lourdeur administrative supplémentaire. Demandez vous plutôt à qui profite ces « contrôles », d'autant plus que contrairement au voitures nous n'avons pas de carrosserie et avons donc tout intérêt à entretenir correctement notre motocyclette

N° 932437 - Contrôleurs et permis moto

par :

27/06/2023 08:58

Bonjour

Le contrôleur possèdera-t-il le permis moto pour effectuer le contrôle ?

N° 932440 - Monsieur

par :

27/06/2023 08:59

Je pense que pour ce qui concerne les modifications techniques du véhicule (échappement, clignotants, ampoule LES ou xénon) cela peut être utile pour améliorer la sécurité et l'agrément de tout le monde. Pour le reste, les éléments de suspension et freinage son visible par tous et un passage au garage suffit à savoir ce qu'il convient de réparer.

N° 932443 - inutilité du CT2RM

par :

27/06/2023 09:00

je suis vivement opposé au CT2RM car il n'améliorera aucunement la sécurité des usagers 2RM puisque selon le rapport MAIDS le problème technique lié à un véhicule n'est mis en cause que dans 0.3% des cas (alors que les infrastructures sont un facteur causal dans 3% des cas pour les 2RM). Comment aller plus bas que 0.3% ??

le CT2RM n'est absolument pas une mesure de sécurité routière

de plus, le CT2RM ne permettra pas de réduire les nuisances sonores : avec un CT l'Allemagne interdit des routes aux 2RM. La seule solution existe déjà , c'est le contrôle routier par les forces de l'ordre et la sensibilisation.

Concernant les émissions polluantes, le 2RM doit être vu comme une solution dans le cadre de la transition écologique. En effet, une récente étude de l'ADEME démontre que par ses temps de trajets plus courts (et surtout pour les petites cylindrées) , le 2RM est moins polluant que les automobiles. Il permet de fluidifier le trafic et donc à l'ensemble des usagers de moins polluer.

de plus, il n'a aucun impact sur la chaussée

sur les normes EURO, les constructeurs 2RM ont rattrapé leur retard par rapport aux automobiles là aussi, le CT2RM ne résoudra pas les problèmes sanitaires liés à la qualité de l'air (les motards ne font que 3000 kms/an c'est à dire autant que les véhicules de collection)

enfin la proposition d'arrêté n'est qu'un copié-collé du CT auto et ne tient pas compte des spécificités des 2RM (outils , contrôles,...) , faisant la part belle aux contrôleurs historiques sans ouverture vers une concurrence qui serait profitable aux consommateurs en terme de prix (trop élevé pour un contrôle visuel) , de maillage (insuffisant) et de qualité (formation des contrôleurs négligé, ...).

Le CT2RM instauré dans les autres pays de l'UE ne démontre pas une amélioration de la sécurité routière aussi il faut une évaluation du CT2RM avec abrogation du décret si cette évaluation ne démontre pas que l'accidentalité des usagers 2RM a baissé.

N° 932444 - Contrôleurs et permis moto

par :

27/06/2023 09:00

Bonjour

Le contrôleur possèdera-t-il le permis moto pour effectuer le contrôle ?

N° 932445 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 09:00

Puisqu'il s'agit de réduire les accidents en 2 roues et améliorer les contrôles réalisés tous les ans lors des entretiens annuels, il est nécessaire d'imposer les points suivants:

les contrôles ne doivent être réalisés que par des spécialistes moto, ayant bien entendu le permis moto notamment pour les grosses cylindrées.

tous les dommages provoqués lors de la manipulation de la moto doivent être intégralement pris en charge par l'assurance du contrôleur (chute, choc, casse...)

tous les éléments démontés doivent être remontés en respectant les couples de serrage préconisés par le constructeur à l'aide de clés dynamométriques parfaitement étalonnées.

Aucun contrôle ne devra être destructif, notamment les montées en régime avec un moteur froid, l'utilisation d'outils non appropriés,...

Le contrôle technique ne devra être réalisé qu'en présence du propriétaire pour voir toutes les activités réalisées sur la moto. L'idéal serait de prévoir de l'enregistrer à l'aide de caméras pour faciliter le règlement de litiges.

N° 932447 - décret et arrêté contrôle technique des deux roues a moteur

par :

27/06/2023 09:00

bonjour je suis totalement contre et parfaitement hostile a ce contrôle totalement inutile, je suis motorisé depuis 1976 et je ne prendrais jamais la route sur une moto non fiable et non sécuritaire, les seuls incidents que j'ai pu rencontrer se sont les refus de priorités de la part des automobilistes qui ne nous ont jamais intégrés dans les conditions de circulation.

encore une obligation qui vient entacher le monde des usagers de la route pour des raisons de lobbying et de taxes supplémentaires pour les caisses du gouvernement. Trop c'est trop

N° 932449 - Business sur les deux roues.

par :

27/06/2023 09:02

Encore une fois on pioche dans le porte monnaie des français .

Y'a du fric à prendre allons y. C'est indécent parce que nos motos sont parfaitement entretenues.

Nous n'avons aucune protection en cas de chute y'a pas de carrosserie autour

de nous. On doit etre vigilants et essayer d'anticiper ce que les autres vont faire donc concentrés à fond parce que la moindre erreur se paie cash.

Je trouve déplorable encore une fois que pour des questions de fric on soit pénalisés.

On nous prend vraiment pour des vaches à lait.

PATHETIQUE !!!!!!!!!!!

N° 932455 - Équité auto- moto ?

par :

27/06/2023 09:03

Bonjour,

Il y aurait tellement de choses à faire avant de vouloir faire payer une minorité de citoyens.

4 millions d'usagers de 2 ou 3 motorisés sur 50 millions.

C'est moins de 10% de la population mais ceux qu'on stigmatise le plus !

Le nombre d'accidents pour cette catégorie de véhicules est plus souvent causé par un mauvais état de la chaussée (trous, gravillons.etc) que par l'état du véhicule.

Le prix du contrôle : encore une fois, le prix n'est pas justifié pour le nombre de contrôle (50€ pour 10 fois moins de contrôles) , c'est même pas la moitié du prix pour une voiture (entre 50€ et 100€ selon le département)

On dirait que le prix a été réalisé au doigt mouillé !!!

Pourquoi ne pas avoir repris l'exemple de la Belgique, où le CTP n'est demandé qu'à la revente du véhicule ?

A quand une TVA à 5,5% sur les équipements de sécurité obligatoires (casques, blousons, gants, airbags) ?

J'ai l'impression que ce dossier a été traité à la va vite car pressé par le conseil d'état pour l'appliquer sans prendre en compte le sujet dans sa globalité et avec les intéressés !

La prime à la conversion : aucunes informations sur les modalités et l'éligibilité.

Une moto électrique coûte aussi cher, voire plus cher qu'une moto thermique aujourd'hui (minimum 20000€)

Est ce que cette prime à la conversion fonctionnera avec des motos thermiques euro5 ?

Cordialement

N° 932456 - décret et arrêté contrôle technique des deux roues a moteur

par :

27/06/2023 09:03

bonjour je suis totalement contre et parfaitement hostile a ce contrôle totalement inutile, je suis motorisé depuis 1976 et je ne prendrais jamais la route sur une moto non fiable et non sécuritaire, les seuls incidents que j'ai pu rencontrer se sont les refus de priorités de la part des automobilistes qui ne nous ont jamais intégrés dans les conditions de circulation.

encore une obligation qui vient entacher le monde des usagers de la route pour des raisons de lobbying et de taxes supplémentaires pour les caisses du gouvernement. Trop c'est trop

N° 932458 - Date de mise en place du contrôle technique moto

par :

27/06/2023 09:04

Bonjour,

D'après votre tribune, la date du contrôle technique pour les véhicules de catégories L devrait avoir lieu entre le 15 janvier et le 15 mars 2024, ce qui me paraît proche comme date de mise en place en vue des infrastructures à mettre en place pour procéder aux contrôles des véhicules de cette catégorie.

Pour ma part, vu la formation nécessaire des contrôles plus les infrastructures à acquérir ou à modifier dans les centres de contrôles déjà existants, la mise en place du contrôle technique pour cette catégorie pour une date au alentour de fin 2024 début 2025 me parait plus réaliste (même si je sais que l'Europe fait pression sur la France qui est le dernier état de l'union à ne pas avoir de contrôle technique pour cette catégorie de véhicule).

N° 932463 - Opposition au contrôle technique pour les deux-roues : Évaluation nécessaire et mesures alternatives à considérer

par :

27/06/2023 09:05

Chers organisateurs de la consultation citoyenne,

Je souhaite exprimer mon opposition au contrôle technique pour les deux-roues, en particulier les motos. Je tiens à souligner plusieurs points importants à prendre en compte.

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues. Les motards soulignent à juste titre que le contrôle technique semble être largement inspiré de celui des voitures, sans tenir compte des spécificités techniques des deux-roues. Il est donc injustifié d'appliquer un copier-coller du contrôle technique automobile aux motos.

En ce qui concerne la pollution sonore, il convient de souligner que les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux-roues. Par conséquent, l'ajout d'un contrôle technique spécifique pour les deux-roues ne semble pas nécessaire pour aborder cette problématique. Pourrions-nous peut-être renforcer les mesures en place ?

Je propose donc qu'une évaluation approfondie de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers soit réalisée, avec la possibilité d'apporter des modifications et de mettre en place des

mesures alternatives si les résultats de cette évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle technique. De plus, il est important de noter que les deux-roues ont rattrapé leur retard en matière de conformité aux normes EURO en matière d'émissions et de consommation. Une récente étude de l'ADEME a d'ailleurs mis en évidence une nette amélioration dans ces domaines.

De plus, il est important de noter que plusieurs pays européens ont choisi de ne pas mettre en vigueur le contrôle technique pour les deux-roues. Ces pays ont pris en compte les spécificités techniques et les statistiques d'accidents liés aux défaillances techniques pour les motos. Leur décision témoigne d'une approche pragmatique, reconnaissant que le contrôle technique n'apporte pas de bénéfices significatifs en termes de sécurité routière pour les deux-roues. En prenant exemple sur ces pays, il est judicieux d'examiner les résultats et les études réalisées dans ces régions, afin de mieux comprendre les conséquences et l'efficacité réelle du contrôle technique pour les motos. Cette analyse comparative pourrait fournir des informations précieuses pour évaluer la pertinence et l'impact du contrôle technique pour les deux-roues dans notre propre contexte.

En outre, il est scientifiquement prouvé que les véhicules deux-roues génèrent moins de pollution en raison de leurs temps de trajet généralement plus courts. De plus, leur encombrement réduit contribue à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Enfin, je soutiens l'idée que les professionnels tels que les mécaniciens et les concessionnaires devraient être autorisés à réaliser eux-mêmes ces contrôles techniques. Ils possèdent les compétences nécessaires en raison de leur activité quotidienne et pourraient ainsi contribuer à pallier le manque de centres de contrôle technique dédiés sur le territoire national.

En conclusion, je m'oppose fermement à l'instauration du contrôle technique pour les deux-roues. Les défaillances techniques sont rares, les forces de l'ordre effectuent déjà des contrôles et les deux-roues ont déjà fait des progrès significatifs en termes de conformité aux normes environnementales. Je préconise une évaluation approfondie de l'efficacité du contrôle technique avec la possibilité de solutions alternatives. De plus, les professionnels qualifiés devraient être autorisés à réaliser ces contrôles pour faciliter leur mise en œuvre sur le territoire national.

Cordialement,

N° 932467 - Opposition au contrôle technique pour les deux-roues : Évaluation nécessaire et mesures alternatives à considérer

par :

27/06/2023 09:06

Chers organisateurs de la consultation citoyenne,

Je souhaite exprimer mon opposition au contrôle technique pour les deux-roues, en particulier les motos. Je tiens à souligner plusieurs points importants à prendre en compte.

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues. Les motards soulignent à juste titre que le contrôle technique semble être largement inspiré de celui des voitures, sans tenir compte des spécificités techniques des deux-roues. Il est donc injustifié d'appliquer un copier-coller du contrôle technique automobile aux motos.

En ce qui concerne la pollution sonore, il convient de souligner que les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux-roues. Par conséquent, l'ajout d'un contrôle technique

spécifique pour les deux-roues ne semble pas nécessaire pour aborder cette problématique. Pourrions-nous peut-être renforcer les mesures en place ?

Je propose donc qu'une évaluation approfondie de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers soit réalisée, avec la possibilité d'apporter des modifications et de mettre en place des mesures alternatives si les résultats de cette évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle technique. De plus, il est important de noter que les deux-roues ont rattrapé leur retard en matière de conformité aux normes EURO en matière d'émissions et de consommation. Une récente étude de l'ADEME a d'ailleurs mis en évidence une nette amélioration dans ces domaines.

De plus, il est important de noter que plusieurs pays européens ont choisi de ne pas mettre en vigueur le contrôle technique pour les deux-roues. Ces pays ont pris en compte les spécificités techniques et les statistiques d'accidents liés aux défaillances techniques pour les motos. Leur décision témoigne d'une approche pragmatique, reconnaissant que le contrôle technique n'apporte pas de bénéfices significatifs en termes de sécurité routière pour les deux-roues. En prenant exemple sur ces pays, il est judicieux d'examiner les résultats et les études réalisées dans ces régions, afin de mieux comprendre les conséquences et l'efficacité réelle du contrôle technique pour les motos. Cette analyse comparative pourrait fournir des informations précieuses pour évaluer la pertinence et l'impact du contrôle technique pour les deux-roues dans notre propre contexte.

En outre, il est scientifiquement prouvé que les véhicules deux-roues génèrent moins de pollution en raison de leurs temps de trajet généralement plus courts. De plus, leur encombrement réduit contribue à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Enfin, je soutiens l'idée que les professionnels tels que les mécaniciens et les concessionnaires devraient être autorisés à réaliser eux-mêmes ces contrôles techniques. Ils possèdent les compétences nécessaires en raison de leur activité quotidienne et pourraient ainsi contribuer à pallier le manque de centres de contrôle technique dédiés sur le territoire national.

En conclusion, je m'oppose fermement à l'instauration du contrôle technique pour les deux-roues. Les défaillances techniques sont rares, les forces de l'ordre effectuent déjà des contrôles et les deux-roues ont déjà fait des progrès significatifs en termes de conformité aux normes environnementales. Je préconise une évaluation approfondie de l'efficacité du contrôle technique avec la possibilité de solutions alternatives. De plus, les professionnels qualifiés devraient être autorisés à réaliser ces contrôles pour faciliter leur mise en œuvre sur le territoire national.

Cordialement,

N° 932471 - Catégories véhicules

par :

27/06/2023 09:08

Dans le projet, les motocyclettes inférieure à 125cm<sup>3</sup> ne serait pas concernées, or la majorité des nuisances sonores, les modifications non réglementaires et le nombre de véhicules "maquillés" sont bien sur ces véhicules, notamment les scouts de 50cm<sup>3</sup>.

Ce contrôle technique ne résoudra en rien ces problèmes, si ces "nuisibles" ne sont pas impactés.

Je n'ai pas vue mention d'une obligation pour le contrôleur d'avoir le permis requis correspondant aux véhicules contrôlés.??? Comment s'assurer que celui-ci sera en capacité de maintenir un deux roues de grosse cylindrée, sans occasionner des dommages au véhicules?



N° 932480 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 09:10

Pour aller droit au but, il n'y a qu'une catégorie de citoyens qu'ils se déplacent à pieds en voiture ou en deux roues. Le contrôle technique est obligatoire en Europe et la France est en Europe. Le seul message à envoyer à Bruxelles c'est que la France applique PLEINEMENT les règles, sans dérogation, sans contrôle au rabais. Il faut appliquer les normes de sécurité ET les normes environnementales concernant le bruit et la pollution. A l'heure où le covoiturage est une des solutions pour les JO, un motard seul pollue trop. Les motos et les scooters à la norme Euro 4 rejettent jusqu'à 11 fois plus de CO, et jusqu'à 6 fois plus d'oxyde d'azote (NOx) que les véhicules récents à la norme Euro 6.

Donc mise en place dès septembre des normes pour que les 2 roues soient traitées comme les 4 roues.

N° 932484 - contrôle technique visuel des 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 09:12

Il s'agit simplement d'un nouveau hold-up - à environ 50 euros les 10 mn de contrôle visuel !!! soit 350 euros taux horaire - il vaut mieux être contrôleur de 2 roues - j'ai 100 fois plus confiance dans le réseau de la marque de ma moto que dans cet exécutif !

N° 932487 - control technique

par :

27/06/2023 09:12

projet inutile et trop cher, c'est honteux

N° 932488 - Le contrôle technique pour les véhicules deux roues réduira-t-il le nombre d'accident ?

par :

27/06/2023 09:12

Les chiffres et les statistiques indiquent que les accidents impliquant un deux roues motorisés est rarement dû à un problème technique identifié sur celui-ci.

C'est principalement une erreur humaine du motocycliste ou d'un tiers qui en est la cause principale, puis également dû aux infrastructures routières (signalisations, dégradation de la route).

Ponctionner 50€ pour vérifier ce que nous faisons nous-même ou réalisé par le garagiste moto, n'est pas une nécessité convaincante. Ça n'améliorera pas les chiffres de la sécurité routière.

Regardez les autres pays, ils ont autant d'accidents impliquant un deux roues qu'en France, malgré le CT moto (Luxembourg, Allemagne)

La formation des motocyclistes et des automobilistes sur le partage et le comportement sur la route me semble la plus urgente. D'autres actions aussi: inciter les motards à porter des protections même en été. Inciter les assurances à contribuer à l'achat d'un gilet airbag, par une réduction de la cotisation assurance.

Par contre, un CT moto pour la revente ou après un accident paraît plus judicieux, comme en Belgique. Les CT en Belgique ne sont pas privés, mais appartiennent à l'Etat.

Le CT moto n'empêchera pas de modifier une moto et de la remettre en état juste avant le CT. C'est déjà le cas pour les voitures modifiées (échappement, roues, cartographie, amortisseurs...) 50Eur sont excessifs, ce prix va vite augmenter pour passer à 80Eur. Dans 2 ou 3 ans, d'autres points de contrôle seront ajoutés et progressivement le CT moto va devenir aussi compliqué, contraignant, drastique que pour les voitures.

N° 932490 - contrôle technique de véhicules motorisés à deux ou 3 roues et quadricycles à moteur  
par :

27/06/2023 09:13

Je suis d' accord pour ce contrôle technique ; particulièrement pour la pollution sonore et atmosphérique.

N° 932494 - Contrôle technique motos/scooter

par :

27/06/2023 09:13

Bonjour;

Ce n'était pas nécessaire. C'est encore un coût supplémentaire pour les Français.  
Cordialement.

N° 932495 - Liste des contrôles sur les 2 roues

par :

27/06/2023 09:14

Comment peut-on effectuer un contrôle sur les éléments suivants sans démontage?

Tambours de freins? étant concerné par se système sur mes motos, impossible de vérifier sans démontage dans article 1.1.8.

Batterie de service? Toutes les motos ne sont pas équipées d'un système pour retirer la selle via la clé de contact pour accéder à la batterie, me concernant sur mes 2 roues, il faut des outils pour démonter la selle et accéder à la batterie.

Réservoir essence conduites de carburant: sur les motos à injection, il est impossible de contrôler sans le réservoir d'autant que le contrôleur peut indiquer risque majeure ou critique.

6.2.3 Siège et selle: fortement défectueux ou absent: en tant que motard chevronné comment peut-on juger le risque majeure? Un selle ne nuit pas à la sécurité du pilote, juste a son confort.

N° 932500 - Consultation CTL technique 2 roues

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 09:15

Pour aller droit au but, il n'y a qu'une catégorie de citoyens qu'ils se déplacent à pieds en voiture ou en deux roues. Le contrôle technique est obligatoire en Europe et la France est en Europe. Le seul message à envoyer à Bruxelles c'est que la France applique PLEINEMENT les règles, sans dérogation, sans contrôle au rabais. Il faut appliquer les normes de sécurité ET les normes environnementales

concernant le bruit et la pollution. A l'heure où le covoiturage est une des solutions pour les JO, un motard seul pollue trop. les motos et les scooters à la norme Euro 4 rejettent jusqu'à 11 fois plus de CO, et jusqu'à 6 fois plus d'oxyde d'azote (NOx) que les véhicules récents à la norme Euro 6.

Donc mise en place dès septembre des normes pour que les 2 roues soient traitées comme les 4 roues.

N° 932507 - Contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés.

par :

27/06/2023 09:17

Le contrôle technique des motos est inutile, les chiffres le disent ; augmentation spectaculaire du parc et diminution constante des victimes prouvent que les motards sont les bons élèves de la sécurité routière.

Ils sont attentifs à l'état de leurs machines et vérifient constamment tous les points importants et sensibles de son bon fonctionnement, par passion et par raison !

Il est inutile de leur imposer une réglementation obligatoire et onéreuse.

L'état des pneus, de l'éclairage, du bruit sont des points que les forces de l'ordre peuvent déjà vérifier lors d'un contrôle routier et sont dans le code de la route ! pourquoi payer à une société privée un survol rapide de ces points ? c'est une tentative de racket déguisé en impôt ! je suis contre !

N° 932509 - Contre le CT pour les 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 09:17

Je m'oppose à l'application du CT pour les 2 roues motorisés pour une raison simple, j'effectue personnellement mes entretiens de A à Z sur ma machine. Personne n'y touche! En vous remerciant.

N° 932525 - Consultation CTL technique 2 roues

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 09:22

Pour aller droit au but, il n'y a qu'une catégorie de citoyens qu'ils se déplacent à pieds en voiture ou en deux roues. Le contrôle technique est obligatoire en Europe et la France est en Europe. Le seul message à envoyer à Bruxelles c'est que la France applique PLEINEMENT les règles, sans dérogation, sans contrôle au rabais. Il faut appliquer les normes de sécurité ET les normes environnementales concernant le bruit et la pollution. A l'heure où le covoiturage est une des solutions pour les JO, un motard seul pollue trop. les motos et les scooters à la norme Euro 4 rejettent jusqu'à 11 fois plus de CO, et jusqu'à 6 fois plus d'oxyde d'azote (NOx) que les véhicules récents à la norme Euro 6.

Donc mise en place dès septembre des normes pour que les 2 roues soient traitées comme les 4 roues.

N° 932528 - Pourquoi le contrôle technique pour les deux-roues est une mesure inutile

par :

27/06/2023 09:23

Le contrôle technique obligatoire pour les deux-roues suscite de vives controverses depuis sa proposition. Cette mesure, déjà appliquée aux voitures, vise à garantir la sécurité routière en vérifiant régulièrement l'état des véhicules. Cependant, il est essentiel d'examiner attentivement les implications d'une telle mesure pour les motos et les scooters.

Les deux-roues ne représentent pas un risque majeur

Contrairement aux voitures, les motos et les scooters représentent une part relativement faible des accidents de la route. Selon les statistiques, les deux-roues sont impliqués dans moins de 10% des accidents mortels. Il est donc déraisonnable de cibler spécifiquement les propriétaires de motos et de scooters avec une mesure aussi contraignante que le contrôle technique obligatoire.

Les motards sont déjà conscients de l'importance de la sécurité

Les motocyclistes sont déjà conscients des risques liés à leur pratique et de l'importance de la sécurité. La plupart des propriétaires de deux-roues sont des passionnés qui entretiennent régulièrement leurs véhicules. Ils investissent du temps et de l'argent pour s'assurer que leurs motos sont en bon état de marche. Le contrôle technique pour les deux-roues serait redondant et imposerait une charge financière supplémentaire injustifiée.

Les coûts supplémentaires pour les propriétaires de deux-roues

L'introduction d'un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues impliquerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires. Outre les frais initiaux du contrôle lui-même, les éventuelles réparations nécessaires pour se conformer aux normes pourraient être onéreuses. Cela pourrait entraîner une exclusion sociale des motocyclistes aux revenus modestes, qui dépendent de leur deux-roues pour leurs déplacements quotidiens.

Les centres de contrôle technique sont insuffisants

Une mise en œuvre efficace du contrôle technique pour les deux-roues nécessiterait la création de nombreux centres spécialisés. Cela augmenterait considérablement la charge administrative et financière pour les autorités et les propriétaires de deux-roues. Dans certaines régions, l'absence de centres de contrôle technique à proximité serait un obstacle supplémentaire, imposant des trajets longs et coûteux aux motocyclistes.

Les alternatives existantes

Au lieu d'imposer un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues, il serait plus efficace de promouvoir des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière. En éduquant les motocyclistes sur les bonnes pratiques et en renforçant les contrôles policiers ciblant les comportements à risque, on pourrait améliorer la sécurité routière sans alourdir la réglementation.

N° 932534 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 09:25

Bonjour

Ma moto est une Honda 800 VFR. Les entretiens sont scrupuleusement respectés chez honda donc tous les organes sont contrôlés au minimum une fois par an pour les entretiens annuels voir plus lorsque j'ai des entretiens intermédiaires. La mise en place d'un contrôle technique moto ne me fera rien gagner en terme de sécurité surtout quand on voit l'état des routes ...

De plus la pression qu'exercent les associations qui sont [association], [association] et [association] pour nous faire passer le contrôle technique ne sont en rien pour notre sécurité mais plutôt pour essayer de nous dissuader de rouler en moto.

Cordialement

N° 932535 - Commentaires de la part d'un usager sur les projets relatifs à la mise en place du contrôle technique des 2RM

par :

27/06/2023 09:26

- L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, dans son bilan 2021 sur l'accidentalité routière, démontre que 30% des accidents mortels sont liés aux infrastructures. D'un autre côté, les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues (soit 100 fois moins que les infrastructures défaillantes), le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile. Il vaut mieux concentrer les efforts sur les infrastructures pour améliorer sensiblement le bilan.
- Dans ma commune, le peu de centre de contrôle technique agréés sont déjà à leur capacité maximum et les délais sont importants pour obtenir un RDV. De ce fait, ils ne comptent pas s'engager dans le contrôle des 2RM faute de temps et de moyens. Compte tenu de la demande de la part des usagers, ce problème augmentera considérablement le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule et me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- Du fait du nombre insuffisant de centres de contrôle technique agréés pour les 2RM et de leur mauvaise répartition sur le territoire, les distances à parcourir pour trouver un centre seront importantes. Ce qui aura pour effet d'augmenter la pollution et le temps d'exposition aux dangers sur la route, notamment des jeunes utilisateurs en 50cc (puisque le projet prévoit un CT pour ce type de véhicule aussi).
- Dans le projet, beaucoup de points concernant le contrôle technique actuel des voitures se retrouvent tel-quel pour le contrôle des deux-roues motorisés et ne prennent pas en compte les spécificités de ces derniers.
- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà un contrôle, à mon avis plus efficace que ne serait le contrôle technique dans un centre (rien n'empêchera un imbécile de changer son échappement par un modèle bruyant après un CT). Plus de contrôles, de pédagogie et/ou de systèmes automatisés diminueront le problème sonore plus efficacement qu'un CT en centre agréé.
- De plus, les normes EURO antipollution concernant les 2RM ont rattrapé ces dernières années celles des autres véhicules. Du fait d'un temps de trajet plus court et d'un encombrement réduit, les 2RM contribuent à une baisse de la consommation de carburant, une diminution de la pollution et à une fluidification du trafic en agglomération.
- Considérant toutes ces réflexions, je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives (comme prévu par le règlement européen), si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

Cordialement

N° 932541 - Crédibilité, courage ou lâcheté et corruption ?

par :

27/06/2023 09:27

Bonjour,

Nous savons ce ce contrôle technique a été poussé par un lobby.

Nous savons que les 3 associations qui ont demandé l'application de ce contrôle ne représentent qu'une infime minorité de la population.

Nous savons que alternative, à savoir des mesures pour la sécurité routière des 2 roues est possible.

Nous savons que l'accidentologie des 2 roues est fortement lié à l'infrastructure : état des routes dégradées, mise en place volontaire d'obstacles ne respectant aucune norme. Il est absolument inadmissible voir criminel de s'en défaire de la sorte.

Il en va de votre responsabilité de prouver que la France n'est pas gouvernée par quelques intérêts privés mais dans l'intérêt des français.

Il en va de votre responsabilité de faire de tout urgence un audit de l'état des route en prenant compte des spécificités des 2 roues.

Les 9 millions de motards électeurs n'oublieront pas votre décision tel qu'elle soit lors des prochaines élections ... nous vous avons élus pour nous représenter !

N° 932544 - contrôle technique motos

par :

27/06/2023 09:28

Je pratique et circule à moto depuis 1976 , j'ai très rarement observé de deux roues en mauvais état ou peu entretenus hormis quelques 50 cm3 bricolés par des adolescents .

N° 932547 - Contre le contrôle technique

par :

27/06/2023 09:29

Je suis contre payé un contrôle technique pour des vérifications que je fais tout les matins et que mon mécanicien fait à chaque révisions... Il y a tellement d'autre choses à faire pour la sécurité si bien sûr il est simplement question de sécurité et non pas de remplir les caisses..... L'état des routes, les graviers après réfection que reste pendant des semaines, les sous glissières dans les virages, et je tiens à dire que déjà au niveau du permis de conduire il y a injustice le permis moto est plus compliqué que la voiture... Plateau, question spécifique puis limitations de puissance pendant 2 ans puis passerelle (ou il faut remettre la main à la poche) pour avoir le permis full. Donc oui je suis contre cette contraintes de plus que trois malheureuse assos d'ayatollahs de la vertitude essayé de imposé.... Dont une porte bien son nom anti motards.... [association]. J'espère que notre population de deux roue va faire appel à la désobéissance civile...

N° 932548 - Pourquoi le contrôle technique pour les deux-roues est une mesure inutile.

par :

27/06/2023 09:29

Le contrôle technique obligatoire pour les deux-roues suscite de vives controverses depuis sa proposition. Cette mesure, déjà appliquée aux voitures, vise à garantir la sécurité routière en vérifiant régulièrement l'état des véhicules. Cependant, il est essentiel d'examiner attentivement les implications d'une telle mesure pour les motos et les scooters.

Les deux-roues ne représentent pas un risque majeur

Contrairement aux voitures, les motos et les scooters représentent une part relativement faible des accidents de la route. Selon les statistiques, les deux-roues sont impliqués dans moins de 10% des accidents mortels. Il est donc déraisonnable de cibler spécifiquement les propriétaires de motos et de scooters avec une mesure aussi contraignante que le contrôle technique obligatoire.

Les motards sont déjà conscients de l'importance de la sécurité

Les motocyclistes sont déjà conscients des risques liés à leur pratique et de l'importance de la sécurité. La plupart des propriétaires de deux-roues sont des passionnés qui entretiennent régulièrement leurs véhicules. Ils investissent du temps et de l'argent pour s'assurer que leurs motos sont en bon état de marche. Le contrôle technique pour les deux-roues serait redondant et imposerait une charge financière supplémentaire injustifiée.

Les coûts supplémentaires pour les propriétaires de deux-roues

L'introduction d'un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues impliquerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires. Outre les frais initiaux du contrôle lui-même, les éventuelles réparations nécessaires pour se conformer aux normes pourraient être onéreuses. Cela pourrait entraîner une exclusion sociale des motocyclistes aux revenus modestes, qui dépendent de leur deux-roues pour leurs déplacements quotidiens.

Les centres de contrôle technique sont insuffisants

Une mise en œuvre efficace du contrôle technique pour les deux-roues nécessiterait la création de nombreux centres spécialisés. Cela augmenterait considérablement la charge administrative et financière pour les autorités et les propriétaires de deux-roues. Dans certaines régions, l'absence de centres de contrôle technique à proximité serait un obstacle supplémentaire, imposant des trajets longs et coûteux aux motocyclistes.

Les alternatives existantes

Au lieu d'imposer un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues, il serait plus efficace de promouvoir des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière. En éduquant les motocyclistes sur les bonnes pratiques et en renforçant les contrôles policiers ciblant les comportements à risque, on pourrait améliorer la sécurité routière sans alourdir la réglementation.

N° 932551 - Contrôle technique motos

par :

27/06/2023 09:30

Bonjour,

Pour ma part, je pense que le CT motos n'apportera rien en matière de sécurité routière, il est établi que l'état d'entretien de la moto n'est pas en lien avec l' accidentologie. Les causes sont à chercher ailleurs. L' état des routes qui est déplorable, les glissières de sécurités qui sont de véritables guillotines, le partage de la route avec les autres usagers sont les vrais pistes d'amélioration de la sécurité routière. Les points de contrôles visuels sont ceux enseignés lors du passage du permis, et une moto ne peut pas rouler sans un bon état de ces points là.

Pour ce qui est de diminuer le bruit des motos qui est un vrai fléau sur les motos trafiquées, la aussi le CT n'apportera rien, il suffira de remonter son échappement d'origine lors de passage CT et de le démonter ensuite. Seul les radars de bruit peuvent être efficace.

Je suis persuadé que cette mise en place du CT est à l' origine d'un lobby des contrôleurs techniques, qui veulent faire encore plus de bénéfices, et pour cela, s'appuient sur quelques associations parisiennes financés par ces même contrôleurs.

Bien à vous

N° 932552 - Crédibilité, courage ou lâcheté et corruption ?

par :

27/06/2023 09:30

Bonjour,

Nous savons ce ce contrôle technique a été poussé par un lobby.

Nous savons que les 3 associations qui ont demandé l'application de ce contrôle ne représentent qu'une infime minorité de la population.

Nous savons que alternative, à savoir des mesures pour la sécurité routière des 2 roues est possible.

Nous savons que l'accidentologie des 2 roues est fortement lié à l'infrastructure : état des routes dégradées, mise en place volontaire d'obstacles ne respectant aucune norme. Il est absolument inadmissible voir criminel de s'en défaire de la sorte.

Il en va de votre responsabilité de prouver que la France n'est pas gouvernée par quelques intérêts privés mais dans l'intérêt des français.

Il en va de votre responsabilité de faire de tout urgence un audit de l'état des routes en prenant compte des spécificités des 2 roues.

Les 9 millions de motards électeurs n'oublieront pas votre décision tel qu'elle soit lors des prochaines élections ... nous vous avons élus pour nous représenter !

N° 932553 - Carte grise collection

par :

27/06/2023 09:30

Les velosolex et autres "mobylettes" n'ayant jamais été immatriculés auparavant se voient attribués D OFFICE une CG de l'année de la demande d'immatriculation. Hors ces 2 roues ont la plupart bien plus de 30 ans et du fait de cette immatriculation arbitraire se retrouvent de fait avec une CG "normale". Rappelons que des solex de 45cc se retrouvent eux aussi d'office avec 1 CG 49CC puisqu'il n'existe pas de feuilles des mines pour ce type de 2 roues ( les Mines n'étant effectives qu'en 1957 pour les 2 roues de 49cc). Les collectionneurs de cette catégorie de deux roues sont donc floués.

N° 932554 - Commentaires de la part d'un usager sur les projets relatifs à la mise en place du contrôle technique des 2RM

par :

27/06/2023 09:31

- L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, dans son bilan 2021 sur l'accidentalité routière, démontre que 30% des accidents mortels sont liés aux infrastructures. D'un autre coté, les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues (soit 100 fois moins que les infrastructures défaillantes), le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile. Il vaut mieux concentrer les efforts sur les infrastructures pour améliorer sensiblement le bilan.
- Dans ma commune, le peu de centres de contrôle technique agréés sont déjà à leur capacité maximum et les délais sont importants pour obtenir un RDV. De ce fait, ils ne comptent pas s'engager dans le contrôle des 2RM faute de temps et de moyens. Compte tenu de la demande de la part des usagers, ce problème augmentera considérablement le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule et me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- Du fait du nombre insuffisant de centres de contrôle technique agréés pour les 2RM et de leur mauvaise répartition sur le territoire, les distances à parcourir pour trouver un centre seront importantes. Ce qui aura pour effet d'augmenter la pollution et le temps d'exposition aux dangers sur la route, notamment des jeunes utilisateurs en 50cc (puisque le projet prévoit un CT pour ce type de véhicule aussi).
- Dans le projet, beaucoup de points concernant le contrôle technique actuel des voitures se retrouvent tel quel pour le contrôle des deux-roues motorisés et ne prennent pas en compte les spécificités de ces derniers.
- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà un contrôle, à mon avis plus efficace que ne serait le contrôle technique dans un centre (rien n'empêchera un imbécile de changer son échappement par un modèle bruyant après un CT). Plus de contrôles, de pédagogie et/ou de systèmes automatisés diminueront le problème sonore plus efficacement qu'un CT en centre agréé.
- De plus, les normes EURO antipollution concernant les 2RM ont rattrapé ces dernières années celles des autres véhicules. Du fait d'un temps de trajet plus court et d'un encombrement réduit, les 2RM contribuent à une baisse de la consommation de carburant, une diminution de la pollution et à une fluidification du trafic en agglomération.



- Considérant toutes ces réflexions, je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives (comme prévu par le règlement européen), si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

Cordialement

N° 932555 - Le contrôle technique moto: un non sens,  
par :

27/06/2023 09:31

Il faut savoir d'où l'on parle. 50ans de permis moto cette année, je n'ai jamais arrêté d'en faire, aucun accident de ma faute, 20 ans comme professionnel de la moto, puis 10ans comme formateur auprès de jeune pour le CAP.

Organisateur d'une grande manifestation moto depuis 25 ans.

A de très rare exceptions, j'ai constaté que les motards qui, dans l'ensemble trouille assez peu, m'apportaient leur véhicule régulièrement pour changer, avant usure, pneus, freins, vidange et vérification totale de la moto (état des câbles, ampoules, roulements roues et direction, etc.), de plus avant chaque petite balade, ils me demandaient, par précaution, une petite vérification rapide du niveau d'huile, pression des pneus et ampoules.

Très rarement, j'insiste, très rarement, j'ai eu affaire à des véhicules en état de mettre leur conducteur en danger. Et si le propriétaire ne voulait pas faire (ou ne pouvait pas) les frais pour y remédier, je refusais de m'occuper de cette moto.

À part quelques cyclo rares sont les échappements modifiés, là aussi, un véhicule trop modifié, je ne m'en occupais pas, et ce fut le cas de presque tout le réseau sur mon secteur.

Ce CT est un bon sens, une aberration.

Il n'apportera rien en matière de sécurité ni de pollution. Les échappements modifiés, les propriétaires ont souvent celui d'origine, et il existe déjà ce qu'il faut au niveau législatif

N° 932556 - Article 7.4.1.a.6 du contrôle technique moto

par :

27/06/2023 09:31

Je trouve étonnant d'autoriser la fraude au compteur kilométrique alors que celle-ci est strictement répréhensible par le code pénal.

Qu'une attestation de nouveau compteur soit délivrée en cas de remplacement de celui-ci, oui, mais modifier un compteur kilométrique à des fins purement financières (augmenter le prix de la moto d'occasion) est un acte interdit.

L'État ne peut pas autoriser cela, il a une obligation de protection de la population.

N° 932565 - Problème des 2 roues sans compte-tours

par :

27/06/2023 09:34

Le bruit étant mesuré en fonction d'un rapport lié aux nombres de tours d'un moteur, comment va s'y prendre le contrôleur en l'absence d'un compte tour ? Que dit la loi dans ce cas précis ?

N° 932568 - Bruit

par :

27/06/2023 09:34

Les motards aux échappements trafiqués, remettrons les chicanes en place pour le contrôle, c'est ce que disent certains motards.

Il faut équiper la police et la gendarmerie de sonomètres et verbaliser sévèrement.

Je suis motard .

N° 932569 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 09:35

Pas fiable ,pas de matériel compétent pour mettre en place ce contrôle.

Les motards entretiennent leur motos MAIS les routes ne sont pas entretenues ....nids de poules

,goudron de comblâtes des fissures hyper glissant ,bas côtés non stabilisés ...etc

Marre d'être racketté par un gouvernement de sanctions plutôt que par des incitations à mieux faire des les plus jeunes conducteurs .

Ne pas confondre petits délinquants de la route ,les rodéos urbains, les scooters volés et trafiqués

AVEC le propriétaire d'une grosse cylindrée ,assuré ,identifiable et responsable .

PRENDRE des mesures sécuritaires oui mais pas dans ce sens là ,les statistiques le montrent , a priori les accidents motos ne sont responsables que de 3% .

N° 932572 - un contrôle de police plus qu'un contrôle de sécurité, doublé d'un impot.

par :

27/06/2023 09:36

A lire le projet , le controle porterait sur la pollution, les émissions sonores.

Quid de la sécurité? freinage? alignement des éléments? du cadre?

Un controle visuel, c'est de la rigolade. Nous ne doutons pas que le controle sera renforcé au fil du temps (les tarifs aussi!), mais en attendant c'est le racket de taxes.

Combien de tva? de subvention à un organisme "machin"?

Cela ressemble donc , dans un premier temps, à une gentille opération de police.

Quid des non assurés, quid des stupéfiants? quid des aménagements routiers dangereux pour les 2 roues??

N'en jetez plus!

N° 932576 - exclure les motos de collections du contrôle technique périodique.

par :

27/06/2023 09:37

bonjour,

afin s'étayer mon message d'hier, je vous invite à prendre connaissance de l'exemple de cet article :

<https://www.caradisiac.com/interview-collectionneur-de-motos-anciennes-175408.htm>

ce monsieur a environ 200 motos ce qui correspondrait quasiment à 1 contrôle technique par semaine. outre le prix, l'organisation d'un contrôle par semaine correspondrait à un emploi à temps plein !

certaines de ses motos ne parcourent certainement pas le moindre kilomètre en 5 ans mais la mise en place du contrôle technique périodique pour les motos de collection l'obligeront à condamner ces motos de la moindre sortie en campagne.

pour information, le problème de l'assurance est très différent car il existe des assurances "flotte" qui ne coutent que quelques centaines d'euros par an quelque soit le nombre de véhicules garantis.

cet exemple n'est pas isolé. De par leur taille plus modéré qu'une voiture de nombreux motards ont énormément de motos ou cyclos qui ne sortent jamais ou presque, pas forcément 200, mais 15 ou 20, oui.

Pour ma part, étant passionné, j'ai pour l'heure 5 motos qui n'ont pas encore eu l'occasion de faire le moindre tour de roue sur la voie publique cette année et 2 autres qui ont fait moins de 50 kilomètres !

s'il vous plait, revenez sur le contrôle technique périodique obligatoire pour les motos de collection, ayant noté sur la carte grise "véhicule de collection", d'autant que, je le répète, ces motos ne sont pas la cible de ce contrôle et le but de la mise en place du contrôle technique n'est certainement pas d'éliminer ce patrimoine roulant.

dans le pire des cas, un contrôle technique à la revente uniquement pourrait être une bonne solution selon moi.

Je tiens enfin à préciser que cette demande est purement constructive et n'a pas pour but de critiquer la mise en place de ce contrôle technique qui, j'en suis conscient, est devenu une obligation pour le gouvernement.

merci de considérer ma demande.

N° 932586 - Inutile

par :

27/06/2023 09:40

Pourquoi ne pas simplement rendre obligatoire une revision complète de la moto par un concessionnaire avec facture a l'appui pour justificatif.

N° 932594 - Inutile

par :

27/06/2023 09:44

Pourquoi ne pas simplement rendre obligatoire une revision complète de la moto par un concessionnaire avec facture a l'appui pour justificatif.

N° 932597 - Ct moto

par :

27/06/2023 09:44

Tous les motards entretiennent contrairement aux automobilistes les engins avec lequel ils circulent faute que leur sécurité soit mise en jeu.

Cette démarche concernant la mise en place de ce nouveau CT n'est ni plus ni moins qu'une façon détournée sous couvert de l'Europe de récupérer de l'argent et de faire fonctionner de façon obligatoire le commerce.

Bon nombre de mesures prévues par l'Europe devraient et ne sont pas ni respectées ni appliquées par certains des pays membres.

NON À CE CT.

N° 932606 - Taxer le lobby des Centre de CT pour rénover les routes!

par :

27/06/2023 09:47

Bonjour Mesdames et Messieurs du Gouvernement,

le Non au CT pour les motos est unanime, sur la base des chiffres réels de l'accidentologie causée par un pbs Technique sur un 2 roue. Cependant le passé récent montre que lorsque notre gouvernement prend une décision malgré une opposition argumentée par des experts du domaine il ne change pas d'avis.

Alors je vous propose une mesure associée à cette décision : Taxer les Centre CT sur leur supplément de Chiffre d'affaire lié à cette nouvelle mesure et affecter le fruit de cette taxe à la rénovation et l'entretien de notre réseau secondaire, dont nids de Poule trous, dos d'ane non réglementaires sont une des principales causes d'accident sans comportement dangereux des 2 roues

N° 932609 - Inutile

par :

27/06/2023 09:47

Ce contrôle technique n'est qu'une hypocrisie, les raisons invoquées étant la sécurité alors que plus de 99% des accidents de deux roues ne sont imputable à aucunes défaillances mécanique, donc de ce point de vue c'est uniquement pour remplir les caisses des centre de C.T et de l'état qui n'oubliera pas de prélever ses 20% de TVA. Sur le plan écologique les motos provoquent beaucoup moins de bouchons en agglomération et étant plus léger consomment moins que les voitures donc temps de trajet diminués = moins de pollution. Je pense que c'est une aberration.

N° 932616 - Un controle de police plus qu'un controle technique, doublé d'une nouvelle taxe!

par :

27/06/2023 09:50

A lire le projet, on constate qu'il est question ,entre autres, de controle sonore, de pollution; il s'agit donc d'un controle de police.

Controle visuel : c'est de la rigolade! quid du freinage, de l'alignement des éléments?

Sécurité? quid des non détenteurs de permis, des stupéfiants? des aménagements routiers dangereux?

Par contre , la taxe sera bien instaurée et évoluera...

n'en jetez plus!!!!

N° 932617 - Inutile

par :

27/06/2023 09:50

Ce contrôle technique n'est qu'une hypocrisie, les raisons invoquées étant la sécurité alors que plus de 99% des accidents de deux roues ne sont imputable à aucunes défaillances mécanique, donc de ce point de vue c'est uniquement pour remplir les caisses des centre de C.T et de l'état qui n'oubliera pas de prélever ses 20% de TVA. Sur le plan écologique les motos provoquent beaucoup moins de bouchons en agglomération et étant plus léger consomment moins que les voitures donc temps de trajet diminués = moins de pollution. Je pense que c'est une aberration.

N° 932620 - LE CT des deux roues n'est basé sur aucun besoin de sécurité.

par :

27/06/2023 09:50

La mise en place de du CT deux roues (comme celui des automobiles d'ailleurs) n'a pour but que de recueillir des fonds. Il n'existe aucune relation de cause à effet entre des défaillances techniques des deux roues (ni des automobiles) et les accidents de la route.

Le racket a assez durer il est temps d'arrêter de spolier les français. La mise en place du CT n'obéit qu'à la faiblesse de nos dirigeants face au Lobbys du Contrôle Technique. Et peut-être même on ils des intérêts personnels dans ce domaine.

En tous cas il n'existe aucune justification technique

N° 932622 - CT 2 roues

par :

27/06/2023 09:51

À chaque fois que je retire la housse de ma moto, je regarde si les feux, phares, clignotants fonctionnent, comment sont les plaquettes de frein.

Donc, je n'ai besoin de personne.

Par contre, les 50 et 125 cm<sup>3</sup> qui font un barrouf d'enfer et dont les 3/4 ont des kits moteurs, rien de prévu pour eux, c'est un vrai scandale.

N° 932626 - Contre le CT Moto

par :

27/06/2023 09:52

Nous sommes contre ce CT moto. Il est injuste inégale et contre productif.

D'autre mesure dites alternatives sont possible et meilleurs pour assurer la sécurité des 2 roues et de la population.

Les mesures alternatives, l'entretien du réseau routier dans son intégralité, l'accès facilité aux équipements de sécurité de pointe type gilet air bag devrait être priorisé par rapport au CT.

Le CT moto n'apportera pas plus de sécurité au conducteur de 2 roues, il ne sauvera pas une vie, un gilet air bag oui.

Non au CT moto, oui aux vrai Mesure de protection pour les 2 roues motorisé.

N° 932627 - Aucun intérêt

par :

27/06/2023 09:52

Bonjour,

Comme beaucoup de motards j'entretiens ma moto moi même.

Environ tous les 6 mois puisque cette même moto roule aussi sur piste.

Lorsque je la conduit je sais instantanément si quelque chose ne va pas. Fourche, freinage, partie cycle, moteur, pneus etc. Régulièrement je fait le tour des point de contrôle comme je l'ai appris au permis.

C'est très simple il il n'est pas nécessaire de lever la moto. Je ne vois donc pas l'intérêt de confier mon engin a quelqu'un qui n'a très certainement pas le permis pour la conduire, qui n'y connait rien et qui ne m'apprendra rien de plus que je ne sais déjà. A part lui laisser un peu de mon argent.

En revanche je trouverai normal qu'un contrôle soit effectué avant la vente du véhicule. Notamment si le nouveau propriétaire tombe avec il ne pourra pas se retourner contre le vendeur.

N° 932630 - Le CT des deux roues n'est basé sur aucun besoin de sécurité.

par :

27/06/2023 09:54

La mise en place de du CT deux roues (comme celui des automobiles d'ailleurs) n'a pour but que de recueillir des fonds. Il n'existe aucune relation de cause à effet entre des défaillances techniques des deux roues (ni des automobiles) et les accidents de la route.

Le racket a assez durer il est temps d'arrêter de spolier les français. La mise en place du CT n'obéit qu'à la faiblesse de nos dirigeants face au Lobbys du Contrôle Technique. Et peut-être même on ils des intérêts personnels dans ce domaine.

En tous cas, il n'existe aucune justification technique.

N° 932632 - Contre le CT Moto.

par :

27/06/2023 09:54

Nous sommes contre ce CT moto. Il est injuste inégale et contre productif.

D'autre mesure dites alternatives sont possible et meilleurs pour assurer la sécurité des 2 roues et de la population.

Les mesures alternatives, l'entretien du réseau routier dans son intégralité, l'accès facilité aux équipements de sécurité de pointe type gilet air bag devrait être priorisé par rapport au CT.

Le CT moto n'apportera pas plus de sécurité au conducteur de 2 roues, il ne sauvera pas une vie, un gilet air bag oui.

Non au CT moto, oui aux vrai Mesure de protection pour les 2 roues motorisé.

N° 932638 - CT Moto

par :

27/06/2023 09:56

Article 5 de la DIRECTIVE 2014/45/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
du 3 avril 2014

Date et fréquence des contrôles

2. Les États membres déterminent des intervalles appropriés dans lesquels les véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, sont soumis à un contrôle technique.

Je demande que la validité du CT soit de 5 ans pour le premier CT et ensuite tous les 3 ans et validité 1 an pour la revente !!!

N° 932641 - Pour un contrôle efficace

par :

27/06/2023 09:57

Surtout concernant le bruit et les debridages

N° 932647 - halte au racket

par :

27/06/2023 10:00

Il ne manque plus que le contrôle technique des mobylettes, des tronçonneuses, des tondeuses, des débroussailleuses et j'en passe....

N° 932649 - Contrôle Technique moto

par :

27/06/2023 10:00

Bonjour,

Inutile de vous préciser que je suis totalement contre cette nouvelle idée de CT sur les 2 motorisés que je considère comme une taxe supplémentaire en cette période de très forte inflation et aussi encore une atteinte de plus aux libertés individuelles.

Il est prouvé et indiqué partout que les accidents motos dues à des défaillances techniques représentent 0.3%... Je crois que tout est dit.

La moto est avant tout un moyen de déplacement "passion" et qui dit passion dit entretien. Il est impossible de comparer la moto à la voiture.

De plus, sur une moto quasi tout est visible à l'œil, pas comme sur une voiture. Il est donc très simple, sans être un as de la mécanique, de voir qu'il y a un souci. De plus, à la conduite, tout se ressent bien plus que sur une voiture (pneu dégonflé, disque de frein voilé, pneu usé, etc...).

De plus, il y a, comme pour les voitures, de plus en plus de motos récentes en circulation donc par effet mécanique, aussi moins de machines « polluantes » et « anciennes » en circulation. Ce motos récentes répondent toutes à des normes drastiques et sont de moins en moins « bidouillables » donc dans leur très grande majorité, 100% d'origine.

Concernant les motos anciennes, elles ne roulent quasiment pas ou peu ... et sont des objets de passionnés donc en parfait état. Il n'y a ici aucun intérêt justifié de les faire passer un CT tous les 2 ou 3 ans alors qu'elles ne font, en grand majorité, que quelques centaines de kilomètres par an.

Pour ce qui est du bruit et des échappements, je pense que les forces de l'ordre font déjà assez bien leur travail aujourd'hui en terme de contrôle. De plus, souvenez-vous qu'un échappement se remplace en quelques minutes sur un 2 roues donc il pourra être remplacé juste avant le CT puis remis après son passage. Le CT ne servira ici encore strictement à rien.

Pour ce qui est de la mise en place. Qu'en est-il du maillage et surtout pour les gens habitant à la campagne ? Qui contrôlera les motos ? Ces personnes devront obligatoirement avoir TOUS le permis moto pour pouvoir monter dessus et procéder aux différents contrôles et déplacements.

Tout cela pour vous dire, que NOUS NE VOULONS PAS de ce contrôle technique inutile et ne faisant qu'engraisser, une fois de plus, des sociétés privées ayant grand intérêt à faire passer ce type de loi.

Ouvrons les yeux et soyons pragmatique pour une fois en France.

Bien à vous

N° 932650 - NON au CT 2RM

par :

27/06/2023 10:00

En 2014, [réseau de contrôle technique] a fait pression sur les UE pour une mise en place d'un CT 2RM basé sur une fausse information. 10% d'accidents mortels suite à un défaut technique.

Ce chiffre est évidemment faux et est de 0.5%, c'est à dire RIEN !

Ce CT est une honte absolue et une méconnaissance totale de l'univers des motards. Nous n'attendons pas 3 ou 5 ans pour entretenir nos motos, nous le faisons tous les ans. D'ailleurs, pourquoi ce CT n'est pas possible en concession de la marque de la moto lors d'une révision ? Bizarre non ?

Autre question, pourquoi les 50cc et les 125cc ne sont pas intégrés dans ce CT ? Parce que si vous voulez des poubelles roulantes, c'est de ce côté qu'il aurait fallu voir.

3 associations parisiennes mettent en péril tout une vie de motard, nous ne nous laisserons pas faire, malgré la décision du conseil d'état.

Ce CT est purement économique, n'apporte rien pour la sécurité des motards.

Commencez par : l'état des routes, le portable au volant qui est un fléau pour les 2RM, l'obligation d'un équipement de protection,...

Il y a de bien meilleures actions à mener pour notre sécurité.

Le CT n'en est pas une, loin de là.

Merci

N° 932652 - CT 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 10:01

Bonjour, ma moto est contrôlée tous les ans par un professionnel de la réparation du cycle et du motorcycle, elle est au top, un technicien compétent s'en porte garant. Dans ces conditions ce contrôle, payant encore, n'a aucun sens. Les lobbies ça suffit, les groupes de pressions qui ne représentent qu'eux même aussi. Merci.

N° 932653 - halte au racket

par :

27/06/2023 10:01

Il ne manque plus que le contrôle technique des mobylettes, des tronçonneuses, des tondeuses, des débroussailleuses et j'en passe....

N° 932654 - Non au CT 2 roue

par :

27/06/2023 10:01

Non au CT deux roues oui à la remise en état des routes ! Non au racket ma moto j'en prend soins ! Alors prenez soins de nous comme il faut !

N° 932655 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 10:01

Je pense que le contrôle technique des 2 roues et 3 n'est pas nécessaire du fait qu'il y a très peu d'accident pour les 2 qui sont dues à une défaillance technique du véhicule.

La mise en place me semble également difficile du fait qu'il y aura peu de centre qui auront l'agrément pour effectuer ce contrôle vu les couts financier pour y parvenir. Ensuite cela engendrera des déplacements longs pour trouver un centre et notamment pour les 50cm3 qui ne sont pas prévus pour de longs trajets. De plus cela engendrera de la pollution supplémentaire. En plus ces contrôles sont copier sur le model des voiture alors que ce ne sont pas du tout les mêmes types de véhicules !



Je demande donc une évaluation sur l'efficacité de ce contrôle pour les 2 roues. Si c'est pour vérifier la pollution je suis assez surpris paracerque ma moto, comme d'autres ne pollue pas voir moins qu'une voiture ! et en c" qui concerne le bruit cela peut être résolu tout simplement par des contrôle et verbalisation des forces de l'ordre.

N° 932658 - Inutilité du contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 10:02

Je pense que la majorité des motards font, comme moi, réviser leur moto par un professionnel une fois par an et que celui ci fait en même temps un contrôle des organes de sécurité . D'autre part nous faisons nous même régulièrement un contrôle rapide des organes de sécurité (freins, pneus, éclairage, direction ...).

D'autre part un contrôle peut être effectué à tout moment sur la route par les forces de l'ordre, notamment pour le bruit.

A quoi servira donc un contrôle technique supplémentaire si ce n'est à renflouer les caisses des réseaux existants déjà pour le contrôle automobile ?

N° 932664 - Contre

par :

27/06/2023 10:04

Cela fait 33 ans que je roule en Harley. Pour qu'elle soit bien entretenu je la porte à la révision tous les 7500 km. Les points de sécurité de ma moto c'est mon assurance vie. Votre contrôle technique c'est un raquette pur et simple.

Cordialement

N° 932665 - controle technique moto

par :

27/06/2023 10:05

Ce projet me semble inutile , l'incidence d'un défaut technique étant reconnue comme insignifiante dans l'accidentologie des deux roues . L'état du réseau routier est autrement préoccupant mais semble devoir passer sous silence .

Les utilisateurs de deux roues apparaissent comme des gens épris de liberté et de passion , choses qui sont bannies par une frange influente de la société remplie de personnages aigris .

Les deux roues sont d'autre part , un des moyens de réduire la pollution par la fluidité du trafic qu'ils permettent mais la " frange des aigris " ne souhaitent pas le voir .

Utiliser un deux roue n'est pas uniquement un moyen de déplacement mais aussi une passion . J'ai une dizaine de moto dont certaines ne parcourent pas plus de 300 Kilomètres par ans - Elles sont en état irréprochables et souvent exposées dans des salons nationaux - Je vais laisser dans ce contrôle technique inutile beaucoup ( trop ) d'argent et de temps . Avoir une aide de l'état pour acheter un deux roue électrique ne m'intéresse pas puisque " l'électroménager a roulette " ne fait pas parti de mes passions .

Il me semble que la commission européenne laissait d'autres alternatives et que les associations ayant militées pour ce contrôle ne sont pas tout a fait exemptes de reproches au niveau des motivations réelles qui les poussent a souhaiter ce contrôle technique

N° 932667 - absurdité de ce contrôle

par :

27/06/2023 10:05

Tous ca pour suivre les recommandation de l Europe personnellement je conduis des motos de toutes sortes depuis plus de 40 ans et donc nous sommes nous motards conscients de l importance de chevaucher nos véhicules en bonne états  
cela se vois d 'un cou d'œil et en plus ils nous octroie une aide pour des deux roue électrique qui soit disant ne pollue pas certes en effets d'échappement mais par contre sur la fabrication tous est VERT bravo au gouvernement qui baisse son pantalon devant ces bobos d'écolos  
un motard de 60 ans déçus de ce choix purement économique

N° 932669 - controle technique moto

par :

27/06/2023 10:06

Ce projet me semble inutile , l'incidence d'un défaut technique étant reconnue comme insignifiante dans l'accidentologie des deux roues . L'état du réseau routier est autrement préoccupant mais semble devoir passer sous silence .

Les utilisateurs de deux roues apparaissent comme des gens épris de liberté et de passion , choses qui sont bannies par une frange influente de la société remplie de personnages aigris .

Les deux roues sont d'autre part , un des moyens de réduire la pollution par la fluidité du trafic qu'ils permettent mais la " frange des aigris " ne souhaitent pas le voir .

Utiliser un deux roue n'est pas uniquement un moyen de déplacement mais aussi une passion . J'ai une dizaine de moto dont certaines ne parcourent pas plus de 300 Kilomètres par ans - Elles sont en état irréprochables et souvent exposées dans des salons nationaux - Je vais laisser dans ce contrôle technique inutile beaucoup ( trop ) d'argent et de temps . Avoir une aide de l'état pour acheter un deux roue électrique ne m'intéresse pas puisque " l'électroménager a roulette " ne fait pas parti de mes passions .

Il me semble que la commission européenne laissait d'autres alternatives et que les associations ayant militées pour ce contrôle ne sont pas tout a fait exemptes de reproches au niveau des motivations réelles qui les poussent a souhaiter ce contrôle technique

N° 932670 - CT deux roues

par :

27/06/2023 10:06

Le CT deux roues n'est qu'une façon comme une autre de prendre encore de l'argent au contribuable, il n'a aucune utilité public ni un moyen de sécuriser la route car pour l'automobile il n'est déjà pas efficace au vus du peu de données constructeurs auquel les contrôleurs ont accès. De plus contrairement à l'automobile un utilisateur de deux roues entretien son véhicule correctement pour sa sécurité car il n'a pas de carrosserie pour le sauver, donc le freinage, les pneus, l'éclairage... Toutes ces choses là sont toujours entretenu correctement pour notre sécurité. Si ce fameux contrôle technique passe on verra la dernière partie de la démocratie et du bon sens s'envoler pour laisser place à la corruption et l'égoïsme

N° 932672 - absurdité de ce contrôle

par :

27/06/2023 10:07

Tous ca pour suivre les recommandation de l Europe personnellement je conduis des motos de toutes sortes depuis plus de 40 ans et donc nous sommes nous motards conscients de l importance de chevaucher nos véhicules en bonne états  
cela se vois d 'un cou d'œil et en plus ils nous octroie une aide pour des deux roue électrique qui soit disant ne pollue pas certes en effets d'échappement mais par contre sur la fabrication tous est VERT bravo au gouvernement qui baisse son pantalon devant ces bobos d'écolos

un motard de 60 ans déçus de ce choix purement économique

N° 932673 - controle technique moto

par :

27/06/2023 10:07

Ce projet me semble inutile , l'incidence d'un défaut technique étant reconnue comme insignifiante dans l'accidentologie des deux roues . L'état du réseau routier est autrement préoccupant mais semble devoir passer sous silence .

Les utilisateurs de deux roues apparaissent comme des gens épris de liberté et de passion , choses qui sont bannies par une frange influente de la société remplie de personnages aigris .

Les deux roues sont d'autre part , un des moyens de réduire la pollution par la fluidité du trafic qu'ils permettent mais la " frange des aigris " ne souhaitent pas le voir .

Utiliser un deux roue n'est pas uniquement un moyen de déplacement mais aussi une passion . J'ai une dizaine de moto dont certaines ne parcourent pas plus de 300 Kilomètres par ans - Elles sont en état irréprochables et souvent exposées dans des salons nationaux - Je vais laisser dans ce contrôle technique inutile beaucoup ( trop ) d'argent et de temps . Avoir une aide de l'état pour acheter un deux roue électrique ne m'intéresse pas puisque " l'électroménager a roulette " ne fait pas parti de mes passions .

Il me semble que la commission européenne laissait d'autres alternatives et que les associations ayant militées pour ce contrôle ne sont pas tout a fait exemptes de reproches au niveau des motivations réelles qui les poussent a souhaiter ce contrôle technique

N° 932678 - mauvais choix

par :

27/06/2023 10:08

Tous ca pour suivre les recommandation de l Europe personnellement je conduis des motos de toutes sortes depuis plus de 40 ans et donc nous sommes nous motards conscients de l importance de chevaucher nos véhicules en bonne états

cela se vois d'un cou d'œil et en plus ils nous octroie une aide pour des deux roue électrique qui soit disant ne pollue pas certes en effets d'échappement mais par contre sur la fabrication tous est VERT bravo au gouvernement qui baisse son pantalon devant ces bobos d'écolos

un motard de 60 ans déçus de ce choix purement économique

N° 932681 - Mise en place du projet de décret du contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 10:10

Sous couvert de Bruxelles ce gouvernement a saisi l'occasion de taxer encore un peu plus les citoyens pour un pseudo contrôle technique qui n'aura aucun impact sur la sécurité routière. Mais c'est plus facile que de s'attaquer au véritable problème qui est l'état des routes.

N° 932683 - Contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 10:10

Pour beaucoup le 2 roues n'est pas un véhicule mais une façon, voir une raison, de vivre, ce contrôle n'apportera rien en terme de sécurité routière.

La proposition d'aide au remplacement des véhicules anciens démontre bien que les personnes en charge du dossier sont incompétentes et à "coté de la plaque" , nos motos "anciennes" nous les conservons et les "bichonnons" par plaisir et ne peuvent pas être remplacées, les gens ignorent le

coté affectif que nous portons à nos machines et il est hors de question que nous les "négligions", au contraire !

N° 932689 - Controle deux roues

par :

27/06/2023 10:12

Bonjour,

Premier point, c'est tous ou rien, contrôlez les 50 cc qui sont maintenant immatriculés et de mon point les engins les plus trafiqués.

Pour ma part, je suis contre une imposition Européenne poussée par Derka en Allemagne, cela prouve bien l'inutilité, mais par contre remplir les poches de Derka.

Dernier point, je ne pense pas que j'aurais un site près de chez moi, 100 kms aller / retour pour payer 50 euro pour m'entendre dire que ma moto est conforme c'est le début du néant.

Mettez de l'argent dans l'entretien des routes et la conformité des ralentisseurs.

Merci, à votre disposition,

en résumé, je suis CONTRE.

N° 932691 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 10:14

Projet inutile en raison de la proportion minimale d'accidents liés à l'état des motocyclettes.

Vision technocratique et idéologiquement sectaire du monde des deux roues, des aberrations ( motos diesels, roue de secours...on rit)

Le contrôle technique n'aurait que seul intérêt lors de la revente d'un véhicule.

Pour le reste c'est encore une atteinte à la liberté.

N° 932696 - Control des routes et prix du contrôle technique

par :

27/06/2023 10:16

J,habite dans le 06 ville Cagnes sur mer la plus part des routes sont dégradées ainsi que les villes avoisinantes.

Le prix sera trop cher car il évoluera dans les prochaines années...

N° 932697 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 10:16

Une contrainte inutile de plus. Il est de notoriété publique que l'état des 2 roues est une cause INFIME d'accidents, très inférieure à celui des infrastructures routières, par exemple. Dès lors, pourquoi instaurer un tel contrôle, alors que d'autres mesures, plus efficaces pour la sécurité des motards et des autres usagers de la route auraient pu (dû) être mises en place. A commencer par l'état des routes, qui se dégrade d'année en année à vue d'oeil, les ronds-points "aménagés" qui suppriment toute visibilité de la circulation à proximité, les chicanes, totalement inutiles pour ralentir les véhicules mais très dangereuses, les radars positionnés aux emplacements stratégiques au plan financier mais pas forcément accidentogènes, le tout radar en lieu et place de forces de police/gendarmerie sur le terrain, les glissières meurtrières, le gravillonnage des routes, ... Enfin, plutôt qu'un CT inutile, une mesure efficace et immédiate en faveur de la sécurité des motards serait de rendre progressivement obligatoire le gilet airbag, avec une aide financière pour l'acquisition de cet équipement. En conclusion : il existe une série de vraies bonnes mesures pour améliorer la sécurité des usagers de la route et en particulier des 2 roues, dont le CT ne fait pas partie. Mais je suis convaincu que là n'est pas le véritable objectif de ce CT ; en fait, il s'agit de "mettre au pas" une catégorie de la population un peu "à part", ce qui ne plaît pas aux idéologues du moment. Il sera donc mis en place, sera totalement inutile (mais comme d'habitude, aucune étude officielle factuelle et honnête ne sera réalisée pour vérifier son impact), mais les idéologues du moment et les lobbies seront satisfaits. Ils auront gagné, obtenu un grand coup d'épée dans l'eau, les uns pour assouvir leur soif de soumettre tout le monde à leur vision sectaire des choses, les autres pour assouvir leur cupidité. Les usagers de la route, en particulier, les usagers de 2 roues, n'y gagneront rien mais subiront de nouvelles contraintes. Le CT n'est pas une bonne mesure, c'est pourquoi il sera mis en place.

N° 932699 - ma vision du CT motos : absurdité et gros sous  
par :

27/06/2023 10:16

Bonjour

Je suis toujours motard avec 43 ans de permis (j'en ai 59). Je possède ma moto actuelle depuis 27 ans autant dire que je n'ai pas eu besoin de CT pour l'entretenir jusque-là.

Je n'ai eu que 2 accidents : l'un à cause d'une conductrice en état d'ébriété et l'autre à cause de l'état de la route qui m'a fait chuter. Dernièrement un copain a gravement chuté à cause d'un dos d'âne non conforme.

Ces exemples pour vous expliquer que votre gouvernement devrait plutôt s'occuper de l'état des routes aussi bien que nous nous savons nous occuper de l'état de nos motos.

Votre justification sur les polluants et le bruit ne sont que des mensonges : les motos fluidifient le trafic, et consomment peu (ma moto consomme 4.5 l /100 elle émet donc peu de polluant), pour le bruit les forces de l'ordre s'en chargent très bien. Ces 2 arguments arrivent maintenant car votre justification du CT pour diminuer les accidents a été démontée par les rapports des assureurs mettant en cause l'état de la moto que dans 0.3 % des accidents. Allez-vous instituer un CT pour les trottinettes et vélos dont le nombre d'accident mortel explose ?

J'évoquerai aussi la formation des contrôleurs : ma moto pèse près de 300 kg ! un contrôleur saura-t-il la déplacer ? Le ministre évoque la présence du propriétaire lors du contrôle ! quelle plaisanterie ! un automobiliste peut laisser sa voiture au CT mais le motard, lui, devra rester sur place ??? du coup soit il y aura embouteillage dans les centres de CT le samedi ou bien le ministre va-t-il offrir 1 journée d'absence en semaine aux motards ?

Il a été évoqué aussi que le contrôle serait juste visuel : 50 € pour ça ! quelle escroquerie ! je le fais ou bien mon garagiste le fait très bien lors des révisions pour 0 €.

Si le gouvernement souhaite faire rentrer de la TVA alors soutenez le secteur de la customisation.

C'est un secteur économique qui représente environ 40 000 professionnels en France : mécaniciens, préparateurs, soudeurs, carrossiers spécialisés, peintres en carrosserie, accessoiristes, selliers .....  
C'est un secteur dynamique, passionnel et culturel porteur d'expression artistique.  
Le CT va tuer ce secteur économique ! Il faut le valoriser en lui reconnaissant une législation adaptée !  
Cà c'est la préservation de l'emploi et la création de revenus !

Enfin j'évoquerai les formidables avancées en matière de formation. J'ai passé mon permis il y a 43 ans, mon fils sort de formation pour son permis moto : il en sait autant que mon expérience du terrain : mécanique, sécurité, comportement de la moto sur route, dangers etc ... et je vois bien que la plupart des nouveaux motards sur la route ont des comportements sécurés et respectueux des règles, contrairement à certains jeunes automobilistes avec un A.

Vos services ont été trompés par des lobbyistes du CT en Europe ([réseau de contrôle technique] en tête) qui ne cherchent qu'à augmenter le marché du contrôle tout azimut toujours plus juteux...Assez ! laissez nous respirer ! arrêtez de justifier vos salaires en produisant toujours plus de normes et de contrôles, nos modes de vie ne sont « ni standardisables ni normalisables !!! »  
Nous savons très bien ce qui est bon et dangereux pour nous, nous préservons nos vies en entretenant nous-même nos machines. NON AU CT MOTOS !

N° 932709 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 10:19

Bonjour, motard depuis 40 ans, je vois arriver ce contrôle moto avec beaucoup d'inquiétude.  
Concernant l'autorisation de manipuler la moto par des personnes n'ayant pas de permis. Quand aux centres qui pourront investir dans du matériel et de la formation, je doute que ceux-ci le fassent tous. Habitant en zone très rural, Je n'est pas envie de faire 100 km pour passer ce contrôle.  
Personnellement je prend grand soin de mon matériel et je crains que les personnels de centre de contrôle aient les mêmes priorités et le temps nécessaire pour ne pas faire ces contrôles correctement sans risques pour la moto.  
Cordialement.

N° 932712 - Les routes d'abord

par :

27/06/2023 10:20

Une amélioration des infrastructures routières serait plus adaptée à la sécurité de l'ensemble des usagers de la route !!!! avant de penser à un contrôle technique !!!!! Contrôle technique pour la vente de l'engin possible, sinon la grande majorité des motards n'est pas folle pour rouler sur des poubelles : accident=mort ou graves séquelles !!!!Donc d'abord l'état des routes, piège à deux roues !

N° 932713 - controle technique moto 2 roues

par :

27/06/2023 10:20

je suis pour de la mibilette aux grosses cylindrées bruit et vitesse

N° 932718 - Favorable au CT catégorie L

par :

27/06/2023 10:22

Si l'état des véhicules n'est pas la cause principale des accidents mortels de 2RM, il est un facteur aggravant, par défaut du système de freinage ou de la direction.

Les motards non mécaniciens pourront se fier à un document indiquant exhaustivement l'état du véhicule d'occasion, c'était indispensable.

Le CT ne réglera pas tous les problèmes de débridage ou de niveau sonore, mais il en supprimera certainement quelques uns.

Motarde depuis 13 ans

N° 932720 - Inutile, dans le meilleur des cas.

par :

27/06/2023 10:22

Si le but de ce CT2RM est de diminuer le bruit des véhicules, il ne sera pas atteint.

.Une moto ou un scooter peuvent être remis en conformité pour le CT, puis de nouveau modifié ensuite.

. Un motard "sent" sa moto bien mieux qu'un automobiliste sa voiture. Le motard est motard par envie et par goût, alors que l'automobiliste l'est par nécessité.

. Tous les organes de la moto sont visibles sans démontage, il est très rapide de voir si "quelque chose ne va pas" sur la moto. Un automobiliste prête assez rarement autant d'attention à sa voiture qu'un motard à sa moto.

. Le CT2RM est à l'initiative d'un opérateur du marché, porté (en France) par des associations dont l'honnêteté et l'impartialité sont sujettes à cautions.

. Quant à l'argument de la "pollution"...

Je suis donc CONTRE sa mise en place, qui s'apparente beaucoup plus à une mesure disciplinaire contre le monde de la moto qu'à un "progrès pour le climat".

N° 932722 - Projet ct vehicule 2 roues

par :

27/06/2023 10:24

Quelle sera l'utilité de ce ct au regard du faible pourcentage d'accident lié à un défaut d'entretien?

Nous pouvons penser qu'il sera difficile de faire baisser plus encore ce chiffre avec ce moyen.

N° 932725 - Vraiment utile pour les cylindrés supérieur a 500 cm3 ??

par :

27/06/2023 10:24

Un CT oui, mais pour les moins de 500 cm3, la plus part du temps ils sont mal entretenus, surtout les scooters 125 !

Pratiquement tous les possesseurs de grosses cylindrés font le suivi de leurs motos, sachant qu'il y a un risque de danger.

Ensuite le prix, j'entend parler de 50 euros, un prix excessif, juste pour un simple contrôle !!

Pourquoi ne pas faire payer si il y a une contre visite ?

Il aurait fallu prendre exemple sur la Belgique et faire un CT lors du vente ou a la suite d'un accident !

N° 932734 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 10:27

Ce contrôle n'est pas nécessaire du fait des études concernant les causes d'accidents des utilisateurs de motos , en fait un impôts des plus facilement imposé , futurs contrôleurs inadaptés à la moto !

Donc ok mais permis moto obligatoire pour ces futurs contrôleurs, pour juger il faut essayer après ...

... ..

N° 932737 - Inutile

par :

27/06/2023 10:28

Ce contrôle technique pour les motos et quad est parfaitement inutile, j'ai personnellement 6 motos dont deux de compétition et elles sont toutes en parfait état, il est beaucoup trop dangereux de rouler avec des mauvais freins, amortisseurs et des pneus usés.

Le seul point positif est peut être les échappements mais monter celui d'origine ne prend pas plus de 10mn.

Le plus gros des problèmes reste les 50cc qui sont largement débridé voir kités 80cc

et souvent en très mauvais état, je me demande comment les parents peuvent laisser ça.

Un CT n'est pas forcément utile mais des contrôles de gendarmerie plus sérieuse serait vraiment dissuasif pour le bruit et les kits

N° 932739 - CT MOTOS : MENSONGES ET GROS SOUS

par :

27/06/2023 10:29

Bonjour

Je suis toujours motard avec 43 ans de permis (j'en ai 59). Je possède ma moto actuelle depuis 27 ans autant dire que je n'ai pas eu besoin de CT pour l'entretenir jusque-là.

Je n'ai eu que 2 accidents : l'un à cause d'une conductrice en état d'ébriété et l'autre à cause de l'état de la route qui m'a fait chuter. Dernièrement un copain a gravement chuté à cause d'un dos d'âne non conforme.

Ces exemples pour vous expliquer que votre gouvernement devrait plutôt s'occuper de l'état des routes aussi bien que nous nous savons nous occuper de l'état de nos motos.

Votre justification sur les polluants et le bruit ne sont que des mensonges : les motos fluidifient le trafic, et consomment peu (ma moto consomme 4.5 l /100 elle émet donc peu de polluant), pour le bruit les forces de l'ordre s'en chargent très bien. Ces 2 arguments arrivent maintenant car votre justification du CT pour diminuer les accidents a été démontée par les rapports des assureurs mettant en cause l'état de la moto que dans 0.3 % des accidents. Allez-vous instituer un CT pour les trottinettes et vélos dont le nombre d'accident mortel explose ?

J'évoquerai aussi la formation des contrôleurs : ma moto pèse près de 300 kg ! un contrôleur saura-t-il la déplacer ? Le ministre évoque la présence du propriétaire lors du contrôle ! quelle plaisanterie ! un automobiliste peut laisser sa voiture au CT mais le motard, lui, devra rester sur place ??? du coup soit il y aura embouteillage dans les centres de CT le samedi ou bien le ministre va-t-il offrir 1 journée d'absence en semaine aux motards ?



Il a été évoqué aussi que le contrôle serait juste visuel : 50 € pour ça ! quelle escroquerie ! je le fais ou bien mon garagiste le fait très bien lors des révisions pour 0 €.

Si le gouvernement souhaite faire rentrer de la TVA alors soutenez le secteur de la customisation. C'est un secteur économique qui représente environ 40 000 professionnels en France : mécaniciens, préparateurs, soudeurs, carrossiers spécialisés, peintres en carrosserie, accessoiristes, selliers ..... C'est un secteur dynamique, passionnel et culturel porteur d'expression artistique. Le CT va tuer ce secteur économique ! Il faut le valoriser en lui reconnaissant une législation adaptée ! Cà c'est la préservation de l'emploi et la création de revenus !

Enfin j'évoquerai les formidables avancées en matière de formation. J'ai passé mon permis il y a 43 ans, mon fils sort de formation pour son permis moto : il en sait autant que mon expérience du terrain : mécanique, sécurité, comportement de la moto sur route, dangers etc ... et je vois bien que la plupart des nouveaux motards sur la route ont des comportements sécurés et respectueux des règles, contrairement à certains jeunes automobilistes avec un A.

Vos services ont été trompés par des lobbyistes du CT en Europe ([réseau de contrôle technique] en tête) qui ne cherchent qu'à augmenter le marché du contrôle tout azimut toujours plus juteux...Assez ! laissez nous respirer ! arrêtez de justifier vos salaires en produisant toujours plus de normes et de contrôles, nos modes de vie ne sont « ni standardisables ni normalisables !!! » Nous savons très bien ce qui est bon et dangereux pour nous, nous préservons nos vies en entretenant nous-même nos machines. NON AU CT MOTOS !

N° 932743 - obligation réparation par professionnel  
par :

27/06/2023 10:30

pour une voiture, il existe maintenant une obligation de réparation par un établissement agréé en cas de risque pour les autres usagers par exemple (pot d'échappement mal fixé)

Les réparations des 2 roues et l'entretien sont très généralement réalisés par le propriétaire, mais comme personne n'est parfait, il est possible d'avoir manqué un défaut qui pourrait être considéré comme dangereux.

est il envisageable de pouvoir faire les mises en conformité par le propriétaire sous sa responsabilité pour ne pas nous pénaliser financièrement encore plus avec ce contrôle technique ?

N° 932749 - Une autre façon de ramasser de l'argent, autant mettre un billet de 50 euros sur la bulle de notre moto

par :

27/06/2023 10:32

complètement inutile sauf peut être pour les 50 cm3 débridés avec des pots non homologués mais sachez que tout motard qui se respecte fait les contrôles visuels qui seront fait lors de votre soi-disant contrôle technique et cela sans devoir déboursier 50 euros, la sécurité routière est certainement plus à voir sur l'état de nos routes qui d'années en années se dégradent alors que là rien n'est fait.

Je suis motard depuis 47 ans, j'ai toujours vérifié mes freins, l'état de mes pneus, si pas de jeu dans la fourche etc... et cela même quand j'avais 16 ans l'âge de ma première 125cm3.

Vous pensez qu'on se risquerait à prendre la route avec une moto défectueuse, le macadam est bien trop dur? Seuls une certaine catégorie de 14 ans et un peu plus roulant en 50cm3 ne pensent qu'à

mettre de l'essence même si les pneus sont lisses ou pas de freins et de plus avec des engins allant presque à 100 km/h car débridés par le concessionnaire qui leurs à vendu.  
Je pense qu'avant de déjà mettre un prix avoisinant les 50 euros, sachez que dans certains pays, le CT des 2 roues n'est qu'à 15 euros donc alignez vous surtout qu'aucun appareils de contrôle spécifiques aux deux roues n'est encore dans les centres de contrôle et attention, celui qui touchera ma moto devra être titulaire du permis grosses cylindrée

N° 932752 - style de contrôle mal adapter

par :

27/06/2023 10:33

Bonjour ,

Plutôt que de faire un copier coller du contrôle voiture, pourquoi ne pas faire comme la Belgique , contrôle après accident et contrôle pour la revente, ce qui permet au motard de savoir exactement dans quel état est son véhicule!!!

N° 932753 - Participation à la consultation

par :

27/06/2023 10:33

Aucun intérêt selon moi :

- points techniques déjà vérifiés par les utilisateurs de 2 roues (permis moto oblige)
- nombre d'accidents 2 roues ayant pour cause une défaillance technique est proche du néant
- engorgement des centres contrôles technique (surtout printemps/été) ?
- les contrôleurs passeront tous leur permis moto ? aucun motard ne laissera sa moto à quelqu'un qui n'a pas les bases en 2 roues
- Port du casque/bottes/gants pour aller depuis le parking du centre jusqu'au banc d'essai pour le contrôleur bien sûr ?

N° 932756 - CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

27/06/2023 10:34

Ce contrôle technique est inutile moins de 3% des accidents sont dus a un mauvais etat du véhicule!  
Ce contrôle bénéficiera seulement aux centres de contrôle et a l'état via la TVA .Les instigateurs de ce CT sont une minorité agissante afin de profiter de cette manne financière.

N° 932760 - Agrément

par :

27/06/2023 10:35

Les personnes qui vont recevoir l' agrément pour contrôler les motos seront-ils en possession du permis requis pour manipuler et conduire une moto ?

N° 932762 - CT MOTOS : MENSONGES ET GROS SOUS

par :

27/06/2023 10:36

Bonjour

Je suis toujours motard avec 43 ans de permis (j'en ai 59). Je possède ma moto actuelle depuis 27 ans autant dire que je n'ai pas eu besoin de CT pour l'entretenir jusque-là.

Je n'ai eu que 2 accidents : l'un à cause d'une conductrice en état d'ébriété et l'autre à cause de l'état de la route qui m'a fait chuter. Dernièrement un copain a gravement chuté à cause d'un dos d'âne non conforme.

Ces exemples pour vous expliquer que votre gouvernement devrait plutôt s'occuper de l'état des routes aussi bien que nous nous savons nous occuper de l'état de nos motos.

Votre justification sur les polluants et le bruit ne sont que des mensonges : les motos fluidifient le trafic, et consomment peu (ma moto consomme 4.5 l /100 elle émet donc peu de polluant), pour le bruit les forces de l'ordre s'en chargent très bien. Ces 2 arguments arrivent maintenant car votre justification du CT pour diminuer les accidents a été démontée par les rapports des assureurs mettant en cause l'état de la moto que dans 0.3 % des accidents. Allez-vous instituer un CT pour les trottinettes et vélos dont le nombre d'accident mortel explose ?

J'évoquerai aussi la formation des contrôleurs : ma moto pèse près de 300 kg ! un contrôleur saura-t-il la déplacer ? Le ministre évoque la présence du propriétaire lors du contrôle ! quelle plaisanterie ! un automobiliste peut laisser sa voiture au CT mais le motard, lui, devra rester sur place ??? du coup soit il y aura embouteillage dans les centres de CT le samedi ou bien le ministre va-t-il offrir 1 journée d'absence en semaine aux motards ?

Il a été évoqué aussi que le contrôle serait juste visuel : 50 € pour ça ! quelle escroquerie ! je le fais ou bien mon garagiste le fait très bien lors des révisions pour 0 €.

Si le gouvernement souhaite faire rentrer de la TVA alors soutenez le secteur de la customisation.

C'est un secteur économique qui représente environ 40 000 professionnels en France : mécaniciens, préparateurs, soudeurs, carrossiers spécialisés, peintres en carrosserie, accessoiristes, selliers .....

C'est un secteur dynamique, passionnel et culturel porteur d'expression artistique.

Le CT va tuer ce secteur économique ! Il faut le valoriser en lui reconnaissant une législation adaptée ! Ça c'est la préservation de l'emploi et la création de revenus !

Enfin j'évoquerai les formidables avancées en matière de formation. J'ai passé mon permis il y a 43 ans, mon fils sort de formation pour son permis moto : il en sait autant que mon expérience du terrain : mécanique, sécurité, comportement de la moto sur route, dangers etc ... et je vois bien que la plupart des nouveaux motards sur la route ont des comportements sécurés et respectueux des règles, contrairement à certains jeunes automobilistes avec un A.

Vos services ont été trompés par des lobbyistes du CT en Europe ([réseau de contrôle technique] en tête) qui ne cherchent qu'à augmenter le marché du contrôle tout azimut toujours plus juteux...Assez ! laissez nous respirer ! arrêtez de justifier vos salaires en produisant toujours plus de normes et de contrôles, nos modes de vie ne sont « ni standardisables ni normalisables !!! »

Nous savons très bien ce qui est bon et dangereux pour nous, nous préservons nos vies en entretenant nous-même nos machines. NON AU CT MOTOS !

N° 932787 - Véhicule de collection  
par :

27/06/2023 10:43

Les véhicules de collection ne pourront en aucun cas être en conformité avec les réglementations d'émissions polluantes en vigueur aujourd'hui.

Il serait judicieux de les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur au jour de leur première date de mise en circulation.

Comment cela va-t-il être traité?

N° 932790 - Motard responsable

par :

27/06/2023 10:44

Il est inadmissible ce CT ns motard notre vie tiens sur 2 roue notre carrosserie notre équipement nos machine ns les aimons se sont pas de simple véhicule de de déplacement mais une passion.

Vs devriez plutôt rendre les routes plus sûr interdire les rails simple de sécurité des guillotines.

Rendre obligatoire l'équipement pantalon,veste, plutôt juste les gants se qui est une aberration on peut conduire à poil dû momment que l'on porte gant et casque.

Alors messieurs tenez au moin vos engagements et réfléchissez un peu car les motards sont responsable a 99,99%

N° 932791 - le permis

par :

27/06/2023 10:44

bonjour

comment feront ceux qui n'ont pas le permis moto ? et ceux qui sont en A 2 pour passer les gros cube ?

il est bien évident que sans permis , ma moto ne sera jamais laissé pour un passage au contrôle technique de même si le contrôleur est bridé A2 .

N° 932794 - Inutile

par :

27/06/2023 10:45

Le CT pour les deux-roues est inutile car très peu d'accidents sont dû à des défaillances techniques.

Les motards entretiennent leur motos pour éviter justement ce type d'accidents. Il serait préférable d'entretenir les routes!

N° 932795 - Un inutile contrôle

par :

27/06/2023 10:45

Ce contrôle est inutile et coûteux : les motards contrôlent les points de sécurisé avant chaque départ, pneus, freins, état général. On sait très bien s'occuper de nos machines, mieux qu'un contrôleur qui vient d'être formé. Et puis, osera t il manipuler ma Harley qui fait 360 kilos à vide ? Je suis contre ce dispositif, j'ai 71 ans, 54 ans de CO duite motos.

N° 932796 - Fiabilité des contrôleurs

par :

27/06/2023 10:45

Les employés des centres de contrôle doivent être titulaires du permis moto (A) depuis plus d'un an. En effet, les épreuves exigibles pour obtenir le permis A, permettent de maitriser, de manoeuvrer (ex : le béquillage...) et de contrôler l'état des machines avant de prendre la route. C'est ce que font la grande majorité des motards. De ce fait, une personne non titulaire du permis A ne connaît pas ces pratiques.

Donc : Si tu n'as pas le permis A, tu ne toucheras pas à ma bécane !!! Vu ???

N° 932799 - le permis

par :

27/06/2023 10:46

bonjour

comment feront ceux qui n'ont pas le permis moto ? et ceux qui sont en A 2 pour passer les gros cube ?

il est bien évident que sans permis , ma moto ne sera jamais laissé pour un passage au contrôle technique de même si le contrôleur est bridé A2 .

N° 932803 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 10:47

Encore une usine à gaz mise en route! et un nouveau pactole en vue pour les centres de contrôle technique (vive le travail de lobbying de certains)

Pourquoi ne pas confier la tâche aux magasins de motos qui entretiennent celles-ci au quotidien?

Elles seraient parfaitement à même de contrôler les éléments de sécurité (pneus, suspensions, freins, éclairage, etc...selon une liste à définir) lors de la révision du véhicule et de délivrer une attestation de conformité.

N° 932805 - Faire un contrôle technique sélectif.

par :

27/06/2023 10:48

Pour faire simple, il faut surtout contrôler les scooters et petites cylindrées, utilisés quotidiennement et auxquels les propriétaires ne font pas attention. Pour les belles et grosses motos, performantes et très chères, les motards leur portent une attention toute particulière , et les bichonnent. Pensez vous que quelqu'un qui roule (beaucoup trop) vite, va se moquer de savoir si sa moto freine bien ? Idem pour les possesseurs de motos lourdes. Par contre, il faudrait faire beaucoup plus de contrôles inopinés du niveau de bruit. Énormément de pots ne répondent pas aux normes. Et un pot se change vite. On remet le pot d'origine pour le contrôle technique, et de retour chez soi, on remonte le « performant-bruyant-non homologué ». Le contrôle technique ne sert à rien, dans ce cas.

N° 932807 - La volonté est bonne contrairement à son application

par :

27/06/2023 10:48

Le souhait de renforcer la sécurité des utilisateurs de deux roues doit se faire via un renforcement de la formation, en augmentant le nombre d'heures, voire plus de sensibilisation. C'est face à un moniteur ou un instructeur que l'on se rend compte de la dangerosité de certains comportements à moto.

Une fois mis en place, ce CT ne pourra plus être retiré, et pourtant les chiffres en seront très décevants.

La volonté de renforcer la sécurité des conducteurs de 2 roues doit passer par une amélioration des infrastructures routières. Écoutez les conducteurs eux mêmes au lieu de simplement appliquer une idée venue de nul part. Vous avez l'opportunité de fonder un raisonnement sur l'avis de la population alors profitez en, croyez que les conducteurs vous en seront reconnaissants.

N° 932808 - CT MOTOS : Mensonges et Gros sous

par :

27/06/2023 10:48

Bonjour

Je suis toujours motard avec 43 ans de permis (j'en ai 59). Je possède ma moto actuelle depuis 27 ans autant dire que je n'ai pas eu besoin de CT pour l'entretenir jusque-là.

Je n'ai eu que 2 accidents : l'un à cause d'une conductrice en état d'ébriété et l'autre à cause de l'état de la route qui m'a fait chuter. Dernièrement un copain a gravement chuté à cause d'un dos d'âne non conforme.

Ces exemples pour vous expliquer que votre gouvernement devrait plutôt s'occuper de l'état des routes aussi bien que nous nous savons nous occuper de l'état de nos motos.

Votre justification sur les polluants et le bruit ne sont que des mensonges : les motos fluidifient le trafic, et consomment peu (ma moto consomme 4.5 l /100 elle émet donc peu de polluant), pour le bruit les forces de l'ordre s'en chargent très bien. Ces 2 arguments arrivent maintenant car votre justification du CT pour diminuer les accidents a été démontée par les rapports des assureurs mettant en cause l'état de la moto que dans 0.3 % des accidents. Allez-vous instituer un CT pour les trottinettes et vélos dont le nombre d'accident mortel explose ?

J'évoquerai aussi la formation des contrôleurs : ma moto pèse près de 300 kg ! un contrôleur saura-t-il la déplacer ? Le ministre évoque la présence du propriétaire lors du contrôle ! quelle plaisanterie ! un automobiliste peut laisser sa voiture au CT mais le motard, lui, devra rester sur place ??? du coup soit il y aura embouteillage dans les centres de CT le samedi ou bien le ministre va-t-il offrir 1 journée d'absence en semaine aux motards ?

Il a été évoqué aussi que le contrôle serait juste visuel : 50 € pour ça ! quelle escroquerie ! je le fais ou bien mon garagiste le fait très bien lors des révisions pour 0 €.

Si le gouvernement souhaite faire rentrer de la TVA alors soutenez le secteur de la customisation.

C'est un secteur économique qui représente environ 40 000 professionnels en France : mécaniciens, préparateurs, soudeurs, carrossiers spécialisés, peintres en carrosserie, accessoiristes, selliers .....

C'est un secteur dynamique, passionnel et culturel porteur d'expression artistique.

Le CT va tuer ce secteur économique ! Il faut le valoriser en lui reconnaissant une législation adaptée ! Cà c'est la préservation de l'emploi et la création de revenus !

Enfin j'évoquerai les formidables avancées en matière de formation. J'ai passé mon permis il y a 43 ans, mon fils sort de formation pour son permis moto : il en sait autant que mon expérience du terrain : mécanique, sécurité, comportement de la moto sur route, dangers etc ... et je vois bien que la plupart des nouveaux motards sur la route ont des comportements sécurés et respectueux des règles, contrairement à certains jeunes automobilistes avec un A.

Vos services ont été trompés par des lobbyistes du CT en Europe ([réseau de contrôle technique] en tête) qui ne cherchent qu'à augmenter le marché du contrôle tout azimut toujours plus juteux...Assez ! laissez nous respirer ! arrêtez de justifier vos salaires en produisant toujours plus de normes et de contrôles, nos modes de vie ne sont « ni standardisables ni normalisables !!! »

Nous savons très bien ce qui est bon et dangereux pour nous, nous préservons nos vies en entretenant nous-même nos machines. NON AU CT MOTOS !

N° 932810 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 10:49

Bonjour,

Je suis un motard qui roule très peu, moins de 3000 km/an. Ma moto est entretenue par un concessionnaire tous les ans. Tous les éléments de sécurité sont donc bien surveillés. Je n'ai pas nécessité de passer un contrôle technique qui ne me fera dépenser de l'argent pour rien. Je possède également une moto de plus de 20 ans qui n'a pas roulé depuis plus de 10 ans. Je vais devoir la faire contrôler tous les 3 ans. Pourquoi faire? Si ce n'est de donner de l'argent à des sociétés et à l'état.

Le seul point pour lequel un contrôle technique serait acceptable pour moi ce serait lors d'une vente.

Qu'en est il des voitures sans permis utilisées par les alcooliques? On peut en voir beaucoup en piteux état.

Salutations.

N° 932814 - Faire un contrôle technique sélectif.

par :

27/06/2023 10:50

Pour faire simple, il faut surtout contrôler les scooters et petites cylindrées, utilisés quotidiennement et auxquels les propriétaires ne font pas attention. Pour les belles et grosses motos, performantes et très chères, les motards leur portent une attention toute particulière, et les bichonnent. Pensez vous que quelqu'un qui roule (beaucoup trop) vite, va se moquer de savoir si sa moto freine bien? Idem pour les possesseurs de motos lourdes. Par contre, il faudrait faire beaucoup plus de contrôles inopinés du niveau de bruit. Énormément de pots ne répondent pas aux normes. Et un pot se change vite. On remet le pot d'origine pour le contrôle technique, et de retour chez soi, on remonte le « performant-bruyant-non homologué ». Le contrôle technique ne sert à rien, dans ce cas.

N° 932816 - La volonté est bonne contrairement à son application

par :

27/06/2023 10:50

Le souhait de renforcer la sécurité des utilisateurs de deux roues doit se faire via un renforcement de la formation, en augmentant le nombre d'heures, voire plus de sensibilisation. C'est face à un moniteur ou un instructeur que l'on se rend compte de la dangerosité de certains comportements à moto.

Une fois mis en place, ce CT ne pourra plus être retiré, et pourtant les chiffres en seront très décevants.

La volonté de renforcer la sécurité des conducteurs de 2 roues doit passer par une amélioration des infrastructures routières. Écoutez les conducteurs eux mêmes au lieu de simplement appliquer une idée venue de nul part. Vous avez l'opportunité de fonder un raisonnement sur l'avis de la population alors profitez en, croyez que les conducteurs vous en seront reconnaissants.

N° 932817 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 10:51

Contrôle technique qui ne sert à rien à part nous faire payer encore et encore... Je suis contre.

N° 932818 - CT MOTO

par :

27/06/2023 10:51

Bonjour,

Merci d'entretenir les chaussées qui sont dans un état lamentables jamais refaite depuis ma naissance. (30ans)

Les dos d'âne abusifs qui ne sont pas au normes.

Il y'a énormément d'axe d'amélioration de la sécurité routière, mais certainement pas celle de nos motos, soyez honnête, au pire faite seulement contrôler nos échappement libre ce qui vous préoccupe le plus au détriment de notre sécurité.

Bien à vous

N° 932824 - Vérification des émissions sonores.

par :

27/06/2023 10:53

Bonjour. Il doit être rappelé que lors du CTP des voitures, la vérification des émissions sonores est effectuée sans que cela puisse faire l'objet d'une contre visite, quel que soit le résultat. Sauf à vouloir instaurer une mesure qui serait de fait discriminatoire, il doit naturellement en être de même pour les motocyclettes.

N° 932825 - Inutile

par :

27/06/2023 10:53

Le controle n est fait que pour remplir les caisses de l'etat, les agents qui font les controles n y connaissent rien.

Si ils font tombé le 2 en le manipulant qui est responsable?

N° 932832 - CT Inutile

par :

27/06/2023 10:55

Le CT pour les deux-roues est inutile car très peu d'accidents sont dû à des défaillances techniques. Les motards entretiennent leur motos pour éviter justement ce type d'accidents. Il serait préférable d'entretenir les routes!

N° 932835 - absurde

par :

27/06/2023 10:56

Le monde des motard n'est pas celui des voitures et les motards sont des passionnés qui bichonnent leur engins...

Il n'existent pas de moto "poubelles" au contraire des voitures.

On ne peut pas systématiquement appliqués toutes les règles a tout et n'importe quoi. C'est du prosélytisme stupide.

Ce contrôle technique est inutile et encore une fois c'est juste un prétexte pour prendre de l'argent. Cela n'apportera pas plus de sécurité, c'est illusoire et surtout il n'est pas prouvé aujourd'hui que les deux pose un problème.

N° 932843 - Contrôle technique 2 roues



par :

27/06/2023 10:59

- 1 - les défaillances techniques des 2 roues ne sont responsables que de 0,3% des accidents - le contrôle technique est donc inutile
- 2 - Le maillage des centres de contrôle technique est insuffisant pour pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- 3 - les usagers devront se déplacer loin de chez eux pour trouver un centre de contrôle technique ce qui entraîne un surcroît de pollution et accentuera le risque d'accidents. Les 50cc sont soumis au CT et ne sont pas prévus pour faire de longs trajet
- 4 - le CT tel qu'il est prévu ne prend pas en compte les particularités des 2 roues
- 5 - concernant l'environnement les 2 roues ont rattrapé leurs retards vis à vis des normes EURO. Les 2 roues fluidifient le trafic de par leur encombrement et contribuent ainsi à une diminution des émissions polluantes
- 6 - La pollution sonore est déjà fortement contrôlée et réprimée par les forces de l'ordre.

N° 932844 - contrôle pour les 50 cm3

par :

27/06/2023 10:59

- pourquoi ne pas contrôler tous les deux roues ( les - de 50 cm3 les plus dangereux et les moins bien entretenus ) en sont exclus  
a t-on peur de ceux qui trafiquent leur cercueils a roulettes  
c'est plus facile de s'en prendre aux vrais motards qui bichonnent leur machines

N° 932852 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 11:01

- 1 - les défaillances techniques des 2 roues ne sont responsables que de 0,3% des accidents - le contrôle technique est donc inutile
- 2 - Le maillage des centres de contrôle technique est insuffisant pour pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- 3 - les usagers devront se déplacer loin de chez eux pour trouver un centre de contrôle technique ce qui entraîne un surcroît de pollution et accentuera le risque d'accidents. Les 50cc sont soumis au CT et ne sont pas prévus pour faire de longs trajet
- 4 - le CT tel qu'il est prévu ne prend pas en compte les particularités des 2 roues
- 5 - concernant l'environnement les 2 roues ont rattrapé leurs retards vis à vis des normes EURO. Les 2 roues fluidifient le trafic de par leur encombrement et contribuent ainsi à une diminution des émissions polluantes
- 6 - La pollution sonore est déjà fortement contrôlée et réprimée par les forces de l'ordre.

N° 932859 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 11:03

- 1 - les défaillances techniques des 2 roues ne sont responsables que de 0,3% des accidents - le contrôle technique est donc inutile

2 - Le maillage des centres de contrôle technique est insuffisant pour pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

3 - les usagers devront se déplacer loin de chez eux pour trouver un centre de contrôle technique ce qui entraîne un surcroît de pollution et accentuera le risque d'accidents. Les 50cc sont soumis au CT et ne sont pas prévus pour faire de longs trajets

4 - le CT tel qu'il est prévu ne prend pas en compte les particularités des 2 roues

5 - concernant l'environnement les 2 roues ont rattrapé leurs retards vis à vis des normes EURO.

Les 2 roues fluidifient le trafic de par leur encombrement et contribuent ainsi à une diminution des émissions polluantes

6 - La pollution sonore est déjà fortement contrôlée et réprimée par les forces de l'ordre.

N° 932863 - L'essence du contrôle technique

par :

27/06/2023 11:04

La mise en place d'un contrôle technique sur les automobiles a pour utilité, sauf preuve du contraire, de passer en revue en ensemble de points dont le but est, in fine, d'améliorer la sécurité des usagers sur la route.

La mortalité sur les routes a, globalement, diminué depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui.

Or depuis l'instauration et l'application de ce contrôle il semble qu'il n'y ait pas de corrélations directes notables avec la baisse de la mortalité.

Une explication plus notoire serait peut-être l'obligation du port de la ceinture de sécurité, à l'avant puis à l'arrière. Les évolutions technologiques en matière de sécurité, sur les automobiles comme sur les deux-roues, sont également à prendre en compte.

Si un tiers n'est pas systématiquement identifié dans un accident de deux-roues, le facteur inexpérience, fatigue, confiance excessive, état de la chaussée ou la présence d'un animal est peut-être à privilégier au profit d'un mauvais état de la moto à proprement parler.

Par ailleurs, les éléments de sécurité sont des points incontournables lors du passage du permis moto. Ces derniers sont visibles et accessibles, contrairement à une automobile.

Lorsque des éléments techniques entrent en jeu lors d'accidents impliquant des deux-roues, l'état du pneumatique s'avère être un facteur assez récurrent.

Le contrôle technique des deux-roues motorisés, et plus particulièrement des motos, est une aberration quand on constate l'état des véhicules roulants.

N° 932864 - Encore du lobbys déguisé en cause soi-disant sécuritaire

par :

27/06/2023 11:04

Des rapports le prouvent que l'état des motos ne représente que 0,03% des accidents, la plus grosse partie est due au facteur humain ou l'état des infrastructures, c'est quoi le vrai but de votre vol??

Qui, servez-vous les Français ou des entités qui sans mettent plein les poches et surtout ne nous parlez pas du bruit des pots des radars anti-bruits existe et des contrôles sur route également et le plus dangereux sur les routes sont les petites cylindrées 50 80 ou 125 cm<sup>3</sup> et surtout les scooteurs ne cofondez pas motard et connard qui ne représentent qu'une infime partie, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] part deux fois a fourni de faux rapports qui ne reflétait en rien la réalité en France, mais l'occasion est trop forte une grosse manne d'argent à la clé vue le parc de deux roues de toute manière eux c'est clair que personne même nos voitures et oui, vous l'avez oublié, nous avons des voitures nos amis ont des voitures [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] niet ce gouvernement se plie sans honte comme à son habitude aux lobbys de Bruxelles et surtout le pire a deux associations bobo parisienne qui vont obliger toute la France et les outre-mer à vivre à l'heure des caprices de

bourgeois parisiens et de leurs magouilles vous soi-disant journaliste fouiller vraiment et vous trouverez des choses pas très catholiques chez, c'est associations dans 4 ans ont ne l'oubliera pas

N° 932868 - Opposé

par :

27/06/2023 11:06

On n'en peut plus des obligations.

Un motard pense à sa sécurité avant de penser aux obligations.

Quelqu'un prêt à prendre un véhicule qui n'est pas en état d'être sur la route ne le fera pas pour éviter une amende. Ça va juste pénaliser les bons conducteurs et les gens responsables. On devra encore et toujours payer pour rien

N° 932876 - Un deux roues polluerait-il autant qu'un diesel ?

par :

27/06/2023 11:07

Bonjour,

Sécurité et pollution : voici les deux grands axes de ce nouveau contrôle technique.

Sécurité : la sécurité d'un deux roues est liée à la conduite de son propriétaire qui peut malheureusement adopter une conduite mettant en danger sa propre vie.

Pollution : les véhicules les plus polluants sont les diesel, tout le monde le sait, le voit, et le sent.

Quand un véhicule "nettoie" son FAP et qu'un gros nuage noir sort de son pot d'échappement, tous les 2 roues suivants s'en prennent plein les poumons. Comment cela est-il encore tolérable !?

N° 932882 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

27/06/2023 11:09

Quel est le % d'accident impliquant un véhicule mal entretenu ? Alors vous avez la réponse à l'intérêt de cette loi. Motard moi-même, je dois dire que le bruit de certaines machines est insupportable. Il n'y a qu'à faire respecter la loi existante car les décibels sont mentionnés sur la carte grise. Sinon cela s'apparente à une taxe supplémentaire et au nom de quoi ?

N° 932883 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 11:09

Je suis motarde et je suis contre bien sûr le contrôle technique à une seule exception lors de la vente de moto d'occasion, chose qui serait un plus, sinon il sert strictement à rien puisque nous les motards ont entretenu nous-mêmes nos bécane soit pneus, freins, lumières, batterie etc sinon on va chez un professionnel, par contre il est impératif et primordial que les 2 roues des ti- TDC en dessous de 125cm<sup>3</sup> le fasse aussi, car entre les pots d'échappement trafiqués, les assurances, et sans oublié celles qui sont volées, ceux qui pourrissent la vie des habitants avec leurs rodéos soient contrôlés !! Pour le prix hors de question de payer 50€ pour un contrôle visuel et juste une pollution ! 20 € c'est correct, et encore hors de question de se faire manipuler par des contrôleurs escrocs qui voient l'opportunité de se remplir les poches !! Je pense que l'ensemble des motards seront d'accord avec moi, et quand aux associations de M... Qui veulent pourrir la vie des motards, ce n'est que des vieux grincheux qui n'ont jamais été motard dans leur précédente vie de jeunesse, si le gouvernement n'a pas les C..... Pour imposer un prix en dessous de 50 € croyez-moi nous autres motards on vous le fera savoir avec beaucoup de bruit !!

Ha j'oubliais si lors du contrôle le mec bousille le moteur de ma bécane ou autre chose devinez ce qui lui arrivera ! Car une bécane à 35000 € il a intérêt à assurer derrière !!

N° 932884 - Permis de conduire

par :

27/06/2023 11:09

Sauf erreur de ma part il n'est pas prévu que le contrôleur soit détenteur du permis A

Quelles garanties si le contrôleur abîmé la moto?

N° 932890 - CT

par :

27/06/2023 11:11

- trop cher (et dans quelques années ça augmentera comme tout le reste) pour juste écouter un bruit d'échappement appuyer sur les boutons clignotants feux stop regarder les pneus et appuyer sur la pédale pour voir les freins = 50 euros c'est du vol bien organisé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

- conflit d'intérêt avec les assos

- inutile car un échappement se démonte et remonte en 10/15 minutes

- impatient de voir à quel point ça va faire chuter le nombre de tués sur les routes (j'en rigole d'avance)

- le risque c'est l'augmentation des voitures sur le réseau à la place des deux roues pour éviter de payer le CT et donc augmentation des gaz d'échappements

N° 932891 - Mesure alternative

par :

27/06/2023 11:11

Le gouvernement peut satisfaire la volonté européenne en adoptant des mesures alternatives au CT payant et pénalisant. Donc sans céder aux lobbies comme [réseau de contrôle technique] qui souhaite faire de nous de nouvelles "vaches à lait". Les statistiques sont en faveur des motards (permis A) car nous sommes formés au contrôle de nos véhicules.

Que le gouvernement réhabilite les routes et les équipements qui sont eux responsables de nombreux accidents.

N° 932897 - de l'inutilité du contrôle pour les véhicules détenus légalement.

par :

27/06/2023 11:13

Bonjour,

contrairement aux associations approuvant ce contrôle, je pense qu'il ne faut pas confondre la majorité des "vrais" motards, avec une portion de conducteurs de deux roues, les conduisant légalement ou pas dans des milieux particuliers que sont les grandes et moyennes villes. un véhicule volé pourra toujours rouler sans contrôle et un véhicule enregistré légalement au nom de son propriétaire et modifié par lui pourra être conforme, lors de sa présentation au contrôle et seulement lors de ce contrôle.

Donc, la mise en place de ce contrôle, n'apportera aucun bénéfice à la sécurité routière ni au calme des habitants.

seuls seront punis, ceux qui entretiennent leur véhicule et qui restent respectueux de la sécurité et de leur concitoyens, perte de temps et d'argent.  
merci.

N° 932900 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2, 3 roues ou quadricycles à moteur  
par :

27/06/2023 11:13

Je suis motard depuis très longtemps et trouve cette mise en place de contrôle technique sur les 2 roues complément inutile, et ce pour plusieurs raisons.

Pour moi, c'est juste pour que l'état est encore plus d'argent qui rentre dans ses caisses et que le contribuable paie une nouvelle fois.

Un motard n'a pas, comme la voiture de carrosserie autour de lui et doit, de ce fait, faire très attention au bon état de son 2 roues

De ce fait, vous ne voyez jamais, à la différence des voitures, de motos délabrées sur les routes.

Un motard s'est très bien que si sa moto est mal entretenue, il risque l'accident. Et cet accident peut lui coûter la vie.

Ainsi, il fera toujours attention au bon état de sa moto.

Par contre, vous voyez beaucoup de mobylettes, scooter trafiquées. Qui ne sont eux pas contrôlés, ce qui est bien dommage.

N° 932905 - CTP: pure fumisterie!!!

par :

27/06/2023 11:14

On voit bien que les politiques essayent d'endormir les motards comme s'ils nous faisaient des cadeaux (allongement périodicité, report de la date d'entrée en vigueur, moindre coût, etc...)!!! Dès qu'il sera mis en place; au fur et à mesure; on diminuera la périodicité, des points de contrôle de plus en plus nombreux donc pour effet d'augmenter le coût en conséquence; etc...comme cela se passe avec les voitures!!! Que du mensonge; cette mesure est purement économique et est uniquement créée pour remplir les caisses de l'état et diminuer le parc des 2 roues!!! Pas question de confier ma moto à des centres non sérieux avec des (frêles) gamins en apprentissage qui devront déplacer (dans le cas de la mienne par ex.) 300Kg...

N° 932906 - contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 11:14

je ne ferai pas

hors de question que l'on touche à ma moto

N° 932919 - Un peu de réalité..

par :

27/06/2023 11:18

Outre le fait que si un CT deux roues était justifié, il s'adresserait aux mobylettes et autres 50cc dont l'irresponsabilité des ENFANTS les conduisant mène à des problèmes récurrents de sécurité (absence d'éclairage et freins non entretenus dans la majorité des cas), et à la pollution sonore. Est il vraiment utile de souligner qu'un cyclo au bruit ultra aigu va mettre 30 secondes à remonter un boulevard avec un son strident et agressif alors qu'un gros cube va lui mettre 10 secondes dans une fréquence beaucoup plus grave et donc moins stressante et gênante ?

.. Maintenant, puisque l'intérêt du CT est SOIT DISANT LA SÉCURITÉ, 2 questions se posent:

1\_ Entre les TVA à l'achat du véhicule, sur ses pièces et main d'œuvre à l'entretien, son équipement obligatoire, ses assurances, ses cartes grises lors de la revente, celles sur son carburant, il faut ENCORE PAYER une vérification ?

2\_ La sécurité du motard est elle réelle si malgré tout cela, les titulaires du permis auto n'ont AUCUNE initiation lors de leur formation à la conduite d'un 2 roues pour comprendre qu'une moto ne peut pas piler sur l'angle (rond point) ou d'un véhicule lourd pour comprendre qu'on ne pile pas à l'orange quand le véhicule derrière soi pèse 44 tonnes ?

Concernant la sécurité moto, le CT protégera t-il des nids de poule, des marquages glissants, des routes gravillonnées, des ralentisseurs tremplins, des glissières hachoirs, des plaques d'égouts en plein virage, etc, etc?

Remarque :

TOUS les usages de la route le savent, le 1er facteur d'accident sur la route est l'alcool. Commençons par retirer DÉFINITIVEMENT le permis aux récidivistes. Ça fera moins d'argent dans les caisses de l'état, mais on gagnera vraiment en sécurité.

N° 932924 - Émissions sonores

par :

27/06/2023 11:20

Sur quelles bases seront permises les émissions sonores dans la mesure où une CG de Ducati permet 104db là ou d'autres motos ont des limites inférieures. Que se passe-t-il si alors si ces motos dépassent le seuil CG ? Seuls les possesseurs de Ducati pourront atteindre des émissions sonores importantes ?

N° 932928 - Avis constructif sur la pertinence d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 11:20

Bonjour.

Tout d'abord, je tiens à noter que je suis d'accord avec certains constats : des 2-roues parfois trop bruyants (ville et campagne), des comportements inadaptés (vitesse et trajectoires), des usages illégaux ("cross-bitume", ...), manque de considération des autres usagers entre autres. Toutefois, j'aimerais nuancer certains propos, et apporter des éléments de réflexion.

Le tout premier point concerne l'Etat et la législation européenne. Cela fait maintenant quelques années que l'Europe a demandé aux Etats de mettre en place SOIT le contrôle technique, SOIT des mesures alternatives. Certains pays ont réagi et ont mis en place de la sensibilisation et de la prévention auprès des usagers : contrôles préventifs en bord de route, soutien financier de la part des assureurs pour de l'achat d'équipement de protection ou même rabais de prime d'assurance pour quelqu'un de bien équipé, ... Nous ? Rien de comparable. C'est consternant d'attendre quelques années (volontairement ? certains le suspectent) avant de finalement être acculés et contraints d'être "oh, non, obligés de mettre en place un contrôle technique, zut" sous le lobby de certaines associations et de leader du marché du contrôle technique. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le principal document qui permet à [réseau de contrôle technique] de "justifier" auprès de l'Etat de la mise en place d'une visite périodique dans un centre de contrôle technique pour les 2-roues est une étude produite par ... [réseau de contrôle technique] et dont les chiffres ne sont pas confirmés par les études faites de manière indépendante.

Ensuite, pour toute question de respect des autres citoyens, un contrôle technique ne changera rien, c'est un problème de comportement et d'éducation (et pas scolaire, mais bien d'éducation, par les

parents). Des problèmes comparables sont présents entre vtt-istes et marcheurs, automobilistes et cyclistes, ... ça ne changera pas avec un contrôle technique. De plus, ce contrôle technique ne changera rien aux usages illégaux de véhicules non homologués. Et pourtant, il y a ici une réelle mise en danger des autres usagers ! Mais cela vient du comportement encore une fois ...

Pour le bruit, je comprends qu'il puisse être plaisant d'entendre un moteur ronronner, ou même sonner fort, mais hélas un contrôle technique ne changera sans doute pas grand chose, puisque les échappements disposent généralement de dispositifs amovibles permettant de limiter le bruit (ou non). De la prévention et sensibilisation pourrait en revanche être bénéfique : expliquer les impacts sur la faune, le ressenti des autres usagers ou des citoyens qui habitent ces zones et y sont confrontés au quotidien. D'autres pays, comme la Suisse et l'Allemagne, disposent des panneaux clairs et concis dans certaines zones (urbaines ou naturelles) afin de sensibiliser et prévenir les nuisances. Et si jamais il venait à y avoir des contrôles sur ce point, peut-être faudrait-il tarer les seuils tolérables en fonction de la sensation auditive relative à une fréquence et non uniquement à une valeur constructeur qui n'a pas de sens concret (par exemple pour les 2-temps, qui déchirent l'air et les tympons). Un moyen de limiter les nuisances les plus fortes pourrait être un seuil commun, peut-être élevé, mais qui permettrait de clairement anéantir les plus grands excès.

Un contrôle visuel de l'état du véhicule ? Merci, mais je pense pouvoir m'en occuper. Sensibilisons, faisons des ateliers de (re-)découverte, auprès des usagers lors de grands événements ou non ; les 2-roues motorisés ont la chance d'avoir une mécanique particulièrement accessible, profitons-en ! Tout le monde a la capacité de vérifier l'état d'un pneu, l'état des plaquettes de frein, ou l'état d'une chaîne de transmission : il faut juste savoir comment faire, et cela ne nécessite aucun outil. Il en va de même pour d'autres points importants : l'état des joints de fourche, les niveaux et couleurs des fluides, ... Tout cela contribue au bon état et à la sécurité du véhicule, et sous réserve de lui expliquer convenablement un enfant serait capable de vérifier cela ! Passons par la prévention, et non pas la sanction en passant à la caisse systématiquement tous les usagers sous prétexte que quelques accidents sont liés à l'état du véhicule. En tant qu'usagers (et ayant le permis), nous sommes censés savoir que l'état de notre véhicule est important, et même bien plus que celui d'une voiture dans la mesure où les conséquences sont tout de suite plus graves. Allons vers de la prévention et de la sensibilisation, avec également de la formation ; seule une évolution de la sorte permettra une efficacité au long terme. Si l'état des véhicule est réellement votre préoccupation, c'est cela qu'il faut mettre en place.

Toutefois, l'état des 2-roues motorisés n'est pas le principal facteur d'accidentologie et ainsi, avec la mise en place d'un contrôle technique, vous faites fausse route sur le sujet de la sécurité routière. Des données indépendantes, qui ne sont pas issues d'étude des organismes délivrant des certificats de contrôle technique, montrent que l'état du 2-roues motorisé est en cause dans seulement à peine 0.5% des accidents. Si vous vouliez réellement voir l'accidentologie baisser, vous passeriez par la formation et non cette forme de stigmatisation d'une part de la population. En revanche, l'état des routes est souvent évoqué comme cause ... Au lieu de mettre de l'argent à instaurer un contrôle technique inutile pour 99% des usagers, peut-être que l'argent dépensé pour le temps passé sur ce sujet et sa mise en place pourrait être versée pour l'entretien des routes (sans gravillonnage abusif, qui dégrade les véhicules, et ce qui est stupide en terme de sécurité, quel que soit le véhicule et la vitesse !).

Mon véhicule, je l'aime et j'en prends soin. Tout ce que je peux faire, je le fais. Pour des raisons de coûts (j'ai pris note de vos engagements sur le coût maximum de 50€ et je compte sur vous pour taper du point sur la table pour avoir un prix au plus bas comme évoqué) notamment, d'accord, mais aussi et avant tout pour SAVOIR ce qui est fait précisément dessus et LE FAIRE CORRECTEMENT. Pour le dire clairement, je ne confierai pas mon véhicule à quelqu'un qui n'a pas le permis A, nécessaire à la conduite de mon véhicule. Pour tester la vitesse maximale, vous comptez faire comment ? Demander à un agent qui ne sait pas se servir d'un 2-roues motorisé de le déplacer, le monter sur un

banc spécifique, l'installer (sans le rayer avec les sangles ou le faire tomber !!) d'accélérer à fond alors que le moteur est froid, encore avec le starter, passer les vitesses, puis freiner et rétrograder avant de couper le contact et redescendre le véhicule ? Je tiens à souligner, à travers ces propos, l'intérêt d'avoir de réelles connaissances et maîtrise du sujet 2-roues motorisé pour effectuer des contrôles dessus. Quand on ne sait pas, on ne fait pas. Quand on ne sait pas, on se renseigne avant de mettre en place des mesures. Plutôt que de passer par des centres techniques qui ne sont pas formés et ne disposent pas du matériel, peut-être pouvons-nous envisager une idée de génie en réfléchissant à des contrôles simples mis en place avec les concessionnaires, qui, eux, connaissent le sujet ? Je suis également inquiet pour la qualité de la prise en charge de mon véhicule (soin, respect du véhicule et de la mécanique, ...) ; tant que ce ne sera pas un concessionnaire ou garagiste spécialisé (et encore), je ne ferai pas confiance. C'est mon véhicule, avec lequel je me déplace au quotidien quelle que soit la météo, j'en prends soin et je me dois de le connaître dans les détails afin de m'assurer de son bon fonctionnement sous toutes les conditions, que ce soit pour moi ou mon passager. Du fait de l'accessibilité de la mécanique et de la proximité nécessaire avec le 2-roues motorisé pour sa conduite, le manipuler et y toucher sans connaître, c'est mettre en danger l'utilisateur. Et c'est hors de question qu'on me mette en danger en me vendant la sécurité à 50€ tous les 3 ans.

Mon véhicule est entretenu et régulièrement contrôlé. Si je ne fais pas cela, je mets directement en jeu ma vie. Je prends un passager ? Si mon véhicule n'est pas en état, je signe son arrêt de mort. Sur un 2-roues, négliger le bon état et le bon fonctionnement n'est pas envisageable. Si j'ai besoin d'aide pour vérifier ou entretenir mon véhicule, soyez-en assurés, j'irai chercher cette aide ! Alors merci de ne pas m'imposer de contrôle technique, mais plutôt former, accompagner ceux qui en ont besoin.

S'il faut répéter, expliquer, reformuler, présenter ces points-là auprès des autorités "compétentes", comme on dit, je répondrai présent.

Comptant sur votre compréhension, merci pour votre considération et regard objectif sur les questions soulevées.

N° 932931 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 11:22

Bonjour,

Je suis d'accord avec cette mise en place du CT pour les 2 roues motorisés. La gravité des accidents est trop importante pour ne pas s'assurer régulièrement de la conformité de ces véhicules. Et c'est sans parler de la pollution qui doit également être mesurée.

La périodicité de 5 ans puis 3 ans est plutôt une bonne idée.

Cordialement.

N° 932932 - Contre, car atteinte à notre liberté de circuler

par :

27/06/2023 11:22

J'ai un side-car. Moto de 1988 et un attelage aussi vieux mes d'une autre marque.

je voudrais bien savoir comment il vont faire pour établir un niveau de pollution, sachant que cette époque le constructeur n'a pas prévu de niveau de pollution.

De plus il ne sera plus possible de modifier son véhicule, ou de le Customer.

je roule en moto depuis 1971, en 1974 j'ai eu un accident, j'ai perdu une jambe.



Ce qui fait que j'ai du adaptée ma moto à cause de mon handicapé, et ce sans à faire passée mon véhicule aux norme.

il y à beaucoup a dire sur cette loi. qui nous ai imposée par une petite poigniez d'écologiste je n'ai rien contre l'écologie, a partir du moment quelle soit cohérente.

N° 932933 - nuisances sonores et périodicité du contrôle

par :

27/06/2023 11:22

motard depuis cinquante ans, j'ai récemment quitté la [association de motard] en désaccord complet sur le CT.

En particulier les émissions sonores. Il est insupportable ce bruit de deux roues avec pot d'échappement trafiqué !

On entend certains véhicules à des kilomètres ! on peut suivre leur progression, leurs accélérations, tous leurs excès.

Pour diminuer cette pollution sonore éreintante, qui réveille la nuit et énerve le jour, il serait judicieux, je crois, de faire un CT complet tous les trois ans, axé sur la sécurité, PUIS, un contrôle très rapide, UNE FOIS PAR AN, pour vérifier la conformité des systèmes de silencieux, dès la première année de circulation.

Beaucoup de motards seraient moins enclins à changer de pot tous les ans, juste pour le contrôle, et resteraient donc dans la légalité, pour la plus grande SERENITE DE TOUS LES FRANCAIS

N° 932935 - Encore une très bonne mauvaise idée !&#128557;

par :

27/06/2023 11:22

Si c'est la sécurité qui dirige nos responsables, il faudrait commencer par l'état des routes les protections des glissière.... etc la liste est longue. Mais encore une fois les lobbies ont gagnés&#128557; . Il faut payer le contrôle technique pour être en sécurité ! C'est lamentable !! J'ai l'impression que la connerie prends le dessus sur le bon sens.&#128580;&#128548;&#128545;

N° 932936 - Aucun sens

par :

27/06/2023 11:22

Ce n'est qu'un impôt déguisé. Les moyens légaux existent déjà pour sanctionner ceux qui trafiquent leurs véhicules. Il est inutile d'imposer aux usagers responsables cette taxe pour pallier l'inefficience d'une politique de sécurité routière basée sur le contrôle automatique de la vitesse ou pour satisfaire des associations qui, cela le prouve, sont complètement ignorantes des enjeux climatiques qu'elles invoquent. RDV aux urnes.

N° 932937 - Avis constructif sur la pertinence d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 11:23

Bonjour.

Tout d'abord, je tiens à noter que je suis d'accord avec certains constats : des 2-roues parfois trop bruyants (ville et campagne), des comportements inadaptés (vitesse et trajectoires), des usages illégaux ("cross-bitume", ...), manque de considération des autres usagers entre autres. Toutefois, j'aimerais nuancer certains propos, et apporter des éléments de réflexion.

Le tout premier point concerne l'Etat et la législation européenne. Cela fait maintenant quelques années que l'Europe a demandé aux Etats de mettre en place SOIT le contrôle technique, SOIT des mesures alternatives. Certains pays ont réagi et ont mis en place de la sensibilisation et de la prévention auprès des usagers : contrôles préventifs en bord de route, soutien financier de la part des assureurs pour de l'achat d'équipement de protection ou même rabais de prime d'assurance pour quelqu'un de bien équipé, ... Nous ? Rien de comparable. C'est consternant d'attendre quelques années (volontairement ? certains le suspectent) avant de finalement être acculés et contraints d'être "oh, non, obligés de mettre en place un contrôle technique, zut" sous le lobby de certaines associations et de leader du marché du contrôle technique. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le principal document qui permet à [réseau de contrôle technique] de "justifier" auprès de l'Etat de la mise en place d'une visite périodique dans un centre de contrôle technique pour les 2-roues est une étude produite par ... [réseau de contrôle technique] et dont les chiffres ne sont pas confirmés par les études faites de manière indépendante.

Ensuite, pour toute question de respect des autres citoyens, un contrôle technique ne changera rien, c'est un problème de comportement et d'éducation (et pas scolaire, mais bien d'éducation, par les parents). Des problèmes comparables sont présents entre vtt-istes et marcheurs, automobilistes et cyclistes, ... ça ne changera pas avec un contrôle technique. De plus, ce contrôle technique ne changera rien aux usages illégaux de véhicules non homologués. Et pourtant, il y a ici une réelle mise en danger des autres usagers ! Mais cela vient du comportement encore une fois ...

Pour le bruit, je comprends qu'il puisse être plaisant d'entendre un moteur ronronner, ou même sonner fort, mais hélas un contrôle technique ne changera sans doute pas grand chose, puisque les échappements disposent généralement de dispositifs amovibles permettant de limiter le bruit (ou non). De la prévention et sensibilisation pourrait en revanche être bénéfique : expliquer les impacts sur la faune, le ressenti des autres usagers ou des citoyens qui habitent ces zones et y sont confrontés au quotidien. D'autres pays, comme la Suisse et l'Allemagne, disposent des panneaux clairs et concis dans certaines zones (urbaines ou naturelles) afin de sensibiliser et prévenir les nuisances. Et si jamais il venait à y avoir des contrôles sur ce point, peut-être faudrait-il tarer les seuils tolérables en fonction de la sensation auditive relative à une fréquence et non uniquement à une valeur constructeur qui n'a pas de sens concret (par exemple pour les 2-temps, qui déchirent l'air et les tympons). Un moyen de limiter les nuisances les plus fortes pourrait être un seuil commun, peut-être élevé, mais qui permettrait de clairement anéantir les plus grands excès.

Un contrôle visuel de l'état du véhicule ? Merci, mais je pense pouvoir m'en occuper. Sensibilisons, faisons des ateliers de (re-)découverte, auprès des usagers lors de grands événements ou non ; les 2-roues motorisés ont la chance d'avoir une mécanique particulièrement accessible, profitons-en ! Tout le monde a la capacité de vérifier l'état d'un pneu, l'état des plaquettes de frein, ou l'état d'une chaîne de transmission : il faut juste savoir comment faire, et cela ne nécessite aucun outil. Il en va de même pour d'autres points importants : l'état des joints de fourche, les niveaux et couleurs des fluides, ... Tout cela contribue au bon état et à la sécurité du véhicule, et sous réserve de lui expliquer convenablement un enfant serait capable de vérifier cela ! Passons par la prévention, et non pas la sanction en passant à la caisse systématiquement tous les usagers sous prétexte que quelques accidents sont liés à l'état du véhicule. En tant qu'usagers (et ayant le permis), nous sommes censés savoir que l'état de notre véhicule est important, et même bien plus que celui d'une voiture dans la mesure où les conséquences sont tout de suite plus graves. Allons vers de la prévention et de la sensibilisation, avec également de la formation ; seule une évolution de la sorte permettra une efficacité au long terme. Si l'état des véhicule est réellement votre préoccupation, c'est cela qu'il faut mettre en place.

Toutefois, l'état des 2-roues motorisés n'est pas le principal facteur d'accidentologie et ainsi, avec la mise en place d'un contrôle technique, vous faites fausse route sur le sujet de la sécurité routière. Des données indépendantes, qui ne sont pas issues d'étude des organismes délivrant des certificats

de contrôle technique, montrent que l'état du 2-roues motorisé est en cause dans seulement à peine 0.5% des accidents. Si vous vouliez réellement voir l'accidentologie baisser, vous passeriez par la formation et non cette forme de stigmatisation d'une part de la population. En revanche, l'état des routes est souvent évoqué comme cause ... Au lieu de mettre de l'argent à instaurer un contrôle technique inutile pour 99% des usagers, peut-être que l'argent dépensé pour le temps passé sur ce sujet et sa mise en place pourrait être versée pour l'entretien des routes (sans gravillonnage abusif, qui dégrade les véhicules, et ce qui est stupide en terme de sécurité, quel que soit le véhicule et la vitesse !).

Mon véhicule, je l'aime et j'en prends soin. Tout ce que je peux faire, je le fais. Pour des raisons de coûts (j'ai pris note de vos engagements sur le coût maximum de 50€ et je compte sur vous pour taper du point sur la table pour avoir un prix au plus bas comme évoqué) notamment, d'accord, mais aussi et avant tout pour SAVOIR ce qui est fait précisément dessus et LE FAIRE CORRECTEMENT. Pour le dire clairement, je ne confierai pas mon véhicule à quelqu'un qui n'a pas le permis A, nécessaire à la conduite de mon véhicule. Pour tester la vitesse maximale, vous comptez faire comment ? Demander à un agent qui ne sait pas se servir d'un 2-roues motorisé de le déplacer, le monter sur un banc spécifique, l'installer (sans le rayer avec les sangles ou le faire tomber !!) d'accélérer à fond alors que le moteur est froid, encore avec le starter, passer les vitesses, puis freiner et rétrograder avant de couper le contact et redescendre le véhicule ? Je tiens à souligner, à travers ces propos, l'intérêt d'avoir de réelles connaissances et maîtrise du sujet 2-roues motorisé pour effectuer des contrôles dessus. Quand on ne sait pas, on ne fait pas. Quand on ne sait pas, on se renseigne avant de mettre en place des mesures. Plutôt que de passer par des centres techniques qui ne sont pas formés et ne disposent pas du matériel, peut-être pouvons-nous envisager une idée de génie en réfléchissant à des contrôles simples mis en place avec les concessionnaires, qui, eux, connaissent le sujet ? Je suis également inquiet pour la qualité de la prise en charge de mon véhicule (soin, respect du véhicule et de la mécanique, ...) ; tant que ce ne sera pas un concessionnaire ou garagiste spécialisé (et encore), je ne ferai pas confiance. C'est mon véhicule, avec lequel je me déplace au quotidien quelle que soit la météo, j'en prends soin et je me dois de le connaître dans les détails afin de m'assurer de son bon fonctionnement sous toutes les conditions, que ce soit pour moi ou mon passager. Du fait de l'accessibilité de la mécanique et de la proximité nécessaire avec le 2-roues motorisé pour sa conduite, le manipuler et y toucher sans connaître, c'est mettre en danger l'utilisateur. Et c'est hors de question qu'on me mette en danger en me vendant la sécurité à 50€ tous les 3 ans.

Mon véhicule est entretenu et régulièrement contrôlé. Si je ne fais pas cela, je mets directement en jeu ma vie. Je prends un passager ? Si mon véhicule n'est pas en état, je signe son arrêt de mort. Sur un 2-roues, négliger le bon état et le bon fonctionnement n'est pas envisageable. Si j'ai besoin d'aide pour vérifier ou entretenir mon véhicule, soyez-en assurés, j'irai chercher cette aide ! Alors merci de ne pas m'imposer de contrôle technique, mais plutôt former, accompagner ceux qui en ont besoin.

S'il faut répéter, expliquer, reformuler, présenter ces points-là auprès des autorités "compétentes", comme on dit, je répondrai présent.

Comptant sur votre compréhension, merci pour votre considération et regard objectif sur les questions soulevées.

N° 932938 - Observation sur le projet de CT des deux roues

par :

27/06/2023 11:23

Ce projet semble n'être qu'une nouvelle taxe mise en place par le gouvernement.

En effet il ne semble pas y avoir de liens probants entre l'état technique des deux roues et les accidents dans lesquels ils sont impliqués.

De plus tout comme le contrôle technique sur les automobiles, les techniciens ne semblent pas compétants pour effectuer une réelle mise en sécurité du véhicule.  
L'état des routes semble un problème BEAUCOUP plus inquiétant que celui de deux roues!

N° 932939 - Monsieur

par :

27/06/2023 11:23

Le CT non, par contre obliger tous les 2 ou 3ans tous les 2 roues à faire un entretien obligatoire chez la marque du constructeur serait plus intelligent.

N° 932940 - Besoin de personne pour vérifier l'état de mon véhicule

par :

27/06/2023 11:23

Merci pour cette instauration du CT moto mais je suis tout à fait en mesure de contrôler moi-même mon véhicule. Je ne vous l'apprends pas mais tout est apparent sur une moto.

Je rajoute que le contrôle de sa moto avant départ est un point abordé lors du permis.

Bref je n'ai pas besoin de quelqu'un qui connaîtra ma machine moins bien que moi et encore moins de donner 50€ à une enseigne de CT.

N° 932941 - Colère

par :

27/06/2023 11:23

Il est pitoyable de ce faire mener par le boit du nez de la sorte par cette satanée Europe. Il n y a aucune réelle raison de mettre en place un CT moto. Le seul résultat sera de ralentir le marché et faire mourir certaines activités qui gravitent autour de ce milieu. Pitoyable.....

N° 932942 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 11:23

Bonjour,

Je suis d'accord avec cette mise en place du CT pour les 2 roues motorisés. La gravité des accidents est trop importante pour ne pas s'assurer régulièrement de la conformité de ces véhicules. Et c'est sans parler de la pollution qui doit également être mesurée.

La périodicité de 5 ans puis 3 ans est plutôt une bonne idée.

Cordialement.

N° 932953 - Cependant categorie L

par :

27/06/2023 11:26

Bonjour.

1/ la formation des contrôleurs devra être surtout axée sur la manipulation des vhl à la poussette car une moto de 400kg ne se bouge pas comme une de 100kg.

2/ les contrôle sur les vhl de cylindrée inférieures à 125 cm3. Devrait être une priorité car beaucoup plus facile à modifier (bruit , moteur.).

3/ j'espère que le prix sera en dessous des 50 euros car juste pour regarder 25 euros suffit.

Bonne journée.

N° 932954 - Je suis contre, car atteinte a notre liberté de circuler

par :

27/06/2023 11:27

J'ai un side-car. Moto de 1988 et un attelage aussi vieux mes d'une autre marque.

je voudrais bien savoir comment il vont faire pour établir un niveau de pollution, sachant ca cette époque le constructeur na pas prévue de niveau de pollution.

De plus il ne sera plus possible de modifier son véhicule, ou de le Customer.

je roule en moto depuis 1971, en 1974 j'ai eu un accident, j'ai perdu une jambe.

Ce qui fait que j'ai du adaptée ma moto à cause de mon handicapé, et ce sans à faire passée mon véhicule aux norme.

il y à beaucoup a dire sur cette loi. qui nous ai imposée par une petite poigniez d'écologiste je n'ai rien contre l'écologie, a partir du moment quelle soit cohérente.

N° 932955 - Date ct2m

par :

27/06/2023 11:27

Puisque contrôle attendons mars je me vois mal venir en janvier faire contrôler ma moto surtout si il neige et si prime comment cela va fonctionner

N° 932956 - Enfin un CT pour les motos

par :

27/06/2023 11:28

Ce CT, quoi qu'en en disent les motards, permettra de sécuriser les ventes entre particuliers avec le gage d'avoir un véhicule fonctionnel sans surprise d'éléments de sécurité défailants. Rien que pour cela, il devrait être adopté sans difficulté.

En plus, connaissant le laxisme des constructeurs et des organes de contrôle avant la mise sur le marché quant au respect des normes antipollution, au même titre que pour les voitures, on verra des motos ne plus circuler pour non respect desdites normes. Une paix pour nos oreilles et nez.

N° 932958 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 11:28

Motard depuis 30 ans je suis conscient des dangers que représente ma pratique . Mes véhicules sont donc très bien entretenus . Je constate par contre que les routes sont de plus en plus dégradées ce qui rajoute beaucoup plus de risques. Je suis défavorable au contrôle technique moto car il n'est en aucuns cas sécuritaire, entretenez les routes , veiller à ce que les automobilistes respecte les lois , on ne voit plus de gendarmes sur la route ...

Non au contrôle, inutile . Oui à l'entretien des routes

N° 932963 - C'est pas trop tôt !

par :

27/06/2023 11:29

Enfin le CT pour les roues. Ces engins sont une véritable nuisance il faut absolument contrôler leur bruit et le danger qu'ils représentent pour eux-mêmes et les autres.

N° 932964 - Inutile sauf pour engraisser [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

par :

27/06/2023 11:29

Les accidents de motos dus à une défaillance technique ne sont que de 0.3%, comparés à ceux de voitures avant le contrôle technique qui étaient de 18%. De ce fait, ce contrôle technique n'apporte absolument rien si ce n'est engraisser des entreprises comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ont fait du lobbying intense à Bruxelles.

Il est incompréhensible aussi que des associations des vieux grincheux et d'ayatohla de l'environnement, par le biais de juges, puissent dans une démocratie imposer ce contrôle alors que l'Europe permet de mettre en place des dispositifs alternatifs.

N° 932969 - Bravo

par :

27/06/2023 11:32

Enfin un encadrement sur la pollution et le bruit de ces engins qui envahissent et polluent nos vies. Par contre je ne comprends pas que l'on subventionné le remplacement par un autre thermique dit "récent"

N° 932972 - Inutile sauf pour engraisser [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

par :

27/06/2023 11:32

Les accidents de motos dus à une défaillance technique ne sont que de 0.3%, comparés à ceux de voitures avant le contrôle technique qui étaient de 18%. De ce fait, ce contrôle technique n'apporte absolument rien si ce n'est engraisser des entreprises comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ont fait du lobbying intense à Bruxelles.

Il est incompréhensible aussi que des associations des vieux grincheux et d'ayatohla de l'environnement, par le biais de juges, puissent dans une démocratie imposer ce contrôle alors que l'Europe permet de mettre en place des dispositifs alternatifs.

N° 932976 - Contrôle technique Moto

par :

27/06/2023 11:32

Encore une aberration technocratique: La sécurité en moto est directement associée au bon fonctionnement de la machine et les motards ne sont pas de suicidaires. Faire croire au grand public que les accidents de collision sont du fait de dysfonctionnement des motos est un simple mensonge. Aucune étude n'est capable de mettre en évidence ce fait. Par contre, non respect de priorité, absence de signalisation au sol, mauvais état de la chaussée, ralentisseurs non conformes ou alcool et psychotropes des automobilistes sont bien plus au rendez vous de l'accidentologie motarde. J'ai une machine de 2001 qui a 125000 km. elle comme neuve et entretenue systématiquement chez le constructeur. J'ai eu mon permis de conduire en 1972, aucun accident et 6 ans de pilotage sur circuit. Pour revenir aux aberrations technocratiques, je vous rappelle la loi des 100ch abrogée le 14/04/1976.

N° 932985 - Ct moto

par :

27/06/2023 11:35

Bonjour si il y a un contrôle technique moto alors il faut aussi un contrôle technique pour les tracteurs les trottinettes les mobylettes les voitures sans permis parce qu'il faut voir le nombre de vieux tracteurs qui roulent en mauvais état chez les particuliers et les voitures de collections qui elles peuvent rouler avec un contrôle technique tous les 5 ans et les voitures d'avant 1950 un contrôle technique à l'achat après plus rien

N° 932986 - C'est pas trop tôt !

par :

27/06/2023 11:35

Enfin le CT pour les roues. Ces engins sont une véritable nuisance il faut absolument contrôler leur bruit et le danger qu'ils représentent pour eux-mêmes et les autres.

N° 932987 - CONTROLE TECHNIQUE MOTOS

par :

27/06/2023 11:36

C'est complètement ridicule tout ça, une vaste fumisterie, le lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] a gagné c'est tout.

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui a sponsorisé les 3 associations de bobos parisiens qui ont eu gain de cause CONTRE LE GOUVERNEMENT devant le Conseil d'Etat.

Cela ne changera absolument rien à la sécurité des motards car ils sont obligés d'entretenir leur moto très consciencieusement, ne peuvent pas rouler avec des freins, des pneus, des amortisseurs avant et arrière etc.... sans mettre leur vie en danger, rien à voir avec une voiture quand on est que sur 2 roues.

N° 932991 - Ct moto

par :

27/06/2023 11:37

Bonjour si il y a un contrôle technique moto alors il faut aussi un contrôle technique pour les tracteurs les trottinettes les mobylettes les voitures sans permis parce qu'il faut voir le nombre de vieux tracteurs qui roulent en mauvais état chez les particuliers et les voitures de collections qui elles peuvent rouler avec un contrôle technique tous les 5 ans et les voitures d'avant 1950 un contrôle technique à l'achat après plus rien

N° 932994 - Triste morosité.

par :

27/06/2023 11:37

À l'heure de l'inflation spectaculaire, de nombreux salaires sont gelés depuis des années, la répression automatique sans tolérance, l'insécurité générale dans le pays, l'instabilité de l'économie, les zfe etc... Le sentiment d'étouffement et d'être emprisonné sans rien avoir à se reprocher se fait grandement ressentir.

La moto est l'une des dernières notions de semblant de liberté et vous nous replongé un peu plus la tête sous l'eau avec les ct obligatoires alors qu'il est prouvé l'inutilité de cette contrainte financière et pratique supplémentaire.

Svp, écoutez le peuple pour redonner le sourire à la nation plutôt que de la faire pleurer un peu plus chaque jour.  
En vous remerciant par avance.

N° 932997 - Contrôle technique visuel !!!!

par :

27/06/2023 11:39

Comment faire un contrôle technique visuel sans démonter certaines pièces ! J'ai un 900 CBR RR de 1998 et pour voir l'usure des plaquettes de freins avant, il faut prendre la trousse à outils. Mais peut-être que les freins ne font pas partie des organes de sécurité. J'aimerais bien avoir une réponse sur ce sujet et la liste des organes concernés par ce contrôle.

N° 932998 - Bravo pour cette mesure de santé publique

par :

27/06/2023 11:39

enfin un début d'encadrement sur la pollution et le bruit de ces engins qui envahissent et polluent nos vies.

Par contre je ne comprends pas que l'on subventionne le remplacement par un autre thermique dit "recent"

N° 932999 - Totalement abusé, même pas en rêve que je le ferai ce CT

par :

27/06/2023 11:39

Bonjour,

Vous exigez un CT des deux roues, mais en quoi cela sera utile autrement que pour remplir les caisses de l'état des gentils [réseau de contrôle technique] and co...

Les défauts d'entretien des motos mettant en cause les accidents représentent sont de l'ordre de 1%, mais les motos sont assimilés aux deux roues, alors que les motards ont une approche et un entretien de leur véhicule bien plus attentionné que les scooters ou équivalents. Tout en considérant aussi que la grande majorité des scooters n'a pas le permis moto, donc conduite sur route bien différente..

Enfin, il n'existe aucune stat sur l'accidentologie des motos liée à l'entretien pitoyable de bon nombre de routes, et pourtant, ce ne sont pas les axes routiers extrêmement dangereux qui manquent et qui sont bien cause d'accidents...

Je fais de la moto depuis plus de 20 ans, de la moyenne à de la très grosse cylindrée, je suis pour le respect de mes véhicules, de ma conduite par rapport à autrui, mais l'état ne fait pas le boulot sur la sécurité des routes et met même des vies en danger (glissières), donc tant qu'on aura des routes aussi pourries, que le CT soit validé ou pas, je ne le passerai jamais, qu'importe les conséquences...

N° 933003 - Contrôle pour mobylette

par :

27/06/2023 11:39

Bonjour, je suis propriétaire de trois mobylettes qui ne roulent pour certaines à peine 500 km par an, je vais devoir donc faire 3 contrôles techniques et pour ceux qui ne savent pas réparer leur mobylettes eux même, plus personne ne le fait, quelle solution avez vous à donner ?

N° 933012 - contrôle technique



par :

27/06/2023 11:43

Je suis contre l'instauration d'un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés. Il est demandé par l'UE sous pression de groupes d'intérêt étrangers.

N° 933016 - Ct

par :

27/06/2023 11:44

Bonjour il faudrait un ct pour tous tracteurs trottinettes voiture sans permis mobylettes voitures de collections qui en font 1 tous les 5 ans ou si d'avant 1950 1 à l'achat puis plus rien

N° 933017 - imposture

par :

27/06/2023 11:44

c'est le lobbying de la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour imposer le CT des 2 roues

quand on voit l'état de certaines routes et des rails de sécurité guillotine c'est surement plus urgent que le CT

dans un cas ça coûte (donc on s'en fout) dans l'autre ça rapporte donc c'est prioritaire

cette mesure de CT n'a aucun sens et encore moins de légitimité

N° 933019 - remarques sur l'arrêté et notamment les points de contrôle

par :

27/06/2023 11:45

2.1.1.a6 - direction: "conduite dure"...terme impropre ...en statique on ne peut que déceler des points durs

1.1.8.a6 - freins: " usure des tambours"....donc démontage??.....

4.11.1.a6 - batterie de service: sur de nombreux modèles carénés (sportives) la batterie n'est accessible qu'au prix du démontage de selle et plusieurs éléments de carrosserie fragiles, au point que leurs propriétaires évitent eux même ce type de manip....casse-tête et casses probables....

5.1.3.a6 - roulements: béquilles d'atelier prévues ,pour les nombreux modèles sans béquille centrale...mais attention à l'utilisation de ces béquilles par une seule personne: on ne béquille pas 200 à 250 kgs tout seul sans une sacrée pratique, d'autant que les béquilles prévues seront surement des ajustables basiques,sans système d'accroche de diabolos qui évite que la moto ne glisse de la béquille....casses assurées....

annexe III -matériel A page 42: - levier pour les liaisons au sol????

- contrôle serrage de roues: clé dynamométrique prévue? chaque constructeur a ses normes...comment le contrôleur apprécie?....et les écrous AR sont sécurisés par une goupille....il vaudrait mieux contrôler son existence....si on a remis une goupille, on a bien serré sa roue....à priori....

pour conclure, l'examen "visuel" est un leurre.....et certains points de contrôles présentent un risque "destructif" .....présence du propriétaire très souhaitable, au cas où....

N° 933026

par :

27/06/2023 11:47

J'habite un département peu peuplé, la Haute Marne (170 000 habitants). Aucune chance (si on peut dire!) qu'un centre de CT motos s'installe dans les environs. Ils nous faudra donc parcourir 100 km aller pour passer le CT à Nancy (c'est la ville la plus proche d'Andelot où je réside). La plupart des motards possèdent plusieurs "2RM" (comme on dit). Personnellement j'en ai 4 dans mon garage. Kilométrage annuel total: 5 000 , valeur de ce somptueux parc: 10 000 € environ. Je suis inquiet de la lourdeur de la contrainte. Pour un CT parfaitement inutile... Mais de ce côté-là les arguments sont nombreux et bien connus maintenant.

N° 933027 - Pollution et bruit

par :

27/06/2023 11:47

Des mesures strictes doivent être prises contre la pollution et le bruit des deux roues. En effet un moteur deux temps est capable d'empuanter une rue entière pendant de longues minutes. Mais les moteurs quatre temps sont également beaucoup plus polluants que ceux des voitures pour lesquelles les propriétaires payent très chers les systèmes de dépollution.

Pour le bruit, tout le monde peut constater que les deux roues rendent les centres urbains invivables. Est-il normal que les pots d'échappement homologués soient systématiquement remplacés pour faire plus de bruit par les marchands et les importateurs eux-mêmes?

N° 933029 - Enfin un contrôle technique pour les 2RM

par :

27/06/2023 11:48

Il est positif que cette mesure soit enfin mise en place, tant pour les conducteurs (sécurité routière) que les autres (bruit / pollution notamment). Il y a trop de véhicules debridés et/ou rafistolés en circulation avec les risques et nuisances associées.

Cette réglementation va dans le bon sens pour améliorer la situation.

N° 933030 - Particularité des véhicules à 2 et 3 roues

par :

27/06/2023 11:49

Un véhicule à 2 ou 3 roues motorisé n'effectue pas du tout le même nombre de kilomètres annuels qu'une voiture. Donc, ne serait-il pas mieux d'allonger la périodicité à 6 ans pour un premier contrôle et ensuite à 4 ans entre chaque visite.

Pour ce qui est du volume sonore de l'échappement, il me paraît essentiel de devoir être suffisamment entendu par les autres usagers de la route étant donné qu'une moto est moins visible. Donc de pouvoir garder l'utilisation de pot d'échappement homologué différent de celui d'origine. J'ai constaté que les nouvelles motos récentes ne font pas assez de bruit et il arrive qu'on se fasse surprendre quand nous sommes dans notre voiture.

Ne faudrait-il pas envisager un contrôle par la suite par les forces de l'ordre des engins de faible cylindrée qui risquent de ne pas être en règle aux vues de la somme qui sera exigée aux alentours des 50€. Ce qui risque de poser problème à une jeune population qui n'a pas les moyens.

N° 933036 - Vieilles motos

par :

27/06/2023 11:51

Quelles sont les normes pour les motos mises en circulation avant les années 80 ?

Qui va , pendant le contrôle, déplacer le véhicule ?

Quelles seront les techniques appliquées pour refroidir les moteurs refroidis par air ? Moins de dix minutes de fonctionnement en statique...

N° 933037 - Jamais trop tard

par :

27/06/2023 11:51

L'utilisation de pots d'échappements modifiés, illégaux, pour faire plus de bruit. C'est un fléau que les motos infligent à tous les citoyens, tant de zone urbaine que périphériques et même rurales. Le contrôle technique peut rendre cette pratique moins courante, surtout si associé à des contrôles des forces de l'ordre.

N° 933038 - Contre le CT moto

par :

27/06/2023 11:51

Je vais pas répéter tout ce qui a été dit depuis des années sur un CT des motos. Je suis assez surpris que d'une part des associations motophobes ont réussi à convaincre le conseil d'état et d'autre part ce même conseil d'état faire plier le gouvernement alors que l'Europe avait accepté les mesures alternatives et accepté par le ministre des transports, pas celui là, celui d'avant. On se rend compte que tout ça n'est qu'une question de main financière, [réseau de contrôle technique] et les autres se frottent les mains,

N° 933040 - Ce CTP serait inutile et pourrait être contreproductif

par :

27/06/2023 11:52

Bonjour,

(Je suis un homme marié et père de trois enfants, donc très responsable)

- je possède une moto 900 cm<sup>3</sup> depuis 10 ans et je n'ai parcouru que 37 800 km.
- Elle est en excellent état de marche car j'en prend soin et je fais faire une révision par mon garagiste (plus si nécessaire) chaque année.
- Je l'utilise à la place de ma voiture pour des trajets courts et pour des balades.
- Ma moto a une importance dans ma façon de vivre, culturelle et esthétique
- Elle consomme peu, fait peu de distance, prend moins de place qu'une voiture et un SUV, elle pollue donc très peu, beaucoup moins qu'une voiture (y compris voiture électrique : pneu, batterie etc.)
- Je suis contre la mise en place d'un CTP (qui est évidemment payant) car, en plus des raisons que j'ai décrites plus haut, les défaillances techniques des deux roues ne représentent que 0,3% des accidents les concernant.
- Un tel dispositif ne peut satisfaire que ceux qui font pression (je ne veux pas les citer ici, tout le monde les connaît). Deux catégories se sont unies pour imposer ce CTP : les idéologues et les faiseurs d'argent.
- L'origine de ce CTP le rendrait inacceptable par le citoyen.
- Si ce CTP est mis en place, il ne me resterait plus qu'à remiser ma moto dans mon garage, comme un objet juste à contempler, et serais obligé, pour mes déplacements, de la remplacer par ma voiture. En subissant encore plus des embouteillages, la pollution, le bruit, la perte de temps, d'argent... car (en plus) chez moi, les transports en commun sont (très) défaillants.
- NON au CTP

N° 933045 - NON a cette Arnaque de Controle

par :

27/06/2023 11:54

Je suis contre ce texte, et ce CT. Déjà rien ne stipule que les contrôleurs auront le permis moto. De plus ma moto c est mon plaisir et ma vie (plus de 20ans que je roule en 2 roues). Donc NON, c est juste un but lucratif. Si cela passe je revend tous

N° 933048 - CT des motos? Encore une belle escroquerie!

par :

27/06/2023 11:54

Une fois de plus, et c'est certainement pas la dernière?!

N° 933053 - Aucun intérêt

par :

27/06/2023 11:56

Je pense qu'il faut arrêter la pression fiscale.

Nous sommes motards, nous savons que nous n'avons pas de carrosserie pour nous protéger donc nous laissons pas de place à l'imprévu dans l'entretien de nos 2 roues.

Les rails de sécurité sont des guillotines à motards depuis toujours, elle devrait recevoir un rail inférieur depuis des années mais rien ...

Les routes de gravillons ou faites de trous sont très dangereuse a 2 roues, le CT ne changera pas l'état des routes.

Les accidents sont aujourd'hui souvent créé par des automobilistes qui n'ont pas vue les motards ...

Les accidents à moto ne viennent pas de l'état du véhicule, mais du motard ou de la chaussée , c'est pas un CT qui changera cela ...

N° 933055 - Concernant les deux roues les plus âgés.

par :

27/06/2023 11:57

Bonjour,

je pense qu'il n'est pas pertinent d'élargir le contrôle aux deux roues de plus de trente ans. Ceux ci sont infiniment minoritaires, roulent très peu et ne peuvent, comme tout véhicule de cet époque, s'aligner sur les normes actuelles de sonorité et de pollution, voire d'équipement (par exemple : clignotants non obligatoires avant 1986).

Egalement, cela soulagerait le début de la mesure.

Cordialement.

N° 933063 - controle technique moto

par :

27/06/2023 11:59

bonjour,

je suis contre le contrôle technique moto car:

- de même que pour l'alpinisme ou parapente, compte tenu du danger potentiel, chaque utilisateur fait son entretien vu que sa vie y est mise en jeu. ceux qui ne s'en sentent pas capable se dirigent vers leur concessionnaire moto.

- question pollution le niveau actuel d'homologation est équivalent à celui des voitures et une éventuelle modification par un bricoleur averti ne sera pas détectée car il sera à même de revenir en arrière avant contrôle et vice versa après
- question bruit, idem ci-dessus
- je vous demande de revenir vers la [association de motard] pour tout ce qui est statistiques d'accident qui montre bien que ce n'est pas la cause première
- et enfin, ras le casque, de ces grosses sociétés qui font la pluie et le beau temps dans le seul but d'augmenter leur chiffre d'affaire....

N° 933065 - Un contrôle inutile à tout niveau

par :

27/06/2023 11:59

Bonjour,

Les résultats de la sécurité routière pour les 2RM, notamment la proportion extrêmement faible d'accidents liés à une défaillance technique, permet d'affirmer que le CT moto n'aura quasiment pas d'impact sur l'accidentologie. Le retour d'expérience des pays voisins va dans ce sens.

Sur les aspects pollution sonore et environnementale, il n'y aura aussi aucune incidence. En effet, ceux qui roulent sans catalyseur et/ou chicane (dispositif limiteur de bruit), peuvent les remettre / enlever aisément avant / après avoir passé le CT. Ainsi, la vocation du CT visant à limiter ces pollutions ne sera pas efficace.

Ainsi, payer 50€ pour 15min de contrôles sans incidence sur l'accidentologie et la pollution, contrôles réalisés sur des points qui sont déjà vérifiés par mon garagiste lors des révisions est injuste sachant que la fréquence des révisions est bien plus élevée pour les 2RM que pour les voitures.

Autant demander à ce que tous les 3 ans, la révisions soit faite chez un professionnel (garage agréé par la marque / concession) qui délivre une attestation de conformité.

N° 933068 - Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires (Montesquieu, L'esprit des lois)

par :

27/06/2023 12:00

Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentalité des 2RM. Aucune étude ne le démontre (sauf celle de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] extrapolée d'accidents de 50cc d'une ville d'Espagne). Bien au contraire, les études les plus sérieuses prouvent que les défaillances techniques ne sont en cause que dans seulement 0,3% des accidents, au contraire des infrastructures routières dangereuses et de la dégradation continue de notre réseau routier, en cause dans près de 30% des accidents (ah ! le frisson de ces routes gravillonnées à l'approche d'un virage, de ces nids de poules, de ces coussins berlinois glissants sous la pluie ou de ces séparateurs de voies à la peinture défraîchie, invisibles de nuit sous la pluie avec les phares des véhicules circulant en sens inverse !).

Le motard n'est pas qu'un automobiliste, il connaît sa fragilité et ne néglige pas sa "pré-vol" avant d'enjamber sa monture.

Il suffit d'ailleurs de lire le site de la Sécurité Routière, qui dispense ses conseils et démontre en creux l'inanité du CT : Le contrôle de sa machine se fait avant de rouler, pas tous les 2 ou 3 ans !

Comment 3 "associations" (la plus "grosse" a moins de 90 adhérents), peuvent-elles faire plier l'état et prendre en otage des millions de conducteurs de 2RM ?

La pédagogie est certainement plus efficace qu'un contrôle tous les ... Suite aux campagnes successives, dont celles de la [association de motard] et de la [assurance], ont permis de réduire le nombre de conducteurs 2RM tués de 19% ces 10 dernières années, quand le nombre de pratiquants a lui progressé de plusieurs millions dans le même temps.

Sans compter que la moto est moins polluante que la voiture : désengorgement des villes, plus légère donc moins de particules fines, l'anti pollution a rattrapé celle des voitures dans un temps très bref.

L'annonce du contrôle technique provoque déjà la désertion d'un grand nombre de motards urbains.

Et tous les motards n'habitent pas en ville : quid du maillage des centres ? Du coût de

l'investissement matériel ? De la formation ? Quel contrôle entre une 50cc, un sidecar, un trike, une monet-goyon de 1925, une moto de 130kg ou une autre de 400kg ?

Le motard n'est pas qu'un automobiliste. C'est un passionné qui possède, restaure et entretient plusieurs motos. Pourquoi condamner tout ce monde. Pour une association, "[association]" ? La France n'est pas Paris !

Qui impose de prendre une telle décision à la va vite, après avoir procrastiné depuis 2014, date de la publication de la directive 2014/45/UE ?

Cette directive (CT obligatoire ou mesures alternatives) face à laquelle, le ministre des Transports, avec un peu de courage politique, peut remettre le métier "mesures alternatives" sur l'ouvrage, d'autant que le Conseil d'Etat a pris soin de débouter ces 3 "associations" de leur demande de sanction financière en cas de retard de mise en œuvre de la dite directive.

En conclusion, un peu de courage, Monsieur le Ministre Clément Beaune, trouvez la parade, ne condamnez pas des millions de passionnés.

La France a inventé la moto, ne la détruisez pas par des mesures aussi inutiles que coûteuses !

Je garde espoir,

Bien cordialement,

N° 933069 - Prix du contrôle technique

par :

27/06/2023 12:00

Je constate avec amertume qu'il va y avoir trois fois moins de points de contrôle qu'une voiture, mais que le prix lui ne sera pas trois fois moins cher. 50€ contre 80€ ce qui fait 1,6 fois moins (sans doute pour compenser le manque à gagner car contrôle tous les 3 ans contre 2 ans pour les voitures...).

N° 933072 - Modalités du contrôle

par :

27/06/2023 12:01

Bonjour

puisque'il faut s'y plier , au passage merci Monsieur Renucci ([association]) et Monsieur Clément Beaune , Ministre des transports ex Ministre aux affaires Européennes , ainsi que [réseau de contrôle technique]

Quelles vont être les modalités de ce contrôle technique 2 roues ?

Quels vont être les points contrôlés ?

Qui va "monter" sur le véhicule au moment du contrôle ? Le pilote ou le contrôleur ?

Est ce que les "normes" d'époque vont être respectées sur les véhicules anciens , tant au bruit que sur la pollution , voire le freinage ?

Est ce que les motos modifiées , mais qui respecte les normes , vont être acceptées ?

Les futurs contrôleurs auront ils au minimum le permis moto ?

N° 933073 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 12:01

Je trouve inutile ce contrôle technique. Une grande majorité de motards prennent soin de leur monture et beaucoup font peu de kilomètres a l'année . C est une arnaque pour le porte-monnaie

Nous sommes encore obligés de subir les aberrations de l'Europe. Ces associations parisiennes vivent dans leur bulle sortez de Paris et vous vous rendrez compte qu'il y a autre chose à attaquer que les motards. Je me rends compte que ces cyclistes et conducteurs de trottinettes ont tous les droits trottoirs griller les deux rouges etc....alors cessez ces remontrances sur les motards.

N° 933079 - Prix du contrôle technique

par :

27/06/2023 12:03

Je constate avec amertume qu'il va y avoir trois fois moins de points de contrôle qu'une voiture, mais que le prix lui ne sera pas trois fois moins cher. 50€ contre 80€ ce qui fait 1,6 fois moins (sans doute pour compenser le manque à gagner car contrôle tous les 3 ans contre 2 ans pour les voitures...).

N° 933080 - Pas trop d'intérêt

par :

27/06/2023 12:03

Étant motard, nous ne lésinons jamais sur la sécurité et l'entretien de nos machines. Nous sommes conscients que nous n'avons aucune carrosserie.

Aujourd'hui, il existe encore beaucoup trop de rails de sécurité servant de guillotine à motard, depuis toujours, les associations ont appelé les autorités à mettre en place un second rail inférieur ... Mais depuis toujours, rien effet

La dégradation des chaussées ainsi que les routes gravillonnées, forment davantage de risques pour les utilisateurs de deux-roues, sans compter sur le mauvais comportement de certains usagers, de la route envers les motards.

Je ne vois pas en quoi un contrôle technique peut venir changer ce taux d'accident.

Les différentes associations de motard l'expliquent depuis suffisamment longtemps ...

Cela ressemble davantage à une pression fiscale qui a une protection des utilisateurs de deux-roues.

N° 933083 - sécurité

par :

27/06/2023 12:05

l'état des routes est bien supérieur des causes d'accidents qu'un mauvais entretien des machines.

J'espère que le véhicule sera installé sur un banc d'essai, car je ne laisserai personne monter sur mes machines.

Points à vérifier, état des pneumatiques, de la transmission, cardan chaîne ou courroie, feux, bruit, freins, avertisseur sonore, amortisseurs. Pour le reste à part des fuites rien d'autre n'est à contrôler. les motards entretiennent leurs machines bien plus que les automobilistes. Le contrôle technique doit être espacé de trois à quatre ans. Sauf si c'est pour faire de la recette. 30 € serait le maximum à payer pour les prestations. Les contrôles routiers feront le reste.

N° 933086 - quels contrôles et de quelle façon ?

par :

27/06/2023 12:06

Un contrôle technique, anciennement la recherche des motos débridées par un passage au banc de puissance.

Plus d'actualité, reste que les propriétaires de deux roues ou trois roues sont conscients de l'état de leurs machines pour leur sécurité. les chiffres de la sécurité routière parlent dans ce sens.

Alors que va t-on chercher lors d'un contrôle technique, usure des pneus, qualité des freins, conformité du véhicule, échappement non réglementaire ? pour cela ok

Tout cela peut se faire en visuel, et après un contrôleur monte et démarre votre machine et il est autorisé à torturer mécaniquement votre machine pour la puissance, le bruit émis.

C'est bien là mon souci, personne ne monte sur ma machine.

Reste le souvenir d'un temps où un gendarme vérifiait votre véhicule en bord de route lors d'un contrôle de prévention, plus de prévention maintenant, direction le tiroir caisse, des boites grises qui verbalisent et un contrôle technique à 70€, encore une histoire d'argent, pas de sécurité routière.

mais j'y pense, 4 millions de deux roues X 70€ = combien de TVA ?

N° 933089 - Excellente mesure attendue depuis de longues années

par :

27/06/2023 12:07

Je suis extrêmement satisfait que le contrôle technique pour les deux roues entre enfin en vigueur, depuis tant d'années que la France devait le faire pour se conformer au droit Européen.

Plus de sécurité pour les usagers des deux-roues (et ceux qu'ils croisent sur la route), moins de pollutions atmosphérique et surtout sonore, compte tenu du bruit très important de ces véhicules. Lorsque l'on est habitant de zone urbaine dense ou vivant proche d'axes routiers fortement circulés, c'est un vrai plus en termes de qualité de vie qui s'annonce, c'est pourquoi il faut qu'un contrôle technique efficace et approfondi pour les deux-roues soit mis en œuvre sans plus attendre, et que des contrôles soient menés pour vérifier qu'il soit bien effectué par les personnes roulant en deux-roues.

Merci !

N° 933090 - sécurité des deux roues

par :

27/06/2023 12:07

L'état des routes est bien supérieur des causes d'accidents qu'un mauvais entretien des machines.

J'espère que le véhicule sera installé sur un banc d'essai, car je ne laisserai personne monter sur mes machines.

Points à vérifier, état des pneumatiques, de la transmission, cardan chaîne ou courroie, feux, bruit, freins, avertisseur sonore, amortisseurs. Pour le reste à part des fuites rien d'autre n'est à contrôler. les motards entretiennent leurs machines bien plus que les automobilistes. Le contrôle technique doit être espacé de trois à quatre ans. Sauf si c'est pour faire de la recette. 30 € serait le maximum à payer pour les prestations. Les contrôles routiers feront le reste.

N° 933091 - contre !

par :

27/06/2023 12:07

je suis contre le contrôle technique des 2 roues !

N° 933092 - Non

par :

27/06/2023 12:08



Les motards sont des gens responsables aussi bien de leur matériel que de leur sécurité. N'importe quel agent des forces de l'ordre peut très bien évaluer l'état d'une moto lors d'un contrôle routier. Le contrôle en centre agréé est moins satisfaisant puisque un motard véreux pourra très bien changer quelques pièces après le dit contrôle. Donc c'est non et non

N° 933097 - périodicité / vignette

par :

27/06/2023 12:09

Bonjour,

La vignette est trop grosse, on parle de Moto pas de voiture 5x5 cm trop gros a placer, ou très inesthétique .... 2x2 ou 3x3 maximum ou une pastille ronde de 2 ou 3 cm de diamètre max ...

La périodicité, pourquoi pas tous les 4 ans ( ou 5 ans ) depuis la moto neuve jusqu'a sa fin de vie .... plus simple non ?

Cdt .

N° 933098 - Contre le CT moto qui est inutile

par :

27/06/2023 12:09

Je suis contre cette mesure qui ne servira strictement a rien .

Nous motards et motardes savons que notre vie depend de l'état de nos motos.

C'est pour cela que nous vérifions très souvent l'état général de nos motos.

Les chiffres parlent également d'eux même , 0,3% seulement des accidents a moto sont causés par un défaut technique.

Il vaut mieux opté pour les solution alternative comme :

-L'installation de glissière double .

-Refaire les route qui sont en bien mauvaise état .

-Sensibiliser sur l'entretien des deux roues motorisés.

-Sensibiliser sur l'impact de la modification des pots d'échappements moto.

-Sensibiliser sur les risque en lien avec la pratique de la moto .(également des différents risques suivant les saisons )

-La mise en place de prime a la conversion pour passer a l'électrique.

-Sensibiliser sur l'importance de l'équipement a moto .

-Renforcer les contrôle sur le bord des routes .

En espérant être lu.

Cordialement

N° 933103 - Controle technique des 2R

par :

27/06/2023 12:11

Au regard des points contrôlés, il est évident qu'un motard digne de ce nom ne prendra jamais le risque d'utiliser son véhicule si l'un de ces points est défaillant. Le risque d'accident et de mort est trop important. Les statistiques d'ailleurs dans ce domaine le montre très bien. Ces contrôles techniques seront donc parfaitement inutiles et n'ont pour seul but de favoriser financièrement les organismes de contrôles et en particulier d'assurer une rentrée d'argent non négligeable pour le l'état. En clair un impôt indirect de plus masqué derrière des excuses climatiques et écologiques: Une soumission supplémentaire à des contraintes européennes absurdes.

N° 933105 - Contre le CT moto qui est inutile

par :

27/06/2023 12:12

Je suis contre cette mesure qui ne servira strictement a rien .

Nous motards et motardes savons que notre vie depend de l'état de nos motos.

C'est pour cela que nous vérifions très souvent l'état général de nos motos.

Les chiffres parlent également d'eux même , 0,3% seulement des accidents a moto sont causés par un défaut technique.

Il vaut mieux opté pour les solution alternative comme :

-L'installation de glissière double .

-Refaire les route qui sont en bien mauvaise état .

-Sensibiliser sur l'entretien des deux roues motorisés.

-Sensibiliser sur l'impact de la modification des pots d'échappements moto.

-Sensibiliser sur les risque en lien avec la pratique de la moto .(également des différents risques suivant les saisons )

-La mise en place de prime a la conversion pour passer a l'électrique.

-Sensibiliser sur l'importance de l'équipement a moto .

-Renforcer les contrôle sur le bord des routes .

En espérant être lu.

Cordialement

N° 933107 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 12:12

- tous les ans ma moto passe chez le concessionnaire en début de saison.

- contrôle vidange entretiens impératif au bon fonctionnement

- on me demande de faire un don a l'état pour 50 euros pour rien sachant que regarder plaquettes, pneus, suintement de fourche... n a aucun intérêt car suivie beaucoup mieux par un technicien de la marque.

-donc imposer le fait de passer chez un concessionnaire et faire effectuer ce contrôle technique par le concessionnaire serait plus intelligent car la réparation pourrait se faire en bon ordre.

-a j ai oublier ma moto pèse 430kg a vide, il faut mieux pas la tomber, et hors de question que dans un lieu privé (centre de contrôle) je sois obliger de la mettre en place dans un lieu et sur des moyens qui ne m appartiennent pas... car la responsabilité des matériels ne m incombe pas si cela passe cela devient la responsabilité de l'état et du centre de contrôle. mettez vous votre voiture sur le pont a non j ai oublier ce sont vos service technique qui s'en occupe.

a méditer messieurs les technocrates.

N° 933109 - Inutile

par :

27/06/2023 12:13

Encore un décret racket imposé par l'Europe qui ne vise pas à diminuer les accidents juste le pouvoir d'achat car un motard entretient sa moto sinon c'est case urgence , une étape de plus pour le NOM

N° 933111 - Controle technique des 2R

par :

27/06/2023 12:13

Au regard des points contrôlés, il est évident qu'un motard digne de ce nom ne prendra jamais le risque d'utiliser son véhicule si l'un de ces points est défaillant. Le risque d'accident et de mort est trop important. Les statistiques d'ailleurs dans ce domaine le montre très bien. Ces contrôles techniques seront donc parfaitement inutiles et n'ont pour seul but de favoriser financièrement les organismes de contrôles et en particulier d'assurer une rentrée d'argent non négligeable pour le l'état. En clair un impôt indirect de plus masqué derrière des excuses climatiques et écologiques: Une soumission supplémentaire à des contraintes européennes absurdes.

N° 933112 - C.T. des 2 & 3 RM

par :

27/06/2023 12:13

Dans la mise en place de ce CT je ne vois pas l'objectif premier: la sécurité des usagés. Pour commencer celui-ci est publié en "Energie et Climat" où est le coté sécuritaire?

Ceci est bien la preuve que nos dirigeants sont manipulés par des groupes soi-disant écologistes et de groupes de centre de contrôle, qui ont un intérêt financier personnel pour certain dans l'application de cette mesure plus qu'impopulaire dans le milieu des motards. Vous le savez très bien, l'état de nos machines n'est responsable que de 0,3% des accidents alors que l'état des infrastructures routières sont, elles, responsables de 30% des accidents des 2 & 3 RM. Alors qu'elle seront les actions pour faire baisser réellement les accidents des 2 & 3 RM? Restez logique SVP. Sachez également, que le plus grand nombre de motards fait vérifier sa machine en concession au moins une fois par ans, et c'est là que le contrôle se fait.

Nombreux de centres de contrôle ne pourront pas réaliser les interventions sur les 2 & 3 RM pour des raisons financières et pratiques. Donc seuls les grands groupes le feront et là je vois un conflit d'intérêt à la demande masquée de ces derniers pour la mise en place ce CT. Beau nombre d'utilisateurs de 2 & 3 RM ne voudront pas faire 50, 100 km, voir plus, et là je pense particulièrement aux petites cylindrées, pour aller faire contrôler son véhicule. Vous savez que les motards ne prêtent jamais leur moto, alors la confier à un inconnu, pas question! Et cet inconnu a-t-il sont permis moto? Sait il manipuler une moto de plus de 300kg? En plus beaucoup de motards, contrairement à la

majorité des automobilistes, ont plusieurs machines, 2, 3, 4, et plus, autant de CT... je vois là que des taxes supplémentaires. Notre chef d'état s'était prononcé contre ce CT, fi donc de la parole de ce dernier? Je fais partie de la [association de motard] et cette dernière vous a toujours proposé des alternatives au CT comme la loi européenne le permet. Mais la pression des intéressés vous est trop forte...

Je viens de lire le texte d'application proposé et là je comprends que les rédacteurs ne comprennent rien à la moto. C'est triste. Je pense qu'il va y avoir des réactions très vives de tous les utilisateurs de ces véhicules.

Cordialement mais très contrarier,

N° 933117 - CT des 2&3 RM

par :

27/06/2023 12:15

Dans la mise en place de ce CT je ne vois pas l'objectif premier: la sécurité des usagés. Pour commencer celui-ci est publié en "Energie et Climat" où est le coté sécuritaire?

Ceci est bien la preuve que nos dirigeants sont manipulés par des groupes soi-disant écologistes et de groupes de centre de contrôle, qui ont un intérêt financier personnel pour certain dans l'application de cette mesure plus qu'impopulaire dans le milieu des motards. Vous le savez très bien, l'état de nos machines n'est responsable que de 0,3% des accidents alors que l'état des infrastructures routières sont, elles, responsables de 30% des accidents des 2 & 3 RM. Alors qu'elle seront les actions pour faire baisser réellement les accidents des 2 & 3 RM? Restez logique SVP. Sachez également, que le plus grand nombre de motards fait vérifier sa machine en concession au moins une fois par ans, et c'est là que le contrôle se fait.

Nombreux de centres de contrôle ne pourront pas réaliser les interventions sur les 2 & 3 RM pour des raisons financières et pratiques. Donc seuls les grands groupes le feront et là je vois un conflit d'intérêt à la demande masquée de ces derniers pour la mise en place ce CT. Beau nombre d'utilisateurs de 2 & 3 RM ne voudront pas faire 50, 100 km, voir plus, et là je pense particulièrement aux petites cylindrées, pour aller faire contrôler son véhicule. Vous savez que les motards ne prêtent jamais leur moto, alors la confier à un inconnu, pas question! Et cet inconnu a-t-il sont permis moto? Sait il manipuler une moto de plus de 300kg? En plus beaucoup de motards, contrairement à la majorité des automobilistes, ont plusieurs machines, 2, 3, 4, et plus, autant de CT... je vois là que des taxes supplémentaires. Notre chef d'état s'était prononcé contre ce CT, fi donc de la parole de ce dernier? Je fais partie de la [association de motard] et cette dernière vous a toujours proposé des alternatives au CT comme la loi européenne le permet. Mais la pression des intéressés vous est trop forte...

Je viens de lire le texte d'application proposé et là je comprends que les rédacteurs ne comprennent rien à la moto. C'est triste. Je pense qu'il va y avoir des réactions très vives de tous les utilisateurs de ces véhicules.

Cordialement mais très contrarié,

N° 933118 - Réalisabilité ?

par :

27/06/2023 12:16

Le principe est louable. La fréquence des accidents mortels dans lesquels l'état du 2 roues motorisé est mis en question n'est que de 1%

De plus la question de la mise en œuvre pratique reste floue : quels sont les centres équipés pour réaliser ce contrôle technique ? Il faut du matériel spécifique, il faut des personnels formés.

Mesure financière et technocratique ?

N° 933121 - Projet de contre technique deux roues

par :

27/06/2023 12:16

Les propriétaires de moto > à 125cm<sup>3</sup> sont bien plus précautionneux que les propriétaires de voitures.

Les motos sont bien mieux entretenues dans la mesure où un entretien de la chaîne, pression des pneus et contrôle des niveaux sont effectués tous les 500 km, sans compter l'entretien effectué annuellement. Tout cela contrairement à bien d'autres véhicules en circulation.

L'intention de faire baisser l'accidentologie est bien compréhensible. A cet effet, un entretien et une surveillance de l'état du réseau routier serait bien plus bénéfique et faire baisser d'autant plus l'accidentologie qu'imposer un contrôle technique périodique aux propriétaires de deux roues touchant encore plus à un porte-monnaie déjà bien sollicité.

L'entretien du réseau routier revient à l'Etat et aux communes. Il semble donc plus facile de solliciter encore et toujours les propriétaires individuels que l'Etat responsable.

N° 933122 - Excellente nouvelle, merci !

par :

27/06/2023 12:17

Moins de pollution, moins de bruit, plus de sécurité. Il était temps :)

N° 933123 - Réflexion sur les anciens et petits 2 roues

par :

27/06/2023 12:17

Bonjour,

Pour les possesseurs d'anciens 2 roues de moins de 50cm<sup>3</sup> (de type ancienne mobylette, solex ...) le contrôle technique posera problème.

Ce sont des objets de collection et je ne suis pas sûr qu'ils passeront le contrôle technique. De plus, le coût du contrôle technique (même à 50€) est énorme comparé au prix d'un solex par exemple (à partir de 300€).

Il serait préférable de ne pas mettre le contrôle technique pour les moins de 50cm<sup>3</sup> ou pour les véhicules anciens. Sinon, énormément d'anciens 2 roues iront à la poubelle, alors que ça fait partie de l'histoire et ce sont de très belles pièces à garder.

J'espère que vous prendrez en compte ce retour.

Cordialement,

N° 933124 - Contre le CT moto qui est inutile.

par :

27/06/2023 12:17

Je suis contre cette mesure qui ne servira strictement à rien .

Nous motards et motardes savons que notre vie dépend de l'état de nos motos.

C'est pour cela que nous vérifions très souvent l'état général de nos motos.

Les chiffres parlent également d'eux même , 0,3% seulement des accidents à moto sont causés par un défaut technique.

Il vaut mieux opté pour les solution alternative comme :

L'installation de glissière de sécurité doublée.

Refaire les route qui sont en bien mauvaise état et donc non securitaire .

Sensibiliser sur l'entretien des deux roues motorisés.

Sensibiliser sur l'impact de la modification des pots d'échappements moto.

Sensibiliser sur les risque en lien avec la pratique de la moto .(également des différents risques suivant les saisons )

La mise en place de prime a la conversion pour passer a l'électrique.

Sensibiliser sur l'importance de l'équipement a moto.

Renforcer les contrôle sur le bord des routes .

En espérant être lu.

Cordialement

N° 933127 - Vive le contrôle technique

par :

27/06/2023 12:18

Enfin ! J'habite à Paris et n'en peux plus des nuisances des deux roues modifiés (surtout la nuit). Une très bonne nouvelle, même si je ne comprends pas ce qui justifie des délais différent au CT des voitures.

N° 933130 - Contrôle technique des véhicules 2 roues, quads et autres véhicules tout terrain actuellement non assujettis

par :

27/06/2023 12:19

Un contrôle nécessaire et impératif en réponse aux excès de ces catégories d'usagers au regard de la pollution sonore et, d'une façon générale, de la propension de nombre d'entre eux à modifier la motorisation de leurs véhicules afin "d'optimiser" leurs performances, puissance, vitesse et échappement tout particulièrement.

N° 933131 - CT moto

par :

27/06/2023 12:19

Contre un contrôle périodique obligatoire, à la limite en cas de revente pourquoi pas, mais facultatif.

N° 933137 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 12:21

Ce contrôle technique tel qu'il est envisagé est inapproprié.

Zones rurales défavorisées, une fois de plus, contrôle sonore déjà effectué par les FO.  
Je pense par contre qu'un contrôle technique obligatoire pour la vente d'une moto serait préférable, en sachant qu'un motocycliste garde en moyenne son véhicule 3 ans.

N° 933139 - Attestation contrôle technique provisoire

par :

27/06/2023 12:21

Nous aurions pu, contrôler nos motos et se délivrer une attestation.

Quand pensez-vous ?

N° 933142 - controle des 2roues

par :

27/06/2023 12:22

j'ai 64ans et aucun accident en 2 roues car j'entretien régulièrement et rigoureusement mon vehicule qui date de 1998 avec 135000KM et je suis contre ce projet car cela coute déjà assez cher en entretien avec l'équipement en plus et l'assurance et les motards sont sérieux a ce sujet en plus le cout du control est déraisonable par rapport aux nombres de points de controles  
INSTALLER UN CONTROLE POUR LES - DE 125 CM CUBES SERAIT NECESSAIRES CAR LES 3/4 DE CES ENGINES NE SONT PAS ENTRETENUS TRES BRUYANTS ET PAS AUX NORMES  
AVEC DES JEUNES INCONCIENTS ET DANGEREUX  
ALORS SI LE PROJET EST MIS EN PLACE ALORS C'EST POUR TOUT LES 2 ROUES MOTORISES ou AUCUN !

N° 933143 - Intérêt

par :

27/06/2023 12:23

Faire in contrôle technique, pourquoi pas, mais dans quel but?

Voilà la question. Est ce pour satisfaire les associations anti 2 roues?

Bonne réception

Cordialement

N° 933145 - N'importe quoi

par :

27/06/2023 12:23

Avant de faire ça faudrait remettre les routes en état aux lieux de céder à ses pseudoécolobobos des grandes villes.

Je suis contre

N° 933147 - Contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 12:24

Bonjour,

En tant que motocycliste je m'insurge contre ce type d'obligations qui me semblent inutiles.  
Il existe déjà dans la législation Française des textes pour lutter contre les modifications des véhicules, il suffirait simplement de les faire appliquer, cela éviterai de faire payer les motocyclistes qui ont des véhicules en règle.

Les conséquences d'un non entretien sur les 2 roues étant beaucoup plus dangereux que sur des véhicules à 4 roues, il est quasiment vitale de faire cet entretien consciencieusement.  
Si nous voulons sécuriser la vie des utilisateurs de 2 roues je préconiserai une inspection méthodique et précise de l'infrastructure routier car cette dernière s'est fortement dégradé au cours des 20 dernières années (alors que les véhicules ont progressés, expl ABS, air bag ...).  
En résumé je préférerais mettre mon argent dans un gilet air bag que dans un contrôle technique qui de mon point de vue ressemble plus a du racket.  
Cordialement

N° 933151 - CTP en concession/garage

par :

27/06/2023 12:25

Permettre aux centres d'entretien (garages, concession) d'effectuer le CTP lors de l'entretien périodique du véhicule afin d'immobiliser les véhicules moins souvent et permettre de réunir les différents entretiens et contrôles au même endroit

N° 933154 - allez vous faire foutre...

par :

27/06/2023 12:26

...Ma moto,il n'y a personne qui mets la main dessus,c'est un outil personnel...j'ai pas besoin de vous....alors laissez moi tranquille .....salut.

N° 933155 - CT2RM

par :

27/06/2023 12:26

émissions polluantes

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

N° 933157 - Incohérences dans le projet d'arrêté

par :

27/06/2023 12:27

Apposition d'une vignette " à l'intérieur du véhicule" pour un deux roues... Celui qui a rédigé le projet d'arrêté n'a manifestement jamais vu une moto de sa vie...

"Frein de stationnement": La majorité des deux roues n'en ont pas ! Que se passe-t-il dans ce cas?

"Etat des vitrages" ,"Essuie-glace", "Poignées de portes", "Ceintures de sécurité", "Airbag": Voir commentaire sur l'apposition d'une vignette "à l'intérieur du véhicule"...

N° 933158 - Véhicules anciens et véhicules de collection



par :

27/06/2023 12:27

1) De nombreux collectionneurs ont préféré garder une carte grise normale au lieu d'une carte grise collection (cette carte grise fait partie du caractère "collection" ) : quel régime pour eux ??

2) Les services de la FFVE sont surchargés ( 6 à 12 mois de délai) : comment obtenir une carte grise collection rapidement ? A un prix abordable ?

Refaire les cartes grises d'une collection de motos a un coût prohibitif et représente un jackpot pour l'Etat !!

3) Pour ces véhicules de collection , souvent de 30 ou 40 ans d'âge , il n'y a plus de pièces détachées : quid des mesures de bruit et pollution , vu l'impossibilité de trouver un échappement d'origine et/ou homologué pour ces modèles ?

N° 933159 - dates trop resserées du 15 JANvier au 15 MARS 2024 /vehicules avant 2017 / peu de Centres Techniques en capacité de realiser le CT moto

par :

27/06/2023 12:27

Bonjour

Il me semble que les delai proposé du 15/01 au 15/03 pour assurer le CT de tous les vehicule avant 2017 soit la très grande majorité du PARc est bien trop court pour permettre à tous de se conformer à cette nouvelle obligation.

Surtout si on considère que les centre de contrôle seront à peine prés début 2024 et sans doute aps partout.

Ces délais bien trop courts vont obliger les moatrds à se deplacer et de façon importante pour pouvoi "passer" leur CT ; il est peu probable qu'en territoire péri urbain ou agricole, nombre de centres soient en capacité de mener à bien ces contrôles. c'est donc une triple peine pour les motards : déplacement / 1/2 jour de congé à poser / montant à payer. Il faut absolument que ces dates soient elargies et que concomitamment tous les centre de controle déjà existants aient la capacité materielle et humaine de faire passer ces contrôles. 12 mois de delai ne semblent ainsi pas de trop, 2 mois n'est pas realiste.

Merci

Cordialement

N° 933161 - Contrôle anti pollution oui

par :

27/06/2023 12:28

Le contrôle technique doit être allégé par rapport aux voitures , on voit souvent des "poubelles" roulantes et très polluantes dont on se demande comment elles peuvent encore être en circulation, mais ce n'est jamais le cas d'une moto 2 roues .

Un motard joue sa vie, si sa bécane connaît un défaut , on les révisé régulièrement , seul le contrôle anti-pollution est nécessaire (je ne reviens pas sur l'histoire des pots d'échappement bruyants qu'on change avant le contrôle) .

Un motard qui est déjà une vache à lait de conducteur de voiture.....

N° 933163 - Excellente nouvelle

par :

27/06/2023 12:28

Il était grand temps de faire enfin respecter la loi et de lutter contre les nuisances (bruit, pollution) que les conducteurs de ces engins (une toute petite minorité) infligent au reste de la population (l'immense majorité) en quasi-totale impunité.

C'est aussi très intéressant du point de vue de la sécurité routière : il faut protéger la population des accidents causés par ces conducteurs, et il faut aussi protéger les conducteurs d'eux-même : personne ne peut se satisfaire qu'ils finissent blessés ou morts, même sans faire d'autres victimes pour cause d'engins défectueux.

Il faut absolument monter en puissance sur ce contrôle technique : plus fréquent, et plus de points de contrôle svp ! Il ne s'agit pas de faire un simulacre de contrôle, mais bel et bien d'assurer la sécurité et le droit à la santé de la population.

Alors pas de demi-mesure quand il s'agit de vies et de santé humaine

N° 933165 - Contribution et opinions sur mise en place du Contrôle technique des deux roues motorisés.

par :

27/06/2023 12:29

Les deux roues motorisés consomment moins que les automobiles et sont donc moins responsables de dégagements de CO2 néfaste pour notre environnement, et ils permettent de fluidifier la circulation dans de nombreuses zones. De par leur type d'énergie, ils ne produisent pas non plus de particules fines dangereuses pour la santé. Il paraît donc opportun de favoriser ce mode de déplacement.

Il apparaît d'après toutes les études que l'état du deux roues motorisé n'est responsable d'accidents que dans 0.3% des cas. En effet les motards sont bien au fait que s'ils roulent sur une "épave", leur intégrité physique est directement mise en cause. Il y a donc très peu de motos en circulation qui ne seraient pas en bon état. Ce constat valide le fait qu'un Contrôle technique coûteux ne servirait à rien. Les motards sont des passionnés: Il en résulte que soit ils ont les compétences pour entretenir leurs machines, soit ils le font faire par des professionnels qui sont des gens parfaitement formés pour que les motos soient en parfait état de rouler. Il est donc inutile de rajouter un CT moto. Concernant l'usure des pneumatiques, freins. Un contrôle technique tous les trois ans ne mettrait même pas en évidence une usure des pneus ou freins car sur une moto, les pneus sont généralement remplacés tous les 5 à 7000 km et les freins tous les 15000 km, pour un motard qui fera entre 10 et 20000 km par an.

Autre point important, les motards étant des passionnés, certains d'entre eux collectionnent les véhicules, et c'est mon cas! Avec une douzaine de motos, un quad, un side car....pen, savez vous que je puisse payer ou même trouver le temps d'emmener tous ces véhicules au CT moto? En plus de mes voitures et fourgon? Déjà que le prix de ces CT automobile est exorbitant, à ajouter au prix de chaque certificat d'immatriculation et à l'entretien de ces véhicules.

La solution résiderait à mettre plus de gendarmes sur les routes pour veiller au respect de toutes les normes, améliorer encore l'état de nos chaussées, et sanctionner l'utilisation des téléphones portables au volant des automobiles, ainsi que la non utilisation des indicateurs de changement de direction. Obliger les engins agricoles à avoir des éclairages signalisation présents et en état de fonctionnement.

Favoriser une formation qui correspond à la réalité du terrain en moto-école. Trajectoires de sécurité, freinage pas tout sur l'avant, positionnement de la moto dans les courbes, mais aussi sensibiliser de manière plus importante les conducteurs de 4 roues sur les dangers pour les motards.

Tous les dispositifs que ce CT prétend contrôler sont connus et accessibles visuellement par le motard lui-même. Etat des éléments de

suspension/direction/pneumatiques/freins/transmission/Chassis/ Etat de l'échappement/ Eclairage

signalisation. Il n'est donc nul besoin de venir ajouter une espèce de taxe supplémentaire pour rouler qui se soustraira bien entendu au budget d'entretien du véhicule en question.

Cordialement.

motard depuis 35 ans.

N° 933167 - Contrepartie au CT 2 roues

par :

27/06/2023 12:29

Du fait que le contrôle technique est donc censé améliorer la sécurité des véhicules, y aura t'il une baisse des primes d'assurance 2 roues, absolument exorbitantes à comparer aux primes d'assurance voiture ?

N° 933169 - Fondement de cette mesure ???

par :

27/06/2023 12:30

Les associations de motard le répètent sans cesse : un motard est conscient des risques et sait, en conséquence, surveiller et faire de la maintenance préventive sur son véhicule, là où l'automobiliste, protégé par son habitacle, y est beaucoup moins sensible. Je déplore lourdement l'état de nos routes ainsi que l'aménagement de la réglementation bien souvent aberrante (fin de 30 km/h juste avant un carrefour dangereux, etc ...). Vous mettez actuellement lourdement l'accent sur les nouvelles mobilités (vélo et trottinettes électriques notamment), il suffit de regarder autour de soi pour constater des comportements très souvent ahurissants. Il serait beaucoup plus adapté de faire de l'éducation à ces sombres individus jamais verbalisés plutôt que de vous focaliser, une nouvelle fois, sur les motards. La priorité est, selon moi, entretien et aménagement cohérent des infrastructures routières + éducation dès la maternelle, n'en déplaise aux écolos-bobos devant lesquels vous semblez accepter de vous abaisser. Merci de diffuser cet avis dans son intégralité et sans retouches, cordialement - Un motard soucieux de sa sécurité et de celle des autres.

N° 933177 - Véhicules concernés par l'obligation de contrôle technique.

par :

27/06/2023 12:33

Dans la réglementation proposée, la France devait-elle aller au-delà du texte européen qui demande un contrôle technique pour les véhicules de plus de 125 cm<sup>3</sup> ?

Si la mise en place du contrôle technique des deux roues est indispensable en France, pourquoi ne s'inspirerait-on pas du dispositif belge ?

N° 933181 - Opposé à ce ct

par :

27/06/2023 12:35

Il existe des mesures autres que le CT pour respecter cette directive. La Finlande et le Danemark ne mettent pas en place ce "CT" qui ressemble plus à un impôt supplémentaire qu'à autre chose.

N° 933186 - Moto collection

par :

27/06/2023 12:37

Comment vont être les modalités pour les véhicules de collection et la durée de validité du ct sachant que certaines motos ne roule que entre 500 et 1000kms par an et que d autres roule peut être une fois tout le 2 ans ?

N° 933187 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 12:37

0.3% des décès en moto sont du aux problèmes techniques de la moto, par contre l'état des routes, les passages piétons, les glissières de sécurité et j'en passe pleins d'autres, sont les causes les plus importantes des accidents et des décès.

Un motard sait pertinemment que s'il n'entretient pas sa moto, il est en danger.

Par contre, les deux roues 50cm3 sont pour les 3/4 d'entre eux, plus d'origines et dérangent les gens de part leur bruit. Ce sont eux qui font une mauvaise image des motards car la plupart des gens ne font pas la différence entre les 50cm3 et les vrais motos.

Bref, l'Europe nous impose des choses, la France n'est pas libre de choisir?

Donc NON au contrôle technique des motos, mais oui à des meilleurs entretiens des routes et de trouver des solutions pour les autres infrastructures.

N° 933188 - Bruit

par :

27/06/2023 12:37

Super! J'espère que le contrôle du bruit va être strict parce que c'est vraiment pénible, et encore plus pendant la canicule où l'on ne peut même pas dormir fenêtre ouverte à cause des motos et scooters modifiés.

N° 933190 - Contrôle technique des 49,9 cc

par :

27/06/2023 12:37

Et si on s'attaquait plutôt à l'état des routes, et aux 49,9 cm3 qui roulent largement au delà de 45 km, car débridés avec pots de détente...mais avec des freins d'origine, et qui font partie du trop grand nombre de tués sur la route. Les motards entretiennent leurs montures, car ils savent que c'est leur vie qui est en jeu. Et que dire des conducteurs de scooters qui peuvent conduire un deux roues avec une simple équivalence de permis...

N° 933193 - Inutile

par :

27/06/2023 12:39

C'est l'œuvre d'association qui qui sont des coquilles vides issues du lobby cycliste.

Ou alors imposez-le à tous les deux-roues, vélos compris, que ce soit équitable.

Une taxe en plus pour une catégorie d'utilisateurs.

N° 933194 - DÉFAVORABLE

par :

27/06/2023 12:40

Entretenez les routes comme nous entretenons nos motos. Ensuite nous pourrons parler du contrôle technique.

Nous ne sommes pas une pompe à fric.

N° 933197 - Contrôleurs avec permis A et plus de 2 ans de pratique .

par :

27/06/2023 12:40

Pour un contrôle technique VL, le contrôleur doit posséder le permis B vu qu'il est amené à déplacer le véhicule.

Donc logiquement, il possédera aussi le permis A car il sera aussi obligé de déplacer les motos.

Je n'irai pas confier ma moto de plus de 260kg ( et haute en plus) à une personne ne sachant pas la manoeuvrer à l'arrêt comme moteur tournant...

De plus, si l'on possède une moto qui ne tourne plus( moteur HS) mais qui est de collection et assurée par obligation, comment cela se passera-t-il ?

N° 933198 - contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 12:40

Je suis absolument contre, car je suis capable de savoir moi même contrôler ma moto.

Si, néanmoins, ce contrôle nous ait imposé, je me servirai moins souvent de ma bécane, et tant pis pour la pollution, je sortirai avec mon véhicule automobile de 1995 qui polluera encore plus que ma moto. Voilà le résultat qui attend le contrôle.

N° 933201 - Inutile

par :

27/06/2023 12:41

Mesure inutile consistant encore une fois a contenter des associations parisiennes ! Je rappelle tout de même au gouvernement que paris n'est pas le centre du monde et qu'une petite minorité decide pour la majorité est inadmissible ! De plus cette mesure est demandée par ces associations sois disant pour la sécurité des motards qu'elle foutaise de qui se moque ton ? Voilà mon avis sur ce sujet

N° 933204 - Ecoeuré

par :

27/06/2023 12:42

Je suis juste ecoeuré qu encore une fois l etat cede a des lobbys ecologique, pour encore nous mettre un controle technique STRICTEMENT INUTILE. Tout les ans mes collegues et moi passons nos becanes en revision (et avec plaisir). La cest juste rajouté une taxe et une contrainte, pour certaine personne qui ont sacrifiés leurs voiture. Est ce qu on est écouté dans cette democratie

N° 933205 - Opposé au CT 2 roues

par :

27/06/2023 12:42

Une mesure inutile et qui va coûter chère à des conducteurs qui sont à la recherche d'un moyen de transport économique

De plus il est tellement simple pour un 2 roues d'être en règle juste le jour du contrôle (bruit et vitesse par exemple peuvent être réglé en quelques minutes)

N° 933207 - Enfin

par :

27/06/2023 12:43

Étape indispensable pour réduire enfin les nuisances de ces véhicules ultra bruyants et ultra polluants !

N° 933208 - Bravo pour cette mesure mise en place depuis longtemps par l'UE

par :

27/06/2023 12:43

Une attention toute particulière devrait être mise en oeuvre contre le problème des pots modifiés et plus généralement contre le bruit insensé de certains 2RM. Le contrôle devrait préciser quel dispositif d'échappement a précisément été contrôlé pour éviter les modifications ultérieures au Contrôle Technique par certains possesseurs de 2RM qui en profiteraient pour remettre des échappements non conformes.

Le volet pollution/particules devrait également être beaucoup plus précis. En Ile de France, le parc de 2RM c'est 50 % de l'émission des CoV selon Air Parif (= cancers, maladies cardiovasculaires, etc). Les épaves roulantes et fumantes doivent être mises définitivement hors circuit, une mesure de santé publique urgente.

N° 933209 - Ecoeuré

par :

27/06/2023 12:43

Je suis juste ecoeuré qu'encore une fois l'état cède à des lobbys écologiques, pour encore nous mettre un contrôle technique STRICTEMENT INUTILE. Tout les ans mes collègues et moi passons nos becanes en révision (et avec plaisir). Là c'est juste rajouté une taxe et une contrainte, pour certaine personne qui ont sacrifiés leurs voiture. Est ce qu'on est écouté dans cette démocratie

N° 933210 - incompréhension totale => ma révolte générale

par :

27/06/2023 12:44

Motard dans l'âme pratiquant depuis 50 ans, me voilà contraint d'abandonner plus tôt que prévu, un loisir de liberté mérité. Ces décisions sont évidemment imposées par des gens qui ne pratiquent probablement pas ! alors que ce loisir contribuerait à moins utiliser ma voiture plus encombrante et +polluante ! quel gâchis industriel et économique en perspective. quel est l'objectif réel de cette loi incompréhensible ? probablement strictement fiscal-économique puisque l'argument sécuritaire ne tient pas. Je soupçonne aussi que ces mêmes décideurs ne manqueront pas sans doute de s'intéresser financièrement indirectement aux bénéfices !

N° 933211 - Contrôle technique motos

par :

27/06/2023 12:44

Ne soyons pas dupe encore du racket.

Autre solution simple logique et cohérente, valable aussi pour les voitures.

Le contrôle technique ne répare pas et ne change pas les pièces il prend de l'argent en revanche obliger les automobilistes et motocyclistes à faire entretenir et réviser son véhicule par un garagiste ou un concessionnaire vaut contrôle technique.

Véhicules révisés c'est la sécurité et mieux vaut mettre l'argent du contrôle technique dans une révision.

A l'issue le garagiste ou le concessionnaire apposer la vignette de la révision effectuée.

A qui veut l'entendre

N° 933212 - CT moto

par :

27/06/2023 12:44

inutile sauf en cas de revente du véhicule

N° 933215 - CT 2 roues

par :

27/06/2023 12:45

Les motards sont assez grand pour contrôler leur machine et décider de changer les pièces défectueuses! Et bien sûr c'est une dépense inutile de plus!

N° 933220 - Contrôle technique 2 roue

par :

27/06/2023 12:46

Contrôle technique 2 roue moto ancienne. Impossible pièce d'origine introuvable moto qui non pa été conçu pour être très silencieux moto de 1980 à 1996 pièce non disponible donc ne pourront pa passé j'ai une fzr 1000 sortie limitée donc pièce introuvable échappement ou autre

N° 933224

par :

27/06/2023 12:47

Bonjour,

je ne suis pas favorable à la mise en place d'un contrôle technique 2 roues limités au moto et scooter.

soit ce contrôle s'applique à tous (cyclomoteur / voiture sans permis) soit il ne doit pas être mis en place.

les forces de l'ordre disposent déjà au quotidien de quoi faire appliquer le bon entretien des véhicules comme les pneumatiques, l'échappement et les feux.

alors pour résumé oui à plus de contrôles au quotidien et non à la mise en place d'un CT coûteux pour les usagers et non utile

N° 933225 - Contrôle technique des deux roues

par :

27/06/2023 12:47

Tout à fait pour un contrôle technique des deux roues.

N° 933228 - Avis sur contrôle technique

par :

27/06/2023 12:48

1 la durée de vie des deux roues et bien moins longue que celle des voitures

2 le kilométrage annuel se situe aux alentours de 5000 km

3 concernant les motards de plus de 125

cm<sup>3</sup>

Entretien régulièrement leur véhicule et font confiance à leur concessionnaire.

N° 933229 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 12:48

Je suis inquiet de voir arriver ce contrôle technique (inutile qui plus est), je possède une moto de 2005 équipée de carburateurs et d'un catalyseur d'origine, je l'ai équipée ( pour des raisons qui me sont propres ) d'un silencieux adaptable HOMOLOGUE avec certificat d'homologation CEE qui supprime le catalyseur d'origine ( qui faisait parti du silencieux ), j'imagine mal comment mon véhicule pourra tenir le taux de CO de 0.5 % sans catalyseur, que dois-je faire ?

N° 933235 - Pas d'intérêt en terme de sécurité

par :

27/06/2023 12:52

Les problèmes mécaniques / techniques sont très peu la cause d'accident de 2-3 roues (<0.5% il me semble). Le résultat de ce CT sera un fort gain pecunier pour les lobbyistes du secteur au détriment des usagers, ce qui ne devrait pas être une cible du gouvernement.

Si la cible est d'améliorer la sécurité des conducteurs, l'accent devrait être mis sur la formation des usagers de la route aux spécificités de chacun.

N° 933242 - Lolo

par :

27/06/2023 12:54

Du raquette un contrôle inutile

Tout bon motard entretien et contrôle sont véhicules de part lui-même (ces accessibles pour tous pas besoin de compétence spécifique)

Par contre la réflexion des chaussée aurait apporté un vrai plus en terme de sécurité

Mais l'état préfère nous ponctionner plutôt que de prendre ses responsabilités

N° 933250 - Contre le contrôle technique moto.

par :

27/06/2023 12:56

Bonjour,

Complètement contre ce contrôle technique qui ne sert à rien sinon d'enrichir des groupes comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et de porter préjudice à la pratique du 2 roues.

.



Ce CT ne servira à rien et ne diminuera pas l'accidentologie puisque les statistiques démontrent que l'entretien des 2 roues ne représente que 0,3% de la cause des accidents.

Faites plutôt un CT sur l'état des routes, ce serait plus utile....

Nous sommes face à un gouvernement qui ne veut rien entendre de son peuple mais influencé par des groupuscules "escrologistes" ou qui font du lobbying commercial.

Cordialement,

N° 933251 - En parlant de contrôles

par :

27/06/2023 12:57

Qui contrôlent les lobbys qui sont derrière les associations et leurs conseillers.

A qui profite vraiment la mise en place d'un contrôle technique des 2 roues?

Formation éducation stages de conduite et prévention seraient de mon point de vue plus adaptés.

Par contre contrôler les 50cc je suis pour.

Il y en a énormément de « bricoler »

N° 933256 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 12:59

Il n'apportera rien et n'améliorera pas la sécurité des deux roues. La cause d'accident mortels sur les deux roues est négligeable par rapport aux autres modes de transport. L'état cède au lobbies et aux règles démentielles de l'Europe qui n'ont que pour but de le démanteler.

Les lobbies n'y voient qu'une Mane providentielle pour faire des profits gargantuesques sans se soucier de leur conflit d'intérêt.

N° 933259 - CT Moto

par :

27/06/2023 13:01

Comment un tel aveuglement et une obstination sans faille à répondre à une injonction européenne peut elle nous être imposée ?

Quand on sait chiffres à l'appui que le mauvais état de la moto est responsable de seulement 0,3 % des accidents.

Je ne remercie pas les [réseau de contrôle technique] et compagnie pour leur campagne de lobbying.

Les motards sont aussi des électeurs et ils sauront se souvenir de ce mauvais coup porté à leur passion.

N° 933263 - Questions et commentaires d'une usagère

par :

27/06/2023 13:02

Au regard des chiffres relatifs à l'imputation aux défaillances techniques communiqués par l'Assurance [assurance] dans les accidents (moins de 1 %) au regard de l'imputation à l'état des infrastructures routières (de l'ordre de 30 %), il me semble que le dispositif de Contrôle Technique des véhicules de catégorie L, tel qu'envisagé, sera peu efficient en terme d'amélioration de la sécurité de leurs usagers et usagères.

D'importantes interrogations demeurent quant à l'homologation des contrôleurs et des centres habilités à effectuer ces contrôles, ainsi qu'au maillage territorial des dits centres. Je crains que les usagers et usagères, dont je fais partie, se heurtent à des difficultés d'accès que ce soit en terme de calendrier et /ou d'éloignement pour faire effectuer ces contrôles. L'éloignement générera un surplus de consommation de carburant et donc de pollution, ainsi qu'une augmentation des risques routiers, notamment pour les plus jeunes usagers et pour ceux dont le 2 roues de petite cylindrée est conçu pour parcourir de faibles distances.

Dans l'annexe I du projet d'arrêté, plusieurs points de contrôle ne semblent pas tenir compte des spécificités techniques des véhicules de catégorie L : pour ma part j'ignorais qu'un véhicule de catégorie L avait un essieu, des essuies-glaces, que l'ABS était obligatoire, pour ne citer que quelques exemples...

Qu'est-il prévu pour l'évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers ? Si les résultats de cette nécessaire évaluation démontraient l'inefficacité de ce contrôle, quelles sont les possibilités d'évolution des textes ?

Une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions, ce qui confirme le rattrapage du retard des deux roues au regard des normes EURO, dans un objectif environnemental.

En raison de temps de trajet globalement plus courts, un véhicule de catégorie L génère moins de pollution. De plus, de par son plus faible encombrement, il contribue à fluidifier le trafic au bénéfice de l'ensemble des usagers et à celui de la réduction des émissions polluantes.

Enfin, la pollution sonore est d'ores et déjà vérifiable « in situ » par les forces de l'ordre : même si cette activité n'est pas prioritaire, ces contrôles inopinés sont plus efficaces qu'un contrôle planifié pour dissuader les éventuels contrevenants.

Salutations motardes et citoyennes

N° 933267 - CT des motos et scooters voiture sans permis.

par :

27/06/2023 13:03

Encore une bêtise de plus pour le gouvernement qui par principe va encore se remplir les poches, depuis que nous sommes entrés sur le marché de l'Europe la France ne gouverne plus sont pays mais ce le fait gouverné pour tout ,il y'en à par dessus le casque que nôtre gouvernement n'a pas la franchise de gouverné sont pays sans se soucier de la dictature de certains qui se lève le matin pour créer de nouvelles lois pour notre pays la France, somme nous pas capable de gouverné notre pays seul sans les lois Européenne ? Cela devient vraiment incompréhensible que nous soyons obligés d'appliquer des règlements et des lois que nous oblige l'union européenne.

N° 933276 - Importance du parc de motos de plus de 5 ans et incompatibilité avec le délai du 31 décembre 2024

par :

27/06/2023 13:07

Si on compte 3 800 000 deux roues motorisés en France et que 57% de ceux-ci sont âgés de plus de 5 ans, ça fait plus de 2 166 000 qui seraient censés passer un contrôle technique en 2024. Arrondissons à 2 millions pour tenir compte du fait que les véhicules d'avant 2017 seraient concernés.

A raison de 252 jours ouvrés en 2024, il faudrait que 7874 2RM passent le contrôle chaque jour. Soit 787 par département. Plus les contre-visites.

Pensez vous réellement que chaque département proposera en 2024 un centaine de centres capable d'accueillir chaque 2RM censé passer ce contrôle avant le 31 janvier 2024?

Etant donné la très faible rentabilité de l'opération pour les centres de CT, les très grandes difficultés à recruter du personnel qualifier, le délai pour le former, et sans doute la très forte hostilité à se

soumettre à cette mesure, pensez-vous réellement que l'offre sera à la mesure de la demande (forcée)?

N° 933277 - Non au contrôle

par :

27/06/2023 13:07

Inapplicable

Inutile

On veut de la sécurité mettons en place un contrôle des routes !!

De plus arrêtons de donner de la crédibilité à des associations qui connaissent en rien le monde de la moto etc ...

Respectons chacune des visions au lieu d'interdire

N° 933280 - CT des motos et scooters voiture sans permis.

par :

27/06/2023 13:08

Encore une bêtise de plus pour le gouvernement qui par principe va encore se remplir les poches, depuis que nous sommes entrés sur le marché

de l'Europe la France ne gouverne plus son pays mais ce qui est gouverné pour tout, il y'en a par dessus le casque que notre gouvernement n'a pas la franchise de gouverner son pays sans se soucier de la dictature de certains qui se lève le matin pour créer de nouvelles lois pour notre pays la France, somme nous pas capable de gouverner notre pays seul sans les lois Européennes ? Cela devient vraiment incompréhensible que nous soyons obligés d'appliquer des règlements et des lois que nous oblige l'union européenne.

N° 933282 - Mme

par :

27/06/2023 13:08

Motarde en colère !!!

CT moto

Encore un élément qui nous fait chier... Occupez vous de nos routes, des abrutis qui font les cons, au lieu de nous emmerder avec ce CT. Nous nous occupons de nos BB.

Je suis CONTRE ce CT... Une belle histoire de pognon Encore.

N° 933286 - Mesures alternatives

par :

27/06/2023 13:10

Les mesures alternatives efficaces n'ont jamais vraiment été étudiées, port d'un airbag qui pourrait sauver de nombreuses vies, équipement complet du motard, amélioration de l'infrastructure routière.

Au lieu de ça, en complément de ZFE particulièrement contraignantes, cette mesure inefficace rendra les motards les moins aisés dans l'impossibilité d'utiliser leur véhicule qui est parfois leur unique moyen de transport.

Cette mesure est à 99% financière et contrairement à des mesures alternatives efficaces, ne sauvera pas de vies sur la route.

N° 933288 - Contre.

par :

27/06/2023 13:11

C'est pour moi une taxation déguisée de plus !

Un contrôle technique ne se justifie pas car il n'est pas possible de trafiquer son deux roues sans se mettre en danger.

Nous faisons nos contrôles de base tous les jours avant chaque utilisation.

Les modifications qui sont parfois faites sont purement esthétiques et ne jouent pas sur le comportement du véhicule.

Et puis rien n'empêche les gendarmes de contrôler un véhicule qui leur semble non conforme.

Pour moi donc, CT non justifié.

N° 933293 - Contre le CT Moto...

par :

27/06/2023 13:12

Tout ce qui est prévue et faisable sur un CT moto est réalisé chaque année lors des révisions dans un garage ou concession de 2 roues.

La loi oblige déjà les garagistes ou concessionnaire à ne pas laisser repartir un motard avec un véhicule non conforme sur route.

Tout motards effectuent des contrôles régulier sur son 2 roues pour éviter la panne l'accident ou la mort.

Votre projet est juste un impôts supplémentaire déguisé comme tant d'autres, et une manne financière pour certains lobbies.

N° 933294 - Enfin !

par :

27/06/2023 13:13

Bravo pour cette décision, c'est tard mais c'est déjà ça.

N° 933297 - été 2024 : on pourra enfin faire nos nuits

par :

27/06/2023 13:13

C'est l'été, il faut ouvrir les fenêtres la nuit à cause de la chaleur pour pouvoir dormir, ou plutôt essayer de dormir jusqu'au moment où un de ces engins à deux roues réveille toute la ville!

Alors oui, bravo, il était temps de mettre fin à cette impunité scandaleuse de ces gens qui n'ont aucun sens civique avec leur machine réglée exprès pour faire du bruit et se faire remarquer.

J'espère que des radars sonores et des amendes proportionnelles au revenu viendront bientôt compléter ce dispositif.

N° 933299 - Contrôle technique inutile

par :

27/06/2023 13:14

Pour être acceptée et respectée, une mesure doit être comprise. Comme tout "motard" le contrôle visuel est effectué chaque jour avant le départ. Donc hormis ajouter une contrainte et un coût supplémentaire, impossible de comprendre ce que ce CT apportera à ma sécurité. Il me semblerait bien plus efficace d'encadrer le pouvoir des élus locaux afin d'éviter les aménagements routiers dangereux qui ne tiennent aucun compte de l'existence des 2 roues, motorisés ou non, et de vous

soucier de l'état de nos routes qui illustrent parfaitement par sa dégradation continue que nous sommes dans un pays en voie de sous développement.

N° 933301 - Contre le CT MOTO

par :

27/06/2023 13:15

Bonjour,

J'ai 23 ans et je roule à moto depuis 8 ans maintenant, du permis AM jusqu'au A.

Quand on roule à moto on sait que notre moto c'est notre vie, tous les motards entretiennent leurs motos, je ne vois pas comment un CT sauverait des vies. En revanche, ce qui pourrait sauver des personnes, c'est aider les motards en baissant les prix de l'équipement par la TVA et rendant obligatoire les chaussures et la dorsale

N° 933302 - CT deux roues motorisé

par :

27/06/2023 13:15

Ce contrôle n'est en aucun cas prévu pour faire baisser les accidents.

Des lois sont déjà prévues en cas de non respect du bruit mais aussi de la pollution.

Une nouvelle taxe serait très mal venu dans le contexte actuel.

Par contre un entretien des routes serait le bienvenu.

Si un deux roues motorisé roule sans freins ou avec des organes de sécurité en mauvais état le paye de sa vie, donc ce CT sert juste à diviser les gens.

N° 933303 - été 2024: on fera enfin nos nuits!

par :

27/06/2023 13:16

C'est l'été, il faut ouvrir les fenêtres la nuit à cause de la chaleur pour pouvoir dormir, ou plutôt essayer de dormir jusqu'au moment où un de ces engins à deux roues réveille toute la ville!

Alors oui, bravo, il était temps de mettre fin à cette impunité scandaleuse de ces gens qui n'ont aucun sens civique avec leur machine réglée exprès pour faire du bruit et se faire remarquer.

J'espère que des radars sonores et des amendes proportionnelles au revenu viendront bientôt compléter ce dispositif.

N° 933305 - 50 cc

par :

27/06/2023 13:17

le contrôle technique doit inclure les cyclomoteurs, bien plus dangereux, ayant subi des modifications, et très souvent mal entretenu et bruyants

N° 933308 - Inutile sachant qu'une moto voit un garage tous les ans

par :

27/06/2023 13:18

Les motards sont respectueux de leur engin car sans cela leur vie peut être mise en jeu.

Ce contrôle technique n'est qu'une supplémentaire source de revenu pour certains professionnels et pour l'état.

N° 933309 - Réponse à la consultation publique controle technique moto

par :

27/06/2023 13:19

J'ai beaucoup de mal à comprendre la politique du gouvernement. D'un côté, le gouvernement a traîné des pieds pour appliquer la directive européenne, avec comme justification que le contrôle technique moto n'allait pas réduire la mortalité (seulement moins de 0,5% des accidents seraient liés à un problème d'entretien). De l'autre côté, poussé par le conseil d'état, il se dit obligé de mettre en place le controle, et en profite pour aller plus loin que la directive européenne : cette dernière impose le controle pour les cylindrée supérieure à 125cm<sup>3</sup>, alors que le projet de loi concerne toutes les cylindrées.

J'aimerais comprendre la logique qui a amené à cette décision.

Et dans tous les cas, plutôt que déboursier 50€ pour 5mn de contrôle que tout motard sait faire, il serait beaucoup plus pertinent de les investir dans l'entretien du réseau routier. Je préfère donner 50€ pour avoir des routes en bon état que 50€ à un groupe de contrôle technique qui au final ne va rien résoudre comme problème de mortalité.

N° 933310 - Loi Européenne ou Loi Française

par :

27/06/2023 13:20

Donc, à partir de Janvier 2024, ce nouveau 49.3 est passé...

Et personne pour défendre nos motards Français, contre cette ineptie .

Tout cela me navre.

Il est souhaitable que tous les techniciens du futur contrôle technique possède leur permis moto avant de toucher à nos bécanes en Janvier 2024.

Et que tous les équipements soient en place et aux normes pour appliquer ce contrôle de merde.

Avant, je votais pour des branquignols, maintenant, je sais que ce sont des toquards

Allez au diable

N° 933311 - Article 42

par :

27/06/2023 13:20

Prévoir que le contrôle ne devient obligatoire qu'après accessibilité "raisonnable" d'un centre de contrôle (au moins un centre dans le département par exemple ?).

S'il faut faire 150 km en cyclomoteur pour accéder au centre le plus proche, ce n'est guère commode, et ça pollue inutilement.

Dans la mesure où on part de zéro (les centres sont à créer), et où le prix du contrôle va être tiré si j'en crois les annonces du Ministre, je doute que des centres apparaissent partout en France rapidement.

N° 933313 - L'inutilité et le graissage de poches illustré

par :

27/06/2023 13:21

Ce contrôle technique ne portera jamais ses fruits puisqu'il n'aidera personne à part les grandes sociétés type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui demanderont un tarif exorbitant pour 5min de contrôle visuel.

Il est hors de question de faire contrôler un deux roues par un contrôleur de voiture à peine formé. Qu'est-ce qui nous garantit qu'il ne fermera pas les yeux en faisant le tour de la moto, si au moins il le fait.

Vous voulez réduire la pollution ? Attaquez vous au grand groupes pollueurs. Etendez également les primes à la conversion nouvellement annoncées, et pas uniquement pour les personnes aux bas revenus.

Vous voulez réduire les nuisances sonores ? Augmentez les contrôles routiers. N'importe qui un tant soit peu intelligent mettra son véhicule aux normes avant de faire le contrôle technique et remettra ensuite ses échappement libres une fois validé. N'oubliez pas que Paris ne représente absolument pas la France, les pseudo associations qui luttent contre les nuisances semble l'oublier.

Si un contrôle devait exister, subventionnez les garages moto qui font déjà ses contrôles gratuitement lors de révisions périodiques. Un CT ne devrait rien coûter à l'utilisateur concerné. L'Europe ne demande pas de CT, elle demande des mesures. Le CT n'est qu'une manière simple et rapide pour prendre encore une fois l'argent du contribuable pour le mettre dans la poche des grands groupes.

N° 933316 - Bruit

par :

27/06/2023 13:22

Parfait ce contrôle technique, si cela pouvait ne laisser en circulation sur des 2 roues avec des pots réglementaires ça éviterai qu'un seul deux roues réveille des milliers de personnes au milieu de la nuit ....mais je rêve !

N° 933319 - Rançonner les 2 roues

par :

27/06/2023 13:24

Voilà, encore une fois, la manière dont l'Europe se charge de ce que l'on doit faire chez nous. Selon les études précédemment faites, l'état des véhicules deux roues impliqués dans un accident, une infime partie de ces véhicules n'étaient pas conformes, ce n'est donc pas par soucis de sécurité routière que ce racket est effectué.

Le bon entretien des machines reste de la sécurité du conducteur et je n'ai que rarement vu quelqu'un conduire un deux roues sachant que celui-ci était dangereux (outre le fait qu'un motard n'a pas de carrosserie).

De nombreuses demandes ont déjà été formulées par diverses associations au sujet de la sécurité routière comme l'accès aux sécurités avec la TVA amoindrie pour les équipements sécuritaires du conducteur de deux roues motorisés par exemple.

Cela est donc, pour moi, un impôt déguisé en obligation européenne sous couvert de sécurité routière.

Bien cordialement.

N° 933320 - Complètement contre le contrôle technique des deux roues

par :

27/06/2023 13:24

Quand un deux roues est en règle (permis, assurance, propriété), le propriétaire entretient correctement son véhicule , on ne voit jamais d'épave rouler contrairement aux voitures qui pourtant ont obligation du contrôle technique. Commencez par mettre en place un contrôle technique pour l'état des routes. et arrêtez de vendre des véhicules deux roues non homologué qui servent principalement aux rodéos urbain (qui deviennent des épaves très rapidement). Cette proposition de loi prouve la méconnaissance du sujet par les acteurs qui gèrent ce sujet. Cordialement,

N° 933325 - NON au CT

par :

27/06/2023 13:26

Comme l'a si bien dit notre Président, arrêtez d'embêter les Français avec des lois inutiles imposées par la commission européenne, le seul but étant d'uniformiser les lois. Ce n'est pas parce qu'une loi imbécile est appliquée dans d'autres pays qu'il nous faut impérativement l'adopter. Liberté et tolérance, voilà des valeurs à prôner !

N° 933329 - NON au CT

par :

27/06/2023 13:28

Comme l'a si bien dit notre Président, arrêtez d'embêter les Français avec des lois inutiles imposées par la commission européenne, le seul but étant d'uniformiser les lois. Ce n'est pas parce qu'une loi imbécile est appliquée dans d'autres pays qu'il nous faut impérativement l'adopter. Liberté et tolérance, voilà des valeurs à prôner !

N° 933332 - Opposition à la proposition de décret

par :

27/06/2023 13:28

Bonjour,

L'inutilité de ce décret vis à vis des objectifs écologiques posés m'oblige à m'opposer à cette proposition.

Je soutiens la [association de motard] dans les démarches d'opposition, merci de ne pas imposer aux Français des nouvelles mesures pesantes.

N° 933333 - CT à la revente !

par :

27/06/2023 13:29

Bonjour, Je trouve pertinent la mise en place du CT mais pas comme il est proposé !

En effet, la grande majorité des motards sont très attentifs à l'intégrité mécanique de leurs motos.

La moyenne kilométrique annuelle est très faible par rapport aux voitures et bon nombre de motards ont plusieurs motos. C'est mon cas, et je ne fais que maxi 1000kms à l'année chacune...

ça n'a aucun sens de les faire contrôler tous les 3ans.



Je propose que le CT soit appliqué intelligemment, comme en Belgique, où il est applicable uniquement à la revente ou en cas d'accident.

Cela permettrait d'être rassuré à l'achat de son véhicule pour les 1% des motos mal entretenues et de vérifier les considérations environnementales

Cordialement,

N° 933336 - Non

par :

27/06/2023 13:30

Les motards sont des gens responsables aussi bien de leur matériel que de leur sécurité. N'importe quel agent des forces de l'ordre peut très bien évaluer l'état d'une moto lors d'un contrôle routier. Le contrôle en centre agréé est moins satisfaisant puisque un motard véreux pourra très bien changer quelques pièces après le dit contrôle. Donc c'est non et non

N° 933337 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

27/06/2023 13:30

Puisqu'il s'agit de réduire les accidents en 2 roues et améliorer les contrôles réalisés tous les ans lors des entretiens annuels, il est nécessaire d'imposer les points suivants:

les contrôles ne doivent être réalisés que par des spécialistes moto, ayant bien entendu le permis moto notamment pour les grosses cylindrées.

tous les dommages provoqués lors de la manipulation de la moto doivent être intégralement pris en charge par l'assurance du contrôleur (chute, choc, casse...)

Aucun contrôle ne devra être destructif, notamment les montées en régime avec un moteur froid, l'utilisation d'outils non appropriés,...

Le contrôle technique ne devra être réalisé qu'en présence du propriétaire pour voir toutes les activités réalisées sur la moto; et derniers point un contrôle technique dès routes qui deviennent catastrophique que

très urgent et nécessaire car les motos pourront être sécurisé et pas les routes cela ne servira a rien juste à engraisser le lobby

Merci.

N° 933339 - Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires (Montesquieu, L'esprit des lois)

par :

27/06/2023 13:31

Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentalité des 2RM. Aucune étude ne le démontre (sauf celle de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] extrapolée d'accidents de 50cc d'une ville d'Espagne). Bien au contraire, les études les plus sérieuses prouvent que les défaillances techniques ne sont en cause que dans seulement 0,3% des accidents, au contraire des infrastructures routières dangereuses et de la dégradation continue de notre réseau routier, en cause dans près de 30% des accidents (ah ! le frisson de ces routes gravillonnées à l'approche d'un virage, de ces nids de poules, de ces coussins berlinois glissants sous la pluie ou de ces séparateurs de voies à la peinture défraîchie, invisibles de nuit sous la pluie avec les phares des véhicules circulant en sens inverse !).

Le motard n'est pas qu'un automobiliste, il connaît sa fragilité et ne néglige pas sa "pré-vol" avant d'enjambrer sa monture.

Il suffit d'ailleurs de lire le site de la Sécurité Routière, qui dispense ses conseils et démontre en creux l'inanité du CT : Le contrôle de sa machine se fait avant de rouler, pas tous les 2 ou 3 ans !

Comment 3 "associations" (la plus "grosse" a moins de 90 adhérents), peuvent-elles faire plier l'état et prendre en otage des millions de conducteurs de 2RM ?

La pédagogie est certainement plus efficace qu'un contrôle tous les ... Suite aux campagnes successives, dont celles de la [association de motard] et de la [assurance], ont permis de réduire le nombre de conducteurs 2RM tués de 19% ces 10 dernières années, quand le nombre de pratiquants a lui progressé de plusieurs millions dans le même temps.

Sans compter que la moto est moins polluante que la voiture : désengorgement des villes, plus légère donc moins de particules fines, l'anti pollution a rattrapé celle des voitures dans un temps très bref. L'annonce du contrôle technique provoque déjà la désertion d'un grand nombre de motards urbains.

Et tous les motards n'habitent pas en ville : quid du maillage des centres ? Du coût de l'investissement matériel ? De la formation ? Quel contrôle entre une 50cc, un sidecar, un trike, une monet-goyon de 1925, une moto de 130kg ou une autre de 400kg ?

Le motard n'est pas qu'un automobiliste. C'est un passionné qui possède, restaure et entretient plusieurs motos. Pourquoi condamner tout ce monde. Pour une association, "[association]" ? La France n'est pas Paris !

Qui impose de prendre une telle décision à la va vite, après avoir procrastiné depuis 2014, date de la publication de la directive 2014/45/UE ?

Cette directive (CT obligatoire ou mesures alternatives) face à laquelle, le ministre des Transports, avec un peu de courage politique, peut remettre le métier "mesures alternatives" sur l'ouvrage, d'autant que le Conseil d'Etat a pris soin de débouter ces 3 "associations" de leur demande de sanction financière en cas de retard de mise en œuvre de la dite directive.

En conclusion, un peu de courage, Monsieur le Ministre Clément Beaune, trouvez la parade, ne condamnez pas des millions de passionnés.

La France a inventé la moto, ne la détruisez pas par des mesures aussi inutiles que coûteuses !

Je garde espoir,

Bien cordialement,

N° 933341 - du racket

par :

27/06/2023 13:31

Juste pour pomper du fric , sinon à quoi cela sert - il

N° 933346 - Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires (Montesquieu, L'esprit des lois)

par :

27/06/2023 13:33

Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentalité des 2RM. Aucune étude ne le démontre (sauf celle de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] extrapolée d'accidents de 50cc d'une ville d'Espagne). Bien au contraire, les études les plus sérieuses prouvent que les défaillances techniques ne sont en cause que dans seulement 0,3% des accidents, au contraire des infrastructures routières dangereuses et de la dégradation continue de notre réseau routier, en cause dans près de 30% des accidents (ah ! le frisson de ces routes gravillonnées à l'approche d'un virage, de ces nids de poules, de ces coussins berlinois glissants sous la pluie ou de ces séparateurs de voies à la peinture défraîchie, invisibles de nuit sous la pluie avec les phares des véhicules circulant en sens inverse !).

Le motard n'est pas qu'un automobiliste, il connaît sa fragilité et ne néglige pas sa "pré-vol" avant d'enjamber sa monture.

Il suffit d'ailleurs de lire le site de la Sécurité Routière, qui dispense ses conseils et démontre en creux l'inanité du CT : Le contrôle de sa machine se fait avant de rouler, pas tous les 2 ou 3 ans !

Comment 3 "associations" (la plus "grosse" a moins de 90 adhérents), peuvent-elles faire plier l'état et prendre en otage des millions de conducteurs de 2RM ?

La pédagogie est certainement plus efficace qu'un contrôle tous les ... Suite aux campagnes successives, dont celles de la [association de motard] et de la [assurance], ont permis de réduire le nombre de conducteurs 2RM tués de 19% ces 10 dernières années, quand le nombre de pratiquants a lui progressé de plusieurs millions dans le même temps.

Sans compter que la moto est moins polluante que la voiture : désengorgement des villes, plus légère donc moins de particules fines, l'anti pollution a rattrapé celle des voitures dans un temps très bref. L'annonce du contrôle technique provoque déjà la désertion d'un grand nombre de motards urbains.

Et tous les motards n'habitent pas en ville : quid du maillage des centres ? Du coût de l'investissement matériel ? De la formation ? Quel contrôle entre une 50cc, un sidecar, un trike, une monet-goyon de 1925, une moto de 130kg ou une autre de 400kg ?

Le motard n'est pas qu'un automobiliste. C'est un passionné qui possède, restaure et entretient plusieurs motos. Pourquoi condamner tout ce monde. Pour une association, "[association]" ? La France n'est pas Paris !

Qui impose de prendre une telle décision à la va vite, après avoir procrastiné depuis 2014, date de la publication de la directive 2014/45/UE ?

Cette directive (CT obligatoire ou mesures alternatives) face à laquelle, le ministre des Transports, avec un peu de courage politique, peut remettre le métier "mesures alternatives" sur l'ouvrage, d'autant que le Conseil d'Etat a pris soin de débouter ces 3 "associations" de leur demande de sanction financière en cas de retard de mise en œuvre de la dite directive.

En conclusion, un peu de courage, Monsieur le Ministre Clément Beaune, trouvez la parade, ne condamnez pas des millions de passionnés.

La France a inventé la moto, ne la détruisez pas par des mesures aussi inutiles que coûteuses !

Je garde espoir,

Bien cordialement,

N° 933347 -

par :

27/06/2023 13:33

Bonjour.

1 le contrôle technique 2 RM est un texte européen largement soufflé par les lobbies. Les statistiques prouvent que l'état des motos est quasiment négligeable dans les causes d'accidents.

2 Si au moins ce contrôle pouvait faire diminuer le bruit des 2RM.

Mais sur mon pot d'échappement dûment homologué, il me faut 5 minutes pour démonter ou remonter le DB Killer. Donc cela ne servira à rien.

3 je suis, comme la majorité des motards, conscient de mon extrême fragilité au guidon.

Donc je ne néglige aucun éléments lié à ma sécurité.

4 Honnêtement payer environ 50 € m'ennuie pour rester poli.

5 J'ai participé, mais aura ce plus d'effet que d'uriner dans un violon ? Encore moins je pense, l'urine déformant l'instrument.

Salutations

N° 933348 - Controle technique deux roues.

par :

27/06/2023 13:34

Absolument contre cette ineptie imposée par Bruxelles !!! Messieurs les technocrates, envisagez plutôt une rapide reconversion.

N° 933353 - une aberration

par :

27/06/2023 13:36

comment voulez vous former des gens pour le controle lorsque chaque moto est differente alors que les vrais mecanos sont extremement rare et que nous rencontrons beaucoup de problemes avec certains manque de connaissances quelles difference entre une peugeot de 1903 avec une machine de maintenant rien que le demarrage au kick bonjour les accidents du travail et le permis nous nous l'avons et les controleurs ils l'ont? a partir de combien de tours le moteur va t il resister pour le test du banc preparez des fonds pour indemniser les moteurs rinces et autres gateries le vrai motard c est celui qui connait sa machine et qui est capable d anticiper aujourd'hui la plupart des motards montent sur leurs machines sans savoir a quoi ils ont affaires

N° 933354 - Mesures dérogatoires au contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

27/06/2023 13:36

Contrairement à la Finlande, l'Irlande et les Pays Bas qui ont décidé de ne pas appliquer le contrôle technique des motos, la France met toute son énergie pour le mettre en application.

Pourquoi ? Il y a le choix entre le contrôle technique ou les mesures dérogatoires définies dans la directive européenne

Parce que cela rapportera une manne financière importante dont l'État à besoin.

Personne ne se pose la question sur l'impartialité des 3 associations qui ont déposé un recours au Conseil d'État.

il faut savoir qu'au moins 2 de ces associations ont des intérêts dans sociétés de Contrôle technique : conflit d'intérêts ...? personne n'en parle

Et puis un contrôle léger... (qui n'ira qu'en se durcissant au fil des années) quel intérêt sinon de faire déboursier 50€ aux propriétaires de motos sans que cela ait une quelconque incidence sur les accidents de motards ?

Une tartufferie...

L'État ferait mieux de d'entretenir les routes correctement, vu leurs états dégradés qui sont de pire en pire.

N° 933356 - Contrôle technique des 2 roues et autres

par :

27/06/2023 13:36

Bonjour

La directive européenne ne concerne que les plus de 125 cm<sup>3</sup> (pour faire simple). Vous présentez des projets de décret et arrêté qui s'appliqueraient aussi au moins de 125 cm<sup>3</sup>.

Au moment où les jeunes ont une perte de confiance dans le politique et l'Europe, vous vous montrez encore plus sévère.

Il faut appliquer la directive et seulement la directive.

Cordialement

N° 933360 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 13:38

Bonjour,

Je trouve que le contrôle technique des 2 roues ne résoudra pas les problèmes.

En effet, le ratio accident/ défaillance technique est de 0.3%. Cela prouve que le CTP ne résoudra pas "ce" problème car, à ce jour, le CT automobile ne permet pas l'abolition des accidents.

Me concernant, je suis motard depuis 1984, et pompier volontaire depuis 1985.

J'ai pu constater que le problème survient de la quasi nulle, pour ne pas dire pseudo formation, de certains utilisateurs de 2 ou 3 roues.

Je pense, qu'il faudrait déclencher des aides financières pour que tous les utilisateurs des 2 roues puissent monter en compétences, et aider les organismes chargés de formation.

L'état devrait s'en prendre aux les utilisateurs qui ne jouent par le jeu : contrôle administratif, augmentation de la dureté des sanctions, immobilisations des véhicules poubelles ...

D'autres parts, nombreuses chaussées sont dans en état relativement catastrophiques et, l'état devrait prendre, en urgence, leur remise en état.

Si l'idée première du CTP est de faire baisser les accidents des 2 roues (vélo, scooter, cyclo, tricycles, moto ...) en propositions d'améliorations :

- L'état met les moyens sur la réfection des routes, à la conception de voies dédiées aux 2 roues motorisées, et à l'autorisation de circulations des vélos sur les voies réservées (bus, ... ) ;
- Me concernant je serai plus enclin à fournir, tous les 3 ans, un preuve d'entretien de mon véhicule à mon assureur.

Cette facture engagera la responsabilité d'un professionnel (donc personne qui a la compétence d'entretien du véhicule confié) ainsi que la mienne.

Cordialement.

N° 933361 - Du racket

par :

27/06/2023 13:38

De la foutaise , juste prendre du fric encore et encore . Sinon à quoi cela sert -il?

N° 933362 - Défavorable

par :

27/06/2023 13:41

Défavorable à un CT 2 roues car:

- 1) Le pourcentage d'accident lié au machine défectueuse (cylindrée 125cc ou plus) est infime moins de 0,3%
- 2) Un 2 roues est moins sensible au embouteillage , donc pollue moins
- 3) Le 'bruit' est déjà contrôlé par les FO
- 4) ce CT ne tiens pas compte des spécificités des 2 roues ( le décrets parle de contrôler "1.1.3. FREIN DE STATIONNEMENT", "2.1.3. DIRECTION ASSISTÉE", "3.4. ESSUIE-GLACE", "6.2.2. PORTES, POIGNÉES DE PORTE ET AUTRES OUVRANTS", "7.1. CEINTURES DE SÉCURITÉ", ...
- 5) De plus les centres de CT ne sont pas équipé, ni formé à ces spécificités (contrôleurs non formés aux 2 roues)
- 6) Lors des révisions / entretiens en garages, les 2 roues sont vérifiés car il en va de la sécurité des pilotes et responsabilité du garage.

N° 933363 - Hétérogénéité des véhicules à contrôler et trop fortes compétences à mettre en œuvre pour ce contrôle.

par :

27/06/2023 13:41

De part l'hétérogénéité des véhicules et donc des points cruciaux à contrôler, il va falloir déterminer les points essentiels et redondants parmi tous ces véhicules. Pour que le contrôle ne soit pas trop long et n'oblige pas le garage à mettre en œuvre tout un ensemble de matériels très difficilement utilisables, il est essentiel de se limiter à des points de contrôle peu nombreux mais qui révèlent la maintenance sérieuse du véhicule. Le bruit du véhicule, la protection du motard, l'usure et la maintenance des éléments de sécurité font appel à plusieurs compétences.

La multitude des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un contrôle sur un véhicule à 2 roues, ou 3 roues voire 4 roues est essentielle pour mieux juger objectivement le véhicule. Celui à 4 roues devrait suivre la filière des contrôles d'un VL.

Il faut éradiquer les véhicules bruyants d'origine tel que les Harley Davidson ou certains modèles italiens. Il faut les obliger à se mettre en conformité avec la législation même si leur constructeur a failli. On pourra mettre sur le même plan la faiblesse de certains freins avant chez Harley Davidson et chez d'autres constructeurs. Le frein moteur en cas de freinage d'urgence est difficilement mis en œuvre avec le dosage du frein avant et arrière. Aussi le freinage avant doit être irréprochable.

La multitude des compétences nous pousserait à croire que seul un motard devrait pouvoir tenir un garage de contrôle pour nos deux roues. Le kilométrage annuel voire depuis l'origine doit être pris en compte pour mieux situer le niveau et la finesse du contrôle à mener.

Quant au prix, quand j'entends qu'on pense le limiter à 59€ soit 10€ de moins que pour ma voiture, je suis désolé mais vous êtes loin du compte, il faut viser au pire 40€ TVA incluse.  
Avec mes sincères salutations et mes encouragements.

N° 933368 - inutilité du controle technique pour les roues motorisés

par :

27/06/2023 13:44

Bonjour,

ce controle ne servira a rien et n'est pas credible pour les raisons suivantes :

- les proprietaires de 2 roues suivent et entretiennent correctement leurs engins
- l'accidentologie des 2 roues n'est pas lié à l'etat de la moto mais plutot aux infrastructures qui ne sont plus entretenues par l'etat ( etat des routes deplorables... )
- la moto reste en majorité une activité de loisirs avec tres peu de km dans l'année pour la plupart des usagers que nous sommes .
- le puissant lobbying de [réseau de contrôle technique], acteur majeur du controle technique voiture voyant là un moyen d'ameliorer son business model et ayant fait publier des rapports et statistiques bidons basés sur aucun fondements et verités il y a des alternatives pouvant etre proposées comme par exemple l'imposer lors de la revente d'une moto, ce qui me semble etre plus legitime et credible .

-

N° 933370 - Non au Contrôle technique des moto

par :

27/06/2023 13:45

Je suis contre, nous entretenons et faisons entretenir nos moto au moins 1 fois par an. Question de sécurité.

Non au contrôle technique

N° 933372 - Une taxe de plus tout simplement.

par :

27/06/2023 13:45

Tous les organes de sécurité sont visibles sans démontages et déjà vérifiés pas les motards. Tous ces aspects en termes de sécurité sont enseignés lors de la formation au permis A. Ce contrôle technique est une aberration ni plus ni moins, d'autant plus que les centres ne sont pas formés en mécanique moto. Un motard prend soin de sa machine, sa sécurité en dépend.

N° 933374 - Cyclomoteur, prix

par :

27/06/2023 13:46

Les contrôles des éléments de sécurité d'une moto sont plus accessibles qu'une voiture et ne nécessiteraient a priori pas d'investissements lourds, et peuvent être contrôlés visuellement en faisant le tour du véhicule. Je m'interroge donc du prix annoncé de 50€, alors que le contrôle technique voiture dure 30 minutes pour un prix de 70€.

Pourquoi les véhicules AM (cyclomoteurs) sont exclus? Ils sont souvent modifiés avec des pots débridants les puissances ou juste pour le bruit, sans considérer les aspects de pollution sur des

moteurs qui sont souvent plus pollués car leur petite cylindrée obligent à maintenir des tours moteurs élevés.

N° 933376 - Non à un décret commercial de faiblesse des élus pour créer un contrôle de plus !

par :

27/06/2023 13:47

Comment peut-on s'agenouiller devant 3 associations parisiennes qui "vivent" des subventions de l'état ? [association], [association] et [association] ..

Les élus sont censés représenter les français et pas seulement les parisiens ...et non de contribuer au développement du commerce de l'Allemand [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ?

Membre de la fédération Française des véhicules d'époques , j'ai la chance de contribuer à faire rouler une dizaine de motos et voitures anciennes .

Il n'y a aucune similitude de sécurité entre une voiture et une moto ! bonjour le désordre provoqué par la passage dans les centres de contrôle sur tout le territoire !!!!

La police possède déjà tous les moyens pour contrôler le bruit, les pneus , les assurances, les cartes grises ...pourquoi créer une taxe de plus en 2024 ?

Inutile de se cacher derrière le conseil d'état, les dispositions pour répondre à l'exigence européenne ne justifient pas la mise en place de l'obligation d'un contrôle dit technique .

Après le report des retraites, la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation des prix des énergies ...jusqu'où irez vous pour punir les Français qui ont voté pour être représentés ..bien représentés . cdl

N° 933378 - Opposition totale au Contrôle Technique Moto.

par :

27/06/2023 13:47

1. Conformément au droit européen, le Contrôle Technique Moto n'est pas obligatoire si de nouvelles mesures sont prises pour améliorer la sécurité.

2. Le Contrôle Technique Moto est inutile & coûteux sauf pour être agréable à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], multinationale allemande qui communique de fausses informations sous couvert de fausses enquêtes.

N° 933379 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 13:47

L'amalgame fait entre scooter 125 et moto nécessitant un permis me dérange. L'esprit et l'usage ne sont pas les mêmes. Le prix du contrôle aux vues des prestations est totalement prohibitif.

N° 933380 - Opposition totale au Contrôle Technique Moto.

par :

27/06/2023 13:48

1. Conformément au droit européen, le Contrôle Technique Moto n'est pas obligatoire si de nouvelles mesures sont prises pour améliorer la sécurité.

2. Le Contrôle Technique Moto est inutile & coûteux sauf pour être agréable à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], multinationale allemande qui communique de fausses informations sous couvert de fausses enquêtes.

N° 933382 - CT moto



par :

27/06/2023 13:48

Bonjour,

Je possède un Peugeot Satelis 500 de 2011 totalisant 11000 km. Sans démontage on ne peut voir que l'usure des pneus et des plaquettes de frein, ce que je vérifie moi-même très régulièrement.

Et je devrais payer pour un contrôle "technique" qui ne pourra en plus de cela seulement contrôler le niveau de pollution ?

D'autre part, comme je ne peux pas entrer dans les locaux, le "contrôleur" devra déplacer un véhicule alors qu'il n'a peut-être pas le permis pour le faire !

Bref, un machin "administratif" de plus pour emmerder les français...

N° 933383 - Conscient de l'enjeu mais n'approuve pas

par :

27/06/2023 13:49

Il est vrai qu'un contrôle technique est nécessaire pour une certaine catégorie particulièrement mal entretenu (essentiellement  $\leq 125\text{cm}^3$ ).

Mais imposer un contrôle qui selon les estimations coûterait 50€ sur un 2 roues motorisé qui aura 4 fois moins de points de contrôle qu'un véhicule léger est un quelque peu indécent.

Pour œuvrer dans la sécurité des conducteurs de 2 roues, il ne suffit pas simple d'imposer un contrôle assidu des véhicules. Il faut aussi assurer un contrôle assidu des routes.

J'ajouterai que si le contrôle reste aussi cher (que les spéculations l'annonce), j'oserai espérer que l'excédent (par rapport à un contrôle VL) permettra de mettre en place une TVA à taux réduit sur les équipements de sécurité ou un meilleur entretien des routes.

N° 933384 - Non à un décret commercial de faiblesse des élus pour créer un contrôle de plus !

par :

27/06/2023 13:49

Comment peut t-on s'agenouiller devant 3 associations parisiennes qui "vivent" des subventions de l'état ? [association], [association] et [association] ..

Les élus sont censés représenter les français et pas seulement les parisiens ...et non de contribuer au développement du commerce de l'Allemand [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ?

Membre de la fédération Française des véhicules d'époques , j'ai la chance de contribuer à faire rouler une dizaines de motos et voitures anciennes .

Il n'y a aucune similitude de sécurité entre une voiture et une moto ! bonjour le désordre provoqué par la passage dans les centres de contrôle sur tout le territoire !!!!

La police possède déjà tous les moyens pour contrôler le bruit, les pneus , les assurances, les cartes grises ...pourquoi créer une taxe de plus en 2024 ?

Inutile de se cacher derrière le conseil d'état, les dispositions pour répondre à l'exigence européenne ne justifient pas la mise en place de l'obligation d'un contrôle dit technique .

Après le report des retraites, la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation des prix des énergies ...jusqu'où irez vous pour punir les Français qui ont voté pur être représentés ..bien représentés . cldt

N° 933385 - Avis de motard responsable

par :

27/06/2023 13:50

Bonjour.

Ne pourrait-on pas déjà appliquer la législation actuelle sans en rajouter une couche. Je pense au bruit par exemple

S'agissant de "sécurité" donc d'économie sociale, pourquoi faire payer ?

Je ne connais pas de motards, sauf quelques inconscients, qui néglige le bon entretien de sa machine.  
Bref, je suis contre.

N° 933388 - CT moto

par :

27/06/2023 13:51

L'Europe demande un contrôle technique à partir de 125 cm<sup>3</sup>. La France veut l'imposer aux cyclomoteurs à partir de 49,9 cm<sup>3</sup> ( L1e ). Puisque qu'il faut soit disant s'aligner sur l'Europe, il n'y a aucune raison que les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> soient concernées par ce nouveau contrôle.

N° 933389 - Non à un décret commercial signe de faiblesse des élus pour créer un contrôle de plus !  
par :

27/06/2023 13:51

Comment peut-on s'agenouiller devant 3 associations parisiennes qui "vivent" des subventions de l'état ? [association], [association] et [association] ..

Les élus sont censés représenter les français et pas seulement les parisiens ...et non de contribuer au développement du commerce de l'Allemand [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ?

Membre de la fédération Française des véhicules d'époques , j'ai la chance de contribuer à faire rouler une dizaines de motos et voitures anciennes .

Il y a peu de similitude de sécurité dans l'usage entre une voiture et une moto ! bonjour le désordre provoqué par la passage dans les centres de contrôle sur tout le territoire !!!!

La police possède déjà tous les moyens pour contrôler le bruit, les pneus , les assurances, les cartes grises ...pourquoi créer une taxe de plus en 2024 ?

Inutile de se cacher derrière le conseil d'état, les dispositions pour répondre à l'exigence européenne ne justifient pas la mise en place de l'obligation d'un contrôle dit technique .

Après le report des retraites, la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation des prix des énergies ...jusqu'où irez vous pour punir les Français qui ont voté pour être représentés ..bien représentés .  
cdlt

N° 933390 - Consultation projet d'arrêté contrôlé technique 2 roues

par :

27/06/2023 13:51

L'arrêté manque de substance car l'accroissement de l'accidentologie des 2 roues concerne les très petites cylindrées dont les trottinettes électriques qui ne semblent pas concernées par le CT. Par ailleurs quid des motos de collection avant 1975 dont les freinages et normes antipollution ne correspondent absolument pas aux machines produites après 1995.

N° 933391 - en meme temps!!!

par :

27/06/2023 13:52

je pense que le CT peut être une bonne chose pour les petites cylindrées qui font un bouquant d'enfer (pour souvent pas grand chose) moi je suis petit motard 125cc loin d'une ville qui pourra effectuer ce contrôle ! bref en faisant 3 ou 400 km par an ,on va venir me braquer 50€ +1/2 journée au centre alors que mon 2 roues est d'origine et avec de bon pneus .

contrôlez plutôt les C15 et autre 205D qui circulent et polluent tranquillement dans nos campagnes .les vrais motards sont des gens respectueux, foutez leurs la paix :

N° 933392 - CT moto

par :

27/06/2023 13:52

L'Europe demande un contrôle technique à partir de 125 cm<sup>3</sup>. La France veut l'imposer aux cyclomoteurs à partir de 49,9 cm<sup>3</sup>. Puisque qu'il faut soit disant s'aligner sur l'Europe, il n'y a aucune raison que les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> soient concernées par ce nouveau contrôle.

N° 933395 - Contre le contrôle technique des motos

par :

27/06/2023 13:53

Il faudrait d'abord entretenir mieux les infrastructures du réseau routier, comme ne plus avoir ces fameuses barrières le long des routes de véritables guillotines. Ensuite au sujet du bruit obligé les fabricants de pots d'échappement à rendre inamovible les silencieux. Enfin aux niveaux des équipements de protections individuels baisser la TVA. Après cela nous pourront envisager un contrôle technique

N° 933397 - Contrôle technique motos

par :

27/06/2023 13:54

Une simple pompe à fric imposée par Bruxelles, un motard prend toujours soins de son véhicule, lorsqu'un accident arrive, il est d'avantage dut à l'imprudence du motard ou de l'automobiliste, et encore d'avantage à l'état des routes

le seul contrôle technique qui aurait du sens serait celui des deux roues qui en sont exemptés, et dont se servent les voyous, les pseudos Français en faisant des roues arrières sur la chaussée, sur les trottoirs, voir dans les centres commerciaux, et qui pourrissent la vie des honnêtes gens.

A 14 ans je fouillais les poubelles des super marchés pour manger, à une époque ou les aides n'existaient pas, ou le 15 du mois au mieux ma mère faisait une bouillie pour repas. Ou je faisais 60kms en mobylette (conforme) en aller et retour même en hiver, et on se plaignait pas.

Alors politiques de tous bord, arrêtez de baisser votre pantalon devant Bruxelles, devant les dealers, devant cette immigration et faites votre travail, à savoir défendre la France, les Français.

taper du poing sur la table, sans la France l'Europe n'existe pas.

N° 933398 - Contre le contrôle technique des motos

par :

27/06/2023 13:55

Il faudrait d'abord entretenir mieux les infrastructures du réseau routier, comme ne plus avoir ces fameuses barrières le long des routes de véritables guillotines. Ensuite au sujet du bruit obligé les fabricants de pots d'échappement à rendre inamovible les silencieux. Enfin aux niveaux des équipements de protections individuels baisser la TVA. Après cela nous pourront envisager un contrôle technique

N° 933399 - Encore des dépenses inutiles

par :

27/06/2023 13:55

Bonjour. En 2 roues moto chaque pilote sait que sa vie est en danger à la moindre défaillance technique. On roule par plaisir et pas pour se tuer alors notre moto est toujours contrôlée et entretenue, pas besoin de passer un CT.

N° 933400 - 17 juin 1999

par :

27/06/2023 13:55

"Les véhicules mis pour la première fois en circulation avant le 17 juin 1999 ainsi que les véhicules à moteur 2 temps dont les émissions ne sont pas régulées par un système de dépollution comprenant un catalyseur ne sont pas soumis au contrôle de la teneur en CO".

Je possède 2 motos strictement identiques ( Yam 1300 XJR) une de janvier 1999, et une de septembre 1999;

je rappelle, même moteur, même carburation, pas de catalyseur, même échappement ;  
une exemptée de contrôle pollution et l'autre soumise au contrôle pollution;

Donc, juste une question : pourquoi cette date du 17 juin 1999 ?

N° 933402 - a boire et a manger

par :

27/06/2023 13:55

je pense que le CT peut être une bonne chose pour les petites cylindrées qui font un bouquant d'enfer (pour souvent pas grand chose) moi je suis petit motard 125cc loin d'une ville qui pourra effectuer ce contrôle ! bref en faisant 3 ou 400 km par an ,on va venir me braquer 50€ +1/2 journée au centre alors que mon 2 roues est d'origine et avec de bon pneus .

contrôlez plutôt les C15 et autre 205D qui circulent et polluent tranquillement dans nos campagnes .les vrais motards sont des gens respectueux, foutez leurs la paix :

N° 933403 - Contrôle technique des deux roues.

par :

27/06/2023 13:56

Bonjour, tout le monde sait que le motard entretient sa machine. Le pilote est dessus et sait les risques encourus si il ne fait pas contrôler sa machine régulièrement. Personnellement, je suis persuadé qu'il serait plus judicieux de vérifier les deux roues de moins de 125 cm<sup>3</sup>. Là, il y a problème (s), bruits, pneus, vitesse etc ....

N° 933404 - controle technique

par :

27/06/2023 13:56

controle technique inutile ,ce sont les conducteurs de motos qui surveillent et entretiennent le plus leurs véhicules .

motard 77 ans en 2 roues à moteur depuis l'age de 14 ans.

N° 933406 - CT 2 ROUES

par :

27/06/2023 13:56

Je suis motarde depuis quelques années maintenant, je n'ai rien à me reprocher à ce niveau autant qu'en voiture où j'ai toujours été en ordre et fait mes CT. Plus flashée en voiture qu'en 2 roues, c'est dire !

J'imagine qu'on aura de toute façon pas le choix vu que l'UE décide de tout, et je sais même pas si ça va servir à quelque chose, si ça va être lu ce que j'écris...

Je suis pas fondamentalement contre le CT, mais je ne viserais pas particulièrement les grosses cylindrées, habitant en campagne je peux vous assurer que je crois ce que j'appelle des "brouettes à moteur" 50cc, c'est une horreur. Ces petits jeunes ne se rendent pas compte du danger qu'ils peuvent représenter (pas de lumières, scooter brinquebalant scotchés de partout, pas de rétros, clignotants cassés, et ON LES LAISSE ROULER), wheeling à tout va parce que jeunesse fougueuse, chicane retirée où l'on entend la dirt à 3km à la ronde alors qu'elle est à 45Km/h, bref on a tous fait des conneries.

Mais les voir comme ça, parfois sans casque et sans gants, rouler n'importe comment, et qu'on tape toujours sur nous les motards qui avons passé un permis ! ... Ça me hérise.

Donc pour ce point : OUI je suis d'accord pour un CT, même si ça n'empêchera pas certains de ne pas le faire et de rouler avec ces brouettes.

Mais je trouve qu'il y avait d'autres priorités concernant les 2 roues notamment la sécurité : double-glissière, nids de poules, ces gravillonnages annoncés "à la der" toute l'année, aucune comm' ou aucune aide pour l'achat d'équipement de base de protection (on fait bien des aides pour les vélos électriques, les voitures électrique, les primes à la casse, les RFI, les primes etc.....), tout ça peut revenir cher même si oui on le sait qu'on a pas de carrosserie etc etc, et pourtant nada.

Quand je vois qu'en Suisse où je travaille ils ont un CT 2 roues ultra pointilleux (même en voiture c'est horrible), par contre pour rouler la seule obligation c'est d'avoir avec un casque !!? C'est quand même fou, et même en France on a juste les gants qui sont devenus obligatoires il n'y a pas forcément très très longtemps.

Concernant les établissements, je ressens une pression de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], qui seront je pense les premiers à avoir tous leurs centres homologués dès la sortie officielle de ce CT et vont absorber tout le marché très très rapidement en imposant une sorte de monopole sans autre choix (le prix aussi!). Il faut impérativement encadrer ça si ça passe parce que ça c'est interdit par la loi les ententes commerciales, lobbying etc ! Merci de ne pas "subventionner grassement" l'achat des équipements de contrôle CT, si vous ne subventionnez même pas une partie de l'achat des nouveaux airbags moto qui paraissent vraiment sympa.

Qu'en est-il des points de contrôle ? Qui va "monter sur ma bécane" pour les contrôler ? Chaque moto est si différente ! Sachant que si un ami monte sur ma moto et fait 2m alors qu'il n'a pas le permis moto il risque GROS, c'est un lambda du CT sans permis moto qui pourra la contrôler, la pousser au rupteur et faire joujou alors qu'il n'y connaît rien ? Le propriétaire devra t il être présent pour éviter les abus ? Tous ces points sont flous et sans réponse de l'État.

Je pourrais encore écrire 3 pages mais je vais m'arrêter là  
Salutation d'une citoyenne à 2 roues dont la plaque d'immatriculation est aux nouvelles normes et qui a sa chicane bien en place et rien à se reprocher.

N° 933407 - CT moto  
par :

27/06/2023 13:56

Au lieu de financer des escros pour ce CT ..pourquoi ne pas permettre aux concessionnaires motos qui eux sont équipés de faire ce même contrôle qui ont des mécaniciens compétents avec le permis A et restent objectifs pas comme les CT des voitures ou certains te font revenir rien que pour faire du fric.

A bon entendeur

N° 933408 - hausse camouflée d'impôts/taxes sur un aspect "énergie et climat" non pertinent.

par :

27/06/2023 13:57

le CT voiture est d'une inutilité accablante en ce qui concerne la politique "énergie et climat". Il en sera de même pour les 2 roues motorisés. Ce n'est qu'une taxe déguisée.

Les CT ne devraient être effectués qu'en l'absence des révisions constructeurs périodiques. En quoi cela amènerait plus de sécurité qu'une révision constructeur où les organes de sécurité des 2 roues (aussi vrai pour les voitures) sont contrôlés et réparés si besoin. Les révisions sont faites en général tous les 10-15000km ou annuellement, cela est bien plus contraignant et onéreux qu'un CT à périodicité plus longue. En substance, le CT est absolument inutile, quelle que soit sa périodicité, et son aspect "visuel" pour être peu couteux met d'autant plus en exergue la fumisterie qu'il couvre. Le nombre de points de contrôle sera très certainement révisé à la hausse dès la mise en place, donc cette consultation est absolument inutile.

Les politiques anti-mortalité routières atteignent leurs limites. La densification des radars routiers, l'abaissement à 80km/h hors agglomération etc. ne montrent pas de résultats probant. Pourquoi les mesures inefficaces sont-elles maintenues? Simplement pour leur manne financière. Bravo!

En revanche, où en est la systématisation des glissières de sécurité "double étage" qui évite la décapitation des conducteurs de 2 roues? Une vraie mesure qui sauverait des vies. Tout comme la réfection plus rapide des routes (dépendantes ou non de l'état ou des collectivités territoriales) ou encore le remplacement des asphaltes très glissantes?

Non, le CT 2-roues n'est pas le levier d'action majeur qui diminuera la mortalité routière, pas plus qu'il n'aura un impact bénéfique au regard de "Energie et Climat".

Enfin, la politique du gouvernement est infléchie par des associations majoritairement parisiennes anti-2 roues motorisés qui pèsent donc sur l'ensemble du territoire. Encore une belle preuve de vision autocentrée de la capitale.

Le gouvernement montre toute l'étendue de son incompétence sur cette affaire (et si ce n'était que celle là...), sa déconnexion avec les attentes des conducteurs de 2-roues motorisés tout en leur faisant miroiter la prise en compte de leur point de vue au travers de cette consultation. Vous êtes vraiment des branquignols.

N° 933410 - Un CT inutile

par :

27/06/2023 13:58

Il suffit de s'intéresser un peu au sujet pour comprendre que le CT des motos ne servira à rien concernant la sécurité des motards. Cela n'est absolument pas comparable au CT VL. Que va-t-on vérifier ? Par exemple la tension de la chaîne, tous les 3 ans, c'est idiot, c'est tous les 500 km que cela doit être vérifié. Et tout est pareil pour les freins, les pneus... Tout motard sait que sa vie dépend de la qualité de l'état de sa machine. Les initiés font un très bon entretien eux-mêmes et les non-initiés le font faire au garage. Intéressez-vous au sujet en rentrant dans la technique et vous verrez qu'une moto n'a rien à voir avec une voiture. L'amélioration de la sécurité en deux roues passe par le

comportement sur route du motard, bien sûr, en premier, mais aussi de tous les autres utilisateurs. On pourrait aussi parler de l'état des routes, des nids de poules, du gravier, de ces fissures remplies d'un matériau noir très glissant... Les contrôles de gendarmerie pour le bruit, seraient bien plus efficaces pour les machines bruyantes. Le CT à part voler de l'argent au motard qu'il ne mettra pas ailleurs, ne servira à rien.

Ce qui va arriver sur ce sujet et qui ouvrira la voie à bien d'autres, c'est le boycott.

Personnellement je ne fais plus que 2000 à 3000 km à moto par an et parfois bien moins, j'en faisais 10 fois plus il y a 40 ans. Alors j'ose l'écrire je ne passerai pas de CT, ni pour ma moto la plus récente ni sur les anciennes qui font même pas 100km par an !

Poursuivre dans l'imposition autoritaire et non intelligente d'un CT moto, c'est pousser les utilisateurs à la rébellion.

N° 933415 - Sans titre

par :

27/06/2023 14:00

Les raisons qui me poussent à croire que la mise en obligation d'un contrôle technique pour les cycles n'est rien de plus qu'une nouvelle niche financière pour abonder les caisses étatiques :

-le rapport MAIDS établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%. Cette proportion quasi inexistante ne justifie pas l'imposition d'un CT aux cycles.

- Le critère de "contrôle de bruit" n'est pas valable. Il n'est pas représentatif de l'ensemble de la communauté motarde. de plus les contrevenants se présenteront au CT avec leurs moto en conformité et la remodifieront dès le contrôle effectué. Un mode de contrôle sur les routes serait plus judicieux (radar décibelle).

-Enfin, concernant la pollution, les particules fines émises par pneumatiques et freins sont beaucoup moins importantes du fait d'un deux-roues que d'une voiture. Les émissions polluantes les moins fortes sont le fait de deux-roues, qu'il s'agisse de CO2 (36 g/km chez Honda) que des particules autres, sauf pour les plus anciens, qui ne sont pas les plus utilisés. Là encore, le CT ne servira à rien puisque les niveaux acceptables de CO2 ne figurent sur les certificats d'immatriculation que depuis peu de temps, la seule mention y figurant étant le classement Euro donc le niveau maximal d'émissions pour la réception du véhicule concernée. Autant dire que la majorité du parc roulant ne pourrait pas être contrôlée en pollution, mais payerait quand même le montant "de base" exigé par les opérateurs de CT.

N° 933419 - NON au CT cycles

par :

27/06/2023 14:01

Les raisons qui me poussent à croire que la mise en obligation d'un contrôle technique pour les cycles n'est rien de plus qu'une nouvelle niche financière pour abonder les caisses étatiques :

Le rapport MAIDS établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%. Cette proportion quasi inexistante ne justifie pas l'imposition d'un CT aux cycles.

Le critère de "contrôle de bruit" n'est pas valable. Il n'est pas représentatif de l'ensemble de la communauté motarde. de plus les contrevenants se présenteront au CT avec leurs moto en conformité et la remodifieront dès le contrôle effectué. Un mode de contrôle sur les routes serait plus judicieux (radar décibel).

Enfin, concernant la pollution, les particules fines émises par pneumatiques et freins sont beaucoup moins importantes du fait d'un deux-roues que d'une voiture. Les émissions polluantes les moins fortes sont le fait de deux-roues, qu'il s'agisse de CO2 (36 g/km chez Honda) que des particules

autres, sauf pour les plus anciens, qui ne sont pas les plus utilisés. Là encore, le CT ne servira à rien puisque les niveaux acceptables de CO2 ne figurent sur les certificats d'immatriculation que depuis peu de temps, la seule mention y figurant étant le classement Euro donc le niveau maximal d'émissions pour la réception du véhicule concernée. Autant dire que la majorité du parc roulant ne pourrait pas être contrôlée en pollution, mais payerait quand même le montant "de base" exigé par les opérateurs de CT.

N° 933425 - controle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 14:03

controle technique inutile ,ce sont les conducteurs de motos qui surveillent et entretiennent le plus leurs véhicules .

motard 77 ans en 2 roues à moteur depuis l'age de 14 ans.

N° 933427 - Amateurisme

par :

27/06/2023 14:04

Commencez par entretenir les routes,(nids de poule..chaussées déformées,plutôt que d'infliger un contrôle technique qui n'a pas lieu d'être ! Une façon comme une autre de racketter une catégorie de Français ! Notre liberté si fièrement affichée à l'entête des mairies se voit réduite de jour en jour ! Nous nous en rappelleront dans l'isolement !

N° 933430 - controle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 14:05

controle technique inutile ,ce sont les conducteurs de motos qui surveillent et entretiennent le plus leurs véhicules .

N° 933431 - 2 roues ancien mais immatriculé récemment pour la première fois

par :

27/06/2023 14:05

J'ai remis en route un cyclomoteur (49,9cm3) de 1965 qui a été remis pendant plusieurs décennies sans être immatriculé.

Je l'ai fait immatriculer pour la première fois en 2021.

Comment va s'organiser le futur contrôle technique : année de mise en service, année d'immatriculation ? exigences ?

Merci d'avance

N° 933436 - Durée de validité en fonction de l'utilisation

par :

27/06/2023 14:10



Il n'est pas prévue de durée de validité en fonction de l'utilisation du véhicule comme en PL et VL, alors que certains sont mis en location ou servent pour le transport de personne (taxi moto). Ne faudrait-il pas un contrôle plus régulier de ses véhicules afin de rendre leur usage plus sécurisé?

N° 933438 - périodicité / vignette

par :

27/06/2023 14:12

Bonjour,

La vignette est trop grosse, on parle de Moto pas de voiture 5x5 cm trop gros à placer, ou très inesthétique .... 2x2 ou 3x3 maximum ou une pastille ronde de 2 ou 3 cm de diamètre max ...

La périodicité, pourquoi pas tous les 4 ans ( ou 5 ans ) depuis la moto neuve jusqu'à sa fin de vie .... plus simple non ?

Cdt .

N° 933439 - 1969 - 2023

par :

27/06/2023 14:13

Je pratique le 2RM depuis 1966, la motocyclette depuis 1969. Je n'ai jamais eu d'accident causé par une défaillance de ma/mes machines. Les pneus, bien sûr mais aussi les freins, les suspensions, tous les organes de chacune de mes motocyclettes sont l'objet d'un suivi attentif. Que viendrait ajouter un contrôle technique à cela?

J'ai accueilli avec bon sens le contrôle technique "auto"; On n'est pas en permanence sous le véhicule pour vérifier son état et ce contrôle technique m'a déjà rendu service, service qu'il n'eut pu me rendre avec une motocyclette.

En revanche, l'état des routes, la signalisation de plus en plus abondante et parfois incohérente m'ont maintes fois mis en danger. C'est peut-être là une piste à creuser, sin on parle de sécurité.

N° 933444 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 14:17

Ce contrôle n'est pas justifié par l'aspect sécurité.

La somme demandée est exorbitante, pour ma part je possède plusieurs 2 roues et tous les 3 ans je dois repasser faire le contrôle avec des véhicules qui auront parcourus très peu de kilomètres durant cette période, donc on peut considérer cela comme du "racket".

Les associations ayant demandées la mise en place du contrôle ne sont pas neutre et fortement intéressé par cette mise en place, cela aurait dû suffire au rejet de ce projet.

Pour résumé : je suis contre.

N° 933451 - Une nouvelle taxe qui ne dit pas son nom

par :

27/06/2023 14:19

Combien d'accidents mortels liés à l'état du deux-roues ? 0,7 % selon le rapport MAIDS, qui fait toujours référence en la matière !!! Vous allez taxer les motards tous les 3 ans pour ça, sachant qu'en 1 semaine une moto peut avoir usé ses pneus et devenir non-conforme ? C'est quoi la prochaine

étape, un contrôle mensuel applicable aux trottinettes, dont la mortalité explose ? Et l'état de dégradation des routes françaises, on en parle ?

N° 933453 - Motos anciennes

par :

27/06/2023 14:19

Y a t'il une particularité concernant les motos anciennes et très anciennes qui sont assurées "collection" et qui ne pourront pas je pense satisfaire aux critères de pollution n'étant pas équipées de pots catalytiques ? Mais qui sont le patrimoine vivant de véhicules ayant fait la fierté de leur époque et n'ayant pas tous les équipements de sécurité modernes je pense au freinage abs, des feux clignotants de détresse...

N° 933457 - les motards en colère

par :

27/06/2023 14:21

encore une fois on se trompe de cible, les motards bichonnent leur moto ils font les révisions ou le font eux memes.

c'es les scooters et les 50 à 80cm3 qui posent problèmes mais là on a trop peur d'aller emmerder les fauteurs de troubles on préfère encore une fois taxer le contribuable.

N° 933463 - Un coup d'épée dans l'eau

par :

27/06/2023 14:23

Le fond de l'idée aurait pu avoir du sens : réduire les nuisances sonores et limiter la pollution, notamment sur les réseaux routiers surchargés des grandes agglomérations, mais également en zone rurale. Malheureusement, la mise en œuvre du projet est désastreuse. Pourquoi imposer à tous un contrôle qui ne concerne qu'une minorité ? Je ne vois pas pour quelle raison devrais-je payer pour ceux (aussi peu nombreux soient-ils) qui font du bruit ! En ce qui concerne la pollution, je pense que les motards n'ont pas de prise là-dessus, puisque les normes sont imposées aux constructeurs. Pour ma part, vous l'aurez compris, ma moto est d'origine, de surcroît parfaitement entretenue (elle est déjà passée trois fois en concession depuis un an) et tout à fait en règle (comme pour la majorité des motards d'ailleurs). Enfin et sans être médisant, tout le monde connaît le fin mot de l'histoire : les chicanes seront déposées plus vite qu'elles n'auront été montées.

N° 933465 - CT Motos

par :

27/06/2023 14:25

Je trouve aberrant que les 50cc et les scooters échappent à ce contrôle, ce sont surtout les 50cc qui se modifient très facilement... Bruit d'échappement impressionnant, pollution à tout va (vent?) Quant à nous les motarda et autres bikers., nous aimerions des routes en très bon état, des sanctions sévères pour réprimer l'usage du téléphone au volant, une sensibilisation des automobilistes à notre sujet...

Les 3 associations qui ont oeuvré pour imposer ce contrôle ont oublié de parler de tout ça, d'ailleurs pourquoi pas aller jusqu'au CT des trottinettes électriques? Cherchez pourquoi mais là je suis persuadé qu'elles s'y opposeraient...

Pour ma part je voterai pour le Parti politique qui s'engagera à le supprimer.

N° 933466 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 14:25

Le contre technique semble être une aberration!

Le seul moment où celui-ci pourrait peut-être être utile serait lors de la vente du véhicule.

N° 933467 - Mesure totalement inefficace pour son but

par :

27/06/2023 14:25

Cette mesure n'a aucun intérêt pour la sécurité (facteur technique infime dans les accidents de 2RM) de plus la formation incite les motards à opérer eux-mêmes des contrôles de sécurité

Étant moi-même motard l'entretien est pour moi prioritaire / essentiel et coûteux : pourquoi payer encore ? Me croyez-vous assez négligeant pour rouler sur 2 roues avec des pneus ou des freins usés ? Commencez par copier les allemands qui obligent à porter du cuir alors qu'en France seuls gants et casques sont obligatoires ...

N° 933471 - Juste un impôt déguisé

par :

27/06/2023 14:26

Cette mesure sera complètement inutile les motos bruyantes seront remises en conformité

Pour le contrôle

La pollution de l'air dans les villes ne sera pas réglée par ce contrôle puisque qu'il est évident que un 2 roues se déplace plus rapidement qu'une voiture dans les embouteillages

J'ai un scooter pour me déplacer qui consomme 2,5 litre/km qu'une voiture fait mieux ?

N° 933479 - Non au CT Moto

par :

27/06/2023 14:29

Lors du dernier référendum, les Français ont voté majoritairement le NON au projet de constitution Européenne.

La démocratie n'a pas été respectée.

De nouveau, on cherche à nous imposer une loi inutile et impopulaire avec ce contrôle technique suite à l'action de quelques associations et d'un conseil d'état qui utilise l'argument de l'obligation au niveau UE..

Tous les pays ne fonctionnent pas de manière identique au niveau de l'UE et c'est tant mieux !

Par exemple en Belgique, le permis à point n'existe pas.

Cette mesure aussi impopulaire que les retraites n'a pas lieu d'être car les Motards entretiennent déjà leurs motos et dépensent beaucoup d'argent pour cela..

Occupez-vous plutôt des voyous qui pourrissent la vie des gens avec leurs rodéos urbains..

Vous vous trompez de cible et cette mesure sera contre-productive sur tous les plans.

Non au CT Moto !!!

N° 933483 - Contrôle sans grande utilité

par :

27/06/2023 14:31

Autant sur une voiture il peut y avoir des faiblesses qui échappent à son conducteur ex: usure des freins, léger jeu des biellettes etc..., autant sur une moto une grande partie de la mécanique est visible et le moindre jeu se sentira à la conduite. Ce contrôle aurait pu être utile au niveau du bruit car il est vrai que de nombreuses motos font un bruit hors des normes. Mais hélas leurs propriétaires remonteront l'échappement d'origine pour le contrôle et remettront leur pot bruyant après. Il faudrait une saisie systématique des machines bruyantes. Les motos sont dans l'ensemble très bien entretenues et je pense que leur taux de contre visite devrait être très faible. Néanmoins cela va encore faire des frais supplémentaires pour un gain de sécurité infime et une colère anti gouvernement inversement proportionnelle.

N° 933489 - Il en depend de notre vie

par :

27/06/2023 14:32

En tant que motard, nous devons avoir une machine irréprochable...il en va de notre vie. Un contrôle est donc inutile.

Si l'état veut faire de l'argent, qu'il se penche sur les pots d'échappement non réglementaires très bruyant!

N° 933493 - Le CT deux roues motorisées

par :

27/06/2023 14:33

Les aspects techniques :

- Il faut bien regarder les chiffres officiels, seulement 0.3% des accidents des 2RM (Roues Motorisées) sont liés à des défaillances techniques du véhicules et sur ces 0.3%, ces défaillances ne seraient même pas détectables (à noter que lors la mise en place du ct auto, les défaillances mécaniques représentaient 17 à 18% des accidents)
- La quasi totalité des motos passent au minimum 1 fois par an dans un garage (changement pneumatique, plaquette de frein, vidange...) et là TOUS les garages motos font systématiquement un "check" complet de la machine.
- Sur un aspect plus général : un motard est beaucoup plus consciencieux avec sa machine qu'un automobiliste : avec une moto pas bien entretenue on le paie cache ! (petit message déjà passé par nos élus dans les hémicycles...

Les aspects environnementaux :

- tout d'abord un point par rapport aux normes EURO => les 2 roues motorisées sont en phase sur cet aspect ; les chiffres d'une étude ADEME montre bien l'amélioration.
- A trajet égal avec une voiture, les 2 roues génèrent moins de pollution déjà par le fait d'être beaucoup moins lourd et moins encombrants.
- sur un aspect nuisance sonore, des lois existent déjà et les forces de l'ordre ont déjà des outils qui leur permettent de faire de la surveillance et voire de la répression si nécessaire : pourquoi encore ajouter un contrôle technique ?
- sur un aspect mobilité, il faut aussi noter que les 2RM étant plus petits fluidifient grandement le trafic donc pas de bouchon, gain de temps de transport donc moins d'émissions (petit clin d'oeil en même temps pour les ZFE...)

Sur un aspect très général :

Rappelons que le CT 2RM n'a jamais été imposé par l'Europe : on pouvait faire des propositions alternatives : ce qui a été fait ! Le Conseil d'État est revenu sur l'abrogation du texte de la mise en place du CT 2RM seulement par rapport à certaines associations anti-motards subventionnées par l'état... Que doit-on en conclure ?

et je signe :

N° 933494 - Affichage de l'attestation du Ct

par :

27/06/2023 14:34

Bonjour ,

afin d'éviter toutes dégradations des carénages ou autres des motos ( collage et décollage ) et surtout de leur perte dûe a un nettoyage régulier des motos, ne pourriez vous pas prévoir un registre commun avec les assurances et le SIG ou les Cg afin déviter le collage de la validation du ct sur le véhicule.

N° 933504 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

27/06/2023 14:37

Suppression du point de contrôle des émissions sonores ou point non soumis à contre visite car ce point n'est pas vérifié lors du contrôle des véhicules léger.

N° 933507 - CT inutile

par :

27/06/2023 14:38

Le CT pour les deux-roues est inutile car très peu d'accidents sont dû à des défaillances techniques. Les motards entretiennent leur motos pour éviter justement ce type d'accidents. Il serait préférable d'entretenir les routes!

N° 933513 - Mesure inutile

par :

27/06/2023 14:39

Bonjour,

La mise en place du CT2RM se base sur des chiffres erronés avancés par le groupe Delkra (conflit d'intérêt puisque ce seront eux qui engrangeront des bénéfices sur les CT2RM) sur l'accidentologie des usagers 2RM et les causes de ces accidents. L'état du véhicule n'est que très rarement en cause, les émissions de polluant par les 2RM sont dans des proportions largement inférieure à la part de 2RM en circulation.

Des mesures d'accompagnement de l'état du parc 2RM auraient été plus efficaces : prime à la conversion, interdiction des reprogrammations qui augmentent les capacités des 2RM en supprimant les normes de pollution des cartographies moteurs, immobilisation systématique des véhicules sans chicane ou avec des valves (idem pour les voitures).

C'est à dire en appliquant la réglementation déjà existante en matière de conformité des véhicules circulant.

N° 933514 - Enfin !

par :

27/06/2023 14:39

Cela fait tellement longtemps qu'on subit le bruit à Paris de ceux qui débrident, on est réveillés la nuit, stressés la journée, sans oublier la pollution qui rend malade. Il était temps que le respect des règles s'impose. Pour un meilleur respect de notre santé.

N° 933515 - Tva

par :

27/06/2023 14:39

Le but est d'encaisser quelques milliards chaque année via la tva pour aider à payer la facture du quoi qu'il en coûte ou des milliards d'argent public ont été distribués sans aucun contrôle ni contrepartie à des entreprises du cac 40 déjà riche à milliards ....ou alors si ce n'est pas le cas .pourquoi ne pas défiscaliser le CT ??? La effectivement vous pourriez sans être ridicule affirmer que c'est pour le bien des motards !!!

N° 933516 - Avis sur le CT moto

par :

27/06/2023 14:39

Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mon profond désaccord concernant l'exigence du contrôle technique pour les motos, en mettant particulièrement l'accent sur l'état des routes. Alors que je reconnais l'importance de la sécurité routière et la nécessité de mesures efficaces pour prévenir les accidents, je crois fermement que l'imposition du contrôle technique aux motos n'est ni justifiée ni équitable, surtout compte tenu de l'état souvent précaire des routes.

Il est indéniable que de nombreuses routes sont en mauvais état, présentant des nids-de-poule, des fissures et d'autres défauts qui peuvent mettre en danger les motocyclistes. Les motos, avec leur structure légère et leur système de suspension plus sensible, sont plus vulnérables aux effets néfastes de ces imperfections routières. Les secousses et les chocs causés par les routes dégradées peuvent endommager les motos et compromettre la sécurité des motocyclistes.

En imposant un contrôle technique sur les motos sans remédier en premier lieu à l'état des routes, nous manquons une occasion importante d'adresser la véritable source du problème. Plutôt que de se concentrer sur les véhicules, il serait plus judicieux de mettre l'accent sur l'amélioration des infrastructures routières. En investissant dans la réparation et l'entretien des routes, nous créons un environnement plus sûr pour tous les usagers de la route, y compris les motocyclistes.

De plus, il est important de noter que les motocyclistes sont souvent plus attentifs à l'état des routes que les conducteurs de voitures, car ils sont plus exposés aux dangers potentiels. Ils sont plus enclins à signaler les défauts de la chaussée aux autorités compétentes et à prendre des mesures pour éviter les zones à risque. En encourageant et en facilitant la communication entre les motocyclistes et les organismes responsables de l'entretien des routes, nous pouvons travailler ensemble pour améliorer activement la sécurité routière.

Je propose donc une approche globale qui combine l'entretien des routes et la sensibilisation des usagers de la route. Au lieu de demander aux motocyclistes de subir un contrôle technique coûteux et redondant, nous devrions concentrer nos ressources sur des initiatives visant à remédier à l'état des routes et à sensibiliser les conducteurs de tous types de véhicules aux dangers liés aux routes dégradées.

En conclusion, je vous encourage à réévaluer l'obligation du contrôle technique des motos, en tenant compte de l'état des routes. Plutôt que de mettre la responsabilité de la sécurité des motocyclistes uniquement sur les épaules des propriétaires de motos, travaillons ensemble pour créer des routes

sûres et mettre en place des campagnes de sensibilisation efficaces. Cela permettra de garantir une expérience de conduite plus sécurisée pour tous les usagers de la route.

Je vous remercie de votre attention et de votre considération.

Cordialement

N° 933517 - tarif éxgéré

par :

27/06/2023 14:40

Bjr, un Ct sur une voiture comportant de nombreux points de vérification vient de me coûter 60€ et là se serait 50€ pour un contrôle visuel c'est scandaleux, surtout que tout le monde sait bien que lorsque nous aurons mis la main dans l'engrenage, les points de vérification deviendront comme pour les voitures de plus en plus nombreux avec une note de plus en plus onéreuse, autant j'aurais pu comprendre et accepter un CT lors de la vente d'une moto autant créer une taxe supplémentaire (car il ne s'agit de rien d'autre) est inadmissible pour moi  
motardement votre

N° 933522 - Tva

par :

27/06/2023 14:41

Le but est d'encaisser quelques milliards chaque année via la tva pour aider a payer la facture du quoi qu'il en coûte ou des milliards d'argent public ont été distribué sans aucun contrôle ni contre partie à des entreprises du cac 40 déjà riche à milliards ....ou alors si ce n'est pas le cas .pourquoi ne pas defiscaliser le CT ??? La effectivement vous pourriez sans être ridicule affirmer que c'est pour le bien des motards !!!

N° 933523 - Inutile, un impôt déguisé

par :

27/06/2023 14:41

Ce contrôle technique va taxer inutilement ceux qui ont déjà un 2 roues correctement entretenu et en règle.

Les autres soit ne s'y soumettront pas soit se mettront en conformité juste le temps du contrôle.

N° 933524 - patrimoine en danger

par :

27/06/2023 14:41

bonjour, étant collectionneur et possédant plusieurs 2 roues ancien, je trouve intolérable que les - de 50cc soit soumis a un contrôle technique ainsi que les véhicules de plus de 40 ans qui, pour la plupart ne font pas plus de 1000 km par ans et , généralement , ne sorte que pour participé a diverse manifestation lié au patrimoine automobile.les possesseurs de véhicules ancien sont des passionnés qui entretienne leurs montures et sont fière de les présenté en parfait état de marche .

N° 933525 - Inutile, sauf pour [réseau de contrôle technique]

par :

27/06/2023 14:42

Comme montré par les chiffres mis en avant par la [association de motard], le contrôle technique n'est pas utile pour les motards, qui ne le veulent d'ailleurs pas. Il est utile uniquement pour remplir les caisses des contrôles techniques, en particulier [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

N° 933527 - Contrôle technique 2RM

par :

27/06/2023 14:42

Bonjour,

Concernant le contrôle technique des deux roues, je suis premièrement satisfait de voir dans l'arrêté que les deux roues de 50 et 125cc seront concernés par ce contrôle.

Circulant tous les jours dans le cadre de mon activité professionnelle, je pense que ce sont bien ces véhicules qui en ont le plus besoin.

Ensuite, je ne pense pas que ce contrôle technique réduira significativement le nombre d'accidents graves. En effet, il est vrai que statistiquement l'impact de l'état des motos est faible sur celui du nombre d'accidents graves.

En revanche, ce contrôle technique permettra de détecter les nombreuses motos modifiées qui circulent, notamment en ce qui concerne les systèmes d'échappement qui font un bruit anormal et émettent un niveau de pollution anormal du fait des opérations de retrait des catalyseurs.

Pour cette raison et même si ça m'ennuie de devoir payer un contrôle technique pour ma machine, qui est entièrement d'origine, je suis favorable à l'instauration du contrôle technique des 2RM, à condition qu'il concerne l'intégralité des machines, et pas seulement les machines de plus de 125cc comme cela avait été annoncé il y a quelques mois.

N° 933529 - Avis d'un honnête citoyen.

par :

27/06/2023 14:43

Vous souhaitez nous entendre, alors qu'il suffisait de tendre l'oreille depuis le début...

Plutôt que de taxer les motards pour un contrôle qui est déjà fait en permanence, et oui 90 % des contrôles sont purement visuels et sont enseignés lors du passage du permis, donc votre loi ce résume à payer 50 € ou plus pour vérifier que notre bruit ne dépasse pas la limite autorisé et que nos motos pollue moins qu'une voiture sans compter que le reste sera irréprochable.

vous devriez plutôt sensibiliser les automobilistes seul dans leurs voitures à passer aux deux roues afin qu'il n'y ait moins d'émission polluantes dû au embouteillages, usure des pneus, consommation de carburant plus importante que pour un véhicule léger,...

De plus, un automobiliste avec un permis moto regarde toujours mieux ses rétros car il se sent concernés.

Ce qui diminuerait fortement les risques sur la route.

N° 933541 - Quelle utilité à part prendre de l'argent ?

par :

27/06/2023 14:47



Que fera de mieux un contrôle technique par une personne qui ne sera pas formée aux spécificités de chaque marque ?

Je paie une révision (assez chère) chez un concessionnaire de la marque tous les ans. Qui mieux que lui peut connaître l'état de ma moto ? Cela devrait valoir largement un contrôle technique.

Pour la petite histoire, mon concessionnaire a refusé que je reparte avec la moto pour cause d'épaisseur de disques de frein en dehors des tolérances.

A part prendre un peu plus d'argent au contribuable pour le mettre (pour leur bon plaisir) dans la poche des organismes de contrôle, prouvez moi que c'est nécessaire...

N° 933546 - Quelle utilité à part prendre de l'argent

par :

27/06/2023 14:49

Que fera de mieux un contrôle technique par une personne qui ne sera pas formée aux spécificités de chaque marque ?

Je paie une révision (assez chère) chez un concessionnaire de la marque tous les ans. Qui mieux que lui peut connaître l'état de ma moto ? Cela devrait valoir largement un contrôle technique.

Pour la petite histoire, mon concessionnaire a refusé que je reparte avec la moto pour cause d'épaisseur de disques de frein en dehors des tolérances.

A part prendre un peu plus d'argent au contribuable pour le mettre (pour leur bon plaisir) dans la poche des organismes de contrôle, prouvez moi que c'est nécessaire...

N° 933553 - Enfin !

par :

27/06/2023 14:51

Bonjour

Il est temps que le contrôle technique des deux roues motorisés soit mis en place.

La pollution et le bruit générés par ces engins est tout à fait insupportable !

Merci

N° 933558 - Moto ancienne

par :

27/06/2023 14:53

Pas de ct pour les motos de collection et antérieures à 1975 année où les codes sont devenus obligatoires le jour avant cette date les motos sont de conception différente après elles sont modernes

N° 933559 - Non au CT des 2 RM

par :

27/06/2023 14:53

Occupez-vous des routes, nous on s'occupe de nos motos" ...

Comme l'indique le bilan 2021 de l'ONISR sur l'accidentalité routière (page 144 et 145), 30% des accidents mortels sont liés au facteur infrastructures routières. La cause technique, quant à elle, ne concerne - selon le rapport MAIDS de 2009 - que 0,3% des accidents de 2RM.

Il faut mettre en place des mesures alternatives, dont l'objectif est de déroger à la directive Européenne 2014/45/UE.

N° 933561 - Contrôle technique des véhicules catégorie L

par :

27/06/2023 14:53

Pourquoi faire une différence entre les 2 roues et les voitures ? Sur l'âge du contrôle initial et la fréquence, la plupart des 2 roues en ville roulent au quotidien dans des conditions difficiles ( freinage et démarrages fréquents) qui fatiguent la mécanique bien autant si ce n'est plus que les voitures. Pour lutter contre le défaut de CT (ça concerne aussi les voitures bien sûr) est-il pré vu la mise en place d'un dispositif?

Le CT des 2 roues prévoit-il aussi le contrôle des équipements de sécurité obligatoires du conducteur tel que le casque, les gants etc....?

Ce contrôle comprend-il une vérification concernant les modifications non homologuées, courantes sur les 2 roues comme les échappements par exemple.

N° 933562 - Inutilité du contrôle technique

par :

27/06/2023 14:53

Pour 3 raisons :

- bruit : démontage du pot non conforme pour le CT et remontage ensuite - mieux vaut intensifier les contrôles.

- défaillance technique du véhicule : 0,3 % des véhicules, car le motard n'a que 2 roues, et il sait bien que si l'une d'elle défaille, ou défaut voire blocage moteur...

- Le grand absent de tout cela, c'est l'intensification des contrôles sur le terrain, nettement plus efficace, aussi bien pour les comportements dangereux, que pour les contrôles conformité véhicules.

N° 933570 - Contre le contrôle technique

par :

27/06/2023 14:56

Le contrôle technique pour les motos ne permettra pas de réduire le nombre de motards morts sur les routes, chiffre qui est déjà en baisse en 2022. Les principales causes d'accidents mortels sont le non respect du code de la route, l'alcool, la vitesse, l'inexpérience, les médicaments et la somnolence. Un contrôle technique peut avoir uniquement un intérêt lors de la vente afin de sécuriser les ventes.

Il est préférable de rendre obligatoire tout équipement de sécurité (casque, veste, chaussures, gants) afin de réduire la mortalité et de continuer à entretenir les chaussées.

Cela aura un impact plus significatif sur le taux de mortalité sur les routes.

N° 933573 - Opposition au CT 2/3 roues et quadricycle à moteur

par :

27/06/2023 14:57

Bonjour,

Je suis opposé à cette mesure qui ne résoudra aucun problème majeur de sécurité routière mais qui va créer d'énormes contraintes pour les usagers !

- Les 2 roues en bons états sont impliqués dans 99,7% des accidents (d'après un assureur spécialisé qui a des statistiques détaillées, la [assurance]). Le CT pour 2 roues va donc mettre en oeuvre une usine à gaz disproportionnée pour régler 0,3% des accidents. J'espère que cette proportion "action du gouvernement / cause d'accident" sera conservée pour agir sur les causes d'accidents majeurs:

infrastructures dégradées ou inadaptées au 2 roues + manque de formation des autres usagers de la route qui ne "voient" pas les 2 roues.

- J'ai vécu au Royaume-Uni qui impose un CT pour les 2 roues. Les vérifications superficielles effectuées durant ce CT anglais ne peut pas permettre d'améliorer les véhicules, car tous ces contrôles sont déjà effectués par l'utilisateur du 2 roues pour sa propre sécurité. Et même si l'utilisateur n'est pas compétent, n'importe quel garage moto propose ce service gratuitement lors de l'entretien du véhicule, qui a lieu beaucoup plus fréquemment que tous les 3 ans !

- Je ne vois pas comment l'équipement des centres de contrôle technique pourra être amorti sans que le prix du contrôle soit démesuré.

Si les centres doivent investir dans du matériel cher, plus former leurs employés, ils préféreront rester sur le marché de l'automobile. Donc le maillage du territoire risque d'être décousu... Et donc l'utilisateur ne pourra pas effectuer un CT.

Si les investissements restent raisonnables, le matériel sera donc léger tout comme le contrôle, donc le CT ne servira vraiment à rien et ne détectera pas les problèmes des 0,3% d'accidents.

Situation qui renforce mes doutes sur l'intérêt d'un CT pour les 2 roues, tous les cas sont défavorables...

- J'aimerais que ce décret inclue une étude statistique démontrant l'utilité d'un CT pour les 2 roues. Si cette étude n'existe pas, il faudra la réaliser avant l'application du CT.

- des solutions alternatives, comme le propose la demande initiale européenne, seraient bien plus efficaces pour la sécurité, comme la TVA réduite sur les équipements des motards, l'obligation du port de gants, etc ...

- Si un objectif du CT est de réduire la pollution du parc 2 roues, il n'aura encore aucun impact, car les 2 roues sont actuellement sur les dernières normes EURO, et ils contribuent à fluidifier le trafic et donc à réduire le temps de trajet. De plus l'électrification des 2 roues progresse et propose les mêmes solutions que l'automobile.

- Si le CT veut réduire les nuisances sonores, là encore le résultat sera inefficace. Les échappements des 2 roues sont très accessibles et souvent remplacés en moins de 5 min, donc le pot d'échappement d'origine sera utilisé pour le CT puis le pot non homologué reprendra sa place le lendemain...

- Le lobbying au sujet du CT pour les 2 roues implique tellement de conflit d'intérêt que je ne comprends pas comment la classe politique peut laisser passer ça sans réagir:

---[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], important acteur de CT pour l'automobile, sort un rapport avec 8% d'accident 2 roues liés à un problème technique (vrai chiffre = 0,3%)

---[ASSOCIATION], qui touche des subventions pour les véhicules électriques et les trottinettes.

---[association], dont le fondateur gère un commerce de vélo

---[ASSOCIATION], touche des fonds de la maire de Paris et ne publie pas ses comptes ...

Je conclurai par le fait que le gouvernement avait plutôt pris le sujet dans le bon sens, en refusant le CT et en proposant des mesures alternatives, avant que le Conseil d'Etat ne se fasse éblouir par les 4 cités ci-dessus. Je vous demande fortement de reprendre le travail sur les mesures alternatives et de laisser le CT dans un tiroir.

NON AU CT

Cordialement,

N° 933583 -

par :

27/06/2023 15:01

La mise en place d'un CT pour les 2-3 rm's, poussé par le lobby des centres de vérification de véhicules (étroitement liés au rapport remis à la commission européenne d'ailleurs, comme c'est bizarre!!!)

ne permettra juste que d'enrichir encore ces professionnels de la pseudo sécurité, sur un marché non porteur, puisque la sécurité à 2 roues, est déjà dans l'ADN de l'utilisateur. En effet, les points de vérification font partie des épreuves au permis de conduire et les principales sources de sécurité, freinage, éclairage, gonflage et état des pneus...sont facilement accessibles et vérifiés par l'utilisateur régulièrement.

L'obligation d'un contrôle obligatoire, en place des mesures alternatives autorisées par l'Europe, ne garantira en rien les points vérifiés, facilement modifiable avant et après contrôle. Encore une option de dupe!

L'état du réseau routier général qui se délabre de façon dramatique après le transfert des compétences de l'État vers les régions et départements n'arrange rien. Les moyens manquent pour le réparer, prenez l'argent aux sociétés d'autoroute, concédées depuis plus de 50 ans pour leur mise en oeuvre, et largement payées et remboursées depuis.

Permettez aux utilisateurs de 2 rm's de s'équiper à un taux de TVA restreint à 5,5% en vue de favoriser leur sécurité en cas d'incident ou d'accident, ce qui fera économiser des journées d'hospitalisation coûteuses...

Voilà des solutions envisageables, pérennes et réalistes, au lieu de vouloir répondre à l'injonction de 3 associations pseudo écologistes mais surtout anti moteurs, aujourd'hui les 2rm's et demain, les VL, les bus et autres moyens de transport... malheureusement Paris sera toujours victime de son aura, le travail y est présent, il appelle les travailleurs, les travailleurs créent les déplacements et donc une part de pollution, de bruit, de nuisances de toutes sortes, rien n'arrêtera cela.

Et même 4 millions de motos dans Paris pollueront moins que tous les autres modes de déplacement présent. Et je ne parle pas des 2 plus gros aéroports de France, situés à quelques kilomètres et qui à eux seuls, polluent plus en 1j que toutes les photos en 1 an. Mais ceci est un autre débat.

En conclusion, NON AU CT,  
OUI aux Mesures Alternatives!!!

N° 933586 - CT 2RM

par :

27/06/2023 15:02

Bonjour

Personnellement, j'ai 2 motos, l'unité aura 30 ans en 2024, l'autre 18 ans.

La plus jeune roule régulièrement et est en parfait état, puisque je l'utilise lors de road trip de plusieurs milliers de km chaque année.

Ayant une formation et expérience, niveau ingénieur en véhicule thermique, j'entretiens depuis toujours tous mes véhicules.

Si je roule avec ce type véhicule, c'est parce que je dans l'incapacité financière de rouler avec des véhicules récents.

Ceux-ci étant bien trop chers et surtout, bardés d'électronique qui oblige à un entretien chez un concessionnaire.

Le CT ne sera qu'une taxe supplémentaire pour "brimer" un peu plus, les personnes à bas revenu.

N° 933592 - Enfin !

par :

27/06/2023 15:04

Je suis satisfait de voir que des projets de textes sur ce sujet soient ENFIN proposés.

Il est dommage qu'il ait fallu plusieurs condamnations de l'État pour se mettre en conformité avec le droit européen.

N° 933594 - Annulation du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 15:05

Contrôle technique complètement inutile pour les gros cubes les utilisateurs sont garants de leurs propre sécurités en toutes connaissances des risques qu'ils prennent .

Les cylindrés inférieurs à 125cm3 sont beaucoup plus accidentogènes c'est ces véhicules qu'il faut contrôler

Cordialement

N° 933598 - ENFIN!

par :

27/06/2023 15:07

Enfin un contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues.

Bien évidemment il faut contrôler tout ce qui concourt à la sécurité. Mais il ne faut pas oublier tout ce qui a pu être modifié, rendant le véhicule non conforme à sa carte grise ainsi qu'à la notice technique . Les émissions sonores devront faire l'objet d'une extrême attention et faire l'objet de sanctions.

Globalement les dérives constatées et au vu du comportement irresponsable d'un grand nombre de motards sur nos routes les sanctions devront être très sévères.

N° 933599 - Non au CT des 2 et 3 RM

par :

27/06/2023 15:07

Occupez-vous des routes, nous on s'occupe de nos motos" ...

Comme l'indique le bilan 2021 de l'ONISR sur l'accidentalité routière (page 144 et 145), 30% des accidents mortels sont liés au facteur infrastructures routières. La cause technique, quant à elle, ne concerne - selon le rapport MAIDS de 2009 - que 0,3% des accidents de 2RM.

Il faut donc mettre en place des mesures alternatives (comme envisagé avec la [association de motard]) dont l'objectif est de déroger à la directive Européenne 2014/45/UE.

N° 933602 - contrôle technique

par :

27/06/2023 15:07

Je suis tout à fait d'accord que ses contrôles techniques se répercutent aussi sur les 2 roues ou 3 roues à moteur.

N° 933603 - Utilité du CT ?

par :

27/06/2023 15:07

Je ne suis pas bien sûr de voir une quelconque utilité à ce contrôle technique 2 roues. Les motards sont sensibilisés dès le permis à l'entretien de leur véhicule, il s'agit d'ailleurs d'une question de vie ou de mort.

Par contre, il serait plus utile de consacrer cet argent à la rénovation des routes, qui sont plus meurtrières vu l'état de celles-ci dans certaines régions.

N° 933609 - Suggestions relatives à la mise en place du contrôle technique pour les 2RM

par :

27/06/2023 15:08

Bonjour,

Ce projet d'instaurer un contrôle technique (CT) pour les 2 roues motorisés (2RM) est sujet à polémiques, et fait l'unanimité contre lui en ce qui concerne les propriétaires de 2RM. Beaucoup de monde y voit l'influence des grands centres de CT, qui en effet, ont tout à y gagner.

Les propriétaires de 2RM n'en voient pas l'intérêt, car leurs machines sont contrôlées régulièrement par des professionnels.

Aussi, pourquoi ne pas habilitier les agents qui procèdent aux entretiens et révisions des 2RM à remettre la vignette du CT lors des opérations qu'ils effectuent ? Ainsi l'argument sécuritaire serait respecté, d'autant plus que cette visite serait annuelle, et financièrement, les centres de CT ne seraient pas impliqués.

Cet argument est également valable pour le CT des automobiles : pourquoi ne pas profiter de ce décret pour modifier la loi en vigueur : ainsi le propriétaire d'une voiture révisée tous les ans par un professionnel n'aurait plus à la présenter dans un centre de CT.

En outre, le prix de 50€ annoncé pour un CT 2RM est excessif, car tous les organes essentiels d'une moto sont visibles et vérifiables sans équipements et dans un temps très court. Une visite de ce type ne devrait pas dépasser 15€ TTC.

Bien cordialement,

N° 933611 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 15:09

Si se contrôle technique passe, j'arrête la moto sur la route, et mes moto ferons de la piste ou du moto cross, comme sa mon argent n'iras pas dans les caisses de [réseau de contrôle technique] ou d'un autres.

N° 933616 - Définitivement contre

par :

27/06/2023 15:11

L'état des route en France est un vrai sujet pour l'accidentologie des 2RM; le contrôle technique ne fera pas progresser la sécurité en moto mais va juste nous délester de notre argent et d'une perte de temps.

0,3 % des accidents sont imputable à l'état des 2RM en France, c'est dire si cette histoire de CT2RM n'est là que pour faire plaisir à l'Europe et aux anti-moto....

N° 933624 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 15:14

En temps que motard passionné, je juge le contrôle technique sur les 2 roues très orienté pour satisfaire des lobbies qui beneficieront d'une ressource de clientèle solvable et renouvelable d'année en année.

Un contrôle technique fait par des centres de contrôle technique qui pourront largement être dépassé par certain véhicule.

Dépassé dans le sens comment manipuler à l'arrêt une moto de plus de 250kg  
Comment démarrer au kick un monocylindre des années 1990 sans les conseils de son propriétaire ?  
Comment tenir compte de l'état des transmission de nos motos  
Cardan. Chaîne courroie.  
La partie suspension sera évaluer sur quelle critère ?  
Sur quel procedure et test se déroulera ce contrôle technique  
S'il s'agit uniquement de vérifier la pollution et le niveau sonore de nos véhicules il apparaît  
largement disproportionné d'imposer un contrôle technique d'un montant de 50 euros toute la  
communauté motarde ?  
Dans l'éventualité ou cette consultation puisse servir mon point de vue et aboutir à l'abandon du  
contrôle technique pour 2 roues, je m'oppose fermement à la mise en place d'un contrôle technique  
qui ne s'appuie sur aucun élément favorable en terme d'amélioration de la sécurité.  
Très cordialement

N° 933626 - Le motard est un utilisateur vigilant pour son véhicule.

par :

27/06/2023 15:15

Bonjour,

Motard et automobiliste je suis très conscient des risques encourus avec un véhicule en mauvais état.

Cette nouvelle obligation ne répond t elle pas au lobby des grandes firmes qui pilotent les centres de contrôle technique et bénéficient d' un marché captif et juteux !!!

N° 933631 - Le motard est un utilisateur vigilant pour son véhicule.

par :

27/06/2023 15:16

Bonjour,

Motard et automobiliste je suis très conscient des risques encourus avec un véhicule en mauvais état.

Cette nouvelle obligation ne répond t elle pas au lobby des grandes firmes qui pilotent les centres de contrôle technique et bénéficient d' un marché captif et juteux !!!

N° 933632 - Tout ça pour ça.

par :

27/06/2023 15:16

Quitte à payer [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] 50 euros je préférerais payer a la collectivité une taxe volontaire pour l'entretien des routes avec cet argent, cela contribuerait au moins a ma sécurité en moto.

N° 933640 - INUTILE

par :

27/06/2023 15:19

Contrôle inutile.

Le conducteur soucieux de sa sécurité vérifie son véhicule.

Le conducteur qui n'est pas assez responsable pour vérifier son véhicule a par ailleurs une conduite irresponsable sur la route et ce n'est pas l'état de son véhicule qui déterminera s'il a ou non des accidents.

La périodicité retenue est évidemment un leurre : au départ, pour les voitures, c'était tous les 4 ans. C'est passé à tous les deux ans. Une fois la chose en place, la périodicité apparemment avantageuse aujourd'hui finira par être ajustée à tous les deux ans. Méthode habituelle de nos gouvernants pour faire passer la pilule.

N° 933643 - Contre la mise en place d'un Contrôle Technique pour les 2 et 3 RM

par :

27/06/2023 15:20

Utilisateur de 2 RM :

=> Je réalise un contrôle de mon véhicule avant chaque sortie avec vérification de la pression et de l'état des pneus, du fonctionnement des feux et phares, de l'état de plaquettes et des disques de frein, de l'état des chaînes ou de la courroie de transmission

=> Mon véhicule suit parfaitement le programme d'entretien du constructeur (entretien chez le concessionnaire de la marque) ce qui fait qu'il est et restera parfaitement conforme aussi bien techniquement que environnementalement,

=> Mon véhicule n'a subi aucune modification et toutes pièces montées sur mon véhicule sont des pièces homologuées et vendues par le concessionnaire de la marque, respectant les normes sonores lors de sa mise en circulation, il continuera à les respecter dans le temps,

=> Le projet présenté ne semble absolument applicable aux 2 RM, il y a de nombreux éléments cités qui n'existent pas sur les 2 RM (essieux, direction assistée, diesel etc...)

=> D'après les études faites dernièrement et en particulier par la [assurance], les défaillances techniques ne sont responsables que de 0.3 % des accidents de 2 RM, il paraît donc évident qu'il n'y a aucune utilité à réaliser un Contrôle Technique pour les 2 RM.

=> Si ce contrôle technique des 2 et 3 RM était mis en place, je souhaiterais qu'une évaluation de son efficacité sur la sécurité des usagers soit réalisée par des organismes indépendants des réseaux de contrôle techniques sous 5 ans avec une clause d'abandon de ce CT en cas d'absence d'amélioration de la sécurité.

=> Les véhicules seront déplacés dans le centre de contrôle technique, il sera donc nécessaire que les contrôleurs possèdent le permis Moto

En conclusion, je pense que la mise en place d'un CT 2 et 3 RM est inutile et n'améliorera pas la sécurité des usagers.

N° 933644 - contrôle technique des véhicules de catégories A et AL , utilité ???

par :

27/06/2023 15:20

Le contrôle technique des dits véhicules n'a aucune valeur sécuritaire ( voir statistiques accidents 2 roues et causes) , céder à de pseudo groupes "écologistes" n'ayant pour intérêt que LE LEUR en souhaitant éradiquer tout ce qui les dérange si ce n'est leurs intolérances viscérales n'est possiblement positif que pour des groupes politiques visant quelques voix supplémentaires dans l'hémicycle ! Il convient à mon sens de "s'attaquer" aux véritables problèmes MAJEURS .

Ex: cargos chinois déversant leurs "poisons" au quotidien dans tous les ports de France.

Avion présidentiel pris pour effectuer une cinquantaine de kilomètres !!! etc.....

De grâce que l'Europe ET la France osent prendre à bras le corps les VRAIS problèmes.

N° 933650 - Copié collé fait par un ignorant de la technique moto

par :

27/06/2023 15:22



Difficile de trouver une crémaillère de direction, une direction assistée, un volant, un support de roue de secours, une cabine sur une moto, et je n'ai fait qu'une lecture rapide.....

Faites vous relire par un professionnel (gendarme ou policier à moto par exemple) car là c'est vraiment de l'amateurisme.....

N° 933666 - Cas des motos de collection.

par :

27/06/2023 15:27

Il sera nécessaire de prendre en compte les caractéristiques techniques d'origine pour les motos de plus de 30 ans et de les traiter comme véhicules de collection; à savoir leur accorder une dérogation pour une périodicité de contrôle plus espacée.

N° 933668 - C T 2RM

par :

27/06/2023 15:27

Le mauvais état des 2RM n'intervient que dans 0,3% des accidents, ça ne justifie aucunement la mise en place d'un contrôle technique

N° 933685 - Sécurité routière/ mesures importantes

par :

27/06/2023 15:33

L'entretien d'un 2 roues motorisés est depuis la nuit des temps dans la formation, un 2 roue mal entretenu ne va pas loin et le CT n'apportera rien en terme de sécurité pour les utilisateurs.

Supprimons les ralentisseurs en plastique véritable plaque de verglas en cas de pluie, doublons les rails de sécurité afin d'en finir avec ces guillotines.

TVA réduites sur les équipements de protection.

N° 933691 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 15:35

NON, NON et NON au CT des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

C'est de l'argent facile sur le dos des usagers ... On a déjà les CT voitures, les vignettes Crit'air

.....

La priorité pour la sécurité est plutôt à la remise en état des routes qui sont accidentogènes en puissance, ainsi que la remise aux normes de pléthores de ralentisseurs en tous genres ... les séparations de chaussées et de voies non signalées ... les chicanes diverses et variées qui fleurissent de partout ... les innombrables quilles plastiques ou métalliques, que mêmes les automobiles et poids lourds détruisent à peine posées ... j'en passe et des meilleurs !!!!

Nous roulons sur des 2 roues entretenus, sinon nous ne prendrions pas le risque de se tuer avec des épaves !!!!

Le pire ... c'est les conducteurs de trottinettes électriques débridées, les Giros roues qui roulent à 70, voire 80 Km/h en agglou ... sans casques, ni protections ... et qui grillent STOP, Feu rouges ... qui empreintent les trottoirs etc ... etc ... et pour eux, pas de problèmes, tout va bien !

Merci de prendre en compte mes commentaires.

N° 933694 - une escroquerie

par :

27/06/2023 15:36

L'argent des motards est bien plus recherché que leur sécurité !

ne pas confondre le milieu motard, avec les abrutis qui roulent en scooter et ne respectent pas la moindre règle, un motard par principe, et pour sa propre sécurité

contrôle en permanence sa monture et l'entretient scrupuleusement.

de plus des courts d'entretien journaliers sont imposés lors du passage de permis de conduire.

donc donner 50€ à un centre avidé d'argent pour un contrôle visuel que chaque motard effectue naturellement !

je comprends que les ([association] et autres bobos parigo) soient fatigués du bruit des scooters en tout genre, mais il ne faut pas tout confondre.

pour finir un motard qui n'entretient pas sa moto et qui finit au tas ! bien fait pour lui.

N° 933695 - contrôle technique motos

par :

27/06/2023 15:37

bonjour, je trouve ce projet inutile pour deux raisons

la première, la grande majorité des motards ont des machines bien voire très bien entretenues car il en va de leur sécurité, pneus, freins, chaîne.....

la deuxième, les contrevenants, échappements non homologués et bruyants, rétros non homologués, clignotants non homologués remettront les accessoires d'origine pour le passage au contrôle et ni vus ni connus.....

Les forces de l'ordre devraient faire la chasse aux 50 centimètres cubes débridés, bruyants et accidentogènes car non prévus pour de 80 km/ ou plus, et les conduites auto ou moto sans permis, excès de vitesse en agglomération, et alcoolémie..... CDT

N° 933700 - Utile mais réflexion à élargir

par :

27/06/2023 15:39

En parallèle de la mise en place du CT2R, qu'est-il prévu pour garantir des routes en bon état.

Certaines routes sont tellement dégradées que même avec une moto en état irréprochable le risque d'accident est élevé. Quid de commissions sur l'état des routes à l'échelle départementale ?

N° 933706 - Contrôle technique 2RM

par :

27/06/2023 15:41

Mesdames, Messieurs,

Je commencerai cet exposé par l'idée même du contrôle technique. A l'origine, le contrôle périodique a été mis en place selon le bénéfice / risque -> sécurité routière vs état des véhicules et a évolué selon plusieurs normes de sécurités et "écologique".

Entendons bien que plusieurs études nationales et européennes ont été effectuées sur le bénéfice / risque -> sécurité routière vs état des véhicules.

La mise en place du CT deux-roues doit donc reposer sur l'étude de l'accidentologie. Hors aujourd'hui nous voyons un collectif d'associations qui, sous couvert d'écologie, demande à une catégorie de personnes passionnées pour la plupart de changer de mode et passer au tout électrique, et commande au gouvernement par le biais du conseil d'état. Quid de l'emprunte carbone du tout électrique? Savent-ils seulement que pour cet effet de mode "électrique" il faudra que l'humanité extrait autant de minerai et de métaux en 10 ans que depuis l'ère industrielle? Savent-ils que lorsque tout le monde pourra se déplacer en "tout électrique" il y aura d'autres types de nuisance? ( bruits de climatiseurs, +5°C de température en moyenne, donc impossible d'ouvrir sa fenêtre ou sortir, restriction d'eau à plus grande échelle car l'eau sert à extraire les métaux nécessaire à contruire les batteries et transformateurs de recharges et autres bornes de recharge auto/moto....).

Rappelons qu'une moto consomme moins qu'un véhicule d'aujourd'hui. Rappelons qu'une moto est pour la plupart un véhicule passion.

Et surtout rappelons que moins de 1% des accidents mortel à 2RM sont dûs à une defaillance.

Face à ses arguments, quelle a été la réponse?

Dans un premier temps, l'Europe avait laissé le choix : soit d'améliorer les infrastructures routières, soit d'instaurer le CT. Le gouvernement a commencé certains travaux (doublement des glissières de sécurité dans certaines zones accidentogènes, mise en place de radars automatiques avec flash vers l'arrière, refection de la chaussée.....).

Soit un vrai plan d'attaque pour s'attaquer aux vrais problème d'accidentologie 2RM.

Cependant, nous pourrions aller plus loin.

Interdire le 2RM aux moins de 18 ans.

Interdire le 2RM sans une vraie formation (car 7 heures de formation souvent mal effectuées ou seulement la moitié dans la réalité des faits).

Instaurer un permis pour tous les 2RM avec 20h de formation minimum (aujourd'hui les 20h de formation sont pour le permis A).

Plafonner le prix des équipements de sécurité (casque, gants, jean, airbag).

Je pose donc une question :

Pourquoi (a part un lobby) instaurer un CT 2RM si il n'y a aucun impact sur le bénéfice/risque accidentologie alors que des solutions existent?

Je pose une autre question moins éthique :

Pourquoi un collectif d'association "parisienne" se permet le droit de commander au gouvernement pour "des nuisances" dans leur quartier?

Les solutions alternatives existent pour limiter les nuisances.

Mais de quelles nuisances parlons-nous?

Des -125cm<sup>3</sup> conduitent par des adolescents pour la plupart qui effectuent des rodéos urbains?

Des Maxi-Scout de 600cm<sup>3</sup> avec pot d'échappement modifié en pleine ville?

ou des passionnés en +600cm<sup>3</sup> pour la plupart en dehors des villes?

Car instaurer un CT 2RM pour contrôle visuel, chaque personne ayant passé le permis A le fait au moins 2 fois par an.

Pourquoi faire payer une nouvelle taxe pour pouvoir se déplacer? Pourquoi ne pas utiliser le financement public de ces associations pour la mise en place de solutions alternatives?

N° 933715 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 15:44

Les motards sont très souvent des amoureux de leur moto, et la bichonne, alors l'intérêt, mis a part financier pour l'état, je ne voit pas l'intérêt d'imposer cette charge supplémentaire sur le contribuable

N° 933716 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 15:44

Les motards sont très souvent des amoureux de leur moto, et la bichonne, alors l'intérêt, mis a part financier pour l'état, je ne voit pas l'intérêt d'imposer cette charge supplémentaire sur le contribuable

N° 933728 - Contre le contrôle technique de motos

par :

27/06/2023 15:48

Le faible maillage territorial que l'on pressent entraînera pour les usagers des difficultés à se mettre en conformité avec la loi : ils pourraient donc se retrouver, malgré eux, en situation d'illégalité. Et que se passera-t-il pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts), alors que ces motos là sont faite pour couvrir de courts trajets ?

Je me permets de rappeler que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents pour les deux roues ; et qu'il ressort des premières présentations qu'il semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures, qui ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Enfin, concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Je demande, au final, une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats

de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle, d'autant que sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO ; une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions.

En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes ...

Merci pour votre attention

N° 933735 - Proposition d'exemption de contrôle technique

par :

27/06/2023 15:51

Je possède 3 motos , l'instauration du ct obligatoire est donc pénalisant X3 en ce qui me concerne . Je connais des collectionneurs qui ont beaucoup plus de véhicules, les esprits forts diront que si on a beaucoup de véhicules on a les moyens de payer...

Tous mes véhicules sont entretenus en concession, concessions qui ont un devoir de résultat, il serait possible à mon sens, d'exempter les véhicules entretenus par des pro de ce ct sur présentation des factures d'entretien.

Cela permettra aux conducteurs de deux roues d'avoir une bonne raison de passer par des pro plutôt que de "bidouiller" dans leur garage.

Le ct porte sur des points assez contestables :

- Contrôle visuel ? pour voir s'il y a des fuites ? Le pro le fait déjà.
- Contrôle de la pollution ? A quoi sert la vignette crit-air ?

La liste ci dessus est loin d'être exhaustive, je m'arrête donc là...

Merci de m'avoir lu

N° 933736 - Moto de collection

par :

27/06/2023 15:51

Bonjour

Pour une moto de collection sans démarreur électrique, avec une mise en route par kick, si le contrôleur se blesse par un retour de kick, (pas impossible, voire certain si le contrôleur n'est pas habitué) qu'elle est ma responsabilité ?

N° 933741 - Proposition d'exemption de contrôle technique

par :

27/06/2023 15:53

Je possède 3 motos , l'instauration du ct obligatoire est donc pénalisant X3 en ce qui me concerne . Je connais des collectionneurs qui ont beaucoup plus de véhicules, les esprits forts diront que si on a beaucoup de véhicules on a les moyens de payer...

Tous mes véhicules sont entretenus en concession, concessions qui ont un devoir de résultat, il serait possible à mon sens, d'exempter les véhicules entretenus par des pro de ce ct sur présentation des factures d'entretien.

Cela permettra aux conducteurs de deux roues d'avoir une bonne raison de passer par des pro plutôt que de "bidouiller" dans leur garage.

Le ct porte sur des points assez contestables :

- Contrôle visuel ? pour voir s'il y a des fuites ? Le pro le fait déjà.  
- Contrôle de la pollution ? A quoi sert la vignette crit-air ?  
La liste ci dessus est loin d'être exhaustive, je m'arrête donc là...  
Merci de m'avoir lu

N° 933746 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 15:55

Bonjour je suis absolument CONTRE le CT des 2 roues : motarde depuis 30 ans je n'attends pas qu'une vignette sur ma bulle vienne me rappeler que je dois amener ma moto en révision : tous les motards ont bien conscience de la nécessité d'entretenir leur moto plus que régulièrement (d'où le faible pourcentage accidents de moto responsable à cause d'un problème inhérent au véhicule). Le bruit que vous voulez sanctionné est déjà contrôlé par les forces de l'ordre et soyons honnêtes, ce ne sont pas les motos qui font le plus de bruit mais les mobylettes / motos 50cc / scooters sans pots qui eux sont exonérés de ce CT. Enfin pour la sécurité, je vous invite plutôt à vous pencher plutôt sur l'état de délabrement dans lequel sont laissées nos routes. Et quand elles sont en réfection, c'est à grand coup de graviers qui rendent la chaussée impraticable (mais comme des panneaux de limitation de vitesse sont posés, l'état est dédouané...). Mais c'est sûr, entretenir le réseau routier coûte de l'argent alors que le CT lui en rapportera au final... encore une fois une proposition qui va à l'inverse du bon sens.

N° 933753 - Pas vraiment d'accord sur tout

par :

27/06/2023 15:59

Le principe est bon sur tout ce qui concerne la sécurité, freinage, état général, fixations, fuites etc, pour le bruit, il faudrait différencier un scooter qui arrache les oreilles d'une moto qui fait un bruit sourd, de plus tout ce qui est classé enduro ou quad sportif mais homologué font plus de bruit que ce qui va être autorisé, c'est la ou cela pose un problème, sans avoir trafiqué quoi que ce soit, ces véhicules ne sont pas en usage principal routier, leur bruit c'est celui d'origine, il n'est pas normal de tout mélanger, entre un 50 cc qui arrache les oreilles en ville et ailleurs et une moto ou quad sportif tout terrain. Il faut différencier ce genre de véhicule, les normes d'origine ne sont pas les mêmes qu'une moto de route, de plus il faut retenir que quand nous passons le permis moto il est nécessaire d'apprendre à manœuvrer une moto à l'arrêt, les contrôleurs n'ont pas tous le permis moto. Une moto d'enduro ne doit pas chauffer au ralenti, c'est pour cela qu'elle ne met jamais les pieds en ville, hors de question qu'elle tourne et que l'on accélère sur place dans un centre de contrôle à moins que l'état prévoit de remplacer un piston à ces frais. Les motos ne sont pas des voitures. Les 50 cc sont à contrôler en premier et la tolérance ne doit pas être là même. Sauf sur la sécurité ou nous devons tous entretenir notre moto ou quad, c'est logique. Cela me paraît vraiment compliqué, vous allez recalculer des motos d'enduro alors qu'un 50 va remettre une chicane et l'enlever de son passage au contrôle technique. Dans ce cas mettez des radars anti bruits.  
Merci de votre compréhension.

N° 933754 - Baisse de la mortalité des conducteurs de 2RM et Contrôle technique

par :

27/06/2023 15:59

Les défenseurs du CT moto mette en avant que la mise en place d'un CT moto est de réduire le taux de mortalité des 2RM.

Entre 2010 et 2020, le taux de mortalité 2RM a baissé de 32% chez les motards et de 60% chez les cyclomotoristes, et dans la même période, le parc a évolué de 3.8 millions à plus de 4.52 millions à fin 2019.

Alors, je pose la question, pourquoi instaurer un CT Moto ?

N° 933759 - Baisse de la mortalité des conducteurs de 2RM et Contrôle technique

par :

27/06/2023 16:00

Les défenseurs du CT moto mette en avant que la mise en place d'un CT moto est de réduire le taux de mortalité des 2RM.

Entre 2010 et 2020, le taux de mortalité 2RM a baissé de 32% chez les motards et de 60% chez les cyclomotoristes, et dans la même période, le parc a évolué de 3.8 millions à plus de 4.52 millions à fin 2019.

Alors, je pose la question, pourquoi instaurer un CT Moto ?

N° 933760 - Trois remarques d'un vieux motard (ou d'un motard vivant, c'est comme vous préférez) qui contrôle et fait entretenir sa moto car il est conscient que sa vie ne tient que sur deux roues, alors votre contrôle technique bidon uniquement destiné à engraisser les actionnaires de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses semblables me fait doucement rigoler, comment l'état Français a t'il pu céder à ce genre de lobby ? Beaucoup de gens comme moi ont une bien piètre opinion des institutions Françaises comme le Conseil d'Etat, le Conseil Constitutionnel et envers l'Etat Français qui cautionne tout cela sans rien dire.

Pour info, je roule plus de 10 000 km par an et par tous les temps.

Vous allez certainement censurer ce que j'écris et cela ne m'étonnerait pas outre mesure, mais ce n'est pas grave, ne vous gênez pas, j'ai ma conscience pour moi et j'ai au moins le mérite d'exprimer mon opinion. En a t'on encore vraiment le droit ?

par :

27/06/2023 16:01

Première remarque :

Article 10

A l'issue du contrôle technique, le contrôleur positionne immédiatement par tout moyen adapté à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise, lorsque le véhicule en est équipé, ou à défaut sur toute partie visible du véhicule sans manipulation, une vignette conforme aux dispositions de l'annexe II du présent arrêté, indiquant la date limite de validité du contrôle.

Sur les motos on doit déjà avoir un support pour la vignette d'assurance lorsqu'on ne peut pas la coller sur une surface adéquate, on doit aussi coller une vignette Crit'Air, une moto n'a pas de parebrise comme une voiture, faudra t'il investir dans un troisième support de vignette ?

Nos motos vont se transformer en panneau d'affichage ambulant alors que les force de l'ordre ont tous les moyens techniques informatiques pour contrôler, j'ai été moi même contrôlé récemment par la Gendarmerie Nationale à qui j'ai proposé de présenter Carte Grise + Attestation d'Assurance + Permis de Conduite, "Pas besoin m'ont-ils répondu, on a tout" m'ont-ils répondu en me montrant leur terminal portatif.

Seconde remarque :

En ce qui concerne la qualification, l'agrément et l'habilitation des contrôleurs techniques, aucune mention n'est faite sur la possession du permis de conduite moto (permis A) personnellement je REFUSE CATÉGORIQUEMENT qu'un individu que je connais pas et dont je ne suis pas certain qu'il ait les capacités nécessaires à la conduite d'une grosse cylindrée, manipule ma moto dont le poids peut excéder 300 kg sur deux roues au risque de chuter avec ou de la faire tomber.

D'un strict point de vue légal, je suis en droit de refuser qu'un tiers ne possédant pas le permis de conduire moto (Permis A) manipule, monte dessus et roule ne serait-ce que quelques mètres avec ma moto dont je suis responsable au regard de mon assurance.

Ce serait faire preuve d'irresponsabilité de laisser un contrôleur lambda n'ayant pas de permis moto (Permis A) manipuler des motos de grosse cylindrées.

Si par hasard les contrôleurs techniques moto étaient habilités malgré qu'ils ne soient pas titulaires du permis moto et qu'il y ait chute de ma moto durant le contrôle, je me verrais obligé de me retourner contre le centre de contrôle et l'état Français qui est à l'origine de ce dysfonctionnement, il s'agit de dégradation ou destruction volontaire ou involontaire de biens d'autrui. Comment réagiront les assurances des centres de contrôle face à cette carence ? Légalement, peut-on manipuler ou conduire une moto sans permis moto ? L'état Français ne va-t'il pas se dédouaner de ce problème en rejetant la responsabilité sur les centres de contrôle en disant de toute façon les contrôles n'ont pas lieu sur la voie publique mais sur un lieu privé !

Pour information, j'ai transmis ces mêmes remarques à la [association de motard] avec qui j'échange régulièrement sur le sujet ainsi qu'à un spécialiste du droit routier

Troisième remarque :

Le rapport fourni par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] à l'union européenne qui a provoqué cette obligation de contrôle technique pour les motos en particulier était uniquement fondé sur des statistiques d'accidentologie de deux roues type cyclomoteurs et scooters de cylindrée inférieure à 125 cc, les statistiques nationales basées sur les assurances disent la même chose et confortent ces résultats en mettant en avant le fait que le pourcentage d'accidents dûs à des défaillances matérielles est inférieur à 1 % alors que le parc de motos en circulation a augmenté de 30 % en quelques années.

Dans cet arrêté je ne vois nulle part apparaître ces cyclomoteurs et scooters de moins de 125 cc de cylindrée qui pourtant sont ceux qui sont le moins bien entretenus, les plus bruyants, les plus polluants, les plus trafiqués sans aucune homologation, les plus volés et ceux qui provoquent le plus d'accidents avec des dégâts corporels à la clé.

Cela reste la catégorie la plus décriée par ces associations anti deux roues, l'association [association] porte bien son nom !

Pensez-vous que le fait de nous ponctionner un impôt supplémentaire en imposant ce contrôle fantôme, empêchera les inconditionnels de l'échappement bruyant d'enfreindre la loi ? celui qui voudra utiliser un échappement bruyant remontera son échappement d'origine homologué juste avant le contrôle et le changera juste après avoir eu le précieux papier et continuera à faire du bruit et à agacer les membres de [association].

N° 933762 - CT moto

par :

27/06/2023 16:01

Au delà du calendrier, il serait sûrement intéressant d'inclure dans ce contrôle technique l'ensemble des véhicules à 2 roues à moteur thermique y compris les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup>.

N° 933773 - CT motos par des motocistes

par :

27/06/2023 16:04

Le seul contrôle acceptable serait que ce dernier soit fait lors d'une révision chez le motociste ou est entretenue la moto. Ainsi pas de coût supplémentaire pour un contrôle qui est déjà effectué à chaque révision chez le motociste, il suffit alors au motociste de délivrer un certificat ou une vignette qui atteste la conformité du véhicule.



N° 933776 - Contrôle technique moto inutile et couteux

par :

27/06/2023 16:05

Une fois de plus, l'état ou tout du moins leurs représentants, nous escroquent en nous faisant passer pour des irresponsables jouant avec notre vie. Au lieu de cela, ils feraient mieux d'entretenir les routes qui causent beaucoup plus d'accidents et de morts que l'état des motos. Ceci est une fois de plus une vaste fumisterie. C'est encore fait par quelques ignorants pour taper sur un plus grand nombre. L'Europe à bon dos lorsque cela les arrange, mais pas lorsque cela les dérange. Nous faire payer leur incompétence est devenu courant.

N° 933786 - INUTILE !!!!!

par :

27/06/2023 16:09

Si vous êtes pour instaurer un CT Moto, faites le bien ou alors ne le faites pas !!!

5 ans entre la mise en circulation et le 1ere contrôle ??? Il s'en passe des choses en 5 ans...

Puis ensuite 3 ans, beh c'est pareil ;-)

Occupez-vous des routes et des automobilistes qui roulent sans permis et sans assurances en 1er. Ensuite vous pourrez venir nous faire chier !!!

Et puis tant que vous y êtes, occupez-vous des trafiquants de drogues, je pense qu'ils font plus de mal que les motards !

ET pour info, ma moto est révisée une fois par an par mon concessionnaire et ça me coûte 190€ par an !

Est-ce que si je vous envoie la facture tous les ans je peux être dispensé de votre CT de brun ???

Donc inutile...comme notre gouvernement qui ne sert à rien à part nous piquer des sous qu'on a du mal à gagner.

Bizoux les amis ;-)

N° 933791 - Un véritable contrôle technique

par :

27/06/2023 16:11

Eu égard aux chiffres d'accidents, des nuisances sonores et de la pollution causée, il importe de décider d'un véritable contrôle technique, au moins aussi complet que celui des voitures.

Pas question d' "échelonner" la mesure !

N° 933792 - inutile

par :

27/06/2023 16:11

Les motos dans la grande majorité roulent beaucoup moins que les voitures, donc un contrôle technique sur un véhicule de 15 000 ou 20 000km ne va rien apporter en terme de sécurité. Si c'est pour faire la chasse aux motards qui roulent avec des échappements non homologués la police n'a qu'à faire son job, plutôt que de pénaliser financièrement tous les motards. Ou alors c'est le business qui passe en priorité et qui va encore diminuer le pouvoir d'achat des propriétaires de 2 roues.

N° 933802 - la sécurité oui mais

par :

27/06/2023 16:14

je trouve déjà dommage que le ministère des transports et infrastructure routière ne soit pas associé à cette consultation. je précise je ne suis pas contre le contrôle technique mais je suis pour la sécurité à moto. je m'explique , j'habite en montagne dans l'Oisans (Isère) et je déplore tous les pièges que nous motard devons éviter : 1- réparation flash des fissures de route (glissantes mouillées et quand il fait chaud) , 2- réparation par gravillonnage, 3- tranchées fibre en plein milieu de la chaussée sur des km et refermées à la "va comme je te pousse" ,4- et le pire de tout les trappons divers au niveau des trajectoires motos (c'est à dire en plein milieu de voie ) qui ne sont quasiment jamais au niveau des enrobés. mettre en place les CT c'est bien (notamment pour les "kéké" en pot de détentés qui m'agace aussi ) mais j'aimerais aussi un organisme de contrôle des routes car chaque collectivité fait ce quelle veut sans aucun ou très peu de contrôle sur les entreprises privées qui travaille à la réfection de nos infrastructures. ça fait plus de 20 ans que je roule en moto je n'ai jamais eu ni accident , ni contraventions en moto je précise et peu en voiture dépassement moins de 10 km/h (j'ai mes douze points) mais j'ai eu souvent des frayeurs à cause de la route. je n'ai aucune crainte pour le CT moto car ma monture actuelle est de 2019 tout est d'origine et entretenu dans le respect des préconisations constructeur (l'ancienne l'était aussi) , mes craintes sont surtout dues à la route. pour finir je dirais qu'il est dommage de mettre ça en place pour faire plaisir à Bruxelles et à deux ou trois associations de "bobos" parisiens qui viennent nous envahir l'hiver et l'été avec leur SUV (aberration écologique) pour skier et/ou nous polluer nos montagnes sans état d'âme.

je vous remercie si vous prenez la peine de me lire et je suis ouvert à une discussion plus approfondie si besoin.

cordialement

N° 933812 - Avenir des motos modifiées

par :

27/06/2023 16:18

Bonjour,

Un nombre conséquent de motos sont modifiées par leur propriétaires (pas forcément pour le pire). D'ailleurs, la [assurance] a créé une formule d'assurance dédiée à ces motos modifiées qui sont acceptées sur dossier (formule "Ma Perso"). D'après une étude de la Mutuelle ces motos ne provoquent pas plus d'accidents que les autres. D'ailleurs la prime n'est pas plus élevée...

J'ai passé 5 ans de ma vie à construire une moto qui présente des garanties de sécurité équivalentes aux véhicules de constructeurs et qui est ma seule moto.

Aujourd'hui je m'interroge sur son avenir suite à la mise en place du contrôle technique.

En particulier le point 0.3.1.a.7 du projet d'application qui concerne l'état de présentation. Il contrôle les "Modification(s) nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification".

Ma moto ne passera jamais ce contrôle, comme beaucoup d'autres. Que vont-elles devenir ?

Nous vivons dans une société qui valorise la réalisation individuelle. On nous encourage à sortir des sentiers battus, à réaliser nos rêves, à prendre nos responsabilités... pour finalement nous étouffer sous le poids des normes et des règlements.

Avez-vous conscience de votre responsabilité dans la colère et la désespérance qui montent dans ce pays ?

N° 933813 - Pour ce projet

par :

27/06/2023 16:18

Je suis pour ce projet afin d'améliorer la sécurité sur les routes de tous les usagers y compris des conducteurs des véhicules concernés.

N° 933816 - Favorable

par :

27/06/2023 16:19

Je suis favorable à l'instauration d'un contrôle technique des deux et trois roues .

Beaucoup d'entre eux provoquent des nuisances essentiellement sonores et des risques pour tous tant les caractéristiques techniques originelles ont été modifiées .

Et pourquoi pas retenue de l'engin et transmission directe à un réparateur agréé ?

N° 933827 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 16:25

Tous les ans ma moto de 2015 passe à la révision dans un garage spécialisé deux roues, il est impossible de circuler avec une moto dangereuse, vous confondez les 50cm3 trafiqués par les gamins de 14 ans et les motards, c'est insupportable, je n'ai pas besoin de faire contrôler ma moto par un pseudo spécialiste qui n'aura même pas le permis moto pour m'entendre dire que tout est ok mais que je dois déboursier au minimum 50 euros, c'est affligeant

N° 933833 - LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2RM EST INUTILE

par :

27/06/2023 16:26

Motard de 80 ans sur BMW 1200 RT.

- 1) Les concessionnaires et ateliers spécialisés, lors des révisions effectuent GRATUITEMENT des contrôles sur la totalité de la moto. Pourquoi payer les « Réseaux de CT » pour un contrôle supplémentaire.
- 2) Sur un 2 roues TOUT EST VISIBLE (freins, feux, pneus, niveaux, ...), et comme tout motard, j'effectue régulièrement ces contrôles entre les révisions.
- 3) En conséquence quelle est l'efficacité du CT sur la sécurité ?? On doit d'ailleurs rappeler que les défaillances techniques sont cause de 0,3 % des accidents (!!!) et que la Commission Européenne, laisse la possibilité « d'alternatives au CT » plus pertinentes pour la sécurité.
- 4) Coté Pollution : 2 RM = pas d'embouteillages
- 5) Coté bruit : les forces de l'ordre (et depuis peu, quelques radars) effectuent des contrôles. Un pot d'échappement peut se changer facilement avant le Contrôle Technique. Pourquoi la vente de pots « non homologués » est-elle autorisée ?
- 6) Hors zone urbaine / périurbaine, où pourrions-nous trouver un point de CT ? Il n'y en a déjà pas beaucoup pour les autos.

N° 933836 - INUTILE !!!!!!!

par :

27/06/2023 16:28

Si vous êtes pour instaurer un CT Moto, faites le bien ou alors ne le faites pas !!!  
5 ans entre la mise en circulation et le 1ere contrôle ??? Il s'en passe des choses en 5 ans...  
Puis ensuite 3 ans, beh c'est pareil ;-)

Occupez-vous des routes et des automobilistes qui roulent sans permis et sans assurances en 1er.  
Ensuite vous pourrez venir nous faire chier !!!  
Et puis tant que vous y êtes, occupez-vous des trafiquants de drogues, je pense qu'ils font plus de mal que les motards !

ET pour info, ma moto est révisée une fois par an par mon concessionnaire et ça me coûte 190€ par an !

Est-ce que si je vous envoi la facture tous les ans je peux être dispensé de votre CT de brun ???

Donc Inutile...comme notre gouvernement qui ne sert à rien à part nous piquer des sous qu'on a du mal à gagner.

Bizoux les amis ;-)

N° 933839 - un racket de plus

par :

27/06/2023 16:28

plus de 40 ans que je roule et entretient ma moto moi meme ,,entretenez plus tot les routes ,,on passe du nid de poules au nid d'autruches ca doi etre du au réchauffement

en attendant je refuse d'etre controlé par un bon a rien pas capable d'entretenir quoi que ce soit et meme pas motard

N° 933843 - Quel intérêt ?

par :

27/06/2023 16:30

Bonjour,

Je ne comprend pas l'intérêt d'un CT moto.

Il a été prouvé par les assureurs que sur les accidents corporels, une défaillance technique de la moto n'était présente que dans 0.3% des cas (dont le plus souvent un problème de pneumatiques).

Pour le bruit, il existe déjà tout un attirail législatif pour lutter contre. Peut-être devrions nous commencer par appliquer les dispositions déjà en place. De plus, avec la facilité de changement d'un échappement de 2 roues, un pot d'origine sera remis en place pour le passage au CT puis démonté derrière.

Concernant la pollution, je vais prendre mon exemple personnel. Ma moto, de 2001, consomme 6L/100 de SP98 mais est vignette crit'air 5. En revanche, ma voiture de 2003 qui consomme entre 15 et 18L/100 en ville est vignette crit'air 3. Avec les ZFE, je vais être empêché d'utiliser ma moto pour me rabattre sur ma voiture. Voiture que je vais changer pour prendre une nouvelle avec vignette crit'air 1, mais qui a un malus de 50.000€ à la carte grise...

Avant de mettre un place un CT moto pour les accidents, le bruit et la pollution, il faut peut-être revoir tout un système aujourd'hui absurde et incohérent.

N° 933844 - Pendant le déroulé du contrôle

par :

27/06/2023 16:31

Les motards (dont je suis) sont, en grande majorité, attachés à leur moto et l'idée qu'elle puisse être conduite / manipulée par un contrôleur n'est pas de nature à rassurer.

De plus, certaines motos peuvent être lourdes, voir difficiles à manipuler. Les contrôleurs n'ont pas tous les permis A en poche d'une part, d'autre part, ils peuvent être de force physique diverses voir montrer un état physique difficilement compatible avec la manipulation sûre d'une moto.

Il serait opportun, afin de rassurer les motards d'une part, et d'assurer une manipulation sûre des motos que lors du contrôle ce soit le motard lui-même qui manipule/déplace son enfin sous les ordres du contrôleur.

Evidemment, l'ensemble des contrôles en eux-mêmes et les manipulations des appareils utilisés dans ces contrôleurs resteraient le seul fait du contrôleur. Le propriétaire motard n'ayant responsabilité que de déplacer et manipuler la moto selon les ordres du contrôleur.

N° 933849 - NON

par :

27/06/2023 16:32

Occupez vous des routes, on s'occupe de nos motos.

N° 933855 - Encore une contrainte.

par :

27/06/2023 16:35

Que dire : toujours plus de contraintes, obligations, normes, réglementations, pour quoi au final sinon décrédibiliser l'action politique? 3 associations de quelques dizaines de personnes financées par la ville de Paris font les lois maintenant, avec la complicité d'un conseil d'état qui décide à la place du gouvernement et des députés élus?

Concernant le CT moto, plus de 99% des accidents ont un facteur humain. Ca va servir à quoi? A rien! Le bruit? Toutes les motos de France vont avoir un échappement en règle, un jour chaque 3 ans pour aller au contrôle! Et oui un pot se change en 5 mn! Seuls des contrôles de Police peuvent être efficaces sur ce point et au moins, ils sont gratuits pour ceux qui sont en règle.

Soyez raisonnables, annulez cette mascarade, revenez à la raison et mettons en place, ensemble, les mesures alternatives comme l'Europe nous y autorise.

Si vous voulez vraiment des motos conformes sur la route mettez en place des contrôle techniques volants faits par la Police, ce sera infiniment plus efficace!

Quant au contenu du CT s'il se met en place, faites ce que vous voulez pourvu que ce ne soit pas cher. Le contenu on s'en fout vu qu'il ne servira à rien!

N° 933860 - contrôle technique Motos

par :

27/06/2023 16:36

tout d'abord dû racket organiser..par des voleurs ..mètre 1 contrôle technique pour les vélos et les 50cc jusqu'à la 125cc.et surtout les scooters &#128757;...le Motard &#127949; qui a le permis .prends soin de sa MOTO..

N° 933863 - Contrôle Technique (CT) des 2 Roues Motorisés.

par :

27/06/2023 16:38

Motard de 80 ans sur BMW 1200 RT. Le CT est inutile :

- 1) Les concessionnaires et ateliers spécialisés, lors des révisions effectuent GRATUITEMENT des contrôles sur la totalité de la moto. Pourquoi payer les « Réseaux de CT » pour un contrôle supplémentaire.
- 2) Sur un 2 roues TOUT EST VISIBLE (freins, feux, pneus, niveaux, ...), et comme tout motard, j'effectue régulièrement ces contrôles entre les révisions.
- 3) En conséquence quelle est l'efficacité du CT sur la sécurité ?? On doit d'ailleurs rappeler que les défaillances techniques sont cause de 0,3 % des accidents (!!!) et que la Commission Européenne, laisse la possibilité « d'alternatives au CT » plus pertinentes pour la sécurité.
- 4) Coté Pollution : 2 RM = pas d'embouteillages
- 5) Coté bruit : les forces de l'ordre (et depuis peu, quelques radars) effectuent des contrôles. Un pot d'échappement peut se changer facilement avant le Contrôle Technique. Pourquoi la vente de pots « non homologués » est-elle autorisée ?
- 6) Hors zone urbaine / périurbaine, où pourrions-nous trouver un point de CT ? Il n'y en a déjà pas beaucoup pour les autos.

N° 933866 - Prouvez votre bonne foi !

par :

27/06/2023 16:38

Bonjour, motard et donc soucieux de ma santé, je ne vais pas revenir sur le manque d'intérêt de cette mesure au regard du nombre d'accidents causés par un manque d'entretien. Si vous persistez faites le en conscience et instaurez au maximum un Ct pour la vente ou après accident comme la Belgique (qui fait toujours partie de l'Europe). J'essaie d'éduquer mes enfants dans le respect des lois, faites en sorte qu'elles soient respectables.

Cordialement

N° 933870 - RR

par :

27/06/2023 16:39

Les contrôleurs auront-ils le permis moto ? C'est un véhicule sur lequel on est particulièrement exposé. Aucun motard ne joue avec sa vie, d'où la stupidité du contrôle technique pour des points de vérifications visibles et faits par tout motard qui se respecte, et pour une efficacité de 0,XX % sur l'accidentologie. En tout ces je préviens, hors de question que je laisse ma moto manipulée par un non motard non professionnel. Vous le feriez pour un avion ? Je préfère payer l'amende ou engager une action en justice pour mise en danger de la vie d'autrui. Merci "d'emmerder" les français...

N° 933871 - Pourquoi faire l'amalgame !

par :

27/06/2023 16:40

Pourquoi n'a-t-on jamais voulu faire la différence entre, les vrais motards qui roulent toute l'année, depuis longtemps (personnellement + 50 ans), qui entretiennent leur moto consciemment et respectueux de leur vie et de celle des autres et, la myriade d'utilisateurs de deux roues, dédant aux modes et opportunistes, que l'on trouve aujourd'hui sur la voie publique (et sur les trottoirs !).

Un motard est sur une moto et, pas seulement sur un deux roues ! donc responsable, cf :  
accidentologie des compagnies d'assurance ?

N° 933872 - Une mise en place inutile, coûteuse et ne prenant pas en compte les spécificités des 2RM par :

27/06/2023 16:41

Bonjour, je vous remercie pour cette consultation sur un projet inutilement coûteux et non approprié. Il apparaît que les défaillances techniques sont responsables de seulement 0,30% des accidents concernant les 2RM ; aussi, le CT pour les 2 et 3RM est inutile. Le faible nombre de centres pouvant assurer le CT 2RM en conformité sera insuffisant, induisant pour les usagers des déplacements plus longs, augmentant de fait la pollution émise par les véhicules et un risque accru d'exposition au danger pour les néo-utilisateurs. Le CT 2RM présenté est un simple copier-coller du CT auto et ne prend pas en compte les spécificités techniques des 2RM. Je sollicite une évaluation de l'efficacité du CT sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modifications et de mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité dudit CT. Sur le volet environnemental, les 2RM se sont harmonisés sur les normes Euro. Une étude de l'ADEME récente montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. Un 2RM génère moins de pollution du fait de temps de trajets plus courts. De par son encombrement moindre, un 2RM fluidifie le trafic, permettant dès lors aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes et nuisances. Quant à la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les 2RM. De ce qui précède, je recommande que vous investissiez les sommes dédiées à la mise en oeuvre de ce dispositif coûteux et inutile plutôt dans l'entretien de la chaussée et des routes, ce qui évitera aux conducteurs de 2RM de prendre des risques pour éviter nids de poules et autres flaques de gravillons. Bien cordialement -

N° 933873 - Contre le CT Moto

par :

27/06/2023 16:41

Bonjour, je suis contre le CT Moto car les motards à de rares exceptions prêt ne roulent pas avec une moto défectueuse.

Car nous ne sommes pas des Motards inconscients, nous sommes sur deux roues et sommes souvent en couple sur les machines ,avec parfois des bagages. Tout ceci est un "lobbying forcené" de [réseau de contrôle technique] entre autre ,pour pouvoir s'enrichir sans se fatiguer!

Et tout ça sous couvert de sécurité! Améliorons d'abord les revêtements des chaussées ,baissons le Tva sur les EPI cela sera plus efficace pour notre sécurité. Et réglemenez déjà tout véhicule style: trottinettes, vélos et consorts qui roulent anarchiquement!

N° 933874 - Inutilité et diverses impossibilités

par :

27/06/2023 16:42

ce décret, initié par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , en partenariat avec des députés européens vendus à la cause de cette enseigne, comporte trop de difficultés et incongruités.

- Ce ct est inutile au vu des 0,3 pourcents de défaillances techniques responsables des accidents. Rappelons que les motards sont tenus, pour leur sécurité, d'entretenir leur 2 roues afin d'éviter tout danger provenant d'un organe de sécurité, ceci étant une condition sine qua non pour obtenir ce permis.
- Pour ce qui est de la pollution sonore, il faut rappeler que les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle des 2 roues.
- Le tarif pressentis devrait être 4 fois moins important que celui des auto puisqu'il y aurait 4 fois moins de temps et de contrôle que sur une voiture, donc plus aux alentours de 30 euros.

- Quid de celui qui vérifiera la moto s'il n'a pas le permis? Comment juger un engin dont on ne connaît rien?

Rappelons que, concernant l'aspect pollution, une moto aurait tendance à fluidifier le trafic donc à polluer moins que les voitures à l'arrêt dans les embouteillages.

De plus, un 2 roues fait généralement des trajets plus courts qu'une auto, donc moins de pollution. Ne serait-il pas possible que les mécaniciens motos puissent eux-mêmes faire ce CT? Ce qu'ils font déjà puisqu'à chaque intervention ils font un diagnostic identique, voire plus poussé que sur la proposition de CT.

Un rappel aussi sur le fait que les 2 roues ont rattrapé leur retard sur les normes euros (SOURCE ADEME)

Enfin, les associations à la base de cette demande, sont des associations extrémistes qui ne parlent que pour une minorité, et ce, pour une ville principalement, Paris.

Cette minorité ne saurait à elle seule, obliger des motards soucieux de leur sécurité, de celle des autres ainsi que du bien vivre ensemble, à effectuer un CT inutile et coûteux.

C'est pourquoi, je demande ici, l'abrogation pure et simple de ce projet.

N° 933875 - Contrôlez, contrôlez, il en restera toujours quelque chose !

par :

27/06/2023 16:42

Cette arlésienne, évoquée depuis bientôt 16 ans, finit par vouloir se faire sans que l'on puisse savoir, malgré l'hostilité du monde des deux-roues conscient de son inutilité et de son coût pour l'usager, qui la veut à tout prix, l'Europe, la technocratie, le gouvernement, (voir le Conseil d'Etat !) chacun se défaussant sur l'autre ?

Je ne comprend pas qu'un tel Décret, au bout de tant de temps soit ainsi boclé, non réfléchi et donc difficile à mettre en oeuvre et retardé !

Il semble que deux postulations soient à l'oeuvre: L'une de se contenter d'être dans les poncifs et de simplement le vouloir, à tout prix, ce CT pour les 2RM, parce que nous sommes dans un monde de plus en plus sécuritaire et que cet argument est utilisé pour faire rentrer de l'argent, soit dans les poches de l'Etat, soit pour répondre au lobbying des gros contrôleurs tel que [réseau de contrôle technique] et ses filiales, tout simplement.... Et il n'y a pas de raison, les "automobilistes l'ont eue" ! L'autre, côté victime, qui n'ont rien à y gagner, tout à perdre, c'est de consulter de vraies études, pas truquées comme celle de [réseau de contrôle technique], de réfléchir, s'informer auprès d'assureurs spécialisés dans le 2RM et de constater que cela n'a aucun sens, le 2RM qui se multiplie, voit son accidentologie baisser, alors même que c'est l'argument N° 1 des partisans et que le contrôle, après le motard qui y risque sa vie en équilibre sur deux-roues et les concessionnaires qui y engagent leur responsabilité, est assuré. Je ne vais pas revenir sur tous les arguments multiples, développés par ailleurs, démontant tous les arguments déployés en sa faveur, tellement basiques qu'ils peuvent passer pour évident... Méfions-nous des évidences qui dédouanent les tenants du CT pour des raisons inavouables d'admettre que leurs raisons sont ailleurs ! Ou alors que le gouvernement qui s'était engagé à des mesures alternatives, abandonnées sans que l'on comprenne pourquoi, dise franchement que c'est pour sauver les grands groupes dont les revenus plafonnent, relancer le commerce et créer des emplois, quoique (!?)

C'est une dépense supplémentaire pour le motard, dont le 2RM est soit un moyen de se déplacer, soit une "danseuse" qui lui coûte par passion et ayant déjà en général, une voiture, voire pour les plus aisés des motos de collection, ce qui multiplie les CT ! Quel seront les conséquences de ce coût sur le 2RM ? Voir ses ventes diminuer, nous le constatons déjà; les collectionneurs cessent de sauver de vieux modèles et donc se privent de ce que la moto n'est déjà pas reconnue comme telle, une SOLUTION alternative à la diminution de la pollution, aux encombrements et aux places de stationnements. Depuis plus d'un siècle l'Etat français ne cesse à travers des mesures diverses, de mettre en péril, la voiture française, celle de luxe" et la moto de la même nationalité ... Même les



camions, (mais là je n'ai pas d'élément). On marche sur la tête, préférant gagner trois francs six sous en perdant des pans entiers de nos industries extrêmement rentables ... Comprenne qui peut ! Je crois qu'avec le CT nous en sommes de nouveau là. L'uniformisation voulu par l'Europe tue la singularité de chaque Etat, nonobstant les particularismes de chaque culture. L'Europe, afin d'être plus fort et compétitif, l'Europe du mieux être des populations, oui ! L'Europe de l'uniformisme , non! Ce décret sera pris alors que nous ne savons pas même dans quelles conditions il va s'effectuer, ni donc les difficultés inhérentes a ce type particulier de véhicule au PC propre(A1,A2), ni les investissements pour l'artisan contrôleur. Pour l'instant l'on rassure le motard, parlant d'un contrôle à vue et d'un coût relatif. Alors peut-on se demander quel est l'utilité d'un contrôle payant que chacun peut faire, si, habitué par le CT automobile, nous ne savions que l'escalade financière s'ensuivra sous prétexte de nouveaux contrôles toujours plus excessifs et non réellement justifiés. Nous vivons dans un monde qui nous rend fou et nous assujettis de plus en plus, inutilement et coûteusement .

N° 933877 - Non

par :

27/06/2023 16:43

Les contrôleurs auront-ils le permis moto ? C'est un véhicule sur lequel on est particulièrement exposé. Aucun motard ne joue avec sa vie, d'où la stupidité du contrôle technique pour des points de vérifications visibles et faits par tout motard qui se respecte, et pour une efficacité de 0,XX % sur l'accidentologie. En tout ces je préviens, hors de question que je laisse ma moto manipulée par un non motard non professionnel. Vous le feriez pour un avion ? Je préfère payer l'amende ou engager une action en justice pour mise en danger de la vie d'autrui. Merci "d'emmerder" les français...

N° 933881 - Non au ct moto

par :

27/06/2023 16:44

Une nouvelle forme de racket organisé qui n'a aucun argument viable et valable pour la sécurité des motards

N° 933885 - Non au ct moto

par :

27/06/2023 16:46

Une nouvelle forme de racket organisé qui n'a aucun argument viable et valable pour la sécurité des motards

N° 933889 - Qui fera le contrôle

par :

27/06/2023 16:49

Je ne confie pas ma moto a n'importe qui .

Si le contrôle est effectué par un mec qui fait de la moto, mais avant je demanderai à voir son permis moto validé. Et je resterai avec ma moto , et je l'emmène jusqu'au point 0. Je le redit. Personne ne monte dessus , que mon mécano chez Harley. Vannes, c'est tout .....

Merci je pense que d'autres seront du même avis que moi .....

N° 933891 - Aberration

par :

27/06/2023 16:49

Je ne vois ici qu'un moyen supplémentaire de ramasser de l'argent alors que les accidents pour lesquels l'état des véhicules (2 roues) est mis en cause restent plus qu'exceptionnels ...

Il me semblerait plus judicieux de se pencher sur l'état général des infrastructures qui se dégradent de plus en plus ...

N° 933896 - Application d'un contrôle technique pour les deux-roues

par :

27/06/2023 16:52

Monsieur le ministre,

Sachez que le le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), est écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte. Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Peu ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et nous placera nous motars potentiellement en situation d'illégalité!

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle important sur les deux roues.

Enfin, sachez qu'un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Pour finir, il conviendrait de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre l'expression de ma considération respectueuse

un motard respectueux et engagé

N° 933901 - Ne va servir à rien, sauf réduire les libertés.

par :

27/06/2023 16:54

C est présente comme une amélioration de la sécurité. Déjà pour les voitures, des le début il était reconnu que l'état des véhicule pouvait être une cause dans moins de 3% des accidents. Aujourd'hui sur le contrôle technique des voitures, aucune analyse de l'impacte que cela a pu avoir, et encore moins sur les effets négatifs que cela a eu sur les utilisateurs. Pourquoi ce genre de décision rentre dans le scope de l'Europe ? A priori nous avons suffisamment de législateurs en France non ?

N° 933905 - Contrôle du niveau sonore

par :

27/06/2023 16:55

Les bonne conditions d'un contrôle du niveau sonore ne peuvent être réunies lors d'un contrôle technique :

- La mesure effectuée dans un bâtiment n'est pas conforme
- La mesure doit être effectuée dans un environnement exempt d'obstacles (bâtiments, murs)

- La mesure doit être effectuée dans un environnement non bruyant (routes, circulation)  
Autant de conditions non réalisables dans la configuration actuelle des centres de contrôle technique.

N° 933910 - Périodicité du contrôle technique pour les petites cylindrées.

par :

27/06/2023 16:57

Il faudrait que les petites cylindrées (moins de 125 cc) aient un contrôle technique plus rapproché. A quatre ans puis tous les deux ans.

Pour les grosses cylindrée (plus de 125 cc) cinq ans puis tous les trois ans me semble bien. Ces utilisateurs prenant généralement soin de leurs machines.

N° 933911 - Ne va servir à rien, sauf réduire les libertés.

par :

27/06/2023 16:57

C est présente comme une amélioration de la sécurité. Déjà pour les voitures, dès le début il était reconnu que l'état des véhicules pouvait être une cause dans moins de 3% des accidents. Aujourd'hui sur le contrôle technique des voitures, aucune analyse de l'impacte que cela a pu avoir, et encore moins sur les effets négatifs que cela a eu sur les utilisateurs. Pourquoi ce genre de décision rentre dans le scope de l'Europe ? A priori nous avons suffisamment de législateurs en France non ?

N° 933912 - arnaque

par :

27/06/2023 16:58

bonjour ce controle ne sert à rien à part prendre encore des sous à ceux qui roulent. J'ai 3 motos une de 1978 (collection) elle est neuve! une de 1993 elle est neuve et une de 2018 bien entretenue que je vais vendre à cause de ce controle. A quand un controle sérieux de l'état des routes ??? Je suis tombé trois fois, deux fois à cause de graviers (dans un virage) et une fois à cause de gazoil sur la chaussée (dans un rond point et devant des motards de la gendarmerie qui m'ont aidé à me relever et ont constaté le gazoil et que je ne roulais pas vite).

N° 933914 - Remboursement du contrôle

par :

27/06/2023 16:58

Bonjour,

Cela ne me dérange pas de passer le contrôle technique à ma moto, mais si tout est correct, aucun défaut, le gouvernement rembourse le contrôle. Cela fait plusieurs années que je passe mes véhicules quatre roues au contrôle technique, mais comme je les entretiens, contrôle ok, sauf que cela me coûte. Cela devrait être aussi remboursé par le gouvernement. C'est encore un nouveau racket du gouvernement. A quand le contrôle des vélos. Le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation, mais comme il y a un manque à gagner, donc il met un contrôle supplémentaire. Les deux roues qui ne sont pas aux normes, sont les plus souvent inférieures à 125 cm<sup>3</sup>, et rien n'empêchera de les mettre aux normes juste avant de passer le contrôle et de les trafiquer ensuite. Les purs motards, ils entretiennent leurs motos pour éviter de se mettre en danger et donc aux normes, donc pas besoin de contrôle.

Cordialement.

N° 933923 - Moto ancienne ne rentre pas dans les cases d'un contrôle technique.

par :

27/06/2023 17:01

Je possède depuis 1976 une moto ( de 1974) toujours immatriculée normalement qui se démarre au kick ( Norton commando) et ces motos ne sauraient être démarrées par des novices ( trop long à expliquer). Comment fera un contrôleur ?

L'échappement d'origine ( mais changé plusieurs fois) est assez bruyant et d'ailleurs j'évite de rouler avec le soir (je roule moins de 2000 km /an). Aucun accident depuis plus de 45 ans ( en voiture non plus d'ailleurs). Cette moto est un cas particulier certes mais j'aurais aimé ( pour des raisons sentimentales notamment) conserver cette moto que je bichonne et qui risque de ne pas rentrer dans les cases d'un contrôle technique forcément réducteur. Dommage.

N° 933924 - Refus du CTP des 2 et 3 RM

par :

27/06/2023 17:02

Bonjour,

Je ne vais pas aborder l'aspect technique concernant ce CTP 2 et 3 RM car c'est inutile.

Les motards et la [association de motard] ont prouvé par A + B, son inutilité et sa toxicité d'un point de vue commercial.

C'est d'ailleurs pour cette raison que vous aviez abrogé ce CT pour continuer à développer des mesures alternatives comme le permet la directive 2014-45.

Ce retour en arrière est inadmissible pour moi, en tant que motard et citoyen.

C'est un manque de respect total envers les motards, en constatant que le conseil d'état a pris cette décision pour donner suite à son interpellation par des associations pseudo écologiques qui ne connaissent rien à la moto et à l'écologie.

On ne sait rien sur la représentativité des trois associations que sont [association], [association] et [association].

Je refuse ce contrôle technique imposé pour des raisons purement idéologiques.

N° 933927 - arnaque

par :

27/06/2023 17:03

bonjour ce controle ne sert à rien à part prendre encore des sous à ceux qui roulent.J'ai 3motos une de 1978(collection)elle est neuve! une de 1993 elle est neuve et une de 2018 bien entretenue que je vais vendre à cause de ce controle.A quand un controle sérieux de l'etat des routes ???Je suis tombé trois fois ,deux fois à cause de graviers(dans un virage) et une fois à cause de gazoil sur la chaussée(dans un rond point et devant des motards de la gendarmerie qui m'ont aidé à me relever et ont constaté le gazoil et que je ne roulais pas vite).

N° 933932 - Désaccord envers le projet de CT 2RM

par :

27/06/2023 17:04

Contrôle technique jugé inutile dans la mesure où l'utilisateur connaît les risques présents lors de l'utilisation d'un deux roues et s'assure lui-même du bon état de fonctionnement et de sécurité de son véhicule.

La cause principale des sinistres liés aux deux roues motorisés ne relève pas de problèmes techniques, mais surtout de la mauvaise utilisation ne respectant pas le Code de la Route ainsi que

l'état dégradé de la chaussée et l'absence d'infrastructures adaptées (Plaques d'égout, peintures, etc...)

Un contrôle technique obligatoire pourrait éventuellement être instauré lorsqu'un véhicule est prêt à être cédé entre particuliers (sans limite de durée avec validité de 6 mois dans le cadre d'un projet de cession), afin que le nouvel acquéreur du véhicule puisse être informé de l'état de sécurité du véhicule qu'il convoite.

N° 933934 - N'importe quoi sauf un contrôle technique sécuritaire -> source de revenus pour un lobby

par :

27/06/2023 17:04

Une ineptie totale. Connaissez vous beaucoup de 2 roues avec des vitrages (pare-brise, vitres latérales) et des essuie-glace ? Pour accéder à la batterie sur mon Yamaha Tricity, vous allez faire quoi ? Démontez toute la partie avant ? Pour la partie moteur, tout étant cartérisé vous allez démonter aussi ? Il n'est fait nulle part mention de la qualification à conduire le véhicule par l'agent du centre. Est-ce normal d'autoriser une personne ne disposant du permis de circulation, à circuler avec un véhicule ? Rien, absolument rien n'aborde le sujet sur les casses et détériorations : c'est un problème important surtout, quand ce n'est pas une personne habituée à manipuler des motos qui va mettre un véhicule sur chandelles par exemple ! Encore mieux, vous avancez ce contrôle comme un bien pour la sécurité. Comment allez vous tester et vérifier la capacité de freinage ? Parce qu'à part un contrôle visuel de l'état (ce n'est pas comme si déjà c'était objectif), je n'ai rien vu.

N° 933935 - Contrôle Technique Moto

par :

27/06/2023 17:05

Ce contrôle technique est inutile puisque les statistiques prouvent clairement que très peu d'accident de 2 roues proviennent de l'état des véhicules : motard depuis plus de 30 ans j'ai toujours porté une attention toute particulière à l'état de mes véhicules (pression et usure des pneus, système de freinage, signalisation frein et clignotants, phares, klaxon, etc) car le moindre incident devient vite tragique sur un 2 roues. Les motards le savent et en sont conscients, et il n'y a aucun intérêt à payer une organisme externe pour faire ces révisions qui sont faites régulièrement.

N° 933937 - Moto ancienne ne rentre pas dans les cases d'un contrôle technique.

par :

27/06/2023 17:05

Je possède depuis 1976 une moto ( de 1974) toujours immatriculée normalement qui se démarre au kick ( Norton commando) et ces motos ne sauraient être démarrées par des novices ( trop long à expliquer). Comment fera un contrôleur ?

L'échappement d'origine ( mais changé plusieurs fois) est assez bruyant et d'ailleurs j'évite de rouler avec le soir (je roule moins de 2000 km /an). Aucun accident depuis plus de 45 ans ( en voiture non plus d'ailleurs). Cette moto est un cas particulier certes mais j'aurais aimé ( pour des raisons sentimentales notamment) conserver cette moto que je bichonne et qui risque de ne pas rentrer dans les cases d'un contrôle technique forcément réducteur. Dommage.

N° 933939 - Contrôle Technique Moto

par :

27/06/2023 17:06

Ce contrôle technique est inutile puisque les statistiques prouvent clairement que très peu d'accident de 2 roues proviennent de l'état des véhicules : motard depuis plus de 30 ans j'ai toujours porté une attention toute particulière à l'état de mes véhicules (pression et usure des pneus, système de freinage, signalisation frein et clignotants, phares, klaxon, etc) car le moindre incident devient vite tragique sur un 2 roues. Les motards le savent et en sont conscients, et il n'y a aucun intérêt à payer un organisme externe pour faire ces révisions qui sont faites régulièrement par les propriétaires des véhicules.

N° 933941 - Un motard énervé

par :

27/06/2023 17:07

Les vrais problèmes des motards ne sont pas les soucis liés à la mécanique de la moto. En effet, la grande majorité des usagers des 2 roues font réviser leurs engins régulièrement. Ceci me laisse à penser que les interventions des professionnels de la mécanique ne sont pas considérées comme légitimes. Ensuite, le faible taux d'accident dû aux défaillances techniques du véhicule ne permettent pas de dire que le CT aura un meilleur impact plus positif dans le futur. La majorité des accidents proviennent principalement à une erreur de pilotage, une faute d'un tiers et/ou de l'état général de la chaussée (routes glissantes car mauvais revêtement, gravier,...). C'est donc une sorte de taxe supplémentaire déguisée. L'état se défausse de ces responsabilités (comme toujours) au détriment des usagers sous couvert de sécurité Enfin, en ce qui concerne le bruit, rien ne m'empêche de remettre mon pot d'origine pour le CT et de le repositionner une fois ce dernier effectué. C'est donc un cou d'épée dans l'eau qui en résulterait. En conclusion, le CT imposé aux 2 roues est une arnaque. Si au moins, l'argent tiré des poches des usagers pouvait améliorer l'ensemble du réseau routier, on y verrait certainement un vrai progrès de sécurité autant pour les 2 roues que pour les 4 roues.

N° 933945 - date d'application

par :

27/06/2023 17:09

bonjour,

j'habite en moyenne montagne à 980m d'altitude .

(avec la loi montagne qui va avec ... pour les pneus neige)

Chez moi, au 15 mars, en principe, je ne vois pas la couleur du goudron sur la route. Il y a encore de la neige dessus et la moto est au garage.

je pense que cette date ne convient pas aux motards comme moi et qu'il faudrait peut-être pendre plutôt fin avril.

N° 933946 - Entretien moto annuel par un professionnel / Dispense de CT

par :

27/06/2023 17:09

Mes deux motos de cylindrées de 1600 et 2500 centimètres cube bénéficient chaque année d'une révision constructeur en concession. Ces révisions qui garantissent également ma sécurité et l'intégrité de mes motos me sont facturées entre 500 et 1500€ en fonction des échéances temporelles ou kilométriques. Pourquoi me rajouter une pénalité financière pour contrôler tous les 5 ou 3 ans le travail d'un professionnel ? Je ne peux que constater l'incivisme et l'inconduite des scooteristes circulant sur des engins de toutes cylindrées non entretenus aux échappements non conformes qui gênent la population. Les motos de moins de 50 cc sont également majoritairement dans ce cas. La population motarde est responsable et assume un entretien régulier de ses machines, aux forces de l'ordre de retirer de la voie publique les brebis galeuses. Le gouvernement doit cesser de pénaliser financièrement ceux qui entretiennent correctement leur véhicule. Les factures d'entretien des trois dernières années devraient valoir dispense de contrôle technique.

N° 933947 - CTmoto

par :

27/06/2023 17:10

Je suis motard depuis 30 ans, et opposé à ce contrôle technique.

Toutes mes motos ont toujours été entretenues annuellement auprès d'un concessionnaire de la marque. Or de question qu'un garage non agréé touche à ma moto. Et je souhaite que cela continue. Même avec la meilleure formation du monde, aucun technicien ne peut être qualifié multimarques. Une moto n'est pas une voiture. Je viens de passer l'une de mes voitures au CT. A chaque fois c'est le même stress. Non pas que l'état est mauvais car là aussi mon véhicule est entretenu tous les ans par un garage de la marque. Mais le véhicule est maltraité : régime moteur bien trop haut, vibrations n excessives pour le test amortisseurs... En résumé ce ne sont pas les conditions de roulage habituelles auxquelles je sou mets mon véhicule. S'il en va de même pour ma moto pour les test de freinage où autre, je ne pourrais l'accepter. C'est ma moto et cela pourrait compromette ma sécurité.

Actuellement je roule sur une triumph 2500cm3 de 350kg à vide. Quel technicien pourra prendre en main ma machine. Quelqu'un qui n'a pas le permis ? De plus et c'est la raison principale pour laquelle je suis opposé au CT. Personne n'a JAMAIS conduit l'une de mes motos. Alors ce n'est pas pour que le premier venu, n'ayant aucune compétence de conduite moto, la pilote même sur quelques mètres. Moi Seul ait droit d'y toucher. Je n'ai pas. Lu cela dans les projets. Cette moto représente plusieurs années d'économie. C'est un modèle que l'on peut qualifier d'exception. Donc personne n'y touchera.

N° 933948 - Non au contrôle technique pour les 2 Roues Motorisés

par :

27/06/2023 17:10

Le nombre d'accident dans lesquels un deux roues motorisés est impliqué et pour lesquels le manque d'entretien du 2 roues est avéré, est très très faible. Ceci prouve bien que les motards entretiennent bien leur machine et s'imposent d'eux-mêmes un Contrôle technique permanent. D'ailleurs celui ci est enseigné lors de l'apprentissage a la conduite d'un deux roues motorisés.

Ce contrôle semble être mis en place suite à un lobbying des acteurs du contrôle technique plus que pour des raisons de sécurité routière. De là à dire que c'est un racket , il y a un pas que je franchis sans souci.

L'état de nos infrastructures routières devraient plus inquiéter nos dirigeants que l'état de nos machines.

De plus, la crainte d'avoir un maillage très diffus dans certaines régions , va conduire certains utilisateurs de deux roues a avoir des difficultés à se garder en règle .Ne parlons même pas des petites cylindrés qui n'ont pas pour vocation à parcourir de nombreux kilomètres....

L'utilité même de ce "contrôle" me paraît négligeable si je me réfère à ce que je constate pour les voitures: le contrôle technique actuel n'empêche pas de croiser de véritables poubelles ( Absence de feux, véhicules rouillés et cabossés,...) .

De plus, je ne permet a personne de monter sur ma moto que j'entretiens depuis 22 ans ! Pour toutes ces principales raisons, je suis opposé à ce "contrôle technique" qui ressemble décidément a un racket! A moins qu'il ne soit gratuit ? Ce qui enlèverait la notion d'un racket supplémentaire !

N° 933950 - Non au Contrôle Technique Moto !!!

par :

27/06/2023 17:11

Le Contrôle Technique Moto ne changera en rien le taux de mortalité et n'impactera à aucun moment le côté écologique.

Cela aurait juste un triste impact sur l'ensemble des classes sociales d'un point de vue financier et aux niveaux de leurs libertés.

Des voies moto sur l'ensemble des axes routiers serait une bonne idée pour diminuer la mortalité ainsi que fluidifier encore plus le trafic donc un intérêt écologique.

Cordialement,

N° 933951 - Harcèlement

par :

27/06/2023 17:11

Arrêter s'il vous plaît de créer des nouvelles contraintes tous les jours tous les jours vous pourriez la vie des Français.

N° 933960 - Oui pour un contrôle plus juste

par :

27/06/2023 17:15

Concernant les moteurs 2temps qui sont encore majoritairement utilisés sur des 50 cm3 débridés, les modifications de beaucoup trop de véhicules (bruit, vitesse.....) Encore rien de prévu ? Il vaut mieux taper encore sur le travailleur et laisser faire la délinquance routière

N° 933963 - Non au CT Moto

par :

27/06/2023 17:15

Un CT Moto ne résoudra ni les problèmes de bruit, ni les problèmes de pollution. Quant à la sécurité routière, l'état français a soutenu les motards en colère pendant 15 ans contre l'Europe, convaincu que le CT n'aurait aucune incidence sur l'accidentalité...

Pollution : des mesures alternatives ont été travaillées en concertation et seront plus efficaces.

Bruit : un pot de 2RM se monte et se démonte en 15min, le CT ne contrôlera que des véhicules en règle... Alors qu'un arsenal répressif existe déjà et ne demande qu'à être utilisé...

Sécurité Routière : le parc augmente, l'accidentalité baisse et ce depuis plus de 10 ans SANS contrôle technique... Ça se passe d'autre commentaire non ?

Le Conseil d'Etat a été abusé par des associations qui ne représentent qu'elles mêmes et en plus ont des intérêts financiers à l'exclusion des véhicules thermiques. Un déni de démocratie patent. C'est grave.

Et ça va poser d'énormes problèmes de mise en œuvre, surtout quand on lit le décret qui est à côté de la plaque.

Revenez en arrière, les mesures alternatives répondront à toutes les demandes du CE sans faire les poches d'usagers déjà pressurés de partout.

N° 933966 - CT injustifié

par :

27/06/2023 17:16

Pour la sécurité du Motard, mettre le gilet airbag obligatoire et revoir le bon état des routes...



Concernant la pollution, une moto roule moins qu'une voiture et polue moins car la moto diesel n'existe pas et un moteur mal réglé, la moto reste au garage.

Pour le bruit, l'état devrait s'intéresser au cyclomoteur....

Ce contrôle technique des motos n'est qu'une façon de remplir les poches de certains. Il est injustifié dans tous les cas....

N° 933967 - Remboursement du contrôle

par :

27/06/2023 17:16

Bonjour,

Le remboursement du contrôle si tout est ok, par le gouvernement. J'effectue le contrôle périodique de mes voitures, et comme je les entretiens, tous les contrôles sont ok et cela me coûte et devrait être remboursé aussi par le gouvernement. La plupart des véhicules deux qui sont pas aux normes, sont inférieurs à 125cm<sup>3</sup> et rien n'empêchera les propriétaires de les mettre aux normes juste avant le contrôle et de les modifier ensuite. C'est encore une façon de nous prendre de l'argent. A quand le contrôle des vélos. Les purs motards font entretenir leurs machines car trop vulnérable sur la route. Pour remplacer le manque à gagner de la taxe d'habitation, on met un contrôle supplémentaire.

Merci.

Cordialement

N° 933968 - Monsieur

par :

27/06/2023 17:16

Je pense que un contrôle à la vente des motos suffirait et ça mettrait le vendeur et l'acheteur au même niveau car un contrôle visuel payant est qu'une histoire d'argent étant donné que tout motards qui ce respect le fait avant chaque sortie et il y a très peu d'accident dû à une défaillance mécanique

Par contre des contrôles par la gendarmerie des cinquantes centimètres cub serait un plus car malheureusement se son souvent des véhicules modifier en bruit et en cylindrée

N° 933972 - Contrôle Nécessaire.

par :

27/06/2023 17:18

Je pense qu'il est indispensable que le contrôle des véhicules s'étende aux 2 et 3 roues. Je suis motard et je m'y conformerai. Le point indispensable est la conformité du véhicule sur les limites de bruit. Il est inadmissible que certaines motos soient encore audibles quand elles sont à 1 Km de distance. Je vis dans une région touristique, sur un itinéraire "byke ride" et tous les dimanches j'ai droit à un concert de pots d'échappements insupportable. Les motards prétendent qu'il s'agit de leur sécurité, pour être mieux entendus quand ils arrivent. Ce n'est que fumisterie. La loi doit être la même pour tous.

C'est comme les radar : les contrôles n'incommodent que ceux qui ne veulent pas respecter le code de la route.

N° 933977 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 17:18

Bonjour

J'ai un scooter 125 électrique à 100%.

Pourquoi devrais-je être soumis au contrôle technique, je ne pollue pas et ne fais aucun bruit.  
En cas d'obligation ne devrais-je pas avoir un tarif plus bas que les autres 2 roues. Merci pour votre réponse.  
Cordialement

N° 933979 - Non merci

par :

27/06/2023 17:21

Prenons en compte l'inutilité du contrôle technique, rappelant que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents pour les deux roues.

Merci d'arrêter de vouloir gagner 3 sous sur le dos des motards

N° 933982 - Exemple si j'ai bien compris ce décret

par :

27/06/2023 17:21

En résumé

Je peux rouler à 80KM/h sur un trottoir sans éclairage, sans frein, pneus lisse en vélo électrique et je ne risque qu'une petite amende et encore ....

Par contre tu as ta Plaque non conforme, manquante, endommagée ou mal fixée et là ton véhicule est en défaut majeur.

A quand une plaque d'immatriculation pour les trottinettes et vélos ( je sais c'est pas correcte de dire ça mais bon )

N° 933984 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 17:22

Réparer les routes en priorité, responsable d'accident, double glissière dans certains virage éviterait de graves blessures.

N° 933986 - Champs d'application et définition des points de contrôle

par :

27/06/2023 17:22

La mise en place du CT pour l'ensemble des véhicules de catégorie L permet de restreindre les émissions sonores et polluantes de tous les 2/3R, notamment des 50cc trafiqués qui représentent une grosse partie des nuisances sonores en milieu urbain.

L'élément principal qui conditionne la bonne réception par les intéressés de cet arrêté est le coût de ce CT par rapport à son utilité. "Une définition des points de contrôle avec un nombre inférieur de points de contrôle à celui du CTP des véhicules légers", certes, mais à quel prix ?

L'anomalie technique est seule responsable de l'accident mortel dans 0,3 % des cas. Les motos (>125cc) sont donc bien entretenues par leurs propriétaires ou, mieux, par les concessions avec les différents points de contrôles et de réglages demandés par le fabricant. Si le budget du motard ne permet de choisir entre l'entretien périodique et le CT, autant passer le CT et "réparer" seulement ce qui est nécessaire. En partant de ces éléments, le CT 2/3R devrait couvrir seulement le domaine des émissions sonores et polluantes, ainsi qu'un contrôle visuel sur les organes de sécurité avec un coût psychologiquement acceptable inférieur à 30 €.

Lutter contre la pollution sonore et de l'air avec une mesure peu contraignante et peu coûteuse, voici l'objectif principal des idées évoqués dans cette contribution.

En passant, si l'on pouvait passer la TVA des EPI à 5.5%, cela permettra peut être à toutes les bourses de s'équiper convenablement.

Cordialement,

N° 933988 - CT Deux roues motorisés

par :

27/06/2023 17:23

La mise en place du contrôle technique des deux roues motorisés est assurément une mesure allant dans le sens de la sécurité routière et protégeant les utilisateurs de ces deux roues autant que l'ensemble des autres usagers de la route.

Cependant la mise en application de cette mesure est déplorable sur plusieurs aspects :

Elle est soudaine. En effet les nombreux discours sur la mise en place ou non de cette mesure ont complètement désorienté les motocyclistes

Elle impacte le budget des motards

Elle ne garantit pas une sécurité supérieure nécessairement. Si l'on se réfère à l'accidentologie, on remarque que la part d'accident lié à l'état du véhicule est marginale

Elle se substitue par conséquent à d'autres mesures de préventions intéressante : Actions de sensibilisation, besoin en formation des motocycliste

Elle ne tient pas compte des différents usages des motocyclistes : utilisation sportive sur ou hors route nécessitant parfois des modifications du véhicule mais n'ayant pas d'incidence sur la sécurité ; personnalisation des véhicules.

Elle ne laisse aucun délai de mise en conformité pour les personnes ayant un véhicule modifié mais sans impact sur la sécurité du véhicule

Elle va fortement impacter le marché du deux-roue y compris chez les professionnels et forcer à des adaptations alors même que le covid avait provoqué de fortes ruptures de véhicules ou de pièces détachées.

Cette liste de quelques éléments peut-être considérablement élargi.

Il apparaît regrettable que cette décision ne laisse qu'un délai de six mois au motocyclistes, une mise en place au 1er janvier 2025 et un durcissement très progressif des points de contrôle serait souhaitable et raisonnable.

N° 933991 - C'est NON !!

par :

27/06/2023 17:23

Si je ne contrôle pas moi-même ma moto (véhicule motorisé à deux roues) de façon très régulière (et pas seulement tous les 3 ans !), je risque ma vie.

Un contrôle par un tiers, dont la compétence reste à démontrer, ne sera JAMAIS aussi efficace et pertinente que celle de son propriétaire passionné.

L'immense majorité des propriétaires et/ou pilotes de ces véhicules motorisés à deux roues se comporte en citoyen responsable ; les autres ne se plieront de toute façon pas à un contrôle payant. D'accord pour verbaliser les excès (bruit, ...), absolument pas d'accord pour instaurer un CTP dont les objectifs ne sont pas lisibles, à la différence de celui qui existe pour d'autres catégories de véhicules.

N° 933995 - CT moto

par :

27/06/2023 17:25

Bjr,

Soyons honnêtes, quel est l'intérêt de ce CT ? Le lobby [réseau de contrôle technique] bien entendu.

Tout le monde sait y compris quelques politiques que les motards sont extrêmement soigneux de leur machine. En 2 roues, une épave te le fait payer de suite. Les chiffres parlent d'eux même.

Donc hormis remplir les poches d'un gars avec l'inexistant pognon, il n'y a pas de but précis autres..ah si, pardon, emmerder plusieurs milliers de motards en France.

Pourquoi ne pas avoir mis en place les solutions alternatives ?

Pour le coup, qui vas faire passer le CT ? Quelles conditions ? Quels points de contrôle ? Etc...autant de questions qui restent sans réponses parce que je pense que rien n'est réellement préparé pour ça.

Vous, politiques n'êtes absolument pas au courant du monde du 2 roues, aucuns de vous ne s'y intéresse au moins pour comprendre et évaluer la véracité de ce choix soumis par cette " dictature " européenne qui n'en fini pas de " punir " les gens avec autant de lois absurdes sur pleins de domaines.

Désolé, non au CT motos largement jugé inutile.

N° 933997 - CT injustifié

par :

27/06/2023 17:25

Pour la sécurité du Motard, mettre le gilet airbag obligatoire et revoir le bon état des routes...

Concernant la pollution, une moto roule moins qu'une voiture et polue moins car la moto diesel n'existe pas et un moteur mal réglé, la moto reste au garage.

Pour le bruit, l'état devrait s'intéresser au cyclomoteur....

Ce contrôle technique des motos n'est qu'une façon de remplir les poches de certains. Il est injustifié dans tous les cas....

N° 934000 - Remarques sur un éventuel CT 2/3 RM

par :

27/06/2023 17:26

Bonjour.

Premièrement sachez que je suis contre le CT 2/3 RM.

L'argument principal est que les motards prennent soins de leur véhicule car ils n'ont pas de carrosserie de protection, donc c'est leur vie qui est en jeu. Il est démontré par des organismes indépendants que 0,3 % des accidents de 2/3RM sont dus au véhicule.

La réfection des routes en mauvais état serait une meilleure façon d'éviter les accidents!

Un CT n'empêchera pas ceux qui bravent déjà les autorités en ne respectant aucune règle de sécurité de continuer à rouler sans équipement avec des véhicules souvent volés et trafiqués.

Quant à l'argumentation du bruit elle ne tient pas car rien n'empêche de remodifier son pot d'échappement après le contrôle technique!

Concernant le bruit, les FDO ont les outils pour contrôler directement les motos sur la route et les prendre en flagrant délit.

Au même titre qu'un contrôle d'assurance et de permis peuvent être faits sur place.

Il suffit de donner les moyens aux FDO pour neutraliser les véhicules non conformes ainsi que les conducteurs pas en règle.

N'oubliez pas que ma sécurité dépend de moi mais aussi des pouvoirs publics dont vous êtes le représentant direct.

Une bonne réfection des routes, une meilleure formation dans les auto/moto écoles et surtout une meilleure sensibilisation auprès des jeunes dans les établissements scolaires pourraient remplacer un CT inutile.

Si malgré les arguments avancés par les intervenants vous décidez de maintenir la mise en place du CT il y a deux choses que vous devrez prendre en considération :

1° : le contrôleur doit impérativement avoir le permis moto pour effectuer le contrôle. Aucun motard ne laissera toucher sa moto par une personne ne possédant pas le permis! (Ils refusent déjà qu'un motard la touche sans autorisation!!)

2° : l'article 10 n'est pas applicable sur certains véhicules qui ne possèdent pas d'emplacement pour coller la vignette. Ils ont déjà du mal à mettre leur vignette d'assurance.

Il suffit de mettre en place un système informatique comme vous allez le faire pour les assurances. En clair plus besoin de coller les vignettes. Les FDO vérifierons directement sur leur logiciel.

Merci de prendre en compte mes remarques.

Salutations.

motard et fier de l'être.

N° 934005 - Un projet contreproductif

par :

27/06/2023 17:27

Bonjour,

La mise en place d'un tel contrôle est un projet d'une inutilité rare, cela a été démontré par des d'innombrables arguments et données statistiques. Le gouvernement avait raison de s'opposer à ces quelques associations parisiennes qui sont en réalité dérangées par les gros scooters bruyants du centre de Paris que par les 2 roues en général.

Retenons que :

- 1) tous les organes d'un 2 roues sont visibles en un clin d'oeil : un motard détecte instantanément un défaut, et il le ressent également beaucoup plus rapidement en conduisant qu'un automobiliste
- 2) un motard, en raison du caractère dangereux du 2 roues (manque de stabilité et de protection), ne se risquera pas à rouler s'il lui apparaît que son véhicule présente un défaut
- 3) l'état des routes a un poids beaucoup plus important que l'état mécanique dans l'accidentologie des 2 roues
- 4) faire payer 50€ pour un contrôle tel qu'il est annoncé est un racket absolu
- 5) les conducteurs de 2 roues qui ne respectent pas les règles, notamment en termes de décibels (scooters en centre ville, motos sportives en montagne), et qui sont pointés du doigt par la communauté moto elle-même, se contenteront de démonter leur échappement bruyant pour revenir à l'échappement d'origine le temps du contrôle. Un contrôle dans les rues par les forces de l'ordre serait plus efficace et dissuasif.

Encore une usine à gaz à venir, encore une occasion de restreindre les libertés. A quel prix? Pour quel bénéfice?

Merci d'avance pour la prise en compte de cet avis.  
Cordialement.

N° 934013 - Un projet contreproductif

par :

27/06/2023 17:30

Bonjour,

La mise en place d'un tel contrôle est un projet d'une inutilité rare, cela a été démontré par des d'innombrables arguments et données statistiques. Le gouvernement avait raison de s'opposer à ces quelques associations parisiennes qui sont en réalité dérangées par les gros scooters bruyants du centre de Paris que par les 2 roues en général.

Retenons que :

- 1) tous les organes d'un 2 roues sont visibles en un clin d'œil : un motard détecte instantanément un défaut, et il le ressent également beaucoup plus rapidement en conduisant qu'un automobiliste
- 2) un motard, en raison du caractère dangereux du 2 roues (manque de stabilité et de protection), ne se risquera pas à rouler s'il lui apparaît que son véhicule présente un défaut
- 3) l'état des routes a un poids beaucoup plus important que l'état mécanique dans l'accidentologie des 2 roues
- 4) faire payer 50€ pour un contrôle tel qu'il est annoncé est un racket absolu
- 5) les conducteurs de 2 roues qui ne respectent pas les règles, notamment en termes de décibels (scooters en centre ville, motos sportives en montagne), et qui sont pointés du doigt par la communauté moto elle-même, se contenteront de démonter leur échappement bruyant pour revenir à l'échappement d'origine le temps du contrôle. Un contrôle dans les rues par les forces de l'ordre serait plus efficace et dissuasif.

Encore une usine à gaz à venir, encore une occasion de restreindre les libertés. A quel prix? Pour quel bénéfice?

Merci d'avance pour la prise en compte de cet avis.  
Cordialement.

N° 934017 - S'attaquer aux vraies causes d'accident des 2RM en premier lieu

par :

27/06/2023 17:31

Il conviendrait de s'attaquer aux principales causes de l'accidentologie des 2RM en premier lieu. A savoir l'état des routes et infrastructures routières et les infractions causées par les autres usagers de la route.

N° 934020 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 17:33

Je ne suis pas contre le contrôle technique pour les deux roues a condition que celui-ci englobe la TOTALITÉ des engins motorisés j'entends par là les scooters de 49.9 cm3 qui a mon avis sont les plus bruyants . J'ai moi même un scooter qui ne fait pas de bruit et je ne comprend pas pourquoi il n'y a pas plus de contrôles des forces de l'ordre car comme vous le savais ce sont ceux qui sont les plus bruyants.

N° 934023 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

27/06/2023 17:33

Quelques soient les modalités, la périodicité ou le contenu du contrôle technique celui ci reste inutile dans un monde où les utilisateurs seront toujours plus légitimes à donner leur avis que des contrôleurs même très bien formés. Les seuls exemples donnés par le ministre pour défendre ce CT sont aujourd'hui verbalisables (Le bruit par exemple). Pas besoin d'un CT. Il suffit d'arrêter le motard bruyant et de le verbaliser en constatant la non conformité du pot d'échappement. Avec le CT on ne change rien. Je mets mon pot conforme le jour du CT (le reste aussi) et une fois le CT passé je remets ma moto dans l'état qui me plait. J'ai juste participé au financement d'une activité inutile et j'ai le petit papier qui va bien.

N° 934025 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

27/06/2023 17:34

D'accord avec ce contrôle en cas de vente d'un véhicule et ceci pour la garantie de l'acheteur .  
Pa utile autrement .

N° 934029 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 17:36

Quelques soient les modalités, la périodicité ou le contenu du contrôle technique celui ci reste inutile dans un monde où les utilisateurs seront toujours plus légitimes à donner leur avis que des contrôleurs même très bien formés. Les seuls exemples donnés par le ministre pour défendre ce CT sont aujourd'hui verbalisables (Le bruit par exemple). Pas besoin d'un CT. Il suffit d'arrêter le motard bruyant et de le verbaliser en constatant la non conformité du pot d'échappement. Avec le CT on ne change rien. Je mets mon pot conforme le jour du CT (le reste aussi) et une fois le CT passé je remets ma moto dans l'état qui me plait. J'ai juste participé au financement d'une activité inutile et j'ai le petit papier qui va bien.

N° 934030 - Égalité

par :

27/06/2023 17:36

Il faut que TOUS les 2rm, et pas non seulement les plus grosses cylindrées se fassent contrôler. En effet le constat est que les 2rm dans le pire état sont souvent des scooter de petite cylindrée, pourtant pas concernés par le CT...

N° 934032 - Non sens sécuritaire, écologique est économique

par :

27/06/2023 17:37

Nous savons que la mise en cause d'un facteur mécanique sur l'accidentalité des deux roues est anecdotique comparée aux autres types de transports, la moto étant un véhicule plus simple, moins sollicité car plus léger, mais aussi utilisé par une population plus consciente des éléments mécaniques constitutifs d'un deux roues. Par cette mesure, vous allez contraindre les utilisateurs de deux roues et les potentiels futur utilisateurs économiquement mais aussi pratiquement, en effet certaines zones seront des déserts de contrôles techniques moto car les investissements des centres ne seront pas effectués, ceux ci seront lourds pour les petits centres, demanderont de la formation de personnel tout ça pour un parc moto extrêmement faible si on le compare au parc automobile, ce qui ferait très peu de clients pour les centres. Le deux roues étant un moyen de transport plus vert que la voiture (consommation moindre, impact écologique moindre à la fabrication, moins volumineux prends moins de place dans les villes, qui limite donc la bétonisation nécessaire aux parkings), en contraignant d'avantage les conducteurs de deux roues et les potentiels futur utilisateurs vous les incitez à renoncer à ce véhicule au profit de l'automobile. Les points visés par les associations anti moto (et non pas écologiques) qui poussent à la mise en place de ce contrôle techniques sont principalement la pollution sonore. Or actuellement la loi dispose déjà de mesures pour limiter cette pollution sonore, mesures qui ne sont pas appliquées actuellement. Le contrôle technique ne résoudra certainement pas ce problème, en effet le contrôle technique automobile est en place depuis 1992 et cela n'empêche pas d'avoir des voitures bruyantes. Le problème de pollution ne vient pas des véhicules, mais d'une minorité d'utilisateurs irrespectueux et certainement d'une partie de la population devenue intolérante. Ce problème ne pourra être résolu que par la prévention et le dialogue pas par la stigmatisation de certains citoyens ou véhicules.

N° 934043 - CT moto

par :

27/06/2023 17:41

Du foutage de gueule se CT, hors de question qu'une personne utilise ma moto et je ne serai pas le seul à rouler sans CT, encore une fois du racket organisé. Bon remballer tout, encore un point pour ceux qui pondent se genre de loi, je pense qu'ils n'ont jamais fait de moto. Nous serons des milliers voir des millions dans la rue contre se racket.

N° 934044 - Participation à la consultation

par :

27/06/2023 17:42

Bonjour,

Je pense que le délai de 5 ans est trop long pour le premier contrôle, il faudrait faire comme les voitures 4 ans puis tout les 2 ans.



Ne pas mettre de contre-visite obligatoire le temps de rattraper le retard de sorte que toutes les motos aient leur premier contrôle sans obligation de contre-visite pour leur premier contrôle.

N° 934047 - CT inutile

par :

27/06/2023 17:43

Ce CT est totalement inutile, nos motos sont soit entretenues régulièrement par des concessionnaires soit par son propriétaire, dans la plupart des cas bien plus compétent que les automobilistes

Le rapport MAIDS5, l'étude la plus détaillée de l'accidentologie moto réalisée ces dernières années, indique que seuls 0.3% des accidents de deux roues à moteur (2RM) sont directement causés par une défaillance technique du véhicule (et dans 1.6% des cas une cause indirecte)

Ca ne changera rien à la pollution, la pollution émanant du secteur des deux roues à moteur est ultra minoritaire comparé au seul secteur des transports

Quant au bruit, tout le monde sait ce qui se passe dans les pays avec CT: l'échappement d'origine est remonté le temps du CT et remonté après, quelques minutes suffisent...

Et quant au côté financier, il ne faut pas rêver, avec une dizaine de motos dans le garage, il est évident qu'elles n'iront pas voir un quelconque CT, aussi bien pour le coût que pour le temps à y passer ...

N° 934049 - contrôle technique des véhicules à moteur

par :

27/06/2023 17:44

Ce projet vise à se conformer à une directive européenne élaborée dans le but de réduire l'accidentabilité des conducteurs de deux roues, directive rappelée par le Conseil d'Etat. Cette orientation repose sur un rapport rédigé à la demande de l'Europe par le cabinet dirigeant la première enseigne de contrôle technique en Europe dont les données n'ont pas été recoupées. Le Conseil d'Etat a été saisi par trois associations peu représentatives dont le fonctionnement, le financement et les motivations mériteraient d'être contrôlés.

Le contrôle technique projeté portera sur des considérations éloignées de l'objectif initial (pollution par exemple), dont on voit mal en quoi elles apporteront une évolution de l'accidentabilité.

En cela, il s'ajoute surtout aux contraintes que certains entendent faire peser sur les véhicules thermiques, rappelons qu'il y a en même temps le renforcement des ZFE. La moto semble pourtant être une alternative plutôt intéressante comparativement aux TER dont la moitié circule encore au diesel!!!!!!

Finalement, sous couvert de sécurité, le projet vise à satisfaire quelques personnes excédées (légitimement) par le bruit des deux roues (les plus bruyants échapperont cependant au contrôle). Encore une mesure inutile propre à ne faire que des mécontents!

N° 934052 - Mr

par :

27/06/2023 17:45

Mesure mise en place par les lobbyistes du contrôle. Les motards entretiennent leurs motos. Les accidents ne sont pas dus à l'état des motos. Le gouvernement ferait mieux de s'occuper des infrastructures, de faire de la formation surtout vis à vis des automobilistes. Encore une histoire de gros sous pour enrichir les entreprises de contrôle technique

N° 934053 - Utilité et pertinence du contrôle technique.

par :

27/06/2023 17:45

Si on compte 3 800 000 deux roues motorisés en France et que 57% de ceux-ci sont âgés de plus de 5 ans, ça fait plus de 2 166 000 qui seraient censés passer un contrôle technique en 2024. Arrondissons à 2 millions pour tenir compte du fait que les véhicules d'avant 2017 seraient concernés.

A raison de 252 jours ouvrés en 2024, il faudrait que 7874 2RM passent le contrôle chaque jour. Soit 787 par département. Plus les contre-visites.

Pensez vous réellement que chaque département proposera en 2024 un centaine de centres capables d'accueillir chaque 2RM censé passer ce contrôle avant le 31 janvier 2024?

Etant donné la très faible rentabilité de l'opération pour les centres de CT, les très grandes difficultés à recruter du personnel qualifié, le délai nécessaire pour le former, et sans doute la très forte hostilité à se soumettre à cette mesure, rendant incertain l'investissement dans ce secteur, pensez-vous réellement que l'offre sera à la mesure de la demande ?

N° 934056 - Pourquoi ne pas faire ce qui est efficace ?

par :

27/06/2023 17:45

Bonjour,

J'ai été de nombreuses années IDSR puis ECPA. Si au fil des années, le profil du motard accidenté a évolué, EN AUCUN CAS l'état de sa machine n'apparaît comme un facteur de risque. L'alcool (malheureusement), complètement négligeable a fait son apparition. Le comportement de l'automobiliste qui "n'a pas vu", l'infrastructure routière, les conditions sociales (chômage !!!) sont autant de facteurs réellement accidentogènes.

En ce qui concerne l'écologie, la nuisance sonore ne trouvera malheureusement pas une réponse dans ce contrôle : le pot d'origine sera monté pour le contrôle... et démonté de suite après. Il faut éduquer et se battre contre les croyances (on ne m'entend pas alors je fais du bruit par sécurité) pour mettre à mal ce bruit si néfaste qui nous emmerde tous, motard ou non motard. Les professionnels qui vendent ces pots ont aussi une responsabilité, les constructeurs, etc. Croyance du bruit comme facteur de sécurité, croyance du CTM comme solution au bruit, deux croyances à combattre.

C'est pourquoi je boycotterai ce CTM au risque de l'amende, je ferai juste appel à la légitimité qui est bien supérieure à la légalité ce qui est très aisé à montrer dans ce cas.

N° 934059 - controle technique

par :

27/06/2023 17:46

bonjour

je pense que ,encore une fois vous melangez les scooters au motos  
allez surveiller tous les petits scooters qui ont des machines transformees

mais ,un motard prend soin de sa moto,c'est notre vie

car sur la route ,deja surveiller les trous les plaques d'egouts et les passages pietons en plein virage

nous avons beaucoup de boulot sans parler de vos bandes blanches

merci

N° 934064 - CT 2ROUES

par :

27/06/2023 17:47

Bonjour, je trouve cette mesure inutile car un vrai motard connaît certainement mieux sa moto qu'un contrôleur!! Justifier son utilité pour des raisons de sécurité n'a jamais été prouvé... Bref, encore un lubie de certains écologistes, et une parade de plus pour racketter... Merci

N° 934068 - controle technique

par :

27/06/2023 17:48

bonjour

je pense que ,encore une fois vous melangez les scooters au motos  
allez surveiller tous les petits scooters qui ont des machines transformees  
mais ,un motard prend soin de sa moto,c'est notre vie

N° 934073 - Une aberration de plus

par :

27/06/2023 17:50

Voila encore une aberration de plus.

Les deux roues sont bien souvent, bien mieux suivis que les voitures.

Les conducteurs de deux roues sont et doivent être un minimum soigneux avec leurs montures  
puisque la seule carrosserie est leur propre corps.

Arrêtons de tout vouloir normer ou tout régler.

Le contrôle technique pour les voitures est déjà contraignant pour les petits salaires sans pour autant  
en rajouter à ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'acheter un deux roues pour aller bosser.

N° 934075 - Prix

par :

27/06/2023 17:50

Le prix annoncé est scandaleux en comparaison de celui des voitures. Il y a 4 fois moins de contrôles,  
donc le prix devrait etre autour de 20€ maximum

N° 934076 - Encore une Usine a Gaz pour Taxer.

par :

27/06/2023 17:51

Peut être faudrait il taxer les guerres et les états pauvres . Surtout ne pas améliorer l'état lamentable  
de certaines routes.

N° 934082 - N'est-ce pas fait à la va vite ?

par :

27/06/2023 17:52

Motard depuis plusieurs années je porte un soin tout particulier à l'entretien de mon véhicule. Il  
passe au minimum une fois par an chez mon concessionnaire pour une révision. Certainement que  
tout le monde n'est pas dans le même cas de figure mais quelle serait la plus value à passer un  
contrôle technique tous les 3 ans pour me dire que mon véhicule est apte à rouler ? D'autant que les  
défaillances techniques ne représente que moins d'1% des causes d'accident de 2 roues.

Pourquoi ne pas prévoir un CT obligatoire qu'en cas de revente du véhicule ? Le parc de motos d'occasion est important, d'autant plus qu'un motard passe actuellement par le permis A2 avant de pouvoir accéder au permis A. Souvent il va s'acheter une moto bridée puis passer la passerelle pour s'acheter une moto non bridée. Le CT obligatoire lors de la vente d'une moto aurait pour avantage de rassurer l'acheteur tout en n'impactant qu'un nombre limité d'usagers.

J'habite à 30 minutes d'une grande ville, est-ce que je serai garanti d'avoir un centre de CT plus proche ? Les centres de CT actuels seront-ils obligés d'accepter les motos ? Nous sommes dans une période où l'on nous rabâche à longueur de journée que l'on doit faire attention à notre manière de se déplacer, à la pollution et à l'environnement. Ajouter tous ces nouveaux trajets n'est pas neutre, est-ce que cet impact a été pris en compte ?

Dans le projet de texte il est fait mention d'essuie glace, de vérification de la batterie etc. déjà une moto n'a pas d'essuie glace à ma connaissance et le texte semble avoir été fortement inspiré pour ne pas dire copié-collé par le CT voiture. Une moto n'est pas une voiture, pourquoi ne pas faire un texte et des contrôles spécifiques aux 2 roues ?

Que se passera-t-il si suite à la mise en place du CT aucune baisse d'accident pour cause de défaillance technique n'est constatée ? Sera-t-il retiré ? J'en doute...

On entend dire dans les médias par le gouvernement que le CT coutera une cinquantaine d'euros et qu'il y aura 4 fois moins de points de contrôles qu'une voiture. 50 euros, ce n'est pas 4 fois moins cher qu'un CT auto. Pourquoi ne pas rendre le CT payant uniquement qu'en cas de défaillance avérée ?

On entend également dire dans les médias par le gouvernement que "Les contrôles devront porter sur la sécurité, la pollution atmosphérique et sonore." or des contrôles sont déjà mis en place par les forces de l'ordre pour vérifier si le niveau sonore des 2 roues ne dépasse pas la limite de la carte grise. Quel est l'intérêt d'ajouter ce contrôle au CT ?

Enfin, la réglementation européenne n'impose pas les CT à ses états membres si d'autres actions sont mises en œuvre pour réduire les statistiques. Pourquoi donc passer par cette voie du CT et non explorer les autres pistes ?

N° 934087 - M. Louis Patrice

Ct moto

par :

27/06/2023 17:54

Je suis pour le contrôle technique dès la cylindrées de 50cc. Notamment sur le contrôle du bruit et des modifications faites par l'utilisateur.

Je suis motard et n'accepte plus les motos trop bruyantes

N° 934090 - Contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 17:55

Il aurait été plus judicieux de faire un contrôle technique uniquement à la revente ou en cas d'accident.

Concernant la sécurité proprement dit cela n'est pas justifié cela concerne 0,3% des accidents.

N° 934092 - Je suis pour le contrôle technique moto

par :

27/06/2023 17:55

La plupart des motos sont affublées d'accessoires non conformes à l'origine, donc au modèle homologué, rétroviseurs, clignotants, plaques et surtout échappement etc.

N° 934096 - Contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 17:56

Il aurait été plus judicieux de faire un contrôle technique uniquement à la revente ou en cas d'accident.

Concernant la sécurité proprement dit cela n'est pas justifié cela concerne 0,3% des accidents.

N° 934097 - [réseau de contrôle technique] et la sécurité routière !

par :

27/06/2023 17:56

Est-ce que quelqu'un sait, que si ce contrôle technique voit le jour, c'est uniquement parce que le groupe allemand [réseau de contrôle technique] a fait du lobbying pendant plusieurs années auprès de de parlementaires pour imposer ça.....business is business ! La pseudo sécurité, n'a rien avoir avec ça.....

Chers moutons, nous avons encore un peu de laine sur le dos.....

N° 934101 - Contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 17:58

Il aurait été plus judicieux de faire un contrôle technique uniquement à la revente ou en cas d'accident.

Concernant la sécurité proprement dit cela n'est pas justifié cela concerne 0,3% des accidents.

N° 934106 - Encore une loi !

par :

27/06/2023 17:59

La sécurité en moto dépend de son conducteur en priorité et donc c'est à lui d'en assumer la responsabilité. Marre de cet assistanat permanent de l'état et de ses conseils à la noix ! L'état des routes est bien plus important pour la sécurité de tous, motos comme autos ,arrêtez de nous faire croire que le contrôle technique sauvera des vies comme si c'était ça qui causait le déficit de la France. Ce contrôle serait juste un impôts déguisé de plus et une nouvelle mane financière pour de riches grands groupes, certainement copains avec Macron ..... Basta !!

N° 934107 - Encore une réglementation inutile

par :

27/06/2023 17:59

"il faut arrêter d'emmerder les français" disait Pompidou ; il avait bien raison!

Une réglementation de plus pour faire marcher le commerce au détriment des usagers alors qu'aucune statistique ne démontre l'entretien des machines comme cause notable d'accidentalité ;  
L'état et les collectivités devraient plutôt s'occuper de l'état lamentable de la voirie qui, elle, est responsable d'environ 20% des accidents de 2 roues !  
Mais c'est moins coûteux de céder aux lobbys du contrôle technique et on a l'apparence d'avoir fait quelque chose, fût-ce inutile pour la sécurité des 2 rm.

N° 934108 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:00

Ma moto (BMW1200GS) a 6 ans. Elle est comme neuve, entretenue très régulièrement et sérieusement par un pro.  
L'échappement est d'origine.

Je ne suis pas une exception. Les motards ne sont pas inconscients, nous connaissons les risques du 2 roues.

L'objectif de ce contrôle est donc de faire une fois de plus plaisir aux ecolos-bobos parisiens (représentés par les 2 assos anti motards) et enfin nourrir grassement les sociétés de contrôles qui ont acté (lobbyisme forcené) au parlement européen.

Bref, on va devoir payer pour rien.

Même si je peux me le permettre, je préférerais garder mes sous pour les donner à un restaurateur français.

N° 934109 - Période d'essai

par :

27/06/2023 18:00

Si le but est vraiment la sécurité des motards, il faudrait voir les statistiques d'ici 4 ans et annuler ce contrôle technique si l'accidentologie ne change pas ou peu depuis sa mise en place.

N° 934111 - Non pertinent

par :

27/06/2023 18:00

Votre contrôle technique n'est pas pertinent, c'est une fois encore pour faire pailler pour une prestation inutile, les motards sont réalistes.

Aucun intérêt si ce n'est de remplir les caisses qui sont vides ....

N° 934116 - Contrôle technique obligatoire

par :

27/06/2023 18:02

Bonjour,

Je suis surpris d'imposer un contrôle technique obligatoire sur les motos (pour notre sécurité) ; alors que les voies de circulation sont dans un état pitoyable ce qui occasionne des accidents. Je pense que c'est plus un souci de raquettes supplémentaires pour compenser le quoi qu'il en coûte.

N° 934117 - Encore un impôt déguisé

par :

27/06/2023 18:02

A cause de qql bobos et "ecolos" parisien encore un impôts c est pas cher qu' ils disent mais quand même 50€ c est comme l ancienne vignette auto "c était pour les vieux et pourquoi pas un contrôle pour le vélos et trottinette il y aurait matière à débattre et leur faire passer un permis car beaucoup font n importe quoi tous ça pour dire que "y en gros " on est des vaches a lait car en général ceux qui on des gros cubes les entretiennent et c est plutôt les scooters en petite cylindrée qui ont des problèmes et encore merci à l Europe

N° 934125 - Contre le contrôle technique des deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 18:05

Les deux roues de manière générale sont en bon état. Les accidents sont du au infrastructures routières, à l'inattention des autres ou au chauffeur en lui même. Imposer le contrôle technique n'améliorera pas l'état du parc motorcycle de manière significative. Cela sert uniquement à remplir les poches des centres [réseau de contrôle technique] (et autres).

N° 934128 - Contrôle technique des 2, 3 roues

par :

27/06/2023 18:06

Bonjour,

Les motards sont depuis toujours beaucoup plus soucieux de l'état de leur véhicule que le sont les automobilistes. Il en va de notre vie que les freins fonctionnent , les pneus soient en état (bien que beaucoup plus chers qu'en auto), l'éclairage fonctionne, etc....

Je suis donc fondamentalement contre ce projet, qui va nourrir des margoulins comme [réseau de contrôle technique] pour faire croire qu'ils connaissent les motos anciennes (car ce sera le principal problème) pour moins de 1% de la circulation .

Cordialement

N° 934130 - Controle technique moto

par :

27/06/2023 18:07

Je suis contre ce controle technique à 50 euros . [réseau de contrôle technique] qui est allemand vont se frotter les mains. Vive l'europe . Vous connaissez beaucoup de motars qui vont prendre le risque de rouler avec une moto en mauvaise état a part peut etre ceux qui font des rodéos sauvages par contre ceux la ne sont pas punis . C'est comme d'habitude c'est toujours les mêmes qui paient. Ne vous étonnez pas qu'un jour le RN arrive au pouvoir.

N° 934133 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 18:07

Nos motos sont en bonne état contrairement au réseau routier qui devient de plus en plus déplorable

N° 934135 - Mécontentement

par :

27/06/2023 18:08

Bonjour,

a en écouté les statistiques le CT ne fera pas baisser les blessés ni les morts, vous n'écoutez pas encore une fois de plus le peuple au nom de " l'Europe"

Tout les prix augmentent on a du mal a manger, et vous continuez notre descente au enfer

N° 934136 - Nous ne sommes ni des vaches à lait, ni des idiots !!

par :

27/06/2023 18:09

Incroyable ! Alors que nos motos sont entretenues, que les accidents liés à un défaut d'entretien ne représentent qu'un très faible pourcentage, que nous participons à la fluidité des trafics ... donc nous polluons moins ...

on nous pointe encore du doigt à travers des organisations écolos qui veulent tout aseptiser et nous priver de liberté ! Stop à la connerie. Nos vies dépendent de l'entretien de nos machines. Je roule avec beaucoup de motards, nous sommes tous conscients de l'importance de l'entretien et nous n'avons pas besoin de payer 50 euros pour ça !! Entretenez plutôt les routes pour notre sécurité. Intervenez donc auprès scooter qui font du bruit et roulent n'importe comment !! Sensibilisez les scootéristes qui roulent en tong et en T-shirt plutôt que de cédez au loobying de [réseau de contrôle technique] qui veut faire de l'argent sur notre dos !!!!

N° 934144 - Une taxe supplémentaire, absolument contre

par :

27/06/2023 18:11

Les motards n'ont pas attendu le contrôle technique pour entretenir leur(s) moto(s)

Aucun accident due à des défaillances mécanique avéré n'est recensé.

Il s'agit donc bien d'une taxe supplémentaire infligé aux possesseurs de véhicule à moteur

N° 934146 - Bruit

par :

27/06/2023 18:12

Ok certaines moto font du bruit mais qu'en est-il de tous les deux roues de petites cylindré qui est font vraiment trop de bruit et sont loin d'être aux normes et en règles à beaucoup de niveau ??

N° 934149 - contrôle technique des véhicules 2 roues

par :

27/06/2023 18:14

très défavorable la diminution des accidents ne passe pas par une demande de l'europe

N° 934157 - Contrôle technique inutile

par :



27/06/2023 18:18

Ce projet de décret pour l'instauration d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés est inutile car très peu d'accidents sont imputables au mauvais état du 2 roues. On sait également que le nombre de tués en moto baisse de façon significative alors que le nombre d'usagers augmente. Par conséquent quel argument pourrait légitimer un tel contrôle ? Aucun si ce n'est de taxer encore les usagers... Les motards sont une manne de plus pour les grands groupes comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ont bien réussi leur lobbying !

N° 934158 - Contre

par :

27/06/2023 18:18

Je suis contre cet abus, rien ne justifie ce contrôle technique ! Nous motard savent exactement que nos machines doivent être entretenues parfaitement pour notre sécurité

N° 934161 - Non au CT 2RM

par :

27/06/2023 18:19

NON au CT moto.

N° 934162 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:20

je suis pour un contrôle technique exclusivement pour les 50 à 125 cm<sup>3</sup> ce sont ces véhicules qui polluent le plus du fait de leurs moteurs 2 temps et qui sont trafiqués tant au niveau sonore qu'au niveau vitesse. Les motos de cylindrées supérieures pourraient faire l'objet d'un contrôle dans le cadre d'une sanction lors d'un contrôle de gendarmerie / police suite à un bruit excessif constaté ou usure pneu voir fumées émises, ou lors de la vente d'une moto.

N° 934164 - Non au CT 2RM

par :

27/06/2023 18:20

NON au CT moto.

N° 934165 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:20

je suis pour un contrôle technique exclusivement pour les 50 à 125 cm<sup>3</sup> ce sont ces véhicules qui polluent le plus du fait de leurs moteurs 2 temps et qui sont trafiqués tant au niveau sonore qu'au niveau vitesse. Les motos de cylindrées supérieures pourraient faire l'objet d'un contrôle dans le cadre d'une sanction lors d'un contrôle de gendarmerie / police suite à un bruit excessif constaté ou usure pneu voir fumées émises, ou lors de la vente d'une moto.

N° 934168 - un contrôle inutile

par :

27/06/2023 18:20

La première difficulté d'application d'un contrôle technique pour les deux-roues, est principalement le fait d'un maillage territorial insuffisant des centres de contrôles techniques.

Ce (très) faible maillage territorial que l'on pressent entraînera forcément pour les usagers des difficultés à se mettre en conformité avec la loi : ils pourraient donc se retrouver, malgré eux, en situation d'illégalité. Et que se passera-t-il pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts), alors que ces motos là sont faite pour couvrir de courts trajets ?

De plus, il faut insister une nouvelle fois sur l'inutilité du contrôle technique, en rappelant que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents pour les deux roues ; et qu'il ressort des premières présentations qu'il semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures, qui ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Enfin, concernant la pollution sonore, soulignons que les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Il convient plutôt de réaliser au préalable une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle, d'autant que sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO ; une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions.

En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes ...

N° 934172 - CT moto

par :

27/06/2023 18:22

Je suis contre. Je fais moi même la mécanique sur mes véhicules. Mes automobiles n'ont jamais été recalés lors du passage au CT. Je sais ce que je fais et ce que je dois faire. Mon véhicule répond aux normes constructeur. Par des opérations de contrôle exercées par les forces de l'ordre, dont la mission ressemble de plus en plus à de l'encaissement, il serait aisé de sensibiliser et d'écarter d'éventuels véhicules dangereux. Je n'ai pas vocation à entretenir et enrichir des sociétés de contrôle privées.

N° 934173 - non au contrôle technique motos

par :

27/06/2023 18:22

Ce contrôle est juste un business lucratif pour les centres de contrôles et pour les les société qui subventionne les 3 associations anti-motos. Il y suffisamment de lois excitantes pour réprimer ceux qui ne respectent pas la législations en cours.

N° 934175 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 18:22

-Avoir un prix qui ne dépasse pas les 30€ si obligation de contrôle.

-Contrôle des freins des pneus et de l'éclairage seulement ainsi qu'un suivi du kilométrage comme les voitures

-Pas de vignette ou alors vraiment petite a ne pas apposé sur le garde boue surtout ni sur la face avant idéalement de façon dématérialiser.

Contrôler en particulier les voitures sans permis

Obliger les contrôleurs à avoir le permis moto pour être capable de déplacer une moto sans la faire tomber

N° 934182 - Totalement inutile et contre productif

par :

27/06/2023 18:24

Les problèmes techniques sur les véhicules ne représentent même pas 1% des causes d'accident des 2 roues motorisées .

A contrario l'état de délabrement des routes et voiries est très supérieurement responsable.

Aucun motard n'a envie de mourir, nous avons tous une famille que l'on aime.

Entretenez les routes comme il se doit, nous gérons nos moto.

Merci

N° 934183 - LE CT réussite de lobbies parisiens

par :

27/06/2023 18:25

La mise en place du CT moto est une honte, le conseil d'Etat à outrepassé ses pouvoirs, les directives européennes stipulaient que des alternatives pouvaient être mises en places, ce qui était le cas. Le conseil d'Etat à estimé que la pollution devait être abordée, alors que la demande de l'europe n'en parle pas !

Imposer le CT moto sous prétexte que cela va sauver des vies est un mensonge, je ne vous ferais pas l'affront de vous renvoyer au bilan de l'ONISR.

45 ans de motos, toutes parfaitement entretenues, je n'ai jamais eu besoin d'un contrôle pour que j'entretienne mes motos, ma vie est en jeu !

Au lieu de cela, l'infrastructure routière s'est gravement dégradée au point de mettre régulièrement ma vie en danger, là; aucun contrôle ni intervention de l'état, tout comme les ralentisseurs qui sont à 90% illégaux .....

Donner 50€ à un organisme privé pour regarder ma moto et me dire que tout va bien, se conjugue avec taxe et profit !!!! Au même titre que la vignette pour les anciens en son temps, je boycotterais ces contrôles intutiles pour ma sécurité et j'engraisserais pas les entreprises privées et les associations Parisiennes de vélo et de scooters électriques.

N° 934186 - Inutile et coûteux

par :

27/06/2023 18:25

Encore une fausse bonne idée

Les arguments sont connus

Il n'y a aucun bénéfice en terme de mortalité routière, ni en terme d'écologie à ce contrôle technique.

Mais vous le savez déjà

Seul le lobby du contrôle technique se frotte les mains.  
Et comme disait le Clémenceau  
La France est une terre fertile, on y plante des fonctionnaires,  
Il y pousse des impôts

N° 934187 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:25

Bonjour, je n'ai pas besoin de vous pour contrôler l'état de ma moto, l'équipe de moto plus de wavrin son certainement plus compétent que vous pour s'en occuper.

Je pense que baisser le prix de la TVA sur les équipements de sécurité du motard et de vous occuper de l'état des routes serait plus bénéfique a notre sécurité

Cdt

N° 934189 - Controle technique 2RM

par :

27/06/2023 18:26

Quel intérêt une nouvelle fois de revenir sur une loi, poussée par des lobbyistes et des enquêtes réalisées avec conflit d'intérêt et absolument pas factuelles..

C'est une perte de temps et d'argent. De plus vouloir réduire, de fait, les 2RM sur nos routes c'est accroître l'engorgement des villes.. donc plus de pollution.. revoyez votre copie par pitié

N° 934190 - Contrôle technique 2rm

par :

27/06/2023 18:26

Pour moi, le contrôle technique ne sert pas grand-chose sur les motos car le contrôle en moto en tant que motard car nous risquons notre vie tous les jours sur ses machines donc il faut être techniquement parlant au top. De plus il est connu et reconnu que les problèmes techniques ne font que 0,3 % des accidents qui sont souvent lié au pneu, de mauvaise qualité. De plus, nous motards ne faisons qu'en moyenne 4200 kilomètres par ans et chez certain même pas 1500 km à l'année. Que voulez-vous qui se passe en 5000 km sur un véhicule qui ne roule pas. je pense qu'il faudrait mieux faire le point sur les routes françaises. Elle sont dans un état déplorable avant de faire un contrôle technique sur les motos. quant à laisser ma moto à un contrôleur technique, je vais avoir beaucoup de mal car ces gens là n'ont pas la compétence pour gérer les deux roues.

N° 934194 - Juste honteux

par :

27/06/2023 18:27

Quelle est cet état à la solde des actionnaires et multimilliardaires ...

N° 934197 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 18:28

Bonjour, j'aimerais par la présente faire remarquer les problèmes liées au contrôle technique des motos, et revenir sur l'absence d'un réel intérêt de cette mesure.

Tout d'abord sur le contrôle technique en lui même, lors de l'obtention du permis moto, nous avons une épreuve orale de vérification mécanique assez poussée, contrairement aux autres permis du

groupe léger. Il nous est demandé de vérifier l'état des suspensions, des feux, des freins, les niveaux de liquides, la transmission. Tous ces contrôles sont visuels, et pour cause, une moto n'est pas carrossée, et la pluparts des vérifications de sécurités peuvent s'effectuer sans aucun démontage. Même l'efficacité des différents freins peut être contrôlé sans banc d'essai grâce aux deux commandes de freins séparés. Ces contrôles étant enfantins à réaliser n'importe qui peut les réaliser sans matériel spécifique, et ce plusieurs fois par mois. Lors de chaque passage au garage, même pour un simple remplacement de pneus, ces contrôles sont d'ailleurs réalisés par le mécanicien qui nous informe des éventuels frais à prévoir. On constate d'ailleurs que le nombre d'accident de 2 roues motorisés impliquant une défaillance mécanique s'élève seulement à 0.3% ce qui est relativement négligeable dans les enjeux de sécurité immédiat.

Le seul bénéfice éventuel que je peux y voir c'est le contrôle des émissions sonore, qui n'aura finalement aucun impact. Le niveau sonore élevé de certains motorcycle n'est pas causé par une défaillance technique, mais par un choix du propriétaire de modifier sa ligne d'échappement. Le remplacement de la ligne d'échappement d'une moto prend seulement une quinzaine de minutes, moins de 5 minutes pour le remplacement du silencieux. La personne qui fait le choix d'avoir un véhicule bruyant n'aura qu'à remplacer son échappement pour venir au contrôle technique. En ce sens pour contrôler les émissions sonore des véhicules, les contrôle en bord de route par les forces de l'ordre déjà chargées de cette mission est la seule action efficace.

J'aimerais insister sur un point, c'est que sur une moto chaque défaillance technique est bien visible par le propriétaire sans nécessiter de banc d'essai. Visuellement sur une moto sans aucun outils nous pouvons constater l'état de la ligne d'échappement, des suspensions, des pneus, des freins, de la transmissions, des carters moteurs, des circuits hydraulique... Presque tous les éléments mécaniques d'une moto se voit simplement en regardant le véhicule.

Sur le contrôle technique à la revente, étant également conducteur de véhicule de catégorie B j'ai l'impression que même sur les voitures il est inutile, et ne procure aucune sécurité pour l'acheteur. Le vendeur qui sait sa voiture défaillante se débrouille toujours pour obtenir un contrôle technique vierge provoquant un faux sentiment de sécurité pour l'acheteur et facilitant les arnaques. Pour l'exemple, j'ai acheté une voiture il y a 4ans. Contrôle technique vierge, 15 jours après l'achat, je passe au garage, et j'apprends qu'une grande quantité d'essence s'écoule du moteur. Mais également que les suspensions avants de la voitures sont totalement defectueuse. Cette voiture n'aurait jamais dû avoir un contrôle technique valide, et pourtant elle l'a obtenu, en consultant l'historique du véhicule, et en appelant les différents garages qui ont procédé aux entretiens de cette voiture sur les dernières années, j'apprends que la voiture à été revendue 3 fois, en 3ans, dans le même état, avec 3 contrôle techniques vierge. Il apparait donc que le contrôle technique n'apporte aucune sécurité à l'acheteur.

De plus, un deux roues motorisés étant peu carrossé, n'importe quel acheteurs détenteur d'un permis A1 ou A2 est parfaitement capable de contrôler ces éléments.

Outre ces éléments, j'utilise ma moto dans le cadre de mon activité professionnelle afin de limiter mes émissions polluante. Etant électricien, pour les intervention urbaine nécessitant peu de matériel, je me rend en ville à moto plutôt que d'utiliser mon camion diesel (strictement nécessaire à mon activité en zone rurale, les offres électriques actuellement disponible ne pouvant pas correspondre à mes besoins professionnel). La moto en ville à un effet de désengorgement du trafic permettant aux autres usagers de polluer moins, mais également à moi même. Mon camion consomme 13 litres de gasoil pour 100km en zone urbaine. Tandis que ma moto consomme moins de 4 litres d'essence au 100km en zone urbaine. L'usage de la moto me permet donc d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine. Si le contrôle technique venait à être adopté, il se pourrait que beaucoup de personne privilégies le confort d'une voiture aux intempéries de la moto. Provoquant une augmentation des embouteillages, et de la pollution en zone urbaine.

De plus en raison du faible maillage territorial des centres de contrôle, ce contrôle technique pourrait-être une charge financière non négligeable, et incohérente avec les enjeux

environnementaux. Mon entreprise étant en zone rurale, il me faudra faire plus de 100km pour trouver un centre équipé pour faire passer ma moto. Comptant les temps de trajet, et le manque à gagner durant la journée ou je l'emmenerais ce contrôle technique me coûtera plus de 400€, ce qui représente une somme non négligeable pour un contrôle qui n'apporte aucun bénéfice en terme de sécurité routière (300€ de manque à gagner, 50€ de contrôle technique, plus le carburant).

Il y a également un enjeu de taille concernant la création de centre de contrôle technique moto. Pour être contrôleur technique il faut détenir le permis correspondant à la catégorie du véhicule à contrôler, hors peu de contrôleur aujourd'hui disposent du permis A2, et 2 ans de permis sont nécessaire à l'obtention du permis A. Les conducteurs de motos de catégorie A risquent donc de rencontrer de très grandes difficultés à se mettre en conformité avec la loi pendant 2 ans.

Aujourd'hui je pense que nous pouvons affirmer que le contrôle technique des motos n'aura aucun impact positif en terme de sécurité routière et qu'il est une question de bon sens d'envisager des mesures de substitution pour ne pas encore sanctionner les usagers de la route, notamment les usagers à faible revenu (scooter) qui préféreraient payer une révision en garage qu'un contrôle avec contrôleur peu formé et sans grande utilité.

Les contrôleurs peu expérimenté en moto pourrait-être victime d'accident lors des contrôles (chute du véhicule, retour de kick), il conviendrait à la limite de laisser cette tâche à des personnes qualifiés, et passionnés. A mon sens il serait plus pertinent de déléguer ces contrôles aux garagistes motos, largement qualifié pour effectués le contrôle prévu, et nettement moins chère du fait que nous pourrions profiter de laisser le véhicule pour des travaux, pour valider le contrôle en même temps.

Notamment abaisser la TVA sur les équipements équipements de protections individuels  
Améliorer les infrastructures routières, notamment avec la suppression de certains aménagements urbains illégaux qui sont parfois très dangereux, et la mise en place de doubles glissières  
Améliorer la formation du permis AM à mon sens assez faible, voir abaisser l'âge d'obtention du permis A1 pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une formation de qualité (par exemple avec une obligation de conduire une moto de 50cm<sup>3</sup> jusqu'au 16ans)

N° 934198 - NON au CT pour les motocyclettes

par :

27/06/2023 18:28

Occupez vous de l'état des routes, nous on s'occupe de l'état de nos motos

N° 934200 - CT 2 et 3 roues

par :

27/06/2023 18:29

1/ Faire réaliser un état des lieux de la moto entre le responsable de centre de CT et le propriétaire du véhicule dans le but de protéger le propriétaire d'une chute intentionnelle durant la phase de contrôle, ou pour garantir l'intégrité de la moto dans le cas d'un système de fixation défaillant.

2/ Allonger la durée du CT à 5ans pour tout véhicule ayant réalisé la visite annuelle en temps et en heure chez un concessionnaire agréé, visite qui doit être effectué scrupuleusement selon le cahier d'entretien du véhicule.

N° 934201 - Contrôle Technique des 2 roues, un non-sens

par :

27/06/2023 18:29

Bonsoir,

Le contrôle technique des 2 roues n'a pas sa place en France. Pourquoi ?

- La mise en place du contrôle technique est justifiés pour entre autre améliorer la sécurité routière : dans la plupart des accidents impliquant des 2RM, la responsabilité de celui-ci n'est pas engagés (tiers, état des routes, ...) , ou le défaut matériel lié à un manque d'entretien n'est pas engagé. Donc le contrôle technique n'améliorera en rien la sécurité routière et le taux de mortalité des 2RM sera le même dans 1 an, 5 ans, 10 ans, ...
- La plupart des contrôles de sécurité sont fait par le conducteur lui-même car il les a appris lors de sa formation à la conduite.
- Compléter les formations éventuellement des 2RM, des automobilistes, des camions pour que tous les usagers puissent partager la route serait beaucoup plus efficace pour améliorer la sécurité de chacun
- Ce contrôle technique est une une injonction de l'Europe, la France n'est-elle pas souveraine et ne peut-elle pas décider ce qui est nécessaire pour ses citoyens ? Un vaste sujet...

N° 934202 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 18:30

L'entretien de mon 2 roues est l'assurance de ma sécurité, il est inutile de passer par un contrôle technique

N° 934205 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:31

Nous nous trouvons avec ce décret une fois de plus sur une mesure permettant d'engraisser les entreprises de contrôle technique avec en premier lieu [réseau de contrôle technique] qui n'a présenté a la commission européenne que des documents erronés fait par eux-mêmes. Je vous rappelle la réalité des accidents imputable au mauvais état de la machine pour les motos qui est de 0,3 % et non les valeur à charges annoncées par [réseau de contrôle technique]. La forte augmentation des motos immatriculés ces dernières années et pourtant avec une forte baisse des accidents de motos. Un motard à la différence d'un automobiliste sait que quand il part avec des pneus usés, des suspensions ou un système de freinage défaillant c'est sa vie qu'il met en jeu, car à la différence des voitures c'est lui la carrosserie. Nous allons en plus nous retrouver nous les " bouseux" des campagnes à devoir courir à l'autre bout de nos départements voir de nos régions pour trouver un contrôle technique qui sera fait la plus part du temps par des mecs qui non jamais foutu le cul sur une moto. Alors que les deux roues motorisés sont une alternative à la congestion des grands centres urbains, on fait tout pour en décourager l'achat. La pollution de nos machines à l'encontre de ce que peuvent en dire certaines soit disant association environnementale a plus que largement diminué avec l'adoption des nouvelles normes euro. Si vous voulez moins de pollution, arrêtez d'acheter chinois. Le motard pour ses équipements de protections qu'il doit changer régulièrement pour rester en sécurité, paye déjà un tribut important. Encore une taxe "déguisée " de plus. Je vous rappelle également que la mise en place du contrôle technique n'est en aucun cas une obligation si vous l'état presentez des mesures alternatives, choses que vous n'avez pas faites malgré toute les discussions sur ce sujet avec les associations de motard ([association de motard],...). Vous préférez peut-être

faire plaisir à [réseau de contrôle technique]? Vous voulez moins d'accident de motard? Moi je des idées à vous soumettre. Commençait par nous rendre des chaussés et des infrastructures routières en état et pas dans le non entretien qu'elles subissent depuis des décennies. Doublez toute les glissières de sécurité, nous dans notre jargon, c'est des " hachoir à motard. Mettez des peintures routières qui ne soient pas des patinoires dès qu'il pleut. Et surtout rajouter un module dans la formation des automobilistes pour qu'ils nous respectent. Je tiens à ce sujet a vous rappeler que lorsque il y un accident entre une moto et un véhicule à quatre roues, 8 fois sur 10 c'est l'automobiliste avec sa carrosserie protectrice qui est en ffaute. Et non les motocyclistes ne sont pas des fous dangereux, nous tenons à notre vie autant que vous. C'est pour cette raison que nous entretenons nos bécanes et ne roulons pas sur des poubelles. Veuillez madame, monsieur recevoir mes salutations distinguées.

N° 934206 - Pffffff

par :

27/06/2023 18:31

Bien vu l'exonération des cylindrées inférieures à 50 cc il est entendu qu'un propriétaire d'une grosse cylindrée n'entretient pas sa moto et que nos sauvages qu'il convient de ne pas froisser entretiennent via le grand frère dans les caves des citées, histoire de ne pas caler lors d'un contrôle et pour mieux se soustraire aux forces de l'ordre, moi je m'arrête si un policier me le demande Contrôle à minima, POUR commencer...on connaît très bien la méthode. Le CT des véhicules est devenu beaucoup trop strict, comment expliquer qu'une plaque "fantaisie" nuise à la sécurité routière et voir le dit véhicule recalé, pas un pb de freins d'amortisseur juste une plaque non homologuée, les grands groupes [réseau de contrôle technique] veritas vous disent merci

N° 934207 - contrôle technique

par :

27/06/2023 18:32

Bonjour

Pour moi ce contrôle ne servira à rien si ce n'est remplir les caisses de l'état et des centres de contrôle. (impôt supplémentaire).

tout motard responsable peut faire le contrôle visuel des points importants en quelques minutes sans rien démonter (pas comme les voitures).

De plus pour le peu qu'il y a à contrôler le tarif est beaucoup trop cher !

ce contrôle va en dégouter plus d'un et en fera des automobilistes en plus dans les bouchons !

salutation motarde

N° 934208 - inutile

par :

27/06/2023 18:32

À quoi bon payer pour des vérifications que je fais de toutes façons avant chaque sortie ?

N° 934211 - 50 € pour ça

par :

27/06/2023 18:33

Motard depuis l'âge de 14 ans (57ans). Route et compétitions. Chute il y a 2 ans avec un bras cassé.

En cause, état de la route. Mes motos ont toujours été parfaites. 50€ pour me dire ça.



N° 934212 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:33

Nous nous trouvons avec ce décret une fois de plus sur une mesure permettant d'engraisser les entreprises de contrôle technique avec en premier lieu [réseau de contrôle technique] qui n'a présenté à la commission européenne que des documents erronés fait par eux-mêmes. Je vous rappelle la réalité des accidents imputable au mauvais état de la machine pour les motos qui est de 0,3 % et non les valeur à charges annoncées par [réseau de contrôle technique]. La forte augmentation des motos immatriculés ces dernières années et pourtant avec une forte baisse des accidents de motos. Un motard à la différence d'un automobiliste sait que quand il part avec des pneus usés, des suspensions ou un système de freinage défaillant c'est sa vie qu'il met en jeu, car à la différence des voitures c'est lui la carrosserie. Nous allons en plus nous retrouver nous les " bouseux" des campagnes à devoir courir à l'autre bout de nos départements voir de nos régions pour trouver un contrôle technique qui sera fait la plus part du temps par des mecs qui non jamais foutu le cul sur une moto. Alors que les deux roues motorisés sont une alternative à la congestion des grands centres urbains, on fait tout pour en décourager l'achat. La pollution de nos machines à l'encontre de ce que peuvent en dire certaines soit disant association environnementale a plus que largement diminué avec l'adoption des nouvelles normes euro. Si vous voulez moins de pollution, arrêtez d'acheter chinois. Le motard pour ses équipements de protections qu'il doit changer régulièrement pour rester en sécurité, paye déjà un tribut important. Encore une taxe "déguisée " de plus. Je vous rappelle également que la mise en place du contrôle technique n'est en aucun cas une obligation si vous l'état presentez des mesures alternatives, choses que vous n'avez pas faites malgré toute les discussions sur ce sujet avec les associations de motard ([association de motard],...). Vous préférez peut-être faire plaisir à [réseau de contrôle technique]? Vous voulez moins d'accident de motard? Moi je des idées à vous soumettre. Commençait par nous rendre des chaussés et des infrastructures routières en état et pas dans le non entretien qu'elles subissent depuis des décennies. Doublez toute les glissières de sécurité, nous dans notre jargon, c'est des " hachoir à motard. Mettez des peintures routières qui ne soient pas des patinoires dès qu'il pleut. Et surtout rajouter un module dans la formation des automobilistes pour qu'ils nous respectent. Je tiens à ce sujet a vous rappeler que lorsque il y un accident entre une moto et un véhicule à quatre roues, 8 fois sur 10 c'est l'automobiliste avec sa carrosserie protectrice qui est en ffaute. Et non les motocyclistes ne sont pas des fous dangereux, nous tenons à notre vie autant que vous. C'est pour cette raison que nous entretenons nos bécanes et ne roulons pas sur des poubelles. Veuillez madame, monsieur recevoir mes salutations distinguées.

N° 934213 - Non au ct moto

par :

27/06/2023 18:34

Être motard est un choix délibéré. On risque tout les jours notre vie. Les routes sont dans un état délabré, les autres usagers de la route ne font pas forcément attention à nous. Et nous savons pertinemment que nos moindres erreurs, nous pouvons l'es payer cher. Je ne connais pas un seul motard qui ne vérifie pas ces freins, c est pneu, son niveau d huile,etc. Ça en va de notre sécurité. En 30ans de moto, j ai rarement vue des poubelles sur la route, je parle des grosses cylindrées. Un contrôle technique serai juste un impôts supplémentaire déguisé et une rente pour les grands centre de contrôle. J ai ma moto depuis 2005 , je fais 15000km par an. Elle est révisée régulièrement, comme beaucoup de moto.

N° 934214 - Non au CT moto

par :

27/06/2023 18:34

Nous sommes responsables de l'entretien de nos motos dont l'état est excellent, le contrôle technique des motos est inutile, il correspond à une taxe indue.

N° 934217 - Pffffff sans rire

par :

27/06/2023 18:34

Bien vu l'exonération des cylindrées inférieures à 50 cc il est entendu qu'un propriétaire d'une grosse cylindrée n'entretient pas sa moto et que nous sauvagions qu'il convient de ne pas froisser l'entretien via le grand frère dans les caves des citées, histoire de ne pas caler lors d'un contrôle et pour mieux se soustraire aux forces de l'ordre, moi je m'arrête si un policier me le demande Contrôle à minima, POUR commencer...on connaît très bien la méthode. Le CT des véhicules est devenu beaucoup trop strict, comment expliquer qu'une plaque "fantaisie" nuise à la sécurité routière et voir le dit véhicule recalé, pas un pb de freins d'amortisseur juste une plaque non homologuée, les grands groupes [réseau de contrôle technique] veritas vous disent merci

N° 934218 - Ct2rm

par :

27/06/2023 18:35

Non au contrôle technique moto, oui à la mise en état des routes

N° 934219 - Ctm

par :

27/06/2023 18:35

Voilà une trentaine d'années que je roule en moto et toujours pris soin d'entretenir ma monture trop risqué de rouler avec un engin pas entretenu. De plus habitants au-dessus de 1000 m d'altitude durant les trois mois d'hiver les deux roues restent au garage. Me proposer une prime de 6000 € pour acheter une moto électrique alors que sur le marché nous pouvons trouver des motos des années 2000 en état irréprochable pour la modique somme de 1500 €\_!!! Voilà encore une triste arnaque pour les possesseurs de gros cube. À toute et à tous s'il y a rassemblement pour manifestation allons-y sans réfléchir en espérant que la [association de motard] réussisse à organiser la lutte. Salutations motarde &#9996;&#65039;

N° 934222 - sans rire

par :

27/06/2023 18:36

Bien vu l'exonération des cylindrées inférieures à 50 cc il est entendu qu'un propriétaire d'une grosse cylindrée n'entretient pas sa moto et que nous sauvagions qu'il convient de ne pas froisser l'entretien via le grand frère dans les caves des citées, histoire de ne pas caler lors d'un contrôle et pour mieux se soustraire aux forces de l'ordre, moi je m'arrête si un policier me le demande Contrôle à minima, POUR commencer...on connaît très bien la méthode. Le CT des véhicules est devenu beaucoup trop strict, comment expliquer qu'une plaque "fantaisie" nuise à la sécurité routière et voir le dit véhicule recalé, pas un pb de freins d'amortisseur juste une plaque non homologuée, les grands groupes [réseau de contrôle technique] veritas vous disent merci

N° 934224 - Contre le contrôle technique motos

par :

27/06/2023 18:37

Bonjour,

je suis motard depuis maintenant plus de 4ans, je conduis une Yamaha MT07 de 2018, ma moto est récente, chaque entretien est fait tous les ans cela me coûte en moyen 400€ à 600€ je ne vois pas pourquoi je devrais en plus faire un contrôle technique qui sera selon les informations actuelles avec 4 fois moins de points de contrôle que sont équivalents en voiture. Cela n'est qu'une manière de toujours faire payer plus le consommateur pour n'apporter aucune plus-value à notre sécurité qui est bien plus mise à mal par l'état de nos routes mais aussi du manque de vigilance des automobiles. Je pense qu'il sera plus judicieux d'investir dans la rénovation l'entretien de nos routes et aussi dans la télésurveillance, ce sont ces facteurs qui me font me sentir en insécurité et non ma moto.

Je suis donc CONTRE le contrôle technique moto!

Cordialement

N° 934225 - Justification

par :

27/06/2023 18:37

Bonjour. Une loi ou un décret vise à résoudre un problème ou une situation potentiellement dangereuse. Ce décret devrait donc être étayé par des faits, des statistiques, des réalités. La réalité, les faits, issus des compagnies d'assurance, est que la défaillance technique représente en France 0,3% des causes d'accidents de deux roues. Mesdames et Messieurs du gouvernement, merci donc de nous expliquer comment vous justifiez de nous imposer un contrôle technique qui, probablement car les dysfonctionnements techniques ne sont pas toujours visibles lors d'un CT (ex : bonne réponse du freinage ABS), ne résoudra même pas les 0,3% d'accidents qu'il est sensé éviter ?  
Merci de vos éclaircissements.

N° 934227 - Effet boule de neige

par :

27/06/2023 18:38

Moi perso je serai pour uniquement je dit bien uniquement en cas de vente, mais absolument contre le fait que au début il y aurait dix points de contrôle et après 12-14 et ainsi de suite comme les voitures et aucun suivi comme une espèce de doigt dans l'engrenage qui au final serait éliminatoire pour beaucoup de moto je suis contre ça

N° 934230 - Pas de contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:39

Pourquoi faire un contrôle technique moto, si ce n'est pour de mauvaises raisons ?

Pour la sécurité !! L'état de nos motos n'est mis en cause que dans une infime proportion des accidents (contrairement probablement à l'état de la chaussée !!). La sécurité ferait bien de s'intéresser aux pratiques anarchiques très répandues chez les cyclistes, usagers de trottinettes et autres nouveaux engins circulants sans aucun respect, bien plus dangereuses qu'un clignotant à l'aspect non conforme à celui d'origine !

Pour lutter contre le bruit ... les lois existent, qu'elles soient respectées. Je n'accepte pas qu'on pointe du doigt du doigt l'ensemble des motards alors seuls que quelques imbéciles se permettent de faire un boucan d'enfer : qu'ils soient sanctionnés.

Pollution .... laissez rire le brave citoyen que je suis.; Dans ce cas, que le gouvernement ait d'abord le courage d'interdire la vente de tous les gros SUV surpuissants et très gloutons, tout comme les jets ou yachts privés. La moto est un des éléments à prendre en compte pour la fluidité du trafic, et donc réduire la pollution.

J'ai entendu "pour mettre à égalité les automobilistes et les motards" .... Quand il pleut l'automobiliste réclame t il, au nom de l'égalité avec le motard qu'on lui jette un sceau d'eau ? N'y aurait il pas chez ceux là une pointe de jalousie quand une moto peut circuler alors que sa voiture est bloquée dans la circulation. Cette différence doit elle être monnayée ?

Et puis, nous ne sommes pas dans un monde parfaitement égalitaire ! Pourquoi une infirmière ou un éboueur serait moins bien payé qu'un médecin, un notaire ou un avocat. Dans ce cas là, si on veut l'égalité, commençons par mieux répartir les richesses, que les patrons des grands groupes se contentent de 2 000 ou 3 000 € par mois. Et à ce tarif, on est bien au dessus du smic dont se contentent déjà beaucoup.

Les membres du conseil d'état qui ont retoqué les mesures alternatives sont ils simplement motards, ou vraiment sensibilisés à leurs problématiques ou se sont ils laisser berné par les discours de 3 modestes associations parisiennes ? Comment celles ci peuvent elle avoir eu autant de poids au point de faire fléchir les plus hautes instances et pourrir la vie de millions de motards ?

Enfin, à qui va profiter ce contrôle, car il apparait évident (pour les gens intelligents et éclairés) que ce n'est ni la sécurité, ni l'environnement ?

N° 934231 - CT 2rm

par :

27/06/2023 18:39

Je ne vois pas a quoi ça servir ce contrôle technique, pour ma part ma moto est dans un état irréprochable, passage au garage au moindre bruit suspect.

A moto, nous n avons pas de carrosserie pensez vous vraiment que nous roulerions avc des machines sans frein et sans aucun élément de sécurité au risque de perdre la vie donc il en va de l'état de nos engins et nous avons pas besoin d une visite périodiques pour nous quoi faire !

Cordialement

N° 934232 - Contrôle technique inutile

par :

27/06/2023 18:39

Le mauvaise état des routes, est certainement la cause de nombreux accidents impliquant les deux roues. Possédant une moto, je la bichonne car quand je l'utilise, c'est ma santé et ma vie que je met en jeu. Pour ce qui est de la pollution, les cylindrées des motos sont largement inférieure aux automobiles et autres. Ce contrôle technique ne fera pas diminuer les accidents, tant que les routes ne seront pas réparées.

N° 934234 - NON au contrôle technique des deux roues

par :

27/06/2023 18:40

Trois associations non représentatives des motards et poussées par des lobby ont demandées la mise en place d'un CT. J'ai quatre motos qui sont toutes en parfait état et je veille personnellement a ce

qu'elles soient en condition de rouler. Quand on monte sur un deux roues, nous n'avons pas de carrosserie donc je fais particulièrement attention aux pneumatiques et a tous les organes de sécurité de protection du pilote et de la moto. Aucune de mes motos ne passera le CT. Par contre il n'existe pas de CT pour l'état des routes françaises du réseau secondaire qui sont dans un état plus que passable voir pour certaines dangereuses. Dons un conseil, attaquez vous au vrai problème au lieu d'engraisser les lobby.

N° 934235 - Pompe à fric

par :

27/06/2023 18:40

Encore une pompe à fric et du racket légalisé.

Quand les motards se plaignent de l'état des routes tout le monde s'en fout et fait comme si les routes étaient belles. Par contre quand il y a un circuit coureurs comme le Ironman de Nice là les routes sont truffées de marquages (nids de poules, bosses, creux, bananes etc...) A part ça les routes sont parfaites pour les motards mais pas les coureurs ou cyclistes... Mais le CT moto va tout résoudre bien sûr .... Mon commentaire n'est pas injurieux ou avec des propos grossiers, toute censure prouverait une fois de plus la totalirisation de notre "démocratie"

N° 934237 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:41

Il aurait été plus judicieux d injecté plus d argent dans les infrastructures routières, compte tenu du très faibles pourcentage d accident dû à l état des machines

N° 934239 - pas d accord

par :

27/06/2023 18:42

je suis motard depuis plus de 30ans ; nous les motards nous prenons pas le risque de rouler avec des motos ou scooters en mauvais état car ces très dangereux plus que les voitures , nous faisons toujours en sortes que nos vehicule soie en bon état pneus freins vidange revisions etc etc ; je pense que le gouvernement devrais plus se pencher sur l état des routes ; trou ni de poule plaque d égout fissures sur goudron et j en passe , je suis pas d accord que le controle soie aussi cher si un jours il existe pour une voiture le prix moyen et de 70 euros a 90 euros et pour nous les motards dessusite ces 50 euros ; sans compter les contre visite et les augmentations dans l avenir ; qu ils pense plus a réparer les routes sa sera une très bonne idée pur la securité de tous cordialement

N° 934242 - Consultation publique

par :

27/06/2023 18:42

Motard depuis déjà quelques années je reste très septique sur le bien-fondé de cette mesure en vers les moto.

En effet je n'ai jamais vue de moto a l'état de ruine, nous savons que nous risquons nôtres vie a chaque instant.

Toute les frayeur que j'ai pû avoir a moto sont due soit a l'état des routes soit a des imprudence des autres usagers de la routes face aux motards ( . Voire des usagers éprouvant une certaine haine envers les motards).

Je prends certe je roule a moto tout les jours (je ne possède pas de voiture) mais une fois par semaine je fais un "contrôle et entretien" de celle-ci.

Avant le contrôle des motos l'obligation de tenue adaptée serait bien: blouson, pantalon et chaussures montantes (comme en Belgique serait déjà très bien pour la sécurité).  
En revanche un contrôle des voitures sans permis serait extrêmement bien (vue l'état de certaines...).

Cordialement

N° 934246 - Mon avis et remarques

par :

27/06/2023 18:44

Pour information, j'ai toujours fait entretenir mes motos en concession. Ce dernier est le plus à même de dire si ma moto est en état de rouler, c'est lui qui devrait fournir gratuitement un document de type CT, cela, serait plus logique. Ceux qui entretiennent leur moto eux même et bien qu'ils payent 50€ pour ce CT...

Le professionnel qui réalise le CT est-il titulaire du permis moto A? Je me vois mal confier une moto à un inconnu sans compétences "motardes", c'est un deux roues donc instable par définition!.

En conclusion,

Pour ma part, j'arrête la moto je vend mon deux roues, je vais acheter une voiture d'avant 1960, plus de CT, et bonjour la qualité de l'air ...en toute légalité !.

N° 934250 - ct moto

par :

27/06/2023 18:45

contrôle technique inutile et base dur une requête d'association de vélo dont le conflit d'intérêt serait à vérifier

les mesures prévues dans le cadre des demandes de l'Europe suffisaient à s'exonérer de ce CT qui est un racket de plus

N° 934251 - Vérification du véhicule faite régulièrement par le conducteur et enseigné dans les permis A, A1, A2

par :

27/06/2023 18:45

Dans l'ancienne version du permis moto, les vérifications techniques était déjà inclus dans les fiches, de même que dans le nouveau code moto ces dernières sont incluses, de plus elle sont enseigné à l'auto école directement sur le véhicule, ce qui est vérifier lors du plateau moto par un inspecteur du permis de conduire.

Par ailleurs plusieurs motos même anciennes transportant une seule ou deux personnes émettrons toujours moins de co2 qu'une seule voiture même neuve avec une ou deux personnes à bord donc le contrôle pollution demeure inutile.

N° 934252 - controle technique et side car?

par :

27/06/2023 18:45

Comment vont être réalisés les contrôles sur un véhicule en règle, homologué il y a plus de 25 ans mais dont les organes de sécurité ne sont plus d'origine constructeur?  
A quoi va se référer le contrôleur puisque le side-car n'a plus le même poids, est équipé de jantes et pneumatiques d'origine automobile et en plus dans une taille différente à chaque roue?  
Le véhicule n'a plus de fourche mais un monobras directionnel ainsi que des étriers et disques de freins adaptés... Comment vérifier la puissance et l'équilibre du freinage alors que le véhicule n'est pas adapté au format d'un banc technique automobile ni à celui d'un pont pour moto?  
Beaucoup de questions pour une petite niche d'utilisateur...

N° 934253 - Mon avis et remarques

par :

27/06/2023 18:46

Pour information, j'ai toujours fait entretenir mes motos en concession. Ce dernier est le plus à même de dire si ma moto est en état de rouler, c'est lui qui devrait fournir gratuitement un document de type CT, cela, serait plus logique. Ceux qui entretiennent leur moto eux même et bien qu'ils payent 50€ pour ce CT...

Le professionnel qui réalise le CT est-il titulaire du permis moto A? Je me vois mal confier une moto à un inconnu sans compétences "motardes", c'est un deux roues donc instable par définition!.

En conclusion,

Pour ma part, j'arrête la moto je vend mon deux roues, je vais acheter une voiture d'avant 1960, plus de CT, et bonjour la qualité de l'air ...en toute légalité !.

N° 934254 - Consultation CT 2 roues

par :

27/06/2023 18:46

Bonjour,

Comment être POUR ce contrôle technique, c'est IMPOSSIBLE quand on pose le pour et le contre. Vos arguments ne tiennent pas la route et mis à part l'anti pollution tout le reste du CT peut être réalisé par le propriétaire de son 2 roues. Entretenez plutôt les routes si vous voulez agir pour le bien de tous les utilisateurs de 2 roues plutôt que de simplement nous raquetter par la mise en place de ce CT.

Cordialement

N° 934255 - non au contrôle technique des deux roues

par :

27/06/2023 18:46

contrairement à la voiture un motard qui se respecte ne roule pas avec des pneus usés ou des freins en mauvais état, car c'est ça la vie qui en dépend  
plutôt de faire un contrôle technique il vaudrait mieux refaire les routes et équiper les barrières de sécurité dans un virage de double barrière les poteaux qui les tiennent sont des hachoirs à motard  
les accidents de deux roues sont surtout dus à l'état de la route ou à l'inattention des automobilistes et non de l'état de la moto  
pour le bruit très rapide de changer le pot d'échappement d'aller au contrôle et remettre l'autre ensuite bref juste pour rendre de l'argent en plus comme d'habitude

merci au gouvernement j irais bosser en moto a 64 ans

N° 934256 - contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 18:46

Bonjour,

les motards et autres conducteurs de deux roues motorisés s'emploient toujours à rouler avec du matériel parfaitement entretenu , leur vie en dépend.

je pense que le contrôle technique aurait pu se résumer à le pratiquer uniquement lors d'une vente du deux roues, cela aurait permis à l'acheteur d'être rassuré sur le matériel acheté

les statistiques d'accidents liés aux 2 roues ne mettent pas du tout en avant un défaut d'entretien du matériel .

je me souviens qu'à l'époque on nous demandait de voter pour la constitution Européenne le discours des politiques Français était que cela ne changera rien au quotidien que la France conserverait son droit décisionnel !!! je vois qu'une fois de plus nous avons été bernés

A bon entendeur

N° 934257 - Encore une action inefficace ?

par :

27/06/2023 18:47

Au vu des arguments de chaque partie, la mise en place de ce décret refléterait la politique un peu trop généraliste et légèrement orientée qui malheureusement nous dirige : inefficace (n'empêchera pas les maux qui sont reprochés), inégale (agissons sur les véhicules non-ciblés) et inéquitable ("petite" redevance qui affectera forcément plus le petit passionné que le fortuné possesseur d'un moyen de locomotion !)

Un simple tour de vélo (sans suivre ce fameux tour, qui bénéficie d'un asphalte particulièrement soigné !) nous montre pourtant l'état de nos routes, utilisées par tous et toutes.

N° 934260 - controle technique et side car?

par :

27/06/2023 18:48

Comment vont être réalisés les contrôles sur un véhicule en règle, homologué il y a plus de 25 ans mais dont les organes de sécurité ne sont plus d'origine constructeur?

A quoi va se référer le contrôleur puisque le side-car n'a plus le même poids, est équipé de jantes et pneumatiques d'origine automobile et en plus dans une taille différente à chaque roue?

Le véhicule n'a plus de fourche mais un monobras directionnel ainsi que des étriers et disques de freins adaptés... Comment vérifier la puissance et l'équilibre du freinage alors que le véhicule n'est pas adapté au format d'un banc technique automobile ni à celui d'un pont pour moto?

Beaucoup de questions pour une petite niche d'utilisateur...

N° 934261 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:48

contrôle technique inutile et base d'une requête d'association de vélo dont le conflit d'intérêt serait à vérifier

les mesures prévues dans le cadre des demandes de l'Europe suffisaient à s'exonérer de ce CT qui est un racket de plus



N° 934264 - De qui ce moque t'ont

par :

27/06/2023 18:49

J'ai 56 ans des milliers de kilomètres ma moto est mieux entretenue que ma femme apart me faire perdre de l'argent le contrôle technique ne m'apportera rien

N° 934266 - CT 2 roues

par :

27/06/2023 18:49

Bonjour, a quel moment ce contrôle renforcera ma sécurité, quand je voie l'état des routes, le non respect des normes concernant les ralentisseurs , l'absence notable de double barrière de sécurité, en quoi le fait d'emmener mes 2 roues pour un contrôle visuel que j'effectue moi même plus régulièrement que ce CT que vous voulez imposer ? En quoi ?

Je pense plus qu'il s'agit de faire plaisir au lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , qui y verrait une forte augmentation de son chiffre d'affaire .... Ce même [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui vous fourni une étude diligente par eux même.... Merci le conflit d'intérêts et la véracité de cette étude ...

Pourquoi vouloir imposer un contrôle technique hors de prix , justifier soit disant pour ma sécurité ? Alors que les chiffres prouvent que moins de 1% des accidents de 2 roues sont causés par un mauvais état du véhicule....et j'irai même jusqu'à dire qu'on ne sait pas si dans ces moins de 1% , la cause originelle de l'accident ne serait pas un mauvais entretiens des infrastructures routières...ou a cause d'un tiers en véhicule soumis lui a un CT.... Pourtant....

La directive européenne laisse libre aux Etats membres le choix de solutions dites "alternatives" , alors pourquoi directement imposer ce CT ? Pourquoi ne pas améliorer nos infrastructures routières et continuer de faire baisser le nombre d'accidents et de morts en 2roues comme il a déjà baissé depuis plusieurs années alors que le nombre d'utilisateurs de 2 roues a notablement augmenté ? Pourquoi ? Pour remplir les caisses? Ayez au moins le franchise de l'avouer aux yeux de vos citoyens si c'est le cas .... Plutôt que de bourrer le crânes des naïfs et les montés contre la communauté motardes , en diffusant aux infos des reportages bidons et des chiffres et explications autrement plus fausses , données par des incultes du milieu 2 roues... !

Pourquoi imposer un CT alors qu'il n'est pas imposé dans l'intégralité des de l'UE? Pourquoi ?!

Comment font la majorité des états membres qui eux n'ont pas de CT moto ? Comment font-ils ? Arrêtez de vous coucher devant Bruxelles , arrêtez de confier le choix de nos vies de motards à un je ne sais quel conseils complètement inapte à de telles décisions !

Pourquoi imposer un CT alors que nos machines sont régulièrement vue et contrôlées sur plus de points que votre futur CT de merde le sera , par nos garagistes et techniciens 2 roues lors de nos révisions, changement de pneus etc ! Pourquoi ?! Si ça n'est pour le fric ?

N° 934267 - Monsieur

par :

27/06/2023 18:49

contrôle technique inutile et base dur une requête d'association de vélo dont le conflit d'intérêt serait à vérifier

les mesures prévues dans le cadre des demandes de l'Europe suffisaient à s'exonérer de ce CT qui est un racket de plus

N° 934268 - De qui ce moque t'ont

par :

27/06/2023 18:50

J'ai 56 ans des milliers de kilomètres ma moto est mieux entretenu que ma femme apart me faire perdre de l'argent le contrôle technique ne m'apportera rien

N° 934270 - Projet de loi concernant le contrôle technique des deux roues motorisés.

par :

27/06/2023 18:50

Ce contrôle technique n'apportera aucun bénéfice quant à la sécurité routière.

Les utilisateurs de deux roues motorisés sont parfaitement conscients que l'obligation d'avoir un véhicule en bon état pour sa propre sécurité. La formation mécanique des utilisateurs de deux roues motorisés (au moins les cylindrées de plus de 125cc) est bien plus complète pendant le passage du permis que celle des automobilistes.

Les statistiques des accidents liés aux deux roues démontrent ce fait 0.3% des accidents sont liés à un défaut technique. Les conditions de routes ont une importance beaucoup plus grande (rails non sécurisés, formation de nids de poules sur les routes, épandage de gravillons non signalés, sorties de champs salies non signalées,...).

Je n'apporte pas beaucoup d'arguments complémentaires aux arguments déjà présentés par la [association de motard], mais j'apporte mon expérience de 40 ans de conduite moto.

N° 934271 - Non au contrôle technique des motos

par :

27/06/2023 18:50

Contrôle inutile, la mortalité des motards est le résultat de l'état des routes désastreux et de l'inconscience de certains conducteurs de voitures. L'état des motos n'est nullement en cause.

C'est encore une histoire pour nous taxer et nous presser encore plus

Le gouvernement doit écouter son peuple, ce contrôle est absurde

N° 934272 - Contrôle technique deux roues

par :

27/06/2023 18:50

Bonjour, je me permet d'écrire ce commentaire pour relever quelques incohérences concernant la mise en place de ce contrôle technique à destination des deux roues. Il est question dans ce projet de contrôler le volume sonore de tous les véhicules deux roues avec une cylindrée supérieur à 125 cm cube. Il serait intéressant de comparer les quelques chiffres disponible au sujet des nuisances sonores, qui, la plupart du temps ont lieu sur des véhicule de 50 cm cube modifié. Il est peut être bon de rappeler qu'un pot d'échappement de moto homologué ou non se remplace en quelques minutes. En sachant ceci qu'elle est la pertinence de contrôler le bruit produit par un véhicule qui sera remis d'origine systématiquement avant contrôle?

Le point central mis en avant en faveur de la mise en place de ce projet est d'augmenter la sécurité et ainsi diminuer le nombre de décès par ans sur les routes. Il le semble que ce chiffre exact ne représente que 0,3% des accidents mortels sur les deux roues. On est ici en droit de douter de la véritable raison (financière?) de la mise en place d'un tel contrôle. Pour exemple, d'autres pays européens ont, il y a maintenant plusieurs années, mis instauré de tels mesures. Sauf erreur de ma part, le nombre d'accidents motels n'a en rien diminué depuis. Il est aussi bon de rappeler que dans ces 0,3% d'accidents causé par des défaillances physique sur le véhicule, une partie a lieu sur des véhicules de moins de 125 cm cube et qui, dans ce projet de lois ne seront pas concerné par la loi. L'état des route est lui beaucoup plus meurtrier que mesurer les décibels produits par une moto ou

bien contrôler la vitesse maximum à laquelle un véhicule peut rouler alors qu'il est en France interdit de rouler à une vitesse supérieur à 130 km/h.

De toute évidence, ce projet de loi n'a pas été initié par des personnes concernés par la conduite de ce type de véhicule ou par un professionnel du secteur.

Je suis à votre disposition pour en reparler et améliorer ce projet qui peut sûrement faire avancer la sécurité routière mais d'une toute autre manière que celle là.

Merci de m'avoir lu et bonne journée à vous.

Cordialement,

N° 934275 - Pourquoi le CT moto en l'état ne fait pas sens

par :

27/06/2023 18:51

-Le CT ne concerne que les moto de plus de 125cc, celles là même les mieux entretenues. Les cyclomoteurs, souvent modifiés ne sont pas concernés.

-La part des accidents dont la raison principale est l'état du deux roues est inferieur à 1%. Et la majorité de ces 1% est l'état des pneumatiques.

-Le contrôle technique voiture n'empêche pas d'avoir sur les routes des véhicules dans un très mauvais état (diesel fumants, camionnettes pro rouillées...)

-Les éléments de sécurité sont très facilement et rapidement vérifiables sur un deux roues. Les propriétaires sont formés à ça lors du permis et savent qu'une moto mal entretenue est un danger pour eux.

-L'entretien d'une moto est annuel, avec une moyenne de 4200km parcourus par an. Pas une usure qui justifie un contrôle.

-L'expertise de la personne étant en charge de l'entretien de ma moto (mon concessionnaire) est meilleure que celle d'un contrôleur voiture qui sera formé trop rapidement et n'aura pas le permis moto.

-Les personnes qui sont déjà dans l'illégalité le seront encore malgré l'introduction de ce contrôle. Il leur suffira de changer les pièces après le contrôle.

-Au lieu d'un CTP obligatoire, il serait bon d'embaucher des gendarmes et des policiers et les former pour effectuer des contrôles surprises sur le bord des routes.

-La pollution des deux roues ne représente que 0.5% du total des émission des transports. De plus, la moto facilite de façon évidente et non réfutable la fluidité du trafic sur la route.

-Le nombre de deux roux en circulation ne cesse d'augmenter, alors que la mortalité de ses usagers à baissé de 7% cette année.

-S'il s'agit de "protéger" les usagers en cas de revente, cela ne fonctionne pas avec les voitures (vices cachés...)

-La demande de mise en place émane de quelques associations, qui ne connaissent pas les spécificités des deux roues motorisées.

Cordialement

N° 934277 - Ctmoto

par :

27/06/2023 18:52

Le conseil d'état n'outrepasse pas ses compétences en statuant sur un contrôle technique de plus il a fait preuve de partialité et de mensonge sur le taux du a l'entretien des deux roues ,le tous instrumentalisé par une entreprise qui a fournis un dossier avantageux pour elle même ? Avec des représentants d'associations partial car vendeur de véhicule électrique pourquoi les véhicules inférieur a 125cm3 sont ils exclue des contrôles alors que la majorité sont pilotés par des jeunes inexpérimentés ? De plus la plupart subissent des modifications hors norme des sécurités et de bruits.

Ps une batterie électrique peut aussi exploser mais la pas de contrôle ni signalétique appropriée signalant le danger.

N° 934279 - Professionnel dans le monde de la moto

par :

27/06/2023 18:53

J'ai une société qui gère plusieurs entité dans le monde de la moto, atelier de préparation, vente de pièces sur internet, etc...

Je fais en moyenne 600 000€ de chiffre d'affaire et ces annonces sans cesse de CT me font perdre beaucoup d'argent et de temps ( en moyenne -40% à chaque nouvelle annonce)

Ça devient ingérable et ces annonces tue mon entreprise (et celles de nombreuses personnes dans ce milieu).

Ce CT est une hérésie quand on regarde les statistiques et va tuer les pro comme moi qui vivent de cette liberté qu'est la moto (tout en restant dans la légalité, ça va de soit, je ne souhaite pas perdre mon travail pour des conneries).

Merci de m'avoir lu et d'avoir prité en considération mes propos et mon avis.

N° 934283 - CT 2 roues

par :

27/06/2023 18:53

Bonjour.

On parle depuis longtemps de ce fameux contrôle technique des 2 roues. Motard depuis quasiment 40 ans, je suis bien conscient des risques plus élevés en moto qu'en voiture. Par contre je n'ai jamais croisé de motos épaves comme on pouvait, a une époque, croiser des voitures dans un état pitoyable. Tous les motards que je connais, vérifient leur moto régulièrement. Certains font l'entretien eux mêmes, d'autres emmènent leur machines chez un motociste. Une chose par contre est réelle, c'est l'état de certaines routes très accidentogènes. Et oui, ces routes sont un facteur clair sur les blessés en 2 roues. Dans les pays où ce contrôle est obligatoire, rien n'a changé concernant l'accidentologie. Il y a tous les articles de loi possibles et inimaginables concernant le bruit, l'éclairage, les appendices non homologués... Il serait beaucoup efficace de sanctionner plutôt qu'un contrôle qui ne changera rien. En gros, changer un silencieux d'échappement prend 30mn pause café incluse. Et rien ne changera pour les riverains incommodés par le bruit de certains. Pour aller dans le sens de la sécurité, pourquoi ne pas rendre obligatoire une tenue adaptée ? Aujourd'hui vous avez un casque, des gants et un maillot de bain, personne ne peut vous dire quelque chose. C'est

aberrant ! Une tenue obligatoire serait beaucoup plus efficace pour la sécurité des 2 roues plutôt qu'un contrôle technique qui, a part déléster le porte monnaie des motards, ne changera rien du tout.

N° 934286

par :

27/06/2023 18:55

Bonjour

Je trouve qu'un contrôle technique moto est un moyen d'alimenter financièrement une industrie du contrôle technique déjà très rentable. Les motards, les vrai, sont majoritairement des passionnés qui bichonnent et entretiennent leur machine pour la beauté de cette dernière et pour leur sécurité.

Bien entendu, comme dans toute communauté, il y a des moutons noirs. Qui par exemple nous rendent sourd en changeant leur ligne d'échappement. Il y a également certains propriétaires de scooter (mais parfois aussi de moto) qui dans certaines villes se prennent pour des caowboy urbain. La mise en place d'un CT 2 roues ne réglera pas ces problèmes. Des forces de l'ordre sur les routes, oui. Je serai ravi de me faire plus arrêter et contrôler par les autorités. Malheureusement, je ne les croise quasiment jamais sur nos routes.

Vous voulez augmenter la sécurité routière ? Mettez des gendarmes ou policiers sur les routes. Vous voulez gagner de l'argent, mettez en place le CT.

N° 934287 - Scientifiquement et historiquement infondé

par :

27/06/2023 18:55

Le contrôle technique est effectif pour les deux roues en Allemagne depuis une vingtaine d'années, ça n'a rien résolu au niveau sonore, ça n'a pas non plus fait baisser l'accidentologie des motards, en Europe, toutes les données montrent que l'accidentologie des motards vient du véhicule tiers, ou de l'état du réseau routier. La plupart des données du projet CT ont été fournies par la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], ce qui est un conflit d'intérêt majeur.

N° 934290 - Contre

par :

27/06/2023 18:55

Bonjour,

Aujourd'hui la proportion des accidents de deux roues durent à une défaillance technique est négligeable.

Il faudrait mieux améliorer l'infrastructure (environ 1/3 des accidents)

Ou tout simplement faire de la prévention chez tous les usagers pour apprendre à mieux partager les routes

En vous remerciant

N° 934291 - Inutile, sauf après un accident ou avant une vente !

par :

27/06/2023 18:55

L'argument de la sécurité a été détourné par un lobby qui veut encore augmenter ses profits. On nous rabâche les oreilles des exemples des pays voisins, alors dans la mesure où l'état technique du

2RM n'est imputable que pour 0,3% des accidents, et en vu de réellement mettre en œuvre une mesure améliorant potentiellement la sécurité, imposez ce CT uniquement après un accident ou pour permettre une vente. Les arguments chiffrés et vérifiables de la [association de motard] n'ont pas à vous être rappelés, aux pouvoirs publics de faire preuve d'honnêteté intellectuelle pour les prendre en compte comme il se doit. Mes 2RM sont trop chers et ma vie m'est bien plus chère pour que je joue avec l'état de mes véhicules, je me charge de leur entretien avec bien plus de scrupules que vous n'entretenez le réseau routier, mais effectivement, j'ai bien plus à y gagner que vous. Par ailleurs, et encore une fois, ce sont les gens honnêtes et respectueux qui devront payer alors que vous n'aurez pas le courage de donner les moyens à nos forces de l'ordre de faire respecter cette loi dans les quartiers sensibles, vous savez, ceux dans lesquelles nos pompiers sont attaqués et nos forces de l'ordre caillassées au moindre prétexte, avant de recevoir l'ordre de se replier afin qu'un attroupement ne menace de déboucher sur une confrontation. Commencez par faire appliquer sans exception les lois déjà existantes (casque, gants, assurance, permis, état des pneumatiques...) avant d'ajouter une mesure démagogique et coûteuse dans l'unique but de soulager la pseudo bonne conscience d'une minorité et d'améliorer les bénéfices d'un lobby européen.

N° 934294 - D'abord les 50cm3, on verra ensuite pour les 125cm3, puis les motos

par :

27/06/2023 18:57

Bonjour

Mon commentaire sera le suivant : si le véritable objectif est de lutter contre l'accidentologie et la pollution des deux roues, le bon sens le plus élémentaire serait d'initier cette réforme sur les 50cm3 d'abord et de constater l'impact de la mesure avant d'aller sur les motos de 125cm3 ou plus. De ma propre expérience (13 ans de permis moto), à part certaines motos qui retirent la chicane (et qui pourront toujours le faire entre 2 CT !), les nuisances sonores sont en quasi totalité le fait des 50cm3. En ce qui concerne leurs émissions polluantes, à en voir l'état de leur pot d'échappement, je n'ai pas de certitude mais il serait bon de faire une vraie étude sur ce point. Enfin, s'agissant de l'accidentologie, et de la responsabilité de l'état du deux roues dans les accidents, il n'y a qu'à observer l'état des 50cm3 vs celui des 125cm3 et plus, et le comportement de leurs conducteurs respectifs (il est sidérant de ne pas faire la différence entre un permis A et un conducteur de 2 roues sans AUCUN permis), seule la mauvaise foi empêche de constater à quel point il n'ont rien à voir, et que les motards ont le budget et l'envie d'entretenir (voire bichonner) leur moto. Ce qui est absolument pas le cas de la majorité des 50cm3.

En vous remerciant de m'avoir lu, et surtout de prendre en compte mon commentaire autant que possible.

Cdlr

N° 934295 - Il était temps

par :

27/06/2023 18:57

Le gouvernement n'a que trop traîné à mettre en place cette mesure de bon sens qui a fait ses preuves dans les autres pays européens.

On ne peut que regretter les concessions lorsqu'on compare ce qui est mis en place pour les automobiles (fréquence et nombre de points de vérification)

N° 934298 - Intérêts?

par :

27/06/2023 18:58

Il n'y a quasiment aucun accident de la route ou l'état et l'entretien de la moto est mis en cause, quel intérêt de mettre en place un contrôle technique. Le risque est de braquer les passionnés pour un gain en sécurité nul.

Bref, encore une énième complication de la vie quotidienne et une dépense supplémentaire inutile dans une période d'inflation.

N° 934299 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 18:58

Bonjour, je ne vois pas l'utilité de mettre en place un contrôle technique pour deux roues motorisées. Je suis motard depuis 1987, j'ai roulé avec différentes motos, j'ai toujours entretenu mes motos sur les équipements de sécurité ainsi que toutes les pièces mécaniques car pour conduire une moto en toute sécurité il vaut mieux qu'elle soient à 100% fonctionnelle. J'ai eu 2 accidents avec mes motos, ça jamais été à cause du manque d'entretien de la moto mais à cause du mauvais revêtement de la route (bande caoutchouc pour combler les fissures, nid de poules, bande de peinture passage protégé etc ....). Je pense que l'instauration du contrôle n'est pas la bonne solution à moins de vouloir rajouter une façon supplémentaire pour certains lobbys d'augmenter le profit de leurs actionnaires. Je préférerais mettre cette argent dans les équipements de sécurité pour la moto.

Après je ne suis pas fermé je comprendrai plutôt un contrôle technique pour la vente d'un véhicule deux roues, ça permettrait pour l'acheteur et le vendeur un plus de transparence.

Merci de m'avoir lu en espérant que mes mots ne tombe pas dans l'oubli. Cordialement.

N° 934301 - Contre la mise en place du contrôle technique.

par :

27/06/2023 18:58

Comme soulever par de nombreuses personnes le nombre d'accident de 2 roues du à l'état du véhicule est infime sur le parc français.

Les études sur les qu'elles on se base pour passer a nouveau une idee biaisé viennent des grands groupes gérant les contrôles techniques automobiles.

Le gouvernement français encore une fois décide de suivre les directive européenne dicté par des groupes privés pour une histoire d'argent.

Et surtout encore une fois taper au porte monnaie les français pour engraisser les grandes sociétés.

N° 934308 - Encore un impots

par :

27/06/2023 19:00

l etat du parc des 2 roues en france ne necessite pas la mise en place d un controle technique Une fois de plus l etat se mele de notre vie privee toujours plus de controles et de frais . lachez nous on a pas besoin de vous nous sommes de adultes !!!

N° 934310 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

27/06/2023 19:01

Punir l'ensemble des usagers respectueux des règles pour toucher les quelques uns qui ne les respectent pas et cela pour répondre à des mentras écolos, devient pénible.

Sur le contrôle technique des autos qui est tout aussi scandaleux, quel est le pourcentage de véhicules recalés à ces visites ?

N° 934311 - Il était temps

par :

27/06/2023 19:01

Le gouvernement n'a que trop traîné à mettre en place cette mesure de bon sens qui a fait ses preuves dans les autres pays européens.

On ne peut que regretter les concessions lorsqu'on compare ce qui est mis en place pour les automobiles (fréquence et nombre de points de vérification)

N° 934317 - CT moto

par :

27/06/2023 19:02

Je suis contre

N° 934320 - CT moto

par :

27/06/2023 19:03

Je suis contre

N° 934322 - Tristesse

par :

27/06/2023 19:04

Ma moto a fêté ses 35 ans cette année. Elle est dans un état irréprochable, la gendarmerie m'a arrêté dernièrement et le gendarme n'en revenait pas de son âge et de son état. Une moto d'une telle puissance ne peut être en mauvais état sinon c'est la caisse en bois assurée. laissez nous nous occuper de nos motos et occupez vous des routes en mauvais état. Merci.

KAWASAKI ZX10 1000 TOMCAT - 04/1988.

N° 934327 - CT moto inutile

par :

27/06/2023 19:06

Étant motard depuis plus de 10 ans , je n'ai jamais pris de risques sur l'entretien de ma moto, je suis bien plus méticuleux que sur ma voiture. En deux roues pas d'entretien signifie pas de sécurité ! Les motards ne sont pas suicidaires.

Merci de prendre mon avis en compte.

N° 934328 - Non au contrôle des motos

par :

27/06/2023 19:06

Bonjour,

Si contrôle, alors il faudra un centre spécialisé pour moto. Hors rien n'est prévu pour le moment.

Donc aucun motard ne laissera une personne lambda toucher sa moto.

Contrôler un véhicule chouchouté par son propriétaire, c'est du racket.

Prévoir plutôt une mise en place d'un équipement motard plus strict.



Parlons aussi de l'état des routes et des protections le long des routes. Il y a ENORMEMENT de chose à faire avant d'incriminer le motard dans les accidents.

Dans tout propriétaire de véhicule motorisé de 2 ou 4 roues il y a les irresponsables.

Ne pénalisez l'ensemble pour si peu

Les 50 cm sont ceux à surveiller et punir principalement.

Nous ne sommes pas des portes monnaies... Ils sont déjà bien vides par la crise

Cordialement

N° 934331 - Moto de collection

par :

27/06/2023 19:08

Bonjour, et que va t'il se passer pour les motos de collections et et autres anciennes motos sur quels critères vont elles pouvoir passer le CT. De toutes façons ils ne m'empêcheront pas de rouler. Les connards qui prennent les décisions n'y connaissent rien aux 2 roues. Mon fils est en Espagne et roule en moto il a un contrôle technique je suis allé avec lui au dernier et il ne sert strictement à rien si ce n'est payé pour le passer. Le mec a fait 2 fois le tour de la moto il a trouvé qu'elle était jolie. Il a regardé que tous les feux fonctionnent et contrôlé la pollution et au revoir. Vraiment très utile.

N° 934334 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:08

Le nombre de mort en moto suite à un problème technique du véhicule est moindre. Le motard sait que sa vie dépend de l'état de sa moto et de son équipement. Peu de motards acceptent de monter sur une moto mal entretenue alors, à part vouloir faire gagner de l'argent à l'entreprise [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] à quoi sert ce contrôle car avec ou sans, la pollution du véhicule ne changera pas. Pour éviter des accidents, réalisez déjà l'entretien des routes !!!

N° 934335 - Mr

par :

27/06/2023 19:08

Je suis contre cette nouvelle mesure qui n'apporte aucune plus value à la sécurité routière car les accidents en rapport avec un défaut mécanique sur les motos sont négligeables.

N° 934336 - Opposé au contrôle technique 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 19:09

Bonjour le contrôle technique n'apportera rien pour les 2 roues, moins de 1%des accidents mettent en cause un problème du véhicule.

Par contre l'état des routes, l'état des barrières de sécurité, le fait de gravillonner en été les routes, ça c est dangereux.

Revoir le revêtement je suis en Meuse et même en voiture les routes sont abîmées et dangereuses.

N° 934341 - Moto de collection

par :

27/06/2023 19:11

Bonjour, et que va t'il se passer pour les motos de collections et et autres anciennes motos sur quels critères vont elles pouvoir passer le CT. De toutes façons ils ne m'empêcheront pas de rouler. Les ronds de cuir qui prennent les décisions n'y connaissent rien aux 2 roues. encore une histoire de fric et rien de plus. Mon fils est en Espagne et roule en moto il a un contrôle technique je suis allé avec lui au dernier et il ne sert strictement à rien si ce n'est payé pour le passer. Le mec a fait 2 fois le tour de la moto il a trouvé qu'elle était jolie. Il a regardé que tous les feux fonctionnent et contrôlé la pollution et au revoir. Vraiment très utile.

N° 934342 - M

par :

27/06/2023 19:11

Bonjour,

Cette loi est inutile pour les raisons suivantes :

- seul 0,3 % des accidents de 2 roues sont du à une défaillance technique.
- Le manque de compétences des contrôleurs.
- Le manque de dispositif de contrôle.
- Le coût excessif. Alors que le 2 roues est moins coûteux et moins polluant que les voitures.

N° 934345 - Non au contrôle technique des motocyclettes

par :

27/06/2023 19:12

Un motard entretient sa moto par passion et il effectue son propre contrôle technique avant chaque sortie. Il n'en est pas de même des cyclomoteurs et scooters utilisés par des conducteurs d'automobiles en recherche de solution de transport dans les embouteillages Faites une statistique sur les accidents de scooters, cyclomoteurs et comparez les avec la moto ( il est plus simple de tous mètres dans le même panier)

N° 934348 - Mon avis

par :

27/06/2023 19:12

Je pense que c'est stupide.... nous sommes des passionnés...nos motos sont entretenues...ne pas confondre avec les scooters etc

N° 934349 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:12

Ma moto est révisée tous les ans dans un garage spécialisé dans la marque.  
Aucune raison donc de la faire contrôler par ailleurs.

N° 934350 - contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 19:13

Ma vie dépend de l'état de ma moto.  
Les points critiques à contrôler sont tous accessibles.

Je ne pars pas sans avoir vérifié l'essentiel.  
Votre contrôle technique n'est rien qu'une taxe de plus.  
Occupez vous de l'état des routes, je m'occupe de ma moto !

N° 934351 - Pourquoi?

par :

27/06/2023 19:13

Bonjour, je ne comprends pas l'intérêt de mettre en place un tel contrôle sachant que l'état technique des 2 roues ne représente moins de 1% des causes d'accidents. De plus les vérifications de sécurité d'un 2 roues sont immédiatement visible sans démontage et enseignées lors du permis de conduire.

Il semblerait plus efficace pour la sécurité d'améliorer la condition des routes (double glissière de sécurité, entretien des routes...).

Pour les aspects de pollution de l'air et sonore, des contrôles de police auraient une bien meilleure efficacité sachant qu'il faut environ 10min pour monter/démonter un échappement des 2roues et que le bruit ne fait pas parti des points de contrôle.

Cette mesure va à l'encontre de toute logique, des chiffres de la sécurité routière et des enseignements des CT 2 roues chez nos voisins européens. Elle ressemble d'avantage à un raquette financier au profit des grands groupes européen de CT.

N° 934352 - OK

par :

27/06/2023 19:13

OK pour cette réglementation

N° 934353 - une taxe de plus

par :

27/06/2023 19:14

voilà encore une taxe, oui une taxe car le contrôle technique moto sera comme celui des autos, inutile et sans aucune incidence sur la sécurité routière.

Celà représentera une taxe de plus pour les motards.

N° 934358 - controle technique 2 roues

par :

27/06/2023 19:15

Ma vie dépend de l'état de ma moto.

Les points critiques à contrôler sont tous accessibles.

Je ne pars pas sans avoir vérifié l'essentiel.

Votre contrôle technique n'est rien qu'une taxe de plus.

Occupez vous de l'état des routes, je m'occupe de ma moto !

N° 934359 - Non au contrôle technique des motocyclettes

par :

27/06/2023 19:15

Un motard entretien sa moto par passion et il effectue son propre contrôle technique avant chaque sortie. Il n'en est pas de même des cyclomoteurs et scooter utilisés par des conducteurs d'automobiles en recherche de solution de transport dans les embouteillages Faites une statistique sur

les accidents de scooters, cyclomoteurs et comparer les avec la moto ( il est plus simple de tous mètres dans le même panier)

N° 934362 - Democrature ou comment les lobby gouvernent le monde

par :

27/06/2023 19:16

Tout les arguments rationnels ont deja ete exposes par la [association de motard] et bien d'autres, inutile donc d'essayer de convaincre de la vacuite de cette mesure de facon cartesienne puisque le probleme n'est pas la.

Il est vraiment deplorable de constater que la loi a ete completement detournee de son objet et ne sert paradoxalement plus qu'a favoriser les interets economiques de quelques uns au detriment de tous les autres.

De l'alarme incendie que tout le monde desactive, a ce nouveau controle technique inutile, et demain le controle obligatoire des habitations, les lobby trouvent toujours de bons arguments pour justifier ces nouvelles lois qui s'accumulent et tuent nos libertes pour enrichir davantage ceux qui ont deja trop.

Regrettable. Dangereux ?

N° 934366 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:17

\*formation des techniciens aux CT deux roues mais quid de la manipulation des motos (risque de faire tomber, abîmer, certaines motos gros gabarit complexe à manœuvrer pour un novice)

\*Qu'en est-il des motos achetées avant la mise en place du CT et qui n'aurait pas tout les équipements d'origine (retroviseurs rétro, clignotant plus design...). Tout sera à refaire ? Quel coût pour les propriétaires pour les équipements qui ne sont plus fabriqués ?

\*But de la manœuvre ? Si c'est de régulariser les véhicules motorisés deux roues, il serait peut-être intéressant d'aller voir du côté des scooters et ce directement dans les rues. Car ceux qui sont pas aujourd'hui en règle n'iront pas au CT et continuerons de rouler hors la loi...

N° 934370 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:18

\*formation des techniciens aux CT deux roues mais quid de la manipulation des motos (risque de faire tomber, abîmer, certaines motos gros gabarit complexe à manœuvrer pour un novice)

\*Qu'en est-il des motos achetées avant la mise en place du CT et qui n'aurait pas tout les équipements d'origine (retroviseurs rétro, clignotant plus design...). Tout sera à refaire ? Quel coût pour les propriétaires pour les équipements qui ne sont plus fabriqués ?

\*But de la manœuvre ? Si c'est de régulariser les véhicules motorisés deux roues, il serait peut-être intéressant d'aller voir du côté des scooters et ce directement dans les rues. Car ceux qui sont pas aujourd'hui en règle n'iront pas au CT et continuerons de rouler hors la loi...

N° 934373 - Retour personnelle après 100 000km à moto

par :

27/06/2023 19:19

Bonjour,

Je crains que votre décret n'ait aucun impact sur la sécurité routière des deux roues.

De mon expérience personnelle en deux roues, en utilisation toute l'année 365j/365, mon deux roues à toujours été en parfait état de fonctionnement, pourtant malgré une expérience et une vigilance accrue au fil des années j'ai cumulé 4 chutes, une en évitant de justesse un véhicule ce déportant sur ma voie en plein virage, 3 autres causées par l'état de la chaussée (flaque d'huile dans un virage, gravillon dans un virage, gazoil dans un rond point). Sans compter la dizaine de presque-accidents évités grâce à l'expérience et la vigilance des nombreux nids de poule sur la chaussée, peinture blanche par temps humide, véhicules irrespectueux des réglementations, panneaux de signalisation cachés par la végétation...

À aucun moment un contrôle technique des deux roues aurait eu le moindre effet sur toutes ces situations.

Je peux également vous raconter les conditions du décès de mon petit frère en 2 roues le 16 mai 2011 à Chartres (Amélien ELIE 17ans) percuté par un PL changeant de direction sans clignotant (scooter au normes) Le chauffeur malgré la fenêtre ouverte n'a pas entendu ni vu le scooter qui le dépassait par la gauche (PL ralentissant juste devant une entreprise ce trouvant sur la droite) Le PL à finalement tourner à gauche à une intersection percutant ainsi le scooter de mon petit frère avant de l'écraser. À aucun moment un hypothétique contrôle technique des deux roues aurait pu éviter l'accident mortel de mon petit frère ou de l'ensemble de mes accidents et presque-accidents dans ma vie de motard.

Continuons d'informer les autres conducteurs et de sécuriser l'État des routes départementales et communales avant de s'attaquer à un contrôle technique des deux roues.

Cordialement

N° 934374 - Commentaires sur le texte

par :

27/06/2023 19:19

Ce texte ne présente aucune utilité dans le cadre de l'augmentation de la sécurité des 2 roues motorisées. Il sera également contre-productif car le prix du CT et les non-conformités relevées (échappement) sans lien direct avec la sécurité sera un poste de dépense pour les motards au détriment de l'équipement de protection. Il serait plus intéressant et utilisé de compléter la liste des équipements minimum nécessaires dans l'utilisation des 2RM et pas uniquement un casque et des gants.

N° 934377 - Merci l'Europe !!

par :

27/06/2023 19:20

D'autres choses plus importantes sont à faire pour vraiment « sauver » la vie des motards comme l'entretien des routes, installer des doubles rembarbes de sécurité etc etc ! Les motards qui roulent toute l'année et par tous les temps n'ont pas besoin d'un CT ! L'entretien de leur machine est fait depuis un moment !!

On récupère vraiment du fric ou on peut dans ce pays tout ça pour s'aligner à l'Europe même si 3 pays ne le font pas et renflouer les caisses de l'état depuis le covid !!

N° 934378 - Démocratie ou comment les lobbies gouvernent le monde

par :

27/06/2023 19:21

Tous les arguments rationnels ont déjà été exposés par la [association de motard] et bien d'autres, inutile donc d'essayer de convaincre de la vacuité de cette mesure de façon cartésienne puisque le problème n'est pas là.

Il est vraiment déplorable de constater que la loi a été complètement détournée de son objet et ne sert paradoxalement plus qu'à favoriser les intérêts économiques de quelques uns au détriment de tous les autres.

De l'alarme incendie que tout le monde désactive, à ce nouveau contrôle technique inutile, et demain le contrôle obligatoire des habitations, les lobby trouvent toujours de bons arguments pour justifier ces nouvelles lois qui s'accumulent et tuent nos libertés pour enrichir davantage ceux qui ont déjà trop.

Regrettable. Dangereux ?

N° 934381 - CT 2 roues encore une façon de faire entrer des fonds pour l'état mais en rien un gage de sécurité ROUTIERE

par :

27/06/2023 19:21

Les vrais conducteurs de 2 roues entretiennent leurs machines car ils savent l'importance de la sécurité. Aujourd'hui cette mesure va encore sanctionner les purs respectueux de la loi mais n'aura aucun effet sur les sans permis, les non assurés, les non propriétaires des véhicules volés sur lesquels ils circulent. En GROS aujourd'hui on va encore faire payer ceux qui sont en règle puisque les délinquants on ne peut pas les poursuivre.

Le citoyen honnête continue de payer pour les autres !!!!!!!!

N° 934383 - escroquerie d'état

par :

27/06/2023 19:22

Tout ce ci est une belle escroquerie et ne résoudra en rien la sécurité pour les 2 roues.

Les chiffres sur la défaillance mécanique des 2 roues est connue. Que l'état et les collectivités commence par entretenir correctement le réseau routier, tous les usagers en profiterons.

Je penserai à toute cette comédie et racket aux prochaines élections.

N° 934389 - pas pour tous

par :

27/06/2023 19:23

Qu'on doive faire un CT pour les motos allez pourquoi pas, mais là où c'est pas normal c'est que les 50/125cm<sup>3</sup> passent à travers et c'est surtout eux qui font le plus de nuisance, trafiquées, bruyante et bien plus, cette loi n'est pas juste ou c'est tout les 2 roues immatriculés ou rien.

N° 934391 - Questions sur le futur CT

par :

27/06/2023 19:24

Bonjour.

La hauteur d'éclairage de la moto est fonction du poids du pilote et du réglage de la suspension.

Comment un contrôleur de 120 kg contrôlera la moto d'une motarde de 45 kg ? Ou inversement.

Dans les 2 cas le réglage ne sera pas conforme... Et il n'y a pas de bouton de réglage comme sur les voitures modernes.

Les motos anciennes avant 1960 seront elles exonérées de CT comme les voitures de la même époque ?

Le changement de géométrie (moto rabaissée par exemple) sera t'il un motif de contre visite ?

De mon point de vue, le CT moto n'est pas utile. Tous les défauts qui seront constatés sont déjà verbalisables (plaques non conformes, éclairage non homologué, échappement non conforme...), et l'état du véhicule n'est pas en jeu dans 99,5 % des accidents.

Tout existe déjà pour verbaliser et faire entrer dans le rang les motards récalcitrants.

Le bridage des 2 roues concernés sera t'il vérifié ? (50 et 125 cm3, motos pour les permis A2). La sécurité de ces populations est en jeu, mais es ce vraiment la motivation première ?

N° 934392 - Pas favorable

par :

27/06/2023 19:24

Que ce soit pour 5 ans puis intervalle tout les 3 ans, je suis contre ce contrôle technique. Encore une taxe supplémentaire et une contrainte sur nos libertés.

Pourquoi faire un CT pour les motos ? On roule sans depuis plus d'un siècle, c'est pas sa qui va nous sauver....

Allez donc enquêter sur ces 3 assos parisiennes qui à cause d'elles vont emm\*\*\* je ne sais combien de personnes...

Vivement les prochaines élections...

N° 934393 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 19:24

Encore une fois nous avons démontré l'inutilité du contrôle technique des 2 roues , en effet seulement 0, 3% des accidents 2 roues sont dus a des défaillances mécaniques !

Concernant le bruit émis , les forces de police sont habilitées a intervenir , ainsi que sur les pneus en mauvais état , les clignotants , les rétroviseurs etc .....

Les motards que l'on confond trop souvent avec les possesseurs de scooter sont des gens responsables du fait que leur sécurité dépend de l'état de leur machines .

Je pense que les factures de révision effectuées par de vrais professionnels devrait suffire , le réseau existe pour quasiment toutes les marques .

Une attestation sur l'honneur pour des gens comme moi qui rénove et entretien des motos de collection pourrait aussi être efficace , en effet les centres de contrôle ne seront jamais compétents pour juger de l'état d'une machine de plus de 20 ans ou beaucoup plus !!...

N° 934395 - Je suis totalement contre!!!

par :

27/06/2023 19:25

Aucun intérêt pour les usagers, les contrôles sont simples et déjà réalisés par les motards sauf les mesures sonores : Lors des contrôles techniques, ceux qui ont des pots d'échappements non homologués feront le remplacement par le pot d'origine avant de s'y présenter.

Très peu d'accidents sont dûs à des défauts d'entretien, seuls les lobbies et les associations en lien avec eux preconisent ce contrôle. Comment ce fait-il qu'un tel contrôle puisse être imposé dans ces conditions?

Les solutions sont très simples :

1-Arrêter de réduire les effectifs de police qui peuvent faire des relevés sonores et éventuellement verbaliser (ces mêmes policiers pourront en profiter pour constater les incivilités devenues quotidiennes sur nos routes de la part de tous types d'usagers)

2-Améliorer l'état de nos routes. C'est l'état de délabrement de ces routes qui est responsable de la grande majorité des accidents.

Il existe bien d'autres solutions évidentes mais qui malheureusement pour les motards ne rapporteront pas d'argent à [réseau de contrôle technique] et autres...

La malhonnêteté n'a plus de limite!!!

N° 934396 - Les obligations européennes

par :

27/06/2023 19:25

Bien que cela puisse se comprendre au niveau européen le doute sur l'utilité d'un ct pour 2 roues y a qu'à voir l'état des 2 roues sont généralement très satisfaisant.

N° 934397 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:25

Bonjour

Concernant le contrôle technique des 2 roues il faudrait seulement le rendre obligatoire lors d'une vente de 2 roues entre particuliers.

Cdlt.

N° 934398 - Un contrôle pour le fric

par :

27/06/2023 19:25

Bonjour,

Je roule en moto tout les jours mon mon trajet travail domicile, je suis donc amené 1 fois par an a faire une révision en concession suivant des points de contrôle très précis.

Dans mon cas il n'y a aucun intérêt a faire valider cette révision par un autre contrôle qui sera moins poussé que celui du constructeur.

Depuis plus de 10 ans que je roule tout les jours j'ai été plus souvent en danger par la faute d'automobiles non concentré, ou par l'état de la chaussée que sur des défauts mécaniques de ma moto.

Étant par nature un usager de la route fragile, nous ne pouvons pas nous permettre de rouler sur des motos a risque.

N° 934401 - Ct 2 roues

par :

27/06/2023 19:26

Bonjour,



Cela fait 30 ans que je fait de la moto..

Mon père en a fait pendant 60 ans .

Le seul accident a déploré et du a une bouche d égout...

En moins de 3 minutes je contrôle mon véhicule...est bien sûre j irait pas ma mettre ma vie en jeu pour une defaillance de celle ci.

N° 934403 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:26

Bonjour.

Il serait plus approprié que ces controles reviennent aux concessionnaires et ateliers motos de réaliser cette vérification. Proposer une première visite préventive dans un premier temps, afin d'avoir un retour concret avec l'aide des préfectures, cela relèverait du bon sens!

Car je suis usager depuis 40 ans, il ne m'est que très, très, très rarement arrivé de constater un véhicule "dangereux"! Le candidat au suicide roulant sans organes de sécurité sur sa moto est une "espèce" rare. Ayant pu m'entretenir avec des gendarmes à ce sujet, ils m'ont confirmés ce constat. Souhaitant que votre démarche soit bien intentionnée!

Cordialement

N° 934405 - Control technique

par :

27/06/2023 19:27

Il ne sert à rien a par prendre de l'argent . Nos motos sont entretenues car notre vie en dépend. Notre bande de roulement est faible comparé

à une voiture.nous polluons moins car nous ne restons pas dans les bouchons. faite un contrôle technique des routes en France et il y a beaucoup à faire dans ce domaine cordialement

N° 934406 - Avis negatif

par :

27/06/2023 19:27

Le présent décret et les arrêtés afférents ne répondront aucunement à la problématique de l'accidentologie des 2 roues. La mise en cause de l'entretien du véhicule est une part negligageable comparé aux comportent et au mauvais état du réseau routier dans les accidents ts mortels de 2 roues.

N° 934410 - contre ce contrôle

par :

27/06/2023 19:29

Je suis contre car inutile, nous savons très bien la tournure que ca prendra comme pour les voitures au début ça part d un bon sentiment et très vite ça se gâte, et de temps en temps on en rajoute une couche et on paye de plus en plus cher etc etc etc ..... Sur un deux roues tout est visible tous les motards connaissent parfaitement leur machine et font ou font faire un entretien régulier. Cessez de nous materner on a pas besoin de vous pour savoir ce que nous devons faire, et arrêter de nous dire que c est bon pour la planète c'est insupportable comme argument.

Et entre nous il fut un temps ou il y avait des gendarmes sur le bord des routes qui de temps en temps vous arrêtaient ils faisaient le tour du véhicule et faisaient le contrôle certes visuel mais c'était gratuit .....enfin si les pneus n'étaient pas lisses. Bref y en marre des contraintes laissez nous tranquille, c'est insupportable cette pression permanente .  
Bonne soirée

N° 934411 - Et l'état des routes dans tout ça ?

par :

27/06/2023 19:29

Toujours des peintures glissantes, des absences de doublage de rails de sécurité, les dos d'âne hors norme, les plaques d'égout en courbe, des trous, rainures, bosses, des ronds point hyper dangereux et inutiles, signalisation inadaptée... Bref, motard depuis 40 ans, je n'ai jamais vu des routes aussi minables et aussi dangereuses. Au lieu de faire des trucs débiles et inutiles pour satisfaire quelques associations parisiennes, réparez les routes, traitez le problème immense du téléphone au volant et on en reparlera ensuite. Quel manque de connaissance des motos, c'est affligeant ! Je ne changerai pas de moto, je garde mes vieilles polluantes et bruyantes. Une électrique ? C'est un mixer, pas une moto...

N° 934413 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:30

Je suis enseignant de la conduite 2 et 4 roues, à ce titre j'estime que l'URGENCE et L'IMPORTANT est plus d'intégrer une épreuve de maîtrise(anticipation/évitement/freinage) au permis voiture à l'instar du permis moto.

Le contrôle technique ne se justifie pas en terme de sécurité pour les motards, les sinistres dus à des défaillances de leurs engins par manque d'entretien sont très rares. PM.

N° 934414 - CT2RM non justifié

par :

27/06/2023 19:30

Un contrôle technique des motos n'est pas justifié pour les raisons suivantes :

- je contrôle tous les jours les niveaux, clignotants, phares, tension de chaîne, état du système de freinage... car ma sécurité en dépend. De plus ces contrôles sont faciles à effectuer, car tous ces éléments sont directement visibles. Par exemple, lorsque je retire les éléments de sécurité (bloquer le disque et U), je peux voir mes disques de frein, les plaquettes et d'éventuelles fuites de liquide.
- ma sécurité passant avant tout, je contrôle la pression et l'état de mes pneus systématiquement chaque semaine. Je graisse ma chaîne régulièrement... Et pourtant, je ne suis nullement une mécanicienne, mais je pense à moi, j'ai appris à contrôler ces éléments fondamentaux lors de mon passage du permis et au contact d'autres motard(e)s eux/elles-aussi soucieux de leur sécurité.
- Ma sécurité passant avant tout, j'amène ma moto au moins deux fois par an chez le concessionnaire qui est le plus à même de contrôler l'état de ma moto.
- Ma moto pollue nettement moins qu'une voiture (émissions de gaz d'échappements, particules des systèmes de freinage, particules des pneus et, enfin, construction) d'autant qu'elle est utilisée à au moins 50% de ses capacités, ce qui est rarement le cas d'une voiture.

Alors, pourquoi me faire payer un contrôle technique alors que je paie déjà 2 fois par an un concessionnaire spécialisé qui, lui, saura vérifier les points importants (contrairement à des personnes non motards, non spécialisés de centre dit de contrôle) ?

Pourquoi les motard(e)s devraient-ils payer pour un contrôle alors que les études sérieuses des compagnies d'assurance montrent que seuls 0.3 % des cas d'accidents impliquant des motos sont dus à des problèmes d'entretien ?

Pourquoi devrais-je payer un contrôle technique alors que nos routes sont dans un état qui favorise l'accidentologie des motard(e)s ? Si vous saviez le nombre de trous, de plaques d'égouts, de gravillons, de dénivelés et autres joyeusetés que je suis amenée à éviter afin de ne pas chuter !

Alors, non, non, pas de contrôle technique des deux roues motorisés !

N° 934415 - C.T et sécurité

par :

27/06/2023 19:30

Bonjour. Je pense qu'avant d'instaurer un ct pour les motos uniquement pour satisfaire certains lobbyistes il faudrait mettre en place le ferroutage qui permettrait d'augmenter la sécurité tout en luttant contre la pollution.

N° 934416 - Utilité et Contrôles effectués

par :

27/06/2023 19:30

Le contrôle technique automobile n'étant effectué que sur la base des éléments visibles et sans démontage, la base de celui visant les 2 roues motorisés sera la même.

Or, la différence est que sur un deux roues motorisés, tous les éléments de sécurité sont visibles et facilement contrôlables par le propriétaire.

De plus ces contrôles de base sont enseignés dans la formation pour obtenir le Permis A2 puis A.

Dès lors on peut se poser la question de l'utilité d'une telle mesure?

On pourrait simplement limiter ce contrôle technique à la conformité du 2 roue motorisé présenté et éviter ainsi toute transformation qui peuvent avoir une influence sur le bruit, la puissance ou le comportement.

Le coût en serait de fait réduit et ne devrait dans tous les cas pas dépasser 30/40€

On trouve des centre de CT Automobile dans lesquels un CT auto coûte 55€

Il n'est décemment pas envisageable de payer une cinquantaine d'Euros pour un contrôle qui sera bien plus rapide.

De plus, il est démontré que l'accidentologie et la mortalité en deux roues est essentiellement liée à l'état des infrastructures routières. Il faut circuler en moto pour s'en rendre compte. Beaucoup de défauts semble anodins pour les automobilistes mais sont bien plus problématiques pour les motards. Exemple des joints de réfection partielle de revêtement pile à l'axe de la voie de circulation obligeant à rouler soit trop au bord de la chaussée soit trop au milieu.

L'effort doit d'abord être porté sur les infrastructures avant d'être concentré sur les véhicules sachant que le mauvais entretien mécanique des 2 roues n'est pas un facteur principal de la mortalité.

Ces données sont corroborées par l'expérience allemande qui n'a pas vu d'évolution favorable flagrante de la mortalité des motards depuis la mise en place du CT voilà plusieurs années.

N° 934417 - quel sens au contrôle technique moto ?

par :

27/06/2023 19:31

Afin d'améliorer la sécurité des conducteurs de deux roues il semble plus intéressant de mettre a niveau l'état de la chaussée ( nid de poule, gravillons mortels et dos dans servant a casser les système d'amortisseur...), les systèmes de protection type glissière de sécurité, ou encore mettre en place lors du permis de conduire des cours de citoyenneté inter-conducteur pour apprendre a partager la route avec empathie et conscience plutôt que de mettre un contrôle technique pour les deux roues de grosse cylindrée.

Je possède le permis A depuis 2003, et conduis des deux roue depuis 1999. Aujourd'hui je possède un deux roue de 750 cm<sup>3</sup> et comme pour tout les deux roues que j'ai eu auparavant, je fais faire une révision chaque année chez un garagiste, je contrôle l'état de mes pneus et la pression très régulièrement. Si mon phare ou mes clignotant ne fonctionnent pas, je risque ma vie, donc JAMAIS je ne pourrais rouler avec quelque chose de défaillant.

Lorsque je roule en moto je passe beaucoup de temps a surveiller les automobilistes qui conduisent en téléphonant, voila un fléau qui amène un risque pour moi motard au quotidien.

Merci d'axer sur de la pédagogie et de la prévention, de ne pas laisser rouler des gens a deux roues sans un minimum de formation, de ne pas laisser les conducteurs de voiture dans l'ignorance de ce que représente la conduite d'un deux roues.

Deux amis proches et une connaissance sont mort en conduisant leurs motos. En aucun cas il s'agissait d'une anomalie pouvant être détectée par un contrôle technique !!! Les trois sont mort car des automobilistes n'avait pas pris conscience que conduire en tenant son téléphone, desembuer sa voiture ou couper une priorité pouvait changer leur vie et détruire celles des autres.

Un ami à moi est en fauteuil roulant. Car les peintures de signalisation au sol ne sont parfois pas adaptées et que lorsque l'on roule dessus et qu'il pleut, c'est comme prendre une entrée pour la patinoire.

Le lobby des contrôles techniques est fort, la réalité c'est que le contrôle passera, et que les chiffres ne changeront pas...sauf les chiffres sur mon compte bancaire, car en plus de mon entretien annuel, je devrais aussi payer pour qu'un centre me dise que tout est parfait.

Repensez voter action, mettez y du sens, faites preuve de discernement, individualisez !

Si un deux roues ne semble pas en règle, que les forces de l'ordre impose un contrôle individuel, obligeant a remettre tout d'origine et en ordre... là il y a un sens, une finalité sécuritaire, ou citoyenne si il perturbe l'environnement... et non pécuniaire.

Si le but est de contrôler la pollution... faite un contrôle technique pour les avions...car je pense que vous cibler les mauvais pollueurs...

N° 934419 - Non au contrôle technique des deux-roues

par :

27/06/2023 19:31

Le CT n'est pas justifié. Pour ma part cela est juste une taxe déguisée pour faire plaisir aux écolos. Les motos dans la quasi totalité sont parfaitement entretenues par leurs propriétaires. Nous sommes

formés à faire tous les contrôles nécessaires avant de prendre le guidon. Tous les points de contrôle sont visibles sans démontage. La plupart des motos parcourent de faibles kilométrages annuels. Le bruit "excessif" ne se résoudra pas par un CT. Un échappement se remplace en quelques minutes. Celui qui voudrait y contrevenir, le fera malgré un CT. L'Europe ne demande pas expressément la mise en place du CT. Que le gouvernement ne cède pas au lobbying des sociétés de CT. Ne pas freiner le marché de la moto qui peut être une bonne alternative aux voitures beaucoup plus polluantes. Surtout dans les grandes agglomérations. Il y a de meilleures alternatives à la mise en place du CT, proposé par les associations, fédérations de motards. Les exemples contre le CT sont encore nombreux...

N° 934421 - Concernant le CT2RM

par :

27/06/2023 19:31

Je trouve aberrant que les motos (125cm<sup>3</sup> et +) soient concernées par un contrôle technique qui ne sert que les intérêts de certaines dites "associations" ainsi que le principal organisme intéressé ! On sait très bien qu'un motard digne de ce nom prend toujours soin de sa monture, sachant qu'il est loin d'être un suicidaire qui néglige l'état de sa moto ; les chiffres officiels (indépendants) parlent d'eux mêmes !..

Par contre, l'état des infrastructures responsables des accidents est bien à remettre en question !! Malheureusement ce contrôle n'aura aucun effet réellement bénéfique pour les motards, si ce n'est de donner satisfaction aux intérêts des Lobbys qui ne s'intéressent qu'à leur business !.. De ce fait, on peut douter de l'impartialité de cette décision totalement injuste et inutile !!!

N° 934422 - Retour personnelle après 100 000km à moto

par :

27/06/2023 19:31

Bonjour,

Je crains que votre décret n'ait aucun impact sur la sécurité routière des deux roues.

De mon expérience personnelle en deux roues, en utilisation toute l'année 365j/365, mon deux roues à toujours été en parfait état de fonctionnement, pourtant malgré une expérience et une vigilance accrue au fil des années j'ai cumulé 4 chutes, une en évitant de justesse un véhicule ce déportant sur ma voie en plein virage, 3 autres causées par l'état de la chaussée (flaque d'huile dans un virage, gravillon dans un virage, gazoil dans un rond point). Sans compter la dizaine de presque-accidents évités grâce à l'expérience et la vigilance des nombreux nids de poule sur la chaussée, peinture blanche par temps humide, véhicules irrespectueux des réglementations, panneaux de signalisation cachés par la végétation...

À aucun moment un contrôle technique des deux roues aurait eu le moindre effet sur toutes ces situations.

Je peux également vous raconter les conditions du décès de mon petit frère en 2 roues le 16 mai 2011 à Chartres percuté par un PL changeant de direction sans clignotant (scooter au normes) Le chauffeur malgré la fenêtre ouverte n'a pas entendu ni vu le scooter qui le dépassa par la gauche (PL ralentissant juste devant une entreprise ce trouvant sur la droite) Le PL à finalement tourner à gauche à une intersection percutant ainsi le scooter de mon petit frère avant de l'écraser. À aucun moment un hypothétique contrôle technique des deux roues aurait pu éviter l'accident mortel de mon petit frère ou de l'ensemble de mes accidents et presque-accidents dans ma vie de motard. Continuons d'informer les autres conducteurs et de sécuriser l'État des routes départementales et communales avant de s'attaquer à un contrôle technique des deux roues.

Cordialement

N° 934425 - CT moto

par :

27/06/2023 19:32

Nous savons tous que le CT n'amènera rien en terme de sécurité ou autre, les divers études dont une européenne, ainsi que les chiffres d'accidentologie des assurances le prouvent. On constate que le CT en Allemagne n'empêche pas l'interdiction de certaines routes aux motos au motif de bruit excessif... inutilité du CT??

On sait aussi que c'est une étude plus proche de l'arnaque que de la science et faite par [réseau de contrôle technique], comme par hasard... qui est à la base de la demande de CT de l'Union.

De plus, tous les gens sérieux savent que l'Union n'oblige pas à mettre en place un CT et qu'elle accepte les mesures dites alternatives. Celles proposées par la France ont été acceptées par l'Europe, donc pourquoi un CT en France?

Nous savons tous aussi que les fameuses 3 assos soi-disant écolos et dont je ne citerai pas le nom ici ne représentent absolument pas l'intérêt général, au contraire, elles ne représentent que des intérêts privés. Il est donc particulièrement étonnant que le Conseil d'état suive ces 3 assos et aille au delà de ses prérogatives en se voulant au dessus des directives européennes. Je pensait que c'était le rôle du gouvernement et des représentant élus de faire les lois, et non par un gouvernement de juges. Où est la démocratie?

Enfin, à quoi sert la représentation nationale par mandat électif, puisque les représentants élus des français (Assemblée et Sénat) se sont déjà prononcés contre le CT moto il y a une dizaine d'année en constatant l'escroquerie intellectuelle que représentait l'étude de [réseau de contrôle technique]. Si les représentants des citoyens ne servent plus à rien, vers quelle république allons nous?

En conclusion, même si j'ai pris la peine de répondre à cette consultation, je connais le motif économique de cette demande de CT par [réseau de contrôle technique] et je sais que sa puissance de lobbying est plus importante que le poids des citoyens. Je ne serai donc pas étonné s'il a gain de cause, je serai juste profondément déçu par nos institutions. Allons-nous vers un [réseau de contrôle technique]gate? après le quatargate?

Ne vous étonnez pas si les citoyens se désintéressent de la chose publique et que la violence et les extrémistes montent dans le pays!

N° 934427 - Encore une taxe !

par :

27/06/2023 19:33

Quand on roule tous les jours avec sa moto croyez moi on fait très attention à sa machine.

Le seul argument qui tiendra la route serai dans le cas de vente. Pour éviter les motos trafiquées avec des pieces non homologuées ou bien volées.

Mais là c'est peut-être trop logique.

N° 934429 - Democrature ou comment les lobby gouvernent le monde

par :

27/06/2023 19:33

Tous les arguments rationnels ont déjà été exposés par la [association de motard] et bien d'autres, inutile donc d'essayer de convaincre de la vacuité de cette mesure de façon cartésienne puisque le problème n'est pas là.

Il est vraiment déplorable de constater que la loi a été détournée de son objet et ne sert plus aujourd'hui qu'à favoriser les intérêts économiques de quelques uns au détriment de tous les autres.

De l'alarme incendie que tout le monde désactive, à ce nouveau contrôle technique inutile, et demain le contrôle obligatoire des habitations, les lobby trouvent toujours de bons arguments pour

justifier ces nouvelles lois qui s'accroissent et tuent nos libertés pour enrichir davantage ceux qui ont déjà trop.

Regrettable.

Dangereux ?

N° 934430 - Bravo

par :

27/06/2023 19:33

Attendu avec impatience pour normer et contrôler la pollution de ces engins (sonore, gaz, freins, etc)

N° 934431 - Le CT moto, juste inutile.

par :

27/06/2023 19:34

L'épreuve du permis moto apprend aux futurs motards à contrôler son véhicule, en précisant bien que ces contrôles sont à réaliser avant chaque sortie. Un CT payant n'apporterait aucun bénéfice supplémentaire.

De plus, les véhicules sont contrôlés par un mécanicien environ tous les 6 000 km, soit une fois par an en moyenne, et ce contrôle là est bien plus poussé qu'un contrôle visuel CT.

Concernant les accidents, dans la majorité des cas les motards et l'état de la moto ne sont pas en cause: la faute revient souvent à l'état des routes ou aux automobilistes ne réalisant pas les contrôles des angles morts, ou juste ne respectant pas le code de la route ...

Pour finir, les personnes habitant dans des zones éloignées des supposés centres de contrôle ne vont pas passer une journée à rouler juste pour un contrôle qu'ils réalisent à chaque départ.

Un contrôle technique moto est donc inutile, tant point de vue sécuritaire qu'économique.

N° 934432 - Non au contrôle technique des deux-roues

par :

27/06/2023 19:34

Le CT n'est pas justifié. Pour ma part cela est juste une taxe déguisée pour faire plaisir aux écologistes. Les motos dans la quasi totalité sont parfaitement entretenues par leurs propriétaires. Nous sommes formés à faire tous les contrôles nécessaires avant de prendre le guidon. Tous les points de contrôle sont visibles sans démontage. La plupart des motos parcourent de faibles kilométrages annuels. Le bruit "excessif" ne se résoudra pas par un CT. Un échappement se remplace en quelques minutes. Celui qui voudrait y contrecarrer, le fera malgré un CT. L'Europe ne demande pas expressément la mise en place du CT. Que le gouvernement ne cède pas au lobbying des sociétés de CT. Ne pas freiner le marché de la moto qui peut être une bonne alternative aux voitures beaucoup plus polluantes. Surtout dans les grandes agglomérations. Il y a de meilleures alternatives à la mise en place du CT, proposées par les associations, fédérations de motards. Les exemples contre le CT sont encore nombreux...

N° 934434 - Démocratie ou comment les lobbies gouvernent le monde

par :

27/06/2023 19:35

Tous les arguments rationnels ont déjà été exposés par la [association de motard] et bien d'autres, inutile donc d'essayer de convaincre de la vacuité de cette mesure de façon cartésienne puisque le problème n'est pas là.

Il est vraiment déplorable de constater que la loi a été détournée de son objet et ne sert plus aujourd'hui qu'à favoriser les intérêts économiques de quelques uns au détriment de tous les autres.

De l'alarme incendie que tout le monde désactive, à ce nouveau contrôle technique inutile, et demain le contrôle obligatoire des habitations, les lobby trouvent toujours de bons arguments pour justifier ces nouvelles lois qui s'accumulent et tuent nos libertés pour enrichir davantage ceux qui ont déjà trop.

Regrettable.

Dangereux ?

N° 934435 - CT moto

par :

27/06/2023 19:35

Nous savons tous que le CT n'amènera rien en terme de sécurité ou autre, les divers études dont une européenne, ainsi que les chiffres d'accidentologie des assurances le prouvent. On constate que le CT en Allemagne n'empêche pas l'interdiction de certaines routes aux motos au motif de bruit excessif... inutilité du CT??

On sait aussi que c'est une étude plus proche de l'arnaque que de la science et faite par [réseau de contrôle technique], comme par hasard... qui est à la base de la demande de CT de l'Union.

De plus, tous les gens sérieux savent que l'Union n'oblige pas à mettre en place un CT et qu'elle accepte les mesures dites alternatives. Celles proposées par la France ont été acceptées par l'Europe, donc pourquoi un CT en France?

Nous savons tous aussi que les fameuses 3 assos soi-disant écolos et dont je ne citerai pas le nom ici ne représentent absolument pas l'intérêt général, au contraire, elles ne représentent que des intérêts privés. Il est donc particulièrement étonnant que le Conseil d'état suive ces 3 assos et aille au delà de ses prérogatives en se voulant au dessus des directives européennes. Je pensait que c'était le rôle du gouvernement et des représentant élus de faire les lois, et non par un gouvernement de juges. Où est la démocratie?

Enfin, à quoi sert la représentation nationale par mandat électif, puisque les représentants élus des français (Assemblée et Sénat) se sont déjà prononcés contre le CT moto il y a une dizaine d'année en constatant l'escroquerie intellectuelle que représentait l'étude de [réseau de contrôle technique]. Si les représentants des citoyens ne servent plus à rien, vers quelle république allons nous?

En conclusion, même si j'ai pris la peine de répondre à cette consultation, je connais le motif économique de cette demande de CT par [réseau de contrôle technique] et je sais que sa puissance de lobbying est plus importante que le poids des citoyens. Je ne serai donc pas étonné s'il a gain de cause, je serai juste profondément déçu par nos institutions. Allons-nous vers un [réseau de contrôle technique]gate? après le quatargate?

Ne vous étonnez pas si les citoyens se désintéressent de la chose publique et que la violence et les extrémistes montent dans le pays!

N° 934436 - Encore une taxe !

par :

27/06/2023 19:35

Quand on roule tous les jours avec sa moto croyez moi on fait très attention à sa machine.

Le seul argument qui tiendra la route sera dans le cas de vente. Pour éviter les motos trafiquées avec des pièces non homologuées ou bien volées.

Mais là c'est peut-être trop logique.



N° 934438 - Contre le CT des 2RM

par :

27/06/2023 19:36

Bonjour

Je suis opposé au contrôle technique pour les 2 roues motorisés en effet le taux d'accident lié à un mauvais entretien est très faible. De plus les contrôles des forces de l'ordre verbalisent déjà les nuisances sonores et les équipements non homologués.

Lors d'un contrôle technique les éléments contrôlés seront les mêmes que lorsque je dépose ma moto chez le concessionnaire pour la révision annuelle.

Je pense qu'il faut développer la sécurité via des mesures favorisant l'accès aux équipements de protection individuelle dédiés à la pratique de la moto, accentuer la formation des automobilistes sur la pratique du 2 roues et l'attention à y porter notamment lors des embouteillages. Enfin renforcer la sécurité des infrastructures tel que l'état des routes ou le doublage des barrières de sécurité.

N° 934441 - Non au CT moto

par :

27/06/2023 19:36

Dans combien d'accident impliquant un deux roues motorisé (de plus de 125 cm<sup>3</sup>) l'état de la machine est le facteur principal ? Ces chiffres existent ! L'argument de la pollution sonore est des plus fallacieux : il suffit de quelques minutes pour changer un silencieux d'échappement avant un contrôle technique pour y satisfaire et de nouveau quelques minutes pour réinstaller le silencieux qui ne serait pas passé au contrôle

N° 934444 - tout ou rien

par :

27/06/2023 19:37

Bonjour,

pourquoi ne pas inclure dans le futur ct les cyclos à moteur (50cm<sup>3</sup>) ?

ils sont générateurs à 80% de pollution sonore incroyable due à l'utilisation de pièces vendues "sous le manteau" ; les 3/4 dépassent allégrement les 45 kms/h au vu et au su de tout le monde !!!!!

ces véhicules sont illégaux sur la voie publique.....

laxisme quand tu nous tiens!!!!

N° 934445 - Défavorable

par :

27/06/2023 19:37

Depuis longtemps le permis moto apprend à vérifier les points essentiels de sécurité. Les motards sont évidemment très attachés à leur sécurité du fait même des risques connus. Les contrôles sont régulièrement réalisés par ces motards à l'inverse des automobilistes. La conscience des risques encourus est bien plus protectrice que ce CT inutile

N° 934446 - Un gain pécuniaire pour lobbyiste totalement inopérant pour la sécurité

par :

27/06/2023 19:38

Un contrôle technique pour les 2-3-4 roues.

Encore faut-il différencier les motos des scooters, qui n'ont rien à voir dans la conduite, dans la mentalité des conducteurs et de l'entretien personnel de son véhicule. Et je ne parle même pas des voiturettes qui nécessiteraient le passage au code de la route et l'interdiction de circuler en dehors des villes pour être moins dangereux.

Le motard a suivi une formation (pas les scooter et encore moins les voiturettes) les sensibilisant sur leur sécurité sur la route, qu'elle soit personnelle et mécanique. Donc un motard va entretenir régulièrement et consciencieusement sa moto, vérifier lui-même les points névralgiques de sa moto, à la différence des autres. Ce qui n'est pas le cas de l'état des routes : entre les graviers, les nids de poule et la dégradation du bitume, on ne sait plus où mettre la roue ! Sans compter le mobilier urbain très dangereux, voire mortel, en cas de chute. Commencez par doubler les rambardes/guillotines de sécurité, vous sauverez beaucoup plus de vies qu'en vous prenant encore au portefeuille des conducteurs.

Les motos font du bruit ? les scooters (notamment t-max et cie) sortis d'usine en font deux fois plus tout comme les SUV.

La moto pollue ? au contraire, en fluidifiant la circulation, elle participe à sa diminution. Même si la politique des villes est plutôt de créer le plus de bouchons possibles et donc d'augmenter la pollution.

Si jamais le motard a des doutes sur la technique de sa moto, il va voir son garagiste, car il sait que sa vie en dépend. Sensibiliser les automobilistes, leur apprendre à regarder ce qui se passe autour d'eux, serait plus efficace en terme de baisse d'accidents.

Il faudrait savoir de quoi on parle avant d'imposer des règles absurdes allant toujours au profit des lobbyistes qui n'ont que faire de la sécurité des usagers.

N° 934447 - Quel est l'intérêt ?

par :

27/06/2023 19:38

j'ai ma moto depuis 2019 (occasion de 3 ans qui avait 12.000km), j'ai fait 12.000 km avec, elle. Elle est allée au garage 2 fois pour vidange, changer les pneus et contrôle de tous les éléments. Avant de partir et en revenant de chaque week end, je contrôle l'ensemble du véhicule (tout est visible). Pourquoi payer un contrôle technique qui n'a aucune pertinence ? Si vous avez des problèmes avec l'état de certains véhicules ( délabré ou customisé), n'est ce pas le rôle des forces de police de contrôler, verbaliser et immobiliser ? Pourquoi généraliser pour une poignée de contrevenants ? (les politiques sont tous des pourris ..... à moins que ce ne soit que certains )

N° 934448 - Control technique moto

par :

27/06/2023 19:38

Par quoi commencer??

j'ai 60 ans, j'ai eu mon permis à 18 ans, 42 ans de permis moto avec des motos toujours entretenues chez mes concessionnaires... Croyez vous sérieusement qu'un motard ( pas le type qui fait des rodéos etc...) roulerait avec un véhicule en mauvais état? en moto la sanction est immédiate !!! qui va s'occuper de vérifier ma moto ? quel clampin va toucher à mon véhicule? j'ai 10 fois plus confiance en mon garagiste qu'en n'importe quel individu qui n'y connaît rien . Quand on voit l'état des routes en France il est honteux de nous parler sécurité alors que vous ne faites rien pour nous!!! 50 euros dans vos poches pour rien, c'est encore une taxe de plus....croyez vous vraiment que les imbéciles qui font des conneries avec leur véhicule se rendront au contrôle technique ??? vous rêvez en couleur!!! dans d'autres pays qui ont instauré le CT cela n'a rien changé, mais bien sûr [réseau de contrôle technique] et les lobbys qu'il sponsorise ont les dents longues.

On ne cessera pas d'être déçu par ce gouvernement...

N° 934450 - non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:39

La mise en place de ce contrôle technique n'est fondée sur aucune étude sérieuse démontrant son utilité ...

Fait on passer la manne financière profitable aux société de contrôle avant l'intérêt des citoyens ?

N° 934451 - Opposition au contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 19:39

La défaillance technique d'un 2 roues intervient dans moins de 1% des accidents alors que l'état de la route est responsable d'environ 1/3 des accidents

Les motards sont très sensibles à l'entretien de leur véhicule

Je suis donc totalement opposé au contrôle technique des 2 roues

N° 934453 - Pas dans le sens de l'utilisateur...

par :

27/06/2023 19:40

Baissons les taxes sur les équipements, sur les stages de conduite, démocratisons l'accès aux circuits et surtout mettons l'équivalent du contrôle technique pour les routes. Effectuons des contrôles après cela....

N° 934455 - Attente à la liberté de posséder et modifier son deux roues suivant ses goûts et envies

par :

27/06/2023 19:40

La moto est souvent une passion. Cette passion conduit souvent à modifier son engin. Toujours la sécurité reste une évidence pour les modifications. Le motard tient à sa vie. L'introduction du ct voiture n'a rien changé à la statistique mortelle mais a tué le tuning, transformation libre de certains détails. Pourquoi toujours réduire les champs de liberté. Au USA, pays que la France et l'UE aime bien suivre, chacun peut modifier son véhicule voiture ou moto, espèce de liberté, de happy, de passion.

N° 934456 - Vraiment pour la sécurité ?

par :

27/06/2023 19:40

Un décret qui vise à augmenter la sécurité des deux roues ou à remplir les poches des groupes qui contrôlent ?

En quoi la mise en place d'un contrôle technique est-elle plus efficace que la sécurisation de la voirie, l'obligation de porter un équipement homologué complet (casque, veste, pantalon, gants, chaussures / bottes) et la sensibilisation aux deux roues dès la formation au permis de conduire ?

Monsieur le Ministre, vous me décevez : vous ne prenez pas ce sujet par le bon angle.

N° 934457 - Non au CT moto

par :

27/06/2023 19:40

Dans combien d'accident impliquant un deux roues motorisé (de plus de 125 cm3) l'état de la machine est le facteur principal ? Ces chiffres existent ! L'argument de la pollution sonore est des plus fallacieux : il suffit de quelques minutes pour changer un silencieux d'échappement avant un contrôle technique pour y satisfaire et de nouveau quelques minutes pour réinstaller le silencieux qui ne serait pas passé au contrôle

N° 934458 - Toujours et encore payer

par :

27/06/2023 19:41

Bonjour,

Un 2 ou 3 roues est entretenu sans faire d'économie : les propriétaires de ces engins savent que leur vie en dépend s'il y a une avarie mécanique.

Les intervalles d'entretien des constructeurs de 2 - 3 roues sont très rapprochés.

Je ne comprends donc pas pourquoi des tiers personnes, qui n'ont pas la culture motarde, s'improviseraient techniciens avec un simple contrôle visuel.

N° 934459 - Ce projet de contrôle technique pour les 2 roues n'est pas adéquat avec la réalité des trajets sur nos routes françaises

par :

27/06/2023 19:41

La part des accidents de 2 roues impliquant un mauvais état du véhicule est seulement de 3%, alors que l'état des routes secondaires et des rues en agglomérations est dans un état déplorable et inadmissible pour un pays comme la France.

Vous ne contrôlez pas ce qui provoque réellement les accidents.

Peu ou pas de centre de contrôle technique spécifique aux 2 roues.

Quelle sera la responsabilité en cas de chute du 2 roues lors du déplacement de celui-ci pour les différents contrôles

Le CT 2 roues veut s'inspirer du CT voiture, mais pour les voitures le niveau sonore n'est pas contrôlé. C'est de la discrimination !

Ce contrôle technique pour les 2 roues est une aberration et il est inutile, car chaque motard entretient son véhicule régulièrement et sérieusement car il sait quand cas de défaillance mécanique, sa vie est en jeu.

Cette mise en place est un moyen détourné de faire payer le citoyen qui n'est plus entendu. Peu importe le mécontentement des Français. Les mesures impopulaires sont trop nombreuses.

N° 934461 - Utilité publique contre intérêts privées

par :

27/06/2023 19:42

Dans la mesure où l'état des routes est de très loin responsable des accidents des motards quand l'état du véhicule ne représente qu'une infime minorité, force est d'arriver à la conclusion que le contrôle technique des motos n'est qu'une façon à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts de se faire des sous sans réel intérêt public.

N° 934465 - NOUVELLE DONNE POUR LA VIGNETTE CRIT'AIR

par :

27/06/2023 19:43

Le contrôle technique n'apportera rien en terme de sécurité routière.

Maintenant, il pourrait quand même servir à une chose.

Ce serait de valider une mesure réelle de la pollution et ainsi permettre à une petite cylindrée bien entretenue et même si elle a 20 ans d'obtenir le droit via une vignette " crit'air " de circuler dans les ZFE.

N° 934467 - Choisir son centre

par :

27/06/2023 19:44

Avoir le choix de choisir de son centre de contrôles et permis obligatoire pour le contrôleur pour qu'ils puissent déplacer la moto pour faire le contrôle

N° 934469 - Ct moto

par :

27/06/2023 19:44

Un CONTROLE TECHNIQUE sur les motos n'aura aucun impact sur la mortalité en 2 roues qui n'est quasiment jamais imputable à un défaut d'entretien du véhicule. Les principales causes sont l'imprudence du pilote (motos et voitures incriminées), l'état de nos routes qui est désastreux. Il ne résoudra pas non plus le problème de bruits d'échappement car les motards bruyants remettent leur échappement d'origine pour le contrôle technique (uniquement), les autorités n'ont qu'à faire leur travail et contrôler les motards au quotidien, ce qu'ils font très peu. Nous motards sommes des gens responsables et nous entretenons nos motos afin de rester en vie.

Voilà mon sentiment.

N° 934471 - Sans blague !

par :

27/06/2023 19:44

Les causes d'accidents des deux roues qui dues à l'état du véhicule est de 0,5 %

les causes d'accidents dus à l'état de la route c'est 3,5 %

soit 7 fois plus, mais la cause la plus importante ne rapportant pas un rond, elle est ignorée bien sûr,

Par contre l'autre cause bien moins accidentogène, rapportera beaucoup d'argent, notamment à

l'état et à [réseau de contrôle technique] et évidemment bien moins aux utilisateurs qui sont déjà submergés par les impôts et les taxes diverses

N° 934474 - un bel exemple de bureaucratie inutile et coûteuse

par :

27/06/2023 19:46

voir le titre

N° 934475 - Contrôle technique vs entretien annuel

par :

27/06/2023 19:46

Au lieu de mettre en place un contrôle technique inutile, pourquoi ne pas demander une preuve d'entretien régulier par un concessionnaire ou un réparateur agréé ? En ce qui me concerne, j'ai peur de laisser un technicien qui n'a aucune formation en mécanique moto toucher à mon véhicule : je ne me sentirai pas en sécurité après le CT. Je ne fais confiance qu'aux mécaniciens de ma concession habituelle.

N° 934476 - Non et Pourquoi un CT, pour les "Motos"

par :

27/06/2023 19:46

Messieurs, vous le savez très bien, ou j'espère que vous devriez bien mieux vous renseigner, l'accidentologie, due à un mauvais entretien d'un deux roues ( de cylindrée supérieure à 125 cm3), est négligeable. Rien à voir avec ce qui s'est passé avec le CT, automobile! D'où ma question et je n'aurai jamais de réponse, de votre part, pourquoi ce CT...? Nos machines passent régulièrement dans les mains de professionnels, concessionnaires motos. Ceux-ci ont pour obligation de contrôler ces véhicules, de le remettre en état et de signaler les éventuels défauts... avec le risque d'être déchu de ses droits, par l'assurance, lors d'un accident...! Alors pourquoi vouloir remettre une loi ? Je n'ose imaginer, pour faire plaisir à certains Lobbies, qui n'attendent que cela...! Dans l'éventualité, d'une meilleure réflexion de votre part, pourquoi pas un passage obligatoire, lors de la cession du véhicule, auprès d'un professionnel (Garage, Concessionnaires agréés). Concernant le bruit excessif de certaines machines, il existe et ceci est prévu, dans le Code de la Route, une infraction prévue à cet effet.... Pourquoi faire encore et encore une couche à ce Mille feuilles administratif. N'y a-t-il pas plus urgent dans notre beau Pays de France? Créer une mesure, qui n'apportera rien de bien probant, sommes-nous dans la machinerie administrative Karkassienne. De grâce ne tomber pas dans ce système....! S'il nous est prouvé, que cela peut apporter un plus, pourquoi pas, mais à l'heure actuelle, aucune enquête n'a pu justifier l'utilité d'un CT appliqué aux Motos. "Oups, c'est fort de café", comme disait ma Grand-mère! Faire plaisir, à certaines associations, ce n'est pas commander! Concernant la périodicité, pour ce CT, que vous préconisez, là encore, la moyenne annuelle kilométrique d'un motard, est très faible 3000 KM, à comparer au 13000km d'un automobiliste... Pensez-vous vraiment, que le traitement, doit être le même, ou sensiblement identique????

N° 934478 - contre le contrôle

par :

27/06/2023 19:46

Dans une période où tout augmente, on nous bride encore avec cette loi inique.

Les bien pensant Parisiens ont-ils pensé aux personnes qui sauvegardent le patrimoine des véhicules anciens.

Il bride notre liberté, car il est impensable de payer pour faire contrôler des véhicules restaurés et entretenus avec soins 20 x 50 = 1000 €

il faut exempter les véhicules de collection. Ils roulent seuls.

N° 934479 - Contrôle technique vs entretien annuel

par :

27/06/2023 19:47

Au lieu de mettre en place un contrôle technique inutile, pourquoi ne pas demander une preuve d'entretien régulier par un concessionnaire ou un réparateur agréé ? En ce qui me concerne, j'ai peur de laisser un technicien qui n'a aucune formation en mécanique moto toucher à mon véhicule : je ne me sentirai pas en sécurité après le CT. Je ne fais confiance qu'aux mécaniciens de ma concession habituelle.

N° 934480 - Avis ctm

par :

27/06/2023 19:47

Les arguments de la [association de motard] sont excellents parce que réfléchis et justes ce qui n'est pas le cas de ceux biaisés des lobbies.

Pourquoi les 2 roues motorisés de moins de 50 cc ne sont pas concernés alors qu'ils sont eux assez souvent non conformes (et conduits par des gens immatures par nature et sans formation sérieuse à la sécu).

N° 934483 - CTP 2-3 roues - commentaires projets décret et arrêté

par :

27/06/2023 19:48

Sur le périmètre des véhicules concernés. C'est très bien d'inclure les 2-3 roues motorisés. Je suis favorable au CTP.

Par contre, et dans un souci de sécurité pour tous, et d'équité, je pense qu'il n'y a aucune raison de ne pas inclure dans le CTP :

- les vélos électriques
  - les vélos à assistance électrique
  - les trottinettes électriques
  - et plus généralement tous les nouveaux engins de déplacement personnel bénéficiant d'une propulsion ou d'une assistance électrique / thermique
- Et ceci même s'ils ne sont pas soumis à obligation d'immatriculation à ce jour, je le sais bien.

Sur le projet de décret : rien à dire

Sur le projet d'arrêté :

- Article 10 : "A l'issue du contrôle technique, le contrôleur positionne immédiatement par tout moyen adapté à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise, lorsque le véhicule en est équipé," ce début de phrase semble totalement inapproprié aux véhicules 2-3 roues et gagnerait à être supprimé.

- Faire réaliser à titre transitoire les contrôles par des contrôleurs qui n'ont pas été correctement formés pour cela est véritablement problématique en ce sens que la qualité ne sera pas assurée. Ce sera donc un contrôle de pure forme, parfois fait sérieusement, certainement, et parfois fait moins sérieusement. Au risque d'un grand manque d'homogénéité.

- Annexe I contrôles à effectuer

\* 1.1.3 FREIN DE STATIONNEMENT : non pertinent pour moto, scooter...

\* 6.2.2. PORTES, POIGNÉES DE PORTE ET AUTRES OUVRANTS : non pertinent pour moto, scooter...

\* 8.2.2.b.7 Contrôle impossible des émissions de polluants à l'échappement : pourquoi est-ce classé en "majeure" ?

N° 934485 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 19:48

Bonjour, je tiens à vous dire qu'il est hors de question de nous imposer un contrôle technique étant donné l'état des routes. Nous entretenons bien mieux nos motos que vous les routes ! Sachant qu'en plus les statistiques concernant les accidents avec des deux roues mal entretenues représentent moins de 0.5% ! Également j'attire votre attention sur les motos dites custom et notamment Harley-Davidson qui sont hors catégories car les accidents avec ce genre de moto est certainement en dessous des 0.01% du fait notamment de conduite et de conducteurs plus souples que la moyenne.

Merci mais pour moi c'est hors de question je ne paierai pas pour gaver les centres de contrôle technique comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

N° 934486 - Oui

par :

27/06/2023 19:49

Oui, je suis pour.

Il y a beaucoup de motos "bidouilles" qui circulent sur nos routes.

N° 934490 - Inutile

par :

27/06/2023 19:50

- Les 2RM ne sont responsables que de 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.
- Il a été statistiquement démontré maintes fois que l'état d'un 2RM n'est virtuellement jamais responsable d'un accident, contrairement à l'état des routes.
- Le problème de bruit excessif ne sera pas résolu par un CT, comme démontré grâce à nos voisins allemands.

Autant de raisons montrant que l'application d'un CT aux 2RM est parfaitement inutile et inefficace dans l'atteinte des buts officiellement annoncés.

Le seul but de ce projet hypocrite est donc est la taxation implicite des usagers de 2RM.

N° 934493 - Etat des routes pas compatibles avec nos motos

par :

27/06/2023 19:51

L'entretien de ma moto est assurée par moi même, je ne suis pas inconscient pour rouler avec une moto pas entretenue.

Par contre concernant l'état des routes, comment se fait il que personne ne contrôle l'état des chaussées à l'issue des travaux de façon à les remettre dans l'état d'origine??? le moindre trou fait par des entreprises n'est pas rebouché comme il se doit. il y a des sociétés spécialisées dans la remise en état de la chaussée, pourquoi ne sont elles pas consultées??? Je trouve ça scandaleux:

N° 934494 - Contre le CT moto



par :

27/06/2023 19:51

Je vois pas l'utiliter du CT Moto. Les/ma motos sont contrôler a chaque sortie/balade. En plus, il sont révisé 1 a 2 fois par ans pour s'assurer du bon état de fonctionnement . Faut pas oublier, a chaque sortie ces notre vie qui en jeu, donc révision visuel a chaque fois pour enlever se paramètre, les seul facteur qui reste l'état des route et l'environnement qu'on évolue qui le danger. Et pas l'état de notre moto.

Merci cordialement.

N° 934496 - C'est un scandale.

par :

27/06/2023 19:51

Payer 50 euros un contrôle technique pour une moto qui roule 3 mois par an ???

Faites baisser le prix de l'essence.

N° 934497 - inutile

par :

27/06/2023 19:51

Les propriétaires de motos entretiennent parfaitement leurs véhicules un simple contrôle visuel permet de voir l'état des motos il y a d'autres moyens de renforcer la securité sans passer par ce racket organisé.

N° 934500 - Un contrôle technique limité

par :

27/06/2023 19:52

Compte tenu de l'absence (0,3% des accidents) de lien de causalité entre défaut technique et accidents des 2 roues motorisés d'une part et compte tenu de la facilité avec laquelle il est possible de présenter un véhicule conforme au CT avant de le remodifier très rapidement, ne peut on pas réduire le CT aux transactions de vente et de location ou avant remise en circulation après accident ? Sinon, c'est juste une taxe supplémentaire sans aucun rapport avec la sécurité ou la politique environnementale.

N° 934502 - Un contrôle technique oui mais uniquement lors d'une vente

par :

27/06/2023 19:53

Pour aller dans le sens de la sécurité il serait essentiel de passer un contrôle technique lors de la vente d'un deux ou trois roues quelque soit sa cylindrée, cela afin de permettre au nouveau possesseur de rouler en toute sécurité et sans surprise après son acquisition, j'ai fais cette mauvaise expérience d'une moto en dépôt vente acheté chez un concessionnaire d'une grande marque et dont le train avant était complètement à refaire (disques, plaquettes, roulement de colonne de direction et huile de fourche "cramée"), par contre un propriétaire de moto entretiendra forcément son véhicule pour sa sécurité et n'a aucun besoin d'un CT périodique pour se faire, surtout tous les deux ou trois ans, ça n'a aucun sens logique; les pneus et plaquettes par exemple seront remplacé bien avant et plusieurs fois pour certains et n'attendront pas le CT pour se faire... Il est relativement rare de voir des deux roues poubelle alors que les voitures oui, et pourtant elles sont censé passé le CT tous les deux ans.

Merci de votre lecture.

Cordialement

N° 934503 - une fausse bonne idée récupéré par des lobbys

par :

27/06/2023 19:53

Sous couvert de sécurité vous prenez la décision d'imposer un contrôle inutile et couteux, totalement détourné de son intention première

la sécurité routière n'en tirera aucun bénéfice, c'est acté avant même la naissance de ce controversé contrôle technique, les mesures phares qui devaient être prise pour aller dans le sens de l'amélioration de la sécurité des deux roues motorisés sont rangés au placard, reste les deux principales sur lesquelles toute la communication est faite, la pollution et le bruit, où sont les critères relevant de la sécurité? la vitesse et le bridage des 50 cm3, là vous demandez aux centres de contrôle technique d'opérer des contrôles de "police " loin de leur prérogative première.

Enfin l'aspect financier, 50€ pour des contrôles visuels pour la plupart ? un cout modéré ?

je pense qu'encore une fois encore vous êtes à coté de la plaque, cette mesure ne sera ni rentable pour les centres de contrôle, on peut donc se demander de la couverture nationale et de l'accessibilité à un centre opérant ces contrôles obligatoire, ni abordable pour tout les utilisateurs de 2 roues.

Enfin puisqu'il faut être constructif face à cette aberration, soyez force de proposition et proposer donc ou facilité la possibilité pour les fédérations motarde d'encadrer ces contrôles, la seule manière à mon sens d'apporter un peu de sérieux à cette mascarade bien cordialement

N° 934504 - contrôle pollution

par :

27/06/2023 19:53

Le contrôle technique ne devrait pas exister, il est le résultat d'un lobbying de plus en plus insupportable qui donne le sentiment d'une classe politique au service des intérêts basement mercantiles d'une minorité au détriment des citoyens qu'elle se doit de protéger.

Faites en sorte au mois que les véhicules ayant satisfait a ce simulacre de contrôle ai le droit de rouler dans les ZFE et ce quelle que soit leurs années de production...

N° 934506 - Le contrôle technique des 2RM ne sauvera aucune vie ...

par :

27/06/2023 19:54

On nous impose un ct au motif de réduire la mortalité en 2rm.

C'est du grand n'importe quoi.

Plutôt que d'engraisser quelques entreprises qui ont fait pression au sein de l'Europe il serait plus utile de baisser la TVA sur les équipements de protections, en particulier sur les gilets airbag qui sauveraient bien plus de vies que votre contrôle technique.

De plus, l'état des routes est déplorable, entre les nids de poules, les gravillonnages sauvages, les hydrocarbures etc ... le motard est en danger par la négligence de l'état.

Et que dire de la moto électrique ... C'est juste un gag. En ville à la rigueur pour aller bosser. En milieu rural c'est tout simplement inutilisable. Une sortie moto c'est 350 à 400 km. Il va falloir une sacrée rallonge électrique.

N° 934508 - Encore un espace de liberté qui va être mis à mal.... au lieu de régler les problèmes qui ont belle et bien sont identifiés

par :

27/06/2023 19:55

Le bon état de son véhicule motorisé à deux ou trois roues est la seule garantie de vivre pleinement sa passion, depuis longtemps le motard que je devenu, entretien sa "monture" c'est impératif pour être sûr d'arriver à bon port et de vivre le plaisir de rouler en sécurité.

Encore faudra-t-il que les conditions qui entourent la conduite soient correctes.

Je pense aux routes dégradées, aux bas-côtés non entretenus, aux ralentisseurs glissants et dangereux, à la signalisation au sol souvent mal adaptée par temps pluvieux.

Je pense aux automobilistes peu soucieux de la présente des motards.

Depuis plus de vingt ans c'est dans de telles circonstances que j'ai frôlé l'accident, la chute.

Merci de nous laisser exprimer notre ressenti.

N° 934509 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 19:55

- OCCUPEZ VOUS DE L'ETAT DES ROUTES, ON S'OCCUPE DE L'ETAT DE NOS MOTOS
- Dans un accident de moto, l'état de la moto n'est responsable que dans 0,3% des cas, alors que les infrastructures routières sont responsables dans 30% des accidents.
- L'un des objectif du CTmoto est de réduire la mortalité des motards ...
- o En 10 ans (2010-2020) la mortalité des 2RM a baissé de 32% pour les motards et de 60% pour les cyclos, alors que le parc roulant a progressé de 20% sur la même période (auto seulement 3%)
- Que ledit permis, une épreuve de vérification et contrôle mécanique est instruite
- o Une fuite, un pneu en fin de vie, des plaquettes usées, tout est visible ou accessible sans démontage sur un 2 roues. Les motards sont plus prompts à « corriger » tout écart d'entretien
- o Au permis moto, on demande aux candidats de savoir contrôler des plaquettes, une tension de chaîne, on est loin de demander cela aux futurs automobilistes
- Pas beaucoup de centres de contrôle technique ne vont pouvoir assurer des contrôles pour les motos/scooters, parce que cela ne sera pas assez rentable, qu'il y a un vrai manque de main d'œuvre formés aux spécificités du deux-roues à moteur, ce qui va contribuer à un très faible maillage géographique du territoire et encore une fois une inégalité entre les grande agglomérations et la ruralité. De plus est-il raisonnable vu ce contexte territorial, de demander à des utilisateurs de petite cylindrées (49.9cc) de faire des déplacements conséquents en kilométrage sur des routes peu adaptées à ces petites cylindrées ; on voudrait augmenter la mortalité routière des 2RM que l'on s'y prendrait pas autrement ...
- Que lors du permis moto, une épreuve dite « plateau » (hors circulation), une des six manœuvres consiste à déplacer le véhicule sans l'aide du moteur, expliquez-moi comment vont faire les contrôleurs technique sans permis moto ...
- Que les normes des motos et scooters, aujourd'hui sont au même niveau que l'automobile, (Euro5b),
- qu'un 2RM, ne représente que 0.5% des émissions polluantes du parc roulant.
- Que ce même 2RM, évolue dans la circulation en deux ou trois mois de temps que les autres véhicules, donc émet deux ou trois moins de pollution
- Que concernant la question du bruit desdits 2RM, cela n'est pas dans les prérogatives d'un centre de contrôle technique, de contrôler le niveau sonore.
- Que des contrôles sonomètres peuvent et doit être effectués par les forces de l'ordre
- Maintenant concernant le tarif du contrôle technique moto
- o CT voiture : en moyenne 78.52€ pour 30/40 minutes de contrôle, une moyenne tarifaire de l'heure de 104/157€ de l'heure.

- o CT moto : objectif 50€ pour 10/15 minutes de contrôle, ce qui fait une moyenne tarifaire de l'ordre d'environ 200/300€ de l'heure
- o Donc deux fois plus chère en conséquence en taux horaire,
- o EST-CE ACCEPTABLE, MONSIEUR LE MINISTRE ...

Et pour finir, que la liste des alternatives sécurité routière proposées à la place du CTmoto, vont beaucoup plus loin au niveau sécurité et protection des usagers de 2RM, et que cette liste n'est pas exhaustive et pourra très bien s'étoffer dans le temps ... Et une moto ou un scooter effectuant un kilométrage moyen de 5000-6000km/an, que les révisions chez le garagiste s'effectue en moyenne tous les 6000 à 10000km/an, que ledit concessionnaire ou garagiste moto est en droit de ne pas vous laisser repartir avec votre véhicule si celui comporte des défauts et que cela est sous sa responsabilité.

A quoi va servir ce CTmoto, je vous le demande ... Monsieur le ministre ...

Et enfin pour vraiment finir, comment un conseil d'état qui se dit de la plus haute juridiction, peut donner du crédit à des associations totalement obscurs et opaques. Vous pourrez à loisirs consulter la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

N° 934512 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 19:55

Il est incompréhensible d'imposer un contrôle technique moto qui ne fera que contrôler se que les forces de l'ordre sont déjà formé à vérifier au quotidien lorsqu'il s'agit de bruit d'usures pneus et de conformité en tout genre lors de contrôles routiers. Quand aux accidents liés à l'état du véhicule ils sont plus que ridicule au dire de mon assureur qui est un professionnel des deux roues donc pour réduire l'accidentologie il est plus judicieux de revoir l'état des routes des barrières pas doublées et dangereuses la formation des jeunes conducteurs.

Quand à la pollution au vu de l'efficacité d'un deux roues à circuler à stationner du à son encombrement et poids réduit il est difficile de trouver meilleur véhicule pour réduire la pollution et l'encombrement de nos villes. Je ne comprends pas donc la position du gouvernement à vouloir faire payer les français dans cette période déjà difficile. Les propriétaires de deux roues ont des budgets restreints car un deux roues coûte beaucoup moins chère qu'une voiture et rajouter encore une dépense non indispensable est encore moins compressible

N° 934516 - contrôle technique inutile

par :

27/06/2023 19:57

Le contrôle technique des 2 roues est parfaitement inutile, il a été prouvé que les accidents des 2RM n'étaient quasiment jamais imputables au mauvais état du véhicule. De plus le nombre de tués et de blessés graves est en baisse pour les motards et ce alors même que le nombre d'usagers augmentent. Par conséquent instaurer un contrôle technique (qui plus est de ce type) n'aidera en rien la sécurité routière... d'autres mesures alternatives (solution qui avaient été choisies par ce même gouvernement) seraient bien plus utiles comme s'occuper de la réfection des infrastructures routières. Concernant l'argument des nuisances sonores et environnementales on sait bien que ce contrôle technique n'y changera rien car les équipements non homologués et polluants seront retirés avant le contrôle et remis après. La seule solution pour en finir avec ce genre de pratique c'est de la répression avec des contrôles sur le bruit et la pollution effectués par la Police ou la gendarmerie (avec si besoin saisie du véhicule qui n'est pas en conformité).

En bref imposer un contrôle technique aux 2RM ne servira qu'à une chose c'est de taxer encore un peu plus certains usagers de la route et ainsi permettre à de grands groupes champions du lobbying

([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] Entre autres) de se faire beaucoup d'argent sur le dos des motards !

N° 934517 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

27/06/2023 19:57

Ce contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues sera tout à fait inutile, dans la mesure où je dépense déjà entre trois et quatre cent € chaque année pour faire réviser et entretenir ma motocyclette chez mon concessionnaire. Je pense que c'est aussi le cas de la plupart des propriétaires de ce type de véhicules. d'autre part, concernant l'entretien de mon véhicule, je fais beaucoup plus confiance à un concessionnaire que je connais depuis plusieurs années, qu'à un contrôleur technique auquel vous aurez simplement accordé une extension d'agrément, et qui ne connaîtra strictement rien des particularités de mon véhicule.

N° 934520 - Responsable

par :

27/06/2023 19:57

Les contrôles qui seront effectués par le CT sont les contrôles hebdomadaire effectués par les motards lors de l'entretien de leur machine. Car le motard par nature entretient hebdomadairement sa machine. Ce contrôle est simplement le fait du Lobbying des centres CT.... une Honte !!

N° 934521 - Autre methode

par :

27/06/2023 19:57

En fait il suffit de demander une facture d'entretien, ce que tout bon motard fait au moins une fois par an.

L'atelier moto fait forcément le tour de la moto et sur la facture est mentionné les problèmes potentiel.

La on est sur de la competence

N° 934522 - Contrôle technique motos

par :

27/06/2023 19:58

Je participe à cette enquête et faire part de mon opinion. Le contrôle technique sur le parc automobile français est instauré depuis 1992. Cela fait donc trente ans que les motos n'ont pas été contrôlé par des techniciens autres que les mécaniciens qui entretiennent les motos. En trente ans personnes n'avais songer à vouloir imposer un tel contrôle. Mais pour contrôler quoi ? La pressions des pneus ? les plaquettes de freins ? En faites en 1992 le parc automobile était dans un état lamentable. Plusieurs constructeurs, Renault en première vendait des véhicules dont les couches d'antirouille n'avais aucune efficacité. Le véhicule à quarts roues peut parfaitement circuler avec des pneus sous gonflé, Citroën avais même commercialisé un véhicule qui pouvait continuer de circuler alors qu'il manquait une roue à celle-ci.

Une moto avec des pneus sous gonflé c'est inconduisible.

Pour ce qui est de la rouille les châssis des moto sont en aluminium, donc, il n'y a pas de rouille.

Le système de freinage: Look id, disques et plaquettes. une moto sans frein c'est l'accident dans les premiers mètres ( c'est enseigné dans les moto écoles).

Tout le reste est déjà vérifiable par les forces de l'ordre.

Pour ce qui est de la vignette d'assurance, je vous rappelle que malgré un contrôle technique environ 800 000 automobilistes circulent sans assurance.

Pour le permis de conduire c'est environ 250 000 automobilistes qui utilisent sont véhicule sans la précieuse autorisation.

Pour ma part ma moto de 2013 totalise 32 000 km, soit 3200 km par an.

Mon véhicule n'as pas vieilli. Le mécaniciens ne fais que remplacer l'huile et de temps en temps les bougies, et le look id de frein. Même les pneus ne sont pas très usé.

Pour ma part ce contrôle technique moto que vous voulez obligé n'est absolument pas nécessaire.

Si des associations vous oblige, soit, mais alors que ces personnes prennent à leurs charge le coût de ces contrôle.

De plus un médecin ne gagne pas 150 euros de l'heure et le smic et à moins de 12 euros brut de l'heure. Pour quelle raison cet inutile contrôle serais facturé 50 euros pour 20 minutes de pseudos travail ?

Je suis contre ce contrôle technique moto.

N° 934523 - Contrôle technique 2RM

par :

27/06/2023 19:59

Les mesures alternatives proposées par la [association de motard] amèneraient plus de sécurité pour les motards qu'un contrôle technique.

Pour ce qui est du niveau sonore des motos, des contrôles sur la route des contrevenants par les forces de l'ordre aurait plus d'impact qu'un contrôle technique où l'on peut remettre le pot d'origine pour avoir sa vignette et remettre le pot trafiqué dès que l'on est rentré chez soi.

Pour les contrôles par les forces de l'ordre de la vignette, seuls les motards sérieux qui auront payés leur CT seront contrôlés. Pour les autres (y compris les scooters), il y aura une augmentation des refus d'obtempérer et les policiers ou gendarmes ne pourront rien faire pour ne pas faire prendre de risques aux pilotes de ces engins. Les motards respectueux de la loi et qui entretiennent leur moto vont payer un CT (inutile) que les autres ne paieront pas...

Ce CT est une aberration sachant que le conseil européen n'a pas imposé un contrôle technique obligatoire mais demandé un CT ou des mesures alternatives. Ces mesures alternatives avaient été discutés entre les associations de motards et le ministre de transports. Il n'est pas normal que le Conseil d'Etat n'ai jugé que sur un CT obligatoire et n'ai pas tenu compte des mesures alternatives.

N° 934526 - Participation ct L

par :

27/06/2023 20:00

Bonjour , je suis un gérant de centre de contrôle VL.

Contrôler la vitesse pour certains véhicules, je vois un problème de sécurité à sa mise en place ( 45km/h !) malgré le matériel.

Pour contrôler dans de bonne condition une table élévatrice est indispensable.

Vu le projet Le coût ne peut pas être inférieur à 70€ ttc

Le permis A est il recommandé ou obligatoire ?

Pour des véhicules spécifiques le conducteur pourra t il être présent ?

La manipulation des différents véhicules est spécifique.

Merci de prendre en compte ces remarques.

N° 934533 - Scandaleux

par :

27/06/2023 20:01

Domage d'en arriver là. Le marché de l'occasion va s'effondrer. Les prix des motos neuves et occasions récentes étaient déjà bien salés suite au covid....Les motos à carburateurs seront recalés pour 0,00001 g de co2 en +.... Merci au gouvernement pour cette très mauvaise nouvelle qui va nous obliger à encore payer plus voire à se séparer de nos vieilles motos. Merci..... Je ne vous souhaite pas la bonne journée.

N° 934534 - Une aberration !

par :

27/06/2023 20:02

Ce CT sert juste à ouvrir nos portefeuilles une fois de trop !

En tant que motard, il y va de notre vie d'entretenir nos motos ! On fluidifie la circulation, on pollue beaucoup moins et nos accidents ne sont pratiquement jamais dûs à un défaut d'entretien de nos machines ! Les chiffres sont là !

On nous oblige à payer pour faire plaisir à une infime partie d'associations de mécontents. Et à une union européenne dont nous ne voulions faire partie !

A force de tirer sur l'élastique, le retour va être douloureux et foudroyant...

N° 934535 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

27/06/2023 20:02

Étant donné que aucun argument, aucun chiffre ne justifient un contrôle technique et que au contraire l'entretien et réparation du réseau routier serait nécessaire pour améliorer la sécurité et l'écologie, je réfute l'obligation d'un tel contrôle qui n'alimenterait, en fait, que les caisses de certains lobbies et la bonne conscience de certaines associations pseudo-écologiste.

N° 934536 - Non

par :

27/06/2023 20:02

L'état des routes est beaucoup plus dangereux que l'état des motos. Commencez par contrôler réellement les scooters et les motos de cross bitume dans les banlieues et contrôlez l'état des chaussées et des aménagements routiers qui font certainement plus de handicap et de morts

N° 934538 - Contre mes contrôles moto

par :

27/06/2023 20:02

La plupart des motards et motardes révisent leur moto avant de prendre la route sur deux roues la sécurité prime c'est inconcevable de rouler avec une moto sans éclairage, frein, et pneumatiques usés. Le plus dangereux est bien l'état des routes, les rodéos en ville. Faites plutôt des réductions de TVA sur les équipements de sécurité. Ma moto est vérifiée à chaque sortie et les vrais motards ne roulent pas sur des dangers...

N° 934541 - C'est un progrès

par :

27/06/2023 20:03

Merci pour cette initiative qui va dans le bon sens.

Entre les deux roues en très mauvais état notamment pour assurer les livraisons et le bruit invraisemblable de certains deux roues, espérons que cela améliore la situation.

N° 934542 - Une taxe de plus

par :

27/06/2023 20:04

Bonjour,

Je ne vois aucun intérêt au CT tel qu'il est proposé.

Les fondements du CT moto ne sont pas bons. Combien d'accidents, de blessés ou de morts par défaut manifeste d'entretien du véhicule? Combien seront évités par un vague contrôle tous les 3 ans? Un pneu ne met pas 3 ans à être lisse, donc il ne faut pas croire que le CT évitera 100% des 2% des accidents liés à un défaut du véhicule.

En suite. Si on met en place un CT, pourquoi un CT au rabais, pourquoi pas de test des suspensions, des freins, du guidon nage? Parce que après m'être allégé de 50 balles, j'aimerais être assuré que je roule en sécurité et non simplement en règle.

Enfin, si les motos sont assurées de devenir plus sûres grâce au CT, il est donc garanti par le gouvernement qu'il y aura moins de sinistres des 2RM. Cela étant entendu, le gouvernement doit imposer aux assureurs une diminution de leurs primes pour les 2RM, par exemple 50€...

Très honnêtement, j'ai une seule moto et ce n'est pas la question de 50€. C'est plutôt perdre une demi journée pour qu'un mec qui a jamais vu une moto me dise que la moto va bien sans même être monté dessus qui me révolte. D'ailleurs, je réfléchis à arrêter la moto vu que j'en fais peu. Il est évident que je prendrais bien soin de mettre de côté les sommes économisées et de les dépenser loin de la France.

N° 934543 - Contrôle inutile

par :

27/06/2023 20:04

- les propriétaires de 2 roues entretiennent bien mieux leur véhicule que ceux de voitures
- les 2 roues posant problème aujourd'hui continueront à poser problème. Les propriétaires continueront à contourner la réglementation de toutes façons
- les centres de contrôle ne sont ni adaptés ni formés à ce type de contrôle qui de fait n'aura aucune valeur
- les prix seront trop excessifs et seraient une taxe supplémentaire
- l'état des routes est davantage problématique que celui des véhicules
- ceux qui achètent un 2 roues sont bien plus sensibilisés à la nécessité d'avoir un véhicule en bon état pour assurer leur sécurité

N° 934544 - J'oppose mon refus au CT 2RM

par :

27/06/2023 20:04

Rien ne justifie sérieusement cette mesure!!!



En revanche, nous devons encore et encore nous battre et manifester pour que les infrastructures routières soient adaptées et entretenues ....

N° 934545 - Contre le CT des 2 roues

par :

27/06/2023 20:05

Bonjour,

Je suis motard depuis plus de 40 ans et je suis contre la mise en place d'un contrôle technique.

Les motards ne peuvent pas être assimilés aux automobilistes.

Nous ne sommes pas des inconscients et savons pertinemment que nous sommes vulnérables. De ce fait, nous prenons grand soin de nos véhicules et rares sont les accidents de deux roues dont la cause serait une défaillance technique.

Pourquoi ne pas tester cette mise en place sur une zone géographique limitée et pendant un délai déterminé afin ensuite d'en évaluer l'efficacité?

Il y a fort à parier qu'une évaluation objective conclura à l'inefficacité de la mesure et à sa suspension pure et simple.

Cette disposition n'apportera aucune plus-value, que ce soit en termes de sécurité, comme sur le plan environnemental.

Meilleures salutations.

N° 934547 - Contrôle inutile

par :

27/06/2023 20:05

- les propriétaires de 2 roues entretiennent bien mieux leur véhicule que ceux de voitures
- les 2 roues posant problème aujourd'hui continueront à poser problème. Les propriétaires continueront à contourner la réglementation de toutes façons
- les centres de contrôle ne sont ni adaptés ni formés à ce type de contrôle qui de fait n'aura aucune valeur
- les prix seront trop excessifs et seraient une taxe supplémentaire
- l'état des routes est davantage problématique que celui des véhicules
- ceux qui achètent un 2 roues sont bien plus sensibilisés à la nécessité d'avoir un véhicule en bon état pour assurer leur sécurité

N° 934548 - Questions et commentaires sur le projet de décret

par :

27/06/2023 20:05

Nul part il est mentionné que les contrôleurs doivent être détenteurs du permis A afin d'être en mesure de prendre en charge les véhicules 2 roues. Concernant la sécurité des conducteurs de deux roues vous semblez oublier que la priorité est outre l'entretien de son 2 roues d'avoir des équipements (casques gants ,etc ....) de qualité. Pensez-vous qu'un motard soit suffisamment inconscient pour investir dans des équipements coûteux pour ensuite rouler sur des engins mal entretenus ? Nous vous rappelons que seulement 0,3 % des accidents de 2 roues trouvent une cause

dans le mauvais état du véhicule. Par contre vous pourriez mettre cela en comparaison avec les accidents dont l'état des routes est responsable. Chaque motard est capable de vous montrer des portions de route dans un état lamentable. Prévoir un contrôle technique lors de la vente d'un 2 roues d'occasion on peut le concevoir mais pour le reste ce contrôle obligatoire n'est fait que pour satisfaire à des associations de cyclistes et piétons qui ne supportent pas la recrudescence des 2 roues dans les grandes métropoles. D'ailleurs à ce propos est-il envisager de durcir la loi vis à vis des cyclistes qui ne respectent pas le code de la route ? Feux rouges grillés à tour de bras vélos non équipé de système d'éclairage et qui circulent sur la voie publique !!!

N° 934550 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 20:06

plutôt que de créer une nouvelle taxation dans le pays champion du monde de la fiscalité, une amélioration du réseaux routier permettrait un gain de sécurité beaucoup plus important

N° 934553 - avis controle technique

par :

27/06/2023 20:06

Je pense que ce contrôle n'apportera rien de plus concernant la sécurité du motard au de la moto. Une moto c'est souvent avant tout une passion plutôt qu'une utilisation obligatoire comme une voiture, du fait que le motard a les moyens d'acheter une moto, il a aussi les moyens financier de l'entretenir également

Ce controle technique ne sera rien de plus qu' un controle visuel que n'importe qui peut faire, c'est que que on nous apprend lors du passage du permis de conduire moto ni plus ni moins, pour ma part je n'ai jamais vu de moto en mauvaise etat car c'est notre vie qui est en jeu, sur une moto, il n'y a pas de carrosserie ou d'air bag pour sauver notre vie, donc on l'entretien beaucoup mieux qu'une voiture les motos de types enduro ou trial qui circule rarement sur la voie publique doivent etre exclu sinon cela serai du raquette et ne servira a rien

Je pense sincèrement que en cette période d'inflation est de fin de mois dure pour tous nous n'avons pas besoin de charge supplémentaire pour tout les motards, une de plus qui va encore creuser le fossier entre les riches et les pauvres

En esperant que mon avis sera pris en compte

N° 934555 - Opposé au ct des 2 roues

par :

27/06/2023 20:07

Bonjour je suis propriétaire de 2 motos. Chacune est suivie annuellement par les ateliers de BMW et Harley Daidson. Pourquoi? Tout simplement pour avoir un véhicule sécurisé. L'ajout d'un contrôle technique est inutile pour ces 2 motos conformes .

Je ne mesure pas la pertinence du contrôle technique. De nombreux exemples démontrent son utilité.

Son existence en Allemagne n'a pas fait descendre le niveau de bruit. L'accidentologie des 2 roues est plus liée à un mauvais comportement d' un tiers ou à l'état du réseau routier.

Lazu aise qualité des 2 roues est très faibles ( moins de 1%) des accidents.

A part récupérer encore de l'argent chez le contribuable je ne vois donc pas d'effet bénéfique.

N° 934556 -

par :

27/06/2023 20:07

Motard depuis 46 ans, j'ai toujours réalisé le contrôle de mes deux roues sans jamais avoir eu d'accidents pour cause de mauvais entretien ou de problèmes mécaniques liés à une quelconque négligence.

Personnellement, les seuls accidents auxquels j'ai été confronté sont liés directement aux comportements de certains automobilistes, qui pour la majorité ne respectaient pas le Code de la route, et dans certains cas dû à l'état déplorable de certaines routes secondaires.

La majorité des arguments mis en avant pour imposer le contrôle technique des deux roues ne tient absolument pas compte de la réalité du terrain et encore moins de l'entretien réalisé par le plus grand nombre des motards.

N° 934557 - Ct

par :

27/06/2023 20:08

Non aux ct nos motos sont suivi très souvent.t par des professionnels niveaux contrôle sonore les forces de l'ordres les contrôle déjà

N° 934559 - A côté de la plaque

par :

27/06/2023 20:09

Vu que les commentaires sont modérés je ne m'attends pas avoir apparaître le mien mais j'essaie quand même.

Ce contrôle est plus qu'inutile, ont sais absolument tous que c'est pour nous faire payer plutôt que de protéger la moindre vie au vue des chiffre .

En terme de pollution, une moto pollué beaucoup moins qu'une automobile qui pollue aussi beaucoup moins qu'un supercargo . Travaillant dans la zone de Marseille, ne vous étonnez pas si les marseillais ne comprennent pas votre discours sur l'écologie.

De plus aucune précision n'est fait sur le type de moto et roulant en enduro en compétition là où les clignotants, rétroviseurs sont interdits et les mesures de bruit a 110db , quels seront les règles pour ce style de moto?

Pour finir , payé 50e pour passer un contrôle ou je dois moi même démarrer et manipuler ma moto est hors de question mais je veux bien que le contrôleur me paye la même somme pour que je le fasse!

Vu que la majorité des Français n'a pas voulu de l'Europe et que vous nous l'avez imposé de force avec ses lois ridicule avant même que Valls invente le 49.3 je sais qu'il sera appliqué.

J'espère juste que les motard seront solidaires et que les casseroles occupent assez vos mercenaires pour que ce soit réellement appliqué et contrôlé ;)

N° 934560 - contre un controle moto injuste

par :

27/06/2023 20:09

Les motards(ne pas confondre avec conducteurs de 2 ou 3 roues) prennent très au sérieux leur sécurité ce qui implique de prendre extrêmement soin de leur machine .La grande majorité de conducteurs de 2 roues qui négligent leur engin sont ceux qui font les rodéos dans les rues et ceux-ci , quoiqu'il en soit ne le feront pas. Du coup ce sera les bons motards qui seront pénalisés. De plus suite a un rapport sur les accidents de 2 roues liés a un défaut d'entretien est quantité négligeable en comparaison de ceux des autres usagers de la route .Lorsqu'on voit l'état déplorable du réseau routier de notre pays , on ne s'en soucis pas ? Commençons déjà a dépenser l'argent des français a

remettre nos routes dans une situation correcte avant de vouloir ajouter un autre impôt déguisé aux motards

N° 934562 - CT 2RM

par :

27/06/2023 20:10

Pourquoi contrôler le bruit ? On aurait le droit de faire plus ou moins de bruit en fonction du modèle de la moto, si on a une Harley ou une autre moto, la règle n'est pas la même pour le monde ? Et en quoi le bruit est un élément de sécurité ? Un moto qui ne fait pas de bruit, si le conducteur circule en ville en 2e vitesse... J'ai pu apercevoir qu'une défaillance de l'ABS pourrait recalé la moto, alors que moi je n'ai pas d'abs et je pourrai quand même circuler. De plus les contrôleurs doivent peut être passer leur permis moto, pour contrôler les motos, ils conduisent les voitures.

N° 934563 - Des bonnes choses et de moins bonne

par :

27/06/2023 20:10

Bonjour, je vais commencer tout d'abord par les mauvaises choses de l'arrêté et surtout des "IT" en fin d'arrêté.

1 en châssis légère fissure du châssis, sur une moto ou une voiture sans permis toute fissure devrait automatiquement être en contre visite

2 vérifié l'existence de véhicule de catégorie L avec une direction assistée, je ne suis pas sûr de leurs existence

3 en 6 a nouveau, ajout d'une défaillance mineur pour réservoir corrodé afin de permettre à un acquéreur de savoir qu'il y a de la corrosion visible dans son réservoir de carburant

4 en freinage donné un appareil de mesure de l'épaisseur des disques de freins pour les motos, les côtes d'épaisseur minimal des disque sur les motos étant gravé sur le disque

4 en identification permettre sur les véhicules de plus de 30ans l'absence de numéro frappé ( je possède une mobyette Peugeot de 1975 entièrement d'origine qui ne possède qu'une plaque constructeur en aluminium et aucun numéro sur le cadre)

Maintenant le fait que l'ensemble des véhicule de catégorie L sois concerné est très bien les petites cylindrée étant mal entretenu ainsi que les voitures sans permis

L'absence de mesure de pollution sur les véhicules avant juin 99.

La mesure de la vitesse pour les 50cc est une bonne et une mauvaise chose à la fois, sur des véhicules anciens ( je rappel que la loi sur le bridage à 45 est de 1963) c'est tout à fait compréhensible ses véhicule ne sont pas adapté à des vitesses supérieur. Par contre sur une machine du début des années 2000 avec des vrais cadre fourche et freins limité à 70 ou 80kms/h serai une bonne chose car il est très dangereux de rouler à 45 en rase campagne sur une grande ligne droite et de se faire frôler par des véhicules dépassant parfois les 100kms/h sur ces routes

Bonne journée

Cordialement

N° 934565 - Décret qui n'a pas de sens

par :

27/06/2023 20:11

J'ai une moto avec laquelle je fais moins de 2000kms par an, je pense que ce CT sera inutile. Que pourrais me dire un CT de plus que ce que je sais déjà contrôler par moi même. De surcroît tous l'entretien de ma moto est facilement accessible et bien plus simple que pour une auto. Je suis très attentive à l'état de ma moto, bien plus qu'à celle de ma voiture. Au lieu de rédiger ce type de décret pour "notre sécurité", pourriez-vous imposer des méthodes d'entretien de route moins dangereux pour les utilisateurs? Par exemple la gravillonnage des routes est extrêmement dangereux pour tous les véhicules (auto+moto).

N° 934566 - Libre circulation dans les ZFE une fois le CT effectué

par :

27/06/2023 20:11

Il pourrait être envisageable voir même souhaitable , qu'une fois le CT de nos deux roues motorisé, trois roues motorisé et quadricycles à moteur , recent ou anciens soient tous admis dans les ZFE et de pouvoir circuler librement sans obligation d'achat d'une vignette Crit'air .

Le parc des véhicules deux roues motorisé, trois roues motorisé et quadricycles à moteur sont en nombre insignifiant par rapport au véhicules léger ou véhicules lourd ! Ceci aiderait aussi à fluidifier le trafic routier dans les agglomérations.

La seule condition sera que le CT soit réalisé.

Quitte à payer un CT pour nos deux roues , qui ne sera pas forcément d'une grande utilité , cela pourrais faire passer la pilule à la communauté motarde !

N° 934567 - Pourquoi

par :

27/06/2023 20:11

Une majorité des accidents impliquants des 2 roues sont dues à des fautes d'inattention des automobilistes.

Le ct changera quoi ????

N° 934568 - Inutile

par :

27/06/2023 20:11

Nous n'avons pas besoin d'un CT pour les deux roues avec permis A. La moto reste dans la plupart des cas une passion, donc très peu de KM. Et amoureux de nos machines nous en prenons soin.

Notre attention envers nos engins reste un gage de sécurité. De plus lors du permis nous avons suivi une formation de vérification donc pas besoin d'un CT.

N° 934570 - un contrôle technique (CT) inutile pour les véhicules catégories L, pourquoi ?

par :

27/06/2023 20:12

Globalement ce projet ne propose aucun objectif d'amélioration, chiffré, planifié, argumenté pour la collectivité et imposera un contrôle aussi inutile que coûteux à l'utilisateur.

Pas d'amélioration pour la sécurité routière de ces usagers vulnérables : il suffit de consulter les documents fournis par les services de l'état pour constater que les causes d'accidents sont ailleurs et

ne concernent pas l'état de ces véhicules, 0.3% - étude MAIDS. A noter que cette étude a été réalisée dans 5 pays de l'UE dont 2 n'ont pas de CT et par ailleurs aucun résultat n'a permis de mettre un quelconque bénéfice à la réalisation du CT dans les pays où il est effectué.

Pas d'amélioration pour l'environnement. Les émissions les plus nuisibles pour la santé (Nox et particules) ne sont émises qu'en très faible quantité par ces véhicules qui ne représentent qu'une faible part de la circulation - voir rapport ANSES de juin 2019 qui propose même des scénarii de transfert de circulation vers ce type de véhicules pour améliorer la qualité de l'air.

A consulter également le site de l'UE <https://airindex.eea.europa.eu/Map/AQI/Viewer/> vous y constaterez des situations plus préoccupantes qu'en France, sur la qualité de l'air et dans des grands pays où le CT est en vigueur.

Le CO2, encore moins. Selon le site <https://www.carbone4.com/myco2-empreinte-moyenne-evolution-methodo> la production nationale atteindrait 9 900kg par an et par personne. Cette production se répartit en : transport 2650 kg (26.8%), alimentation 2350 (23.7%), logements 1900 (19.2%), achats 1600 (16.2%) et services divers 1400 (14.1%). Dans le transport, les VP c'est 77% = 2041kg, dont 98% autos et 2% pour les deux-roues motorisé (2RM) soit 40.8 kg. La production de CO2 des 2RM ramenée au total représente donc 0.4% de la production de CO2 !

Et le bruit ? Là aussi aucune amélioration envisageable. Ce n'est pas le CT qui dissuade les véhicules bruyants et leurs utilisateurs. Les pays qui ont un CT opérationnel le savent déjà. Seules les opérations de prévention, de sensibilisation et de contrôle en temps réel par les services habilités sont efficaces.

En revanche si l'état voulait prendre en charge de façon sérieuse la sécurité des usagers vulnérables de nombreuses mesures d'accompagnement et d'amélioration seraient utiles : remise à niveau des routes, développement de la prévention auprès des jeunes, incitations au ports des équipements de protection (casque, chaussures, pantalon, blouson, gants), proposition de stages de formation continue, management de la sécurité routière au plus près des usagers et avec leurs associations représentatives, etc , ... Je vous remercie de la lecture attentive que vous accorderez à ces commentaires et je souhaite être informé, dans le détail et en synthèse, des éléments recueillis au cours de cette consultation.

N° 934571 - Il était temps !

par :

27/06/2023 20:12

Il était temps ! Reste plus qu'à renforcer les normes de pollution sonore.

N° 934572 - Bruits

par :

27/06/2023 20:12

Je suis pour car la pollution sonore n'est pas assez prise en compte et trop de motards modifient leur moto pour faire plus de bruit.

N° 934573 - CT inutile

par :

27/06/2023 20:12

Les vrais motards, ceux avec un permis, ont appris à vérifier leur moto avant le départ. De plus, seul 0.3% des accidents sont dûs au mauvais état mécanique des motos. Lutter contre le bruit ?

Démontage -remontage de l'échappement... Ce CT est complètement inutile, c'est juste une nouvelle taxe.

Par contre, l'état de l'infrastructure routière est dangereuse, venez faire un tour à St Martin Boulogne ...

N° 934574 - Fluidification du trafic

par :

27/06/2023 20:12

Les véhicules à 2 roues motorisé participe à la fluidification du trafic. Si mon véhicule à 2 roues ne passe pas le contrôle je basculera nécessairement vers ma voiture dans les bouchons en ville à l'arrêt avec une pollution supérieure...

N° 934578 - CT NON

par :

27/06/2023 20:13

Non au contrôle technique qui ne sert à rien , sinon enrichir des entreprises . Stop au lobbying public . On s'occupe de nos motos occupez vous des routes , c'est bien plus d'accidents causés par l'état des routes de France. Doubles les barrières de sécurité ça c'est utile . Ma moto ne roule que 5000 km par an ,révisez chaque année en concession , nul besoin de filer du pognon à [réseau de contrôle technique] qui manipule les chiffres . Ne soyez pas complice de ces voleurs .

N° 934579 - Projet controle technique des motos

par :

27/06/2023 20:13

Conducteur d'un 2 roues (moto GT ou Trail) depuis plus de 40 ans et je ne comprends pas cette mesure.

Les accidents avec cause technique sont très très rare.

De plus je ne confierais pas ma moto a un inconnu pour des tests. (Je confie ma vie a ma moto , donc pas ma moto a n'importe qui ! CQFD.).

Par contre contrôles de bruit oui !

Contrôle scooter et autre 50cm3 débridées oui !

En 42 ans de conduite, je n'ai pas eu d'accident.

Qu'on nous laisse rouler en paix dans le respect du code de la route .

Encore une fois quel est l'objectif de ce contrôle ??

Si c'est financier, je peux l'entendre mais, assumés vos décisions et dites le clairement !

N° 934583 - Une liberté de moins !

par :

27/06/2023 20:14

Pour votre sécurité, rentrez dans le rang.

Dans la série " infantilisons le peuple au lieu de le responsabiliser", ça continue. Nos motos sont correctement entretenues, elles ne tuent personne. En revanche, les aménagements routiers, l'état des routes, l'oubli des clignotants, le téléphone au volant... si !

Allez, les chiens vont rentrer à la niche, comme pour les retraites.

N° 934584 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:14

Tout les contrôleurs devront être titulaire du permis A pour manœuvrer des motos de plus de 125 cc . Ils devront passer le permis, l'obtenir et attendre 2 ans pour la passerelle . Ca fait un peut juste pour début 2024 ! donc ils ne pourront pas toucher les grosses cylindrées . Le comportement des autres usagés de la route est un facteur accidentogène important jamais sanctionné . Il y a de plus en plus d'incivilité vis à vis des deux roues . Quand à la pollution sonore il existe déjà un arrêté de "1973" jamais mis en place pour contrôler les décibels d'un véhicule . 0.3 des accidents dû à un mauvais entretien de la moto suffise t'il à installer un CT demandé par le lobbyisme de multinationales !

N° 934585 - Consultation contrôle technique moto.

par :

27/06/2023 20:15

Je suis entièrement opposé, il ne s'applique qu'aux 2 roues motorisés à partir de 125 cm3, alors que ceux qui pour la plupart ne respecte rien sont en dessous et très souvent trafiqués. J'en ai assez d'être un citoyen vache à lait et d'être en permanence punis de respecter les règles, alors que les vrais délinquants routier ne sont que peut sanctionné et inquiétés, il est fort de constater une discrimination lors des contrôles routiers hélas.

Cordialement

N° 934586 - Nous n avons pas la même logique

par :

27/06/2023 20:15

Le téléphone au volant, l alcool, les poids lourd qui prennent leurs gabarits pour des régimes de priorité sans parler de l'état des routes. Tous ces facteurs sont bien plus responsables d accident que l' état de nos motos.

N° 934587 - Inutile

par :

27/06/2023 20:15

Nous n'avons pas besoin d'un CT pour les deux roues avec permis A. La moto reste dans la plupart des cas une passion, donc très peu de KM. Et amoureux de nos machines nous en prenons soin. Notre attention envers nos engins reste un gage de sécurité. De plus lors du permis nous avons suivi une formation de vérification donc pas besoin d'un CT.

N° 934588 - mr

par :

27/06/2023 20:15

ce controle technique est tout a fait absurde.

Les motards prennent suffisamment de risques pour ne pas en rajouter avec des motos en mauvais état.

N° 934589 - Moto loisirs

par :

27/06/2023 20:16



J aimerais une réponse sur la pratique sportive de la moto en trial et enduro (pratiquer par des personnes sérieuses et d un age certain et surtout amoureux de la nature) qui se pratique sur des chemins ouverts à la circulation les motos n ont pas de clignotant et de pièces qui dépasse pour des raisons de sécurité pour les pilotes. Y aura til des dérogation pour c'est type de pratiquer.  
Merci

N° 934590 - Inutile

par :

27/06/2023 20:16

Nous n'avons pas besoin d'un CT pour les deux roues avec permis A. La moto reste dans la plupart des cas une passion, donc très peu de KM. Et amoureux de nos machines nous en prenons soin. Notre attention envers nos engins reste un gage de sécurité. De plus lors du permis nous avons suivi une formation de vérification donc pas besoin d'un CT.

N° 934592 - Conducteur de 2 roues

par :

27/06/2023 20:16

La vraie question est de savoir quel est l objectif de ce controle technique :

La sécurité ? Combien d accidents sont liés a un mauvais etat du 2 roues motorise ?

L environnement ?

Quelle est la part des 2 roues en matiere de pollution ? Moins de 0.5% me semble t il...

Une loi ou la transposition d une directive doit servir un objectif concret qui lui même repond a un diagnostic précis... sinon, cela ne sert a rien d autre que de creer un marché, au dépens des utilisateurs de 2 ou 3 roues...

Mieux vaut allouer notre energie et notre argent a la securisation des axes routiers ou encore a la lutte contre les rodeos sauvages....

N° 934593 - CT deux roues

par :

27/06/2023 20:16

Je ne vois pas l'intérêt de ce contrôle technique. A quoi va t il servir ?

Pourquoi ne pas rendre l'équipement complet obligatoire ? Ça sauverait plus de vies !

Généraliser les contrôles sonomètres sur les deux roues ! Remettre son pot d'origine ça prend 5min pour le CT et ensuite remettre un pot non homologué.

Mais évidemment tout ça ne rapporte pas d'argent alors que rendre un CT obligatoire oui ...

N° 934596

par :

27/06/2023 20:17

Le CT : une aberration de plus !

Comment parler de sécurité alors que les seuls accessoires obligatoires sont les gants et le casque !

Ainsi on peut voire des conducteurs de 2RM en short, tee shirt ce qui a mon sens devrait être revu en priorité.

L'état des routes avec des nids de poules très dangereux, des dos d'ânes illégaux, des réparations de goudrons et des lignes blanches très glissantes, là il y a d'énormes progrès à faire...

Motard depuis 50 ans je n'ai jamais dérogé à la tenue complète même par grosses chaleurs, la moto est parfaitement entretenue par des professionnels, que va donc faire de plus le CT si ce n'est me faire payer un service inutile.

Le contrôle des nuisances sonores ne sera pas réglé par le CT, car l'échappement modifié sera remis pour le CT et aussitôt remplacé après le CT !

Comment seront formés les contrôleurs, je ne laisserai jamais ma moto dans les mains d'un inconnu. Toutes les 2RM récentes répondent aux normes d'antipollution et les anciennes disparaîtront systématiquement avec le temps.

Certains scooters effectivement sont mal entretenus et dangereux mais ce ne sont pas des Motards sur des motos, faites la différence entre les deux.

Ces mêmes scooters illégaux n'iront pas au CT.

Les associations réclamant le CT ne sont pour la plupart pas légitimes dans ce dossier.

Voici mes commentaires et j'espère que la raison l'emportera.

Cordialement.

N° 934597 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:18

Je refuse le contrôle des motos, mes motos sont bien entretenues aucun intérêt ce que pour faire du fric

N° 934600 - juste inutile

par :

27/06/2023 20:18

ce n'est qu'une taxe déguisée, je ne connais pas, parmi les groupes de motards que je fréquente, une seule moto qui présenterait une défaillance, bien au contraire avant chaque départ en balade nous abordons les sujets de mécanique et de sécurité. j'ai 74 ans et je roule en BMW R1200RS.

N° 934603 - Absurdité totale

par :

27/06/2023 20:19

Décisions, projets de loi, décrets ... Nous voilà ici dans une spirale tendant à faire évoluer le système. Mais pourquoi le faire à l'encontre du peuple français?

Un projet qui n'a d'utilité que d'engraisser des lobbys. Il est simple d'examiner les statistiques afin de s'apercevoir de l'absurdité totale de la nécessité du contrôle technique motorisé.

Un véhicule deux roues, dépossédé d'une quelconque carrosserie visant à protéger son pilote, se doit de fonctionner correctement, nous sommes d'accord. Hors l'état du véhicule n'est remis en cause que dans une infime partie des accidents.

Les lois existent afin de structurer un état ainsi que de protéger son peuple.

Ici, nul condition n'est rempli, l'utilité en devient plus que douteuse.

N° 934609 - Un contrôle technique injustifié.

par :

27/06/2023 20:22

Le contrôle technique récurrent est une mesure injustifiée pour les motos. En effet, les statistiques démontrent bien que le nombre d'accident lié au mauvais état d'une moto est inférieure à 1%. Le % d'accident lié à un mauvais état des routes est bien plus conséquent ! De plus, les éléments de sécurité à vérifier sur une moto sont visibles sans démontage et font partie de la formation du permis moto. À mon sens, le contrôle technique n'a d'utilité qu'en cas de vente du véhicule pour protéger l'acheteur, mais pas de manière périodique ! Les statistiques démontrent que cette mesure est injustifiée. +30% de motard et -19% d'accident sur les dernières années ! Et l'Allemagne dispose bien d'un contrôle, sans que cela ne résolve les problèmes de bruit. Soyez justes !

N° 934610 - Contre le contrôle technique obligatoire pour les deux et trois roues  
par :

27/06/2023 20:23

Je suis conducteur de motos depuis 1975. Un motard sait qu'une moto mal entretenue est dangereuse pour lui. Il n'y a pas de carrosserie, ni d'air bag qui nous protège. Depuis toujours je suis le premier à porter le casque, des gants, des bottes et un blouson de cuir. Ma sécurité comme celle des autres m'importe beaucoup. Le contrôle technique n'améliorera rien de ces côtés là. Par contre, un contrôle des 50 cm<sup>3</sup>, oui ! Car souvent modifiés, ils sont dangereux pour celui qui les conduit comme pour les autres utilisateurs de la route.

N° 934611 - Inutilité du CT moto

par :

27/06/2023 20:23

Le CT moto, n'a en l'espèce aucune raison objective de voir le jour, sachant que les accidents impliquant les motos en raison d'une défaillance technique du véhicule ne représente qu'un infime pourcentage, cela n'apportera donc rien en matière de sécurité routière.

De plus un simple contrôle visuel de la machine suffit à vérifier le bon état des organes de sécurité tels que les freins, les pneus, ... nul besoin que quelqu'un le fasse à la place du propriétaire de la moto, celui-ci étant le mieux à même de juger du risque qu'il prend si sa machine n'est pas en état suffisant pour rouler en sécurité.

Enfin, en ce qui concerne le bruit et la pollution, un contrôle technique n'apportera rien, puisque n'importe quel motard qui monte un échappement non homologué saura sans aucun problème déposer le système d'échappement non homologué le temps du contrôle technique pour le remonter ensuite.

N° 934613 - Totalement contre

par :

27/06/2023 20:24

Les motards entretiennent bien leurs motos !

Les accidents de deux roues ne sont jamais liés à un défaut d'entretien (0,5% des cas).

Lorsque le contrôle technique voiture a été mis en œuvre c'était 17% des causes d'accidents.

Il est totalement stupide et inutile de rajouter des couts et des contraintes supplémentaires pour les propriétaires de deux roues alors que l'entretien n'est en aucun cas un sujet !

Stop à l'ultra bureaucratie !

N° 934615 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:24

comme beaucoup de motard je ne vois pas l'utilité de ce contrôle pour les moto nécessitant le permis A et A2 .

par contre il est nécessaire pour les petites cylindrées de moins de 125 cm<sup>3</sup> qui ne nécessite pas de permis .

si un contrôle doit avoir lieu il doit être fait à la revente par un professionnel du secteur de la moto .

Mon garagiste est tout à fait capable de me dire si ma moto est en bonne état et si elle nécessite une réparation, et cela gratuitement.

50 euros c'est trop. si le contrôle à lieu au vue de se qui sera fait je l'estime à pas plus de 20 euro et tout les cinq ans. ou à la revente uniquement.

N° 934616 - Remarques d'une motarde sur le projet de décret d'instauration du CT aux 2, 3 roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 20:25

Bonjour,

Après avoir lu en détail le projet de décret portant sur le contrôle technique appliqué aux 2 roues, trois roues et quadricycles à moteur je souhaiterais soulever plusieurs choses incohérentes dans le textes et d'autres incoherentes de mon point de vue d'usager.

Itout d'abord il est précisé dans ce décret que la durée de validité du contrôle technique périodique est de 2 ans conformément à l'article R323-27 du code de la route. Échéance cohérente avec les annexes du décret prévoyant des impressions de vignettes avec un encre résistante à la lumière pour une durée minimale de deux ans. Or Mr Beaune a indiqué dans une interview à Brut publiée le 24 Juin 2023 que sa validité serait de 3 ans et non 2 ans (voir le tweet ici

[https://twitter.com/brutofficial/status/1672515150086307841?t=VZFen3STBtuol2NOt\\_fjJw&s=19](https://twitter.com/brutofficial/status/1672515150086307841?t=VZFen3STBtuol2NOt_fjJw&s=19)).

Qu'en est-il réellement ?

Ensuite, concernant la qualification des défaillances me permet démesurée sur certains points.

Notamment au regard de la mesure des émissions sonores, si celle-ci est excessive la défaillance est majeure, invalidant le contrôle technique. En parallèle on constate que une "commande nécessaire à la conduite du véhicule défectueuse" n'est qu'une défaillance mineure. Si le but réel est d'assurer la sécurité des usagers du véhicules et autres usager de la route grâce au contrôle technique je ne comprend pas comment un véhicule peut être autorisé à rouler avec une commande nécessaire à la conduite défectueuse, mais pas avec un bruit excessif.

Je souhaite m'étendre un peu plus sur le sujet du bruit. A mon sens il est intéressant que celui-ci soit contrôlé pour éviter toute dérive, car cela peut être une vraie nuisance, mais elle doit être mise en relation sur l'instant avec usage qu'en fait le conducteur qui peut être abusif, et non pas être juste réhibitoire en liaison avec la caractéristique de db produit dans certaines conditions. En effet, un motard roulant bas dans les tours dans une conduite normale avec un pot dépassant la norme ne sera pas forcément une nuisance en comparaison avec un motard roulant très haut dans les tours, faisant des allers-retours dans une rue aux abords d'habitations et abusant des rupteurs. Je pense que le problème est moins lié à la capacité des échappements qu'au respect et à la bienséance des usagers du véhicule. La prévention et la pédagogie seraient mieux avisées en intégrant cette notion lors des différents permis (conduite basse dans les tours), répression des rodéos etc.

Maintenant sur le fond concernant le but visant à améliorer la "sécurité routière" grâce à ce contrôle technique et comme cela a déjà très bien été exposé par la FF MC, l'état du véhicule est très rarement la cause des accidents routiers impliquant les 2 et 3 roues. Notamment car les motards sont bien plus méticuleux qu'un automobiliste sur l'entretien et les contrôles réguliers de leur véhicule. Au delà des vérifications régulières de pression des pneus, tension de chaîne etc les entretiens réguliers auprès de garages spcialistes permettent de repérer facilement toute défaillance possible car visibles facilement sur un véhicule où tout est accessible sans démontage

comme vous le précisez dans le décret. Lors d'une vidange annuelle ma majorité des points de contrôle sont déjà vérifiés par les garagistes, et plus lors des révisions régulières. Au contraire une des grandes causes d'accidents de 2 et 3 roues est l'état des routes sur lesquelles nous circulons, qui sont totalement inadaptées ! Là où une voiture va traverser sans encombre un nid de poule, franchir le bateau du trottoir pour rentrer dans une allée, rouler sur une bande de passage piéton, manœuvrer pour éviter un terre plein, rouler sur un gravillon sans problème etc etc... Le motard va coincer sa fourche et faire un soleil, perdre l'équilibre, glisser, risquer sa vie sur des infrastructures en mauvais état et mal conçues pour l'ensemble des usagers ! Et ne parlons pas des "barrière de sécurité" (véritables guillotines), plaques d'égout en plein milieu des voies, ralentisseurs en plastique, raccords de bitume.... La liste est infinie. Il serait bien plus rentable en terme de vies sauvées et d'accidents évités de remettre nos routes en état. Enfin, mon dernier point concerne la pollution. Là encore les deux roues ne peuvent pas être considérés comme polluants face aux voitures, quand une personne seule ou un couple utilisé une moto pour se rendre au travail ou d'un point A à un point B au lieu d'une voiture de plus d'une tonne avec seulement une (voire 2) personne à l'intérieur, les émissions sont largement amoindries sur un deux ou 3 roues, plus adapté au nombre de passagers. J'espère que vous verrez en ces points des remarques utiles et profitables à ce projet. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

N° 934618 - Pourquoi les électriques ?

par :

27/06/2023 20:25

Bonjour, soucieux de me déplacer de manière plus verte et sans bruit j'ai acquis un petit scooter électrique 50cm2. A part les pneus et les plaquettes de freins, il ne nécessite pas d'entretien. Je ne comprends donc pas pourquoi je devrais payer un contrôle technique pour mon scooter électrique, il ne pollue pas et ne fait pas de bruit, rien à voir avec un véhicule thermique qui pollue, fait du bruit et a beaucoup de pièces en mouvement susceptibles d'être usées.

N° 934619 - Uniquement pour la vente

par :

27/06/2023 20:26

Bonjour. Je n'ai pas besoin de me rassurer, je n'ai pas besoin que quelqu'un contrôle ce que je contrôle pour être en sécurité et en vie. Qu'il faille réguler le marché, un contrôle technique uniquement lors de la cession des véhicules. Pour le reste je m'en suis toujours sortie sans [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consort. La défaillance technique n'est pas un facteur déterminant dans l'accidentologie. Les policiers ont le code de la route et des sonomètres pour faire respecter les chicanes, mais pas besoin d'un type qui regarde mes pneus, plaquettes etc. Mon véhicule a 12000km en 6ans, elle n'a pas besoin d'un contrôle technique. Ce n'est pas un poids lourds qui fait 700km par jour.

Un contrôle technique en cas de vente répondra à l'exigence européenne, d'autant si la mesure est accompagnée de formation et d'action de sensibilisation.

Je n'ai pas beaucoup d'espoir d'être entendu, Mais merci.

N° 934620 - Mr

par :

27/06/2023 20:26

En tant que conducteur de 2 roues permis A3 et comme tout motard nous savons que notre sécurité dépend de l'état de notre véhicule, le contrôle visuel est effectué à chaque utilisation. La pression des pneus par exemple est faite régulièrement car notre tenue de route en dépend donc notre vie. Des études très sérieuses des compagnies d'assurance révèlent que ce n'est pas l'état des véhicules qui sont à l'origine des accidents bien au contraire, concernant les motos ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres 2 roues motorisées eux ne sont pas entretenus car la plupart des possesseurs n'ont pas un permis moto et sont lascistes sur l'entretien et l'état général de leur véhicule. Ce décret est donc inutile pour les vrais motos mais serait plus à propos concernant les 2 roues sans permis dont les propriétaires ne sont pas conscients du danger de l'état de leur véhicule et d'ailleurs de leur comportement irresponsable sur la voie publique il serait plus judicieux de faire passer un vrai permis pour ces conducteurs.

N° 934621 - contrôle technique inutile

par :

27/06/2023 20:26

bonjour, je ne vois pas l'intérêt d'instaurer un CT pour les motos puisque le taux d'accident dû à un véhicule non entretenu est de 0.3% des accidents. Et oui les motards font attention à leurs engins. De plus le fameux argument des pro CT est de protéger l'acheteur d'un vendeur peu honnête. Complètement faux : tout est visible sur une moto sauf le moteur, mais ce n'est pas le CT qui va changer quelque chose car il ne va pas le démonter. Il est plus sûr de venir avec un ami connaisseur qui sera bien plus efficace qu'un contrôleur qui n'y connaît rien en moto car c'est pas ce qu'on lui demande. Cela est déjà le cas pour les voitures ou combien d'exemple de voiture avec mal façon ayant passées le CT sont vendues. Le seul argument valable pour instaurer le CT c'est les pots de vin versés aux politiques par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

N° 934624 - contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:26

comme beaucoup de motard je ne vois pas l'utilité de ce contrôle pour les moto nécessitant le permis A et A2 .  
par contre il est nécessaire pour les petites cylindrées de moins de 125 cm3 qui ne nécessitent pas de permis .  
si un contrôle doit avoir lieu il doit être fait à la revente par un professionnel du secteur de la moto .  
Mon garagiste est tout à fait capable de me dire si ma moto est en bon état et si elle nécessite une réparation, et cela gratuitement.  
50 euros c'est trop. si le contrôle à lieu au vue de se qui sera fait je l'estime à pas plus de 20 euro et tout les cinq ans. ou à la revente uniquement.

N° 934625 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 20:27

Non au ct moto

Ce n'est pas justifié

Il faut investir dans les infrastructures

N° 934626 - Sécurité routière

par :

27/06/2023 20:27

La sécurité des motards n'est pas un contrôle technique onéreux et inutile mais un entretien des infrastructures et des lois votées par des élus qui connaissent le sujet

N° 934628 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:28

Vous entretenez les réseaux routier et moi j'entretiens mes 2 et 3 roues.

N° 934630 - Mesure de sécurité et de justice attendue depuis longtemps

par :

27/06/2023 20:28

Je suis satisfait que le contrôle technique pour les deux roues entre en vigueur.

C'était une incongruité que les deux-roues motorisés en soient exemptés, compte tenu des problématiques de sécurité mais aussi et surtout de pollution, qu'elle soit atmosphérique mais aussi sonore.

Ce contrôle technique permettra une qualité de vie améliorée pour les personnes vivants proches de grands axes de circulation notamment.

Cependant, il faudra qu'un contrôle technique efficace et approfondi pour les deux-roues soit mis en œuvre sans plus attendre et que des contrôles soient menés pour vérifier qu'il soit bien effectué par les personnes roulant en deux-roues.

N° 934632 - Non au CT des 2RM

par :

27/06/2023 20:28

Fermeement opposé au CT, dont j'y vois plus un contrôle de conformité qu'un contrôle de sécurité, porté par des associations écologistes dont l'une des principales préoccupations est : "nuisance sonore". Sans faire l'apologie des échappements non homologués, ça réveille parfois quelques endormis du volant, ce qui m'a sauvé plus d'une fois d'un accident. Recevable ou pas c'est pourtant une réalité quand les sources de distractions sont de plus en plus présentes dans les véhicules à 4 roues. D'autre part aucun intérêt pour moi de contrôler un 2 roues que je contrôle déjà régulièrement et minutieusement à part encore taper dans le porte feuille. Et ça fera comme le CT des 4 roues avec une augmentation progressive des tarifs et des points de contrôles. L'état des routes est bien plus déplorable que celui du parc 2RM en France. C'est encore une belle carotte où la France est toujours prête à plier le genou devant une Europe toujours plus imposante et des associations qui n'ont que nuisances sonores et pollution à la bouche. Comme-ci qu'on allait changer quelque chose dans le monde nous pauvres petits motards français que nous sommes. C'est une goutte d'eau dans un océan. Et puis sans déconner on est loin d'être les plus gros pollueurs et de très loin. A part fabriquer des délinquants de la route dépressif dans une France encore plus aseptisée, sur des études biaisées contre l'avis des fédérations de motards je vois là encore des bonnes raisons de déclencher des mouvements sociaux, des blocages... Y en a ras le casque de nous priver de nos passions et de notre argent. On ferait mieux de créer un CT sur l'état de la France avant de s'occuper des motards quand on voit comment ça part en couille depuis quelques années. On a pas tous les mêmes priorités visiblement.

N° 934634 - Non au Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:29

Au vu du peu d'incidence de l'état technique des moto, au regard des causes d'accidents, cette loi est une aberration manifeste. De plus, le décret européen prévoyait des solutions annexes.

N° 934636 - Mesure issue du lobbyisme

par :

27/06/2023 20:30

Formateur en sécurité routière depuis 2003, l'enjeu de la sécurité des motocyclettes et motocyclettes légères est une nécessité compte tenu de l'importante présence dans l'accidentalité 2022 ( plus de 700 en y incluant les cyclomoteurs). Cependant le facteur véhicule reste minoritaire en tant que facteur déclencheur de l'accident corporel. La problématique reste humaine, cela prend du temps et demande des moyens financiers pour impulser une modification des représentations des usagers pour modifier les comportements. Il ne faut pas se tromper d'objectif.

N° 934637 - Non au Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:30

Au vu du peu d'incidence de l'état technique des moto, au regard des causes d'accidents, cette loi est une aberration manifeste. De plus, le décret européen prévoyait des solutions annexes.

N° 934638 - Encore payé et toujours payé

par :

27/06/2023 20:30

Encore et toujours payé pour une chose que je vérifie une fois par semaine  
....éclairage,clignotants,état des frein et des pneus ....

Sa n'empêchera jamais de glisser sur une plaque de gravier ou sur un nid de poules ..

a quand un contrôle technique pour les routes ... ?

N° 934639 - Un pour Tous et Tous pour Un

par :

27/06/2023 20:30

Pourquoi pas un contrôle technique, mais dans ce cas doit-il être uniforme à tous les véhicules à deux roues ? Sachant que ceux-ci sont variablement différents les uns des autres ? Et que faire des cyclomoteurs, ceux-ci étant radicalement différents d'une moto.

Il faudrait un plan précis et en détails, de plus les techniciens des centres de contrôles nécessiteront eux aussi le permis moto, cela serait obligatoire, mais cela rajouterait du poids sur la filière des inspecteurs du permis. Pour faire bref cela impliquera de nombreux futurs problèmes qu'il faudra corriger.

Je trouve cette idée dotant plus malvenue vis-à-vis du contexte actuel, mondiale comme sociétale, il y a bien mieux à faire que de se concentrer sur ce décret.

N° 934640 - je suis contre le contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 20:30



parce que:

les études indépendantes ont démontré que ce n'était pas le problème de l'insécurité routière.

le conducteur est la première victime en cas de problème sur la moto.

la police contrôle déjà pas mal d'organe de la moto : pneus, lumière, plaque...

le motard aime sa moto contrairement à la majorité des automobilistes.

le contrôle technique moto est clairement une demande des lobbys industriels. Nos élus sont la pour ce qui est bon pour les citoyens pas les entreprises privées. Il y a clairement que du bon pour les industriels dans ce projet, rien de bon pour les citoyens.

N° 934641 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

27/06/2023 20:30

Étant donné que aucun argument, aucun chiffre ne justifient un contrôle technique et que au contraire l'entretien et réparation du réseau routier serait nécessaire pour améliorer la sécurité et l'écologie, je réfute l'obligation d'un tel contrôle qui n'alimenterait, en faite ,que les caisses de certains loobies et la bonne conscience de certaines associations pseudo-ecologiste.

N° 934642 - Pourquoi un CT

par :

27/06/2023 20:31

Les textes européens n'imposent pas un CT. Pourquoi la France contrairement a certains pays nordiques ne conserve pas la voie des mesures alternatives ?

Ces mesures sembleraient plus efficace au vue du peu d'accident liés à l'état des véhicules.

D'autre part, des réglementations existent déjà en terme d'émission sonore. Pourquoi n'y a t'il pas plus de contrôles ?

Le CT n'empêchera jamais un individu voulant faire du bruit d'en faire. Cela est deja flagrant avec certaines voitures, malgré le CT.

Pourquoi les matériels interdits d'utilisation sur la voie publique (échappement non homologués) peuvent-ils néanmoins être vendu sans présentation d'une licence sportive ?

Le CT dans la forme proposé n'apportera hélas rien de plus que les règles existantes qui ne sont pas appliquées.

N° 934643 - Pour la sécurité de tous

par :

27/06/2023 20:31

Au vue des chiffres d'accidentologie, il parrait prioritaire de traiter l'état des voies publiques. Et de résoudre le colossal sujet de l'usage des téléphones au volant. Le contrôle technique des deux roues n'offre aucun intérêt sécuritaire, les chiffres sont formels.

N° 934648 - Gratuit,15min, tous les 5 ans.Suffisant pour une mesure inutile

par :

27/06/2023 20:32

Je suis très défavorable à la mise en place de cette énième contrainte qui vient encore vider le porte monnaie, tout comme je suis défavorable au contrôle technique auto pour les particuliers. Rien n'a jamais prouvé l'efficacité de ces mesures. Seuls les véhicules professionnels devraient faire l'objet de contrôles. Pour les particuliers, seul un contrôle en cas de vente se justifie. Sinon, il faut éduquer les gens et pas toujours les contraindre.

Aussi, pour le contrôle technique moto, je souhaite qu'il soit entièrement gratuit, réalisé tous les 5 ans y compris pour les véhicules de plus de 5ans ou en cas de revente, et enfin, il semble indispensable que tous les contrôleurs soient des mécaniciens moto qualifiés disposant du permis moto. Les motards doivent être présents durant tout le contrôle pour constater d'éventuels dommages au véhicule. Les centres de contrôle doivent être contraints d'avoir des amplitudes d'ouverture de 7h à 20h et le contrôle ne doit pas durer plus de 15minutes.

Enfin, je demande à ce que le dispositif soit évalué par des scientifiques afin d'apporter la démonstration de son efficacité significative sur la mortalité des motards, et à défaut, n'en doutant pas si l'évaluation est sérieuse, qu'il soit définitivement supprimé.

C'est bien de se voir imposer des mesures par l'Europe mais l'usage de la moto n'est absolument pas comparable au sein de l'UE.

N° 934649 -

par :

27/06/2023 20:33

Si l'idée du CT pouvait être de protéger un acheteur lors d'une vente, alors je pourrais y trouver une certaine légitimité. Mais il ne s'agit que de ramasser un peu plus de taxes déjà bien trop nombreuses. Moi et ma toute petite retraite avons une passion, sortir des granges des vieilles machines oubliées et les faire revivre. Petit collectionneur, je n'aurais pas les moyens de financer un examen technique totalement inutile sur plusieurs machines, juste pour le plaisir de faire quelques km de temps en temps. Je suis donc totalement opposé à ce CT avec force et conviction. Cordialement

N° 934650 - Rapport truqué provenant du leader Européen du contrôle technique, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

par :

27/06/2023 20:33

Saviez-vous qu'en 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 % ? (chiffres ONISR)

Saviez-vous qu'un "rapport" initié par [réseau de contrôle technique] (leader Européen du contrôle technique automobile) annonce que 10% des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5 % ? (Rapport MAIDS)

Saviez-vous que plus de 3% des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières et du mauvais entretien des voies de circulation ? (Assurance [assurance])

Saviez-vous que la plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession et cela gratuitement ?

Saviez-vous que 3,9 millions de 2 roues-motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes ? (ADEME)

Saviez-vous qu'en fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution ? Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages (Université de Louvain)

Maintenant que vous le savez, pensez-vous qu'un contrôle technique payant améliorera la sécurité et les performances environnementales des motards ?

Pour nous, c'est un nouveau "tir" sans sommation sur les 3,9 millions d'utilisateurs de 2 roues-motorisés !

N° 934652 - contre le controle technique des 2 roues motorisé

par :

27/06/2023 20:34

contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

N° 934653 - Quel est le vrai but du CT moto ?

par :

27/06/2023 20:34

Accidents ? Non, 0.3% sont imputables à l'état mécanique du 2rm. Combien pour des défauts de voirie ?

Bruit ? Il faut 10 minutes pour échanger son échappement bruyant contre un origine, efficacité zéro 10 min après le retour maison, pour quelques poignées de motards, la large majorité ayant des silencieux homologués...

Pollution ? Avec un kilométrage annuel moyen de 4200 km, quelle incidence par rapport au total du parc roulant ?

Avouons que c'est fait pour faire plaisir au lobby du CT et a quelques associations, en oubliant la notion de conflit d'intérêts....

N° 934654 - Le CT est une nouvelle taxe déguisée

par :

27/06/2023 20:34

0,3 % des motos impliquées dans un accident auraient une défaillance technique, alors que c'était 17% quand a été décidé le contrôle pour les automobiles.

De plus malgré l'augmentation des 2 roues les accident mortels sont en diminutions.

Le problème principale des accidents est dû aux routes mal entretenue ou au "dos d'âne" illégaux ! ces derniers poussent en dehors de la réglementation (pas plus de 10cm de haut par rapport à la route) vous avez pu constater vous même que cette obligation n'est pas respectée. Aux rails "dit" de sécurité non adaptés aux motards, à la réfection des routes par pose de gravillons en sur-quantité...

Alors laissez nous nous occuper de nos motos et occupez vous des routes dangereuses.

N'ajoutez pas une taxe déguisée en CT .

N° 934655 - CT / sécurité / accident

par :

27/06/2023 20:35

Monsieur le Ministre,

La directive européenne, et je l'ai bien lue, n'imposait pas, contrairement à ce qui est affirmé le CT , mais des actions améliorant la sécurité.

Soyez assez gentil pour m'expliquer ce que le contrôle technique , non encore détaillé, aurait pu m'éviter l'accident avec le Monsieur de 95 ans qui m'a coupé la route ne m'ayant soit disant pas vu, alors qu'il avait un stop et que j'étais tout en jaune ! Je précise qu'il a été reconnu par la gendarmerie que je n'étais pas en excès de vitesse et ait tout fait pour éviter ce charmant qui voulait certainement

voir ma moto tellement exceptionnelle et entretenue de plus prêt ! Cet accident est survenue le 25 Mars et peut-être demain 28 Juin, aurais-je le droit enfin de m'appuyer sur mes jambes !

.... Pour ma part, en dehors de formations, sensibilisation que nous faisons déjà (ERJ, AFDM, Reprise de guidon, balade pédagogique ...) et des discussions quant aux infrastructures, voir DGO (voyez Monsieur le préfet du Territoire de Belfort), je préconise de considérer l'équipement du motard comme un EPI (équipement de protection individuel) et comme tel à TVA réduite et prix encadré, avec airbag inclus et surtout (comme en Allemagne) participation de la part des Compagnies d'Assurance pour baisser la prime avec engagement de le porter et pénalité en cas d'accident et d'absence de l'équipement !!!!

Pour finir, dois-je vous préciser que sans le vice- procureur ce Monsieur de 95 ans continuerait à conduire alors que pour ma part, responsable de rien , ayant un très léger traumatisme crânien, je dois avoir une attestation validant mes permis VL, PL, Bus, Moto, sans compter l'avis d'un médecin validé par la préfecture ...!!!

Croyez-vous pas qu'il y a là quelque chose de choquant, même si je comprends cette loi ???

Restant à votre disposition

Je vous présente Monsieur le Ministre, mes meilleurs respects.

N° 934656 - Quel est le vrai but du CT moto ?

par :

27/06/2023 20:35

Accidents ? Non, 0.3% sont imputables à l'état mécanique du 2rm. Combien pour des défauts de voirie ?

Bruit ? Il faut 10 minutes pour échanger son échappement bruyant contre un origine, efficacité zéro 10 min après le retour maison, pour quelques poignées de motards, la large majorité ayant des silencieux homologués...

Pollution ? Avec un kilométrage annuel moyen de 4200 km, quelle incidence par rapport au total du parc roulant ?

Avouons que c'est fait pour faire plaisir au lobby du CT et a quelques associations, en oubliant la notion de conflit d'intérêts....

N° 934657 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 20:35

Bonjour a tous

Je pose mon commentaire pour dire que j'suis contre cet mesure car même si cela part d'une bonne intention pour les nuisances et la pollution.

le problème est que cela ne l'arrêter pas ,dans l'automobile il y existe plein d'épaves ou véhicules polluants et bruyant alors qu'elles ont un contrôle technique valide,celui ci existe depuis 1992.

il y a enorme de voiture trafiqué niveau echappement et moteur ,leurs controle technique est valide pourtant car il y a des controle de complaisance impossible a deceler.

Et de plus les tarif sont très proche de celui d'une voitures qui coûte 60euro voir moins alors qu'il y a quasiment pas autant de point de controle sur un 2 roue.

Pour ceux qui est des 3 associations qui ont rien a voir avec le monde du 2 roue motorisé avec le conseil d'état qui son culotté de demander l'application de ce décret, on peut remettre en question qu'elle leur intérêt dans cet histoire,quand on voit qu'ils font cela pour chassé les motards des villes pour mettre en place leurs mobilités dit douce ,on est fasse a des hypocrite,tout les jours ,je vois

dans les scene chaotique avec les vélos et trottinettes électriques qui sont vrai fléau tant au niveau accident ,nuisance,incivilité.

Par rapport au naissance en ville les automobiliste et motard ne sont pas les ceux qui y contribue le plus ils y sont peu de répercussions car sa fait du bruit certes mais c'est bref et fini une fois passé, quand vous avez les bars ,les discothèque et les fêtards ou la ca dure des heures voir toutes la nuit la personne ce plaint?bizarre ne cherchons pas un bouc émissaire dans tout ça?  
A médité.

N° 934658 - Utilité non fondee

par :

27/06/2023 20:36

Selon une étude indépendante (donc non gérée par [réseau de contrôle technique], leader européen du CT ...) seuls 0,3% des accidents impliquant un deux roues motorisé sont causés par l'état général du 2RM. En revanche, un tiers des accidents impliquant un 2RM sont causés par l'état de la voirie. De plus, en terme d'émissions polluantes, les 2RM sont de bons élèves ayant rattrapé les normes Euro.

Il n'y a donc absolument aucune légitimité à imposer un CT alors que l'entretien des chaussées et des infrastructures n'est jamais remis en question.

N° 934662 - Questionnement

par :

27/06/2023 20:36

Possesseur d'un 2 roues de 1200 cc, la formation reçue pour conduire ce style de véhicule, inclue la securité. Les motards de 2roues de grosse cylindrée ne sont pas des inconscients, ils sont tous soucieux de l'entretien de leur machine étant donné qu'ils savent très bien les dangers encourus en cas de négligence. Je n'ai jamais rencontré de motard négligent depuis le passage de mon permis il y a 40 ans.

Le CT ne réglera pas 'e problème d'éventuels accidents qui sont certainement dûs aux étourderies de tiers automobiliste (j'en ai vus de très nombreuses) et à l'état des routes gravillonnées, striées, où autres qui sont autant d'obstacles que le CT ne réglera pas.

Souhaitant que ce projet de loi ne soit pas pernicieux, et ne soit pas juste proposé afin de soutirer de l'argent de façon détournée, je le trouve totalement inutile et non avvenu.

Je suis bien entendu contre !

N° 934666 - Controle technique 2 roues

par :

27/06/2023 20:38

Messieurs les élus ...

Oui faut commencer par là parce qu'une fois au pouvoir vous avez tendance à l'oublier !

Quand je vois l'état des routes (toutes catégories confondues) je suis étonné que pour ma sécurité (ce dont vous semblez plus soucieux que moi) vous n'en fassiez malheureusement pas plus ! Elles sont dans un état catastrophiques sauf les ponts ! Grâce à l'Italie sans doute ...

Peu d'entre vous ne doivent pas piloter de 2 roues car lorsqu'un élément dysfonctionne la sanction est immédiate ! La passion qui nous anime n'est pas le suicide mais la liberté ! Nous en prenons donc soin.

En revanche un Controle lors de la revente d'un 2 roues le paraît être un axe de réflexion ... auquel je suis plutôt ouvert ... même si, lorsque l'on voit le parc moto, ça ne doit pas être simple de le mettre efficacement en place ! J'ai 4 différents modèles de 2 roues et tous ont leurs spécificités et

contraintes. Je défie ces contrôleurs de bien saisir les subtilités de démarrage des unes ou des autres ! Elles démarrent toutes et dont en bon état mais les mettre en route impose une procédure qu'ils ignorent pour la plupart !

Enfin, les lobbies et autres associations vous ont leurrés et il est grand temps d'écouter les personnes concernés et ceux qui maîtrisent le dossier comme la [association de motard] à laquelle j'adhère ! Et pour finir, entre les dos d'Anes illégaux et autres ronds points tous les km voire moins rouler en France n'est pas toujours une partie de plaisir ...

N° 934668 - Peut on trouver un compromis ?

par :

27/06/2023 20:39

Bonjour, je suis pas tout a fait d'accord concernant cette loi, en effet je suis motard depuis 10 ans et je connais environs plus de 500 autres motards et je ne connais personne qui roule avec une moto qui n'est pas entretenue, je ne connais personne qui a eu un accident ou incident qui est lié avec l'état de sa propre moto.

En revanche, j'ai moi même risqué ma vie plusieurs fois (même avec ma partenaire derrière moi) due a l'état des routes qui ne sont pas entretenue, des trous sur la chaussée qui pourraient casser la jante d'une voiture alors vous n'imaginez pas en moto.

Un contrôle technique pour évincé ceux qui abusent des échappements libre, je peux comprendre mais nous allons sûrement encore devoir payer 50 euros, et sans compter les gens qui ont déjà une voiture auquel ils doivent déjà payer 50 euros en moyenne pour leurs véhicules.

Pourquoi ne pas instaurer le contrôle technique lors d'une vente uniquement pour assurer le nouvel acquéreur du bon état du véhicule a un tarif acceptable ? Je pense que c'est un juste milieu.

Merci.

N° 934670 - Participation à la Consultation publique concernant la mise en place du contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 20:39

La mise en place de telles mesures ne répond à aucun argument visant à améliorer la sécurité des usagers . Les chiffres d accidentologie mis en avant par la commission européenne sont faux et erronés.

En qualité d'usager depuis plus de 40 ans , ma sécurité dépend avant tout de l'entretien responsable que je pratique sur mes machines . Chaque motard sait pertinemment que l'on ne peut pas négliger le bon état des véhicules , ce qui rend encore une fois de plus inutile un contrôle technique Les pièces à vérifier le sont très aisément, contrairement aux voitures

Pour finir , de nombreux autres arguments pouvant être développés , la moto est un symbole puissant de LIBERTÉ ! Valeur essentielle et primordiale de notre république

Ne touchez pas à la LIBERTÉ qui pour les motards rime avec responsabilité !

N° 934672 - control technique moto

par :

27/06/2023 20:40

bonjour

je trouve que votre contrôle est une aberration, je roule en moto depuis 15 ans sans accident, j'ai plusieurs moto et toutes en excellente état malgré leur âge, un manque d'entretien de ces motos

,que ce soit pneus, freins ou autres ce paye cash, d'où une vigilance quotidienne de l'état des motos ,je n'ai pas besoin de l'intervention d'un tiers pour savoir si ma moto est en bonne état.  
par contre l'état de nos route est un facteur d'accidentologie plus important, je fait environs 15000km par ans dans plusieurs départements et l'état de nos route est de pire en pire ,un control technique de celle ci serait a mon avis plus judicieux .

Il ne faudrait pas faire aussi l' amalgame des grosses cylindrés ou nous passons un permis avec une formation sur la sécurité et de notre équipements et des deux roues de moindre cylindré qui n'on pas de permis et qui sont souvent dans des états lamentable faute d'entretien ,je pense que les services de police, gendarmerie vont vous le confirmé.

de plus l'entretien de nos motos est déjà un budget ,payé encore un control technique qui ne sert a rien et ajouterai encore a des dépenses qui pourrai être fait sur de l'équipements (gilet airbags ,dorsal.....)

cordialement

N° 934678 - Ce texte est inadapté. Il vaudrait mieux justifier d'une révision moto chez un réparateur agréé avant la revente.

par :

27/06/2023 20:41

On voit bien que le texte est issu du contrôle technique des voitures et complètement inadapté. La révision d'une moto chez un professionnel motocyste est bien plus pertinente car celui-ci a un diplôme de mécanicien sans comparaison avec les 35 heures de formation du contrôleur technique. Cette loi ne sert à rien. Il vaudrait mieux justifier d'une révision moto chez un réparateur avant la revente.

Ce serait bien plus efficace.

N° 934682 - Ce qui est dangereux

par :

27/06/2023 20:43

Depuis près de cinquante ans j'ai appris des dangers de la moto et de son environnement. Ma machine passe à minima une fois par an chez le concessionnaire pour révision et plus si besoin d'entretien. Je n'ajoute que des accessoires homologués et de qualité. Je ne commence jamais un voyage sans avoir fait une vérification de ma moto car ma vie en dépend. En temps que motard il y a deux dangers que je redoute. Le premier est qu'un automobiliste ne me voit pas, je reste vigilant. Le second c'est l'état de la chaussé. Travaux mal indiqués, goudron dégradé, mal réparé, mobilier urbain glissant ou saillant. Il me semble que l'état des motos est bien moins la cause des accidents que l'état des infrastructure. Le contrôle technique n'est peut pas un mal mais son objectif n'est pas le bon. Par exemple je vous parie qu'il ne détectera aucune moto bruyante!! Il faut 15 minutes pour changer un pot d'échappement.

N° 934683 - Contrôle inutile

par :

27/06/2023 20:43

Contrairement au contrôle des voitures et poids lourds le contrôle des motos est franchement inutile. J'ai jamais vue des motos en mauvaise état sur la route par contre des voitures oui et encore maintenant !

N° 934684 - Sans titre

par :

27/06/2023 20:43

bonjour

je trouve que votre contrôle est une aberration, je roule en moto depuis 15 ans sans accident, j'ai plusieurs motos et toutes en excellent état malgré leur âge, un manque d'entretien de ces motos, que ce soit pneus, freins ou autres ce paye cash, d'où une vigilance quotidienne de l'état des motos, je n'ai pas besoin de l'intervention d'un tiers pour savoir si ma moto est en bon état.

par contre l'état de nos routes est un facteur d'accidentologie plus important, je fais environ 15000km par an dans plusieurs départements et l'état de nos routes est de pire en pire, un contrôle technique de celui-ci serait à mon avis plus judicieux.

Il ne faudrait pas faire aussi l'amalgame des grosses cylindrées ou nous passons un permis avec une formation sur la sécurité et de nos équipements et des deux roues de moindre cylindrée qui n'ont pas de permis et qui sont souvent dans des états lamentables faute d'entretien, je pense que les services de police, gendarmerie vont vous le confirmer.

De plus l'entretien de nos motos est déjà un budget, payé encore un contrôle technique qui ne sert à rien et ajoutera encore à des dépenses qui pourraient être faites sur des équipements (gilet airbags, dorsal.....)

cordialement

N° 934685 - Contrôle technique des véhicules à  
Deux roues motorisés

par :

27/06/2023 20:46

Une prime de 6000 euros pour ceux qui ont un salaire de misère bla bla bla communication !!!

N° 934687 - CT moto

par :

27/06/2023 20:46

Laissez-nous nous occuper de l'état de nos motos et occupez-vous plutôt de l'état des routes, le vrai danger est là.

N° 934690 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:47

Il me paraît complètement déplacé de mettre en place le contrôle technique moto.

En effet l'état des motos de plus de 125cm<sup>3</sup> n'est pas la cause des accidents.

L'état des routes est lui un facteur déterminant.

L'état des routes dans les pays voisins de la France est bien meilleur que chez nous.

La dépose de gravillons est dangereuse.

En Espagne Italie par exemple la rénovation des chaussées est faite par application d'enrobés. Ce qui est très sécurisant pour les deux roues.

Le ressenti de ce contrôle est une victoire de lobbies et une taxation supplémentaire.

Les rodéos urbains et leurs acteurs sans permis ne seront pas impactés par ce texte.

N° 934691 - Avis d'un professionnel de l'entretien moto.

par :

27/06/2023 20:47

Je suis un professionnel de l'entretien et réparation moto proche de Grenoble et ce depuis 1991 sans interruption. Je rédige ce courrier à la demande d'un motocycliste grenoblois membre actif de la



[association de motard] qui lutte une fois de plus contre le projet de Ct pour les motocyclettes..Je suis scandalisé par l'incompétence des autorités pour traiter ce dossier.en effet à mes yeux les seuls à pouvoir dire si un ct est nécessaire pour nos machines ce sont nous les professionnels.

Et bien il ne l'est pas et pour preuve.Si ces même autorités se rapprochaient des professionnels pour savoir comment un motocycliste utilise sa motocyclette et comment il gère son entretien ils se rendraient vite compte que le ct est une idiotie et une insulte.

Je suis moi même en mesure de prouver et tous mes confrères le seraient si on prenait la peine de leur demander ,que la plupart des utilisateurs confient leurs motos à un pro minimum 1 fois par an pour les rouleurs moyens,voir plus pour les plus gros rouleurs (pour le remplacement de consommables tel que les pneus les freins ou la transmission) .En ce qui concerne ceux qui roulent peu (moins de 6000 kms /an ) ils nous sollicitent souvent une fois par an pour faire un contrôle sécurité et général de leurs moto pour être certain qu'il pourront l'utiliser en toute sécurité.

En ce qui concerne ceux qui roulent très peu et qui possèdent une moto plaisir ou qui pour une raison perso n'ont pas utilisé leur moto depuis plusieurs mois ,nous les voyons systématiquement débarquer environ tous les deux ans pour une remise en route ,remplacement des fluides de freins et autres suivant l'endroit où celle-ci a été remisé.les travaux réalisés ne seront pas les même si la moto a dormi de long mois dans un garage tempéré ou si elle était dehors au 4 vents sous une bâche. Pour nous les pros c'est acté,un Contrôle technique pour les motocyclettes est totalement INUTILE et STUPIDE et même là encore insultant à l'égard des techniciens réparateurs dont je fais partie. Serions nous incompétent aux yeux de nos dirigeants pour assurer la sécurité de ceux qui nous confient leurs motocyclette en entretien. ???

Dernier point sur ce sujet,je fais aussi le constat depuis plusieurs années maintenant que le parc de véhicules 2 roues rajeuni et que la plupart sont de belles machines en très bon état bien bichonnées par leur propriétaire et conforme aux règles du code de la route.

Après les campagnes de sur le port d'un équipement adapté et homologué si on passait à celui d'un échappement respectueux de l'environnement et du voisinage.expliquer par le biais de revues spécialisées comme ça c'est fait pour l'équipement du pilote qu'un échappement bruyant n'apporte aucune puissance et que c'est même souvent le contraire qui se produit .les produits homologués disponibles sur le marché ont déjà une sonorité suffisamment élevée sans enlever la chicane amovible qui limite les décibels du 2 roues ...

Si c'est dans le but de retirer de la circulation les motocyclette qui font trop de bruit que l'état veut mettre en place le CT,un échappement ça se remplace en moins de 5 minutes...Là encore le CT ne résoudra pas le problème du bruit ...

Je me souviens qu'à l'époque ou j'avais que l'âge de circuler en vélomoteur les policiers et gendarmes disposaient d'appareil pour contrôler le bruit de nos montures et gare à l'amande pour celui qui était hors la loi,Que sont devenus ces outils de contrôles que nous avons payé avec l'argent de nos impôts ...

N° 934693 - CT2RM

par :

27/06/2023 20:47

Je suis partisan pour plus de force de l'ordre sur les routes, ce qui bénéficierait à tous les utilisateurs du réseau routier, entre autre. Un CT sur les 2 roues dont les défauts techniques représentent une infime partie des accidents (après la virgule) est une aberrations : c'est travailler sur le détail avant l'essentiel.

N° 934694 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:48

Sur une machine 2 roues nous sommes conscients du danger. Nos motos sont entretenues pour rouler sainement

Par contre à quand le contrôle technique des routes qui sont bien plus dangereuses que nos motos???

N° 934695 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 20:49

Ok pr un contrôle mais uniquement pour la vente. Aucuns motards ne roulent sur une moto non fiable et non révisée , sauf les suicidaires. Les statistiques le prouvent .

N° 934698 - Aucun intérêt

par :

27/06/2023 20:50

Marié 3 enfants et motard depuis de nombreuses années, je peux vous assurer que je n'ai aucunement besoin d'un contrôle technique pour m'assurer de la qualité de ma moto et de l'état de ses organes de sécurité. Il en va ma vie et celle de ma famille.

A part grever mon budget que je ne pourrai pas mettre dans l'équipement de ma moto, ce contrôle ne m'apportera pas grand chose de plus que ce que mon garagiste réalise déjà !!

N° 934701 - Propriétaire de motos multiples anciennes

par :

27/06/2023 20:51

Avez vous pensé aux propriétaires de multiples moto anciennes, toutes dans des états exceptionnelles pour la majorité.....vous allez créer des personnes hors la loi, pour un ct qui n'a aucune utilité sécuritaire....

N° 934702 - 2 roues , tous égaux devant la loi

par :

27/06/2023 20:51

bonjour, motard possédant une moto de 146 chevaux et une moto bruyante même en règle vis à vis de son certificat d'immatriculation soit 96 décibels au ralenti (pas de compte tour d'origine sur ma HD).

je m'insurge donc sur les soit-disantes pollutions sonores des motos car les miennes sont en règle mais j'ai donc le droit de rouler avec une tondeuse à gazon en pleine action.

Alors que les 50 cm3 trafiqués en échappement et en puissance ne sont pas inclus dans ce CT, tout comme les nouveaux véhicules 2 roues électriques telles les trottinettes débridées qui roulent à plus de 25 km/h

Et que dire des 125 cm3 conduits par des automobilistes qui n'ont aucune appréhension du danger sur sur leurs 3 roues

je trouve que la répression policière n'est pas assez présente pour les conducteurs avec leurs téléphones coincés sous leur casque, sans gant évidemment pour surfer sur leur écran tactile.

les statistiques d'accident sont dirigées : par de distinguo entre les engins nécessitant un permis A et les autres (permis B , 50 cm3), pas de distinguo entre les les accidents dûs aux 2 roues "permis A" et les accidents avec 2 roues victimes, je pense que vous avec compris le principe

comme chaque vrai motard, je fais attention à l'état de mon véhicule mais je ne suis pas forcément pour un contrôle technique mais que l'on commence par les engins les plus trafiqués et les plus mal en point: les 50 cm3 et les 125 cm3

j'aimerais aussi que la tenue obligatoire pour passer le permis devienne obligatoire pour rouler ou tout au moins comme en Allemagne dégager les assurances publique et privées du paiement des soins pour les inconscients qui roulent en tongs short et tee-shirt

un motard du VAR qui sue sous son casque intégral et sous son cuir, son pantalon ses chaussures hautes

ps une réduction de la tva sur les équipements de sécurité sera un plus (vive l'ALLEMAGNE)

N° 934704 - Contre cette mesure

par :

27/06/2023 20:52

Une fois de plus, avec l'aide de l'Europe, on a pris une mesure pour satisfaire des intérêts privés ([réseau de contrôle technique] en l'occurrence...). Dans l'accidentologie moto, les problèmes d'entretien des véhicules ne représentent qu'une portion infinitésimale...

N° 934705 - avis gérante controle technique auto gironde

par :

27/06/2023 20:53

Depuis des années nous entendons ça et depuis des années nous sommes nombreux à signaler les mêmes questions et les mêmes problèmes!

Nous ne sommes absolument pas informés du cahier des charges et encore moins de comment former des salariés absolument novice de la mécanique moto sans compter le maniement d'un 2 roues qui peut peser plus de 250 kg et a un rayon de braquage très large...

Beaucoup de centres auront ils la place de mettre un espace contrôle motos? j'en doute... donc le motard devra t il faire des kilomètres pour trouver un centre de contrôle près de chez lui? au niveau pollution ce n'est pas top...

le matériel de contrôle est il déjà homologué? et à quel prix?

ce dernier point est important car comment demander à un motard de payer le même prix qu'un contrôle auto?

a t on demandé à tous les centres de contrôle auto s'ils seront en possibilité de le mettre en place chez eux? pour notre part rien reçu sur ce point, vous ne savez pas combien de centres existeront dans ce pays.

tous ces points n'étant pas fiables devront nous juste faire un contrôle visuel? à quoi va servir ce contrôle alors sans test freinage, pollution etc...

est ce que les motos 3 roues pourront aller sur un ban de freinage?

la liste serait longue... Mais sachez qu'un vrai motard fait attention à la sécurité de sa moto et que le mauvais motard existera toujours comme les mauvais conducteurs automobiles et que ces derniers feront comme tous les autres de nos jours ne passera pas son contrôle technique roulera sans assurance etc... rien ne changera sur ce point! seuls les contrôles des FO feront bouger les choses sur la sécurité des usagers de la route quel qu'ils soient. Je ne parle pas de l'état des routes dans notre pays qui se dégrade et qui sont responsables de beaucoup d'accidents.

N° 934708 - CT motos

par :

27/06/2023 20:54

Bonsoir,

Je trouve cette position du gouvernement très ingrate de vouloir instaurer un contrôle technique injustifié à tous les étages.

Pourquoi ingrate ?

Les motards sont des citoyens généreux qui donnent de leur temps, de leur argent (carburant et autres frais) pour mener des actions de prévention pour certains, pour récolter des dons au profit des œuvres caritatives, de la recherche contre le cancer pour d'autres et nous sommes très très nombreux.

L'opération "1 Rose 1 Espoir" a encore battu son record cette année avec plus de 2 millions d'euros reversés la recherche contre le cancer. Ce n'est pas rien.

Les moto-club qui organisent des Jumbos, qui consistent à sortir de leur triste quotidien, des enfants handicapés, pour les emmener goûter aux joies du plein air et de la promenade à moto, le week end habituellement.

Des motards qui proposent des baptêmes en side car sur circuit à 5 euros les 2 tours et qui reversent entièrement les gains à une association tel que le Téléthon par exemple.

Les actions sont nombreuses.

Pour nombre et j'en fais partie, le CT va inciter à revendre ma moto et je ne participerai plus à ce genre d'actions.

Nous trouvons cette mesure trop injuste.

Soyez lucides,

Merci,

Cordialement,

N° 934711 - non au ct moto

par :

27/06/2023 20:55

Les motards sont suffisamment soigneux de leur véhicules par contre que dire de l'état des routes ? Encore une obligation payante bien sur.

N° 934712 - Sans titre

par :

27/06/2023 20:55

Aucun intérêt tout les ralentisseurs qui ont tué des motards toujours non homologués .seulement pour prendre des taxes en plus sans aucun bénéfice pour la sécurité des motards sauf à payer les augmentations augmentations des technos de Bruxelles Bruxelles

N° 934714 - Mais ou va t'on?

par :

27/06/2023 20:55

Voulez vous vraiment continuer sur le chemin de la bêtise et du non-sens. Pour des gens éduqués, vos lignes de conduite sont pour le moins étrange. Vous devriez écouter les propres usagers. Etant motard d'aucun pourrait dire que je ne suis pas impartial et pourtant dans le fond il suffit de prendre en compte les arguments factuels de la [association de motard] pour comprendre que cela n'a aucun sens. Ce contrôle technique n'est pas équitable, l'on ne compare pas une automobile avec une moto, et encore moins un automobiliste et un motard. Je n'ai jamais vu une moto poubelle comme l'on peu en voir chez les automobilistes malgré ce fameux control. N'avez vous jamais vu un bon vieux diesel panacher sa fumée noire. Le seul et unique vrai problème c'est le bruit, mais la encore il s'agit de relativiser car d'une part, la moto est bruyante 80dB d'origine, et d'autre part les allumées qui ne respectent pas les autres avec les chicanes en moins ou la ligne modifiée sont une minorité. Le remplacement même d'une ligne sur un moto ne prend pas plus de 30 minutes alors la encore cela ne règlera rien. De toute façon la répression pour ce genre de comportement existe déjà et est sanctionnable.

Bref je ne pense pas que cela changera mais nous feront juste un pas de plus vers un pays qui me "dégoute" de plus en plus.

N° 934715 - CT du désespoir

par :

27/06/2023 20:55

Encore une taxe complémentaire sur le dos des usagers de la route pour une utilité nulle, j'ai l'impression de vivre dans une démocratie autoritaire.

Non à ce CT

N° 934716 - CT MOTO

par :

27/06/2023 20:56

Bonjour

Nous motards

Sommes majoritairement opposés au CT moto

Ce qui est mon cas car je suis conscient que l'entretien de ma moto est liée à ma sécurité et celle des autres

N° 934720 - Totalement inutile et inacceptable

par :

27/06/2023 20:57

Le gouvernement n'a pas fait son travail en temps et en heure, et aujourd'hui le CT2RM nous est imposé. Les alternatives au CT2RM auraient pu être mises en place si ce gouvernement avait fait ce pour quoi il est payé. Aujourd'hui nous devons payer pour son incompétence ? Non, désolé. Payer une personne pour qu'elle contrôle une fois tous les 2 ou 3 ans ce que je contrôle systématiquement avant chaque sortie, non merci. Mes motos ne poseront jamais leurs roues dans un centre de contrôle, encore moins dans ceux du groupe allemand qui a fait son lobbying auprès de l'Europe en présentant de faux chiffres. Je serais dans l'illégalité, et cela ne me dérangera pas. Ce CT2RM est un scandale de conflits d'intérêts auquel je ne participerais pas, et j'assumerai.

N° 934722 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 20:58

Cela ne servira à rien car tous ce que vous proposez nous le (motards) nous le faisons déjà sur nos motos et ça tous les jours et sans que cela nous coûtent de l argent (50€ pour ce fameux contrôle technique)

N° 934726 - CT MOTO

par :

27/06/2023 20:59

C'est honteux de voir encore une fois que des politiques non concernés fassent la pluie et le beau temps ! Gerez nos routes nous on s'occupe de nos engins !

N° 934727 - C T motos

par :

27/06/2023 20:59

Je possède une moto de 1912 à courroie et bien d'autres anciennes quel sera le contrôle???  
je suis contre ce principe qui demande toujours de l argent , il est plus prioritaire de s'occuper de la voirie ( nids de poule, et tant d'autre !)

N° 934728 - CT 2RM encore un lobbying pour taxer

par :

27/06/2023 21:01

Le CT sera inefficace tout le monde le sait les points de contrôle sont un leurre total tant sur le bruit que la sécurité. Il existe depuis des années en Allemagne et sans rien changer. Les français en ont marre de se faire taxer de tout les cotés. Révolte qui gronde ...

N° 934729 - Démocratiquement préjudiciable

par :

27/06/2023 21:01

La mise en œuvre de ce contrôle technique est extrêmement dommageable pour notre démocratie. Sous des prétextes fallacieux, elle cherche à imposer une loi qui n'aura aucune utilité ni bienfait pour la sécurité, au seul profit financier d'organismes aptes à détourner le fonctionnement des institutions.

Cessons de fabriquer des euro-sceptiques et des abstentionnistes avant qu'il ne soit trop tard.

N° 934731 - Nos motos sont plus fiables que leurs routes

par :

27/06/2023 21:01

Possesseur de trois motos dont je connais parfaitement la mécanique pour les avoir depuis 20 ans, je les bichonne.

Toutes sont parfaitement standard, en parfait état de fonctionnement et conforme à l'homologation. Je ne vois pas ce qu'un centre de contrôle technique pourra voir mieux que moi ce qui pourrait être défaillant.

Par contre quand je roule je peste sans arrêt sur l'état déplorable des routes où nids de poules et gravillons me mettent en danger même à basse allure

Alors plutôt qu'un CT sur les motos, améliorons l'état de nos routes.

N° 934734 - Et comment on fait s'il n'y a pas assez de centre contrôle technique

par :

27/06/2023 21:02

Je ne suis pas opposé au contrôle technique, uniquement si tous les deux roues sont inclus (même les 50 Cc). Maintenant comment fait-on s'il n'y a pas de centre contrôle technique à proximité ? Est ce que je vais devoir aller à 40-50 km de chez moi pour en trouver un ? Entre la prise de rdv qui va être saturée si en plus il y a 2 ou 3 centres pour l'ensemble du territoire... Avant d'imposer quoi que ce soit, il faut aussi que le maillage territorial soit existant.

N° 934735 - Contrôle technique pour TOUS les deux roues!

par :

27/06/2023 21:03

Il est absolument incompréhensible que les petites cylindrées ne soient pas incluses dans ce contrôle! La plupart du temps ce sont les 50CC qui sont les plus trafiqués ! Alors, pourquoi les exclure de ce contrôle?

Merci!

N° 934736 - Faux problème - autres solutions

par :

27/06/2023 21:03

Nous connaissons tous les statistiques, et le contrôle n'a que pour objectif théorique d'obliger certains motards à s'équiper d'échappements moins bruyants  
Ok sur le principe, mais pourquoi ne pas proposer des mesures complémentaires, POUR la sécurité des motards ?

Quelques exemples :

- Contrôle par les forces de l'ordre de l'homologation des échappements dans le cas d'un équipement qui n'est pas d'origine (sur le modèle des Suisses)
- Contrôles et sanctions renforcés pour la non utilisation des clignotants (ronds points particulièrement), pour tous les usagers de la route y compris les motards
- Amélioration de l'état des routes (surtout en dehors de Paris, mais il est vrai que les 3 associations qui demandent le CT n'y sont pas souvent)
- Interdiction du gravillonnage

Voici quelques mesures, parfois contraignantes pour les motards, mais qui seraient je pense comprises dans l'ensemble puisqu'elles vont dans le sens de la sécurité et du bon sens

Instaurer un contrôle technique juste pour dire "on l'a fait" est tout simplement stupide

N° 934738 - Cyclomoteurs solex....

par :

27/06/2023 21:03

Bonjour,

Je roule très régulier en cyclomoteur (solex, bima.....) je me fait doubler régulièrement par des cyclistes et autres trottinettes électriques. Je me conforme au port du casque moto, ainsi qu'au gants homologuée et mes cyclo sont immatriculé. Tout ça pour une véhicule qui plafonne à 30 km/h (sans vent de face). Et l'an prochain il faudra que je débourse une somme forfaitaire pour qu'un contrôleur, qui ne saura sûrement pas par où démarrer l'engin, mindique que celui ci eclaire faiblement, freine trop peu et que ses fumées sont trop épaisses. Nous allons pour les véhicules anciens qui pollue très peu (consommation 1,5l/100km) contraindre des collectionneurs à ce débarrasser de leur engins et donc du patrimoine industriel français. Acceptez que les cyclo de moins de 50 cc ne soit pas concerné comme les autres pays européens. Nous ne sommes pas la causes des maux des associations ecolos et pour le peu de km que nous parcouront cela ne changera rien que quelqu'un viennent nous dire ce que nous savons déjà.

Cordialement

N° 934743 - Bravo (et enfin)

par :

27/06/2023 21:04

Enfin, les 2RM seront soumis aux mêmes contrôles que les voitures... Le plus tôt le mieux ! Trop de poubelles nous empuantissent, trop de pots trafiqués nous rendent sourds... Merci. Il faut des contrôles drastiques.

N° 934744 - Ct 2 roues cyclomoteurs

par :

27/06/2023 21:05

Bonjour,

Je roule très régulier en cyclomoteur (solex, bima.....) je me fait doubler régulièrement par des cyclistes et autres trottinettes électriques. Je me conforme au port du casque moto, ainsi qu'au gants homologuée et mes cyclo sont immatriculé. Tout ça pour une véhicule qui plafonne à 30 km/h (sans vent de face). Et l'an prochain il faudra que je débourse une somme forfaitaire pour qu'un contrôleur, qui ne saura sûrement pas par où démarrer l'engin, mindique que celui ci eclaire faiblement, freine trop peu et que ses fumées sont trop épaisses. Nous allons pour les véhicules anciens qui pollue très peu (consommation 1,5l/100km) contraindre des collectionneurs à ce débarrasser de leur engins et donc du patrimoine industriel français. Acceptez que les cyclo de moins de 50 cc ne soit pas concerné comme les autres pays européens. Nous ne sommes pas la causes des maux des associations ecolos et pour le peu de km que nous parcouront cela ne changera rien que quelqu'un viennent nous dire ce que nous savons déjà.

Cordialement

N° 934746 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 21:05



Quelle tristesse

Comment peut on adhérer à une mesure aussi stupide qu'inutile. Le lobbyist (on a le nom) et les 2 ou 3 associations créées pour la circonstance ont bien travaillé devant un conseil d'état certainement sur la digestion pour ne pas avoir vu la supercherie ou alors l'intérêt est ailleurs.....

Bref. Pour ma part, je dis NON à cette mesure idiote qui est le contrôle technique 2 roues

Je dis oui au contrôle technique des routes, certaines étant carrément mortelles à l'heure actuelle. Soyons-en sûr, la communauté des motards saura réagir.

N° 934748 - Dénué de bon sens.

par :

27/06/2023 21:06

Tout à fait inutile et sans aucun intérêt.

De la pédagogie et prévention serait plus utile et mieux adapté.

N° 934752 - Cyclo

par :

27/06/2023 21:07

Bonjour,

Je roule très régulier en cyclomoteur (solex, bima.....) je me fait doubler régulièrement par des cyclistes et autres trottinettes électriques. Je me conforme au port du casque moto, ainsi qu'au gants homologués et mes cyclo sont immatriculés. Tout ça pour un véhicule qui plafonne à 30 km/h (sans vent de face). Et l'an prochain il faudra que je débourse une somme forfaitaire pour qu'un contrôleur, qui ne saura sûrement pas où démarrer l'engin, m'indique que celui-ci éclaire faiblement, freine trop peu et que ses fumées sont trop épaisses. Nous allons pour les véhicules anciens qui polluent très peu (consommation 1,5l/100km) contraindre des collectionneurs à se débarrasser de leurs engins et donc du patrimoine industriel français. Acceptez que les cyclo de moins de 50 cc ne soit pas concerné comme les autres pays européens. Nous ne sommes pas la cause des maux des associations écologiques et pour le peu de km que nous parcourons cela ne changera rien que quelqu'un vienne nous dire ce que nous savons déjà.

Cordialement

N° 934756 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:08

Bonjour à tous je circule au quotidien en moto 125 depuis plus de 15 ans ma moto est une Yamaha RDX 125 de 1980 je l'entretiens le plus sérieusement possible aussi bien pour sa santé que pour la mienne car qui veut voyager loin ménage sa monture je suis ok pour que l'on insiste lourdement sur les équipements obligatoires pour le pilote mais que l'on laisse aux bons soins au pilote de soigner sa moto qui dans la majorité des cas est fait avec le plus grand soin

N° 934757 - Ct moto

par :

27/06/2023 21:08

Bonjour d'accord mais pour tous, mobylette tracteurs voiture de collection trottinettes dans nos campagnes certains tracteurs sont dans des états déplorables par exemple

N° 934758 - Non c'est non

par :

27/06/2023 21:08

Céder aux lobby n'avance pas la sécurité. Une révision dans un garage est plus poussée qu'un CT d'opérette. Donc devrait avoir lieu de CT

N° 934759 - Contre le CT des deux-roues

par :

27/06/2023 21:08

Les défaillances techniques sont responsables que de 0,3% des accidents, un contrôle technique des deux-roues n'est donc pas justifié. De plus lors des entretiens chez mon concessionnaire l'ensembles des contrôles de sécurité sont réalisés par ce dernier.

D'un point de vu pollution, les deux-roues émettent moins que les voitures. Les forces de l'ordre contrôlent déjà les nuisances sonores et les équipements.

Pour moi il faudrait privilégié l'accès pour tous aux équipements de sécurité lié à la pratique du deux-roues et améliorer les infrastructures routières.

N° 934760 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 21:08

Je suis contre ce contrôle technique, les accidents du au mauvais entretien représentent moins de 1%

C est un contrôle absurde, contrôler la pollution d un 2 roues qui roule très peu, certaines mobylettes ou solex moins de 100km annuels. Par rapport à un bateaux, avions... que pour le fric.

N° 934764 - Cyclomoteur

par :

27/06/2023 21:10

Bonjour,

Je roule très régulier en cyclomoteur (solex, bima.....) je me fait doubler régulièrement par des cyclistes et autres trottinettes électriques. Je me conforme au port du casque moto, ainsi qu'au gants homologuée et mes cyclo sont immatriculé. Tout ça pour une véhicule qui plafonne à 30 km/h (sans vent de face). Et l'an prochain il faudra que je débourse une somme forfaitaire pour qu'un contrôleur, qui ne saura sûrement pas par où démarrer l'engin, mindique que celui ci eclaire faiblement, freine trop peu et que ses fumées sont trop épaisses. Nous allons pour les véhicules anciens qui pollue très peu (consommation 1,5l/100km) contraindre des collectionneurs à ce débarrasser de leur engins et donc du patrimoine industriel français. Acceptez que les cyclo de moins de 50 cc ne soit pas concerné comme les autres pays européens. Nous ne sommes pas la causes des maux des associations ecolos et pour le peu de km que nous parcouront cela ne changera rien que quelqu'un viennent nous dire ce que nous savons déjà.

Cordialement

N° 934765 - Motard retraité!

par :

27/06/2023 21:10

J'ai arrêté la moto l'année dernière après 58 ans de pratique moto de différentes cylindrées. Je n'ai jamais eu d'accident! Lorsque l'on est motard on prend soin de sa monture! Le contrôle technique moto est tout simplement fait pour augmenter les recettes de l'état!!!

Il faudrait être vraiment inconscient de rouler avec une moto dangereuse!

N° 934766 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:11

Je trouve que le gouvernement devrait exclure du CT les motos régulièrement entretenues. Je viens de faire une révision chez mon concessionnaire et il m'a remis une véritable fiche technique sur l'historique de la moto, les travaux effectués depuis l'achat et les points à surveiller. Bien sûr c'était inclus dans le forfait révision.

Alors pourquoi payer une deuxième fois en laissant la moto dans les mains de personnes moins compétentes que les spécialistes de la marque ???

N° 934767 - CT 2 ROUES : Avis défavorable

par :

27/06/2023 21:11

Bonjour,

Merci de noter que je suis défavorable a cette mise en place.

Au delà du fait que nous allons encore devoir payer, il est clair que les défaillances techniques ne sont pas a l'origine d'accidents mortels.

Pensez plutôt a remettre nos routes en état.

Cordialement,

N° 934768 - Arrêtez de vous vendre aux lobbies comme vous l'avez fait pour les labos

par :

27/06/2023 21:11

Arrêtez de vous vendre aux lobbies tel que [réseau de contrôle technique] car nous ne sommes pas dupes , c'est pour le business . Personnellement je vérifie régulièrement ma moto et la fait réviser chez le concessionnaire . Je suis parfaitement conscient que ma vie en dépend. Par contre il m'est arrivé souvent de manquer de chuter a cause des nids de poules , des dos d'âne qui dépassent largement les normes et de l'état général de la chaussée même en voiture ( mais pour ça vous ne faites rien) . Donc , s'il vous plaît arrêtez l'hypocrisie et agissez vraiment pour les gens qui vous ont élu pour les représenter. Supprimez ce nouveau racket et lancez une vraie opération de sécurité portant sur l'état des réseaux routiers . Merci .

N° 934771 - incompréhensible

par :

27/06/2023 21:12

bonjour, je ne comprend pas pourquoi obliger les motos à passer un CT. En effet je fait régulièrement les vérifications de base (pneux, signalisation...), et tous les ans elle passe au concessionnaire pour un checkup annuel. Je ne connais aucun motard qui néglige sa monture. Par contre l'état des routes n'est pas à la hauteur de ce que j'attends pour ma sécurité..... et je me pose la question à qui va profiter tout ce pactole financier ?

N° 934773 - Mariani

par :

27/06/2023 21:12

Après 20 ans d'activités dans le secteur de la moto des centaines voir plus de motos sont passées dans mes ateliers. Une seule fois j'ai retenu un véhicule qui n'était pas en état de rouler et imposé à son propriétaire de le récupérer sur remorque. Ceci pour dire que les motards sont parfaitement conscients des risques de rouler avec un véhicule en mauvais état et qu'ils assurent le suivi de leurs engins en temps et en heure. Le contrôle technique moto est une fois de plus la démission des pouvoirs publics face aux lobbies du contrôle technique dont le chiffre d'affaires stagne, conséquence d'un parc non extensible. Pour complaire à ce lobby on va donc frapper les motards au portefeuille ce qui n'a aucun intérêt sur le plan de la sécurité routière. Par contre on apprécierait une prise en considération des demandes des motards au sujet de l'état des routes en France bien plus accidentogènes que l'état des véhicules. Je suis donc totalement opposé à la mise en place du contrôle technique moto.

N° 934775 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 21:13

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues motorisé .

Ça n'apporte rien en matière de sécurité : dans moins de 0.3% des accidents l'état de la moto est en cause .

Le contrôle de sécurité nous a été appris lors du passage du permis de conduire .

Beaucoup de moto ne font pas plus de 5000 Km par an.

Pour moi le CT ne devrait s'appliquer que lors de la vente du véhicule.

le tarif des CT est trop élevé et devrait être encadré par l'état .

N° 934776 - Légitimité des centres de contrôle ?

par :

27/06/2023 21:13

Bonjour,

Je me pose des questions sur les compétences des centres de contrôle à vérifier les points de sécurité d'une moto : sans la déplacer, sans risque de chute ou de dégradation (une voiture est stable).

Si le contrôle consiste à consulter la présence de garniture sur les plaquettes de frein, à vérifier que le feu stop s'allume et à passer le véhicule au sonomètre, trop peu pour moi.

Les dangers inhérents à la pratique de la moto sont considérablement plus élevés qu'en voiture.

Je roule en cuir intégral, bottes, gants, airbag recto-verso, et... j'entretiens moi même mon véhicule en connaissance de cause : une erreur technique ne pardonne pas.

N° 934777 - Inutile et injustifié

par :

27/06/2023 21:13

La mise en place de CT est injustifiée compte tenu de la part négligeable des défaillances techniques dans les accidents de 2rm. 10 fois inférieure à la part liée à l'état des routes. Ayant travaillé en service rapide mécanique, je n'ai été confronté qu'une seule fois à un véhicule en défaut de frein avant causée par une négligence de l'utilisateur. Il ne s'agit là que d'une dépense supplémentaire pour tous les motards alors que la baisse de l'accidentalité est constatée tandis que le nombre de

2rm est en augmentation. Je possède pour ma part une moto de collection soigneusement entretenue ainsi qu'une moto routière tout aussi suivie. Je ressens ce CT comme une escroquerie portée par certaines entreprises partie prenante du secteur ainsi que des associations "écologistes" non représentatives. Quant à l'efficacité de cette mesure pour lutter contre les bruits excessifs, il me faut moins de quinze minutes pour procéder au changement du silencieux d'échappement et ainsi, passer d'un modèle d'origine conforme à un silencieux qui n'en a que le nom. Quant aux centres de contrôle, quel serait leur intérêt d'investir dans un équipement spécifique et dans la formation des contrôleurs pour un volume d'affaires totalement disparate en fonction des régions posant donc également le problème de la disponibilité dans les endroits isolés où les motards sont peu représentés. Pour ce qui est des rodéos urbains, la grande partie des motos utilisées n'étant pas homologuées, elles seront donc dispensées de contrôle faisant porter tout le poids de ce contrôle sur une population en règle. Je me donc réellement arnaqué par cette mise en place.

N° 934779 - Faire un contrôle technique pertinent

par :

27/06/2023 21:14

Je suis motard et pas contre l'idée du contrôle technique des 2 roues. Par contre, il faut que les points de contrôle soient pertinents: respect de l'homologation ( moteur, échappement), contrôle de serrage des tés de fourche, freins, suspensions, éclairages, plaque, assurance.

Il faut également nuancer quels points seront soumis à contre visite et ceux qui feront l'objet d'un signalement. Il faut que le contrôle concerne également les 49,9 cm<sup>3</sup>. Je serais pas contre le premier contrôle 2 ans après la mise en circulation.

N° 934783 - Une très bonne idée

par :

27/06/2023 21:14

depuis le temps qu'on l'attend !

ça permettra d'apaiser nos villes avec des vehicules aux normes, et eviter à des vehicules dangereux de rouler en rapport au danger face aux autres

N° 934785 - Contrôle technique des 2 roues

par :

27/06/2023 21:15

Non au contrôle technique 2 roues qui n'a aucune justification tant au niveau climat, sécurité ou autre.

Ce n'est juste qu'un moyen de taxer encore un peu plus les citoyens tout en enrichissant de grands groupes.

Vous voulez améliorer la sécurité des motards ? Remettez les routes en état et supprimez tous les obstacle sur ou à côté des routes.Comme beaucoup, je ne comprends plus et je ne me reconnais pas dans ces réglementations soumises au lobbyistes.

Ne vous étonnez donc pas de la radicalisation ambiante, vous y contribuez très fortement.

Je roule en 2 roues depuis 36 ans et je suis maintenant prêt à ne pas respecter cette réglementation. Un citoyen qui se sent floué.

N° 934787 - Une très bonne idée

par :

27/06/2023 21:16

depuis le temps qu'on l'attend !

ça permettra d'apaiser nos villes avec des véhicules aux normes, et éviter à des véhicules dangereux de rouler en rapport au danger face aux autres

N° 934790 - Je comprends pas pourquoi

par :

27/06/2023 21:17

Enfaite, vous devez comprendre que 99% des motards savent que la moto est une pratique dangereuse. De ce fait, le motard entretient son véhicule en temps et en heure dans la plus part des cas.

Pneu lisse = sortie de route, mauvais freins = sortie de route. le motard n'est pas suicidaire il n'as pas envie de mourir, il fait donc l'entretien de son véhicule méticuleusement.

Allé je vous « donne raison » sur 1 point c'est la pollution et encore qu'avec les 2000km par an que je fait je pollue 10 000 fois moins que mon voisin avec sa Citroën zx diesel qui a 30 ans, et qui prends sa voiture tous les jours pour aller chercher son pain.

Enfaite, pour être franc, les seuls véhicules motorisés 2 roues qui méritent un CT c'est les 50cm<sup>3</sup> car la plupart sont utilisés par de jeunes inconscients qui soyez honnêtes ne sont PAS des motards.

N° 934791 - Participation à la consultation relative au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

27/06/2023 21:17

bonjour,

je ne comprends toujours pas pourquoi le contrôle technique des voitures est obligatoire, renouvelable tous les 2 ans pour des raisons de sécurité et cher alors que le projet de décret pour les motos fixe cette limite de validité à 3 ans et se veut le moins cher possible.

Pourquoi pas fixer le délai à 10 ans? Ca serait encore moins cher. Quand à l'argument sécurité? Les motos sont donc moins dangereuses si le délai est de 3 ans?

Soyez honnêtes pour une fois. le contrôle technique automobile a été instauré pour créer des emplois sur le dos de l'automobiliste. Mais pour les motards, vous craignez un mouvement type gilets jaunes...La majorité des Français a bien compris que l'écologie et la sécurité ne signifient rien à vos yeux. Le système infantilisant du bonus-malus mis à toutes les sauces ne sert qu'à lever des taxes supplémentaires et surtout pas à traiter les problèmes auxquels ils se réfèrent. Le vrai problème est de dégraisser la dépense publique et de limiter drastiquement le nombre de représentants de l'état. Pour ce dernier point, unité complète d'un extrême à l'autre pour ne pas diminuer cette manne d'argent public.

N° 934792 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 21:18

Je suis un gros rouleur a deux roues, Enduro et Scooter et j'entretien rigoureusement mes machines d'un coter pour ma sécurité et surtout car je les bichonne !

Je déplore qu'avant d'instaurer ce CT rien ne soit fait sur l'état de nos routes qui sont elle réellement plus dangereuses que l'état de mes 2RM.

De même la sensibilisation des conducteurs de VL et PL qui ce crois invincible avec leurs carrosserie oubliant que nos protections sont bien moins sécurisante que leurs habitacles !

Et pour finir deux 2RM + un VL donc 3 CT pour moi et bientôt ma femme y passeras ( le pompon un VE coute plus cher au CT), nos revenus sont modeste et les routes toujours aussi mauvaise !

N° 934794 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

27/06/2023 21:18

Si contrôle il doit il y avoir, il doit s'adresser à TOUS les 2RM, sans distinction de cylindrée. Par ailleurs ce contrôle ne pourrait être prévu qu'en cas de revente du véhicule, ou bien sur une périodicité beaucoup plus importante. Beaucoup de motards passionnés sont propriétaires d'une petite flotte de véhicules, le coût de cette mesure sera donc non négligeable pour eux.

N° 934795 - Participation

par :

27/06/2023 21:18

Contrôle utile pour les autos à une époque, un pourcentage non négligeable du parc était en mauvais état. Pas le cas des 2 roues, une des rares catégories dont la mortalité baisse. Allez vous mettre en place un CT pour les vélos ? éclairage défaillant par exemple... ah sans parler du non respect du code de la route. 3 associations urbaines (je ne nie pas le problème du bruit en ville) arrivent à imposer une décision au niveau national. Belle démocratie. D'autres orientations étaient possibles mais encore une fois le choix de l'argent facile et la docilité à la mode écologique priment sur le bon sens. On peut garer 3 motos sur une place de parking, la pollution stagne moins dans les embouteillages mais après tout un SUV est tellement plus propre.

N° 934797 - Une très bonne idée

par :

27/06/2023 21:19

depuis le temps qu'on l'attend !

ça permettra d'apaiser nos villes avec des véhicules aux normes, et éviter à des véhicules dangereux de rouler en rapport au danger face aux autres

N° 934800 - Responsable

par :

27/06/2023 21:19

Les motards sont responsables et contrôlent quotidiennement leur véhicule

Investissez plutôt dans la rénovation des routes et des doubles glissières

Cela aidera nettement mieux la mortalité routière

Une formation accrue aux conducteurs sur les motards afin de pouvoir les anticiper et mieux réagir lors des différentes rencontres sur la voie publique

N° 934805 - Etat de la moto avant / apres

par :

27/06/2023 21:21

Il faut que les personnes qui manipulent la moto aient le permis moto pour ne pas faire de bêtises car une moto tombe facilement.

Ensuite il faut faire un état des lieux du véhicule à l'entrée et à la sortie pour être couvert en cas de chute.

Enfin, le client doit pouvoir rester et assister au contrôle tout le temps de celui ci et avoir sa moto en visu en permanence.

N° 934806 - moto d'enduro et moto de trial

par :

27/06/2023 21:21

Bonjour

J'aimerais savoir comment une moto d'enduro ou de trial homologué et possédant une carte grise et donc une assurance pourras passer au contrôle technique sachant que :

elles ont toute les deux des pneus non autorisé sur la route .

elles ne possèdent pas de clignotants , feu stop , rétroviseurs .

elles sont réservées a la compétition mais homologuées a franchir les routes sur certaine épreuves ou le permis de conduire , la carte grise et l'assurance est obligatoire.

merci

Daniel Jambon

N° 934809 - moto d'enduro et moto de trial

par :

27/06/2023 21:23

Bonjour

J'aimerais savoir comment une moto d'enduro ou de trial homologué et possédant une carte grise et donc une assurance pourras passer au contrôle technique sachant que :

elles ont toute les deux des pneus non autorisé sur la route .

elles ne possèdent pas de clignotants , feu stop , rétroviseurs .

elles sont réservées a la compétition mais homologuées a franchir certaines routes sur certaine épreuves ou le permis de conduire , la carte grise et l'assurance est obligatoire.

merci

Daniel Jambon

N° 934812 - Irresponsabilité de l'état et rentrée d'argent

par :

27/06/2023 21:24

Le contrôle technique 2 roues n'est pas justifié, surtout par cette méthode douteuse.

Un 2 roue parcourt beaucoup moins de km a l'année, est conçu pour beaucoup plus durer dans le temps et sécurisé qu'un 4 roues, tout bon motard révisé sa moto très périodiquement contrairement à un automobiliste car il sait que c'est son seul moyen de survie..la liste est longue.

De plus les routes ne sont pas adaptés aux 2 roues voir dangereuse pour une grande partie, les renforts sous les barrières en zone dangereuse (virage notamment) ne sont quasiment installés nul part sur les nationales et départementales... C'est pourquoi nous n'acceptons pas ce contrôle technique tant que vous n'auriez pas respecté vos engagements.

N° 934813 - Contrôle technique inutile.



par :

27/06/2023 21:25

Motard depuis 1984 je n'ai jamais vu de motos en mauvaise état ( en se qui concerne les éléments de sécurités) , sur la route car il faut être vraiment un "luminé" pour croire qu'il est possible de conduire une moto sans freins ou avec des pneus usés.

En se qui concerne le bruit le CT ne changeras rien. Le silencieux se démonte et remonte en quelques minutes.

Merci pour votre attention.

Cordialement

PS : Ma moto à 25 ans et elle est dans un état absolument irréprochable et d'origine.

N° 934814 - Tout a l image de ce gouvernement

par :

27/06/2023 21:25

Tout est dans le titre .. au lieu de faire les choses bien , l Europe imposait pas un contrôle technique si y avait des mesures en face , a ce demander si vous avez pas fait exprès . Ce qui est sur nous motards aucun ne va faire son CT , et vous aller devoir revoir votre copie , nous ne somme pas des pigeons . Et quand je lis les inepties qui sorte de vos bouche , prime de 6000€ pour une moto électrique faudra déjà nous en trouver , CT a 50€ maxi ça devrais mm pas être 10€ un concessionnaire moto le fait gratuitement a chaque intervention ( changement de pneu , vidange etc) et si on compare à une voiture c est encore + aberrant.

Bref vous avez pas fini de manger on va pas lâcher

N° 934819 - motos de trial et d'enduro

par :

27/06/2023 21:27

J'aimerais savoir comment une moto d'enduro ou de trial homologué et possédant une carte grise et donc une assurance pourras passer au contrôle technique sachant que :

elles ont toute les deux des pneus non autorisé sur la route .

elles ne possèdent pas de clignotants , feu stop , rétroviseurs .

elles sont réservées a la compétition mais homologuées a franchir les routes sur certaine épreuves ou le permis de conduire , la carte grise et l'assurance est obligatoire.

merci

N° 934822 - Contre

par :

27/06/2023 21:28

Contre contre contre.....

N° 934823 - CT inutile pour 2RM mais utile pour voiturettes

par :

27/06/2023 21:28

Étant motard, je contrôle absolument tout les éléments de sécurité de mon véhicule et effectue toutes les réparations nécessaires. C'est ma vie qui est en jeu un accident lié à une négligence du véhicule n'est pas envisageable. Donc CT INUTILE. par contre pour ce qui est des voiturette c'est une tout autre histoire. ces véhicules sont souvent dans un état pitoyable (Non seulement dangereux sur

les routes mais aussi très mal entretenus). Avant de penser à un CT 2RM, pensez à l'état des chaussées publiques.

N° 934824 - No contrôle

par :

27/06/2023 21:29

Je trouve pas nécessaire un contrôle pour les motos, surtout qu'elles sont très souvent bien entretenues, par rapport aux routes !! Par contre, que l'état s'attaque aux bruits, là ok. Maintenant, vous allez nous dire c'est l'Europe, bin faut savoir porter ses coups... que toujours ennuyer le peuple.

N° 934827 - contrôle technique moto inutile

par :

27/06/2023 21:29

On veut instaurer un contrôle technique pour les motos alors que le nombre de motards tués sur les routes diminue, c'est une mesure inutile, une contrainte financière en cette période déjà difficile, un motard ne roule pas sur une moto en mauvais état, il y va de sa vie ! et pour contrôler quoi sur une moto ? les freins, pas besoin d'un contrôle pour ça, les pneus ? un motard n'est pas suicidaire pour rouler avec des pneus usés ! le bruit ? il suffira de remettre le pot d'origine pour le contrôle et de le redémonter ensuite, c'est déjà ce qui se passe dans d'autres pays ! une des principales raisons des accidents mortels c'est le mauvais état des routes, mettre un contrôle technique sur les motos ne changera rien, mettre en place une TVA réduite sur les équipements de sécurité serait beaucoup plus efficace pour diminuer les blessures graves, qu'un contrôle inutile.

N° 934829 - Freinage

par :

27/06/2023 21:30

Le CT ainsi défini est là pour assurer plus de sécurité à son passager normalement, cependant aucun équipement ne permettant de vérifier l'efficacité du freinage des véhicules et de le mesurer n'est prévu dans le protocole de vérification ! Très étonnant : un texte qui semble être sorti à la va vite pour satisfaire des impositions européennes ! Les contrôles visuels de sécurité sont généralement effectués par le propriétaire du véhicule et par son mécanicien : pas besoin d'un CT bâclé pour assurer la sécurité du conducteur !

N° 934831 - Motard et pourtant.

par :

27/06/2023 21:30

Je suis motard, mais aussi habitant d'un centre urbain et victime jour et nuit de machines débridées dont les émissions sonores nous agressent. Il est temps de ramener l'usage des deux roues dans le respect des règles dont certains s'affranchissent égoïstement. Les vrais motards qui n'ont rien à craindre de ce contrôle comprendront... Et très honnêtement, si cela permet aussi au marché de l'occasion de s'assainir (numéros bidouilles, cadres accidentés...), qui s'en plaindra ?

N° 934832 - contrôle technique moto inutile

par :

27/06/2023 21:31

On veut instaurer un contrôle technique pour les motos alors que le nombre de motards tués sur les routes diminue, c'est une mesure inutile, une contrainte financière en cette période déjà difficile, un

motard ne roule pas sur une moto en mauvaise état , il y va de sa vie ! et pour contrôler quoi sur une moto ? les freins , pas besoin d'un contrôle pour ça , les pneus ? un motard n'est pas suicidaire pour rouler avec des pneus usés ! le bruit ? il suffira de remettre le pot d'origine pour le contrôle et de le redémonter ensuite , c'est déjà ce qui se passe dans d'autre pays ! une des principale raison des accidents mortels c'est le mauvais états des routes , mettre un contrôle technique sur les motos ne changera rien , mettre en place une TVA réduite sur les équipements de sécurité serait beaucoup plus efficace pour diminuer les blessures graves , qu'un contrôle inutile .

N° 934834 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:31

Totalement inutile. Les motos representent peu d'accidents et pèsent très peu sur pollution

N° 934835 - Particulier

par :

27/06/2023 21:31

Bonjour,

Je suis contre le CT moto, qui ne fera que enrichir certaines personnes, je fait moins de 8000 km par an, et je fais 1 entretien par an chez concessionnaire, vos chiffres et pourcentages ne sont pas vérifier pour justifiés vos dire.....

N° 934837 - Ct moto

par :

27/06/2023 21:32

J espère que

la formation des contrôleurs sera parfaite et qu'ils auront leurs permis moto. Parce que je ne leur laisserai pas toucher ma moto. Et je leur souhaite bien du courage car 80% des points de contrôle sont inaccessibles sans démonter les carénages. Ils vont pas pouvoir faire grand chose.

N° 934839 - Scandaleux

par :

27/06/2023 21:32

Il serait préférable de contrôler et rendre plus sûres les routes. En effet, chaque motard contrôle sa moto avant chaque départ comme appris lors du passage du permis. Néanmoins nous nous retrouvons bien souvent piégés par l'état de la chaussée.

N° 934840 - Freinage

par :

27/06/2023 21:32

Le CT ainsi défini est là pour assurer plus de sécurité à son passager normalement, cependant aucun équipement ne permettant de vérifier l'efficacité du freinage des véhicules et de le mesurer n'est prévu dans le protocole de vérification ! Très étonnant : un texte qui semble être sorti à la va vite pour satisfaire des impositions Européennes ! Les contrôles visuels de sécurité sont généralement effectués par le propriétaire du véhicule et par son mécanicien : pas besoin d'un CT bâclé pour assurer la sécurité du conducteur !

N° 934843 - motos de trial et d'enduro

par :

27/06/2023 21:33

J'aimerais savoir comment une moto d'enduro ou de trial homologué et possédant une carte grise et donc une assurance pourras passer au contrôle technique sachant que :

elles ont toute les deux des pneus non autorisés sur la route .

elles ne possèdent pas de clignotants , feu stop , rétroviseurs .

elles sont réservées à la compétition mais homologuées à franchir les routes sur certaines épreuves ou le permis de conduire , la carte grise et l'assurance est obligatoire.

merci

N° 934845 - Contrôle technique moto une aberration totale qui n'apportera aucun bénéfice.

par :

27/06/2023 21:33

Plusieurs études fiables démontrent l'inutilité du contrôle technique moto, le gouvernement est d'accord mais il sera peut-être instauré. Je suis très étonné de voir que trois ridicules associations parisiennes ont plus d'impact que le gouvernement et l'avis des nombreux motards français. Le conseil d'état ferait bien d'acheter un Larousse et lire la définition de démocratie.

Il faudrait aussi instaurer un contrôle technique aux vélos, trottinettes, rollers, skate boards, caravanes, remorques, petits tracteurs de moins de 3,5 tonnes ... même si cela ne sert à rien.

C'est comme le 80 sur route au lieu de 90, aucun intérêt mais des études mal réalisées disaient que des vies seraient épargnées et qu'il y avait un intérêt à l'instaurer ... aucun gain ou quasi: 3 ans plus tard la plupart des départements reviennent au 90. Dépense argent public inutile. C'est identique pour le contrôle technique moto TOUTES les études disent qu'il ne servira à rien; sauf [réseau de contrôle technique] qui flaire le gros business.. et les 3 petites associations ou le conseil d'état qui fait peut-être partie de ces associations ..?! Décevant.

N° 934846 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:33

Je suis résolument opposé à ce contrôle technique systématique qui contredit les engagements du Président de la République.

Cela pourrait s'entendre en cas de vente afin de protéger l'acquéreur.

En résumé, entretenez les routes françaises qui sont indignes d'un grand pays.

Nous nous occupons de l'entretien de nos machines. C'est un point essentiel pour notre sécurité!

J'espère que la modération, n'agira pas comme un comité de censure.

N° 934847 - Non au ct

par :

27/06/2023 21:35

Quel intérêt d'instaurer un contrôle technique au motards pour contrôler ce que nous contrôlons nous-même avant chaque sortie ? A par ne serait-ce que pour encore soutirer de l'argent sur le bon dos des citoyens . Dans 0.3% des cas d'accidents la moto présente un défaut de sécurité. Par contre donnez-moi le nombre d'accident à cause des chaussées en mauvais état ? Si cela était vraiment pour la sécurité il y avait vraiment autre chose à faire . Niveau pollution je ne pense que cela plus que les voyages en jets ou alors en cargo pour les croisières.

N° 934848 - CT moto inutile et injuste

par :

27/06/2023 21:35

Sous quelle que forme que ce soit, le contrôle technique des 2RM est inutile, c'est prouvé par toutes les études sérieuses, depuis des décennies, y compris en observant ce qui se passe dans les pays l'ayant mis en place. L'état du véhicule est un facteur dérisoire dans l'accidentalité, et encore, quand il intervient ce sont le plus souvent des problèmes de consommables, dont les pneus, qui peuvent très bien crever en sortant du CT. Le nombre réduit de points de contrôle par rapport à la voiture est à la fois une évidence (ceintures, portières ??) et une illusion, comme pour les 4-roues personne n'est dupe que le nombre va augmenter par la suite jusqu'à atteindre les aberrations qu'on constate aujourd'hui sur le CT voiture, avec des véhicules en parfait état de sécurité retoqués pour des brouillilles. Les seuls points important concerne le bruit et la pollution, mais pour cela, les textes et les équipements existent déjà pour les contrôles appropriés en circulation, rien qui justifie de soumettre l'ensemble du parc à un CT périodique. RIEN.

N° 934849 - Contrôle Technique 2 roues

par :

27/06/2023 21:35

Ce contrôle n est pas utile, ce n est qu une taxe supplémentaire déguisée...

N° 934851 - Non au contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:35

Le CT moto, une mesure injuste et totalement inutile. En effet, il est prouvé que le niveau d'entretien des motos n'est que très rarement la cause des accidents de ces véhicules. Les motards sont formés lors du passage de leur permis à la vérification du bon état de fonctionnement de leur machine. De plus, l'argument consistant à dire que le CT mettra fin aux problèmes de nuisances sonores est totalement erroné car il est très facile de remettre un échappement d'origine le jour du contrôle pour ensuite remettre une version plus bruyante. Enfin, les véhicules qui causent le plus de problèmes, c'est à dire ceux que l'ont voit dans les rodéos urbains, ne seront pas impactés par la mesure puisqu'ils sont déjà hors la loi et qu'il y a peu de chances que leurs propriétaires aient l'intention d'arranger cette situation ! Je suis donc totalement opposé à cette mesure discriminatoire qui n'a pour seul but que de vider un peu plus les poches d'honnêtes citoyens qui pour l'immense majorité n'a rien à se reprocher et roule sur des motos en parfait état !

N° 934852 - Dégâts causés à la moto, par le contrôleur.

par :

27/06/2023 21:35

Que va t'il advenir si le contrôleur commet des dégâts sur une moto? Comment se justifier de l'état de la moto avant quelle ne soit prise en charge par le centre de controle?

N° 934855 - Non au contrôle technique

par :

27/06/2023 21:36

Un grand NON à ce contrôle technique ! Il faut traiter en priorité les routes nationales et départementales parfois dangereuses pour les moto (gravillons / nid de poules / déchets / réparations du bitume). De plus, depuis des années de nombreux motards réclament le

dédoublage des glissières de sécurité qui se révèlent être de véritable guillotine en cas de chute. Les motards restent des gens passionnés qui prennent soin de leur véhicule, un C.T n'apportera rien de constructif.

N.B. : il faut 5 minutes pour changer un silencieux, le C.T. sera facilement contourné pour qui le souhaite ...

N° 934857 - Enfin !

par :

27/06/2023 21:37

Enfin un contrôle technique pour limiter les nuisances sonores et la pollution de ces fléaux !

N° 934858 - Mme

par :

27/06/2023 21:37

Les accidents en 2 roues ne sont pas dus à l'entretien mais au comportement des usagers de la route principalement.

Aussi lorsque que nous utilisons notre 2 roues pour aller au travail on pollue moins qu'en voiture et le trafic s'en ressent aussi.

Le Ct ne vise pas les mobylette, scooter et 50cm, qui sont eux régulièrement mal éclairés, bruyants et mal entretenus ce qui pour moi sont les premières victimes de leur mauvais entretien.

L'état de nos routes est de plus en plus dégradé il faut y remédier !

N° 934863 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:38

Bonjour,

Je ne vois pas l'utilité de la mise en place d'un contrôle technique moto pour les raisons suivantes :

Lors du passage du permis de conduire, l'ensemble des motards sont formés pour contrôler la sécurité de leur véhicule.

Sur une moto, l'ensemble des organes de sécurité sont parfaitement visibles.

Par ailleurs, le nombre de kilomètres en moto est bien moindre qu'en voiture, la consultation des annonces de ventes de moto en ligne permet de constater que bon nombre de véhicules ont moins de 30 000kms pour plus de 10 ans d'âge.

Les préconisations constructeurs sont à minima d'un entretien annuel, ce que beaucoup de motards respectent.

Donc la moto est déjà contrôlée par un professionnel du métier et qui sont pour beaucoup des passionnés.

Il est simple de constater que l'état général des motos en France est satisfaisant voir pour bon nombre en état neuf malgré plusieurs années d'utilisation.

Certes certaines motos ont des niveaux sonores élevés mais rien n'empêche de remettre un pot homologué avant le CT. L'Allemagne en est le parfait exemple.

L'état des routes est sans doute un sujet bien plus important au vu du nombre de nids de poule et autres déformations, défaut de chaussées.

50 euros pour réaliser un contrôle technique moto où tout est facilement visualisable et mesurable est au final un jackpot bien plus rentable pour les centres de contrôle technique et pour l'état avec la TVA.

Les contrôleurs auront-ils tous le permis moto?

Si non seront-ils formés et aptes à déplacer des motos ?

N° 934864 - Non au CT, oui à l'entretien des routes

par :

27/06/2023 21:38

Un grand NON à ce contrôle technique ! Il faut traiter en priorité les routes nationales et départementales parfois dangereuses pour les moto (gravillons / nid de poules / déchets / réparations du bitume). De plus, depuis des années de nombreux motards réclament le dédoublement des glissières de sécurité qui se révèlent être de véritable guillotine en cas de chute. Les motards restent des gens passionnés qui prennent soin de leur véhicule, un C.T n'apportera rien de constructif.

N.B. : il faut 5 minutes pour changer un silencieux, le C.T. sera facilement contourné pour qui le souhaite ...

N° 934865 - Inutilité du contrôle technique en raison de son manque d'objectivité sécuritaire

par :

27/06/2023 21:38

Je suis motard depuis une quarantaine d'années avec des années plus kilométrés que d'autres c'est certains.

Le premier constat est avant tout l'état déplorable des routes , la multiplication des bordures centrales et latérales qui augmentent les obstacles sur la route , ainsi que pour certaines agglomérations le non respect des qualités de peintures de signalisation projetées au sol.

Mes motos , il est évident qu'avant de prendre la route je fais mon contrôle visuel de l'état de l'engin, ainsi que la pression des pneus, le BABA appris en moto-école , ce que ne fait rarement voir jamais un conducteur de voiture.

Il est évident que le contrôle technique est décidé en raison du lobbying de certaines société privées ainsi que certaines associations peu objectives, c'est pour ces raisons que le contrôle technique des 2RM est injuste.

Je pourrais admettre comme en Belgique un contrôle technique au changement de propriétaire d'un 2RM, mais soyez conscient qu'un propriétaire de véhicule comme moi qui possède une de ses machines depuis 27 ans ne se permettrait pas de jouer avec un véhicule dans un état de négligence dangereuse.

De plus je possède un engin atypique homologué à la route , mais j'en suis convaincu aucun contrôleur technique formé ne sera en capacité de le déplacer, sans risquer l'intégrité de l'engin et de sa personne, ce genre d'engin ayant un pilotage particulier nécessitant une certaine adaptation qu'ils ne pourront acquérir sur une simple mise a niveau ou pseudo formation de contrôleur technique et bien d'autres engins que le mien son concernés.

C'est pour ces raisons et bien d'autres que je ne peut énumérer en ces quelques ligne que je m'oppose au CT 2RM, et il est également du devoir de l'état de trouver une solution palliative cohérente ,raisonnable pour répondre aux directives européenne qui n'oblige aucunement au CT comparable au CT automobile en dehors de cédé aux lobbying d'association partiales à la mise en place d'un CT 2 RM

N° 934867 - Mon avis sur le contrôle technique.

par :

27/06/2023 21:39

Bonjour,

J'ai beau retourner le problème dans tous les sens, je ne comprends absolument pas la logique d'un contrôle technique des 2 roues motorisés.

- Comme vous le savez déjà, un motard est conscient que l'état de sa moto est son assurance vie.

J'ai été enseignant de la conduite auto/moto pendant 5 ans.

Dans le programme du permis A, la liste des points de contrôles de sécurité doit être apprise de tous, avec la conscience des enjeux si on ne fait pas ces vérifs régulièrement.

- Depuis 23 que j'ai mon permis A, la seule chute que j'ai vecue, était dûe à une ornière de bitume en plein virage sur la route en Lozère.

Il me semble bien plus urgent pour la sécurité des motards de contrôler l'états des routes que l'état des motos.

- Pour ce qui est du bruit, absolument toutes les personnes possédant un dispositif d'échappement hors normes, mettront un pot homologué juste pour le contrôle technique, et remonteront leur pot non homologué le jour même une fois la formalité passée.

De même pour tous les délinquants pratiquant le rodéo en ville, pensez vous réellement qu'ils se sentiront concernés par le contrôle technique et la mise en conformité des machines ?

- Enfin bref, je trouve très dommage de maquiller de toutes autres intentions sous prétexte de la sécurité de tous, il n'y a absolument aucune logique.

La logique voudrait des infrastructures routières en meilleur état ainsi que, pourquoi pas, des stages de perfectionnement à la conduite comme j'ai pu participer il y a longtemps avec la Gendarmerie de Florac, et qui me sert et me servira toute ma vie de motard.

J'aimerais croire que ma goutte d'eau serve à quelque chose, j'aimerais croire à une esquisse de logique et de bon sens dans ce pays.

Cordialement

N° 934868 - motos de trial et d'enduro

par :

27/06/2023 21:39

J'aimerais savoir comment une moto d'enduro ou de trial homologué et possédant une carte grise et donc une assurance pourras passer au contrôle technique sachant que :

elles ont toute les deux des pneus non autorisé sur la route .

elles ne possèdent pas de clignotants , feu stop , rétroviseurs .

elles sont réservées a la compétition mais homologuées a franchir les routes sur certaine épreuves ou le permis de conduire , la carte grise et l'assurance est obligatoire.

merci

N° 934869 - La gajure de ce gouvernement

par :

27/06/2023 21:40

Ce contrôle technique, je le fais a chaque fois que je monte sur mon engin avec un passager ou pes a quoi peut il servir si ce n'est que de nous taxer une fois de plus. Ma moto est en parfait état de

fonctionnement, qu'en est il des routes que nous empruntons ?? Entre les nids de poules voire d

éléphants !! Faites l'effort de soigner nos routes avant de nous voler encore du fric. Ce contrôle tout

motard digne de ce nom le fait car c'est ça vie qui en dépend

N° 934872 - aucun intérêt

par :

27/06/2023 21:41

Une contrainte supplémentaire sans aucun intérêt pour la sécurité. Vous feriez mieux de mettre en place le contrôle technique des routes .

N° 934873 - Inutilité

par :

27/06/2023 21:41



Le contrôle technique deux roues n'est qu'une histoire d'argent que veut instituer l'Union européenne suite au lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Si ils connaissaient le monde des 2 roues ils sauraient que seulement 1% des accidents mortels sont dus au mauvais entretien du 2 roues et que tout bon motard entretient son véhicule car il sait que c'est sa première sécurité. Pourquoi ne pas instaurer un contrôle technique des routes qui sont souvent dans un état déplorable. Nouvelle mode, pour "réparer" une route on met un peu de bitume et une couche énorme de gravier dessus, route qui devient à ce moment là une vraie patinoire pour n'importe quel 2 roues (motorisé ou non). De plus qui nous dit que les machines de mesure seront adaptées aux différents 2 roues (grande différence entre un scooter et une 1000cm3), la pollution étant déjà en forte régression avec la norme EURO et la pollution sonore déjà réprimandée.\*

Pour terminer quid de la formation des contrôleurs, et quels éléments seront ils capables contrôler ?

N° 934874 - Non conformité des lieux de contrôle.

par :

27/06/2023 21:41

Exemple : Il sera impossible de mesurer correctement la bruyance sonore d'un deux roues dans un endroit telle qu'un garage, hangar etc..

Il faudra un local spécifique.

Le nombre de décibels peut varier en fonction de l'environnement, ces derniers pourront être amplifiés.

Des véhicules risquent d'être recalés parce que trop bruyants alors qu'ils sont parfaitement conformes.

Il faudra également une personne titulaire du permis de conduire moto pour pouvoir effectuer les manipulations lors des contrôles.

Certaines motos pèsent plus de 300kg.

N° 934875 - Mr

par :

27/06/2023 21:41

En 40 ans et 600 000 km de conduite moto, les situations à risque ont toujours été liées à l'état des infrastructures routières et jamais à l'état de mon véhicule parfaitement entretenu. Les statistiques des assurances aussi bien en France qu'ailleurs en Europe font le même constat pour les plus de 125 cm3. Par contre, rien pour les 50 et 125, très mal et très peu entretenu.

N° 934876 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 21:41

En la matière je suis opposé au contrôle technique des deux roues car n'apporte pas de plus valeur à la baisse de l'accidentologie des deux roues. Par contre la réfection des routes est beaucoup plus efficace en ce sens. Malheureusement ce n'est pas le contrôle technique qui améliorera l'état du réseau routier qui se dégrade de plus en plus, confère les différentes données qui montrent un recul de la qualité du réseau routier français

N° 934877 - Non conformité des lieux de contrôle.

par :

27/06/2023 21:42

Exemple : Il sera impossible de mesurer correctement la bruyance sonore d'un deux roues dans un endroit telle qu'un garage, hangar etc..

Il faudra un local spécifique.

Le nombre de décibels peut varier en fonction de l'environnement, ces derniers pourront être amplifiés.

Des véhicules risquent d'être recalés parce qu'ils sont parfaitement conformes.

Il faudra également une personne titulaire du permis de conduire moto pour pouvoir effectuer les manipulations lors des contrôles.

Certaines motos pèsent plus de 300kg.

N° 934878 - Mr

par :

27/06/2023 21:42

En 40 ans et 600 000 km de conduite moto, les situations à risque ont toujours été liées à l'état des infrastructures routières et jamais à l'état de mon véhicule parfaitement entretenu. Les statistiques des assurances aussi bien en France qu'ailleurs en Europe font le même constat pour les plus de 125 cm<sup>3</sup>. Par contre, rien pour les 50 et 125, très mal et très peu entretenu.

N° 934880 - CT 2rm

par :

27/06/2023 21:42

Quelle erreur de la part de Monsieur Clément Beaune et de ce gouvernement de ne pas faire appliquer un CT à la revente ou en cas d'accident comme nos voisins Belges, plus intelligents car tout aussi efficaces, qui répond à la demande européenne. Le CT périodique est une aberration vu le peu de kilométrage parcouru à l'année, entre 3 et 4000 kms en moto pour la grande majorité alors que la moyenne pour les voitures est de 15000 kms !!!

N° 934882 - Pourquoi une telle mesure ?

par :

27/06/2023 21:43

Parce qu'elle ne concerne pas un parc de véhicules en mauvais état, la mesure est absurde... Les motos sont généralement très bien entretenues et à part un peu de bruit, il n'y a pas grand chose à reprocher... Le contrôle technique n'y fera rien, les gens changeront leur pot avant celui-ci. Politiquement, après les 80 km/h comment faire passer une telle ineptie, cela commence à faire beaucoup avec les ZFE!!!! Les motards votent... Rappelez-vous ce qu'il s'est passé pour la vignette... Est-ce utile de continuer à faire descendre les gens dans la rue ? Augmentez plutôt les contrôles en bord de route, cela vous permettra sans doute de retrouver des motos volées et de repérer ceux qui roulent sans assurance, casque etc  
bien cordialement

N° 934884 - Contrôle technique pour les lubies

par :

27/06/2023 21:43

Ce contrôle technique ne sert à rien, beaucoup de motard roule pour le loisir avec des kilométrages qui peuvent aller de 1000 à 5000 à l'année, c'est comme ci une voiture passée un contrôle tout les 5 pleins de carburant, de plus l'Europe impose ce contrôle aux motards français, pourquoi la Hollande ne le fait pas ? Tout comme la Finlande... je suis mécanicien moto de profession et je peux certifier que les grosses cylindrées sont en très bon état général, ce qui n'est pas le cas des 50 cc qui sont dans le 3/4 du temps trafiqués avec des kits allant jusqu'à 100cc, qui roulent bien au-dessus des 45 km/h légale,

qui font un bruit de fou et qui sont des épaves roulante (pas de friens,pas d'éclairage, echappement libre... ). Donc pour résumer, ce contrôle ce trompe de cible,c'est juste une nouvelle taxe pour renflouer les caisses de l'état et rien d'autre...

N° 934885 - Aberration

par :

27/06/2023 21:44

Vous voulez instaurer un CT2RM???

Et que faites vous des infrastructures vieillissantes et non adaptés sur le territoire? Les 2 auront moins d'accidents avec un CT?

Que faites vous des poids lourds, livreurs (au camionnette vétuste et polluante), bateaux (pour les villes portuaires), avions, usines, épandage de pesticides, centre commerciaux allumés toute la nuit, déplacement des ministres en hélicoptère ou avion (avec chauffeur qui suit par la route ...oui tout ce sait), autant de déficit sa relevé ...mais évidemment ceux là sont de taille ...et demande réflexion ...

Ou alors tout ses sujets ne sont que pure brouillard pour mettre en place un nouvel impôts, une rente, taxes, prélèvements pour les français ...!!!!

Vous pliez comme des faibles devant les lobbies ....qui vous alimentent sûrement en douce ...l'argent ne vous apportera rien lors du jugement dernier ...mais vous aura rendu fou, vous rendant dépendant tél un drogué à qui il manque une dose ...et pour quoi??? Rien ...juste courir à sa perte ...tout comme vous ...!!!! Pauvre petite gens que vous êtes!!!

L'édifice des hommes c'est créer sans argent ...juste un Pierre après l'autre sens ...

Réflexion: l'argent aurait-il pu remplacer les maîtres maçon et grand architecte de notre passé ???

Réflexion de travail pour vos loges respectives.

Mériteriez vous vos agapes?!

Fraternellement.

N° 934887 - Contrôle technique Moto

par :

27/06/2023 21:44

Bonjour,

Lequel est le plus accidentogène, l'état des routes ou les motos mal entretenues?

Motards de 51 ans et motard depuis l'âge de 16 ans.

N° 934888 - Contre un contrôle technique non utile

par :

27/06/2023 21:44

Bonjour,

Le contrôle technique des deux roues motrices ne fera diminuer que très minimement les accidents en comparaison du mauvais entretien des routes de France.

La mise en place de gravillons, sur lit de bitume pour un entretien annuel sensé combler les fissures éventuelle, est bien plus dangereux pour un utilisateur de deux roues motorisé ou non. Les risques de chutes pour pertes d'adhérence ou perte de contrôle, due au tas de gravillons agglutinés en milieu et bordure de chaussée à cause de la circulation routière des VL et PL, auront des effets bien plus grave que l'absence d'un contrôle technique annuel.

Nous, motards, sommes formés à la réalisation d'un contrôle visuel et technique de notre véhicule dès notre formation en auto-école. Notre véhicule n'a pas de carrosserie pour nous protéger, son

bon état technique est donc une priorité pour notre sécurité, d'où un entretien quotidien et une surveillance de notre part dès le moindre doute pour un passage chez le mécanicien.  
Je suis totalement contre la mise en place d'un contrôle technique obligatoire qui s'apparentera plus à un raquette financier qu'à une utilité sécuritaire.

N° 934892 - Contrôle technique non efficace

par :

27/06/2023 21:46

Contrôle technique non efficace car la plupart des accidents de deux roues ne sont pas du fait d'une défaillance technique mais soit d'un tiers, souvent automobiliste, soit de l'état des infrastructures routières (nids de poules, gravillonnage excessif, rainurage, barrières de sécurité guillotines, etc). Je ne vois donc pas en quoi un quelconque contrôle technique améliorera ces différents points

N° 934893 - Mise en place du contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:46

Le contrôle technique imposé à compter de l'année prochaine envers et presque tous est la preuve qu'une nouvelle atteinte à l'individu vient d'être commise. Plus précisément à son porte feuille. Car ne nous trompons pas. C'est principalement sous couvert de la sécurité que cette nouvelle manne financière a pu voir le jour. Il est statistiquement prouvé que le motard accorde toute l'attention requise concernant l'état et l'entretien de sa moto. Les conséquences d'un manque d'intérêt à ce sujet impactent le motard beaucoup plus que le conducteur de tout autre véhicule à 4 roues. Les alternatives au CT proposées par la [association de motard] correspondent bien mieux à cette problématique de conformité européenne. Je suis donc vraiment contre cette nouvelle règle imposée. Non au. Contrôle technique !!!

N° 934894 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 21:46

Quelle erreur de la part de Monsieur Clément Beaune et de ce gouvernement de ne pas faire appliquer un CT à la revente ou en cas d'accident comme nos voisins Belges, plus intelligent car tout aussi efficace, qui répond à la demande européenne. Le CT périodique est une aberration vu le peu de kilométrage parcouru à l'année, entre 3 et 4000 kms en moto pour la grande majorité alors que la moyenne pour les voitures est de 15000 kms !!!

N° 934895 - consultation publique du C.T 2 ET 3 roues motorisé

par :

27/06/2023 21:46

bonjour,

les défaillances techniques sont responsables de 0.3% des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de fait inutile.

je demande une évaluation de l'efficacité du C.T sur la sécurité des usagers, avec la possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les 2 roues.

aujourd'hui ces plutôt l'état des routes qui devient très préoccupant.

N° 934899 - Inutile

par :

27/06/2023 21:47

les nuisances sonores déjà réprimandées,

L'inutilité du CT et bel et bien prouvé par les études mise en place concernant l'accidentologie stop au décisions sans aucun bon sens

N° 934902 - Contre le CT moto

par :

27/06/2023 21:49

Motard depuis quelques années (nombreuses), il m'est toujours apparu inconcevable de rouler avec un véhicule défaillant.

Très conscient des dangers de la pratique du deux roues,mes motos ont toujours été entretenues par des professionnels.

Je roule depuis mes 17 ans toute l'année et par (quasiment) tous les temps.

A se jour je n'ai eu que 2 accidents heureusement sans trop de gravité : le premier était du à un refus de priorité et le deuxième lié à du gravier dans un virage.

Pensez vous qu'un CT aurait évité ces accidents ?

Je reste persuadé que non!

Les études montrent clairement que la majorité des accidents sont liées à des défaillances de l'infrastructure routière pour les "grosses cylindrées".

Pour ce qui est des 50 cc, peux être que d'avantage de contrôle des forces de l'ordre, (sans que l'agent ne soit exposée systématiquement à des critiques) serait très efficace.

Quand j'étais jeune, la gendarmerie perçait le cylindre des mobylette trafiquée....

D'autres part,de nos jours,il me semble inapproprié de limiter la vitesse des 50 cc à 45 km/h alors que les constructeurs sont capables ( si ce n'est pas déjà le cas) de fabrication des parties cycle supportant des vitesses de circulation normales.

Enfin, je n'ai jamais laissé le guidon de mes motos qu'à des personnes qui étaient titulaire du permis de conduire en adéquation avec la cylindrée et en qui j'avais toute confiance.

J'ai beaucoup de mal à imaginer un contrôleur technique tester les freins de ma moto sur un banc....ma moto pèse 380 kg sur la balance et à une valeur inestimable pour moi....en cas de chute, la santé du contrôleur sera de toute évidence mise a mal.( A cause du poids de la moto). Pour la valeur de la moto c'est la santé financière du centre qui pourrait être mis à mal...

Si le véritable enjeu de cette supercherie est la sécurité des utilisateurs de deux roues, contrôlez réellement l'état des routes, doublez les rails de sécurité, punissez sévèrement les inconvénients de la route (quelques soit le nombre de roues) et éduquez correctement les jeunes conducteurs en leur expliquant la vitesse des motos,les conséquences pour nous lors d'une faute d'inattention....

J'allais oublié, mettez l'accent sur la courtoisie au volant....en plus d'éviter des accidents, ça fluidifie la circulation....

Un dernier point, vérifiez l'état de santé de tout les conducteurs de tous les âges, comme pour les poids lourds, ça limitera aussi les " pénibles" qui roulent au pas en croyant qu'ils sont seuls sur la route et qui provoque l'agacement des autres usagers ce qui peut conduire à des comportements dangereux...

Cordialement

N° 934903 - Consultation

par :

27/06/2023 21:49

Bonjour.

Rien que le mot "consultation" est une ironie car peu importe ce que les personnes penseront de VOTRE projet, vous irez au bout pour, à nouveau, faire payer un peu plus les français.

Je ne comprend pas l'utilité de contrôler les "gros cubes" qui sont, sauf cas exceptionnels, en bon voir très bon état. Formez plutôt les gendarmes ou autres représentants de l'état à diagnostiquer une moto et de l'immobilier si nécessaire que de faire payer des motards qui aiment la et leur moto. Rendez plutôt l'équipement moto obligatoire (pour rappel seul le casque et les gants le sont à ce jours) CA c'est une aberration. Quand je vois le nombre de "mobylette" et scooter modifiés ou dans des états pitoyable, là il y a quelque chose à faire.

Vous aurez donc compris que je suis contre VOTRE projet car il est, et restera, inutile dans l'immédiat car vous vous trompez de combat.

N° 934904 - Réglementer sévèrement la pollution sonore

par :

27/06/2023 21:49

Il est urgent et important de réglementer, contrôler et sanctionner sévèrement la pollution sonore des deux roues qui impacte sans aucune justification la santé publique et la tranquillité des espaces naturels

N° 934905 - Inutilité publique

par :

27/06/2023 21:49

Il est clair que le contrôle technique moto s'apparente plus à un moyen détourné de récolter encore de l'argent que de se soucier de la sécurité.

L'état des routes françaises est un calvaire sécuritaire de tout les jours pour les utilisateurs de moto. Le fait que tout les points de contrôle de sécurité d'une moto peut s'effectuer sans démontage, est une routine pour chaque motard avant son départ.

Je ne mettrai jamais ma vie en danger pour économiser sur l'entretien de ma moto qui est un objet de plaisir.

N° 934907 - CT moto

par :

27/06/2023 21:50

Bonjour

A quoi va servir un Ct moto qui va réaliser un contrôle visuel?

Au permis moto, on apprend à vérifier les points importants de sécurité.

Pour les pots modifiés (bruit), ca prend 5 min de mettre le pot d origine...

Chaque motard fait attention a l'état de sa moto car on ressent le moindre souci (usure pneus / freins) ... on n attend pas le garagiste pour le faire.

Nous avons besoin de formation (pour tous les usagers) / de routes sans danger... et non d un énième contrôle inutile.

Merci

N° 934908 - Réglementer sévèrement la pollution sonore

par :

27/06/2023 21:50

Il est urgent et important de régler, contrôler et sanctionner sévèrement la pollution sonore des deux roues qui impacte sans aucune justification la santé publique et la tranquillité des espaces naturels

N° 934911 - Inutile et discriminatoire!

par :

27/06/2023 21:51

Ce contrôle technique est parfaitement inutile et discriminatoire !

Inutile car seuls 0,2% des accidents sont dus à un défaut technique du véhicule. En outre, la pollution dégagée par les 2-roues est bien moindre qu'une voiture en raison du faible temps passé dans les embouteillages.

Inutile car il est très facile de changer son système d'échappement avant et après le contrôle.

Inutile car l'immense majorité des motocyclistes entretient scrupuleusement son ou ses véhicules.

L'intégralité des organes de sécurité est visible de l'extérieur sans démontage de pièces, ce qui n'est pas le cas d'une voiture.

Discriminatoire car les forces de l'ordre et les pouvoirs publics sont parfaitement incapables de sanctionner et d'arrêter les délinquants des banlieues pratiquant le cross-bitume sur des véhicules non homologués et non assurés. Pourquoi imposer un contrôle technique contraignant, coûteux et sans effet concret auprès des citoyens respectant la loi alors que la délinquance des banlieues rira au nez et à la barbe de la police en échappant avec une facilité déconcertante à tout contrôle ?

Ce projet de loi est un vrai scandale de société et prouve une fois de plus l'incapacité crasse de l'état Français à faire respecter sa souveraineté face à Bruxelles. Cette colère sourde qui touche des millions de Français va se répercuter tôt ou tard dans la rue, et malheureusement certainement non sans violence. Les solutions alternatives existaient pourtant, mais l'administration Française n'a pas cru bon de faire son travail pour se passer de ce contrôle technique inepte en respectant les textes Européens (mesures alternatives crédibles).

Tout se paye un jour, y compris l'incompétence.

La vaste farce et l'échec lamentable des 80 kmh ne vous a donc pas servi de leçon ? Cherchez-vous donc par tous les moyens à allumer des feux dans la société ?

Je n'arrive pas à comprendre cet entêtement à accabler les Français qui, eux, payent des impôts. Sur ce point, nul doute que les fonctionnaires de Bercy n'ont pas d'équivalent sur la planète. Félicitations ! Et surtout, bon courage pour l'avenir proche...

N° 934913 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 21:52

Quelle erreur de Monsieur Clément Beaune et de ce gouvernement de ne pas faire appliquer un CT à la revente comme nos voisins Belges, tout aussi efficace !!!

N° 934914 - Motard depuis plus de 50 ans sans aucun accident

par :

27/06/2023 21:52

Ce contrôle technique pour les motos est une ineptie totale le projet doit être abandonné et remplacé par un contrôle technique des routes et lieux accidentogènes

N° 934916 - CONTROL technique moto

par :

27/06/2023 21:53

Merci de former des contrôleurs correctement à la place de donner des dérogations

Et être précis sur les points contrôlés

Mettre un contrôle de l'état des routes et faire les réparations serait plus utile et plus sécurisant pour tous les usagers de la route

Merci

N° 934917 - M.

par :

27/06/2023 21:53

Bonjour.

Je trouve qu'un prix de 50 euros pour contrôler une moto est beaucoup trop élevé; en effet tous les éléments de sécurité sont directement visibles, le contrôleur n'a pas besoin de pont comme pour une voiture. Juste faire le tour de la moto, mesurer le bruit et la pollution ne devrait pas coûter plus de 25 euros.

En tout cas, pour faire des économies, je n'aurai plus à faire contrôler preventivement ma moto au garage, je n'aurai qu'à attendre que le contrôleur officiel me dise, tous les 3 ans, quels éléments de sécurité entretenir...

D'autre part, la mise en place du contrôle est bien plus rapide que la suppression de la loi des 100 chevaux.

Merci de me lire.

N° 934918 - Inutilité du contrôle technique deux roues, état des routes

par :

27/06/2023 21:53

Personnellement je pense que le contrôle technique moto est inutile. Un motard n'est pas suicidaire, il entretient son véhicule dans tout les cas. C'est juste une taxe inutile de plus dictée par l'UE. L'état des routes est nettement plus problématique. J'habite en haute Savoie et l'état des routes est déplorable. D'après les statistiques cet état contribue nettement plus aux accidents que l'état des motos. De par mon métier de moniteur d'auto école je constate tout les jours l'état déplorable des routes. Commencez par les remettre en état avant de vouloir appliquer des lois inutiles.

N° 934919 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 21:53

Et pour les motos électriques ça se passe comment ?

N° 934922 - Contre ce projet

par :

27/06/2023 21:54

La mise en place du contrôle technique n'apportera aucune garantie de résorber le nombre de véhicules en mauvais état, les principaux étant d'une cylindrée inférieure à 125cc. Les motocyclistes sont des gens responsables et ne compromettent pas leur sécurité en utilisant un véhicule dangereux.



N° 934923 - CT moto

par :

27/06/2023 21:54

Bonjour,

Lorsque l'on conduit une moto, on connaît l'importance du danger d'être assis sur un moteur. Il est donc logique que l'on soit très vigilant à son entretien.

Au delà de ça, effectivement, certaines motos ultra minoritaires font trop de bruit. Cela suffit il à organiser tout cela ?

Combien d'accidents de moto sont liés à une défaillance technique ???

A vous de voir ...

N° 934924 - Non au ct

par :

27/06/2023 21:54

Se contrôle technique ne sert à rien aretez vous

N° 934925 - Ct moto

par :

27/06/2023 21:54

Factuellement inutile, vrais chiffres a l'appui ! Respectez la volonté des francais qui depuis 2005 ne veulent pas dépendre de l'ue et les usagers de deux roues qui voient par cette contre reforme encore un pillage organisé de nos deniers !

NON au ct moto !

N° 934926 - CONTROL technique moto

par :

27/06/2023 21:55

Merci de former des contrôleurs correctement à la place de donner des dérogations

Et être précis sur les points contrôlés

Mettre un contrôle de l'état des routes et faire les réparations serait plus utile et plus sécurisant pour tous les usagers de la route

Merci

N° 934928 - Le CT est inefficace

par :

27/06/2023 21:55

En temps que motard, je prends déjà soin de l'entretien de ma moto, je ne veux pas me mettre en danger avec des freins défectueux, des pneus usés etc. Le CT ne changera rien à la sécurité routière, comme toutes les études le prouvent.

Je serais heureux qu'il permette de réduire les nuisances sonores, ne supportant pas les pots bruyants que certains motards ou scooteristes estiment nécessaire à leur virilité. Malheureusement, ils se contenteront de remonter le pot d'origine pour le CT, et de remettre le pot bruyant juste après. Donc encore une fois ça ne sert à rien.

N° 934930 - contre la façon dont sera exécuté le contrôle technique et un doute pour toutes les cylindrées deux,trois roues et quadricycles à moteur.

par :

27/06/2023 21:55

je possède une moto avec freinage ABS et dual système, est-ce que les centres auront les appareils adéquats? Suis très exigeant quand à l'état de ma moto et je ne pense pas laisser un inconnu la conduire et en plus si cette personne n'a jamais piloté une moto aussi puissante que la mienne ,je pense qu'il faudrait envisager un état des lieux avant et après le contrôle car il y va de ma sécurité personnelle et de la remise en main et de la fourniture d'un document après contrôle avec des explications techniques de bon niveau car j'ai déjà eu affaire à un contrôleur qui n'a même trouvé la plaque constructeur sur ma voiture et j'ai du prendre les services d'un avocat pour avoir raison!!il faudrait aussi être présent et a coté pour apprécier la qualité du contrôle; aussi peut-on croire que les deux roues qui circulent hors la loi seront concernés surtout ceux faisant des rodéos!!!

N° 934932 - contre la façon dont sera exécuté le contrôle technique et un doute pour toutes les cylindrées deux,trois roues et quadricycles à moteur.

par :

27/06/2023 21:56

je possède une moto avec freinage ABS et dual système, est-ce que les centres auront les appareils adéquats? Suis très exigeant quand à l'état de ma moto et je ne pense pas laisser un inconnu la conduire et en plus si cette personne n'a jamais piloté une moto aussi puissante que la mienne ,je pense qu'il faudrait envisager un état des lieux avant et après le contrôle car il y va de ma sécurité personnelle et de la remise en main et de la fourniture d'un document après contrôle avec des explications techniques de bon niveau car j'ai déjà eu affaire à un contrôleur qui n'a même trouvé la plaque constructeur sur ma voiture et j'ai du prendre les services d'un avocat pour avoir raison!!il faudrait aussi être présent et a coté pour apprécier la qualité du contrôle; aussi peut-on croire que les deux roues qui circulent hors la loi seront concernés surtout ceux faisant des rodéos!!!

N° 934933 - Contrôle technique abusif et sans objectif précis

par :

27/06/2023 21:56

Quels équipement pour contrôler la vitesse maximum d'un 2 roues sans banc de puissance adapté ?  
Nombre de centre de contrôle par département, on va pas faire 80 kms A/R pour aller au contrôle.  
Quid de la formation des contrôleurs aux spécificités des motos sans fiches techniques précises ?  
La dépose et repose d'un échappement bruyant se fait en 10 mn alors l'utilité ?  
Souvent les motards possèdent plusieurs motos donc 50€ x par 6 par exemple, c'est du racket...  
Comme pour la vignette moto cela sera un rejet pur et simple.

N° 934936 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:58

Un contrôle technique moto pour des vehicule dont les entretiens sont suivi tout les ans  
On voit un prix avoisinant 50 euros pour un simple contrôle visuel ce que fais le mécanicien lors des révisions

Après pour pneumatiques et bruits lors des contrôles routier nos gendarmes et policiers sont équipés pour vérifier c est 2 points

Je ne vois pas l'intérêt d un contrôle technique à par encore touchez notre porte monnaie

N° 934937 - Opposition au projet de mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues  
par :

27/06/2023 21:58

Étant motard, je m'oppose à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues car celui-ci n'est pas utile. En effet, moins de 0.3% des accidents de deux roues sont causés par une défaillance technique de la moto ce qui est très peu. Un vrai motard a conscience des risques et prend soin de sa moto en réalisant des vérifications régulièrement puisqu'il est facile de réaliser ces contrôles et en passant par des garages spécialisés si nécessaire. Selon moi le problème majeur responsable du plus grand nombre d'accidents de deux roues est l'état des routes et des structures routières. Enfin, concernant la pollution environnementale, il faut savoir que les deux roues polluent beaucoup moins que les voitures et permettent de fluidifier le trafic donc par conséquent de réduire cette pollution.

N° 934938 - Encore un racket de l'état

par :

27/06/2023 21:59

Se faire taxer sur son salaire (charges), se faire retaxer sur son travail (impôts), se faire taxer sur ses achats, (TVA), se faire taxer sur sa voiture, (carte grise, stationnement, péages), se faire taxer sur l'utilisation de son véhicule (CT auto/ moto), se refaire taxer une fois à la retraite (prélèvements), réforme des retraites qui nous vole les deux meilleures années puisque celles où l'on est le moins âgé, etc... La France est devenue une dictature démocrate. Nous nous souviendrons de Macron, et cela se paiera cash dans les urnes. Il déroule le tapis rouge aux extrêmes avec son arrogance, son mépris, son ignorance et sa stupidité. Bravo!!!

N° 934939 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 21:59

Un contrôle technique moto pour des véhicules dont les entretiens sont suivis tous les ans  
On voit un prix avoisinant 50 euros pour un simple contrôle visuel ce que fait le mécanicien lors des révisions

Après pour pneumatiques et bruits lors des contrôles routiers nos gendarmes et policiers sont équipés pour vérifier c'est 2 points

Je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle technique à par encore touchez notre porte monnaie

N° 934944 - Ct moto

par :

27/06/2023 21:59

Encore une fois les mesures mises en place visent un but qui n'est pas celui annoncé, pour sauver les motards il suffirait d'une bonne réfection des infrastructures routières, un échappement qui fait du bruit n'influence pas la bonne conduite d'une moto.

De plus comme appris lors du passage de mon permis de conduire A, je sais entretenir mon véhicule et vérifier moi-même les éléments de sécurité, ceux-ci étant facilement visibles et accessibles.

Je me prêterai à l'exercice du CT volontiers si j'en voyais l'utilité, pour preuve je fais de bonne grâce celui de ma voiture, son entretien dépassant de loin mes capacités.

La moto est une passion toute singulière et à ce titre les motards portent un amour tout aussi singulier à leurs motos et de fait, ont un soin particulier pour ces dernières.

Le CT moto n'a pas fait ses preuves dans les pays où il a cours, j'ai donc beaucoup de mal à imaginer un effet différent chez nous.

N° 934950 - 'racket organisé

par :

27/06/2023 22:01

L'état des moto c'est 0.3% des accidents contre 14 % pour l'état des routes.. Entretenez les routes.

N° 934951 - Pourquoi pas ?

par :

27/06/2023 22:02

Pourquoi ne pas faire confiance aux motards ? L'état de leur moto est leur seul gage de sécurité (avec l'équipement). Ils font le plus souvent leur entretien en concession. Pourquoi ne pas laisser à ces dernières le soin de délivrer une attestation de contrôle, ce qu'elle donne déjà à leur client sur un grand nombre d'éléments de sécurité : état des pneus, des plaquettes, des feux, batterie ....

L'accidentologie des motards est rarement du à l'état de la moto mais plus souvent à un élément extérieur : autre usager, état des routes ....

Faisons confiance aux motards, la plupart sont respectueux des autres citoyens et de leur propre vie. Poursuivons la prévention, les motards de la police nationale organise des stages de reprise en main du guidon chaque année. Poursuivons l'amélioration du réseau routier. Faisons du partage de la route un point essentiel de la conduite de véhicules à 2 ou 4 roues.

Les états qui ont mis en place le Ct2r n'ont pas vu évoluer les considérations de base, accidentologie, nuisances sonores ... Faites confiance aux motards et laissez cette liberté qui nous est chère. Merci d'avoir pris le temps de lire ces quelques mots.

N° 934952 - Validation contrôle technique

par :

27/06/2023 22:02

Je valide à 100% cette loi sur le contrôle technique des 2 roues. En espérant que cela permettra de diminuer les bruits des 2 roues et me permettre de vivre et dormir sans bruits assourdissants.

N° 934956 - Contrôle technique pour rien

par :

27/06/2023 22:05

Je suis mecanicien moto de profession,et je peux confirmer que les motos de grosse cylindrée, sont toujours bien entretenu par leur propriétaire qui les bichonne, comme leur femme... Ce qui n'est pas le cas des 50cc ,qui sont à 90% trafiqué avec des kits allant jusqu'à 100cc,et qui roule à des vitesses bien au dessus des 45 km/h légal, et qui sont en général des épaves roulante (pas de freins,pas d'éclairage, immatriculation masqué, échappement libre...). De plus ,l'Europe dit imposer un contrôle technique pour les 2 roues de plus de 125cc à tout les États membres, alors pourquoi les pays - Bas,ainsi que la Finlande ne font pas de contrôle sur leur 2 roues? Ce contrôle technique ce trompe de cible,il ne sert strictement à rien dans la prévention routière, tout comme pour le climat... c'est juste une appellation pour une nouvelle taxe. Pour terminer, la majorité des motards roulent pour le loisir, ils parcourent entre 1000 à 5000 kms/ans,s'est comme ci une voiture passe un contrôle technique tout les 5 à 6 pleins de carburant, complètement absurde...

N° 934958 - D'abord mes routes

par :

27/06/2023 22:05

Sur les routes intra urbaines comme , Nice l'état de la chaussée est très accidentogène  
Des coins saillants tout au long du parcours représentent de multiples dangers

N° 934960 - Abandon du projet de décret.

par :

27/06/2023 22:06

Bonjour, je suis contribuable et motard. Je ne comprends pas la volonté de vouloir imposer en France le contrôle technique pour les motos. En effet, nous savons que les accidents des "deux-roues-motorisés" ne sont pas causés par un mauvais état de la moto mais plutôt à cause du manque d'entretien de nos routes! Nos voisins Allemands ont ce contrôle technique moto depuis environ 25 ans . Ça n'a en rien supprimé le problème du bruit de certains. De part les enseignements du permis moto j'ai appris à faire les contrôles de sécurité moi même et je n'hésite pas à confier ma moto à mon concessionnaire qui la vérifie mieux que quiconque. La pollution des motos ne compte que pour 0.5% des transports. Ce projet me semble absurde à part peut-être pour satisfaire la seule cupidité des acteurs du contrôle technique et leur lobbie.

Comptant sur votre intégrité d'élus de la république, salutation d'un contribuable motard.

N° 934968 - Control technique moto

par :

27/06/2023 22:07

Se control n'a aucun intérêt !!!ni pour la sécurité, la pollution ou le bruit !!!!cela na rien changé pour les pays européens qui l on mis en place !!!juste des dépenses inutiles en plus, l etat devrait s'occuper des routes dans un état pitoyable par endroits !!!un ct poussé par des associations parisiennes et des groupes de control technique qui ne voit que leur intérêt !!!!encore une minorité qui veulent imposer à une majorité !!!et on continue encore et encore !!!50€ pour un ct motos qu elle arnaque !!celui-ci peut être fait en 10 minute!!je n est pas besoins de se ct une moto est plus facile d'accès !!!et bientôt se sera les vélos les remorques les trottinettes et pourquoi les chaussures (ça peu glisser si ces lisse)

N° 934970 - Racket ?

par :

27/06/2023 22:09

69 ans j'ai du avoir une trentaine de motos différentes (permis en 79) et j'en possède 4, 2 utilisées régulièrement et 2 en cours de remontage.

La plupart des entretiens et des opérations mécaniques sont réalisées par moi même et avec passion. Soucieux de ma sécurité et de celle des autres, je ne me suis jamais trouvé en difficulté par des choix mécaniques de basse qualité.

Connaissant bien ce milieu, je ne vois pas vraiment ce que va apporter le CT, d'autant que les études ont démontré le peu d'implications des causes techniques.

Il semble que le côté mercantile (chiffre d'affaire ?) prime . La réduction de l'espace des libertés, un contrôle de plus en plus "serré ", stationnement, ZFE, police, radar...bref, on peut se demander où tout va s'arrêter.

Supprimer les 2 roues, les motards et les gens qui en vivent?

Et pourtant, ils sont loin d'être tous seulement bruyants et indisciplinés ...

C'est aussi un excellent moyen de limiter les encombrements et par la même la pollution.

Domage...de se mettre à dos toute une population alors que bien d'autres priorités attendent...

N° 934972 - CT 2RM

par :

27/06/2023 22:09

Pourquoi imposer un contrôle technique alors que le pourcentage d'accidents liés à un mauvais entretien du véhicule est dérisoire.

N° 934974 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:09

C'est surtout du business pour faire du fric, il y a moins d'accident alors qu'il y a plus de deux roues en service. Parcontre l'état des routes est déplorable et devient dangereux et pour les automobilistes et les motocyclistes. Ce qui va se passer c'est que beaucoup de motards ont plusieurs motos.. demain il n'en n'auront plus qu'un, moins d'assurance, moins d'entretien, moins de circulation, moins de Tva...

N° 934977 - Avis sur le CT des deux roues motorisés

par :

27/06/2023 22:10

Il me semble inefficace pour la sécurité des 2 roues motorisés, vu le nombre d'accident très peu représentatif des motocyclettes, cyclomoteur ect pour cause de mauvais entretien des véhicules, il y aurait d'autres moyens beaucoup plus intéressants ; la prévention par exemple, un stage gratuit d'une matinée sur les dangers de la route, le respect des normes de bruit, de sécurité investir et vérifier l'état de nos routes, prenez l'exemple de l'Espagne ou le réseau routier (hors péages autoroute) est bien plus entretenu qu'en France, si le bruit est en cause, légiférez et prenez des mesures sur le bruit, les 2 roues sont un moyen pour beaucoup de gain de temps en agglomération mais aussi et surtout un plaisir, Je suis collectionneur, j'entretiens mes machines je fais 10 à 15 000 km par an en bon père de famille et vais devoir payer un contrôle qui ne sert à rien pour ma sécurité ni pour celles des autres usagers 2 roues, juste parce que c'est la mode en Europe ! D'autant qu'un contrôle visuel pour 50 euros, c'est trop cher ! A la rigueur un contrôle en cas de vente de véhicules, mais pas périodique, comment vont faire les prioritaires de moto de trial, d'enduro, qui ne sont pas vendus systématiquement avec des clignotants car un peu comme un engin agricole ne circulent que dans des terrains spécifiques ? Y aura-t-il différents niveaux d'équipement à détenir sur la machine, tout est trop flou, il faudrait renoncer à ce contrôle. Merci et bonne journée

N° 934978 - Racket ?

par :

27/06/2023 22:10

69 ans j'ai du avoir une trentaine de motos différentes (permis en 79) et j'en possède 4, 2 utilisées régulièrement et 2 en cours de remontage. La plupart des entretiens et des opérations mécaniques sont réalisées par moi-même et avec passion. Soucieux de ma sécurité et de celle des autres, je ne me suis jamais trouvé en difficulté par des choix mécaniques de basse qualité. Connaissant bien ce milieu, je ne vois pas vraiment ce que va apporter le CT, d'autant que les études ont démontré le peu d'implications des causes techniques.

Il semble que le côté mercantile (chiffre d'affaire ?) prime . La réduction de l'espace des libertés, un contrôle de plus en plus "serré ", stationnement, ZFE, police, radar... bref, on peut se demander où tout va s'arrêter.

Supprimer les 2 roues, les motards et les gens qui en vivent?

Et pourtant, ils sont loin d'être tous seulement bruyants et indisciplinés ...

C'est aussi un excellent moyen de limiter les encombrements et par la même la pollution.

Domage... de se mettre à dos toute une population alors que bien d'autres priorités attendent...

N° 934980 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 22:11

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues Remarquez ... On peut être ministre et continuer à se tripoter le zizi. Moi, j'en connais qui font les deux ! Et je pense pas que 2 trous du culs soient plus efficace qu'un seul. Et je dirais même, faut toujours que vous veniez foutre votre merde vous

N° 934984 - Utilité d'un contrôle technique moto?

par :

27/06/2023 22:12

0,3% des accidents de 2 roues (incluant les 50cm<sup>3</sup> jusqu'à 125cm<sup>3</sup>) sont dus à un défaut d'entretien du véhicule; 16% sont dus au mauvais état des infrastructures des voies de circulation. En tant que motard, personne ne touche ma moto. Ce n'est pas un simple véhicule. C'est l'objet de ma passion. Et à part mon mécanicien que j'ai moi même choisi, personne ne touche à ma moto, ni monte dessus, ni la touche!! et comme de nombreux motards (je pense probablement une très grosse majorité) ça sera ainsi!! Donc pas de contrôle technique pour me dire ce que mon mécanicien m'a déjà dit. L'état de nos motos c'est notre sécurité et notre vie. Nous n'avons besoin de personne qui vienne nous taxer pour nous dire qu'elle est bien entretenue et qu'elle est totalement sécuritaire. La moto n'est pas un véhicule pour aller d'un point A à un point B, mais un objet de passion pour des passionnés.

N° 934985 - Avis sur le CT des deux roues motorisés

par :

27/06/2023 22:12

Il me semble inefficace pour la sécurité des 2 roues motorisés, vu le nombre d'accident très peu représentatif des motocyclettes, cyclomoteur ect pour cause de mauvais entretien des véhicules, il y aurait d'autres moyens beaucoup plus intéressants ; la prévention par exemple, un stage gratuit d'une matinée sur les dangers de la route, le respect des normes de bruit, de sécurité investir et vérifier l'état de nos routes, prenez l'exemple de l'Espagne où le réseau routier (hors péages autoroute) est bien plus entretenu qu'en France, si le bruit est en cause, légiférez et prenez des mesures sur le bruit, le 2 roues est un moyen pour beaucoup de gain de temps en agglomération mais aussi et surtout un plaisir,

Je suis collectionneur, j'entretiens mes machines je fais 10 à 15 000 km par an en bon père de famille et vais devoir payer un contrôle qui ne sert à rien pour ma sécurité ni pour celles des autres usagers 2 roues, juste par ce que c'est la mode en Europe !

D'autant qu'un contrôle visuel pour 50 euros, c'est trop cher !

À la rigueur un contrôle en cas de vente de véhicules, mais pas périodique, comment vont faire les prioritaires de moto de trial, d'enduro, qui ne sont pas vendus systématiquement avec des clignotants car un peu comme un engin agricole ne circulent que dans des terrains spécifiques ?

Y aura t'il différents niveau d'équipement a détenir sur la machine, tout est trop flou , il faudrait renoncer à ce contrôle.  
Merci et bonne journée

N° 934986 - Contre le contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:13

Ça fait 45 ans que je roule en moto et je n'ai pas besoins de contrôle technique pour me dire si ma moto est en bon état

L'état des routes en france qui ce dégrade de plus en plus est bien plus accidentogène. Les accidents du au mauvais état des motos est tres rares

Non au contrôle technique moto

N° 934988 - CT motos

par :

27/06/2023 22:13

- Vivant en couple avec 3 enfants, nous avons à ce jour 2 voitures et 4 motos. Rien que pour nos 2 roues le montant à payer sera donc approximativement de 200 euros !!?

- Nous sommes formés et sensibilisés dès le permis à vérifier les éléments de sécurité de notre véhicule : pourquoi le faire faire par une agence ?

- les nouvelles motos dont les tarifs ont quasi doublés depuis les années 2000 sont plus économiques en essence, font moins de bruit, et suivent les normes pollution. Alors pourquoi ne pas laisser le temps faire disparaître les véhicules les plus anciens ?

- Notre garagiste 2 roues vérifie également les éléments de sécurité lorsque nous lui apportons nos véhicules (tous les ans ou tous les 5 à 6000 kms pour les pneus)

- nos véhicules nous servent uniquement en loisirs et donc roulent peu. Nous allons donc payer à coup sûr 50 Euro après 3 ans pour moins de 5000 kms ?!

- pourquoi un CT alors que des mesures alternatives ont été apportées par la [association de motard] et validées par le gouvernement ?

- l'hiver nos véhicules sont en hivernage et ne roulent pas

- Je ne veux absolument pas confier nos véhicules à des non motards. Car je ne vais pas faire la manutention des 4 ou 5 motos pour ces gars qui sont franchement déjà mauvais dans le secteur automobile....

- Si chutes ou autres, qui va payer les dégâts ?

- Parlons accident : quid de l'état des routes (nids de poules....) qui est la 1ère cause d'accidents.

- Tous les accessoires montés (meilleurs freins, meilleur suspension, top case,.....) vont je l'espère pas nous coûter une contre-visite.

- Quid des garages ? Je ne vais pas faire ne serait ce que 30 kms sur la 50 cm3 de mon fils ni acheter une remorque juste pour un CT inutile.

Conclusion : arrêtez cette mascarade européenne et de "fausse écologie". Les nouveaux onéreux véhicules remplaceront les anciens avec le temps et nous motards, nous savons vérifier tous les éléments de sécurité qui sont visibles contrairement aux voitures.

N° 934990 - Mais à quoi bon ?

par :

27/06/2023 22:14

Bonjour,



Étant donnée la possibilité de la France de déroger à ce contrôle technique moto en mettant en place d'autres alternatives (bien plus efficaces pour sauver des vies !), quel est l'intérêt de ce CT sinon d'enrichir les lobbies des centres de contrôles en MENTANT aux français ?

En effet, seuls 0.3% des accidents seraient imputables à des défaillances techniques du véhicule selon l'étude Européenne indépendante MAIDS, contre près de 30% causés par les infrastructures. Celles-ci relèvent désormais de la responsabilité des collectivités locales qui n'en ont pas les moyens. Il s'agirait de commencer par là !

De plus, les centres de contrôles ne sont pas équipés, et leurs personnels non formés aux 2RM ; de tels investissements ne pourront se faire dans l'ensemble des centres de contrôles du territoire, impliquant des "déserts" de centres, obligeant les usagers à parcourir de longues distances (émissions de CO2 inutiles, merci bien). Et, une fois encore, ce sont les Français des zones rurales qui seront pénalisés. De plus, n'est-il pas stupide et imprudent de laisser des contrôleurs non titulaires du permis A manipuler des engins de 200 à 300kg sans les compétences et l'expérience indispensables ?

Le permis A permettant l'usage de 2RM dispose déjà d'épreuves éliminatoires concernant les "vérifications" que chaque motard effectue systématiquement avant chaque utilisation (état des pneus, freins, éclairage...). Quel intérêt alors d'un simple contrôle visuel par les centres de CT, dès lors que les usagers eux-mêmes ont été formés et sensibilisés à ces vérifications ?

Il est avancé un tarif d'un cinquantaine d'euros, soit le tarif du contrôle auto, peu ou prou. Pour un simple contrôle visuel (déjà effectué par l'utilisateur), c'est excessivement cher !

Enfin, le texte avancé ("projet d'arrêté, annexe I") ne tient absolument pas compte des spécificités des 2RM : essuie-glace ?? Portes et ouvrants ?? Vitrages ?? Frein de stationnement ?? Le législateur sait-il ce qu'est un 2-Roues-Motorisé ? Est-il donc, en conséquence, à même de décider unilatéralement de la pertinence d'un contrôle technique 2RM ?

N° 934996 - Avis sur le CT des deux roues motorisés

par :

27/06/2023 22:16

Il me semble inefficace pour la sécurité des 2 roues motorisés, vu le nombre d'accident très peu représentatif des motocyclettes, cyclomoteur ect pour cause de mauvais entretien du véhicules, il y aurait d'autre moyens beaucoup plus intéressants ; la prévention par exemple, un stage gratuit d'une matinée sur les dangers de la route, le respect des normes de bruit, de sécurité investir et vérifier l'état de nos routes, prenez l'exemple de l'Espagne ou le réseau routier (hors péages autauroute) est bien plus entretenu qu'en France, si le bruit est en cause, légiférez et prenez des mesures sur le bruit, le 2 roues est un moyens pour beaucoup de gain de temps en agglomération mais aussi et surtout un plaisir,

Je suis collectionneur, j'entretiens mes machines je fais 10 à 15 000 km par ans en bon père de famille et vais devoir payer un contrôle qui ne sert à rien pour ma sécurité ni pour celles des autres usagers 2 roues, juste par ce que c'est la mode en Europe !

D'autant qu'un contrôle visuel pour 50 euros, c'est trop chère !

À la rigueur un contrôle en cas de vente de véhicules, mais pas périodique, comment vont faire les prioritaires de moto de trial, d'enduro, qui ne sont pas vendus systématiquement avec des clignotants car un peu comme un engin agricole ne circulent que dans des terrains spécifiques ? Y aura-t-il différents niveaux d'équipement à détenir sur la machine, tout est trop flou, il faudrait renoncer à ce contrôle.

Merci et bonne journée

N° 934998 - Quelle honte

par :

27/06/2023 22:16

Quelle honte ce projet de CT, qui sera inutile en plus de massacrer le peu de foi qu'il nous restait envers nos élus et l'Europe... poussé par des lobbies, et quelques dizaines d'écologistes furieux, on va aller ennuyer 4 millions de personnes, sans aucun effets positifs prouvés. L'accidentologie ? Elle n'est pas due à l'état des 2 roues. Le bruit ? Un échappement se change en 5 minutes. La pollution ? Sérieusement... plus personne ne croit encore les stats bidonnées de la Mairie de Paris qui comparent aux émissions des voitures des émissions "par litre d'essence consommé" (et comme un 2 roues consomme 3 fois moins qu'une voiture)... Tout ceci est ridicule, les conflits d'intérêt flagrant, jusqu'à l'Etat qui préfère récupérer 10€ de TVA par contrôle technique que de procéder à des contrôles routier et une sécurisation des infrastructures routières... une vraie honte.

N° 934999 - Objections a la mise en place du contrôle technique des deux roues

par :

27/06/2023 22:16

Les deux roues sont utilisés pour une majorité en loisir ou en deuxième véhicules. L'usage est donc très limité pour la plupart et peu ou pas utilisés en hiver. Une visite annuelle chez un concessionnaire est effectuée pour un changement de pneus ou vidange ou révision et un contrôle visuel est systématiquement fait. un contrôle technique vient donc faire doublon ou devrait être effectué par le concessionnaire lors de la révision. Les mobylettes anciennes qu'il a fallu faire immatriculer pour être en conformité avec la loi ne peuvent pas rentrer dans le cadre d'un contrôle technique car la conception de départ ne le permet pas par exemple en raison de l'absence de compteur de vitesse sur de nombreux modèles ainsi que de clignotants, la plupart ne possèdent pas la carte grise collection mais il s'agit toutefois de véhicule du patrimoine a usage très limité. Un conducteur d'un deux roues motorisés a conscience de sa vulnérabilité et ne joue pas avec la sécurité de son véhicule mais au contraire l'améliore bien souvent avec les meilleurs pneumatiques, les meilleurs durites de frein etc.. et le meilleur équipement du pilote, casque gant blouson etc.. La minorité qui nargue la population et les autorités avec des deux roues trafiqués ne présenteront pas leur deux roues au contrôle mais auront pénalisés tous les autres ce qui constitue une injustice majeure.

Enfin les deux roues tous terrains enduros, trials deviennent automatiquement hors la loi puisque leur conception spécifique est plus adaptée à la conduite en pleine nature qu'en agglomération mais il faut bien pouvoir a certains moments emprunter un peu de voie carrossable .

Enfin l'accès aux centres de contrôle technique est bien compliqué en fonction du lieu où on habite et tous le monde ne peut pas posséder une remorque dédiée à cet usage en ce qui concerne les mobylettes ou engins orientés tous terrains.

Pour terminer il y a une grande diversité des deux roues motorisés et un grand nombre d'usages différents, créer un contrôle technique c'est exclure une partie des motards et va rendre une partie d'entre eux hors la loi.

Un contrôle technique à la revente aurait été bien accepté en revanche.

N° 935000 - Du repos pour nos oreilles

par :

27/06/2023 22:16

J'espère que cela aboutira à mieux contrôler le bruit, notamment des 50cc qui est parfois insupportable

N° 935001 - Contre

par :

27/06/2023 22:17

Contre le contrôle technique moto au vu du soin apporté dans l'entretien de mes deux roues, la moindre erreur pouvant être fatale pour le motard et l'entretien étant déjà assez coûteux et complet pour y rajouter un contrôle technique

N° 935004 - encore une décision unilatérale

par :

27/06/2023 22:17

Comme nous y sommes bien habitués , voila encore une nouvelle ponction , directement dans nos poches pour satisfaire une poignée de bureaucrates.  
Tous les motards diront la même chose , quand on roule en moto on est conscient d'être plus exposé , les organes de sécurité sont donc TOUJOURS efficaces , bien sûr il y a des exceptions , mais c'est comme dans tous les domaines , les politiques sont ils tous des fraudeurs comme M Cahuzac ? pour le coup je ne sais pas trop !  
la Belgique a réfléchi avec les usagés et a trouvé un compromis qui semble pertinent : un contrôle technique en cas de vente.

N° 935006 - NON AU CT MOTO,

par :

27/06/2023 22:18

Encore une directive européenne qui  
Ne fait que mettre en colère une partie de la population.  
Les gains financiers sont énormes , tout le monde l'aura compris et ils profiteront aux grandes sociétés comme [réseau de contrôle technique]...  
Si encore des études montraient son utilité, mais il n'en est rien.  
Le fric, toujours le fric.  
J'ai une moto de 30 ans en parfait état et serein d'esprit je sais que c'est indispensable pour ma sécurité.  
Cette dernière étant bien plus mise en difficulté avec l'état des routes....mais là pas d'argent pour rénover, plus facile d'aller ponctionner mes poches.  
Pour moi c'est clair, les motards doivent être solidaires et boycotter.  
Si l'Europe c'est ça alors elle n'aura plus ma voix dès 2024.

N° 935007 - Inutilité de la mise en place du CT 2 et 3 roues

par :

27/06/2023 22:18

Bonjour, la mise en place du CT pour les 2 et 3 roues me paraît être une aberration. En effet, comme les chiffres le montrent, le défaut d'entretien d'un 2 roues n'entre en compte que dans 0.3% des accidents. Quand bien même, le CT sera rendu obligatoire, celui-ci n'apportera absolument rien à la sécurité des motards, tout en leur retirant quelques dizaines d'euros au mieux. L'ensemble des points techniques qui sera vérifié, est déjà vérifié régulièrement par le motard et par son garagiste, chez qui il se rend régulièrement au moins tous les 10000 km voire une fois par an. Une moto mal entretenue ce n'est pas juste une poubelle roulante comme pourrait l'être une voiture mal entretenue, c'est également un cercueil pour son pilote (et potentiellement pour les autres usagers de la route). Ce qui est d'autant plus aberrant c'est l'argumentaire comme quoi le CT permettra de réduire les nuisances sonores / de sortir de la circulation les véhicules trop polluants. Dans le premier

cas, n'importe quel motard fera l'effort de prendre 30min pour démonter, puis remonter son pot d'échappement homologué ou non, avec ou sans chicane, avant puis après le passage du CT. Il n'y aura donc aucune amélioration concernant ces nuisances sonores. Dans le deuxième cas, les normes anti pollution sont déjà respectées par l'ensemble des véhicules récents, et les plus anciens sont toujours moins polluants que des voitures de la même époque, si l'on compare leur utilisation respective de quelques milliers de kilomètres par an pour une moto versus plusieurs dizaines de kilomètres par an pour une voiture.

Enfin, dernier point vraiment ridicule, concerne les deux et trois roues de moins de 125 cm<sup>3</sup>, notamment les petits scooters 50cm<sup>3</sup>. Pourquoi seraient ils excusés du CT ? ce sont très souvent les véhicules les moins bien entretenus. Bien qu'ils n'aillent pas sur l'autoroute ou les voies rapides, ils sont souvent trafiqués et avec des kits de puissance. Loin de moi l'idée de les inclure dans les CT. C'est pas parce qu'on tape sur une catégorie d'utilisateurs qu'on doit mettre tout le monde dans le même panier. Mais je suis simplement perplexe sur les arguments avancés pour défendre les petits scooters, qui me semblent vraiment trop biaisés pour taper uniquement sur les motards et scooteristes de plus grosses cylindrées, qui comme nous le savons, sont les plus grands délinquants de la route et les personnes les plus détestées de l'univers après les utilisateurs de trottinette électrique.

Alors je comprends bien que l'Europe fait pression (à tort). Mais permettez moi de douter de la capacité des centres et opérateurs du CT à manipuler correctement une moto s'ils n'ont même pas leur permis A et qu'ils n'ont pas les outils / ponts à disposition. Pourquoi leur imposer ces dépenses ? Pour mieux nous faire raquer, nous les utilisateurs de deux roues ? Pourquoi ne pourrions nous pas envisager plutôt que les garages moto qui s'occupent eux mêmes des révisions de nos véhicules, se chargent de délivrer un certificat équivalent à un CT ? Donc des mécanos, calés en bécane, ça paraît tellement plus logique... Et beaucoup moins punitif.

N° 935008 - Mon Avis sur le CT des deux roues motorisés

par :

27/06/2023 22:19

Il me semble inefficace pour la sécurité des 2 roue motorisés, vu le nombre d'accident très peu représentatif des motocyclettes , cyclomoteur ect pour cause de mauvais entretien du véhicules, il y aurait d'autre moyens beaucoup plus intéressants ; la prévention par exemple, un stage gratuit d'une matinée sur les dangers de la route , le respect des normes de bruit , de sécurité investir et vérifier l'état de nos routes , prenez l'exemple de l'Espagne ou le réseau routier (hors péages autaroute) est bien plus entretenu qu'en France , si le bruit est en cause , légiférez et prenez des mesures sur le bruit , le 2 roues est un moyens pour beaucoup de gain de temps en agglomération mais aussi et surtout un plaisir,

Je suis collectionneur , j'entretiens mes machines je fais 10 a 15 000 km par ans en bon père de famille et vais devoir payer un contrôle qui ne sert a rien pour ma sécurité ni pour celles des autres usagers 2 roues, juste par ce que c est la mode en Europe !

D'autant qu'un contrôle visuel pour 50 euros , c'est trop chère !

A la rigueur un contrôle en cas de vente de véhicules, mais pas périodique , comment vont faire les prioritaires de moto de trial ,d'enduro , qui ne sont pas vendus systématiquement avec des clignotants car un peu comme un engin agricole ne circulent que dans des terrains spécifiques ? Y aura t'il différents niveau d'équipement a détenir sur la machine, tout est trop flou , il faudrait renoncer à ce contrôle.

Merci et bonne journée

N° 935009 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:19

Je suis très remonté de l'instauration du contrôle technique moto puisque celui-ci est mis en place sans aucuns arguments valables et que d'autres solutions en rapport avec la sécurité routière existent comme revoir l'état désastreux de notre infrastructure routière nationale.

Ce choix vous ne l'avez pas fait et vous avez préféré privilégier les lobbys de l'Union européenne. Puisque vous justifiez cette mise en place en vous cachant derrière une directive européenne, à titre personnel mes votes, aussi bien nationaux que européens, iront désormais en faveur de partis anti-européen moi qui étais pourtant un européen convaincu vous m'en avez dégoûté.

A 3,9 millions de deux roues motorisés en France et une communication active chez les motards, ça laissera une trace indélébile sur tout les acteurs qui auront permis la mise en place du contrôle technique moto notamment quand il faudra aller voter... le gouvernement en place comme ceux qui ont déjà exercés dans le passé.

Bravo par vos actions de lobbying vous pouvez être fier de vous, les extrêmes n'ont jamais été aussi proche de gagner le pouvoir niveau national comme européen.

motard depuis presque 20ans.

N° 935010 - NON AU CT MOTO,

par :

27/06/2023 22:19

Encore une directive européenne qui

Ne fait que mettre en colère une partie de la population.

Les gains financiers sont énormes, tout le monde l'aura compris et ils profiteront aux grandes sociétés comme [réseau de contrôle technique]...

Si encore des études montraient son utilité, mais il n'en est rien.

Le fric, toujours le fric.

J'ai une moto de 30 ans en parfait état et serein d'esprit je sais que c'est indispensable pour ma sécurité.

Cette dernière étant bien plus mise en difficulté avec l'état des routes....mais là pas d'argent pour rénover, plus facile d'aller ponctionner mes poches.

Pour moi c'est clair, les motards doivent être solidaires et boycotter.

Si l'Europe c'est ça alors elle n'aura plus ma voix dès 2024.

N° 935013 - le contrôle technique des deux roues.

par :

27/06/2023 22:20

Bonjour,

Faire passer le contrôle technique ne servira strictement à rien en terme de sécurité routière, les chiffres sont clairs sur le minuscule pourcentage relevé chez les assurances sur la mise en cause de l'état des deux roues dans des accidents de la route.

Il y a au contraire une diminution depuis ces dernières années sur les accidents des deux roues alors qu'il y en a de plus en plus.

L'état ferait mieux de s'occuper de l'état des routes qui est parfois catastrophique ou installer sur chaque route une glissière pour motard de façon à ce que nous puissions être sécurisés et non tués en cas de collision avec les glissières classiques.

Les motos émettent que très peu d'émission de CO2 contrairement aux voitures et aux bateaux de

Croisières qui eux sont les plus gros pollueurs.

Que l'état s'occupe des priorités qu'elle a sous les yeux au lieu de s'attaquer à une minorité de motards, grâce à nous il y a une fluidité sur les routes et par conséquent moins de pollution, au lieu de faire passer ce contrôle technique il est préférable de prendre en compte les Mesures alternatives que l'état devait mettre en place depuis l'année dernière.

En espérant être entendu.

Cordialement.

N° 935016 - Ce n'est pas la priorité, et pas adapté

par :

27/06/2023 22:20

Le contrôle technique des 2RM n'est pas la priorité: cela ne fera pas diminuer le nombre d'accidents, encore moins de morts ! Un CT sur les moins de 50cc serait plus utile car ce n'est pas la même population. De plus, des aides/obligations de port de blouson/dorsale pourrait être très bien !

N° 935019 - Enfin !

par :

27/06/2023 22:21

Enfin la mise en application de la réglementation européenne soucieuse du bien être des habitants. Tout comme les voitures, le contrôle technique aux 2RM doit être mis en place pour préserver la sécurité routière (sur-représentation des 2RM dans les victimes), la pollution de l'air, et le bruit. Pourquoi une périodicité de 5 ans puis 3 ans, moins contraignante que pour les voitures, alors que des modifications de mécanique entre 2 contrôles est tellement facile à opérer sur des 2RM ?

N° 935022 - le contrôle technique des deux roues.

par :

27/06/2023 22:22

Bonjour,

Faire passer le contrôle technique ne servira strictement à rien en terme de sécurité routière, les chiffres sont clairs sur le minuscule pourcentage relevé chez les assurances sur la mise en cause de l'état des deux roues dans des accidents de la route.

Il y a au contraire une diminution depuis ces dernières années sur les accidents des deux roues alors qu'il y en a de plus en plus.

L'état ferai mieux de s'occuper de l'état des routes qui est parfois catastrophique ou installer sur chaque route une glissière pour motard de façon à ce que nous puissions être sécurisés et non tués en cas de collision avec les glissières classiques.

Les motos émettent que très peu d'émission de CO2 contrairement aux voitures et aux bateaux de Croisières qui eux sont les plus gros pollueurs.

Que l'état s'occupe des priorités qu'elle a sous les yeux au lieu de s'attaquer à une minorité de motards, grâce à nous il y a une fluidité sur les routes et par conséquent moins de pollution, au lieu de faire passer ce contrôle technique il est préférable de prendre en compte les Mesures alternatives que l'état devait mettre en place depuis l'année dernière.

En espérant être entendu.

Cordialement.

N° 935024 - Encore un truc pour nous soutirer de l'argent

par :

27/06/2023 22:22

Le contrôle technique pour les 2 roues est totalement inutile. Je connais peu de motard qui ne vérifie pas régulièrement les organes de sécurité de leur montures, contrairement aux automobilistes. Au lieu de s'inquiéter sur l'état de nos machines faudrait peut être s'inquiéter de l'état des routes et des infrastructures, s'inquiéter de baisser la tva sur les équipements (casque, gants, blouson, .....)  
Et c'est plus facile de racketter les motards plutôt que de s'occuper des petits C ..... qui roule sur des machines non homologuées, sans casque sans assurance et sans permis. Et cela reste impuni s'ils se font attraper!!!

N° 935025 - Merci pour nos oreilles et notre sommeil !

par :

27/06/2023 22:23

J'espère que ce sera une façon de lutter contre les nuisances sonores des motards irrespectueux qui trafiquent leur véhicule pour faire plus de bruit !

N° 935026 - Inutile

par :

27/06/2023 22:23

Je suis motard depuis 44 ans sans interruption, je ne vois aucune utilité de ce contrôle sachant que je connais mes véhicules et que je vérifie tout les points de sécurité pneus freins etc connaissant les risques aucun motard qui se respecte ne transige sur ces points. Il serait plus utile de baisser la tva sur les équipements de sécurité.

N° 935027 - Inutile

par :

27/06/2023 22:23

Je suis motard depuis 44 ans sans interruption, je ne vois aucune utilité de ce contrôle sachant que je connais mes véhicules et que je vérifie tout les points de sécurité pneus freins etc connaissant les risques aucun motard qui se respecte ne transige sur ces points. Il serait plus utile de baisser la tva sur les équipements de sécurité.

N° 935028 - HONTEUX

par :

27/06/2023 22:23

Piller le peuple, piller les motards qui ne vous demandent rien.

Combien de temps encore allez vous détruire nos libertés et notre vie impunément ?

N° 935030 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:24

Mais pourquoi ?

Nous motards nous entretenons nos motos pour circuler avec le plus de sécurité possible.

Chaque 8000 km j'ai une révision à faire sur mon fat bob. Chaque fois c'est 300 euros en moyenne et plus les kilométrages montent, plus ça coûte cher car le mécano contrôle minutieusement l'état de la moto.

Faut arrêter avec ce contrôle technique, ça ne sert à rien...une fois par an, nos motos vont au garage en entretien. On les bichonne pour prendre du plaisir et c'est un budget donc pas besoin d'en rajouter. Merci d'entendre le message, une grogne supplémentaire n'est pas nécessaire

N° 935033 - Vous ne réglerez pas le problème du bruit.

par :

27/06/2023 22:25

Ainsi donc, trois parisiennes associations ont réglé une fois pour toutes le problème du bruit pour toute la France, car on est bien d'accord, il ne s'agit pas de sécurité ici.

Il s'agit aussi d'argent, le lobbying d'une grande marque de contrôle technique à porté.

Vous avez choisi la facilité de vous plier à des gens qui quand il parlent de la banlieue c'est pour parler du grand paris (j'utilise les minuscules à dessein).

Trois parisiennes associations, dont certains qui y adhèrent parlent déjà d'interdire les grosses cylindrées "parce que cela fait du bruit", étape prochaine après le contrôle technique ?

J'ai toujours respecté les normes en vigueur, en matière de bruit, et là vous me dites que j'ai eu tort ?

Cela ne règlera pas le problème du bruit, mais cela clivera encore plus la société.

Un banlieusard, usager du RER B, mais qui lui peut parler de moto, après près de 40 ans de permis A.

Au fait, et si on parlait de l'immatriculation des bicyclettes électriques ?

Cordialement, un citoyen en colère.

N° 935034 - Avis contrôle techniques moto

par :

27/06/2023 22:25

Bonjour déjà plutôt que d'appeler ça un contrôle technique il faudrait plutôt appeler ça un contrôle de conformité ou de citoyenneté pour ne pas être hypocrite car la plupart des véritables motards ne roule pas sur des épaves ils savent l'importance d'avoir une machine en bonne état.

Les plus gros danger pour les motards sont les états de la route pitoyable les glissières de sécurité non conformes les arbres qui borde les routes.

Lorsque j'entends parler d'un tarif raisonnable à moins de 50 €, je trouve ça bien excessif lorsqu'on compare à nos pays voisins.

Le seul argument valable pour faire un contrôle serait à la revente du véhicule pour être sûr d'avoir un véhicule sain.

Il serait temps de penser à la sécurité des motards car un équipement correct et un prix exorbitant TVA 21% il me semble .

N° 935035 - CT 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 22:25

Bonjour ,



Je possède 3 motos , et une mobylette ,  
La plus récente de 2001 , le plus vieille de 1988 .  
Toutes motorisées par des moteurs 2 temps.  
Elles sont toutes restaurées a neuf . Et roulent en moyenne 1000 km par ans.  
Le contrôle technique va me faire dépenser le prix de 3 ans d assurance pour les 4 véhicules.  
Tout ça pour rien car ils sont en parfait état.  
Mon père possède 24 motos de collection. Toutes d avant 1990 les plus vieilles de 1938 .  
Vous rendez vous compte du budget , pour des véhicules qui roulent 2 ou 3 WE par ans , 200 km et parfois même 0 kilomètres.  
Le CT pour les deux roues est dans mon cas parfaitement inutile. Alors que je le trouve adapté au voitures.  
Pourquoi ne pas créer des radars de bruit pour limiter les nuisances , et entretenir les routes pour limiter les accidents ?

N° 935036 - Essuie glace sur une moto ?

par :

27/06/2023 22:25

Depuis quand il y a des essuies glaces sur UNE moto 3.4.1.a.6!!!!

Vous vous foutez de notre gueule en fait ?????

3.1.1.a6 - obstruction dans le champs de vision ?

Comment sur une moto ?????

Est ce que les personnes qui ont pondu ce décret on déjà conduit une moto ??

2.2 retirer le volant bordel !!!

1.2.1 absence d abs = majeure donc les motos sans abs ne passerons jamais le controle technique ?!

Et j en passe ...

Au lieu de faire du copier coller svp ... faites votre boulot et conduisez une moto.

N° 935037 - Monsieur

par :

27/06/2023 22:26

Motard, je n'imaginerais pas une seconde de monter sur ma moto sans en avoir fait le tour pour contrôler son état. Contrairement a une voiture rouler avec des pneus dégonflés ou des plaquettes usées n'est pas gage de sécurité.

Contrairement à la voiture la plupart des organes de sécurité sont visibles et le permis A intègre la connaissance des points de contrôle à faire sur une moto

N° 935038 - Une aberration de plus

par :

27/06/2023 22:26

Comment un gouvernement sensé être constitué de personnes cultivées et intelligentes peut laisser un conseil d'état également constitué de personnes cultivées et intelligentes lui dicter des actions en dépit de la vérité. Non les conducteurs de 2 roues motorisées ne sont les méchants et les groupuscules écologistes ne pas les gentils. On ne peut pas s'exprimer avec si peu de caracteres... Réviser les routes. On s'occupe de nos motos.

N° 935039 - Pourquoi un controle technique pour les deux roues???

par :

27/06/2023 22:26

Bonjour

Je ne suis pas du tout favorable a la mise en place d'un contrôle technique 2 roues car j'estime etre tout a fait en mesure de jauger des criteres de sécurité a respecter pour ne pas me mettre en danger , ni mettre en danger les autres usagers de la route. Je possède plusieurs motos ( toutes de plus de 25 ans) et une dizaine de cyclos, dont aucun n'est en Carte grise collection car je les utilise a tour de role pour mes trajets quotidiens professionnels. Je suis donc tout a fait en mesure de verifier les organes de sécurité de mes deux roues, bien plus que certains usagers qui de toute façon ne passeront pas au conteole technique.

De plus un controle coutant 50€ pour controler visuellement freins, pneus, feux de signalisation c'est clairement prendre les usagers pour des vaches à lait. Personnellement cela ferait 700€ de budget tous les trois ans, ce qui est une somme tres importante pour mes finances. De plus la vérification des organes de sécurité fait partie de ce quon apprend au permis de conduire, quel interet de le faire faore par un tiers, de surcroit non sachant en deux roues? Il serait bien plus judicieux que les pouvoirs publics investissent dans l'état des routes, plutôt que de chercher a ponctionner les motards sur des controles inutiles.

Depuis 26 ans que je cinduit des deux roues je n'ai jamais eu un accident lié a l'état de mes deux roues.

N° 935040 - CONTRE LE CT DES 2 ROUES MOTORISÉS

par :

27/06/2023 22:26

Je suis contre le controle technique des 2 roues motorisés pour les raisons suivantes:

En 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 % (source ONISR).

Seulement 0,5% des accidents de deux-roues motorisés sont dus à un problème technique, (source: rapport MAIDS (Major Accidents In Depth Study) de 2009 + statistiques d'assurance)

En revanche plus de 3 % des accidents de deux-roues motorisés sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation.

Le coût de ce contrôle technique inutile va s'aditionner au frais des équipements de sécurité, qui sont eux vraiment essentiels pour diminuer la mortalité et les blessures des motocyclistes, à noter que la TVA est au plus haut pour les équipements de sécurité cela n'est pas normal.

la plupart des constructeurs de 2-roues motorisés réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession, et cela gratuitement ou moyennant 20€.

Concernant la pollution le fait de pousser les motocyclistes à racheter un vehicule neuf tout les 4 ans n'est pas du tout un geste éco-responsable.

Alorsque 3,9 millions de 2-roues motorisés ne sont responsables que de seulement 0,5% des émissions polluantes du secteur des transports, (source: ADEME) Donc en fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution.

Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages, (source: Université de Louvain).

N° 935041 - Inutile et payant encore

par :

27/06/2023 22:26

Je sais que ma vie dépend de l'état de mon 2 roues. Le bon fonctionnement des freins, de leur usure idem pour les pneus. Je vérifie l'état général des organes de sécurité facilement sans démonter car c'est visuellement accessible ,contrairement à une voiture. J'aime ma moto passionnément j'en prends donc grand soin et je la fais réviser tous les ans en concession par des mécaniciens formés aux spécificités des deux roues motorisés. De plus la consommation d'une moto n'est en général que de 5 ou 6 litres de carburant pour 100 km soit bien inférieure à la plupart des autres véhicules voitures ou camions en tout genre. Le motard est également en danger dès qu'il est sur son deux roues mais dans la majorité des accidents c'est l'état des routes dégradé ou mal signalées ou par le manque de sensibilisation des autres usagers qu'arrive les accidents impliquant les motos. Pour finir un contrôle technique moto payant est une charge supplémentaire pour les usagers car dans l'immense majorité des cas un motard est également un automobiliste qui paye déjà énormément de charges liées à l'utilisation de son véhicule et cette charge supplémentaire même d'un montant limité (dans un premier temps ) devient insupportable pour le citoyen lambda.

N° 935042 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 22:26

Bonjour

Aujourd'hui j'ai 63 ans, j'ai toujours rouler en moto. dont une de 1979 dans un état irréprochable . l'entretien d'une moto ne ce fait à la légère .

Je suis totalement contre un contrôle technique surtout a 50€

Occupé vous plutôt de l'état des routes

N° 935045 - Responsable bureau d'études en conception mécanique

par :

27/06/2023 22:28

En fonction des catégories et modèles, un deux roue routier est aujourd'hui soumis à une révision constructeur à une périodicité comprise environ entre 6000 et 10000Km soit pour beaucoup d'utilisateurs, tous les ans. L'évolution du niveau de complexité des deux roues modernes fait que bien peu de motards effectuent encore ces révisions eux même. De plus, tous les constructeurs conditionnent aujourd'hui le maintien de la garanti à une révision annuelle. En clair, les 2 roues motorisés passent entre les mains d'un professionnel 1 fois par an soit bien plus régulièrement qu'une automobile et ces professionnels ne font pas n'importe quoi car ils connaissent très clairement la responsabilité qui les engage et ils font face à une clientèle exigeante, particulièrement sensible à sa sécurité et à l'état de son véhicule. Qu'apportera alors un CT ??? De mon point de vue rien et il n'empêchera surtout pas aux idiots en tout genre, fanatiques du bruit en excès et autres délinquants de continuer à abuser. Pour ceux la, qui ne se présenterons d'ailleurs jamais au CT, il existe des lois qu'il faut simplement faire respecter par des contrôles autre que ceux liés à la vitesse que l'on largement su mettre en place eux. En revanche, je pourrais comprendre (notamment pour certains parents) la mise en place d'un CT avant la vente d'un véhicule dans le cas d'une transaction entre particulier : réellement constructif et objectif pour ce qui est de la sécurité mais il est vrai moins lucratif..... Espérant avoir retenu votre attention.

N° 935046 - Contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 22:28

Ce contrôle n'a aucune utilité.

Ma moto, ma vie !

Occupez vous de l'état des routes, je m'occupe de l'état de ma moto.

N° 935047 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 22:28

Bonjour, comme pour beaucoup, je rejoins les arguments évoqués précédemment sur l'efficacité du contrôle technique à résoudre certains problèmes. Le bruit en premier, une chicane d'échappement s'enlève en 30 secondes. Une ligne complète se change en 1 heure maximum. Ensuite pour la sécurité, tout motard non suicidaire se doit de vérifier régulièrement son véhicule. S'il est appliqué de la même manière que dans d'autres pays (Suisse par exemple) on arrive à des non sens techniques comme par exemple l'impossibilité de changer certaines pièces comme des freins d'origine remplacés par des modèles plus efficaces. Enfin à celà on rajoute l'aspect financier avec un coup estimé pour le moment bien trop important pour cette nouvelle contrainte qui de part sa nature est injustifiée, injustifiable en l'état et abusive. Effet multiplié pour les possesseurs de plusieurs véhicules qui ne sont pas forcément fortunés car une moto n'est pas obligatoirement coûteuse à l'achat ni à l'entretien si peu utilisée. Quitte à prendre une telle mesure, initiée par des citoyens et pour la plupart parisiens, il serait de bon ton de la réserver aux grandes agglomérations.

N° 935048 - Le contrôle ne sert à rien juste à enrichir la famille [réseau de contrôle technique]

par :

27/06/2023 22:28

Ma. Moto est de 1995, elle est comme neuve l'entretien est fait à chaque sortie, je n'ai pas de carrosserie je roule en équilibre sur deux roues et je tiens à la vie donc j'entretiens ma moto pas besoin d'avoir un contrôle technique, je connais certainement mieux ma moto qu'un contrôleur sans expérience, il y a plus d'accident à cause des routes dégradées, qu'au mauvais entretien d'une moto, ma moto à un carénage, rien est visible, croyez-

vous que le contrôleur va prendre 1 heure pour monter et démonter le carénage, il faut arrêter d'être aussi nié, le mecs va prendre 50€ pour regarder la moto sans pouvoir contrôler les organes de la moto

Il ne verra Que l'usure des pneus et pourra contrôler que les optiques et freins, il y en a pour deux minutes, ça fait chère le contrôle

Avec vos lubies et faire plaisir à vis copain, travaillez sur des sujets plus important avec plus de risque que des 0.03% d'accidents ou la moto est en cause

Occupez vous plutôt des pseudo associations écologiste qui ne veulent plus de deux roues, fouiner plutôt dans leurs compte et pourquoi ils ont tant de subventions pour un si peu de membres

Et de tout façon ma moto restera sans contrôle, je ne payerai pas pour des gros dirigeant de société qu'il veulent encore plus, et l'État que veut encore remplir les caisses, si la sécurité est si importante supprimer donc la tva sur les contrôle

&#129324;&#129324;&#129324;&#129324;&#129324;&#129324;&#129324;

N° 935051 - Cyclomoteur

par :  
27/06/2023 22:29  
Bonjour,

Je roule très régulier en cyclomoteur (solex, bima.....) je me fait doubler régulièrement par des cyclistes et autres trottinettes électriques. Je me conforme au port du casque moto, ainsi qu'au gants homologuée et mes cyclo sont immatriculé. Tout ça pour une véhicule qui plafonne à 30 km/h (sans vent de face). Et l'an prochain il faudra que je débourse une somme forfaitaire pour qu'un contrôleur, qui ne saura sûrement pas par où démarrer l'engin, mindique que celui ci eclaire faiblement, freine trop peu et que ses fumées sont trop épaisses. Nous allons pour les véhicules anciens qui pollue très peu (consommation 1,5l/100km) contraindre des collectionneurs à ce débarrasser de leur engins et donc du patrimoine industriel français. Acceptez que les cyclo de moins de 50 cc ne soit pas concerné comme les autres pays européens. Nous ne sommes pas la causes des maux des associations ecolos et pour le peu de km que nous parcouront cela ne changera rien que quelqu'un viennent nous dire ce que nous savons déjà.

Cordialement

N° 935052 - Controle technique des deux et trois roues motorisés

par :  
27/06/2023 22:29

Bonjour, je ne comprends toujours pas, quel est l'interet de payer un controle technique sachant que mon concessionnaire (yamaha) le fait deja 2 fois par an sur ma machine, car il est de sa responsabilité de ne pas faire sortir de son atelier un vehicule dangeureux, de plus celui ci à du changer son logiciel de facturation, afin que toutes les factures d'entretiens (prevu pour 2024), soit envoyées en prefecture... si à chaque facture d'achat d'accessoire ou d'entretien, il faut presenter une carte grise il sera donc facile de savoir si le vehicule est entretenu ou pas.  
Bonne reception.

N° 935057 - Aucun intérêt

par :  
27/06/2023 22:31

Hors de question de cautionner une telle mesure, je préfère mettre l'argent dans des équipements de sécurité personnelle car ma moto est en état irréprochable

N° 935058 - De l'argent publique fort mal dépensé.

par :  
27/06/2023 22:31

Le CT pour les 2RM est une annerie sans nom . Les motards effectuent eux même les contrôles visuel du CT quasi quotidiennement.

Combien va coûter cette farce au contribuable ( motards compris ?)

Combien vont en revanche gagner [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts a l'origine même du lobbying ayant engendré le CT 2RM ?

Combien de vie sauvées si l'on considère que 0.3% des accidents de 2RM ont pour origine un problème technique ?

Bref une simple question : a qui profite le crime ????

Vous souhaitez diminuer le nombre de motards tués sur les routes ?

Il serait bien plus efficace d'entretenir les route correctement et de proposer une aide a l'achat de gilets airbag et sensibiliser a son usage.

N° 935060 - Contrôle inutile et trop onéreux

par :

27/06/2023 22:32

Ce contrôle est totalement inutile , encore un impôt supplémentaire , on mets en place ce contrôle sous couvert de sécurité alors que les statistiques sont très claires sur les causes d'accidents impliquant des motos. Si c'est pour faire la chasse aux pots d'échappement trafiqués, cette chasse peut déjà être faite .Déjà que la périodicité des contrôles de voitures est trop courte , 3 a 4 ans aurait été souhaitable.....ce nouvel impôt est insupportable , point de contrôle divisé par quatre par rapport aux voiture , prix réduit de seulement de 40% alors que la plus part des contrôles ne vont être que visuels !!!

N° 935061 - Contrôles véhicules anciens

par :

27/06/2023 22:32

Bonjour , je suis propriétaires de 5 deux roues motorisés anciens de 55 ans à 30 ans d'âge dont 2 Solex , quels sont les modalités ?

Merci

N° 935066 - M

par :

27/06/2023 22:33

La mise en place d'un contrôle technique n'a aucun sens

Contrairement au permis voiture, le permis moto comporte des épreuves sur les contrôles à effectué avant de prendre la route, ainsi le propriétaire du véhicule est en mesure de vérifier lui même le bon état de fonctionnement de sont vehicule

De plus, ce véhicule est pour la plupart des utilisateurs un véhicule de loisir, cela seront donc une dépense supplémentaire non justifiable pour l'utilisateur

N° 935067 - Cyclomoteur

par :

27/06/2023 22:33

Bonjour,

Je roule très régulier en cyclomoteur (solex, bima.....) je me fait doubler régulièrement par des cyclistes et autres trottinettes électriques. Je me conforme au port du casque moto, ainsi qu'au gants homologuée et mes cyclo sont immatriculé. Tout ça pour une véhicule qui plafonne à 30 km/h (sans vent de face). Et l'an prochain il faudra que je débourse une somme forfaitaire pour qu'un contrôleur, qui ne saura sûrement pas par où démarrer l'engin, mindique que celui ci eclaire faiblement, freine trop peu et que ses fumées sont trop épaisses. Nous allons pour les véhicules anciens qui pollue très peu (consommation 1,5l/100km) contraindre des collectionneurs à ce débarrasser de leur engins et donc du patrimoine industriel français. Acceptez que les cyclo de moins de 50 cc ne soit pas concerné comme les autres pays européens. Nous ne sommes pas la causes des

maux des associations ecolos et pour le peu de km que nous parcourront cela ne changera rien que quelqu'un vienne nous dire ce que nous savons déjà.

Cordialement

N° 935068 - Contrôle technique inutile

par :

27/06/2023 22:34

Bonjour.

Je me permets de vous contacter car j'espérais concrètement que l'état arrêterait de sortir des décrets bien rapidement sans réflexion plus poussée et utile.

J'entends totalement que le besoin de l'état et de pouvoir renflouer les caisses suite à COVID( bien que). Mais j'aimerais sérieusement que vos efforts soient plus poussés dans des contrôles autres. La sécurité sociale peut avoir une aide pour des vrais contrôles.

Les huissiers aussi. La justice aussi pour aller chercher l'argent des contribuables en faute.

Le contrôle technique des motos est très mal perçu car cela permettra à terme de transformer le parc des deux roues en engins électriques, ce qui est une hérésie. Le bruit est nécessaire à notre sécurité.

Je souhaiterais participer cela dit à une étude pour verbaliser tous les automobilistes de manière plus automatique. Notre sécurité est là ! Faire en sorte de punir sérieusement les automobilistes et autres (scooter et cyclistes aussi) au téléphone. Il y a un sacré manque à gagner avant de parler de contrôle technique des deux.

Nous tenons à nos vies alors nos motos sont en grande partie dans de bons états.

L'accent sera clairement de mettre aussi les moyens au niveau de la police et gendarmerie. Les états des véhicules ne nécessitent pas de contrôle. Augmentez plutôt les montants des amendes pour non conformité aidera aussi.

Bref, le contrôle est plutôt un lobbying et sera toujours perçu comme tel.

Merci de bien vouloir reconsidérer les éléments que l'Europe nous impose inutilement

N° 935069 - Aucun intérêt pour le contrôle technique

par :

27/06/2023 22:34

Hors de question de cautionner une telle mesure, je préfère mettre l'argent dans des équipements de sécurité personnelle car ma moto est en état irréprochable

N° 935071 - Aucun intérêt pour le contrôle technique

par :

27/06/2023 22:35

Hors de question de cautionner une telle mesure, je préfère mettre l'argent dans des équipements de sécurité personnelle car ma moto est en état irréprochable

N° 935072 - Véhicules de collection

par :

27/06/2023 22:35

Les véhicules de collection font partie du patrimoine et ne doivent pas subir un contrôle technique que les autres véhicules ne devraient déjà pas subir eux-mêmes, et le mot subir est bien choisi. Il serait plus efficace d'investir l'argent que va coûter le contrôle technique, pour rien, dans l'entretien et la sécurisation des routes.

N° 935074

par :

27/06/2023 22:35

Les éléments de sécurité des 2 roues sont très simples à entretenir, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle c'est un très faible paramètre dans les accidents. Par ailleurs, pour les rares cas où le contrôle technique corrigera ce souci la fréquence du contrôle ne garantira une amélioration que très ponctuelle.

Le contrôle technique n'apportera donc rien en terme de sécurité.

Les pots d'échappement peuvent très facilement être remis en l'état avant un contrôle technique.

Le contrôle technique n'apportera donc rien en terme de bruit et de pollution.

Le contrôle technique arrive en pleine période d'inflation et aura donc un fort impact pour les personnes aux bas salaires.

Le contrôle technique tous les 3 ans ne sert donc à rien. Il faudrait plutôt mettre en place des contrôles aléatoires des éléments de sécurité. Mais ça coûte et ça ne rapporte rien.

N° 935077 - NON

par :

27/06/2023 22:36

Non au contrôle technique totalement inutile.

N° 935079 - Contre le contrôle technique moto,

par :

27/06/2023 22:36

Cette mesure est injustifié, sans fondement sécuritaire réel, poussé par des entreprises de vélo artisanes et les société de cotrols technique qui veulent augmenter leur chiffre d'affaires

N° 935081 - Soyons sérieux

par :

27/06/2023 22:37

Je paie 60 € un CT pour mon fourgon ou pour ma voiture et vous voulez mettre un CT à 50 € pour un deux-roues alors qu'il y a 4 fois moins de points de contrôle ! Prenez une calculette :  $60/4 = ?$



N° 935083 - Un contrôle technique inutile et coûteux

par :

27/06/2023 22:38

Ce contrôle technique est totalement inutile : une moto en bon état est vitale pour son pilote . Ce n'est pas une option c'est une affaire de vie ou de mort . Aussi ce texte est inutile et coûteux . Simplifions au maximum les contrôles - tout est visible sur une moto- et espaçons les tous les cinq ans . Et un prix max de 30 euros est seul acceptable en ces temps de crise et inflation , sauf à vouloir encore taxer les plus pauvres , pas ceux qui achètent des Tesla !

N° 935085 - M.

par :

27/06/2023 22:39

La mise en place de ce contrôle technique moto est inutile. Le seul but est économique pour des entreprises comme [réseau de contrôle technique] principale lobbyiste dans les couloirs du parlement européen. Il n'existe pas d'accidentologie excessive relative au mauvais état des motos. Elle est d'ailleurs particulièrement faible. Cf. Chiffres données par la [association de motard]. On ne règlera pas non plus le problème des scooters des quartiers par ce biais. C'est l'état qui est responsable de cela dans ses missions régaliennes d'ordre public comme de l'entretien des routes qu'il néglige et dont nous motards devrions le rendre responsable en cas d'accident ! Les mauvaises politiques qui nous dirigent ont pour objectif de nous faire payer un impôt supplémentaire et de remplir les caisses de leurs amis des sociétés de contrôles techniques. Je suis absolument contre le contrôle technique pour les motos.

N° 935086 - Encore une soumission à des lobbies pour une taxe inutile.

par :

27/06/2023 22:39

Il est malheureux de constater que nos pouvoirs publics sont complètement soumis à des normes imposées en Europe qui ne font pas de sens dans le cadre de notre (encore une fois), surtout si cette directive est directement amenée par un lobbie qui ne voit ici que son profit en sortant des chiffres aléatoires ou non vérifiables dans le cadre de notre pays ou encore qui se revendique ouvertement contre le mode de transport alors qu'il n'a aucune preuve d'une ignorance affligeante sur le sujet.

En effet, et comme le démontrent des études non orientées, les accidents dus à un véhicule mal entretenu en 2-3RM ne représentent qu'un nombre inférieur à 0% pour un parc qui représente 2% du trafic total (source selon la [association de motard]).

De plus, au vu de ce que représenterait concrètement une telle bêtise, l'impact recherché sur des idées comme la réduction de bruit, n'aurait absolument aucun effet du fait de la simplicité et de la généralisée connaissance de la mécanique des véhicules des utilisateurs.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans l'annonce du débat, le temps nécessaire au centre technique pour s'adapter à de nouvelles directives serait important, et si l'on reste réaliste, il serait même encore plus long que celui annoncé du fait de la perception du manque de main d'œuvre qui implique au centre technique des calendriers complets sans places pour de telles absurdités.

Et pour finir, si cette très mauvaise directive votée par des ignorants devait tout de même être mise en place, il serait d'usage de faire preuve d'intelligence et de créer un contrôle technique qui s'inspire du modèle de nos voisins Belges où les seuls passages par cette taxe sont lors de la vente du véhicule. En espérant que cette participation puisse éclairer les personnes en charge du dossier et puisse comprendre que le jeune motard (en âge et en année de permis) que je suis ne peut se permettre plus de dépenses inutiles s'il souhaite garder son véhicule en bon état afin qu'il puisse circuler avec sur la route en toute sécurité.

N° 935087 - pas forcément contre, mais...

par :

27/06/2023 22:39

Premier commentaire, il concerne les moins de 50cm3.

Il était temps de mettre le nez dans cette catégorie. En ville ce sont eux qui sont sources de nuisances sonores. Quant à l'état des pneus, freins et autres sujets de sécurité, il y a du taf. Mais peut-être faudrait-il engager la responsabilité des parents, non ? \*

PROPOSITION : que le BSR ne soit validé qu'à la condition que les parents aient suivis une formation d'une journée ou de quelques heures sur ce sujet de la sécurité et de la responsabilité ?

A propos du contrôle visuel : comment et quoi un contrôleur va t-il contrôler ? Un simple exemple : les plaquettes de frein. Comment évaluer si elles sont encore bonnes ou pas ? Et je vois mal comment cette mesure pourrait se réaliser sur un banc...

Concernant les points de contrôle : vous pouvez m'indiquer ou trouver le frein de stationnement sur une moto ?... Idem pour la crémaillère de direction ou la direction assistée ?... C'est une blague ?  
Concernant le liquide de frein : comment allez-vous évaluer un bocal qui n'est pas transparent ? L'ouvrir ? Au risque de créer une bulle d'air dans le circuit ?

Concernant la responsabilité ? Conduire un deux roues demande de l'expérience. Au-delà de la formation spécifique des contrôleurs, auront-ils obligation d'avoir le permis A ? Si la moto chute pendant le contrôle, qui est responsable ? Perso, je ne vois pas pourquoi je devrais déplacer ma moto dans un centre, et d'un autre côté je refuse qu'un incompetent monte dessus. Dans mon cas, j'ai une Pan European Honda qui fait plus de 300kg. La manoeuvrer requiert de l'expérience...

J'espère que vous prendrez en compte ces quelques observations

N° 935089 - CT

par :

27/06/2023 22:39

bonjour nos motos sont très bien entretenues non au CT pur pompe a fric

N° 935090 - Un contrôle technique inutile et coûteux

par :

27/06/2023 22:39

Ce contrôle technique est totalement inutile : une moto en bon état est vitale pour son pilote . Ce n est pas une option c est une affaire de vie ou de mort . Aussi ce texte est inutile et coûteux .  
Simplifions au maximum les contrôles - tout est visible sur une moto- et espaçons les tous les cinq ans . Et un prix max de 30 euros est seul acceptable en ces temps de crise et inflation , sauf à vouloir encore taxer les plus pauvres , pas ceux qui achètent des Tesla !

N° 935092 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:40

Au delà de satisfaire aux directives européennes qui laissaient une porte de sortie que vous n'avez pas saisie en mettant en place les mesures qui auraient pu nous éviter ce ct2rm, vous laissez trois associations nébuleuses qui n'ont d'autres objectifs que de s'attaquer au 2RM par principe et ainsi imposer à 3 millions de propriétaires de 2RM une taxe supplémentaire. Le nombre d'accident des 2RM est en baisse constante et la lutte de ces associations semble être plutôt le bruit que la sécurité. Aucun CT ne réglera ce problème, il est tellement facile de remonter des pots homologués pour le temps du ct puis remettre les autres ensuite. Nos amis belges ont mis une alternative bien plus intéressante s'agissant d'un CT lors de la vente du 2RM où suite à un accident. Pourquoi ne pas mettre en œuvre la même chose plutôt que de mettre en place ce nouvel impôt indirect. Un motard « loisir » comme moi effectue 500 kms à l'année, ma moto est de 2013 et je affiche 5500 kms. Je fais effectuer une révision par année pour un montant de 300€ Autant vous dire que je suis opposé à ce ct qui ne servira à rien si ce n'est de contenter ces trois associations parisiennes (àh oui je suis en province) qui jubilent et je le prends comme un impôt supplémentaire. In fine encore un impact sur le pouvoir d'achat.

N° 935094 - Le résultat des lobbys

par :

27/06/2023 22:41

Il est clair que l'imposition du contrôle technique moto par la Commission Européenne est le résultat du travail de lobbying des entreprises du secteur telle [réseau de contrôle technique]. Cette mise en place, soutenue par des minorités, ne répond pas à l'objectif affiché d'amélioration de la sécurité routière. Au contraire, le rapport MAIDS le révèle, l'état technique dégradé du véhicule n'est que très rarement la cause d'un accident. De plus, on ne peut comparer les véhicules auto et moto. Dès leur formation, les motards vérifient l'état technique de leur moto. Cette responsabilité se vérifie car les motards sont intéressés à la technique de leur véhicule et savent le risque de leur pratique.

N° 935097 - Un contrôle technique inutile ! et coûteux

par :

27/06/2023 22:41

Ce contrôle technique est totalement inutile : une moto en bon état est vitale pour son pilote . Ce n'est pas une option c'est une affaire de vie ou de mort . Aussi ce texte est inutile et coûteux . Simplifions au maximum les contrôles - tout est visible sur une moto- et espaçons les tous les cinq ans . Et un prix max de 30 euros est seul acceptable en ces temps de crise et inflation , sauf à vouloir encore taxer les plus pauvres , pas ceux qui achètent des Tesla !

N° 935100 - Non au CT2RM !

par :

27/06/2023 22:42

Bonjour,

Au lieu d'instaurer ce contrôle technique qui n'est autre qu'une taxe supplémentaire, il faut rendre obligatoire la révision annuelle du véhicule chez un professionnel !

Il faut donner à ces mêmes professionnels le pouvoir de ne pas valider la révision si le 2 roue n'est pas conforme aux réglementations.

De plus, la plupart des motards entretiennent leurs véhicules très soigneusement.

C'est le seul et unique moyen d'avoir des 2 roues en bon état de marche.

Vous ferez travailler ainsi les vrais professionnels des 2 roues.

Non aux taxes supplémentaires, non au CT2RM

Merci

N° 935101 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:42

Parfaitement inutile ! Un contrôle technique des conducteurs serait beaucoup plus important, avec un recyclage obligatoire au code de la route. C'est une arnaque pure et simple, je ne connais pas de motard qui ne fasse pas entretenir sa moto. Sauf à être suicidaire, on sait très bien que seul un véhicule entretenu peut garantir notre sécurité. C'est un scandale pire et simple

N° 935103 - Contestation CT 2 roues

par :

27/06/2023 22:43

Je suis persuadé du bon état des 2 roues des vrais motards. Je ne parle pas des scooters 50cm<sup>3</sup> mais des motards dont je fais partie et qui entretiennent leur moto. Le CT ne servira qu'à vérifier l'homologation des pots d'échappement, les plaques d'immatriculation ou d'autres équipements non liés à la sécurité, mes pneus sont bons, mes amortisseurs sont bons et mes freins en parfait état. L'entretien d'une moto coûte cher, très cher mais je ne renoncerai jamais. Les routes françaises sont très dangereuses et dans état pitoyable. Que l'état s'en occupe.

N° 935106 - Inutile

par :

27/06/2023 22:43

Les motos sont entretenue. Pas besoin que l'on nous oblige c'est fait notre vie en depend

N° 935113 - Contestation du CT deux roues

par :

27/06/2023 22:46

Bonjour,

Je suis contre ce projet de CT sur les deux-roues. En ce qui concerne les motos, je suis moi même en possession d'une moto (600 cm<sup>3</sup>), je peux donc affirmer que l'entretien et la sécurité de ma moto sont assurés sans nécessité de CT pour la simple et bonne raison que c'est mon assurance vie. Sur une moto il y a pas de carrosserie, donc un bon entretien est la seule assurance de notre sécurité. Moi et tous les autres motards que je connais ont le même discours, on ne prendra pas une moto qui n'a plus de freins par exemple, je ne suis pas suicidaire .. De plus, comme il a été précisé à de nombreuses reprises, les chiffres montrent bien que l'état des motos n'est pas la cause des accidents impliquant les motards, donc aucune plus value à mettre ce système en place. En revanche un CT sur l'état des routes serait là une bonne idée !

De plus, les contrôleurs ne sont pas formés pour les motos, comme dit plus haut, l'état de ma moto étant mon assurance vie, je ne la confie pas à n'importe qui et encore moins à un contrôleur qui n'aura jamais vue une moto avant. De plus, l'argument du CT pour la vente du véhicule ne tient pas debout et pour cause, chez les autos, certains contrôleurs font passer n'importe quel véhicule si le contact avec celui ci est bon donc ça ne règlera aucun problème.

Les arguments avancés pour mettre en place le CT des deux roues ne sont pas recevables et ne changera en rien les problématiques d'accident. Et au risque de me répéter, je ne confierai pas ma moto à un centre de contrôle qui ne connaît rien au fonctionnement de ma moto, c'est une question de sécurité pour moi !

N° 935114 - Un impôt supplémentaire

par :

27/06/2023 22:46

Tout les organes de sécurité sont contrôlables sans démontage. Tout motard est capable d'effectuer ces contrôles, et tous les motards le font, notre vie en dépend. Le contrôle technique moto n'est qu'un impôt supplémentaire, imposé par des lobbies et des associations douteuses. Une moto pollue moins, fluidifie le trafic, et ce ne sont pas les 0,3% de cas où l'état du véhicule est la cause d'accidents. En revanche, l'état des infrastructures routières et le fait qu'elles soient inadaptées aux motos cause bien plus d'accidents. 30% suivant différentes études ... que comptez vous donc faire?

N° 935115 - Non au CT 2 roues

par :

27/06/2023 22:46

Bonjour, en tant qu'utilisateur occasionnel et à des fins de divertissement, de plaisir et à usage exclusivement récréatif de plusieurs cyclomoteurs type MBK 51 et Peugeot 103, je ne comprends pas l'imposition du CT aux 2 roues. En effet, les arguments avancés par quelques associations extrémistes minoritaires invoquent une pollution sonore et visuelle. Ces véhicules ne roulent que quelques centaines de kilomètres par an et en majeure partie sur des routes départementales et régionales, où résident moutons et autres vaches et taureaux. Concernant l'entretien (freins, directions, éléments de sécurité), il est de bon ton de rappeler le nombre d'accident dûs au mauvais état des deux roues d'une manière générale. Quel est-il ? Un utilisateur de deux-roues EST responsable et surtout largement minoritaire par rapport à un automobiliste ou un chauffeur de poids lourd. Chacun des éléments de son deux-roues est entretenu méticuleusement, car nous sommes conscients du risque que représentent notre environnement, que ce soit les autres usagers ou l'état des routes. Pour rappel, en cyclo nous sommes malheureusement limité à 45 km/h, ce qui nous oblige à nous coller sur le bord de la chaussée, là où celle-ci est la plus dégradée. Il serait de bon ton de permettre un débridage des cyclomoteurs jusqu'à 90 km/h (à partir de 18ans ou permis B en poche) les technologies modernes permettant de rouler parfaitement en sécurité à cette vitesse. Vis-à-vis du bruit, avec la recrudescence des usagers en trotinette électrique avec écouteurs sur les oreilles, des conducteurs sur leur téléphone et j'en passe et des meilleures, il est également plus sécuritaire d'avoir un engin qui émette un certain niveau sonore, tout en restant dans le raisonnable, évidemment. L'utilisateur du deux-roues reste également conscient qu'une exposition prolongée au bruit nuit à sa santé et à celle des autres. Le CT automobile est compréhensible car l'automobile touche un vaste champs de personnes, ce qui n'est pas le cas du deux-roues qui vise pour la majorité, des passionnés, amoureux de leur monture et qui aiment l'entretenir. Il est également important de rappeler que le rapport de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est largement falsifié et qu'ils devraient être condamnés pour ça.

Voilà mon point de vue, cordialement.

N° 935118 - Contrôle technique peu utile, la verbalisation est suffisante.

par :

27/06/2023 22:47

Une moto qui fait trop de bruit devrait être verbalisée dans l'espace public.

Un concessionnaire sérieux signale ce qu'il y a à faire sur la moto à l'occasion d'un entretien (freins, pneus, kit chaînes ...), au propriétaire de prendre ses responsabilités.

Contrôle technique de millions de motards pour quelques cas particuliers qui sont verbalisables et qu'il faudra verbaliser de toute façon, ils ne vont pas rester 3 ans ni même 6 mois dans la nature quand même.

On va mettre une couronne plus petite à l'arrière pour consommer moins, préserver le moteur en roulant à la même vitesse, avancer en seconde un peu plus et être recalé au contrôle technique pour des raisons administratives.

Une bonne moto ce n'est pas une bonne voiture et cela dépend surtout du sérieux du pilote à entretenir sa machine et à respecter le code de la route.

Tous les 4 ou 5 ans ça reste supportable économiquement s'il faut y passer, 3 ans c'est du temps de perdu en plus d'un entretien sérieux des consommables de la moto.

Le mieux c'est pas de contrôle technique, un entretien sérieux de sa moto et des contrôles techniques minimalistes aléatoires des forces de l'ordre (bruit, usure freins, pneus, éclairage, clignotants ... ).

N° 935119 - Non au CT moto

par :

27/06/2023 22:47

Il faudrait que le texte inclus tous le monde, y compris les petites cylindrées.

En règle générale, les scooters des livreurs type Uber eat, deliveroo... Etc. Sont en très mauvais état et leur sécurité et celle des autres peuvent être impactée par cet état.

Les motos étant le plus souvent des véhicules plaisir, sont plus fréquemment regardées et entretenue par les propriétaires.

Je pense que la cible du texte actuel n'est pas bonne et qu'il faut faire un texte qui s'applique à tous.

N° 935122 - Le CTP est inutile

par :

27/06/2023 22:48

Les points à contrôler sur une moto sont forcément vérifiés car il en va notre vie. La plupart des accidents ne sont pas dus à un manque d'entretien des véhicules mais à l'inattention d'autres utilisateurs ou au mauvais état des routes. Rappelons aussi que les deux roues mal entretenus le seront toujours après leur passage devant un contrôleur technique. Ce n'est pas au ct qu'on regarde si la révision est bien faite. Par contre les plaquettes de freins sont vérifiées sans contrôle technique. Nous n'avons que 2 roues. Aimer la moto ce n'est pas forcément vouloir jouer avec notre vie.

N° 935124 - Un seul intérêt ... le bruit

par :

27/06/2023 22:49

Je suis motard au quotidien, ou presque.

Le contrôle technique, je le fais à une fréquence beaucoup plus élevée que ce qui est prévu. En effet, ma sécurité en dépend. En plus, je fais au moins 2 révisions par ans.

Donc, pour moi, je ne vois qu'un seul intérêt au contrôle technique des motos : le bruit ! Mais, il paraît qu'en Allemagne ça ne marche pas.

Ou alors, renforcer les contrôles de police ... comme ça a été fait il y a une vingtaine d'années (Sarkozy ministre de l'intérieur, je crois)

Merci

PL

N° 935125 - Contre le CT

par :

27/06/2023 22:50

Le CT 2 roues est inutile.

Sécurité routière: moins d'1% des accidents sont liés à l'état des motos. De plus tous les points de contrôle sont observables directement sans démonter quoi que ce soit donc faisable soi-même.

Environnement: les émissions des 2 roues ne sont pas pire que celles des SUV modernes. De plus un 2 roues permet de fluidifier le trafic dans les grandes villes via l'interfile.

Le bruit: une chicane met 10 secondes à s'enlever et se remettre ce qui donc ne changera rien.

Quand on fait de la moto, on a déjà 23 fois plus de chance d'avoir un accident qu'une voiture. C'est pourquoi nous prenons soins de nos motos et que ce CT n'est là que pour enrichir le lobbying des CT.

N° 935127 - Non

par :

27/06/2023 22:50

Les accidents de moto dus au mauvais entretien sont rarissimes, les chiffres des entreprises de contrôle sont faux, l'Etat n'a rien à gagner dans cette histoire, l'Europe tout à perdre. C'est un non-sens.

N° 935129 - Contre le contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 22:52

Je suis totalement contre le contrôle technique 2 roue car aucune étude autre que celles destinées au loobying ne prouve qu'il aurait une autre utilité que d'engraisser les actionnaires de [réseau de contrôle technique] et consorts. STOP à l'appauvrissement des masses !!

N° 935132 - Contre le contrôle technique 2 roues

par :

27/06/2023 22:52

Je suis totalement contre le contrôle technique 2 roue car aucune étude autre que celles destinées au loobying ne prouve qu'il aurait une autre utilité que d'engraisser les actionnaires de [réseau de contrôle technique] et consorts. STOP à l'appauvrissement des masses !!

N° 935133 - Inutile

par :

27/06/2023 22:53

Je contrôle ma moto depuis plus de 30 ans ... Dans le secteur aucun contrôleur technique ne fait de moto je ne pense pas m^me qu'iles aient le permis... Ma moto avec une hauteur de selle de 85 cm je vois mal le contrôleur de presque 60 ans pour ma voiture monter sur cette moto dde 230 kilos!

N° 935134 - Muscler la partie de l'arrêté qui concerne les nuisances sonores (Moteur et/ou Pot d'échappement) et la rendre stricte et indispensable à la récupération du véhicule.

par :

27/06/2023 22:54

Bonjour,

Merci de mettre en place enfin le contrôle technique pour les deux et trois roues.

J'ai lu votre arrêté qui est bienvenu pour la sécurité des deux roues. Mais vous n'insistez pas suffisamment sur les nuisances sonores (bruit du moteur et bruit du pot d'échappement). ces deux

aspects indisposent la vie de milliers de gens, tôt le matin, en journée, et en soirée, parfois même la nuit. Cela est vraiment devenu insupportable dans les villes et dans certaines campagnes. Au point ou les soirs d'été nous n'ouvrons plus les fenêtres afin d'avoir un peu le calme ou afin de pouvoir regarder la TV sans mettre le son a fond.

Ces bruits de moteurs ou/et de pot d'échappement, bruits intermittents sont insupportable. Si le contrôle technique met fin à ce problème ce serait vraiment super. Donc muscliez bien l'arrêté sur la partie concernant les NUISANCES, afin que le véhicule ne ressorte qu'une fois le souci réglé et réparé.

PS: le bruit du véhicule va souvent de pair avec le comportement du conducteur.

Merci d'avance.

N° 935135 - Contrôle inutile

par :

27/06/2023 22:54

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

N° 935137 - Inutile

par :

27/06/2023 22:54

Je contrôle ma moto depuis plus de 30 ans ... Dans le secteur aucun contrôleur technique ne fait de moto je ne pense pas même qu'ils aient le permis... Ma moto avec une hauteur de selle de 85 cm je vois mal le contrôleur de presque 60 ans pour ma voiture monter sur cette moto de 230 kilos!

N° 935138 - Avis défavorable

par :

27/06/2023 22:55

Pour info, les accidents de 2 roues dus à un mauvais entretien technique représentent 0,3% des accidents de 2 roues.

Commencez par nous faire des routes dignes de ce nom on reparlera du contrôle technique après.

N° 935142 - Non au contrôle pour ma moto

par :

27/06/2023 22:56

Je suis en capacité de voir s'il y a un problème sur ma moto, pas de carénage, les pièces sont visibles de façon simple, amortisseur, freins, pneus, kit chaîne, roulements et j'en passe, nous sommes bien conscient du danger sur une moto.

N° 935143 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 22:56

Franchement c est totalement ridicule.

A/ sachant que nous n avons pas de carrosserie et que tout les organes de securite sont visibles a l oeil nu, nous les regardons tres regulierement. Il y a meme des logiciels qui nous rapelle les verifications periodique.

B/ notre securite va de paire avec l entretien.

C/ qu est il des 50 cm3 et des voitures sans permis. Modifiees a outrance et rarement immobilise ou verbalise.



D/ je pense que cela est pour un lobby et faire plaisir a l europe.  
Mais rappelons que nous sommes avant tout francais et responsable.

N° 935146 - Pas besoin

par :

27/06/2023 22:57

Propriétaire de motos anciennes, mes véhicules roulent peu mais sont nombreux. Je ne peux pas assurer le passage de 10 motos au contrôle technique. Seules mes motos dans un parfait état de fonctionnement prennent la route. Les autres attendent de l'être pour pouvoir rouler. Les motards sont conscients que l'état de la moto est une condition importante pour rouler avec. Je préfère des contrôles routiers inopinés sanctionnant les pneus usés, les feux défaillants ou encore le bruit excessif. Il n'est pas normal de payer collectivement pour quelques rares inconscients. Une TVA réduite sur les équipements de sécurité (casques intégraux, airbag, bottes...) favoriserait bien plus la sécurité que ce projet de contrôle technique.

N° 935147 - Non au CT moto

par :

27/06/2023 22:57

Occupez vous des routes, je m'occupe de ma moto.  
Jamais je montrais sur une moto non sécuritaire

N° 935149 - Non au CT moto

par :

27/06/2023 22:58

J'entretiens ma moto avant et apres chaque sortie, je sais exactement dans quel état sont mes consommables, quel sont les points qui méritent plus d'attentions. Je surveille le cadre, chaque pièce en rotation/mouvement. Je ne vois pas en quoi laisser la moto à un contrôleur, qui en plus de la contrôler à un risque de chute lors des manifestations, apportera un meilleur contrôle. Tous les éléments sur une moto restent visibles (moteur, durites, système de freinage, de refroidissement, d'alimentation en carburant, échappement.... la moindre fuite d'huile, d'essence ou de liquide de refroidissement est visible, les points de corrosion aussi, il est facilement détectable de voir si une moto a été trafiquée avant un achat.....

Enfin pour terminer, je pense qu'il faut d'abord revoir les infrastructures sur lesquelles nous circulons en priorité. Déformation, trous, bouche d'égoûts, chambre telecom, marquage glissant, évacuations d'eau inefficaces, rail de sécurité non doublés, manque d'éclairage public dans des zones urbaines ou seul les phares (voiture comme moto) ne suffisent pas.

N° 935150 - Ct

par :

27/06/2023 22:58

Tout ceci n'est que pour faire du pognon pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] il voudrait protéger les motards déjà il prendrait sur des routes ensuite il diminuerait la TVA sur tous les organes de sécurité gilet airbag casques pneus équipement divers et pour moi le tarif du CT est trop cher

N° 935154 - Contrôle 2 roues

par :

27/06/2023 23:00

Vous feriez mieux de réaliser un contrôle des routes et de barrières qui tuent des motards tous les ans avant de nous faire payer votre incompetence les motards sont consciencieux qd au bon entretien de leurs machines à moins d'être suicidaire

N° 935155 - Contrôles technique moto ou vaste blague !

par :

27/06/2023 23:00

Bonjour je ne sait pas si ce commentaire sera lu ou pris en compte mais travaillant pour la sécurité routière ( enseignant de la conduite moto et voiture ) je trouve cette mesure absurde et grotesque. En effet un contrôle visuelle.

Encore une fois l'état et l'Europe ce fou bien de nous petit électeur.

Dans la formation des futurs motards on parle de comment contrôler ça moto car la moindre défaillance peut coûter cher !

Alors votre contrôle merci

Ah par contre point important la pollution et le bruit une vrai chasse au sorcière !

Pour la pollution je ne connais pas les chiffres donc je ne dit rien.

Par contre le bruit les 3/4 du temps quand on me coupe la route j'ai le droit au fameux " pardon je t'ai pas vue ou pas entendu "

Alors le bruit !

Non mais faut faire plaisir à quelque ecolobobo !

Bref une honte encore une fois sous couvert de "sécurité routière " on viens prendre du fric au français !

Mais n'oubliez pas une chose importante un motard et aussi un électeurs ;)

N° 935158 - Le contrôle deux roues non merci

par :

27/06/2023 23:01

Je ne suis pas d'accord avec ce contrôle technique pour les deux roues. En effet les motards et utilisateurs entretiennent leur deux roues en majorité bien mieux qu'un CT le ferait. En Allemagne ça n'a rien changé à part les finances des motards. La majorité des accidents est due au mauvais état des routes ,à l'absence d'entretien des routes .

N° 935160 - Je suis pour le CT

par :

27/06/2023 23:02

Et pourtant je suis motard depuis 4 décennies

Mais les motards abusent avec leurs pétoires hyper bruyantes

n'est ce pas de l'incivilité de defoncer les tympans des gens avec leurs (silencieux) qu'ils appellent cela

Les motards ont creusé leur tombe et l'état a sifflé la fin de la partie

C'est logique que le CT soit instauré

Ensuite les PV vont tomber à cause des pots d'échappement remis après le CT

Tout ceci est donc logique voilà pourquoi je suis pour le CT

Et comme d'hab la [association de motard] est contre ce qui est pour et pour ce qui est contre depuis 4 décennies

N° 935161 - Inutile

par :

27/06/2023 23:02

Ce contrôle technique est parfaitement inutile pour la sécurité. J'ai 50 ans de pratique moto et aucun accident lié à l'état de ma moto. Je ne suis pas fou car si ma moto a des déficiences telles que pneus usés ou sous gonflés, freins défaillants, éclairage etc., la sanction est immédiate : la chute. Le mauvais état des routes est bien plus dangereux pour nous les motards. Un contrôle technique visuel n'apportera rien à ce que je contrôle moi-même avant chaque sortie. Lors des révisions périodiques, les motosistes nous aident également dans le maintien en état de nos motos, alors un contrôle par des gens qui ne sont pas motards me semble une aberration.

N° 935167 - CT moto enduro

par :

27/06/2023 23:04

Bonjour.

A l'instar des motos collection, les motos d'enduros ne sont pas très rarement sur la route. Il n'y a donc aucune raison de leur passer le contrôle technique tous les 3 ans (5 ans pour une moto de collection). De plus, il serait important qu'elles soient soumises à un nombre de points de contrôle amoindri. En effet depuis que ce type de moto existe, les pratiquant de l'enduro balade ou compétition ne peuvent pas préserver leur clignotants des chutes (même à l'arrêt ou à vitesse réduite). Ils ne sont donc pas montés sur leurs motos. De plus, les commodos sont simplifiés car les commodos équipant les moto de route ne supporteraient pas les nombreux heurs qu'impose la pratique de ce sport aux motos.

Merci de ne pas oublier que l'enduro est un sport national (les pilotes français ont souvent été champion du monde dans ce sport et la nouvelle génération est dans le top mondial) qui aide à l'entretien de très nombreux chemins qui seraient fermés sans notre passage (ce n'est certainement pas le faible nombre de marcheurs courageux qui maintiennent les chemins ouverts loin des parking à touristes).

Merci de prendre en compte mes remarques.

Cordialement.

N° 935168 - un peu de jugeotte ne nuit pas ..

par :

27/06/2023 23:04

Motard au quotidien:

je contrôle (pneus, freins, chaîne, éclairage ...) tout le temps, je fais les révisions tous les ans et remplace si besoin AVANT leur usure maxi, pneus et freins

Si contrôle technique, le faire lors de la vente de son véhicule pour protéger l'acquéreur.

Tout le reste n'est que fadaïse!

Le Bruit? celui qui a changé son pot remettra l'original pour le CT (ça prend quelques minutes)

Les freins, pneus ? celui qui tient à la vie ne rigole pas avec ça ... Et tous les motards que je connais ne sont pas suicidaires !!!

Dernière remarque: il est hors de question de mettre mon véhicule entre les mains d'un contrôleur qui n'a pas le permis 2 roues... Prévoyez d'augmenter considérablement les filières de formation au permis

A bon entendeur, même si ceci n'est qu'un coup d'épée, je m'en souviendrai aux urnes.

Et je boycotterai les enseignes qui sont derrière ça, et que tout le monde connaît.

N° 935173 - CT moto enduro

par :

27/06/2023 23:06

Bonjour.

A l'instar des motos collection, les motos d'enduros ne sont que très rarement sur la route. Il n'y a donc aucune raison de leur passer le contrôle technique tous les 3 ans (5 ans pour une moto de collection). De plus, il serait important qu'elles soient soumises à un nombre de points de contrôle amoindri. En effet depuis que ce type de moto existe, les pratiquants de l'enduro balade ou compétition ne peuvent pas préserver leur clignotants des chutes (même à l'arrêt ou à vitesse réduite). Ils ne sont donc pas montés sur leurs motos. De plus, les commodos sont simplifiés car les commodos équipant les motos de route ne supporteraient pas les nombreux heurs qu'impose la pratique de ce sport aux motos.

Merci de ne pas oublier que l'enduro est un sport national (les pilotes français ont souvent été champion du monde dans ce sport et la nouvelle génération est dans le top mondial) qui aide à l'entretien de très nombreux chemins qui seraient fermés sans notre passage (ce n'est certainement pas le faible nombre de marcheurs courageux qui maintiennent les chemins ouverts loin des parkings à touristes).

Merci de prendre en compte mes remarques.

Cordialement.

N° 935174 - Mr

par :

27/06/2023 23:06

Je suis absolument contre.

N° 935175 - Contrôle Technique exclusivement issu du Lobbying !!

par :

27/06/2023 23:07

#0.3%

"les mesures alternatives élaborées avec le gouvernement seront bien plus efficaces qu'un contrôle technique, qui pour l'accidentalité ne concerne que 0,3% des accidents et 0,8% de la pollution, c'est assez risible".

=> [https://www.francetvinfo.fr/societe/securite-routiere/controle-technique-des-deux-roues-motorisees-on-rend-au-service-au-gouvernement-avec-cette-decision-du-conseil-d-etat-ironise-l-association-\[association\]\\_5862992.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/securite-routiere/controle-technique-des-deux-roues-motorisees-on-rend-au-service-au-gouvernement-avec-cette-decision-du-conseil-d-etat-ironise-l-association-[association]_5862992.html)

=> [https://youtu.be/bP\\_oLLiKcAM?t=58](https://youtu.be/bP_oLLiKcAM?t=58)

N° 935178 - consultation publique sur Le Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

27/06/2023 23:07

Depuis quarante ans, je roule en 2 et 3 roues, à chaque sortie, je prends ma moto après en avoir fait le tour, c'est le minimum pour ma sécurité personnelle. Je trouve un peu sommaire qu'un salarié d'un centre de contrôle qui n'y connaît rien en moto, fasse le tour de ma moto, et m'explique que mes lumières ne fonctionnent plus, mes pneus soient usés, mon kit chaîne usé, mes plaquettes de frein usagées, les disques de frein usés, tout ceci, je le pratique avant chaque sortie et surtout depuis 20

ans je roule aussi avec un side car et là, il n'est pas question qu'un pseudo motard ou salarié d'un centre de contrôle qui connaisse la moto prenne ma moto pour la bouger et rouler avec. car même des motards chevronnés en deux roues, sont incapables de faire 50 m avec un side car. et je ne parle pas des copains qui possèdent des trikes à 3 roues qui ne sont pas prêts à confier leur guidon à n'importe qui, hormis leur concessionnaire moto attiré. la moto est une passion très forte et il n'est pas facile de prêter le guidon à n'importe qui, contrairement à l'auto. je suis attaché au contrôle technique personnel de ma moto de route, ma moto de piste et mon side car et je considère bien plus important ma sécurité que de déléguer à un simple salarié sans formation technique qui puisse m'autoriser de rouler avec ma moto, et surtout contre un chèque de 50€ par véhicule, au minimum

N° 935180 - Le plus tard sera le mieux

par :

27/06/2023 23:09

Malheureusement vous savez à quel point l'aménagement des routes sera bien plus efficace ...

N° 935181 - Contrôle technique 2 roues et alternatives.

par :

27/06/2023 23:09

Bonjour,

L'examen du passage du permis de conduire "Moto" nous enseigne justement à réaliser les contrôles de nos motos, contrôles qui seront désormais obligatoirement réalisés par des professionnels qu'il faudra payer.

À titre personnel je fais réviser ma moto par le constructeur tous les ans ce qui me coûte plus de 200€ à chaque fois; l'introduction d'un contrôle technique en plus va juste me faire payer d'avantage sans augmentation de ma sécurité, car ces contrôles sont déjà réalisés par mon concessionnaire; C'est également le cas de tous les motards que je connais. Nous sommes parfaitement conscients que faire de la moto est suffisamment risqué compte tenu de l'état de certaines routes, des barrières de sécurité ("guillotines à motard") ou de l'inattention des automobilistes pour prendre encore plus de risque en n'entretenant pas nos machines: nous le faisons sans que personne ne nous le demande.

Un autre problème est que je doute très fortement que ceux qui n'entretiennent pas leurs machines passent justement le contrôle technique : En fait, le problème des motos à pots débridés, ou des accidents dus à des défaillances techniques (faibles en proportion des autres accidents d'après certaines associations type [association de motard]) ne disparaîtra pas et ne sera même pas amoindri. Si vous voulez réduire le problème du bruit, il faut installer des radars anti-bruit pour sanctionner ceux qui contreviennent au lieu d'une punition collective qui n'aura aucun impact sur le but recherché.

Pour finir, nous ne sommes pas dans un contexte économique qui permette à tous le monde de payer encore d'avantage pour quelque chose d'inutile mais d'obligatoire.

Nous avons des alternatives possibles pour améliorer la sécurité routière et réduire le nombre de morts, ne tombons pas dans la facilité de cette obligation qui sera inefficace. Nous pouvons faire autrement.

Merci d'avoir lu ma participation, en espérant qu'elle ait le moindre impact.

N° 935183 - Le contrôle technique 2 roues est inutile

par :

27/06/2023 23:09

Ce contrôle technique est inutile. La défaillance technique du véhicule n'intervient quasiment jamais dans la responsabilité des accidents. Le mauvais état des infrastructures routières ou les aménagements hors normes ou dangereux ont une part bien plus grande de responsabilité. L'idée d'un contrôle technique pour les motos est poussée par le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] Norisko pour des raisons économiques, basant leurs rapports sur des données infondées.

Des associations anti deux roues ont sauté sur l'occasion pour lutter contre les véhicules bruyants. Mais le contrôle technique ne résoudra pas ce problème, ceux qui veulent faire du bruit remettront leur échappement d'origine pour passer le contrôle et le retireront après. Quand aux pratiquants de rodéo sauvage, ils défient déjà les lois et les autorités ; croire qu'ils iront passer le contrôle technique relève de la bêtise.

Non, ce contrôle technique ne fera que taper sur les usagers les plus respectueux, la majorité, ceux que l'on ne remarque pas, mais qui se verront contraints de payer un contrôle technique inutile sur un véhicule qu'ils entretiennent déjà soigneusement (c'est une question de survie) de façon régulière. Ma moto passe en révision tous les ans chez un professionnel, et j'ai appris lors du permis A à vérifier les éléments de sécurité sur ma moto, où tout est visible et facile d'accès, contrairement à une voiture. Je refuse de devoir payer uniquement pour enrichir les groupes de contrôle technique.

N° 935184 - Un contrôle nécessaire pour les motards et l'ensemble de la population.

par :

27/06/2023 23:09

Enfin ! Ce contrôle technique va être mis en place après bien des tergiversations y compris du Président de la République qui, décidant seul, avait annulé le décret d'application d'août 2021. Le fait du Prince, et surtout la lâcheté dont il fait preuve sur bon nombre de sujets depuis son investiture. Ce contrôle est nécessaire, pour la sécurité des motards eux-mêmes, pour les autres usagers de la route et pour tous ceux qui vivent à proximité des axes routiers.

Au-delà de la sécurité des motards et j'ai le plus grand respect pour la plupart d'entre eux, l'intérêt général doit être pris en compte car il faut bien admettre qu'il y a dans cette communauté bon nombre d'individus imprudents et irrespectueux.

Les journaux relatent toutes les semaines des accidents de deux-roues, la plupart d'entre eux n'étant dus qu'à l'imprudence du conducteur ou au mauvais état du véhicule puisqu'ils sont seuls en cause. D'autre part les riverains sont excédés par les rugissements des deux-roues aux échappements trafiqués ou par les pétarades des groupes d'adolescents attardés au guidon de leur grosse cylindrée américaine, qui prennent la voie publique pour une piste privée où ils s'adonnent à leur passion égoïste et puérile.

Alors oui, il faut contrôler les deux-roues au moins aussi souvent que les voitures, vérifier les niveaux de pollution et sonore et la conformité du véhicule avec sa fiche d'homologation.

En plus de ce contrôle, certains pays européens interdisent aux motos l'accès à certaines routes le dimanche, c'est une excellente décision qui permet aux résidents de zones touristiques (bord de mer ou vallées) de revivre en retrouvant la tranquillité que des pseudo-motards ou « bikers » leur avaient enlevée. On y arrivera aussi en France, c'est inévitable et le plus tôt sera le mieux.

N° 935185 - Inconcevable

par :

27/06/2023 23:09

J'ai une grosse cylindrée depuis 2016 avant j'ai eu une 125 pendant un peu plus de 4 ans avant de me la faire voler. Mes deux motos sont entretenues au moins une fois par an dans la concession. Je fais très peu de kilomètres à cause de ma situation. Elle est donc parfaitement entretenue comme tous les motards que je côtoie. Je suis loin d'être une exception. Je trouve inconcevable qu'un CT me soit imposé. Ma moto c'est pas ma voiture, quand je monte dessus, je me dois de vérifier l'état des pneus, le niveau d'huile, etc, car c'est ma vie que je joue. Jamais je ferais la même chose sur ma voiture car trop compliqué et moins important pour ma survie. C'est inconcevable de devoir faire un CT au bout de 3 ans soit à tout cassé 5000 kms.

N° 935186 - Consultation CT moto

par :

27/06/2023 23:10

Il semblerait qu'il soit inutile. La plupart des motards sont conscients des risques à rouler avec 2 roues dangereuses. Les accidents et leurs conséquences sont beaucoup plus souvent dus à l'état des routes qui se dégradent continuellement et les autres usagers de la route.

Mettre un CT ne changera strictement rien à cela. Par contre, boucher les nids de poule, mettre des doubles glissières de sécurité, former et sensibiliser d'avantage tous les usagers de la route, ça ferait vraiment la différence. User toujours du système répressif et contraignant n'a jamais montré de résultats probants.

N° 935188 - Contrôle technique 2 roues et alternatives.

par :

27/06/2023 23:11

Bonjour,

L'examen du passage du permis de conduire "Moto" nous enseigne justement à réaliser les contrôles de nos motos, contrôles qui seront désormais obligatoirement réalisés par des professionnels qu'il faudra payer.

À titre personnel je fais réviser ma moto par le constructeur tous les ans ce qui me coûte plus de 200€ à chaque fois; l'introduction d'un contrôle technique en plus va juste me faire payer d'avantage sans augmentation de ma sécurité, car ces contrôles sont déjà réalisés par mon concessionnaire; C'est également le cas de tous les motards que je connais. Nous sommes parfaitement conscients que faire de la moto est suffisamment risqué compte tenu de l'état de certaines routes, des barrières de sécurité ("guillotines à motard") ou de l'inattention des automobilistes pour prendre encore plus de risque en n'entretenant pas nos machines: nous le faisons sans que personne ne nous le demande.

Un autre problème est que je doute très fortement que ceux qui n'entretiennent pas leurs machines passent justement le contrôle technique : En fait, le problème des motos à pots débridés, ou des accidents dus à des défaillances techniques (faibles en proportion des autres accidents d'après certaines associations type [association de motard]) ne disparaîtra pas et ne sera même pas amoindri. Si vous voulez réduire le problème du bruit, il faut installer des radars anti-bruit pour sanctionner ceux qui contreviennent au lieu d'une punition collective qui n'aura aucun impact sur le but recherché.

Pour finir, nous ne sommes pas dans un contexte économique qui permette à tous le monde de payer encore d'avantage pour quelque chose d'inutile mais d'obligatoire.

Nous avons des alternatives possibles pour améliorer la sécurité routière et réduire le nombre de morts, ne tombons pas dans la facilité de cette obligation qui sera inefficace. Nous pouvons faire autrement.

Merci d'avoir lu ma participation, en espérant qu'elle ait le moindre impact.

N° 935190 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 23:12

Ce projet de loi est ridicule. L'état des motos et l'entretien ne sont la cause d'accident que dans de très rares cas. Le gouvernement cède sous le lobby des centres de contrôle technique, comme [réseau de contrôle technique]. C'est juste pitoyable. Au lieu de gaspiller du temps et donc de l'argent sur ce thème, entretenez les routes.

N° 935191 - Pas d'effet sur la sécurité et la pollution

par :

27/06/2023 23:13

Il y a des milliers de motards passionnés en France, qui entretiennent parfaitement leur véhicule, ce sont ces personnes qui vont se présenter au contrôle. Comme pour l'automobile, les personnes qui ne respecte pas qui pollue qui modifie leur véhicule continueront de le faire et pour la plupart n'irons pas au contrôle.

Il y a énormément de progrès à faire sur les routes en France pour sécuriser la chaussée et les abords, subventionner les équipements de sécurité du pilote, améliorer la formation et la sensibilisation des automobilistes aux deux roues.

Pour toutes ces raisons, je considère que le contrôle technique Moto est inefficace et constitue une contrainte supplémentaire à la liberté de circulation.

N° 935195 - Complètement inutile.

par :

27/06/2023 23:15

Personnellement et c'est le cas de tous les motards que je connais, ma moto passe tous les ans au garage pour une révision complète, je ne vois pas ce qu'apporterait de plus un contrôle technique par des personnes novices ....

N° 935196 - Boycott

par :

27/06/2023 23:15

On roulera sans plaque...comme dans les cités...

N° 935197 - Contre le CT 2RM, quads, tricycles...

par :

27/06/2023 23:15

Le CT 2RM n'a pas à être imposé par des associations anti véhicules et des lobbyistes de contrôle technique, les directives européennes laissaient la possibilité de mettre en place des alternatives sécuritaires qui auraient été plus judicieuses du niveau sécurité des usagers de 2-3 roues motorisés.



En moyenne un motard passe dans un garage spécialisé tous les ans pour une révision de son engin qui ne roule majoritairement qu'entre 6 et 8 mois dans l'année. Un motard apprend lors du passage du permis à vérifier les points vitaux de son engin avant chaque départ, il en va de sa sécurité et surtout de sa vie. Le moindre problème mécanique est vite vu et ressenti sur un 2 roues. Et les chiffres le démontrent d'eux même, plus de motards moins d'accidents impliquants un problème mécanique. Au mieux un CT 2RM pour la revente. Niveau pollution une moto émet moins qu'un 4RM de par sa mobilité et son poids. Des alternatives il y en a, à l'heure actuelle, juste le port du casque et gants sont obligatoires alors qu'une tenue complète avec des renforts, détaxer ou faciliter l'obtention d'un air bag seraient plus à obligation et nettement plus sécuritaire, l'entretien des routes en évitant l'utilisation de gravillons à profusion devrait être aussi une priorité sécuritaire. Pour le niveau sonore il faut juste appliquer la loi existante, le CT n'y changera rien.

Vis à vis des contrôleurs auront-ils le permis moto?? Simple question car ça ne se manipule pas ni n'a la stabilité d'une voiture...Les centres de contrôle seront ils à distance raisonnable pour les petites et très petites cylindrées? Le bruit sera pris en compte sur quelle base, celle de la carte grise? Si un problème survient lors de la manipulation de ma moto qui sera responsable?

Et le prix? Avec presque 2 fois moins de points de contrôle qu'un 4RM pourquoi presque le même prix?

Il y aurait plus utile que le CT 2RM pour la sécurité de ces utilisateurs, vous écoutez des associations anti véhicules, écoutez aussi les premiers concernés.

N° 935198 - Inutilité du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 23:15

Titulaire du permis moto depuis 1970, est possesseur de nombreuses motos depuis, je puis vous affirmer que je n'ai pas besoin d'un contrôle technique pour rouler sur une moto en parfait état, il en est de même de l'ensemble des motards comme le montre les statistiques, seulement 0,3 % des accidents des 2 roues motorisés proviennent d'un défaut d'entretien.

J'espère que ce projet inutile ne verra pas le jour.

N° 935199 - Contrôle deux roues

par :

27/06/2023 23:15

Sans objet

Le motard connaît son véhicule et aucune faille n'est permise .

Nul n'est besoin d'un contrôle par un tiers

N° 935203 - Contrôle technique? Qui changera quoi?

par :

27/06/2023 23:16

L'argument écologique ne tient pas les véhicules catégorie L ont des petits moteurs et/ou pèsent bien moins qu'une voiture. Leur consommation est donc plus faible et donc leur émissions de polluants moindres. Pourquoi encore taper sur les moyens de déplacements les plus populaires? Le 80 n'a pas suffi à faire comprendre l'exaspération générale?

Concernant les motos la très grande majorité du parc est entretenue, le motard est trop attaché à sa sécurité. Il existe des mesures bien plus efficaces pour diminuer l'accidentalité et depuis 15 ans, malgré une hausse de l'usage de la moto, la baisse de la mortalité routière a bien été obtenue sans aucun CT. Alors continuons dans ce sens.

Concernant le bruit des machines (auto ou moto même problème) le CT ne changera rien aux comportements déviants : un pot d'échappement se démonte et se remonte en 1/4h, de même pour les réglages moteur polluants. Le seul remède est un contrôle inopiné au bord des routes qui, seul, sera efficace pour ramener le calme dans nos villes et nos montagnes.

Au plus haut niveau de l'Etat il y a bien la conviction que ce CT est inutile; avoir plié devant des associations soutenues par des entreprises privées est un déni de démocratie.

Et ne nous vendez pas un contrôle allégé et peu onéreux on sait comment cela a fini avec le contrôle voiture devenu pinailleur...ou magouilleur.

N° 935204 - CT du 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 23:16

Bonjour, je suis contre le contrôle technique pour les deux roues motorisés, car la grande majorité des propriétaires de moto font le nécessaire pour que leur véhicule fonctionne correctement et en toute sécurité, et j'en fais partie et je fais très attention à cela, vous feriez mieux de vérifier l'état des routes, car il y a très peu d'accidents à cause des motards, mais surtout à cause de l'état des routes, au départ ce sera un contrôle technique avec quelques points à contrôler et ensuite il y en aura de plus en plus comme pour les véhicules de tourisme ou nous sommes passés tous les 2 ans, tout ceci est encore une fois une histoire de gros sous et d'argent, du raquette supplémentaire, inadmissible.

N° 935207 - Absurdité d'un contrôle technique 2 RM

par :

27/06/2023 23:17

Bonjour je me permet de donner mon avis à propos d'un éventuel contrôle technique 2RM. En effet je ne comprends pas pourquoi un lobby tel que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] puisse se faire entendre et instaurer un contrôle technique 2RM alors que la réalité des chiffres parle d'elle même. La principale cause d'accident est l'état des routes non entretenu et de mauvaises infrastructures routières. Je serai plutôt d'avis d'instaurer une taxe sur chaque contrôle VL et PL qui aiderai à entretenir les routes et infrastructures qui ont été si longtemps délaissés. Je suis donc contre un contrôle technique des 2 RM mais pour un contrôle technique des routes et infrastructures.  
Cordialement

N° 935209 - Non au contrôle technique des deux roues !!

par :

27/06/2023 23:18

Les motards n'ont pas besoin qu'on vienne leur expliquer, comment ils doivent entretenir leur machine.

L'esprit motard, c'est un esprit libre et respectueux.

Respectueux de sa personne et des autres.

N'a-t-on pas assez de réglementations ? Appliquons celles qui existent déjà ...

N° 935211 - CT moto: et les ruraux dont la moto est un loisir ?

par :

27/06/2023 23:20

Cette mesure met encore plus de pression sur les habitants de zones rurales pour qui la pratique de la moto verte en loisir est une façon de profiter des espaces qu'ils habitent. Le fait d'avoir un contrôle technique les rendra un peu plus hors la loi: ces motos roulent 95% du temps sur chemins privés et

devront répondre aux mêmes règles que des véhicules "routier". Et cela bien que ces motos passent moins de temps sur la route que des cyclistes (par exemple). Alors par souci d'équité, à quand les clignotants homologués, feux de croisement homologués, feux et de routes homologués, avertisseur sonore homologués, plaques d'immatriculation homologués (etc.) pour les cyclistes qui passent plus de temps sur route que nos moto vertes ? Les propriétaires de moto vertes s'efforcent déjà de garder leurs motos conformes aux homologation requises alors qu'on ne considère pas leur particularité. Le CT moto va un peu plus nous culpabiliser.

Quoi qu'il en soit, cela détruit un espace de liberté supplémentaire des ruraux qui verront aussi disparaître des animations (rares) près de chez eux comme les trois jours de la Truyère <https://www.trial-truyere.fr/> (et d'autres partout chez les «ploucs» de province).

Ces mesures prises de façon centrale par l'Europe et la France (organisations que je respecte) sacrifient des espaces de libertés de la minorité rurales. Ces ruraux sont déjà fatigués et vont être encore plus sous la pression d'une décision sans pragmatisme écologique faite pour répondre aux problèmes du plus grand nombre (citadins) en les oubliant. Cela va renforcer le sentiment d'exclusion et renforcer le sentiment d'être sous le joug d'une politique qui ne voit pas la ruralité.

Quant au point de vue du CO2, il est très discutable pour ces moto: forcer le renouvellement de ces motos qui roulent peu est aberrant car elle ne passent que quelques dizaines d'heures de fonctionnement par an et un renouvellement précoce augmentera le bilan carbone à cause du coût CO2 de production trop fréquent.

A noter que le bilan écologique est probablement aussi bien meilleur pour ces locaux en moto loisir que (par exemple) l'avalanche de citadins qui déferlent à la montagne en voiture après des centaines de kilomètres (et de Kg de CO2), pour une randonnée "écologique" à la journée (les Pyrénées en sont pleins pendant l'été).

Pour finir, les conducteurs de moto vertes sont responsables et respectent la loi Lalonde.

N° 935212 - Ct des deux roues

par :

27/06/2023 23:20

Totalement inutile, c'est un racket financier et une contrainte les utilisateurs des deux deux-roues qui sont toujours soucieux d'avoir un véhicule fiable ayant que deux-roues rendant les conducteurs très vulnérables à la moindre défaillance.

N° 935213 - Mise en place du contrôle technique des véhicules deux ou trois roues

par :

27/06/2023 23:20

Cette mesure est une urgente nécessité et doit être l'occasion d'une vraie vérification de ces véhicules.

La vérification du respect du niveau sonore, la présence des accessoires d'échappement homologués et la taille des plaques d'immatriculation, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, et conduire à la déclaration de défaillance majeure, en cas non conformité de ceux-ci.

La périodicité des contrôles doit être alignée sur celle des véhicules particuliers à quatre roues.

Que cette échéance soit vraiment un bilan de l'état du véhicule, et non simplement un trompe-l'œil pour satisfaire aux directives !

N° 935214 - Excellente mesure à mettre en place d'urgence

par :

27/06/2023 23:21

Parents d'un bébé vivant dans une grande ville dense (Paris) il nous est quasiment impossible de dormir les fenêtres ouvertes en été. En effet, le bruit assourdissant des motos qui passent à intervalle régulier réveillent notre enfant tout au long de la nuit. Du fait des 2 roues thermiques bruyants nous sommes condamnés à mourir de chaud dans notre appartement ou à voir notre bébé souffrir d'être réveillé en permanence par des gens qui se moquent éperdument de la gêne qu'ils causent aux habitants, notamment les plus vulnérables.

Il est temps de mettre en place un contrôle technique des 2 roues sérieux et complet qui permette 1) de réduire drastiquement le bruit qu'ils émettent ; 2) de vérifier leurs niveaux de pollution ; 3) d'empêcher les modifications illégales et de vérifier l'état mécaniques des 2 roues.

N° 935215 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

27/06/2023 23:21

Ma moto parcourt 15.000 km par an avec une révision (coûteuse) chez le concessionnaire de la marque tous les 10.000 km. J'effectue comme tout motard consciencieux une vérification de ma moto avant tout déplacement. J'ai nul besoin d'un contrôle supplémentaire coûteux et inutile. Notez que j'ai 66 ans, père de 2 enfants et grand père de 5 petits enfants, j'ai donc une maturité suffisante pour assurer ma sécurité.  
Merci.

N° 935217 - Opposition au CT 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 23:22

Opposition complète et total au CT des 2 roues motorisés qui est inutile à tout niveaux. Étant Motard depuis 15 ans roulant sur un gros cube âgé de 20 ans entretenu par un professionnel de la moto (elle est en très bon état aussi bien esthétiquement que mécaniquement) en temps et en heure et motard équiper de la tête au pieds en protections et des milliers de kilomètres au compteur sous tout temps et distance, nous sommes opposé à ce CT qui est basé sur des déclarations faussés (à la fois d'associations cherchant à nuire à la pratique du deux roues en général et d'organisme cherchant uniquement le profit) de toute part aussi bien sur l'accidentologie que la pollution, ce CT n'est qu'une lubie de lobbyistes du CT à l'UE qui plus est des propositions ont été faites et accepter par l'UE elle même en contrepartie pour pallier à celui-ci en plus de l'abrogation de cette loi l'année passée. Cette envie incessante d'imposer ce nouveau racket organisé des usagers est futile, organisé par des gens qui ne connaissent ni les spécificités d'un deux roues ni la formation effectué lors du passage du permis A, (cette formation nous apprend les points de vérification mécanique et de sécurité d'un deux roues et également à déceler la moindre anomalie sur nos machines car il en va de nos vies). Au lieu d'imposer un CT inutile et coûteux en argent public, qui plus est formations non approprié des agents de centre de CT à quand un CT des infrastructures routières qui sont non entretenu partout en France et source d'accidents et des mobiliers urbains de plus en plus dangereux en cas d'accident. Ce CT est inutile et doubler d'une grossière erreur d'appréciation de bon nombres

N° 935218 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 23:23

Quelle erreur de Monsieur Clément Beaune et de ce gouvernement de ne pas mettre en œuvre un CT à la revente comme l'ont fait nos voisins Belges, tout aussi efficace et le seul qui était le moins contraignant comme ils ont voulu nous le faire croire ! Un CT périodique n'avancera à rien vu le peu de kilomètres parcourus à l'année, entre 3 et 4000 kms pour la majorité, pour rappel la moyenne annuelle d'une voiture est de 15000 kms.

N° 935220 - Inapplicable

par :

27/06/2023 23:24

Impossible à appliquer aux véhicules tout terrain. Tout motard prend lui même soin de sa machine, faites un CT pour les moto taxi éventuellement...

N° 935221 - Qu'elle est l'utilité d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés ?

par :

27/06/2023 23:25

Je suis possesseur d'une moto depuis 1986 et pendant toutes ces années (37 ans sans interruption et seul moyen de transport pendant près de 25 ans) d'usage quotidien, j'ai eu 5 accidents dont 2 dûs à l'inattention d'automobiliste et 3 à une erreur de conduite de ma part sans implication d'autres véhicules. La moto est un véhicule bien mieux entretenue par son propriétaire car le moindre défaut, fuite est directement visible et contrôlable par le propriétaire. Sans compter que comme tous les véhicules récents la grande majorité des motos récentes sont tous les ans révisés par les professionnels des concessions qui n'ont pas envie d'avoir un mort sur la conscience par une quelconque négligence et donc outre les réparations programmées font aussi un bilan écrit des points contrôlés (cela gratuitement) : j'ai récemment fait réparer une crevaison et j'ai eu un contrôle des organes de sécurité (frein entre autres). Je ne vois donc pas l'intérêt d'un contrôle technique visuel (mon concessionnaire le fait), d'un contrôle pollution pour un véhicule régulièrement entretenu et entièrement d'origine, même raison pour contrôle du bruit (il suffit d'interdire à la vente les d'échappement non homologués et de faire en sorte que ceux qui le sont ne soient pas démontables). Les nuisances sonores concernent certaines catégories de véhicules à 2 roues (scooters, moto sportive et custom) et comme dans toutes les strates de la société, il y a des "rebelles" : utilisez les moyens humains et techniques des forces de l'ordre pour contrôler et sanctionner les réfractaires, plutôt que de faire qu'une minorité soit la représentation de la majorité. NON à un contrôle systématique qui est annoncé moins cher que pour les voitures sans certitude qu'il ne doublera pas à court terme comme cela a été le cas pour l'automobile.

Je préfère faire confiance à un mécanicien d'expérience pour me dire ce qui ne va pas sur mon véhicule, plutôt qu'à une personne n'y connaissant rien et ayant eu un agrément après une formation "maison" dispensé en quelques jours par une société lobbyiste ([réseau de contrôle technique] pour ne pas la citer). De plus, qui peut me garantir l'exactitude et la bonne prise des mesures qui correspondent à un cahier des charges très strictes établies par le service des Mines, en particulier le contrôle sonore qui implique le positionnement du micro selon 3 points (hauteur, angle et distance par rapport à la sortie d'échappement).

Et dernier point, est-ce que le contrôleur sera détenteur du permis moto afin de pouvoir effectuer les contrôles dynamiques (freinage, suspension) car pour l'automobile cela est fait par une machine sur des rouleaux mais quid pour la moto qui sans conducteur ne peut tenir sur ses roues car personnellement une personne qui ne sait pas manipuler une moto de 250 kg et bien il ne contrôlera rien ou alors c'est moi qui le ferait mais cela n'est pas autorisé.

Donc merci de revoir votre copie sur un contrôle (qui n'en porte que le nom) technique sans garantie que les résultats recherchés soient trouvés, de nombreuses études indépendantes le prouvent ainsi que l'exemple de nos voisins européens, au nom desquels vous voulez nous imposer une mesure qui n'a pas prouvé sa valeur chez eux.

N° 935222 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 23:26

Quelle erreur de Monsieur Clément Beaune et de ce gouvernement de ne pas mettre en œuvre un CT à la revente comme l'ont fait nos voisins Belges, tout aussi efficace et le seul qui était le moins contraignant comme ils ont voulu nous le faire croire ! Un CT périodique n'avancera à rien vu le peu de kilomètres parcourus à l'année, entre 3 et 4000 kms pour la majorité, pour rappel la moyenne annuelle d'une voiture est de 15000 kms.

N° 935223 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 23:26

Bonjour, c'est une vaste fumisterie. Les motards les vrais savent très bien que c'est pas l'état des motos le problème mais l'état des routes et la non sensibilisation des automobilistes le vrai danger. Aucun motard ne vas partir avec une moto pas entretenue on sait que la moindre erreur en moto on l'a paye cache.

N° 935224 - Nul

par :

27/06/2023 23:27

Franchement le contrôle technique va juste vérifier ce qu'on fait tous les matins les pneus les fuites les lumières, ça ne sert à rien. Une 50€ pour la base d'un motard c'est nul. Nous sommes les premiers au courant qu'il ne faut pas rouler avec une éponge sachant que les accidents dus à un mauvais état du véhicule sont excessivement minime cette loi ne sert à rien.

N° 935225 - Mesure inutile

par :

27/06/2023 23:27

Bonjour,

Comme le recense les dizaines d'arguments, cette mesure n'est d'aucun impact sur la sécurité des usagers, et l'argent utilisé serait mieux placé dans l'entretien et l'amélioration du réseau, notamment avec des peintures antidérapantes, qui sont une patinoire par temps humides.

Encore une mesure d'un gouvernement inutile et complètement pourri par le copinage et le lobbyisme, [réseau de contrôle technique] aura bien fait son travail sur nos élus!

N° 935227 - Le contrôle technique sur Les motos est il utile ?

par :

27/06/2023 23:29

Je suis contre la mise en place du contrôle technique moto.

Sauf exception, les motards entretiennent leur véhicule.

Pour le bruit de certaines machines le propriétaire remettra un pot homologué pour le contrôle pour ensuite remettre le pot habituel.

N° 935228 - Defavorable a cette loi. Totalelement injustifiée par les données et clairement au bénéfice des fournisseurs de contrôle

par :

27/06/2023 23:29

C'est une atteinte claire aux droits de l'homme que de forcer une fois de plus une loi sans intérêt pour les citoyens, bénéficiant uniquement les lobbys et contraignant les motocyclistes. Aucunes données ni liées aux accidents ni liées à l'état des véhicules justifie cette loi.

N° 935229 - CT moto pourquoi faire hormis une taxe déguisée?

par :

27/06/2023 23:29

Le contrôle technique moto a t'il d'autre objectif que de créer une taxe déguisée envers les utilisateurs de deux roues.

Plusieurs points évident semble le démontrer

- La pollution des deux roues? Cela concerne soit des poubelles de scooter parisien qui ne sont déjà pas assuré, avec une carte grise pas a jour ... des véhicules qui ne feront pas le CT et dont les argument pour les forces de l'ordre des les faires immobiliser existe déjà.

Ou alors cela concerne Kevin, roi du rupteur, avec sa ligne arrow decat full tube titane machin qui de toute façon conserve dans son garage la ligne d'origine qu'il remontera une fois tous les deux ans, en moins de 5 min tellement tout est disponible facilement sur une moto. Cela ne peut avoir le moindre impact hormis utiliser comme prétexte en remplacement de texte déjà existant pour luter pour.

Surtout que la pollution des deux roues permet surtout de remplacer une voiture et donc réduire la pollution.

Et je ne compte même pas la grande majorité des centres de CT qui vous réussirons a vous passer un véhicule polluant (voiture ou plus tard moto).

- La pollution sonore... c'est déjà régulièrement une question de dérogation (pourquoi une harley pourrait elle faire plus de bruit qu'un autre deux roues?) Et même en se référant a la carte grise ou peut importe.

Le cross qui fait des rodéos, JAMAIS il ne passera un contre technique (surtout qu'il n'y est possiblement même pas soumis n'étant pas forcément homologué pour la route), Cela qui retire sont DB killer qu'il range sous la selle. Moins de 10 seconde pour l'installer juste le temps de faire la mesure au CT, puis moins de 10 secondes pour le retirer. Cela n'aura aucun impact. Surtout que la encore, l'appareil juridique permet déjà la verbalisation et que cela ne changera rien avec un CT ou non.

Les éléments de sécurité... Si un conducteur de deux roues est suffisamment inconscient pour rouler avec des pneus lisse (ou ne serrais ce qu'en fin de vie, vieux, craquelé, déformé, ...) sans rétroviseur, sans freins,... il n'aura pas la conscience d'effectuer un CT même si on l'y oblige. Au pire il trouvera la centre qui accepte de lui valider sans regarder. Et cela concerne qu'elle proportions des deux roues en circulation? (est ce seulement mesurable?)

La encore cela concerne des véhicules non assurés dont les propriétaires ne respect rien, le CT ne peux avoir d'effets car les capacités pour immobiliser ces véhicules existes déjà.

Réduire les accidents de la route pour les deux roues c'est bien... mais une taxe n'a aucun effet sur la sécurité.

Lorsque l'on passe le permis moto, il est obligatoire d'avoir un blouson de moto adapté, un pantalon adapté et des chaussures adapté.

L'équipement coûte cher mais il est indispensable. Certains l'oublie (chaud l'été, pas pratique, encombrant, économie ect) Pourtant bien que nécessaire et obligatoire au permis, il ne l'est plus une fois le permis en poche.

Le gilet jaune a été rendu obligatoire en janvier 2016 pour utilisation en cas de panne ou d'accident. Mais pas le blouson... un gilet jaune protège-t'il en cas de chute?

Les gants ne sont devenus obligatoires qu'après le gilet jaune... comment cela est-il possible? Mais toujours pas indispensable pour la sécurité d'utiliser un blouson, un pantalon, des chaussures?

Un CT moto, pour vérifier que Kéké Kevin a bien perdu 15 min dans sa journée à changer deux fois son échappement, son DB killer, mais il peut venir en short, torse nu, avec ses sandalettes... du moment qu'il a bien un casque, des gants et un gilet réfléchissant fourré sous la selle. 50 euros max... enfin env.... enfin pour l'insant... enfin on verra. Mais c'est pour sa sécurité et celle des 99.999% des autres deux roues qui passeront sans le moindre reproche au CT et des 99% des conducteurs de deux roues qui entretiennent leur machine avec la conscience que leur vie dépend de leur minutie dans les contrôles et l'entretien.

La vignette Crit'air on la paie qu'une fois et c'est des clopinettes... il faut bien trouver une source de taxe récurrente et rentable.

Si encore cela servait à l'entretien réel des routes, il pourrait être compréhensible de participer à la sécurité, mais pas un cts prévu à cet effet

N° 935230 - contrôle du bruit

par :

27/06/2023 23:30

Les nuisances sonores de nombreux 2 roues thermiques nécessitent des contrôles mais qui pourront être facilement contournés lors du contrôle technique. La mise en place de nombreux radars sonores serait bien plus efficace pour ne pas dire l'interdiction des motos/scooter thermiques notamment en ville !

N° 935233 - Monsieur

par :

27/06/2023 23:35

Il serait plus judicieux de créer un fichier (d'entretien) factures envoyées à un organisme agréé, consultable à tout moment, par les forces de l'ordre, et autres organismes (experts en assurance en cas d'incidents concernant la partie mécanique d'un véhicule

N° 935235 - Commentaires

par :

27/06/2023 23:36

Bonjour

Ok pour le contrôle technique pollution

Bruit

Luminaire

Pneu

Freins

Etc

Par contre plus de limitation de puissance et de vitesse

Car même les voitures n'en ont pas.

A partir du moment où la moto est de série



N° 935237 - Ct moto abusif

par :

27/06/2023 23:38

Ce contrôle technique moto reste pour moi juste une belle facilité à l'état pour empocher un max d'argent sur le dos du contribuable comme d'habitudes ! Au lieu de taxer les plus riches non on va taper sur les classes moyennes !! Par contre les cas sociaux ou les étranger ils touchent un maximum sur les aides françaises ! Franchement bravo !! Dégoûter !

N° 935238 - Contre cette mesure

par :

27/06/2023 23:39

Le projet de mise en place du contrôle technique moto est totalement inutile et injustifié, les problèmes techniques ne sont pas une cause d'accidents d'une importance suffisante en vue de justifier la mise en place d'une telle mesure, en comparaison du coût qu'elle occasionne pour les usagers de deux-roues motorisés .... Ce qui permet de s'interroger sur la pertinence de cette mesure, en raison de l'absence d'objectivation de son bien-fondé (décision fondée sur des rapports partiels émis par les organismes de contrôles techniques eux-mêmes, ce qui relève d'une situation de conflit d'intérêt notoire de la part des décisionnaires à l'échelon européen).

La motivation réelle semble reposer uniquement sur la masse financière du marché que la mise en place d'un tel contrôle représente.

C'est scandaleux.

N° 935242 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

27/06/2023 23:42

Madame, monsieur.

Je suis un jeune homme de 32 ans, possédant une moto depuis plusieurs années.

Je me plierai par obligation au contrôle technique.

Cependant je ne peux que m'indigner face à cette situation.

Pour moi, la moto est un loisir et aussi un moyen de locomotion.

C'est pour cela que je l'entretiens comme il se doit, en faisant mes révisions périodiques méticuleusement et en procédant avant chaque départ aux différents points de contrôles visuels.

Une moto s'entretient et se " bichonne" bon nombres de motards savent cela.

Tous motards encourent des risques sur la voie publique , plus qu'au volant d'une voiture.

La carrosserie reste notre corps.

Chacun sait que cela passe par un entretien régulier et méticuleux afin d'éviter au maximum les accidents inutiles.

Les chiffres le prouvent.

Je trouve cela triste et aberrant que l'état se soit plier aux exigences de certaines associations qui font la guerre aux motards.

Ce contrôle technique ne changera ni la pollution, ni la nuisance sonore (regrettable soit elle, commis par certains individus)

Je continuerais à entretenir ma moto comme il se doit et continuerai de vivre ma passion.

Je terminerai en indiquant que ce contrôle est une absurdité, engendré par des associations incompetente.

Un coup de gueule lancé par un motard assidue.

Cordialement.

N° 935243 - Contrôle technique deux roues.

par :

27/06/2023 23:42

Je suis opposé au contrôle technique pour les mobylettes.

On s'occupe de l'entretien des machines, merci de mieux aménager les routes plutôt que de créer une nouvelle taxe.

N° 935245 - CT du 2 roue

par :

27/06/2023 23:44

depuis 40 ans, j'assume mon contrôle technique personnel, car ma sécurité je ne veux pas me dédouaner de ma sécurité au profit d'un salarié qui en connaîtra bien moins que moi, sur ma moto, de route, de piste, et mon side car a qui je prête nullement le guidon étant donné la complexité de conduite.

une moto ce n'est pas une auto que l'on confie dans un centre quelconque; nos motos sont confiés a des motocistes de confiance avant tout. et pas un simple salarié qui nous autoriser a rouler moyennant 50€ par véhicule.

N° 935246 - Moto occasion achetée en concession

par :

27/06/2023 23:45

Bonjour, je viens d'acquérir une moto d'occasion de 2015 il y a 15 jours. Je suis passé par un concessionnaire, pour avoir une expertise de conformité, une révision complète et une garantie du véhicule.

Je pense que les personnes dans mon cas (achat chez un professionnel) devraient pouvoir bénéficier d'un report de contrôle technique.

Peut être pas de 5 ans mais au moins 3 ans a la date d'achat.

Merci.

N° 935247 - Sans titre

par :

27/06/2023 23:45

Je ne vois qu'une taxe déguisée de plus pour compenser par exemple la baisse de rentabilité des radars sur les routes. Si l'accidentalité des deux roues liée à un CT était vraiment préoccupante, il y a longtemps qu'il aurait été mis en place.

Merci au lobby [réseau de contrôle technique] de permettre encore une merveille du capitalisme tout en créant encore une mesure bien liberticide.

L'argent rapporté servira-t-il à entretenir les routes en mauvais état ? on peut toujours rever

N° 935249 - CT moto pourquoi faire ?

par :

27/06/2023 23:46

Quel est l'intérêt d'imposer un CT pour les 2 ou 3 roues tout les 3 ans ? L'imposer lors de la revente oui, et cela permettrait d'avoir un suivi lors de l'achat. Mais concrètement dans certaine région comme le Doubs, si on roule 3 mois dans l'année c'est bien. Il ne faut pas voir uniquement l'aspect financier d'une telle mesure. La moto reste un loisir et non un moyen de locomotion quotidien sauf dans certaine région uniquement. Il ne faut donc pas en faire une généralité.

N° 935251 - Mesures

par :

27/06/2023 23:47

A mon sens un renforcement des décibels pourrait être fait pour combattre le bruit. Et une obligation de porter des vêtements moto obligatoire.

Airbag,blouson coque, chaussures CE etc...

Si j'analyse les propositions politiques pour réduire les accidents c'est on peut rouler en short/ tee-shirt en moto pourvu que le CT soit OK.

A médité

N° 935253 - CT Moto c'est NON

par :

27/06/2023 23:48

Le mauvais état de nos routes et des infrastructures causent plus d'accidents que le mauvais entretien de nos motos. Que vous ont promis les lobbies, [réseau de contrôle technique], Norisko ? De la TVA dans les caisses et des emplois à la clé ? Nous sommes des gens responsables et sommes conscients notre vie dépend de l'entretien de nos motos. Vous allez donc nous imposer un CT qui ne sert à rien et dont aucun motard ne veut . Une nouvelle belle leçon de démocratie et d'écoute, bravo !

N° 935254 - Contrôle technique moto

par :

27/06/2023 23:49

Étant donné le peu d'accident dû à l'état technique de la moto, comparé à ceux dûs à l'état des routes ; vu que les motards sont formés à vérifier les organes de sécurité de leur moto, il apparaît évident que le contrôle technique n'est pas utile pour des raisons de sécurité mais plutôt pour engraisser les patrons de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou autre organisme du genre et ponctionner encore un peu plus le français.

N° 935255 - Inutile ...juste pour faire de l'argent

par :

27/06/2023 23:49

Les principaux concernés n'iront pas faire le CT (sont souvent sans assurance déjà) Proposé, ou fortement encouragé par [réseau de contrôle technique], ça sent le conflit d'intérêt. Et pour finir ma bécane passe chaque année à la concession en plus de contrôle de ma part, donc inutile!!!

N° 935258 - Ct et révision annuelle

par :

27/06/2023 23:50

La plupart des utilisateurs de 2 roues motorisé de + de 125 cm<sup>2</sup> font entretenir leur véhicule en garage moto. Ces derniers réalisent le contrôle visuel des organes de sécurité lors de l'entretien. Pourquoi ne pas autoriser les garages à compléter ces contrôles par les contrôles de pollution et sonores ? Le coût serait alors intégré à la révision et certainement bien moindre qu'un centre uniquement dédié au CT.

N° 935259 - CT. MOTO

par :

27/06/2023 23:52

Pour ma part ce CT ne changera pas les accidents qui sont dû à un mauvais comportement de certains, les motos ne sont pas défaillantes elles sont entretenues les statistiques le montre si le CT sert à enrayer les problèmes de motos bruyantes il ne suffit que de sanctionner les motards dont les pots sont hors norme la loi va dans ce sens pourquoi ne pas mettre un CT pour les tondeuses et tronçonneuses débroussailleuses qui font elles aussi du bruit

Le CT Moto n'est qu'un lobby à la demande de certaines associations écologiques qui ne connaissent rien au monde de la moto sans aucune concertation il faut savoir partager et respecter toutes formes de déplacements telles que voiture motos vélos et bien d'autres encore la liste est longue

Non le CT. Ne changera pas la triste courbe des accidents sur nos routes malheureusement  
Cordialement

N° 935262 - Contrôle technique

par :

27/06/2023 23:55

Bonjour, je ne comprends pas le décret car l'entretien de ma moto c'est tout simplement ma vie que je joue en montant dessus à chaque fois et je n'ai pas attendu un décret pour cela. J'ai déjà un entretien réalisé par des professionnels réalisé tous les ans, voir plusieurs fois par an ! Les points de vérification de la moto font déjà partie de l'apprentissage au permis, je les connais donc .. Les seuls dangers pour moi en moto sont les autres que je peux anticiper avec une bonne réaction ou anticipation ! Par contre l'état des routes elles restent totalement aléatoires sûrement un danger tout autant que d'autres conducteurs qui ne respectent pas le code de la route ou non attentif en situations ! Je ne vois dans ce degré seulement une ponction d'argent ! Je n'ai pas attendu de degré pour rouler en moto avec des gants je le faisais bien avant c'est exactement la même chose.

N° 935264 - Une aberration liée au lobbystes alors qu'il y a des points plus importants à régler

par :

27/06/2023 23:56

si effectuer un CT sur une moto serait pour améliorer la sécurité des usagers de la route : motards ou voitures - cela se saurait - et cela a été prouvé dans d'autres pays que ce CT pour les motos ne sert pratiquement à rien et que l'utilité de vêtements de protection est la chose la plus importante pour les motards - sauf qu'en France hormis le casque et les gants aucune autre chose n'est imposée : chaussures adéquates protégeant la malléole - blouson de cuir, voir pantalon obligatoire car dès l'été combien de possesseurs de scooters sont en bermuda ou shorts

l'état de nos infrastructures routières sont déplorables - ne parlons même pas d'absence de ligne blanche pour visualiser la route lors de brouillard en hiver

la formation des conducteurs de voitures à anticiper une moto ( portières etc )

Plus de 90 % voir 95% des motos respectent la norme au niveau du bruit ce qui n'est nullement le cas des scooters ou 50 CC et ne parlons pas de l'état de ces engins souvent trafiqués pour rouler à plus de 45 KM/H

le CT ne sera qu'une preuve encore que notre pays se fait diriger par les technocrates de Bruxelles et perd toute indépendance

N° 935265 - Un contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés ? Pour quoi faire ?

par :

27/06/2023 23:56

Je commencerais par une chose simple ; vous avez je pense les chiffres d'accidentologie en France concernant les motos, inutile de vous les rappeler ici, mais j'ai quelques arguments qui espère pourraient vous convaincre de ne pas mettre en place le contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés.

Je suis motard depuis 1 an, mais j'ai toujours côtoyé des motards, depuis que je suis petit. S'il y a bien une chose que je peux vous raconter, ce sont les nombreuses heures que je vois passer les motards sur leurs motos, afin de rouler en sécurité. Moi-même, il y a un an lorsque j'ai acheté mon deux roues, je ne connaissais que la théorie sur la mécanique moto. Pourtant, je m'occupe aujourd'hui moi-même des entretiens de mon deux roues, de la vidange au changement de plaquettes de freins. Un motard n'a que deux roues, sa sécurité est sa principale préoccupation ; hors de question de rouler avec un véhicule qui n'est pas sûr, au risque d'y laisser sa vie.

un motard qui s'occupe de sa moto, est un motard qui la connaît et qui donc ne roule pas avec un véhicule potentiellement dangereux.

Je suis sapeur-pompier volontaire depuis 10 ans, j'ai ramassé des motards ; dans la majorité des cas, ce n'est pas la moto ou un problème technique sur cette dernière qui est en cause mais soit la conduite du motard (et donc pas le mauvais entretien du véhicule), ou certains automobilistes qui sous-estiment les dangers face aux motards et viennent alors créer des situations dont les motards ne sont pas responsables et que ces derniers ne peuvent éviter.

Instaurer le contrôle technique pourrait refroidir les futurs motards ; coût de l'équipement, du permis, de la moto ; si l'on rajoute l'entretien et comme vous le souhaitez le contrôle technique moto, alors beaucoup ne sauteront pas le pas de passer le permis, alors que la moto (et je le constate tous les jours, aussi bien en tant qu'automobiliste que motard), permet de fluidifier le trafic à l'entrée ou dans les grandes agglomérations.

Une dernière chose. Pourquoi contrôler les 125cc et plus, mais pas les 50cc, qui sont bien plus modifiées, souvent au détriment de toutes règles de sécurité ?

Ecoutez les motards. Nous ne sommes pas les ennemis de la sécurité routière.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, mes salutations les plus respectueuses.

N° 935267 - Mon avis sur la consultation.

par :

27/06/2023 23:58

Je suis contre ce décret de mise en place du CT 2 roues ...

N'étant pas motard, je me suis très vite rendu compte que les motards entretiennent et effectuent déjà les contrôles proposés dans ce décret !

De plus, la pollution d'un deux roues est infiniment petite, inutile ... à part baisser encore le pouvoir d'achat des français !

L'état des routes devrait dans un premier temps être revue, car je pense que le nombre d'accidents lié à l'état des routes est d'un pourcentage bien plus élevé !

N° 935268 - Entretenir les routes correctement (nids de poules etc ) au lieu de faire un CT pour les motards

par :

27/06/2023 23:58

Au lieu de faire un CT pour les motards ,l'état devrait plutôt mieux entretenir les routes ( nids de poules etc ) , cela éviterait bien plus les accidents . Les motards entretiennent très bien leurs motos , le gouvernement ( l'état) ne cherche pas la sécurité des motards ( ni des automobilistes ) ,sinon les routes seraient bien mieux entretenues mais veut remplir les caisses de sa trésorerie ( avec la tva etc ) que les contrôleurs encaisseront pour lui lors de la facturation de ce CT ! Que ce soit pour les motards ou les automobilistes le CT est une aberration , ce n'est qu'une histoire d'argent ,faire marcher l'économie et faire rentrer un maximum d'argent dans les caisses de l'état ! Motards ou automobilistes nous sommes les vaches a lait de l'état ( CT , Radar , carburants (les différentes taxes et la tva sur ce"s taxes )

N° 935269 - CT

par :

27/06/2023 23:58

Je suis contre ce décret de mise en place du CT 2 roues ...

N'étant pas motard, je me suis très vite rendu compte que les motards entretiennent et effectuent déjà les contrôles proposés dans ce décret !

De plus, la pollution d'un deux roues est infiniment petite, inutile ... à part baisser encore le pouvoir d'achat des français !

L'état des routes devrait dans un premier temps être revue, car je pense que le nombre d'accidents lié à l'état des routes est d'un pourcentage bien plus élevé !

N° 935271 - Retour sur consultation publique CT Moto

par :

28/06/2023 00:00

Bonjour,

Bien que probablement inutile, voici un retour pour la consultation publique du contrôle technique des deux roues motorisés

Tout d'abord, je n'y suis pas favorable

Le premier point concerne le prix

A quoi bon payer, dans le contexte économique que l'on connaît actuellement, pour que quelqu'un regarde juste ma moto ?

Le nombre de points de contrôles par rapport à un CT voiture serait divisé par 4, mais le prix ne serait baissé que d'un tiers, et pas des trois quarts (je parle au conditionnel car il me semble que ce n'est pas sûr) alors qu'il n'y a rien à démonter, et que cela serait rapide

J'avoue ne pas comprendre la logique mathématique (bien que je comprends la logique financière, cela fera rentrer de l'argent pour l'état et les sociétés qui effectueront les CTs)

Le second point concerne le bruit et la pollution

Rien n'empêche de changer son pot d'échappement déchicané et décatylisé par un pot d'échappement neuf pour le CT, puis de le re changer par la suite ... Le CT ne sera pas utile pour les gens qui ne veulent pas jouer le jeu, et ceux qui suivent les règles seront encore pénalisés

Le troisième point concerne la sécurité

Personne ne voudrait rouler sur une moto non entretenue et mettre sa vie en danger. Les motards le savent, et entretiennent leurs véhicules; je n'ai personnellement jamais vu de motard rouler sur une moto mal entretenue

Ceux qui n'iront pas au contrôle technique seront ceux qui en auraient pourtant besoin : Ceux qui roulent sur des scooters débridés et déchicanés dans des rodéos urbains pour lesquels la police n'interviendra pas ...

Le quatrième point est sur le calendrier

Cela me paraît ambitieux d'avoir suffisamment de centres opérationnels pour accueillir l'afflux de 2 roues qui devra obligatoirement passer début 2024 pour le CT, et je m'attends déjà à des RDV lointains

En bref, je pense que cela ne règlera ni le problème de bruit, ni le problème de pollution, encore moins le faux problème de sécurité, et sera uniquement un coût pour les motards

Bonne journée

N° 935272 - Aberration administrative ou lobbying des centres de contrôle technique ?

par :

28/06/2023 00:02

Étant possesseur à 69 ans de 3 motos dont 2 anciennes et ayant parcouru des dizaines de milliers de km en moto durant ma vie, je peux témoigner que la sécurité de mes véhicules a toujours été fondamentale pour moi. Je ne peux en dire autant des services publics vu l'état de dégradation du réseau routier, le non doublement des glissières de sécurité, la présence des ralentisseurs ne respectant pas les normes qui fleurissent depuis plusieurs années, l'épandage de gravillons, la construction de ronds points que peu de conducteurs savent aborder ( sans parler des trainées de gas oil sur ces ouvrages) la densification anarchique de la circulation des camions ( le ferroutage n'étant pas favorisé par les services publics) au détriment de l'état des routes et des conditions de sécurité de la circulation.

Oui tous ces points sont la cause de l'insécurité routière des motards qui eux, parce qu'ils n'ont pas envie de mourir, sont vigilants à l'état de leur véhicule et n'ont aucunement le besoin de payer une taxe privée supplémentaire pour s'assurer du bon état de celui-ci.

Alors lobbying ou folie administrative ?

N° 935276 - Raquette organisé par l'état

par :

28/06/2023 00:05

50 euros pour confier nos motos à des gens qui n'y connaissent rien pour y rien faire est un vol manifeste une attestation d'un concessionnaire devrait être suffisante.

Si ce n'est que pour contrôler la nuisance sonore des lois existent de plus démonter et remonter une chicane n'est pas très compliqué.

N° 935277 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

28/06/2023 00:05

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
&#3610;&#3607;&#3588;&#3623;&#3634;&#3617;</a>

N° 935278 - Raz le bol

par :

28/06/2023 00:06

C'est toujours pareil on paye pour un lobby qui profite a des groupes qui siege au conseil de l'Europe que du raquette

Lâchez nous avec l'Europe et laissez nous diriger notre pays

N° 935280 - Cible inutilement large

par :

28/06/2023 00:06

La facilité est l'ennemi de la pertinence. Le projet, dont les fondements sont la sécurité, touche des cylindrées. Trop globalisant, et affichage d'équité déplacé. La cible devrait être l'age, comme le prouvent les chiffres d'accidentologie et de mortalité officiels. Le ciblage des scooters et petites cylindrées croisés avec l'age et le nombre d'années d'expérience, trois simples paramètres dont peut disposer facilement l'administration, devrait être au cœur du dispositif. Aujourd'hui et encore plus demain, la masse des cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée (50 à 125 cc) se cantonneront à une population jeune (14- 25 ans), de frange modeste, et souvent imprudente, par essence très exposée, et de citoyens middle-age pouvant se payer un entretien normalisé pour un engin servant à aller travailler ; les chiffres d'accidentologie sont têtus. Cette frange devrait subir un contrôle n'excédant pas 30 euros, pour des raisons sociales évidentes. La seconde population majoritaire concerne les moyennes et grosses cylindrées (600- 1500 cc), ce sont et demeureront des passionnés de condition modeste (35-55 ans) et une grosse part de personnes aisées plutôt âgées (50-65 ans) roulant sur des machines à tarifs élevés. Ces conducteurs expérimentés et au comportement très modérés réalisent une surveillance tatillonne et investissent des moyens conséquents pour l'entretien et la sécurité, comme en atteste l'état assez impeccable de cette flotte, et la saturation chronique des ateliers des professionnels et concessionnaires motos. Le contrôle leur apparaît superflu et punitif car les exigences de ces conducteurs et le niveau général de cette flotte dépassent celles du contrôle technique qui va être instauré...

N° 935281 - SECURITE MOTARDS

par :

28/06/2023 00:07

Le contrôle mécanique est déjà appliqué systématiquement par les garagistes par esprit de sécurité et la motivation forte des motards confrontés à des risques considérables de par les multiples risques



engendrés par la circulation des véhicules, les installations routières, l'art et la manière dont l'état fait preuve d'avantage par une répression aveugle et rentable en termes d'argent et rarement pour la sécurité par principe. Les incivilités passent entre les mailles du filet. Les trotinettes circulent dans une logique de dérèglementation totale depuis le début compliquant les trajets de tous les autres. Alors comment faire confiance à des responsables qui défient dans tous les domaines l'ordre et la tranquillité publique ? Pour faire plaisir à l'union européenne et faire semblant d'avoir de l'influence ?

N° 935282 - État des routes

par :

28/06/2023 00:08

À quand une remise en état du réseau routier secondaire, qui provoque bien plus d'accidents de 2 roues motorisés, que le soi-disant mauvais état technique des dits 2 roues motorisés ????

N° 935286 - Utilité

par :

28/06/2023 00:10

Quelle est l'utilité de ce contrôle technique ? Les points sont facilement accessibles et appris lors du permis moto, l'accidentologie indique que les défauts d'entretien sont rares

N° 935289 - Inanimé d'un contrôle technique deux roues motorisées

par :

28/06/2023 00:12

Le mise en place d'un contrôle technique pour un type de véhicule dont les défaillances techniques ne représentent que 0,3% des accidents ressemble plus à un racket d'état qu'à une mesure de sécurité. Sur une moto tous les points sensibles sont directement visibles.. Le niveau de pollution est ridicule par rapport à celui des SUV ou des poids lourds. Quand à la gestion du bruit, les exemples européens montrent que le contrôle technique n'a rien empêché.

N° 935290 - Non au CT 2 roues.

par :

28/06/2023 00:12

Mesdames, messieurs les députés,

Un 2 roues n'est pas une voiture, nous sommes seul responsable de notre sécurité et de nos actions. La moindre erreur et c'est la chute ou l'accident.

Un motard n'est pas un inconscient, ni une personne d'un âge élevé manquant de réflexe.

Je suis femme motarde depuis plus de 20 ans, j'ai fait du circuit et fait des stages avec des pelotons de gendarmerie mobile pour apprendre à gérer au mieux ma moto. J'ai toujours fait mes vérifications et entretien courants moi même, chaque année je vais au garage faire un check-up complet de mes véhicules. Toujours en parfait état !

Aujourd'hui je suis gravement malade, j'ai dû revendre ma moto n'arrivant plus à la conduire en toute sécurité. J'ai pu retrouver un peu de plaisir avec un autre type de 2 roues, je roule bcp moins, mais toujours avec autant de plaisir, et je prends toujours autant de soin à la mécanique de ma machine, je ne pourrais m'en passer.

Il n'est pas concevable qu'un motard roule avec un véhicule qui ne soit pas sécuritaire.

Il ne faut pas tout confondre.

Mon véhicule comme celui de tous mes camarades motards passera le contrôle sans aucun souci, sans avoir à modifier quoi que ce soit avant.

Ce contrôle que vous voulez nous imposer n'est que du racket. Cela ne résoudra en aucun cas les fléaux de rodéo urbain ou de bruit ou de conducteur en claquettes/tee-shirts. Ces gens là modifieront leur machine avant le contrôle et remettront ensuite leurs équipements non réglementaires.

Dans les années 90/2000 les forces de l'ordre étaient sur le bords des routes et contrôlaient régulièrement les véhicules. Ces soucis n'existaient pas, les gens étaient respectueux, et les contrôleurs (souvent des motards aussi dans le cadre privé) connaissaient très bien la mécanique. Il était presque agréable de se faire arrêter pour montrer sa nouvelle moto aux gendarmes ... et les motos étaient bien plus puissantes et moins sécurisées que maintenant.

Remettez des policiers et gendarmes sur les routes pour contrôler l'état tous type de véhicule, faites un recensement des routes en très mauvais état qui engendre de trop nombreux accidents.

Faites passer des experts des réseaux routiers dans les communes, vous verrez des constructions routières complètement aberrantes pour la sécurité des usagers et tant d'autres choses improbables qui sont faite en dépit du bon sens et la notre sécurité a tous.

Mesdames, Messieurs les députés ne soyez pas aveugle, ne vous laissez pas endoctriner par des associations qui ne connaissent pas les réels enjeux que rencontre un conducteur de 2 roues au quotidien. Il ne s'agit pas que d'un pot d'échappement un peu trop bruyant !

Mais d'une réelle passion et philosophie de vie.

N° 935296 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 00:31

Encore une pompe à fric ! Combien de motards ont-ils un véhicule en mauvais état ? Très peu à mon avis ! On va contrôler quoi? Une tension de chaîne pas correcte? Un pneu lisse ? Et en plus un contrôle technique imposé au dessous de 125 cm3 voire 49,9 cm3 c'est du n'importe quoi vos décisions! Qu'il y est un contrôle en cas de revente du véhicule à la rigueur suffirait amplement ! Personnellement je me souviendrai de cette directive aux moment électoral de 2024 .

N° 935302 - CT moto

par :

28/06/2023 00:38

Motard depuis 50 ans et heureux possesseur de plusieurs harley je ne me vois pas les confier à un inconnu dans un centre technique qui va faire n'importe quoi avec...

N° 935304 - A quand la fin de textes produits par des gens qui n'ont pas la maitrise du sujet !?

par :

28/06/2023 00:39

En 2 roues il n'y pas de seconde chance !

Contrairement à une automobile ou l'on peut être tenté par le "ça va aller" ou "ça peut attendre" en 2 roue c'est impossible tous possesseur sait que la sanction sera immédiate !

Un conducteur de 2 roue doit gérer l'état des routes et il y a beaucoup à dire à ce sujet: - dégradations généralisées

-réparations de chaussées dangereuses

- inadaptations des infrastructures

ce qui n'est qu'un désagrément pour un automobiliste ou anecdotique pour un responsable, un concepteur ou un employé sur la voirie peut-être fatal à un motocycliste.

Il doit gérer le comportement des autres usagers de la route, poids lourds, bus, voitures et scooters (oui à titre personnel je ne les considère pas comme des motocyclistes, autorisations de conduire un 125cm3 avec l'obtention d'un permis B, BCR pour les 50cc autant dire aucune formation !) Tous ces autres usagers non aucune conscience de ce qu'est un 2 roue , angle mort pour les camions et les bus, non contrôle dans les rétroviseurs, changement de file sans clignotant, etc, etc...

Sur un 2 roue tout est accessible et visible y compris les organes de sécurité, pneus, freins, suspensions, direction, contrairement aux autres véhicules ! Aucun motocycliste sérieux ne prendra le risque de circuler avec un problème si mince soit il sur l'un de ces organes, pour les autres il y a les forces de l'ordre et la possibilité d'une immobilisation immédiate !

Prenez le nombre d'accident impliquant un 2 roue motorisé

-enlevez le nombre où leurs responsabilité n'est pas engagée

-enlevez le nombre de scooters 125cc et 50cc (aucune formation digne de ce nom) impliqués et responsable.

- enlevé le nombre de coursiers et livreurs impliqués et responsables qui sous la pression de leurs employeurs ou par simple appât du gain sont prêt à prendre tous les risques et à faire n'importe quoi (vous pouvez faire la même choses avec les coursiers et les livreurs à vélo)

- enlevé le nombre d'accident "la faute à pas de chance"

regardez combien il vous reste d'accident où l'état du 2 roue est en cause !? Alors pourquoi pas renforcer les contrôles des forces de l'ordre, c'est facile, ça ne demande aucune dépense supplémentaire et ce serait efficace plutôt qu'un contrôle technique poussé par des lobbies assoiffés de toujours plus d'argent et des technocrates déconnectés et ignorants du sujet prompts à pondre toujours plus de textes et de règlements pour justifier leurs postes et leurs salaires !

En 2 roue pas de seconde chance, aucun motocycliste sérieux ne prendra de risque avec l'état de sa moto pour les autres il y a les forces de l'ordre.

Il est vrai qu'il est plus facile de se défausser de ses responsabilités sur l'état des routes, des infrastructures et le manque de formations des usagers de la route, de céder aux lobbies et à la production de toujours plus de textes et de règlements par des ignorants sur le sujet en mettant en place un contrôle technique mais la vérité c'est que les motards gèrent très bien l'état de leurs machines seuls, ils n'ont pas le choix, à vous de prendre vos responsabilités et de faire votre travail ! En 2 roue pas de seconde chance.

N° 935305 - aucun interet ni utilité

par :

28/06/2023 00:40

Ce CT n'est là que pour satisfaire l'UE , les pseudo associations qui vivent deconnecter de la réalité et biensur surtout les compagnies de CT tel que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , qui vont se mettre un pactole dans les poches , tout cela à un moment ou le pouvoir d'achat est en berne on vois le president persister et imposer sa reforme des retraites malgré les oppositions mais bizarrement je trouve qu'il c'est très vite couche devant le conseil d'etat , devine qui voudra .....

N° 935306 - Contre le contrôle technique des deux roues motorisé

par :

28/06/2023 00:43

Non au CT des roues ! Cela créera un coût supplémentaire inutile pour les conducteurs qui préfère mettre leur argent justement dans l'entretien de leur deux roues ainsi que dans l'achat d'accessoires de protection, il est aussi inutile car les propriétaires des deux roues motorisé font déjà leurs

entretiens régulièrement sans quoi il est impossible de rouler c'est complètement différent d' une voiture c'est stupide de penser le contraire , sur un deux roues il est impossible de rouler sans frein ni sans lumière ni avec un pneu crevé etc... Il ne faut pas attendre plusieurs années pour faire son entretien sans quoi notre vie est en danger et cela tout les conducteurs de deux roues le savent. Ce CT est inutile également car les accident ne sont jamais lié à une défaillance mécanique alors pourquoi s'entêter à obligé les propriétaires de faire contrôler cela par un organisme qui ne pourra pas faire les contrôles correctement sur le véhicule, cela provoquera un laissé aller de la part de certain propriétaire pensant que leur deux est bon alors que non, le contrôle ne ce fait pas tout les trois ans il ce fait à chaque fois que nous prenons notre deux roues comme on nous l'apprend au permis, plusieurs fois par jour si nécessaire ! Nous ne pouvons pas comparé un deux roues et un quatres roues ce n'est pas le même matériel, l'entretiens des routes en revanche devrait être pris plus au sérieux car c'est plutôt l'entretiens des routes qui est la cause principal des accident, chaussé déformé, nid de poule, route sale est glissante etc... Arrêter de faire n'importe quoi et écouter les organisme comme la [association de motard] qui eux s'y connaissent dans le domaine et qui ont des solutions bien plus intelligente et efficace pour la sécurité des conducteurs de deux roues, pensez à les consulté pour des conseil et à vraiment les écouter, bien cordialement.

N° 935307 - Un vrai motard entretien toujours sa moto

par :

28/06/2023 00:44

Un vrai motard n'a pas besoin de controle technique pour savoir que sa moto a besoin d'aller en révision car il fait corp avec elle et ressent tous les signes d'un fonctionnement anormal.

Il pretera toujours plus attention à l'état de sa moto qu'un automobiliste de sa voiture car il sait très bien que de l'état mécanique irréprochable de celle-ci dépend sa vie...

N° 935309 - Racket organisé

par :

28/06/2023 00:50

Nous ne voulons pas de ce contrôle injustifié qui ne servira qu'à enrichir les grosses sociétés de CT comme [réseau de contrôle technique]. Au lieu d'embêter les motards, vous feriez mieux de vous occuper de l'état des routes qui sont responsables de beaucoup plus d'accidents que de l'état de nos motos. C'est scandaleux que vous ne prenez même pas le temps d'écouter les associations de motards. Aux prochaines élections, on va rire ne vous inquiétez pas ....

N° 935312 - Annexe III

ÉQUIPEMENT DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE

par :

28/06/2023 00:53

Pour les centres mixtes L/VL, ne pas imposer une surface minimale pour le contrôle des véhicules de catégorie L ni de distance minimale entre la fosse VL et le dispositif de contrôle de vitesse des véhicules de catégorie L va poser de sérieux problèmes de sécurité. C'était pourtant prévu dans le premier projet d'arrêt.

N° 935316 - Un racket inutile

par :

28/06/2023 00:59

L'état du parc roulant deux roues est bien meilleur que celui des quatre roues car les utilisateurs sont très conscients de l'impact de l'entretien sur leur propre sécurité. L'état du véhicule n'est que très

rarement à l'origine des sinistres. Les chiffres des assurances spécialisées le démontrent très facilement.

N° 935317 - contrôle technique

par :

28/06/2023 01:02

Ce contrôle est une façon supplémentaire de nous demander de l'argent. L'immense majorité des 2 roues est en très bon état (cf: statistiques des assureurs)t. Peut être faudrait il distinguer les moins de 250cm3 et ceux qui sont au dessus. Les "gros cubes" sont très bien entretenus et ne devraient pas être considérés au même titre que les scooters par exemple. Ensuite, et principalement, les préconisations portent sur la mise en place d'actions concrètes visant à la sécurité des 2 roues, à défaut la mise en place d'un contrôle technique. Si la sécurité est la vraie motivation de tout cela et non de faire encore payer les conducteurs de moto pour l'intérêt de tel ou tel lobby, il y a mieux à faire. Quelques exemples: - Doublez systématiquement les rambardes dans les virages ( rambardes simples = guillotine en cas de glissade). - Cessez lors de réparations de routes, de mettre une quantité phénoménale de graviers sensés "se tasser" avec le temps. C'est un danger énorme de perte d'adhérence et de freinage. -Travaillez sur une norme de bruit avec les fédérations concernées, qui ne soit pas trop forte oui mais qui soit suffisante pour alerter les voitures afin d'éviter au mieux d'être surpris de la survenance d'un 2 roues. - Prenez en compte qu'il n'y a pas que Paris et que les comportements des 2 roues en province sont bien différents. - Rendez obligatoire des tenues sécurisées, pas seulement les casques et gants. Nous voyons des personnes en sandales et t-shirt l'été sur les 2 roues. Casques, gants, dorsale, coudières, genouillères obligatoires, voilà du concret. Etc Etc..

Il y a beaucoup d'actions simples et de bon sens allant vraiment dans le sens de la sécurité. Les motards sont prêts à en parler car ce sont les premiers concernés. Ce sont des contribuables et des électeurs sensés et raisonnables.

N° 935318 - Motard depuis 36 ans

par :

28/06/2023 01:02

Je ne connais pas de motard(e) qui prendrait le risque de conduire une moto non fiable.

La première et principale victime d'un défaut sur une moto, c'est son conducteur.

En 36 ans, j'ai dû être contrôlé 4 ou 5 fois maximum à moto, cqfd... les inconscients se passeront de ce CT, comme ils se passent des autres lois.

N° 935319 - Écoutez nous

par :

28/06/2023 01:03

Étant jeune motard malgré moi, je conteste également le contrôle technique. Je fais réviser ma moto tous les 2 ans, je paye 300€ à chaque fois. Je fais vachement attention à tout ce qui pourrait entraver ma conduite et causer la fin de mon voyage.

En voiture tant qu'elle roule peu de gens vont ouvrir le capot.

Le contrôle technique, si ce n'est coûter des sous et surcharger les garages plus qu'ils ne le sont, n'est pas la solution que ceux qui souhaitent le mettre en place veulent.

S'il vous plaît, discutez avec des motards, des gens concernés, impliqués, et revoyez cet ultimatum.

N° 935320 - Sans titre

par :

28/06/2023 01:05

J'ai une moto neuve depuis un an, elle est déjà passé deux fois en concession. Je vérifie ma pression des pneus tous les lundis. Je suis très à cheval sur ma sécurité comme beaucoup de motard. Ce contrôle technique est un coup monté de quelques parisiens mal logés. Les accidents dûs à l'état général du véhicule représente 0.5 % de l'ensemble des accidents. Pourquoi me faire payer cette statistique ? Je suis contre ce CT, et je m'arrangerai pour ne pas le passer vu que vous n'avez que l'Europe dans vos oreilles. Un motard en colère.

N° 935321 - Contre

par :

28/06/2023 01:06

Un CT jusqu'au 125 ok et surtout voitures.

Au delà, nous sommes respectueux de notre 2 roues, et avec 1000 kms par an et une révision dans ces mêmes délais, même les voitures ne peuvent en faire de même.

Donc ce n'est en aucun cas justifié, et c'est donc un non catégorique !!!

N° 935322 - Participation à la consultation concernant le contrôle technique moto

par :

28/06/2023 01:07

C'est dû raquette ! Une taxe de plus . En mettant en place ce control vous vous placer au centre d'une supercherie gigantesque!!!!

«Le contrôleur» technique ne contrôlera rien de plus qu'un motard contrôle déjà ! Nous aitre motard , Nous somme des usagers avertie !!!! Et nous avons avon la chance (en France) de bénéficier d'une formation exceptionnelle! Concernant le passage du permis moto! Au lieux de nous taxer ! Au lieux de nous voler pour vos bénéfice financier!!! Au lieux de cela pourquoi ne pas éventuellement ajouter un modul de formation en plus lors du passage du permis moto !!! Voilà une idée plus utile et qui sera bien mieux accepter de nous aitre motard ! J'ai eu grand mal à garder mon calme a lheur de cette triste nouvelle !! Qui m'énerve au plus haut point moi et mes confrère motard !

Je choisis mes mots je suis poli et courtois. Mais extrêmement déçu! Énérvé! Excéda! Outré! C'est dû raquette bois et votre amis Derka ... .. !!!!!!!!!!!!!!! C'est scandaleux!

Bien cordialement

N° 935323 - Participation à la consultation concernant le contrôle technique moto

par :

28/06/2023 01:08

C'est dû raquette ! Une taxe de plus . En mettant en place ce control vous vous placer au centre d'une supercherie gigantesque!!!!

«Le contrôleur» technique ne contrôlera rien de plus qu'un motard contrôle déjà ! Nous aitre motard , Nous somme des usagers avertie !!!! Et nous avons avon la chance (en France) de bénéficier d'une formation exceptionnelle! Concernant le passage du permis moto! Au lieux de nous taxer ! Au lieux de nous voler pour vos bénéfice financier!!! Au lieux de cela pourquoi ne pas éventuellement ajouter un modul de formation en plus lors du passage du permis moto !!! Voilà une idée plus utile et qui sera bien mieux accepter de nous aitre motard ! J'ai eu grand mal à garder mon calme a lheur de cette triste nouvelle !! Qui m'énerve au plus haut point moi et mes confrère motard !

Je choisis mes mots je suis poli et courtois. Mais extrêmement déçu! Énérvé! Excédai! Outré! C'est dû raquette bois et votre amis Derka ... ..!!!!!! C'est scandaleux!  
Bien cordialement

N° 935324 - Annexe I  
CONTRÔLES À EFFECTUER

par :

28/06/2023 01:09

Il est regrettable que le dispositif antivol ne soit pas contrôlé. Ce système est effectivement souvent défaillant (cassé) sur les véhicules volés.

N° 935327 - contre pour ces raisons

par :

28/06/2023 01:14

d'abord s'occuper de l'état du réseau routier qui est de pire en pire.  
ensuite le maillage insuffisant des centres de controle, préjudiciable aux ruraux  
interrogation sur l'homologation des machines de mesures  
et la nécessaire formation des contrôleurs  
a noter la pollution en forte régression des motos avec les normes EURO  
et les nuisances sonores déjà réprimandées  
de plus un contrôle technique qui ne tient pas compte des spécificités 2RM  
bref l'inutilité du CT2RM

merci

N° 935329 - Absolument inutile

par :

28/06/2023 01:26

Les accidents de 2 roues sont majoritairement dus aux véhicules 4 roues qui ne savent pas où se trouvent leurs rétroviseurs bien que contrôlés durant le CT....l'état des routes ainsi que la multiplication de dépôt de gravier sur les routes serais à mon sens la priorité. Vous cherchez la encore à taxer les usager d'un véhicule qui décongestionne les axes routiers en plus de moins polluer. Faites votre travail sur les rodéo urbains plutôt que sur les motocyclistes qui utilisent leurs motos afin d'aller travailler .

N° 935331 - De l'utilité du dispositif

par :

28/06/2023 01:28

Outre l'aspect sécurité qui est limité au vu du soin qu'apportent la plupart des motards à leur véhicule, un des point le plus ciblé est le niveau sonore : une chicane se monte et se démonte en 5 minutes, ça se fait sur le parking du CT et permet d'avoir son autorisation de rouler mais de faire quand-même un bruit d'enfer sur la route...

Le CT n'est qu'une réponse de lobby, inutile mais lucrative. Une vrai solution serait d'avoir des contrôles, mais ça coûterait de l'argent qu'on ne pourrait pas extorquer par une obligation bidon...

N° 935332 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 01:29

Avis défavorable

Les motos sont très bien entretenues par leurs propriétaires

N° 935333 - Contre

par :

28/06/2023 01:40

Je suis contre. Pour connaître l'état d'une moto, il faut la démonter ce qui n'est pas possible dans le cas d'un contrôle. Pour être vraiment constructif, il vaudrait mieux verbaliser les vélomoteurs qui font un bruit d'enfer. Les motards n'ont d'autre protection que leur casque et ont tout intérêt à rouler sur un véhicule en bon état de fonctionnement qui ne pollue pas plus et très loin s'en faut, que les jets privés, les avions et les gros bateaux.

N° 935334 - Pourquoi

par :

28/06/2023 01:42

Pourquoi céder au lobbyistes de CT et au pseudo association tel que [association], paris dans voiture ou [association] qui sont des associations financé par la mairie de PARIS .

Le CT de nos machine on nous l'apprend aux permis pourquoi payer une tiers personne pour le faire. Hors mis taxer les motards.

Si vous voulez créer une vrais mesure pour notre sécurité :

- baisser la TVA sur les équipements : casque, blouson, bottes.....
- doubler les glissière de "sécurité"
- formez les automobilistes au partage de la route avec les motard
- mettre en état le réseau routier
- arrêter le gravillonnage hyper dangereux.

N° 935335 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 01:45

Lorsque le contrôle technique des automobiles a été mis en place dans les années 90, 17 % des accidents étaient liés à l'état de la voiture. Pour les motos , les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) . Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

N° 935336 - Ct moto

par :

28/06/2023 01:48

Non non et non à une taxe supplémentaire car les motards sont déjà physiquement fragiles sur leur engin ils ont tous conscience que leurs machines doivent être en très bon état en permanence

N° 935337 - Bourlet Richard

par :

28/06/2023 01:52



Bonjour,

Je me pose pas mal de questions au sujet de ce contrôle technique .

A quoi peut il servir pour la sécurité des deux roues alors que seulement 0,3% des accidents mettent en cause un défaut technique ?

Dans quelle mesure un tel contrôle serait il plus pertinent que celui effectué par le motard lui même ( qui l'effectue très souvent pour sa sécurité ) ou par son mécanicien ou / et concessionnaire qui fait ses révisions une fois par an en moyenne ?

Pourquoi le conseil d'état impose t'il ce contrôle inutile et coûteux suite aux recours de trois associations " écologistes " qui n'ont aucunes connaissances ni expertises dans le domaine ?

Je suis moi même commissaire technique au sein de la FFM , je fréquente des motards et leurs machines toutes l'année et je ne vois pas en quoi ce contrôle peut améliorer en quoi que ce soit leurs sécurité !

Pour ce qui est des nuisances ( bruit , pollution ) il existe déjà des normes et les forces de l'ordre savent très bien les faire respecter .

Vous l'avez compris je suis absolument contre ce contrôle technique qui hormis être une contrainte financière ne servira en rien la sécurité des motards . Je pourrais vous faire un exposé sur les mesures alternative a celui ci et argumenter pendant des pages mais je ne pense pas que ce soit le sujet de ce commentaire .

Cordialement

N° 935338 - Consultation mise en place du CT moto

par :

28/06/2023 01:55

Je ne comprends pas l'intérêt de la mise en place du CT moto.

En effet l'argument accidentologie ne tient pas du fait du peu d'accident impliquant des motos en mauvais état. Quel motard se risquerait à rouler sur une épave, une moto non entretenue ? Lors de ma formation au permis, dans les années 90, on nous apprenait a faire le tour de la moto et vérifier les organes de sécurité, je crois bien que de nos jours cela est toujours le cas.

Par contre, un contrôle des petites routes aux alentours de chez moi (79600 Boussais) mettrait en avant la dangerosité de celles ci pour les 2 roues. En effet, chaque année, nous avons droit a un "épandage" de gravillons. Ceux ci rendent la route très dangereuse pour nous en cas de freinage d'urgence, dans les virages lorsqu'il n'y a pas de panneau indiquant ces gravillons... sans parler des nids de poule et "rafistolage" à la va vite de nos routes.

Malgré le fait que je sache entretenir ma monture, je la confie tout le temps à un garage moto. Je ne prendrais pas le risque de changer plaquettes de frein, vidange circuit de frein, etc... sans avoir l'expertise et le regard d'un professionnel (systématiquement mon garagiste fait le tour de ma moto et m'indique si il y a des réparations ou entretiens à prévoir et à quelle échéance). Franchement, je lui fais entièrement confiance alors qu'un contrôleur CT... ???... que connaît il des motos et de leurs spécificités ?? Une formation d'une semaine et basta... non, aucune confiance en lui, je ne lui confierais pas ma moto. Elle est lourde et le risque qu'un néophyte en moto la mette par terre est loin d'être négligeable.

Ma moto est équipée d'un échappement non homologué, donc bruyant. Mes voisins ne se sont jamais plaint, au contraire ils trouvent le son plutôt "sympa" (il s'agit d'une Harley Davidson avec son célèbre bruit typique). Certes je ne la fait pas chauffer des heures, ni la fait monter dans les tours en zone urbaine et habitée. Et bien ces échappements non homologués m'ont sauvés par 2 fois d'un accident : les conducteurs des 2 voitures ne m'ont pas vu dans leurs rétroviseurs (malgré les feux allumés) mais entendus et ont donc corrigé leurs manœuvres in extremis (changement de direction sans utiliser les clignotants de leur part).

Il me semble que la pollution des 2 roues motorisés ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports... donc...

Dans ma campagne deux sévrienne, le 1er centre de contrôle technique est à 15km de la maison. Lors du passage de ma voiture j'ai questionné mon contrôleur sur le CT moto... et bien dans ce centre (Auto Bilan à 79600 Airvault) ils ne feront pas le CT des 2 roues : manque de moyens financiers pour achat du matériel, pas d'envie du personnel à se former. Aussi ça va être quoi ? Prendre rendez vous dans un centre à 30/40/50km de la maison, attendre sur place le passage de la moto donc poser 1/2 journée de congé tout comme je le fais déjà pour le médecin, l'ophtalmo, le dentiste !!!... Cela devient infernal, on se moque vraiment de nous !! La seule chose qui vous intéresse est de nous prendre minimum une cinquantaine d'euros pour un pauvre contrôle qui en majorité ne sera que visuel et que moi je fais chaque fois avant d'utiliser ma moto.

Je suis très mécontent de l'instauration de ce CT moto... c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase... plus ça va et moins ça va dans notre belle France (éducation, santé, sécurité, etc...).

Par contre, un contre technique lors de la vente d'un 2 roues ne m'aurait pas offusqué, bien au contraire, cela aurait eu un impact positif pour les acheteurs et les vendeurs sérieux.

Cordialement,

N° 935339 - Contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 01:59

À quoi sert-il ? C'est juste un impôt supplémentaire ou une manne supplémentaire pour [réseau de contrôle technique] et consorts ? Quelle est la part d'accidents liée à une défaillance du véhicule ? Comme la plupart des usagers Je fais moins de 1000km par an en loisirs ... je vais faire un contrôle tous les 2 ou 3000 km ? Vous imaginez que je vais prendre mon 2 roues motorisé si il a un problème quelconque ? Que je vais risquer ma vie ? C'est du foutage de gueule : aucun motard ne fait cela ! Arrêtez de taxer les français pour des lobbys : nous en avons ras le bol d'être des vaches à lait : Stop aux taxes supplémentaires et au contrôle technique qui n'apportera rien d'autre que d'engraisser les centres de contrôle technique et des élus européens qui touchent des pots de vin !

N° 935340 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 02:03

Les accidents de motos ont encore baissé ces 3 dernières années. L'accidentologie est de 0,3. Après [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et le rapport de son faux organisme indépendant, après l'étude ridicule sur les 50cc de 3 régions espagnoles ; voilà que 3 associations pro vélos [association], [association] et [association] rassemblant moins de 1000 adhérents, aux dirigeants identiques et intéressés (tous travaillant dans le secteur du cycle, cyclable...), obtenant des subventions indues et/ou des marchés de plusieurs millions € avec une existence de tout juste 6 mois, aux déclarations claires de vouloir éradiquer les 2RM, obtiennent du conseil d'état que le CT soit mis en place, alors que la commission européenne accepte toujours des mesures alternatives comme l'ont obtenu 4 autres pays européens ; parce que le gouvernement a tout d'abord pris un arrêté puis et revenu sur sa décision, le conseil d'état lui intime de prendre un décret d'application mettant en place un CT moto n'ayant aucune raison d'être. il serait plus judicieux que l'état ne désengage pas de l'entretien

des routes françaises qui se dégradent. Outre notre contrôle visuel personnel à chaque déplacement, nous faisons réviser nos motos tous les ans ou tous les deux ans ou tous les 8000 km, le CT interviendra tous les 5 ou 3 ans. Le contrôle est inutile, improductif et cher 50€. Le conseil d'état devrait plutôt se pencher sur la mortalité et l'accidentologie des cyclistes et autres usagers d'EPDM.

N° 935341 - CT Moto

par :

28/06/2023 02:06

Bonjour,

Je suis absolument contre le CT moto car :

- Nous apprenons à contrôler l'état de la moto lors du Permis de conduire
- Le nombre d'accidents de 2RM du à leurs état mécanique n'est que de 0.3%
- Lors de ces dix dernières années le nombre de tués en 2RM à baissé de 19% ( sans CT )
- L'usage d'un 2RM permet de réduire la pollution émise puisque qu'il réduit entre autre le nombre de bouchon. Les 2RM ne sont responsable que de 0.5% de la pollution du secteur des transport.
- Tout les organes de sécurité sur une moto sont facilement visible.

Bien cordialement

N° 935344 - non au contrôle technique motos

par :

28/06/2023 02:07

Les accidents de motos ont encore baissé ces 3 dernières années. L'accidentologie est de 0,3. Après [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et le rapport de son faux organisme indépendant, après l'étude ridicule sur les 50cc de 3 régions espagnoles ; voilà que 3 associations pro vélos [association], [association] et [association] rassemblant moins de 1000 adhérents, aux dirigeants identiques et intéressés (tous travaillant dans le secteur du cycle, cyclable...), obtenant des subventions indues et/ou des marchés de plusieurs millions € avec une existence de tout juste 6 mois, aux déclarations claires de vouloir éradiquer les 2RM, obtiennent du conseil d'état que le CT soit mis en place, alors que la commission européenne accepte toujours des mesures alternatives comme l'ont obtenu 4 autres pays européens ; parce que le gouvernement a tout d'abord pris un arrêté puis et revenu sur sa décision, le conseil d'état lui intime de prendre un décret d'application mettant en place un CT moto n'ayant aucune raison d'être. il serait plus judicieux que l'état ne désengage pas de l'entretien des routes françaises qui se dégradent. Outre notre contrôle visuel personnel à chaque déplacement, nous faisons réviser nos motos tous les ans ou tous les deux ans ou tous les 8000 km, le CT interviendra tous les 5 ou 3 ans. Le contrôle est inutile, improductif et cher 50€. Le conseil d'état devrait plutôt se pencher sur la mortalité et l'accidentologie des cyclistes et autres usagers d'EPDM.

N° 935346 - Un coût exorbitant pour un bénéfice nul

par :

28/06/2023 02:30

Ce projet de contrôle technique n'apporte aucun bénéfice dans quelques domaines que ce soit (accidentologie, nuisance ou écologie) tout en ayant un coût exorbitant pour les pouvoirs publics et les usagers. En effet, toutes les statistiques le prouvent, l'état du véhicules n'est quasiment jamais la source ou le facteur aggravant de l'accident (entre 0,2 et 0,5%). Les contrôles de sécurité sont de fait effectués par les conducteurs de 2 roues à interval régulier comme appris lors du permis de conduire. Les conducteurs sont bien conscient que de l'état de leurs machines dépend leurs sécurités et ces contrôles sont facilement réalisables sans équipements et sans autres formations que celles du

permis de conduire. La plupart des motards font ces vérifications tous les 1000 à 1500 km, quel conducteur de voiture peut en dire autant ? Le CT sera donc inutile et je n'ai aucun doute sur le fait que l'état général du parc ne s'améliorera pas plus que ce qu'il ne l'est déjà. Les motos en mauvaises états ne peuvent pas rouler. C'est physiquement impossible contrairement aux voitures. Des pneus ou des freins en mauvais états et c'est la chute assurée. Les contrôles plus poussés qui auraient pu être utile pour les usagers ne sont même pas prévus dans le CT, celui ci ne reprends que les contrôles que tout usager effectue déjà lui même.

Il suffit de regarder dans les autres pays ayant mis en place un CT pour s'apercevoir que cela ne change rien. Il n'y a pas moins de moto en mauvais état de fonctionnement en circulation, tout simplement car il n'y en avait quasiment aucune à la base. Les quelques motos en mauvais état continueront de circuler quand même malgré l'absence de contrôle technique valide comme pour les voitures et comme dans tous les pays. Ces cas marginaux sont des impondérables et ne pourront jamais être supprimés.

Les motos qui ne sont pas en conformité en termes de pollution ou de niveau sonore seront remises en état d'origine en moins d'1h uniquement pour passer le CT et seront de nouveau modifiées en moins d'1h également. Le CT n'empêche donc pas les motos modifiées de circuler.

Donc dans les 3 domaines que sont l'accidentologie, les nuisances et l'écologie, le contrôle technique n'aura aucun effet. Pour autant, il représente un coût non négligeable pour les usagers ainsi que pour les pouvoirs publics. La mise en conformité européenne n'exige pas de mettre en place le contrôle technique mais de faire en sorte de réduire l'accidentologie et de respecter les normes anti pollution. Il me semble donc que des mesures plus efficaces pour un coût équivalent seraient plus indiquées comme investir dans l'entretien du réseau routier secondaire (cause numéro 1 de l'accidentologie sans tiers responsable), inciter à l'achat d'équipements de sécurité permettant d'abaisser la gravité des accidents, renforcer les contrôles routiers par les forces de l'ordre permettant de réellement sortir les véhicules non conforme de la circulation.

N° 935348 - Contrôle inutile

par :

28/06/2023 02:32

Bonjour. Une fois de plus une décision politique prend le pas sur la réalité. Malgré l'augmentation du nombre de pratiquants l'accidentologie des motards est en baisse. Les efforts faits par la grande majorité des motards ont prouvé leur efficacité. La dérogation possible au contrôle technique est pleinement d'actualité et un contrôle payant supplémentaire ajouté à celui effectué à chaque utilisation de sa moto n'améliorera pas les statistiques.

N° 935349 - Un coût exorbitant pour un bénéfice nul

par :

28/06/2023 02:32

Ce projet de contrôle technique n'apporte aucun bénéfice dans quelques domaines que ce soit (accidentologie, nuisance ou écologie) tout en ayant un coût exorbitant pour les pouvoirs publiques et les usagers. En effet, toutes les statistiques le prouvent, l'état du véhicules n'est quasiment jamais la source ou le facteur aggravant de l'accident (entre 0,2 et 0,5%). Les contrôles de sécurité sont de fait effectués par les conducteurs de 2 roues à interval régulier comme appris lors du permis de conduire. Les conducteurs sont bien conscient que de l'état de leurs machines dépend leurs sécurités et ces contrôles sont facilement réalisables sans équipements et sans autres formations que celles du permis de conduire. La plupart des motards font ces vérifications tous les 1000 à 1500 km, quel conducteur de voiture peut en dire autant ? Le CT sera donc inutile et je n'ai aucun doute sur le fait que l'état général du parc ne s'améliorera pas plus que ce qu'il ne l'est déjà. Les motos en mauvaises états ne peuvent pas rouler. C'est physiquement impossible contrairement aux voitures. Des pneus ou des freins en mauvais états et c'est la chute assurée. Les contrôles plus poussés qui auraient pu

être utile pour les usagers ne sont même pas prévus dans le CT, celui ci ne reprends que les contrôles que tout usager effectue déjà lui même.

Il suffit de regarder dans les autres pays ayant mis en place un CT pour s'apercevoir que cela ne change rien. Il n'y a pas moins de motos en mauvais état de fonctionnement en circulation, tout simplement car il n'y en avait quasiment aucune à la base. Les quelques motos en mauvais état continueront de circuler quand même malgré l'absence de contrôle technique valide comme pour les voitures et comme dans tous les pays. Ces cas marginaux sont des impondérables et ne pourront jamais être supprimés. Les motos qui ne sont pas en conformité en termes de pollution ou de niveau sonore seront remises en état d'origine en moins d'1h uniquement pour passer le CT et seront de nouveau modifiées en moins d'1h également. Le CT n'empêche donc pas les motos modifiées de circuler. Donc dans les 3 domaines que sont l'accidentologie, les nuisances et l'écologie, le contrôle technique n'aura aucun effet. Pour autant, il représente un coût non négligeable pour les usagers ainsi que pour les pouvoirs publics. La mise en conformité européenne n'exige pas de mettre en place le contrôle technique mais de faire en sorte de réduire l'accidentologie et de respecter les normes anti pollution. Il me semble donc que des mesures plus efficaces pour un coût équivalent seraient plus indiquées comme investir dans l'entretien du réseau routier secondaire (cause numéro 1 de l'accidentologie sans tiers responsable), inciter à l'achat d'équipements de sécurité permettant d'abaisser la gravité des accidents, renforcer les contrôles routiers par les forces de l'ordre permettant de réellement sortir les véhicules non conforme de la circulation.

N° 935354 - Le gouvernement cède sous la pression des lobbys

par :

28/06/2023 03:04

Encore une loi qui diminue le pouvoir d'achat pour répondre à la demande d'une association lobbyiste écœurante.

N° 935355 - Le gouvernement cède sous la pression des lobbys

par :

28/06/2023 03:05

Encore une loi qui diminue le pouvoir d'achat pour répondre à la demande d'une association lobbyiste écœurante.

N° 935356 - Inutile, lâche et coûteux

par :

28/06/2023 03:08

Scandaleux de ne pas avoir le courage de arrêter ceux qui font des rodéos et roues levées toute la journée.

Il vaut mieux taxer les travailleurs...

N° 935357 - Sans titre

par :

28/06/2023 03:13

Un modeste commentaire d'un usager (à 2 et 4 roues) dubitatif

L'état des deux roues est en cause dans une très faible proportion des accidents, il y a plus d'accident liés à la vitesse, à l'état des routes ou aux autres usagers. Pourquoi ne pas faire tous les 2 ou 3 ans un stage de sensibilisation sur les risques liés à la vitesse (peut être avec quelques photos réelles, en

général ça calme assez bien) ? Pourquoi ne pas supprimer les glissière simples ? Pourquoi ne pas réparer les nombreux trous et nids de poules sur les chaussées ?

Les véhicules concernés par le CT iront ils ? Cette mesure est pénalisante pour les usagers de bonne foi mais n'a que peu d'effet sur les crapules (souvent sans plaques, sans casques, que les forces de police ne peuvent pas arrêter, il ne faudrait pas les faire tomber ces petits jeunes un peu égarés)

Qui pousse pour que ce contrôle technique passe ? Des associations "écologistes" qui militent pour la piétonnisation de Paris notamment, n'y a t il pas une forme de conflit d'intérêts ?

avec l'espoir que ce commentaire sera lu

N° 935360 - Incompréhension de la loi

par :

28/06/2023 03:49

Vous voulez mettre en place une Loi pour le CT moto pour différentes raisons cela est totalement incompréhensible.

Déjà dans un premier temps vous invoquez la sécurité alors que le mauvais état des motos représente un infime pourcentage dans la cause des accidents et qu'au contraire l'état des infrastructures routières en représente un grand pourcentage.

34% des accidents mortels présentent un facteur liés liés à la conception de l'infrastructure  
Et 24 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'entretien de l'infrastructure,  
Alors que le mauvais état des 2 roues n'en représente moins de 1% dont 45% impliquant un de 2 roues de moins 125cm3 alors que votre projet de lois ne contrôle pas pas les - 125 cm3 qui représentent 25% du parc 2 roues

N° 935361 - Contrôle technique oui, mais des routes

par :

28/06/2023 03:50

Quant à nos motos, c'est bien la passion qui nos motive à les bichonner, à les améliorer même neuve en améliorant les suspensions avec des amortisseurs plus efficaces, le freinage avec des disques plus adaptés et des plaquettes de meilleure qualité, des pneus plus performants et un éclairage plus puissant. Concernant la pollution sonore, sans être excessive, elle permet toutefois d'alerter l'automobiliste quelques peu somnolent où distrait à 80 km/h, ou bien concentré à la recherche d'un nouveau radar mobile, lorsqu'on le suit.

Le vrai danger, c'est l'état de la chaussée particulièrement détériorée dans nos villages et nos campagnes.

En conclusion, il faudrait être idiot pour ne pas ménager sa monture.

Contrôle technique ...! Business

N° 935362 - Contrôle technique oui, mais des routes

par :

28/06/2023 03:51

Quant à nos motos, c'est bien la passion qui nos motive à les bichonner, à les améliorer même neuve en améliorant les suspensions avec des amortisseurs plus efficaces, le freinage avec des disques plus adaptés et des plaquettes de meilleure qualité, des pneus plus performants et un éclairage plus puissant. Concernant la pollution sonore, sans être excessive, elle permet toutefois d'alerter

l'automobiliste quelques peu somnolent où distrait a 80 km/h, ou bien concentré à la recherche d'un nouveau radar mobile, lorsqu'on le suit.

Le vrai danger, c'est l'état de la chaussée particulièrement détériorée dans nos villages et nos campagnes.

En conclusion, il faudrait être idiot pour ne pas ménager sa monture.

Contrôle technique ...! Business

N° 935364 - CT moto

par :

28/06/2023 04:02

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes.

Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains usagers.

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

N° 935366 - Le CT Moto: injustice totale et fruit de lobbyistes de bas étage

par :

28/06/2023 04:26

L'instauration d'un contrôle technique semble nous être imposé par le Conseil Européen. Le gouvernement français ne peut-il pas, tout simplement, comme les allemands, pour la fin des moteurs thermiques, dire non ?

L'intérêt de ce CT pourrait se comprendre, si comme pour les autos, il avait été créé pour éviter que des épaves pourries et dangereuses continuent à circuler sur les routes.

Est-ce le cas ? non. Le motard, conscient du danger qu'il court si son engin a, ne serait-ce que des plaquettes trop usées, ou des pneus lisses.

Lorsque la moto a un problème d'éclairage, le motard n'y voit plus la nuit tombée. Quoi d'autre ? ah oui... le bruit. Oui, je suis moi-même écoeuré d'en voir certains faire un bruit de dingue avec des échappements d'où ils ont retiré les chicanes, notamment dans les manifestations de groupe, ou d'autres qui ont investi 1000€ et plus dans tel ou tel silencieux qui sont VENDUS en France et montés par des "préparateurs" ayant pignon sur rue.

J'ai des amis motards allemands et suisses, pays où le contrôle technique existe depuis longtemps.

Les motards qui ont bricolé leur moto eux même n'hésitent pas à la remettre en conformité avec les pièces d'origine soigneusement gardées pour le CT pour les redémonter une fois la validation acquise (bien visible sur la plaque d'immatriculation : TÜV). Donc, c'est quoi l'intérêt ?

Un contrôle de police, sur la route, avec une vraie amende à la clef, aurait de bien meilleurs résultats. Quel autre intérêt peut-on légitimement se demander...

Les trois associations [association], [association] et [association] qui ont déposé leurs requêtes, jetons y un oeil :

1) [association] :

dans les statuts on peut lire : "La présente Association a pour objet la lutte contre la pollution atmosphérique et la protection des

victimes de pollution atmosphérique quelle qu'en soit la source. L'Association a aussi vocation à garantir, protéger, diffuser et améliorer l'information, l'éducation et les droits des consommateurs dans leurs rapports avec les professionnels en lien direct ou indirect avec la pollution atmosphérique et la qualité de l'air, par tous moyens y compris par voie d'actions en justice.

L'Association pourra exercer des activités économiques de conseil et de formation dans les domaines

de la lutte contre la pollution atmosphérique et de la qualité de l'air."  
N'est-ce pas le rôle des ZFE dont personne ne veut ?

Le président (<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7066329630672068608/>)  
n'aurait-il pas intérêt à montrer qu'il est actif et efficace afin de lever plus facilement des fonds pour  
financer des nouvelles entreprises ?

2) [association] :

Les statuts : [https://\[association\].fr/wp-content/uploads/2021/04/Statuts\\_\[association\].pdf](https://[association].fr/wp-content/uploads/2021/04/Statuts_[association].pdf)

Président Franck-Olivier TORRO, Responsable des Ventes pour l'Ouest chez Riese & Müller GMBH,  
marchand de vélos allemand.

3) [association]

Sans même chercher, au nom de l'association, on voit qu'ils ont tout compris au problème.

Une association dont les statuts sont introuvables ?

Une poignée de parisiens aigris pour tout un tas de "bonnes" raisons en veulent aux 2RM. Tous les  
motards français doivent subir leur ire ? Mais qui commande en France ?

On verra bien les futures actions que les motards, ensemble, entreprendront. Pourquoi le Conseil  
d'état ne leur prête aucune oreille, aux motards ?

N° 935367 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des  
véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

28/06/2023 04:26

Good respond in return of this query with firm arguments and telling the  
whole thing concerning that.

My website: [Www.gotanproject.net->





data;%20name=%22form\_id%22%0D%0A%0D%0AAlivredor\_node\_form%0D%0A-----  
664026763517630%0D%0AContent-Disposition:%20form-  
data;%20name=%22field\_ville[0][value]%22%0D%0A%0D%0AMellach%0D%0A-----  
664026763517630%0D%0AContent-Disposition:%20form-  
data;%20name=%22field\_email[0][email]%22%0D%0A%0D%0A%0D%0A-----  
664026763517630%0D%0AContent-Disposition:%20form-  
data;%20name=%22op%22%0D%0A%0D%0AEnregistrer%0D%0A-----  
664026763517630--]

N° 935368 - Motos anciennes en cartes grises collections

par :

28/06/2023 04:35

Ma remarque sur le sujet :

Aucune prise en compte n'est prévue pour les motos de plus de 30 ans qui seront contraintes de subir un contrôle normal.

En effet ces véhicules ne peuvent pas respecter les règles de sécurités actuelles (freins à tambours) pollutions (moteurs 2 temps),bruit(échappements conforme aux normes de l'époque) et aussi impossibilité de retrouver des échappements d'origines donc souvent utilisées avec de pots adaptables et donc non homologués.

Personne n'a défendu les propriétaires de ce type de motos,qui bien sur ne sont pas nombreux et pas non plus fédérés.. donc de facto perdants.

Mon avis aurait été d'exonérer ces motos du CT en carte grise collection, vu le peu de véhicules en circulations.

Pour exemple en moyenne ces motos effectuent à peine 1000 km par an donc on va pénaliser des gens qui seront contraints de payer 50 euros pour faire 3 fois le tour du quartier.

Bon je sais que des minorités comme la mienne n'auront pas gain de cause ,par contre celles sponsorisées par des soutiens puissants ont tout gagnées. C'est lamentable....

N° 935370 - Une mesure totalement injustifiée

par :

28/06/2023 04:37

Mon concessionnaire connaît mieux ma moto que personne d'autre. Il l'a révisé chaque année et un CT ne m'apporterait aucune garantie supplémentaire. Je roule en moto depuis 50 ans et je sais que l'état des motos n'est pour rien dans les accidents des deux roues. Je constate chaque jour des voitures en mauvais état mais jamais des motos en état dangereux.

N° 935372 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 04:37

Motard depuis 1990, je parcours 7000kms par an en moyenne.. j'entretiens m'a moto constamment , mais je constate de +en+ la dégradation des chaussées, où que je sois. Un CT pour les mobylettes et scooters 50cm3, oui car les jeunes trafiquent leurs moteurs, leurs pots, etc... ce CT ne servira qu'à "nourrir" les lobbyistes tel [réseau de contrôle technique]. Autant un CT pour automobiles est important, autant il est inutile our une moto. Mettez en place un CT des routes, ce qui sera vrai une utilité publique....

N° 935376 - M.

par :

28/06/2023 04:56

Je roule à

moto depuis 1978, je n'ai jamais eu besoin de quelqu'un pour me dire si ma moto est apte à prendre la route. Ce contrôle technique n'est qu'un scandale de plus après l'instauration des 80km/h, le racket des autoroutes et bientôt les 110 sur autoroutes ? La sécurité routière n'a rien à voir là-dedans , c'est bien pour que [réseau de contrôle technique] et consorts se gavent sur le dos des citoyens. Une honte !

N° 935378 - CT MOTO

par :

28/06/2023 04:59

Bonjour, je ne comprends pas l'intérêt de CT, l'ensemble des contrôles sont déjà faits par mes soins avant de prendre la route. Pour le bruit, les forces de l'ordre font déjà ce travail et pour la pollution, les normes en vigueur depuis déjà quelques années et les relevés montrent que nous sommes un exemple à suivre.

J'ai bien peur que la mise en place de ce dernier ne fasse plaisir qu'à un nombre dérisoire de personnes avec des intérêts personnels où financiers, et va mettre en colère des centaines de milliers d'autres.

Personnellement je ne voudrais pas être à la place du contrôleur quand je vais lui présenter ma belle. CDT

N° 935379 - Contrôle technique 2 roue

par :

28/06/2023 05:12

Absolument contre se contrôle encore la preuve que les géants du contrôle technique européens font et impose ce qui les arrange quand il veulent .

Une honte

N° 935381 - Contre

par :

28/06/2023 05:17

Les motards sont déjà très prudents. Personne n'aurait l'idée de monter sur une machine non révisée et entretenue.

Encore une usine à gaz et une occasion de passer à la caisse.

N° 935382 - Opposé à la mise en place de cette mesure

par :

28/06/2023 05:18

La majorité des motards démonstrateurs font réviser leurs machines au minimum tous les deux ans voir tous les ans chez les concessionnaires avec du personnel formé et professionnel. Devra t'on choisir entre cette nouvelle contrainte financière et ce que nous pratiquons depuis toujours.

C'est pour cela que je suis totalement opposé à cette nouvelle mesure

N° 935383 - Contre

par :

28/06/2023 05:18

Les motards sont déjà très prudents. Personne n'aurait l'idée de monter sur une machine non révisée et entretenue.

Encore une usine à gaz et une occasion de passer à la caisse.

N° 935384 - Réponse au Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 05:19

Perso, je suis contre ce projet car il n'aura aucune incidence sur le % des décès des motards.

Je pratique la moto (environ 3 à 4000 kms/an) depuis + de 40 ans et la seule carrosserie qui me protège est moi. Alors vous pouvez comprendre que je contrôle à chaque fois avant de rouler l'état de ma moto. Lumières, clignotants, freins et niveaux. Et c'est sans compter sur le fait que tous les 12 à 16 mois, ma moto va en révision constructeur où plusieurs points de contrôle sont effectués.

Je pollue beaucoup moins avec (99g contre + de 120g avec ma voiture).

Je fluidifie la circulation en ville et prend peu de place pour me garer.

Sur une moto, toute est ouvert à la vue pour ce contrôle alors que sur une voiture tout est fermé ...

Mais là où je crains le + c'est l'état des routes ... graviers déposés la nuit dans les courbes d'accès aux 4 voies, des nids de poules énormes en ville comme en campagne, les ralentisseurs non conforme qui vous font décoller de la selle même à vitesse limitée ... etc.

Le contrôle technique ... c'est NON.

N° 935386 - Réponse à consultation publique

par :

28/06/2023 05:22

Motard depuis presque 50 ans jamais accidenté .je considère que.il est injuste de me faire passer un contrôle technique moto compte tenu du coup d.en tretien que j.y i consacré .sur mes motos pneus éléments de freinage..éléments de suspension éléments d.eclairage éléments de vision et toute la mécanique embrayage injection etc..sont directement contrôlable..et leur état doit être impeccable pour ne pas risquer ma vie et celle des autres en montant sur mes véhicules.. ...De plus le contrôle technique ne permettra pas au contrôleur de détecter certains points puisque la moto ne sera pas utilisé sur route .. et que l.examen sera visuel .. guidonnages ..problèmes d.injection ou de carburation qui peuvent être liés à l'échauffement etc....essence de mauvaise qualite qui peuvent être dangereux sur la route..

L.entretien des routes .les visibilité aux carrefours les dos d.anes hors réglementation les surfaces glissantes des plaques ou des trucages..Le contrôle de la régularité des permis et des assurances . Par tout les moyens publics gendarmerie police etc.. me sembleraient plus adaptés que de faire passer un contrôle à des utilisateurs qui dépensent déjà un énorme budget pour leur propre sécurité en pneus plaquettes entretien et maintenance

Les contrôles des véhicules non réglementaires non assurés et mal entretenu utilisé sans respecter les réglementation s..délinquance mépris de la loi .inconscience.. ou débilité ne pouvant de toute façon pas être règles par le contrôle technique puisqu'ils n.iront pas ..

Je signe et persiste sur l.injustice de cette taxe déguisée

N° 935387 - Réponse à consultation publique

par :

28/06/2023 05:24

Motard depuis presque 50 ans jamais accidenté .je considère que.il est injuste de me faire passer un contrôle technique moto compte tenu du coup d.en tretien que j.y i consacré .sur mes motos pneus éléments de freinage..éléments de suspension éléments d.eclairage éléments de vision et toute la mécanique embrayage injection etc..sont directement contrôlable..et leur état doit être impeccable pour ne pas risquer ma vie et celle des autres en montant sur mes véhicules.. ...De plus le contrôle technique ne permettra pas au contrôleur de détecter certains points puisque la moto ne sera pas utilisé sur route .. et que l.examen sera visuel .. guidonnages ..problèmes d.injection ou de carburation qui peuvent être liés à l'échauffement etc....essence de mauvaise qualite qui peuvent être dangereux sur la route..

L.entretien des routes .les visibilité aux carrefours les dos d.anes hors réglementation les surfaces glissantes des plaques ou des trucages..Le contrôle de la régularité des permis et des assurances . Par tout les moyens publics gendarmerie police etc.. me sembleraient plus adaptés que de faire passer un contrôle à des utilisateurs qui dépensent déjà un énorme budget pour leur propre sécurité en pneus plaquettes entretien et maintenance

Les contrôles des véhicules non réglementaires non assurés et mal entretenu utilisé sans respecter les réglementation s..délinquance mépris de la loi .inconscience.. ou débilite ne pouvant de toute façon pas être règles par le contrôle technique puisqu'ils n.iront pas ..

Je signe et persiste sur l.injustice de cette taxe déguisée

N° 935388 - Honte

par :

28/06/2023 05:27

L'etat, les régions et les départements devraient collectivement avoir honte de tenter de faire porter aux motards la responsabilité de l'état déplorable des routes.

Vouloir à tout prix et contre aucun argument factuel (on parle de % d'accident attribuable a l'état des motos) mettre en place un tel projet ne peut avoir comme motivation que de vouloir masquer la réalité de terrain, celle que ne voit justement que les motards... Les routes sont dangereuses : manque d'entretien, goudron réparé à la va-vite avec si possible une pelle de gravillon histoire de rendre la chose encore plus dangereuse...

Bref : j'accepterais l'idée d'un contrôle technique sur ma moto quand les collectivités accepteront la mise en place d'un organisme avec pouvoir contraignant capable de faire en sorte que l'etat des motos soit devenu le vrai problème et plus l'état des routes.

Honte à vous de vouloir vous faire une virginité politique sur ce sujet en essayant de diviser les usagers. Vous avez le sang des accidentés sur les mains et ce n'est pas en pointant du doigt la minuscule part des accidents liés à l'état des motos que vous laverez votre responsabilité : honte à vous.

N° 935389 - Honte

par :

28/06/2023 05:28

L'etat, les régions et les départements devraient collectivement avoir honte de tenter de faire porter aux motards la responsabilité de l'état déplorable des routes.

Vouloir à tout prix et contre aucun argument factuel (on parle de % d'accident attribuable a l'état des motos) mettre en place un tel projet ne peut avoir comme motivation que de vouloir masquer la réalité de terrain, celle que ne voit justement que les motards... Les routes sont dangereuses : manque d'entretien, goudron réparé à la va-vite avec si possible une pelle de gravillon histoire de rendre la chose encore plus dangereuse...

Bref : j'accepterais l'idée d'un contrôle technique sur ma moto quand les collectivités accepteront la mise en place d'un organisme avec pouvoir contraignant capable de faire en sorte que l'etat des motos soit devenu le vrai problème et plus l'état des routes.

Honte à vous de vouloir vous faire une virginité politique sur ce sujet en essayant de diviser les usagers. Vous avez le sang des accidentés sur les mains et ce n'est pas en pointant du doigt la minuscule part des accidents liés à l'état des motos que vous laverez votre responsabilité : honte à vous.

N° 935390 - la sécurité a pas de prix sauf pour les CT

par :

28/06/2023 05:29

Dictature de l'Union Européen le Contrôle Technique moto sera obligatoire est payant.

hier nos loi était Française maintenant elles sont européennes, mon porte-monnaie lui est chez moi en Picardie, mon argent partira grossir une caisse percée pour engraisser des actionnaires ayant misé sur la sécurité. Bientôt trottinette et roller seront sous mis au même dictateur, tous ce qui roule payeront. Quand on regard la courbe accidentogène, ou les pourquoi du comment un accident a eu lieu, les partis qui seront contrôlés au CT bruits, éclairage, pneus, n'est pas mise en cause. Jamais je ne mettrai en doute l'état de la chaussée. Si la sécurité est la même pour tout faire le CT gratuit...Taxe, taxe-il faut que tu payes jamais tu en échappes. Sécurité, Écologie ont bon dots. Prochaine élection le motard se souviendra de la dictature des lois inutile.

N° 935391 - Contre la mise en place d'un contrôle technique moto

par :

28/06/2023 05:40

Bonjour,

Je pense que la mise en place d'un contrôle technique moto est inutile, il s'agit d'une nouvelle taxe déguisée, concernant le contrôle pollution, c'est encore un faux problème, ce sont des véhicules qui polluent très peu, nous sommes dans l'écologie punitive.

Ce contrôle ne servira tristement à rien, mise à par mettre une nouvelle fois la main au porte monnaie 50€ est trop cher pour ce contrôle.

N° 935392 - Contre le CT 2 roues

par :

28/06/2023 05:41

Le danger principale en 2 roues est l'infrastructure de nos routes ... nous entretenons nos motos efficacement car nous connaissons les risques. Quel intérêt cela apportera ? Quel bénéfice ?

L'Europe impose ce CT donc c'est une bonne idée pour tout le monde ? Est-il pas possible de créer une convention avec les concessions moto pour garantir que le véhicule motorisé est conforme à l'utilisation sur la route ? Quel seront les points de contrôles pour que cela soit pertinents ?

N° 935393 - Contre le CT 2 roues

par :

28/06/2023 05:42

Le danger principale en 2 roues est l'infrastructure de nos routes ... nous entretenons nos motos efficacement car nous connaissons les risques. Quel intérêt cela apportera ? Quel bénéfice ?

L'Europe impose ce CT donc c'est une bonne idée pour tout le monde ? Est-il pas possible de créer une convention avec les concessions moto pour garantir que le véhicule motorisé est conforme à l'utilisation sur la route ? Quel seront les points de contrôles pour que cela soit pertinents ?

N° 935394 - Controle inutile

par :

28/06/2023 05:47

Bonjour

Je vois dans ce contrôle technique une démarche inutile et qui nous demande une fois de plus d'engager des frais

De plus un point est surprenant concernant la formation des centres qui sera allégée

Un autre point pourquoi contrôle-t-on le bruit des motos mais pas celui des voitures

Je suis contre cette mesure pour moi c'est la goutte d'eau

A bientôt sur les routes

N° 935395 - consultation publique contrôle technique moto

par :

28/06/2023 05:50

Bonjour,

Je me présente, Mr Bruno BRION, 56 ans propriétaire d'une 1150 RT de 2002 (visite systématique tous les ans chez le mécanicien)

Je me permets de vous écrire à propos du CT pour les deux et trois roues, il me semble d'après les dernières études que j'ai lues, la responsabilité du mauvais entretien de la moto lors d'un accident est très infime, de plus pour ces véhicules mal entretenus et souvent pas assurés, ils ne viendront pas au CT à mon avis.

Il serait peut-être plus judicieux d'augmenter les forces de l'ordre pour des contrôles sur les chaussées et surtout (mais là c'est un autre problème) d'entretenir les chaussées des routes européenne, nationale, départementale, intercommunale etc etc.

Vous souhaitant une bonne réception.

Respectueusement

N° 935396 - CT moto 2024

par :

28/06/2023 05:53

Bonjour,

2 points à me confirmer:

Contrôle du numéro châssis et moteur: obligation de démonter carénage?

Idem pour contrôle batterie : démontage de la selle?

2ème point:

Beaucoup de motos actuelles sur la route sont d'avant 2017 sans ABS et débridées, est-ce que cela sera contrôlé au CT et donc un défaut majeur pour le CT. Car si oui cela risque très fort d'être un souci pour beaucoup?

N° 935397 - enfin!

par :

28/06/2023 05:55

Je roule en Harley-Davidson Touring (les plus grosses) depuis 8 ans, je n'ai jamais fait de modifications sur ma moto, elle est d'origine. Les motos bruyantes et fumantes font du tort aux motards respectueux des autres usagers, et à la planète. Je suis pour le contrôle technique sans restrictions.

N° 935398 - Contre ce contrôle technique

par :

28/06/2023 05:56

Je suis contre l'instauration d'un contrôle technique pour les deux roues. ce contrôle proposé par [réseau de contrôle technique] est uniquement pour soutirer de l'argent une fois de plus. les motards n'ont pas besoin de personne pour savoir si leur véhicule a besoin de réparation. Il en va de leur santé. Je ne connais pas de motos en mauvais état dans mon entourage. De plus beaucoup de motos ne roulent que la belle période, à savoir 4/5 mois l'année.

N° 935402 - Toujours plus ...

par :

28/06/2023 05:59

Le gouvernement français cette pompe à fric énorme .... C'est une honte de vivre en France ... le mode de vie, de taxation est insoutenable. Quand les français pense à partir vivre ailleurs ... le gouvernement doit se poser des questions, les bonnes et surtout arrêter de vivre aux crochets des français et mériter son salaire !

N° 935404 - Irresponsable

par :

28/06/2023 06:09

Bonjour défavorable au projet il est préférable de renforcer la formation lors du permis que de déresponsabiliser les usagés avec un Contrôle technique

N° 935413 - Contré le virement Ct

par :

28/06/2023 06:15

Bonjour je pense que le Ct n'est pas très utile je suis motard et ma moto est entretenue sûrement mieux que les routes françaises ce qui serait plus juste c'est de faire de la prévention aux jeunes pour l'intérêt de porter des protections même en scooter et que les personnes en moto soient complètement équipées comme en Allemagne j'en vois encore trop souvent être en short et les bras nus

N° 935415 - Contré le virement Ct

par :

28/06/2023 06:16

Bonjour je pense que le Ct n'est pas très utile je suis motard et ma moto est entretenue sûrement mieux que les routes françaises ce qui serait plus juste c'est de faire de la prévention aux jeunes pour l'intérêt de porter des protections même en scooter et que les personnes en moto soient complètement équipées comme en Allemagne j'en vois encore trop souvent être en short et les bras nus

N° 935417 - une taxe de plus

par :

28/06/2023 06:20

pour ma part j'arrête la moto, vendue il y a un mois hors de question de payer encore, ce gouvernement nous prive des libertés qu'ils nous restent nous sommes vraiment dirigés par des incompetents, voleurs et menteurs!

N° 935418 - Nul !!!!!

par :

28/06/2023 06:21



Étant motard, je vous assure avoir un état impeccable de ma moto. Une moto est dangereux du fait qu'il n'y ait pas de carrosserie. Voilà pourquoi chaque point est contrôlé par moi même mais aussi chez le concessionnaire a intervalle régulier. Un motard ne jouera pas avec sa vie et donc sera forcé de faire réviser sa moto comme moi. Pneu, liquide de refroidissement, huile, vidange, kit chaine complet, échappement, état général de toute la visserie, et j'en passe... Un vrai motard ne passe pas a côté de tout ça. Le CT MOTO est donc un moyen de perdre de l'argent une fois de plus pour que l'état puisse encore en bénéficier. NON AU CT MOTO !!!!!

N° 935419 - Nuisances sonores et atmosphérique, identification extérieure du véhicule

par :

28/06/2023 06:22

L'impossibilité de modifier le système de contrôle des gaz d'échappement et donc les pollutions sonore et atmosphérique n'est pas prise en compte, ni sanctionnée dans le projet. Un utilisateur conservera la possibilité de modifier le système d'échappement des gaz avant et après le contrôle technique.

De même, la conformité de la plaque d'immatriculation du véhicule n'apparaît pas : on peut constater fréquemment une inclinaison et un format de plaque les rendant difficilement reconnaissables lors des contrôles par l'arrière.

N° 935420 - Nuisances sonores et atmosphérique, identification extérieure du véhicule

par :

28/06/2023 06:23

L'impossibilité de modifier le système de contrôle des gaz d'échappement et donc les pollutions sonore et atmosphérique n'est pas prise en compte, ni sanctionnée dans le projet. Un utilisateur conservera la possibilité de modifier le système d'échappement des gaz avant et après le contrôle technique.

De même, la conformité de la plaque d'immatriculation du véhicule n'apparaît pas : on peut constater fréquemment une inclinaison et un format de plaque les rendant difficilement reconnaissables lors des contrôles par l'arrière.

N° 935422 - CT des 2 roues

par :

28/06/2023 06:26

Tel quel, ce dernier est simplement une mesure démagogique pour calmer les associations le réclamant en pénalisant pécuniairement les propriétaires de 2RM. Non seulement il n'apportera aucune amélioration à la sécurité routière (selon les données publiées) et rien à la qualité de l'air et du bruit. L'absence de chicane n'étant jamais réprimée, il est trop simple de la remettre le jour du CT, puis de la retirer. Actuellement ma moto de janvier 2012 totalise 204 000 km, elle est entretenue régulièrement, conforme à l'origine et JAMAIS je n'ai fait l'objet d'un contrôle de Police tant sur son état, que sur son pilote et les documents administratifs. Quid des refus d'obtempérer notamment des petits 2RM !

N° 935425 - Date de la mise en place du ct moto

par :

28/06/2023 06:32

Debuter la mise en place en plein hiver, n est pas une bonne idée, nombre de moto ne sont pas assurés pendant cette période et ne sorte que vers le mis de mai, pour une utilisation purement loisirs

N° 935428 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 06:34

Je roule à moto depuis mes 16 ans. J'en ai aujourd'hui 62.

Le contrôle de mon véhicule 2 roues est fait à chaque utilisation, pour ma sécurité, celle de mes éventuels passagers et celle des usagers de la route que je pourrais croiser.

Si l'objectif de la réglementation envisagée est la sécurité- et non comme le laissent penser le soutien de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et l'insistance de tout un aréopage de " spécialistes " qui n'ont jamais roulé à moto - un énième moyen de pressuriser financièrement une nouvelle tranche d'usagers de la route, trouvez d'autres solutions, plus justes, moins coercitives et beaucoup mieux comprises par les usagers. La sécurité vous le savez et les chiffres disponibles vous le confirment, n'évoluera pas en ponctionnant une nouvelle taxe. L'argent dépensé dans un contrôle ne sera pas utilisé pour acquérir des pneus neufs lorsque cela s'avérerait nécessaire. Soyez créatif : Baissez la TVA sur les équipements de sécurité, éduquez, entretenez les routes. Vous aurez des résultats et des électeurs. Mettez en place un contrôle et vous aurez la révolte. Assez de nous infantiliser !

N° 935430 - Motard

par :

28/06/2023 06:35

Je ne suis pas favorable au contrôle technique des 2 roues. L'essentiel des accidents concernant les motos sont dus à des excès de vitesse, à des excès de confiance du motard, à l'état des routes, aux intersections de routes etc...

Peu d'accidents sont liés au mauvais entretien d'une moto. Avant de prendre la route pratiquement tous les motards regardent et vérifient l'état de leur moto. Je suis partisan d'un meilleur entretien des routes que d'un contrôle des motos.

N° 935431 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 06:36

Le contrôle technique moto est inutile car seulement 0,3% des accidents est du à une défaillance mécanique, l'état devrait travailler sur les infrastructures très mal adaptées à l'utilisation des 2 RM. Et également voir l'état des routes car un nid de poule est insignifiant pour les voitures mais extrêmement dangereux pour les motos. Il y a trop de lobbying de certaine entreprise pour la mise en place du CT.

N° 935433 - CT 2RM

par :

28/06/2023 06:38

Je suis entièrement contre cette loi, nous motards nous ne roulons pas avec des poubelles. Encore un coût complémentaire

N° 935435 - contrôleurs titulaires du permis

par :

28/06/2023 06:40

Il est nécessaire d'avoir des examinateurs titulaires du permis moto correspondant à la catégorie du véhicule contrôlé.

N° 935436 - Inutile

par :

28/06/2023 06:41

Mes motos qui datent d'avant 2015 ont toutes moins de 15000 kms. Elles voient le garagiste 2 fois par an et je suis vigilant sur les éventuelles traces d'usure qui ne sont pas arrivées aujourd'hui. Le contrôle technique n'a donc aucun intérêt pour moi et mes connaissances. Il s'agit d'un impôt supplémentaire qui ne va rien arranger à la mortalité sur la route. Merci de ne pas mettre en place cette mesure

N° 935437 - Une taxe déguisée en contrôle technique.

par :

28/06/2023 06:42

Voici pourquoi ce n'est qu'une taxe déguisée en contrôle technique :

- les motards savent qu'entretenir sa moto est primordial pour ne pas se mettre en danger, bien plus important que sur une voiture (en moto, cela ne pardonne pas)
- les motos qui auraient besoin du contrôle technique sont généralement conduites par des délinquants qui roulent en toute impunité sans respecter les lois (pas de permis, pas d'assurance, pas d'homologation,...) et ils n'iront certainement pas passer le contrôle technique même si celui-ci est obligatoire
- il faudrait plutôt s'occuper des routes qui sont de plus en plus délabrées et sans faire des réparations de fortune en mettant une grosse épaisseur de petits graviers, ce qui est dangereux même pour les voitures.
- il est facile de voir que le contrôle technique voiture n'est pas une réussite en regardant simplement les nombreuses voitures délabrées qui circulent, cela démontre bien qu'il est possible pour certains de se fournir un contrôle technique valide même si le véhicule n'est pas conforme donc cela sera obligatoirement la même chose pour les motos de ces mêmes personnes
- concernant les problèmes sonores du au pot d'échappement, cela ne résoudra rien puisque sur une moto, il est très facile de changer celui-ci juste pour passer le contrôle technique et remettre ensuite le précédent.

N° 935441 - Une taxe déguisée en contrôle technique.

par :

28/06/2023 06:44

Voici pourquoi ce n'est qu'une taxe déguisée en contrôle technique :

- les motards savent qu'entretenir sa moto est primordial pour ne pas se mettre en danger, bien plus important que sur une voiture (en moto, cela ne pardonne pas)
- les motos qui auraient besoin du contrôle technique sont généralement conduites par des délinquants qui roulent en toute impunité sans respecter les lois (pas de permis, pas d'assurance, pas d'homologation,...) et ils n'iront certainement pas passer le contrôle technique même si celui-ci est obligatoire
- il faudrait plutôt s'occuper des routes qui sont de plus en plus délabrées et sans faire des réparations de fortune en mettant une grosse épaisseur de petits graviers, ce qui est dangereux même pour les voitures.
- il est facile de voir que le contrôle technique voiture n'est pas une réussite en regardant simplement les nombreuses voitures délabrées qui circulent, cela démontre bien qu'il est possible

pour certains de se fournir un contrôle technique valide même si le véhicule n'est pas conforme donc cela sera obligatoirement la même chose pour les motos de ces mêmes personnes  
- concernant les problèmes sonores du au pot d'échappement, cela ne résoudra rien puisque sur une moto, il est très facile de changer celui-ci juste pour passer le contrôle technique et remettre ensuite le précédent.

N° 935443 - mr

par :

28/06/2023 06:45

bj

autant j ai tjs été favorable pour un CT 4 roues pour laquelle les organes majeurs de sécurité ne sont pas visibles et qui partait de chiffres élevés de causes techniques à l'époque, autant pour le 2 roues cela n'a véritablement aucun sens.

Organes visibles.

Peu de kms en moyenne pour une grande majorité des 2 roues.

Et les plus roulant qui sont certainement les plus aguerris, connaissent au quotidien le risque intrinsèque du 2 roues ds le trafic routier.

Les causes techniques sont prouvées dérisoires.

les 3 diff. et successifs permis 2 roues de la 125 à la plus grosse apprennent les risques et fragilité des conducteurs et de ce fait l'importance capitale de contrôler son engin et ses fondamentaux techniques avant de partir rouler.

Les concessionnaires moto le font déjà ce CT et continueront à le faire déontologiquement et nous le payons et c'est normal car ils sont presque tous pratiquant et connaissent mieux que personne le sujet.

Hormis qq "têtes brûlées" pour qui de tte façon ce CT ne les concerneront pas plus que le reste (notamment le bruit, l'absence de civisme, les comportement sauvages etc).

Que font nos forces de l'ordre qui ont tout l'arsenal punitif graduel pour agir sur le terrain et éradiquer les faiseurs de trouble?

Eux sont motards également, nous sommes un peu "collègues" en 2 roues et ils sont respectés des motards.

Pire encore ce CT risque fort de déresponsabiliser encore un peu plus les plus jeunes et plus fragiles sur le plan éducatif.

Bref il ne servira à rien...ou si...

consommer,

contrôler,

surveiller,

et faire de l'argent.

Il ne réglera rien de son but principal ciblé (bruit) et concernant la pollution, le 2 roues est plutôt une solution ne croyez vous pas?

Il est grand temps de réfléchir.

Travailler plutôt avec les constructeurs et associations spécialisées sur les progrès techniques des protections, et des véhicules,

et allez auditer les régions sur l'état catastrophique des routes secondaires ou là il y a beaucoup beaucoup à faire.

Vous connaissez beaucoup de plaisanciers qui partent sans le plein de carburant, oublient leur trousse de secours et d'alerte, ou partent avec une voile trouée?

Les parachutistes oublient rarement leur sacs à dos...

Soyons sérieux enfin.

Foi d'un motard de 63 ans et de 47 ans de moto sans accidents et plus de 500.000kms

&#9996;

N° 935444 - Pourquoi?

par :

28/06/2023 06:45

Pourquoi nous imposez ça, alors que la plupart de nos moto reçoivent un entretien régulier tout les 10 000km. Ou chaque points sensible de la moto et organes de sécurité est vérifié par un professionnel ou le motard lui même. On a pas besoin d'un contrôle technique pour prendre soin de nos véhicules. Faites plutôt des campagnes de prévention routière sur comment s'équiper correctement ou comment partager la route entre voitures et moto. Imposer une tenue complète qui protégerai les motard de la tête au pied et pas juste un casque et des gants. Ça nous aiderait a rester en sécurité sur la route et nous permettrait de rouler plus sereinement. Mais ne venez pas imposer un contrôle qui vous rapportera plus que ça nous protégera.

N° 935445 - Une honte

par :

28/06/2023 06:46

Sur une moto j arrive à tout contrôler toute seule car tous les organes sont visibles. Je n ai donc pas besoin d un contrôle technique.

N° 935450 - CT et zone de montagne

par :

28/06/2023 06:48

Habitant en zone de montagne ou les équipements hiver sont obligatoires du 1 novembre au 31 mars avec des véhicules 2 roues ne roulant pas le plus souvent en ces périodes par risque de sécurité avec régulièrement un véhicule assuré en mode garage. La fréquence de contrôle à 3 ans n'est donc pas équitable par rapport aux automobiles qui roulent en toutes périodes et les centres de contrôle de ces régions ne vont voir passer aucune moto durant ces periodes.

N° 935451 - M.

par :

28/06/2023 06:48

Motard depuis plus de 20 ans, je pense que ce contrôle ne s'avère pas forcément nécessaire en matière de sécurité. Chacun sait qu'on n'utilise pas une moto sans en vérifier soi même les principaux points que sont l'état général, les pneumatiques, les freins et l'éclairage. Par contre je conçois qu'un contrôle soit fait concernant la notion de nuisance sonore. Mais est-on sur que ce sont des 2RM qui en sont à l'origine ? Si on veut être logique il conviendrait d'inclure dans ce système les mois de 50 cm3.

Par contre je comprendrais tout à fait qu'un contrôle soit rendu obligatoire au moment de la cession pour éviter que des véhicules trafiqués soient remis sur la route.

Quant au prix de la visite, une simple règle de trois en rapport avec le nombre de points de "contrôle" devrait permettre de fixer le prix par rapport à une automobile ...

N° 935455 - Non au ct moto

par :

28/06/2023 06:52

Nous motards nous ne sommes pas idiot au point de monter sur une moto qui n est pas en état, on ne joue pas à la roulette russe c est notre vie qui est en jeu. Vous feriez mieux de vous occuper de l

état de nos routes ( bitume refait avec des gravillons ni fait ni à faire et extrêmement dangereux pour les motards, nie de poule,). Non au dogme de [réseau de contrôle technique] et compagnie

N° 935456 - Non au contrôle technique

par :

28/06/2023 06:52

Je suis contre le contrôle technique nos motos on bien entretenu tous motards ne roule pas avec un engin en mauvais état ils es qu'il na pas droits a l'erreur parcontre faite un contrôle technique de l'état des routes sa ses urgent la les motards on en danger

N° 935457 - Ct moto ne sert à rien

par :

28/06/2023 06:53

Un ct moto n'a aucun intérêt.

Les moto roule beaucoup moins qu'une voiture et son mieux entretenu. Ma moto passe chaque année en révision,elle est vérifié par un professionnel et entretenu correctement pas comme les routes....

Les accidents dû à un mauvaise état des véhicules son de 0,3% si qui en terme d'accident et ridicule.

N° 935459 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux

par :

28/06/2023 06:54

Bonjour

Je roule en moto depuis bientôt 35 ans, je n'ai eu que 2 accidents (non responsable), toutes mes moto ont été et sont entretenues par un garage.

Il y a une part très faible d'accident dû au mauvais état de la moto.

Prendre 50€ pour faire un test sur la sonorité de la moto, l'état des pneus, je pense que c'est du vol

Cordialement

N° 935461 - Contrôle motos

par :

28/06/2023 06:55

Pourquoi ne pas plutôt créer un carnet de suivi d'entretien, avec le tampon du garage/concessionnaire agréé, sachant qu'une moto c'est une révision au moins annuelle ?

Ps: les motards entretiennent, voir bichonnent leurs motos, c'est une question de survie et passionnelle aussi. Montrez nous une étude qui fasse le lien entre les accidents et le mauvais entretien d'une moto. Je pense que cette étude n'existe pas.

(Ce commentaire ne sert à rien, car il y a forcément des intérêts financiers trop importants qui sont à la source de cette implémentation du CT moto)

Cordialement

N° 935462 - Ct moto

par :

28/06/2023 06:55

Inutile: je parcours 2500 km/an

Donc changement de pneu et des consommables sécurité divisé par 5 contrairement à une voiture. De plus la moto est vérifiée tous les ans par mon mécanicien après l'hivernage. 50 euros pour du visuel c'est du vol. Je n'appelle pas ça une prestation quand on fait que de regarder un véhicule. de plus si on doit monter sur la moto pck le contrôleur n'a pas le permis. C'est faire la moitié de son travail une aberration.

N° 935463 - non au contrôle technique moto

par :

28/06/2023 06:57

en aucun cas j irai déjà il faut savoir que nous entretenons nos motos qui sont suivi par nous et notre mécano ...entièrement d accord en cas de revente .

personne ne touchera ma moto sans preuve du permis moto meme pour juste la deplacer

voila encore un impots deguisé

N° 935467 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 06:58

ce contrôle totalement inutile va encore mettre en colère beaucoup de monde, il est inutile du fait que sur une moto l'usure des pneus ou des plaquettes de frein est visible d'un simple coup d'œil, les pots d'échappement bruyants sont remplaçables en moins de 60 minutes, etc... bref toutes ces choses sont vérifiables par n'importe quel policier !

je fait de la moto depuis 1971 et j'ai toujours vérifié ma moto régulièrement c'est indispensable pour rouler en sécurité et j'emmène ma moto en révision au pire une fois par an chez mon concessionnaire, mes nombreux amis motards font de même, en moto on est vite conscient du danger d'un pneu usé ou de freins inefficace contrairement a une automobile qui donne un sentiment de sécurité, de plus si je laisse sans problème ma voiture dans les mains d'un contrôleur je refuse de laisser ma moto dans les mains d'un inconnu, le lien avec une moto est totalement différent d'avec une voiture !

si je dois dépenser 50 euro pour un "contrôle" inutile je ne pourrai pas investir dans la révision utile chez mon concessionnaire .

N° 935471 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 06:59

Cette consultation citoyenne ne sert à rien comme toutes elles réalisées par ce gouvernement. C'est un déni de démocratie . Ce contrôle technique ne sert à rien. Les statistiques établies sur les aspects accidents notamment, sont avérées. C'est une manière de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'état. Maintenant, il y a peut-être d'autres alternatives pour faire ces contrôles. Pourquoi ne pas profiter de la révision annuelle chez le garagiste pour faire une " pierre, 2 coups" ? C'est à dire, rendre obligatoire la révision annuelle et assermenter le garagiste à cette tâche de contrôle ? Cela représente un coût supplémentaire pour le garagiste à répercuter sur la facture, mais certainement moins que le contrôle technique prévu ?

N° 935472 - pourquoi pas mais pas n'importe comment

par :

28/06/2023 06:59

le CT pour les deux roues ? ok mais pourquoi le gouvernement a t-il laissé les 49.9 rouler dans des rodeos urbains ? pourquoi voit on des scooter 49.9 dépasser les 80km/h ? pourquoi des "motards",

non des types en moto, continuent à rouler avec des échappement à plus de 100db ou adeptes des ruptures en toute quiétude ? un controle technique pour les deux roues au moment de la vente : pourquoi pas. Tout en sachant que cela se mettait en place, il y a fort à parier que qq années après ce serait étendu à tous les deux roues (cf ce qui s'est passé en Grèce)...argent facile pour l'état ? oui certainement...équité par rapport aux 4 roues ? peut être...mais les deux roues sont pointés du doigt par certaines municipalités (merci Paris) et on voit bien ce qui se profile : une politique pour ceux qui ont ou auront les moyens de changer de véhicule ou de prendre les transports en commun...comment faire qd on est au smic ou en campagne sans train ni bus ? controle visuel et "un peu allégé" et on voit où nous en sommes pour les 4 roues. Les 2 roues cause des accidents ...et l'infrastructure routière : qui la controle ?

N° 935474 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 07:00

Cette consultation citoyenne ne sert à rien comme toutes elles réalisées par ce gouvernement. C'est un déni de démocratie . Ce contrôle technique ne sert à rien. Les statistiques établies sur les aspects accidents notamment, sont avérées. C'est une manière de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'état. Maintenant, il y a peut-être d'autres alternatives pour faire ces contrôles. Pourquoi ne pas profiter de la révision annuelle chez le garagiste pour faire une " pierre, 2 coups" ? C'est à dire, rendre obligatoire la révision annuelle et assermenter le garagiste à cette tâche de contrôle ? Cela représente un coût supplémentaire pour le garagiste à répercuter sur la facture, mais certainement moins que le contrôle technique prévu ?

N° 935475 - Non au CT

par :

28/06/2023 07:00

Bonjour,

Je trouve ce contrôle technique inutile pour moi il n'aura aucun impact sur les accident moto, commencer par entretenir les routes et sensibiliser les automobiliste sur le partage de la route. Enfin vous exclure les scooter et petite cylindrée de 50cc alors que se sont les véhicules les plus trafiqués et modifié

N° 935476 - Affligé.

par :

28/06/2023 07:01

Le nombre d'accidents des 2 roues, dû au mauvais état de la moto est insignifiant. Les motards entretiennent leurs véhicules, contrairement aux routes qui sont en piteux état. En fait, vous cédez aux lobistes comme [réseau de contrôle technique]. Et vous ne savez plus quoi inventer pour prendre de l'argent aux français. Je suis de moins en moins fier d'être français.

N° 935477 - Vérification vmax moto

par :

28/06/2023 07:02

Bonjour,

Dans le décret il est prévu la vérification de la vitesse maximale. Or, notamment pour les moto A2, bridées à 47,5 voire 34ch pour les plus anciennes, cette limitation concerne la puissance, pas la



vitesse maximale. Il serait plus judicieux de contrôler cette puissance, notamment en cas de CT pour la revente du véhicule, que sa vitesse maximale.

N° 935478 - Inutile

par :

28/06/2023 07:03

Un contrôle pour mes deux roues?

Alors à quoi cela servira ma formation reçue lors de mon permis moto. L'on m'a imposé de savoir contrôler mon véhicule avant chaque départ et maintenant l'on va m'imposer de payer pour que quelqu'un le contrôle à ma place! Et puis.....un contrôle chaque 3 ans au nom de la sécurité. C'est ridicule. Quand on sait que 0,3% des accidents sont dus à un défaut technique et dans 95% de ces 0,3% ce sont les pneus qui sont en cause.....et que perso je change mes pneus tous les 6 mois, avec un contrôle tous les 3 ans si j'attends que le contrôleur me dise de changer les pneus, je serai sur la jante !!!! Pareil l'orsque un roulement a une faiblesse, on le sent ensuite, pas la peine d'attendre un contrôle ( surtout si juste visuel, le jeu à la roue ou dans la colonne de direction ne sera pas déceler) Ce n'est rien d'autre qu'une histoire de gain. Mais l'argent passé dans le contrôle ne servira pas ailleurs

N° 935479 - Quelle utilité du CT moto ?

par :

28/06/2023 07:03

À quel moment un motard conscient du danger peut-il se dire que prendre la route sur un deux roues qui aurait des défaillances (même légères) n'est pas risqué pour sa santé et sa sécurité (ainsi que celle des autres). Si c'est pour un contrôle visuel sans démontage, le motard lambda est en capacité de le faire tout seul. D'ailleurs on lui apprend pendant l'apprentissage du permis. La grande majorité des motards ( les vrais, pas ceux de TF1 qui font des wheelings en banlieue) fait son entretien et ses contrôles tout seul ou confie ça à un concessionnaire. Contrairement au parc automobile l'état général des deux roues ne provoque que très rarement d'accidents. À 58 ans, conducteur routier longue distance, motard depuis l'âge de 14 ans ( avec 20 000 kms/an en moyenne), je m'inquiète plus pour l'état du réseau routier en France que pour l'état de mon side-car ou des mes solos. Sous couvert d'écologie et avec l'appui de deux associations sorties de nulle part et qui ne représentent qu'elles mêmes, le conseil d'état valide le fait que des lobbyistes puissent faire de l'argent sur notre dos pour des raisons qui elles, "ne tiennent pas la route". Si [réseau de contrôle technique] et ses amis tiennent tellement à me sauver la vie !!!!! qu'ils le fassent gratuitement et sans arrière pensée. Il est vrai que l'état n'a pas de problèmes plus importants à régler en ce moment vu que les accidents de la route provoqués par des soucis techniques représentent une infime minorité de ceux-ci. Pensez vous vraiment que les "motards" qui font des rodéos sauvages, ceux qui modifient leurs motos à outrance, ceux qui font du bruit, ..... vont se présenter dans un centre de contrôle technique pour se voir refuser le droit de circuler ??? On va encore racketter les mêmes ..... ceux qui n'ont rien à se reprocher.

Commencez donc par faire un contrôle technique des routes de notre cher pays, faites faire les réparations de nos chaussées et je me pencherais sur le problème de savoir si je dois confier ma sécurité à quelqu'un d'autre qu'à moi-même.

N° 935483 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 07:05

Bonjour, je trouve que ce contrôle technique pourrait certainement être utile pour remédier à certains problèmes comme le bruit exagéré de certains motards et pourrai prévenir d'accident en cas de

détection de soucis technique sur la moto. Mais aujourd'hui le plus dangereux se sont l'état des routes. Des trous de partout des raccordements à n'en plus finir qui deviennent de vrai patinoire sous la pluie. De plus les moto qui dérange le plus et qui sont le plus dangereux aujourd'hui se sont les 50cc pour les jeunes de 14 ans. Moto bricoler vitesse qui dépasse largement les 50 kms et le bruit encore pire mais c'est véhicules la ne seront pas concerné. Donc pour conclure vous souhaitez mettre un contrôle technique pour prévenir des accidents en cas de défaillances techniques mais ce sont les routes qui ne sont pas en état et après vous voulez réduire les nuisances mais vous exemptez les véhicules les plus concernés de ce contrôle je ne comprend donc pas l'intérêt de cela apar payer encore. Cordialement merci

N° 935486 - Opposition

par :

28/06/2023 07:06

Non au CT 2RM.

0,3% des accidents sont dus à l'état du 2RM. Cette mesure n'a pas de sens en France, ça ne serait qu'un étai sur les motocyclistes au profits de corporation malhonnêtes et de la bureaucratie.

Je suis mécanicien auto et je trouve déjà qu'il faut réformer le CT auto.

N° 935488 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 07:07

Pourquoi devoir se déplacer dans un centre de contrôle et payer pour une inspection visuel ?

Le motard n'est il pas en danger si il ne vérifie pas sa moto avant de prendre la route ?

Lors d'un passage dans un garage / concession, pour un simple changement de pneumatique, l'inspection visuel est toujours réalisé par le mécanicien...

Pourquoi ne pas uniquement contrôler en dessous de 250cm<sup>3</sup> de cylindrée quand on vois que 90% ne doivent plus être sur la route (pas d'éclairage, trop bruyant, tout est modifier)

Pourquoi devrais-je faire confiance à un contrôleur qui sortira à peine de sa formation 2 roues et qui n'a pas d'expérience ?

Encore une fois les accidents du à une défaillance représente moins 1%!

Pourquoi ne pas mettre tout les équipements obligatoires plutôt qu'un contrôle technique ?

N° 935489 - Affligé.

par :

28/06/2023 07:07

Le nombre d'accidents des 2 roues, dû au mauvais état de la moto est insignifiant. Les motards entretiennent leurs véhicules, contrairement aux routes qui sont en piteux état. En fait, vous cédez aux lobistes comme [réseau de contrôle technique]. Et vous ne savez plus quoi inventer pour prendre de l'argent aux français. Je suis de moins en moins fier d'être français.

N° 935490 - Inutile

par :

28/06/2023 07:07

Les moto écoles nous ont appris à contrôler les organes de sécurité à chaque démarrage.

0,3 % des accidents moto sont dû à un mauvais entretien et cela concerne surtout des pneus usés.

Les motards sont soucieux dû bon état de leur machine.

Les concessionnaires proposent déjà des contrôles visuels pour avoir un avis d'un professionnel de la marque.

Un CT n'empêchera pas le faible pourcentage de motard roulant avec des pots bruyants de se mettre en conformité le temps du contrôle.

L'état des routes devrait être la priorité de notre gouvernement, comme une tva reduite pour les nouveaux motards qui ont des difficultés à bien s'équiper.

N° 935497 - Affligé.

par :

28/06/2023 07:10

Le nombre d'accidents des 2 roues, dû au mauvais état de la moto est insignifiant. Les motards entretiennent leurs véhicules, contrairement aux routes qui sont en piteux état. En fait, vous cédez aux lobistes comme [réseau de contrôle technique]. Et vous ne savez plus quoi inventer pour prendre de l'argent aux français.

N° 935500 - Ct, contre

par :

28/06/2023 07:10

Ne mélangeons pas tous, ne comparez pas scooter 50, et moto!!

Il faudrait mieux joindre scooter 50, et vélo, vélo de location inclus, qui sont moins bien entretenu que nos Motos!

N° 935501 - Affligé.

par :

28/06/2023 07:10

Le nombre d'accidents des 2 roues, dû au mauvais état de la moto est insignifiant. Les motards entretiennent leurs véhicules, contrairement aux routes qui sont en piteux état. En fait, vous cédez aux lobistes comme [réseau de contrôle technique]. Et vous ne savez plus quoi inventer pour prendre de l'argent aux français.

N° 935503 - Aucun intérêt sur motos de collection

par :

28/06/2023 07:11

Étant propriétaire de plus d'une dizaine de motos de collection, je ne comprends pas l'intérêt de mettre en place un C.T. sur ces véhicules. Quelle est la plus value apportée ? Je vais devoir payer un C.T. pour chacun de mes véhicules alors qu'ils ne roulent peut-être que 1 ou 2 fois dans l'année pour certains. Quid des pièces de rechange à remplacer sur obligation du CT qui sont parfois introuvables pour certaines motos de plus de 50 ans ? D'autres personnes de mon cercle d'entourage avec des motos de collection sont du même avis que moi, ce contrôle technique semble totalement inutile sur ce type de véhicule.

N° 935504 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 07:11

Le nombre d'accidents des 2 roues, dû au mauvais état de la moto est insignifiant. Les motards entretiennent leurs véhicules, contrairement aux routes qui sont en piteux état. En fait, vous cédez aux lobistes comme [réseau de contrôle technique]. Et vous ne savez plus quoi inventer pour prendre de l'argent aux français.

N° 935505 - Bonjour

par :

28/06/2023 07:11

Je voudrais savoir qui va payer les formations pour contrôleurs. Sachant que tout les collaborateurs des entreprises [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [réseau de contrôle technique] Etc

Devront

repasser le code voiture et la formation permis moto A2 et deux ans après passée la passerelle A1.

Parce que il y a des motos qui démarre au kit et des motos qui fonctionne en 2 temps.

Bon courage à tout le personnel de mettre le CT pour les 2 roues et 3 roues motorisés.

Bonne journée

N° 935506 - Le CT moto pourquoi ?

par :

28/06/2023 07:12

Bonjour, le CT moto dans sa forme proposée sert juste à remplir les caisses de l'état ! Il devrait seulement être obligatoire pour la vente d'un 2 roue comme pour une voiture. Et niveau responsabilité d'accident, l'entretien moto ne représente même pas 1% contre 30% pour l'entretien des routes. Donc la priorité n'est pas là. Cordialement

N° 935507 - Contre le Contrôle technique

par :

28/06/2023 07:12

Bonjour, je suis motard depuis 33 ans, tous les accidents que j'ai eu en moto ont été dû à soi un automobiliste qui ne m'avait pas vu soi a l'état des structures ( nid de poule, rajout de gourdon pour boucher les fissures de la route, rajout de gravillons sur la chaussée). Par ailleurs d'après les chiffres ce n'est pas les motos qui ont le plus d'accident mais les 50cm3, il est aussi dommage que l'on puisse avoir accès à un véhicule motorisé qu'avec 7h de formation, on nous impose un contrôle technique alors que malheureusement on arrive pas a arrêter les rodéos urbains. Quand je vois déjà le nombre de voitures qui roule sans CT et sans assurance et que l'on ne fait rien.

Le CT pour les 2 roues ne va rien changer car les 50cm3 bricolés seront toujours sur la route, s'il y a des amendes elles ne seront pas payés car pas d'argent ou alors il faudrait directement le prendre sur les aides perçus par les incriminés.

Il faudrait mettre plus l'accent sur la tenue vestimentaire obligatoire en deux roues car il n'est pas normal de voir des personnes circuler en tong , short et t-shirt. La c'est dangereux et ça coûte très cher en soin.

N° 935509 - ct moto

par :

28/06/2023 07:13

bonjour

Encore un passage en caisse...

Je suis à l'écoute de ma moto comme de ma voiture, le moindre doute et c'est direction le garage. Tous les contrôles du monde ne supprimeront pas les incivilités, l'égoïsme et la bêtise de certains conducteurs. Une mesure pour se donner bonne conscience et pour les statistiques. La circulation actuelle nécessite plus de surveillance sur le terrain, moto contrôlé ou pas c'est le comportement individuelle qui est le problème.

Merci.

N° 935510 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 07:13

Le CT des deux roues est totalement inutile.

Le taux d'accident lié à un problème technique est de 0,5 % pour les motos, il faut plutôt s'inquiéter de l'état des routes.

Le CT obligatoire en Allemagne depuis 25 ans n'a rien apporté ni pour le taux d'accident, ni pour la pollution ni pour le bruit.

Je n'ai aucune confiance dans les centres de CT, je vérifie moi même et amène si besoin mon deux roues chez un concessionnaire qui lui est compétent, il n'y a pas besoin d'appareils coûteux et supplémentaire pour vérifier l'état et la conformité d'un deux roues. Encore une taxe supplémentaire.

N° 935513 - Contrôle technique motos

par :

28/06/2023 07:14

Bonjour, je tenais à faire part de mon opinion sur cette réforme du contrôle technique des deux roue motorisé.

Je suis motard depuis plus de 10 ans déjà. J'ai roulé par tous les temps, rencontrer diverse situation sur la route. Mais en aucun cas au grand jamais ma moto n'a fait défaut. Pourquoi ? Parce que je l'entretien bien. Mon garagiste l'entretien bien. Et mes amis motard lors de rencontre sont toujours là, moi y compris pour remarquer si quelque chose n'est pas cohérent sur ma moto ou celle des autres. Le monde de la moto c'est une grande famille de passionné, avec de l'entraide et un vrai esprit d'appartenance à un groupe.

Le contrôle technique moto pour moi c'est une erreur, cela va réduire le nombre de passionné sur la route, et certainement moi le premier.

Le monde de la moto est déjà un monde qui coûte chère, de l'équipement, aux assurances, part l'entretien qui est déjà assez onéreux. Se rajouter un contrôle obligatoire supplémentaire inutile et facturé ne ferait encore une fois qu'augmenter le coup de cette passion.

À l'heure où la vie est de plus en plus dur, le pouvoir d'achat de plus en plus faible. Rajouter une dépense encore et toujours sur un loisir, est je trouve difficile à digérer.

Je ne vais pas vous citer tous les arguments de la [association de motard] vous les avait déjà entendu vu et revu, mais je suis tout à fait persuadé qu'il ont raison.

Alors oui, je suis contre votre réforme et je serai très mécontent que celle ci passe.

N° 935515 - Un contrôle technique inutile

par :

28/06/2023 07:15

Motard et fier de l'être, je vérifie la pression de mes pneus toutes les semaines, mène ma moto en révision tous les 5000km, me soucie pour ma survie du moindre organe de sécurité . Aujourd'hui force est de constaté qu'il en est pas de même pour les infrastructures routières qui sont un danger permanent ( patches de goudron, passages piétons peints sur toute la largeur ( bicolore) , état de la chaussée, marquages au sol, bordures de haricots au milieu des voies etc) mais à ces problèmes vous ne trouvez aucune solutions. De plus il me semble impensable que qui que ce soit touche mon véhicule sur lequel je vais m'asseoir. En bons motards , nous choisissons nos concessions pour l'entretien, nos mécanos et nous leurs donnons notre confiance. Il n'en sera pas de même avec vos techniciens [réseau de contrôle technique] à deux balles . C'est ni plus ni moins que de l'extorsion, un raquet de plus sur les usagers .

N° 935516 - Absolument contre

par :

28/06/2023 07:15

Ma moto est révisée complètement chaque année par mon concessionnaire.

Par ailleurs, chaque fois que je m'y rends au delà de cette révision périodique, celui ci réalise gratuitement une vérification des points de contrôle. En effet, la plupart de ces points sont accessibles et visibles à l'œil nu, sans complexité particulière. Pour preuve, je suis une femme, aucune notion en mécanique, mais je suis aussi en capacité de le faire moi même compte tenu du fait que cela est partie intégrante de l'apprentissage à la conduite lors du passage de permis 2 roues. Je suis très sceptique de la pertinence d'une telle mesure. Je ne sais quelle est la formation des agents en charge des contrôles techniques actuellement mais d'une part, vous ne pouvez ignorer qu'un billet orange (voire vert selon les cas) règle très régulièrement les défauts techniques relevés sur les véhicules; d'autre part, je ne me sens pas plus en sécurité lorsque je quitte un contrôle technique que lorsque j'amène mon véhicule en révision chez mon garagiste habituel (soit annuellement, contre 1 fois tous les 4 ans pour le contrôle obligatoire).

On ne se risque pas à rouler avec un 2 roues en mauvais état. Et vous comprenez bien pourquoi.

Les vérifications à faire sur notre 2 roues n'attendent pas, et n'attendrons toujours pas après la mise en vigueur de cette mesure, le contrôle technique obligatoire du véhicule.

Cette mesure semble être motivée par le soucis que vous avez de nos propres vies. Mais il ne me semble pas que ce soit notre véhicule et l'entretien que l'on en fait qui nous mette proportionnellement le plus en danger sur la route.

Dans le cadre de cette consultation publique, il m'est offert la possibilité d'émettre avis et suggestions. Ainsi, en sus des avis supra, je me permettrais quelques suggestions, à savoir:

- la remise en état et l'entretien régulier des voies de circulation;
- la revue de la signalétique sur bon nombre de voies communales et départementales;
- une sensibilisation plus prégnante aux 2 roues lors de l'apprentissage des automobilistes au permis B;
- le déploiement dans chaque département des stages de sensibilisation et de conduite pour les motards et motardes;

D'autres suggestions pourraient encore être trouvées, sans aucun doute. Mais aucune n'induirait la mise en œuvre de cette mesure coercitive.

Notre sécurité n'est pas une question de contrainte et d'argent. Mais si vous pensez le contraire, il vous est tout à fait possible d'utiliser l'enveloppe budgétaire qu'est la vôtre pour cette réforme pour le déploiement des mesures précédentes, absolument logiques et pleines de bon sens me semble-t-il.

L'objectif initial est notre sécurité. D'autres mesures bien plus urgentes sont à prendre pour la rétablir et la préserver.

N° 935517 - Pourquoi consulter ?

par :

28/06/2023 07:18

La décision étant prise! Bel exemple de démocratie qui rappelle le résultat du dernier référendum.

N° 935518 - Contre le contrôle technique

par :

28/06/2023 07:18

Le contrôle technique sur les motos ne sert à rien.

Les deux roues sont systématiquement contrôlés lors de leur passage dans les concessions.

Les centres de contrôle technique , vont devoir engager des motards afin de réaliser au cas où ces contrôles sur moto, en attendant qui effectuera ces derniers ?

Et quand les centres vont ils être équipés de machines pour contrôler les deux roues?

Une fois encore rien ne sera prêt !!!

N° 935519 - Ct deux roues

par :

28/06/2023 07:18

Inutilite de ce contrôle technique car nos motos sont très bien suivies par raison de sécurité déjà pour nous même et les manipulations dans les centres par des gens peu habitues a nos engins risquent de les abimees..De plus l'aspect pecunier dans le contexte actuel n'est pas negligeable et malvenu.je suis totalement contre ce contrôle technique des 2 roues.

N° 935520 - Inutile

par :

28/06/2023 07:19

Je suis contre ce contrôle technique des 2et 3 roues. L'état des routes en France est bien plus dangereux que l'état de mon véhicule qui malgré ces 8 ans est comme neuf ce qui n'est as le cas de l'état de nos routes. D'autres pays européens l'ont déjà mis en place et les statistiques montrent que le contrôle n'apporte aucune solutions au problème. C'est juste une pompe à fric.

N° 935521 - Le Lobbying du contrôle technique est une affaire de profit pas de sécurité !

par :

28/06/2023 07:19

Bonjour, motard depuis plus de quarante ans, je roule tous les jours, j'ai fait des formations de pilotage et de sécurité routière, j'ai été victime de deux accidents du fait d'usagers qui n'ont pas respecter le code de la route, refus de priorité de la partie adverse, article R415-5 du code de la route et sortie d'un stationnement sans s'assurer qu'il peut le faire sans danger, alors qu'il était stationné à contresens, article R.417-1 et suivants du code de la route, puni d'une amende de 35 euros pour l'automobiliste mais pour moi six mois d'hôpital ! Mes motos ont toujours été suivies par un mécanicien expérimenté, car pour un motard la sécurité, c'est notre vie ! Plutôt que de mettre en place un contrôle technique qui n'apportera rien à la sécurité, il y a une vraie nécessité de faire respecter le code de la route aux usagers qui roulent en vélos, en trotinettes ou autres moyens de déplacement ne nécessitant pas un permis de conduire .... et la seconde nécessité est de baisser les taxes sur les éléments de sécurité comme les casques, gants ou airbags moto ! En conclusion, une mesure technocratique pondue pour le bien et aux ordres d'un groupe de pression qui ne connaît rien à la sécurité routière !

N° 935524 - Monsieur

par :

28/06/2023 07:21

Cette mise en place est inutile et dans ce cas ne sert qu'à reflouer les caisses de l'état. Nous sommes en France, pas en Hongrie ; l'Europe n'est pas homogène et il serait bien plus utile de refaire les routes défoncées pour sécuriser tous les véhicules.

N° 935525 - Les accidents sont dus à l'état des routes laissées à l'abandon

par :

28/06/2023 07:21

Il faudrait regarder un peu l'état des routes et infrastructures qui sont complètement laissées à l'abandon dans la France entière

Contrairement à l'état des motos des motocyclistes qui, pour la grande majorité, sont irréprochables car entretenues avec amour

Encore une loi pour nous dépouiller des derniers euros qu'il nous restent

Pour moi ce contrôle technique moto et + un contrôle technique moto plutôt... pour récupérer des euros et faire toujours payer les mêmes

Investir dans les infrastructures adaptés pour réduire les accidents graves en moto vous paraît moins pertinent car, comme d'habitude, ce gouvernement a tout faux et attend sûrement un soulèvement de la population qui va bientôt arriver quand l'état nous aura priver de tout

Vivement le départ de ce gouvernement inutile

N° 935526 - Et notre pouvoir d'achat dans tout ça

par :

28/06/2023 07:22

Bonjour, je suis une jeune femme motarde, et je travaille dans les équipements de sécurité pour les motards. J'ai donc avec mon travail des retours clients sur la cause des chutes en moto... L'état des motos n'est pas la cause... Quelle est-elle.

Le code de la route, refus de priorité, non contrôle des angles morts, téléphone au volant des accidents, des accidents qui auraient été sans gravité entre 2 automobiles mais qui ne l'ont pas à moto. Ensuite les routes, comment expliquez-vous ses routes en gravier, vous glissez en voiture sur 4 roues alors imaginez en moto, vous avez déjà eu un impact sur votre pare-brise en voiture ça surprend, sauf quand moto ça arrive aussi et c'est encore plus gênant. Comment expliquez-vous ses déformations de chaussure que déséquilibre et ne sont pas signalées. Avec ses glissières qui stoppent les voitures mais découpent nos corps.

Je vous laisse dire à nos familles. Oui ça moto était en bon état car oui la moto est une passion et on prend soin de notre passion mais il ne remarquera jamais car nous lui avons coupé la jambe....

Mettre des double glissières non trop compliquées. Aller dire à sa fille, tu ne reverras pas ton papa car il s'est envolé vers les étoiles car avec sa superbe moto toute neuve on lui a coupé la route à cause d'une personne au téléphone.

Et derrière points, qu'est-ce qui protège un motard en cas de chute, son équipement alors pourquoi ne pas interdire la conduite en t-shirt et tong ça qui serait déjà plus utile car un vrai motard ne roule jamais sans équipement. Nous savons que la moto est une activité dangereuse mais nous nous équipons du mieux qu'on peut maintenant comme faire pour s'équiper avec un vrai équipement ce qui coûte assez cher quand toute notre quotidienneté augmente. Le choix va être rapide un casque moins cher pour payer le contrôle technique, un casque non renouvelé après être tombé, pas de pantalon après tout c'est pas indispensable car je peux rouler sans, pas de chaussures adaptées c'est pas grave mes bikers tiennent juste moins de 1 seconde et je laisserai mon pied sur la route.



Merci au gouvernement de voilà améliorer la sécurité des motos mais nos engins ne sont pas responsable des accidents. Allez demander au motard du quotidien comment plus les protéger, et vous verrez que des idées constructive pourrais voire le jours.

N° 935529 - CT Inutile

par :

28/06/2023 07:24

Bonjour,

Au vu du très faible pourcentage impliquant le bon état du véhicule 2RM (0,3%), ce CT ne sert à rien. Il faudrait plutôt mettre cet argent ailleurs. Chez moi, le goudrons des voies vertes sont en meilleur état que celui de nos routes! Pour ce qui est de la chasse au bruit, utilisez les forces de Police. Dans beaucoup de grandes villes les citoyens n'attendent que ça pour mettre fin au rodéo urbain... Pour la mode du bruit à la campagne, oui cest une mode qui rajoute de l'eau au moulin dans l'évolution vers les véhicules électriques (cela devient un autre débat, portant sur l'écologie, l'indépendance de la France, le risque de pénurie accrue de la fourniture électrique).

Le nombre de véhicules circulant sans assurance est en constante augmentation. Vous croyez sérieusement que ces personnes là, iront au CT 2RM?

Quand à la pollution, je pense que le 2rm contribue à la fluidité du trafic, donc à émettre moins de pollution.

La pollution, encore un vaste débat. Je ne vais pas m'étendre dessus mais savez-vous que l'Allemagne a rouvert ses puits de charbon à ciel ouvert? Le plus grand émettre lui seul plus de pollution que l'ensemble du parc automobile européen ! Mais apparemment, c'est moi, petit motard qui pollue...

Aussi, je vous demande d'annuler purement et simplement ce CT 2RM. Je vous demande enfin de mettre en place de véritables solutions efficaces et non hypocrites.

N° 935531 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:24

Le contrôle ne servira qu'à engraisser les centres de contrôle, la grande majorité des motards roule peu et entretient sa moto avec conscience que sa sécurité est dépendante entre autre de cet entretien , le gouvernement devrait être plus réactif sur l'état des routes....

N° 935532 - control technique moto

par :

28/06/2023 07:25

j'ai 4 motos de plus de vingt ans en parfait état de marche , et régulièrement utilisés dont un side-car homologué de 1994 qui va avoir les compétences et l'expertise pour contrôler mes motos , sur quels points précis et combien ça va me couter

N° 935536 - Inutile

par :

28/06/2023 07:26

Ce contrôle technique ne diminuera en rien au niveau des accidents qui sont la plus part dut a des erreurs de conduite ou a l'état des chaussés....

N° 935537 - Absurde

par :

28/06/2023 07:26

Il est préférable d'améliorer les infrastructures routières, plutôt que d'engraisser les centres de contrôle de véhicules.

Les motos sont toujours en état sinon elles ne peuvent rouler !

Ce projet de loi est absurde !

N° 935539 - Pourquoi faire ?

par :

28/06/2023 07:26

Que les parcs de moto professionnelle de type coursier, livreur, etc soient contrôlés ça me paraît normal. Mais que les particuliers qui utilisent leur véhicule soit en loisirs soit en trajet quotidien me semble hors de propos. Vous iriez nager en plein milieu d'un n'abcède de requins avec une plaît qui pisse le sang ? Hé bien dites vous que c'est la même chose.

Déjà que la hantise d'un motard est la crevaison, et le CT ni changera rien, alors imaginez rouler avec un véhicule à un peu près roulant est simplement de l'accompagnement à la fin de vie.

N° 935540 - Sans titre

par :

28/06/2023 07:27

38 ans que je fais de la moto, à chaque fois que je la nettoie (après chaque sortie), j'en profite pour jeter un œil (pneux, plaquettes éclairage, trace d'une éventuelle fuite point de rouille et les niveaux huile lookid de freins), tout est visible)....

Je ne vois pas ce que ce contrôle technique devrait m'apporter.....

Je me souviens que lors du permis on m'a appris qu'il fallait le faire avant chaque départ (ça fait même partie de l'épreuve du permis de conduire).

Je ne vois pas ce que le contrôle technique peut apporter en terme de sécurité

N° 935541 - Cause à effets ?

par :

28/06/2023 07:27

Quel est l'impact d'une vérification de conformité des organes de sécurité quand les accidents liés aux défaillances technique du véhicule avant mise en place d'un contrôle technique est de - de 0,3%?

N° 935542 - Contrôle technique inutile.

par :

28/06/2023 07:27

Je suis contre l'application de ce décret. Encore une fois on obéit à l'Europe alors que tous les chiffres montrent que ce contrôle n'apporte rien en terme de sécurité...encore un coût supplémentaire. Je comprends et soutiens la colère de tous les motards.

N° 935543 - Ct2rm

par :

28/06/2023 07:27

Je roule en vé depuis 8 ans et paye un ct pour vérifier mes plaquettes de frein principalement. Ma liberté de circuler est aujourd'hui en moto avec un plaisir certain depuis 30 ans. Toutes les motos

sont entretenues à la maison car tout accessible et simple. Les éléments de SÉCURITÉ vérifiés 1 fois par an par mon garagiste. Le ct est une contrainte psy sans rapport aux accidents liés à l'inattention des chauffeurs en général. Vélo et trottinette qui respecte pas code route. Voiture ne regarde pas angle mort. Les routes se dégradent de plus en plus. 2 accidents uniquement liés à un trou sur route en 30 ans. Le ct me semble sensé lors de vente de véhicule pour contrôle état général et assurer que non vole. La moto représente peut de véhicule en circulation donc quel changement réellement pour les accidents non lié à l'état de la moto mais du comportement en général. Pourquoi pas de reprise aide d'état pour changer son 2rm pour achat plus récent ? Pour Paris, ve hors de prix et moto moins cher mais trop de contrainte : ct parking payant entretien cher équipement cher ....

N° 935544 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 07:29

Considérer les motos exactement comme les voitures démontre une méconnaissance totale de la réalité !

Il est possible que nombre d'utilisateurs de voitures ne sachent pas quelle est la bonne pression qu'il faut mettre dans un pneu ... pas un motard ne prendrait la route avec un pneu dégonflé ... il s'en rendrait compte même sans regarder en manœuvrant son engin ... et c'est vrai pour tous les organes de sécurité ! Nous savons que notre vie tient à l'état de notre véhicule tout autant qu'à notre conduite responsable !

A quand le contrôle technique des poussettes pour bébés des bicyclettes des aspirateurs des lunettes de soleil et des mouchoirs en papier

N° 935545 - réalité

par :

28/06/2023 07:29

toutes les différents chiffres officiels démontre que ce n'est absolument pas l'état des deux roues ,qui est la première cause d'accident ,de ceux ci.

on ne parle jamais de l'état des routes je vie en campagne ce n'est guerre réjouissant de ce coté.je ne parle pas des glissières de sécurité véritable guillotines pour nous les motards.

je suis pour le control technique moto ,uniquement lors de achat ou de revente de véhicule, cela serait un véritable gage de sécurité pour les futurs acheteurs.

cordialement

N° 935546 - Le racket organisé

par :

28/06/2023 07:29

Comme quasi tous les motards j'entretiens mes motos méticuleusement. Les contrôleurs techniques sont faciles a corrompre car leur motivation est financière (histoire vecue devant moi par une dame avec une vieille voiture). Ils n'ont aucun credit. Voir l'Europe et le gouvernement complices de ce racket est insupportable. Les problèmes techniques ne sont pratiquement (0,3) jamais impliqués, les motos parcours bien moins de kilomètres en moyenne que les autos. On est fière d'avoir une moto en bon état et c'est ainsi qu'elles sont agreables à utiliser. J'ai toujours tisse des relations étroites avec le concessionnaire et j'en change si je n'ai pas confiance. Pour ce qui concerne le bruit, il est tellement simple de monter un pot silencieux pour le jour du controle que Ceux qui veulent faire du bruit continueront sans probleme, la preuve dans les pays qui pratique le CT. moto n'est pas une voiture ... stopper cette idée de contrôle technique. Je vais rejoindre les manifestations, pourquoi tapez vous toujours sur la tete des citoyens. Je paie deja un CT inutile pour mon auto !

N° 935547 - Incompréhension

par :

28/06/2023 07:30

Bonjour,

J'avoue mon incompréhension avec ce projet.

Les motards font corps avec leur moto, et c'est pour cela que nous entretenons correctement et contrôlons celles-ci, car un problème de frein, pneumatique, ou autres pièces liées à notre sécurité peut déboucher sur une chute.

L'avantage de la moto sur la voiture est que toutes les pièces sont contrôlables sans aucun démontage. Chaque motard peut le faire, et cela fait maintenant parti des épreuves du permis de conduire.

Alors pourquoi rajouter ce contrôle, qui va avoir un cout, et qui n'apportera rien.

Lorsque j'en parle autour de moi à des personnes qui ne sont pas motards, certains me disent qu'ils comprennent car certains deux roues sont dans un états déplorables. Mais à chaque fois qu'ils m'en montrent un, ce n'est pas une moto mais un scooter de 50cm3. Il ne faut pas confondre ces deux catégories.

D'autres me parlent de moto qui font trop de bruit. Je suis tout à fait d'accord avec eux sur ce sujet, je ne comprends pas ceux qui changent leur pot pour mettre un pot non homologué, et gêner leur voisinage, ainsi que donner une mauvaise image de tous les motards. Mais je leur explique que le CT ne changera rien, car en 5 minutes on peut remettre le pot d'origine pour passer le CT et le rechanger en sortant du CT pour remettre un pot non homologué. Pour lutter efficacement contre cela, il faut intensifier les contrôles de la police avec des sonomètres.

De plus, avec les différents changements de décisions au sujet du CT, les "groupes" qui essaient d'influencer les décisions, les sociétés qui elles aussi voient un marché juteux qui peut les intéresser, on se demande si cela n'est pas simplement politique et financier.

Bref, vous l'aurez compris, je ne comprends pas ce CT, qui va occasionner des dépenses supplémentaire pour les motards, sans régler les problèmes réels.

De plus, lorsqu'on nous parle de sécurité, et d'accident, il serait nettement plus utile de remettre en état non routes qui se dégradent dangereusement.

Bref, j'espère que mon humble avis vous sera utile et permettra d'améliorer les choses.

Cordialement.

N° 935550 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:31

Ce contrôle est inutile pour les 2 et 3 roues à partir de 125 cm3 car aucun motard ne se permet de rouler avec des freins, amortisseurs, direction et autres défectueux.

S'il est mis en place, il doit être uniquement autorisé dans les garages spécialisé pour les 2 roues et 3 roues et non les centres de contrôles techniques qui n'ont pas la main d'œuvre spécialisé pour les motos et détenteur du permis moto.

De plus le coût doit être réglementé est faible, sans valeur ajoutée pour l'entreprise afin d'éviter d'en faire un business mais juste un complément lors de l'entretien de nos véhicules bien souvent annuel, le rendant donc inutile en dehors de satisfaire l'Union européenne motard depuis 1982

N° 935552 - CT moto... punition envers d'honnêtes citoyens

par :

28/06/2023 07:31

Bonjour,

De par mon expérience, permis moto depuis 1993...un accident en 2015 causé par une route rendue glissante par un manque d'entretien de celle ci ,il serait préférable et plus que temps de s'occuper des chaussées plutôt que de motos qui en moyenne parcourent moins de 5000 km par an.

N° 935553 - contrtrole technique des motos

par :

28/06/2023 07:32

Bonjour.

Ancien controleur technique automobile, j'ai entendu depuis pas mal d'années beaucoup de choses sur la ct moto.

Premièrement, dans les réseaux de ct, j'ai toujours entendu les responsables parler de chiffres d'affaire, de nombre d'immatriculations, mais JAMAIS de sécurité.

Cette démarche n'est que commerciale et n'est pas justifiée pour les motos.

avant d'etre controleur technique automobile, j'ai été plus de 30 ans chef d'atelier dans différentes concessions motos, et je n'ai jamais vu de motards irrespectueux de leur machine, encore moins de moto nécessitant un ct.

Cette mesure n'est qu'une manière supplémentaire de taxer les usagers de la route.

N° 935554 - Lobbying [réseau de contrôle technique]

par :

28/06/2023 07:32

Les études utilisées pour la mise en place de ce contrôle sont un scandale de mensonges et de fausses donnees a des fins uniquement5 commerciales

Si le gouvernement veut protéger les motards qu'il commence par modifier les glissières de sécurités au bord des routes et les séparant , qu'il entretienne les routes défoncées et dangereuses pour les 2 roues

Par ailleurs si le gouvernement veut protéger les français des nuisances diverses créées par les deux roues non conformes , que le contrôle s'applique à toutes les motos , y compris celles qui ne nécessitent pas le permis et qui circulent en masse dans les cités . Mais pour ce dernier point il faut un vrai courage politique , ce qui est rare voire inexistant !

N° 935557 - Pourquoi

par :

28/06/2023 07:32

Bonjour,

Pourquoi un contrôle sachant qu'un motard entretien sa moto car c'est par elle que notre vie tiens.les accidents sont de 0,3% par cause d'entretien et les autres causes sont erreur humaine et surtout l'état des routes car souvent en mauvais état et il faudrait aussi faire l'entretien de celle ci .

À ce jour les centres de contrôle sont pas prêt et beaucoup avec une ligne de contrôle voiture ne pourrons pas ajouter une ligne moto avec un banc pour maintenir la moto et sachant que beaucoup de moto style Harley non rien de prévue à l'arrière surtout pour stabiliser la moto et beaucoup de motard n'autorisent personne à monter sur la moto comme moi je prête jamais ma moto donc pour un contrôle photo et vidéo de ma moto avant le contrôle et contrôle après car sur ma moto impossible de l'attacher à l'arrière pour la stabiliser sur le banc. Et je serais pas le seul à faire contrôle avant et après et si choc sur la moto ça ne passera pas comme la moto c'est une deuxième femme

N° 935558 - L inutilité du contrôle technique des 2 roues motorisée

par :

28/06/2023 07:33

A 66 ans je suis capable de contrôler la pression des pneus , de voir l'état des plaquettes de freins de voir si tout fonctionne correctement

N° 935559 - Un impôt de plus qui ne sert à rien

par :

28/06/2023 07:33

Cela fait 40 ans que je fais de la moto, et je prends un soin particulier à contrôler moi-même ma moto. Croyez-moi, si il y a un défaut de pneu, frein, éclairage, ou même amortisseur, je m'en rends compte immédiatement et je ne prends pas la route. Je ne suis pas suicidaire ! On nous apprend au permis à faire nous-même ces contrôles. Et les statistiques sont parlantes, moins de 1% des accidents impliquant un 2 roues sont imputable à son mauvais état, ce sont les assureurs qui le disent.

N° 935562 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 07:34

Bonjour,

Il y a temps d'autres choses à faire que d'imposer ce contrôle qui je ne pense pas changera le problème des infrastructures de nos routes, par ailleurs le nombre de tués sur les routes n'est pas en train de baisser et la mise en cause d'un deux roues en faute pour défaut technique Revel que le plus souvent ce sont le pneumatique ou l'état de la route .

Un contrôle technique doit être quelque chose de vraiment bien réfléchi, au niveau des centres de contrôle humainement et sur le point technique, on a tous des véhicules plus ou moins vieux mais entretenus pour notre sécurité car c'est la seule sécurité pour nous en montant sur une moto .

Je ne comprends pas pourquoi un contrôle qui je le pense ferait bonne affaire pour certains plus de contrôle sur les routes pour verbaliser les mauvais conducteurs ainsi que leur machine serait plus approprié, les motards ne doivent pas être pénalisés pour certaines associations qui eux se battent contre les mauvais possesseurs de deux

Cordialement

N° 935563 - Périodicité

par :

28/06/2023 07:34

Compte tenu d'un nombre important de motos qui roulent très peu, pourquoi ne pas parler du nombre de kilomètres comme échéance ? Par exemple tous les 20000 ou 30000 km.

N° 935564 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:34

Ce contrôle est inutile pour les 2 et 3 roues à partir de 125 cm<sup>3</sup> car aucun motard ne se permet de rouler avec des freins, amortisseurs, direction et autres défectueux.

S'il est mis en place, il doit être uniquement autorisé dans les garages spécialisés pour les 2 roues et 3 roues et non les centres de contrôles techniques qui n'ont pas la main-d'œuvre spécialisée pour les motos et détenteur du permis moto.

De plus le coût doit être réglementé est faible, sans valeur ajoutée pour l'entreprise afin d'éviter d'en faire un business mais juste un complément lors de l'entretien de nos véhicules bien souvent annuel, le rendant donc inutile en dehors de satisfaire l'Union européenne motard depuis 1982

N° 935566 - Non au CT moto

par :

28/06/2023 07:35

Je suis une femme de 55 ans qui conduit des motos de grosse cylindrée depuis 31 ans (25 ans en sportive japonaise) et qui a toujours entretenu sa moto sur les points de sécurité. Les seules fois où je suis tombée, c'était à cause de la chaussée mal entretenue ou d'un conducteur de voiture qui ne m'avait ni vue ni entendue. Depuis avec l'âge, Je roule maintenant en Harley qui certes fait un peu de bruit ....bruit Harley ...mais qui fait partie de ma sécurité car les automobilistes s'aperçoivent de ma présence à moto ...et m'a plusieurs fois sauvé la vie ...

Le bruit Harley n'est pas nocif comme ceux des mobylettes et scooters trafiqués ...

Les motards ...les vrais sont des gens responsables ...ne nous confondez pas avec les délinquants des cités qui font des runs sur des motos ou scooters..etc trafiqués et et souvent volés et non assurés.

Florence. Merci

N° 935567 - Aberration

par :

28/06/2023 07:35

Le contrôle technique de nos deux roues n'a aucun intérêt, si ce n'est de nourrir les centres de contrôles techniques. Ma moto est bichonnée et les risques d'accident sont liés à l'état des routes et à ma capacité d'anticipation de ces routes et des autres usagers.

Les efforts doivent être réalisés sur l'infrastructure et la formation !

N° 935568 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:35

Bonjour,

Je fais suite à la consultation publique concernant le contrôle technique des 2 roues.

Bien que le fond soit louable la forme est très discutable.

En effet, de plus en plus de gens se mette au 2 roue surtout en ville pour des question de commodité (embouteillages parisiens) on ne peut plus dire que la population de motard est a 100% passionnée par leur véhicule. Et par conséquent peut ne pas être suffisamment alerte a l achat d un 2 roue d occasion. Effectivement le CT permettra d'apporter une petite garantie légal que le 2 roue que j'achète d'occasion est dans un état convenable (même si pour comme pour les voiture le Ct a lui seul ne constitue pas cette preuve).

Ce sont là forme et les raison de son application.

- le mettre périodique : c'est rajouter une charge supplémentaire aux conducteurs. Sans parler de l'augmentation de celui-ci. Parceque oui je ne me fais pas d'illusion il augmentera parceque les moto sont de plus en plus complexe. Parceque les centre de CT auront des arguments pour leur augmentation.

- augmenter la sécurité des usagers, les chiffres parlent d eux même les accident impliquant une moto qui n'est pas en état de rouler sont très faible. Alors certe c'est toujours ça de pris, mais il y a d'autre priorités a voir que celle ci probablement.

- pour le bruit : il faut savoir que bricoler une moto/scooter pour changer un pot est beaucoup plus simple que de bricoler une voiture. Une opération de 2 heures. Qui peut être faite pour le CT et refaite des son passage. Le bruit sera toujours là. Le seul moyen de palier ça est de mettre en place plus de contrôle et plus de moyen pour le contrôle aux force de l'ordre. Mais je veux bien croire qu'elles ont autre chose a faire que chasser ces conducteurs qui, en plus, ont plus de chance de ne pas soumettre à ce contrôle.

Je suis conscient qu'il n'y a pas de solution qui plaira à tout le monde.  
Mon avis est que mettre un contrôle pour la vente et une augmentation des contrôle sonore c'était ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Cordialement

N° 935570 - Aberration

par :

28/06/2023 07:36

Le contrôle technique de nos deux roues n'a aucun intérêt, si ce n'est de nourrir les centres de contrôles techniques. Ma moto est bichonnée et les risques d'accident sont liés à l'état des routes et à ma capacité d'anticipation de ces routes et des autres usagers.

Les efforts doivent être réalisés sur l'infrastructure et la formation !

N° 935571 - contrôle technique

par :

28/06/2023 07:36

Bonjour

Toutes mes motos sont en parfait état car comme tout motards ont ne plaisante pas avec notre securite et pas besoin que ont me prenne de l argent inutilement pour le constater

N° 935572 - Périodicité

par :

28/06/2023 07:36

Je pense que la périodicité entre deux visites devrait être en fonction du kilométrage tout comme les véhicules de collection.

En effet, étant maintenant à la retraite, je roule bien moins souvent et je trouve ridicule d'être obligé de passer un contrôle technique si j'ai roulé 500 km par exemple.

On use pas le matériel de la même façon

N° 935575 - Concernant le ct des motos

par :

28/06/2023 07:37

Bonjour,

Concernant le sujet du contrôle technique des motos je trouve cela injustifiable. Pour cause constatant chaque jour l'état dégradé des routes et des endroits avec des réparations plus catastrophes qu'efficace :

Nid de poule , ligne de goudron glissante, cailloux de chantier ...

Sans oublier les glissières de "sécurité " qui sont une vraie menace pour nos vies.



L'entretien des motos est faite toutes l'année plus le gros entretien annuelle en garage ou en concession qui sont des endroits avec du personnel ayant étudié et qui maîtrise l'entretien des deux roues contrairement au centre de contrôle technique qui n'auront qu'une notion sommaire . Personnellement je prend soin de ma moto tout les jours, c'est une extension de mon corps et je ne prend aucun risque avec ma santé. Le danger sur la route n'est pas négligeable il demande une concentration et une analyse de la circulation de l'état de la route ( bien choisir sa trajectoire sur la chaussée vue sont état) la route un endroit que l'on partage avec les autres mais certains ne font guère attention à nous, je ne compte plus le nombre de conducteurs distrait par leur téléphone (SMS, appels...) cela engendre beaucoup plus d'accident par rapport à une infime parti de personnes negligente de leur moto qui sont de 0.3%.  
Pour conclure je dirais si vous tenez Vraiment à notre sécurité et à réduire les accidents réparer nos routes .  
Merci.

N° 935576 - Merci [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !

par :

28/06/2023 07:37

Tout ceci a pour origine des statistiques "maison" fournis et mis en avatpar [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

Ceci est un fait et personne n'est dupe

Il n'y a rien à ajouter malheureusement.

N° 935578 - Refus du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:37

Bonjour

Je ne comprends pas que l'état ne prenne pas plus en considération l'état des routes plutôt que l'état de mes motos ...

Au quotidien j'ai plus souvent peur de la où repose mes pneus de moto (trous, rainurage dangereux, gravier) alors que les motos sont toujours entretenus à la perfection.

Ce moyen de locomotion permet de fluidifier la circulation et est très peu polluant.

N° 935579 - mise en place du contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 07:38

Pourquoi pas, mais pourquoi pas "gratuit" si c'est pour sauver quelque chose.

Je suis d'accord pour que les machines trafiquées par les proprios soit bannis car c'est souvent mal fait et nuisible à la popularité du milieu des vrais motards respectueux .

N° 935580 - moto ancienne

par :

28/06/2023 07:38

je suis propriétaire d'une moto de 2003 dans un état exceptionnel, par contre je n'ai pas le droit de circuler en agglomération a cause soit disant d'un mauvais CRIT'AIR.

sera t il réévalué, grâce a ce fameux contrôle technique qui pourra vérifier ma VRAIE pollution ?

N° 935581 - Non au CT inutile !

par :

28/06/2023 07:38

0,3 % des accidents dus à l'état des motos, on nous impose le CT alors que la loi européenne nous permet d'y déroger. Combien d'accidents dus à l'état des routes et au gravillonnage, mais là pas CT pour les routes ... Encore un impôt déguisé de plus !

N° 935582 - moto ancienne

par :

28/06/2023 07:39

je suis propriétaire d'une moto de 2003 dans un état exceptionnel, par contre je n'ai pas le droit de circuler en agglomération a cause soit disant d'un mauvais CRIT'AIR. sera t il réévalué, grâce a ce fameux contrôle technique qui pourra vérifier ma VRAIE pollution ?

N° 935584 - Enfin un CT moto

par :

28/06/2023 07:39

Bonjour

Comme beaucoup de citoyens, j'apprécie cette mise en place. Par contre, je pense qu'il est fortement nécessaire d'appliquer les règles en vigueur concernant la mesure du bruit. Celle-ci doit respecter les valeurs de certification, le test est connu, il est simple. Le subjectif NE DOIT PAS être un critère pour l'évaluation. Les français en ont marre du bruit, il faut absolument que ce sujet soit cadré. Merci d'avance. Cordialement

N° 935585 - Refus du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:39

Bonjour

Je ne comprends pas que l'état ne prenne pas plus en considération l'état des routes plutôt que l'état de mes motos ...

Au quotidien j'ai plus souvent peur de la où repose mes pneus de moto (trous, rainurage dangereux, gravier) alors que les motos sont toujours entretenus à la perfection.

Ce moyen de locomotion permet de fluidifier la circulation et est très peu polluant.

N° 935587 - Inutilité du CT

par :

28/06/2023 07:40

Bonjour,

J'ai travaillé plusieurs années en temps que dépanneur moto et voiture dans une zone de montagne très fréquenté par les motard.

Que se soit les panne ou les accidents les causes lié à un manque d'entretien ou de conformité du véhicule sont inexistante.

En revanche dans 80% des accidents ou j'ai pu intervenir un problème lié à la chaussée participé à l'accident. Dans ma région on adore dès les beaux jours refaire les routes avec des lits de gravier épais ou même les voitures ont du mal à tenir leur adhérences. Des nids de poules assez gros pour qu'une charrette y perde ses petits. Dans 15% des autres cas il s'agit d'une erreur de l'utilisateur d'en face :

- Camping car qui n'a pas la notion de son véhicule et qui roule au milieu du virage et fauche la moto d'en face
- L'état de santé du conducteur qui fait qu'il n'a pas vu ou entendu le motard et lui a coupé la route a une intersection

Et dans les 5% restant on va avoir les erreurs de maîtrise du véhicule et les excès de confiance de certains.

Comme déjà expliqué par d'autre le CT moto n'empêchera les marginaux qui rouleraient avec des véhicules non entretenus de le faire car ne faisant pas l'entretien ils ne passeront pas plus le CT.

Les motards qui roulent tous les jours ou de manière occasionnelle sont conscients que leur plus grande protection est le bon état de leur machine puis leur équipement.

Et puis de parler d'un contrôle technique alors que l'on peut circuler librement à moto avec un casque de 20ans et une paire de gants puis des claquettes un short et un t-shirt....

Pour finir avec l'instauration du CT vous rajouterai simplement une taxe pour ceux qui sont déjà consciencieux avec leur machine et sûrement plus que la personne qui effectuera le CT.

N° 935589 - Concernant le ct des motos

par :

28/06/2023 07:40

Bonjour,

Concernant le sujet du contrôle technique des motos je trouve cela injustifiable. Pour cause constatant chaque jour l'état dégradé des routes et des endroits avec des réparations plus catastrophes qu'efficaces :

Nid de poule , ligne de goudron glissante, cailloux de chantier ...

Sans oublier les glissières de "sécurité " qui sont une vraie menace pour nos vies.

L'entretien des motos est faite toutes l'année plus le gros entretien annuel en garage ou en concession qui sont des endroits avec du personnel ayant étudié et qui maîtrise l'entretien des deux roues contrairement au centre de contrôle technique qui n'auront qu'une notion sommaire .

Personnellement je prend soin de ma moto tout les jours, c'est une extension de mon corps et je ne prend aucun risque avec ma santé. Le danger sur la route n'est pas négligeable il demande une concentration et une analyse de la circulation de l'état de la route ( bien choisir sa trajectoire sur la chaussée vue sont état) la route un endroit que l'on partage avec les autres mais certains ne font guère attention à nous, je ne compte plus le nombre de conducteurs distrait par leur téléphone (SMS, appels...) cela engendre beaucoup plus d'accident par rapport à une infime partie de personnes négligeant de leur moto qui sont de 0.3%.

Pour conclure je dirais si vous tenez vraiment à notre sécurité et à réduire les accidents réparez nos routes .

Merci.

N° 935590 - Décret contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:40

Non au CT

Du racket autorisé.

Qu'il soit gratuit ou subventionné par l'état .

N° 935591 - Pourquoi contre le Contrôle Technique des 2 roues

par :

28/06/2023 07:41

Bonjour à vous qui allez lire de nombreux message.

Voici mes arguments :

1 Je n'ai pas besoin qu'une société commerciale uniquement intéressée par mon argent vienne me dire de vérifier mes plaquettes de frein, mon éclairage, mes pneumatiques, l'état de mes suspensions. Car je n'ai pas besoin non plus qu'une société commerciale uniquement intéressée par mon argent vienne me dire de manger, d'aller aux toilettes, de me brosser les dents. Ma santé, ma sécurité c'est mon affaire, c'est ma responsabilité pas celle des autres.

2 L'Etat français devrait être satisfait qu'une partie de sa population revendique la possibilité d'assumer seule ses responsabilités quant tant de nos compatriotes sont tombés dans l'assistanat à outrance pour tout et n'importe quoi et se vautre dans ce soi-disant confort d'une Etat bienveillant.

3 L'entretien de mes motos me coute plus de 50 €, mais c'est moi qui le décide et qui l'assume.

4 Je roule en 2 roues depuis 1982, 41 ans. J'ai eu pas moins de 30 motos. 25 étaient des motos d'occasion, je sais prendre mes responsabilités quand j'achète. Pas besoin que quelqu'un, à fortiori une société commerciale étrangère vienne soit disant m'aider à sécuriser mon achat. En 41 ans et 30 motos, aucun accident.

5 Que la France se laisse manœuvrer par le lobby d'une société commerciale étrangère est parfaitement stupéfiant.

6 Je pourrai rajouter des éléments troublants voire écœurant sur l'entretien des routes que nous empruntons tous les jours de l'année qui laisse vraiment à désirer par endroit comparé à l'entretien, que dis-je, l'extrême attention apportée aux routes qu'empruntent 1 fois dans leur vie 200 cyclistes en juillet de chaque année. Eux, la minorité médiatisée ont droit à la sécurité (tant mieux pour eux) quand nous autres sommes contraints de rouler sur des routes/revêtements plus qu'abimés. Il est ou votre supers argument de sécurité ?

Merci en tous les cas de nous donner la place pour nous exprimer

N° 935593 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 07:42

Aurez le courage de donner les vrais motifs de ce projet de contrôle ?

2RM = 2 % du trafic .... donc au pire 2% de la pollution donc négligeable

2RM = Bruit .... oui parfois mais moins qu'un souffleur de feuille, qu'un avion en phase d'approche, qu'une terrasse de café illégale et en plus la terrasse émet sans discontinuer, moins que des sirène de véhicule de police qui parfois traîne tte la journée (sommets...)

2RM = mortalité routière ... en baisse depuis plusieurs années au contraire des vélos et autres engins apaisés qui s'affranchissent du code de la route dans leur grande majorité

Un prix raisonnable :) la privatisation d'une partie d'EDF est une réussite ....

une Fréquence moindre que pour les 4RM oui au début ...

Donc en résumé mesure qui prends encore et toujours les citoyens pour des idiots

N° 935596 - Un contrôle totalement inutile

par :

28/06/2023 07:42

Je fais de la moto depuis plus de 35 ans. Les 2 accidents que j'ai eu ont été causés par l'irresponsabilité d'automobilistes ne respectant pas le code de la route, jamais par l'état de mes motos, toujours bien entretenues. Par ailleurs, les statistiques démontrent que l'état du véhicule n'est en cause que dans une infime proportion de cas d'accidents. Encore une fois les lobbys l'emportent sur l'intérêt général. Il y a des actions bien plus importantes à faire pour améliorer la sécurité sur la route, comme par exemple mieux entretenir le réseau qui en certain endroits fait pitié...

N° 935597 - Inutile et... à quelle distance de chez moi?

par :

28/06/2023 07:42

Hormis par rapport à la réglementation européenne et aux lobbys, rien dans les chiffres ne montre qu'un contrôle technique 2RM manque à la sécurité routière française. En ce qui concerne le bruit, les 2RM sont déjà homologuées bruyantes. L'immense majorité sont conformes... et bruyantes. Un CT n'y changera donc rien.

D'autre part, où seront les centres de CT? Vivant en milieu rural, les Centres auto les plus proches sont déjà à 30km, et ils m'ont déjà dit ne pas vouloir faire les 2RM. Il n'est pas concevable que je fasse plus de 100km pour un contrôle pour des véhicules qui parcourent 10000km par an!!

Et quid de la capacité des contrôleurs à maîtriser une moto puissante, même dans un atelier?

Certains n'ont même jamais enfourché une 125. Vont-ils tous devoir passer le permis A et apprendre à gérer un engin bien plus délicat qu'une voiture de sport, même au ralenti ?

Ce contrôle technique est une aberration inutile et irréaliste en pratique qui ne doit pas être mis en place.

N° 935600 - Les lobbys ont gagnés et font plier un état

par :

28/06/2023 07:43

Les chiffres parlent d'eux même. Les motos sont mieux entretenues, moins polluantes, moins accidentogènes que le reste du parc de véhicules français et pourtant l'état plie à une injonction de l'Europe qui a commandité une entreprise privée qui par ce biais va voir ces profits exploser.

Des contrôleurs non détenteurs du permis A et donc non formés au déplacement de ce type de véhicule avec toutes les conséquences que cela peut entraîner.

Un coût supérieur à celui d'un CT automobile 4 fois moins de points de contrôle. Une inégalité non conforme à notre constitution.

Les pays ayant déjà pliés ne voient aucune évolution.

Bref, une mesure prise sans vraiment de réflexion et par des gens qui ne connaissent pas le sujet

N° 935601 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 07:43

Cela n'est du tout utile les propriétaires de motos entretiennent très très bien leurs motos par contre oui pour les scooteurs très bruyants qui tournent dans les citées mais la police préférera contrôler le pauvre citoyen qui en a marre de toujours payer voiture plus moto c'est trop ras le bol

N° 935605 - Contrôle Technique 2 roue

par :

28/06/2023 07:44

Si pour certains le 2 roues est un utilitaire, pour la plus grande majorité c'est une passion, de ce fait la grande majorité des Motards font rigoureusement attention à leurs motos

d'autre part faire l'amalgame des deux roues en y incluant les mobylettes scooters et 3 roues avec les motos est une grosse erreur qui arrange certains pour justement nous mettre en place le CT ces gens là sont malhonnête, il est évident que la sécurité n'est pas le but mais que c'est bien pour l'argent que cela va générer.

Petit rappel pour conduire une moto il faut un permis MOTO et donc une formation incluant la sécurité des 2 roues, pas pour les autres 2 et 3 roues, réfléchissez un peu qui provoque le plus d'accident ...

N° 935606 - Controle technique moto

par :

28/06/2023 07:44

Ce projet devrait concerner les véhicules de moins de 125 cm<sup>2</sup> car tous les motards qui respectent l'entretien de leur moto parfaitement

Il n'est pas assez fou pour rouler avec un véhicule avec des pneus lisses ou qui font un bruit assourdissant

Par contre l'état des routes est catastrophique c'est là-dessus que l'état devrait se pencher pour diminuer les accidents mais il est plus facile de prélever de l'argent sur un contrôle technique que de le dépenser à refaire les routes pour réduire ces accidents

N° 935607 - Mr

par :

28/06/2023 07:45

Je pense que cette proposition est inutile du fait que les révisions moto sont déjà faites tous les ans chez le constructeur pour la plupart des motards,

Le fait de réserver le contrôle technique au moto de grosse cylindrée est également un non-sens sachant que ce sont les 2 roues de petites cylindrées qui sont en moins bon état

Je comprends que l'Europe vous l'impose

Mais c'est une ineptie

Merci

N° 935608 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 07:45

Moins de 1% des accidents de motos sont dus à un défaut d'entretien...

N° 935609 - À propos du ct moto

par :

28/06/2023 07:45

Bonjour,

Concernant le sujet du contrôle technique des motos je trouve cela injustifiable. Pour cause constatant chaque jour l'état dégradé des routes et des endroits avec des réparations plus catastrophiques qu'efficaces :

Nid de poule, ligne de goudron glissante, cailloux de chantier ...

Sans oublier les glissières de "sécurité" qui sont une vraie menace pour nos vies.

L'entretien des motos est fait toute l'année plus le gros entretien annuel en garage ou en concession qui sont des endroits avec du personnel ayant étudié et qui maîtrise l'entretien des deux roues contrairement au centre de contrôle technique qui n'auront qu'une notion sommaire.

Personnellement je prend soin de ma moto tous les jours, c'est une extension de mon corps et je ne prend aucun risque avec ma santé. Le danger sur la route n'est pas négligeable il demande une concentration et une analyse de la circulation de l'état de la route (bien choisir sa trajectoire sur la chaussée vue l'état) la route un endroit que l'on partage avec les autres mais certains ne font guère attention à nous, je ne compte plus le nombre de conducteurs distraits par leur téléphone

(SMS, appels...) cela engendre beaucoup plus d'accident par rapport à une infime parti de personnes negligente de leur moto qui dont de 0.3%.

Pour conclure je dirais si vous tenez Vraiment à notre sécurité et à réduire les accidents réparé nos routes .

Merci.

N° 935611 - Non

par :

28/06/2023 07:46

Ça sert à rien

N° 935613 - Non au contrôle technique moto !

par :

28/06/2023 07:46

Quand je vois l'état des routes en France depuis quelques années, je me dis que l'Etat ferait mieux de contrôler ses infrastructures routières qui se dégradent de plus en plus.

Je circule en vélo, en moto et en voiture et je ressens vraiment le danger de rouler lorsque je suis en deux-roues (nids de poules, gravillons, fissures sur la chaussées...)

Certaines personnes prétendent que le CT permettra de lutter contre le bruit de certaines motos (pots d'échappements non homologués) mais la plupart des motards sont assez bricoleurs pour remettre leur pot d'origine le jour du CT et refaire l'échange le lendemain !

Nous les motards savons bien que notre vie dépend du bon état de notre véhicule et n'avons pas besoin d'un contrôle !

N° 935614 - Pompe a fric inutile

par :

28/06/2023 07:47

Tout est dans le titre. Avec 0.3% d accidentalité on va pas révolutionner la mortalité par contre renflouer les caisses de l'état ça oui !

Honteux.

N° 935616 - CT moto

par :

28/06/2023 07:47

Ce contrôle technique est inutile, la plupart des accidents 2 roues ne sont pas causés par un véhicule défectueux, mais bien souvent par l'état de la chaussée.

N° 935617 - Enfin la mise en application de cette loi

par :

28/06/2023 07:47

Même si certains argumenterons que clé n'a changera rien, que c'est compliqué ....

On retrouve les arguments contre la mise en place du contrôle technique pour les voitures et qui aujourd'hui peut nier l'intérêt de celui-ci ?

Tous ce qui roule doit être régulièrement vérifié et même si les premières versions ne contrôle pas tout il faut le faire. Plus de confiance dans les modèles d'occasion donc accès plus facile.

Plus de visibilité sur l'état réel du parc.

N° 935619 - CONTRÔLE TECHNIQUE 2ROUES

par :

28/06/2023 07:48

Faible pourcentage d'accident due à l'état du véhicule mais bien à l'état des routes et barrières de sécurité (mono barrière). Le contrôle en Allemagne est obligatoire depuis 25ans et le taux d'accident ne baisse toujours pas.... je suis contre ce contrôle.....

N° 935620 - Contrôle inutile et coûteux

par :

28/06/2023 07:49

Le CT des 2 RM est un projet inutile, coûteux et discriminant. Inutile puisque les accidents liés à l'état du véhicule sont infimes, coûteux puisque si je roule en 2 RM c'est que je n'ai pas les moyens d'acheter une voiture entre autre et discriminant puisqu'habitant "la cambrousse" lo faudra aller en ville pour passer ce contrôle vécu comme un racket organisé.

C'est parfaitement scandaleux de ne pas écouter les arguments mettant en avant les mesures alternatives permettant de s'affranchir de ce contrôle qui ne réglera absolument rien. Encore 1 fois, on bafoue l'avis d'une majorité d'utilisateurs pour faire plaisir à qq'unés et après on s'étonne d'une démocratie malade !

N° 935621 - Contre ce projet

par :

28/06/2023 07:49

Bonjour, étant motard (permis A, mais également permis B) je ne comprends absolument pas l'utilité de ce projet de loi.

Lors de notre formation pour le passage du permis de conduire moto, on nous apprend l'importance d'un bon entretien, là moto est « l'extension » de notre corps et nous n'avons aucune protections comparée à une voiture.

Les motards (cylindrée de minimum 250cm<sup>3</sup>) entretiennent régulièrement leur moto (1 à 2 fois par an), et ce n'est pas le contrôle technique qui réduira les nuisances sonores des motos sans silencieux (10 minutes pour le montage de ce dernier).

Cependant, ce projet pourrait être très intéressant pour les engins de petites cylindrées (<= 125cm<sup>3</sup>), ce sont surtout ces véhicules qui produisent des nuisances sonores, ou sont sujets à des rodéos urbains.

N° 935623 - Intérêt

par :

28/06/2023 07:49

Bonjour, je fais moins de 200 km par an, ma moto est un vieux custom avec lequel je vais chercher le pain. J'habite à la campagne. Je ne vois pas l'intérêt.

N° 935624 - Enfin un CT moto

par :

28/06/2023 07:49

Bonjour



Comme beaucoup de citoyens, j'apprécie cette mise en place. Par contre, je pense qu'il est fortement nécessaire d'appliquer les règles en vigueur concernant la mesure du bruit. Celle-ci doit respecter les valeurs de certification, le test est connu, il est simple. Le subjectif NE DOIT PAS être un critère pour l'évaluation. Les français en ont marre du bruit, il faut absolument que ce sujet soit cadré. Merci d'avance. Cordialement

N° 935625 - Contre le CT moto

par :

28/06/2023 07:49

Les gens qui pratiquent la moto sont des gens responsables. On voit de suite d'un coup d'oeil si un élément est usé à chaque fois qu'on passe devant. Vous devriez plutôt vous occuper des partubateurs en 50 et autres cross dans les villes qui eux nuisent à notre image, font des accidents et sont comptabilisés comme motards alors que non, c'est juste des racailles de la circulation, de la pollution auditive !

N° 935626 - Méconnaissance

par :

28/06/2023 07:50

Bonjour, je ne comprend pas cette démarche. Ce contrôle pour être légitime devrait être effectué par un concessionnaire moto et non un centre qui ne verra jamais derrière les carénages. Le seul et unique but de ce contrôle est de au confort bourgeois de certains sous prétexte de climat et sans aucune considération de sécurité et accessoirement financer un groupe comme [réseau de contrôle technique] qui ne s'inquiète absolument pas de l'état de votre moto

N° 935632 - Enfin un CT moto

par :

28/06/2023 07:52

Bonjour

Comme beaucoup de citoyens, j'apprécie cette mise en place. Par contre, je pense qu'il est fortement nécessaire d'appliquer les règles en vigueur concernant la mesure du bruit. Celle-ci doit respecter les valeurs de certification, le test est connu, il est simple. L'évaluation du bruit NE DOIT PAS être subjective. Les français en ont marre du bruit des 2RM, il faut absolument que ce sujet soit cadré. Merci d'avance. Cordialement

N° 935635 - Je contrôle moi-même l'état de mes deux-tours

par :

28/06/2023 07:52

Bonjour à toutes et tous.

Je roule depuis 52 ans en deux roues, et je n'ai aucun accident responsable !

J'estime que ma sécurité est liée à l'état de mes motos, et je sais prendre soin de mes "montures".

D'ailleurs je fais beaucoup d'opérations d'entretien moi-même.

Alors, pour moi, si on veut améliorer la sécurité de tous, je pense qu'il faut une meilleure formation, surtout pour les engins où il ne faut pas de permis : vélos et trottinettes !!!

Le contrôle technique pour deux roues est plutôt une forme de racket érigée par les entreprises dont les dirigeants n'ont rien à faire des motos ou autres trois-roues.

Merci de NE JAMAIS IMPOSER UN CONTROLE TECHNIQUE POUR 2 ROUES !!!

N° 935639 - Citoyen

par :

28/06/2023 07:53

Le CT n'a pas de sens pour les 2 et 3 roues motorisés de 125cm<sup>3</sup> et plus. Ils sont toujours entretenus car l'écart de conduite ou de contrôle ne pardonne pas. Les 2 roues de moins de 125cm<sup>3</sup> en revanche sont souvent en mauvais état et devraient être plus contrôlés. Les roues fortement dégradées représentent un danger bien plus important et devraient être la priorité du gouvernement.

N° 935641 - BMW K 1200 GT

par :

28/06/2023 07:54

Bonjour, ma moto mise en circulation FEVRIER 2004 contrôle pollution août 2022, Résultat : répond à la norme Euro 5, débridée 16/02/2023 pour remise en circulation et CritAir 1 ou 2, 60 ans de motocyclisme et même concessionnaire depuis 1975, le contrôle technique à venir est parfaitement inutile pour qui entretient correctement ; le risque encouru est vital pour tout motard qui n'entretient pas ! Cet argument est autrement convaincant au regard d'un C.T. qui n'apportera pas des oranges à un accidenté hospitalisé .....Simple pompe à fric inventé par des petitsTechnos méprisants dotés d'une supériorité virtuelle !. Bien à Vous .

N° 935642 - Je contrôle moi-même l'état de mes deux-roues

par :

28/06/2023 07:54

Bonjour à toutes et tous.

Je roule depuis 52 ans en deux roues, et je n'ai aucun accident responsable !

J'estime que ma sécurité est liée à l'état de mes motos, et je sais prendre soin de mes "montures".

D'ailleurs je fais beaucoup d'opérations d'entretien moi-même.

Alors, pour moi, si on veut améliorer la sécurité de tous, je pense qu'il faut une meilleure formation,

surtout pour les engins où il ne faut pas de permis : vélos et trottinettes !!!

Le contrôle technique pour deux roues est plutôt une forme de racket érigée par les entreprises dont les dirigeants n'ont rien à faire des motos ou autres trois-roues.

Merci de NE JAMAIS IMPOSER UN CONTROLE TECHNIQUE POUR 2 ROUES !!!

N° 935643 - Il y a plus urgent !

par :

28/06/2023 07:55

Si le décret repose sur l'intention, louable !, de mieux assurer la sécurité des utilisateurs de deux roues, il existe néanmoins un domaine encore plus urgent : l'entretien des routes et des chaussées par l'État ou les collectivités responsables !

Des milliers d'accidents et des dizaines de décès de motards dus au manque d'entretien des voiries et par des aménagements dangereux en abord (rails de sécurité, parapés trop haut, marquages au sol glissants, etc....).

Bref, avant d'embêter les citoyens, ( c'est plus facile et cache les vrais enjeux...), l'État ferait mieux d'assumer correctement ses propres missions.

Une fois les chaussées et autres équipements routiers remis en état et sécurisés, alors pourquoi pas la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues. Mettons les priorités dans le bon ordre et des vies seront sauvées !

N° 935645 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 07:55

Je suis contre ce contrôle technique moto qui n'apportera rien en matière de sécurité routière, il suffit de regarder le parc moto pour s'apercevoir de l'état général des motos, l'état devrait porter son attention sur les infrastructures routière ( rail de sécurité, nid de poule, etc ..) véritables causes accidentelles plutôt de se plier aux injonctions de l'Europe.

N° 935646 - Contre

par :

28/06/2023 07:55

Personnellement, la moto est entretenue, contrôlée et/ou réparée par un professionnel de la moto : que je paie !

Un contrôle technique vient faire doublon au niveau du coût !

Une dépense inutile !

N° 935647 - CT 2RM moins de 125

par :

28/06/2023 07:55

Le CT n'a pas de sens pour les 2 et 3 roues motorisés de 125cm<sup>3</sup> et plus. Ils sont toujours entretenus car l'écart de conduite ou de contrôle ne pardonnent pas. Les 2 roues de moins de 125cm<sup>3</sup> en revanche sont souvent en mauvais état et devraient être plus contrôlés. Les roues fortement dégradées représentent un danger bien plus important et devraient être la priorité du gouvernement.

N° 935649 - Totalement pour

par :

28/06/2023 07:55

Il est injuste et inéquitable que les motards soient exemptés de contrôle technique.

Tout ce qui peut contribuer à réduire la pollution atmosphérique et surtout sonore des véhicules thermiques est une bonne chose.

Surtout ne lâchez rien face aux lobbys.

N° 935650 - CT motocyclette

par :

28/06/2023 07:56

Quand t'on a connaissance du nombre d'accident impliquant un 2 roues, nous sommes en droit de voir une pompe au cash que d'assurer une sécurité, le CT ok mais juste à la revente du véhicule entre particuliers serait déjà suffisant et l'utilisation de cet argent pour refaire les routes car la dessus sa serait pas du luxe et on serait plus sûr de la sécurité

N° 935651 - Mon opposition au Contrôle Technique des deux roues motorisés

par :

28/06/2023 07:56

Aucune relation entre sécurité des motards et état technique de la moto. 0.5% alors que l'état des routes est à prendre en compte en priorité. Ma moto passe au minimum 2 fois par an chez un

motociste, qui se doit de la vérifier complètement même si c'est pour un changement de pneu. Je fais d'ailleurs plus confiance à ce professionnel qu'à un contrôleur technique. Je sais aussi vérifier ma moto, avant de prendre le guidon car c'est ma personne qui est en jeu. Sur un deux roues les éléments sont accessibles et j'ai par nécessité appris à le faire. Non seulement cette dépense est inutile, mais je la considère comme une taxe de plus, sans fondement ni justification. Il y avait d'autres moyens de progresser et cette solution est de loin la plus mauvaise.  
motard depuis 1963

N° 935652 - Défavorable au contrôle technique

par :

28/06/2023 07:57

Les possesseurs de motos sont des personnes qui respectent l'entretien de leur véhicule .  
Je pense que le plus important pour la sécurité des motards n'est pas le contrôle technique, mais le respect des automobilistes par rapport au motards, notamment en signalant un changement de direction, rétroviseurs intérieur et extérieur bien réglés et utilisés par le conducteur du véhicule... (etc) ce qui n'est pas toujours le cas. Il y a aussi le fait que la route peu être encombrée de diverses choses, jetées par un conducteur irrespectueux de l'environnement, où mas arrimé sur une remorque. D'autres exemples pourraient être cités.

N° 935653 - Inutile

par :

28/06/2023 07:57

Bonjour

Un motard connaît sa vulnérabilité et sait entretenir son véhicule car il en connaît la fragilité ... Sous couvert de lutter contre une infime minorité de conducteur de 2 roues (bien souvent 2 roues débridés de moins de 50cc qui ne seront pas détectables par votre contrôle technique !) vous imposez une loi pour la majorité qui n'aura qu'un seul gagnant : le lobby du contrôle technique piloté par le groupe [réseau de contrôle technique] !!

Pour une fois écoutez ceux qui utilisent leur véhicule et non ceux qui vous mentent aux oreilles et prouvez que vous êtes intelligents et travaillez dans l'intérêt de votre peuple et non de groupes financiers !

Un motard responsable, chef d'entreprise dans la santé et heureux si on lui laisse la possibilité d'avoir un loisir accessible !!

N° 935654 - Défavorable

par :

28/06/2023 07:57

Je suis totalement défavorable à l'instauration du CT pour les 2 roues : les motards connaissent les dangers de la route et suivent scrupuleusement l'entretien de leur moto, sinon c'est la chute assurée !

Il est d'ailleurs curieux d'avoir exempté les cyclos qui sont dangereux et très bruyants ???

Cette instauration du CT n'est qu'un lobby allemand qui ne cherche qu'à se faire de l'argent sans avoir prouvé que le défaut d'entretien était la cause des blessés ou morts des utilisateurs de 2 roues!

N° 935655 - Encore une taxe cachée

par :

28/06/2023 07:57

Le contrôleur va faire les vérifications que j'effectue tous les dimanches. En revanche sur les 50 euros que je vais payer l'état va récupérer 20% de TVA, le reste va servir à payer le salaire du contrôleur, entre le brut et le net l'état récupère la moitié au passage, et sur ce qui reste le contrôleur va perdre encore 20% de TVA sur tout ce qu'il va acheter. En clair l'état va récupérer 45 euros sur les 50 que j'aurai payé. On comprend mieux pourquoi il y a de plus en plus de réglementation : pour goinfrer l'état...

N° 935656 - Défavorable au contrôle technique

par :

28/06/2023 07:58

Les possesseurs de motos sont des personnes qui respectent l'entretien de leur véhicule .  
Je pense que le plus important pour la sécurité des motards n'est pas le contrôle technique, mais le respect des automobilistes par rapport au motards, notamment en signalant un changement de direction, rétroviseurs intérieur et extérieur bien réglés et utilisés par le conducteur du véhicule, ce qui n'est pas toujours le cas. Il y a aussi le fait que la route peu être encombrée de diverses choses, jetées par un conducteur irrespectueux de l'environnement, où mal arrimés sur une remorque.  
D'autres exemples pourraient être cités.

N° 935657 - Il y a plus urgent !

par :

28/06/2023 07:58

Si le décret repose sur l'intention, louable !, de mieux assurer la sécurité des utilisateurs de deux roues, il existe néanmoins un domaine encore plus urgent : l'entretien des routes et des chaussées par l'État ou les collectivités responsables !

Des milliers d'accidents et des dizaines de décès de motards dûs au manque d'entretien des voiries et par des aménagements dangereux en abord (rails de sécurité, parapés trop haut, marquages au sol glissants, etc....).

Bref, avant d'embêter les citoyens, ( c'est plus facile et cache les vrais enjeux...), l'État ferait mieux d'assumer correctement ses propres missions.

Une fois les chaussées et autres équipements routiers remis en état et sécurisés, alors pourquoi pas la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues. Mettons les priorités dans le bon ordre et des vies seront sauvées !

N° 935658 - CT motocyclette

par :

28/06/2023 07:58

Quand t'on a connaissance du nombre d'accident impliquant un 2 roues, nous sommes en droit de voir une pompe au cash que d'assurer une sécurité, le CT ok mais juste a la revente du véhicule entre particuliers serait déjà suffisant et l'utilisation de cette argent pour refaire les routes car la dessus sa serait pas du luxe et on serait plus sûr de la sécurité

N° 935659 - Du n'importe quoi

par :

28/06/2023 07:58

Il faudrait plutôt s'occuper de l'état des routes qui produisent beaucoup plus d'accident

Au lieu de ça il vont encore taper dans le portefeuille

N° 935660 - CT MOTO

par :

28/06/2023 07:58

Bjr. Je suis motard et commandant d'une brigade de Gendarmerie, donc je connais bien les 2 cotés de la loi. Je ne suis pas contre un CT pour les motos, cela peu éviter des problèmes lors d'une vente par exemple mais ds certaines conditions. Déjà il faut distinguer un ""vrai motard"" d'un utilisateur de scooter genre T MAX qui ne sont pas des motards. Il faut bien prendre en compte qu'une moto roule 10 fois moins qu'une voiture. Par exemple, pour moi (qui fait come la plupart des motards que je connais), ma moto (Harley Davidson) est assurée sur roue seulement 6 mois de l'année (de mai à octobre), les autres mois, très difficile de rouler (temps et état des routes). Et ds ces 6 mois, la moto est très loin de sortir ts les jours (1000 km en moyenne/saison). La moto est un LOISIR pour la plupart des motards et non un engin de transport. Par contre ma voiture tourne presque tous les jours, c'est un moyen de transport

Donc le CT pour les motos devrait être beaucoup plus espacé que les voitures (ts les 5 ans minimum) ou alors se faire lors de la vente de la moto ou au nombre de KM parcourus. Je me suis déjà renseigné auprès du centre de CT qui se trouve chez moi. Il ne fera pas les motos (il n'arrive déjà pas à faire ttes les voitures), ce qui veut dire qu'il va falloir que je fasse des bornes seulement pour faire voir ma moto, cela ts les 3 ans (cela passe vite qd elle est sur roue 6 mois de l'année). C'est ridicule. (j'habite en campagne)

Et je ne parle même pas des véhicules anciens (j'ai aussi une vieille moto et mobylette de collection). Si il faut que j'aïlle avec ma mobylette courir à 50 km pour la faire voir au contrôle, je ne sais pas comment je vais faire (il va me falloir une journée). Et je ne parle pas de ts les mineurs qui roulent aussi en 50 cm3 dans les villages, cela va être compliqué. C'est leur mère qui va aller au CT avec la mob ou la moto qu'elle ne savent mm pas conduire ? un mineur ne pourra pas amener un véhicule au CT ? Si il faut que chaque parent achète un attelage et une remorque ?

Merci de prendre tt cela en compte. C'est un gendarme de terrain qui vous le demande. Merci

N° 935661 - en marge du sujet

par :

28/06/2023 07:59

Pour votre information : suite à mon précédent commentaire ,vous informer que BMW refuse une nouvelle immatriculation après débridage ( réglementation Européenne ) permettant l'obtention d'une Crit Air 1 ou 2 .....la firme passe devant les lois .....A 80 ans je ne vais pas changer de moto !

N° 935663 - Non au CT pour les plus de 125 cm3

par :

28/06/2023 07:59

Motard depuis plus 50 ans, je parcours entre 7 et 15000 km/an et j'estime que le control technique pour les 2 roues de cylindrées supérieure à 125 cm3 est tout à fait inutile, un motard connaît très bien l'état de sa moto que ce soit pour l'usure des pneus, de ses plaquettes de frein ou tout autre élément important pour sa sécurité.

Je vous rappelle:

que moins de 0.3% des accidents de 2 roues sont dû à un problème technique que le nombre d'accident de 2 roues malgré une augmentation des véhicules en circulation a baissé. qu'en revanche l'état des routes contribue pour 3% des accidents

j'admettrai à l'extrême limite qu'un contrôle soit envisageable lors de la revente

le lobbying fait par les sociétés de contrôle est inadmissible ainsi que ceux qui en accepte le principe (si ce n'est les pots de vin)

N° 935665 - Une mesure qui n'est pas justifiée.

par :

28/06/2023 08:00

La moto est un véhicule qui est acheté par des passionnés. Je ne connais pas de motard qui néglige sa moto. Le propriétaire d'une moto est conscient que sa sécurité dépend de la performance technique de sa machine, il est toujours attentif à garantir sa propre sécurité, de fait il n'a pas envie se mettre inutilement en danger et aime rouler dans de bonnes conditions, c'est dans son propre intérêt.

Cette mesure est méprisante, elle infantilise les motards en les considérant comme des irresponsables. Cela questionne sur la motivation à proposer une telle mesure et ne peut que créer un sentiment d'injustice et provoquer la colère .

N° 935666 - Arrêt de la mise en place des contrôles techniques

par :

28/06/2023 08:01

Parce que les lobby de l'industrie (allemande) du contrôle technique, ont suffisamment battu les cartes avec des chiffres faussement interprétés, les associations vertes financées et représentatives ont des leviers qui ont visiblement convaincu certains élus de l'impératif de ce contrôle technique.

sans aucun doute bien venu pour rassurer et finaliser la vente d'un véhicule assuré que l'on qualifie couramment de roulant .

Mais un contrôle technique régulier d'un 2 roues circulant régulièrement est une ineptie.

A quand donc le contrôle technique de tous les véhicules à roues rondes motorisés ?

L'argent de ce contrôle technique ne sera donc plus utilisé pour garnir l'entretien du véhicule mais ira garnir le portefeuille des groupes et lobbistes .

Lyon

Solex 1967, scooter 125 2003, Moto 650 2018, 2 Vélos Musculaires

N° 935667 - Assurance véhicule

par :

28/06/2023 08:01

Pourquoi au moment des contrôles techniques de véhicules, ne pas intégrer dans le logiciel le contrôle de l'assurance. L'original de la carte grise est obligatoire Pourquoi pas l'assurance minimale ?

N° 935668 - Entretien du réseau routier plutôt que la mise en place du ct motos

par :

28/06/2023 08:01

Aujourd'hui moins de 0,3 % des accidents de motos sont liés à un défaut d'entretien. De plus cela a été mis en place dans d'autres pays et cela n'a pas permis de réduire la nuisance sonore ( car un des critères de mise en place).

N° 935669 - non au ct moto

par :

28/06/2023 08:01

pas besoin de ct moto .Les moto sont tres bien entrtenues .Il faudrait d'abord entrtenir les structure routiere.Es ce que les controleur auront le permis moto pour monter sur ma moto.Ce controle est encore une pompe a fric!!!!!!!

N° 935670 - Non au CT pour les plus de 125 cm3

par :

28/06/2023 08:01

Motard depuis plus 50 ans, je parcours entre 7 et 15000 km/an et j'estime que le control technique pour les 2 roues de cylindrées supérieure à 125 cm3 est tout à fait inutile, un motard connait très bien l'état de sa moto que ce soit pour l'usure des pneus, de ses plaquettes de frein ou tout autre élément important pour sa sécurité.

Je vous rappel:

que moins de 0.3% des accidents de 2 roues sont dû à un problème technique  
que le nombre d'accident de 2 roues malgré une augmentation des véhicules en circulation a baissé.  
qu'en revanche l'état des routes contribue pour 3% des accidents  
j'admettrai à l'extrême limite qu'un contrôle soit envisageable lors de la revente  
le lobbying fait par les sociétés de contrôle est inadmissible ainsi que ceux qui en accepte le principe  
(si ce n'est les pots de vin)

N° 935672 - Contre

par :

28/06/2023 08:01

Personnellement, la moto est entretenue, controlee et/ou réparée par un professionnel de la moto : que je paie !

Un contrôle technique vient faire doublon au niveau du coût !

De plus, le spécialiste moto est compétent en la matière : pas besoin de former d'autres personnes ou d'infrastructures supplémentaires

Une dépense inutile !

N° 935674 - Entretien du réseau routier plutôt que la mise en place du ct motos

par :

28/06/2023 08:02

Aujourd'hui moins de 0,3 % des accidents de motos sont liés à un défaut d'entretien. De plus cela a été mis en place dans d'autres pays et cela n'a pas permis de réduire la nuisance sonore ( car un des



critères de mise en place). Le bruit est d'ailleurs un moyen qui permet aux motards d'être plus facilement repéré par les autres usagers.

N° 935675 - Non aux contrôles technique Moto

par :

28/06/2023 08:03

Monsieur Macron c'était engagé à ne pas embêter les motards avec le contrôle technique mais retournement de situation il préfère les faire ch.... comme il sait exprimé pour les non vaccinés  
Belle manœuvre

N° 935678 - Contre

par :

28/06/2023 08:03

Le contrôle technique moto ne se justifie absolument pas pour des raisons de sécurité, il n'a qu'un objectif lucratif pour les enseignes de contrôle technique, comme l'a montré le lobbying de [réseau de contrôle technique] auprès de Bruxelles.

N° 935679 - Le Contrôle Technique - Dépense inutile

par :

28/06/2023 08:04

J'ai acheté ma moto neuve chez le concessionnaire Honda. Tous les 6 000 km (deux, parfois trois fois par an), elle a été entretenue par le concessionnaire Honda selon le calendrier d'entretien spécifié par Honda pour la moto. Le concessionnaire Honda a corrigé tout problème avec la moto en remplaçant les pièces et les consommables (huile(s), plaquettes et disques de frein, pneus, etc.) si nécessaire.

Le Contrôle Technique se contentera d'ajouter 50€ à ma facture sans aucun avantage pour l'environnement, les autres usagers de la route, le public ou moi-même.

N° 935682 - Contrôle routiers et des routes pour la sécurité

par :

28/06/2023 08:04

Le contrôle technique part d'une bonne intention mais dans les faits ce n'est pas aussi beau. On voit déjà au niveau des voitures des épaves polluantes passer le CT alors que des voitures beaucoup plus propres et moins dangereuses sont recalées pour un détail.

En moto sans carrosserie et avec uniquement 2 roues, il est indispensable d'avoir un véhicule nickel pour notre vie.

Si c'est pour recalcer des véhicules avec des échappements non homologués, faisons en premier lieu respecter la loi avec plus de contrôles routiers.

Pour le CT ça ne sert à rien, il sera changé uniquement pour la visite.

Enfin des routes en meilleur état, mieux entretenues serait vraiment mieux pour la sécurité routière.

N° 935683 - Consultation projet ct moto

par :

28/06/2023 08:04

Bonjour je suis contre la mise en place du contrôle technique je suis scandalisé de voir les raisons de la mise en place face à la réalité je ne connais aucun motard roulant avec une moto en mauvais état par contre je ne comprends pas pourquoi l'état après avoir dit non au contrôle n'a pas mis en place de mesures alternatives prévues par l'union européenne nous sommes très mécontents de voir que l'on donne raison à des associations antimoto soi disant écolo et à des lobbies qui truquent leurs rapports. qu'elle sera la suite si on continue comme ça je vous le demande réagissez svp vous êtes nos représentants arrêtons ça et mettez vous autour d'une table avec les associations représentant des motards pour trouver des solutions réellement efficaces pour nous les conserver merci

N° 935684 - Assurance véhicule

par :

28/06/2023 08:04

Pourquoi au moment des contrôles techniques de véhicules, ne pas intégrer dans le logiciel le contrôle de l'assurance. L'original de la carte grise est obligatoire Pourquoi pas l'assurance minimale ?

N° 935687 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:06

J'ai le permis moto depuis 20 ans et j'ai toujours fait attention à la moto pour ma sécurité, état esthétique, révision, pneumatique etc..... car je vous rappelle que ma carrosserie est mon corps. Je note que depuis des années l'état des routes dans l'Aude où je réside actuellement se dégrade beaucoup et que l'accès à certains équipements de protection du pilote coûte cher comme l'airbag 400€ en moyenne donc 8 passages au contrôle technique quand même. Si vous avez des connaissances motards posez lui la question si il risquerait de rouler avec une moto en mauvais état, je pense avoir la réponse malheureusement donc je suis contre le CT mais peut-être que la [association de motard] pourrait proposer avec vous des mesures nécessaires sans mettre en place un CT.

N° 935689 - Contre le contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:06

Bien que la sécurité routière soit une priorité, il est important de trouver un équilibre entre les mesures de sécurité et la liberté individuelle. Le contrôle technique moto, bien qu'il puisse sembler une réponse adéquate à certains problèmes, suscite des inquiétudes légitimes chez les motards. Il est essentiel de tenir compte des spécificités des motos, des coûts financiers supplémentaires pour les motards et de la confiance des propriétaires de motos envers leurs compétences. Plutôt que d'imposer un contrôle technique moto obligatoire, il serait préférable de promouvoir des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et de maintenir le bon état des infrastructures pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

N° 935690 - Pourquoi faire?

par :

28/06/2023 08:06

Le CT des 2 roues n'a aucun intérêt sécuritaire. Il faut être pire que suicidaire pour rouler sur un 2 roues motorisés sur lequel rien ne fonctionne!

Depuis quand un CT moto pourra engendrer une baisse significative de baisse d'accidents avec les 2RM ?

Avoir un CT moto fera que les automobilistes regarderont dans leur retro et utiliseront leur clignotant?

Avoir un CT moto fera que les routes de France n'auront plus aucun nid de poule?

Avoir un CT moto fera que les glissières de sécurité seront doublées partout dans les virages?  
Soyons sérieux!

Merci aux politiques pour lesquels on a voté de BIEN défendre leur concitoyens devant la Commission Européenne. Vu que c'est une Europe à la carte, rien n'est obligatoire! Il suffit juste de savoir dire NON!

Au mieux les motards économiseront sur les révisions pour payer le CT.

Au pire il se formera des gangs pour aller incendier les boutiques de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et les bureaux des associations de bicyclettes parisiens qui sortent leur vélo 3 mois de l'année...

A vous de choisir

N° 935693 - comment degouter encore plus le citoyen d'une cause noble en s'attaquant aux faux problèmes

par :

28/06/2023 08:07

pourcentage de deux roues en volume moteur dans le flot de la circulation quotidienne en France ? nos amis anglais diraient pea nuts et nous que dalle. certains motard ne roulent qu'avec des anciennes certes peut être "polluantes" mais n'affichant en fin d'année que peu de kilomètres. peut être le législateur pourrait-il expliquer la différence de décibels entre une européenne et une américaine ? nous n'en sommes pas à une contradiction prêt. les motos objet de passion sont plus entretenues que les automobiles. la moto n'est pas un utilitaire mais un objet concourant à une qualité de vie autre que celle du citoyen automobiliste. de plus les motards, conscient de leur fragilité ne jouent pas avec la qualité de l'entretien de leur monture cet argument étant valable pour la sécurité. la réaction des -motards en colère- démontre bien la césure citoyenne qui existe entre les fonctionnaires et élus européens faisant feu de tout bois et ne s'attaquant nullement aux vrais problèmes: industries lourdes, transport en masse (réponse ferroutage abandonné) aviation, recherche militaire.....

piquer 20% de 50 ou soixante euros est encore une atteinte au porte feuille citoyen. j'invite les élus à un simple calcul: combien reste-t-il au travailleur sur un salaire de deux mille euros après prélèvement d'état et paiement des toutes les taxes. je l'ai fait pour moi. ce pays est à fuir

N° 935695 - CT moto

par :

28/06/2023 08:08

Je suis contre le CT moto. Chiffres à l'appui les accidents dû à un souci matériel sont très très faibles. S'il faut vérifier le bruit les forces de l'ordre sont là pour cela. Et il y a d'autres pays membres de l'Europe qui sont exempts de CT alors pourquoi pas nous.

N° 935696 - Mr de Beauvais

par :

28/06/2023 08:08

Je ne connais pas un motard qui monte sur sa moto sans vérifier points essentiels !  
Ce CT est une absurdité.

D'autant que les centres ne sont pas équipés et n'ont pas de personnel motard!

N° 935698 - Contrôle de la moto effectué tous le week end

par :

28/06/2023 08:08

Bonjour,

Je suis motard depuis 1993, la moto est dangereuse car seulement 2 roue et pas de carrosserie.

Pour ne pas augmenter les risques je contrôle une fois par semaine (le week end).

Les organes de sécurité de la moto après le nettoyage de la moto.

Mon contrôle est complet (freinage, pneus, fourche avant suspension arrière, chaîne, huile) ces organes sont visibles et accessible sans démontage.

Le contrôle technique ne remplacera jamais les contrôles hebdomadaires.

Les chutes que j'ai eu en 30 ans sont soit du à une faute de conduite soit au autres utilisateurs mais jamais à un défaut technique de mes motos.

Si vous voulez rendre la moto plus sûr c'est

1/ en responsabilisant les jeunes conducteurs lors de leur formation

2/ un contrôle technique seulement lors de la vente d'occasion pour protéger les acheteurs

Merci de ne pas mettre en place un contrôle technique régulier qui n'apportera rien en terme de sécurité.

N° 935702 - delire de technocrate sommet de mediocrite

par :

28/06/2023 08:10

beaucoup de bla bla et de confusion dans ce projet de texte

quels sont les objectifs leur quantification ?

quels sont les resultats objectifs sur les vehicules 4 roues ?

il serait plus utile de contraindre les assureurs à participer serieusement à la prevention d ameliorer les voies de circulation : revetement

travaux destructeurs des chaussees, tourne à gauche, priorite à droite signalisation,

que les decideurs aillent voir dans les pays voisins pour apprendre

N° 935704 - Contre le contrôle technique

par :

28/06/2023 08:10

Aucun centre de contrôle n'est prêt donc un contrôle technique qui va servir à rien du tout à part

faire entrer la TVA à l'état et quand on voit qui ne veulent pas contrôler les moins de 50 cm3 et on

fait comment avec les motos enduro ou les motos de trial qu'ils vont pratiquement jamais sur la voie

et pour le moment aucune spécification pour ce type de moto

N° 935706 - Non au CT

par :

28/06/2023 08:11

Bonjour

Je permets de vous écrire pour manifester mon désaccord pour ce CT qui n'a aucun intérêt sur notre sécurité.

Les infrastructures routières sont bien plus en mauvais état que les motos

N° 935710 - Contre le CT

par :

28/06/2023 08:11

Derrière ce CT, de puissants Lobbys sont derrière tout ça !! Pensez-vous réellement que les motards s'amusent à jouer avec leur vie et celle des autres usagers en roulant avec des motos mal entretenues ??

Le % d'accidents dus à un mauvais entretien des motos est insignifiant. Je voudrais bien savoir sur quelles bases cette directive européenne a été établie???

Vous feriez mieux de vous occuper des infrastructures routières qui sont dans un état lamentable ainsi que les dos d'âne qui ne sont pour la plupart pas aux normes et ceci concerne tous les usagers de la route !! Penchez-vous aussi sur les trottoirs dans les villes, ou cela devient impossible de rouler en sécurité à cause de se foutoir !! Laissez les motards prendre soin de leurs motos et occupez-vous de la réalité. Non au CT

N° 935714 - Racket technique véhicules 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 08:12

C'est une mauvaise mesure basée sur un mauvais prétexte. Ce contrôle sera inutile en termes de sécurité, les études le prouvent, mais quand il s'agit de prendre de l'argent, ce pays est champion du monde.

Janvier 2024, ce sera le moment " d'embêter les Français " .

Vous ne pouvez même pas imaginer la haine que j'ai pour tous les responsables de la mise en place de ce racket.

La colère ne retombera pas ...

N° 935715 - le gouvernement ne respecte pas la loi

par :

28/06/2023 08:14

Vous savez pertinemment que le CT ne sauvera pas des vies et qu'il ne fera rien pour lutter contre la pollution. Les arguments de la [association de motard], vous les connaissez. Pourquoi ressassez des évidences. Les motards sont la seule catégorie dont les morts baissent chaque année. 70 % sont tués, et ne sont pas responsables de l'accident. Selon l'étude MAIDS, que vous devriez lire si vous êtes honnêtes, 0.3% des accidents en moto sont dus à une défaillance mécanique.....

Mais Beaune veut être maire de Paris et suce les assos escrologistes pour leurs voix.

Aucune enquête sur eux alors qu'ils ne publient pas leur compte comme la loi les oblige

[réseau de contrôle technique] veut juste gagner du pognon et comme ils ne sont pas responsables si il y a un problème en partant de chez eux, ça les fait marrer

bref, comme vous allez me censurer car vous n'assumez pas ce que vous êtes, mon écrit ne sert à rien

N° 935719 - M

par :

28/06/2023 08:15

Je prends soin moi même de mes motos, très régulièrement, qu'elles soient en parfait état de fonctionnement. C'est déjà pas toujours simple de rouler avec les automobilistes qui vous ignorent et vous coupent la route, les routes en mauvais état, les pertes de gazoil, graviers, nids de poule ... qui traînent sur la chaussée, bandes blanches, plaques d'égout glissantes etc. Alors ma moto doit être en parfait état pour faire face à ces dangers quotidiens. Je suis contre le CT moto car il n'a aucun intérêt pour moi. Il est inutile.

N° 935720 - Idéologie punitive sans fondement factuel

par :

28/06/2023 08:15

Le contrôle technique des 2 roues motorisés ne modifiera pas la sécurité routière actuelle

N° 935722 - Aberration

par :

28/06/2023 08:15

Tout simplement ce contrôle est pas pour la sécurité je suis motard depuis 1988 et toujours a ce jour quand je vois l'état de nos routes je comprends

- 1 )mise en place pour les beaux yeux de la grande putain européenne
- 2) pour 3 associations lobbyistes.
- 3) solutions sécurité taxe réduite pour équipement

N° 935724 - Une taxe supplémentaire

par :

28/06/2023 08:16

Bonjour, je suis contre le CT moto , la seule chose qu'il va se passer se sont des conducteurs qui rouleront sans CT et donc sans assurance, moi le premier pour ma moto d'enduro que je n'amènerai pas au CT (car elle n'y passera pas)et que je des assurerais ( aucun intérêt de payer une assurance qui ne couvrira pas une moto sans CT) je pense que se sera pareil pour les quand des agriculteurs ou autres donc pour moi le CT va seulement aggravé les situations de litige en cas de sinistre. Les associations de bobos parisiens vont peut être gagner mais la France ne se résume pas à votre ridicule capitale accessible seulement aux élites. Moi aujourd'hui je n'ai même pas un véhicule capable de rouler dans vos ZFE, le décalage entre les villes et la campagne est effrayant il est temps de redescendre de vos piédestal !

N° 935727 - Sécurité

par :

28/06/2023 08:16

Je pratique la moto depuis 49 ans. Je note que ce contrôle technique a pour raison d'être la sécurité des motards. En 2023, on continue d'installer des rails de « sécurité » dans les courbes et lignes droites, véritables guillotines pour les motards. Toujours dénoncés, toujours installés. Le gravillonnage systématique dans des départements comme le Cantal, méthode d'un autre temps avec là encore de lourdes conséquences pour les 2 roues, les gendarmes couchés non conformes ... alors ce contrôle technique est-il crédible ?

N° 935729 - Inutilité

par :

28/06/2023 08:17

Les motards sont conscient de n'être que sur 2 roues. Je ne connais aucun motard qui met sa vie en danger en roulant sur un véhicule défectueux. Tous les motards apprennent au permis et font les contrôles sur leur moto régulièrement. Ma moto fait 350 kilos et j'habite dans la campagne landaise. Je doute qu'un opérateur du CT alentours accepte de la bouger. Il faudra donc sûrement que je fasse une centaine de kilomètres pour faire ce contrôle inutile. Cela contribue, encore, de la fracture et de l'inégalité entre zone urbaine et zone rurale.

N° 935730 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 08:18

Bonjour.

Puisque l'idée du CTP est de lutter pour qu'il y ait moins d'accidents qui seraient dus au mauvais état du véhicule, alors il ne sert à rien ! En effet, seul 0.5% du parc n'est pas irréprochable ! Quant au bruit excessif, donnons les moyens aux forces de l'ordre (en augmentant les effectifs) de verbaliser celles et ceux qui remettront leur échappement bruyant dès le CTP passé !

Cordialement,

N° 935733 - L'état plie devant les lobbys

par :

28/06/2023 08:18

Pour une fois que l'état français voulais enfin être souverain face à l'Europe, il est rattrapé par son attentisme et sa frilosité face aux associations extrémistes et motophobes, pas merci pour les motard... Des mesures de sécurisation des axes routiers et de formation auraient été possible pour mieux sécuriser les motards et contourner ce CT qui n'est qu'un impôt et un contrôle de bruit déguisé ce qui n'est pas la vocation première d'un CT

N° 935734 - Opposition au contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:19

Je suis surpris de voir ressortir ce nouveau contrôle, je pense que les conducteurs se préoccupent vraiment de l'état et la sécurité de leur machine, étant les premiers à risquer de souffrir d'un manque d'entretien.

Il n'y a pratiquement pas d'accident dû à l'état d'une moto, contrairement au mauvais état des chaussées !

Les irresponsables qui modifient leur machine ou font des rodéos continueront à sévir, il leur est facile de passer un contrôle technique, et de modifier l'engin de suite après.

Toutes les éléments d'une moto étant visibles, il est facile pour le propriétaire et le mécanicien de voir le moindre souci, et de le corriger.

N° 935735 - Avis contrôle technique véhicule a deux roues

par :

28/06/2023 08:19

Pour moi aucune pertinence. En effet les véhicules qui causes des nuisances sonores seront tous remis en ordre pour le contrôle car manipulation simple. Les plus a vérifier étant les cyclomoteurs en

ville passerons à travers les mailles du contrôle technique car les brides seront remises et échappement aussi. Les motos en règle générale sont opérationnel car chaque pilote sais qu'il engage directement son intégrité physique donc les motos sont entretenue et je passe sur les motos d'enduros qui elle sont constamment vérifiée notamment freinage éclairage etc car elle font déjà l'objet de contrôle lors des épreuves auxquelles elles participent.

Le seul contrôle pertinent serait un contrôle inopiné notamment en ville sur les cyclos et motos trafiqué afin d'éliminer cest dangers de la route

N° 935736 - Sécurité

par :

28/06/2023 08:20

Je pratique la moto depuis 49 ans. Je note que ce contrôle technique a pour raison d'être la sécurité des motards. En 2023, on continue d'installer des rails de « sécurité » dans les courbes et lignes droites, véritables guillotines pour les motards. Toujours dénoncés, toujours installés. Le gravillonnage systématique dans des départements comme le Cantal, méthode d'un autre temps avec là encore de lourdes conséquences pour les 2 roues, les gendarmes couchés non conformes ... alors ce contrôle technique est-il crédible ?

N° 935738 - L'état plie devant les lobbys

par :

28/06/2023 08:20

Pour une fois que l'état français voulais enfin être souverain face à l'Europe, il est rattrapé par son attentisme et sa frilosité face aux associations extrémistes et motophobes, pas merci pour les motard... Des mesures de sécurisation des axes routiers et de formation auraient été possible pour mieux sécuriser les motards et contourner ce CT qui n'est qu'un impôt et un contrôle de bruit déguisé ce qui n'est pas la vocation première d'un CT

N° 935739 - Consultation CT2RM

par :

28/06/2023 08:20

Lors de passage du permis de conduire moto, nous apprenons tous et toutes à vérifier l'état de fonctionnement de notre véhicule (freins, voyants lumineux et éclairages divers, etc. et leurs bonnes visibilités) avant chaque départ. De plus nous avons déjà une révision complète du véhicule obligatoire à faire tous les 12000 KM ou un peu moins selon les marques. Je ne vois donc aucun intérêt à ajouter un autre contrôle technique qui ne peut être que superfétatoire et superflu. Je concédé que certains véhicules sont trop bruyants et peuvent perturber le voisinage, ce qui pourrait être résolu lors de la révision par exemple.

N° 935740 - Obligation européenne

par :

28/06/2023 08:20

Malheureusement, le contrôle technique est une décision et une obligation européenne. Ce contrôle ne sert à rien dans la mesure où tout est visible sur une moto. Donc un contrôle de plus dans ce monde déjà hyper contrôlé.

N° 935741 - Et les véhicules de collection

par :



28/06/2023 08:20

Pour les motos de collections 5 ans entre chaque contrôle est trop court et trop cher. Comment fait-on quand on a une collection de vieilles motos? On doit passer ses 10 motos des années 1920 à 1930 à la queue leu-leu et payer 500 euros tout les 5 ans. Et le temps passé au contrôle technique route, temps sur place cela fait 15 heures.....de perdu..... On se fout de nous à constamment pourrir la vie des gens par vos lois. Que voulez-vous contrôler sur une moto des années 1920 1930. Si elles font 300 km par an c'est le maximum. Le contrôle technique pour les collectionneurs est une catastrophe. Je connais un passionné de cyclo ancien il en a 20. Il paye 1000 euros tout les 5 ans?

N° 935742 - Dépense contrainte inutile qui n'améliorera absolument rien. Encore une rente créée par :

28/06/2023 08:21

Je fais déjà entretenir mon 2 roues pas mon concessionnaire afin de garantir ma sécurité, un CT n'a donc aucune utilité quand on voit dans quel état sont certaines voitures ! On nous apprend bien plus de chose au permis notamment à faire des contrôles de Sécurité. Le très faible taux impliquant l'état des 2 roues dans les accidents démontre le contraire. Une fois de plus les lobbys vont réussir à réduire le pouvoir d'achat des français !

Il vaudrait mieux imposer d'avantage d'équipement de sécurité porté que un simple casque et des gants pour assurer notre Sécurité sans compter des automobilistes qui sont au téléphone et ne connaissent pas le code de la route !!!

N° 935743 - Un impôt déguisé pour une utilité quasi nulle par :

28/06/2023 08:21

Le contrôle technique pour les 2 roues n'est qu'un impôt déguisé, il ne permettra pas de faire baisser le nombre d'accident ou de mort sur les routes. L'état de la moto n'est jamais la cause de l'accident. L'état des infrastructures ou le facteur extérieur (automobilistes distraits par exemple) le sont bien plus. Un motard entretient sa moto, c'est son seul lien entre lui et la route, pas de carrosserie pour le protéger, pas de marge de sécurité si les pneus glissent ou si les freins sont usés.

S'il devait y avoir un CT pour les 2 roues, je pense que cela devrait être destiné aux 2 roues pilotés pour des raisons professionnelles (livreurs, moto taxis, etc) qui, eux, roulent beaucoup plus que la plupart des motards et n'entretiennent pas forcément le 2 roues (souvent des 50cc de livraison).

N° 935747 - Ct 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 08:22

Bonjour,

Pourquoi ne pas agréer des garages motos et des concessionnaires chez qui les motards vont déjà qui pourraient éditer eux même un certificat et faire les réparations nécessaires à la sécurité du véhicule, ce qui est déjà fait par une majorité de motards ?

N° 935749 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 08:23

une voiture peut rouler avec des pneus usés, un moteur défaillant, c'est dangereux mais c'est possible donc le contrôle technique pour les voitures peut dans certain cas être nécessaire pour sortir les véhicules dangereux de la circulation.

En moto, un pneu usés et c'est l'accident au premier virage, un moteur défaillant c'est une perte d'accélération et l'accident.

Donc pour moi, à part servir à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et enrichir quelques grands groupes privés, je ne comprends pas bien cette mesure (mais je ne comprends pas toujours tout).

N° 935750 - Entretien des routes et non au contrôle technique

par :

28/06/2023 08:23

Des nids de poule, des bandes blanches glissantes, des rails de sécurité qui nous mutilent à vie, l'état des routes en France est un parcours du combattant pour les motards, je suis plus responsable avec l'entretien de ma moto et sur mon équipement que ceux qui ne font rien pour baisser la dangerosité de nos routes.

Occuper vous de notre sécurité nous on le fait déjà depuis toujours

N° 935753 - Contrôle technique pourquoi

par :

28/06/2023 08:24

Mon contrôle technique je le fais tous les ans car la vie d'un motard dépend de son véhicule le plus pertinent serait de retaper les voies publiques défectueuses qui elles sont un danger constant tant pour la conduite que pour l'état de nos véhicules qui doivent supporter les nids de poule les dos d'âne trop hauts et autres dégâts sur les routes alors que l'état ne fait rien et après on verra

N° 935754 - CT moto

par :

28/06/2023 08:25

Bjr, les dispositifs anti-pollution ne font qu'injecter de l'air afin de diluer les gaz pour faire croire qu'on respecte les normes. De plus les Harley homologués avec leur bruit d'usine d'enfer vont-elles être la norme ? Vaste fumisterie encore pour me prendre 50 euros.

N° 935755 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 08:25

Encore une fois avec le gouvernement, la taxe prime sur une quelconque sécurité, dont celui-ci semble se moquer ouvertement. Lors du passage du permis 2 roues (déjà particulièrement onéreux) on nous apprend à contrôler notre véhicule, alors si les examinateurs sont incompetents pour juger du savoir-faire ou non de l'élève il faudrait aller au bout de la logique et supprimer cette épreuve. De plus, le contrôle de notre véhicule est DÉJÀ effectué lors du moindre passage au garage pour l'entretien courant (vidange, changement de pneus ou autre) car depuis plusieurs années les garages moto ont pour obligation de vérifier une moto avant de pouvoir la rendre à son propriétaire. Ensuite, il n'y a que des personnes qui ne pratiquent pas la moto pour penser que, étant fragile par nature puisque nous n'avons pas de carrosserie de protection, nous remettons notre vie dans les mains du hasard. Une automobile est un objet utilitaire, un deux-roues est un objet passion et quand vous êtes passionné vous vous intéressez à la chose. Les rares motards que la mécanique rebute font entretenir leurs motos en temps et en heures au garage. Encore une fois le seul motif qui prime dans ce sujet est la taxe déguisée et non la sécurité. Ce n'est pas seulement les motards, mais les différents rapports d'analyse qui l'affirment (le rapport Maids) bien encore les rapports d'assurances, chiffres à l'appui, contrairement au gouvernement. Depuis des années et des années

les motards en colère se mobilise pour attirer l'attention des pouvoirs publiques sur des vraies mesures à prendre pour sauver des vies (routes en très très mauvais état, infrastructure dangereuses...) et le gouvernement choisi la seule qui ne servira à rien si ce n'est à remplir ses caisses. Les motards ont argumentés, chiffres à l'appuie, de l'inutilité incontestable de ce contrôle technique auprès des sénateurs, des députés et même du gouvernement qui n'ont pus que constater la réalité des faits, alors si maintenant ce revirement venait à s'opérer nous saurions que nous n'avons désormais plus rien à attendre de ces institutions qui préfère mettre en place un rackette organisé plutôt que de sauver réellement des vies.

N° 935756 - Ct 2 roue

par :

28/06/2023 08:25

Bande de fils de pute le ct 2 roue juste pour prendre du fric 0.007 des accidents due à une moto mal entretenue chiffre pipoter par [réseau de contrôle technique] le tour chapoter par association gauchiste et en plus vous icluer même pas les 2 roue en dessous de 125 la ou sont les vraie épaves ton ct tu peux te le foutre au cul je payerait jamais pour sa

N° 935759 - Contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 08:26

C'est un nouvel impôt.les nuisances de bruit pourraient être vérifié par les services d'ordre ainsi que l'intégrité des véhicules (scooter et voiture sans permis qui sont très mal entretenus). l'état des routes déplorable et le comportement de certains nuisent a la sécurité de tous et ce contrôle n'y changera rien.

N° 935760 - inutile

par :

28/06/2023 08:26

CT inutile, puisque déjà fait par mes soins à chaque sortie, ainsi que par mon concessionnaire, on est pas suicidaire. A rappeler que les accidents de 2 roues ne sont pas dû à l'état du véhicule mais en grande partie aux infrastructures routières. Ne parlons pas des faibles émissions de co2 Si ce projet passe je revends mon véhicule et j'arrête d'acheter les consommables ( casques, blouson, gants, chaussures) , vous allez tuer un pan de l'économie.

N° 935761 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

28/06/2023 08:27

Les motards sont des gens responsables. Sachant qu'ils n'ont que très peu de protection, ils sont très vigilants sur l'entretien de leurs motos. L'accent devrait plutôt être mis sur l'état déplorable de beaucoup de routes ou l'incivilité de nombreux automobilistes (clignotants, non regard sur les rétroviseurs...). Ce contrôle n'apparaît que comme une recette supplémentaire pour l'Etat. Donc :  
NON AU CONTROLE

N° 935762 - CT moto

par :

28/06/2023 08:27

Bjr, les dispositifs anti pollutions ne font QI injecter de l'air afin de diluer les gaz pour faire croire qu'on respecte les normes. De plus les harley homologués avec leur bruit d'usine d'enfer vont elles être la norme ? Vaste fumisterie encore pour me prendre 50 euros.

N° 935763 - Sans titre

par :

28/06/2023 08:27

Commencez par entretenir les routes avant d'imposer le contrôle technique

N° 935764 - Sans titre

par :

28/06/2023 08:28

Commencez par entretenir les routes avant d'imposer le contrôle technique

N° 935766 - CT

par :

28/06/2023 08:28

Je trouve que le CT pour les 2 roues c'est n'importe quoi car quand les motos font du bruit au moins les voient arriver sur la route quand elles doublent.

Tout ceci n'est encore qu'une histoire de gros sous.

Sortons de l' UE

N° 935767 - Non au CT MOTO

par :

28/06/2023 08:29

Imposer un CT 2RM au bon vouloir des lobbyistes tels que [réseau de contrôle technique] alors que l'Allemagne le possède depuis 25 ans et que la mortalité des motards n'a pas baissé depuis cette date, est ce vraiment utile?

Je ne pense pas, revoir l'état des routes est la première chose a faire pour contrer la mortalité des motards. En effet sur 30km pour me rendre au travail, je pense esquiver une bonne soixantaine d'obstacles de types nid de poules/plaques d'égout mal posées etc...

Le gouvernement nous avait promis "pas de CT Moto, nous prendrons des mesures alternatives"... Comment ai-je pu y croire une seule seconde? Je me le demande.

Ce CT ne servira qu'à faire rentrer de l'argent dans les caisses d'entreprises qui n'en sont pas dépourvues mais pour nous motards, qui nous saignons pour entretenir nos motos (ce qui est notre seul moyen de protection sur la route), pas de diminution de la TVA ou une réglementation des prix...

N° 935768 - Contre le CT MOTO

par :

28/06/2023 08:29

Tout ou presque, tout a été dit à propos du contrôle technique deux roues obligatoire; aussi, je m'étendrais pas là dessus, si ce n'est qu'il n'y a que le fric qui est recherché là dedans et rien d'autre le fric. En conformité avec l'Europe! tu parles! On court vers un capitalisme effréné dont ça n'est que le début.

Oui, nos dirigeants feraient mieux d'occuper le terrain de l'état de nos routes et rien de moins.

N° 935769 - Non au CT moto !

par :

28/06/2023 08:29

Aucun intérêt, uniquement pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts. L'état de la moto n'est quasiment jamais en cause, et les pays ayant mis en place un CT moto n'ont pas vu baisser la mortalité moto ( Allemagne par exemple). Il vaudrait mieux revoir l'état des routes ! Et si vous voulez transposer en droit français toutes les lois européenne, commencez par celles sur l'environnement, en arrêtant de tout accepter de la fnsea!

N° 935773 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

28/06/2023 08:30

Bonjour,

Je ne suis pas d'accord pour une mise en place d'un contrôle technique. Cette mise en place n'est pas justifiée, on peut pas se baser sur les données fournis par des lobbyistes des contrôle technique.

NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

N° 935775 - Aucune logique

par :

28/06/2023 08:30

Aucune logique, il est prouvé que les motos sont plus sûres et mieux entretenues que les voitures, de plus on ne s'interroge pas sur l'état des routes ?

Pourquoi encore m'attaquer cette tranche de la population ?

Et rien pour les 50cc et les trottinettes

N° 935776 - Pour notre sécurité ?

par :

28/06/2023 08:31

Si le gouvernement veut réellement agir pour notre sécurité, qu'il s'occupe de l'état de l'infrastructure routière qui intervient plus souvent dans les accidents de 2 roues que l'état dudit 2 roues.

Qu'il remette des forces de l'ordre au bord des routes afin de contrôler et verbaliser les comportements dangereux (le fameux facteur humain) de tout à chacun.

Ce contrôle technique n'est qu'une taxe supplémentaire et un cadeau aux organismes de contrôle

N° 935777 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

28/06/2023 08:31

Bonjour,

Je ne suis pas d'accord pour une mise en place d'un contrôle technique. Cette mise en place n'est pas justifiée, on peut pas se baser sur les données fournis par des lobbyistes des contrôle technique.  
NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

N° 935778 - CT

par :

28/06/2023 08:31

Je trouve que le CT pour les 2 roues c'est n'importe quoi car quand les motos font du bruit au moins on les voit arriver sur la route quand elles doublent.

Tout ceci n'est encore qu'une histoire de gros sous.

Sortons de l' UE

N° 935779 - Idéologie punitive

par :

28/06/2023 08:31

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais bien plus au mauvais des routes

Mes motos sont contrôlées et révisées tous les ans par des concessionnaires réparateurs en qui j'ai toute confiance. Un certificat annuel de ces professionnels devrait pouvoir suffire à remplacer le CT.

N° 935781 - Non au contrôle technique pour les deux roues

par :

28/06/2023 08:32

Vu qu'il n'y a pas de cause de défaillance technique lors d'accident de moto et que des lois existent déjà concernant le niveau sonore sur la voie publique qu'il suffit de faire respecter, je pense que ce contrôle technique n'est qu'une taxe de plus et je trouve que cela serait plus judicieux à la place d'investir dans de la prévention pour les jeunes (ou nouveaux) motards et les automobilistes ainsi que dans l'entretien des routes.

N° 935782 - Contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 08:32

Toutes les études sérieuses et indépendantes ont montré qu'il n'y avait aucun lien entre l'accidentologie des 2 roues et leur état, les 2 roues en France étant extrêmement bien entretenus. L'état des 2 roues est d'ailleurs bien supérieur à celui des voitures, bien que celles-ci soient soumises au CT depuis des années. Ce CT n'aurait donc comme effet que d'enrichir quelques grosses sociétés de CT qui effectuent un lobbying infernal depuis des années, à l'aide « d'études » fausses et biaisées, épaulées par quelques associations extrémistes. Concernant le bruit des 2 roues, certes il y a des progrès à faire, mais les lois existent déjà. Appliquons les et sanctionnons les contrevenants. Les 2 roues participent à la fluidité du trafic et améliorent le stationnement. Ils permettent à des millions de français de gagner un temps précieux. Il serait très mauvais de sanctionner financièrement ces français, et totalement inutile techniquement d'imposer un CT 2 roues inefficace et inutile, dont le seul but est d'enrichir des multinationales et de satisfaire 3 associations insignifiantes d'assistés.

N° 935784 - Je suis opposé à la mise en place de ce contrôle technique.

par :

28/06/2023 08:33

Bonjour,

L'immense majorité des conducteurs de deux ou trois roues motorisés effectue déjà avec minutie le bon entretien de son véhicule, pour sa propre sécurité.

Les chiffres de la sécurité routière sont clairs à ce sujet, très peu d'accidents sont liés à un problème technique pour ces conducteurs.

Par ailleurs le coût que va représenter la mise en place d'un tel contrôle viendra nuire encore un peu plus au pouvoir d'achat déjà en berne des français.

Je pense donc que ce contrôle technique n'est pas du tout nécessaire et suis opposé à sa mise en place.

N° 935785 - CT motos

par :

28/06/2023 08:33

La grosse différence entre un deux roues et un autre véhicule est qu'une défaillance technique est immédiatement sanctionnée par un risque d'accident.

Or contrairement à une voiture, le conducteur d'une moto sait qu'un accident est toujours grave pour lui. Par là-même, il est obligé d'entretenir un minimum sa machine et notamment les équipements de sécurité (pneu, frein, etc...)

D'ailleurs, le % d'accidents liés à une défaillance technique est très faible.

L'argument de la sécurité ne tient donc pas.

L'autre argument développé par les anti motos est le bruit.

En quoi, le CT réglerait ce problème ? Quoi de plus facile que le changement de pot d'échappement ?

Il suffira de remettre le pot d'origine le jour du CT.

De plus, il existe une réglementation sur le bruit. Faisons la simplement appliquer ! Depuis 30 ans que j'ai mon permis moto, je n'ai jamais vu un contrôle de bruit !

Une fois de plus, on légifère pour pallier à un problème qui n'est pas traité par ailleurs.

N° 935788 - Pour notre sécurité ?

par :

28/06/2023 08:34

Si le gouvernement veut réellement agir pour notre sécurité, qu'il s'occupe de l'état de l'infrastructure routière qui intervient plus souvent dans les accidents de 2 roues que l'état dudit 2 roues.

Qu'il remette des forces de l'ordre au bord des routes afin de contrôler et verbaliser les comportements dangereux (le fameux facteur humain) de tout à chacun.

Ce contrôle technique n'est qu'une taxe supplémentaire et un cadeau aux organismes de contrôle

N° 935789 - Contre le ct

par :

28/06/2023 08:34

Concessionnaire moto, je constate que la majorité de nos clients ont des véhicules qui rassemblent de bonnes conditions de sécurité. Le contrôle technique pénalisera donc une majorité sans apporter de sécurité significative.

L'état des routes en revanche est régulièrement responsable d'accidents.

N° 935790 - un contrôle inefficace, factice, absurde: taxe déguisée ou poids des lobbies ?

par :

28/06/2023 08:34

L'entretien des 2/3 roues motorisés est garanti par l'importance que leur conducteurs leur accorde, leur sécurité en dépend. Les défaillances mécaniques sont d'ailleurs très largement minoritaires dans les causes d'accident, et l'état de la chaussée est bien plus dans les causes d'accidents impliquant un 2/3RM.

De plus, l'absence de contrôle des scooters 2 temps rend totalement caduque l'argument de réduction des nuisances, quand ce sont ces véhicules sans permis qui sont à l'origine de l'essentiel de la pollution urbaine (bruit, émissions) des 2/3RM.

Les 2/3RM sont un facteur majeur de fluidification du trafic, et ajouter une taxe de fait à l'usage de ce moyen de déplacement souvent essentiel aux populations défavorisées: si ce contrôle devait être mis en place, il faudrait qu'il soit entièrement gratuit.

Les quads sont un cas à part (4 roues, conduite et comportement routier semblable à celui d'une petite auto) , et peuvent en cela être assimilés aux automobiles.

N° 935793 - un contrôle inefficace, factice, absurde: taxe déguisée ou poids des lobbies ?

par :

28/06/2023 08:35

L'entretien des 2/3 roues motorisés est garanti par l'importance que leur conducteurs leur

accorde, leur sécurité en dépend. Les défaillances mécaniques sont d'ailleurs très

largement minoritaires dans les causes d'accident, et l'état de la chaussée est bien plus

dans les causes d'accidents impliquant un 2/3RM.

De plus, l'absence de contrôle des scooters 2 temps rend totalement caduque l'argument de

réduction des nuisances, quand ce sont ces véhicules sans permis qui sont à l'origine de

l'essentiel de la pollution urbaine (bruit, émissions) des 2/3RM.

Les 2/3RM sont un facteur majeur de fluidification du trafic, et ajouter une taxe de fait à

l'usage de ce moyen de déplacement souvent essentiel aux populations défavorisées: si ce

contrôle devait être mis en place, il faudrait qu'il soit entièrement gratuit.

Les quads sont un cas à part (4 roues, conduite et comportement routier semblable à celui



d'une petite auto) , et peuvent en cela être assimilés aux automobiles.

N° 935794 - Pourquoi je m'oppose au Contrôle Technique des Deux Roues en France.

par :

28/06/2023 08:36

La perspective de l'introduction d'un contrôle technique (CT) pour les deux roues en France est actuellement en discussion et fait l'objet d'une consultation publique. Bien que l'idée puisse sembler être une avancée positive en matière de sécurité routière, je suis personnellement contre cette initiative pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il est important de reconnaître que les deux-roues sont une solution de mobilité accessible et écologique. En imposant des contrôles techniques obligatoires, nous risquons de créer une barrière financière pour les utilisateurs de deux roues, ce qui pourrait les dissuader de continuer à utiliser ce mode de transport. Cela pourrait avoir un impact négatif non seulement sur leur mobilité personnelle, mais aussi sur nos efforts collectifs pour réduire les émissions de carbone.

Deuxièmement, il faut aussi prendre en compte la réalité du parc de deux-roues en France. Beaucoup de ces véhicules sont anciens et peuvent ne pas répondre aux normes actuelles. Un contrôle technique pourrait entraîner une vague de mises au rebut de véhicules pourtant encore en état de marche, ce qui entraînerait une perte économique pour leurs propriétaires et un gaspillage de ressources.

Troisièmement, l'introduction d'un contrôle technique pour les deux roues pourrait également engendrer un surcroît de travail pour les centres de contrôle technique, déjà saturés par les voitures. Il est essentiel de s'assurer que l'infrastructure nécessaire est en place avant d'introduire une telle mesure, et il n'est pas clair que cela soit le cas.

En outre, il est important de se demander si un contrôle technique des deux roues serait vraiment efficace pour améliorer la sécurité routière. Les accidents de deux roues sont souvent dus à des facteurs externes, tels que le comportement d'autres conducteurs ou des conditions routières dangereuses. Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes.

Enfin, il est essentiel de considérer les alternatives. Plutôt que d'imposer un contrôle technique obligatoire, nous pourrions promouvoir l'éducation à la sécurité routière et l'entretien régulier des véhicules par les propriétaires eux-mêmes. Des campagnes d'information et de sensibilisation peuvent être tout aussi efficaces, voire plus, pour assurer la sécurité de tous sur la route.

En conclusion, bien que l'idée d'un contrôle technique pour les deux roues puisse sembler attrayante, je suis fermement opposé à cette initiative. Les conséquences potentielles pour les utilisateurs de deux roues, l'économie, et l'environnement sont trop importantes pour être ignorées. Avant de prendre une telle décision, il est impératif que nous envisagions toutes les options et que nous prenions en compte tous les aspects de cette question complexe.

N° 935797 - 40 ans de moto

par :

28/06/2023 08:36

Impensable. Depuis 40 ans je suis motard. Depuis 40 ans mes concessionnaires lors des révisions ont le savoir faire et les connaissances pour établir un diagnostic d'une moto. Et maintenant au nom d'une taxe supplémentaire et d'un lobbying, l'état vient nous sortir un contrôle technique. Les

motards sont tous conscient qu'une moto mal entretenue peu lui couter la vie. Les motards sont conscient qu'il est nécessaire d'entretenir leur moto pour leur bien mais aussi pour le bien de leur passager. Mettez donc en place une surveillance renforcée de l'état des routes, du nettoyage de la chaussée afin que tout le monde roule en toute sécurité. Il va de soit que la il ne s'agit pas de rapporter de l'argent à l'état mais d'en dépenser pour le bien être de tous. Je voudrais bien savoir ce que cela va rapporter à l'état et au centre de contrôle. On va, de nouveau sous ce gouvernement, nous apporter une taxe supplémentaire alors que le niveau moyen des français ne cesse de baisser. Non au contrôle technique mais oui à une surveillance accrue de l'état des routes.

N° 935798 - Contre le contrôle technique pour l'entretien des routes  
par :

28/06/2023 08:37

Je suis une roulante avec un 750 je constate que les routes sont dégradées  
Je constate aussi que l'on amalgame aussi scooter et moto  
Le mauvais comportement de keke aussitôt comparé à nous autre  
Un motard entretient son véhicule sinon accident assuré  
Quand arrêtera t on de nous reprocher notre amour de rouler en motos  
Il faudrait être plus strict sur les équipements' quand on vois sur la route des personnes en tong' sans blouson sans pantalon adéquat etc

N° 935800 - Sens des priorités ?  
par :

28/06/2023 08:37

Cette soumission à l'UE elle même soumise aux lobby devient insupportable. De plus ce gouvernement a-t-il le sens des priorités ? Alors que nos routes sont de plus en plus mal entretenues on vient faire pression sur les 2RM pour un contrôle technique sachant que dans les accidents l'état du véhicule est impliqué dans 0,5% des cas !

N° 935801 - Opposé au Contrôle technique moto  
par :

28/06/2023 08:37

Motard retraité de 67 ans ayant roulé par tous les temps ! J'ai débuté à l'âge de 18 ans en commençant par la conduite d'une motocyclette 80cc à (3 vitesses au guidon) puis au fil du temps la voiture et moto de 125cc, 250cc 750cc.

Que dire ailleurs dans le monde par rapport à l'Europe !? Aucun accident à ce jour pour ma part en deux roues !!

Combien de kilomètres tracés ai-je pu effectuer !? Actuellement 1000 km environ par an.

Mon constat est que le danger vient:

- de la vue,
- des pneus,
- des freins,
- des amortisseurs,
- des chaînes,
- des automobilistes imprudents.
- des ralentisseurs divers bricolés aux dimensions variées.
- de l'état des routes moins suivis chaque année.
- des travaux mal renseignés (gravillons, engins de chantier mal positionné).

Le matériel de la moto est déjà vérifié avant départ comme chaque motard le fait personnellement et ou en concession pour certain gros travaux.

Qui serait le plus habilité pour effectuer un CT moto ? Un vrai motard oui et non un centre technique dont les figurants auront été formé à la "louche" en un temps record.

Qui va enfourcher la moto pour un test de freinage et d'amortisseurs ??  
Quelqu'un connaît les joints de fourche avant !?  
Les joints les plus sollicités par les secousses !!

Toute cette bouffée délirante de contrôle technique vient d'un manque de répression des forces de l'ordre face aux individus en rodéo sauvage...

Tous ces individus qui enfourchent scooters 50, 125 cc aux modifications variées du moteur et échappement.

Un contrôle sur banc pour amortisseurs avant d'une moto,... Qui garanti que quelques jours après les joints seraient toujours aussi efficace.

Pour ma part, ce type de contrôle donne un coup de vieux instantané de milliers de kilomètres pour les joints de fourche avant.

Personne indique clairement comment sera réalisé ce type de contrôle !!  
Qu'il ne devient pas un nouveau danger !

Les problèmes du bruit, rodéo et pollution ne seront pas résous après un CT (un échappement cela se démonte plus facilement que pour une voiture).

Bien à tous

N° 935802 - OUI au CT de nos routes qui ne cessent de se dégrader,certaines ressemble plus à des chemins qu'à une route.

par :

28/06/2023 08:37

Depuis 30 ans nos routes se dégradent ,nos services publics sont démantelés dépecés et on est de plus en plus taxé.

Le grand vol des autoroutes est un bel exemple du pillage du bien commun.

Nos motos sont entretenues on s'en occupe , occupez vous des routes.

Non au racket de l'état avec le CT (on devrait dire de nos politiciens ou de leurs amis) .

N° 935805 - Inutile et grotesque

par :

28/06/2023 08:38

Comme l'explique le titre, vous vous attaquez à un faux problème sous l'influence du leader européen du contrôle technique [réseau de contrôle technique] et la pression d'associations « vertes » incompetentes sur le sujet.

0,3 % des accidents mortels dont l'état de la moto est incriminé contre 3 % pour l'infrastructure des routes ...

Vous avez donc un sujet 10 fois plus urgent à traiter qu'un racket organisé.

Cordialement.

N° 935806 - Control technique 2 roue

par :

28/06/2023 08:38

Il est aberrant de voir autant d'énergie dépensée pour si peu d'efficacité.

Les accidents de 2 roues dont la cause est la défaillance technique représente moins de 1%, car chaque motard vérifie scrupuleusement son véhicule avant chaque départ (comme nous l'apprenons au permis).

Mon sentiment sur ce contrôle est la pression exercée par les habitants de certains quartiers qui ne supporte plus, à raison, les bruits excessifs des rodéos, et des pots d'échappements des 2 roues, qui pour certains sont interdits de circuler sur la route (motocross). Mais pour ceux là, le CT ne pourra rien contre !

Il y a déjà des lois contre les nuisances sonores, il suffit d'avoir le courage de les appliquer (verbalisation). Mais la police a des ordres contraires au non de la "paix sociale". De ce fait la justification du CT n'aura d'autre impact que d'abonder les caisses de l'état. 3,8 M de 2 roues représentent une manne d'environ 4 Md euros en TVA+ impôts et taxes des centres CT: voici le seul intérêt du CT 2 roues.

N° 935807 - Non au CT

par :

28/06/2023 08:38

Ce contrôle technique si il doit exister, doit à mon sens être imposé uniquement après un contrôle de police qui détermine une modification hors norme du véhicule.

N° 935808 - Durée de validité du CT

par :

28/06/2023 08:40

Bonjour,

Je pense que la périodicité de validité du contrôle devrait être fixée à 2 ans, comme pour les véhicules légers. Je ne vois pas à quel titre le CT de ces véhicules à moteurs, transportant des passagers (tout comme les VL) serait fixé à 3 ans et non à 2 ans comme les VL.

Sachant que les 2 roues sont très souvent "trafiqués" afin d'obtenir des performances de vitesse supérieures et des échappements modifiés afin de créer des nuisances sonores.

Nous vivons dans un monde de plus en plus pollué (sonore, respiratoire ...).

JE pense qu'il est important de prendre ce sujet très au sérieux et de contraindre les usagers de la route aux mêmes règles dans le but de discriminer aucun d'entre eux dans la catégorie des VL.

N° 935809 - Contrôle technique sans intérêt

par :

28/06/2023 08:40

L'état des 2 roues est généralement bien meilleur que celui des véhicules à 4 roues et les conducteurs de 2 roues, conscients de leur "fragilité", sont bien plus responsables que les autres, et veillent naturellement que les organes de sécurité de leurs motos sont en bon état : aucun rapport avec une voiture dont le moteur est si complexe qu'elle peut rouler alors qu'elle est dangereuse pour son conducteur et surtout pour les autres. Sans parler de la "pollution" qui est vraiment marginale du fait des motos ... Obliger à un contrôle technique n'aurait aucun intérêt ....

N° 935810 - généralités d'un motard occasionnel de 77 ans

par :

28/06/2023 08:40

coté riverain, le principal reproche des 2 roues, est la nuisance sonore, due la plupart du temps d'échappements modifiés ou non homologués.

coté utilisateur, les 2 roues sont en majorité entretenues, en premier lieu, le freinage, puis la transmission (chaîne ou autre), les pneus, la batterie....

ce qui pose problème sont les modifications bricolées souvent coté moteur ou partie cycle

utilisateur de 2 roues depuis 1960 ( mobylette, puis scooter vespa)ensuite petites motos japonaises, j' ai constaté une grande évolution des machines par étapes, surtout en ce qui concerne la facilité d'utilisation, la sécurité ,le confort, les performances et la consommation.  
par contre, l'entretien, s'est beaucoup compliqué( injection, abs,...)

il y a une très grosse différence de conduite entre les utilisateurs de motos et de scooters, surtout en 125cc

N° 935811 - OUI au CT de nos routes qui ne cessent de se dégrader,certaines ressemblent plus à des chemins qu'à une route.

par :

28/06/2023 08:40

Depuis 30 ans nos routes se dégradent ,nos services publics sont démantelés dépecés et on est de plus en plus taxé.

Le grand vol des autoroutes est un bel exemple du pillage du bien commun.

Nos motos sont entretenues on s'en occupe , occupez vous des routes.

Non au racket de l'état avec le CT (on devrait dire de nos politiciens ou de leurs amis) .

N° 935815 - C.T. moto inutile

par :

28/06/2023 08:41

Pourquoi un contrôle technique moto alors que ma moto passe en révision 1 fois par an ?

Pourquoi un contrôle technique moto alors que mon concessionnaire organise tous les ans, en Février, un contrôle gratuit ?

Qui va déplacer MA moto lors du contrôle ?

Que se passe t'il si un contrôleur fait tomber ma moto et que le levier de frein avant est cassé, immobilisant ainsi ma moto car plus de frein...? Qui payera le remorquage ainsi que la/les réparation-s ? Qui me ramènera chez moi, sachant que j'habite dans un canton ? Comment et à quel coût puis-je récupérer ma moto une fois les réparations effectuées, sachant que mon concessionnaire est à 35 kilomètres de mon domicile ?

N° 935816 - projet contrôle technique motos

par :

28/06/2023 08:41

Je suis contre car le motard est un conducteur responsable et entretien ou fais entretenir son véhicule , dans son propre intérêt et son intégrité .

Beaucoup de points de sécurité peuvent être contrôlés lors de contrôles routiers en 5'( éclairage, pneus, bruit, équipements motard, plaques ...). il est plus facile de monter un pot conforme pour aller passer le contrôle et ensuite remonter un pot non conforme et continuer à perturber le sommeil des citoyens.

C'est encore une dépense qui va grever le pouvoir d'achat des gens modestes en se cumulant avec les mêmes qui sont obligés dz changer d'autos à cause des ZFE !

Je suis contre la mise en place de ce contrôle.

N° 935818 - ct

par :

28/06/2023 08:42

je suis d accord pour un CT en cas de vente ou d accident grave avec un retrait de la carte grise pour une remise en circulation de la moto ce qui protegera le vendeur et l acquerreur

N° 935820 - A quand un contrôle technique de l'état des route plutôt ?

par :

28/06/2023 08:42

Les statistiques des assureurs indiquent que l'état mécanique des roues n'entre que très peu en compte dans les causes de sinistre, à l'inverse de l'état des routes.

Dès lors, pourquoi faire payer les utilisateurs de 2 roues pour un contrôle technique inutile ? La commission européenne permet en effet que des mesure alternative de sécurité routière puissent être déployées à la place du contrôle technique.

Par ailleurs, le contrôle des émissions ou du niveau sonore des 2 roues n'a guère de rapport avec la sécurité routière, ce qui démontre que ce contrôle technique n'est pas seulement un résultat des contraintes européenne, mais bien le résultat de divers lobbying, tant de la part d'associations "anti deux roues" que de société de contrôle techniques.

N° 935827 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:44

Les propriétaires faisant réviser annuellement leur moto chez un concessionnaire de la marque devraient être exemptés de ce contrôle technique.

L'entretien conforme au carnet d'entretien du véhicule, garanti bien mieux le bon état du véhicule que les contrôles "bidons" déjà réalisés sur les voitures!

Pour exemples: confusion entre feu rouge arrière et anti brouillard; et plaquettes de freins à changer alors quelles ne sont usées qu'à 50% sur Toyota KZJ90 !!!

N° 935829 - Baptiste

par :

28/06/2023 08:45

Cette réforme est simplement ridicule, notre vie dépend de l'état de notre moto.

Une taxe dissimulée, c'est tout ce que j'y voit..

N° 935831 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:45

Je suis contre le contrôle technique moto je le trouve inutile.

N° 935834 - Je suis contre le contrôle technique des 2 roues.

par :

28/06/2023 08:48

Avant d'établir un contrôle technique des 2 roues : Je veux et j'exige un contrôle technique régulier et calendaire des routes avec obligation de remise en conformité immédiate !

Je veux et j'exige que nos forces de l'ordre puissent être en mesure d'arrêter les pilotes des rodéos routiers avec destruction du véhicule !

Je veux et j'exige que nos forces de l'ordre puissent être en mesure d'arrêter les pilotes des refus d'obtempérer ou délit de fuite !

N° 935835 - Une taxe supplémentaire sans arguments cohérents

par :

28/06/2023 08:48

Ce contrôle technique ne va pas dans le bon sens c'est à dire celui de la sécurité et de la réduction des nuisances. Cela s'apparentera à une taxe supplémentaire pour contrôler ma moto parfaitement entretenue (pour faire écho à l'argument de la sécurité, les accidents moto résultants de l'état des véhicules sans presque inexistant).

Un autre point est celui du bruit, rien n'empêchera les fans de pots d'échappements bruits de les changer avant et après le contrôle (constat d'échec sur ce point dans d'autres pays comme l'Allemagne depuis plusieurs années).

Par contre investir pour entretenir les routes serait intéressant et aurait un impact plus significatif sur la sécurité. En conclusion dans le contexte actuel d'inflation cette nouvelle taxe sans réels arguments tangibles n'est pas la bienvenue...

N° 935836 - Capacités du contrôleur

par :

28/06/2023 08:48

Qu'en est il de la capacité physique des contrôleurs ?

Exemple : manœuvrer un 1800 Goldwing de plusieurs centaines de kilogrammes n'est pas chose facile pour son propriétaire . J'imagine que tous les contrôleurs ne seront pas à même physiquement de le faire.

D'autre part, la très grande majorité des motos ont une batterie uniquement accessible après démontage de carénage ou autres éléments de "carrosserie". Comment le contrôle de la fixation pourra être effectué si le contrôleur ne peut démonter une partie de la moto?

Quid de la responsabilité en cas de casse lors de ce contrôle ?

N° 935837 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 08:49

Roulant quotidiennement à moto, je constate que l'état général des 2 roues est très bon.

Les propriétaires de la très faible minorité des véhicules à 2 roues en mauvais état (essentiellement des cycles et scooters 50 cm<sup>3</sup>) ne se présenteront probablement pas au contrôle technique pour plusieurs raisons :

- véhicules volés
- véhicules non assurés

Les motards prennent bien soin de leur véhicules car leur vie en dépend.

À mon sens, le contrôle technique des 2 roues est inutile.

N° 935838 - Enfin un contrôle technique !

par :

28/06/2023 08:49

Il est bien compréhensible que tout motard qui souhaite continuer à trafiquer sa moto sans contrôle soit contre l'instauration d'un contrôle technique !

J'espère que le gouvernement ne cèdera pas face aux arguments de mauvaise foi de la [association de motard] et se souviendra qu'elle s'est opposé toujours et à tout : contre les feux de jour sur les motos parce que cela les rendait trop visible, puis contre les feux diurne pour les voitures parce que cela ne permettait plus de repérer les motos ...

La disparition des pots d'échappement bruyants et privés de leurs sondes lambda aura le double mérite de faire baisser la pollution et d'assurer une vie paisible !

Vivement un contrôle technique réel, avec une périodicité plus courte que celle prévue (2 ans ). Il est fort probable qu'un contrôle tous les 5 ans sera facile à contourner.

N° 935839 - Décret impopulaire et inefficace

par :

28/06/2023 08:49

Les chiffres de la sécurité routière donnent raison aux motards qui est la seule catégorie dont la mortalité a diminué en 2022. Ces chiffres indiquent aussi que seul 0,5% des accidents seraient liés à l'état du véhicule contre 30% chez les automobilistes. Il me paraît donc légitime de faire confiance aux motards et conducteurs de deux roues pour l'entretien de leurs véhicules. En ce sens, ne serait-il pas plus pertinent de dédier les ressources de l'état à l'entretien des chaussées, impliqué dans 30% des accidents ? Il est aussi possible dans un objectif de sécurité de rendre obligatoire la veste ou les bottes puisque seul les gants et casques sont aujourd'hui obligatoire. Je pense enfin qu'un CT moto mis en place dans l'objectif de réduire les nuisances sonores serait là aussi non efficace. Les pots d'échappement seraient remis dans leur configuration d'origine le temps du contrôle. Pour ce qui est de la pollution, même constat mais j'ajouterai en complément que les 2RM font partie d'une solution intermédiaire pour réduire le congestionnement des villes face aux voitures. Un 2 roues en interfile consommera toujours moins qu'une voiture moteur tournant dans un bouchon. Il serait encore une fois préférable de renforcer les moyens de contrôles inopinés que d'imposer un contrôle technique peu efficace.

N° 935842 - Mise en application du CT

par :

28/06/2023 08:49

Est-il prévu une consultation des centres pour la date de mise en application du CT? A savoir, ne le mettre en application que dès que suffisamment de centres seront opérationnels au vu du nombre de véhicules à contrôler.



De même, le fait que le contrôleur soit conducteur moto avec un permis en vigueur? Si dérogation à prévoir, le délai donné?

Quel délai est proposé pour le passage du CT aux possesseurs de 2 RM à la mise en application si les conditions ne sont pas réunies pour la réalisation effective du CT pour tous?

N° 935844 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:51

Peut être faudrait il d'abord sanctionner les trottinettes et scooteur et faire respecter a ces deux roues motorisés les équipements de sécurité et les lieux de circulation (trottoir contre sens etc) et si ctm obligatoire les inclure aussi dans ce controle car il s'agit bien de deux roues motorisés qui eux sont largement trafiqué et dangereux sur la voie publique

Pour le ctm on vas faire payer toute une communauté pour quelques-uns qui de toute façon n'en tiendrons pas compte

N° 935845 - OUI au CT de nos routes qui ne cessent de se dégrader,certaines ressemblent plus à des chemins qu'à une route.

par :

28/06/2023 08:51

Depuis 30 ans nos routes se dégradent ,nos services publics sont démantelés dépecés et on est de plus en plus taxé.

Le grand vol des autoroutes est un bel exemple du pillage du bien commun.

Nos motos sont entretenues on s'en occupe , occupez vous des routes.

Non au racket de l'état avec le CT (on devrait dire de nos politiciens ou de leurs amis) .

N° 935848 - Je contrôle mon véhicule tous les jours

par :

28/06/2023 08:51

Bonjour

Motard depuis 20 ans, je contrôle mon véhicule presque tous les jours. J'aime ma moto, elle n'est pas qu'un utilitaire. Je veux qu'elle soit en bon état et je veux être en sécurité. Dès que j'ai le moindre doute je l'amène chez le concessionnaire.

Je suis totalement contre le contrôle technique régulier. Je roule parfois moins de 4000km / an alors Amener ma moto tous les 8000km pour un contrôle technique me paraît inutile au regard de l'attention quotidienne que je lui porte. Les études européennes ont d'ailleurs montrées que la défaillance technique d'un 2RM était extrêmement rarement la cause d'accident...

Un contrôle technique lors de la vente pourrait éventuellement faire sens d'un point de vu collectif.

N° 935849 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 08:51

Je doute de la qualification des contrôleurs !

La technique des 2 roues est une technique très particulière et suppose une connaissance accrue de ce domaine ce dont ne disposeront pas le personnel des centres de contrôle.

N° 935851 - Honteux

par :

28/06/2023 08:53

Motard depuis bientôt 30 ans, je roule en moyenne 30.000 km par sur plusieurs motos (3 actuellement) que j'entretiens régulièrement.

Mes motos sont en excellents états et je refuse de payer une vérification visuelle de mon véhicule. En revanche, je constate "visuellement " que l'état des routes se dégrade fortement ce qui nuit davantage à ma sécurité que l'état (bon) de mes motos.

Il est à noter que les accidents moto dû au mauvais état de celle-ci sont très faibles ; pourquoi ce contrôle ? Une rente financière ? Lobbying ?

Je suis scandalisé par cette obligation du ct 2 roues motorisés ; c'est totalement injuste !

N° 935852 - contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 08:53

bonjour , je suis motard et je n'ai en aucune façon besoin de quelqu'un pour me dire quand et comment je dois rouler en sécurité !

vous feriez mieux de faire passer un CONTROLE TECHNIQUE DES ROUTES !!! elles sont plus que dangereuses !!!

jamais je ne laisserai ma moto de 97 dans les mains d'une personne qui va donner de grand coup d'accélérateur dans le vide et la malmener .!!!!

nous sommes en France et l'Europe n'a pas dicté notre conduite ! ce contrôle a été supprimé pour être remis !! à quoi jouons nous ?

le conseil que je vous donne est de supprimer ce truc et de dire à l'Europe d'aller chier dans sa caisse ça lui fera des vacances !! laissez nous nos motos elles sont bichonnées !!!

N° 935854 - Non au racket

par :

28/06/2023 08:53

Encore une taxe supplémentaire pour enrichir les centres de contrôles techniques et l'état

N° 935855 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:53

Peut-être faudrait-il d'abord sanctionner les trotinettes et scooters et faire respecter à ces deux roues motorisés les équipements de sécurité et les lieux de circulation (trottoir contre sens etc) et si ctm obligatoire les inclure aussi dans ce contrôle car il s'agit bien de deux roues motorisés qui eux sont largement trafiqués et dangereux sur la voie publique

Pour le ctm on va faire payer toute une communauté pour quelques-uns qui de toute façon n'en tiendront pas compte

N° 935857 - Une taxe supplémentaire sans arguments cohérents

par :

28/06/2023 08:53

Ce contrôle technique ne va pas dans le bon sens c'est à dire celui de la sécurité et de la réduction des nuisances. Cela s'apparentera à une taxe supplémentaire pour contrôler ma moto parfaitement entretenue (pour faire écho à l'argument de la sécurité, les accidents moto résultants de l'état des véhicules sans presque inexistant).

Un autre point est celui du bruit, rine n'empêchera les fans de pots d'échappements bruits de les changer avant et après le contrôle (constat d'échec sur ce point dans d'autres pays comme l'Allemagne depuis plusieurs années).

Par contre investir pour entretenir les routes serait intéressant et aurait un impact plus significatif sur la sécurité. En conclusion dans le contexte actuel d'inflation cette nouvelle taxe sans réels arguments tangibles n'est pas la bienvenue...

N° 935858 - contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 08:54

bonjour , je suis motard et je n'ai en aucune façon besoin de quelqu'un pour me dire quand et comment je dois rouler en sécurité !

vous feriez mieux de faire passer un CONTROLE TECHNIQUE DES ROUTES !!! elles sont plus que dangereuses !!!

jamais je ne laisserai ma moto de 97 dans les mains d'une personne qui va donner de grand coup d'accélérateur dans le vide et la malmener .!!!!!!

nous sommes en france et l'europe n'a pas dicter notre conduite ! ce contrôle a été suprime pour etre remis !! a quoi jouons nous ?

le conseil que je vous donne est de supprimer ce truc et de dire a l'europe d'aller chier dans sa caisse ça lui fera des vacances !! laisser nous nos motos elles sont bichonnées !!!

N° 935859 - Gaspillage

par :

28/06/2023 08:54

Si c'est juste pour obtenir comme résultat que les motos fassent moins de bruit, ça ne sert à rien, car la plupart des motards sont capables de remettre en place le pot d'échappement d'origine pour aller passer un contrôle et de remettre leur échappement non homologué le lendemain ...

Si c'est pour améliorer la sécurité des motards, ça ne sert à rien non plus, car si un léger dysfonctionnement entraîne un risque minime, l'état des routes en France met clairement la vie des motards en danger !

N° 935860 - CT 2 roues inutile

par :

28/06/2023 08:54

J'ai lors du passage du permis appris à contrôler les éléments de sécurité qui sont visibles à l'œil nu, cela fait 20 ans que je l'applique et aucun problème.

Ma moto est entretenu tous les ans par un mécanicien passionné, si je néglige l'entretien de mon 2 roues, je suis le premier exposé.

Les chiffres officiels prouvent que ce CT est inutile, 0,3% des 2 roues accidentés présentent un défaut technique.... preuve que les motos sont entretenus.

Les 2 roues participent à la bonne fluidité du trafic et ne représentent que 0,5% des émissions de CO<sup>2</sup> du trafic routier.

Le mauvais état des routes est plus responsable des accidents de 2 roues.

Ce CT n'est qu'une façon supplémentaire de nous faire les poches, et prouve que le lobbying ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) sous couvert de faux argument,l'emporte sur le pragmatisme

N° 935862 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:54

La formation au permis de conduire prévoit déjà tous ces points de contrôle. Hors le non alignement des roues, le défaut d'angle de chasse, la dérive du cadre qui eux ont une incidence directe sur le comportement routier de la moto ne font pas partie des points de contrôle.

Pour sa sécurité, le motard vérifie très régulièrement l'état des freins, de l'éclairage au niveau des pneumatiques le motard la ressent des les premiers kilomètres et en responsable de sa sécurité les remplace.

Une fois de plus les politiques pénalisent les citoyens responsables, en excluant la population incivilisée.

Que les politiques prennent les véritables mesures de sécurité routière pour les motards, à savoir l'entretien des routes et des accotements.

N° 935863 - Contrôle technique véhicule deux roues.

par :

28/06/2023 08:55

Qui est le plus apte à vous dire que votre véhicule est dangereux?

Votre concessionnaire bien sûr, je propriétaire d'une KTM et chaque année, j'ai une révision, qui fait un bilan total de mon véhicule, il va falloir faire des choix, c'est soit le CT soit la révision il faut savoir que je fais moins de 6000km par an mais que je règle une révision pour un véhicule qui devrait faire 10000km par an. En fait je vais faire le Ct pour leur donner 50 €. Ma moto ne sera pas plus sûre.

Je n'ai jamais eu d'accident mais chaque fois que ça failli, c'était soit à cause de la chaussée ou soit à cause d'un autre véhicule.

C'est une nouvelle taxe pour avoir le droit de rouler.

Vous allez tuer la dernière liberté de notre pays.

N° 935864 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:55

Défavorable car moto entretenue chez le concessionnaire.

Pour mon quad qui n'est utilisé moins de 200 km par an, je me vois mal parcourir 60km

Ar pour présenter mon véhicule au contrôle. Il est hors de questions de le charger sur une

Remorque pour le faire contrôler, ce serait une double peine car le coût ne serait plus le même, simple question d'équité.

Qu'en est-il pour les motos d'enduro?

N° 935866 - Contrôle technique véhicule deux roues.

par :

28/06/2023 08:56

Qui est le plus apte à vous dire que votre véhicule est dangereux?

Votre concessionnaire bien sûr, je propriétaire d'une KTM et chaque année, j'ai une révision, qui fait un bilan total de mon véhicule, il va falloir faire des choix, c'est soit le CT soit la révision il faut savoir que je fais moins de 6000km par an mais que je règle une révision pour un véhicule qui devrait faire 10000km par an. En fait je vais faire le Ct pour leur donner 50 €. Ma moto ne sera pas plus sûre.

Je n'ai jamais eu d'accident mais chaque fois que ça failli, c'était soit à cause de la chaussée ou soit à cause d'un autre véhicule.

C'est une nouvelle taxe pour avoir le droit de rouler.

Vous allez tuer la dernière liberté de notre pays.

N° 935867 - on fait comment s'il n'y a pas de centre près de chez moi

par :

28/06/2023 08:56

On sait que la loi va passer, si elle inclus tous les deux, trois et quatre roues pourquoi pas (notamment les 50 CC ou les fils pendouillent et il manque la moitié du carénage...).

Le plus gros problème pour moi c'est comment fait-on s'il n'y a pas de centre contrôle technique à proximité de mon domicile?? devrais-je faire 30- 40- 50 km pour aller faire mon contrôle voir plus? A partir de quelle distance d'avec mon domicile la loi me permettra de déroger à la règle? Et s'il n'y a pas assez de centre en France et que l'on arrive pas à avoir de RDV? Le délai laissé pour passer la visite semble compliqué au vu des prises de paroles des représentants des centres de contrôle technique qui peinent à se former et à se fournir en matériel nécessaire au contrôle, vous aller nous forcer à rouler dans l'illégalité même si on accepte de faire la visite juste parce que les centres proche de chez nous serons ou débordés ou non équipés...

N° 935868 - Une taxe supplémentaire sans arguments cohérents

par :

28/06/2023 08:56

Ce contrôle technique ne va pas dans le bon sens c'est à dire celui de la sécurité et de la réduction des nuisances. Cela s'apparentera à une taxe supplémentaire pour contrôler ma moto parfaitement entretenue (pour faire écho à l'argument de la sécurité, les accidents moto résultants de l'état des véhicules sans presque inexistant).

Un autre point est celui du bruit, rine n'empêchera les fans de pots d'échappements bruits de les changer avant et après le contrôle (constat d'échec sur ce point dans d'autres pays comme l'Allemagne depuis plusieurs années).

Par contre investir pour entretenir les routes serait intéressant et aurait un impact plus significatif sur la sécurité. En conclusion dans le contexte actuel d'inflation cette nouvelle taxe sans réels arguments tangibles n'est pas la bienvenue...

N° 935869 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 08:56

Cette mise en place du CT moto est inutile et inadaptée.

Les concessionnaires moto sont bien plus aptes à contrôler les motos et le font déjà très bien.

Le faire tous les 3 ans est idiot la plus part des motards font moins de 6000 kms par an donc équivalent à un véhicule de collection alors le mettre tous les 5 ans en renouvellement. Encore un autre problème

je ne laisserai pas ma moto à une personne qui ne sait pas la manipuler.

Quant à la vérification des tambours il faudra les démonter ça prend du temps il faut quelqu'un de compétent ça me paraît pas réalisable.

N° 935870 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 08:56

Cela fait 40 ans que je fais de la moto et je n'ai pas eu besoin d'un contrôle technique pour vérifier mes motos. Occupez-vous de l'état des routes, c'est catastrophique, à la sortie de l'hiver les nids de poule causé par le gel étaient retouchés, maintenant même plus, les nids de poule dans les ronds points etc. alors STOP. Occupez-vous des routes. Les ralentisseurs (de plus en plus nombreux et en majorité, ILLEGAUX, oh les 3 associations, bougez vous, vite le conseil d'état ) placés sur des routes à 10%, placé à la sortie d'un virage en descente ( pente supérieure à 4%). STOP. Il y a bien d'autres

choses à faire que le CT pour notre sécurité. J'entends que c'est pour lutter contre la pollution sonore, entre autre (allez il faut environ 10 minutes pour changer un pot d'échappement) vous pensez que ceux qui roulent avec des pots non homologués ça va les déranger ? Ce CT n'est ni plus ni moins qu'un impôt supplémentaire, environ 50€ pour simplement regarder, c'est de l'arnaque. Je hais les 3 associations qui ont saisi le conseil d'état et je suis poli, en plus elles ne doivent rien connaître du monde de la moto. Ce CT c'est la porte ouverte pour bien d'autres: à quand un CT pour les vélos, vae, trottinettes, les remorques, les caravanes ? STOP STOP. Pour ce qui est des centres de CT, le personnel aura t'il le droit de monter, déplacer une moto s'il n'a pas le permis moto ? Et quid si la moto tombe ? Sa parole contre la nôtre ? Une moto n'est pas une voiture. Alors NON NON au CT MOTOS, faites plutôt confiance à la [association de motard] qui Eux connaissent le monde motards. ( pas comme ces 3 associations)

N° 935871 - Contre le contrôle technique des 2 roues.

par :

28/06/2023 08:57

Bonjour,

Je suis contre ce dispositif pour contrôler mon 2 roues, mon concessionnaire le fait très bien tous les ans lors de ma révision annuelle.

Parlons plutôt de l'état des routes qui deviennent des champs de mines.

Merci de prendre en compte mon avis.

N° 935872 - Ct moto inutile

par :

28/06/2023 08:57

\_Une partie de l'examen du permis moto impose la vérification des points de contrôle de la machine

\_ L'accidentologie en 2 roues n'est pas liée à des défaillances mécaniques

\_la problématique du niveau sonore des échappements ne sera pas résolue par ce contrôle également pour la pollution voir arguments de la [association de motard]

\_merci de rétablir la décote carte grise pour les 2 roues de plus de 10 ans

\_Merci de dédier une voie spécifique pour la circulation des 2 roues dans les grandes villes et leurs périphériques afin de mieux protéger ces usagers vulnérables.

\_un contrôle tous les 5 ans pour tous est suffisant un autocontrôle intermédiaire validé sur site gouvernement peut être organisé

Merci pour votre écoute

N° 935875 - Un coup d'épée dans l'eau... une fois encore.

par :

28/06/2023 08:58

Bonjour,

Motard depuis bientôt trente ans, je pense avoir un certain recul sur l'usage de ce type de véhicule pour dire toute mon incompréhension au sujet de cette nouvelle contrainte.

En tout premier lieu, et contrairement au message médiatique, il n'existe aucune obligation européenne de CT pour les 2RM, puisque des mesures alternatives peuvent être mises en place à la discrétion des états membres comme la Finlande ou le Danemark par exemple. Il peut s'agir notamment de renforcer les contrôles routiers afin de cibler au mieux les engins non conformes, en terme de bruit ou d'entretien.

Cette approche, certes plus coûteuse, reste cependant la plus efficace, et la moins injuste pour les usagers de 2RM qui, entretiennent correctement leur véhicule et ne comprennent pas l'utilité de ce contrôle technique.

L'immense majorité des motards ont en effet à cœur d'entretenir au mieux leur monture car ils ont conscience des conséquences physiques encourues en cas de défaillance mécanique.

En outre, la formation dispensée lors de l'examen du permis de conduire les motocyclettes est agréementée d'enseignements techniques, visant à connaître les différents éléments mécaniques, à les surveiller notamment en terme d'usure, et à en assurer l'entretien.

Pour avoir suivi de près la genèse et les différents épisodes ayant abouti à cette mise en place du CT 2RM, le lobbying exercé par les trois associations "[association]", "[association]" et "[association]", a manqué sa cible, et cette contrainte qui va peser sur l'ensemble des usagers de 2RM n'apportera aucune solution aux problématiques soulevées par ces trois associations.

En effet, si la quasi-totalité des motards se soumettra, de mauvaise grâce certes, à cette énième contrainte, les "fauteurs de troubles" sonores continueront à œuvrer en toute impunité, sans se soucier ce contrôle technique, pas plus que d'une assurance ou d'un BSR. Et nos forces de l'ordre n'essaieront pas d'intercepter ces usagers, l'heure n'étant pas à la fermeté qui peut conduire à l'accident, aux émeutes, etc...

Or donc, ce seront toujours les mêmes qui, subiront les contraintes, régleront cette facture supplémentaire, et constateront, désabusés, que d'autres s'en exonèrent allègrement ...

C'est en cela que je considère, et je ne suis pas le seul que ce CT 2RM manquera sa cible pour tout ou partie.

Concernant le CT à proprement parler, vous négligez un aspect central de la pratique motarde, à savoir l'attachement à leur monture assez développé chez certains usagers, d'où beaucoup de personnalisation stylistique notamment, ou d'équipements divers et variés. A titre personnel, il est hors de question qu'une personne monte sur ma moto même pour pratiquer ce contrôle, comme les opérateurs peuvent le faire avec les autres types de véhicules. Je préfère renoncer purement et simplement à cette pratique, synonyme de plaisir et de liberté, telles que je les aie connus il y a trente ans de cela.

Par ailleurs, la communication entre le ministre des transports et la [association de motard], a mis en évidence la reconnaissance par ce ministre de l'infinitésimalité des causes techniques et/ou mécaniques dans l'accidentalité des 2RM, là encore on constate l'inadéquation entre le but affiché et les réalités statistiques.

En revanche, il n'a pas été évoqué l'état ou l'entretien des routes et autres infrastructures qui elles, entre nids de poules, chaussées dégradées, raccords goudronnés "serpentins" et autres aberrations de signalisation, d'obstacles dangereux, de ralentisseurs non conformes...(liste non exhaustive), sont la cause d'accidents impliquant d'avantage les 2RM... Dans le même registre, quid des poids lourds épandeurs de gazole dans les ronds-points...?

Ces questions et tant d'autres qui auraient pu faire avancer le débat sur l'accidentalité des 2RM sont hélas sans réponses... Ont-elles seulement été abordées...?

Pour conclure cette "participation", sans grand espoir de ma part, je ferai preuve d'objectivité en reconnaissant une utilité possible à un CT pour les 2RM lors d'une vente d'un véhicule d'occasion, qui permettrait peut-être d'éviter la cession d'un véhicule non conforme voire dangereux, et de s'assurer a minima d'un entretien réalisé sur les éléments-clés impliquant la sécurité, la pollution,...

Comme je le disais en introduction, c'est un motard avec bientôt trente ans d'expérience qui a pris le temps de participer à votre concertation. J'ai possédé plus d'une vingtaine de motos, des neuves comme c'est le cas actuellement, mais également des anciennes voire très anciennes motos. Jamais je n'ai connu de problème mécanique accidentogène au cours de ces trente années. Ces véhicules ont toujours été entretenus avec soin, et les éléments de sécurité tout particulièrement. Au cours de ces trente années de pratique, j'ai eu deux accidents, un premier en agglomération causé par un automobiliste ayant freiné volontairement sans raison devant moi (queue de poisson), et un second suite à une collision avec un animal sauvage en montagne.

Ces deux sinistres, sans grande conséquence physique, n'ont jamais été causé par une quelconque défaillance mécanique...

N° 935879 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

28/06/2023 08:59

Pour quelles raisons ne pas avoir utilisé les services des garages agréés constructeur pour réaliser ces contrôles techniques ?

N° 935880 - Contre le contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 08:59

les contrôles cités dans le décret sont déjà réalisés par les concessionnaires ou les ateliers indépendants (exemple Doc biker qui réalise 69 contrôles lors d'une révision ou d'une intervention) et ILS SONT GRATUIT. Les véhicules en mauvais état ou servant à faire des rodéos, donc générant des nuisances sonores, ne verront jamais un centre de contrôle technique !

Ce dispositif ne règle ni la question du bruit, on peut changer un pot d'échappement en 5 minutes, ni l'accidentologie des 2 roues dû majoritairement à l'état de la chaussée (il suffit de se balader à Paris pour constater cette dégradation).

Pourquoi payer 50 euros pour un contrôle inutile, et déjà effectué par les motards et les ateliers indépendants ou des concessions. Ne serait-il pas plus intelligent de consulter le carnet d'entretien du véhicule et de rendre la mise à jour de ce dernier obligatoire ?

enfin la prime de reconversion promis pour l'achat d'un véhicule propre (électrique ?) est une vaste fumisterie. Une moto de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> coûte dans les 30.000 euros. Si l'on déduit les 6000 euros de prime, le prix d'achat de ce véhicule est de 24.000 euros soit le prix d'une 1200 à essence neuve.

N° 935881 - on fait comment s'il n'y a pas de centre près de chez moi

par :

28/06/2023 08:59

On sait que la loi va passer, si elle inclus tous les deux, trois et quatre roues pourquoi pas (notamment les 50 CC ou les fils pendouillent et il manque la moitié du carénage...).

Le plus gros problème pour moi c'est comment fait-on s'il n'y a pas de centre contrôle technique à proximité de mon domicile?? devrais-je faire 30- 40- 50 km pour aller faire mon contrôle voir plus? A partir de quelle distance d'avec mon domicile la loi me permettra de déroger à la règle? Et s'il n'y a pas assez de centre en France et que l'on arrive pas à avoir de RDV? Le délai laissé pour passer la visite semble compliqué au vu des prises de paroles des représentants des centres de contrôle technique qui peinent à se former et à se fournir en matériel nécessaire au contrôle, vous aller nous forcer à rouler dans l'illégalité même si on accepte de faire la visite juste parce que les centres proche de chez nous seront ou débordés ou non équipés...

N° 935882 - Monsieur



par :

28/06/2023 08:59

Messieurs,

Je suis processeur d'un deux roues depuis 10 ans et donc ameme d'analyser la situation des motards.

La moto est un véhicule sans carrosserie,ce qui amène deux réflexions

- l'absence de carrosserie nous permet a tout Moment et tout le tps de visualiser certains éléments de sécurité,freins,amortisseurs, direction, pneus, fuites,etc

Cela entraîne une prise de conscience immédiate de son état et des risques

immédiatement encourus contrairement à un véhicule carrossé ou l'usure,la casse ou le mauvais entretien est caché .

C'est pourquoi les motards sont beaucoup plus conscient des problèmes et risques de l'utilisation de leur véhicule

- l'absence de carrosserie ne donne pas ce sentiment de sécurité que l'on peut ressentir dans une voiture

Ce fait, fait du motard un conducteur beaucoup conscient du danger et beaucoup plus responsable quant à sa sécurité.

La nuisance sonore des deux roues est réelle pour certains vehicules,

Prioritairement les cyclomoteurs

De petite cylindre,et donc peu puissant,leurs utilisateurs cherche a optimiser ou augmenter celle ci par l'adjonction de multiples accessoires causant des nuisances sonores évidente

Les motos de plus de 125 cm\* ,plus puissantes de fait, n'ont pas besoin de ce genre de bidouillage qui effectivement peuvent diminuerl sa sécurité du véhicule et augmenter sa nuisance.

Ce constat montre qu'il est beaucoup plus coherent de mieux contrôle les petites cylindrées,moins de 125cm\*,que le contraire.

Un cas particulier concernant la marque Harley Davidson qui semble avoir un passe droit concernant la nuisance sonore ,???

Pour finir

, Les deux ont une périodicité d'entretien,donc de visite chez un spécialiste, beaucoup plus court que les voitures,,de ce fait elles sont vues et évaluées très souvent par des professionnels ce qui posent donc la nécessité d'un controle supplémentaire obligatoire

Il y aurait pas mal d'autres choses à dire sur la nécessité d'un réseau routier beaucoup plus entretenu pour ne pas mettre en danger les utilisateurs de deux roues beaucoup plus sensible à la qualité des infrastructures

Quid également du rapport personne transportée/pollution et de celui de la mon création de bouchon,donc de pollution.

N° 935884 - Contrôle Technique moto

par :

28/06/2023 09:00

Aucun intérêt.

Le motard prend soin de la sécurité de son deux roues. Il en va de sa sécurité. D'autant qu'un contrôle technique est effectué tous les ans par le concessionnaire dans le cadre de sa visite annuelle.

Un contrôle visuel est une blague. C'est juste une taxe en plus (dans un contexte économique déjà difficile) soutenu par des loby écolos qui prônent l'électrique (qui n'est pas si vertueux que ça si l'on prend en compte l'extraction des minerais, la fabrication et le recyclage (si il y a??)

Le vrai investissement pour la sécurité doit se faire sur l'état des routes les trous qui se forment avec le temps peuvent être, pour le coup, meurtriers..

Bien cordialement,

N° 935886 - Non au CT moto

par :

28/06/2023 09:01

1-Les accidents de moto ne sont là plupart du temps pas liés à l'état du véhicule mais plutôt aux autres usagers (téléphone etc..) et aussi surtout à l'état des routes (dégradées, revêtements glissants, sable, gravillons etc..) 2-Côté bruits (pot) le CT en Allemagne (il existe depuis plus de 25 ans) n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains.

3-Qu'en est il de l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » proche ? Il y aura peu de centre homologués et l'éloignement va poser problème (surtout en cyclo !)

4-A moto nous effectuons déjà les contrôles de sécurité que nous avons appris au permis (entre autre)

5-Ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT !!

6-La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports

7-Je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur moto qu'à un CT...

N° 935891 - Monsieur

par :

28/06/2023 09:02

Messieurs,

Je suis processeur d'un deux roues depuis 10 ans et donc ameme d'analyser la situation des motards.

La moto est un véhicule sans carrosserie,ce qui amène deux réflexions

- l'absence de carrosserie nous permet a tout Moment et tout le tps de visualiser certains éléments de sécurité,freins,amortisseurs, direction, pneus, fuites,etc

Cela entraîne une prise de conscience immédiate de son état et des risques

immédiatement encourus contrairement à un véhicule carrossé ou l'usure,la casse ou le mauvais entretien est caché .

C'est pourquoi les motards sont beaucoup plus conscient des problèmes et risques de l'utilisation de leur véhicule

- l'absence de carrosserie ne donne pas ce sentiment de sécurité que l'on peut ressentir dans une voiture

Ce fait, fait du motard un conducteur beaucoup conscient du danger et beaucoup plus responsable quant à sa sécurité.

La nuisance sonore des deux roues est réelle pour certains vehicules,

Prioritairement les cyclomoteurs

De petite cylindre,et donc peu puissant,leurs utilisateurs cherche a optimiser ou augmenter celle ci par l'adjonction de multiples accessoires causant des nuisances sonores évidente

Les motos de plus de 125 cm\* ,plus puissantes de fait, n'ont pas besoin de ce genre de bidouillage qui effectivement peuvent diminuer sa sécurité du véhicule et augmenter sa nuisance.

Ce constat montre qu'il est beaucoup plus coherent de mieux contrôler les petites cylindrées,moins de 125cm\*,que le contraire.

Un cas particulier concernant la marque Harley Davidson qui semble avoir un passe droit concernant la nuisance sonore ,???

Pour finir

, Les deux ont une périodicité d'entretien,done de visite chez un spécialiste, beaucoup plus court que les voitures,,de ce fait elles sont vues et évaluées très souvent par des professionnels ce qui posent donc la nécessité d'un controle supplémentaire obligatoire

Il y aurait pas mal d'autres choses à dire sur la nécessité d'un réseau routier beaucoup plus entretenu pour ne pas mettre en danger les utilisateurs de deux roues beaucoup plus sensible à la qualité des infrastructures

Quid également du rapport personne transportée/pollution et de celui de la mon création de bouchon, donc de pollution.

N° 935892 - Contre le contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 09:02

les contrôles cités dans le décret sont déjà réalisés par les concessionnaires ou les ateliers indépendants (exemple Doc biker qui réalise 69 contrôles lors d'une révision ou d'une intervention) et ILS SONT GRATUIT. Les véhicules en mauvais état ou servant à faire des rodéos, donc générant des nuisances sonores, ne verront jamais un centre de contrôle technique !

Ce dispositif ne règle ni la question du bruit, on peut changer un pot d'échappement en 5 minutes, ni l'accidentologie des 2 roues dû majoritairement à l'état de la chaussée (il suffit de se balader à Paris pour constater cette dégradation).

Pourquoi payer 50 euros pour un contrôle inutile, et déjà effectué par les motards et les ateliers indépendants ou des concessions. Ne serait-il pas plus intelligent de consulter le carnet d'entretien du véhicule et de rendre la mise à jour de ce dernier obligatoire ?

enfin la prime de reconversion promis pour l'achat d'un véhicule propre (électrique ?) est une vaste fumisterie. Une moto de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> coûte dans les 30.000 euros. Si l'on déduit les 6000 euros de prime, le prix d'achat de ce véhicule est de 24.000 euros soit le prix d'une 1200 à essence neuve.

N° 935895 - Contrôle technique ? Inutile !

par :

28/06/2023 09:04

Le contrôle technique des véhicules est une pratique courante dans de nombreux pays, conçue pour garantir la sécurité routière et la fiabilité des véhicules en circulation. Cependant, lorsqu'il s'agit de deux-roues motorisés tels que les motos et les scooters, il est justifiable d'affirmer que le contrôle technique est inutile.

Les deux-roues motorisés sont généralement utilisés pour des trajets plus courts et moins fréquents que les voitures. De plus, les motocyclistes ont tendance à être plus prudents et conscients de leur vulnérabilité sur la route. Ces facteurs contribuent à des taux d'accidents relativement plus bas pour les deux-roues motorisés par rapport aux voitures. Par conséquent, la nécessité d'un contrôle technique pour améliorer la sécurité des motos et des scooters peut être remise en question.

Comparés aux voitures, les deux-roues motorisés sont mécaniquement plus simples et moins sujets à des dysfonctionnements complexes. Les motos et les scooters sont généralement équipés de moteurs à quatre temps, qui nécessitent moins d'entretien que les moteurs des voitures. La plupart des pannes courantes, comme les problèmes de démarrage ou les défaillances électriques, peuvent être facilement détectées et réparées par les propriétaires eux-mêmes ou par des mécaniciens

locaux spécialisés. Un contrôle technique n'apporterait donc pas d'avantages significatifs en termes de détection des problèmes mécaniques.

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de ces véhicules. Outre les frais de contrôle, il faudrait également prendre en compte les dépenses liées aux éventuelles réparations et modifications nécessaires pour se conformer aux normes de sécurité. Cela pourrait créer une charge financière injustifiée pour de nombreux conducteurs, en particulier ceux qui dépendent des deux-roues motorisés pour leur moyen de transport quotidien. De plus, l'accès à des centres de contrôle technique agréés pourrait être limité, en particulier dans les zones rurales, ce qui rendrait le processus encore plus contraignant pour les propriétaires de deux-roues. De plus, il faudrait exiger le permis moto pour l'ensemble des contrôleurs - je ne laisse personne utiliser ma moto, ce n'est un contrôleur lambda, qui plus est sans permis moto, qui aura cet honneur.

Plutôt que de se concentrer sur un contrôle technique pour les deux-roues motorisés, il serait plus judicieux de promouvoir des mesures de sécurité alternatives et plus efficaces. Cela pourrait inclure des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, des programmes de formation avancée pour les motocyclistes, et l'amélioration de l'infrastructure routière pour mieux prendre en compte les besoins des conducteurs de 2RM.

Les propriétaires de deux-roues motorisés ont la responsabilité individuelle de s'assurer que leur véhicule est en bon état de fonctionnement et sécuritaire. Ils sont incités à effectuer régulièrement l'entretien de leur moto ou scooter pour leur propre sécurité. Imposer un contrôle technique supplémentaire pourrait être perçu comme un manque de confiance envers les conducteurs et une intrusion inutile dans leur responsabilité personnelle.

Les deux-roues motorisés sont souvent considérés comme une alternative plus écologique aux voitures, car ils consomment moins de carburant et émettent moins de gaz à effet de serre. En imposant un contrôle technique pour les motos et les scooters, cela pourrait entraîner une augmentation de la pollution due à la mise au rebut prématurée de véhicules encore fonctionnels, mais qui ne répondent pas aux nouvelles normes techniques. Cette mesure pourrait donc avoir un impact négatif sur l'environnement.

Dans l'ensemble, le contrôle technique pour les deux-roues motorisés est une charge administrative superflue. Les statistiques de sécurité, la simplicité mécanique, les coûts supplémentaires, l'accessibilité limitée, l'efficacité des mesures alternatives et la responsabilité individuelle sont autant de raisons pour lesquelles le contrôle technique n'est pas nécessaire pour ces véhicules. Il est important de prendre en compte les particularités des motos et des scooters et d'opter pour des approches plus adaptées pour améliorer la sécurité routière et l'entretien des deux-roues motorisés.

A bon entendeur.

N° 935897 - Honteux!!

par :

28/06/2023 09:05

Encore un racket de plus de la part du gouvernement qui, au lieu de se concentrer sur les mesures alternatives possibles et prévues par l'UE (formation, prévention, état des routes...) cède aux sirènes des lobbies de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et compagnie pour imposer une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité routière des 2 roues. Moi en tous cas, je refuserai ce nouveau DIKTAT et ma moto n'ira jamais au CT.

N° 935898 - Ct motos : commentaires

par :

28/06/2023 09:05

- Le contrôle est-il fondé sur une accidentologie prouvée par des études et liée à un mauvais état des deux roues motorisés ?

- Si oui, qu'en est-il des 50cm<sup>3</sup> souvent en très mauvais état et très bruyants circulant sur les routes ? Ils sont possédés par des jeunes, leur vie vaudrait le coup de les inclure dans le CT si la raison de sa mise en place est l'accidentologie.

- y a t-il de prévu des études à court et à moyen terme sur les bienfaits de ce contrôle technique ?

- Hormis les émissions et le contrôle sonore (certains vont simplement remettre leur chicane pour le contrôle), les contrôles visuels sont effectués avant chaque sortie d'un deux roue motorisé par le motard (c'est ce qui est enseigné pour le passage du permis A2 et rappelé lors de la passerelle vers le A : on peut donc se demander à quoi il sert. Les motards ont des familles et tiennent à leur vie. Cela veut dire aussi que cette partie du permis de conduire ne sert à rien. Cela remet en cause le permis de conduire A2 et A.

- les agents des centres de contrôle ont ils leur permis A? Même en concession, ne serait-ce que pour toucher une moto, il est nécessaire d'être détenteur de ce permis... une moto étant sur deux roues et pas 4, il risque d'y avoir des soucis (chute, mauvais positionnement etc) aboutissant à des plaintes diverses et variées. Comment justifier de confier sa moto à une personne n'ayant pas le permis nécessaire à sa manipulation?

- Freinage ? Pour sauver une vie les freins sont plus importants que le son émis par un échappement : je ne l'ai pas vu dans les points de contrôle. Pour la somme envisagée du coût du contrôle, un contrôle plus sérieux est indispensable! Lors du passage du permis, une fois de plus, tout ceci est enseigné.

N° 935899 - Absence d'équipement d'origine sur les cyclomoteurs anciens

par :

28/06/2023 09:05

Nombre de cyclomoteurs anciens ont été homologués sans compteur, ni clignotant, ni rétroviseur. Cette absence, conforme à l'homologation du véhicule, n'apparaît pas comme clairement autorisée dans le texte.

Il en va de même pour les dispositifs de freinage à patins.

N° 935901 - Contrôle technique ? Inutile !

par :

28/06/2023 09:06

Le contrôle technique des véhicules est une pratique courante dans de nombreux pays, conçue pour garantir la sécurité routière et la fiabilité des véhicules en circulation. Cependant, lorsqu'il s'agit de deux-roues motorisés tels que les motos et les scooters, il est justifiable d'affirmer que le contrôle technique est inutile.

Les deux-roues motorisés sont généralement utilisés pour des trajets plus courts et moins fréquents que les voitures. De plus, les motocyclistes ont tendance à être plus prudents et conscients de leur vulnérabilité sur la route. Ces facteurs contribuent à des taux d'accidents relativement plus bas pour les deux-roues motorisés par rapport aux voitures. Par conséquent, la nécessité d'un contrôle technique pour améliorer la sécurité des motos et des scooters peut être remise en question.

Comparés aux voitures, les deux-roues motorisés sont mécaniquement plus simples et moins sujets à des dysfonctionnements complexes. Les motos et les scooters sont généralement équipés de moteurs à quatre temps, qui nécessitent moins d'entretien que les moteurs des voitures. La plupart des pannes courantes, comme les problèmes de démarrage ou les défaillances électriques, peuvent être facilement détectées et réparées par les propriétaires eux-mêmes ou par des mécaniciens locaux spécialisés. Un contrôle technique n'apporterait donc pas d'avantages significatifs en termes de détection des problèmes mécaniques.

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de ces véhicules. Outre les frais de contrôle, il faudrait également prendre en compte les dépenses liées aux éventuelles réparations et modifications nécessaires pour se conformer aux normes de sécurité. Cela pourrait créer une charge financière injustifiée pour de nombreux conducteurs, en particulier ceux qui dépendent des deux-roues motorisés pour leur moyen de transport quotidien. De plus, l'accès à des centres de contrôle technique agréés pourrait être limité, en particulier dans les zones rurales, ce qui rendrait le processus encore plus contraignant pour les propriétaires de deux-roues. De plus, il faudrait exiger le permis moto pour l'ensemble des contrôleurs - je ne laisse personne utiliser ma moto, ce n'est un contrôleur lambda, qui plus est sans permis moto, qui aura cet honneur.

Plutôt que de se concentrer sur un contrôle technique pour les deux-roues motorisés, il serait plus judicieux de promouvoir des mesures de sécurité alternatives et plus efficaces. Cela pourrait inclure des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, des programmes de formation avancée pour les motocyclistes, et l'amélioration de l'infrastructure routière pour mieux prendre en compte les besoins des conducteurs de 2RM.

Les propriétaires de deux-roues motorisés ont la responsabilité individuelle de s'assurer que leur véhicule est en bon état de fonctionnement et sécuritaire. Ils sont incités à effectuer régulièrement l'entretien de leur moto ou scooter pour leur propre sécurité. Imposer un contrôle technique supplémentaire pourrait être perçu comme un manque de confiance envers les conducteurs et une intrusion inutile dans leur responsabilité personnelle.

Les deux-roues motorisés sont souvent considérés comme une alternative plus écologique aux voitures, car ils consomment moins de carburant et émettent moins de gaz à effet de serre. En imposant un contrôle technique pour les motos et les scooters, cela pourrait entraîner une augmentation de la pollution due à la mise au rebut prématurée de véhicules encore fonctionnels, mais qui ne répondent pas aux nouvelles normes techniques. Cette mesure pourrait donc avoir un impact négatif sur l'environnement.

Dans l'ensemble, le contrôle technique pour les deux-roues motorisés est une charge administrative superflue. Les statistiques de sécurité, la simplicité mécanique, les coûts supplémentaires, l'accessibilité limitée, l'efficacité des mesures alternatives et la responsabilité individuelle sont autant de raisons pour lesquelles le contrôle technique n'est pas nécessaire pour ces véhicules. Il est important de prendre en compte les particularités des motos et des scooters et d'opter pour des approches plus adaptées pour améliorer la sécurité routière et l'entretien des deux-roues motorisés.

A bon entendre.

N° 935907 - Contrôle technique véhicules motorisés à deux roues

par :

28/06/2023 09:07

Bonjour,

J'utilise une moto depuis maintenant 3ans en région parisienne, pour des questions de sécurité et d'entretien, ma moto passe à minima 1 fois par an au garage.

Nota : ma moto a été achetée neuve en 2020 et je ne fais que des trajets domicile travail (2000-3000km/an maximum).

J'estime que les concessionnaires et réparateurs 2roues sont tous des passionnés et des professionnels du 2 roues. J'ai évidemment une confiance absolue dans leurs recommandations et réparation. Cette confiance s'est créée lors des différents passages en concession ou au garage. A ce jour je préfère largement déposer ma moto en concession/garage que dans un centre de contrôle technique mal équipée et préparer pour vérifier mon véhicule.

Comme tous les motards j'ai été sensibilisé à l'entretien de la moto (code spécial moto, cours de conduite en moto école, instructeurs moto école, rencontre avec d'autres motards, ...). A l'inverse d'un automobiliste le motard sait qu'il se met en danger si il roule avec une moto non conforme. Mettre un contrôle technique pour des questions de bruit des moto ne me semble pas adapter les gens déposeront leur pot bruyant remettront le pot d'origine et passeront le contrôle technique sans problème.

Je n'ai pas le sentiment que les accidents de 2 roues soient principalement lié à l'état du véhicule mais bien aux comportements des l'ensemble des automobilistes. On ne change pas le comportement des gens à l'aide d'un contrôle technique. On change le comportement des gens via des formations, de la sensibilisation ou des stages de conduite (comme peut le faire la gendarmerie).

Toutes ces raisons et bien d'autres me font penser que le CT des deux roues n'est pas une bonne manière d'assurer la fiabilité des deux roues.

J'ai principalement l'impression que c'est une manière de plus de taxer les utilisateurs de 2 roues qui sont par ailleurs déjà bien taxé (assurance plus chère, parking payant sur paris, équipement moto, contrôle et entretien annuel de sa bécane).

Je ne comprends d'ailleurs pas cette démarche car les 2 roues pollue moins et prennent bien moins de place que les automobiles du type SUV ou 4x4.

N° 935909 - Non au CT.

par :

28/06/2023 09:07

Encore un racket de plus de la part du gouvernement qui, au lieu de se concentrer sur les mesures alternatives possibles et prévues par l'UE (formation, prévention, état des routes...) cède aux sirènes des lobbies de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et compagnie pour imposer une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité routière des 2 roues. Moi en tous cas, je refuserai ce nouveau DIKTAT et ma moto n'ira jamais au CT.

N° 935911 - Ct non cohérent

par :

28/06/2023 09:07

Bonjour

Le ct n est pas la priorité, l'état des routes oui, vous avez beau avoir un 2 roue en bon état, sur des mauvaises routes rien n y fait.

Le 2 roue est une passion, tout comme le vélo donc on ne roule pas avec des poubelles

N° 935912 - Contre

par :

28/06/2023 09:08

L'intérêt d'un CT moto est purement une question de fric, surtout au tarif prévu qui est aberrant pour le peu de contrôle effectué sur les motos, sachant que tout bon motard qui se respecte fait déjà les contrôles par lui-même si il veut rester en vie .

&#9996;&#65039;

N° 935914 - Contrôle technique des véhicules à deux ou trois roues

par :

28/06/2023 09:08

Contrôle inutile, les utilisateurs de ce type de véhicule sont obligés d'entretenir correctement leurs véhicules au risque de subir des dommages corporels même à basse vitesse.

Le taux d'accident lié à l'entretien de ces véhicules est très bas.

N° 935916 - Un contrôle redondant

par :

28/06/2023 09:09

Le proverbe est connu et pratiqué par plus de 75% des possesseurs de motocyclette de 125cm<sup>3</sup> et plus: ils ménagent leur monture pour pouvoir voyager (peu importe la distance).

Mettre en place un contrôle périodique sert surtout à diminuer le nombre de véhicules: ceux qui ne roulent pas plus 2000km par an vont voir là une raison de revendre leur véhicule, et ceux qui ont plusieurs véhicules seront aussi poussés à se débarrasser du ou des véhicules qui sont les moins utilisés (passer un CT pour une moto qui sort du garage 3 à 4 fois par an...).

Oui, si TOUS les véhicules à 2-3-4 roues sont contrôlés, la mise en conformité des véhicules défectueux deviendra presque incontournable... Mais quid des usagers qui décideront de ne pas y aller? Il y a déjà plein de véhicules sans CT sur la route: les contrôles routiers vont augmenter? Pourquoi alors juste ne pas augmenter ces contrôles sur la voie publique, avec plus d'agents, et des mesures plus détaillées et suivies?

Il est facile en ville, avec les vitesses réduites, de distinguer un véhicule suspect (par son bruit ou/et son aspect général).

Fini la tolérance sur les scooters en roue arrière et silencieux vidé?

Commencez déjà par contrôler et sanctionner les usagers qui n'ont pas un équipement réglementaire, et ensuite venez me parler du CT.

En 3 ans, j'ai été victime de 3 accrochages, tous dûs au mauvais comportement de la partie adverse. Ce n'est pas un CT qui change la donne.

Pour mettre en place un CT pour les 2-3-4, il faudrait augmenter le nombre des centres de contrôle: il y a déjà des délais pour effectuer un CT VL (une semaine mini entre la prise de RdV et l'examen).

Et augmenter le nombre de personnes: au vu des différences de géométrie des véhicules et leur instabilité en position de roulage si leur vitesse est nulle, il faudrait en permanence une personne pour tenir le véhicule.

Une dernière remarque: il n'y a pas assez d'agents pour verbaliser tous les véhicules de faible cylindrée qui sont aujourd'hui non-conformes à la réglementation en vigueur, et qui circulent.

N° 935919 - CT 2RM

par :

28/06/2023 09:10



Pour ma part, je roule en grosse cylindrée (1200 Diavel) et dans le plan d'entretien de celle-ci il est prévu une vidange par an, elle passe donc tout les ans par la case concession tout les ans, elle est donc contrôlée tout les ans. Cela me coûte déjà 200€ par ans hors pièces d'usure à renouveler. Tout les motards que je fréquente font la même chose que moi concernant leurs machines. Tout les motards ont conscience qu'une moto mal entretenue peut conduire vers une issue fatale. Je ne crois pas en la nécessité d'un contrôle technique pour les motos, je crois en la nécessité d'avoir des infrastructures routières plus sécurisantes et surtout un comportement des automobilistes plus concentrés sur leur conduite que sur leur smartphone. Le motard est fragile et il en est conscient. Un dernier point, si vous souhaitez réellement améliorer la sécurité des motards, faites en sorte de faire baisser le prix des équipements de sécurité (casque, gilet Airbag, gants, combinaisons, bottes ... ) au lieu de nous demander de payer un contrôle technique inutile.

Sachez que le conducteur de 2 roues qui roule actuellement avec une épave ou n'importe comment avec sa moto ne se présentera pas au contrôle et n'a peut-être même pas de permis, c'est devenu une norme chez certains conducteurs. Vous vous trompez de cible !

Cordialement

N° 935923 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

28/06/2023 09:10

Bonjour, le contrôle des 2 roues n'a pas de sens pour moi, j'ai une moto entretenue, conforme, je n'imagine pas prendre le risque de rouler en 2 roues sans un véhicule en parfait état de fonctionnement car ma vie en dépend. Par contre l'état des routes parfois déplorables et les barrières de sécurités non doublées sont mortelles. Si quand bien même le CT moto est en place, je ne comprend pas non plus pourquoi pas les 50cm3 ? Ce sont eux les plus bruyants et les moins entretenus !!! Bien souvent trafiqués.

Bien cordialement.

N° 935927 - Utilité du CT

par :

28/06/2023 09:13

Quel va être l'impact du CT des 2 roues, étant donné que:

- l'état de sécurité des 2 roues n'intervient que très peu dans les causes des accidents, contrairement à l'état et l'entretien de nos infrastructures routières qui elles, représentent plus de 30 % des accidents.

- je fais bien moins confiance au CT qu'à mon concessionnaire, qui lui, connaît parfaitement ma machine, puisqu'en plus il fait tout l'entretien périodique (au moins 1 fois par an), même si cela est assez coûteux. En effet, pour conserver la garantie, bricolage interdit!

- l'union Européenne n'impose pas le CT, elle réclame des mesures ( propositions [association de motard]). Tout ceci est amené par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], qui voit là une mane financière importante.

N° 935928 - contre technique moto

par :

28/06/2023 09:13

Je suis motard depuis 40 ans et il ne me viendrait pas à l'idée de prendre ma moto sans en vérifier les points stratégiques :

freins

pneus

amortisseurs

direction

tout cela prends 30 secondes

Je suis persuadé que je ne suis pas un cas unique (les statistiques accidents moto le prouvent)

En revanche des contrôles routiers plus sévères pour les motos bruyantes et polluantes seraient les bienvenues

N° 935930 - CT MOTO

par :

28/06/2023 09:13

Nous sommes asphyxiés par les taxes en tous genres, le CT moto en rajoute alors que nous savons entretenir nos engins (le permis nous apprend cela) et que l'état des 2 roues est responsable d'une infime partie des sinistres. Le ct n'empêchera pas les motards de se faire décapiter par les barrières de sécurité, de tomber sur un nid de poule ou de se faire couper la route par un imprudent. En revanche pour engraisser [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], tout va bien.

Ma carte d'électeur attend bien au chaud dans mon porte feuille.

N° 935931 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 09:15

le contrôle technique moto n'est pas nécessaire et n'est qu'une excuse pour que des entreprises [réseau de contrôle technique] et autre gagne encore plus d'argent, car chaque conducteur de moto est conscient de la dangerosité d'un mauvais fonctionnement de sa machine, risque mortel.

le contrôle technique va créer des tensions majeurs dans les centres de contrôle, en effet une moto n'est pas une voiture, une moto pour son propriétaire et une machine de loisir et de liberté, pour ma part, il est hors de question de laisser ma moto a un individu lambda d'un centre de contrôle technique, il ne la toucheras pas sinon ca va mal ce passer, soit il accepte ma présence et me dit quoi faire.

je suis absolument contre le contrôle technique, cela fait 30ans que je conduit un deux roue et je n'ai jamais eu de problème technique sur mes motos, j'ai plus rencontré des route a problème ( trou, goudrons en mauvaise état, gravillons, barrière de sécurité très dangereuse...etc.)

avant de faire un CT pour les 2 RM, faites un état des routes

un motard de 58 ans

N° 935932 - Non au CT

par :

28/06/2023 09:15

Non à ce racket supplémentaire diligenté par l'Etat sous la pression des lobbies comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]! Le but n'est pas la sécurité des deux roues, dont l'Etat se fout comme de l'an 40! Le but est le pognon, rien que le pognon!!

Que l'état se préoccupe de l'Etat de nos routes, des problèmes des glissières de sécurité, de la formation, de la prévention, toutes mesures alternatives qui auraient pu se développer à la place du CT!

Moi en tous cas, je ne céderai pas à ce racket de trop! Ma moto roulera sans CT!!

N° 935933 - Le CT pour les 2 roues est inutile

par :

28/06/2023 09:15

Les accidents ne sont que très rarement dus à une défaillance technique car les motards vérifient déjà eux même leurs véhicules très régulièrement (comme indiqué au permis)

De plus les mesures anti bruit seront trop facilement contournables pour être efficaces.

C'est donc juste un moyen de satisfaire des lobby tout en prenant de l'argent (tva entre autre) au passage.

Mesure INUTILE

N° 935934 - Non au CT pour les 2 roues

par :

28/06/2023 09:15

Bonjour,

Ayant parcouru le projet de décret concernant le contrôle technique moto, je suis contre le CT moto car les éléments de contrôle présents dans le décret sont des choses que je réalise régulièrement sur mes motos (j'en possède 4, dont 2 anciennes).

L'entretien et le bon état de la moto est important, d'ailleurs d'après les différentes études l'état du véhicule n'est en cause que très rarement contrairement aux infrastructures.

De plus, le recours des 3 associations qui représentent une partie infime de la population va impacter des millions de motards dans leur quotidien et tous les 3 ans être impactant financièrement à l'heure où l'inflation et les prix sont en constantes évolutions, on nous demande encore de payer une "taxe supplémentaire".

Pour ma part, 200 € à minima tous les 3 ans pour un contrôle visuel inutile pour des véhicules qui ne roulent pas autant de kilomètres d'une voiture où ici le contrôle technique est important car on ne peut pas spécialement voir dessous et contrôler l'état des trains roulants sans matériels.

J'espère que vous allez sortir des choses concrètes concernant les mesures alternatives, notamment plus de prévention (au travers des journées organisées dans mon département (23)), une meilleure prise en compte des aménagements accidentogènes.

Peut être étendre la prime à la conversion à tous le monde en relevant le barème (qui est pour une personne ne travaillant pas ou avec un bas salaire donc pas forcément les moyens d'acheter un 2 roues).

En aucun cas le contrôle technique peut être la solution vantée par les associations "pseudos écologiques".

Si malheureusement ce contrôle technique passe, je trouve pertinent d'avoir rajouter les motos/scooter de 50 cm3 car certains ne devraient être plus sur la route quand on voit l'état de certains de ces véhicules qui sont un véritable danger pour le conducteur et passager.

Cordialement,

N° 935935 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 09:15

Avant d'instaurer le contrôle technique des motos, il serait plus pertinent de commencer par la réfection des chaussées pourries qui sont en cause dans 30% des accidents impliquant un motard. En même temps, il faudrait mettre aux normes tous les ralentisseurs qui eux aussi sont dangereux. Évidemment, ce sont des dépenses importantes à engager alors que le CT est mis en place pour encaisser de l'argent sur le dos des motards.

N° 935937 - Non à ce racket!!

par :

28/06/2023 09:16

Non à ce racket supplémentaire diligenté par l'Etat sous la pression des lobbies comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]! Le but n'est pas la sécurité des deux roues, dont l'Etat se fout comme de l'an 40! Le but est le pognon, rien que le pognon!!

Que l'état se préoccupe de l'Etat de nos routes, des problèmes des glissières de sécurité, de la formation, de la prévention, toutes mesures alternatives qui auraient pu se développer à la place du CT!

Moi en tous cas, je ne cèderai pas à ce racket de trop! Ma moto roulera sans CT!!

N° 935943 - Quel intérêt au CT pour les 2 roues motorisées ?

par :

28/06/2023 09:18

Je m'interroge véritablement quant à l'intérêt de cette mesure. Si le conseil d'État impose au gouvernement de le mettre en place (ce qui n'entre pas dans ses missions si j'en crois le site même dudit conseil), cela ne sert en réalité à pas grand-chose.

Je suis motard, j'ai appris à vérifier l'état de ma moto lors du permis de conduire et chaque élément de sécurité, et beaucoup d'éléments moteurs sont visibles à l'œil nu sur ce véhicule, contrairement à ma voiture. Il est connu que beaucoup de voitures roulent sans CT. Ce sera le même problème avec les 2 roues en mauvais état : ils rouleront sans CT, ce qui ne servira donc à rien pour lutter contre ces véhicules épaves.

Les chiffres de l'accidentologie des motos montrent que globalement, l'état des véhicules n'entre pas en cause, contrairement à l'état des routes. Il suffit de rouler un peu, ne serait-ce qu'en ville, pour le constater (Rond-point et plaques d'égout arrive en tête chez moi).

Un nombre non négligeable de motos font un bruit excessif, c'est un fait. Mais le CT n'y changera rien : remettre la chicane d'un pot d'échappement demande à peine une dizaine de minutes. Ce sera chose faite pour le CT, puis les chicanes seront retirées une fois le CT passé. D'ailleurs, l'Allemagne qui a mis le CT en place depuis plus de 20 ans n'a jamais réussi à éliminer ce problème.

Lorsque je prends ma voiture, vu que je ne peux pas contrôler l'état de mon véhicule facilement et que je roule environ 10 000 à 12 000 km par an, je comprends parfaitement l'intérêt du CT, notamment au niveau des normes anti-pollution. Mais à moto, je roule au maximum 3 000 km dans l'année, et l'on sait aujourd'hui que la pollution des deux roues motorisées ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, du coup, l'idée d'un CT n'est pas justifiée selon moi. Enfin, je ne fais aucunement confiance à un individu qui, probablement, n'aura même pas le permis moto pour manipuler mon véhicule ! J'ai bien plus confiance en mon garagiste ou en un concessionnaire.

J'aurais préféré que le gouvernement mette en place une mesure alternative au CT, comme le prévois d'ailleurs la directive européenne, et qu'il demande une visite périodique de contrôle chez un garagiste, ceci couplé à des vraies mesures de contrôle et de sanction des motos trop bruyantes (90€ d'amende actuellement, c'est loin d'être dissuasif...)

N° 935945 - Non au CT 2 roues

par :

28/06/2023 09:19

Le nombre d'accident dû à une défaillance d'entretien reste minime, pour les pistes énoncées les forces de l'ordre font déjà ce travail.

N° 935946 - CT moto

par :

28/06/2023 09:19

Bonjour,

il faut qu'on m'explique comment un contrôleur technique pourra vérifier l'état d'usure d'un câble de frein à l'intérieur de sa gaine ? si mon câble casse sur le retour ou dans les jour qui suivent est ce que le contrôleur sera responsable en cas d'accident ?

N° 935947 - On ne peut rouler à moto sur un véhicule non ou mal entretenu

par :

28/06/2023 09:19

Bonjour, je suis motard au quotidien, j'ai 62 ans et je vous assure que si je n'entretenais pas ma moto, je ne serais plus là pour en parler.

À la différence d'un véhicule à 4 roues, un 2 roues mal entretenu mène droit à l'accident et souvent à la mort

Nous motards surveillons les organes essentiels de sécurité très régulièrement. La chaîne doit être graissée tous les 500km ( tous les motards le savent).

Les plaquettes de frein sont régulièrement scrutées et remplacées avant l'usure totale. Les moteurs passent au réglage plus souvent que tout autre véhicule car de par leur puissance et la vitesse de leur rotation, ils ont tendance à se dérégler plus vite.

Regardez les motos sur la route, vous ne verrez quasiment aucune épave rouler car, contrairement aux 4 roues, ils ne peuvent aller bien loin. L'accident est inéluctable dans ce cas

Alors qu'elle serait l'utilité du contrôle technique ? De vérifier que les motards entretiennent bien leur monture? C'est une évidence. Ce n'est pas tant pour le fait de devoir payer ce contrôle technique que je m'indigne, mais parce que nous motards le faisons tout au long de l'année parce que nous sommes conscients qu'il est essentiel pour notre sécurité.

N° 935950 - Non au CT 2roues

par :

28/06/2023 09:20

Pourquoi est tel CT ,je possède un 1150rt bmw en parfait état et entretenu par la concession BMW Dijon...

Alors, si je comprends bien, ils sont nul et incapable de voir si ma moto est en mauvais état, brillante et polluante !!!

Ce sont des personnes responsables et sérieuses.

Donc je contre ce CT moto et paye assez cher pour ça !!!!

N° 935951 - je suis favorable à ce projet d'arrêté mais contre les modalités restrictives

par :

28/06/2023 09:20

Limiter certaine espèces invasives qui prennent le dessus sur certaine espèces moins prolifiques ex: renards, geais de bois, pies etc.

N° 935954 - Contrôle technique inutile

par :

28/06/2023 09:20

Ce contrôle technique est inutile et ce pour plusieurs raisons :

- il a été prouvé par le rapport Maids que l'état du véhicule n'est responsable que dans 0,3% des accidents.
- les pays ayant mis en place un CT n'ont pas moins d'accident moto
- certaines moto sont bruyantes: oui c'est vrai mais changer un échappement pour le CT prend quelques minutes. Les nuisances sonores viennent également des comportements. Les forces de l'ordre sont compétentes et là pour ça normalement.
- le motard n'est pas suicidaire : personne n'utiliserai une moto sans frein, on est parfaitement au courant de se que l'on risque si on monte sur un véhicule défaillant.
- sur une moto les éléments de sécurité sont visibles et chaque titulaire du permis est formé à les contrôler.
- les mécanos moto fond une vérif du véhicule à chaque visite dans l'atelier, ce sont eux les vrais professionnels, pas des contrôleurs formé à la va-vite sans aucune passion et qui n'ont pour but que de cocher des cases sans trop rien y comprendre.

Cependant on peut noter l'inaction de l'état dans les domaines suivants qui aggrave la mortalité moto:

- l'état du réseau routier désastreux. La régression de la France dans les classements internationaux en est la preuve
- l'absence de fiscalité avantageuse pour les epi moto. Je ne comprendrai jamais qu'un état prélève 20% sur des équipements de sécurité
- l'absence de sensibilisation au partage de la route tous véhicules confondu, se mettre à la place de l'autre aide à comprendre ses problèmes
- l'absence de promotion d'outils permettant d'améliorer la sécurité des moto comme liberty rider qui permet de détecter un accident et de prévenir les secours et cela gratuitement (car pris en charge par les assurances qui elles ont bien compris que c'était indispensable)

N° 935955 - Non au contrôle technique obligatoire des motos  
par :

28/06/2023 09:21

Quand j'ai passé le permis moto en 1974, on m'a appris à être responsable de ma sécurité en vérifiant ma moto, je ne veux pas qu'un autre personne touche ma moto.

A la limite je fais plus confiance à mon motociste qu'à une personne d'un contrôle technique.

Qui sont ces associations [association], [association] et [association]s? [association], j'habite en province et j'ai une moto! [association], il y a déjà les ZFE! [association]

Que représente la pollution des 2 roues par rapport aux voitures, notamment aux gros 4X4 qui encombrant les villes et qui sont "critère 1" grasse à un tour de passe passe dû au moteur électrique supplémentaire et aux batteries qui apportent un surcroit de poids...

N° 935957 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 09:22

Les entreprises qui effectueront ces contrôles ainsi que les associations anti motards ont eut raison de la réalité. 0,3% d'accident pour cause de mauvais entretien ne justifie en aucun cas ce texte de loi. Par contre, un contrôle technique de l'état des routes devrait être mis en place.

+ de 30% de cause d'accidents !!!

Posez-vous les bonnes questions.

N° 935960 - Inutilité

par :

28/06/2023 09:23

je suis motard depuis 1976 et j'ai pu constater que les seuls véhicules à deux roues en mauvais état sont ceux qui circulent en grande agglomération ce qui représente une toute petite partie des deux roues circulant dans notre pays. Pour ma part, je fais entre 3000 et 5000 kms par an essentiellement en dehors des agglomérations et je porte une attention toute particulière à la sécurité de ma passagère et de moi même. Il serait peut être plus approprié de contrôler voire de verbaliser plus régulièrement les deux roues urbains.

Une fois de plus les directives des instances européennes soudoyées par des trusts cherche à nous imposer des mesures non appropriées.

N° 935961 - TOTALEMENT INUTILE

par :

28/06/2023 09:23

Après lecture des points de diagnostics, il est évident que 1) les centres ne pourront pas tous les inspecter et n'auront pas tous les compétences en plus d'accéder à des points en démontant des parties de la moto ce qui est interdit sans consentement 2) que ces dits points font partie des éléments de sécurité primordiaux et qu'en conséquence sont suivis avec une attention très particulière par les possesseurs de motos ne souhaitant pas se mettre en danger. Comme déjà démontré par la [association de motard] les causes accidentogènes par défauts mécaniques sont plus que mineures surtout en regard des causes de mauvais entretiens des infrastructures en charge par l'état ! Il a aussi été démontré que ce contrôle est la conséquence du lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] fondé sur des chiffres erronés voire "truqués". Que le recours au conseil d'état est une action délibérée et dogmatique d'associations qui ne représentent qu'une poignée d'individus et donc à ce titre non représentatif et sans fondement réel et connaissance du milieu de la moto. En conséquence de tout ce qui a été argumenté factuellement par la [association de motard], ce contrôle n'est en rien justifié et justifiable sans omettre qu'il est inutile ...

N° 935962 - Contre le contrôle technique des 2 roues.

par :

28/06/2023 09:23

Étant motard depuis de nombreuses années, je considère que ce CTP n'est pas utile, mis à part à nous soutirer de l'argent. En effet, je peux dire les motards sont bien conscients que leurs vies dépendent de l'entretien de leurs machines. Par contre l'entretien des routes n'est pas à leur portée, dommage car cela réduirait bien plus le nombre d'accidents, que le CTP.

N° 935963 - contrôle des véhicules motorisés 2 roues

par :

28/06/2023 09:23

Une bonne chose que la sécurité, la pollution atmosphérique et sonore des véhicules à 2 roues soit enfin encadrée

N° 935971 - TOTALEMENT INUTILE

par :

28/06/2023 09:25

Après lecture des points de diagnostics, il est évident que 1) les centres ne pourront pas tous les inspecter et n'auront pas tous les compétences en plus d'accéder à des points en démontant des parties de la moto ce qui est interdit sans consentement 2) que ces dits points font partie des éléments de sécurité primordiaux et qu'en conséquence sont suivis avec une attention très

particulière par les possesseurs de motos ne souhaitant pas se mettre en danger. Comme déjà démontré par la [association de motard] les causes accidentogènes par défauts mécaniques sont plus que mineures surtout en regard des causes de mauvais entretiens des infrastructures en charge par l'état ! Il a aussi été démontré que ce contrôle est la conséquence du lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] fondé sur des chiffres erronés voir "truqués". Que le recours au conseil d'état est une action délibérée et dogmatique d'associations qui ne représentent qu'une poignée d'individus et donc à ce titre non représentatif et sans fondement réel et connaissance du milieu de la moto. En conséquence de tout ce qui a été argumenté factuellement par la [association de motard], ce contrôle n'est en rien justifié et justifiable sans omettre qu'il est inutile et coûteux

N° 935972 - Non au contrôle technique des deux roues motorisés

par :

28/06/2023 09:25

Quand j'ai passé le permis moto en 1974, on m'a appris à être responsable de ma sécurité en vérifiant ma moto, je ne veux pas qu'une autre personne touche ma moto.

A la limite je fais plus confiance à mon motociste qu'à une personne d'un contrôle technique.

Qui sont ces associations [association], [association] et [association]s? [association], j'habite en province et j'ai une moto! [association], il y a déjà les ZFE! [association]

Que représente la pollution des 2 roues par rapport aux voitures, notamment aux gros 4X4 qui encombrant les villes et qui sont "critère 1" grasse à un tour de passe passe dû au moteur électrique supplémentaire et aux batteries qui apportent un surcroît de poids...

N° 935974 - Quel intérêt au CT pour les 2 roues motorisées ?

par :

28/06/2023 09:25

Je m'interroge véritablement quant à l'intérêt de cette mesure. Si le conseil d'État impose au gouvernement de le mettre en place (ce qui n'entre pas dans ses missions si j'en crois le site même dudit conseil), cela ne sert en réalité à pas grand-chose.

Je suis motard, j'ai appris à vérifier l'état de ma moto lors du permis de conduire et chaque élément de sécurité, et beaucoup d'éléments moteurs sont visibles à l'œil nu sur ce véhicule, contrairement à ma voiture. Il est connu que beaucoup de voitures roulent sans CT. Ce sera le même problème avec les 2 roues en mauvais état : ils rouleront sans CT, ce qui ne servira donc à rien pour lutter contre ces véhicules épaves.

Les chiffres de l'accidentologie des motos montrent que globalement, l'état des véhicules n'entre pas en cause, contrairement à l'état des routes. Il suffit de rouler un peu, ne serait-ce qu'en ville, pour le constater (Rond-point et plaques d'égout arrive en tête chez moi).

Un nombre non négligeable de motos font un bruit excessif, c'est un fait. Mais le CT n'y changera rien : remettre la chicane d'un pot d'échappement demande à peine une dizaine de minutes. Ce sera chose faite pour le CT, puis les chicanes seront retirées une fois le CT passé. D'ailleurs, l'Allemagne qui a mis le CT en place depuis plus de 20 ans n'a jamais réussi à éliminer ce problème.

Lorsque je prends ma voiture, vu que je ne peux pas contrôler l'état de mon véhicule facilement et que je roule environ 10 000 à 12 000 km par an, je comprends parfaitement l'intérêt du CT, notamment au niveau des normes anti-pollution. Mais à moto, je roule au maximum 3 000 km dans l'année, et l'on sait aujourd'hui que la pollution des deux roues motorisées ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, du coup, l'idée d'un CT n'est pas justifiée selon moi. Enfin, je ne fais aucunement confiance à un individu qui, probablement, n'aura même pas le permis moto pour manipuler mon véhicule ! J'ai bien plus confiance en mon garagiste ou en un concessionnaire.

J'aurais préféré que le gouvernement mette en place une mesure alternative au CT, comme le prévois d'ailleurs la directive européenne, et qu'il demande une visite périodique de contrôle chez un



garagiste, ceci couplé à des vraies mesures de contrôle et de sanction des motos trop bruyantes (90€ d'amende actuellement, c'est loin d'être dissuasif...)

N° 935975 - Le CT tuera le monde du deux roues au profit de l'automobile plus polluante

par :

28/06/2023 09:27

La moto est une alternative écologique et économique à l'automobile qui pour une personne transportée a un poids 4 à 6 fois supérieur à celui d'une moto et un moteur à minima 2 fois plus gros dans les trajets professionnels. Un contrôle technique sur les deux roues anéantit le gain financier à rouler en moto, vous vous retrouverez avec moins de deux roues et plus d'automobiles toujours plus polluantes et toujours sur les routes non entretenues malgré nos impôts.

Une ineptie sachant ce que représente la moto dans l'accidentologie française mais comme à son habitude, les lobbies fonctionnent et continueront de faire vos choix à votre place, ça commence à se voir ...

N° 935977 - PROLIFERATION D'ABBERATIONS TECHNOCRATIQUES

par :

28/06/2023 09:27

Aucun motif concret justifiant cette nouvelle contrainte accablant davantage les citoyens. De facto réforme mis en oeuvre pour garantir une rente supplémentaire aux actionnaires des lobbys tels que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres bénéficiaires de ce juteux marché.

N° 935979 - un controle inutile

par :

28/06/2023 09:28

une moto est sur 2 roues de ce fait elle demande d'avoir de bon amortisseurs des pneus en bon état un moteur entretenu car en cas de panne nous ne fermons pas les portes à clés .Donc nous roulons avec des motos entretenues quelque soient leurs dates de mises en circulation .Un controle technique est donc inutile pour les usagers motorisés il n'est utile que pour engraisser les centres de controle . Que les décideurs s'occupent de l'état des routes et nous continuerons a nous occuper de l'entretien de nos motos sans CT

N° 935981 - Participation à la consultation

par :

28/06/2023 09:28

Le contrôle technique pour les deux roues motorisé ne peut pas se contenter d'être un copier collé du contrôle technique voiture. Ce ne sont pas les mêmes enjeux, ce ne sont pas les mêmes utilisateurs. Tous les éléments de sécurité sont accessible sans démontage sur un deux roue. La plupart des accidents impliquant des deux roues motorisé ne sont pas liés à l'état du véhicule mais des routes. La pollution des deux roues motorisés ne représente que 0,5% de la pollution totale des transports cela ne peut pas être mis en place pour des raisons écologiques. En Allemagne où il existe depuis 25 ans pour lutter contre le bruit, le problème existe toujours.

N° 935983 - Encore une taxe a payer

par :

28/06/2023 09:28

Le point concernant le bruit des 2 roues n'aura aucune efficacité. La chicane du pot d'échappement sera retirée après le CT. Ou sont les statistiques qui mettent en cause l'état du 2 roues lors d'un accident ? A ce rythme, le CT des vélos devrait bientôt voir le jour. France, pays de liberté. Stop ça suffit, on en a maré de toutes ces taxes qui sous couvert de sécurité ne font que remplir les caisses de l'état

N° 935984 - Totalement inutile

par :

28/06/2023 09:30

Après lecture des points de diagnostics, il est évident que 1) les centres ne pourront pas tous inspecter et n'auront pas tous les compétences en plus d'accéder à des points en démontant des parties de la moto ce qui est interdit sans consentement 2) que ces dits points font partie des éléments de sécurité primordiaux et qu'en conséquence sont suivis avec une attention très particulière par les possesseurs de motos ne souhaitant pas se mettre en danger. Comme déjà démontré par la [association de motard] les causes accidentogènes par défauts mécaniques sont plus que mineures surtout en regard des causes de mauvais entretiens des infrastructures en charge par l'état ! Il a aussi été démontré que ce contrôle est la conséquence du lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] fondé sur des chiffres erronés voir "truqués". Que le recours au conseil d'état est une action délibérée et dogmatique d'associations qui ne représentent qu'une poignée d'individus et donc à ce titre non représentatif et sans fondement réel et connaissance du milieu de la moto. En conséquence de tout ce qui a été argumenté factuellement par la [association de motard], ce contrôle n'est en rien justifié et justifiable sans omettre qu'il est inutile et coûteux

N° 935985 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 09:30

Pourquoi les véhicules 4 roues soumis au contrôle technique ne sont pas contrôlés pour les émissions sonores???? Quoi, une Lamborghini, une Mercedes AMG cela ne fait pas de bruit en ville???? Pourquoi alors contrôler les émissions sonores des 2 roues, ceci relève de la pure injustice et du 2 poids 2 mesures!

Le pourcentage d'accidents dus à un problème technique chez les 2 roues est très nettement inférieur (0,3%) au pourcentage relevé chez les véhicules 4 roues et plus. Et quand j'écris très nettement inférieur, vous conviendrez qu'il est insignifiant!!

Essayez au moins une fois de faire un petit trajet en 2 roues motorisé avec des pneus dégonflés (essayez sous la pluie c'est encore plus marrant) puis regarder les pneus des voitures qui vous entourent, vous remarquerez beaucoup de sous gonflage!!!!

La première fonction de ce contrôle technique 2 roues me semble donc plutôt résultat du Lobbying intensif de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] auprès de députés européens malhonnêtes (cf ex vice-présidente pour ne citer qu'elle.....). Merci pour votre attention et votre compréhension. Cordialement.

N° 935986 - Contrôle Technique et confiance

par :

28/06/2023 09:30

Bonjour,

Il n'est pas pensable d'avoir confiance dans un centre multi-type de véhicules, dans lequel le contrôleur n'aura peut être jamais pratiqué le 2 roues.

Le contrôle visuel est effectué chaque matin par n'importe quel utilisateur censé.  
Plutôt que de nous contraindre à un déplacement parfois lointain, (Je pense au gamin en cyclo dans le monde rural, il va devoir se taper des dizaines de kilomètres pour aller donner 50 euros à un gars qui va " regarder sa mob", vous êtes sérieux là?), pourquoi ne pas simplement rendre obligatoire avec la périodicité proposée ( 5 ans puis tous les 3 ans) un contrôle bruit pollution effectué par un concessionnaire lors d'une révision?  
Le degré d'acceptabilité et donc de réalisation serait sans doute bien plus élevé.

Un peu de bon sens SVP  
Motard, Automobiliste, Cycliste et Piéton

N° 935987 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

28/06/2023 09:30

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques cookie clicker unblocked</a>

N° 935988 - contrôle technique moto  
par :

28/06/2023 09:31

le contrôle technique pour les 2 roues motorisés n'est d'aucune utilité au regard du faible taux d'accident dû à un défaut technique de la moto. Les utilisateur de 2/3 roues savent ce qu'il en coûte de rouler avec des véhicules en mauvais état. Il faudrait plutôt se concentrer sur les infrastructures routières ( rails de sécurité , nids de poule, revêtement en mauvais état). Les motards ont éminemment conscience de leur vulnérabilité et font tout pour rouler sur des machines en très bon état. Il est donc inutile de rajouter des frais supplémentaires ,

N° 935989 - Non au contrôle technique des deux roues motorisés  
par :

28/06/2023 09:31

Quand j'ai passé le permis moto en 1974, on m'a appris à être responsable de ma sécurité en vérifiant ma moto, je ne veux pas qu'un autre personne touche ma moto.  
A la limite je fais plus confiance à mon motociste qu'à une personne d'un contrôle technique.  
Qui sont ces associations [association], [association] et [association]s? [association], j'habite en province et j'ai une moto! [association], il y a déjà les ZFE! [association]  
Que représente la pollution des 2 roues par rapport aux voitures, notamment aux gros 4X4 qui encombrant les villes et qui sont "critère 1" grâce à un tour de passe passe dû au moteur électrique supplémentaire et aux batteries qui apportent un surcroît de poids...

N° 935990 - CT2RM  
par :

28/06/2023 09:31

Propriétaire d'une moto trentenaire (DR800 de 1990), je ne conçois pas de rendre le CT des 2 roues obligatoire. Sans un entretien régulier, ma machine serait dangereuse pour moi et mon éventuel

passager. Avec 79000kms d'origine, je fais donc moins de 3000 kms par an, en restant autour de chez moi. Cet argument peut paraître basique mais en 30 de permis, je n'ai, grâce à mes précautions d'entretien et de surveillance de la monture, jamais eu de sinistre corporel.

N° 935992 - Non au C.T. pour les motos

par :

28/06/2023 09:31

Il est impensable que ma moto soit conduite par une autre personne que moi pour vérifier si mes pneu sont usés, si mon moteur ne pollue pas, etc.

Ma moto est entretenue normalement, les révisions sont faites régulièrement et je ne veux pas payer pour que cela soit vérifié par des sociétés et des personnes qui n'ont pas le permis A et qui ne connaissent pas ma moto

N° 935994 - Contre le contrôle technique moto

par :

28/06/2023 09:32

Un Motard prend soin de sa moto, sa vie et celle de son passager en dépendent.

Les chiffres tiennent à prouver que les accidents de motos, sont en recul depuis plusieurs années alors que le nombre de pratiquants a lui considérablement augmenté.

Les accidents impliquants des motos, sont souvent dus à des défauts d'infrastructures ou à un manque d'entretien des routes.

Les deux ou trois roues, de type « épaves roulantes » 49cc, ne seront même pas concernées par ce contrôle.

Le fait que certaines grosses sociétés de contrôles techniques soient derrière cette décision, nous rend fou de rage, en fait ce n'est qu'une manière pour eux d'engendrer un peu plus de bénéfice !

Je tiens à ajouter que ma moto est entretenue chez un concessionnaire de la marque à qui je fais entièrement confiance et qui effectue le contrôle des éléments de sécurité à chaque révision.

Que moi-même, détenteur du nouveau permis depuis 3 ans, ai été suffisamment informé et formé pour vérifier ma moto avant chaque utilisation.

J'espère que vous saurez entendre notre désarroi face à cette loi qui ne saurait être qu'une injustice pour les Motards qui pour la plupart sont aussi détenteurs de voitures et donc déjà pénalisés par le coût financier de ces contrôles.

Merci d'avoir lu mon message jusqu'au bout, en espérant que les voix réunies de tous les Motards seront entendues !

N° 935995 - Totalement inutile

par :

28/06/2023 09:32

Totalement inutile

Après lecture des points de diagnostics, il est évident que 1) les centres ne pourront pas tous les inspecter et n'auront pas tous les compétences en plus d'accéder à des points en démontant des parties de la moto ce qui est interdit sans consentement 2) que ces dits points font partie des éléments de sécurité primordiaux et qu'en conséquence sont suivis avec une attention très particulière par les possesseurs de motos ne souhaitant pas se mettre en danger. Comme déjà démontré par la [association de motard] les causes accidentogènes par défauts mécaniques sont plus que mineures surtout en regard des causes de mauvais entretiens des infrastructures en charge par l'état ! Il a aussi été démontré que ce contrôle est la conséquence du lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] fondé sur des chiffres erronés voir "truqués". Que le recours au conseil d'état est une action délibérée et dogmatique d'associations qui ne représentent qu'une poignée

d'individus et donc à ce titre non représentatif et sans fondement réel et connaissance du milieu de la moto. En conséquence de tout ce qui a été argumenté factuellement par la [association de motard], ce contrôle n'est en rien justifié et justifiable sans omettre qu'il est inutile et coûteux

N° 935996 - Non au CT 2 RM !

par :

28/06/2023 09:32

Occupez vous de l'état des routes (pas seulement pour le Tour de France !!!) et laissez nous nous occuper de nos motos !!!

N° 935997 - Etats des routes hors autoroute

par :

28/06/2023 09:32

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule ,mais bien plus à l'état des routes (nid de poules ,gravillons, bosse de goudrons etc...).

N° 936001 - Contre le CT

par :

28/06/2023 09:33

Ce CT n'a aucun intérêt pour l'utilisateur ou la sécurité, par contre pour les sociétés tel [réseau de contrôle technique] elles ont tout à y gagner.

Motard depuis 30 ans, j'ai eu deux accidents : le premier dû au mauvais état de la route et le deuxième de la faute d'une camionnette qui a reculé et m'a renversé.

Je parcours en moyenne 4 000km/an et malgré cela je fais réviser ma moto par un professionnel chaque année.

Je surveille l'état des pneumatiques régulièrement et pour une bonne raison : c'est moi qui suis assis sur la moto !

Pour conclure, je dirais qu'il n'y a aucun rapport entre une voiture et une moto : la première on est obligé de l'avoir pour le travail, les courses ...etc La seconde c'est un achat « plaisir » non obligatoire et de ce fait on l'entretiendra régulièrement.

N° 936008 - Contrôle technique et état des routes

par :

28/06/2023 09:35

Motard depuis 40 ans , et soignant des hôpitaux depuis 35 ans je suis très étonné que le législateur n'entre pas plus sur les vraies causes de l'accidentologie "l'état des routes" il n'y a plus aucun entretien des routes secondaires et certains grands axes

Pour exemple voyez simplement l'état des accès du périphérique à Paris ! et l'état des routes nationales et secondaires sur le territoire , ce faire piéger même à faible vitesse sur ce type d'anomalie même avec un trail, c'est la chute assurée avec des conséquences physiques graves et une moto pour le coup HS.

Les motards savent que rouler avec une moto non entretenue cela se paie cash.

Les statistiques des assureurs font état de 0,3% d'accidents liés au mauvais état des machines, les contrôles techniques sont faits par chaque pilotes avant départ , comme enseigné dans les motos écoles, est-ce le cas pour les autres usagers vu l'état de certaines voitures patinettes ou vélo !!!

Quand est-il de l'état des routes , ceci est le vrai sujet de fond, à traiter en priorité .

N'étant pas de nature hostile à la nouveauté et à la nouvelle proposition je m'interroge très sérieusement sur les intérêts dissimulés des trois associations qui déposent recours sur recours. qui se cache derrière ! quels sont leurs intérêts?

le contrôle technique deux est inutile, le ministère des transports doit travailler à des mesures alternatives, et ce avec les associations représentatives.

N° 936011 - Le contre technique une machine à fric pour [réseau de contrôle technique]

par :

28/06/2023 09:37

Pourquoi mettre en place ce contre technique ? Nous motards sommes responsables et vigilants sur l'entretien de nos motos. Nous devons tous les 500 km faire vérifier bon nombre de points pour éviter de nous mettre en danger et mettre en danger les autres.

Dès que nous prenons la route nous effectuons une vérification minutieuse de l'ensemble de l'engin. Car oui nous sommes vulnérables contrairement aux voitures.

Les chiffres parlent d'eux même en Allemagne, la mise en place du contrôle n'a pas fait diminuer les accidents. C'est donc inutile de nous demander de payer un contrôle qui se fait toute les semaines chez un professionnel.

De plus nous ne polluons que très peu. Vous parlez du bruit mais là encore en Allemagne cela n'a rien changé.

Vous semblez vouloir faire de nous des vaches à lait mais parfois le lait doit être tiré sur les vaches les plus en chair du cheptel et non sur celles qui n'arrivent pas à trouver de l'herbe en quantité suffisante.

Très cordialement

N° 936014 - Contre le CT

par :

28/06/2023 09:38

Ce CT n'a aucun intérêt pour l'utilisateur ou la sécurité, par contre pour les sociétés tel [réseau de contrôle technique] elles ont tout à y gagner.

Motard depuis 30 ans, j'ai eu deux accidents : le premier dû au mauvais état de la route et le deuxième de la faute d'une camionnette qui a reculé et m'a renversé.

Je parcours en moyenne 4 000 km/an et malgré cela je fais réviser ma moto par un professionnel chaque année.

Je surveille l'état des pneumatiques régulièrement et pour une bonne raison : c'est moi qui suis assis sur la moto !

Pour conclure, je dirais qu'il n'y a aucun rapport entre une voiture et une moto : la première on est obligé de l'avoir pour le travail, les courses ...etc La seconde c'est un achat « plaisir » non obligatoire et de ce fait on l'entretiendra régulièrement.

N° 936015 - Participation à la consultation.

par :

28/06/2023 09:39

Un nouveau décret, mais qui n'a pas d'objectif chiffré à atteindre !

Est-ce à dire que ce nouveau décret n'apportera pas ou peu d'amélioration du point de vue de la réduction de l'accidentologie, et pas où peu d'amélioration vis à vis des nuisances environnementales !

Que penser de ce nouveau décret non motivé, si ce n'est l'associer à une nouvelle taxe obligatoire. Étant donné l'arsenal législatif existant, n'eut il pas été simplement beaucoup plus efficace de réaliser des contrôles sur route ( j'ai été contrôlé UNE fois sur route en moto en 30 ans), ces contrôles inopinés ayant le grand avantage de ne pas permettre à l'usager de préparer le CT en changeant un élément juste pour le CT (exemple pot échappement pour lequel 15 MN suffisent amplement sur la grande majorité des deux roues).

Cordialement.

N° 936016

par :

28/06/2023 09:39

Le contrôle technique n'a aucun sens. Le rapport d'accidentalité Maids pointe que 0,3% des accidents sont liés à l'état de la machine. Des mesures alternatives seraient moins coûteuses pour les motards et auraient plus de sens contre les "nuisances" et pour la sécurité routière.

N° 936020 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 09:39

Bonjour,

Cette mesure ne diminuera pas le nombre d'accident des deux roues. Nos amis frontaliers peuvent aujourd'hui le prouver. La moto est en grande partie une vraie passion, et un passionné prend soin de son matériel.

Donc encore un projet inutile qui n'améliorera pas notre dette...

Cordialement

N° 936021 - Contre le contrôle technique moto

par :

28/06/2023 09:41

Un Motard prend soin de sa moto, sa vie et celle de son passager en dépendent.

Les chiffres tiennent à prouver que les accidents de motos, sont en recul depuis plusieurs années alors que le nombre de pratiquants a lui considérablement augmenté.

Les accidents impliquants des motos, sont souvent dû à des défauts d'infrastructures ou à un manque d'entretien des routes.

Les deux ou trois roues, de type « épaves roulantes » 49cc, ne seront même pas concerné par ce contrôle.

Le fait que certaines grosses sociétés de contrôles techniques soient derrières cette décision, nous rend fou de rage, in fine ce n'est qu'une manière pour eux d'engendrer un peu plus de bénéfice !

Je tiens à ajouter que ma moto est entretenue chez un concessionnaire de la marque à qui je fais entièrement confiance et qui effectue le contrôle des éléments de sécurité à chaque révision.

Que moi même, détenteur du nouveau permis depuis 3 ans, ai été suffisamment informé et formé pour vérifier ma moto avant chaque utilisation.

J'espère que vous saurez entendre notre désarroi face à cette loi qui ne saurait être qu'une injustice pour les Motards qui pour la plupart sont aussi détenteurs de voitures et donc déjà pénalisés par le coût financier de ces contrôles.

Merci d'avoir lu mon message jusqu'au bout, en espérant que la voix unique de tous les Motards sera entendue !

N° 936022 - Contrôle technique 2 et 3 RM

par :

28/06/2023 09:41

Bonjour.

L'intérêt d'un tel contrôle est vraiment très limité à mon sens. En tout cas pour les usagers de la route.

Étant motard depuis plus de 10 ans, je n'ai jamais croisé un autre motard dont le véhicule n'était pas entretenu.

Nous avons notre vie entre les jambes et nous en sommes conscients.

De plus en dehors d'un intérêt financier pour certains, pourquoi demander à des sociétés privées de faire ce que chaque motard fait régulièrement sur sa moto ?

N° 936023 - Argent, argent, toujours argent

par :

28/06/2023 09:41

Bonjour,

tout est dit dans le titre!! Encore une mesure pour saigner le petit Français!! Au lieu de faire des choses pleines de bon sens, on fait un truc à l'arrache et au derniers moment ( pourtant depuis 2014 vous aviez largement le temps!!! ).

Mon avis est bien tranché ( comme la majorité des motards!! ) Nous ( les motards donc ) ne voulons pas de ce genre de "truc" qui sert encore à faire dépenser de l'argent que nous n'avons pas!!!! Vous allez dégoûter les gens de vouloir faire de la moto et empêcher d'autres d'en faire ( car ils n'auront plus les moyens!! )

Nous sommes la France avant d'être une Europe!!! Vous étouffez le peuple pour lequel vous êtes à l'œuvre!!

Reconsidérez la chose!! Vous voulez être complaisant auprès d'une poignée de gens qui vous poussent au "cul" aux détriment de milliers voir de millions de personnes!!

Vous prenez une décision des plus impopulaire!! Ne soyez pas surpris de la colère et de la haine que vous êtes en train de déclencher.

Et votre prime pour l'achat d'une moto neuve!! ( c'est une plaisanterie!! ) je fais partie d'une catégorie de gens qui sont dans l'incapacité de pouvoir s'offrir une moto neuve!!

Vous êtes bien loin de la réalité !!

quoiqu'il arrive, la majorité des motards refusent cette mesure et c'est pas faute de vous l'avoir démontré à plusieurs reprises!! Apparemment il va falloir remettre ça ....

j'ai 43 ans, je ne suis pas politique, mais c'est la première fois de ma vie que je vois un tel foutoir politique!!! Chacune de vos décisions et surtout celle-ci, impactes les gens dans du négatif!!

Vous n'êtes pas prêt, les centres de contrôles non plus, cela va être une débâcle des plus retentissante de votre incapacité à traiter des dossiers de manière constructive et vous allez, encore, passer pour des dindons!!! Levez les yeux et lisez la devise de ce pays!!

Car celle-ci n'est plus



plus de liberté  
plus de fraternité  
et légalité, il y'a longtemps qu'elle c'est perdu en chemin

Bien cordialement ( et ce n'est qu'une formule de politesse)

N° 936028 - controle moto

par :

28/06/2023 09:42

oui pour toutes les petites cylindrees 50 cc avec kits trafiqués pots de detente bruyants etc le vrai motard entretient sa moto moi permis depuis 1971 controle visuel avant les sorties pression de pneus et leur état d'usure tention de la chaine plaquettes de frein eclairage et faire un chèque j'allucine j'arrete la moto je prend 1 ane

N° 936029 - CT motos

par :

28/06/2023 09:42

Bonjour,

Permis A à 16 ans en 1973, je roule sur des motos classiques voire anciennes (une pour la piste 1971) et une pour la route, ma première moto de 1951 que j'ai toujours depuis 50 ans, en CG normale. Évidemment, ma conduite sur route est adaptée à une machine ancienne (marges de sécurité, anticipation, freinage...) Cette machine est en parfait état mécanique et partie cycle. Elle a gardé son immatriculation depuis 1963 et j'espère la garder le plus longtemps possible. Tous mes amis motocyclistes (jeunes et moins jeunes !) roulent sur des machines parfaitement entretenues par leurs soins et leurs garagistes. Il faut être fou pour risquer sa vie (et celles des autres) sur une moto dangereuse, même si les progrès techniques les ont rendues fiables et sécurés. L'argument de l'accidentologie due au mauvais état des motocyclettes n'est pas fondé. Le contrôle technique des motos n'est pas une mesure appropriée.

Merci de m'avoir lu.

N° 936030 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 09:42

Ce contrôle est inutile sauf pour les recettes publiques car :

- les concessionnaires lors des entretiens périodiques réalisent ces contrôles,
- ces contrôles ne régleront pas les problèmes de bruit, les pots seront changes avant le contrôle,
- les opérateurs des centres ne sont pas formés à déplacer des motos de plus de 300kg, sur sol sec ou mouillé,

En somme aucun avantage, les causes d'accident sont plus liées à l'état des routes de plus en plus dégradées et dont l'entretien est laissé aux communes qui ne peuvent entretenir ces routes car elles ont des recettes de plus en plus réduites.

L'état se déchargeant de ses responsabilités

N° 936031 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 09:42

Bonjour,

Cette mesure ne diminuera pas le nombre d'accident des deux roues. Nos amis frontaliers peuvent aujourd'hui le prouver. La moto est en grande partie une vraie passion, et un passionné prend soin de son matériel.

Donc encore un projet inutile qui n'améliorera pas notre dette...

Cordialement

N° 936035 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 09:44

Bonjour,

Cette mesure ne diminuera pas le nombre d'accident des deux roues. Nos amis frontaliers peuvent aujourd'hui le prouver. La moto est en grande partie une vraie passion, et un passionné prend soin de son matériel.

Donc encore un projet inutile qui n'améliorera pas notre dette...

Cordialement

N° 936037 - Contre le contrôle technique

par :

28/06/2023 09:44

Bonjour.

Finalement les propositions des opposants au contrôle technique périodique et systématique n'ont pas été écoutées, ce qui n'a rien d'étonnant puisque le CT n'a jamais eu pour objectif la sécurité routière.

D'un autre côté, la mise en application du CT paraît tellement chaotique telle que présentée que les pouvoirs publics vont passer une fois de plus pour des incompetents. Ça je le regrette croyez le bien, ça participe à creuser le fossé avec la population.

En somme, pour satisfaire quelques associations... de copains? vous creusez un borbier. Ce n'est pas pour satisfaire aux contraintes européennes puisque des alternatives existaient et que par flemme ou manque d'ambition, vous les avez ignorés.

Un gâchis... de plus.

ps: j'ai joints mon email. Non parce que je veux recevoir une copie de ma contribution mais juste parce que je n'ai aucune crainte à m'exprimer.

N° 936039 - Couverture trop réduite

par :

28/06/2023 09:45

L'objectif de l'instauration du contrôle technique obligatoire est non seulement d'améliorer la sécurité des conducteurs et des usagers de la route, mais aussi de s'assurer le respect des normes sonores et anti-pollutions.

Les scooters et autres engins motorisés entre 50cc et 125cc sont une source très importante de pollution et de bruit, et sont très présents en ville (par exemple via les entreprises de livraison à domicile type UberEats).

Il est donc incompréhensible que ces catégories soient exclues du décret.

Par ailleurs, la France ayant été condamnée à ce sujet, ces décrets et arrêtés doivent paraître au plus vite.

N° 936041 - Pas la bonne cible

par :

28/06/2023 09:45

Seul 0,3% des accidents du à une défaillance mécanique. Nous ne roulons pas pour nous tuer.nous roulons pour aller au boulot sans bouchon et pour notre plaisir. Un contrôle sur les 49.9 à 125 cm3 est nettement plus efficace sur l'accident.

N° 936044 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 09:46

Ce contrôle est inutile sauf pour les recettes publiques car, les concessionnaires lors des entretiens périodiques réalisent ces contrôles, ces contrôles ne régleront pas les problèmes de bruit, les pots seront changes avant le contrôle, les opérateurs des centres ne sont pas formés à déplacer des motos de plus de 300kg, sur sol sec ou mouillé,

En somme aucun avantage, les causes d'accident sont plus liées à l'état des routes de plus en plus dégradées et dont l'entretien est laissé aux communes qui ne peuvent entretenir ces routes car elles ont des recettes de plus en plus réduites.

L'état se déchargeant de ses responsabilités

N° 936045 - Fermement opposé au CT 2RM

par :

28/06/2023 09:46

Bonjour,

Je suis fermement opposé à cette proposition de loi.

Un 2RM n'a pas les mêmes caractéristiques ni la même usure, que ce soit par sa moindre utilisation kilométrique ou par le simple fait que sa mécanique soit directement accessible.

Un contrôle technique ne diminuera pas les accidents et cela est déjà prouvé par des études indépendantes (j'insiste sur l'indépendance). Si l'on se soucie réellement de la vie des utilisateurs de 2RM dont les motards, il y a d'autres moyens plus efficaces comme l'amélioration des réseaux routiers, leur meilleure maintenance (nids de poule) et évidemment la prévention et le contrôle (sonore en particulier).

Evidemment au lieu de rapporter de l'argent aux lobbys du contrôle technique cela en coûtera plus à l'Etat et aux collectivités. Mais si le vrai enjeu est la vie des gens, je serai fier que mes impôts servent à cela plutôt qu'à dilapider mon pouvoir d'achat pour un soit disant contrôle technique.

Les utilisateurs de 2RM, les motards en particulier, ne sont pas suicidaires. Nous réalisons déjà les contrôles de base qui pourraient mettre notre vie en danger. C'est d'ailleurs, je me permets de le rappeler, une des épreuves du permis de conduire moto !

Mettons notre énergie et nos finances au bon endroit avec le bon sens dont la France sait faire preuve dans ses meilleurs jours s'il vous plaît.

Bien cordialement

N° 936048 - Contrôle inutile

par :

28/06/2023 09:47

Bonjour,

Avec un une révision recommandé par le constructeur, tous les ans ou tous les 10 000 km pour ma moto, je ne vois pas quel est l'intérêt d'ajouter un contrôle technique ?

En effet, le contrôle technique ne vérifiera pas plus d'éléments et viens en redondance avec la révision.

Cordialement,

N° 936053 - Fermement opposé au CT 2RM

par :

28/06/2023 09:49

Bonjour,

Je suis fermement opposé à cette proposition de loi.

Un 2RM n'a pas les mêmes caractéristiques ni la même usure, que ce soit par sa moindre utilisation kilométrique ou par le simple fait que sa mécanique soit directement accessible.

Un contrôle technique ne diminuera pas les accidents et cela est déjà prouvé par des études indépendantes (j'insiste sur l'indépendance). Si l'on se soucie réellement de la vie des utilisateurs de 2RM dont les motards, il y a d'autres moyens plus efficaces comme l'amélioration des réseaux routiers, leur meilleure maintenance (nids de poule) et évidemment la prévention et le contrôle (sonore en particulier).

Evidemment au lieu de rapporter de l'argent aux lobbys du contrôle technique cela en coûtera plus à l'Etat et aux collectivités. Mais si le vrai enjeu est la vie des gens, je serai fier que mes impôts servent à cela plutôt qu'à dilapider mon pouvoir d'achat pour un soit disant contrôle technique.

Les utilisateurs de 2RM, les motards en particulier, ne sont pas suicidaires. Nous réalisons déjà les contrôles de base qui pourraient mettre notre vie en danger. C'est d'ailleurs, je me permets de le rappeler, une des épreuves du permis de conduire moto !

Mettons notre énergie et nos finances au bon endroit avec le bon sens dont la France sait faire preuve dans ses meilleurs jours s'il vous plaît.

Bien cordialement

N° 936057 - Contrôle technique moto.

par :

28/06/2023 09:49

J'ai du mal à comprendre le bien fondé de ce contrôle technique, mis à part un gain d'argent pour le gouvernement.

Je pilote un gros cube depuis plus de 30ans, et je n'ai pas attendu ce contrôle pour faire entretenir et vérifier ma moto très régulièrement.

La grande majorité des accidents ne sont pas dû à un mauvais entretien des routes , à des chauffeurs de voiture qui ne respecte pas les 2 roues ( vous ne verrez jamais un motard au téléphone !!!).

Et si le gouvernement veut faire baisser le nombre de mort et blessé sur les accidents de moto , il ferait mieux de rendre obligatoire une tenue adéquate. (Blouson, pantalon, bottes,...)

Pour ne plus voire des pseudo motards rouler en short, tee shirt et tongs.

Ce sont ces gens là qui font monter le nombre des blessés, et pas le mauvais entretien de nos machines.

Revoyez vos propositions et vos priorités, même si cela vous rapporte moins d'argent.

Prouvez nous que ce qui vous importe le plus est bien là sécurité des motards et non votre portefeuille.....

Mais j'en doute fort !!!

Alors continuez de tuer des motards avec vos propositions complètement inadaptées et remplissez vous bien les poches....

J'espère juste que à un moment, vous allez avoir du mal à vous regarder dans une glace.

Signé un vieux motard qui ,lui, privilégie sa sécurité....et pas son portefeuille.

N° 936060 - Inutile

par :

28/06/2023 09:51

Ce contrôle est tout simplement inutile, je suis réparateur moto et nous contrôlons déjà tous les éléments de sécurité sur chaque machine, gratuitement. On apprend également à chaque futur motard lors du permis à contrôler tous ces points. De plus, l'état des 2 roues n'est responsable que dans une partie infime des accidents de la route, bien moins que de nombreuses autres causes non prises au sérieux.

N° 936061 - Enquête

par :

28/06/2023 09:51

Bonjour, serait-il possible de réaliser une enquête sur la qualité, l'entretien et l'état du parc motocycliste Français ainsi que le véritable pourcentage d'accidents causés par une défaillance technique des deux roues, tout cela réalisé par des organismes neutres qui n'ont aucun intérêt financier.

Merci

N° 936062 - M.Mulon

par :

28/06/2023 09:51

Bonjour,

Pour ma part, je n'ai jamais eu d'accident en 2RM qui soit le fait d'un mauvais état de mon véhicule. Seuls des conséquences de facteurs humains ont-put m'être reprochés ici ou là...

Je roule depuis près de 40 ans avec la même machine entretenue (en carte grise de collection) ; de fait, je considère qu'elle est écologiquement amortie.

Par ailleurs, je profite de cette tribune pour exprimer le fait que la chaussée est dégradée et que son manque d'entretien chronique tient certainement dans une part non négligeable d'accident en 2 roues. On ne compte plus les nids de poules!

Les automobiles immatriculés en Collections passent le CT tous les 5ans, si le CT 2RM devait nous être imposé, sa périodicité devrait-être claqué sur celui des automobiles (également tous les 5 ans)

L'immense majorité des motards est respectueuse d'autrui et plutôt bien formés aux aspects techniques de leurs machines, si bien qu'CT2RM n'apporte en rien un bénéfice sur la collectivité National, hormis une taxe supplémentaire.  
Je vote contre le CT des 2 roues motorisés.

Cordialement,

Cdlt

N° 936063 - Inutile à mon sens

par :

28/06/2023 09:51

Motocycliste depuis 2003, mon épouse roulant également depuis 2005, et mes deux enfants étant également motards depuis leurs 16 ans (ils en ont 28 aujourd'hui), je pense pouvoir apporter notre expérience dans cette consultation.

Ayant parcouru des dizaines de milliers de kilomètres à moto (environ 10 à 15.000 par an, voyages, vacances, balades du dimanche, trajets domicile-travail, utilisation quotidienne, ...) sur des machines aussi différentes que des super sportives des années 1990 au trail routier désormais à la mode, en passant par une ancienne de 1949 et un ancêtre de 1924, j'affirme que la sécurité de nos machines est primordiale, mais que la majorité des gens qui circulent à moto (je parle des machines à partir de 125 cm<sup>3</sup>, les vélomoteurs et cyclomoteurs étant quelque chose à part) sont suffisamment aguerris et intelligents pour comprendre que seulement 2 roues touchent le sol, qu'un motard est particulièrement fragile dans la circulation, que la moindre erreur (bien qu'avec toutes les aides présentes sur les machines modernes, ce soit plus "facile") peut être fatale. tant sur le plan de la conduite que de l'entretien de la machine. En effet, des organes de sécurité comme les freins, les suspensions, la direction, la rectitude du cadre et le bon fonctionnement du moteur, sont primordiaux et, de fait, parfaitement entretenus par la grande majorité des utilisateurs. Des freins défectueux, un point dur dans la direction, des pneus mal usés ou trop usés, des suspensions usées peuvent être considérés comme "suicidaires" car conduisent droit à l'accident si le défaut n'est pas corrigé. Or, ces organes sont très facilement contrôlables visuellement (pas besoin de démonter la moitié de la machine pour faire les vérifications) et sont, par conséquent, vérifiés régulièrement. Preuve en est par les chiffres donnés par les organismes d'études, qui annonce que seulement 0,5% des accidents de moto ont pour origine l'état de la machine.

Je ne reprendrais pas l'argumentaire de la [association de motard], ces arguments sont connus et les reprendre n'apporterait pas d'eau au moulin de cette consultation.

Je parlerai du bruit, qui revient régulièrement dans les discussions. Comme pour les automobiles, arguer du bruit pour mettre en place un contrôle technique est à mon sens inadapté, au pire ridicule. En effet (et tous les amateurs de tuning ne diront pas le contraire), il n'y a pas d'opération plus simple que de démonter un silencieux bruyant avant de passer le contrôle, puis de le remonter après. De plus, ce genre de contrôle se fait par l'intermédiaire des forces de Police et de gendarmerie qui œuvrent tous les jours au bord des routes. Un contrôle tous les deux ou trois (et même tous les ans) ne fera pas disparaître les motos bruyantes. C'est un peu comme si on demandait à un alcoolique une prise de sang tous les 2 ou 3 ans pour prouver qu'il est sobre et que par conséquent, il peut conduire.....

La pollution : Là, effectivement (je suis très objectif....) un contrôle régulier peut dans la théorie être positif. Encore que, comme les automobiles, selon l'âge du véhicule présenté, les normes anti-pollution de l'époque de sa mise sur le marché seront différentes, donc non appréciables. Une machine construite dans les années 1980 ou 1990 polluera toujours plus qu'une machine de 2023, mais elle répondra aux normes des années de sa production, donc..... De plus, depuis des années, les

motos sont équipées comme les voitures de sondes et de capteurs qui analysent et informent l'utilisateur (par l'intermédiaire du fameux petit logo orange sur le tableau de bord) qu'il y a un défaut de pollution, ce qui conduit dans la majorité des cas à une réparation rapide.

L'éclairage : A moto l'éclairage c'est la vie. Comme en vélo. On le sait. Si le phare avant ou le feu arrière ne fonctionne pas, on ne vous voit pas. De nuit (bien sûr) mais aussi de jour. Donc, le motard répare son feu avant et arrière et vérifie (c'est très facile) ses feux avant de partir, ou du moins très régulièrement. Dont acte.

La puissance : Avec des machines de plus en plus puissantes, qui annoncent des 150, 160, 180 chevaux, il est inutile (et encore une fois ridicule) de s'assurer que la puissance affichée sur le banc du contrôle correspond bien à celle indiquée sur la carte grise. Quand nos machines, (je possède une vieille hyper sport des années 1980-1990) même avec 70 ou 80 cv, sont capables de rouler à des vitesses TRES NETTEMENT supérieures à 200 voire 250 km/h, ce n'est pas la moto qu'il faut contrôler (car une machine de 80 cv ira à peu près aussi vite qu'une qui en fait 150, et que de toutes façons la vitesse maximale en France est de 130 km/h. Mon instructeur au permis me disait souvent : "ce n'est pas la moto qui va vite, c'est le pilote qui tourne la poignée". C.Q.F.D.

Certes, il y a (et il y aura toujours) des "irréductibles" qui s'en fichent de rouler avec des pneus usés à la corde, des motos de travers, avec les feux qui ne fonctionnent pas ou plus, mais ils représentent de ce que j'en vois un nombre particulièrement faible. Et parce qu'ils s'en fichent, ils ne changeront pas leur manière de voir.

Parlons maintenant de l'état de nos routes : Il semble selon des études que, l'état des routes et des infrastructures soient responsables de PLUS d'accidents que l'état des motocyclettes. Il semblerait donc opportun de s'occuper de l'état des routes d'abord.

Pour tous ces arguments, qui sont miens et qui par conséquent n'engagent que moi, il apparaît que la mise en place d'un contrôle technique périodique pour les véhicules 2 roues ne soit pas adapté, et qu'en plus il représente pour les utilisateurs un nouvel "impôt" déguisé. La quasi totalité des motards entretiennent leurs machines et y apporte grand soin.

N° 936065 - Pourquoi un CT Moto???

par :

28/06/2023 09:52

Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

... ..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....

En espérant vous avoir apporté des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,

Cordialement,

N° 936071 - Competences

par :

28/06/2023 09:54

Pour magnier une moto genre grosse Harley ou goldwin comment ferons les contrôleurs de moins de 90kg ?

Comment démarreront ils une vieille Harley qui ne démarre qu'au kiki avec caprice ( pas le genre de moto qu'on démarre sans connaître).

Pas mal de retour de kiki et de chevilles en vrac en perspective lol

N° 936074 - CT moto =raquette

par :

28/06/2023 09:55

Motard depuis plus de 30 ans je connais les risques que j'en cours lorsque mon véhicule n'est pas en état chaque élément de sécurité sur une moto et visible sans démontage de plus on nous apprend au permis de conduire moto les contrôles systématiques à faire sur l'état des pneumatiques ou sur l'état des plaquettes de frein très peu de moto sont à l'état d'abandon un motard consciencieux et un motard qui contrôle son véhicule et qu'il entretient ce qui est le cas de plus de 99 % des véhicules je persiste à dire que ce contrôle technique n'est que un raquette organisée on veut nous faire passer un contrôle technique à 50 € pour des véhicules qui au meilleur des cas font 10000 km entre deux visites il ne faut pas oublier que la moto reste un plaisir qui se pratique très souvent que sur la période d'été

N° 936079 - Inutile à mon sens

par :

28/06/2023 09:55

Motocycliste depuis 2003, mon épouse roulant également depuis 2005, et mes deux enfants étant également motards depuis leurs 16 ans (ils en ont 28 aujourd'hui), je pense pouvoir apporter notre expérience dans cette consultation.

Ayant parcouru des dizaines de milliers de kilomètres à moto (environ 10 à 15.000 par an, voyages, vacances, balades du dimanche, trajets domicile-travail, utilisation quotidienne, ...) sur des machines aussi différentes que des super sportives des années 1990 au trail routier désormais à la mode, en passant par une ancienne de 1949 et un ancêtre de 1924, j'affirme que la sécurité de nos machines est primordiale, mais que la majorité des gens qui circulent à moto (je parle des machines à partir de 125 cm<sup>3</sup>, les vélomoteurs et cyclomoteurs étant quelque chose à part) sont suffisamment aguerris et intelligents pour comprendre que seulement 2 roues touchent le sol, qu'un motard est particulièrement fragile dans la circulation, que la moindre erreur (bien qu'avec toutes les aides présentes sur les machines modernes, ce soit plus "facile") peut être fatale. tant sur le plan de la conduite que de l'entretien de la machine. En effet, des organes de sécurité comme les freins, les suspensions, la direction, la rectitude du cadre et le bon fonctionnement du moteur, sont primordiaux et, de fait, parfaitement entretenus par la grande majorité des utilisateurs. Des freins défectueux, un point dur dans la direction, des pneus mal usés ou trop usés, des suspensions usées peuvent être considérés comme "suicidaires" car conduisent droit à l'accident si le défaut n'est pas corrigé. Or, ces organes sont très facilement contrôlables visuellement (pas besoin de démonter la moitié de la machine pour faire les vérifications) et sont, par conséquent, vérifiés régulièrement. Preuve en est par les chiffres donnés par les organismes d'études, qui annoncent que seulement 0,5% des accidents de moto ont pour origine l'état de la machine.

Je ne reprendrais pas l'argumentaire de la [association de motard], ces arguments sont connus et les reprendre n'apporterait pas d'eau au moulin de cette consultation.



Je parlerai du bruit, qui revient régulièrement dans les discussions . Comme pour les automobiles, arguer du bruit pour mettre en place un contrôle technique est à mon sens inadapté, au pire ridicule. En effet (et tous les amateurs de tuning ne diront pas le contraire), il n'y a pas d'opération plus simple que de démonter un silencieux bruyant avant de passer le contrôle, puis de le remonter après. De plus, ce genre de contrôle se fait par l'intermédiaire des forces de Police et de gendarmerie qui œuvrent tous les jours au bord des routes. Un contrôle tous les deux ou trois (et même tous les ans) ne fera pas disparaître les motos bruyantes. C'est un peu comme si on demandait à un alcoolique une prise de sang tous les 2 ou 3 ans pour prouver qu'il est sobre et que par conséquent, il peut conduire.....

La pollution : Là, effectivement (je suis très objectif....) un contrôle régulier peut dans la théorie être positif. Encore que, comme les automobiles, selon l'âge du véhicule présenté, les normes anti-pollution de l'époque de sa mise sur le marché seront différentes, donc non appréciables. Une machine construite dans les années 1980 ou 1990 polluera toujours plus qu'une machine de 2023, mais elle répondra aux normes des années de sa production, donc..... De plus, depuis des années, les motos sont équipées comme les voitures de sondes et de capteurs qui analysent et informent l'utilisateur (par l'intermédiaire du fameux petit logo orange sur le tableau de bord) qu'il y a un défaut de pollution, ce qui conduit dans la majorité des cas à une réparation rapide.

L'éclairage : A moto l'éclairage c'est la vie. Comme en vélo. On le sait. Si le phare avant ou le feu arrière ne fonctionne pas, on ne vous voit pas. De nuit (bien sûr) mais aussi de jour. Donc, le motard répare son feu avant et arrière et vérifie (c'est très facile) ses feux avant de partir, ou du moins très régulièrement. Dont acte.

La puissance : Avec des machines de plus en plus puissantes, qui annoncent des 150, 160, 180 chevaux, il est inutile (et encore une fois ridicule) de s'assurer que la puissance affichée sur le banc du contrôle correspond bien à celle indiquée sur la carte grise. Quand nos machines, (je possède une vieille hyper sport des années 1980-1990) même avec 70 ou 80 cv, sont capables de rouler à des vitesses TRES NETTEMENT supérieures à 200 voire 250 km/h, ce n'est pas la moto qu'il faut contrôler (car une machine de 80 cv ira à peu près aussi vite qu'une qui en fait 150, et que de toutes façons la vitesse maximale en France est de 130 km/h. Mon instructeur au permis me disait souvent : "ce n'est pas la moto qui va vite, c'est le pilote qui tourne la poignée". C.Q.F.D.

Certes, il y a (et il y aura toujours) des "irréductibles" qui s'en fichent de rouler avec des pneus usés à la corde, des motos de travers, avec les feux qui ne fonctionnent pas ou plus, mais ils représentent de ce que j'en vois un nombre particulièrement faible. Et parce qu'ils s'en fichent, ils ne changeront pas leur manière de voir.

Parlons maintenant de l'état de nos routes : Il semble selon des études que, l'état des routes et des infrastructures soient responsables de PLUS d'accidents que l'état des motocyclettes. Il semblerait donc opportun de s'occuper de l'état des routes d'abord.

Pour tous ces arguments, qui sont miens et qui par conséquent n'engagent que moi, il apparaît que la mise en place d'un contrôle technique périodique pour les véhicules 2 roues ne soit pas adapté, et qu'en plus il représente pour les utilisateurs un nouvel "impôt" déguisé. La quasi totalité des motards entretiennent leurs machines et y apporte grand soin.

N° 936080 - Motard et électeur, le CT c'est NON

par :

28/06/2023 09:55

Pour ma sécurité, je m'assure moi-même que mon véhicule est en bon état avant de partir.

100% d'origine, il respecte déjà la tranquillité du voisinage.

Je change les pneus et les pièces devant l'être, avant la limite.

Car je tiens à ma sécurité, à ma santé, et à mes proches.

Les motards sont des citoyens responsables.

Et des électeurs avec de la mémoire.

N° 936082 - Pourquoi un CT Moto???

par :

28/06/2023 09:55

Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

... ..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....

En espérant vous avoir apporter des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,

Cordialement,

N° 936090 - Avis sur le CT

par :

28/06/2023 09:59

Je ne suis pas sûr qu'une année suffise pour examiner tous les véhicules immatriculés avant 2017 et ce d'autant que des contrevisites seront aussi à gérer. Il conviendrait également de prendre en compte l'utilisation souvent saisonnière des 2RM, certains véhicules n'étant assurés que pour une période de 6 mois. Ces particularités rendront particulièrement difficile les prises de rendez-vous dans les centres et conduiront à un grand nombre de véhicules circulant dans l'illégalité. Quant à l'utilité d'un tel contrôle, il y a de quoi rester largement dubitatif par rapport à l'état général des routes, à la faible sinistralité due à des défaillances techniques, au manque de sensibilisation des autres usagers aux spécificités des 2RM, au peu d'EPI obligatoires.

Un professionnel de la mécanique en concession ou en atelier fait le point des éléments de sécurité des motos en moins de 10 minutes. Le coût du contrôle technique ne devrait pas dépasser 30 € sauf à accréditer le fait que celui-ci est institué pour céder au lobbying des contrôleurs techniques.

En espérant que le futur texte tiendra compte de ces observations, le mieux serait d'abandonner l'instauration de ce CT.

N° 936091 - Aberration sécuritaire inutile

par :

28/06/2023 09:59

Le contrôle technique moto est une aberration du point de vu de la sécurité.

Passons sur le fait que les accidents impliquant un 2RM et ou une défaillance du véhicule rentre en considération est inférieur à 1% car c'est un argument usé jusqu'à la moelle... En revanche, le rôle de l'infrastructure routière inapproprié ou dégradé dans un accident de 2RM est lui responsable de 30% des cas... Mettre en place des sanctions pour les mairies installant des ralentisseurs illégaux par exemple (coussin berlinois par exemple) ou toutes autres infrastructures trop dangereuse pour les 2RM mais également les cyclistes (après tout seul le moteur nous sépare mais la vulnérabilité reste la même) serai bien plus efficace selon moi.

En outre, les contrôles visuel des organes de sécurité est parti intégrante du permis moto en plus d'être une nécessité pour chaque motard qui n'est pas suicidaire. De même, c'est une obligation pour les garages de procéder à ce genre de contrôle lors d'un passage en atelier (avec la possibilité de bloquer le véhicule si ce dernier n'est pas conforme, ou à minima de faire signer une décharge au client), même pour un simple changement de pneu (et un pneu sur une moto c'est 10000 à 15000km en moyenne, soit un pneu tout les 2 ou 3 ans maximum).

Seul la pollution et le niveau sonore est acceptable comme argument, sauf que, pour prendre l'exemple de l'Allemagne comme notre cher gouvernement le fait si souvent, qui à un CT moto en place depuis plus de 20 ans, la diminution du bruit lié au 2RM n'as eu aucune baisse significative dans ce pays... Qu'est ce qui va empêcher quelqu'un qui aime faire du bruit de ne pas remonter une ligne non homologué après passage au CT (ah, bah comme sur les voiture en France ou on croise régulièrement des sportives full tube inox)...

Donc, à part pour les 2RM carburateur qui pourrais recevoir l'information d'un centre de contrôle technique que le réglage est mauvais à cause de la pollution (si tenté que le propriétaire ne ce soi pas rendu compte lui même que sa machine tourne mal), ce CT n'as aucune autre valeur et surement pas en terme de sécurité, les autres contrôles que la pollution et le bruit sont déjà réalisé depuis des années par le propriétaire et/ou par les garage, seul différence, on ne doit pas payer 50€ ou faire des dizaine voir centaines de kilomètre gratuitement pour recevoir cette information.

Imposer une mesure inutile et qui en plus, est reconnu comme tel avec des chiffres à l'appui, est un non sens absolu et la preuve que ce gouvernement n'est pas libre de conduire des reformes qui découle du bon sens, puisqu'ils se voient imposer une direction sur ordre de trois associations minoritaire... Est-ce la l'exemple d'un gouvernement fort? Imposer à un majorité les ordres d'une minorité non concernée? C'est assez affligeant.

N° 936095 - Participation à la consultation du projet de contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 10:01

bonjour, je ne comprends pas trop l'utilité d'un tel contrôle:

je ne suis toujours pas convaincu du CT pour auto/camionnette qui n'empêche par des auto/camionnette sans stop ou phares cassés

j'ai plusieurs motos (dont que je n'utilise que peu)

contrôler l'état des routes est quand même bien plus prioritaire que l'état des 2 roues

enfin, quand je vais chez le mécano ce dernier fait déjà un contrôle avant de me rendre la moto

N° 936097 - Opposition au contrôle des deux roues motorisés de petite cylindrée.

par :

28/06/2023 10:01

A titre personnel, je possède des cyclomoteurs anciens de faible cylindrée. pour l'instant, un seul est utilisé car possédant une carte grise et une assurance. Comme de très nombreux passionnés de cyclomoteurs anciens qui bichonnent leurs deux roues, leur utilisation est très limitée. Elle consiste en quelques sorties annuelles pour un kilométrage anecdotique. La plupart de ces véhicules sont équipés de moteurs de cylindrée inférieure à 50 CM3 et leur vitesse est limitée à 45Km/h, soit moins que la vitesse atteinte par certains cyclistes. Cette mesure serait très pénalisante pour les collectionneurs que nous sommes, dont nombreux sont ceux qui possèdent plusieurs véhicules de ce type. J'ajouterai que tous n'ont pas un accès à un centre de contrôle à proximité de chez eux, ce qui induit un problème de déplacement.

N° 936101 - Dangereusité des plaques d'égouts et passages protégés

par :

28/06/2023 10:01

J'ai glissé 3 fois sur des plaques d'égout mal positionnées 2 fois ces plaques étaient dans des ronds points et il pleuvait alors que je roulais à très faible vitesse et je suis tombé 1 fois, blessé à la jambe gauche et au poigné plus 1700€ de réparation de ma moto. Et j'ai glissé 1 fois sur une autre plaque d'égout en plein virage un autre jour où il pleuvait alors que je roulait aussi à très faible vitesse, j'ai failli me faire écraser par une voiture qui me suivait. D'autre part je trouve inadmissible qu'il y ai des passages protégé positionné dans les virages en ville, le revêtement devrait être recouvert d'une matière antidérapante, même à très faible vitesse avec des pneus en très bon état on dérape.

N° 936104 - Avis du CT

par :

28/06/2023 10:03

Bien dommage que l'état qui était pourtant favorable aux mesures alternatives, cède à 3 associations d'extrémistes verts ( qui au passage d'ailleurs se moquent bien de notre sécurité, au contraire même certains d'entre eux jubilent lorsque qu'un motard à un accident...)

Si on voulait des vrais mesures pour la sécurité, il faudrait mieux s'occuper de l'état des routes.

Et pour la pollution sonore le CT ne changera absolument rien .

N° 936105 - Participation à la consultation du projet de contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 10:04

bonjour, je ne comprends pas trop l'utilité d'un tel contrôle:

je ne suis toujours pas convaincu du CT pour auto/camionnette qui n'empêche par des auto/camionnette sans stop ou phares cassés

j'ai plusieurs motos (dont que je n'utilise que peu)

contrôler l'état des routes est quand même bien plus prioritaire que l'état des 2 roues

enfin, quand je vais chez le mécano ce dernier fait déjà un contrôle avant de me rendre la moto

N° 936110 - Vieux motard

par :

28/06/2023 10:04

Avant de contrôler les grosses cylindrées qui sont suivies de pré avec factures à l'appui. Il faudrait regarder du côté des 49,9cm (-50) qui sont trafiqué dans tous les sens et font un bruit pas possible. Je n'accepte pas qu'un individu s'amuse avec mon bijoux, qui a plusieurs années avec plus de 160000kms au compteur.

N° 936111 - Non au CT 2 Roues

par :

28/06/2023 10:06

Le contrôle technique tel qu'il est présenté me semble inefficace pour la sécurité des motards, la majeure partie des accidents impliquant un 2 roues sont dus à un mauvais entretiens des routes et infrastructures, l'ADEME a démontré que les émissions polluantes pourraient nettement diminuer par l'usage des 2 roues, les coûts d'entretiens périodiques, assurances et prix des équipements du motard et de son passager sont déjà très onéreux une taxe supplémentaire ne ferait que dissuader de futurs usagers soucieux de notre qualité de l'air et environnement.

N° 936112 - controle technique moto

par :

28/06/2023 10:06

depuis 45 ans sur une moto sans accident je n'ai besoin de personne et surtout de payer pour entretenir mon véhicule je ne vois en cela uniquement une taxe de plus il serait plus judicieux de contrôler les véhicules directement sur la voie publique et surtout certain type de 2 roues mais tous le monde le sait il ne faut pas cibler une certaine population

N° 936113 - Monsieur antiraquette

par :

28/06/2023 10:06

Le contrôle technique pour les 2 roues motorisés est encore un racket de plus comme celui qui existe déjà pour les véhicules à 4 roues motorisés. Posséder un véhicule aujourd'hui est un signe extérieur de richesses surtout avec les ZFE qui vont entrer en vigueur pour les vignettes CRITAIR 3. Les accidents de moto sont dû à des erreurs humaines ou à des défauts sur la voirie et pas à cause de problèmes techniques. Je suis déjà tombé en vélo sur une flaque de gasoil et sur des gravillons! Comme tout le monde je suis gêné par les nuisances sonores des véhicules thermiques (et donc ne concerne pas que les 2 roues). Il y a des voitures de sport qui passent à proximité qui roulent au dessus des limitations de vitesse et qui émettent plus de 110dB! Il faut plus de contrôles de police et surtout plus de sanctions et ne plus hésiter à confisquer les dits véhicules car cela va faire réfléchir les propriétaires de ces véhicules en infraction et non homologués.

N° 936119 - Contrôle technique MOTO

par :

28/06/2023 10:08

Le contrôle technique pour les motos est un non-sens. Les accidents dus à des défaillances techniques des motos sont quantité négligeable (0,3%), le grand plaisir des motocyclistes étant justement de passer leur temps à bichonner, vérifier, rectifier et entretenir leurs engins. Il n'y a pas de centres de contrôle techniques opérationnels à l'heure actuelle ni de personnel formé et compétant, titulaire du permis moto.

La moto permet des déplacements rapides et contribue à fluidifier le trafic routier tout en consommant beaucoup moins de carburant. Donc, émissions polluantes réduites pour tous. C'est écologique!

Concernant les "mauvais motards", il y a déjà des mesures de prises; les forces de l'ordre exercent déjà des contrôles aléatoires sur les deux-roues.

Rien n'empêche un individu de remettre son pot d'origine juste pour le contrôle pour l'enlever juste après et remettre le pot délictueux aussitôt, par exemple.

Si on ne peut pas passer le contrôle technique en temps et en heure par manque d'infrastructures, on va donc se retrouver involontairement dans une situation d'illégalité.

De plus, faire des centaines de Km pour trouver un centre est une prise de risques supplémentaire pour les 50 et 80 cm<sup>3</sup> qui ne sont pas faits pour de longs trajets, de même que pour les 125 cm<sup>3</sup>. Ces motos prendront les autoroutes et alors.....!!

C'est une source de fatigue supplémentaire pour les vieux motards comme moi ( 75 ans)!

Il vaudrait mieux, il me semble, se concentrer sur l'amélioration des infrastructures routières qui en ont désespérément besoin et sur l'éducation des conducteurs, surtout des conducteurs d'automobiles pour qui la moto est quelque chose de totalement abstrait, qui ne fait pas partie de leur monde et qu'ils ne voient même pas.

Très cordialement.

N° 936120 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 10:08

Je n'ai pas besoin d'un tier pour contrôler la fonctionabilité de ma moto et me volée 50 euros .

Quand allez vous réparée les route dégradé .

N° 936121 - Un contrôle technique injustifié

par :

28/06/2023 10:08

Un contrôle technique injustifié au vu des chiffres.

L'état des 2 roues motorisé n'est responsable que dans 0,3% des cas lors d'un accident.

En revanche 30% des accidents de la route mortels sont imputables à l'état de la voirie et celle-ci contribue à la détérioration des véhicules.

De plus, mettre tous les 2 roues dans le même panier est une hérésie, les permis A ont été formés à vérifier leurs véhicules ET leurs équipements.

Il est injuste de s'affranchir d'une certaine somme pour effectuer des contrôles que nous pouvons réaliser nous mêmes en grande majorités et somme qui imputera l'entretien.

A bon entendeur, je vous laisse, je vais graisser ma chaîne ...

N° 936124 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 10:10

Dès les cours pour le permis, on nous apprend à contrôler tous les organes de sécurité avant de partir , donc nous connaissons parfaitement l'état de nos motos.

De plus , les motards contrairement aux conducteurs de voitures maîtrisent bien plus les connaissances mécaniques , donc peuvent détecter très rapidement un éventuel défaut .

Concernant le bruit , tous les échappements vendus en Europe sont dotés de chicanes amovibles , celles ci seront remontées pour le contrôle et enlevées dès l'obtention du certificat .

Le contrôle n'est ni plus ni moins qu'une nouvelle taxe déguisée .

N° 936126 - Participation à la consultation du projet de contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 10:11

bonjour, je ne comprends pas trop l'utilité d'un tel contrôle:

je ne suis toujours pas convaincu du CT pour auto/camionnette qui n'empêche par des auto/camionnette sans stop ou phares cassés

j'ai plusieurs motos (dont que je n'utilise que peu)

contrôler l'état des routes est quand même bien plus prioritaire que l'état des 2 roues

enfin, quand je vais chez le mécano ce dernier fait déjà un contrôle avant de me rendre la moto

N° 936128 - CT inutile

par :

28/06/2023 10:11

Je pratique la moto depuis plus de 40 ans.

J'estime que l'instauration d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés tel que décrit est parfaitement inutile.

L'ensemble des motards n'a pas à pâtir du comportement irresponsable de quelques délinquants, qui sont d'ailleurs très souvent des jeunes sans permis qui se défoulent dans les quartiers.

Je doute que ceux-là se soumettent à un CT puisqu'ils ne respectent déjà pas les lois actuelles.

Le CT technique proposé, et cela a été déjà prouvé par l'expérience allemande, ne réduira pas le nombre d'accident et la mortalité en 2 roues. C'est statistiquement prouvé.

Depuis plus de 40 ans, j'ai pu constater également, que le motard prenait soin de sa machine. Il sait pertinemment que des pneus usés ou des freins défectueux représentent un risque mortel pour lui.

Le plus gros risque actuel pour un motard est l'état déplorable de certaines routes.

Et je pose deux questions : En quoi le passage au sonomètre peut impacter sur la sécurité du motard ? Le bruit de ses pots d'échappement risque-t-il d'être mortel pour lui ?

Désolé de me rendre compte que ce CT ressemble bien trop à une taxe supplémentaire destinée à remplir les poches du lobby des centres CT. Tout cela enrobé d'un costume pseudo écologique.

Future loi liberticide qui n'améliorera en RIEN la sécurité du motard.

N° 936130 - Participation consultation du projet de controle technique des vehicules motorises a deux ou trois roues et quadricycles a moteur

par :

28/06/2023 10:12

bonjour, je ne comprends pas trop l'utilité d'un tel contrôle:

je ne suis toujours pas convaincu du CT pour auto/camionnette qui n'empêche par des auto/camionnette sans stop ou phares cassés

j'ai plusieurs motos (dont que je n'utilise que peu)

contrôler l'état des routes est quand même bien plus prioritaire que l'état des 2 roues

enfin, quand je vais chez le mécano ce dernier fait déjà un contrôle avant de me rendre la moto

N° 936135 - CT inutile

par :

28/06/2023 10:13

Je pratique la moto depuis plus de 40 ans.

J'estime que l'instauration d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés tel que décrit est parfaitement inutile.

L'ensemble des motards n'a pas à pâtir du comportement irresponsable de quelques délinquants, qui sont d'ailleurs très souvent des jeunes sans permis qui se défoulent dans les quartiers.

Je doute que ceux-là se soumettent à un CT puisqu'ils ne respectent déjà pas les lois actuelles.

Le CT technique proposé, et cela a été déjà prouvé par l'expérience allemande, ne réduira pas le nombre d'accident et la mortalité en 2 roues. C'est statistiquement prouvé.

Depuis plus de 40 ans, j'ai pu constater également, que le motard prenait soin de sa machine. Il sait pertinemment que des pneus usés ou des freins défaillants représentent un risque mortel pour lui.

Le plus gros risque actuel pour un motard est l'état déplorable de certaines routes.

Et je pose deux questions : En quoi le passage au sonomètre peut impacter sur la sécurité du motard ? Le bruit de ses pots d'échappement risque-t-il d'être mortel pour lui ?

Désolé de me rendre compte que ce CT ressemble bien trop à une taxe supplémentaire destinée à remplir les poches du lobby des centres CT. Tout cela enrobé d'un costume pseudo écologique.

Future loi liberticide qui n'améliorera en RIEN la sécurité du motard.

N° 936136 - M.

par :

28/06/2023 10:14

Après l'automobile, les deux roues, les poules aux oeufs d'or...cette directive tout droit arrivée, du nord, nord Est, pour rappel, je suis avant tout français, ces différences qui représentaient notre identité, s'envolent!!!

Pour ma part, je ne suis pas une vache à lait, tant pis, je passerai à autre chose...

N° 936138 - Mon avis sur le CTP catégorie L

par :

28/06/2023 10:14

S'il vous plaît, réfléchissez aux soucis que vous allez ajouter aux français.

En effet, outre le prix des futures CTP qui évidemment pèsera encore une fois sur les foyers les plus modestes. Il faut aussi penser aux motos prévues pour les compétitions tout terrain qui ont des cartes grises mais sur lesquelles les kits d'homologations sont mis en carton dès l'achat du véhicule (enduro, trial). Comment procéder ? Il faudrait retourner chez le concessionnaire pour qu'il monte le kit d'homologation à chaque CTP? Ce qui coûterait entre 300 et 700€. Ceci n'est pas envisageable pour la plupart des pratiquants. Merci d'y réfléchir avant de mettre ce texte de loi en place.

N° 936139 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 10:15

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais à l'état des routes. J'ai effectué déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis. De plus la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Mon véhicule est régulièrement entretenu par mon concessionnaire. Un défaut d'entretien est impardonnable au guidon.

Tout ça n'est fait que pour récupérer 20% de tva. Encore un impôt déguisé sous couvert de bien-être !!!!!



N° 936140 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 10:15

Pourquoi instaurer ce contrôle technique moto ? Les études montrent clairement que l'état des 2 roues n'est que très minoritairement en cause dans les accidents. Par ailleurs, les conducteurs de 2 roues motorisés que nous sommes avons conscience du danger inhérent à cette pratique. Pour cela, l'état de nos montures est suivi avec beaucoup de soin.

L'état des routes me semble requérir plus d'attention et de budget que l'état des motos. Pour le petit collectionneur que je suis, ce contrôle technique (son cout) va signer la fin de ma passion. Ça entrainera par la même occasion la fin de mes achats auprès de fournisseurs français. En fin de compte, c'est une forme de liberté qui nous est retirée. Dommage.

N° 936141 - controle technique 2 roues

par :

28/06/2023 10:15

contre ce projet qui n'amènera rien au niveau de l'état des 2 roues concernés si ce n'est des frais supplémentaires. Un 2 roues peu être très facilement remis aux normes en remontant les pièces d'origine pour passer le contrôle technique et remodifié après.

les motards sont en général soigneux de leur véhicule et n'ont pas besoin d'un contrôle pour savoir dans quel état il se trouve.

N° 936142 - Monsieur

par :

28/06/2023 10:15

Je suis motard propriétaire de 2 moto très récentes, elles sont suivies en entretien périodique en concession une fois par an.

C'est un contrôle bien suffisant.

A chaque fois que du danger s'est présenté à moi l'origine en était un rond point, une route mal entretenue ou un manque de signalisation, le plus dangereux également : la conduite à risque des usagers en voiture qui commettent très régulièrement des imprudences et des infractions au code de la route.

Par le CT vous ne réglerez rien des problématiques que vous rencontrez en banlieue

Vous y rencontrerez toujours les mêmes délits avec des 2 roues volées !

Les solutions sont ailleurs, pensez-y !

à moins qu'il n'y ait un intérêt financier à le faire le CT ne résoudra rien à la mortalité.

Un motard est par définition quelq'un de responsable et l'entretien de sa moto c'est son bijou donc il en prend soin

N° 936144 - Participation à la consultation du projet de contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 10:15

bonjour, je ne comprends pas trop l'utilité d'un tel contrôle:

je ne suis toujours pas convaincu du CT pour auto/camionnette qui n'empêche par des auto/camionnette sans stop ou phares cassés

sans compter que ce CT a été annoncé tous les 4ans au départ puis est passé à 2ans ensuite. Ce qui sera sûrement le cas pour les 2 roues aussi

j'ai plusieurs motos (dont que je n'utilise que peu)

contrôler l'état des routes est quand même bien plus prioritaire que l'état des 2 roues

enfin, quand je vais chez le mécano ce dernier fait déjà un contrôle avant de me rendre la moto

N° 936145 - Une mise en place inutile et couteuse pour tous sans aucune amélioration de la sécurité routier

par :

28/06/2023 10:16

Ce contrôle technique n'a pas lieu d'être car l'écrasante majorité des accidents moto ne sont pas liés à l'état des véhicules mais bien plus souvent à celui des routes, de plus il est à noter qu'un contrôle technique similaire existe déjà en Allemagne depuis une trentaine d'années et ne montre aucune amélioration d'un point de vue des nuisances sonores ou de la baisse de la moralité.

Pour conclure ce projet nécessiterai une infrastructure coûteuse pour peu de résultats étant donné que l'écrasante majorité des motos sont régulièrement révisées par des professionnels de la mécanique, le prix de telle installation superflue ne peut que se répercuter sur les utilisateurs de 2 roues et rendre prohibitif le passage au 2 roues pour des personnes ne le pratiquant pas déjà en plus d'être superflue pour les pratiquants convaincus. À noter que la moto est un moyen de transport plus écologique que la voiture et bien meilleur pour la fluidité du trafic ajouter des freins au passage au 2 roues sera donc un choix perdant à tous les niveaux, que ce soit économique, écologique et sécuritaire.

N° 936149 - Le CT à la française, avec passion !

par :

28/06/2023 10:17

La France doit s'élever au-dessus des bureaucrates de Bruxelles.

Le "CT" est déjà réalisé naturellement par l'immense majorité des motards français. Pourquoi ? Simplement parce que c'est un univers de passionnés.

Alors certes, certains ont une passion dévorante et en voulant la vivre avec trop d'intensité et sensations engendrent un bruit trop important, c'est évident ! Mais il est aussi évident qu'il est possible de les raisonner car nous vivons tous de la même passion.

Cela étant pour les raisonner, faudrait-il encore appliquer les lois ! Pourquoi les gendarmes n'appliquent pas la loi permettant l'immobilisation des véhicules ? Pas assez lucratif ? Pourquoi autorisons-nous la vente d'échappements avec chicanes amovibles ? Parce que cela fait vendre, c'est lucratif et TVA en plus !? C'est absolument démagogique.

Le laisser aller sur le bruit depuis des années à juste eu pour but de faire monter un argument de rejet contre les motards pour mieux faire passer la pilule du CT auprès d'un petit électorat manipulable, c'est aberrant.

Qui dans le petit électorat manipulé réalise l'équivalent du graissage de chaîne sur sa voiture ou la pression des pneus de son vélo aujourd'hui ? Le motard le fait, lui ! Parce que c'est un acte "social motard", de discussion entre nous, de passion, même une petite chose comme ça. Nous pouvons discuter pendant 15 minutes d'un roulement de roue à changer, c'est une passion, c'est intangible.

Depuis des années, les motards ont dans leurs univers des partenaires, sociétés lucratives productrices de pneus, de freins, d'huile, etc. qui lors d'événements divers proposent des vérifications techniques gratuites pour perpétuer cette passion tout en proposant leurs produits si besoin. Vous voulez un but lucratif, encouragez ces sociétés et nourrissez-vous au besoin en devenant actionnaires de celles-ci !

Que le gouvernement s'élève et sorte de ses carcans administratifs sans visages. Vous pouvez mettre de l'intelligence, de la dignité et de la liberté humaine en confiant ce sujet aux créateurs de salons ; le Salon du 2 roues de Lyon, le Wheels And Waves, le Trail de Barcelonnette, etc. Ils peuvent créer ou développer des zones techniques certifiées et "gratuites" car incluse dans le billet du salon.

La [association de motard] à toute la légitimité, tous les moyens et compétences pour s'associer à cela. Les motards de la gendarmerie et de la police qui communiquent déjà sur ces sujets sur ces salons peuvent aussi apposer leur certification officielle sur ces zones test. Vous obtiendrez un suivi direct des autorités, un renforcement de cette passion et une augmentation du respect et du civisme.

Il y a de beaux événements partout en France ! Vous voulez gagner en notoriété au niveau européen, voir créer une jurisprudence mondiale qui portera votre nom ? Alors regardez à quel point les motards de toutes nationalités se rassemblent autour de cette passion et de nos grands salons français, vous seriez bluffés si vous veniez à Lyon, à Biarritz, à Barcelonnette, etc.

Faire un CT en mode passion est parfaitement possible autour d'un événement comme le Wheels And Waves ; cela aura en plus une portée mondiale ! Les motards français, passionnés le feront avec un immense bonheur car vous n'aurez pas agi contre le peuple mais pour le peuple. Portez un minimum d'intérêt pour cet univers et vous verrez que vous pourrez faire parfaitement.

N° 936150 - Non au contrôle au CT moto

par :

28/06/2023 10:17

Il y en a marre de piller notre argent c'est du vol, et

Ça fait trop longtemps que ça dure. Mes motos ont toujours eu une attention particulière. Un motard est respectueux et attentif. Je refuse et je refuserais que l'on touche à ma moto.

N° 936155 - Non au ct

par :

28/06/2023 10:19

À quand un ct des routes ? Les routes sont plus dangereuses que les motos que nous bichonnons.

Tout ça juste pour ramasser de l'argent, mettez des amendes à ceux qui ne mettent pas leur clignotants par exemple, faites des économies sur les dépenses superficielles des agents de l'état sinon, réduisez les aides de ceux qui ne travaillent pas aussi, il y en a plein des exemples.

Cordialement bien sûr

N° 936157 - Pas les mêmes usagers

par :

28/06/2023 10:19

Bonjour

Impossible de ne pas réagir à cette absurdité.

En moto, le bon état de celle-ci est notre rare moyen de limiter les risques d'accident. Contrairement à l'automobiliste de base nous sommes obligés d'anticiper l'état de nos véhicules mais aussi l'état de la route. C'est dans la formation initiale.

Si c'est pour une chasse au bruit il faut être vraiment stupide pour penser que cela va régler le problème, un pot se démonte et remonte en 10 minutes maximum. Donc au CT ce sera très facile d'esquiver ce genre de problème.

Nos motos sont une prolongation de nous mêmes, en aucun cas je vais accepter qu'un inconnu monte dessus et la manipule. Qui payerait les réparations de mes engins si un de ces contrôleurs en fait tomber une ?

Dans les autres pays où sont instaurés ces contrôles, aucun gain ni sur les accidents ni sur la pollution sonore, alors quel intérêt si ce n'est que de se faire taxer et de faire plaider 2-3 associations écolo bobo parisiennes, dont leurs membres passent leurs temps à ne pas respecter les signalisations en ville aux guidons de leurs vélos !

Les seuls gagnants dans l'histoire vont être les centres de CT.

N° 936159 - Redondance avec entretien annuel

par :

28/06/2023 10:20

Mon entretien moto est déjà obligatoire une fois par an incluant tous les points de contrôle, de plus le concessionnaire connaît exactement les spécificités de ma moto, propres à chaque modèle, ce qui n'est pas le cas et ne peut difficilement l'être pour les centres CT.

Cela donnera un faux sentiment de sécurité aux motards et vont naturellement délaissé l'entretien actuel car armés d'un nouveau macaron CT

N° 936160 - CT 2RM

par :

28/06/2023 10:21

Je pense que c'est inutile. Les motards ne sont pas fous pour rouler avec des "épaves" au risque de se tuer. De plus, un motard lambda fait en moyenne 5000 km par an, les jours de beaux temps le plus souvent. Personnellement, je pense que l'Europe veut dicter sa loi aux états, et que la France, sous couvert de "bon élève" se plie à ce dictat, et il faut aussi renflouer les caisses de l'état vu tout l'argent qu'il a et continue de distribuer. Mais de toutes façons, rien ne changera, la France est et restera 1er pays au monde pour les taxes à ses citoyens... pour une fois qu'on est 1er dans quelque chose...

N° 936162 - non au contrôle technique des 2 roues ne répond en rien aux problèmes de sécurité

par :

28/06/2023 10:21

la plupart des 2 roues ne roulent que quelques centaines de km par ans. l'état des routes est bien plus accidentogène. les motards s'occupent bien de leurs machines, les éléments de sécurité sont apparents et peuvent donc être surveillés facilement par rapport aux voitures.

le recours de quelques associations pilotées par des lobbys et subventionnées ne représentent que quelques dizaines de personnes et sont en conflit d'intérêt !

occupez vous de l'état désastreux des routes et laissez nous nous occuper de nos motos, c'est nous qui les connaissons le mieux et nous ne sommes pas suicidaires, l'état de nos motos c'est notre vie qui en dépend. non au contrôle technique qui n'est qu'un impôt déguisé.

N° 936165 - Déjà prouvé comme inutile et inefficace mais il faut le faire quand même?

par :

28/06/2023 10:22

Parce que l'absence de lien notable entre défaillance technique et accidentologie est prouvé (rapport maids) et que rien ne vient contredire ce rapport,

Parce que les kilométrages annuels sont très faibles, et la fréquence des révisions plus élevée que pour les voitures,

Parce que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles sans difficulté,

Parce qu'un motard apprend à contrôler sa moto au permis (et de plus il a payé pour ça!),

Parce que même si [réseau de contrôle technique] (entre autres) a poussé pour le CT moto, c'est problématique pour les contrôleurs car pas rentable (trop d'investissement/nombre de véhicules), tous ne vont pas investir et cela rendra l'accès au CT 2 roues difficile, d'autant plus s'il faut être présent pour manipuler sa moto ce qui réduit la fenêtre de passage à 17h-19h pour ceux qui travaillent la journée.

Parce que les assos' qui poussent pour le CT se trompent de cible, on des financements obscurs et des présidents/membres qui flirtent avec le conflit d'intérêts de part leur activités dans le secteur des vélos électriques,

Parce que ça ne changera rien à la pollution car les 2 roues étant un % négligeable du trafic routier, sans compter qu'ils contribuent à le fluidifier,

Parce que ça ne changera rien au bruit des scooters ou motos trafiquées dont le pot se change en 1/4 d'heure maxi,

Parce que ceux qui ne se soucient pas de la sécurité, de l'environnement, ou de déranger les riverains ne s'embêteront pas à passer un CT.

Pour résumer, parce qu'une moto n'est pas une voiture, elle doit être traitée différemment, en fonction de ses spécificités, comme le sont aussi les camions et chaque autre type de véhicules.

Merci.

N° 936168 - Jerouleenscooterelectrique

par :

28/06/2023 10:22

Vous devriez inciter à passer aux motos et scooters électriques en sortant les 2 roues motorisés électriques du champ d'application de ce projet de décret. Si vous ne le faites pas, pourquoi n'incluez vous pas les vélos, trottinettes, gyropodes, et autres engins munis d'un moteur électrique dans le champ d'application de ce décret ? Les 2 roues motorisés électriques n'ont que des vertus d'un point de vue environnemental et écologiques et doivent être exemptés de contrôle technique.

N° 936171 - Motard et électeur, le CT c'est NON

par :

28/06/2023 10:24

Pour ma sécurité, je m'assure moi-même que mon véhicule est en bon état avant de partir.

100% d'origine, il respecte déjà la tranquillité du voisinage.

Je change les pneus et les pièces avant l'être, avant la limite.

Car je tiens à ma sécurité, à ma santé, et à mes proches.

Les motards sont des citoyens responsables.

Et des électeurs avec de la mémoire.

N° 936174 - non au contrôle technique des 2 roues qui ne répond en rien aux problèmes de sécurité

par :

28/06/2023 10:25

la plupart des 2 roues ne roulent que quelques centaines de km par ans. l'état des routes est bien plus accidentogène. les motard s'occupent bien de leurs machine, les éléments de sécurité sont apparents et peuvent donc être surveillé facilement par rapport aux voitures.

le recours de quelques associations pilotées par des lobbys et subventionnées ne représentent que quelques dizaine de personne et sont en conflit d'intérêt !

occupez vous de l'état désastreux des routes et laissez nous nous occuper de nos motos, c'est nous qui les connaissons le mieux et nous ne sommes pas suicidaires, l'état de nos moto c'est notre vie qui en dépend . non au contrôle technique qui n'est qu'un impôt déguisé.

N° 936176 - Déjà prouvé comme inutile et inefficace mais il faut le faire quand même?

par :

28/06/2023 10:25

Parce que l'absence de lien notable entre défaillance technique et accidentologie est prouvé (rapport maids) et que rien ne vient contredire ce rapport,

Parce que les kilométrages annuels sont très faibles, et la fréquence des révisions plus élevée que pour les voitures,

Parce que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles sans difficulté,

Parce qu'un motard apprend a contrôler sa moto au permis (et de plus il a payé pour ça!),

Parce que même si [réseau de contrôle technique] (entre autres) a poussé pour le CT moto, c'est problématique pour les contrôleurs car pas rentable (trop d'investissement/nombre de véhicules), tous ne vont pas investir et cela rendra l'accès au CT 2 roues difficile, d'autant plus s'il faut être présent pour manipuler sa moto ce qui réduit la fenêtre de passage a 17h-19h pour ceux qui travaillent la journée.

Parce que les assos' qui poussent pour le CT se trompent de cible, on des financements obscurs et des présidents/membres qui flirtent avec le conflit d'intérêts de part leur activités dans le secteur des vélos électriques,

Parce que ça ne changera rien à la pollution car les 2 roues étant un % négligeable du trafic routier, sans compter qu'ils contribuent a le fluidifier,

Parce que ça ne changera rien au bruit des scooters ou motos trafiquées dont le pot se change en 1/4 d'heure maxi,

Parce que ceux qui ne se soucient pas de la sécurité, de l'environnement, ou de déranger les riverains ne s'embêteront pas a passer un CT.

Pour résumer, parce qu'une moto n'est pas une voiture, elle doit être traitée différemment, en fonction de ses spécificités, comme le sont aussi les camions et chaque autre type de véhicules.

Merci.

N° 936178 - De l'inutilité du contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 10:25

Si l'état des voitures a pu justifier la mise en place du contrôle technique des voitures (on voyait alors de véritables poubelles roulantes), l'état du parc motos ne le justifie pas.

On ne voit pas circuler des motos dans un état déplorable.

La raison en est que si la moto n'était pas en état, le risque de chute immédiate du conducteur seul avec son véhicule serait extrêmement important.

Le motard conscient de se risquer entretient son véhicule de manière beaucoup plus systématique que les propriétaires de voitures.

N° 936179 - Les lobbys des contrôleurs techniques ont obtenu ce qu'ils voulaient à savoir le CT des 2 roues

par :

28/06/2023 10:25

Les deux roues motorisés ne nécessitent aucun contrôle technique car aucun motard n'est assez fou pour rouler sur une moto ou un scooter en mauvais état sachant qu'aucune carrosserie ne le protège.

Le problème est plutôt l'état des routes qui est désastreux notamment à Paris ainsi que les automobilistes sur leur téléphone qui conduisent n'importe comment. Plutôt que d'enrichir les organismes de contrôle technique qui ont trouvé une nouvelle manne il serait préférable d'entretenir les routes correctement pour éviter les nids de poule et autres obstacles mal signalés !!!! De même le tout vélo avec aucun respect du code de la route pose problème et le vrai sujet c'est d'encadrer la pratique et l'usage du vélo en ville.

N° 936182 - Contrôle technique moto de collection

par :

28/06/2023 10:27

Le contrôle technique des motos et encore moins celui des véhicules de 30 ans et plus, dit 'de collection' n'est justifié à mes yeux. En effet, les deux roues sont entretenus par leur propriétaire et encore plus ceux classés en collection. Les statistiques parlent d'elles même en terme d'accidentologie ! L'état du réseau routier ainsi que l'usage du téléphone au volant de la part de certains automobilistes est plus responsables d'accidents que l'état technique de nos machines.

N° 936184 - Nuisances sonores

par :

28/06/2023 10:27

La mise en place de ce contrôle permettra peut-être de réduire la pollution sonore générée par les 2 roues.

N° 936187 - Contrôle technique moto de collection

par :

28/06/2023 10:28

Le contrôle technique des motos et encore moins celui des véhicules de 30 ans et plus, dit 'de collection' n'est justifié à mes yeux. En effet, les deux roues sont entretenus par leur propriétaire et encore plus ceux classés en collection. Les statistiques parlent d'elles même en terme d'accidentologie ! L'état du réseau routier ainsi que l'usage du téléphone au volant de la part de certains automobilistes est plus responsables d'accidents que l'état technique de nos machines.

N° 936188 - Mon avis sur le contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 10:28

Encore une TAXE pour engraisser l'état; encore un contrôle pour faire travailler les COPAINS; encore une soumission à la DICTATURE européenne. Tout ça pour rien, l'état et les collectivités dépensent notre argent, l'argent des taxes en futilités plutôt que pour l'entretien et l'aménagement des routes. Ce n'est pas l'état de leur moto qui coûtent la vie aux motards, mais les gravillons, les barrières de sécurité, les nids de poules, le défaut de signalisation etc... Faites respecter les règles déjà existantes: bruit, état des pneus... Si j'ai largement approuvé l'arrivée du contrôle technique des voitures, je désapprouve TOTALEMENT celui des deux roues qui ne servira à rien d'autre que remplir les poches de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

Continuez à REGLEMENTER, PONCTIONNER, ETRANGLER encore et encore.

Vous faites une consultation pour du vent, votre décision est prise et vous n'avez rien à faire de l'avis des consultés, comme pour les retraites, l'immigration, la vaccination, l'éducation, la sécurité... Vous prenez en plus toujours la même excuse: "c'est pas nous c'est l'EUROPE". D'ailleurs c'est bientôt les élections européennes... ;-)

N° 936189 - CT deux roues, inutile et confiscatoire. Du pur racket!!!!

par :

28/06/2023 10:29

Le Ct des roues est injustifié. Il n'existe aucun lien entre les accidents de la route et les défaillances techniques.

La mise en place du CT n'obéit qu'à la pression exercé par les LOBBYS des entreprises du CT ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] en tête).

STOP au RACKET!!!!

N° 936197 - Quand le conseil (d'état) oblige à décider de l'inutile

par :

28/06/2023 10:30

J'ai le permis moto grosse cylindrée depuis 1983. A ce jour, je roule avec une Indian RoadMaster et fais plus de 20.000 kilomètres par an.

Ma moto est révisée tous les 8000 kms (Cf. Carnet d'entretien de la marque) et "subit" à chaque visite par moins de 25 points de contrôle (dont la liste figure sur ma facture).

Si, par exemple, l'un de mes pneus présente une usure non rédhibitoire mais néanmoins marquée, le garage me le signale (au cas où cela m'aurait échappé...) et le note au bas de la facture, confirmant ainsi le sérieux et la complétude des contrôles exécutés par l'atelier. Il en va de même pour les autres consommables (plaquettes de frein par exemple) dès lors que l'intervention ne saurait attendre la prochaine révision.

Ces vérifications mécaniques régulières confiées à des professionnels s'ajoutent à celles, d'ordre visuelles, que je fais par réflexe et habitude avant chaque usage.

Autrement dit, la conscience que j'ai de ma propre sécurité s'ajoute aux obligations et conseils d'entretien que la marque prodigue à chaque propriétaire. Celles et ceux qui connaissent le monde de la moto et des motards savent que toutes les marques et la très grande majorité des motards agissent ainsi.



Dans ce contexte, la mise en place d'un contrôle technique obligatoire, quels qu'en soient le rythme, les modalités et le prix, n'est pas seulement inutile. Il est démonstratif de l'ignorance des juges qui en oblige aujourd'hui la mise en oeuvre, comme de l'idéologie punitive et revancharde des 3 associations de quartier qui sont à l'origine de la saisine de la haute juridiction.

Si le lobbying originel de la société [réseau de contrôle technique] semble devoir aujourd'hui porter ses fruits en France, la décision des autorités ne fera pas que me (nous) ponctionner dans les 50 euros tous les 3 ou 4 ans. Elle confirmera leur totale absence de discernement et leur dramatique impéritie. Et, par ce fait, le prix à payer risque d'être, collectivement, beaucoup plus élevé...

N° 936198 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 10:30

Comment dire que les dirigeants de ce pays sont manipulés par 2 associations, qui ne connaissent rien aux 2 et 3 roues. Pourquoi faire contrôler nos motos alors qu'à chaque déplacement, nous prenons soin de tout vérifier pour ne pas nous tuer. Si seulement nos dirigeants pouvaient entretenir les routes. Que faut il faire pour cela, demander à notre avocat d'intervenir à chaque accident dû au mauvais entretien des voies publiques... Bien nous nous verrons dans les manifestations, car moins stupide que vous, nous ne laisserons rien passer...

N° 936200 - Un sujet bien mal abordé par les pouvoirs publics!

par :

28/06/2023 10:32

Bonjour,

contrairement au permis auto, lorsque nous passons notre permis moto, un module est spécifiquement dédié au contrôle du bon état de la mécanique, visible à l'oeil nu (ainsi que le rappelle la [association de motard]). Sauf erreur de ma part, un postulant au permis peut donc naturellement être recalé s'il ne valide pas ces connaissances. En outre, la moto est une pratique exigeant d'être prudent. Les motards ont donc naturellement pour habitude de vérifier le bon état de leur moto avant de grimper dessus, et ils sont naturellement vigilants au moindre bruit suspect. Rendre obligatoire un contrôle technique sera non seulement inutile à leur sécurité, néfaste à leur portefeuille, (d'autant que certains ont recours à la moto car ils n'ont pas de quoi s'acheter une auto) et tout à fait préjudiciable à la confiance qu'ils peuvent avoir dans le gouvernement et à sa capacité de comprendre les besoins des citoyens.

En revanche. Je comprends parfaitement que des associations se dressent contre les pots d'échappements trafiqués bruyants et non homologués. Et s'il y a un point sur lequel il faut faire un effort, c'est là dessus. Aussi me paraîtrait-il plus efficace d'accentuer la répression sur ce point, (avec par exemple des amendes conséquentes et immobilisation du véhicule).

Enfin: Personnellement, j'ai plusieurs motos, dont j'assure l'entretien moi-même depuis des années, y ayant notamment pris goût après la sensibilisation à la mécanique du permis moto .

Mon frère, et mes neveux en font tout autant, ainsi que nous leur avons appris .

Aucun de nous n'avons jamais eu à déplorer d'incident du à un mauvais entretien, et n'avons nul besoin de payer une tierce personne pour qu'elle vienne faire un contrôle technique de notre travail, que nous réalisons déjà avec beaucoup de professionnalisme.

Cordialement

H

PS: Épargnez nous enfin les incitations à changer de moto, au profit d'une moto soi-disant moins polluante, qui ne sont que des appels à une consommation excessive. (La planète a-t-elle besoin de cela?). Et comprenez, enfin s'il vous plait, qu'un motard puisse être viscéralement attaché à une moto sur laquelle il a beaucoup voyagé.

N° 936205 - Déjà prouvé comme inutile et inefficace mais il faut le faire quand même?

par :

28/06/2023 10:32

Parce que l'absence de lien notable entre défaillance technique et accidentologie est prouvé (rapport maids) et que rien ne vient contredire ce rapport,

Parce que les kilométrages annuels sont très faibles, et la fréquence des révisions plus élevée que pour les voitures,

Parce que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles sans difficulté,

Parce qu'un motard apprend à contrôler sa moto au permis (et de plus il a payé pour ça!),

Parce que même si [réseau de contrôle technique] (entre autres) a poussé pour le CT moto, c'est problématique pour les contrôleurs car pas rentable (trop d'investissement/nombre de véhicules), tous ne vont pas investir et cela rendra l'accès au CT 2 roues difficile, d'autant plus s'il faut être présent pour manipuler sa moto ce qui réduit la fenêtre de passage à 17h-19h pour ceux qui travaillent la journée.

Parce que les assos' qui poussent pour le CT se trompent de cible, on des financements obscurs et des présidents/membres qui flirtent avec le conflit d'intérêts de part leur activités dans le secteur des vélos électriques,

Parce que ça ne changera rien à la pollution car les 2 roues étant un % négligeable du trafic routier, sans compter qu'ils contribuent à le fluidifier,

Parce que ça ne changera rien au bruit des scooters ou motos trafiquées dont le pot se change en 1/4 d'heure maxi,

Parce que ceux qui ne se soucient pas de la sécurité, de l'environnement, ou de déranger les riverains ne s'embêteront pas à passer un CT.

Pour résumer, parce qu'une moto n'est pas une voiture, elle doit être traitée différemment, en fonction de ses spécificités, comme le sont aussi les camions et chaque autre type de véhicules.

Merci.

N° 936207 - un CT pour contrôler plus que protéger

par :

28/06/2023 10:33

Bonjour,

Je suis motard et je ne trouve pas d'intérêt à devoir demander l'autorisation de rouler avec mon véhicule, dans une fausse justification de veille à ma sécurité.

Payer une prestation de contrôles majoritairement "visuels", déjà opérés par le mécanicien qui suit ma moto à chaque révision périodique (garage concessionnaire) et par moi même à chaque utilisation, n'a pas de sens.

Les contrôles mesurés liés à la sécurité du pilote sont minimes (et faisable par le mécanicien lors des révisions et moi même à l'utilisation), et ceux restants ne serviront donc qu'à imposer la conformité à des normes dont le but sera le retrait des vieux véhicules en circulation.

Pour ce dernier aspect, les normes EURO déjà en place et les vignettes crit'air sont déjà en place.

Dans un système où on parle de l'arrêt des vignettes assurance sur les véhicules, rajouter des vignettes contrôle technique sur des véhicules "ouverts" n'a pas de sens.

Ces mêmes vignettes assurance sont déjà maltraitées par l'exposition aux conditions climatiques et aux aléas des opérations de maintenance ou des accidents. Que fera t'on lorsque la vignette ne sera plus lisible ou présente sur le véhicule ?

Certains organes soumis au contrôle ne semblent pas avoir de sens réel, par exemple, en quoi avoir une béquille sur un deux roues devrait avoir un caractère d'obligation ?

Les forces de l'ordre contrôlent déjà les plaques et parfois le bruit des 2 roues et sont bien placés pour savoir que souvent, un simple réglage permet de revenir à une situation "légale". Contrôler ces points lors d'un contrôle technique ne sera donc pas un gage de conformité, vu que les propriétaires désireux pourront modifier ce réglage avant et après l'examen...

Pour ce qui est de la pollution sonore, l'intégralité des véhicules roulants n'est pas soumise à ce type de contrôle (parlons par exemple des voitures). Dans l'univers des 2 roues, la majorité des véhicules posant problème est dans la catégorie des 50cc.

Les motards sur des cylindrées plus grandes qui modifient leur échappement de façon inadaptée sont déjà réprimandés par les forces de l'ordre. Se servir de cette "nuisance" pour justifier le CT moto n'a donc pas de sens si cela ne vise que cette population d'utilisateurs.

Beaucoup de sujets et pistes nécessiteraient d'être étudiés et améliorés pour la sécurité des utilisateurs de la route et des motards. Les contrôles évoqués dans ce contrôle technique ne donnent pas l'impression de pouvoir impacter les statistiques de la sécurité routière.

Viser et favoriser (baisse de la TVA sur ces produits) un meilleur équipement des utilisateurs des véhicules à 2/3/4 roues aurait un bien meilleur effet. (des gants et un casque suffisent-ils vraiment à la sécurité ?)

Les études réalisées attestent que la quasi totalité des accidents est liée au comportement des conducteurs (de l'utilisateur ou des tiers impliqués) et à l'infrastructure routière... L'état des véhicules n'a que peu ou pas de part de responsabilités dans ces accidents.

Les contrôles sont déjà réalisés par l'écosystème de la vente et de la maintenance des véhicules ou par les propriétaires concernés.

Les normes et les contrôles routiers réprimandent déjà les contrevenants.

Dans ce contexte et sous ses fausses justifications, ce contrôle technique n'a pas de sens utile.

Cordialement,

N° 936208 - M

par :

28/06/2023 10:33

Il est dommage de tout confondre les motards entretiennent leur véhicules. Votre projet dépend d'un lobby et de 3 associations regroupant quelques personnes. Si c'est ça la liberté. Essayez simplement d'être vrais dans vos propos. Climat bruit pollution. Parlons simplement argent. Nous ne sommes plus en accord avec la demande européenne. Mettons en œuvre des palliatifs.

Salutations motardes

N° 936209 - Projet de mise en place d'un contrôle technique 2 et 3 RM

par :

28/06/2023 10:34

Bonjour

Je ne pense pas que l'instauration d'un CT améliore la sécurité ou luttera contre le bruit ou la pollution . Seul les motards soucieux d'être en règle , iront faire le CT . Ce sont les mêmes qui amènent leur véhicules chez le concessionnaire en début de saison pour faire une révision complète , où qui le font par eux-mêmes lorsqu'il ont de bonnes bases en mécanique . Hier , 4 jeunes étaient à la station de lavage , sans casque , cagoules et avec des motos de cross non homologuées pour rouler sur route . Croyez vous vraiment que le CT va les concerner ?

La semaine dernière , j'ai glissé sur un raccord de bitume qui a été fait dans un virage . Mes pneus sont neufs les 2 , j'ai miraculeusement évité la chute . Des zones comme celle ci , j'en vois toutes les semaines , mais cela n'interpelle personne .

Pour conclure , je peux être maître de mon destin en continuant d'entretenir ma moto , mais je ne peux pas en dire autant sur l'état des routes .

De plus , lorsqu'on sait que le groupe [réseau de contrôle technique] est derrière cette instauration , on comprend de suite pour qui cela va être bénéfique ... Lorsqu'on voit le nombre de CT voiture de complaisance qui sont effectués ... encore une histoire d'argent ...

N° 936211 - scandaleux

par :

28/06/2023 10:34

Elle est belle l'Europe! Tous les motards dans la rue!

N° 936213 - Réponse à la consultation publique sur la mise en place du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 10:35

- Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.
- Que dans le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.
- Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.
- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)
- Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes
- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

- Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 936217 - Inutile !

par :

28/06/2023 10:36

Je pense que ce CT est inutile ! Ma moto, malgré ses 17 ans, et à peine 50000kms est en très bon état, et si j'ai un accident, ce ne sera pas à cause d'elle, mais plutôt à cause du comportement d'un autre usager (ou de moi même), ou de l'état de la route. Les trous, gravillons et dos d'âne trop haut ou mal signalés, sont ma hantise.

Je sais que si je tombe, je n'ai pas de carrosserie pour me protéger. Donc je vérifie moi même mes pneus, plaquettes de frein, les feux ... Pas besoin de payer qq'un pour faire ça.

En outre, je l'amène chez le concessionnaire tous les 10000kms pour changer les fluides, qui en profite pour faire un check up de la moto. S'il y a un problème particulier, il m'en informe.

N° 936220 - Réponse à la consultation publique sur la mise en place du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 10:37

- Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

- Que dans le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.

- Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

- Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

- Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 936221 - Je suis contre le contrôle technique des 2RM.

par :

28/06/2023 10:37

Je suis contre le contrôle technique des 2RM et les arguments ne manquent pas.

- Les motards entretiennent leur motos bien mieux que les automobilistes car la sanction est bien pire qu'en voiture.

- Les motorisations sont bien mieux entretenues sur les motos du fait justement d'éventuelles blessures en cas de dysfonctionnement.
- La vérification soignée des organes de sécurité d'une moto est très facile, à contrario de ceux des voitures prisonnières des réseaux distributeurs.
- On sait que ce contrôle technique n'a aucun impact sur l'accidentologie routière, à l'inverse de l'état des routes qui se dégrade jusqu'à en devenir dangereux.
- 3% des accidents moto sont dus au mauvais états des routes. Entretenez correctement les routes et laissez nous entretenir correctement nos motos.
- Tous les garagistes motos réalisent des vérifications des points de sécurité, à chaque passage de la moto dans le garage.
- Malgré les mensonges des entreprises qui ne cherchent qu'à augmenter leur chiffre d'affaire les motards ne sont responsables que de moins de 1% des accidents selon le rapport MAIDS de 2009 qui est un organisme indépendant.
- Cette décision n'est là que pour faire entrer de l'argent dans les caisses des entreprises qui font pression pour qu'elle soit adoptée.

Chacun de ces arguments pourrait être développé dans de longs rapports étayés et documentés.

N° 936222 - CONTROLE TECHNIQUE DES 2.RMS

par :

28/06/2023 10:37

A QUOI VA T'IL SERVIR REELLEMENT ? A RIEN ! ROULER EN 2.RMS IMPOSE AU CONDUCTEUR D'AVOIR EN PARFAIT ETAT SON VEHICULE .CAR IL SAIT TRES BIEN QUE "SEUL"SA VIE EN DEPEND .PAR CONTRE L'ETAT DES RUES ET ROUTES DE FRANCE SONT LA CAUSE DE TRES NOMBREUSES CHUTES VOIR MEME DE SIMPLES CYCLISTES ! POUR MOI UNE EXCEPTION DANS UN CONTROLE TECHNIQUE ! LA REVENTE DU 2.RMS QUI SERA UNE SECURITE POUR L'ACHETEUR COMME LE VENDEUR / LES MOTARDS PAYENT UN LOURD TRIBU DANS LES ACCIDENTS DE CIRCULATION MAIS EUX SONT INCRMINES DANS 0,03 % DES CAS ! LE CONDUCTEUR DANS SON VEHICULE NE CRAINT RIEN ALORS IL MANGE ! TELEPHONE! REGARDE MEME LA TELEVISION OU LIT UN LIVRE ! EN TOUTE IMPUNITE AVEZ VOUS VU UN MOTARD FAIRE DE MEME , ALORS NON A CE CONTROLE TECHNIQUE QUI NE SERVIRA A RIEN REGARDEZ LES AUTRES PAYS QUI ONT ADOPTE CE CONTROLE HORMIS RENTRER DE L'ARGENT DANS LES CAISSE AUCUN CHANGEMENT A LA SITUATION DES MOTARDS ! ( si vos freins sont défectueux sur votre vélo vous allez direct dans les décors ! idem pour votre direction ) ROULER A 130 KMS HEURE EN MOTO IMPLIQUE QUE SA MOTO SOIT EN PARFAIT ETAT .. LE BRUIT ? CELUI QUI VEUT FAIRE DU BRUIT ENLEVE SA CARTOUCHE DU SILENCIEUX ! IL L'A REMETTERA AU CONTROLE TECHNIQUE ? ( il peut y avoir des controles autres qu'un controle technique ! ) VOILA MA POSITION A CE SUJET "MAIS ..ENTRENEZ VOS ROUTES et RUES COMME J'ENTRETIENS MA MOTO .. ET TOUT IRA BIEN

N° 936225 - Ridicule

par :

28/06/2023 10:39

Les motos sont conduites par des passionnés. Ces engins sont la plupart du temps des loisirs pour des amoureux du 2 roues qui entretiennent et bichonnent leur moto. Elles sont en bon état et ne roule en moyenne que 3000km par an. Faire un contrôle visuel que tout motard sait faire et fait régulièrement tout les 3 ans fonc tout les 9000km est ridicule. Quand on sait que les accidents liés à un pb mécanique ne sont responsables que dans moins de 1% des cas il vaudrait mieux entretenir les routes responsables dans 30% des cas. Quand au bruit un pot se change en qq minutes juste pour un contrôle?

N° 936226 - Non au contrôle technique

par :

28/06/2023 10:39

Non au contrôle technique des motos les motards entretiennent leurs motos pas comme l'état qui n'entretient pas leurs routes et c'est les scooters qui font les rodéos et qui n'entretiennent pas leurs véhicules

N° 936227 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 10:39

Aucun intérêt, ni pour la sécurité ni pour la pollution !

Le nombre d'accidents dus à un problème technique sur une moto représente 0,3% des cas (comparé aux accidents dus à l'état des routes !!)

Un contrôle technique n'empêchera pas un individu de remplacer son échappement non homologué et bruyant en très peu de temps pour le contrôle.

Tous les jours, les motards vérifient l'état de leur machine, ils ne sont pas inconscients !!

Une moto est vue environ tout les 2 ans en concession par des spécialistes pour révision.

Le contrôle n'apportera rien de plus, sinon être une taxe supplémentaire !!

VEILLEZ SUR L'ÉTAT DE NOS ROUTES, NOUS VEILLONS DEPUIS LONGTEMPS SUR L'ÉTAT DE NOS MOTOS !!!

N° 936229 - Contre

par :

28/06/2023 10:39

Je suis contre ce contrôle technique moto qui va engendrer des disparités. Quel est le but de ce contrôle car les motards prennent soin de leur moto et de leur sécurité. Revoyez plutôt l'état des routes.

N° 936230 - scandaleux

par :

28/06/2023 10:39

je ne vois pas l'intérêt à part nous ponctionner une fois de plus pour plusieurs raisons :

1°) une soumission aux lobbies des centres de contrôles techniques

2°) les possesseurs de 2 roues comme les professionnels chargés de leur entretiennent très attentifs à l'état de leur machines qui sont

3°) les cas d'accidents dus à un mauvais entretien ou état de la machine impliquée sont rarissimes 0,3%

4°) les centres de contrôle techniques n'ont ni la compétence ni le matériel permettant de réaliser un contrôle sérieux digne de ce nom. (CF en Allemagne pour les deux roues classiques, donc avant 1975 ne possédant pas de démarreur électrique ils ne les mettent même pas en route)

5°) faire "passer" ces décrets pendant la période où la Nation est en vacances est un procédé connu et honteux (parfaitement anti démocratique)

6°) Comme disait Pompidou " il serait temps d'arrêter d'em....er les Français

Cordialement bien que fort énervé

N° 936231 - contrôle technique pour les 2 et 3 roues.

par :

28/06/2023 10:39

Le contrôle technique des motos est inutile à mon sens, les motards qui sont des passionnés entretiennent leur moto... Néanmoins le contrôle technique devrait inclure tous les deux roues à moteur (50 cm3 compris), ainsi que les 3 roues. La majorité des cyclomoteurs ne sont pas en règle : (débridage, absence de plaques, de rétroviseurs, pollution, bruit ). Un contrôle technique oui, mais pour tout le monde, et à un prix de 30 euros maximum , ce qui suffit amplement pour les contrôles réalisés par rapport à un véhicule automobile.

N° 936233 - Le bruit n'est pas un problème de sécurité

par :

28/06/2023 10:42

On demande de contrôler le bruit émis

Ceci n'est un problème de sécurité mais de confidentialité

Pourquoi le faire vérifier

Si il est contrôlé par ce contrôle technique alors les contrôles par les forces de l'ordre seront il annuler

N° 936235 - Contre ce projet

par :

28/06/2023 10:42

1-Projet sans fondement, sans objectif, sans infrastructure pour sa réalisation

2-projet résultant des luttes d'influence de la politique politicienne

3-projet résultant du lobbying d'entreprises auprès des responsable européens .

4-projet résultant du lobbying de groupes d'influence minoritaires en quête d'existence.

5-projet basé sur les problèmes particuliers du parc des véhicules des grandes métropoles, à contrario de la réalité des régions

6-on connaît déjà le coût alors que le qui, quoi, comment n'est pas connu.

N° 936236 - Je suis contre le contrôle technique des 2RM?

par :

28/06/2023 10:42

Je suis contre le contrôle technique des 2RM et les arguments ne manquent pas.

- Les motards entretiennent leur motos bien mieux que les automobilistes car la sanction est bien pire qu'en voiture.

- Les motorisations sont bien mieux entretenues sur les motos du fait justement d'éventuelles blessures en cas de dysfonctionnement.

- La vérification soignée des organes de sécurité d'une moto est très facile, à contrario de ceux des voitures prisonnières des réseaux distributeurs.

- On sait que ce contrôle technique n'a aucun impact sur l'accidentologie routière, à l'inverse de l'état des routes qui se dégrade jusqu'à en devenir dangereux.

- 3% des accidents moto sont dus au mauvais états des routes. Entretenez correctement les routes et laissez nous entretenir correctement nos motos.

- Tous les garagistes motos réalisent des vérifications des points de sécurité, à chaque passage de la moto dans le garage.



- Malgré les mensonges des entreprises qui ne cherchent qu'à augmenter leur chiffre d'affaire les motards ne sont responsables que de moins de 1% des accidents selon le rapport MAIDS de 2009 qui est un organisme indépendant.
- Cette décision n'est là que pour faire entrer de l'argent dans les caisses des entreprises qui font pression pour qu'elle soit adoptée.

Chacun de ces arguments pourrait être développé dans de longs rapports étayés et documentés.

N° 936238 - Contrôle technique des motos de 125 cc et plus

par :

28/06/2023 10:43

Bonjour,

Mon avis sur la volonté politique de mettre en place un contrôle technique:

L'origine

On se rappelle que le contrôle technique des 2RM provient d'une opération de lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui dans son dossier n'a pas fourni au Parlement les chiffres corrects sur le lien entre état et accidentologie. La volonté de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] a été clairement d'intégrer les 2RM pour augmenter son chiffre d'affaires et donc son profit.

Mes constats

. Le chiffre fourni par les assurances indique que l'état du 2RM n'intervient que dans 0.3% des accidents, soit l'épaisseur du trait. L'argument de la sécurité devient de facto inopérant voire fallacieux.

. Concernant le bruit, la facilité de remplacer les pots rend inopérant le contrôle

. Concernant la pollution, l'impact total des 2RM est très faible, 0.5% de la pollution totale des transports, soit l'épaisseur du trait.

. Concernant l'état général du 2RM les éléments de sécurité sont visibles et facilement vérifiables. Le contrôle technique ne devient qu'une charge financière supplémentaire à la charge du conducteur.

Et pour finir lors du passage chez le concessionnaire celui-ci a l'obligation légale d'immobiliser le véhicule si celui-ci présente un risque!

En conclusion le CT des 2RM est inutile, contraignant et coûteux pour les usagers. Le grand gagnant de cette opération financière s'appelle [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] le lobbyiste aidé par quelques associations de Paris se prétendant "écologistes"\*

\* [association], [association] et [association]s

STOP au CT, maintenant!

N° 936239 - Avis sur le CTP 2 roues

par :

28/06/2023 10:43

Bonjour,

Motard depuis 45 ans, mes motos sont particulièrement entretenues car ma vie en dépend.

Donc bien que je ne vois pas l'utilité d'un tel contrôle, je ne suis pas totalement contre.

Par équité entre tous les véhicules à moteur et surtout pour le contrôle du bruit de certains qui abusent et culpabilisent malheureusement l'ensemble des motards.

Mais il suffira aux pollueurs sonores de démonter leur pot et de le réinstaller ensuite.

Donc même là le CTP sera inutile !

Enfin puisque ce CTP ne sera que visuel j'espère que le prix en sera le moins coûteux possible.

N° 936241 - Contre le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues.

par :

28/06/2023 10:43

L'immense majorité des accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais souvent au mauvais entretien des routes.

Les motards sont des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule. Ils seraient les premiers à subir les conséquences d'une défaillance du véhicule.

L'ensemble des motards effectuent déjà les contrôles de sécurité appris au permis avant chaque sortie moto, ils savent qu'ils sont bien plus exposés qu'un automobiliste.

Le deux-roues motorisé permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux organes de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...)

La pollution des deux-roues motorisés ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

N° 936242 - Inutile et démago

par :

28/06/2023 10:43

Bonjour,

au lieu de mettre en place un CT qui va encore faire baisser le pouvoir d'achat des motards français, il serait préférable de mettre l'accent sur la formation, la prévention et l'entretien des routes.

A savoir que dès le passage du permis les possesseurs d'un permis de type A sont formés à contrôler les organes de sécurité de leur 2 roues étant donné que tous ses éléments sont accessibles sans démontage.

Et maintenant vous voudriez que l'on paye une tierce entreprise pour exécuter une tâche à laquelle nous avons été formés. Aucun sens.

Les statistiques utilisées pour justifier de cette mise en place sont dérisoires, obsolètes et douteuses. La réalité est que le nombre d'accidents et de morts ayant pour causes une défaillance technique du véhicule sont extrêmement faibles dans la catégorie des 2 roues motorisés.

Bref je vous demande de jouer la carte du bon sens et de vous soucier réellement de la sécurité routière et non de prendre des mesures totalement inefficaces qui ne pourrissent que de faire plaisir à l'Europe ou à quelques associations qui se disent écolos et qui n'ont rien de légitimes sur le sujet.

Cordialement.

N° 936243 - une jolie pompe à fric orchestrée par [réseau de contrôle technique]

par :

28/06/2023 10:43

bonjour,

je suis motard depuis 24 ans, jamais d'accident (je touche du bois). ma moto a toujours été entretenue car j'ai reçu une formation très complète lors du passage du permis moto qui m'a fait prendre conscience des risques que j'encourais.

Je ne pense pas que la mise en place d'un contrôle technique va résoudre les problèmes.

le bruit? l'échappement peut être remplacé juste avant et après le ct. de plus il me paraît plus sécuritaire d'entendre une moto arriver.

la sécurité? le vrai motard prend soin de sa machine puisque il est conscient que sa vie est en jeu. il existe en effet une minorité de personnes qui n'ont rien à voir avec les motards qui ne changeront pas leur habitude avec le ct. seule la police peut régler ce problème. de plus, l'état des routes me paraît très préoccupante en matière de sécurité.

l'écologie? c'est un faux débat puisque l'on sait qu'une moto consomme moins qu'une voiture et que beaucoup de motards ne font pas beaucoup de kilomètres chaque année.

on nous dit qu'il faut nous harmoniser avec l'europe, je ne suis pas d'accord.

ce n'est pas parce que mes voisins sautent dans les puits que je vais les suivre.

[réseau de contrôle technique] est un groupe privé qui fait pression sur le gouvernement dans le but unique de faire du pognon sur le dos des français.

le prix de 50 euros est trop élevé par rapport au travail à fournir.

en bref: une jolie pompe à fric

ravi d'avoir pu donner mon avis

N° 936244 - contributions à la consultation concernant le contrôle technique pour les deux-roues

par :

28/06/2023 10:43

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

- Que dans le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.

- Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

- Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son

encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

- Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

N° 936245 - Fermé les yeux sur les vrais problèmes

par :

28/06/2023 10:45

Un contrôle technique n'est pas nécessaire au vu des chiffres de la sécurité routière, je suis capable seul de repérer un défaut sur ma moto je n'ai pas besoin de payer un contrôleur et de rien faire .

C'est juste une simple histoire d'argent qui va profiter au plus gros comme toujours.

Par contre entretenir les chaussées dégradées et installer des double glissières serait une réelle avancée pour la sécurité des motards ( une jeune fille décédée près de chez moi après une chute à moto et une jambe arrachée à cause d'une glissière simple y'a quelques jours) .

Il serait peut-être temps de traiter les vraies causes d'accident que de se réfugier derrière un contrôle technique absurde et sans fondement

N° 936246 - Participation à la consultation CT Moto

par :

28/06/2023 10:45

Bonjour,

Je tenais à vous faire part de mon inquiétude quant à la mise en place d'un contrôle technique moto. En effet, j'effectue moi-même chaque semaine un contrôle de mon véhicule, il en va de ma sécurité.

Pneu, frein, amortisseur, feux stop, clignotants, embrayage, chaîne.... tout est accessible et lors du permis moto nous apprenons à vérifier ces éléments. En cas de doute, je me tourne immédiatement vers mon garagiste, en qui j'ai toute confiance et qui saura me conseiller. Si des réparations ou réglages sont nécessaires, je lui laisse toute latitude.

Ce qui ne serait pas le cas dans un centre de contrôles techniques, même spécialisé. (il n'y a pas de voir les magouilles déjà existantes concernant les voitures pour comprendre.... Exemple: j'ai acheté un véhicule d'occasion présentant soi disant un contrôle technique vierge, après passage auprès d'un garagiste juste après la vente, le train avant de la voiture était fendu... cela ne serait jamais passé au contrôle si il n'y avait pas eu de copinage entre mon vendeur et son contrôleur... résultat 2000€ de frais à ma charge.... aucune confiance dans ces centres)

Il me semble que nous devrions d'abord entretenir nos routes (un nid de poule est présent sur l'autoroute que j'emprunte chaque jour, A6, depuis plus de 2 ans sans que rien n'ait jamais été fait) et miser sur la mise en place d'infrastructure sécurisante (double glissières...) et sur l'éducation des conducteurs (clignotants, contrôle d'angle mort, téléphone au volant, civisme...) pour réduire le nombre d'accidents. De la même manière, nous voyons trop souvent des conducteurs de 2 roues en short-t-shirt-basket... En plus des gants et casque, les bottes et le blouson homologués devraient être obligatoires, en toute saison...

Mon seul accident résulte d'un conducteur qui a changé de file sans clignotants et sans contrôle préalable, pas de l'état de ma moto.

Aussi, il me semble que la lutte contre le bruit est un faux argument. Personnellement je roule avec mon pot d'origine et ne compte pas le changer. Ceux qui ont un pot trop bruyant prendront évidemment le soin de démonter le pot avant le contrôle puis de le remonter sitôt le contrôle passé.

De plus, les personnes roulant sur des véhicules non entretenus et/ou polluants ne se rendront évidemment pas dans ces centres de contrôle.

Pour finir, ma moto passe chez mon concessionnaire tout les 3 mois pour révisions, avec plus de 50 point de contrôle et des factures de 300 à 500€, je vous garantie que ce n'est pas un contrôle périodique tout les 3 ans et 50€ de plus à déboursier qui amélioreront ma sécurité ou celles des autres usagers.

Vous remerciant de votre attention j,'espère avoir pu contribuer au renoncement de l'application de cette aberration. Il faudra, sinon, s'attendre à une lever de bouclier massive des conducteur de 2 roues motorisé

N° 936249 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 10:46

J'estime que le ct pour les 2 roues n'est pas justifié pour les raisons suivantes.

Une revision annuelle est prévu dans l'entretien de la moto.

Lors du passage du permis une verification des differents organes de la moto est a faire, donc connue des utilisateurs 2 roues.

Une moto coute suffisamment chère pour en prendre soin.

Le pourcentage d'accident lié a un incident techique de la moto est insignifiant "0,3%".

Un entretien des routes et de leurs infrastructures ne serait pas négligeable.

Faites donc confiance aux professionnels des 2 roues et non pas a certains groupes intéressés financièrement ou associations anti motards.

Merci

N° 936251 - Ct 2/3 roues motorisés

par :

28/06/2023 10:48

Ce CT ne fait que reprendre ce qui nous est appris au permis de conduire, à savoir : "les vérifications" Il précisé "4 fois moins de contrôle que sur un VL"

Nul besoin d'en faire un argument ! Il faudra expliquer les différences entre un VL et un deux roues.

De plus le contrôle sonore est régi par la loi et doit s'effectuer dans des conditions strictes et bien définies. Il s'agit-là d'une mission des forces de l'ordre et pas d'un centre de CT.

Quelle est la garantie de la précision des ces mesures ?

Qui va manipuler ma moto ? Quelle sera sa formation ?

Pourquoi ne pas le mettre en place seulement à la revente ?

Pourquoi les acteurs du monde de la moto sont exclus de ce CT au profit des lobbies comme [réseau de contrôle technique] ?

Pourquoi le kilométrage effectif effectué n'est pas pris en compte (idem pour les voitures) ?

L'âge du véhicule sera-t-il pris en compte ou va-t-il s'agir de nous obliger à changer notre 2 roues ?

50 € pour quelque chose que je fais moi-même est tout simplement honteux !

N° 936256 - Contrôle technique moto : 100 % contre !

par :

28/06/2023 10:49

La cause technique n'est que très très rarement impliquée dans les accidents de 2 roues (au mieux dans 0,4 % des cas). Rien qui n'imposerait un Contrôle Technique moto. Alors pourquoi ? Le Contrôle Technique moto est principalement tiré par des associations de bobos parisiens qui cherchent en priorité à se débarrasser des scooters dans Paris (Ex : association "[association]"). Ils "crantent" sur toutes les occasions qui pourraient compliquer la vie des propriétaires de 2 roues motorisés (pollution, bruit, accidents, stationnement...). En conséquence, les libertés reculent encore, les lois se durcissent un peu plus, et l'ensemble des français risques d'être impactés par des problèmes de

quartiers mis en lumière par quelques égocentriques individualistes qui n'ont que leur bout de trottoir parisien comme horizon.

N° 936257 - Nouvel impôts déguisé, création d'emploi artificiel

par :

28/06/2023 10:49

La mise en place d'une telle mesure est à mon sens purement et simplement financière, et tout motard ne peut y voir qu'une nouvelle taxe dans ce dispositif. Ci-dessous une liste des principaux points :

- Le CTP est réalisé que tous les 3 ans pour les véhicules de catégorie L d'après l'arrêté. Hors nous changeons forcément nos pneus et réalisons notre vidange moteur chez un garagiste qui a l'obligation de ne pas laisser repartir par la route un véhicule ayant un défaut pouvant mettre en danger l'usagé du dit véhicule ou des autres usagés de la route.

Le contrôle des véhicules 2RM est donc réalisé régulièrement par notre garagiste en qui chaque motard a bien plus confiance qu'en un contrôleur lambda qui ne sait potentiellement pas manipuler un 2RM comme un professionnel du milieu (manœuvré un 2RM de 400 kg ne se fait pas sans une certaine expérience)

- On sait par les statistiques des accidents que seul 0,07% des accidents impliquant un 2RM, il est détecté un défaut sur le 2RM sans pour autant qu'il y ait d'indication si ce défaut est une cause ou non de l'accident. L'accidentologie due à un défaut du 2RM est donc très certainement plus proche des 0,01%, bien derrière l'état des routes françaises souvent délabrées ou avec des obstacles dangereux proche de la chaussée.

- Problème du bruit ? Comment un centre de contrôle technique périodique qui est dans un bâtiment fermé peut-il faire un contrôle au sonomètre qui doit pourtant être réalisé en extérieur, sans éléments pouvant faire écho au son ? La majorité des CT étant en ville, je ne vois pas comment réaliser une telle mesure. Pour exemple, en Allemagne qui a mis en place un CT il y a plus de 25 ans, n'a résolu aucun de ces problèmes (sauf créé des emplois chez [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE])

- Réduire la pollution ? La pollution liée au 2RM est inférieure à 0,5% de la pollution du secteur routier. Il n'est même pas imaginable de réussir à faire varier ce pourcentage avec la mise en place d'un CT tellement ce dernier est faible.

- Une mise en place de patrouilles de police/gendarmerie pour vérifier les comportements dangereux serait d'une bien plus grande utilité.

- Un entretien rigoureux des routes afin qu'il n'y ait pas la surprise d'un nid de poule ou une plaque de gravier au détour d'un virage

- Former les usagés de la route aux caractéristiques de chaque type de véhicules pouvant être rencontrés. Beaucoup d'accidents sont liés à une méconnaissance du véhicule que l'automobiliste croise (poids-lourd, moto, side-car, ...)

N° 936258 - une loi inefficace et punitive

par :

28/06/2023 10:50

Finalement avec cette loi, la France va répondre à une injonction technocratique européenne, non justifiée. Et pour cela, punir des milliers d'usagers respectueux. Si une minorité d'utilisateurs de 2RM génère effectivement une nuisance parfois liée à la modification de leur véhicule (modification qui peut être corrigée temporairement en quelques minutes pour passer un CT) mais bien plus souvent due à leur comportement.

Le CT ne résoudra ni ces problèmes de nuisance, ni n'influera sur l'accidentalité puisqu'il a été démontré qu'elle n'était pas liée à l'état des véhicules.

De plus certains véhicules (motos de trial ou enduro) dont l'utilisation est principalement tout terrain et qui bénéficient généralement d'une certaine "tolérance" des forces de l'ordre quant à leur conformité aux règles du code de la route, ne pourront passer le CT avec succès, en conséquence

l'application stricte de celui-ci signifie la fin de ces compétitions avec la perte d'une activité économique importante qui concerne les territoires ruraux eux aussi victimes de ce CT.

N° 936260 - Une mesure non justifiée et poussée par les lobbies

par :

28/06/2023 10:50

Le contrôle technique des deux roues motorisés est notoirement injustifié, compte tenu du fait que l'état de ce type de véhicules n'est pratiquement jamais une cause d'accident.

En outre, des organisations d'usagers des 2 roues ont proposés des actions pour améliorer la sécurité routière (aménagement, formations, sensibilisation...). Ces mesures seraient indéniablement plus efficaces que la mise en place d'un contrôle technique qui ne sert que les intérêts des entreprises les réalisant, comme [réseau de contrôle technique], dont le lobbying très actif au sein de l'UE est manifestement à l'origine de ce décret.

Encore une fois, un nombre important d'usagers vont être pénalisés et seront à juste titre considérés comme des vaches à lait au nom de l'amélioration de la sécurité routière alors que la réalité est toute autre: servir les intérêts privés d'entreprises. Quelle hypocrisie!

N° 936261 - Contrôle technique 2 roue

par :

28/06/2023 10:50

Un contrôle obligatoire pour la vente d'occasion ne serait-il pas plus judicieux et acceptable ?

N° 936262 - Contrôle technique moto : 100 % contre !

par :

28/06/2023 10:50

La cause technique n'est que très très rarement impliquée dans les accidents de 2 roues (au mieux dans 0,4 % des cas). Rien qui n'imposerait un Contrôle Technique moto. Alors pourquoi ? Le Contrôle Technique moto est principalement tiré par des associations de bobos parisiens qui cherchent en priorité à se débarrasser des scooters dans Paris (association "[association]"). Ils "crantent" sur toutes les occasions qui pourraient compliquer la vie des propriétaires de 2 roues motorisés (pollution, bruit, accidents, stationnement...). En conséquence, les libertés reculent encore, les lois se durcissent un peu plus, et l'ensemble des français risque d'être impacté par des problèmes de quartiers mis en lumière par quelques égoïstes individualistes qui n'ont que leur bout de trottoir parisien comme horizon.

N° 936268 - Contrôle technique inutile et aussi non obligatoire pour l'Europe (mesure alternative)

par :

28/06/2023 10:52

inutile car l'état des 2 roues n'est presque jamais à l'origine des accidents (moins de 1%), il s'agit le plus souvent quand le motard est seul d'un problème d'infrastructure ou d'entretien des routes, sable, gazoil, ou bien comportementale (excès de confiance) vitesse non adaptée.

quand il s'agit d'une collision c'est la même chose ce n'est pas l'état du 2 roue qui est en cause en cas de refus de priorité etc...

l'europe laissait la porte ouverte à des mesures alternatives pour éviter un contrôle systématique des motos, pourquoi ne pas être allé dans cette voie ?

les motards (cylindrée supérieur a 125cm3) n'ont pas besoin de payer 50 e pour qu'on leur dise il faut changer un pneu ou des plaquettes.

De plus le controle sonomètre est une aberation dans le sens ou il n'est pas réalisé sur les voitures, et avec le temps les laines dans les échappements se dégrade et sans aucune mauvaise volonté des motos avec un certain kilomètre seront recalé avec obligation de dépenser dans un nouvel echappement ?

un controle visuel de l'échappement suffirait, a savoir échappement d'origine ou bien bien after market homologué avec chicane.

d'ailleurs le gvt semble admettre de l'inéficacité de cette future mesure mais des lobby([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) ont fait pression sur l'Europe pour avoir une législation favorable à leur business, de même qu'en France des associations avec des intérêt douteux ont dépensé de gros moyens( financés par qui ?) pour obliger le gvt à agir, ou est la souveraineté dans tout ça ?

agir pour la sécurité des motard il y a eu des choses plus impactante comme en 2016 la généralisation de l'ABS,

obliger les gants pour la conduite aussi c'est normal

il faudrait réduire la TVA et sensibiliser à bien s'équiper avec du matériel sécuritaire (dorsale et blouson) semble etre la base quand meme, airbag aussi pas obligatoire mais incité.

N° 936269 - Pourquoi le CT2RM ?

par :

28/06/2023 10:52

Bonjour,

Motard depuis plus de 10 ans, le CT2RM rajoute, à mon sens, plus de contraintes que n'apporte d'avantages.

Je prends mon cas pour exemple. La moto est pour moi un loisir. Je sors quelques jours par an ce qui représente environ 2000kms.

Cette passion apporte un sentiment de liberté et de responsabilité.

En effet, le motard n'a pas de carrosserie et doit s'équiper, faire attention et respecter le code de la route. Sa vie en dépend. Il est évident qu'il surveille sa machine puisqu'il doit faire corps avec.

Pour ceux qui sont "inconscients" sur la route, je ne suis pas sûr que le CT2RM change quelque chose. Je pense que les statistiques d'accident vérifient mon sentiment.

Bien cordialement,

N° 936273 - Contrôle technique des 2RM

par :

28/06/2023 10:52

Avant de contrôler les motos qui sont parfaitement entretenues par leurs utilisateurs, le gouvernement DEVRAIT réparer les routes qui sont dans un état déplorable (nids de poules, ralentisseurs non conformes, barrières de sécurités assassines, gravillons, etc.), engendrant de nombreux risques pour la sécurité des motards.

Les utilisateurs des 2RM avec un échappement non d'origine auront tout le loisir de remonter leur échappement d'origine avant d'aller au contrôle et ensuite de refaire l'échange (donc aucun impact).



Beaucoup d'utilisateurs de 2RM non conformes qui circulent dans les "quartiers chauds", avec des véhicules pour la plupart volés, n'iront pas les faire contrôler de toute façon !

Au niveau de la pollution, les 2RM ne représentent que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports !

De plus, il manque déjà au moins 1200 contrôleurs en France pour les CT des VL, comment faire pour ajouter en plus le contrôle des 2RM ?

Les contrôleurs devront passer leur permis A, comment déplacer une moto sinon ?

N° 936276 - Contrôle technique des 2RM

par :

28/06/2023 10:54

Avant de contrôler les motos qui sont parfaitement entretenues par leurs utilisateurs, le gouvernement DEVRAIT réparer les routes qui sont dans un état déplorable (nids de poules, ralentisseurs non conformes, barrières de sécurités assassines, gravillons, etc.), engendrant de nombreux risques pour la sécurité des motards.

Les utilisateurs des 2RM avec un échappement non d'origine auront tout le loisir de remonter leur échappement d'origine avant d'aller au contrôle et ensuite de refaire l'échange (donc aucun impact).

Beaucoup d'utilisateurs de 2RM non conformes qui circulent dans les "quartiers chauds", avec des véhicules pour la plupart volés, n'iront pas les faire contrôler de toute façon !

Au niveau de la pollution, les 2RM ne représentent que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports !

De plus, il manque déjà au moins 1200 contrôleurs en France pour les CT des VL, comment faire pour ajouter en plus le contrôle des 2RM ?

Les contrôleurs devront passer leur permis A, comment déplacer une moto sinon ?

N° 936279 - Pourquoi le CT2RM ?

par :

28/06/2023 10:55

Bonjour,

Motard depuis plus de 10 ans, le CT2RM rajoute, à mon sens, plus de contraintes que n'apporte d'avantages.

Je prends mon cas pour exemple. La moto est pour moi un loisir. Je sors quelques jours par an ce qui représente environ 2000kms.

Cette passion apporte un sentiment de liberté et de responsabilité.

En effet, le motard n'a pas de carrosserie et doit s'équiper, faire attention et respecter le code de la route. Sa vie en dépend. Il est évident qu'il surveille sa machine puisqu'il doit faire corps avec.

Pour ceux qui sont "inconscients" sur la route, je ne suis pas sûr que le CT2RM change quelque chose. Je pense que les statistiques d'accident vérifient mon sentiment.

Bien cordialement,

N° 936281 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

28/06/2023 10:55

J'y suis opposé dans la forme actuelle. Les motards (les vrais) sont soucieux de leurs machines et sont entretenues régulièrement. Pourquoi ne pas confier cela aux spécialistes garages motos, concessions ?

Quant est t-il des machines anciennes de collections?, seront elles soumises a un contrôle qui ne pourrait être fait qu'avec les critères de l'époque de la machine.

N° 936283 - Je suis contre le contrôle technique des 2RM.

par :

28/06/2023 10:55

Je suis contre le contrôle technique des 2RM et les arguments ne manquent pas.

- Les motards entretiennent leur motos bien mieux que les automobilistes car la sanction est bien pire qu'en voiture.
- Les motorisations sont bien mieux entretenues sur les motos du fait justement d'éventuelles blessures en cas de dysfonctionnement.
- La vérification soignée des organes de sécurité d'une moto est très facile, à contrario de ceux des voitures prisonnières des réseaux distributeurs.
- On sait que ce contrôle technique n'a aucun impact sur l'accidentologie routière, à l'inverse de l'état des routes qui se dégrade jusqu'à en devenir dangereux.
- 3% des accidents moto sont dus au mauvais états des routes. Entretenez correctement les routes et laissez nous entretenir correctement nos motos.
- Tous les garagistes motos réalisent des vérifications des points de sécurité, à chaque passage de la moto dans le garage.
- Malgré les mensonges des entreprises qui ne cherchent qu'à augmenter leur chiffre d'affaire les motards ne sont responsables que de moins de 1% des accidents selon le rapport MAIDS de 2009 qui est un organisme indépendant.
- Cette décision n'est là que pour faire entrer de l'argent dans les caisses des entreprises qui font pression pour qu'elle soit adoptée.

Chacun de ces arguments pourrait être développé dans de longs rapports étayés et documentés.

N° 936285 - Fermement opposé au CT 2RM

par :

28/06/2023 10:56

Bonjour,

Je suis fermement opposé à cette proposition de loi.

Un 2RM n'a pas les mêmes caractéristiques ni la même usure, que ce soit par sa moindre utilisation kilométrique ou par le simple fait que sa mécanique soit directement accessible.

Un contrôle technique ne diminuera pas les accidents et cela est déjà prouvé par des études indépendantes (j'insiste sur l'indépendance). Si l'on se soucie réellement de la vie des utilisateurs de 2RM dont les motards, il y a d'autres moyens plus efficaces comme l'amélioration des réseaux routiers, leur meilleure maintenance (nids de poule) et évidemment la prévention et le contrôle (sonore en particulier).

Evidemment au lieu de rapporter de l'argent aux lobbys du contrôle technique cela en coûtera plus à l'Etat et aux collectivités. Mais si le vrai enjeu est la vie des gens, je serai fier que mes impôts servent à cela plutôt qu'à dilapider mon pouvoir d'achat pour un soit disant contrôle technique.

Les utilisateurs de 2RM, les motards en particulier, ne sont pas suicidaires. Nous réalisons déjà les contrôles de base qui pourraient mettre notre vie en danger. C'est d'ailleurs, je me permets de le rappeler, une des épreuves du permis de conduire moto !

Mettons notre énergie et nos finances au bon endroit avec le bon sens dont la France sait faire preuve dans ses meilleurs jours s'il vous plaît.

Bien cordialement

N° 936286 - Contrôle technique moto : 100 % contre !

par :

28/06/2023 10:56

La cause technique n'est que très très rarement impliquée dans les accidents de 2 roues (au mieux dans 0,4 % des cas). Rien qui n'imposerait un Contrôle Technique moto. Alors pourquoi ? Le Contrôle Technique moto est principalement tiré par des associations de bobos parisiens qui cherchent en priorité à se débarrasser des scooters dans Paris (association "[association]"). Ils "crantent" sur toutes les occasions qui pourraient compliquer la vie des propriétaires de 2 roues motorisés (pollution, bruit, accidents, stationnement...). En conséquence, les libertés reculent encore, les lois se durcissent un peu plus, et l'ensemble des français risques d'être impactés par des problèmes de quartiers mis en lumière par quelques égocentriques individualistes qui n'ont que leur bout de trottoir parisien comme horizon.

N° 936289 - Pas de grand intérêt du CT moto

par :

28/06/2023 10:57

Pourquoi instaurer un CT pour les motos ? Les plus perturbateurs et les véhicules en infractions passeront sans problème au travers. Les cyclos les plus modifiée et dangereux ne vivent en général pas 5 ans ,date prévu pour leurs premiers contrôles. Les motards font des entretiens plus suivis de leurs machines pour leurs propres sécurité. Le moyenne plus simple d'éviter les véhicules dangereux voir illégaux c'est plus sur le bord des routes qu'il faudrait les contrôler ,avec immobilisation carte grise . Vue que le contrôle technique est en grande partie visuel je pense que les forces de l'ordre sont capable de l'effectuer. Autre point le poids des machines ,je ne vois pas un contrôleur non habitué manipuler ma Goldwing dans son centre, qui paye la casse ? Et le contrôle visuel du support batterie sans demontage du carénage est impossible sur une BMW RT ,demontage remontage xarenage environ 45 mns.

Donc plein de choses incohérentes pour un CT à 50 €

N° 936290 - Pourquoi le CT2RM ?

par :

28/06/2023 10:58

Bonjour,

Motard depuis plus de 10 ans, le CT2RM rajoute, à mon sens, plus de contraintes que n'apporte d'avantages.

Je prends mon cas pour exemple. La moto est pour moi un loisir. Je sors quelques jours par an ce qui représente environ 2000kms.

Cette passion apporte un sentiment de liberté et de responsabilité.

En effet, le motard n'a pas de carrosserie et doit s'équiper, faire attention et respecter le code de la route. Sa vie en dépend. Il est évident qu'il surveille sa machine puisqu'il doit faire corps avec.

Pour ceux qui sont "inconscients" sur la route, je ne suis pas sûr que le CT2RM change quelque chose. Je pense que les statistiques d'accident vérifient mon sentiment.

Bien cordialement,

N° 936291 - Contre le CT

par :

28/06/2023 10:58

Aujourd'hui tout motards qui se respectent l'entretien de sa moto ou la fait entretenir chez un professionnel, je pense qu'il vaudrait mieux par rapport au bruit faire la chasse au rodéo sauvage et non pas aux motards. Tout ceci est encore une fois fait pour ponctionner le porte monnaie des motards, tout en sachant que le nombre de centres de CT seront insuffisants sur le territoire, faudra-t-il faire combien de km pour un contrôle?? les contrôleurs seront-ils suffisamment formés? auront-ils leurs permis moto? trop de questions en suspens, encore une fois l'Europe fait n'importe quoi ils ont à nouveau cédé au lobby de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui font le forcing pour se remplir les poches. Dans tous les cas je suis contre.

N° 936295 - pourquoi par qui et comment

par :

28/06/2023 11:00

bonjour

pourquoi lancer un CT sur des véhicules dont 90% des propriétaires mettent un point d'honneur de garder en état de rouler en sécurité

je ne parle que pour les 2RM de plus de 125cc

en effet, le conducteur étant plus vulnérable, il se doit de tenir sa machine en parfait état tant sur les pneumatiques que les suspensions ou le freinage

de plus, tous les contrôles de sécurité sont enseignés lors du passage du permis

tout en vous rappelant que moins de 1% des accidents mettent en cause l'état du 2RM et ce malgré ce que certains lobbies tel que [réseau de contrôle technique] ont pu dire et écrire (étant juge et partie dans l'histoire)

de plus, lors de l'acte de contrôle, qui couvre et garantit l'état du 2RM ?

si l'opérateur réalise une fausse manipulation et endommage une moto, qui va effectuer les réparations et surtout au frais de qui

le contrôleur doit avoir l'obligation de posséder le permis A puisqu'il va devoir l'utiliser, à ce jour, aucun de ma connaissance ne l'a

et pour finir, il y a plus d'accidents graves voire mortels dus à l'état des routes et des équipements routiers (rails, nids de poules, gravillonnage des routes etc...) chaque motard que l'on interrogera vous citera au moins 1 exemple de blessé grave ou de mort de l'un de ses proches sans aucun problème moi le premier, donc, à quand un CT sur l'état des routes ? ça paraît peut-être plus important à ce jour

N° 936299 - Contrôle technique motos.

par :

28/06/2023 11:00

Tout comme la [association de motard], je suis contre cette nouvelle taxe obligatoire et inutile. Le(s) Gouvernement ferait mieux d'entretenir correctement les routes de France et d'arrêter de créer des autoroutes payées par nos impôts et qui rapportent beaucoup aux prestataires désignés par le Gouvernement lui-même.

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km. (soit chaque 10 à 12 mois en ce qui me concerne)

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

N° 936300 - Contrôle technique inutile et aussi non obligatoire pour l'Europe (mesure alternative)

par :

28/06/2023 11:00

inutile car l'état des 2 roues n'est presque jamais à l'origine des accidents (moins de 1%), il s'agit le plus souvent quand le motard est seul d'un problème d'infrastructure ou d'entretien des routes, sable, gazoil, ou bien comportementale (excès de confiance) vitesse non adaptée.

quand il s'agit d'une collision c'est la même chose ce n'est pas l'état du 2 roue qui est en cause en cas de refus de priorité etc...

l'europe laissait la porte ouverte à des mesures alternatives pour éviter un controle systématique des motos, pourquoi ne pas être allé dans cette voie ?

les motards (cylindrée supérieur a 125cm3) n'ont pas besoin de payer 50 e pour qu'on leur dise il faut changer un pneu ou des plaquettes.

De plus le controle sonomètre est une aberation dans le sens ou il n'est pas réalisé sur les voitures, et avec le temps les laines dans les échappements se dégrade et sans aucune mauvaise volonté des motos avec un certain kilomètre seront recalé avec obligation de dépenser dans un nouvel echappement ?

un controle visuel de l'échappement suffirait, a savoir échappement d'origine ou bien bien after market homologué avec chicane.

d'ailleurs le gvt semble admettre de l'inéficacité de cette future mesure mais des lobby([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) ont fait pression sur l'Europe pour avoir une législation favorable à leur business, de même qu'en France des associations avec des intérêt douteux ont dépensé de gros moyens( financés par qui ?) pour obliger le gvt à agir, ou est la souveraineté dans tout ça ?

agir pour la sécurité des motard il y a eu des choses plus impactante comme en 2016 la

généralisation de l'ABS,

obliger les gants pour la conduite aussi c'est normal

il faudrait réduire la TVA et sensibiliser à bien s'équiper avec du matériel sécuritaire (dorsale et blouson) semble être la base quand même, airbag aussi pas obligatoire mais incité.

N° 936301 - Périodicité et tarifs équitables

par :

28/06/2023 11:00

Le ministre de l'intérieur annonce que le Contrôle technique pour les motos aura 4 fois moins de points de contrôle que pour le contrôle technique des voitures (cf.

<https://www.tiktok.com/@brutofficial/video/7248162800990833946>) ainsi, je propose que le tarif soit fixé dans l'arrêté en rajoutant au titre 1er, un article 12 tarif : "un centre de contrôle technique moto qui bénéficie également de l'agrément pour le contrôle technique des voitures devra fixer un tarif du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L1 à L5 au maximum égal au quart du prix fixé pour le contrôle technique des voitures dans ce même centre."

Concernant la périodicité, selon le document : [https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/datalab_78_comptes_transports_2019_circulation_novembre2020.pdf)

[12/datalab\\_78\\_comptes\\_transports\\_2019\\_circulation\\_novembre2020.pdf](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/datalab_78_comptes_transports_2019_circulation_novembre2020.pdf) "Une voiture immatriculée en France métropolitaine roule en moyenne 12 200 km dans l'année", et selon ce document : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-11/lps156-deux-roues-motorises.pdf> une motocyclette parcourt en moyenne 3036km par an. Ainsi, pour une voiture, le premier contrôle technique arrive au bout de 50000km puis est effectué tous les 25000km. Ce qui porterait la durée pour une moto à 16 ans pour le premier contrôle puis tous les 8 ans. Je propose donc, par soucis d'équité mais aussi par soucis d'écologie (le trajet pour aller au centre de contrôle est polluant, surtout s'il y a peu de centre de contrôle sur le territoire) de porter la durée avant le premier contrôle à 10 ans (la moyenne entre les 5 ans proposé et les 16 ans d'équité) puis tous les 6 ans (moyenne entre ce qui est proposé et la valeur d'équité).

N° 936304 - Cela ne réduira pas l'accidentalité des 2RM

par :

28/06/2023 11:03

Bonjour

ce CT 2RM n'aura aucune incidence sur l'accidentalité des motards car le motard sait que sa vie tient à la bonne tenue technique de sa moto. A t-on jamais entendu parler d'un motard roulant sur une épave ?!

Ce CT européen est soutenu par les lobbies du CT.

Si l'on devait instaurer un CT pour tout véhicule il faudrait également l'instaurer à tout ce qui se déplace: du patin à roulettes à la fusée spatiale en passant par le vélo et le scooter... !

N° 936306 - Contre

par :

28/06/2023 11:03

Ces mesures sont prises sans concertation des principaux intéressés et suite à un travail de lobbying de 3 associations parisiennes. Je suis pour une mise à plat des contraintes imposées par l'UE et des propositions qui répondent RÉELLEMENT aux spécificités des véhicules visés.

Exemple : les journées sécurité routière moto ne sont pas assez promues et proposées. Pourtant, une démarche éducative est bien plus efficace du point de vue de la sécurité puisqu'elle vise les comportements et non le véhicule qui selon les statistiques sont dans leur grande majorité très bien entretenus.

Merci de prendre en compte ces remarques.

N° 936309 - 3 propositions au sujet du CT

par :

28/06/2023 11:04

Bonjour,

Concernant le contrôle technique des deux roues motorisés et étant un motard de l'ancienne génération je trouve qu'avant cette mesure l'état devrait mettre en place :

1 - Un contrôle systématique de l'état des routes qui est hautement dégradé et met les 2 roues en difficultés , voire en danger. Une plateforme ou une application pourrait être ouverte au public afin de signaler ces zones de danger (et pas que pour les 2RM).

2 - Un contrôle sur la voie publique plus fréquent concernant la vitesse et le bruit, qui vont souvent ensemble avec une conduite dangereuse. En 50 ans de conduite de divers 2 roues j'ai été contrôlé 3 fois dont 2 lors de campagne anti-pollution et 1 lors du covid pour vérifier l'attestation ...

3 - Le contrôle technique devrait prendre en compte le carnet d'entretien du deux roues car bien souvent les propriétaires prennent grand soin de leurs deux roues et font effectuer une fois par an par des concessionnaires qualifiés les révisions et contrôles divers et se soumettent volontiers aux observations et réparations des mécaniciens qui effectuent ces révisions. Va t-on vers un double contrôle obligatoire et inutile pour la majorité des 2 roues ?

Pour conclure je me sens très vulnérable en 2 roues (vélo et 2RM) et j'anticipe et adapte l'entretien et ma conduite et n'attend malheureusement plus depuis longtemps que les pouvoirs publics soit positivement présents et acteurs sur l'espace public le plus partagé que sont nos routes ... espace représentatif de nos comportements.

N° 936315 - Escroquerie

par :

28/06/2023 11:07

Tous le monde sait que ce sont les lobbies qui pousse a cette mesure.

Les alternatives existe mais personnes n en fera rien, bien trop chere pour l etat, autant faire une fois de plus payer le contribuable et enrichir une fois de plus les [réseau de contrôle technique] .... dont certains sont actionnaires.

Nos motos sont entretenues, les chiffres le montrent bien, ce sont les routes qui le sont moins, et les infrastructures pas adaptées et non réfléchies pour les motards en cas accident, ce qui engendre des blessures graves.

Arrêtons de voler les gens et faisons pour une fois les choses objectivement

N° 936318 - paperasse et racket, l'inverse de la start-up nation !

par :

28/06/2023 11:07

Je ne vais pas rentrer dans le détail.

On sait tous que ça ne sert à rien.

On obéit simplement à des technos-bruxellois et des associations militantes khmers-écologues ultra-minoritaires.

Ce contrôle technique, c'est de la paperasse et du racket.

C'est tout l'inverse de la start-up nation chère à notre président Macron.

Réveillez-vous, techno-macronistes pédants.

Nettoyez les routes, bouchez les trous, simplifiez les voiries.

Merci

N° 936319 - État des routes par rapport au ct moto

par :

28/06/2023 11:10

Pendant plus de 10 ans de pompier dans les Yvelines et seine et marnes

J ai effectué des dizaines d interventions sur avp et dans 60%des cas l état de la route était en cause 30 % l utilisation du portable par le véhicule en cause( pas le motard) avec souvent drogue et où alcool du véhicule à 4 roues

2%suite à perte de contrôle du véhicule 3 roues 1 % suite à panne moteur et le reste suite à panne électronique

En 10 ans jamais vu de moto en mauvais état

Ils ne sont pas fou leur carrosserie c est leur peau

Commencez par réparer vos routes mettre des doubles rails, supprimer le permis sur le champs des utilisateurs de portable ou ordinateur (70%des poids lourds, sont en conversation ou sur écran en roulant) et vous résoudre facilement une chute énorme de l accidentologie

Votre ct ne sert à rien qu à engraisser la société [réseau de contrôle technique], origine de cette demande

N° 936321 - A quoi bon le contrôle technique pour les catégories L3e?

par :

28/06/2023 11:10

Bonjour,

Si après lecture du projet de décret une exception serait faite pour les motos d'enduro et de trial étant donné leur faible utilisation sur le réseau routier.

Pourquoi n'en serait-il pas de même avec toute la catégorie L3 dont les défauts techniques ne représente que 0.3% des sinistres corporels?

Que les catégories L2e soit les 50 cc et les L5e et L6e voitures sans permis soient concernés pour contrôler le respect des performances légales, étant donné le nombre important de véhicules débridés, soit.

Pourquoi "punir" une catégorie tout entière d'utilisateurs alors que les chiffres montrent clairement qu'ils ne sont en rien concernés par un besoin quelconque de remettre un parc de véhicules en état. Merci.

N° 936324 - Contrôle technique 2 roues inutile

par :

28/06/2023 11:10

Contrairement aux véhicules motorisés à 4 roues, le conducteur d'un engin à 2 roues ne peut assurer sa stabilité qu'avec un véhicule en parfait état de marche, au risque de chuter et de se blesser. C'est pourquoi, il n'attend pas que les pouvoirs publics lui imposent de contrôler l'état de sa machine pour rouler en toute sécurité. Avec la TVA, l'état encaisse déjà 20 % sur toutes les dépenses qui en résultent, depuis l'achat jusqu'à l'entretien permanent, il est pour le propriétaire du 2 roues inutile d'en ajouter encore en institutionalisant un contrôle déjà effectif et rémunérateur pour l'état.

N° 936325 - Non au CT moto

par :

28/06/2023 11:10



Aucune utilité. les routes sont beaucoup plus dangereuses que les motos. Au vue des progrès sur les moteurs thermiques, le problème de pollution est minime, quand on regarde la carte du monde et des pays qui ne respectent rien. L'europe est à côté des ses pompes.

N° 936326 - Les points de contrôle sont ceux des 4 roues

par :

28/06/2023 11:12

J'ai lu avec attention la liste des points de contrôle et j'ai été sidéré de voir que sont les points de contrôles associés aux véhicules à 4 roues. La liste est aussi longue et surtout tout à fait inadaptée (exemple : parler d'ouvrants ou d'essieux pour un 2 ou 3 roues, je ne comprends pas). Le texte a été écrit par quelqu'un qui ne connaît rien aux motos. Je ne vois pas en quoi ce contrôle a été "simplifié", à part sa fréquence. C'est tout à fait inacceptable.

N° 936329 - Inutile et copier / coller du CTP Automobile

par :

28/06/2023 11:12

Bonjour,

Le principe de vouloir sécuriser l'utilisation des véhicules motorisés à 2/3 ou 4 roues à moteur et ainsi limiter les "risques" d'accident est louable.

Seulement le nombre d'accident lié à un défaut d'entretien de ces derniers ne représente que 0.5% des accidents quand plus de 15% des accidents sont liés à des défauts d'entretien de la voirie, du coup il aurait été préférable de se focaliser sur ce point ci générateur de plus d'accident que de l'entretien des dits véhicules dont les organes de contrôle sont tous accessible visuellement et dont le contrôle peut être réalisé rapidement.

En complément, les dits véhicules n'ayant pas de carrosserie, la sécurité de leur conducteur dépend de la fiabilité de leur véhicule, ces derniers sont donc contrôlé à minima tous les an ou 10000km (le premier atteint faisant fois) et les contrôles basiques appris lors du passage de notre permis effectué avant chaque sortie, notre sécurité et intégrité physique y étant fortement lié.

Les véhicules posant problème ou générant beaucoup de frustration et roulant en mode épave / générant un bruit élevé ou participant aux rodeo urbain sont principalement les <50cm3 pour lequel il y a moins de réglementation / contrôle mis en place.

En complément, il serait bon aussi de revoir la partie Annexe sur les contrôles devant être effectués car vérifier les parechocs, support de roue de secours, les portes et poignées de porte, ceinture de sécurité et airbag. Il s'agit encore une fois d'une "adaptation" de texte sans réellement se pencher sur la question de comment les véhicules sont construits et de quels éléments ils sont composés.

Pour finir, les lobbies bobo-ecolo supporté par les groupes ayant des parts dans la mise en place de ce contrôle technique est simplement abhèrent. Un minimum d'analyse sérieuse sur le sujet aurait montré réellement que les chiffres avancé par leurs soins ont été quelque peu trafiqué. Il y a tellement d'autres sujets sur lequel le gouvernement devrait se concentrer afin de limiter les risques d'accident pour les "deux roues" ou améliorer la sécurité des conducteurs en rendant obligatoires d'autres équipements en dehors des Gants et casque.

N° 936331 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 11:12

Bonjour,

Ce contrôle technique est une aberration, il est juste là, une nouvelle fois pour faire des profits. Tous les motards sont conscients que si quelque chose ne va pas sur sa moto ils le paieront cash. Donc avant chaque sortie on vérifie les éléments de sécurité pour ne pas avoir de mauvaise surprise. Le contrôle n'apportera rien à tout ça. Il serait plus intéressant d'améliorer les routes, les glissières de sécurité et les équipements. Ça nous serait bien plus utile.

Sans compter que pour la grande majorité c'est un loisir donc très peu de kms par an. La cause des accidents n'est pas liée à l'état du véhicule mais plutôt à des fautes d'inattention des automobilistes ou la vitesse de certains motards.

N° 936332 - Un contrôle inutile, c'est très déplaisant

par :

28/06/2023 11:12

J'ai 75 ans, j'ai encore ma moto, la même depuis plus de 20 ans.

Mais j'ai aussi une voiture, plus utilitaire, et dont je me sers plus souvent. Elle va au CT ts les 2 ans.

La moto, je ne m'en sers plus beaucoup, mais j'effectue son entretien annuel (à peu près annuel) à la concession la plus proche, à 80 kms de chez moi. Je surveille huile, pneus, freins, état général. Je sais que je suis fragile sur la moto, j'évite ces risques.

Les statistiques disent que la cause de l'accident moto, c'est très rarement l'état de la moto, ça ne m'étonne pas.

Je suis très mécontent que l'on m'impose ce contrôle technique inutile. Une contrainte de plus, du temps perdu, de l'argent qu'on nous pique. Cela pour enrichir les boîtes de contrôle technique.

Je pense aussi que certains de mes camarades à 2 roues (et notamment mobylettes, mais pas que) devraient être rappelés à l'ordre pour les pots trop bruyants : ça, c'est pénible. Mais déjà par une campagne préventive. Et puis la sanction si ça ne suffit pas. Mais les lois existent déjà. Le CT n'est pas la solution.

Je ne suis pas content !

N° 936336 - Non !

par :

28/06/2023 11:15

Entretenez donc les routes si vous voulez faire un geste pour la sécurité des motards ! Nous nous chargeons très bien nous-même de l'entretien de nos motos.

N° 936339 - non au ct 2RM

par :

28/06/2023 11:16

ne réduira pas l'accidentalité car le motard tient à sa vie et à sa moto

lobby des Contrôles techniques

quid des patins à roulettes, vélos et scooters ?

N° 936340 - Non au contrôle technique des motos et autres 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 11:16

Je suis contre le contrôle technique des motos et autres deux roues motorisés.

C'est inutile et coûteux, inefficace.

L'état doit réparer les routes dangereuses et arrêter les rails qui sont des guillotines à motards, une honte.

Les sois disant écolos nous emmerdent

N° 936341 - De quelle sécurité parle t on réellement

par :

28/06/2023 11:17

Personnellement, je suis contre le contrôle technique moto ! Nous motards n'avons pas besoin que l'on nous dise quoi faire pour rouler en sécurité, nous sommes conscients du danger et rares sont les motos non entretenues ! Nous avons appris au cours de notre formation à faire le tour de notre véhicule et à vérifier les points de sécurité, sans oublier que nous tenons à rentrer chez nous donc nous veillons à bien entretenir nos véhicules et, pour ma part, je fais plus confiance à mon garagiste qu'à un centre de CT qui ne voit que le pognon (on le voit bien tous les jours les épaves sur 4 roues qui ont un CT "valide") et n'est pas formé moto, ce qui est une hérésie si on pense que cette personne doit certifier que notre véhicule est capable de rouler alors qu'il ne maîtrisera aucunement le sujet. Quand on regarde les chiffres de l'accidentologie moto, on se rends compte que 0.3% (oui zéro virgule 3 pourcents) des accidents sont dûs à un défaut technique du véhicule, alors que l'état des routes et le manque de vigilance des conducteurs auto (et aussi moto parfois) sont eux les plus nombreux. Si on veut parler de sécurité, il faut commencer par entretenir correctement le réseau routier, éliminer les nids de poules, respecter la réglementation sur les dos d'âne en ayant les hauteurs réglementaires ET un marquage en amont et non sur le ralentisseur (qui provoque, pour les non motards, des glissades dès que c'est un peu humide).

Il faudrait également renforcer la formation des automobilistes et chauffeurs routiers au partage de la route car on voit bien les incivilités croissantes.

Donc avant de penser à enrichir des multinationales avec un CT moto inutile (je le rappelle, seulement 0.3% des accidents motos sont dûs à un défaut technique / d'entretien), il serait bien plus constructif de maintenir les infrastructures routières en bon état, ce qui éliminerait la moitié des accidents motos et aiderait aussi à diminuer la facture d'entretien des autos (les nids de poules ne sont pas les amis des rotules et autres organes), ensuite renforcer la formation sur le partage de la route

N° 936342 - n'importe quoi !! encore une arnaque !

par :

28/06/2023 11:17

les routes son de plus en plus délabrer et on veux mettre un CT sur des motos qui à 99,9% en bon état .( faut être fou pour rouler avec une moto pas en état , bref ). Le contrôle n'apportera rien en terme de sécurité . de plus, on confond encore une fois de plus les scooters , mobylettes ( très souvent bien pourri ) avec les motos .Payer un gars pour qu'il face un contrôle visuel !!! on à déjà payer !! c'est ce qu'on a tous appris au permis .

N° 936343 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 11:17

J'estime que le ct pour les 2 roues n'est pas justifié pour les raisons suivantes.

Une revision annuelle est prévu dans l'entretien de la moto.

Lors du passage du permis une verification des differents organes de la moto est a faire, donc connue des utilisateurs 2 roues.

Une moto coute suffisamment chère pour en prendre soin.

Le pourcentage d'accident lié a un incident techique de la moto est insignifiant "0,3%".

Un entretien des routes et de leurs infrastructures ne serait pas négligeable.  
Faites donc confiance aux professionnels des 2 roues et non pas a certains groupes intéressés  
financièrement ou associations anti motards.  
Merci

N° 936345 - paperasse et racket, l'inverse de la start-up nation !

par :

28/06/2023 11:17

Je ne vais pas rentrer dans le détail.

On sait tous que ça ne sert à rien.

On obéit simplement à des technos-bruxellois et des associations militantes khmers-écologues ultra-minoritaires.

Ce contrôle technique, c'est de la paperasse et du racket.

C'est tout l'inverse de la start-up nation chère à notre président Macron.

Réveillez-vous, techno-macronistes pédants.

Nettoyez les routes, bouchez les trous, simplifiez les voiries.

Merci

N° 936347 - Mesure instable du niveau sonore

par :

28/06/2023 11:17

Le paragraphe 8.2.1.a.6 prévoit qu'une "Mesures instables" des émissions sonores relève d'un niveau de gravité mineure alors que d'une part le 0.4.1.d.7 prévoit qu'une "Panne du dispositif de mesure du niveau sonore lors du contrôle" présente un niveau de gravité "majeur" et d'autre part que le 8.2.1.a.7 prévoit qu'un "Niveau de bruit excessif" présente un niveau de gravité "Majeure".

Le terme "instable" devrait être précisé car ceci ne paraît pas cohérent:

\* Soit le contrôleur est en mesure de faire une mesure et alors il conclut (ou alors ce devrait être un écart majeur en application du 0.4.1.d.7)

\* Soit le bruit émit par le véhicule contrôlé n'est pas stable et alors il franchit ponctuellement la limite et dans ce cas il y a lieu de considérer l'écart comme majeur en cohérence avec le 8.2.1.a.7 car une émergence dans le bruit d'un deux roues traversant une ville a la même conséquence qu'un dépassement régulier: Le dormeur une fois dérangé est réveillé que ce soit par l'une ou par l'autre.

N° 936348 - Réponse à la consultation Publique du Contrôle Technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 11:17

Il est complètement absurde de demander un CT aux 2RM, car la sécurité technique d'une moto est déjà prépondérante- à son utilisation.

C'est de la taxe déguisée demandé par les lobby du contrôle technique

Le bruit est un faux problème puisqu'il y a déjà les forces de l'ordre pour le contrôler CT ou non.

L'éclairage est aussi un faux problème puisque lorsqu'une voiture fait une manœuvre sans regarder dans son rétroviseur, éclairage ou non ne changerons rien.

N° 936350 - Contrôle technique des motos, un pansement sur une jambe de bois.

par :

28/06/2023 11:19

Le contrôle technique ne résoudra pas le comportement des mauvais utilisateurs et des infrastructures dégradées et/ou pas adaptées.

A titre personnel, je possède 3 motos qui ne sont utilisées que pour les loisirs et par passion.

Je contrôle systématiquement l'état de ma monture avant chaque départ, pas parce que c'est obligatoire mais bien dans l'optique de rouler sur une moto sécurisée.

Comme en voiture la prise de conscience et l'éducation sont bien plus efficaces que la répression et perso je mets ma ceinture de sécurité en voiture car j'ai compris quelle pouvait me sauver la vie et non parce qu'elle est obligatoire.

Par exemple, je porte toujours des bottes, blouson + dorsale et pantalons de motos (en plus du casque et des gants) alors que ce n'est pas obligatoire mais par bon sens.

Le contrôle technique n'empêchera pas un utilisateur de rouler pendant l'intervalle des 3 ans avec des pneus usés ou sous gonflés, avec des plaquettes usées, etc .... Qu'il va changer juste avant le CT, mais une bonne formation et communication pour faire prendre conscience d'entretenir sa moto serait bien plus efficace.

Motardement,

N° 936353 - Stupidité de ce contrôle

par :

28/06/2023 11:19

Les motards, j'ai bien dit les motards et non pas les scootéristes, sont des gens qui font contrôler leurs motos chaque année quand elles sont neuves auprès de leur concessionnaire pour garder la garantie d'une part et leur sécurité d'autre part.

Il est également évident que le motard a conscience du risque pris au guidon d'une moto et se sent donc concerné à 100% par l'entretien de sa machine.

Il n'en va pas de même pour les autres deux roues voire trois roues qui sont plus des automobilistes au guidon que des motards, les statistiques le prouvent.

Vous pourrez également constater la différence d'équipements entre motards et scootéristes. Pour les seconds conduite en tong, pas de gants, short et chemisette, etc...

De plus le prix de ce contrôle technique moto fixé prévisionnellement à 50€, pour 78,52 € pour les voitures, alors qu'il y aura 4 fois moins de points de contrôle, s'avère bien être un impôt nouveau plutôt qu'un renforcement de la sécurité.

JE SUIS DONC CONTRE

N° 936354 - C'est inutile et grotesque!

par :

28/06/2023 11:20

Le contrôle technique ne portera que sur les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>, alors que tout le monde sait bien que les véhicules mal entretenus, bruyants et trafiqués sont à 99% des engins et notamment des scooters de petite cylindrée, qui eux ne sont jamais contrôlés. Et puis si le but est de lutter contre les échappements bruyants sur les grosses cylindrées (de plus en plus rares), il serait infiniment plus efficace et moins cher de procéder à des contrôles sur le terrain: il n'y a rien de plus simple que de

démonter un silencieux d'échappement pour remonter celui d'origine avant d'amener son véhicule au CT, 3 minutes suffisent. Les motos en échappement libre qui font des "rodéos" dans les cités sont des engins de cross non homologués et qui n'ont rien à faire sur la voie publique: là encore c'est sur le terrain qu'il faut agir!!! Par ailleurs, les chiffres prouvent que seule une infime minorité des accidents de deux roues sont causés par une défaillance technique. Ce contrôle est donc totalement inutile et quelque part discriminatoire: en gros ce sont les citoyens responsables et honnêtes qui vont payer pour un truc qui ne sert à rien, une fois de plus. Alors que les vrais coupables de bruits et autres nuisances (y compris les accidents, notamment en ville), ne seront jamais inquiétés, eux.

N° 936356 - consultation contrôle technique moto

par :

28/06/2023 11:20

je suis utilisateur régulier d'une motocyclette parfaitement entretenue avec des révisions régulières et complètes chez un concessionnaire officiel et compétent de la marque . Je suis un citoyen responsable, qui respecte les autres usagers de la route . Pneus en très bon état contrôlés et changés régulièrement , pot échappement d'origine homologué, peu de bruit, pas de pollution Résidant dans les Yvelines et me rendant régulièrement à Paris et en Région parisienne, l'utilisation de ma moto permet de fluidifier le trafic routier et urbain Je contribue donc plus que les voitures à la réduction des émissions de CO2. Comme la majorité des motards je prend soin de ma moto et les accidents dus à un défaut d'entretien sont quasi-inexistants. Je ne comprends le projet d'obliger les propriétaires de moto de procéder à un contrôle technique, Cette mesure est non seulement injustifiée mais va en plus impacter fortement le budget déjà très élevé des motards qui consacrent un montant important à l' entretien de leur machine

N° 936359 - Chiffres de la sécurité routière et TVA réduite

par :

28/06/2023 11:21

Bonjour,

Il serait bon de tenir compte de la réalité des chiffres de la Sécurité routière et non pas de la propagande de certaines associations anti-2RM.

A savoir:

- Usagers des EDPM : une hausse de 250% de la mortalité et de la gravité des blessures
- Cyclistes (y compris électriques): une hausse de 31% de la mortalité et de la gravité des blessures dont +44 % hors agglomération
- 2RM: une baisse de 7% de la mortalité et de la gravité des blessures.

Egalement selon ce rapport, l'état des 2RM est responsables de moins de 0.5% des accidents. Par contre l'état des infrastructures routières est responsable de 30% des accidents.

Bref, mettre en place un contrôle technique des véhicules de catégories L, pourquoi mais, mais merci de tenir compte des chiffres de la Sécurité routière et d'y inclure également les EPDM et vélos électriques qui sont aussi des 2 roues motorisés.

Quand à la propagande des associations anti-2RM, leur cible est principalement les scooters et autres petites cylindrées en mauvaise état (que l'on retrouve notamment dans les rodéos urbains), comment allez-vous les forcer à prendre la direction d'un centre de contrôle technique et êtes vous persuadés qu'un contrôle technique va faire baisser les nuisances dont ils sont accusés ?

Et pour finir puisque l'Union Européenne prévoyait des mesures alternatives, à quand une baisse de la TVA sur les EPI spécifiques aux 2RM, ce qui à mon sens constitue une véritable mesure pour permettre notamment aux jeunes usagers de s'équiper correctement à moindre frais (blousons, bottes, air-baig etc...). Pour rappel ce sont encore ces derniers qui sont le plus impactés par

l'accidentalité routière et c'est bien l'équipement qui constitue une véritable protection avant la carrosserie du 2 roues motorisé.

Cordialement.

N° 936360 - Possesseur de plusieurs motos et décibels

par :

28/06/2023 11:21

Comme pas mal de motards j'ai plusieurs motos plutôt anciennes depuis bon nombre d'années (quatre donc, de 1956, 1995, 2003 et 2005) sans être toutes en collection mais dans un état irréprochable, je vais donc devoir toutes les passer au futur CT. Déjà là, c'est pas cool pour mon porte-monnaie...

En outre, parmi elles 2 Harley ; sur les cartes grises sont précisés les décibels, 98 db à 2950 t/mn et 99 db à 3675 t/mn. J'ose espérer que ces chiffres officiels seraient pris en considération par les contrôleurs...

Par ailleurs, au vu des kilomètres parcourus en moyenne par une moto (bien moins importants qu'une voiture) je pense que les visites devraient être plus espacées ; pourquoi pas par exemple tous les 5 ou 6 ans, et 10 ans pour les motos de collection ?

ET FINALEMENT, POURQUOI NE PAS INSTAURER SEULEMENT LE CONTRÔLE TECHNIQUE EN CAS DE REVENTE DES VÉHICULES ?

Au moins dans un premier temps, d'autant plus que personne n'est prêt pour ces contrôles ; avez-vous tenu compte du nombre impressionnant de motos en circulation de plus de 4 ou 5 ans à passer au contrôle technique début 2024 ?

N° 936362 - De quelle sécurité parle t on réellement

par :

28/06/2023 11:22

Personnellement, je suis contre le contrôle technique moto ! Nous motards n'avons pas besoin que l'on nous dise quoi faire pour rouler en sécurité, nous sommes conscients du danger et rares sont les motos non entretenues ! Nous avons appris au cours de notre formation à faire le tour de notre véhicule et à vérifier les points de sécurité, sans oublier que nous tenons à rentrer chez nous donc nous veillons à bien entretenir nos véhicules et, pour ma part, je fais plus confiance à mon garagiste qu'à un centre de CT qui ne voit que le pognon (on le voit bien tous les jours les épaves sur 4 roues qui ont un CT "valide") et n'est pas formé moto, ce qui est une hérésie si on pense que cette personne doit certifier que notre véhicule est capable de rouler alors qu'il ne maîtrisera aucunement le sujet. Quand on regarde les chiffres de l'accidentologie moto, on se rends compte que 0.3% (oui zéro virgule 3 pourcents) des accidents sont dûs à un défaut technique du véhicule, alors que l'état des routes et le manque de vigilance des conducteurs auto (et aussi moto parfois) sont eux les plus nombreux. Si on veut parler de sécurité, il faut commencer par entretenir correctement le réseau routier, éliminer les nids de poules, respecter la réglementation sur les dos d'âne en ayant les hauteurs réglementaires ET un marquage en amont et non sur le ralentisseur (qui provoque, pour les non motards, des glissades dès que c'est un peu humide).

Il faudrait également renforcer la formation des automobilistes et chauffeurs routiers au partage de la route car on voit bien les incivilités croissantes.

Donc avant de penser à enrichir des multinationales avec un CT moto inutile (je le rappelle, seulement 0.3% des accidents motos sont dûs à un défaut technique / d'entretien), il serait bien plus constructif de maintenir les infrastructures routières en bon état, ce qui éliminerait la moitié des accidents motos et aiderait aussi à diminuer la facture d'entretien des autos (les nids de poules ne sont pas les amis des rotules et autres organes), ensuite renforcer la formation sur le partage de la route

N° 936363 - contrôle technique

par :

28/06/2023 11:23

encore une loi qui n'a d'autre but que de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et de faire plaisir à tout ces gents qui veulent supprimer tous les moteurs thermiques et qui ne veulent pas qu'on continue à les améliorer pour qu'il ne pollue plus. Je vous rappelle la quasi disparition du moteur 2 temps qui était plus facile à réduire les pollutions. Les avancées étaient avancées à leurs abandons, combien de centrales atomiques faudra-t-il construire pour alimenter en électricité le tout électrique ? une centrale atomique bien plus dangereuse pour les humains et la terre en cas de catastrophe et pour longtemps, ça on l'oublie ! les gents qui roulent en 2 /3/4 roues savent que c'est dangereux pour leur vie qu'il ne soit pas en état. Ensuite, en plus de ma moto, j'ai possédé 3 ancêtres qui ne roulaient que 3 à 500 km par an, il ne risque pas d'être beaucoup utilisé pendant la période, loi m'a pensée !

N° 936364 - Incohérences sur le CT incluant les 2 et 3 roues.

par :

28/06/2023 11:23

Bonjour,

Je pense que cette volonté de mettre un CT sur les motos et cyclomoteurs est une erreur. Il faut se rappeler que le conducteur est sa propre carrosserie, de ce fait rouler avec un véhicule en mauvais état est de l'inconscience de la part du conducteur. D'ailleurs, c'est pour avoir la capacité de contrôler son véhicule qu'il y a des épreuves sur ce thème au permis moto.

De plus, les accidents de moto ne sont pas majoritairement liés aux véhicules mais soit à l'inexpérience du conducteur soit à l'état des routes. Merci aux régions et départements qui mettent des graviers chaque été sur les routes. C'est une tentative d'assassinat sur tous les deux roues (même les vélos) qui empruntent ces routes.

Pour le bruit, je comprends que les riverains puissent être fatigués. Mais en campagne, les tondeuses qui fonctionnent tout le week-end devraient aussi avoir un CT pour le bruit, non ? Ou alors les rallyes voitures dont certains véhicules dépassent les 110db.

Il y aura toujours des mauvais motards et des mauvais citoyens. Mais mettre cela en place puni une majorité pour une minorité de contrevenants. La moto, c'est une extension de son propriétaire, comme de notre corps nous en prenons soin.

N° 936365 - contre le CT

par :

28/06/2023 11:23

Bonjour

Je ne comprends la mise en place de CT pour les 2 roues. Une moto est révisée et contrôlée bien plus régulièrement qu'une voiture. Presque aucun utilisateur de 2 roues ne joue avec les éléments de sécurité. Lors du passage du plateau, il est même appris et contrôlé qu'un futur motard sache vérifier le bon état de sa moto.

La plupart des accidents moto sont liés à l'état de routes qui se dégradent de plus en plus.

N° 936366 - Quel est l'intérêt du CT 2 roues ?

par :

28/06/2023 11:23

Bonjour,



Je suis titulaire du permis B depuis 25 ans maintenant et j'utilise quotidiennement ma moto pour me rendre à mon travail. Je surveille donc avec beaucoup d'intérêt le débat autour de la mise en place du contrôle technique 2 roues, et je dois aujourd'hui avouer ne pas comprendre à quoi il va servir... Si je prends mon expérience personnelle, ma moto est toujours entretenue par un professionnel de confiance, en temps et en heure, et celui effectuée au passage des contrôles liés à la sécurité en plus de ceux que j'effectue. Je suis intransigeant sur la qualité et le budget que je consacre à l'entretien et l'équipement de mon 2 roues car il en va avant tout de ma sécurité! Et tous les motards de mon entourage partagent le même raisonnement. Bien évidemment, habitant en région parisienne ou la densité de véhicules 2 roues est très importante, je vois parfois des véhicules dont l'entretien semble négligés, mais pas plus que sur les 4 roues...

D'autre part, s'il y a bien un point d'amélioration, ce n'est pas l'entretien des véhicules mais celui des routes! Depuis 25 ans, j'ai pu voir la dégradation de l'état général des infrastructures routières, entraînant une augmentation significative du risque d'accident!

Reste l'argument des mesures sonores, auquel je suis particulièrement attentif car je suis directement impacté: j'habite à proximité d'un grand axe et je suis constamment dérangé par les véhicules qui sont équipés d'échappement non homologués. Mais sur ce point, il est illusoire de croire que le contrôle technique résoudra le problème, pas plus que pour les voitures! De mon point de vue la seule solution est la répression via des contrôles automatiques.

J'espère donc que ce décret ne verra pas le jour, et que d'autres solutions en terme de sécurité et contrôle sonore des 2 roues verront le jour, et que l'état va prendre au sérieux l'entretien du réseau routier.

Cordialement

N° 936367 - Inutile et copier / coller du CTP Automobile

par :

28/06/2023 11:23

Bonjour,

Le principe de vouloir sécuriser l'utilisation des véhicules motorisés à 2/3 ou 4 roues à moteur et ainsi limiter les "risques" d'accident est louable.

Seulement le nombre d'accident lié à un défaut d'entretien de ces derniers ne représente que 0.5% des accidents quand plus de 15% des accidents sont liés à des défauts d'entretien de la voirie, du coup il aurait été préférable de se focaliser sur ce point ci générateur de plus d'accident que de l'entretien des dits véhicules dont les organes de contrôle sont tous accessible visuellement et dont le contrôle peut être réalisé rapidement.

En complément, les dits véhicules n'ayant pas de carrosserie, la sécurité de leur conducteur dépend de la fiabilité de leur véhicule, ces derniers sont donc contrôlé à minima tous les an ou 10000km (le premier atteint faisant fois) et les contrôles basiques appris lors du passage de notre permis effectué avant chaque sortie, notre sécurité et intégrité physique y étant fortement lié.

Les véhicules posant problème ou générant beaucoup de frustration et roulant en mode épave / générant un bruit élevé ou participant aux rodeo urbain sont principalement les <50cm<sup>3</sup> pour lequel il y a moins de réglementation / contrôle mis en place.

En complément, il aurait été bon de revoir les parties devant être vérifiées car ceinture de sécurité, pare-choc, porte et poignée de porte, Roue de secours / support de roue de secours et airbags ne sont pas vraiment des éléments qui peuvent être trouvés sur ce type de véhicule. Il s'agit juste une nouvelle fois d'une tentative d'application de texte sans se pencher vraiment sur les éléments composant les dits véhicules. Une étude plus poussée aurait permis de s'en rendre compte.

Pour finir, les lobbies bobo-ecolo supporté par les groupes ayant des parts dans la mise en place de ce contrôle technique est simplement abhérent. Un minimum d'analyse sérieuse sur le sujet aurait montré réellement que les chiffres avancé par leurs soins ont été quelque peu trafiqué. Il y a tellement d'autres sujets sur lequel le gouvernement devrait se concentrer afin de limiter les risques d'accident pour les "deux roues" ou améliorer la sécurité des conducteurs en rendant obligatoires d'autres équipements en dehors des Gants et casque.

N° 936368 - Pas d'accord !

par :

28/06/2023 11:24

1/ Sur le principe :

Je roule en gros cube, dans son état d'origine, sans customisation, je respecte strictement la périodicité des révisions préconisée par le constructeur. En vingt ans de permis moto, j'ai eu 4 accidents (mineurs) de moto : ils eu n'ont JAMAIS été dus à l'état de mes motos, mais TOUJOURS à l'état de la voirie (chaussée pas nettoyée dans un tunnel, pavés disjoints, trous dans la chaussée - grande spécialité parisienne).

Je rappelle que la sanction en deux roues pour rouler avec un cadre abimé, des pneus usés, un freinage inopérant, etc. est immédiate : c'est la chute au premier virage ou premier freinage, il n'y a pas besoin de sanction administrativo-ficale.

Et s'il s'agit, en plus de la sécurité, de vérifier le niveau sonore, ou la pollution, n'importe quel concessionnaire peut le faire.

Pour le bon état de ma moto, je fais confiance à moi et à mon concessionnaire, qui connaît ma moto, et dont c'est le métier, certainement pas à des mercenaires rentiers du contrôle technique qui n'ont absolument rien à faire de l'état de la moto comme un TOUT, mais se contentent de checker une LISTE de points.

2/ Sur la forme

Vignette assurance + vignette écolo + vignette maintenant contrôle technique : comment faites-vous pour coller TROIS vignettes sur une moto qui n'a pas de pare-brise ? Avez-vous conscience qu'avec la pluie, le nettoyage, etc. les vignettes se décollent ? Il faudra ensuite repayer pour avoir une nouvelle vignette (comme déjà pour la vignette écolo ?)

Par ailleurs, la liste des points à vérifier sur une moto est kafkaïenne, avec la mention de roue de secours : essuie- glace ? ceinture de sécurité ? poignée de porte ? Diesel ? C'est sérieux ?

3/ Sur la faisabilité :

Soit tous les centres de contrôle technique sont agréés, et vous savez qu'ils n'auront pas le professionnalisme de leur personnel (sans parler des bancs d'essai nécessaires). Soit il s'agit d'une minorité, faudra-t-il dans ce cas faire 50 km pour trouver alors un centre agréé ?

Ma moto a trois ans et demi : comment ferez-vous pour contrôler en six mois TOUS les deux roues plus âgés ?

4/ Sur l'impact sur le bruit et la pollution, arguments brandis par les anti-motos : sérieusement, pensez-vous que les utilisateurs de scooters volés-maquillés-trafiqués iront faire le contrôle technique ?

N° 936369 - Inutile

par :

28/06/2023 11:24

Je suis motard depuis 5 ans j'ai commencé en 125 je suis en 750. Toutes mes pièces sont strictement homologuées. Et comme le constructeur le définit mes révisions sont effectuées tous les ans à date précises voire 2 fois par ans car je roule beaucoup. De quel intérêt de donner de l'argent à quelqu'un d'inexpérimenté pour regarder ma moto et faire des contrôles que je peux faire moi-même ? Un ct moto Pré vente à la rigueur je serais pour mais la je ne vois aucunement l'intérêt à par me taxer un peu plus

N° 936370 - Je suis opposé à cette mesure.

par :

28/06/2023 11:24

Bonjour,

Je suis fermement opposé à la mise en place du contrôle technique obligatoire pour les deux roues. Cette mesure kafkaïenne ne fera qu'ajouter un coût supplémentaire pour les propriétaires de deux roues, sans aucune contrepartie.

En effet, ma sécurité ne sera en rien améliorée. Mon véhicule est entretenu par un professionnel et j'effectue tous les contrôles de sécurité nécessaires avant de partir. De plus, j'ai toujours investi dans un équipement complet pour ma sécurité.

La sécurité à moto repose sur plusieurs facteurs, tels que l'infrastructure routière, les autres usagers, le comportement et le pilotage du pilote, ainsi que son équipement (casque, gants, chaussures, blouson, pantalon). Or, aucune vérification de l'équipement n'est prévue dans ce contrôle technique. N'importe quel donneur d'organe en puissance peut rouler en short et T-shirt tant qu'il a un casque et une paire de gants.

La contrepartie annoncée par le gouvernement (prime à la conversion) est également absurde. C'est encore une fois distribuer de l'argent public à des constructeurs étrangers.

Améliorer l'état des routes, proposer ou imposer plus de formation pour tous les usagers de la route, ainsi que plus d'équipement seraient de réelles mesures de sécurité. Je considère donc que cette mesure est inique et je demande qu'elle soit abandonnée.

Cordialement.

N° 936373 - CT moto

par :

28/06/2023 11:25

Bonjour,

Si je suis pour un contrôle des forces de l'ordre sur nos routes pour verbaliser sérieusement les motards bruyants je ne pense pas qu'un contrôle technique apportera quelques choses de ce côté qui semble être la véritable raison.

Pour le contrôle technique les motos seront légales et ensuite démontage des silencieux et catalyseurs. Donc mesure impopulaire et inutile. Rétablissez les contrôles pollution et sonomètre sur nos routes et la vous réglerez le problème. J'insiste sur le fait que cela ne concerne qu'une très faible partie des motards et pas toujours des jeunes

@ cogiter

N° 936376 - Possesseur de plusieurs motos et décibels

par :

28/06/2023 11:26

Comme pas mal de motards j'ai plusieurs motos plutôt anciennes depuis bon nombre d'années (quatre donc, de 1956, 1995, 2003 et 2005) sans être toutes en collection mais dans un état irréprochable, je vais donc devoir toutes les passer au futur CT. Déjà là, c'est pas cool pour mon porte-monnaie...

En outre, parmi elles 2 Harley ; sur les cartes grises sont précisés les décibels, 98 db à 2950 t/mn et 99 db à 3675 t/mn. J'ose espérer que ces chiffres officiels seraient pris en considération par les contrôleurs...

Par ailleurs, au vu des kilomètres parcourus en moyenne par une moto (bien moins importants qu'une voiture) je pense que les visites devraient être plus espacées ; pourquoi pas par exemple tous les 5 ou 6 ans, et 10 ans pour les motos de collection ?

ET FINALEMENT, POURQUOI NE PAS INSTAURER SEULEMENT LE CONTRÔLE TECHNIQUE EN CAS DE REVENTE DES VÉHICULES ?

Au moins dans un premier temps, d'autant plus que personne n'est prêt pour ces contrôles ; avez-vous tenu compte du nombre impressionnant de motos en circulation de plus de 4 ou 5 ans à passer au contrôle technique début 2024 ?

N° 936377 - Control technique moto

par :

28/06/2023 11:26

Motarde depuis 3 ans. J'ai appris à entretenir et à vérifier l'état de ma moto avant CHAQUE sorties ! Pourquoi parce que c'est ma VIE qui est en jeu si défaillance. Je suis automobiliste depuis 40 ans et j'en ai rien à faire de ma voiture !! J'ai un garagiste qui l'entretien et je lui fait confiance (parfois à tort) pour ma moto je vérifie TOUT. Merci au gouvernement d'avoir le même état d'esprit de contrôle et de sécurité sur l'état des routes !!

Après et comme toujours je vous invite a aller traîner dans les banlieues ou scooters et motos volées pour la plus part roulent dans un état déplorable avec des personnes sans équipement !

Mais la c'est un autre débat !

N° 936378 - Mesure complètement abusive

par :

28/06/2023 11:26

Bonjour, j'ai 3 motos que j'entretien en partie moi même et en concession, elles sont parfaitement entretenues et homologuées. Je cumule a peine 5000 kms par an avec ces 3 motos. je vais devoir payer 3 x 50 euros tous les 3 ans au minimum (car ça ne fera que augmenter ) pour si peu de kilomètres parcourus à l'année.

Quand je vois l'état du réseau routier aux alentours de chez moi, il y a de sacré points d'amélioration à trouver pour la sécurité routière et pas que pour les motards.

N° 936379 - Déjà prouvé comme inutile et inefficace mais il faut le faire quand même?

par :

28/06/2023 11:26

Parce que l'absence de lien notable entre défaillance technique et accidentologie est prouvé (rapport maids) et que rien ne vient contredire ce rapport,  
Parce que les kilométrages annuels sont très faibles, et la fréquence des révisions plus élevée que pour les voitures,  
Parce que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles sans difficulté,  
Parce qu'un motard apprend à contrôler sa moto au permis (et de plus il a payé pour ça!),  
Parce que même si [réseau de contrôle technique] (entre autres) a poussé pour le CT moto, c'est problématique pour les contrôleurs car pas rentable (trop d'investissement/nombre de véhicules), tous ne vont pas investir et cela rendra l'accès au CT 2 roues difficile, d'autant plus s'il faut être présent pour manipuler sa moto ce qui réduit la fenêtre de passage à 17h-19h pour ceux qui travaillent la journée.  
Parce que les assos' qui poussent pour le CT se trompent de cible, on des financements obscurs et des présidents/membres qui flirtent avec le conflit d'intérêts de part leur activités dans le secteur des vélos électriques,  
Parce que ça ne changera rien à la pollution car les 2 roues étant un pourcentage négligeable du trafic routier, sans compter qu'ils contribuent à le fluidifier,  
Parce que ça ne changera rien au bruit des scooters ou motos trafiquées dont le pot se change en 1/4 d'heure maxi,  
Parce que ceux qui ne se soucient pas de la sécurité, de l'environnement, ou de déranger les riverains ne s'embêteront pas à passer un CT.  
Pour résumer, parce qu'une moto n'est pas une voiture, elle doit être traitée différemment, en fonction de ses spécificités, comme le sont aussi les camions et chaque autre type de véhicules.  
Merci.

N° 936380 - Paperasse et racket, l'inverse de la start-up nation !  
par :

28/06/2023 11:26

Je ne vais pas rentrer dans le détail.

On sait tous que ça ne sert à rien.

On obéit simplement à des technos-bruxellois et des associations militantes khmers-écologistes ultra-minoritaires.

Ce contrôle technique, c'est de la paperasse et du racket.

C'est tout l'inverse de la start-up nation chère à notre président Macron.

Réveillez-vous, techno-macronistes pédants.

Nettoyez les routes, bouchez les trous, simplifiez les voiries.

Merci

N° 936385 - Enquête publique contrôle technique 2RM

par :

28/06/2023 11:27

Bonjour,

Merci pour ce magnifique décret m'expliquant que des personnes à peine formés, sans expérience vont être "capables" de dire au visuel en 2min que ma moto est sécuritaire alors que j'y passe des après-midis entières à vérifier chaque organe de sécurité et à la maintenir en parfait état.

Merci de ne pas utiliser le prétexte de la sécurité (état des 2RM responsable de 0.3% des accidents)

afin d'effectuer une campagne massive de contrôle de pollution sonore. Sachez que les minorités responsables de ces nuisances conduisent déjà pour la plupart en connaissance de cause et ne vont donc jamais se présenter au contrôle technique. Je vous invite à constater l'efficacité de ceci auprès

de nos cher voisins allemands. Il est certain que les personnes responsable de nuisance vont remettre les équipements d'origines pour le contrôle puis une fois la signature obtenu remettre leurs équipements bruyants.

Enfin, si je me base sur les points contrôlés chez nos voisins européens, merci de m'expliquer en quoi mon éclairage led n'est pas conforme pour ma sécurité alors que celui-ci m'offre un meilleur visibilité ou encore, expliqué moi en quoi une bulle fumé basse serait refusé alors que celle-ci n'intervient en aucun cas sur mon champs de vision, à l'inverse une visière fumé elle est accepté en journée, ... des points comme ceux la je peux vous en énoncer des dizaines. Nos moto sont propre et en parfait état de marche ! Comprenez bien que les motos en état déplorable ne viendront jamais effectué le dis contrôle. Pensez vous vraiment qu'une personne ne prenant pas la peine de mettre 100e pour un pneu en parfait état ira filé 50e gratuitement aux centre de CT ?

Comme beaucoup l'ont déjà dis, merci de vous occuper de l'état des routes et laisser nous nous occupé de celle de nos machines,

Cordialement,

N° 936387 - Réparer les routes plutôt que de taxer les utilisateurs

par :

28/06/2023 11:28

Bonjour,

Je dommage de céder aux lobbies (notamment [réseau de contrôle technique] au niveau de l'Union Européenne) et aux associations qui sont contre les 2RM et de vouloir pénaliser des utilisateurs qui sont connus pour faire un très bon entretien de leurs véhicules (les statistiques d'accident montrent bien que ce n'est que très rarement une défaillance mécanique qui est à l'origine de l'accident, contrairement à l'état des routes et à l'inattention des autres utilisateurs de la route).

J'en vois cependant l'utilité dans le cadre d'une revente, mais pour le reste, cela ne fera qu'engraisser les sociétés de contrôle technique, notamment [réseau de contrôle technique] qui en est à l'origine qui est bien plus préoccupé par ses bénéfices que de la sécurité des 2RM, ne nous leurrons pas.

Pour les associations anti 2RM, la motivation est essentiellement le bruit, il existe déjà des lois qu'il faudrait appliquer plus strictement.

Il serait plus opportun de mettre l'effort sur la formation des autres utilisateurs vis à vis des 2RM, et la réparation des routes qui sont les deux premiers facteurs d'accident des 2RM.

N° 936389 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 11:28

L'application de tous les points du contrôle sont ridicules un certain nombre sont inutiles, et d'une façon générale ce contrôle est inutile car aujourd'hui tous les motards entretiennent correctement leur engin, il n'en est pas de même des routes !

N° 936390 - C'est inutile et grotesque!

par :

28/06/2023 11:28

Le contrôle technique ne portera que sur les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>, alors que tout le monde sait bien que les véhicules mal entretenus, bruyants et trafiqués sont à 99% des engins et notamment des scooters de petite cylindrée, qui eux ne sont jamais contrôlés. Et puis si le but est de lutter contre les échappements bruyants sur les grosses cylindrées (de plus en plus rares), il serait infiniment plus efficace et moins cher de procéder à des contrôles sur le terrain: il n'y a rien de plus simple que de démonter un silencieux d'échappement pour remonter celui d'origine avant d'amener son véhicule au CT, 3 minutes suffisent. Les motos en échappement libre qui font des "rodéos" dans les cités sont des engins de cross non homologués et qui n'ont rien à faire sur la voie publique: là encore c'est sur le terrain qu'il faut agir!!! Par ailleurs, les chiffres prouvent que seule une infime minorité des accidents de deux roues sont causés par une défaillance technique. Ce contrôle est donc totalement inutile et quelque part discriminatoire: en gros ce sont les citoyens responsables et honnêtes qui vont payer pour un truc qui ne sert à rien, une fois de plus. Alors que les vrais coupables de bruits et autres nuisances (y compris les accidents, notamment en ville), ne seront jamais inquiétés, eux.

N° 936392 - Contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 11:29

Je roule en moto depuis 1978 et l'état de mon véhicule ne m'a jamais occasionné d'accident ! Les rares problèmes rencontrés sur la route étaient dû à l'inattention de ma part ou d'autres usagers. L'état des routes actuellement pose de plus en plus de problème aussi. Merci de votre attention.  
P.Brun

N° 936398 - Chiffres de la sécurité routière et TVA réduite

par :

28/06/2023 11:30

Bonjour,

Il serait bon ton de tenir compte de la réalité des chiffres de la Sécurité routière et non pas de la propagande de certaines associations anti-2RM.

A savoir:

- Usagés des EDPM : une hausse de 250% de la mortalité et de la gravité des blessures
- Cyclistes (y compris électriques): une hausse de 31% de la mortalité et de la gravité des blessures dont +44 % hors agglomération
- 2RM: une baisse de 7% de la mortalité et de la gravité des blessures.

Egalement selon ce rapport, l'état des 2RM est responsables de moins de 0.5% des accidents. Par contre l'état des infrastructures routières est responsable de 30% des accidents.

Bref, mettre en place un contrôle technique des véhicules de catégories L, pourquoi mais, mais merci de tenir compte des chiffres de la Sécurité routière et d'y inclure également les EPDM et vélos électriques qui sont aussi des 2 roues motorisés.

Quand à la propagandes des associations anti-2RM, leur cibles est principalement les scooters et autres petites cylindrées en mauvaise état (que l'on retrouve notamment dans les rodéos urbains), comment allez-vous les forcer à prendre la direction d'un centre de contrôle technique et êtes vous persuadés qu'un contrôle technique va faire baisser les nuisances dont ils sont accusés ?

Et pour finir puisque l'Union Européenne prévoyait des mesures alternatives, à quand une baisse de la TVA sur les EPI spécifiques aux 2RM, ce qui à mon sens constitue une véritable mesure pour permettre notamment aux jeunes usagés de s'équiper correctement à moindre frais (blousons, bottes, air-baig etc...). Pour rappel ce sont encore ces derniers qui sont le plus impactés par

l'accidentalité routière et c'est bien l'équipement qui constitue une véritable protection avant la carrosserie du 2 roues motorisé.  
Cordialement.

N° 936399 - je suis contre le ct moto

par :

28/06/2023 11:31

je suis motard et je trouve le ct moto inutile je possède une collection de motos ( 15 exemplaires ) la plus ancienne date de 1913,je vois mal une moto de cette âge passer le ct,le phare marche au carbure et les freins sont des pateins en bois qui frottent sur la roue, cette machine est restaurée en état concours je roule en moto depuis 1986 et n ai jamais eu d'accident tout en ayant voyager partout dans le monde,il est vrai que les organes de sécurité sont visibles à l œil nu sur une moto pas besoin de sortir des grandes écoles pour s'apercevoir qu'un élément à besoin d'être changer,de plus j effectue régulièrement un passage en consession pour les motos moderne que je possède car j accorde plus de confiance aux mécaniciens moto qui ont une vrai competence et experience plutôt qu a un controleur technique sachez que toutes mes motos sont d'origine non trafiquer ni modifier je n en vois pas l'utiliter,les plus recentes sont de 2017/2018 ,et totalise respectivement moins de 5000 km,pour preuve les codes barres sont encore present sur les moteurs, je suis tres attentif à l etat de mes motos,c est ma sécurité et ma vie qui est en jeu à chaque sortie et je ne manque jamais de les inspecters avant chaque balades,maintenant à la question du contrôle technique moto,je n ai pas envie de déboursé 50 € à un contrôleur technique pour m entendre dire que mes motos sont parfaite et conforme de plus 15 motos à 50 € cela fait beaucoup à débourser pour un avis que je connais déjà,mes projets futurs boycotter le ct moto, arrêté mes assurances motos remiser les machines et surtout ne pas ne plus acheter de moto aussi neuve soit elle,dommage moi qui envisager l achat de 2 nouvelle s machines,j abandonne le projet et mets un terme définitif à la pratique de la moto,quand aux comportement de certains usagers motocycliste je pense que des contrôles routiers effectuer par les forces de l ordre serait plus efficace ( assurances bruit permis ) ,il y à aussi il est vrai l etat de certaines routes fortement dégradé passage piéton glissant par temps de pluie et j en passe, quand à la prime de 6000 € accorder par l état je n en ai que faire et se n est pas cela qui m incitera a changer de moto voilà le contrôle technique moto est pour moi complètement inutile, ne pourrais t-on pas revenir à la vignette qui est taxer en raison des nombres de cheveux cela rapporterais je pense plus que le ct voilà mon opinion il est dommage que le monde moto paye pour une poignée d irresponsable le ct seras sans moi !!

N° 936401 - Contrôle des moins de 125 cm3

par :

28/06/2023 11:31

L'immense majorité des deux et trois roues de plus de 125 cm3 sont très bien entretenus par leurs propriétaires ; les statistiques des assurances sont là pour le prouver.

Par contre, la tranche 50 - 125 cm3 est celle qui comporte le plus de véhicules bruyants, trafiqués et/ou mal entretenus. C'est dans cette catégorie qu'il y a du "grain à moudre" !

N° 936402 - Non au CT 2RM

par :

28/06/2023 11:31

Bonjour,



Je suis fermement opposé à cette proposition de loi.

Un 2RM n'a pas les mêmes caractéristiques ni la même usure, que ce soit par sa moindre utilisation kilométrique ou par le simple fait que sa mécanique soit directement accessible.

Un contrôle technique ne diminuera pas les accidents et cela est déjà prouvé par des études indépendantes (j'insiste sur l'indépendance). Si l'on se soucie réellement de la vie des utilisateurs de 2RM dont les motards, il y a d'autres moyens plus efficaces comme l'amélioration des réseaux routiers, leur meilleure maintenance (nids de poule) et évidemment la prévention et le contrôle (sonore en particulier).

Evidemment au lieu de rapporter de l'argent aux lobbys du contrôle technique cela en coûtera plus à l'Etat et aux collectivités. Mais si le vrai enjeu est la vie des gens, je serai fier que mes impôts servent à cela plutôt qu'à dilapider mon pouvoir d'achat pour un soit disant contrôle technique.

Les utilisateurs de 2RM, les motards en particulier, ne sont pas suicidaires. Nous réalisons déjà les contrôles de base qui pourraient mettre notre vie en danger. C'est d'ailleurs, je me permets de le rappeler, une des épreuves du permis de conduire moto !

Mettons notre énergie et nos finances au bon endroit avec le bon sens dont la France sait faire preuve dans ses meilleurs jours s'il vous plaît.

Bien cordialement

N° 936405 - utilité ? zéro

par :

28/06/2023 11:32

Comment démontrer l'utilité du CT pour les 2 RM alors que la part de responsabilité dans les accidents due à un mauvais état du 2 RM est bien inférieure à celle de l'état des routes ou de biens d'autres paramètres comme le téléphone etc etc ce contrôle technique n'est qu'un enfumage lucratif, et quid des 2RM qui ont 20-30 ans ou plus ????

N° 936409 - Non au contrôle technique

par :

28/06/2023 11:33

Non au contrôle technique des motos les motards entretiennent leurs motos pas comme l'état qui n'entretient pas leurs routes et ce sont les scooters qui font les rodéos et qui n'entretiennent pas leurs véhicules

N° 936410 - Encore une absurdité technocratique

par :

28/06/2023 11:33

Motard depuis 1984 sur des motos allant de 50 cc à 1250 cc. Le contrôle technique servira à mon sens qu'à remplir les poches de l'organisme de contrôle et à vider celles des motards qui n'ont que ce moyen de locomotion.

Le plus important est d'assurer lors de la cession d'un véhicule que celui-ci soit en parfait état notamment concernant les éléments de sécurité et d'homologation. Un passage obligatoire dans la concession avant toute cession aurait plus d'effet positif que de faire expertiser une moto par une personne n'ayant pas les compétences requises pour identifier les défaillances et surtout les

éléments ne permettant de valider la conformité de la moto en cas d'accident et de non-prise en charge par la compagnie d'assurance.

N° 936412 - Contrôle technique motos

par :

28/06/2023 11:34

Perso, je fais de la moto depuis 1969...j'entretiens moi-même les motos que j'ai possédés. Les seuls "incidents" que j'ai eu, sont dus à des tiers ou à des erreurs de ma part, JAMAIS sur cause technique de ma machine...CQFD...

N° 936415 - C'est une fumisterie

par :

28/06/2023 11:34

Je roule tous les jours à moto, je croise beaucoup de motards, et je n'ai pas vu de motos peu entretenues...

En revanche les infrastructures routières non adaptées aux 2 roues motorisées, il y a un contrôle technique?? non! c'est tellement pratique de ponctionner les vaches à lait que sont les usagers de la route plutôt que de mettre en place les mesures alternatives pour réduire l'accidentalité des 2RM, l'Union Européenne imposait de choisir entre 2 solutions :

- la mise en place du Contrôle Technique moto
- la mise en place de mesures alternatives pour réduire l'accidentalité des 2RM

Sauf que grâce à 3 associations ouvertement anti-moto, le Conseil d'État s'est fait le complice de ces pseudo associations ([association], [association] et [association]) et cela sans écouter les associations défendant les principaux concernés (FFM et [association de motard]). J'accuse le Conseil d'État d'avoir fait le jeu de corruption et lobbying des organismes dont l'intérêt financier est le plus fort plutôt que la sécurité routière.

La [association de motard] rappelle que ce que le CT moto va faire réduire : ce n'est que 0.3% des accidents de la route touchant les 2RM.

À quand les doubles barrières de sécurité sur tout le réseau?

À quand l'interdiction de refaire les enrobés avec des gravillons? je peux citer un exemple récent où de tels travaux ont été effectués SANS SIGNALÉTIQUE! cela mériterait un dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui! car un tel enrobé est d'un risque accru d'accident pour les conducteurs de 2RM.

À quand une TVA réduite pour le port des équipements de protection individuelle des motards?

À quand une obligation supplémentaire de port de ces EPI? car rappelons le : seuls les gants et le casque sont obligatoires actuellement!

Alors imposer un contrôle technique est à mes yeux une vaste fumisterie! car rouler avec un 2RM en mauvais état est suicidaire! Les motards peuvent être considérés comme inconscients mais pas à ce point!

N° 936421 - Bruit !!

par :

28/06/2023 11:36

Enfin , les riverains des grands cols n en peuvent plus !!

N° 936423 - Non au CT

par :

28/06/2023 11:36

il est clairement établi que le constat de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] parlant de 10% de cause de mortalité dû aux 2 roues a été faussée par le besoin de fonds monétaires sans communes mesures, puisque les relevés établis par des organismes indépendants du CT ont mentionnés que seulement 0.5% de ces mêmes accidents n'étaient dû qu'à des 2 roues. Il est aussi établi que l'état des voiries est plus mise en causes que l'état des engins à 2 roues ou plus. Pour rappel, si nous ne surveillons pas l'état de nos machines, c'est notre vie que l'on met en danger, et vous n'avez pas des millions de suicidaires sur les routes. L'accès à l'entretien de notre machine est tout aussi aisée que d'entretenir un vélo et si nous ne nous en sentons pas capables, nous faisons entièrement confiance à nos concessionnaires et garagistes motos. Ce CT est une aberration lobbyiste, et n'a donc aucun intérêt sécuritaire ou environnemental.

N° 936424 - Consultation publique relative à la mise en place du contrôle technique des véhicules à deux, trois roues et quadricycles.

par :

28/06/2023 11:37

Contrôle technique ne relevant d'aucune nécessité réelle : les utilisateurs savent qu'un véhicule en mauvais état peut leur être fatal et savent (font) ce qu'ils doivent contrôler régulièrement pour y remédier. Il existe déjà une législation et des contraventions pour les utilisateurs qui ne respectent pas les normes en matière de puissance et de bruit : c'est clairement indiqué dans le Code MOTO. En revanche, l'état des routes catastrophique contribue largement au risque pris par les usagers 2-3 roues. OR, IL EST CLAIREMENT INDIQUE DANS CE MEME CODE MOTO, QUE L'ETAT DES ROUTES EST UN ELEMENT DE SECURITE ACTIVE (donc destiné à éviter les accidents). Le problème n'est donc pas l'état des motos et scooters mais l'état des routes. Le problème est que ça ne rapporte pas d'argent. Nous ne sommes pas dupes.

N° 936426 - Occupez vous de vos routes, nous nous occupons de nos motos !

par :

28/06/2023 11:38

Occupez vous de vos routes, nous nous occupons de nos motos !

N° 936431 - CT moto

par :

28/06/2023 11:39

Bonjour, je suis totalement contre ce contrôle technique absurde, ma moto est une bmw r nine t de 2017, elle passe un entretien annuel chez mon concessionnaire bmw tous les ans pour un budget de 300 euros, autant vous préciser qu'elle est bichonnée je ne vois pas ce qu'un pseudo contrôle technique pourrait déceler sur ma machine je pense que bmw est plus qualifié pour juger que [réseau de contrôle technique] et compagnie, il serait préférable déjà de s'occuper des nids de poule et autres fissures sur la chaussée causes de nombreuses chutes.

Le contrôle de ma moto se fait et se fera toujours par mon concessionnaire et non par un contrôleur technique qui ne connaît pas mon véhicule.

N° 936432 - Point de vue d'un usager (conducteur auto/moto/vélo)

par :

28/06/2023 11:40

Bonjour,

Ayant appris la validation du projet d'imposer le contrôle technique aux 2 roues motorisés, je me dois de réagir.

Ayant les 2 permis, auto et moto, je suis en mesure de dire que l'apprentissage pour un 2 roues est largement plus complet que pour le 4 roues. Qu'à 2 roues, en dehors du fait que les éléments de sécurités sont visibles par l'utilisateur, on a surtout très vite conscience que le bon état de notre machine est indispensable à notre "survis". J'ajoute que pour la plupart des motards, l'objet a une importance, il y a de l'affect vis à vis de sa machine, on y fait donc bien plus attention.

Je suis également surpris par l'urgence de cette mise en place, comment imaginer que les centres de contrôles seront opérationnel?

Bon nombre de véhicule 2 roues ne roulent que quelques kilomètres, y aura-t-il un centre agréé à proximité?

La démarche tant sur le fond que sur la forme ressemble beaucoup plus à une nouvelle taxe, bien loin de l'intérêt de sécurité qui est annoncé (et impossible à prouver).

Merci.

N° 936434 - CT uniquement avant une vente

par :

28/06/2023 11:40

Le CT doit être obligatoire seulement avant la vente du véhicule.

N° 936435 - de l'utilité du contrôle technique pour les motos homologuées route ?

par :

28/06/2023 11:40

Bonjour,

je suis l'heureux possesseur d'une petite moto, une 125, je me dois en tant qu'utilisateur de vérifier avant chaque usage l'état de mes pneus, amortisseurs, directions, éclairage, poignée d'accélérateur, levier d'embrayage, passage de vitesse et freins avant et arrière (et le phare correspondant)...et cela chaque matin ou j'ai le plaisir de rouler en 125 pour quelque raison que ce soit.

Je me dois de respecter scrupuleusement l'entretien de ma moto via un carnet d'entretien suivant les révisions et comportant tampon du revendeur officiel de la marque de ma moto ainsi qu'une facture détaillée des entretiens et/ou réparations effectuées, cela m'assurant de pouvoir bénéficier de la garantie sur toute sa durée et je me dois d'effectuer le suivi d'entretien sur toute la durée d'usage de la moto afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Je me dois d'entretenir régulièrement ma chaîne de transmission afin d'assurer sa pérennité.

Et c'est pour cela que seulement 0.3 % des accidents de moto sont dus à une défaillance de la machine car quoiqu'on en pense les motards qui roulent avec des machines homologuées route sont soucieux pour leur immense majorité de leur sécurité mais aussi de celle des autres.

Donc cette mesure ne sert ni les intérêts des motards et de leurs motos, par contre elle sert de courroie de transmission à une nouvelle manne financière pour une entreprise comme [RÉSEAU DE

CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a pas hésité à utiliser un lobbying agressif pour faire valoir ses intérêts financiers auprès des députés européens.

L'état n'est pas en reste puisque la TVA fera son œuvre.

Personne n'est dupe chez les motards, nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique pour nous rappeler de ne pas jouer avec la sécurité de nos machines.

Ce n'est qu'une manière autoritaire de plus pour se servir directement dans le portefeuille des usagers de la route.

N° 936437 - Quel Intérêt?

par :

28/06/2023 11:41

A quoi va pouvoir servir ce contrôle technique?

Les vérifications qui y seront réalisées sont déjà effectuées régulièrement par les motards . Il faut arrêter de vouloir faire un parallèle avec la voiture, qui n'est qu'un moyen de locomotion, alors que la moto est principalement une passion...

De plus, les chiffres des assureurs montrent que seulement 0.3% des accidents moto sont dûs à un manque d'entretien.

Le contrôle technique aurait plus de sens pour les motos de cylindrée 50cm<sup>3</sup>, qui sont des utilitaires, souvent en mauvais état, avec des pots trafiqués...

Devoir payer 50€ pour des contrôles inutiles, cela ressemble plutôt à un impôt supplémentaire.

Il aurait très probablement été plus intéressant d'investir de l'argent dans la formation continue.

N° 936438 - Ct moto

par :

28/06/2023 11:41

Ma moto est en parfait état, je ne suis pas bête au point de rouler sans tenir compte de ma sécurité et celle des autres usagers. Le contrôle technique n'a aucun intérêt. Les accidents venant d'un problème technique moto sont très peu avérés. De plus, je croyais que la France conservait sa souveraineté par rapport à l'Europe, je serais choqué de voir que ce n'est pas le cas.

N° 936440 - Enfin

par :

28/06/2023 11:43

Il était temps ! Ça va en calmer certains avec leur vacarme et ceux qui roule sans plaques, feux, rétro, etc! Une bonne chose. PS, j'ai un deux roues pour ceux qui souhaitent critiquer mon commentaire et je suis en règle ! À bon entendeur.

N° 936441 - Point de vue d'un usager (conducteur auto/moto/vélo)

par :

28/06/2023 11:43

Bonjour,

Ayant appris la validation du projet d'imposer le contrôle technique aux 2 roues motorisés, je me dois de réagir.

Ayant les 2 permis, auto et moto, je suis en mesure de dire que l'apprentissage pour un 2 roues est largement plus complet que pour le 4 roues. Qu'à 2 roues, en dehors du fait que les éléments de sécurités sont visibles par l'usager, on a surtout très vite conscience que le bon état de notre machine est indispensable à notre "survis". J'ajoute que pour la plupart des motards, l'objet a une importance, il y a de l'affect vis à vis de sa machine, on y fait donc bien plus attention.

Je suis également surpris par l'urgence de cette mise en place, comment imaginer que les centres de contrôles seront opérationnel?

Bon nombre de véhicule 2 roues ne roulent que quelques kilomètres, y aura-t-il un centre agréé à proximité?

La démarche tant sur le fond que sur la forme ressemble beaucoup plus à une nouvelle taxe, bien loin de l'intérêt de sécurité qui est annoncé (et impossible à prouver).

Merci.

N° 936442 - Le contrôle technique moto n'aura aucune plus-value sécuritaire  
par :

28/06/2023 11:43

Bonjour,

Gradé motocycliste de la Gendarmerie Nationale depuis plus de 20 ans, et également motocycliste civil depuis 25 ans, je pense suffisamment maîtriser le sujet pour vous offrir mon retour.

Tout d'abord, il convient de prendre en compte les causes d'accidentologie des deux roues motorisées. Les chiffres font ressortir que l'état du véhicule n'est en cause que dans très peu d'accidents, et bien souvent des 50cc. Les deux causes principales sont les fautes de conduite (du motocycliste ou des tiers impliqués) et l'état de la chaussée.

Les véhicules sont, dans leur très grande majorité, en très bon état, le permis moto incluant l'apprentissage des contrôles de sécurité du véhicule.

J'émet simplement une réserve sur certains 50cc dont les modifications profondes peuvent entrainer des accidents pour les usagers non formés aux performances ainsi atteintes (échappement, carburateur, kit 80cc, etc...), même si cette pratique a fortement diminué depuis quelques années. Concernant le bruit des motos équipées d'échappement "sport" de seconde monte, la technique sera toute simple (et je serai le premier à la mettre en œuvre avec ma moto personnelle) : remonter le pot d'origine pour présenter la moto au contrôle technique (opération très simple sur une moto : 10 minutes).

Le gouvernement peut légalement s'affranchir du contrôle technique moto s'il propose des alternatives. Voici quelques propositions :

- Donner de réels moyens aux forces de l'ordre pour contrôler le bruit des deux roues motorisés (sonomètres dans chaque unité avec vérification annuelle), plan de lutte national contre le bruit des deux roues motorisés, inscrit dans chaque PDASR.
- Inciter au port de la veste air-bag (pour l'utiliser en Gendarmerie, c'est une réelle avancée en terme de sécurité passive) : TVA à 0%, partenariat avec les assureurs pour baisser les cotisations des motocyclistes s'équipant de telles vestes, etc...
- Multiplier le nombre de curvimètres sur le territoire (actuellement, il n'y en a souvent qu'un seul au niveau préfecture, or il devrait pouvoir y en avoir plusieurs sur chaque département et directement affectés aux unités de sécurité routière) afin de lutter plus efficacement contre le débridage des cyclomoteurs, les accidents de ceux-ci (et pour cause liée à l'engin lui-même) haussant statistiquement le nombre total d'accidents toutes cylindrées confondues, et notamment pour cause d'état du véhicule, ou de non conformité / débridage.

Ce contrôle technique n'aura aucune incidence sur l'accidentologie des motocyclistes et sur la tranquillité publique des riverains. Si ces deux buts poursuivis sont nobles et louables, il ne faut pas se tromper de méthode. Un simple contrôle technique moto ne résoudra rien, et cela requiert une implication bien plus forte du gouvernement, en collant beaucoup plus à la réalité du terrain, dans un travail beaucoup plus transversal.

Avec toutes mes amitiés motardes.

N° 936443 - Que pour l'argent

par :

28/06/2023 11:43

Étant motard depuis 18 ans je n'ai jamais rouler sur une moto non entretenue ou en mauvais état, pourtant j'ai toujours eu des motos de 7 à 15 d'âge.

Céder au lobby des contrôles techniques est contre-productif.

A chaque sortie je ne vois jamais de moto en mauvais état, l'état des routes est bien souvent 1000 fois pire que la pire des motos que j'ai pu voir.

Prenez vos responsabilités si vous pensez à notre sécurité occupez-vous des infrastructures routières !!!!.

Et n'oubliez pas que les motards sont aussi des électeurs.

N° 936444 - de l'utilité du contrôle technique pour les motos homologuées route ?

par :

28/06/2023 11:43

Bonjour,

Je suis l'heureux possesseur d'une petite moto, une 125, je me dois en tant qu'utilisateur de vérifier avant chaque usage l'état de mes pneus, amortisseurs, directions, éclairage, poignée d'accélérateur, levier d'embrayage, passage de vitesse et freins avant et arrière (et le phare correspondant)...et cela chaque matin ou j'ai le plaisir de rouler en 125 pour quelque raison que ce soit.

Je me dois de respecter scrupuleusement l'entretien de ma moto via un carnet d'entretien suivant les révisions et comportant tampon du revendeur officiel de la marque de ma moto ainsi qu'une facture détaillée des entretiens et/ou réparations effectuées, cela m'assurant de pouvoir bénéficier de la garantie sur toute sa durée et je me dois d'effectuer le suivi d'entretien sur toute la durée d'usage de la moto afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Je me dois d'entretenir régulièrement ma chaîne de transmission afin d'assurer sa pérennité.

Et c'est pour cela que seulement 0.3 % des accidents de moto sont dus à une défaillance de la machine car quoiqu'on en pense les motards qui roulent avec des machines homologuées route sont soucieux pour leur immense majorité de leur sécurité mais aussi de celle des autres.

Donc cette mesure ne sert ni les intérêts des motards et de leurs motos, par contre elle sert de courroie de transmission à une nouvelle manne financière pour une entreprise comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a pas hésité à utiliser un lobbying agressif pour faire valoir ses intérêts financiers auprès des députés européens.

L'état n'est pas en reste puisque la TVA fera son œuvre.

Personne n'est dupe chez les motards, nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique pour nous rappeler de ne pas jouer avec la sécurité de nos machines.

Ce n'est qu'une manière autoritaire de plus pour se servir directement dans le portefeuille des usagers de la route.

N° 936445 - Inutile et couteux

par :

28/06/2023 11:43

Le contrôle technique pour les 2RM et 3RM est inutile et couteux, rares sont les accidents causés par manque d'entretien du véhicule.

Les contrôles d'usages et de sécurités sont enseignés lors des stages et du passage du permis de conduire, à des utilisateurs très conscients d'être vulnérables au moindre dysfonctionnement.

Par conséquent, les utilisateurs de 2RM et 3RM, font déjà ces contrôles et révisions, avec assiduité et régulièrement.

N° 936447 - Ct 2 roues

par :

28/06/2023 11:45

Le contrôle technique ne sert à rien.

Je suis motarde et n'ai pas envie de risquer ma vie.

Mon véhicule est entretenu 1 fois par an en concession.

Donc entièrement révisé.

Par contre parlons un peu de l'état des routes lamentables.

Nids de poule, ralentisseurs trop haut, chaussées déformées....

Par contre un équipement obligatoire pour tous les 2 roues serait nécessaire ( pas simplement le casque et les gants)

Personnellement j'ai aussi des chaussures ou bottes de moto, un pantalon équipé de coques et doublé kevlar, un blouson avec protection dorsale, épaules et coude.

Cela serait vraiment nécessaire.

Et ne parlons pas de l'automobiliste qui est un véritable danger pour les 2 roues...

Il faudrait commencer par sensibiliser l'automobiliste que la route n'est pas qu'à lui.

Et avec tout ça effectivement peut être que les accidents de Moto seront moins graves....

Mais en aucun cas en venant nous raquer pour un contrôle technique qui ne servira à rien car encore une fois lorsqu'une motard prends sa moto il n'a qu'une envie rentrée entier..

N° 936448 - Non au CT moto.

par :

28/06/2023 11:45



L'état technique des motos NE fait PAS partie des dix principales causes d'accidents impliquants les motards sur la route. Cette cause est ridicule. Il y a donc bien d'autres priorités en matière de sécurité moto.

La sécurité des motards est surtout mise à mal par: L'état de nos routes; le comportement des usagers de la route. Les camions qui roulent à gauche sur les virages de départementales en province.

Les motards arrêtés au feu rouge qui se font percuter par un chauffard. Les plaques de gasoil sur les ronds point, l'alcool bien sur, etc.

Le CT n'est pas écologique! Il est une forme d'obsolescence programmée. Beaucoup de vieille motos sont remise à neuf par des passionnés. C'est du recyclage. Recyclage de pièces et de véhicules. Les normes d'un CT empêcheront cela; car elles peuvent évoluer au cours du temps: Aujourd'hui on vérifie les freins et demain? On vérifiera les normes antipollutions intenable...Les vieilles motos parfaitement entretenues ne pourront plus suivre ces normes. Pour être conforme, le parc moto devra être renouvelé en permanence par des véhicules neuf en plastique. Qui rejetteront autant de CO2 que les anciennes. C'est absurde. C'est de la consommation forcée.

Et pendant ce temps, toutes les nuits, sur nos autoroutes, des murs ambulants de camions roulent au gasoil sur la file de droite, pour le transport des biens du commerce numérique, soi disant vertueux....Avec la bénédiction de notre gouvernement.

Le CT n'est pas égalitaire. Avec toutes ces contraintes, il coutera; surtout aux plus modestes. Pour le prix d'un CT, pour commencer il est préférable qu'un motard aille s'acheter une bonne paire de gants ou de boots ou aille faire un stages de conduite sur circuit.

Le CT est un lobbying, nous le savons, ceux qui sont à l'origine de ce projet inepte, se fichent éperdument de la sécurité des motards; ils défendent leurs intérêts.

Tout ça pour ça! Le CT est perdant-perdant, il n'aura que des inconvénients. Aucun avantage pour la sécurité motarde.

N° 936449 - Sans surprise

par :

28/06/2023 11:45

Oui on est encore une fois dans le tout pognon,le reste c'est pas grave , messieurs, mesdames vos motos seront contrôlé par des gens qui ne connaissent rien a un 2 roues .oui il y a urgence de remplir les caisses de l'état.alons nous encore combien de temps se laisser mener par le bout du nez .....

N° 936450 - Pour un CT plus souple

par :

28/06/2023 11:45

Le conseil constitutionnel impose la mise en place du CT deux roues en France mais pas les modalités.

Pourquoi n'aurions nous pas un CT comme en Belgique : lors de la revente du véhicule ou en cas d'accident ?

N° 936453 - Pas de Contrôle technique pour les motos

par :

28/06/2023 11:47

Merci de faire un état des routes, avant de demander aux utilisateurs de passer un contrôle technique sans raisons autres qu'économiques et donc de détournements de fonds publics pour des intérêts privés.

Vous êtes censés veiller au bon entretien des routes, toutes les routes grâce à nos impôts et autres taxes déguisées tel les faux péages et taxes démesurées sur les carburants en mettant en avant des véhicules électriques qui défoncent les routes de part leur poids et donc l'usure de leurs pneus  
Bref la réflexion doit tenir compte du quotidien des usagers et non d'intérêts financiers privés.

N° 936455 - Contrôle technique des motos, un pansement sur une jambe de bois.

par :

28/06/2023 11:47

Le contrôle technique ne résoudra pas le comportement des mauvais utilisateurs et des infrastructures dégradées et/ou pas adaptées.

A titre personnel, je possède 3 motos qui ne sont utilisées que pour les loisirs et par passion.

Je contrôle systématiquement l'état de ma monture avant chaque départ, pas parce que c'est obligatoire mais bien dans l'optique de rouler sur une moto sécurisée.

Comme en voiture la prise de conscience et l'éducation sont bien plus efficaces que la répression et perso je mets ma ceinture de sécurité en voiture car j'ai compris quelle pouvais me sauver la vie et non parce qu'elle est obligatoire.

Par exemple, je porte toujours des bottes, blouson + dorsale et pantalons de motos (en plus du casque et des gants) alors que ce n'est pas obligatoire mais par bon sens.

Le contrôle technique n'empêchera pas un utilisateur de rouler pendant l'intervalle des 3 ans avec des pneus usées ou sous gonflés, avec des plaquettes usées, etc .... Qu'il va changer juste avant le CT, mais une bonne formation et communication pour faire prendre conscience d'entretenir sa moto serait bien plus efficace.

Motardement,

N° 936456 - CT moto : pour quelle plus-value sécuritaire ?

par :

28/06/2023 11:47

Bonjour,

Gradé motocycliste de la Gendarmerie Nationale depuis plus de 20 ans, et également motocycliste civil depuis 25 ans, je pense suffisamment maîtriser le sujet pour vous offrir mon retour.

Tout d'abord, il convient de prendre en compte les causes d'accidentologie des deux roues motorisées. Les chiffres font ressortir que l'état du véhicule n'est en cause que dans très peu d'accidents, et bien souvent des 50cc. Les deux causes principales sont les fautes de conduite (du motocycliste ou des tiers impliqués) et l'état de la chaussée.

Les véhicules sont, dans leur très grande majorité, en très bon état, le permis moto incluant l'apprentissage des contrôles de sécurité du véhicule.

J'émet simplement une réserve sur certains 50cc dont les modifications profondes peuvent entraîner des accidents pour les usagers non formés aux performances ainsi atteintes (échappement, carburateur, kit 80cc, etc...), même si cette pratique a fortement diminué depuis quelques années. Concernant le bruit des motos équipées d'échappement "sport" de seconde monte, la technique sera toute simple (et je serai le premier à la mettre en œuvre avec ma moto personnelle) : remonter le pot d'origine pour présenter la moto au contrôle technique (opération très simple sur une moto : 10 minutes).

Le gouvernement peut légalement s'affranchir du contrôle technique moto s'il propose des alternatives. Voici quelques propositions :

- Donner de réels moyens aux forces de l'ordre pour contrôler le bruit des deux roues motorisés (sonomètres dans chaque unité avec vérification annuelle), plan de lutte national contre le bruit des deux roues motorisés, inscrit dans chaque PDASR.
- Inciter au port de la veste air-bag (pour l'utiliser en Gendarmerie, c'est une réelle avancée en terme de sécurité passive) : TVA à 0%, partenariat avec les assureurs pour baisser les cotisations des motocyclistes s'équipant de telles vestes, etc...
- Multiplier le nombre de curvimètres sur le territoire (actuellement, il n'y en a souvent qu'un seul au niveau préfecture, or il devrait pouvoir y en avoir plusieurs sur chaque département et directement affectés aux unités de sécurité routière) afin de lutter plus efficacement contre le débridage des cyclomoteurs, les accidents de ceux-ci (et pour cause liée à l'engin lui-même) haussant statistiquement le nombre total d'accidents toutes cylindrées confondues, et notamment pour cause d'état du véhicule, ou de non conformité / débridage.

Ce contrôle technique n'aura aucune incidence sur l'accidentologie des motocyclistes et sur la tranquillité publique des riverains. Si ces deux buts poursuivis sont nobles et louables, il ne faut pas se tromper de méthode. Un simple contrôle technique moto ne résoudra rien, et cela requiert une implication bien plus forte du gouvernement, en collant beaucoup plus à la réalité du terrain, dans un travail beaucoup plus transversal.

Avec toutes mes amitiés motardes.

N° 936457 - de l'utilité du contrôle technique pour les motos homologuées route ?

par :

28/06/2023 11:47

Bonjour,

je suis l'heureux possesseur d'une petite moto, une 125, je me dois en tant qu'utilisateur de vérifier avant chaque usage l'état de mes pneus, amortisseurs, directions, éclairage, poignée d'accélérateur, levier d'embrayage, passage de vitesse et freins avant et arrière (et le phare correspondant)....et cela chaque matin ou j'ai le plaisir de rouler en 125 pour quelque raison que ce soit.

Je me dois de respecter scrupuleusement l'entretien de ma moto via un carnet d'entretien suivant les révisions et comportant tampon du revendeur officiel de la marque de ma moto ainsi qu'une facture détaillée des entretiens et/ou réparations effectuées, cela m'assurant de pouvoir bénéficier de la garantie sur toute sa durée et je me dois d'effectuer le suivi d'entretien sur toute la durée d'usage de la moto afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Je me dois d'entretenir régulièrement ma chaîne de transmission afin d'assurer sa pérennité.

Et c'est pour cela que seulement 0.3 % des accidents de moto sont dus à une défaillance de la machine car quoiqu'on en pense les motards qui roulent avec des machines homologuées route sont soucieux pour leur immense majorité de leur sécurité mais aussi de celle des autres.

Donc cette mesure ne sert ni les intérêts des motards et de leurs motos, par contre elle sert de courroie de transmission à une nouvelle manne financière pour une entreprise comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a pas hésité à utiliser un lobbying agressif pour faire valoir ses intérêts financiers auprès des députés européens.

L'état n'est pas en reste puisque la TVA fera son œuvre.

Personne n'est dupe chez les motards, nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique pour nous rappeler de ne pas jouer avec la sécurité de nos machines.

Ce n'est qu'une manière autoritaire de plus pour se servir directement dans le portefeuille des usagers de la route.

N° 936458 - Contrôle technique 2 roues inutile et coûteux, l'état et l'UE devraient plutôt s'occuper de l'état qui se dégrade de nos routes

par :

28/06/2023 11:48

Bonjour, comme tout motard responsable j'entretiens ma moto car ma vie en dépend et je n'ai pas besoin d'être assisté pour me rappeler que cet entretien est vital.

Par contre, il est aisé de s'apercevoir que nos routes sont de moins en moins entretenues et représentent donc un danger quasi permanent pour les 2 roues, voire pour tous les véhicules. Nos gouvernants feraient mieux de gérer les moyens octroyés pour boucher les trous, installer des glissières adaptées aux 2 roues, et sécuriser leur infrastructure en général plutôt que de vouloir régler ce contrôle technique qui sera inutile pour la majorité des motos.

Merci de m'avoir lu,

N° 936466 - CT pour deux roues pourquoi pas... Mais alors TOUS les deux roues !

par :

28/06/2023 11:49

Motard de longue date, je me rend de plus en plus compte de l'amalgame qui est fait par le public vis-à-vis des deux roues bruyants.

"Rahh encore une moto bruyante!"

Dans 95% de cas ce n'est pas un moto mis en cause mais une pétrolette 50cm3 trafiquée avec un pot inox et un silencieux au format canette RedBull qui vient de AliExpress, et qui monte à 12.000trs en pleine ville !

La mécanique de ces machines est dimensionnée avec un seul paramètre en tête... le coût (la suspension, les freins, le cadre...) histoire que l'engin arrive à ses 45kmh en toute sécurité.

Ces machines ne sont pas faite pour rouler à 90kmh comme le font beaucoup, et la danger et le bruit vient de là, nul besoin d'avoir fait SciensPo pour le comprendre !

Je serais curieux de voir une des ces mécaboîtes lancées à pleine allure à 90kmh planter les freins... soleil assuré.

J'ai plusieurs motos, certes le CT m'ennuie, mais si TOUS les engins motorisés à deux roues ont l'obligation de faire ce CT, pourquoi pas.

Le CT pour uniquement >125cm3 c'est une bêtise pondue par un pontif qui n'y connait rien encore une fois.

N° 936467 - Contrôle technique motos

par :

28/06/2023 11:50

Le milieu de la moto est un monde de passionnés qui ne lésine pas sur sa sécurité. Les entretiens des véhicules sont réalisés régulièrement. Le freinage, les pneumatiques, la tenue de route sont des éléments primordiaux sur un 2 roues que l'on ne néglige pas, c'est le seul lien que l'on a avec la chaussée. Partout où l'on peut voir des groupes de motards, toutes les motos sont en état de circuler. Bien souvent les motards ont plusieurs 2 roues, par passion, ajouter un contrôle technique non justifié viendra une fois de plus alourdir le budget de l'entretien du véhicule. Il est dommage qu'à cause de 3 associations parisiennes ont pénalise les motards de la France entière. Il vaudrait mieux axer la sécurité sur l'état déplorable des chaussées.

N° 936470 - test 2 - navigateur Mazilla

par :

28/06/2023 11:50

Je n'ai qu'un commentaire à faire... je suis pour, bien au contraire, ou je suis contre, peut importe ne fait...

N° 936472 - CT 2RM

par :

28/06/2023 11:52

En 2023 la France a-t-elle encore le droit de décider seule de ses règles en matière de véhicule ??

Votre CT on n'en veut pas !! On voit ce que ça donne de magouilles avec les autos. De plus l'entretien d'un 2RM est très très rarement la cause d'un accident. C'est surtout la qualité du réseau routier qu'il faudrait améliorer. Arrêtez de nous pondre des lois avec des arguments bidons et qui ne visent pas le vrai problème. Si depuis toutes ces dernières années vous nous avez toujours pas entendu manifester notre désaccord alors prenez conscience de votre piètre représentativité

N° 936473 - Contrôle technique des motos, un pansement sur une jambe de bois.

par :

28/06/2023 11:52

Le contrôle technique ne résoudra pas le comportement des mauvais utilisateurs et des infrastructures dégradées et/ou pas adaptées.

A titre personnel, je possède 3 motos qui ne sont utilisées que pour les loisirs et par passion.

Je contrôle systématiquement l'état de ma monture avant chaque départ, pas parce que c'est obligatoire mais bien dans l'optique de rouler sur une moto sécurisée.

Comme en voiture la prise de conscience et l'éducation sont bien plus efficaces que la répression et perso je mets ma ceinture de sécurité en voiture car j'ai compris quelle pouvait me sauver la vie et non parce qu'elle est obligatoire.

Par exemple, je porte toujours des bottes, blouson + dorsale et pantalons de motos (en plus du casque et des gants) alors que ce n'est pas obligatoire mais par bon sens.

Le contrôle technique n'empêchera pas un utilisateur de rouler pendant l'intervalle des 3 ans avec des pneus usés ou sous gonflés, avec des plaquettes usées, etc .... Qu'il va changer juste avant le CT, mais une bonne formation et communication pour faire prendre conscience d'entretenir sa moto serait bien plus efficace.

Motardement,

N° 936474

par :

28/06/2023 11:52

Nos motos sont systématiquement révisées et entretenues. Le contrôle technique sert encore une fois à ponctionner le contribuable.

N° 936475 - Non au Contrôle Technique 2 & 3 roues motorisés

par :

28/06/2023 11:52

Non au CT obligatoire.

Oui pour des mesures alternatives, comme :

- 1) renforcer le permis B en y incluant des épreuves 3RM
- 2) augmenter le nombre de radars sonores

Chaque jour, je prend ma moto, et j'effectue moi-même tous mes contrôles, car sur une moto : tout est visible sans le mettre sur un pont ou démonter quoi que ce soit

En Allemagne, le CT n'a pas pour autant fait diminuer le nombre d'accident dû au mauvais entretien de la moto

N° 936476 - Mon avis

par :

28/06/2023 11:52

Je ne comprends pas la mise en place de ce contrôle technique. Le CT moto a déjà prouvé dans d'autres pays son inefficacité à résoudre les problèmes de bruit... En tant qu'assureur et président d'association de motard impliqué dans les actions du PDASR de mon département, je constate que l'état d'entretien des motos est rarement impliqué dans les accidents. D'autres part les motards ont déjà du mal à faire confiance à leur concessionnaire motos pour leur entretien, je ne les imagine donc pas confier leur moto à des centres de contrôle technique, qui comme on le voit avec nos autos fonctionnent au travail à la chaîne... Je pense que rien n'est cohérent sur ce contrôle technique, ni les raisons invoquées pour sa mise en place, ni la manière dont il sera déployé. A partir de ce constat j'ai

du mal à imaginer les motards accepter ce dispositif incohérent. De plus des lois existent déjà pour le bruit et la vitesse débridée des cyclos, ne peut-on pas juste les faire appliquer?

N° 936478

par :

28/06/2023 11:53

Ça fait 15 ans que je fais de la moto, je l'entretien moi même, mon garagiste m'aide pour certaines choses, qui peut croire qu'un motard roule avec un engin délabré ?

Les mobylettes, scooter peut-être. Mais c'est une bonne excuse de se cacher derrière l'Europe pour récupérer du fric. Comme d'habitude.

N° 936482 - NON au CT

par :

28/06/2023 11:54

L'état technique des motos NE fait PAS partie des dix principales causes d'accidents impliquants les motards sur la route Cette cause est ridicule Il y a donc bien d'autres priorités en matière de sécurité moto

La sécurité des motards est surtout mise à mal par L'état de nos routes le comportement des usagers de la route Les camions qui roulent à gauche sur les virages de départementales en province Les motards arrêtés au feu rouge qui se font percuter par un chauffard Les plaques de gasoil sur les ronds point l'alcool bien sur etc

Le CT n'est pas écologique Il est une forme d'obsolescence programmée Beaucoup de vieille motos sont remise à neuf par des passionnés C'est du recyclage Recyclage de pièces et de véhicules Les normes d'un CT empêcheront cela car elles peuvent évoluer au cours du temps Aujourd'hui on vérifie les freins et demain On vérifiera les normes antipollutions intenable Les vieilles motos parfaitement entretenues ne pourront plus suivre ces normes Pour être conforme le parc moto devra être renouvelé en permanence par des véhicules neuf en plastique Qui rejettent autant de CO2 que les anciennes C'est absurde C'est de la consommation forcée

Et pendant ce temps toutes les nuits sur nos autoroutes des murs ambulants de camions roulent au gasoil sur la file de droite pour le transport des biens du commerce numérique soi disant vertueux Avec la bénédiction de notre gouvernement

Le CT n'est pas égalitaire Avec toutes ces contraintes il coutera surtout aux plus modestes Pour le prix d'un CT pour commencer il est préférable qu'un motard aille s'acheter une bonne paire de gants ou de boots ou aille faire un stage de conduite sur circuit

Le CT est un lobbying nous le savons ceux qui sont à l'origine de ce projet inepte se fichent éperdument de la sécurité des motards ils défendent leurs intérêts

Tout ça pour ça Le CT est perdant-perdant il n'aura que des inconvénients Aucun avantage pour la sécurité motarde

N° 936484 - Pour un CT plus souple

par :

28/06/2023 11:54

Le conseil constitutionnel impose la mise en place d'un CT deux roues en France mais pas les modalités.

Pourquoi n'aurions nous pas un CT comme en Belgique : lors de la revente du véhicule ou en cas d'accident ?

N° 936485 - Opposition contrôle technique français

par :

28/06/2023 11:55

Je suis fermement opposé à l'application du contrôle technique sur le sol français.

Pour mon cas personnel, je fais attention à mon véhicule en faisant l'entretien moi-même (dans les préconisations constructrices), en vérifiant les consommables de mon véhicule et donc de son entretien parce que j'ai les compétences pour. Je sais que tout le monde n'est pas dans le même cas.

Cependant, chaque conducteur de 2 RM a été sensibilisé lors de leurs examens du permis sur ces questions (sécurité/conduite du véhicule). Les éléments de sécurité sont visibles sur une moto et le retour de sensation est indéfectiblement différent si un problème provient sur les périphériques des 2 RM.

Mais les personnes soucieuses de leurs sécurités et qui ne possède pas de compétences en mécaniques vont chez un professionnel qui lui saura prévenir et réparer le véhicule de son client.

En effet, ce texte est appliqué bêtement avec les critères de l'Union européenne et soutenu par les lobbies écologistes (associations parisiennes) et financier ([réseau de contrôle technique] entre autres) et ne contribuera pas à réduire la mortalité et le coté accidentogène des deux-roues motorisés.

En effet, nos voisins (Allemagne) on mit en place ces solutions (contrôle technique) depuis 25 ans, le bruit comme problème n'a pas été résolu alors que des contrôles plus soutenus des forces de l'ordres avec des sonomètres seraient bien plus efficaces car ils s'appliqueraient a un public bien plus large et serait inopinés, les émissions polluantes des deux roues motorisés sont insignifiants en comparaison de la pollution totale du secteur des transports.

En moyenne, un 2 roues motorisées parcourent moins de 4 200 km par an ce qui est très peu. Il faudrait donc se poser des questions sur pourquoi s'ils parcourent moins de kilomètres qu'un automobiliste, le taux de mortalité est si important (états de routes souvent en cause).

En 10 ans et avec les nouvelles obligations (casques, gants) et avec l'innovation permanente en matière de sécurités active ou passif tant des équipements que des motos en général s'accompagnant par une diminution de 19 % des morts en 2RM alors que leurs nombres ont augmenté de 30 % sur le même laps de temps.

Je ne pense donc pas qu'un second contrôle technique qui pèserai financièrement et administrativement sur les conducteurs de 2RM qui sont aussi souvent des automobilistes soit la bonne solution en sachant qu'écologiquement une moto est moins énergivore qu'une voiture moins, financièrement une moto est moins chère qu'une voiture et nécessite malgré tout un entretien plus soutenu de par leurs complexités.

En l'état le contrôle technique comme il serait appliqué ne résoudra aucun problème (bruit simple à remettre dans les normes pour le rendez-vous et à remettre dans l'illégalité après contrôle), la



sécurité ne sera pas accru car les gens ne se présenteront pas avec une moto roulante et défaillante en même temps, les contrôles visuelles des périphériques peut être fait par une personne lambda, un professionnel (un garage agréé.) sans besoin d'un contrôleur qui n'apportera strictement aucune plus value hormis une accréditation qui n'aura aucune valeur sécuritaire supplémentaire. Au niveau des émissions polluantes, les motos récentes sont soumises au même contraintes européennes que les autres véhicules ce qui tend donc à patienter qu'elles baissent avec le renouvellement du parc.

N° 936493 - Inutile sauf sur un point

par :

28/06/2023 11:57

Bonjour,

Je trouve le CT2M totalement injustifié sauf lors de la vente du véhicule d'occasion.

Pour ma part j'effectue 4000 kms par an, soit 12000 kms par tranche de 3 ans. Contre 30000 kms en voiture par tranche de 2 ans.

J'ai CHOISI d'avoir un 2RM, en connaissance de mon budget. Ma moto est entretenue deux fois par an en concession : au début de saison ET en fin de saison pour contrôles, vidange et remplacement des éléments défectueux.

Je rappelle que l'état du 2RM est impliqué dans 0,3% des accidents de 2RM, le nombre de 2RM ayant augmenté de 30% et leur accidentologie ayant diminué.

Pour ma part toutes les chutes auxquelles j'ai pu assister étaient soit dues au comportement du motard (conduite inadaptée à l'environnement), soit à l'état des routes (gravier, gasoil camion, huile, nid de poule, rustine).

Il serait beaucoup plus utile de remettre en état notre réseau secondaire que de venir taxer les usagers pour quelque chose qui ne fera pas changer les chiffres réels. Mais il faut des finances pour restaurer les routes, soit.

Nos "Sages" seraient plus éclairés de réfléchir à la réelle protection des usagers sur les routes plutôt qu'à une rentabilité financière pour certaines sociétés et associations.

Je suis navré de découvrir que trois associations financées par des aides d'État ([association], [association] et [association]), qui plus est toutes trois agissant uniquement pour Paris, sont capables de faire plier la France entière. Une enquête sur un éventuel conflit d'intérêt serait bienvenu.

Enfin, en zone urbaine, navré mais le 2RM permet de gagner du temps et de ne pas rester à l'arrêt dans les embouteillages, un 2RM va peser presque 10 fois moins de poids qu'une voiture (donc moins de pollution), un 2RM va diviser le temps de trajet (et donc de pollution) par 3. Bref le 2RM participe à moins de pollution que la voiture. Je rappelle que le moment où un véhicule pollue le plus est à l'arrêt et au démarrage.

Enfin, un contrôleur va devoir manipuler mon engin. S'il le fait tomber et l'abîme, comment cela se passera-t-il ????! Rouleau pour mesurer la puissance ? Plateau élévateur ? Il seront donc deux, un pour manipuler l'engin et donc garantir sa stabilité, un autre pour manipuler les infrastructures ? Perte de temps et d'argent pour les sociétés de contrôles, du coup inflation du prix du contrôle ?

Donc la limite entre le lobbying et la réelle intension du CT2RM est vraiment très fine, attention aux conflits sociaux lorsque le CT montrera son inefficacité à partir de 2027-2028.

Donc pour ma part, non au CT2RM, oui au renouvellement des infrastructures routières. Ouvrez les yeux et basez-vous sur les vrais chiffres, pas ceux de trois associations de bobos et d'un acteur du CT qui se frotte les mains pour cette nouvelle manne financière à venir.

Merci pour votre écoute

N° 936494 - Et ca va servir à qui ?

par :

28/06/2023 11:57

Bonjour

La question qui me reste en ayant lu les textes présentés est la suivante : Qui va bénéficier de cette mise en place d'un Contrôle technique ?

- Les utilisateurs qui n'ont pas d'accidents ?
- La nature ; alors que les véhicules de catégorie L sont aux normes antipollution dans leur immense majorité ?
- Les organismes de contrôles qui vont pouvoir augmenter les profits ?

Autre question : combien de centres de contrôles dans un département ? Me faudra t il faire 50 ou 60 km aller/retour pour faire ce "contrôle" ? - Bonjour la pollution engendrée !

Enfin une dernière remarque : Cette enquête publique est elle une fantaisie ou servira t elle a quelque chose ? Je n'attend malheureusement pas de réponse ; c'est bien regrettable de ne jamais tenir compte de l'avis de la population. Ne vous étonnez pas si un jour il ne reste plus personne pur aller voter.

N° 936496 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 11:58

Bonjour, je suis motard depuis 35 ans maintenant et suis stupéfait de l'énormité d'un tel contrôle. En effet, comme vous le savez seul 0,3 % des accidents impliquant des deux roues sont dus à un mauvais entretien des véhicules. L'étude proposée par [réseau de contrôle technique] concerne une population de scooters sur la région de Barcelone et n'est nullement représentative du monde du deux roues français. Si une voiture reste relativement comparable à une autre voiture il n'en est rien pour les deux roues. Je possède une moto qui pèse 390 kgs et j'ai l'habitude de la manipuler quand sera t il dans les centres de contrôle. Si elle chute qui paye? Quand je vois les difficultés du CT en Belgique qui n'arrivent pas à contrôler sur banc le freinage de moto dont le pneu arrière et supérieur a 190. Un freinage en essai sur route? Il en est hors de question. Un conseil d'état qui soutient les plaintes de 3 associations parisiennes de même pas 200 adhérents et qui vont nuire à 3 millions de deux roues. On marche sur la tête et l'on fait du sectarisme. Revoyez plutôt l'état des routes qui deviennent de véritables pièges mortels.

De plus ce n'est pas parce que c'est une réglementation européenne que vous devez la suivre . D'ailleurs vous ne les suivez pas toutes les directives ...

Bien à vous

N° 936500 - C T moto

par :

28/06/2023 11:59

Je pense que le contrôle Technique moto est une aberration d'un point de vue sécurité.

Motard depuis 1980, j'ai toujours eu des motos bien entretenues tout comme mon entourage motard.

Les lobbys pseudo écolo (financés par qui ?? ) ainsi que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (qui y voit là une manne financière) et certains "européens" ne connaissent pas le milieu motard ou ne veulent pas le connaître.

A qui profitera le crime.

N° 936503 - Echange sur le Contrôle Technique 2 roues motorisé

par :

28/06/2023 12:00

La mesure qui est cours relative à l'instauration imminente d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisées et au regard des éléments invoqués concernant l'accidentologie des motards ne me semble pas pertinent.

En effet je ne connais aucun motard qui roulerait sur un véhicule non conforme techniquement, son intégrité physique et la vie des utilisateurs seraient directement impactée en cas de mauvais entretien du véhicule.

En outre les statistiques produites par les assureurs ont clairement déterminées que les accidents liés à un mauvais entretien des véhicules sont insignifiants, moins de 0,3% il me semble.

En revanche, il suffit de circuler en deux roues sur l'ensemble du réseau routier Français pour se rendre compte de son état très dégradés;

Les risques liés également aux glissières de "sécurités" inadaptées faisant plus office de guillotines que de protection;

La présence de nids de poules (dont certains feraient office de poulailler compte tenu de leur taille);  
Les ralentisseurs (surtout type Berlin) sont particulièrement dangereux car trop haut, trop glissant et mal signalés visuellement.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais néanmoins, je doute que le contrôle technique apporte une issue favorable à ces points.

N° 936505 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 12:01

Bonjour, je suis motard depuis 35 ans maintenant et suis stupéfait de l'énormité d'un tel contrôle. En effet, comme vous le savez seul 0,3 % des accidents impliquant des deux roues sont dus à un mauvais entretien des véhicules. L'étude proposée par [réseau de contrôle technique] concerne une population de scooters sur la région de Barcelone et n'est nullement représentative du monde du deux roues français. Si une voiture reste relativement comparable à une autre voiture il n'en est rien pour les deux roues. Je possède une moto qui pèse 390 kgs et j'ai l'habitude de la manipuler quand sera-t-elle dans les centres de contrôle. Si elle chute qui paye? Quand je vois les difficultés du CT en Belgique qui n'arrivent pas à contrôler sur banc le freinage de moto dont le pneu arrière et supérieur à 190. Un freinage en essai sur route? Il en est hors de question. Un conseil d'état qui soutient les plaintes de 3 associations parisiennes de même pas 200 adhérents et qui vont nuire à 3 millions de deux roues. On marche sur la tête et l'on fait du sectarisme. Revoyez plutôt l'état des routes qui deviennent de véritables pièges mortels.

De plus ce n'est pas parce que c'est une réglementation européenne que vous devez la suivre. D'ailleurs vous ne suivez pas toutes les directives ...

Bien à vous

N° 936506 - A propos du Contrôle technique Moto

par :

28/06/2023 12:01

Je peux comprendre l'obligation faite à l'état français de transposer dans son droit interne la nécessité d'un contrôle technique périodique pour les motos notamment.

Sans y être tout à fait hostile, il me semble que deux considérations devraient cependant être prises en compte :

1/ l'entretien de nos machines est le plus souvent confié à des spécialistes pour qui notre sécurité compte beaucoup. Il n'est pas dans leur intérêt de ne pas nous voir revenir. C'est pourquoi, je pense que le contrôle technique à venir, devrait porter prioritairement sur les éléments liés à la sécurité : signalisation, freinage, pneumatiques.

2/ Les motards sont le plus souvent des gens modestes. Il me semblerait convenable de déterminer un prix plafond pour ce contrôle technique fixé par arrêté du ministre en charge et progressant en fonction de l'évolution constatées des salaires.

N° 936509 - Pourquoi faire un contrôle technique moto ?

par :

28/06/2023 12:02

Le permis en poche depuis 1992 m'a déjà appris à prendre soin de ma moto sinon c'est direction hôpital.

Alors pourquoi demander à un contrôleur de vérifier à ma place ?

C'est inutile et les magouilles vont vite se développer pour le contourner.

(C'est le cas depuis longtemps pour les voitures)

Pour le bruit et ou la pollution, il faudrait peut-être imposer une chicane qui normalise le bruit, la puissance et la pollution

N° 936512 - Contrôle technique 2 Roues

par :

28/06/2023 12:03

Titulaire du permis A et utilisateur de motos depuis 50 ans ce contrôle me semble tout à fait inutile, les dangers techniques sont visibles contrairement aux automobiles, et les chiffres de l'accidentologie le confirment, il est fort dommage (voire scandaleux) de céder aux injonctions d'associations (dont on ne sait qui elles représentent) voir même à des intérêts financiers privés.

N° 936513 - Contestation

par :

28/06/2023 12:03

Bonjour je conteste par la présente le fait de vouloir instaurer un contrôle technique. En effet mon concessionnaire fait déjà le nécessaire pendant les révisions périodes, soit c'est moi avant de prendre la route et quand j'ai passé mon permis on m'a appris à faire le tour de ma moto pour ma propre sécurité et de contrôler les éléments vitaux comme les freins les pneus la direction et j'en passe on m'a appris aussi que j'étais vulnérable c'est pour ça que je m'équipe pour ma propre sécurité. Je conteste la nécessité de faire un contrôle technique une moto n'est pas une voiture tout est accessible et tout est visible, le plaisir d'un motard c'est aussi de s'occuper de sa moto. Il serait plus judicieux d'instaurer des équipements obligatoires de sécurité et de refaire les routes. Je ne roule pas beaucoup de kilomètres avec ma moto moins de 5000 kilomètres et elle n'est jamais négligée. Les fois où j'ai senti que je n'étais pas en sécurité c'était à cause des routes et du marquage au sol. Tant bien même s'il y avait un problème sur la moto ça se ressent immédiatement alors à ce moment-là

on ne roule pas c'est simple parce que sinon on va se mettre par terre avec les risques du motard. La moto c'est aussi le loisir et plaisir de rouler cool nous ne sommes pas des enfants.

N° 936515 - Pourquoi faire un contrôle technique moto ?

par :

28/06/2023 12:03

Le permis en poche depuis 1992 m'a déjà appris à prendre soin de ma moto sinon c'est direction hôpital.

Alors pourquoi demander à un contrôleur de vérifier à ma place ?

C'est inutile et les magouilles vont vite se développer pour le contourner.

(C'est le cas depuis longtemps pour les voitures)

Pour le bruit et ou la pollution, il faudrait peut-être imposer une chicane qui normalise le bruit, la puissance et la pollution

N° 936518 - Contrôle Technique 2RM : aucun sens

par :

28/06/2023 12:04

Toutes les études Françaises et Européennes montrent que dans un accident impliquant un 2RM, le défaut d'entretien du 2RM concerne moins de 0,5% de ces véhicules.

Le motard n'a pas de carrosserie ! Il est conscient que son véhicule doit être parfaitement entretenu !

D'autre part, particulièrement en France, le nombre d'accidents impliquant un 2RM est en baisse depuis plusieurs années !

OUI, BEAUCOUP D'ACCIDENTS DE 2RM POURRAIENT ETRE EVITES SI LA FRANCE ENTRETENAIT CORRECTEMENT SES ROUTES !

OUI, BEAUCOUP D'ACCIDENTS DE 2RM POURRAIENT ETRE EVITES SI, DES COMMUNES AUX REGIONS, LES RALENTISSEURS ETAIENT CONFORMES A LA REGLEMENTATION !

N° 936519 - Réponse à la consultation du projet CT deux roues

par :

28/06/2023 12:04

Bonjour,

Étant un utilisateur régulier de deux-roues motorisés depuis plus de 15 ans, et plus particulièrement de motos de grosse cylindrée depuis environ 7 ans, je suis très concerné par les projets de décret relatifs au contrôle technique. Par conséquent, je me permets de partager mon point de vue.

Ma contribution se décompose en trois points : l'utilité concrète du contrôle technique pour les deux-roues motorisés (CT2RM), son déroulement, son coût, ainsi que les mesures que je considère plus pertinentes en termes de partage de la route et de sécurité routière.

Concernant le premier point, en tant qu'utilisateur régulier, je suis conscient de ma vulnérabilité lorsque je conduis ma moto. Par conséquent, j'accorde une attention particulière à l'état de ma moto, en effectuant régulièrement des contrôles ainsi qu'une révision annuelle chez un concessionnaire. Je remets en question l'argument de la sécurité avancé pour justifier la mise en place du contrôle technique, car les problèmes techniques sur les motos représentent une infime partie des causes d'accidents, comme en témoignent les statistiques disponibles. De plus, j'ai davantage confiance en l'expertise d'un mécanicien travaillant dans une concession qu'en celle d'une personne formée de manière incertaine pour détecter les problèmes techniques de ma moto. En ce qui concerne le bruit, bien que je sois conscient qu'il puisse être gênant pour certaines personnes, je suis d'avis que le contrôle technique ne résoudra pas ce problème. Il s'agit plutôt d'une question de

formation et d'éducation des motards ainsi que des autres usagers de la route, détail sur lequel je reviendrai dans mon troisième point.

En ce qui concerne mon deuxième point, j'émet des doutes quant à la capacité du personnel des centres de contrôle technique à effectuer des vérifications utiles tous les 3 ou 5 ans, sur des éléments qui sont déjà régulièrement contrôlés par les utilisateurs et les mécaniciens. Je trouve regrettable de devoir payer pour un contrôle dont je suis convaincu qu'il n'améliorera ni ma sécurité ni celle des autres, alors que les dépenses annuellement pour la révision de ma moto le font. De plus, est-ce que ce personnel sera titulaire du permis de conduire moto ? Les infrastructures sont-elles prévues pour accueillir ce type de contrôle ? Avec une mise en place hâtive, toutes les conditions seront-elles réunies pour que je me sente en confiance pour confier ma moto à un contrôle que je considère comme inutile ? Je pense qu'il est important de prendre en compte l'avis des utilisateurs et des acteurs concernés tels que les assureurs et les fédérations, et non pas seulement les opinions fallacieuses des grandes entreprises de contrôle technique, qui considèrent déjà plus les véhicules automobiles comme des sources de revenus que le point sécuritaire.

Pour conclure, je suis d'avis qu'il serait une erreur de concentrer nos efforts sur la mise en place d'un contrôle technique, étant donné son manque d'utilité et son coût pour les usagers. Les ressources publiques seraient mieux employées en adoptant des mesures alternatives telles que des programmes de formation, la rénovation de l'espace public et des incitations à la transition écologique.

En priorisant ces aspects, nous pourrions réellement améliorer la sécurité routière et le partage de la route. Il est essentiel de mettre l'accent sur la formation des motards et des autres usagers de la route, afin de sensibiliser davantage à la présence des motos et de promouvoir une cohabitation harmonieuse. De plus, il y a également beaucoup à dire sur l'amélioration des infrastructures routières, car un simple nid-de-poule peut avoir des conséquences bien plus graves pour un motard qu'un automobiliste, et les barrières avec un seul rail de sécurité peuvent se révéler dangereuses en cas de chute. Sans oublier la question de la pollution, où des mesures plus adaptées peuvent être envisagées.

En somme, plutôt que de s'attarder sur un contrôle technique dont l'efficacité est discutable, il serait préférable de concentrer nos ressources sur des solutions plus pertinentes pour favoriser la sécurité et le bien-être des motards mais aussi des autres usagers de l'espace public, ainsi que pour promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Cordialement,

N° 936524 - contrôle technique inutile pour les véhicules motorisés supérieurs à 125cm<sup>3</sup>

par :

28/06/2023 12:06

Ma moto (125cm<sup>3</sup>) est entretenue tout les ans dans la concession où je l'ai achetée pour un coup d'entretien entre 90 euros et 250 euros avec toutes les vérifications de base ( serrage , pneu , frein , kit chaîne etc...) sans compter les vérifs que je pratique moi même avant de prendre la route ... juste une question du bon sens ! du coup ou l'intérêt d'un ct ou le contrôleur fera rien de plus à part me prendre mon argent ? au moins en concession j'en ai pour mon argent elle va réviser .

Cordialement

N° 936525 - CT 2 roues contre

par :

28/06/2023 12:06

Les accidents des 2 roues sont plus liés à l'état des routes.

Nous avons des visites d'entretien régulières chez nos concessionnaires qui sont plus habilités (permis moto en poche) à manier nos motos qui pour la mienne moi pèse plus de 400 kg !! Et coûte 34K€ je n'ai aucune confiance au CT habitué aux voitures qui n'auront qu'une formation technique succincte. Vont-ils recruter des personnes ayant le permis moto pour effectuer les contrôles ??

Enfin la pollution des 2 roues ne représente que 0.5% de la pollution totale du transport

N° 936527 - C'est Noël pour le lobbying [réseau de contrôle technique], [réseau de contrôle technique] et Consorts et les militants anti-2roues.

par :

28/06/2023 12:06

Les associations pseudo-ecolo [association], [association] et [association]s fort peu représentatives et qui ne vivent que grâce aux subventions généreuses de l'Etat Français ont enfin gagné contre ces marginaux que sont les motards. Tout ce joli monde peut se congratuler et se réjouir d'avoir réussi à imposer un impôt supplémentaire. 50€ pour un test de pollution et un contrôle du niveau sonore me semble un bon racket commercial qui ne manquera pas d'augmenter quand M. Beaune sera appelé à d'autres fonctions au sein du gouvernement. Le projet d'arrêté de CP pour la catégorie L est une version édulcorée de celui des véhicules légers. L'accidentologie de cette catégorie de véhicule démontre que l'état technique du véhicule est très rarement mise en cause dans les accidents. Il est regrettable d'imposer un contrôle technique payant pour contrôler quoi? Les motards responsables ne s'amuse pas à mettre leur vie en jeu en roulant avec des freins défectueux ou des pneus lisses. Pour perdre la vie à moto, c'est très simple. Il suffit de rouler parmi les voitures connectées conduites par des conducteurs distraits ou sous l'emprise de stupéfiants pour y parvenir. Sans parler de ceux amoureux de leur smartphone. Alors le contrôle technique ? Vous n'empêchez pas un propriétaire de 2 roues de se présenter au CT avec un échappement conforme et le démonter aussitôt sorti du centre de contrôle. Résultat, le véhicule sera accepté car non bruyant et non polluant (le catalyseur est souvent intégré au silencieux). Quel intérêt ce contrôle sinon répondre à l'injonction du Conseil d'Etat vendu à l'Ecologie et contenter les associations citées supra. Sans oublier de taxer cette catégorie modeste de Français que sont les motards. Point positif de cette mesure, on aura répondu aux attentes de l'Europe et des écolos qui continueront à nous pourrir la vie sur d'autres sujets . Vive la France.

N° 936530 - Un avis personnel.

par :

28/06/2023 12:08

Bonjour,

Encore aujourd'hui, je continue à penser que seul mon concessionnaire est à même de contrôler mon véhicule et de faire les réparations ou entretiens nécessaires.

Il n'y a donc pas lieu de mettre en place un contrôle supplémentaire dès lors que le véhicule bénéficie d'une révision annuelle chez un professionnel (factures à l'appui).

Dans le cas où le propriétaire du véhicule fait l'entretien lui-même, il se doit d'avoir toutes les connaissances requises.

Il engage donc sa responsabilité totale.

Nous sommes motards, donc responsable et conscient de l'importance vitale de se déplacer sur un véhicule en parfait état.

De plus, seul l'obtention d'un permis nous permet d'utiliser ce genre de véhicule.

Les contrôleurs, à mon sens, devraient donc être titulaire du permis A et justifier d'une pratique régulière de la moto depuis au moins deux ans à minima.

Cordialement

N° 936533 - Avis sur CT 2 roues

par :

28/06/2023 12:08

Seulement 0.3% des accidents impliquant un deux roues motorisé sont dues à des des problèmes mécanique. Ce chiffre seul est bien la preuve qu'un CT ne changera en rien l'accidentologie. Sur ces 0.3% combien faut il encore en déduire qui sont dues à des jeunes ados irresponsables qui bitouillent et bricolent leurs premiers 2 roues n'importe comment sous couvert de leurs parents.

Donnez nous les chiffres exacts de l'accidentologie en 2 roues qui sont due à l'état des routes ou à l'infrastructure non adaptée que l'on puisse comparer et voir ce qui est fait sur ce point depuis de si nombreuses années.

Au permis A on nous forme à inspecter son véhicule avant le départ. En effet un motard a l'accès à tous les organes de sécurités de son véhicule sans rien démonter, il sait que si ses freins sont défectueux c'est la chute ou la collision assurée (ce que tout motard redoute !), si ses amortisseurs ne sont plus bons il va le ressentir dès les premiers virages et sa tenue de route sera si inconfortable qu'il les fera changer sans tarder, si son phare ne fonctionne pas il le changera immédiatement sachant qu'être vu est très important pour un 2 roues. et le motard ne se risquera pas à rouler de nuit sans phare !!! Idem pour l'état de ses pneumatiques, avez vous envie d'exploser et vous retrouver sur la jante même à 90 KM/H .

Un 2 roues roule en moyenne 5000 km par an, et passe chez le mécanicien au moins une fois durant la saison pour son entretien annuel. Sachant que ces mêmes mécaniciens sont responsables du bon état de fonctionnement du 2 roues avant de le redonner à son propriétaire que va apporter de plus ce CT ?

D'autres pays ont instaurés le contrôle technique pour les 2 roues sans que cela n'ai eu une quelconque influence sur l'accidentologie alors quel intérêt ?

Dans les campagnes va t'on devoir poser une journée de congé et devoir faire plus de 50 Kms pour pouvoir se rendre à un rendez vous pour ce contrôle ?

A qui va profiter ce contrôle certainement pas à la sécurité du motard ?!

N° 936534 - Contrôle technique des 2RM

par :

28/06/2023 12:08

Bonjour à vous.

Je voulais réagir à ce nouvel impôt que vous êtes en train de mettre en place sous forme d'un contrôle technique des 2RM.

Etant motard depuis 1974, j'ai toujours pris soin de ma machine car je suis très conscient des risques que j'encours si elle ne l'est pas.

Si comme je l'ai entendu, c'est pour lutter contre le bruit, cela me fait un peu sourire. Je ne suis pas mécano mais, pour changer un pot d'échappement sur un 2 roue, il faut quoi, 10 mn un quart d'heure? Passer le CT avec le pot d'origine et puis ensuite remonté le pot bruyant et rouler avec le CT en tout légalité.

Nous savons que c'est une minorité d'usagers de 2RM qui font que la majorité est mise au même niveau. J'ai l'impression de me retrouver à l'école maternelle ou le plus dissipé de la classe faisait du chahut et tout le monde était punis.

J'espère au moins que ce nouvel impôt va permettre de remettre en état nos routes car, étant donné la dégradation de celles-ci au file des années, rouler en moto devient de plus en plus dangereux.

Cordialement



N° 936536 - Ct pourquoi ?

par :

28/06/2023 12:08

"Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies, ET à chaque révision (au moins une fois par an...)

CONTRÔLE du système de freinage, CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire, CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....

En espérant vous avoir apporté des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,

N° 936537 - Contrôle technique inutile mais lucratif...

par :

28/06/2023 12:08

Bonjour,

En préambule, sachez qu'un motard qui n'entretient pas son véhicule est un motard mort!

Le contrôle technique que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] via la commission Européenne veut nous imposer est totalement inutile.

Tous les points de sécurité sont visibles sans démontage.

Ma moto est révisée tous les ans par le concessionnaire officiel de la marque!

Cette révision annuelle me coûte déjà entre 260 et 600 Euros suivant les travaux effectués.

Quelle valeur ajoutée apporte ce "contrôleur" sur ma machine?

Quelle compétence a t'il sur ses spécificités?

Saura t-il simplement manipuler ma moto de 300 kg?

Un Contrôle technique pourrait éventuellement être mis en place pour la revente de la moto afin de rassurer le futur acquéreur (comme en Belgique).

Un contrôle technique serait sûrement efficace pour les 2 roues de moins de 125 cc (manque de compétences des utilisateurs), mais au dessus, comme déjà écrit au dessus, c'est du racket organisé!

Afin de réduire l'accidentologie des 2 roues occupez vous d'abord de l'état des routes!

Un utilisateur de 2 roues motorisés depuis 14 avril 1974!

N° 936539 - Une mesure injustement punitive et inefficace

par :

28/06/2023 12:10

Cette réforme, venue d'un autre temps, n'est ni pragmatique ni éthique, mais seulement dogmatique.

Voyons d'abord ensemble pourquoi cette idée n'a aucun sens, avant de nous pencher sur des alternatives plus éthiques et pragmatiques.

- Les problèmes

-- Cette réforme est injuste.

Cette réforme est injuste, même dans le cas où l'état du véhicule constituerait un véritable facteur accidentogène pour les motos.

En effet, les personnes qui entretiennent leur véhicule, ou qui le font entretenir auprès de professionnels, se retrouvent à payer deux fois. Une fois pour l'entretien et une fois pour un contrôle inutile dans leur cas.

Pourquoi ?

Parce que certains inconscients font fi des considérations techniques ?

Doit-on punir toute la classe à cause de quelques pitres ?

Maintenant, imaginons que ces pitres ne représentent qu'une infime minorité. Vous y arrivez ? Ça tombe bien, car c'est le cas. C'est pourquoi :

-- Cette réforme est inefficace.

Elle est inefficace car, comme souligné par de nombreuses personnes et organismes, l'état des véhicules a un impact marginal sur le nombre d'accidents de moto, l'état des routes étant bien plus accidentogène.

Ces pitres sont bien conscients que l'état de leur véhicule peut rapidement devenir un frein à leur carrière dans le merveilleux monde des personnes vivantes.

Malheureusement, ils ont moins conscience qu'ils ne sont que des humains comme les autres, et c'est cela qui les tue : une confiance excessive dans LEUR capacité à gérer un véhicule en bon état de fonctionnement, une surestimation de leurs propres aptitudes.

-- En résumé

La réforme propose de faire payer tous les conducteurs de gros cube pour s'assurer que les inconscients qui foncent dans des murs, des poteaux, des piétons, etc., le fassent dans des conditions techniques optimales. Il ne faudrait pas que nos zigotos ratent leurs virages avec un clignotant qui ne fonctionne pas ... (le pire, c'est qu'il fonctionne !)

- Proposition

Et si, au lieu d'enrichir [réseau de contrôle technique] ou de pousser les motards vers les trottinettes électriques, nous nous penchons sur des alternatives plus pragmatiques ?

-- Première idée

Laissez les moto tranquilles, avec moins de 1% des accidents dus à des défaillances techniques, récompensez un peu les bons élèves pour leurs efforts (elle est où la méritocratie ?)

-- Seconde idée

Certifier les professionnels de l'entretien et de la réparation. Si je fais réviser ma moto par un professionnel, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas en bon état de fonctionnement. Cela devrait automatiquement valider le contrôle technique.

Cette approche permet de ne pas pénaliser les personnes qui font entretenir régulièrement leur véhicule, en leur évitant d'avoir à payer un centre quelconque pour valider le travail d'un professionnel.

Mettez également en place une formation certifiante à destination des particuliers, qui leur permettrait de valider eux-mêmes leur contrôle technique, avec des sanctions sévères en cas de fraude. Ainsi, les passionnés qui entretiennent leur moto, parfois mieux que des professionnels, n'auront pas à payer inutilement.

-- Troisième idée

Mettez en place un contrôle technique sous forme de service public, dont les revenus seraient intégralement utilisés pour entretenir les routes qui ne font pas l'objet de concessions à des entreprises privées.

Ainsi, nous participerions à la réhabilitation du réseau routier (qui est en cause dans 30% des accidents impliquant des deux-roues motorisés), et cet argent réduirait CONCRÈTEMENT le nombre d'accidents de deux-roues motorisés.

-- Petit bonus

Sanctionnez financièrement les entreprises autoroutières qui n'entretiennent pas correctement leur réseau, et utilisez cet argent pour entretenir le réseau public.

N° 936541 - Contrôle technique des deux, trois ou quatre roues motorisées

par :

28/06/2023 12:10

Bonjour,

Le projet d'un contrôle technique des deux, trois ou quatre roues motorisées n'est pas une obligation européenne comme on veut bien nous le faire croire.

Si ce dernier devait permettre une baisse des accidents, comme ce fût le cas pour le contrôle technique mis en oeuvre pour les voitures dans les années 70, où 30% des accidents étaient dû au manque d'entretien des voitures, je ne pourrai qu'y être favorable.

Quelle est la réalité d'aujourd'hui ?

Les accidents des deux, trois ou quatre roues dus au mauvais entretien du véhicule ne représente que 0,3% des accidents, selon les compagnies d'assurance. Qui sont les mieux placées pour évaluer l'impact d'une telle mesure et de son efficacité attendue.

Par ailleurs l'état des routes représente 30% des accidents, qu'est-il prévu.

En 10 ans la France est passée de la 1ère place à la 10ème place pour l'état des routes.

Je ne pense pas que ce sont les deux, trois ou quatre roues motorisées qui dégradent les routes....

Si des efforts devaient être fait pour réduire l'accidentalité des deux, trois ou quatre roues, qui est en baisse actuellement, c'est sur le comportement des conducteur que cet effort devrait être porté.

Le bruit excessif résulte du comportement, le contrôle technique n'y changera rien.

L'intégralité des motards entretiennent annuellement leur véhicule, à des coûts non négligeables.

Ajouter une taxe supplémentaire pour un contrôle qui n'apportera rien n'est pas entendable.

Le motard entretient scrupuleusement sa moto, sa vie en dépend et aussi celle des autres, passager ou autre.

Le partage de la route doit aussi faire partie des enjeux de la sécurité routière.

Le laxisme vis à vis des comportements de certains laisse la place au discrédit des rodéos urbains et dans les centres commerciaux.

Permettre aux plus jeunes de profiter de leurs engins dans des espaces dédiés et sécurisés où ils pourraient librement se faire plaisir dans des figures de style.

Comme exemple le circuit Carole en IdF afin de mettre un terme aux courses sur le périph parisien.

Les nouveaux moyens de déplacement (trottinettes électriques, monoroue, planche électrique, etc.) sont entraînés à devenir la préoccupation du partage de la route.

Circulation sur les trottoirs, feux rouges grillés, absence de protection des utilisateurs de ces nouveaux moyens de transport.

Je pense que dès que l'on utilise un moyen, quel qu'il soit, de déplacement motorisé, thermique et/ou électrique, les règles de protection des utilisateurs devraient être les mêmes (casque et gants obligatoires à minima).

Enfin, quid des dégradations causées aux motos par les contrôleurs, une moto de plus de 400kg ne se manie pas comme un scooter. Un motard pourrait perdre son sang froid s'il voit sa moto dégradée lors d'un contrôle.

Pour conclure et comme vous l'avez bien compris,

Le contrôle technique est inutile

Travailler sur les comportements reste une piste principale

Appliquer les lois existantes, contrôle des véhicules par les forces de l'ordre, code de la route, incivilité, etc.

Protéger tous les utilisateurs de deux, trois ou quatre roues motorisées avec les mêmes contraintes obligatoires (casque et gants aujourd'hui), et à venir

Merci de nous permettre de nous exprimer, même si la prise en compte de nos commentaires relève plus de la publicité politique.

Comme a dit un de nos grands hommes politiques : je vous ai compris.....

N° 936542 - Non au ct

par :

28/06/2023 12:10

Après avoir perdu bon nombre d'amis mais surtout mes deux fils Julien 23 ans et Jérôme 26 ans dans des accidents de la circulation, je me suis fortement intéressé à l'accidentologie moto. Pas seul mais avec les commandants de gendarmerie, les responsables de la DRIR 93 qui avaient été mes interlocuteurs dans ces drames.

Pour faire simple, la qualité technique des motos n'est que rarement en cause et le premier facteur est l'état des infrastructures.

Une croyance ? Non il suffit de prendre le fichier public qui géolocalise les accidents pour comprendre que leur répartition n'est pas aléatoire (liés à des facteurs externes) mais bien localisés (liés aux infrastructures)

Si la volonté des pouvoirs publics est l'amélioration du nombre de décès en moto sur nos routes, il paraît évident que c'est en priorité par une action sur le terrain qu'elle devrait s'exprimer.

N° 936543 - Sans surprise

par :

28/06/2023 12:10

Oui on est encore une fois dans le tout pognon, le reste c'est pas grave, messieurs, mesdames vos motos seront contrôlées par des gens qui ne connaissent rien à un 2 roues. Oui il y a urgence de remplir les caisses de l'état. Alors nous encore combien de temps se laisser mener par le bout du nez .....

N° 936544 - Le CT moto est-il indispensable

par :

28/06/2023 12:12

Bonjour,

Je ne suis pas contre le CT moto, mais en l'état, est-il pertinent ? La moto exige déjà une révision quasi annuel pour l'entretien chez le concessionnaire ou garage compétent. Lors de cette révision, en plus de l'entretien, un contrôle complet est réalisé pour s'assurer que la moto est en bonne état et sécurisée. Un CT ne ferait que doublon avec cette révision, je ne souhaite pas payer un CT en double qui ne fera rien de plus. Peut être qu'il faudrait rendre obligatoire cette révision afin de ne pas pénaliser ceux qui prennent déjà soins de leur 2 roues ?

De plus cette loi met dans le même panier des voitures sans permis et des 2 roues. Cela ne semble pas pertinent, la mécanique est vraiment différente.

Il est également évoqué que le prix serait similaire au CT voiture. Comment cela peut être justifié alors qu'il n'y a quasiment rien à démonter sur une moto pour effectuer les points de contrôle ?

Je pense qu'un CT peut être une bonne chose car tous les 2 roues roulant ne sont pas sécurisés. Mais en l'état il y a trop d'incohérence et cela pénaliserait les personnes prenant déjà soins de leur véhicule.

N° 936546 - Contre ce projet

par :

28/06/2023 12:12

Bonjour,

Étant propriétaire de plusieurs motos, roulant tous les jours en deux-roues et soucieux et conscient des risques que cette pratique induit, comprenez que l'état de mes motos est une absolue priorité pour moi !

Toutes sont minutieusement entretenues par moi-même ou mes concessionnaires auxquels je fais bien plus confiance qu'un centre de CT qui aura été contraint de s'équiper à la va-vite pour cette mesure.

L'état des routes étant bien plus accidentogène que celui de nos motos, pouvez-vous svp vous concentrer sur les vraies priorités du trafic ?

Je ne parle pas de l'atteinte directe à mon portefeuille si je dois passer un CT que je considère inutile pour tous mes deux-roues.

Ceux roulant sur des véhicules en mauvais états ne seront certainement pas les premiers à se précipiter vers le CT ... et continueront de rouler. Cette mesure ne me paraît tout simplement pas adaptée à la réalité des besoins en matière de sécurité des deux-roues.

Il faudrait plus de prévention, de meilleures infrastructures et insister sur de meilleurs équipements des usagers pour commencer.

N° 936548 - contrôle technique inutile pour les véhicules motorisés supérieurs à 125cm<sup>3</sup>

par :

28/06/2023 12:12

Ma moto (125cm3) est entretenue tout les ans dans la concession ou je l'ai acheté pour un coup d'entretien entre 90 euros et 250 euros avec toute les vérifications de base ( serrage , pneu , frein , kit chaine etc...) sans compter les vérif que je pratique moi même avant de prendre la route ... juste une question du bon sens ! du coup ou l'intérêt d'un ct ou le contrôleur fera rien de plus a part me prendre mon argent ? au moins en concession j'en ai pour mon argent elle ai réviser .

Cordialement

N° 936550 - Contrôle technique des deux roues motorisés (2RM).

par :

28/06/2023 12:13

Je suis opposé à la mise en œuvre de ce projet de contrôle technique (CT) pour des raisons d'ordre éthique, techniques, économiques et d'efficacité au regard des attendus de sécurité. Je suis un "gros rouleur" ayant 200 kms quotidiens à parcourir chaque jour œuvré et titulaire des différents permis de conduire depuis plusieurs décennies.

1. Sur le plan éthique, étant respectueux de l'observation de la loi et des conditions de son élaboration, je suis choqué par l'imposition de cette mesure par l'effet de l'action de lobbies appuyés d'associations dépourvues de légitimité démocratique et ce contre l'avis de la représentation nationale et du gouvernement. Ces associations ont détourné l'argument de la sécurité alors que leurs motivations réelles sont tout autres et par ailleurs quasi circonscrites à la région parisienne; la contrainte va pourtant s'appliquer sur l'ensemble du territoire... L'instrumentalisation de la haute juridiction administrative dans cette espèce est une atteinte grave au fonctionnement des institutions. Le malentendu entretenu sur la pseudo obligation subie du fait de directives européennes qui conduirait inéluctablement au CT est également un procédé de manipulation de l'opinion particulièrement condamnable. Enfin, je ne peux m'empêcher de voir dans ce contrôle technique est une nouvelle expression de la déresponsabilisation individuelle qui affecte notre mœurs.

2. Au niveau technique, l'exclusion des trial et des enduro est une mesure de bon sens dictée par l'emploi, ne pourrait-elle pas être étendue aux motos de collection ? Le calendrier de mise en œuvre annoncé est ainsi trop serré et notamment du fait de véhicules anciens à passer tous en 2024. Sur ce plan les statistiques officielles démontrent que le mauvais état des véhicules 2RM impliqués dans des accidents n'intervient que de façon marginale dans la survenance du sinistre. Les motos anciennes sont particulièrement suivies par leurs propriétaires, nul besoin de CT. Ce caractère marginal s'explique surtout par le fait que le conducteur de 2RM est sensibilisé ab initio aux précautions à prendre et contrôles visuels à réaliser. Par l'accessibilité visuelle directe des principaux organes de sécurité, le 2RM permet un contrôle quotidien efficace par son utilisateur. Par ailleurs la formation très exigeante des conducteurs lors du passage des permis A1, A2 et passerelle... les place face à des difficultés de pilotage qui font prendre conscience de l'importance du bon état du véhicule: gymkhana, freinage d'urgence, évitement... Ce niveau d'exigence hissé au stade du pilotage et pas seulement de la conduite est sans équivalent pour les conducteurs automobiles. Les revendications réelles des associations parisiennes portant en fait sur les nuisances sonores urbaines pourraient être aisément éteintes par l'application ferme des règlements existants et les verbalisations nécessaires. Sur le déclenchement à partir de la cinquième année, cette amplitude est insuffisante. Elle correspond à la fin de garantie constructeur pour certaines marques, témoignant de la confiance des constructeurs dans leurs produits et du faible kilométrage moyen annuel parcouru par la plupart de ces véhicules.

3. Le CT va faire peser un coût économique supplémentaire improductif. Même si le montant annoncé est inférieur à celui du CT automobile, sa valeur (50 €) semble excessive pour un moyen de transport populaire et concernant majoritairement les jeunes. Cette dépense pourrait être plus utilement consentie pour favoriser l'achat d'équipements de sécurité meilleurs (n'oublions pas qu'un automobiliste n'est astreint au port d'aucun équipement de protection individuelle et n'a donc pas ce poste de dépense à prévoir...). Une moto étant sujette à révision (annuelle au minimum), il semblerait bien plus pertinent de donner une reconnaissance à la qualité du travail fait par les concessionnaires et réparateurs professionnels lors de ces visites.

4. Au titre de l'efficacité, je ne peux que constater que les facteurs qui favoriseraient l'amélioration de la sécurité ne sont pas ceux mis en œuvre par le contrôle technique. J'observe une dégradation continue de la voirie qui multiplie les nids de poule ou rapiécages et une quasi-impossibilité de recours en responsabilité en cas de sinistre vu le maquis réglementaire des compétences sur ces espaces. J'observe des mobiliers urbains ou périurbains inadaptés, le maintien de glissières de sécurité "guillotine", le gravillonnage inopportun des routes (principalement en été alors que c'est la saison privilégiée pour circuler pour nombre de motards), les marquages au sol qui restent glissants par temps de pluie, le gazole issu des trop-pleins des PL sur les rond-points... des éclairages publics éblouissants, l'application de TVA sur les équipements de protection individuelle pourtant obligatoires... En revanche je tiens à souligner la qualité d'initiatives de formation continue et de sensibilisation telles que celles réalisées par les motards de la Gendarmerie nationale au travers des journées "Motogend". Coup de chapeau à leur compétence et à leur engagement !

N° 936552 - Scandaleux !

par :

28/06/2023 12:13

Motard depuis plus de 30 ans, je prends soin de l'entretien de ma moto (il en va de ma vie) comme de nombreux motards, si l'on en juge les résultats d'enquête d'accidentologie de 2 roues motorisés : très peu d'accidents dû à l'état du véhicule !

Vous voulez "veiller" à notre sécurité ? Imposez un contrôle technique sur l'état des routes .. Vous savez (ou pas !) les "rustines" noires (par exemple) que l'on trouve un peu partout sur nos routes (dans le Sud en particuliers) ; par fortes chaleurs ou par temps de pluie c'est EXTREMEMENT glissant et dangereux et ce, même avec des pneus neufs .. c'est sûr qu'imposer un contrôle technique aux motos va solutionner ce problème ..

Ce n'est, à mon sens, qu'une taxe supplémentaire...

N° 936556 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 12:15

Pourquoi être contre : 1/ parce que moi basée sur un mensonge (0,3 % seulement des accidents liés aux mauvais entretiens) 2/ croyez-vous qu'un vrai motard n'entretient pas sa moto sachant que sa vie ne tient qu'à 2 roues et n'a pas de carrosserie ?? 3/ cette loi n'est juste créée que pour faire plaisir à un lobbying pour qu'il puisse gagner encore plus d'argent 4/ la moto est l'une des dernières libertés qu'il nous reste 5/ pourquoi infliger encore une taxe supplémentaire alors que la moto permet de réduire les embouteillages et donc la pollution ... j'arrête là mais j'en ai encore pleins de raisons car les personnes qui font des lois sur la moto ont-elles déjà conduit des motos ???

N° 936560 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 12:15

Je ne suis pas d' accord avec ce principe . De prendre encore et encore de l'argent du contribuable .  
Juste pour le profit de certains groupes .

N° 936561 - Procédure en vigueur

par :

28/06/2023 12:18

Les procédures du contrôle technique seront elles en adéquation avec celles des forces de l'ordre ?  
En exemple le contrôle du bruit et le cas échéant le contrôle ferait il fois auprès des force de l'ordre. Bien sur comme toute valeur physique mesurées elles doivent être accompagnées de tolérance de lecture imputable à cette même prise de mesures.

N° 936562 - CT moto

par :

28/06/2023 12:18

Faire valider un CT par une concession moto pour la vente de sa moto ou autre véhicule motorisé serai plus intelligent que mettre un CT tout les 3ans pour des points de contrôle qu'on fait déjà avant de prendre sa moto ou à chaque révision fait pas un concessionnaire ou il établit tout les points de contrôles de sécurité et bon fonctionnement du véhicule. pour moi s'est du raquette organisé

N° 936564 - Contre

par :

28/06/2023 12:18

Ça ne sert à rien parce qu'on prend très soin de nos engins.

N° 936565 - Contrôle technique des 2RM

par :

28/06/2023 12:18

Bonjour à vous.

Je voulais réagir à ce nouvel impôt que vous êtes en train de mettre en place sous forme d'un contrôle technique des 2RM.

Etant motard depuis 1974, j'ai toujours pris soin de ma machine car je suis très conscient des risques que j'encours si elle ne l'est pas.

Si comme je l'ai entendu, c'est pour lutter contre le bruit, cela me fait un peu sourire. Je ne suis pas mécano mais, pour changer un pot d'échappement sur un 2 roue, il faut quoi, 10 mn un quart d'heure? Passer le CT avec le pot d'origine et puis ensuite remonté le pot bruyant et rouler avec le CT en tout légalité.

Nous savons que c'est une minorité d'usagers de 2RM qui font que la majorité est mise au même niveau. J'ai l'impression de me retrouver à l'école maternelle ou le plus dissipé de la classe faisait du chahut et tout le monde était punis.

J'espère au moins que ce nouvel impôt va permettre de remettre en état nos routes car, étant donné la dégradation de celles-ci au file des années, rouler en moto devient de plus en plus dangereux.

Cordialement

N° 936568 - solex, mobylettes, et autres cyclomoteurs

par :



28/06/2023 12:20

Bonjour. Ces engins sont en général possédés par des passionnés collectionneurs, qui les utilisent aux beaux jours, peu fréquemment. Ils ont une cylindrée et une puissance limitée, le Solex est limité à 25km/h par construction. Les collectionneurs de ces engins ont à cœur de les tenir en bon état, le contrôle technique n'apportera rien si ce n'est de l'argent aux [réseau de contrôle technique], [réseau de contrôle technique], et autres...et bien sûr à l'état à travers le business généré. Ne serait-il pas possible de prévoir des règles particulières pour ces engins? Des dérogations? Je serais très favorablement surpris d'avoir des réponses à mes questions...Mais qui sait? Donc, à vous lire, peut-être...Bien cordialement. Jacky Quinchon

N° 936571 - Absolument contre cette mesure

par :

28/06/2023 12:20

Mettre en place une telle mesure pour des scooter 50cc qui tournent dans des états pitoyables pourrait se comprendre si c'est à moi de frais ou pris en charge par la compagnie d'assurances, Mais pour les motos, l'état général n'est absolument pas une cause majeure d'accident. Elle n'a d'intérêt que pour les groupes qui feront passer les CT.

Le CT pourrait en revanche être intéressant en cas de revente, sans obligation, évidemment...

N° 936573 - CONTRE LE CT pour les 2 RM

par :

28/06/2023 12:21

Rouler en 2 roues motorisé suppose de le faire avec un véhicule parfaitement entretenu. C'est le B.A.BA de la sécurité dans la mesure où le motard ne bénéficie d'aucune autre protection. Les trous dans la chaussée, l'entretien médiocre des voies de circulation en France sont en revanche une source avérée et considérable de chutes et d'accidents => de la PURE RESPONSABILITE des pouvoirs publics. Que l'Etat balaye devant sa porte et s'acquitte d'abord de SES DEVOIRS et après on verra. On verra déjà diminuer mécaniquement les accidents sur des chaussées correctement entretenues. Quant à l'aspect écologique de la mesure, toutes les études scientifiques indépendantes montrent la non incidence de cette mesure sur le climat. De là à penser que le CT n'est instauré que pour rançonner les usagers de la route une fois de plus et pour satisfaire le lobby des entreprises réalisant les CT, il n'y a qu'un pas, franchi allègrement par le Gouvernement qui au passage récupère de la TVA, une source de revenus complémentaire.

N° 936574 - Contrôle technique.

par :

28/06/2023 12:22

Un CT pour la catégorie L semble nécessaire. Néanmoins je ne pense pas pertinent de mettre tous les oeufs dans le même panier.

Le contrôle technique est un coup qui peut représenter 1/6 de l'entretien annuel d'un véhicule. Si votre objectif est la sécurité, il est très probable que les usagers préfèrent être en règles avec la loi, mais au détriment de leur véhicule et de son entretien. Ce qui finira par nuire à la sécurité du véhicule indirectement dans la durée. (Reporter la purge du circuit de refroidissement ou de frein, 60€ de gagné, ne pas changer de chaîne lorsque celle ci fatigue, 120€, vouloir conserver ses plaquettes de frein un peu plus longtemps... 40€... Bref. Voilà ou l'usager dans une période de crise va trouver les moyens de payer son contrôle)

De plus, le motard est de manière générale à 99% concerné et soucieux de l'état de son véhicule. Conscients que manquer de vigilance revient à se mettre en danger...

Pour ce qui concerne les voitures... Je suis très très favorable quand je vois les dangers que représentent ces véhicules qui roulent de manière excessivement dégradé pour un certains nombres. Les scooters ou moto de 50cm3 font partie en général des statistiques les plus accidentogène.

Non. Je ne vois aucun intérêt à chercher à imposer un contrôle technique qui n'a aucune pertinence en terme de statistique et de sécurité. Imposer un équipement plus complet aux motards leurs sera plus bénéfique... Blouson ou pantalon... Voilà une vraie mesure qui pourrait changer la donne en cas d'accident...

Ou des routes entretenu.. on le dit et re-dit mais bon... Rien ne change.

N° 936575 - Inutilité du contrôle technique des deux roues motorisés

par :

28/06/2023 12:22

Le contrôle technique des engins deux roues motorisés est une aberration, dans un premier temps celui-ci est uniquement un impôt de plus pour les processeurs de deux roues consciencieux, qui entretiennent leur véhicule, les autres ne seront pas concernés car ils rouleront toujours sans contrôles. Nous payons déjà la TVA sur le véhicule, la carte grise et la TVA sur l'entretien de celui-ci, rajouter une couche alors que le budget des travailleurs est déjà très mince. Je pense que le gouvernement a déjà un gros travail sur l'entretien du réseau routier. De plus roulé en deux roues est une démarche écologique, qui risque d'être grandement affaibli par des mesures injuste comme celles ci....

N° 936577 - Le contrôle technique des deux roues : une entrave à la liberté de se déplacer.

par :

28/06/2023 12:22

Le contrôle technique pour les deux-roues motorisés (2RM) est inutile pour la sécurité des usagers et la pollution environnementale. De trop nombreuses études ont prouvé la fluidité et un impact environnement extrêmement réduit par rapport à tous les autres modes de déplacement. Le nombre d'accident impliquant la défaillance d'un deux roues est de moins de 1%

De plus, le maillage insuffisant des centres de contrôle technique est préjudiciable aux ruraux. Le contrôle technique des deux est une mesure injuste, qui ajoute aux inégalités dans notre République. Enfin, l'homologation des machines de mesure et la formation des contrôleurs sont des sujets qui posent problème. Quel légitimité peut on accorder à un contrôleur n'ayant pas le permis moto ? Pour finir, la pollution en forte régression des motos avec les normes EURO et les nuisances sonores déjà réprimandées sont des éléments qui ont été pris en compte dans le débat.

N° 936584 - Non au ct

par :

28/06/2023 12:24

Bonjour

Ce CT n'apportera aucune amélioration au niveau de la sécurité des personnes , très très faibles pourcentage des causes des accidents et des décès de nos concitoyens

Il serait préférable d'agir sur les vraies causes

Cordialement

N° 936586 - Contrôle technique Moto : Totalement inutile et hors de la réalité

par :

28/06/2023 12:24

En France les 2roues sont responsables de seulement 0.5% des émissions polluantes : Penchez-vous plus particulièrement du côté des Camions, Gros SUV etx4.

Le problème de la pollution est un faux problème : Un réglage adéquat en concession ou par le motociste suffit.

Un trajet en moto est près de la moitié moins polluant qu'en voiture.

L'utilisation des 2 roues permet de fluidifier le trafic.(temps de trajet plus court, moins de bouchons-véhicules arrêtés moteur en marche.

pas de clim sur la moto : on ne laisse pas tourner le moteur pour avoir de l'air frais !

Les plus gros facteurs d'accidents de 2 roues sont : Les Infrastructures (routes en mauvais état, gravillons,..) le non respect des règles du code de la route (tous les usagers y compris 2 roues, voitures camions..) vitesse inadaptée, non respect des signalisations...

Environ 0.5% des accidents de 2 roues sont dus à des défaillances techniques (avec ou sans entretien d'ailleurs) Rapports compagnies d'assurances.

la plupart des motards entretiennent (ou font entretenir) leurs véhicules : ils savent que leur intégrité tient à un bon état de leur machine.

nous avons totalement confiance en nos concessionnaires, mécaniciens pour l'entretien, la révision de leur moto.

ce projet porté par 3 associations parisiennes (réunissant moins de 800 adhérents) qui en ont assez du bruit, des rodéos (on les comprend) sont totalement hors sol concernant la majorité des motos et motards. Elles ne voient que les scooters de petite cylindrée totalement illégaux qui rodent en agglomération. Seul leur business de commerce de vélos, trottinettes,...(électrique ou pas) compte pour elles.

Ce projet ne règlera pas le problème des cyclos, scooters, motos trafiqués en ville, banlieue, cité, la plupart de ces véhicules hors la loi circulant de manière illégale (volés, sans papiers, sans permis ...).

De plus, ce projet ne règlera pas le problème du bruit : la plupart des émissions sonores des 2 roues sont dues aux très petites cylindrées débridées illégalement, et bien souvent in-contrôlables car dans l'illégalité (volées, sans papier, ..) .

D'autre part quoi de plus facile de remonter un échappement "légal" le jour du CT et de le remplacer ensuite !!

Le problème du bruit n'a jamais été réglé par l'Allemagne entre autre alors qu'un CT est en place depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le contrôle du bruit n'est pas à ce que j'en sache, un critère défini par le CT Automobile. Je n'ai aucune confiance aux Centre de CT. J'ai plus confiance en mon concessionnaire

Les points de contrôle sont effectués par les motards eux-même comme enseigné à l'épreuve du permis qui est plus complète et plus contraignante que pour le permis voiture, et même gratuitement par la plupart des concessions ainsi que par plusieurs enseignes (cardy, Dafy, Speedway....).

les entretiens sont effectués régulièrement par le motard, et par son concessionnaire . Un examen visuel par un Centre de CT ne permettra pas de déceler un problème.

Ce projet ne répond en rien aux objectifs affichés, sauf à taxer encore plus les motards qui ont pour plupart déjà dépensé leur argent pour leur sécurité en équipement : Casques, gants, blousons, chaussures...).

N° 936598 - Pas favorable

par :

28/06/2023 12:29

Le contrôle technique des 2 roues motorisé n'est pas justifié :

- La catégorie des usagers de 2 roues motorisé est la seule à présenter une baisse de la mortalité malgré une augmentation du nombre des usagers et seuls 0.3% des accidents sont dus à une défaillance technique.

- Faisant corps avec sa machine, l'utilisateur de 2 roues motorisé est nettement plus conscient des défauts éventuels de sa machine et assure un entretien plus draconien de son véhicule que n'importe quel autre usager de véhicule, la statistique du nombre de défaillance technique causant un accident le prouve.

N° 936603 - non au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

28/06/2023 12:30

bonjour je ne vois pas pourquoi on nous impose un contrôle technique à nos motos de plus de 125 cm<sup>3</sup> moi je conduis une 125 et tous les 5000 kilomètres faut que j'aille au garage pour la révision du véhicule ( si j'ai un accident et que ma moto est pas aux normes du constructeur je ne serais pas assuré ces la loi ) on nous dit nos motos polluent et font du bruit ..oui il y a des motos qui ne sont pas entretenues et là oui il y en a mais pourquoi mettre tout le monde dans le même panier ) je trouve bizarre que les forces de l'ordre ne contrôlent pas les scooters qui roulent vite à plus de 50 kilomètres h ou qui font du bruit et de leur dire que le véhicule n'est plus aux normes du constructeur et qu'il faut le remettre aux normes ( pk les assurances ne le disent pas à leur assuré que si le véhicule est trafiqué vous ne serez pas assuré ...quand j'étais jeune les forces de l'ordre avaient une perceuse pour faire un trou dans le moteur parce que la mobylette était trafiquée ( je trouve que le c.t. est pas utile et si on veut faire un bobber ou un chopper à notre goût ça sera plus possible avec un c t ( je dit que le ct est une erreur il doit y avoir d'autres solutions )

si on a un contrôle technique les radars qui servent à contrôler le bruit serviront à rien et ça aura été acheter pour rien

N° 936604 - Ct moto

par :

28/06/2023 12:30

Je confie ma moto chaque année à la concession pour vidange et contrôle.

Cela devrait valider et remplacer le ct qui coûte et ne sert à rien.

Merci

N° 936606 - Taxation supplémentaire sans intérêt pour la communauté routière

par :

28/06/2023 12:31

Une fois de plus le gouvernement cède aux entreprises privées qui n'ont cessé d'augmenter leur chiffre d'affaires sur la base d'obligations légales. Alors que les études sur les causes d'accidents de 2-

roues à moteur montrent la part infime due à un défaut d'entretien, ce contrôle, qui va régaler les [réseau de contrôle technique] et consorts, est mis en place. Par rapport aux nuisances sonores de certains usagers de 2 roues à moteur, c'est aux forces de l'ordre d'organiser des contrôles et verbaliser et non pas à l'ensemble des usagers 2 roues motorisés à le payer. Faire payer des millions d'usagers pour le bien de quelques multinationales du CT et pour quelques centaines ou milliers de pollueurs sonores est inadmissible. Et qui va contrôler que ces derniers vont passer leur CT ?

N° 936607 - Contre la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 12:31

Bonjour,

Je suis formellement contre ce principe de CT obligatoire et payant sur les véhicules en objets. Je suis motard et j'ai acheté de très nombreuses motos d'occasion où l'entretien et l'état des motos chez des particuliers étaient toujours très suivi. Nous parlons entre passionnés et quand ce n'est pas le cas..je n'achète pas. S'en suit un entretien scrupuleux de ma part. De manière plus factuelle, l'état des machines n'est pas la cause principale des accidents, j'invite donc les pouvoirs publiques à bien entretenir les routes et axer les contrôle sur l'alcoolémie au volant/guidon par exemple. Le CT technique en Allemagne n'a pas non plus eu d'effet sur le niveau sonore des véhicule. Je suis donc contre ce projet et ce nouvel impôts déguisé (TVA générée de manière récurrente...). Merci de m'avoir lu.

N° 936610 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 12:32

Supprimer le contrôle technique obligatoire et le remplacer par un contrôle technique sur la route. Cela permettra d'arrêter et de faire payer une amende (ou de saisir la moto) sur le champ les contrevenants. Notamment pour le délit principal qui est le BRUIT.

N° 936613 - Onéreux, faible impact sur l'accidentologie et inefficace dans la lutte contre le bruit

par :

28/06/2023 12:32

Le CT des 2RM promis à un prix avoisinant 50€ est excessif. Un CT de voiture est facturé entre 60 et 100€ selon les lieux et la saison. Le CT 2RM comportera 4 fois moins de points de contrôle et les éléments techniques sont immédiatement accessibles contrairement à une voiture, minimisant ainsi le temps de main d'oeuvre. Le juste prix d'un CT 2RM doit donc se situer entre 10 et 20€. Bien sûr les CT et notamment [réseau de contrôle technique], grand promoteur du CT 2RM et auteur d'un rapport considéré comme référence malgré les données particulièrement tendancieuses sur les causes de l'accidentologie des motards (défaut technique moto vs. mauvais état des chaussées), vont mettre en valeur (voire exagérer) l'investissement nécessaire pour les centres afin de tirer vers le haut le prix du CT 2RM. Ce qui motive [réseau de contrôle technique] depuis le début reste l'augmentation de son CA et du bénéfice de l'entreprise. Je ne doute pas que leurs efforts seront récompensés !

Un autre point peu évoqué est celui de la qualification des intervenants et notamment la possession du permis A. Un des risques du CT 2RM reste la chute de la moto et sa détérioration, ce qui ne manquera pas de créer des contentieux, notamment si les techniciens ne sont pas détenteurs du permis A.

Le CT 2RM aura de toute façon un faible impact sur l'accidentologie des motards, les défauts techniques des véhicules restant une cause mineure d'accident, loin derrière le mauvais état des chaussées. Mais le CT 2RM rapportera de l'argent à l'état (TVA et création d'emplois), alors que la remise en état des infrastructures en coûte. La cause est donc entendue !

Par ailleurs, le CT reste une mesure inefficace dans la lutte contre le bruit, car le remplacement d'un pot spécifique par un pot d'origine est très rapide et tous les motards conservent leur pot d'origine. Le CT sera donc passé avec des pots conformes, rapidement remplacés ensuite. Une lutte efficace contre le bruit passe par la verbalisation directe, soit par radar sonore (déjà implantés), soit par contrôles de police (notamment en ville).

N° 936615 - controle technique

par :

28/06/2023 12:33

le controle technique devrait se faire seulement sur les deux roues jusqu'aux 125 CM3, au-dessus un motard ne prendra pas risque de rouler avec une moto en mauvaise état. On confond trop souvent les possesseurs du permis A et les autres....

N° 936618 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 12:34

Supprimer le contrôle technique obligatoire et le remplacer par un contrôle technique sur la route. Cela permettra d'arrêter et de faire payer une amende (ou de saisir la moto) sur le champ les contrevenants. Notamment pour le délit principal qui est le BRUIT.

N° 936619 - Raz le bol

par :

28/06/2023 12:34

Raz le bol des raquettes des gouvernements successifs. Ma moto est entretenue tous les ans par le constructeur, j'ai pas besoin de payer encore plus pour votre contrôle technique de merde. J'ai une proposition à vous faire, faite votez une loi pour un contrôle technique sur les chaussures, dès fois qu'elle seraient glissantes.. Et pour justifier cette loi, dites que c'est pour éviter les accidents de travail et c'est l'Europe qui l'impose.

N° 936621 - Projet inutile et onéreux

par :

28/06/2023 12:34

Bonjour,

Le projet de contrôle technique est l'aboutissement du lobbying de certaines entreprises qui n'ont pas hésité à mentir et à utiliser de fausses statistiques d'accidentologie.

Le République ne doit en aucun cas être complice de ces voyous.

Je dis NON à cette manœuvre malhonnête.

Merci de m'avoir lu.

Bien à vous

N° 936627 - Projet inutile et onéreux

par :

28/06/2023 12:36

Bonjour,

Le projet de contrôle technique est l'aboutissement du lobbying de certaines entreprises qui n'ont pas hésité à mentir et à utiliser de fausses statistiques d'accidentologie.

Le République ne doit en aucun cas être complice de ces voyous.

Je dis NON à cette manœuvre malhonnête.

Merci de m'avoir lu.

Bien à vous

N° 936629 - Participation à la consultation publique portant sur le Contrôle technique moto  
par :

28/06/2023 12:36

Je vous fait part, après consultation du projet, de ma position. Détenteur de plusieurs véhicules tant voitures que motos, je n'ai et ce depuis l'instauration du CT jamais été amené à passer une contre visite. Comme l'immensité des propriétaires de véhicule en France je ne peux percevoir ces contrôles superficiels que comme une charge inutile pesant sur le pouvoir d'achat, voire diminuant la faculté de bien entretenir son véhicule tant le pouvoir d'achat peut être aujourd'hui contraint. Au cout du contrôle s'ajoutera celui du déplacement, voire à sa difficulté à être exécuter pour des véhicules extrêmement léger de type - 50 cm et de l'éloignement des centres. Il est dommageable de ne pas avoir suivi la voie de la dérogation instauré dans les textes européens, qui aurait permis une véritable avancée en matière de maitrise accidentologique et de protection des populations. Dans votre projet il n'est pas fait référence semble t-il à la définition de la responsabilité de la manipulation des véhicules lors du contrôle, à la présence éventuelle du public dans la zone technique, ainsi qu'aux garanties apportées aux propriétaires en cas d'accident. Le dispositif d'affichage sur les motocyclettes semblent tout à fait inadapté, par le fait que se développe aujourd'hui une multitude de vignettes réglementaire (assurance, vignette crit'air, CT, vignette autoroutière européenne de divers pays, vignette de ZFE européennes de différent pays, etc...) Ce qui expose par l'absence de coordination européenne, les conducteurs de 2 roues à une impossibilité factuelle de respecter les différentes législations en terme d'affichage et peut constituer une entrave à leur libre circulation en les exposant arbitrairement à des verbalisations, alors qu'ils sont parfaitement en règles en matière d'obligation et de contrôle divers. Enfin par la pratique à ce jour, aucune vignette ne résiste aux agressions diverses, intempéries, projections, nettoyages. Exposant là aussi les conducteurs à des verbalisations imméritées. Enfin, mais en êtes tout à fait conscients, l'inefficacité de ce dispositif est déjà prouvée tant en matière accidentologie où l'état des véhicules n'est impliqué que dans 0,1%, qu'en maitrise de pollution au vu de l'impact réel des 2 roues. Sur un simple plan éthique et de conformité aux droits français et européen, il semble choquant de faire porter sur les conducteurs de 2RM des mesures inefficaces et coûteuses, alors qu'ils sont majoritairement victimes des accidents, cela revient à faire porter sur les victimes l'obligation et la charge de leur sécurité, dont on pourrait prendre entièrement conscience de la violence générée, en transposant les mêmes mécanismes, en terme d'agressions physiques ou de féminicides par exemple. Ces comparatifs étant tout à faits exagérés et étant cités dans mon propos que pour révéler la logique insupportable de la mise en place de ces mesures, et ne sont pas de nature à discréditer mes propos. Enfin vous voudrez bien comprendre mon inquiétude sur l'avenir du consensus démocratique, en imposant aux français des contraintes sans aucun lien avec les objectifs fixés. Gauthier Chapat

N° 936630 - Non au racket

par :

28/06/2023 12:37

Ce CT n'est qu'une mainmise administrative supplémentaire et une occasion d'accroitre le racket, il n'a par contre AUCUNE justifications technique !

N° 936632 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 12:38

Bonjour,

La machine qui m'appartient fonctionne correctement, celle-ci est en règle aucune modification, etc, etc.

Par contre je paie des impôts, taxes depuis que je travaille (16 ans) 4 médailles du travail 188 trimestres cotisés, j'ai un peu le droit d'avoir des chaussures correctes, avec un marquage au sol visible de jour, de nuit, en temps de pluie, de brouillard et là rien.

je pense honnêtement que vous vous moquez du monde, en outre j'ai effectué le Service Militaire National voir même en mission, donc je suis bien un Français qui a le droit d'avoir des droits quant à la Sécurité Routière.

Mais là ceci n'apporte aucun argent, sauf l'achat de la moto (TVA), Certificat d'Immatriculation et carburant.

Vous n'êtes pas honnêtes envers vos concitoyens.

N° 936634 - Est-ce vraiment nécessaire ?

par :

28/06/2023 12:38

Bonjour,

Là est toute la question. Ne s'agit-il pas d'un racket des lobbies des centres de contrôle avec l'aval bienveillant de l'Etat qui va encaisser 20% de TVA ?

L'état des routes n'est-il pas plus important pour notre sécurité ? L'état, les collectivités etc seront-ils condamnés un jour pour: mise en danger de la vie d'autrui ?

C'est une ineptie dans ce pays, on met en cause l'entretien des machines et on accepte que nos routes soient de plus en plus dangereuses.

Quant aux 3 pseudos associations ( 200 adhérents), comment ont-ils pu faire adopter cette mesure inadaptée ?

Le bruit ? Demandez aux riverains d'Orly, 6h-23h30. Roissy CDG 24/24 etc

La pollution ?

Le Canada nous submerge, l'Afrique et l'Inde sont dans un état proche de l'asphyxie avec des morts, la Chine pollue plus que toute l'Europe réunie ....

N° 936635 - contrôle qualité du contrôle

par :

28/06/2023 12:38

Quelles seront les qualifications techniques des personnes en charge du contrôle techniques des motocyclettes ? Quelles sont les mesures prises pour garantir que le contrôle sera effectué par de vrais professionnels en non pas des personnes peu qualifiées non formées à ces tâches ? Vu la soudaineté de la mesure ( - de 6 mis pour sa mise en place) et le nombre de motos concernées, on ne peut être qu'inquiet sur la qualité des structures qui vont accueillir des milliers de motos pour vérifier les points de sécurité. Beaucoup de structure de circonstances à moindre coût vont probablement se monter pour faire du chiffre d affaires de circonstance.

N° 936639 - CT motocyclette

par :

28/06/2023 12:39

Bonjour,



je trouve aberrant de devoir faire un CT sur ma moto, moto que je bichonne depuis des années, au moindre problème feux , frein ou pneu je le fais faire par un concessionnaire agréé ou bien moi même si je peux.

Nous obliger à faire un CT moto, c'est faire disparaître des motards et de superbes motos qui méritent encore de rouler ...

Que vont elles devenir...casse.. abandonnées...etc.

Beaucoup de motards vont arrêté faute de moyens .

Le marché de l'occasion va prendre une claque ainsi que le marché du neuf? Pourquoi les fabricants de motocyclettes ne réagissent ils pas, contre cette réforme, ils vont être impactés???

N° 936641 - CT moto

par :

28/06/2023 12:40

Bonjour,

Là est toute la question. Ne s'agit-il pas d'un racket des lobbies des centres de contrôle avec l'aval bienveillant de l'Etat qui va encaisser 20% de TVA ?

L'état des routes n'est-il pas plus important pour notre sécurité ? L'état, les collectivités etc seront-ils condamnés un jour pour: mise en danger de la vie d'autrui ?

C'est une ineptie dans ce pays, on met en cause l'entretien des machines et on accepte que nos routes soient de plus en plus dangereuses.

Quant aux 3 pseudos associations ( 200 adhérents), comment ont-ils pu faire adopter cette mesure inadaptée ?

Le bruit ? Demandez aux riverains d'Orly, 6h-23h30. Roissy CDG 24/24 etc

La pollution ?

Le Canada nous submerge, l'Afrique et l'Inde sont dans un état proche de l'asphyxie avec des morts, la Chine pollue plus que toute l'Europe réunie ....

N° 936643 - Je ne prête pas ma moto

par :

28/06/2023 12:40

Comment le personnel chargé des contrôles techniques va t'il procéder ? A part le mécanicien de chez Honda personne ne monte sur ma moto ! Voir pour que les contrôles soit effectué dans les concessions. Simultanément est ce qu'il pourrait y avoir des contrôles techniques des routes effectuées par des responsables de la sécurité routière et de la [association de motard]. Celle-ci sont

dans un état pitoyable avec des trous qui la rende extrêmement dangereuse !

N° 936645 - Utilité

par :

28/06/2023 12:41

Quid du petit indépendant qui souhaite se former à cette nouvelle réglementation ?

Seulement les entreprises avec 90 enseignes ?

Les contrôleurs auront le temps de passer le permis À nécessaire à la conduite de mon véhicule ainsi que la formation pour le contrôler ?

A part quelques épaves d'inconscients (comme avec les voitures) cela va surtout pénaliser les utilisateurs normaux de ces véhicules à deux roues.

Et les passages de complaisance existeront toujours ... surtout pour le bruit..

N° 936650 - trop cher

par :

28/06/2023 12:42

control trop cher par rapport aux nombre de points très réduit entre vl et moto, de plus les vrai motard entretiennent régulièrement leurs engins contrairement aux pilote d'engins de moins de 125CM3 qui sont eux beaucoup plus dangereux et qui ne respectent pas le code de la route.

N° 936651 - Si ctp alors ctp pour tout le monde

par :

28/06/2023 12:42

Bonjour, à la vue du parc de véhicule et de son état, il me parait clair que le ctp est là pour uniquement satisfaire des associations écologiste mondaine et les différents gros groupes qui en tireront des profits financiers.

Instaurer un contrôle technique pour répondre juste au problème des nuisances sonores qui sont réelles en effet, ne me semble pas être la bonne solution surtout qu'aujourd'hui l'es nuisances sonores sont souvent le fruit des véhicules de - de 50cm3. Les motos et quad ne circulent pas ou très peu la nuit. De plus les bricoleurs du dimanche prépareront leurs véhicules avant le passage au ctp et remonteront les équipements en suivant.

Plus de présence policière au bord des route et en ville surtout solutionnerait tous ces problèmes et d'autres par la même occasion.

Je m'interroge aussi sur les compétences des contrôleurs. En effet au permis lors de l'examen du plateau on réalise des parcours moteurs éteint et pas si simple de déplacer nos véhicules. Il faudrait à minima imposer que tous les contrôleurs soient obligatoirement titulaire du permis A2 à minima.

Pour information nos véhicules sont pour leur grande majorité révisés tous les ans et donc bien mieux entretenus que tous les VL. Les motards ont un rapport avec leur véhicule particulier et en prennent soin. Ceux qui ne le font pas car il y a toujours des exceptions, rouleront comme toujours en mode inconscient et hors la loi.

Une fois de plus, c'est la majorité qui va subir cette hérésie pour une petite poignée de contrevenants qui malheureusement ne deviendront pas pour autant vertueux.

Lors de nos entretiens annuels voir bi annuel pour les petits rouleurs, n'aurait il pas été plus simple de responsabiliser les concessions et distributeur en leur demandant de déclarer et déposer une attestation de bon état du véhicule sur la base des critères du ctp sur une plate-forme dédiée? Cette attestation pourrait également être demandée par les assurances annuellement.

Penchons nous sur les vrais problèmes en apportant de vrais solutions. Mare des effets d'annonce.

Les incompétences des uns, la recherche de profits des autres et le manque de courage politique pour satisfaire ceux qui crient le plus augmentent ce sentiment d'injustice et de ras le bol ambiant.

C'est bien dommage pour notre démocratie où chacun devient individualiste et ne regarde plus son voisin ....

N° 936652 - CT pourquoi faire ???

par :

28/06/2023 12:42

Tous les motards conscients prennent soin de la leur sinon c'est cimetièrè direct, une défaillance d'un circuit de frein ou un pneu mal gonflé et c'est le gaufage assuré. Qu'ils prennent le pognon dépensé pour mettre ce maudit CT en place pour améliorer les routes et les rendre plus sécuritaires pour les

motards et avec le reste , qu'ils forment les mauvais chauffeurs qui ne mettent jamais de clignotant ou qui ne savent pas regarder dans leurs rétros

N° 936654 - Imposé par l'UE et pourtant

par :

28/06/2023 12:43

Bonjour.

Bien évidemment, en tant que motard, je suis opposé au CT des deux roues. Nous sommes capables d'assurer le bon état de nos machines, les garagistes y participant.

De plus, celui-ci nous est imposé par l'UE alors que l'homologation des véhicules est différente d'un pays à l'autre (Allemagne par exemple). Comment ce passera le CT dans des pays moins riches tel la Roumanie ? Deux points, deux mesures ?

Encore une fois nous devront mettre la main à la poche pour plaire à l'Europe et subir la pression de 3 associations parisiennes et, comme d'habitude, totalement déconnectées de la réalité de la province.

Merci.

N° 936656 - avis

par :

28/06/2023 12:43

Bonjour, je ne pense pas que cette mesure soit utile. En effet, vu le faible pourcentage d'accidents responsables du fait des motards, ça ne me paraît pas du tout constructif...

De plus, vu la conjoncture actuelle, je ne pense pas qu'une mesure entraînant des coûts financiers faramineux (tant pour les professionnels obligés d'investir, pour l'état, que pour les particuliers, soit opportune.

De plus la plupart des motards ne circulent que la moitié de l'année, et sont, plus que concernés par le maintien en bon état de leur machine...

En résumé, toujours plus à payer, mesure totalement inutile, injuste et impopulaire....

Mais je suis persuadé que ça passera avec un 49.3

N° 936658 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 12:44

Faire un contrôle technique sur des véhicules qui ne roulent que 6 mois par an et qui sont vérifiés et révisés à chaque début de reprise du guidon. Nous ne sommes pas tous inconscients pour rouler sur la largeur d'une carte de crédit avec un véhicule en mauvais état. Par contre soyez plus sévère avec les échappements bruyants qui font du tort aux vrais motards. Pour ma part j'entretiens moi-même mes motos, je vérifie les organes avant le départ. Par contre je vous oblige à ce que les contrôleurs aient le permis correspondant à la catégorie du véhicule puisqu'il bougera le véhicule sur un endroit ouvert au public. De plus, je ne suis pas employé du centre de CT, donc je ne manipulerai pas le véhicule..

N° 936659 - CT moto

par :

28/06/2023 12:44

Un CT moto à la revente du véhicule oui mais sinon on nous apprend à contrôler et entretenir nos véhicules d'où le fait de passer et d'obtenir le permis A. Et les plus bruyants et pollués sont les moins de 125 cm<sup>3</sup> qui eux n'auront aucune obligation, donc les associations se plaindront toujours.

N° 936660 - Contrôle technique des deux-roues : une vaste fumisterie

par :

28/06/2023 12:44

Bonjour,

Comme déjà rabâché par les associations qui représentent les motards, les défaillances techniques ne représentent qu'une part infime des causes d'accidents impliquants des deux-roues motorisées. Pourquoi ? Parce que la grande majorité des motards est consciente des risques de la circulation à moto, et entretient donc son véhicule en conséquence.

Le CT n'aura donc aucun impact sur l'accidentologie. En revanche, il sera fort profitable aux entreprises de contrôle technique, [réseau de contrôle technique] et compagnie, qui font du lobbying depuis déjà de nombreuses années.

Il est visiblement plus facile et plus lucratif d'imposer un contrôle technique aux motards en règle, plutôt que de s'en prendre à ceux qui roulent au mépris de toute règle de sécurité au guidon d'engins non homologués, motos cross, quads, etc...

Quant au prix évoqué, est-ce une blague ? 50€ pour un contrôle technique réduit sur un deux-roues, alors que dans mon cas par exemple il en coûte 62€ pour une voiture, Diesel qui plus est ? Absolument tout indique que l'on se moque ouvertement du citoyen motard.

Cordialement,

N° 936664 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 12:46

Un CT moto à la revente du véhicule oui mais sinon on nous apprend à contrôler et entretenir nos véhicules d'où le fait de passer et d'obtenir le permis A. Et les plus bruyants et pollués sont les moins de 125 cm<sup>3</sup> qui eux n'auront aucune obligation, donc les associations se plaindront toujours.

N° 936665 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 12:46

Faire un contrôle technique sur des véhicules qui ne roulent que 6 mois par an et qui sont vérifiés et révisés à chaque début de reprise du guidon. Nous ne sommes pas tous inconscients pour rouler sur la largeur d'une carte de crédit avec un véhicule en mauvais état. Par contre soyez plus sévère avec les échappements bruyants qui font du tort aux vrais motards. Pour ma part j'entretiens moi-même mes motos, je vérifie les organes avant le départ. Par contre je vous oblige à ce que les contrôleurs aient le permis correspondant à la catégorie du véhicule puisqu'il bougera le véhicule sur un endroit ouvert au public. De plus, je ne suis pas employé du centre de CT, donc je ne manipulerai pas le véhicule..

N° 936669 - Pas terrible

par :

28/06/2023 12:47

Motard depuis 2015, je dois rouler 2000 kms par an max, surtout depuis l'explosion du prix de l'énergie !! Alors un contrôle technique n'est vraiment pas justifié pour ma part.... Vive l'Europe &#128557;

N° 936675 - Non au CT

par :

28/06/2023 12:48

Un entretien et aménagement des routes seraient bien plus efficace..

N° 936680 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 12:50

Les accidents impliquant des deux-roues motorisés ont rarement un lien direct avec l'état du véhicule. Ils sont plutôt attribuables à l'état des routes, à ma pratique des contrôles de sécurité que j'ai appris lors de l'obtention de mon permis, au fait que la pollution des deux-roues ne représente qu'une fraction minimale (0.5%) de la pollution totale du secteur des transports, et à la confiance généralement accordée à mon concessionnaire/réparateur plutôt qu'à un contrôle technique, entre autres.

Il est important de prendre en compte tous ces facteurs pour comprendre les causes des accidents de deux-roues motorisés et agir en conséquence.

N° 936681 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

28/06/2023 12:50

La très grande majorité des motards prennent soin du matériel qu'ils utilisent car il en va de leur sécurité.

Ces contrôles techniques n'ont donc aucune raison valable d'être mis en place, si ce n'est donner l'impression à nos dirigeants qu'ils ont le souci de notre sécurité. Ils feraient bien mieux d'investir afin que l'état général de nos routes qui, il y a quelques années, était l'un des meilleurs d'Europe, ne soit à tel point dégradé, qu'aujourd'hui nous sommes le pays qui se trouve en toute fin de peloton pour cela.

En outre le kilométrage moyen annuel d'une moto est très peu élevé, ce qui ne justifie pas cette mise en place régulière. Bien des motos d'un âge très ancien sont bien mieux entretenues que bien des autos récentes.

Pour toutes ces principales raisons, je suis contre ce projet.

N° 936686 - De l'inutilité contrôle technique moto

par :

28/06/2023 12:52

En faisant tous les ans la révision de mon véhicule chez mon concessionnaire je me garantis, déjà, de son bon fonctionnement pour ma sécurité. Ce contrôle technique serait donc absolument superflu.

D'autre part, ce que je ne peux pas gérer, c'est l'état lamentable de certaines routes: trous, déformations, gravillons, etc, qui me met régulièrement en danger, et je ne vois pas d'amélioration de ce côté bien au contraire.

N° 936689 - Faisabilité

par :

28/06/2023 12:52

Bonjour, il n'y aura que les grandes villes qui auront des centres dédiés aux moto et ce sera une contrainte pour ce qui habitent trop loin

N° 936693 - CT des gros cubes en contradiction avec les entretiens tous les 6000 km et les capacités de contrôles obtenues par l'examen du permis de conduire moto.

par :

28/06/2023 12:54

Madame, Monsieur.

Je tente mon 3ème commentaire sur votre site qui tombe en panne dès la tentative de validation du commentaire.

L'instauration d'un CT gros cube est une ineptie.

N'en déplaise à quelques associations ayant saisies le conseil d'état, les 2RM mal entretenus à risque sont les motocyclettes dont le cubage est inférieur ou égal à 125cm<sup>3</sup>. Le CT ne concerne pas ces véhicules à risque mais la catégorie des plus de 125cm<sup>3</sup> où le risque n'existe pas.

En effet, nous n'êtes pas sans ignorer, que l'obtention du permis "gros cube" inclue la capacité au conducteurs de vérifier lui-même les différents points (cycle, motorisation, éclairage, protection...). L'obtention du permis valide les compétences de contrôle. L'instauration d'un CT grosse cylindrée vient à contredire les capacités validées lors du permis.

En effet, un gros cube de plus de 125 cm<sup>3</sup> est un véhicule où la moindre défaillance ( mauvaise pression des pneumatiques, usures de ces derniers, disque voilé, plaquette usée, soucis de direction, d'amortisseur, bruit moteur anormal, fumée, vibration.....) est immédiatement perçue par le motard. La conduite d'une motocyclette n'est pas celle d'une voiture, et le motard n'aime pas du tout que sa moto ait le moindre soucis, d'où réparation immédiate. L'instauration d'un CT grosse cylindrée est inutile vu le soucis qu'un motard porte à son 2RM.

En effet, contrairement aux voitures qui ont des périodicités d'entretien de pls de 20.000 km; les grosses cylindrées sont soumises à une périodicité des 6000. Un petit rouleur ira donc une fois par an chez son motociste garagiste, un gros rouleur au moins 2 à 3 fois. La mise en place d'un CT avec une périodicité des 2 ans ne s'inspire donc pas de la réalité d'entretien d'un gros cube.

En effet, contrairement aux voitures, l'entretien d'un 2RM engage beaucoup plus le mécanicien intervenant, que ce soit en auto-entretien (un motard veut une moto en parfait état car sa vie est en jeux sans avoir besoin de la menace d'un CT) mais un professionnel a obligation, lorsqu'il porte son cachet d'entretien sur le livret éponyme, de mettre le véhicule en état conforme à la circulation. La mise en place d'un CT est inadéquat en ce qui concerne la responsabilité d'un garagiste qui s'est déjà engagé sur le parfait état de la moto qu'il entretient.

Enfin, d'après le site "<https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/nos-campagnes-de-communication/perde-de-contrôle-moto>", la perte de contrôle d'un 2RM n'est pas due à un mauvais entretien du 2RM mais à l'imprudence des usagers de la route ou au mauvais état de la chaussée. On trouvera d'ailleurs [https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9\\_des\\_deux-roues\\_motoris%C3%A9s](https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9_des_deux-roues_motoris%C3%A9s) les chiffres de l'accidentologie en moto où 50.5% des accidents en moto ne sont pas du au motard... mais à un conducteur de VL. Le rapport maids "[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjloaKI5uX\\_AhVfVaQEHWfsA0oQFnoEAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.maids-study.eu%2Fpdf%2FMAIDSreport1.3\\_FR.pdf&usg=AOvVaw1U6beoHlq2RSLluKliRX2g&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjloaKI5uX_AhVfVaQEHWfsA0oQFnoEAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.maids-study.eu%2Fpdf%2FMAIDSreport1.3_FR.pdf&usg=AOvVaw1U6beoHlq2RSLluKliRX2g&opi=89978449)" précise que "Moins de 1 % des accidents étaient dus à une défaillance technique du deux-roues à moteur. Dans la plupart des cas, le problème concernait les pneus, une nouvelle preuve de la

nécessité d'un examen régulier du véhicule par son propriétaire. Aucun des cas étudiés par nos équipes ne révèle la présence d'un défaut de fabrication sur le deux-roues à moteur."

La mise en place d'un CT 2RM pour réduire l'accidentologie en moto ne répond donc pas à la cause d'accidentologie en motocyclette.

En espérant être publié. Bien à Vous

N° 936694 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES MOTORISES

par :

28/06/2023 12:55

Je suis contre ce contrôle technique qui n'a pas lieu d'être car il ne permettra pas de faire baisser le nombre d'accidents liés à un mauvais entretien des véhicules qui est déjà au plus bas. Il n'aura d'utilité que pour faire baisser le bruit et les émissions de gaz sur les véhicules ayant des échappements non homologués, ce que les forces de l'ordre peuvent faire en accentuant leurs contrôles.

Ce contrôle ne servira qu'à ponctionner un peu plus les contribuables possédants un véhicule 2 roues motorisé, c'est du racket organisé.

N° 936695 - Encore une obligation non nécessaire et scandaleuse

par :

28/06/2023 12:55

Donc , pour ma part et pas mal d'autres personnes utilisatrices de 2 roues motorisés, ce décret n'a pas de sens à part nous taxer un peu plus et écorner davantage un revenu déjà bien entamé par l'inflation et d'autres obligations de taxes en tout genre.

les raisons ne manquent pas pour contester ce projet :

1°) il "passe" pendant les vacances , procédé connu et antidémocratique

2°) il y a très peu d'accidents (0,3%) dus au mauvais entretien ou à un état technique impropre

3°) que ce soit les propriétaires et les professionnels chargés de l'entretien, ils sont extrêmement plus soucieux du bon état des machines que ne le ferait un automobiliste

4°) les centres actuels de contrôle technique ne sont pas formés ni n'ont de matériel destinés à la particularité de ces contrôles (en Allemagne par exemple, ils ne mettent pas en route des motocyclettes non pourvues de démarreurs électriques), la plupart de ce qui existe ailleurs se borne à un contrôle visuel rapide que tout un chacun peut effectuer

5°) C'est un projet du au lobbying de la principale chaîne de contrôle technique, donc faire plaisir comme d'habitude à une minorité

6°) il serait bon enfin "d'arrêter d'em...er les Français" comme le préconisait le Président Pompidou

Merci ! TRES CORDIALEMENT

N° 936697 - CT d'un side car

par :

28/06/2023 12:55

je suis inquiète pour mon side car car un side car ne se manipule pas comme une moto et je ne vois pas comment un contrôleur pourrait disposer du matériel nécessaire (l'écart des roues n'est pas le même que celui d'une voiture pour l'utilisation d'un pont permettant de le soulever ) et de la compétence pour le manipuler. En plus il est très bien entretenu car je suis consciente que des défaillances techniques risqueraient de conduire à un accident et donc à des dommages corporels pour mes passagers et moi même. Je ne suis donc pas d'accord avec la mise en place du CT.

N° 936698 - Incompréhension

par :

28/06/2023 12:55

Ce CT pour moto n'a pas vocation à sécuriser nos machines mais plutôt à apporter de l'argent des groupes toujours plus voraces. Comme la dit si bien la [association de motard] pour notre sécurité occupé vous de l'état des routes nous nous occupons de celui de nos motos. Chaque motard sait que si la chaîne n'est pas graissée que c'est les pneus qui sont usés ou mal gonflés il prend des risques immédiats, notre tenue de route ne dépend que d'une carte bleue de contact au sol. La vigilance sur l'entretien de nos machines est nettement supérieure à celle de l'entretien de voitures de beaucoup d'automobilistes. J'ajouterai que les plus gros dangers en 2 roues sont les scooters 50cm<sup>3</sup> car aucun permis n'est nécessaire pour le conduire donc très accessible à des personnes qui n'ont pas forcément les moyens de correctement entretenir leurs machines. Et pourtant ils ne sont pas inclus dans le contrôle technique. La question est pourquoi ? Ils sont moins bien entretenus conduits plus facilement par des personnes qui n'en prennent pas soin et souvent modifient lourdement jouant gravement sur la fiabilité et la sécurité. Le contrôle technique moto n'est pas appliqué à tout les pays de l'Europe car il y a d'autres solutions possibles alors exploitons l'argent car nous motards n'en voulons pas.

N° 936699 - La première nécessité est la remise en état des espaces routiers.

par :

28/06/2023 12:56

Au vu des chiffres avérés, une des principales causes d'accidentologie est l'état désastreux des espaces routiers.

Il serait donc URGENT et prioritaire de remettre en état ces espaces.

Quant à l'INUTILITÉ de ce contrôle technique, est-il nécessaire de rappeler qu'il s'agit des effets d'une corruption de nos élus ?

N° 936702 - Une ineptie à la vue de la cible visée, de la périodicité de l'entretien d'un gros cube, des capacités acquises par l'obtention du permis Moto et par les causes de l'accidentologie en 2RM.

par :

28/06/2023 12:56

Madame, Monsieur.

Je tente mon 3ème commentaire sur votre site qui tombe en panne dès la tentative de validation du commentaire.

L'instauration d'un CT gros cube est une ineptie.

N'en déplaise à quelques associations ayant saisi le conseil d'état, les 2RM mal entretenus à risque sont les motocyclettes dont le cubage est inférieur ou égal à 125cm<sup>3</sup>. Le CT ne concerne pas ces véhicules à risque mais la catégorie des plus de 125cm<sup>3</sup> où le risque n'existe pas.

En effet, nous n'êtes pas sans ignorer, que l'obtention du permis "gros cube" inclue la capacité au conducteur de vérifier lui-même les différents points (cycle, motorisation, éclairage, protection...).

L'obtention du permis valide les compétences de contrôle. L'instauration d'un CT grosse cylindrée vient à contredire les capacités validées lors du permis.

En effet, un gros cube de plus de 125 cm<sup>3</sup> est un véhicule où la moindre défaillance (mauvaise pression des pneumatiques, usures de ces derniers, disque voilé, plaquette usée, soupes de direction, d'amortisseur, bruit moteur anormal, fumée, vibration.....) est immédiatement perçue par le



motard. La conduite d'une motocyclette n'est pas celle d'une voiture, et le motard n'aime pas du tout que sa moto ait le moindre souci, d'où réparation immédiate. L'instauration d'un CT grosse cylindrée est inutile vu le souci qu'un motard porte à son 2RM.

En effet, contrairement aux voitures qui ont des périodicités d'entretien de plus de 20.000 km; les grosses cylindrées sont soumises à une périodicité des 6000. Un petit rouleur ira donc une fois par an chez son motociste garagiste, un gros rouleur au moins 2 à 3 fois. La mise en place d'un CT avec une périodicité des 2 ans ne s'inspire donc pas de la réalité d'entretien d'un gros cube.

En effet, contrairement aux voitures, l'entretien d'un 2RM engage beaucoup plus le mécanicien intervenant, que ce soit en auto-entretien (un motard veut une moto en parfait état car sa vie est en jeu sans avoir besoin de la menace d'un CT) mais un professionnel a obligation, lorsqu'il porte son cachet d'entretien sur le livret éponyme, de mettre le véhicule en état conforme à la circulation. La mise en place d'un CT est inadéquat en ce qui concerne la responsabilité d'un garagiste qui s'est déjà engagé sur le parfait état de la moto qu'il entretient.

Enfin, d'après le site "<https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/nos-campagnes-de-communication/perde-de-contrôle-moto>", la perte de contrôle d'un 2RM n'est pas due à un mauvais entretien du 2RM mais à l'imprudence des usagers de la route ou au mauvais état de la chaussée. On trouvera d'ailleurs [https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9\\_des\\_deux-roues\\_motoris%C3%A9s](https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9_des_deux-roues_motoris%C3%A9s) les chiffres de l'accidentologie en moto où 50.5% des accidents en moto ne sont pas dus au motard... mais à un conducteur de VL. Le rapport maids "[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjloaKI5uX\\_AhVfVaQEHWfsA0oQFnoECAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.maids-study.eu%2Fpdf%2FMAIDSreport1.3\\_FR.pdf&usg=AOvVaw1U6beoHlq2RSLluKliRX2g&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjloaKI5uX_AhVfVaQEHWfsA0oQFnoECAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.maids-study.eu%2Fpdf%2FMAIDSreport1.3_FR.pdf&usg=AOvVaw1U6beoHlq2RSLluKliRX2g&opi=89978449)" précise que "Moins de 1 % des accidents étaient dus à une défaillance technique du deux-roues à moteur. Dans la plupart des cas, le problème concernait les pneus, une nouvelle preuve de la nécessité d'un examen régulier du véhicule par son propriétaire. Aucun des cas étudiés par nos équipes ne révèle la présence d'un défaut de fabrication sur le deux-roues à moteur." La mise en place d'un CT 2RM pour réduire l'accidentologie en moto ne répond donc pas à la cause d'accidentologie en motocyclette.

En espérant être publié. Bien à Vous

N° 936704 - Contre le ct moto

par :

28/06/2023 12:58

Nos motos sont notre sécurité, il est impensable de rouler sur une moto qui présente des risques pour soit donc aucune risques pour les autres usagers de la route. De plus, les contrôleurs ne sont pas tous motards donc impossible pour eux de manœuvrer les véhicules 2 roues comme il se doit, mise en danger pour eux et le matériel.

Bref, vous n'êtes pas prêt du tout pour ce ct.

Laissez nous tranquille sur nos 2 roues totalement sécuritaire. (La question peu ce poser pour les scooter de moins de 150cc car utilisateurs moins regardant de la sécurité).

A bon entendeur.

N° 936706 - contre ce controle technique deux roue

par :

28/06/2023 12:59

bonjour je souhaite donner mon avis sur ce contrôle technique deux roues ! le mot le mieux approprié serait "inutile" mais pas que ..... j'ai toujours rouler en deux roues depuis mes 14ans j'en est 40! j'ai commencer en mobylette et actuellement je roule en 1000 varadero de 2004 et en enduro avec une beta 250cm3 deux temps de 2015 ! j'ai toujours eu des motos très bien entretenu ; je roule de moins en moins et les frais d'entretiens reste conséquent ! quand je décide de partir plusieurs jours avec ma femme en road trip je ne peux pas me permettre de rouler avec un cercueil roulant ! tout motard sait que sa vie dépend de l'état de sa moto ; de son comportement et de celui des autres ! les motards ne sont pas suicidaire ! en revanche moi ce qui m'inquiète ce n'est pas l'état de ma moto ou celle que je rachèterai ! ça je m'en occupe déjà très bien moi même comme beaucoup de motard d'ailleurs ! moi ce qui m'inquiète et me préoccupe en tant que motards quand je prends la route : c'est l'état des routes !!!!! faites d'abord un contrôles technique de vos routes avant de vouloir contrôler nos motos ! si réellement c'est la sécurité qui vous préoccupe!! permettez moi d'en douter !  
un motard pas content !

N° 936707 - Ou est l'intérêt ?

par :

28/06/2023 12:59

De nombreuses études indiquent que la cause des accidents n'est pas liée à l'état du véhicule. Des données provenant d'autres pays tels que l'Allemagne ont prouvé aussi que le CT n'empêchera pas les nuisances sonores non plus. Je roule à 100% en moto donc trajet domicile/travail et loisirs toute l'année. Toutes les semaines je contrôle mes niveaux, mes freins, l'état de mes pneus, je graisse ma chaîne, vérifie mes feux et clignotant. Tous les 3 à 4 mois ma moto 500 cbf est chez le garagiste pour les vidanges et autres interventions prévues par le constructeur pour maintenir mon véhicule en bonne état. De plus, mon garagiste vérifie lui aussi tous les points indiqués plus haut et ce gratuitement. Au moindre doute, je vais chez lui parfois pour rien mais il prend le temps de tout vérifier quand même, parfois pour de bonne raison.

Autre question, pourquoi les 50cc ne sont pas concernés alors que la plupart sont trafiqués et font autant de bruit qu'une Harley. Vous prenez une mesure désuète alors que les associations de 2 roues motrices et véhicules de type L vous ont proposé de vraies mesures qui pourraient nous sauver la vie. Se laisser faire par une minorité (3 associations anti-moto) qui ont des intérêts dans les centres de contrôle nous donne la valeur de notre république aujourd'hui.

Sachez que si le professionnel qui regardera juste ma moto et que je devrais payer juste pour vous faire plaisir n'est pas lui-même motard, je refuserais qu'il touche à mon véhicule. La manipulation d'un deux roues ne se fait pas par un amateur. Ce sont des véhicules fragiles et une chute même à l'arrêt peut faire beaucoup de dégâts. Étendre leur prérogatives si vous le souhaitez mais un vrai contrôleur 2 roues est d'abord un passionné qui s'y connaît.

Merci pour cette mesure qui n'a aucun fondement et qui ne me sauvera jamais la vie.

N° 936708 - Contrôle 2 roues aberration

par :

28/06/2023 13:00

Ce CT est uniquement destiné à faire payer une taxe supplémentaire aux motards, nos motos sont entretenues, les organes de sécurité sont visibles et contrôlables à l'œil nu. Pas besoin d'un pseudo-contrôleur qui n'a jamais mis ses fesses sur une bécane pour nous dire ce qu'il y a à faire sur nos motos. 0,3% des accidents de deux roues sont dus à une défaillance de la machine... Ne serait-ce pas plus judicieux d'entretenir les routes et de supprimer définitivement ces rails de sécurité guillotine ?

...

N° 936709 - Inutile

par :

28/06/2023 13:01

Comme l'énorme majorité des motards j'entretiens mon 2 roues. Ma vie en dépend.

Nous sommes la solution aux embouteillages, donc à la pollution, les cas d'accident imputables à l'état du véhicule ne représentent que 0,3% du total (source les assurances) et donc rien ne justifie de contrôler nos véhicules, pas même le bruit de certains (en Allemagne ça n'a pas marché) car 30 minutes avant le contrôle suffisent pour remettre la ligne d'échappement initiale.

La sécurité du motard passe par une meilleure formation des automobilistes au partage de la route, un entretien des routes qui sont dans un état déplorable, la suppression des dos d'âne illégaux et/ou non conformes... et j'en passe.

Bref, ne cédez ni à une Europe mortifère ni aux lobby's du CT comme [réseau de contrôle technique] et rendez nos routes plus sûres.

Le CT pour les motos n'est qu'une fumisterie de plus pour taxer toujours davantage

N° 936711 - Fumisterie ?

par :

28/06/2023 13:01

Ce CT ressemble à s'y méprendre à une taxe déguisée, au mieux, au pire à une escroquerie, l'argument sécuritaire ne tient pas, les assureurs eux même le disent, le pourcentage d'accident lié à l'état du véhicule est négligeable pour le motos.

Lors de la formation au permis, celle ci comporte une partie entretien et vérification des points de contrôle qui permet de connaître les points à vérifier, les motards sont responsabilisés, ils savent très bien que la carrosserie c'est eux en cas d'accident.

De plus, les centres actuels ne vont pas forcément tous être en mesure de s'équiper ni de former des contrôleurs spécifiquement pour contrôler un petit nombre de véhicules, en effet le parc moto est moins élevé que celui de voiture... Si il faut parcourir une distance importante pour aller passer ce contrôle, cela risque de poser problème.

N° 936712 - Contrôle technique 2RM

par :

28/06/2023 13:01

Bonjour, je suis propriétaire d'un MP3 400 de 2009, je trouve absurde la mise en place de ce contrôle technique, tous nos éléments de sécurité sont accessibles sans démontage. Notre sécurité à nous passe par l'entretien de nos machines puisse que nous sommes plus vulnérables que les automobiles. Je pense qu'il serait plus judicieux d'effectuer un contrôle technique des infrastructures routière qui se délabre de jours en jours avec des nids de poules des bandes de bitume etc. Encore une décision de bureaucrate qui n'y connaissent rien. A quand l'émancipation de la France, nous sommes dirigé par l'Europe alors à quoi sert l'élection d'un président?

N° 936713 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 13:01

Bonjour, je ne comprends pas très bien le but d'instaurer un contrôle technique pour les 2 roues.

Sachant que lors de la formation au permis, on nous forme et sensibilise aux contrôles à effectuer sur la moto avant de prendre la route et lors de l'examen il y a un questionnaire à ce sujet. DONC pour

moi, le but de passer un CT n'est autre que de récupérer un peu d'argent( une fois de plus ) sur le dos du contribuable (motard). D'autant plus que le CT n'est que visuel ( contrôle que l'on fait déjà, avant d'enfourcher notre moto. Par contre si l'argent récupéré par l'état pour ce CT, est utilisé à sécuriser et entretenir les différentes routes du réseau routier Français, pourquoi pas . Merci de m'avoir lu.  
Cordialement.

N° 936714 - Le Contrôle technique 2RM est il vraiment utile?

par :

28/06/2023 13:01

A mon avis, le 2RM est très différent de la voiture et le CT est totalement inutile.

Du point de vue de la sécurité, dans mon département aucun accident grave n'a été causé par un manque d'entretien ou problème technique.( je dispose des statistiques avec les causes des accidents mortels).

Une moto passe une fois par an chez un concessionnaire pour l'entretien et ce concessionnaire ne laissera pas repartir la moto si elle est dangereuse.

Le pilote ressent tout de suite si il y a une anomalie, Pb de pneu sous gonflé, freins bruyants, chaîne sous tendue.....

D'autre part la police peut immobiliser une moto si elle présente un danger ou n'est pas conforme.

Du point de vue du bruit: les conducteurs de motos ou de scooters, ne sont pas idiots, ils ne vont pas passer le CT avec un pôt non conforme. Ils vont remettre le pôt d'origine ou la chicane si elle a été enlevée.

Du point de vue du contrôle technique lui même: A mon avis il ne pourra qu'être statique, car le contrôle dynamique entrainera des moyens très couteux et les risques de manipulation du 2RM seront élevés. Sont intérêt dans ce cas diminue fortement.

Un contrôle visuel présente peut d'intérêt, et il peut-être effectué par les forces de l'ordre.

N° 936717 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:02

Entre des fréquences de révisions beaucoup plus serrées qu'en auto, 16 000 km ou tout les ans, maxi pour la moto, et un kilométrage beaucoup plus faible également, l'état du parc moto en France est excellent. Moi qui suis concessionnaire moto , je vous affirme que les clients prêtent une attention particulière à la sécurité et l'état de leur machine. Ce contrôle n'apportera rien sur le plan de la sécurité, juste un coût et une contrainte supplémentaire. La communauté motocycliste va entamer des actions d'envergure et j'y prendrai ma part en tant que professionnel du secteur, quand la loi est stupide c'est elle qui est illégale.

N° 936719 - Mon avis sur le contrôle technique 2RM

par :

28/06/2023 13:03

Bonjour,

Merci de nous donner l'opportunité de nous exprimer sur la mise en place du contrôle technique pour les deux roues. Je suis parisien, me considère comme "écologiste", en tout cas suis sensible à

cette problématique qui nous concerne tous, et je suis titulaire du permis A. Je pense être assez bien placé pour m'exprimer sur ce sujet, que j'ai d'ailleurs suivi d'assez près.

Si je ne suis pas totalement défavorable à l'idée d'un contrôle de l'état technique des 2RM dans l'absolu, je ne suis pas favorable à la mise en place du dispositif tel qu'il a été annoncé, calqué sur le modèle de la voiture à bien des égards, alors que ce sont des problématiques totalement différentes. En moto, nous sommes généralement (à de très rares exceptions près, j'exclue ici les scooter de 50cm<sup>3</sup>) très assidus sur l'entretien de nos véhicules. Nous faisons nos révisions consciencieusement, et beaucoup d'entre nous font d'ailleurs des entretiens supplémentaires non obligatoires (vidanges plus fréquentes, purges des liquides de frains etc..). La raison est simple : c'est notre vie qui est en jeu. Le moindre problème se ressent tout de suite en moto : une différence de pression ne serait-ce que de 0,2bar va grandement affecter la maniabilité de la moto, un problème de frein va se sentir dès la sortie du garage, etc... Même une huile qui n'est pas à la bonne température se ressent, le moteur n'est pas encore chaud et va avoir une réaction un peu poussive dans les premières minutes. Pour terminer là-dessus, on sait détecter les problèmes et on sait les résoudre pour la plupart assez simplement - ce sont des choses qu'on apprend au permis moto aujourd'hui.

Pour moi il y a 2 enjeux majeurs aujourd'hui, et je pense que c'est bien les raisons qui vous amènent à instaurer ce dispositif : le bruit et la pollution. Dire que c'est un enjeu de sécurité pour les motards serait totalement hypocrite, je ne me souviens plus du chiffre d'accidents liés à un problème technique mais on est sous les 1%. Par contre effectivement, je reconnais qu'il y ait ces deux problématiques qui dépassent le monde de la moto et qui concernent la société civile.

#### 1. Le bruit

Les normes sont largement suffisantes, depuis des années, le problème à ce niveau-là est la modification des échappements et le fait des les déchicaner. Habitant dans une avenue passante parisienne, je ne peux que constater le problème et le reconnait sans mal : y en a qui abusent vraiment. Est-ce que le CT va le résoudre ? Je ne pense pas, la plupart pourront facilement remettre la chicane pour le contrôle, et l'enlever immédiatement après. Je crois même savoir qu'il existe dans le monde de l'automobile des "pots-de-vin" offerts au contrôle qui valide des choses qui ne devraient pas pouvoir passer. Je vois d'ailleurs assez souvent des voitures passer qui font un bruit monstrueux, cela prouve bien que le CT ne suffit pas à résoudre ce problème. Pour moi ça passe avant tout par de la sensibilisation, de l'éducation, de la prévention. Il existe une idée reçue qui dit qu'une moto qui fait du bruit est plus sécurisante (et c'est vrai que parfois, quand les automobilistes nous coupent la priorité parce qu'ils ne nous ont "pas vus", on se dit que ça aurait pu être différent avec plus de bruit), mais les études ont montré que ce n'était pas vrai, notamment sur voie rapide. Il faut des actions qui forment les gens là-dessus, particulièrement les jeunes, pour qu'ils le comprennent. Ensuite, je pense que malheureusement certains le savent mais s'en fichent, ils font du bruit pour se montrer et non par sécurité, ceux-là malheureusement il n'y a que la répression qui pourra fonctionner dans un premier temps, mais c'est le cas dans tous les domaines.

#### 2. La pollution

Le deuxième sujet c'est effectivement la pollution : vieux véhicules, encore qu'une moto parcourt dans sa vie largement moins de kilomètres qu'une voiture, je pense qu'il y a BEAUCOUP moins d'épaves roulantes côté 2RM, échappements décatayés... C'est une pratique que je ne comprends pas personnellement, faire du bruit pour faire du bruit, et polluer volontairement plus. Mais c'est la même chose, un tour au garage de son pote qui lui remet la ligne d'origine, puis on remet la ligne modifiée après le CT, je ne vois pas ce que ça règlera. Pour moi la seule chose qui pourrait fonctionner, c'est d'obliger les gens qui modifient leur pot à avoir le certificat d'homologation avec eux, avec la carte grise, et de prouver que la modification a été faite dans les règles - ça existe, beaucoup de pots sont vendus en concession, ce sont des options qu'on peut avoir légalement et qui permettent d'avoir une meilleure sonorité (ne veut pas dire faire plus de bruit, juste un plus joli

bruit). Par contre, si une moto fait un bruit anormal ou si on constate que le catalyseur n'est plus là, on immobilise le véhicule jusqu'à remise en conformité. Je pense sincèrement que ça obligerait les gens à réfléchir, parce que la moto c'est avant tout une passion, si on nous retire le droit de rouler, c'est le pire qu'on puisse nous faire, et je suis persuadé que la quasi totalité des motards se diront que ça ne vaut pas le coup.

Pour conclure, je pense donc que le CT ne résoudra pas les problèmes existants. C'est punir tout le monde pour les abus de quelques uns, c'est vraiment comme ça que je le vois. Nous sommes pour la grande majorité responsables, que ce soit au niveau du bruit ou de l'état technique de nos véhicules, et roulons par passion et/ou par praticité. Payer 50€ un contrôle pour que le mec tourne 3 minutes autour de ma moto et me dise que tout va bien, ça m'emmerde. On est dans une période économique pas facile, ça accentue encore plus les inégalités sociales pour moi, toujours plus de choses à payer, déjà qu'avoir un véhicule coûte cher, au bout du compte. Ça ne règlera pas les soucis, par contre ça alimentera une colère déjà existante contre les hommes politiques, avec un sentiment qu'on nous prend toujours plus, pour des raisons injustifiées, et qu'effectivement, si on mettait autant d'énergie à entretenir les routes, là ça serait du concret et ça éviterait bien des accidents.

C'est mon avis, je sais que je ne suis pas le seul à y être défavorable, et j'espère que vous l'entendrez. Je terminerai par une suggestion : je pense que les mieux placés pour avoir un avis sur cette question sont les professionnels de la moto, à savoir les gendarmes et policiers motards. Demandez-leur ce qu'ils en pensent, s'ils pensent que ça règlera les soucis, et s'ils ont de meilleures idées pour parvenir à vos objectifs. Je suis certain que ce sera instructif.

Cordialement,

N° 936720 - contrôle techniques des deux roues et tricycles

par :

28/06/2023 13:03

C'est certain qu'il est perçu comme une contrainte supplémentaire dont la finalité ne diminuera pas l'accidentalité. Encore plus que pour l'automobile les causes d'accidents dues au mauvais état du véhicule sont anecdotiques, les responsabilités incombent toujours au conducteur. Alors pourquoi un tel déploiement de contrôles et de dépenses pas nécessairement utiles ? Parce qu'il semble impensable à nos dirigeants européens que tout ne soit pas règlementé, alors pourquoi pas !! A condition que le bon sens l'emporte. Un deux roues n'est pas un Airbus et fait peu de kilomètres annuellement. Un contrôle de 4 ou 5 points suffisent à garantir la sécurité et une périodicité de 4 ans raisonnable avec un coût de 40 euros. Ceci apaiserait me semble-t-il les esprits. Mais qu'en pensent les professionnels du contrôle qui eux n'y trouveront peut-être pas leur intérêt ,

N° 936724 - CT moto

par :

28/06/2023 13:04

Que la mise en place du CT soit faite pour les motos vendues à partir de 2022.

J'ai une moto de 2001, impossible de la remettre à l'état d'origine puisque les modifications étaient autorisées...

De plus, j'en prends soin car ma vie en dépend en premier lieu !

Si c'est juste pour contrôler les freins, les pneus, l'éclairage : OK !

Le reste n'est pas une question de sécurité !

N° 936725 - CT motos

par :

28/06/2023 13:05

Un motard entretient sa moto beaucoup plus qu'un automobiliste. Le CT des motos seront vierges de remarques. C'est juste un impôt de plus !

N° 936727 - Consultation Publique : Contrôle Technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 13:05

Rappel : Le CT n'a pour but que de vérifier l'état des véhicules à des fins de SECURITE ROUTIERE, imposé aux automobilistes à une époque où 17% des accidents avait pour origine un problème technique alors qu'actuellement, il est de 0.5% (rapport MAIDS de 2005) et, plus actuel, de 0.3% pour les motos (données d'assurances françaises) ... 10 fois moins que les accidents liés à l'état des routes. Le CT moto est inutile car il n'apporte rien en terme de SECURITE ROUTIERE donc n'améliorera pas l'accidentologie.

Au volet "écologie", ajouté au CT ces dernières années, la moto actuelle répond aux dernières normes et son impact est favorable, en terme de pollution atmosphérique, à l'environnement. De par son faible encombrement sur la chaussée, de sa facilité à s'extraire des encombrements de la circulation, elle tend à fluidifier la circulation en ayant des temps de trajet plus courts, en ne fonctionnant pas à vide dans les bouchons et en libérant de la place pour les autres usagers. Quant à la pollution sonore, des lois traitant de cette nuisance existent déjà. De plus, cela ne concerne qu'une minorité d'usagers qui contourneront le problème en remettant en quelques minutes leur silencieux d'origine pour le passage au contrôle. Inefficacité du CT garantie, voir l'exemple allemand !!

Plus personnellement, ou devais-je aller faire "contrôler" ma moto, habitant un petit bourg (33 habitants au km<sup>2</sup>) au fin fond de mon département ?? Je doute que mon centre de contrôles techniques le plus proche investisse de fortes sommes en personnel, formation et équipements pour un volume d'affaires insignifiant. Cela permet de supposer qu'ils seront en ville et peu nombreux, donc saturés avec des délais de prise en charge mettant hors la loi l'utilisateur ... Pour des contrôles que je fais moi-même depuis 41 ans, question de survie !!!

N° 936728 - Périodicité et contrôles manquant

par :

28/06/2023 13:06

Bonjour,

j'estime que nous devons tous être égaux devant la loi.

En conséquence, je ne comprends pas pourquoi il devrait y avoir une différence entre une automobile et un 2/3/4 roues sur la date du premier contrôle technique et la périodicité

Cela devrait être 4 ans pour la première visite pour toutes les catégories et ensuite périodicité tous les 2 ans.

Et pas 5 ans puis tous les 3 ans pour les 2/3/4 roues

Ensuite dans les points de contrôle, il me semble qu'il manque un contrôle de l'efficacité du freinage

N° 936729 -

68 ans, COURSIER depuis 1979

par :

28/06/2023 13:06

Non !!!

Par contre,

- Formation
- Sensibilisation
- Répression des comportements
- Infrastructures routières

sont les « mamelles » qui feront baisser la sinistralité !

Je vous prie d'en prendre note !

N° 936731 - reponse Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 13:06

Bonjour,

je suis entièrement contre ce projet.

je suis motard et comme tout bon motard mon véhicule passe une fois par ans (Février ou Mars) pour effectuer la révision de celui ci donc payer une révision et ensuite payer un contrôle pour rien puisque la révision est faite avant , je n en voit pas l'intérêt du tout ...

de plus si on regarde les chiffres, seul 1% des accidents moto sont dus à un problème mécanique

Par contre, le nombre d'accident dus à l'état des routes,(je n ai pas les chiffres) mais je sais que celui ci est beaucoup beaucoup plus important.

ensuite il faudrait former les automobilistes à mieux regarder dans leurs rétroviseurs et à utiliser correctement les clignotants ça éviterais beaucoup d'accident de 2 roues

d'autre par vos statistiques prenez en compte tout les types de 2 roues ... que ce soit grosse cylindrée ou 50Cc ...

hors les 50 Cc sont conduites par des gosses qui font souvent n'importe quoi et bien sûr ont des accidents. Sortez les de vos stats et vous verrez que le contrôle n a aucune utilité .

déjà que pour rouler en sécurité en moto il faut investir beaucoup dans l'équipement qui coûte très très cher donc là aussi il y a du travail de votre part afin que l'équipement soit beaucoup moins cher et que tout le monde puisse être équipé de façon optimale (exemple : un bon casque vaut dans les 300€, un blouson correcte dans les 170€ et rien que des gants il faut compter 60€ mini ou autre le gilet Airbag que tout motard souhaiterait mais dont les prix sont excessifs)

Voilà mon opinion sur le sujet

le contrôle que vous voulez mettre en place n est pas du tout pour la sécurité des motards mais uniquement pour de l'argent ...

N° 936733 - AVIS A LA MISE EN PLACE DU CT POUR 2 ROUES - TVA à 5.5% sur les vêtements et accessoires moto

par :

28/06/2023 13:07

Personnellement en tant que conducteur de 2 roues précautionneux et tenant à sa vie, je trouve que cette mise en place de CT n'est pas forcément justifiée pour les cylindrées d'un certain niveau, surtout en le vendant comme étant un gage de sécurité pour les motards !

Ceci n'est pas forcément vrai pour les conducteurs de 2 roues type mobilette ou scooter qui ont trop tendance à modifier leur véhicule, ce qui les rend dangereux !!

Par ailleurs, je profite de cette occasion pour dénoncer le taux de TVA à 20% abusif sur les équipements du motard quels qu'ils soient (casques, blouson, gants, pantalon, airbag moto,



vêtements pluie et autres accessoires de sécurité), c'est trop cher !! , là je pense qu'il y a quelque chose à faire pour montrer que les pouvoirs publics veulent renforcer la sécurité à ce niveau en rendant plus accessible des produits moto pour tous !  
En espérant avoir contribué, cordialement

N° 936735 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:08

J'ai eu une vie de motard ayant eu de nombreuses motos tout en prônant le laisser d'origine. Pour moi le contrôle technique sera une chose inutile puisque ne permettra pas de réduire les nuisances sonores, car je pense que le gros problème par rapport à la population et vraiment celui du bruit par contre je serai vraiment pour un durcissement de la répression au niveau sonore, vitesse et conformité éclairage entre autres les clignotants qui sont devenus tellement petit qu'il en deviennent inutiles et également au niveau de la plaque d'immatriculation arrière c'est bien d'imposer un format mais ça serait bien aussi que les supports d'origine qui sont étudiés pour une bonne visibilité soit respecté dans son intégralité. Donc pour faire le point, je demande l'application des lois déjà en vigueur soit appliqué avant toute chose surtout au niveau sonore ou là on se trouve avec une nuisance vraiment très grave perturbant pour un équilibre de vie.

N° 936738 - Contrôle technique Moto

par :

28/06/2023 13:09

Bonjour, je suis contre le Contrôle technique moto. Pour moi, qui suis régulièrement sur les routes aussi bien pour aller travailler que pour les loisirs, je ne comprend pas pourquoi, l'obligation de passer un CT ? alors que nous les motards (gros cubes), nous portons une attention particulière à nos motos en terme de sécurité : Freins, éclairages, clignotants, pneus, casque, équipements etc... , ainsi que nos réglages moteurs (pollution).

Quand vous voyez que la demande vient de trois associations bobo et le Lobby dont je citerais pas le nom, qui ont plus d'intérêts financiers que pour la sécurité routière !!! avec un gouvernement qui cache derrière une soi-disant forte demande du parlement Européen. Alors que certains pays sont contre !!!

Par contre, au vu de l'augmentation de motos sur notre territoire, le nombre d'accidents a fortement baissé, mais cela nos dirigeants ne veulent pas le prendre en compte !!! comme d'habitude.

Sur ce, Bye Bye.

N° 936740 - AVIS A LA MISE EN PLACE DU CT POUR 2 ROUES - TVA à 5.5% sur les vêtements et accessoires moto

par :

28/06/2023 13:09

Personnellement en tant que conducteur de 2 roues précautionneux et tenant à sa vie, je trouve que cette mise en place de CT n'est pas forcément justifiée pour les cylindrées d'un certain niveau, surtout en le vendant comme étant un gage de sécurité pour les motards !

Ceci n'est pas forcément vrai pour les conducteurs de 2 roues type mobilette ou scooter qui ont trop tendance à modifier leur véhicule, ce qui les rend dangereux !!

Par ailleurs, je profite de cette occasion pour dénoncer le taux de TVA à 20% abusif sur les équipements du motard quels qu'ils soient (casques, blouson, gants, pantalon, airbag moto,

vêtements pluie et autres accessoires de sécurité), c'est trop cher !! , là je pense qu'il y a quelque chose à faire pour montrer que les pouvoirs publics veulent renforcer la sécurité à ce niveau en rendant plus accessible des produits moto pour tous !

En espérant avoir contribué, cordialement

N° 936741 - Monsieur

par :

28/06/2023 13:09

Je me rends de mon domicile parisien à mon bureau parisien (ou je possède un parking privé sur les 2 sites) tous les jours avec une moto récente, sur mon chemin il n'y a pas trop de circulation, la moto est pour moi un espace de liberté, si le contrôle technique est rendu obligatoire, c'est un peu de ma liberté qui va disparaître et encore plus de pollution créée dans Paris car je vais vendre ma moto et utiliser ma voiture, mais la pollution est vraisemblablement le but recherché par des soit-disant "écologistes", pollution toujours plus importante et qui justifie aux yeux des naïfs leur existence.

N° 936742 -

par :

28/06/2023 13:09

Pourquoi intégrer les cyclomoteurs au dispositif?

Le probable déficit de centres de contrôle face à l'importance du parc de véhicules à contrôler légitimera le boycott...

Quant à facturer un contrôle symbolique, c'est inacceptable.

Priorités : améliorer les infrastructures, premières causes d'accident. Contrôler les émissions sonores....

NB: 50 ans de pratique du deux roues, dont 47 de moto.

N° 936743 - Contrôle technique pour qui ?

par :

28/06/2023 13:10

Bonjour,

Motard depuis toujours, (plus de 30 ans de moto, et professionnel de la moto durant quelques années), je m'interroge sur la pertinence d'une telle mesure. (Tout en comprenant l'obligation de la mesure par l'union européenne).

Lors de ma longue expérience de la pratique, je n'ai, à aucun moment, ressenti le moindre danger venant de l'état des véhicules (à partir d'une certaine cylindrée) , ce qui aurait interpellé ma conscience du danger. Il semble quand-même que l'état des véhicules de petites cylindrées soit un problème (de sécurité, et de nuisance). Aussi, il me semblerait plus judicieux d'orienter la rigueur de cette nouvelle mesure sur ces véhicules.

D'autre part, bon nombre de collectionneurs possèdent des anciens véhicules dont la remise en conformité d'avère impossible vu l'ancienneté de ceux-ci. Aussi, il faudrait en tenir compte et alléger la procédure pour cette catégorie.

Cordialement.

N° 936744 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:10

Bonjour. Quand on passe le permis moto, on nous apprend à faire contrôles de sécurité des différents organes d'une moto. Tout est fait visuellement.

Lutter contre le bruit je suis 100% ok.

Malheureusement une chicane ou un silencieux aux normes peut-être remonté avant le CT et un non aux normes remis ensuite.

Il me paraît plus utile de faire un CT sur la revente d'une moto en occasion !

Plus de prévention, plutôt qu'un CT.

Quid de la dangerosité de l'état des routes ?

J'ai une voiture, je préfère rouler à moto car c'est en général un véhicule deux places et je suis seul dessus mais c'est quand même beaucoup plus respectueux de l'environnement qu'une voiture à 5 places ou souvent les conducteurs sont seuls.

Quid de la quantité de CO2 dégagé par les pneus d'une voiture ???

L'empreinte au sol des pneus d'un deux roues est bien moins grande !

Merci de m'avoir lu.

N° 936745 - CT2RM

par :

28/06/2023 13:11

Je trouve cela honteux. J'ai accès à l'ensemble des éléments de sécurité sur ma moto et je n'ai pas besoin de payer pour qu'on me dise ce que je dois faire pour être en conformité. L'état des routes par contre... De plus les conflits d'intérêts autour des différentes études ne sont plus à démontrer. Tout pour que je devienne un euro-septique quoi...

N° 936749 - Non au Contrôle Technique des 2/3 roues.

par :

28/06/2023 13:13

Bonjour.

Je tiens par ce commentaire vous faire savoir mon refus de la mise en place de ce contrôle technique en référence.

J'utilise ma moto très souvent et elle reste garante de ma sécurité et de ma vie c'est pour cette raison que je l'entretien comme il se doit. Quasiment tous les organes de sécurité sont visible à l'œil nu et ceux qui ne le sont pas sont facilement détectables en cas de problème.

Il est prouvé que très peu d'accident sont dû au mauvais état des véhicules. Moins de 0.3%.

Prouvez nous le contraire avant cette mis en place décriée par tous.

Les enseignes de contrôle technique ne sont pas habilitées ni formée au contrôle des motos. Certains motards devront faire des kilomètres pour trouver un centre adapté à ces contrôles étant donné l'investissement que certains indépendant ne pourront réaliser.

Je suis régulièrement contrôlé pour la vérification de nuisance sonore que pourrait diffuser ma moto. Pas besoin de contrôle supplémentaire.

De nos jours les moto en ventes respectent les normes européennes en terme de pollution.

Les moto permettent également la fluidification de la circulation. Instaurer ce contrôle risque de contribuer à la désaffection de cette pratique par certains usagers. Limitation constante des libertés de circuler. Les zones ZFE en sont la preuve pour ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule neuf.

L'Europe ne peut pas décider de tout dans notre pays libre. Malheureusement qui le devient de moins en moins.

Merci de prendre en compte ce message.  
Pour faire et valoir ce que de droit.  
Cordialement.

N° 936757 - Contrôle technique Moto : Totalement inutile et hors de la réalité  
par :

28/06/2023 13:17

En France les 2roues sont responsables de seulement 0.5% des émissions polluantes : Penchez-vous plus particulièrement du côté des Camions, Gros SUV etx4.

Le problème de la pollution est un faux problème : Un réglage adéquat en concession ou par le motociste suffit.

Un trajet en moto est près de la moitié moins polluant qu'en voiture.

L'utilisation des 2 roues permet de fluidifier le trafic.(temps de trajet plus court, moins de bouchons-véhicules arrêtés moteur en marche.

pas de clim sur la moto : on ne laisse pas tourner le moteur pour avoir de l'air frais !

Les plus gros facteurs d'accidents de 2 roues sont : Les Infrastructures (routes en mauvais état, gravillons,..) le non respect des règles du code de la route (tous les usagers y compris 2 roues, voitures camions..) vitesse inadaptée, non respect des signalisations...

Environ 0.5% des accidents de 2 roues sont dus à des défaillances techniques (avec ou sans entretien d'ailleurs) Rapports compagnies d'assurances.

la plupart des motards entretiennent (ou font entretenir) leurs véhicules : ils savent que leur intégrité tient à un bon état de leur machine.

nous avons totalement confiance en nos concessionnaires, mécaniciens pour l'entretien, la révision de leur moto.

ce projet porté par 3 associations parisiennes (réunissant moins de 800 adhérents) qui en ont assez du bruit, des rodéos (on les comprend) sont totalement hors sol concernant la majorité des motos et motards. Elles ne voient que les scooters de petite cylindrée totalement illégaux qui rodent en agglomération. Seul leur business de commerce de vélos, trottinettes,...(électrique ou pas) compte pour elles.

Ce projet ne règlera pas le problème des cyclos, scooters, motos trafiqués en ville, banlieue, cité, la plupart de ces véhicules hors la loi circulant de manière illégale (volés, sans papiers, sans permis ...).

De plus, ce projet ne règlera pas le problème du bruit : la plupart des émissions sonores des 2 roues sont dues aux très petites cylindrées débridées illégalement, et bien souvent in-contrôlables car dans l'illégalité (volées, sans papier, ..) .

D'autre part quoi de plus facile de remonter un échappement "légal" le jour du CT et de le remplacer ensuite !!

Le problème du bruit n'a jamais été réglé par l'Allemagne entre autre alors qu'un CT est en place depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le contrôle du bruit n'est pas à ce que j'en sache, un critère défini par le CT Automobile.

Le contrôle du bruit, tout incommode soit-il, n'est pas un problème de sécurité, mais un problème de légalité, et de confort.

Les points de contrôle sont effectués par les motards eux-même comme enseigné à l'épreuve du permis qui est plus complète et plus contraignante que pour le permis voiture, et même gratuitement par la plupart des concessions ainsi que par plusieurs enseignes (cardy, Dafy, Speedway....).

les entretiens sont effectués régulièrement par le motard, et par son concessionnaire . Un examen visuel par un Centre de CT ne permettra pas de déceler un problème.

Ce projet ne répond en rien aux objectifs affichés, sauf à taxer encore plus les motards qui ont pour plupart déjà dépensé leur argent pour leur sécurité en équipement : Casques, gants, blousons, chaussures...).

N° 936759 - contrôles techniques pour les deux ou trois roues.

par :

28/06/2023 13:18

je pense qu'il eut été préférable de mailler le territoire de centres agréés. Ensuite un contrôle technique volontaire sur un an ou deux avant de le rendre obligatoire.

Fixer une date impérative va créer des problèmes pour, trouver un centre, avoir un rendez vous.

Qu'en sera-t-il des assurances? Pas de CT, pas d'assurance. Ca aussi il faudrait le rappeler.

Donc pas précipitation. Travaillons dans l'ordre si l'on veut que tout se passe bien et soit accepté.

Déjà que ce CT n'est pas franchement utile...

Ps: j'ai deux motos qui ont 25 ans....

N° 936760 - Non et renon !

par :

28/06/2023 13:18

Bonjour

Ce projet est purement un non sens pour juste faire encore plus d'argent sur le dos des contribuables.

Les statistiques prouvent que les accidents liés au manque d'entretien du véhicule sont infimes. Qui plus est, les 2 roues motorisés sont un mode de déplacement particulier, généralement entretenu par les possesseurs eux mêmes.

La sécurité est prioritaire pour tout possesseur de deux roues : l'absence d'entretien n'est pas équivalent à une voiture. L'équilibre et l'absence de carrosserie ne sera jamais comparable à une voiture.

Pour vérifier les freins, les fourches les pneumatiques et l'échappement pour prendre 50€, c'est purement abusif et surtout sans aucune valeur ajoutée. Rajouter des frais à l'ensemble des français en cette période difficile, au prétexte d'une hypothétique sécurité est un mensonge.

C'est scandaleux !

Je suis contre bien évidemment. Pourquoi pas le contrôle technique sur les vélos et vélos électrique aussi ?

N° 936763 - Consultation publique contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:18

Le contrôle du niveau sonore d'un véhicule n'a aucun effet sur la sécurité de celui-ci. Les forces de l'ordre sont à même de faire respecter la loi existante concernant le niveau sonore d'un véhicule. Le démontage d'éléments pour accéder à la batterie devra respecter l'outillage nécessaire, tournevis ou

clés doivent être homologués en fonction des critères des vis et boulons. Le contrôleur devra posséder le permis adéquat et l'expérience d'utilisation du véhicule, sidecar par exemple.

N° 936765 - contrôles techniques pour les deux ou trois roues.

par :

28/06/2023 13:19

je pense qu'il eut été préférable de mailler le territoire de centres agréés. Ensuite un contrôle technique volontaire sur un an ou deux avant de le rendre obligatoire.

Fixer une date impérative va créer des problèmes pour, trouver un centre, avoir un rendez vous.

Qu'en sera-t-il des assurances? Pas de CT, pas d'assurance. Ca aussi il faudrait le rappeler.

Donc pas précipitation. Travaillons dans l'ordre si l'on veut que tout se passe bien et soit accepté.

Déjà que ce CT n'est pas franchement utile...

Ps: j'ai deux motos qui ont 25 ans....

N° 936766 - mon opposition au controle technique moto

par :

28/06/2023 13:19

le contrôle technique moto est absolument inutile! les organes de sécurité de nos motos sont accessibles à l'œil nu et les motards ont été formés à les vérifier SYSTEMATIQUEMENT à chaque utilisation. il ne s'agit ni plus ni moins que de nous ponctionner, à nouveau, une somme d'argent significative et injustifiée.

l'état des routes est bien plus insécurisant pour les motards que l'état de nos véhicules.

des statistiques fiables étayent mon propos : Pour les motos , les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance)...les délinquants de la route (qui roulent sur des motos de cross en rodéos urbains, ou en scooters...) ne présenteront jamais leurs véhicules à un quelconque contrôle!

je m'oppose donc fermement à l'instauration d'un contrôle technique pour les motos et réclame la mise en place des mesures alternatives qu'autorisent la commission européenne.

cordialement

N° 936767 - Aberration

par :

28/06/2023 13:19

Bonjour,

Comme le titre l'indique ce projet est une aberration, le pourcentage d'accidents du a l'entretien du véhicule du motard est pas négligeable mais infime,

Il serait plus prolifique d'établir un contrôle de prévention visuel (par exemple tous les 3 ans petites vérifications auprès d'un contrôle technique et repérer les potentielles anomalies et s'arrêter là, donc juste de la discussion et de l'objectivité) à prix minimum et de ne pas obliger le motard consciencieux à se plier a un contrôle bête et mechant qui va juste faire payer une vérification qui sera au mieux inutile au pire shunter par les quelques personnages peu scrupuleux de l'entretien... Bref ne faites pas marche arrière mais changez la donne ! Par pitié ont peux faire mieux que ça prouvez nous que ce n'est pas toujours de l'inquisition irréfléchi !

N° 936772 - Monsieur

par :

28/06/2023 13:21

Cette loi est le résultat du lobbying à Bruxelles d'une grosse entreprise dont l'activité est le contrôle de tous types vde véhicule. Cette loi je reposé sur aucune réalité tangible mais nos oligarchies européistes s'en foutent... Vivement que ça ça pète

N° 936774 - Contrôle technique des deux et trois roues

par :

28/06/2023 13:21

Si tout les véhicules étaient dans l'état des deux roues ont aurait que des véhicules en parfaite état quand à la pollution les voitures du gouvernement qui tournent des heures en été avec la climatisation just pour que nos hommes et femmes d'état n'est pas trop chaud pour repartir après les réunions

N° 936775 - Contrôle technique moto pourquoi ??

par :

28/06/2023 13:21

1-Au permis de conduire on nous apprend a vérifier le bon état de la moto donc pourquoi payer un contrôle

2- il manque 1000 contrôleur auto d'après les infos comment recruter assez de contrôleur moto

3- il faut que les contrôleurs moto ai un diplome réparateur motos

4-il faut que les contrôleurs ai le permis moto car certaines moto sont compliquées a déplacer

5 - il faut que tout les centres auto fasses les contrôles moto si non il vas falloir faire beaucoup de kilomètres pour ce rendre au contrôle ce qui n'est pas écologique

6- les motards roulent peu donc il serait logique que les motos en carte grise collection soient exclues a vie du CT comme les poids lourds

7- vu le peu d'accident du a un défaut mécanique je doute que le CT fera diminuer les accident

N° 936779 - Inutile

par :

28/06/2023 13:21

La révision de ma moto a lieu tous les ans, je doute qu'un contrôle tous les trois ans apporte un surplus de sécurité... L'état des routes à améliorer serait plus judicieux...

N° 936781 - Je suis un motard responsable

par :

28/06/2023 13:23

Durant une très longue période de ma vie et encore maintenant je pratique la moto sur route ouverte.

Je sais que ma moto doit être belle, propre et parfaitement entretenu cela inclus les éléments de sécurité et les pneumatiques autrement je suis en grand danger &#9888;&#65039;

Non je ne veux pas du contrôler technique sans même évoquer les frais du contrôle.

N° 936783 - Controle technique moto

par :

28/06/2023 13:24

Je ne suis pas pour un contrôle technique moto mais plutôt par une validation par les garages ,constructeur ou revendeur moto avec une obligation de suivis et d entretiens validant l homologation des véhicules

L entretien moyen étant tout les 8-10000km ou 2 ans on pourrait alors faire une validation du contrôle technique tout les 4 ans entretien inclus

Ce qui garantirait aussi l homologation des accessoires (bruit,puissance,pneus,freins,pollution)

Sans pour autant faire payer plus de 20 euros les motards pour un contrôle où les garages sont déjà équipés

Cela serait un excellent compromis et garantirait un bon suivi des véhicules

N° 936786 - CONTRE

par :

28/06/2023 13:25

Nos motos, on les aime , on les bichonne ... les contrôles techniques ? Pourquoi faire ? Rentrer du pognon dans les caisses de l'état (TVA exorbitante) ; engraisser les CT encore et toujours plus ?

Gérez ce que l'état devrait gérer plutôt que venir chercher la où il n'y a rien !

Mettez un stop à tous ces rallyes sauvages, mettez un stop à tous ces vols, bougez vous le CUL pour remettre en état les routes ; et après on verra si ça vaut le coup de faire des contrôles techniques ... les motards savent ce qu'ils ont à faire.

N° 936788 - Non et renon !

par :

28/06/2023 13:25

Bonjour

Ce projet est purement un non sens pour juste faire encore plus d'argent sur le dos des contribuables.

Les statistiques prouvent que les accidents liés au manque d'entretien du vehicule sont infimes. Qui plus est, les 2 roues motorisés sont un mode de déplacement particulier, généralement entretenu par les possesseurs eux mêmes.

La sécurité est prioritaire pour tout possesseur de deux roues : l'absence d'entretien n'est pas équivalent a une voiture. L'équilibre et l'absence de carrosserie ne sera jamais comparable a une voiture.

Pour verifier les freins, les fourches les pneumatiques et l'échappement pour prendre 50€, c'est purement abusif et surtout sans aucune valeur ajoutée. Rajouter des frais a l'ensemble des français en cette période difficile, au prétexte d'une hypothétique sécurité est un mensonge.

C'est scandaleux !

Je suis contre bien évidemment. Pourquoi pas le controle technique sur les vélos et vélos électrique aussi ?

N° 936789 - Points pour le contrôle Technique

par :

28/06/2023 13:25

Etant motard passionné depuis 42ans j'ai quelques commentaires à faire:

Axer ces contrôles sur le bruit et l'entretien des motos. Personnellement j'en ai 4, elles sont toutes entretenues chez un professionnel concessionnaire de la marque une fois par an. Jamais je ne change les échappements d'origine.



- 1) demander un justificatif d'entretien (un passage chez un professionnel agréé au moins une fois par an)
- 2) Mettre des équipements du pilote obligatoire (blouson et pantalon)
- 3) Mettre en place un site pour facilement communiquer sur une route dégradées (trous, affaissement, gravillon.....)

N° 936792

par :

28/06/2023 13:26

Bonjour. Il me semble que la majorité des accidents motos ne sont pas liés à l'état de la moto mais plus au comportement de son pilote et au mauvais état des chaussées mais aussi au comportement de certains automobilistes (qui coupent les virages, ou ne respectent absolument pas les distances de sécurité...)

Pour les nuisances sonores (qui est un vrai problème) le contrôle technique ne solutionnera rien, puisque les "motards" qui trafiquent leur échappement le remettront aux normes pour le jour du contrôle... et remonteront le pot trafiqué dès le lendemain...

Et en ce qui concerne la pollution, en ce qui me concerne, lorsque je vais au travail en voiture je met en moyenne 1/3 de temps de plus que lorsque j'y vais en 2 roues, par conséquent, à moto je pollue 1/3 de moins qu'avec ma voiture...

Pour finir, les jeunes de cités qui font des rodéos ou des slaloms dans la circulation sont à mon sens, bien plus dangereux pour eux ET pour les autres que l'absence de contrôle technique sur les motos des "vrais" motards, qui eux entretiennent parfaitement leurs engins.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

N° 936794 - Non à l'hégémonie des écologistes

par :

28/06/2023 13:26

La mise en place de ce contrôle est inutile pour les motocyclettes de plus de 125 cm<sup>3</sup>. Les propriétaires de ces engins sont responsables et conscients des dangers de cette pratique. Il n'en est certainement pas de même pour les 50 cm<sup>3</sup> et scooters de petites et grosses cylindrées. D'accord pour les nuisances sonores, qui sont intolérables, il suffit d'interdire la vente de ces échappements non conformes et de sévir par des amendes réelles et dissuasives, voir confiscation des véhicules. L'entretien correct des infrastructures et la mise en conformité des ralentisseurs qui fleurissent un peu partout seraient plus efficace que ce contrôle racket .

N° 936801 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:28

Contrairement aux voitures on ne peut pas rouler à moto si cette dernière n'est pas parfaitement entretenue, et les plus vieilles bécasses sont bichonnées. Je fais faire une révision par an en plus des révisions constructeur et je ne roule que 4 mois dans l'année. Pourquoi me rajouter un CT qui ne va rien changer

N° 936802 - Consultation Projet de contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 13:28

Bonjour, En premier lieu je suis étonné de voir que ces projets sont portés par le ministère de la transition écologique et non par le ministère des transports.

Néanmoins, sur la question de l'écologie il me semble important de vous rappeler qu'un 2 roues pollue 2 X moins qu'une voiture car le 2 roues effectue le plus souvent le même trajet en 2 X moins de temps (Je suis motard au quotidien et c'est une réalité incontestable).

Sur le fond, le tarif annoncé de 50 € est beaucoup trop élevé pour un simple examen visuel qui ne devrait pas dépasser les 10 minutes. Un tarif compris entre 25 et 35 € me semble beaucoup plus cohérent au regard du temps passé.

La fréquence, tous les 3 ans après les 5 ans suivant la mise en circulation me semble, moins critiquable.

Enfin, sachez que ma moto passe entre les mains d'un garage moto tous les 8 mois environ. Ce dernier, sous peine d'engager sa responsabilité professionnelle, ne me rendra jamais les clés de ma moto s'il estime qu'un élément de sécurité est défectueux (pneus, freins, éclairage, ...) et obligera à effectuer la réparation sans délai.

Comparé au projet de contrôle technique, le diagnostic de mon garagiste présente une véritable valeur technique et à le mérite d'intervenir au moins chaque année.

En dernier lieu, je suis étonné que les 2 roues de moins de 125cc ne seront pas concernés. Ce sont eux les plus bruyant, les plus modifiés et souvent les moins bien entretenus.

Qu'en pensez-vous ?

Cdlt

N° 936803 -

par :

28/06/2023 13:28

Bonjour. Il me semble que la majorité des accidents motos ne sont pas liés à l'état de la moto mais plus au comportement de son pilote et au mauvais état des chaussées mais aussi au comportement de certains automobilistes (qui coupent les virages, ou ne respectent absolument pas les distances de sécurité...)

Pour les nuisances sonores (qui est un vrai problème) le contrôle technique ne solutionnera rien, puisque les "motards" qui trafiquent leur échappement le remettront aux normes pour le jour du contrôle... et remonteront le pot trafiqué dès le lendemain...

Et en ce qui concerne la pollution, en ce qui me concerne, lorsque je vais au travail en voiture je met en moyenne 1/3 de temps de plus que lorsque j'y vais en 2 roues, par conséquent, à moto je pollue 1/3 de moins qu'avec ma voiture...

Pour finir, les jeunes de cités qui font des rodéos ou des slaloms dans la circulation sont à mon sens, bien plus dangereux pour eux ET pour les autres que l'absence de contrôle technique sur les motos des "vrais" motards, qui eux entretiennent parfaitement leurs engins.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

N° 936806 - Conflit d'intérêts

par :

28/06/2023 13:29

Bonjour,

Avec toutes les infos en mains, on remarque de façon évidente que tout ceci n'est qu'un conflit d'intérêts.

Ce racket n'est fait que pour augmenter de façon importante les revenus de [réseau de contrôle technique], à l'origine de la demande.

En effet, les motards sont précautionneux concernant l'entretien de leur véhicule car ils sont très au courant de cet importance vitale. (ce qui n'est pas le cas de ceux qui n'ont pas le permis A/A2). Soit <1% des accidents à cause d'un défaut mécanique !

Ce qui est vraiment urgent à corriger, c'est l'état des routes, les protections des glissières de sécurités criminelles pour les motards.

Il est aussi vivement conseillé de favoriser les 2 roues qui permettent de réduire de façon importante les bouchons, encombrement des stationnements, pollution, etc. et prise de conscience des 2 roues pas les autres usagers. (ces derniers sont les plus dangereux)

Avec une meilleure inclusion et travaux, on réduirait une énorme quantité de problèmes !

J'espère avoir aidé à la réflexion, dans une direction plus réaliste et judicieuse.

Prenez soins de vous.

N° 936808 - Refus du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:30

Bonjour, moins de 1 pourcent des accidents mortels en 2 roues motorisés sont dû à une défaillance mécanique, donc la mise en place du CT 2 roues n'aura aucune incidence sur la mortalité !

L'état des routes est beaucoup plus préoccupant et un contrôle technique des routes avec remise en état obligatoire éviterai beaucoup plus d'accidents et de morts !

N° 936810 - Consultation Projet de controle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 13:30

Bonjour, En premier lieu je suis étonné de voir que ces projets sont portés par le ministère de la transition écologique et non par le ministère des transports.

Néanmoins, sur la question de l'écologie il me semble important de vous rappeler qu'un 2 roues pollue 2 X moins qu'une voiture car le 2 roues effectue le plus souvent le même trajet en 2 X moins de temps (Je suis motard au quotidien et c'est une réalité incontestable).

Sur le fond, le tarif annoncé de 50 € est beaucoup trop élevé pour un simple examen visuel qui ne devrait pas dépasser les 10 minutes. Un tarif compris entre 25 et 35 € me semble beaucoup plus cohérent au regard du temps passé.

La fréquence, tous les 3 ans après les 5 ans suivant la mise en circulation me semble, moins critiquable.

Enfin, sachez que ma moto passe entre les mains d'un garage moto tous les 8 mois environ. Ce dernier, sous peine d'engager sa responsabilité professionnelle, ne me rendra jamais les clés de ma moto s'il estime qu'un élément de sécurité est défectueux (pneus, freins, éclairage, ...) et obligerà à effectuer la réparation sans délai.

Comparé au projet de contrôle technique, le diagnostic de mon garagiste présente une véritable valeur technique et à le mérite d'intervenir au moins chaque année.

En dernier lieu, je suis étonné que les 2 roues de moins de 125cc ne seront pas concernés. Ce sont eux les plus bruyant, les plus modifiés et souvent les moins bien entretenus.

Qu'en pensez-vous ?

Cdlt

N° 936812 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:31

Personnellement le contrôle technique moto pour les grosses cylindrées n'ai pas justifiée, les motards sont très respectueux de leurs machines et ils les entretiennent plus qu'il ne faut. A partir de là je ne voie pas l'intérêt. Par contre les cyclomoteur de moins de 125 ne sont pas concernés alors que la il y a un soucis de comportement. De plus je suis un passionné, je possède 3 vieilles moto et je me sent pris en otage financièrement. Le contrôle de n'apportera rien si se n'est une nouvelle fois nous ponctionner.

N° 936813 -

par :

28/06/2023 13:31

Bonjour. Il me semble que la majorité des accidents motos ne sont pas liés à l'état de la moto mais plus au comportement de son pilote et au mauvais état des chaussées mais aussi au comportement de certains automobilistes (qui coupent les virages, ou ne respectent absolument pas les distances de sécurité...)

Pour les nuisances sonores (qui est un vrai problème) le contrôle technique ne solutionnera rien, puisque les "motards" qui trafiquent leur échapement le remettront aux normes pour le jour du contrôle... et remonteront le pot trafiqué dès le lendemain...

Et en ce qui concerne la pollution, en ce qui me concerne, lorsque je vais au travail en voiture je met en moyenne 1/3 de temps de plus que lorsque j'y vais en 2 roues, par conséquent, à moto je pollue 1/3 de moins qu'avec ma voiture...

Pour finir, les jeunes de cités qui font des rodéos ou des slaloms dans la circulation sont à mon sens, bien plus dangereux pour eux ET pour les autres que l'absence de contrôle technique sur les motos des "vrais" motards, qui eux entretiennent parfaitement leurs engins.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

N° 936815 - Refus du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 13:32

Bonjour, moins de 1 pourcent des accidents mortels en 2 roues motorisés sont dû à une défaillance mécanique, donc la mise en place du CT 2 roues n'aura aucune incidence sur la mortalité !

L'état des routes est beaucoup plus préoccupant et un contrôle technique des routes avec remise en état obligatoire éviterai beaucoup plus d'accidents et de morts !

N° 936820 - Monsieur

par :

28/06/2023 13:33

Nos motos sont très régulièrement entretenues alors même qje nous nefaisons que peu de kms. Les routes de Dordogne où nous vivons sont tres dangereuses (graviers déposés en juin avant la saison estivale, et jamais balayées, étroites, bordures inexistantes, nids de poules...). Payer 100 euros pour nos 2 motos est abusif et inefficace. Pour secjriser la circulation des 2 et 3 roues, mieux vaut agir sur les stages de roulage, sur l'état des infrastructures, la formation de tous les utilisateurs de la route, l'obligation de port d'équipement (aujourd'hui, on peut rouler en maillot de bain, avec des gants et un casque). Le bruit :cela relève de la police et n'est pas un élément de sécurité. Les 49.9 cm3 sont tres largement responsable du bruit mais pas assujettis au contrôle. La pollution : une moto fludifie le trafic, et donc contribue à la baisse des emissions polluantes.

N° 936821 - CT des 2 roues

par :

28/06/2023 13:33

Je suis motarde depuis 3 ans et ma moto je l'a fait contrôler régulièrement, c'est important, il en va de notre sécurité. Je n'ai pas besoin d'un CT pour me dire qu'il faut surveiller tel ou tel point de ma moto.

Tout motard ou motarde que je connais fait exactement la même chose. On est responsable de nos véhicules et sécurité. Et même pour 95% des motards , c'est ma même chose.

En revanche, il serait plus judicieux d'améliorer nos routes qui sont vraiment mal en point, des dos d'âne qui ne sont pas aux normes ainsi que des glissières de sécurité, des bandes réfléchissantes glissantes, des trous dans les chaussées.....

Mais ça évidemment cela coûte de l'argent alors qu'un CT en rapporte en ne faisant rien....

Le calcul est vite fait.

De plus au lieu de passer des heures pour le code, il vaudrait mieux augmenter le maniement moto, la conduite moto en général, faite des essais de conduite sur circuit, tester des chemins de terre...

Tout pour avoir un bon contrôle de sa moto.

Pour ma part il est important que les automobilistes se rendent plus compte quand moto, on est vraiment vulnérable... Ils sont nombreux à couper la route à de motards, refus de priorité...

Des études ont bien montré que le CT des 2 roues n'influe pas sur les accidents...

Alors qu'est ce qui peut justifier de le faire. Et il faut arrêter de dire que les autres pays européens le font.. donc il faut faire pareil. On n'est pas des moutons pour suivre n'importe quelle directive...si elle n'est pas justifié.

N° 936823 - Mon avis sur le CT 2 roues motorisé

par :

28/06/2023 13:34

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Que dans le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

N° 936825 - Non au CT moto

par :

28/06/2023 13:35

Nos motos sont très régulièrement entretenues alors même que nous ne faisons que peu de kms. Les routes de Dordogne où nous vivons sont très dangereuses (graviers déposés en juin avant la saison estivale, et jamais balayées, étroites, bordures inexistantes, nids de poules...). Payer 100 euros pour nos 2 motos est abusif et inefficace. Pour sécuriser la circulation des 2 et 3 roues, mieux vaut agir sur les stages de roulage, sur l'état des infrastructures, la formation de tous les utilisateurs de la route, l'obligation de port d'équipement (aujourd'hui, on peut rouler en maillot de bain, avec des gants et un casque). Le bruit : cela relève de la police et n'est pas un élément de sécurité. Les 49.9 cm3 sont très largement responsable du bruit mais pas assujettis au contrôle. La pollution : une moto fluidifie le trafic, et donc contribue à la baisse des émissions polluantes.

N° 936826 - Un CTP, pour quels objectifs ?

par :

28/06/2023 13:35

Bonjour

Les objectifs de la mise en place d'un Contrôle Technique Périodique (CTP) pour les véhicules 2RM ne me semblent pas claires. Je reprends ci-après les points qui me semblent être en relation avec le sujet :

Accidentologie :

D'après le bilan effectué par l'ONISR sur l'année 2022, l'état technique du 2RM dans les accidents graves et ou mortels ne représentent qu'une faible partie des accidents pour cette catégorie de véhicules (et en baisse si on se réfère à l'année 2019, avant pandémie). Le CTP ne pourrait au mieux qu'impacter cette part faible des accidents.

Environnement :

Concernant la nuisance sonore, il existe déjà une réglementation et les dispositions pour la faire appliquer. Le CTP est-il réellement nécessaire à ce niveau ? De plus, ce point concerne une minorité de véhicules qui, il est vrai, est plus perceptible pour les populations concernées (milieu urbain, péri-urbain) et qui pour la plupart peuvent, techniquement, remettre leur véhicule en conformité avant contrôle, sans pour autant respecter les dispositions légales entre deux contrôles. Il semble également, que dans les pays ayant appliqué ces dispositions, le résultat soit loin d'être probant. Concernant les pollutions, ce type de véhicule est utilisé sur des trajets plus courts en moyenne (que les automobiles) et en dégageant moins de CO2 sur parcours identique. Un CT qui serait mis en place à l'occasion de la vente d'un véhicule ne serait-il pas plus judicieux ?

Opérateurs :

J'ai lu dans le décret nombre de mesures concernant la qualification, la formation, la certification des opérateurs habilités à effectuer ces contrôles. J'ai également lu dans diverses publications et pas des moins sérieuses (presse moto notamment) qu'un opérateur en particulier, déjà présent dans le contrôle technique automobile, faisait "pression" pour la mise en place de ce CTP.

Il ne faudrait pas que pour des raisons, à la limite acceptables par tous, qu'à l'occasion de la mise en place du CTP pour les 2 RM, la population concernée soit prise en otage par un opérateur tout puissant.

Pour conclure, il semble que la communauté des motards a déjà et continue de fournir beaucoup d'efforts pour réduire le nombre d'accidents graves et/ou mortels sur les routes en France et que le CTP tel qu'il est proposé ne promette pas d'améliorations supplémentaires.

Je ne souhaite pas non plus que rien ne soit fait, mais n'est il pas possible de trouver des solutions qui soient acceptables à la fois pour la population motarde et l'ensemble des utilisateurs de la route (CT lors des transactions, applications des dispositions légales, campagnes de sensibilisation, dialogue avec les associations de motards etc...) ?

Je ne connais pas de motard qui monte sur sa moto sans avoir fait ces contrôles (qu'on nous apprend pour le passage des épreuves du permis moto) et mette sa vie en danger sciemment à ce niveau. La plus grande partie des accidents mortels aurait pour cause (je cite l'ONISR) les comportements humains (vitesse, usage de drogue/alcool, non respect de la réglementation...) et à cela le contrôle technique ne pourra hélas rien changer.

Cordialement

N° 936828 - L'aberration de trop !

par :

28/06/2023 13:35

Ce contrôle technique est une aberration.

Un motard est responsable de sa vie et de sa moto.

Si il ne fait pas attention au moindre bruit ou au moindre ressenti sur sa moto, c'est la chute assurée voir l'accident mortel.

C'est pour ça que le motard a appris en passant son permis à contrôler sa moto pour partir en toute sécurité.

Rappelons aussi qu'une moto va voir un mécanicien beaucoup plus souvent qu'une voiture, fonctionne forcément mieux et toujours mieux entretenue et puis le mécanicien moto fait un contrôle de la moto et informe le motard si des réparations sont à prévoir.

Niveau sécurité d'ailleurs, il y aurait à faire en entretenant mieux les routes et à doubler les glissières de sécurité.

Cela éviterait pas mal de drame.

Je comprends bien que l'Etat a besoin d'argent mais là ça s'appelle du vol.

En ce qui concerne la pollution, une moto pollue moins qu'une voiture car elle reste moins immobile dans les bouchons et contribue à fluidifier la circulation.

Si vous voulez mettre ce contrôle en place ne serait-il pas plus judicieux de le mettre uniquement en cas de vente du véhicule ?

Cela rassurerait les vendeurs et les acheteurs de véhicules et l'Etat pourrait récupérer de l'argent sans voler la population.

Je pense que cette solution serait la bonne et tout le monde serait content.

A bon entendeur.

N° 936829 - Contrôle technique 2 roues. Tarif

par :

28/06/2023 13:36

Le gvt explique qu'il y aura 4 fois moins de points à contrôler qu'une voiture. Hors on nous annonce un tarif de 50 euros. Le prix moyen pour une voiture est de 90 euros. Si vous avez fait des maths  $90 \div 4$  ne fait pas 50... par ailleurs il n'y a déjà pas assez de contrôleurs en France pour travailler sur les vl. Je vois mal comment on pourrait ménager du temps pour contrôler des 2 roues. Pour finir depuis qd dans ce pays c'est une minorité des électeurs qui décide pour la majorité. Est-on encore en démocratie ?

N° 936831 -

par :

28/06/2023 13:36

Bonjour,

Lorsque le contrôle technique pour les autos a été mis en place la part des accidents liés à l'état des véhicules était conséquente. Pour les motos ce n'est pas le cas, il me semble qu'il est sous les 0.5%. Ce qui différencie en ce point les motards des automobilistes c'est que les motards sont conscients de la dangerosité de la moto et ce sont bien souvent des passionnés et en ce sens les motos sont généralement bien voire très bien entretenues.

Aujourd'hui il serait dommage que les 50 ou 60 euros qui vont être dépensés dans ce contrôle technique soit au détriment de l'achat régulier de protections individuelles. Contrairement aux automobilistes, les motards prennent naturellement soin de leur équipement, casque, manteau, gants, bottes... et maintenant souvent des airbag...

Les charges aujourd'hui augmentent en tout point et il serait dommageable que ce contrôle technique vienne réduire les frais dépensés aux points cités précédemment.

On se préoccupe beaucoup aujourd'hui de taxer les citoyens sur tout sans se demander si c'est utile. Quel est l'objectif, les accidents, ils ne sont pas causés par l'état des véhicules, le bruit, en Allemagne 20 ans après ce processus ne fonctionne pas. Et ce sont bien souvent les toutes petites cylindrées qui causent le plus de nuisances sonores (49.9cm<sup>3</sup>) bricoler à outrance. Même si pour le gouvernement qui n'a sûrement que peu de motards dans ces rangs cela pourra paraître étrange, pour nous motard faire un peu de bruit est bien souvent un moyen de se faire entendre pour que les automobilistes très peu enclins à regarder dans leurs rétroviseurs nous voient et fassent attention à nous. Je suis persuadé que si vous "castré" nos véhicules il y aura encore bien plus d'accident.

Je pense que le vrai problème de la route est qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne sont pas responsables de leur conduite et qu'il y a de plus en plus de moyens de transports différents sans formation aux risques inhérents aux autres moyens de locomotions. Jeune j'aurais voulu passer tous les permis pour me rendre compte des contraintes de chacun...

Des vélos, des mono-roues, des trottinettes et j'en passent, qui prennent des sens interdits, qui coupent les passages piétons sans regarder, qui ne portent pas de casques et qui se croient globalement au-dessus des lois et ça pas uniquement à Paris.... et je ne parle pas des motards en tongs, shorts et tee-shirt et notamment beaucoup de scooters dans ce cas... et les nombres croissant d'incivilités et de comportements dangereux...

Il serait à mon avis bien plus pertinents de se poser de véritables questions quant à tous ses nouveaux comportements, la prévention et l'information pour les protections individuelles.

Au lieu de donner des millions d'euros pour le passage aux voitures électriques, qui on le sait aujourd'hui ne sont pas une solution écologique mais une délocalisation de la pollution et de la pollution à long terme...

Et je ne parle pas de l'état des routes qui se sont dégradées ces 20 dernières années. Car aujourd'hui on refait des routes en urgence, soit pour utiliser des budgets alors que la route est en bon état mais comme les communes ont le budget pour ça vite faut le faire, alors que d'autres communes ont de véritables besoins pour refaire des routes véritablement dangereuses avec bon plus de budget



soit parce que l'on va au moins cher et pas au plus sécurisant pour les usagers.... et quand elles sont refaites en catastrophes et que l'on se retrouve avec 3 cm de gravillons posés sur un lit de goudron, qui les rendent incroyablement dangereux pour nous 2 roues car on conduit sur des œufs pendant 2 à 3 semaines selon le trafic pour que le surplus soit balayé.... les trous dans la routes.... et encore une fois la prévention n'est pas faite sur la dangerosité de nos routes en automnes, les jeunes motards partent sur les routes comme si on était en été et un beau virage une belle couche de feuilles et hop... à l'hôpital...

Aujourd'hui vous posez vous la question de savoir si les contrôles techniques sont bien réalisés sur les véhicules. Car pour les passer régulièrement le personnel est de moins en moins qualifié et de plus en plus laissé à l'abandon de leurs grands patrons. Personnellement aujourd'hui les centres de contrôles techniques en campagne sont bien souvent à moitié à l'abandon, sales, mal équipés mal formés avec des règles d'hygiène et notamment pendant le Covid, totalement inexistantes et je parle en l'ayant vécu... C'est à eux que l'on va confié nos 2 roues.... Personnellement aujourd'hui je trouve ça inquiétant.

En conclusion, si vous voulez faire passer cette loi vous le ferez (pour faire plaisir à l'Europe) mais encore une fois contre l'avis des citoyens qui vous ont élus et que vous êtes censé représenter. Au vu de la situation économique mise à part aux grands groupes qui vont récupérer ce dossier et donc gagner de l'argent avec, à qui cela va apporter du positif... aux motards et à la sécurité routière, j'en doute fortement.

N° 936833 - Commentaire sur la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues  
par :

28/06/2023 13:37

Bonjour,

Aujourd'hui âgé de 64 ans, je suis motard depuis mes 18 ans. Je fais toujours entretenir mes motos en concession. La périodicité des vidanges oscille entre 2 et 3 ans, suivant le kilométrage effectué chaque année. Je demande à chaque fois à ce qu'une vérification globale soit effectuée sur ma machine. De ce fait, tous les organes vitaux sont examinés ( freinage, pneumatiques, kit chaîne, etc ) et remplacés si nécessaire. J'effectue moi-même les remplacements d'ampoules en cas de besoin. Comme beaucoup, je pense être un motard RESPONSABLE, nous n'avons que deux roues sur la chaussée ( quand le bitume n'est pas défoncé ! ). Dans ce cadre, il me paraîtrait judicieux d'agréer un ou plusieurs mécaniciens dans les concessions pour répondre de la conformité de nos véhicules.

N° 936835 - Encore une idée farfelu dans notre pays

par :

28/06/2023 13:37

Encore une loi dépendant de magouille européenne dont le peuple ne veut pas mais dont l'état se sert pour inventer une nouvelle taxe, une de plus dans notre pays record!

Les motos sont bien mieux entretenues que les routes. En attendant, on veut emmerder de contribuables plutôt que de courir après les délinquants ... c'est bien plus simple et rentable en effet. Finalement vivement le soulèvement de la rue et la mise à mort de ces gens soit disant représentant le peuple mais qui n'en ont rien à faire. Leurs seuls intérêts sont le pouvoir et le pognon. Sortons de cette Europe illogique et corrompue et refaisons un lien tel l'Europe de 5/6 pays de même niveau!

N° 936840 - Contrôle technique moto.

par :

28/06/2023 13:38

Ma moto est entretenue régulièrement par un professionnel. Jamais je ne prendrais le risque de rouler sur un engin en mauvais état, donc le contrôle technique moto n'est qu'un moyen supplémentaire pour nous ponctionner du fric!!!

Il ne faut pas confondre non plus les motards aux jeunes des banlieues qui font n'importe quoi sur des 125 ou des scooter. Ce ne sont pas des motards! Ce sont eux qu'il faut cibler!!! Et ne pas mettre tout le monde dans le même panier !!!

Cordialement.

Bruno Lazarenko.

TRIUMPH 900 TIGER.

40 ans de moto sans accident !

N° 936843 - Merci le conseil d'État.....

par :

28/06/2023 13:39

Pour faire plaisir à trois associations qui ne représentent rien..... vous allez mettre en place un CT qui n'aura que pour fonction la soit disante mise en conformité avec l'Europe .

Sauf que dans l'Europe personne n'est d'accord et chaque pays fait sa sauce . Mais il y a quand même obligation de s'y conformer...un contrôle qui regardera par dessus la jambe l'état du véhicule puisque il est allégé par rapport au coût comme indiqué par le ministre. Qui va juste regarder que le véhicule ne fait pas trop de bruit ... demande essentielle des associations....et que chacun pourra modifier une fois le CT validé...donc d'une nécessité plus que relative.. à part une nouvelle taxe sur le citoyen qui est déjà le champion du monde de l'impôt l'état va encore récupérer des devises sur le dos de personnes qui elles n'ont pas besoin de CT pour entretenir leurs véhicules...un geste fort aurait été de mettre un CT tout les 5 ans avec un tarif d'une trentaine d'euros , afin de montrer que l'état se préoccupe de ces motards .... mais là j'émet les plus grandes réserves.....

N° 936844 - C.T 2 R.M entre réalité et intox

par :

28/06/2023 13:40

La volonté de C.T des 2 roues motorisés n'a rien à voir avec la sécurité ou la protection de l'environnement. Elle émane de deux associations (vraiment différentes? qui représentent qui en fait..?) et d'un centre de contrôle technique qui œuvrent pour leurs intérêts financiers propres. Le conseil d'état (et le ministre ) se fait le complice d'une arnaque en refusant les arguments étayés par diverses études sur la réalité des accidents des motos et autres. Il serait peut être plus profitable, à tout le monde de mettre en place un vrai audit de l'état de nos routes et de la responsabilité des politiciens sur les accidents qui en découlent. Je suis contre cette manipulation des informations et donc contre ce contrôle technique.

N° 936846 - Ubuesque

par :

28/06/2023 13:41

CT MOTO = Taxe à peine déguisée ! Victoire de lobby ?

Depuis le début des rumeurs sur l'instauration du contrôle technique, la seule et unique raison est la conformité avec l'union européenne. Je suis choqué de voir que certaines priorités européennes échappent à cette application en France mais que dans ce cas, la France s'aligne... pouvons-nous savoir l'impact du lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] dans ses décisions ?

Car AUCUN argument sérieux dans les études parues ne justifie la mise en place du CT moto, ni la sécurité, ni la pollution.

Il m'aurait semblé logique que les assurances puisse confirmer son utilité en "distribuant des bons points" à ceux se conformant à ce CT. Leur mutisme prouve a quel point apposer une étiquette de CT ne changera en rien leur bilans.

N° 936847 - C.T 2 R.M entre réalité et intox

par :

28/06/2023 13:42

La volonté de C.T des 2 roues motorisés n'a rien à voir avec la sécurité ou la protection de l'environnement. Elle émane de deux associations (vraiment différentes? qui représentent qui en fait..?) et d'un centre de contrôle technique qui œuvrent pour leurs intérêts financiers propres. Le conseil d'état (et le ministre ) se fait le complice d'une arnaque en refusant les arguments étayés par diverses études sur la réalité des accidents des motos et autres. Il serait peut être plus profitable, à tout le monde de mettre en place un vrai audit de l'état de nos routes et de la responsabilité des politiciens sur les accidents qui en découlent. Je suis contre cette manipulation des informations et donc contre ce contrôle technique.

N° 936852 - Nouvelle taxe / Poudre aux yeux pour la sécurité routière

par :

28/06/2023 13:43

Encore une fois c'est par le portefeuille et dénué de tout sens logique que nous sommes attaqués. Ils savent très bien que les motards prennent soin de leur machine au risque d'accident. Ils ne différencient pas les 50/125 cm3 trafiqués des gros cubes. D'ailleurs nous attendons toujours la TVA à 5,5 % pour nos équipements.

Pour revenir au sujet, nous connaissons les chiffres impliquant l'état de la machine dans les accidents, quasi zéro.

Donc le régime totalitaire continue, sur ce sujet comme sur tant d'autres.

Pauvre France, pauvres nous.

N° 936854 - Contrôle technique: oh oui

par :

28/06/2023 13:43

Projet qui n'a d'intérêt que pour les lobbys du contrôle technique!

N° 936856 - Commentaire du projet de décret

par :

28/06/2023 13:44

Dans le cadre de la spécificité des véhicules deux roues ,rn général bien entretenus et de faible kilométrage, il me paraîtrait intelligent de procéder à un CT uniquement en cas de vente ou tous les 4 ans. Mise à part le bruit font certains mettront en conformité uniquement aux passages du CT, je ne vois toujours pas l'intérêt sinon financier pour l'état de cette mesure

Cordialement

N° 936860 - Contrôle des 2rm

par :

28/06/2023 13:45

Je suis contre car inutile

Pour la simple raison impossible de conduire un 2 roue en mauvais. pneu dégonflé, pas de phare, roue voilé des pneus dégradés j en passe et des meilleurs  
Occupez vous plutôt le contrôle des routes

N° 936871 - Prix du CT < 30€ SVP!

par :

28/06/2023 13:48

CT 2R, pourquoi pas ça va dans le bon sens pour la sécurité du motard MAIS il faut absolument que le prix du Control soit au maximum de 30€ pour ne pas "saigner" les motards . Perso je suis un motard du dimanche, je fais une ballade de temps en temps le WE et je fais moins de 1000km par an, donc payer plus serait vraiment pénalisant pour mon pouvoir d'achats.

N° 936873 - Contrôle technique obligatoire

par :

28/06/2023 13:49

Je suis motard depuis 57 ans. Je ne roule plus beaucoup (environ 2 à 3000 kms par an). ma moto comme la très grande majorité des motos est bichonnée cajolée. Le contrôle technique me semble être une démarche fiscale plus que sécuritaire.

Je viens de passer 4 jours en randonnée dans les Pyrénées espagnoles.

J'ai eu la malheureuse surprise de constater que l'état du réseau routier en Espagne est bien supérieur au notre. Il est évident que si le but (réel) de ce contrôle est la diminution des accidents les initiateurs de cette mesure font fausse route. Il serait incontestablement plus judicieux de revoir l'état du réseau routier.

N° 936876 -

par :

28/06/2023 13:50

si le principe paraît évident et dans l'esprit censé améliorer la sécurité des usagers de la route, les modalités d'application semblent relèver plus du lobbying que du souci de la sécurité. Je suis motard depuis plus de 40 ans et je n'ai jamais attendu l'instauration d'un contrôle technique pour prendre soin de ma moto . j'ai conscience des risques que me ferait courir une moto mal entretenue. De même que je circule jamais sans être totalement équipé de mon casque , gants, veste avec dorsale, bottines moto avec protections des malléoles et pantalon avec protections. Par contre, je déplore de plus en plus fréquemment des voiries en mauvais état et / ou avec des aménagements qui me font courir des risques inconsidérés. j'ai pu voir en Belgique le ridicule de la situation du CT moto . espérons au moins que ce ne sont pas les sociétés de contrôle qui édicteront les normes à respecter mais bien les vrais acteurs comme les constructeurs et des organismes comme la [association de motard] (ou autres ). cordialement

N° 936878 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

28/06/2023 13:50

Cela va poser problème pour les motos de plus de 20 ans qui ne rentrent pas dans la catégorie collection et il sera impossible de remplacer les échappements par exemple ce sont souvent des motos qui roulent peu et presque uniquement pour aller voir des courses et des concentrations le week end

N° 936887 - Controle technique deux roues motorisés

par :

28/06/2023 13:53

Cela va poser probleme pour les motos de plus de 20 ans qui ne rentrent pas dans la catégorie collection et il sera impossible de remplacer les echappements par exemple ce sont souvent des motos qui roulent peu et presque uniquement pour aller voir des courses et des concentrations le week end

N° 936890 - Les centres existants seront inefficaces

par :

28/06/2023 13:54

Il est difficile de croire qu'un employé d'une structure privée aie un œil plus vigilant en regard des éléments de sécurité de mes motos que moi. La mise en place d'un controle technique doit passer par une participation active des professionnels de la moto et non des centres de contrôle déjà existants. En outre, il doit être possible pour des entrepreneurs de créer des structures spécifiques au controle des 2rm. Sans cela il est évident que le ct n'aura aucun impact sinon une contrainte administrative supplémentaire pour les usagers sans profit ni pour le public ni pour le pays.

N° 936891 - Controle technique moto

par :

28/06/2023 13:54

Un motard ne se permettra jamais de rouler sur une moto non entretenue. Sa vie en dépend. Il n'y a pas de carrosserie pour le protéger.

Un tarif à 50€ n'est pas justifié. Tous les contrôles peuvent être faits très rapidement, sans aucun démontage.

Est-il prévu un CT pour les 50cm3 (scooters, velomoteurs,...) qui sont généralement les 2 roues les plus entretenus ?

En quoi le contrôle du bruit du pot d'échappement peut avoir un rapport avec le nombre d'accidents?

La majorité des accidents moto sont dus à une faute de l'automobiliste qui ne prête pas attention au motard et mon à une défaillance technique.

N° 936892 - points a revoir

par :

28/06/2023 13:55

pour la date du 1er controle pour les vehicules anciens, comme le mien de 1997. le premier controle devrait avoir lieu avant le 15 mars, souci avec mon assurance j'ai un hivernage de decembre a avril, impossible de presenter le véhicule avant cette date.

autre point pour que l'assurance fonctionne en cas de souci, celui qui manipule le 2 roue doit etre titulaire du permis valide pour celui ci, je ne pense pas que beaucoup de controleur possedent le permis moto. donc quid en cas de chute, accident, degats sur le vehicule

sur l'annexe I celle ci est elle le reflet des points de controle car sur mon 2 roues, je n'ai pas de frein de parking, de portieres, d'essuie glace !!!  
et comme il s'agit d'un controle sans demontage, et même si les centres reclament un minimum de 50€ pour moi c'est maxi 30€, une fois l'investissement materiel effectué, les centres ne baisserons jamais les tarifs

N° 936893 - Contrôle technique des deux Roues

par :

28/06/2023 13:55

Au départ il s'agissait de renforcer la sécurité des deux roues . . . Vous roulez en deux roues au minimum il faut regarder les pneus vérifier la pression et l'état des freins . Choses demandées au permis moto . Les motos anciennes sans dispositif antipollution auront l'avantage de payé ce contrôle pour rien, les freins seront toujours aussi "légers" et l'échappement aussi sonore d'origine ! Je possède aussi quelques cyclomoteurs anciens donc 50 euros l'engin encore pour rien . Autrefois il existait des brigades de contrôle technique vérifiant le bruit et la pollution (police et gendarmerie) pourquoi inventer autre chose. rendre de l'argent encore et toujours et restreindre le semblant de liberté ....

N° 936894 - par :

28/06/2023 13:55

J'arrive à obtenir le fameux sésame (entendre "Contrôle technique" ) sur mes véhicules 4 roues sans problème alors qu'ils ne devraient plus rouler. J'envisage la même chose pour la moto. A mon sens, il ne faut pas que les centres de contrôle technique soient privés. Si cela reste en place, aucune assurance de voir sur nos routes des véhicules sécurisés.

N° 936895 -

par :

28/06/2023 13:55

J'arrive à obtenir le fameux sésame (entendre "Contrôle technique" ) sur mes véhicules 4 roues sans problème alors qu'ils ne devraient plus rouler. J'envisage la même chose pour la moto. A mon sens, il ne faut pas que les centres de contrôle technique soient privés. Si cela reste en place, aucune assurance de voir sur nos routes des véhicules sécurisés.

N° 936901 - Controle technique deux roues motorisés

par :

28/06/2023 13:57

Cela va poser probleme pour les motos de plus de 20 ans qui ne rentrent pas dans la catégorie collection et il sera impossible de remplacer les echappements par exemple ce sont souvent des motos qui roulent peu et presque uniquement pour aller voir des courses et des concentrations le week end

N° 936902 - Opposition au contrôle technique

par :

28/06/2023 13:57

Du fait de la prise en compte d'un rapport établi par la société [réseau de contrôle technique], qui a donc un intérêt flagrant à faire imposer le contrôle technique aux deux-roues.

Du fait que le nombre d'usagers de deux roues a augmenté que dans la même période l'accidentologie a baissé.

Du fait que les raisons techniques dans l'accidentologie des deux roues représentent moins d'1% des cas.

Du fait que l'état n'a pas mis en place les mesures alternatives demandées par l'Europe.

Du fait que les motards assurent eux mêmes les vérifications d'usage de leur machine (enseignées lors de la préparation du permis) et que les autres contrôles font l'objet de sanctions lors de contrôles de police ( bruit notamment).

Du fait que le réseau routier ne fait pas l'objet d'un entretien adéquat mais est un facteur d'accident. Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à la mise en place de ce contrôle technique. Je m'en souviendrai lors du passage aux urnes.

N° 936906 - Mon avis sur ce dossier

par :

28/06/2023 13:58

Bonjour,

je suis motard depuis 48 ans et j'entretiens moi-même mes machines (hors période de garantie). A ce jour, aucun accident en moto et je pense qu'il faut avoir à l'esprit que nous sommes, nous, humains, la principale carrosserie de nos machines !!!

Personnellement, je lève le pied dès qu'il y a du trafic, que la vue n'est pas totalement dégagée (intersections, herbes hautes, etc.) et selon l'état des routes. Sur ce dernier point, nos routes se dégradent de plus en plus avec un trafic de plus en plus important chaque année (voir autoroute A16 entre Calais et la frontière Belge avec son lot de camions) sans compter les réparations avec les bandes en plastiques super glissantes ou encore les nids de poules !!!

Je ne suis pas contre le contrôle technique mais que cela ne devienne pas une vache à lait comme l'automobile. Renforçons plutôt les contrôles routiers car nous ne voyons plus les forces de l'ordre sur les routes où la délinquance et incivilités s'aggravent de jour en jour. Oui pour les contrôles des rodéos urbains, des nuisances sonores et des motards fous.

Suggestion: plutôt que de passer de trop nombreuses pubs à la télé, diffusez plutôt documents sur les nouvelles réglementations et la signalisation.

Un motard de 64 ans vous souhaitant bonne lecture.

Ma devise: être vigilant à tous les instants.

N° 936907 - CT deux roues

par :

28/06/2023 13:58

Pourquoi un CT, juste pour retirer encore plus d'argent au contribuable?

99% des personnes possédant un deux roues supérieur à 125cm<sup>3</sup> entretien très convenablement son véhicule, étant conscient de sa vulnérabilité lors des déplacements routiers, de ce fait pour éviter tous problèmes leur véhicule est correctement entretenu.

La preuve en est lors de contrôle suite à des accidents de deux roues moins de 0.14% pouvait être liés à une usure ou un problème lié à la structure ou état du deux roues.

Il serait beaucoup plus judicieux de former les futurs conducteurs de deux roues au risques lors de leur déplacements, de former également les autres usagers de la route aux risques qu'ils peuvent faire encourir aux deux roues lors de leur manœuvres approximatives ou leur comportement. Je vois ça tous les jours pour venir à mon travail.

Si l'état cherche de l'argent qu'il recommande aux forces de l'ordre de verbaliser les vrais dangers, du style les comportements inappropriés, le manque de clignotant qui pourrait énormément leur

rapporter, les personnes qui conduisent sur les voies du milieu ou à gauche sur autoroute, tous cela est facilement contrôlable et pourrait améliorer les caisses de l'état mais avant tout le comportement routier de tous les usagers de la route motard compris. Le CT des deux roues va juste rapporter de l'argent, car au vu des conditions de circulation leur nombre va augmenter et bien sûr l'état y voit une manne financière uniquement, il se foute réellement des vrais problèmes, notamment l'état des routes dans le même sujet....

N° 936913 - Contre le CT 2R et voici pourquoi en commentaires

par :

28/06/2023 14:00

Au bilan définitif de la sécurité routière de 2022, la mortalité des utilisateurs de deux roues motorisés baisse de 4% et le nombre de blessés graves de 7% comparé au niveau de référence de 2019 (avant covid) soit une évolution comparable à celles des automobilistes. Et tout ça sans contrôle technique. Mais vous le savez déjà c'est un des rapports de la sécurité routière.

En revanche, le nombre de tués et de blessés graves parmi les cyclistes et utilisateurs d'EDPM (Engins de Déplacement Personnels Motorisés) augmente de façon préoccupante, en rapport avec la croissance du nombre de leurs utilisateurs.

Il n'y a pas d'intérêt pour les usagers ni pour l'environnement à mettre en place un CT. Un impact environnemental certainement à faire déplacer ces véhicules pour effectuer un contrôle. Impact sur notre pouvoir d'achat car je préférerais mettre ces 50 euros dans un équipement. Là j'appelle cela jeter l'argent par les fenêtres. Tout le monde sait aussi que ça n'aura aucun effet sur le bruit. Si on veut éviter le bruit il faut passer par la formation. Il n'y a que la formation et l'éducation qui peuvent faire accepter d'avoir un comportement plutôt qu'un autre. Alors c'est sûr les effets ne sont pas immédiat mais sont sur le long terme. Ensuite une moto ça d'entretien. Je parle bien de moto que l'on peut conduire avec un permis. Nous sommes sensibilisés aux risques de se déplacer sur un véhicule en équilibre et sans carrosserie. Par ce fait ces motos sont entretenues ne serait ce une fois l'an. Et croyez-moi un professionnel ne vous laissera pas partir avec une défaillance qui vous met en danger. Ces révisions annuelles sont aussi, si ce n'est plus cher que pour une voiture. Alors un contrôle allégé à 50€ c'est non. Vous avez été dans l'inaction de mettre en oeuvre de vraies solutions alternatives qui apportaient vraiment des gains pour tous et vous avez attendu d'être devant le fait accompli pour vous décharger de cette responsabilité d'oeuvrer réellement pour notre sécurité, pour mettre en place un CT 2R non réfléchi dans l'urgence pour satisfaire comme toujours les mêmes, je nomme ici les lobbys et la finance qui sont d'ailleurs les mêmes. Alors oui vous lancez des consultations parce que vous y êtes contraints mais vous en avez que faire de l'opinion et des bonnes idées des françaises et français.

N° 936914 - De l'utilité du CT Moto.

par :

28/06/2023 14:00

Je suis automobiliste et motard. Si je ne soulève jamais le capot de ma voiture et me contente de vérifier que les feux fonctionnent et que les pneus sont gonflés, il n'en est pas de même avec ma moto. Je n'ai pas eu besoin d'un CT pour m'apercevoir que mes joints spi de fourche avaient besoin d'être changés. Un contrôleur s'en serait-il seulement aperçu ?

Je n'ai pas besoin d'un CT pour vérifier l'état de mes pneus ou de mes plaquettes de freins. Cela fait partie des contrôles réguliers que je fais.

Quant au niveau sonore de ma moto, je suis équipé du pot d'origine.

Un centre de contrôle me facturerait donc 30,40,50 euros ou plus pour regarder ce que je vérifie sérieusement régulièrement ?

Non merci.



N° 936917 - Un CT inutile

par :

28/06/2023 14:01

Bonjour :

1/Une moto passe en révision chez un garagiste qui va faire les mêmes contrôles, voir plus poussés qu'un centre de CT. Pourquoi obliger un CT dans ce cas ? d'autant que tous les éléments de sécurité d'une moto sont visibles et que les cas d'accident dus à l'état des motos est marginal.

2/Où aller passer son CT ? avec en plus les ZFE, vous allez obliger de nombreuses personnes à faire d'inutiles kilomètres

3/Quid des machines de mesures ? et de la formation des contrôleurs ? je ne laisserai pas ma moto dans les mains d'une personne inexpérimentée

4/Les nuisances sonores sont déjà fortement réprimandées, ce test en CT est donc inutile et redondant.

En résumé, il s'agit là d'une obligation inutile qui ne servira qu'à remplir les poches de [réseau de contrôle technique] et du gouvernement, sans aucun effet sur la sécurité routière.

Cordialement

N° 936918 - CT 2 &3 roues

par :

28/06/2023 14:01

Bonjour, les chiffres parlent tous seul, les accidents ne e son pas du au mauvais état des motos. Les formations effectuées fonctionne car 99 des motos sont contrôlés et sécurisé.

N° 936920 - Énergie et Climat

par :

28/06/2023 14:01

En quoi le contrôle technique des motos peut avoir une influence sur la consommation d'énergie et le climat, sachant que le kilométrage annuel moyen d'une moto est de 2000 km... Ça revient à faire le premier contrôle à environ 12000 km (kilométrage annuel moyen d'une voiture) ensuite tous les 6000 km... Aucun intérêt

N° 936921 - Mon avis sur le contrôle technique motos

par :

28/06/2023 14:01

Bonjour,

je suis motard depuis 48 ans et j'entretiens moi-même mes machines (hors période de garantie). A ce jour, aucun accident en moto et je pense qu'il faut avoir à l'esprit que nous sommes, nous, humains, la principale carrosserie de nos machines !!!

Personnellement, je lève le pieds dès qu'il y a du trafic, que la vue n'est pas totalement dégagée (intersections, herbes hautes, etc.) et selon l'état des routes. Sur ce dernier point, nos routes se dégradent de plus en plus avec un trafic de plus en plus important chaque année (voir autoroute A16 entre Calais et la frontière Belge avec son lot de camions) sans compter les réparations avec les bandes en plastiques super glissantes ou encore les nids de poules !!!

Je ne suis pas contre le contrôle technique mais que cela ne devienne pas une vache à lait comme l'automobile. Renforçons plutôt les contrôles routiers car nous ne voyons plus les forces de l'ordre sur les routes où la délinquance et incivilités s'aggravent de jour en jour. Oui pour les contrôles des rodéos urbains, des nuisances sonores et des motards fous.

Suggestion: plutôt que de passer de trop nombreuses pubs à la télé, diffusez plutôt documents sur les nouvelles réglementations et la signalisation.

Un motard de 64 ans vous souhaitant bonne lecture.

Ma devise: être vigilant à tous les instants.

N° 936922 - NON au CT des deux roues

par :

28/06/2023 14:02

La Directive communautaire ayant établie sur la base d'un rapport effectué par une société ayant une prise d'intérêt évidente à la validation de ce dit règlement UE,

la mise en application par l'Etat est de fait constitutif d'un délit corruption passive à minima.

En conséquence le retrait du texte UE doit être effectué dans les meilleurs délais.

N° 936923 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 14:03

CT deux roues

Pourquoi un CT, juste pour retirer encore plus d'argent au contribuable?

99% des personnes possédant un deux roues supérieur à 125cm<sup>3</sup> entretien très convenablement son véhicule, étant conscient de sa vulnérabilité lors des déplacements routiers, de ce fait pour éviter tous problèmes leur véhicule est correctement entretenu.

La preuve en est lors de contrôle suite à des accidents de deux roues moins de 0.14% pouvait être liés à une usure ou un problème lié à la structure ou état du deux roues.

Il serait beaucoup plus judicieux de former les futurs conducteurs de deux roues au risques lors de leur déplacements, de former également les autres usagers de la route aux risques qu'ils peuvent faire encourir aux deux roues lors de leur manœuvres approximatives ou leur comportement. Je vois ça tous les jours pour venir à mon travail.

Si l'état cherche de l'argent qu'il recommande aux forces de l'ordre de verbaliser les vrais danger, du styles les comportement inappropriés, le manque de clignotant qui pourrait énormément leur rapporter, les personnes qui conduisent sur les voies du milieu ou à gauche sur autoroute, tous cela est facilement contrôlable et pourrait améliorer les caisses de l'état mais avant tout le comportement routier de tous les usagers de la route motard compris. Le CT des deux roues va juste rapporter de l'argent, car au vu des conditions de circulation leur nombre va augmenter et biensur l'état y voit une manne financière uniquement, il se foute réellement des vrais problèmes, notamment l'état des routes dans le même sujet ....

N° 936926 - Inutile

par :

28/06/2023 14:03

Bonjour :

1/Une moto passe en révision chez un garagiste qui va faire les mêmes contrôles, voir plus poussés qu'un centre de CT. Pourquoi obliger un CT dans ce cas ? d'autant que tous les éléments de sécurité d'une moto sont visibles et que les cas d'accident dus à l'état des motos est marginal.

2/Où aller passer son CT ? avec en plus les ZFE, vous allez obliger de nombreuses personnes à faire d'inutiles kilomètres

3/Quid des machines de mesures ? et de la formation des contrôleurs ? je ne laisserai pas ma moto dans les mains d'une personne inexpérimentée

4/Les nuisances sonores sont déjà fortement réprimandées, ce test en CT est donc inutile et redondant.

En résumé, il s'agit là d'une obligation inutile qui ne servira qu'à remplir les poches de [réseau de contrôle technique] et du gouvernement, sans aucun effet sur la sécurité routière.

Cordialement

N° 936929 - CT 2roues

par :

28/06/2023 14:04

Bonjour, j'estime que tous les 2 roues motorisés doivent être concernés et pas seulement certaines cylindrées.

De plus ce contrôle technique est dénué de sens car les contrôles se font visuellement à chaque départ et chaque passage chez le garagiste moto engage sa responsabilité si il ne nous dit pas ce qui ne va pas sur notre véhicule.

Le CT existe donc déjà dans les faits même si il n'enrichie pas actuellement les lobbies.

De plus l'état des véhicules n'est quasiment jamais en cause lors d'un accident moto.

Alors que l'état des infrastructures routières si, très kargement même.

Merci de prendre en compte cet avis...

N° 936930 - Contre le controle technique moto

par :

28/06/2023 14:04

Avec une fréquence de révision plus serré qu'en voiture, 8000km ou annuel pour mes motos, un kilométrage annuel bien plus faible que la voiture, l'état de mes motos est excellent. J'affirme prêter une grande attention à ma sécurité en moto, et donc à l'état de mes machines. Ce contrôle n'apportera rien en terme de sécurité, juste des contraintes et des coûts supplémentaires. La communauté moto entamera des actions d'envergure, et en tant que motard j'y prendrais part. Quand une loi est stupide, ne servira qu'à enrichir certains lobby, et n'est supporté que par des ayatollah de la répression routière et des extrémistes écologistes, c'est elle qui est illégale.

N° 936932 - Contrôle technique inutile

par :

28/06/2023 14:04

Bonjour,

Compte tenu du fait que seulement 0,3% des accidents de deux-roues sont imputables à l'état du véhicule, comment peut-on justifier son utilité ? De plus, il est possible de démonter un pot d'échappement bruyant en 5 minutes et de le remonter tout aussi rapidement après un contrôle. Comment peut-on donc justifier cette mesure ? L'état des infrastructures est bien plus crucial pour la sécurité des deux-roues, et pourtant, les routes se dégradent d'année en année avec une utilisation croissante de gravillons et autres aménagements urbains farfelus... Que se cache-t-il réellement derrière cette insistance à mettre en place cette fausse mesure ?

N° 936933 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 14:04

Justement on a que 2 roues donc on s auto contrôle nous mêmes avec des révisions périodiques pour notre sécurité

Il vaudrait mieux entretenir les routes correctement mais c'est moins rémunérateur pour le gouvernement

N° 936935 - Je suis pour le contrôle technique.

par :

28/06/2023 14:06

>Le contrôle technique permettra de dissuader la modification des pots d'échappement, des dimensions de pneus et le débridage des moteurs ou l'augmentation de cylindrée pour les 125 cm cubes. Ainsi que faire un entretien correct de son 2 roues.

N° 936939 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 14:06

Pourquoi un Contrôle technique, juste pour retirer encore plus d'argent au contribuable?

99% des personnes possédant un deux roues supérieur à 125cm<sup>3</sup> entretien très convenablement son véhicule, étant conscient de sa vulnérabilité lors des déplacements routiers, de ce fait pour éviter tous problèmes leur véhicule est correctement entretenu.

La preuve en est lors de contrôle suite à des accidents de deux roues moins de 0.14% pouvait être liés à une usure ou un problème lié à la structure ou état du deux roues.

Il serait beaucoup plus judicieux de former les futurs conducteurs de deux roues au risques lors de leur déplacements, de former également les autres usagers de la route aux risques qu'ils peuvent faire encourir aux deux roues lors de leur manœuvres approximatives ou leur comportement. Je vois ça tous les jours pour venir à mon travail.

Si l'état cherche de l'argent qu'il recommande aux forces de l'ordre de verbaliser les vrais danger, du styles les comportement inappropriés, le manque de clignotant qui pourrait énormément leur rapporter, les personnes qui conduisent sur les voies du milieu ou à gauche sur autoroute, tous cela est facilement contrôlable et pourrait améliorer les caisses de l'état mais avant tout le comportement routier de tous les usagers de la route motard compris. Le contrôle des deux roues va juste rapporter de l'argent, car au vu des conditions de circulation leur nombre va augmenter et bien sur l'état y voit une manne financière uniquement, il se foute réellement des vrais problèmes, notamment l'état des routes dans le même sujet ....

N° 936940 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 14:06

Ci le contrôle technique est obligatoire il devrait être gratuit pour la sécurité. Tout cela est une affaire d argent pour que certaines personnes sans mette pleins les poches ou est la logique dans tous cela messieurs les ministres. Vous pensez qu à votre bien être des citoyens européens rien à faire la preuve on a vu les résultats avec le covid et la guerre en Ukraine. Que les i.terror des grosses multinationales. Pour le sécurité des citoyens européens on se mque de nous la preuve avec la

dégradations des routés avec les pesticides dans notre alimentation rien n'ai fait pour protéger lee consommateurs tout pour q une catégorie de gens s'enrichissent sur le dos des autres c'est cela L EUROPE NON AU RACKETTE

N° 936941 - Contrôle technique Moto : Totalement inutile et hors de la réalité

par :

28/06/2023 14:07

En France les 2roues sont responsables de seulement 0.5% des émissions polluantes : Penchez-vous plus particulièrement du côté des Camions, Gros SUV et 4x4.

Le problème de la pollution est un faux problème : Un réglage adéquat en concession ou par le motociste suffit.

Un trajet en moto est près de la moitié moins polluant qu'en voiture.

L'utilisation des 2 roues permet de fluidifier le trafic.(temps de trajet plus court, moins de bouchons-véhicules arrêtés moteur en marche.

pas de clim sur la moto : on ne laisse pas tourner le moteur pour avoir de l'air frais !

Les plus gros facteurs d'accidents de 2 roues sont : Les Infrastructures (routes en mauvais état, gravillons,..) le non respect des règles du code de la route (tous les usagers y compris 2 roues, voitures camions..) vitesse inadaptée, non respect des signalisations...

Environ 0.5% des accidents de 2 roues sont dus à des défaillances techniques (avec ou sans entretien d'ailleurs) Rapports compagnies d'assurances.

la plupart des motards entretiennent (ou font entretenir) leurs véhicules : ils savent que leur intégrité tient à un bon état de leur machine.

nous avons totalement confiance en nos concessionnaires, mécaniciens pour l'entretien, la révision de leur moto.

ce projet porté par 3 associations parisiennes (réunissant moins de 800 adhérents) qui en ont assez du bruit, des rodéos (on les comprend) sont totalement hors sol concernant la majorité des motos et motards. Elles ne voient que les scooters de petite cylindrée totalement illégaux qui rodent en agglomération. Seul leur business de commerce de vélos, trottinettes,...(électrique ou pas) compte pour elles.

Ce projet ne règlera pas le problème des cyclos, scooters, motos trafiqués en ville, banlieue, cité, la plupart de ces véhicules hors la loi circulant de manière illégale (volés, sans papiers, sans permis ...).

De plus, ce projet ne règlera pas le problème du bruit : la plupart des émissions sonores des 2 roues sont dues aux très petites cylindrées débridées illégalement, et bien souvent in-contrôlables car dans l'illégalité (volées, sans papier, ..) .

D'autre part quoi de plus facile de remonter un échappement "légal" le jour du CT et de le remplacer ensuite !!

Le problème du bruit n'a jamais été réglé par l'Allemagne entre autre alors qu'un CT est en place depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le contrôle du bruit n'est pas à ce que j'en sache, un critère défini par le CT Automobile.

Le contrôle du bruit, tout incommode soit-il, n'est pas un problème de sécurité, mais un problème de légalité, et de confort.

Les points de contrôle sont effectués par les motards eux-même comme enseigné à l'épreuve du permis qui est plus complète et plus contraignante que pour le permis voiture, et même gratuitement par la plupart des concessions ainsi que par plusieurs enseignes (cardy, Dafy, Speedway....).

les entretiens sont effectués régulièrement par le motard, et par son concessionnaire . Un examen visuel par un Centre de CT ne permettra pas de déceler un problème.

Ce projet ne répond en rien aux objectifs affichés, sauf à taxer encore plus les motards qui ont pour plupart déjà dépensé leur argent pour leur sécurité en équipement : Casques, gants, blousons, chaussures...).

N° 936942 - Faire plaisir au lobyystites

par :

28/06/2023 14:07

Beaucoup de moto roulent moins de 5000kms par ans, il suffit de regarder les petites annonces pour s'en rendre compte. un contrôle tous les 3 ans me semble excessif, le limiter pour une vente serait une solution?

Qui de l'état des routes très mal entretenues et des ralentisseurs non conformes? si on cherche vraiment la sécurité, il faut ouvrir les 2 yeux et ne pas se contenter de faire plaisir a 3 associations parisiennes.

N° 936943 - Controle technique 2 roues motorisés pour les véhicules 2 temps de collection.

par :

28/06/2023 14:08

Bonjour,

le controle technique 2 roues motorisés est fait pour les véhicules récent à 4 temps.

Les véhicules de 30 ou 40 ans avec des moteurs 2 temps ne pourront répondre aux conditions antipollution que vous voulez mettre en place. Chaque moteur 2 temps est réglé différemment.

Ces véhicules ne sont généralement pas équipé d'une batterie, ni de démarreur. La personne qui réalise le controle, doit démarrer le véhicule au kick et doit être titulaire du permis moto.

Quand est il du CT s'il ne peut pas démarrer le véhicule ?

Qui est responsable si lors du démarrage au kick il endommage le moteur car il ne sais comment faire ?

Cordialement

N° 936944 - Contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 14:08

Domage encore un impôt déguisé, les motards ont des véhicules en état, les accidents sont du a la non maîtrise du deux roues

N° 936950 - Un contrôle inutile

par :

28/06/2023 14:09

Pour moi, le CT moto est une aberration. En effet, les motards sont conscients que de l'état de leur véhicule dépend leur vie. Je fais de la moto depuis 46 ans et j'ai très rarement vu des motos dans un mauvais état. D'ailleurs, très peu d'accidents motos sont dus au manque d'entretien de la moto. Ce CT est mis en place pour satisfaire quelques associations anti motos et je suis contre à 100%  
A mon avis, il serait plus utile d'améliorer l'état des routes et d'organiser des contrôles routiers et de se concentrer sur les cyclomoteurs qui sont souvent trafiqués et mal entretenus.

N° 936952 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 14:09

Bonjour,

Sur le contrôle technique des 2 roues, est ce que le technicien chez qui on posera notre véhicule, aura le permis de conduire adapté ?

Ma moto pèse 270kg, aurais je la certitude qu'il n'y aura aucun risque de chute lors de la manipulation ?

Combien de centre vont être ouvert ? N'avez vous pas peur d'une affluence trop grande au début ?

N° 936953 - Une mesure injustement punitive et inefficace

par :

28/06/2023 14:10

Cette réforme, venue d'un autre temps, n'est ni pragmatique ni éthique, mais seulement dogmatique.

Voyons d'abord ensemble pourquoi cette idée n'a aucun sens, avant de nous pencher sur des alternatives plus éthiques et pragmatiques.

- Les problèmes

-- Cette réforme est injuste.

Cette réforme est injuste, même dans le cas où l'état du véhicule constituerait un véritable facteur accidentogène pour les motos. En effet, les personnes qui entretiennent leur véhicule, ou qui le font entretenir auprès de professionnels, se retrouvent à payer deux fois. Une fois pour l'entretien et une fois pour un contrôle inutile dans leur cas.

Pourquoi ?

Parce que certains inconscients font fi des considérations techniques ?

Doit-on punir toute la classe à cause de quelques pitres ?

Maintenant, imaginons que ces pitres ne représentent qu'une infime minorité. Vous y arrivez ? Ça tombe bien, car c'est le cas.

C'est pourquoi :

-- Cette réforme est inefficace.

Elle est inefficace car, comme souligné par de nombreuses personnes et organismes, l'état des véhicules a un impact marginal sur le nombre d'accidents de moto, l'état des routes étant bien plus accidentogène.

Ces pitres sont bien conscients que l'état de leur véhicule peut rapidement devenir un frein à leur carrière dans le merveilleux monde des personnes vivantes.

Malheureusement, ils ont moins conscience qu'ils ne sont que des humains comme les autres, et c'est cela qui les tue : une confiance excessive dans LEUR capacité à gérer un véhicule en bon état de fonctionnement, une surestimation de leurs propres aptitudes.

-- En résumé

La réforme propose de faire payer tous les conducteurs de gros cube pour s'assurer que les inconscients qui foncent dans des murs, des poteaux, des piétons, etc., le fassent dans des conditions techniques optimales. Il ne faudrait pas que nos zigotos ratent leurs virages avec clignotant qui ne fonctionne pas ... (mais le pire, c'est qu'il fonctionne !)

- Proposition

Et si, au lieu d'enrichir un lobby allemand ou de pousser les motards vers les trottinettes électriques, nous nous penchions sur des alternatives moins ouvertement douteuses ?

-- Première idée

Laissez les motos tranquilles, avec moins de 1% des accidents ayant pour cause une défaillance technique, pourquoi punir les bons élèves au lieu de reconnaître leur travail et leur sérieux ? (où est la méritocratie ?)

-- Seconde idée

Certifier les professionnels de l'entretien et de la réparation. Si je fais réviser ma moto par un professionnel, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas en bon état de fonctionnement. Cela devrait automatiquement valider le contrôle technique.

Cette approche permet de ne pas pénaliser les personnes qui font entretenir régulièrement leur véhicule, en leur évitant d'avoir à payer un centre quelconque pour valider le travail d'un professionnel.

Mettez également en place une formation certifiante à destination des particuliers, qui leur permettrait de valider eux-mêmes leur contrôle technique, avec des sanctions sévères en cas de fraude. Ainsi, les passionnés qui entretiennent leur moto parfois mieux que des professionnels n'auront pas à payer inutilement.

-- Troisième idée

Mettez en place un contrôle technique sous forme de service public, dont les revenus seraient intégralement utilisés pour entretenir les routes qui ne font pas l'objet de concessions à des entreprises privées. Ainsi, nous participerions à la réhabilitation du réseau routier (qui entre en cause dans 30% des accidents impliquant des deux-roues motorisés), et cet argent réduirait CONCRÈTEMENT le nombre d'accidents de deux-roues motorisés.

-- Petit bonus



Sanctionnez financièrement les entreprises autoroutières qui n'entretiennent pas correctement leur réseau, et utilisez cet argent pour entretenir le réseau public.

N° 936956 - NON au CT2RM

par :

28/06/2023 14:10

Le Contrôle technique ne me semble pas du tout efficace contre l'accidentologie sur le territoire Français, tel qu'il est présenté mais surtout seul 0,3% des accidents de 2 roues sont dû à des défaillances du véhicule et encore ce qui ne prouve pas que 100% de 0,3% soient dus à un mauvais entretien. Un avenant sur l'examen de conduite pour un permis B pourrait diminuer cet accidentologie et pourquoi pas rendre l'équipement du motard obligatoire en ce qui concerne, le blouson, le pantalon et les chaussures fermés en toutes saisons ce qui diminuerait considérablement les séquelles lors de chocs.

N° 936962 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 14:12

Bonjour,

Sur le contrôle technique des 2 roues, est ce que le technicien chez qui on posera notre véhicule, aura le permis de conduire adapté ?

Ma moto pèse 270kg, aurais je la certitude qu'il n'y aura aucun risque de chute lors de la manipulation ?

Combien de centre vont être ouvert ? N'avez vous pas peur d'une affluence trop grande au début ?

N° 936965 - NON au Contrôle Technique 2 Roues

par :

28/06/2023 14:13

Le Contrôle technique ne me semble pas du tout efficace contre l'accidentologie sur le territoire Français, tel qu'il est présenté mais surtout seul 0,3% des accidents de 2 roues sont dû à des défaillances du véhicule et encore ce qui ne prouve pas que 100% de 0,3% soient dus à un mauvais entretien. Un avenant sur l'examen de conduite pour un permis B pourrait diminuer cet accidentologie et pourquoi pas rendre l'équipement du motard obligatoire en ce qui concerne, le blouson, le pantalon et les chaussures fermés en toutes saisons ce qui diminuerait considérablement les séquelles lors de chocs.

N° 936974 - Compétences des contrôleurs

par :

28/06/2023 14:15

Quelle seront les compétences en mécanique moto des contrôleurs et seront-ils détenteur du permis ad hoc pour prendre en charge et conduire une moto en toute sécurité y compris dans le lieu privé du centre de contrôle ?

N° 936975 - mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux

par :

28/06/2023 14:15

Vous feriez mieux d'entretenir les routes à moins que ce nouveau décret ne soit encore un impôt déguisé

non au contrôle des deux roues , ma moto est chez le concessionnaire une fois par an

Cdt

N° 936976 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 14:16

Bonjour

Pas d'accord pour un contrôle technique . Il faut simplement plus de contrôle sur le réseau routier du deux roues de la trottinette en passant par le cyclomoteur , le scooter , la 125 et ne pas hésiter à mettre une amende pour tout changement des accessoires... Échappement , carburation... et concernant les 50cm3 vous avez de quoi faire . mon Deux roues lors de sa révision passe chez le garagiste avec au retour une facture toujours trop chère alors je ne veux pas payer pour certains... Voitures plus moto le motard est doublement lésé financièrement

N° 936980 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:16

Ma moto a 50ans l'année prochaine, une moto guzzi 750s2 qui consomme 5l au 100km qui roule 3000km/an. Elle est entretenue par mes soins car il n'y a plus de mécaniciens capable de régler se genre de moto (carburant, vis platinées, freins à tambour,toutes les commandes par câble, starter de démarrage...etc).il est hors de question qu'un contrôleur mette ma moto de légende sur un banc aux normes actuelles et les critères modernes pour me donner un laissez passer pour rouler avec ma moto qui a obtenu pourtant une abrogation de conformité il y a 50ans. Que l'on fiche la paix à nos motos de légende auxquelles nous prenons le plus grand soin car notre sécurité et celle des autres passe avant tout. Si les forces publiques travaillaient plus en profondeur sur les véritables causes des nuisances des 2 roues motorisés, on verrai moins de 50cc, 125cc, scooters et tous ces engins trafiqués et extrêmement bruyant nous pourir la vie au quotidien. Il est dommage qu'une personnalité comme Christian Estrosi ne prenne pas parti dans cette affaire car lui sait ce qu'est l'amour de la moto et du respect des vrais motocyclistes...

N° 936984 - Un pas en avant deux en arrière

par :

28/06/2023 14:17

Bonjour,

Possesseur d'un Dacia Duster de 2015 diesel consommant 6L au 100km (crit'air2) je me suis acheté cette année une 125cc essence de 2023 consommant 3L au 100km (crit'air 1) afin de diminuer autant que possible mon impact sur l'environnement et fluidifier le trafic.

Je n'utilise la voiture que pour les déplacements nécessitant un coffre (faire les courses 2 fois par mois et le départ en vacances une fois par an). Pour mes déplacements professionnels j'utilise la moto, ma zone de travail n'étant pas desservie correctement par les transports en commun (1h30 de trajet train + bus aller plus 1h30 retour contre 20 minutes aller et 20 minutes retour en moto).

J'ai donc opté pour la moto malgré l'état déplorable et dangereux des routes sur le secteur, ma sécurité étant ma priorité je prends grand soin de ma moto mais je ne peux me faire poignarder par un contrôle technique supplémentaire. Je peux me passer de ma moto, pas de ma voiture (pour les courses et vacances), si je dois donc abandonner l'un des véhicules ce sera la moto, à contrecœur.

Je devrais donc reprendre la voiture tous les jours, avec l'impact environnementale que cela engendrera. Je pense que vous en conviendrez : c'est une aberration.

Je ne souhaite pas polluer, je souhaite diminuer mon impact sur le monde que nous laisserons bientôt à nos enfants, mais cette mesure risque fort de me contraindre à faire marche arrière.

Cordialement,

N° 936986 - Modalités d'applications à préciser

par :

28/06/2023 14:17

Le CT moto présume que le contrôleur du centre ait le permis A, ou sache à minima passer des vitesses au pied et à la main puis garder le véhicule en équilibre pour contrôler, par exemple, l'efficacité du freinage, le passage des vitesses ou la montée en régime. L'absence de maîtrise du véhicule en mouvement présenterait des risques avérés de chute, et donc de contentieux avec le centre de CT. Des garanties et assurances du professionnel du CT doivent être fournies préalablement au contrôle.

Par ailleurs, une certaine latitude et compréhension, conjoncturellement inhabituelle, doit être permise : l'obligation d'un passage au CT doit s'entendre rapproché...

... de la saisonnalité et des usages (peu de motards roulent sous la pluie ou entre janvier et mars lorsque les températures sont négatives et le risque de chute plus importants sous la neige ou le verglas). Être contraint à se rendre sans délai dans un centre de CT pour ne pas être "hors la loi" n'a pas de sens si c'est pour devoir in fine se rendre à l'hôpital...

... de contraintes professionnelles (difficile de justifier d'une absence en journée en semaine pour un RDV en heures obligatoirement ouvrées quand un samedi serait plus opportun)

... et du volume de véhicules concernés : certaines régions n'ont, de base, que peu de centres de CT qui vont être littéralement "pris d'assaut". Sans souplesse et tolérance dans l'application de la loi, la mesure ne pourra qu'être liberticide voir franchement "anti-deux-roues", ce qui créera des clivages compliqués à résorber.

N° 936987 - ct moto

par :

28/06/2023 14:18

"Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

... ..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....

En espérant vous avoir apporté des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,

N° 936991 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:19

Cette mesure au-delà de n'avoir aucune utilité pour l'écrasante majorité du parc de deux roues motorisés (à l'exception des cyclomoteurs des adolescents) risque de se transformer en peines multiples pour les usagers et donc risque de favoriser la mise à l'écart d'une certaine partie de la population et donc au final attiser les rancœurs déjà très/trop présente dans la population .

En effet, si cette mesure est appliquée sans tolérance aucune les trois quarts des machines ne pourrons plus rouler... deux exemples: quelle moto a encore ses catadioptrés de plaque d'immatriculation d'origine ou son échappement d'origine. Sur les vieilles machines ses éléments sont introuvables (neuf comme occasion) du coup si il n'y a pas de tolérance (équipements adaptables équivalents) ses machines seront bonnes pour le rebus... une ineptie.

A plus grande échelle cela risque aussi de mettre à mal le secteur du deux roues et les emplois qui vont avec... (ceci dit c'est peut être un but secondaire de la mesure?).

Au final, il y a de vives inquiétudes pour près de 3 millions de véhicules sur les 4 millions en circulation... ce qui peut faire une bombe sociale au moins aussi importante que les 80KM/h ou encore les ZFE... et ce n'est pas la prime de 6000 euros pour la conversion qui changera les choses... elle concerne quasiment uniquement les 15 plus grandes zones urbaines de France.... et la moto n'est pas l'auto il y a 80% de passionnés qui le font par gout et non par obligation on est loin du "commuting automobile".

Pour ma part je reste dubitatif sur cette mesure et si on m'empêche de rouler avec mes deux motos de plus de 25 ans (qui sont en excellents état mais non strictement conforme à leur homologation initiale) et bien je ne roulerai plus faute de moyens pour en acheter deux autres (elles seront de fait impossibles à revendre) et j'en tiendrai compte pour la suite dans les urnes comme dans ma vie quotidienne... recul de ma consommation, etc... car il y a que les politiques qui font pousser les euros à longueur de discours et qui ont la mémoire courte, pas les contribuables qui ont des familles à charge.

PS: Au besoin je suis joignable par mail si vous voulez continuer les consultations pour tenter de bâtir quelque chose qui ne soit pas que répressif .

N° 936992 - Contre cette mesure absurde

par :

28/06/2023 14:20

Il serait bon que l'état cesse de harceler les motards et s'occupe des réelles cause d'accident des deux roues (qui ne sont quasiment jamais un défaut d'entretien) mais l'état des routes et l'éducation des automobilistes. On attend toujours le retrait des glissières métalliques de sécurité sur autoroute qui sont mortelles pour les motards.

N° 936995 - Lecture de la proposition

par :

28/06/2023 14:20

Bonjour,

Certains véhicules anciens ne roulent pratiquement pas. Aux environs de 500 kms par an et encore.

Quelle est réellement l'utilité d'effectuer ce contrôle tous les 3 ans?

Merci

Cordialement

N° 936997 - Pathétique...

par :

28/06/2023 14:21

Bonjour,

Sachant que:

Les routes sont dégradées (voire fortement dégradées, je le sais car je travaille dans une Direction Interdépartementale des Routes)

Seuls 0.3% des accidents de deux roues motorisés (2RM) sont dus à une défaillance du véhicule

Le problème du bruit excessif est le fait d'une petite minorités

Des contrôles réguliers sont déjà réalisés par le propriétaire (passionné) du 2RM

Les propriétaires d'un 2RM effectuent peu de kilomètres à l'année

Que la France est un des pays au monde ayant le plus de taxes (là on est champion)

Que la loi prévoit déjà des sanctions pour détention d'un 2RM modifié ou inapte à la circulation

(pneus lisses, échappement bruyant, etc...)

LA solution serait donc LE contrôle technique?

C'est tout au plus une solution pour béotiens.....

J'ai possédé plusieurs motos et j'en possède une actuellement, la moto est plus qu'un loisir, c'est une passion, la grande majorité des motards entretient sa moto.

L'Europe déjà ressentie comme déconnectée par une majorité de Français va de nouveau, et volontairement, creuser et élargir ce fossé, voire, creuser sa tombe.

Pathétique.....

N° 936999 - Un pas en avant, deux en arrière.

par :

28/06/2023 14:21

Bonjour,

Possesseur d'un Dacia Duster de 2015 diesel consommant 6L au 100km (crit'air2) je me suis acheté cette année une 125cc essence de 2023 consommant 3L au 100km (crit'air 1) afin de diminuer autant que possible mon impact sur l'environnement et fluidifier le trafic.

Je n'utilise la voiture que pour les déplacements nécessitant un coffre (faire les courses 2 fois par mois et le départ en vacances une fois par an). Pour mes déplacements professionnels j'utilise la moto, ma zone de travail n'étant pas desservie correctement par les transports en commun (1h30 de trajet train + bus aller plus 1h30 retour contre 20 minutes aller et 20 minutes retour en moto).

J'ai donc opté pour la moto malgré l'état déplorable et dangereux des routes sur le secteur, ma sécurité étant ma priorité je prends grand soin de ma moto mais je ne peux me faire poignarder par

un contrôle technique supplémentaire. Je peux me passer de ma moto, pas de ma voiture (pour les courses et vacances), si je dois donc abandonner l'un des véhicules ce sera la moto, à contrecœur.

Je devrais donc reprendre la voiture tous les jours, avec l'impact environnementale que cela engendrera. Je pense que vous en conviendrez : c'est une aberration.

Je ne souhaite pas polluer, je souhaite diminuer mon impact sur le monde que nous laisserons bientôt à nos enfants, mais cette mesure risque fort de me contraindre à faire marche arrière.

Cordialement,

N° 937000 - Je suis contre le CT 2RM

par :

28/06/2023 14:22

Bonjour.

Je suis contre le CT 2RM parce que son efficacité à réduire les accidents n'est pas prouvée même le contraire ( les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes)), en Allemagne le CT depuis 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Avant de prendre ma moto, je contrôle moi-même l'état du véhicule, tout est visible sans nécessité de démontage. Je suis très conscient que si j'ai une défaillance technique, ma vie est en danger, donc je ne vais pas prendre ce risque. Je ne pas besoin qu'un centre agréé le fasse.

N° 937004 -

par :

28/06/2023 14:23

Comme citoyen, je suis opposé à cette ponction financière additionnelle des usagers dont les bénéfices ne sont pas clairement établis.

Je regrette que la demande de réduction de la mortalité routière de l'Union Européenne soit traduite par une taxation additionnelle des usagers plutôt que des actions de formations ou d'amélioration du réseau routier.

N° 937006 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:24

les accidents de 2 roues sont en baisse à comparés de l'augmentation de ceux-ci en circulation.

En 45 ans de pratique (du cyclomoteur à la grosse cylindrée ) je n'ai eu qu'un accident de ma responsabilité et à faible allure . Un autre lié à un refus de priorité d'un automobiliste et le dernier chute sur du gasoil répandu sur un rond-point donc rien de lié à l'état de ma moto.

Le progrès technologique des motos (au moins équivalent à celui des automobiles ) renforce la sécurité des motocyclistes.

Par contre je constate régulièrement des comportements dangereux ainsi que l'état des routes de plus en plus dégradées , ce n'est pas le contrôle technique qui va changer cela . Le permis moto est très complet , bien plus que le permis auto qui n'apprend qu'à circuler mais aucunement la maîtrise de son véhicule.

Le Parc motos est dans un excellent état globalement et cette mesure est un racket de plus initié par [réseau de contrôle technique], Véritas et compagnie .

N° 937007 - Ctr 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 14:24

Personnellement je suis contre je fais de la moto depuis mes 15 ans j en ai 53 ans et comme tout motard je vérifie ma moto le matin pneu kit chaîne frein huile ect ... j'aimerais bien savoir ce qu'un contrôle technique va apporter de plus a par récupérer du fric en plus les motos partent en révision tous les ans et le constructeur le fait aussi

N° 937010 - Les technocrates ont de nouveau sévis !!!

par :

28/06/2023 14:25

Quelle aberration que ceux qui n'ont jamais posé les fesses sur une moto, et qui n'ont même pas le permis pour, puissent décider de ce qui est bon pour cette catégorie de véhicules !!!

Motard depuis le milieu des années 80, je suis parfaitement conscient que, ne possédant pas de carrosserie, ma vie dépend en partie de l'état de ma moto ( et beaucoup de l'état des routes, mais ça .....Chuuut, n'en parlons surtout pas.....). Je n'ai pas attendu un CT pour prendre soin de mon véhicule.

Ce contrôle technique est encore une lubie de l'Europe appuyée par certaines associations parisiennes que je qualifierai de 'talibane' !!!

Je suis donc totalement opposé à ce contrôle qui va encore un peu mettre de l'animation dans le pays .....

Je souhaite bien du plaisir au contrôleur technique qui , et je suis sûr que ça arrivera, mettra par terre une moto en la faisant rouler ; tout motard qui se respecte montera immédiatement dans les tours et ça coûtera cher à la société de CT.

Au fait, j'hésitais ( comme d'habitude) sur mon choix aux futures élections européennes; maintenant il est fait et je vous laisse deviner lequel !!!

N° 937014 - contrôle technique 2 roues motorisées

par :

28/06/2023 14:27

concernant le contrôle des 2 roues motorisées , la sécurité routière devrait accentuer les campagnes sur les nuisances sonores qui donnent une mauvaise image des motard(e)s auprès des autres usagers la route

inciter les motards à s'équiper correctement (casque , blouson , gants , pantalon et chaussures renforcés , couleurs plus visuelles)

N° 937016 - Con-trôle....

par :

28/06/2023 14:27

Bonjour,

vieux motard de 58 huit ans

Je ne suis pas favorable à un contrôle technique. Je trouve cela comme les trois premières lettres du mot contrôle ... Dire qu'il y a très peu d'accidents dû à un mauvais entretien de nos machines, n'est pas suffisant pour moi, cela fait toujours trop. Ce n'est pas le CT qui l'empêchera. Un des problèmes, à mon avis, est le coût des pièces et équipement. Être motard est un choix, sûrement même, pour certain d'entre nous, un choix de vie, mais je peux comprendre que tous n'aient pas les moyens de s'équiper convenablement en fonction des saisons. Vous voulez réduire les accidentés et les blessés, c'est une bonne chose. Commencez par rendre accessibles les équipements de sécurité, continuez en étant moins abrupt. Je m'explique, avant de contrôler une machine, tant qu'à faire des lois, il faudrait être plus réaliste. Le port du casque et des gants sont obligatoires ... C'est tout!!! Un peu léger quand on parle de sécurité ...

Je roule en toute saison et depuis de nombreuses années, je fais entre huit et dix mille kilomètres par an. Je suis prudent, je m'enorgueilliss d'avoir mes 12 points et pas de malus depuis de nombreuses années, et pourtant, il y a quatre mois, j'ai eu un accident. Le dernier était en 1998... Une voiture ne m'a pas vu, malgré une bonne visibilité et des rétroviseurs sur la moto et sur moi. Rien n'était de mon fait et pourtant, dans le discours de la plupart des personnes, comme je suis motard, c'était forcément de ma faute. Il y a plus urgent qu'un contrôle sur les deux roues. Il y a la formation des automobilistes.

Bien sûr, les motards ne sont pas tous des exemples. Il y a aussi des dangers publics, des crétins, bref des blaireaux, avec qui je me fâche régulièrement et qui donnent une piètre image des motards. Le contrôle ne les rendra pas moins dangereux et moins cons.

Je vais arrêter là, il ne faut pas être trop long.

Bonne route à tous et si elle est à deux voies, bonne ...

N° 937017 - Ct

par :

28/06/2023 14:27

Bonjour je n'ai pas compris l'utilité dans Ct moto car étant motard depuis très longtemps il et que ma moto et en parfait état au vue de mon concessionnaire seul habilité à reconnaître les problèmes qu'il pourrait avoir sur ma moto et non un agent de contrôle technique formé à la arrache ceci et mon point de vue et n'engage que moi

N° 937018 - Démocratie???

par :

28/06/2023 14:28

Comment dans un pays démocratique une quarantaine de personnes peuvent en emmerder quelques millions?????

N° 937019 - Con-trôle....

par :

28/06/2023 14:28

Bonjour,

, vieux motard de 58 huit ans

Je ne suis pas favorable à un contrôle technique. Je trouve cela comme les trois premières lettres du mot contrôle ... Dire qu'il y a très peu d'accidents dû à un mauvais entretien de nos machines, n'est pas suffisant pour moi, cela fait toujours trop. Ce n'est pas le CT qui l'empêchera. Un des problèmes, à mon avis, est le coût des pièces et équipement. Etre motard est un choix, sûrement même, pour certains d'entre nous, un choix de vie, mais je peux comprendre que tous n'aient pas les moyens de s'équiper convenablement en fonction des saisons. Vous voulez réduire les accidents et les blessés, c'est une bonne chose. Commencez par rendre accessible les équipements de sécurité, continuez en étant moins abruti. Je m'explique, avant de contrôler une machine, tant qu'à faire des lois, il faudrait être plus réaliste. Le port du casque et des gants sont obligatoires ... C'est tout!!! Un peu léger quand on parle de sécurité ...

Je roule en toute saison et depuis de nombreuses années, je fais entre huit et dix mille kilomètres par an. Je suis prudent, je m'enorgueilliss d'avoir mes 12 points et pas de malus depuis de nombreuses années, et pourtant, il y a quatre mois, j'ai eu un accident. Le dernier était en 1998... Une voiture ne m'a pas vu, malgré une bonne visibilité et des rétroviseurs sur la moto et sur moi. Rien n'était de mon fait et pourtant, dans le discours de la plupart des personnes, comme je suis motard, c'était



forcément de ma faute. Il y a plus urgent qu'un contrôle sur les deux roues. Il y a la formation des automobilistes.

Bien sûr, les motards ne sont pas tous des exemples. Il y a aussi des dangers publics, des crétins, bref des blaireaux, avec qui je me fâche régulièrement et qui donnent une piètre image des motards. Le contrôle ne les rendra pas moins dangereux et moins cons.

Je vais arrêter là, il ne faut pas être trop long.

Bonne route à tous et si elle est à deux voie, bonne ...

N° 937020 - Inutile et potentiellement dangereux

par :

28/06/2023 14:28

Je suis parfaitement capable de contrôler moi-même les points de contrôle de ma moto. Un certain nombre d'entre eux sont (ou étaient ?) d'ailleurs obligatoires à connaître pour passer la partie "hors circulation" du permis moto (le plateau).

La plupart des motos nécessitent une révision tous les 6000 à 12000 km selon le modèle. Moi qui roule 1000 km par mois, je peux arriver à 2 révisions par an. Ça coûte cher, ça nécessite de laisser sa moto au garage pendant une journée (avec les complications des horaires d'ouverture et de fermeture pendant une journée de travail), et ça peut prendre plusieurs semaines pour trouver un créneau disponible.

Rappelons également que le contrôle technique indique le bon état du véhicule à un instant précis. Il n'indique rien sur la période entre deux contrôles techniques. Il est obligatoire sur les voitures depuis bien longtemps, pourtant je vois quotidiennement des dizaines et des dizaines de voitures avec des feux arrière non fonctionnels.

Les études indépendantes montrent aussi que malgré le CT des voitures et son absence pour les motos, plus d'accidents sont liés à une défaillance technique dans les accidents de voitures que de motos.

Pourquoi ? Voici un élément de réponse : un motard est bien plus à risque qu'un automobiliste lors d'un accident. Pour un motard, les rétroviseurs, les clignotants, l'éclairage, les pneus, etc. sont bien plus que de simples éléments de conduite. Ce sont des éléments de sécurité, sur lesquels il a un contrôle personnel (contrairement nids de poule, aux glissières/guillotines de sécurité, aux peintures/patinoires au sol...).

Ce qui m'amène au dernier point : le "danger" du CT. Je ne suis bien sûr pas en train de dire qu'un contrôle supplémentaire augmente directement le danger. Mais le problème, ce sont les conséquences indirectes qu'il risque d'avoir. Le motard fera-t-il toujours autant de vérifications sur sa moto si de toutes façons elles sont faites lors du CT ? Le gouvernement dépensera-t-il de l'argent pour rendre les routes plus sûres pour les motards s'il dépense déjà tant avec la mise en place du CT ? Les "mesures alternatives" prévues par l'UE dans le cas d'une absence de contrôle technique pour les motards vont-elles continuer avec la mise en place du CT (alors qu'elles ne seront théoriquement plus obligatoires) ?

Occupez-vous de l'état des routes, nous nous occupons de l'état de nos motos.

N° 937023 - Inutile

par :

28/06/2023 14:30

Bonjour je n'ai pas compris l'utilité dans Ct moto car étant motard depuis très longtemps il est que ma moto et en parfait état au vu de mon concessionnaire seul habilité à reconnaître les problèmes qu'il pourrait avoir sur ma moto et non un agent de contrôle technique formé à la arrache ceci et mon point de vue et n'engage que moi

N° 937024 - Non au contrôle technique des 2 - 3 roues !

par :

28/06/2023 14:30

Il ne changera rien car comme on le sait, - de 1% des accidents de deux roues sont liés à une défaillance technique ou un manque d'entretien de Celui-ci. Concernant le bruit, il suffit de passer le CT avec un échappement conforme et ensuite changer le silencieux ou simplement enlever la chicane soit maxi 30min pour une personne lambda. Concernant la pollution, d'une part, les normes de plus en plus drastiques se chargent d'imposer des seuils de pollution de plus en plus bas pour être au moins aussi performant voire plus qu'un autre véhicule motorisé, d'autre part, les 2rm permettant une circulation plus fluide, consomment moins sur un même trajet, le 2rm est économique et ne roule pas au gasoil !! En conclusion le contrôle technique des 2 roues motorisés ne changera rien à la situation actuelle, un changement de mentalité ou des contrôles routiers plus courants (notamment pour les émissions sonores) de plus ceux qui font des Runs et qui roulent avec des motos volées et sans assurance ne vont pas se présenter au contrôle !!

N° 937025 - Travailleur pauvre

par :

28/06/2023 14:30

A vous qui trouvez du travail au pied de votre porte ou au coin de la première rue ! Avez-vous pensé à nous, travailleurs pauvres, qui devons nous lever très tôt pour partir en mobylette par tous les temps... C'est le seul moyen pour nous de pouvoir travailler et rester dignes car vous n'avez pas créé le transport en commun nécessaire à notre survie. Nous avons réussi à nous en sortir -sans vous- avec ces 2 roues motorisés pour pauvres et ramener un salaire à la maison. Il n'est pas neuf mais j'en prends soin, sans lui en bon état : je suis mort ou viré ! Impossible de venir de ma campagne en co-voiturage ou en vélo. C'est pourtant un moyen de transport écologique et fluide (comme en Asie) ! Mais non, vous souhaitez nous faire payer... encore et encore. Pour rien ! Toutes les occasions sont bonnes y compris les injustifiées... Votre acharnement à ce contrôle technique est injustifiable. C'est une pompe à fric. Laissez-nous survivre. C'est NON.

N° 937026 - Inutile et inapproprié

par :

28/06/2023 14:30

Je suis usager d'un 2-roues motorisé depuis 50 ans : cyclomoteur à 14 ans, 125 à 16 ans, grosse cylindrée ensuite. Et je roule toujours à moto. Avec à ce jour, un seul accident : une voiture qui a fait demi-tour devant moi en franchissant une ligne blanche. S'il y a une source d'accident à moto dans notre pays, elle provient avant tout - et quasi exclusivement - du non respect du Code de la route et d'un comportement dangereux. Habitant la région parisienne, j'assiste à ce genre de scène plusieurs fois par jour, y compris de la part des cyclistes, et pour une bonne partie des livreurs Uber et Deliveroo.

Dans ces conditions, en quoi un CT va diminuer le nombre des accidents ?

Ce CT pose un autre problème, celui de la proximité : comment le brave Papy qui roule en Peugeot 103 à Crocq (Creuse, 23) va-t-il se rendre au CT à Aubusson ? Par la Nationale, au milieu des 38 tonnes ? Espérons qu'il ne se fasse alors pas renverser par un camion ou un camping-car...

N° 937027 - Un contrôle technique des deux-roues motorisés indispensable

par :

28/06/2023 14:31

Ces textes sont essentiels pour mieux encadrer les deux-roues motorisés, dont nous devons trop souvent subir le bruit extrêmement pénible, et/ou la pollution excessive.

N° 937029 - Citoyens vs Lobby, la sécurité n'est qu'un prétexte !

par :

28/06/2023 14:31

Sérieusement, on va me demander 50€ (pour commencer) tous les 3 ans pour mes mobs des années 60 ? Vous allez vérifier quoi ? Et pour les récentes, la compétence est-elle là ? Mon contrôleur n'a même pas le permis moto, il va avoir le droit de contrôler mes motos ?

On a vu les promesses du contrôle technique auto dériver pour aujourd'hui coûter de plus en plus cher et ne pas concerner que les éléments de sécurité.

Même si j'entretiens très bien mes voitures (c'est le contrôleur technique qui le dit !), la moto n'a rien à voir : à chaque usage, je me mets à 2cm du pneu pour enlever le U, je vois mes disques et plaquettes en même temps, mon liquide de frein est sous mon nez sur le guidon, le bon fonctionnement des feux est visible du poste de conduite. Tous ces contrôles se font tout le temps par les motards. Et surtout, je sais que sans carrosserie, je dois être encore plus prudent. Imposer ce contrôle inutile, alors que le plus gros risque c'est l'infrastructure, les routes de plus en plus dégradées, c'est l'état qui se moque de nous et qui n'assume pas sa responsabilité vis à vis de notre sécurité. Au profit de quelques réseaux de contrôle qui vont empocher le jackpot, et c'est toujours les mêmes qui payent...

N° 937031 - Encore une hérésie

par :

28/06/2023 14:31

Merci de toujours tout faire sans savoir, merci de toujours tout faire contre l'avis des Français et des sachants. Encore un bel exemple...

Bravo!

Ce CT n'a aucune utilité si ce n'est d'engraisser les sociétés de contrôle et de précariser les motards. Sécurisez les routes, (nids de poules, barrières de sécurité) tout le monde sera gagnant.

N° 937032 - Contrôle moto

par :

28/06/2023 14:32

Il me semble que le pilote / propriétaire de la moto devra lui même amener sa moto sur le banc pour éviter les chutes.

Quels sont les centres motos pour Vichy ?

Comment va être faite la communication pour informer le propriétaire de la date limite du contrôle de sa moto ?

N° 937034 - Inutile

par :

28/06/2023 14:32

Ce projet est complètement inutile. Les accidents concernant des motos ont moins 1% un lien avec l'état de du véhicule. Depuis des années ce contrôle technique est en vigueur dans d'autres pays d'Europe et il n'a en rien changé les problématiques d'accidentologie. Les problèmes liés au bruit des engins n'a également pas été diminué dans les autres pays.

La moto est une alternative qui permet de fluidifier grandement le trafic dans les grandes ville ce qui va dans le sens d'un éventuel argument écologique puisque désengorger le trafic réduit la pollution. En revanche l'état des routes en France reste déplorable, ce qui favorise la mise en danger des usagers et dans des accidents.

Cette mesure vise simplement à taxer les motards qui jusqu'alors étaient épargner par toutes ces mesures du genre (ex:vignette crit'air).

Un autre problème va survenir pour les motards , celui de trouver un centre proche de chez eux, avec des mécaniciens qui acceptent toutes responsabilités concernant ma maniement de la moto à contrôler et tout les dommages qui pourraient en découler par exemple la chute de la moto.

Bcp de moto en France restent en hivernage entre octobre et mars, lors de laquelle le mauvais temps refroidis les motards à prendre la route compte tenu de l'état des routes et des déchets rencontrer lors de ces périodes. C'est aussi une période qui permet à bcp de motards de pratiquer eux même leurs entretiens de moto car un grand nombre d'entre nous sommes conscients que nous sommes bien plus vulnérable que dans d'autres véhicule c'est pour cela que nous prenons déjà un soin particulier à vérifier le bon fonctionnement complet de notre engin avant sa mise en route et de payer déjà des sommes folles pour d'éventuelles réparations en garage.

Si vous étiez honnêtes, jamais vous ne parlez de problèmes d'entretien des véhicules, et de l'effet pollution des motards. Lorsqu'on nous pointe du doigt pour le bruit que l'on fait, on oublie le nombre d'accident impliquant des conducteur de voiture disant qu'ils ne nous ont pas vu, mais un motard qu'on entend c'est un motard que l'on voit !

Je pourrais trouver d'autres arguments mais votre projet de CT est totalement absurde pour les motards

N° 937035 - Une aberration technique et éthique.

par :

28/06/2023 14:32

Madame, Monsieur,

Je me positionne contre la mise en place de ce contrôle technique.

Tout d'abord justement sur le côté "Technique" de ce dernier.

En effet rien ne justifie selon moi la mise en place d'un tel dispositif.

Parce que l'état du deux-roues motorisé lors d'un accident n'en est responsable que dans moins d'un demi-pourcent des cas (0,3% d'après le rapport de la "Motorcycle Accident in Depth Study"), déjà.

Parce que les deux-roues motorisés parcourent en moyenne moins de 4200 Km par ans (étude KANTAR TNS de 2019), et sont des véhicules qui ne totalisent que très peu de kilomètres par rapport aux voitures, ensuite.

Mais aussi que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles et contrôlables sans avoir à placer le véhicule sur un pont, une fosse ou n'importe quelle installation complexe que ne possèdent pas les propriétaires de deux-roues motorisés, que le code de la route spécifique aux motos instauré dernièrement impose déjà au futur motard de savoir vérifier par lui-même l'état de sa moto. Et que pour les motards n'assurant pas eux-mêmes l'entretien de leur moto, ces points de contrôles sont

automatiquement vérifiés en concession lors de l'entretien, par des professionnels dont les connaissances mécaniques de la moto surpassent celles de "contrôleurs techniques" formés sur le tas.

Ensuite sur le côté "environnemental" de ce contrôle.

Il est avéré que les émissions polluantes des deux-roues motorisés ne représentent que 0,5% du total des émissions totales du secteur des transports et que, pire encore, en fluidifiant le trafic, l'utilisation de deux-roues motorisés réduit fortement la pollution. Il n'y a qu'à comparer la consommation moyenne en carburant d'une moto et d'une voiture pour s'apercevoir qu'il s'agit d'un moyen de transport beaucoup plus économe.

Pour la pollution sonore maintenant. Il est un fait établi que certains motards modifient l'échappement de leur deux-roues et génèrent une pollution sonore réelle. Mais l'instauration d'un contrôle technique ne changera absolument rien à l'affaire : il suffit de quelques minutes pour remettre son échappement d'origine avant de passer sa moto au contrôle et d'ensuite le remettre dans son carton jusqu'au prochain contrôle. Prévoir une contravention plus sévère en cas de dépassement de la limite de bruit autorisée pour le véhicule serait bien plus dissuasif.

Mais aussi sur le côté "pratique" de la réalisation du contrôle.

Sans aller chercher très loin les limites de la praticité de ce dispositif, il me suffit de prendre mon exemple :

En effet, je vis en zone rurale. Le premier centre de contrôle technique se situe à 39 km de route de mon domicile. Imaginez que doive y emmener un cyclomoteur, eux aussi visés par la mise en place de ce dispositif. Il faudra alors que j'emprunte la nationale, en roulant à 45 km/h MAXIMUM, me mettant moi et les autres utilisateurs de la route en danger par l'utilisation d'un véhicule très peu adapté à ce genre de route. Pire encore, en effectuant autant de kilomètres d'un coup avec ce véhicule non adapté, je risque d'endommager ce dernier, voire de tomber en panne sur le bord de la route où je me retrouverai de nouveau exposé à un certain danger.

Et enfin et surtout sur le côté "éthique" de l'instauration d'un tel dispositif.

Si l'on considère tous les points développés ci-dessus, on peut alors se demander pourquoi on en arrive à la mise en place d'un tel dispositif. Et là le constat est édifiant !

On s'aperçoit que les associations ayant saisi le conseil d'état pour l'instauration du contrôle technique sont :

- L'association "[ASSOCIATION]", dont les subventions proviennent d'un organisme qui milite pour le transport électriques et de la société "LIME", loueur largement implanté de trottinettes et vélos électriques,
- L'association "[association]", fondée par l'ancien délégué général de l'association "[ASSOCIATION]", lui-même propriétaire de commerces de vélos,
- L'association "[ASSOCIATION]", grandement financée par la mairie de Paris, dont les comptes ne sont même pas publiés !

Mais aussi que "[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]" a publié un rapport erroné sur la corrélation entre l'état des deux-roues motorisés et les accidents impliquant ces derniers.

Difficile alors de ne pas se poser la question de l'existence d'un certain conflit d'intérêt pour les principaux acteurs de la mise en place de ce dispositif. D'autant qu'aucun d'entre eux n'a déclaré quoi que ce soit à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Pour conclure, il m'est impossible de voir en cette mesure autre chose qu'un nouveau moyen de prendre de l'argent aux Français. Et il m'est insupportable que cela soit fait en mettant en avant qu'il s'agit là d'une mesure visant à améliorer la sécurité des usagers de deux-roues motorisés.

Si c'est vraiment notre sécurité qui vous intéresse, il y a des milliers de kilomètres de routes qui nécessitent votre attention pour leur entretien, entretien dont elles ont d'ailleurs bien plus besoin que nos motocyclettes.

Si ce n'est en revanche que pour nous soutirer de l'argent, mettez en place une taxe de cinquante euros par an pour avoir l'autorisation d'utiliser un deux-roues motorisé, libre à vous de le redistribuer aux lobbies du contrôle technique ou de la vente de véhicules électriques, mais, de grâce, cessez de nous faire croire que c'est dans notre propre intérêt ou celui de notre planète.

En vous remerciant de m'avoir lu, je vous souhaite une excellente journée.

N° 937038 - Une aberration technique et éthique.

par :

28/06/2023 14:33

Madame, Monsieur,

Je me positionne contre la mise en place de ce contrôle technique.

Tout d'abord justement sur le côté "Technique" de ce dernier.

En effet rien ne justifie selon moi la mise en place d'un tel dispositif.

Parce que l'état du deux-roues motorisé lors d'un accident n'en est responsable que dans moins d'un demi-pourcent des cas (0,3% d'après le rapport de la "Motorcycle Accident in Depth Study"), déjà.

Parce que les deux-roues motorisés parcourent en moyenne moins de 4200 Km par ans (étude KANTAR TNS de 2019), et sont des véhicules qui ne totalisent que très peu de kilomètres par rapport aux voitures, ensuite.

Mais aussi que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles et contrôlables sans avoir à placer le véhicule sur un pont, une fosse ou n'importe quelle installation complexe que ne possèdent pas les propriétaires de deux-roues motorisés, que le code de la route spécifique aux motos instauré dernièrement impose déjà au futur motard de savoir vérifier par lui-même l'état de sa moto. Et que pour les motards n'assurant pas eux-mêmes l'entretien de leur moto, ces points de contrôles sont automatiquement vérifiés en concession lors de l'entretien, par des professionnels dont les connaissances mécaniques de la moto surpassent celles de "contrôleurs techniques" formés sur le tas.

Ensuite sur le côté "environnemental" de ce contrôle.

Il est avéré que les émissions polluantes des deux-roues motorisés ne représentent que 0,5% du total des émissions totales du secteur des transports et que, pire encore, en fluidifiant le trafic, l'utilisation de deux-roues motorisés réduit fortement la pollution. Il n'y a qu'à comparer la consommation moyenne en carburant d'une moto et d'une voiture pour s'apercevoir qu'il s'agit d'un moyen de transport beaucoup plus économe.

Pour la pollution sonore maintenant. Il est un fait établi que certains motards modifient l'échappement de leur deux-roues et génèrent une pollution sonore réelle. Mais l'instauration d'un contrôle technique ne changera absolument rien à l'affaire : il suffit de quelques minutes pour remettre son échappement d'origine avant de passer sa moto au contrôle et d'ensuite le remettre dans son carton jusqu'au prochain contrôle. Prévoir une contravention plus sévère en cas de dépassement de la limite de bruit autorisée pour le véhicule serait bien plus dissuasif.

Mais aussi sur le côté "pratique" de la réalisation du contrôle.

Sans aller chercher très loin les limites de la praticité de ce dispositif, il me suffit de prendre mon exemple :

En effet, je vis en zone rurale. Le premier centre de contrôle technique se situe à 39 km de route de mon domicile. Imaginez que doive y emmener un cyclomoteur, eux aussi visés par la mise en place de ce dispositif. Il faudra alors que j'emprunte la nationale, en roulant à 45 km/h MAXIMUM, me mettant moi et les autres utilisateurs de la route en danger par l'utilisation d'un véhicule très peu adapté à ce genre de route. Pire encore, en effectuant autant de kilomètres d'un coup avec ce véhicule non adapté, je risque d'endommager ce dernier, voire de tomber en panne sur le bord de la route où je me retrouverai de nouveau exposé à un certain danger.

Et enfin et surtout sur le côté "éthique" de l'instauration d'un tel dispositif.

Si l'on considère tous les points développés ci-dessus, on peut alors se demander pourquoi on en arrive à la mise en place d'un tel dispositif. Et là le constat est édifiant !

On s'aperçoit que les associations ayant saisi le conseil d'état pour l'instauration du contrôle technique sont :

- L'association "[ASSOCIATION]", dont les subventions proviennent d'un organisme qui milite pour le transport électriques et de la société "LIME", loueur largement implanté de trottinettes et vélos électriques,
- L'association "[association]", fondée par l'ancien délégué général de l'association "[ASSOCIATION]", lui-même propriétaire de commerces de vélos,
- L'association "[ASSOCIATION]", grandement financée par la mairie de Paris, dont les comptes ne sont même pas publiés !

Mais aussi que "[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]" a publié un rapport erroné sur la corrélation entre l'état des deux-roues motorisés et les accidents impliquant ces derniers.

Difficile alors de ne pas se poser la question de l'existence d'un certain conflit d'intérêt pour les principaux acteurs de la mise en place de ce dispositif. D'autant qu'aucun d'entre eux n'a déclaré quoi que ce soit à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Pour conclure, il m'est impossible de voir en cette mesure autre chose qu'un nouveau moyen de prendre de l'argent aux Français. Et il m'est insupportable que cela soit fait en mettant en avant qu'il s'agit là d'une mesure visant à améliorer la sécurité des usagers de deux-roues motorisés.

Si c'est vraiment notre sécurité qui vous intéresse, il y a des milliers de kilomètres de routes qui nécessitent votre attention pour leur entretien, entretient dont elles ont d'ailleurs bien plus besoin que nos motocyclettes.

Si ce n'est en revanche que pour nous soutirer de l'argent, mettez en place une taxe de cinquante euros par an pour avoir l'autorisation d'utiliser un deux-roues motorisé, libre à vous de le redistribuer aux lobbies du contrôle technique ou de la vente de véhicules électriques, mais, de grâce, cessez de nous faire croire que c'est dans notre propre intérêt ou celui de notre planète.

En vous remerciant de m'avoir lu, je vous souhaite une excellente journée.

N° 937039 - Contre le contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:34

Avec une fréquence de révision plus serrée qu'en voiture, 8000km ou annuel pour mes motos, un kilométrage annuel bien plus faible que la voiture, l'état de mes motos est excellent. J'affirme prêter une grande attention à ma sécurité en moto, et donc à l'état de mes machines. Ce contrôle n'apportera rien en terme de sécurité, juste des contraintes et des coûts supplémentaires. La communauté moto entamera des actions d'envergure, et en

tant que motard j'y prendrais part. Quand une loi est stupide, ne servira qu'a enrichir certains lobby, et n'est supporté que par des ayatollah de la repression routiere et des extrémistes ecologistes, c'est elle qui est illegale.

N° 937040 - inutile

par :

28/06/2023 14:34

le seul controle qui vaille est le controle du bruit , surtout des 50cm3 débridés  
cela peut se faire facilement par les forces de l'ordre sur la voirie

le reste est juste la conséquence de l'agitation des 3 associations anti 2 RM qui ont porté cela devant le conseil d'état , et de l'absence de prise de décision des gouvernements successifs depuis 10 ans , date de la directive européenne.

donc on abouti à un controle obligatoire, payant, inutile ,avec des controleurs qui ne sont pas encore formés.

les seuls gagnants sont l'état avec les taxes et les sociétés de controle , qui n'ont cessé de faire du lobbying depuis 15 ou 20 ans auprès de l'europe, afin de récupérer du chiffre d'affaire.  
bref , encore une occasion ratée de mettre en place quelque chose d'intelligent pour la sécurité de tous

N° 937042 - Foncièrement contre

par :

28/06/2023 14:34

Il a été largement démontré l'inutilité de cette mesure, ne cédez pas à la pression de quelques entreprises qui ne voient qu'un nouveau moyen de gagner de l'argent. Mettez plutôt tout en œuvre pour l'entretien des routes.

N° 937043 - Refut CT moto

par :

28/06/2023 14:34

Le projet de CT moto invoque des raisons sécuritaires sans s'appuyer pour autant sur des données tangibles. Les motards sont particulièrement concernés par leur propre sécurité et marginaux sont les cas de personnes qui roulent avec des équipements présentant un réel danger pour leur personne ou les autres usagers. Nous avons tous conscience de l'objectif financier masqué par ces prétendus considérations en matière de sécurité, et nous (les motards) refusons de devoir empathiser des frais associés à cette proposition de réglementation.

N° 937044 - Contrôle technique Moto

par :

28/06/2023 14:35

Je suis totalement contre , à la limite un contrôle lors de la vente du véhicule ,qui assurera au nouveau propriétaire la certitude d 'avoir un véhicule en état, mais qui ne serait pas obligatoire et qui n engagera que le vendeur et l acquéreur.

De plus sur quels critères se baser pour faire un contrôle technique sur des véhicules des années 80 voir avant????



Encore une mesure mise en place pour enrichir une certaine catégorie de personnes , qui ajoute un cout de fonctionnement , et de nouvelles contraintes .  
Il y aura tellement d' autres choses à faire si l'on voulait vraiment prendre en compte la sécurité des usagers de la route et je ne parle pas que des motards.  
Mettre les moyens de faire appliquer le code de la route de la même façon pour tous les usagers quels qu' ils soient ,serai déjà une très bonne chose.

N° 937047 - Le CT moto ne réduira pas l'accidentologie ni le bruit  
par :

28/06/2023 14:35

- 1) L'état technique de la moto n'est, selon les organismes indépendants et la [assurance], responsable que de 0.3 à 0.5% des accidents. Pas vers les 10% comme le clame [réseau de contrôle technique] pour qui le CT moto est une manne financière supplémentaire.
- 2) Pour les motards roulant avec des silencieux bruyant, le CT ne changera rien. Remettre et enlever un dBkiller, ou enlever le silencieux bruyant pour mettre le silencieux d'origine pour le CT ( deux boulons et 10 minutes), est un jeu d'enfant.
- 3) un véhicule (moto, auto etc..) peut devenir dangereux entre deux controles techniques.

Le véritable moyen de combattre les silencieux bruyants, c'est le contrôle inopiné au bord de la route. Mais cela coûte cher.

Le véritable moyen de réduire l'accidentologie moto, c'est que les pouvoirs publics prennent en compte que les motos existent. Le fait de mettre une bonne couche de gravier pour soit disant faire durer une route plus longtemps est une hérésie si on pense aux deux roues. Pleins d'aménagements routiers sont cassés gueules pour les motos, inoffensifs pour les autos.

Le CT moto ne réduira ni l'accidentologie, ni le bruit, c'est sûr.

Signé, un motard de 58 ans ayant commencé à conduire un deux roues motorisé à 15 ans et ne s'est jamais arrêté de le faire.

N° 937050 - Controle technique moto inutile

par :

28/06/2023 14:35

La réglementation européenne nous imposant ce CT moto est fondée sur une seule étude d'accidentologie payée par [réseau de contrôle technique] (juge et partie) il y a plus de 10 ans et ayant porté essentiellement sur une flotte de scooters dans la région de Seville. Cet usage n'est absolument pas transposable aux motards français et cette étude n'est pas objective puisque orientée par un acteur du controle.

Très peu d'accidents impliquant une moto sont objectivement imputables à l'état de la moto.

Les motos sont infiniment plus observées et auscultées que les autos par leur usager et la plupart des éléments de sécurité (pneus, freins, lumières, suspensions, etc) sont visibles même par un néophyte. Un dysfonctionnement majeur est très perceptible sur une moto ce qui n'est pas le cas sur une auto. La pollution d'une moto ne varie que très peu si le fonctionnement du moteur est correct, s'il ne l'est pas le motard est alerté très rapidement et fait rectifier sa moto pour retrouver son confort d'usage donc la pollution minimale associée.

La part de la pollution des motos est absolument négligeable sur les transports routiers et surtout infime si on calcule le temps moindre passé moteur en route en ville vu que les motos restent moins longtemps dans les bouchons que les autos.

Le passage au CT n'est objectivement qu'une manœuvre pilotée par les lobbies européens et qui financent les associations pseudo-écologistes qui portent le sujet en opposition totale avec le travail

de coopération effectué depuis des années par la [association de motard] pour améliorer globalement la situation de la place des 2 roues dans la circulation, ce qui est infime dans tous les cas.

La haine est du côté de ces associations "anti tout ce qui roule" mais qu'on entend pas du tout en ce qui concerne l'importation imposée par la commission européenne des gaz de pétrole américains et autres gaz de schiste qui sont des catastrophes écologiques et économiques. C'est 1000 ou 1000000 fois plus préoccupant que le CT moto dans la pollution ou dans la mortalité routière.

N° 937054 - Contrôle 2 Roues Motorises

par :

28/06/2023 14:37

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique du 2 roues motorises :

Sur le fond : aucune incidence ou presque à prévoir sur l'accidentologie et encore moins sur le réchauffement climatique. En emprunte carbone, un motard qui entretient sa moto ne représente rien ou presque par rapport à un automobiliste.

Sur la forme, c'est un scandale financier, du lobbying de [réseau de contrôle technique] à l'Europe, aux conflits d'intérêt des associations militants pour la mise en place du CT pour les 2 roues

Dans la pratique, les centres de CT eux mêmes n'en veulent pas ...

N° 937055 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:37

Je suis contre ce racket organisé par les lobbies industriels. Je n'ai pas attendu un contrôle technique pour observer à chaque utilisation l'état de ma moto? On nous apprend au permis de conduire à vérifier de nombreux points de sécurités sur sa moto, pneu, frein suspension, éclairage, tension et état de la chaine de transmission, clignotant, ils sont tous visible à l'oeil nu. Je roule depuis 30 ans à moto, les seules accident que j'ai eu étaient par la fautes d'autre utilisateur de la route qui mon percuté (par l'arrière ou en rond point) ou pour cause de gasoil sur la route. Il est reconnu et vérifié qu'un mauvais état d'une moto est responsable pour seulement 0,3% des accidents. Je sais parfaitement que l'état de ma moto est la garantit de ma sécurité, je ne compte pas sur les autres pour la garantir et surtout pas les les autres usagers de la route et l'ÉTAT DES ROUTES QUI EST TRÈS SOUVENT PITOYABLE! Je peux comprendre qu'on instaure un CT sur une moto lors d'une vente, pour sécuriser l'acheteur, ça serait une bonne chose mais uniquement dans ce cas.

N° 937056 - La moto

par :

28/06/2023 14:38

Avant d'imposer un contrôle technique sur les deux roues le gouvernement ferait mieux de s'assurer que tout les véhicules quatre roues passe vraiment le contrôle obligatoire et surtout rénover les routes qui sont dans un état pitoyable .

De plus ces contrôles sont beaucoup trop cher surtout pour ce qu'il y a a voir sur une moto.

N° 937057 - Une aberration.

par :

28/06/2023 14:38

Madame, Monsieur,

Je me positionne contre la mise en place de ce contrôle technique.

Tout d'abord justement sur le côté "Technique" de ce dernier.

En effet rien ne justifie selon moi la mise en place d'un tel dispositif.

Parce que l'état du deux-roues motorisé lors d'un accident n'en est responsable que dans moins d'un demi-pourcent des cas (0,3% d'après le rapport de la "Motorcycle Accident in Depth Study"), déjà.

Parce que les deux-roues motorisés parcourent en moyenne moins de 4200 Km par ans (étude KANTAR TNS de 2019), et sont des véhicules qui ne totalisent que très peu de kilomètres par rapport aux voitures, ensuite.

Mais aussi que tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles et contrôlables sans avoir à placer le véhicule sur un pont, une fosse ou n'importe quelle installation complexe que ne possèdent pas les propriétaires de deux-roues motorisés, que le code de la route spécifique aux motos instauré dernièrement impose déjà au futur motard de savoir vérifier par lui-même l'état de sa moto. Et que pour les motards n'assurant pas eux-mêmes l'entretien de leur moto, ces points de contrôles sont automatiquement vérifiés en concession lors de l'entretien, par des professionnels dont les connaissances mécaniques de la moto surpassent celles de "contrôleurs techniques" formés sur le tas.

Ensuite sur le côté "environnemental" de ce contrôle.

Il est avéré que les émissions polluantes des deux-roues motorisés ne représentent que 0,5% du total des émissions totales du secteur des transports et que, pire encore, en fluidifiant le trafic, l'utilisation de deux-roues motorisés réduit fortement la pollution. Il n'y a qu'à comparer la consommation moyenne en carburant d'une moto et d'une voiture pour s'apercevoir qu'il s'agit d'un moyen de transport beaucoup plus économe.

Pour la pollution sonore maintenant. Il est un fait établi que certains motards modifient l'échappement de leur deux-roues et génèrent une pollution sonore réelle. Mais l'instauration d'un contrôle technique ne changera absolument rien à l'affaire : il suffit de quelques minutes pour remettre son échappement d'origine avant de passer sa moto au contrôle et d'ensuite le remettre dans son carton jusqu'au prochain contrôle. Prévoir une contravention plus sévère en cas de dépassement de la limite de bruit autorisée pour le véhicule serait bien plus dissuasif.

Mais aussi sur le côté "pratique" de la réalisation du contrôle.

Sans aller chercher très loin les limites de la praticité de ce dispositif, il me suffit de prendre mon exemple :

En effet, je vis en zone rurale. Le premier centre de contrôle technique se situe à 39 km de route de mon domicile. Imaginez que doive y emmener un cyclomoteur, eux aussi visés par la mise en place de ce dispositif. Il faudra alors que j'emprunte la nationale, en roulant à 45 km/h MAXIMUM, me mettant moi et les autres utilisateurs de la route en danger par l'utilisation d'un véhicule très peu adapté à ce genre de route. Pire encore, en effectuant autant de kilomètres d'un coup avec ce véhicule non adapté, je risque d'endommager ce dernier, voire de tomber en panne sur le bord de la route où je me retrouverai de nouveau exposé à un certain danger.

Et enfin et surtout sur le côté "éthique" de l'instauration d'un tel dispositif.

Si l'on considère tous les points développés ci-dessus, on peut alors se demander pourquoi on en arrive à la mise en place d'un tel dispositif. Et là le constat est édifiant !

On s'aperçoit que les associations ayant saisi le conseil d'état pour l'instauration du contrôle technique sont :

- L'association "[ASSOCIATION]", dont les subventions proviennent d'un organisme qui milite pour le transport électriques et de la société "LIME", loueur largement implanté de trottinettes et vélos électriques,
- L'association "[association]", fondée par l'ancien délégué général de l'association "[ASSOCIATION]", lui-même propriétaire de commerces de vélos,
- L'association "[ASSOCIATION]", grandement financée par la mairie de Paris, dont les comptes ne sont même pas publiés !

Mais aussi que "[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]" a publié un rapport erroné sur la corrélation entre l'état des deux-roues motorisés et les accidents impliquant ces derniers.

Difficile alors de ne pas se poser la question de l'existence d'un certain conflit d'intérêt pour les principaux acteurs de la mise en place de ce dispositif. D'autant qu'aucun d'entre eux n'a déclaré quoi que ce soit à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Pour conclure, il m'est impossible de voir en cette mesure autre chose qu'un nouveau moyen de prendre de l'argent aux Français. Et il m'est insupportable que cela soit fait en mettant en avant qu'il s'agit là d'une mesure visant à améliorer la sécurité des usagers de deux-roues motorisés.

Si c'est vraiment notre sécurité qui vous intéresse, il y a des milliers de kilomètres de routes qui nécessitent votre attention pour leur entretien, entretient dont elles ont d'ailleurs bien plus besoin que nos motocyclettes.

Si ce n'est en revanche que pour nous soutirer de l'argent, mettez en place une taxe de cinquante euros par an pour avoir l'autorisation d'utiliser un deux-roues motorisé, libre à vous de le redistribuer aux lobbies du contrôle technique ou de la vente de véhicules électriques, mais, de grâce, cessez de nous faire croire que c'est dans notre propre intérêt ou celui de notre planète.

En vous remerciant de m'avoir lu, je vous souhaite une excellente journée.

N° 937060 - Ouvrons les yeux

par :

28/06/2023 14:39

La mise en œuvre de ce CT, outre un coût (50€) disproportionné eu égard aux voitures, est sans valeur réelle ajoutée tant au niveau de la sécurité routière que pour l'environnement ou la suppression des nuisances sonores.

L'entretien de mes motos se fait dans des ateliers agréés tous les 2 ans via des professionnels du 2 roues - sans compter les vérifications usuels apprises en moto-école avant tout départ - qui eux sont formés, outillés et passionnés. C'est bien ces derniers eux qui devraient pouvoir attester de l'état du véhicule ; A l'instar de ne pas rendre les clefs si la moto impose de changer un organe de sécurité et que le pilote si oppose.

Obligez plutôt les motards à passer en concession ou chez un réparateur agréé tous les 3 ans ou en fonction du kilométrage au 1er des deux termes échu !

Non seulement vous allez revaloriser le secteur de la réparation mais aussi celui de la commercialisation de motos plus récentes avec des vrais pro.

Et bien sur faire monter des pièces conformes, absorbant ainsi le coût du CT

La question de la plus-value des organismes qui vont mettre en place ses contrôles est illusoire, sauf financièrement pour eux .

Il serait tout autant bénéfique d'organiser des ateliers de vérification via des bénévoles comme avec la sécurité routière mais aussi des contrôles policiers coercitifs pour sensibiliser. De ce point de vue l'organisation par les forces de l'ordre dans chaque département et manière bi-annuelle de journées

de sensibilisation à la prévention routière devrait se généraliser ; l'occasion de donner du sens aux relations avec les usagers via une (in)formation pertinente et ludique.

Pas de diesel encrassés chez les motards et s'agissant des pots d'échappements modifiés

Par ailleurs un échappement sur une moto se change en deux temps trois mouvements sans grandes difficultés !

Votre CT de ce point de vue risque de déraper comme dans certains pays vers une farce administrative.

Encore un bon moyen de flouer l'état en développant un business occulte de location de pièces.

Cela étant si vous voulez vraiment améliorer la Sécurité routière, il devient urgent voire fondamental de se pencher sérieusement sur l'état de nos routes - certes avec une enveloppe beaucoup plus élevé, mais dans un pays civilisé on en attend pas moins - mais aussi obliger les mairies et département à mettre en conformité les infrastructures délirantes qu'ils imposent au mépris de toutes les règles : ralentisseurs illégaux, feux réglés sur la vitesse, installation incompréhensible voire dangereuse comme des rails simple ....

Enfin vérifiez les statistiques d'accidentologie selon la cylindrée et la détention d'un vrai permis 2 roues et pas de quelques heures d'apprentissage.

Et pourquoi de pas mettre en place un contrôle de tous les 2 roues (trottinettes électriques et vélos) sur leur état et imposer une vraie formation de savoir partager la route et respecter un tant soit peu le code de la route ? A commencer à l'école primaire

Faites une convention non pas citoyenne mais avec tous les acteurs représentatif de tous les 2 roues

N° 937061 - projet inutile et onéreux

par :

28/06/2023 14:39

ce projet de contrôle technique est l'aboutissement du lobbying d'entreprises économiquement intéressées et d'associations uniquement localisées sur Paris, ne représentant qu'une infime partie de la population française et dont les intérêts vénaux sont aujourd'hui avérés.

Ces voyous sans scrupules n'ont pas hésité à utiliser de fausses statistiques d'accidentologie, de nuisances sonores et de pollution pour étayer et justifier leur abjecte dessein : la mise en place payante d'un contrôle technique à leur avantage financier.

La République ne doit en aucun cas se rendre complice d'une telle manœuvre malhonnête.

Merci de m'avoir lu.

Bien à vous.

N° 937062 - contrôle trop cher et pas adapté à la situation

par :

28/06/2023 14:40

50.- € pour un contrôle technique qui ne servira à rien du tout !! les motards roulent tous sur des motos très bien entretenues ! naturellement on parle des vrais utilisateurs et non de la minorité qui fait du bruit avec des motos volées et sans assurance et qui vont de toutes façons pas se présenter à ce contrôle! au fait qu'en est il pour les motos de collection qui font partie du patrimoine ? bien cordialement

N° 937064 - Eligibilité au CT

par :

28/06/2023 14:40

La mise en place du CT ne devrait concerner que les véhicules mis en circulation depuis moins de cinq ans, ce serait plus cohérent avec la périodicité souhaitée.

N° 937065 - CT moto inutile

par :

28/06/2023 14:41

Pourquoi faire faire un contrôle technique a ma moto alors que j'y fait un entretien régulier dessus de qualité, de plus mon mecano prend soin de ma moto 1 a 2 fois par an, donc pourquoi payer pour quelques chose qui est fait plusieurs fois par an, NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO !!!!! NOS MOTOS SONT ENTRETENU CONTRAIREMENT AUX VOITURES ET AUX ROUTES !!!!!

N° 937066 - Contrôle technique 2 roues : CONTRE !

par :

28/06/2023 14:41

Bonjour,

Je suis motard depuis 40 ans. Donc la moto, ... je connais.

et je sais que pour bien rouler en toute sécurité, il est primordial de faire ses révisions régulièrement.

Les motards ne fonctionnent pas et ne pensent pas comme les automobilistes.

La solidarité est reine, l'échange incontournable, les bons tuyaux aussi.

L'entretien fait parti de ces échanges et astuces communiqués entre nous.

Le motard prendra toujours soins de sa moto, pour une bonne raison : C'est que sa vie en dépend.

Bien sûr il n'y a pas que ça. L'état des routes, l'étroitement de certaines voies, les rails de sécurité, les revêtements aux sols (qui ponde des revêtements aussi glissants ???!) sont aussi des facteurs dangereux. Mais sur ceux-là, malheureusement le gouvernement n'entends rien.

Alors pas besoin d'un hold-up technique (ou contrôle technique, ou boite à fric de plus) pour que nos bécanes soient entretenues correctement.

Le contrôle technique 2 roues : pour moi c'est NON !

N° 937067 - Mesure inutile

par :

28/06/2023 14:41

Bonjour,

La mise en place du CT2RM se base sur des chiffres erronés avancés par le groupe Delkra (conflit d'intérêt puisque ce seront eux qui engrangeront des bénéfices sur les CT2RM) sur l'accidentologie des usagers 2RM et les causes de ces accidents. L'état du véhicule n'est que très rarement en cause, les émissions de polluant par les 2RM sont dans des proportions largement inférieur à la part de 2RM en circulation.

Des mesures d'accompagnement de l'état du parc 2RM auraient été plus efficaces : prime à la conversion, interdiction des reprogrammations qui augmentent les capacités des 2RM en supprimant les normes de pollution des cartographies moteurs, immobilisation systématique des véhicules sans chicane ou avec des valves (idem pour les voitures).

C'est à dire en appliquant la réglementation déjà existante en matière de conformité des véhicules circulant.

De plus, je confie mes motos, comme la plupart des motocyclistes, à un mécanicien fréquemment pour les entretiens divers, son avis de spécialiste rigoureux est beaucoup plus sécurisant que l'avis

d'un CT réalisé en 30min par un technicien généraliste et historiquement plus au fait des enjeux de sécurité des automobiles que de celles des motocyclettes.

N° 937069 - Controle technique moto inutile

par :

28/06/2023 14:41

La réglementation européenne nous imposant ce CT moto est fondée sur une seule étude d'accidentologie payée par [réseau de contrôle technique] (juge et partie) il y a plus de 10 ans et ayant porté essentiellement sur une flotte de scooters dans la région de Seville. Cet usage n'est absolument pas transposable aux motards français et cette étude n'est pas objective puisque orientée par un acteur du contrôle.

Très peu d'accidents impliquant une moto sont objectivement imputables à l'état de la moto. Les motos sont infiniment plus observées et auscultées que les autos par leur usager et la plupart des éléments de sécurité (pneus, freins, lumières, suspensions, etc) sont visibles même par un néophyte. Un dysfonctionnement majeur est très perceptible sur une moto ce qui n'est pas le cas sur une auto. La pollution d'une moto ne varie que très peu si le fonctionnement du moteur est correct, s'il ne l'est pas le motard est alerté très rapidement et fait rectifier sa moto pour retrouver son confort d'usage donc la pollution minimale associée.

La part de la pollution des motos est absolument négligeable sur les transports routiers et surtout infime si on calcule le temps moindre passé moteur en route en ville vu que les motos restent moins longtemps dans les bouchons que les autos.

Le passage au CT n'est objectivement qu'une manœuvre pilotée par les lobbies européens et qui financent les associations pseudo-écologistes qui portent le sujet en opposition totale avec le travail de coopération effectué depuis des années par la [association de motard] pour améliorer globalement la situation de la place des 2 roues dans la circulation, ce qui est infime dans tous les cas.

La haine est du côté de ces associations "anti tout ce qui roule" mais qu'on entend pas du tout en ce qui concerne l'importation imposée par la commission européenne des gaz de pétrole américains et autres gaz de schiste qui sont des catastrophes écologiques et économiques. C'est 1000 ou 1000000 fois plus préoccupant que le CT moto dans la pollution ou dans la mortalité routière.

N° 937074 - Contre en l'état, pour un contrôle fait par les garages lors de l'entretien

par :

28/06/2023 14:43

Bonjour,

Le CT tel qu'il est rédigé aujourd'hui implique pour le motard une perte de temps et de deniers. Devoir se rendre dans un centre de contrôle, lors des heures d'ouvertures, pour s'acquitter d'une facture supplémentaire pour s'entendre dire que son véhicule est entretenu.

Le CT en cas de revente ne me choque pas : ce n'est pas une hérésie que de s'assurer que le véhicule est en bon état et qu'il n'est pas dangereux.

Mon problème majeur, c'est le fait que ce contrôle soit réalisé par des prestataires pas forcément qualifiés : Je ne prête pas mon véhicule à mes amis motard, les seules personnes à l'avoir conduit sont les mécaniciens des garages dans lesquels j'ai fait l'entretien.

Ils sont motards, compétent dans leur domaine, et ils bénéficient d'une expérience en la matière.

Laisser une personne d'un centre de CT malmener mon véhicule, parce que finalement, c'est aussi ça le CT : tester les limites des freins, de l'ABS, des suspensions etc... ne me rends pas spécialement heureux, et me semble inutile pour un véhicule dont l'entretien est fait régulièrement.

Les garages devraient, au moment de la révision, valider ces points de CT : ils vérifient l'ensemble des points prévus, sauf la pollution et le volume sonore.

Pourquoi donc ne pas faire les choses intelligemment, quitte à énerver les centres de CT qui cherchent à faire du beurre, et centraliser les choses auprès de la profession compétente sur le sujet ?

Charge au garage d'avoir un mécano formé sur le sujet, et d'avoir les appareils de mesure manquants, mais ce serait éviter une perte de temps!

De la même façon, un véhicule caréné implique un démontage partiel pour voir la batterie : les contrôleurs sont ils formés au métier de mécanicien moto ?

Bref, sur le fond, ce CT va impacter les 99% des motards qui ont un véhicule entretenu et qui ont compris qu'ils n'avaient pas de carrosserie.

Sur la forme, mis à part faire grossir le chiffre des sociétés de contrôle, l'intérêt d'un contrôle non approfondi n'est guère présent.

N° 937079 - CT moto pas indispensable

par :

28/06/2023 14:45

Bonjour,

Un contrôle technique moto ne sert vraiment à rien. Seulement à engager des dépenses supplémentaires qui sont déjà importantes...

En effet, très peu d'accidents pour défaut d'entretien, les motards entretiennent bien leur moto, car ils sont conscients des risques dans le cas contraire. De plus, sur une moto les principaux organes se voient bien !

Pour ce qui est du bruit, les forces de l'ordre sont normalement là pour sanctionner ce problème, il n'y a pas besoin d'un CT pour ça, de plus rien n'empêchera le motard de remettre la chicane ou le pot d'origine pour le contrôle. Donc un coup d'épée dans l'eau !

Si il doit être instauré, un contrôle tous les 4 ans suffirait.

Cordialement

N° 937081 - C. T. Moto

par :

28/06/2023 14:45

Bonjour, cela me paraît inutile, l'état de la moto est responsable d'en moins de 1% des accidents je crois alors que l'état des chaussées et la vitesse sont les principales causes. Je parcours moins de 5000 kms par an et je pense être dans la moyenne nationale, un véhicule de de moins de 25000kms et récent nécessite t il un contrôle technique et ensuite tous les 15000 ? On n'est pas dans la même utilisation qu'une voiture et les points de contrôle de nos motos sont visibles à l'œil nu et aucun vrai motard roulera pneus plaquettes de freins usées et sans huile. Le risque zéro n'existe pas mais cette mesure ressemble plus à une nouvelle façon de nous prélever de l'argent et vu le nombre de contrôle technique de complaisance pour les voitures je ne suis pas sûr d'un réel intérêt sécuritaire de cette mesure. A la place vous devriez rendre obligatoire certaines protections car tongue short et tee shirt mettent plus en danger le conducteur que l'état du véhicule.

Je sais que mon avis ne sera pas pris en compte, je pèse moins que les lobbies de trottinettes électriques, mais bien qu'inutile je vous le dis quand même :

Occupez vous des routes nous on s'occupe de nos motos.

Cordialement,

N° 937082 - Mais pourquoi faire !

par :

28/06/2023 14:45



Bonjour,

Je reste dubitatif de l'intérêt pour le particulier de cette nouvelle taxe et contrainte pour 95 % des usagers dans les clous de la réglementation.

Pour vérifier des pneus, du bruit des éclairages ..

La marré-chaussé fait cela très bien et sur le vif, le pot bruyant au delà du supportable ne sera pas présenté au CT, tout sera bien dans la norme puis réinstallé ensuite. bref opération chou blanc hormis 20% de TVA! Une amende sera encore plus rentable et formateur.

Par contre ce que ne fait pas la marré-chaussée c'est reboucher les trous, adapter les obstacles de tout genres (ralentisseurs, plots, barrières et autres joyeusetés ) dangereux pour l'ensemble des usager à deux roues.

Il existe des solutions alternatives présentés par la [association de motard] et plus intéressante que s'arcbouter sur des concepts éculées de contrôles pour des véhicules qui parcourent peu de kilomètres à l'année

Bien cordialement

un motard heureux de partager la route et déçu d'être pris pour une vache à lait

N° 937085 - Monsieur

par :

28/06/2023 14:46

Projets de décret et d'arrêté totalement inutile et absurde. Les motards de &#10133;&#65039; de 125cm3 savent prendre soins de leurs machines. L'Etat devrait porter la même attention que le font les motards sur l'état des routes !!

N° 937086 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:46

Un prix de 50€ pour un contrôle contenant 4 fois moins de contrôle que celui des automobiles à 80€, c'est excessif.

Un prix de 20€ serait plus juste.

N° 937089 - Technicien du contrôle technique et équipement

par :

28/06/2023 14:47

Après avoir parcouru l'ensemble des textes, il ne me semble pas avoir vu dans le cadre de la formation des techniciens du contrôle technique un point impératif.

En effet, pour qu'un technicien puisse passer un véhicule au contrôle technique, il est impératif que celui-ci soit détenteur d'un permis de conduire correspond à la catégorie du véhicule. Ainsi pour le CT des grosses cylindrées, un technicien ne pourra pas effectuer le CT s'il n'est pas muni du permis adapté officiel et affiché sur le site.

D'autre part je pense qu'il aurait été plus important (si nous parlons de sécurité) de mettre en place un équipement obligatoire couvrant l'ensemble du corps (casque, blouson coqué, gants norme CE, pantalon, chaussures fermées) et d'améliorer comme dans d'autres pays (comme vous êtes souvent capable de vous comparer) d'améliorer les axes routiers (structures et aménagements sécuritaires). Enfin un contrôle technique pour les 2 roues serait mieux passé s'il avait été juste la vente.

N° 937090 - Contrôle technique moto: à revoir

par :

28/06/2023 14:47

- je possède une moto de 1976, qui se démarre au kick, est conforme à l'origine, possède une carte grise collection.

Je ne laisserai personne la démarrer pour moi, c'est assez spécial. Je n'ai pas confiance dans les capacités d'un centre de contrôle technique à se pencher sur des véhicules de collection, à les démarrer ni à les bouger.

-ma Laverda 500 de 1978, état concours, immatriculée en carte grise normale pose les mêmes problèmes.

Ce ne sont pas des motos qui se démarrent aussi facilement qu'une contemporaine. Leur mécanique est très pointue.

- Leurs normes sonores et pollution sont celles de leur époque, conformes à la carte grise et n'ayant subi aucune modification.

Or, sur ce point, les critères et modalités de contrôle technique sur ces 2 motos sont ineptes.

- ces motos sont parfaitement entretenues ( question de sécurité).

- Il s'agit aussi de préserver un patrimoine. Les motos de plus de 30 ans devraient être exclues du dispositif.

- J'ai 61 ans, ce n'est pas l'usage que je fais de ces 2 roues qui pose problème, mais les petites cylindrées pilotées par des mineurs ou de jeunes majeurs qui font les kékés.

-j'ai également une Triumph 900 street twin de 2016, suivie en concession. C'est une moto plus utilitaire. Son existence n'est pas mise en danger par vos propositions mais je n'en comprends pas l'utilité.

Je la comprends d'autant moins que nos voisins belges n'ont mis en place le contrôle technique qu'en cas de revente du véhicule.

En Allemagne, le contrôle technique est une vaste blague: cela n'a pas, par exemple, résolu le problème du bruit, car les motos ne sont remises en conformité que pour le passer.

- ne pourrait on envisager un contrôle technique ( ne concernant pas les véhicules de plus de 30 ans) qu'en cas de revente d'un véhicule? L'Europe l'autorise, chaque pays étant maître des modalités du contrôle technique

N° 937091 - Remarques inhérentes au décret

par :

28/06/2023 14:48

Un contrôle technique est fait pour vérifier et améliorer la parc de véhicules, nous en avons vu les effets sur les voitures avec le parc d'épaves roulantes qui a disparu. Je ne vois pas ce type de parc d'épaves roulantes sur les motos. Cela est tout à fait logique étant donné que le moindre souci génère une grosse sanction pour le pilote et la très grosse majorité des pilotes ne sont pas "suicidaires". De plus il semble que le pourcentage d'accidents liés à un mauvais état de la moto soit excessivement minime.

L'arrêté ne sera pas réalisable sur un certain nombre de points comme par exemple le 1.1.3. FREIN DE STATIONNEMENT, ...

Le contrôle sonore ne sera pas mieux traité du fait du CT, seul des mesures effectuées par les forces de l'ordre seront efficaces.

La consommation d'une moto est similaire à celle d'une voiture mais il faut beaucoup moins de temps pour effectuer un trajet sur une route encombrée, la moto est du fait bien plus vertueuse, sans parler de la longueur de trajets qui sont moins longs.

La contrainte pour trouver un centre de CT va être une source de kilomètres supplémentaires à parcourir du fait du dimensionnement réduit d'un grand nombre de centres existants soit un impact sur l'environnement, sur les finances de pilotes, sur le temps passé par le pilote, sur la fluidité du trafic.

N° 937092 - CT MOTO

par :

28/06/2023 14:48

Sans polémique, juste 2 chiffres : 0.5% des accidents moto sont dus à un pb technique... alors que 3% des accidents moto sont dus à des pb d'infrastructures routières.

Pour plus d'information : [https://\[association de motard\].asso.fr/la-consultation-publique-sur-le?fbclid=IwAR1CGvomiw4lYBfBnDPmGZzuDt1QrCmU2wABd\\_GuwzYc4GGTtPLsy4EzKWE](https://[association de motard].asso.fr/la-consultation-publique-sur-le?fbclid=IwAR1CGvomiw4lYBfBnDPmGZzuDt1QrCmU2wABd_GuwzYc4GGTtPLsy4EzKWE)

N° 937093 - CT moto

par :

28/06/2023 14:48

Depuis 2006 j'ai mon permis moto

Et j'ai eu qu'un seul accident dans ma vie ...

Une voiture ma coupé la route ...

Mes motos ont toujours été entretenu...

Il est dommage de devoir payer un CT pour quelques choses injustifiée ...

Vu que dans la globalité les accidents ne sont pas du à un mauvais entretiens...

Cordialement

N° 937095 - C. T. Moto

par :

28/06/2023 14:48

Bonjour, cela me paraît inutile, l'état de la moto est responsable d'en moins de 1% des accidents je crois alors que l'état des chaussées et la vitesse sont les principales causes. Je parcours moins de

5000 kms par an et je pense être dans la moyenne nationale, un véhicule de de moins de 25000kms et récent nécessite t il un contrôle technique et ensuite tous les 15000 ? On n'est pas dans la même utilisation qu'une voiture et les points de contrôle de nos motos sont visibles à l'œil nu et aucun vrai motard roulera pneus plaquettes de freins usées et sans huile. Le risque zéro n'existe pas mais cette mesure ressemble plus à une nouvelle façon de nous prélever de l'argent et vu le nombre de contrôle technique de complaisance pour les voitures je ne suis pas sûr d'un réel intérêt sécuritaire de cette mesure. A la place vous devriez rendre obligatoire certaines protections car tongue short et tee shirt mettent plus en danger le conducteur que l'état du véhicule.

Je sais que mon avis ne sera pas pris en compte, je pèse moins que les lobbies de trottinettes électriques, mais bien qu'inutile je vous le dis quand même :

Occupez vous des routes nous on s'occupe de nos motos.

Cordialement,

N° 937098 - Technicien du contrôle technique et équipement

par :

28/06/2023 14:49

Après avoir parcouru l'ensemble des textes, il ne me semble pas avoir vu dans le cadre de la formation des techniciens du contrôle technique un point impératif.

En effet, pour qu'un technicien puisse passer un véhicule au contrôle technique, il est impératif que celui-ci soit détenteur d'un permis de conduire correspond à la catégorie du véhicule. Ainsi pour le CT des grosses cylindrées, un technicien ne pourra pas effectuer le CT s'il n'est pas muni du permis adapté officiel et affiché sur le site.

D'autre part je pense qu'il aurait été plus important (si nous parlons de sécurité) de mettre en place un équipement obligatoire couvrant l'ensemble du corps (casque, blouson coqué, gants norme CE, pantalon, chaussures fermées) et d'améliorer comme dans d'autres pays (comme vous êtes souvent capable de vous comparer) d'améliorer les axes routiers (structures et aménagements sécuritaires). Enfin un contrôle technique pour les 2 roues serait mieux passé s'il avait été juste la vente.

N° 937100 - Mr

par :

28/06/2023 14:50

Les mesures alternatives initialement prévues auraient été beaucoup plus efficaces que ce contrôle technique au rabais.

Je parie que cela n'aura aucune influence sur le nombre et la gravité des accidents de deux roues et que les idiots qui s'amuse à faire beaucoup de bruit continuerons à le faire. C'est un simulacre de démocratie qui n'apportera aucune amélioration, sauf dans les poches de [réseau de contrôle technique], et de l'état, pour la tva.

J'ai mal à ma france

N° 937104 - Tarif contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 14:51

Ce contrôle technique, bien qu'inutile, devient obligatoire.

Les points à vérifier ne demandent que peu de matériel par rapport à un véhicule automobile.

De ce fait le tarif devra être adapté et la somme de 35,00 € semble correct par rapport au travail réalisé.

N° 937106 - pas favorable au CT

par :

28/06/2023 14:52

Je trouve que le contrôle visuel n'est pas factuel, il sera au bon vouloir de l'examineur d'imposer une non conformité ou pas.

Il manque aussi qu'elles sont les points de non validation du CT, car payé pour un contrôle visuel, test sonore et pollution, sans connaître les points de validation, ça se réfère plus un contrôle d'entretien de véhicule.

Pour ce qui test de vitesse de véhicule, il faut que l'examineur soit formé à passer une moto sur un banc de vitesse et que le centre soit équipé (coût important). le sur coût de ce banc de vitesse sera absorbé par les personnes passant le CT. donc coût du contrôle important.

devons-nous pas à améliorer l'état des infrastructures routières, que d'un CT moto? Un rapport indique qu'il y avait plus d'accident dû à l'état de l'infrastructure routière qu'à l'état des véhicules motorisés.

N° 937109 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 14:53

Ce contrôle ne sert à rien...

Les possesseurs de motos entretiennent très régulièrement leur moto beaucoup plus que les voitures... Révision tous les ans ou 10 000 km... Changement des pneus entre 6000 et 12 000 km...tension de la chaîne régulière entre 500 et 1000 km... Suspension... Etc etc... Il y a moins de 0,5 % des accidents dû à un mauvais entretien de la moto car il n'y a pas de carrosserie comme une voiture.... La moto c'est dangereux donc nos motos sont hyper entretenues. Nous sommes pas fous... Si l'état des routes était meilleur aucun doute qu'il y aurait encore moins d'accidents.....le CT ne changera rien car nos motos sont hyper entretenues beaucoup plus que les voitures... Enfin le prix demandé autour de 50 euros pour 10 à 15 minutes est scandaleux car 2 fois plus cher que le CT Auto au taux horaire sachant que les manœuvres seront faites par l'utilisateur puisque le contrôleur n'a pas le permis pour manipuler la moto et comme les motards sont maniaques ils ne laisseront pas le contrôleur toucher à leur engin....

N° 937110 - Remarques sur le texte et le décret

par :

28/06/2023 14:53

Un contrôle technique est fait pour vérifier et améliorer le parc de véhicules, nous en avons vu les effets sur les voitures avec le parc d'épaves roulantes qui a disparu. Je ne vois pas ce type de parc d'épaves roulantes sur les motos. Cela est tout à fait logique étant donné que le moindre souci génère une grosse sanction pour le pilote et la très grosse majorité des pilotes ne sont pas "suicidaires". De plus il semble que le pourcentage d'accidents liés à un mauvais état de la moto soit excessivement minime.

L'arrêté ne sera pas réalisable sur un certain nombre de points comme par exemple le 1.1.3. FREIN DE STATIONNEMENT, ...

Le contrôle sonore ne sera pas mieux traité du fait du CT, seul des mesures effectuées par les forces de l'ordre seront efficaces.

La consommation d'une moto est similaire à celle d'une voiture mais il faut beaucoup moins de temps pour effectuer un trajet sur une route encombrée, la moto est du fait bien plus vertueuse, sans parler de la longueur de trajets qui sont moins longs.

La contrainte pour trouver un centre de CT va être une source de kilomètres supplémentaires à parcourir du fait du dimensionnement réduit d'un grand nombre de centres existants soit un impact sur l'environnement, sur les finances de pilotes, sur le temps passé par le pilote, sur la fluidité du trafic.

N° 937112 - Tarif contrôle technique 2 roues.

par :

28/06/2023 14:53

Ce contrôle technique, bien qu'inutile, devient obligatoire.

Les points à vérifier ne demandent que peu de matériel par rapport à un véhicule automobile.

De ce fait le tarif devra être adapté et la somme de 35,00 € semble correct par rapport au travail réalisé.

N° 937116 - Pourquoi

par :

28/06/2023 14:54

Pourquoi on contrôle les poids lourds tous les 120000 KM environ ? .Et on voudrait contrôler les motos tous les 30000KM environ

N° 937118 - Contrôle technique inutile et inadapté lobbying de certaines entreprises du secteur

par :

28/06/2023 14:55

Je suis motard depuis plus de vingt ans et dispose de 4 motos. Une utilisée en usage régulier et 2 autres anciennes utilisées très ponctuellement lors de rassemblement et une moto d'enduro.

Toutes mes motos sont très bien entretenues et réviser tous les ans, tous les motards vous diront qu'il est impossible de rouler avec une moto en mauvais états, je ne comprends pas où est l'intérêt si ce n'est d'assouvir le lobbying de certaines entreprises privées ayant la main sur ce secteur.

Peut-être pour le bruit, bien sûr que non. Lors du passage au contrôle il s'agit de remonter les chicanes ou changer l'échappement par un plus silencieux avant le passage au contrôle. Un contrôle du bruit par les forces de l'ordre est 100 fois plus efficace.

A la lecture de l'arrêté on s'aperçoit en quelques secondes que les points de contrôles sont risibles et compléments inadaptés aux motos, il s'agit en fait d'un transfert des points de contrôles de voitures, mais une moto n'est pas une voiture. C'est de la fumisterie et il faut le dire de l'incompétence. J'en veux pour exemple « le frein de stationnement » frein de stationnement il n'y en a pas sur une moto ou encore la direction assistée ou les issues glaces eux aussi mentionnés.

Je demande l'arrêt de cette fumisterie parfaitement indigne au profit d'un système bien plus efficace de contrôle et plus conventionnel par les forces de l'ordre de façon inopinée sur la voirie.

N° 937122 - pauvre france

par :

28/06/2023 14:56

bravo a ce gouvernement d'incompetent coropnu qui on mis la france au fond du trou et qui maintenant veulent encore récupérer du fric avec le controle technique moto ah elle belle la france

N° 937135 - CT Intelligent...

par :

28/06/2023 15:01

Le CT va poser de sérieux problèmes d'applications.

Les contrôleurs devront surement manipulés les motos, et donc posséder à minima le permis moto, car on ne déplace pas des engins pouvant peser jusqu'à 400 kg sans une certaine maîtrise.

De plus, les centres actuels possèdent rarement un espace suffisant entre la fosse et le système pour contrôler les freins des véhicules légers, pour manipuler à la main de tels engins. Il faut donc des espaces dédiés et sécurisés, surtout en matière de grip au sol.

Dans le cas contraire, à savoir que le motard participe lui même au CT, qu'en sera t il des assurances en cas d'accident ? une simple surface plane recouverte de traces de pneus ou autres, peut vite devenir glissante en cas de jours de pluie par exemple.

Sur le même thème, un contrôle visuel d'organes de la moto ne servira pas à grand chose, il existe nombre de motos ou la roue arrière par exemple est totalement invisible à l'œil nu, il faut donc une vraie formation pour les contrôleurs, adaptée à la vérification de motos, ainsi que du vrais matériel, capable de supporter tous les poids et toutes les longueurs d'engin. ( la Yamaha niken, qui possède 2 roues à l'avant est bien plus large qu'une moto traditionnelle ou qu'un scooter 3 roues, ou un trike par exemple...)

De ces réponses, découleront les organes contrôlables d'une moto. car dès qu'il faudra la mettre en route se posera la question de qui la manipule, ce qui sera toujours nécessaire, même pour un contrôle visuel, le seul organe apparent sans démarrage étant le pneu.

Concernant la périodicité du CT moto, et compte tenu de l'entretien obligatoire que doit supporter une moto, si on veut rester en vie, un renouvellement tous les 5 ans ou en cas de vente d'un véhicule d'occasion pourrait être une bonne alternative.

Cordialement,

N° 937140 - Pour faire simple

par :

28/06/2023 15:03

Bonjour,

Tout d'abord, je me présente.

Motard depuis 1978 date de mon permis qui donnait l'équivalence 125cc puis vrai biker depuis 1986 avec le gros permis moto.

Accident responsable=0

Shooté par un refus de priorité=1

Infraction=0

Km= des centaines de milliers été comme hiver.

Motos=6

Donc, pour faire simple et court et que ce soit accessible pour vous je vous livre ici, le résumé de ma pensée en 3 mots clés plutôt sémantiquement respectueux:

Bande

De

Guignols

En espérant avoir été constructif à hauteur des enjeux pour la France

Bien cordialement

N° 937142 - peu d'intérêt...

par :

28/06/2023 15:04

Le CT est une idée intéressante pour la cession d'un 2RM. Cela peut rassurer un acquéreur qui n'aurait pas les compétences pour évaluer l'état du 2RM.

En revanche, peu d'intérêt en cours de vie, surtout pour les gros cubes. Les motards savent que seul le bon entretien de leur véhicule les protégera. On devrait juste faire des contrôles anti-pollution (surtout sur les 50cc de livreurs de pizza !)

N° 937144 - Contrôle technique inutile décorrélé de la réalité en terme d'usage et de sécurité

par :

28/06/2023 15:04

Je suis motard depuis plus de vingt ans et dispose de 4 motos. Une utilisée en usage régulier et 2 autres anciennes utilisées très ponctuellement lors de rassemblement et une moto d'enduro.

Toutes mes motos sont très bien entretenues et réviser tous les ans, tous les motards vous dirons qu'il est impossible de rouler avec une moto en mauvais états, je ne comprends pas ou est l'intérêts si ce n'est d'assouvir le lobbying de certaines entreprises privés ayant la main sur ce secteur. Peut-être pour le bruit, bien sur que non. Lors du passage au contrôle il s'agit de remonter les chicanes ou changer l'échappement par un plus silencieux avant. Un contrôle du bruit par les forces de l'ordre est 100 fois plus efficace.

A la lecture de l'arrêté on s'aperçoit en quelques secondes que les points de contrôles sont risibles et compléments inadaptés aux motos, il s'agit en fait d'un transfert des points de contrôles de voitures, mais une moto n'est pas une voiture. C'est de la fumisterie et il faut le dire de l'incompétence. J'en veux pour exemple « le frein de stationnement » il n'y en a pas sur une moto, la direction assistée ou les essuies glaces sont eux aussi mentionnés.

Quant au contrôle technique d'une moto d'enduro, c'est encore plus compliqué vue quelle ne circule que très peu sur les espaces publics. Les dimensions de la plaque d'immatriculation qui peut devenir dangereuse ou la présence de certains équipements sont complétements décorrélées de la réalité

Je demande l'arrêt de cette fumisterie parfaitement indigne au profil d'un système bien plus efficace de contrôle et plus conventionnel par les forces de l'ordre de façon inopiné sur la voirie.

N° 937145 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 15:04

Bonjour,



Comme la majorité, des utilisateurs de 2 roues, à ce jour je ne suis pas favorable à ce décret. Je suis en règle, comme les autres de manière globale, ce n'est pas le problème.

Simplement il est facile de s'apercevoir que ce n'est pas ma machine qui correspond au risque principal... les véhicules autres sur la route sont quasiment tous dotés de détecteurs d'angles morts, radar etc... très bonne chose qui évite de nombreux accrochages / accidents, par contre l'utilisation du mobile en conduisant et l'état de la chaussée c'est une autre histoire !

En France rien n'est fait pour nos deux roues, bandes anti-dérapantes, doubles glissières, mais surtout l'état de nos routes, comment avons-nous réussi à tomber aussi bas ? Certaines routes ressemblent à si méprendre à celles d'après guerre / débarquement....

(la France chute à la 18e place pour l'état de son infrastructure routière, soit 11 places de moins qu'en 2018)

L'utilisation de gravillons pour patcher les routes, c'est une catastrophe, mis en place chaque année dans la période où débute la moto.

Les bouches d'égouts toujours mal placées etc

La mesure apparaît donc comme une nouvelle taxe, plutôt que sa vocation première émise par l'Europe à savoir la sécurité.... de plus la mise en place en Allemagne n'a pas fait évoluer les chiffres...

Nous sommes en droit, de nous poser des questions, de gestion, où va-t-on ? ou va l'argent ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, 0.3% des accidents. L'Europe ok, des mesures viables ok, des mesures improductives avec le fort sentiment de se faire rouler dans la farine, non....

A noter que l'inflation est telle, quelle va pousser des personnes dans le besoin, à conduire avec des pneus lisses, sur 2 ou 4 roues, sans assurance car trop cher, à voler du carburant chez les voisins ou entreprises et agriculteurs.. C'est d'ailleurs un fléau alors je pense que cette mesure n'a pas de sens dans le contexte actuel... c'est une taxe déguisée... poussée par l'Europe mais injustifiée à tout point de vue comme évoqué plus haut. Le risque aujourd'hui c'est ça... à bon entendeur, bonne lecture.

N° 937146 - Pourquoi

par :

28/06/2023 15:04

Pourquoi un contrôle technique pour les motos sur 4 éléments qui font partie du code de la route donc déjà verbalisables .

Pourquoi les forces de l'ordre n'appliquent pas la loi

Peut-être un gros manque à gagner pour l'état. ??

.

N° 937147 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 15:04

Bonjour,

En complément d'un contrôle technique des motos, des contrôles sur l'équipement minimum serait une bonne chose. Combien d'utilisateurs roulent sans vestes/blousons adaptés ou sans gant voir en short.

Avoir une moto en bonne état c'est bien mais se protéger c'est encore mieux.

Sans parler des routes qui sont parfois en très mauvaises état.

Pour ma part j'ai 2 motos qui sont de 97 et 98 et pour lesquels je fais l'entretien et le suivi moi même.

Payer 50€x2 pour voir si mes pneus, mes disques ou mes plaquettes de freins sont usés ou si j'ai une fuite des joints à spy de fourche, c'est pas justifié pour ma part.

vous allez me dire il y a la pollution ou le bruit oui mais pas à ce tarif.

Pendant ce contrôle, pourquoi ne pas faire un point sur l'équipement obligatoire, ça pourrais faire l'objet d'une remarque sur le pv de contrôle.

A bon entendeur ...

N° 937161 - Commentaires sur le projet de loi de mis en place d'un CT obligatoire pour les 2 roues par :

28/06/2023 15:10

Je suis motard et résolument opposé à ce CT parce qu'il ne répondra pas aux objectifs avancés mais simplement à une démarche mercantile et administrative lourde. En effet, la sécurité des motards ne sera pas améliorée pour autant, car chacun d'entre nous vérifie régulièrement sa machine, nous les entretenons ou les faisons entretenir (budget déjà non négligeable) par un professionnel car il en va de nos vie !

Concernant le bruit, ce contrôle ne servira à rien, il suffit de changer le système d'échappement juste avant et le tour est joué. Autant interdire toute Commercialisation de ces systèmes et de renforcer les contrôles policiers, cela sera plus efficace !

Enfin, de nombreuses études ont démontré que l'état des routes est en grande partie responsable des accidents de moto (trous, revêtement glissant, gravillons, etc...) et non pas une déficience technique.

Bref, je suis contre et ne confierai jamais ma moto à un quelconque contrôleur. Une mesure plus judicieuse pour la sécurité serait de faire passer un vrai permis moto à tous les utilisateurs de gros scooter ou de 3 roues. Mais il s'agit peut être d'une autre clientèle à ménager que celle des motards...

N° 937166 - Soyons objectifs !

par :

28/06/2023 15:11

Bonjour,

Je suis CONTRE : Le contrôle technique obligatoire des 2, 3, 4 roues .

Je suis POUR : Le contrôle technique des 2, 3, 4 roues lors d'un changement de propriétaire

cdlt.

N° 937167 - Motos anciennes et rares - disponibilité des pièces

par :

28/06/2023 15:11

Le controle technique me paraîtrait acceptable lors des ventes pour sécuriser l'état des véhicules vis à vis du nouvel acheteur.

Je m'inquiète de l'utilité d'un controle sur des machines anciennes, pour lesquels, même en bon état, il sera difficile d'avoir le bon niveau sonore (qui parfois ne figure même pas sur la carte grise), car elles ont été homologuées comme cela et pour lesquels les pièces détachées n'existent plus.

En outre j'habite à la campagne, et je possède plusieurs motos. Le centre de controle a déjà indiqué qu'il ne ferait pas ce type de controle. Nous allons encore être pénalisés par un controle couteux où il faudra prendre une journée de congés pour faire 50 km trouver un centre.

Ce controle semble destiné à être très limité, visuel. Pour ce type de prestation, je suis tout à fait capable d'être responsable et de vérifier si mes pneus, mes freins sont en état.

N° 937174 - pourquoi un controle technique motos,?

par :

28/06/2023 15:13

je ne comprend pas que l'on puisse mettre en place un controle technique moto vous savez très bien que les grosses cylindrées sont entretenues car c'est la vie du pilote qui est en jeu, d'où l'aberration d'un controle, je veux bien sur les cyclomoteurs car souvent modifier mes motos !! et alors les machines anciennes restaurées mieux que du neuf pourquoi un controle technique ? à moins que ce soit pour l'argent donc là c'est grave

N° 937177 - Non au contrôle technique moto

par :

28/06/2023 15:14

On devrait privilégier le bon état des routes je fais que 6000 kilomètres par an tout véhicules confondu voiture moto et vélo déjà pour ma voiture tout les 2 ans sachant qu'il y en a qui en font 30000 par an moi 2600 il n'y a pas un hic merci

N° 937179 - Sans titre

par :

28/06/2023 15:15

on ne veut pas assurer l'entretien des routes pour la sécurité se serait mieux

N° 937183 - pourquoi un controle technique motos,?

par :

28/06/2023 15:16

je ne comprend pas que l'on puisse mettre en place un controle technique moto vous savez très bien que les grosses cylindrées sont entretenues car c'est la vie du pilote qui est en jeu, d'où l'aberration d'un controle, je veux bien sur les cyclomoteurs car souvent modifier mes motos !! et alors les machines anciennes restaurées mieux que du neuf pourquoi un controle technique ? à moins que ce soit pour l'argent donc là c'est grave  
cdlt

N° 937185 - non

par :

28/06/2023 15:16

je suis contre le controle technique des véhicules motorisés à deux roues

N° 937192 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

28/06/2023 15:19

Your style is unique compared to other folks I've read stuff from.

Many thanks for posting when you have the opportunity, Guess I'll just book mark this site.

Take a look at my homepage ... [Provaforumsavoia1234.Altervista.Org->

%2F&member%5Bsignature%5D=Si+on+continue+de+faire+de+l%27exercice+jour+apr%C3%A8s+jour+apr%C3%A8s+une+blessure%2C+l%27inflammation+progressera+et+le+tendon+commencera+%C3%A0+se+d%C3%A9t%C3%A9riorer.+Il+sera+ensuite+remplac%C3%A9+par+du+tissu+fibreux+plus+faible+qui+peut+provoquer+des+douleurs+lorsque+l%27articulation+et+le+muscle+travaillent.+La+meilleure+fa%C3%A7on+de+traiter+une+blessure+%C3%A0+un+tendon+est+de+cesser+de+faire+de+l%27exercice+et+de+consulter+le+m%C3%A9decin+d%C3%A8s+que+possible.%3Cimg+src%3D%22http://www.imageafter.com/image.php%3Fimage%3Db17michieldeboer025.jpg%26dl%3D1%22+width%3D%22450%22+style%3D%22max-width:450px;max-width:450px;float:left;padding:10px+10px+10px+0px;border:0px;%22%3E+40+mg/mL%2C+m%C3%A9thylprednisolone+20+%C3%A0+40+mg/mL)+dans+la+gaine+du+tendon+permet+d%2E%80%99appoorter+une+am%C3%A9lioration;+l%2E%80%99injection+est+habituellement+indiqu%C3%A9+si+la+%3Ca+href%3D%22https://Podiatreduvernay.com/douleur-de-leperon-calcaen/%22+rel%3D%22dofollow%22%3EDouleur+de+l%2E%80%99%C3%A9peron+calcan%C3%A9en+:+sympt%C3%B4mes%3C/a%3E+est+s%C3%A9v%C3%A8re+ou+si+le+probl%C3%A8me+a+%C3%A9t%C3%A9+chronique.+L%27injection+%C3%A0+travers+la+m%C3%AAmé+aiguille+d%27une+dose+%C3%A9gale+ou+double+d%27anesth%C3%A9siques+locaux+(p.+ex.%2C+lidoca%C3%AFne+%C3%A0+1+%C3%A0+2%25)+peut+confirmer+le+diagnostic+si+la+douleur+est+imm%C3%A9diatement+solulag%C3%A9e.+Il+faut+faire+attention+de+ne+pas+injecter+dans+le+tendon+lui-m%C3%AAmé+(qui+se+reconna%C3%AEt+par+la+r%C3%A9sistance+marqu%C3%A9e+%C3%A0+l%2E%80%99injection);+oto+le+tendon+peut+%C3%AAtre+affaibli%2C+augmentant+ainsi+le+risque+de+rupture.%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E+%3Cspan+style%3D%22text-decoration:+underline;%22%3E+Les+tendinopathies+des%3C/span%3E+fessiers+sont+beaucoup+plus+fr%C3%A9quentes+qu%2E%80%99on+pourrait+le+croire.+Et%2C+dans+bien+des+cas%2C+il+est+parfois+difficile+d%2E%80%99%C3%A9tablir+la+cause+pr%C3%A9cise.+Une+orth%C3%A8se+plantaire+coussin%C3%A9+au+talon+aide+%C3%A0+soulager+les+sympt%C3%B4mes+en+minimisant+les+tensions+subies+par+le+tendon.+Un+m%C3%A9decin+sp%C3%A9cialiste+saura+vous+conseiller+sur+les+types+d%2E%80%99exercices+que+vous+pouvez+pratiquer.+Il+est+%C3%A9galement+%C3%A0+noter+que+ces+exercices+ne+remplacent+en+aucun+cas+les+traitements+m%C3%A9dicaments.%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E+%3Cspan+style%3D%22text-decoration:+underline;%22%3E+Le+traitement+des+troubles%3C/span%3E+tendineux+est+de+nature+conservatrice+et+n%C3%A9cessite+rarement+une+intervention+chirurgicale.+Parfois%2C++%3Ca+href%3D%22https://Podiatreduvernay.com/douleur-de-leperon-calcaen/%22+rel%3D%22dofollow%22%3EPodiatreduvernay.Com%3C/a%3E+des+anti-douleurs%2C+des+relaxants+musculaires+et/ou+des+anti-inflammatoires+sont+prescrits+par+le+podiatre.+L%2E%80%99%C3%A9chographie+est+une+excellente+imagerie+pour+visualiser+l%2E%80%99%C3%A9tat+du+tendon+et+de+son+enveloppe+%2C+%C3%A9tablir+son+degr%C3%A9+de+s%C3%A9v%C3%A9rit%C3%A9+et+orienter+le+plan+de+traitements.+De+plus%2C+elle+permet+d%2E%80%99%C3%A9liminer+d%2E%80%99autres+diagnostics+en+observant+les+structures+environnantes.%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E+La+tendinopathie+des+fessiers+est+associ%C3%A9e+%C3%A0+la+faiblesse+musculaire+des+fessiers%2C+et+ce%2C+bilat%C3%A9ralement.+Des+chercheurs+australien+l%27ont+estim%C3%A9+

%C3%A0+32%25+du+c%C3%B4t%C3%A9+atteint+et+%C3%A0+23%25+du+c%C3%B4t%C3%A9+sain.  
+Les+sympt%C3%B4mes+de+l'arthrose+de+la+hanche+ressemblent+parfois+%C3%A0+ceux+d'E  
2%80%99une+tendinopathie+des+fessiers.+Des+%C3%A9tudes+r%C3%A9centes+ont+d%C3%A9mon  
tr%C3%A9+que+ce+type+de+%3Ca+href%3D%22https://Podiatreduvernay.com/douleur-de-leperon-  
calcaneen/%22+rel%3D%22dofollow%22%3EDouleur+de+l'E2%80%99%C3%A9peron+calcan%C3%A  
9en+:+sympt%C3%B4mes%3C/a%3E+n%E2%80%99%C3%A9tait+pas+toujours+associ%C3%A9+%C3%  
A0+un+ph%C3%A9nom%C3%A8ne+inflammatoire+de+la+bourse%2C+mais+bien+%C3%A0+un+probl  
%C3%A8me+au+tendon+du+petit+ou+moyen+fessier%2C+soit+une+tendinopathie.%3Cimg+src%3D  
%22http://www.imageafter.com/image.php%3Fimage%3Db19architecture\_exteriors394.jpg%26dl%  
3D1%22+width%3D%22450%22+style%3D%22max-width:450px;max-  
width:420px;float:left;padding:10px+10px+10px+0px;border:0px;%22%3E%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p  
%3E%3Cp%3E%26nbsp;%3C/p%3E+Le+CCHST+ne+saurait+%C3%AAtre+tenu+responsable+d'E2%80  
%99une+perte+ou+d'E2%80%99une+revendication+quelconque+pouvant+d%C3%A9couler+directe  
ment+ou+indirectement+de+l'E2%80%99utilisation+de+cette+information.]

N° 937196 - controle technique

par :

28/06/2023 15:21

je ne comprend pas que l on puisse mettre en place un controle technique moto vous savez très bien que les grosse cylindrée son entretenue car c est la vie du pilote qui est en jeux, d ou l aberration d un controle, je veux bien sur les cyclomoteurs car souvent modifier mes les motos !! et alors les machines anciennes restaurées mieux que du neuf pourquoi un controle technique ? a moins que ce soit pour l argent donc la c est grave  
cdlt

N° 937199 - Non CT 2 roues

par :

28/06/2023 15:21

Je suis opposé au CT pour les deux-roues pour les raisons suivantes:

- les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes)
- le CT qui existe en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains utilisateurs de deux-roues
- l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans dans certaines localités sera problématique particulièrement pour les propriétaires de cyclomoteurs
- les contrôles de sécurité sont enseignés dans le cadre des examens de permis deux-roues et ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT
- la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports
- je ferais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un CT

N° 937200 - Défavorable au contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 15:21

Les conducteurs de deux roues , plus connaisseurs de leur véhicules que les automobilistes, sont conscients que la moindre défaillance de leur véhicule peut entrainer des conséquences dramatiques. La surveillance et l entretien de leur véhicule est donc primordiale dans leur quotidien.

L'utilisation du deux roues qui désengorge les accès urbains à contrario des véhicules 4 roues ne doit en aucun cas être obstruée par des contrôles et un coût supplémentaire qui n'apporteront que des contraintes.

N° 937201 - Tarif contrôle technique deux roues.

par :

28/06/2023 15:21

Ce contrôle technique, bien qu'inutile, devient obligatoire.

Les points à vérifier ne demandent que peu de matériel par rapport à un véhicule automobile.

De ce fait le tarif devra être adapté et la somme de 35,00 € semble correcte par rapport au travail réalisé.

N° 937204 - Lamentable !!!

par :

28/06/2023 15:23

Escroquerie pure et simple.

Juste pour satisfaire quelques associations de bobos parisiens qui n'y connaissent rien et qui font chier le reste de la France avec la complicité de l'état qui est bien copain avec Bruxelles, que dis-je, copain avec [réseau de contrôle technique] et leurs intérêts !!!

Le seul contrôle acceptable aurait été lors de la vente du véhicule.

Bien à vous.

N° 937209 - Tarif contrôle technique deux roues.

par :

28/06/2023 15:24

Ce contrôle technique, bien qu'inutile, devient obligatoire.

Les points à vérifier ne demandent que peu de matériel par rapport à un véhicule automobile.

De ce fait le tarif devra être adapté et la somme de trente cinq euros semble correcte par rapport au travail réalisé.

N° 937213 - contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 15:25

Si depuis un certain temps, la [association de motard] argumente en défaveur, c'est pour la raison que les stats, donnent le chiffre de trois pour cent d'accidents liés à des problèmes techniques.

Le contrôle ne résoudra pas les problèmes d'infrastructures routières, qui transforment de plus en plus nos routes en machines tout terrain.

Les aménagements routiers dans et autour des agglomérations pourraient aussi être étudiés pour respecter la sécurité des usagers.

Si les arguments se tournent sur le bruit, je crois que ce travail est dans l'agenda de la marée haute.

En ce qui concerne la pollution, il devient tellement difficile de rouler, sans être confronté à d'incessants ralentissements et re-accelérations qui font grimper l'indicateur de consommation.

En bref, nous ne sommes pas naïfs sur les réalités de cette mesure et à qui elle profite.

N° 937214 - contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 15:25

Si depuis un certain temps ,la [association de motard] argumente en défaveur ,c 'est pour la raison que les stats ,donnent le chiffre de trois pour cent d'accidents lies ,a des problèmes techniques . le contrôle ne résoudra pas les problèmes d infrastructures routières ,qui transforment de plus en plus nos routières en machines tout terrain.

les aménagements routiers dans et autour des agglomérations pourraient aussi être étudiés pour respecter la sécurité des usages.

si les arguments se tournent sur le bruit ,je crois que ce travail est dans l agenda de la marée haussée.

En ce qui concerne la pollution ,il devient tellement difficile de rouler, sans être confronté a d incessants rétrogradages et re accélérations qui font grimper l indicateur de consommation. en bref, nous ne sommes pas naïfs sur les réalités de cette mesure et a qui elle profite.

N° 937220 - Non au contrôle technique

par :

28/06/2023 15:27

Inutile et coûteux pour zéro résultat en terme d'accidentologie vu que les statistiques ne révèlent rien ou quasiment rien de plus ce contrôle ne touche pas les véhicules les plus bruyant et les plus accessibles mécaniquement parlant.

Une grosse cylindrée aujourd'hui est suivie, révisée en concession qui est la seule à avoir l'outillage électronique ou autre qui est devenu très spécifique.

Cordialement

N° 937222 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 15:28

Bonjour

Une question qui va prendre en charge ma moto sur le parking du ct sachant que celle-ci pèse plus de 400 kgs et qu'elle ne possède qu'une béquille latérale d origine qui incline la moto se qui rends le redressage de la moto très difficile. Une personne novice ou n ayant pas la force nécessaire ne pourra pas la redresser sans risquer de la faire tomber.

N° 937224 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO !

par :

28/06/2023 15:28

Je suis motarde depuis 45 ans dont 16 au guidon d'une moto de grosse cylindrée, donc quand le projet a pris forme au niveau de l'UE, je m'y suis tout de suite intéressée puisque c'était parait-il pour améliorer ma sécurité.

Seulement voilà, à l'origine, c'est [réseau de contrôle technique], leader des centres de CT, qui a commencé le démarchage auprès de l'Union Européenne avec à la base des statistiques mensongères.

Il ne faut pas "être sorti de St Cyr" pour comprendre que son motif était et reste économique et n'a absolument rien à voir avec la sécurité des usagers de 2RM !

Dans la réalité, seuls 0,3% des accidents de 2RM sont dus au mauvais état du véhicule alors que les infrastructures routières dangereuses et ou en mauvais état sont responsables d'au moins plus de 3% de ces accidents , donc les mesures alternatives au CT 2RM qui ont été proposées par la [association de motard] me semblent bien plus honnêtes que cette arnaque qui va me coûter au moins 50 € tous les 3 ans dont environ 40 € pour le centre de CT et 10€ au titre de la TVA, fort intéressant pour remplir les caisses de l'Etat , 2ème bénéficiaire de ce racket organisé !

[réseau de contrôle technique] et l'Etat veulent le CT 2RM et qui d'autres ? Le Conseil d'état ou plutôt 3 associations parisiennes soit disant écologistes, subventionnées par l'Etat et dont les dirigeants sont PDG d'entreprises fabricantes de ....vélos à assistance électrique !  
La boucle est bouclée !

Il y a aussi la pollution et le bruit générés par les 2RM , autres motifs pour mettre en place un CT 2RM !

Alors parlons en, car je suis moi-même écologiste convaincue, très impliquée et donc consciente que notre planète est fragile et que c'est maintenant qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard !

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, il vaudrait donc mieux s'attaquer ....aux plus gros pollueurs comme par exemple les super-tankers et les énormes bateaux de croisière qui sillonnent les mers.

Quant au bruit, allez donc demander aux riverains des aéroports ce qu'ils en pensent !

J'ajouterai que ceux qui font trop de bruit avec leurs 2RM doivent être verbalisés car ils ne respectent pas le code de la route , que ceux là payent pour leur irrespect, mais ne mettons pas tout le monde dans le même panier !

Un CT 2RM n'y changera rien, regardez en Allemagne, il y existe depuis 25 ans et n'a pas solutionné le problème du bruit excessif !

Avec ma moto je parcours environ 3000 kms par an , je vérifie toujours les points de sécurité avant de démarrer comme je l'ai appris quand j'ai passé le permis grosse cylindrée et son entretien régulier est réalisé par un professionnel en qui j'ai toute confiance. J' ai conscience de ma vulnérabilité sur la route et je suis équipée en conséquence.

Je n'ai pas besoin de ce Contrôle technique et je n'en veux pas !

Croyez moi , je ne suis pas la seule dans ce cas et je saurai pour qui voter aux prochaines élections si cette injustice est mise en place !

N° 937227 - Demande de clarification de texte

par :

28/06/2023 15:29

L'objet du décret n'est pas exact et peut porter à confusion.



"Objet : modalités du contrôle technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur (catégories L) et régime des sanctions administratives applicables aux centres de contrôle technique."

Or si je ne me trompe pas, seules les catégories "L3e-A1E, L3e-A2E, L3e-A3E" et "L3e-A1T L3e-A2T, L3e-A3T" sont impacté (donc pas les L1e , L2e , L4e, L5e, L6e, L7e)

Je preconise plutôt l'utilisation de l'objet :

"modalités du contrôle technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur (dun cylindré strictement supérieur à 50cm3) et régime des sanctions administratives applicables aux centres de contrôle technique."

Il est vrai que cet objet mettrait en exergue un des points faibles de ce projet, c'est à dire retirer du dispositif les véhicules qui en aurait éventuellement le plus besoins. Et par la même indiquer que le projet ne concerne pas vraiment la sécurité sur nos routes mais plus une façon d'augmenter les marges des centres de contrôles techniques.

N° 937229 - CT inutile

par :

28/06/2023 15:29

Le CT obligatoire pour les 2 roues est inutile, la sécurité n'est qu'un prétexte, chaque motard est capable de vérifier les organes de sécurité de son véhicule. Il serait plus opportun de travailler sur la réfection des chaussées, mettre en place des mini stages sur la sécurité, les nuisances sonores, environnementales...

N° 937230 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 15:30

Bonjour

Une question qui va prendre en charge ma moto sur le parking du ct sachant que celle-ci pèse plus de 400 kgs et qu'elle ne possède qu'une béquille latérale d origine qui incline la moto se qui rends le redressage de la moto très difficile. Une personne novice ou n ayant pas la force nécessaire ne pourra pas la redresser sans risquer de la faire tomber.

N° 937231 - Ct moto

par :

28/06/2023 15:30

Bonjour,

Étant motard depuis 1989 et parcourant entre 20 et 30000 kms par an, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle technique. Surtout qu'il ne sera pas effectué par des professionnels de la moto (concessionnaire, garage indépendant...)

À aucun moment dans votre projet de loi vous ne parlez de l'état des infrastructures routières qui je vous l'assure ce dégrade au fil du temps.

En cette période économique actuelle je ne suis pas sûr que cela soit une bonne idée vue l'inflation que nous connaissons.

N° 937235 - je suis contre

par :

28/06/2023 15:31

les motards entretiennent parfaitement leur moto et ne prennent pas le risque de se tuer ou de tuer quelqu'un en roulant avec une moto épave

N° 937237 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 15:32

Un contrôle technique ne concerne que les éléments de de sécurité et non la conformité qui est le domaine des forces de l'ordre.les contrôleurs devront posséder le permis moto et celui ci devra être affiché dans le centre et engagé la responsabilité du centre si problème de chute ou casse etc...

N° 937240 - Ct 2 roues

par :

28/06/2023 15:32

Motard depuis l'âge de 16 ans et maintenant j'en ai 62 toujours eu des machines entretenu par moi-même ace jour je n'est aucun accident de moto je possède un yamaha fj 1200 de 1993 dans un état proche de sortie de concession et je pense qu'il sera refusé au contrôle pour pollution alors que je roule peu ceci n'est qu'un prétexte pour prendre de l'argent et éliminer une certaine catégorie de machine afin de vendre des machine neuve occupez vous de l'état des routes qui est catastrophique pour les motards et laissez nous entretenir nos moto quand on monte dessus notre vie est en jeu donc nous prenons bien soins de des motos toutes les pièces d'usure sont remplacé en temps et en heure

N° 937241 - CT inutile

par :

28/06/2023 15:32

Le CT obligatoire pour les 2 roues est inutile, la sécurité n'est qu'un prétexte, chaque motard est capable de vérifier les organes de sécurité de son véhicule. Il serait plus opportun de travailler sur la réfection des chaussées, mettre en place des mini stages sur la sécurité, les nuisances sonores, environnementalesenvironnementales, par exemple.

N° 937242 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 15:33

Bonjour

Ce contrôle ne règlera en rien les problèmes de bruits imputés aux 2 et 3 roues motorisés. Les forces de l'ordre sont normalement là pour verbaliser ce genre de nuisance. Il n'aura aussi aucun impact sur la pollution de ces véhicules qui fonctionnent avec toutes les technologies actuelles (injection, pot catalytique, sonde Lambda ....) et fonctionnent à l'essence pas au diesel. Les plus anciennes machines ne roulent pas souvent et sont très peu nombreuses au regard des autres véhicules. Le kilométrage moyen annuel des motos est de l'ordre de 8000 Km d'où une faible usure dans le temps. Le contrôle technique, un bien grand mot pour un rapide contrôle visuel réalisé par des gens formés à la va vite et pour la plus part sans aucunes connaissances des spécificités d'un 2 roues. Ce CT n'aura donc pour seul but que de constater le bon état de fonctionnement général de tous ces véhicules et de ponctionner encore un peu plus les finances des usagers de la route au profit de lobby et du

gouvernement par le biais des taxes. Belle avancée pour la sécurité des usagers ! Quand on voit l'état de nos routes on sait ou devraient se porter les efforts et terme de sécurité routière !

N° 937243 - Rejet du CT 2 roues

par :

28/06/2023 15:33

Les motos ne sont pas des véhicules comme les autres, d'une part parce qu'ils sont beaucoup plus légers et petits donc leur dangerosité est bien moindre en cas d'accident, ensuite parce qu'une grande majorité des possesseurs de deux roues sont des passionnés veillant à la beauté et performances de leur engin et souvent l'utilise comme un véhicule d'appoint, donc roulent peu 2 à 3 000km/an ce qui est trop peu pour user un train de pneus ou de plaquettes de frein entre 2 contrôles.

De plus la formation du permis A porté une grande importance au contrôle, l'entretien et la sécurité de la machine et du pilote.

Les motos sont parfois des machines pointues ou de collection, contrôler leur vitesse maximale sur un banc est un risque majeur pour le moteur.

En ce qui concerne la pollution : le temps de déplacement en 2 roues est 3x moindre que tout autre moyen de déplacement, de plus leur consommation est bien plus faible, aucun moteur diesel et quasiment plus de 2 temps. Donc la pollution générée par les 2 roues est vraiment modeste par rapport au reste des véhicules.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore je suis défavorable à l'obligation du ct comme il est présenté.

N° 937246 - Une mesure injustement punitive et inefficace

par :

28/06/2023 15:33

Cette réforme, venue d'un autre temps, n'est ni pragmatique ni éthique, mais seulement dogmatique.

Voyons d'abord ensemble pourquoi cette idée n'a aucun sens, avant de nous pencher sur des alternatives plus éthiques et pragmatiques.

- Les problèmes

-- Cette réforme est injuste.

Cette réforme est injuste, même dans le cas où l'état du véhicule constituerait un véritable facteur accidentogène pour les motos. En effet, les personnes qui entretiennent leur véhicule, ou qui le font entretenir auprès de professionnels, se retrouvent à payer deux fois. Une fois pour l'entretien et une fois pour un contrôle inutile dans leur cas.

Pourquoi ?

Parce que certains inconscients font fi des considérations techniques ?

Doit-on punir toute la classe à cause de quelques pitres ?

Maintenant, imaginons que ces pitres ne représentent qu'une infime minorité. Vous y arrivez ? Ça tombe bien, car c'est le cas.

C'est pourquoi :

-- Cette réforme est inefficace.

Elle est inefficace car, comme souligné par de nombreuses personnes et organismes, l'état des véhicules a un impact marginal sur le nombre d'accidents de moto, l'état des routes étant bien plus accidentogène.

Ces pitres sont bien conscients que l'état de leur véhicule peut rapidement devenir un frein à leur carrière dans le merveilleux monde des personnes vivantes.

Malheureusement, ils ont moins conscience qu'ils ne sont que des humains comme les autres, et c'est cela qui les tue : une confiance excessive dans LEUR capacité à gérer un véhicule en bon état de fonctionnement, une surestimation de leurs propres aptitudes.

-- En résumé

La réforme propose de faire payer tous les conducteurs de gros cube pour s'assurer que les inconscients qui foncent dans des murs, des poteaux, des piétons, etc., le fassent dans des conditions techniques optimales. Il ne faudrait pas que nos zigotos ratent leurs virages avec clignotant qui ne fonctionne pas ... (mais le pire, c'est qu'il fonctionne !)

- Proposition

Et si, au lieu d'enrichir un lobby allemand ou de pousser les motards vers les trottinettes électriques, nous nous penchions sur des alternatives moins ouvertement douteuses ?

-- Première idée

Laissez les motos tranquilles, avec moins de 1% des accidents ayant pour cause une défaillance technique, pourquoi punir les bons élèves au lieu de reconnaître leur travail et leur sérieux ? (où est la méritocratie ?)

-- Seconde idée

Certifier les professionnels de l'entretien et de la réparation. Si je fais réviser ma moto par un professionnel, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas en bon état de fonctionnement. Cela devrait automatiquement valider le contrôle technique.

Cette approche permet de ne pas pénaliser les personnes qui font entretenir régulièrement leur véhicule, en leur évitant d'avoir à payer un centre quelconque pour valider le travail d'un professionnel.

Mettez également en place une formation certifiante à destination des particuliers, qui leur permettrait de valider eux-mêmes leur contrôle technique, avec des sanctions sévères en cas de fraude. Ainsi, les passionnés qui entretiennent leur moto parfois mieux que des professionnels n'auront pas à payer inutilement.

-- Troisième idée

Mettez en place un contrôle technique sous forme de service public, dont les revenus seraient intégralement utilisés pour entretenir les routes qui ne font pas l'objet de concessions à des entreprises privées. Ainsi, nous participerions à la réhabilitation du réseau routier (qui entre en cause dans 30% des accidents impliquant des deux-roues motorisés), et cet argent réduirait CONCRÈTEMENT le nombre d'accidents de deux-roues motorisés.

-- Petit bonus

Sanctionnez financièrement les entreprises autoroutières qui n'entretiennent pas correctement leur réseau, et utilisez cet argent pour entretenir le réseau public.

N° 937249 - Inutile

par :

28/06/2023 15:34

L'état des motos n'est en rien lié aux accidents, le contrôle technique est donc inutile.

N° 937251 - Honteux

par :

28/06/2023 15:35

Au nom de lobbies et de récolte financières , encore une taxe ; si on voulait vraiment être acteur des nuisances sonores , polluantes il faut contrôler les 50 cm<sup>2</sup> qui sont bidouiller et loin d'être aux normes ..

Motards depuis plus de 30 ans mes véhicules sont entretenus et toujours conforme à la législation et en état ; je ne veux pas prendre de risques , pneus ,éclairage , frein sont systématiquement contrôlés avec chaque roulage ...

Par contre le critère de l'état des routes ,deuxième partie des obligations de l'Europe, elle passe aux oubliettes par cause de budget ,  
no comment .....

N° 937252 - Avis favorable.

par :

28/06/2023 15:35

Dans les pays germanophones et en Europe du Nord, un tel contrôle existe depuis longtemps et personne ne s'en émeut.

En Suisse, le 1er contrôle est après 4 ans, puis il devient bisannuel. A défaut de contrôle, la plaque (qui est récupérée par la police à domicile chez les récalcitrants) ET L'ASSURANCE sont annulées, tout simplement. En effet, le service des plaques communique directement avec l'assurance et la police. Vu l'efficacité de l'administration, le contribuable en a pour son argent.

Une fois de plus, c'est par peur de la rue, en l'occurrence devant les motards, que le gouvernement français risque de rechigner devant ses responsabilités, qui plus est légales vis-à-vis de l'Union Européenne.

N° 937254 - Pourquoi je suis contre ?

par :

28/06/2023 15:35

Coût supplémentaire : L'introduction d'un contrôle technique pour les motos entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de motos. En plus des dépenses liées à l'entretien et à l'assurance, un contrôle technique obligatoire imposerait une charge financière supplémentaire.

Impact sur les motards occasionnels : De nombreux motards utilisent leur moto de manière occasionnelle, pour des loisirs ou des trajets ponctuels. Imposer un contrôle technique pourrait

dissuader ces motards de continuer à utiliser leur moto en raison des frais et de la bureaucratie associés, ce qui pourrait limiter leur liberté de mobilité.

Inadaptation aux caractéristiques des motos : Les motos diffèrent des voitures sur de nombreux aspects techniques. Par exemple, les motos sont plus légères, plus maniables et ont une configuration différente en termes de freinage et de suspension. Un contrôle technique conçu principalement pour les voitures pourrait ne pas prendre en compte ces spécificités et donc ne pas être adapté aux motos.

Rôle limité dans la sécurité routière : Les opposants au contrôle technique pour les motos soulignent que la sécurité routière pourrait être améliorée par d'autres moyens plus efficaces. Par exemple, en mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation des conducteurs, en améliorant l'état des routes, en renforçant les contrôles policiers, et en encourageant les mesures de sécurité individuelles telles que le port du casque et l'utilisation de l'équipement de protection.

Préjudice pour les motos anciennes et modifiées : Les amateurs de motos anciennes ou de motos personnalisées pourraient être désavantagés par un contrôle technique strict. Ces motos peuvent avoir des caractéristiques techniques différentes ou être équipées de pièces non conformes aux normes modernes. Imposer un contrôle technique strict pourrait rendre difficile, voire impossible, l'utilisation de ces motos appréciées par de nombreux passionnés.

N° 937257 - mon avis sur le prochain CT2R

par :

28/06/2023 15:37

Comme évoqué à maintes reprises le contrôle Technique des 2, 3 et 4 roues à moteur répond à une obligation européenne et à la pression de minorités se donnant le droit d'imposer leur idéologie au plus grand nombre mais malheureusement pas à un souci de sécurité pour lequel le contrôle technique des véhicules légers et Poids lourds existe. Je suis motard depuis plus de cinquante ans maintenant et mes motos ont toujours été l'objet d'une attention particulière, étant conscient que ma vie en dépendait. Cette contribution, aussi légère soit elle, pour les débuts, je fais confiance à l'esprit mercantile de ceux qui nous gouvernent pour rapidement "améliorer l'ordinaire" et nous racketter plus encore. Je suis donc contre ce nouvel impôt ... cependant, un contrôle intelligent d'une moto destinée à être vendue dans les mois qui suivent pourraient limiter la déception vécue par de nombreux acheteurs de motos d'occasion.

N° 937259 - Sécurité routière partout

par :

28/06/2023 15:37

Pour qu'il soit efficace en termes de sécurité routière, le contrôle technique des deux-roues motorisés doit être accompagné d'autres mesures :

- la baisse de la TVA sur les équipements du conducteur de deux-roues motorisé (casque, veste, pantalon, gants, chaussures, airbag ;
- un vaste investissement de rénovation et d'entretien des infrastructures routières aujourd'hui largement délaissées ;
- une réflexion globale des aménagements de voirie aujourd'hui au gré des élus de tous bords ;
- la gratuité des autoroutes considérées comme les routes les plus sûres
- un apprentissage du partage de la route avec tous les autres utilisateurs de l'espace public.

N° 937261 - Marre des lobbies ! Ce CT est totalement INJUSTIFIE

par :  
28/06/2023 15:37  
Bonjour,

Motard depuis 1989 (34 ans !) je suis scandalisé par ce projet qui témoigne d'une incompréhension totale du sujet des deux roues. Les nuisances (bruit, pollution, vitesse inadaptée) sont principalement causées par des engins de faible cylindrée, qui ne sont pas soumis au CT dans ce projet.

En ce qui concerne les motos, le CT n'apportera rien que des désagréments et des charges. Aujourd'hui les motards ne prennent pas la route sans vérifier les éléments de sécurité, par ailleurs tous accessibles sans démontage. On nous l'apprend au permis !

Le nombre d'accidents liés à l'état de la moto est négligeable par rapport a ceux causés soit par l'état défaillant des infrastructures (nids de poule, bandes glissantes, j'en passe !) soit par l'inattention de conducteurs de voitures, soit par l'imprudence du motocycliste -- mais le CT ne fera pas mieux conduire ceux-la !

En Allemagne, le CT obligatoire des 2 roues depuis 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif ni n'a réduit l'accidentologie. Par contre, il a fait la fortune du groupe [réseau de contrôle technique], qui désormais s'attaque à la prochaine région de croissance pour son activité, la France. Et nos politiques ne voient pas l'évidence et se préparent à se rendre coupables d'une extorsion injustifiée !

L'argument environnemental ? Il ne tient pas : la pollution attribuable aux 2RM est estimée à 0,5% des émissions du secteur des transports. Et la grande majorité des 2RM sont bien réglés. Donc le CT n'améliorera l'impact pollution que à la marge, -- dans l'épaisseur du trait.

Et parlons de l'accès au CT : j'habite dans le sud de l'Yonne, et le premier CT (dont je ne sais pas s'il sera habilité au CT 2 roues) est à 20 kilomètres de chez moi. Peu pratique... et coûteux !

Ne laissons pas les lobbyistes de Deustcher Kraft Fahrzeug Uberwachungs-verein » (Association allemande d'inspection des véhicules à moteur) dicter la loi chez nous !

Ce projet est inique, et s'il passe, donnera certainement lieu à une enquête citoyenne approfondie sur les ressorts d'influence qui lui ont permis de voir le jour, car il n'existe aucune justification objective pour un tel texte.

Votre révolté, indigné, scandalisé,

N° 937263 - commentaire sur le contrôle technique 2 roues

par :  
28/06/2023 15:38

Je possède 2 véhicules et les 2 sont parfaitement entretenus. J'accorde encore plus de soin à l'entretien de ma moto dans la mesure où ma vie est en jeu à chaque fois que je l'utilise. Un CT ne m'apportera rien, et n'apportera rien aux autres usagers de la route: mes pneus, mes plaquettes, mes phares, tout est en parfait état. Ce n'est pas un contrôleur qui détectera les pannes potentielles comme peut le faire mon mécanicien qui voit ma moto CHAQUE ANNEE.

Comme il s'agit d'une moto qui pèse plus de 400 kilos tous pleins faits, il n'est pas envisageable de la déplacer en la poussant. Il n'est pas question non plus qu'elle soit manipulée par un technicien qui

n'a pas le permis, ce qui veut dire qu'en plus de me délester inutilement de 50 euros (!! comme si on ne payait pas déjà assez pour utiliser nos motos en période d'inflation) ce serait à moi de "faire le boulot"?

Autant faire du DECLARATIF et s'éviter ce racket (50 euros x 6 millions de 2 roues / 4 ans ~ 75 m€ supplémentaires de CA pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] and C°). Après tout le DECLARATIF solutionnerait tous les problèmes: celui de l'Etat (condamné sur l'insistance de 3 micro associations anti 2 roues dont les financements sont pour le moins douteux et parce que le Conseil d'Etat se mêle plus de politique que de droit) celui des motards, celui des soi disants contrôleurs qui veulent encaisser une manne supplémentaire mais ne savent pas recruter les personnes adéquates. Si on veut privilégier la sécurité autant faire boucher les trous dans la chaussée parisienne, supprimer les rails le long des routes, réprimer efficacement l'utilisation du téléphone en roulant et l'alcoolisme au volant qui tuent bien plus que les "problèmes techniques des 2 roues". Et pour ce qui est des "nuisances sonores" (un scooter mal réglé qui réveillerait 10,000 ou 300,000 personnes (!)... ) il me semble qu'il existe d'autres façons de faire et d'abord de réaliser une étude sérieuse sur ce sujet, comme de faire respecter les limitations de vitesse en ville et sur route. Les 2 roues contribuent à fluidifier le trafic, sont bons pour l'environnement et devraient au contraire être choyés plutôt que rejetés ou taxés du fait de 3 associations qui poursuivent comme seul but d'éradiquer les motos et les motards et leur mode de vie.

N° 937265 - contrôle technique, pour quoi faire

par :

28/06/2023 15:38

bonjour, motard depuis 45 ans je n'ai jamais vu d'accident lié au mauvais état du véhicule, les statistiques le confirment, nous sommes des conducteurs responsables et roulons en motos souvent pour des raisons économiques; pour ces raisons je suis opposé au contrôle technique. Merci

N° 937268 - Ct moto

par :

28/06/2023 15:39

Formation des contrôleur au permis A j'espère autrement comment manipuler une moto sans Formation ???

N° 937270 - utilité du contrôle technique motos

par :

28/06/2023 15:39

Sérieusement, à la vue dont se passe le contrôle technique pour les voitures, la mise en place d'un contrôle technique pour les motos ne serait qu'une contrainte bureaucratique de plus sans effet bénéfique du point de vue de la sécurité ou de l'environnement.

N° 937276 - Un racket honteux

par :

28/06/2023 15:41

50 € pour un contrôle visuel ? C'est tout simplement du racket !!! En tant que motard (permis A toute catégorie) j'ai appris lors de ma formation à le faire ! Par ailleurs j'attire votre attention sur le fait qu'un entretien régulier (graisage chaîne, niveaux, frein) est nécessaire pour rouler en sécurité. Par ailleurs seule une personne formée et ayant son permis moto serait en mesure d'effectuer le dit CT...



N° 937278 - Contrôle technique des 2RM

par :

28/06/2023 15:42

Ce projet de contrôle technique est absurde et ne va profiter aux centres de techniques qui feront et passeront les CT.

Cela va rien empêcher la pollution qui est favorisée par d'autres usagers et surtout les industries.

Notre vision des choses est claire, il faut améliorer l'état des routes et mettre des contrôles sur l'état et la dégradation des routes françaises.

N° 937279 - Questions ?

par :

28/06/2023 15:42

Bonjour,

Ma moto est pas une arme j'ai pas envie qu'elle me tue ou quelqu'un d'autre

Alors oui je fais faire son entretien régulièrement

( Surtout que le prix n'est pas exorbitant)

Je vérifie avant de partir en regardant les organes de sécurité (qui sont tous visibles)

Oui je suis un motard respectueux de la sécurité

Les pouvoirs publics en charge de la sécurité des voies de circulation sont elle aussi comme moi respectueuses de la sécurité ?

Les contrôles de l'état des véhicules 'e seraient ils pas possible par les force de l'ordre pendant les contrôles

N° 937281 - Sans titre

par :

28/06/2023 15:43

Visiblement contrôle inadaptée pour une motocyclette, car on reprend ici des points techniques inexistants sur une motocyclette. De plus contrairement au voitures, ou il y a une certaine uniformités des caractéristiques, les cyclomoteurs comportent des typologies totalement différentes, notamment sans ou avec carénages plus ou moins enveloppant.

Comment assurer un contrôle visuel correct sans démonter avec les risques inévitables à toute manipulation de celui ci (je parle de rayure, casse, pas de vis faussé, etc...). Il faut rajouter que sur certains véhicules (comme la ST2 Ducati par exemple) le démontage du carénage impose la dépose de la têtée de fourche, un cauchemar connu des garagistes (ici la simple dépose et repose se compte en heure). Autre question, contrairement à une voiture naturellement auto-stable par ses 4 roues, que se passe t-il en cas de chute du véhicule lors de son contrôle ou tous ses éléments sont exposés ? Je ne parle pas des tests de puissances ou chaque propriétaires vont se morfondre de voir leur engins torturés par de tiers inconnus (détérioration des moteurs de faible cylindrés qui autrement plus vite qu'un moteur de voiture).

Concernant la pose de la pastille libératrice ne peut t-on pas la poser sur la CG ou un fichier informatique (comme les assurances) au lieu de devoir défigurer le véhicule par une vignette disgracieuse qui disparaîtra naturellement au bout de quelques temps par les intempéries ou lavages hautes pressions (ce n'est pas une voiture, pas d'habitacle clos).

Pourquoi ne pas laisser ce contrôle au garagistes ou concessionnaires qui lors des entretiens périodiques de ces véhicules ont la confiance de leurs propriétaires et qui facturent déjà leurs prestations (juste un cachet/validation supplémentaire sur un certificat ou support informatique ).

Ici tout porte à croire que ce nouveau contrôle technique se fait sous une pression de lobby(s) totalement "étranger" à ce type de véhicule (revoir les points de contrôle listés dans le projet ci joint) et sans réelle concertation avec les acteurs spécialisés déjà présents dans le monde motocycliste.  
A réfléchir sans modération

N° 937285 - CT moto non pertinent et flou sur certains points de contrôles.

par :

28/06/2023 15:43

- Pourquoi un CT alors que seuls 0.3 % des accidents est dû à un problème mécanique?
- Pourquoi pas un CT lors de la revente ou après un accident ?
- Comment obtenir une mesure sonore fiable dans un entrepôt qui résonne? Le contrôleur devra-t-il effectué les mesures dehors sous la pluie, le vent, le froid parfois au milieu des habitations ?
- Pourquoi vérifier la pollution sonore des motos et pas des voitures ?
- Pourquoi l'année 1999 comme début du contrôle anti pollution alors qu'au regard de crit-air (normes environnementales) les normes ne commencent qu'en 2004 ?
- Le contrôleur sera-t-il détenteur du permis A pour déplacer la moto ? Sinon devra-t-on prendre une demi journée de congé ..... ?
- Pourquoi ne pas suivre l'exemple danois qui privilégie le contrôle routier par les forces de l'ordre des motos à problèmes plutôt que sur tout le parc ?
- Pourquoi le ministre des transport ( Mr Beaune) met plus d'empressement à se soumettre au conseil d'état qu'à trouver des solutions alternatives comme autorisé par l'Europe ?

N° 937286 - commentaire contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 15:43

Je souhaiterais que le prix du contrôle technique soit symbolique et supporté par l'état pour ne pas avoir l'impression d'être ponctionné encore sur ce tableau pour un tel contrôle alors que les motards sont responsables de leur sécurité et entretiennent par eux-même leur véhicule pour ne pas risquer leur vie en l'utilisant . Il doit se restreindre au strict minimum ( freins , éclairage ) . Il devra être souple également pour la monte d'accessoires non d'origine s'ils restent sécuritaires au risque de couler tout un secteur économique. Sa périodicité de 3 ans me semble correcte.

Le délai de contre visite doit être assez long et la contre visite gratuite car beaucoup d'entre nous réparent eux même leur moto.

Je trouve dommage qu'après la mise en application de ce contrôle technique nous ne croiserons plus de moto customisées , c'était le dernier rempart à la monotonisation de nos véhicules , c'est bien triste car on ne va plus voir que des véhicules non personnalisés et sans saveur :).

N° 937289 - Refus CT moto

par :

28/06/2023 15:44

Le projet de CT moto invoque des raisons sécuritaires sans s'appuyer pour autant sur des données tangibles. Les motards sont particulièrement concernés par leur propre sécurité et marginaux sont les cas de personnes qui roulent avec des équipements présentant un réel danger pour leur personne ou les autres usagers. Nous avons tous conscience de l'objectif financier masqué par ces prétendus considérations en matière de sécurité, et nous (les motards) refusons de devoir empathiser des frais associés à cette proposition de réglementation.

N° 937290 - Réaction face au contrôle technique moto

par :

28/06/2023 15:45

J'ai mon permis moto depuis 1972 et depuis une douzaine d'années je suis possesseur et je roule en Harley-Davidson sans aucun problème d'accident, seuls les problèmes de mauvaises conditions ou états de routes sont pour moi les problèmes à régler ! Ma moto est entretenue chez les garagistes ou concessionnaires Harley ! Le contrôle technique n'est qu'un moyen supplémentaire pour nous taxer de l'argent et enrichir certains groupes ainsi que l'Etat Français !

N° 937291 - Ct moto

par :

28/06/2023 15:46

Pourquoi vérifier la vitesse maximale d'une moto alors que cela n'existe pas dans le contrôle technique pour les voitures qui pourtant sont souvent modifiées ?

Le motard serait-il considéré comme un délinquant ?

Ci cela est le cas j'en suis un depuis 40 ans...

Sérieusement à part rapporter de l'argent au lobby ([réseau de contrôle technique] entre autre) ce contrôle est ridicule.

Vous ne pensez pas sérieusement qu'un motard roulerait sur un engin sans freins ou avec des pneus !

Nous sommes bien plus responsables que certains le pensent.

Un motard de 62 ans.

N° 937292 - Le lobbying, ça marche !

par :

28/06/2023 15:46

Quel scandale ! C'est [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui doit se frotter les mains, et qui d'autre avec ?...

[https://\[association de motard\].asso.fr/contrôles-techniques-des-vehicules](https://[association de motard].asso.fr/contrôles-techniques-des-vehicules)

Je sais bien que ce commentaire n'apparaîtra nulle part, après tout nous n'avons que l'apparence d'une démocratie, mais au moins on ne risque pas la prison comme en Russie ! Enfin pas encore.

PS

N° 937293 - Remarques sur les champs ignorés par le projet et les spécificités des motos.

par :

28/06/2023 15:46

Le contrôle technique comportera des vérifications visuelles qui sont déjà enseignées dans le cadre du permis nécessaire afin de conduire ce type de véhicule : c'est une coutume et inutile redondance. Les mesures des émissions polluantes dépendent de la technologie inhérente à la norme imposée à l'époque de la commercialisation du véhicule et ne dépend pas de l'utilisateur ni de l'entretien du véhicule.

La vérification des émissions sonores est sans doute l'aspect le plus stupide car il suffit d'un tournevis pour changer cela en quinze secondes.

Le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules qui à l'instar de la vérification des émissions sonores et des mesures des émissions polluantes sont déjà vérifiés lors de contrôles par les forces de l'ordre.

Cela me semble bien coûteux pour la majeure partie des utilisateurs sans apporter aucune garantie ni gain d'aucune sorte. C'est pourquoi je suis en faveur d'un renforcement des contrôles routiers et d'un durcissement des sanctions pour les contrevenants à commencer par la saisie immédiate des véhicules qui ne respectent pas les spécifications de leur carte grise, ceux qui n'ont pas d'assurances et/ou de permis.

En effet, la saisie et la destruction des véhicules conduits en situation hors la loi serait bien plus impactante pour les contrevenants et beaucoup moins coûteuse pour l'ensemble de la société.

N° 937297 - Ct moto

par :

28/06/2023 15:47

Pourquoi vérifier la vitesse maximale d'une moto alors que cela n'existe pas dans le contrôle technique pour les voitures qui pourtant sont souvent modifiées ?

Le motard serait-il considéré comme un délinquant ?

Ci cela est le cas j'en suis un depuis 40 ans...

Sérieusement à part rapporter de l'argent au lobby ([réseau de contrôle technique] entre autre) ce contrôle est ridicule.

Vous ne pensez pas sérieusement qu'un motard roulerait sur un engin sans freins ou avec des pneus !

Nous sommes bien plus responsables que certains le pensent.

Un motard de 62 ans.

N° 937301 - Pourquoi le CT2RM ?

par :

28/06/2023 15:48

Bonjour,

Motard depuis plus de 10 ans, le CT2RM rajoute, à mon sens, plus de contraintes que n'apporte d'avantages.

Je prends mon cas pour exemple. La moto est pour moi un loisir. Je sors quelques jours par an ce qui représente environ 2000 km.

Cette passion apporte un sentiment de liberté et de responsabilité.

En effet, le motard n'a pas de carrosserie et doit s'équiper, faire attention et respecter le code de la route. Sa vie en dépend. Il est évident qu'il surveille sa machine puisqu'il doit faire corps avec.

Pour ceux qui sont "inconscients" sur la route, je ne suis pas sûr que le CT2RM change quelque chose. Je pense que les statistiques d'accident vérifient mon sentiment.

Bien cordialement,

N° 937307 - motard dès 16 ans, j'en ai 64.

par :

28/06/2023 15:49

Non au contrôle technique.

N° 937308 - Pour le contrôle technique

par :

28/06/2023 15:50

Les motos ont les mêmes éléments techniques qu'une voiture (moteur, frein, embrayage, éclairage) avec un risque d'accident de la route beaucoup plus élevé.

Donc qu'est ce qui peut justifier une absence de contrôle technique!

Je suis motard

N° 937312 - Absurde !

par :

28/06/2023 15:51

Comme tout le monde le sait maintenant, le mauvais entretien des deux roues motorisés de plus de 50 cc n'est la cause que de très peu d'accidents !

Donc si contrôle il doit y avoir, ce doit être pour les moins de 50cc

L'état peut prendre des mesures pour diminuer les accidents graves en entretenant les routes et en mettant des glissières adaptées aux motards ou autres.

Mais le pire de tout est que l'état écoute les lobbys et pas le peuple et ça c'est grave

N° 937314 - CT deux roues

par :

28/06/2023 15:52

Comment peut-on nous imposer un CT pour les deux sachant que lors de l'entretien chez le concessionnaire il vérifie plusieurs organes de sécurité sur la moto, ça veut dire que l'on va payer deux une révision chez le concessionnaire et une deuxième pour le CT ceci et une aberration sauf pour certains qui vont s'en mettre plein les poches y compris l'état avec la récupération de la TVA.

Bienvenue dans l'absurdité.

N° 937318 - Utilité

par :

28/06/2023 15:52

Je ne pense pas qu'un contrôle technique ait une utilité. Sur la sécurité ? Non très très peu de décès et accident lié à l'état de la moto.

Le bruit ? Non les motos vont passer le contrôle en étant conformes, et après elles repasseront sur une configuration différentes.

Vous voulez réellement aider les motards ? Incitez à l'achat d'équipements de protection (en baissant la TVA sur les EPI par exemple)

Bref aucune utilité à part faire plaisir à 2 ou 3 associations. Car l'Europe prévoit de ne pas mettre de contrôle technique en échange d'efforts sur la sécurité des motards.

Et regardons nos voisins avec CT moto obligatoire... La mortalité en 2 RM par rapport à chez nous ?

Je vous laisse soins de comparer.

N° 937319 - Inutilité du contrôle technique

par :

28/06/2023 15:52

Ce contrôle technique est inutile , couteux et injustifié . Il était tout à fait possible de s'en passer en s'orientant vers l'amélioration de la qualité et de la sécurité des routes . Nos gouvernants n'ont apparemment jamais eu de deux-roues motorisés .

N° 937321 - Je suis contre le contrôle technique des motos !

par :

28/06/2023 15:53

Bonjour,

Je suis complètement contre la mise en place du contrôle technique pour les motos, l'état du parc moto en France est très bon (les motards français sont des passionnés et savent entretenir leur véhicule) et n'est pas de loin la cause majeure des accidents.

Donc l'instauration d'un contrôle technique systématique n'est pas fondée.

C'est simplement un impôt supplémentaire pour les français et une manne pour les grands groupes de contrôle...

C'est inacceptable.

Il vaudrait mieux mettre plus l'accent sur la prévention, la sécurité, améliorer les infrastructures...

N° 937323 - Utilité

par :

28/06/2023 15:54

Je ne pense pas qu'un contrôle technique ait une utilité. Sur la sécurité ? Non très très peu de décès et accident lié a l'état de la moto.

Le bruit ? Non les moto vont passer le contrôle en étant conforme, et après elle repasserons sur une configuration différentes.

Vous voulez réellement aider les motard ? Incitez a l'achat d'équipements de protection (en baissant la TVA sur les EPI par exemple)

Bref aucune utilité à part faire plaisir a 2 ou 3 association. Car l'Europe prévoit de ne pas mettre de contrôle technique en échange d'efforts sur la sécurité des motards.

Et regardons nos voisins avec CT moto obligatoire... La mortalité en 2 RM par rapport à chez nous ?

Je vous laisse soins de comparer.

N° 937325 - Non à la mise en place de ce contrôle technique

par :

28/06/2023 15:55

Le Contrôle Technique 2/3 RM en Europe a vu le jour sur la base de faux rapports écrits par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres. --> Juge et partie + faux chiffres

D'autres rapports montrent que les accidents moto n'ont rien à voir avec l'état de la moto, mais sont beaucoup plus liés à l'état de la route.

Ma moto va en révision tous les 6000 kms. Entre les révisions, il en va de ma vie de vérifier l'état des principaux organes : Pneus, freins, éclairage, .... Et cela fait partie depuis plusieurs années de l'examen du permis de conduire 2RM

\*\* Je ne veux pas payer pour un contrôle visuel que je peux faire moi-même \*\*

Ce CT ne m'apportera rien, il n'apportera rien à l'accidentologie, ni à personne.

N° 937327 - Un mesure injustement punitive et inefficace

par :

28/06/2023 15:55

Cette réforme, venue d'un autre temps, n'est ni pragmatique ni éthique, mais seulement dogmatique.

Voyons d'abord ensemble pourquoi cette idée n'a aucun sens, avant de nous pencher sur des alternatives plus éthiques et pragmatiques.

- Les problèmes

-- Cette réforme est injuste.

Cette réforme est injuste, même dans le cas où l'état du véhicule constituerait un véritable facteur accidentogène pour les motos. En effet, les personnes qui entretiennent leur véhicule, ou qui le font entretenir auprès de professionnels, se retrouvent à payer deux fois. Une fois pour l'entretien et une fois pour un contrôle inutile dans leur cas.

Pourquoi ?

Parce que certains inconscients font fi des considérations techniques ?

Doit-on punir toute la classe à cause de quelques pitres ?

Maintenant, imaginons que ces pitres ne représentent qu'une infime minorité. Vous y arrivez ? Ça tombe bien, car c'est le cas.

C'est pourquoi :

-- Cette réforme est inefficace.

Elle est inefficace car, comme souligné par de nombreuses personnes et organismes, l'état des véhicules a un impact marginal sur le nombre d'accidents de moto, l'état des routes étant bien plus accidentogène.

Ces pitres sont bien conscients que l'état de leur véhicule peut rapidement devenir un frein à leur carrière dans le merveilleux monde des personnes vivantes.

Malheureusement, ils ont moins conscience qu'ils ne sont que des humains comme les autres, et c'est cela qui les tue : une confiance excessive dans LEUR capacité à gérer un véhicule en bon état de fonctionnement, une surestimation de leurs propres aptitudes.

-- En résumé

La réforme propose de faire payer tous les conducteurs de gros cube pour s'assurer que les inconscients qui foncent dans des murs, des poteaux, des piétons, etc., le fassent dans des conditions techniques optimales. Il ne faudrait pas que nos zigotos ratent leurs virages avec clignotant qui ne fonctionne pas ... (mais le pire, c'est qu'il fonctionne !)

- Proposition

Et si, au lieu d'enrichir un lobby allemand ou de pousser les motards vers les trottinettes électriques, nous nous penchions sur des alternatives moins ouvertement douteuses ?

-- Première idée

Laissez les motos tranquilles, avec moins de 1% des accidents ayant pour cause une défaillance technique, pourquoi punir les bons élèves au lieu de reconnaître leur travail et leur sérieux ? (où est la méritocratie ?)

-- Seconde idée

Certifier les professionnels de l'entretien et de la réparation. Si je fais réviser ma moto par un professionnel, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas en bon état de fonctionnement. Cela devrait automatiquement valider le contrôle technique.

Cette approche permet de ne pas pénaliser les personnes qui font entretenir régulièrement leur véhicule, en leur évitant d'avoir à payer un centre quelconque pour valider le travail d'un professionnel.

Mettez également en place une formation certifiante à destination des particuliers, qui leur permettrait de valider eux-mêmes leur contrôle technique, avec des sanctions sévères en cas de fraude. Ainsi, les passionnés qui entretiennent leur moto parfois mieux que des professionnels n'auront pas à payer inutilement.

-- Troisième idée

Mettez en place un contrôle technique sous forme de service public, dont les revenus seraient intégralement utilisés pour entretenir les routes qui ne font pas l'objet de concessions à des entreprises privées. Ainsi, nous participerions à la réhabilitation du réseau routier (qui entre en cause dans 30% des accidents impliquant des deux-roues motorisés), et cet argent réduirait **CONCRÈTEMENT** le nombre d'accidents de deux-roues motorisés.

-- Petit bonus

Sanctionnez financièrement les entreprises autoroutières qui n'entretiennent pas correctement leur réseau, et utilisez cet argent pour entretenir le réseau public.

N° 937335 - Contre le projet de contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 15:58

Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés qui ne servira à rien étant donné que :

1/ Très peu d'accidents impliquant un 2RM sont dus à un mauvais entretien du 2 roues en question.

2/ Par définition un motard prend soin de son véhicule sachant pertinemment qu'un manque d'entretien peut lui faire courir des risques importants.

3/ Il est bien plus urgent et prioritaire de traiter l'état des routes (dégradation du revêtement, nids de poule ...) avant de mettre en place un contrôle technique.

4/ le coût du contrôle technique est prohibitif et ne fera qu'engraisser des sociétés privées sans pour autant régler le problème des accidents.

N° 937337 - Trop cher

par :

28/06/2023 15:58



Je suis effaré du tarif évoqué pour ce mini contrôle technique: 50 euros pour examen visuel et sonomètre (déjà effectué "gratuitement" par les forces de l'ordre en cas de suspicion de non conformité).

C'est exagéré si on compare aux 80 euros du contrôle automobile et ses 45 minutes de tests sur banc. Quand on sait que l'État prélèvera 20% de TVA dessus, on comprend mieux que ce soit la voie privilégiée plutôt que les alternatives proposées par l'Union Européenne pour améliorer la sécurité routière.

Une fois de plus les usagers de la route sont ponctionnés comme des vaches à lait sous couvert de Sécurité Routière.

Un scandale de plus dont ce gouvernement aura à répondre en 2027.

N° 937341 - Cyclomoteur

par :

28/06/2023 15:59

Propriétaires de cyclomoteurs de familles. carte grises effectuées en préfecture des Sables d'Olonne en 2017. Assurés entretenus régulièrement

N° 937342 - Quid des motos dont les pièces d'origine ne sont plus disponibles ?

par :

28/06/2023 16:00

Je possède plusieurs motos du début des années 80, dont une de grosse cylindrée (1100 cm<sup>3</sup>) pour laquelle les pièces sont quasi impossibles à trouver du fait de la rareté du modèle, commercialisé seulement 2 ans, avant la loi sur le bridage à 100 CV de 1985 qui a mis fin à sa diffusion (elle dépasse cette puissance).

Il est impossible aujourd'hui de trouver un échappement d'origine, et les répliques coûtent 2 X le prix de la moto (> 3000 €).

Les échappements adaptables qui pourraient se monter ne sont plus produits, et les stocks sont épuisés chez la majorité des revendeurs. Pour ceux qui le sont encore, il n'est pas précisé que ces produits respectent les normes.

Cette moto fonctionne parfaitement, et je ne la sort que rarement par crainte de la chute ou de la casse. Le kilométrage annuel ne doit pas dépasser les 500 km....

Que va-t-il se passer si le contrôleur trouve son échappement trop bruyant ?

Vais-je devoir me séparer de cet objet de collection à le mettre "à la benne", vu qu'il ne sera pas revendable ?

Pensez-vous mettre en place une procédure spéciale pour les véhicules parcourant peu, ou pas, de kilomètres ?

Je possède aussi 2 autres motos, de petites cylindrées, à moteur "2 temps".

La particularité des moteurs 2 temps et de brûler de l'huile nécessaire à leur lubrification, elle est mélangée au carburant et est brûlée avec lui, ce qui émet des fumées "opaques et odorantes" à l'échappement.

Alors que c'est son fonctionnement normal, est-ce que cela sera contrôlé ?

Et si oui, quelles seront les limites acceptées, sachant qu'il n'existait pas, à l'époque et à ma connaissance, de norme quand aux rejets de fumée des moteurs 2 temps ?

Pour ces fragiles petites cylindrées, qui elles aussi ne sont que rarement utilisées, la distance entre mon domicile (j'habite à la campagne) ne doit pas excéder un certain seuil.

Que va t-il se passer si le centre de contrôle se trouve à une grande distance ?

Vais-je devoir investir dans une remorque ?

Que vais-je risquer si je ne passe pas le CT pour elles, qui restent à 99% du temps dans mon garage ?

Dernier point, toutes mes motos ont des pneus en bon état, mais qui sont âgés (date de fabrication éloignées).

Est-ce que point va être contrôlé ?

Si oui, vais-je être obligé de changer les pneus pour chaque contrôle, alors que ceux-ci n'auront parcouru que quelques centaines de kilomètres ?

N° 937344 - Cyclomoteur

par :

28/06/2023 16:00

Propriétaires de cyclomoteurs de familles. carte grises effectuées en préfecture des Sables d'Olonne en 2017. Assurés entretenus régulièrement

N° 937353 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 16:04

Je suis contre le contrôle technique des motos .

Il s agit encore de faire rentrer des sous dans les caisses de l'état tout leur est bon.

La majorité des motos sont bien entretenues

N° 937356 - Aucun intérêt dans la sécurité routière

par :

28/06/2023 16:06

Le rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study), publié en 2005 après une étude approfondie de près de 1000 accidents de 2RM dans 5 pays d'Europe, a clairement établi que seul 0.3% de ces accidents étaient possiblement liés à une défaillance technique du véhicule.

En 2007, le Conseil général des Ponts et Chaussées reconnaissait également, dans un rapport officiel sur le contrôle technique des 2RM, qu'il était « difficile d'établir une corrélation entre l'état du véhicule et la survenance des accidents ».

Au contraire, les chiffres de l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière) établissent que ce sont les véhicules les plus récents, et donc ceux qui sont en bon état, qui sont les

plus impliqués dans les accidents de la circulation. Cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que la majorité des accidents impliquant des 2RM ont pour origine des défaillances humaines.

De fait, un contrôle périodique de l'état des 2 et 3 RM s'avèrerait complètement inutile du point de vue de la sécurité routière. Ce serait une mauvaise réponse à une question qui ne se pose même pas !

N° 937364 - Un C.T, pour quoi !!!

par :

28/06/2023 16:08

Propriétaire d'une 1150 rt et motard depuis de nombreuses années.

J'ai 66 ans et je tiens à ma vie et à celle de la personne que je transporte.

ma sécurité et celle des autres usagers dépends de l'état de ma machine.

pour ce faire l'entretien de ma moto est confié tous les ans à un professionnel. Celui ci fait

l'entretien, préconisait par le constructeur et m'informe d'éventuel autre réparation à faire , il est

exceptionnel que ce soit lui, car je connais ma machine et je lui confie ma vie. A chaque entretien

annuel, il ne trouve rien à me dire sur ma moto, tout est clean pourquoi ? simplement parce que je

fais mes contrôles avant chaque sortie, états et pressions des pneus , fonctionnement de l'éclairage,

nettoyage des rétros, des feux, etc. . . . (être vu et voir est essentiel pour un motard). si il y a une

défaillance je corrige et si je ne peux pas le faire ma machine reste à la maison. . .

Certains propriétaires de voitures ne prêtent pas d'autant d'attention à leur " moyen de locomotion "

un motard est un passionné , sa machine n'est pas simplement un moyen de déplacement, mais un

plaisir d'évasion.

L'esthétique est important pour moi, je la bichonne, en prends soin,

ma grande fierté quand je rencontre des gens, qui s'intéresse à ma moto, c'est de leur dire " elle va

avoir 20 ans " l'entretien est la clé de son état. . .

A la lecture du projet je note que sur la proposition de l'arrêté art 10 un banal copier coller de celui du C.T des voitures....

je suis aussi propriétaire d'une voiture j'attache la même importance.

Ma voiture a 20 ans et le contrôle technique 2022 résultat 0 default

merci de revoir l'état et la visibilité des routes .

N° 937371 - Mon avis sur ce projet

par :

28/06/2023 16:11

Il est aberrant de croire qu'un conducteur de 2 roues n'est pas suffisamment responsable de sa vie

pour avoir à demander à une tierce partie de vérifier si son 2 roues est en état de rouler, ou non.

Arrêtez de toujours croire que nous sommes des enfants que seul le gouvernement peut prendre par

la main. Mais ceux qui veulent nous imposer le CT, sont-ils conducteurs de 2 roues eux-mêmes ?

Je suis 100% contre ce décret.

N° 937373 - Un C.T , Pourquoi ????

par :

28/06/2023 16:11

Propriétaire d'une 1150 rt et motard depuis de nombreuses années.

Je tiens à ma vie et à celle de la personne que je transporte,

ma sécurité et celle des autres usagers dépends de l'état de ma machine.

pour ce faire l'entretien de ma moto est confié tous les ans à un professionnel. Celui ci fait l'entretien, préconisait par le constructeur et m'informe d'éventuel autre réparation à faire , il est exceptionnel que ce soit lui, car je connais ma machine et je lui confie ma vie. A chaque entretien annuel, il ne trouve rien à me dire sur ma moto, tout est clean pourquoi ? simplement parce que je fais mes contrôles avant chaque sortie, états et pressions des pneus , fonctionnement de l'éclairage, nettoyage des rétros, des feux, etc. . . . (être vu et voir est essentiel pour un motard). si il y a une défaillance je corrige et si je ne peux pas le faire ma machine reste à la maison. . . certaines propriétaires de voitures ne prêtent pas d'autant d'attention à leur " moyen de locomotion " un motard est un passionné , sa machine n'est pas simplement un moyen de déplacement mais un plaisir d'évasion.

L'esthétique est important pour moi, je la bichonne, en prends soin, ma grande fierté quand je rencontre des gens, qui s'intéresse à ma moto, c'est de leur dire " elle va avoir 20 ans " l'entretien est la clé de son état. . .

A la lecture du projet je note que sur la proposition de l'arrêté art 10 un banal copier coller de celui du C.T des voitures....

je suis aussi propriétaire d'une voiture j'attache la même importance.

Ma voiture a 20 ans et le contrôle technique 2022 résultat 0 default

merci de revoir l'état et la visibilité des routes .

N° 937374 - contre le control technique moto

par :

28/06/2023 16:11

au vue du nombre s'accident ou l'état de la moto ai mis en cause cette reforme ai encor une excuse pour prendre de l'argent aux concitoyens. en temp que motard depuis plusieurs années je suis conscient que de l'état de ma moto dépend ma sécurité donc pas besoin de me faire payer encor pour qu'un type me dit quoi faire en revanche l'état des route de certaine commun aurait bien besoin elles d'un control technique

N° 937378 - Demande de clarification de texte

par :

28/06/2023 16:13

L'objet du décret n'est pas exact et peut porter à confusion.

"Objet : modalités du contrôle technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur (catégories L) et régime des sanctions administratives applicables aux centres de contrôle technique."

Or si je ne me trompe pas, seules les catégories "L3e-A1E, L3e-A2E, L3e-A3E" et "L3e-A1T L3e-A2T, L3e-A3T" sont impacté (donc pas les L1e , L2e , L4e, L5e, L6e, L7e)

Je préconise plutôt l'utilisation de l'objet :

"modalités du contrôle technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur (dun cylindré strictement supérieur à 50cm3) et régime des sanctions administratives applicables aux centres de contrôle technique."

Il est vrai que cet objet mettrait en exergue un des points faibles de ce projet, c'est à dire retirer du dispositif les véhicules qui en aurait éventuellement le plus besoins. Et par la même indiquer que le projet ne concerne pas vraiment la sécurité sur nos routes mais plus une façon d'augmenter les marges des centres de contrôles techniques.

N° 937379 - Mes motos

par :

28/06/2023 16:13

Bonjour. Je ne répéterai pas ce qui est déjà dit depuis des longues années sur l'inutilité du CT moto. Je vais dire ça.

Mes motos, font j'en ai plusieurs, sont méticuleusement maintenu. Chaque année elles sont révisées en concession Yamaha par des professionnels et ils vérifie toutes les dispositifs de sécurité et l'état de chaque machine. Je remplace toujours les trains de pneus complet chaque 2 ans. Je roule que 5-6 mois dd l'année.

Mes motos sont impeccables comme pratiquement toutes les motos des français. Quand nous sommes en 2 roues on fait très attention de l'état de nos machines et je n'ai absolument pas besoin d'une pastille CT pour le confirmer.

Cordialement

N° 937382 - Précisions pour les 2 roues anciens et les motos d'enduro

par :

28/06/2023 16:14

J'espère que les motos anciennes aurons plus de facilité pour être acceptées

De plus, pour les motos de compétitions, genre moto d'enduro, il n'est pas possible d'avoir les mêmes dispositifs, que sur les motos de routes (Gros clignotants, grande plaque de numéro, gros rétroviseurs, sous peine de les casser à chaque chute !!) .

N° 937383 - Je suis extrêmement dubitatif !

par :

28/06/2023 16:14

Après avoir survolé rapidement le projet de décret émis par vos services, j'ai du mal à saisir l'utilité d'un tel contrôle technique.

A vrai dire, c'est un contrôle que j'effectue déjà moi-même, à intervalles très réguliers (une moyenne de 2 fois par mois).

Je me pose donc la question de l'opportunité d'un tel contrôle effectué tous les 3 ans pour les anciennes motos que je possède, et au bout de 5 ans pour la plus récente que je viens d'acquérir.

Je suis un "vieux motard", je suis conscient des risques encourus quand je suis au guidon de mes machines et sais que le moindre défaut technique peut avoir des répercussions fatales pour ma vie. Chaque motard en est conscient !

Je craint que l'instauration de ce contrôle technique exonère les jeunes permis de prêter une attention particulière à leur monture avant chaque trajet et sortie à moto. On leur dit que tout va bien à l'instant T et que le prochain contrôle est, au plus tôt, dans 3 ans.

3 ans d'insouciance qui ne vont pas de paire avec le but recherché: La sécurité !

De plus, comment affirmer qu'un contrôle visuel permet de palier des défaillances techniques ?

- De l'air dans un circuit de freinage ne se voit pas à l'œil nu !

- Un mauvais serrage de colonne de direction ne se ressent qu'à la conduite !

- La qualité d'amortissement d'une machine ne s'apprécie qu'après essais, et en fonction du gabarit du pilote !

- Etc...

J'estime donc être le mieux à même d'évaluer l'état technique de mes motos, car je les connais leurs technologies sur le bout des doigts, leurs forces et leurs faiblesses.

Mes 4 motos ont 42, 39, 33 et 2 ans. Elles ont toutes leurs particularités d'origine (points forts et faibles), reconnues par les constructeurs eux-mêmes et par les plus grands professionnels du monde de la moto.

J' en veux pour exemple ma YAMAHA VMAX 1200 de 1990. C'est une moto qui a toujours eu la réputation de ne pas savoir freiner car elle est lourde et le système de freinage inadapté. Ce n'est pas une réputation mais la réalité. Je suis donc conscient, quand je l'utilise, que je dois adapter ma conduite à cette particularité.

Aucun contrôle visuel, ni sur banc d'essai, ne saurai me prouver que cette moto ne freine pas bien.

Je comprends très bien que l'objectif de cette mesure est la sécurité et le respect de l'environnement.

Comme vous le savez, le défaut technique d'une moto est responsable pour une part infime des accidents de la route.

Le respect de l'environnement est un sujet qui me préoccupe et suis un peu gêné de vous dire que mes plus vieilles motos ne sont pas des modèles du genre. Je ne peux malheureusement pas améliorer leur performance environnementale car les technologies utilisées commencent à dater. Je me rassure simplement en me disant que ce n'est pas les quelques centaines de kilomètres que j'effectue avec elles tous les ans, plus par passion que par utilité, qui vont dégrader notre cadre de vie commun.

Afin de conclure en essayant d'être constructif, il est des propositions qui mériteraient d'être expérimentées. Je suis même convaincu qu'elles auraient un bénéfice bien plus important.

Concernant la sécurité:

- pourquoi ne pas proposer un équipement de sécurité minimal obligatoire accompagné d'une aide à l'achat. Je pense que le short et les tongs sont incompatibles à la conduite d'un deux roues motorisé. L'airbag conducteur et passager est une réelle innovation qui mériterait d'être mieux exploitée mais qui reste relativement cher à l'achat.

- pourquoi ne pas soumettre les véhicules à une visite régulière chez un professionnel de la marque, le seul à connaître les particularités de chaque machine, ses points forts mais surtout les points faibles, ceux qui méritent une attention particulière.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et suis assuré que vous trouverez des alternatives satisfaisantes à ce que je considère comme une décision qui me laisse dubitatif.

motard passionné

N° 937388 - Un C.T , Pourquoi ????

par :

28/06/2023 16:15

Propriétaire d'une 1150 rt et motard depuis de nombreuses années. Je tiens à ma vie et à celle de la personne que je transporte,

ma sécurité et celle des autres usagers dépends de l'état de ma machine.

pour ce faire l'entretien de ma moto est confié tous les ans à un professionnel. Celui ci fait l'entretien, préconisait par le constructeur et m'informe d'éventuel autre réparation à faire , il est exceptionnel que ce soit lui, car je connais ma machine et je lui confie ma vie. A chaque entretien annuel, il ne trouve rien à me dire sur ma moto, tout est clean pourquoi ? simplement parce que je fais mes contrôles avant chaque sortie, états et pressions des pneus , fonctionnement de l'éclairage,

nettoyage des rétros, des feux, etc. . . . (être vu et voir est essentiel pour un motard). si il y a une défaillance je corrige et si je ne peux pas le faire ma machine reste à la maison. . .  
certaines propriétaires de voitures ne prêtent pas d'autant d'attention à leur " moyen de locomotion  
" un motard est un passionné , sa machine n'est pas simplement un moyen de déplacement mais un plaisir d'évasion.

L'esthétique est important pour moi, je la bichonne, en prends soin,  
ma grande fierté quand je rencontre des gens, qui s'intéresse à ma moto, c'est de leur dire " elle va avoir 20 ans " l'entretien est la clé de son état. . .

A la lecture du projet je note que sur la proposition de l'arrêté art 10 un banal copier coller de celui du C.T des voitures....

je suis aussi propriétaire d'une voiture j'attache la même importance.

Ma voiture a 20 ans et le contrôle technique 2022 résultat 0 default

merci de revoir l'état et la visibilité des routes .

N° 937389 - Contre ce contrôle technique

par :

28/06/2023 16:16

Lorsqu'on regarde les chiffres, les accidents dont la cause est l'état du 2 roues est presque nul, pour la simple et bonne raison que les motards font l'entretien de leur moto, que ce soit personnellement ou en concession. En ce qui me concerne, ma moto passe en concession en respectant tout ce qui est prévu par le constructeur, et au moindre doute suite à un control de ma part, je n'hésite pas aller faire vérifier ; pourquoi ? car il en va de ma vie et de ma santé. Ce contrôle technique ne servira à rien : ceux qui ne font pas l'entretien ne passeront pas ce contrôle technique. Le seul contrôle technique qui serait intelligent et acceptable serait un contrôle technique lors de la vente de 2 roues ( quel qu'il soit) entre particuliers et uniquement dans ce cas, un professionnel étant capable de déceler tous les éventuels problèmes. Cela rassurerait certains particuliers, particulièrement les novices, et éviterait les ventes de véhicules en mauvais état. En dehors de ce cas, il ne devrait y avoir aucun contrôle technique.

N° 937390 - Je suis contre

par :

28/06/2023 16:16

Il est irresponsable de croire qu'un conducteur de 2 roues ne soit pas conscient du risque qu'il prend si son 2 roues n'est pas en état de rouler.

Il est irresponsable de croire qu'un conducteur de 2 roues se fiche d'avoir un accident et de risque sa vie, ou celle des autres.

Arrêtez de toujours croire que nous ne sommes pas des adultes responsables, compétents et avertis.

N° 937395 - contre le controle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 16:17

Commencez par controlez l'état des routes avant de controler les vehicules

N° 937398 - Ce C.T. ne servira qu'à faire rentrer des euros dans les poches du Trésor Public via la TVA!

par :

28/06/2023 16:17

Inutile, c'est juste pour faire plaisir aux Bobos écolos citadins!

Faites donc bien mieux entretenir le réseau routier, car c'est là qu'il faudrait un C.T. et non sur les 2 roues motorisées qui ne représentent que 0.3% des causes d'accident!

Je saurais m'en souvenir pour les prochaines élections...

N° 937399 - contestation du projet de décret

par :

28/06/2023 16:18

Bonjour,

comme rappelé dans l'article 1er, il existe déjà dans le code de la route une obligation pour le propriétaire de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien. Il suffit d'appliquer cela sans nous faire payer un contrôle qui ne sera de toutes façons pas suivi par ceux qui ne sont pas en règle et continueront à rouler tout de même. Par exemple, mettre un silencieux au pot d'échappement pour passer le contrôle et le retirer en sortant n'a rien de compliqué...

En tout état de cause, les batailles de chiffres sont connues : cela ne fera en rien baisser l'accidentologie des motards (je parle bien des motards, pas des dingues qui montent sur des motos pour faire des rodéos) et n'améliorera en rien la pollution.

Alors ça sert à quoi ? à part faire de l'argent sur notre dos évidemment...

Je suis donc contre ce contrôle technique.

Merci de m'avoir lu,

N° 937407 - Pouvons nous parler de sécurité des usagers de deux roues motorisés ?

par :

28/06/2023 16:20

L'état des routes ou des équipements de voirie est évoqué dans près du tiers des accident de deux roues, contre une infime minorité de cas liés à l'état du véhicule.

Qu'attendons nous pour mettre en place un contrôle technique des routes et imposer aux gestionnaires de voirie de respecter les préconisations du CEREMA ?

N° 937408 - puissance et périodicité

par :

28/06/2023 16:20

Bonjour,

Ce serait bien de calquer la périodicité de contrôle des motos à celle des voitures. Certains oublient trop facilement qu'en 2 roues moto on ne dispose que de peu d'éléments de sécurité... 2 roues, 2 freins, 2 pneus et rien pour protéger le pilote!

Appliquer le contrôle à partir de 50cm<sup>3</sup>, ces 2 roues sont souvent très bruyants et surtout pas entretenus. Augmenter la puissance/vitesse d'un 50cm<sup>3</sup> rend l'engin très dangereux puisque suspension, freinage, structure ne sont pas adaptés à ces vitesses.

Être intransigeant sur le bruit, interdire les chicanes amovibles d'un tour de clé!

Motard depuis 50a!!!

N° 937409 - Contestation du projet de décret

par :

28/06/2023 16:21



Bonjour,

comme rappelé dans l'article 1er de ce projet de décret, il existe déjà dans le code de la route une obligation pour le propriétaire de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien.

Il suffit d'appliquer cela sans nous faire payer un contrôle qui ne sera de toutes façons pas suivi par ceux qui ne sont pas en règle et continueront à rouler tout de même. Par exemple, mettre un silencieux au pot d'échappement pour passer le contrôle et le retirer en sortant n'a rien de compliqué...

En tout état de cause, les batailles de chiffres sont connues : cela ne fera en rien baisser l'accidentologie des motards (je parle bien des motards, pas des dingues qui montent sur des motos pour faire des rodéos) et n'améliorera en rien la pollution.

Alors ça sert à quoi ? à part faire de l'argent sur notre dos évidemment...

Je suis donc contre ce contrôle technique.

Merci de m'avoir lu,

N° 937410 - Contrôle technique au km

par :

28/06/2023 16:21

Bonjour,

Ayant vécu dans un pays européen où le contrôle technique existe depuis de nombreuses années, je ne peux que franchement suggérer un CT en fonction du nombre de km parcourus depuis le dernier CT..

Je prenais chaque année une journée de congé pour passer mes 4 motos au CT, 50eur à chaque fois, pour contrôler une moto qui roule 1000km/an et 3 qui roulent 20km/an.. le tout contrôlé par des fonctionnaires qui n'y connaissent rien à la mécanique moto, le tout après 4x une attente interminable devant le centre de CT.

A bon entendeur,

N° 937411 - Contre CT 2 Roues

par :

28/06/2023 16:21

Bonjour,

Comme nombreux avant moi ont dû le préciser, le CT pour deux roues devraient surtout être obligatoire pour les 50cm<sup>3</sup>.

En effet, cette gamme de véhicules est celles qu'est la plus "trafiquer" et négligée.

C'est elle qui les soirs dans les rues passent dangereusement à toute vitesses avec des échappements non-homologues.

Ce n'est pas aux motards qui, eux, entretiennent leurs véhicules doivent en subir les conséquences  
Cordialement

N° 937413 - Contrôle technique / état es route

par :

28/06/2023 16:22

Un contrôle technique moto , pourquoi ? On nous avait pourtant dit que cela ne se ferait pas ..... Mais aucune proposition sur l'état du réseau routier français et sa dangerosité ; qui est bien plus accidentogène que l'état des motos qui sont en général très bien entretenues par leurs

propriétaires Alors cette décision arbitraire est complètement dénué de bon sens apparait à mes yeux comme coercitif et c'est d'une certaine façon un moyen de taxer une fois de plus les citoyens motorisé

Pourquoi du coup tous les équipements de protection de devraient ils pas bénéficier d'une TVA à 5%5

N° 937414 - Pouvons nous parler de sécurité des usagers de deux roues motorisés ?

par :

28/06/2023 16:22

L'état des routes ou des équipements de voirie est évoqué dans près du tiers des accident de deux roues, contre une infime minorité de cas liés à l'état du véhicule.

Qu'attendons nous pour mettre en place un contrôle technique des routes et imposer aux gestionnaires de voirie de respecter les préconisations du CEREMA ?

N° 937420 - PAS D'ACCORD AVEC CE PROJET

par :

28/06/2023 16:24

Plus de trente années au guidon de mes motos peuvent me faire dire que:

- Notre sécurité dépend de notre moto et nous en somme TRES conscient . Par ce fait, nous remplaçons les organes de sécurités à chaque fois que c'est nécessaires car notre vie en dépend. Les accidents sont dans la grande majorité des cas du fait d'éléments extérieurs tels que le mauvais entretien des routes, les verglas d'été, conséquence directe de l'entretien des routes confiées à des sociétés de TP qui ne maîtrisent pas la matière ... des gravillons répandus de manière irréfléchie et en trop grande quantité ... etc etc....

Nous somme tous en grande difficultés pour boucler nos fins de mois. La hausse du coût de la vie, les impôts insupportables, la retraite à 64 ans, le prix des énergies, de la nourriture... Et maintenant on veut encore et encore continuer à presser le citron qui n'a presque plus de jus !!! La moto c'est notre passion et notre moyen de liberté! Alors NON a ce nouveau moyen de nous prendre le peu qui nous reste.

Certains d'entre nous dont moi roulent avec des vieilles mécaniques, bien entretenues mais dont vous allez nous priver de leur utilisation au nom du pognon et cachés derrière le prétexte de l'environnement .... en attendant on rallume les centrales à charbon pour recharger des TESLA..... Arrêtez de nous prendre pour des imbéciles et ABANDONNEZ ce projet.

N° 937432 - (con)trole technique

par :

28/06/2023 16:27

tout bon motard qui se respecte , entretien correctement sa moto , il y va de notre vie !! pas besoin qu'un controleur nous valide le droit de rouler . il suffit juste de faire appliquer les lois deja existante (interdiction des rodéos urbain par ex) mais il est plus facile de taper sur des motards respectueux du code de la route et des lois .....

N° 937438 - (con)trole technique

par :

28/06/2023 16:29

tout bon motard qui se respecte , entretien correctement sa moto , il y va de notre vie !! pas besoin qu'un controleur nous valide le droit de rouler . il suffit juste de faire appliquer les lois deja existante

(interdiction des rodéos urbain par ex) mais il est plus facile de taper sur des motards respectueux du code de la route et des lois .....

N° 937439 - Etat des routes

par :

28/06/2023 16:30

Il est difficile de souscrire à une mesure de contrôle technique, alors que l'état général du réseau, est une source importante de dégradation des véhicule, et responsable d'une forte proportion d'accidents notamment des deux roues.

N° 937445 - Des conducteurs deux roues déjà formés et responsabilisés pendant le permis de conduire rendent la mise en place du CT deux roues peu convaincante pour réduire les accidents par :

28/06/2023 16:32

Bonjour,

En tant que conducteurs de deux roues, je suis conscient de ma vulnérabilité, raison pour laquelle je vérifie les éléments sécuritaires de mon véhicule fréquemment. Comme la plupart des deux roues, mon véhicule roule peu et est très bien entretenu.

Sur le plan écologique, je perçois le deux roues comme un moyen de transport économique et écologique car il permet de réduire les temps de transport avec une faible consommation et de désengorger les routes.

Par ailleurs, le travail effectué sur les dernières versions du permis de conduire deux roues a permis de former des conducteurs de deux roues responsables et conscient de l'importance de l'état des organes sécuritaires de leur véhicule.

Je pense donc que la mise en place du contrôle technique deux roues constituerait une redondance et serait peu efficace pour réduire les accidents de deux roues à une échelle notable.

Je vous remercie pour votre consultation,

Cordialement,

N° 937449 - Non au contrôles techniques des deux roues motorisés dans sa forme actuelle

par :

28/06/2023 16:33

Bonjour,

Je vais évoquer quelques arguments contre le CT moto qui me semblent pertinents.

1) Les utilisateurs de deux roues motorisés sont vulnérables, nous le savons tous.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la majorité des utilisateurs font les vérifications minimums avant de prendre la route. La moindre

2) La fréquence d'entretien d'une moto est plus élevée que sur une voiture :

- Tous les 500 km = graissage de la chaîne

- Tous les 1000 km = tension de la chaîne

- Selon les marques, entretien basique type vidange/filtres etc. 8000 km ou 10000 km ou 12000 km ou 15000 km ou 1 an.

3) Les organes des motos sont plus facilement accessibles, plus facilement contrôlables et visibles que sur une voiture. Exemple : Fuite sur une suspension, état des disques et plaquettes, fissure du cadre...

4) Les rapports des organismes indépendants stipulent que le défaut technique représente une très faible part des accidents des 2 roues motorisés.

Si le contrôle technique devait exister, il faudrait éventuellement:

- Qu'il soit uniquement en cas de vente de véhicule entre particuliers, sur un modèle ayant au moins 5 ans

- Qu'un entretien chez un professionnel puisse assurer le même rôle.

Cordialement,

N° 937451 - Je suis contre le ct pour les deux roues

par :

28/06/2023 16:33

Bonjour, je m'oppose au Contrôle technique pour les deux roues motorisées.

Je trouve que c'est inutile au vu des chiffres rapport entre accidentologie et état des deux roues.

Pour moi c'est encore taxer l'utilisation de ces deux roues et essayer d'éliminer les plus anciens de la circulation. Cela va à l'encontre de ma vision de l'écologie et de préserver les véhicules déjà fabriqués en état de rouler, plutôt que de jeter pour construire de nouveau. On parle de véhicule qui roule très peu.

Je suis inquiet pour tout un pan de l'économie autour l'entretien de ces anciens véhicules.

Cordialement

N° 937454 - Réflexion pour les petites cylindrées et tarif

par :

28/06/2023 16:34

L'ensemble des motards sont des gens tout à fait responsables qui entretiennent leurs machines, ce qui n'est pas le cas des petites cylindrées inférieures à 125 cm cubes très souvent équipé de kit performance et surtout sans aucun entretien.

Avant de mettre en application le contrôle à l'ensemble de tous les véhicules, il serait souhaitable de faire en priorité toutes ces petites cylindrées qui ne répondent pas à la législation afin de mettre le parc en conformité.

Pour le tarif, celui-ci semble exorbitant en fonction des points contrôlés par rapport à celui de l'auto.

N° 937458 - Aberration d'un contrôle technique pour les motos

par :

28/06/2023 16:36

Bonjour,

Etant motard depuis 1979, j'ai toujours pris soin de faire entretenir à n'importe lequel moment de l'année et réviser annuellement mes motos chez des concessionnaires des marques, par des mécaniciens expérimentés qui connaissent parfaitement le grand nombre de points de sécurité à contrôler sur chaque moto et qui savent vous indiquer quelles actions doivent être menées pour que

nous puissions circuler avec une moto en parfait état de marche, respectant le niveau sonore et la norme anti-pollution pour lesquels elle a été développée et homologuée, tant pour notre sécurité que celle des autres.

Cela est nécessaire et indispensable pour un motard, n'ayant pas de carrosserie périphérique comme les voitures.

Pour les motos, je suis conscient qu'il y a un très faible pourcentage de 2 roues qui circulent dans un état délabré mais de là à franchir un très grand pas en généralisant à toutes les motos, ce serait injuste et irréaliste.

D'un point de vue sécurité, vous avez beaucoup plus de chance de rencontrer des véhicules à l'état "poubelle" parmi les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires et les poids lourds que parmi les motos.

Habitant en Ile de France, force est de constater que les infrastructures routières se sont fortement dégradées au fil des années sans réelle prise en compte au niveau des différents responsables (région, département et ville), à part quelques réalisations sporadiques et au rabais, ne perdurant pas dans le temps et par conséquent devant être renouvelées assez fréquemment ce qui n'est trop souvent pas le cas.

Je vous laisse imaginer la roue avant d'une moto rencontrant un trou ou une lézarde présent sur la chaussée, cela ne pardonne pas même si vous êtes un excellent motard et même si vous circulez à faible vitesse.

Et comme me disent beaucoup d'amis motards en France, cette situation s'est malheureusement et fortement généralisée.

Et enfin pour clore l'aspect sécurité, les accidents de motos dus à un problème technique ne sont recensés qu'à hauteur de 0,5% suivant les organismes indépendants, mais par contre suivants les compagnies d'assurance 75% des accidents entre voitures et motos sont de la responsabilité des automobilistes pour différentes causes : indicateurs de changement de direction absents ou actionnés au dernier moment, utilisation du téléphone portable, inattentions diverses et variées, ...).

Concernant l'aspect pollution, ce ne sont pas les 3,9 millions de motos et de 2 roues, à très forte majorité en bon état et entretenues qui génèrent le plus de pollution (environ moins de 1%) mais bien les automobiles et surtout les poids lourds qui envahissent nos infrastructures mais dont personne ne s'en préoccupe vraiment (le lobbying du transport routier a encore de beaux jours devant lui, le transport fluvial et le fret ferroviaire étant quasiment inexistant). Et je pourrais poursuivre avec le trafic aérien qui apporte son lot important de pollution et qui devrait croître de façon exponentielle dans les prochaines décennies.

Il vaut mieux plus de 2 roues qui circulent et qui polluent moins, du fait de la fluidité du trafic occasionnée par de moins nombreux embouteillages.

Par conséquent et pour conclure, le contrôle technique que l'on souhaite nous imposer ne changera en rien, pour la très grande majorité des 2 roues, en termes de sécurité et de pollution mais fera plaisir à des personnes qui ne connaissent rien aux 2 roues, qui ont des œillères et qui sont hermétiques aux arguments factuels présentés par l'ensemble des conducteurs de 2 roues.  
Cordialement.

N° 937459 - Je suis contre le Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 16:36

Bonjour, je m'oppose au Contrôle technique pour les deux roues motorisées.

Je trouve que c'est inutile au vu des chiffres rapport entre accidentologie et état des deux roues.

Pour moi c'est encore taxer l'utilisation de ces deux roues et essayer d'éliminer les plus anciens de la circulation. Cela va à l'encontre de ma vision de l'écologie et de préserver les véhicules déjà fabriqués en état de rouler, plutôt que de jeter pour construire de nouveau. On parle de véhicule qui roule très peu.

Je suis inquiet pour tout un pan de l'économie autour l'etretien de ces anciens vehicules.  
Cordialement

N° 937463 - Contre le CT

par :

28/06/2023 16:37

Bonjour,

je suis motard depuis 15 ans et je continue à rouler de temps en temps sur route.

Je suis de très près les échanges et annonces concernant le contrôle technique.

Je dirais que je suis entièrement d'accord avec la [association de motard] qui à fait un résumé précis étayé et sourcé.

Juste pour info

-En 10ans plus de 30% de moto et pourtant baisse de 19% de tués.

-Que 0,5% des accidents moto sont du à un problème technique (et pas garantie que les organismes de contrôle ne détectent ces problèmes)

-plus de 3% des accidents sont du à des problèmes d'infrastructures ou mauvais entretien

-la plus pars des constructeur réalisent plus de 50 point de vérifications de sécurité GRATUITEMENT

-3,9 millions de motards sont responsables que de 0,5% des émission polluante (parlons des avions, train bateaux.....)

-les motos fluidifies le trafic réduisant les émission et les embouteillage.

annoncé à ce jour à 50€ je trouve ce projet totalement honteux.

Aucuns impacts pertinent en termes de sécurité.

Les motard(e)s (pas scooter ou mobylette) sont conscient des risques sur la routes et qui justement font que leur motos sont bien entretenues. Avez vous fait une études auprès des concessionnaires ou garage moto (des experts donc) pour savoir le taux de motos mal entretenue?

Le prix est totalement abusif la périodicité pour un véhicule qui en règle générale est un second véhicule (le cas pour ma part) un véhicule plaisir entretenu c'est juste honteux.

Vous avancé se mettre aux lois européennes, nous ne sommes pas les seules à dire non et l'analyse est trop facile pour argumenter alors que les chiffres de la France (on reste que sur l'analyse de la France) sont assez révélateur.

Vous avez luté contre vent et marré à l'époque de la limite de puissance de 106cv (seul pays européens à faire cela) pourquoi ne pas faire de même avec le CT?

Quid dans ces cas là des remorques et caravanes qui roulent également et sont pour certaines de véritable danger pour les autres?

D'ailleurs une aberration que la lois européennes que de contrôler les véhicules que au dessus de 125cm3 sachant et voyant l'état du parc des moins de 125cm3.

D'ailleurs une petite pause politique, j'entends encore les annonces de notre président ainsi que du gouvernement, de l'assemblée national et du sénat qui eux sont favorable à ne pas mettre en place le CT pour moto.

Vous prôner la sécurité, aujourd'hui je peux rouler sur une moto avec un casque et des gants (homologué) mais pour le reste tout va bien short t-shirt tongue je suis en sécurité. Il y'a vraiment du travail de ce coter là déjà et sensibiliser les gens (motard ou non).

De ma courte expérience j'ai vu tellement de personne ne même pas regarder ne serait-ce que ces angle mort, ça ça sauverait du monde.

Écologie vraiment on doit en parler?

Une moto de 200kg transportant 1 à 2 personnes comparé au SUV à plus de 2 000kg pour transporter 5 personnes pas besoin d'être mathématicien on à un rapport de 4 das ce cas là de 10 pour transporter le même nombre de personnes.

Là il faudrait faire quelque chose rapidement plutôt que de laisser les gens tranquillement acheter ce genres de véhicules (ou de bloquer les constructeurs et de leurs dire d'arrêter de fabriquer ou de concevoir ce genre de véhicule) j'ai une clio 2 pour me déplacer également (je paye mon CT également) je trouve ahurissant de ne rien faire à ce niveau et derrière de lancer le slogan les moto pollues.

Pourquoi chercher absolument à faire passer quelque chose contre tous (certes sauf les loi européennes) chef du gouvernement, sénat, l'assemblée national, nous le peuple pour aucunes sécurité ou progression de celle ci effectif?

Merci d'avoir lu si quelqu'un l'a fait en espérant que vous compreniez que ce n'est pas être contre pour être contre mais car dans ce milieu de la moto chacun sait que la route est dangereuse et que l'on n'a pas d'air bag ou de tôle pour nous protéger et qu'entre un SUV de 2000kg et une moto de 200kg je sais qui perds et que le CT n'apportera à personne une meilleur sécurité sur une moto.  
Cordialement

N° 937465 - Taxe déguisée

par :

28/06/2023 16:38

0,3% des accidents de 2rm sont provoqués par une défaillance du véhicule. Les motos de plus de 50cm<sup>3</sup> sont bien entretenues par leur propriétaires, pas besoin d'un contrôle extérieur pour vérifier mes pneus ou me freins, ils assurent ma sécurité et je les inspecté très souvent.

N° 937472 - Ct moto

par :

28/06/2023 16:40

Ma moto est contrôlé tous les jours avant de partir, et tous les 6 mois au garage pour révision, 33 ans de permis moto et le constat viens de l dégradation des voies de circulation

N° 937474 - Contrôle Technique 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 16:40

Je ne souhaite pas que ma moto soit examinée par des centres de contrôle technique, en qui je ne ferai aucunement confiance. Il se trouve que ma moto à une révision annuelle et n'a pas besoin qu'on la passe au CT, de plus cette révision est faite par des professionnels de la marque. Par conséquent, je n'ai aucune utilité de passer au CT, et de payer pour me constater que la moto est en parfait état. Donc je demande à ce que soit pris en compte la révision annuelle par les professionnels de la marque, à la place de ce contrôle technique qui ne réduira pas les risques d'accidents dû à un mauvais entretien. En parlant d'entretien, pourquoi le gouvernement ne fait rien pour la qualité des routes ?? On sait très bien que la majorité des accidents viennent du mauvais état des routes...

N° 937478 - Ct moto

par :

28/06/2023 16:42

Ma moto est contrôlé tous les jours avant de partir, et tous les 6 mois au garage pour révision, 33 ans de permis moto et le constat viens de la dégradation des voies de circulation

N° 937484 - Contrôle Technique 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 16:43

Je ne souhaite pas que ma moto soit examinée par des centres de contrôle technique, en qui je ne ferai aucunement confiance. Il se trouve que ma moto à une révision annuelle et n'a pas besoin qu'on la passe au CT, de plus cette révision est faite par des professionnels de la marque. Par conséquent, je n'ai aucune utilité de passer au CT, et de payer pour me constater que la moto est en parfait état. Donc je demande à ce que soit pris en compte la révision annuelle par les professionnels de la marque, à la place de ce contrôle technique qui ne réduira pas les risques d'accidents dû à un mauvais entretien. En parlant d'entretien, pourquoi le gouvernement ne fait rien pour la qualité des routes ?? On sait très bien que la majorité des accidents viennent du mauvais état des routes...

N° 937498 - Contrôle sonore

par :

28/06/2023 16:47

Bonjour,

Enfin le contrôle pour les 2RM, c'est une très bonne nouvelle.

Soyez particulièrement attentif sur la partie concernant les émissions sonores, certains motards usent de nombreux stratagèmes pour débrider le bruit émis par leur moto (comme sur les harley où ça s'effectue juste avec un bouton)

Merci

N° 937500 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 16:49

Le CT moto est inutile ,pour le bruit il suffit de changer l'échappement lors du contrôle,une bonne amende après contrôle décibels suite contrôle routier ok, pollutions ridicule..n'est pas parce ce que les autres pays le font qu'il faut si plier,il met inconcevable de laisser une personne que je ne connais pas toucher a ma moto ce n'est pas une voiture ,surtout en faisant 5000 km part ans,elle a 6 ans elle est comme neuve entretien tout les 10 000km dans un garage ,occupé vous des scooters, bruit, carénage qui pend ou manquant occupé vous de l'état des routes et ont continuera a entretenir nos motos , encore une question de frics, merci,

N° 937501 - moto achetee sans control technique hier et interdite aujourd'hui

par :

28/06/2023 16:49

Propriétaire de plusieurs motos achetées d'occasion il y a plusieurs années, qui sont toutes assurées et qui roulent régulièrement, quel recours me seront possible si mes véhicules ne sont pas contrôlés conforme? Je considère que l'ont va me priver d'un droit que j'ai aujourd'hui, celui de jouir de mon véhicule sans en avoir moi même apporté une quelconque modification. Autorisé hier, interdit aujourd'hui, la remise en conformité ne sera peut être pas possible techniquement ou financièrement. Cela me paraît être une possible privation de liberté par une interdiction de jouissance de ma propriété acquise en toute légalité hier. Je tiens à mes biens acquis en toute légalité et à ma liberté de les utiliser sur la voie publique sans à en avoir à y porter modification à mes frais. Quid du vendeur qui ma transmit le véhicule interdit de circuler subitement par décret. Ou ce trouve le responsable de cette situation afin d'engager une procédure en justice?



Merci de votre intérêt pour ma contribution.

N° 937502 - Avis sur l'utilité du contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 16:50

Le nombre d'accident des 2 roues liés à un mauvais entretien du véhicule est extrêmement faible (~0.5%), le contrôle technique n'aura pas d'intérêt vis à vis de ce fait. En effet, les motards sont conscients que leur vie repose sur les organes de sécurité de leur véhicule et par conséquent les vérifient régulièrement.

Concernant la vérification des bricolages non homologué réalisé par certain, cela ne sera pas plus efficace. Ces personnes n'auront qu'à remettre le véhicule dans son état d'origine pour passer le contrôle et recommencer ensuite.

Les véhicules anciens seront aussi lésés par ce contrôle, n'ayant pas les mêmes normes, des pièces de collection seront alors détruites.

Sur un plan plus personnel et dans la même veine que le premier point, la moto est une histoire de confiance. Et je ne fais confiance qu'à mon concessionnaire/garage habituel pour ce qui est de ma moto. Je n'ai aucune envie que des gens peu qualifié en 2 roues et en qui je n'aurai aucune confiance manipulent ma moto. Je refuse que ma moto puisse subir des dégats ou pire, que j'en subisse, à cause de mauvaise manipulation d'un centre technique.

Par conséquent, ce contrôle technique n'aura qu'un effet marginal, voir aucun. Si ce n'est d'engraisser les sociétés réalisant les contrôles, ajouter une nouvelle "taxe" et détruire une partie du patrimoine du 2 roues motorisé.

N° 937504 - VOLEURS

par :

28/06/2023 16:51

Se déplacer devient un privilège dans un pays où le pouvoir d'achat ne fait que baisser!

Encore un poids supplémentaire sur les individus qui ont souvent du mal à joindre les 2 bouts. Une taxe déguisée un fois de plus. Au nom de la sécurité? Laissons les gens vivre bon sang! De l'environnement? Les individus ne polluent rien par rapport aux industriels. Attaquez vous aux vraies sources de problèmes enfin!

Si la contribution doit être validée par un administrateur établissez dans quel cadre sinon il y aura un soupçon de censure...

N° 937507 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 16:51

Il est inutile d'imposer ce genre de contrôle à une catégorie de 2 roues qui sont dans l'ensemble sans défaut technique. Il est d'une bêtise monumentale de faire passer cette obligation par le biais d'associations se disant écolo ou autres de ce genre. Il a été prouvé que l'accidentologie des deux roues suites à défaut technique est ridicule.

N° 937508 - Sans titre

par :

28/06/2023 16:51

Le contrôle technique pour le 2/3 roues est une aberration évidente. Avec mes motocyclettes je fais environ 4 000kms /an pour chacune d'entres elles. Les machines sont dans un état exceptionnel, je suis très vigilant sur l'état des pneumatiques, des plaquettes de frein des éléments d'éclairage et de signalisation (il y va de ma sécurité et par conséquent celle des autres usagers). Elles sont équipées de leurs pots d'échappement d'origine, donc réglementaires. Je ne vois absolument pas en quoi un contrôle technique va améliorer la sécurité des mes motocyclettes. Je vois très bien une chose par contre, c'est la ponction pécuniaire qui va s'opérer sur mon budget à chaque contrôle. Une autre chose aberrante, le non contrôle des engins motorisé de moins de 125 cc, qui pour la plupart sont très bruyants car vidés de leurs chicanes, souvent débridés, qui vont continuer à polluer par leur bruit l'univers sonore des villes et villages ( j'habite un village de 2000 habitants, où des ado tournent sur leurs cyclos dans un vacarme assourdissant).

N° 937512 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 16:54

Bonjour,

Il semble indispensable de réglementer l'usage des VM2R,3R et 4R dans l'espace public; Nous sommes tous victimes des abus de qq uns qui s'autorisent des libertés là où commencent celles du plus grand nombre d'usagé ou simple riverain.

Attention toutefois de ne pas faire du CT une sanction pour la grande majorité des passionnés que nous sommes, oui la moto est bruyante pour sa sécurité (je passe le tunnel de Fourvière chaque jour et je vois bien la différence avec ou sans décibel...).

Je comprends la nécessité d'avoir une plaque d'immatriculation arrière normée, des clignotants AV et AR et une signature lumineuse sans équivoque, sans oublier les pneus et autres plaquettes de freins même si je reste persuadé que les utilisateurs ne courront pas ces derniers risques.

Je privilégie un accès au permis A2 dès 17 ans comme le permis B avec un renforcement des équipements obligatoires comme une protection dorsale avec une aide pour les airbags via les assureurs pour les moins de 25 ans et une tolérance plus sévère pour l'alcool.

Enfin l'autorisation permanente de 90 km/h sur tout le territoire limité à 80 km/h ainsi que la circulation inter-file jusqu'à 50 km/h, la circulation dans les voies de bus dans le même sens de circulation jusqu'à 30 km/h ainsi que la bande d'arrêt d'urgence dans les bouchons sur autoroute.

Bien à vous,

N° 937524 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 16:58

Le contrôle doit avoir un cout accessible a tous, il doit aussi porter sur des points , précis freinage , pollution chimique et sonore, pneumatiques, éclairage et avertisseur sonore , fuite d'huile éventuelle . et c'est tout, la fréquence des contrôles , une fois tous les quatre ans me parait suffisant vu le peu de kilometrage effectué par la plupart des motards.

N° 937525 - Avis sur la mise en place du contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 16:58

Le nombre d'accident des 2 roues liés à un mauvais entretien du véhicule est extrêmement faible (~0.5%), le contrôle technique n'aura pas d'intérêt vis à vis de ce fait. En effet, les motards sont conscients que leur vie repose sur les organes de sécurité de leur véhicule et par conséquent les vérifient régulièrement.

Concernant la vérification des bricolages non homologué réalisé par certain, cela ne sera pas plus efficace. Ces personnes n'auront qu'à remettre le véhicule dans son état d'origine pour passer le contrôle et recommencer ensuite.

Les véhicules anciens seront aussi lésés par ce contrôle, n'ayant pas les mêmes normes, des pièces de collection seront alors détruites.

Sur un plan plus personnel et dans la même veine que le premier point, la moto est une histoire de confiance. Et je ne fais confiance qu'à mon concessionnaire/garage habituel pour ce qui est de ma moto. Je n'ai aucune envie que des gens peu qualifié en 2 roues et en qui je n'aurai aucune confiance manipulent ma moto. Je refuse que ma moto puisse subir des dégats ou pire, que j'en subisse, à cause de mauvais manipulation d'un centre technique.

Par conséquent, ce contrôle technique n'aura qu'un effet marginal, voir aucun. Si ce n'est d'engraisser les sociétés réalisant les contrôles, ajouter une nouvelle "taxe" et détruire une partie du patrimoine du 2 roues motorisé.

N° 937528 - CT2RM et +

par :

28/06/2023 16:59

Un contrôle technique des motos ne changera rien. Un motard n'est pas fou et ne montera pas sur un engin mal entretenu. Sur une moto, TOUS les éléments de sécurité sont visibles et contrôlables sans démontage comme nous l'apprenons au permis. Dans le projet des éléments contrôlés, seul le contrôle de la batterie nécessite le démontage de la selle avec des outils, les centres de contrôle technique ne pourront donc pas le faire. Certaines plaques d'immatriculation ne passeront pas en effet, mais là ce n'est pas du ressort de la sécurité!

Les véhicules mal entretenus sont ceux qui n'iront pas non plus faire le contrôle technique (certains scooters, mobylettes et autres voiturettes sans permis) car de toutes façons, ils ne sont quasiment jamais assurés, roulent en short et en tongs avec un casque trop grand et non attaché... Ce sont ces mêmes conducteurs qui ne respectent pas les règles de circulation, prennent et font prendre des risques inconsidérables aux autres usagers. Ce sont ces comportements qui sont retrouvés notamment dans les statistiques des accidents de deux roues motorisés (à différencier des motos). Un motard digne de ce nom portera une tenue adaptée et ne fera pas de wheeling (roue arrière) sur la voie publique.

Pour le "Bon père de famille", c'est malheureusement une mesure supplémentaire, coûteuse, et qui risquera d'engendrer des amendes pour une vignette non collée (on la mets où sur un deux roues?) ou un défaut d'assurance car celle-ci n'indemniserà pas si la date du contrôle technique est malheureusement dépassée lors d'un sinistre.

Cela ne règlera pas non plus le problème d'un son d'échappement excessif car il sera très facile pour cette minorité de remonter un silencieux ou une chicane d'origine juste pour le contrôle et refaire n'importe quoi après.

Par contre, l'état des routes est déplorable (mauvaise signalisation, nids de poule, travaux mal réalisés, rebouchages temporaires sans penser aux deux roues, graviers et sable sur le bas côté se retrouvant malheureusement sur la chaussée...).

N° 937533 - Vous n'avez rien d'autre à faire

par :

28/06/2023 17:02

Bonjour,

ce projet est une aberration ; tout le monde le sait même le gouvernement. Il est incompréhensible de céder à 3 associations qui n'ont rien à voir avec les motos.

Par contre faire des contrôles de bruit serait bien plus pertinent, car c'est ça qui "pourrit" la vie des gens

N° 937536 - Une taxe de plus

par :

28/06/2023 17:02

Ce contrôle technique est une aberration pour les raisons suivantes :

Les accidents de moto dûs à une non conformité du véhicule sont minimes comparés aux voitures (avant instauration du CT auto). Le CT ne réduirait donc pas le nombre de morts ou de blessés qui a d'ailleurs déjà diminué dans le bilan de l'année 2022 ce qui confirme l'importance des solutions alternatives actuellement proposées (sensibilisation, sécurité routière...).

Les motards sont dans la majorité des cas aussi des automobilistes, et on souvent plusieurs motos. Le CT est donc un coût non négligeable.

Le CT n'empêchera pas les délinquants d'effectuer des modifications illégales sur leurs véhicules car les remettent d'origine pour le contrôle pour le re-modifier par la suite.

Ajouter un CT risque de diminuer l'intérêt de la population pour les motos ce qui serait dommage quand on prend en compte qu'elles permettent de réduire considérablement les problèmes de bouchons et de stationnement.

Concernant les contrôles du véhicule, les utilisateurs sont formés à les vérifier régulièrement lors du passage du permis et sont très faciles à effectuer (tout est visible et accessible).

Il serait plus judicieux d'effectuer des contrôles routiers pour immobiliser les véhicules non conforme (ce qui existe déjà mais à faible échelle)

N° 937540 - Utilité restant à démontrer!

par :

28/06/2023 17:04

Les motocyclettes sont des engins à part dans les différents modes de transport.

Il s'agit d'engins plutôt saisonniers pour la majorité, pour lesquels l'entretien est généralement plutôt bien fait, puisque les motards sont conscients de l'importance d'avoir un véhicule en bon état pour être en sécurité.

Par ailleurs, la formation au permis de conduire des motocyclettes comporte un volet mécanique et des vérifications à effectuer, ce qui n'est pas le cas du permis de conduire auto, par exemple.

Les organes concernés sont visibles, et aisément contrôlables, même par un non-mécanicien, et cela est enseigné pour l'examen du permis de conduire.

Le CT MOTO pose également plusieurs questions organisationnelles: les centres de CT seront-ils assez nombreux et suffisamment accessibles partout, et pour toutes les cylindrées ? Qu'en sera-t-il des responsabilités en cas de chute du véhicule due au contrôleur?

Quel organe essentiel (dissimulé) sera vérifié, qui ne puisse l'être facilement par le propriétaire/conducteur de la moto?

Comment se fait-il que ce CT apparaisse sous la pression européenne, et surtout sous celle d'une société de CT, dont l'étude d'accidentologie est totalement biaisée et erronée ? A ce jour, la seule étude rigoureuse sur les défaillances mécaniques relève que seuls 0.3% des accidents impliquant des 2 roues motorisés sont dus à des défaillances mécaniques ou des défauts d'entretiens...

N° 937542 - Avis sur la mise en place du contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 17:04

Mon avis concerne les 2 roues motorisés de plus de 125cc.

Le nombre d'accident des 2 roues liés à un mauvais entretien du véhicule est extrêmement faible (~0.5%), le contrôle technique n'aura pas d'intérêt vis à vis de ce fait. En effet, les motards sont conscients que leur vie repose sur les organes de sécurité de leur véhicule et par conséquent les vérifient régulièrement.

Concernant la vérification des bricolages non homologué réalisé par certain, cela ne sera pas plus efficace. Ces personnes n'auront qu'à remettre le véhicule dans son état d'origine pour passer le contrôle et recommencer ensuite.

Les véhicules anciens seront aussi lésés par ce contrôle, n'ayant pas les mêmes normes, des pièces de collection seront alors détruites.

Sur un plan plus personnel et dans la même veine que le premier point, la moto est une histoire de confiance. Et je ne fais confiance qu'à mon concessionnaire/garage habituel pour ce qui est de ma moto. Je n'ai aucune envie que des gens peu qualifié en 2 roues et en qui je n'aurai aucune confiance manipulent ma moto. Je refuse que ma moto puisse subir des dégats ou pire, que j'en subisse, à cause de mauvais manipulation d'un centre technique.

Par conséquent, ce contrôle technique n'aura qu'un effet marginal, voir aucun. Si ce n'est d'engraisser les sociétés réalisant les contrôles, ajouter une nouvelle "taxe" et détruire une partie du patrimoine du 2 roues motorisé.

N° 937543 - Hélas la PREUVE que se sont les entreprises PRIVEES qui gouvernent

par :

28/06/2023 17:04

Comme énormément de motards je suis avant tout automobiliste.

Pas évident de vérifier l'état des disques et du freinage sur une voiture car c'est caché par les roues, les cardans, les triangles, la ligne d'échappement, le dessous du moteur, etc , tout est "caché" et visible depuis le dessous de la voiture, et donc peut d'automobiliste possèdent un pont ou une fosse. PAR CONTRE , je m'excuse mais sur une moto presque TOUT est visible donc normalement il suffit de faire son propre contrôle visuel avant d'enfourcher sa moto.

Et le pire c'est que ça FONCTIONNE, puisque les accidents de 2 roues motorisés qui sont responsable d'un accident sont ultra MINORITAIRES.

Et du coup on en arrive donc a ce que je ne COMPREND PAS.

En 2012 l'entreprise bien connue, [réseau de contrôle technique], a "essayé" de MAGOUIILLER en n'ayant pas eut la moindre HONTE à proposer sa propre étude statistiques de l'accidentologie, alors qu'ils sont forcément "impliqués" et qu'il y a donc naturellement conflit d'intérêt.

ALORS qu'il existait déjà une étude sur l'accidentologie des 2 roues motorisés publiée sous le nom de Rapport MAIDS , le Sénat français avait donc décidé qu'il y avait trop d'incohérences entre le résultat du rapport MAIDS qui est un rapport "neutre" et le résultat de l'étude [réseau de contrôle technique] qui a évidemment intérêt à MENTIR sur la question.

De là [réseau de contrôle technique] s'attaque directement à Bruxelles et obtient donc ce qu'elle n'a PAS obtenue au cas par cas par le gouvernement de chacun des pays.

SAUF qu'hélas, des reportages nous démontrent bien comme ça se passe au niveau de l'Europe, les LOBBYS qui vont jusqu'a on ne sait qu'elle MAGOUILLES obtenir le soutien de députés Européen, allant parfois, par FAINEANTISE à proposer un loi n'étant en fait qu'un texte écrit par une "grande entreprise" et le Député ne fait que rajouter sa signature en bas.

La l'Europe avait quand même fait les choses BIEN, car il n'était ABSOLUMENT PAS imposé le CT "moto" puisque tous les pays avaient le droit de décider la mise en place de "mesures alternatives". Or justement, par DEUX fois le gouvernement avait donc décidé qu'il n'y aurait PAS en France de CT "moto" mais des "mesures alternatives".

Par DEUX fois et sans que le grand public soit tenu au courant des "mesures alternatives" en question, le Conseil d'Etat, cette entité pour laquelle les français n'ont PAS élu les membres, décide que NON il FAUT le CT moto, sans plus d'explications, franchement à se demander si les membres du Conseil d'Etat n'ont pas des intérêts PERSONNELS dans l'affaire.

Le Conseil d'Etat, cette soit disant entité SUPERIEURE au gouvernement élu par les Français, doit évidemment le connaitre le fameux rapport MAIDS qui fait que les sénateurs avaient rejeté le CT "moto" en 2012.

[réseau de contrôle technique] serait donc aussi puissant que celà en France et finalement c'est donc PAS le président élu par le peuple qui gouverne !!!

Bref, franchement quand on passe son temps à "chouchouter" sa moto, dont encore une foi TOUT est visible dessus, apprendre qu'on va devoir passer un CT comme les voitures, et surtout COMPRENDRE que ça n'a AUCUN rapport avec la sécurité, mais pour que ça rapporte des gros sous à une entreprise qui ne recule derrière aucune magouille.....franchement ça énerve, et pas qu'un peu !!!

N° 937545 - contrôle moto

par :

28/06/2023 17:05

je trouve que c'est un contrôle technique que seul le motard qui connait sa machine e tous les motard aiment leurs machine .e ils en prennent soins

N° 937550 - CT moto

par :

28/06/2023 17:07

Madame Monsieur bonjour,

Je suis opposé à la mise en place d'un contrôle technique moto "imposé" sous pression déguisée d'une politique agressive et discriminatoire à mon sens.

En effet, je considère que l' intrusion d'associations partisans minoritaires ne devraient pas être de nature à faire "plier" un gouvernement sur des mesures de cette nature.

J'en veux pour preuve qu'un propriétaire de solex (plafonné à 45km/h) se doit d'être garanti auprès d'une société d'assurance, de porter des gants et un casque homologué, d'être détenteur d'une carte grise et maintenant de passer un contrôle technique... sans oublier bien entendu d'être détenteur du BSR...

Ces règles sont similaires pour les motocyclettes de toutes cylindrées.

Alors qu'un utilisateur de vélo électrique, trottinette ou tout autre engin "motorisé" par l'énergie électrique n'est pas soumis aux mêmes règles de circulation.

L'évolution accidentogène de ces véhicules explose d'ailleurs dans nos cités et sont sans commune mesure avec le taux d'accident retenu pour les défauts technique des motos en cas de sinistres.

De plus à ce jour, il existe les règles spécifiques aux CT automobiles.

pour les véhicules de collection (CT spécifique /5ans)

pour les véhicules immatriculés avant le 1er janvier 1960 (exemptés)

Qu'en est-il concernant les motocyclettes et tricycles ?

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

N° 937552 - Avis sur le projet de contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues par :

28/06/2023 17:07

Bonjour, ce contrôle technique n'apporte aucune plus-value concernant l'état des deux et trois roues motorisés. Tout est visible sur une moto, plaquettes de freins, épaisseur des disques de freins, état des pneus dans leur intégralité, usure de la transmission, fuite sur les amortisseurs, état du cadre, de la direction, des jantes, un simple roulage de 10 kilomètres met en évidence toutes les fuites cachées. Pour ce qui est de l'échappement, il est tellement facile de le changer juste pour passer ce contrôle que cela n'empêchera pas les adeptes du bruit de continuer. (15 minutes pour changer de pot sur un roadster ou une moto sportive sans compter qu'une chicane de pot ne prend que 5 minutes pour être remplacée). Tout est contrôlable sans être un expert lors d'un simple contrôle routier, alors pourquoi en rajouter ? Pratiquant le 2RM depuis 48 ans, je n'ai que très rarement croisé des motos en mauvais état. Les motards fréquentent très souvent les concessions motos, c'est un lieu de rencontre et discutons motos, tout cela participe au bon niveau d'entretien d'une moto. Un motard en moyenne fait moins de 5000 kilomètres à l'année, avec un révision tous les ans, pensez-vous que cela justifie un contrôle technique. L'esprit motard n'est pas celui des automobilistes, nous aimons la moto et en prenant soin, tout autant que nous nous protégeons, port du casque, des gants obligatoires mais aussi en allant plus loin dans la protection, chaussures montantes, blouson homologué, dorsale, jeans coqué. C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose à la mise en place de ce contrôle technique.

N° 937553 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 17:07

Le contrôle technique 2 roues ne servira à rien sinon à nous prendre de l'argent. La grande majorité des motards entretient elle même leur moto car tout motard sait que c'est nécessaire à sa propre sécurité, de plus tout est apparent sur une moto donc facile à contrôler soit même. Tout défaut sur un organe vital de sécurité d'une moto est immédiatement ressenti par le conducteur, donc réparé le plus vite possible. Je suis motard depuis l'âge de 17 ans, j'en ai 52 aujourd'hui, les accidents que j'ai

eu sont dûs à l'état des routes, nid de poule, gaz oïl sur la chaussée et graviers dans un virage. Je suis donc opposé au CT qui ne servira strictement à rien .

N° 937560 - Hélas, la preuve que l'Europe et la France via le Conseil d'Etat sont aux "ordres" des entreprises privées!

par :

28/06/2023 17:09

Comme énormément de motards je suis avant tout automobiliste.

Pas évident de vérifier l'état des disques et du freinage sur une voiture car c'est caché par les roues, les cardans, les triangles, la ligne d'échappement, le dessous du moteur, etc , tout est "caché" et visible depuis le dessous de la voiture, et donc peut d'automobiliste possèdent un pont ou une fosse. PAR CONTRE , je m'excuse mais sur une moto presque TOUT est visible donc normalement il suffit de faire son propre contrôle visuel avant d'enfourcher sa moto.

Et le pire c'est que ça FONCTIONNE, puisque les accidents de 2 roues motorisés qui sont responsable d'un accident sont ultra MINORITAIRES.

Et du coup on en arrive donc à ce que je ne COMPREND PAS.

En 2012 l'entreprise bien connue, [réseau de contrôle technique], a "essayé" de MAGOILLER en n'ayant pas eut la moindre HONTE à proposer sa propre étude statistiques de l'accidentologie, alors qu'ils sont forcément "impliqués" et qu'il y a donc naturellement conflit d'intérêt.

ALORS qu'il existait déjà une étude sur l'accidentologie des 2 roues motorisés publiée sous le nom de Rapport MAIDS , le Sénat français avait donc décidé qu'il y avait trop d'incohérences entre le résultat du rapport MAIDS qui est un rapport "neutre" et le résultat de l'étude [réseau de contrôle technique] qui a évidemment intérêt à MENTIR sur la question.

De là [réseau de contrôle technique] s'attaque directement à Bruxelles et obtient donc ce qu'elle n'a PAS obtenue au cas par cas par le gouvernement de chacun des pays.

SAUF qu'hélas, des reportages nous démontrent bien comme ça se passe au niveau de l'Europe, les LOBBYS qui vont jusqu'à on ne sait qu'elle MAGOUILLES obtenir le soutien de députés Européen, allant parfois, par FAINEANTISE à proposer un loi n'étant en fait qu'un texte écrit par une "grande entreprise" et le Député ne fait que rajouter sa signature en bas.

La l'Europe avait quand même fait les choses BIEN, car il n'était ABSOLUMENT PAS imposé le CT "moto" puisque tous les pays avaient le droit de décider la mise en place de "mesures alternatives". Or justement, par DEUX fois le gouvernement avait donc décidé qu'il n'y aurait PAS en France de CT "moto" mais des "mesures alternatives".

Par DEUX fois et sans que le grand public soit tenu au courant des "mesures alternatives" en question, le Conseil d'Etat, cette entité pour laquelle les français n'ont PAS élu les membres, décide que NON il FAUT le CT moto, sans plus d'explications, franchement à se demander si les membres du Conseil d'Etat n'ont pas des intérêts PERSONNELS dans l'affaire.

Le Conseil d'Etat, cette soit disant entité SUPERIEURE au gouvernement élu par les Français, doit évidemment le connaître le fameux rapport MAIDS qui fait que les sénateurs avaient rejeté le CT "moto" en 2012.

[réseau de contrôle technique] serait donc aussi puissant que cela en France et finalement c'est donc PAS le président élu par le peuple qui gouverne !!!

Bref, franchement quand on passe son temps à "chouchouter" sa moto, dont encore une fois TOUT est visible dessus, apprendre qu'on va devoir passer un CT comme les voitures, et surtout



COMPRENDRE que ça n'a AUCUN rapport avec la sécurité, mais pour que ça rapporte des gros sous à une entreprise qui ne recule derrière aucune magouille.....franchement ça énerve, et pas qu'un peu !!!

N° 937563 - Avis sur la mise en place du contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 17:10

Mon avis concerne les 2 roues motorisés de plus de 125cc.

Le nombre d'accident des 2 roues liés à un mauvais entretien du véhicule est extrêmement faible (~0.5%), le contrôle technique n'aura pas d'intérêt vis à vis de ce fait. En effet, les motards sont conscients que leur vie repose sur les organes de sécurité de leur véhicule et par conséquent les vérifient régulièrement.

Concernant la vérification des bricolages non homologué réalisé par certain, cela ne sera pas plus efficace. Ces personnes n'auront qu'à remettre le véhicule dans son état d'origine pour passer le contrôle et recommencer ensuite.

Les véhicules anciens seront aussi lésés par ce contrôle, n'ayant pas les mêmes normes, des pièces de collection seront alors détruites.

Sur un plan plus personnel et dans la même veine que le premier point, la moto est une histoire de confiance. Et je ne fais confiance qu'à mon concessionnaire/garage habituel pour ce qui est de ma moto. Je n'ai aucune envie que des gens peu qualifié en 2 roues et en qui je n'aurai aucune confiance manipulent ma moto. Je refuse que ma moto puisse subir des dégats ou pire, que j'en subisse, à cause de mauvais manipulation d'un centre technique.

Par conséquent, ce contrôle technique n'aura qu'un effet marginal, voir aucun. Si ce n'est d'engraisser les sociétés réalisant les contrôles, ajouter une nouvelle "taxe" et détruire une partie du patrimoine du 2 roues motorisé.

N° 937564 - questions sur le projet de décret

par :

28/06/2023 17:10

Bonjour,

Après avoir lu les différents documents j'ai plusieurs questions :

Rien ne fait mention d'une obligation pour le contrôleur d'avoir le permis moto ?

L'utilisation de béquille d'atelier pour les besoins du contrôle peut s'avérer très compliquée et entraîne un risque de chute de la moto alors que le contrôle doit être simplement visuel ?

La course d'un levier de frein n'a pas obligatoirement synonyme de mauvais état du système de freinage, est ce à l'appréciation du contrôleur ?

Ma carte grise ne fait pas mention d'un taux de CO2, suis-je exempt de ce contrôle ?

Ma moto a plus de 23 ans et est très lourde, je ne laisserais pas quelqu'un d'inexpérimenté la manipulée ; quelles solutions sont prévues et qui payera en cas de chute en sachant que les pièces neuves ne sont plus commercialisées par la marque ?

Personnellement un contrôle de ce type ne sert à rien et ne fera pas baisser le nombre d'accidents.

il serait bien plus intelligent de maintenir les routes en bon état, investir dans des infrastructures adaptées aux deux roues et bien sûr faire baisser la TVA pour l'équipement du pilote.

N° 937565 - Projet de contrôle technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 17:11

-Assurance spécifique pour les centres de contrôle visant à prendre en charge toute rayure, bosse ou casse issue du contrôle de la moto

-Le contrôleur devra lui-même être en possession du permis moto correspondant au véhicule contrôlé

-Ne pas permettre aux centres [réseau de contrôle technique] et autres marques de ce groupe de participer aux CT moto (conséquences des fausses allégations émises auprès de la commission européenne ayant polluées les débats)

-Priorités des contrôles : sonore, pneus, freins et c'est tout.

-Contrepartie au CT moto : parkings motos gratuits partout en France, ZFE comprises

-Oublier la prime de conversion de 6000€ = non sens .Conversion vers quoi?

-Pas besoin d'aide pour la maintenance des véhicules. Merci de ne pas infantiliser les Français, cela permet la réciprocité du respect que l'on se doit entre adultes

N° 937575 - vite

par :

28/06/2023 17:13

Mais dépêchez vous de le faire!

N° 937576 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 17:13

Bonjour, en ce moment j'évite 2 accident en moto par semaine à cause de conducteurs qui grille le stop sen s'arrêter, je pense qu'il faudrait sensibiliser les automobilistes à respecter un peu plus les motards, pour ce qui et de l'entretien de ma moto, je plaisante pas avec ça, le contrôle technique moto et inutile et seulement lucratif pour certains qui ne font même pas de moto, vous voulez juste sortir de la circulation les vieux modèles avec le contrôle pollution, comme a l'époque avec les automobiles, je c'est que mon message ne servira à rien mais je le post quand même. Faites les bon choix.

N° 937578 - projet démagogique et onéreux pour les usagers honnêtes

par :

28/06/2023 17:13

C'est punir tous les usagers dont la majorité est honnête et respectueuse des lois alors que le problème de départ (pollution sonore, rodéos) ne concerne que certains individus et qu'il ne résoudra rien : ces personnes continueront à ne pas respecter les lois ou joueront avec (remontage de la chicane avant le contrôle puis démontage après) ; seule la présence effective des forces de l'ordre sur le terrain peut régler le problème.

Sachant que les pots non homologués sont vendus en toute légalité et avec tva (l'état est donc complice).

Et c'est (encore et toujours) le libéralisme négatif : transférer au privé (pour ne pas dire aux lobbys des grands groupes dont les bénéficiaires excessifs sont immoraux) une charge publique (le contrôle) en dépouillant les citoyens.  
sincères salutations.

N° 937587 - contrôle technique obligatoire 2RM

par :

28/06/2023 17:16

Un contrôle technique se fait tacitement déjà lors des révisions chez les concessionnaires qui pourraient être les seuls habilités étant donné qu'ils possèdent le matériel mécanique électronique, et le personnel formé. Donc pas de création de lieu spécifique...

Qu'un contrôle technique soit obligatoire, uniquement, lors de la revente d'une moto après 5 ans, serait moins onéreux et moins préjudiciable financièrement aux motocyclistes.

N° 937600 - Suggestion relative au contrôle technique moto

par :

28/06/2023 17:19

Ma suggestion est d'autoriser les concessionnaires réalisant l'entretien des motos à procéder au contrôle technique.

L'intervalle d'entretien d'une moto est plus court que celui d'une voiture. Je vois donc mon concessionnaire régulièrement. Pourquoi imposer un contrôle, et une perte de temps, supplémentaire chez un tiers en qui je n'aurai pas confiance pour les opérations de manipulation de ma machine !

N° 937606 - Contrôle technique 2RM

par :

28/06/2023 17:21

Les motards, les vrais, savent pertinamment que leur sécurité est essentielle. A moto, la moindre erreur, venant de soi, ou des autres usagers peut être fatale..... Notre sécurité au sol repose sur quelques centimètres carrés..... si nos freins ne sont pas en excellent état nous risquons de le payer cash, si nos pneus ne sont pas en bon état nous risquons de le payer cash, si notre équipement n'est pas en bon état nous risquons de le payer cash, si l'état des routes est en mauvais état nous risquons de le payer cash..... La majorité des motards entretiennent scrupuleusement leurs machines et beaucoup d'entretiens et de vérifications quasi quotidiennes sont effectués par les motards eux-mêmes. Les professionnels qui entretiennent nos motos sont également des passionnés et savent que notre sécurité est entre leurs mains..... Si il y doit y avoir un contrôle technique, il doit porter sur TOUT les deux roues motorisés et notamment sur ceux dont personne ne veut évoquer le nom : scooter, moto de cross, dirt-bike qui créent de réelles nuisances mais ne sont pas ciblées..... et il faudra envisager le contrôle technique des bicyclettes, des trottinettes, tout ce qui roule sur la voie publique parfois dans des conditions d'entretien très aléatoires.....

Non au contrôle technique..... occupez vous de l'entretien des routes, je m'occupe de l'entretien de ma moto...

N° 937611 - bruit

par :

28/06/2023 17:23

Très bonne mesure ! Le bruit des scooters et motos est un fléau, et encore plus en période de canicule où l'on voudrait pouvoir dormir avec les fenêtres ouvertes. Donc très important de contrôler le bruit et de faire disparaître au plus vite les deux-roues thermiques.

J'insiste sur thermique : la prime à la conversion, si elle permet d'acheter un thermique neuf, ne va rien changer au bruit puisqu'il est toujours possible d'installer un pot Akrapovic bruyant sur la moto neuve payée par l'argent public. Donc électrique ou rien.

N° 937613 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 17:23

Monsieur je ne vois pas l'utilité de ce contrôle technique sachant que tous les jours que je prend mon scooter je fais moi-même un contrôle avant de prendre la route je conduis une moto depuis 1985 .

Aujourd'hui je roule avec un 300 scooter .

Qui est toujours bien entretenu.

Donc donner 50 euros pour le dit tout va bien non.

Salutations.

N° 937615 - LE CONTROLE TECHNIQUE EST INUTILE POUR LES MOTARDS !

par :

28/06/2023 17:23

LE CONTROLE TECHNIQUE EST INUTILE POUR LES MOTARDS !

Pourquoi inutile ?

Parce qu'il n'améliorera pas la sécurité :

Les motards savent que leur vie dépend de l'état de leur véhicule, seuls les inconscients et les candidats au suicide roulent avec des motos non entretenues.

Et les statistiques des assurances le prouvent, seul 0.3% des accidents de motos sont dus au mauvais état du véhicule.

Parce qu'il ne résoudra pas les problèmes de pollution liés aux transports :

Bien au contraire la moto est une solution pour fluidifier le trafic et désengorger les transports en commun. La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Parce qu'il ne supprimera pas le bruit généré par des usagers irrespectueux qui continueront à faire du bruit soit parce qu'ils ne passeront pas le CT soit parce qu'ils feront en sorte de mettre aux normes leur moto avant de passer le CT, rien de plus simple de modifier l'échappement !

Par contre ce CT va appauvrir encore un peu plus les usagers et enrichir les centres de contrôles , remplir les caisses de l'état avec la TVA additionnelle et développer le marché des véhicules électriques comme les vélos à assistance électrique et certaines sociétés dont les dirigeants sont aussi des membres des 3 associations soit disant écolos, subventionnées par l'état qui ont saisi le Conseil d'Etat pour la mise en place du CT MOTO.

La question est donc : à qui profitera le CT MOTO ?

La réponse est : aux centres de Contrôle , à l'Etat et aux sociétés qui engrangent des bénéfices avec les nouveaux moyens de déplacement électriques.

Le CT MOTO est une nouvelle taxe, un nouveau racket et je suis archi CONTRE !

Je ne dis pas merci aux politiques qui soutiennent ce projet pourtant écarté par l'Assemblée Nationale et le Sénat il y a quelques années.

Je vais finir par croire ce que disait notre regretté Coluche , passionné de moto :  
"Si voter servait à quelque chose, ce serait interdit" !

Et après vous vous étonnez du nombre grandissant d'abstentionnistes aux élections ?

Si cette injustice est mise en place, je sais pour qui je ne voterai pas !

N° 937618 - mon opinion sur cette mesure stupide

par :

28/06/2023 17:24

j'ai 70 ans, voilà 35 ans que je roule à moto, jusqu'à 60 ans (age de la retraite) je roulais tout les jours ( pluie, neige etc) maintenant, je sors moins mon 1250 RT mais je roule toujours. Mes motos ont toujours été entretenues (factures à l'appui) chez mon concessionnaire. Je trouve stupide d'imposer ce CT, tout les motards que je connais (je fais parti d'un club) ont des motos entretenues, sachant que nous n'avons que 2 roues, chaque fois que je me suis trouvé en difficulté, c'est par l'état lamentable des routes.

N° 937619 - Projet Contrôle Technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 17:24

-Assurance spécifique pour les centres de contrôle visant à prendre en charge toute rayure, bosse ou casse issue du contrôle de la moto

-Le contrôleur devra lui-même être en possession du permis moto correspondant au véhicule contrôlé

-Ne pas permettre aux centres [réseau de contrôle technique] et autres marques de ce groupe de participer aux CT moto (conséquences des fausses allégations émises auprès de la commission européenne ayant pollués les débats)

-Priorités des contrôles : sonore, pneus, freins et c'est tout.

-Contrepartie au CT moto : parkings motos gratuits partout en France, ZFE comprises

-Oublier la prime de conversion de 6000€ = non sens .Conversion vers quoi?

-Pas besoin d'aide pour la maintenance des véhicules. Merci de ne pas infantiliser les Français, cela permet la réciprocité du respect que l'on se doit entre adultes

N° 937621 - Contrôle technique 2RM

par :

28/06/2023 17:25

Les motards, les vrais, savent pertinamment que leur sécurité est essentiel. A moto, la moindre erreur, venant de soi, ou des autres usagers peut être fatale..... Notre sécurité au sol reposent sur quelques centimetres carrés..... si nos freins ne sont pas en excellent état nous risquons de le payer

cash, si nos pneus ne sont pas en bon état nous risquons de le payer cash, si notre équipement n'est pas en bon état nous risquons de le payer cash, si l'état des routes est en mauvais état nous risquons de le payer cash..... La majorité des motards entretiennent scrupuleusement leurs machines et beaucoup d'entretien et de vérifications quasi quotidiennes sont effectuées par les motards eux-mêmes. Les professionnels qui entretiennent nos motos sont également des passionnés et savent que notre sécurité est entre leurs mains..... Si il y doit y avoir un contrôle technique, il doit porter sur TOUT les deux roues motorisés et notamment sur ceux dont personne ne veut évoquer le nom : scooter, moto de cross, dirt-bike qui créent de réelles nuisances mais ne sont pas ciblées..... et il faudra envisager le contrôle technique des bicyclettes, des trottinettes, tout ce qui roule sur la voie publique parfois dans des conditions d'entretien très aléatoires..... Non au contrôle technique.... occupez vous de l'entretien des routes, je m'occupe de l'entretien de ma moto...

N° 937622 - LE CONTROLE TECHNIQUE EST INUTILE POUR LES MOTARDS !

par :

28/06/2023 17:25

LE CONTROLE TECHNIQUE EST INUTILE POUR LES MOTARDS !

Pourquoi inutile ?

Parce qu'il n'améliorera pas la sécurité :

Les motards savent que leur vie dépend de l'état de leur véhicule, seuls les inconscients et les candidats au suicide roulent avec des motos non entretenues.

Et les statistiques des assurances le prouvent, seul 0.3% des accidents de motos sont dus au mauvais état du véhicule.

Parce qu'il ne résoudra pas les problèmes de pollution liés aux transports :

Bien au contraire la moto est une solution pour fluidifier le trafic et désengorger les transports en commun. La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Parce qu'il ne supprimera pas le bruit généré par des usagers irrespectueux qui continueront à faire du bruit soit parce qu'ils ne passeront pas le CT soit parce qu'ils feront en sorte de mettre aux normes leur moto avant de passer le CT, rien de plus simple de modifier l'échappement !

Par contre ce CT va appauvrir encore un peu plus les usagers et enrichir les centres de contrôles, remplir les caisses de l'état avec la TVA additionnelle et développer le marché des véhicules électriques comme les vélos à assistance électrique et certaines sociétés dont les dirigeants sont aussi des membres des 3 associations soit disant écolos, subventionnées par l'état qui ont saisi le Conseil d'Etat pour la mise en place du CT MOTO.

La question est donc : à qui profitera le CT MOTO ?

La réponse est : aux centres de Contrôle, à l'Etat et aux sociétés qui engrangent des bénéfices avec les nouveaux moyens de déplacement électriques.

Le CT MOTO est une nouvelle taxe, un nouveau racket et je suis archi CONTRE !

Je ne dis pas merci aux politiques qui soutiennent ce projet pourtant écarté par l'Assemblée Nationale et le Sénat il y a quelques années.

Je vais finir par croire ce que disait notre regretté Coluche, passionné de moto :

"Si voter servait à quelque chose, ce serait interdit" !

Et après vous vous étonnez du nombre grandissant d'abstentionnistes aux élections ?

Si cette injustice est mise en place, je sais pour qui je ne voterai pas !

N° 937623 - Projet Contrôle Technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 17:26

-Assurance spécifique pour les centres de contrôle visant à prendre en charge toute rayure, bosse ou casse issue du contrôle de la moto

-Le contrôleur devra lui-même être en possession du permis moto correspondant au véhicule contrôlé

-Ne pas permettre aux centres [réseau de contrôle technique] et autres marques de ce groupe de participer aux CT moto (conséquences des fausses allégations émises auprès de la commission européenne ayant polluées les débats)

-Priorités des contrôles : sonore, pneus, freins et c'est tout.

-Contrepartie au CT moto : parkings motos gratuits partout en France, ZFE comprises

-Oublier la prime de conversion de 6000€ = non sens .Conversion vers quoi?

-Pas besoin d'aide pour la maintenance des véhicules. Merci de ne pas infantiliser les Français, cela permet la réciprocité du respect que l'on se doit entre adultes

N° 937632 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 17:28

Les conducteurs de deux roues sont responsables de l'état mécanique de leur machine. la mise en place d'un CT obligatoire n'empêchera pas les usagers, déjà irrespectueux du code de la route, d'utiliser des deux roues en (très) mauvais état ou carrément non homologués. Le CT moto n'apportera rien de plus en terme de sécurité. Il est suffisant de faire respecter la législation existante (bruit, usure des pneus, etc.). Je suis donc contre.

N° 937649 - Merci à [réseau de contrôle technique] automotive pour son lobbying intensif.

par :

28/06/2023 17:32

Une loi proposée par un prestataire de services, en vue d'imposer aux motards européens de dépenser leur argent dans ses centres de CT. Une loi votée par des députés suiveurs, longtemps rejetée par la France, et qui revient sur le tapis à cause de trois associations fantoches et d'un conseil d'état aux décisions étranges.

Une loi dont aucun motard français ne veut, et qu'une majorité de français rejettent.

N° 937651 - Inutile

par :

28/06/2023 17:34

Comme tous les motards, je suis conscient que ma vie est en jeu a chaque fois que je prends la route. A ce titre, mes six deux roues motorisés sont parfaitement entretenus.

Celui-ci me coutera donc 300euros a chaque fois, alors je fais moi-même plus de points de contrôles. A force, d'imposer les directives européennes sans discernement, les français voudront sortir de la communauté européenne.

N° 937657 - CT categorie L

par :

28/06/2023 17:35

bonjour

La directive 2014/45/EU prévoit dans son article 2 'l'exclusion des categories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années'

Le projet de decret et d'arreté Français, qui incluent les categories L ci dessus, ne retranscrivent donc pas la directive européenne, ni dans les faits, ni dans son intention, et ceci non conformément aux traités.

D'autre part, l'objectif du livre blanc blanc du 28 mars 2011 de la reduction de la mortalité routiere ne saurait etre rempli par l'instauration de CT pour les categories L car:

1. la cause racine de defaillance technique des accidents pour les categories L est inferieure à 1 %
2. les causes racines etant en majorité la non observation du Code de la Route par l'usager des categories L ou bien par d'autres usagers d'autres categories
3. la persistance d'infrastructures inadpatées et/ou dangeuses
4. la non prise en compte des particularités des categories L durant la formation initiale des usagers des autres categories, M notamment
5. la taux de TVA excessif sur les équipements necessaires à la pratique des categories L, qui devraient etre considérés comme EPI, avec une TVA à taux réduit.

Les mesures alternatives au CT devraient donc etre portées sur les vraies causes racines, et non sur l'instauration d'un CT moto qui n'aura au mieux aucun effet sur la securité routiere, au pire un effet deletere de deresponsabilisation des usagers de categories L.

En resumé, ces projets d'arreté et de decret ne sont ni conformes à la directives EU citée, ni ne permettront d'atteindre les objectifs EU pour la baisse de la mortalité routiere, encore moins pour l'objectif 'zero decès' de 2050.

Il conviendra au pouvoir executif de proposer à la Commission Europeene des mesures alternatives pour ameliorer la securité routiere, avec des propositions concretes pour la securité des usagers des categories L, ainsi que des indicateurs de mesure d'efficacité des mesures alternatives.

N° 937663 - Pas opposé mais...



par :

28/06/2023 17:37

Bonjour,

Je ne suis pas totalement opposé à la mise en place d'un contrôle technique moto, mais la mise en place de ce dernier en lieu et place d'aménagement urbain plus sécuritaire pour les 2 roues (plaque d'égout dans les virages, nid de poule....) qui est mets réellement notre vie en jeux à cause d'une mauvaise conception ou de défaut d'entretien inacceptable ainsi qu'une meilleure formation initiale, y compris des automobilistes (angle mort, clignotant, téléphone....) aux dangers de la conduite d'un 2 roue motorisé me parait plutôt inefficace.

Je ne suis pas garagiste ou expert en mécanique pour déceler une anomalie, mais ma moto par en révision dès la moindre suspicion de potentiel problème, lequel procède déjà à un contrôle minutieux des organes vitaux pour notre sécurité.

Pourquoi dans ce cas payé un contrôle qui finalement ne servira qu'à engraisser les société de contrôle technique pour contrôlé en premier lieu le bruit de nos 2 roues.

Du plus les centres de contrôle technique auront ils des personnels formé possédant le permis moto afin de laisser nos véhicules en toutes confiances?

La conduite d'un 2 roue n'est pas du tout la même qu'une voiture, le risque de chute est accrue notamment à faible vitesse (les centres étant potentiellement glissant à cause du passage d'autre véhicules, tache d'huile ...) comment dans ce cas être sereins de laisser nos véhicules en toute sécurité.

Je ne suis pas opposé au CT si cela permet d'effectués les aménagements nécessaire sur nos routes délabrées, malheureusement cela n'y changera rien.

Il ne faut pas oublié qu'en montant sur nos engins, nous risquons réellement nos vies, un défaut d'entretien de notre part à de lourde conséquence principalement pour nous voila pourquoi nous prenons soins de nos motos.

Je parle en connaissance de cause, et dit merci au double rambarde installée qui m'ont permis d'être encore en vie.

Il est plus simple de récolter de l'argent via la mise en place du CT plutôt qu'en dépenser pour la sécurité des usagés, mais cela ne devrait en aucun cas être dans la balance.

Le CT ne permettra pas de réduire les accidents du à un mauvais entretien contrairement à une meilleure formation que ce soit des futures motocyclistes comme des automobilistes.

Pour ma part je serais adepte du CT si ce dernier est réalisé par des personnes compétentes en la matière chez nos garagistes sachant de quoi ils parlent.

Le prix quand à lui n'est pour ma part pas justifié non plus au vu du nombre de contrôle réalisé 35€ maximum serait bien plus justifiable, sur une moto tout est visible plus facilement et limite donc les aménagements nécessaires.

Je le dit et le répète commençons déjà par une meilleurs formations de toutes part afin de limité l'accidentologie des 2 roues.

Bien cordialement.

Un motard du 77

N° 937666 - Avis sur le CT2RM

par :

28/06/2023 17:39

Bonjour,

Dans le cadre de cette consultation je souhaiterai donner mon avis en tant qu'usager de la route.

J'apprécie les démarches visant à réduire la mortalité sur nos routes et surtout celle des 2RM. Je pense sincèrement qu'il est important de sensibiliser les gens sur la vulnérabilité du motard. Tant pour les conducteurs pouvant se mettre en danger par une conduite non-adaptée que pour les autres usagers manquant cruellement de contrôles et de considérations dans leur conduite créant danger et accident pour les usager 2RM.

Toutefois il a été démontré qu'une proportion infinitésimal d'accident est de la responsabilité du véhicule 2RM. L'argument du contrôle technique mettant en avant la réduction du nombre d'accidents n'est pour moi pas entendable.

Quand à celui concernant la pollution, il a été également démontré que l'utilisation des 2RM participent aux désengorgement des villes et me paraît une bien moindre ineptie que de faire circuler des SUV de plus de 2T occupé par une seule et unique personne à près de 80% du temps qui se retrouvera bloqué pendant de longues heures dans les bouchons au cours de sa brillante existence.

De ce fait, je juge que le contrôle technique ne répondra à aucun des combats mis en avant pour sa mise en place et qu'il n'a, de facto, aucun intérêt d'exister.

Je vous remercie donc de faire preuve de bon sens et d'utiliser tous ses efforts financiers et humains pour contribuer à la sensibilisation des usagers et au développement des transports en commun.

N° 937675 - CT Moto

par :

28/06/2023 17:42

En France, seul le port du casque et des gants est obligatoire, fortement inciter ou même rendre obligatoire le port d'équipements comme par exemple une dorsale homologuée CE dans le blouson serait bien plus judicieux pour la sécurité des conducteurs de deux roues que ce ridicule contrôle technique qui n'apportera rien en matière de sécurité sauf à flatter les lobbys ....  
permis moto depuis 1985, des milliers de kilomètres aucun accident.

N° 937682 - Avis CT2RM

par :

28/06/2023 17:44

Bonjour,

Dans le cadre de cette consultation je souhaiterais donner mon avis en tant qu'utilisateur de la route.

J'apprécie les démarches visant à réduire la mortalité sur nos routes et surtout celle des 2RM. Je pense sincèrement qu'il est important de sensibiliser les gens sur la vulnérabilité du motard. Tant pour les conducteurs pouvant se mettre en danger par une conduite non-adaptée que pour les autres usagers manquant cruellement de contrôles et de considérations dans leur conduite créant danger et accident pour les usager 2RM.

Toutefois il a été démontré qu'une proportion infinitésimal d'accident est de la responsabilité du véhicule 2RM. L'argument du contrôle technique mettant en avant la réduction du nombre d'accidents n'est pour moi pas entendable.

Quand à celui concernant la pollution, il a été également démontré que l'utilisation des 2RM participent aux désengorgement des villes et me paraît une bien moindre ineptie que de faire circuler des SUV de plus de 2T occupé par une seule et unique personne à près de 80% du temps qui se retrouvera bloqué pendant de longues heures dans les bouchons au cours de sa brillante existence.

De ce fait, je juge que le contrôle technique ne répondra à aucun des combats mis en avant pour sa mise en place et qu'il n'a, de facto, aucun intérêt d'exister.

Je vous remercie donc de faire preuve de bon sens et d'utiliser tous ses efforts financiers et humains pour contribuer à la sensibilisation des usagers et au développement des transports en commun.

N° 937683 - Inadmissible !

par :

28/06/2023 17:45

A quand un contrôle technique sur l'honnêteté des hauts fonctionnaires qui ponctionnent autoritairement les citoyens avec des raisons fallacieuses ?

N° 937688 - CT categories L

par :

28/06/2023 17:46

bonjour

La directive 2014/45/EU prévoit dans son article 2 'l'exclusion des catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années'

Le projet de décret et d'arrêté Français, qui incluent les catégories L ci dessus, ne retranscrivent donc pas la directive européenne, ni dans les faits, ni dans son intention, et ceci non conformément aux traités.

D'autre part, l'objectif du livre blanc du 28 mars 2011 de la réduction de la mortalité routière ne saurait être rempli par l'instauration de CT pour les catégories L car:

- 1 la cause racine de défaillance technique des accidents pour les catégories L est inférieure à 1 %
- 2 les causes racines étant en majorité la non observation du Code de la Route par l'utilisateur des catégories L ou bien d'autres usagers d'autres catégories
- 3 la persistance d'infrastructures inadaptées et/ou dangereuses
- 4 la non prise en compte des particularités des catégories L durant la formation initiale des usagers des autres catégories, M notamment
- 5 le taux de TVA excessif sur les équipements nécessaires à la pratique des catégories L, qui devraient être considérés comme EPI, avec une TVA à taux réduit.

Les mesures alternatives au CT devraient donc être portées sur les vraies causes racines, et non sur l'instauration d'un CT moto qui n'aura au mieux aucun effet sur la sécurité routière, au pire un effet délétère de déresponsabilisation des usagers de catégories L.

En résumé, ces projets d'arrêté et de décret ne sont ni conformes à la directives EU citée, ni ne permettront d'atteindre les objectifs EU pour la baisse de la mortalité routière, encore moins pour l'objectif 'zéro décès' de 2050.

Il conviendra de proposer à la Commission Européenne des mesures alternatives pour améliorer la sécurité routière, avec des propositions concrètes pour la sécurité des usagers des catégories L, ainsi que des indicateurs de mesure d'efficacité des mesures alternatives.

N° 937691 -

par :

28/06/2023 17:47

ce contrôle technique n'est qu'un impôt supplémentaire, 5 ans puis 3 ans entre chaque contrôle...

Disons que pendant ce laps de temps, les motos ont bien le temps de pourrir et donc quelqu'un qui sera conforme à la loi ne le sera pas forcément en vrai...

Mettez le en place uniquement pour les revendeurs entre particuliers, là y a un intérêt de sécurité évident!

N° 937695 - Ce CT ne sert à rien !

par :

28/06/2023 17:49

Comment croire que le contrôle technique moto va réduire les risques d'accidents routiers ? Je n'y crois pas du tout. Il va être instauré uniquement pour remplir les caisses de l'état et de tous ces centres agréés dont la plupart n'ont aucune compétence en moto...

- En tant que MOTARD, JE fais 3000km par an avec une grosse cylindrée, principalement par temps sec car pour moi la moto est un loisir, et pas un moyen de locomotion indispensable. Pour moi le CT ne sert à rien car une moto ne s'utilise pas en faisant 9000km (CT tous les 3 ans)

- En tant que MOTARD, JE fais l'entretien moi-même car beaucoup d'éléments sont visibles (contrôle régulier) ou accessibles (vidange, disques, plaquettes, ...) ou en concession pour les tâches complexes. Je laisse donc ma moto dans les mains de professionnels. Pour ma part, je ne laisserai pas un contrôleur toucher à ma moto, s'il n'a pas connaissance de comment manipuler une grosse cylindrée.

- En tant que MOTARD, quand JE roule en moto, on voit très bien les routes, et ce qu'on constate, c'est que ces routes sont de moins en moins bien entretenues, et que le risque d'accident est surtout à cause de ces routes dégradées, et non pas à cause de ma moto qui est comme neuve après 20 ans d'existence (pas comme les routes françaises !). Donc avant de s'en prendre à nos motos, exigez la refonte des routes !!

- En tant que MOTARD, JE contribue à réduire la pollution. Et oui ! car je ne suis pas bloqué dans les bouchons, donc je ne suis pas comme ces automobilistes qui restent bloqués des heures sur les routes avec leur diesel ou essence au ralenti.

- En tant que MOTARD, JE respecte le code de la route. Allez-vous exiger à tous ces petits branleurs qui roulent en willing (sur la roue arrière) d'aller passer le CT moto ? Avant de vous attaquer aux honnêtes gens, occupez-vous des vrais problèmes.

- En tant que MOTARD, JE veux bien laisser ma moto dans une concession pour que celui-ci réalise les contrôles exigés par un futur CT moto. D'ailleurs il fait déjà ces contrôles, et gratuitement !

Pourquoi ne pas continuer dans ce sens et autoriser les concessions à réaliser ces contrôles, plutôt que de laisser ça à des centres pour qui le principal est la marge ?

Voilà, une fois de plus ce sont les honnêtes citoyens qui vont devoir payer pour des institutions qui n'ont qu'un seul objectif: Faire de la marge et du business !

N° 937702 - Avis sur la mise en place du contrôle technique des 2RM

par :

28/06/2023 17:51

J'estime qu'un tel contrôle n'est pas pertinent car :

- la grande majorité des possesseurs de 2RM entretiennent leur véhicule avec soin, car ils savent que leur sécurité en dépend. Ceci pour des 2RM au-delà de 125 cm<sup>3</sup>. Il est très rare de voir une moto en mauvais état (alors que cela reste le cas pour beaucoup de VL et petites camionnettes, malgré le CT...).

- je suis parfaitement conscient du problème de bruit, qui concerne un grand nombre de 2RM. Cela dit, il suffira à ces "motards" de remettre l'échappement d'origine avant le CT, et le pot bruyant après. La pollution étant concernée de la même manière. Pour éradiquer en grande partie ces nuisances sonores, il faudrait simplement interdire la vente de pots d'échappement dont la chicane peut être enlevée !!!

Je suis en revanche pleinement favorable à un contrôle technique de l'état des routes, du respect de l'obligation d'avoir une zone de lavage en sortie de chantiers, de la prise en charge des spécificités des 2RM dans les aménagements routiers.

Cordialement,

N° 937705 - directive européenne 2014/45/UE relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques

par :

28/06/2023 17:52

bonjour je suis contre la mise en place d'un contrôle périodique pour les véhicules de catégories L

- les éléments contrôlés sont visibles (pas de nécessité de mettre les véhicules sur un pont élévateur.

- appris au passage du permis.

- fait de manière régulière par le conducteur.

- ces véhicules roulent peut-être 2 à 3 fois moins qu'une voiture)

- les nouvelles normes antipollution et le renouvellement du parc moto améliorent déjà l'impact de la pollution le contrôle technique ne fera pas évoluer le parc moto.

N° 937709 - contrôle technique bidon

par :

28/06/2023 17:52

On impose une fois de plus une dépense inutile aux motards. Que l'on contrôle les 50cc et les Scooters qui eux ont seulement besoin d'une formation d'une journée pour conduire ces engins, qui en plus sont les plus souvent bruyants avec une conduite non adaptée. Ces organismes écologistes qui se battent pour ce contrôle vivent à Paris, dans le reste de la France on ne les entend pas! Une moto s'entretient, un motard sait ce qu'il risque en roulant avec des pièces usagées... Ce sont encore les grandes entreprises qui vont profiter des bénéfices. Or de question qu'un contrôleur technique monte sur une moto pour contrôler si il n'a pas le permis! En imposant ce contrôle, vous risquez d'avoir encore plus de refus d'obtention, une fois de plus on met en danger les forces de l'ordre!

N° 937712 - Arnaque

par :

28/06/2023 17:55

Encore une arnaque de plus fomentée par des lobbyistes qui s'appuient sur un rapport émis en Espagne et qui concernait seulement des 50 CM, un motard entretient son véhicule car sa vie en dépend.

N° 937720 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 17:56

A part complaire le lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], et faire rentrer de la TVA, ce contrôle est inutile..Il serait grand temps que la France ne soit plus à la botte de "Bruxelles"...

N° 937722 - controle technique moto

par :

28/06/2023 17:56

bonjour je suis contre la mise en place d'un contrôle periodique pour les véhicules de catégories L

- les élément contrôlé sont visible (pas de nécessité de mettre le véhicules sur un pont élévateur.

- appris au passage du permis.

- fait de manière régulière par le conducteur.

-ces véhicules roulent peut (2a3 fois moins qu'une voiture)

-les nouvelle normes antipollution et le renouvellement du parc moto améliore déjà l'impact de pollution le contrôle technique ne fera pas évoluer le parc moto.

N° 937726 - non au controle technique moto

par :

28/06/2023 17:57

Ce contrôle n'ai pas équitable pour les centres en effet seule le plus gros centre pourrons s'en sortir...

Les indépendants n'aurons probablement pas les moyens d'invertir dans du matériel et de la formation. Cela obligera à faire des kilomètres pour un CT moto.

N° 937736 - Le Ct n'est pas equitable

par :

28/06/2023 18:03

Ce contrôle n'ai pas équitable pour les centres en effet seule le plus gros centre pourrons s'en sortir...

Les indépendants n'aurons probablement pas les moyens d'invertir dans du matériel et de la formation. Cela obligera à faire des kilomètres pour un CT moto.

N° 937738 - NON AU CT des 2 et 3 RM

par :

28/06/2023 18:04

Chaque motards et motardes effectue des contôles de sécurité et visualise leur moto chaque jour, nous l'avons appris lors de notre permis, si besoin nous allons chez notre mécanicien pour un contrôle plus poussif, chez qui j'ai beaucoup plus confiance qu'un CT.

Depuis 25 ans en Allemagne, le CT n'a pas éliminé le problème du bruit.

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Le CT c'est tout simplement du lobbying.

Je préfère que vous contrôlez l'état des routes qui en ont grand besoin avec les nids poules, parfois détérioré par les poids lourds, et le revêtement à moindre coup.

Amitié motarde

N° 937740 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 18:04

bonjour je suis contre la mise en place d'un contrôle periodique pour les véhicules de catégories L

- les élément contrôlé sont visible (pas de nécessité de mettre le véhicules sur un pont élévateur.

- appris au passage du permis.

- fait de manière régulière par le conducteur.

-ces véhicules roulent peut (2a3 fois moins qu'une voiture)

-les nouvelle normes antipollution et le renouvellement du parc moto améliore déjà l'impact de pollution le contrôle technique ne fera pas évoluer le parc moto.

N° 937741 - Opposition totale à ce projet

par :

28/06/2023 18:04

Je refuse de confier ma moto de 400kg à n'importe quel contrôleur non expérimenté.

Je contrôle moi-même tous les organes visuels ou non.

Un test d'amortisseur ou de freinage est impossible sur un 2 roues actuellement

Les accidents ne sont pas provoqués par des défauts d'entretien de la moto mais par l'état des chaussées.

Vous avez déjà il y a 3 ans doublé le prix des cartes grises des motos de plus de 10 ans.

Pour le bruit, vous devez faire plus de contrôles sur la route ou en ville, car les pots d'échappement d'origine seront remis uniquement pour ce pseudo contrôle technique.

J'emmerde les associations et société "[association]", "[association]", "[association]", [Réseau de Contrôle Technique] qui ne sont pas exemptes de conflit d'intérêt dans leurs actes ou conseils.

Payer un contrôle visuel inutile pour engraisser des sociétés mafieuses ne m'intéresse pas...

N° 937744 - ce CT n'est pas équitable

par :

28/06/2023 18:07

Ce contrôle n'ai pas équitable pour les centres en effet seule le plus gros centre pourrons s'en sortir...

Les indépendants n'aurons probablement pas les moyens d'invertir dans du matériel et de la formation. Cela obligera à faire des kilomètres pour un CT moto.

N° 937749 - 45000 km à Paris en 15 ans sur la même 125cc

par :

28/06/2023 18:08

Médecin en activité, ancien SAMU, je me déplace professionnellement sur une petite moto 125cc.

J'ai eu 2 accidents non responsables, une voiture qui a déboité brutalement en me poussant et une autre voiture qui en coupant la route m'a bloqué le passage. Dans les deux cas j'ai pu freiner, je suis tombé. Je suis équipé. L'état de la moto n'a jamais été en cause. La moto est régulièrement révisée

et conscient que je confie mon existence à cet engin j'en prends soin et corrige le moindre défaut. Parisien, c'est plutôt l'état des chaussés et du trafic dangereux entre des engins de toute nature au comportement imprévisible par des personnes apparemment dispensés des notions de code de la route qui accaparent toute mon attention. Considérant la faiblesse des statistiques impliquant l'état de la machine et celles de pays voisins, le fait que sur une moto tout est visible et facilement vérifiable, je suis certain que ce contrôle n'apporte rien à la sécurité contrairement aux contrôles automobiles auxquels je me sou mets très volontiers car capable de détecter des défauts non évidents ! Concernant le bruit que font certains, c'est à verbaliser, la loi le permet et le contrôle ne l'empêchera pas !!!

N° 937750 - Lobbying des minorités

par :

28/06/2023 18:08

Une fois de plus, une ou deux assocs, s'appuyant sur un rapport à charge de [réseau de contrôle technique] sic... concernant les 50cm3 re-sic!! imposent à une majorité leur point de vue! jusqu'à quand cela va-t-il durer? Lorsque la majorité dite silencieuse se mettra en mouvement, il sera trop tard, réfléchissez.

N° 937751 - Une arnaque inutile

par :

28/06/2023 18:08

Exigé par 3 associations anti-moto, le CTR2RM ne répond à aucun besoin réel. Par ailleurs, je ne vois pas dans les projets (mais peut-être ai-je mal lu) l'obligation pour les contrôleurs d'être titulaires du permis moto. Il va sans dire que personne ne touchera à mes lourdes motos sans être possesseur du permis de conduire moto.

Enfin, lors des prochaines échéances électorales, mon vote sera acquis au candidat qui supprimera ce CTR2RM inutile.

N° 937754 - Lobbying des minorités

par :

28/06/2023 18:10

Une fois de plus, une ou deux assocs, s'appuyant sur un rapport à charge de [réseau de contrôle technique] sic... concernant les 50cm3 re-sic!! imposent à une majorité leur point de vue! jusqu'à quand cela va-t-il durer? Lorsque la majorité dite silencieuse se mettra en mouvement, il sera trop tard, réfléchissez.

N° 937759 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 18:11

Bonjour,

Les vérifications importantes sur les 2 roues sont enseignées et doivent être connues à l'examen du permis de conduire.

Les vérifications importantes sont simples et accessible à tous.

L'utilisation des 2 roues limite la pollution en ville.

Les contrôles technique en vigueur dans les autres pays n'ont pas limités les nuisances dues au bruit puisque les constructeurs vendent des échappements modifiés plus bruyant et homologués.

Les rares cyclomoteurs en mauvais état sont limités à un usage en ville donc une vignette crit'air suffirait.



La police à déjà le pouvoir d'immobiliser un 2 roue en mauvais état.

N° 937762 - Le lobby des contrôles techniques.

par :

28/06/2023 18:11

Motard depuis plus de 30 ans, j'ai toujours entretenu mes motos avec le plus grand sérieux. Normal, sinon je risquerais ma vie et celles des autres à chaque sortie. Mais voici que débarque une directive Européenne qui serait censé me faire prendre conscience de mes devoirs de citoyen concernant l'état et le bon entretien de ma bécane...

Je n'ai attendu ni cette Europe de contraintes, ni le lobbying des contrôles techniques, ou l'acharnement stupide de quelques associations en cheville avec ces mêmes contrôles.

Contrôler les 50 cm<sup>3</sup> ou les scooters est par contre une très bonne chose, le nombre d'accidents mortels ou non sont principalement dans ces catégories, mais le système continue de se voiler la face, préférant s'en prendre à tous les deux roues plutôt qu'aux véritables responsables.

Encore une loi aberrante au pays des aberrations.

N° 937764 - Une arnaque inutile

par :

28/06/2023 18:11

Exigé par 3 associations anti-moto, le CTR2RM ne répond à aucun besoin réel. Par ailleurs, je ne vois pas dans les projets (mais peut-être ai-je mal lu) l'obligation pour les contrôleurs d'être titulaires du permis moto. Il va sans dire que personne ne touchera à mes lourdes motos sans être possesseur du permis de conduire moto.

Enfin, lors des prochaines échéances électorales, mon vote sera acquis au candidat qui supprimera ce CT2RM inutile.

N° 937765 - ce controle n'est pas équitable

par :

28/06/2023 18:12

Ce contrôle n'est pas équitable pour les centres en effet seule le plus gros centre pourrons s'en sortir... Les indépendants n'aurons probablement pas les moyens d'investir dans du matériel et de la formation. Cela obligera à faire des kilomètres pour un CT moto.

N° 937774 - Une arnaque inutile

par :

28/06/2023 18:14

Exigé par 3 associations anti-moto, le CT2RM ne répond à aucun besoin réel. Par ailleurs, je ne vois pas dans les projets (mais peut-être ai-je mal lu) l'obligation pour les contrôleurs d'être titulaires du permis moto. Il va sans dire que personne ne touchera à mes lourdes motos sans être possesseur du permis de conduire moto.

Enfin, lors des prochaines échéances électorales, mon vote sera acquis au candidat qui supprimera ce CT2RM inutile.

N° 937778 - Moins 125 cc

par :

28/06/2023 18:17

Pourquoi pénaliser les apprentis qui se déplacent en moins de 125cc, pourquoi ne pas suivre les recommandations de l'Europe

N° 937781 - Je suis contre le contrôle technique

par :

28/06/2023 18:17

Mise en place du contrôle technique pour ...?

1/ réduire le nombre de morts lié au mauvais état des deux roues : la non-conformité des deux roues est très très rarement l'origine de l'accident. Par contre l'état déplorable de nos routes OUI, et que faites-vous pour cela? Car au fil des années c'est de pire en pire

2/ pour le bruit?!?! Pour ce point, le nécessaire a DÉJÀ été fait. Sur la carte grise il y a le nombre de Db max qu'un deux roues peut faire. Les forces de l'ordre ont déjà les outils adéquats pour le contrôler, et l'article de loi qui va bien pour verbaliser le contrevenant.

De plus, certains pays qui ont déjà mis en place le CT depuis des années sont obligés de fermer l'accès à certains cols de montagne car il y a trop de motos non homologuées. Donc le CT n'est pas la solution. De plus, un catalyseur/un pot d'échappement cela s'enlève/se remet rapidement et facilement.

3/ pour les chiffres alarmants servant à justifier la mise en place du CT? Les fameux chiffres fournis par une « filiale » de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]? Je croyais qu'en France il était interdit d'être juge et parti!

4/ pour contrôler l'usure des pneus, niveau d'huile, ... contrôle que tous les motards connaissent pour l'avoir appris au permis, et parce qu'ils le font très régulièrement. De plus, une moto (comme les voitures), doit suivre une révision tous les ... Km, ou CHAQUE année si le kilométrage n'a pas été effectué. Donc les points de contrôle sont DÉJÀ contrôlés par chaque utilisateur de deux roues, ET par le garagiste. De plus, contrairement à une voiture, même sur une moto carénée, les points de contrôle sont visibles!!! De plus, l'utilisation d'un deux roues étant plus dangereuse (car moins protégée, instable), les possesseurs de deux roues ne rigolent pas avec l'état et le suivi de leurs deux roues.

5/ un CT pour rassurer l'acheteur d'un deux roues d'occasion?!?! Lors du CT ils regarderont BEAUCOUP moins de points que le garagiste chaque année lors de la révision. Donc inutile!!!

BREF, comme vous vous en doutiez, je suis CONTRE la mise en place du Contrôle Technique.

N° 937784 - Quel rapport avec la sécurité?

par :

28/06/2023 18:18

Les textes soumis à consultation appellent certaines remarques de ma part.

Mais en introduction je voudrais signaler que l'obligation du CT moto n'est pas une obligation imposée par l'Europe sauf en l'absence de mesures alternatives relatives à la sécurité. Hors de nombreux points de contrôle prévus n'ont aucun rapport avec la sécurité.

La vérification des émissions sonores et des émissions polluantes a bien sûr aucun rapport avec la sécurité routière pourtant objet principal du CT. Le contrôle de ces émissions relève de la santé publique.

Je note aussi que nombre de contrôles nécessiteront des opérations de démontage pour avoir accès aux éléments à contrôler. (exemple carénages des motos sportives ou routières)

L'obligation de "coller" une vignette sur une partie visible de la moto n'est pas recevable car dénature totalement l'esthétique du véhicule. Le contrôle de la réalisation effective du CT peut être effectué d'une manière plus moderne via l'immatriculation et le fichier des CT effectués. ( la vignette pouvant d'ailleurs être facilement falsifiée)

Sans rapport direct avec le texte, le cout annoncé de ce CT est largement supérieur au cout du CT des véhicules légers (relativement au nombre de points de contrôle)

En guise de conclusion, je m'étonne que le CT ne soit pas imposé aux autres véhicules ou engin de déplacement utilisant la voie publique alors que l'accidentologie de ses moyens de déplacement a considérablement augmenté contrairement à celle de motos de plus de 125 cm<sup>2</sup>. (exemple défaut d'éclairage et/ou de dispositif réfléchissant sur des vélos circulant sur route la nuit ou par temps pluvieux...)

Ce CT est une aberration et n'améliorera pas la sécurité des motards.

D'autres mesures dites alternatives auraient eu beaucoup plus d'impact: notamment des mesures relatives aux infrastructures routières, à la formation des usagers et au développement des moyens de protection.

N° 937785 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

28/06/2023 18:18

%%

Also visit my homepage [Thai Dating And Singles-

><http://webpicvip.comMorgan823@www.telecom.uu.ru/?a%5B%5D=Dating+And+Marriage+In+Thailand+%28%3Ca+href%3Dhttps%3A%2F%2Fcareked.com%2Fcommunity%2Fprofile%2Fbaykandis391488%2F%3Ehttps%3A%2F%2FCareked.Com%2F%3C%2Fa%3E%29%3Cmeta+http-equiv%3Drefresh+content%3D0%3Burl%3Dhttps%3A%2F%2Fwe-consent.org%2Fseven-reasons-why-top-thai-dating-app-thailand-is-so-important%2F+%2F%3E>]

N° 937786 - Arnaque

par :

28/06/2023 18:18

Exigé par 3 associations anti-moto, le CT2RM ne répond à aucun besoin réel. Par ailleurs, je ne vois pas dans les projets (mais peut-être ai-je mal lu) l'obligation pour les contrôleurs d'être titulaires du permis moto. Il va sans dire que personne ne touchera à mes lourdes motos sans être possesseur du permis de conduire moto.

Enfin, lors des prochaines échéances électorales, mon vote sera acquis au candidat qui supprimera ce CT2RM inutile.

N° 937787 - bonne initiative

par :

28/06/2023 18:18

L'entretien des véhicules que ce soit des voitures ou des motos est un gage de sécurité pour tous.

Donc, il faut aussi vérifier les motos. D'autant plus que certains modèles sont des bolides. La sécurité des tous y gagnera. Je suis favorable à cette mesure qui a trop longtemps été reportée malgré les directives européennes.

N° 937788 - Non au CT 2 ET 3 RM

par :  
28/06/2023 18:18

Les accidents ne sont pas liés à l'état du véhicule mais plutôt à l'état des routes, depuis plus de 25 ans le CT en Allemagne n'a pas éliminé le problème du bruit excessif.  
J'effectue tous les jours mes contrôles de sécurité que j'ai appris au permis

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports

J'ai mieux confiance à mon mécano qu'à un CT.

Je m'occupe de ma moto, occupez vous de l'état de nos routes qui sont dans un très mauvais état avec un revêtement à moindre coup. pour faire des économies.

Tout ceci est du lobbying.

Amitié motarde

N° 937789 - ct moto vs état des routes

par :  
28/06/2023 18:18

avant de vouloir faire les bon toutous auprès de l'Europe et sa serais bien d'avoir les retour sur l'accidentologie des pays qui ont mis en place ce CT , pour comparer le avant du après et vous vous rendriez compte que cela n'a rien changer , ensuite sa serais bien d'avoir des routes en état et non pas des montagnes russe ou il faut faire attentions car il y a des trous partout et on en parle de vos glissière de sécurité qui tue plus qu'elle protège ?

ouvrir les yeux , le lobby des mania du CT on toujours donner de faux chiffres pour se faire encore plus d'argent , si vous voulez la sécurité des motards revoyez les infrastructures , on est pas fou , je roule toute l'année avec mon 2 roue et quand je voie aussi bien les infrastructures que le comportement des 4 roues je trouve sa triste , encore hier le nombre d'automobiliste que j'ai vue avec leurs téléphone au volant c'est désobligeants :(

N° 937794 - Une aberration ...

par :  
28/06/2023 18:20

Les motards, dans la grande majorité, ne sont pas suicidaire et entretiennent leur moto.  
Les études sur les causes des accidents de 2 roues ont démontré que la négligence au niveau de l'entretien est plus qu'anecdotique.  
Si les 50 ou 125 deux temps sont souvent très bruyantes ce n'est pas le contrôle technique qui y changera quoi que ce soit, le pot « libre » sera remonté après le passage et rien ne changera. Par contre c'est un cout supplémentaire pour les « vrais motards » alors que l'inflation est là et que l'on pourrait se passer de ce nouveau racket !  
Il serait sans doute plus judicieux de revoir l'état des routes qui, en tout cas vers chez moi, sont catastrophiques.

Cordialement

N° 937795 - non au ct moto

par :

28/06/2023 18:21

Pratiquant la moto depuis 1978, âgé de 61ans, pas d'accidents de moto à mon actif, je suis aussi collectionneur des vieilles machines qui ont bercé ma jeunesse. Je passe beaucoup de temps à les restaurer et à les entretenir, et aujourd'hui, il va y avoir un gros problème, le ct. Ce que vous ne savez pas monsieur Beaune et le conseil d'état, pour obtenir une carte grise collection (véhicule de plus de 30 ans) il faut monter un dossier à la FFVE d'un coût de 60 euros plus le changement carte grise (environ 12 euros) plus changement de la plaque immatriculation si attribution des nouveaux numéros. Tout ça multiplié par le nombre de véhicule de collection ... Je vous signale que pour les voitures avant 1952 le ct n'est plus obligatoire ; et les motos ? il est inadmissible que trois associations parisiennes autophobes et motophobes est eu recours au conseil d'état avec des avocats pour nous enfoncer et faire trinquer tous les motards de France. La police et la gendarmerie n'ont qu'à faire leur travail en ce qui concerne les nuisances sonores, la pollution, les incivilités du style rodéos urbains, la vitesse excessive, par des grosses contraventions. Le ct moto entraînera aussi des conséquences économiques fâcheuse au niveau des ventes et beaucoup de personnes arrêterons de rouler en deux roues. Stop aux primes a tout va pour l'achat des véhicules électrique hors de prix. Stop à votre endoctrinement « sauveur de la planète ». Votre solution est de toujours faire payer plus.

Pourquoi les états européens n'ont pas tous le même CT moto ?

Quid pour les moto trial et enduro?

Les principales causes d'accidents mortels : vitesse, drogue, alcool, médicament, téléphone portable .... Rien à voir avec l'état des motos donc à quoi sert le ct moto.

Vue l'état de nos routes en France, on peut imposer un ct route pour réaliser des travaux nécessaires : nids de poule, route gravillonnée et glissante, croisements dangereux non éclairés, bas coté instable, borne et pilier dangereux non conforme pour les motos.

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] peut se frotter les mains du cadeau lobbying offert par l'état.

Après à qui le tour : vélos électriques, trottinettes, tracteurs et engins agricoles et btp, tondeuses ...quand on veut trouver de l'argent à tout prix on peut.

On sent vraiment beaucoup de joie et de bonheur chez les Français qui ont cru aux belles promesses électorales.

LE CT MOTO ON N'EN VEUT PAS

N° 937796 - Opposition au contrôle technique 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 18:21

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous fais part par ces quelques lignes de mon opposition de l'application du contrôle technique sur les véhicules 2 et 3 roues

Les utilisateurs sont plus que conscients de l'intérêt de l'entretien de leur véhicule

Ce décret ne serait qu'une taxation complémentaire quand nous en avons déjà trop

Je vous remercie de l'attention porté au présent message

Bien cordialement

N° 937803 - Annexe 1 contrôle a effectuer "corrections"

par :

28/06/2023 18:24

Bonjour :

-§C point 2. contrôle de la direction... l'effet gyroscopique concernant l'usage en courbe d'un véhicule n'est pas lié à sa direction. le phénomène est antérieur à l'invention du 2 roues motorisé. ce point ne peut être contrôlé.

-§C point 3. visibilité. la visière du casque ne fait pas parti de la moto. point non vérifiable.

Annexe élément "1.1.3 frein de stationnement", il n'existe aucun frein de parking sur un 2 roue (qui a écrit ce document de contrôle ?), donc "1.1.3.a.7 actionneur manquant [...]" = défaillance majeure... aucun 2 roues au monde ne peut passer le CT.

élément 1.1.4.c.7 "liquide de frein contaminé" comment vérifier cela sans démontage ?

--> élément de contrôle non pertinent.

élément 1.1.5. "conduites rigide des freins" placée par construction... quel intérêt de vérifier leurs positionnement ? les pro de savent pas assembler une moto ?

élément 1.1.8.a.6 "disque ou tambour légèrement usé" = défaillance mineure... donc on ne doit pas freiner une fois la moto achetée neuve en concession ? c'est un défaut d'utiliser les organe de frein conformément à leur utilisation prévues ?

éléments 1.1.8.a.7 "disque ou tambour usé ou encrassé" = défaillance majeur... sérieusement ? le disque usé dans la norme prévue par le constructeur est normalement pleinement fonctionnel... en aucun cas une défaillance majeure... (mais qui a écrit cette procédure de contrôle...)

éléments 1.1.9... doublons avec l'élément 1.1.5 et 1.1.6... inutile...

éléments 1.2.1.a.7 et 1.2.1.b.7... concernant l'ABS... donc un voyant non fonctionnel entraîne une défaillance majeure (le véhicule se détruit si la loupiote ne marche pas ? oui désolé mais ça devient de plus en plus affligeant là...) "dispositif défaillant"... donc pour savoir si il est défaillant, il faut faire glisser la roue... du coup... si on glisse en deux roue on tombe... il faut prévoir que le technicien mette la 2 roues par terre à chaque passage au CT ?

ouahhhhh j'avais pas vu... je découvre, chapitre 2 direction... élément 2.1.3. direction assistée... et bien... en avance sur notre temps... vous me direz où je fais le niveau de liquide... (et c'est avec ça que vous comptez contrôlez les 2 RM? faire payer des opérations inutiles ?)

éléments 3.1.1.a.6... obstruction dans le champs de vision du conducteur.... je la colle où la vignette du casque ?

joli, je l'attendais pas celle là... élément 3.4.1 essuie-glace....

franchement, dis le si c'est un poisson d'avril, pck là ça frise la bêtise.

élément 4.1.1.a.6... "feu légèrement défectueux [...]"... donc on rentre dans le domaine de l'évaluation ressentie... top!

élément 4.6.1 "feu de marche arrière"... je ne ferai pas de commentaire...

éléments 4.10.1 et 4.11.1... c'est bien sans démontage le CT non ?

alors celle là.... 4.13.2 "continuité de masse" essais non réalisable défaut mineur... heu... c'est de la faute de la moto si l'essais n'est pas faisable ?

élément 6.1.5.e.6 "usure légère [...]" ... heu... l'usure anormale je veux bien, mais l'usure prévisible faut pas exagérer là...

7.1.1 Ceinture de sécurité.... non mais là... allez pas dire qu'on y met que de la mauvaise fois quand même...

7.5.1 "limitation de vitesse"... donc on passe un CT permis aussi ???

j'ai pas le temps de lire le reste mais déjà là c'est joli de voir un document écrit visiblement par des personnes qui n'ont pour objectif de diminuer les risques d'accidents par défaillance technique (non mentionnée dans les rapport de l'ONSIR) en contrôlant le reste l'usure normale d'un véhicule...

une mesure inutile, aux objectifs flous et non mentionné, donc le travail acharné de nos politique se résume dans la retranscription d'un document inexploitable en l'état.

Mais ça fait plaisir de voir que ça avance...

N° 937808 - Inutile

par :

28/06/2023 18:25

Le CT2RM ne répond à aucun besoin réel (les motos ne sont que la cible des 3 associations anti-motos qui ont œuvré pour la mise en place de ce CT).

Par ailleurs, je ne vois pas dans les projets de textes, l'obligation pour les contrôleurs d'être en possession du permis de conduire moto (aurais-je mal lu ?). Il va de soi que personne ne touchera à mes lourdes motos sans être titulaire de ce permis.

Enfin, je précise que lors des prochaines échéances électorales, mon vote ira au candidat qui supprimera ce CT2RM inutile.

N° 937811 - Bien peu utile...

par :

28/06/2023 18:28

Il est indéniable que certains usagers des véhicules concernés représentent des nuisances pour certains citoyens. Cependant, les seuls contrôles qui verraient un avantage à la présence d'un contrôle technique, à savoir pollution et niveau sonore, peuvent être effectués par les forces de l'ordre, qui sont par ailleurs bien trop peu présentes sur nos routes. Il n'est plus à prouver que tous les autres contrôles visant à améliorer la sécurité des usagers ne seraient d'aucun avantage, si on se réfère aux études sans conflits d'intérêts. De ce fait, il ne faudrait pas imposer une mesure coûteuse, contraignante et inutile à l'ensemble des usagers des véhicules concernés, ce qui n'entraînerait que de mécontentement de la part de ceux-ci et aucune amélioration pour ceux qui ont poussé à l'instauration de cette mesure, qui par ailleurs ne représentent qu'une infime minorité des citoyens Français. Il serait préférable que le temps et l'argent investis à la mise en place de ceci le soient dans une amélioration du contrôle des comportements, des nuisances sonores et polluantes, par des

forces de l'ordre présentes et irréfutables sur les routes. Comme le disait Georges Pompidou à Matignon en 1966...

N° 937815 - Non au CT 2 roues

par :

28/06/2023 18:28

Une personne ayant le permis se doit de contrôler son véhicule avant chaque départ, tension de chaîne, état des pneus, état des freins, niveaux des différents liquides, il en va de sa vie, bien plus qu'en véhicule léger à 4 roues du fait de l'équilibre à avoir en marche, du fait des distances de freinage, pour simplifier du fait de son utilisation.

Le 2 roues motorisé n'est pas la catégorie de véhicule polluant le plus, si l'objectif est de diminuer la pollution, réhabilitez le meilleur réseau ferré d'Europe et supprimez les camions sur des trajets faisable en train.

Les accidents liés à un mauvais état du véhicule sont inférieur à 3 % du nombre d'accident global pour cette catégorie. Faites plutôt un contrôle technique de l'état des routes avec des amendes pour les responsables (état, départements, communes, et administrateur des autoroutes) cela aura un bien meilleur impact sur ces données là sinon.

Si vous ne voulez plus de motos sur les routes dites le, mais ne pénalisez pas une catégorie complète de véhicule qui permet un trafic fluide en agglomération et qui emmène des milliers de français au travail !

Le contrôle technique n'est pas un bienfait pour cette catégorie de véhicule, c'est juste une pompe à fric de plus !

Cordialement,

N° 937817 - Les moins de 125cc

par :

28/06/2023 18:28

Pourquoi pénaliser apprentissage ou travailler qui ne peuvent rouler pas mobylette, pourquoi ne pas suivre l'Europe avec un ct à partir de 125cc

N° 937822 - Contrôle technique des 2 roues motorisés.

par :

28/06/2023 18:31

Bonjour. Le contrôle technique des 2 roues va devenir une obligation, pourquoi pas !.

Mais il serait judicieux de faire passer un contrôle également aux cyclomoteurs d'une cylindrée de 49 et 49.9 cm<sup>3</sup> à boîte de vitesse et scooters. En effet, ce parc de véhicules est une gêne récurrente de nuisance sonore pour la population. De plus, beaucoup de ces 2 roues sont non conformes au niveau code de la route et trafiqués :(éclairage, plaque d'immatriculation, kit moteur, retroviseur etc).

La sécurité est également en jeu pour ces jeunes pilotes en herbes.

Respectueusement et cordialement.

N° 937823 - Contrôle technique à venir pour 2,3 roues

par :

28/06/2023 18:31

Bonjour, moi-même possesseur d'une moto âgée de 23 ans mais bien entretenue, je suis favorable au contrôle technique pour les deux roues. J'ai deux questions ou suggestions, le contrôle du bruit est-il prévu ? En effet, la principale nuisance aujourd'hui en ville est la pollution sonore, et



majoritairement à cause des 2-3 roues. Lorsque l'on veut acheter une moto neuve, on nous propose systématiquement de changer le pot d'échappement pour faire plus de bruit, mais le pot reste homologué. Première anomalie. Les voitures font de moins en moins de bruit et les motos de plus en plus. Difficile à comprendre.

Autre question, y aura-t-il pour les motos de "collection" des spécificités en terme de contrôle technique ?

D'avance merci de prendre en compte ces remarques.

N° 937824 - Sans véritable accréditation pas de confiance !

par :

28/06/2023 18:31

Je m'étonne que la formation des techniciens soient "assouplies" tellement les contraintes pour un 2 roues soient différentes ne serait-ce que pour examiner la vitesse maximale comme vous le préconisez... Aucun motard ne souhaite laisser sa moto entre les mains d'un technicien formé à la légère en seulement quelques heures et sans examen officiel préalable. Seront-ils obligés d'avoir le permis correspondant au véhicule au moins ???

De plus aucun centre ne devrait pouvoir exercer et réaliser des CTP sans avoir un agrément validé après la visite d'une équipe d'audit. C'est trop facile et donc dangereux de faire passer le CTP moto comme une extension de périmètre du CTP VL et d'accorder cette extension sans vérification. Je veux bien payer pour ma sécurité mais que le travail soit fait sérieusement et que les résultats soient accrédités sinon je n'aurais aucune confiance.

Je vois bien décrits dans le projet la vérification du bruit et de la pollution, les chevaux de bataille des associations parisiennes de lobbying du CTP moto mais quels seront les points de sécurité vérifiés ???

N° 937825 -

par :

28/06/2023 18:31

Bonjour,

je suis contre le contrôle technique moto pour les raisons suivantes:

=> les accidents ne sont pas liés à l'état des véhicules (Les statistiques le prouvent)

=> Les conditions du contrôle sont très floues:

Quid des éléments techniques contrôlés?

Quid de la compétence des agents de contrôle?

Quid du matériel de contrôle utilisé?

Quid du maillage des centres de contrôle sur le territoire?

Qui des motos de collection ?

=> le Ct est onéreux (les motards ont souvent plusieurs motos)

=> oui, les nuisances sonores existent parfois:

C'est aux forces de l'ordre de faire des contrôles et de sanctionner

Les petites cylindrées ne sont pas concernées par le CT. Elles sont pourtant bruyantes.

=> A l'inverse d'une voiture, les éléments de sécurité sont visibles et contrôlables facilement sur une moto

=> les associations favorables au Ct ne sont pas représentatives: peu d'adhérents, lobbying des centres techniques, conflits d'intérêt etc

=> Les arguments mettant en avant la pollution des motos est fallacieux (une moto s'insère dans le trafic et roule moins longtemps à parcours identique. Le pourcentage de la pollution émise par les motos est ridicule/ ensemble des émissions polluantes. La pratique de la moto fluidifie le trafic)

=> Une moto roule peu => les organes de sécurité sont en bon état

- => les conducteurs dangereux et irresponsable n'iront pas au CT (ce sont les mêmes qui roulent sans assurance)
- => l'obligation du Ct dans les autres pays n a été d'aucune efficacité/ accidentologie
- => les motards sont responsables et ne négligent pas la sécurité passive (tenue, matériel, etc)

Le CT est une farce orchestrée par des lobbyistes cupides

N° 937827 - Avis défavorable en l'état de la proposition de CT 2RM

par :

28/06/2023 18:34

Bonjour, voici quelques points qui expriment mon opinion sur la proposition actuelle de CT moto, contre lequel je suis défavorable en l'état:

- Premièrement, et sauf erreur de ma part, seuls les véhicules de type L sont concernés, hors les types L1e, donc les 50cm<sup>3</sup> (Exclut de la mesure donc), sont potentiellement en moins bon état que les motocycles, car plus utilisés (Souvent quotidiennement), par des conducteurs pas formés spécifiquement aux 2RM (J'habite en ville et je doute fortement qu'ils soient tous homologués, notamment sur le bruit, j'y reviens plus tard ). Par principe d'homogénéisation pourquoi ne pas les inclure ?
- L'état des moto (Grosses cylindrées) : ce sont majoritairement des véhicules qui roulent peu, qui voient des révisions à minima annuelles, pour lesquelles les concessionnaires vérifient déjà de très nombreux points de contrôle. Est-ce que le CT permettra d'améliorer ces éléments de sécurité ? Je n'en suis pas convaincu. Si l'argumentaire allait dans le sens d'améliorer ma sécurité de motard, je serais sans doute plus souple dans mes propos. Par ailleurs, tous les motards (Permis A et A2), sont formés aux vérifications de sécurité sur leur véhicule. Je me vois donc payer le CT, pour me faire confirmer que ma moto, déjà vérifiée par mon concessionnaire et par mes soins, est en bon état. Je préférerais pour le prix du CT, me racheter une paire de gants neuves, ce qui dans ce cas, améliorera bien ma sécurité.
- Le CT lors de la vente : c'est bien un des seuls points auquel je ne suis pas opposé. C'est déjà le cas lors de la vente d'un véhicule à 4 roues, et je pense que c'est une bonne chose pour l'acheteur
- Le bruit : évidemment, le CT est aussi là pour s'attaquer au problème de nuisances sonores de certains 2RM, problème avéré nous sommes d'accord. Seulement voilà le scénario : le propriétaire d'une moto avec un pot non homologué, remettra sans doute le pot d'origine, 1x tous les 3 ans, passera donc le CT sans soucis, et remettra ensuite son pot non homologué. Est-ce que cela améliorera la situation ? J'en doute fortement, en tout cas pas avec un CT 2RM
- L'homologation des centres : quid de la formation du personnel ? Scénario : un technicien de CT prend en charge ma moto et, par exemple, n'est pas titulaire du permis A. Il fait tomber ma moto qui subit des dégâts matériels, qu'en est-il de la prise en charge des assurances ? Ce point m'inquiète particulièrement.
- Les statistiques : elles sont convergentes sur un point, l'état du parc 2RM (En tout cas grosses cylindrées) est très bon, bien meilleur que lorsque le CT voiture avait été décrété. Si le but est d'améliorer la sécurité des motards, il faut sans doute creuser d'autres pistes... Car il n'est pas du tout certain que cela améliore quoi que ce soit

- Le cas des 125 cm<sup>3</sup> (scooters) : je ne me prononce pas sur ce cas, que je connais peu, je dirai simplement que selon moi, il faut en faire une réflexion à part, car on ne peut pas considérer que ce sont les mêmes véhicules que les grosses cylindrées. Ce n'est pas le même permis, cela ne se conduit pas de la même manière, et pas pour les mêmes types de trajet.

N° 937828 - Aucun intérêt

par :

28/06/2023 18:34

Ce contrôle technique décidé par pure corruption n'a aucun intérêt.

Il aurait été préférable d'intégrer les 2 roues dans les tests des infrastructures routière, refaire les routes qui sont dans un état catastrophique, supprimer ou doubler les glissières qui blessent gravement et tuent bon nombre de motocyclistes tout les ans. Il y a énormément d'efforts à faire pour qu'un 2 roues puisse circuler en sécurité contre le contrôle technique que le motard fait lui même tout les matins avant de partir de chez lui.

N° 937831 - Vaste programme de rançon

par :

28/06/2023 18:35

Nous savons tous que cette mesure est un impôt de plus. Le constat sur la réalité des causes des accidents enregistrés par les assureurs de deux roues en France nous en donne la preuve. Si l'on veut moins de morts, de blessés, améliorons l'état des routes, aménageons certains carrefours dangereux, contrôlons la conformité des ralentisseurs, cessons les réfections de routes à grand renfort de gravillon ( arriver à 30km/h dans 6cm de gravillons est impensable et pourtant...), imposons les équipements de sécurité minimum. Gants, chaussures, pantalon, blouson, et casque comme ça se fait déjà dans d'autre pays.

Les motards entretiennent leur machine car c'est leur vie qui est en jeu. Pourquoi ne pas renforcer les contrôles visuels et sonores avec obligation de remise en état et présentation du véhicule.

N° 937835 - Contrôleur & marché de l'occasion

par :

28/06/2023 18:37

Bonjour,

Est ce que les agents effectuant le contrôle technique des deux roues seront dans l'obligation de posséder le permis A pour déplacer les véhicules contrôlés ?

Pour les véhicule antérieurs à 2017 qui correspondent à 70% du parc roulant et du marché de l'occasion pensez vous réellement qu'ils soit possible de contrôler en un an tous ces véhicules ?

Sur quel référentiel seront basé les critères de pollution et de bruit sachant que beaucoup de carte grise ne comportent aucune indication à ce sujet et que pour les véhicules d'avant 2017 les données constructeurs d'origine n'existent pas ?

Enfin et pour conclure comment croire que les véhicules causant les réels nuisances, 50cm<sup>3</sup>, scooter se présenteront au contrôle. Ces véhicules resteront sur la route dans le même état ou bénéficieront comme toujours de documents falsifiés ou de contrôle de complaisance ?

Pourquoi ne pas jouer carte sur table et remplacer ce CT inutile qui agace tout le monde par une simple vignette qui matérialisera cet impôt, puisque il s'agit d'un impôt qui ne veut pas dire son nom ?

Enfin et pour conclure il vaudrait mieux pour la planète et l'environnement inciter les gens à rouler en deux roues plutôt que dans des véhicules électriques de 2 tonnes mais cela voudrait dire que l'intelligence est revenu au pouvoir, nous en sommes loin.

N° 937838 - Après le stationnement, le contrôle technique

par :

28/06/2023 18:38

J'ai appris en passant le permis de conduire à checker tout les organes de sécurité de ma moto. Je fais moi même tout l'entretien.

Si il y a un problème sur ma moto je le vois tout de suite, nous sommes sur deux roues et très vulnérable.

J'ai investi dans tout les organes de sécurité comme un airbag, manteau pantalon etc.

Je n'ai absolument pas besoin de m'alléger de 60e de plus pour payer quelqu'un qui va regarder ma moto et me dire que tout va bien. Je sais le faire.

Par contre vous pouvez vous occupez des nids de poule, de l'adaptation des rambardes de sécurité tueuses de motards, de panneaux indiquant des motards en interfile sur les routes de la capitale qui sont souvent bouchées.

Bref, des idées on en a plein mais le contrôle technique est purement injustifié et est clairement fait pour remplir les caisses de l'état.

(je vous invite à prendre connaissance de l'étude réalisé par l'assurance [assurance] qui, pour le coup, connaît parfaitement son sujet...)

N° 937839 - Injuste, insupportable

par :

28/06/2023 18:39

Vous vous trompez de combat. Vous suivez des associations qui sont vent debout contre tout ce qui possède un moteur et dont les subventions sont très douteuses. Les accidents de motos ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais à l'état des NOS routes). Le CT en Allemagne n'a pas éliminé le problème du bruit et vous le savez. Les contrôles policiers inopinés avec sonomètres seraient bien plus efficaces, vous verrez à ce moment-là qu'il ne faut pas mettre les 2RM dans le même panier. Ce soir j'ai failli me faire écraser par une grosse Audi, un criminel, vous ne faites plus rien contre les violences routières, il n'y a plus aucun policier sur la route depuis les radars automatiques. Vous cédez au lobbying vert. Ma moto passe en concession de la marque une fois par an, avec un coût très lourd allant de 450 à 1200€. Sur la grosse révision, ils procèdent même au démontage du bloc moteur pour inspecter l'état intérieur du moteur et faire les corrections nécessaires. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique exercé par des incompetents comme [réseau de contrôle technique]. Encore une mesure inutile qui grève nos porte-monnaies...

N° 937841 - Le CT n'apportera rien à ma sécurité

par :

28/06/2023 18:39

Bonjour, Je ne reprendrai pas l'ensemble des éléments de la [association de motard], ils sont clairs et bien étayer y compris avec les statistiques des assureurs.

Je suis propriétaire d'un Can Am Spyder, un gros 3 roues de 1300cm2 d'une valeur de 30k€. Je peux vous assurer qu'elle a un suivi technique avec mon garage régulier, elle est parfaitement entretenue car comme tout motard je prends soin de mon véhicule car en dehors de mon attachement sentimental c'est aussi mon lien avec la route et donc mon lien avec la vie. Je roule en 2 ou 3 roues depuis 20 ans (j'en ai 60 à ce jour) et les deux accidents que j'ai pu avoir sont dû pour le premier à un changement de file intempestif d'une voiture et pour l'autre à un défaut d'entretien de la route. A mon sens les contrôles réguliers effectuer par les motards de la police ou de la gendarmerie sont suffisant pour verbaliser les éventuels possesseurs de véhicules non conformes et je ne parle pas des scooter uber !!! Dans mon cadre professionnel il m'arrive de travailler sur des normes à l'AFNOR et je

vois systématiquement une pression des industriels fournisseur pour durcir les normes dans leur sens au détriment des utilisateurs (je travaille dans le transport public), ici aussi je retrouve cette pression de certains bureaux de contrôle qui ne voient que leur intérêt et non celui des utilisateurs.  
Cordialement

N° 937843 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 18:39

Etant utilisateurs de plusieurs deux roues motorisés relativement anciens (entre 30 et 15 ans) je reste dubitatif quant à la pertinence d'avoir besoin d'un tiers pour vérifier que mes véhicules soient en état de fonctionnement au niveau sécurité.

J'utilise ces deux roues de manière régulière et leur vérification m'appartient au même titre que je me protège avec les éléments indispensables à ma propre sécurité (casque, gants, bottes, etc...) et de l'adaptation permanente à l'environnement (circulation, visibilité...) et aux conditions météorologiques par exemple (pluie, vent...).

Sachant qu'à priori ce contrôle ne pourra être que visuel sans tests dynamiques (ne serait-ce que pour des raisons d'assurabilité ; et je ne souhaite pas que mes véhicules soient pris en charge par des néophytes incapables de gérer le poids, l'équilibre même de mes motos, sans compter vu leur âge le ménagement de la mécanique par exemple.

Je pense que ces mesures ne changeront en rien ma façon d'utiliser mes véhicules, de les vérifier de manière périodique car c'est avant tout ma vie que je joue lorsque que je les utilise.

Et je préférerais que l'accent soit mis sur la formation et l'attention à porter à l'ensemble des conducteurs pour prendre en compte les spécificités et la vulnérabilité de chacun (et notamment des deux roues ; motorisés ou pas).

Un autre sujet pas du tout visé dans ces réglementations sécuritaire c'est l'état des routes, des infrastructures ou des éléments dit de sécurité qui sont loin d'être à la hauteur de nos attentes et qui parfois même contribue à un gravité supplémentaire lors d'incident (nid-de-poules, glissières, revêtement et éléments urbains glissants, raccord de bitumes, rainurages, route sujette à l'aquaplaning, etc...).

Il est assez incroyable de croire qu'en regardant nos motos le contrôleur technique nous évitera tous ces pièges alors que l'Etat n'est pas à même de protéger l'ensemble de ces citoyens de ces risques (qui incombent à l'Etat ou aux collectivités).

Finalement le contenu ne présente pas grand-chose ; Le contrôle technique comportera des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonore. Le bruit bien évidemment mais un simple contrôle routier et une sanction de non respect serait largement suffisant et compréhensible.

Les émissions polluantes sont déjà définies et peuvent elles aussi contrôler au bord de la route en adéquation avec l'âge et la carte grise du véhicule ou sa vignette Crit'Air ; particulièrement discriminante pour les motos d'ailleurs (la seule date de mise en circulation ne correspond pas forcément à une émission similaire entre une moto pesant 200 kg et un véhicule à quatre roues de plus d'une tonne.

Concernant le bruit, il est assez aberrant que certains professionnels puissent vendre en toute impunité des équipements non homologués et donc utilisables par les acheteurs sans être recherché lors de ces contrôles.

Il est certainement plus facile d'appliquer une sanction à un motard qu'à une profession entière même si la plupart restent dans la légalité.

Il semblerait que le choix de ce contrôle technique échappe à l'Etat Français ; imposition par l'Europe (et par certaines associations bien-pensantes mais pas très au fait des utilisateurs eux-mêmes) malgré des alternatives que l'Etat n'a pas voulu proposer (plus facile de sous-traiter ces contrôles à des entreprises privées ; dont les actionnaires n'ont que faire de la sécurité routière) ; et les chiffres

montrent que concernant les deux-roues motorisés et notamment les motos les causes ne sont que très rarement l'état du véhicule en lui-même.

En revanche pas de chiffres sur l'état des routes, et sur le niveau de dégradations au fil des années.

Concernant le contrôle en lui-même il est très surprenant de voir des points de contrôle plutôt généraux sans distinction des différents véhicules : frein de stationnement sur un moto ?? ;

Comment voir l'usure d'un frein à tambour sans démontage ?? La notion de levier endommagé sur les freins ?? (tordu, cassé, inopérant ???) Comment voir un liquide de frein contaminé sans analyse ou sans purge ?? Comment mesurer l'efficacité du freinage sans test dynamique ?? (j'ai pour ma part un véhicule dont les moyens restent allumés tant que la moto n'a pas roulé quelques mètres et que les capteurs ABS soient initialisés) Direction assistée (sur une moto cela s'appelle des bras !!)

Dispositif de réglages des phares (peu ou pas de consignes et encore moins de matériel chez les professionnels de l'entretien quant au réglages des phares de deux roues : hauteur, inclinaisons.

Sachant de plus que le réglage sans conducteur, ni passager sera forcément faussé. Les feux de détresse n'existent pas sur toutes les motos notamment les plus anciennes. Cela reste un dispositif récent et devait être corrélé avec la date de mise en circulation. Dispositif anti-brouillard, feux de recul ne doivent pas être légion sur la plupart des motos. Les catadioptrés sont aussi liées à l'âge du véhicule et de sa date de mise en circulation.

Concernant les batteries certains véhicules obligent un démontage partiel pour accéder à celles-ci ?? Malheureusement cette liste n'est pas exhaustive mais cette rédaction reste très "légère".

Il semble nécessaire que l'arrêté puisse être fait par type de véhicule au risque d'une interprétation subjective de la part des contrôleurs technique avec des remarques majeures (et donc ouvrant droit à contre-visites ?) pour des éléments non compatibles ou non montables à posteriori.

Espérant simplement que ma contribution puisse à minima être lue.

N° 937846 - CT MOTO

par :

28/06/2023 18:41

Les motards s'aiment et n'ont pas envie de rouler sur des brelles. Moto révisée, pneus changés à la moindre usure, casque nouveau si choc ou environ tous les 5 ans. Et puis tout ce qui est obligatoire est porté : blouson, casque, gants (pour la sécurité il vaudrait mieux imposer un blouson et une tenue sécuritaire : ça éviterait les shorts et les tongs. Non au CT. Pompe à fric qui pénalise doublement les conducteurs pour la plupart aussi automobilistes. Pour notre sécurité : voir plutôt l'état des routes mais ça vous le savez déjà et rien ne change. Faites une balade avec des motards au lieu de rester derrière vos bureaux

N° 937847 - Un objectif mal défini !

par :

28/06/2023 18:41

Bonjour,

Je trouverais positif que cette nouvelle taxe est une réelle efficacité en ayant un impact positif sur l'infrastructure routière qui se dégrade de jour en jour. Dommage que le seul impact que cela aura sera une révision court-termiste des machines. 80% des motards savent pertinemment ce qui est en règle ou pas sur sa machine donc le jour du contrôle se sera forcément parfait. Le reste du temps, demain sera comme avant -50€ !

N° 937850 - Très loin d'adhérer!

par :

28/06/2023 18:41

Je suis convaincu que l'intérêt de ce type de contrôle relève plus d'un racket commandité par des lobbys qui savent corrompre certains décideurs Européens non élus que de la réelle nécessité de protéger les motards ou l'environnement. Pour ma part ma moto est entretenue chaque année par mon concessionnaire qui aurait largement les compétences pour valider un contrôle officiel sans passer par la case chéquier une fois de plus...

J'ai aussi les compétences nécessaires comme la majorité des motards pour les contrôles essentiels avant chaque départ et mon 2 roues est entièrement d'origine, avec un cardan et les avantages qui vont avec, du coup il ne restera plus rien à contrôler...

Ceux qui voudront contourner l'interdiction d'un échappement non homologué en le remplaçant par un d'origine en 3mn chrono juste avant le contrôle seront sûrement morts de rire de savoir que juste après le contrôle ils n'auront qu'à faire l'inverse...

Un autre gros problème est à prévoir, quelle personne aura les compétences pour manier un engin de presque 300 kg très haut et ne pas l'endommager? Personnellement je ne courrai pas le risque sauf encore une fois si c'est mon concessionnaire qui la manipule.

Vous l'aurez compris, je ferai parti des frondeurs qui refuseront le contrôle sous la forme tant espérée par certains.

Aussi, j'attends que ce type de consultation ne soit pas uniquement lancée pour faire croire que l'on envisage d'autres solutions en ayant déjà tout planifié à l'avance.

Surprenez-moi en bien!

Cordialement

N° 937852 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 18:43

Etant utilisateurs de plusieurs deux roues motorisés relativement anciens (entre 30 et 15 ans) je reste dubitatif quant à la pertinence d'avoir besoin d'un tiers pour vérifier que mes véhicules soient en état de fonctionnement au niveau sécurité.

J'utilise ces deux roues de manière régulière et leur vérification m'appartient au même titre que je me protège avec les éléments indispensables à ma propre sécurité (casque, gants, bottes, etc...) et de l'adaptation permanente à l'environnement (circulation, visibilité...) et aux conditions météorologiques par exemple (pluie, vent...).

Sachant qu'à priori ce contrôle ne pourra être que visuel sans tests dynamiques (ne serait-ce que pour des raisons d'assurabilité ; et je ne souhaite pas que mes véhicules soient pris en charge par des néophytes incapables de gérer le poids, l'équilibre même de mes motos, sans compter vu leur âge le ménagement de la mécanique par exemple.

Je pense que ces mesures ne changeront en rien ma façon d'utiliser mes véhicules, de les vérifier de manière périodique car c'est avant tout ma vie que je joue lorsque que je les utilise.

Et je préférerais que l'accent soit mis sur la formation et l'attention à porter à l'ensemble des conducteurs pour prendre en compte les spécificités et la vulnérabilité de chacun (et notamment des deux roues ; motorisés ou pas).

Un autre sujet pas du tout visé dans ces réglementations sécuritaire c'est l'état des routes, des infrastructures ou des éléments dit de sécurité qui sont loin d'être à la hauteur de nos attentes et qui parfois même contribue à un gravité supplémentaire lors d'incident (nid-de-poules, glissières, revêtement et éléments urbains glissants, raccord de bitumes, rainurages, route sujette à l'aquaplaning, etc...).

Il est assez incroyable de croire qu'en regardant nos motos le contrôleur technique nous évitera tous ces pièges alors que l'Etat n'est pas à même de protéger l'ensemble de ces citoyens de ces risques (qui incombent à l'Etat ou aux collectivités).

Finalement le contenu ne présente pas grand-chose ; Le contrôle technique comportera des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonore.

Le bruit bien évidemment mais un simple contrôle routier et une sanction de non respect serait largement suffisant et compréhensible.

Les émissions polluantes sont déjà définies et peuvent elles aussi contrôler au bord de la route en adéquation avec l'âge et la carte grise du véhicule ou sa vignette Crit'Air ; particulièrement discriminante pour les motos d'ailleurs (la seule date de mise en circulation ne correspond pas forcément à une émission similaire entre une moto pesant 200 kg et un véhicule à quatre roues de plus d'une tonne.

Concernant le bruit, il est assez aberrant que certains professionnels puissent vendre en toute impunité des équipements non homologués et donc utilisables par les acheteurs sans être recherché lors de ces contrôles.

Il est certainement plus facile d'appliquer une sanction à un motard qu'à une profession entière même si la plupart restent dans la légalité.

Il semblerait que le choix de ce contrôle technique échappe à l'Etat Français ; imposition par l'Europe (et par certaines associations bien-pensantes mais pas très au fait des utilisateurs eux-mêmes) malgré des alternatives que l'Etat n'a pas voulu proposer (plus facile de sous-traiter ces contrôles à des entreprises privées ; dont les actionnaires n'ont que faire de la sécurité routière) ; et les chiffres montrent que concernant les deux-roues motorisés et notamment les motos les causes ne sont que très rarement l'état du véhicule en lui-même.

En revanche pas de chiffres sur l'état des routes, et sur le niveau de dégradations au fil des années.

Concernant le contrôle en lui-même il est très surprenant de voir des points de contrôle plutôt généraux sans distinction des différents véhicules : frein de stationnement sur un moto ?? ;

Comment voir l'usure d'un frein à tambour sans démontage ?? La notion de levier endommagé sur

les freins ?? (tordu, cassé, inopérant ???) Comment voir un liquide de frein contaminé sans analyse ou sans purge ?? Comment mesurer l'efficacité du freinage sans test dynamique ?? (j'ai pour ma part

un véhicule dont les moyens restent allumés tant que la moto n'a pas roulé quelques mètres et que les capteurs ABS soient initialisés) Direction assistée (sur une moto cela s'appelle des bras !!)

Dispositif de réglages des phares (peu ou pas de consignes et encore moins de matériel chez les professionnels de l'entretien quant au réglages des phares de deux roues : hauteur, inclinaisons.

Sachant de plus que le réglage sans conducteur, ni passager sera forcément faussé. Les feux de détresse n'existent pas sur toutes les motos notamment les plus anciennes. Cela reste un dispositif récent et devait être corrélé avec la date de mise en circulation. Dispositif anti-brouillard, feux de recul ne doivent pas être légion sur la plupart des motos. Les catadioptrés sont aussi liées à l'âge du véhicule et de sa date de mise en circulation.

Concernant les batteries certains véhicules obligent un démontage partiel pour accéder à celles-ci ?? Malheureusement cette liste n'est pas exhaustive mais cette rédaction reste très "légère".

Il semble nécessaire que l'arrêté puisse être fait par type de véhicule au risque d'une interprétation subjective de la part des contrôleurs technique avec des remarques majeures (et donc ouvrant droit à contre-visites ?) pour des éléments non compatibles ou non montables à posteriori.

Espérant simplement que ma contribution puisse à minima être lue.

N° 937853 - Contrôleur & marché de l'occasion

par :

28/06/2023 18:43

Bonjour,

Est ce que les agents effectuant le contrôle technique des deux roues seront dans l'obligation de posséder le permis A pour déplacer les véhicules contrôlés ?

Pour les véhicules antérieurs à 2017 qui correspondent à 70% du parc roulant et du marché de l'occasion pensez vous réellement qu'ils soit possible de contrôler en un an tous ces véhicules ?

Sur quel référentiel seront basé les critères de pollution et de bruit sachant que beaucoup de carte grise ne comportent aucune indication à ce sujet et que pour les véhicules d'avant 2017 les données constructeurs d'origine n'existent pas ?



Enfin et pour conclure comment croire que les véhicules causant les réels nuisances, 50cm<sup>3</sup>, scooter se présenteront au contrôle. Ces véhicules resteront sur la route dans le même état ou bénéficieront comme toujours de documents falsifiés ou de contrôle de complaisance ?

Pourquoi ne pas jouer carte sur table et remplacer ce CT inutile qui agace tout le monde par une simple vignette qui matérialisera cet impôt, puisque il s'agit d'un impôt qui ne veut pas dire son nom ?

Enfin et pour conclure il vaudrait mieux pour la planète et l'environnement inciter les gens à rouler en deux roues plutôt que dans des véhicules électriques de 2 tonnes mais cela voudrait dire que l'intelligence est revenu au pouvoir, nous en sommes loin.

N° 937854 - De l'inutilité à l'absurde

par :

28/06/2023 18:43

Un contrôle technique pour les 2 roues ne se justifie pas en regard de son impact sur l'accidentologie. Il pourrait se justifier sur l'aspect du bruit de certaines machines mais force est de constater que ces véhicules sont bien souvent homologués, il vaudrait mieux restreindre et mieux contrôler en amont lorsque l'autorisation de mise sur le marché leur est accordée plutôt que de contrôler tout le monde.

Cordialement

N° 937861 - CTP aucun intérêt

par :

28/06/2023 18:47

Au lieu d'enrichir les centres de contrôles techniques, une solution peut passer par un agrément des concessionnaires lors des révisions pour garantir la conformité sur des points majeurs de sécurité uniquement: freins, pneus, éclairage et signalisation. Il convient aussi de différencier les 2RM entre motos et scooters: Les motards ne roulent pas sans ces éléments en bon état indispensables à la conduite, seuls ceux qui n'ont jamais conduits de moto peuvent penser différemment, en revanche les scooters ....

N° 937862 - Une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité

par :

28/06/2023 18:47

Une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité des motards car les accidents de moto sont très rarement dus à l'état du véhicule (les motards n'ayant pas de carrosserie et pour la plupart pas complètement suicidaires, ils entretiennent leurs machines). Un 2 roue parcourt en moyenne quelques milliers de km par an. Combien pour les voitures ? On ferait mieux de mettre un contrôle technique sur l'état des routes, de s'attaquer aux accidents domestiques ou au cancer, qui déciment la population bien plus que les accidents de la route.

Seuls points intéressants : la revente, le bruit et les 50cm<sup>3</sup> trafiqués. Mais il y a déjà un arsenal législatif en place pour le bruit. Faites-le appliquer ! (ah mais oui, je suis bête : ça prend du temps de policier et ça ne rapporte rien à [réseau de contrôle technique] et consorts, ni en taxes à l'Etat). Un pot, ça se change en 10 minutes. Alors on remet l'officiel avant le CT, on passe, puis on remet le full-barouf. Le CT n'apportera rien de ce côté-là. Pour les 50cm<sup>3</sup>, la plupart n'atteignent pas les 5 ans... alors là encore, je doute fort que la méthode du CT soit la bonne. Par contre, pour la revente de n'importe quel 2 roues, pourquoi pas, juste pour sécuriser l'acheteur lors d'une transaction entre particuliers.

Mais par pitié, arrêtez avec l'argument de la sécurité.

Tout comme la vitesse est bien plus un facteur aggravant qu'une réelle cause (unitaire) d'accident, cet argument de sécurité est bidon !

N° 937863 - Non au ct pour les motos

par :

28/06/2023 18:47

Bonjour,

Je ne comprends pas ce que m'apportera un ct alors que je fais mes révisions constructeur et que mon véhicule est plus un véhicule de loisir je fais moins de 3000 km par an. Je pense qu'il serait plus intelligent de valider les point de securité auprès du concessionnaire ce qui est déjà proposé gratuitement par mon concessionnaire Suzuki et cela tout les ans alors pourquoi j'irai donner 50 euros à [réseau de contrôle technique] et par la même occasion à l'Etat. Mon inquiétude concerne surtout l'état des routes qui se détériorent très vite, les nids de poules sont monnaie courante en Ile-de-France. Autre point point mais pas des moindre je ne confirai pas ma moto à quelqu'un qui n'a pas son permis. De quel droit pourrait-il la manipuler.

N° 937864 -

par :

28/06/2023 18:47

Bonjour,

je suis contre le contrôle technique moto pour les raisons suivantes:

=> les accidents ne sont pas liés à l'état des véhicules (Les statistiques le prouvent)

=> Les conditions du contrôle sont très floues:

Quid des éléments techniques contrôlés?

Quid de la compétence des agents de contrôle?

Quid du matériel de contrôle utilisé?

Quid du maillage des centres de contrôle sur le territoire?

Qui des motos de collection ?

=> le Ct est onéreux (les motards ont souvent plusieurs motos)

=> oui, les nuisances sonores existent parfois:

C'est aux forces de l'ordre de faire des contrôles et de sanctionner

Les petites cylindrées ne sont pas concernées par le CT. Elles sont pourtant bruyantes.

=> A l'inverse d'une voiture, les éléments de sécurité sont visibles et contrôlables facilement sur une moto

=> les associations favorables au Ct ne sont pas représentatives: peu d'adhérents,lobbying des centres techniques, conflits d'intérêt etc

=> Les arguments mettant en avant la pollution des motos est fallacieux (une moto s'insère dans le trafic et roule moins longtemps à parcours identique. Le pourcentage de la pollution émise par les motos est ridicule/ ensemble des émissions polluantes. La pratique de la moto fluidifie le trafic)

=> Une moto roule peu => les organes de sécurité sont en bon état

=> les conducteurs dangereux et irresponsable n'iront pas au CT (ce sont les mêmes qui roulent sans assurance)

=> l'obligation du Ct dans les autres pays n a été d'aucune efficacité/ accidentologie

=> les motards sont responsables et ne négligent pas la sécurité passive (tenue, matériel, etc)

Le CT est une farce orchestrée par des lobbyistes cupides

N° 937865 - bruit et pollution : j'espère qu'ils feront bien partie des points contrôlés

par :

28/06/2023 18:47

De trop nombreuses motos troublent la tranquillité et même le sommeil de victimes sans recours qui subissent le bruit anormal et stressant que ces motos font suite à des modifications délibérées de leurs silencieux d'échappement. J'espère que ces nuisances sonores, aux effets délétères reconnus sur la santé publique, seront enfin supprimées avec un contrôle technique comportant une mesure de bruit.

De plus, il suffit de suivre nombre de motos pour sentir que leurs dispositifs anti-pollution ont également été modifiés : j'espère de même que le contrôle technique obligera à remettre les motos en conformité avec leurs caractéristiques d'origine.

Pour résumer, j'espère que le contrôle technique portera bien sur le bruit et la pollution.

J'espère que les pouvoirs publics ne reculeront plus devant les intimidations des associations de motards : la santé des riverains et usagers des voies de circulation en sera améliorée.

N° 937868 - CT moto

par :

28/06/2023 18:47

Bonjour, la législation européenne exige d'avoir un CT moto pour les véhicules dont la cylindrée est supérieure à 125 cm cube, pourquoi l'étendez-vous à tous les véhicules à partir de 50 cm cube ? Quel rapport entre contrôle technique moto et sécurité routière ? Alors que le problème de fond sont les scooters de 50 cm cube qui font du bruit dans les grandes villes !! Et les associations qui font pressions (surtout à Paris ) pourquoi toute la France doit subir tous les griefs de ces parisiens ?

N° 937872 - ...Plutôt pour le CT !

par :

28/06/2023 18:49

Bonjour. A condition d'avoir le matériel et le professionnel, je suis pour le CT. Trop de dérives en matière de bruit - le 2 temps c'est quelque chose ! - de transformations sauvages de machines (cf le Bon coin..) qu'il convient d'éviter. Malheureusement je n'y crois pas.. Un pot se change en quelques instants par exemple, les ampoules aussi, de celles qui vous flashent les rétines.. L'essentiel pour moi, serait le freinage, et l'homologation respectée des véhicules présentés ! La pollution..Hummm..Mérite réflexion ! Un vaillant moteur avec le temps peut fumer; rares sont ceux qui fument comme un diesel, mais chez les 2 temps le "mélange" est encore souvent d'un bleu qui n'a rien de romantique..Les suspensions, doivent être "vraiment" testées.. Enfin 50 euros c'est pas rien..15 de moins eût été conforme à mes attentes..  
..Cordialement.

N° 937875 - Quel est l'intérêt de ce contrôle .

par :

28/06/2023 18:49

Quelle est réellement le but de ce contrôle.

J'ai 4 motos parfaitement entretenues, dont 2 assez anciennes qui roulent peu.

Je vais devoir sortir 200€ de mon budget, donc une somme que je n'aurais pas pour leur entretien.

Quel avantage pour la sécurité ??

J'ai 40 ans de roulage en moto et aucun accident du à l'état de la moto, par contre un à cause du verglas, un poussé par une voiture, deux à cause de l'état de la chaussée : huile et gravillons !!!

N° 937884 - Pourquoi ce contrôle ?

par :

28/06/2023 18:52

Quelle est réellement le but de ce contrôle.

J'ai 4 motos parfaitement entretenues, dont 2 assez anciennes qui roulent peu.

Je vais devoir sortir 200€ de mon budget, donc une somme que je n'aurais pas pour leur entretien.

Quel avantage pour la sécurité ??

J'ai 40 ans de roulage en moto et aucun accident du à l'état de la moto, par contre un à cause du verglas, un poussé par une voiture, deux à cause de l'état de la chaussée : huile et gravillons !!!

N° 937892 - CT moto.

par :

28/06/2023 18:54

Bonjour.

Le personnel des centres de contrôles auront-ils le permis A1 ET A2 ?

Hors de question qu'une personne non formée et sans permis moto ne monte sur ma machine de 250kgs et 24000€.

Cordialement

N° 937893 - Le pouvoir des lobbyistes et de 3 asso ULTRA minoritaire

par :

28/06/2023 18:56

Que dire de cette ineptie qui consiste à imposer à plusieurs millions d'usagers de deux-roues motorisé un contrôle technique pour 0.2% d'accident qui relèvent de l'état des véhicules, là ou lorsque le contrôle technique VL s'imposait en comparaison avec plus de 30%.

Les 0.2 à 0.3% sont sourcés alors que la base [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est faussée, mais il y a là tant d'argent et de TVA à ce faire. Remplir les caisses pour acheter des grenades aux CRS et museler le peuple

Si la sécurité était au cœur des préoccupations de l'Europe et de notre gouvernement l'on s'intéresserait plus sûrement à l'état des infrastructures routières et on mettrait à profit l'expérience des sachants FFM, [association de motard], [assurance], plutôt que celle avide de nos dirigeants. Ces fédérations avaient fait des propositions alternatives à ce pseudo contrôle, avaient la parole d'un ministre d'aller en ce sens ! et 3 ridicules associations "Parisiennes" ont réussi à tordre le conseil d'État en leur faveur, et ce sans même que les bases de ce contrôle soient actées, position dogmatique de "sages". Le bruit grande cause de ces recours n'en sera nullement impacté dès lors que 15 minutes suffisent à replacer une chicane ou un pot d'échappement trop bruyant pour le contrôle. A l'issue de ce contrôle et après s'être acquitté du même prix que pour ma voiture pour 4 pauvres contrôles visuels, il sera possible pour les qq usagers de peu de considération de remettre cet échappement, objet légitime de contestation. N'avons-nous pas déjà toutes les capacités législatives et contractuelles pour faire opérer par les forces de l'ordre des contrôles aléatoires au sonomètre !

Toujours plus d'Infantilisation, de taxes et contraintes sur une population d'utilisateurs en augmentation et dont les statistiques d'accidents ne font que baisser. Quand allons vous cesser de réfléchir et décider à notre place, c'est comme pour l'Europe et son referendum ...

N° 937901 - Il y a bien plus urgent et utile que le contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 18:57

J'ai appris en passant le permis de conduire à checker tout les organes de sécurité de ma moto. Je fais moi même tout l'entretien.

Si il y a un problème sur ma moto je le vois tout de suite, nous sommes sur deux roues et très vulnérable.

J'ai investi dans tout les organes de sécurité comme un airbag, manteau pantalon etc.

Je n'ai absolument pas besoin de m'alléger de 60€ de plus pour payer quelqu'un qui va regarder ma moto et me dire que tout va bien. Je sais le faire.

Par contre vous pouvez vous occuper des nids de poule, de l'adaptation des rambardes de sécurité tueuses de motards, de panneaux indiquant des motards en interfile sur les routes de la capitale qui sont souvent bouchées.

Bref, des idées on en a plein mais le contrôle technique est purement injustifié et est clairement fait pour remplir les caisses de l'état.

(je vous invite à prendre connaissance de l'étude réalisé par l'assurance [assurance] qui, pour le coup, connaît parfaitement son sujet...)

N° 937903 - Quel intérêt ?

par :

28/06/2023 18:58

L'état du véhicule n'est la cause que de 0,3% des accidents de moto ! Cette mesure sera inefficace à tous points de vue, il faudrait au contraire favoriser les 2RM car ils participent à la fluidification du trafic en ville en particulier

N° 937904 - Cyclomoteurs de 50ans

par :

28/06/2023 18:58

Propriétaire de cyclomoteurs de 50 ans de famille.

Cartes grises effectuées en préfecture des Sables d'Olonne en 2016

Assurées et entretenues très régulièrement

N° 937907 - Contrôle technique de l'état des routes

par :

28/06/2023 18:59

Tous les motards savent que leur vie dépend de l'état de leur véhicule. Les accidents de moto liés à la vétusté de la machine sont rarissimes. En revanche, ceux associés à l'état déplorable de certaines routes sont de plus en plus nombreux. Il est donc urgent d'instaurer, en lieu et place du contrôle techniques des deux-roues, un contrôle technique de l'état des routes sur lesquelles ces derniers circulent...

N° 937908 - 2% du trafic, 20% des tués, et plus de 70% des accidents dû à un tiers en voiture.

par :

28/06/2023 19:00

Si l'on devait réfléchir en termes de bien public, l'état du deux roues n'est jamais (ou tres Tres tres rarement) responsable d'un accident. États des routes comportements des 4 roues, drogues, vitesses. En bref, rien qu'un ct moto viendrait résoudre. Faites déjà respecter la loi sur nos routes : sans permis, sans assurance, incivilités, conduites dangereuses etc ... avant de mettre un nouvel impôt en place...

M'enfin faudrait il arrêter de prendre les français pour des vache à lait...

N° 937910 - Cyclomoteurs de 50ans

par :

28/06/2023 19:00

Propriétaire de cyclomoteurs de 50 ans de famille.

Cartes grises effectuees en prefecture des Sable d'Olonne en 2016

Assurees et entretenus tres regulierement

N° 937912 - On nous vole

par :

28/06/2023 19:01

J'ignore de quelle façon ce fera le CT moto certain parle que le propriétaire de la moto devra lui même bouger la moto dans le centre du contrôle technique mes où vas ton s'il veule mes deniers faudra qu'il le face moi je serais spectateur autant nous envoyer une facture à régler directement au centre des impôts cela aurait autan d'impact que ce déplacer pour rien et moins de pollution pour allez verser notre cotisation motarde

N° 937913 - Quel utilité du CT sur les motos ? AUCUNE

par :

28/06/2023 19:01

Bonjour . l'instauration de ce CT est manifestement un racket supplémentaire destiné à engraisser les centres techniques . Il n'apportera en rien à la sécurité .En effet , une moto n'est pas une voiture , chaque organe de sécurité est visible à l'œil nu . Il est donc très facile d'effectuer le dit contrôle . Les motards sont très soigneux de leur machine qu'ils font régulièrement réviser chez leur concessionnaire ou mécanicien. Sur le plan des accidents moto , il me semble que selon les chiffres officiels l'état de la moto n'est responsable que dans 0,03 % des cas .par contre pour rouler tous les jours je voie que l'état des infrastructure est très dégradé , devient dangereux et cela ne va pas en s'arrangeant. En fait qui sont ceux qui défendent ce CT ? les société comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , des associations parisiennes . Pour finir lorsque l'on lit l'arrêté et notamment l'annexe 1 , contrôles à effectuer ( pages 18 à 34 ) alors là c'est le bouquet . A croire que les personnes ayant pondu cela n'ont jamais vu conduit une moto et qu'en fait ils n'y connaissent rien et ont juste copié le CT automobile . Voila pourquoi je suis contre ce CT qui n'apportera rien à la sécurité mais servira uniquement à engraisser les sociétés comme [réseau de contrôle technique] , qui sera perçu comme un impôt supplémentaire et qui montrera qu'une fois de plus nos politiques ne servent pas l'intérêt générale.

N° 937915 - Mesure alternative contrôle technique des routes.

par :

28/06/2023 19:01

L'accidentologie des 2 roues est très peu conséquence d'un problème sur le véhicule 0.03% d'après la [assurance]. Organisme fiable. Donc en mesure alternative il faut instaurer un contrôle technique des routes puisque elles, elles tuent beaucoup plus de motards régulièrement. On parle souvent du bruit, et là , c'est simple il faut des contrôles routiers réguliers avec des sanctions importantes. Le CT n'a aucune utilité à ce niveau car ceux qui roulent avec des échappements bruyants viendront au Ct avec le pot d'origine puis remonteront le bruyant après le CT. Ce CT n'a vraiment aucun intérêt.

N° 937916 - Le pouvoir des lobbyistes et de 3 asso ULTRA minoritaire

par :

28/06/2023 19:01

Que dire de cette ineptie qui consiste à imposer à plusieurs millions d'usagers de deux-roues motorisé un contrôle technique pour 0.2% d'accident qui relèvent de l'état des véhicules, là ou lorsque le contrôle technique VL s'imposait en comparaison avec plus de 30%.

Les 0.2 à 0.3% sont sourcés alors que la base [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est faussée, mais il y a là tant d'argent et de TVA à ce faire. Remplir les caisses pour acheter des grenades aux CRS et museler le peuple

Si la sécurité était au cœur des préoccupations de l'Europe et de notre gouvernement l'on s'intéresserait plus sûrement à l'état des infrastructures routières et on mettrait à profit l'expérience des sachants FFM, [association de motard], [assurance], plutôt que celle avide de nos dirigeants. Ces fédérations avaient fait des propositions alternatives à ce pseudo contrôle, avaient la parole d'un ministre d'aller en ce sens ! et 3 ridicules associations "Parisiennes" ont réussi à tordre le conseil d'État en leur faveur, et ce sans même que les bases de ce contrôle soient actées, position dogmatique de "sages". Le bruit grande cause de ces recours n'en sera nullement impacté dès lors que 15 minutes suffisent à replacer une chicane ou un pot d'échappement trop bruyant pour le contrôle. A l'issue de ce contrôle et après s'être acquitté du même prix que pour ma voiture pour 4 pauvres contrôles visuels, il sera possible pour les qq usagers de peu de considération de remettre cet échappement, objet légitime de contestation. N'avons-nous pas déjà toutes les capacités législatives et contractuelles pour faire opérer par les forces de l'ordre des contrôles aléatoires au sonomètre !

Toujours plus d'Infantilisation, de taxes et contraintes sur une population d'usagers en augmentation et dont les statistiques d'accidents ne font que baisser. Quand allons vous cesser de réfléchir et décider à notre place, c'est comme pour l'Europe et son referendum ...

N° 937917 - Il y a plus urgent et utile...

par :

28/06/2023 19:01

J'ai appris en passant le permis de conduire à checker tout les organes de sécurité de ma moto. Je fais moi même tout l'entretien.

Si il y a un problème sur ma moto je le vois tout de suite, nous sommes sur deux roues et très vulnérable.

J'ai investi dans tout les organes de sécurité comme un airbag, manteau pantalon etc.

Je n'ai absolument pas besoin de m'alléger de 60e de plus pour payer quelqu'un qui va regarder ma moto et me dire que tout va bien. Je sais le faire.

Par contre vous pouvez vous occupez des nids de poule, de l'adaptation des rambardes de sécurité tueuses de motards, de panneaux indiquant des motards en interfile sur les routes de la capitale qui sont souvent bouchées.

Bref, des idées on en a plein mais le contrôle technique est purement injustifié et est clairement fait pour remplir les caisses de l'état.

(je vous invite à prendre connaissance de l'étude réalisé par l'assurance [assurance] qui, pour le coup, connaît parfaitement son sujet...)

N° 937918 - A l'Africaine ?

par :

28/06/2023 19:01

Bonjour,

je suis français expatrié à Brazzaville et depuis 10 ans en Afrique. Je suis propriétaire d'une moto en France et j'y roule donc régulièrement.

Je roule également ici, sur le vieux continent où le 2 roues est omniprésent et les infrastructures routières et hospitalières sont dans un état parfois/souvent déplorable. Je sais donc qu'il en va de ma survie de vérifier ma monture à chaque sortie ; comme la monitrice de l'auto-école en France me l'avait appris.

Nous enlever cette conscience aura selon moi, des effets bien plus néfastes sur la sécurité routière et engendra encore plus de dérives.

Ce projet de contrôle technique tel que prévu ressemble beaucoup au type de contrôle technique que nous avons ici au Congo : "payez pour avoir la vignette et ne pas payer le policier" ou alors "ne payez pas la vignette mais payer le policier"...

Plus sérieusement, je ne vais pas reprendre le catalogue d'arguments mise en avant par des les divers acteurs qui connaissent réellement l'univers du 2 roues, ni celui des propositions alternatives pour régler réellement les problématiques liées au non 4 roues, vous les avez déjà ! Alors s'il vous plait, prenez votre plume, comme nous prenons notre tournevis pour réellement changer les choses.

N° 937931 - Contrôle technique 2 RM

par :

28/06/2023 19:07

Totalement inutile pour la sécurité. Encore une escroquerie pour récupérer de l'argent.

Des milliers de café racer qui ne roulent qu'occasionnellement, vont être refoulées, car non conforme au modèle homologué. Une honte, ces motos sont souvent le fruit de la créativité de leur propriétaire. Elle roulent très peu et ne sont pas dangereuses.

N° 937932 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 19:07

Je suis contre la mise en oeuvre de ce contrôle technique pour plusieurs raisons :

1. les motards sont des personnes qui utilisent leur moto d'abord par passion et qui ont bien conscience qu'en moto, on n'a pas de carrosserie. Ils sont donc vigilants, de fait, à l'état de leur moto, en particulier les organes de sécurité (pneus, frein, éclairage, suspension...). Le permis moto sensibilise d'ailleurs à cette attention, beaucoup plus que le permis voiture,
2. cette conscience "naturelle" de l'importance de l'état de sa moto se traduit par les causes d'accident : selon le rapport MAIDS, l'état de la moto n'est la cause de l'accident que dans 0,3% des cas,



3. dans les pays qui ont adopté le CT (Allemagne par exemple), la problématique du bruit excessif n'a pas été résolu pour autant. Et d'ailleurs, sur ce sujet, rien n'empêchera de remettre le pot d'origine (ou les chicanes) pour le CT et de se remettre en configuration "bruyante" dès la sortie du centre,  
4. un spécialiste (concession, mécano moto) sera mieux formé à maintenir le bon état de nos motos, qu'un contrôleur qui va contrôler aussi bien des 2 roues que des voitures.

Pour toutes ces raisons, je ne souhaite pas que le contrôle technique soit mis en place (ce qui n'exclue pas les contrôles sur le bord des routes comme c'est déjà le cas actuellement).

N° 937935 - mr

par :

28/06/2023 19:07

bonjour, le control 2rm est une ineptie car les motards qui font des km ou/et qui utilisent leur véhicule tous les jours connaissent les dangers liés à ce type d'engin : pas de carrosserie, vulnérabilité lors de choc ou de chute, influence de conditions météo difficiles . En conséquence, ceux ci entretiennent leurs motos et font attention aux éléments de sécurité : pneus, frein, visibilité. De plus, ils ont des équipements individuels adaptés en plus des éléments obligatoires. (blousons avec protection, bottes ou chaussures de motos, pantalons motos ...) Ceux qui actuellement ne respectent pas les obligations actuels ne feront pas de control technique. Donc, on va pénaliser et contrôler uniquement les propriétaires respectueux des règles et des motos entretenus.

N° 937937 - contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 19:07

Non au racket technique des 2 roues motorisés .

Et hop encore un prélèvement fiscal et une dépense contraintes supplémentaires pour motifs de sécurité routière , de respect de l'environnement ( climat , nuisances sonores ) et autres .... , quelle hypocrisie !!!!! , un contrôle pas cher et peu contraignant ( pour commencer ) dans 2 ans on nous expliquera pourquoi il faut augmenter et durcir le contrôle !!!! .

Transposer les maux de Paris à toute la France est d'une totale incompréhension pour nous les usagers provinciaux , en effet cet entêtement à l'application du contrôle technique pose la question de l'objectivité et l'impartialité d'un tel contrôle maintes fois demandé par des associations tel que « [association] » , « [association] » ... , en fait tout est dans la dénomination .

Le motard est certainement l'usager routier le plus responsable qui soit , en effet il n'est pas sans ignorer que le manque d'entretien de sa moto est synonyme de mort assurée , c'est d'ailleurs ce que l'on apprend pour l'examen du permis .

En conclusion ce contrôle technique ne changera rien à la sécurité routière encore moins au climat , nuisance sonore , et , comportement imbécile de quelques uns mais rapportera de la fiscalité et gonflera les bénéfices de quelques uns .

Citation ( adaptée ) d'Albert ENSTEIN ; Il n'existe que deux choses infinies , l'univers et l'hypocrisie humaine ... mais pour l'univers , je n'ai pas de certitude absolue

N° 937938 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 19:10

Les périodicité devraient être les mêmes que pour les voitures.

Les véhicules les plus récents devraient être contrôlés en premiers pour ne pas pénaliser les plus modestes.

N° 937939 - Inutilité du contrôle technique des 2 roues.

par :

28/06/2023 19:10

Bonjour,

L'Europe a imposé le contrôle technique des 2 roues motorisés ou alternativement demandé la mise en place de mesures alternatives visant à en améliorer la sécurité. Les statistiques montrent que l'état du véhicule n'intervient que dans 0,3% des accidents. Le contrôle technique induira des tracasseries et des coûts qui n'auront donc aucun effet sur la sécurité. Concernant le problème du bruit, il faut suivant les modèles entre 5mn et 30mn pour changer un pot d'échappement donc un conducteur peu scrupuleux pourra sans problème monter son pot d'origine pour le contrôle et rouler avec son pot bruyant après. Je demande donc à ce que ce contrôle technique inutile soit remplacé par des mesures effectives pour la sécurité telles que rendre obligatoire certains équipements de sécurité comme des pantalons et blousons adaptés à la pratique des 2 roues motorisés, voire idéalement le gilet airbag bien que le coût puisse encore être un problème.

Respectueusement,

N° 937941 - Pas de CT

par :

28/06/2023 19:10

Bonjour,

Payer, payer, toujours payer. Je suis motard depuis 30 ans. Mon véhicule est entretenu régulièrement par mon concessionnaire. De plus je vérifie régulièrement visuellement mon véhicule, pas très compliqué sur une moto.

So vous avez des problèmes de nuisances générés par des usagers de 2 roues, effectuez des contrôles routier et immobilisez lorsque nécessaire. L'Europe génère une société liberticide !!!

N° 937947 - Le CT 2RM dans la catégorie Energie et Climat....

par :

28/06/2023 19:11

Encore une mesure punitive qui dit clairement que le but n'est pas la sécurité des utilisateurs de deux roues mais qui a pour but d'envoyer les motos un peu âgées à la casse pour vendre des 2 roues à énergie issue du nucléaire.

Avec ça, la planète est sauvée ! ouf!

N° 937950 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 19:15

Je pense que le contrôle technique pour les motos est une aberration et un moyen supplémentaire de nous imposer une nouvelle taxe. Déjà le prix exorbitant des contrats d'assurance moto et celui des équipements comme le casque, les gants, les bottes, les blousons etc... permet au gouvernement de se gaver déjà pas mal sur notre dos. En effet quand on veut parler et donner des leçons en matière de sécurité on diminue le taux de la TVA sur les équipements de sécurité. On double les rails de sécurité, véritable guillotine pour les motards, on rebouche les nids de poule, etc... le véritable but

est encore d'engraisser les actionnaires de [réseau de contrôle technique], premier organisme de contrôle technique européen et d'origine allemand. L'enquête produite par [réseau de contrôle technique] est fautive et donne des chiffres tronqués pour appuyer le fait qu'un contrôle technique moto est nécessaire. De plus les 2 roues occasionnant les nuisances sonores et responsables de la plupart des rodéos urbains ne seront pas concernés par ce contrôle technique car il ne concerne que les véhicules à partir de 125 cm<sup>3</sup>. Je pratique la conduite de la moto de plus de 30 ans et mes motos ont toujours été entretenues avec soins et je ne connais pas de motards assez débile pour ne pas entretenir son deux roues quand sa vie dépend de l'état de celui-ci. Le mauvais état des motos impliquées dans un accident est de moins de 0,3% , alors pourquoi mettre un contrôle technique pour vérifier l'état des motos !

N° 937954 - CT Moto

par :

28/06/2023 19:16

Bonjour,

Le contrôle technique des motos comme envisagé est un copié/collé du CT Voitures et n'est pas justifié en raison:

\*De la très faible accidentalité des motos au regard d'une défaillance technique.

\*Il ne prend pas en compte les spécificités techniques des motos.

\*Les centres de contrôles actuels ne seront pas en mesure de vérifier sérieusement l'ensemble du parc motos. Cela entraînera des retards qui pénaliseront certains usagers de manière injuste.

\*La pollution sonore émise par les motos l'est par une majorité de petites cylindrées (qui ne sont pas des motards) et ils trouveront les moyens de contourner la règle, de plus les forces de l'ordre ont déjà dans leur mission de contrôler et faire cesser ces incivilités.

\*Il serait souhaitable de réaliser une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, pour pouvoir envisager la mise en place de mesures alternatives ( du type contrôles par les garages spécialisés motos, chose que mon garagiste fait déjà à chaque passage de ma machine dans ses locaux...) , si les résultats de l'évaluation démontrent comme je le pense l'inefficacité du CTP.

\*Pour finir un déplacement à moto est moins polluant qu'un déplacement en voiture, il permet une circulation plus fluide et les normes Euro sont mises en place depuis déjà longtemps par les constructeurs.

Donc plus de motos = moins de bouchons, moins de pollution et des trajets qui durent moins longtemps. Le CTP n'entraînera aucune amélioration sur la sécurité des usagers.

Cordialement

N° 937956 - Madame Monsieur

par :

28/06/2023 19:16

Bonjour,

1) nous savons que ce CT ne changera rien à l'accidentalité des motos, l'état du véhicule n'étant qu'accessoirement jamais mis en cause.

2) Si vous souhaitez connaître l'état de mon véhicule je peux vous fournir la facture de la révision du mois de mai, révision importante à 20000km avec contrôle des soupapes et vidange de tous les liquides, qui m'a coûté la modique somme de 792€ chez le concessionnaire de la marque. Un CT (même si le centre est, peu être, dubitativement, formé sur les motos) ne m'apprendra absolument rien et ne servira qu'à vider plus encore mon portefeuille.

3) Ce CT ratera totalement sa cible, seuls les vrais motards et bon élèves s'y plieront, vous n'y verrez jamais les 50cc des rodéos nocturnes sans phare et sans casque ni les véhicules sans assurance. Le CT en Allemagne n'a rien apporté. Ce ne sera guère qu'une facture de plus sans valeur ajoutée. Cordialement.

N° 937960 - STOP à "l'innovation" législative.

par :

28/06/2023 19:19

Arrêtez d'emmerder les motards,

Et arrêtez de nous emmerder.

Cordialement

N° 937962 - Pourquoi non

par :

28/06/2023 19:19

Bonjour

Le CT ne vas pas faire baisser l'accidentologie, quand vous roulez en moto le moindre problème vous le ressentez aussitôt.

Tous les organes de securité sont visible sur une moto.

Avant chaque départ les motards vérifie leurs motos.

Confier mes motos à un contrôleur qui va faire exactement faire ce que nous faisons et en nous faisant payer ce n'est pas honnête!!!

Pour les motos bruyantes les forces de l'ordre sont là pour les contrôler.

Merci

N° 937963 - Contrôle technique inutile.

par :

28/06/2023 19:20

Je suis motard depuis cinquante ans (j'ai eu mon permis à l'âge de 17 ans).

Un contrôle technique effectué dans des centres non équipés pour les deux roues (freinage, amortisseurs ...) ne sera que visuel et donc redondant avec l'entretien courant que les motards effectuent sur leurs machines. Nous sommes dans notre immense majorité soucieux du bon état de nos machines, notre vie en dépend. J'ai lu que ce contrôle mesurera les nuisances sonores des motos. Un échappement d'origine est soumis à un certain nombre de décibels. S'il est au dessus, c'est que l'échappement d'origine a été modifié. Pensez-vous que les motards dans ce cas vont amener leur machine au contrôle avec l'échappement modifié? Ils replaceront celui d'origine le temps du contrôle. Il vaudrait mieux équiper la gendarmerie de sonomètres et leur faire effectuer les contrôles sonores. Le plus grand facteur d'accidents de deux roues n'est pas l'état défectueux des véhicules, mais celui des routes.

N° 937964 - Motard contre le CT

par :

28/06/2023 19:20

Je suis motard propriétaire de 2 moto très récentes, elles sont suivies en entretien périodique en concession une fois par an,

c'est un contrôle très sérieusement effectué.

A chaque fois que du danger s'est présenté à moi l'origine en était un rond point, une route mal entretenue ou un manque de signalisation, le plus dangereux également : la conduite à risque des usagers en voiture qui commettent très régulièrement des imprudences et des infractions au code de la route.

Par le CT vous ne réglerez rien des problématiques que vous rencontrez en banlieue

Vous y rencontrerez toujours les mêmes délits avec des 2 roues volées !

Les solutions sont ailleurs, pensez-y !

à moins qu'il n'y ait un intérêt financier à le faire le CT ne résoudra rien à la mortalité.

Un motard est par définition quelqu'un de responsable et l'entretien de sa moto c'est son bijou donc il en prend soin

N° 937965 - Contrôle technique motos

par :

28/06/2023 19:20

Je pense que le contrôle technique pour les motos est une aberration et un moyen supplémentaire de nous imposer une nouvelle taxe. Déjà le prix exorbitant des contrats d'assurance moto et celui des équipements comme le casque, les gants, les bottes, les blousons etc... permet au gouvernement de se gaver déjà pas mal sur notre dos. En effet quand on veut parler et donner des leçons en matière de sécurité on diminue le taux de la TVA sur les équipements de sécurité. On double les rails de sécurité, véritable guillotine pour les motards, on rebouche les nids de poule, etc... le véritable but est encore d'engraisser les actionnaires de [réseau de contrôle technique], premier organisme de contrôle technique européen et d'origine allemand. L'enquête produite par [réseau de contrôle technique] est fautive et donne des chiffres tronqués pour appuyer le fait qu'un contrôle technique moto est nécessaire. De plus les 2 roues occasionnant les nuisances sonores et responsables de la plupart des rodéos urbains ne seront pas concernés par ce contrôle technique car il ne concerne que les véhicules à partir de 125 cm<sup>3</sup>. Je pratique la conduite de la moto de plus de 30 ans et mes motos ont toujours été entretenues avec soins et je ne connais pas de motards assez débile pour ne pas entretenir son deux roues quand sa vie dépend de l'état de celui-ci. Le mauvais état des motos impliquées dans un accident est de moins de 0,3% , alors pourquoi mettre un contrôle technique pour vérifier l'état des motos !

N° 937968 - Inutile

par :

28/06/2023 19:20

Le contrôle prévue à l'heure actuelle est trop sommaire. Les centres ne sont pas équipés et le personnels n'est pas forcément qualifiés pour les motos. Les contrôles visuels je suis en mesure de les réalisés. Je pense qu'un contrôle technique plus poussé pour la vente des motos serait bien plus adaptés.

N° 937970 - Argent

par :

28/06/2023 19:20

Sous le prétexte du climat et de la sécurité, on nous met le contrôle technique des deux roues ( mais c'est l'Europe qui nous l'ordonne ) ce qui va rapporter une manne financière conséquente pour un contrôle superficiel. On va contrôler le niveau du liquide de frein? Bien. Mais les plaquettes? C'est encore une recherche de pognon. On est même pas capable de saisir les Faiseurs de bruit a 200dcb, qui ne sont pas de vrai moto, et nous qui soignons notre moto, on va casquer. Bravo ce gouvernement qui a imposer les gants en moto, mais quid du blouson, du pantalon, des chaussures qui sont le BA. BA du motard pour sa sécurité.

N° 937973 - 100% inutile

par :

28/06/2023 19:21

De tous les accidents moto , seulement 0.3 % ont pour cause un défaut d'entretien. Alors un contrôle technique moto n'est que pour générer du fric.

N° 937975 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 19:21

Bonjour, après 25 ans de moto je sais contrôler l'état de mes plaquettes de frein ou de mes pneus. Je suis contre un contrôle obligatoire (hors vente du véhicule) qui ne serait qu'une taxe déguisée.  
Cordialement

N° 937977 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 19:24

Le contrôle prévue à l'heure actuelle est trop sommaire. Les centres ne sont pas équipés et le personnels n'est pas forcément qualifiés pour les motos. Les contrôles visuels je suis en mesure de les réaliser. Je pense qu'un contrôle technique plus poussé pour la vente des motos serait bien plus adaptés.

N° 937978 - Ct ridicule

par :

28/06/2023 19:24

Lamentable une fois de plus.

J'ai 3 motos et elles sont parfaitement entretenues de A à Z.

OK pour les jeunes qui trafiquent leur mob et qui cassent les oreilles.

Pareil pour les motards qui ne respectent rien en vidant leur pot.

Une fois de plus les bons vont payer pour les mauvais.

Je pense qu'il y avait d'autres idées à mettre en place avant.

Si le conseil d'état n'avait rien dit il n'y aurait pas de ct.

Merci aux soi-disant écolos qui ne voient que leur intérêt avant toute chose.

Merci Mr Macron qui nous avait dit qu'il ne fallait pas emmerder les motards.....

Triste France de moins en moins de liberté mais de plus en plus de taxation comme ce ct et surtout de moins en moins de sécurité par contre.

Je voudrais bien voir si les ct des bécanes des jeunes de cités auront leur ct à jour.....

N° 937984 - Une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité

par :

28/06/2023 19:25

Une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité des motards car les accidents de moto sont très rarement dus à l'état du véhicule (les motards n'ayant pas de carrosserie et pour la plupart pas complètement suicidaires, ils entretiennent leurs machines). Un 2-roue parcourt en moyenne quelques milliers de km par an. Combien pour les voitures ? On ferait mieux de mettre un contrôle technique sur l'état des routes, de s'attaquer aux accidents domestiques ou au cancer, qui déciment la population bien plus que les accidents de la route.

Seuls points intéressants : la revente, le bruit et les 50cm3 trafiqués. Mais il y a déjà un arsenal législatif en place pour le bruit. Faites-le appliquer ! (ah mais oui, je suis bête : ça prend du temps de policier et ça ne rapporte rien à [réseau de contrôle technique] et consorts, ni en taxes à l'Etat). Un pot, ça se change en 10 minutes. Alors on remet l'officiel avant le CT, on passe, puis on remet le full-barouf. Le CT n'apportera rien de ce côté-là. Pour les 50cm3, la plupart n'atteignent pas les 5 ans... alors là encore, je doute fort que la méthode du CT soit la bonne. Par contre, pour la revente de n'importe quel 2 roues, pourquoi pas, juste pour sécuriser l'acheteur lors d'une transaction entre particuliers.

Mais par pitié, arrêtez avec l'argument de la sécurité.

Tout comme la vitesse est bien plus un facteur aggravant qu'une réelle cause (unitaire) d'accident, cet argument de sécurité est bidon !

N° 937986 - Ct2rm

par :

28/06/2023 19:27

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues motorisés car inefficace pour la sécurité routière , pour la pollution et pas plus pour le bruit !!!

N° 937988 - Pourquoi non

par :

28/06/2023 19:27

Bonjour

Le CT ne vas pas faire baisser l'accidentologie, quand vous roulez en moto le moindre problème vous le ressentez aussitôt.

Tous les organes de sécurité sont visible sur une moto.

Avant chaque départ les motards vérifie leurs motos.

Confier nos motos à un contrôleur qui va faire exactement ce que nous faisons et en nous faisant payer ce n'est pas honnête!!!

Pour les motos bruyantes les forces de l'ordre sont là pour les contrôler.

Merci

N° 937991 - Inutile

par :

28/06/2023 19:27

Belle usine à gaz (premier degré). Merci de participer à l'augmentation du coup de transport des usagers de la route. Ce projet ne réglera en rien la surmortalité des conducteurs de deux roues. Il y a des dizaines de mesures simple afin de réduire la mortalité des cyclomotoristes mais vous préférez la complexité et l'inutile. Un électeur.

N° 937992 - Intérêt du CT moto ?

par :

28/06/2023 19:27

Bonjour, tous les organes de sécurité d'une moto sont accessibles sans outils et démontage. Le prix de ce contrôle sera donc forcément de faible valeur (max 30 euros) car sinon les personnes qui ne s'occupent pas trop de l'entretien de leur véhicule ne viendront pas.

Les propriétaires de deux roues font souvent l'entretien eux mêmes car leur vie en dépend. Confié leur véhicule à un tiers pour le vérifier risque d'être extrêmement conflictuel. Les professionnels effectuant le CT devront afficher leur permis moto pour être crédible.

Les délais pour se mettre en règle lors du premier contrôle devront être très long car beaucoup de motos très anciennes en circulation n'ont pas de carte grise collection. Et il y aura peu de centre CT moto au début.....

N° 937993 - Un contrôle qui ne réduira pas les accidents

par :

28/06/2023 19:27

Le contrôle technique ne changera en rien la mortalité en deux roues

Cette dernière est plus liée au manque de protection des motards.

L'avantage est de créer de l'emploi en centres de contrôle &#129300;

N° 937995 - Argent

par :

28/06/2023 19:28

Sous le prétexte du climat et de la sécurité, on nous met le contrôle technique des deux roues ( mais c'est l'Europe qui nous l'ordonne ) ce qui va rapporter une manne financière conséquente pour un contrôle superficiel. On va contrôler le niveau du liquide de frein? Bien. Mais les plaquettes? C'est encore une recherche de pognon. On est même pas capable de saisir les Faiseurs de bruit a 200dcb, qui ne sont pas de vrai moto, et nous qui soignons notre moto, on va casquer. Bravo ce gouvernement qui a imposé les gants en moto, mais quid du blouson, du pantalon, des chaussures qui sont le BA. BA du motard pour sa sécurité.

N° 937996 - Les motardes et motards sont des citoyens responsables

par :

28/06/2023 19:28

Les chiffres de l'accidentologie impliquant l'état des motos prouvent que les motardes et motards sont des gens responsables qui n'attendent pas que le gouvernement leur explique et impose comment réaliser l'entretien de leur véhicule. par contre, la responsabilité du dit gouvernement devrait être engagée et retenue dans l'augmentation des accidents subit par les motards et générés par l'abandon de l'entretien des routes présentant de plus en plus de dégradations telles que nids de poules, absences de marquages etc etc...que l'état assume ses rôles et obligations avec l'argent de nos impôts avant de nous imposer ce contrôle technique inutile ne servant qu'à nous ponctionner une fois de plus au portefeuille sans apporter aucune plus-value à la sécurité et la tranquillité publique...messieurs, changez ce logiciel -si vous avez un peu de matière dans le crane- consistant à vider les poches de la population...un motard qui commence à être en colère.

N° 937997 - DEFAVORABLE

par :

28/06/2023 19:28

Je suis défavorable à la mise en place d'un contrôle technique pour les motocyclettes

N° 937998 - Intérêt du CT moto ?

par :

28/06/2023 19:28



Bonjour, tous les organes de sécurité d'une moto sont accessibles sans outils et démontage. Le prix de ce contrôle sera donc forcément de faible valeur (max 30 euros) car sinon les personnes qui ne s'occupent pas trop de l'entretien de leur véhicule ne viendront pas.

Les propriétaires de deux roues font souvent l'entretien eux mêmes car leur vie en dépend. Confié leur véhicule à un tiers pour le vérifier risque d'être extrêmement conflictuel. Les professionnels effectuant le CT devront afficher leur permis moto pour être crédible.

Les délais pour se mettre en règle lors du premier contrôle devront être très long car beaucoup de motos très anciennes en circulation n'ont pas de carte grise collection. Et il y aura peu de centre CT moto au début.....

N° 938000 - Pas d'accord

par :

28/06/2023 19:29

Aucun intérêt à me voir donner de l'argent à un organisme quelqu'il soit concernant l'état de mon 2RM. Étant donné qu'il n'y a que deux roues et point de carrosserie, mon véhicule est contrôlé tous les ans lors de sa visite d'entretien et les réparations ou remplacement d'organes quelqu'ils soient sont effectués par un professionnel. Je tiens à ma sécurité et celle des autres. Alors me. Mir racketté delà sorte m'exaspère au plus au point. Sachant que je suis déjà automobiliste et que mon véhicule est aussi entretenu aussi annuellement! J'espère au plus au point qu'une contrepartie sera proposée! Comme l'annulation de la TVA sur les accessoires et équipement de sécurité pour les possesseurs de deux-roues sera accordé

Cordialement

N° 938002 - CT DES DEUX ROUES

par :

28/06/2023 19:29

Vu que bon nombre de motards ne sont pas très argentés, il me paraît équitable de nous mettre à disposition des contrôles techniques par voie associative. Il suffirait alors d'adhérer à une association à tarif raisonnable. Cette association pourrait proposer d'autres services en même temps, comme des contrats groupe d'assurance, des formations de pilotage, des stages de sensibilisation à la violence routière, des cours de secourisme, des ateliers de réparations associatifs, etc... Ce serait tellement mieux vécu et peut-être sans surcoût....

N° 938003 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 19:30

Ma moto a été achetée aux normes, n'a pas été modifiée et elle est entretenue parfaitement.

La justification du ct moto est-elle la sécurité technique? L'état de la machine est-elle une cause majeure des accidents? NON

La pollution, le bruit? Si je n'étais pas conforme, je serais déjà facilement verbalisable par les forces de l'ordre, tout l'arsenal législatif est là. Je n'ai JAMAIS été verbalisé à moto.

Je vais devoir payer régulièrement un ct qui ne servira à rien, JE NE SUIS PAS UNE VACHE A LAIT!

N° 938004 - Non au control technique des VL

par :

28/06/2023 19:30

Du fait de l'attention portée au VL 2, 3 roues motorisé par leur propriétaire, la défaillance technique n'est pas admise car elle aurait pour conséquence la mise en danger du conducteur immédiate soit

handicapé ou mort. Voilà pourquoi à l'instar de la voiture, le propriétaire sait entretenir son véhicule. donc il n'y a pas d'UTILITÉ DU CT.

D'autre part c'est l'ADMINISTRATION QUI DOIT ASSURER UN BON ETAT DE LA VOIRIE pour éviter les accidents liés au nid poule, protection tranchante, revêtement glissant...

N° 938005 - Contrôle technique

par :

28/06/2023 19:30

J'ai 59 ans je roule en voiture et moto depuis mes 18 ans.

Je considère la voiture comme un objet utilitaire et le contrôle technique se consomme. Par contre la moto est un plaisir et une passion et je fais beaucoup plus attention à l'entretien car je sais que je n'ai pas de protection en cas d'accident .

Pour ma part le contrôle technique n'a aucun intérêt à part nous taxer un peu plus...

N° 938006 - Contrôle technique des motos

par :

28/06/2023 19:30

bonsoir ,

comme disait Gerard Lenormand "si j'étais président de la république "

et bien moi j'essaierai de mettre en place un contrôle technique uniquement pour la revente d'une moto, le jeune motard qui achètera sa première moto sera plus rassuré .

bonne continuation .

motard depuis 2004 .

N° 938007 - Hors de question

par :

28/06/2023 19:30

De toute façon je ne confierai ma moto qu'à Yamaha et personne d'autre n'y touchera.

Sinon c'est comme si vous disiez à votre boucher de faire de la chirurgie !

Et quand vous avez une Kawasaki, vous n'allez pas chez Honda, Suzuki ou Harley ! Vous allez chez Kawasaki, point.

Si mon concessionnaire est agréé pour faire le contrôle technique, je ne m'y opposerai pas, mais hors de question sinon.

N° 938008 - Pas d'accord

par :

28/06/2023 19:30

Aucun intérêt à me voir donner de l'argent à un organisme quel qu'il soit concernant l'état de mon 2RM. Étant donné qu'il n'y a que deux roues et point de carrosserie, non véhicule est contrôlé tous les ans lors de sa visite d'entretien et les réparations ou remplacement d'organes quel qu'ils soient sont effectués par un professionnel. Je tiens à ma sécurité et celle des autres. Alors me. Mir racketté delà sorte m'exaspère au plus au point. Sachant que je suis déjà automobiliste et que mon véhicule est aussi entretenu aussi annuellement! J'espère au plus au point qu'une contrepartie sera proposée! Comme l'annulation de la TVA sur les accessoires et équipement de sécurité pour les possesseurs de deux-roues sera accordé

Cordialement

N° 938009 - Passez votre chemin

par :

28/06/2023 19:31

Il est encore temps de faire preuve de sérieux, de s'occuper de vrais sujets : pouvoir d'achat, santé, l'emploi, le logement, la sécurité, la défense de nos libertés, la justice, etc .....

N° 938014 - Ct 2 roues

par :

28/06/2023 19:32

Vu que bon nombre de motards ne sont pas très argentés, il me paraît équitable de nous mettre à disposition des contrôles techniques par voie associative. Il suffirait alors d'adhérer à une association à tarif raisonnable. Cette association pourrait proposer d'autres services en même temps, comme des contrats groupe d'assurance, des formations de pilotage, des stages de sensibilisation à la violence routière, des cours de secourisme, des ateliers de réparations associatifs, etc... Ce serait tellement mieux vécu et peut-être sans surcoût....

N° 938018 - Doutes sur la faisabilité d'un contrôle des deux roues

par :

28/06/2023 19:33

J'ai un doute sur la capacité des contrôleurs dans la manipulation d'un deux roues, étant donné que certaines machines font plus de 300kgs. Pour un bien, il faudrait que les contrôleurs soient des motards à la base.

Dans le cas où le contrôle d'un deux roues se passerait mal, par exemple chute de la moto, qui paye les dégâts et s'occupe de la réparation de la moto?

Plus grave: le contrôleur n'est pas motard et est blessé lors de la chute de la moto (son pied ou sa cheville se coince sous le deux roues, poigné cassé...).

Rendre le contrôle technique plus sûr pour le contrôleur aurait sûrement pour conséquence un prix prohibitif pour l'usager.

Voilà les questions que je me pose.

N° 938020 - NON AU CONTROLE !

par :

28/06/2023 19:34

A quand le ct sur les vélos et autres lois restrictives?

Les cités et autres quartiers doivent bien se foutent de nous qui obéissons

à Bruxelles, France... pays de libertés LOL

N° 938021 - Exemption / Tarif réduit pour les 2 roues électriques

par :

28/06/2023 19:34

Et encore une taxe, encore une déresponsabilisation des personnes

Bref,

Aucune information sur ce qui sera imposé aux 2 roues électriques : sont-ils concernés ? Si oui le tarif de cette mascarade doit être réduit ou supprimé pour ceux qui ont déjà fait l'effort d'acquiescer un 2 roues électrique (sans avoir droit aux aides réservées aux voitures à l'époque).

On va encore pourrir la vie du citoyen et le ponctionner financièrement. Ras le bol ! C'est pas l'état qui paie mes révisions à l'atelier. Alors le macaron CT sans aucun intérêt : non merci

N° 938022 - Une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité

par :

28/06/2023 19:34

Une mesure qui n'améliorera en rien la sécurité des motards car les accidents de moto sont très rarement dus à l'état du véhicule (les motards n'ayant pas de carrosserie et pour la plupart pas complètement suicidaires, ils entretiennent leurs machines). Un 2 roues parcourt en moyenne quelques milliers de km par an. Combien pour les voitures ? On ferait mieux de mettre un contrôle technique sur l'état des routes, de s'attaquer aux accidents domestiques ou au cancer, qui déciment la population bien plus que les accidents de la route.

Seuls points intéressants : la revente, le bruit et les 50cm<sup>3</sup> trafiqués. Mais il y a déjà un arsenal législatif en place pour le bruit. Faites-le appliquer ! (ah mais oui, je suis bête : ça prend du temps de policier et ça ne rapporte rien à [réseau de contrôle technique] et consorts, ni en taxes à l'Etat). Un pot, ça se change en 10 minutes. Alors on remet l'officiel avant le CT, on passe, puis on remet le full-barouf. Le CT n'apportera rien de ce côté-là. Pour les 50cm<sup>3</sup>, la plupart n'atteignent pas les 5 ans... alors là encore, je doute fort que la méthode du CT soit la bonne. Par contre, pour la revente de n'importe quel 2 roues, pourquoi pas, juste pour sécuriser l'acheteur lors d'une transaction entre particuliers.

Mais par pitié, arrêtez avec l'argument de la sécurité.

Tout comme la vitesse est bien plus un facteur aggravant qu'une réelle cause (unitaire) d'accident, cet argument de sécurité est bidon !

N° 938024 - Ct 2 roues

par :

28/06/2023 19:35

Vu que bon nombre de motards ne sont pas très argentés, il me paraît équitable de nous mettre à disposition des contrôles techniques par voie associative. Il suffirait alors d'adhérer à une association à tarif raisonnable. Cette association pourrait proposer d'autres services en même temps, comme des contrats groupe d'assurance, des formations de pilotage, des stages de sensibilisation à la violence routière, des cours de secourisme, des ateliers de réparations associatifs, etc... Ce serait tellement mieux vécu et peut-être sans surcoût....

N° 938025 - CT Moto

par :

28/06/2023 19:35

Un entretien du réseau secondaire serait bien plus judicieux qu'un CT moto. Pourquoi ne pas imposer un CT moto uniquement à la revente du véhicule, car les motards entretiennent déjà leurs véhicules.

N° 938026 - Sécurité

par :

28/06/2023 19:35

Après lecture il apparaît que la principale priorité est le bruit et la pollution. Je ne vois là aucune sécurité pour le motard. L'état des routes n'est plus à démontrer, c'est catastrophique. Quand aux utilisateurs de cyclomoteurs qui habitent à plus d'une heure de route de la première grande ville, il faudra louer une remorque ou bien faire appel à un transporteur pour aller passer son contrôle technique. Complètement incompréhensible

N° 938027 - Arguments contre le projet

par :

28/06/2023 19:35

Je conçois mal en quoi l'environnement est un prétexte à l'établissement d'un contrôle technique périodique pour les 2/3 roues en sachant que ceux-ci représentent moins d'1% de la pollution globale du secteur des transports. Vous avez probablement déjà croisé des voitures qui crachent un gaz d'échappement aussi noir que le charbon et qui sont pourtant déjà soumises au CT, ce qui là je veux bien l'entendre pollue abondamment. De toute mon existence, je n'ai vu que des scooters 50cc à moitié cassés, rafistolés avec trois bouts de scotch émettre ce genre d'échappement. Ni moto, ni scooter digne de ce nom ne mérite d'être associé à cela. Et nous le savons tous que les propriétaires des scooters tout pétés dont j'ai parlé plus haut ne mettront jamais un pied dans un centre de contrôle technique, préférant frauder la loi.

Pour assurer la sécurité des usagers alors ? Et non, car là aussi les accidents de 2/3 roues sont rarement liés à l'état des véhicules, plutôt aux usagers eux mêmes ou à l'état des routes, toutes des raisons qu'un contrôle technique ne réglerait pas.

Donc pour réduire les nuisances sonores, c'est ça ? Cela paraît être l'argument le plus difficilement contestable, et pourtant, bien que mis en place en Allemagne, le CT des 2/3 roues n'a pas su éliminer le problème du bruit excessif de certains véhicules et ce n'est pas la France qui fera mieux. Le réduire légèrement peut-être, mais imposer un contrôle technique à l'ensemble des usagers pour réduire cet unique problème ne peut pas être la solution. D'autres solutions moins coûteuses pour tout un chacun et probablement plus efficaces sont à débattre mais il ne s'agit pas du contrôle technique.

Si le contrôle technique périodique pour 2/3 roues venait à être établi, l'argument proposé "des points de contrôle avec un nombre inférieur de points de contrôle à celui du CT des véhicules légers" n'est pas recevable, cet argument me paraît très peu rassurant car aucune mesure de certifie que cela restera dans le temps. Rien ne nous indique que quelques années après la mise en place du CT des véhicules de catégorie L, la loi ne change pas pour peu à peu imposer des conditions tout aussi contraignantes que celle des véhicules légers.

Merci alors de bien vouloir reconsidérer ce projet de décret en faisant arrêter là sa mise en place.

N° 938028 - Contrôle face à l'état des routes et compétences des contrôleurs

par :

28/06/2023 19:36

Les motards entretiennent leurs motos si l'état faisait de même pour l'entretien des routes et de la signalisation, le contrôle serait obsolète. De plus le parc moto est différent du parc auto et beaucoup de 2 roues ne correspondent pas aux normes actuelles de pollution mais polluent quand même moins que les voitures et bien sûr les poids lourds...! Il y a malheureusement des motards qui trafiquent leurs échappements et sont une gêne pour la population. Il serait plus efficace de pratiquer des contrôles de bruit avec confiscation des véhicules bricolés....De plus pour les véhicules de collection, les normes ne pourront jamais être atteintes. Enfin les contrôleurs..je suis motard

depuis 50 ans et je serais incapable de conduire tous les modèles de motos (suivant le poids, la hauteur, la spécificité....) les contrôleurs seront ils des surhommes?

N° 938030 - Exemption / Tarif réduit pour les 2 roues électriques

par :

28/06/2023 19:37

Et encore une taxe, encore une déresponsabilisation des personnes

Bref,

Aucune information sur ce qui sera imposé aux 2 roues électriques : sont-ils concernés ? Si oui le tarif de cette mascarade doit être réduit ou supprimé pour ceux qui ont déjà fait l'effort d'acquérir un 2 roues électrique (sans avoir droit aux aides réservées aux voitures à l'époque).

On va encore pourrir la vie du citoyen et le ponctionner financièrement. Ras le bol ! C'est pas l'état qui paie mes révisions à l'atelier. Alors le macaron CT sans aucun intérêt : non merci

N° 938032 - Permis Moto

par :

28/06/2023 19:37

Est-il possible de contrôler une moto ?

sans jamais avoir conduit ce genre de véhicule. Soyons sérieux!

Parlons de contribution supplémentaire au budget de l'état; mais pas de sécurité apportée par cette foutaise de contrôle technique.

d'autres pays européens ont mieux géré le dossier que vous.

N° 938034 - avis sur le ct moto

par :

28/06/2023 19:37

Bonjour je voudrais bien connaître l'intérêt de faire effectuer un contrôle par un professionnel dans un centre alors qu'il existe dans le permis des points à effectuer soit même avant de prendre la route aussi il serait judicieux avant de prendre de telles mesures de connaître un minimum le monde motard en effet les éléments de sécurité font partie en premier des discussions nous sommes pleinement conscient des conséquences d'une chute c'est pour cela qu'il me semble plus judicieux d'insister sur l'équipement en effet il me semble anormal que le port des gants et du casque ne soit obligatoire et pas le minimum comme une paire de chaussures solide ainsi qu'un blouson ceci par exemple pourrait faire parti des mesures alternatives qui sont en accord avec la directive européenne pour le citoyen lambda que je suis cela ressemble à un passage en force pour faire un maximum de profits de la part de certaines sociétés et quand l'on creuse un peu on s'aperçoit que les associations ayant voulant à tout prix le ct moto ont des intérêts financiers à ce que cela se produise et ont des financements opaques premier point ensuite le conseil d'état à jugé deux fois en faisant de la politique et n'a pas servi l'intérêt commun notre président avait suspendu le décret et visiblement il est dommage de constater que la justice maintenant en France se substitue à l'exécutif je me pose donc la question de continuer à participer aux élections j'ai presque 50 ans j'ai toujours utilisé le droit de vote je pense que prochainement ma carte d'électeur partira par la poste à l'Élysée je suis dégouté comment cela tourne habitant en campagne ou il n'y a aucun autre moyen de transport que la voiture plus les ZFE cela fait beaucoup de trop à vous Mr le ministre d'assoir votre autorité et de ne

pas se faire dicter sa conduite par 3 associations parisiennes je vous rappelle que Paris cela n'est pas la France cordialement recevez mes salutations

N° 938035 - Sans titre

par :

28/06/2023 19:38

tout le monde l'a bien compris c'est pour le fric !

N° 938037 - Encore une loi inutile

par :

28/06/2023 19:38

Bonjour,

Je vous écris en tant que motard depuis déjà 24 ans.

Ce projet de contrôle technique pour 2RM est complètement déconnecté de la réalité. Nous avons à faire à des lobbys qui n'ont intérêt qu'à faire de l'argent et qui ne connaissent absolument pas le sujet ... mais par contre très bien ce que cela peut leur rapporter!

Toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ses mesures ne connaissent ni le milieu de la moto, ni les motards et sont encore moins des utilisateurs de 2RM.

En tant que motard, nous avons tous passé un permis de conduire poussé et axé sur la sécurité.

Nous devons notre équilibre sur la moto et notre sécurité en immense partie à l'état de la moto qui se doit d'être irréprochable (pneus, feux, suspensions, etc ...).

Si vous avez déjà rencontré un motard partant rouler avec une moto dangereuse et/ou en mauvais état en étant conscient du fait, vous êtes des menteurs!!!

Les accidents de moto ne sont pas dûs, ou dans une proportion tellement minime, à un défaut d'entretien ou de non-respect du véhicule, des spécificités de la moto.

Les motards ne sont pas des « suicidaires » en puissance!

En ce qui concerne le bruit, je vois de moins en moins de moto avec des pots adaptables non-homologués car les constructeurs intègrent de mieux en mieux l'échappement. De plus, nous sommes de plus en plus sensibilisés aux nuisances sonores.

Parlons également de la pollution.

Une moto pèse entre 150 et 250 kg dans la majorité des cas par rapport à une automobile qui en pèse de 1000 à 2000!

De plus, dans les grandes villes engorgées, une moto passent moins de temps en fonctionnement pour le même trajet en ayant l'avantage de mieux se faufiler.

Vous pensez vraiment qu'une moto pollue plus qu'une berline?!?

Je note que vous n'intégrez pas le 2RM de moins de 50cm<sup>3</sup> dans cette loi.

On marche sur la tête!!!

Ce sont les véhicules à 2 roues qui sont le plus trafiqués et le plus dans un état déplorable. Ce n'est pas une généralité mais sortez de vos bureaux et allez prendre la mesure de ce problème!

Ce sont souvent des scooters ou des mobylettes conduits par des jeunes qui peuvent être moins conscients du danger et là, pour le coup, rien n'est fait ...

Pour finir à propos de centre de contrôle qui vont devoir « vérifier » nos motos, sachez que je fais beaucoup plus confiance à mon expérience et mon implication ainsi qu'à celle de mon concessionnaire qu'à une personne qui vient de découvrir un univers et des outils. Aujourd'hui rien n'est défini mais cela doit être opérationnel en 2024, avec la surcharge de travail qu'on les centres de contrôle et les difficultés qu'ils ont à recruter. Ajoutez à cela le flou sur ces contrôles et c'est le ponpon!

Ce projet de loi est un exemple de plus dans notre pays, de dirigeants et de décideurs déconnectés de la réalité, ne pensant qu'à leur carrière, à leurs profits ou à leurs « copains » et qui se foutent pas mal des prolétaires et des simples citoyens!

Venez donc vivre et travailler dans la « vraie » vie quelques mois!

N° 938039 - control technique moto

par :

28/06/2023 19:39

Un control technique en cas de vente comme dans d autre pays mais surtout si il y a un control technique moto il faut inclure tous les deux roues motorisés( moin de 125 cm3)

N° 938042 - Contestation

par :

28/06/2023 19:39

Est ce que les accidents de la route qui impliquent les deux roues sont dus aux mauvais entretiens des 2 roues?

Le controle technique apporte t'il une réponse au mauvaise état de nos chaussées?

L'entretien annuel ou pluri annuel réalisé chez les concessionnaires ne sont ils pas fiables pour qu'un contrôle soit effectué en plus?

Est-ce que le contrôle technique va répondre aux mauvaises solutions que sont les glissières de sécurité ?

N° 938043 - pénurie de contrôleur dans le vl et pl

par :

28/06/2023 19:40

pensez vous que les contrôleurs déjà submergés de travail dans le vl et le pl par manque de mains d'oeuvres on besoin qu on leur rajoute du travail supplémentaire encore une abération.

N° 938044 - Encore une loi inutile

par :

28/06/2023 19:40

Bonjour,

Je vous écrit en tant que motard depuis déjà 24 ans.

Ce projet de contrôle technique pour 2RM est complètement déconnecté de la réalité. Nous avons à faire à des lobbys qui n'ont intérêt qu'à faire de l'argent et qui ne connaissent absolument pas le sujet ... mais par contre très bien ce que cela peut leur rapporter!

Toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ses mesures ne connaissent ni le milieu de la moto, ni les motards et sont encore moins des utilisateurs de 2RM.



En tant que motard, nous avons tous passé un permis de conduire poussé et axé sur la sécurité. Nous devons notre équilibre sur la moto et notre sécurité en immense partie à l'état de la moto qui se doit d'être irréprochable (pneus, feux, suspensions, etc ...).

Si vous avez déjà rencontré un motard partant rouler avec une moto dangereuse et/ou en mauvais état en étant conscient du fait, vous êtes des menteurs!!!

Les accidents de moto ne sont pas dûs, ou dans une proportion tellement minime, à un défaut d'entretien ou de non-respect du véhicule, des spécificités de la moto.

Les motards ne sont pas des « suicidaires » en puissance!

En ce qui concerne le bruit, je vois de moins en moins de moto avec des pots adaptables non-homologués car les constructeurs intègrent de mieux en mieux l'échappement. De plus, nous sommes de plus en plus sensibilisés aux nuisances sonores.

Parlons également de la pollution.

Une moto pèse entre 150 et 250 kg dans la majorité des cas par rapport à une automobile qui en pèse de 1000 à 2000!

De plus, dans les grandes villes engorgées, une moto passent moins de temps en fonctionnement pour le même trajet en ayant l'avantage de mieux se faufiler.

Vous pensez vraiment qu'une moto pollue plus qu'une berline?!?

Je note que vous n'intégrez pas le 2RM de moins de 50cm<sup>3</sup> dans cette loi.

On marche sur la tête!!!

Ce sont les véhicules à 2 roues qui sont le plus trafiqués et le plus dans un état déplorable. Ce n'est pas une généralité mais sortez de vos bureaux et allez prendre la mesure de ce problème!

Ce sont souvent des scooters ou des mobylettes conduits par des jeunes qui peuvent être moins conscients du danger et là, pour le coup, rien n'est fait ...

Pour finir à propos de centre de contrôle qui vont devoir « vérifier » nos motos, sachez que je fais beaucoup plus confiance à mon expérience et mon implication ainsi qu'à celle de mon concessionnaire qu'à une personne qui vient de découvrir un univers et des outils.

Aujourd'hui rien n'est défini mais cela doit être opérationnel en 2024, avec la surcharge de travail qu'on les centres de contrôle et les difficultés qu'ils ont à recruter. Ajoutez à cela le flou sur ces contrôles et c'est le ponpon!

Ce projet de loi est un exemple de plus dans notre pays, de dirigeants et de décideurs déconnectés de la réalité, ne pensant qu'à leur carrière, à leurs profits ou à leurs « copains » et qui se foutent pas mal des prolétaires et des simples citoyens!

Venez donc vivre et travailler dans la « vraie » vie quelques mois!

N° 938049 - Contre ce projet

par :

28/06/2023 19:42

Je suis contre le contrôle technique des deux roues , une fois de plus les soit disant écologistes veulent nous imposer leurs idée en nous faisant payer !!! Il serait temps que nos politiques français deviennent courageux et écoutent le petit peuple plutôt que ces soit disant écologistes !!!

N° 938052 - Le contrôle technique n'est pas pertinent

par :

28/06/2023 19:43

Bonjour,

En tant qu'utilisateur de 2RM, je me permet de vous faire part de mon avis sur le contrôle technique. Concernant la sécurité des usagers, le contrôle technique ne semble pas être une réponse appropriée. Les chiffres des assurances montrent en effet que les accidents liés à un soucis technique sont minoritaires (moins de 0,5%). Cela s'explique logiquement par la facilité et l'importance de vérifier le bon fonctionnement de sa machine régulièrement, et certainement pas tous les 3ans comme le préconise le CT. Les constructeurs de 2RM suggèrent d'ailleurs des intervalles de révisions bien plus proche.

Concernant l'écologie, le contrôle technique ne semble pas être une réponse appropriée. En effet, le 2RM constitue une approche appropriée au désengorgement des villes, tout en proposant une alternative peu polluante. Cela est d'autant plus valorisé via les ZFE et les bonus écologiques à l'achat.

Concernant les pollutions sonores, le contrôle technique ne semble pas être une réponse appropriée. Les pollutions sonores dues à un échappement non homologué s'avèrerait peu efficace en comparaison au contrôle routier. En effet, modifier un échappement ou retirer la chicane est une manœuvre facile, et les individus qui enfreignent sciemment la loi n'auront aucune difficulté à monter un échappement homologué avant un contrôle technique et le démonter après.

Le contrôle technique ne répond à aucune des problématiques d'aujourd'hui concernant les 2RM de façon pertinente. Sa mise en place est non seulement absurde, mais également dangereuse: mettre en place un contrôle technique, c'est éviter de mettre en place des solutions alternatives réellement efficaces telle qu'un bon entretien des voies publiques, des contrôles fréquents automatiques des pollutions sonores en ville, une responsabilisation de chaque usager vis à vis des éléments de sécurité de sa machine...

Je vous remercie de prendre en compte l'avis de tous,  
Cordialement,

N° 938055 - Un dispositif injuste et inefficace

par :

28/06/2023 19:43

Je souhaite exprimer mon opinion concernant la mise en place du contrôle technique des 2 roues, sujet actuellement en consultation publique. Je tiens à souligner que cette mesure semble être instaurée avec le soutien manifeste de certaines parties prenantes. Cependant, il me semble que ce contrôle n'aura que peu d'impact sur la sécurité, étant donné que la majorité des deux-roues motorisés sont en bon état. De plus, il est important de noter que les petites cylindrées, qui représentent une partie importante du parc, seront de toute façon exclues de ce dispositif, car elles sont généralement retirées de la circulation après 5 ans.

Les principales raisons évoquées pour justifier ce contrôle est la pollution sonore en ville et pour établir une équité avec les voitures.

Cependant, je doute que ce contrôle soit efficace pour résoudre ces problèmes. La problématique est différente. Concernant la pollution sonore les contrevenants pourront simplement réinstaller leur chicane d'origine avant le contrôle, pour le retirer immédiatement après l'avoir passé. Il est évident que cela rendra ce dispositif inefficace pour réduire les nuisances sonores.

En considérant ces aspects, je suis amené à penser que ce contrôle technique des 2 roues est une mascarade. Il semble que les principaux bénéficiaires de cette mesure soient les organismes de contrôle qui ont activement travaillé pour sa mise en œuvre. Il est décevant de constater que des ressources et des efforts sont déployés pour une réglementation qui, dans la réalité, ne contribuera que très peu à la sécurité routière ou à la réduction de la pollution atmosphérique et sonore.

J'invite donc le gouvernement à reconsidérer l'efficacité réelle de cette mesure et à explorer d'autres alternatives plus pertinentes pour résoudre les problèmes de sécurité et de pollution liés aux deux-roues motorisés. Il est essentiel de prendre en compte les avis et les préoccupations de tous les acteurs concernés, y compris les propriétaires de motos, afin de mettre en place des mesures efficaces et équilibrées.

Merci de prendre en compte mon commentaire lors de l'évaluation de cette consultation publique.

Cordialement,

N° 938056 - j'espère que bruit et pollution seront bien contrôlés

par :

28/06/2023 19:43

De trop nombreuses motos troublent la tranquillité et même le sommeil de victimes sans recours qui subissent le bruit anormal et stressant que ces motos font suite à des modifications délibérées de leurs silencieux d'échappement. J'espère que ces nuisances sonores, aux effets délétères reconnus sur la santé publique, seront enfin supprimées avec un contrôle technique comportant une mesure de bruit.

De plus, il suffit de suivre nombre de motos pour sentir que leurs dispositifs anti-pollution ont également été modifiés : j'espère de même que le contrôle technique obligera à remettre les motos en conformité avec leurs caractéristiques d'origine.

J'espère que les pouvoirs publics ne reculeront plus devant les associations de motards colériques : les riverains et usagers des voies de circulation seront alors soulagés et reconnaissants.

N° 938058 - Tout ça pour du bruit

par :

28/06/2023 19:44

Il est clair que le point que les associations combattent est le bruit des échappements non homologués, hors ils seront juste démontés pour passer le contrôle technique et remontés dans l'heure suivante.

Je suis motard, contre les pots faisant trop de bruit, mais contre le CT moto qui apporteront rien à la sécurité, mais nous taxerons une fois de plus pour le plus gros profit des lobbies du contrôle technique.

N° 938061 - Un contrôle technique complètement inutile

par :

28/06/2023 19:45

Ce contrôle est complètement aberrant ..0.3% des accidents deux roues sont dus à un mauvais état du véhicule....une moto parcourt seulement 4000km par an en moyenne ..le sujet de la pollution la aussi n'est pas justifié....en revanche il vaudrait mieux utiliser enfin les budgets à bon escient pour entretenir les routes!!!!!!!!!!!!

N° 938062 - la France à la botte de l'Europe et sous le contrôle d'association de bobos pseudo écolos  
par :

28/06/2023 19:45

contrôle technique des deux roues, soit disant pour la sécurité et la pollution, en réalité pour satisfaire les lobby du contrôle technique, véritas en tête, il y a un chiffre d'affaire énorme qui leur échappe et ça les emmerde, c'est juste une histoire de fric, si la sécurité des deux roues inquiétait le gouvernement il commencerait par revoir les infrastructures routières. quand aux associations, elles confondent motos et deux roues, la majorité des fouteurs de merde sont en 50 centimètres cubes, mal entretenus, bruyants et débridés. si le contrôle technique doit réellement vérifier la vitesse des moins de 50 cc, 99.99% de cette catégorie sera refoulée, mais j'en doute, il ne faut pas mettre le feu dans les banlieues.....

contrôle technique tous les trois ans, en sachant que la moyenne annuelle n'est que de 5000 KM, encore moins pour les véhicules anciens, un gros pourcentage de motards entretient sa moto. la France n'est plus souveraine sur son territoire, elle est aux ordres de l'Europe et de quelques associations qui ne sont bonnes qu'à foutre la merde, sans parler des conflits d'intérêts tient une idée et si l'on fouillait un peu dans les comptes de ces associations, hein qu'en pensez vous

N° 938064 - le CT des 2 roues non car c'est pas pertinent

par :

28/06/2023 19:45

le problème aujourd'hui n'est pas la fiabilité des 2 roues qui pour la plupart roulent à faible allure et ne font pas d'autoroute.

plutôt s'attaquer à leur bruit!! la plupart sont modifiées et font un bruit d'enfer mais un contrôle technique ne changera pas ça car après les gens remettront le système en place

N° 938065 - Entretien en concession

par :

28/06/2023 19:46

Je possède deux motos d'une marque Allemande.

Ces deux véhicules sont révisés en concession au moins une fois par an, le travail des mécaniciens est des plus sérieux : contrôle pneumatiques, plaquettes de frein, fluides (frein et refroidissement) assistance électronique, etc...

Je ne comprends pas pourquoi je confierai mon véhicule à une personne ayant une formation moindre que les agents de ma concession.

Ne serait-il pas plus judicieux de donner un agrément immédiat aux concessions équipées du matériel spécifique pour chaque véhicule de leur marque?

Personnellement je n'ai aucune confiance dans l'unification des centres de contrôles voitures et motos, de plus, il serait fortement souhaitable que les contrôleurs soient titulaires du permis moto toutes cylindrées à minima, cela pour la sécurité des véhicules qu'ils sont sensés manipuler!

N° 938066 - Encore un projet inutile

par :

28/06/2023 19:46

Bonjour,

Je vous écris en tant que motard depuis déjà 24 ans.

Ce projet de contrôle technique pour 2RM est complètement déconnecté de la réalité. Nous avons à faire à des lobbys qui n'ont intérêt qu'à faire de l'argent et qui ne connaissent absolument pas le sujet ... mais par contre très bien ce que cela peut leur rapporter!

Toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ses mesures ne connaissent ni le milieu de la moto, ni les motards et sont encore moins des utilisateurs de 2RM.

En tant que motard, nous avons tous passé un permis de conduire poussé et axé sur la sécurité. Nous devons notre équilibre sur la moto et notre sécurité en immense partie à l'état de la moto qui se doit d'être irréprochable (pneus, feux, suspensions, etc ...).

Si vous avez déjà rencontré un motard partant rouler avec une moto dangereuse et/ou en mauvais état en étant conscient du fait, vous êtes des menteurs!!!

Les accidents de moto ne sont pas dûs, ou dans une proportion tellement minime, à un défaut d'entretien ou de non-respect du véhicule, des spécificités de la moto.

Les motards ne sont pas des « suicidaires » en puissance!

En ce qui concerne le bruit, je vois de moins en moins de moto avec des pots adaptables non-homologués car les constructeurs intègrent de mieux en mieux l'échappement. De plus, nous sommes de plus en plus sensibilisés aux nuisances sonores.

Parlons également de la pollution.

Une moto pèse entre 150 et 250 kg dans la majorité des cas par rapport à une automobile qui en pèse de 1000 à 2000!

De plus, dans les grandes villes engorgées, une moto passent moins de temps en fonctionnement pour le même trajet en ayant l'avantage de mieux se faufiler.

Vous pensez vraiment qu'une moto pollue plus qu'une berline?!?

Je note que vous n'intégrez pas le 2RM de moins de 50cm<sup>3</sup> dans cette loi.

On marche sur la tête!!!

Ce sont les véhicules à 2 roues qui sont le plus trafiqués et le plus dans un état déplorable. Ce n'est pas une généralité mais sortez de vos bureaux et allez prendre la mesure de ce problème!

Ce sont souvent des scooters ou des mobylettes conduits par des jeunes qui peuvent être moins conscients du danger et là, pour le coup, rien n'est fait ...

Pour finir à propos de centre de contrôle qui vont devoir « vérifier » nos motos, sachez que je fais beaucoup plus confiance à mon expérience et mon implication ainsi qu'à celle de mon concessionnaire qu'à une personne qui vient de découvrir un univers et des outils.

Aujourd'hui rien n'est défini mais cela doit être opérationnel en 2024, avec la surcharge de travail qu'on les centres de contrôle et les difficultés qu'ils ont à recruter. Ajoutez à cela le flou sur ces contrôles et c'est le ponpon!

Ce projet de loi est un exemple de plus dans notre pays, de dirigeants et de décideurs déconnectés de la réalité, ne pensant qu'à leur carrière, à leurs profits ou à leurs « copains » et qui se foutent pas mal des prolétaires et des simples citoyens!

Venez donc vivre et travailler dans la « vraie » vie quelques mois!

N° 938069 -

par :

28/06/2023 19:47

Je suis contre l'application du contrôle technique.

Je tiens à argumenter ce refus.

Pratiquant quotidien de deux roues je suis conscient que ma sécurité est liée à l'état de mon véhicule et celui ci est parfaitement entretenu. Comme l'ensemble des motos qui ne présentent que 0.3% d'accidents liés à une défaillance technique, contre 30% pour les infrastructures.

Le maillage des centre de CT sera insuffisant et obligera des déplacements et des centres surchargés Il sera très difficile de rentrer en conformité.  
En ce qui concerne le bruit,, le CT n atteindra pas son objectif. De plus les forces de l ordres sont habilités à sanctionner les abus.

N° 938071 - Inutile

par :

28/06/2023 19:47

A part faire rentrer de l'argent dans les caisses du contrôle technique, ça ne servira à rien au niveau sécurité.

N° 938072 - Concernant le contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 19:47

Le contrôle technique des des deux roues entraîne un coût supplémentaire pour les utilisateurs qui n'est pas vraiment utile en ce qui concerne la sécurité. Les coûts d'entretien sont déjà conséquent et del'équipement obligatoire aussi.

Changement de casque tout les 5ans équipements été et hiver différents.

Il apparaît d'après les études que la mise en cause de l'entretien du véhicule lors d'un accident fait état d'un pourcentage très faible. Par contre ayant pour habitude de rouler beaucoup j'ai pu constater les pièges que la route nous dévoile : nid de poule , plaque d'égout très mal placé, gravillon ,passage piéton glissant serait en autres des choses à améliorer. Le contrôle technique n'amène à mon sens aucun intérêt en matière de sécurité pour son utilisateur .peut-être aurait il une utilité en cas de revente du véhicule ce qui pourrait être une protection en cas d'achat comme je crois cela a été établie en Belgique.

N° 938074 - Encore une loi inutile

par :

28/06/2023 19:47

Bonjour,

Je vous écrit en tant que motard depuis déjà 24 ans.

Ce projet de contrôle technique pour 2RM est complètement déconnecté de la réalité. Nous avons à faire à des lobbys qui n'ont intérêt qu'à faire de l'argent et qui ne connaissent absolument pas le sujet ... mais par contre très bien ce que cela peut leur rapporter!

Toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ses mesures ne connaissent ni le milieu de la moto, ni les motards et sont encore moins des utilisateurs de 2RM.

En tant que motard, nous avons tous passé un permis de conduire poussé et axé sur la sécurité. Nous devons notre équilibre sur la moto et notre sécurité en immense partie à l'état de la moto qui se doit d'être irréprochable (pneus, feux, suspensions, etc ...).

Si vous avez déjà rencontré un motard partant rouler avec une moto dangereuse et/ou en mauvais état en étant conscient du fait, vous êtes des menteurs!!!

Les accidents de moto ne sont pas dûs, ou dans une proportion tellement minime, à un défaut d'entretien ou de non-respect du véhicule, des spécificités de la moto.

Les motards ne sont pas des « suicidaires » en puissance!

En ce qui concerne le bruit, je vois de moins en moins de moto avec des pots adaptables non-homologués car les constructeurs intègrent de mieux en mieux l'échappement. De plus, nous sommes de plus en plus sensibilisés aux nuisances sonores.

Parlons également de la pollution.

Une moto pèse entre 150 et 250 kg dans la majorité des cas par rapport à une automobile qui en pèse de 1000 à 2000!

De plus, dans les grandes villes engorgées, une moto passent moins de temps en fonctionnement pour le même trajet en ayant l'avantage de mieux se faufiler.

Vous pensez vraiment qu'une moto pollue plus qu'une berline?!?

Je note que vous n'intégrez pas le 2RM de moins de 50cm<sup>3</sup> dans cette loi.

On marche sur la tête!!!

Ce sont les véhicules à 2 roues qui sont le plus trafiqués et le plus dans un état déplorable. Ce n'est pas une généralité mais sortez de vos bureaux et allez prendre la mesure de ce problème!

Ce sont souvent des scooters ou des mobylettes conduits par des jeunes qui peuvent être moins conscients du danger et là, pour le coup, rien n'est fait ...

Pour finir à propos de centre de contrôle qui vont devoir « vérifier » nos motos, sachez que je fais beaucoup plus confiance à mon expérience et mon implication ainsi qu'à celle de mon concessionnaire qu'à une personne qui vient de découvrir un univers et des outils.

Aujourd'hui rien n'est défini mais cela doit être opérationnel en 2024, avec la surcharge de travail qu'on les centres de contrôle et les difficultés qu'ils ont à recruter. Ajoutez à cela le flou sur ces contrôles et c'est le ponpon!

Ce projet de loi est un exemple de plus dans notre pays, de dirigeants et de décideurs déconnectés de la réalité, ne pensant qu'à leur carrière, à leurs profits ou à leurs « copains » et qui se foutent pas mal des prolétaires et des simples citoyens!

Venez donc vivre et travailler dans la « vraie » vie quelques mois!

N° 938075 - Peu d'intérêt

par :

28/06/2023 19:48

Cela fait des années que le contrôle technique pour les deux roues motorisés est proposé puis retiré a de multiples reprises. Pour autant, les différentes études sur les accidents de 2RM indiquent que l'état du véhicule est en cause dans une proportion marginale vis à vis des autres facteurs. Si la mesure était vraiment nécessaire et utile, elle aurait été mise en place depuis longtemps. J'ai lu les différents arguments des parties prenantes, il est très clair qu'il s'agit d'un lobby financier qui souhaite élargir massivement sa clientèle et non une mesure de bon sens pour réduire les accidents des 2RM. Cette mesure est a mes yeux inutile et coûteuse pour l'usager.

N° 938077 - Quelle base pour les émissions polluantes ?

par :

28/06/2023 19:49

Bonjour,

Quelques questions, dont certaines suivant mon exemple.

J'ai plusieurs 2 roues tous en parfait état de rouler en toute sécurité (Je n'ai pas besoin qu'on me le dise...) dont certains anciens et je suis perplexe quant à la procédure et aux barèmes employés pour mesurer et qualifier les émissions polluantes:

- Solex 2200 année 1962: Moteur 2T 49cm<sup>3</sup>

- Flandria Comet année 1962: Moteur 2T 49.9cm<sup>3</sup>

- Suzuki ER 125 année 1981: Moteur 2T 125 cm<sup>3</sup>

Les moteurs 2 temps brûlent de l'huile en même temps que l'essence, comment va se dérouler le contrôle, sous quels critères?

Ma Flandria est non soumise au bridage à 45km/h. Qu'en sera-t-il ? Je précise qu'elle est restaurée "à neuf" dans un état d'origine rare.

Pourquoi faire un contrôle technique alors que son efficacité est loin d'être démontrée (Voir chiffres [association de motard]) et que le texte européen prévoyait des mesures alternatives?

Cdl,

N° 938078 - Une arnaque inutile

par :

28/06/2023 19:50

Là où aujourd'hui l'état des routes est responsable de plus de 30% des accidents mortels, l'Etat répond avec un contrôle technique qui n'amènera aucune sécurité supplémentaire pour les 2 roues. Pourquoi donc ? Les résultats de l'étude MAIDS révèle que seuls 0.3% des accidents de 2 roues sont imputables à l'état du véhicule. Un CT pour 0.3% de gain ? Mais ce ne sera pas le gain des centres de contrôle technique, qu'on se rassure. Car 50€ pour faire ce qu'un motard fait de manière systématique - en général le motard tient à sa peau et a bien conscience que l'état de sa bécane sera pour beaucoup dans la conservation de ladite peau - il y a un business plan juteux...

On en rajoute encore ? En général, une moto fait moins de 5000km par an. Ce qui donnerait un CT tous les ... 15 000 km environ en étant généreux !

Un bonus pour la route (humour...) ? Les révisions sur les moto sont calées tous les 6000 à 12000 km en général, révisions pendant laquelle le mécano contrôle également tous les organes de sécurité de la moto. Donc soit on vous imposera un CT alors que vous n'avez pas roulé entre 2 contrôles, soit on vous imposera un CT alors que vous en avez déjà eu 1, 2, 3,... de réalisés entre temps par votre mécano... Arnaque inutile on vous dit.

N° 938079 - C.T motocycles

par :

28/06/2023 19:50

Motard depuis 38 ans.

Pour moi le CT motocycles pour les plus de 125 cm<sup>3</sup> n'a pas lieu d'être. Si on entretient pas notre véhicule c'est la mort assurée.

Par tous véhicules inférieur à 125 cm<sup>3</sup> qui a 90% trafiqués donc le oui, il y a danger.

Le CT motocycles n'ai qu'une fosse cachée pour prendre de l'argent au contribuable.

Car il n'enlèvera rien à la mortalité.

Par contre l'entretien de l'état des routes peut en enlever.

N° 938081 - Article 10 - Vignette sur le pare brise

par :

28/06/2023 19:51

Il existe de nombreux véhicules sur lesquels il ne sera pas possible d'apposer une vignette de manière durable (compte tenu de la périodicité du contrôle) entre les démontages nécessaires pour l'entretien du véhicule, l'usure induite par cette vignette sur les plastiques de la moto et les conditions que subira cette vignette.

De plus nombreux motards refuseront (moi le premier) le positionnement de cette vignette sur leur moto, qui est pour nombreux un véhicule de loisir et objet de contemplation.

La problématique existe déjà avec les vignettes assurances qui sont pourtant de taille réduite mais installé à la discrétion du propriétaire de la moto, qui sont régulièrement renouvelé par l'assurance



et fournit gratuitement par l'assureur avant échéance si besoin (suite à travaux d'entretien par exemple). Idem pour les vignettes critair.

De plus cette opération étant rendu obligatoire au contrôleur et non pas à discrétion du propriétaire du véhicule, c'est clairement la garantie d'un refus pour nombreux motards.

Il me semble qu'en 2023 il existe suffisamment de solution pour se passer de cette vignette.

N° 938084 -

par :

28/06/2023 19:52

Je suis pour un contrôle régulier effectué par un professionnel de la moto (concessionnaire ou garage référent), avec obligation de réparation et d'entretien chez un professionnel de son choix. Par contre il est inconcevable pour moi de permettre à une personne autre qu'un professionnel du deux roues de risquer de faire chuter une machine valant jusqu'à 60000 euros et qui, à la moindre mauvaise manœuvre se retrouve inutilisable pendant longtemps, car même un carénage fissuré est un danger. Donc OUI pour le contrôle (pourquoi pas lors de la visite de révision de annuelle) et NON pour le faire chez [réseau de contrôle technique], [réseau de contrôle technique] ou quiconque d'autre qu'un spécialiste reconnu et ayant l'oeil de l'expert (les concessionnaires et garagistes motifs ne manquent pas et ils ont déjà le matériel !).

Merci.

N° 938090 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 19:54

J'ai une moto neuve datant de deux ans et il faudrait que je paie 50 euros en plus pour la faire contrôler alors que premièrement je suis mecanicien,

Déjà si j'avais l'argent pour faire repeindre mes belles jantes en bi tons de ma Ducati qui sont plein d'impact de gravillons à cause de vos routes.

Les gravillons qui sont versé sur les routes chez moi en Ile et vilaine sont répandu sur des routes qui sont en bon état, mais je pense qu'il faut écouler du gravier ou faire chier les motard.

Surtout qu'a certains endroit les panneau de signalisation sont cacher par des herbes, contrôler déjà vos routes avant de nous contrôler.

De plus c'est comme les voitures, les gens rouleront sans contrôle technique si jamais elle est refuser ou qu'il juge leur moyen de locomotion inapte au contrôle.

En Allemagne depuis 25 ans qu'il y a le contrôle obligatoire les chiffres d'accident non pas diminué !

Je roulerais sans contrôle technique, sans plaque d'immatriculation si il le faut et avec une assurance au tiers pour le principe d'être "assuré" et ne pas perdre mes points mais vous ne verrez jamais ma moto.

Tout est question de pognon !

N° 938091 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 19:54

Il serait préférable de faire un contrôle technique des scooters et autre engins de 125 cm<sup>2</sup> car ses véhicules sont souvent mal entretenus, cause des nuisances sonores importantes et facilement débridable. Les motos de grosses cylindrées en revanche sont très souvent très bien entretenues et les propriétaires les bichonnent. Alors pourquoi leur faire passer ce contrôle !!! au vu des pourcentages de défaillances techniques..... Pensez plutôt à verbaliser les rodéos de jeunes en petite cylindrées faisant n'importe quoi pour se vanter sur les réseaux et organisez une brigade pour pallier à ses problèmes récurrents Cordialement un motard.....en grosse cylindrée .

N° 938094 - Contre le CT non justifié

par :

28/06/2023 19:55

Motard depuis plus de 12 ans sur des motos Harley Davidson, j'ai l'expérience d'avoir parcouru la France en long, en large et en travers avec en moyenne 15.000km par année, et je possède mes 12 points sur mon permis de conduire, ce qui démontre mon respect des règles du code de la route. Les chiffres qui résultent des études menées prouvent que l'entretien et les défauts liés au moto ne sont qu'un infime pourcentage des accidents de 2 roues motorisés.

J'ai plus souvent failli chuter à cause du mauvais état des routes (niveaux de poule, graviers à tout va, ralentisseurs ne respectant pas les normes, etc...) qu'à cause de ma propre moto, toujours entretenue en temps et heure, voire plus qu'il n'en faut !

Je n'accepte pas ce CT motos qui a pour but unique de courber l'échine devant l'Europe, graisser le grand groupe de centre technique et de se taire face à des associations en plein conflit d'intérêt qui se base sur des chiffres non reconnus.

Ce CT n'est qu'une façade légale pour me prendre de l'argent sans me donner de vrais arguments.

Les motards améliorent la fluidité de la circulation, polluent moins qu'une voiture, prennent moins de place de stationnement dans les grandes villes. Cette attaque sans fin contre les motards est non fondée et non recevable par le peuple français et par les motards français.

N° 938099 - Contrôle technique pour les cyclomoteurs

par :

28/06/2023 19:57

Je suis contre le contrôle technique pour les cyclomoteurs type mobylette qui ne sont plus utilisés pour rouler tous les jours mais seulement utilisés pour faire des balades avec des passionnés qui les restaurent et les bichonnent. Un contrôle technique servira juste à avoir une charge et une contrainte supplémentaire.

N° 938102 - Non, non et non

par :

28/06/2023 19:58

Non à cette nouvelle contrainte coûteuse et contraignante, qui n'apportera rien en terme de sécurité mais qui vient gâcher la passion de millions de français.

N° 938104 - Concessionnaire + vente

par :

28/06/2023 19:58

Bonjour.

Nos motos étant révisées chaque année, le concessionnaire devrait pouvoir être garant du bon état de la moto et remettre le fameux certificat. Ce serait bien plus fiable et efficace que ce que les

centres de contrôle technique auto seront en capacité de faire. Et ça obligerait les rares pommes pourries à faire entretenir leur 2 roues.

Enfin, s'il est vraiment nécessaire de faire plaisir à l'Europe, imposez le passage en centre uniquement pour la vente du véhicule.

N° 938105 - Le pouvoir des lobbyistes et de 3 asso ULTRA minoritaire

par :

28/06/2023 19:59

Que dire de cette ineptie qui consiste à imposer à plusieurs millions d'usagers de deux-roues motorisé un contrôle technique pour 0.2% d'accident qui relèvent de l'état des véhicules, là où lorsque le contrôle technique VL s'imposait en comparaison avec plus de 30%.

Les 0.2 à 0.3% sont sourcés alors que la base [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est faussée, mais il y a là tant d'argent et de TVA à ce faire. Remplir les caisses pour acheter des grenades aux CRS et museler le peuple

Si la sécurité était au cœur des préoccupations de l'Europe et de notre gouvernement l'on s'intéresserait plus sûrement à l'état des infrastructures routières et on mettrait à profit l'expérience des sachants FFM, [association de motard], [assurance], plutôt que celle avide de nos dirigeants. Ces fédérations avaient fait des propositions alternatives à ce pseudo contrôle, avaient la parole d'un ministre d'aller en ce sens ! et 3 ridicules associations "Parisiennes" ont réussi à tordre le conseil d'État en leur faveur, et ce sans même que les bases de ce contrôle soient actées, position dogmatique de "sages". Le bruit grande cause de ces recours n'en sera nullement impacté dès lors que 15 minutes suffisent à replacer une chicane ou un pot d'échappement trop bruyant pour le contrôle. A l'issue de ce contrôle et après s'être acquitté du même prix que pour ma voiture pour 4 pauvres contrôles visuels, il sera possible pour les qq usagers de peu de considération de remettre cet échappement, objet légitime de contestation. N'avons-nous pas déjà toutes les capacités législatives et contractuelles pour faire opérer par les forces de l'ordre des contrôles aléatoires au sonomètre !

Toujours plus d'Infantilisation, de taxes et contraintes sur une population d'usagers en augmentation et dont les statistiques d'accidents ne font que baisser. Quand allons vous cesser de réfléchir et décider à notre place, c'est comme pour l'Europe et son referendum ...

N° 938107 - Non, non et non

par :

28/06/2023 19:59

Non à cette nouvelle contrainte coûteuse et contraignante, qui n'apportera rien en terme de sécurité mais qui vient gâcher la passion de millions de français.

N° 938110 - Contre

par :

28/06/2023 20:00

Le marché de la moto est déjà en difficulté,

La moto est souvent affaire de passionnés qui remplacent leur pneus bien avant la limite...

Les gendarmes sont capables de faire tout les contrôles.

Ce contrôle n'est qu'un projet pour engraisser les centres de contrôle.

Un passif qui a plusieurs motos ne feras que 1000km voire moins en trois ans.

Si les politiques avaient un peu de courage.

Combien d'accidents imputable a l'état du véhicule ?

Au lieu de ça

Favorisé plutôt l'accès

A l'air bag moto ou tout élément de sécurité en baissant la TVA a 5,5%.

Cordialement un motard citoyen, et accessoirement élu etelecteur

N° 938111 - Contre

par :

28/06/2023 20:02

Le marché de la moto est déjà en difficulté,

La moto est souvent affaire de passionnés qui remplacent leur pneus bien avant la limite...

Les gendarmes sont capables de faire tout les contrôles.

Ce contrôle n'est qu'un projet pour engraisser les centres de contrôle.

Un passionné qui a plusieurs motos ne feras que 1000km voire moins en trois ans.

Si les politiques avaient un peu de courage.

Combien d'accidents imputable a l'état du véhicule ?

Au lieu de ça

Favorisé plutôt l'accès

A l'air bag moto ou tout élément de sécurité en baissant la TVA a 5,5%.

Cordialement un motard citoyen, et accessoirement élu etelecteur

N° 938115 - controle technique des deux roues motorisés

par :

28/06/2023 20:03

Bonjour, j'ai 73 ans et je roule à moto depuis 1968, comme la majorité des motards, j'ai toujours entretenu la moto sur laquelle je roulais et n'ai jamais eu d'accident pour défaut technique.

Les chutes subies ont été provoquées par l'état déplorable de notre réseau routier (3) ainsi que par des comportements d'automobilistes et d'agriculteurs à qui la route appartient (2).

De ce fait, cette décision de controle technique est absolument inadmissible, l'Etat et aussi l'Europe feraient mieux de réfléchir à l'amélioration de nos routes.

Veuillez accepter toutes mes salutations de vieux mais sérieux motard.

N° 938119 - CT moto vraiment nécessaire ??

par :

28/06/2023 20:04

"Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 12000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaine, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

... ..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....  
En espérant vous avoir apporter des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,  
Cordialement,

N° 938123 - Pourquoi ce "Contrôle Technique Périodique" est inutile  
par :

28/06/2023 20:05

Ma moto est mon unique véhicule et je parcours en 15000 et 20000 km par ans.

J'utilise celui-ci quotidiennement et donc en fais un contrôle visuel quotidiennement également.

Je l'emmène chez mon garagiste entre 2 à 3 fois par an pour divers entretiens (changement de pneus, plaquettes de frein, vidange et autres).

De plus, si j'ai le moindre doute sur le comportement sécuritaire de mon véhicule je prends rapidement rdv chez mon garagiste en dehors de son entretien habituel.

Il en va de ma sécurité personnel et de celle des autres , donc je me dois de ne prendre aucun risque.

Par ailleurs si mes informations sont bonnes, le mauvais entretien des véhicules ne représente que 0.3 % de l'accidentologie des 2 & 3 roues motorisés.

Le mauvais état de la chaussée est quand à lui responsable de plus de 2.5 % de l'accidentologie des 2 & 3 roues motorisés.

pourquoi pas faire un CTP des route ? celui-ci serait plus judicieux !!!

combien de temps pour faire un CTP visuel ? 10 mns ?

Quel coût ? environ 50 € ?

Ce qui ferait un Taux Horaire de 300 €, même dans une concession de véhicules de luxe le TH de la main-d'œuvre est inférieur à ce tarif !!!

Ceci pour vous dire que ce CTP que vous voulez mettre en place ressemble plus à une escroquerie et racket en bande organisée par les lobbies DREKKA et consorts assisté par les associations [ASSOCIATION], [association] & [association] le tout bien sûr avec votre complicité gouvernementale.

Ce CTP n'a rien à voir avec de la sécurité routière et écologique environnementale

N° 938127 - CT moto

par :

28/06/2023 20:06

Totalement inutile.

J'entretiens ma moto depuis toujours.

En revanche, la qualité de nos routes laisse vraiment a désirer, vous devriez vous pencher la dessus en premier lieu.

N° 938132 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 20:07

Proche de l'âge de 70 ans, roulant en moto depuis environ 50 ans, je suis absolument contre le contrôle technique des 2 roues à moteur... Je pense que les motards effectuent déjà par eux-mêmes ce contrôle de sécurité sur leur machine et ont à cœur de l'entretenir. Pourquoi ne pas imposer pendant qu'on y est un contrôle technique pour les vélos et les trottinettes électriques ?... Je suis pour un status quo qui fonctionne plutôt bien. C'est encore rajouter des pressions et des dépenses dans un contexte qui est déjà lourd pour tous. Et tous les inconscients rebelles et réfractaires au code de la route et à la sécurité arriveront toujours à passer à travers ou à frauder. Alors NON ! à la mise en place d'un nouveau contrôle technique des 2 roues...

N° 938133 - Monsieur

par :

28/06/2023 20:07

Une consultation n'est pas un référendum.

Vous pratiquez une dictature, à savoir privation de liberté, pas seulement pour les motards mais la population la plus modeste est concernée.

Je vous garantie que les plaintes vont exploser contre les élus de la république pour la mise en danger de la vie d'autrui avec l'état des routes.

Si la tête de la [association de motard] a une colère très modérée, il en est pas de même de ses bras

...

N'attendez rien d'une population que vous étouffez ...

N° 938134 - Non

par :

28/06/2023 20:07

Pas de contrôle personne ne touche à ma moto et le centre de contrôle à une bonne assurance parce que si il font tombé ma moto je l'ai fou au tribunal et contrôlé et réparé plutôt les routes que nous faire chier

N° 938136 - non au contrôle technique pour les 2rm, avec ou sans side car

par :

28/06/2023 20:08

bonsoir;

En premier lieu je me permets de rappeler que l'état des motos et autres deux roues ; n'est la source que de moins de 0,3 % des accidents ! Pour ce qui est des nuisances sonores, ceux qui changent leur silencieux le remplaceront par celui d'origine avant le ct ( 10mn suffisent); inefficacité totale donc . En outre pourquoi dépenser au moins 50 euros pour ce que je fais moi même avant chaque sortie avec mon véhicule ? Quel sera le maillage du territoire au vu du petit nombre de véhicules à contrôler ; si je dois effectuer plus de 50 kilomètres aller retour serai-je remboursé en partie pour ce déplacement imposé , mais sans réelle efficacité ?( Je vis en zone rurale ). Et puis , vous savez l'an dernier , un amortisseur présentant des signes de faiblesse, j'ai remplacé ( moi même) les deux associés à la roue concernée, pas envie de mourir ! Cet amortisseur d'ailleurs est celui qui supporte le plus les contraintes dûes aux très nombreux ralentisseurs Hors Normes!! Je n'ose vous parler du gravillonnage, des peintures ( glisse assurée par temps de pluie) , du rainurage, des rails de sécurité égorgés et amputés ! J'en passe , car la liste des défauts routiers est trop longue !

N° 938137 - Non au contrôle

par :

28/06/2023 20:09

Pas de contrôle personne ne touche à ma moto et le centre de contrôle à une bonne assurance parce que si il font tombé ma moto je l'ai fou au tribunal et contrôlé et réparé plutôt les routes que nous faire chier

N° 938140 - Inutile pour les grosses cylindrées

par :

28/06/2023 20:09

Mais complètement nécessaire pour les 50cm<sup>3</sup> et pour les 125cm<sup>3</sup>.

Les grosses cylindrées sont entretenues.

N° 938141 - CT 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 20:09

Pourquoi continue-t-on d'imposer des lois dont on sait pertinemment qu'elles n'ont aucune efficacité ?

Pourquoi 600 personnes (les 3 organismes initiateurs de cette mascarade) font la loi dans un pays démocratique ?

Quand les politiques de notre pays auront-ils le courage de défendre leurs convictions?

Il a été prouvé maints et maints fois que d'autres actions, moins pénalisantes pour les plus démunis, seraient beaucoup plus efficaces. Alors, quand changeront nous notre attitude ?

N° 938143 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 20:10

Proche de l'âge de 70 ans, roulant en moto depuis environ 50 ans, je suis absolument contre le contrôle technique des 2 roues à moteur... Je pense que les motards effectuent déjà par eux-mêmes ce contrôle de sécurité sur leur machine et ont à cœur de l'entretenir. Pourquoi ne pas imposer pendant qu'on y est un contrôle technique pour les vélos et les trottinettes électriques ?... Je suis pour un status quo qui fonctionne plutôt bien. C'est encore rajouter des pressions et des dépenses dans un contexte qui est déjà lourd pour tous. Et tous les inconscients rebelles et réfractaires au code de la route et à la sécurité arriveront toujours à passer à travers ou à frauder. Alors NON ! à la mise en place d'un nouveau contrôle technique des 2 roues...

N° 938148 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 20:12

Nul et scandaleux. L'Europe n'a jamais imposé ce contrôle. Des mesures alternatives améliorant la sécurité étaient suffisantes.

Les motards font plus attention à l'état des leurs machines que l'état ne surveille l'état des routes et des infrastructures de sécurité ...

Piège à fric. C'est tout. Le gouvernement a cédé devant les manipulations de certains lobbys.

De quel droit des contrôleurs sans permis moto vont ils monter et manœuvrer ces véhicules au risque de les faire tomber???

N° 938150 - Contre le contrôle technique

par :

28/06/2023 20:13

Pourquoi obligé le contrôle sur les motos ? Voyant de plus en plus de routes dans un état lamentable (trous, enrobé fissuré et surélevé), donc avec les pneus même vérifier au contrôle ne nous aideras pas à améliorer le risque de perte d'adhérence du à ce manque d'entretien. La pollution des motos est certainement moins élevée que beaucoup de véhicules de l'état, et on ne compte pas la différence si tous les motards prenaient une voiture. La différence de km parcouru en moyenne par rapport aux voitures !

Les motards roulez avec le véhicule de leur passion donc un entretien nettement plus élevé que la plupart des automobilistes. L'entretien de notre moto augmente la diminution des risques d'accidents

N° 938151 - Non au CT moto

par :

28/06/2023 20:13

Totalement contre le résultat du lobbying de me [réseau de contrôle technique] et la bande de pseudos écolos paraphés par un conseil d'état démagogique, je ne me plierai pas à cette arnaque.

N° 938153 - Carte grise collection

par :

28/06/2023 20:13

La carte grise collection moto permettrait seulement de gagner 2 ans (5 au lieu de 3) c'est trop peu.

N° 938154 - CT 2 et 3 roues

par :

28/06/2023 20:13

Pourquoi continue-t-on d'imposer des lois dont on sait pertinemment qu'elles n'ont aucune efficacité ?

Pourquoi 600 personnes (les 3 organismes initiateurs de cette mascarade) font la loi dans un pays démocratique ?

Quand les politiques de notre pays auront-ils le courage de défendre leurs convictions ?

Il a été prouvé maintes et maintes fois que d'autres actions, moins pénalisantes pour les plus démunis, seraient beaucoup plus efficaces. Alors, quand changeront-elles notre attitude ?

N° 938156 - Ct 2 roues

par :

28/06/2023 20:14

Puisque nous devons y passer, il serait judicieux pour une fois de faire les choses bien dès le départ !

Ainsi que le nombre de centres équipés soit conséquent, pour éviter de faire 40km pour un CT.

Prévoir aussi un enregistrement électronique du CT, on n'a pas toujours beaucoup de place pour coller la vignette CT. Celle de l'assurance en prend déjà beaucoup. Peut-être que les concessions moto

seraient même de le faire, étant donné leur retour d'expérience sur les 2 roues. Pour ma part je n'ai

absolument pas confiance au [réseau de contrôle technique] où je vais pour la voiture^^.

Ne jamais perdre de vue qu'un motard joue sa vie au quotidien, et que lui-même sait très souvent entretenir sa monture

N° 938157 - Carte grise collection



par :

28/06/2023 20:14

La carte grise collection moto permettrait seulement de gagner 2 ans (5 au lieu de 3) c'est trop peu.

N° 938158 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 20:14

Bonjour

Je suis motard depuis 40 ans si je comprends bien je vais devoir payer pour un contrôle visuel de mes feux, plaquettes, pneus chose que je fais régulièrement ABSURDE

Vous voulez lutter contre la pollution en effectuant un contrôle alors qu'aucun motard ne restera longtemps coincé dans un embouteillage moteur allumé

ABSURDE

Je vais confier ma moto à une personne qui a peut-être ou pas juste son permis pour la pousser fond de 6 sur un banc au risque d'une casse moteur pour voir à combien elle monte

COMPLÈTEMENT ABSURBE

Et si le contrôleur a juste son permis il est en A2 il n'a donc pas le droit de toucher ma moto qui est A1?????

Tout motards est soucieux de l'état de son 2 roues il en va de sa sécurité si vous voulez l'améliorer occupez-vous de l'état de nos routes

Un motard en colère

N° 938160 - délivrance du certificat CT

par :

28/06/2023 20:15

Le contrôleur doit posséder le permis de conduire adéquat pour le véhicule contrôlé sinon l'organisme de contrôle doit délivrer un certificat de contrôle impossible.

La moto doit pouvoir être contrôlée dans un centre suffisamment proche du domicile (25 km max) et si aucun centre ne peut satisfaire l'obligation, la moto doit être considérée comme ayant satisfait l'obligation sur présentation d'au moins 2 (ou 3) attestations d'impossibilité.

L'ensemble des 2 roues motorisés immatriculés doivent être contrôlés, même ceux de moins de 50 cm<sup>3</sup>.

Seuls doivent être soumis à refus les éléments dits de sécurité : pneus, éclairage, freins, alignement de la partie cycle.

N° 938165 - Une mesure peu appropriée

par :

28/06/2023 20:16

Des conducteurs deux roues déjà formés et responsabilisés pendant le permis de conduire rendent la mise en place du CT deux roues peu convaincante pour réduire les accidents

Bonjour,

En tant que conducteurs de deux roues, je suis conscient de ma vulnérabilité, raison pour laquelle je vérifie les éléments sécuritaires de mon véhicule fréquemment. Comme la plupart des deux roues, mon véhicule roule peu et est très bien entretenu.

Sur le plan écologique, je perçois le deux roues comme un moyen de transport économique et écologique car il permet de réduire les temps de transport avec une faible consommation et de désengorger les routes.

Par ailleurs, le travail effectué sur les dernières versions du permis de conduire deux roues a permis de former des conducteurs de deux roues responsables et conscient de l'importance de l'état des organes sécuritaires de leur véhicule.

Je pense donc que la mise en place du contrôle technique deux roues constituerait une redondance et serait peu efficace pour réduire les accidents de deux roues à une échelle notable.

Je vous remercie pour votre consultation,

Cordialement,

N° 938167 - Mesure alternative

par :

28/06/2023 20:17

Des mesures alternatives au contrôle technique sont plus justifiées et adaptées qu'un unique contrôle technique dans le cadre d'un accroissement de la sécurité routière et de l'écologie.

N° 938168 - Projet d'arrêté

par :

28/06/2023 20:17

Bonjour,

Outre le fait que ce contrôle technique est totalement inutile car personne ne conduit sa moto sans la contrôler en amont ou l'entretenir correctement, comme les statistiques le montrent, et donc que ce CT n'aura aucun effet sur l'accidentalité, sinon renflouer les caisses des promoteurs du CT que sont les centres [réseau de contrôle technique] et autres, plus peut-être quelques politiciens véreux, il m'apparaît plusieurs problèmes au niveau des points contrôlés.

Frein de parking ? Crémaillère ? Accès à la batterie sans démontage ? Contrôle de la vitesse ?

Prenons mon véhicule, une BMW K1600 GT de 350 kilos : qui va la manœuvrer ? La conduire d'un point A à un point B dans le centre de contrôle ? Qui va trouver la batterie, ou accéder aux informations embarquées sans démontage ?

Bref, il faudrait au moins faire établir les points de contrôles possibles avec des professionnels de la mécanique moto, et surtout faire en sorte que les garages motos puissent effectuer les vérifications eux-mêmes lors de la visite annuelle.

Sans cela, il y aura beaucoup de contrevenants. Probablement même avec ces mesures, en fait ?

Sincères salutations

N° 938170 - Contrôle technique des infrastructures

par :

28/06/2023 20:17

Au lieu de mettre un contrôle technique sur des véhicules qui ne sont impliqués que dans 0,3% des accidents, il faudrait mieux en mettre un sur les infrastructures qui sont dans un état pitoyable (nids de poules en sortie de virage de 30 cm de diamètre et 15 cm de profondeur) et qui provoquent des accidents.

N° 938172 - Contrôle technique inutile

par :

28/06/2023 20:18

Le 1er danger ce n'est pas le défaut d'entretien des motos mais plutôt l'état des routes et les incivilités des conducteurs de 2 ou 4 roues.

N° 938173 - Non au CT des 2 roues

par :

28/06/2023 20:19

A chaque fois que je prends la route avec ma moto , je lui accorde ma vie. JE NE SUIS PAS SUICIDERE. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique obligatoire pour prendre soin de moi !!!

N° 938183 - CT moto

par :

28/06/2023 20:21

Nul au lieu de taxer les motos pour un contrôle technique inutile. il faudrait contrôler les moins de 125 cm3 tous ses scooters démonté ou les jeunes en 50 cm3 sans phares clignotant avec des kit moteur..... Voilà chaque motard entretient sa moto car c'est entretenir sa vie!!!!

N° 938186 - le CT n'aura aucun impact ni sur l'accidentologie ni sur la pollution.

par :

28/06/2023 20:22

Madame, Monsieur

Etant motard depuis plus de 30 ans je tenais à vous dire que l'état de mes motos a toujours été irréprochable (il en va de ma vie). Par contre l'état des routes (qui est de votre ressort) c'est considérablement dégradé au fil des ans. Je n'ai pas attendu après vous ou votre contrôle technique pour effectuer les contrôles de sécurité sur ma moto. Les chiffres parlent d'eux-mêmes 0.3% des accidents sont dus à un mauvais entretien. Par contre si votre motivation est de continuer à enrichir vos amis comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou les associations que vous subventionnez qui ont toutes des intérêts financiers, alors effectivement le CT a des beaux jours devant lui.

Cordialement

N° 938189 - Injustice

par :

28/06/2023 20:22

Il est totalement injuste de faire payer tous les motards à cause de quelques vélomoteurs trop bruyants. Je suis motocycliste depuis plus de 50 ans et je peux affirmer que ce contrôle ne réduira pas le nombre d'accidents.

N° 938190 - CT moto

par :

28/06/2023 20:23

Nul au lieu de taxer les motos pour un contrôle technique inutile. il faudrait contrôler les moins de 125 cm3 tous ses scooters démonté ou les jeunes en 50 cm3 sans phares clignotant avec des kit moteur..... Voilà chaque motard entretien sa moto car c'est entretenir sa vie!!!!

N° 938193 - Contrôle technique des deux roues est inutile

par :

28/06/2023 20:23

Bonjour, je trouve totalement inutile de faire un contrôle technique pour les deux roues. Je m'explique, quand vous montez sur une moto la première chose qui vous saute aux yeux c'est votre vulnérabilité. Je ne connais pas un motard qui roule avec un véhicule en mauvais état. Je vous parle bien de motard pas de scooter !

Le nombre d'accidents en moto n'est pas dû au mauvais état du véhicule mais plus souvent dû aux voitures avec téléphone portable ,alcool, cannabis ou inattention .

Cordialement

N° 938196 - Climat ?

par :

28/06/2023 20:24

Où est le liens entre le contrôle technique et le climat? Sachant que le moyenne annuelle kilométrique d'une moto est de 2000 km, le premier contrôle interviendra après 5 ans soit 10000 km soit moins que la moyenne annuelle d'une voiture, le second à 16000 km. Ça ressemble un peu à du sur contrôle.

Avant de définir un calendrier pour le premier passage des véhicules, j'espère que l'état prendra la peine de vérifier la faisabilité en fonction du nombre de centre de contrôle et du nombre de véhicules à contrôler.

Je ne suis pas favorable à la mise en place de ce contrôle qui va pénaliser l'ensemble des motards du pays uniquement pour faire plaisir à quelques associations pseudo écologique parisienne.

Merci

N° 938200 - Injustice

par :

28/06/2023 20:25

Il est totalement injuste de faire payer tous les motards à cause de quelques vélomoteurs trop bruyants. Je suis motocycliste depuis plus de 50 ans et je peux affirmer que ce contrôle ne réduira pas le nombre d'accidents.

N° 938202 - Désaccord avec la mise en place du contrôle technique des deux roues motorisés.

par :

28/06/2023 20:26

Bonjour Madame , bonjour Monsieur.

Par la présente je veux exprimer mon désaccord avec la mise en place du contrôle technique concernant les deux roues motorisés . Propriétaire d'une 600 cc qui a vingt ans et 30000 kms j'effectue environ 1500 kms par an de moto promenade en dehors des villes . Cette moto est équipée de carburateurs et est déjà complètement exclue des ZFE. Repasser le contrôle tous les 4500 kms me semble excessif et motivé par des organisations écologiques despotiques qui en réalité sont motivées essentiellement par le refus de la présence de ces deux roues. A terme je pense abandonner la

pratique de la moto et ne surtout pas réinvestir dans une moto actuelle au simple motif de polluer un peu moins.

N° 938205 - Contre le contrôle technique

par :

28/06/2023 20:27

Cela fait 39 ans que je conduis des motos et en ai toujours eu. Je conduis en ville, hors ville et pars toujours en vacances à moto. Je parcours environ 35000 kms par an. je pense savoir de quoi je parle. Le contrôle technique est une aberration :

- les motards savent qu'il faut entretenir régulièrement leur véhicule, pour le maintenir en bon état et qu'il soit fiable dans le temps,
- la norme euro 5B fait que les motos ne polluent presque plus et consomment très peu,
- la conduite de motos en villes importantes et sur les grands axes routiers, fluidifient la circulation, et donc n'engendre pas de pollution aussi importante que les voitures, fourgonnettes ... et camions,
- l'achat d'un moto est beaucoup moins élevé qu'une voiture pour les utilisateurs,
- + de 3% des accidents des motards sont dûs au mauvais état des routes, donc il faudrait déjà traiter les problème d'entretien des routes,
- les 4 millions de motards ne représente que 0,5 % des émissions polluantes.

Il faut déjà traiter les causes réelles avant de vouloir imposer un contrôle technique pour des raisons purement économiques et fiscales (TVA).

N° 938208 - Contrôle technique motos

par :

28/06/2023 20:28

Bonjour contrôle technique aussi pour les 50cm<sup>3</sup> car beaucoup trafiqués et mitose en général les motards font les révisions car une moto mal entretenue trop dangereux si c est comme pour les voitures il y a plein de gens qui ne le font pas et vous ne faites rien

N° 938209 - c'est une bonne idée, mais..

par :

28/06/2023 20:29

Il y a une différence entre les scooter (c'est en général un moyen de locomotion) et les motos (une passion, en général).

Ce qui signifie que les contrôles devraient se porter sur les éléments de sécurité et les "motards" conserveraient la possibilité de personnaliser leur moto, à partir du moment ou ces règles de sécurités sont respectées...

N° 938210 - désapprobation

par :

28/06/2023 20:29

J'habite en province où les motards que je connais sont plutôt suréquipés avec des motos très bien entretenues. Je ne connais aucune personne qui possède uniquement un deux roues pour tous les trajets, ceux-ci étant plutôt réservés aux loisirs. Je fais partie d'une association d'anciens véhicules 2 roues, ce qui permet de sortir nos anciennes pour des ballades, soit quelques centaines de kilomètres par an. De ce fait, nous voyons tous ce contrôle comme une taxe car notre association possède le matériel et les connaissances pour l'entretien et l'entraide quant à l'état de nos motos.

Pour les motos tout chemin, il va falloir mettre des clignotants, un rétroviseur et une plaque d'immatriculation de format réglementaire pour passer le contrôle et les retirer pour se servir de la moto, car celles-ci ne servent presque pas sur la route mais pour les ballades dans les chemins (si vous habitez en province et possédez une moto, vous savez combien sont fragiles ces appendices lorsque vous chutez). Bref, il serait profitable que des motards décident des lois pour les motards car je ne comprends pas trop comment de tels projets puissent servir quelqu'un en France. Je désapprouve la mise en place d'un contrôle technique moto et, bien que ne remettant pas en question la loi, j'ai du mal à comprendre comment des associations parisiennes arrivent à imposer leur vue personnelle à l'ensemble de la population française. Ne pensez-vous pas qu'il faut légiférer plutôt sur une telle anomalie ?

N° 938212 - Contre une taxe supplémentaire

par :

28/06/2023 20:29

Plus de trente de permis moto, je n'ai pas besoin de me faire arnaquer de 50 € pour savoir que je ne peut pas rouler avec des pneus lisses ou sans freins, c'est ma vie qui est en jeu !

Le reste c'est du bla bla pour nous faire les poches , une honte ! Occupez vous plutôt de l'état des routes de Frances. Arrêté de répandre des tonnes de gravier pour masquer votre incompetence à entretenir les routes. Je ne vous ai pas attendu pour m'occuper de ma moto, vivement les prochaines élections qu'on vous dégage !!

N° 938213 - Une décision trop rapide.

par :

28/06/2023 20:29

Étant motard je suis forcément contre ce projet.

Je me demande si cela changera quelque chose mais je vais laisser mon avis...

Payer pour des contrôles de sécurité je n'en vois pas l'utilité car en tant que motard responsable je m'occupe déjà de regarder les pneus, leur pression, les plaquettes, les disques, les feux et clignotants, les différents liquides, les réglages des gardes d'embrayage et du frein avant et la tension de chaîne car en cas de négligence je sais très bien ce qu'il m'attend.

Je ne souhaite pas confier mes 2 motos à une personne que je ne connais pas, je ne supporte même pas l'idée que quelqu'un d'autre que moi monte sur mes motos.

Et des questions me viennent :

- Le contrôleur aura t'il son permis A ? Comment sera t'il contrôlé ?

- comment vas t'il contrôler le bruit car ce point n'est pas relié à la sécurité du véhicule mais à sa conformité qui normalement est contrôlé par la police ou la gendarmerie (on ne le fait pas pour les autos....).

Pourquoi ne pas avoir dis oui pour un CT uniquement lors de la vente d'un 2 roues ? Cela aurait été bien plus judicieux rassurant (et tellement mieux accepté) pour le nouveau propriétaire.

J'habite dans l'Isère et je fais régulièrement de la moto et grâce au bruit les automobilistes m'entendent.

Concernant le tarif je rigole bien quand je vois que celui-ci devra être en dessous de 50€ .... ne vous trompez pas, les centres vont très vite augmenter les prix.

Quand à la périodicité je suis contre quelque chose de cyclique, je souhaite uniquement en passer un lors de la vente.

N° 938216 - Contre une taxe supplémentaire

par :

28/06/2023 20:31

Plus de trente de permis moto, je n'ai pas besoin de me faire arnaquer de 50 € pour savoir que je ne peut pas rouler avec des pneus lisses ou sans freins, c'est ma vie qui est en jeu !

Le reste c'est du bla bla pour nous faire les poches , une honte ! Occupez vous plutôt de l'état des routes de Frances. Arrêté de répandre des tonnes de gravier pour masquer votre incompétence à entretenir les routes. Je ne vous ai pas attendu pour m'occuper de ma moto, vivement les prochaines élections qu'on vous dégage !!

N° 938217 - Aberrations

par :

28/06/2023 20:31

les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes), de plus en comparant comme vous savez si bien le faire avec l'Allemagne pays ayant le CT depuis plus de 25 ans sachez que il n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains,

Comme vous le savez , le permis moto, nous oblige à apprendre a entretenir et vérifier nos véhicules.

Et si vous êtes honnête avec vous même vous savez que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Le faite d'instaurer un CT ne fera qu' accentuer des difficultés des jeunes qui ont besoin de se moyen de transport .

Il y a tant de raison qui font que c'est une aberration qu'un débat national pourrait être créé rien que sur le sujet ... A ben c'est vrai on l'a déjà fait ...

Ne faites pas la sourde oreille... Écoutez vos électeurs...

N° 938221 - Les bonnes priorités sur les motards

par :

28/06/2023 20:32

Un motard est formé à l'entretien de sa moto

Ce n'est pas un ct tous les 5 et 3 ans qui assurera sa sécurité, une moto aura le temps d'être un risque pour le motard entre deux visites

Oui cela va certainement traiter le cas de la gêne potentielle auditive

si on parle de priorité, que devons nous traiter ?

La gêne auditive ou la vie de nos motards?

Sécuriser les routes: nid de poule, sécurisation des barrières de sécurité

Mettez en place des lois imposants une couleur de phare permettant de distinguer les motos des autres véhicules

Faites passer une loi obligeant le port d'équipement renforcé et pas que les gants

Mettez les motards sur la route pour choper ces deux roues qui roulent entre les voies de droite mettant tout le monde en danger

Et. Etc

Bref protégez notre vie

Le Ct sera certainement à étudier après ses mesures

N° 938222 - Stop au engins bruyants et debridés

par :

28/06/2023 20:32

Il faut absolument que les 2 roues respectent les lois et que ceux qui sont debridés ou avec des pots non homologués soient mis hors circuit. De même pour le bruit de certaines motos et des scooters de grosses cylindrees qui est anormalement élevé. En 2023 avons encore des motos et scooters qui se font entendre à plusieurs kilometres à la ronde en agglomeration et meme à la campagne et meme les meilleures fenetres ne peuvent stopper ce bruit.

N° 938224 - controle moto

par :

28/06/2023 20:33

encore 1 truc pour remplir les poches du gouvernement et si onts fesais 1 controle de l argent public que vous detournez

N° 938228 - Arrêtons de racketter à tout va

par :

28/06/2023 20:34

Quand je monte sur ma moto, ce n'est pas pour me mettre en risque, donc je contrôle mon véhicule plus régulièrement qu'un contrôle technique ponctuel qui sera renouvelé toutes les X années.

Si l'on veut baisser les risques d'accidents, ils serait plus utile de:

- procéder à la réparations des trous dans les chaussées,
- mettre en place la protection des guillotines (rambardes de sécurité),
- sanctionner le non respect des signalisations par les vélos trottinettes, piétons
- sanctionner les changements de trajectoires sans clignotant
- sanctionner les défauts d'éclairage; véhicule n'ayant qu'un seul phare fonctionnel sur 2, défaut de feux arrières, défaut de feux de stop

A quand la baisse de TVA sur les équipements de sécurité, casques, gants, chaussures, blousons, airbag, ....?

Commencez par ce qui touche la sécurité de tous avant de racketter les véhicules entretenus et ayant un taux minime d'accidents dus à un défaut d'entretien

Pour terminer, contrôlez et faites le ménage dans les nombreux centres de contrôle technique automobile qui ne font pas les contrôles correctement et laissent rouler des épaves sur les routes; ces épaves qui sont un risque pour les 2 roues mais aussi pour l'ensemble des usagers de la route



N° 938230 - Arrêtons de racketter à tout va

par :

28/06/2023 20:34

Quand je monte sur ma moto, ce n'est pas pour me mettre en risque, donc je contrôle mon véhicule plus régulièrement qu'un contrôle technique ponctuel qui sera renouvelé toutes les X années.

Si l'on veut baisser les risques d'accidents, ils serait plus utile de:

- procéder à la réparations des trous dans les chaussées,
- mettre en place la protection des guillotines (rambardes de sécurité),
- sanctionner le non respect des signalisations par les vélos trottinettes, piétons
- sanctionner les changements de trajectoires sans clignotant
- sanctionner les défauts d'éclairage; véhicule n'ayant qu'un seul phare fonctionnel sur 2, défaut de feux arrières, défaut de feux de stop

A quand la baisse de TVA sur les équipements de sécurité, casques, gants, chaussures, blousons, airbag, ....?

Commencez par ce qui touche la sécurité de tous avant de racketter les véhicules entretenus et ayant un taux minime d'accidents dus à un défaut d'entretien

Pour terminer, contrôlez et faites le ménage dans les nombreux centres de contrôle technique automobile qui ne font pas les contrôles correctement et laissent rouler des épaves sur les routes; ces épaves qui sont un risque pour les 2 roues mais aussi pour l'ensemble des usagers de la route

N° 938231 - Contrôle des deux roues

par :

28/06/2023 20:35

Que l'état s'occupe de ces routes je m'occupe de ma moto !!

Sérieusement vous croyez que de payer un contrôle servira à améliorer le parc des 2 roues ??

Les motards ne sont pas des kamikazes ils sont conscient que leur vie dépend de l'état de leur moto donc ils les entretiennent

Nous n'avons pas besoins de technocrates pour nous dire comment gérer le bon état de nos machines

**NON AU CONTRÔLE**

N° 938232 - contrôle technique des motos

par :

28/06/2023 20:35

racket autorisé, sans fondement, seul compte le profit ! aucune légitimité en matière de sécurité routière ! Les motards sont soucieux de leur sécurité sans avoir besoin d'un contrôle technique pour entretenir leur moto, ils sont assez responsables pour entretenir leur moto, ils ne sont pas suicidaires.

N° 938235 - contrôle technique des motos

par :

28/06/2023 20:36

racket autorisé, sans fondement, seul compte le profit ! aucune légitimité en matière de sécurité routière ! Les motards sont soucieux de leur sécurité sans avoir besoin d'un contrôle technique pour

entretenir leur moto, ils sont assez responsables pour entretenir leur moto, ils ne sont pas suicidaires.

N° 938241 - Ct. Moto

par :

28/06/2023 20:37

Peut utile, il serait préférable de mettre l'accent sur l'entretiens des chaussées, de mettre en place des barrière double ds les virages dangereux. Faciliter l'achat de protection individuelle adaptée à la moto, par le biais de passage de la TVA à 5%...

N° 938251 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 20:40

Bonjour, je fais de la moto depuis mes 16 ans , j ai actuellement 59 ans et j'ai toujours entretenu mes motos avec soin, étant conscient que sur un 2 roues le risque corporelle est omniprésent.

Je ne comprends pas et n admet pas que l on mette en doute le travail effectué par mon mécanicien moto et je ne me rappelle pas à quand remonte la dernière fois où j'ai vue une épave roulée, a vrai dire jamais.

Pourquoi crée cette contrainte financière supplémentaire inutile pour des véhicules en parfaite état ?

N° 938252 - Contre

par :

28/06/2023 20:41

Je suis contre le CT2RM, les bénéfices d'une telle application pour la sécurité routière ne sont pas démontrés. Le manques d'entretiens des routes et infrastructures routières coûtent plus en terme de vie brisées, soins d'urgences, de suites et de rééducations.

N° 938254 - Etat des routes

par :

28/06/2023 20:41

Il apparaît plus important de faire de l'argent en instaurant le contrôle technique des 2 roues que d'investir dans la remise en état des routes qui deviennent de plus en plus pitoyables.

N° 938255 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 20:41

Ce texte est un copié collé du CT auto avec quelques points en plus. C'est une aberration et une fumisterie lorsqu'on constate le nombre d'accidents dus à un défaut mécanique de la moto. Le marché de l'occasion va s'écrouler et les motards garderont leur machine le plus longtemps possible. D'ici qqes années, des épaves roulantes se balladeront faute de pouvoir les revendre. Vous n'avez jamais pratiqué et c'est encore un sujet inconnu pour vous sur lequel vous voulez légiférer. NON AU CT

N° 938257 - Aucune utilité

par :

28/06/2023 20:42

Les motards sont des passionnés de moto, et savent les risques auquel ils s'exposent si ils n'entretiennent pas leur moto comme il faut, ce contrôle technique ne sert absolument à rien, à part nous soutirer encore plus d'argent, les principales causes des accidents de moto, sont du au mauvais entretien de la chaussé et non pas à cause de la moto elle même, ça serai quand même bien de se rendre compte ..

N° 938259 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 20:42

Bonjour, je fais de la moto depuis mes 16 ans , j ai actuellement 59 ans et j'ai toujours entretenu mes motos avec soin, étant conscient que sur un 2 roues le risque corporelle est omniprésent.

Je ne comprends pas et n admet pas que l on mette en doute le travail effectué par mon mécanicien moto et je ne me rappelle pas à quand remonte la dernière fois où j'ai vue une épave roulée, a vrai dire jamais.

Pourquoi crée cette contrainte financière supplémentaire inutile pour des véhicules en parfaite état ?

N° 938260 - CT moto

par :

28/06/2023 20:42

Pourquoi faite ? Juste plaisir a 3 associations Parisienne ? Mes motos sont en bon état, révision chez les concessionnaires...

Bref a par me faire e... de 50€ une fois de plus, je ne vois pas l'intérêt. Si vous voulez sauver des motards, déjà refaire les routes... Cela devient dangereux

N° 938261 - Cyclomoteurs anciens munis de pédales

par :

28/06/2023 20:42

Collectionneur de VeloSolex et adhérent d'une association de passionnés de la marque historique, la mise en place d'un contrôle technique incluant les cyclomoteurs va fortement nous pénaliser ; techniquement et financièrement. Solex et mobylettes des décennies 1950-1990 munis de pédales comme un vélo doivent-ils vraiment être contrôlés comme un scoot actuel ? Nos cyclomoteurs d'un autre siècle ne roulent pas plus vite (voire moins) qu'un V.A.E et ne rencontrent pas plus de problème technique de sécurité qu'un simple vélo.

Une dérogation pour la catégorie cyclomoteur avec pédales ne pourrait-elle pas être envisageable ? C.T obligatoire à la revente pourquoi pas puisque nous les avons immatriculé, mais tous les 3 ou 5 ans (si C.I.C) est très exagéré, ne sert à rien en terme de sécurité routière, et va faire bien rire les contrôleurs des centres agréés.

La directive européenne est bien moins contraignante pour les cyclomoteurs que le projet proposé en France, d'autant que la catégorie L1e manque de discernement, mettre tous les 50cc dans le même groupe est une simplification administrative qui ne représente pas la réalité de ce genre de 2 roues motorisées.

N° 938265 - Etat des routes

par :

28/06/2023 20:44

Il apparaît plus important de faire de l'argent en instaurant le contrôle technique des 2 roues que d'investir dans la remise en état des routes qui deviennent de plus en plus pitoyables.

N° 938266 - Ct moto

par :

28/06/2023 20:44

Comme la majorité des motards l'on si bien exprimés, il serait bien plus judicieux d'apporter des contrôles sur l'état des routes que sur celles des moto, ces routes dangereuses, très mal entretenues, sans aucune logique parfois sur des éléments comme la sécurité lors de rénovation.

N° 938267 - Enfin !

par :

28/06/2023 20:44

J'espère que l'accent sera mis sur le respect des normes d'émissions de bruit, c'est une nuisance majeure des deux roues motorisés où un motard gêne des milliers de personnes.

N° 938272 - Contre le ct moto

par :

28/06/2023 20:45

Les motards entretiennent leur moto car leur vie en dépend. Concentrez-vous sur les 50 cc, voitures dans permis et boosters, les plus trafiqués et en mauvais état.. la oui le ct est urgent, mais pas sur les cylindrées du permis A

N° 938275 - contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 20:46

pas de contrôle les conducteurs surveillent eux même leurs 2 roues, c'est encore une fois de plus une arnaque pour que le gouvernement s'enrichisse, pourquoi ne pas faire un contrôle pour les vélos, voir les patinettes, ou les piétons; Dans quel monde vit-on????

N° 938276 - C.T.

par :

28/06/2023 20:46

Bonjour, nos motos sont contrôlées à chaque sortie. C'est une question de bon sens. Je ne suis pas d'accord qu'un contrôleur sans permis moto touche ou monte sur ma moto. Surtout sur un banc de freinage. J'ai 58 ans. Les motards se sentent responsables de leurs machines car un accident est si vite arrivé. Par contre les routes mal entretenues sont accidentogènes . Salutations motardes

N° 938280 - Le pouvoir des lobbyistes et de 3 asso ULTRA minoritaire

par :

28/06/2023 20:47

Que dire de cette ineptie qui consiste à imposer à plusieurs millions d'usagers de deux-roues motorisé un contrôle technique pour 0.2% d'accident qui relèvent de l'état des véhicules, là ou lorsque le contrôle technique VL s'imposait en comparaison avec plus de 30%.

Les 0.2 à 0.3% sont sourcés alors que la base [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est faussée, mais il y a là tant d'argent et de TVA à ce faire. Remplir les caisses pour acheter des grenades aux CRS et museler le peuple

Si la sécurité était au cœur des préoccupations de l'Europe et de notre gouvernement l'on s'intéresserait plus sûrement à l'état des infrastructures routières et on mettrait à profit l'expérience des sachants FFM, [association de motard], [assurance], plutôt que celle avide de nos dirigeants. Ces fédérations avaient fait des propositions alternatives à ce pseudo contrôle, avaient la parole d'un ministre d'aller en ce sens ! et 3 ridicules associations "Parisiennes" ont réussi à tordre le conseil d'État en leur faveur, et ce sans même que les bases de ce contrôle soient actées, position dogmatique de "sages". Le bruit grande cause de ces recours n'en sera nullement impacté dès lors que 15 minutes suffisent à replacer une chicane ou un pot d'échappement trop bruyant pour le contrôle. A l'issue de ce contrôle et après s'être acquitté du même prix que pour ma voiture pour 4 pauvres contrôles visuels, il sera possible pour les qq usagers de peu de considération de remettre cet échappement, objet légitime de contestation. N'avons-nous pas déjà toutes les capacités législatives et contractuelles pour faire opérer par les forces de l'ordre des contrôles aléatoires au sonomètre !

Toujours plus d'Infantilisation, de taxes et contraintes sur une population d'usagers en augmentation et dont les statistiques d'accidents ne font que baisser. Quand allons vous cesser de réfléchir et décider à notre place, c'est comme pour l'Europe et son referendum ...

N° 938282 - Consultation publique CT 2 roues

par :

28/06/2023 20:48

Bonjour,

La moto est entretenue régulièrement. La plus part des accidents ne sont pas dû à un défaut de la moto. Beaucoup d'efforts ont été fait ces derniers années que la pollution, le bruit, la sécurité de la part des constructeurs et motards.

N'y a t il pas des sujets plus urgents?

Cela donne le sentiment d'un racket organisé...

N° 938283 - Le contrôle technique deux-roues est inutile.

par :

28/06/2023 20:48

Les accidents par problème technique des deux-roues ne représentent que 0,3% donc le CT ne peut se justifier sur l'argument de la sécurité. Pour la protection de l'environnement, même si le deux-roues n'est pas aux dernières normes Euro, par la fluidité du trafic qu'il favorise et la forte diminution des ralentissements et bouchons urbains, il sera toujours plus écologique que la dernière génération de véhicules 4-roues. Cela a été démontré par des enquêtes publiques de pays du Nord de l'Europe. L'argument écologique n'est donc pas non plus valable. Les deux-roues ont besoin, pour leur sécurité, d'infrastructures routières en bon état. Le CT deux-roues n'a qu'une raison objective, faire rentrer de l'argent dans les caisses de [réseau de contrôle technique] et de l'État. Et discriminera les personnes aux revenus les plus modestes.

N° 938294 - Participation à la consultation projet de décret et d'arrêté CT véhicule catégorie L

par :

28/06/2023 20:52

Bonjour,

Voici ma contribution sur la consultation pour la mise en place d'un contrôle technique moto périodique.

Le contrôle technique périodique des véhicules de la catégorie L n'a pas de sens.

- La périodicité des révisions des motos est beaucoup plus courte que pour une voiture de l'ordre de 3 (tout les 6000 Km pour une moto, en moyenne 18 000 Km pour une voiture) donc même si je suis un gros rouleur ma moto aura été contrôlé et révisé par un professionnel habilité (mécanicien moto) plus fréquemment, les organes de sécurité sont contrôlé et remplacé si besoin.

Au minimum une fois par an

- Je fais de la compétition moto (Rallye Routier) en catégorie side-car (L4e) un contrôle technique est effectué par la FFM à chaque course que va m'apporter le contrôle technique périodique, même en faisant une saison complète le kilométrage du véhicule dédié à ce loisir est inférieur à 3 500 Km. Quelle est son impact environnemental, et que va apporter le contrôle technique catégorie L ?

-La directive européenne prévoyait la possibilité de mettre en place des mesures alternatives, sur lequel le gouvernement et les associations d'usagers de 2 roues motorisés avait travaillé et notamment sur la formation du conducteur, or dans les accidents la plus grande partie est du aux comportements et non à l'état du véhicule, le contrôle technique n'apportera rien en terme de sécurité routière.

- Comment va faire le contrôleur pour vérifier l'état du système de freinage des side-car, sachant qu'aucun side-car n'a le même système ?

- Les quadricycles (voiture sans permis ) devront elle passer sur le banc de freinage automobile ?

Le seul système de contrôle technique qui me semble envisageable pour les véhicules de la catégorie L est le système de contrôle technique à la revente comme c'est le cas depuis le 1er janvier 2023 en Belgique, qui permet de tranquilliser l'acheteur sur l'état du véhicule. mais pas un contrôle technique périodique.

Cordialement,

N° 938297 - contrôle technique 2roues

par :

28/06/2023 20:53

Comme d'habitude les mesures prises par le gouvernement sont celles qui ne lui coutent rien et qui lui donnent bonne conscience.

En parallèle, on parle de ramener à 17 ans l'âge mini pour le passage du permis de conduire. La sécurité routière a deux vitesses.

N° 938299 - exclusion par l'argent encore une fois

par :

28/06/2023 20:54

encore une loi punitive pour qui? personnellement vivant en Béarn état des routes lamentable ,refexion, gravions a profusion a croire qu'il est offert,doublement des glissières vous en êtes ou ,a oui c vrais c pour notre sécurité.

invalide avec 950 euro mois j'ai pour tout véhicule deux motos une de trente l'autre de vingt,je fait tout mes entretiens seul et mes véhicules sont irréprochables?ALORS payer pour ma soit disant sécurité et pollution???moto qui consomme 4l au cent d essence , ne pese que 200KLG n'encombre

pas sur la voie publique ,permet un gain de temps et fluidifie la circulation ,en quoi mes motos sont elles plus polluante qu'une batterie au lithium de chine monté sur des véhicules de deux tonne qui eux abime la chaussé ,encore une fois l'etat privilegie les multinational au detriment de la masse ,ceci est une lois absurde qui ne repose sur rien , sauf les profits d'une toute petite minorité

N° 938303 - CTRM 2024

par :

28/06/2023 20:54

Quid des motos anciennes ( 50 ans et plus) , sans démarreur électrique et dont la mise en route est "particulière" et dont les caractéristiques techniques (freins , bruit etc...) sont très différentes de la norme actuelle ? le propriétaire n'étant pas autorisé et ne souhaitant pas pénétrer dans une enceinte interdite au public ? qui nous assurera (tant au point de vue de la compétence , que de l'expertise sinon de l'expérience du contrôleur ) , celà fait depuis 1973 que je conduis mes motos anglaises , sans aucun accident ni délits routiers , elles sont toutes en carte grise "normales " , et j'en possède sept !

N° 938305 - CT moto

par :

28/06/2023 20:56

Pourquoi pas un CT moto obligatoire pour la vente d'un véhicule 2 3 roues motorisés et sur demande des forces de l'ordre en cas de doute sur le véhicule.

Le CT ce ferait dans un garage moto.

En cas de défaillance le véhicule serait remis en état sur place et remis en circulation une fois en état Sinon interdiction de circuler stipulé dans le service des cartes grise

N° 938307 - Participation à la consultation projet de décret et d'arrêté CT véhicule catégorie L

par :

28/06/2023 20:57

Bonjour,

Voici ma contribution sur la consultation pour la mise en place d'un contrôle technique moto périodique.

Le contrôle technique périodique des véhicules de la catégorie L n'a pas de sens.

- La périodicité des révisions des motos est beaucoup plus courte que pour une voiture de l'ordre de 3 (tout les 6000 Km pour une moto, en moyenne 18 000 Km pour une voiture) donc même si je suis un gros rouleur ma moto aura été contrôlé et révisé par un professionnel habilité (mécanicien moto) plus fréquemment, les organes de sécurité sont contrôlé et remplacé si besoin.

Au minimum une fois par an

- Je fais de la compétition moto (Rallye Routier) en catégorie side-car (L4e) un contrôle technique est effectué par la FFM à chaque course que va m'apporter le contrôle technique périodique, même en faisant une saison complète le kilométrage du véhicule dédié à ce loisir est inférieur à 3 500 Km. Quelle est son impact environnemental, et que va apporter le contrôle technique catégorie L ?

-La directive européenne prévoyait la possibilité de mettre en place des mesures alternatives, sur lequel le gouvernement et les associations d'usagers de 2 roues motorisés avaient travaillé et notamment sur la formation du conducteur, or dans les accidents la plus grande partie est du aux comportements et non à l'état du véhicule, le contrôle technique n'apportera rien en terme de sécurité routière.

- Comment va faire le contrôleur pour vérifier l'état du système de freinage des side-car, sachant qu'aucun side-car n'a le même système ?

- Les quadricycles (voiture sans permis ) devront elle passer sur le banc de freinage automobile ?

Le seul système de contrôle technique qui me semble envisageable pour les véhicules de la catégorie L est le système de contrôle technique à la revente comme c'est le cas depuis le 1er janvier 2023 en Belgique, qui permet de tranquilliser l'acheteur sur l'état du véhicule. mais pas un contrôle technique périodique.

Cordialement,

N° 938309 - CTRM 2024

par :

28/06/2023 20:57

Quid des motos anciennes ( 50 ans et plus) , sans démarreur électrique et dont la mise en route est "particulière" et dont les caractéristiques techniques (freins , bruit etc...) sont très différentes de la norme actuelle ? le propriétaire n'étant pas autorisé et ne souhaitant pas pénétrer dans une enceinte interdite au public ? qui nous assurera (tant au point de vue de la compétence , que de l'expertise sinon de l'expérience du contrôleur ) , celà fait depuis 1973 que je conduis mes motos anglaises , sans aucun accident ni délits routiers , elles sont toutes en carte grise "normales " , et j'en possède sept !

N° 938315 - Non je ne veux pas de CT pour mes mes motos.

par :

28/06/2023 21:00

Bonjour

Pour les motos , les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) .

Je suis un motard passionné et j'entretiens consciencieusement mes 2 Harley Davidson.

Je serais le premier à subir les conséquence d'une défaillance et je ne je laisse donc pas cette question au hasard. Le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de mon expérience de motard de 62 ans et cela fait parti de l'examen au permis de conduite moto. La moto permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...). On ne voit pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture et même un "Rats" moto est un véhicule qui est dans un état sécurisé (frein, éclairage, pneus, bruits etc ...)

Les accidents pour les motards sont bien le plus souvent l'objet d'une erreur humaine (que ce soit de la part du motard ou d'un automobiliste), ou d'un défaut de l'infrastructure, auquel les motos sont particulièrement sensible en raison de leur instabilité naturelle. Un contrôle technique risquerait de déresponsabiliser le conducteur. Celui ci ne serait plus celui sur qui repose la responsabilité de s'assurer que son véhicule est en état de fonctionner, mais une 'instance supérieure' (pas forcément plus compétente, soit dit en passant...). Les motards allemands comme les luxembourgeois estiment être victime d'un racket, lors du passage au contrôle technique, qui est un contrôle de conformité tatillon, qui exclut la plupart des modifications et personnalisations de véhicules (en Allemagne, le simple montage d'un accessoire comme un top-case, nécessite une visite au CT !!).

En Suède, le contrôle technique permet au motard suédois, à la fin du long hiver septentrional, de faire vérifier l'état de son véhicule, souvent largement modifié et personnalisé pendant l'hiver, comme le permet la législation suédoise. Le CT suédois pose néanmoins le problème de la



disponibilité de ce contrôle sur l'ensemble du territoire et des délais d'attente pour pouvoir le passer.

Donc encore une loi débile que l'on veut nous faire subir. Attention là vous touchez une communauté qui va dire NON et boycotter cette obligation. Le président de la république à fait la promesse de ne pas nous imposer cette loi scélérate. Nous l'avons bien entendu et fait confiance. En cas contraire la contestation sera terrible. A bon entendeur Salutations distinguées.

N° 938317 - CT inutile

par :

28/06/2023 21:00

nous , motards , conscients de la dangerosité de rouler sur une moto mal entretenue n'avons en aucun cas besoin d'un CT pour prendre nos responsabilités

le peu d'accident 2 roues (gros cube) du à un mauvais entretien est très très très faible.

cette histoire est juste une question de pognon !!!

vous voulez instaurer un CT , faites le juste pour la revente , là oui , ça éliminera certains dangers roulants et ce à partir des 50cm3

N° 938319 - Manipulation des motos lors du contrôle

par :

28/06/2023 21:01

Il me semble indispensable que la manipulation des deux roues se fasse par les personnes qui présentent ces mêmes deux roues au contrôle.

En effet de nombreux contrôleurs ne se sentent pas capable de manipuler certaines motos de gros gabarit, hautes, lourdes, ...etc. il faut absolument opérer de la même manière que pour les poids lourds (c'est le chauffeur qui amène le poids lourd qui le conduit sous les instructions du contrôleur.

N° 938321 - CT2RM

par :

28/06/2023 21:02

Le contrôle technique moto c'est NON NON NON. Il y en a marre de payer des taxes, des impôts etc...

N° 938322 -

par :

28/06/2023 21:02

Bonjour, en tant que motocycliste depuis 32 ans , je ne comprends toujours pas l'intérêt de la mise en place d'un contrôle technique moto : ni du point de vue écologique ( à trajet égal la moto n'est sûrement pas le moyen de déplacement le plus polluant) , ni du point de vue de la sécurité ( comment imaginer deux minutes qu 'un motocycliste accepterait de piloter un véhicule en l'ayant rendu dangereux pour lui même par négligence , cela reviendrait à considérer que les 4 millions d'usagers de 2 roues motorisés ont des tendances suicidaires) . Reste la notion des nuisances sonores ...mais là encore le CT ne semble pas être une réponse adéquate: il suffira de changer l'échappement juste pour passer le CT ... Bref , c'est à se demander si les montants engagés et ponctionnés aux motocyclistes ne serviront pas qu'à enrichir les centres de contrôle, une fois de plus , alors même que les investissements dans la prévention sont négligés ...mais il est vrai qu'ils ne rapportent pas d'argent, eux...

N° 938323 - controle deux roues

par :

28/06/2023 21:02

Absolument contre ce controle qui ne sert qu 'a remplir les caisses de [réseau de contrôle technique]

N° 938324 - Utilité d'un CT Moto

par :

28/06/2023 21:02

Bonjour,

Je profite de cette possibilité qui m'est offerte de vous faire part de mon avis sur la mise en place d'un CT moto.

Je suis motard depuis 8 ans et j'ai bientôt 49 ans, je vis et je travaille en province et je fais tous les jours 72km pour aller et venir sur mon lieu de travail.

Je ne comprends pas pourquoi notre gouvernement cède aux pressions de 3 associations clairement anti 2 roues et dont les membres dirigeants ont des accointances avec des société privées qui ont des intérêts financiers dans des sociétés qui commercialisent des vélos électriques, qui touchent des subventions d'organismes qui promeuvent les déplacements avec des véhicules électriques, ..., qui n'existent qu'en région parisienne, et qui n'ont qu'une poignée de membres non représentatifs des français et qui ont réussi on ne sait pas comment à pouvoir avoir gain de cause auprès du Conseil Constitutionnel, en total mépris de l'esprit égalitaire qui devrait animer notre pays.

Comme j'ai passé mon permis moto il y a moins de 10 ans, j'ai constaté que la formation au permis moto inclus une part de contrôle sur l'état et le bon fonctionnement de nos machines en plus de la partie maîtrise du véhicule et du code de la route.

De fait, avant chaque sortie d'une de mes motos, et j'en ai 4, en plus de l'entretien classique, j'effectue un contrôle de l'état des pneus, du bon fonctionnement de l'éclairage, du bon état des freins (usure des disques et plaquettes, absence de fuite, ...), bref tout ce qui m'a été enseigné durant ma formation de motard et qui me garanti que mon véhicule est bien en état de prendre la route.

Aussi je ne vois pas en quoi un CT sur les 2-3-4 roues à moteurs pourrait améliorer en quoi que ce soit la sécurité en 2 roues étant donné que ma formation et mon bon sens m'obligent à contrôler ma machine pour m'assurer que je ne mets pas ma vie en danger pour un défaut d'entretien car rappelons qu'à moto, une défaillance mécanique se paye cash par une chute avec des conséquences sur son conducteur, c'est à dire moi. Et que selon les statistiques des compagnies d'assurances, le mauvais état du véhicule n'est en cause que dans 0,3% des accidents où des 2 roues sont impliqués.

Par contre, renforcer les contrôles pour sanctionner les conducteurs qui "oublent" les bases du code de la route (oubli des clignotants pour indiquer un changement de direction, utilisation d'un téléphone au volant, avoir plus le nez collé au compteur de vitesse que de contrôler ce qu'il se passe autour de son véhicule en mouvement, ...) et qui de fait provoquent des accidents parfois mortels pour les motards, bizarrement, personne n'en parle, ni ne demande à ce qu'ils y en aient plus.

J'ai eu un seul accident en moto depuis que j'ai eu mon permis, je n'étais pas responsable, l'accident a eu lieu à moins de 20km/h, et j'ai failli perdre ma jambe simplement parce qu'un automobiliste m'a coupé la route en faisant un demi tour devant moi sans regarder si quelqu'un arrivait derrière lui, et il a juste dit qu'il ne m'avait pas vu parce qu'il n'avait pas regardé.

Aussi avant de vouloir nous obliger à faire un CT qui ne va servir à rien de plus que ce que tout motard doit faire et fait avant d'enfourcher sa machine, il conviendrait de plutôt accentuer les

contrôles pour tracker les vrais chauffards, ceux qui ne respectent pas les règles de base, et si le bruit des 2 roues est si problématique que cela, pourquoi nos forces de l'ordre ne font-elles pas plus de contrôle avec sonomètre pour faire respecter les lois déjà existantes pour punir les irrespectueux qui n'ont pas compris qu'un 2 roues n'avance pas plus vite s'il fait un gros bruit ....

Amitiés motardes

V

N° 938325 - Pourquoi je suis contre..

par :

28/06/2023 21:03

Motard depuis tout jeune, j'ai été éduqué dès mes premiers tours de roues sur l'importance de la sécurité à moto.

Bien entendu cela passe par des équipements personnels de sécurité de bonne qualité mais surtout en prenant soin de sa monture.

Depuis la démocratisation de la motocyclette comme moyen de transport personnel, les motards ont toujours entretenus leurs véhicules de la meilleure manière qu'il soit.

Oui, il existe des véhicules dangereux, mais instaurer un CT aussi peu détaillé, que la France a rejetée de nombreuses fois, que les motards rejettent depuis le début, dans le seul but de plaire à l'Europe, à quelques associations (majoritairement Parisienne et non motarde) et à des gens biens placés (bonjour M. [réseau de contrôle technique]), c'est aller à l'inverse du bon sens.

Aucunes études ne démontre l'efficacité d'un CT 2 roues à faire baisser le nombre d'accidents.

De plus, dans sa mouture présenter ici, le CT ne fera que supprimer des machines fiables et sécuritaires mais qui ne correspondent pas sur le papier à un marché comme celui de l'automobile, stricte et lissé..

Le monde de la moto est trop vaste et différent pour appliquer un copier coller du CT voiture.

De nombreuses motos seront interdites car elles ont été transformées il y a des années pour correspondre à un style, un mouvement, une identité qui lui est propre..

Les propriétaires de ces motos devraient alors s'asseoir sur des centaines d'heures de travail, des sommes colossales investies..?

Pour quoi ?

Rien...

**NON AU CT MOTO !**

N° 938330 - contrôle technique inutile, énorme fumisterie

par :

28/06/2023 21:04

Ce contrôle technique ne servira que les intérêts des lobbys qui l'ont promu auprès de nos chers élus européens qui ont semble-t-il du mal à réfléchir par eux même et préfèrent quand le travail est pré-mâché.

Allez faire un tour sur le site de la Fédération Française des Motards en Colère.

Les arguments sont incontestables et nous les rabâchons depuis 2014 en manifestation.

Il n'y aura pas moins d'accidents, moins de morts sur les routes ni moins de pollution grâce à ce contrôle technique.

Vous voulez réduire la mortalité des utilisateurs de 2 roues motorisés ? Commencez par entretenir les routes !!

N° 938333 - CT inutile

par :

28/06/2023 21:05

nous , motards , conscients de la dangerosité de rouler sur une moto mal entretenue n'avons en aucun cas besoin d'un CT pour prendre nos responsabilités

le peu d'accident 2 roues (gros cube) du à un mauvais entretien est très très très faible.

cette histoire est juste une question de pognon !!!

vous voulez instaurer un CT , faites le juste pour la revente , là oui , ça éliminera certains dangers roulants et ce à partir des 50cm3

N° 938336 - MR

par :

28/06/2023 21:05

Bonjour, le control 2RM est une ineptie car les motards qui roulent plusieurs milliers de km/an et/ou les utilisateurs journaliers connaissent le risque inhérent à ce type de véhicule : pas de carrosserie, équilibre précaire par mauvais temps, influence de la météo. En conséquence ceux-ci font attention à l'entretien de leur engin : pneu, frein, visibilité... De plus , ils ont des équipements de sécurité complémentaires : blouson et pantalon avec protections, bottes ou chaussures adaptées... Ceux qui ne respectent pas les règles actuelles ne se sentiront pas plus concernés par cette mesure. In fine, les contrôles ne concerneront que les engins les mieux entretenus et la sécurité et/ou la tranquillité des citoyens ne sera pas amélioré.

N° 938341 - le C.T. motos peut-il s'appliquer aux motos d'enduro ?

par :

28/06/2023 21:06

Bonjour,

le C.T. motos peut-il s'appliquer aux motos d'enduro ? Ce type de motos, immatriculé et assuré mais dédié à la pratique du tout terrain en compétition ou entraînement, est essentiellement déplacé sur remorque jusqu'au lieu de pratique. Celui-ci possède une carte grise mais n'est pas conforme au code de la route ( pas de feux stop, pas de clignotants, pas de claxon, pas de rétroviseurs , pneus à crampons,...) De plus certaines motos sont des deux temps fonctionnants avec du mélange huile /essence sans aucun cataliseur. Quid des opacités à l'échappement ? Une contrevisite serait inutile, car une mise en "conformité" modifierait le véhicule. Sans CT valide, les motos d'enduros sont-elles toujours assurables ?

N° 938345

par :

28/06/2023 21:07

bonjour, le control 2RM est une ineptie car les motards qui roulent plusieurs milliers de km/an et/ou les utilisateurs journaliers connaissent le risque inhérent à ce type de véhicule : pas de carrosserie, équilibre précaire par mauvais temps, influence de la météo. En conséquence ceux-ci font attention à l'entretien de leur engin : pneu, frein, visibilité... De plus , ils ont des équipements de sécurité complémentaires : blouson et pantalon avec protections, bottes ou chaussures adaptées... Ceux qui ne respectent pas les règles actuelles ne se sentiront pas plus concernés par cette mesure. In fine, les contrôles ne concerneront que les engins les mieux entretenus et la sécurité et/ou la tranquillité des citoyens ne sera pas amélioré.

N° 938346 - Non au CT des deux roues motorisées

par :

28/06/2023 21:07

Dans ce cas il faut faire un contrôle technique des vélos, vélos électrique et aussi des trottinettes électriques ... des rollers etc tout ce que l'on peut croisé sur les routes, les chiffres sur les accidents des 2 roues motorisés sont faux et manipulés par des grands groupe tel que [réseau de contrôle technique] et autres pour renflouer un peu plus leur compte bancaire

N° 938349 - Refus

par :

28/06/2023 21:08

Inadmissible

Encore une lubi du gouvernement.faire croire que les problèmes des états des routes ne sont responsables.tout les pays européens non pas engagé de contrôle technique. Dans 4 ans il va falloir ce bouger concernant les élections.pour m'a part j'ai manifesté concernant la vignette. Motards motardes ils faut refuser

N° 938351 - le C.T. motos peut-il s'appliquer aux motos d'enduro ?

par :

28/06/2023 21:09

Bonjour,

le C.T. motos peut-il s'appliquer aux motos d'enduro ? Ce type de motos, immatriculé et assuré mais dédié à la pratique du tout terrain en compétition ou entrainement, est essentiellement déplacé sur remorque jusqu'au lieu de pratique. Celui-ci possède une carte grise mais n'est pas conforme au code de la route ( pas de feux stop, pas de clignotants, pas de claxon, pas de rétroviseurs , pneus à crampons,...) De plus certaines motos sont des deux temps fonctionnants avec du mélange huile /essence sans aucun cataliseur. Quid des opacités à l'échappement ? Une contrevisite serait inutile, car une mise en "conformité" modifierait le véhicule. Sans CT valide, les motos d'enduros sont-elles toujours assurables ?

N° 938352 - ABERRATION

par :

28/06/2023 21:09

Un CT pour la vente de la moto est acceptable mais un CT généralisé est une aberration ! Un motard connaît les risques lorsqu'il pilote et il entretient et contrôle sa moto très régulièrement. Les statistiques des accidents montrent que l'état de la moto n'est pas remis en cause.

Le CT devra être réalisé par une personne détentrice du permis A, car elle saura manœuvrer une moto. Et d'ailleurs, pourquoi ne pas réserver le CT aux concessionnaires moto, de vrais spécialistes !

Et sinon un CT des routes est-il envisagé, car là il y a matière !

N° 938356 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 21:11

La moyenne du kilométrage annuel d'une moto est bien inférieure aux voitures. L'entretien bien supérieur, où est l'utilité de ce contrôle ? Mais s'il y a contrôle, cela devrait être tous les 5 ans même après le premier contrôle.

N° 938362 - Arguments contre le CT moto obligatoire

par :

28/06/2023 21:15

Les motards ne sont pas des usagers de la route comme les autres. Par définition vulnérables, ils sont particulièrement attentifs aux conditions de circulations, aux autres usagers et bien entendu à l'entretien de leurs machines. Tous les organes de sécurité sont directement visible sur une moto les contrôles quotidiens font parties des gestes acquis lors de l'obtention du permis. Ces 10 dernières années le permis moto a été revu et corrigé, la limite de puissance durant les deux premières années de permis a contribué à une meilleure maîtrise des jeunes conducteurs. L'augmentation significative des deux roues motorisés a été constaté sur les routes ces dernières années, tout comme la baisse de la mortalité de cette catégorie ce qui prouve que les véritables solutions sont dans une meilleure formation et une période d'apprentissage plus longue. Pour plus de 99% des accidents, les problèmes techniques des véhicules, n'en sont pas à l'origine. Il est donc illusoire de penser qu'un contrôle technique réduira les accidents de circulations. La seule action directe que va engendrer cette obligation est une perte de pouvoir d'achat pour le motard, pour ma part je préfère mettre 50 € dans un pneu neuf ou des plaquettes de freins que dans une entreprise qui me diras ce que je sais déjà, a savoir que mon véhicule est en parfait état d'usage, avec une perte financière en sus.

Le comportement des usagers de la route est la véritable cause de plus de 99% des accidents qui concernent les deux roues motorisés.

Travaillons sur la prévention intelligente en formant mieux TOUS les usagers de la route et à la réfection des chaussées pour la sécurité et le confort de tous.

Je vous souhaite une belle journée.

N° 938363 - Contrôle allégé voudrait dire tarif allégé

par :

28/06/2023 21:15

Le tarif moyen des contrôles auto est de 70€, à priori, le contrôle des deux serait allégé de moitié par rapport au contrôle auto, demandant moins d'outils techniques. Le prix devrait donc être réduit de moitié, donc maxi 35€, voir 30€ pour montrer un signe d'écoute et d'apaisement.

N° 938368 - Ct moto

par :

28/06/2023 21:16

Je suis contre le contrôle technique pour les deux roues, l'état ferai mieux d'entretenir les routes, qui se dégradent. A il y aurai une avancée sur la sécurité routière..

N° 938370 - Contrôle inutile

par :

28/06/2023 21:16

Ce contrôle est totalement inutile si ce n'est pour remplir les poches des industriels et de créer une TVA supplémentaire.

Il ne tient pas compte de la très faible accidentologie due à l'état des motos.

Qu'en sera-t-il des centres de contrôle dans les zones rurales ou il serait trop cher de s'équiper pour quelques 2 roues en circulation? encore du temps et de l'argent perdu.

L'état français est-il obligé d'appliquer toutes les lois européennes particulièrement quand elles ne sont pas légitimes ou cohérentes?

N° 938372 - Arguments contre le contrôle technique obligatoire des deux roues motorisés  
par :

28/06/2023 21:17

Les motards ne sont pas des usagés de la route comme les autres. Par définition vulnérables, ils sont particulièrement attentifs aux conditions de circulations, aux autres usagés et bien entendu à l'entretien de leurs machines. Tous les organes de sécurité sont directement visible sur une moto les contrôles quotidiens font parties des gestes acquis lors de l'obtention du permis. Ces 10 dernières années le permis moto à été revu et corrigé, la limite de puissance durant les deux premières années de permis à contribué à une meilleure maîtrise des jeunes conducteurs. L'augmentation significative des deux roues motorisés à été constaté sur les routes ces dernières années, tout comme la baisse de la mortalité de cette catégorie ce qui prouve que les véritables solutions sont dans une meilleure formation et une période d'apprentissage plus longue. Pour plus de 99% des accidents, les problèmes techniques des véhicules, n'en sont pas à l'origine. Il est donc illusoire de penser qu'un contrôle technique réduira les accidents de circulations. La seule action directe que va engendrer cette obligation est une perte de pouvoir d'achat pour le motard, pour ma part je préfère mettre 50 € dans un pneu neuf ou des plaquettes de freins que dans une entreprise qui me diras ce que je sais déjà, a savoir que mon véhicule est en parfait état d'usage, avec une perte financière en sus.

Le comportement des usagés de la route est la véritable cause de plus de 99% des accidents qui concernent les deux roues motorisés.

Travaillons sur la prévention intelligente en formant mieux TOUS les usagés de la route et à la réfection des chaussées pour la sécurité et le confort de tous.

Je vous souhaite une belle journée.

N° 938373 - Ctp moto

par :

28/06/2023 21:17

Pas d'accord pour un contrôle technique de ma moto dont je me sers que 3 mois dans l'année, pour le plaisir. Cela va me faire arrêter cette pratique je pense. Cdlt

N° 938375 - Enduro

par :

28/06/2023 21:18

Bonjour, il me paraît important de réaliser une catégorisation entre les différentes motos. Je dispose d'une enduro qui a une vocation à rouler particulièrement les chemins. Le support de plaque d'immatriculation, les pneus, les suspensions, tout est spécifique et adapté au sport de l'enduro. Il me paraît inconcevable d'exiger les même choses pour ces motos par rapport à mes motos routières qui ont pour vocation de réaliser des trajets 100% sur route et autoroute.

Il s'agit également d'un véhicule 2 temps quid du contrôle pollution. Un mélange mal réalisé et nous sommes en dehors des normes.

Enfin, je peux concevoir que mes routières acceptent des accélérations haut dans les tours pour le contrôle (comme pour les voitures) mais ma moto enduro n'est que rarement haut dans les tours (uniquement dans le cadre de franchissement important), le moteur n'est pas adapté à monter au rupteur.

Comparer une moto d'enduro avec un roadster, une sportive est une hérésie. C'est comme comparer un tracteur avec une voiture....

N° 938376 - controle technique moto obligatoire

par :

28/06/2023 21:18

motard depuis plus de 30 ans, je trouve inadmissible cette nouvelle mesure et surtout injuste, c'est un faux débat qui ne servira que les entreprises privées [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres. les défauts motos dans les accidents ne concerne que 0,3% alors pourquoi encore nous taxer une fois de plus. le gouvernement ferait mieux de s'occuper de l'état des routes, de la hauteur des dos d'âne trop souvent inadapté.

Non au CT

N° 938378 - N'importe quoi ...

par :

28/06/2023 21:18

Ancien gendarme pendant 20 ans et spécialisé dans la sécurité routière je n'ai jamais vu une moto en piteux état ...

J'organise des sessions de pilotage moto pour s'améliorer quant à la conduite sur route en sécurité.

Même les plus vieilles des motos qui font mes stages sont dans un état nickel.

Alors quelle idée d'aller mettre ça en place juste pour du fric sous un prétexte de sécurité ???

J'ai 2 motos : une de 1998 et une de 2008, on dirait qu'elles sont neuves.

Les clignotants ne sont pas d'origine mais on les voit bien mieux que ceux d'origine.

Alors que va-t-il se passer au CT ? On va me le reprocher ?? Tout ça pour quoi ??? Parce qu'ils ne sont pas d'origine ??

Revoyez un peu la copie et arrêtez d'essayer de suivre le mouvement européen car c'est une hérésie notoire votre idée !!!

Vous voulez de la sécurité ? Alors aidez ceux qui font tout pour la sécurité, comme les associations, les préfetures, les policiers, les gendarmes, mais arrêtez de croire que le motard n'aime pas sa moto et roule avec un cercueil en piteux état ...

Réfléchissez ...

N° 938383 - Contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 21:19

Bonjour,

comme vous le savez, l'état d'une moto impliquée dans un accident ne peut être incriminé uniquement dans moins d' 1 % des cas. Le motard connaît le niveau d'usure de ses pneus, de ses plaquettes de frein et vérifie même le bon fonctionnement de son éclairage, clignotants. Le motard vérifie régulièrement la pression de ses pneus.

Alors, le contrôle technique, à quoi bon ?

Pour satisfaire au lobbying de certaines associations qui doivent se justifier pour bénéficier de subventions payées grâce à nos impôts ?



Occupez vous de contrôler le réseau routier, nous nous occupons de contrôler nos motos.

N° 938389 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 21:21

Uniquement pour complaire au lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] auprès de l'UE.....Que faisons nous encore dans cette Europe ?

N° 938390 - Contre le CT moto

par :

28/06/2023 21:23

L'utilisation de la moto est majoritairement différente de la voiture.

Personnellement je parcours 5000 kms par an et j'entretiens avec passion ma moto, par plaisir mais aussi par nécessité car le premier "garage" moto est a 34kms.

Le CT moto ne règlera pas les problèmes de naissance. Cette décision de mise en place ne sert qu'à faire plaisir à une frange d'extrémistes anti tout.

N° 938392 - contrôle technique moto compréhensible pour la revente, sujet à caution dans les autres cas

par :

28/06/2023 21:23

bonjour,

il est de notoriété que les propriétaires de "gros cubes" entretiennent leurs machines. De plus, les chiffres de la sécurité routière relatives aux causes d'accidents de deux roues ne semblent pas indiquer un mauvais entretien des motos. Il semble exact toutefois qu'il soit aisé de constater que le bon état des deux roues n'est pas forcément la caractéristique principale des faibles cylindrées (notamment les 50 cc). On peut être y voir ici que les propriétaires de gros cubes acquièrent ce type de machine à un moment de leur vie où ils ont un peu plus de moyens financiers. Cet ensemble de réflexion invite à s'interroger dès lors sur la réelle utilité du contrôle technique des 2 roues de forte cylindrée > 125 cc, cette charge supplémentaire risquant de surcroit d'impacter le marché de ce type de motos. En revanche, un CT avant revente peut être de nature à "rassurer" tout potentiel acheteur. Cordialement

N° 938394 - Pas d'accord

par :

28/06/2023 21:23

Encore une pompe à fric. Le prix est une aberration.

De plus je trouve que ce n'est pas auprès des motos de plus de 125cm3 qu'il faut taper mais bien les mobylettes, scooter, et petite moto en dessous de 125cm3.

Et enfin, avant de pénaliser les motard qui ont des véhicules en bon état (car si tel n'est pas le cas nous risquons notre vie), il faudrait entretenir un peu mieux nos routes car elles font vraiment pitié.

N° 938396 - Projet inutile

par :

28/06/2023 21:23

Bonjour,

Le projet de contrôle technique est l'aboutissement du lobbying de certaines entreprises qui n'ont pas hésité à mentir et à utiliser de fausses statistiques d'accidentologie.

La République ne doit en aucun cas être complice de ces Voyous.

Je dis NON à cette manœuvre

malhonnête. il y aurait des choses à faire avant, comme l'état des routes catastrophiques, double glissières de sécurité etc.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

N° 938397 - Ct moto

par :

28/06/2023 21:24

'Bonjour,

Croyez vous vraiment que je vais prendre ma moto tout les matins si les freins ne marche pas ou si les pneus sont lisses.

Non je ne pense pas car 2 enfants et ma femme m'attendent tous les soirs.

Votre contrôle ne sert à rien à part renflouer les caisses de [réseau de contrôle technique] et de l'État.

Une personne qui en a marre de payer pour les faineants qui ne savent pas se lever le matin.

Cordialement

N° 938399 - Ct 2rm

par :

28/06/2023 21:24

Je suis contre la mise en place d'un ct 2rm.

Je fais au minimum 2 entretiens annuel chez mon concessionnaire, qui verifie la totalité de ma moto .

Le ct ne servira a rien juste a nous faire unectaxe supplémentaire.

N° 938403 - inutile : il faut renformer le contrôle des conducteurs dangereux et des véhicules bruyants/polluants

par :

28/06/2023 21:26

Bonjour,

Je suis motarde, j'entretiens ma moto tous les ans dans un garage et lors de ces rdv, mon garagiste me signale à chaque fois ce qu'il faut faire pour le bon fonctionnement de ma moto.

Les arguments en faveur du contrôle techniques sont absurdes :

-lutter contre les défaillances techniques : plusieurs études de mutuelles ont démontrés que les accidents dus aux défaillances techniques étaient faibles (l'ordre de 1%). Ceux qui n'entretiennent pas leurs moto sont en général des petites cylindrées en très mauvais états qui ne respectent pas le code de la route, ne mettent pas de casque, pas d'assurances, roulent avec des pneus lisses... .. S'ils ne sont pas interpellés et leurs véhicules saisis, ils continueront de rouler avec ou sans CT.

-lutter contre la pollution : ne vaudrait il pas mieux instaurer des lois pour imposer aux constructeurs de mettre de nouvelles normes ? De plus une moto consomme en général 2x moins qu'une voiture, favoriser leur utilisation lors des trajets individuels c'est moins d'espace utilisé sur la route et moins de pollution

-lutter contre le bruit : changer le pot de sa moto nécessite qlq coups de tournevis. Les amateurs changeront leurs pots juste avant le contrôle et le remettront juste après. La seule solution pour lutter contre le bruit est d'instaurer des normes à la vente du neuf, interdire la vente des pots bruyants, arrêter et contrôler les conducteurs pour confisquer les pots.

Au final imposer ce contrôle technique ne changera rien ni en terme de pollution, ni en terme de bruit et n'aura pas d'impact sur les chauffards qui continueront à rouler hors la loi.

En revanche, on imposera à l'ensemble des motards une nouvelle taxe qui ne fera que double emploi avec ce que conseille déjà le garagiste...

N° 938404 - Proposition

par :

28/06/2023 21:26

Plutôt qu'un contrôle technique dans un centre, rendre obligatoire une révision chez un concessionnaire agréé, comprenant les points de contrôle obligatoires. De ce fait, le prix du CT sera intégré à la révision de la moto.

N° 938407 - Contrôle technique illogique!

par :

28/06/2023 21:27

Bonjour, je pratique la moto depuis près de 40 ans. J'ai fait partie de plusieurs moto club dans le sud de la France et à Paris et je n'ai jamais constaté de gros problèmes d'entretien des motos, quelque soit leur cylindrée. Oui, quelques fois des pressions de pneumatiques mal gérées, des kit chaînes pas assez graissés, mais, même si ces problèmes seraient revus avant un contrôle technique, cela n'empêchera pas de les retrouver plus tard après le contrôle car la pression doit être contrôlée 1 fois par mois au minimum comme le kit chaîne en fonction des kilomètres parcourus. J'ai très rarement vu une moto sans phare, même de jour car les motards sont bien conscients que cet élément est essentiel pour bien les voir.

Avant de parler de contrôle technique, ne faudrait-il pas mieux protéger le motard et l'obliger à porter un équipement qui garantira beaucoup sa sécurité et diminuera ses blessures en cas d'accident. Les shorts, bermudas, baskets, tongues, nu-pieds même, devraient être interdits, de même que les chemisettes ou les tee shirt! Cela concerne la sécurité propre du motard français qui souvent s'habille un peu n'importe comment pensant que lui, il maîtrise sa moto. Près des plages, c'est quelques fois une catastrophe! Les conducteurs de 2 roues à moteurs sont en maillot de bain, tenue, comme le short qui n'est pas interdite, c'est incroyable quand même! Maillot de bain + tongues! Belle

partie de barbecue sur le goudron quand ils tombent! C'est tout cela qui coûtent cher aux assurances et aux autres motards par la suite! Réglementer sérieusement la tenue, est utile, le CT ne l'est pas, à mon humble avis. Ce n'est que de la poudre aux yeux.

N° 938408 - Enduro

par :

28/06/2023 21:27

Bonjour, il me paraît important de réaliser une catégorisation entre les différentes motos. Je dispose d'une enduro qui a une vocation à rouler particulièrement les chemins. Le support de plaque d'immatriculation, les pneus, les suspensions, tout est spécifique et adapté au sport de l'enduro. Il me paraît inconcevable d'exiger les mêmes choses pour ces motos par rapport à mes motos routières qui ont pour vocation de réaliser des trajets 100% sur route et autoroute.

Il s'agit également d'un véhicule 2 temps quid du contrôle pollution. Un mélange mal réalisé et nous sommes en dehors des normes.

Enfin, je peux concevoir que mes routières acceptent des accélérations haut dans les tours pour le contrôle (comme pour les voitures) mais ma moto enduro n'est que rarement haut dans les tours (uniquement dans le cadre de franchissement important), le moteur n'est pas adapté à monter au rupteur.

Comparer une moto d'enduro avec un roadster, une sportive est une hérésie. C'est comme comparer un tracteur avec une voiture....

N° 938417 - Inutile et taxe indirecte

par :

28/06/2023 21:30

Bonjour,

Je suis motarde, j'entretiens ma moto tous les ans dans un garage et lors de ces rdv, mon garagiste me signale à chaque fois ce qu'il faut faire pour le bon fonctionnement de ma moto.

Les arguments en faveur du contrôle techniques sont absurdes :

-lutter contre les défaillances techniques : plusieurs études de mutuelles ont démontrés que les accidents dus aux défaillances techniques étaient faibles (l'ordre de 1%). Ceux qui n'entretiennent pas leurs moto sont en général des petites cylindrées en très mauvais états qui ne respectent pas le code de la route, ne mettent pas de casque, pas d'assurances, roulent avec des pneus lisses... .. S'ils ne sont pas interpellés et leurs véhicules saisis, ils continueront de rouler avec ou sans CT.

-lutter contre la pollution : ne vaudrait il pas mieux instaurer des lois pour imposer aux constructeurs de mettre de nouvelles normes ? De plus une moto consomme en général 2x moins qu'une voiture, favoriser leur utilisation lors des trajets individuels c'est moins d'espace utilisé sur la route et moins de pollution

-lutter contre le bruit : changer le pot de sa moto nécessite qlq coups de tournevis. Les amateurs changeront leurs pots juste avant le contrôle et le remettront juste après. La seule solution pour lutter contre le bruit est d'instaurer des normes à la vente du neuf, interdire la vente des pots bruyants, arrêter et contrôler les conducteurs pour confisquer les pots.

Au final imposer ce contrôle technique ne changera rien ni en terme de pollution, ni en terme de bruit et n'aura pas d'impact sur les chauffards qui continueront à rouler hors la lois.  
En revanche, on imposera à l'ensembles des motards une nouvelle taxe qui ne fera que double emploi avec ce que conseille déjà le garagiste...

N° 938421 - Justice sociale

par :

28/06/2023 21:31

Faire payer à tous les erreurs de quelques uns par le biais de sociétés privées me semble particulièrement immoral... les services de l'état devraient être en capacité de régler les problèmes, notamment de bruit excessif sans faire payer la collectivité des utilisateurs de 2 roues qui respectent les règles et entretiennent leurs 2 roues... les défauts d'entretien n'étant en cause que de très peu d'accidents. Rendre obligatoire les vêtements de sécurité tels que chaussures ou bottes, pantalons et blousons serait certainement plus utile. La mise en plce d'aides pour l'achat de ces équipements serait certainement plus utiles que les "subventions" pour l'électrique qui servent de base à l'augmentation des tarifs de ces véhicules.

N° 938424 - Controle des Vehicules collection

par :

28/06/2023 21:32

Je desire attirer votre attention sur le fait que ce controle qui reste cher je paie 60 euros pour une voiture. Il va ruiner les efforts de maintien du patrimoine roulant des vehicules deux roues. Contrairement aux collectionneurs d'autos qui sont tres peu a posséder plus de deux vehicules anciens. Beaucoup de collectionneurs de deux roues en possèdent plusieurs d'une valeur parfois faible et les font rouler tres peu de kms par an. Je suis amateur de deux roues anciens je possede une trentaine de vehicules que j'ai restauré meticuleusement pendant plus de 40 ans et ils valent a eux tous moins cher qu'une berline allemande donc je ne suis pas un riche collectionneur un simple employé passionné faites un rapide calcul du coup et du temps a prendre pour les controler. Alors les vehicules de collection auto sont exemptés de controle si ils sont d'avant 1960 ne pourrions nous pas pour les deux roues exempter les vehicules de plus de quarante ans pour nous permettre de continuer a rouler avec des deux roues des annees 60 70 et faire partager au plus grand nombre dans des meeting notre passion des vieux deux roues . D'autant plus que sincerement ce n'est pas nous les plus dangereux sur la route (nous roulons tres peu de kms par machines dans l'annee ) mais plutot un ensemble de motards qui malheureusement nuisent aux autres qui de toutes facons continuerons a rouler en faisant du bruit ( il est simple de changer un pot sur une moto pour passer au controle ainsi que de remettre une plaque des clignos des feux et un retro homologués) En gros tout cela ne resoudra rien au niveau bruit et encore moins au niveau sécurité il y a bien plus d'accidents dûs a l'etat de la route que a celui de la moto les seules fois ou je suis tombé c'etait du a des graviers et a un nid de poule.

N° 938426 - Pas favorable au CT moto

par :

28/06/2023 21:34

Bonjour étant motard possédant plusieurs motos, j'entretiens mes motos.  
Je ne suis donc pas favorable au contrôle technique pour les motos

N° 938428 - Je suis contre.

par :

28/06/2023 21:34

Motard depuis 40 ans, je n'ai jamais entendu parler d'une chute due à une machine mal entretenue. Par contre l'état pitoyable des routes est une cause d'accident.

Les échappements non conforme: Les fautifs remettront leur chicane ou dB Killer pour le contrôle et l'enlèverons après. La gendarmerie ferait mieux de faire des contrôles.

Cette loi est issue du lobby du contrôle technique, qui apparemment à pouvoir sur les politiques. Les Français s'en souviendront....

N° 938433 - il faut mettre fin à une exception choquante, et appliquer enfin la loi et les engagements internationaux de la France

par :

28/06/2023 21:36

Vu la présence des deux-roues, notamment à moteur thermique, dans la circulation de la région parisienne, il n'y a aucune justification à ne pas s'assurer périodiquement du respect d'un minimum de points d'entretien et de bon fonctionnement, notamment ceux qui impactent la sécurité du motard et des autres usagers de la route, ainsi que la santé et le bien-être des populations concernées.

Dans le même esprit, lorsque les ZFE seront ENFIN mises en place, il n'y a pas de raison que les véhicules à deux et trois roues, dans la mesure de leurs émissions de CO2 et de particules fines nocives pour la santé ou celle de la planète, ne fassent pas l'objet des mêmes restrictions de circulation que les véhicules à quatre roues.

Quant aux échappements "trafiqués", il ne faut pas les voir que sous le prisme du bruit, même si le bruit fatigue et finit par tuer (combien de personnes sont réveillées par un deux roues à l'échappement non conforme qui traverse Paris à 3 heures du matin ? quelles conséquences sur la santé ?). Mais un échappement dont on a enlevé les chicanes émet aussi plus de gaz polluants et plus de particules... certes, ce n'est pas un contrôle tous les trois ans qui résoudra seul le phénomène, mais combiné avec radars anti-bruit, contrôles anti-pollution, et vidéo verbalisation, on sauvera peut-être quelques vies ...

N° 938434 - Vehicule collection

par :

28/06/2023 21:36

Je desire attirer votre attention sur le fait que ce controle qui reste cher je paie 60 euros pour une voiture. Il va ruiner les efforts de maintien du patrimoine roulant des vehicules deux roues. Contrairement aux collectionneurs d'autos qui sont tres peu a posséder plus de deux vehicules anciens. Beaucoup de collectionneurs de deux roues en possèdent plusieurs d'une valeur parfois faible et les font rouler tres peu de kms par an. Je suis amateur de deux roues anciens je possède une trentaine de vehicules que j'ai restauré meticuleusement pendant plus de 40 ans et ils valent a eux tous moins cher qu'une berline allemande donc je ne suis pas un riche collectionneur un simple employé passionné faites un rapide calcul du coup et du temps a prendre pour les controler. Alors les vehicules de collection auto sont exemptés de controle si ils sont d'avant 1960 ne pourrions nous pas pour les deux roues exempter les vehicules de plus de quarante ans pour nous permettre de continuer a rouler avec des deux roues des annees 60 70 et faire partager au plus grand nombre dans des meeting notre passion des vieux deux roues . D'autant plus que sincerement ce n'est pas nous les plus dangereux sur la route (nous roulons tres peu de kms par machines dans l'annee ) mais plutot un ensemble de motards qui malheureusement nuisent aux autres qui de toutes facons continuerons a rouler en faisant du bruit ( il est simple de changer un pot sur une moto pour passer

au controle ainsi que de remettre une plaque des clignos des feux et un retro homologués) En gros tout cela ne resoudra rien au niveau bruit et encore moins au niveau sécurité il y a bien plus d'accidents dûs a l'etat de la route que a celui de la moto les seules fois ou je suis tombé c'etait du a des graviers et a un nid de poule.

N° 938438 - Contre le CT moto

par :

28/06/2023 21:37

Bonjour

Effectuant jusqu'à 30000 km par an, par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente ou même qu'il neige je ne me permet pas de mettre mon cul et ma vie sur un tas de tôle !

Je n'attends pas que mes pneus soient au témoin d usure pour les changer, je n'attends pas que mes freins face du bruit pour regarder dans quel état ils sont et ne roule pas non plus en échappement libre afin de préserver mes oreilles et celle des autres ainsi que la faune quand je passe en sous bois.

Mes moto sont plus suivi que mon véhicule de professionnel et consomme bien moins au passage.

De plus aucun vrai motard n'acceptera de laisser quelqu'un d'autre que lui toucher ça moto et la mal mené.

Dernier chose, Paris n'est pas le centre du monde et ne reflètent pas la réalité en France. Les scooters où moto réparé avec du scotch.

Allez sur des salons moto pour vous rendre compte de la réalité.

Ces quelques lignes ne changeront peut être rien, ne seront peut-être même pas lu mais le CT moto, scooter remorque..... c'est non et encore moins a 50 euros pour jeter un coup coup d'œil alors qu'un motard le fait tout les jours ( pour rappel c'est ce qui est enseigné au permis moto).

Madame, monsieur merci d'avoir lu ces quelques lignes.

Cordialement

N° 938439 - contrôle non justifiable !

par :

28/06/2023 21:37

Bonjour,

Motard depuis plus de 33 ans, allant au travail a moto sur Paris pendant 15 ans avant de me mettre au vert, je ne valide absolument pas le contrôle technique 2RM, en effet, sur une moto, si vous ne l'entretenez pas, la panne ou l'accident arrive vite et souvent seul.

Je suis déjà obligé de passer au contrôle ma voiture qui est parfaitement entretenue, je n'accepte absolument pas le racket organisé par [réseau de contrôle technique] et consorts !

A bon entendeur

N° 938442 - Mon avis .

par :

28/06/2023 21:39

Je pratique l'enduro , j'ai aussi une routière

. jamais je ne partirai ou que ce soit avec un truc défectueux sur une de mes motos . Ce serai suicidaire ! Je ressent Ce contrôle technique comme un impôt supplémentaire. L'argent que je mettrai la dedans viendra en moins sur d'autres dépenses , c'est mathématique.

N° 938443 - Encore une ineptie

par :

28/06/2023 21:39

Et une obligation de payer 50€ pour chacune des mes motos qui sont en parfait état et qui roulent 1000kms par an. Merci et bravo pour toutes ces belles décisions...

N° 938444 - Contrôle technique des 2 roues oui mais ...

par :

28/06/2023 21:40

Je ne suis pas contre l'idée d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés mais comme en Belgique!! Uniquement lors du changement de propriétaire d'un 2 roues motorisé de plus de 4 ans. Cela serait une bonne mesure pour éviter les mauvaises surprises au nouvel acquéreur, retirer les épaves du marché qui seraient invendable sans contrôle technique.

Autre point la majorité des 2 roues motorisés mal entretenus sont de catégorie 125cc ou moins, pourquoi ne pas les inclure dans la mesure lors de la revente? Un scooter 50cc tout pourri peut être revendu 50€ et continuer à transporter un adolescent. Est-ce que c'est plus sûr qu'une moto de grosse cylindrée pilotée par un adulte responsable qui a conscience du danger que représente son véhicule si il n'est pas dans un parfait état de fonctionnement?

Le contrôle technique tel qu'annoncé en France n'améliorera pas du tout la sécurité des usagers, les véhicules les moins puissants ne seront pas concernés et pourront rouler avec des pneus usés, un moteur et un échappement trafiqué. Les grosses cylindrées iront enrichir les sociétés de contrôle technique qui ne trouveront rien à redire à leur état dans l'immense majorité des cas et empocheront 50 à 80€ pour quelques minutes de vérifications.

Concernant les échappements bruyants, changer la ligne d'échappement sur une moto prend une dizaine de minutes, quelques colliers à desserrer et la ligne est retirée. Les motards qui s'amuse à rouler avec des motos à l'échappement modifié vont simplement passer le contrôle technique avec l'échappement d'origine conservé au fond du garage et replaceront l'échappement bruyant une fois le contrôle effectué. Mesure inutile ... plus de contrôles routiers avec des sonomètres améliorerai bien plus le problème du bruit ne faisant payer que les tricheurs!

Je suis fermement opposé au contrôle technique proposé en France.

N° 938447 - CT inutile.

par :

28/06/2023 21:40

Bonjour,

Le projet de contrôle technique est

l'aboutissement du lobbying de certaines entreprises qui n'ont pas hésité à mentir et à utiliser de fausses statistiques d'accidentologie.

La République ne doit



en aucun cas être  
complice de ces  
Voyous.

Je dis NON à cette  
manœuvre

malhonnête. il serait plus judicieux de revoir l'état des routes et mettre des doubles glissières qui à mon humble avis sauverait des vies, mais qui ne rapporterait effectivement pas aux lobbies. Il faut voir où sont les priorités, sauvé des vies où se faire de l'argent sur le dos des motards!!!

Merci de m'avoir lu.

Bien à Vous

N° 938449 - Contrôle technique 2 roues inadapté et inutile

par :

28/06/2023 21:42

Motard depuis mon plus jeune âge (20ans) en gros cube, ce contrôle technique apparaît comme une contrainte inutile.

En effet, la plupart des propriétaires sont des passionnés (tout comme moi). Il existe en France beaucoup de pratiquants sur terrains ou pistes adaptées (moto cross et circuit). Les motos qui circulent donc sur routes ouvertes sont, pour la majeure partie, plus qu'en bon état, tant au niveau des éléments de sécurité, qu'au niveau de l'entretien global.

En effet, un deux roues, contrairement aux automobiles et autres utilitaires et PL ne disposent pas de carrosserie ! Entre autre, cette absence de protection, mêlée à un "loisir passion", responsabilise les motards ! Nous ne sommes pas suicidaires, nous ne sommes pas des délinquants, et les concessionnaires motos sont là pour témoins de cette passion. Imposer un CT pour satisfaire une minorité de citoyens qui ne comprennent rien à la pratique du deux roues est une hérésie ! Je ne serai donc pas le premier, ni le dernier à penser qu'il s'agit d'un simple "racket" organisé dans la contradiction des principes de la sécurité routière... En considérant cela, je ferai donc comme une majorité de motards: investir le prix du futur CT 2 roues dans l'entretien de mes motocyclettes, soutenir ainsi l'ensemble des acteurs (concessionnaires, réparateurs, mandataires, assureurs spécialisés), plutôt que de me soumettre à cette bêtise.

Cordialement.

N° 938452 - Sans titre

par :

28/06/2023 21:42

Tous les contre arguments ont été déjà exposés.... tout cela est fait sans réflexion par des technos .... lamentable !

Poooovre gouvernement

N° 938456 - Non au contrôle technique

par :

28/06/2023 21:44

Bonjour étant motard avec permis A. Nos motos sont entretenues car on ne joue pas avec nos vies.

Que dire de l'état de nos routes?

Je suis opposé au contrôle technique.

N° 938457 - Le contrôle technique pour les 2 roues oui mais ...

par :

28/06/2023 21:44

Je ne suis pas contre l'idée d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés mais comme en Belgique!! Uniquement lors du changement de propriétaire d'un 2 roues motorisé de plus de 4 ans. Cela serait une bonne mesure pour éviter les mauvaises surprises au nouvel acquéreur, retirer les épaves du marché qui seraient invendables sans contrôle technique.

Autre point la majorité des 2 roues motorisés mal entretenus sont de catégorie 125cc ou moins, pourquoi ne pas les inclure dans la mesure lors de la récente? Un scooter 50cc tout pourri peut être revendu 50€ et continuer à transporter un adolescent. Est-ce que c'est plus sûr qu'une moto de grosse cylindrée pilotée par un adulte responsable qui a conscience du danger que représente son véhicule si il n'est pas dans un parfait état de fonctionnement?

Le contrôle technique tel qu'annonce en France n'améliorera pas du tout la sécurité des usagers, les véhicules les moins puissants ne seront pas concernés et pourront rouler avec des pneus usés, un moteur et un échappement trafiqué. Les grosses cylindrées iront enrichir les sociétés de contrôle technique qui ne trouveront rien à redire à leur état dans l'immense majorité des cas et empocheront 50 à 80€ pour quelques minutes de vérifications.

Je suis fermement opposé au contrôle technique proposé en France.

**N° 938458** - Contre le ct

par :

28/06/2023 21:44

Je suis contre ce ct, nous motards (les vrais) nous entretenons nos motos on ne prendra pas le risque de rouler sur un 2 roues non fiables, par contre les routes sont de plus en plus lamentable même en voiture on ne voit plus les lignes blanches, ou ce gouvernement veut nous emmener, la zfe veut nous obliger à changer notre 4 roues et maintenant à payer un ct qui n'a pas lieu d'être, Donc je suis très contre et je n'hésiterai pas à me manifester pour faire voir mon mécontentement

N° 938460 - Non au contrôle technique moto

par :

28/06/2023 21:44

Je suis contre le contrôle technique moto qui n'est pas une mesure juste. Les centres de contrôle technique ne sont pas aux points.

N° 938466 - CT 2 roues

par :

28/06/2023 21:46

Aucun intérêt pour la sécurité routière, il est démontré via des études que l'état des 2 roues motorisés ne sont pas la cause d'accidentologie. Du fait de leur entretiens régulier par les propriétaires.

Les contrôles prévus sont de plus différents des contrôles 4 roues, exemple contrôle du bruit ou de la vitesse max alors que les 4 roues eux en sont dispensés. C'est inéquitable. Les motards réalisent une

révision en concession annuelle a cela va donc s'ajouter un CT qui n'aura aucun intérêt mis a par pour le contrôleur qui se verra obtenir une rentrée d'argent supplémentaire.

Les forces de l'ordres sont là pour réaliser les contrôles et les sanctions ( notamment pour le bruit) pas une visite CT.

Une charge supplémentaire non nécessaire.

Merci de ne pas mettre en place une telle ineptie.

Les rodeos urbain sur des moto non homologué ne vont pas s'arrêter grâce à cette mesure, c'est bien cette catégorie qui nuit via les nuisances sonores ainsi que les risque élevé d'accidentologie au vue de leur activée....

Merci de ne pas mettre en place ce CT pour les personnes soucieuse de leur vie Cad 99% des motards.

Cordialement.

N° 938467 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 21:46

Pourquoi faire? 50 euros pour une moto! escroquerie..

Genre de contrôle fréquent chez beaucoup de motards, nous tenons à notre vie.

Sauf les imbéciles, mais bon, les m^mes existes sur 4 roues et sont beaucoup plus nombreux. Sérieux, a partir de mars 2024 et tous véhicules d'avant 01/01/2017 contrôlés avant fin 2024.... Vous pensez ouvrir 20 000 centres en plus? Je pense qu'ils ont déjà pas mal de boulot, vu le délai pour ma voiture.

Et puis ou trouver un centre adapté aux 2 roues? Je pense que beaucoup ne voudrons pas en campagne, là ou j'habite. Donc faire 50kms pour trouver un rdv... classe... Alors encore merci pour votre cadeaux grâce à 3 assos' de bobos parisiens...

N° 938468 - Catégorie L1e

par :

28/06/2023 21:46

Collectionneur de VeloSolex et adhérent d'une association de passionnés de la marque historique, la mise en place d'un contrôle technique incluant les cyclomoteurs va fortement nous pénaliser ; techniquement et financièrement. Solex et mobylettes des décennies 1950-1990 munis de pédales comme un vélo doivent-ils vraiment être contrôlés comme un scoot actuel ? Nos cyclomoteurs d'un autre siècle ne roulent pas plus vite (voire moins) qu'un V.A.E et ne rencontrent pas plus de problème technique de sécurité que ce dernier.

Une dérogation pour la catégorie cyclomoteur avec pédales ne pourrait-elle pas être envisageable ? C.T obligatoire à la revente pourquoi pas puisque nous les avons immatriculé, mais tous les 3 ou 5 ans est très exagéré, ne sert à rien en terme de sécurité routière, et va faire bien rire les contrôleurs des centres agréés.

La directive européenne est bien moins contraignante pour les cyclomoteurs que le projet proposé en France, d'autant que la catégorie L1e manque de discernement, mettre tous les 50cc dans le même groupe est une simplification administrative qui ne représente pas la réalité de ce genre de 2 roues motorisées.

N° 938470 - Contre le CT moto

par :

28/06/2023 21:47

L'utilisation de la moto est majoritairement différente de la voiture.

Personnellement je parcours 5000 kms par an et j'entretiens avec passion ma moto, par plaisir mais aussi par nécessité car le premier "garage" moto est à 34kms.

Le CT moto ne règlera pas les problèmes de nuisance. Cette décision de mise en place ne sert qu'à faire plaisir à une frange d'extrémistes anti tout.

N° 938471 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

28/06/2023 21:47

Pourquoi faire? 50 euros pour une moto! escroquerie..

Genre de contrôle fréquent chez beaucoup de motards, nous tenons à notre vie.

Sauf les imbéciles, mais bon, les m^mes existes sur 4 roues et sont beaucoup plus nombreux. Sérieux, à partir de mars 2024 et tous véhicules d'avant 01/01/2017 contrôlés avant fin 2024.... Vous pensez ouvrir 20 000 centres en plus? Je pense qu'ils ont déjà pas mal de boulot, vu le délai pour ma voiture.

Et puis ou trouver un centre adapté aux 2 roues? Je pense que beaucoup ne voudrons pas en campagne, là ou j'habite. Donc faire 50kms pour trouver un rdv... classe... Alors encore merci pour votre cadeaux grâce à 3 assos' de bobos parisiens...

N° 938473 - Un contrôle technique inutile !

par :

28/06/2023 21:47

Je roule en 2RM/3RM depuis 2009 (une moto 125cc Honda d'abord puis des scooter Piaggio MP3 Yourban). Conscient des risques inerrants à ces véhicules et conscient de mon incompetence en matière de mécanique, j'ai toujours fait réviser et entretenir mes 2RM/3RM par des garagistes professionnels de manière régulière et j'ai toujours prêté attention à l'état général apparent ainsi qu'aux bruits (avertissant d'une éventuelle panne) de mes véhicules.

Ainsi, un contrôle technique me semble totalement inutile. Le taux d'accident pour mauvais entretien des motos n'est que de 0,5%. Les refus de priorité, le manque d'entretien des routes et surtout le manque de vigilance des automobilistes (au moment de changer de file, de faire une manœuvre) et des piétons ont toujours été les principaux facteurs de risque d'accident.

En ce qui concerne la lutte contre la pollution sonore, je veille à entretenir mon pot d'échappement et je ne l'ai jamais modifié. Si des abrutis modifient leur pot d'échappement, il faut simplement que la police applique la loi et augmenter le prix des amendes.

Concernant les centres CT, des journalistes ont déjà démontré que des centres peu scrupuleux établissaient de faux certificats pour les voitures. Les motards qui ne veulent pas se soumettre au CT feront de même.

Puisque l'Etat est obligé par l'UE d'établir un CT pour les 2RM/3RM, une périodicité tous les 10 ans me paraît un bon compromis.

La seule utilité pour un CT serait lors de la vente entre particulier ou par un professionnel d'un véhicule d'occasion (comme pour les voitures actuellement) pour éviter les escroqueries.

N° 938474 - Ct vhl collection

par :

28/06/2023 21:47

Je desire attirer votre attention sur le fait que ce controle qui reste cher je paie 60 euros pour une voiture. Il va ruiner les efforts de maintien du patrimoine roulant des vehicules deux roues. Contrairement aux collectionneurs d'autos qui sont tres peu a posséder plus de deux vehicules anciens. Beaucoup de collectionneurs de deux roues en possèdent plusieurs d'une valeur parfois faible et les font rouler tres peu de kms par an. Je suis amateur de deux roues anciens je possede une trentaine de vehicules que j'ai restauré meticuleusement pendant plus de 40 ans et ils valent a eux tous moins cher qu'une berline allemande donc je ne suis pas un riche collectionneur un simple employé passionné faites un rapide calcul du coup et du temps a prendre pour les controler. Alors les vehicules de collection auto sont exemptés de controle si ils sont d'avant 1960 ne pourrions nous pas pour les deux roues exempter les vehicules de plus de quarante ans pour nous permettre de continuer a rouler avec des deux roues des annees 60 70 et faire partager au plus grand nombre dans des meeting notre passion des vieux deux roues . D'autant plus que sincerement ce n'est pas nous les plus dangereux sur la route (nous roulons tres peu de kms par machines dans l'annee ) mais plutot un ensemble de motards qui malheureusement nuisent aux autres qui de toutes facons continuerons a rouler en faisant du bruit ( il est simple de changer un pot sur une moto pour passer au controle ainsi que de remettre une plaque des clignos des feux et un retro homologués) En gros tout cela ne resoudra rien au niveau bruit et encore moins au niveau sécurité il y a bien plus d'accidents dûs a l'etat de la route que a celui de la moto les seules fois ou je suis tombé c'etait du a des graviers et a un nid de poule.

N° 938487 - Le CT pour les moto

par :

28/06/2023 21:52

Les chiffres parlent d'eux même,(les vrais chiffres, ceux des assurances spécialisée dans la moto), le défaut technique ne représente que 0,3% des accidents. De plus, il y a une baisse des accidents mortel chez les motards, donc pourquoi une tel loi, les associations qui ont saisi le conseil d'État, ont tous un intérêt financier, donc pas impartial.

Nous, motards, on ne joue pas avec notre vie.

N° 938491 - Sous couvert de sécurité et de développement durable ...

par :

28/06/2023 21:54

Passage à la caisse ...sous la pression des contrôles type [réseau de contrôle technique], ...d'associations anti-motards..! Tout motard est attentif à sa sécurité ...sachant que les accidents sont dûs : soit aux mauvaises infrastructures ( revêtements routiers, glissières de sécurité non adaptées ...) soit à l'inattention des automobilistes (qui sont souvent téléphone en main !) . Seuls les constructeurs/concessionnaires devraient être habilités à délivrer ces « contrôles techniques », pouvant ainsi faire le nécessaire ...si besoin ! De toute façon, les « rodéos urbains » ( souvent le fait de personnes peu en règle déjà avec la législation existante) ne diminueront pas ...les engins bruyants le resteront ( les forces de l'ordre sont largement sous équipées pour de tels contrôles sur route !). Il faudrait penser à obliger les constructeurs à mieux équiper tous les cycles (feux de détresse obligatoires, éléments de sécurité en cas de chute, casques équipés d'un troisième feu ...etc) au lieu de céder à la pression financière de l'UE et des groupes de pression ...bref tout un travail de concertation avec les fédérations de motards pour arriver à réduire les accidents ...autrement qu'en taxant !

N° 938492 - Enfin

par :

28/06/2023 21:54

Il faut mettre au pas ces délinquants de la route. Tous les jours ils grillent les feux à toute allure. Scooters débridés, pots d'échappement modifiés. Les délinquants roulent en deux uniquement pour être au dessus des lois. Le contrôle technique c'est tous les 2 ans. Le mettre tous les 3 ans c'est déjà une aberration. En plus c'est nous qui finançons ces délinquants avec notre assurance obligatoire. Il faut durcir les lois et leurs applications.

N° 938494 - Ct moto

par :

28/06/2023 21:54

Le contrôle technique moto n'est rien d'autre qu'une taxe supplémentaire ,je suis sur que les forces de l'ordre ne mettront pas un orteil dans les quartiers où se trouve les scooters est autres bidouilles..trafiqués,est il passeront à travers les mailles du filet ....est qui es qui va encore payer cette lamentable facture ... ..

N° 938499 - Rappel sur le CT

par :

28/06/2023 21:57

A quoi sert le CT ? a agir sur l'accidentologie ayant pour origine l'état du véhicule. Avant le CT auto le taux pour les voitures était de 17%. Avec le CT ce taux est maintenant entre 3 et 4%. L'action du CT auto est donc évidente. Le taux d'accident lié a l'état des motos est actuellement de 0,5% (chiffre assureur). Comment un CT qui ne démonte rien pourrait il faire baisser ce chiffre de 0,5% ? C'est mathématiquement impossible. Même en démontant entièrement la moto, le simple fait de l'erreur humaine lors du remontage ferait que ce taux ne bougerait pas.

Allez vous donc faire de la magie ? Le rapport ayant servi a la commission CT émanant de [réseau de contrôle technique], prévoyez vous une commission sur la viande dans les écoles émanant de la confrérie des bouchers? Cela manque de viande a la récré de 10h et a celle de 16h. Et je suis persuadé que cela sera la conclusion de ce rapport : pas assez de viande a l'école. Étonnant non ?

N° 938502 - Avis très négatif sur la nécessité du CT moto

par :

28/06/2023 21:57

Bonjours

Je suis,et restera toujours contre ce CT pour les moto, car:

- l'entretien d'une moto (plus l'équipement) coûte déjà extrêmement cher, et ce pour seulement 3800 km de moyenne annuelle (84000 pour 22 ans pour ma moto), qui viennent s'ajouter à l'entretien et au CT de la voiture.

De plus, la moto étant souvent une affaire de passionnés, nombre de motards possèdent plusieurs motos, souvent anciennes, mais sans être de collection. Il est juste inconcevable de faire payer ces sommes pour des motos qui roulent somme toute très peu et sont parfaitement entretenue.

Concernant l'accidentologie des motos, les comportements en sont pratiquement toujours les causes.

Par exemple, me concernant, tous les accidents dont J'AI ÉTÉ VICTIME furent toujours provoqués par des refus de priorité de tiers, sans que l'état de ma moto ne soit en cause.

D'autrepart, ET J'INSISTE SUR CE POINT, IL EST DU RESSORT DES FORCES DE L'ODRE DE FAIRE REIGNER CELUI CI, ET DONC DE SÉVIR DANS TOUS LES CAS D'INCIVILITÉ CONSTATÉS, SPÉCIALEMENT CONCERNANT LES ÉCHAPPEMENS BRUYANTS, qui sont nuisibles pour tout le monde.

Au vu de toutes ces raisons, qui me semblent pertinentes, je suis et resterai opposé au CT pour les motos, que je considère comme un vulgaire racket.

À bon entendeur.

Merci

N° 938503 - Le prix d'un contrôle alourdi inutilement la facture d'entretien que de toute façon je fait depuis 1976

par :

28/06/2023 21:57

Motard depuis 1976, une seul chute sur route, cette année là du fait de mon manque d'expérience, ensuite j'ai appris auprès des anciens motards et en faisant du moto cross.

J'ai entretenu ou fait entretenir mes motos systématiquement, il ne m'a jamais été nécessaire qu'un tiers me fasse remarquer que mes pneus étaient mal gonflés ou que les freins approchaient la limite d'usage, car j'ai toujours contrôlé régulièrement l'état de ma machine avant de l'utiliser, sachant que le moindre défaut m'expose à l'accident.

Il en est de même pour tous les éléments de sécurité ou de qualité de fonctionnement (amortisseur, fourche, bougie, carburation, ...).

Ajouter le coût d'un contrôle aux dépenses d'entretien me semble donc inutile, car de toute façon, l'entretien est fait.

Comme l'ont signalé sans doute d'autres avant moi, je suis beaucoup plus circonspect sur la qualité de l'entretien des routes. J'habite en Lorraine, je roule toute l'année et je crains moins les glissades dues au gel ou la neige que les nids de poule (permanents) ou les gravillons en ligne droite comme en virages (tous les été).

En ville (Nancy) ce n'est pas mieux les rues sont défoncées à peine l'enrobé posé pour y installer de nouvelles adductions de différentes sortes (Chauffage urbain, réseau de signalisation, gaz, eau et eau usées, ...) sans pour autant refaire la surface de roulage.

Il suffit d'emprunter le boulevard d'Austrasie en ce moment pour comprendre ce dont je parle. En bas de ma rue un nid de poule et là depuis 3 ans sans réfection d'aucune sorte.

Il m'arrive aussi d'emprunter l'autoroute A31 dont les voies de circulation sont saturées plusieurs fois par jour et la chaussée défoncée par les passage de poids lourds de assurant les liaisons nord-sud de l'Europe. Quid de la taxe sur la circulation des poids lourds (combien ont coûtés les systèmes de contrôle qui n'ont jamais été mis en service), quid du ferroutage pour le fret ? Il me semble que l'on se rabat sur les contribuables et en l'occurrence les motards qui ne sont pas les plus aisés, quand les lobbies du transport ont fait blocus sur des mesures bien plus vertueuses !!!

A bon entendeur...

N° 938513 - CT

par :

28/06/2023 22:00

Il est regrettable de voir ce contrôle devenir obligatoire à cause de 3 associations. Entre les révisions chez les concessionnaires, les changements de pneus ou de plaquettes, les 2 roues motorisés sont régulièrement contrôlés par des professionnels. Je suis opposé à la mise en place de ce contrôle.

N° 938517 - En dépit du bon sens. Un CT inutile qui manque ça cible, alors utile pour qui ?

par :

28/06/2023 22:02

Je suis motard, j'ai mon permis moto depuis 1998, je roule tous les jours en moto pour aller au travail banlieu/Paris.

Un CT pour quoi ?

Seul 1% des accidents sont dues à un mauvais entretien des 2RM...

Imposer ce CT à 3 millions de 2RM pour seulement résoudre cela ?

C'est sortir un bazooka pour tuer une mouche...

Qui souhaite ce CT ?

- L'Europe ? NON telles qu'elles ont été appliquées par certains pays des mesures compensatoires était prévues pour ne pas l'imposer.

- Les 3 associations parisiennes anti 2RM ? OUI uniquement focalisé sur les nuisances sonores elles ont réussi à faire faire n'importe quoi à un gouvernement, bravo

Pour rendre heureuse il suffit de multiplier des contrôles sonores par les forces de l'ordre dans Paris et dissuader par des amendes le montage de silencieux non homologués. En 24 ans de moto quotidienne je me suis fait contrôler un seul fois...

A noter que contrôler le bruit dans un CT n'a rien de sécuritaire, c'est réglementaire. Est-ce le rôle des contrôleurs techniques ?

- Les sociétés du CT ? OUI bien sûr, faire du lobby pour se créer une nouvelle rente sur le dos des citoyens, 3M de 2RMx50euros/5ans=30.000.000/ans à se faire en plus.

Mon expérience :

Je roule quotidiennement en moto depuis 24ans.

Les contrôles visuels :

Je fais entretenir tous les ans pour révision ma moto. Le programme de révision de mon concessionnaire couvre quasi tous les points sécuritaires du CT...Tous les ans !

Tous les mois je contrôle tout ce qui sera contrôlé visuellement par le CT, pneu, niveau, freinage, lumière... Tous les mois !

Contrôler sa moto ne nécessite aucun démontage contrairement aux voitures.

Ces contrôles auraient bien plus de pertinence par des acteurs du secteur expérimentés tel garage, concessionnaire moto.

Une moto se manipule en équilibre. Laisser un contrôleur amateur déplacer les 390kg d'une moto type Goldwing Honda n'est pas judicieux, si il y a une chute dans l'atelier du contrôleur il va y avoir des problèmes et contentieux !

Les contrôles sonores :

Quand on parle d'échappement bruyant, ce n'est pas l'ensemble tube/filtre à particule/silencieux qui ont été changés mais dans 99% des cas c'est uniquement le silencieux.

Et changer son silencieux ne demande aucune compétence particulière, c'est à la portée de tous, c'est 5min chrono, 2 écrous à dévisser et c'est réglé.

Donc avant de passer son CT, on remet son silencieux d'origine et après son CT obtenu on remet son silencieux bruyant.

Contrôler le bruit sera donc complètement inutile... un échec complet en terme de résultat pour remettre en règle les 2RM trop bruyant.

La périodicité :

Il me semble qu'une grande partie du parc est renouvelé rapidement, inférieur à 5ans.

Beaucoup des 2RM ne passeront pas le contrôle des 5ans mais plutôt celui imposé pour la vente.

Prix :

50euros pour un contrôle visuel de 5min et un coup de sonomètre. C'est Exorbitant !



Conclusion :

Ce CT n'aura aucun impact sur l'accidentologie car le % des accidents liés à l'entretien est ridicule.  
Aucun impact.

Un vrai moulin à vent qui ne réglera pas non plus les problèmes du bruit pour les assos anti 2RM.  
Et sera seulement la création d'une rente inutile prise des poches des citoyens pour enrichir les sociétés de contrôle technique.

Le SEUL point positif que je trouve à ce CT c'est l'imposer pour une vente.

Pour les personnes étrangères aux choses mécanique cela va les rassurer et leur garantir que le 2RM est en parfait état sécuritaire.

N° 938519 - oui pour un ct

par :

28/06/2023 22:02

je suis d'accord pour un control technique mais aussi pour les 50 cm3

qui sont les 2 roues les plus trafiqué

N° 938522 - Contrôle technique des motos

par :

28/06/2023 22:04

Sachant que beaucoup de motos sont des véhicules de loisirs, utilisés uniquement par beau temps, 2 voire 3 mois dans l'année, peut-être serait-il judicieux de prévoir ce contrôle tous les X années ou tous les X kilomètres?

N° 938525 - Avis sur le contrôle technique des motos 2, 3 et 4 roues motorisés

par :

28/06/2023 22:04

Bonsoir,

je suis contre le CT généralisé. Lors de l'examen du permis moto il existe une épreuve sur le contrôle de la machine soit : la chaine cinématique et notice du constructeur, la partie cycle et gants et enfin l'éclairage et accessoires de sécurité moto-pilote. Que feront de plus les centres de contrôles( à part le contrôle de pollution ).

S'il devait y avoir un contrôle technique les agents des centres devront obligatoirement et être titulaire des permis motos et la connaissance de toutes les marques motos et leurs modèles.

Pour ma part, en plus de mon contrôle visuel , pression des pneus etc, une révision est faite par mon concessionnaire une fois par an.  
et je pense que tous les motards font de même.

Le seul Ct que j'accepterai c'est lors de la vente de la moto.

Cordialement

N° 938529 - En dépit du bon sens. Un CT inutile qui manque ça cible, alors utile pour qui ?

par :

28/06/2023 22:06

Je suis motard, j'ai mon permis moto depuis 1998, je roule tous les jours en moto pour aller au travail banlieu/Paris.

Un CT pour quoi ?

Seul 1% des accidents sont dues à un mauvais entretien des 2RM...

Imposer ce CT à 3 millions de 2RM pour seulement résoudre cela ?

C'est sortir un bazooka pour tuer une mouche...

Qui souhaite ce CT ?

L'Europe ? NON telles qu'elles ont été appliquées par certains pays des mesures compensatoires était prévues pour ne pas l'imposer.

Les 3 associations parisiennes anti 2RM ? OUI uniquement focalisé sur les nuisances sonores elles ont réussi à faire faire n'importe quoi à un gouvernement, bravo

Pour rendre heureuse il suffit de multiplier des contrôles sonores par les forces de l'ordre dans Paris et dissuader par des amendes le montage de silencieux non homologués. En 24 ans de moto quotidienne je me suis fait contrôler un seul fois...

A noter que contrôler le bruit dans un CT n'a rien de sécuritaire, c'est réglementaire. Est-ce le rôle des contrôleurs techniques ?

Les sociétés du CT ? OUI bien sûr, faire du lobby pour se créer une nouvelle rente sur le dos des citoyens, 3M de 2RM x 50 euros / 5 ans = 30.000.000 / ans à se faire en plus.

Mon expérience :

Je roule quotidiennement en moto depuis 24 ans.

Les contrôles visuels :

Je fais entretenir tous les ans pour révision ma moto. Le programme de révision de mon concessionnaire couvre quasi tous les points sécuritaires du CT... Tous les ans !

Tous les mois je contrôle tout ce qui sera contrôlé visuellement par le CT, pneu, niveau, freinage, lumière... Tous les mois !

Contrôler sa moto ne nécessite aucun démontage contrairement aux voitures.

Ces contrôles auraient bien plus de pertinence par des acteurs du secteur expérimentés tel garage, concessionnaire moto.

Une moto se manipule en équilibre. Laisser un contrôleur amateur déplacer les 390kg d'une moto type Goldwing Honda n'est pas judicieux, si il y a une chute dans l'atelier du contrôleur il va y avoir des problèmes et contentieux !

Les contrôles sonores :

Quand on parle d'échappement bruyant, ce n'est pas l'ensemble tube/filtre à particule/silencieux qui ont été changés mais dans 99% des cas c'est uniquement le silencieux.

Et changer son silencieux ne demande aucune compétence particulière, c'est à la portée de tous, c'est 5 min chrono, 2 écrous à dévisser et c'est réglé.

Donc avant de passer son CT, on remet son silencieux d'origine et après son CT obtenu on remet son silencieux bruyant.

Contrôler le bruit sera donc complètement inutile... un échec complet en terme de résultat pour remettre en règle les 2RM trop bruyants.

La périodicité :

Il me semble qu'une grande partie du parc est renouvelé rapidement, inférieur à 5 ans.

Beaucoup des 2RM ne passeront pas le contrôle des 5 ans mais plutôt celui imposé pour la vente.

Prix :

50euros pour un contrôle visuel de 5min et un coup de sonomètre. C'est Exorbitant !

Conclusion :

Ce CT n'aura aucun impact sur l'accidentologie car le % des accidents liés à l'entretien est ridicule. Aucun impact.

Un vrai moulin à vent qui ne réglera pas non plus les problèmes du bruit pour les assos anti 2RM. Et sera seulement la création d'une rente inutile prise des poches des citoyens pour enrichir les sociétés de contrôle technique.

Le SEUL point positif que je trouve à ce CT c'est l'imposer pour une vente.

Pour les personnes étrangères aux choses mécanique cela va les rassurer et leur garantir que le 2RM est en parfait état sécuritaire.

N° 938532 - Controle technique

par :

28/06/2023 22:07

Certaines machines ne sont pas faites pour tourner à des régimes excessifs comme les Ural, Dnepr, et autres machines de ce style.

Peut-on se retourner contre des centres de contrôle si ils risquent la tenue de ces moteurs là pour cause de surrégime ?

Que se passera t'il si le contrôleur ne peut pas démarrer une moto au kick?

N° 938535 - Refus

par :

28/06/2023 22:07

Bonjour,

Je suis résolument contre le contrôle technique. L'état du véhicule est rarement en cause dans les accidents.

N° 938539 - Une mesure visant les personnes non concernées

par :

28/06/2023 22:09

Cette mesure ne va faire que pénaliser ceux qui ne sont pas concernés par la nécessité d'un contrôle technique, les utilisateurs honnêtes et responsables.

Il suffit de quelques heures pour modifier un 2 roues pour le remettre d'origine le temps de le présenter au contrôle, puis effectuer l'opération inverse le sésame en poche. La majorité des utilisateurs de 2 roues entretiennent leur véhicule d'abord pour le plaisir de le maintenir en bon état. C'est ensuite le bon sens qui fait garder des pneus ou des freins efficaces.

Il serait peut-être plus judicieux de penser à une sensibilisation à la formation de conduite voiture à l'existence des 2 roues, aux risques du téléphone au volant, à des aménagements intelligents facilitant la vie des utilisateurs de 2 roues plutôt qu'à l'incessante mise en place de nouveaux pièges. Pas un carrefour sans bouche d'égoût glissante, des travaux omniprésents entraînant des chutes de sable et graviers des camions. Il existe des aménagements pour les voitures, les vélos, les bus, les piétons, rien pour les 2 roues à moteur. Ils ne sont que de nouvelles et rentables cibles.

Alors que les vélos électriques, modifiés ou non, offrent de plus en plus des performances proches, ceux-ci sont lâchés en toute immunité sans équipements, sans assurances, sans taxes, immatriculation, surveillance...

D'autre part, il suffit comme à notre habitude de mesurer les résultats déplorables de l'Allemagne suite à la mise en place de ce contrôle, qui n'a enregistré aucune amélioration.

Il est évident que le plus grand nombre serait pénalisé pour les infractions d'un infime pourcentage d'utilisateurs, ceux qui de toute façon de se plieraient pas à l'obligation de se présenter à un contrôle.

Je crois que la mise en place de ce contrôle n'est pas tentée pour les bonnes raisons. Sous couvert de sécurité, encore, il s'agit plus d'une volonté de nuire ou de faire fructifier un business déjà bien rôdé.

N° 938545 - Refus

par :

28/06/2023 22:11

Bonjour,

Je suis résolument contre le contrôle technique. L'état du véhicule est rarement en cause dans les accidents.

N° 938550 - Inutilité du CT moto

par :

28/06/2023 22:12

le taux d'accidents liés a un problème technique de 0.3% a lui seul rend le CT inutile..

ce CT n'apportera rien a la sécurité et pire augmentera les accidents lié au comportement des automobilistes qui ne regardent quasiment jamais leurs rétroviseurs, rendre les moto "silencieuses" va tuer plus de motards que les rares défauts techniques

la réglementation européenne n'impose pas le CT moto, pourquoi le rendre obligatoire ?

pour obéir a des groupuscules intégristes et ultra minoritaire financés par [réseau de contrôle technique] ?

les moteurs des motos sont fragiles "a froid", lors du contrôle anti-pollution ou de freinage le contrôleur devra démarrer la moto et accélérer violemment, en cas de casse du moteur qui sera responsable ? l'état ??

le seul et unique moyen de contrôler la direction d'une moto est de rouler avec en courbe .. les contrôleurs devront donc tous avoir le permis moto, et quid des PV en cas d'excès de vitesse par le contrôleur

et sur le texte en lui même il est complètement "débile" et démontre la méconnaissance totale de ce qu'est une moto,

il n'y a pas de pare-brise, ou de vitrages

pas d'essuie-glaces

pas de tringlerie de direction

pour inspecter la durite de carburant il faut démonter le réservoir

il n'y a pas de ceinture de sécurité sur une moto

la présence de parties saillante est une cause majeure, une moto est remplie de parties saillantes!!!

il n'y a pas de roue de secours sur une moto

il n'y a pas de pare-choc sur une moto

il n'y a pas de "chassis" sur une moto

il n'y a pas de rotule de suspension ou d'essieu sur une moto

il n'y a pas de portiere sur une moto

il est impossible de contrôler les faisceaux électrique sans démonter TOUTE la moto

il n'y a pas de feu de recul et d'anti-brouillard sur une moto  
le jeu de direction est impossible à contrôler sans rouler sauf à démonter toute la tête de fourche et quand tout est démonté il faut impérativement remplacer les roulements, qui paiera ??  
il n'y a pas de direction assistée sur une moto  
Pour contrôler les roulements de roues il faut rouler avec la moto ou la soulever (ce qui est impossible sans provoquer de casse d'éléments de carénage sur beaucoup de motos)  
il y a des motos qui n'ont pas de selle (Trial) le CT sera donc toujours refusé !!  
le seul moyen de contrôler les commandes de conduite c'est en roulant  
les airbag n'existent pas sur les motos

en clair l'inspection se limitera à un simple contrôle visuel de 3mn payé 50€  
50€ X 4 Millions de motos est la seule vraie justification de cette mesure  
mais 4 millions de motos c'est autant de citoyens qui sauront qui sanctionner aux prochaines élections

N° 938552 - Contrôle technique inutile

par :

28/06/2023 22:13

Le CT moto n'a pas d'utilité, les points réglementaires sont déjà contrôlés par les forces de l'ordre, et les points sécuritaires par les utilisateurs, premiers intéressés. Les dangers imprévisibles venant des infrastructures dégradées sont plus problématiques, comme les comportements dangereux.

N° 938555 - Une mesure inutile qui visent les non-concernés.

par :

28/06/2023 22:15

Cette mesure ne va faire que pénaliser ceux qui ne sont pas concernés par la nécessité d'un contrôle technique, les utilisateurs honnêtes et responsables.

Il suffit de quelques heures pour modifier un 2 roues pour le remettre d'origine le temps de le présenter au contrôle, puis effectuer l'opération inverse le sésame en poche. La majorité des utilisateurs de 2 roues entretiennent leur véhicule d'abord pour le plaisir de le maintenir en bon état. C'est ensuite le bon sens qui fait garder des pneus ou des freins efficaces.

Il serait peut-être plus judicieux de penser à une sensibilisation à la formation de conduite voiture à l'existence des 2 roues, aux risques du téléphone au volant, à des aménagements intelligents facilitant la vie des utilisateurs de 2 roues plutôt qu'à l'incessante mise en place de nouveaux pièges. Pas un carrefour sans bouche d'égoût glissante, des travaux omniprésents entraînant des chutes de sable et graviers des camions. Il existe des aménagements pour les voitures, les vélos, les bus, les piétons, rien pour les 2 roues à moteur. Ils ne sont que de nouvelles et rentables cibles.

Alors que les vélos électriques, modifiés ou non, offrent de plus en plus des performances proches, ceux-ci sont lâchés en toute immunité sans équipements, sans assurances, sans taxes, immatriculation, surveillance...

D'autre part, il suffit comme à notre habitude de mesurer les résultats déplorables de l'Allemagne suite à la mise en place de ce contrôle, qui n'a enregistré aucune amélioration.

Il est évident que le plus grand nombre serait pénalisé pour les infractions d'un infime pourcentage d'utilisateurs, ceux qui de toute façon de se plieraient pas à l'obligation de se présenter à un contrôle.

Je crois que la mise en place de ce contrôle n'est pas tentée pour les bonnes raisons. Sous couvert de sécurité, encore, il s'agit plus d'une volonté de nuire ou de faire fructifier un business déjà bien rôdé.

N° 938556 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

28/06/2023 22:15

Le contrôle technique pour les 2 roues motorisés n'a strictement aucune justification, techniquement parlant, sachant que d'une part, l'accidentalité liée à l'entretien du véhicule ne représente que même pas 1% .

D'autre part, sur le plan de la pollution, le 2 RM ne représente quasiment rien à l'échelle de la population automobile, camions et autres . Par ailleurs, un 2RM ne reste pas arrêté dans les embouteillages et donc, passe en moyenne 50% de moins sur la route, soit déjà 50% de moins de pollution, qu'une voiture et n'utilise qu'une infime partie de la chaussée.

Autre argument massue contre le CT, une moto ou un scooter ont des petits moteurs consommant peu, 2 à 3 fois moins qu'une automobile .

Concernant le bruit, il y a des normes actuelles, il suffit de les faire respecter, et le CT ne change strictement rien au problème de bruit d'ailleurs très marginal .

Autre argument contre le CT : la grande majorité des motards entretient spontanément les parties fragiles ou les consommables de son véhicule sans avoir à démonter quique ce soit, visuellement, tout est accessible sans qu'un tiers intervienne .

N° 938559 - Pourquoi je considère ce contrôle technique comme inutile!...

par :

28/06/2023 22:16

Motard âgé de 64 ans, retraité, je roule à moto sans interruption depuis 1978.

Ma moto actuelle: une Honda Pan Européen ST 1300 cc de 2013. Moto achetée en occasion dans le réseau Honda fin mars 2022 (1° main totalisant 6700 km et garantie 1 an).

Actuellement, ma moto totalise 12300 km, a été révisée hier, (27 juin 2023), par la concession Honda qui a constaté son état neuf et strictement d'origine.

Une moto roule peu et tous les motards responsables font une révision annuelle de leur véhicule. Chez Honda, sur la Pan Européen, il y a une vidange/filtre à huile tous les 6000 km, une révision intermédiaire tous les 12000 km et la grosse révision tous les 24000 km.

Mon concessionnaire est plus compétent pour juger de l'état de ma moto qu'un contrôleur qui ne connaîtra rien des caractéristiques de ma moto...

Comment manipulera-t-il une machine de 330 kg à vide s'il est novice???

Comment saura-t-il retirer la selle pour vérifier la fixation du support batterie?...

Avec quel soin ôtera-t-il le couvercle du bocal de frein pour vérifier le bon état du liquide hydraulique? (au risque de pourrir la peinture de la moto en cas de projection du dit liquide sur la carrosserie...) et ce ne sont que quelques exemples!

Le bruit excessif est le fait d'une minorité d'individus qui ne feront pas contrôler leur véhicules et même si ils passent leurs 2 roues motorisés au CT, ils redéposeront le pot homologué pour remettre leurs échappements bruyants ou leurs kits moteurs...

La moto pollue peu car, en plus d'un faible kilométrage annuel, la moto ne reste pas bloquée dans les embouteillages donc n'émet que très peu de particules nocives.

L'accidentologie moto est causée en partie par l'état catastrophique des routes, en partie par des fautes humaines (du fait de tiers ou plus rarement du pilote lui même), mais dans moins de 0,3% par une défaillance mécanique causée par le mauvais entretien du véhicule.

Pour les bruits excessifs, les débridages moteurs et les rodéos urbains, la police et la gendarmerie sont habilitées pour intervenir, (à condition qu'on leur donne les consignes et les moyens pour cela...).

Interrogez les motards de la garde républicaine, de la gendarmerie ou de la police (qui sont quand même des références en matière de sécurité et de pilotage moto) et regardez par vous même si leurs motos nécessitent un contrôle technique pour éviter leur mauvais état ou garantir leur bon entretien!!!

Consultez leur accidentologie (car oui malheureusement ils chutent aussi) et constatez si leurs chutes sont dues à un facteur mécanique qu'aurait évité un contrôle technique...

Pour ma part, je n'achète pas un véhicule si il n'a pas le carnet d'entretien rempli et tamponné ou, en cas de véhicule ancien, un suivi prouvé par des factures.

Je suis fermement opposé au contrôle technique qui n'a pas de raison d'être et ne solutionnera absolument pas le problème de bruit ou de la pollution.

L'argument d'accidentologie ne tient pas au vu des statistiques officielles.

(vu les statistiques d'accidents des vélos et des trottinettes, un contrôle technique ou leur immatriculation au minimum serait alors nécessaire et indispensable...)

Je suis membre de la [association de motard] qui ne fait pas que s'opposer au contrôle technique et au stationnement payant des 2 roues motorisés, mais forme aussi les jeunes avec le programme E.R.J (éducation routière jeunesse), et milite auprès des pratiquants pour un équipement protecteur adapté et bien d'autres actions bénéfiques.

Leur plus belle réussite est la création de la [assurance] qui a permis d'assurer les motos à des tarifs raisonnables et a fait baisser très fortement ceux de la concurrence.

Je pense que le contrôle technique moto est une bombe à retardement pour le gouvernement au même titre que les ZFE et que sa seule justification est qu'il est poussé par 3 associations anti motards et le lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

En tant que citoyen électeur, je saurai m'en souvenir au moment de mettre mon bulletin de vote dans l'urne si vous persistez à l'instauration de ce contrôle technique inutile.

Bien respectueusement.

N° 938561 - 125 Collection de 1963

par :

28/06/2023 22:16

Titulaire du permis A depuis 1972, je possède actuellement un 125 CZ type 453 de 1963, en carte grise normale.

J'ai restauré cette petite moto 2 temps entièrement et je ballade avec sur environ 1500 kilomètres par an. Il faudrait donc que je la fasse contrôler tous les 3 ans, soit environ tous les 4500 à 6000 kilomètres maximum !

En admettant qu'elle soit en carte grise collection, ce sera tous les 5 ans. Elle aura parcouru alors environ 7500 à 10000 kilomètres maximum.

Je suis le premier concerné par le bon état de cette machine et j'ai l'équipement adéquat, supérieur au port du casque et des gants !

Ayant possédé des motos de cylindrées supérieures jusqu'à 1000 cm<sup>3</sup>, comme tout bon motard, j'ai entretenu et fait entretenir régulièrement mes véhicules. Ma sécurité en dépendait.

Ce contrôle technique est inutile et uniquement destiné, à mon avis, à peser économiquement sur les conducteurs de 2 roues, mais à enrichir les sociétés possédant les centres de contrôle .

N° 938562 - CT motos

par :

28/06/2023 22:16

bjr , j'ai la chance de posséder plusieurs motos et ne les passerais surement pas!!!! si celle de tout les jours ira au ct , les autres resterons au garages pendent longtemps pour pourri le système et j espère que bien d autres en front autant ...

allez rembourser vos banquiers sans moi !!!!

N° 938566 - CT motos

par :

28/06/2023 22:19

bjr , j'ai la chance de posséder plusieurs motos et ne les passerais surement pas!!!! si celle de tout les jours ira au ct , les autres resterons au garages pendent longtemps pour pourri le système et j espère que bien d autres en front autant ...

allez rembourser vos banquiers sans moi !!!!

N° 938567 - En dépit du bon sens. Un CT inutile qui manque ça cible, alors utile pour qui ?

par :

28/06/2023 22:19

Je suis motard, j'ai mon permis moto depuis 1998, je roule tous les jours en moto pour aller au travail banlieu/Paris.

Un CT pour quoi ?

Seul 1% des accidents sont dues à un mauvais entretien des 2RM...

Imposer ce CT à 3 millions de 2RM pour seulement résoudre cela ?

C'est sortir un bazooka pour tuer une mouche...

Qui souhaite ce CT ?



L'Europe ? NON telles qu'elles ont été appliquées par certains pays des mesures compensatoires était prévues pour ne pas l'imposer.

Les 3 associations parisiennes anti 2RM ? OUI uniquement focalisé sur les nuisances sonores elles ont réussi à faire faire n'importe quoi à un gouvernement, bravo

Pour rendre heureuse il suffit de multiplier des contrôles sonores par les forces de l'ordre dans Paris et dissuader par des amendes le montage de silencieux non homologués. En 24 ans de moto quotidienne je me suis fait contrôler un seul fois...

A noter que contrôler le bruit dans un CT n'a rien de sécuritaire, c'est réglementaire. Est-ce le rôle des contrôleurs techniques ?

Les sociétés du CT ? OUI bien sûr, faire du lobby pour se créer une nouvelle rente sur le dos des citoyens, 3M de 2RMx50euros/5ans=30.000.000/ans à se faire en plus.

Mon expérience :

Je roule quotidiennement en moto depuis 24ans.

Les contrôles visuels :

Je fais entretenir tous les ans pour révision ma moto. Le programme de révision de mon concessionnaire couvre quasi tous les points sécuritaires du CT...Tous les ans !

Tous les mois je contrôle tout ce qui sera contrôlé visuellement par le CT, pneu, niveau, freinage, lumière... Tous les mois !

Contrôler sa moto ne nécessite aucun démontage contrairement aux voitures.

Ces contrôles auraient bien plus de pertinence par des acteurs du secteur expérimentés tel garage, concessionnaire moto.

Une moto se manipule en équilibre. Laisser un contrôleur amateur déplacer les 390kg d'une moto type Goldwing Honda n'est pas judicieux, si il y a une chute dans l'atelier du contrôleur il va y avoir des problèmes et contentieux !

Les contrôles sonores :

Quand on parle d'échappement bruyant, ce n'est pas l'ensemble tube/filtre à particule/silencieux qui ont été changés mais dans 99% des cas c'est uniquement le silencieux.

Et changer son silencieux ne demande aucune compétence particulière, c'est à la portée de tous, c'est 5min chrono, 2 écrous à dévisser et c'est réglé.

Donc avant de passer son CT, on remet son silencieux d'origine et après son CT obtenu on remet son silencieux bruyant.

Contrôler le bruit sera donc complètement inutile... un échec complet en terme de résultat pour remettre en règle les 2RM trop bruyant.

La périodicité :

Il me semble qu'une grande partie du parc est renouvelé rapidement, inférieur à 5ans.

Beaucoup des 2RM ne passeront pas le contrôle des 5ans mais plutôt celui imposé pour la vente.

Prix :

50euros pour un contrôle visuel de 5min et un coup de sonomètre. C'est Exorbitant !

Conclusion :

Ce CT n'aura aucun impact sur l'accidentologie car le % des accidents liés à l'entretien est ridicule. Aucun impact.

Un vrai moulin à vent qui ne règlera pas non plus les problèmes du bruit pour les assos anti 2RM.

Et sera seulement la création d'une rente inutile prise des poches des citoyens pour enrichir les sociétés de contrôle technique.

Le SEUL point positif que je trouve à ce CT c'est l'imposer pour une vente.

Pour les personnes étrangères aux choses mécanique cela va les rassurer et leur garantir que le 2RM est en parfait état sécuritaire.

N° 938569 - Inutilité du CT moto

par :

28/06/2023 22:19

le taux d'accidents liés a un problème technique de 0.3% a lui seul rend le CT inutile..

ce CT n'apportera rien a la sécurité et pire augmentera les accidents lié au comportement des automobilistes qui ne regardent quasiment jamais leurs rétroviseurs, rendre les moto "silencieuses" va tuer plus de motards que les rares défauts techniques

la réglementation européenne n'impose pas le CT moto, pourquoi le rendre obligatoire ?

pour obéir a des groupuscules intégristes et ultra minoritaire financés par [réseau de contrôle technique] ?

les moteurs des motos sont fragiles "a froid", lors du contrôle anti-pollution ou de freinage le contrôleur devra démarrer la moto et accélérer violemment, en cas de casse du moteur qui sera responsable ? l'état ??

le seul et unique moyen de contrôler la direction d'une moto est de rouler avec en courbe .. les contrôleurs devront donc tous avoir le permis moto, et quid des PV en cas d'excès de vitesse par le contrôleur

et sur le texte en lui même il est complètement "débile" et démontre la méconnaissance totale de ce qu'est une moto,

il n'y a pas de pare-brise, ou de vitrages

pas d'essuie-glaces

pas de tringlerie de direction

pour inspecter la durite de carburant il faut démonter le réservoir

il n'y a pas de ceinture de sécurité sur une moto

la présence de parties saillante est une cause majeure, une moto est remplie de parties saillantes !!!

il n'y a pas de roue de secours sur une moto

il n'y a pas de pare-choc sur une moto

il n'y a pas de "chassis" sur une moto

il n'y a pas de rotule de suspension ou d'essieu sur une moto

il n'y a pas de portiere sur une moto

il est impossible de contrôler les faisceaux électrique sans démonter TOUTE la moto

il n'y a pas de feu de recul et d'anti-brouillard sur une moto

le jeu de direction est impossible a contrôler sans rouler sauf a démonter toute la tete de fourche et quand tout est démonter il faut impérativement remplacer les roulements, qui paira ??

il n'y a pas de direction assisté sur une moto

Pour contrôler les roulements de roues il faut rouler avec la moto ou la soulever (ce qui est impossible sans provoquer de casse d'éléments de carénage sur beaucoup de motos)

il y a des motos qui n'ont pas de selle (Trial) le CT sera donc toujours refusé !!

le seul moyen de contrôler les commandes de conduite c'est en roulant

les airbag n'existent pas sur les motos

en clair l'inspection se limitera a un simple contrôle visuel de 3mn payé 50€

50€ X 4 Millions de motos est la seule vrai justification de cette mesure

mais 4 millions de motos c'est autant de citoyens qui sauront qui sanctionner aux prochaines elections

N° 938572 - Pourquoi le contrôle technique moto est inutile...

par :

28/06/2023 22:20

Motard âgé de 64 ans, retraité, je roule à moto sans interruption depuis 1978.

Ma moto actuelle: une Honda Pan Européen ST 1300 cc de 2013. Moto achetée en occasion dans le réseau Honda fin mars 2022 (1<sup>er</sup> main totalisant 6700 km et garantie 1 an).

Actuellement, ma moto totalise 12300 km, a été révisée hier, (27 juin 2023), par la concession Honda qui a constaté son état neuf et strictement d'origine.

Une moto roule peu et tous les motards responsables font une révision annuelle de leur véhicule. Chez Honda, sur la Pan Européen, il y a une vidange/filtre à huile tous les 6000 km, une révision intermédiaire tous les 12000 km et la grosse révision tous les 24000 km.

Mon concessionnaire est plus compétent pour juger de l'état de ma moto qu'un contrôleur qui ne connaîtra rien des caractéristiques de ma moto...

Comment manipulera-t-il une machine de 330 kg à vide s'il est novice???

Comment saura-t-il retirer la selle pour vérifier la fixation du support batterie?...

Avec quel soin ôtera-t-il le couvercle du bocal de frein pour vérifier le bon état du liquide hydraulique? (au risque de pourrir la peinture de la moto en cas de projection du dit liquide sur la carrosserie...) et ce ne sont que quelques exemples!

Le bruit excessif est le fait d'une minorité d'individus qui ne feront pas contrôler leur véhicules et même si ils passent leurs 2 roues motorisés au CT, ils redéposeront le pot homologué pour remettre leurs échappements bruyants ou leurs kits moteurs...

La moto pollue peu car, en plus d'un faible kilométrage annuel, la moto ne reste pas bloquée dans les embouteillages donc n'émet que très peu de particules nocives.

L'accidentologie moto est causée en partie par l'état catastrophique des routes, en partie par des fautes humaines (du fait de tiers ou plus rarement du pilote lui même), mais dans moins de 0,3% par une défaillance mécanique causée par le mauvais entretien du véhicule.

Pour les bruits excessifs, les débridages moteurs et les rodéos urbains, la police et la gendarmerie sont habilitées pour intervenir, (à condition qu'on leur donne les consignes et les moyens pour cela...).

Interrogez les motards de la garde républicaine, de la gendarmerie ou de la police (qui sont quand même des références en matière de sécurité et de pilotage moto) et regardez par vous même si leurs motos nécessitent un contrôle technique pour éviter leur mauvais état ou garantir leur bon entretien!!!

Consultez leur accidentologie (car oui malheureusement ils chutent aussi) et constatez si leurs chutes sont dues à un facteur mécanique qu'aurait évité un contrôle technique...

Pour ma part, je n'achète pas un véhicule si il n'a pas le carnet d'entretien rempli et tamponné ou, en cas de véhicule ancien, un suivi prouvé par des factures.

Je suis fermement opposé au contrôle technique qui n'a pas de raison d'être et ne solutionnera absolument pas le problème de bruit ou de la pollution.

L'argument d'accidentologie ne tient pas au vu des statistiques officielles.

(vu les statistiques d'accidents des vélos et des trottinettes, un contrôle technique ou leur immatriculation au minimum serait alors nécessaire et indispensable...)

Je suis membre de la [association de motard] qui ne fait pas que s'opposer au contrôle technique et au stationnement payant des 2 roues motorisés, mais forme aussi les jeunes avec le programme E.R.J (éducation routière jeunesse), et milite auprès des pratiquants pour un équipement protecteur adapté et bien d'autres actions bénéfiques.

Leur plus belle réussite est la création de la [assurance] qui a permis d'assurer les motos à des tarifs raisonnables et a fait baisser très fortement ceux de la concurrence.

Je pense que le contrôle technique moto est une bombe à retardement pour le gouvernement au même titre que les ZFE et que sa seule justification est qu'il est poussé par 3 associations anti motards et le lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

En tant que citoyen électeur, je saurai m'en souvenir au moment de mettre mon bulletin de vote dans l'urne si vous persistez à l'instauration de ce contrôle technique inutile.

Bien respectueusement.

N° 938573 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:20

Bonjour,

Je participe à la consultation publique sur le sujet du contrôle technique.

Pour moi celui-ci est inutile dans la lutte contre la mortalité et la pollutions.

Comme les rapports l'indique le taux de mortalité du à une défaillance et tres faible.

Il faudrait plus voir pour les ports d'équipements en réduisant la taxe.

Pour les arguments de lutte contre la pollution atmosphérique ou sonore il en va de même :

Rien n'empêchera une personne de remet en conformité son échappement pour passer le contrôle technique et l'enlever à nouveau.

Je pense que la prévention et en donnant les moyens au forces de l'ordre de faire des contrôles sera plus dissuasif voir une modification de la loi pour achat de pièces non homologué qu'un contrôle technique.

Cordialement

N° 938575 - Projet loi CT 2 ou 3 roues

par :

28/06/2023 22:21

Bonjour,

Possesseur du permis motos depuis 1973 ....

Possesseur de 6 motos et 3 side-car, un seul accident : renversé par un automobiliste en 1976 alcoolisé,1g8, un dimanche début AM.

Je peux me considérer comme motard averti...Aussi je peux me permettre de donner mon avis sur ce projet de loi. Je le considère inopportun et mal ciblé. Pour le bruit, avez vous fait l'effort d'écouter le niveau sonore de la majeur partie des 50 Cm2 ? Faites le, ce sera plus édifiant que de long discours.

Faites aussi l'effort de vous informer sur les causes réelles des accidents des 2 roues vous constaterez que l'état des chaussées et la vitesse sont là grosse majorité des causes d'accident des 2 roues sans tiers et que les raisons techniques sont insignifiantes pour ces accidents. Ce qui signifie que ce CT ne fera pas baisser le nombre d'accident : En Allemagne suite au CT ce taux n'a absolument pas réduit. De plus les motos de plus de 30ans ne sont pratiquement jamais incriminées dans ces statistiques. Quand sera-t-il des collectionneurs, comme moi, de moto de plus de 30 ans ?

Merci de tenir compte de mes arguments de ma profonde désapprobation de ce projet de cette future obligation inutile et trop onéreuse qui va grever le budget des motards au dépend d'éléments de sécurité qui devraient être obligatoire comme le gilet air bag. Vous devriez plutôt vous pencher sur ce sujet bien plus sécuritaire que ce CT tant décrié pas toute une corporation.

PS que ce CT soit obligatoire pour une transaction peut seulement être envisageable pour sécuriser cette opération !

Bien à vous,

N° 938578 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:22

Bonjour,

Je participe à la consultation publique sur le sujet du contrôle technique.

Pour moi celui-ci est inutile dans la lutte contre la mortalité et la pollution.

Comme les rapports l'indiquent le taux de mortalité due à une défaillance est très faible.

Il faudrait plutôt agir sur les ports d'équipements en réduisant la taxe.

Pour les arguments de lutte contre la pollution atmosphérique ou sonore il en va de même :

Rien n'empêchera une personne de remettre en conformité son échappement pour passer le contrôle technique et l'enlever à nouveau.

Je pense que la prévention et en donnant les moyens aux forces de l'ordre de faire des contrôles sera plus dissuasif qu'une modification de la loi pour l'achat de pièces non homologuées qu'un contrôle technique.

Cordialement

N° 938582 - Effets du contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:23

Bonjour ,

je comprends l'acharnement de certains à vouloir éliminer tous les engins motorisés pour des raisons diverses sous couvert d'écologie et de sécurité .

Et dans cette logique , le contrôle technique moto qui sera certainement une manne pour l'état et les multinationales du contrôle technique .Sûrement quelques emplois créés.

Je ne crois pas que cela amène un plus quand à la sécurité des motards ,par contre si ça fait comme pour les voitures ce sera dommage .En effet ,entre 2 contrôles un automobiliste ne vérifie plus l'état de sa voiture .Ni les pneus ,ni l'éclairage ni le reste .Roulez de nuit et vous constaterez le nombre de voitures avec des ampoules grillées ou des phares mal réglés .

J'ai peur que ce contrôle ait les mêmes répercussions et que les motards qui sont très attentifs à l'état de leur moto et qui vont régulièrement dans leur concession ou leur mécano se laissent aller entre deux contrôles à ne plus prêter la même attention aux différents éléments de sécurité .

N° 938584 - Ct2r

par :

28/06/2023 22:23

J'ai une BMW r1200r de 2012 avec 60000kms, parfaitement entretenue, je ne vois pas ce que le ct2r peut m'amener si ce n'est un racket d'environ 50 euros, par contre, je suis très favorable à un contrôle bruit et pollution par les forces de l'ordre sur le terrain

Un vieux motard de 67 ans amoureux de moto mais soucieux de sécurité et d'environnement

N° 938586 - Résultat inutile

par :

28/06/2023 22:24

Je suis motard, j'ai mon permis moto depuis 1998, je roule tous les jours en moto pour aller au travail banlieu/Paris.

Un CT pour quoi ?

Seul 1% des accidents sont dus à un mauvais entretien des 2RM...

Imposer ce CT à 3 millions de 2RM pour seulement résoudre cela ?

C'est sortir un bazooka pour tuer une mouche...

Qui souhaite ce CT ?

- L'Europe ? NON telles qu'elles ont été appliquées par certains pays des mesures compensatoires étaient prévues pour ne pas l'imposer.

- Les 3 associations parisiennes anti 2RM ? OUI uniquement focalisé sur les nuisances sonores elles ont réussi à faire faire n'importe quoi à un gouvernement, bravo

Pour rendre heureuse il suffit de multiplier des contrôles sonores par les forces de l'ordre dans Paris et dissuader par des amendes le montage de silencieux non homologués. En 24 ans de moto quotidienne je me suis fait contrôler un seul fois...

A noter que contrôler le bruit dans un CT n'a rien de sécuritaire, c'est réglementaire. Est-ce le rôle des contrôleurs techniques ?

- Les sociétés du CT ? OUI bien sûr, faire du lobby pour se créer une nouvelle rente sur le dos des citoyens, 3M de 2RMx50euros/5ans=30.000.000/ans à se faire en plus.

Mon expérience :

Je roule quotidiennement en moto depuis 24 ans.

Les contrôles visuels :

Je fais entretenir tous les ans pour révision ma moto. Le programme de révision de mon concessionnaire couvre quasi tous les points sécuritaires du CT... Tous les ans !

Tous les mois je contrôle tout ce qui sera contrôlé visuellement par le CT, pneu, niveau, freinage, lumière... Tous les mois !

Contrôler sa moto ne nécessite aucun démontage contrairement aux voitures.

Ces contrôles auraient bien plus de pertinence par des acteurs du secteur expérimentés tel garage, concessionnaire moto.

Une moto se manipule en équilibre. Laisser un contrôleur amateur déplacer les 390kg d'une moto type Goldwing Honda n'est pas judicieux, si il y a une chute dans l'atelier du contrôleur il va y avoir des problèmes et contentieux !

Les contrôles sonores :

Quand on parle d'échappement bruyant, ce n'est pas l'ensemble tube/filtre à particule/silencieux qui ont été changés mais dans 99% des cas c'est uniquement le silencieux.

Et changer son silencieux ne demande aucune compétence particulière, c'est à la portée de tous, c'est 5min chrono, 2 écrous à dévisser et c'est réglé.

Donc avant de passer son CT, on remet son silencieux d'origine et après son CT obtenu on remet son silencieux bruyant.

Controler le bruit sera donc complètement inutile... un échec complet en terme de résultat pour remettre en règle les 2RM trop bruyant.

La périodicité :

Il me semble qu'une grande partie du parc est renouvelé rapidement, inférieur à 5ans.

Beaucoup des 2RM ne passeront pas le contrôle des 5ans mais plutôt celui imposé pour la vente.

Prix :

50euros pour un contrôle visuel de 5min et un coup de sonomètre. C'est Exorbitant !

Conclusion :

Ce CT n'aura aucun impact sur l'accidentologie car le % des accidents liés à l'entretien est ridicule. Aucun impact.

Un vrai moulin à vent qui ne réglera pas non plus les problèmes du bruit pour les assos anti 2RM.

Et sera seulement la création d'une rente inutile prise des poches des citoyens pour enrichir les sociétés de contrôle technique.

Le SEUL point positif que je trouve à ce CT c'est l'imposer pour une vente.

Pour les personnes étrangères aux choses mécanique cela va les rassurer et leur garantir que le 2RM est en parfait état sécuritaire

N° 938592 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:25

Bonjour,

Je participe à la consultation publique sur le sujet du contrôle technique.

Pour moi celui-ci est inutile dans la lutte contre la mortalité et la pollution.

Comme les rapports l'indique le taux de mortalité due à une défaillance est très faible.

Il faudrait plus voir pour les ports d'équipements en réduisant la taxe.

Pour les arguments de lutte contre la pollution atmosphérique ou sonore il en va de même :

Rien n'empêchera une personne de remettre en conformité son échappement pour passer le contrôle technique et l'enlever à nouveau.

Je pense que la prévention et en donnant les moyens aux forces de l'ordre de faire des contrôles sera plus dissuasif voir une modification de la loi pour l'achat de pièces non homologuées qu'un contrôle technique.

Cordialement

N° 938593 - contrôle technique

par :

28/06/2023 22:27

J'avais de grands espoirs lorsque la France a fait partie de l'union européenne en 1992, en espérant qu'une harmonisation et un assouplissement des normes d'homologations concernant la modification et la personnalisation des motos seraient possibles. En effet dans d'autres pays d'Europe on pouvait et on peut encore modifier les motos et rouler en toute légalité. Au fil des années qui ai suivi-j'ai constaté que rien ne bougeait mais qu'en plus il n'était pas non plus possible de pouvoir acheter une moto modifiée et homologuée dans un autre pays d'Europe afin de pouvoir l'immatriculer en France. J'ai suivi de près les péripéties (elles furent nombreuses) sur ce projet de

contrôle technique moto. J'ai manifesté pacifiquement avec la [association de motard] pour faire valoir mes droits contre ce contrôle technique dont les lobbyistes de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sont à l'origine non pas pour diminuer le pourcentage de défauts techniques de motos lors d'accidents 0,3% rapport MAIDS, mais pour pouvoir augmenter leur chiffre d'affaire. Pour cela ils ont présenté de faux chiffres gonflés pour convaincre les députés européens du bien fondé de leur démarche. Quand la [association de motard] a établi un dialogue avec le ministère concerné menant à l'établissement de mesure alternatives sur la sécurité des motards permettant de ne pas avoir le contrôle technique j'ai cru que ça y était le bon sens allait gagner, et sont arrivés les trois associations parisiennes clairement anti-motos qui ont saisi le conseil d'état qui a jugé sur la forme et pas le fond. Personnellement j'ai eu trois motos au cours des trente dernières années, une 125 puis une Harley Davidson puis une autre de la même marque de 1984 que je possède depuis plus de 23 ans et qui cumule à ce jour avec moi 195000 kms. Toutes les trois ont été modifiées, la dernière a un cadre qui a l'agrément TUV allemand et a été assemblée par un magasin dans ma région, je fais tout l'entretien et révisions par moi-même. Les échappements ne sont pas d'origine mais viennent d'un équipementier allemand et respectent le volume sonore préconisé par le constructeur. Concernant la pollution je ne connais pas de motard qui se permette de rouler avec une moto ou un scooter mal réglé au vu du prix des carburants et les deux roues motorisées contribuent de 0,5 % à la pollution émise par les transports. Je peux conclure là-dessus en ajoutant que je fais 15000 kms par an environ avec ma moto j'ai roulé aux quatre coins de la France et bien au-delà. Lors du permis moto j'ai été formé à vérifier les éléments de sécurité de la moto : l'état des plaquettes, des pneus, de la tension de chaîne du système d'éclairage comme tous les motards et motardes qui ont passé ce permis. Mes amis (ies) qui ont des motos leurs véhicules sont en bon état et correctement entretenus. Les chiffres le prouvent, la population motarde a augmenté de 30% ces dix dernières années et le nombre d'accidents a lui diminué de 19%, ce contrôle ne servira à rien si ce n'est enrichir les poches du groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Pourquoi on devrait payer quelqu'un pour faire ce que nous effectuons gratuitement ou ce que font les magasins motos lors des révisions, des changements de pneus, plaquettes etc. ...

Là où l'Etat ferait bien mieux de remettre le réseau routier en état voilà une mesure qui ferait diminuer les accidents de tous les usagers de la route.

N° 938598 - cT

par :

28/06/2023 22:27

Bonjour ,

je comprends l'acharnement de certains à vouloir éliminer tout les engins motorisés pour des raisons diverses sous couvert d'écologie et de sécurité .

Et dans cette logique , le contrôle technique moto qui sera certainement une manne pour l'état et les multinationales du contrôle technique .Sûrement quelques emplois créés.

Je ne crois pas que cela amène un plus quand à la sécurité des motards ,par contre si ça fait comme pour les voitures ce sera dommage .En effet ,entre 2 contrôles un automobiliste ne vérifie plus l'état de sa voiture .Ni les pneus ,ni l'éclairage ni le reste .Roulez de nuit et vous constaterez le nombre de voitures avec des ampoules grillées ou des phares mal réglés .

J'ai peur que ce contrôle ai les mêmes répercussions et que les motards qui sont très attentifs à l'état de leur moto et qui vont régulièrement dans leur concession ou leur mécano se laissent aller entre deux contrôles à ne plus prêter la même attention aux différents éléments de sécurité .

N° 938600 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:28



Bonjour,

Je participe à la consultation publique sur le sujet du contrôle technique.

Pour moi celui-ci est inutile dans la lutte contre la mortalité et la pollutions.

Comme les rapports l'indique le taux de mortalité du à une défaillance et tres faible.

Il faudrait plus voir pour les ports d'équipements en réduisant la taxe.

Pour les arguments de lutte contre la pollution atmosphérique ou sonore il en va de même :

Rien n'empêchera une personne de remet en conformité son échappement pour passer le contrôle technique et l'enlever à nouveau.

Je pense que la prévention et en donnant les moyens au forces de l'ordre de faire des contrôles sera plus dissuasif voir une modification de la loi pour achat de pièces non homologué qu'un contrôle technique.

Cordialement

N° 938602 - Contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:29

Bonjour,

Je participe à la consultation publique sur le sujet du contrôle technique.

Pour moi celui-ci est inutile dans la lutte contre la mortalité et la pollutions.

Comme les rapports l'indique le taux de mortalité du à une défaillance et tres faible.

Il faudrait plus voir pour les ports d'équipements en réduisant la taxe.

Pour les arguments de lutte contre la pollution atmosphérique ou sonore il en va de même :

Rien n'empêchera une personne de remet en conformité son échappement pour passer le contrôle technique et l'enlever à nouveau.

Je pense que la prévention et en donnant les moyens au forces de l'ordre de faire des contrôles sera plus dissuasif voir une modification de la loi pour achat de pièces non homologué qu'un contrôle technique.

Cordialement

N° 938603 - Je suis opposé au contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 22:30

Les motos sont entretenues et les éléments de sécurité sont régulièrement vérifiés.

Il en va de la vie de l'utilisateur.

N° 938605 - contrôle technique moto

par :

28/06/2023 22:30

J'avais de grands espoirs lorsque la France a fait partie de l'union européenne en 1992, en espérant qu'une harmonisation et un assouplissement des normes d'homologations concernant la modification et la personnalisation des motos seraient possibles. En effet dans d'autres pays d'Europe on pouvait et on peut encore modifier les motos et rouler en toute légalité. Au fil des années qui ai suivi-j'ai constaté que rien ne bougeait mais qu'en plus il n'était pas non plus possible de pouvoir acheter une moto modifiée et homologuée dans un autre pays d'Europe afin de pouvoir l'immatriculer en France. J'ai suivi de près les péripéties (elles furent nombreuses) sur ce projet de contrôle technique moto. J'ai manifesté pacifiquement avec la [association de motard] pour faire valoir mes droits contre ce contrôle technique dont les lobbyistes de [RÉSEAU DE CONTRÔLE

TECHNIQUE] sont à l'origine non pas pour diminuer le pourcentage de défauts techniques de motos lors d'accidents 0,3% rapport MAIDS, mais pour pouvoir augmenter leur chiffre d'affaire. Pour cela ils ont présenté de faux chiffres gonflés pour convaincre les députés européens du bien fondé de leur démarche. Quand la [association de motard] a établi un dialogue avec le ministère concerné menant à l'établissement de mesures alternatives sur la sécurité des motards permettant de ne pas avoir le contrôle technique j'ai cru que ça y était le bon sens allait gagner, et sont arrivés les trois associations parisiennes clairement anti-motos qui ont saisi le conseil d'état qui a jugé sur la forme et pas le fond. Personnellement j'ai eu trois motos au cours des trente dernières années, une 125 puis une Harley Davidson et une autre de la même marque de 1984 que je possède depuis plus de 23 ans et qui cumule à ce jour avec moi 195000 kms. Toutes les trois ont été modifiées, la dernière a un cadre qui a l'agrément TUV allemand et a été assemblée par un magasin dans ma région, je fais tout l'entretien et révisions par moi-même. Les échappements ne sont pas d'origine mais viennent d'un équipementier allemand et respectent le volume sonore préconisé par le constructeur. Concernant la pollution je ne connais pas de motard qui se permette de rouler avec une moto ou un scooter mal réglé au vu du prix des carburants et les deux roues motorisées contribuent de 0,5 % à la pollution émise par les transports. Je peux conclure là-dessus en ajoutant que je fais 15000 kms par an environ avec ma moto j'ai roulé aux quatre coins de la France et bien au-delà. Lors du permis moto j'ai été formé à vérifier les éléments de sécurité de la moto : l'état des plaquettes, des pneus, de la tension de chaîne du système d'éclairage comme tous les motards et motardes qui ont passé ce permis. Mes amis (ies) qui ont des motos leurs véhicules sont en bon état et correctement entretenus. Les chiffres le prouvent, la population motarde a augmenté de 30% ces dix dernières années et le nombre d'accidents a lui diminué de 19%, ce contrôle ne servira à rien si ce n'est enrichir les poches du groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Pourquoi on devrait payer quelqu'un pour faire ce que nous effectuons gratuitement ou ce que font les magasins motos lors des révisions, des changements de pneus, plaquettes etc. ...

Là où l'Etat ferait bien mieux de remettre le réseau routier en état voilà une mesure qui ferait diminuer les accidents de tous les usagers de la route.

N° 938610 - Contre le contrôle technique des catégories L, 2roues 3roues 4roues motorisées  
par :

28/06/2023 22:31

Je suis 2 roues depuis mes 17a avec ma licence (A1) puis motard (A) en 2011 à 51a. Depuis que je roule en 2 roues il n'a été question que de sécurité. En commençant par le casque avec catadioptré, les clignotants, les gants, le blouson, les boîtes et autres. Toujours plus pour la sécurité du motard! Règles à laquelle on se plie sans rechigner car tout cela est pour protéger notre pauvre carcasse! Après le contdes autos c'est maintenant le tour des 2roues! Or...n'importe quel motard un peu sensé ne prendrait pas la route avec une bécane à problème car il sait que sa vie ne tient que sur ces 8cm<sup>2</sup> en contact avec le bitume. Cela fait partie des priorités enseignées pour le permis A. Aller travailler et rien que se ballader avec une pétoire non fiable est loin d'être raisonnable et responsable. Un pneu usé (slick) ...c'est bonjour bitume ou pare-chocs

! Fourche, freins qui fuient...même pas en rêve je roule avec. Donc que prends ma bécane je sais que je peux freiner ou accélérer au bon moment sans être pris de cours car je prends soin d'elle et j'en suis fier! Quant à l'état des routes il serait bien que nos impôts servent au moins à les entretenir un minimum. Que cela soit en 2roues ou 4roues on n'est pas à l'abri d'un nid de poule... d'autruche, d'un dos d'âne ou autres rambardes décapiteuses ou gravillons et flaques d'huile. En 2roues c'est vigilance à tous les instants et encore plus envers les automobilistes qui nous ignorent ou parfois nous bloquent volontairement! De toutes façons, tant qu'il y aura des usagers de la route...l'état en profitera pour les taxer jusqu'à la moelle. Alors...laisser les gens vivre et respirer un peu! Mais sûr que bientôt il faille payer pour respirer et qu'il y aura un contrôle technique pour les humains...un motard en colère!!

N° 938612 - Réserves et impressions sur la mise en oeuvre du CT 2rm

par :

28/06/2023 22:32

Motard depuis plusieurs années, je voulais partager mon opinions et remarques sur le CT 2rm. Tout d'abord, comme nombre de mes confrères, j'émetts d'importantes réserves sur le bien fondé et les moyens mis en oeuvre.

sécurité :

vous n'ignorez sans doute pas que la pratique du 2rm a augmenté de 30% en une dizaine d'années tout en voyant la mortalité reculer de 19% sur la même période; et cela sans CT. Hors vous n'ignorez pas non plus que les défaillances techniques causant un accident sont extrêmement faibles (0.5%), tandis que l'état des infrastructures routières cause bien plus d'accidents. Je crains donc que l'on attribue les mérites de la baisse de la mortalité suite à une amélioration des comportements à une mauvaise solution (le CT). Ou que si l'on atteint un minimum, on vienne nous dire qu'il faut renforcer le CT (alors que l'on savait que cela n'a qu'une amélioration au plus marginale)

En outre, les motocyclistes, ayant passé un permis où les vérifications techniques sont extrêmement importantes et faciles à faire (du reste identiques à celles mentionnées dans le projet de loi, savent qu'en l'absence de carrosserie, leur sécurité dépend principalement de leurs compétences et de l'état de leur véhicule dont le comportement montre de façon évidente un problème quel qu'il soit.

bruit :

je reconnais qu'il y a des abus, mais le CT est clairement un coup d'épée dans l'eau : un contrôle trisannuel ne changera rien, il vaut mieux compter sur des contrôles routiers, qui est déjà dans les prérogatives des forces de l'ordre. En outre, certaines associations bien connues, n'hésitent pas à faire preuve de désinformation à ce sujet, en omettant volontairement comment sont fait les essais de réception et nous assènt de bénéficier de passe-droit parce que les mesures statiques et dynamiques ne sont pas identiques et nous accusent carrément d'avoir fait preuve de lobbyisme vis à vis des niveaux sonores.

A ce titre, je voudrais aussi émettre des réserves envers les radars phoniques, qui ne pouvant reproduire les conditions de réception, risquent de verbaliser des véhicules conformes ; et n'oublions pas que les fabricants eux mêmes reconnaissent certaines lacunes, nécessitant d'introduire des marges techniques importantes pour pallier aux différences de conditions. Aussi je vous prie de ne pas céder aux sirènes des dites associations qui se revendiquent ouvertement anti-2rm.

pollution :

sous la condition expresse de la conformité aux règles en vigueur, les 2rms ne sont pour ainsi dire que très peu contributeurs en termes de pollution, d'une part à cause d'un parc bien plus réduit, et d'autre part parce qu'ils participent à fluidifier la circulation. Une fois de plus, il ne faut pas céder aux fausses informations relayées par certaines associations, car elle n'hésitent pas à travestir les faits, en mélangeant notamment les catégories de 2rms tels que les cyclomoteurs où il y a une proportion importante de moteurs 2 temps pas dépollués et donc en indiquant qu'un 2rm pollue plus alors qu'ils sont soumis aux mêmes normes Euro que les automobiles.

D'un point de vue purement légal, l'UE n'impose pas un CT comme on essaie de le faire croire, il est possible d'introduire des mesures alternatives, toutefois ces mesures (amélioration des infrastructures, de la formation, baisse de la TVA sur les équipements de sécurité) sont probablement couteuses mais nous tous le savons, bien plus bénéfiques en termes de sécurité. Je regrette donc que le CT soit une solution de facilité, et encore si l'on prend l'exemple de nos voisins belges, celui-ci n'est effectué qu'à la cession d'un véhicule ou en cas de réparation suite à un accident.

Tel qu'il est prévu, même si la période de validité est 3 ans, cela reste élevé pour des véhicules qui parcourent en moyenne 3000km par an, soit 4 fois moins qu'une automobile. On se retrouve dans le cas où un 2rm qui a souvent des révisions bien plus proches qu'une automobile va être contrôlée en ayant été révisée bien plus de fois qu'une auto: une fréquence de 4 à 5 ans me paraît plus adaptée. Dernier point, le coût du CT, si dans l'absolu, il est voulu peu élevé (50/60€), d'une part c'est un coût supplémentaire imprévu et surtout disproportionné étant donné qu'il y a bien moins de points de contrôles, qu'ils sont tous facilement accessibles et qu'en plus il s'agit de contrôles visuels.

N° 938614 - Inutile

par :

28/06/2023 22:32

Si la France avait pris les mesures d'amélioration de la sécurité des motards en temps et en heure, le CT n'aurait pas été imposé.

Ce contrôle est totalement inutile, les fraudeurs connaissent les astuces pour le contourner, que les forces de l'ordre fassent déjà appliquer les textes en vigueur, ce sera beaucoup plus efficace!

N° 938615 - Ct moto

par :

28/06/2023 22:32

Je suis contre le Ct j'ai 63 ans j'ai commencé la moto à 15 ans je n'ai jamais de souvenirs roulé sur une épave ni une machine défaillante... Je ne vais pas payer tout les trois ans quelqu'un qui va faire ce que je fais tous les jours voir plus profondément tout les fins de semaine..... Et les vérifications que fais mon garagiste env 2 fois dans l'année... Ce n'est pour moi comme beaucoup d'autres que du racket organisé par l'Europe et [réseau de contrôle technique] appuie par de frustrés qui sont là bande de bobos verts certainement frustrés de ne pas savoir ce que représente nos chères montures ...

Pour ce qui est de la pollution on pollue beaucoup moins que les voitures et nous ne sommes pas bloqués des heures dans les bouchons. Pour la part d'accident vous connaissez les chiffres plus 30% de moto 19% d'accident en moins. 0,03% d'accident dû à une défaillance mécanique, mais env. 4 % à l'état des routes, le reste et bien le non respect des priorités des voitures, le téléphone au volant, la non utilisation des clignotants. Et le plus beau de tout l'absence totale d'utilisation des rétro....

À et pour finir je roule toute l'année toute distance. 30000 km en moto et env. 10000 km en voiture.... Alors contrairement aux bobos verts et aux soi-disant experts je ne me considère pas comme un rigolo ni un suicidé..... Donc juste une arnaque de plus.....

N° 938618 - Non au contrôle technique

par :

28/06/2023 22:33

Bonjour,

Pensez-vous que nous, motards, sommes assez stupides pour ne pas nous préoccuper seulement de nos freins ou tout autre élément garantissant notre sécurité ?

Par contre, malheureusement nous ne maîtrisons pas l'entretien des routes et de la signalisation de leur mauvais état. Pourtant il semble que l'état des routes est 10 fois plus responsable des accidents de moto que l'état des motos.

Que comptez-vous faire pour y remédier, au lieu de nous faire les poches pour engraisser [réseau de contrôle technique] et consorts ?

Cordialement

N° 938624 - Europe = CT pour cylindrée >125cc

par :

28/06/2023 22:36

Bonjour,

Après quelques recherches rapides, la réglementation européenne imposerait uniquement le CT pour les cylindre supérieure à 125cc.

Or nous, la France voulons faire du zèle et imposer le CT à tous ? Cela sous couverture de l'Europe. uniquement dans le but de ramasser plus d'argent!

Je ne connais pas le chiffre de mortalité dû à une défaillance de la moto, mais il serait intéressant de le partager dans les médias!

c'est minime comparé aux autres cause d'accident impliquant motard (téléphone au volant, absence de clignotant, état de la chaussé, signalisation ...).

Raquetter les motards ne fera pas baisser le nombre d'accident, juste alléger leurs porte monnaie !

N° 938625 - Encore un bel impôt!!!

par :

28/06/2023 22:36

Au lieu de mettre un ct pour les 2 roues investir dans la sécurité des motard serait beaucoup mieux!

En entretenant les routes et en sécurisant en cas de chutes!

Sans compter la baisse de la tva sur les équipements de sécurité des motards mais ça ça rapporte trop donc.....

Vous le comprendrai je suis contre le ct!!!!j!

N° 938630 - Oui au CT, urgence face au bruit des 2 roues

par :

28/06/2023 22:37

Le bruit des 2 roues en milieu urbain est un fléau qui touche des millions de citoyens. Un contrôle obligatoire est une première étape pour stopper cette délinquance.

N° 938631 - Du grand n'importe quoi !

par :

28/06/2023 22:37

Ce contrôle technique ne sert strictement à rien !

Nous faisons déjà nous même l'entretien de nos motos, nous n'avons pas de carrosserie, c'est notre vie qui est en jeu si nous avons un accident, c'est pour cela que nos motos sont en parfait état.

Vous feriez mieux de contrôler l'état des routes, et mettre les équipements de protection moins cher pour que tout le monde puisse se protéger correctement !

Le contrôle technique est encore une fois un moyen pour l'état de se faire de l'argent gratuitement sur notre dos... &#129324;&#129324;&#129324;

N° 938632 - Consultation contrôle technique 2RM

par :

28/06/2023 22:38

Bonjour

Concernant le contrôle technique pour les deux roues je souhaite faire les remarques suivantes: Je possède 3 véhicules anciens de 1969 1984 et 1986 maintenus dans leur état d'origine avec leur carte grise d'origine, il est important de les faire rouler pour les garder en bon état, le budget pour les contrôles va être considérable pour moi si j'ajoute que je possède d'autres motos plus récentes, et je ne suis pas le seul dans cette situation. Nous sommes nombreux, motards passionnés, à posséder plusieurs motos (qui n'ont généralement qu'une valeur sentimentale) ces contrôles vont représenter des dépenses énormes dans nos petits revenus. Concernant le contrôle, connaissant la spécificité de nos machines dans leur état d'origine, je ne vois pas comment des contrôleurs pourront déterminer la validité de certaines fonction qui sont spécifique à certains modèles, ce qui va probablement provoquer des décisions arbitraires.

N° 938644 - Citoyen motard

par :

28/06/2023 22:41

- moins de 1% des accidents incluant une moto est dû à un défaut technique de ladite moto
- pensez vous sérieusement qu'un motard ne vérifie pas précautionneusement l'état de sa moto avant de l'utiliser ?
- vous allez pénaliser l'ensemble des motards français pour faire plaisir à 3 associations minoritaires qui ne supportent pas que des jeunes parisiens changent le pot de leur scooter ? Que faites vous des 80% de motards sérieux qui ne vivent pas à Paris et qui ont une moto 100% d'origine et en prennent soin quotidiennement ?
- ce contrôle technique n'est qu'une taxe supplémentaire qui permet de remplir les caisses de l'état au détriment d'une très grande majorité d'honnêtes et sérieux motards qui respectent les règles et la loi. Encore une fois, la bêtise d'une minorité entraîne la punition de la majorité ...
- qq pistes pour l'avenir : avez vous déjà pensé à taxer l'air ou le rire ?
- si vous voulez vraiment que les motards soient plus en sécurité vous devez faire en sorte d'avoir des routes en bon état et vous devez former les conducteurs de voitures à la présence de motos sur les routes. En effet il serait fort intéressant de publier les stats sur la proportion de la responsabilité des conducteurs de voitures responsables d'un accident mortel impliquant une moto.
- pour conclure, il vous est toujours aussi facile de vous remplir les poches en prélevant le porte feuille d honnêtes citoyens parce parce qu'une minorité de personnes ne respectent pas les règles ..
- à quand le contrôle technique des vélos et des trotinette svp ?

N° 938646 - Utilité ?

par :

28/06/2023 22:41

Nombre d'études ont démontré que l'état de la machine n'était pas la cause des accidents. Les infrastructures routières françaises se délabrent, il est là le réel problème. Une augmentation significative du nombre de 2 roues et parallèlement une baisse tout aussi significative du nombre de morts ..  
Où est donc l'utilité d'un contrôle technique ?

N° 938653 - Monsieur

par :

28/06/2023 22:44

Je suis contre ça ne sert à rien car nos motos sont révisées fréquemment.  
C'est pour gagner de l'argent sur notre dos.

N° 938654 - Contrôle technique moto/quand...

par :

28/06/2023 22:44

Bonjour,

Vouloir mettre en place un contrôle technique sur des véhicules qui font de moins en moins de morts pour de plus en plus d'utilisateur et quelques chose de contraire au bon sens.

De plus je ne sais pas sur quoi s'appuie se projet de loi exactement mais souvent il est question d'une étude faite par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] si et vraiment si cette étude est prise en compte et bien il n'y à pas lieu d'être car il y a conflit d'intérêts.

Et même il n'y a aucun point positif vu a cela a part peut être écarté une toute infime minorité de véhicules qui s'avèrerait vraiment dangereux par contre récupérer de l'argent sur des motards qui possède des engins en règles qui sera la plus grandes parties des véhicules et bien sa sa marche, je ne suis pas convaincu de la véracité et de l'utilité de cette mesure qui ne fera pas réduire le nombre d'accident significativement.

Peut-être que par exemple un meilleur entretien des infrastructures routières ou une augmentation des moyens mis a sécurisé ces infrastructures serais peut-être préférable que de taxer toujours les citoyens.

N° 938657 - Contrôle technique des 2 roues

par :

28/06/2023 22:45

Bonjour.

Motard depuis plus de 30 ans. Plus de 500 000 km Je connais pas ou peu de motard qui roule avec des engins dangereux. Et qui aurait des accidents a cause de leurs moto. Par contre l'état des routes et la conduite des autres usagers oui.

Autrement je vois mal des non motard capable de tester des motos. La manipulation a l'arrêt demande une certaine expérience... Et si on ne roule pas avec le contrôle ne sera pas idéal.

Le mieux serait peut être de faire un contrôle au moment de la vente des véhicule 2 roues par une concession ou un garage moto.. Qui serait plus à même de gérer les spécificités de ce type de véhicule.. de plus vous parler des motos d'enduro et de trial mais lors des entraînements hors compétition sur voies publiques. Doit t on avoir un véhicule contrôlé ?

Autres problème. Je possède une moto faites a l'unité pour le Rallye Paris Dakar en 89. Comment peut t'elle etres contrôler alors qu'elle a bien été homologué a cette époque? La moto reste des véhicules spécifique et ce ne sera pas un contrôle qui limitera les accidents. Pour le bruit. Les forces de l'ordre on moyen de le contrôler sur a route donc laissé leur faire ce contrôle.

Laisser nous ces finances pour mieux nous équiper et pourquoi pas faire une TVA réduite sur les éléments de sécurité. La on pourrais diminuer le nombre de morts.. gilets airbag casque et autres équipements. Merci

N° 938658 - Avis sur le contrôle technique des motos 2, 3 et 4 roues

par :

28/06/2023 22:45

Bonsoir,

Je suis contre le contrôle technique généralisé. Lors de l'examen du permis moto il existe une épreuve sur le contrôle de la machine soit: la chaîne cinétique et notice du constructeur, la partie cycle et gants et enfin l'éclairage et accessoires de sécurité moto-pilote. Que feront de plus les centres de contrôles (à part le contrôle de pollution).

Pour ma part, en plus de mon contrôle visuel, pression des pneus etc tous les 15 jours environ, une révision est faite par mon concessionnaire une fois par an avec qui j'ai une confiance absolue et je pense que tous les motards font de même.

N'oublions pas que certains accidents motos sont dus à des infrastructures non adaptées et chaussées non entretenues et le contrôle technique n'y changera rien.

Apparemment en France il manquerait déjà un millier de centres de contrôle pour les véhicules légers rajouter les motos en plus cela va être la Bérézina.

S'il devait y avoir un contrôle technique les agents des centres devront obligatoirement être titulaires des permis motos et la connaissance de tous les modèles motos et leurs modèles.

Le seul contrôle technique que j'accepterai c'est lors de la vente de la moto.

Cordialement

N° 938663 - Les lobbies ont trouvé un nouveau citron à presser .

par :

28/06/2023 22:47

Bonjour , pratiquant la moto depuis 1976 et ancien concessionnaire moto et cyclo , je suis possesseur de plusieurs motos anciennes que j'entretiens méticuleusement et avec passion dans le respect des caractéristiques d'origine ! Mon kilométrage annuel est de l'ordre de deux à trois mille kilomètres à diviser par quatre motos , à chaque sortie je procède à un contrôle des éléments de sécurité du véhicule utilisé et tous les entretiens et remplacement de pièces sont scrupuleusement notés ! Je trouve que ce contrôle technique me désresponsabilise en tant que conducteur conscient des risques encourus sur nos routes , routes qui à mon sens devraient faire l'objet de réfections et d'équipements de sécurité adaptés aux deux roues : Je cite entre autres les gravillons, ornières , rainures , les simples barrières de sécurité , les priorités à droite dans les campagnes , la signalisation au sol souvent absente ou effacée , le comportement et la conduite de beaucoup d'usagers etc ... C'est pourquoi je suis contre ce contrôle technique qui à mon sens encore une fois ne résoudra pas les problèmes avancés pour justifier sa mise en place ! Quid des innombrables scooters et cyclomoteurs circulants dans les villes qui sont pour la majorité trafiqués et peu entretenus ? Sans vouloir pointer quiconque du doigt , nous sommes tous mis dans le même panier!

Merci de me lire .

Cordialement .

N° 938665 - Inutile pour la sécurité.

par :

28/06/2023 22:48



Ce contrôle technique est inutile , juste bon a ponctionner les citoyens. Moins de 1 pourcent des accidents de moto sont liés à un souci technique. De plus il serait bon de différencier les accidents de 2 roues en fonction de leur cylindrée, notamment scooter et moto

De plus cela fait énormément de travail pour les passionnés de custom, qui ne pourront plus les mettre aux goûts de leur client. Il serait mieux de s'occuper de l'état des routes qui elles sont la raison d'un nombre important d'accident de deux roues.

N° 938667 - Exclusion de certains véhicules

par :

28/06/2023 22:48

Pourquoi exclure les motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique ?

Certes elles possèdent des spécificités techniques, mais l'ensemble des véhicules circulant sur voies publiques devraient être contrôlés.

N° 938669 - CT deux roues, c'est non

par :

28/06/2023 22:48

L'état des routes devrait être aujourd'hui prioritaire, je suis dans l'Aude et c'est une catastrophe.

Les « deux-roues » polluent moins que les voitures, les industries, bateaux, avions, ...

J'entretiens très bien ma moto, ma vie en dépend.

Je ne vois aucun élément réellement positif qui justifie un CT !

À part faire une fois de plus alléger à l'UE dont nous sommes les vassaux et nous appauvrir encore , en nous taxant.

Tout ça est affligeant, inutile et grotesque .

Laissez nous tranquille.

N° 938672 - Monsieur

par :

28/06/2023 22:50

J'ai constaté plusieurs éléments qui me semblent importants à traiter au travers du contrôle technique moto. En premier le bruit excessif des engins qui gênent le jour mais surtout la nuit pendant le sommeil entre autre. L'autre point c'est certains engins qui sentent le carburant imbrulé , et aussi d'odeurs des gazs d'échappement. Peut être une pollution excessive. Côté sécurité il est fréquent à Lyon de croiser des deux roues sans clignotants, très abîmés. J'ose imaginer qu'un contrôle technique des deux roues et voituresses permettra de réduire le nombre de véhicules en mauvais état et par conséquent participer à l'amélioration de la sécurité de tous et du bien être des autres personnes qui croisent ces engins.

N° 938682 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 22:53

Bonjour, le contrôle technique 2 roues est indispensable surtout pour les motos cross et scooters petites cylindrées (inférieur à 125 cm3) souvent non conformes aux normes en vigueur , dangereux et qui font un vacarme assourdissant, des décibels bien au dessus du seuil autorisé, rarement sanctionné par les forces de l'ordre, ce sont des engins qui polluent et génèrent aussi de la pollution

sonore importante, ce qui dégrade fortement notre cadre de vie et notre tranquillité publique!  
Cordialement,

N° 938686 - Inutilité du contrôle technique des 2 roues.

par :

28/06/2023 22:55

Bonjour,

L'Europe a imposé le contrôle technique des 2 roues motorisés ou alternativement demandé la mise en place de mesures alternatives visant à en améliorer la sécurité. Les statistiques montrent que l'état du véhicule n'intervient que dans 0,3% des accidents. Le contrôle technique induira des tracasseries et des coûts qui n'auront donc aucun effet sur la sécurité. Concernant le problème du bruit, il faut suivant les modèles entre 5mn et 30mn pour changer un pot d'échappement donc un conducteur peu scrupuleux pourra sans problème monter son pot d'origine pour le contrôle et rouler avec son pot bruyant après. Je demande donc à ce que ce contrôle technique inutile soit remplacé par des mesures effectives pour la sécurité telles que rendre obligatoire certains équipements de sécurité comme des pantalons et blousons adaptés à la pratique des 2 roues motorisés, voire idéalement le gilet airbag bien que le coût puisse encore être un problème.

Respectueusement,

N° 938687 - participation à la consultation Projets de décret au CT

par :

28/06/2023 22:55

Je suis un collectionneur de motos. Je roule très occasionnellement pour aller au travail, ou aller acheter le pain. J'ai 7 motos. Je paye déjà les frais d'entretien et d'assurance !

50€ par véhicule représente une grosse somme. Le taux d'accident causé par une défaillance mécanique en moto est de 0.3% je vis donc cette nouvelle décision comme du raquette. Quand aux motos modifiées, 2 coups de tournevis et la moto sera en règle pour passer le CT, et de nouveau modifiée 1H après.

N° 938692 - CT Moto - Utilité

par :

28/06/2023 22:57

Bonjour,

Cela fait plus de 30 ans que je sillonne les routes de France et d'Europe à moto, et je ne me souviens pas avoir jamais rencontré de motards dont l'état technique de la machine ait pu représenter un danger.

Comme déjà longuement évoqué, les arguments sécuritaires développés pour justifier de ce contrôle ne tiennent pas face aux chiffres de l'accidentologie des 2 roues. Contrairement à l'état des chaussées dont la dégradation est elle mesurable d'année en année, et qui est l'une des premières causes d'accident de 2 roues.

Les motards en règle générale sont plus que conscients que l'état de leur machine est directement liée au maintien de leur intégrité physique.

Dans le projet de décret il est stipulé que les contrôleurs véhicules légers et/ou lourds bénéficieront d'une extension de leur compétences à la catégorie L.

- Au titre de quelle formation ?

- En quoi seront-ils plus compétents que les professionnels motociste qui déjà à l'occasion des révisions et entretiens divers des machines de leurs clients, font déjà la quasi totalité des vérifications envisagées ?
- Quid de la formation au permis de conduire moto qui inclue déjà la formation au contrôle des machines avant de prendre la route ?

Qu'en est-il de la mise en place de mesures alternatives, position défendue et imposée par la France aux décideurs européens, devant permettre aux états membres de ne pas mettre en place le CT Moto ?

En quoi est-il urgent de mettre en place ce CT Moto, sans que ne soit rendu publique l'appréciation de l'Europe sur les mesures alternatives mises en place ?

Quelle est la légitimité du Conseil d'État quant au jugement de l'adéquation de ces mesures avec les attentes de l'Europe ?

Si toutefois l'Europe jugeait comme non suffisantes les mesures alternatives prises, pourquoi ne pas mettre en place un CT Moto tel que la Belgique la fait :

- Tant que le véhicule ne change pas de propriétaire son état relève de sa seule responsabilité. Le CT Moto n'est alors appliqué qu'en cas de revente du véhicule, permettant ainsi de protéger l'acheteur.

La plupart des 2 roues dont l'état représente un danger sont généralement des petites cylindrées type scooters, dont je ne pense pas que les propriétaires iront dans un centre de contrôle.

Et si ce contrôle s'applique apparemment aussi à la catégorie L1e, qu'en sera-t-il des trottinettes électriques, non immatriculées, mais dont les caractéristiques techniques sont similaires, et pour lesquelles aucun permis n'est exigé ?

Espérant que ce commentaire, ainsi que tous les autres, puissent permettre de ne pas soumettre près de 4 millions de Français à une décision prise suite à l'agitation de 3 associations parisiennes, dont les motivations ne semblent pas si dénuées d'intérêts financiers qu'il y paraît.

N° 938696 - Non au ct moto

par :

28/06/2023 22:57

Depuis le covid il y a 30% de deux roues en plus et une baisse de 19% des accidents.

De plus il y a 0,3% d'accidents liés à un problème technique donc pourquoi ce CT maintenant à part pour faire plaisir aux lobbies tel [réseau de contrôle technique]?

Frexit vite !

N° 938703 - Inutile !

par :

28/06/2023 22:59

Les cas d'accident liés à une défaillance de la moto n'entre que dans 0,3 %. C'est dérisoire !

En revanche lorsque c'est lié à l'état des routes, c'est autres choses !

Si la mise en place, sert a réduire les problèmes sonores des pots d'échappement, ça prend seulement 5min a remplacer, donc ça aussi c'est inutile, ils me changeront a chaque juste pour passer le CT.

N° 938711 - Une nouvelle mesure dont l'objectif est le profit et non la sécurité

par :

28/06/2023 23:02

La moto est synonyme de liberté, merci de nous la laisser. Occupez vous des routes ou autres éléments sécuritaire méritant une intervention.

Cette nouvelle taxe est encore une manne financière pour un cercle restreint au détriment du contribuable

N° 938712 - Refus absolu

par :

28/06/2023 23:02

La priorité est de s'occuper de l'état de nos routes pas de l'état de nos engins !

N° 938714 - Contre

par :

28/06/2023 23:03

Je suis contre cette loi qui est faites pour créé une taxe supplémentaire

Beaucoup de motards on plusieurs motos anciennes de part leurs tarifs accessibles et les entretiennent

La vie c'est de rouler en moto entretenue et le motards y est habitué déjà.

L'Europe ne dois pas dicter ses volonté liberticide.

Donc une moto aura le contrôle technique sera aux normes et ne pourras pas rentrer en zfe ???c'est du mensonge d'état anti liberté.

N° 938721 - Loi Inutile et Hors Propos !

par :

28/06/2023 23:04

Ce projet de loi n'apporte que peu ( voir aucune ) réponses aux problèmes évoqués !

L'état des motos est dans tous les cas bien meilleur que celui des voitures, tout simplement car il n'est pas possible de circuler avec un 2 roues défectueux !

Concernant le bruit, changer un pot d'échappement est extrêmement simple et rapide, et n'importe qui le souhaitant pourra remettre un pot différent une fois le CT passé.

Il serait plus intelligent de contrôler les véhicules en ville avec des agents et/ou des radars sonores.

Enfin, je pense que la majorité des problèmes vient des scooters et autres 2 roues de moins de 125 cm3, hors ceux-ci ne sont pas concernés par la loi !

Une loi inutile, chère, et qui à part l'intérêt de [réseau de contrôle technique] et autres lobbys ne servira pas la population !

N° 938722 -

par :

28/06/2023 23:05

Je suis pour le contrôle technique ce qui permettra d'augmenter la sécurité des motards et des autres usagers, et cela permettra de contrôler les véhicules non conforme et trafiquée pour lutter contre la pollution de l'air et surtout sonore.

N° 938730 - Contrôle technique des 2 et 3 roues complètement inutile

par :

28/06/2023 23:06

Bonjour,

En total accord avec les arguments avancés par la [association de motard], je considère que le CT prévu début 2024 est complètement inutile et ne sert qu'à ponctionner de l'argent dans le portefeuille des propriétaires des 2 et 3 roues.

De manière générale les 2-3 roues sont bien entretenus puisque seulement environ 0,3% des accidents sont dus à un mauvais entretien.

Concernant la pollution ces véhicules étant en majorité équipés d'une injection et d'un pot catalytique cette pollution est limitée surtout dans les villes où la circulation des 2 roues est rendue plus fluide de part leur spécificité.

Quand au bruit, il est très facile de changer le pot d'échappement avant le CT et remettre un pot bruyant après (compter environ 1h00 pour réaliser l'opération), sachant que je suis contre ces pots bruyants. La seule solution efficace serait un contrôle routier. Les forces de l'ordre peuvent réaliser ce contrôle et verbaliser si besoin.

Concernant le Conseil d'Etat, comment peut-on prendre une telle décision suite à une demande de trois associations de pseudo-écologistes avec des financements bizarres et dont la représentativité est loin d'être acceptable.

Pour information majeure : l'Europe n'impose pas le CT si des mesures parallèles sont mises en place pour augmenter la sécurité. Trois pays ont choisi cette solution : la Finlande, les Pays Bas et l'Irlande. La France devrait leur emboîter le pas sachant que des propositions ont déjà faites par le précédent ministre des transport en collaboration avec des associations de 2 roues.

Le Conseil d'Etat devrait remettre les pieds sur terre et écouter les arguments de la [association de motard] avant de prendre une décision insufflée par des associations non représentatives et ayant très peu de connaissance du domaine du 2-3 roues motorisés.

Qui plus est la France est passée, en quelques années, au niveau de la qualité des infrastructures routières du 1er rang au 18ième rang mondial.

Il y a là une grosse amélioration à faire et plutôt que demander un CT, il faudrait imposer une remise à niveau rapide des infrastructures. Selon les assurances 30% des accidents seraient dus à ce gros problème. A réfléchir !!!

Cordialement

N° 938738 - Je suis motard depuis 40 ans, et suis contre le contrôle technique des motos.

par :

28/06/2023 23:08

Je suis motard depuis 40 ans, et suis contre le contrôle technique des motos. Quand on confie sa vie et son intégrité physique tous les jours à un 2 roues, on est très conscient des risques qu'on court si

on ne l'entretient pas. Quand un 2 roues est mal entretenu, cela se sent immédiatement, et on y remédie rapidement, sinon on peut mourir...

Les contrôleurs techniques des voitures ne connaissent rien aux motos, et s'ils ne sont pas motards eux-mêmes, ne sauront pas mieux faire les contrôles nécessaires, que nous faisons nous-mêmes, ou que nous faisons faire par des professionnels.

Enfin, il y a clairement un lobbying intense sur ce sujet de la part des acteurs du secteur, qui ne pense qu'à leurs intérêts financiers.

N° 938740 - Pourquoi ?

par :

28/06/2023 23:08

Pourquoi ajouter cette charge alors que rien ne le justifie ?

N° 938746 - Inutilité contrôle technique moto

par :

28/06/2023 23:10

Madame, Monsieur,

Le pourcentage d'accidents motos liés au mauvais état du véhicule est extrêmement faible.

Des lors ce contrôle technique ne répond qu'à une campagne orchestrée par des lobbyistes. J'espère son retrait pur et simple.

Bien cordialement

N° 938747 - Objectif nouveau Racket

par :

28/06/2023 23:11

Sécurité des motards-es ?

Ce sont les automobilistes qui les tuent. L'état lamentable des routes impliqué é galement dans un tiers des cartons des deux roues , alors, à la poubelle le CT.

N° 938750 - Objectif nouveau Racket

par :

28/06/2023 23:11

Sécurité des motards-es ?

Ce sont les automobilistes qui les tuent. L'état lamentable des routes impliqué également dans un tiers des cartons des deux roues , alors, à la poubelle le CT.

N° 938751 - CT = Encore une taxe déguisée

par :

28/06/2023 23:11

Que les décideurs ouvrent les yeux et descendent (un peu) sur terrain pour constater que :

- Le CT des voitures n'empêchent en rien un GRAND nombre de véhicules :
- d'émettre une grosse pollution
- d'avoir des feux défectueux
- d'avoir des parechocs et/ou des ailes en parties détachées du reste de la carrosserie
- d'avoir des vitres plus teintées que la règle en vigueur
- d'avoir des roues élargies dépassant de la carrosserie

- d'avoir des pots d'échappement non homologués
- d'avoir des feux aux couleurs non homologués
- d'avoir des rétroviseurs inopérants

- La circulation sur la route des 2 RM non homologuées ne diminuent pas.

- L'état des chaussées se dégradant, sont accidentogènes et contribuent à la dégradation des véhicules, et que rien est fait pour que le public (utilisateurs) puisse signaler un début de dégradation
- D'après certaines études, 90% des ralentisseurs étant hors normes, sont accidentogènes et contribuent à la dégradation des véhicules, et que rien est fait pour que le public (utilisateurs) puisse signaler à l'organisme de surveillance. (qu'il faudrait commencer par créer)
- Supprimer tous les sources de gêne visuelle (pancarte, herbe haute...) à l'entrée des points points et que rien est fait pour que le public (utilisateurs) puisse signaler à l'organisme de surveillance. (qu'il faudrait commencer par créer)
- La signalisation au sol (bandes blanches) étant trop anciennes ou usées, n'assurent plus leur rôle, et que rien est fait pour que le public (utilisateurs) puisse signaler à l'organisme de surveillance. (qu'il faudrait commencer par créer)
- Les passages piétons dont des larges bandes blanches inévitables, sont extrêmement glissantes par temps de pluie, sont souvent placées dans des courbes, sur les trajectoires des 2RM.
- A combien est estimé les personnes utilisant des véhicules, n'ont pas/plus de permis et/ou assurance. (800.00 ??? 1.200.000 ???)

Tous les exemples cités ci-dessus sont bien plus nuisibles à la sécurité routière ou à l'environnement que le manque de CT sur les 2RM

Les décideurs veulent des résultats ? Alors qu'ils fassent redescendre les FDO sur les routes, pour contrôler les VRAIS états des véhicules, les assurances, les permis, l'emprise d'alcool, stupéfiant, l'usage du téléphone au volant....

N° 938752 - Sans titre

par :

28/06/2023 23:12

Comme on le dit et apprend lors du passage du permis moto, une bécane mal entretenue est qui vaut à se promener avec une épée de Damoclès au dessus de la tête. Le contrôle à la vente est une bonne chose, mais l'inspection en continu c'est du racket organisé par les principaux centres de contrôle et poussé par 3 associations parisiennes qui se battent contre le bruit des scooters à Paris. Il faudrait commencer par sécuriser les routes, ce serait plus intelligent, mais évidemment cela ne rapporte rien &#128545;.

N° 938753 - CT moto pourquoi faire?

par :

28/06/2023 23:12

Ayant eu mon permis il y a un an, je roulais jusqu'à lors en bandit 600 de 2001. Mamie de 22 ans ayant eu pas moins de 14 propriétaires. Celle-ci avait encore de beaux jours devant elle, tout ça grâce aux soins que chacun de ses anciens propriétaires lui avait apportés. J'ai fait réviser ma machine une fois par an par mon garagiste qui connaît par cœur ma moto, contrôlé systématiquement celle-ci avant et après chaque balade.

Au moindre bruit suspect ou sensation bizarre c'était direction le concessionnaire. Nous sommes plus que conscients que nos freins, nos pneus, nos feux... sont des éléments vitaux de notre machine bien plus qu'en voiture. Je ne comprends donc pas l'intérêt d'imposer un contrôle technique moto, soi-

disant pour notre sécurité alors que c'est quelque chose que nous faisons de nous-même déjà depuis le début, chaque motard que j'ai pu croiser de près ou de loin se comporte exactement de la même façon. Si c'est pour notre sécurité commençons déjà par nous occuper de nos routes, nids de poule, bandes de gravier, terre laissée par les tracteurs raccord de goudron glissant, avec tout ça je ne compte plus le nombre de fois où j'ai failli finir par terre. Sans compter les incivilités des automobilistes qui à mon avis lors du code de la route devrait être bien plus sensibilisés au deux roues qui circulent sur la route avec eux. Où pourquoi pas imposer au même titre que le casque ou les gants, le blouson et le pantalon renforcé ainsi que les chaussures qui protègent les chevilles. Pour ce qui est de la question de la pollution je ne comprends même pas comment des gens un temps soit peu intelligents acceptent cet argument, la faible quantité de motard comparée au nombre de voitures et l'efficacité des déplacements grâce à notre petit gabarit ferme le sujet. Quant au bruit je vois ça plutôt comme un argument caduc qui sert juste à allonger de façon factice la liste pour mettre en place un contrôle technique. Contrôle technique déjà imposé à certains de nos pays voisins qui n'a absolument pas résolu le problème du bruit.

N° 938757 - A quoi ça sert ?

par :

28/06/2023 23:13

Certains prétendent que cela mettra aux normes les pots d'échappement. Quel changement par rapport à la loi actuelle ?

Certains prétendent que cela réduira le nombre d'accidents dû à une défaillance technique. Quel changement encore par rapport à l'entretien régulier ? 5% des accidents de moto sont dû à une défaillance technique. À moins de faire un contrôle technique à chaque sortie, l'argument ne tient pas.

Un motard tient à sa vie, il contrôle son équipement, il contrôle sa machine, il contrôle ses angles morts. Car en moto la moindre erreur peut être fatale.

Ne confondez pas les kékés à poil en scooter débridés avec des motards svp. Ne confondez pas les kékés en freeride sur les routes avec des motards svp. Le contrôle technique est une fumisterie qui ne fera qu'empirer l'état des comptes bancaires des plus précaires, sans ajouter de sécurité.

S'il vous plaît, essayez de réfléchir au lieu de suivre aveuglément des idées stupides ou immatures.

N° 938761 - Inutilité contrôle technique motos

par :

28/06/2023 23:15

Madame, Monsieur,

Le taux d'accidents motos lié au mauvais état des véhicules est extrêmement faible.

Dès lors, cette obligation de contrôle ne répond qu'à une pression des lobbyistes. Je demande donc son retrait total.

Bien cordialement,

N° 938764 - A minima

par :

28/06/2023 23:15

Il faut limiter ce contrôle à : freins, pneus, vitesse max (50cc), éclairage, bruit et conformité carte grise/véhicule.

Il faut que l'obligatoire se cantonne à l'essentiel.



N° 938765 - Controle technique

par :

28/06/2023 23:15

Bonjour,

Un controle technique pour nos moto ? j'ai 3 motos avec celle de ma femme .on fait environ 12000km par ans .chaque fin de saison je fait l'entretien de mes vehicules vidanges verification des plaquettes de frein fuite diverse .mes pneus sont changer des que j'arrive aux temoin.je ne vois pas ce qu'un CT pourrais faire de plus .vous me direz ,pollution,bruit ?pot d'origine les trois .

On est sur deux roues sans habitacle je ne pense pas des personnes assez folles pour rouler avec des pneus lisses ou sans frein....

D'après les sondages sur les accidents de motos ce n'est que très rarement dû au mauvais entretiens du vehicules .mais souvent en partie à un tiers ou la vitesse ou mauvais état des routes qui devient récurrent malheureusement .et la non conformité de nos routes .je suis dans le btp certaine courbure dans les virages devraient avoir sous les glissières de sécurité une protection pour éviter au motard de s'encastrer dessous et ceci est une norme européenne ...combien sont respectées? Prenez au hasard le RCEA j'y travaille actuellement des glissières ne sont pas aux normes dans les bretelles de sortie. autre exemple les dos d'ânes ne sont pas aux normes trop court ,trop haut .déjà commencent par là .

LA SECURITE ...

N° 938767 - Sans titre

par :

28/06/2023 23:16

47 ans, dont 15 en moto, propriétaire d'un Bandit 1250 de 2008 en guise de véhicule principal, une grosse routière, j'ai du mal à percevoir l'effet qu'aura un CT sur l'accidentologie ou même la pollution engendrée par les motards.

Pour la pollution, toutes les études montrent l'intérêt des 2 roues... Rien de plus à rajouter, il n'y a qu'à lire.

Concernant l'accidentologie, ma moto est vérifiée par mes soins au moins 2 fois par mois, niveau de liquide de frein, niveau d'huile, tension et graissage de chaîne, inspection des pneus, etc...

A chaque visite de révision/changement des consommables, plaquettes de frein, disques, kit chaîne, huile, etc... La moto est contrôlée et testée par Suzuki et ce, 1 fois par an au minimum !

Quel est l'intérêt d'imposer un CT tous les 3 ans dans ses conditions ? Quel est le gain escompté face à l'expertise du concessionnaire ?

D'autant que je ne pense pas être un marginal au sein de la communauté, la sécurité est enseignée au permis moto et ce n'est pas pour rien, nous ne tenons sur la route que par 2 points de contact au sol, les organes de sécurité de nos machines nous maintiennent littéralement en vie !

L'aspect communautaire joue aussi un rôle là dedans, les anciens conseillent/encadrent les jeunes permis, un rôle important pour la sécurité, la gestion de la météo, le confort, l'entretien des machines, etc... Notre petit monde est basé sur cette entraide.

Personnellement, tout ce que je vois, c'est l'intérêt financier pour les contrôleurs, [réseau de contrôle technique] en tête, le fameux rapporteur qui a enfumé les chiffres pour simuler un brin de crédibilité... Je ne comprends pas comment on peut s'asseoir aussi fort sur un conflit d'intérêt pareil...

A mon sens, pour vraiment améliorer la situation, il faudrait :

- Imposer un CT aux routes... Elles sont dans un état déplorable. Pas étonnant que les gens se tournent vers les SUV, entre les nids de poule, les patchs de bitume mal faits et les ralentisseurs, on

se croirait en stage tout terrain... En moto, le ressenti est décuplé, le danger arrive en premier par en dessous, ensuite par les autres utilisateurs de la route.

- Prendre les motos en compte dans le design des voies de circulation... Une voie réservée, tout à droite sur les périphériques par exemple, finie l'inter-file si dangereuse.

C'est à l'infrastructure de s'adapter aux usages, et pas le contraire.

- Proscrire les aménagements dangereux, les bandes sonores dans les virages, la grande idée, la peinture blanche en seau de 300 litres sur la route, ça glisse... Les jointures de pont métalliques directement apparentes et autres plaques d'égout, ils en font des couvertes de bitume... On parle du gravier déversé par benne entière en guise de "réparation" ? Meurtrier...

- Et j'arrête là la liste, je pourrais écrire un roman, et d'aucun pourrait me dire que c'est déjà le cas... :)

La raison, les preuves et les statistiques, les études scientifiques, tout indique que ce CT n'est pas nécessaire.

Cette mesure ne tient pas, elle est injustifiable et injuste, elle est issue d'une recommandation fallacieuse et intéressée, seule objectif, ponctionner quelques millions de motards en France. et à 50€ le CT, le ROI de cette opération de lobbying est vite calculé, très rapidement bénéficiaire, j'aurais pu aussi dire honteusement bénéficiaire.

Merci de m'avoir lu.

N° 938768 - bruit

par :

28/06/2023 23:16

j'espère qu'une attention particulière sera portée au bruit des véhicules 2 roues excessif et source de nuisances pour TOUS.

N° 938770 - consultation sur le contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 23:17

j'utilise ma Moto de façon quotidienne, c'est mon seul véhicule. elle régulièrement chez mon garagiste pour l'entretien qui m'avertit des travaux à venir. donc un contrôle technique est des plus incohérent.

N° 938771 - contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 23:17

je suis possesseur de plusieurs véhicule dont 2 motos (1 pour la route et 1 pour la piste).

je n'attends jamais après un contrôle technique pour savoir si mes véhicules sont en état ou pas de rouler.

je trouve inadmissible de devoir payer pour que l'on me confirme ce que je sais (que mes véhicules soient en bon état)

par contre, je ne vois pas l'obligation à l'état et aux départements de devoir entretenir les routes. et pourquoi, il n'y a rien sur les 50 cm3?

N° 938775 - Une mise sous contrôle inutile

par :

28/06/2023 23:20

Nous les motards savons que la négligence d'entretien de nos véhicules se paye au prix fort.. c'est pourquoi nous ne pouvons nous permettre de rouler sur une moto qui freine mal, qui a des pneus usés ou des amortisseurs défectueux. Il y va de notre vie et nous le savons. Je vous invite à faire le teste. Vous verrez que nous aimons nos bécanes et nos vies.

Quand à la pollution, nos plus grosses cylindrées sont probablement plus sobre et moins polluantes qu'un véhicule diesel ou un SUV.

Bonne journée

N° 938778 - 4 suggestions sur modalités de contrôle + 2 sur le champ d'application du CT  
par :

28/06/2023 23:20

Supprimer l'article 10 : Pourquoi imposer une vignette supplémentaire, alors qu'en cas de contrôle, les forces de l'ordre ont accès informatiquement aux données des contrôles techniques, via l'immatriculation.

Cette mesure date d'avant l'ère" informatique. Elle doit être revue.

D'autre part, étant donné l'emplacement variable de cette vignette (si pas de pare-brise), on peut penser qu'il n'y aura pas de verbalisation à la volée (sans présence du propriétaire), verbalisation forcément contestable dans certains cas.

Une vignette sur la carte grise suffirait.

1.1.2.a.7 : à revoir, ou à considérer comme Mineur et non Majeur : ce critère est subjectif, la course peut être classée trop grande par le contrôleur, alors que spécifique à chaque type de moto, et conforme au livret d'entretien.

Les livrets d'entretien conseillent des réglages de courses, mais une grande course n'est pas interdite.

4.1.1.b.6 : Comment contrôler le bon réglage de portée des phares ?

Les phares sont souvent difficilement réglables, ou portée fortement liée au réglage des suspensions, de la charge, etc. Pour ces raisons, effectivement l'on est parfois ébloui par un motard en codes.

Pour être plus attractif, pourquoi ne pas demander au centre de contrôle de procéder au réglage, si mauvais réglage il y a ? Les motards y verraient peut-être une plus-value.

Annexe IV : Qualification des contrôleurs :

A priori, la formation n'inclut rien sur le maniement et la conduite d'un 2 roues.

Les motards tiennent en général à leur moto et ne la prêtent pas.

La qualification des contrôleurs, qui n'ont eux-mêmes pas le permis moto, doit comporter un volet pratique sur le déplacement de motos lourdes, le conduite d'une moto, le passage des vitesses, etc.

Enfin, en tant que motard responsable, et non convaincu par le CT inutile dans mon cas (car ma sécurité dépend de l'entretien et l'état de ma moto), je suis ébahi de constater qu'il n'était pas prévu d'inclure les < 50 cc, qui représentent le plus de nuisances : échappement débridé, démonté ou non homologué, bruit excessif, état des éléments de sécurité parfois déplorable, que l'on ne constate que rarement sur les grosses cylindrées.

A ce titre, même si le CT est étendu aux moins de 50cc, il ne résoudra pas tout ; il faut des contrôles à la volée, car par exemple chacun pourra remettre son pot d'origine juste pour passer le CT, puis remettre un pot non homologué.

Dernière remarque sur les motos cross non homologuées pour conduite sur la voie publique (= pas de clignotants, pas de plaque, pas de rétros parfois), systématiquement très bruyantes et que l'on voit pourtant sur route en toute impunité.

Là aussi, on se conforme aux exigences européennes avec le CT, mais on ne traite pas ce sujet pourtant source de nombreuses nuisances pour les riverains (comme dans mon village).

N° 938781 - CT MOTO

par :

28/06/2023 23:23

Motarde depuis plusieurs je prends soin de l'entretien de ma moto, elle va en révision tous les ans (il en va de ma vie) si l'on en juge les résultats d'enquête d'accidentologie de 2 roues motorisés : très peu d'accidents dû à l'état de la moto !

Vous voulez "veiller" à notre sécurité ? Imposez un contrôle technique sur l'état des routes .. les "rustines", les dos d'âne, les trous que l'on trouve un peu partout sur nos routes, les gravillons tout ceci est très dangereux !!!! c'est sûr qu'imposer un contrôle technique aux motos va solutionner ce problème .. et avez-vous réfléchi qui déplacera ma moto au ct. Sûrement un technicien qui n'a pas le permis moto... et si il la fait tomber qui prendra en charge les réparations ??? Il serait souhaitable de faire une différence entre les motards et les "petits cons" en scooter qui ne respectent rien !!!!

N° 938784 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

28/06/2023 23:25

Pour le remplacement d'une vitre, le coût varie en fonction de plusieurs critères.

N° 938786 - inutilité du contrôle technique deux roues

par :

28/06/2023 23:26

la différence entre une voiture et une moto, est que la voiture est un véhicule obligatoire pour pouvoir vivre, ce qui explique le mauvais état de celle-ci ; car c'est une charge pour certains, et ils ne feront que le minimum pour l'entretien de celle-ci.

Tandis que la moto, est un véhicule de loisir, détenu par des passionnés, ce qui explique qu'elles sont très bien entretenues.

Car tous les ans, on les emmène dans les concessions, afin qu'une grosse révision soit faite, tous les organes de sécurité sont contrôlés et si nécessaire changés.

Avant chaque départ, on contrôle la moto, pression pneu, usure des plaquettes, éclairage et klaxon... pour rouler en sécurité

Qui serait inconscient, pour rouler avec des pneus usés ou sans frein sur une moto?

Par rapport à l'entretien qui est fait sur les motos, et vu le peu de kilomètres parcourus,

et pour toutes les raisons évoquées ;

le CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO est vraiment inutile et n'apportera rien au niveau de la sécurité. (et de plus, dans ces centres, il n'y a aucun professionnels de la moto)

L'argent économisé servira à l'achat d'équipement de protection.

N° 938787 - Contrôle technique 2 roues

par :

28/06/2023 23:26

Je suis contre l'instauration du ct 2 roues et je profite de cette consultation pour réaffirmer mon refus de cette mesure

N° 938796 - Coût supplémentaire au détriment de la sécurité

par :

28/06/2023 23:29

Ce contrôle technique va nécessiter un nouveau poste de dépense pour les motards. Les études indépendantes révèlent que seulement 0,5% des accidents de 2 roues sont dus à des défaillances techniques alors que le montant du contrôle va avoisiner les 50 euros. Personnellement, cela va probablement m'obliger à revoir mon budget et certainement à devoir annuler mon abonnement souscrit pour mon airbag qui lui apporte un vrai plus pour la sécurité.

En ce qui concerne les autres aspects du contrôle ( pollution et nuisance sonore) on peut constater assez facilement que ce n'est pas un contrôle technique qui empêche certains à continuer à trafiquer leur voiture

N° 938798 - Il y a sûrement de moyens plus "légers" plus efficaces et moins destructeurs d'avenir du pays....

par :

28/06/2023 23:30

Sur la forme : J'ai été côtoyé de nombreuses années la transcription de directives européennes en particulier par des travaux de rédaction de normes harmonisées EN permettant de répondre aux exigences essentielles des directives. J'ai constaté que la France avait le don d'impliquer plus de fonctionnaires et de mobiliser bien plus de moyens sur le côté législatif (et non normatif) que la plupart des autres pays et de ce fait arrive à des textes bien plus longs lourds complexes que nos voisins pour répondre aux mêmes exigences initiales. Je crains que nous soyons sur la même trajectoire.

Sur le fond : la France veut relancer son industrie; elle a besoin de moteurs de passion autre que le foot , le PMU , ou le bar du coin. La moto est un moteur de passions qui vit encore et permet de ratisser large pour révéler des talents. Dans les années 60 l'industrie moto était florissante des choix politiques ont tué cette industrie . On en a fait de même avec l'aviation légère. Autre moteur de passion. Elle a une petite chance de renaître avec l'opportunité présentée par le passage à l'électricité. Pareil pour l'aviation légère, le ULM électrique, les Drones de transport,... Ne tuons pas ces "fenêtres de tir" avec des contrôles à tout va qui vont éteindre les passions. N'oublions les milliers de motos anciennes qui ne sont pas en collections qui sont souvent en très bel état et qui maintiennent des savoirs mécaniques et des activités industrielles pour leurs restaurations. Nombreux sont ceux qui ont 2, 3 voir 7 ou 8 motos de ce type et qui bien sûrs devront les abandonner car le coût sera prohibitif. Un contrôle systématique va détruire un pan entier de l'économie , casser des passions , détruire un révélateur de talent dont l'industrie a besoin. Instituons plutôt un contrôle "malin": d'une part un contrôle volontaire qui donnerait un bonus assurance par exemple, d'autre part un contrôle systématique obligatoire lors de chaque verbalisation: un excès de vitesse, un échappement bruyant, un éclairage défectueux, des pneus HS.... un mois de délais pour un contrôle technique approfondi. Les passionnés propriétaires de plusieurs anciennes ne seraient pas pénalisés, les prudents, les réglos ne le seraient pas, ... les fous les inconscients les non respectueux seraient ramenés dans le droit chemin. On ne tue pas la passion, on motive à la sécurité, on est efficace puisqu'on ne contrôle que les véhicules susceptibles de présenter des dangers.

N° 938800 - Contrôle technique moto .

par :

28/06/2023 23:30

Bonsoir , je suis motard depuis 1976 et cela été ma profession au sein de la Police Nationale jusqu'à ma retraite . Je ne vois pas réellement l'utilité d'un CT Moto . Il s'agit de votre vie que vous jouez , les vrais motards sont assez à l'écoute de leur machine , j'en possède actuellement deux une de 1982 avec 90 000 KM et une de 2005 avec presque 130 000 Km dont je suis absolument sûr . Je pense réellement qu'il s'agit plus d'un " coup de commerce " réalisé par [réseau de contrôle technique] avec la mise en lumière de trois associations du territoire parisien subventionné par l'état dont on a pu se rendre compte de l'impartialité et l'utilité de ses fonds publics dans leur distribution . On peut également se souvenir du CT Automobile qui lui par contre a permis de débarrasser les routes de véhicule dangereux là c'est un bon point par contre son évolution est moins bonne ; seulement une fois après 5 ans en cas de revente puis tous les 3 ans puis on réduit à quatre années de circulation et après tous les deux ans , en cas de CTTE un visite pollution entre deux CT complet , là on ne peut plus aller trop loin donc on se rabat sur les deux roues . Je vous parle du cout financier dans le temps on débute à 150 Francs (23€) et là à moins de 75€ ( 500 Fr) c'est rare . Si on pense régler les soucis de "jeunes" des cités sur des dirt's volés et ou trafiqués et de leur comportement irresponsable avec un CT Moto , tout faux . Il s'agit plus d'un problème politique que de force de l'ordre ( Pas de vague sinon on brule les voitures de voisins , etc, etc, etc) Il me semble que la France est capable de gérer ses problèmes seules , que l'Europe se fasse en gérant des problèmes de TVA , de réglementation commune , de système de retraite ou encore de sécurité sociale etc... et non pas en tirant tout le monde vers le bas mais plutôt vers le haut .  
Le CT moto n'est en fait qu'un prétexte pour faire de l'argent au détriment d'une minorité que l'on pense facile à manipuler en utilisant une bande de gogos parisiens .  
Un vieux motard .

N° 938802 - Il y a sûrement de moyens plus "légers" plus efficaces et moins destructeurs d'avenir du pays....  
par :

28/06/2023 23:32

Sur la forme : J'ai été côtoyé de nombreuses années la transcription de directives européennes en particulier par des travaux de rédaction de normes harmonisées EN permettant de répondre aux exigences essentielles des directives. J'ai constaté que la France avait le don d'impliquer plus de fonctionnaires et de mobiliser bien plus de moyens sur le côté législatif (et non normatif) que la plupart des autres pays et de ce fait arrive à des textes bien plus longs lourds complexes que nos voisins pour répondre aux mêmes exigences initiales. Je crains que nous soyons sur la même trajectoire.

Sur le fond : la France veut relancer son industrie; elle a besoin de moteurs de passion autre que le foot , le PMU , ou le bar du coin. La moto est un moteur de passions qui vit encore et permet de ratisser large pour révéler des talents. Dans les années 60 l'industrie moto était florissante des choix politiques ont tué cette industrie . On en a fait de même avec l'aviation légère. Autre moteur de passion. Elle a une petite chance de renaître avec l'opportunité présenté par les passage à l'électricité. Pareil pour l'aviation légère, le ULM électrique, les Drones de transport,... Ne tuons pas ces "fenêtres de tir" avec des contrôles à tout va qui vont éteindre les passions. N'oublions les milliers de motos anciennes qui ne sont pas en collections qui sont souvent en très bel état et qui maintiennent des savoirs mécaniques et des activités industrielles pour leurs restauration. Nombreux sont ceux qui ont 2, 3 voir 7 ou 8 motos de ce types et qui bien sûrs devront les abandonner car le coût sera prohibitifs. Un contrôle systématique va détruire un pan entier de l'économie , casser des passions , détruire un révélateur de talent dont l'industrie a besoin. Instituons plutôt un contrôle "malin": d'une part un contrôle volontaire qui donnerait un bonus assurance par exemple, d'autre part un contrôle systématique obligatoire lors de chaque verbalisation: un excès de vitesse, un échappement bruyant, un éclairage défectueux, des pneus HS.... un mois de délais pour un contrôle technique approfondi. Les passionnés propriétaires de plusieurs anciennes ne seraient pas pénalisés, les prudents, les réglos ne le seraient pas, ... les fous les inconscients les non respectueux seraient

ramenés dans le droit chemin. On en tue pas la passion, on motive à la sécurité, on est efficace puisqu'on ne contrôle que les véhicules susceptibles de présenter des dangers.

N° 938804 - Laisser les concessionnaire moto s occuper du CT de nos moto

par :

28/06/2023 23:33

Ce serait plus judicieux et éviter un embrasement avec les motard qui sont soucieux de leur moto et de leur vie, pas comme les automobiliste qd ui sont protéger par de la carrosserie et ou malgré un CT chaque 2 ans beaucoup d'épave roule sans aucun de soucis avec pneus lisse ,corrosion perforante etc.. et car les contrôleur négocié avec les particulier pour qu il revienne chez eux (fidéliser leur clientèle) donc

Plutôt laisser le CT a la charge des mécanicien des concession moto, tous les motard comme moi pourrez a partir de ce constat accepter de laisser des personne compétente et respectueuse que ce soit pour déplacer nos moto chère dans tous les sans du thermes et faire les contrôle qui métrique a la perfection et faire vivre la filière moto que d engraisser un lobbyiste comme les centre de contrôle [réseau de contrôle technique]t ,qui finance ces même association antie moto comme [association] etc...

N° 938808 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

28/06/2023 23:34

Dans la plupart des cas, il va falloir que nous nous déplaçons afin DéPannage Volet Roulant

N° 938812 - Logique ???

par :

28/06/2023 23:36

Et pour mon vélo solex il me faudra un contrôle technique ? Et pourquoi pas sur les trottinettes et les vélos électriques qui vont aussi vite que moi

N° 938814 - Bourrieau

par :

28/06/2023 23:38

il serait bon ou nécessaire que les contrôleurs aient le permis moto

N° 938816 - Il y a un problème ?

par :

28/06/2023 23:38

Bonjour

Étant propriétaire de plusieurs motos et souhaitant encore en acquérir un nombre important , je me demande si un prix dégressif ne serait pas envisageable du coup?

Mais sachez que je ne suis pas favorable du tout à cette mesure qui n'est faite que pour remplir les caisses de l'état.

Par contre l'entretien des routes serait une bien meilleur solution pour évité les accidents.

A bon entendeurs

Salutations motarde

N° 938818 - Non à l'obligation de contrôle technique des deux roues

par :

28/06/2023 23:39

les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule

N° 938823 - Inadmissible

par :

28/06/2023 23:41

C'est incroyable et inadmissible d'être dans une république où on nous impose autant de texte et de lois. Quand ça arrange le gouvernement on ne suit pas l'Europe et quand ça les arrange ils suivent les directives européennes.

Ça va encore enrichir certains amis de ces messieurs et mesdames du gouvernement au lieu de s'attaquer au vrai problème de société. Commencer à remettre vos routes en état et à contrôler mobylettes scooter jusqu'au 125cm<sup>3</sup> qui sont souvent trafiqués mais la on y touche pas, ah oui il faudra contrôler ceux des cités. Ces vrais ces branleurs qui cassent tout et ne respectent rien, la on y va pas

N° 938827 - encore un impot de plus

par :

28/06/2023 23:43

dans ma campagne il y a peu de motos, donc il n'y aura pas de centre de controle, il faudra aller a une grande ville, 130 kms avec aller retour , impossible avec les moto vertes et trial immatriculées, obligation de les faire transporter! moi 45 ans de moto je ne fait plus de telle distance . le personnel devra obligatoirement avoir le permis moto pour connaitre le fonctionnement de toutes les machines, ça ne démarre pas aussi facilement qu'une auto, les motos plus anciennes avec démarrage au kick peuvent casser la jambe si l'on si prend mal, et la fumée des deux temps dans le centre de controle ! cancer assuré pour le personnel ! et je n'ai jamais vu une moto en mauvais état rouler ! certaines un peu bruyante, mais avec des moteurs montant a 15000 tours c'est logique ! échappement modifié remit en origine le jour du controle, controle inutile pour la sécurité, et certains motards ne seront pas du tout aimable avec le controleur en cas de refus, en plus, avec la solidarité motarde, ce controleur fera vite faillite. pas de controle technique moto, mais un meilleur entretien des routes oui, et baisse de la tva pour casques et gants !

N° 938829 - Responsabilité de centre

par :

28/06/2023 23:43

Le centre doit être responsable des dégradations subies sur le véhicule en cas de mauvaise manipulation ou endommagement de l'engin.

En outre, il doit être interdit à tout employé du centre de circuler sur le véhicule en dehors du bâtiment du centre et uniquement dans la zone prévue à l'amenée ou la sortie du véhicule du véhicule.

Note : ce n'est pas la directive Européenne qui impose ce contrôle mais le conseil d'état et non pour des raisons sécuritaires mais pour des raisons lobbyistes.

N° 938834 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :



28/06/2023 23:46

je ne comprend pas l'utilité d'un tel contrôle si ce n'est pour ponctionner encore un peu plus les motards. Toutes les personnes ayant le permis motos connaissent bien l'esprit motard, la conduite sécuritaire, le respect des autres et l'attention toute particulière apportée à nos 2 roues.

Aucuns motards n'imaginerais rouler avec une poubelle, comme certaines voitures que je croise tous les jours.

Pourquoi je circule en motos en région parisienne:

- parce que les transports en commun sont inefficace (je vous invite à prendre le RER B)
- pour désengorger la circulation
- pour polluer le moins possible
- pour être plus productif dans mon activité professionnelle

Pour terminer je dirais que tous les motards sont respectueux des règles qui assurent leur sécurité en portant des équipements homologués, en entretenant correctement leurs motos et ne vivent pas en marge de la société en portant les vignettes crit air et en payant leur stationnement en ZFE alors je crois que ça suffit.

N° 938843 - Pas d'utilité

par :

28/06/2023 23:50

Les utilisateurs de 2 roues sont sensibilisés à l'état de leur véhicules pendant leur formation.

Les points de contrôle évoqués sont réalisés par le possesseur du 2 roues, qui ne fera pas confiance à un centre de CT et continuera de toute façon à réaliser les contrôles.

Concernant le bruit, tous les 2 roues sont vendus conforme. S'ils font plus de bruit, c'est suite à modification, qu'il est assez facile de réaliser. Le CT ne détectera pas de problème, car les contrevenants pourront très facilement remettre en conformité juste pour le temps du CT.

De fait, les accidents de 2 roues dus à l'état du véhicules représentent une part minimal aujourd'hui.

N° 938846 - Pas d'utilité

par :

28/06/2023 23:51

Les utilisateurs de 2 roues sont sensibilisés à l'état de leur véhicules pendant leur formation.

Les points de contrôle évoqués sont réalisés par le possesseur du 2 roues, qui ne fera pas confiance à un centre de CT et continuera de toute façon à réaliser les contrôles.

Concernant le bruit, tous les 2 roues sont vendus conforme. S'ils font plus de bruit, c'est suite à modification, qu'il est assez facile de réaliser. Le CT ne détectera pas de problème, car les contrevenants pourront très facilement remettre en conformité juste pour le temps du CT.

De fait, les accidents de 2 roues dus à l'état du véhicules représentent une part minimal aujourd'hui.

N° 938855 - Moto entretenue = meilleure sécurité

par :

28/06/2023 23:58

Bonjour,

En tant que motard depuis 1996 et quelque soit ma moto et accessoirement mes anciens scooters, j'ai avant tout et surtout recherché la qualité de l'entretien de mes 2roues et cela en les soumettant régulièrement entre les mains des professionnels.

que ce soit la fourche, le freinage, les éléments de visibilité, mais aussi les accessoires casques, gants, vestes etc.

Tout compte et finalement même si on a un contrôle technique cela ne contrôlera pas si un motard roule en tshirt/short...  
mon expérience et mes 3 accidents de la route sont issus des erreurs des conducteurs de voitures, et surtout pas de mon 2 roues.

Nous sommes assez conscients de notre fragilité pour ne pas entretenir correctement nos motos et scooters.

NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2 ROUES

Merci

N° 938859 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 00:00

Titulaire d'un permis moto depuis plus de 20 ans et automobiliste depuis plus de 40 ans, je me pose la question de l'utilité du contrôle technique pour les 2 roues de plus de 50cm<sup>3</sup>

Autant le taux d'accidents dus à une défaillance mécanique des autos (+ 13%) rendait la mise en place d'un contrôle nécessaire autant le taux à 0.3% pour les motos montre l'inutilité de ce contrôle d'autant plus que le nombre de 2 roues augmente et que ce taux reste stable

Un motard est conscient que rien ne le protège en cas d'accident et que le bon état de son véhicule est un gage de sécurité

Un contrôle comment? Visuel nous le faisons à chaque sortie car sur une moto tous les éléments de sécurité sont visibles!!

Des mesures alternatives avaient été proposées en accord avec les différentes instances...mais rien n'a été mis en place

Alors non pas d'accord sur une mesure qui n'apporte rien au niveau sécurité, qui est coûteuse pour le motard qui préférerait investir dans des équipements de protections tels que gilets airbag qui seraient beaucoup plus efficaces pour la sécurité

N° 938866 -

par :

29/06/2023 00:02

Les gents ont assez d'ennuis en ce moment et n'ont pas besoin d'être contrôlés par certains dirigeants au sommet de l'état qui n'y connaissent rien au monde de la moto.

nous n'avons pas mérité une telle inconsidération et une mesure aussi impopulaire de la part de ces derniers.

N° 938867 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 00:02

La mise en place de ce contrôle est une aberration. Si l'objectif est réellement d'améliorer la sécurité des 2 roues, alors rendez obligatoire le port d'équipements adaptés et protecteurs tels que blouson moto, un pantalon et des chaussures montantes pour conduire. Ça, ça aura un réel impact sur la sécurité, de même que maintenir les routes en bon état. Mais un CT n'apportera rien à part une manne financière dans les caisses de l'état. La moto est un objet de passion, et à ce titre, tout motard prend soin de sa monture, et sait que sa vie et sa santé en dépendent.

N° 938870 - Aucun but précis si ce n'est la taxation

par :

29/06/2023 00:03

En tant que motard utilisant un 2 roues motorisé équipé d'un moteur de 1000cm3 :

-- je contrôle moi même mon véhicule une fois par semaine, quand je le nettoie et quand je m'assure de l'état des éléments de sécurité.

J'ai passé un réel permis de conduire moto et j'ai appris à effectuer les contrôles génériques - en formation - et aussi ceux spécifiques - grâce à ma concession - liés au modèle de ma moto.

Oui, je tiens à ma vie et oui, je connais ma moto mieux que tout centre de CT que vous mandaterez de la collecte de l'impôt.

-- je fais contrôler mon véhicule une fois par an par mon concessionnaire, qui connaît mieux mon véhicule que quelconque centre de CT.

Je fais confiance à mon concessionnaire et je ne fais pas confiance aux bouchers-charcutiers qui s'arrangeront pour se procurer une "licence de CT" - je ne connais pas précisément le nom de l'agrément permettant de délivrer la vignette et de collecter la taxe.

Pourquoi ne pas charger les concessions des marques de ce contrôle ? Ceux qui font réellement entretenir leur véhicule y passent de toute façon régulièrement et - à part l'aspect collecte de taxe CT - l'état du véhicule serait certifié par des gens compétents.

-- je ne désire surtout pas donner les clés de mon véhicule à des gens n'ayant jamais touché un véhicule tel que le mien. Par ailleurs, je ne suis pas assuré pour prêter mon véhicule à des gens qui n'ont pas le permis moto.

Comment je dois procéder si mon véhicule se trouve abîmé lors du contrôle ? Comment je fais pour m'assurer que le contrôleur ne fait n'importe quoi avec mon véhicule ? Comment fera-t-on un contrôle sur mon véhicule sans y toucher ? Est-ce que le propriétaire peut "gérer" son véhicule durant "les contrôles" ?

-----

Plus globalement :

-- vous avez cédé aux caprices de quelques petits groupuscules extrémistes anti-véhicules qui ne sortent jamais des grandes agglomérations et qui n'ont jamais conduit un véhicule motorisé et n'en conduiront jamais. Vous avez "créé" un CT sans réel objectif autre que démarche administrative + taxation à l'intention de ceux qui avaient jusque là échappé à l'impôt. Et pourquoi ne pas étendre le CT aux VAE, aux trottinettes électriques et autres mono-roues ?

-- vous ne changerez rien à la sécurité déjà sérieuse des véhicules de grosse cylindrée. les "collecteurs de taxe CT" ne pourront rien contrôler de plus que ce qu'un vrai motard contrôle déjà par soi même.

-- vous n'améliorerez pas l'état des véhicules trafiqués de petite cylindrée qui servent aux rodéos urbains ou aux livreurs en tout genre. Si toutefois vous arriverez à les contraindre à passer un CT : changer un accessoire de 2 roues - comme un pot d'échappement - demande un effort de moins d'un quart d'heure pour quelqu'un qui connaît son véhicule. L'exercice est facile pour passer un CT et n'empêchera pas le retour à la configuration préalable.

-----

Je vous félicite quand même pour avoir réussi un coup de maître : vous avez créé un nouvel impôt et vous complexifiez la détention d'un véhicule à 2 roues - certes en donnant du boulot à l'administration - juste avec l'appui des quelques groupuscules extrémistes anti-véhicules. C'est bien plus fort que de payer des énarques pour repenser la taxation de ceux qui n'ont pas le choix que de s'y plier ou de renoncer à leur véhicule.

N° 938872 - Pourquoi un contrôle technique si ma moto est révisée tous les ans par mon concessionnaire ?

par :

29/06/2023 00:09

Je comprends la nécessité d'un contrôle technique afin de s'assurer de la sécurité du véhicule à la revente. Mais pourquoi l'imposer aux motards qui font les révisions annuelles auprès de leur concessionnaire, ne serait-il pas judicieux d'exonérer du contrôle technique toutes les motos révisées annuellement ? Cela inciterait les motards à faire réviser leur moto par des personnes qui maîtrisent les subtilités du véhicule et agréés par la marque. Je roule en BMW K1600 de 350 kg avec cardan et de nombreuses options électriques, jamais un contrôleur technique ne maîtrisera techniquement mon véhicule, alors que j'ai depuis 7 ans un carnet d'entretien BMW Motorrad avec un tampon annuel certifiant de la réalisation des révisions annuelles par un concessionnaire agréé de la marque BMW.

Pas certain que BMW appréciera qu'un technicien lumba démonte le carénage pour accéder à la batterie ?? Attention certaines motos comptent plus de 30 000 euros et sont pilotées par l'électronique, c'est le cas de ma suspension électronique, et je n'aimerais pas chuter sous un contrôle technique de ma suspension qui viendra la dérégler électroniquement. Merci de prendre en considération les motards qui roulent sur des motos haute gamme de plus de 300 kg et qui font réviser les motos tous les ans.

N° 938873 - Avis sur le contrôle technique 2, 3 et 4 roues

par :

29/06/2023 00:10

Madame Monsieur bonjour.

Motard des forces de l'ordre depuis 30 ans et civil depuis 36 ans avec environ 1 200 000 km parcourus je me pose pas mal de questions sur ce CT. Quelles seront définitivement les points de contrôles

Pneus, éclairage, plaque immat, Amortisseurs, freinage, éventuellement le bruit mais pourquoi pas avec un seuil de décibels autorisés plus important que celui indiqué sur la carte grise ... Il y a bruit et capharnaüm. Un échappement "sonore" et un gage de sécurité dans certaines situations de circulation. Il n'est pas question d'autoriser des décibels en veux-tu en voilà mais prendre sérieusement le sujet "bruit" au sérieux. Un bel et "mélodieux" échappement fait parti intégrante de l'approche de la moto pour qui le souhaiterait. Il va de soit, et j'en parle avec assurance, que les cyclomoteurs sont une plaie pour la population. La plupart sont largement au dessus des normes et peuvent vous réveiller des quartiers entiers durant la nuit.

Attaquons nous à ce fléau avec des amendes plus coûteuses, avec obligation de payer immédiatement et bien sûr gardons le fait de présenter le dit cyclomoteur en règle aux FDO. Je ne suis pas certain qu'un contrôle de la vitesse sur banc soit gérable, les voitures n'y sont pas soumises. Donc ... Le quid du pourquoi ces véhicules motocyclettes ?

La encore regardons les cyclomoteurs...

D'ailleurs la vitesse limitée à 45/50 km/h est d'une incohérence avec la sécurité... Comment peut-on rouler à 45 et sans reprise possible sur nos rubans "goudroneux"...

Un 65 km/h serait indispensable pour le confort sécuritaire. Surtout pour circuler sur des axes routiers limités à 70 km/h ou 80.

La pollution est un faux débat sur les deux roues et autres véhicules de cette même catégorie administrative.

Le taux d'émissions de ces transports est infime au regard de véhicules automobiles, camions, autobus qui sont soit disant dans les normes. Normes fixées sur des critères qui ne peuvent pas s'appliquer aux motos. Elles resteront toujours moins polluantes qu'une voiture ou camion sans parler de l'électrique et ses fameuses polémiques sur la fabrication des batteries.

Donc je ne suis pas totalement contre un CT, mais sans la pression de certaines industries qui déjà se frottent les mains... Nous manquons de liberté et il nous est de plus en plus compliqué de "vivre moto". Ce sentiment de liberté est l'essence même de la vie d'un "vrai" motard.

Il serait judicieux d'écouter les bonnes personnes et d'en tirer le meilleur pour une application de ce CT. Qu'allez-vous faire par exemple de ces milliers D'Harley Davidson qui sont customisées, très souvent magnifiquement, et autres engins tout aussi resplendissants ?

Le bon état d'une moto est le gage de sécurité pour son conducteur Effectivement il y a des brebis galeuses, mais ne rentrons pas dans le tout et n'importe quoi. Au vu du nombre de gros cubes circulants sur nos routes très très peu d'accidents sont occasionnés par un mauvais état de la moto. Attaquons nous aux multiples problèmes rencontrés sur la gestion de sécurité et d'entretien de nos routes trop souvent mal entretenues. Peut-être nous motards devrions déposer plainte pour mise en danger d'autrui au vu de ces fameuses portions de routes. Des glissières non doublées aux endroits les plus dangereux. Des raccords de bitumes lissent à vous demander si par temps de pluie vous arriverez à passer ce secteur digne d'un palais des glaces pour monsieur candeloro....

Bref ne mettons pas la charrue avant les boeufs, restons sur une conception du CT en harmonie avec les riders qui bichonnent leurs destriers d'acier.

Une liberté de mouvement, d'appréhension de la route et autres sensations incompréhensibles des non pratiquants qui toutefois se décalent systématiquement afin de nous laisser "filer" vers ce monde qui sur des kilomètres semble nous appartenir dans le bon sens du terme. Arrêtons ces idées préconçues au leitmotiv que tout les motards sont des écervelés qui brave la mort et se fi de toutes les règles au guidon de leur machine...

En souhaitant que puissiez lire ces quelques lignes, tout en abordant le dossier CT moto avec une autre vision sur les irréductibles motards amoureux fou de leur belle...

Mesdames, messieurs, je vous engage à rentrer, ne serait-ce qu'une journée dans ce milieu particulier, mais cela dans le bon sens du terme, que celui des bons et respectueux motards.

N° 938877 - Control technique moto

par :

29/06/2023 00:14

Bonjour,

Comme vous le savez déjà, le CT moto imaginé ainsi que sa mise en œuvre, n'a aucun rapport avec la sécurité des usagers et des citoyens français plus globalement.

Les lobby de grand groupe tel [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], devant les enjeux financiers n'ont plus de limites devant les gains phénoménaux possiblement générés par des obligations imposés par les gouvernements envers leurs administrés.

Rouler en 2, 3 roues motorisés est mon quotidien depuis plus d 30 ans. Durant ces années, j'ai entretenu où fait entretenir en concession en moyenne 3 véhicules à la fois pour assouvir des plaisirs différents (trajets travail, vacances seul, vacances en famille).

Aujourd'hui, la majorité des véhicules en circulation sont des "motomobiles", des engins de haute technologie demandant un entretien suivi en concessions spécialisées et spécifiquement équipés; ces dernières imposent lors des entretiens au minimum annuel, des points de contrôles multiples tant

sur la partie cycle, les organes mécaniques et de sécurité. Ces prestations sérieuses se paient à "bon prix" par les propriétaires, pour partir la conscience tranquille sur les routes. Les motos n'ont jamais été aussi bien suivies, le motards (le vrai) jamais aussi bien équipé d'éléments de sécurités (D'ailleurs taxés anormalement).

Par contre, les voies de circulation se dégradent, la décentralisation ayant bon dos pour faire porter aux collectivités territoriales et locales cette responsabilité qui incombe à l'état avant tout en terme de directive.

Pour finir, les études récentes sur l'accidentologie démontrent une baisse constante pour les motos et une explosion pour "les nouvelles mobilités" qui ne nécessitent pas de permis ni le control de l'entretien des dit objets ( autre que lz conformité).

L'état français a et a toujours la possibilité de proposer des mesures alternatives au CT de motos qui ne sert à rien sinon de taxer injustement le motard pour alimenter des groupement d'intérêt privés, d'organiser un racket honteux et inadmissible.

Le motard n'est pas suicidaire, il prend soins de sa monture pour rouler en sécurité. Il fait confiance à son mécanicien et uniquement à ce dernier....tout le reste, n'est que mensonges et vol organisé.

Enfin, la mobilité à 2 roues est bien moins polluante que les autres modes de circulation thermique... Pour finir, le motard passionné , participe à la protection d'un patrimoine technologique et technique inestimable qui sans lui serait en perte.

La moto de collection n'est pas forcément celle qui a atteint un âge avancé, parfois seulement par sa rareté. L'amateur éclairé de ces engins en possède souvent plusieurs voir de très nombreux spécimens.

Il est impossible économiquement parlant, de dilapider de l'argent dans des CT qui n'apportent rien en terme de sécurité.

Pour rappel, l'ensemble des mesures essentielles en termes de contrôle existent déjà et incombent à juste titre aux représentants de la loi. CQFD !

Cdt

N° 938882 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 00:19

On peut s'interroger de la raison d'un contrôle technique (CT) pour les deux roues motorisées (2RM).

Si la motivation première est la sécurité des motards, cela semble étrange quand on sait que 0.3 % des accidents impliquant des 2RM seraient dus à une défaillance technique de leur véhicule, quand plus de 30 % proviendraient d'un mauvais état des routes et des infrastructures (trous, bas-côtés, glissières) et de la présence d'obstacles dangereux (ralentisseurs hors-normes, trottoirs, panneaux ...).

Un motard ressent sa machine et l'entretien : Quand les pneus commencent à être usés ou que la pression commence à baisser, on le ressent très vite, avec de petites dérobades intempestives dans les virages. Quand les plaquettes de freins sont usées, le freinage est mou et on ne tarde pas à les remplacer. De même, et cela ne nuit pas à la sécurité, quand des grincements et de petites vibrations se font sentir au niveau de la roue arrière, c'est qu'il est temps de graisser sa chaîne. A moto, on fait corps avec sa machine, et très peu de motards roule avec une poubelle !!

Maintenant, si la raison première de l'Etat est de récupérer un maximum d'argent sur le dos des motards, alors le CT pour les 2RM semble être une bonne source de revenus. Mais dans les faits, cela semble très compliqué à mettre en place, car nos technocrates, qui ne voient là que des chiffres (des

milliers de motos + un CT tous les 3 ou 5 ans = pactole !), ne se sont pas projetés sur des cas concrets, car si 99 % des voitures sont identiques et faciles d'emploi (je monte, je tourne la clef, je roule), ce n'est pas le cas des motos qui ont chacune leurs spécificités. Je vais essayer de vous présenter cela avec 2 motos que je possède :

- La première est une moto des années 2000 avec un gros moteur monocylindre sans démarreur électrique. Pour la démarrer, il faut ouvrir le robinet d'essence, presser le décompresseur de guidon, ouvrir les gaz en grand (accélérer), kicker 5 fois. Puis, relâcher le décompresseur, mettre le starter, chercher le point mort haut, et mettre un coup de kick sec et ferme ; c'est là que mes amis peinent à la démarrer, car le moteur étant puissant, ils ont peur d'un retour de kick qui pourrait leur endommager la jambe et entraîner une rupture du tendon d'Achille (Cf. <https://forum-auto.caradisiac.com/topic/9232-retour-de-kick-violent-sur-500-xlr/> ). Les agents des CT seront-ils formés au démarrage de ces motos ?

- La seconde, est une vieille moto anglaise des années 70. C'est une vieille mamie que j'utilise occasionnellement le week-end pour me balader dans l'arrière pays. Le moteur a été refait, mais pour le préserver, je roule tranquillement entre 2000 et 2500 tours/min, des fois 3000 tr/min pour doubler un camion ou un tracteur sur les petites routes que j'emprunte. Si je devais amener cette moto à un CT (même tous les 5 ans), et que votre technicien pousse le moteur à 5000-5500 tr/min pendant plusieurs dizaines de secondes pour vérifier la vitesse maximale (étant collection, elle est exonérée de la vérification des émissions polluantes), il y a de fortes probabilités pour que le moteur casse, ou soit très sérieusement endommagé, car il n'est pas fait pour cela et n'est pas protégé par un rupteur. Qui payera les réparations ? La société de contrôle qui aura cassée le moteur, ou l'Etat qui m'aura obligé à passer ce contrôle ?

Non, vraiment, le CT pour les 2RM n'est pas adapté. C'est encore une basse raison pécuniaire qui la dicte avec de gros profits pour les sociétés de CT qui pourraient être à l'origine de cette demande qui ne sert pas la sécurité des motards. On pourrait même se demander qu'elles ont été les motivations de nos euro-députés qui ont abondé dans le sens des sociétés de CT ?!! Et cette raison pécuniaire qui touche aujourd'hui les Motards semble être la raison principale, quand on constate que l'on envisage de vérifier le niveau sonore des motos. Où est la sécurité du motard là dedans ? Les radars Méduse existent déjà pour cela !! On ne va pas faire payer l'ensemble des Motards avec un CT pour quelques tapageurs. En tout cas, la raison sécuritaire n'est pas au centre de cette décision d'instaurer le CT pour les 2RM. Car si c'était le cas, ils auraient demandé aux associations motardes ([association de motard], par exemple) quelles pourraient être les solutions pour améliorer la sécurité des motards. Il auraient alors reçu tout un panel de propositions, passant par une amélioration de l'état des routes et des infrastructures, afin d'éviter 84 des accidents mortels de motards en 2018 (parmi 624) causés par un choc contre un arbre, un poteau ou une glissière métallique ( <https://liberty-rider.com/blog/motard/securite/accident-mortel-ce-qui-tue-vraiment-les-motards> ) à une meilleure formation (ce qui est maintenant fait avec le nouveau permis et la prise en compte des trajectoires).

Par ailleurs, ce projet de loi pour le CT moto semble être bâclé. En effet, quand on lit dans l'Article 10 : « A l'issue du contrôle technique, le contrôleur positionne immédiatement par tout moyen adapté à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise, lorsque le véhicule en est équipé, ... », on comprend que ce n'est qu'un simple copier-coller du CT automobile qui ne tient pas compte des spécificités du monde de la moto. La grande majorité des motos ne possède pas de pare-brises ; la vignette du CT sera exposée aux éléments extérieurs. On pourrait penser que c'est pareil pour la vignette d'assurance. Cependant, lors d'un nettoyage au jet haute-pression ou sur une autoroute, si la vignette verte est arrachée, il suffit de téléphoner à son assurance et on en récupère une dans la boîte aux lettres 3 jours plus tard. Avec la vignette du CT, j'ai du mal à croire qu'il suffira de téléphoner au centre de CT pour qu'il nous en remette une, sachant que ce précieux sésame n'est délivré qu'accompagné d'un procès-verbal (Cf. Article 6).

Par ailleurs, pour les motos, les centres de CT devront être équipés d'un banc de puissance pour tester les motos. C'est un dispositif qui permet d'harnacher la moto pour la tester ; j'imagine mal un contrôleur, sur ses rouleaux automobiles, lancer un moto à pleine vitesse pour tester les freins, sans que la moto ne soit accrochée. Cela va limiter le nombre de Centres capables de réaliser un tel contrôle. Il nous faudra donc faire de nombreux kilomètres pour nous rendre dans un établissement réalisant le CT Moto. Et d'ailleurs, les contrôleurs, pour déplacer et utiliser ces motocyclettes, ne devront-ils pas posséder le permis A ? En effet, pour les grosses cylindrées (puissance supérieure à 35 kW), le permis A2 n'est pas suffisant, et il leurs faudra attendre 2 ans de permis A2 pour demander le permis A. Encore une limitation au nombre de Centres. Et est-ce qu'ils ne devront pas mettre l'équipement réglementaire (casque et gants) pour les déplacer sur leur parking, même privé ?!! Il en va de leur sécurité !!!

Concernant le volet environnemental, les nouvelles motos sont classées Euro 5 ou 6 : Elles consomment et polluent peu. En ville, avec elles, les temps de parcours sont abaissés, ce qui réduit encore plus les émissions polluantes. Avec les anciennes motos, on roule en général très peu (moins de 2000 km par an) ; ce qui correspond à moins de 80 litres d'essence par an, soit le carburant consommé par un poids lourd dans une journée sur un trajet Montpellier-Paris. Si la motivation première est environnementale, alors mettons les camions sur des trains pour les longues distances et favorisons la circulation des 2RM en ville (moins accidentogènes que les trottinettes électriques, qui ont bondi de 145 % d'accidents mortels en plus de 2021 à 2022 (Chiffres de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière, ONISR)). Malheureusement, le nombre de cyclistes et trottinettistes n'est pas encore suffisant pour qu'une taxe les touchant soit intéressante pour l'Etat.

N° 938884 - Contrôle fictif

par :

29/06/2023 00:20

Bonjour,

En Trente ans de pilotage motos, je n'est jamais vue une moto mal entretenu par sont propriétaires. Ce contrôle ( technique) est d'une inutilité totale. Une moto ce pilote et avec un minimum de compétence responsable et technique.

N° 938888 - Contrôle inutile

par :

29/06/2023 00:24

Les motards comme chacun sait aime leur machine et ont conscience que leur sécurité passe par son entretien. Il y en aura toujours quelques uns qui iront au delà de leur compétence et auront des accidents malgré le soin apporté à leur moto. Les équipements illégaux seront démontés et remontés après le contrôle.

Les associations faisant du lobbying pour le contrôle sont des associations de parisiens. Mais Paris n'est pas la France.

Si les habitants des grandes villes sont contrariés par le bruit et les incivilités des motos, (ce qui se comprend) qu'ils s'organisent pour les faire cesser. Mais n'imposez pas vos décisions à l'ensemble de la France.

N° 938890 - Aucun intérêt



par :

29/06/2023 00:25

Comme d'habitude les pseudos grands cerveaux ne pensent qu'à leur porte monnaie.

N° 938891 - Sans titre

par :

29/06/2023 00:27

Complètement inutile à part pour faire plaisir au lobby [réseau de contrôle technique]-Norisko-Auto Vision, et vous le savez très bien !

D'après les chiffres d'un rapport de plus de 120 pages lu récemment, les problèmes mécaniques lors d'accidents ne représentent que 0,3 % des cas, chiffre insignifiant. Les motards, les vrais, savent très bien que l'état de leurs motos peut engendrer un accident, à part une crevaison soudaine les pneus et freins sont toujours en très bon état, ce sont des pièces bien visibles, pas comme sur les voitures où tout est caché sous la carrosserie et que la majorité des automobilistes s'en foutent royalement. Une belle ineptie, un vrai gâchis d'argent pour les centres de contrôle ... allez donc contrôler les 2 roues dans les cités qui, eux, ne passeront jamais le CT !

N° 938893 - Contre le projet du contrôle technique 2 roues.

par :

29/06/2023 00:32

Je n'y voit ici qu'une simple arnaque de plus pour faire payer le contribuable.

De plus, comme déjà vu et répété, les accidents de 2 roues sont très très rarement dûs à un problème technique. Il n'y qu'à faire parti de la grande famille de motards que nous sommes pour se rendre compte a quel point nous bichonnons nos montures. Encore une fois c'est de la poudre au yeux pour faire encore et toujours payer des choses inutiles.

Enfin, j'y vois également un argument de contre-productivité d'un tel projet: celles et ceux qui n'auront plus les moyens de passer le contrôle technique de leur 2 roues finiront par tout simplement rouler sans assurance (pas de contrôle technique=pas assuré; autant ne pas être assuré dès le départ...). Avec des telles lois vous poussez les gens à enfreindre les règles comme c'est déjà le cas pour les voitures... A bon entendeur.

N° 938898 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 00:38

Le contrôle technique malgré sa possible utilité ne permettrait de mettre en évidence qu'une très mince partie des accidents causés aux utilisateurs de deux roues dont je fais parti. Sur trois accidents, 2 impliquaient un tiers, le troisième est dû à un défaut interne à la moto qui n'a pas été détecté lors de l'entretien constructeur une semaine avant et qui n'est pas contrôlé dans les premiers retours du CT moto publiés. De plus, avec les différents utilisateurs de la route (auto, moto et poids lourds), nous constatons dans la région Franche-Comté que l'état des routes se dégrade fortement et que le phénomène empire d'année en année avec la sur utilisation des graviers en période estivale qui décroche le bitume chaud au passage des camions. Des nombreux accidents proviennent de ce graviers et du mauvaise état des routes. En résumé, le contrôle technique n'est pas le sujet prioritaire pour sécuriser les motards d'aujourd'hui et de demain. Une réforme des permis intégrant notre pratique ainsi qu'un meilleur suivi de l'entretien des chaussées seraient à mon sens bien plus efficace.

N° 938899 - Cadre réglementaire

par :

29/06/2023 00:40

Bonjour, comme précisé dans le décret, il est destiné à donner un cadre réglementaire.

Donc il est attendu que les contrôleurs techniques soient tous en possession du permis du véhicule qu'il vont manoeuvrer pour ce contrôle.

Donc en possession du permis moto.

Vous comprendrez que je ne laisserai JAMAIS ma moto à une personne ne possédant pas le permis moto .

Salutations motardes

N° 938904 - CT pour les 2 roues, et pourquoi pas un contrôle des conducteurs

par :

29/06/2023 00:43

Bonjour,

En premier lieu il convient de rappeler que l'accidentologie liée à l'état des 2 roues, je parle ici des motos, pas des scooters représente une quantité infime. Par contre, les accidents liés au comportement des conducteurs , à la méconnaissance du code de la route que tous ou presque oublie vite, à l'imprudence ... est énorme. Je suis pour que chaque conducteur doivent passer une épreuve pratique de contrôle des connaissances et des usages ... tous les conducteurs, tous les 5 ans. Repasser un examen de conduite pratique afin que chacun respecte les autres usagers.

Question pratique, comment va se dérouler ce CT dans mon département en Guadeloupe alors qu'aucun centre de contrôle technique des poids lourds n'est réellement fonctionnel dans notre département ?

Crdl

N° 938906 - Projet corrompu par les lobby

par :

29/06/2023 00:45

Seul les argentier on besoin de ce projet pour ratisser. Par contre les graviers de plus en plus étalé par fautes de réparation m'emmèneront au tapis tôt ou tard et je poursuivrait la mairie en justice pour sont défautde contrôle technique...

l'argent fait pas le bonheur

N° 938911 - Contrôle moto avec side-car

par :

29/06/2023 00:56

les motos avec side-car, après homologation par la DREAL en catégorie "modifications notables" .

Comment les propriétaires pourront ils justifié les nouvelles caractéristiques techniques de leur véhicule au vu que le dossier technique d'homologation n'est plus en leur possession.

C'est notamment le cas dans 90 % des cas d'un véhicule acquis d'occasion. Les DREAL ne conservant pas de dossier de plus 10 ans.

En résumé un projet purement financier pour les organismes de contrôle et pour l'État au travers de la TVA

N° 938913 - Puniton supplémentaire

par :

29/06/2023 00:57

Qu'ont donc fait les motards pour les soumettre à une punition de plus ?

Motarde depuis 45 ans, je peux certifier que nous sommes conscients de notre vulnérabilité.

Pourquoi nous punir avec cette sanction inutile qui ne peut satisfaire que les non motards. Un groupuscule de citoyens qui se donne bonne conscience. Il serait tellement plus efficace d'entretenir les routes qui sont en pleine déliquescence.

J'accepte toutefois que les motos bruyantes soient verbalisées mais cela ne justifie en aucun cas un contrôle coûteux et punitif.

Les français sont fatigués de toutes ces restrictions, obligations, contrôles qui fleurissent quotidiennement qui rendent le pays vindicatif et morose.

N° 938916 - Conte le contrôle des deux roues motorisé

par :

29/06/2023 01:01

J'informe que le contrôle technique n'est pas justifié et cela pour plusieurs raisons dont deux principales ...

1) tous motards savent que si un véhicule n'est pas en état on va au tas ..

2) l'entretien à l'année d'une moto est plus pointu qu'une voiture et coûte plus cher .. sachant que pour nous les partis de sécurité sont obligatoires si on ne veut pas se tuer ...

Tous cela est une cabale contre les deux roues avec des études qui datent de plus de 20 ans et qui ne sont même pas françaises ..

N° 938917 - Le contrôle manquera la cible

par :

29/06/2023 01:03

La mise en place du contrôle semble réclamée par une tranche de la population exposée aux nuisances d'une minorité.

Cette même minorité est déjà hors la loi par les modifications ou les comportements, et clame déjà son intention de mettre le véhicule en conformité seulement pour le passage au CT (repose de la chicane d'échappement amovible par exemple).

La charge financière sera supportée par l'ensemble des usagers de deux roues, pour la grande majorité conforme et "choyée" par leurs propriétaires.

En somme, le vertueux paiera l'abus d'une minorité qui continuera ses abus.

Faisons plutôt appliquer le code de la route de manière ciblée et intransigeante par la mise en place de radars antibruit et la mise en fourrière systématique des VTAM non conformes.

Le principe devrait être celui de pénaliser uniquement les responsables des nuisances.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit et non de sécurité.

Les forces de l'ordre disposent d'ailleurs de toutes les prérogatives pour retirer les véhicules non conformes de la circulation.

Le citoyen lambda aimerait d'ailleurs voir plus de contrôles ciblant réellement la sécurité (usage des indicateurs de direction, téléphone, comportements dangereux).

Il n'y a qu'in situ lors des contrôles routiers, par nature inopinés, que les véhicules non conformes et les comportements dangereux peuvent être constatés.

N° 938918 - Pertinence de ce contrôle technique

par :

29/06/2023 01:05

Quel est l'intérêt d'une telle obligation ? La majorité des usagers de 2 roues entretiennent bien leur véhicule. Encore des frais qui pèsent sur la classe moyenne, déjà écrasée de taxes, normes, limites, et lois liberticides ....

Il ne fait plus bon vivre dans ce pays , actuellement sous le joug d'un régime totalitaire.

N° 938920 - Ct motos inutile

par :

29/06/2023 01:11

Le ct moto est complètement inutile. Moins de 2% des accidents de moto se produisent a cause de l'état du véhicule. Commencez déjà par faire des ct pour vos routes au lieu de créer sans cesse de nouvelles machines a fric comme ce ct inutile et malicieux.

N° 938921 - Pourquoi ?

par :

29/06/2023 01:11

Lorsque je monte sur ma moto j'ai conscience du risque et surtout du besoin d'avoir un véhicule entretenu et fiable pour ma sécurité. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique (PAYANT) pour que ma moto soit sur. Cela servira juste a enlever encore un peu plus de pouvoir d'achat...

N° 938924 - pour

par :

29/06/2023 01:15

je suis utilisateur de scooter 300 cm3, je suis pour , je vois trop de 2 roues avec un eclaraige grillé, je n'ose imagier le reste. Le CT existe en Allemangne depuis longtemps

N° 938929 - 56 ans, motard depuis 42 ans

par :

29/06/2023 01:21

Les points de controle pertinents dans l'absolu sont :

1 L'intégrité du cadre (par extension intégrité poignée-guidon-cadre-fourche-bras oscillant)

2 État de la suspension

3 État des freins

4 États des pneus

5 Présence et bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (rétroviseurs-clignotants-phare-feu arrière-feu stop)

Dans la réalité, ces points sont non pertinents car il ne viendrait à l'esprit d'aucun motard ayant le permis A de piloter une moto dont un ou plusieurs de ces points serait défectueux.

Tous ces points sont attentivement surveillés par les motards de grosses cylindrées, conscients, non seulement de leur vulnérabilité, mais aussi de la nécessité de leur fonctionnement optimal, pour une sécurité maximale, car vitale.

Cependant, l'inverse est souvent constaté chez les "conducteurs" de cyclomoteurs et autres petites cylindrées:

- ceux dont la délivrance de "l'autorisation" de conduite dépend d'un "brevet" extrêmement léger en terme de validation de compétences (pour les 49cc).

- idem en ce qui concerne les permis 125cc, qui n'ont pas (ou pas suffisamment) de compréhension théorique ni pratique de l'effet gyroscopique, et donc aucune compréhension ni maîtrise de l'effet de contre braquage nécessaire pour aborder techniquement, et donc correctement, les virages.

- et enfin, tout particulièrement ceux disposant d'un pseudo permis-cadeau tout à fait irrationnel délivré sur le simple fait de l'obtention d'un permis B voiture ?!?

A noter également que le permis B permet de piloter les motos à 3 roues, ce qui est également irrationnel !

Quel est le rapport entre le pilotage d'une voiture et d'un deux ou trois roues?

Ces personnes sont sans aucune aptitude démontrée et potentiellement dangereuses pour les autres usagers ainsi que pour eux-mêmes.

L'octroi automatique de ces permis doit définitivement cesser, et leur obtention doit relever d'épreuves de conduites démontrant des capacités psycho-techniques.

Je considère personnellement que cette pratique (permis B = permis 125cc et 3 roues) relève de la mise en danger d'autrui, dont la responsabilité en revient à l'état.

Merci de m'avoir lu.

N° 938930 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 01:28

Comment voulez vous assurer les organes de sécurité par un simple contrôle visuel ?

Aucune utilité d'un contrôle technique interdire le commerce des pots non homologués en France serait plus efficace notamment sur les scooters

N° 938931 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 01:28

Comment voulez vous assurer les organes de sécurité par un simple contrôle visuel ?

Aucune utilité d'un contrôle technique interdire le commerce des pots non homologués en France serait plus efficace notamment sur les scooters

N° 938933 - Quelle utilité ?

par :

29/06/2023 01:32

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un 2 roues motorisé entretenu annuellement au minimum chez mon concessionnaire.

A chaque sortie contrôlé avant et après de son bon état et prêt à rouler ... les seules fois où j'ai été en danger dont un gois avec un lourd accident était dû à un mauvais état de la route ... le CT est donc inutile ... à mon sens il serait préférable de faire contrôler l'état des routes plutôt que celui de nos véhicules !

N° 938936 - Il le faut bien

par :

29/06/2023 01:40

Étant motard, je soutiens ce projet de contrôle technique pour les deux roues, et ce pour plusieurs raisons :

- La pollution sonore due aux deux roues est hors de contrôle. Cela antagonise le reste de la population contre nous, et favorise les comportements agressifs à notre encontre. Il faut impérativement que la course à "qui aura le pot le plus bruyant" ne s'arrête.
- La pollution atmosphérique des vieux deux roues, et des deux roues mal entretenus. Le dérèglement climatique est un enjeu majeur, et cela fait partie des luttes à mener. De plus, la pollution dans les grandes villes, malgré les ZFE, est un enjeu de santé publique majeur.
- Si peu d'accidents ne sont dûs à des problèmes mécaniques, un contrôle technique obligatoire lors de la vente d'un véhicule permettra de rassurer l'acheteur quant à la qualité de l'entretien du véhicule et à sa sécurité. Fini les motos mal entretenues et repeintes pour cacher la misère !
- Il nous faut pousser en tous points l'égalité entre les citoyens. Contrôle technique pour tous les véhicules, en respect des règles européennes.

N° 938937 - Contre le contrôle technique 2 roues motorisé

par :

29/06/2023 01:43

Le contrôle technique des 2 roues motorisé est inutile, car toutes les parties vitales d'un 2 roues sont visibles et contrôlées régulièrement par les propriétaires, et les garagistes moto. Et en cas de problème sur son véhicule un motard le remarquera tout de suite et réglera le problème lui-même ou via un garagiste. Il n'y a que très rarement des accidents liés à une défaillance des 2 roues.

N° 938938 - Inutile et couteux

par :

29/06/2023 01:43

Le Ct des motos est inutile. La part des accidents des 2 roues provenant d'un défaut d'entretien est mineure 0,04%...

C'est un surcoût pour les possesseurs de moto qui ont également une voiture.

Si cela devait se faire. Une moto parcourant 2 fois moins de kms qu'une voiture pourquoi 3 ans? Il serait plus juste tous les 4 ans.

De plus l'aide pour l'achat d'un véhicule propre: bonne idée. Mais pas dans l'électrique car moto lourde et autonomie ridicule de 100 kms maxi.

De plus, cette aide devrait être encore conditionnée aux revenus. Je trouve cela injuste et non égalitaire. Je gagne 2000 euros net par mois..Je ne me considère pas comme un nanti et pourtant, je n'ai jamais droit à aucune aide. Donc, je ne fais rien: je n'isole pas ma maison, Je ne roule pas avec un 4 roues propres...

Le dernier point, je ne laisserai pas ma moto dans n'importe quelle Ct! Pourquoi ne pas habilitier des personnes dont c'est le métier, c'est à dire les garages motos?

Un motard n'est pas dupe et connaît très bien sa moto et son motociste. Il préférerait lui confier sa moto pour son contrôle plutôt qu'à une personne d'un CT qu'il ne connaît pas.

N° 938940 - Vol en bande organisée

par :

29/06/2023 01:55

Aucun lien avec la sécurité du motard, juste un moyen de se faire de l'argent sur ceux qui bossent et payent leur impôts. Occupez vous de l'état des routes , cela sera plus efficace

N° 938941 - De l'inutilité d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 02:03

bonjour, motard depuis toujours, je me rappelle très bien les consignes et les contrôles visuels de sécurité que l'on apprend lors du passage du permis moto. Les instructeurs nous y sensibilisent car il y va de notre sécurité. Nous apprenons ainsi à d'abord faire confiance à nous même pour notre propre sécurité. Les contrôles d'une moto sont visuels et très facilement identifiables. Ils sont faits régulièrement tous les mois et presque à chaque sortie. Je peux dire connaître ma moto mieux que n'importe quel éventuel contrôleur et je sais que l'accidentologie des 2 roues motorisés n'est pas due à un mauvais état 2 roues (0.3% selon les assureurs) mais plus à une infrastructure routière en mauvais état.

Le choix de la moto est aussi écologique car je consomme peu, émet peu de gaz nocifs et circule facilement au milieu des embouteillages de voitures, autocars et camions.

La relation avec mon concessionnaire, comme avec des mécaniciens (on se connaît tous) fait que je peux aussi les consulter et compter sur eux pour tout avis concernant l'état et la sécurité de ma moto (et pas que), et nous sommes nombreux dans ce cas.

Il me paraît évident ainsi que la mise en place d'un contrôle technique obligatoire et payant pour ma moto est inutile car je le fais déjà gratuitement par moi même et avec la complicité des professionnels du 2 roues motorisé.

N° 938943 - Sans titre

par :

29/06/2023 02:14

Roulant à moto depuis plus de 45 ans, je n'ai jamais eu d'accident causé par une défaillance technique de mes véhicules. Par contre j'ai chuté sur une plaque de gravier non signalée, sur une flaque de gaz oil à l'entrée d'une pompe à essence par temps de pluie, ... Commencez à vérifier l'état des routes qui se dégradent vraiment et deviennent vraiment dangereuses voire mortelles pour nous, sur nos 2 roues, ensuite il serait vital de doubler les barrières de sécurité véritables guillotines pour nous. En ce qui concerne le contrôle technique, les centres ne sont pas équipés pour nos véhicules. Ensuite, il y a un éventail très important. Puis dans ces centres y aura t'il quelqu'un apte à conduire nos véhicules avec le permis? De toute manière, tout conducteur 2 ou 3 roues doit entretenir son véhicule pour sa propre sécurité. Nous ne pouvons pas faire autrement

(pneumatiques, freinage, entraînement, etc...) ont visibles car "a nu " et entretenus pour notre propre sécurité. Ensuite combien va coûter ce contrôle? Encore un moyen de nous raqueter sûrement... Ras le bol, nous ne sommes pas des citrons. Et question pollution, avec ma moto je consomme 4 l de carburant au 100, je ne prends qu'une petite place pour le garer, je ne provoque pas d'embouteillages et vous vous permettez de me classer 5 en vignette critair C'est quoi ce monde ? On marche sur la tête, non? Il vaut mieux encourager les grosses voitures qui consomment 5 fois plus mais sont plus récentes ....

N° 938944 - CT MOTO Pompe à fric

par :

29/06/2023 02:15

Strictement inutile.

Motard depuis 40 ans, Je réalise environ 25 000 km par an , je n'ai pas besoin de ct pour savoir ce que je dois faire pour entretenir ma moto.

Uniquement [réseau de contrôle technique] profitera de celui-ci.

Mon prochain vote sera en faveur de ceux qui n'ont pas oeuvré dans ce sens.

Oui au boycott du ct qui je servira à rien si non à générer de la TVA.

Je m'occupe de ma moto, occupez-vous de l'état nos routes.

N° 938947 - Pourquoi non

par :

29/06/2023 02:57

Bonjour

Le CT ne vas pas faire baisser l'accidentologie, quand vous roulez en moto le moindre problème vous le ressentez aussitôt.

Tous les organes de securité sont visible sur une moto.

Avant chaque départ les motards vérifie leurs motos.

Confier nos motos à un contrôleur qui va faire exactement ce que nous faisons et en nous faisant payer ce n'est pas honnête!!!

Pour les motos bruyantes les forces de l'ordre sont là pour les contrôler.

Merci

N° 938949 - Exclure les motos d'enduro et de trial

par :

29/06/2023 03:15

Bien exclure les motos d'enduro et de trial de cette obligation de contrôle technique car roule très peu sur la route.

N° 938950 - Exclure les motos d'enduro et de trial

par :

29/06/2023 03:17

Bien exclure les motos d'enduro et de trial de cette obligation de contrôle technique car roulent très peu sur la route.

N° 938951 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques



par :  
29/06/2023 03:18  
%%

N° 938952 - Contrôle superfétatoire !

par :  
29/06/2023 03:29

J'ai plus de 70 ans, je roule en 2 ou 3 roues depuis plus de 55 ans...  
Bien sûr, ma sécurité et celle de mes concitoyens m'importe énormément !  
J'effectue les révisions périodiques scrupuleusement.

A quoi sert un CT ?  
Mon garagiste serait-il incompetent ?  
Ou les prescriptions Constructeur insuffisantes ?

Le vrai problème de sécurité sur les routes n'est pas l'état technique de mon engin,  
mais l'état des routes !

L'Etat (ou l'Europe) prévoit-il de mesurer l'efficacité de ce CT ? Combien d'argent dépensé, pour  
quelle économie ?

N° 938954 - C'est du racket

par :  
29/06/2023 03:33

Je ne fais pas confiance aux centres de contrôle technique que je considère incompetent mais plus à  
mon concessionnaire.  
Le taux d'accidents moto est très faible et est dû aux infrastructures routières défectueuses.  
Les organisations qui ont menés ce lobbying ont touchés de l'état des subventions et sont jugés et  
parties.

N° 938957 - Je suis contre

par :  
29/06/2023 03:54

Tout le monde est d'accord pour dire que ça ne sert à rien (comme l'obligation des gants ) et vous  
persistez, on pourrait se dire "ils sont bête ",où "à qui ils obéissent, au peuple où à la commission  
européenne? Où encore, "ils sont vraiment payé pour maintenir le peuple dans la servitude ".  
Mais vous savez tout ça,

N° 938958 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :  
29/06/2023 03:57

Bonjour,  
les vérifications importantes sur un 2 roues sont enseignées et les candidats sont testés à l'examen  
du permis de conduire.  
Les vérifications importantes sur un 2 roues sont simples et à la portée de tous.  
L'utilisation des 2 roues limite la pollution de l'air en ville.  
L'application du contrôle technique dans d'autres pays n'a pas limité les nuisances sonores d'autant  
que les fabricants proposent à la vente des échappements modifiés, plus bruyant et homologué.

Les 2 roues en mauvais état sont rares et destinés à un usage en ville, la police a les moyens de les immobilisés

N° 938960 - C.T

par :

29/06/2023 04:11

Qui est responsable en cas de dégâts occasionnés pendant le C.T ? Surchauffe moteur, chutes à l'arrêt. Sur une machine de 32 ans , les accessoires extérieurs ne sont plus disponibles !

Merci.

N° 938963 - CT moto vraiment utile

par :

29/06/2023 04:28

Le contrôle technique moto vraiment utile?

Combien d'accident de moto à cause d'un défaut technique?

Le contrôle technique de l'état des routes lui aussi pourrait être instauré?

Par endroit en France on se fou réellement des motards l'état des routes est déplorable, gravier, trou, absence de marquage, de signalisation.

Si on se préoccupe vraiment de la mortalité des motards on commencerais ailleurs ça ne fais aucun doute.

N° 938966 - Projet inadapté et inefficace

par :

29/06/2023 04:37

Bonjour,

Le véritable problème est la violation des Règles en matière d'émissions sonores, et l'incapacité de l'Etat à les faire respecter.

Le contrôle technique n'empêchera pas les délinquants de remonter leurs échappements bruyants après leur passage au Centre et de continuer à pourrir la vie des Citoyens.

Il est encore temps d'abandonner ce projet clivant et inapproprié, et de mettre en place des mesures alternatives tel que la visite médicale périodique obligatoire.

N° 938967 - consultation CT deux roues

par :

29/06/2023 04:42

Il aurait été beaucoup plus judicieux et sérieux d'obliger une visite d'entretien annuelle chez un garagiste pour une révision avec un timbre de passage. Cela aurait été moins traumatisant et certainement plus sérieux dans la maintenance, avec vidange des liquides, changement des plaquettes, réglages moteurs, changements des filtres, changement des roulements etc...

Beaucoup de choses que certains ne font pas, surtout sur les petites cylindrées et les scooters !

N° 938969 - Défavorable au CTP, priorité à la remise en état des axes routiers et de la signalisation.

par :

29/06/2023 04:48

L'état des différentes routes ( Nationale parfois, Rd, et axes ruraux quasi tous) me semble être bien plus accidentogène que l'état de ma moto et de celles des motards(es) que je croise toute l'année.

La signalisation et pré signalisation permanente hors normes (année de fabrication, état général, visibilité, lisibilité et positionnement sur l'accotement).

La signalisation temporaire, trop rarement complète et adaptée.

Situations ponctuelles à risques (accidents, travaux, convois, engins agricoles) sans oublier (de saison) les zones de ressuage.

Comportements général des intervenants (ouvriers de chantier, agents des routes, pompiers, forces de l'ordre, usagers) manque d'anticipation de ces derniers, zone de risque mal définie, informations pas adaptées gestuelles aléatoires trop souvent incompréhensibles.

N° 938972 - Contre le CT 2 roue

par :

29/06/2023 05:00

A titre personnel je suis contre le contrôle technique des deux motorisés pour la simple et bonne raison que je ne vois pas pourquoi je devrait payer ce contrôle alors que ma moto va déjà faire des révisions entre une et deux fois l'année et qu'elle est déjà contrôlé par le professionnel à ce moment précis de plus elle retourne pour changer du consommable des qu'il y a besoin ( que ce soit pour des pneu ou des plaquette de frein kit chaîne) donc encore une fois mon garage vérifie visuellement l'état de ma moto donc en toute transparence à quoi sert ce contrôle tout les 2 ans si ma moto est vue par un professionnel qui vérifie sont était entre 5 et 8 fois sur cette même période et qui change les pièces nécessaires à sont bon fonctionnements.

Je suis contre ce contrôle car payé pour un contrôle qui ne m'apporte aucune garantie en plus par rapport à mon mécanicien ou est l'intérêt. De plus ma moto fait entre 15 et 20 mille kilomètres à l'année je ne prendrait pas le risque de me retrouver avec une moto en mauvaise état.

A titre général je préférerais voir plus de contrôle routier sur le bord des route pour contrôlé des documents officiels pour rouler à moto ( permis et assurance) et je sais que pendant ce moment l'agent de la gendarmerie ou police qui me controle regardera visuellement ma moto si elle est en état de marche. Il faudrait juste être plus sévère avec ceux qui ne sont pas en règle lors de c'est contrôle. C'est contrôle on juste a être plus nombreux et encore une fois associé à un entretien régulier le contrôle technique n'est d'aucune utilité publique.

2eme point je n'ai aucunement confiance en une me personne qui ne sais peut être pas manipuler une moto lors de c'est contrôle et qui appliquera bêtement ce contrôle sans savoir pourquoi.

3eme point en 10ans de moto et 140000km parcourue je n'est eu que 2 accident un responsable et un non responsable à aucun moment l'état de la moto a été mis en cause je pense que des stage de perfectionnement à la conduite type stage trajectoire sur une journée fait par la gendarmerie ou des stage de 2 jours fait par une association de formation au motard type AFDM sont plus approprié pour limiter le risque d'accident qu'un vulgaire contrôle technique car je suis convaincu que si l'on sait mieux encore piloter ça moto on limiterait le nombre d'accident et ainsi le nombre de tuer sur nos routes françaises. Mais malheureusement ces stage on un coups financiers et je préférerais qu'une aide financière soit donné pour effectuer ces stages cela serat beaucoup plus prolifique dans la baisse de l'accidentologie moto sur notre territoire. Je pense de surcroît qu'il n'est guère utile de contrôler une grosse cylindrées sachant l'entretien et les vérification qu'il y a déjà en place par contre je serait pour un contrôle des véhicules à deux roue motorisé de 125cm<sup>3</sup> et moins car ce sont souvent des véhicule qui roule peut et où la formation 125 n'apporte rien sur l'entretien d'une moto et souvent les moins de 125cm<sup>3</sup> sont les plus trafiqué et les moins en règles vis à vis du code de la route alors s'il vous plaît prenez conscience que votre texte de loi n'est qu'une pur hérésie et qu'il

n'est pas utile à la population motardes que cela est complètement loufoque et cela ne sert à rien car aucun argent iras dans les caisse de l'état..

N° 938974 - Contre le CT

par :

29/06/2023 05:09

Je suis contre le ct moto.

Dans notre foyer il y a deux voitures et cinq deux roues.

C'est simple nous allons garder que trois deux roues, on payera moins d'assurance moins de pneus et d'entretien damage pour le commerce....

En vingt ans de permis j'ai eu deux accidents et ce n'était pas à cause d'un dysfonctionnement de ma moto.

L'état devrait appliquer une TVA de 0 % sur l'ensemble de l'équipement motard ça sa serai une mesure de bon sens....

N° 938981 - le controle technique

par :

29/06/2023 05:23

MONSIEUR,MADAME . voici les différents opposition au controle technique des 2 roues motoriser , un motard qui enfourche ça machine sait pertinemment que si il monte sur ça moto défectueux il ira de tout manière sur , au tapis .UN motard ne joue pas avec ça vie ni celle des autre usagers la plupart des accident de 2 roues sont lie aux infrastructures :( les nids de poule , le marquage sol invisible inexistant ,barrière de sécurité non adapté ) . DURANT les dix dernier année vous avez crée une réforme majeur du permis de conduire TRES BONNE INITIATIVE donner a nos jeunes de bonne règle de base est surtout DE SECURITE MIS EN AVANT .UN apprentissage sérieux avec des connaissance de leur machine ,( état des pneumatiques ,de leurs freins ,leurs organes de visibilité face aux autre usager de la route , de leurs sécurité casque gant protection de tout genre ) . EN MATIERE accident, les 2 roue ne sont pour la plus part des cas responsable d'une infinité de collision ,moins de 5% . JE SUIS MOTARD DEPUIS L'AGE DE 14ANS ,AUJOURD'HUI A 60ANS je découvre L'INUTILITER DE TELLE MESURE .

N° 938987 - Non au CT MOTO

par :

29/06/2023 05:30

Ce controle est inutile les motards prennent soins de leur moto, ils l'entretiennent, verifie tout avant de partir. Il vaut mieux reparer les routes !!!

N° 938991 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

29/06/2023 05:42

N° 938992 - Contre le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 05:45

Je roule plaisir moins de 2000 km à l'année , la sécurité en moto est bien plus importante qu'en voiture. Donc l'entretien et les contrôles visuels sont faits avant chaque départ, chose que je ne fais

pas en voiture. On ne peut pas négliger les pneus, l'éclairage ou le freinage d'une moto. donc elles sont toujours bichonnée et entretenues. C'est juste un business en plus pour les caisses de l'état

N° 938995 - Contre le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 05:46

Je roule plaisir moins de 2000 km à l'année , la sécurité en moto est bien plus importante qu'en voiture. Donc l'entretien et les contrôles visuels sont faits avant chaque départ, chose que je ne fais pas en voiture. On ne peut pas négliger les pneus, l'éclairage ou le freinage d'une moto. donc elles sont toujours bichonnée et entretenues. C'est juste un business en plus pour les caisses de l'état

N° 938996 - Contrôle technique des deux roues

par :

29/06/2023 05:48

Les motards sont des passionnés qui entretiennent leur motos avec grand soins, question pollution, les motos ne reste pas contrairement aux voitures arrêtées dans les bouchons, le contrôle technique est inutile

N° 938997

par :

29/06/2023 05:49

Pourquoi faut-il toujours des contraintes et des taxes dans tous les sens alors qu'il suffirait de dire qu'en cas d'accident ou de contrôle par les forces de l'ordre, si le véhicule n'est pas « aux normes » (bruit, vitesse excessive, pneumatiques usés, etc etc, le conducteur a une amende et qu'en cas d'accident il n'est tout simplement pas assuré et que cela entraînera la prise en charge complète des destructions engendrées ou des dommages corporels infligés ?

Vu les sommes mises sur la balance cela insistera tout le monde ,(voitures, motos, quad ... etc à avoir un véhicule homologué et non trafiqué

N° 938998 - contrôle technique moto inutile pour les motos

par :

29/06/2023 05:49

Pour ma part je fais partie d'un club moto et faisons beaucoup de sortie caritatives il arrive assez souvent que nous roulions à plusieurs centaines de moto je n'ai jamais vu de moto épave rouler en mauvais état ,les motards sont conscients que leur vie tient à l'état de leur machine que ça soit le frein éclairage équipement de sécurité, par contre il serait judicieux d'installer un contrôle technique pour les cyclomoteurs jusqu'à 125 centimètres cubes qui sont très souvent trafiqué débrider et extrêmement bruyant, je serai d'accord que le gouvernement instaure un contrôle technique sur les motos de plus de 125 cm3 en cas de vente, on serait aussi judicieux que le gouvernement prenne en compte la remise en état des routes qui devient catastrophique et dangereux pour nous motards ainsi que d'améliorer les glissières de sécurité qui sont des guillotines pour nous motard et de faire la guerre au ralentisseur qui ne sont pas aux normes. Comment le gouvernement peut céder a Ces trois associations qui réclame ce contrôle technique sont remplis de conflit d'intérêt comment faire confiance à ce genre d'association qu'ils ne savent pas de quoi il parle.

N° 939000 - Pollution sonore.

par :

29/06/2023 05:51

Pourquoi les centres agréés contrôleront la la pollution sonore ? Ce ne sont pas des policiers de plus c est descriptif en comparaison avec le contrôle technique voiture.

N° 939002 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 05:53

Inutile car un motard digne de ce nom vénère sa moto et l'entretien plus que tout.

Les accidents sont plus souvent causés par des automobilistes qui ne nous respecte pas, et non par un mauvais état de nos bécanes.

N° 939003 - Non au contrôle 2 roues

par :

29/06/2023 05:54

Après 40 ans au guidon de diverses motos, entretenues et contrôlées régulièrement car ma vie en dépend je m'oppose à ce CT qui n'apportera rien à ma sécurité car il ne rebouchera pas les nids de poules, ne balayera pas les gravillons et protégera pas les rails de sécurité mortels pour les motards. L'état des motos n'est pas responsable (0,3%) de la mortalité des motards, bien d'autres causes le sont, dont l'état des routes qui ne cesse de se dégrader. NON AU CT MOTO !

N° 939004 - Ct des motos

par :

29/06/2023 05:54

Bonjour il faut que les contrôleurs aient le permis moto impératif sinon en cas de chute et de casse qui va assumer les frais de la remise en état

N° 939007 - Contrôle technique 2rm

par :

29/06/2023 05:57

Mettre en place un contrôle technique pour les 2 roues est pour ma part inutile. Quel est le motard qui va s'aventurer sur route et hors des routes avec une moto qui ne freine pas, avec des pneus usés. L'éclairage se vérifie en 5 secondes, les fuites d'huile en 8 secondes. Si c'est juste pour faire plaisir à une poignée de personnes adhérents à une association anti tout et aux actionnaires des centres de contrôle technique je dis non. Le conseil d'état ferait mieux de s'occuper de chose plus sérieuse que de contrer le gouvernement et de céder aux pressions de 3 associations

N° 939010 - Ct moto

par :

29/06/2023 06:01

Inadmissible, CT moto qui ne sert à rien mise à part faire du profit au grosse boîte comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] encore une histoire de pognon.

N° 939012 - Priorités

par :

29/06/2023 06:02

De toute évidence la majorité des deux roues modifiés illégalement et présentant des défauts majeurs d'entretien est constituée par les cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée. A contrario les motos de plus de 1000 cc sont pour la plupart bien entretenues pour des raisons évidentes de sécurité du pilote et d'attachement à son véhicule.

Ainsi la montée en puissance du dispositif et la fréquence des contrôles pourrait être établie en fonction de la cylindrée, de la plus faible à la plus forte ou, à minima, par catégories de 2 roues: cyclo et scooters 50cc, vélomoteurs et scooters de -125cc, motos adaptées au permis A2, motos.

N° 939013 - GSXR72 MOTARD DEPUIS 1973

par :

29/06/2023 06:02

Tout conducteur sérieux de 2 roues qui souhaite vivre longtemps assure lui-même son propre contrôle technique avant chaque sortie pneumatiques tension chaîne éclairage organes de freinage une moto bien entretenue peut avoir une durée de vie 2 à 5 fois supérieure à un véhicule à 4 roues. Le contrôle de la pollution sonore et atmosphérique, les normes euro du carburant ne contribuent pas à la sécurité du conducteur si c'est le but du contrôle technique. Le tarif de 50 euros est exorbitant au regard de la durée effective et des points de contrôle à effectuer

N° 939019 - contre

par :

29/06/2023 06:04

bonjour

je suis contre pour une bonne raison des plus simple

je suis motard depuis une quarantaine d'année et j'ai jamais vu des motards qui roulent avec des pneus usés ou plaquette usées ceci ne va pas avec la sécurité du motard à toute âge un motard est responsable de sa vie et je parle des motards pas des mini moto ni les mini scooters ???, mais si cela est fait pour nous facturer encore un contrôle la forcément ??pot de fer contre pot de terre vive l'Europe

N° 939025 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

29/06/2023 06:08

Je suis motard (2 motos) depuis presque 50 ans et j'entretiens parfaitement ces deux véhicules, je suis contre le contrôle technique pour les raisons suivantes :

- Le contrôle technique est inutile car les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents des deux roues.

- Il y aura peu ou pas de centres techniques à pouvoir assurer des contrôles pour les 2 roues, ce qui pour beaucoup d'utilisateurs, rendra le délai d'exécution dudit contrôle technique sur mes véhicules important et je serai potentiellement en situation d'illégalité.

- Le maillage territorial de ces centres de contrôle techniques entraînera pour les utilisateurs des déplacements plus importants pour trouver un centre de contrôle technique qui augmentera la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (il est rappelé que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis à ce contrôle technique et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

- En ce qui concerne la pollution sonore, les représentants de l'ordre (police et gendarmerie) font déjà ces contrôles sur les deux roues.

- Ce contrôle technique semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne tient pas compte des spécificités des deux roues.

- En ce qui concerne le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes Euro, une récente zétude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions de polluants. De plus, un véhicule 2 roues entraîne moins de pollution du fait du temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule 2 roues, par son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

- Mon véhicule 2 roues est très bien entretenu, car je ne veux pas risquer ma vie à cause de la défaillance d'un élément de sécurité, si je ne l'ai pas bien révisé avant chaque sortie (freins, pneus, éclairage, etc.)

N° 939028 - Contrôle technique moto . arnaque !

par :

29/06/2023 06:12

Voilà une des plus grosses arnaque..3 pseudos défenseur de l'écologie plus la plus grosse entreprise privée dans les contrôles techniques des véhicules... veulent absolument nous imposer le contrôle technique des 2 roues

C'est une vaste fumisterie.. j'espère que ce projet ne passera pas...si non .tous les péages des autoroutes pendant tous les weekends de départ en vacances seront bloqués par la [association de motard]

N° 939030 - Priorités

par :

29/06/2023 06:12

De toute évidence la majorité des deux roues modifiés illégalement et présentant des défauts majeurs d'entretien est constituée par les cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée. A contrario les motos de plus de 1000 cc sont pour la plupart bien entretenues pour des raisons évidentes de sécurité du pilote et d'attachement à son véhicule.

Ainsi la montée en puissance du dispositif et la fréquence des contrôles pourrait être établis en fonction de la cylindrée, de la plus faible à la plus forte ou, à minima, par catégories de 2 roues: cyclo et scooters 50cc, vélomoteurs et scooters de -125cc, motos adaptées au permis A2 , motos.

N° 939032 - Priorités en fonction de la cylindrée.,

par :

29/06/2023 06:14

De toute évidence la majorité des deux roues modifiés illégalement et présentant des défauts majeurs d'entretien est constituée par les cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée. A contrario les motos de plus de 1000 cc sont pour la plupart bien entretenues pour des raisons évidentes de sécurité du pilote et d'attachement à son véhicule.



Ainsi la montée en puissance du dispositif et la fréquence des contrôles pourrait être établis en fonction de la cylindrée, de la plus faible à la plus forte ou, à minima, par catégories de 2 roues: cyclo et scooters 50cc, vélomoteurs et scooters de -125cc, motos adaptées au permis A2 , motos.

N° 939034 - Contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 06:15

Au lieu de venir chercher encore de l'argent pour alimenter les caisses du groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] . l'état ferait bien de s'occuper de l'état des routes

N° 939035 - Priorités en fonction de la cylindrée.,

par :

29/06/2023 06:16

De toute évidence la majorité des deux roues modifiés illégalement et présentant des défauts majeurs d'entretien est constituée par les cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée. A contrario les motos de plus de 1000 cc sont pour la plupart bien entretenues pour des raisons évidentes de sécurité du pilote et d'attachement à son véhicule.

Ainsi la montée en puissance du dispositif et la fréquence des contrôles pourrait être établis en fonction de la cylindrée, de la plus faible à la plus forte ou, à minima, par catégories de 2 roues: cyclo et scooters 50cc, vélomoteurs et scooters de -125cc, motos adaptées au permis A2 , motos.

N° 939038 - non au contrôle technique

par :

29/06/2023 06:17

Mes Dames Mes Sieurs ...

en fait, vous n'êtes pas les miens ... les miens comprennent que nous ne sommes pas assez débiles pour rouler sur des engins non entretenus ...

par contre, sur nos engins, il nous faut faire en permanence attention à l'état des routes ...

nids de poule, glissière de non sécurité et j'en passe !!!

alors, avant de vous occuper à contrôler nos machines, occupez vous à contrôler et remettre en état nos routes (qui sont les vôtres aussi !)

N° 939039 - Rigueur dans le contrôle des émissions sonores

par :

29/06/2023 06:17

Les 2 roues sont une sources majeures de pollution sonores, en particulier à la suite de modifications des échappements. La tolérance semble de mise alors que la gêne occasionnée est importante.

Le contrôle technique doit être le vecteur de la correction de cette pollution imposée par un petit nombre à la majorité

N° 939040 - Avis

par :

29/06/2023 06:17

Bonjour,

Je suis résolument contre le contrôle technique. L'état du véhicule est rarement en cause dans les accidents.

N° 939041 - Priorités en fonction de la cylindrée.

par :

29/06/2023 06:17

De toute évidence la majorité des deux roues modifiés illégalement et présentant des défauts majeurs d'entretien est constituée par les cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée. A contrario les motos de plus de 1000 cc sont pour la plupart bien entretenues pour des raisons évidentes de sécurité du pilote et d'attachement à son véhicule.

Ainsi la montée en puissance du dispositif et la fréquence des contrôles pourrait être établis en fonction de la cylindrée, de la plus faible à la plus forte ou, à minima, par catégories de 2 roues: cyclo et scooters 50cc, vélomoteurs et scooters de -125cc, motos adaptées au permis A2 , motos.

N° 939042 - Rigueur dans le contrôle des émissions sonores

par :

29/06/2023 06:18

Les 2 roues sont une sources majeures de pollution sonores, en particulier à la suite de modifications des échappements. La tolérance semble de mise alors que la gêne occasionnée est importante.

Le contrôle technique doit être le vecteur de la correction de cette pollution imposée par un petit nombre à la majorité

N° 939046 - Priorités

par :

29/06/2023 06:19

De toute évidence la majorité des deux roues modifiés illégalement et présentant des défauts majeurs d'entretien est constituée par les cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée. A contrario les motos de plus de 1000 cc sont pour la plupart bien entretenues pour des raisons évidentes de sécurité du pilote et d'attachement à son véhicule.

Ainsi la montée en puissance du dispositif et la fréquence des contrôles pourrait être établis en fonction de la cylindrée, de la plus faible à la plus forte ou, à minima, par catégories de 2 roues: cyclo et scooters 50cc, vélomoteurs et scooters de -125cc, motos adaptées au permis A2 , motos.

N° 939049 - Enfin !

par :

29/06/2023 06:20

Il était temps d'appliquer un contrôle technique aux 2 roues et notamment concernant le niveau sonore, j'en ai assez de les entendre dès que j'ouvre mes fenêtres !

N° 939054 - Inadmissible !

par :

29/06/2023 06:23

Il est scandaleux que des lobbyistes puissent imposer des textes de loi à des élus. Il s'agit là d'un rapport corruption/corrompus.

Les contrôles techniques deux roues sont inutiles, les motards sont des passionnés en general, et contrairement au automobilistes entretiennent eux même leurs engins.

Ils ne laisseraient en outre et pour la plupart personne manipuler leur machine par des tiers. Les bécanes sont en général améliorées dans la sécurité et ne correspondent pas aux modèles dépouillés vendus.

Si contrôle doit se faire, le limiter aux petites cylindrées 50/125 cm cubes à leur revente. C'est là où se trouvent les seuls problèmes mécaniques (trafic, vols, bidouillages).  
Les titulaires des permis A sont spécifiquement et suffisamment formés à la sécurité, il en va de leur vie, pour prendre grand soin de l'état de leur deux roues.

N° 939055 - Non au CT

par :

29/06/2023 06:23

Bonjour

J'aime la vie et je ne suis pas assez fou pour rouler avec une moto en mauvais état.

N° 939061 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 06:28

Motard depuis plus de 40 ans j'ai toujours porté une grande attention à l'entretien de mes motos. Changement de pneus tous les ans, ainsi que contrôle annuel en concession.

Il ne me viendrait pas à l'esprit de prendre la route avec un véhicule non conforme aux règles de sécurité élémentaire (pneus, freins, éclairage, ...)

Aussi je trouve que ce projet de loi est inutile pour le plus grand nombre de motards et va encore constituer une nouvelle source de dépenses pour ceux ci .

Par contre vérifier les engins de moins de 125 cm<sup>3</sup> (bruit, équipement, ...) ainsi que les permis de conduire et attestation d'assurance me semblerait plus pertinent !!!

Revoyez votre copie, merci !!!

Un vieux motard de 67 ans qui roule toujours plus de 15 000kms / an en France et à l'étranger

N° 939062 - Ça sert à rien c'est comme la vignette r

par :

29/06/2023 06:28

Une moto une grosse cylindrée on est plus souvent en train de regarder que tout aille bien qu'elle fonctionne bien vu l'état des routes le contrôle technique ne sert à rien ou pour les 50

N° 939065 - L'europe est grande mais pas dans tous les domaines

par :

29/06/2023 06:29

Je suis possesseur de deux motos, je suis un privilégié, j'aime rouler sur route propre et lisse, très vite, souvent, trop vite inhérent à la société dans laquelle je suis né mais avec laquelle je ne partage pas tout.

Donc ma moto doit être fiable, sécurisée, sûre, freiner quand je le décide, angler sans glisser, stopper à l'endroit décidé, accélérer autant que le moteur le peut car il a été fabriqué pour supporter de telles intensités

Et pour ce faire, je la contrôle moi-même et la fais contrôler par des gens compétents et non des gens qui se seront pas de quoi ils parlent, sans permis spécifique à ces engins donc.. Non, pas d'accord !!

Non au contrôle technique des motos, je suis responsable de ma vie

N° 939067 - Se mettre en règle par rapport à l'Europe

par :

29/06/2023 06:30

Il faut simplement se mettre en règle par rapport aux lois européennes sur le sujet et imposer le contrôle technique aux motos. Je ne savais pas que ces dernières étaient exemptées de CT jusqu'à aujourd'hui.

Les motos sont des véhicules très bruyants et très polluants, surtout quand elles dépassent (très fréquemment) les limitations de vitesse.

Les propriétaires de motos ont la plupart du temps une voiture en plus de leur moto, ils ont donc largement le budget pour un CT pour leur moto. Il est donc exclu de mettre en place une aide financière pour se mettre en règle.

N° 939070 - Avis sur le projet de contrôle technique motos

par :

29/06/2023 06:30

Je suis totalement contre ce projet pour plusieurs raisons :

-Je roule à moto depuis plus de quarante ans, et mes véhicules ont toujours été soigneusement entretenus car ma vie en dépend.

-les accidents dus à un défaut d'entretien représentent 0,3% du total des accidents, et ne justifient en aucun cas cette mise en place.

-le rapport incitant l'Europe à mettre en place ce CT a été rédigé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], géant du contrôle technique voiture, et vous n'y avez vu que du feu. Quelle imbécillité !!!!

-c'est plutôt l'état des routes, la mise en place effrénée de ralentisseurs, ainsi que les aménagements d'infrastructures, tous plus hors normes les uns que les autres qui devraient faire l'objet d'un contrôle technique.

-se faire voler, il n'y a pas d'autre terme, 50€ pour un tel contrôle est inadmissible. C'est ce que j'appelle du "foutage de gueule", mais les hommes politiques français en ont l'habitude.

-cela n'améliorera rien en terme de sécurité routière, et surtout de bruit puisque c'est un des axes de contrôle. En effet il ne faut pas plus de 10 minutes pour remplacer un silencieux d'échappement. Pour toutes ces raisons je refuse ce contrôle technique.

N° 939076 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 06:33

Motard depuis plus de 40 ans j'ai toujours porté une grande attention à l'entretien de mes motos. Changement de pneus tous les ans, ainsi que contrôle annuel en concession.

Il ne me viendrait pas à l'esprit de prendre la route avec un véhicule non conforme aux règles de sécurité élémentaires (pneus, freins, éclairage, ...)

Aussi je trouve que ce projet de loi est inutile pour le plus grand nombre de motards et va encore constituer une nouvelle source de dépenses pour ceux ci .

Par contre vérifier les engins de moins de 125 cm3 (bruit, équipement, ...) ainsi que les permis de conduire et attestation d'assurance me semblerait plus pertinent !!!

Revoyez votre copie, merci !!!

Un vieux motard de 67 ans qui roule toujours plus de 15 000kms / an en France et à l'étranger

N° 939082 - A quand un CT des routes ?

par :

29/06/2023 06:36

Ce CT est totalement inutile à part pour rendre plus riche des gens qui le sont déjà.

Le CT de ma moto, je le fais tout les matins dans mon garage avant de m en servir. Le peu d accident à cause de l'état des motos est extrêmement infime. Par contre, la plupart des autres accidents sont causés par des tiers ou au mauvais état des chaussés.

Je suis totalement contre !!

N° 939084 - Ct moto

par :

29/06/2023 06:38

Mon véhicule est entretenu 1 fois par an par mon concessionnaire. Le reste du temps par moi. Peut on en dire autant des voitures?

Si mon véhicule est en mauvais état c'est moi qui le paie "cash".!!

De plus je ne laisserai pas un sémi-technicien manipuler les 260kg de mon véhicule .

Comme il a été dit si le gouvernement veut améliorer la sécurité, cela doit passer par un entretien des routes et des nids de poules.

N° 939089 - Autres alternatives au contrôle technique

par :

29/06/2023 06:40

Il serait judicieux de ne pas multiplier les dépenses des Motards. Si l'entretien regulier prévu par le constructeur est réalisé en concession cela devrait pouvoir compter comme contrôle technique, seuls les Motards qui feraient leur vérification et entretien eux même serait alors assujettis au CT. Cela serait plus profitable à l'economie et au marché 2 roues et plus professionnnel dans le contrôle.

N° 939092 - Abberation

par :

29/06/2023 06:41

Le projet en l'état n'a que peu d'intérêt.

Il n'y a pas (peu) de defaillance technique de 2 roues motorisés. Le taux d'accidents pour defaillance technique est déjà plus faible que pour les autos qui ont un CT obligatoire.

De plus le bruit d'une moto est déjà contrôlable par les forces de l'ordre.

Il n'y a pas assez de centre en campagne.

Un motard ne monte pas sur une moto defaillante. Il en va de sa sécurité.

N° 939096 - Ct moto

par :

29/06/2023 06:43

Bonjour

Aucun intérêt de faire un ct pour les motos car lors de nos révisions les pièces d'usure sont toujours changé pour notre sécurité et ma harley davidson c est pas une voiture

Commencer déjà à refaire délabré

Et tous ce qui ce trouve sur la route gravier bout de bois Plastique voilà la cause des accidents

Cordialement

N° 939115 - État des routes

par :

29/06/2023 06:48

Bonjour,

L'état des routes est plus à mettre en cause dans les accidents (peut être avec la vitesse) pour les motards que l'état des motos. Motarde depuis 6 mois j'ai déjà failli tomber a cause d'énormes nids de poules ou de gravier sur la route ....

N° 939132 - Ct moto

par :

29/06/2023 06:54

Revoir l etat des routes avant de mettre un ct pour les 2 roues

Car la dessus vous etes loin d etre irréprochable

Un ct qui ne rime a rien a part soutirer encore plus d argent au francais .

N° 939141 - CT 2 roues

par :

29/06/2023 06:56

Revoir l etat des routes avant de mettre un ct pour les 2 roues

Car la dessus vous etes loin d etre irréprochable

Un ct qui ne rime a rien a part soutirer encore plus d argent au francais .

N° 939146 - Inutile

par :

29/06/2023 06:58

Encore une fois ce gouvernement décide sans les usagers. Nos politiques pensent toujours qu'ils détiennent la vérité et savent ce qui est bon pour nous ! Ils sont méprisants

N° 939158 - Le CT ne m'aidera pas à garder mon véhicule en bon état de fonctionnement

par :

29/06/2023 07:02

Cela fait maintenant 10 ans que je circule en 2RM, depuis l'obtention du permis AM jusqu'au passage de la formation pour le permis A. Le bon état de fonctionnement de mon véhicule, peu importe sa cylindrée, son âge ou son kilométrage, a toujours été là condition sine qua non pour pouvoir prendre la route avec. Heureusement, le permis moto a toujours agit dans le sens de la responsabilisation du motard envers sa propre sécurité, en l'obligeant à connaître les différents points de sécurité d'un 2RM, tous accessibles sans un démontage complexe. Le CT n'améliorera donc pas l'état de fonctionnement des véhicules, car ceux qui ne prennent pas soin de leur 2RM, qui sont en général ceux qui roulent sans permis, n'iront évidemment pas passer ce CT. La gêne liée au bruit de ces véhicules, souvent non conformes, ne sera pas réduite, car même si le 2RM est remis à l'état d'origine pour le contrôle, les pièces bruyantes (silencieux, etc...) seront immédiatement remises sur le véhicule. En résumé, un CT pour les 2RM en France ne participera jamais à l'augmentation de la sécurité des motards (beaucoup plus soumise à l'état des routes qu'à l'état des véhicules) et à la réduction du bruit des engins non conformes aux homologations.

N° 939165 - Un contrôle, pour quoi faire?

par :

29/06/2023 07:04

Pourquoi vouloir mettre en place ce contrôle technique? Pas pour des raisons de sécurité routière. Les motos sont des véhicules qui sont dangereux pour le conducteur si elles ne sont pas entretenues! Le rapport MAIDS établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%. Il faut aussi rappeler que les deux tiers des accidents de motos sont provoqués par un autre véhicule.

Pour lutter contre la pollution? Les motos représentent une infime minorité des véhicules roulants. Leur pollution est bien moindre que les voitures, due à leur poids inférieur et surtout aux temps de trajets en ville (trajets les plus polluants) pour des raisons évidentes de fluidité de conduite dans le trafic. La pollution due aux pneus et aux plaquettes de frein est aussi nettement inférieure sur une moto.

Pour se conformer aux directives européennes? D'autres pays refusent de les appliquer et ce ne sont pas les pays qui ont des problèmes avec les motos. Le parlement français, qui a voté contre, est souverain et la démocratie commence par respecter le choix des élus de la France.

Pour enrichir les sociétés de contrôle technique? Rendre ce contrôle obligatoire pour les motos donne du travail et des revenus à ces grands groupes, pour la plupart européens (tiens, tiens, c'est curieux!). Accessoirement, cela renfloue les caisses de l'état.

Le refus du contrôle technique est le refus d'un acte inutile!

N° 939169 - La pompe à fric

par :

29/06/2023 07:05

le motard tient à la vie, il entretient son véhicule avec soin, que deviendra cet argent, il serait temps d'entretenir les routes pour moins de risques.

Cordialement,

N° 939171 - Inutile

par :

29/06/2023 07:05

Le contrôle technique des deux roues motorisées ,et inutile .

Car un motard ne pars jamais sans avoir vérifié le bon état de son véhicule.

Le risque est bien trop grand pour son intégrité physique lorsque ne serait ce qu'une chute .

Pour ma part le risque d'accident est le plus souvent du à soit l'inattention des autres usagers ou bien de l'état de la chaussée .

Donc soit il y en amont de tout cela une meilleure sensibilisation au partage de la route auprès des autres usagers ET une réfection complète de la chaussée ainsi que la suppression ou adaptation des rails de sécurité inadaptés , afin que ce contrôle technique soit cohérent.

Soit il n'a pas de raison d'être

N° 939175 - Inutile

par :

29/06/2023 07:07

Le contrôle technique des deux roues motorisées ,et inutile .

Car un motard ne pars jamais sans avoir vérifié le bon état de son véhicule.

Le risque est bien trop grand pour son intégrité physique lorsque ne serait ce qu'une chute .

Pour ma part le risque d'accident est le plus souvent du à soit l'inattention des autres usagers ou bien de l'état de la chaussée .

Donc soit il y en amont de tout cela une meilleure sensibilisation au partage de la route auprès des autres usagers ET une réfection complète de la chaussée ainsi que la suppression ou adaptation des rails de sécurité inadaptés , afin que ce contrôle technique soit cohérent.

Soit il n'a pas de raison d'être

N° 939176 - CT 2 Roues totalement inutile

par :

29/06/2023 07:07

0,3% des accidents de 2 roues est lié à l'état technique de la moto.

30% !!! Au mauvais état de la route !

Et ça vous semble une bonne idée de quand même vous focaliser sur l'état des véhicules !?

Peut-être une autre part de 0,3% est lié au fait que le conducteur en question n'a pas pris un bon petit déjeuner ce jour là ? C'est scandaleux ! Qu'allez-vous faire contre ça ???

N° 939180 - Inutile

par :

29/06/2023 07:08

L'état des motos responsable pour seulement 0.3% des accidents,

Pollution en forte baisse avec les normes euro,

Contrôle sonore déjà effectué pas les forces de l'ordre.

Il vaut mieux rendre obligatoire le port de blouson et dorsale et pantalon spécifique pour renforcer la sécurité, bien plus efficace !

N° 939181 - Oui au CT face au bruit des 2 roues

par :

29/06/2023 07:09

Le fléau du bruit des 2 roues nécessite des contrôles réguliers

N° 939183 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 07:09

Encore une directive Européenne qui devrait terminée à la corbeille, je suis farouchement opposé à cette directive.

Le coût engendré par cette obligation fera que je devrait laissé plusieurs de mes véhicules à l'arrêt, car comme de nombreux motards, j'effectue l'entretien de mes véhicules qui sont déjà âgés.

La pratique de la moto est affaire de passion et la sécurité une priorité. Au vue du pourcentage d'accidents dû à une défaillance technique, on s'occupe plutôt bien de nos machines dans l'hexagone.

La période ne se prête vraiment pas au faste de ce genre d'harmonisation Européenne, le coût de la vie est exorbitant (alimentation, énergie, logement...) dans tous les domaines depuis deux ans, alors laissons tomber ce genre d'initiative.

Motardement

N° 939187 - Contre le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:10



Les accidents des 2 roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais le plus souvent liés au mauvais état des routes.  
Routes qui sont de plus en plus dégradées.

N° 939188 - CT ???

par :

29/06/2023 07:10

Motard depuis 1999, 12000 km par an, 2 chutes à déplorer...

Gravillons non signalés la 1ere fois, et une belle nappe de fuel sur un rond point... Que va changer le contrôle technique sur l'état des routes??? Pas grand chose..

Pour ma moto, merci, je sais regarder l'état des éléments de sécurité sans avoir besoin de passer par un contrôle extérieur... Pour le reste mon concessionnaire est plus que compétent....

N° 939192 - Contre le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:11

Les accidents des 2 roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais le plus souvent liés au mauvais état des routes.

Routes qui sont de plus en plus dégradées.

N° 939202 - Contre le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:14

Pourquoi vouloir mettre en place ce contrôle technique? Pas pour des raisons de sécurité routière.

Les motos sont des véhicules qui sont dangereux pour le conducteur si elles ne sont pas entretenues!

Le rapport MAIDS établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%. Il faut aussi rappeler que les deux tiers des accidents de motos sont provoqués par un autre véhicule.

Pour lutter contre la pollution? Les motos représentent une infime minorité des véhicules roulants. Leur pollution est bien moindre que les voitures, due à leur poids inférieur et surtout aux temps de trajets en ville (trajets les plus polluants) pour des raisons évidentes de fluidité de conduite dans le trafic. La pollution due aux pneus et aux plaquettes de frein est aussi nettement inférieure sur une moto.

Pour se conformer aux directives européennes? D'autres pays refusent de les appliquer et ce ne sont pas les pays qui ont des problèmes avec les motos. Le parlement français, qui a voté contre, est souverain et la démocratie commence par respecter le choix des élus de la France.

Pour enrichir les sociétés de contrôle technique? Rendre ce contrôle obligatoire pour les motos donne du travail et des revenus à ces grands groupes, pour la plupart européens (tiens, tiens, c'est curieux!). Accessoirement, cela renfloue les caisses de l'état.

Le refus du contrôle technique est le refus d'un acte inutile!

N° 939206 - Contrôle des conducteurs

par :

29/06/2023 07:16

Je pratique la moto depuis plus de 40 ans, j'ai très rarement rencontré des motos dangereuses de par un mauvais entretien, hormis les petites cylindrées (50-125).

Pour moi ainsi que pour la majorité des motards le danger c'est les autres, ou les conditions de roulage, routes mal entretenues, signalisation inadaptée,...

Ce phénomène a explosé depuis l'apparition des téléphones portables type smartphone, car c'est une chose de conduire en téléphonant, c'en est une autre d'écrire ou de lire un SMS ou un mail ! Désormais rouler à moto c'est un SPORT, il faut éviter les autres, anticiper leurs erreurs, tout en surveillant la route et ses problèmes.

Autre point majeur, l'inconscience de certains motards, et plutôt que leur faire dépenser 50€ pour un CT qui n'apportera rien, imposez un stage de sensibilisation aux risques et aux incidences des accidents régulièrement me semblerait plus adapté.

N° 939209 - Contre le contrôle technique des motos

par :

29/06/2023 07:17

Un 2 roues ne peut pas se voir affecter le même raisonnement qu'un véhicule 4 roues. Sous un principe qui va dans le bon sens : la sécurité, il est fait abstraction du 1er fondement de conduite de cette typologie de véhicule. Fondement même du permis moto et qui est rappelé par toutes les concessions lors des achats. Les contrôles de bases, systémiques et réguliers (500/1000 km ou si inférieur tous les mois) notamment des pneus, niveau, tension de chaîne.... qui sont simplement VITAEUX. Demandez aux concessionnaires le nombre de leurs clients qu'ils accompagnent au quotidien à

ce sujet : rien à voir avec les voitures. A cela s'ajoute le nombre réel d'accidents dus au mauvais entretien. Il est inexistant. La pollution c'est pareil : les motos ne font pas parties des contributeurs significatifs. Enfin en terme de contrôle de décibel il existe déjà des appareils à la disposition des forces de l'ordre à ce sujet. Le contrôle technique n'amène aucune avancée si ce n'est des frais supplémentaires en cette période inflationniste ou les fins de mois sont difficiles pour tous. Si vous voulez vraiment vous soucier de la sécurité des motards mettez du budget sur l'entretien et réparation des routes. Et surtout arrêtez les colmatages de goudron avec des "bandes" d'une 10aine de centimètres qui lors des fortes chaleurs sont extrêmement glissantes, font décrocher les pneus et sont responsables de nombreuses chutes de motos.

N° 939218 - Non au CT

par :

29/06/2023 07:20

Encore une taxe de plus.... Si controle technique il y a, il sera national et ce n'est pas a 3 associations parisiennes à 2 franc six sous de décider pour toute la France.... Je suis sur qu'il n' y a aucun motard au conseil d'Etat.... Il faut que le ministre des transports M. Clément Beaune redefinisse un decret annulant la decision du conseil d'Etat...

On a bien vu qui gouverne ce pays au sujet de la reforme des retraites..... Là, le conseil d'Etat on l'a pas beaucoup entendu....

Vous ne trouverez jamais un motard rouler avec une moto mal entretenue... C'est du racket, meme s'il faut payer 2€ je suis contre le CT...

Un motard depuis 35 ans...

N° 939226 - Contre le contrôle technique des motos

par :

29/06/2023 07:22

Un 2 roues ne peut pas se voir affecter le même raisonnement qu'un véhicule 4 roues. Sous un principe qui va dans le bon sens : la sécurité, il est fait abstraction du 1er fondement de conduite de cette typologie de véhicule. Fondement même du permis moto et qui est rappelé par toutes les concessions lors des achats. Les contrôles de bases, systémiques et réguliers (500/1000 km ou si inférieur tous les mois) notamment des pneus, niveau, tension de chaîne.... qui sont simplement

VITAUX. Demandez aux concessionnaires le nombre de leurs clients qu'ils accompagnent au quotidien à ce sujet : rien à voir avec les voitures. A cela s'ajoute le nombre réel d'accidents dus au mauvais entretien. Il est inexistant. La pollution c'est pareil : les motos ne font pas parties des contributeurs significatifs. Enfin en terme de contrôle de décibel il existe déjà des appareils à la disposition des forces de l'ordre à ce sujet. Le contrôle technique n'amène aucune avancée si ce n'est des frais supplémentaires en cette période inflationniste ou les fins de mois sont difficiles pour tous. Si vous voulez vraiment vous soucier de la sécurité des motards mettez du budget sur l'entretien et réparation des routes. Et surtout arrêtez les colmatages de goudron avec des "bandes" d'une 10aine de centimètres qui lors des fortes chaleurs sont extrêmement glissantes, font décrocher les pneus et sont responsables de nombreuses chutes de motos.

N° 939227 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:22

Bonjour, je suis motard depuis l'âge de 17ans , aujourd'hui j'ai 52 ans j'ai eu plusieurs motos bien entretenues par les constructeurs j'ai eu 3 accidents de la route pour cause soit des automobiles ou chaussée dégradée je ne vois pas l'intérêt du contrôle technique à part faire de l'argent sur notre dos et favoriser des grosses sociétés ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) pour s'enrichir

N° 939231 - Contre le contrôle technique des motos

par :

29/06/2023 07:24

Un 2 roues ne peut pas se voir affecter le même raisonnement qu'un véhicule 4 roues. Sous un principe qui va dans le bon sens : la sécurité, il est fait abstraction du 1er fondement de conduite de cette typologie de véhicule. Fondement même du permis moto et qui est rappelé par toutes les concessions lors des achats. Les contrôles de bases, systémiques et réguliers (500/1000 km ou si inférieur tous les mois) notamment des pneus, niveau, tension de chaîne.... qui sont simplement VITAUX. Demandez aux concessionnaires le nombre de leurs clients qu'ils accompagnent au quotidien à ce sujet : rien à voir avec les voitures. A cela s'ajoute le nombre réel d'accidents dus au mauvais entretien. Il est inexistant. La pollution c'est pareil : les motos ne font pas parties des contributeurs significatifs. Enfin en terme de contrôle de décibel il existe déjà des appareils à la disposition des forces de l'ordre à ce sujet. Le contrôle technique n'amène aucune avancée si ce n'est des frais supplémentaires en cette période inflationniste ou les fins de mois sont difficiles pour tous. Si vous voulez vraiment vous soucier de la sécurité des motards mettez du budget sur l'entretien et réparation des routes. Et surtout arrêtez les colmatages de goudron avec des "bandes" d'une 10aine de centimètres qui lors des fortes chaleurs sont extrêmement glissantes, font décrocher les pneus et sont responsables de nombreuses chutes de motos.

N° 939233 - Contrôle technique très difficilement justifiable.

par :

29/06/2023 07:25

Bonjour, voici mes humbles arguments contre la mise en place de ce contrôle technique moto:  
- moins de 1% des accidents impliquant un deux roues résultent du mauvais état de ce dernier !  
-La facilité du démontage/remontage des échappements, rend l'argument de la chasse à la pollution sonore obsolète, car facilement contournable . Il faut simplement plus de contrôle au sonomètre , de la part des forces de l'ordre.

-Le tarif annoncé est scandaleux ! Sur une moto, il y a deux fois moins de points de contrôle que sur une voiture, de plus , tous les éléments de sécurités sont visibles immédiatement, sans démontage, sans pont . Le contrôle prendra donc moitié moins de temps au bas mot, le tarif devrait donc être réduit de moitié également , voir encore moins!

-L'argument de la pollution ne tient pas , les 2 roues sont et resteront toujours nettement moins polluant que les voitures thermiques :

Du fait du faible cubage des moteurs et de leurs faibles poids, ainsi que de l'absence de motorisation diesel (sauf modèles anecdotiques)

N° 939234 - Avis sur le contrôle technique des 2RM

par :

29/06/2023 07:25

Ce CT "moto" est totalement inutile. Je suis motard depuis des dizaines d'années. Le bon état de mon véhicule avant de prendre le guidon, est une priorité. Je fais également partie d'un club moto d'une cinquantaine de membres et pour chacun de ceux ci, le bon état de son véhicule est primordial. Ce CT est censé lutter contre les nuisances sonores et la suppression des systèmes antipollution, il faut savoir qu'une ligne complète d'échappement sur une moto se remplace en moins d'1/2 heure sans connaissance particulière de mécanique. Pour finir, ce CT n'est mis en place que sous les dictats de l'UE et de certaines associations plus ou moins écolo\_bobo parisiennes.

N° 939236 - D'autres priorités

par :

29/06/2023 07:25

En tant que motard conscient du risque inhérent à la pratique de la moto, je pense qu'une incitation à porter des équipements de sécurité comme un airbag (qui sont obligatoires en voiture) apporterait beaucoup plus qu'un contrôle technique qui ne fera que constater que je ne joues pas avec ma vie sur un 2 roues mal entretenu

N° 939237 - efficace contre le bruit excessif ?

par :

29/06/2023 07:26

Le point que je vois utile dans ce CT est la suppression des échappements au bruit excessif.

Mais si les échappements sont remontés après coup, à quoi ça sert ?

Continuerons-nous à être réveillés par ces échappements assourdissants ?

N° 939248 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

29/06/2023 07:29

N° 939250 - non au CT

par :

29/06/2023 07:30

L'état des routes provoque plus d'accident que l'état de la moto. Un motards qui n'entretient pas sa moto, c'est direct l'hôpital. Du point de vu environnement, les engins qui ne respecte pas la réglementation ne seront pas présenté au CT mais remis d'origine le temps du CT. L'accès à un CT

pour un cyclo en campagne qui devra ce rendre dans un centre de contrôle devra faire beaucoup de kilomètres car il est peu probablement qu'il y est un centre dans les petites villes.

N° 939256 - Contrôle technique 2 ou3 roues motorisés

par :

29/06/2023 07:31

Inutile car chaque motard sait que c'est sa vie entre ses mains, inutile car imprécis, inutile car cela ne concerne pas la prévention routière.

Ce contrôle n'a qu'un but : taxer les motards pour enrichir les centres de contrôle technique et l'état.

N° 939259 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:32

que l'état s'occupe de notre réseau routier qui est en piteuse état et moi je m'occupe de ma moto moi je ne ne donne pas ma moto a n'importe qui surtout si il ne possédé pas le permis moto

N° 939260 - Contrôle inutile, sauf pour le Chiffre d'Affaires [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !

par :

29/06/2023 07:33

Motard depuis 30 ans, j'ai vite compris que ma sécurité dépendais aussi du bon état de mes machines. Elles sont donc en parfait état, pas besoin de dépenser d'argent en contrôle technique.

Pour les motos en mauvais état (j'en croise rarement, mais ça arrive), je suis sûr que leurs propriétaires n'iront jamais les porter au contrôle ! En ce sens, la problématique 2 RM est très différente de celle des automobiles qui avait justifié à l'époque le CT.

Enfin, si on veut améliorer la sécurité des pilotes de 2 RM, la solution pourrait être d'imposer le port d'équipements tels que dorsales, blousons spécifiques, bottes ou chaussures de protection, etc ... Certes cela n'empêche pas l'accident, mais en minimise grandement les conséquences.

N° 939261 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:33

que l'état s'occupe de notre réseau routier qui est en piteuse état et moi je m'occupe de ma moto moi je ne ne donne pas ma moto a n'importe qui surtout si il ne possédé pas le permis moto

N° 939266 - CT Moto

par :

29/06/2023 07:34

L'intérêt de la généralisation d'un CT Moto ne répond qu'à une logique commerciale et non sécuritaire. Les forces de l'ordre devraient avoir le pouvoir de soumettre n'importe quel véhicule a un CT dès lors qu'ils constatent une possible dégradation anormale ou dangereuse.

N° 939268 - inutile sur 2 roues, différencier les 4 roues.

par :

29/06/2023 07:34

inutile sur les motos, les éléments de sécurité étant accessibles, et les motards ont conscience des risques.

les voitures sans permis devrait être complètement à part, beaucoup de poubelle roule.

ça ne changera rien aux comportements qui sont le vrai problème.

une minorité de motard roulant n'importe comment, ne doit pas faire une généralité, le vrai problème c'est les autres usagers de la route et les infrastructures. en moto le plus grand danger c'est les autres. (voiture qui n'a pas vu ou pas bien regarder ou pas bien marqué l'arrêt, aux intersections, ne regarde pas avant de déboîter, ne met pas son clignotants...).

l'Europe a donné le choix, le CT n'est pas la solution pour le 2 roues.

les accidents n'étant pas liés à une défaillance du véhicule, les infrastructures et de la prévention serai mieux.

éventuellement lors d'un changement de propriétaire, même si il y a qu'a regarder sur les voitures, le CT n'est pas gage de voiture sans problème niveau mécanique.

en voiture sans permis, pas assez de formation, et la le CT peut être utile à assainir les véhicules en circulation.

N° 939269 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 07:35

Pour ce qui est des cylindrées de motos qui ont été obtenu par un permis les conducteurs ont été fortement sensibilisés par l'entretien de tout ce qui est sécurité de son véhicule par un auto-contrôle. Donc payer un contrôle pour qu'une personne fasse les mêmes choses me semble inopportun. Pour ce qui est du bruit il y a des brigades spécialisées pour faire ce type de contrôle et d'amender les contrevenants. Par contre ne parlons pas de l'entretien des routes qui sont un danger réel (lit de graviers déposé lors de réfection mal signalé et souvent balayé des semaines après, nid de poule etc...il y en a tellement) ni de l'équipement de certains (short et tongs) qui est aberrant pour la sécurité. Un vrai motard est toujours équipé.

N° 939270 - Pas d'accord

par :

29/06/2023 07:35

Très peu de motards roule sur une poubelle encore plus notre sécurité et celle des autres est en jeu par contre je suis plutôt pour un contrôle à la revente d'un 2 ou 3 roues

N° 939272 - CT 2RM

par :

29/06/2023 07:35

Les 2 roues motorisés sont plus entretenus que la plus part des routes en France, j'ai eu un seul accident en moto en 20 ans de permis et cet accident était à cause d'un nid de poule sur une départementale.

Et si vous le mettez vraiment en place ce contrôle, n'oubliez pas les trotinettes électrique ! c'est bien des 2 roues motorisés aussi.

Bonne journée et bonne réflexion.

N° 939275 - Contrôle technique deux-roues

par :

29/06/2023 07:36

Pourquoi un contrôle technique alors que le taux d'accidents causés par un défaut d'entretien des deux-roues est quasi-inexistant. J'ai le sentiment qu'il ne s'agit là que de lobbying et d'argent, mais sûrement pas de sécurité. Honteux. Je suis contre ce projet de CT des deux-roues.

N° 939282 - Non au contrôle

par :

29/06/2023 07:39

Il s'agit d'une mesure prise à la suite d'une campagne de désinformation menée par des associations corrompues par leurs intérêts financiers. Je ne veux pas d'un contrôle en plus de celui fait par les techniciens qui font la révision annuelle de ma motocyclette.

N° 939283 - Périodicité

par :

29/06/2023 07:39

N'est il pas plus judicieux de faire un contrôle technique seulement en cas de revente du véhicule ?

N° 939285 - enfin les conducteurs de 2 roues motorisés vont avoir les mêmes devoirs

par :

29/06/2023 07:39

Il est anormal que les cyclo (mobylettes, solex ...) ne soient pas contrôlés

N° 939293 - Opposition du controle technique moto

par :

29/06/2023 07:41

Je suis totalement opposé à ce controle des motos qui ne résoudra en fait rien de ses arguments soulignés si ce n'est que pour un cout d'une rentrée d'argent de nouveau pour l'état...Quand ma moto part en révision ,47 points différents sont regardés obligatoirement par le mécanicien , la facture a déjà un cout suffisamment élevé mais surtout ce qui est essentiel pour moi , ma moto est prise en charge par un vrai professionnel qui sait exactement ce qu'est une moto et non pas un encaisseur....Un vrai motard ne lésigne jamais sur les organes essentiels de son engin, il y va de sa vie.....

N° 939299 - Le CT moto vu de ma fenêtre

par :

29/06/2023 07:43

Loin de moi l'idée de questionner la légitimité du CT 2RM, il subsiste quelques questions qui me concernent au premier chef. Tout d'abord, concernant les véhicules récents, beaucoup roulent avec des silencieux pas silencieux du tout. Je suis motard depuis bientôt 40 ans et jamais je n'ai posé un échappement bruyant pour me flatter l'oreille, au motif intellectuellement malhonnête que les échappements bruyants sauvent des vies. Le bruit excessif me dérange, comme tout individu normalement constitué. Que compte faire le gouvernement contre ce fléau, sachant que l'échappement sera remplacé par l'original pour passer au CT, puis remplacé immédiatement après par un dispositif beaucoup plus bruyant ?

La question qui m'a mené jusqu'ici est plus ciblée. Je possède plusieurs motos de collection, à moteur deux-temps, datant d'un temps où la législation n'imposait pas les clignotants ni le contrôle des

émissions. Qu'en sera-t-il du contrôle de ces vieux véhicules ? Le même cas existe pour les voitures de collection. Elles sont soumises à un contrôle spécifique, effectué par des contrôleurs formés, dans des centres dédiés. Les 2RM anciens seront-ils soumis au même régime ? Je sais par avance que mes vieilles motos équipées de freins à tambours ne passeront jamais avec succès un contrôle classique dans un centre dédié aux véhicules récents. Le personnel lui-même saura-t-il distinguer un véhicule dont l'équipement en clignotants n'était pas obligatoire lors de sa commercialisation ?

J'imagine bien que le Ministère des Transports est en relation avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque, mais en l'absence de communication plus précise, nous, usagers, sommes inquiets pour l'avenir de nos véhicules classiques.

Il subsiste un grand nombre de questions non réglées à ce jour, qui font inmanquablement penser que le Conseil d'Etat a imposé la mise en place du CT 2RM sans connaissance approfondie du sujet, au seul motif qu'il existe dans une majorité de pays d'Europe.

N° 939303 - CTP moto pourquoi faire ?

par :

29/06/2023 07:45

Motard depuis mes 14 ans, quelle déception de voir notre gouvernement tomber dans le piège des associations anti motard ligüées aux [réseau de contrôle technique] et Cie... point besoin de cela pour savoir que nos motos doivent être en état si l'on veut rester intègres. Et pourquoi vouloir contrôler des motos de plus de trente ans qui elles sont couvertes par leurs propriétaires. Et je ne parle même pas des statistiques qui étrangement sont ignorées, moins de un pour cent des accidents lié à l'état de la moto...acharnement vous dites. Nul doute que dans l'isoloir cela va compter.

N° 939306 - NON à cet inutile contrôle technique

par :

29/06/2023 07:45

Toutes les statistiques sont d'accord. L'état des routes, les tiers, sont plus responsables que L'état des 2RM dans les accidents. L'état ferait mieux d'imposer le port du blouson et d'un pantalon, l'interdiction des casques avec visières pleines.

N° 939308 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

29/06/2023 07:46

Thanks for finally writing about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

| Consultations publiques

&#3588;&#3634;&#3626;&#3636;&#3650;&#3609;&#3629;&#3629;&#3609;&#3652;&#3621;&#3609;&#3660; app line</a>

N° 939313 - Victoire des lobbies du controle technique

par :

29/06/2023 07:47

mesure inefficace pour ce qui est de la sécurité routière. Cette mesure pourrait être mieux acceptée si elle était plus justement appliquée. de plus pour les 2 roues la logique comme les mathématiques voudraient que 4 fois moins de point de controle prix normalement divisé par 4, il n'y a pas grand



chose à vérifier sur un 2 roues tout est visible facilement. Par soucis de justice et d'efficacité pour les 2 roues comme pour les voitures le contrôle devrait être fixé non dans le temps mais par rapport à un kilométrage . Un véhicule acheté neuf utilisé dans un cadre professionnel souvent propriété d'une société utilisé en permanence va faire plusieurs dizaines voire centaines de milliers de kilomètres sans contrôle alors qu'un véhicule de particulier n'ayant pas les moyens d'acheter du neuf achètera un véhicule d'occasion qui sera peut être utilisé à des fins de loisir ( 2 roues) va être contrôlé beaucoup trop fréquemment au vu du kilométrage moyen des 2 roues en France. Si cette mesure perdure en l'état aussi bien pour les VL que pour les 2 roues c'est bien la preuve de son injustice et de son inefficacité certain véhicule souvent propriété de sociétés font beaucoup plus de 100000 kms sans contrôle quand d'autres possédés par des particuliers n'ayant pas les moyens de changer fréquemment de véhicule sont contrôlés avec juste quelques milliers entre 2 contrôles.

N° 939321 - Inutile

par :

29/06/2023 07:50

Cette mesure est inutile.

Comme il l'a été dit maintes fois, le motard entretient sa moto et le parc moto est en meilleur état que le parc auto.

De plus, il est hors de question qu'un contrôleur manipule ma moto alors qu'il n'aura bénéficié que d'une formation à minima.

N° 939325 - CT MOTO

par :

29/06/2023 07:54

2 points

-50 euros pour regarder les plaquettes, et lumières faire 2 mesures pollution et niveau sonore (sans aménagement acoustique), c'est abusé et surtout inutile

- le "ras le bol" des associations vis à vis du bruit est légitime mais la verbalisation ne doit pas passer par un CT, mais par des contrôles spécifiques routiers, y compris en ville pour les petits scooters en échappement presque libre

N° 939326 - Contrôle technique des deux roues

par :

29/06/2023 07:54

Il serait souhaitable que le contrôle technique des deux roues renforce la vérification des niveaux sonores émis par le véhicule pour imposer, si besoin est, qu'il soit rendu conforme à son niveau sonore d'homologation.

A noter que le niveau sonore d'homologation devrait être de 80 dB A max pour toutes les motos, y compris certaines motos américaines qui les dépassent allégrement.

N° 939328 - Inutile et coûteux

par :

29/06/2023 07:55

Ce contrôle est inutile et ressemble encore à une tentative pour prendre de l'argent dans nos poches. Les motos font pour l'immense majorité des motards un soin attentif quant à la sécurité. En cas de problème la sanction est immédiate. De plus le jour du contrôle il suffirait de changer les pots débridés et autres pièces pour la mettre en conformité avec le contrôle et remettre les pièces

débridés à l'issue. Tout le monde garde ses pièces d'origines en cas de revente de la moto. Donc le but du contrôle au niveau sécurité et lutte contre la pollution est illusoire. Le taux d'accident du à une défaillance mécanique ou mauvais entretien est très faible et ne semble pas compressible. Voir l'exemple de l'Allemagne ou la Belgique. Ce contrôle est une arnaque orchestré par les grands centres de contrôle via la voie européenne. Encore un succès des lobbyistes. Et bien sûr personne au gouvernement pour défendre les intérêts des français. Je remettrais ma harley en conformité pour le contrôle et à l'issue je remettrais mes pots qui la font mieux respirer.

N° 939329 - contrôle technique pour les motos d'enduro

par :

29/06/2023 07:55

Bonjour, je viens de lire le projet pour le contrôle technique des motos et je me pose une question concernant ma moto d'enduro. En effet, dans le projet écrit supra les motos de cross et de piste ne seront pas soumis aux obligations du CT.

Par contre aucune exclusion n'a été prévue pour les motos d'enduro. Ces motos sont utilisées en chemins et adaptées pour circuler dans ces conditions. Il faut savoir que ces motos lorsqu'elles sont achetées neuves doivent être modifiées par les concessionnaires pour pouvoir fonctionner ( retrait du kit homologation ou modification des réglages carburateur ..) normalement.

Il est strictement impossible pour les propriétaires comme moi de remettre le kit homologation ( certains ne l'ont plus en leur possession) ou les réglages d'origine pour satisfaire aux exigences du CT. Bien sûr pour circuler sur les chemins et emprunter occasionnellement des routes nos motos sont dotées d'un certificat d'immatriculation et une assurance est souscrite.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre en compte mes remarques afin d'exclure cette catégorie de motos au CT car vous pourriez contribuer à rendre hors la loi des personnes comme moi qui continuerons à utiliser nos motos sans avoir passer de CT.

N° 939335 - Contrôle technique pour quoi faire ?

par :

29/06/2023 07:58

Les chiffres sérieux d'accidentologie des motards le montrent et le démontrent, le pourcentage d'accidents liés à une défaillance du véhicule sont minimes. Les motards prennent soin de leur(s) engins qui sont rarement en état de délabrement comme certaines voitures ont pu l'être. Que ceci devienne obligatoire lors de la cession de véhicule peut devenir un gage de sérieux de la transaction et une protection de l'acquéreur. N'oublions pas que la communauté Européenne donnait le choix aux pays de mettre en oeuvre d'autres mesures. Parler de l'état de délabrement de certains axes, de la dangerosité de certains aménagements publics ou ralentisseurs, rails de sécurité en virage amènerait une plus grande sécurité. La formation des conducteurs est souvent faible et il m'est arrivé mainte fois de voir des personnes ne pas voir sur une intersection un 2 roues vélo comme moto d'ailleurs car ils ne le cherchaient pas du regard mais un véhicule à 4 roues. Que dire de ce fléau du téléphone au volant qui fait décliner encore plus l'attention des conducteurs et je vois certains 2 roues le faire donc ceci n'est pas dirigé vers une communauté et il n'y a pas dans es propos de clivage entre bons et mauvais. Nous pouvons tous faire mieux avec un peu de bienveillance, d'éducation, de compréhension. Une session d'une heure lors du passage du permis voiture à l'arrière d'une moto pour comprendre son placement sur la chaussée, sa vulnérabilité serait un plus. Ce contrôle n'amènera rien de plus ou de moins sur l'accidentologie sans traiter la racine de l'éducation et de l'infrastructure routière. En dehors de l'aspect sonore que je comprends car une minorité peut dépasser largement les limites de vivre ensemble, ceci me semble inefficace. Aucune étude d'impact ni d'analyse sérieuse ne vient étayer cette mesure et c'est parti pour toujours sans se poser la question du pourquoi et du quoi mais trouver des solutions sans concertation. Donc je suis opposé à cette mesure

N° 939339 - non au contrôle

par :

29/06/2023 08:01

un contrôle établi sur de fausses informations

N° 939343 - CTP 2RM inutile

par :

29/06/2023 08:04

CTP 2RM INUTILE:

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état de nos routes devenu désastreux en quelques années.

Le problème du bruit excessif de certains ne sera résolu que le jour du passage au contrôle avec une chicane qui ne servira qu'à ça !

L'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » posera problème vu le petit nombre de 2RM

Lors du permis moto nous sommes TOUS formé à effectuer déjà les contrôles de sécurité

De plus la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports

N° 939353 - Ct moto

par :

29/06/2023 08:08

Bonjour,

Motocycliste âgé de 57 ans avec plus de 37 années de pratique moto dont 30 ans au sein des motocyclistes de la Police Nationale, je viens apporter mon témoignage au sujet d'un contrôle technique sur les deux roues motorisés. Sur l'ensemble de la carrière j'ai eu à contrôler des autos poubelles roulantes qui, au fil des années, se sont estompées grâce au CT automobile. Je le conçois. Cependant, sur les contrôles des deux roues je n'ai jamais constaté de moto poubelle. Les éléments tels que les suspensions, les freins, éléments incontournables à la sécurité de l'engin à deux roues, sont de fait en état pour circuler sur route. En effet si l'un ou l'autre de ces éléments venaient à être défectueux, le pilote saurait ce qui l'attend au premier virage ou au premier freinage. Quant aux autres éléments, éclairage, pneumatiques, ils sont verbalisables immédiatement sans besoin d'un CT. Je constate que sur le projet les motos des catégories « enduro et trial » ne seraient pas concernés. Ce sont pourtant ce type de moto qui circulent lors de rodéos sauvages dans les parcs où jouent nos enfants. Elle est là l'insécurité. Venons en aux routes malheureusement souvent dans des états désastreux, des rails de sécurité guillotines. Il y a tant à faire pour la sécurité des deux routes et des autres. Un CT moto ne changera rien. Par contre je ne suis pas contre un CT lors de transactions de vente. Il aurait alors un sens. Merci de m'avoir lu. Cordialement.

N° 939361 - Contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 08:09

Je trouve parfaitement légitime de mettre en place un contrôle technique sur ces véhicules dont le bon état est de marche est primordial pour la sécurité.

Je pense que ce contrôle devrait être étendu à toutes les cylindrées (je pense en particulier aux 49.9 cm3.

N° 939364 - Bruit de moustique hurlant

par :

29/06/2023 08:13

Je suis pour le contrôle technique des deux roues, non pas pour l'état du véhicule (car les motards prennent soin de leur sécurité), mais pour éradiquer les nombreux pots d'échappement trafiqués notamment sur les mobylettes ou certaines sportives, dont le bruit est insupportable voir dangereux car il peut surprendre, et éventuellement contrôler la pollution.

N° 939371 - Non au CT moto

par :

29/06/2023 08:15

Ce CT c'est juste le résultat d'un lobbying de [réseau de contrôle technique] (entre autres) auprès du parlement UE (institutions que les Français ont rejeté en masse en 2005) pour raquetter encore un peu plus les motocyclistes ...

Rappel art.2 constitution Fr: gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

N° 939373 - Inutile

par :

29/06/2023 08:15

Mes véhicules à deux et trois roues sont entretenus par des motocistes professionnels suivant les cahiers des charges constructeurs et roulent très peu. Faut il pour satisfaire le lobby motophobe ou autres activistes peu ouverts au partage de la voirie que je dépense du temps et de l'argent à un autre lobby d'entreprises pour que l'on me dise par exemple que mon side car passé aux mines en 1995 ne freine pas droit ( évidence physique) ou autre commentaire sur l'ancienneté des carbus. Les lois doivent exister pour protéger l'intérêt général pas des lobbys activistes bornés ou privés.

N° 939376 - controle technique moto

par :

29/06/2023 08:16

arguments judiciaires d'un internaute :

ce que dit la directive européenne : "à compter du 1 janvier 2022, véhicules à deux ou trois roues - véhicules des catégories L3e, L4e, L5e et L7e, équipés d'un moteur à combustion et de cylindrée supérieure à 125 cm"

Donc les moins de 125 ne sont pas concernés.

Pire, quelques lignes plus loin :

" véhicules des catégories L3e, L4e, L5e et L7e, équipés d'un moteur à combustion et de cylindrée supérieure à 125 cm , lorsque l'État Membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années. Les États membres communiquent ces exemptions à la Commission"

En clair, il suffit d'avoir pris quelques mesures et/ou de montrer que le nombre de morts est en diminution pour exempter tous les véhicules.

C'est tellement plus simple d'engraisser les boîtes de contrôles techniques que d'améliorer les routes.

N° 939377 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 08:16

Bonjour avant de mettre un contrôle technique au 2 roues je pense qu'il serait beaucoup plus efficace de se pencher sur l'état des routes, c'est une vraie catastrophe, un danger pour les motards, j'invite l'un des responsables de ce projet à venir faire un tour à moto avec moi et il comprendrais de quoi je veux parler. mon garagiste s'occupe parfaitement de ma moto et change systématiquement les pièces à changer et me fait le bilan des futures réparations à prévoir. nul besoin de faire un autre contrôle par des spédos techniciens qui pour la plupart ne seront jamais montés sur une moto . je fais une moyenne de 12000 klm par an depuis plus de 20 ans avec la même machine et entretenu par la même personne, et en toute franchise, penseriez-vous que je mettrais ma vie en jeu pour un manque d'entretien, il n'y a que Les gens qui ne sont jamais montés sur une moto pour penser cela  
Cordialement

N° 939389 - Les centres de contrôle ont de bons amis...

par :

29/06/2023 08:20

Une dépense inutile de plus visant majoritairement les plus pauvres pour un gain nul.  
L Etat des véhicules 2 roues peut être lié à moins de 1 pc des accidents.. et généralement pas la cause.

Ce ne sont pas des voitures .

Les seuls véhicules problématiques étant les 50 qui n arrivent de toute manière pas à 5 ans.

Payez des sonomètres aux forces de l'ordre ça ira bien comme mesure compensatoire plutôt que ratisser la population

N° 939392 - Pauvre France

par :

29/06/2023 08:22

Encore une fois, au lieu de s'occuper des vrais délinquants à 2 roues que l'on qualifie, à tort, de motards, on va soumettre des gens qui entretiennent leur monture à un CT qui n'apportera rien de plus que les concessionnaires motos étant à même de faire le job.

Et je ne connais pas de motard digne de ce nom roulant sur une épave et se mettant en danger avec un véhicule non conforme...

Peut-être que le chiffre d'affaires généré permettra de rénover les routes ... rêvons un peu

N° 939398 - Non au contrôle technique

par :

29/06/2023 08:24

Pour quoi faire ?

Une partie minimale des accidents de 2 roues liée à l'état du véhicule d'après étude sérieuse.

CT pour la vente pourquoi pas ça protège l'acheteur

Les motos sont en bon état ce qui n'est pas le cas de l'infrastructure routière en délabrement et donc dangereuse. passez une rainure ou nid de poule en 2 roues et vous comprendrez

Education des conducteurs

Interdiction du téléphone au volant

Formation et sensibilisation de tous les conducteurs par une heure passée derrière un moniteur d'auto école pour comprendre

Regarder ce qui se passe autour

TVA sur les équipements de protection réduite

Où sont passés les infrastructure de gonflage pneumatique ? Disparues des stations services ou devenues payantes et pourtant essentielles à la sécurité quel que soit le nombre de roues.

N° 939409 - Non merci.

par :

29/06/2023 08:27

Avec 0.3% de responsabilité dans les accidents corporels... ça ne vous dérange pas d'être les pantins des "faiseursd'argent" ... Et de pauvres...

N° 939414 - Encore des taxes...

par :

29/06/2023 08:29

La moto est pour moi, non pas un moyens de transport, mais un loisir, l'invitation à la balade, à vivre la belle mécanique. Aussi, j'essaie de garder un peu d'argent pour me pailler l'essence, l'entretien et le resto...un CT sera alors pour moi une taxe supplémentaire et inutile. Mon véhicule est choyé très peu utilisé, surtout les week-ends. Vouloir m'imposer un contrôle technique dessus est un non sens qui coûte de l'argent inutilement et à tout le monde, État et particuliers. Pourquoi cet acharnement ? Pour mon bien, en êtes vous certains ? Il y a d'autre moyen pour faire avancer les choses que de toujours avoir recours à l'argent, aux impôts. Si le CT était l'expression d'un soucis de bien faire général, il serait gratuit...

N° 939419 - Le contrôle technique, c'est non et voici pourquoi !

par :

29/06/2023 08:29

Penser que l'on peut opérer une symétrie parfaite entre le contrôle technique imposé aux voitures et celui réservé aux motos est non seulement un leurre, mais surtout le signe manifeste d'une incompétence notoire de la part de nos dirigeants qui font la démonstration de leur incurie et de leur incapacité à se saisir d'un dossier technique en maîtrisant les contours. Comparaison n'est pas raison et ces mesures sur le point d'être entérinées en est un parfait exemple.

Nous n'entrerons pas ici dans les polémiques complotistes liées aux pressions commerciales exercées par les lobbies du contrôle technique tels que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ont habilement œuvré pour pénétrer un nouveau marché, mais rappelons 2 chiffres qui parlent d'eux-mêmes : 4 millions de 2 roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes ; 0,5% des accidents moto sont dus à un problème technique ! Voilà qui interroge grandement sur les principales motivations de la France à suivre les recommandations de l'Europe, recommandations que l'Allemagne balaie d'un revers de manche en dérogeant à la loi sur la transition énergétique mettant fin aux moteurs thermiques : l'Allemagne gagne donc haut la main son bras de fer contre l'UE : comme quoi, quand on veut échapper à une décision réputée obligatoire...

Concernant le contrôle par lui-même, il est le produit d'une méconnaissance totale des enjeux de sécurité appliqués au 2 roues. Rappelons ici que le permis moto est difficile à obtenir et qu'il comporte des parties techniques approfondies permettant au motard de lui permettre d'appréhender toutes les notions indispensables à l'entretien de son engin : contrairement aux automobilistes, ce dernier a d'ailleurs une conscience aiguë du danger que représente un véhicule qui ne serait pas entretenu, raison pour laquelle il vérifie régulièrement l'état de son véhicule (niveau des fluides, tension de chaîne, pression des pneus etc.). Si la sécurité représentait réellement la motivation intrinsèque à l'instauration de ce dispositif, et permettez-nous d'en douter, il serait alors

donné au motard de prouver le bon état de son véhicule en présentant la facture annuelle d'entretien de son 2 roues aux forces de l'ordre en lieu et place d'un contrôle technique dont le coût, supporté par lui, vient s'ajouter à la longue liste des dépenses d'entretien et d'équipement engagées. Comble de l'injustice me direz-vous ?!

Un contrôle technique inutile donc, mais onéreux ! De quoi provoquer bien des crispations et des comportements contestataires non ? Car ne soyons pas dupes, avec un coût de départ de 50 € (déjà disproportionné quant aux garanties qu'offre cette prestation), gageons que d'ici quelques années, ce prix sera révisé à la hausse, et que le coût avoisinera très rapidement les 80 €. Et pour quel résultat ? Des contrôleurs techniques qui n'y connaissent rien, risquant a minima d'endommager le véhicule, et/ou de le rayer (les vrais professionnels sont aguerris à la moto car ce sont des pilotes eux-mêmes qui n'ignorent pas les modalités de déplacement d'une moto par exemple, moteur éteint etc.).

Enfin, et voyons ici une preuve supplémentaire de l'impéritie des 3 associations qui ont saisi le conseil d'État en vue de faire appliquer cette directive européenne, même les propriétaires de scooters dont le pot d'échappement est trafiqué, occasionnant des nuisances sonores avérées, peuvent le démonter et le mettre en conformité le temps du contrôle. L'ambition recherchée ne sera donc jamais atteinte avec ceux qui sont déterminés à enfreindre les règles ! La meilleure solution reste ici le flagrant délit reposant sur un contrôle de terrain assidu des forces de police.

En conclusion, le but affiché par ce dispositif ne sera évidemment pas atteint : il est, et restera, totalement inutile dans chacun de ses aspects. Sur un plan de la sécurité routière, les (vrais) professionnels comme les (vrais) motards ne peuvent cacher leur exaspération que seule une remise en cause radicale de ce projet de loi pourrait faire démentir.

A force d'imposer tout et n'importe quoi aux citoyens, aux usagers de la route, aux automobilistes comme aux motards, au nom de la démocratie, et sous prétexte de sécurité, le citoyen se cabre, conteste, transgresse, et faute d'être entendu, finit par adopter des comportements frondeurs ou subversifs motivés par un compréhensible désir de justice. Se soumettre à l'autorité incompétente ne saurait générer autre chose que frustrations et privation de liberté. Écoutez plutôt les gens concernés avant de suivre aveuglément des schémas de rentabilité savamment étudiés. L'argent ne peut pas tout régir, et encore moins quand il s'agit de mettre cette décision politique à l'épreuve des arguments techniques solides formulés par des experts de la conduite des 2 roues.

N° 939421 - CT deux roues

par :

29/06/2023 08:29

Je pense que le CT pour les deux de moins de 50cm<sup>3</sup> va être trop contraignant pour les très vieilles machines. Frais pour les remettre aux normes actuelles, en plus des prix d'assurances déjà élevés. Les contrôles routiers me semblent suffisant pour ces véhicules. Éventuellement pour un véhicule professionnel, un contrôle pourrait être réalisé.

Merci de laisser les personnes qui n'ont que ça pour se déplacer tranquille.

Je pense sincèrement qu'avec cette mesure beaucoup de gens font se retrouver piéton.

Cordialement.

N° 939422 - Non au contrôle

par :

29/06/2023 08:32

Ce contrôle technique n'est pas nécessaire. Un meilleur réseau routier diminuerait certainement les accidents.

N° 939429 - Prix et intérêt du contrôle technique

par :

29/06/2023 08:35

Bonjour,

L'intérêt du contrôle technique est très limité quand on voit son contenu. Toutes les opérations sont réalisables par les force de l'ordre lors d'un contrôle sur le bord de la route.

Etant donné que sur un deux roues il est aisé de monter / démonter les éléments, autant dire que la cible des nuisances sonores est complètement loupée.

Des contrôles plus régulier sur la route seraient beaucoup plus efficaces, en tout cas sur ce point. Il en va de même pour les les éléments de sécurité comme les pneus ou les freins qui en 3 ans ont le temps d'être usés pour les plus grands rouleurs et remis à neuf juste pour le contrôle.

Concernant le prix, vu le contenu du contrôle et un prix annoncé aux alentours de 50€ c'est du vol.

Un contrôle visuel + la mesure de la pollution et sonomètre va prendre environ 15 minutes. Le prix devrait plutôt se situer entre 20 et 30€ maxi.

Cordialement

N° 939430 - Remarque sur le contrôle des émissions sonores

par :

29/06/2023 08:35

Bonjour,

Je note que le projet spécifie le contrôle des niveaux sonore. Je suis dubitatif sur la capacité des centres à réaliser ce type de mesure.

Par là, je veux dire que la mesure d'un niveau sonore est extrêmement dépendante des condition de sa réalisation. Assurer une équité au niveau national sur cette mesure ne sera ni facile, ni garantie.

Alors bien sûr, si la mesure ne fourni qu'une simple remarque sur le CT, sans obligation de contre visite, cela passera, mais dans le cas contraire, je pense clairement que de nombreux litiges vont remonter (et probablement à juste titre, pour le coup).

Je suis autant sensible que quiconque au bruit généré par des pots non conforme, et je pourrais comprendre plus facilement l'utilisation d'une limite haute pour déterminer un seuil de contre visite (donc au-dessus des valeurs de la CG), ce qui limiterais le risque lié à la dispersion de mesure, et partant des pb que j'évoquais.

meilleures salutations

N° 939433 - Le contrôle technique c'est NON et voici pourquoi !

par :

29/06/2023 08:35

Penser que l'on peut opérer une symétrie parfaite entre le contrôle technique imposé aux voitures et celui réservé aux motos est non seulement un leurre, mais surtout le signe manifeste d'une incompétence notoire de la part de nos dirigeants qui font la démonstration de leur incurie et de leur incapacité à se saisir d'un dossier technique en en maîtrisant les contours. Comparaison n'est pas raison et ces mesures sur le point d'être entérinées en est un parfait exemple.

Nous n'entrerons pas ici dans les polémiques complotistes liées aux pressions commerciales exercées par les lobbies du contrôle technique tels que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ont habilement œuvré pour pénétrer un nouveau marché, mais rappelons 2 chiffres qui parlent d'eux-mêmes : 4 millions de 2 roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes



; 0,5% des accidents moto sont dus à un problème technique ! Voilà qui interroge grandement sur les principales motivations de la France à suivre les recommandations de l'Europe, recommandations que l'Allemagne balaie d'un revers de manche en dérogeant à la loi sur la transition énergétique mettant fin aux moteurs thermiques : l'Allemagne gagne donc haut la main son bras de fer contre l'UE : comme quoi, quand on veut échapper à une décision réputée obligatoire...

Concernant le contrôle par lui-même, il est le produit d'une méconnaissance totale des enjeux de sécurité appliqués au 2 roues. Rappelons ici que le permis moto est difficile à obtenir et qu'il comporte des parties techniques approfondies permettant au motard de lui permettre d'appréhender toutes les notions indispensables à l'entretien de son engin : contrairement aux automobilistes, ce dernier a d'ailleurs une conscience aiguë du danger que représente un véhicule qui ne serait pas entretenu, raison pour laquelle il vérifie régulièrement l'état de son véhicule (niveau des fluides, tension de chaîne, pression des pneus etc.). Si la sécurité représentait réellement la motivation intrinsèque à l'instauration de ce dispositif, et permettez-nous d'en douter, il serait alors donné au motard de prouver le bon état de son véhicule en présentant la facture annuelle d'entretien de son 2 roues aux forces de l'ordre en lieu et place d'un contrôle technique dont le coût, supporté par lui, vient s'ajouter à la longue liste des dépenses d'entretien et d'équipement engagées. Comble de l'injustice me direz-vous ?!

Un contrôle technique inutile donc, mais onéreux ! De quoi provoquer bien des crispations et des comportements contestataires non ? Car ne soyons pas dupes, avec un coût de départ de 50 € (déjà disproportionné quant aux garanties qu'offre cette prestation), gageons que d'ici quelques années, ce prix sera révisé à la hausse, et que le coût avoisinera très rapidement les 80 €. Et pour quel résultat ? Des contrôleurs techniques qui n'y connaissent rien, risquant a minima d'endommager le véhicule, et/ou de le rayer (les vrais professionnels sont aguerris à la moto car ce sont des pilotes eux-mêmes qui n'ignorent pas les modalités de déplacement d'une moto par exemple, moteur éteint etc.).

Enfin, et voyons ici une preuve supplémentaire de l'impéritie des 3 associations qui ont saisi le conseil d'État en vue de faire appliquer cette directive européenne, même les propriétaires de scooters dont le pot d'échappement est trafiqué, occasionnant des nuisances sonores avérées, peuvent le démonter et le mettre en conformité le temps du contrôle. L'ambition recherchée ne sera donc jamais atteinte avec ceux qui sont déterminés à enfreindre les règles ! La meilleure solution reste ici le flagrant délit reposant sur un contrôle de terrain assidu des forces de police.

En conclusion, le but affiché par ce dispositif ne sera évidemment pas atteint : il est, et restera, totalement inutile dans chacun de ses aspects. Sur un plan de la sécurité routière, les (vrais) professionnels comme les (vrais) motards ne peuvent cacher leur exaspération que seule une remise en cause radicale de ce projet de loi pourrait faire démentir.

A force d'imposer tout et n'importe quoi aux citoyens, aux usagers de la route, aux automobilistes comme aux motards, au nom de la démocratie, et sous prétexte de sécurité, le citoyen se cabre, conteste, transgresse, et faute d'être entendu, finit par adopter des comportements frondeurs ou subversifs motivés par un compréhensible désir de justice. Se soumettre à l'autorité incompétente ne saurait générer autre chose que frustrations et privation de liberté. Écoutez plutôt les gens concernés avant de suivre aveuglément des schémas de rentabilité savamment étudiés. L'argent ne peut pas tout régir, et encore moins quand il s'agit de mettre cette décision politique à l'épreuve des arguments techniques solides formulés par des experts de la conduite des 2 roues.

par :

29/06/2023 08:38

Quid des véhicules équipés de cardans car il n'y aura pas de validation du contrôle technique par absence de chaîne (tension de chaîne non vérifiable entraînant un refus au contrôle technique).

N° 939444 - Une mesure de justice

par :

29/06/2023 08:39

La polémique au sujet du contrôle technique des deux-roues motorisés n'a pas lieu d'être, la plupart des utilisateurs étant eux-mêmes automobilistes et soumis au contrôle technique depuis plus de trente ans. Nous trouvons rassurant que nos voitures soient vérifiées tous les deux ans, pourquoi pas les motos et scooters tous les 3 ans?

Il est devenu rare de croiser une voiture excessivement bruyante et/ou "trafiquée" pour aller plus vite, c'est -hélas- bien plus courant d'être réveillé par un scooter pétaradant circulant bien au-delà des 45 km/h réglementaires, quant au vacarme délibéré de certaines motos américaines "premium".. D'un point de vue économique il n'est plus juste qu'une moto valant plus de dix mille euros soit exemptée de contrôle alors qu'une vieille voiture de peu de valeur y est contrainte.

Pour terminer, si les motos sont en si bon état que cela (selon certaines associations), où est le problème que de les contrôler?

Je suis automobiliste, je possède également un deux-roues. Je jouerai le jeu!

N° 939448 - Ct 2 roues

par :

29/06/2023 08:39

Je pense que le CT pour les deux de moins de 50cm<sup>3</sup> va être trop contraignant pour les très vieilles machines. Frais pour les remettre aux normes actuelles, en plus des prix d'assurances déjà élevés. Les contrôles routiers me semblent suffisant pour ces véhicules. Éventuellement pour un véhicule professionnel, un contrôle pourrait être réalisé.

Merci de laisser les personnes qui n'ont que ça pour se déplacer tranquille.

Je pense sincèrement qu'avec cette mesure beaucoup de gens font se retrouver piéton.

Cordialement.

N° 939456 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 08:40

Personnellement je vais chez mon concessionnaire au minimum une fois par an, je lui fait plus confiance qu'un éventuel control technique qui sera formé on ne sait comment et en plus même pas motards, sans compter les vérifications que je fais moi-même. Comme pour les voitures l'accidentologie est du surtout a la vitesse.

Peut être ce serait au concessionnaire de coller une vignette sur la moto,non?

N° 939466 - Pourquoi le contrôle technique 2 et 3 roues ?

par :

29/06/2023 08:44

Je fréquente le milieu motard depuis 30 ans, motard moi-même depuis 7 ans. Je n'ai jamais vu de motard piloter une moto en mauvais état, mal entretenu. La sécurité de l'utilisateur est en première ligne.

- Pneumatiques, visibilité directe
- Freins, liquides et plaquettes visible directement
- Feux, visibilité, (je ne vois pas de motos avec une ampoule grillée)
- Amortisseurs, ressentis direct aux effets d'usures.

Ce ne sont pas l'état des motos qui sont la cause des accidents et les statistiques le prouvent bien. Le CT n'apportera pas de solutions sur la vitesse, l'état des routes, les marquages au sol glissants, les "gendarmes couchés" en mauvais état, positionnés en courbe....

Le CT n'apportera pas la solution sur la nuisance sonore (il peut être changé avant le contrôle technique et réinstallé ensuite).

Le CT n'apportera pas de solution sur les comportements non adaptés des conducteurs de véhicules de tous gabarits,

Les 2 et 3 roues ne comportent pas d'organes de sécurité comme la ceinture qui portent à vérification.

La Police de la route n'existe plus comme auparavant, prévention, surveillance. La peur du "gendarme" n'existe plus. C'est la peur du radar, le regard sans cesse sur le compteur et ne pas "rater" un nouveau panneau de limitation.

Travailler sur les distracteurs à la conduite, les tableaux de bords digitaux gigantesques, ou la conduite devient "accessoire", sur la présence de Police et Gendarmerie. (le téléphone reste un distracteur énorme que nous voyons à tous les instants).

Bon point, les journées que proposent la Police et Gendarmerie "reprise de guidon" envers les motards. Là il s'agit d'une bonne direction.

N° 939473 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 08:46

Est ce que comme dans l'automobile les concessionnaires moto seront habilités à faire des contrôle technique moto ?

Ou cela sera t'il réservé uniquement aux lobbies [réseau de contrôle technique], [réseau de contrôle technique] et autres...

Quelle garantie le motard aura t il que le contrôleur est lui même un motard expérimenté ? Et non pas un technicien lambda avec un vernis de formation moto.

J'utilise ma 125 trial Béta Alp quelques centaines de kilomètres par an, et je m'intéresse à son état technique puisque ma vie est dessus à chaque sortie. En quoi un contrôle visuel par un technicien sans connaissance spécifique du modèle et de ses particularités apportera un gage de sécurité supplémentaires, alors qu'il pèsera sur le budget entretien avec le coût du contrôle.

Et pour ma DUCATI 800 Scrambler, qui passe une fois par an chez un concessionnaire, un marchand de pneu, ou autre professionnel reconnu, sans compter mes vérifications régulières, quel point particulier dans le contrôle technique pourra être considéré comme une valeur ajoutée essentielle à la sécurité de ma moto. Sachant que pratiquement à chaque utilisation je risque ma vie à cause des trous dans les routes, des raccords lisses de bitumes, des gravillonnages sauvages et autre manque d'entretien du réseau routier.

J'espère que pour 50 euros, il y aura au moins la pression des pneus !!

Bien cordialement.

N° 939474 - Je suis contre

par :

29/06/2023 08:46

Je suis contre le contrôle technique des motos. Ma moto est révisé et contrôlée par le concessionnaire tous les ans. Elle est entièrement d'origine et vérifiée par mes soins avant chaque départ.

Si des motos ne sont pas conforme à la réglementation ( pots d'échappements bruyants, pneus usés etc..) les forces de l'ordre sont là pour faire respecter la loi. Donc CT inutile. Les mécaniciens moto sont certainement meilleurs que certain contrôleur de centre technique.

N° 939477 - Je conteste fermement ce projet

par :

29/06/2023 08:46

Ce projet est inutile, à l'image des ZFE, comme le dit parfaitement le slogan : "Occupez-vous de l'état des routes, nous, on s'occupe de nos motos."

Dans tous les cas, je ne le ferai pas !

N° 939478 - 2 roues électrique

par :

29/06/2023 08:48

Concernant le tarif du CT pour les 2 roues électrique, sachant qu'il s'agira d'un simple coup d'œil de quelques secondes à quelques minutes tout au plus, le tarif sera-t-il adapté en conséquence?

N° 939479 - non au CT deux roues.

par :

29/06/2023 08:48

il y a d'autres moyens de faire que de passer dans un centre agréé. les concessionnaires peuvent très bien gérer le contrôle de la moto. de plus comment cela va-t-il se passer pour les machines de collection carte grise moto de plus de 30 ans.

N° 939483 - Pourquoi le contrôle technique 2 et 3 roues ?

par :

29/06/2023 08:49

Je fréquente le milieu motard depuis 30 ans, motard moi-même depuis 7 ans. Je n'ai jamais vu de motard piloter une moto en mauvais état, mal entretenu. La sécurité de l'utilisateur est en première ligne.

- Pneumatiques, visibilité directe
- Freins, liquides et plaquettes visible directement
- Feux, visibilité, (je ne vois pas de motos avec une ampoule grillée)
- Amortisseurs, ressentis direct aux effets d'usures.

Ce ne sont pas l'état des motos qui sont la cause des accidents et les statistiques le prouvent bien.

Le CT n'apportera pas de solutions sur la vitesse, l'état des routes, les marquages au sol glissants, les "gendarmes couchés" en mauvais état, positionnés en courbe....

Le CT n'apportera pas la solution sur la nuisance sonore (il peut être changé avant le contrôle technique et réinstallé ensuite).

Le CT n'apportera pas de solution sur les comportements non adaptés des conducteurs de véhicules de tous gabarits,

Les 2 et 3 roues ne comportent pas d'organes de sécurité comme la ceinture qui portent à vérification.

La Police de la route n'existe plus comme auparavant, prévention, surveillance. La peur du "gendarme" n'existe plus. C'est la peur du radar, le regard sans cesse sur le compteur et ne pas "rater" un nouveau panneau de limitation.

Travailler sur les distracteurs à la conduite, les tableaux de bords digitaux gigantesques, ou la conduite devient "accessoire", sur la présence de Police et Gendarmerie. (Le téléphone reste un distracteur énorme que nous voyons à tous les instants).

Bon point, les journées que proposent la Police et Gendarmerie "reprise de guidon" envers les motards. Là il s'agit d'une bonne direction.

N° 939484 - FAGET Jean François

par :

29/06/2023 08:49

Monsieur, Madame

Pourquoi ne pas calquer le contrôle technique moto de la Belgique qui fait également partie de l'Europe en intégrant les 49,9 cc.

Exemple du contrôle technique Belge :

Le contrôle technique moto concerne les engins de plus de 125 cc. Il concerne aussi les voitures sans permis, les quads ou les véhicules légers à 4 roues de type buggy. Cependant, au lieu d'être passé de façon périodique, le CT moto n'est requis que dans 2 scénarios spécifiques :

En cas de changement de propriétaire

Après un accident

En cas de modification des caractéristiques techniques du véhicule

Le prix du CT est fixé à 48,5 €. Le vendeur n'est pas obligé de faire le CT pour vendre, il peut y avoir un accord entre lui et l'acquéreur.

Cordialement

N° 939485 - CT MOTO

par :

29/06/2023 08:49

Je suis profondément contre le CT moto, car cela ne résoudra aucun problème, bien au contraire comme en automobile on verra apparaître des déviances des garage en connivence avec des contrôleurs pour passer des véhicules normalement recalés.

De plus il me semble que le plus gros problème est l'utilisation de 2 roues (type motocross) en ville qui viennent créer le plus d'incident sur la route hors ces véhicules ne sont pas homologués donc ils ne seront pas soumis au CT encore une fois je pense que ce projet n'est pas la solution et ne sanctionnera que les honnêtes praticiens de moto car ceux qui font n'importe quoi ne s'occuperont pas de savoir si ils sont en règle

N° 939487 - Contrôle technique deux roues motorisées

par :

29/06/2023 08:50

Bonjour. Je désapprouve ces types de contrôles pour des raisons évidentes. A l'étude des causes d'accidents, l'état de ces véhicules se trouve très loin des autres facteurs déclanchants. Météo, drogues et alcools, partage des voies avec les autres utilisateurs, mais surtout l'état de la chaussée vient en premier critère. Pour ce qui est du contrôle, je redoute que le personnel soit aussi bienveillant avec ma machine que je le suis moi-même, quand au démontage de certaines pièces pour lesquelles le visuel est caché, ce n'est pas leur rôle. Les risques étant plus accrus du fait de manque de carrosserie, nous sommes d'autant plus vigilant à l'état des engins. Et enfin, mais ce n'est pas exhaustif, la proportion de notre parc roulant est bien moindre que l'ensemble VL et PL. Ce sont mes principales raisons pour m'opposer au contrôle technique.

N° 939488 - Contrôle technique moto inutile .

par :

29/06/2023 08:50

En effet au vu des rapports sur l'accidentologie et la pollution des motos , l'impacte d'un contrôle technique imposé, n'améliorerait en rien la sécurité des motards;

PAR CONTRE LES RAPPORTS SUR L'ETAT DES ROUTES SONT ACCABLANT.

les anciens modèle de moto (plus polluantes) vont se réduire d'elle même pour des raisons économiques (surconsommation de carburant et cout des réparations )

L'amélioration des motos tels que ;ABS Antipatinage, normes euro vont faire encore diminuer l'accidentologie et la pollution

Pour ma pars je suis favorable a un contrôle continue des FO .pas besoin de formation une moto non entretenu se vois au premier coup d'œil.

pour l'achat d'un 2 roues idem on vois de suite a l'état général et les parties de sécurités son visible et contrôlable facilement.

Imposer un ct diminuerais drastiquement la population motardes (moi le premier) pour raison économique et augmenterait par le fait le nombre de voitures sur les route donc augmentation des bouchons et dis augmentation des accidents et de la pollution .

Donc NON a un contrôle technique imposé.

les incivilités , bruits , acrobatie sur la voie publique sont dus pour la plus pars aux engins de moins de 50cm<sup>3</sup> qui ne seraient pas concernés peut être porter plus l'accent sur cette catégorie

N° 939490 - Le contrôle technique moto n'était pas nécessaire

par :

29/06/2023 08:51

Le contrôle technique moto n'était pas nécessaire. Comme vous avez pu le lire à de nombreuses reprises les motos sont très majoritairement entretenue. Vous venez de vous mettre à dos une

nouvelle corporation pour un résultat négligeable. Vous voul

iez à tout prix le mettre en place ? Il vous fallait à ce moment là le mettre gratuit, nous n'aurions pas se sentiment de racket. Je vous souhaite bien du plaisir pour la suite.

N° 939493 - Alternatives

par :

29/06/2023 08:51

Premièrement, les arguments utilisés pour mettre en place le contrôle technique n'est pas valable. Si on se réfère au sujet de la pollution c'est au contraire l'un des moyens de locomotion le plus écologique de nos jours. Deuxièmement l'état des véhicules n'est pas la cause des accidents graves ou mortels sur les routes, tous les chiffres le montrent.

Reste la pollution sonore d'un petit nombre de véhicules, à ce titre des mesures législatives sont déjà présentes et en cas de dépassement de la limite de décibels, l'usager est responsable et donc déjà verbalisable.

Ensuite vient le volet économique.

Vous pensez favoriser la profession, or 99% des motos neuves sont fabriquées à l'étranger. 1 seule marque réellement produit en France subsiste.

Favoriser l'achat neuf c'est donc donner un pont d'or à des multinationales étrangères.

Car avec ce contrôle il y a par ailleurs tout un pan de l'économie artisanale française que vous allez détruire.

La préservation du parc roulant et de l'ancien est déjà LA solution la plus ÉCOLOGIQUE.

C'est donc en toute logique que je propose en mesures alternatives une visite annuelle obligatoire chez un professionnel du 2 roues avec la mise en place d'un "certificat" de conformité.

Faites confiance aux motards, faites confiance aux professionnels de la profession. N'aneantisiez pas la culture et l'histoire du 2 roues de notre pays en suivant des directives européennes déconnectée de la réalité et du bon sens. Merci

Artisan, créateur restaurateur de véhicules ancien et d'exception.

N° 939497 - Je conteste fermement ce projet

par :

29/06/2023 08:52

Ce projet est inutile, à l'image des ZFE, comme le dit parfaitement le slogan : "Occupez-vous de l'état des routes, nous, on s'occupe de nos motos."

Dans tous les cas, je ne le ferai pas !

N° 939500 - Contre

par :

29/06/2023 08:54

Bonjour,

Ce contrôle technique 2 roues est une aberration. Parce qu'en fait, l'Etat ne souhaite pas s'attaquer aux vrais problèmes : 1/ conduite "hors cadre" dans des zones de non-droits 2/ état des routes lamentables, véritable danger pour les motards 3/ dangerosité croissante de la conduite des automobilistes

En moto, pour que les garanties constructeurs subsistent les premières années, on doit faire réviser régulièrement. Et ensuite, pour notre sécurité, cet entretien est vital.

Durant le permis, de plus, on nous apprend à bien vérifier les organes principaux de sécurité.

Par ailleurs, il serait préférable d'éduquer/contrôler mieux les automobilistes, véritable source du danger à deux roues. Depuis les confinements répétés, c'est une catastrophe sur la route. Le danger est à tous les coins de rue/carrefours/rond-points.

Il n'y a pas une sortie à moto, où je ne dois pas compenser un comportement dangereux d'un automobiliste par un freinage d'urgence, un évitement. Et j'habite en province, dans une ville moyenne.

Donc, je suis viscéralement contre ce contrôle technique moto.  
Je fais faire mes révisions tous les ans, je ne vois pas pourquoi je paierai cette nouvelle taxe.

C'est inadmissible. Sans parler des volte-faces successifs du Gouvernement sur le sujet (oui, non, peut-être, oui mais on va limiter le coût).

Et même si c'est une compétence régionale, faites faire les entretiens des routes.  
Pénalisez les territoires qui ne le font pas.

merci pour votre attention.

N° 939502 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

29/06/2023 08:54

Bonjour,

Cette mesure n'a aucun sens, hormis remplir les poches des centres de contrôles techniques.  
Dans la formation de chaque motard, nous apprenons à vérifier l'ensemble de notre véhicule avant de prendre la route et prendre soins de nos machines, cela est la même chose pour les automobiles ...

Les accidents dus aux défaillances techniques sont très très faibles, aucun motard ne prendra le risque de piloter une moto en mauvais état.

En revanche, l'état des routes est déplorable sur l'ensemble du territoire, les rails de sécurité ne sont pas tous doublés, les 2RM (deux roues motorisées) ne sont jamais intégrées dans les modes de mobilités alternatifs, peu de place de parking, pas de possibilité d'installer des boîtiers éthanol, vignette crit'air imposée, manque de considération des pouvoirs publics.

La TVA appliquée aux équipements de protection et de sécurité des motards est toujours de 20%, un taux abaissé à 5% permettrait au plus grand nombre de mieux s'équiper pour conduire en meilleure sécurité.

Aujourd'hui, le partage de la route n'est pas équitable, l'Etat français a abaissé la vitesse sur les routes nationales et départementales à 80km/h, c'est à dire ce retrouver à la même vitesse que les véhicules poids-lourds, une absurdité totale, rendant la conduite dangereuse et de plus en plus de conducteur auto joue avec leur smartphone en roulant.

Vous privilégiez le déplacement en mobilités douces ou les transports en communs, sachez que l'ensemble du territoire français n'est pas doté de ce type infrastructures, encore une vision purement de citoyen imposée au plus grand nombre.

Une voiture n'a rien d'écologique même avec diverses vignettes crit'air collées sur le pare-brise, pour rappel une auto pèse en moyenne 1700 kg pour déplacer un conducteur de 80kg, alors qu'un 2RM pèse en moyenne 250kg pour déplacer un pilote de 80kg, cqfd...

Le seul contrôle technique utile serait le contrôle technique des bicyclettes, car il y a beaucoup de poubelles en circulation. Il est du devoir des pouvoirs publics de réapprendre aux cyclistes le code de la route et le sens civique qu'ils ont dû oublier ... en rangeant leurs voitures au garage.

Appel de phare à tous les motards.

N° 939504 - Injustice inégalité



par :

29/06/2023 08:55

Bonjour je suis d'accord sur le principe pour le contrôle , mais pourquoi les motos devraient passer au sonomètre et pas les voitures ? Certaines voitures , puissantes en général, sont aussi susceptibles d'être équipées d'un échappement pas d'origine. Alors si on l'impose aux motos c'est complètement injuste de ne pas l'imposer aux voitures .

Idem pour la mesure de la vitesse, si on mesure la vitesse max pour les 49 cm3 alors pourquoi on ne le fait pas pour les voitures ? Combien il y a t'il de voitures avec une cartographie reprogrammée? Ou des modifications améliorant les performances ? Va t'on embêter ? Les petits cyclomoteurs parce qu'il vont à 70 au lieu de 45 lorsqu'ils sont juste débridés ? Alors qu'on peut rajouter 100 chevaux sur une voiture qui en fait déjà 200 juste avec un clic d'ordinateur ? D'ailleurs toutes ces émissions de mécanique comme whealeer dealers ou vintage mécanique où l'on voit les mécanos qui modifient les voitures ouvertement à la télé, vous trouvez cela normal ? Avez vous déjà essayé de circuler à 45 kmh sur les routes d'aujourd'hui ? Est-ce vraiment plus dangereux en terme de statistique ? On embête tout le monde , quand le vent est plus rapide que 45 , on est baloté dans tous les sens avec aucune tenue de cap, et l'on passe plus de temps sur la route. A quoi va servir cette consultation ? Mon message va t'il réellement être pris en compte , j'en doute fort, j'aimerais qu'on me le prouve. Pourriez vous me le prouver en m'apportant une réponse ?

N° 939512 - CT moto

par :

29/06/2023 09:00

Je suis profondément contre le CT moto , car cela ne résoudra aucun problème, bien au contraire comme en automobile on verra apparaître des déviances des garages en connivence avec des contrôleurs pour passer des véhicules normalement recalés .

De plus il me semble que le plus gros problème est l'utilisation de 2 roues ( type motocross ) en ville qui viennent créer le plus d'incident sur la route hors ces véhicules ne sont pas homologués donc ils ne seront pas soumis au CT encore une fois je pense que ce projet n'est pas la solution et ne sanctionnera que les honnêtes praticiens de moto car ceux qui font n'importe quoi ne s'occuperont pas de savoir si ils sont en règle

N° 939515 -

par :

29/06/2023 09:00

Monsieur, Madame

Pourquoi ne pas calquer le contrôle technique moto de la Belgique qui fait également partie de l'Europe en intégrant les 49,9 cc.

Exemple du contrôle technique Belge :

Le contrôle technique moto concerne les engins de plus de 125 cc. Il concerne aussi les voitures sans permis, les quads ou les véhicules légers à 4 roues de type buggy. Cependant, au lieu d'être passés de façon périodique, le CT moto n'est requis que dans 2 scénarios spécifiques :

En cas de changement de propriétaire

Après un accident

En cas de modification des caractéristiques techniques du véhicule

Le prix du CT est fixé à 48,5 €. Le vendeur n'est pas obligé de faire le CT pour vendre, il peut y avoir un accord entre lui et l'acquéreur.

Cordialement

N° 939516 - Raz-le-bol.

par :

29/06/2023 09:01

Encore une preuve de la trahison de nos gouvernants et de la soumission à l'UE (lobbying très actif de [réseau de contrôle technique] auprès de la commission européenne).

0.2% Des accidents sont dus à une défaillance technique des 2 roues motorisées et dans plus de 80% des 0.2% c'est l'usure des pneus qui est en cause.

Lorsque le CT automobile a été établi, les accidents dus à une donnée technique de l'automobile représenté 17%.

Les accidents de 2 roues motorisés dus au mauvais état de l'infrastructure routière représentent 27% des accidents mortels.

(Défauts de visibilité (16%) et la mauvaise adéquation de l'infrastructure aux contraintes dynamiques comme avec revêtement dégradé ou gravillonné (11%).

le CT 2roues motorisés est inutile, injuste, occupez-vous des routes on se charge de nos motos.

N° 939521 - Ct 2 roues

par :

29/06/2023 09:03

Je pense que le CT pour les deux de moins de 50cm<sup>3</sup> va être trop contraignant pour les très vieilles machines. Frais pour les remettre aux normes actuelles, en plus des prix d'assurances déjà élevés. Les contrôles routiers me semblent suffisant pour ces véhicules. Éventuellement pour un véhicule professionnel, un contrôle pourrait être réalisé.

Merci de laisser les personnes qui n'ont que ça pour se déplacer tranquille.

Je pense sincèrement qu'avec cette mesure beaucoup de gens font se retrouver piéton.

Cordialement.

N° 939533 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 09:08

L'état des routes est pitoyable. Les ralentisseurs ne sont pas aux normes. Il faudrait commencer par le commencement. L'entretien des motos n'est pas la principale et première cause d'accident. Les motards entretiennent leur moto correctement et font peu de km chaque année. Le CT c'est uniquement pour rentrer de l'argent dans les caisses.

N° 939543 - Bonjour, veuillez trouver ci joint mes commentaires pour cette consultation de CT moto

par :

29/06/2023 09:10

A quoi va servir ce contrôle ?

Engraisser des sociétés (en fin de compte très peu car une a déjà un quasi monopole) sur ce business

...

Ponctionner encore un peu plus le contribuable qui pour le coup aura encore moins de chance s'il est motard car il aura deux contrôles mis à passer, car oui le motard est quelqu'un comme tout le monde qui a souvent une voiture aussi ...

Forcer à remplacer les motos jugées trop vieilles, trop polluantes car pas électriques ...en permettant entre autre de réinjecter une TVA à l'état au passage ?

Vous annoncez vouloir instaurer ce CT pour notre sécurité ... mais n'oubliez pas que :

Nous passons un permis et maintenant un code spécifique moto (tiens donc encore une nouveauté car il n'y a aucun changement à auparavant car le code est commun à tous mais il y avait et il y a des questions spécifiques) .

Le seul changement c'est que maintenant ces questions qui nous étaient posées lors du test plateau sont juste devenue payante avec ce nouveau système !)

Les motards sont sensibilisés à l'entretien et l'état de leurs véhicules, comparé au conducteurs de 4 roues., j'en prends pour exemple mes enfants ou ma femme qui ne savent pas, pourtant permis en poche, ou se trouve la moindre parties à contrôler sur un véhicule ... et je ne parle même pas de changer une roue !

Pour ma part ma moto passe chez le concessionnaire 1 fois par an car je ne suis pas un gros rouleur, pourquoi m'imposer ce CT si cela n'est pas pour faire du fric !

Les centres doivent nous accueillir dans 6 mois avec du personnel formé ??

Combien ont un permis moto ?

Il est hors de question de confier mon véhicule à qq qui n'a pas le permis, cela serait irresponsable de ma part !

Ne pas savoir comment manipuler une moto de 270 kg est vraiment une aberration !

Comment contrôler l'usure de pneu à tétines , dépourvus de tétines d'usure, et oui, tout le monde ne roule pas que sur route !

Vous parlez du contrôle du bruit, pensez vous tellement qu'en motard qui roule en échappement non homologué se présentera au CT sans avoir remis son échappement d'origine ??

Quand je vois le nombre de poubelles à 4 roues qui abordent fièrement le CT on se demande si l'état fait correctement son boulot de contrôle de ces centres !!!

Vous voulez alléger / simplifier la formation du personnel des centre pour qu'il puisse contrôler les motos, en quoi simplifier et faciliter cette accession au contrôle sur les motos est un gage pour la sécurité ?

Je pense que si l'on veut gagner en sécurité pour les motards commençons par :

Entretien des infrastructures,

Mettre des TVA réduites sur les équipements de sécurité,

Interdire le short et les tongs en deux roues,

Mettre une formation bien plus sérieuse pour l'accession au A1 pour le conducteur de 4 roues.

Si la stigmatisation des motards vient de certains problèmes de cités (« moto de cross, bruits, incivilités ....) que l'on nous montre à la télé pour expliquer que le CT va améliorer les choses ...

commençons par éradiquer ces comportements anormaux normalement facile à appréhender (mais il faut avoir le courage d'agir...).

Pour finir ma moto a 10 ans et 20 000 km,  
Vous allez m'imposer un contrôle tous les 10 000 km ... pour le premier CT puis tous les 6 000 km !  
Pour info pour mon travail je roule avec un 4 roues environs 60 000 km par an, mon véhicule passe son premier CT à 240 000 km .... Heureusement que je suis motard et que je contrôle mon véhicule régulièrement car je suis persuadé que le CT n'apporte rien à ma sécurité dans ce cas de figure ...

N° 939557 - Bonjour, veuillez trouver ci joint mes commentaires pour cette consultation de CT moto par :

29/06/2023 09:16

A quoi va servir ce contrôle ?

Engraisser des sociétés (en fin de compte très peu car une a déjà un quasi monopole) sur ce business ...

Ponctionner encore un peu plus le contribuable qui pour le coup aura encore moins de chance s'il est motard car il aura deux contrôle mis à passer, car oui le motard est quelqu'un comme tout le monde qui a souvent une voiture aussi ...

Forcer à remplacer les motos jugées trop vieilles, trop polluantes car pas électriques ...en permettant entre autre de réinjecter une tva à l'état au passage ?

Vous annoncez vouloir instaurer ce CT pour notre sécurité ... mais n'oubliez pas que :

Nous passons un permis et maintenant un code spécifique moto (tiens donc encore une nouveauté car il n'y a aucun changement à auparavant car le code est commun à tous mais il y avait et il y a des questions spécifiques) .

Le seul changement c'est que maintenant ces questions qui nous étaient posées lors du test plateau sont juste devenue payante avec ce nouveau système !)

Les motards sont sensibilisés à l'entretien et l'état de leurs véhicules, comparé au conducteurs de 4 roues.., j'en prends pour exemple mes enfants ou ma femme qui ne savent pas, pourtant permis en poche, ou se trouve la moindre parties à contrôler sur un véhicule ... et je ne parle même pas de changer une roue !

Pour ma part ma moto passe chez le concessionnaire 1 fois par an car je ne suis pas un gros rouleur, pourquoi m'imposer ce CT si cela n'est pas pour faire du fric !

Les centres doivent nous accueillir dans 6 mois avec du personnel formé ??

Combien ont un permis moto ?

Il est hors de question de confier mon véhicule à qq qui n'a pas le permis, cela serait irresponsable de ma part !

Ne pas savoir comment manipuler une moto de 270 kg est vraiment une aberration !

Comment contrôler l'usure de pneu à tétines , dépourvus de tétines d'usure, et oui, tout le monde ne roule pas que sur route !

Vous parlez du contrôle du bruit, pensez vous tellement qu'en motard qui roule en échappement non homologué se présentera au CT sans avoir remis son échappement d'origine ??

Quand je vois le nombre de poubelles à 4 roues qui abordent fièrement le CT on se demande si l'état fait correctement son boulot de contrôle de ces centres !!!

Vous voulez alléger / simplifier la formation du personnel des centres pour qu'il puisse contrôler les motos, en quoi simplifier et faciliter cette accession au contrôle sur les motos est un gage pour la sécurité ?

Je pense que si l'on veut gagner en sécurité pour les motards commençons par :

Entretien des infrastructures,  
Mettre des tva réduites sur les équipements de sécurité,  
Interdire le short et les tongs en deux roues,  
Mettre une formation bien plus sérieuse pour l'accession au A1 pour le conducteur de 4 roues.

Si la stigmatisation des motards vient de certains problèmes de cités (« moto de cross, bruits, incivilités ... ) que l'on nous montre à la télé pour expliquer que le CT va améliorer les choses ... commençons par éradiquer ces comportements anormaux normalement facile à appréhender (mais il faut avoir le courage d'agir...).

Pour finir ma moto a 10 ans et 20 000 km,  
Vous allez m'imposer un contrôle tous les 10 000 km ... pour le premier CT puis tous les 6 000 km !  
Pour info pour mon travail je roule avec un 4 roues environs 60 000 km par an, mon véhicule passe son premier CT à 240 000 km .... Heureusement que je suis motard et que je contrôle mon véhicule régulièrement car je suis persuadé que le CT n'apporte rien à ma sécurité dans ce cas de figure ...

N° 939559 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 09:16

absolument pour, les motos doivent être soumises aux mêmes contrôles que les voitures

à partir de 4 ans

sur les routes on voit trop de motos sans rétroviseur, sans feux clignotants. et surtout beaucoup de pneus lisses lorsque ils sont à l'arrêt des feux rouges

N° 939566 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 09:16

Bonjour je voulais savoir si les jeux de fourche et de roue seront réalisés pendant le contrôle si oui comment ils vont faire pour les lever car certaines motos n'ont pas de cadre et ne peuvent pas être manipulées sur la béquille au risque de casser le moteur

Il faut donc pour cela avoir le matériel de levage du constructeur

N° 939568 - Contrôle technique motos

par :

29/06/2023 09:17

Bonjour,

Je suis favorable au contrôle technique et je suis propriétaire d'une moto 125 cc de deux ans.

Mais il me semble souhaitable certain aménagement concernant le projet du gouvernement et vous les soumetts.

1er point : Permettre le passage en véhicule de collection à partir de 12 ans. (La durée de vie d'une moto est moins longue qu'une voiture)

2ième point : Introduire les moins de 125 aux même obligations que les plus de 125 cc et obligé l'immatriculation des motos de - de 50 cc qui ne le sont pas encore.

3ième point soumettre les véhicule électrique 2 ou 3 roues au contrôle technique.

4ième point : vérification lors du contrôle technique que la moto soit assurée.

5ième point : vérification des numéros châssis et moteur lors du CT.

6ième point : Décalé dans le temps les modèles EURO 4 et EURO 5 les obligés au contrôle technique à partir de 7 ans de circulation et non 5 ans.

7ième point : Que les mesures du bruit des motos soit strict pour les modèle à partir de EURO 4 et les - de 50 cc en particulier.

Ne pas soumettre les motos au ZFE en échange du contrôle technique.

Un motard aime une belle moto l'autocollant ZFE n'est pas beau sur la moto ...

N° 939573 - Qualification des professionnels aux déplacements des roues.

par :

29/06/2023 09:18

Bonjour,

Une moto haute et/ou lourde ne se manoeuvre pas facilement sans maîtrise que ce soit sur la moto( parcours lent du permis) ou à coté de la moto ( manoeuvre à pieds).

Je n'ai pas lu où et quand sont formés les professionnels à cette maîtrise.

En cas de chute et de dégât causés au véhicule, qu'est ce qui est prévu??

Par avance je vous remercie.

Cordialement

N° 939587 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 09:22

Bonjour je voulais savoir si les jeux de fourche et de roue seront réalisés pendant le contrôle si oui comment ils vont faire pour les lever car certaine moto n ont pas de cadre et ne peuvent pas être manipulé sur la béquille au risque de casse le bloqué moteur

Il faut donc pour cela avoir le matériel de levage du constructeur

N° 939597 - Réduire les nuisances sonores excessives

par :

29/06/2023 09:25

Une partie des 2 roues créent une nuisance sonore excessive, notamment en ville, où les riverains doivent supporter leur incivilité, nuit et jour.

Depuis mon appartement neuf, toutes fenêtres fermées, le bruit routier ambiant (véhicules légers, PL) est audible mais n'empêche pas de dormir. Seuls les bruits excessifs des motards incivils rendent mon quotidien en ville (Bordeaux) insupportable.

Des contrôles techniques et des contrôles de niveau de bruit doivent être réalisés sur les 2 roues bruyants, pour que la pollution sonore gêne et tue moins de personnes en France.

Merci

N° 939602 - Aménagement CT 2RM pour les VeloSolex

par :

29/06/2023 09:28

Monsieur Le Président,

De nombreuses personnes collectionnent des VéloSolex. Ce petit vélomoteur donné pour 30 km/h se compose de deux roues et un moteur entre 45 et 49.9 cm<sup>3</sup> en fonction des années. Peu de personne utilisent ces machines tout les jours (voir personnes) mais aiment aller chercher le pain avec. Les performances sont en dessous d'un vélo électrique, de même que l'accidentologie (argument phare dans votre politique). Malgré une accidentologie bien supérieur les vélos électriques ou non ne sont pas soumis à un contrôle technique.

L'annonce du CT met dans l'embarras beaucoup de collectionneurs car chacun peut contrôler un pneu, un frein et un phare (comme sur un vélo), sans compter le cout financier pour les personnes ayant une collection complète.

Pouvez-vous s'il vous plait aménager votre projet de Décrêt pour nos petits vélomoteurs anciens qui ne roulent quasiment pas (et quand cela arrive, ça ne va pas bien vite ni loin) mais que l'on aime cependant beaucoup.

N° 939604 - une taxe supplémentaire ?

par :

29/06/2023 09:31

Motard depuis 50 ans ( permis obtenu à 17 ans) j'ai toujours vérifié l'état de ma moto car elle est plus qu'un moyen de locomotion, c'est un objet de passion que l'on a tendance à très bien traité.

Aujourd'hui je roule très peu (env 2000kms) je prend ça comme une punition car nous sommes assimilés à certains citadins roulant sur des scooters ressemblant à des poubelles. Donc déjà pour ces quelques raisons je suis complètement CONTRE ce projet de loi. Vive la LIBERTE.

N° 939615 - Non je ne veux pas de CT pour mes 2 motos

par :

29/06/2023 09:32

Bonjour

Pour les motos , les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) .

Je suis un motard passionné et j'entretiens consciencieusement mes 2 Harley Davidson.

Je serais le premier à subir les conséquence d'une défaillance et je ne je laisse donc pas cette question au hasard. Le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de mon expérience de motard de 62 ans et cela fait parti de l'examen au permis de conduite moto. La moto permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...). On ne voit pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture et même un "Rats" moto est un véhicule qui est dans un état sécurisé (frein, éclairage, pneus, bruits etc ...)

Les accidents pour les motards sont bien le plus souvent l'objet d'une erreur humaine (que ce soit de la part du motard ou d'un automobiliste), ou d'un défaut de l'infrastructure, auquel les motos sont particulièrement sensible en raison de leur instabilité naturelle. Un contrôle technique risquerait de déresponsabiliser le conducteur. Celui ci ne serait plus celui sur qui repose la responsabilité de s'assurer que son véhicule est en état de fonctionner, mais une 'instance supérieure' (pas forcément plus compétente, soit dit en passant...). Les motards allemands comme les luxembourgeois estiment être victime d'un racket, lors du passage au contrôle technique, qui est un contrôle de conformité tatillon, qui exclut la plupart des modifications et personnalisations de véhicules (en Allemagne, le simple montage d'un accessoire comme un top-case, nécessite une visite au CT !!).

En Suède, le contrôle technique permet au motard suédois, à la fin du long hiver septentrional, de faire vérifier l'état de son véhicule, souvent largement modifié et personnalisé pendant l'hiver, comme le permet la législation suédoise. Le CT suédois pose néanmoins le problème de la disponibilité de ce contrôle sur l'ensemble du territoire et des délais d'attente pour pouvoir le passer.

Donc encore une loi débile que l'on veut nous faire subir. Attention là vous touchez une communauté qui va dire NON et boycotter cette obligation. Le président de la république à fait la promesse de ne pas nous imposer cette loi scélérate. Nous l'avons bien entendu et fait confiance. En cas contraire la contestation sera terrible. A bon entendeur Salutations distinguées.

N° 939619 - Mise en place du process CT

par :

29/06/2023 09:35

Bonjour,

Il y a dans le l'annexe du contrôle technique plusieurs points "bizarres". en effet, on contrôle la direction assisté d'une moto ou le contrôle du frein de parking... (2 opérations inutiles que l'on vas devoir payer).

On place en "défaillance mineure" l'usure légère des éléments de freinage (comprendre plaquette et disque en "usure normale"), a titre de comparaison on ne note pas l'usure légère des pneus en "défaillance".

On veut contrôler le champ de vision, donc le casque fait partie de la moto?

Certain point contrôlés semblent l'être a l'appréciation du contrôleur (pas de valeurs technique vérifiable), donc on se rapproche d'un contrôle a "la tête du client".

Je pense que les experts qui ont rédigés ce documents n'ont jamais vu une moto...

Quid des contrôle de centre technique qui n'ont pas le permis moto ? pouvons nous leur laisser nos "gros cubes" sans problèmes ?

Le test de l'abs sera réalisé comment ? car si l'objectif c'est de freiner fort jusqu'à bloquer les roues, ça veut dire chute de la moto en général.

bref, autant de points qui sont "flou" mais que l'on doit vite mettre en place pour respecter la directive européenne 2014/45/UE qui prévoit la mise en place du CT pour améliorer la sécurité des 2 roues mesurée par des données fiable de la sécurité routière. Or le dernier rapport de l'ONSIR, ne montre aucune statistique lié aux accidents découlant d'un défaut technique du véhicule. Dans l'ordre des éléments ayant entraîné des accidents on comprend :

Vitesse excessive ou inadapté 28%.

Alcool 23%.

Stupéfiant / inattention 13%.

malaise 10%.

refus de priorité 9%



Globalement le non respect des règles dans 22% des cas (hors vitesse) sont cités.

Rien dans le CR de l'analyse des accidents en 2022 ne permet la justification d'un contrôle technique du véhicule.

Aussi comme la mise en place de ce contrôle repose sur rien et vu la listes des éléments contrôlés, je propose de réaliser un auto-contrôle comme les "autorisations de sorties" lors du covid. "je déclare mon véhicule conforme a son type CE/Mine, n'avoir effectué aucune transformation et entretenu mon véhicule pour le maintenir en configuration d'origine" papier a signer tous les 5 ans.

N° 939622 - Comment instaurer un racket supplémentaire sur les citoyens injustifié.

par :

29/06/2023 09:36

S'il doit y avoir un contrôle technique sur les deux roues, je souhaite qu'il soit le plus léger possible sur des machines de collection ou pas qui ont plus de 30 ans et qui ne roulent qu'épisodiquement sur nos routes qui sont dans un état déplorable pour la plupart. Que le montant de ce contrôle soit au minimum et qu'il serve non pas à engraisser les centres de contrôle et l'état, mais reversé pour une bonne partie à l'entretien de notre réseaux routier.

Comme l'on a souvent entendu dans les différents commentaires audio et vidéo des motards, nous savons entretenir nos machines car la sanction est immédiate si quelques choses ne fonctionne pas sur la route. Ne rêvez pas, vous ne mettez pas a la casse les vieilles motos comme vous l'avez fait pour les voitures!!! Cordialement.

N° 939639 - Contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 09:42

contrôle technique inutile comme beaucoup de motarde je vérifie l'état de ma moto surtout la sécurité et entretient par un petit garage moto très sérieux

par contre pourquoi les 50 cm3 ne sont pas intégrés au contrôle car il sont souvent mal entretenu et beaucoup sont trafiqués

l'ensemble de ce système a été demandé par les sociétés qui gère les contrôle technique tout cela pour gagner un peu plus de l'argent, avec l'appui des écolos qui ne comprennent rien que la circulation en deux roues engendre beaucoup moins de pollution et pour montrer cela il faudrait que tous les motards reprennent leurs voitures

donc totalement inutile

N° 939641 - Un contrôle inutile

par :

29/06/2023 09:43

Je pratique la moto depuis 41 ans et je ne mesure pas l'utilité d'un contrôle technique.

Faites respecter le Code de la Route (bruit etc ...).

Si l'Europe l'impose, c'est triste car cela prouverait que nous avons perdu notre indépendance.

N° 939657 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 09:48

Le gouvernements au pouvoir, ces dernières années nous a laissé croire tout et son contraire quant au contrôle technique pour les deux et trois roues, et quant à son imposition ou son abrogation.

Il serait temps que nos gouvernants aient une parole, et la tienne.

Le pourcentage des accidents causés par un non, ou mauvais entretien du véhicule concernant les deux et trois roues est proche de zéro, mais la pression de Bruxelles est plus forte qu'une réalité, et faire le jeu de [réseau de contrôle technique] et autres ne doit pas être ce qui prévaut.

Espérons que le bon sens l'emporte dans l'intérêt des motards, et non pas pour celui des multinationales .

Bien à vous.

N° 939658 - Habilitation des concessions

par :

29/06/2023 09:48

Je fais réviser ma moto chez le concessionnaire tous les ans, concession qui doit vérifier au moins autant de points de contrôles que ce qui est prévu pour le contrôle technique. Est-ce que les concessions seront en mesure de délivrer un contrôle technique valide ? Sinon pourquoi ?

N° 939665 - Non nécessaire

par :

29/06/2023 09:49

En effet au vu des rapports sur l'accidentologie et la pollution des motos , l'impacte d'un contrôle technique imposé, n'améliorerait en rien la sécurité des motards;

PAR CONTRE LES RAPPORTS SUR L'ETAT DES ROUTES SONT ACCABLANT.

les anciens modèle de moto (plus polluantes) vont se réduire d'elle même pour des raisons économiques (surconsommation de carburant et cout des réparations )

L'amélioration des motos tels que ;ABS Antipatinage, normes euro vont faire encore diminuer l'accidentologie et la pollution

Pour ma pars je suis favorable a un contrôle continue des FO .pas besoin de formation une moto non entretenu se vois au premier coup d'œil.

pour l'achat d'un 2 roues idem on vois de suite a l'état général et les parties de sécurités son visible et contrôlable facilement.

Imposer un ct diminuerais drastiquement la population motardes (moi le premier) pour raison économique et augmenterait par le fait le nombre de voitures sur les route donc augmentation des bouchons et dis augmentation des accidents et de la pollution .

Donc NON a un contrôle technique imposé.

N° 939666 - contre le CT 2RM

par :

29/06/2023 09:49

Il n'y a aucune relation entre sécurité des motards et l'état technique de la moto.

L'état des routes est à prendre en compte en priorité. Je fais d'ailleurs plus confiance à un motociste qu'à un contrôleur technique. Je sais aussi vérifier ma moto, avant de prendre le guidon car c'est ma personne qui est en jeu. Sur un 2/3RM les éléments sont accessibles et j'ai par nécessité appris à le faire. Non seulement cette dépense (CT2RM) est inutile, mais je la considère comme une taxe de plus, sans fondement ni justification. Il y avait d'autres moyens de progresser et cette solution est de loin la plus mauvaise.

N° 939667 - 50€ et 0.7%

par :

29/06/2023 09:49

Lors de la mise en œuvre du CT pour les "voitures" 20 pourcents des défauts techniques étant mise en cause. sur les deux roues seulement 0.7 pourcents est mise en cause. Donc la sécurité routière ne sera pas amélioré a mon grand regret.

Le tarif doit être de 50€ je ne comprends pas la faible différence entre deux roues et voitures. Sur une voiture il est compliqué sans pont élévateur de contrôler les éléments mécaniques (rotules / les éléments de suspension / la corrosion du châssis de l'échappement) sur les deux roues tous les éléments sont visible.

Le tarif n'est donc en rien justifié

Le contrôle technique des deux roues et mis en place simplement pour faire plaisir aux technocrates de Bruxelles. Je me rappellerai de cela et autres points aux différentes élections a venir

Bien cordialement

N° 939669 - Sans titre

par :

29/06/2023 09:49

Bonjour,

première interrogation pourquoi sur ce projet nous sommes mis avec des quadricycles à moteurs ? pour eux les points de contrôle sont plus en adéquation avec "les voitures" ....

Je possède un deux roues, en tant que motarde je m'occupe de mon véhicule et j'ai du mal à comprendre comment on va pouvoir vérifier mes freins, mes câbles, mes faisceaux électriques .... "en visuel" !!

vous faites état du serrage des roues, comment un conducteur de 2 ou 3 roues pourrait ne pas s'en préoccuper ? a-t-on déjà vu un motard perdre ou éclater une roue sur la route !!!!

les rapports nationaux d'accident de la route montrent que seulement 0,3% des accidents des 2 roues sont liés à des problèmes matériels ... Alors pourquoi une obligation de contrôle technique ? quels en sont les besoins si ce n'est de nous "ponctionner" financièrement.

N° 939672 - Sans titre

par :

29/06/2023 09:50

Je suis opposé à ce projet pour plusieurs raisons, toutes factuelles.

Je suis potard depuis 11 ans, roule quasi au quotidien en moto, souvent en duo avec ma compagne. Ma moto - routière 1000 cm3 de 2006 - est régulièrement entretenue par un mécanicien spécialisé (révision annuelle) et j'effectue moi-même le petit entretien (vidange, remplacement des plaquettes de frein, changement des ampoules de feux, etc.). C'est un choix économique et pratique (cf. 180 km aller-retour quotidien dont la moitié sur autoroute pour aller travailler).

On ne peut que constater que les accidents de motos sont davantage liés au mauvais état des routes et/ou des équipements de sécurités plutôt qu'à l'état des motos elles-mêmes.

En effet, que ce soit par simple souci de sécurité ou par goût de la mécanique, la grande majorité des motards consacre un temps (et un budget) important à la vérification et l'entretien de sa moto. Ceci étant d'ailleurs inclus dans les épreuves du permis A (vérification des points de sécurité).

Pour ce qui concerne les normes de pollution, outre le fait que la moto génère globalement moins de pollution que la voiture (0.5% du total généré par les transports), c'est un mode de déplacement qui fluidifie la circulation, contribue à la réduction des embouteillages.

Par ailleurs, elle réduit aussi l'emprise de stationnement sur la chaussée.

concernant la pollution sonore, si on observe l'exemple allemand où le contrôle technique est en place depuis plus de 20 ans, on peut constater que cela n'a pas eu d'influence sur le problème (qui serait sans doute mieux régulé par une législation sur la vente d'accessoires non-conformes). D'un point de vue pratique, les centres de contrôles sont déjà débordés (simple à constater lors de la prise de rdv pour une voiture), ne sont pas équipés pour les contrôles spécifiques aux 2 roues, et les personnels ne sont pas formés, c'est un constat qu'ils ont eux-même établis. A moins d'investir et recruter spécifiquement, ils ne seront pas en mesure de procéder au CT 2 roues (vivant en milieu rural je ne peux que constater la difficulté de prise de rdv et le nombre restreint de centres à proximité) : il ne paraît pas certain que le retour sur investissement soit possible. Une forme de contrôle est sans doute souhaitable pour assurer une transaction sécurisée lors de la revente d'un véhicule, mais peut-être ce contrôle pourrait-il être effectué par un atelier spécialisé ou un concessionnaire. Ces enseignes sont équipées, le personnel formé et expérimenté, le diagnostic sécurité serait bien plus pertinent et certainement plus facilement admis par les utilisateurs de 2 roues. Par ailleurs cela permettrait de conforter l'équilibre économique fragile de cette filière, ce qui serait sans doute jugé très positivement par les utilisateurs et les associations de motards. Un signal positif qui faciliterait l'acceptation par tous (motards et non-motards) de la mise en œuvre de ce contrôle.

Cordialement

N° 939679 - Inutile

par :

29/06/2023 09:51

Il est largement prouvé l'inutilité de ce contrôle technique. L'état des routes est un réel problème bien plus grave

N° 939690 - Légitimité de la mis en place du CT

par :

29/06/2023 09:58

Au delà des aberrations des points vérifiés en lors du CT (contrôle de la direction assistée, de l'usure "légère" des frein entraînant un défaut mineur (donc ne tenant pas compte de l'état en bonne marche du véhicule), la vérification de la visibilité du pilote (on parle du casque fournit avec la moto sans doute...) etc...)

Autant de points qui sont inutiles et qui ne se basent sur aucune mesure cadrée mais a l'appréciation du contrôleur technique (donc a la tête du client).

Ce contrôle technique doit vite être mis en place pour respecter la directive européenne 2014/45/UE qui prévoit la mise en place du CT pour améliorer la sécurité des 2 roues mesurée par des données fiable de la sécurité routière.

Or le dernier rapport de l'ONSIR, ne montre aucune statistique lié aux accidents provoqué par un défaut technique du véhicule. Dans l'ordre des éléments ayant entraîné des accidents on comprend : Vitesse excessive ou inadapté 28%.

Alcool 23%.

Stupéfiant / inattention 13%.

malaise 10%.

refus de priorité 9%

Globalement le non respect des règles dans 22% des cas (hors vitesse) sont cité.

Rien dans le CR de l'analyse des accidents en 2022 ne permet la justification d'un contrôle technique du véhicule.

VU le cout de la mesure supportée uniquement par les propriétaires de 2 roues, et les gains non mesurable par une données statistique fiable.

VU que ce contrôle repose sur aucune donnée mesurable.

VU la listes des éléments contrôlés et l'unité de mesure non définie pour plusieurs d'entres elles. Je propose de réaliser un auto-contrôle comme les "autorisations de sorties" lors du covid. "je déclare mon véhicule conforme a son type CE/Mine, n'avoir effectué aucunes transformations et entretenu mon véhicule pour le maintenir en configuration d'origine" papier a signer tous les 5 ans. Mise en place immédiate a moindre frais.

N° 939693 - trop peu d'accident du à un mauvais été du véhicule

par :

29/06/2023 09:58

Bonjour,

C'est un fait, il n'y a que trop peu d'accident dû à l'état du véhicule à 2 roue motorisé pour infliger un CT "couteux" aux motards.

Sauf, sur les 50cc qui sont allégrement bidouillé par les jeunes. (pas de lumière, pas de frein, mauvais remontage, etc...)

Par contre, l'état des route est catastrophique sur le réseau routier Français.

A méditer.

N° 939696 - Pauvre France !

par :

29/06/2023 09:59

Bonjour, je vais vous donnez mon avis sur la mise en places d'un contrôle techniques sur les 2 roue motorisé ....

Étant un motard depuis ma tendre enfance et ayant était bercer dans le monde du 2 roue par mon père je ne peut voir autrement le transport que par ce véhicule qui me passionne et n'émerveille a chaque fois que je l'utilise ! Je le prend pour me rendre sur mon lieu de travail et l'utilise les week end pour me balader quand le temps le permet.

Le 2 roue motorisé est un véhicule qui participe a la réduction de la pollution si il est utilisé en lieu est place d'une voiture beaucoup d'études le prouves et il participe également à la réduction du trafic sur les routes surtout dans les grandes villes ! Mais depuis quelques années on commence a lui tirer dessus ! Sois disant dangereux, bruyant et même des fois pour les incultes polluant ...

J'aimerais comprendre a quoi servira de mettre en place un contrôle technique sur nos véhicules 2 roues motorisées ? Pour la dangerosité ? Il ya 0,8% des accidents qui sont lié a un problème technique étude a l'appuis ! , en Allemagne le CT a etait mise en place sur pour les 2 roue il n'y a eu aucune baisse significative des accidents ! ...

donc ce n'est pas sa , alors a cause du bruit ?

Il est vrai que certains motard abuse de ligne excessivement bruyante heureusement ce n'est pas le cas de tous mais il faut reconnaître que sa existe, le seul problème c'est que ce bruit est causé par le montage d'une ligne d'échappement, et que suivant les modèles l'opération pour arriver a le remettre d'origine varie de quelque minutes a quelque heures, du coup le CT n'y changera rien si tous les 2 ans avant de présenter leurs moto, il faut qu'il remonte leur échappement d'origine ils le feront sans aucun problème et remonteront ensuite l'autre ligne une fois celui ci passer ....

Donc ce n'est pas pour lutter contre ça, bon alors qu'est ce qu'il reste ....

la pollution ? Comme dis avant la moto est un véhicule qui pollue bien moins qu'une voiture la norme euro 5 a fais mettre en place le port de 2 catalyseur sur celle-ci qui entre nous est bien hypocrite de parler de pollution quand on sais comment est extrait le minerais qui sert a les fabriquer bref ...

donc ce n'est toujours pas ça alors pourquoi ?

Pour encore faire payer une taxe de plus au Français qui sont déjà au abois avec l'augmentation de tout ? Pour renflouer tous les actionnaires de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sachant que la plupart des députés européens en font parties ?

J'ai l'impression que ce texte n'est sans queue ni tête et qu'encore une fois excusez moi l'expression est fais « pour nous prendre pour des cons ! ».

Oui nous allons nous battre contre ce texte de lois, oui nous allons tous faire pour qu'il ne passe pas car oui les Français en ont marre de payer pour rien des taxes sur tout pour aucune raison valables ! La justice peut appeler ça du vol , du racket, de l'extorsion de fond mais l'état a transformé sa en participer a sa vie de citoyen ... le pays va mal les gens en ont marre ! Arrêter de tirer sur la corde sensible !

Tout se que j'ai expliqué défait la mise en place d'un potentiel CT a bonne entendeur on verra se qu'il en est dans les mois a venir ....

N° 939701 - Racket

par :

29/06/2023 10:03

Ce n'est qu'un racket de plus car on sait très bien que les accidents de 2RM ne sont pas dus à l'entretien des véhicules. Racket et encore racket !!!

N° 939704 - Opposé au CT pour les motos

par :

29/06/2023 10:04

Je suis opposé à ce projet pour plusieurs raisons, toutes factuelles.

Je suis potard depuis 11 ans, roule quasi au quotidien en moto, souvent en duo avec ma compagne.

Ma moto - routière 1000 cm3 de 2006 - est régulièrement entretenue par un mécanicien spécialisé (révision annuelle) et j'effectue moi-même le petit entretien (vidange, remplacement des plaquettes de frein, changement des ampoules de feux, etc.). C'est un choix économique et pratique (cf. 180 km aller-retour quotidien dont la moitié sur autoroute pour aller travailler).

On ne peut que constater que les accidents de motos sont davantage liés au mauvais état des routes et/ou des équipements de sécurités plutôt qu'à l'état des motos elles-mêmes.

En effet, que ce soit par simple souci de sécurité ou par goût de la mécanique, la grande majorité des motards consacre un temps (et un budget) important à la vérification et l'entretien de sa moto. Ceci étant d'ailleurs inclus dans les épreuves du permis A (vérification des points de sécurité).

Pour ce qui concerne les normes de pollution, outre le fait que la moto génère globalement moins de pollution que la voiture (0.5% du total généré par les transports), c'est un mode de déplacement qui fluidifie la circulation, contribue à la réduction des embouteillages.

Par ailleurs, elle réduit aussi l'emprise de stationnement sur la chaussée.

concernant la pollution sonore, si on observe l'exemple allemand où le contrôle technique est en place depuis plus de 20 ans, on peut constater que cela n'a pas eu d'influence sur le problème (qui serait sans doute mieux régulé par une législation sur la vente d'accessoires non-conformes).

D'un point de vue pratique, les centres de contrôles sont déjà débordés (simple à constater lors de la prise de rdv pour une voiture), ne sont pas équipés pour les contrôles spécifiques aux 2 roues, et les personnels ne sont pas formés, c'est un constat qu'ils ont eux-même établis. A moins d'investir et recruter spécifiquement, ils ne seront pas en mesure de procéder au CT 2 roues (vivant en milieu rural je ne peux que constater la difficulté de prise de rdv et le nombre restreint de centres à proximité) : il ne paraît pas certain que le retour sur investissement soit possible.

Une forme de contrôle est sans doute souhaitable pour assurer une transaction sécurisée lors de la revente d'un véhicule, mais peut-être ce contrôle pourrait-il être effectué par un atelier spécialisé ou

un concessionnaire. Ces enseignes sont équipées, le personnel formé et expérimenté, le diagnostic sécurité serait bien plus pertinent et certainement plus facilement admis par les utilisateurs de 2 roues. Par ailleurs cela permettrait de conforter l'équilibre économique fragile de cette filière, ce qui serait sans doute jugé très positivement par les utilisateurs et les associations de motards. Un signal positif qui faciliterait l'acceptation par tous (motards et non-motards) de la mise en œuvre de ce contrôle.

Cordialement

N° 939711 - Encore une Taxe

par :

29/06/2023 10:06

Le CT, je ne suis pas pour car je roule en ancienne et donc seul un contrôle visuel pourra être appliqué.

Peut-être sera-t-il utile pour la sécurité ?

Mais aucunement pour le bruit, puisque les éléments sont facilement remplaçable.

D'autre part, ce CT devrait être gratuit, nous payons suffisamment de taxes sur nos équipements de sécurité pour financer ce contrôle.

Motard depuis 54 ans et mécanicien, ce CT me dissuade totalement de rouler sur une moto moderne.

N° 939727 - Le contrôle technique des deux roues est inutile

par :

29/06/2023 10:14

Utilisateur de deux roues depuis 46 ans, je n'ai jamais rouler avec un véhicule qui ne soit pas en parfait état.

Un deux roues sans freins représente un danger mortel immédiat.

Tous les motards que je connais ont une machine sans aucun défaut.

Que va nous apporter ce contrôle technique? 50 euros de moins à investir dans l'entretien de nos motos.

Je possède une moto de route et 5 motos de trial ce qui me fera un budget de 250 euros!!!

L'état des routes et infrastructures posent par contre de vrais problèmes pour notre sécurité, en particulier les routes secondaires qui sont bien souvent en très mauvais état.

Pour moi ce contrôle technique n'est pas souhaitable.

N° 939729 - Oui MAIS

par :

29/06/2023 10:15

Ct pour tous engins à moteur et surtout les 2 roues de moins de 125 cc trafiqués, gonflés aux pots d'échappement libres.

Oui aussi en intégrant le bruit émis par les pots de grosses cylindrée de type harley ou autres sportives non homologuée route ouverte.

Motard depuis 50 ans su de grosses cylindrées depuis 35 ans. Je comme beaucoup d'autres n'avons jamais eu besoin de pots trafiqués ou vendus et montés en libre service chez les concessionnaires qui les proposent à la vente....

Par ailleurs, je ne remettrais jamais ma moto à un contrôleur dépourvu de permis moto ou a condition qu'il ai plus de 3 ans au moins.

Enfin ce serait bien que le CT MOTO soit effectué pars les garages ou ateliers avancés des servi es de Police, gendarmerie ou douane. Et non telle ou telle société de ct ou concessionnaire à la fois juge et partie...

De plus, l'argent collecté pourrait être utile à refaire les routes passablement dangereuses pour les motards.

N° 939739 - Le contrôle technique est inutile

par :

29/06/2023 10:19

Utilisateur de deux roues depuis 46 ans, je n'ai jamais rouler avec un véhicule qui ne soit pas en parfait état.

Un deux roues sans freins représente un danger mortel immédiat.

Tous les motards que je connais ont une machine sans aucun défaut.

Que va nous apporter ce contrôle technique? 50 euros de moins à investir dans l'entretien de nos motos.

Je possède une moto de route et 5 motos de trial ce qui me fera un budget de 250 euros!!!

L'état des routes et infrastructures posent par contre de vrais problèmes pour notre sécurité, en particulier les routes secondaires qui sont bien souvent en très mauvais état.

Pour moi ce contrôle technique n'est pas souhaitable.

N° 939743 - inutile

par :

29/06/2023 10:20

prioriser l'entretien des routes autrement plus accidentogène .les accidents dus au manque d'entretien des motos sont négligeables.

N° 939769 - un impôt de trop

par :

29/06/2023 10:26

Encore un impôt inutile.

Les motards entretiennent et suivent de près leurs motos, on ne peut pas dire que l'état fasse de même pour l'entretien des routes qui se dégrade au fil des ans.

L'abaissement de la vitesse sur les routes secondaires est très fortement lié à l'absence de réparation de ces chaussées aussi défoncées qu'une piste à chars.

L'argent des radars n'est utilisé qu'à hauteur de 10% pour la réfection des routes.

L'impôt de trop qui pèse sur les motards ne servira qu'à engraisser [réseau de contrôle technique] pour sa propagande mensongère des chiffres.

A ce sujet, pensez-vous qu'un motard laissera un contrôleur technique n'ayant aucune pratique de la moto, peut-être même pas de permis moto juger de l'état d'un véhicule qu'il n'est pas apte à piloter ?

N° 939780 - avis défavorable au contrôle technique des deux roues à moteur et autres ...

par :

29/06/2023 10:31



l'utilisateur de deux roues sait qu'il est vulnérable , et par conséquent il veille à maintenir son véhicule en bon état ,sa sécurité en dépend . Pour exemple , je rencontre un maximum de refus de priorité des automobilistes , notamment aux ronds-points , et là , le bon état de mon 2 roues est indispensable . Ces refus de priorité sont quand même très rares quand je circule en voiture . Laissez la police de la route , motards police et gendarmerie , décider si un deux roues , notamment trop bruyant ou manifestement en mauvais état doit faire l'objet d'un contrôle et d'une réparation qui sera garantie par un professionnel . plus de 60ans de pratique du deux roues motorisé et 54 ans de moto.

N° 939787

par :

29/06/2023 10:35

Motard depuis près de 20 ans, je ne peux que vous faire part de mon expérience et inviter tout ministre favorable à cette ineptie, à venir se rendre compte par lui même lors d'un road trip des dangers réels de la route, du point de vue d'un motard.

Je vie dans une région éloignée de la capitale, et soit dit en passant, abandonnée par l'état comme beaucoup d'autres.

Ici les réels dangers pour nous motard serai plus u fait de l'état lamentable des chaussées parcourant le département, jonchées de crevasses, autant dangereuse pour les deux roues que pour tout autres usager de la route; et quand cela est rattrapé, c'est pour y laisser des rustines glissantes par temps de pluie ou y laisser une énorme quantité de gravier tout aussi dangereux.

J'ajoute à ceci l'inattention d'une grande partie des conducteurs automobile, dont le comportement imprévisible réclame une attention de tout les instants:

- non utilisation des clignotants
- refus de priorité quasi quotidiens
- changements intempestifs de voie

Si une mesure devait être prise pour la sécurité des usager, qu'en est il de la réglementation pour les vélo? Pourtant largement plus impactés par l'accidentologie.

Je mettrai en évitant leurs refus de priorité, les dépassements par la droite en ville, le non respect des signalisations et du code de la route.

Chaque motard lors de son passage au permis, pourtant de plus en plus dur à passer, a été former à inspecter les organes de sécurité affairant à l'utilisation de la moto.

Voudriez vous ,par votre mesure, rendre cette apprentissage inutile?

Comptez vous par la suite simplifier le passage du permis en supprimant cette partie d'examen au profit de votre CT?

Si cette mesure n'apporte rien de positif sur le taux d'accident ( pour rester sur les termes auquel il nous a été vendu) les ministres ayant voté cette nouvelle réglementation s'engagent t'ils à rembourser tout investissement fait par l'état par leur propres deniers?

Comme vous l'aurai compris je ne pas cette mesure nécessaire et je réitère ma demande, venez une ou deux journées vous rendre compte par vous même en tant que passager de la réalité du terrain et des vrai dangers liés à la moto.

Mais surtout n'oubliez pas que la France ne se limite pas à la périphérie de Paris.

N° 939796 - Commentaire CT 2 Roues

par :

29/06/2023 10:40

Bonjour,

Le pourcentage des accidents mettant en cause une défaillance des deux roues étant très bas il me paraît inutile de procéder à un contrôle technique sur les deux roues.

Le contrôle technique doit être adapté aux spécifications des motos, il doit pouvoir évoluer si une partie s'avère inutile ou inadaptée aux 2 roues.

Avant de commencer les CT 2 roues il faudra s'assurer que le territoire soit suffisamment pourvu de centres,...

Une mesure plus efficace que le contrôle technique serait d'augmenter les contrôles routiers, notamment pour les nuisances sonores, un motard dont la moto a l'échappement modifié, reposera échappement d'origine juste avant le CT et le remplacera à nouveau juste après, résultat, aucun changement malgré le CT,

en espérant que les décisions prises seront dictées par le bon sens et l'honnêteté, bien à vous

N° 939798 - Incompréhension totale des ces projets relatifs au contrôle technique

par :

29/06/2023 10:41

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores, ou du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous, les motards, à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 939803 - Contre Le CT moto

par :

29/06/2023 10:42

Un ct moto ne sert à rien, un motard s'occupe de sa sécurité, les chiffres parlent d'eux memes ! il faut noter que mettre 50€ dans un contrôle virtuel ne fait qu'amputer le pouvoir d'achat du motard et par la meme reduit d'autant les moyens financiers pour l'entretien du véhicule !!

N° 939821 - Incompréhension totale des ces projets relatifs au contrôle technique

par :

29/06/2023 10:46

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roues avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôles de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores, ou du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous, les motards, à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 939828 - Contre le Contrôle Technique Moto

par :

29/06/2023 10:48

Je suis CONTRE, et voici pourquoi :

Préambule :

Je vous rappelle juste que notre président Mr Macron nous avez dit : « il faut arrêter d'emmerder les Français » à propos du contrôle technique moto. Et j'ai donc revoté pour lui en partie pour ça, si j'avais su ce qui allez se passez je me serais Abstenu !

Je rappelle simplement qu'on vote pour un président, pour un député (c'est bien eux qui nous représente), moi j'ai jamais voté pour une de ces 3 pseudo associations, ni pour ceux qui compose le Conseil d'Etat ...

Si au final c'est le Conseil d'Etat, 3 pseudo associations et l'Europe qui font les lois alors je ne comprends pas très bien à quoi servent les députés, les sénateurs et le président ... ?

Donc si vous mettez en place ce CT vous en serait les responsables à mes yeux et aux yeux de millions de motards.

1/ Je ne comprends pas le conseil d'Etat qui va écouter 3 pseudos associations Ecobobo qui représente à peine quelques dizaines de personnes et à l'inverse qu'on écoute ni les associations de motard, ni les assurances. C'est donc la minorité en France qu'on écoute et qui fait la loi ? c'est bon à savoir !

2/ Tous les pays européens n'ont pas le contrôle technique. Pourquoi vous ne parlez pas de l'Italie ou de l'Espagne, bizarre non ? vous prenez parfois exemple de la Belgique qui l'a mis en place, mais pourquoi vous oublié de dire que c'est au moment de la revente.

3/ Vous dites que c'est pour faire baisser le nombre de mort sur les routes, ok, mais prenez les chiffres des morts des vrais motards (>125 cm<sup>3</sup>) qui connaissent bien ce chiffre, puisque c'est à l'examen. Il baisse depuis longtemps malgré le nombre de motard qui augmente.

Les morts à 2 roues qui augmente réellement, vous le savez c'est : vélo, trottinette (que vous Etat avez inusité et subventionné pour investir nos villes) alors pourquoi ne pas faire aussi un contrôle aussi pour ces véhicules, allez jusqu'au bout si c'est vraiment pour notre sécurité ... ? ! Et dite à ces 3

pseudos associations que vous voulez instauré un contrôle technique sur les trottinettes/vélos et regarder leurs réactions ... (Et demandez leurs financements, creusez un peu ...)  
==> Est-ce qu'on pourrait caractériser ça comme du lobbying ... ?! Je ne sais pas mais en tous cas ça en à l'odeur ...

4/ Tous les vrais motards (>125cm3) connaisse les risques sur une moto.

La majorité des accidents sont dû :

- À la vitesse (le contrôle technique ni pourra rien).
- À la dégradation de la route (c'est à vous gouvernement de proposer des routes sécurisées sans trous, bosses et autres, on paye des impôts pour ca de mémoire ... et donc le contrôle technique n'y pourra rien)
- Usage d'alcool et de stupéfiant (perso je connais aucun motard qui reprends le guidon dans cette situation et le CT ni pourra rien)

==> Vous, vous dites que c'est dû au mauvais entretien des motos, je pense que vous ne connaissez pas très bien les motards et le monde de la moto : les gens mettent ce qu'il y a de mieux sur leurs motos les pneus, les plaquettes/disques, l'huile moteur. Je connais aucun motard qui voudrez rouler avec des pneus chinois ou autre chose ...

L'entretien est beaucoup plus suivi en concession ou par des professionnelles passionnées pour les motos que pour les voitures et ça vous le savait bien.

5/ Pour rappel, c'est [réseau de contrôle technique] qui a fait pression sur les députés européens en mettant en avant de faux chiffres (facilement vérifiable) pour pousser les pays européens dans cette voix. Y a t'il eux un procès ou au minimum une enquête pour ça, le lobbying n'est-il pas condamnable en Europe, a priori non, c'est bon à savoir ...

Et surtout à l'époque aucun député européen, s'est posé la question : « bizarre une société qui fait du contrôle technique voudrait l'ouverture d'un autre marché pour notre « bien », ce ne serait pas aussi et surtout pour faire encore plus d'argent, non ? !

6/ Pourquoi faire un contrôle technique si c'est pour « notre sécurité » ?! Et vouloir contrôler le niveau sonore ? je ne vois pas le rapport, mais admettons : sauf erreur ce n'est pas le cas pour CT des 4 roues ? pourquoi ? Il y a beaucoup de voiture qui aussi font trop de bruit, Ferrari, Lamborghini, ... sans parlez et plus largement des Camions, Tracteur! peut-être d'ailleurs que ça vous embêterait qu'on étouffe le son de votre Porsche ... ou de vos amis bien placé ?! Ce ne serait équitable ! Non ?

7/ Le CT en lui-même : je n'ai vraiment pas envi qu'un gars qui potentiellement n'as pas le permis moto touche à ma moto. Et fasse la même chose pour le contrôle de pollution sur ma moto que ce qui est fait pour les 4 roues ou il accélère au rupteur pendant plusieurs secondes ...

Pour les motos un peu ancienne ou « archaïque » (qui n'ont pas de refroidissement liquide, ni de ventilateur et donc le seul moyen de la refroidir, c'est de rouler) elles vont forcément chauffer et les moteurs de moto sont beaucoup plus fragile que les 4 roues. Qui sera responsable en cas de dommage ? vous l'état ? le CT ?

==> J'ai déjà ma réponse : un ami son moteur a lâché pendant le contrôle pollution car le gars a trop insisté. Le CT n'a jamais voulu payé ... ça c'est la réalité.

Et le contrôle sonore va se faire comment : à l'intérieur d'un bâtiment (vive la résonance), a l'extérieur avec potentiellement d'autre bruit parasite : route, entreprise, ...

**BREF, JE SUIS CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS**

N° 939835 - Incompréhension totale des ces projets relatifs au contrôle technique par :

29/06/2023 10:52

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores, ou du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous, les motards, à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 939838 - Contre le controle technique moto

par :

29/06/2023 10:52

Inutile et contre productif, un racket à peine déguisé au profit de [réseau de contrôle technique] et autres !

Un motard s'occupe de sa moto, entretien et sécurité ! investi dans son équipement et se protege en consequence et ce malgré l'état des routes , glissieres, peinture sur le revetement routier, défailants !!! Retirer 50 € de pouvoir d'achat à un motard c'est l'amputer d'autant pour l'investissement securitaire !!!

N° 939839 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 10:52

Je suis contre le contrôle technique !!!! Je gère moi même mon véhicule, je ne suis pas suicidaire.

N° 939841 - Remarques sur la mise en place du CT des 2 roues

par :

29/06/2023 10:54

Bonjour

Un CT à 50 € tous les 3 ans alors que la moyenne annuelle de km parcourus par un deux roues et autrement plus faible que celui d'un VL ( pour ma part max 2500 km/an) je trouve cela exagéré. De même pourquoi faut il réaliser un CT tous les 3 ans ou 5 ans pour un véhicule de plus de 30 ans qui n'effectue certainement que quelques dizaines de km par an et que ces véhicules sont entretenus par de véritables passionnés.

Globalement les motards sont très attachés à l'entretien de leur moto car il en va directement de leur intégrité, ce CT tous les 3 ans ne devrait pas servir à améliorer la sécurité des deux roues.

Les conséquences d'un accident sur un deux roues sont certainement plus importantes que pour un 4 roues, mais les accidents sont principalement dus au comportement d'un tiers, du mauvais état des

infrastructures, de la météo... très peu à la lecture de différents rapports seraient dus à un mauvais état du véhicule.

Pour ma part il me semble que ce CT est une fois de plus un moyen de pressurer un peu plus financièrement l'usager de la route.

Cordialement

N° 939844 - Aptitude des contrôleurs

par :

29/06/2023 10:54

Bjr

Le personnel qui effectue les CT automobiles actuellement bénéficiera d'une extension de leurs compétences : donc une personne qui n'a jamais conduit une moto de sa vie va manipuler celle-ci ! Sachant que des règles sont à respecter surtout pour faire des essais pollution et elles sont différentes selon les motos. Je pressens de la casse à venir.

Ce CT devrait se cantonner aux pneus freins lumières et bruit.

Un motard entretient sa machine. Il restera la même catégorie de gens qui ne feront rien et les autres paieront afin de faire plaisir au lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et compagnie.

N° 939856 - Non aux projets

par :

29/06/2023 10:59

Honte à vous élus!

Si seulement l'un d'entre vous voulait seulement sauver une vie, ce projet est tellement infondé que même les assurances vous ont lâché !

Pendant que des motards qui respectent les lois se tuent sur des routes meurtrières, (rail, trou, absence d'entretien, bande blanche, bouche d'égout, céder le passage arrivant sur des axes où l'on peut doubler, absence de contrôle routier, manque de policiers et gendarmes, et j'en passe....)

Nos élus font du capitalisme.

Mais pas de sécurité routière !

Et 50€, une honte !

Vous me faites vomir.

N° 939863 - Non au contrôle technique des motos oui à l'obligation d'entretien des infrastructures

par :

29/06/2023 11:00

Motarde depuis plus de 20 ans toujours en grosses cylindrées routières j'ai toujours entretenu mes motos dans les concessions ou garages de la marque. Je fais entre 8 000 et 12 000 km par an à travers les territoires en France. Avant chaque départ je vérifie les organes de sécurité de ma moto : Pneus, freins, huile, propreté de la bulle, chargement adapté. Mes motos sont révisées tous les ans en concession ou garage, en quoi un contrôle technique pourrait améliorer ma sécurité? sachant que ma concession je l'ai sélectionnée en fonction de la compétence du chef d'atelier et de sa fiabilité, il est hors de question qu'un contrôleur avec une formation incomplète ou tout du moins invérifiable touche à mes motos. Je suis parfois tombée en plus de 20 ans mais à chaque fois c'était à cause de l'infrastructure dangereuse malgré une vitesse adaptée (gas-oil sur route humide, rafistolage de goudron fondu, nids de poule non signalés, plaques d'égout ou télécom en plein milieu de la trajectoire en virage, automobiliste distrait par la fatigue ou le portable qui m'a percuté à l'arrière) et jamais à cause de ma moto. Le contrôle technique est donc un impôt supplémentaire, une mesure vexatoire pour les motards et ce n'est vraiment pas le moment de taxer plus. D'autre part qu'en sera-

t-il pour les possesseurs de plusieurs motos passionnés d'une marque ou d'une année, qui roulent avec l'une ou avec l'autre selon les trajets à réaliser? ce sera systématiquement 50 euros par moto? C'est vraiment méconnaître la passion et l'univers des motards. Par contre personnellement je réclame des aides ou la baisse de la TVA sur les équipements de sécurité (blouson, gants, bottes, sans compter le prix rédhibitoire des gilets airbags) mais là rien de prévu et ce n'est sûrement pas l'aide de 6 000 euros sur des véhicules électriques qui vont me séduire, les décideurs n'ont aucune idée de l'univers des motards pour proposer ce genre de mesure. Allez faire un tour sur le réseau secondaire, il y a une majorité de routes indignes de la France, sans compter les gravillons qui sont répandus allègrement sans signalement au mépris de toute sécurité. J'invite les décideurs à venir faire 300 km avec moi pour se rendre compte de l'insécurité des infrastructures qui mettent les motards en danger et ce n'est certainement pas un contrôle technique qui va me protéger...

N° 939868 - Véhicules de collection

par :

29/06/2023 11:03

Je suis âgé de 83 ans et je suis titulaire du permis moto depuis 1962. Depuis cette date j'ai pratiqué la moto et le side-car sur route et depuis ma retraite quelques sessions annuelles de "roulage sur circuit", bien évidemment sans aucun esprit de compétition. Je ne reprends pas tous les arguments développés par la [association de motard] mettant en évidence l'inutilité et le gaspillage que constitue ce CT des 2 RM et j'insiste particulièrement sur le cas des motos immatriculées en "véhicules de collection".

En effet, depuis plus de 20 ans, tout en pratiquant la moto moderne par ailleurs, j'ai cherché à retrouver les plaisirs d'une autre époque en intégrant un club dont la vocation est la sauvegarde des motos antérieures aux années 1970. J'ai acquis au fil des années des motos anciennes, toutes immatriculées en "collection" dont les années de mise en circulation vont de 1921 à 1969. Au total une douzaine de machines qui exigent du temps et des dépenses pour être entretenues et aptes à des sorties de club. toutefois, chacune de ces machines ne doit sortir que quelques fois par an et pour quelques centaines de km maximum par an pour les plus utilisées. Je vois mal comment faire face aux contraintes et aux dépenses supplémentaires qu'exigerait la mise en place d'un CT pour ces véhicules. Inévitablement, cela se traduirait par l'abandon progressif de ce parc. Comme je ne serai probablement pas le seul à réagir ainsi, c'est tout le monde des collectionneurs qui serait impacté, avec la disparition à terme d'un patrimoine industriel riche. Comme cela existe dans certains Pays, il me semble indispensable que les véhicules immatriculés en CI de collection soient exclus de ce décret et donc dispensés de CT.

N° 939875 - NON au Contrôle technique des motos et OUI à l'entretien des infrastructures

par :

29/06/2023 11:05

Motarde depuis plus de 20 ans toujours en grosses cylindrées routières j'ai toujours entretenu mes motos dans les concessions ou garages de la marque. Je fais entre 8 000 et 12 000 km par an à travers les territoires de la France. Avant chaque départ je vérifie les organes de sécurité de ma moto : Pneus, freins, huile, propreté de la bulle, chargement adapté. Mes motos sont révisées tous les ans en concession ou garage, en quoi un contrôle technique pourrait améliorer ma sécurité? sachant que ma concession je l'ai sélectionnée en fonction de la compétence du chef d'atelier et de sa fiabilité, il est hors de question qu'un contrôleur avec une formation incomplète ou tout du moins invérifiable touche à mes motos. Je suis parfois tombée en plus de 20 ans mais à chaque fois c'était à cause de l'infrastructure dangereuse malgré une vitesse adaptée (gas-oil sur route humide, rafistolage de goudron fondu, automobiliste distrait par la fatigue, le portable qui m'a percuté à l'arrière) et jamais à cause de ma moto. Le contrôle technique est donc un impôt supplémentaire, une mesure vexatoire pour les motards et ce n'est vraiment pas le moment de taxer plus. D'autre part qu'en sera-t-il pour

les possesseurs de plusieurs motos passionnés d'une marque ou d'une année, qui roulent avec l'une ou avec l'autre selon les trajets à réaliser? ce sera systématiquement 50 euros par moto? C'est vraiment méconnaître la passion et l'univers des motards. Par contre personnellement je réclame des aides ou la baisse de la TVA sur les équipements de sécurité (blouson, gants, bottes, sans compter le prix rédhibitoire des gilets airbags) mais là rien de prévu et ce n'est sûrement pas l'aide de 6 000 euros sur des véhicules électriques qui vont me séduire, les décideurs n'ont aucune idée de l'univers des motards pour proposer ce genre de mesure. Allez faire un tour sur le réseau secondaire, il y a une majorité de routes indignes de la France, sans compter les gravillons qui sont répandus allègrement sans signalement au mépris de toute sécurité. J'invite les décideurs à venir faire 300 km avec moi pour se rendre compte de l'insécurité des infrastructures qui mettent les motards en danger et ce n'est certainement pas un contrôle technique qui va me protéger...

N° 939876 - un contrôle technique pour enrichir [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]?

par :

29/06/2023 11:05

Je fais de la moto depuis 40 ans et je fais des petits kilométrages annuels à chaque fois que je sors la moto du garage je fais comme l'immense majorité des motards, je fais le tour de la moto et je vérifie freins, tension de la chaîne, pression des pneus, bon fonctionnement de la fourche, éclairages, etc, etc, je fais tout ça car les motards sont conscients de leur vulnérabilité et du mauvais état du réseau routier de notre pays, excepté les autoroutes (que je n'emprunte jamais), avec des pneus en mauvais état ou mal gonflés les "nid de poule" et les raccords de chaussée nous laissent un souvenir souvent impérissable et je ne parle pas des ralentisseurs illégaux, donc je ne pense pas que l'état se soucie de ma santé mais qu'il obéit à une pression de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sinon l'état des routes serait meilleur, je préfère prendre ma sécurité en main au lieu de la laisser à des gens obnubilés par le profit et par le porte-monnaie des français

N° 939881

par :

29/06/2023 11:08

Bruit : le CT sera inefficace.

Les utilisateurs de 2 roues fréquemment bruyant sont les 50cc, non concernés par le CT.

Les motards adeptes de pots d'échappement transformés n'auront pas de peine à remettre leur chicane pour passer le test puis de l'enlever à nouveau.

Proposition :

supprimer ce volet du CT, coûteux pour l'utilisateur.

Doter les forces de l'ordre de sonomètres pour effectuer des contrôles aléatoires.

Sécurité :

S'attaquer au problème de sécurité des 2 roues uniquement par le CT ne suffit pas.

Propositions :

mettre en place un stage de perfectionnement à la formation obligatoire 2 ans après l'obtention du permis, incluant trajectoire de sécurité et exercice sur plateau, comme le font déjà certaines

Préfectures,

les infrastructures sont parfois très dangereuses pour les 2 roues. Organiser une collecte de ces points dangereux à modifier ou entretenir, ciblant les utilisateurs de 2 roues, avec obligation d'être traités par les autorités locales ou nationales selon l'endroit.

Prix du CT pour l'utilisateur : 50 € est clairement TROP onéreux. J'ai payé mon dernier CT voiture 60€ en juin 2022.

Nombre de points de contrôle divisés par 4 ==> il faut viser 15 € le CT des 2 roues.



Clairement, l'Etat succombe une fois de plus à un loby, celui des établissements de CT, qui lui explique qu'ils s'en tireront difficilement avec 50 €. C'est faux. Il faut simplifier et réduire le coût.

Aide à l'achat de moto peu polluante : les 2 roues électriques étant pour l'instant limités à un usage urbain, la mesure d'aide à l'achat devrait s'appliquer sans contrainte de revenu et au 2 roues conformes aux normes actuelles Euro 5, neuf ou occasion.

N° 939885 - Contrôle technique des cyclomoteurs

par :

29/06/2023 11:09

ce contrôle technique n'apporte rien en terme de sécurité pour les jeunes puisque les utilisateurs de cyclomoteur (entre 14 et 17 ans) vont y échapper.

Le premier contrôle aura lieu à + 3 ans pour un véhicule neuf, hors 80 % des véhicules neuf de cette catégorie sont non conformes (échappement modifié, bride vitesse supprimé). Lors du premier contrôle l'utilisateur aura l'âge du permis automobile, son cyclomoteur ne représentera plus d'intérêt pour lui.

N° 939890 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 11:10

Contre cette nouvelle obligation personne ne roule avec un véhicule défectueux au prix me mettre sa sécurité en danger.

N° 939892 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 11:11

J'ai 62 ans et je pratique la moto depuis 45 ans et je peux affirmer que 100% des accidents sont causés par un mauvais comportement des conducteurs sur la route.

Au permis de conduire nous apprenons à effectuer des contrôles à chaque utilisation de notre véhicule à deux roues et aucune étude digne de ce nom n'a prouvé l'utilité d'une telle mesure. Ce contrôle est un nouveau moyen pour encore taxer les Français qui sont déjà les plus taxés au monde. C'est désespérant de constater encore une fois des mesures inutiles et contraignantes pour assouvir des intentions de rackets financiers d'organismes malveillants et corrompus. Je suis parfaitement opposé à cette mesure injustifiable techniquement et ne correspondant pas à la réalité .

De plus , si vous poser la question à un professionnel de la moto il vous affirmera qu'il n'y a qu'un essai sur route qui permet de réellement évaluer une moto , votre contrôle est absolument sans objet si ce n'est que réduire le budget du motard au détriment de sa sécurité.

N° 939894 - Arnaque

par :

29/06/2023 11:11

Depuis 46 ans de conduite de moto, je n'ai jamais provoqué d'accident avec un tiers, comme c'est le cas de nombreux motards qui subissent les errements des automobilistes.

Je contrôle et entretiens moi-même mes 7 motos, comme la majorité des motards, sans que cela porte préjudice à la sécurité et au moins aussi bien que le feront les futurs "contrôleurs agréés".

L'essentiel de mes motos est constitué de motos anciennes, la plus récente étant âgée de 22 ans. Elle sont au nombre de 7, ce qui multiplié par 50 €, représente une dépense immédiate de 350 €, pour des clopinettes.

Quand des pièces, comme les systèmes d'échappement d'origine, ne sont plus disponibles, quelle autre solution que de se tourner vers des systèmes adaptables qui peuvent ne pas être conformes ? N'est-ce pas à l'administration d'interdire la mise sur le marché des systèmes non-conformes au lieu de taper sur les consommateurs innocents ? Si, sciemment, des Harleyistes ou autres s'amuse à faire du bruit pour se faire remarquer, pourquoi taper sur l'ensemble des motards ?

Les cyclomoteurs, aux moteurs gonflés et bruyants sont souvent considérés à tort comme des motos et provoquent la colère des badauds, incapables de les distinguer des motos. Pourquoi taper sur les motos ?

L'Europe dresse des obligations. Certains pays quittent l'Europe ou refusent de respecter ces obligations. Pourquoi, dans ce cas particulier comme dans d'autres, devons-nous plier l'échine et accepter ce qui est contre-productif ? Pour faire plaisir à des loueurs de vélos ou de trottinettes électriques, qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires de circulation routière ? A moins que la pompe à fric ne soit mise en fonction pour arroser [réseau de contrôle technique] et autres ? En bref, de quoi être dégoûté et plein de désillusions quant à la démocratie et la manière de diriger notre pays !!!

N° 939901 - Contre le controle technique moto !

par :

29/06/2023 11:14

Un motard s'occupe de sa machine et de son équipement de sécurité ! un controle technique à 50 € est contreproductif et ne favorise en rien l'entretien regulier de sa moto, au contraite, il reduit le financement de cet entretien et de l'équipement du motard !

De plus , aucun organisme de controle, qui pourtant ont organisé ce racket, n'est en capacité de presenter des arguments securitaires pertinents liés à ce controle !

N° 939902 - CTP inapproprié et injuste

par :

29/06/2023 11:14

LA mise en place du contrôle technique sur les véhicules légers pose un problème très important de sécurité des biens et des personnes. Quelle formation aura le contrôleur quand à la manipulation des véhicules? Une moto type Harley Davidson Street glide, Electra...ou Honda Goldwing , pèsent 400kg, leur manipulation ne peut être laissée à n'importe qui. Aujourd'hui, un technicien de CT n'est pas en mesure de manipuler une moto. De plus, les propriétaires ne permettrons pas qu'une personne non formée et sans habitudes d'utilisation, monte sur une moto pour faire des essais. Qui paie en cas de dégats ? bequille mal mise, non controle du véhicule....et chute

Les motos au dessus de 600 CC sont régulièrement contrôlées par leur propriétaire, pour des raisons de sécurité. L'utilisation des grosses cylindrés n'est sans communes mesures avec celle des 2 roues type scooter. Les scooters et autres 2 roues de petites cylindrées devraient être contrôlés plus souvent (bruit, entretien mal fait souvent...)

Quel intérêt de mettre 4 millions de propriétaires de 2 roues responsable de 0,5 % d'accidents mortels, dans l'obligation de CT et de son coup 50€.

LE tarif de 50€ est quasi le même que pour une auto, avec 4 fois moins de points de contrôle, de qui se moque t on? C'est scandaleux.

L'état des routes est accidentogène pour les 2 roues, quelle sera la contre partie du CT, pour notre sécurité sur la route.

En résumé, je suis contre ce CT qui n'est pas utile, qui est abusif quand à son but, et discriminatoire. La sécurité des 2 roues passent pas des routes en état, ce qui est très très loin d'être le cas aujourd'hui. Les trous ( nids de poule), les milieux de voie creusés, le gravillon sur les routes pour économisé le goudron...sont des facteurs de risque et d'accidents mortels, que le CT ne résoudra pas. Je fais le distingo entre un détenteur de petites cylindrés et un détenteur d'une grosse cylindrée. L'entretien n'est pas fait sur l'un et très important sur l'autre.

LE bruit d'une moto est certes dérangeant mais n'est pas un élément de sécurité, au contraire, le son peut interpellé l'automobiliste qui ne voit pas le motard dans son retro.

Je suis pour que le CT soit effectué par les concessions motos et pas des mécaniciens professionnels qui sont en mesures de manipuler les engins, de part leur connaissance, savoir faire et matériel. Je ne permettrais pas à un technicien auto de toucher mon véhicule. et je suis contre ce CT pour les motos. Ok pour les scooters et engins de ville.

N° 939904 - CT ou Comment Tergiverser

par :

29/06/2023 11:16

Environnement et sécurité, toujours les mêmes prétextes usés jusqu'à la corde. Pour certains, le CT sera la solution miracle, en fait, en ce qui concerne la sécurité du véhicule et l'environnement, la moto est déjà un très bon élève. Ceux qui font un bruit infernal roulent déjà hors la loi en tout impunité, je ne vois pas en quoi un CT les dérangera. Au mieux, un changement d'échappement avant et après le CT et le tour est joué.

Celui-ci nous est imposé non pas par nécessité, mais par obligation juridique, car une poignée de gens qui y ont certainement un intérêt financier ou une phobie du 2 roues ont fini par obtenir gain de cause. On va une nouvelle fois contraindre des centaines de milliers de personnes pour la satisfaction de quelques-uns. Il paraît qu'on vit en démocratie, il serait grand tant que l'Académie française en revoie la définition.

N° 939908 - Arnaque

par :

29/06/2023 11:17

Depuis 46 ans de conduite de moto, je n'ai jamais provoqué d'accident avec un tiers, comme c'est le cas de nombreux motards qui subissent les errements des automobilistes.

Je contrôle et entretiens moi-même mes 7 motos, comme la majorité des motards, sans que cela porte préjudice à la sécurité et au moins aussi bien que le feront les futurs "contrôleurs agréés". L'essentiel de mes motos est constitué de motos anciennes, la plus récente étant âgée de 22 ans. Elle sont au nombre de 7, ce qui multiplié par 50 €, représente une dépense immédiate de 350 €, pour des clopinettes.

Quand des pièces, comme les systèmes d'échappement d'origine, ne sont plus disponibles, quelle autre solution que de se tourner vers des systèmes adaptables qui peuvent ne pas être conformes ? N'est-ce pas à l'administration d'interdire la mise sur le marché des systèmes non-conformes au lieu de taper sur les consommateurs innocents ? Si, sciemment, des Harleyistes ou autres s'amuse à faire du bruit pour se faire remarquer, pourquoi taper sur l'ensemble des motards ?

Les cyclomoteurs, aux moteurs gonflés et bruyants sont souvent considérés à tort comme des motos et provoquent la colère des badauds, incapables de les distinguer des motos. Pourquoi taper sur les motos ?

L'Europe dresse des obligations. Certains pays quittent l'Europe ou refusent de respecter ces obligations. Pourquoi, dans ce cas particulier comme dans d'autres, devons-nous plier l'échine et accepter ce qui est contre-productif ? Pour faire plaisir à des loueurs de vélos ou de trottinettes électriques, qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires de circulation routière ? A moins que la pompe à fric ne soit mise en fonction pour arroser [réseau de contrôle technique] et autres ? En bref, de quoi être dégoûté et plein de désillusions quant à la démocratie et la manière de diriger notre pays !!!

N° 939919 - une taxe en plus

par :

29/06/2023 11:21

Pour rappel, la cause technique d'accidentalité d'un 2RM ne représente que 0,3% des accidents des 2RM. La pollution sonore ne sera pas impactée par la mesure, puisqu'un pot d'échappement bruyant peut être facilement remplacé avant le contrôle, puis réinstallé ensuite. Concernant la pollution environnementale, le rapport de l'ADEME (voir Moto Magazine n°399) souligne les progrès des 2RM sur leurs émissions. Un résultat à conjuguer aux temps de trajet plus courts et au faible encombrement des 2RM. De fait, le CT2RM n'améliorera en rien ni la sécurité routière ni les émissions polluantes des 2RM !

Sauf pour faire marcher le commerce et encaisser la TVA.

N° 939922 - 50€ dans le vent

par :

29/06/2023 11:22

Alors même qu'il a été établi que le mauvais état d'une moto n'est responsable que de 0.3% des accidents. Que dans bien des cas ce mauvais état est dû à une usure prononcée des pneus ou des plaquette de freinage. Le gouvernement français persiste à suivre l'Europe dans la mise en place du contrôle technique périodique, alors qu'il pourrait investir dans des infrastructures plus sécurisantes ( double glissière de sécurité, réfection des revêtements bitumeux, etc...). Le tout sous l'impulsion de 3 associations écolo/bobo/facho et qui veulent généraliser la volonté de faire disparaître tous les véhicules à énergie fossile. Il a pourtant été établi que les motards et plus généralement les conducteurs de 2 roues désengorgent le trafic et limitent donc la pollution produite. Ces conducteurs apprennent dès le début de leur formation à contrôler l'état de leur véhicule, ce CTP n'est plus ni moins qu'une mascarade doublée d'un impôt supplémentaire.

Vive les véhicules électriques avec leur charge provenant des centrales à charbon, mais ça c'est un problème pour dans 15 ans, pourquoi anticiper ?

C'est comme ça qu'on tue à petit feu la liberté, et que l'on met en colère une bonne partie de population, mais vous ne nous aurez pas comme ça. On se battra, et le peuple gagne toujours. Toujours.

N° 939923 - exempter le véhicules de collection du contrôle technique périodique

par :

29/06/2023 11:22

Bonjour,

pour faire suite à mes messages au sujet des motos de collection.

j'ai vu que le contrôle technique sera à passer avant le 31/12/2024 pour les motos anciennes.

pour revenir à mon exemple, qui n'est pas isolé, du collectionneur qui a 200 motos, et dont je vous remets le lien ci dessous :

<https://www.caradisiac.com/interview-collectionneur-de-motos-anciennes-175408.htm>

il devra donc passer ses 200 contrôles technique avant cette date s'il souhaite rouler ne serait ce que 10 km dans l'année avec ses motos.

supposons que le contrôle technique est faisable à partir de mars, cela signifie que dans un tel cas :

- il devra passer 200 motos en 10 mois, soit 20 par mois et donc 5 par semaine en moyenne, 1 par jour donc... il ne pourra donc quasiment plus travailler et devra prendre une année sabbatique en 2024 s'il est actif.
- il devra s'acquitter sur cette même période de 10 000 € hors prix du déplacement (au prix de 50 € par contrôle).
- il devra recommencer cette même année sabbatique de contrôles techniques en 2029 puis en 2034 etc...

cela ne me semble pas réalisable du tout.

Merci donc de retirer les motos de collection (portant la mention "véhicule de collection" en case "Z1" de leur carte grise) du dispositif de contrôle technique ou merci au moins de n'imposer un contrôle technique uniquement qu'en cas de revente de ces motos.

Je rappelle que pour obtenir la mention "véhicule de collection", le parcours en partenariat avec la FFVE est aujourd'hui devenu long, exigeant et relativement compliqué et cet organisme officiel n'accepte que les véhicules en bon état, photos datées et documents officiels à l'appui !

La FFVE exige d'ailleurs également un véhicule 100 % d'origine, en état de rouler et le collectionneur s'engage à l'exactitude de ses propos et au fait de ne pas modifier le véhicule une fois l'attestation obtenue.

Merci de tenir compte de ces remarques portant sur le contrôle technique des véhicules de collection et de faire le nécessaire pour les exempter d'un contrôle technique périodique.

Sincères salutations

N° 939926 - CONTRE ce controle technique moto !

par :

29/06/2023 11:23

Un motard s'occupe de sa machine et de son équipement de sécurité ! un controle technique à 50 € est contre productif et ne favorise en rien l'entretien regulier de sa moto, au contraire, il réduit le financement de cet entretien et de l'équipement du motard !

De plus , aucun organisme de controle, qui pourtant ont organisé ce racket, n'est en capacité de presenter des arguments securitaires pertinents liés à ce controle !

N° 939927 - Formation des contrôleurs et remarques

par :

29/06/2023 11:24

Il est nécessaire que les contrôleurs soient titulaires du permis moto, le déplacement de ce type de véhicule étant inclus dans la formation ainsi que les épreuves.

Le contrôle des éléments de sécurité de la moto au quotidien ( faisant aussi partie de la formation au permis), le contrôle technique vient en doublon et n'apporte rien, surtout au regard de la technicité et de la confiance en mon concessionnaire (qui ne laissera jamais partir un motard avec une moto ayant un problème).

Un exemple : le simple contrôle du niveau de liquide frein peut nécessiter une dépose des couvercles, avec toutes les précautions à prendre, je m'inquiète de ce type de manipulation par une personne non formée à la mécanique moto.

Habitant un espace rural, où les centres de contrôle technique sont déjà rares, trouver un centre CT moto à proximité va créer des difficultés, notamment aux possesseurs de petites cylindrée. En ce cas, est-il envisageable que les concessionnaires/réparateurs puissent assurer ce type de contrôle ?

Utilisons leurs compétences et leurs technicités.

N° 939936 - Incompréhension totale des ces projets relatifs au contrôle technique

par :

29/06/2023 11:27

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores, ou du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous, les motards, à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 939939 - Contrôle technique non périodique (modèle Belge)

par :

29/06/2023 11:27

Je propose de rendre un contrôle technique obligatoire pour les véhicules de catégorie L seulement en cas de changement de propriétaire, après un accident ou en cas de modification des caractéristiques techniques du véhicule (modèle Belge).

N° 939941 - Pourquoi ?

par :

29/06/2023 11:30

Ma moto est révisée tous les ans chez le concessionnaire. ( en moyenne 450 euros/an ) . Pourquoi devrais je faire un contrôle technique et payer 50 euros supplémentaires ????

N° 939945 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

29/06/2023 11:30

Bonjour,

motard depuis 30 ans, je suis défavorable à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

Voici mes arguments :

Je trouve, personnellement, l'état des routes plus préoccupant que celui du parc moto. Il s'agirait de prioriser les actions en matière de sécurité routière.

Si le contrôle technique automobile a réellement assaini le parc des véhicules concernés, abaissant de façon significative le nombre d'accidents liés à une défaillance mécanique, il n'en sera pas de même avec le parc moto où l'état du véhicule n'est responsable de l'accident que d'en moins de 0,5% des cas.

Personnellement, je roule en moyenne 4000 km par an, j'effectue un contrôle visuel des éléments de sécurité avant chaque sortie, réalise la tension et le graissage de la chaîne aux intervalles préconisés et les révisions tous les ans ; je ne vois pas la plus-value qu'apporterait un contrôle supplémentaire et payant.

Concernant le bruit de quelques véhicules, animé par la légende : « motard bruyant, motard vivant » il s'agit effectivement d'une réelle nuisance mais reste relativement anecdotique ; de plus cela concerne principalement des 2 roues de faible cylindrée non concernés par le dit contrôle ! S'agissant des motos concernées, les propriétaires auront tôt-fait de remettre la ligne d'échappement d'origine au moment du contrôle et de réinstaller la ligne non-homologuée après celui-ci... bénéfice nul.

Se pose la question de la qualité des centres qui vont effectuer ces contrôles : pour en avoir discuter avec les contrôleurs, ils ne sont pas prêts ! Peu d'entre-eux ont une culture ou une sensibilité à l'univers de la moto, et ceux qui le sont avouent que cette mesure est aberrante, inique et dictée par l'appât de gains supplémentaires.

Merci d'avoir pris le temps de lire mon argumentation.

N° 939947 - Consultation Contrôle Technique 2RM :

par :

29/06/2023 11:31

Contre le Contrôle Technique Moto

Consultation Contrôle Technique 2RM :

N° 939948 - CR 2 ou 3 ROUES MOTORISES

par :

29/06/2023 11:31

Je pense que le contrôle technique des véhicules motorisés à 2 et 3 roues est parfaitement inutile.

Il a été prouvé que l'état du véhicule est en cause dans un nombre infime d'accidents.

Chaque motard vérifie l'état de son véhicule, gage de sa sécurité. Il en fait effectuer chaque année une révision complète par un professionnel qui est certainement plus qualifié qu'un centre de CT qui ne pensera qu'à sa facture.

Certaines infrastructures et l'état des routes déplorable depuis plusieurs années est 100 fois plus dangereux et il serait plus judicieux de s'occuper de ce problème récurrent.

N° 939949 - Désaccord au Contrôle technique de mon deux roues

par :

29/06/2023 11:31

Bonjour, je possède une Triumph Bonneville de 2006. Ma moto est révisée tous les ans par un professionnel (factures à l'appui). Cette révision annuelle est importante car tous les organes de la moto sont contrôlés. Cette révision me coûte aux environs de 200 euros.

Je suis en désaccord avec ce contrôle technique obligatoire, qui n'aura aucun intérêt pour mon 2 roues et qui va représenter pour un un surcoût inutile.

Je demande, en ce qui me concerne, le retrait de ce contrôle obligatoire et je suis prêt à fournir annuellement tous les documents prouvant le bon entretien de ma moto.

N° 939960 - CT ou Comment Tergiverser

par :

29/06/2023 11:35

Environnement et sécurité, toujours les mêmes prétextes usés jusqu'à la corde. Pour certains, le CT sera la solution miracle, en fait, en ce qui concerne la sécurité du véhicule et l'environnement, la moto est déjà un très bon élève. Ceux qui font un bruit infernal roulent déjà hors la loi en toute impunité, je ne vois pas en quoi un CT les dérangera. Au mieux, un changement d'échappement avant et après le CT et le tour est joué.

Celui-ci nous est imposé non pas par nécessité, mais par obligation juridique, car une poignée de gens qui y ont certainement un intérêt financier ou une phobie du 2 roues ont fini par obtenir gain de cause. On va une nouvelle fois contraindre des centaines de milliers de personnes pour la satisfaction de quelques-uns. Il paraît qu'on vit en démocratie, il serait grand temps que l'Académie française en revoie la définition.

N° 939963 - Incompréhension totale des ces projets relatifs au contrôle technique

par :

29/06/2023 11:36

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roues avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôles de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores, ou du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous, les motards, à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.



N° 939966 - Contrôle inutile !

par :

29/06/2023 11:38

Sur un deux roues le moindre souci d'entretien se ressent immédiatement et est résolu très facilement, c'est pourquoi les accidents dû à un véhicule mal entretenu sont vraiment négligeables en deux roues.

Un contrôle technique pour les deux roues est contre productif car il se substitue à des mesures qui auraient pû être réellement efficace pour la sécurité des deux roues.

N° 939970 - Le contrôle technique des 2 roues : c'est non !

par :

29/06/2023 11:38

Bonjour,

motard depuis 30 ans, je suis défavorable à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

Voici mes arguments :

Je trouve, personnellement, l'état des routes plus préoccupant que celui du parc moto. Il s'agirait de priorisé les actions en matière de sécurité routière.

Si le contrôle technique automobile a réellement assaini le parc des véhicules concernés, abaissant de façon significative le nombre d'accidents liés à une défaillance mécanique, il n'en sera pas de même avec le parc moto où l'état du véhicule n'est responsable de l'accident que d'en moins de 0,5% des cas.

Personnellement, je roule en moyenne 4000 km par an, j'effectue un contrôle visuel des éléments de sécurité avant chaque sortie, réalise la tension et le graissage de la chaîne aux intervalles préconisés et les révisions tous les ans ; je ne vois pas la plus-value qu'apporterait un contrôle supplémentaire et payant.

Concernant le bruit de quelques véhicules, animé par la légende : « motard bruyant, motard vivant » il s'agit effectivement d'une réelle nuisance mais reste relativement anecdotique ; de plus cela concerne principalement des 2 roues de faible cylindrée non concernés par le dit contrôle ! S'agissant des motos concernées, les propriétaires auront têt-fait de remettre la ligne d'échappement d'origine au moment du contrôle et de réinstaller la ligne non-homologuée après celui-ci... bénéfice nul.

Se pose la question de la qualité des centres qui vont effectuer ces contrôles : pour en avoir discuter avec les contrôleurs, ils ne sont pas prêts ! Peu d'entre-eux ont une culture ou une sensibilité à l'univers de la moto, et ceux qui le sont avouent que cette mesure est aberrante, inique et dictée par l'appât de gains supplémentaires.

Merci d'avoir pris le temps de lire mon argumentation.

N° 939985 - taxer toujours et encore !

par :

29/06/2023 11:47

Juste pour faire de l'argent, il aurait mieux fallu mettre une taxe annuelle pour l'utilisation d'un deux roues plutôt qu'un contrôle technique discriminatoire et inutile...la sécurité n'est pas légitime dans ce CT quand l'état des routes et des infrastructures est déplorable ! Pénaliser des motos dont les conducteurs sont formés et ont payé un permis pour laisser circuler impunément des vélos, des trottinettes électriques et des moins de 125 cm<sup>3</sup> mal entretenus ou trafiqués conduits par des

inexpérimentés ou des inconscients : si c'est ça la sécurité ! La connerie bat son plein à tous les niveaux : bravo !

N° 939986 - controle technique moto et catégorie L

par :

29/06/2023 11:47

Bonjour, je suis un ancien controleur technique auto,et motard également.Il serait judicieux pour le confort du propriétaire et du controleur que se soit le premier cité qui pilote sa moto,en effet pour en avoir discuté avec bon nombres de controleurs,nombreux ceux qui avaient des craintes de monter sur la moto.Idem les propriétaires qui ne veulent pas que leur 2 roues soit abimé lors des différentes manœuvres.Cela calmerait les fédérations de motards pour qui ce controle est un non sens.

en espérant avoir retenu votre attention.

N° 939991 - CT moto

par :

29/06/2023 11:47

La France est elle gérée pas des lobbyistes du contrôle technique qui font avaler des couleuvres à nos chères ministres, surement. Quand on se penche un tantinet sur le rapport émis par les dit lobbyistes, on s'aperçoit qu'il ne parle pas des motos mais des 50cc qui effectivement peuvent être mal entretenus, au même titre que les vélos sans feu ni avant, ni arrière et peu de freins et les trottinettes idem, puisque la plus par des personnes qui ont ce genre d'engin sont des automobilistes qui n'ont pas conscience de l'importance des organes de sécurités sur un deux roues puisque d'habitude ils roulent avec quatre roues. Un motard, lui, a passé son permis de conduire A et lors de son apprentissage on lui a bien fait comprendre de l'importance de l'entretien de sa moto car il faudrait être suicidaire de rouler avec une moto en mauvaise état. Il est dommageable que nos ministres ne soient pas sortis de leur tour d'ivoire pour constater que les engins les plus mal entretenus sont bien les vélos, les trottinettes et les 50cc et tous peuvent être conduits sans permis. Conclusion : encore une fois vous êtes très loin de la réalité.

N° 939992 - Contrôle moto

par :

29/06/2023 11:47

Je suis absolument contre ce racket organisé.

Une moto fait en moyenne 5 à 6000 km par an qui ne justifie pas un contrôle aussi rapproché.

Un contrôle de l'État des routes serait plus approprié de plus l'interdiction de mettre du gravier sur les routes devrait voir le jour, L'État de nos routes est "criminel" pour les deux roues.

Croyez bien que nos deux roues sont entretenues et sûres.

N° 939999 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

29/06/2023 11:50

Je suis motard depuis plus de 44 ans maintenant, j' ai toujours entretenu mes motos tout simplement parce que c'est ma vie et celle des autres usagés qui est en jeu.

Il est nul besoin de nous faire payer une taxe supplémentaires, les motards sont des gens responsable !

Non au contrôle technique pour les motos

Cordialement,

N° 940000 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 11:50

La France est elle gérée pas des lobbyistes du contrôle technique qui font avaler des couleuvres à nos chères ministres, sûrement. Quand on se penche un tantinet sur le rapport émis par les dit lobbyistes, on s'aperçoit qu'il ne parle pas des motos mais des 50cc qui effectivement peuvent être mal entretenus, au même titre que les vélos (sans feu ni avant, ni arrière et peu de freins) et les trottinettes idem, puisque la plus par des personnes qui ont ce genre d'engin sont des automobilistes qui n'ont pas conscience de l'importance des organes de sécurité sur un deux roues puisque d'habitude ils roulent avec quatre roues. Un motard, lui, a passé son permis de conduire A et lors de son apprentissage on lui a bien fait comprendre de l'importance de l'entretien de sa moto car il faudrait être suicidaire de rouler avec une moto en mauvais état. Il est dommageable que nos ministres ne soient pas sortis de leur tour d'ivoire pour constater que les engins les plus mal entretenus sont bien les vélos, les trottinettes et les 50cc et tous peuvent être conduits sans permis. Conclusion : encore une fois vous êtes très loin de la réalité.

N° 940002 - contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 11:51

Je suis contre ce contrôle sous cette forme. Il vaudrait mieux des contrôles aléatoires sur les routes comme cela se fait dans d'autres pays européens.

En outre, il suffit d'un coup d'œil pour vérifier les organes essentiels sur un deux roues. Je pense également que les idées présentées par l'association des motards en colère sont étudiées, réfléchies et intelligentes. Pourquoi ne pas tenir compte de cet avis ?

Certains passionnés de deux roues voient en cette obligation de contrôle sous cette forme une atteinte, et une privation, sous un certain angle, de leur liberté de vivre leur passion. Je pense aux possesseurs de Harley qui roulent calmement en groupe et en famille. Il est dommage de sortir un tel projet.

Et, encore une fois, pour citer les motards en colère, je trouve juste et justifié l'un de leur slogan qui dit : "Occupez-vous des routes, je m'occupe de ma moto", car il est vrai que certaines de nos routes sont en très mauvais état et peuvent être dangereuses pour les deux roues.

N° 940006 - Scandaleux

par :

29/06/2023 11:52

La mise en place d'un contrôle technique pour 2 roues est un racket organisé, 50€ pour un contrôle visuel ce que fait tout motard passionné, car oui la moto est une passion et un loisir pour beaucoup. Non au CT des 2 roues !!!

N° 940007 - Contrôle inutile !

par :

29/06/2023 11:53

Sur un deux roues le moindre souci d'entretien se ressent immédiatement et est résolu très facilement, c'est pourquoi les accidents dû à un véhicule mal entretenu sont vraiment négligeables en deux roues.

Un contrôle technique pour les deux roues est contre productif car il se substitue à des mesures qui auraient pû être réellement efficace pour la sécurité des deux roues.

N° 940014 - Contrôle

par :

29/06/2023 11:55

La commission européenne a préconisé un contrôle pour les véhicules ayant une cylindrée supérieure à 125 CM2, le projet français lui est bcp plus restrictif puisqu'il concerne toutes les cylindrées. A ce compte là je ne comprends pas pourquoi les trottinettes ne sont pas concernées. J'ai un cyclomoteur 49.9 qui va bcp moins vite que les trottinette, je porte un casque homologué et des gants, eux rien .. les trottinettes sont plus accidentologenes, et de plus on peut les conduire à partir de 12 ans, alors soyez cohérent pour une fois .....

Je pense également que les motos de collection ne devraient pas être concernées, ce sont pour la plupart des véhicules conservées dans des états d'origines impeccables et qui ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

Cordialement

N° 940020 - CT moto : Inutile & coûteux

par :

29/06/2023 11:58

La [association de motard] et la FEMA ont publié les chiffres d'accidentologie dus à des problèmes techniques sur le 2RM, et comment peut-on penser qu'un motard responsable va risquer sa vie sur une moto en mauvais état ?

Cela va encore générer des coûts inutiles dans la période actuelle.

Le décret européen permettait des mesures alternatives, mais vous vous êtes retrouvés contraints par des lobbying pitoyables.

De plus les centres de CT ne seront pas prêts.

Attendez vous à une mobilisation importante !

N° 940029 - Incompréhension totale du contrôle technique

par :

29/06/2023 12:02

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roues avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues.

Les contrôles de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores, ou du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous, les motards, à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 940032 - CT MOTO ANCIENNES NON

par :

29/06/2023 12:02

J'ai 6 motos anciennes de plus de 30 ans et je suis le seul conducteur

Je fais au total 500 kms par an soit 100 kms par moto et par an

Dans 10 ans elles auront parcourus 1000 kms soit un kilométrage ridicule

Pourquoi faire un CT pour ces motos ???

N° 940035 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 12:02

Bonjour, suivant les recommandations des constructeurs, mes motos sont révisées et contrôlées régulièrement, pots d'origine ( interdisez le vente des pots bruyants qu'on peut enlever avant le contrôle et remettre ensuite...). Côté sécurité, pourquoi seuls les gants et le casque sont obligatoires ? Je croise beaucoup de motards en short et T shirt, voire en tongs...Et que dire de l'état des routes ??? Pour mes motos, le contrôle technique est inutile et superflu. Et je roule toujours équipée moto ( chaussures, pantalon, blouson, casque et Air bag). Salutations motardes

N° 940037 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 12:05

Après plus de 40 ans de pratique en moto, je n'ai pas eu besoin d'un contrôle technique pour vérifier les organes de sécurité de ma moto, d'autant plus qu'on apprend ça au permis. Une moto mal entretenue est dangereuse à conduire, on a pas besoin d'un contrôle technique pour s'en apercevoir.

N° 940050 - Dualité à prendre en compte

par :

29/06/2023 12:09

Bonjour,

Je suis contre la mise en place du contrôle technique des deux roues sur l'ensemble de la France.

Il conviendrait de distinguer d'un côté les deux roues motorisés à but utilitaire, très majoritairement utilisés en ville et de l'autre, les deux roues à but plaisir.

Les problématiques concernent en grande majorité nos grandes métropoles, là où en province les motos ne constituent pas une nuisance très importante.

Pourquoi ne pas appliquer un contrôle de conformité uniquement sur certaines zones ou départements ciblés ? Ou sur des modèles particulièrement connus pour leurs nuisances (type T-MAX) ?

Rappelez-vous, la France n'est pas Paris.

N° 940051 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 12:09

Après plus de 40 ans de pratique en moto, je n'ai pas eu besoin d'un contrôle technique pour vérifier les organes de sécurité de ma moto, d'autant plus qu'on apprend ça au permis. Une moto mal entretenue est dangereuse à conduire, on a pas besoin d'un contrôle technique pour s'en apercevoir.

N° 940058 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 12:12

Je suis totalement contre ce contrôle technique qui a pour seul et unique but de faire des revenus supplémentaires pour l'état Français qui est incapable d'entretenir les routes qui sont dangereuses pour tous les usagers des infrastructures routières en France

N° 940060 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 12:14

Après plus de 40 ans de pratique en moto, je n'ai pas eu besoin d'un contrôle technique pour vérifier les organes de sécurité de ma moto, d'autant plus qu'on apprend ça au permis. Une moto mal entretenue est dangereuse à conduire, on a pas besoin d'un contrôle technique pour s'en apercevoir.

N° 940063 - Mise en place du contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 12:14

Bonjour

Titulaire du permis de conduire moto depuis 1971, j'ai toujours roulé avec des véhicules en état. A ma connaissance les accidents liés à un manque d'entretien ou une défaillance technique sont pratiquement nuls. Ils sont l'objet plus souvent d'un manque de prudence ou du non respect du code de la route et aussi très souvent de l'état des routes non entretenues. Le contrôle technique en tant que tel est utile dans le cadre d'une transaction commerciale (achat d'un véhicule d'occasion chez un particulier ou chez un revendeur).

C'est dans ce cas une protection du consommateur, l'assurance que le véhicule est conforme et en état. C'est à mon avis le seul intérêt du contrôle technique.

Bien sûr les grands groupes ont tout intérêt à voir ce contrôle mis en place, pour une fois l'état aurait du privilégier l'intérêt des citoyens plutôt que celui des actionnaires de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et des autres. Mais sans doute suis-je un doux rêveur.

Cordialement

N° 940064 - Arnaque

par :

29/06/2023 12:14

Encore une arnaque Européenne, avec la lâcheté de notre gouvernement qui cherche de l'argent ! Si l'un de ces boulets utilisait une moto, il saurait que chaque année, la moto retourne chez le garagiste pour vérifications, remise à niveau etc ! Parce que ma vie dépend entre autre du bon état de ma moto, mais aussi et surtout de l'état des routes (en cause dans 30% des accidents, contre 0,3% pour l'état de la moto...), et du comportement du motard et des autres usagers de la route ! Et un contrôle technique n'empêchera pas les délinquants qui font des rodéos, trafiquent leurs engins pour faire plus de bruit, conduisent sans assurance, de continuer, puisqu'ils n'iront pas passer le CT..., surtout quand la moto est volée...

Bref, une mesure inutile, qui va me faire perdre du temps et de l'argent, qui comme d'habitude est faite pour lutter contre une frange ridicule de comportements débiles en enquinant la majorité ! Peut-on espérer qu'un CT des routes soit fait, histoire de mettre les politicards devant leurs responsabilités ?

N° 940072 - Merci aux lobbyistes du contrôle pour tout et tous

par :

29/06/2023 12:16

Le contrôle technique moto ne répond pas à une préoccupation de sécurité routière, mais à la volonté de l'acteur principal de ce secteur d'activité de se créer un nouveau et juteux marché. Après les deux-roues, on peut imaginer que Arked trouvera de nouvelles idées pour étendre son empire et son hégémonie.

Pourquoi nos représentants acceptent-ils cette dérive ploutocratique?

N° 940078 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 12:16

Je suis totalement contre ce contrôle technique qui a pour seul et unique but de faire des revenus supplémentaires pour l'état Français qui est incapable d'entretenir les routes qui sont dangereuses pour tous les usagers des infrastructures routières en France

N° 940082 - une loi liberticide de plus

par :

29/06/2023 12:20

Un contrôle technique moto et très impopulaire et sera inefficace et ne servira à rien. À part faire gagner de l'argent à des sociétés privées qui ne rapporteront rien à l'état puisque pour la plupart ce sont des sociétés étrangères.

Les motards sont des gens responsables qui entretiennent leur véhicule car ils savent très bien quel est le danger d'un véhicule non entretenu. L'argument de faire un contrôle technique pour éviter les nuisances sonores ne sera pas efficace car les personnes qui ont des pots non homologués n'auront qu'à les changer pour passer le contrôle et revenir à leur pots bruyant 5 min après le contrôle, cela n'a pas de sens. 0,5 pourcent des accidents de moto sont dus à un problème technique de la moto par contre l'état des routes en France est devenu une catastrophe, nous sommes passés à la 30ème position des pays dans le monde sur l'état des routes alors que nous étions dans le groupe de tête. Cette mesure très impopulaire ne fait que renforcer l'idée de la plupart des gens que nos les politiciens sont des lobbyistes qui ne font que de la gestion de carrière et n'ont que faire de leurs concitoyens.

Depuis que j'ai 18 ans je mets un point d'honneur à participer à toutes les élections, mais l'âge venant je me rends compte que malheureusement ça n'a plus beaucoup d'intérêt. Ce contrôle

technique moto est une goutte dans la mare des lois mises en place à l'encontre de l'intérêt des citoyens. mais maintenant ça déborde.

Merci

N° 940083 - Non au contrôle technique

par :

29/06/2023 12:20

Autant j'aurais approuvé le contrôle technique des 2 roues motorisés en cas de revente, Autant le contrôle périodique ne sert à rien ... les motards entretiennent leurs motos, ce qui leur fait peur c'est l'état désastreux des routes, pas l'état de leur moto. En plus il va se créer un trafic d'organes, donc des vols de pièces, pour remettre en conformité des motos customisées, juste le temps de passer le contrôle

N° 940088 - CT 2 roues de plus de 30ans injustifié

par :

29/06/2023 12:20

Je ne pense pas qu'il soit raisonnable d'imposer un contrôle technique aux 2 roues. Les exigences des années 60, 70, 80 ... ne correspondent plus aux exigences actuelles ou sont extrêmement difficiles à appliquer. De plus certaines études ne mettent l'état du deux-roues en cause que dans 0,3 % des accidents.

Habitant à la campagne et étant possesseur de nombreux cyclomoteurs, il me sera impossible de déplacer une quantité importante de véhicules pour les faire contrôler.

Le contrôle des cyclomoteurs pose quelques problèmes :

- Peu d'entre eux sont réellement bridés à 45km/h, et ce dès leur sortie d'usine (et cela impliquera une défaillance majeure, pour un fait dont le propriétaire n'est pas responsable.).
- Les constructeurs n'ont pas prévu de système de fixation de plaque d'immatriculation (pour les cyclomoteurs anciens). Même si une adaptation est effectuée par un professionnel, la conformité ne peut être acceptable.
- Certaines pièces ou tests peuvent être considérés comme défaillances majeures alors que la mise en conformité est impossible dû à l'ancienneté du véhicule et/ou l'absence de pièces de rechange. Quelles sont les préconisations des constructeurs concernant le contrôle technique sachant que le dit constructeur n'a jamais envisagé un tel contrôle (pour les cyclomoteurs anciens notamment).

J'effectue de façon mensuelle un contrôle complet des cyclomoteurs que j'utilise : état général, freinage, éclairage ... L'avantage est qu'un deux-roues permet de vérifier l'ensemble des équipements de sécurité sans aucun démontage.

N'effectuant que 1000 à 2000 km par an en cyclomoteur, un contrôle technique, en particulier sur des véhicules de plus de 30 ans ne me semble pas justifié.

N° 940089 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 12:23

Bonjour je trouve ça lamentable de proposer un contrôle technique sur les deux roues qui ne servira à rien comme l'a démontré le contrôle technique en Allemagne alors qu'en France la quasi totalité des accidents moto sont dues à un mauvais entretien des routes sur l'ensemble du pays ou des usagers en véhicules à quatre roues mais exceptionnellement dues à l'entretien ou l'état des motos



N° 940092 - non au contrôle technique pour les motos

par :

29/06/2023 12:24

Bonjour

Je suis fermement opposé a la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues de plus de 125cc  
En effet ce contrôle technique n'a pas de raison d'être, comme l'on démontre toutes les études sérieuses, les incidents de moto sont très rarement dû a un problème technique. Ce contrôle technique n'est donc imposé que grâce au lobbying des organismes qui souhaite gagner de l'argent sur le dos des citoyens.

Les organes de sécurité d'une motos étant visible a l'œil nu sans démontage, je ne vois pas l'intérêt de payer quelqu'un pour regarder a ma place, je tiens assez a la vie pour le faire moi même.

J'ajouterais que le problèmes de bruits excessif de certain véhicule ne pourra être réglé car c'est l'homologation de ces véhicules qui les autorise a faire du bruits. Il aurait fallu commencer par changer cela.

La priorité du gouvernement devrais a mon avis de faire en sorte que les contrôle technique automobile sois réalisé correctement. Quiconque a déjà circulé derrière un véhicule diesel ne peut que constaté inefficacité des contrôles, la fumée noir qui en sort en atteste.

N° 940100 - Élaboration du lexique technique pour contrôle des deux roues

par :

29/06/2023 12:28

Bonjour

Propriétaire d'un contrôle technique depuis 1992 et étant aussi motard , j'ose espérer sans me faire d'illusion que le futur lexique technique pour le contrôle des motos sera élaboré en concertation avec les acteurs du terrain et non pas seulement par des technocrates . Car le lexique actuel pour le contrôle des véhicules est totalement inapproprié , incompréhensible par les particuliers et les professionnels , il est sujet à litiges , contre productif , il discrédite la profession et nous sommes nombreux à en avoir honte .

Je sais pertinemment que ce courrier restera néanmoins lettre morte .

Un affilié "X" du sud de la France

Cordialement

N° 940104 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

29/06/2023 12:29

Je suis absolument contre le projet du décret concernant le contrôle technique des motos amené depuis des années par le lobby allemand [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. C'est étonnant que suite aux nombreuses manifestations de motards organisées par la Fédération Française des Motards en Colère partout en France, que le Président de la République Française décide d'annuler ce projet nul et injuste et que trois petites associations parisiennes écologistes et le ministre des transports arrivent à inverser la décision du président Macron ?

Je rappelle que les accidents concernant les deux roues mal entretenus représentent 0.3 % d'accidents mortels et que les accidents dûs aux routes mal entretenues représentent environ 30% d'accidents mortels.

Je pratique la moto depuis 1975 et comme la majorité des motards avant chaque départ je contrôle les points de sécurité sur ma moto (Pressions et l'état d'usure des pneus, l'usure des plaquettes de

freins très facile à vérifier car visible à l'oeil nu sur les deux roues, le bon fonctionnement de l'éclairage, etc...)

Je pratique le trial depuis de longues années et il est techniquement impossible d'équiper ces machines tout-terrain dépourvues de batterie de clignotants, rétroviseurs, etc...

Je pense que le Ministre des Transports devrait plutôt s'atteler dans les plus brefs délais à donner des directives pour entretenir l'ensemble des routes françaises truffées de "nids de poule" et dans un état déplorable, ce qui provoque un grand nombre d'accidents chez les motards. Je pensais que l'argent des amendes radars récupéré par l'état devait servir à l'entretien des routes ?

Je demande tout simplement l'annulation de ce décret.

N° 940107 - quel but pour ce controle ?

par :

29/06/2023 12:32

Si le but est la sécurité des 2 roues, rappelons d'abord que le motard ne risque que sa propre vie. Il faudrait partir du nombre d'accidents grave que l'on peut imputer à l'état du véhicule, je doute qu'il soit élevé et certainement sans commune mesure avec les automobiles. Donc encore une charge supplémentaire inutile pour les possesseurs de 2 roues qui ne sont pas les plus riches et qui participent au désengorgement de la circulation en ville.

Si le but est la chasse aux abus et la tranquillité des usagers, alors, c'est la conformité du véhicule qui est à vérifier notamment en terme de bruit.

Dans tous les cas, les seuls éléments à contrôler sont les pneumatiques, le freinage et les éclairages , le contrôle doit donc être rapide et peu onéreux.

Rappelons qu'en ville, le 2 roues, qu'il soit motorisé ou pas, est la solution, pas le problème.

N° 940108 - Sans titre

par :

29/06/2023 12:32

Est-il vraiment nécessaire de contrôler et de ponctionner massivement des motards qui entretiennent correctement leur moto ?!

Notre vie dépend de notre monture, et même si quelques motards sont peut être scrupuleux, bons nombres d'entre nous entretiennent bien leur machine. Les 50euros du contrôle seront déduits de l'entretien, ou réduiront le désir de sorties.

Je n'ai pas envi de rouler sur une "merde" électrique, la passion de la moto c'est pour beaucoup l'odeur de l'essence. De plus, je n'aurai pas le droit à vos 6000e de prime. Et oui... Je travaille bcp pr mon pays et je gagne plus que 14.000e par an !

A quand le contrôle technique des cargos, des navettes spatiales, et des avions qui polluent bien plus massivement que mes 3 malheureuses sorties estivales sur ma moto...

L'état ferait mieux de contrôler l'état de ses routes au lieu de taper sur des pauvres contribuables déjà éborgés par les taxes ! Les déplacements du président se font ils à vélo, et ses vacances sur son jet ski seraient ils déjà oubliés ?

La moto est un loisir pour beaucoup, la devise républicaine est totalement bafouée et la France devient une dictature ! C'est une entrave à La liberté de mouvement, punitive par des prétendues mesures écologiques inefficaces qui n'ont d'autres buts que de remplir les moches de l'état en vidant celles de la classe moyenne. C'est une entrave grave à la liberté d'aller et venir et c'est une nouvelle

fois devenue une plaie de vivre sur ce territoire. (zfe, radar antibruit, contrôle technique drastique, stationnement limite et au tarif exubérant).

Les contrôles techniques ne sont que des foutaises. Encore un moyen dissimulés comme les radars pour taper dans le porte-monnaie du contribuable.

A ce rythme là, dans quelques années, la population sera anhédonique et la passion et le loisir seront interdits. Il est temps de se réveiller....

Le recyclage de ma moto et l'achat d'une machine plus récente et sa production n'est il pas bien plus polluant que son utilisation... J'aime mon ancienne et je n'ai pas envi qu'on me dicte ce que j'ai à faire. Occupez vous des routes je m'occupe de ma moto.

#[association de motard] motard en colère

N° 940111 - Le CT moto est il efficace

par :

29/06/2023 12:34

Il est naturel de se poser la question de l'efficacité de ce genre de dispositif.

Si l'on reprend les deux thèmes abordé dans ce projet,

1) la sécurité :

Même si l'état d'entretien des 2RM n'est à lui seul responsable que de 1% des accident, il peut être un facteur aggravant dans un plus grand nombre de cas. Néanmoins, le CT tel que décrit va se limiter à de simple contrôle visuel et pour quasi totalité sur des éléments consommables (pneumatiques, freins, transmission, ...). Or un contrôle tous les 3 ans ne permet en aucun cas de garantir le bon entretien du véhicule quelque mois après celui ci.

Un simple contrôle de gendarmerie/police semble donc ici bien plus pertinent.

De plus les véhicules anciens ou de collections, même au meilleur de leur forme, resteront 100x moins sécurisant qu'un véhicule récent même en défaut d'entretien.

2) Pollution sonore ou CO<sup>2</sup> :

C'est certainement le point le plus médiatique de ce texte.

Malheureusement le CT reste ici aussi une solution très peu efficace.

Les modifications d'échappement non réglementaire qui donne lieux à des dépassements sonore et ou polluant, sont des opérations tellement simple à réaliser que la mise au norme sera effectué par 90% des motards juste le jour du contrôle.

Ici encore un simple contrôle de gendarmerie/police semble donc ici bien plus pertinent.

D'ailleurs les motos anciennes, qui n'ont pas sur la carte grise, de spécifications ne pourront pas être contrôlées.

Dans la lutte global contre les accidents et les pollutions, une aide à la conversion vers des véhicule moderne, écologique et non bruyant ainsi qu'une augmentation des contrôles quotidien des 2RM, reste donc une alternative beaucoup plus efficace.

N° 940116 - CTRM

par :

29/06/2023 12:36

Les études mettant en avant un très faible pourcentage d'accidents dus au mauvais état des 2 roues motorisés, ce CT est inutile.

Les risques de défaut cachés concernant la sécurité sont faibles.

N° 940117 - Kesako ?

par :

29/06/2023 12:36

C'est quoi ce machin ? Si vous voulez vraiment travailler sur un CT pour les moto / scooter ou autre 2 (voire 3) roue a moteur, il faudrait peut etre commencer par faire une liste des point controlable sur ces véhicules (ex: essuie glace sur une moto !!!).

Non en vrai tous les motard dans mon entourage font un contrôle visuel de leur moto avant chaque sortie et un entretien général par an. Un CT sur les motos ne sert qu'a nous faire payer encore une fois de plus.

Et pour les 2 gros points mise en avant (bruit et pollution), je vous rappelle que le démontage / remontage d'un pot d'échappement sur une moto se fait facilement en moins d'1h (allo triche facile pour les moins honnête).

Au final juste un texte pour tenter de justifier une taxe supplémentaire.

N° 940119 - CT 2 roues motorisés = Pas en relation avec la sécurité des Motards ni l'écologie

par :

29/06/2023 12:36

Bonjour, Michel 61 ans dont 45 ans de pratique de 2 roues motorisés, du cyclomoteur à la grosse cylindrée.

Personne n'a jamais aussi bien connu l'état de mes véhicules à 2 roues que moi-même pour 4 raisons principales,

La 1ère c'est l'amour que je porte à mes véhicules et le terme n'est pas trop fort.

La seconde c'est que pour déceler les problèmes sur un 2 roues, il faut le conduire régulièrement, déceler les changements, les bruits révélateurs et l'expérience est indispensable.

La 3ème c'est qu'on est tellement vulnérable en 2 roues qu'on ne se permet pas de rouler sur un engin qui présente une problématique quelconque.

La 4ème est que je possède 4 motos, la plus vieille étant de 1978, la plus récente de 2022, toutes dans un parfait état et que je préfère mettre mon argent dans l'achat, l'entretien de mes véhicules ainsi que dans l'achat d'équipement personnel que dans un contrôle qui me sera complètement inutile.

D'une façon plus générale et pour illustrer mes propos ci-dessus, je m'oppose totalement à ce CT pour les raisons suivantes,

- Il est inconcevable que des contrôleurs qui n'auraient pas le permis adéquat ni aucune expérience du 2 roues et en particulier de motos de fortes cylindrées puissent manipuler mes véhicules et porter un jugement sur leur état. Si cela devait se faire, je serais en mesure de déceler la moindre anomalie en sortie de contrôle et je porterais plainte contre le centre de contrôle.

- Depuis des années, ce sont les centres de contrôle [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui poussent pour lancer ce CT. Les investissements seront très importants et il est clair que seules les grosses structures seront en mesure d'y faire face. Ce CT c'est à terme la main mise de ces grosses sociétés sur ces opérations de contrôle, des augmentations régulières pour rentabiliser et la création d'un monopole au détriment des petites sociétés indépendantes.

- Le 2 roues motorisé c'est aussi un moyen de transport peu onéreux pour beaucoup et en particulier dans nos campagnes. cette population irait où pour passer ce CT avec un maillage qui sera ridicule

sur le territoire et d'autant plus dans ces territoires isolés ? Combien de kms, combien de temps et d'argent à dépenser ?

- Il faut se poser des questions sur les efforts déployés par les 3 associations qui sont allées jusqu'à recourir auprès du conseil d'état pour pousser ce CT des 2 roues. [association], [association], [association] (Le nom de cette dernière est d'ailleurs évocateur de leur peu de respect et de considération). N'y aurait-il pas quelques conflits d'intérêt dans ces rangs ?

Piétons, cyclistes, cyclomotoristes ou motards, nous sommes tous confrontés à diverses incivilités qui nous exaspèrent mais pas question qu'une majorité paye inutilement pour une minorité.

C'est très souvent du comportement inadapté de certains et des nuisances sonores qui font monter l'exaspération. On s'est tous plaint un jour ou l'autre d'un engin à l'échappement non conforme déchirant le silence du jour, du soir ou de la nuit. Et bien Zut alors, la solution c'est aux forces de l'ordre de la déployer et de sévir en prenant les bonnes mesures au bon moment ! Parce que le CT ne changera rien sur ce point, les contrevenants réinstalleront le pot d'origine le temps du CT pour le retirer aussi sec une fois le sésame obtenu. Du vent quoi ce CT mais surtout de l'argent dépensé inutilement.

- Toutes les statistiques le montrent, la sécurité des motards ce n'est pas sur la conformité des véhicules qu'il faut travailler. Moins de 1% des accidents, les vrais sujets portent sur,

\* la formation des pilotes, en particulier pour les cyclomoteurs, les scooters et globalement toutes les petites cylindrées pour lesquelles n'importe qui prend le guidon sans aucune compétence ou si peu. Sur ce sujet, il est d'ailleurs bien surprenant de mélanger les plus de 125 et les moins de 125 cm<sup>3</sup> dans les statistiques nationales car si on regarde les chiffres dans le détail, on voit bien que ce sont sur les petites cylindrées que se concentre l'accidentologie et c'est bien en relation avec un manque de capacités et d'expérience.

\* La prise en compte approfondie des spécificités du 2 roues motorisé dans les formations au permis de conduire automobile (une forte proportion d'accident de 2 roues mettent en cause un VL).

\* L'état des infrastructures qui trop souvent ne tiennent pas compte des particularités de la conduite d'un 2 roues. Glissières de sécurité, dos d'âne, boudins berlinois, ralentisseurs, tout une liste d'aménagements non adaptés et qui très souvent ne sont d'ailleurs même pas réalisés dans les normes.

\* Les protections individuelles des usagers de 2 roues motorisés qui nécessiterait un abaissement conséquent des taxes sur tous les équipements individuels. La législation pourrait aussi aller dans ce sens, en particulier pour les cyclomoteurs et scooters.

Pour finir, j'aimerais vous faire part de mon grand étonnement concernant les premiers textes parcourus sur le contenu de ce CT 2 roues. je lis des,

"Freins de stationnement, direction assistée, feu de marche arrière..."

Soit on se moque complètement de nous, les motards soit ces textes ont été écrits à la va-vite histoire de satisfaire bêtement à je ne sais quoi ou qui ?

Je rappellerais ici que la directive Européenne autorise des mesures alternatives à ce CT. J'en ai énoncé quelques-unes ci-dessus et les associations de motards dont la [association de motard] s'efforce depuis 40 ans à travailler sur le sujet pour des résultats probant puisque les chiffres sont en amélioration régulière depuis des années malgré un parc en constante augmentation.

Merci de prendre en compte mes arguments,

Cordialement,

N° 940120 - Contrôle technique NON

par :

29/06/2023 12:37

Le contrôle d'une moto donc l'incidence de défaillance technique est de 0.3 ne se justifie pas

Une moto ayant des défaillances sur la tenue de route (amortisseurs, direction ou pneus) devient inconduisible et les freins sont indispensables (conduire sans est d'une grande inconscience). Plusieurs motards possèdent 2 ou 3 motos suivant l'utilisation dans la circulation (ville {125}, voyage {grosse cylindrée} ou familiale [side-car]) ou des motos de collection qui peuvent être utilisés lors de manifestation festive.

Mettre à l'index une majorité de personne pour quelques inconscients, c'est comme dire que « tous les politiciens sont pourris et qu'il faut tous les guillotiner »

Le prix de 50 € pour un contrôle qui fait partie du permis de conduire moto (que tout motard fait au moins une fois pas semaine[pneus, freins, éclairage, suspensions] est excessive).

Les échappements bruyants sont dans les prérogatives des agents de la force publique qui sont habilités à dresser une contravention pour cette infraction.

Une moto parcourt en moyenne 3 000 km par an et un contrôle tous les trois ans ne se justifie pas en raison de la faible utilisation saisonnière (intempéries).

N° 940132 - Le contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 12:42

Bonjour.

Je suis contre le contrôle technique moto, cela ne changera rien on nombre d'accident car cela n'a rien a voir avec l'état du véhicule les études le prouve . Commençons par remettre nos route en bonne état et a adapter les infrastructures au moto( dos d'ânes, glissière de sécurité etc ). Certaine commune ne respecte pas la réglementation sur les signalisations et les normes pour les ralentisseurs il y a beaucoup a faire pour nôtres sécurité mais cela ne passe pas par un contrôle technique car nos motos sont entretenus et contrôlé par nos professionnels dans leurs ateliers .

N° 940134 - trop cher

par :

29/06/2023 12:43

bonjour Mr le Ministre.

Un contrôle Technique pour 2 roues ok, mais sous certaine condition, comme par exemple le prix et ne pas confondre scooters et motos, ensuite vous ne trouvez pas que, être l'heureux propriétaire d'un 2 roues coute assez cher comme ça, prime d'assurance hors de prix, prix des pièces et réparations, de même, quant aux vêtements de sécurité, on en parle même pas, ceux que les automobilistes non pas à investir, de plus il a été prouvé que plus de 80 pourcents des 2 roues en circulation sont très bien entretenu, surtout en grosses cylindrée.

Le contrôle s'effectuera sur comment de points de contrôle, je pense que vous n'avez jamais vue ni conduit un deux roues de grosse cylindrée, il va y avoir en gros 10 points de contrôles, ou alors il va falloir en inventer, signalisations, pneus, freinage, antipollution, bruit, transmission secondaire, la plupart de tout cela est fait par nos soin, en moyen tout les 15 jours à 1 mois, et oui désolé, un conducteur de 2 roues est beaucoup plus attentif à l'état de son véhicule que la plus par des automobiliste.

Tout cela pour vous dire que même 50 euros c'est beaucoup trop, si on prend au prorata d'une automobile, 25/30 euros serai un juste prix, et oui, 3 fois moins de point de contrôles, 3 fois moins de temps pour le contrôle, donc 3 fois moins cher, mais je suppose que vous ne calculez pas de la même manière que nous.

Vous devriez plus chercher à améliorer les infras structures routièrè et à mieux informer les automobilistes sur les dangers qu'ils crée sur les 2 roues en circulation sur les voies routièrès, il faut partager la route, mais pour cela il faut en connaitre les dangers et ce qui l'empreinte.

Merci Mr Le Ministre de votre attention à la lecture de ce commentaire.

N° 940136 - Kesako

par :

29/06/2023 12:43

C'est quoi ce machin ? Si vous vouliez vraiment travailler sur un CT pour les moto / scooter ou autre 2 (voire 3) roue a moteur, il faudrait peut etre commencer par faire une liste des point controlable sur ces véhicules (ex: essuie glace sur une moto !!!).

Non en vrai tous les motard dans mon entourage font un contrôle visuel de leur moto avant chaque sortie et un entretien général par an. Un CT sur les motos ne sert qu'a nous faire payer encore une fois de plus.

Et pour les 2 gros points mise en avant (bruit et pollution), je vous rappelle que le démontage / remontage d'un pot d'échappement sur une moto se fait facilement en moins d'1h (allo triche facile pour les moins honnête).

Au final juste un texte pour tenter de justifier une taxe supplémentaire.

N° 940139 - CT 2 roues motorisés = Pas en relation avec la sécurité des Motards

par :

29/06/2023 12:43

Bonjour, 45 ans de pratique de 2 roues motorisés, du cyclomoteur à la grosse cylindrée.

Personne n'a jamais aussi bien connu l'état de mes véhicules à 2 roues que moi-même pour 4 raisons principales,

La 1ère c'est l'amour que je porte à mes véhicules et le terme n'est pas trop fort.

La seconde c'est que pour déceler les problèmes sur un 2 roues, il faut le conduire régulièrement, déceler les changements, les bruits révélateurs et l'expérience est indispensable.

La 3ème c'est qu'on est tellement vulnérable en 2 roues qu'on ne se permet pas de rouler sur un engin qui présente une problématique quelconque.

La 4ème est que je possède 4 motos, la plus vieille étant de 1978, la plus récente de 2022, toutes dans un parfait état et que je préfère mettre mon argent dans l'achat, l'entretien de mes véhicules ainsi que dans l'achat d'équipement personnel que dans un contrôle qui me sera complètement inutile.

D'une façon plus générale et pour illustrer mes propos ci-dessus, je m'oppose totalement à ce CT pour les raisons suivantes,

- Il est inconcevable que des contrôleurs qui n'auraient pas le permis adéquat ni aucune expérience du 2 roues et en particulier de motos de fortes cylindrées puissent manipuler mes véhicules et porter un jugement sur leur état. Si cela devait se faire, je serais en mesure de déceler la moindre anomalie en sortie de contrôle et je porterais plainte contre le centre de contrôle.

- Depuis des années, ce sont les centres de contrôle [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui poussent pour lancer ce CT. Les investissements seront très importants et il est clair que seules les grosses structures seront en mesure d'y faire face. Ce CT c'est à terme la main mise de ces grosses sociétés sur ces opérations de contrôle, des augmentations régulières pour rentabiliser et la création d'un monopole au détriment des petites sociétés indépendantes.

- Le 2 roues motorisé c'est aussi un moyen de transport peu onéreux pour beaucoup et en particulier dans nos campagnes. cette population irait où pour passer ce CT avec un maillage qui sera ridicule sur le territoire et d'autant plus dans ces territoires isolés ? Combien de kms, combien de temps et d'argent à dépenser ?

- Il faut se poser des questions sur les efforts déployés par les 3 associations qui sont allées jusqu'à recourir auprès du conseil d'état pour pousser ce CT des 2 roues. [association], [association], [association] (Le nom de cette dernière est d'ailleurs évocateur de leur peu de respect et de considération). N'y aurait-il pas quelques conflits d'intérêt dans ces rangs ?

Piétons, cyclistes, cyclomotoristes ou motards, nous sommes tous confrontés à diverses incivilités qui nous exaspèrent mais pas question qu'une majorité paye inutilement pour une minorité. C'est très souvent du comportement inadapté de certains et des nuisances sonores qui font monter l'exaspération. On s'est tous plaint un jour ou l'autre d'un engin à l'échappement non conforme déchirant le silence du jour, du soir ou de la nuit. Et bien Zut alors, la solution c'est aux forces de l'ordre de la déployer et de sévir en prenant les bonnes mesures au bon moment ! Parce que le CT ne changera rien sur ce point, les contrevenants réinstalleront le pot d'origine le temps du CT pour le retirer aussi sec une fois le sésame obtenu. Du vent quoi ce CT mais surtout de l'argent dépensé inutilement.

- Toutes les statistiques le montrent, la sécurité des motards ce n'est pas sur la conformité des véhicules qu'il faut travailler. Moins de 1% des accidents, les vrais sujets portent sur,

\* la formation des pilotes, en particulier pour les cyclomoteurs, les scooters et globalement toutes les petites cylindrées pour lesquelles n'importe qui prend le guidon sans aucune compétence ou si peu. Sur ce sujet, il est d'ailleurs bien surprenant de mélanger les plus de 125 et les moins de 125 cm3 dans les statistiques nationales car si on regarde les chiffres dans le détail, on voit bien que ce sont sur les petites cylindrées que se concentre l'accidentologie et c'est bien en relation avec un manque de capacités et d'expérience.

\* La prise en compte approfondie des spécificités du 2 roues motorisé dans les formations au permis de conduire automobile (une forte proportion d'accident de 2 roues mettent en cause un VL).

\* L'état des infrastructures qui trop souvent ne tiennent pas compte des particularités de la conduite d'un 2 roues. Glissières de sécurité, dos d'âne, boudins berlinois, ralentisseurs, tout une liste d'aménagements non adaptés et qui très souvent ne sont d'ailleurs même pas réalisés dans les normes.

\* Les protections individuelles des usagers de 2 roues motorisés qui nécessiterait un abaissement conséquent des taxes sur tous les équipements individuels. La législation pourrait aussi aller dans ce sens, en particulier pour les cyclomoteurs et scooters.

Pour finir, j'aimerais vous faire part de mon grand étonnement concernant les premiers textes parcourus sur le contenu de ce CT 2 roues. je lis des,

"Freins de stationnement, direction assistée, feu de marche arrière..."

Soit on se moque complètement de nous, les motards soit ces textes ont été écrits à la va-vite histoire de satisfaire bêtement à je ne sais quoi ou qui ?

Je rappellerais ici que la directive Européenne autorise des mesures alternatives à ce CT. J'en ai énoncé quelques-unes ci-dessus et les associations de motards dont la [association de motard] s'efforce depuis 40 ans à travailler sur le sujet pour des résultats probant puisque les chiffres sont en amélioration régulière depuis des années malgré un parc en constante augmentation.

Merci de prendre en compte mes arguments,

Cordialement,

N° 940140 - Remarques sur le projet de décret au CT 2rm

par :

29/06/2023 12:43

Bonjour,

Je roule exclusivement a moto pour mes déplacements privés. Depuis mon premier scooter, il n'a jamais fallu qu'une autorité légale me contraigne pour que j'entretienne mon véhicule. A ce jour l'entièreté des conducteurs en permis A2 et A sont unanimement avertis sur l'enjeu d'entretenir leur engin et conserver l'homologation du fait qu'aucune caractéristique de sécurité n'est dispensable. Les avaries mécaniques (que contrôlerait un CT 2 roues a l'instar des voitures) ne représentent qu'une infime partie des facteurs aggravant dans les accidents mortels.



Le plus gros manquement de ce projet reste l'exclusion des cylindrées <49cm<sup>3</sup> conduis par une enorme majorité d'individus totalement désintéressés à la mécanique et l'entretien de leur engin (comportement beaucoup plus "accidentogène").

Pour conclure, il apparait que le projet n'est pas assez muri pour atteindre les effets recherchés dans son esprit. Ce CT 2rm sera mal perçu, impertinent, mal exécuté vu l'échéance de déploiement, discriminant, contre-productif et génèrera de nombreuses nuisance aux modalités de transport en zone urbaine (trafic 2rm transformé en 4rm, stationnement en zone dense, consommation de carburant et pollution, pouvoir d'achat etc...).

Merci pour la prise en compte de mes arguments, très succinct pour faciliter l'interprétation du message de fond.

Cordialement,

N° 940141 - contre le projet du CT des 2 roues et autre

par :

29/06/2023 12:43

bonjour, ayant le permis 2roues depuis plusieurs années (86) j'ai pu constater durant ce temps que le motard effectue régulièrement l'entretien de ses véhicules. c'est une question de bon sens, quand, par exemple, la chaine ar est fatiguée, sa fait du bruit désagréable, elle se détend rapidement, bref c'est galère et on fini par la changer. ceci et un exemple parmi temps d'autres, frein, pneu, éclairage ( ils ont même tendance à en rajouter...) la question es pourquoi vous voulez instaurer ce contrôle technique ???

ça fait plus de 20 ans que je suis mécano moto, et nous sommes toujours là pour identifier les problèmes liés à la sécurité des 2 roues. Une moto ou autre avec un cadre tordue est inconduisible, pareil pour la fourche, les trains roulants av/ar, et le motard feras le nessecaire pour y remédier. Si vous regardez bien, les ateliers motos sont surchargés de travail à l'année, ce qui prouve que le motard prend bien conscience de l'état de sa monture.

donc pour finir, **NON AU CONTROLE TECHNIQUE !!**

vous y voyez du profit uniquement, tout en sachant que très très rarement (0.3%) des accidents sont dues à un mauvais entretien des 2 roues et autres !! Mettez plutôt de l'argent dans l'entretien des routes, arrêtez de mettre du gravier sur les routes, des klms de bandes de goudron lisse, des nids de poule, doublez les barrières de sécurité, vous ferrez des économies auprès de l'hôpital et des assureurs...Ce n'est pas a nous, utilisateur de la route, de payer une très mauvaise infrastructure routière...

A BON ENTENDEUR...

N° 940148 - Moto tout terrain et de collection.

par :

29/06/2023 12:46

Bonjour, suite a l'annonce ce contrôle technique, plusieurs point me font douter de sont utilité.

Comment vont pouvoir passer au ct les moto tout terrain de type trial et enduro ? impossible et inutile.

50€ je trouve cela cher. surtout quand on possède plusieurs véhicule. pour ma part j'ai 8 moto ... tout ne sont pas en états de rouler et j'en suis parfaitement conscient elle ne sortiront du garage uniquement quand elles seront en état et c'est pas un contrôle visuel qui va me rassurer.

que va il se passer si le contrôleur ne peut pas démarrer la moto (kick) ou si elle tombe ?

Cordialement

N° 940151 - CT 2 roues motorisés , pas en relation avec la sécurité des Motards ni l'écologie  
par :

29/06/2023 12:47

Bonjour, 45 ans de pratique de 2 roues motorisés, du cyclomoteur à la grosse cylindrée.

Personne n'a jamais aussi bien connu l'état de mes véhicules à 2 roues que moi-même pour 4 raisons principales,

La 1ère c'est l'amour que je porte à mes véhicules et le terme n'est pas trop fort.

La seconde c'est que pour déceler les problèmes sur un 2 roues, il faut le conduire régulièrement, déceler les changements, les bruits révélateurs et l'expérience est indispensable.

La 3ème c'est qu'on est tellement vulnérable en 2 roues qu'on ne se permet pas de rouler sur un engin qui présente une problématique quelconque.

La 4ème est que je possède 4 motos, la plus vieille étant de 1978, la plus récente de 2022, toutes dans un parfait état et que je préfère mettre mon argent dans l'achat, l'entretien de mes véhicules ainsi que dans l'achat d'équipement personnel que dans un contrôle qui me sera complètement inutile.

D'une façon plus générale et pour illustrer mes propos ci-dessus, je m'oppose totalement à ce CT pour les raisons suivantes,

Il est inconcevable que des contrôleurs qui n'auraient pas le permis adéquat ni aucune expérience du 2 roues et en particulier de motos de fortes cylindrées puissent manipuler mes véhicules et porter un jugement sur leur état. Si cela devait se faire, je serais en mesure de déceler la moindre anomalie en sortie de contrôle et je porterais plainte contre le centre de contrôle.

Depuis des années, ce sont les centres de contrôle [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui poussent pour lancer ce CT. Les investissements seront très importants et il est clair que seules les grosses structures seront en mesure d'y faire face. Ce CT c'est à terme la main mise de ces grosses sociétés sur ces opérations de contrôle, des augmentations régulières pour rentabiliser et la création d'un monopole au détriment des petites sociétés indépendantes.

Le 2 roues motorisé c'est aussi un moyen de transport peu onéreux pour beaucoup et en particulier dans nos campagnes. cette population irait où pour passer ce CT avec un maillage qui sera ridicule sur le territoire et d'autant plus dans ces territoires isolés ? Combien de kms, combien de temps et d'argent à dépenser ?

Il faut se poser des questions sur les efforts déployés par les 3 associations qui sont allées jusqu'à recourir auprès du conseil d'état pour pousser ce CT des 2 roues. [association], [association], [association] (Le nom de cette dernière est d'ailleurs évocateur de leur peu de respect et de considération). N'y aurait-il pas quelques conflits d'intérêt dans ces rangs ?

Piétons, cyclistes, cyclomotoristes ou motards, nous sommes tous confrontés à diverses incivilités qui nous exaspèrent mais pas question qu'une majorité paye inutilement pour une minorité.

C'est très souvent du comportement inadapté de certains et des nuisances sonores qui font monter l'exaspération. On s'est tous plaint un jour ou l'autre d'un engin à l'échappement non conforme déchirant le silence du jour, du soir ou de la nuit. Et bien Zut alors, la solution c'est aux forces de l'ordre de la déployer et de sévir en prenant les bonnes mesures au bon moment ! Parce que le CT ne changera rien sur ce point, les contrevenants réinstalleront le pot d'origine le temps du CT pour le retirer aussi sec une fois le sésame obtenu. Du vent quoi ce CT mais surtout de l'argent dépensé inutilement.

Toutes les statistiques le montrent, la sécurité des motards ce n'est pas sur la conformité des véhicules qu'il faut travailler. Moins de 1% des accidents, les vrais sujets portent sur, la formation des pilotes, en particulier pour les cyclomoteurs, les scooters et globalement toutes les petites cylindrées pour lesquelles n'importe qui prend le guidon sans aucune compétence ou si peu. Sur ce sujet, il est d'ailleurs bien surprenant de mélanger les plus de 125 et les moins de 125 cm<sup>3</sup> dans les statistiques nationales car si on regarde les chiffres dans le détail, on voit bien que ce sont

sur les petites cylindrées que se concentre l'accidentologie et c'est bien en relation avec un manque de capacités et d'expérience.

La prise en compte approfondie des spécificités du 2 roues motorisé dans les formations au permis de conduire automobile (une forte proportion d'accident de 2 roues mettent en cause un VL).

L'état des infrastructures qui trop souvent ne tiennent pas compte des particularités de la conduite d'un 2 roues. Glissières de sécurité, dos d'âne, boudins berlinois, ralentisseurs, tout une liste d'aménagements non adaptés et qui très souvent ne sont d'ailleurs même pas réalisés dans les normes.

Les protections individuelles des usagers de 2 roues motorisés qui nécessiterait un abaissement conséquent des taxes sur tous les équipements individuels. La législation pourrait aussi aller dans ce sens, en particulier pour les cyclomoteurs et scooters.

Pour finir, j'aimerais vous faire part de mon grand étonnement concernant les premiers textes parcourus sur le contenu de ce CT 2 roues. je lis des,

"Freins de stationnement, direction assistée, feu de marche arrière..."

Soit on se moque complètement de nous, les motards soit ces textes ont été écrits à la va-vite histoire de satisfaire bêtement à je ne sais quoi ou qui ?

Je rappellerais ici que la directive Européenne autorise des mesures alternatives à ce CT. J'en ai énoncé quelques-unes ci-dessus et les associations de motards dont la [association de motard] s'efforce depuis 40 ans à travailler sur le sujet pour des résultats probant puisque les chiffres sont en amélioration régulière depuis des années malgré un parc en constante augmentation.

Merci de prendre en compte mes arguments,

Cordialement

N° 940152 - Exemption CT moto avant 2007

par :

29/06/2023 12:47

Bonjour

Je pense que le Contrôle Technique d'une moto ou un scooter trop ancien va être difficile pour le contrôleur et le propriétaire souvent peu aisé financièrement. Je pense que les deux roues d'avant 2007 ne devraient pas être soumis au contrôle. Ils ont une vignette Critair 3 ou supérieur et vont disparaître naturellement avec les ZFE et les primes à la conversion.

N° 940153 - Kesako ?

par :

29/06/2023 12:47

C'est quoi ce machin ? Si vous vouliez vraiment travailler sur un CT pour les moto / scooter ou autre 2 (voire 3) roue a moteur, il faudrait peut être commencer par faire une liste des point contrôlable sur ces véhicules (ex: essuie glace sur une moto !!!).

Non en vrai tous les motard dans mon entourage font un contrôle visuel de leur moto avant chaque sortie et un entretien général par an. Un CT sur les motos ne sert qu'à nous faire payer encore une fois de plus.

Et pour les 2 gros points mise en avant (bruit et pollution), je vous rappelle que le démontage / remontage d'un pot d'échappement sur une moto se fait facilement en moins d'1h (allo triche facile pour les moins honnête).

Au final juste un texte pour tenter de justifier une taxe supplémentaire.

N° 940156 - Petit extrait d'un argumentaire juridique, politique et technique contre la mise en place d'un CT .

par :  
29/06/2023 12:48  
Bonjour

En premier lieu, merci pour cette consultation.

Ma contribution porte sur plusieurs points :

1) Sur le plan du droit, la directive 2014/45/EU précise dans son article 2, alinéa 2 que les Etats peuvent exclure les véhicules 2 et 3 roues motorisés si des mesures alternatives de sécurité sont prises, tenant notamment compte de statistiques sur les 5 dernières années.

J'ai compris que des mesures avaient été prévues par le Ministère mais que le Conseil d'Etat n'avait pas jugé qu'elles étaient une alternative suffisante pour faire valoir l'exemption de l'article 2, alinea 2. La Cour de Justice de l'UE, qui assure le respect du droit de l'UE dans son interprétation et son application, ne peut-elle pas être saisie pour trancher ?

2) Quel est le rapport coût/bénéfice de la mise en place du CT ? L'état des véhicules est-il un facteur contributif important dans les accidents corporels de 2 et 3 Roues motorisés ? D'autres mesures (telles que la baisse du prix des airbags) n'ont-elles pas un meilleur rapport ?

3) L'état des routes est une catastrophe nationale. A quand un contrôle technique des routes ? L'Etat ne peut pas se terrer dans une position du type « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ». (je ne parle pas uniquement de l'état des chaussées mais également de la signalisation qui est devenue anarchique).

4) Sur le plan politique, le Président de la République avait demandé il y a quelques temps la suspension de la mise en place du CT car « ce n'était pas le moment d'emmerder les Français ». Pense-t-il, et le gouvernement pense-t-il aussi, que ce soit maintenant le moment ? Il est temps de se demander si les 4 millions d'utilisateurs de 2 et 3 roues qui voient actuellement s'accumuler les mesures contre eux (à tous les niveaux allant de la commune à l'UE : CT, ZFE, Stationnement payant, voies réservées aux VIP et « happy few » pour les Jeux Olympiques), vont continuer à aller voter, et si oui, comment ils voteront.

5) Sur le plan politique également, est-il admissible de pénaliser les citoyens qui sont responsables, en le justifiant par le fait que d'autres ne le sont pas ? Ne faut-il pas verbaliser les conducteurs de véhicules qui ne sont pas en bon état plutôt que d'exiger un contrôle (payant) de tous les véhicules a priori ?

Je reste à votre disposition pour plus d'éléments dans le cadre de cette consultation, car je n'ai pas le temps de tous les présenter ici.

Bien à vous

N° 940157 - Contre le contrôle technique.

par :  
29/06/2023 12:49

J'ai 61 j'ai toujours fait l'entretien de mes motos moi même et je sais que la vie dépends de cet entretien ! La majorité des motards pensent comme moi. Je suis contre ce CT car cela ne changera rien aux mentalités de certains font m'importe quoi sur les routes au niveau comportement et bruit ...et qui sont en minorité !! Il est très facile de contourner le bruit par exemple ... je remets le pot

d'origine pour le contrôle et je l'enlève ensuite ... ce sont les mentalités qu'il faut changer à travers les formations de permis de conduire ... et les infrastructures routières qu'il faut entretenir ... voilà en gros ma pensée. Cordialement.

N° 940163 - Contre le contrôle technique.

par :

29/06/2023 12:50

J'ai 61 j'ai toujours fait l'entretien de mes motos moi même et je sais que la vie dépends de cet entretien ! La majorité des motards pensent comme moi. Je suis contre ce CT car cela ne changera rien aux mentalités de certains font m'importe quoi sur les routes au niveau comportement et bruit ...et qui sont en minorité !! Il est très facile de contourner le bruit par exemple ... je remets le pot d'origine pour le contrôle et je l'enlève ensuite ... ce sont les mentalités qu'il faut changer à travers les formations de permis de conduire ... et les infrastructures routières qu'il faut entretenir ... voilà en gros ma pensée. Cordialement.

N° 940164 - Personne en situation d handicap

par :

29/06/2023 12:50

Bonjour

La personne en situation d handicap , utilise une voiture sans permis ou un deux roues , étant dans l 'incapacité de passer un permis.

Comment vont ils pouvoir travailler en ESAT ou ailleurs .

Les personnes en situations d 'handicap travaillent a temps partiel , comment vont ils pouvoir assumer les tarifs exorbitant des garages et supporter l 'excès de zèle de certain contrôle technique . Tous le monde ne vie pas en ville , l' état va encore mettre a la marge de la société une catégorie de personne , qui ne souhaite que travailler et tenter d 'être digne

Faut il encore travailler pour ce pays ou rester a la maison vivre des minimas sociaux et oui .

Vous nous demandez de travailler plus longtemps mais pour cela il va falloir un véhicule donc a vous de choisir

Bien cordialement

N° 940165 - Consultation sur le contrôle technique des véhicules motorisés à 2 roues

par :

29/06/2023 12:51

Dans un premier temps, serait-il possible de focaliser ce contrôle technique sur les véhicules de 125cm3 et moins (cyclomoteurs et scooters) car ils représentent un grand nombre de véhicules en circulation dans les agglomérations et qui sont, très souvent, en très mauvais état, modifiés et peu entretenus.

Le contrôle technique de ces véhicules représentera une grande charge pour les centres agréés.

Pour les véhicules de plus grande cylindrée (nécessitant des permis A et A2), il serait envisageable que les forces de l'ordre motorisées fassent des contrôles inopinés sur l'état visuel des éléments de sécurité actives (pneumatiques, freinage, état général)

Les motards de la gendarmerie, de la police nationale, des douanes, qui connaissent très bien le sujet, sont reconnus et respectés des autres motards. Cela irait dans le sens de la prévention routière.

En parallèle, la prise en compte de l'état déplorable des axes secondaires pourrait être faite en reversant les sommes collectées des contrôles techniques vers les communes qui ont la lourde charge de l'entretien des routes.

N° 940167 - Petit extrait d'un argumentaire juridique, politique et technique contre la mise en place d'un CT .

par :

29/06/2023 12:51

Bonjour

En premier lieu, merci pour cette consultation.

Ma contribution porte sur plusieurs points :

1) Sur le plan du droit, la directive 2014/45/EU précise dans son article 2, alinéa 2 que les Etats peuvent exclure les véhicules 2 et 3 roues motorisés si des mesures alternatives de sécurité sont prises, tenant notamment compte de statistiques sur les 5 dernières années.

J'ai compris que des mesures avaient été prévues par le Ministère mais que le Conseil d'Etat n'avait pas jugé qu'elles étaient une alternative suffisante pour faire valoir l'exemption de l'article 2, alinea 2. La Cour de Justice de l'UE, qui assure le respect du droit de l'UE dans son interprétation et son application, ne peut-elle pas être saisie pour trancher ?

2) Quel est le rapport coût/bénéfice de la mise en place du CT ? L'état des véhicules est-il un facteur contributif important dans les accidents corporels de 2 et 3 Roues motorisés ?

D'autres mesures (telles que la baisse du prix des airbags) n'ont-elles pas un meilleur rapport ?

3) L'état des routes est une catastrophe nationale. A quand un contrôle technique des routes ? L'Etat ne peut pas se terrer dans une position du type « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ». (je ne parle pas uniquement de l'état des chaussées mais également de la signalisation qui est devenue anarchique).

4) Sur le plan politique, le Président de la République avait demandé il y a quelques temps la suspension de la mise en place du CT car « ce n'était pas le moment d'emmerder les Français ». Pense-t-il, et le gouvernement pense-t-il aussi, que ce soit maintenant le moment ? Il est temps de se demander si les 4 millions d'utilisateurs de 2 et 3 roues qui voient actuellement s'accumuler les mesures contre eux (à tous les niveaux allant de la commune à l'UE : CT, ZFE, Stationnement payant, voies réservées aux VIP et « happy few » pour les Jeux Olympiques), vont continuer à aller voter, et si oui, comment ils voteront.

5) Sur le plan politique également, est-il admissible de pénaliser les citoyens qui sont responsables, en le justifiant par le fait que d'autres ne le sont pas ? Ne faut-il pas verbaliser les conducteurs de véhicules qui ne sont pas en bon état plutôt que d'exiger un contrôle (payant) de tous les véhicules a priori ?

Je reste à votre disposition pour plus d'éléments dans le cadre de cette consultation, car je n'ai pas le temps de tous les présenter ici.

Bien à vous

N° 940173 - Sécurité des motards

par :

29/06/2023 12:52

Prétendre que le ct a pour objectif la sécurité des motards est une honte quand on voit tous les automobilistes au téléphone et l'état général de nos routes désastreux. Pour ma part, tous les motards que je côtoie entretiennent déjà leur moto pour leur propre sécurité.

N° 940179 - Sécurité des motards

par :

29/06/2023 12:54

Prétendre que le ct a pour objectif la sécurité des motards est une honte quand on voit tous les automobilistes au téléphone et l'état général de nos routes désastreux. Pour ma part, tous les motards que je côtoie entretiennent déjà leur moto pour leur propre sécurité.

N° 940181 - Arnaque

par :

29/06/2023 12:54

Encore une arnaque sous couvert d'écologie...créer de vrais emplois vecteurs de plus value manufacturée...je roule 1200kms/ ans en 2 roues ...quelle absurdité sachant que les routes sont mal entretenues dans les campagnes françaises...

N° 940182 - Personne en situation d handicap

par :

29/06/2023 12:54

Bonjour

La personne en situation d handicap , utilise une voiture sans permis ou un deux roues , étant dans l'incapacité de passer un permis.

Comment vont ils pouvoir travailler en ESAT ou ailleurs .

Les personnes en situations d 'handicap travaillent a temps partiel , comment vont ils pouvoir assumer les tarifs exorbitant des garages et supporter l 'excès de zèle de certain contrôle technique . Tous le monde ne vie pas en ville , l' état va encore mettre a la marge de la société une catégorie de personne , qui ne souhaite que travailler et tenter d'être digne

Faut il encore travailler ou rester a la maison vivre des minimas sociaux et oui .

Vous nous demandez de travailler plus longtemps mais pour cela il va falloir un véhicule donc a vous de choisir

Bien cordialement

N° 940185 - Contre cette mesure

par :

29/06/2023 12:55

Impossible de comprendre cette décision alors que les chiffres parlent d'eux mêmes.

Pourquoi s'acharner sur les motos alors que les nuisances viennent des petites cylindrées qui ne seront pas concernées. Pourquoi ne pas développer l'usage du 2 roues motorisé qui raccourcit les temps de parcours donc diminue la pollution. Imaginez une seconde mes abords de Paris avec 30/100 de moto a la place des VL occupé par une personne. Alors mettez l'argent public au bon endroit et faciliter l'usage des deux roues. Et n'en rajoutez pas avec votre contrôle technique qui ne servira qu'à faire du business

N° 940193 - CT moto

par :

29/06/2023 12:58

Que m apporte le contrôle technique moto?

A savoir que je suis usagé de la route déjà très exposé au risque sur la route. le minimum pour moi et d avoir un véhicule qui de part son état d entretien ne rajoute pas au risque de la circulation. c est pour cela en plus des préconisations constructeur que ma moto est entretenue par un professionnel tout les 7500kms ou tout les ans a terme échues.

Donc que m apporte un contrôle technique tout les 5ans ci ce n'est une charge financière de plus pour vérifier quoi? la qualité et le savoir faire de mon mécanicien ?

Occupé vous de l état des routes qui est déplorable en Ardèche, je m'occupe de l état de ma monture.

N° 940198 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 12:59

Bonjour, j'ai 67 ans depuis peu, 700 000 km d'expérience en 4 roues et 800 000 en 2 roues, je ne vois pas l'utilité de faire contrôler mes 3 motos actuelles. J'ai "usé" beaucoup de motos et je sais que je mets ma vie en danger, déjà en roulant au quotidien, mais immédiatement à la moindre défaillance technique. Quelle que soit la marque ou le modèle de 2 roues, les témoins des pneus, les niveaux de liquide, leur couleur, l'épaisseur des plaquettes sont lisibles et visibles sans démontage. Mon pneu est usé? Je le fais changer en 1/4 d'heure sur RDV sinon c'est la gamelle assurée. Mon pot est trop bruyant? je le change en 1/4 d'heure. J'ai aujourd'hui 2 Ducati et 1 Motobécane, pourquoi m'obliger à payer pour des contrôles et des actions que je fais depuis plus de 50 ans, je veux dire : j'ai la main, contrôlez si vous voulez mais c'est vous qui payez. Les jeunes font du bruit avec leur scooter 49,9 cm3, mais vous faisiez quoi quand vous étiez jeunes, "[association]" et "membres du Conseil d'état"?

N° 940204 - La mort des collectionneurs ?

par :

29/06/2023 13:00

Bonjour,

j'ai la chance de collectionner avec mon mari des cyclomoteurs anciens, essentiellement de type Solex. Nous en avons environ une cinquantaine.

Cette activité nous permet de participer à des rassemblements de véhicules anciens, toujours très appréciés du public.

Croyez vous vraiment que nous allons pouvoir payer 500 euros par an pour faire contrôler nos cyclos (50 cyclos x 50 euros / 5 ans = 500 euros/an) pour des cyclos que nous utilisons un week-end par an au mieux pour chacun !

Veillez également considérer le ratio entre valeur du véhicule et prix du contrôle.

Pour un véhicule valant 250 euros, vous imposez un contrôle de 50 euros :

rapporté au prix moyen d'une voiture neuve, soit 30 000 euros, son heureux propriétaire devrait payer 6000 euros à chaque contrôle technique ( $250/50 = 30000/6000 = 1/5$ )

J'aimerais également attirer votre attention sur un point précis : la réduction du bruit émis par certains deux roues promise par le contrôle : un changement de pot d'échappement d'une moto prend 20 mn. Croyez vous vraiment que ceux qui aiment "faire du bruit" seront bloqués par un passage tous les trois ans au contrôle technique !!!

Et enfin les "bonnes intentions " : il faut que les motos soient bien entretenues pour sauver des vies ! Les deux personnes de mon entourage qui sont décédées en moto l'ont été par la totale



responsabilité de l'automobiliste qui les a renversées. Les motards ne sont pas suicidaires, ils savent que leur vie est en jeu sur une moto.

Si vous avez lu ce message jusqu'au bout, je vous en remercie, même si je n'espère rien de vous.

Cordialement

N° 940213 - Pourquoi un CT 2 roues ?

par :

29/06/2023 13:04

A quoi sert le contrôle technique moto ?

La sécurité du motard ?

- tous les éléments de sécurité sur une moto sont directement visibles par le motard.
- La formation au permis insiste sur les éléments à contrôler à chaque sortie.
- Les motards sont conscients de leur vulnérabilité et ne se risquent pas à rouler sur une moto dangereuse.
- La conséquence de ce qui précède se voit dans les statistiques puisque seuls 0.3% des accidents ont une cause imputable à l'état du véhicule.

La sécurité des conducteurs de 2 roues serait bien meilleure en entretenant les routes.

De plus, si le contrôle technique a pour effet d'éliminer les vieux deux roues, cela serait donc une injustice sociale pour tous les motards qui ne peuvent pas se payer des modèles récents mais peuvent entretenir le leur.

La pollution ?

- les motos roulent bien moins que les voitures à l'année et par conséquent polluent moins
- Sans être scientifique, les moteurs des motos sont plus petits que les autos et le poids transporté est encore grandement inférieur. Il est donc logique qu'un deux roues pollue moins. Même au niveau des particules émises par les freins, là encore la différence de pollution est en faveur des deux roues et il faudrait plutôt favoriser ce mode de transport.

De même que pour la sécurité, si le contrôle technique a pour effet d'éliminer les vieux deux roues, cela serait donc une injustice sociale pour tous les motards qui ne peuvent pas se payer des modèles récents mais peuvent entretenir le leur.

Le bruit ?

- Si certains deux roues font « trop » de bruit, la notion de trop est toute relative. Car comme pour les voitures, certaines sont homologuées d'origine en faisant bien plus de bruit que d'autres « modifiées »

- Contrairement aux voitures, sur un deux roues, le changement du silencieux voir même uniquement du « décibel killer » prend très peu de temps. Ce qui rend le contrôle technique complètement inutile, car le motard qui voudra, pourra être en règle facilement au contrôle et changer dès son retour chez lui.

Il serait donc préférable d'orienter des actions vers une prise de conscience sur le civisme.

Les intérêts financiers de [réseau de contrôle technique] !?!

- il est évident que les autres points ne sont pas valables pour un contrôle technique. Il est donc légitime d'envisager que ce soit uniquement la victoire du lobby des contrôles techniques ...
- Les motards vont donc devoir payer pour effectuer un contrôle qu'ils sont capables de faire eux-mêmes.

- Est-ce que tous les centres auront dans leur équipe quelqu'un avec le permis moto ? Qui va manipuler la moto, plutôt délicate pour beaucoup quand on n'est pas aguerri ...  
- Les centres vont donc devoir avoir des personnes qualifiées et également un matériel complémentaire, mais certains ne pourront pas et vont donc ne pas proposer le contrôle technique moto, surtout en zones rurales.  
Les motards de zones rurales seront donc plus lourdement pénalisés, avec beaucoup de kilomètres à faire pour passer le véhicule au contrôle.

Les motos étant plus faciles à entretenir et à sécuriser que les voitures il existe un parc qui peut être « ancien » mais en bon état. De plus, certaines sont « modifiées » avec à la clef une amélioration de la sécurité, par exemple en modifiant la partie cycle et le système de freinage par celui d'une moto plus récente.

Si ces véhicules devaient être recalés au contrôle technique alors qu'ils peuvent être assurés (La [assurance] propose une formule « Ma perso » pour assurer les véhicules modifiés mais qui ne touchent pas aux caractéristiques moteurs généralement)  
cela serait là aussi une injustice sociale pour tous les motards qui ne peuvent pas se payer des modèles récents mais peuvent entretenir le leur.

Donc même si je ne comprends pas la logique de la mise en place du contrôle technique, cela est inéluctable. Il faudrait au moins que celui-ci préserve la possibilité de rouler avec une moto ancienne, voir même modifiée, tant qu'elle est, comme la plupart, bien entretenue.  
Il serait également bon de réserver par exemple, la TVA perçue sur le contrôle technique, à l'entretien des routes et à la mise en place de systèmes de sécurité motards style doubles glissières.

N° 940227 - Sans titre

par :

29/06/2023 13:08

je suis contre le ct pour 2rm ,car aucune consultation vers les motards n'a aboutie dans leur sens ,pour rappel les défaillances techniques étant responsable de 0.3%des accidents de 2 roues de ce fait le ct est inutile,

le ct présenté est l'exacte réplique de celui s'appliquant aux automobiles ,donc pas du tout adapté aux 2 roues ,

les centres de ct ont ils la capacité et la connaissance des 2 roues pour effectuer un controle en bonne et due forme.

les ct sont censés etre un facteur pour la sécurité et l'on parle de climat et d'énergie ,alors que les motos sont depuis longtemps aux normes environnementales ,la sécurité devrait plutot s'appliquer aux routes et infrastructures qui sont de plus en plus dégradées.

n'oublions pas que les concessionnaires et garagistes motos ont toujours préconisés la sécurité en conseillant les motards sur l'entretien de leurs motos ,pièces d'usures tels que pneus ;frein etc..... depuis fort longtemps.

en souhaitant que mon avis sera pris en compte .

cordialement

N° 940250 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 13:16

Projet complètement stupide. Les motos sont les véhicules les plus entretenu et les accidents ne sont pas liés à un défaut du véhicule. Commencer à faire un contrôle technique des routes qui dans

certaines régions ne ressemblent à rien et ne nous emmerdent pas pour l'entretien de nos motos car elles sont très bien entretenues.

N° 940251 - Hors sol

par :

29/06/2023 13:16

Réparer les routes, mettre des doubles rails, respecter la loi sur les dis d'ânes. Bref faites votre travail, c'est pour cela que vous avez été élus, pas pour ne rien faire depuis 2014.

N° 940257 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 13:19

Bonjour,

Je trouve la mise en place de ce contrôle technique complètement inutile. En effet, avant chaque sortie, comme appris au permis, j'effectue toutes les vérifications que le contrôle veut me faire payer. De plus, dans ma région il faut parcourir une distance très importante pour trouver le premier centre de contrôle technique. Tous ceci additionnés plus le fait que je possède beaucoup de moto de collection que sûrement les contrôleurs ne comprendront même pas comment la démarrer ne me réjouit point sur ce contrôle technique

N° 940274 - Je suis contre ce contrôle.

par :

29/06/2023 13:22

Je possède un 650 dragstar de 1998 je ne m'en sers que l'été et quand j'arrive à faire 1000 km sur l'année c'est un miracle. Ma moto passe une fois l'an dans un garage spécialisé qui me fait vidanger l'entretien et contrôle du véhicule. J'entretiens mon véhicule ce n'est pas le cas des routes que j'emprunte. De plus tout le monde sait que les contrôles se négocient quand on a une voiture polluante et pas clean. Mettez plutôt un contrôle du comportement des conducteurs qui roulent comme des C...et ne respectent rien même pas les forces de l'ordre. J'ai 60 ans et souvent déçu des décisions prises par des personnes qui ne connaissent pas les sujets. Merci de m'avoir lue.

N° 940284 - refus

par :

29/06/2023 13:26

La France n'existe plus, c'est Bruxelles qui décide pour nous !!

[réseau de contrôle technique], ceux qu'elle soutient et quelques pseudo-associations écologistes se frottent les mains.

Est-ce que tous les pays de l'UE sont concernés ?

absolument pas, donc je dis non non et non à ce CT.

N° 940290 - Mr. Claude MEISSEL

par :

29/06/2023 13:27

Bonjour,

Je suis motard depuis plus de quarante ans, et je suis étonné de cette mesure car les motards prennent généralement grand soin de leur moto. Si ce CTP est incontournable, surtout ne pas oublier

d'y inclure les 50cc qui sont souvent mal entretenus voire dans un état proche de l'épave ! Dans tous les cas, mettre l'accent sur le niveau sonore et les échappements "racing" sur pas mal de 2-roues.  
Bien cordialement.

N° 940293 - Temps perdu

par :

29/06/2023 13:27

Une fois de plus nos politiques perdent leurs et notre argent, à imaginer des solutions où à écouter les sirènes des lobbys au lieu de se renseigner chez les plus à même de donner les bons renseignements et retour d'expérience, je nomme les utilisateurs, donc les motards.

N° 940312 - Non au CT des 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 13:34

Je suis personnellement contre ce projet qui n'a aucun sens du point de vue sécuritaire. Vous devriez plutôt vous pencher sur le fait que beaucoup de routes sont en très mauvais état ainsi que certains aménagements routiers qui sont tout aussi abhorrés. Ils vaudrait mieux travailler avec les assurances pour diminuer les cotisations pour ceux qui sont équipés correctement !!! Ceci dit j'ai 2 machines de 30 ans donc extrêmement fragiles, ce n'est pas pour les laisser dans des mains inexpertes car les carénages sont introuvables. A bon entendeur.

N° 940313 - Honteux

par :

29/06/2023 13:34

Honteux d'être à nouveau des vaches à lait

Honteux d'être des sous-fifres de l'union européenne

Honteux d'être à la botte des lobbys du CT

Marre de ce gouvernement qui avance et qui recule

Mr Beaune vous n'êtes qu'un vendu pour tout ce qui est énoncé ci-dessus,

N° 940314 - Fausse bonne idée

par :

29/06/2023 13:34

Contrairement à une voiture, la moto est rarement juste un objet permettant de se déplacer au quotidien.

La moto est tout d'abord objet de passion ... ses propriétaires l'entretiennent et la bichonnent avec rigueur comme en attestent les chiffres de la sécurité routière (une quantité infinitésimale d'accident est due à une défaillance technique). A contrario l'état pitoyable de nos routes, les ralentisseurs hors normes ou en plastique ultra glissant, les glissières guillotines, etc ... là sont vraiment les causes d'accident plus sérieuses. Quelle est la réponse de notre bureaucratie : faire payer 50€ à des motos pour des problèmes techniques qu'ils n'ont pas et n'auront jamais, c'est aberrant et incompréhensible si le réel but est de réduire l'accidentologie, cela vous donne juste bonne conscience pour ne pas mettre la main à la poche pour régler les réels problèmes.

Une moto, c'est comme un avion ... ce n'est pas quand on est en route qu'il faut se demander si le véhicule est en état de nous transporter.

Persister dans la mise en place prouverait simplement que la sécurité routière n'est absolument pas le but principal (et même secondaire) de cette démarche.

N° 940317 - Avis

par :

29/06/2023 13:34

Afin de paraître plus juste envers les vrais motards il serait judicieux de commencer par les 50cm3 et les 125 cm3, vu les proportions de véhicules modifiés et non à jour de papiers roulant sur le territoire, et ensuite passer aux catégories supérieures par cylindrée

N° 940320 - Contrôle technique des 2 roues

par :

29/06/2023 13:35

Bonjour,

De quoi parle-t-on ?

Si c'est de la sécurité des deux roues alors il faudrait commencer par rendre obligatoire le port d'un pantalon et d'un blouson !

Dans le sud et probablement partout en France, les pilotes de scooter et certain de moto n'hésitent pas à adopter le short, le teeshirt et les tongs pour conduire un deux roues.

Certes les gants sont obligatoires mais rarement portés par les conducteurs de scooter qui roulent en toute impunité.

Il y a beaucoup de 2 roues qui roulent en certainement meilleur état que certaines voitures.

Où est la priorité ? Faire rentrer plus d'argent dans les caisses de l'Etat ou progresser dans le domaine de la sécurité ?

Je suis contre cette nouvelle mesure "pompe à fric"

Cordialement

N° 940322 - CONTROLES TECHNIQUE DEUX ROUES MOTORISES

par :

29/06/2023 13:36

Bonjour,

Dans le projet d'arrêté d'application pour le contrôle technique des 2RM, dans l'annexe 1 sur les contrôles à effectuer, à la rubrique 8.2 émission à l'échappement.

Il est précisé que le niveau de bruit excessif constitue un défaut majeur.

Rien n'est dit sur cette appréciation de bruit excessif, c'est la porte ouverte à l'arbitraire.

La réglementation applicable en la matière est très précise et édicte des règles pour la prise de ces mesures. Notamment elle exige une surface plane dégagée de tout obstacle pouvant agir comme réflecteur acoustique. : voir

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006074772/> )

Il convient dans le décret d'apporter des précisions et de rédiger une procédure.

D'une manière générale l'instauration du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L, si le but recherché est l'amélioration de la sécurité routière pour les deux roues motorisés l'instauration d'un contrôle technique est inutile et dépourvue du tout bon sens élémentaire.

Les statistiques de l'ONISR prises en compte pour l'instauration du contrôle technique démontrent que le mauvais état des routes ou du moins les infrastructures routières provoquent et/ou contribuent à l'accident dans 30 % des cas.

Voilà plutôt un axe fort pour améliorer les statistiques de la sécurité routière.

Alors que la seule étude sérieuse dans ce domaine le rapport MAIDS ( il serait très utile de réaliser une étude identique aujourd'hui ) conclut que l'état du véhicule est en cause dans seulement 0,3 % des accidents. Ce constat est d'ailleurs conforté par les chiffres fournis par la Mutuelles des Motards

qui sur la période 2016-2000 soit 18.000 sinistres identifie 97,64 % véhicules en état normal ou bon selon le rapport de l'expert.

Pour l'ensemble des véhicules deux roues de plus de 125 cm<sup>3</sup> la révision et entretien par le concessionnaire doit être réalisé en moyenne tous les 10.000 kms. De plus le changement de pneus sur un deux roues doit être réalisé en moyenne tous les 10.000 kms.

Je possède une moto BMW mise en circulation en avril 2021 et qui affiche à ce jour 31500 kms (je suis retraite).

J'ai donc réalisé trois passages en concession pour l'entretien plus deux passages pour changement de pneus ( car la monte des pneus d'origine d'un type particulier avait une usure prématurée) soit 5 fois entre les mains d'un professionnel pour 30.000 kms sur une période 24 mois.

À titre de comparaison je possède également un véhicule Mercedes Vito depuis octobre 2019 avec environ 23.000 km. J'ai aujourd'hui 85.000 km au compteur, j'ai effectué le changement de pneus en ayant parcouru 50.000 kms et la révision chez le concessionnaire doit être réalisée tous les 40.000 kms.

Donc sur une période de 44 mois et environ 60.000 kms mon véhicule est passé entre les mains de professionnels 2 fois, et le 1er contrôle technique doit intervenir en fin d'année 2023.

D'une manière générale un véhicule deux roues motorise passe entre les mains d'un professionnel beaucoup souvent qu'un véhicule automobile, l'utilité d'un contrôle technique est utopique.

J'ai le sentiment que l'instauration du contrôle technique est plus pour lutter contre les nuisances des deux roues en milieu urbain alors que l'argument de la sécurité routière est fallacieux.

N° 940332 - Contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 13:39

Je suis totalement opposé au contrôle technique moto qui est en fait imposé à l'Etat par les lobbies des contrôles techniques. L'étude à l'appui de laquelle ce contrôle est préconisé n'est pas fiable car elle ne prend aucunement en compte le parc deux roues français actuel. Aucune corrélation entre l'état des véhicules et l'accidentologie ne peut être établie sur cette base. De plus les motocyclistes dans leur immense majorité sont des passionnés, conscients de l'importance d'entretenir scrupuleusement leurs motos et le parc est donc dans sa grande majorité de qualité. Aucune réflexion sur la pratique de l'enduro, tradition française et donc sport très pratiqué en France, avec des motos homologuées, dotées d'une certe grise et qui seront soumis au CT. Mais ce dernier est incompatible avec la pratique de l'enduro, il suffit de pratiquer un peut ou d'apprécier ce sport pour le comprendre. C'est une condamnation pure et simple de ce sport. Il aurait été plus efficace contre l'accidentologie de lutter contre les stupéfiants, l'alcool, de rendre obligatoire des équipements de sécurité comme le gilet airbag ou les combinaisons homologuées. ( A ce jour juste casque et gants sont obligatoires, on peut faire de la moto en short sur l'autoroute!). Et surtout de lutter contre les rodéos urbains, réalisés par des délinquants avec des machines volées à des honnêtes gens qui travaillent dur pour s'offrir leur sport et le pratiquer en toute légalité.

Ce sont ces mêle honnêtes gens qui vont être sûrement pénalisés sur leur passion et leur dernier petit espace de liberté.

N° 940336 - Inutile, l'état se trompe de moyen d'action

par :

29/06/2023 13:40

Améliorer la sécurité sur nos routes, et encore plus pour l'usage des deux roues, personne ne peut être contre, c'est du bon sens.

En revanche instaurer un contrôle technique sur des véhicules qui sont pour la plupart des cas parfaitement entretenues par leur propriétaire est juste idiot. En effet, les motards sont parfaitement conscients que l'état de leur véhicule influe sur leur sécurité, et savent s'occuper de leur moto. Bien sûr, il existe quelques motos mal entretenues ... une infime minorité.

Quand aux compétences des contrôles techniques, c'est encore une autre histoire, ils ont déjà du mal à l'être avec les voitures, alors les motos .... Par contre nul de doute de leurs compétences pour alléger les porte monnaies de tous les usagers de la route, et plus encore pour obtenir une nouvelle clientèle ... En bref, nous allons payer pour un contrôle qui ne sert à rien sinon en enrichir quelques uns, et collecter un peu de tva.

Quand aux associations défendant le projet de contrôle technique, il faudrait peut être aller chercher où se trouve leur intérêt réel.. et surtout leur représentativité. Leur principal argument est le bruit et la pollution générés par certains véhicules. Soit. Le contrôle technique se substitue donc aux contrôles des forces de l'ordre ? de ce que je crois savoir, les normes de bruit existent déjà non ? et qu'est ce qui empêche le motard de remettre une ligne d'échappement d'origine, juste le temps du contrôle technique ? inutile donc ... ainsi que ces pourfendeurs de deux roues ... Quand à la pollution, bien sûr une moto en génère. Mais elle contribue à la fluidité du trafic, et en soit à une baisse globale des émissions... contrairement aux gros SUV qu'on trouve dans nos villes, bizarrement étiquetés favorablement sur leur vignette crit'air ... ah oui, c'est une histoire de gros sous ... Revenons à la sécurité des motards, donc un contrôle technique permettrait de « sécuriser » une infime partie du parc, ok ... tout est bon à prendre

Mais à ce moment là il faut être cohérent, et prendre des mesures qui semblent plus efficaces.

Autant traiter d'abord les causes d'accident et d'aggravation les plus courantes

On en parle de l'état des routes, des nids de poules, des ralentisseurs trop hauts, du marquage au sol glissant, des barrières de sécurité assassines.. Traiter seulement un de ces points améliorerait grandement la sécurité des motards. Ah oui, ça coûte des sous, et ça ne permet pas de ponctionner les usagers ... mauvaise idée, en plus ça ne ferait pas plaisir au différents groupes d'intérêts autres bienpensants.

J'ai obtenu mon permis A il y a 30 ans, je dois reconnaître que les conditions d'accès mises en place depuis (A2 et passerelle) et l'évolution de la formation sont des bonnes choses. Mais là un contrôle technique en utilisant l'alibi sécurité routière, c'est juste de la mauvaise foi. Occupez vous des infrastructures, les motards savent s'occuper de leurs montures de manière responsable . Au même titre qu'on a pas attendu que les gants soient obligatoires pour en porter ....

N° 940337 - Contrôle technique NON

par :

29/06/2023 13:40

Le contrôle d'une moto donc l'incidence de défaillance technique est de 0.3 ne se justifie pas Une moto ayant des défaillances sur la tenue de route (amortisseurs, direction ou pneus) devient inconduisible et les freins sont indispensables (conduire sans est d'une grande inconscience). Plusieurs motards possèdent 2 ou 3 motos suivant l'utilisation dans la circulation (ville {125}, voyage {grosse cylindrée} ou familiale [side-car]) ou des motos de collection qui peuvent être utilisés lors de manifestation festive.

Mettre à l'index une majorité de personne pour quelques inconscients, c'est comme dire que « tous les politiciens sont pourris et qu'il faut tous les guillotiner »

Le prix de 50 € pour un contrôle qui fait partie du permis de conduire moto (que tout motard fait au moins une fois pas semaine[pneus, freins, éclairage, suspensions] est excessive).

Les échappements bruyants sont dans les prérogatives des agents de la force publique qui sont habilités à dresser une contravention pour cette infraction.  
Une moto parcourt en moyenne 3 000 km par an et un contrôle tous les trois ans ne se justifie pas en raison de la faible utilisation saisonnière (intempéries).  
Il ne faut pas confondre moto (qui est une passion) et scooter (qui est utilitaire donc la plupart des conducteurs l'utilisent comme une voiture de substitution).

N° 940343 - Qu'elle incidence réelle ?

par :

29/06/2023 13:42

Ne serait il pas plus judicieux d'instaurer un CT sur l'état déplorable de notre réseau routier, là on éviterait beaucoup d'accident, on remettant en état notre réseau routier

Cordialement

N° 940356 - Contre

par :

29/06/2023 13:46

Aucun interet pour le citoyen

N° 940361 - Contrôle technique 2RM

par :

29/06/2023 13:48

Bonjour Mesdames, Messieurs,

pourquoi vouloir mettre en place un CT pour les 2RM ?

Je pratique tous les jours la moto en IDF depuis 1980 date à laquelle j'ai obtenu mon permis moto. Croyez bien que je suis extrêmement attentif à l'état général de ma moto. Que ce soit les pneus, les amortisseurs, le niveau d'huile, la conformité de mon échappement, les clignotants, l'éclairage ... sans oublier la propreté de l'ensemble du véhicule ... Pour info, lors de l'obtention du permis, une partie des questions repose sur l'entretien de son engin.

Je peux vous présenter mon épouse qui vous confirmera le nombre d'heures passées dans mon garage deux à trois fois par semaine pour bichonner mon 2RM, et nous sommes des milliers dans ce cas là.

Les moto "poubelles" n'existent pas. Une moto poubelle, c'est la chute assurée.

Si nos pneus sont lisses ... les forces de l'ordre sont là pour nous verbaliser

Si nos pots d'échappements font trop de bruit ? les forces de l'ordre sont également au fait du sujet et peuvent aussi nous verbaliser.

Défaut d'éclairage ou de clignotants, amende assurée.

J'attire votre attention que les moto qui seraient en non conformité ( bruit ou pollution par exemple )

la veille du jour du CT, le pot sera mis en conformité pour l'obtention du CT et retiré une fois obtenu.

Nous entretenons nos motos. Si un problème est repéré, nous prenons RDV chez notre concessionnaire pour le résoudre.

Sachez par exemple, que si nous parcourons moins de 10.000 KM / an, une visite annuelle de contrôle existe déjà chez nos concessionnaires.

Que le CT soit obligatoire lors de la revente de la moto, pourquoi pas.

la moyenne d'âge des motard est de plus de 45 ans. Un âge de raison.



La moto est une passion. Nous sommes toutes et tous fiers de rouler en sécurité sur nos motos. Le budget entretien est conséquent ( moto et équipement )

Mettre en place le CT ne fera pas baisser l'accidentologie des 2RM. Le mauvais entretien des motos ne représente moins de 1% des accidents, par contre le mauvais entretien des routes représente environ 20% de l'accidentologie des 2/3 RM.

Concernant les éventuels centre de contrôles techniques, il faudra alors que le technicien qui viendra récupérer ma moto soit la démarre et roule avec jusqu'à l'endroit où se déroulera le contrôle ( permis moto obligatoire ), soit la pousse ... mais attention aux chutes potentielles ..

Faire de la prévention est à mon avis bien plus important que la mise en place d'un CT pour les 2/3 RM.

Il est très facile de se laisser griser par son engin c'est certain.

Apprendre à se respecter les uns les autres sur nos routes/autoroutes devrait être une priorité.

Concernant la pollution, les 2/3 RM facilitent les déplacement leur faire encombrement. En IDF, à trajet équivalent, une moto mettra 30 à 40 % de temps en moins qu'une voiture.

Certain pays européens n'ont pas rendu le CT obligatoire, laissant à leurs forces de l'ordre le soin d'estimer si l'engin présente un danger ou pas. Ce sont des professionnels qui maîtrisent parfaitement ce sujet.

Concernant le CT des petites cylindrées, j'attire votre attention sur la dangerosité que représente le bridage des cyclo à 45Km/h. En ville, la vitesse maxi à 50 km/h sera respectée, mais sur les routes de campagnes .... observez comment se comportent les autres véhicules qui suivent les cyclo bridés à 50KM/h. En règle général, ils roulent à moins de 3 m derrière .. en cas de chute du cyclo le véhicule le précédent ne pourra pas s'arrêter. Peut être que de brider les cyclo à 70 km/h serait un grand pas en avant. Ce qui éviterait les "bricolages" pour les rendre plus rapides et les "dé-bricoler" la veille du CT.

Je me porte à votre entière disposition pour vous exposer plus en détail mon avis sur le CT. Si ce n'est que d'ajouter 50 euros de plus dans le budget de ma moto ( je ne suis pas à 50 euros concernant ma moto ), il n'est pas nécessaire et n'apportera rien de plus ou de moins dans l'accidentologie des 2/3 RM.

Bien cordialement

N° 940366 - contre un CT, pour une application des règles sur le bruit et pénalisation des contrevenant

par :

29/06/2023 13:48

je pense que l'origine du problème est essentiellement lié aux nuisances sonores et je le comprend tout à fait mais alors pourquoi ne pas simplement proposer d'immobiliser les 2 roues qui sont "hors la loi", qui font beaucoup plus de bruit qu'à l'origine. Les scooters, les 50 trafiqués et les machines (souvent des sportives) avec des pots d'échappement non homologués ou bricolés. Je roule depuis 40 ans en moto , je respecte les autres et n'aime pas me faire remarquer et je ne supporte plus ces incivilités; ce sont eux qu'il faut chasser, pas tous les motards sérieux. De toutes façons, les pollueurs sonores remettent leur pot d'origine pour le contrôle en 15 minutes puis recommenceront en sortant du CT...

N° 940377 - foutage de gueule

par :

29/06/2023 13:52

tout les matin je fait mon propre contrôle technique occupez vous des routes je m'occupe de ma becanne !

N° 940378 - Refaite les routes apres on verra

par :

29/06/2023 13:52

Avant de faire un CT pour les motos je pense qu'il s'avere beaucoup plus judicieux de boucher les nids de poules sur les routes car c'est derniers sont beaucoup plus dangereux.

De plus ok pour un CT mais sur les scooters (Echappement libre etat delabre et j'en passe) car nous motard nous entretenons correctement nos motos pour justement evite de mourrir vite

N° 940382 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

29/06/2023 13:53

Je constate qu'il n'est aucunement fait mention de la catégorie cyclomoteur qui représente la majorité des 2 roues modifiés, non conformes et qui ont la part la plus importante du nombre de tués ou de blessés en matière de 2 roues... De plus il est absurde de confier l'exécution du contrôle technique moto à un centre de controle pour VL et PL dont le personnel n'est pas formé à la mécanique spécifique moto et ne sont probablement pas apte à la conduite d'une moto pour le déplacement et maniement du véhicule dans l'enceinte du centre de contrôle ( aucune information à ce sujet ). à la lecture des articles il ressort que les conditions d'agrémentation seront assouplies... Il est donc prévu de faire contrôler nos véhicules par du personnel quasi incompetent... Rien n'est également prévu concernant la mise en place d'un contrôle technique spécifique permettant la réception et l'homologation des véhicules modifiées, à titre isolé. Il eu été plus judicieux de confier ce CT aux professionnels de vente et réparations de motos qui est plus compétent que le personnel des grands groupes de Contrôle Technique mais il y aurait alors conflit d'intérêt pour ces derniers. De plus la saturations des centres de contrôle technique, le manque même de ces centres en milieu rural pénalise les usagers vivant hors milieu urbain. Encore une fois on favorise le citoyen... A cela on peut ajouter qu'aucune concertation avec les partenaires du monde de la moto n'a été envisagée ( [association de motard], FBF etc ... Quid des propositions qu'ils ont émis ?). En tant que motocycliste, le plus grand danger vient de la dégradation et mauvais entretien des infrastructures routières, de la multiplication des aménagements dangereux et hors normes et des conducteurs de véhicules à 4 roues ... pas de la machine que je conduis, cette dernière étant méticuleusement entretenue, entièrement d'origine ! Et il en va de même pour les autres motocyclistes. Il est évident que la pression de l'union européenne joue un rôle primordial dans la création de ce contrôle technique moto. Il suffira donc de trouver un candidat aux prochaines élections présidentielles favorable à la sortie de l'union européenne !

N° 940386 - CONTRE CETTE PROPOSITION

par :

29/06/2023 13:55

-Peu d accidents sont du au mauvais fonctionnement de la moto.

-Peu de probleme de pollution vu le nombre de moto par rapport aux voitures.

-Ca ne changera rien aux nuisances sonores de certaine moto, et un CT n'est pas vraiment fait pour ca.

-Ca ne sert que les intérêts de [réseau de contrôle technique] et autres lobbys.

-Beaucoup de choses ont déjà été faite pour améliorer la sécurité des motards, et le CT n est pas une amélioration.

En gros, complètement contre, ca ne sert a rien a part récupérer du fric!

N° 940395 - particulier

par :

29/06/2023 13:57

- pourquoi pas un contrôle des routes fait par les associations avec listes.....
- moto révisée régulièrement par concessionnaire ,il peut faire le contrôle
- c'est de l'argent qui ne vas pas dans un équipement de sécurité ( gilet airbag,par exemple)
- ne pensez pas que Paris est toute la France
- pour le bruit d'échappement , interdisez les échappements non conformes et faites des contrôles routiers efficaces
- ne cédez pas au lobbying de [réseau de contrôle technique]
- pour une mise en place en douceur : appliquer ce contrôle technique aux ventes des motos d'occasions ( comme je crois en Belgique )
- vous obligez les motocyclistes à passer un permis A2 puis un permis A ,alors que le permis voiture B vous ouvre la possibilité d'acheter une voiture puissante . belle égalité !!!
- et les mesures alternatives ... vous y avez pensés .
- servez-vous du réseau de concessionnaires , c'est grâce à eux qu'il n'y a pas d'épave roulante
- pour nous ,la moto est un plaisir , j'aimerais qu'elle le reste .
- Je vais porter ma voiture au contrôle des 4 ans ,j'ai vraiment l'impression de payer une taxe supplémentaire pour rien ,car elle est suivie tout les ans par le concessionnaire ,qui ne me laisserai pas repartir si quelque chose n'allait pas

N° 940396 - Commentaires C.T Moto

par :

29/06/2023 13:57

Monsieur le Ministre.

1er élément :

Je vous rappelle que M. MACRON était contre le contrôle technique 2 roues. Je constate que des associations inconnues du grand public se sont permis de contester la parole publique du Président de la République Française qui a été élu démocratiquement par le Peuple et pour le Peuple Français. Qu'elle valeur doit on accorder à cette dernière ?

2ème élément:

J'ai consulté un site officiel Belge. Il en a résulté que le contrôle technique dans cet état européen était en vigueur depuis le 1er janvier 2023 SEULEMENT EN CAS DE VENTE du véhicule. Pas d'obligation de périodicité si le véhicule reste la propriété de la même personne.

Ou est l'égalité, principe républicain ?

N° 940406

par :

29/06/2023 14:00

bonjour

La directive 2014/45/EU prévoit dans son article 2 l'exclusion des catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de

sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années'

Le projet de décret et d'arrêté Français, qui incluent les catégories L ci dessus, ne retranscrivent donc pas la directive européenne, ni dans les faits, ni dans son intention, et ceci non conformément aux traités.

D'autre part, l'objectif du livre blanc blanc du 28 mars 2011 de la réduction de la mortalité routière ne saurait être rempli par l'instauration de CT pour les catégories L car:

- la cause racine de défaillance technique des accidents pour les catégories L est inférieure à 1 %
- les causes racines étant en majorité la non observation du Code de la Route par l'utilisateur des catégories L ou bien par d'autres usagers d'autres catégories
- la persistance d'infrastructures inadéquates et/ou dangereuses
- la non prise en compte des particularités des catégories L durant la formation initiale des usagers des autres catégories, M notamment
- la taxe de TVA excessive sur les équipements nécessaires à la pratique des catégories L, qui devraient être considérées comme EPI, avec une TVA à taux réduit.

Les mesures alternatives au CT devraient donc être portées sur les vraies causes racines, et non sur l'instauration d'un CT moto qui n'aura au mieux aucun effet sur la sécurité routière, au pire un effet délétère de déresponsabilisation des usagers de catégories L.

En résumé, ces projets d'arrêté et de décret ne sont ni conformes à la directives EU citée, ni, plus grave, ne permettront d'atteindre les objectifs EU de baisse de la mortalité routière, encore moins pour l'objectif 'zéro décès' de 2050.

Il conviendra à l'exécutif de proposer à la Commission Européenne des mesures alternatives pour améliorer la sécurité routière, avec des propositions concrètes pour la sécurité des usagers des catégories L, ainsi que des indicateurs de mesure d'efficacité des mesures alternatives.

N° 940410 - Mon avis sur le CT Moto

par :

29/06/2023 14:02

Bonjour,

A mes yeux il n'y a pas de réelle pertinence à la mise en place du contrôle technique moto :

- La sécurité de ma moto est primordiale à mes yeux par conséquent je vérifie avant chaque sortie les points sensibles tels les pneus les freins et la signalisation lumineuse. De plus mon concessionnaire fait ces vérifications et plus encore à chaque entretien, c'est à dire tous les ans. Et je doute qu'un contrôle technique baisse le nombre d'accident suite à un mauvais état du véhicule (il suffit de voir les chiffres officiels, 0,3 % des accidents source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

- Le bruit et la pollution, il suffit de 10 min pour changer un pot d'échappement sur une moto ... Du coup aucune utilité de vérifier ce point au contrôle technique. Il serait plus utile d'investir dans des radars anti-bruit. Et effectuer des contrôles de police plus réguliers (en 10 ans de permis aucun contrôle !).

- Economique : D'un point de vue économique ça me dérange fortement de payer à une entreprise privée un acte qui à mes yeux n'a aucune plus-value pour le motard que je suis. De plus la moto représente un budget non négligeable dans une famille, et rajouter ce coût supplémentaire ne fera qu'empirer les choses.

Je sais pertinemment que mon avis ne sert absolument à rien, mais je vous souhaite quand même une bonne journée :)

N° 940414 - opposition au CT

par :

29/06/2023 14:03

Je suis motard depuis pratiquement 20 ans. Ayant changé de région au grès des exigences de mon métier, j'ai eu l'occasion de sillonner les routes et de me rendre compte que la qualité des infrastructures routières de notre pays se dégrade et est la cause de nombreux accidents de deux roues. Les nids de poule, les glissières non doublées et les nombreux pièges à causes des graviers et autres "rustines" sont des obstacles visibles et qui ne font pas l'objet d'attentions particulières. L'excuse de mettre en place le contrôle technique des deux roues pour améliorer la sécurité routière ne peut être recevable en l'état. La majorité des véhicules deux roues motorisés est dans un état qui est plus que satisfaisant. Seul les deux roues du type 49.9 ou autres véhicules servant au rodéo urbain présentent des défauts majeurs. Ceci expliqué par le fait qu'ils sont majoritairement volés. La maréchaussée devrait simplement faire respecter la loi en stoppant les véhicules circulant dans des états négligés ou ne respectant pas le code de la route (oubli de clignotants, non respect de voie de circulation...). De plus, les recettes du contrôle technique serviront à quoi ? Nous avons connu la légende du financement des anciens au travers de la vignette automobile. Ne nous présentez pas le financement des infrastructures routières, ce ne sera pas crédible. Ce projet a été bâti sur une étude réalisée et financée par [réseau de contrôle technique]. Juge et partie. Il ne peut être objectif et les associations "[association]er, ..." ne sont pas des structures sans intérêts dans l'affaire. La fédération des motards en colère est fiable et aurait pu être consultée pour cette étude. Je doute que les personnes qui ont réalisé l'étude sache se que c'est qu'un deux roues motorisés. Si ça avait été le cas, l'environnement aurait été pris en compte, avec les exemple ci-dessus. Je conclurai mon opposition par une question : le CT imposé est il une solution pour que les 49.9 et autres véhicule bruyant et dangereux soient concernés ? sachant qu'ils sont dans des zone où la loi n'est jamais respectée. Centrez vous sur de vraies solutions en faisant déjà respecter la loi et non raqueter les honnêtes gens.

N° 940415 - Non au CT

par :

29/06/2023 14:03

J'ai 70 ans et roule beaucoup en moto. Je tiens à ma vie et donc j'entretiens ma moto. Il n'est nul besoin de perdre du temps et de l'argent pour engraisser le lobby des contrôles techniques qui ont la main mise sur l'Europe.

N° 940421 - Ct moto

par :

29/06/2023 14:05

Pourquoi une personne titulaire d'un diplôme dans la moto ne peut pas être contrôleur auto. et une personne diplômé dans l'automobile peut être contrôleur moto il y a un problème. Le ct moto uniquement s'il y a vente fait chez des professionnels de la moto

N° 940436 - CT motos

par :

29/06/2023 14:10

CT inutile les motards sont conscients du bon entretien de leur moto freins pneus éclairage .on est pas motard par hasard on s'aime et on aime notre &#127949;&#65039;

N° 940447 - Conseils Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 14:12

Bonjour,

Étant contrôleur technique VL et ancien mécanicien moto (+de 10ans) je peux vous conseiller si besoin dans vos réflexions.

Merci

N° 940448 - incohérence directive européennes et statistiques

par :

29/06/2023 14:13

Bonjour,

La directive européenne vise la mise en place d'un CT 2 roues pour réduire les accidents des 2 roues. Les derniers rapport de l'ONSIR ne met a aucun moment en avant la prédominance des accident provoqué par une défaillance technique des véhicules.

Donc si la mesure CT doit être mise en place par rapport a une statistique insignifiante, est il possible de prévoir son retrait a conditions si les statistiques ne s'améliorent pas ?

Autre point, si l'ensemble des usagers de la route (piéton, vélo, trottinettes, voiture, camion etc (oui tous le monde en fait) prenait part au financement de ces mesures dites de "bien publique" pourrions nous envisager la mise en place d'un impôt pour financer cet outils qu'est le CT ? Car nous sommes tous concernés.

Vélo, moto, scooter, piéton, runner, voiture, camion, bus, tracteur... tous usagers, tous responsables ! partageons la route et ses coûts !

Cordialement,

N° 940451 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 14:14

Je suis contre le contrôle technique tous les 3 ans car un motard entretien sa moto, par contre pour procéder à une vente la je suis pour ce contrôle et seulement pour cette raison. Le contrôle serait sûrement très intéressant sur l'ensemble de tous les véhicules. Mais vraiment et surtout pour une vente pour ne pas tombé sur les personnes mal attentionné.

N° 940459 - CT

par :

29/06/2023 14:16

Bonjour,

La directive européenne vise la mise en place d'un CT 2 roues pour réduire les accidents des 2 roues. Les derniers rapport de l'ONSIR ne met a aucun moment en avant la prédominance des accident provoqué par une défaillance technique des véhicules.

Donc si la mesure CT doit être mise en place par rapport a une statistique insignifiante, est il possible de prévoir son retrait a conditions si les statistiques ne s'améliorent pas ?

Autre point, si l'ensemble des usagers de la route (piéton, vélo, trottinettes, voiture, camion etc (oui tous le monde en fait) prenait part au financement de ces mesures dites de "bien publique" pourrions nous envisager la mise en place d'un impôt pour financer cet outils qu'est le CT, au lieu de le faire payer a une partie d'entre eux ? Car d'une certaine façon, nous sommes tous concernés.

Vélo, moto, scooter, piéton, runner, voiture, camion, bus, tracteur... tous usagers, tous responsables ! partageons la route et ses coûts !

Cordialement,

N° 940464 - De l'inutilité et de l'injustice du CT moto.

par :

29/06/2023 14:17

Il y a suffisamment d'études indépendantes (rapport MAIDS) pour démontrer que le mauvais état d'un deux-roues n'est quasiment jamais responsable d'un accident (0,3%).

Le CT moto ne résoudra aucun des problèmes soulevés, il se contentera de ponctionner un peu plus les plus modestes.

De plus, cela ne semble déranger personne que la sécurité active et passive des citoyens soit confiée a un organisme privé: ce n'est pas le travail des forces de l'ordre de sanctionner le conducteur d'un véhicule dangereux ou bruyant ou polluant ?

N° 940468 - Contrôle technique, pour quoi faire ?

par :

29/06/2023 14:18

Bonjour,

motard depuis près de 30 ans j'ai toujours entretenu et surtout fait entretenir mon véhicule, c'est la seule chose que je puisse faire pour être en mesure de réagir dans n'importe quelle condition car contrairement à une voiture je n'ai pas de carrosserie pour me protéger en cas de choc.

L'entretien est primordial et malgré un faible kilométrage annuel (pour la plupart d'entre-nous) il est nécessaire pour s'assurer que l'on prend la route dans les meilleurs conditions.

Un contrôle technique ferait double emploi avec les révisions annuelles ou tous les deux ans maxi où votre réparateur est à même de détecter un problème et de vous le signaler.

Il serait plus judicieux d'instaurer un principe de contrôle obligatoire auprès des concessionnaires et réparateurs de 2 roues (Liste agréée par l'état) avec la liste des points de contrôle à vérifier, délivrance d'une vignette à apposer sur le véhicule et inscription dans une base de données en lien direct avec le SIV permettant ainsi une consultation par les forces de l'ordre, comme pour les voitures.

Que ce contrôle ne soit pas payant dès lors que vous présentez votre 2 roues pour une révision, le réparateur se rétribuant ainsi directement. Ces derniers augmenteront notablement leur chiffre

d'affaire car une partie des motards procèdent eux-même à l'entretien de leur machine. Il est effectivement à craindre que certains n'entretiennent pas leur moto comme il le faudrait, avec ce système de contrôle ils y seraient contraints et ainsi tous les 2 roues rouleraient en étant en mesure de le faire dans les meilleures conditions.

Les arguments mis en avant par les motards sont connus :

- Lobbying de [réseau de contrôle technique] qui surévalue le pourcentage des accidents liés à un mauvais entretien de la moto
- Les motos sont contrôlées à chaque révision par des professionnels
- Le contrôle technique mis en place en Allemagne depuis plusieurs décennies n'a pas prouvé son utilité.
- et d'autres sur la fluidité du trafic par la circulation d'un 2 roues ou du taux d'émission polluantes par rapport au 4 roues.

Hormis l'intérêt financier pour [réseau de contrôle technique] d'obtenir la mise en place d'un tel contrôle, rien aujourd'hui ne vient étayer ce besoin, une fois de plus c'est du lobbying, rien de plus. Comme toujours nos chers députés européens qui, sans leur jeter la pierre, n'y connaissent rien dans le domaine, font une confiance aveugle à un dirigeant de société qui n'a de cesse de se battre pour augmenter les profits de sa société.

Un argument qui à mon sens est très important et dont personne ne parle est qu'en cas d'accident un expert est commissionné pour l'examen du véhicule et déterminer la cause éventuelle d'une défaillance. Hors à ce jour aucune compagnie d'assurance n'a fait remonter de statistiques indiquant qu'un pourcentage important d'accident de 2 roues serait la conséquence d'un mauvais état de ces derniers. Je pense que si tel était le cas ces compagnies auraient fait remonter l'information auprès du gouvernement afin qu'il prenne des mesures pour rendre obligatoire un tel contrôle. Je pense qu'elles sont plus à même de donner un avis partial plutôt qu'une société qui n'a de but que le profit.

N° 940469 - CT

par :

29/06/2023 14:18

Bonjour,

La directive européenne vise la mise en place d'un CT 2 roues pour réduire les accidents des 2 roues. Les derniers rapport de l'ONSIR ne met a aucun moment en avant la prédominance des accident provoqué par une défaillance technique des véhicules.

Donc si la mesure CT doit être mise en place par rapport a une statistique insignifiante, est il possible de prévoir son retrait a conditions si les statistiques ne s'améliorent pas ?

Autre point, si l'ensemble des usagers de la route (piéton, vélo, trottinettes, voiture, camion etc (oui tous le monde en fait) prenait part au financement de ces mesures dites de "bien publique" pourrions nous envisager la mise en place d'un impôt pour financer cet outils qu'est le CT, au lieu de le faire payer a une partie d'entre eux ? Car d'une certaine façon, nous sommes tous concernés.

Vélo, moto, scooter, piéton, runner, voiture, camion, bus, tracteur... tous usagers, tous responsables ! partageons la route et ses coûts !

Cordialement,



N° 940474 - Poudre aux yeux...

par :

29/06/2023 14:20

Le motard n'est pas des casse-cou. Il ne roulera pas avec un engin mettant sa vie en danger. Pour preuve les accidents ayant pour cause un pb technique représente moins de 1% des accidents. Mettre un contrôle technique pour la vente du véhicule est une idée qui se défend. Mettre en place des contrôles pour les nuisances sonores et les émissions polluantes est compréhensible. Pour le reste, c'est simplement pour faire plaisir aux entreprises qui s'occuperont de cela. De plus, ces sociétés ([réseau de contrôle technique] pour ne citer qu'elle) n'ont pas le matériel pour effectuer des contrôles sérieux et les personnels ne sont pas formés pour ce genre d'opération.

N° 940475 - Inutilité de ce contrôle

par :

29/06/2023 14:21

Motard depuis 30 ans, j'ai toujours entretenu mon véhicule. Ce contrôle que vous souhaitez imposer ne servira à rien car:

- 1) soit les mauvais motards remettront leur échappement d'origine pour le jour du contrôle et ensuite échangeront à nouveau le jour même.
- 2) soit pour les bons élèves dont je fais partie, il ne servira à rien car le véhicule est en état.
- 3) les 2 millions de personne qui roulent sans permis continueront elles, à rouler sans ce contrôle technique évidemment.

Pour rappel, dans 0.3% des accidents (2 roues), la cause est un défaut de véhicule (2 roues)...

Mais bon, cédez encore et encore aux lobbys de [réseau de contrôle technique], et rackettez un peu plus les bons citoyens.

N° 940479 - CT2RM

par :

29/06/2023 14:22

Le contrôle technique des motos ne sert à rien pour les motos de plus de 125 cc, le propriétaire s'en charge car il en va de sa propre sécurité et aussi de celle des autres (freins, pneus, éclairage etc ...).

On ferait mieux de s'occuper de l'état pitoyable de certaine de nos routes qui elles sont très dangereuses pour nos motos.

Par contre ce CT2RM serait plus utile pour les nuisibles, ce que j'appelle les nuisibles sont les 50cc trafiqués, sans freins, sans rétroviseurs, sans clignotants ni phare et qui font un bruit dérangeant tout le monde, là ce serait d'une grande utilité !

Et personnellement, je roule à moto pour le plaisir, je roule 3000 kms par an, je ne donnerais jamais 50 euros à chaque CT, c'est pour moi du racket !

N° 940480 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 14:22

Non au contrôle technique

Pour quoi faire ?

Une partie minime des accidents de 2 roues liée à l'état du véhicule d'après étude sérieuse.

CT pour la vente pourquoi pas ça protège l'acheteur

Les motos sont en bon état ce qui n'est pas le cas de l'infrastructure routière en délabrement et donc dangereuse. passez une rainure ou nid de poule en 2 roues et vous comprendrez

Education des conducteurs

Interdiction du téléphone au volant

Formation et sensibilisation de tous les conducteurs par une heure passée derrière un moniteur d'auto école pour comprendre

Regarder ce qui se passe autour

TVA sur les équipements de protection réduite

Où sont passés les infrastructure de gonflage pneumatique ? Disparues des stations services ou devenues payantes et pourtant essentielles à la sécurité quel que soit le nombre de roues.

N° 940484 - Inutilité de ce contrôle

par :

29/06/2023 14:23

Motard depuis 30 ans, j'ai toujours entretenu mon véhicule. Ce contrôle que vous souhaitez imposer ne servira à rien car:

- 1) soit les mauvais motards remettront leur échappement d'origine pour le jour du contrôle et ensuite échangeront à nouveau le jour même.
- 2) soit pour les bons élèves dont je fais partie, il ne servira à rien car le véhicule est en état.
- 3) les 2 millions de personne qui roulent sans permis continueront elles, à rouler sans ce contrôle technique évidemment.

Pour rappel, dans 0.3% des accidents (2 roues), la cause est un défaut du véhicule (2 roues)...

Mais bon, cédez encore et encore aux lobbys de [réseau de contrôle technique], et rackettez un peu plus les bons citoyens.

N° 940490 - Céléromètre

par :

29/06/2023 14:24

Je trouve que l'utilisation d'un céléromètre exclusivement pour les 50 cm3 n'est pas opportun et un gros investissement, il vaudrait mieux investir dans une table de levage qui pourrait faire pour les quads, scooters, motos et voiturettes

N° 940493 - M

par :

29/06/2023 14:25

Contrôle technique inutile sauf pour créer un impôt de plus. 0.8% des accidents sont dus au défaut d'entretien !

N° 940495 - CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2 ROUES/ETC...

par :

29/06/2023 14:25

Pour la formation bac pro nécessaire pour être contrôleur technique est un minimum et que le contrôleur ait aussi le permis moto (est nécessaire), le message du ct passera mieux et les explications aussi... Et si nous manquons de contrôleur, peut-être redonner de l'importance à ces métiers, donner envie!!!

Les 5 ans, c'est bien , car il est démontré que les défaillances techniques (usure pneus)

Le marché de l'occasion représente 50% des achats des 2R, à cette mesure un CT est bien vu, comme pour ceux qui souhaitent acquérir un véhicule d'occasion.

Cela a toujours existé pour les nuisances sonores (pot d'échappement non homologué ou trafiqué !!! maintenant, pour les nuisances polluantes...

Mais attention, toutes ses mesures alternatives à ne pas prendre à la légère, mais avant tout pour réduire le nombre d'accidents (ATTENTION A L'ETAT DES ROUTES)

Et d'adopter à tous les départements, les mêmes consignes à appliquer (voir les zones à risque où malheureusement les risques restent inchangés pour certains véhicules !!!

N° 940499 - Poudre aux yeux...

par :

29/06/2023 14:27

Le motard n'est pas un casse-cou. Il ne roulera pas avec un engin mettant sa vie en danger. Pour preuve les accidents ayant pour cause un pb technique représentent moins de 1% des accidents. Mettre un contrôle technique pour la vente du véhicule est une idée qui se défend. Mettre en place des contrôles pour les nuisances sonores et les émissions polluantes est compréhensible. Pour le reste, c'est simplement pour faire plaisir aux entreprises qui s'occuperont de cela. De plus, ces sociétés ([réseau de contrôle technique] pour ne citer qu'elle) n'ont pas le matériel pour effectuer des contrôles sérieux et les personnels ne sont pas formés pour ce genre d'opération.

N° 940501 - Inutile

par :

29/06/2023 14:27

99% des motos sont très bien entretenues par leur propriétaire tant une moto en bon état est importante pour la sécurité du conducteur

l'inutilité du de plus maillage insuffisant des centres, préjudiciable aux ruraux, l'homologation des machines de mesures,

la formation des contrôleurs totalement incompetents,

la pollution en forte régression des motos avec les normes EURO,

les nuisances sonores déjà réprimandées

un contrôle technique qui ne tient pas compte des spécificités 2RM

N° 940503 - La sécurité en moto, c'est déjà dans le permis.

par :

29/06/2023 14:29

Bonjour,

Je roule 3500 km /an à moto, en région parisienne.

Et je ne comprends pas en quoi un contrôle technique va me permettre de rouler plus en sécurité ?

Pourquoi je vérifie mes pneus, mes plaquettes de freins, le liquide de frein, mon éclairage, mes clignotants, mon embrayage, etc... simplement que je ne veux pas mourir, et si je chute, la sanction est immédiate. Et c'est moi qui sera blessé.

Donc vraiment, je ne comprends pas pourquoi payer un contrôle technique.

N° 940515 - Pourquoi , un Contrôle Technique

par :

29/06/2023 14:33

Oui ,pourquoi , l'état de nos 2 roues ne sont pratiquement pas en cause dans les accidents chaque motards ( je dit motards ,pas scootéristes de 15/16 ans ) contrôle visuellement sa Moto avant de partir ,

Je viens de faire effectuer ma vidange , et le mécano a refait la tension de chaine et ma conseiller de changer mes plaquettes de freins dans 6 mois !

Je viens de changer mes 2 pneus chez un autre fournisseur , idem ,le mécano en a profiter pour faire le tour de ma moto , et vérifier les points sensible , Ok rien a signaler , !!

Que ce qui se font avoir en achetant une moto non conforme ( C pour cela qui la vend , ou frais a prévoir ) conseillez les plutôt d'allez chez un revendeur d'occasion , Bref pour le Bruit et soi disant pollution , ceux qui ne respecte pas les normes , remettrons les échappement d'origine , pour le contrôle et remettront les non homologué après ( 15mn de travail ) ;; 50 ans de pratique de 2RM et je peut vous certifier que ce sont bien les 50cm/ 125 cm3 les plus dangereux ,et les plus bruyant et conduit par les plus jeunes ( un peu fofou comme nous avons été , Pour ma part , si Contrôle Technique y il a , je veut voir exemplaire de l'assurance du Garage , ma moto est-elle couverte , si ont me demande de rentrer a coté de ma machine , voir assurance , la personne a t- elle son permis moto , 50€ pour CA ! NON pour moi je préfère donner faire ce don pour la recherche du cancer ,  
Salutations Motardes

N° 940520 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 14:36

bonjour ce contrôle est complètement inutile pour plusieurs raisons, nous contrôlons nos véhicules à chaque fois que nous la pilotons, que tout les ans elles passent aux mains de professionnels pour la révision annuelle, que ceux ci nous préviennent à pièce à changer, que l' accidentologie est très très faible et qu'elle ne provient pas d'un problème technique mais d'une faute d'inattention d'un tiers, le mauvais état du réseau routier qui provoque moins d'accident aux 4 roues qu'aux 2 roues. Je suis convaincu que cette mesure est purement financière pour les organismes de contrôle, qui se rempliront les poches, et ensuite à ces écolos du dimanche qui ne comprennent rien à la sécurité. Par contre je pourrais être favorable à un contrôle technique lors de la revente d'un véhicule, qui fournirait une sécurité complémentaire à l'acheteur.

Cordialement, un motard qui n'est pas contre tout, seulement contre les choses absurdes.

N° 940521 - Contre le ct 2 roues

par :

29/06/2023 14:36

Bonjour,

Comme beaucoup de mes confrères motards, je suis contre le contrôle technique, et le décret imposé par l'UE.

Jamais je laisserai une personne même formé, conduire mes 2 roues, bien trop précieux à mes yeux..

Je vais me permettre de répéter les bonnes excuses à ce sujet:

- Tous motards contrôle plusieurs fois par an sa moto et son état, ainsi que les éléments de sécurité, comme on nous l'a appris au permis, sans compter les concessions qui le font également.
- L'état de nos moto, n'est que très peu responsable des accidents de la route.
- L'état des routes est bien plus préoccupante que l'état des motos en France.
- Une moto parcourt beaucoup moins de kilomètres qu'un véhicule 4 roues
- Les motos participe a moins d'embouteillage et donc à moins de pollution.
- Mettre les véhicules 4 roues sans permis, au même titre que les 2 roues est une honte, car on le sait que beaucoup de personne ayant perdu le permis B, souvent à cause d'état d'ébriété, conduisent ces véhicules là et leur état et entretien n'on rien à voir avec un 2 roues.

Bref, la liste est longue et tout ça on le sait, tout comme la mise en place de ce contrôle qui n'est autre qu'un moyen de prendre encore et encore de l'argent au bon citoyen de ce pays européen.. Si vous chercher un ras le bol des citoyens, ça risque d'arriver.. Pour ma part, même si je dois rouler hors la loi, je ne passerais pas ce ct.

N° 940526 - Opinion d'un motard de 51 ans avec +30 ans de permis moto  
par :

29/06/2023 14:37

Je souhaite opiner sur le prochain CT2RM dont sa mise en place est prévue le prochain janvier 2024. En tant qu'usager moto avec plus de 30 ans de permis et ayant parcouru plus de 200.000Kms en 2RM, je peux témoigner de l'inutilité de ce CT qui n'aidera en rien à la réduction de l'accidentologie ni pollution environnementale ou sonore des 2RM.

Au sujet de l'accidentologie, les organes techniques d'un 2RM sont très accessibles, visibles et donc de facile contrôle. Contrairement aux 4RM, les usagers de 2RM ne sont pas protégés par un châssis et une caisse métallique et donc les motards s'assurent du bon état de leur véhicule avant d'entamer les routes. Leur vie en dépend ! Un CT ne changera en rien à mes révisions avant chaque sortie, ni à celles effectuées par mon mécanicien. Les contrôleurs du CT ne connaîtront pas mieux que moi mon véhicule et surtout, ils n'auront pas la même sensibilité à mon intégrité physique que moi même ! Concernant les pollutions, même si contrôlée, ma moto qui a aujourd'hui 20 ans, continue à être moins polluante qu'une grosse voiture récente type Range Rover, Porsche, Volvo ou autre. En quand au bruit, j'essaye d'être respectueux et j'ai rien à me reprocher, et pour ceux qui considèrent que « les motos bruyantes sauvent des vies » (comprenez l'idée préétablie parmi certains : plutôt les 4RM nous entendent, plutôt ils peuvent nous anticiper, nous voir dans le retro et donc éviter des accidents. Et c'est vrai, en fat), rien de plus facile que de changer leurs pots bruyants par des homologués et puis revenir aux bruyants une fois le CT validé.

Les expériences d'autres pays ayant implanté les CT2RM depuis des années démontrent factuellement de l'inutilité du CT à réduire l'accidentologie et pollution des 2RM. En Allemagne et en Espagne, par exemple, les taux d'accidentologie par des causes techniques des 2RM n'ont pas chuté depuis la mise en place du CT2RM. Pareil en Allemagne. Alors que l'on ne nous ment pas ! Ce CT2RM est de toute évidence un autre moyen de nous sortir des sous en faveur des lobbys industriels comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et l'état. C'est un nouveau impôt masqué, que vous vouliez le reconnaître ou pas et cela est honteux !

JE DIS NON AUX CT2RM !!!

N° 940528 - Ma sécurité en moto, je suis directement impacté.

par :

29/06/2023 14:39

Bonjour,Je roule 3500 km /an à moto, en région parisienne.Et je ne comprends pas en quoi un contrôle technique va me permettre de rouler plus en sécurité ?Pourquoi je vérifie mes pneus, mes

plaquettes de freins, le liquide de frein, mon éclairage, mes clignotants, mon embrayage, etc ... simplement que je ne veux pas mourir, et si je chute, la sanction est immédiate. Et c'est moi qui sera blessé.

Donc vraiment, je ne comprends pas pourquoi payer un contrôle technique.

N° 940529 - contrôle technique pour motos = juste un nouvel impôt  
par :

29/06/2023 14:39

Bonjour

Je roule tous les jours,

il me paraît impossible de circuler à moto

sans passer au moins une fois par an chez mon concessionnaire !

Si un accident avec une moto  
(qui baissent en pourcentage alors qu'il y a plus (+) de motard)  
provient, cela est rarement dû à l'état de la moto  
puisque chaque motard  
(grâce entre autre à sa formation avec son permis spécifique)  
est conscient de l'importance de la sécurité et entretien  
et/ou fait entretenir régulièrement et sérieusement sa moto  
(je ne connais aucun contre-exemple).

Dans l'hypothèse où un motard ne serait pas sérieux avec sa propre sécurité,  
ce serait probablement pour des raisons financières  
et je doute alors fort qu'il se soumette au paiement de cette vignette.

Bref, ce soi-disant contrôle (par qui ?) tous les trois ans  
n'est qu'un impôt à peine déguisé.

Citoyennement.

N° 940531 - Amalgame entre scooter (125 cm<sup>3</sup> et moins) et moto  
par :

29/06/2023 14:40

Parlons du prix pour commencer : 50€ pour contrôler freins, pollution et bruit. Ça fait cher payé pour 5 mins de contrôle! Je cite :

"Le ministre des Transports Clément Beaune, cité dans le communiqué, dit vouloir que le dispositif soit "le moins cher et le plus simple possible pour les conducteurs de deux-roues" (...) mais sera "fortement simplifié" par rapport aux voitures, avec un nombre de points de contrôle divisé par quatre."

Il va falloir revoir le prix à la baisse si vous voulez que la population accepte de passer sa moto au CT.  
Pour ma part, hors de question de payer cette somme.

Je cite : "La transmission par chaîne ou courroie se devra d'être en bon état, en cas de tension anormale, l'engin sera ajourné."

Cela veut dire que la moindre petite "défaillance", le CT ne sera pas valide? Il n'y aura pas de "points à améliorer sans contre visite"? Une chaîne détendue, ça arrive. Deux coups de clés et c'est réglé. Je pense qu'avant de vouloir faire de la répression, commencez par faire de l'information.

Le contrôle du bruit n'a rien avoir avec la sécurité. C'est une tâche qui incombe aux forces de l'ordre. Une moto, ça fait du bruit. Niveau sécurité, il est préférable d'avoir une moto qui fait du bruit afin de se faire entendre des automobilistes! Combien de fois j'ai failli être percuté par une voiture car la personne ne m'a pas vue (et pas entendue)! Je préfère arriver derrière une voiture en faisant un max de bruit pour que l'on sache que je suis derrière et que je puisse doubler sans trop de risque que l'automobiliste se déporte pour doubler.

Pourquoi inclure les moto de de 125 cm3, Pourquoi ne pas commencer par les 2 roues inférieur à 125 cm3 puisque ce sont les plus "dangereux"?

Personnellement, j'entretiens ma bécane et toutes les personnes que je connais entretienne leur monture. Je cite :

Le gouvernement veut inclure dans le dispositif les deux-roues dont le gabarit est inférieur à 125 cm3, "car ils présentent une accidentologie élevée et peuvent aussi être la source de pollutions de l'air ou sonore importantes en ville"

Je pense qu'il faut mettre une séparation entre les scooter (125 cm3 et moins) et les "vrai" motos car, oui, ce sont bien deux choses distinctes.

Comment comptez vous contrôler la pollution sur une moto? En sachant que l'on peut y mettre soit du 98, soit du 95. Et pour certaines de l'éthanol (si boitier)

La moto reste encore un plaisir et non une nécessité. Demain, ça deviendra une contrainte a cause des mesures gouvernementales censées améliorer la sécurité des usagés. mais nous ne sommes pas dupes. Aujourd'hui, ce sera 50€. Dans deux ans, ça montera à 80€, 100,... et, comme la voiture, nous arriverons à un renforcement des points de contrôle qui nous amènera à soit nous séparer de notre 2 roue, soit à rouler sans CT.

Personnellement, si la mesure rentre en vigueur, je roulerais à partir de 2024 sans CT.

Bref, je prêche pour ma paroisse car étant motard je sais de quoi je parle. Je connais les dangers de la route pour nous et je sais au minimum entretenir une moto

Pour info, je roule en moto depuis 2010

N° 940535 - Pourquoi un CT des deux roues ?

par :

29/06/2023 14:40

n'y a que 0,3 % des accidents où sont impliqués des 2 roues motorisés dûs aux défaillances techniques.

En effet, dans mon cas et généralement en France, les motos sont toutes en très bon état. Je possède cinq motos que j'entretiens régulièrement et qui ne roulent environ qu'une centaine de kilomètres sur route et le reste sur des circuits privés où il est obligatoire d'avoir des machines en parfait état. Mettons plutôt l'argent dépensé pour mettre en place les centres de contrôle dans l'entretien des infrastructures routières.

En ce qui concerne la pollution, les 3,9 millions de deux-roues motorisés

N° 940537 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 14:42

Bonjour, je trouve que le contrôle technique des deux-roues motorisé une aberration. Titulaire du permis moto depuis plus de 40 ans, ma motocyclette ne m'a jamais fait défaut et pourtant j'ai fait des dizaines de milliers de kilomètres et avec des motocyclettes différentes. Systématiquement, dès que je la prends, je fais les contrôles d'usage afin de pouvoir rouler sereinement. Je sais le risque que représente une motocyclette non entretenue n'ayant que deux roues justement. Par-contre les seules fois où je me suis retrouvé en difficulté, c'est en partie à cause des automobilistes qui ne font pas attention et aux routes dont le revêtement (gravillons, nids de poule, ralentisseurs hors normes, bandes de bitume glissantes même par temps sec et j'en passe) n'est pas uniforme que ce soit dans la qualité ou dans l'uniformité. Je préfère dépenser mon argent à assurer l'intégrité mécanique de ma machine sachant ce que je fais plutôt que de le donner à quelqu'un qui va me dire ce que je dois faire même après plus de 40 ans de permis. Pour les motards ayant plusieurs motocyclettes, cela va engendrer des dépenses qui va amputer le budget sécurité des motards pour qui ont demandé de porter un casque, des bottes, des gants, un pantalon spécifique voir même maintenant un airbag. Dans les années 80 où il n'y avait pas toutes les aides au pilotage que nous avons maintenant, il n'y avait pas plus d'accidents et les causes sont toujours les mêmes, le revêtement des routes. Le pourcentage d'accidents liés à un mauvais entretien de sa machine est vraiment anecdotique au vu du nombre de motards et je pense que les mécaniques sont mises à rude épreuve quand elles subissent une infrastructure routière défectueuse. Je me permettrais donc de dire, occupez vous des routes et je pense que les motocyclettes souffriront moins et qu'il y aurait moins d'accidents. Bien cordialement.

N° 940538 - Incompréhension du CT pour les 2RM  
par :

29/06/2023 14:43

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions. Meilleures salutations

N° 940540 - Ma sécurité en moto, je suis directement impacté.

par :

29/06/2023 14:43

Bonjour, Je roule 3500 km /an à moto, en région parisienne. Et je ne comprends pas en quoi un contrôle technique va me permettre de rouler plus en sécurité ? Pourquoi je vérifie mes pneus, mes plaquettes de freins, le liquide de frein, mon éclairage, mes clignotants, mon embrayage, etc ... simplement que je ne veux pas mourir, et si je chute, la sanction est immédiate. Et c'est moi qui sera blessé.

Donc vraiment, je ne comprends pas pourquoi payer un contrôle technique.



N° 940541 - Un contrôle technique destiné uniquement à faire de l'argent et aucunement à la sécurité

par :

29/06/2023 14:43

Les chiffres parlent concernant les accidents de 2RM engendrés par un mauvais état du véhicule ( 0,3%) il n'y a donc rien à gagner sinon faire plaisir à 3 associations ridicules dont certains membres sont actionnaires des sociétés de contrôle technique ( bravo la neutralité ) Un motard sait que la sanction est immédiate si le véhicule n'est pas entretenu et sécurisé on bichonne nos véhicules, ne confondez pas les motards les vrais avec les voyous sur des scooters 50cc volés et trafiqués qui font des rodéos que vous ne poursuivrez jamais même en cas de CT non réalisé ou défaillant .Le nombre de 2RM augmente cela est donc une vraie manne financière facile une fois de plus et pourtant c'est une vraie solution pour réduire les émissions de CO2 en revanche les routes sont dans des états délabrés et souvent causant les accidents de 2 roues ( vélos compris) plutôt que de se laisser une fois de plus dicter des règles absurdes et coûteuses par Bruxelles qui demande à des sociétés financièrement intéressées d'émettre des rapports sur la nécessité de CT 2RM ( [réseau de contrôle technique] par exemple) on ferait bien de garder du bon sens de la souveraineté et du courage et de traiter le problème des chaussées dangereuses Enfin il est hors de question qu'un étranger monte sur mon véhicule alors qu'il n'est même pas détenteur d'un permis B ni formé et encore moins qu'il démonte des pièces pour accéder à un quelconque organe du véhicule pour information cela ne se pratique pas sur les voitures.

Les mesures d'incitation aux véhicules électriques à 2 roues sont ridicules et uniquement basées sur les utilisateurs citadins (en France il n'y a pas que Paris) les motos électriques n'ont aucune autonomie viable donc inutilisables pour périurbain et l'autoroute longue distance ce qui obligerait là encore à disposer de plusieurs véhicules donc plus coûteux et consommateur d'énergie et l'électrique est loin d'être non polluant même avant le 1er km.. Donc le 2RM électrique est une aberration pure et simple à ce jour

Le CT 2RM imposé en force est juste un moyen de faire rentrer de l'argent à des sociétés privées à l'heure où l'inflation ruine l'économie des ménages c'est contre-productif et parfaitement inutile et inadmissible. Personne n'est dupe du système qui se met en place, de son inutilité et son manque total de justification et des intérêts privés en jeu LE CT 2 RM CA RESTE NON

N° 940543 - Contre le ct 2 roues

par :

29/06/2023 14:43

Bonjour,

Comme beaucoup de mes confrères motards, je suis contre le contrôle technique, et le décret imposé par l'UE.

Jamais je laisserai une personne même formé, conduire mes 2 roues, bien trop précieux à mes yeux..

Je vais me permettre de répéter les bonnes excuses à ce sujet:

- Tous motards contrôlent plusieurs fois par an sa moto et son état, ainsi que les éléments de sécurité, comme on nous l'a appris au permis, sans compter les concessions qui le font également.
- L'état de nos motos, n'est que très peu responsable des accidents de la route.
- L'état des routes est bien plus préoccupante que l'état des motos en France.
- Une moto parcourt beaucoup moins de kilomètres qu'un véhicule 4 roues
- Les motos participent à moins d'embouteillage et donc à moins de pollution.
- Mettre les véhicules 4 roues sans permis, au même titre que les 2 roues est une honte, car on le sait que beaucoup de personnes ayant perdu le permis B, souvent à cause d'état d'ébriété, conduisent ces véhicules là et leur état et entretien n'ont rien à voir avec un 2 roues.

Bref, la liste est longue et tout ça on le sait, tout comme la mise en place de ce contrôle qui n'est autre qu'un moyen de prendre encore et encore de l'argent au bon citoyen de ce pays européen.. Si vous cherchez un ras le bol des citoyens, ça risque d'arriver.. Pour ma part, même si je dois rouler hors la loi, je ne passerais pas ce ct.

N° 940548 - Incompréhension du CT pour les 2RM

par :

29/06/2023 14:46

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions. Meilleures salutations

N° 940554 - Fausse bonne idée

par :

29/06/2023 14:47

Les motards sont des passionnés, qui a 99,99% chérissent leur montures ! Il y a tant à faire pour améliorer la sécurité routière des 2 roues motorisés ! L'état des routes, des glissières, l'accès aux équipements à tarif raisonnable

Soyez lucide et arrêtez d'être aveuglé par de lobbyistes mal intentionnés !

Cordialement

N° 940556 - La moto, n'est pas la voiture.

par :

29/06/2023 14:48

Bonjour, ma moto Triumph a 15 ans et a 22 000 km, je l'ai achetée elle avait un an et 12 000 km.

Je change les pneus au temps et non à l'usure par sécurité, car je ne les use jamais jusqu'aux témoins.

Je change mon liquide de frein tous les deux ans même s'il a fait moins de 1000 km.

J'ai mis les rétroviseurs de la version 2022 car ils sont plus grands, idem pour les clignotants à LED de la version 2022.

Je fais les vidanges des liquides tous les deux ans aussi.

Et il va falloir que je paie une personne pour me dire tout est bon ?

Si ma moto n'est pas entretenue, c'est ma vie et celle de ma passagère que je risque, pour beaucoup la moto est une passion pas un simple moyen d'aller au travail.

Moi je ne l'utilise plus que pour le loisir car travaillant en 3x8. Je ne me sens plus de la conduire à 3h du matin en ayant peu dormi ou de rentrer après avoir mes nuits à 4h00.

Je ne vois vraiment pas l'intérêt de ce contrôle technique.

Cordialement

N° 940558 - Ma sécurité en moto, je suis directement impacté

par :

29/06/2023 14:48

Bonjour,

Je roule 3500 km /an à moto, en région parisienne. Et je ne comprends pas en quoi un contrôle technique va me permettre de rouler plus en sécurité ? Pourquoi je vérifie mes pneus, mes plaquettes de freins, le liquide de frein, mon éclairage, mes clignotants, mon embrayage, etc ... simplement que je ne veux pas mourir, et si je chute, la sanction est immédiate. Et c'est moi qui sera blessé.

Donc vraiment, je ne comprends pas pourquoi payer un contrôle technique.

N° 940566 - Mais à qui profite la mise en place de ce contrôle?

par :

29/06/2023 14:53

Bien que étant électeur gauchiste-écologiste de toujours je ne puis me réjouir de l'introduction de ce contrôle. J'y vois clairement la griffe d'abord des groupes d'intérêt qui y gagnent, soit les chaînes de centres de contrôle. Ce point n'est bien entendu jamais mis en avant mais on nous parle de:

- protection de l'environnement. déjà aujourd'hui ces normes existent et les conducteurs contrevenants peuvent être poursuivis. Les forces de l'ordre ne font simplement pas leur travail au quotidien pour filtrer ce petit pourcentage de brebis galeuses.

- sécurité des motards. si les motards avaient attendu la mise en place du contrôle pour veiller à la sécurité de leurs montures ... une blague. Les forces de l'ordre ne font pas leur travail au quotidien soit par manque de motivation, de compétences (à l'exception des très respectés motards de la gendarmerie).

le contrôle technique n'améliorera pas l'état du réseau routier ni le comportement souvent totalement inconscient des conducteurs de 4-roues. soit on roule plus vite qu'eux ce qui peut être interdit et souvent dangereux, soit en s'intégrant dans la circulation on se fait bousculer, pousser, queues de poisson parce qu'on est un peu moins large et beaucoup plus exposé qu'une voiture donc une proie facile.

dans la formation des conducteurs il y a deux examens de code différents pour le permis A et B. les candidats au permis B devraient également se former aux contraintes et dangers des 2-roues.

N° 940568 - Contre le ct 2 roues

par :

29/06/2023 14:53

Bonjour,

Comme beaucoup de mes confrères motards, je suis contre le contrôle technique, et le décret imposé par l'UE.

Jamais je laisserai une personne même formé, conduire mes 2 roues, bien trop précieux à mes yeux..

Je vais me permettre de répéter les bonnes excuses à ce sujet:

-Tous motards contrôle plusieurs fois par an sa moto et son état, ainsi que les éléments de sécurité, comme on nous l'a appris au permis, sans compter les concessions qui le font également.

-L'état de nos moto, n'est que très peu responsable des accidents de la route.

- L'état des routes est bien plus préoccupante que l'état des motos en France.
- Une moto parcourt beaucoup moins de kilomètres qu'un véhicule 4 roues
- Les motos participent à moins d'embouteillage et donc à moins de pollution.
- Mettre les véhicules 4 roues sans permis, au même titre que les 2 roues est une honte, car on le sait que beaucoup de personnes ayant perdu le permis B, souvent à cause d'état d'ébriété, conduisent ces véhicules là et leur état et entretien n'ont rien à voir avec un 2 roues.

Bref, la liste est longue et tout ça on le sait, tout comme la mise en place de ce contrôle qui n'est autre qu'un moyen de prendre encore et encore de l'argent au bon citoyen de ce pays européen.. Si vous cherchez un ras le bol des citoyens, ça risque d'arriver.. Pour ma part, même si je dois rouler hors la loi, je ne passerais pas ce ct.

N° 940580 - Contre le ct 2 roues

par :

29/06/2023 14:56

Bonjour,

Comme beaucoup de mes confrères motards, je suis contre le contrôle technique, et le décret imposé par l'UE.

Jamais je laisserai une personne même formée, conduire mes 2 roues, bien trop précieux à mes yeux..

Je vais me permettre de répéter les bonnes excuses à ce sujet:

- Tous motards contrôlent plusieurs fois par an sa moto et son état, ainsi que les éléments de sécurité, comme on nous l'a appris au permis, sans compter les concessions qui le font également.
- L'état de nos motos, n'est que très peu responsable des accidents de la route.
- L'état des routes est bien plus préoccupante que l'état des motos en France.
- Une moto parcourt beaucoup moins de kilomètres qu'un véhicule 4 roues
- Les motos participent à moins d'embouteillage et donc à moins de pollution.
- Mettre les véhicules 4 roues sans permis, au même titre que les 2 roues est une honte, car on le sait que beaucoup de personnes ayant perdu le permis B, souvent à cause d'état d'ébriété, conduisent ces véhicules là et leur état et entretien n'ont rien à voir avec un 2 roues.

Bref, la liste est longue et tout ça on le sait, tout comme la mise en place de ce contrôle qui n'est autre qu'un moyen de prendre encore et encore de l'argent au bon citoyen de ce pays européen.. Si vous cherchez un ras le bol des citoyens, ça risque d'arriver.. Pour ma part, même si je dois rouler hors la loi, je ne passerais pas ce ct.

N° 940581 - Amalgame entre scooter (125 cm<sup>3</sup> et moins) et moto

par :

29/06/2023 14:58

Parlons du prix pour commencer : 50€ pour contrôler freins, pollution et bruit. Ça fait cher payé pour 5 mins de contrôle! Je cite :

"Le ministre des Transports Clément Beaune, cité dans le communiqué, dit vouloir que le dispositif soit "le moins cher et le plus simple possible pour les conducteurs de deux-roues" (...) mais sera "fortement simplifié" par rapport aux voitures, avec un nombre de points de contrôle divisé par quatre."

Il va falloir revoir le prix à la baisse si vous voulez que la population accepte de passer sa moto au CT. Pour ma part, hors de question de payer cette somme.

Je cite : "La transmission par chaîne ou courroie se devra d'être en bon état, en cas de tension anormale, l'engin sera ajourné."

Cela veut dire que la moindre petite "défaillance", le CT ne sera pas valide? Il n'y aura pas de "points à améliorer sans contre visite"? Une chaîne détendue, ça arrive. Deux coups de clés et c'est réglé. Je pense qu'avant de vouloir faire de la répression, commencez par faire de l'information.

Le contrôle du bruit n'a rien avoir avec la sécurité. C'est une tâche qui incombe aux forces de l'ordre. Une moto, ça fait du bruit. Niveau sécurité, il est préférable d'avoir une moto qui fait du bruit afin de se faire entendre des automobilistes! Combien de fois j'ai failli être percuté par une voiture car la personne ne m'a pas vue (et pas entendue)! Je préfère arriver derrière une voiture en faisant un max de bruit pour que l'on sache que je suis derrière et que je puisse doubler sans trop de risque que l'automobiliste se déporte pour doubler.

Pourquoi inclure les moto de + de 125 cm<sup>3</sup>, Pourquoi ne pas commencer par les 2 roues inférieur à 125 cm<sup>3</sup> puisque ce sont les plus "dangereux"?

Personnellement, j'entretiens ma bécane et toutes les personnes que je connais entretienne leur monture. Je cite :

Le gouvernement veut inclure dans le dispositif les deux-roues dont le gabarit est inférieur à 125 cm<sup>3</sup>, "car ils présentent une accidentologie élevée et peuvent aussi être la source de pollutions de l'air ou sonore importantes en ville"

Je pense qu'il faut mettre une séparation entre les scooter (125 cm<sup>3</sup> et moins) et les "vrai" motos car, oui, ce sont bien deux choses distinctes.

Comment comptez vous contrôler la pollution sur une moto? En sachant que l'on peut y mettre soit du 98, soit du 95. Et pour certaines de l'éthanol (si boitier)

La moto reste encore un plaisir et non une nécessité. Demain, ça deviendra une contrainte a cause des mesures gouvernementales censées améliorer la sécurité des usagés. mais nous ne sommes pas dupes. Aujourd'hui, ce sera 50€. Dans deux ans, ça montera à 80€, 100,... et, comme la voiture, nous arriverons à un renforcement des points de contrôle qui nous amènera à soit nous séparer de notre 2 roue, soit à rouler sans CT.

Personnellement, si la mesure rentre en vigueur, je roulerais à partir de 2024 sans CT.

Bref, je prêche pour ma paroisse car étant motard je sais de quoi je parle. Je connais les dangers de la route pour nous et je sais au minimum entretenir une moto

Pour info, je roule en moto depuis 2010

N° 940582 - Tension sur le recrutement

par :

29/06/2023 14:58

Bonjour,

Je me retourne vers cette consultation afin de lancer un appel à l'aide. Nous sommes de nombreux centres dans une situation très délicate en matière de recrutement. En effet, malgré des annonces en vain, aucune candidature de contrôleurs mais bien plus encore aucune candidature présentant les prés requis nécessaires afin d'accéder à la formation de contrôleurs. De plus, s'ajoutent à ce problème les départs en retraite de nombreux contrôleurs, nous allons donc être dans l'obligation de réduire nos amplitudes horaires. La mise en place du contrôle des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur nous intéresse mais va nous poser problème sur le sujet de la masse salariale afin de procéder à la réalisation des prestations. En effet, nous sommes déjà en flux tendu. Il est réellement nécessaire de trouver une solution afin de démocratiser le métier du contrôle technique auprès des jeunes ou bien afin de faciliter l'accès à la formation initiale de contrôleur technique et ainsi de permettre l'accès à des personnes souhaitant se reconverter.

Dans l'attente d'un retour donnant de l'espoir à notre profession.

N° 940598 - non au controle technique 2 roues

par :

29/06/2023 15:02

les conducteurs de 2 roues sont très attentifs à l'état de leur véhicule car ils savent qu'ils n'ont pas de protection comme la carrosserie d'une voiture.

si c'est pour vérifier le niveau sonore, il suffira de remettre le pot d'origine le temps du contrôle et le tour sera joué pour que rien ne change. Idem pour les bridage qui seront remis le temps du contrôle seulement. Tant que les forces de police ne feront rien contre les "nuiseurs" sonores et les fous de vitesse, rien ne changera.

N° 940600 - projet de contrôle technique véhicules motorisés a deux ou trois roues

par :

29/06/2023 15:03

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues et le parc moto étant récent le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile. Aucun motard ne mettrait sa vie en danger en conduisant une moto en mauvais état.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues dans ma région et rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité .

La distance d'un centre de contrôle technique éloigné entrainera des risques accrus ainsi que de la pollution émise par mon véhicule pour y aller.

Le contrôle de la vitesse maximum que peut atteindre les motos sera générateur de pollution sonore et atmosphérique et endommagera potentiellement les moteurs

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes. La fabrication d'un véhicule à deux roues génère moins de pollution que celle d'une voiture (même électrique) .

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle ainsi que les radars anti-bruit.

N° 940602 - CT 2RM Couteux et inutile : un diagramme de Pareto de base démontre de façon évidente cela->0,3% des causes d'accidents de 2RM en raison de l'état des véhicules

par :

29/06/2023 15:04

Les chiffres parlent concernant les accidents de 2RM engendrés par un mauvais état du véhicule ( 0,3%) il n y a donc rien à gagner sinon faire plaisir a 3 associations ridicules dont certains membres sont actionnaire des sociétés de contrôle technique ( bravo la neutralité ) Un motard sait que la sanction est immédiate si le véhicule n'est pas entretenu et sécuritaire on bichonne nos véhicules, ne confondez pas les motards les vrais avec les voyous sur des scooters 50cc volés et trafiqués qui font des rodéos que vous ne poursuivrez jamais même en cas de CT non réalisé ou défaillant .Le nombre de 2RM augmente cela est donc une vraie manne financière facile une fois de plus et pourtant c'est une vraie solution pour réduire les émissions de CO2 en revanche les routes sont dans des états délabrés et souvent causant les accidents de 2 roues ( vélos compris) plutôt que de se laisser une fois de plus dicter des règles absurdes et couteuses par Bruxelles qui demande à des sociétés financièrement intéressées d'émettre des rapports sur la nécessité de CT 2RM ( [réseau de contrôle

technique] par exemple) on ferait bien de garder du bon sens de la souveraineté et du courage et de traiter le problème des chaussées dangereuses Enfin il est hors de question qu'un étranger monte sur mon véhicule alors qu'il n'est même pas détenteur d'un permis B ni formé et encore moins qu'il démonte des pièces pour accéder à un quelconque organe du véhicule pour information cela ne se pratique pas sur les voitures.

Les mesures d'incitation aux véhicules électriques a 2 roues sont ridicules et uniquement basées sur les utilisateurs citadins (en France il n'y a pas que Paris) les motos électriques n'ont aucune autonomie viable donc inutilisables le pour périurbain et l'autoroute longue distance ce qui obligerait là encore à disposer de plusieurs véhicules donc plus coûteux et consommateur d'énergie et l'électrique est loin d'être non polluant même avant le 1er km.. Donc le 2RM électrique est une aberration pure et simple a ce jour

Le CT 2RM imposé en force est juste un moyen de faire rentrer de l'argent a des sociétés privées a l'heure ou l'inflation ruine l'économie des ménages c'est contre-productif et parfaitement inutile et inadmissible. Personne n'est dupe du système qui se met en place, de son inutilité et son manque total de justification et des intérêts privés en jeu LE CT 2 RM CA RESTE NON

N° 940607 - Non à un CT inefficace, nous sommes suffisamment responsables

par :

29/06/2023 15:04

Particulier, après cinquante ans de pratique moto, entretenu en concession ou par mes soins le contrôle technique(CT) veut nous être imposé, mais à quoi sert un CT qui ne va pas sauver plus de vies hormis enrichir les plus gros centres de CT, 0,3% des accidents imputés à un défaut d'entretien, dont la moitié à cause de pneumatiques en fin de vie, quid des utilisateurs hors grandes agglomérations avec des délais de rendez-vous à rallonge, et la pollution supplémentaire générée pour s'y rendre. Nous ne sommes pas des inconscients contrairement à ce que l'on veut dire, en faisant un contrôle visuel avant chaque utilisation, nous sommes plus attentifs à l'entretien que d'autres conducteurs.

Je demande une évaluation de l'efficacité du CT sur la sécurité, et que vous preniez en compte les mesures alternatives proposées par la profession et les utilisateurs [association de motard] et FFM. La moto est la solution pour désengorger les centres-villes saturés, se référer aux pays Asiatiques ayant une forte densité de population avec un impact bien moindre sur la pollution, fluidité du trafic(pas de bouchons) et les emplacements dédiés(4 motos pour une voiture).

Pollution sonore, commencer par faire appliquer les normes actuellement en vigueur, rôle déjà dévolue aux forces de l'ordre; un pot d'échappement se change en 10 minutes, le temps de passer le contrôle, idem dans l'autre sens, et retour à la case départ.

Rédiger un cahier des charges spécifique aux 2RM, et non un copier-coller du CT auto, vous seriez plus crédibles.

N° 940608 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 15:04

Je suis contre un ct systématique des motos par contre pour un contrôle technique lors de la vente du véhicule ce qui permettrait de garantir un engin sain pour l'acheteur.

Par contre j'espère que les futurs contrôleurs auront le permis moto car tout le monde n'est pas capable de piloter.

En plus du ct mettait un ct sur l'état de toutes les routes nationales, départementales, communales... car là est le vrai danger pour les deux roues ... sans compter le gravillonnage des chaussées ...

N° 940610 - Touche pas à tout

par :

29/06/2023 15:04

L'inutilité du ct n'est plus à démontrer...

Attention, quelqu'en soient les modalités, personne ne devra toucher ma poignée de gaz !

Je suis très méticuleux et ne souhaite pas voir n'importe qui faire n'importe quoi.

Je respecte et entretiens parfaitement ma moto, je ne la confie(ra) jamais à personne.

N° 940612 - Incompréhension du CT pour les 2RM

par :

29/06/2023 15:07

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions. Meilleures salutations

N° 940615 - Ma sécurité en moto, je suis directement impacté.

par :

29/06/2023 15:07

Bonjour,

Je roule 5500 km /an à moto, en région parisienne. Et je ne comprends pas en quoi un contrôle technique va me permettre de rouler plus en sécurité ? Pourquoi je vérifie mes pneus, mes plaquettes de freins, le liquide de frein, mon éclairage, mes clignotants, mon embrayage, etc ... simplement que je ne veux pas mourir, et si je chute, la sanction est immédiate. Et c'est moi qui sera blessé.

Donc vraiment, je ne comprends pas pourquoi payer un contrôle technique.

N° 940616 - Contre le contrôle technique des deux roues

par :

29/06/2023 15:07

Bonjour

Pourquoi un contrôle technique sur les deux roues tous les 3 ans

Sachant que les organes de sécurité sont visible

Concernant le bruit les forces de l'ordre peuvent contrôler et verbaliser

Pourquoi ne pas mettre un contrôle technique uniquement à la vente pour protéger l'acheteur.

Je pense que cela ressemble à une nouvelle taxe déguisée pour quand le contrôle technique des trottinette et des vélo

N'y a t il pas des choses bien plus urgente à traiter et qui tuent bien plus les usagés des la route

Cordialement



N° 940624 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 15:10

1 - Seulement 0,3 % des accidents de 2RM sont imputables aux défaillances techniques. Ce très faible pourcentage justifie-t-il un contrôle technique ?

2 - On a cherché le pourcentage des accidents dus au mauvais état de 2RM mais a-t-on cherché à évaluer le pourcentage des accidents de 2RM dus au mauvais état du réseau routier ou aux aberrations de certains aménagements ?

3 - Lors d'un sondage auprès des entreprises de contrôle technique automobile, aucune ne savait comment aménager ses installations pour accueillir les 2RM. Le savent-elles mieux aujourd'hui ? Seront-elles prêtes à temps ? Dans quelles conditions ?

4 - Où seront implantés ces centres de contrôle technique ? Dans les zones urbaines ? Comment feront les motards qui habitent la campagne ? A combien de kilomètres de chez eux ? Le temps perdu en trajet, la dépense supplémentaire (carburant, usure), la pollution aggravée, ces points ont-ils été pris en compte ?

Les 2RM de moins de 125 cm<sup>3</sup> devront-ils se déplacer loin de chez eux ? A quels risques ?

5 - Sur le contrôle lui-même, quels points ont été retenus ? Pourquoi ceux là ? Comment peuvent-ils jouer sur la sécurité et la faire évoluer ? Une évaluation de cette évolution est-elle prévue ? Si oui comment ? Si les résultats démontrent une inefficacité du contrôle quelles mesures envisager ?

6 - Pour l'environnement les 2RM ont rattrapé leur retard sur les normes EURO. Un 2RM pollue moins grâce au temps de trajet plus court.

N° 940626 - C.T.

par :

29/06/2023 15:10

Pour un contrôle technique de tous les véhicules motorisés, tous les points de sécurité, freinage, suspension, éclairage, conformité au code de la route et le bruit.

N° 940638 - Fausse bonne idée

par :

29/06/2023 15:13

Les motards sont des passionnés, qui a 99,99% chérissent leur montures !

Il y a tant à faire pour améliorer la sécurité routière des 2 roues motorisés !

L'état des routes, des glissières, l'accès aux équipements à tarif raisonnable

Soyez lucide et arrêtez d'être aveuglé par de lobbyistes mal intentionnés !

Cordialement

N° 940653 - CT MOTO

par :

29/06/2023 15:17

Bonjour,

En tant qu'ancien motard, automobiliste, cycliste... j'ai toujours trouvé rassurant de faire contrôler mon véhicule, que les réparations aient été faites par un professionnel ou par moi-même, le rapport coût/tranquillité d'esprit est largement justifié au regard des erreurs possibles et malheureusement fréquentes.

La majorité des 2 roues respectent les normes (et le code de la route, ce qui va pratiquement de pair) mais de trop nombreux ont aussi subi des modifications importantes capables d'altérer la maniabilité, sécurité, mise en danger et sur un autre plan tout aussi important engendre une pollution inacceptable, tant sonore qu'atmosphérique.

On entend que les motos représentent 0.5% des émissions polluantes, il ne faut pas oublier de ramener ce chiffre au nombre de kilomètres parcourus!

La pollution sonore est de loin le facteur le plus critique car, de très nombreux 2 roues sont modifiés/tunés, et dont les conséquences sur la santé publique ou le bien être au sens large sont encore très largement sous-estimés.

Le coût est certes pour certains un problème mais il ne devrait absolument pas être vu comme tel mais bien comme un bénéfice en termes de sécurité/tranquillité.

Merci

N° 940665 - Avis sur la consultation de la mise en place du contrôle technique

par :

29/06/2023 15:21

Motard depuis de longues années, je mets un doute sur la fiabilité du contrôle technique des deux roues motorisées pour les raisons suivantes :

- Faisant avant chaque utilisation de ma moto une vérification des organes de sécurité, je ne me considère pas faisant partie des 0,3 % des utilisateurs de deux roues défaillants.
- A ce jour je n'ai connaissance d'aucun CT à proximité de mon domicile ayant la formation et le matériel adéquate ce qui me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- Ce maillage territorial insuffisant risque des déplacements trop long pour en trouver un, qui plus est les 50 cm<sup>3</sup> n'ont pas la vocation d'effectuer de long parcours en particulier en province où la voirie est potentiellement dangereuse avec la circulation automobile.
- A la lecture des points à contrôler, il me semble que cela est plus un copier-coller du CT des voitures. Hors la conception et les spécificités des deux roues est techniquement différente, ce que ne prend pas en compte le projet CT moto.
- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.
- Sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, et une récente étude de l'ADEME démontre une nette amélioration en termes de consommation et d'émission. En outre un deux roues entraîne moins de pollution du aux trajets plus court, et un véhicules deux roues de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.
- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 940670 - Non au contrôle technique des 2RM

par :

29/06/2023 15:23

Je pense sincèrement que la volonté du gouvernement à imposer le CT pour les deux roues motorisés est simplement motivé par un motif économique et non utiles. Les motos/scooters subissent déjà des contrôles réguliers de la part de leurs propriétaires et des doivent avoir des revisions tous les 10 000 - 15 000 kilomètres ... choses qui finalement reviens à un entretien régulier et du moins irréprochable pour les propriétaires consciencieux vis à vis de leurs vies et celles des autres (largement plus de la majorité des propriétaires de 2 roues motorisés sont attentifs aux organes de leurs véhicules).

Je pense sincèrement que le CT représente une taxe en plus et risque fortement de décourager les personnes qui souhaitent en acheter, alors que dans une période comme celle que nous traversons, il est préférable de se déplacer seul à motos/scooters plutôt que seul en voiture ... De plus, la notion de normes EU sur les émissions ont bien été respectées par les constructeurs surtout sur les nouveaux véhicules, rien de sert de faire faire une vérification obligatoire !

Pour conclure, NON au CONTRÔLE TECHNIQUE DES DEUX ROUES MOTORISÉS, cherchons plutôt à améliorer les conditions pour ces usagers (notamment en facilitant le stationnement)

N° 940673 - CT MOTO

par :

29/06/2023 15:23

Bonjour,

En tant qu'ancien motard, automobiliste, cycliste... j'ai toujours trouvé rassurant de faire contrôler mon véhicule, que les réparations aient été faites par un professionnel ou par moi-même, le rapport coût/tranquillité d'esprit est largement justifié au regard des erreurs possibles et malheureusement fréquentes.

La majorité des 2 roues respectent les normes (et le code de la route, ce qui va pratiquement de pair) mais de trop nombreux ont aussi subi des modifications importantes capables d'altérer la maniabilité, sécurité, mise ne danger et sur un autre plan tout aussi important engendre une pollution inacceptable, tant sonore qu'atmosphérique.

On entend que les motos représentent 0.5% des émissions polluantes, il ne faut pas oublier de ramener ce chiffre au nombre de kilomètres parcourus!

La pollution sonore est de loin le facteur le plus critique car, de très nombreux 2 roues sont modifiés/tunés, et dont les conséquences sur la santé publique ou le bien être au sens large sont encore très largement sous-estimés.

Le coût est certes pour certains un problème mais il ne devrait absolument pas être vu comme tel mais bien comme un bénéfice en termes de sécurité/tranquillité.

Merci

N° 940677 - CT 2RM Couteux et inutile : un diagramme de Pareto de base démontre de façon évidente cela->0,3% des causes d'accidents de 2RM en raison de l'etat des véhicules

par :

29/06/2023 15:25

Les chiffres parlent concernant les accidents de 2RM engendrés par un mauvais état du véhicule ( 0,3%) il n y a donc rien à gagner sinon faire plaisir a 3 associations ridicules dont certains membres

sont actionnaire des sociétés de contrôle technique ( bravo la neutralité ) Un motard sait que la sanction est immédiate si le véhicule n'est pas entretenu et sécuritaire on bichonne nos véhicules, ne confondez pas les motards les vrais avec les voyous sur des scooters 50cc volés et trafiqués qui font des rodéos que vous ne poursuivrez jamais même en cas de CT non réalisé ou défaillant .Le nombre de 2RM augmente cela est donc une vraie manne financière facile une fois de plus et pourtant c'est une vraie solution pour réduire les émissions de CO2 en revanche les routes sont dans des états délabrés et souvent causant les accidents de 2 roues ( vélos compris) plutôt que de se laisser une fois de plus dicter des règles absurdes et couteuses par Bruxelles qui demande à des sociétés financièrement intéressées d'émettre des rapports sur la nécessité de CT 2RM ( [réseau de contrôle technique] par exemple) on ferait bien de garder du bon sens de la souveraineté et du courage et de traiter le problème des chaussées dangereuses Enfin il est hors de question qu'un étranger monte sur mon véhicule alors qu'il n'est même pas détenteur d'un permis B ni formé et encore moins qu'il démonte des pièces pour accéder à un quelconque organe du véhicule pour information cela ne se pratique pas sur les voitures.

Les mesures d'incitation aux véhicules électriques a 2 roues sont ridicules et uniquement basées sur les utilisateurs citadins (en France il n y a pas que Paris) les motos électriques n'ont aucune autonomie viable donc inutilisables le pour périurbain et l'autoroute longue distance ce qui obligerait là encore à disposer de plusieurs véhicules donc plus couteux et consommateur d'énergie et l'électrique est loin d'être non polluant même avant le 1er km.. Donc le 2RM électrique est une aberration pure et simple a ce jour

Le CT 2RM imposé en force est juste un moyen de faire rentrer de l'argent a des sociétés privées a l'heure ou l'inflation ruine l'économie des ménages c'est contre-productif et parfaitement inutile et inadmissible. Personne n'est dupe du système qui se met en place, de son inutilité et son manque total de justification et des intérêts privés en jeu LE CT 2 RM CA RESTE NON

N° 940678 - Contrôle technique INUTILE et INJUSTE.

par :

29/06/2023 15:25

Tous les chiffres parlent d'eux-mêmes, le CT moto n'aura aucune influence sur l'accidentologie 2RM, en revanche l'état pitoyable du réseau routier reste sans obligation de rénovation, donc faire payer ceux qui y risquent leur vie est un comble de cynisme ! ...

N° 940690 - CT MOTO

par :

29/06/2023 15:28

Bonjour,

En tant qu'ancien motard, automobiliste, cycliste... j'ai toujours trouvé rassurant de faire contrôler mon véhicule, que les réparations aient été faites par un professionnel ou par moi-même, le rapport coût/tranquillité d'esprit est largement justifié au regard des erreurs possibles et malheureusement fréquentes.

La majorité des 2 roues respectent les normes (et le code de la route, ce qui va pratiquement de pair) mais de trop nombreux ont aussi subi des modifications importantes capables d'altérer la maniabilité, sécurité, mise ne danger et sur un autre plan tout aussi important engendre une pollution inacceptable, tant sonore qu'atmosphérique.

On entend que les motos représentent 0.5 pour cent des émissions polluantes, il ne faut pas oublier de ramener ce chiffre au nombre de kilomètres parcourus!

La pollution sonore est de loin le facteur le plus critique car, de très nombreux 2 roues sont modifiés/tunés, et dont les conséquences sur la santé publique ou le bien être au sens large sont encore très largement sous-estimés.

Le coût est certes pour certains un problème mais il ne devrait absolument pas être vu comme tel mais bien comme un bénéfice en termes de sécurité/tranquillité.

Merci

N° 940693 - Comment mettre un frein à toutes ces démarches inutiles?

par :

29/06/2023 15:30

Pour rappel, la cause technique d'accidentalité d'un 2RM ne représente que 0,3% des accidents des 2RM. La pollution sonore ne sera pas impactée par la mesure, puisqu'un pot d'échappement bruyant peut être facilement remplacé avant le contrôle, puis réinstallé ensuite. Concernant la pollution environnementale, le rapport de l'ADEME (voir Moto Magazine n°399) souligne les progrès des 2RM sur leurs émissions. Un résultat à conjuguer aux temps de trajet plus courts et au faible encombrement des 2RM. De fait, le CT2RM n'améliorera en rien ni la sécurité routière ni les émissions polluantes des 2RM !

Qu'avez-vous à répondre à cela

N° 940704 - non au controle technique moto

par :

29/06/2023 15:34

je ne vois pas pourquoi je devré passé un controle technique pour ma moto alors que je fais apene 500km par ans et pourquoi les moins de 50 cc ne passe pas de controle technique s est de l arnaque 50 euros pour un controle visuel

N° 940707 - Défavorable au ct des 2 roues

par :

29/06/2023 15:34

J'ai beau réfléchir sur un argument qui irait dans le sens de la mise en place du ct, je n'en trouve pas.

- de nombreuses études prouvent qu'un éventuel mauvais entretien de sa moto n'est pas en cause dans la très grande majorité des accidents.

- et pour cause: le permis moto, contrairement au permis voiture, ne résulte jamais d'une nécessité mais d'une réelle envie, et donc d'une certaine forme de passion. Et toute passion entraine un entretien constant de son véhicule.

- de fait, on apprend au code de la route spécial moto que la plupart des accidents sont liés à la rencontre moto / auto, cette dernière ne voyant pas ou n'entendant pas la première.

- question toute bête en plein milieu, mais je suppose que par conséquent l'ensemble des contrôleurs techniques devront être obligés aussi de passer le permis moto?

-enfin, je trouve particulièrement aberrant d'obliger ce contrôle, lorsque le contrôle même des routes n'est pas fait et que l'entretien laisse, pour le coup, fortement à désirer, mettant en danger notamment les motards.

N° 940714 - Avis d'un motard pour le Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 15:36

Bonjour,

Ma moto est une moto loisir , je ne fais que 1500km par ans maximum

Elle est soignée, nettoyée, et toujours révisée suivant les normes constructeur par le concessionnaire

Ma sécurité dépend uniquement du parfait entretien de ma machine. Si quand bien même certains prônent un traitement identique entre les voitures et les motos et outre l'argument qu'un motard n'a que le très bon entretien de sa machine pour les garder en vie, Je ne comprends pas pourquoi un ratio du nombre de km moyen fait pas les motards comparativement aux voiture n'a pas été fait ( nombre de km moyen fait par les voitures en France est d'environ 12200/an et nbre de km moyen moto environ 3000km ce qui ferait un controle technique tous les 8 ans pour avoir un ratio équivalent au nombre de km parcouru est bien là une preuve que le lobby pratiqué par [réseau de contrôle technique] et autres équivalents est une raison autre que la sécurité des motards!! (rapport de 4 et contrôle tout les 2 ans pour les voitures: 4x2ans; ce qui donnerait tout les 8 ans pour les motos )

Ma moto est trop importante pour la confier à une autre personne que celle très expérimentée d'un concessionnaire et non pas d'un lors d'un contrôle technique, j'aurai trop peur d'une dégradation faite sur celle ci, car dans ce cas je ne serai peut être plus là pour le confirmer, avec une voiture le risque n'est pas le même!!!

N° 940715 - Monsieur

par :

29/06/2023 15:36

Je ne reprends pas les arguments chiffrés sur les accidents qui démontrent l'inutilité mais surtout je souhaite mettre en évidence que la majorité des motards , dont je fais parti, prennent soin de leur monture car passionné bien sûr mais aussi pour des raisons de sécurité. Contrairement aux autos on ne peut rouler avec des pneus , amortisseurs, freins,etc défectueux ou abîmés sans risquer l'accident. De plus les FO disposent déjà d'une panoplie complète pour verbaliser en cas d'infraction sur le véhicule : éclairage, bruit, pneus, etc bref tout ce qui autorise une moto à rouler. De plus , il n'y a pas d'éléments à risque qui pourraient être cachés contrairement aux autos , tous les éléments de sécurité sont visibles . Seul point qui pourrait l'objet d'un contrôle c'est la pollution mais cela pourrait être fait par un concessionnaire à condition qu'une norme réaliste existe .

N° 940718 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 15:37

Motards de puis bien longtemps, mes motos et la dernière en date, vont chez le concessionnaire (BMW) tous les ans pour visite annuelle, ou pour visite kilométrique.

J'ai toute confiance en eux contrairement à certains organismes. Nous n'aimons pas que notre machine soit entre de mauvaise mains.

Pourquoi les concessionnaires ne pourraient-ils pas s'en occuper lors de notre passage. Ils connaissent mieux que quiconque nos motos et ont donc un suivi régulier.

Alors pourquoi ajouter des intermédiaires à ce que l'on possède déjà et en qui nous avons toute confiance ? Payer encore, admettons, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix !

N'oublions pas que la moto fait parti des solutions pour nos villes, ou grands axes en période de vacances. Cordialement

N° 940721 - Nécessaire

par :

29/06/2023 15:37

Pourquoi moins souvent que les voitures? Obligera-t-on les propriétaires à remettre leur cycle motorisé aux normes (bruits, pollution, etc.)

N° 940722 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 15:39

Bonjour,

Je vous écris car comme beaucoup de motard dans le pays je m'oppose pour le contrôle technique des motos, à mon sens le contrôle technique pour les motos ne valorise en rien la sécurité des motard et quand on sais que les motard sont responsables de seulement 0,5% des émissions de CO2, je me permets de me poser la question quand à l'utilité de cette mesure.

Seulement mon but n'étant pas de critiquer sans donner de solution au problème liée à la sécurité routière, je pense à titre personnel que vous devriez Plutôt mettre en place des mesures de prévention/ contraventions pour les personnes qui ce vente sur les réseaux de faire toute sorte de cabriole qui sont d'ailleurs interdites.

Pour ça comme on la déjà vue on peut utiliser les vidéos partagées par c'est personne car cela éviterait de transmettre un contenu sur ce qu'il ne faut pas faire en moto sur route ouverte en tout cas.

De plus je trouve aussi assez ridicule que l'on ou oblige a passer un contrôle technique, pour améliorer la « sécurité » sachant que étant proche de Marseille je vois des gens tout les jour sur leur scooter sans gants qui sont pourtant obligatoires et sans vêtements adaptés, si votre objectif et vraiment de faire descendre les mort sur la route le mieux reste de verbaliser les gens qui ne respect pas les équipements minimum autorisés, et de faire une liste d'équipements obligatoires plus large afin de limiter les risques en cas d'accident.

J'ignore si ce message sera là lu entièrement dans tout les cas je vous souhaite bien du courage et j'espère que mon commentaire pourra permettre à faire annuler le contrôle technique obligatoire  
Bien cordialement

N° 940725 - Contrôle inutile et coûteux des 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 15:39

La décision par le conseil européen de mettre en place un CT des 2 roues est essentiellement le résultat d'un lobbying clairement établi de [réseau de contrôle technique]. Les motards ne sont pas fous et n'ont pas envie de se tuer sur la route à cause d'une moto en mauvais état !

Dans le cas particulier des motos de collections, il faut aligner la réglementation sur celle des automobiles, mais avec une limite d'exonération du CT abaissée aux motos de plus de 30 ans.

Dans mon cas, je possède 10 motos des années 64 à 74, en parfait état quasi-neuf, qui roulent très peu chaque année, maxi 1500 km annuels en totalité pour l'ensemble. Je ne me vois pas payer 500 € tous les 3 ans pour le CT, hors de question !

N° 940729 - Contrôle inutile et coûteux des 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 15:40

La décision par le conseil européen de mettre en place un CT des 2 roues est essentiellement le résultat d'un lobbying clairement établi de [réseau de contrôle technique]. Les motards ne sont pas fous et n'ont pas envie de se tuer sur la route à cause d'une moto en mauvais état !

Dans le cas particulier des motos de collections, il faut aligner la réglementation sur celle des automobiles, mais avec une limite d'exonération du CT abaissée aux motos de plus de 30 ans.

Dans mon cas, je possède 10 motos des années 64 à 74, en parfait état quasi-neuf, qui roulent très peu chaque année, maxi 1500 km annuels en totalité pour l'ensemble. Je ne me vois pas payer 500 € tous les 3 ans pour le CT, hors de question !

N° 940730 - Moto

par :

29/06/2023 15:40

30 euros largement suffisant pour un co visuel. plus un % en moins si aucun point négatif. Sur le véhicule. Et l'argent pour les routes tellement dégradés.

N° 940732 - Inacceptable et pitoyable !!!!!

par :

29/06/2023 15:40

Ce projet de mise en place du contrôle technique pour les 2/3/4 roues motorisés est tout simplement absurde!!! Pourquoi une puissance comme la France se laisse dicter ses propres lois par soit disant l'Europe? Nous sommes assez évolués pour voter et mettre en place nos propres lois!

De plus, l'état Français ferait mieux de se soucier de l'état des routes car il est prouvé par de nombreuses études que nos routes sont en mauvais état (mid de poule et autres) et qu'il y a a bien plus d'accident à cause de ce mauvais état des routes plutôt que celui des motos!

En tant que motard, je prends soin de ma moto. Sur une moto on voit directement si on a une fuite ou autre alors que c'est différent sur une voiture. On dirait que les personnes du gouvernement ne sortent pas dans les rues..... regardez les motos, et vous constaterez qu'elles sont toutes à +99% en bon état pour rouler en sécurité!

En tant que citoyen Français, je vois dans ce projet une grosse faiblesse de la France vis à vis de l'Europe, mais surtout encore un moyen caché pour l'Etat de voler de l'argent aux citoyens sous un prétexte de sécurité!!!!

J'ose espérer que ce projet n'entrera JAMAIS en vigueur..... et si cela devait arriver, je serais le premier à manifester et à ne JAMAIS présenter mes véhicules dans un centre de CT!!!!

N° 940733 - Nécessaire

par :

29/06/2023 15:40

Pourquoi moins souvent que les voitures? Obligera-t-on les propriétaires à remettre leur cycle motorisé aux normes (bruits, pollution, etc.)

N° 940739 - Contre le Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 15:42

Je suis totalement opposé au contrôle technique des motos: ce dernier tente depuis des années d'être imposé à l'Etat par le lobbie des contrôles techniques, dirigé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], s'appuyant sur une étude qui n'est pas fiable tant elle ne prends pas en compte le parc



réel français. L'étude tente de corrélérer accidentologie et état des deux roues. Elle n'a pas été réalisée en France et pas non plus sur des motos mais les plus petites cylindrées. De plus le but de la CE est de réduire de moitié les morts en deux roues: en France c'est 22 fois plus de risque d'accident mortel pour un motard ( qu'un conducteur de VL), alors que dans les pays ayant mis en place le CT moto ce risque n'a pas baissé de manière significative: 17 X plus en Espagne, 16X plus en Allemagne.... Pas satisfaisant. Les motards français sont dans leur grande majorité des passionnés parfaitement conscient que l'état de leur véhicule est vital. Ils les entretiennent donc scrupuleusement, voir amoureuxment! Le prix annoncé du CT de 50€ est une escroquerie car on annonce 4 fois mois de points de contrôle que pour un VL, ce prix est donc exorbitant et sera de toute façon laissé à la discrétion des entreprises de CT (c'est écrit!).

Aucune réflexion sur la pratique de l'enduro, sport historique et traditionnel en France: les enduros sont des véhicules homologués, (a ne pas confondre avec les motos de cross) et donc immatriculées car la pratique inclue les chemins, la voie publique.. (sous autorisations bien sur). Mais ces motos sont donc concernées par le CT, lequel est totalement incompatible avec cette pratique et ce sport (il suffit de le pratiquer ou de le suivre pour comprendre pourquoi) dont c'est la condamnation à mort a court terme. Il aurait été préférable de lutter contre l'alcoolisme, la drogue, et surtout les rodéos urbains, pratiqués par des délinquants avec des machines volées à des honnêtes gens qui travaillent dur pour se payer leur passion, leur sport, leur oxygène. Il aurait été mieux d'imposer le gilet air bag ou la dorsale, la combinaison, les bottes homologués, en baissant la TVA sur ces équipements de sécurité. Seul casque et gants sont obligatoires en France, on peut donc aller s'encastrier librement dans un rail de sécurité ganté et casqué, mais en short et tee shirt. Il aurait été plus efficace aussi de ne pas laisser se dégrader notre réseau routier qui fut autrefois le meilleur d'Europe. Une fois de plus ce sont les passionnés qui vont payer sous la pression, et perdre l'un des derniers espaces de liberté, l'une des dernières portion de rêve de notre triste époque.

N° 940741 - Sécurité et Environnement

par :

29/06/2023 15:43

Oui, le contrôle technique des 2 roues est une bonne chose et il devrait être appliqué à tous les 2 roues de cylindrée supérieure ou égale à 45cm<sup>3</sup>.

C'est une question de sécurité pour le conducteur, le passager et les tiers et de respect de l'environnement en adéquation avec les mesures prises.

Il devrait porter sur le contrôle du train roulant (pneus, système de freinage, amortisseurs, ...), sur le contrôle de la puissance, de la pollution et du bruit en adéquation avec la carte grise et les caractéristiques techniques du fabricant afin de vérifier si le véhicule respecte l'homologation, sur le contrôle du casque, sur le contrôle des feux en respect avec l'homologation et enfin sur le contrôle des fuites.

Ce contrôle peut être fait sur les agences déjà en place avec l'ajout d'un atelier spécifique.

Être contre le contrôle technique est en opposition avec le respect de la sécurité et de l'environnement.

N° 940743 - Participation à la consultation publique le 29/06/2023 concernant le contrôle technique des deux roues

par :

29/06/2023 15:43

Madame, monsieur,

J'écris pour manifester ma réticence au contrôle technique des deux roues motorisés.

L'instauration d'un contrôle technique me semble inapproprié. Voici pourquoi :

Un engin motorisé à deux roues et un engin perçu comme dangereux, en effet la peur est bien plus présente lorsqu'on conduit un tel véhicule, en comparaison aux automobiles. Nous autres, motards, avons grande conscience que l'état de la machine que nous pilotons est primordial pour notre vie. Nous assurons nous-mêmes, avec l'aide des mécaniciens / concessions, l'entretien de notre véhicule avec grand soin. Nous vérifions nos systèmes de sécurité avant chaque sortie (pression, liquides, éclairages, ...) afin d'être sûr de pouvoir nous déplacer sereinement. Nous sommes les usagers de la route les plus regardants à ce sujet.

La moto, à contrario de la voiture, est une passion pour la majorité des motards. Étant passionnés, nous abordons la route d'une manière différente des automobilistes. En effet, rouler est pour nous un plaisir et non une contrainte. Un automobiliste ayant besoin d'une voiture ne se focalisera que sur le fait que celle-ci l'emmène au travail, tant qu'elle roule tout va bien. L'automobiliste lambda attendra que son véhicule montre des signes de faiblesse avant de s'en occuper. Un passionné, tel qu'un motard, sera attentif en permanence à la bonne santé de sa machine et agit de manière préventive. Nous aimons nos motos, nous voulons les faire belles, mais surtout sécuritaires pour profiter pleinement de son pilotage.

Pour aborder le sujet des accidents, qui est tout de même la raison première à l'instauration d'un contrôle technique, je tiens à vous partager ma propre expérience de motocycliste. Les uniques accidents de moto dont j'ai été témoins ont été provoqués par un mauvais état de route. Tous les accidents dont mes camarades motards ont été malheureusement victimes étaient dû à ce que nous surnomons la "serpentine" (raccords de bitume pour combler les fissures de la route). Et ils se déplaçaient à des allures ridiculement basses car nous savons que la serpentine est dangereuse. À chaque sortie l'une de mes roues perd adhérence de ce fait. Je n'ai jamais été témoin d'une moto accidentée en raison de son entretien.

L'ajout d'un CT deviendra un frein pour les nouveaux usagers de deux roues car l'un des avantages de ce type de véhicule est son coût plus faible. Or il est bon que les citoyens goûtent à la moto. La raison est la suivante : En voiture le danger de la route n'est pas perceptible, on se sent protégé, invincible. En moto c'est l'inverse et on prend pleinement conscience des dangers mortels. Un motard est meilleur conducteur d'automobile car il est plus alerte. Étendre le monde du deux roues au plus grand nombre est un avantage certain à la sécurité routière de par sa prise de conscience. Un stage de prévention routière par exemple a beaucoup moins d'effet. Dans mon cas, je suis désormais bien plus prudent, moins nerveux et moins pressé lors de mes trajets en voiture depuis que je suis motocycliste. Il serait contre productif de freiner l'évolution du monde de la moto par un CT lorsqu'on sait que les motards favorisent la sécurité routière. De même, un motard ne conduit jamais sous l'emprise de l'alcool à contrario des automobilistes qui ne se gênent pas pour le faire (toujours par rapport au sentiment d'être protégé dans sa boîte).

En plus de cela, freiner le monde des motards revient à favoriser la pollution des voitures qui est affligeante comparée à celles des motos.

Petit exercice de maths :

Ma moto (MT 125 YAMAHA) consomme 2L/100km. Ma voiture (LAGUNA RENAULT) consomme 10L/100km.

Je me déplace d'environ 1500km chaque mois.

Combien de litres d'essence par mois je brûle en plus si je me vois obligé de vendre ma moto car le contrôle technique ne rentre pas dans mon budget?

Je m'oppose fermement à l'installation d'un procédé ayant pour unique but de voler l'argent des motocyclistes.

Respectueusement,

Un motard passionné.

PS : 120L, c'est malheureux pour l'air que nous respirons.

N° 940747 - Projet ct moto

par :

29/06/2023 15:45

Il est inutile d'instaurer un contrôle technique pour les 2 roues motorisés car l'état du véhicule n'est jamais ( sauf quelques très rares exeptions) en cause dans les accidents.

En revanche il est souvent question de l'état des routes et des autres usagers qui font pas attention aux plus fragiles (je ne parle pas que des motos mais aussi vélos, piétons trotinettes etc ...)

Ne serait-ce qu'une taxe de plus qui en plus finira dans les poches d'entreprises privées?

N° 940750 - CT MOTO

par :

29/06/2023 15:45

Bonjour,

En tant qu'ancien motard, automobiliste, cycliste... j'ai toujours trouvé rassurant de faire contrôler mon véhicule, que les réparations aient été faites par un professionnel ou par moi-même, le rapport coût/tranquillité d'esprit est largement justifié au regard des erreurs possibles et malheureusement fréquentes.

La majorité des 2 roues respectent les normes (et le code de la route, ce qui va pratiquement de pair) mais de trop nombreux ont aussi subi des modifications importantes capables d'altérer la maniabilité, sécurité, mise ne danger et sur un autre plan tout aussi important engendre une pollution inacceptable, tant sonore qu'atmosphérique.

On entend que les motos représentent 0.5 pour cent des émissions polluantes, il ne faut pas oublier de ramener ce chiffre au nombre de kilomètres parcourus!

La pollution sonore est de loin le facteur le plus critique car, de très nombreux 2 roues sont modifiés/tunés, et dont les conséquences sur la santé publique ou le bien être au sens large sont encore très largement sous-estimés.

Le coût est certes pour certains un problème mais il ne devrait absolument pas être vu comme tel mais bien comme un bénéfice en termes de sécurité/tranquillité.

Merci

N° 940751 - CONTROLE TECHNIQUE INUTILE

par :

29/06/2023 15:45

Bonjour, les vérifications qui seront effectuées dans un centre de contrôle sont déjà prévues pour obtenir le permis moto, Mise en marche du moteur, Commandes d'embrayage et d'accélération, Direction, Commandes de freins, Niveau d'huile moteur, Transmission, Les suspensions, Pneumatiques, Eclairage avant, Eclairage arrière et feu stop, Avertisseurs sonores et rétroviseurs, Indicateurs de changement de direction.

Bref l'état cède à Bruxelles et à 3 associations anti-moto, à quoi bon garder des élus au niveau national s'ils ne peuvent rien décider ? Le plus fort c'est d'expliquer que ce contrôle est inutile mais qu'il doit être mis en place pour la modique somme de...on marche sur la tête et après on s'étonne que la population se détourne de la politique ! En tant que motard je trouve choquant de voir l'état des conducteurs et passagers en short T-shirt, là c'est un vrai problème de sécurité ! L'état de certaines routes est un vrai problème de sécurité également ! Si le gouvernement juge que l'état des deux roues est une cause d'accident (ce qui est faux, a été démontré et prouvé) pourquoi ne pas mettre en place des partenariats avec les garages motos, sous forme de prime à l'entretien et à l'équipement, baisse de la TVA, bonus assurance, ce serait bien plus utile et intelligent que cette mesure impopulaire et clairement injustifiée.

N° 940755 - le CT doit se limiter aux éléments sécuritaires uniquement.

par :

29/06/2023 15:47

Il serait bien de limiter le CT deux roues aux éléments sécuritaires uniquement, Pneus, Freins, visibilité (clignotants, feux) et non aux bruits des deux roues car maintenant que l'inter file en deux roues est autorisé à max 50km/h, le bruit est un élément indéniable de sécurité pour les motards, car les automobilistes utilisent de moins en moins leur rétroviseurs quand ils changent de file..

N° 940758 - Je suis seul responsable de ma sécurité

par :

29/06/2023 15:47

Comme tout bon motard, je vérifie tous les 600 kms lors du graissage de ma chaîne, tous les éléments vitaux de ma moto. Je n'aurais pas confiance qu'une personne non formé à la marque de ma moto y touche.

N° 940760 - Non

par :

29/06/2023 15:48

Bonjour,

Je suis contre le CT. L'argument de sécurité sur les motos est compréhensible mais pas quand le premier élément visé est l'échappement. C'est le seul élément qui, à mes yeux, ne sert en rien à rendre la moto plus sécuritaire. Même vérifier les bouchons de valves j'aurais compris.

Je ne souhaite pas non plus qu'une personne que je ne connais pas, démonte et touche aux éléments de sécurité sur ma moto, même si c'est déjà le cas pour les voitures.

Les mécaniciens motos font déjà quelques oublis (pas tous) alors quelqu'un formé en 1 ou 2 ans je ne suis pas rassuré.

Pour que la loi soit en place, il faut mettre des choses utiles en places et qui serviront vraiment les motards. Je comprends que le bruits des motos est visé (certains abusent) mais comme pour les voitures, le CT n'empêche pas la modification.

Si vous souhaitez vérifier l'état des motos, faites le vraiment. Mais personnellement, je vérifie l'entretien de ma moto, alors que je ne regarde même pas l'état de mes pneus sur ma voiture.

N° 940767 - Mes propositions de modification Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur par :

29/06/2023 15:50

Article 10 :

Le contrôleur doit apposer, en l'absence de pare-brise, la vignette, en priorité, à un endroit défini en accord avec le propriétaire du véhicule et respectant les autres règles de visibilité

#### 0.1.1. PLAQUES D'IMMATRICULATION

0.1.1.a.7 Plaque non conforme, manquante, endommagée ou mal fixée [Loc.] Majeure

Ajouter PROPRE / LISIBLE, les 2 roues ayant uniquement une plaque à l'arrière et celle-ci se salissant facilement, elle se doit d'être lisible en toute circonstance

Points de contrôle :

0.2.1.a.6 Légèrement différent du (des) document(s) du véhicule Mineure

Ne devrait pas exister pour lutter contre le vol, un numéro d'identification différent, même légèrement, devrait être une défaillance critique

#### 2.2.2. COLONNE, FOURCHE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION

La présence et ou l'absence d'un amortisseur de direction prévu ou non par le constructeur peut être l'arbre qui cache la forêt de problèmes de châssis / roues

4.1.1.b.7 Couleur émise, position ou intensité non conforme aux exigences [Loc.] Majeure

Permettre l'usage d'ampoules plus modernes qui améliorent la sécurité (vu et être vu)

#### 4.7.1. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE

4.7.1.a.6 Dispositif défaillant [Loc.] Mineure

Passer en Majeure, les 2 roues ayant uniquement une plaque à l'arrière, elle se doit d'être lisible en toute circonstance

5.2.2.b.7 Roue gravement déformée, usée, mal assemblée ou modification présentant un risque [Loc.] Majeure

Devrait être Critique vu le danger posé pour un 2 roues

#### 6.2.3. SIÈGE / SELLE

Préciser contrôle des fixations des selles au châssis

6.2.4.a.7 Commande nécessaire à la conduite du véhicule défectueuse : sécurité compromise

Majeure

Préciser rappel de poignée d'accélération, absence de frottement / blocage

#### 6.2.7. BEQUILLE

6.2.7.a.7 Absente ou gravement endommagée Majeure

Contrôle du capteur de béquille et du ressort ! Important risque de chute

#### 8.1.1. EQUIPEMENTS DE REDUCTION DES NUISANCES A L'ÉCHAPPEMENT

Mettre en place un système permettant de vérifier que le système d'échappement correspond bien à celui qui a été contrôlé lors du contrôle technique. Le reste des contrôles n'a aucun intérêt sans ça.

Via marquage sur le pot / note sur la vignette / photo

Annexe 2

Recto 10 Identification du véhicule

- Ajouter modèle et numéro de série du système d'échappement

Recto 14 Mesures réalisées et valeurs limites

- Ajouter mesure sonore en dB

3. Timbre certificat d'immatriculation

Ajouter que ce timbre doit être résistant aux intempéries (plastification?)

Je déplore l'absence de toute mention concernant le prix du contrôle. Vu la facilité pour contrôler un 2 roues et le nombre réduit de points de contrôle comparé à un VL ; il devrait faire mention d'un prix maximum fixé à, par exemple, la moitié du coût du CT d'un VL. Les motards ne sont pas des vaches à lait.

N° 940768 - CT 2 roues

par :

29/06/2023 15:50

L'agacement des riverains à cause d'échappements libre, autant sur les motos que. Sur les 50cc (ou c'est plus souvent le cas reconnaissons le !) est compréhensible

Ce qui ne l'est pas c'est que l'état ait recours à mettre en place un CT pour palier aux insuffisances par ailleurs

Si les bruits sont intolérables, L'arrogance des associations pour l'application est une mascarade

Quant au tarif, 50 euros pour vérifier pneus plaquettes et qqz lumières plus 2 mesures tox et niveau sonore, c'est grassement payé pour 15 minutes max de travail

N° 940771 - Non je ne veux pas de CT pour mes motos

par :

29/06/2023 15:53

Bonjour

Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

Je suis un motard passionné et j'entretiens consciencieusement mes 2 Harley Davidson.

Je serais le premier à subir les conséquences d'une défaillance et je ne je laisse donc pas cette question au hasard. Le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de mon expérience de motard de 62 ans et cela fait parti de l'examen au permis de conduite moto. La moto permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...). On ne voit pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture et même un "Rats" moto est un véhicule qui est dans un état sécurisé (frein, éclairage, pneus, bruits etc ...)

Les accidents pour les motards sont bien le plus souvent l'objet d'une erreur humaine (que ce soit de la part du motard ou d'un automobiliste), ou d'un défaut de l'infrastructure, auquel les motos sont particulièrement sensible en raison de leur instabilité naturelle. Un contrôle technique risquerait de déresponsabiliser le conducteur. Celui ci ne serait plus celui sur qui repose la responsabilité de s'assurer que son véhicule est en état de fonctionner, mais une 'instance supérieure' (pas forcément plus compétente, soit dit en passant...). Les motards allemands comme les luxembourgeois estiment être victime d'un racket, lors du passage au contrôle technique, qui est un contrôle de conformité tatillon, qui exclut la plupart des modifications et personnalisations de véhicules (en Allemagne, le simple montage d'un accessoire comme un top-case, nécessite une visite au CT !!).

En Suède, le contrôle technique permet au motard suédois, à la fin du long hiver septentrional, de faire vérifier l'état de son véhicule, souvent largement modifié et personnalisé pendant l'hiver, comme le permet la législation suédoise. Le CT suédois pose néanmoins le problème de la disponibilité de ce contrôle sur l'ensemble du territoire et des délais d'attente pour pouvoir le passer.

Donc encore une loi débile que l'on veut nous faire subir. Attention là vous touchez une communauté qui va dire NON et boycotter cette obligation. Le président de la république à fait la promesse de ne pas nous imposer cette loi scélérate. Nous l'avons bien entendu et fait confiance. En cas contraire la contestation sera terrible. A bon entendeur Salutations distinguées.

N° 940781 - Non

par :

29/06/2023 15:57

Bonjour,

Je suis contre le CT. L'argument de sécurité sur les motos est compréhensible mais pas quand le premier élément visé est l'échappement. C'est le seul élément qui, à mes yeux, ne sert en rien à rendre la moto plus sécuritaire. Même vérifier les bouchons de valves j'aurais compris.

Je ne souhaite pas non plus qu'une personne que je ne connais pas, démonte et touche aux éléments de sécurité sur ma moto, même si c'est déjà le cas pour les voitures.

Les mécaniciens motos font déjà quelques oublis (pas tous) alors quelqu'un formé en 1 ou 2 ans je ne suis pas rassuré.

Pour que la loi soit en place, il faut mettre des choses utiles en places et qui serviront vraiment les motards. Je comprends que le bruit des motos est visé (certains abusent) mais comme pour les voitures, le CT n'empêche pas la modification.

Si vous souhaitez vérifier l'état des motos, faites le vraiment. Mais personnellement, je vérifie l'entretien de ma moto, alors que je ne regarde même pas l'état de mes pneus sur ma voiture.

N° 940785 - Motard

par :

29/06/2023 15:58

L'instauration d'un contrôle technique pour les deux roues de plus de 123cm<sup>3</sup> est inutile.

Les contrôles de sécurité sont fait gratuitement par les mécaniciens lors de la révision des machines.

De plus dans l'écrasante majorité des accidents impliquant des motards, la faute revient soit au conducteur du deux roues ou autre véhicule et non à une défaillance mécanique.

Il serait plus judicieux d'intensifier les contrôles par la police concernant le bruit et ou la conduite de certains "motards" ou conducteurs de scooter.

N° 940795 - Contrôle technique pour les deux roues : un pierre supplémentaire à l'entropie réglementaire.

par :

29/06/2023 16:01

Nous croulons sous les réglementations, normes et autres contraintes. Dans notre pays, tout n'est que contrôles et permis. On pourrait s'arrêter ici et utiliser un argument irréfutable comme "c'est

pour votre sécurité" ou "c'est pour l'environnement". Après tout, ces points sont régulièrement utilisés comme fin de non recevoir.

Mais il y a un ras le bol généralisé - que j'espère exprimer de la façon la plus claire possible - sur cet empilement, voir cet entassement, de règles et d'obligations diverses et variées. Notre président n'avait-il pas demandé le 3 juin de "faire une pause sur les ambitions climatiques de la France" ? Et ne croyez pas que je détourne le sujet : les motos subiront un contrôle pollution sert en premier lieu à l'environnement. Est-ce utile quand on voit l'impact environnemental des pays émergeant ?

Je suis fatigué de la complexité de notre pays, et du coût que cela ajoute. En effet, ces contrôles, ces normes, ces lois ajoutés aux dépenses des Français. Faire faire son CT, c'est prendre du temps de travail (non payé), c'est payer (un CT voiture c'est 80€). Certains argumenteront que ce n'est rien lissé sur 3 ans, mais c'est de trop au regard de toutes les contraintes que l'on subit. Tout dans ce pays devient un luxe. J'en viens à être surpris de voir que de rares choses sont simples et je deviens suspicieux quand je n'arrive pas à trouver de réglementation sur le sujet l'interdisant ou nécessitant un formulaire A38. Je me garderai bien de vous en parler de peur de vous donner des idées.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous citer Georges Pompidou mais sa célèbre citation résume tout. Même si je ne me fais aucune illusion sur l'inutilité de mon commentaire face à un système qui n'a de République que le nom, mais au moins j'aurais essayé.

N° 940796 - NON AU CT 2 ROUES

par :

29/06/2023 16:01

Une personne ayant le permis se doit de contrôler son véhicule avant chaque départ, tension de chaîne, état des pneus, état des freins, niveaux des différents liquides, il en va de sa vie, bien plus qu'en véhicule léger à 4 roues du fait de l'équilibre à avoir en marche, du fait des distances de freinage, pour simplifier du fait de son utilisation.

Le 2 roues motorisé n'est pas la catégorie de véhicule polluant le plus, si l'objectif est de diminuer la pollution, réhabilitez le meilleur réseaux ferré d'Europe et supprimez les camions sur des trajets faisable en train.

Les accidents liés à un mauvais état du véhicule sont inférieur à 3 % du nombre d'accident global pour cette catégorie. Faites plutôt un contrôle technique de l'état des routes avec des amendes pour les responsables (état, départements, communes, et administrateur des autoroutes) cela aura un bien meilleur impact sur ces données là sinon.

Si vous ne voulez plus de motos sur les routes dites le, mais ne pénalisez pas une catégorie complète de véhicule qui permet un trafic fluide en agglomération et qui emmène des milliers de français au travail !

Le contrôle technique n'est pas un bienfait pour cette catégorie de véhicule, c'est juste une pompe à fric de plus !

Cordialement,

N° 940797 - Monsieur

par :

29/06/2023 16:01

Je cherche encore l'intérêt de contrôler par exemple un cyclomoteur des années 1960 qui roule très peu et qui de toute façon ne répond en rien en terme de sécurité de nos jours exemple frein à patin mon VTT électrique roule plus vite et freine mieux

De plus ayant plusieurs véhicules anciens et moderne il est déplorable de nous taxer encore et encore



N° 940818 - CT et acceptation du projet

par :

29/06/2023 16:10

Bonjour,

Ce CT serait mieux accueilli par la communauté Motarde si il pouvait être réalisé par les concessionnaires, et non uniquement dans les "Centres Spécialisés", dont le lobby a dû fonctionner à merveille. Les concessionnaires réalisent déjà des certificats de débridages ( ou de bridage) pour le permis A2, qui sont demandés et acceptés par la préfecture en vue de l'immatriculation. Il n'y a donc pas de raison qu'ils ne puissent pas également réaliser quelques contrôles visuels. D'une part car ils connaissent surement mieux les machines qu'un quelconque "contrôleur", ils sont déjà équipés pour inspecter la moto et d'autre part car il existe une relation de confiance entre le mécanicien de la concession et le client. Je ne me vois pas laisser ma moto à n'importe quel "contrôleur".

N° 940819 - Je dis non au contrôle technique pour les moto de plus de 125 cm3.

par :

29/06/2023 16:11

Bonjour,

je ne vais pas revenir sur les nombreuses raisons qui vont à l'encontre de la mise en place de ce contrôle tel que le fait que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes, que le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans votre région pose problème, le fait que vous effectuez déjà les contrôles de sécurité que vous appris au permis, que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT, que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, que vous faites bien davantage confiance à votre concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT ou que les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées, etc etc ... ni sur les lobbys qui agissent en arrière plan afin de tirer profit de sa mise place.

Je me contenterais d'inciter le gouvernement à enfin mettre en place les solutions techniques qui rendrait le réseau routier plus sûr pour les deux roues, ce qui permettrait de suspendre la mise en place du ct et qui avait été proposé par les instances européennes et qui éviterais aux usagers de 2 roues de devoir payer une taxe de plus pour pouvoir profiter de leur passion !!

Non à la mise en place du contrôle technique pour les motos de plus de 125 cm3 et n'oubliez pas que nous, les usagers, votons pour vous élire et que nous saurons nous souvenir de vos choix pour faire les nôtres dans un futur proche.

N° 940828 - Motos de collection.

par :

29/06/2023 16:13

Les motos de collection de plus de 30 ans voire 40 ans pourraient être exemptées de contrôle ,d'autant plus que leur maniement (démarrage surtout qui demande une certaine procédure inconnue sur les motos modernes) n'est pas à la portée de tout le monde et peut engendrer des surprises comme des retours de kick qui peuvent occasionner des blessures, chute de la moto ou impossibilité de la démarrer.

N° 940835 - Inutile

par :

29/06/2023 16:14

Contrairement à la plupart des automobilistes, les motards connaissent bien leurs véhicules, les entretiennent avec soin, conscients du danger que peut provoquer un deux roues présentant une ou des défaillances techniques.

Il suffit de consulter les statistiques d'accidents de deux roues provoqués par une défaillance technique pour le vérifier. Cela est négligeable.

Si parfois ce n'est pas le cas, cela concerne principalement les petites cylindrées (50 à 125 cm<sup>3</sup>).

Pour les autres, un contrôle n'est pas utile, l'utilisateur faisant en sorte de rouler sur un véhicule sûr, la conduite d'un deux roues étant déjà une pratique à risques.

Il y a bien sûr, pour certains véhicules, des nuisances sonores mais il est très simple de se présenter au CT avec un véhicule respectant des niveaux sonores conformes à l'homologation. Ceux-ci figurent sur le certificat d'immatriculation et sont différents d'un véhicule à l'autre. Ensuite l'utilisateur pourra, à ses risques et périls en cas de contrôle routier, modifier l'échappement de la moto.

Il s'agit donc principalement d'une contrainte financière pour l'utilisateur, mise en place à la demande d'associations minoritaires, validée par le Conseil d'Etat qui plie devant ces organismes qui, à bien y regarder sont en conflit d'intérêts avec les sociétés de contrôle pour lesquelles la manne financière est phénoménale.

Un détail des points de contrôle a été annoncé depuis peu afin de tenter de justifier le prix annoncé d'environ 50€; tarif exorbitant au vu de ces contrôles inutiles et du temps passé.

Ce contrôle est donc inutile, c'est une taxe supplémentaire, c'est NON à ce CT.

N° 940836 - Trop Flou

par :

29/06/2023 16:14

Bonjour,

Je me permets de mettre un commentaire par rapport au contrôle technique moto.

Vous êtes trop flou sur plusieurs partis :

6.1.1.b.6 Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis

6.1.1.b.7 Modification présentant un risque

Pour des garages motos qui font de la préparation et qui ont coupé/changé une partie du châssis de la moto, comment cela se passe-t-il si elle respecte pas les dimensions du constructeur ? on considère que la moto n'est plus en droit de rouler ?

Pourquoi avant de vous lancer dans ce projet de contrôle technique n'avez-vous pas demandé à nos voisins européens ??

Je trouve que le contrôle technique moto est une mauvaise chose !

merci de votre compréhension

N° 940838 - hors sujet

par :

29/06/2023 16:16

le projet ne répond en rien aux problématiques ni aux demandes de la commission européenne.

les professionnels, les associations du secteur moto n'ont pas été écoutés ni réellement concertés

nous voyons bien que les choix sont faits par des gens qui n'ont pas de connaissances en la matière. il n'y a rien de judicieux dans le projet pour ces raisons.

encore une fois les grand groupes sont favorisés pour profiter de la manne financière.  
il y avait peut être l'occasion de faire quelque chose de bien, d'exemplaire, avec une réelle portée sur la sécurité routière, les nuisances, voir sur les émissions nocives.

mais le choix c'est porté sur une solution de facilité qui n'a que le mérite de pouvoir dire "on a fait quelque chose" alors que rien n'a été fait.

Rappelons qu'à la base c'est pour répondre à une demande de faire baisser la mortalité routière, notamment des conducteurs de 2 roues.

pour le coup la solution choisie est hors sujet et il n'y a rien de convaincant dans ce domaine dans le projet.

N° 940842 - Opposé à un contrôle technique inutile mais favorable à un contrôle de conformité.

par :

29/06/2023 16:17

La formation de base à l'usage des moto intègre déjà l'auto contrôle des paramètres de sécurité du véhicule. Il est donc inutile.

Un simple contrôle de conformité pourrait être plus pertinent et en plus bien moins coûteux pour s'assurer de l'absence de modifications susceptibles d'avoir un impact sur les pollutions atmosphérique et sonore!

N° 940845 - CT non

par :

29/06/2023 16:20

J'ai 64 ans et j'ai toujours roulé sur des motos en bonne état ,le ct n'est qu'un impôt de plus .

Il y a beaucoup d'autres mesures à prendre pour la sécurité des deux roues motorisés ou non d'ailleurs

N° 940846 - Chaque motard sérieux assure l'entretien périodique de son véhicule

par :

29/06/2023 16:20

Chaque motard sérieux assure l'entretien périodique de son véhicule. La concession chargée de cette opération assure donc le contrôle et conseille au propriétaire de la machine de réaliser tel ou tel changement. Comme il en va de la sécurité du motard et, éventuellement, de son passager, celui-ci suit les conseils préconisés.

Ceux qui n'assurent pas un entretien régulier de leur machine ne se rendront pas davantage dans les centres de contrôle technique. Et nous assisterons encore à des revendications de la part d'une frange de la population suite à des contrôles de police, comme nous l'avons encore connu dernièrement (conduite sans permis en-dessous de l'âge légal).

Pour assurer la sécurité des motards, il serait plus important d'assurer la réfection des voiries et l'éclairage de certains tronçons en raison de leur dangerosité.

N° 940850 - Mes propositions de modification

par :

29/06/2023 16:22

Article 10 :

Le contrôleur doit apposer, en l'absence de pare-brise, la vignette, en priorité, à un endroit défini en accord avec le propriétaire du véhicule et respectant les autres règles de visibilité

#### 0.1.1. PLAQUES D'IMMATRICULATION

0.1.1.a.7 Plaque non conforme, manquante, endommagée ou mal fixée [Loc.] Majeure

Ajouter PROPRE / LISIBLE, les 2 roues ayant uniquement une plaque à l'arrière et celle-ci se salissant facilement, elle se doit d'être lisible en toute circonstance

Points de contrôle :

0.2.1.a.6 Légèrement différent du (des) document(s) du véhicule Mineure

Ne devrait pas exister pour lutter contre le vol, un numéro d'identification différent, même légèrement, devrait être une défaillance critique

#### 2.2.2. COLONNE, FOURCHE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION

La présence et ou l'absence d'un amortisseur de direction prévu ou non par le constructeur peut être l'arbre qui cache la forêt de problèmes de châssis / roues

4.1.1.b.7 Couleur émise, position ou intensité non conforme aux exigences [Loc.] Majeure

Permettre l'usage d'ampoules plus modernes qui améliorent la sécurité (vu et être vu)

#### 4.7.1. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE

4.7.1.a.6 Dispositif défaillant [Loc.] Mineure

Passer en Majeure, les 2 roues ayant uniquement une plaque à l'arrière, elle se doit d'être lisible en toute circonstance

5.2.2.b.7 Roue gravement déformée, usée, mal assemblée ou modification présentant un risque

[Loc.] Majeure

Devrait être Critique vu le danger posé pour un 2 roues

#### 6.2.3. SIÈGE / SELLE

Préciser contrôle des fixations des selles au châssis

6.2.4.a.7 Commande nécessaire à la conduite du véhicule défectueuse : sécurité compromise

Majeure

Préciser rappel de poignée d'accélération, absence de frottement / blocage

#### 6.2.7. BEQUILLE

6.2.7.a.7 Absente ou gravement endommagée Majeure

Contrôle du capteur de béquille et du ressort ! Important risque de chute

#### 8.1.1. EQUIPEMENTS DE REDUCTION DES NUISANCES A L'ÉCHAPPEMENT

Mettre en place un système permettant de vérifier que le système d'échappement correspond bien à celui qui a été contrôlé lors du contrôle technique. Le reste des contrôles n'a aucun intérêt sans ça.

Via marquage sur le pot / note sur la vignette / photo

Annexe 2

Recto 10 Identification du véhicule

- Ajouter modèle et numéro de série du système d'échappement

Recto 14 Mesures réalisées et valeurs limites  
- Ajouter mesure sonore en dB

3. Timbre certificat d'immatriculation  
Ajouter que ce timbre doit être résistant aux intempéries (plastification?)

Je déplore l'absence de toute mention concernant le prix du contrôle. Vu la facilité pour contrôler un 2 roues et le nombre réduit de points de contrôle comparé à un VL ; il devrait faire mention d'un prix maximum fixé à, par exemple, la moitié du coût du CT d'un VL. Les motards ne sont pas des vaches à lait.

N° 940851 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 16:22

Je suis opposé au contrôle technique moto.

Je bichonne ma moto et entretiens régulièrement tous les éléments de sécurité, condition essentielle au plaisir de la piloter.

Je suis cependant partisan d'une sanction nettement plus sévère en ce qui concerne le niveau sonore !!

N° 940861 - Participation à la consultation publique

par :

29/06/2023 16:24

Bonjour, je suis motard depuis 10 ans, j'ai eu 3 motos, et malheureusement 2 accidents, sans gravité, heureusement, mais c'est qui est intéressant, c'est dans c'est deux cas ma responsabilité n'a pas été engagé, et encore moins l'état de ma moto, ce qui est le cas dans très grande majorité des accidents de deux roues, par ailleurs, comme tout motard qui se respecte, je fait entretenir ma moto par un professionnel compétant, qui du fait de sa qualité de motard lui même, prend soins d'aller au déjà de ses obligations, et effectue un contrôle de ma moto a chaque visite, se qui encore une fois et le cas pour la plupart des professionnels de la moto, et en ce qui concerne les motards effectuent eux-mêmes leurs entretien ? Ils ne sont au final pas si nombreux, et en règle générale ont toutes les compétences nécessaires pour cela, en conclusion, un contrôle technique serait inutile en matière de sécurité routière dans la mesure où l'état des moto n'entre que très très très rarement en ligne de compte en cas d'accident, et viendrai en doublon avec le travail qu'effectuent déjà les professionnels du deux roues.

N° 940863 - Non au CT 2 roues

par :

29/06/2023 16:25

Bonjour,

Comme cela a déjà été dit à maintes reprises, les motards ne jouent pas avec leur propre sécurité. S'il s'agit d'emmerder les Français, c'est gagné ! Encore un coût supplémentaire, des contraintes... Alors je vote NON au CT 2 roues !!!

N° 940880 - VAE immatriculé

par :

29/06/2023 16:31

Propriétaire d'un vélo cargo à assistance électrique, limité à 45 km/h, PTAC de 160 kg, immatriculé.  
Avez vous pensé à cette catégorie de véhicule ?

N° 940890 - projet contrôle technique pour les 2 roues

par :

29/06/2023 16:34

Bonjour.

En 2 roues, on est extrêmement sensibilisé à l'importance de l'entretien de la moto. Le % de cause d'accident lié à un mauvais entretien est extrêmement faible, par contre, ce n'est pas le cas pour le mauvais entretien des routes...Ce contrôle technique ne change pas les chiffres, il n'a que pour unique intérêt: une taxe supplémentaire dont tout le monde se paraît bien et de satisfaire les lobbyings.

L'effort à faire n'est pas un contrôle technique mais un entretien des routes, de la prévention etc...

Merci de la prise en compte.

Bien à vous.

N° 940899 - controle moto

par :

29/06/2023 16:37

tout les motards savent que leurs motos doivent être dans un état irréprochable sinon c'est l'accident avec toutes les conséquences que cela entraîne. Les dangers sont à l'extérieur (nid de poule, gravier des camions sur route et rond point, passage piéton peinture glissante, comportement des automobilistes avec téléphone, non respect des réglementations etc.....) Il faudrait d'abord résoudre tout cela. En ce qui concerne les accidents des motards il faudrait verbaliser sévèrement ceux qui roulent en short et tee shirt sur les routes car ce sont eux qui nuisent à notre réputation de motard sérieux. ma conclusion est simple je n'ai pas besoin d'un contrôle technique pour savoir si je dois mourir ou pas.

N° 940902 - Du vol tout simplement

par :

29/06/2023 16:38

Les motards ne sont certainement pas majoritairement des têtes brûlées ne respectant aucune règle, aucune limitation et chevauchant des engins constamment pétaradants et encore moins mal entretenus.

L'Europe avait demandé que soient mises en place des alternatives au contrôle technique et clairement celui-ci n'a aucune, mais alors aucune raison d'être pour la plupart des motos en circulation. Je ne parle pas ici des scooters 50cm<sup>3</sup> ou des petits engins de petits cylindrées 2 temps souvent libérées mais qui ne demandent PAS d'examen de permis spécifiques. Ce sont ces scooters ou petites motos qui le plus souvent causent des nuisances sonores.

Pour info, pour le passage du permis, il est nécessaire de montrer que l'on sait contrôler et vérifier les points cruciaux de sa monture. Le bon état de fonctionnement étant bien plus cruciale sur une moto que sur une voiture, les motards sont formés et sensibilisés à la sécurité, bien plus d'ailleurs que les détenteurs du permis B. D'ailleurs, seulement 1% des accidents de motos sont dus à une négligence d'entretien. Même 0,3% selon le rapport MAIDS.

Le contrôle technique moto est une supercherie, pour ne pas dire une escroquerie, Europe ou pas, et surtout il est poussé par des associations qui font commerce et touchent des subventions de vendeurs de vélo. Sans parler de la pression de [réseau de contrôle technique].

Je roule au quotidien sur une moto neuve de juillet dernier, parfaitement entretenue chez le concessionnaire et entièrement d'origine. A part me délester de 50€, à quoi servira le contrôle technique de ma moto ? A rien si ce n'est le sentiment que l'on m'a volé et que l'on m'infantilise. Un citoyen responsable, c'est aussi un motard responsable ;)

N° 940903 - contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 16:38

Bonjour.

En 2 roues, on est extrêmement sensibilisé à l'importance de l'entretien de la moto. Le pourcentage de cause d'accident lié à un mauvais entretien est extrêmement faible, par contre, ce n'est pas le cas pour le mauvais entretien des routes...Ce contrôle technique ne changera pas les chiffres, il n'a que pour unique intérêt: une taxe supplémentaire dont tout le monde se passerait bien et de satisfaire les lobbying.

L'effort à faire n'est pas un contrôle technique mais un entretiens des routes, de la prévention etc...

Merci de la prise en compte.

Bien à vous.

N° 940909 - opposition au CT Moto

par :

29/06/2023 16:40

Bonjour

Utilisateur depuis 1999 d'un moto d'une cylindrée égale ou supérieure a 600cm3, je m'oppose fermement à la mise ne place du contrôle technique pour moto.

En cette période d'ultra inflation, mettre un nouveau système en place et demander encore 50 € aux utilisateurs de 2 roues motorisés est une aberration.

De plus, ma moto est parfaitement entretenue annuellement, les organes de sécurités sont vérifiés avant chaque sortie (nous (les motards) sommes lucides sur les risques encourus en cas de défaillances mécaniques et seront les premiers à en subir les conséquences) !

Le taux accidentogène lié aux défaillances mécaniques sur les motos est très faible. L'argument pour préserver la vie humaine n'est pas cohérent avec les chiffres des accidents.

Entretenez mieux les routes, les éclairages, faites de la prévention vers les automobilistes etc

En cas de passage du CT pour 2024, des mobilisations/manifestations de la part de nombreux motards seront au programme de l'année et nous pratiquerons la désobéissance civile. Il est absolument hors de question de payer encore et encore pour rien.

N° 940918 - UN IMPOT DE PLUS

par :

29/06/2023 16:45

Moins de 1 % des accidents de deux roues motorisées ont pour origine le mauvais état du véhicule. Pour autant, l'Etat impose donc un contrôle technique au nom de la sécurité.

Et comme toujours, un prix plancher avec des contrôles "simplifiés" au départ puis une multiplication des opérations à venir avec une augmentation du prix.

C'est encore une fois sur la masse que le couperet tombe alors seule une minorité d'engins pose problème.

Disons que nous n'oublierons pas qui nous a imposé ce CT.

N° 940920 - contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 16:45

Bonjour.

En 2 roues, on est extrêmement sensibilisé à l'importance de l'entretien de la moto. Le pourcentage de cause d'accident lié à un mauvais entretien est extrêmement faible, par contre, ce n'est pas le cas pour le mauvais entretien des routes...Ce contrôle technique ne changera pas les chiffres, il n'a que pour unique intérêt: une taxe supplémentaire dont tout le monde se passerait bien et de satisfaire les lobbying.

L'effort à faire n'est pas un contrôle technique mais un entretiens des routes, de la prévention etc...

Merci de la prise en compte.

Bien à vous.

N° 940922 - Participation à la consultation relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

29/06/2023 16:45

Les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées, car elles ne sont plus nombreuses à circuler aujourd'hui. Cela permettra de conserver le patrimoine historique des motocyclettes.

N° 940928 - Refus du contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 16:48

Le gain apporté en terme de sécurité par un contrôle technique des 2 roues sera marginal.

En attendant la remise en état des routes et la suppression des dos d'âne non réglementaires devrait être une priorité en terme de sécurité routiere

N° 940938 - contrôle technique L

par :

29/06/2023 16:53

bonjour

pour manipuler une moto je suggère que le contrôleur doit avoir un permis A2 minimum car même si le contrôle se fait sur une piste privée manipuler des engins de 500, 600 cm cube voir plus, reste dangereux sans expérience réelle de conduite

N° 940943 - Controle technique motos

par :

29/06/2023 16:54

e possède cinq motos, deux d'entre elles sont destinées a la pratique d'un sport, le trial. J'entretiens moi-meme mes bécanes parceque j'attache un grande importance au maintien de tous les aspects de



sécurité et esthétique. Deux d'entre-elles ont plus de 30 ans. Le kilométrage que je parcours est assez faible. Soumettre mes motos à un contrôle technique ne va pas améliorer la sécurité car je connais déjà tous les points à vérifier que j'effectue régulièrement soucieux que je suis de ma sécurité. Dans les accidents concernant les motos moins de 0,3% sont dus à l'état des deux roues. Il vaudrait mieux s'attaquer à l'état des routes qui sur très souvent à l'origine des accidents. Je sais déceler le moindre signe de faiblesse et je connais les conditions d'emploi de mes motos. En Europe, en Allemagne le CT des motos qui existe depuis environ 25 ans n'a pas réduit les nuisances sonores. Je suis vraiment le mieux placé pour constater l'état de mes motos et si nécessaire je fais appel à un mécanicien professionnel quand j'estime que la maintenance exige un niveau de connaissance qui dépasse le mien.

Les centres de CT m'ont prouvé par le passé (au sujet des mes voitures) qu'ils avaient des niveau professionnels très variables et une conscience professionnelle parfois discutable. Tous les organes de sécurité sur les moyos sont accessibles et facilement contrôlables par un motard.

Cordialement

N° 940951 - une loi liberticide de plus

par :

29/06/2023 16:57

Un contrôle technique moto et très impopulaire et sera inefficace. À part faire gagner de l'argent à des sociétés privées qui ne rapporteront rien à l'état puisque pour la plupart ce sont des sociétés étrangères.

Les motards sont des gens responsables qui entretiennent leur véhicule car ils savent très bien quel est le danger d'un véhicule non entretenu. L'argument de faire un contrôle technique pour éviter les nuisances sonores ne sera pas efficace car les personnes qui ont des pots non homologués n'auront qu'à les changer pour passer le contrôle et revenir à leur pots bruyant 5 min après le contrôle, cela n'a pas de sens. 0,5 pourcent des accidents de moto sont dus à un problème technique de la moto par contre l'état des routes en France est devenu une catastrophe, nous sommes passés à la 30ème position des pays dans le monde sur l'état des routes alors que nous étions dans le groupe de tête. Cette mesure très impopulaire ne fait que renforcer l'idée de la plupart des gens que nos les politiciens sont des lobbyistes qui ne font que de la gestion de carrière et n'ont que faire de leurs concitoyens.

Depuis que j'ai 18 ans je mets un point d'honneur à participer à toutes les élections, mais l'âge venant je me rends compte que malheureusement ça n'a plus beaucoup d'intérêt. Ce contrôle technique moto est une goutte dans la mare des lois mises en place à l'encontre de l'intérêt des citoyens. Mais maintenant ça déborde.

Merci

N° 940955 - CT motos

par :

29/06/2023 16:58

e possède cinq motos, deux d'entre elles sont destinées à la pratique d'un sport, le trial. J'entretiens moi-même mes bécanes parce que j'attache une grande importance au maintien de tous les aspects de sécurité et esthétique. Deux d'entre-elles ont plus de 30 ans. Le kilométrage que je parcours est assez faible. Soumettre mes motos à un contrôle technique ne va pas améliorer la sécurité car je connais déjà tous les points à vérifier que j'effectue régulièrement soucieux que je suis de ma sécurité. Dans les accidents concernant les motos moins de 0,3% sont dus à l'état des deux roues. Il vaudrait mieux s'attaquer à l'état des routes qui sur très souvent à l'origine des accidents. Je sais déceler le moindre signe de faiblesse et je connais les conditions d'emploi de mes motos. En Europe, en Allemagne le CT des motos qui existe depuis environ 25 ans n'a pas réduit les nuisances sonores.

Je suis vraiment le mieux placé pour constater l'état de mes motos et si nécessaire je fais appel à un mécanicien professionnel quand j'estime que la maintenance exige un niveau de connaissance qui dépasse le mien.

Les centres de CT m'ont prouvé par le passé (au sujet des mes voitures) qu'ils avaient des niveau professionnels très variables et une conscience professionnelle parfois discutable. Tous les organes de sécurité sur les moyens sont accessibles et facilement contrôlables par un motard.

N° 940962 - conflit d'intérêt et raquette organisé

par :

29/06/2023 17:01

Bonjour, je suis affligé de voir qu'à cause d'une association minoritaire et malgré l'inutilité de cette obligation, que le contrôle technique des motos va devenir obligatoire. Nous ne sommes pas débiles au point de risquer notre vie sur des machines mal entretenues ou défectueuses. Nous voyons tous les organes de sécurité de nos motos et nous faisons une révision par an de nos belles machines. Maintenant, cette mesure n'empêchera pas le bruit des motos de certains motards irrespectueux de la tranquillité de tous. Ceux-là remettent leur pot d'origine pour passer le contrôle technique et s'empressent juste après de remettre leur ligne bruyante. Un contrôle de la part de la police ou de la gendarmerie sur le bord des routes et une amende conséquente, voire une immobilisation du véhicule aurait bien plus d'effet que de vider notre porte-monnaie de 50 € tous les 3 ans, d'autant plus que cette obligation ne s'appliquera pas aux motos en dessous de 125 cm<sup>3</sup> (là où la magouille est la plus forte). Ce contrôle ne changera pas les mauvais comportements et ne servira qu'à enrichir les lobbies. Et comme dit l'association des motards en colère : occupez-vous de l'état déplorable des routes, nous nous occupons de nos motos, soyons Français et ne nous laissons pas mener par le bout du nez par BRUXELLES. Bref, cette mesure est impopulaire et inutile. Cordialement, Cédric

N° 940965 - NON

par :

29/06/2023 17:02

Encore un projet pour nous prendre plus de fric. En 1er, refaites les routes car vraiment gros problème. Un motard entretient régulièrement sa moto, on n'a pas besoin que l'on nous le rappelle. On est responsable pour faire ce qu'il faut car la moto c'est une passion. Donc comme vous l'avez compris, c'est un grand NON.

N° 940970 - CT MOTO

par :

29/06/2023 17:03

Bonjour,

En tant qu'ancien motard, automobiliste, cycliste... j'ai toujours trouvé rassurant de faire contrôler mon véhicule, que les réparations aient été faites par un professionnel ou par moi-même, le rapport coût/tranquillité d'esprit est largement justifié au regard des erreurs possibles et malheureusement fréquentes.

La majorité des 2 roues respectent les normes (et le code de la route, ce qui va pratiquement de pair) mais de trop nombreux ont aussi subi des modifications importantes capables d'altérer la maniabilité, sécurité, mise en danger et sur un autre plan tout aussi important engendrent une pollution inacceptable, tant sonore qu'atmosphérique.

On entend que les motos représentent 0.5 pour cent des émissions polluantes, il ne faut pas oublier de ramener ce chiffre au nombre de kilomètres parcourus!

La pollution sonore est de loin le facteur le plus critique car, de très nombreux 2 roues sont modifiés/tunés, et dont les conséquences sur la santé publique ou le bien être au sens large sont encore très largement sous-estimés.

Le coût est certes pour certains un problème mais il ne devrait absolument pas être vu comme tel mais bien comme un bénéfice en termes de sécurité/tranquillité.

Merci

N° 940973 - CT pour les 2RM, un non sens

par :

29/06/2023 17:06

Bonjour,

Etant motarde depuis plus de 10 ans et faisant partie d'une famille de motarde, il me semble important de répondre à ce sujet.

Tout d'abord, il faut savoir que pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

De plus, lorsque l'on a une moto, c'est souvent par passion et donc nous entretenons nos motos d'autant plus que les conséquences d'un accident pour un motard sont toujours plus graves vs. une voiture. De ce fait, nous ne voulons pas jouer avec notre vie donc nous entretenons nos motos. Alors quel est le but ? Nous faire payer pour quelque chose que nous faisons déjà nous même ou tous les 10 000km chez notre garagiste ? Ca n'a pas de sens !

En vous remerciant pour votre temps.

N° 940979 - Contrôle technique moto inutile

par :

29/06/2023 17:08

99% des motards passent au moins tous les 2 ans chez un concessionnaire moto pour changer les pneus et à cette occasion il y a une vérification visuelle des éléments de sécurité par le concessionnaire. Ceci en plus du contrôle par le motard lui même qui est bien conscient que sa sécurité c'est sa machine !!!

Par contre sa sécurité c'est aussi et surtout l'entretien des routes gravillons nids de poule déformations de la chaussée.

Sa sécurité c'est aussi les nouvelles infrastructures urbaines : murs grillagés en pierres à angles bien saillant dans les rond-points et un peu partout, poteaux, trottoirs de plus de 10 cm, dos d'âne qui sont très rarement aux normes et là rien n'est fait!! Chicanes de ralentissement mal placées, sans visibilité

Parlons SÉCURITÉ !!!!!

N° 940980 - Ct moto

par :

29/06/2023 17:09

Le contrôle technique moto n'est pas nécessaire... Par contre vous devriez taxer [réseau de contrôle technique] et ses petits amis pour entretenir le réseau routier qui lui aurait bien besoin d'être contrôlé beaucoup plus régulièrement..

Il faudrait penser également au contrôle technique des velib et autres trottinettes en libre service.

N° 940984 - ridicule

par :

29/06/2023 17:11

ce n'est pas un contrôle technique qui changera les comportements. Les vrais motards sont plus que vigilents sur l'état de leurs machines et ont pleinement conscience qu'ils n'ont que 2 roues. La quasi totalité des accidents est due à trop souvent le non respect du code de la route. mais puisqu'il paraît que cette mesure les fera diminuer, à partir de ce moment là y'a plus grand chose à dire surtout si les initiateurs du projet sont sourds

N° 940988 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 17:12

Bonjour

Etant motard je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par notre fédération concernant l'utilité de la mise en place du CT motos.

Par contre après en avoir discuté avec mon centre de contrôle, quelques questions me viennent à l'esprit:

1: il semblerait que , comme la plupart des centres de contrôle n'ont pas de personnel avec le permis moto, ce serait le propriétaire qui déplacerait sa machine pendant le ct.

Si ce propriétaire abime un autre véhicule ou du matériel du centre de contrôle, qui paiera la casse?

Pour moi, je ne refuserai pas le CT, mais à part amener ma moto au centre je n'y toucherai pas. Je vous rappelle que pour une voiture vous n'avez même pas le droit de rentrer dans les ateliers.

2: Pour un ct de voiture, il y a 133 points de contrôle. Pour les motos, à part l'éclairage, l'état des pneus, le bruit de l'échappement , l'état des plaquettes si elles sont visibles et peut être voir s'il n'y a pas de fuite d'huile je pense qu'au maximum les éléments contrôlés se compteront sur les doigts des deux mains. Et ceci entraîne ma troisième question

3: Contrairement à ce que dit le gouvernement, le centre de contrôle m'a bien précisé que le tarif ne serait pas inférieur à 50 euros et que les grands centres prévoyaient un tarif proche de celui de la voiture. 133 contrôles d'un côté et une dizaine de l'autre, cherchez l'erreur.

Alors oui, l'Europe comme pour le reste fait sa loi , mais l'état va encore engranger de l'argent facile . Alors arrêtez de nous prendre pour des pigeons et de voir en nous qu'une pompe à fric.

Le forum comme vous le précisez étant modéré, j'espère que vous n'aurez pas la tentation de censurer mon post

Cordialement

N° 940991 - Controle technique avis défavorable

par :

29/06/2023 17:12

Bonjour, ayant plusieurs véhicules, collectionneurs de véhicule 50cm<sup>3</sup> ancien, je les entretiens moi même et je ne suis pas le seul. Nous n'avons pas besoin d'une loi caché qui nous incite encore a payer et vérifier nos machine que les propriétaires sont responsables. Pourquoi les prudents payent pour les imprudents ? Nous bichonnons nos véhicules ancien et en collection, pouvez vous faire quelque chose ? Merci à vous

N° 940993 - Controle technique avis défavorable

par :

29/06/2023 17:14

Bonjour, ayant plusieurs véhicules, collectionneurs de véhicule 50cm<sup>3</sup> ancien, je les entretiens moi même et je ne suis pas le seul. Nous n'avons pas besoin d'une loi caché qui nous incite encore a payer et vérifier nos machine que les propriétaires sont responsables. Pourquoi les prudents payent pour les imprudents ? Nous bichonnons nos véhicules ancien et en collection, pouvez vous faire quelque chose ? Merci à vous

N° 940995 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 17:14

Bonjour

Etant motard je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par notre fédération concernant l'utilité de la mis en place du CT motos.

Par contre après en avoir discuté avec mon centre de contrôle, quelques questions me viennent à l'esprit:

1: il semblerait que , comme la plupart des centres de contrôle n'ont pas de personnel avec le permis moto, ce serait le propriétaire qui déplacerait sa machine pendant le ct.

Si ce propriétaire abime un autre véhicule ou du matériel du centre de contrôle, qui paiera la casse?

Pour moi, je ne refuserai pas le CT, mais à part amener ma moto au centre je n'y toucherai pas. Je vous rappelle que pour une voiture vous n'avez même pas le droit de rentrer dans les ateliers.

2: Pour un ct de voiture, il y a 133 points de contrôle. Pour les motos, à part l'éclairage, l'état des pneus, le bruit de l'échappement , l'état des plaquettes si elles sont visibles et peut être voir s'il n'y a pas de fuite d'huile je pense qu'au maximum les éléments contrôlés se compteront sur les doigts des deux mains. Et ceci entraine ma troisième question

3: Contrairement à ce que dit le gouvernement, le centre de contrôle m'a bien précisé que le tarif ne serais pas inférieur à 50 euros et que les grands centres prévoyaient un tarif proche de celui de la voiture. 133 contrôles d'un coté et une dizaine de l'autre, cherchez l'erreur.

Alors oui, l'Europe comme pour le reste fait sa loi , mais l'état va encore engranger de l'argent facile . Alors arrêtez de nous prendre pour des pigeons et de voir en nous qu'une pompe à fric.

Le forum comme vous le précisez étant modéré, j'espère que vous n'aurez pas la tentation de censurer mon post

Cordialement

N° 940996 - Pourquoi ce contrôle technique

par :

29/06/2023 17:14

Bonjour.

je suis étonné de cette volonté de contrôle technique des 2 roues motorisés.

je suis motard et roule en moto comme en voiture c'est à dire en respectant les limitations de vitesse. Mais la moto étant bien plus dangereuse il ne me viendrait pas à l'idée de rouler sur un véhicule en mauvais état. De plus, à l'inverse de la voiture, la moto est une activité passion ou le motard prend toujours soin de son matériel (comme un parachutiste par exemple). Il n'y a qu'à regarder l'état des motos roulant en France pour le voir de manière simple. On peut remarque également que de nombreuses motos ont des équipements qui ne sont pas d'origine mais de meilleur qualité (comme le freinage qui est souvent modifié avec des pièces plus efficaces).

Enfin, l'accidentologie en baisse, le fait qu'il y ait très peu d'accidents ou l'état du matériel est responsable.....sont des arguments supplémentaires pour ne pas mettre en place ce contrôle technique.

Petite remarque: pendez vous réellement que l'entité de l'entreprise [réseau de contrôle technique] qui a fait des études pour mettre en place ce contrôle technique soit vraiment dépendante de l'entité de la même entreprise qui effectue ces contrôles ????? j'en doute.

Merci

N° 940998 - Contrôle technique des 2 et 3 roues à moteur

par :

29/06/2023 17:14

Ce contrôle technique, que les lobbies Européens ont fini par imposer, ne sert à rien d'autre qu'à générer du business.

Il n'améliorera en rien la sécurité routière, les statistiques le prouvent : l'état du parc des 2 et 3 roues est dans l'ensemble très bien entretenu, car les motards sont passionnés et "bichonnent" leur moto.

je ne pourrais pas en dire autant du réseau routier et notamment des Nationales, si dégradées, qu'elles représentent le plus grand danger pour les usagers à 2 et 3 roues.

De toutes façons cette consultation est bidon, car il y a longtemps que la démocratie a quitté notre beau pays. La décision prise par les technocrates de Bruxelles ne tiendra pas compte des arguments précités : seul le profit importe !

N° 941002 - Contrôle technique motos

par :

29/06/2023 17:15

Ancien concessionnaire moto, j'ai reçu environ 20000 motos dans mon atelier pendant ma carrière.

Je n'ai bloqué que 3 ou 4 motos qui ne méritaient pas de reprendre la route. Le motard a une autre approche de sa machine que l'automobiliste. Il sait que la sanction serait immédiate. La pénurie de profEssionnels compétents ne va pas la mise en place de ces contrôles. Je leur souhaite beaucoup de courage. Encore une action inutile...

N° 941004 - harmonisation avec le vl

par :

29/06/2023 17:16

Il parait tout à fait logique et normal de mettre en place le contrôle technique des deux roues à l'instar de nos pays voisins. Il me parait par contre illogique que les dates de ct soit 5 ans puis 3 ans alors que le vl est à 4 ans puis 2 ans.

N° 941009 - Contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 17:17

Pourquoi ne pas s'inspirer du Danemark dans la mise en place de ce contrôle ?

C'est à dire, augmenter les contrôles routiers aléatoires pour être conforme aux normes européennes tout en tenant des spécificités nationales ...

N° 941012 - contrôle technique inutile

par :

29/06/2023 17:17

99% des motards passent au moins tous les 2 ans chez un concessionnaire moto pour changer les pneus et à cette occasion il y a une vérification visuelle des éléments de sécurité par le concessionnaire. Ceci en plus du contrôle par le motard lui même qui est bien conscient que sa sécurité c'est sa machine !!!

Par contre sa sécurité c'est aussi et surtout l'entretien des routes gravillons nids de poule déformations de la chaussée.

Sa sécurité c'est aussi les nouvelles infrastructures urbaines : murs grillagés en pierres à angles bien saillant dans les rond-points et un peu partout, poteaux, trottoirs de plus de 10 cm, dos d'âne qui sont très rarement aux normes et là rien n'est fait!! Chicane de ralentissement mal placées, sans visibilité

Parlons SÉCURITÉ !!!!!

N° 941014 - CT Moto

par :

29/06/2023 17:19

CT inutile, il sert juste à encore nous appauvrir! Je ne connais pas de motard qui n'entretient pas sa moto!

N° 941017 - Pourquoi ce contrôle technique

par :

29/06/2023 17:19

Bonjour.

je suis étonné de cette volonté de contrôle technique des 2 roues motorisés.

je suis motard et roule en moto comme en voiture c'est à dire en respectant les limitations de vitesse. Mais la moto étant bien plus dangereuse il ne me viendrait pas à l'idée de rouler sur un véhicule en mauvais état. De plus, à l'inverse de la voiture, la moto est une activité passion ou le motard prend toujours soin de son matériel (comme un parachutiste par exemple). Il n'y a qu'à regarder l'état des motos roulant en France pour le voir de manière simple. On peut remarque également que de nombreuses motos ont des équipements qui ne sont pas d'origine mais de meilleur qualité (comme le freinage qui est souvent modifié avec des pièces plus efficaces).

Enfin, l'accidentologie en baisse, le fait qu'il y ait très peu d'accidents ou l'état du matériel est responsable.....sont des arguments supplémentaires pour ne pas mettre en place ce contrôle technique.

Petite remarque: pensez vous réellement que l'entité de l'entreprise [réseau de contrôle technique] qui a fait des études pour mettre en place ce contrôle technique soit vraiment dépendante de l'entité de la même entreprise qui effectue ces contrôles ????? j'en doute.

Merci

N° 941019 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 17:20

Bonjour,

Je suis étonné que l'on impose un Contrôle technique moto alors que celles ci ne sont mises d'un point de vue mécanique dans seulement 0,3 % des cas d'accidents. Les points essentiels se contrôlent visuellement et sont donc effectués régulièrement. N'ayant que deux roues et pas de carrosserie il est vital pour le motard de le faire avant ou après chaque utilisation car le manque de soin apporté ne pardonne pas.

L'argument pollution pour une catégorie qui n'excède pas 0,5 % du trafic routier me paraît excessive.

Quant au bruit, il suffit d'un quart d'heure pour modifier l'échappement avant et après le CT.

Par contre au vu de l'état dégradé de notre réseau routier dans certaines régions (nid de poule, rainurage) il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir de sérieuses chaleurs sous le casque.

Vous comprendrez qu'après évocations des différents points évoqués je n'en vois nullement l'intérêt.

Cordialement

N° 941032 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 17:24

Bonjour,

Je suis étonné que l'on impose un Contrôle technique moto alors que celles ci ne sont mises d'un point de vue mécanique dans seulement 0,3 % des cas d'accidents. Les points essentiels se contrôlent visuellement et sont donc effectués régulièrement. N'ayant que deux roues et pas de carrosserie il est vital pour le motard de le faire avant ou après chaque utilisation car le manque de soin apporté ne pardonne pas.

L'argument pollution pour une catégorie qui n'excède pas 0,5 % du trafic routier me paraît excessive.

Quant au bruit, il suffit d'un quart d'heure pour modifier l'échappement avant et après le CT.

Par contre au vu de l'état dégradé de notre réseau routier dans certaines régions (nid de poule, rainurage) il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir de sérieuses chaleurs sous le casque.

Vous comprendrez qu'après évocations des différents points évoqués je n'en vois nullement l'intérêt.

Cordialement

N° 941036 - pourquoi ce contrôle

par :

29/06/2023 17:25

Bonjour.

je suis étonné de cette volonté de contrôle technique des 2 roues motorisés.

je suis motard et roule en moto comme en voiture c'est à dire en respectant les limitations de vitesse. Mais la moto étant bien plus dangereuse il ne me viendrait pas à l'idée de rouler sur un véhicule en mauvais état. De plus, à l'inverse de la voiture, la moto est une activité passion ou le motard prend toujours soin de son matériel (comme un parachutiste par exemple). Il n'y a qu'à regarder l'état des motos roulant en France pour le voir de manière simple. On peut remarque également que de nombreuses motos ont des équipements qui ne sont pas d'origine mais de meilleur qualité (comme le freinage qui est souvent modifié avec des pièces plus efficaces).

Enfin, l'accidentologie en baisse, le fait qu'il y ait très peu d'accidents ou l'état du matériel est responsable.....sont des arguments supplémentaires pour ne pas mettre en place ce contrôle technique.



Petite remarque: pensez vous réellement que l'entité de l'entreprise [réseau de contrôle technique] qui a fait des études pour mettre en place ce contrôle technique soit vraiment dépendante de l'entité de la même entreprise qui effectue ces contrôles ????? j'en doute.

Merci

N° 941042 - Réflexion sur le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 17:27

Le contrôle technique moto est inutile, moins de 1% des accidents de 2RM sont dû à une défaillance technique du véhicule alors que l'infrastructure des routes entre en cause dans 30% des accidents, donc si l'on s'intéresse à la sécurité des usagers de 2RM, il vaudrait mieux mettre en place un contrôle technique des routes (gravillonnage, des peintures glissantes par temps de pluie, du rainurage, des ornières, trous en formation, des rails de sécurité ...) avec remise en état obligatoire. Dans le même domaine, il serait bien de faire respecter la loi en termes de ralentisseurs dont bon nombre d'entre eux sont illégaux et dangereux notamment pour les 2RM.

Faire payer même 50 euros pour effectuer un contrôle visuel, que tout usager de 2RM effectue lui-même avant d'utiliser sa moto, s'appelle du vol, il faut s'avoir que le moindre défaut sur une moto se ressent immédiatement ce qui n'est pas le cas une voiture.

Mettre en place un contrôle technique moto, poussé par des lobbyings qui ont produit de fausses études et par des associations minoritaires dont le but et le financement ne sont pas très transparents ainsi le nom même de ces associations est discriminatoire, n'est pas très démocratique. Le nombre de contrôleur est insuffisant à l'heure actuelle pour couvrir les besoins des contrôles techniques voiture, comment en ajoutant un contrôle technique moto, les centres de contrôle technique vont pouvoir répondre à la demande ?

Comment les équipements des centres de contrôle technique vont-ils être capable de prendre en compte les diversités des 3 roues motorisés, 1 ou 2 roues motrices avec décalage des roues sur un side-car (précession), couplage des freins différents d'un side-car à l'autre (couplage avant arrière, couplage avant panier, couplage arrière panier ...) et comment former des contrôleurs sur ce type de machine non standard ?

Pourquoi mettre en place un contrôle technique, alors qu'en 10 ans le nombre de décès en 2RM est en diminution de 19% alors que le parc de 2RM a augmenté de 30% ?

Pourquoi mettre en place un contrôle technique, alors les 2RM ne sont responsable que de 0.5% des émissions polluantes ?

Pourquoi mettre en place un contrôle technique, alors que concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues et sachant qu'un quart d'heure est suffisant pour changer un échappement sur un 2RM, et donc le contrôle technique ne résoudra rien sur ce point (voir l'exemple de l'Allemagne).

Il faudrait mettre en place une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 941044 -

par :

29/06/2023 17:28

Voici ma contribution à la consultation publique : le CT deux-roues est inutile.

Les arguments :

Les accidents par problème technique des deux-roues ne représentent que 0,3% donc le CT ne peut se justifier sur l'argument de la sécurité. Pour la protection de l'environnement, même si le deux-roues n'est pas aux dernières normes Euro, par la fluidité du trafic qu'il favorise et la forte diminution

des ralentissements et bouchons urbains, il sera toujours plus écologique que la dernière génération de véhicules 4-roues. Cela a été démontré par des enquêtes publiques de pays du Nord de l'Europe. L'argument écologique n'est donc pas non plus valable. Les deux-roues ont besoin, pour leur sécurité, d'infrastructures routières en bon état. Le CT deux-roues n'a qu'une raison objective, faire rentrer de l'argent dans les caisses de [réseau de contrôle technique] et de l'État. Et discriminer les personnes aux revenus les plus modestes.

En outre, concernant la mesure de bruit, les centres de contrôle technique ont pour mandat de contrôler la sécurité des véhicules et non leur conformité, c'est du ressort des forces de l'ordre. Ce n'est donc pas dans leur compétences

N° 941061 - ce l'utilité du contrôle technique moto ?

par :

29/06/2023 17:33

bonjour,

je suis l'heureux possesseur d'une petite moto, une 125, je me dois en tant qu'utilisateur de vérifier avant chaque usage l'état de mes pneus, amortisseurs, directions, éclairage, poignée d'accélérateur, levier d'embrayage, passage de vitesse et freins avant et arrière (et le phare correspondant) ....et cela chaque matin ou j'ai le plaisir de rouler en 125 pour quelque raison que ce soit.

Je me dois de respecter scrupuleusement l'entretien de ma moto via un carnet d'entretien suivant les révisions et comportant tampon du revendeur officiel de la marque de ma moto ainsi qu'une facture détaillée des entretiens et/ou réparations effectuées, cela m'assurant de pouvoir bénéficier de la garantie sur toute sa durée et je me dois d'effectuer le suivi d'entretien sur toute la durée d'usage de la moto afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Je me dois d'entretenir régulièrement ma chaîne de transmission afin d'assurer sa pérennité.

Et c'est pour cela que seulement 0.3 % des accidents de moto sont dus à une défaillance de la machine car quoiqu'on en pense les motards qui roulent avec des machines homologuées route sont soucieux pour leur immense majorité de leur sécurité mais aussi de celle des autres.

Donc cette mesure ne sert ni les intérêts des motards ni de leurs motos, par contre elle sert de courroie de transmission à une nouvelle manne financière pour une entreprise comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a pas hésité à utiliser un lobbying agressif pour faire valoir ses intérêts financiers auprès des députés européens.

L'état n'est pas en reste puisque la TVA fera son œuvre.

Personne n'est dupe chez les motards, nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique pour nous rappeler de ne pas jouer avec la sécurité de nos machines.

Ce n'est qu'une manière autoritaire de plus pour se servir directement dans le portefeuille des usagers de la route.

N° 941069 - par :

29/06/2023 17:35

D'accord pour le contrôle technique mais UNIQUEMENT en cas de cession du véhicule.

N° 941070 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 17:38

Bonjour,

J'ai 64 ans et je roule en 2 roues motorisées depuis l'âge de 14 ans.

J'ai appris, parfois à mes dépens dans ma jeunesse, que rouler en deux roues ne supportait pas un manque d'entretien du véhicule.

Aujourd'hui, responsable d'un garage moto, j'effectue un contrôle technique à chaque passage d'un client pour une révision.

Si la moto présente un risque, le propriétaire ne repars pas avec son véhicule.

Pourquoi donc

mettre en place une procédure supplémentaire onéreuse.

Tout motard qui se respecte entretient son véhicule, c'est une raison de vie ou de mort !!!

N° 941075 - Non au CT des deux roues

par :

29/06/2023 17:38

Plutôt que de mettre en place un CT des 2 Roues le gouvernement ferait mieux de remettre en état nos routes nationales et départementales qui sont un danger mortelle pour les motards . Nous les motards savons aussi que nos vies dépendent de l'état irréprochable de nos motos et que de ce fait nous faisons en sorte de vérifier tous les éléments de sécurité .

N° 941077 - refus

par :

29/06/2023 17:41

Je n'ai aucunement l'intention de souscrire à ce racket organisé qui n'est autre qu'un pur scandale.

Si au moins il y avait une quelconque utilité...

Ras-le-bol de ces gouvernants incapables d'assurer la sécurité élémentaire de leur population tout en pondant des restrictions normatives à tout va histoire de dire qu'il "fait quelque chose".

N° 941079 - CT 2RM Couteux et inutile : un diagramme de Pareto de base démontre de façon évidente cela->0,3% des causes d'accidents de 2RM en raison de l'état des véhicules

par :

29/06/2023 17:41

Les chiffres parlent concernant les accidents de 2RM engendrés par un mauvais état du véhicule ( 0,3%) il n y a donc rien à gagner sinon faire plaisir à 3 associations ridicules dont certains membres sont actionnaire des sociétés de contrôle technique ( bravo la neutralité ) Un motard sait que la sanction est immédiate si le véhicule n'est pas entretenu et sécurisé on bichonne nos véhicules, ne confondez pas les motards les vrais avec les voyous sur des scooters 50cc volés et trafiqués qui font des rodéos que vous ne poursuivrez jamais même en cas de CT non réalisé ou défaillant .Le nombre de 2RM augmente cela est donc une vraie manne financière facile une fois de plus et pourtant c'est une vraie solution pour réduire les émissions de CO2 en revanche les routes sont dans des états délabrés et souvent causant les accidents de 2 roues ( vélos compris) plutôt que de se laisser une fois de plus dicter des règles absurdes et couteuses par Bruxelles qui demande à des sociétés

financièrement intéressées d'émettre des rapports sur la nécessité de CT 2RM ( [réseau de contrôle technique] par exemple) on ferait bien de garder du bon sens de la souveraineté et du courage et de traiter le problème des chaussées dangereuses Enfin il est hors de question qu'un étranger monte sur mon véhicule alors qu'il n'est même pas détenteur d'un permis B ni formé et encore moins qu'il démonte des pièces pour accéder à un quelconque organe du véhicule pour information cela ne se pratique pas sur les voitures.

Les mesures d'incitation aux véhicules électriques a 2 roues sont ridicules et uniquement basées sur les utilisateurs citadins (en France il n y a pas que Paris) les motos électriques n'ont aucune autonomie viable donc inutilisables le pour périurbain et l'autoroute longue distance ce qui obligerait là encore à disposer de plusieurs véhicules donc plus couteux et consommateur d'énergie et l'électrique est loin d'être non polluant même avant le 1er km.. Donc le 2RM électrique est une aberration pure et simple a ce jour

Le CT 2RM imposé en force est juste un moyen de faire rentrer de l'argent a des sociétés privées a l'heure ou l'inflation ruine l'économie des ménages c'est contre-productif et parfaitement inutile et inadmissible. Personne n'est dupe du système qui se met en place, de son inutilité et son manque total de justification et des intérêts privés en jeu LE CT 2 RM CA RESTE NON

N° 941090 - Aucun intérêt

par :

29/06/2023 17:45

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 941095 - Non au contrôle technique obligatoire pour les deux roues motorisés.

par :

29/06/2023 17:46

Pensez-vous que ce contrôle obligatoire va permettre de réguler le nombre de blessés, tués utilisateurs de deux roues motorisés?

Le contrôle technique empêchera-t-il les rodéos sauvages de jeunes sans casque qui font n'importe quoi dans les banlieues des grandes cités? Allez d'abord les empêcher d'agir avant de vous en prendre à l'immense majorité des motards qui utilisent leurs motos pour leurs déplacements pour se rendre à leur travail ou pour leurs loisirs.

Les "délinquants" de la route utilisant des pots non homologués et bruyants continueront de les utiliser alors qu'il existe déjà une loi limitant le nombre de décibels. Commencez par faire appliquer cette loi par des contrôles plus sérieux.

Le "vrai" motard est lui soucieux de la sécurité de son véhicule, pneus, freins et état mécanique, car sa sécurité en dépend. Les concessionnaires de motos effectuent déjà des contrôles sur les motos de leurs clients.

Pensez-vous que l'amélioration de l'état du réseau routier français, le doublement des barrières de sécurité ne sauverait-il pas plus de vies d'utilisateurs de deux roues par son application, certes nécessitant un effort budgétaire ?

Dans un domaine plus général, pensez-vous que "chatouiller" les motards et les mettre à revendiquer dans la rue l'abandon de cette loi va aller dans l'apaisement général, après la loi sur les retraites au printemps qui a mis le pays au bord de la révolution?

Ce ne sont que quelques réflexions, non exhaustives, de bon sens mais en est-on pourvu dans notre classe politique et administrative?

N° 941098 - inutile

par :

29/06/2023 17:46

Le projet de contrôle technique pour 2RM met en avant :

- \* L'incapacité du Gouvernement Français à mettre en place des mesures alternatives sérieuses, tel que la visite médicale périodique obligatoire pour Tous, et à protéger les Citoyens Français de mesures européennes inappropriées et coûteuses ;
- \* L'incapacité du Gouvernement à faire respecter les Règles en vigueur sur les émissions sonores en ne donnant ni les moyens ni les ordres aux Forces de Police d'intervenir sur les véhicules bruyants et les délinquants qui les utilisent ;
- \* L'incapacité du Gouvernement à interdire la vente et le montage d'échappements bruyants ;
- \* La stupidité des 3 Associations et du Conseil d'Etat à croire que le Contrôle Technique empêchera qu'un délinquant remonte son échappement bruyant sur son scooter après son passage au Centre !

N° 941100 - Contre

par :

29/06/2023 17:46

Je suis complètement contre ma moto est très entretenue le jour où les accidents pour manque d'entretien des motos dépasseront le manque d'entretien des routes on en reparlera

Cdlt

N° 941103 - Non au contrôle technique moto

par :

29/06/2023 17:49

Bonjour,

L'Europe demande la réduction des accidents motos, je ne comprends pas pourquoi il faudrait un contrôle technique alors que 0,3% des accidents avec une moto sont dû à un problème technique de celle-ci.

Si un contrôle technique devait être obligatoire, le nombre de centres sera-t-il suffisant pour éviter les déplacements trop longs en campagne et avoir le choix entre plusieurs pour une mise en concurrence. Les contrôleurs seront-ils suffisants formés pour tous les types de véhicule et comment seront utilisés et homologués les instruments de mesures?

Les nuisances sonores sont déjà verbalisées (pas besoin de contrôle technique). En quoi la pollution rentre-t-elle en compte sur les accidents ? La pollution moto est en grande diminution avec les nouvelles normes Euros. Les motos restent moins longtemps dans la circulation lors de bouchons, donc naturellement elles polluent moins que les voitures.

Le contrôle technique prendra-t-il en compte tous les différents types de véhicule. Actuellement, je possède une moto ancienne (je ne souhaite pas que le contrôleur la fasse chuter lors du contrôle) et j'ai un side-car. Ce sont deux véhicules complètement différents (pneumatique, suspension, freinage

...). La conduite du side-car est complètement différente d'une moto (même lors de manœuvre moteur à l'arrêt), le personnel saura-t-il le déplacer.

Le contrôle technique est inutile, des propositions ont déjà été faites pour diminuer le nombre d'accidents (toujours pas mis en place).

Merci pour votre attention

N° 941104 - Un ct inutile est absurde en tout point

par :

29/06/2023 17:49

Premièrement 0,3 % uniquement des accidents sont dus à un défaut technique , dans ces 0,3% elle concerne majoritairement les moins de 125cm<sup>3</sup> qui sont de vrais poubelle d un point de vue sécurité mais aussi pollution car ils sont aussi majoritairement des moteur 2temps très polluant, d autre par dans le cas d accident mortelle l état des routes est un point particulièrement importante car ne nous cachons pas la faces c est une catastrophe , entre nid de poule barrière de sécurité type guillotine et dos d'âne aux norme non respecté plus digne d un tremplin qu à un ralentisseur le risque accidentogen n est plus à démontrer, si on reviens au control technique , cela n à aucun intérêt les motards (e) âprement au permis à contrôler les élément de sécurité eux même et faire leur préventif en même, les brillance générer par des pot d échappement n existeront pas car changés avant le control technique puis changé juste après, quand à la polisson sur quel critère ? En sachant qu une moto polue 3fois moins qu une auto sue le même trajet

Soyons sérieux le devoir du gouvernement n est pas de voler au pauvre pour donner au riche la est la seule raison de cette mascarade

N° 941127 - Un contrôle technique absurde et inutile

par :

29/06/2023 17:58

Premièrement 0,3 % uniquement des accidents sont dus à un défaut technique , dans ces 0,3% elle concerne majoritairement les moins de 125cm<sup>3</sup> qui sont de vrais poubelle d un point de vue sécurité mais aussi pollution car ils sont aussi majoritairement des moteur 2temps très polluant, d autre par dans le cas d accident mortelle l état des routes est un point particulièrement importante car ne nous cachons pas la faces c est une catastrophe , entre nid de poule barrière de sécurité type guillotine et dos d'âne aux norme non respecté plus digne d un tremplin qu à un ralentisseur le risque accidentogen n est plus à démontrer, si on reviens au control technique , cela n à aucun intérêt les motards (e) âprement au permis à contrôler les élément de sécurité eux même et faire leur préventif en même, les brillance générer par des pot d échappement n existeront pas car changés avant le control technique puis changé juste après, quand à la polisson sur quel critère ? En sachant qu une moto polue 3fois moins qu une auto sue le même trajet

Soyons sérieux le devoir du gouvernement n est pas de voler au pauvre pour donner au riche la est la seule raison de cette mascarade

N° 941132 - contre la mise en place du contrôle technique

par :

29/06/2023 17:59

je suis contre la mise en place du contrôle technique que je conçois comme une nouvelle manière de rançonner le contribuable, les motos sont dans l'ensemble bien voir très bien entretenues, il n'en est pas de même de l'état des routes qui, elles, sont dans un état déplorable, d'ailleurs il me semble qu'il existe un cahier des charges pour la construction des routes (dos d'âne non conformes) et une obligation d'entretien des routes par l'état et les collectivités locales, occupez vous de ça en priorité!  
Merci

N° 941134 - contrôle technique des deux roues, pour quoi ?

par :

29/06/2023 18:00

je suis contre ce contrôle technique car je trouve déplorable que le conseil d'état et nos élus se base sur les intérêts financiers de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et deux 2 associations qui font du commerce de location de véhicules électriques pour rendre obligatoire un contrôle technique qui ne servira à rien concernant la sécurité routière en générale et des motards en particulier. Dominique C.

N° 941136 - contrôle technique des deux roues, pour quoi ?

par :

29/06/2023 18:02

je suis contre ce contrôle technique car je trouve déplorable que le conseil d'état et nos élus se base sur les intérêts financiers de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et deux 2 associations qui font du commerce de location de véhicules électriques pour rendre obligatoire un contrôle technique qui ne servira à rien concernant la sécurité routière en générale et des motards en particulier. Dominique C.

N° 941142 - Interrogation Légitime

par :

29/06/2023 18:03

Bonjour,

Je prends connaissance du décret concernant le CT 2-3 RM, et plusieurs interrogations me viennent...

"Premier CT au bout de la 4ème année de vie du 2-3RM, puis tous les 2 ans" :

- lorsque j'emmène ma moto pour une révision la préconisation constructeur est établie en fonction d'un kilométrage et/ou une périodicité, à savoir 1 an.

Lors de cette révision des points de contrôle sont définis et contrôlés par mon garagiste

(professionnel de la marque et du monde de la moto) :

- \* état général de la moto (carrosserie, phare, feu Ar, clignotants, ...)
- \* cohérence de la carte grise et du numéro de série (cadre et moteur)
- \* le système de freinage Av et Ar (plaquettes, disques, durites, liquide/câble)
- \* organe de transmission (chaîne ou courroie)
- \* liaison au sol (pneumatiques, roulements de roue, ...)
- \* remplacement des filtres (air/huile/carburant)
- \* contrôle de la batterie
- \* contrôle du dispositif de suspension (Av et Ar)
- \* jeu aux soupapes (contrôle pollution)
- \* etc ...

Cette liste est non exhaustive.

Toute défaillance est signalée et corrigée.

Pourquoi devrais-je payer tous les 2 ans un contrôle supplémentaire, qui est déjà effectué tous les ans par mon garagiste ?

Selon les dires du ministre du transport, la manipulation de la moto sera effectuée par l'utilisateur et non par le représentant du centre de contrôle (Ce qui n'est pas le cas chez un garage moto), serais-je dédommagé pour cette prestation ? Quitte à faire le travail du contrôleur ...

De plus, en lisant ce décret, je m'aperçois qu'il s'agit en grande partie d'un copié-collé du CT auto. Des termes sont incohérents avec un 2-3RM : « pare-chocs, essuie-glace, frein de stationnement, direction assistée, feu de marche arrière, roue de secours, portes, ceinture de sécurité, air bag, allumage par compression (Diesel), ... »

Au vu de ces éléments, je suis en droit de m'interroger sur la validité, l'importance et la fiabilité de ce décret. Quel est son but ? La sécurité des usagers ou répondre à un dicta monétaire européen ?  
Merci

N° 941144 - Un nouveau prélèvement obligatoire déguisé.

par :

29/06/2023 18:03

Ce sera coûteux pour le citoyen, mais rentable pour l'Etat qui crée ainsi quelques emplois et pourra encaisser un nouveau type d'amendes. Les justifications écologiques- bruit, pollution- sont tirées par les cheveux et les justifications sécuritaires inexistantes puisque l'état des routes est mis en cause trois fois plus souvent que l'état des deux-roues lors des accidents.

Opposition totale à ce projet.

Honte à ces ministres qui ne veulent pas assumer les positions qu'ils prennent à Bruxelles.

N° 941161 - Contrôle technique 2et 3 RM: encore une absurdité

par :

29/06/2023 18:08

Les accidents liés à un problème de non respect des règles techniques dans cette catégorie représentent à peine 0,3%

Les (vrais) motards savent pertinemment que leur sécurité c'est le bon état de leur moto

Encore une pompe à fric pour les sociétés de CT

N° 941168 - Équité de traitement

par :

29/06/2023 18:11

Il m'apparaît légitime que tous les véhicules à moteur soient soumis à des règles de contrôle comparables. Ceci, d'autant plus qu'il existe une disposition européenne contraignant les états à mettre en place ce contrôle pour les 2 roues motorisées et que le conseil d'état a confirmé l'infraction de l'état français.

« Ne pas emmerder les français » pourrait se comprendre sous réserve que tous les français puissent en bénéficier. Quand cela ne s'applique qu'à certains, c'est du clientélisme.

N° 941177 - Contre

par :

29/06/2023 18:12

Contre une loi précipitée, avec des centres techniques non prêts, et si c'est pour avoir un contrôle provisoire des plaquettes et pneus à 50€, c'est du vol car les motards savent faire et sont conscients de l'importance de ces organes de sécurité qu'ils maintiennent eux mêmes

Le très faible taux d'accidents incriminant l'état du véhicule 2 roues en est la preuve.



Remettez plutôt en état les voies de circulations principales et secondaires qui évoluent vers un état déplorable par manque d'entretien.

N° 941182 - formation catégorie L

par :

29/06/2023 18:15

Bonjour

Pour ma part, je pense qu'il faudrait une formation plus courte pour les détenteurs du permis A. Il faudrait créer deux formations, une pour les titulaires du permis A et une pour les non titulaires.

N° 941187 - Contrôle technique qui ne sert strictement à rien

par :

29/06/2023 18:17

Bonjour, comme beaucoup de motards cela me désole et énerve de constater que l'on nous impose un contrôle technique, car contrôle de quoi? Car tout est visible sur une moto, tension chaîne, usure des pneus, joints spy de fourche fuyant, éclairage douteux etc.... Cela nous le voyons sans passer par un centre de contrôle, encore pour ramasser de l'argent, n'a-t-on pas assez dépensé entre le blouson les gants le casque, il faut que l'on vienne encore nous soutirer de l'argent; N'y a-t-il pas mieux à dépenser pour la sécurité des motards, rails de sécurité qui sont des guillotines à motards, état des routes scandaleux!!!! Je vis en zone rurale je peux vous dire que c'est dramatique, gravillon que l'on met l'été en bonne dose sans penser aux deux roues motorisés, haricot que l'on met pour faire ralentir mais qui par temps de brouillard sont un vrai cauchemar enfin il y a tellement de choses à améliorer pour notre sécurité, mais pas nous mettre un contrôle technique qui ne servira qu'à remplir les caisses, de plus si ce centre de contrôle se trouve à 50 KLM qui va prendre en charge mes dépenses? Vous offrez une prime de 6000€ il faudra que j'en rajoute le double, ou se trouve mon intérêt. Pour terminer mon commentaire: les accidents de moto sont en baisse il ne sont pas dus au mauvais entretien des motos mais en partie des autres usages, états des routes etc..... Alors Mesdames, Messieurs du gouvernement pensez à autre chose pour améliorer notre sécurité que de nous imposer un contrôle technique.

Cordialement

N° 941188 - inutile

par :

29/06/2023 18:17

Je n'ai aucunement l'intention de souscrire à ce racket organisé qui n'est autre qu'un pur scandale.

Si au moins il y avait une quelconque utilité...

Ras-le-bol de ces gouvernants incapables d'assurer la sécurité élémentaire de leur population tout en pondant des restrictions normatives à tout va histoire de dire qu'il "fait quelque chose".

N° 941193 - Aucun intérêt

par :

29/06/2023 18:17

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 941195 - Avis interrogatif sur cet arrêté

par :

29/06/2023 18:19

Bonjour,

Je reste perplexe sur l'intérêt de la mise en application de cet arrêté. D'une part, pourquoi tant d'allers retours ces dernières années ? Cela montre bien que l'intérêt de ce texte est controversé. D'autre part, je le pense peu utile pour les raisons que je vais énumérer par la suite, et induisant un coût et des efforts inutiles pour les motards. Ce contrôle est certes moins cher que pour les 4 roues (heureusement vu le travail à réaliser), mais cela nuit encore une fois au pouvoir d'achat des motards qui ont pour la plupart aussi une voiture.

Voici les éléments qui déterminent mon positionnement à l'encontre de ce texte :

- quid des accessoires vendus en concession, qui ne sont pas homologués mais tolérés actuellement ? Cela n'aurait que pour effet un démontage/remontage des éléments non conformes.
- chaque motard est formé à la vérification visuelle des éléments de sécurité de sa moto. Ils sont sensibilisés au fait qu'ils n'ont pas de carrosserie, pas besoin d'une personne extérieure pour vérifier les freins et les clignotants
- l'état de la moto n'est clairement pas la cause principale des accidents. Pour ma part, 1 seule chute sur la route, et elle était liée à la présence de gravier dans un virage...
- la majorité des motards connaissent mieux leur moto que n'importe quel contrôleur technique

Propositions pour limiter le nombre d'accidents à moto :

- faire la chasse aux mobiliers urbains dangereux (exemples : rochers décoratifs en bord de chaussée)
- améliorer l'état global des routes
- rendre permanent les doubles glissières dans les virages
- trouver une solution pour rendre les peintures sur route moins glissantes en cas de pluie
- continuer à réaliser des stages routiers avec la gendarmerie
- subventionner les circuits automobiles afin de permettre aux motards de profiter de leurs engins en toute sécurité, tout en les sensibilisant sur les dangers de la route
- habituer les automobilistes à la présence des motards (par exemple avec des campagnes télévisées lorsque les beaux jours reviennent, en leur apprenant à regarder dans les rétroviseurs pour vérifier la présence de 2 roues, etc)
- prévoir une voie de circulation pour les 2 roues
- imposer l'utilisation d'enrobés de qualité et interdire le graviollonage

Comme dans n'importe quelle situation de gestion des risques, il vaut mieux proposer de la prévention ainsi que des protections collectives aux protections individuelles. Le contrôle technique fait partie des mesures individuelles, il fera donc partie des mesures les moins efficaces qui peuvent être mises en place.

Par ailleurs, je trouve important que les Etats restent autonomes, et ne soient pas affaiblis par des directives européennes sur des sujets aussi peu importants à l'échelle d'un continent.

Cordialement

N° 941202 - Aucun intérêt

par :

29/06/2023 18:20

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 941203 - Contrôle technique qui ne sert strictement a rien

par :

29/06/2023 18:21

Bonjour, comme beaucoup de motard cela me désole et énerve de constater que l'on nous impose un contrôle technique, car contrôle de quoi? Car tout est visible sur une moto ,tension chaine, usure des pneus, joints spy de fourche fuyant, éclairage douteux etc....Cela nous le voyons sans passer par un centre de contrôle, encore pour ramasser de l'argent, n'a t'on pas assez de dépense entre le blouson les gans le casque, il faut que l'on vienne encore nous soutirer de l'argent; Ny a t'il pas mieux a dépenser pour la sécurité des motards, rail de sécurité qui sont des guillotines a motards, état des routes scandaleux!!!!Je vis en zone rurale je peux vous dire que c'est dramatique, gravillon que l'on mets l'été en bonne dose sans penser aux deux roues motorisés, haricot que l'on mets pour faire ralentir mais qui par temps de brouillard sont un vrai cauchemar enfin il y a tellement de choses a amélioré pour notre sécurité, mais pas nous mettre un contrôle technique qui ne servira qu' remplir les caisses, de plus si ce centre de contrôle se trouve a 50 KLM qui va prendre en charge mes dépenses? Vous offrez une prime de 6000€ il faudra que j'en rajoute le double ,ou se trouve mon intérêt. Pour terminer mon commentaire: les accidents de moto sont en baisses il ne sont pas du au mauvais entretien des motos mais en partie des autres usages, états des routes etc.....Alors Mesdames ,Messieurs du gouvernement pensez a autre chose pour améliorer notre sécurité que de nous imposer un contrôle technique.

Cordialement

N° 941207 - Ce contrôle est une aberration technique

par :

29/06/2023 18:22

Possesseur de motos depuis mes 16 ans, comme tout motard un peu sérieux je suis conscient de l'importance des éléments qui assurent la sécurité de ma conduite. Je comprends mal (ou plutôt trop bien !) qu'on me demande de payer pour qu'un prestataire pas forcément bien formé et au fait des spécificités de chaque moto vérifie de visu ce que je peux contrôler moi-même (état des pneus, freins, fluides, fonctionnement des phares) et que je contrôle de fait avant chaque trajet un tant soi peu important.

De plus, les centres de contrôle ne possèdent à ce jour ni le matériel ni les compétences pour effectuer ce travail. Si une machine de 20.000 euros tombe du pont (chose déjà vue chez des mécaniciens moto bien formés !), qui règlera les dégats ?

D'autres pays européens ont pu déroger à cette exigence, il n'est donc pas normal que sous la pression de quelques activistes anti-motos cette possibilité n'ait pas été saisie.

L'état pitoyable de notre réseau routier est autrement plus accidentogène que d'éventuels (et de fait fort rares) défauts d'entretien de nos motos, cette décision n'a donc pour but que de complaire à quelques-uns ; si c'est dans un but clientéliste, le calcul me semble mathématiquement très douteux, et c'est un euphémisme.

N° 941208 - Aucun intérêt

par :

29/06/2023 18:23

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 941210 - Non au CT moto

par :

29/06/2023 18:24

Bonjour, je suis motard et très sensible à la sécurité. Les motards sont des passionnés et roule avec des véhicules en état sinon on ne peut rouler de ttes façons et on risque la mort ou un état très grave ! Le passage au CT ne servirais à rien sur les motos... par contre .... des routes en bons états, des sensibilisations pendant les permis et en informations seraient important, ainsi que je pense, des équipements obligatoires... bien plus que les gants et casques!!! Blousons pantalons bottes et protection dorsale adaptés seraient une bonne solution afin de limiter les dégâts physiques!  
Cordialement

N° 941212 - Contrôle technique qui ne sert strictement a rien

par :

29/06/2023 18:24

Bonjour, comme beaucoup de motard cela me désole et énerve de constater que l'on nous impose un contrôle technique, car contrôle de quoi? Car tout est visible sur une moto ,tension chaine, usure des pneus, joints spy de fourche fuyant, éclairage douteux etc....Cela nous le voyons sans passer par un centre de contrôle, encore pour ramasser de l'argent, n'a t'on pas assez de dépense entre le blouson les gans le casque, il faut que l'on vienne encore nous soutirer de l'argent; Ny a t'il pas mieux a dépenser pour la sécurité des motards, rail de sécurité qui sont des guillotines a motards, état des routes scandaleux!!!!Je vis en zone rurale je peux vous dire que c'est dramatique, gravillon que l'on mets l'été en bonne dose sans penser aux deux roues motorisés, haricot que l'on mets pour faire ralentir mais qui par temps de brouillard sont un vrai cauchemar enfin il y a tellement de choses a amélioré pour notre sécurité, mais pas nous mettre un contrôle technique qui ne servira qu'à remplir les caisses, de plus si ce centre de contrôle se trouve a 50 KLM qui va prendre en charge mes dépenses? Vous offrez une prime de 6000€ il faudra que j'en rajoute le double pour un nouveau véhicule ,ou se trouve mon intérêt. Pour terminer mon commentaire: les accidents de moto sont en

baisses il ne sont pas du au mauvais entretien des motos mais en partie des autres usages, états des routes etc.....Alors Mesdames ,Messieurs du gouvernement pensez a autre chose pour améliorer notre sécurité que de nous imposer un contrôle technique.

Cordialement

N° 941217 - Aucun intérêt

par :

29/06/2023 18:26

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 941218 - Le CT 2RM n'est clairement pas utile...

par :

29/06/2023 18:26

Madame, Monsieur, bonjour.

Je souhaite par la présente vous informer de mon point de vue quant à la nécessité d'imposer un CT aux motos. Selon moi, ce serait imposer au contribuable un impôt inutile. Une moto n'est pas une voiture, tout est visible en en faisant simplement le tour. Pour ma première (et actuelle) moto, j'ai choisi un monocylindre, architecture moteur réputée pour sa fiabilité. En quasiment 2000 km depuis que je l'ai acheté, je n'ai aucun souci mécanique à déplorer (et par conséquent, aucun souci mécanique qui aurait pu me faire avoir un accident...). vous vous doutez bien que les motards ne sont pas stupides: ils savent faire la différence entre avoir 4 roues et une carrosserie, et n'avoir que 2 roues et aucune protection. Pensez-vous réellement que les motards ne prennent pas davantage soin de leur véhicule qu'un automobiliste de sa voiture? D'autant plus (et c'est mon cas), un motard choisira sa moto avec plus d'attention qu'un automobiliste sa voiture. Si dans le cas d'une voiture, on cherche simplement à aller d'un point A au point B, pour un motard, le trajet est tout aussi important que le fait d'arriver. Bien voyager (et par conséquent, voyager en sécurité) est plus important pour un motard, d'où le fait que le motard prend davantage soin de son véhicule.

Si un CT moto devait tout de même être imposé, vu la tarification proposée, j'ai bien peur que cela ne repousse certains jeunes conducteurs (dont moi) du monde du deux-roues.

Ainsi, comme vous le voyez, les raisons de l'inutilité du CT mot sautent aux yeux: entretien plus facile, plus régulier, milieu de passionnés, plaisir de la conduite au centre, etc (en plus de tous les arguments déjà apportés par la [association de motard] et les syndicats motards dans leur ensemble). Il serait dommage qu'un tel dispositif (tant dans le concept que dans le tarif...) repousse des gens potentiellement intéressés de ce milieu....

A bon entendeur,  
Cordialement

N° 941224 - NON !

par :

29/06/2023 18:27

Encore un moyen de soutirer de l'argent!! Le mauvais état des motos impliquées dans des accidents de la route ne représente que 0.3% de ces accidents...donc ça n'améliorera en rien l'état des deux roues!

Non a ce contrôle technique!

N° 941225 - NON !

par :

29/06/2023 18:29

Encore un moyen de soutirer de l'argent!! Le mauvais état des motos impliquées dans des accidents de la route ne représente que 0.3% de ces accidents...donc ça n'améliorera en rien l'état des deux roues!

Non a ce contrôle technique!

N° 941227 - Commentaires contre l'instauration d'un contrôle technique pour les véhicules de cat L

par :

29/06/2023 18:29

- Nulle part vous ne parlez de périodicité, ni de prix (sachant que vous ne contrôlez pas les prix des contrôles techniques automobile je me doute que l'on verra le prix du contrôle augmenter très vite).
- Je ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas d'obligation de posséder le permis moto pour le contrôleur qui contrôlera des motos.
- L'objectif des associations [association], [association] et [association]s est clairement affiché et malheureusement pour elles les cyclos mêmes neufs sont bruyants et polluants du fait de leur architecture moteur et de leur mode de combustion.
- Le Conseil d'Etat a pris une décision politique caressant dans le sens du poil les soit disant écologistes.
- La mise en place de ce contrôle dans les centres va être compliqué, personnel à former, spécificité des motos et des quads pas pris en compte. Il faudra démonter quelques pièces de carénage et les roues (quad) pour pouvoir contrôler des éléments de sécurité. Augmentant le temps de contrôle. Coller l'étiquette du CT sera mission impossible et surtout elle aura des chances de ne pas tenir aux intempéries et aux nettoyages.
- Le contrôle de la pollution sera très vite obsolète car comme l'ADEME le fait remarquer les motos ont rattrapé leur retard en matière de norme euro. La fin du deux temps est aussi une raison de l'inutilité de ce type de contrôle.
- Le contrôle technique d'un point de vue sécurité est inutile, les motards savent contrôler eux même leur moto, ils l'apprennent pour passer le permis.
- Pour le bruit, si cher aux associations haineuses envers les véhicules motorisés, le changement d'un silencieux prends quelques minutes (2 vis) et d'une chicane encore plus rapide (1 vis) de plus pour le bruit les forces de l'ordre ont l'outil juridique et les moyens pour réprimander les contrevenants.
- La mise en place des mesures alternatives était bien plus bénéfique pour l'environnement que ce contrôle. Mais il aurait fallu continuer dans cette lignée.
- Vous mettez une charge financière supplémentaire sur les ménages (2 ou 3 voitures 1ou 2 motos). Est-ce bien le moment?
- La directive européenne permet aux états qui ne souhaitent pas mettre en place le Contrôle Technique de mettre en place des mesures alternatives. Le gouvernement français à soutenu cette position et un travail a été effectué pour décider des mesures alternatives et aujourd'hui vous faites marche arrière alors que nous avons le droit de ne pas mettre en place ce CT.
- Le Conseil d'Etat est sorti de son rôle en jugeant inefficaces les mesures alternatives, ce que ne se permet pas la Commission européenne (cf question du député Houliez).

- L'idée d'un contrôle technique moto est né d'une étude présentée par le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui était réalisée à charge, ce qui à été rétorqué de suite par le rapport MAIDS.

Quelle gâchis d'énergie.

N° 941228 - Aucun intérêt

par :

29/06/2023 18:29

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 941233 - Le CT 2-3 roues non!!!!

par :

29/06/2023 18:31

Bonjour,

Je tiens à vous manifester mon profond mécontentement quand à la mise en place de ce contrôle technique pour les cyclomoteurs .C'est la goutte d'eau de trop.

Je ne comprends pas l'entêtement des uns et des autres à vouloir maintenir un CT alors que le texte Européen prévoit la possibilité de mesures alternatives. C'est inadmissible de ne pas écouter les citoyens et de se laisser mener par le bout du nez par des conglomérats, si être européen c'est être un mouton autant en sortir de cette Europe des lobbys.

J'ai toujours cru à la sagesse de nos énarques, je vote pour des politiques courageux, pas des suiveurs déconnectés des réalités et qui font la sourde oreille. Réveillez vous, soyez audacieux !!! La révolution française s'était il y a 234 ans causée par une monarchie qui n'écoutais pas son peuple, je n'ai pas envie de le revivre.

C'est factuel les défauts d'entretien dans les accidents 2 roues ne sont que de moins de 1% (j'arrondis car c'est 0.3 % selon les assurances, les assurances pas de pseudo associations de motards....) Lors de la mise en place du contrôle voiture nous étions à quasi 20%, 1 voiture sur 5 qui était mal entretenue et était la cause d' un accident... Là nous ne sommes même pas à 1 véhicule sur 100.... de qui se moque t'on ? Qu'est ce qui justifie une vérification technique pour 1% de véhicule ? Quelle est la logique ?

Au cas où vous ne sauriez pas le permis moto est dur, beaucoup d'épreuves sont liées à l'entretien, à son équipement, la maîtrise du véhicule et elles sont éliminatoires. On ne pose pas gentiment son séhant sur un fauteuil comme avec un permis B qui est "donné" à partir du moment où l'on tient sa file, les mains à 10h10 et que l'on met son clignotant. Ce permis A se mérite et on ne le passe pas par hasard. Nous étions déjà limité à 106Cv jusqu'en 2016, on a tenté de nous faire porter des gilets jaunes pour être mieux vus, le port du masque sous le casque lors du Covid, le gilet jaune obligatoire

en moto alors qu'en cas d'accident on se retrouve éjecté du véhicule bref autant d'aberrations technocratiques depuis des années. Mais par contre rouler en short et en tong ça ça ne pose pas de soucis tant qu'on a le casque et les gants... et on vient nous parler du bienfait du CT sur la sécurité... C'est un blague . Où sont les priorités ?

Ne parlons pas non plus des politiques de circulation urbaine, d'entretien des chaussées, de stationnement qui depuis 15 ans sont à charge contre les 2-3 roues, Paris en tête.  
Au lieu de sanctionner la masse, sanctionnez les fautifs, l'infime partir d'imbéciles qui fait n'importe quoi. Pour ma part j'ai l'impression d'être un lapin dans le viseur d'un chasseur et un lapin qui paye pour les autres.

Renforcez les contrôles police/gendarmerie . Cela fait 33 ans que je conduis j'ai été contrôlé 4 fois dont 2 fois en moto et j'habite et circule Paris/proche banlieue. Ce n'est pas normal.  
Entretenez les routes, elles sont laissées à l'abandon. pour un 2 roues un nid de poule peut être synonyme de mort, dans une voiture ça secoue c'est tout.

Là ce contrôle c'est encore 50€ qui vont partir, 50€ de plus et puis dans quelques années ça sera 60 puis 70€ puis 20 points de contrôle en plus, puis 30 puis 50 tout cela dicté par des lobbys qui font les yeux doux.

Malheureusement nous connaissons tous la musique, le CT voiture était à 45€ de mémoire au départ, maintenant c'est 85-90€ et toujours autant de poubelles sur les routes qui tiennent avec du fil de fer et du scotch..

Bref Mmes, Mrs révisez votre copie, vous en avez le pouvoir et l'intelligence de comprendre et de peser dans le débat.

En toute simplicité je suis prêt à dialoguer avec mes représentants élus, à expliquer, à essayer de comprendre aussi vos contraintes mais que une fois pour toute on enlève ce rideau de fumée du contrôle technique moto, cyclo etc... il est ridicule, inefficace et injuste pour 99% des motards qui sont soucieux de leur machine et de leur vie.

Cordialement

Le motard pas content du 91...

N° 941238 - Le CT 2RM n'est clairement pas utile...

par :

29/06/2023 18:32

Madame, Monsieur, bonjour.

Je souhaite par la présente vous informer de mon point de vue quant à la nécessité d'imposer un CT aux motos. Selon moi, ce serait imposer au contribuable un impôt inutile. Une moto n'est pas une voiture, tout est visible en en faisant simplement le tour. Pour ma première (et actuelle) moto, j'ai choisi un monocylindre, architecture moteur réputée pour sa fiabilité. En quasiment 2000 km depuis que je l'ai acheté, je n'ai aucun souci mécanique à déplorer (et par conséquent, aucun souci mécanique qui aurait pu me faire avoir un accident...). vous vous doutez bien que les motards ne sont pas stupides: ils savent faire la différence entre avoir 4 roues et une carrosserie, et n'avoir que 2 roues et aucune protection. Pensez-vous réellement que les motards ne prennent pas davantage soin de leur véhicule qu'un automobiliste de sa voiture? D'autant plus (et c'est mon cas), un motard choisira sa moto avec plus d'attention qu'un automobiliste sa voiture. Si dans le cas d'une voiture, on cherche simplement à aller d'un point A au point B, pour un motard, le trajet est tout aussi important



que le fait d'arriver. Bien voyager (et par conséquent, voyager en sécurité) est plus important pour un motard, d'où le fait que le motard prend davantage soin de son véhicule.

Si un CT moto devait tout de même être imposé, vu la tarification proposée, j'ai bien peur que cela ne repousse certains jeunes conducteurs (dont moi) du monde du deux-roues.

Ainsi, comme vous le voyez, les raisons de l'inutilité du CT mot sautent aux yeux: entretien plus facile, plus régulier, milieu de passionnés, plaisir de la conduite au centre, etc (en plus de tous les arguments déjà apportés par la [association de motard] et les syndicats motards dans leur ensemble). Il serait dommage qu'un tel dispositif (tant dans le concept que dans le tarif...) repousse des gens potentiellement intéressés de ce milieu....

A bon entendeur,  
Cordialement

N° 941240 - Commentaires contre l'instauration d'un contrôle technique pour les véhicules de cat L par :

29/06/2023 18:32

- Nulle part vous ne parlez de périodicité, ni de prix (sachant que vous ne contrôlez pas les prix des contrôles techniques automobile je me doute que l'on verra le prix du contrôle augmenter très vite).
- Je ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas d'obligation de posséder le permis moto pour le contrôleur qui contrôlera des motos.
- L'objectif des associations [association], [association] et [association]s est clairement affiché et malheureusement pour elles les cyclos mêmes neufs sont bruyants et polluants du fait de leur architecture moteur et de leur mode de combustion.
- Le Conseil d'Etat a pris une décision politique caressant dans le sens du poil les soit disant écologistes.
- La mise en place de ce contrôle dans les centres va être compliqué, personnel à former, spécificité des motos et des quads pas pris en compte. Il faudra démonter quelques pièces de carénage et les roues (quad) pour pouvoir contrôler des éléments de sécurité. Augmentant le temps de contrôle. Coller l'étiquette du CT sera mission impossible et surtout elle aura des chances de ne pas tenir aux intempéries et aux nettoyages.
- Le contrôle de la pollution sera très vite obsolète car comme l'ADEME le fait remarquer les motos ont rattrapé leur retard en matière de norme euro. La fin du deux temps est aussi une raison de l'inutilité de ce type de contrôle.
- Le contrôle technique d'un point de vue sécurité est inutile, les motards savent contrôler eux même leur moto, ils l'apprennent pour passer le permis.
- Pour le bruit, si cher aux associations haineuses envers les véhicules motorisés, le changement d'un silencieux prends quelques minutes (2 vis) et d'une chicane encore plus rapide (1 vis) de plus pour le bruit les forces de l'ordre ont l'outil juridique et les moyens pour réprimander les contrevenants.
- La mise en place des mesures alternatives était bien plus bénéfique pour l'environnement que ce contrôle. Mais il aurait fallu continuer dans cette lignée.
- Vous mettez une charge financière supplémentaire sur les ménages (2 ou 3 voitures 1ou 2 motos). Est-ce bien le moment?
- La directive européenne permet aux états qui ne souhaitent pas mettre en place le Contrôle Technique de mettre en place des mesures alternatives. Le gouvernement français à soutenu cette position et un travail a été effectué pour décider des mesures alternatives et aujourd'hui vous faites marche arrière alors que nous avons le droit de ne pas mettre en place ce CT.
- Le Conseil d'Etat est sorti de son rôle en jugeant inefficaces les mesures alternatives, ce que ne se permet pas la Commission européenne (cf question du député Houliez).
- L'idée d'un contrôle technique moto est né d'une étude présentée par le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui était réalisée à charge, ce qui à été rétorqué de suite par le rapport MAIDS.

Quelle gâchis d'énergie.

N° 941244 - commentaires pour la consultation mise en place du controle technique

par :

29/06/2023 18:35

Le 28/06/2023

Objet : commentaires enquête publique contrôle technique 2 roues

Bonjour

A la retraite depuis 3 ans et un passionné de 2 roues depuis toujours

Depuis mes 14 ans je roule 2 roues, tous mes trajets domiciles travail étaient en 2 roues

Je pense avoir fait plus de 400 milles kilomètres avec

J'ai eu quelques chutes ou accidents dû à des fautes de ma part, d'animaux qui traversent la route, de produits glissants rependus sur la chaussée, mais en 50ans jamais dû à un problème technique de mes engins, j'ai eu quelques pannes (problèmes électriques, pneu crevé par une vis) mais à chaque fois le contrôle technique n'aurait décelé aucun des problèmes qui sont survenu subitement

Je possède une grosse moto routière, et depuis peu j'ai 2 mobylettes anciennes

Donc me voici à la retraite et je vais devoir payer 3 contrôles techniques supplémentaire

C'est du gaspillage de temps et d'argent, cela n'a aucune valeur ajoutée,

C'est vrai que certain 2 roues font du bruit et gênent beaucoup de monde, pourquoi ne pas les verbaliser systématiquement ? pour le contrôle, il suffit de remettre le pot d'origine ou la chicane qui va bien et de le réenlever après

Cordialement

Un citoyen pas content

N° 941248 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 18:36

Entretenir les route oui

Contrôle technique non

N° 941252 - Le CT 2RM n'est clairement pas utile...

par :

29/06/2023 18:37

Madame, Monsieur, bonjour.

Je souhaite par la présente vous informer de mon point de vue quant à la nécessité d'imposer un CT aux motos. Selon moi, ce serait imposer au contribuable un impôt inutile. Une moto n'est pas une voiture, tout est visible en en faisant simplement le tour. Pour ma première (et actuelle) moto, j'ai choisi un monocylindre, architecture moteur réputée pour sa fiabilité. En quasiment 2000 km depuis que je l'ai achetée, je n'ai aucun souci mécanique à déplorer (et par conséquent, aucun souci mécanique qui aurait pu me faire avoir un accident...). vous vous doutez bien que les motards ne sont pas stupides: ils savent faire la différence entre avoir 4 roues et une carrosserie, et n'avoir que 2 roues et aucune protection. Pensez-vous réellement que les motards ne prennent pas davantage soin de leur véhicule qu'un automobiliste de sa voiture? D'autant plus (et c'est mon cas), un motard choisira sa moto avec plus d'attention qu'un automobiliste sa voiture. Si dans le cas d'une voiture, on cherche simplement à aller d'un point A au point B, pour un motard, le trajet est tout aussi important que le fait d'arriver. Bien voyager (et par conséquent, voyager en sécurité) est plus important pour un motard, d'où le fait que le motard prend davantage soin de son véhicule.

Si un CT moto devait tout de même être imposé, vu la tarification proposée, j'ai bien peur que cela ne repousse certains jeunes conducteurs (dont moi) du monde du deux-roues.

Ainsi, comme vous le voyez, les raisons de l'inutilité du CT mot sautent aux yeux: entretien plus facile, plus régulier, milieu de passionnés, plaisir de la conduite au centre, etc (en plus de tous les arguments déjà apportés par la [association de motard] et les syndicats motards dans leur ensemble). Il serait dommage qu'un tel dispositif (tant dans le concept que dans le tarif...) repousse des gens potentiellement intéressés de ce milieu....

A bon entendeur,  
Cordialement

N° 941253 - Contre le projet de CT pour les 2RMs

par :

29/06/2023 18:37

Ce projet n'a pas de sens pour plusieurs raisons:

Seuls 0,3% des accidents de 2 RMS sont liés à l'état du véhicule. Ainsi, cela ne peut être la raison de la mise en place de ce CT.

En outre, sur un 2 RM, les organes de sécurité sont visibles sans démontage et les utilisateurs sont formés lors du passage du permis à les vérifier.

Le niveau de pollution des 2RMs n'est que de 0,5% de la pollution totale du secteur des transports, ainsi la raison de la pollution n'est pas non plus valable pour pousser le CT.

En revanche, il y a d'autres mesures très attendues par les motards, comme l'amélioration de l'état des routes ou le doublage des glissières de sécurité qui sont très dangereuses pour les motards.

N° 941255 - Pourquoi mettre en place un dispositif inapplicable!

par :

29/06/2023 18:37

Compte tenu de la faible quantité de 2 roues comparé aux voitures les centres de contrôle technique ne vont pas investir dans du matériel et de la formation sans possibilité de retour sur investissement. L'effet attendu sera une impossibilité de faire contrôler son 2 roues et donc de circuler non assuré et avec le risque permanent d'une verbalisation.

C'est probablement l'effet attendu...

A quand les technocrates laisseront ils la place à des gens normaux.

A force de lois, de règlements et d'interdictions notre patrie des libertés deviendra bientôt invivable.

Occupez vous des vrais problèmes du pays comme la dette, le dérèglement climatique et la perte de confiance dans la classe politique.  
Un électeur qui paye des impôts (Ca existe et oui)

N° 941256 - sécurité

par :

29/06/2023 18:39

En lieu et place du CT moto, organisez un contrôle de l'état des routes. Marre des nids de poule, des gravillons, des rustines de macadam...

N° 941258 - CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES

par :

29/06/2023 18:39

Bonjour,

Ce contrôle technique n'est pas légitime, nos véhicules sont entretenus et leurs états ne présentent pas de danger pour la circulation,(mois de 0,3%), de plus les deux roues réalisent annuellement en moyenne deux à trois fois moins de km pas an qu'une automobile.

Il ne résoudra en aucun cas le problème de bruit, d'une très faible minorité, souvent sans assurance ni permis, qui devrait pourtant être très simple de réprimer, en dix minutes un échappement sera installé pour ce contrôle et déposé de suite.

Au pire des cas seul un contrôle technique devrait être instauré lors de la vente du véhicule, dont le prix devra être adapté au temps et contenu du contrôle, quatre fois moins de points de regards et un prix inférieur seulement de 8%... permettant ainsi de fiabiliser une vente et de sécuriser l'acheteur.

Si il s'agissait d'une démarche vertueuse, je pense sincèrement que nos l'état de nos routes et de leurs infrastructures devraient être priorisée.

cdt

N° 941259 - Quelle utilité réelle ?

par :

29/06/2023 18:39

Les projets de décret et d'arrêté ci-dessus, qui incluent les catégories L, ne retranscrivent pas la directive européenne, ni dans les modalités, ni dans les intentions, en totale non conformité avec les traités.

La directive 2014/45/EU prévoit en effet dans son article 2 "l'exclusion des catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années"

Il conviendrait donc de mettre en place les mesures mentionnées, qui auraient un effet réel sur les chiffres de mortalité, à la différence du

C.T. A moins que le but recherché ne soit pas celui-là...

L'objectif défini dans le livre blanc blanc du 28 mars 2011 de réduction de la mortalité routière ne saurait être rempli par l'instauration de C.T. pour les catégories L car:

- les accidents causés par les défaillances techniques pour les catégories L représentent moins de 1 % des cas (0,3%...)
- les causes réelles sont en majorité la non observation du Code de la Route par l'usager des catégories L ou bien par d'autres usagers d'autres catégories
- la non prise en compte des particularités des catégories L durant la formation initiale des usagers des autres catégories, M en particulier
- la persistance d'infrastructures inadaptées et/ou dangereuses (glissières de sécurité, bandes de roulement non entretenues...)
- la TVA normale sur les équipements nécessaires à la pratique des catégories L mentionnées, qui devraient être considérés comme les EPI qu'ils sont, avec la TVA à taux réduit afférente.

Les mesures alternatives au C.T. devraient donc être mises en place par les pouvoirs publics, et non l'instauration d'un C.T. moto qui n'aura aucun effet réel sur la sécurité routière. A moins que la finalité soit différente.

Pour conclure, ces projets d'arrêté et de décret ne sont pas conformes à la directives EU citée, ils n'ont pas de sens pour les objectifs à atteindre et n'amélioreront en rien la situation actuelle.

L'exécutif se devrait de proposer à la Commission Européenne des mesures alternatives pour améliorer la sécurité routière, comme c'est le cas dans d'autres pays (Belgique par exemple) avec des propositions concrètes qui impacteront réellement la sécurité des usagers des catégories L, avec des outils de suivi de l'efficacité de ces mesures.

N° 941264 - avis sur les accidents de motos

par :

29/06/2023 18:41

les motards sont des passionnés et entretiennent leur moto plus qu'un automobiliste ,et n'ont pas besoin de controle technique .Pour diminuer les accidents de motos il faudrait plus adapter les routes aux 2 roues ( comme revoir les bandes blanches glissantes des passage pour piétons comme les raccords de bitume glissants lors de pluie ) et entretenir les roues ( boucher les "nids de poules" et refaire les bitumes dégradés) . J'ai 28 ans de permis de conduire moto et je dois faire de plus en plus attention a l'état de la route que aux autres usagés

N° 941265 - control technique moto

par :

29/06/2023 18:41

bonjour

je suis clairement oppose aux contrôles technique moto, pour plusieurs raisons la première et qu' il faut faire plaisir a une minorité anti deux roues pseudo écolo et bien penseurs, le motard n est pas stupide ni suicidaires le bon fonctionnement et la sécurité de sa moto et une

évidence pour sa survie, qui roulerais avec une moto aux freins défectueux ou sans éclairage, certains peuvent le croire pas nous ! et bien sur ramasser un peu plus les économies des Français ; mais comme d'habitude il va falloir s'y résoudre.

toujours est-il qu'il va falloir bien y réfléchir, que ces contrôles soient le plus judicieux possible et adaptables à toutes les machines récentes et surtout moins récentes ils ne soient pas trop chargés et intenable, et bien sur abordables, si les conditions n'étaient pas tenables, soyez assurés que nous ne nous laisserons pas faire.

à bon entendeur salut

N° 941266 - L'intérêt, le prix et le déroulement.

par :

29/06/2023 18:42

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter afin de répondre à mes interrogations sur trois points :

- l'intérêt de ce "contrôle technique" .
- le prix de ce "contrôle technique".
- le déroulement de ce "contrôle technique"

L'INTÉRÊT DE CE CONTRÔLE TECHNIQUE.

Au regard des chiffres des sociétés d'assurances, le taux d'accidents mortels dus à un défaut d'entretien d'un deux roues est infime. Étant motard je ne peux que confirmer ce constat, nous faisons attention à nos véhicules car nous avons parfaitement conscience que nous leur confions notre vie. Tous les organes mécaniques sont directement visibles, contrairement à une voiture. Nous chevauchons nos véhicules, ainsi la moindre vibration anormale est immédiatement perceptible dans l'ensemble du corps. Nous ressentons les anomalies bien plus tôt que sur une voiture et s'empresseons d'y remédier car nous souhaitons vivre, tout simplement. L'intérêt sécuritaire ne peut donc être retenu.

Les nuisances sonores ? Il ne faut pas quinze minutes pour changer un pot d'échappement, un contrôle technique ne réglerait pas le problème. Il me semble que la réponse à ce problème doit d'avantage être éducative et répressive. L'utilisation de radars anti bruits résoudra très vite le problème. Cependant je comprends parfaitement que cette solution ne soit retenue, ces radars ne seront pas rentables sur le long terme, puisque tous les contrevenants se conformeront après s'être fait reprendre deux ou trois fois.

L'intérêt sonore ne peut cependant être retenu.

Le contrôle technique limiterait les émissions polluantes ? La plupart des agglomérations adoptent une politique de ZFE qui exclut déjà les véhicules anciens qui pourraient porter à controverse. Bien au contraire, de nombreuses études démontrent tout l'intérêt du deux roues pour fluidifier le trafic, limiter les temps de trajet et donc d'émissions de particules polluantes. Au lieu d'être entravé par une nouvelle contrainte, l'usage du deux roues ne devrait-il pas être encouragé ?

L'intérêt écologique ne peut donc être retenu.

Les intérêts sécuritaire, sonore ou écologique ne me semblent pas recevables, j'en suis venu à me questionner sur l'intérêt réel de ce "contrôle technique". Aux vues des débats autour de ce sujet ces deux dernières dizaines d'années et de ses acteurs principaux, une conclusion hante mon esprit. Ce "contrôle technique" ne servirait-il pas l'intérêt de lobbies suffisamment puissants pour influencer les décisions de nos plus hauts conseillers, ce qui remettrait en cause tous nos principes démocratiques ? L'absurdité de ce "contrôle technique moto" admise par le gouvernement lui-même

ne mettrait elle pas en lumière un problème bien plus vaste de conflit entre intérêts démocratiques et financiers, intérêts commun et particuliers au sein de notre société ?

## LE PRIX

Concernant mon questionnement sur le prix, je serai très succinct car ma réflexion l'est tout autant. J'ai lu que le "contrôle technique" coûterait environ 50€ et comprendrait quatre fois moins de points de contrôles que le contrôle technique auto. Ce dernier étant en moyenne à 60€,  $60:4=15€$ . Comment justifier cette différence de prix sachant que l'équipement propre aux deux roues à un coût bien moindre, voire même inexistant. Une moto n'a pas besoin de pont par exemple...

## LE DEROULEMENT

Possesseur d'une moto lourde, ma dernière grande interrogation concerne les manipulations lors de ce contrôle. Vont elles être effectuées par l'agent ? Et si tel est le cas, ce dernier aura-t-il un permis valide? Serons nous en droit de s'assurer de l'intégrité de notre véhicule (chutes...) durant le contrôle, contrairement à ce qui est d'usage dans la plus part des centres autos ?

Dans l'attente de votre retour.

N° 941268 - Le CT 2RM n'est clairement pas utile...

par :

29/06/2023 18:42

Madame, Monsieur, bonjour.

Je souhaite par la présente vous informer de mon point de vue quant à la nécessité d'imposer un CT aux motos. Selon moi, ce serait imposer au contribuable un impôt inutile. Une moto n'est pas une voiture, tout est visible en en faisant simplement le tour. Pour ma première (et actuelle) moto, j'ai choisi un monocylindre, architecture moteur réputée pour sa fiabilité. En quasiment 2000 km depuis que je l'ai acheté, je n'ai aucun souci mécanique à déplorer (et par conséquent, aucun souci mécanique qui aurait pu me faire avoir un accident...). vous vous doutez bien que les motards ne sont pas stupides: ils savent faire la différence entre avoir 4 roues et une carrosserie, et n'avoir que 2 roues et aucune protection. Pensez-vous réellement que les motards ne prennent pas davantage soin de leur véhicule qu'un automobiliste de sa voiture? D'autant plus (et c'est mon cas), un motard choisira sa moto avec plus d'attention qu'un automobiliste sa voiture. Si dans le cas d'une voiture, on cherche simplement à aller d'un point A au point B, pour un motard, le trajet est tout aussi important que le fait d'arriver. Bien voyager (et par conséquent, voyager en sécurité) est plus important pour un motard, d'où le fait que le motard prend davantage soin de son véhicule.

Si un CT moto devait tout de même être imposé, vu la tarification proposée, j'ai bien peur que cela ne repousse certains jeunes conducteurs (dont moi) du monde du deux-roues.

Ainsi, comme vous le voyez, les raisons de l'inutilité du CT mot sautent aux yeux: entretien plus facile, plus régulier, milieu de passionnés, plaisir de la conduite au centre, etc (en plus de tous les arguments déjà apportés par la [association de motard] et les syndicats motards dans leur ensemble). Il serait dommage qu'un tel dispositif (tant dans le concept que dans le tarif...) repousse des gens potentiellement intéressés de ce milieu....

A bon entendeur,  
Cordialement

N° 941270 - Remarques sur le projet

par :

29/06/2023 18:43

Le contrôle technique des motos est totalement inutile

- 1) le motard a une relation privilégiée avec sa moto dont il veut avoir un état de marche toujours au top en ne négligeant absolument pas tout ce qui touche à sa sécurité
- 2) les engins bruyants ne seront pas détectés car il suffit le jour du CT de remettre le pot d'origine
- 3) les engins de rodéos urbains sont volés et ne passeront pas le CT
- 4) le motard fait entretenir sa moto tous les ans et au maximum tous les 2 ans chez un concessionnaire/réparateur qui contrôle toute la moto afin de garantir son bon fonctionnement
- 5) le CT n'apporte rien en terme de sécurité car les accidents dus à un problème technique sont de l'ordre de 5%
- 6) la moto est responsable de moins de 0,5% des émissions polluantes et en plus fluidifie la circulation donc réduit la pollution globale
- 7) il serait préférable d'améliorer les infrastructures plutôt que d'investir dans le CT (formation, outillage, locaux) qui n'apporte strictement rien en terme de sécurité
- 8) les motards peu scrupuleux n'iront pas passer le CT
- 9) dans l'Union Européenne, déjà 3 pays (Finlande, Irlande et Pays-Bas) ont adopté des mesures alternatives pour réduire le nombre d'accidents et n'ont pas mis en place le CT
- 10) la mise en place du CT entraîne une contrainte supplémentaire pour les motards sans aucune justification valable et sans aucun apport de valeur pour le motard

N° 941272 - Contrôle technique des 2 roues

par :

29/06/2023 18:43

Pourquoi rendre obligatoire ce contrôle de cette façon, défaillance technique de nos véhicules, 0.3/100 des accidents de 2 roues

Que dire de nos véhicules plus anciens, qui représentent un réel patrimoine du 2 roues dont tout motard propriétaire a soin de conserver ce véhicule en état de rouler

Que penser de ces centres de contrôle où les personnes n'ont pas de compétence mécanicien moto?

Il est désolant de constater cette situation

N° 941274 - Contrôle technique

par :

29/06/2023 18:44

Le contrôle technique est une grosse arnaque l'état est même pas capable de prendre ça propre décision sur le sujet, c'est l'Europe qui dit se que l'état français doit faire alors les bureaux européens on qu'à obligé l'état français à baisser la TVA sur les équipements sécurisés pour les motards et motard

N° 941281 - Remarques sur le projet

par :

29/06/2023 18:45

Le contrôle technique des motos est totalement inutile

- 1) le motard a une relation privilégiée avec sa moto dont il veut avoir un état de marche toujours au top en ne négligeant absolument pas tout ce qui touche à sa sécurité



- 2) les engins bruyants ne seront pas détectés car il suffit le jour du CT de remettre le pot d'origine
- 3) les engins de rodéos urbains sont volés et ne passeront pas le CT
- 4) le motard fait entretenir sa moto tous les ans et au maximum tous les 2 ans chez un concessionnaire/réparateur qui contrôle toute la moto afin de garantir son bon fonctionnement
- 5) le CT n'apporte rien en terme de sécurité car les accidents dus à un problème technique sont de l'ordre de 5%
- 6) la moto est responsable de moins de 0,5% des émissions polluantes et en plus fluidifie la circulation donc réduit la pollution globale
- 7) il serait préférable d'améliorer les infrastructures plutôt que d'investir dans le CT (formation, outillage, locaux) qui n'apporte strictement rien en terme de sécurité
- 8) les motards peu scrupuleux n'iront pas passer le CT
- 9) dans l'Union Européenne, déjà 3 pays (Finlande, Irlande et Pays-Bas) ont adopté des mesures alternatives pour réduire le nombre d'accidents et n'ont pas mis en place le CT
- 10) la mise en place du CT entraîne une contrainte supplémentaire pour les motards sans aucune justification valable et sans aucun apport de valeur pour le motard

N° 941284 - sécurité

par :

29/06/2023 18:46

Occupez vous de l'état des routes.

Je m'occupe de l'état de ma moto.

N° 941286 - Non je ne veux pas de CT pour mes motos

par :

29/06/2023 18:47

Bonjour

Pour les motos , les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) .

Je suis un motard passionné et j'entretiens consciencieusement mes 2 Harley Davidson.

Je serais le premier à subir les conséquence d'une défaillance et je ne je laisse donc pas cette question au hasard. Le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de mon expérience de motard de 62 ans et cela fait parti de l'examen au permis de conduite moto. La moto permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...). On ne voit pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture et même un "Rats" moto est un véhicule qui est dans un état sécurisé (frein, éclairage, pneus, bruits etc ...)

Les accidents pour les motards sont bien le plus souvent l'objet d'une erreur humaine (que ce soit de la part du motard ou d'un automobiliste), ou d'un défaut de l'infrastructure, auquel les motos sont particulièrement sensible en raison de leur instabilité naturelle. Un contrôle technique risquerait de déresponsabiliser le conducteur. Celui ci ne serait plus celui sur qui repose la responsabilité de s'assurer que son véhicule est en état de fonctionner, mais une 'instance supérieure' (pas forcément plus compétente, soit dit en passant...). Les motards allemands comme les luxembourgeois estiment être victime d'un racket, lors du passage au contrôle technique, qui est un contrôle de conformité tatillon, qui exclut la plupart des modifications et personnalisations de véhicules (en Allemagne, le simple montage d'un accessoire comme un top-case, nécessite une visite au CT !!).

En Suède, le contrôle technique permet au motard suédois, à la fin du long hiver septentrional, de faire vérifier l'état de son véhicule, souvent largement modifié et personnalisé pendant l'hiver,

comme le permet la législation suédoise. Le CT suédois pose néanmoins le problème de la disponibilité de ce contrôle sur l'ensemble du territoire et des délais d'attente pour pouvoir le passer.

Donc encore une loi débile que l'on veut nous faire subir. Attention là vous touchez une communauté qui va dire NON et boycotter cette obligation. Le président de la république à fait la promesse de ne pas nous imposer cette loi scélérate. Nous l'avons bien entendu et fait confiance. En cas contraire la contestation sera terrible. A bon entendeur Salutations distinguées.

N° 941291 - Desaccord

par :

29/06/2023 18:48

Ma moto est et sera entretenue. Les routes sont dans un mauvais état. Davantage d'informations aux utilisateurs routiers seraient nécessaires et m'aurait épargné deux accidents.

N° 941295 - Participation à la consultation sur le décret du contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 18:49

Bonjour

Je m'oppose à ce décret car par ma propre expérience de motard en possession du permis depuis 25 ans les seuls accidents que j'ai eu étaient dus à un mauvais état de la chaussée pour l'un et pour preuve le personnel de la DDE qui est intervenu nous a dit que la chaussée n'était pas faite sur ce rond point car le budget de 400 000€ n'était pas accordé par le département malgré les multiples relances des services techniques.

Moins de 5 minutes après notre accident une voiture neuve puisqu'elle avait moins de 6 mois à fait un tété à queue au même endroit. Une semaine avant un autre motard était hospitalisé suite à une chute au même endroit également sur chaussée humide. Il circulait comme moi sur une moto de marque BMW récente et entretenue en concession de la marque. L'état des véhicules était irréprochable ce qui n'était pas le cas de la chaussée.

Le personnel de la DDE nous a précisé qu'ils savaient qu'ils devaient intervenir sur ce rond point ainsi que sur le suivant systématiquement et à chaque fois qu'il pleuvait.

Ils nous ont d'ailleurs quittés pour intervenir sur le rond point suivant pour la même raison.

J'ai constaté qu'il n'y avait aucune signalisation pour prévenir d'un quelconque risque en cas de pluie.

J'ai adressé un courrier à la préfecture avec photos à l'appui et témoignage de la personne qui était au cédez le passage pour me plaindre.

Seulement 15 jours après les panneaux étaient mis en place alors qu'il avait plu entre temps.

Le témoin avait indiqué sur son courrier qu'il avait remarqué que je circulais à une allure faible et donc adaptée aux conditions de circulation. Mais il n'est pas possible d'éviter un piège invisible qui n'est pas signalé.

Cette négligence m'a coûté ores de 1000€ de franchise sur mon véhicule et mes équipements. Cette somme ampute amplement le budget des usagers de la route lorsqu'ils doivent faire face à des négligences des autorités territoriales. Il y a un bien meilleur usagé à en faire pour un motard et si en plus nous devons payer un contrôle technique il y a une grave injustice.

Donc trois véhicules en état presque neuf endommagés pour des négligences et après on veut nous imposer un contrôle technique.

Vous pouvez faire des recherches car il s'agit d'un accident survenu a l'un des rond point de Saint Egrève 38 et l'accident de l'autre motard est paru dans le journal du Dauphiné.

Le second accident toujours avec une moto bmw récente et entretenue exclusivement dans le réseau BMW s'est produit sur une route de campagne à cause du gravier.

Le gravier n'était pas visible car c'était sur une route arborée où les plaques n'étaient pas différenciables du reste de la route en raison des divers puits de lumière qui traversaient les feuillages des arbres. Les panneaux de signalisation avaient été placés au pied d'un panneau stop et de panneaux de directions.

Il faut savoir que la réglementation interdit plus d'un certain nombre de panneaux de signalisation et de mémoire à cet endroit il n'y en avait pas moins de 14. Lorsque nous sommes passés devant les panneaux ils étaient bien évidemment masqués par les véhicules et les 3 vélos arrêtés au stop donc impossible de les voir. C'est d'ailleurs pour cette raison et grâce aux témoignages et photos que la responsabilité n'a pas été retenue par l'assurance.

Donc première raison la mauvaise signalisation mise en place par les services de la DDE que je remercie ironiquement au passage.

Je les remercie également pour avoir déposé de beaux tapis de gravier sans les balayer par la suite comme cela se fait dans d'autres pays. Je tenais à le préciser car notre chère présidente à l'origine de ce contrôle technique aime bien prendre pour exemple nos voisins.

Je possède d'ailleurs une photo où l'on voit ma

Moto sur la dépanneuse et les gendarmes qui balayaient la route juste à côté.

Dans cet accident moi et ma compagne avons été blessés car nous roulions à une vitesse adaptée à l'état des routes sans gravier, soit plus vite que lors du précédent accident, ce qui prouve que lors du premier accident la vitesse n'était pas en cause puisque nous n'avions eu aucune blessure.

En résumé ma propre expérience de motard consciencieux me permet de dire et de mettre en évidence que malgré un contrôle technique, les motos ne seraient pas mieux entretenues et je ne fais pas exception à la règle car je connais énormément de motards qui prennent soin de leur moto à laquelle ils tiennent tout autant que la prunelle de leurs yeux.

Un contrôle ne changera rien et au contraire car la moto est pour certains un moyen de locomotion rapide en ville économique et qui permet de réduire les émissions polluantes dans les villes.

Faire peser une charge supplémentaire aux motocyclistes les contraindrait pour certains à prendre leur voiture et abandonner la moto et pour d'autres à réduire leur budget et à négliger l'entretien de leur moto et ce à plus forte raison que le coût de la vie et des entretiens sont de plus en plus coûteux à cause de l'inflation.

Ce ne sont là que quelques arguments contre le contrôle technique mais je suis sûr qu'il y en a énormément d'autres tout aussi crédibles et justifiés à ne pas le mettre en place.

N° 941296 - Contrôle technique 2roue

par :

29/06/2023 18:49

Bonjour déjà je ne suis pas trop d'accord pour le contrôle. J'ai une moto de 10 ans elle est nickel je fait moi même l'entretien. Pour se contrôler se sera mieux que le propriétaire du 2 roue reste pendant la visite comme pour le PL, car pour accéder au support batterie il faut démonter certaines pièces avec des outils en plus pas le même montage pour toutes les motos. Je doute que tous les inspecteurs est des notions de mécanique moto. Merci

N° 941306 - scandale

par :

29/06/2023 18:52

Je n'ai aucunement l'intention de souscrire à ce racket organisé qui n'est autre qu'un pur scandale.

Si au moins il y avait une quelconque utilité...

Ras-le-bol de ces gouvernants incapables d'assurer la sécurité élémentaire de leur population tout en pondant des restrictions normatives à tout va histoire de dire qu'il "fait quelque chose".

N° 941311 - Commentaires contre l'instauration d'un contrôle technique pour les véhicules de cat L  
par :

29/06/2023 18:53

- Nulle part vous ne parlez de périodicité, ni de prix (sachant que vous ne contrôlez pas les prix des contrôles techniques automobile je me doute que l'on verra le prix du contrôle augmenter très vite).
  - Je ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas d'obligation de posséder le permis moto pour le contrôleur qui contrôlera des motos.
  - L'objectif des associations [association], [association] et [association]s est clairement affiché et malheureusement pour elles les cyclos mêmes neufs sont bruyants et polluants du fait de leur architecture moteur et de leur mode de combustion.
  - Le Conseil d'Etat a pris une décision politique caressant dans le sens du poil les soit disant écologistes.
  - La mise en place de ce contrôle dans les centres va être compliqué, personnel à former, spécificité des motos et des quads pas pris en compte. Il faudra démonter quelques pièces de carénage et les roues (quad) pour pouvoir contrôler des éléments de sécurité. Augmentant le temps de contrôle. Coller l'étiquette du CT sera mission impossible et surtout elle aura des chances de ne pas tenir aux intempéries et aux nettoyages.
  - Le contrôle de la pollution sera très vite obsolète car comme l'ADEME le fait remarquer les motos ont rattrapé leur retard en matière de norme euro. La fin du deux temps est aussi une raison de l'inutilité de ce type de contrôle.
  - Le contrôle technique d'un point de vue sécurité est inutile, les motards savent contrôler eux même leur moto, ils l'apprennent pour passer le permis.
  - Pour le bruit, si cher aux associations haineuses envers les véhicules motorisés, le changement d'un silencieux prends quelques minutes (2 vis) et d'une chicane encore plus rapide (1 vis) de plus pour le bruit les forces de l'ordre ont l'outil juridique et les moyens pour réprimander les contrevenants.
  - La mise en place des mesures alternatives était bien plus bénéfique pour l'environnement que ce contrôle. Mais il aurait fallu continuer dans cette lignée.
  - Vous mettez une charge financière supplémentaire sur les ménages (2 ou 3 voitures 1ou 2 motos). Est-ce bien le moment?
  - La directive européenne permet aux états qui ne souhaitent pas mettre en place le Contrôle Technique de mettre en place des mesures alternatives. Le gouvernement français à soutenu cette position et un travail a été effectué pour décider des mesures alternatives et aujourd'hui vous faites marche arrière alors que nous avons le droit de ne pas mettre en place ce CT.
  - Le Conseil d'Etat est sorti de son rôle en jugeant inefficaces les mesures alternatives, ce que ne se permet pas la Commission européenne (cf question du député Houliez).
  - L'idée d'un contrôle technique moto est né d'une étude présentée par le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui était réalisée à charge, ce qui à été rétorqué de suite par le rapport MAIDS.
- Quelle gâchis d'énergie.

N° 941313 - Non au contrôle technique moto

par :

29/06/2023 18:54

Bonjour à tous

Je vous écris car je suis au posé au ct moto

Je vous explique pour de mon point de vue

Suis motard depuis 20ans de suis à ma deuxième moto  
Et tout l'entretien c'est moi qui l'a fait et bien fait car la sécurité avant tout.

Je ne voie pas pourquoi je devrais payer 50euro pour qu'un centre de contrôle moto

Me dise que les pneu sont bon et l'eclairage et OK et qu'au sonomètre elle passe et que le freinage et la batterie c'est ok

Sachant que d'un coup d'œil on peu le vérifier nous même et pour se que et de la batterie et du sonomètre on peu aller dans les centre moto et c'est gratuit pour un simple contrôle

En plus de sa tou les motard de France sont d'accord à ne pas avoir de ct moto  
Et je pense qu'il y'a plus d'association moto  
Et que l'on devait les écoute et surtout  
Annulé se contrôle technique

Et c'est pas part se que 3 association d'écologie  
On saisi de conseils d'état on devrait l'appliquer  
Je dit NON

Je pense qu'il devrait laisse les motard tranquille car je pense qu'il y'a plus urgent que de me un ct moto  
Alors que tout les motard sont au posé à se ct

Et rappelons-le mais les accidents lié à un défaut mécanique de moto et extrême bas  
C'est plus lié à la vitesse et au manque d'expérience dans la conduite que généralement fini en accident

Donc pour moi il n'a pas lieu d'être le ct moto ne sert à rien

Il devrait se concentre plus sur l'état des routes sur l'ensemble du réseau routier qui et de plus en plus catastrophique en France et de mieux formé les jeunes au permis moto

Cordialement  
Bonne soirée et  
Non au contrôle technique

N° 941314 - contrôle technique

par :

29/06/2023 18:54

20000 kms par ans . Donc 2 vidanges dans l année , contrôle de tous les organes de sécurité , changement de pièces si nécessaires effectué par mon concessionnaire , qu'est ce qu'un contrôle technique va changer pour la sécurité des autres usager de la route et la mienne ? par contre des dos d ANES en pagailles ou l on endommage tous les véhicules , on remet les gravillons , et les peintures au sol n en parlons même pas . Et on vient nous parler de sécurité DE QUI SE MOQUE T'on !!!

N° 941317 - inutilité

par :

29/06/2023 18:55

bonjour,

quelle idée surprenante, apres nous avoir dit que des mesures visant a ameliorer la sécurité routière pourrait se substituer au contrôle technique !!!

les motards entretiennent leur moto, il en va de leur vie.

Pour les quelques exceptions de moto mal entretenues vous pénalisez la totalité des motards.

Le coût n'est pas négligeable.

j'ai 4 motos.

200€ a chaque fois, pour ....

...la sécurité routière !?!

ce ne sert à rien !

Cela n'améliorera en rien la sécurité routière, rajoutera des contraintes supplémentaires, et ne profitera qu'au centre de contrôlée technique.

comme le precise mon titre :

INUTILE !

N° 941323 - Anergie

par :

29/06/2023 18:56

Bonjour,

Le projet de contrôle technique pour 2RM met en avant :

\* L'incapacité du Gouvernement Français à mettre en place des mesures alternatives sérieuses, tel que la visite médicale périodique obligatoire pour Tous, et à protéger les Citoyens Français de mesures européennes inappropriées et coûteuses ;

\* L'incapacité du Gouvernement à faire respecter les Règles en vigueur sur les émissions sonores en ne donnant ni les moyens ni les ordres aux Forces de Police d'intervenir sur les véhicules bruyants et les délinquants qui les utilisent ;

\* L'incapacité du Gouvernement à interdire la vente et le montage d'échappements bruyants ;

\* La stupidité des 3 Associations et du Conseil d'Etat à croire que le Contrôle Technique empêchera qu'un délinquant remonte son échappement bruyant sur son scooter après son passage au Centre !

N° 941329 - Les problèmes mécaniques ne provoquent pas d'accidents

par :

29/06/2023 18:58

Bonjour,

Le CT des motos, cyclomoteurs et véhicules à 2 et 3 roues n'aura pas d'influence sur la sécurité routière dans la mesure où les défaillances mécaniques ne sont presque jamais à l'origine des accidents. C'est le comportement humain qui provoque des accidents.

D'ailleurs dans le décret il n'est pas prévu l'évaluation de l'efficacité de ce CT.

Sur un 2 ou 3 roues, quel qu'il soit il est important de vérifier l'état de son véhicule très souvent. On se rend compte très vite quand quelque chose ne va pas. On sent très peu qu'un pneu est mal gonflé en voiture, mais en 2 roues on le sent très vite.

Le CT risque de donner aux parents d'ados l'impression que tout va bien et laissera croire à certains qu'ils n'ont plus à entretenir le 2 roues. La formation des jeunes, par l'intermédiaire de l'école par exemple, donnera plus de résultats.

Le nombre de centres de CT s'occupant des 2 ou 3 roues sera forcément réduit. Comment allons-nous les rejoindre en Mob ou en Solex, surtout dans les régions peu denses? Mais surtout que vont-ils vérifier? Sur des véhicules anciens tels que Mini-Comtesse, Vélorex ... que pourront-ils faire? Nous faire payer pour un simple contrôle visuel n'est-il pas injuste et inutile? Beaucoup de propriétaires de petits véhicules anciens vont préférer abandonner tout ce patrimoine plutôt que de devoir rejoindre un centre éloigné et payer pour rien du tout.

N° 941338 - contrôle technique inutile

par :

29/06/2023 19:00

99% des motards passent au moins tous les 2 ans chez un concessionnaire moto pour changer les pneus et à cette occasion il y a une vérification visuelle des éléments de sécurité par le concessionnaire. Ceci en plus du contrôle par le motard lui-même qui est bien conscient que sa sécurité c'est sa machine !!!

Par contre sa sécurité c'est aussi et surtout l'entretien des routes gravillons nids de poule déformations de la chaussée.

Sa sécurité c'est aussi les nouvelles infrastructures urbaines : murs grillagés en pierres à angles bien saillant dans les rond-points et un peu partout, poteaux, trottoirs de plus de 10 cm, dos d'âne qui sont très rarement aux normes et là rien n'est fait!! Chicane de ralentissement mal placées, sans visibilité

Parlons SÉCURITÉ !!!!!

N° 941340 - combat

par :

29/06/2023 19:00

J'espère que les juristes sont sur le pied de guerre pour faire abolir cette absurdité. Qu'il y ait quelques scooters débridés ou autres pots un poil bruyants, je veux bien, mais de là à racketter tous les motards qui prennent tous, ou presque, soin de leur(s) moto(s), il y a un fossé.

Il faut expliquer et PROUVER le bienfait de cette mesure. Pas avec des statistiques bidons mais avec des avis de professionnels qui entretiennent nos meules, par exemple. 50€ par contrôle ? Comment fait un gars qui en possède plusieurs, comme pas mal de motards ?

N° 941360 - Pas de corrélation état technique - accidentologie

par :

29/06/2023 19:07

Le travail de recherche permettant de diminuer l'accidentologie et par voie de conséquence la mortalité à moto est légitime, mais le moyen proposé, ici le CT 2 roues, n'est pas pertinent.

Les études montrant que l'état technique du deux-roues est en cause d'un accident dans moins de 1% des cas sont légions, citons par exemple le rapport MAIDS de 2009.

La culture sécurité chez les motards, a minima les cylindrées >50cc, ayant donc suivi une formation adéquate lors du permis, est forte : en effet, c'est l'intégrité physique de chaque motard qui est mise en jeu lorsqu'il prend son véhicule. Sans être capable de démonter son moteur de A à Z, l'ensemble des points à vérifier, retranscrit pour partie dans le CT, sont connus et vérifiés à intervalles réguliers par les motards eux-mêmes.

N° 941361 - Projet de contrôle Technique 2 roues - Collection de motos

par :

29/06/2023 19:07

Bonjour, Propriétaire de + de 10 motos dont la plupart de collection, l'entretien de mes motos est suivi (j'ai un CAP de maintenance Motocyclette) et mes motocyclettes font pour la plupart moins de 500 kms par an. Je suis sans accident depuis plus de 40 ans et mes motos rentre toutes dans le cadre de la loi. En dehors d'engraisser les centres de contrôles techniques ([réseau de contrôle technique] et autres), ce contrôle est sans intérêt car ne recouvrant pas les cyclomoteurs pour la plupart hors la loi (cylindrée, bruits,...). Concernant le bruit cela me semble inutile sachant que les personnes remettront les lignes d'échappement d'origine avant de passer les contrôles et remettront les échappements bruyants ensuite. Pour rappel, la maréchaussée a des moyens pour intervenir sur ce type d'infractions. Concernant les motos de collections, quels seront les règles concernant la pollution sachant que la réglementation à beaucoup évoluée en 50 ans. Enfin travaillant actuellement dans une entreprise dont l'activité est la vente de motos de collections nous notons une forte baisse des demandes en rapport direct avec le contrôle technique qui inquiète tout le monde, imaginez un collectionneur possédant une centaine de moto (100 x 50 = 5000 € de CT). Concernant l'accidentologie tous les retours prouvent que les causes d'accidents sont plus dues à l'état de la route plutôt qu'à l'état des motos.

N° 941369 -

par :

29/06/2023 19:10

Il me semble totalement idiot d'appliquer ces directives quand on voit l'état de nos routes. Plutôt que de réduire encore plus le pouvoir d'achat des contribuables, il serait plus judicieux d'aménager notre réseau routier. Par exemple les barrières de "sécurité" Ce n'est que mon humble avis mais je reste persuadé que de nombreux motards seront du même avis.  
Bonne journée

N° 941373 - incompréhension de la nécessité du contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 19:10

Bonjour, je me permet de m'exprimer sur mon ressenti face à la mise en place du CT moto . Tout d'abord, si celui-ci est (comme je l'ai compris) principalement destiné à lutter contre le bruit émis par certains échappements, il me semble évident que les forces de police pourraient contrôler et obliger les propriétaires à se remettre en conformité sans que l'ensemble des motards ne soient soumis au CT, surtout que ledit échappement pourra être changé rapidement après contrôle. Pour ce qui est du reste des prestations d'un centre je me permet d'émettre de gros doutes sur les possibilités d'un contrôleur à déplacer tout type de véhicule (machine lourde, side-car...) à avoir une efficacité de freinage et un rabattement de phare logique en fonction du poids et, pour finir, ceux qui ont des pneus lisses, un véhicule non conforme ou pas de permis rouleront aussi sans CT

N° 941378 - Ct 2 et 3 roues

par :

29/06/2023 19:12

Avis défavorable, le % d'accidents dû au mauvais entretien des motos est très nettement inférieur au % dû au mauvais entretien des routes. Texte relevant d'un oukase de l'Europe, dopé par les lobbistes des centres de CT. A quand un CT des routes ?



N° 941386 - Contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 19:15

Peut être acceptable un contrôle technique en cas de revente du véhicule et un contrôle du véhicule après réparations suite à un gros accident

N° 941390 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 19:16

Bonjour,

Ce contrôle est purement inutile car il n'apportera rien quant à contrôler l'état des motos, ces dernières étant entretenues par leurs utilisateurs. En effet une moto mal entretenue est potentiellement dangereuse pour son pilote. Par conséquent ces derniers font le nécessaire pour rester en sécurité.

Pour rappel, les accidents de moto pour cause mécanique (mauvais entretien) ne représentent que 0.3%.....

Cordialement

N° 941395 - Contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 19:18

Bonjour,

Ce contrôle est purement inutile car il n'apportera rien quant à contrôler l'état des motos, ces dernières étant entretenues par leurs utilisateurs. En effet une moto mal entretenue est potentiellement dangereuse pour son pilote. Par conséquent ces derniers font le nécessaire pour rester en sécurité.

Pour rappel, les accidents de moto pour cause mécanique (mauvais entretien) ne représentent que 0.3%.....

Cordialement

N° 941396 - histoire

par :

29/06/2023 19:18

Le combat ne fait que commencer. petit rappel historique:

En 1979, Valéry Giscard d'Estaing créa la « vignette moto », l'imposant et la taxant pour les cylindrés de plus de 750 cm<sup>3</sup>. Le tout est accompagné d'une réforme du permis de conduire. La mesure est impopulaire, la Fédération française des motards en colère, nouvellement créée luttait contre cette décision. François Mitterrand supprima la vignette en juin 1981,

Tout comme "1789 et la Révolution Française" ont été un moment très important de notre Histoire, la création du Mouvement Motard, il y a une quarantaine d'années restera dans les mémoires à tout jamais.

Nous ne nous laisserons pas faire, c'est une certitude.

N° 941399 - CT des deux roues = inutilité et taxation supplémentaire

par :

29/06/2023 19:18

Je trouve qu'un contrôle technique pour les deux roues est totalement inutile tel qu'il est appliqué. Un contrôle technique en cas de vente aurait été encore acceptable car sécurisant mais tel que c'est du vol manifeste. Les chiffres démontrent très clairement l'aberration de cette loi. L'infrastructure des routes inter et hors agglomération est la cause d'une grosse majorité des accidents. Je dis non au contrôle technique des deux roues

N° 941400 - Un impôt en plus

par :

29/06/2023 19:19

Bonjour,

C'est encore un moyen de créer un impôt en plus.

La grosse majorité des motos sont bien entretenues ou bien roule très peu.

C'est la France taper sur la tête des gens normaux.

Par contre les personnes qui ne respectent pas la loi sont considérées comme des anges et on ne peut rien faire. Tout cela fera partir les gens normaux dans d'autres pays s'ils le peuvent.

Cordialement

N° 941403 - Contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 19:19

Bonjour,

Ce contrôle est purement inutile car il n'apportera rien quant à contrôler l'état des motos, ces dernières étant entretenues par leurs utilisateurs. En effet une moto mal entretenue est potentiellement dangereuse pour son pilote. Par conséquent ces derniers font le nécessaire pour rester en sécurité.

Pour rappel, les accidents de moto pour cause mécanique (mauvais entretien) ne représentent que 0.3%.....

Cordialement.

N° 941406 - Non au Contrôle Technique Moto

par :

29/06/2023 19:20

Non au Contrôle Technique Moto,,,

Pourquoi ?

Il ne se justifie pas tout simplement parce que les motards en général et celui que je suis en particulier ne sont pas candidat au suicide.

Nous entretenons nos véhicules et vérifions systématiquement les éléments de sécurité, comme nous l'avons appris pour obtenir le permis de conduire.

Si je ne vérifie pas l'état des pneus, des freins, de la fourche et de tout les éléments de sécurité de ma moto je risque de chuter au premier virage.

Nous parcourons en moyenne bien moins de kilomètres à l'année que les voitures, hormis quelques exception.

Un certain nombre de motards ne roulent pas en période hivernal, et avant la belle saison ils font vérifier leur moto pour une reprise en sécurité. Ils font confiance à leurs concessionnaires et ateliers d'entretien pour faire à ce moment là les contrôles de sécurité.

Les motos sont bien plus régulièrement contrôlées que les automobiles.

Les statistiques d'organismes indépendants, que vous connaissez déjà, confirment cela : moins de 0,3 % des accidents de 2 roues sont dues à un défaut d'entretien, contre 17% pour les automobiles lors

de l'instauration du contrôle technique voiture. Et l'état des routes ainsi que les infrastructures sont à l'origine de 3% des accidents moto.

Pour ce qui est de la pollution, le parc 2 roues en France n'est à l'origine que de 0,5% de la pollution atmosphérique.

Quand à la pollution sonore, des dispositions existe déjà pour faire des contrôles sonores par les forces de l'ordre lors des contrôles routiers.

Et les 2 roues les plus bruyants sont soit des engins de cylindrées inférieures à celles concernées par le dit Contrôle Technique, soit des véhicules non homologués pour la voie publique.

Donc non au Contrôle Technique Moto, ce n'est qu'un racket de plus, motivé par les entreprises du secteur concerné afin de trouver de nouveaux marchés. Et argumenté par des études non indépendantes ou effectuées dans des zones non comparables à la France.

Cordialement

N° 941410 - Consultation pour le contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 19:21

Bonjour,

Ce contrôle est purement inutile car il n'apportera rien quant à contrôler l'état des motos, ces dernières étant entretenues par leurs utilisateurs. En effet une moto mal entretenue est potentiellement dangereuse pour son pilote. Par conséquent ces derniers font le nécessaire pour rester en sécurité.

Pour rappel, les accidents de moto pour cause mécanique (mauvais entretien) ne représentent que 0.3%.....

Cordialement.

N° 941411 - Inutile et ne règlera rien

par :

29/06/2023 19:21

Le parc motos est en très bon état... Notre vie dépend de l'état de nos motos ! Les accidents dont l'origine est pour cause le mauvais état de la moto sont quasi nuls.

Impossible de confier sa moto à une personne qui n'a pas le permis moto pour la manipuler et qui n'a pas les connaissances pour apporter un jugement technique.

Les petites motos et scooters qui sont majoritairement liés aux rodéos et aux accidents de circulation ne seront pas concernés par ce contrôle technique ! Alors que c'est eux qu'il faut contrôler !!

On parle de sécurité ? Et ça alors :

Rendre l'équipement moto complet obligatoire est impératif : casque, blouson avec coques de protection, pantalon avec coques de protection, chaussures de moto et gants de moto.

Enlever la TVA sur ces équipements les rendrait plus accessibles à tous.

Entretien des routes est impératif pour la sécurité de tous ! C'est de pire en pire de circuler en France, même en ville.

Pour ma part : 46 ans de permis moto, 12 motos, tous mes points...

N° 941417 - Consultation pour le contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 19:23

Bonjour,

Ce contrôle est purement inutile car il n'apportera rien quant à contrôler l'état des motos, ces dernières étant entretenues par leurs utilisateurs. En effet une moto mal entretenue est potentiellement dangereuse pour son pilote. Par conséquent ces derniers font le nécessaire pour rester en sécurité.

Pour rappel, les accidents de moto pour cause mécanique (mauvais entretien) ne représentent que 0.3%.....

Cordialement.

N° 941420 - CT RM servitude volontaire?

par :

29/06/2023 19:23

Bien que la parodie de démocratie à travers cette consultation ne serve pas à grand chose ; je m'exprimerai quand même et même si je ne suis pas lu comme je le craint. Il y a 43 ans je boycottai la vignette moto et je ferai de même sur ce CT. Je suis motards depuis 1975 et j'ai près d'un million de kilomètres parcouru en 2 RM et je peux affirmer que ce CT ne servira à rien. Il est regrettable que MR le ministre et son gouvernement se soit laissé piéger par 3 minables associations qui ne représentent qu'elles mêmes face aux 4 millions de possesseurs de 2 rm ces association ne pèsent pas bien lourds. La minorités de motards qui néglige l'entretien de leurs machines ne représente en aucun cas la large majorité de notre famille. Pour s'en convaincre il faut juste analyser le chiffre d'affaire des grades enseignes de l'after market et on peut s'apercevoir des sommes colossales que cela représente sur l'utilisation d'un 2 RM. La FFM et la [association de motard] avaient pourtant proposé des solutions alternatives qui n'ont pas été retenu. J'entretien et j'ai toujours entretenu mes motos comme l'immense majorité des motards car je sais que la moindre erreurs technique ne pardonne pas et c'est probablement pour ça que je suis encore en vie. Ce CT ne servira que des intérêts privé et l'état qui empochera la tva. En aucun cas les buts fallacieux qui motivent sa mise en place seront atteint. Ce CT c'est la mise à mort du moteur thermique et de notre passion. Attention!! A fracturer l'homogénéité sociale on risque de se retrouver dans une situation délicate.. Voire très compliqué car pour beaucoup de motards la moto c'est une passion et le risque de fracture sociale est très grand. Du reste Mr Macron l'avait bien senti avec sa phrase:" on ne va pas embêter les gens avec ça" Le boycotte de ce CT est déjà sur les lèvres de beaucoup de motards la résistance s'organise. La servitude volontaire n'est pas pour 2024.

N° 941427 - CT pour les mobylettes ???

par :

29/06/2023 19:26

Bonjour, franchement je trouve totalement absurde de devoir faire passer un CT à ma flotte de mobylette de collection, la plus part date d'avant la loi sur le bridage et dépasse donc les 45 km/h, de plus elle font forcément plus de bruit que les engins récent, d'ailleurs à quelle moment le bruit émis peut-il être un élément de sécurité ??? Du coup vous allez également avoir des solex à contrôler, j'espère que vos contrôleurs seront y faire avec toutes ses vieilles machines qui peuvent s'avérer compliquées d'utilisation...

N° 941432 - CT pour les mobylettes ???

par :

29/06/2023 19:27

Bonjour, franchement je trouve totalement absurde de devoir faire passer un CT à ma flotte de mobylette de collection, la plus part date d'avant la loi sur le bridage et dépasse donc les 45 km/h, de plus elle font forcément plus de bruit que les engins récent, d'ailleurs à quelle moment le bruit émis peut-il être un élément de sécurité ???? Du coup vous allez également avoir des solex à contrôler, j'espère que vos contrôleurs seront y faire avec toutes ses vieilles machines qui peuvent s'avérer compliquées d'utilisation...

N° 941436 - Remarques concernant le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 19:28

Bonjour, Propriétaire de + de 10 motos dont la plupart étant des motos de collection, l'entretien de mes motos est suivi régulièrement (j'ai un CAP de maintenance Motocyclette) et mes motocyclettes font pour la plupart moins de 500 kms par an. Je suis sans accident depuis plus de 43 ans et mes motos rentrent toutes dans le cadre de la loi. En dehors d'engraisser les centres de contrôles techniques ([réseau de contrôle technique] et autres), ce contrôle est sans intérêt car ne recouvrant pas les cyclomoteurs qui sont pour la plupart hors la loi (cylindré, bruits,...).

Concernant le bruit cela me semble également inutile sachant que les propriétaires de motos remettront les lignes d'échappement d'origine avant de passer les contrôles et remettront ensuite les échappements bruyants. Pour rappel, la gendarmerie a des moyens pour intervenir sur ce type d'infraction sachant que de plus les motos bruyantes s'entendent de loin.

Concernant les motos de collections, quelles seront les règles concernant les contrôles de pollution sachant que la réglementation a beaucoup évoluée en 50 ans.

Travaillant actuellement dans une entreprise dont l'activité est l'achat et la vente de motos de collections, nous notons une forte baisse des demandes en rapport direct avec le contrôle technique qui inquiète ce type de clientèle, imaginez un collectionneur possédant une centaine de moto (100 x 50 = 5000 € de CT). Ce type de société artisanale est donc condamné au profit par exemple de la société [réseau de contrôle technique] qui si je me rappelle bien est allemande.

Enfin concernant l'accidentologie tous les retours prouvent que les causes d'accidents sont plus dues à l'état de la route plutôt qu'à l'état des motos (voir les statistiques des assureurs français).

N° 941440 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 19:29

Bonjour. Je trouve cette mesure totalement inutile, le contrôle des éléments de sécurité et de "santé" des motos est effectuée rigoureusement par les motards. La vulnérabilité des pratiquants les oblige à ne pas négliger leur véhicule. Par contre la remise en "conformité" du réseau routier, son état est déplorable quand on compare à nos voisins espagnol par exemple, aurait un réel bénéfice sur la sécurité des motards. J'espère que nos décideurs prendrons des décisions qui ont du sens..

N° 941441 - sentiment

par :

29/06/2023 19:29

toujours plus de contraintes et de taxes dans ce pays: Vous allez nous dépecer.

N° 941446 - Mr

par :

29/06/2023 19:31

Quel intérêt, ma moto est parfaitement entretenue (désolé, mais contrairement aux routes actuelles) . On nous prends pour des vaches à lait. J'ai déjà dû réduire mes sorties moto (ma seule passion) a cause de l'inflation (et du coût de l'entretien moto qui a aussi augmenté) et vous nous dites qu'il vas falloir encore payer. Si vraiment c'était pour la sécurité, pourquoi ce n'est pas gratuit ?.  
Bonne journée.

N° 941451 - contrôle technique deux roues

par :

29/06/2023 19:33

Le contrôle technique ne devrait être instauré que pour la vente du véhicule . En effet le motard contrôle sa moto avant de prendre la route car c'est sa vie qui en dépend (pas de carrosserie) . Ma crainte n'est pas d'avoir un refus à ce contrôle mais possédant une moto nécessitant une habitude à ce genre de véhicule (Harley davidson touring 450 kg ) , je redoute de la laisser à un quidam qui va manipuler des scooters et des motos de 200 kgs toute la journée !!  
Vous voulez rapporter de l'argent à l'état ? taxez les yachts et les jets privés !  
Je signe car je n'ai pas peur de donner mon opinion !

N° 941456 - Ce contrôle est un racket

par :

29/06/2023 19:35

J'entretiens régulièrement ma moto car je ne peux pas me permettre d'avoir un frein en mauvais état, car j'en ai qu'un. Pareil pour les pneus. S'ils sont en mauvais état, c'est la chute assurée. Sur une moto, et comme il est expliqué et appris au permis A, on contrôle notre moto avant chaque départ. Comment déceler un souci sur mes freins si c'est juste un contrôle visuel ? Ce contrôle technique ne régleras pas le problème de bruit car les centres ne sont pas équipés d'appareils de mesures. Ce contrôle est une perte de temps et d'argent, et de plus il ne sauvera pas des vies car nos motos sont entretenues et le garage ne nous laisse pas repartir avec la moto si celle- ci est dangereuse. En 40 ans le monde de la moto a subi une énorme augmentation d'usagers et en même temps c'est chez les motards qu'il y a le moins de décès. Depuis 40 ans les motards réclament pour leur sécurité, un meilleurs état des routes et un doublement des glissières de sécurité, qui reste à ce jour de vrai guillotine à motards. A ce jour, rien de concret n'a été fait. Maintenant, dans votre raisonnement, avec le contrôle technique tout va changer car les glissières se pousseront et les routes se remonterons en bon état pour chacun de nos passages.

N° 941479 - Quel intérêt à ce décret?

par :

29/06/2023 19:43

Merci d'ouvrir cette consultation publique. Je ne comprends pas l'intérêt de ce décret, motard moi même depuis plusieurs décennies, je constate que les motos sont en très grande majorité en très bon état. Ce n'est pas un simple véhicule la majorité des motards prennent grand soin de leurs machines. J'ai consulté des chiffres qui ne mettent en cause l'état l'état de la moto que dans de très petites proportions. Pourquoi ne pas s'attaquer plutôt à l'état des route?

De plus il semblerait que l'initiative vient d'une poignée d'associations hostiles aux 2 roues et les parties prenantes dans les études menées pour démontrer le bien fondé de ce decret ont clairement un intérêt financier à ce que décret soit voté.

Cordialement

N° 941480 - suppression du contrôle technique 2 roues motorisées

par :

29/06/2023 19:43

Le contrôle technique des deux roues motorisées est inutile. Avant chaque départ, je contrôle visuellement l'état des mes pneus, mes rétroviseurs, huile et les tous les éléments de signalisation lumineuses. Je ne peux me permettre de rouler avec des pneus lisses ou endommagés, sans freins, sans rétroviseurs en bon état. La moindre négligence de ma part sur ces points de sécurité, me conduirai inévitablement, dans les meilleurs des cas en glissade, en chute fatale dans le pire des cas. Je fais contrôler ma moto régulièrement chez le garagiste qui est le seul spécialiste compétent de mon deux roues motorisées. Je suis responsable de l'entretien de ma moto.

Les chiffres des accidents impliquant un deux roues sont sans équivoque. Les accidents des deux roues ne sont pas lié à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes de notre territoire.

Les nids de poules, raccord de chaussée, différents bitumes de la chaussée, graviers dans les virages sont des éléments de risques bien plus importants de chute pour un deux roues motorisées.

Je considère cette mise en place du CT pour les deux roues motorisées comme une aliénation.

N° 941484 - Quel intérêt à ce décret?

par :

29/06/2023 19:44

Merci d'ouvrir cette consultation publique. Je ne comprends pas l'intérêt de ce décret, motard moi même depuis plusieurs décennies, je constate que les motos sont en très grande majorité en très bon état. Ce n'est pas un simple véhicule la majorité des motards prennent grand soin de leurs machines. J'ai consulté des chiffres qui ne mettent en cause l'état l'état de la moto que dans de très petites proportions. Pourquoi ne pas s'attaquer plutôt à l'état des route?

De plus il semblerait que l'initiative vient d'une poignée d'associations hostiles aux 2 roues et les parties prenantes dans les études menées pour démontrer le bien fondé de ce decret ont clairement un intérêt financier à ce que décret soit voté.

Cordialement

N° 941489 - Quel intérêt à ce décret

par :

29/06/2023 19:46

Merci d'ouvrir cette consultation publique. Je ne comprends pas l'intérêt de ce décret, motard moi même depuis plusieurs décennies, je constate que les motos sont en très grande majorité en très bon état. Ce n'est pas un simple véhicule la majorité des motards prennent grand soin de leurs machines. J'ai consulté des chiffres qui ne mettent en cause l'état l'état de la moto que dans de très petites proportions. Pourquoi ne pas s'attaquer plutôt à l'état des route?

De plus il semblerait que l'initiative vient d'une poignée d'associations hostiles aux 2 roues et les parties prenantes dans les études menées pour démontrer le bien fondé de ce decret ont clairement un intérêt financier à ce que décret soit voté.

Cordialement

N° 941492 - Sécurité routière ou simple application d'un décret?

par :

29/06/2023 19:47

Bonjour,

en quoi l'application d'un décret va-t-il amélioré la sécurité routière de tous?

J'ai un sentiment d'incompréhension, entre le résultat de ces CT sur les 2 roues et l'impacte que cela aura sur une meilleur sécurité routière, pour tous.

Amicalement

N° 941495 - Quel intérêt à ce décret

par :

29/06/2023 19:48

Merci d'ouvrir cette consultation publique. Je ne comprends pas l'intérêt de ce décret, motard moi même depuis plusieurs décennies, je constate que les motos sont en très grande majorité en très bon état. Ce n'est pas un simple véhicule la majorité des motards prennent grand soin de leurs machines. J'ai consulté des chiffres qui ne mettent en cause l'état de la moto que dans de très petites proportions. Pourquoi ne pas s'attaquer plutôt à l'état des routes?

De plus il semblerait que l'initiative vient d'une poignée d'associations hostiles aux 2 roues et les parties prenantes dans les études menées pour démontrer le bien fondé de ce décret ont clairement un intérêt financier à ce que ce décret soit voté.

Cordialement

N° 941496 - Occupez-vous de l'état des routes d'abord

par :

29/06/2023 19:48

Bonjour,

Le/la motard(e) qui n'entretient pas sa moto régulièrement ne peut pas attendre à une espérance de vie long et heureuse. Si je fais tout pour que ma moto soit en bon état, on peut pas dire pareil pour les autorités responsables de l'état des routes. C'est une honte de voir les bitumes dangereux où il faut slalomer entre les nids de poule et réparations de fortune, et n'en parle pas des coussins berlinois en miettes avec pièces métalliques exposées.

Les accidents liés au mauvais entretien des motos, c'est 0.3%, et ceux liés au mauvais état de la route c'est 3%, alors pourquoi un CT ? Ce n'est pas logique. Par contre, les lobbies anti-2RM avec les intérêts financiers particuliers ont beaucoup d'influence. Beaucoup trop.

Quant au bruit, un pot d'échappement bruyant peut être facilement remplacé avant le contrôle, puis réinstallé ensuite.

Le CT est un racket, une taxe en plus qui ne sert à rien si ce n'est pour remplir les caisses des centres de contrôle.

Nous vous voyons.

N° 941500 - Ct moto

par :

29/06/2023 19:50

Je suis contre le ct moto les accidents pour une moto mal entretenu et 0,3% par contre quand je voie l'état de nos routes je me pose la question si le problème est vraiment la ? De plus le motard et reconnu pour faire très attention à l'entretien de sa moto écouter plutôt la [association de motard] avec l'heure proposition qui me semble plus intelligent que un ct qui va servir à rien

N° 941505 - Contrôle

par :



29/06/2023 19:51

Un contrôle par les garages motos lors des révisions serait largement suffisant, ils ont le matériel et la formation requise.

N° 941509 - Où sont les preuves que le CT moto est utile à la société ?

par :

29/06/2023 19:52

Je n'ai lu aucune preuve d'une utilité potentielle pour la société de ce CT moto. Les arguments avancés se sont pas fondés scientifiquement. Ils ne prennent pas en compte les spécificités des motos : encombrement moindre, fluidification du trafic donc réduction des émissions polluantes des autres usagers, ...

Ce CT moto est un copier/coller du CT auto en beaucoup plus cher si on le rapporte au poids du véhicule.

Un CT moto (SERIEUX) pourrait être compréhensible en cas de revente du véhicule, mais là je ne voie pas.

Il serait tellement plus pertinent pour la planète de ne pas freiner l'usage de la moto. Or c'est tout le contraire qui se passe en ce moment.

N° 941510 - CT moto

par :

29/06/2023 19:52

Je suis contre le contrôle technique moto qui n'apportera rien de plus à notre sécurité. Si il est malheureusement imposé, il serait intéressant qu'il ressemble à celui des Belges ou le contrôle est obligatoire uniquement pour la vente d'un véhicule. Dans ce cas effectivement c'est intéressant afin d'effectuer une vente ou un achat en toute sécurité.

N° 941514 - Contribution

par :

29/06/2023 19:54

Bonjour,

Inutile de reparler de l'inutilité de ce contrôle puisque la [association de motard] l'a très bien fait. Juste rajouter que lorsque le CT auto a été instauré, il y avait un nombre important (et croissant) d'accidents dus à l'état du véhicule. Ce qui n'est pas le cas en moto.

Le plus gros travail serait pour le bruit.

Le CT permettrait de vérifier ce point mais pas de résoudre le problème. Je suis d'ailleurs toujours étonné d'être plus contrôlé en circuit fermé que sur la route.

Les points de contrôle sur la moto sont cohérents mis à part le bac de batterie.

Pas sûr qu'il y ait des volontaires dans les CT auto existants pour prendre aussi les motos (place, formations, gains sur le parc assez faible).

Cordialement

N° 941516 - Ct moto

par :

29/06/2023 19:54

Je suis contre le ct moto les accidents pour une moto mal entretenu et 0,3% par contre quand je voie l'état de nos route je me pose la question si le problème et pas vraiment la ? De plus le motard et reconnu pour faire très attention à l'entretien de sa moto écouter plutôt la [association de motard] avec l'heure proposition qui me semble plus intelligent que un ct qui va servir à rien

N° 941522 - avis sur le contrôle technique des motocycles

par :

29/06/2023 19:57

De façon générale, aucun lien ne peut être établi entre une réduction du nombre d'accidents et l'introduction du contrôle technique sur les motocycles. En France, sans contrôle technique, le nombre de motards tués baisse alors que le parc roulant augmente ! Selon les données d'accidentalité de l'Assurance [assurance] entre 2016 et 2020 sur plus de 18 000 sinistres, moins de 2,5% ont fait l'objet d'une remarque par les experts quant à l'état du véhicule soit 426 deux roues pour 18 057 cas étudiés. La vulnérabilité des motards reste la première cause de mortalité et le contrôle technique n'y changera rien.

Sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. Concernant le bruit, le cadre réglementaire et les sanctions existent déjà. Les forces de l'ordre ont donc toute latitude pour effectuer des contrôles et sanctionner les abus. Les deux roues motorisé sont donc une alternative crédible à l'automobile à l'heure des restrictions de circulation (ZFE-M) dans les métropoles à l'instar de grandes villes européennes.

On s'achemine vers des centres agréés de CT pour les deux-roues qu'il faut équiper en matériels et fournir en main d'oeuvre qualifiée et formée. Les centres de contrôles seront-ils prêts en 2024 ? Rien n'est moins sûr au regard des efforts financiers et humains à réaliser pour une rentabilité non avérée. Le vrai point faible « technique » du dossier est là ! Confier une mission de service public à des entreprises privées franchisées et des artisans indépendants qui majoritairement, n'en veulent pas. Si ce n'est pour des raisons pécuniaires, ne serait-ce que par la pénurie actuelle de contrôleurs auto et à fortiori demain de contrôleurs motocycles.

Le maillage territorial sera donc faible, surtout dans les départements ruraux, pour des véhicules pas spécifiquement conçus pour de longs trajets (scooters et 50 cm3). Ce qui rendra le délai d'exécution du contrôle technique important et mettra potentiellement des usagers en situation d'illégalité.

Le CT moto devrait coûter environ 50 euros par visite. Mais le faible maillage, la faible concurrence et la faible rentabilité entraineront une hausse des prix inexorable et très rapide pour un service inutile. Seule la revente des véhicules pourrait contraindre les usagers à s'y soumettre alors que l'on constate actuellement une recrudescence des CT non effectués ou hors délais sur les automobiles. Comment mettre en place durablement une mesure qu'aucun acteur ne souhaite voir appliquée ? Sans acceptation tacite ou explicite c'est l'échec assuré au regard du décret tel que soumis aux avis aujourd'hui.

En tout état de cause, il faut mesurer dans le temps l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers. Il faut poursuivre la mise en place de mesures alternatives qui restent toujours d'actualité et autorisées par l'Europe.

N° 941529 - CT2R

par :

29/06/2023 19:59

Je ne suis pas pour le contrôle technique par un organisme classique comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou autres... Je préfère un passage obligatoires en concession moto sur une périodicité définis, cela permettra d'avoir un contrôle réaliser par un personnel compétent et déjà formé, équipé

en matériels adaptés et motard ! Et pour les motard qui font réaliser leur révisions chez le concessionnaires ça ne sera pas une charge financière supplémentaire...

N° 941531 - Le pouvoir des lobbyistes et de 3 associations Parisiennes ULTRA minoritaire

par :

29/06/2023 19:59

Que dire de cette ineptie qui consiste à imposer à plusieurs millions d'usagers de deux-roues motorisé un contrôle technique pour 0.2% d'accident qui relèvent de l'état des véhicules, là où lorsque le contrôle technique VL s'imposait en comparaison avec plus de 30%.

Les 0.2 à 0.3% sont sourcés alors que la base [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est faussée, mais il y a là tant d'argent et de TVA à ce faire. Remplir les caisses pour acheter des grenades aux CRS et museler le peuple

Si la sécurité était au cœur des préoccupations de l'Europe et de notre gouvernement l'on s'intéresserait plus sûrement à l'état des infrastructures routières et on mettrait à profit l'expérience des sachants FFM, [association de motard], [assurance], plutôt que celle avide de nos dirigeants.

Ces fédérations avaient fait des propositions alternatives à ce pseudo contrôle, avaient la parole d'un ministre d'aller en ce sens ! et 3 ridicules associations "Parisiennes" ont réussi à tordre le conseil d'État en leur faveur, et ce sans même que les bases de ce contrôle soient actées, position dogmatique de "sages". Le bruit grande cause de ces recours n'en sera nullement impacté dès lors que 15 minutes suffisent à replacer une chicane ou un pot d'échappement trop bruyant pour le contrôle. A l'issue de ce contrôle et après s'être acquitté du même prix que pour ma voiture pour 4 pauvres contrôles visuels, il sera possible pour les qq usagers de peu de considération de remettre cet échappement, objet légitime de contestation. N'avons-nous pas déjà toutes les capacités législatives et contractuelles pour faire opérer par les forces de l'ordre des contrôles aléatoires au sonomètre !

Toujours plus d'Infantilisation, de taxes et contraintes sur une population d'usagers en augmentation et dont les statistiques d'accidents ne font que baisser. Quand allons vous cesser de réfléchir et décider à notre place, c'est comme pour l'Europe et son referendum ...

N° 941534 - Avis défavorable pour

par :

29/06/2023 20:00

Je pratique la moto depuis 41 ans.

Je contrôle personnellement et j'entretiens mes motos quotidiennement .

Parce que c'est une sécurité et aussi une passion.

Un contrôle technique ne serait pas suivi au jour le jour comme chacun se doit de le faire.

Il n'y a pas besoin de donner 50€ à un centre de contrôle, nous engageons déjà des dépenses pour garantir notre sécurité sur la route et le bon état de nos motos

N° 941542 - Contre le contrôle technique moto

par :

29/06/2023 20:03

Bonjour je suis contre le contrôle technique des deux roues car les données des études ne sont pas claires de plus le gouvernement de Macron a abrogé le texte

N° 941546 - Non à cette supercherie !

par :

29/06/2023 20:03

Encore une catégorie de citoyens de plus victime d'inaction et de stigmatisation . Il était possible d'éviter le recours à un contrôle technique en mettant en place des mesures de sécurité routière. C'était sans compter les lobbies des contrôleurs, les associations extrémistes anti 2 roues, et bien sûr le gain potentiel. En effet, pourquoi aller dépenser de l'argent pour la sécurité des utilisateurs de 2 roues motorisés quand on peut en gagner en leur imposant un contrôle technique ?

Laissons les routes continuer à se dégrader mais contrôlons les 2 roues. Un 2 roues contrôlé s'en sortira mieux dans les nids de poules et les ornières. Les barrières "de sécurité" non doublées ne mutileront pas les conducteurs de 2 roues contrôlés. Les 2 roues ne feront plus de bruit, plaisanterie, les gens remettront leur machine en règle pour le contrôle technique et remonteront leur pots non homologués une fois le contrôle passé, comme nombre d'automobilistes le font déjà.

Concernant le bruit, d'ailleurs, qui est une des principales causes du courroux des associations citées plus haut, je ne nie pas que cela constitue une nuisance, mais il existe une loi punissant l'excès de décibel qu'il suffirait simplement de faire respecter.

Pour finir, je ne rappellerai pas ici la part infinitésimale que représente l'état du 2 roues dans l'accidentalité, il suffit de lire le rapport annuel de l'ONISR pour se rendre compte des vraies causes d'accident.

N° 941547 - Non à cette supercherie !

par :

29/06/2023 20:04

Encore une catégorie de citoyens de plus victime d'inaction et de stigmatisation . Il était possible d'éviter le recours à un contrôle technique en mettant en place des mesures de sécurité routière. C'était sans compter les lobbies des contrôleurs, les associations extrémistes anti 2 roues, et bien sûr le gain potentiel. En effet, pourquoi aller dépenser de l'argent pour la sécurité des utilisateurs de 2 roues motorisés quand on peut en gagner en leur imposant un contrôle technique ?

Laissons les routes continuer à se dégrader mais contrôlons les 2 roues. Un 2 roues contrôlé s'en sortira mieux dans les nids de poules et les ornières. Les barrières "de sécurité" non doublées ne mutileront pas les conducteurs de 2 roues contrôlés. Les 2 roues ne feront plus de bruit, plaisanterie, les gens remettront leur machine en règle pour le contrôle technique et remonteront leur pots non homologués une fois le contrôle passé, comme nombre d'automobilistes le font déjà.

Concernant le bruit, d'ailleurs, qui est une des principales causes du courroux des associations citées plus haut, je ne nie pas que cela constitue une nuisance, mais il existe une loi punissant l'excès de décibel qu'il suffirait simplement de faire respecter.

Pour finir, je ne rappellerai pas ici la part infinitésimale que représente l'état du 2 roues dans l'accidentalité, il suffit de lire le rapport annuel de l'ONISR pour se rendre compte des vraies causes d'accident.

N° 941551 - Non au contrôle technique comme pour les voitures

par :

29/06/2023 20:05

Je suis contre le contrôle technique moto tout simplement, j'utilise ma moto 2 mois dans l'année les entretiens fait chez Kawasaki en temps et en heure ,Par contre juste de demander un contrôle technique juste avant une vente de son véhicule ou l'achat d'un véhicule occasion la je suis pour

N° 941557 - Contre le Contrôle technique et avis perso

par :

29/06/2023 20:08

Bonjour, nous sommes conscient que de piloter une moto en bon état joue sur notre sécurité, chaque pilote entretient sa machine dans un but d'être en confiance en pilotant et un contrôle des organes de sécurité est primordial et nous sommes capables d'entretenir nous même ou en concession si le problème est plus grave pour être toujours sur une moto fiable. Réparer les routes messieurs les politiques, arrêter de nous empêcher de rouler en ville soit disant que l'on pollue, commencer par retirer les poids lourds de nos villes et elles s'en portent bien mieux.

N° 941572 - le contrôle technique moto ne sera pas efficace pour éliminer les pots d'échappement bruyants

par :

29/06/2023 20:14

Le prix des pièces détachées d'origine étant très élevé et les pots d'échappement ayant tendance à ne pas durer très longtemps de nombreux propriétaires sont tentés de les remplacer dès l'achat de la moto par des adaptables (bon marché) et de les remonter en cas de contrôle routier ou de vente.

Ces gens là remonteront leurs pots d'origine le temps du contrôle technique....

Il vaut mieux miser sur l'éducation.

Bien cordialement,

N° 941574 -

par :

29/06/2023 20:15

Concernant le contrôle technique, le recours déposée auprès du conseil d'État a été fait par les associations qui sont en conflit d'intérêt et en plus certaines ont trafiqué les chiffres pour imposer ce contrôle technique. C'est inadmissible. Deuxièmement, le contrôle technique ne fera pas avancer les choses, car chaque Motard contrôle et fait ces vérifications sur sa moto très souvent, c'est notre vie qui est en jeu, lors des révisions, tous les ans les concessionnaires sont très méticuleux à ce sujet.

Concernant le bruit cela ne servira à rien ceux qui utilisent des pots d'échappements sans chicane les remettrons juste le temps du contrôle. Il vaut mieux mettre des contrôles de police aléatoire et plus souvent sur ce sujet.

À quand un contrôle technique des infrastructures routières.?

Le pire pour nous Motard( routard) , ce sont les scooters qui ne respectent rien.

Le nombre d'accidents ne baissera pas avec un contrôle technique. Par contre, baisser la TVA sur les équipements de sécurité pour permettre au plus grand nombre de pouvoir s'équiper correctement cela pourrait avoir une incidence aussi sur le nombre de blessés et de morts.

Concernant l'apprentissage de la conduite, il n'y a pas assez de formation des jeunes conducteurs sur les dangers de la route et concernant l'apprentissage des automobilistes. Il n'y a pas assez de formation sur le partage de la route avec les autres usagers ( notamment les 2RM).

Non au ct

N° 941585 - Avis CT moto

par :

29/06/2023 20:19

Le contrôle technique sur l'état des routes sera mis en place à la même date ? Parce que je veux bien entendre tous les arguments du monde concernant la nécessité du CT moto mais quand j'entends parler de sécurité et que je lis les chiffres de la Sécurité Routière j'ai l'impression qu'on ne se donne même plus la peine de cacher qu'on se fout royalement de nous...

N° 941588 -

par :

29/06/2023 20:19

Les accidents dûs au défaut d'entretien du deux roues représente moins de 1 % des accidents. Cela n'est qu'un impôt de plus !

N° 941594 - il faut distinguer les organes de sécurité adaptables (quand ils améliorent la conduite)

par :

29/06/2023 20:21

Remplacer les combinés amortisseurs ou les durites de frein par des modèles plus performants peut améliorer la tenue de route et la sécurité du véhicule.

Le contrôle technique ne doit donc pas se contenter de vérifier que toutes les pièces sont d'origine, mais apprécier la sécurité du véhicule, je doute que la majorité des contrôleurs actuellement en activité (donc spécialisés en automobiles) soit en capacité de réaliser cela.

Bien cordialement,

N° 941599 - Annexe I

CONTRÔLES À EFFECTUER

par :

29/06/2023 20:22

Il est regrettable que le dispositif antivol ne soit pas contrôlé. Ce

système est effectivement souvent défaillant (cassé) sur les véhicules

volés. Surtout que des professionnels de "casses motos" (VHU) vendent impunément les cartes grises des motos qu'ils devraient détruire administrativement sur des sites tels "Leboncoin".

J'ai réussi à faire supprimer des annonces de particuliers en les signalant au site ; par contre pour des professionnels, je n'ai jamais reçu de réponses.

N° 941605 - Le CT moto, le mensonge de trop

par :

29/06/2023 20:24

Je suis motard et père de quatre enfants motards également, je n'ai pas besoin d'un CT moto pour contrôler l'état de nos motos qui sont suivies par mes soins et par les soins d'un concessionnaire une fois par an, je fais confiance qu'à moi et nos concessions pour notre sécurité, ce contrôle n'est qu'une taxe supplémentaire au profit de quelques uns

N° 941607 - nos routes

par :

29/06/2023 20:25

feriez mieux de faire un contrôle technique de nos routes et autoroutes avant , mais évidemment ça coûtera de l'argent ( et beaucoup) à l'état donc aux politiques et aux actionnaires de Vinci et Compagnie , plutôt que d'en gagner facilement sur le dos de passionnés; allez vous balader sur les routes et autoroutes même à grande circulation et admirez nos beaux nids de poules , rails de sécurité non sécurisés (pour les 2 roues) , raccords de chaussées etc ,etc, etc .....arrêtez votre hypocrisie y en a marre ou l'argent sera t il reversé aux actionnaires de [réseau de contrôle technique] et cie ????? maintenant que la macronie n'en a plus que pour 4 ans elle a décidé de faire ch... un max de gens qui ne leur demande rien à part de nous foutre la paix je ne pense pas que ce post passe la censure macronienne va se voir une fois de plus

N° 941608 - Que dire de plus ?

par :

29/06/2023 20:25

Que dire de plus que ce que vous savez déjà.

Des contrôles réguliers sur les routes seront 10000 fois plus efficaces qu'un contrôle technique inutile et onéreux. Les deux roues dangereux sont de moins de 50cc.

Je possède 7 deux roues motorisés, de 50cc à 1000cc et tous en parfait état de fonctionnement. Le CT ne me sera d'aucune utilité. Vous cédez à la pression de groupe écolo intégristes....

Mon commentaire aura été aussi constructif que la mise en place du CT Moto

N° 941615 - Non au contrôle technique

par :

29/06/2023 20:28

Je suis motard depuis 1971 , et je n'ai jamais eu d'accident lié à la technique . Mes motos toujours entretenues selon les normes constructeurs , ont toujours répondu aux exigences évidentes : pneus corrects, moteurs entretenus, vitesses respectées. Cette mesure rapportera de l'argent aux contrôleurs et n'aura aucune incidence sur ma sécurité .

N° 941617 - La conformité a gagné contre le bon sens.

par :

29/06/2023 20:28

Une simple prise de recul permet de comprendre les parties prenantes impliquées dans ce projet de loi : a l'origine, un rapport fournit par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ne concerne qu'un tout petit périmètre non représentatif de l'Europe. Ensuite une pression d'associations franciliennes qui ne franchissent certainement jamais le périphérique pour ce rendre compte à quel point se déplacer à Paris est devenu impossible car l'offre de transport en commun est simplement inadaptée et obsolète (le métro fonctionne bien, à l'inverse des RER), ces associations sont proches des lieux de pouvoir et se désintéresse du sort des français qui vivent au delà de l'A86 et qui n'ont pas les moyens d'investir dans un SUV dernière génération électrique (vivre en île de France impose un certain niveau de vie, et donc des facilités financières pour remplacer régulièrement ses véhicules (2, 3 ou 4 roues), ce serait intéressant par ailleurs de voir quelles sont les CSP qu'on peut retrouver derrière les 3 associations qui ont fait pression).

Enfin, rappelons que malgré l'augmentation du parc 2 /3 roues depuis quelques années, le nombre de mort n'augmente pas car l'ensemble des mesures existantes permettent une gestion du risque acceptable. Par ailleurs, rappelons que les défauts techniques sur un 2/3 roues ne sont que très rarement responsable des accidents.

N'oublions pas le rapport X indépendant et beaucoup plus objectif que le rapport de X n'arrive pas aux mêmes conclusions.

Pour aller au bout de cette démarche, il faudrait à minima "imposer" ce contrôle également au moins de 125cm<sup>3</sup> qui sont généralement les véhicules les plus modifiés et les moins conformes (et donc les plus dangereux).

Le gouvernement ne fait même pas l'effort d'avoir une vision objective et neutre du problème, il se base sur des données obsolètes et du lobbying.

Je rappellerai également que lors du passage du permis de conduite moto, une épreuve est (était) dédiée aux vérifications techniques du véhicule (en 2001).

En conclusion, rappelons que les différentes mesures devraient prendre en compte que la majorité des motards sont passionnés et conscients des risques, je vois rarement des motos dangereuses

(hors périmètre les scooters). La France est un des pays leader sur la moto (ratio nombre de 2roues/habitant est un des plus élevé au monde). Mais ça, a priori, ce n'est pas pris en compte. Ma conclusion est simple : ce projet est injuste, inadapté, et ajoute une contrainte financière supplémentaire aux français motards. Autant en cas de vente, ce contrôle apportera une réelle valeur ajoutée pour l'acheteur et le vendeur, mais pour le reste, mis a part payer, je ne vois aucun intérêt (et je ne parle même pas du prix abusif abusé pour un contrôle qui sera majoritairement visuel (bonjour, j'ai regardé votre moto pendant 5 minutes et ça fera 50euros). Il reste un dernier point : les centres de contrôles techniques ne sont pas prêts.

N° 941619 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 20:29

Le contrôleur du véhicule devra intervenir sans avoir à monter sur le véhicule

N° 941638 - Non pour ce Contrôle technique sur les 2 roues

par :

29/06/2023 20:38

Bonjour,

Non au CT pour les 2 roues car :

Au vu du nombre d'accidents derisoire a une défaillance mécanique

J'ai eus 2 accidents en

26ans de moto les deux pertes de contrôle car mauvaise entretien de la route et verglas non signalé !

Les CT actuelles n'ont pas les compétences et encore moins le materiel des garagistes pour 2 roues ...

Encore une taxe pour notre passion sous couvert de protéger notre vie , ou pour l'environnement alors qu'un 2 roues pollue moins qu'un VL . L'état des routes est catastrophique en France sans parler de l'éclairage qui laisse clairement a désirer comparer a d'autre pays européens voilà .

N° 941646 - Consultation Publique Contrôle Technique Motos

par :

29/06/2023 20:40

Avant propos : j'espère que ce commentaire développé sera lu et pris en compte

Le contrôle technique des 2 roues pose de nombreux problèmes factuels et juridiques.

Factuels car plusieurs problèmes subsistent, ils ont déjà été soulevé par les différentes associations ...

Juridiques car le droit est le royaume de l'imagination. Néanmoins le concept d'Etat de droit limite cette imagination et doit être appliqué dans son entièreté et non être découpé au besoin au risque de passer d'un droit draconien à un droit tyrannique ...

En effet, la hiérarchie des normes dont provient le projet du contrôle technique des deux-roues est une partie de l'Etat de droit. Ce projet est issu d'une directive de l'Union Européenne et de ce fait a une valeur supra législative ce qui oblige sa mise en oeuvre dans l'ordre interne par les États membres.



Mais cette hiérarchie des normes n'est pas l'alpha et l'oméga de l'Etat de droit. Il y a d'autres principes notamment le problème de loi dans le temps que doit prendre en compte ce projet afin de respecter l'Etat de droit et d'être crédible aux yeux des administrés.

Il serait absurde de punir un justiciable sur la base d'un comportement commis avant l'entrée en vigueur du texte prescrivant ce même comportement.

Alors pourquoi un possesseur d'un deux-roues motorisé entrant dans le champ de contraintes posé par le projet de contrôle technique tel quel devrait-il être puni ?

Certains possesseurs de deux-roues le sont de longue date et on parfois opéré des modifications mineures mais irréversibles pour justement entretenir leur véhicule et garantir leur sécurité.

Ces modifications empêcheront nécessairement la mise en conformité de leur véhicule, rendra impossible la validation du contrôle périodique et par ricochet rendra impossible la circulation de ce même véhicule sur la voie publique. Ce qui aura encore pour conséquence d'empêcher la vente du véhicule par le propriétaire, emportant une perte financière illégitime.

Illégitime car de bonne foi lorsqu'il entretenait sa machine. Par exemple en 2000, il ne pouvait pas savoir ni prévoir que 24 années plus tard serait mise en place une telle mesure qu'est le contrôle technique des deux-roues.

Vous l'avez compris, une solution crédible pour ce projet serait qu'il fasse sortir de son champ d'application tous les deux-roues produits avant l'entrée en vigueur du contrôle.

Mais ce n'est pas tout il faut aller plus loin. La meilleure solution serait de rendre ce contrôle technique facultatif. Tous les problèmes cités plus haut seraient résolus et il conserverait pourtant toute son utilité. Notamment en vue d'une vente, le propriétaire pourrait proposer une garantie supplémentaire en effectuant le contrôle technique du véhicule dans un centre afin d'en garantir la pleine conformité, ce qui rassurerait par la même occasion l'éventuel acheteur qui fera l'acquisition d'une machine saine.

Ce projet une fois mené à son terme, emportera de lourdes conséquences sur de nombreuses personnes, des petites gens honnêtes et respectueuses de la loi, qui ne manifesteront pas leur mécontentement s'ils l'ignoraient.

C'est pour toutes ces raisons et d'autres encore, qu'il est nécessaire de trouver un consensus, et c'est là que la consultation publique trouve toute son utilité.

La loi trop dure n'est pas respectée, la loi pas respectée est inutile, la loi trop dure est inutile.

Cordialement,

N° 941647 - Mr

par :

29/06/2023 20:41

Je pense qu'il faudrait revoir le réseau routier avant de faire un ct des 2 roues. Et aussi contrôler aussi un peu plus les voitures qui roulent sans ct.

N° 941652 - non au contrôle technique

par :

29/06/2023 20:42

j'ai acheté ma moto ( une Ducati )en mars 2016, elle a 42 300 Kms à ce jour et elle est entretenue régulièrement par la concession X de Xoù tous les points de sécurité sont contrôlés à chaque révision et en qui j'ai entièrement confiance.....

l'obligation d'un contrôle technique est inutile et l'état nous oblige à aller grossir le troupeau de vaches à lait....comme les automobilistes.....mare, yen a mare !!!!!

N° 941654 - Assez !

par :

29/06/2023 20:43

J'en ai assez de cette multiplication des interdictions, des obligations, des contraintes et des contrôles en tous genres. A tous les niveaux. J'en ai ras-le-bol, et je ne suis pas le seul. En ce qui concerne ce supposé "contrôle technique des deux-roues" j'ai plusieurs machines, et je n'y souscrirai pas. Et je ne serai pas le seul. Vous voilà prévenus.

N° 941657 - EXEMPLE TYPE d'inutilité du CT2RM

par :

29/06/2023 20:43

un pneu arrière de moto peut être hors d'usage en 3 voire 2000 kms, donc si on passe le ct avec un pneu de 1000kms, cela veut dire que 1000kms plus tard on pourra rouler avec un peu HS mais avec un CT valide.... Le motard sait très bien qu'il doit entretenir sa moto.....

N° 941659 - Contrôle technique nécessaire

par :

29/06/2023 20:44

Il est logique que les 2 roues motorisés fassent l'objet d'un contrôle technique comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules.

Certains affirment que les propriétaires de 2 roues prennent soin de leur véhicule et que ce contrôle technique ne sert à rien. Outre que cette affirmation n'est pas étayée et qu'on voit beaucoup de 2 roues en mauvais état ou manifestement non conformes (notamment pour le bruit), nombreux sont les automobilistes qui entretiennent très bien leur voiture : seraient-ils à priori dispensés du contrôle technique ?

On parle d'un contrôle technique à 60€ tous les 3 ans soit 20€/an. Quand on voit le nombre de motos en excès de vitesse avec une consommation très supérieure à ce qu'elle devrait être, ces 20€ ne devrait pas être un problème pour leur propriétaire !

Je précise que je suis propriétaire d'un 650 cm3 de 2008 qui sera concerné par le contrôle technique.

N° 941667 - Bruit et pollution lié à l'échappement

par :

29/06/2023 20:46

Pendant des années les échappements libre ont été très largement toléré, ce qui fait que même les concessionnaires vendent des motos avec des échappements bruyants et certainement polluant. Ce changement de loi va forcer de nombreux motard à se mettre en recherche de pièces de remplacement ( de type sound killer ou silencieux adaptable ) chère et sans garantie que ces pièces

suffiront à être dans les tolérances. Je suis pour le contrôle technique de tous les engins circulant sur la voie publique et la remise au normes de ces derniers, je souhaiterais donc qu'une tolérance soit faite le temps que de vrais solution soit disponible sur le marché, car que ce passera t'il si la majeure partie des deux roues ne réussissent pas à obtenir le précieux sésame ?

Je vous remercie de prendre en compte ces quelques ligne qui pourrais sauver bon nombre de véhicule de la casse.

N° 941676 - Controle technique moto

par :

29/06/2023 20:48

Depuis 1992,j'ai toujours possédé des motos,des voitures,mais la moto me donne beaucoup plus de plaisir à conduire,de liberté,de facilité d'entretien,tout est sous les yeux(pas besoin d'ouvrir un capot ou démonter ses roues pour vérifier l'état du système de freinage ou autre),le moindre défaut se fait ressentir dès les premiers tours de roues(suspensions,pneumatiques,colone de direction,...).Ce que fera le controleur c'est ce que généralement un motard avant de prendre la route,pour ma part je regarde les motos de ma compagne et celles de mes 2 filles en 3min pour chacunes.C'est la raison pour laquelle je considéré ce controle technique comme INUTILE (juste à obliger les motards à remettre le pot et le catalyseur d'origine).J'avoue nous vivons en montagne loin de la vie dans les grandes agglomérations.Pour ma part les seules frayeurs que j'ai subit en moto ne viennent pas de l'état de mes motos mais de la fatigue ou comme répété par la majorité des motards de l'état des routes .NON AU CONTROLE TECHNIQUE

N° 941683 - CT des 2 roues motorisés de grosse cylindrée

par :

29/06/2023 20:50

Bonjour, le contrôle technique des 2 roues motorisés est à mon sens injustifié pour les motos de grosse cylindrée. En effet, les propriétaires de telles machines, souvent des passionnés, sont très à cheval sur l'entretien de leur véhicule, notamment des organes de sécurité (freins, pneumatiques) mais également de l'état général de leur véhicule. A mon sens, il serait préférable d'utiliser le budget consacré au contrôle technique à la rénovation du réseau routier de plus en plus dégradé et souvent à l'origine d'accidents. Il faudrait également prévoir des "brouilleurs" dans les véhicules pour interdire l'utilisation de GSM au volant, source de très (trop) nombreux accidents, alors que peu d'accidents de 2 roues peuvent être imputés au mauvais état des motos de grosse cylindrée.

N° 941686 - Présentation de véhicules de catégorie L au CTP et difficultés à envisager

par :

29/06/2023 20:52

Je possède plusieurs véhicules de type L, l'un pour mes déplacements quotidiens, l'autre pour effectuer des missions professionnelles de guidage de convois exceptionnels (donc double pénalisation, voire triple puisque je paie déjà pour une automobile).

Je prends particulièrement soin de mes véhicules et m'oppose fermement à ce que quiconque y touche, plus particulièrement si comme pour les automobiles, l'agent agréé fait monter le moteur dans les tours à vide pour effectuer le contrôle de pollution..

Quelle garantie le gouvernement mettra-t-il en place pour intervenir sur les futures casses moteur qui seront nombreuses, au regard des spécificités techniques des moteurs de moto ?

Je prédis de nombreux problèmes de cet ordre et vue la ténacité des motards, un gain pour l'état et les organismes de contrôle beaucoup plus faible que prévu. Comptez sur nous pour saisir la justice au moindre problème.

N° 941688 - CT moto

par :

29/06/2023 20:52

Contrôle abusif, les motards pour leur propre sécurité prennent soin de leur véhicule.

Par contre, vous pouvez équiper les forces de l'ordre d'outils permettant de contrôler le bruit en dB des sorties d'échappement pour réduire les nuisances sonores.

N° 941691 - le ct moto

par :

29/06/2023 20:52

Le ct moto ne résoudra pas les problèmes existants qui sont :

Les personnes à faible revenu qui n'auront pas les moyens d'effectuer le ct pour leur scooter ou leur voiture sans permis

Les jeunes des quartier qui roulent déjà sans plaque avec des véhicules volés ne vont pas faire le ct

L'état des routes qui sont de pires en pires ainsi que le comportement des automobilistes qui est dangereux à cause de l'alcool, les drogues et le téléphone au volant

Et dernier point le ct est trop chère par rapport à un ct de voiture avec beaucoup plus de point de contrôle

Pour conclure le ct ne va pas faire baisser les accidents car souvent c'est le comportement qui est en cause et cela ne se réglera pas avec un ct qui n'est pas obligatoire en Europe mais qui est recommandé

N° 941695 - Non au CT

par :

29/06/2023 20:54

Je n'ai pas besoin de vous pour entretenir mes motos

Stop au racket organisé

N° 941696 - Contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 20:54

En voulant "fleurer" une situation supplémentaire de sécurité, nous tombons dans l' in du compréhension la plus totale de la pratique de la moto , qui est une pratique d' amour pour ses utilisateurs (trices) ..... La vie et notre passion repose sur deux roues, les motards (des) le savent contrairement à la voiture, ou un "laisser aller" est souvent de mise..... Ne comparons pas deux mondes différents ..... Encore faut il le savoir pour nos dirigeants (tes)..... Cordialement. !!

N° 941699 - C'est juste du vol

par :

29/06/2023 20:54

Je suis contre cette mascarade sois disant pour améliorer la sécurité qui en fait n'est qu'un moyen de remplir les caisses Des centre de contrôle pour voiture générer de la tva et mise de primes à ceux qui ne le feront avec en prime un renouvellement tout les 3 ans elle est où notre liberté de choisir car les motards ne sont pas danger pour les autres selon les statistiques c'est souvent eux qui payent cher les non respect des automobilistes donc je dis non à ce racket déguisé.

N° 941702 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 20:55

Bonjour,

je suis CONTRE le contrôle technique moto pour les raisons suivantes:

=> les accidents ne sont pas liés à l'état des véhicules (Les statistiques le prouvent)

=> Les conditions du contrôle sont très floues:

Quid des éléments techniques contrôlés?

Quid de la compétence des agents de contrôle?

Quid du matériel de contrôle utilisé?

Quid du maillage des centres de contrôle sur le territoire?

Qui des motos de collection ?

=> le Ct est onéreux (les motards ont souvent plusieurs motos)

=> oui, les nuisances sonores existent parfois:

C'est aux forces de l'ordre de faire des contrôles et de sanctionner

Le CT ne resoudra pas les rodéos de quartier !

=> A l'inverse d'une voiture, les éléments de sécurité sont visibles et contrôlables facilement sur une moto

=> les associations favorables au CT ne sont pas représentatives: peu d'adhérents,lobbying des centres techniques, conflits d'intérêt etc

Cela ressemble à une farce !

Mais elle n'est pas drôle !!

=> Les arguments mettant en avant la pollution des motos est fallacieux (une moto s'insère dans le trafic et roule moins longtemps à parcours identique. Le pourcentage de la pollution émise par les motos est ridicule/ ensemble des émissions polluantes. La pratique de la moto fluidifie le trafic)

=> Une moto roule peu

=> les conducteurs dangereux et irresponsables n'iront pas au CT (ce sont les mêmes qui roulent sans assurance)

=> l'obligation du CT dans les autres pays n ' a été d'aucune efficacité/ accidentologie

=> les motards sont responsables et ne négligent ni la sécurité passive (tenue, équipement...)

Ni la sécurité active (pneus, freins.....)

Ils sont conscient que leur vie en dépend !

Le CT est souhaité et demandé par des lobbyistes cupides qui n'ont rien à faire de la sécurité.

Si on veut vraiment augmenter la sécurité sur les routes, il faut commencer par les entretenir correctement.

Dans ma région, la N57 présente par endroits, des fissures longitudinales de plusieurs cm de large sur plusieurs mètres de long, que se passe t'il si une moto met la roue avant dans cette saignée ?

De nombreux rails de " sécurité "ne sont toujours pas doublés ( jolies guillotines).....

Les autoroutes qui sont les axes les plus sûrs sont très chères et découragent de leur utilisation de par leurs tarifs.

En conclusion, il y a beaucoup de choses faire pour la sécurité avant "d'enquiquiner "les motards avec un pseudo CT inutile et couteux !

Un motard mécontent qui paie ses impôts et qui vote !

N° 941705 - CT MOTO

par :

29/06/2023 20:56

Bonjour,

En tant qu'ancien motard, automobiliste, cycliste... j'ai toujours trouvé rassurant de faire contrôler mon véhicule, que les réparations aient été faites par un professionnel ou par moi-même, le rapport coût/tranquillité d'esprit est largement justifié au regard des erreurs possibles et malheureusement fréquentes.

La majorité des 2 roues respectent les normes (et le code de la route, ce qui va pratiquement de pair) mais de trop nombreux ont aussi subi des modifications importantes capables d'altérer la maniabilité, sécurité, mise ne danger et sur un autre plan tout aussi important engendre une pollution inacceptable, tant sonore qu'atmosphérique.

On entend que les motos représentent 0.5% des émissions polluantes, il ne faut pas oublier de ramener ce chiffre au nombre de kilomètres parcourus !

La pollution sonore est de loin le facteur le plus critique car, de très nombreux 2 roues sont modifiés/tunés, et dont les conséquences sur la santé publique ou le bien être au sens large sont encore très largement sous-estimés.

Le coût est certes pour certains un problème mais il ne devrait absolument pas être vu comme tel mais bien comme un bénéfice en termes de sécurité/tranquillité.

Merci

N° 941706 - Avis CT moto

par :

29/06/2023 20:56

Pour moi c'est encors une question d'argent je ne vois pas en quoi le contrôle technique 2 roue va changé le nombre de tué sur les route car l'état de la moto n'est presque jamais la cause d'un accident mortel étant motard je connais les risque je ne conduirai pas une moto défailante (mauvaise état des pneumatique, du système de freinage ect...) En ce qui concerne la pollution encors un sujet qui fâche alors que l'état et le premier a dire de privilégier les deux roue car cela pollue beaucoup moins qu'une voiture et en ce qui concerne le bruit Sachez qu'au moins on les entent arrivé contrairement à la voiture électrique... je ne vois pas en quoi le bruit d'une moto Vient interférer dans la sécurité du motard. Il me semble que le bruit n'est pas contrôlé sur une voiture lors du contrôle technique alors que certains 4 roue font plus de nuisances sonores qu'une moto .  
Je ne suis pas d'accord avec cette réforme

N° 941710 - Sans titre

par :

29/06/2023 20:57

Nous motards, avons toujours parfaitement entretenu nos motos, il est hors de question de rouler sur une moto dont l'entretien laisse à désirer.

Mettez plutôt un contrôle technique pour l'état des routes qui sont dans un état déplorable.

Arrêtez également de subir les pressions des lobbies.

N° 941712 - Contre un contrôle technique pour les deux roues

par :

29/06/2023 20:57

J'entretiens mon deux roue correctement, je fais deux révisions par ans chez un professionnel ,ok elle a un bruit de X et je pense personnellement que c'est un plus pour ma sécurité sans être abusif sur la poignée des gaz . Et le son est moins gênant qu'un 50cc trafiqué qui fait un bruit de Tronçonneuse, je suis d'accord il y a toujours des brebis galeuses, mais un vrai biker, motard prend soins de son véhicule et pollue moins qu'une automobile donc aucun intérêt de faire un contrôle technique à par faire gagner de l'argent aux entreprises spécialisée et à l'état et l'Europe. Rien à voir avec notre sécurité, lorsque l'on voit l'état de certaines routes, ou après des travaux routier ou ont laisse un maximum de gravier sur la chaussée ou des nid de poule dans des virages etc....

Donc je suis contre le contrôle technique. Bien à vous

N° 941713 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 20:57

Bonjour,

je suis CONTRE le contrôle technique moto pour les raisons suivantes:

=> les accidents ne sont pas liés à l'état des véhicules (Les statistiques le prouvent)

=> Les conditions du contrôle sont très floues:

Quid des éléments techniques contrôlés?

Quid de la compétence des agents de contrôle?

Quid du matériel de contrôle utilisé?

Quid du maillage des centres de contrôle sur le territoire?

Qui des motos de collection ?

=> le Ct est onéreux (les motards ont souvent plusieurs motos)

=> oui, les nuisances sonores existent parfois:

C'est aux forces de l'ordre de faire des contrôles et de sanctionner

Le CT ne resoudra pas les rodéos de quartier !

=> A l'inverse d'une voiture, les éléments de sécurité sont visibles et contrôlables facilement sur une moto

=> les associations favorables au CT ne sont pas représentatives: peu d'adhérents, lobbying des centres techniques, conflits d'intérêt etc  
Cela ressemble à une farce !  
Mais elle n'est pas drôle !!

=> Les arguments mettant en avant la pollution des motos est fallacieux (une moto s'insère dans le trafic et roule moins longtemps à parcours identique. Le pourcentage de la pollution émise par les motos est ridicule/ ensemble des émissions polluantes. La pratique de la moto fluidifie le trafic)

=> Une moto roule peu

=> les conducteurs dangereux et irresponsables n'iront pas au CT (ce sont les mêmes qui roulent sans assurance)

=> l'obligation du CT dans les autres pays n' a été d'aucune efficacité/ accidentologie

=> les motards sont responsables et ne négligent ni la sécurité passive (tenue, équipement...)  
Ni la sécurité active (pneus, freins.....)  
Ils sont conscient que leur vie en dépend !

Le CT est souhaité et demandé par des lobbyistes cupides qui n'ont rien à faire de la sécurité.

Si on veut vraiment augmenter la sécurité sur les routes, il faut commencer par les entretenir correctement.

Dans ma région, la N57 présente par endroits, des fissures longitudinales de plusieurs cm de large sur plusieurs mètres de long, que se passe t'il si une moto met la roue avant dans cette saignée ?  
De nombreux rails de " sécurité "ne sont toujours pas doublés ( jolies guillotines).....  
Les autoroutes qui sont les axes les plus sûrs sont très chères et découragent de leur utilisation de par leurs tarifs.

En conclusion, il y a beaucoup de choses faire pour la sécurité avant "d'enquiquiner "les motards avec un pseudo CT inutile et couteux !

Un motard mécontent qui paie ses impôts et qui vote !



Aucune statistique a démontré que l'état d'entretien des motos était une cause majeure des accidents. De plus pour le bruit, rien n'empêchera de modifier la ligne d'échappement après le contrôle technique. Pour quoi pénaliser une majorité de motards pour une minorité qui de toute façon ne changeront pas même avec le contrôle technique

N° 941718 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :  
29/06/2023 20:59  
%%

My website:

N° 941720 - Ct moto pas utile  
par :  
29/06/2023 20:59

Bonjour. Il me semble que tous les utilisateurs de deux roues ont suivi une formation dans laquelle on a passé le plateau. Dans lequel on explique les vérifications techniques à effectuer sur le véhicule. En moins de 5 minutes sur un 2 roues on voit l'état des freins des pneus si y a des fuites moteur frein et éclairage. Pour le bruit et ben c'est pareil contrôle avec le pot d'origine et après on remet. Et franchement des 2 roues en mauvais état faut être fou et il me semble qu'il y a peu d'accidents avec une moto sans frein à pneus lisse. Bref encore un truc qui sert à enrichir les lobbies. Vous devriez plutôt entretenir les routes.

N° 941723 - Taxtaxtax  
par :  
29/06/2023 21:00

Encore une fois un nouveau moyen de prélever des sous.  
Il n'y a aucune preuve que l'accidentologie des 2 roues motorisées soit liée à des défauts d'entretiens. Il serait plus pertinent que l'entretien du réseau routier soit mieux assuré.

N° 941725 - Ct moto pas utile  
par :  
29/06/2023 21:00

Bonjour. Il me semble que tous les utilisateurs de deux roues ont suivi une formation dans laquelle on a passé le plateau. Dans lequel on explique les vérifications techniques à effectuer sur le véhicule. En moins de 5 minutes sur un 2 roues on voit l'état des freins des pneus si y a des fuites moteur frein et éclairage. Pour le bruit et ben c'est pareil contrôle avec le pot d'origine et après on remet. Et franchement des 2 roues en mauvais état faut être fou et il me semble qu'il y a peu d'accidents avec une moto sans frein à pneus lisse. Bref encore un truc qui sert à enrichir les lobbies. Vous devriez plutôt entretenir les routes.

N° 941726 - Choppers et autres...  
par :  
29/06/2023 21:01

Que vont devenir les motos qui ont été modifiées ? ( je parle de celles qui ont été modifiées dans les règles de l'art ) Leurs propriétaires vont-ils devoir s'en séparer ou les convertir en objets de décoration pour leur salon ? Ceux (la grande majorité) qui n'auront pas les moyens d'en changer

devront-ils renoncer à leur passion ? Les professionnels de la customisation, qui en ont fait leur activité, et qui, de fait, payent des impôts sur leurs revenus, vont-ils devoir fermer boutique et traverser la rue ou contourner le Vieux Port pour retrouver un travail ? Ou alors, peut-on espérer voir un jour nos choppers (toujours ceux construits dans les règles de l'art) être une bonne fois pour toutes homologués et circuler en toute liberté ? Ça ne doit pas être si compliqué à mettre en place...

N° 941737 - Contre cette lois inutile

par :

29/06/2023 21:03

Les contrôles je le fait moi même , je tiens à ma vie.

De plus il est pas question que l on démonte quoi que ce soit sur ma moto , réparer d abord les routes avant de vous en prendre au motard

N° 941739 - Sans titre

par :

29/06/2023 21:04

Nous motards, avons toujours parfaitement entretenu nos motos, il est hors de question de rouler sur une moto dont l'entretien laisse à désirer.

Mettez plutôt un contrôle technique pour l'état des routes qui sont dans un état déplorable.

Arrêtez également de subir les pressions des lobbies.

N° 941741 - Ct 2 roues

par :

29/06/2023 21:05

Un contrôle en cas de vente, engageant autant le controleur que l'Etat en cas de problème mécanique ou faille de sécurité sur la machine de manière pénale sur les 3 mois posterieurs à la vente...Obligation faite au contrôleur de prouver sa capacité à conduire l'engin qu'on lui confie et engagement formel de remise en état si dégradation avec compensation financière pour perte de valeur suite à moto accidentée et dédommagement pour le temps perdu sans notre véhicule. Et là.....peut-être...

Sinon : NON

N° 941742 - Contre cette lois inutile

par :

29/06/2023 21:05

Les contrôles je le fait moi même , je tiens à ma vie.

De plus il est pas question que l on démonte quoi que ce soit sur ma moto , réparer d abord les routes avant de vous en prendre au motard

N° 941746 -

Seb

par :

29/06/2023 21:06

Aucune utilité car chaques motards bichonnent sa moto ou scooter car garant de leurs sécurités. A 50 e de contrôle. Je préférerais le donner à mon concessionnaire pour qu' il fasse les vérification car compétent.

N° 941751 - Avis défavorable à la mise en place du contrôle technique moto.

par :

29/06/2023 21:08

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court.

Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Pour toutes ces raisons, j'espère que le contrôle technique ne sera pas mis en place malgré les directives européennes.

N° 941755 - Consultation controle technique 2 roues

par :

29/06/2023 21:10

Je n'ai rien contre un contrôle technique pour les 2 roues à condition que celui-ci porte principalement sur les véhicules 2 roues de 50 cc qui sont majoritairement hors réglementation et contribuent largement à la pollution sonore de nos villes et nos campagnes. Sans compter sur les dangers que courent nos enfants à rouler avec des engins dont les spécifications techniques ne permettent pas une modification sans danger.

Rajoutons également l'interdiction de gravillonner nos routes par souci d'économie, au lieu de les goudronner. La sécurité n'a pas de prix. Un employeur doit tout mettre en œuvre pour la sécurité de ses employés quant est-il de l'État et des citoyens.

N° 941759 - Commentaires sur le projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 21:11

Les motards sont très soucieux de leur sécurité et de ce fait, font très attention à l'état de leur moto, un contrôle technique ne servira donc à rien.

Très peu d'accident de moto sont dus au mauvais état d'une moto (- de 0.3%), cela confirme donc l'inutilité d'un contrôle technique.

Pour la sécurité des motards et des autres usagers de la route, il serait vraiment plus utile d'améliorer l'état des routes (nid de poule...), de sensibiliser tous les usagers de la route au partage, d'éduquer les conducteurs de vélos qui font vraiment n'importe quoi ...

Et enfin concernant la pollution sonore, c'est aux forces de l'ordre d'effectuer des opérations de contrôle sur les deux roues (il sera facile aux motards de remettre le pot d'origine lors du CT et de remettre celui qui fait trop de bruit dès la fin de ce contrôle technique)

N° 941761 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

29/06/2023 21:12

Un motard ne roulera jamais avec une moto hors d'état de rouler pour la bonne raison qu'il est sûr que l'accident arrivera très vite. Cela lui coûtera financièrement bien plus cher que de maintenir sa moto en bon état et physiquement pas mal de douleurs.

En ce qui concerne la pollution un sujet mis en avant par les écologistes défenseurs du contrôle technique quelques remarques sont à prendre en compte. Moins un moteur tourne, moins il pollue or pour un même trajet le temps passé est toujours plus court pour une moto que pour une voiture.

En améliorant la fluidité du trafic nous limitons les bouchons et nous gagnons en pollution de nouveau un avantage aux deux roues. Nous pouvons aussi parler de masse roulante en moyenne quatre fois plus faible pour une moto que pour une voiture, le coefficient de pénétration dans l'air également connu sous l'abréviation SCX est également défavorable aux voitures.

Alors à qui profite réellement le contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues, certainement pas à la sécurité des usagers de la route, à notre environnement je ne suis pas vraiment persuadé ou alors à d'autres? Plutôt que de nous mettre des bâtons dans les roues pouvez-vous trouver des moyens de développer ce mode de transport qui à mon sens a de nombreux atouts.

Cordialement.

N° 941762 - Consultation contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 21:12

Je n'ai rien contre un contrôle technique pour les 2 roues à condition que celui-ci porte principalement sur les véhicules 2 roues de 50 cc qui sont majoritairement hors réglementation et contribuent largement à la pollution sonore de nos villes et nos campagnes. Sans compter sur les dangers que courent nos enfants à rouler avec des engins dont les spécifications techniques ne permettent pas une modification sans danger.

Rajoutons également l'interdiction de gravillonner nos routes par souci d'économie, au lieu de les goudronner. La sécurité n'a pas de prix. Un employeur doit tout mettre en œuvre pour la sécurité de ses employés quant est-il de l'État et des citoyens.

N° 941763 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 21:12

arnaque déguiser par l'état occupé vous des routes on s'occupe de l'entretien de notre moto car c'est notre vie qui est dessus

N° 941765 - Avis défavorable

par :

29/06/2023 21:13

Arrêtez de prendre de l'argent aux honnêtes gens

N° 941770 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 21:15

bonjour

ce décret n'est qu'une histoire d'argent

bravo à nos chers dirigeants encore une fois très inventifs

les véhicules les plus dangereux et souvent trafiqués sont en dessous de 50 cm<sup>3</sup>

encore une fois bravo pour la paix sociale

N° 941771 - contre les contrôles techniques

par :

29/06/2023 21:15

la principale cause d'accident (voitures et moto) sont la vitesse et les jeunes conducteurs et pas l'état du véhicule (motos ou voitures)

les nuisances sonores faites par moins de 10% des motards donc mettre en place des radars anti-bruit et des contrôles antibruit par la gendarmerie ou la police

tout augmente le prix du contrôle technique (trop cher) nourriture mutuelle ....

bref ras le bol vraiment ras le bol

N° 941777 - CT c'est non

par :

29/06/2023 21:16

Aucunement besoin d'un contrôle technique 2 roues .

Formation au permis de voiture du partage de la route avec les 2 roues , entretiens des routes principales et secondaires .

TVA offerte sur achat d'équipement moto serait pas un luxe , système allemand sinon pas assurer .

Des alternatives il y en a .

Fausse bonne idée de mettre ce contrôle technique en fonction .

N° 941781 - Pourquoi le CT des 2 roues est inutile ?

par :

29/06/2023 21:18

Voici les raisons :

- le mauvais état des véhicules est en cause dans - de 0.3% des cas , les motards ne roulent pas sur des épaves sans freins ni suspensions.
- le mauvais état du réseau routier est une des causes des accidents des 2 roues.
- le mauvais comportement des usagers est aussi un facteur d'accident , le CT n'y changera rien .
- les nuisances sonores ( qui sont en nettes diminutions depuis une bonne décennie ) ne seront pas enrayerées par le CT ( voir en Allemagne les statistiques depuis 20 ans )
- la pollution engendrées par les 2 roues représente 0.5% du parc des véhicules
- les véhicules de plus de 30 ans ( de collection ou non ) doivent être exemptés , de part leurs normes anciennes et le fait qu'ils ne parcourent que très peu de kilomètres par an.
- les 2 roues de - de 125cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés par le projets , ils sont pourtant les plus bruyants et les moins entretenus .

Pour conclure , on ne peut s'empêcher de penser que la pression de l'Europe et de quelques associations écologistes parisiennes sont une aubaine pour l'état de placer un nouvel impôt déguisé .

N° 941788 - Proximité décente du centre de CT Égalité sur le territoire surtout en milieu rural

par :

29/06/2023 21:21

Comment va t'on assurer à tous les usagers d'avoir des centres de contrôles à distance raisonnable? Je suppose que tout les centres autos ne vont pas vouloir s'équiper au vu de la faible flotte de motocyclette.

N° 941792 - Projet contrôle technique moto

par :

29/06/2023 21:22

Bonjour, les motos étant mieux entretenues que les voitures, le contrôle technique doit se faire tous les 4ans (le double des voitures 2ans).

A la lecture de ce qui va être vérifié (que du visuel/10min maxi de travail), le prix devrait être de 30euros maximum! Nos artisans se font payer 40e de l'heure et là on devrait payer 50e pour 10min à des lobbyistes !

Encore une fois, Pas de merci l'Europe !! &#128545;

N° 941795 - contrôle technique moto

par :

29/06/2023 21:24

bonjour , je voulais juste signalez ! que le contrôle technique moto : doit prendre en compte , les milliers de motards ? Qui on investit ! du temps , des années ,de l'argent , beaucoup de travail..... ! pour avoir ? Une moto unique , en modifiant : la peinture , l'esthétique , un système de freins , ou des amortisseurs , ou de l'éclairage , supérieur , au modèle d'origine , pour améliorer , la sécurité ! et avoir une belle moto ! Alors pourquoi ? Un contrôle technique , qui veut nous interdire ? Tout cela ? Encore une histoire d'argent , pour faire , gagner plus d'argent ? A qui ? Centre de contrôle technique ? État ? associations , pour l'électrique partout ? respectez les motos modifié , qui respectent les

consignes de sécurité § Et commencez par investir , plus d'argent , dans l'entretien des toutes en France , qui est une calamité , pour les deux roues !

N° 941811 - Contre le CT moto

par :

29/06/2023 21:30

Motard depuis 30 ans ,j entretien ma machine régulièrement sans problème.

Entretenir la voie publique est bien plus raisonnable.

Marre de donner de l'argent pour rien

N° 941821 - Question sur la mesure du bruit

par :

29/06/2023 21:36

Bonjour, ma question porte sur le contrôle du bruit des deux roues. En effet certains deux roues de 50cc circulent en faisant un bruit excessif (au dessus des limites autorisées ?), je me demande donc si une mesure du bruit est prévue lors de ces contrôles techniques ? (bien que je suppose qu'il est possible de rétablir le véhicule à la configuration constructeur pour les test et le re-débrider ensuite une fois le test passé...)

Bien à vous,

N° 941829 - Le contrôleur?

par :

29/06/2023 21:38

Le contrôleur doit avoir le permis A pour contrôler les gros cube ? J'ai un 1000 et hors de question qui permis B ou A 2 la manipule ! Une bécane c'est perso alors la laisser a une tanche non merci

N° 941837 - non au CT

par :

29/06/2023 21:41

Je crois que [association de motard] à fait le tour des questions pour lesquelles c'est un grand non, pas forcément parce c'est un coût supplémentaire et surtout que c'est une mesure inutile qui ne règle aucun problème.

Aujourd'hui je croyais l'histoire enterrinée mais il semble que non et j'ai vraiment le sentiment que cela tourne à de l'acharnement. On dirait que nos autorité ne veulent pas que les gens soient heureux, il faut sans cesse toujours plus de contraintes même prouvée inutiles. Il y a pourtant tant à faire pour améliorer notre société.

donc c'est non au CT moto

N° 941840 - Avis sur le projet de décret relatif à la mise en place du contrôle technique des deux roues

par :

29/06/2023 21:41

Ce contrôle technique est totalement inutile et ne va pas dans le sens de la réduction des accidents pour les deux roues pour plusieurs raisons :

- le kilométrage moyen est inférieur à 5000 km/an

- les utilisateurs de deux roues sont déjà attentifs à l'état de leur véhicule en particulier des pneumatiques car c'est la garantie de leur sécurité
  - les accidents d'origine technique sont marginaux ce qui n'est pas le cas des accidents liés à l'état des routes
  - ce contrôle va pénaliser financièrement les utilisateurs de deux roues alors qu'ils sont déjà du côté des oubliés de la république
- il me semble que pour toutes ces raisons, non exhaustives, ce projet devrait être abandonné

N° 941846 - consultation sur projet CT pour 2RM

par :

29/06/2023 21:43

Remarques au fond :

- tous les motards savent qu'ils sont fragiles et toujours perdants en cas d'accident, aussi veillent-ils jalousement à l'entretien de leurs 2RM, surtout depuis l'apprentissage de ces contrôles dans l'obtention des récents permis 2RM.
- les différentes enquêtes menées depuis vingt ans sur l'accidentologie des 2RM (notamment le rapport MAIDS « motorcycle accident in depth study » menée par la CE dans cinq pays), ont montré que les accidents de 2RM ne sont que très rarement dus à des défauts techniques du véhicule, mais surtout aux comportements des conducteurs eux-même (2RM seul ou 2RM contre VL) et à l'état des infrastructures.
- si quelques VRM créent volontairement une pollution sonore, ce sont les même qui présenteront un 2RM correct lors du CT, et remettront une échappement non-homologué dans l'heure qui suivra !
- la pollution atmosphérique des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports !

Remarques propres aux 2RM de collection

- l'immense majorité des 2RM anciens ne roulent que l'été par beau temps et pour « aller chercher le pain le dimanche » et a fortiori jamais la nuit.
- les 2RM de collection sont fréquemment réunis au sein de flotte de 5 à 40 véhicules en état de marche, dont la dangerosité minime est prouvée par le faible tarif pratiqué par les compagnies d'assurances. Un CT à 30 euros entraînerait une dépense inutile de 150 à 1200 euros. Le CT dans leur cas est techniquement superflu, pour ne pas dire proche du racket initié par la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].
- venir dans un centre éloigné de CT, avec la circulation de semaine, sous la pluie, avec un 2RM à courroie sans vitesse d'avant guerre constitue un exploit qu'aucun motard ne souhaite réaliser.
- le décret organisant le fonctionnement propre aux centre de CT interdit l'entrée de la zone de travail aux clients. Comment un opérateur de CT pourra-t-il démarrer une 2RM de collection qui demande un réglage manuel de l'avance, et du starter, agrémentés d'un dosage du kick, spécifiques à chaque véhicule ?
- le décret en 1.1.8. prévoit un « Niveau de gravité majeur ou critique » par l'examen visuel de « l'usure des tambours de frein » . Or ceci n'est généralement possible qu'avec démontage complet sur une 2RM ancienne, et souvent avec des outils aux normes dépassées (SI en France ou BSW en UK).
- le décret prévoit l'appréciation du freinage par l'opérateur de CT, or les freins de nos ancêtres sont indigents avec leurs performances d'époque, que seul peut apprécier un motard à l'ancienne.
- le décret en 7.4.1.a.7 prévoit un « Niveau de gravité majeur » pour un compteur kilométrique « Manifestement inopérant ». Or les compteurs kilométriques des 2RM anciens ne sont plus fabriqués, rarement réparables sauf à dépasser le prix du 2RM, et dès lors ne fonctionnent plus sur leur quasi totalité. Respectueux de l'intégrité originelle de leur véhicules les propriétaire les laissent en l'état. Les conducteurs de 2RM de collection roulent avec des GPS qui assurent la fonction.



- en cas de cession, les acheteurs de 2RM de collection ne prennent aucune attention au kilométrage affiché. Il n'y a donc pas dol.

-> En conclusion, les 2RM de collection d'avant 1960 ne devraient pas être concernés par ce CT inadapté.

N° 941848 - Contre

par :

29/06/2023 21:44

Totalement contre le projet de contrôle technique moto.

Encore une obligation, une dépense supplémentaire inutile

N° 941855 - Stop au racket

par :

29/06/2023 21:46

Bonjour,

Depuis quand les financiers se soucient de l'humain ??

Merci d'arrêter votre racket sur les 2 roues, avec de plus, des arguments mensongers.

N° 941861 - Consultation CT 2RM

par :

29/06/2023 21:47

J'estime personnellement être en mesure d'effectuer moi-même les contrôles de sécurité sur mon 2-roues, ceux-ci étant visuellement accessibles. Mon véhicule est parfaitement entretenu, ma vie en dépend donc je ne prends aucun risque à ce sujet. Le danger vient selon moi principalement de l'état des routes qui sont, disons-le, en majorité dans un état déplorable.

Concernant la réduction des émissions polluantes et le bruit des motos, le contrôle technique n'aura aucun impact sur cela. En effet, si des modifications existent sur un véhicule, rien n'empêchera le propriétaire de repasser en configuration d'origine pour le CT et remettre ses modifications ensuite. C'est déjà le cas sur certaines voitures et ça n'a jamais empêché ces personnes de rouler.

Il semble donc que cette volonté d'appliquer un contrôle technique aux 2RM ne soit qu'un moyen pour certains organismes de contrôle de se faire de l'argent sur le dos de personnes qui roulent très peu et qui paieront un prix proche de celui demandé pour une voiture.

Des solutions alternatives existent et devraient mener à des discussions avec les différentes associations plutôt que d'instaurer un contrôle pur et dur qui n'aura aucun effet bénéfique sur la qualité de l'air, le bruit ou la sécurité.

N° 941865 - projet de decret visant la mise en place d'un controle technique des vehicules motorisés à deux ou trois roues ou quadricycles à moteur

par :

29/06/2023 21:49

je suis contre la mise en place d'un contrôle technique concernant les vehicules motorisés à deux ou trois roues ou quadricycles à moteur, le retour d'experience de nos voisins allemands ou britanniques fait apparaitre un nombre de défauts rendant dangereux un vehicule de ce type tout a fait dérisoire. Chaque motard reçoit lors de sa formation des rudiments lui permettant de faire lui même une check list des équipements de son véhicule. la majorité des organes mécaniques d'une moto qui sont des pièces d'usure sont accessibles visuellement sans démontage. si je prends l'exemple de nos voisins Britanniques les contrôles portent sur l'état des pneumatiques ,de l'éclairage, des indicateurs de chgt de direction, verification visuelle des fuites éventuelles et contrôle

de l'efficacité de l'échappement et des fuites éventuelles de gaz brûlés, un seul test sur banc est réalisé, celui du freinage, test réalisé moteur arrêté.

les chiffres des comptes rendus de contrôle des véhicules motorisés à deux ou trois roues ou quadricycles à moteur sont éloquentes, moins de 17% des véhicules présentent des défauts susceptibles de les recalculer au contrôle mais la majorité de ces défauts ne mettent pas en jeu la stabilité du véhicule ou l'efficacité des freins ou amortisseurs, chiffre à comparer au plus de 35 % de véhicules de type automobiles présentant des défauts redoutables et incompatibles avec une utilisation sûre du véhicule.

les motocyclistes ne sont pas des têtes brûlées, l'âge moyen des motards évolue vers une tranche de population plus âgée et c'est une population qui d'une part a la conscience des dangers et n'utilisera pas un véhicule en mauvais état, d'autre part l'âge venant fait des choix quand à l'entretien de véhicules qui sont rarement de purs utilitaires mais des véhicules vis à vis desquels ils entretiennent un lien plus passionnel.

je renouvelle mon opposition farouche à la mise en place d'un contrôle technique qui ne serait d'aucune utilité pour les utilisateurs des véhicules.

cordialement

N° 941874 - Mobilisation contre le contrôle technique

par :

29/06/2023 21:52

Tout à fait opposé à cette mise en place quel qu'en soit le prix.

Au pire si celui-ci s'avère obligatoire, consacrer ces recettes à la réfection des axes routiers, petits et grands axes, pour assurer ouvertement la sécurité routière surtout des deux roues.

A ce que j'ai compris les deux roues 50 cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés par ce décret à venir alors qu'ils représentent les nuisances sonores les plus importantes et trop souvent assimilés à la définition du motard.

Leurs utilisateurs "pétaradants" n'ont aucune notion de l'entraide motards, de l'étiquette qu'ils transmettent au monde du motard réfléchi.

Même les journalistes dans leurs papiers intitulent ou confondent motards et utilisateurs de cyclomoteurs prêtant ainsi la confusion, les statistiques se trouvant d'ailleurs impactées concernant les accidents ou autres faits.

N° 941876 - Contre ce projet

par :

29/06/2023 21:52

Au vu du peu de kilomètre parcouru et à l'état général des 2 roues je trouve ce projet inadapté.

N° 941883 - Je suis contre cette mesure inutile et contraignante pour les motards (temps et argent)

par :

29/06/2023 21:55

Cette mesure, fruit du lobbying intense mené à Bruxelles et à Paris par des organismes ayant des conflits d'intérêts est inutile. Les arguments de ces lobbyistes sont sans réel fondement.

- La sécurité des motards ne sera en aucun cas améliorée. Les causes d'accident sont presque toujours multifactorielles et les défaillances techniques des motos ne sont pas un facteur significatif. Ce n'est pas une opinion, c'est un fait statistique.

- Les contrôles de bruit fantasmés par certains doivent être faits par les forces de l'ordre, suivant la réglementation actuelle. Nul besoin de contrôle technique qui pourra de toute façon être contourné.

- Les rodéos urbains sont effectués la plupart du temps avec des véhicules non homologués, donc non soumis au contrôle. Par essence, la réglementation n'a pas d'influence sur les hors-la-loi.

- Les possesseurs de plusieurs véhicules anciens vont devoir effectuer d'innombrables contrôles dans des centres inégalement répartis sur le territoire.

En résumé, le code de la route actuel oblige à rouler sur un véhicule homologué et maintenu conforme à son homologation. Les véhicules qui circulent dans l'illégalité seront simplement un peu plus illégaux. En revanche, les motards respectueux de la loi devront perdre des heures par moto et quelques centaines d'euros pour satisfaire à une contrainte administrative supplémentaire.

N° 941889 - Contre le CTP pour les 2RM

par :

29/06/2023 21:57

je suis contre le CTP des 2RM car les véhicules concernés sont parfaitement entretenus par leurs propriétaires. De plus le nombre d'accident impliquant un 2RM dont la cause est une défaillance technique est très faible, moins de 0.5%.

Tous les centres de contrôle ne pourront pas s'équiper du matériel nécessaire. Seuls les grands groupes pour donc effectuer ces contrôles créant ainsi une concurrence déloyale.

et pour finir, ces CTP n'apporteront rien pour l'environnement, les 2RM étant déjà les moyen de déplacement les moins polluants du fait des progrès fait par les constructeurs, du fait qu'ils fluidifient la circulation impactant ainsi beaucoup moins l'environnement.

N° 941891 - CT moto

par :

29/06/2023 21:58

Bonjour, avant de venir contrôler nos véhicules remettez en état les routes pour notre sécurité. ce contrôle technique est juste une taxe déguisée.

N° 941897 - Commencez par améliorer les infrastructures routières.

par :

29/06/2023 21:59

La seule gamelle que j'ai prise en moto est dûe à un paquet de gravillons dans un virage, et je l'ai cher payé tout en roulant à 40km/h.

Occupez vous de vos routes, nous on s'occupe de nos moto.

N° 941898 - Inutile je suis contre

par :

29/06/2023 22:00

Le contrôle technique moto qui est proposé est un copier coller du contrôle voiture

Pouvez-vous me dire comment les centres vont pouvoir contrôler le freinage d une moto par exemple

Comment 3 association peuvent faire changer d avis un gouvernement alors que beaucoup d autres font appellent aux motard pour les soutenir car oui nous soutenons beaucoup d association

Vous pouvez m expliquer comment on peut dire qu une moto pollue beaucoup alors que nous passons beaucoup moins de temps sur les routes que les autres usagers

La moto est une passion pas un moyen de locomotion comme la voiture

Seule les passionnés de 2 roues passent leur permis

Il ne font confondre les personnes qui utilisent leur 2 roues en ville comme ils utiliseraient n importe qu elle autre moyen de locomotion

Et les passionnés qui prennent soin de leurs 2 roues qui tiennent à leurs vies et qui n'ont pas besoin d'un contrôle technique pour vérifier leur véhicule avant de le prendre car nous prenons soin de nos véhicules et nous savons que nous mettons notre vie en jeu quand nous montons sur nos motos il n'y a que les incontinents qui peuvent monter sur leurs 2 roues sans les contrôler  
Après regarder l'état des routes avant de regarder l'état de nos motos car ils ont bien dangereuse avec des nids de poule, des routes non entretenues  
Je suis contre le contrôle technique moto

N° 941899 - Contrôle technique Motos

par :

29/06/2023 22:00

- Prévoir une particularité pour les motos d'enduro et de trial. Il faut que cette discipline et cette activité physique voir hobby puisse se pratiquer. Cela fait un moment que l'on essaye de nous éradiquer. ( je ne pense pas que l'on demande aux chasseurs de vérifier leur arme tous les 3ans. Pourtant ce sont des armes létales. )

- Pour les motos de route la grosse majorité des motards passent tous les ans à la révision ANNUELLE.

- Laisser sa moto à un contrôle technique dont je suspecte un certain flou voir une incompétence ne fait pas plaisir. La moto est un objet de passion et de liberté.

- Cela fait plaisir qu'un censeur pardon un administrateur du site voir une IA valide mes commentaires.

N° 941903 - CT 2 roues

par :

29/06/2023 22:01

- Pourquoi créer un contrôle technique 2 roues alors que ce sont des lobbies comme le Groupe [réseau de contrôle technique] qui ont intrigué à Bruxelles, à l'aide d'études partielles, partiales et erronées pour influencer les députés et leurs gouvernements? Ce CT ne servira pas la sécurité routière mais les finances de ces grosses sociétés qui rient bien de la crédulité de nos élus.

- Pourquoi créer un contrôle technique moto alors que les petites cylindrées (50 et 125cc) sont les moins bien entretenues? Ce sont elle qu'il faut cibler avant tout

- Pourquoi créer un CT alors que les centres autos n'ont pas de techniciens formés, n'ont pas les machines adaptées et que le programme du CT ne prévoit finalement que des contrôles visuels?

- Pourquoi le Président de la République et autres personnalités ont-elles parlé d'un tarif d'environ 50 euros pour le CT 2 roues, soit pas loin du tarif réservé aux automobiles, alors que le programme sera bien plus bref que pour les 4 roues? Un tarif de 25 ou 30 euros maximum sera plus adapté et correspondra à la réalité

N° 941906 - Ctrl technique 2 roues

par :

29/06/2023 22:02

Tous les 2 roues doivent y passer mais un droit spécifique doit être accordé aux véhicules classés collection. De plus, les centres agréés doivent être en mesure de réaliser les tests garantissant l'intégrité du véhicule. Dans quel ordre chronologique les 2 roues devront passer le ctrl ?

N° 941919 - CT des 2 roues

par :

29/06/2023 22:07

Encore un truc qui ne sert à rien mais en France on a malheureusement l'habitude, il aurait été beaucoup plus judicieux de s'occuper des 2roues inférieurs à 50cc et "voiturette" qui sont souvent dans des états lamentables, nous motards nous entretenons nos véhicules nous savons l'importance de bien les entretenir d'ailleurs à quand un audit des routes car la est réellement le problème !!!!

N° 941934 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

29/06/2023 22:11

Great post. Keep writing such kind of information on your page.

Im really impressed by your site.

Hello there, You have done a fantastic job.

I'll certainly digg it and in my view suggest to my friends.

I am confident they will be benefited from this

site.

Feel free to visit my webpage :

N° 941954 - Non au contrôle technique

par :

29/06/2023 22:18

Pour éviter les accidents j'ai formé,et dans toute la France des motards ont fait comme moi, des plus ou moins jeunes à la sécurité routière.

Ne serait-il pas mieux de former plutôt que d'assister et de faire payer?

Mes motos sont suivies, au minimum deux ou trois fois par an par des professionnelles du deux roues.

Quel est l'intérêt d'avoir un contrôle technique?

N° 941965 - Enduro

par :

29/06/2023 22:23

Je m'inquiète parce que je possède un vieil enduro de 1995 kawasaki importé par ichiban. Il n'a jamais été équipé de contacteurs de stops de clignotants ni même des commandes, ni de rétroviseurs. Je m'en sert très peu et très rarement sur route. Si il n'y a pas de décret dérogatoire je ne voit pas comment je pourrais continuer à l'utiliser.

N° 941966 - oui au contrôle technique??

par :

29/06/2023 22:24

Pour éviter les accidents j'ai formé,et dans toute la France des motards ont fait comme moi, des plus ou moins jeunes à la sécurité routière.

Ne serait-il pas mieux de former plutôt que d'assister et de faire payer?

Mes motos sont suivies, au minimum deux ou trois fois par an par des professionnelles du deux roues.

Quel est l'intérêt d'avoir un contrôle technique?

N° 941967 - Le contrôle technique des deux roues est inapproprié

par :

29/06/2023 22:24

Le contrôle technique des deux roues est inapproprié Et ne répond nullement aux enjeux de la sécurité routière. Les statistiques, les témoignages des usagers ainsi que les reportages montrent l'inadéquation d'une telle mesure.

Il serait préférable d'entretenir les routes et de mettre une tva allégée sur l'équipement des motards...

N° 941970 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 22:26

Je suis contre le contrôle technique moto. Une fois par an ma moto va en révision. Elle est contrôlée par un vrai mécanicien et tout les réparations nécessaires sont faites. A chaque fois que je monte sur ma moto, je risque ma vie. Je n'ai pas besoin de payer une personne qui va juste regarder et ne rien réparer.

N° 941980 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 22:30

Je suis contre le contrôle technique moto. Une fois par an ma moto va en révision. Elle est contrôlée par un vrai mécanicien et tout les réparations nécessaires sont faites. A chaque fois que je monte sur ma moto, je risque ma vie. Je n'ai pas besoin de payer une personne qui va juste regarder et ne rien réparer.

N° 941983 - controle technique motos

par :

29/06/2023 22:30

Le controle technique des motos n'apportera pas de sécurité supplémentaire , un controle technique en cas de revente du vehicule serai possible .

N° 941984 - oui au contrôle technique??

par :

29/06/2023 22:30

Pour éviter les accidents j'ai formé,et dans toute la France des motards ont fait comme moi, des plus ou moins jeunes à la sécurité routière.

Ne serait-il pas mieux de former plutôt que d'assister et de faire payer?

Mes motos sont suivies, au minimum deux ou trois fois par an par des professionnelles du deux roues.

Quel est l'intérêt d'avoir un contrôle technique?

N° 941986 - oui au contrôle technique?

par :

29/06/2023 22:31

Pour éviter les accidents j'ai formé,et dans toute la France des motards ont fait comme moi, des plus ou moins jeunes à la sécurité routière.

Ne serait-il pas mieux de former plutôt que d'assister et de faire payer?

Mes motos sont suivies, au minimum deux ou trois fois par an par des professionnelles du deux roues.

Quel est l'intérêt d'avoir un contrôle technique?

N° 941997 - oui au contrôle technique?

par :

29/06/2023 22:34

Pour éviter les accidents j'ai formé, et dans toute la France des motards ont fait comme moi, des plus ou moins jeunes à la sécurité routière.

Ne serait-il pas mieux de former plutôt que d'assister et de faire payer?

Mes motos sont suivies, au minimum deux ou trois fois par an par des professionnelles du deux roues.

Quel est l'intérêt d'avoir un contrôle technique?

N° 941998 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 22:34

Je suis contre le contrôle technique moto. Une fois par an ma moto va en révision. Elle est contrôlée par un vrai mécanicien et tout les réparations nécessaires sont faites. A chaque fois que je monte sur ma moto, je risque ma vie. Je n'ai pas besoin de payer une personne qui va juste regarder et ne rien réparer.

N° 941999 - Avis

par :

29/06/2023 22:34

J'entretiens très régulièrement ma moto. Je n'ai pas besoin de ce contrôle payant pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de mon véhicule. Cette nouvelle taxation ne sera pas oubliée lors des prochains scrutins.

N° 942013 - CT des 2 roues

par :

29/06/2023 22:38

Pour moi le CT peut être intéressant lors de la vente d'un 2 roues, afin que l'acheteur sache ce qu'il achète. Sinon le CT n'est d'aucune utilité, lorsqu'on a une moto on l'entretient, c'est la base de la sécurité.

N° 942018 - Formation des agents de contrôle

par :

29/06/2023 22:42

Il serait judicieux que les techniciens, effectuant le contrôle technique des 2 roues ayant besoin d'un permis spécifique, soient également en possession des permis adéquates. Même si ils n'ont pas à travers leurs contrôles le besoin d'aller sur la voie publique, une moto cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> n'est pas un véhicule qui se manipule à la légère. Nous, motard, avons été formé dans le cadre du permis, à manipuler ce véhicule en mode piéton car il y a des règles à respecter pour éviter de faire tomber la moto et surtout éviter les incidents comme se retrouver écrasé.

N° 942019 - Contrôle technique 2 roues

par :

29/06/2023 22:43

Étant motard depuis plus de 25 ans, je pense qu'il faut différencier 2 types de 2 roues.

1- les motards ( pas tous mes une grande majorité) qui par passion et notions de sécurité prennent soin de leur moto. Notre vie est en jeu à chaque fois que nous montons dessus

2- les scooters et petites cylindrées (inférieur à 125cm3) qui par leur jeunesse, trafiquent et n'entretiennent pas leur 2 roues. Cela entraîne nuisance et non respect des normes de sécurité. Il est par contre impératif de contrôler ce type de véhicule...par contre comme certain et pas d autre???

N° 942026 - Contre

par :

29/06/2023 22:45

Il serait nécessaire de commencer par effectuer un contrôle technique des routes avant de venir vider les poches des motards. Je suis contre ces propositions.

N° 942029 - Un contrôle technique des motos c'est méconnaître la réalité

par :

29/06/2023 22:46

J'ai 58 ans. J'ai depuis 18 ans mon permis B. Je conduisais quotidiennement pour mes trajets domicile-travail. En 2006, j'ai décidé d'utiliser un scooter 125cm3 pour aller au travail. Je l'utilise quotidiennement. Je connais donc les 2 mondes et ils sont très différents. En voiture, vous pouvez tenter de rouler avec un pneu abîmé, un roulement de roue fatigué. Si votre pneu rend l'âme, vous vous arrêtez et vous remplacez votre pneu. Pas en moto. En moto sur une route rapide, si vous avez un problème de frein, un pneu qui subitement se dégonfle ou éclate, vous mettez immédiatement votre vie en danger. Sur une voie rapide comme en région parisienne, si vous tombez vous êtes mort. Ne pas entretenir sa moto, c'est donc jouer à la roulette russe. Et je ne pense pas que les motards aient envie de jouer leur vie. Tous les ans, mon scooter va chez le concessionnaire (Honda) et les pièces détachées sont très chères. Bien plus chères que sur une voiture. Mais il y va de notre vie. Une assurance moto est également bien plus chère qu'une assurance voiture.

Donc le raisonnement de dire que puisqu'il y a un contrôle technique pour les voitures, alors il faut un CT pour les motos s'est stupide et méconnaître la réalité.

Pour autant, je ne nie pas certains problèmes notamment des pots d'échappements modifiés qui gachent notre tranquillité et peut être quelques moteurs débridés. Mais croyez vous que les propriétaires de ces véhicules vont venir au CT. Bien sûr que non. Il faut interpellé ces véhicules quand ils circulent dans nos rues et mesurer le niveau sonore ou d'autres paramètres sur place. En mettant en place un contrôle technique pour les motos, vous allez simplement nous faire payer encore davantage. Mais pas cibler les contrevenants.

Je recommanderais plutôt de légiférer pour diminuer la consommation des deux roues neufs. D'un point de vue écologique, quand on va tout seul au travail, entre prendre son SUV de 1.7 t et une moto de 200kg et son encombrement au sol bien moindre, je trouve ça contre-productif de pénaliser l'utilisation de ce véhicule "léger".

Cordialement

N° 942031 - Inutilité directe du CT

par :

29/06/2023 22:47



Avec mes voitures, je me suis toujours plié à l'obligation du contrôle technique qui n'a jamais eu le moindre intérêt puisque je fais réviser mes voitures régulièrement par un professionnel qui a pour obligation de me rendre un véhicule apte à rouler en toute sécurité. Le CT ne fait que confirmer que ce professionnel connaît son métier.

Il en va de même pour les motos.

Rendre obligatoire les entretiens serait plus constructif.

Qui plus est, l'usage de la moto est une question de passion, très peu de gens utilisent une grosse cylindrée sans passion. Du coup ces motards aiment leur véhicule, veulent pouvoir l'utiliser longtemps, sans problèmes qui viendraient les mettre en danger, et l'entretiennent.

D'où l'insignifiante proportion d'accident dûs à un défaut d'entretien.

On pourrait du coup évoquer toutes les petites cylindrées utilisées en temps que véhicule utilitaire.

Qui dit 2 roues utilitaire, dit grande métropole. Avec les ZFE, ces véhicules deviendront tous électriques. Les problèmes de pollution et de bruit disparaîtront.

Enfin, je me répète, plutôt que d'imposer un CT qui n'a d'intérêt que pour l'emploi et faire faire des bénéfices à des multinationales pro du contrôle en tout genre, innovez, abolissez le CT pour tous les véhicules et rendez obligatoire une vignette apposée par le mécanicien qui vient de faire l'entretien du dit véhicule.

Contrôler un véhicule qu'un mécanicien qualifié suit n'a aucun sens. C'est discréditer ce métier.

Et puis, en cas de défaillance mécanique d'un véhicule qui a subi un CT, qui est le responsable? Le propriétaire du véhicule et le dernier mécanicien ayant touché au véhicule. Le CT n'a vraiment d'intérêt que pour créer d'autres emplois, et enrichir les pro du contrôle sur le dos de vos concitoyens, mais n'a jamais eu pour intérêt notre sécurité et la lutte contre pollution.

La modernisation du parc automobile (jupette, baladurette,...) a fait bien plus pour tout cela.

Merci de votre lecture.

N° 942060 - Avis roule à moto depuis 1980. Ce projet de loi ne résoud rien et il est très mal rédigé.  
par :

29/06/2023 22:59

Quel est le gain attendu par la mise en place de ces contrôles? Pas de gain en blessés/tués sur les routes car il est extrêmement rare de voir circuler des deux roues en très mauvais état comme on a pu en voir pour des voitures. Les statistiques d'accident liés au mauvais état des 2 roues sont très faibles. En revanche le débours pour ceux qui roulent en 2 roues est garanti, d'autant plus qu'ils en ont souvent plusieurs, selon l'utilisation (été/hiver, ville/voyages, etc...).

Il n'y aura pas non plus de gain sur le bruit car il suffira de remettre l'échappement d'origine le jour du contrôle pour être OK, et de remettre l'échappement bruyant juste après. Des contrôles de bruit plus fréquents seraient bien plus efficaces, par exemple il y en a un au départ de chaque enduro.

Bref, dans le principe, ça n'est rien de plus qu'un impôt supplémentaire sur les utilisateurs de 2 roues.

Dans la forme maintenant^, le texte précise "sans démontage" mais pourtant demande le contrôle de l'épaisseur des plaquettes de freins ou l'usure des tambours. Les incapables qui ont rédigé ceci ont-ils quelque fois vu un frein? Ce genre de mention ouvre la porte à interprétation, complètement inadapté.

Chapitre 0.4: en quoi cela concerne-t-il le véhicule contrôlé?

1.1.4.c.7 Liquide de frein contaminé : comment en juger sans ouvrir le bouchon et en analyser un échantillon? Ca n'est pas le métier d'un centre de contrôle technique

1.1.5.a.6 Conduites (rigides de frein) mal placées: Quel contrôleur est compétent pour juger de la conception de véhicules? complètement inadapté

5.1.1.c.7 (Essieux) Modification présentant un risque: idem!

5.1.2.a.8 Fusée d'essieu fracturée : comment le voir sans démontage? Inadapté

5.2.2.a.6 Mauvais état des rayons

5.2.2.b.7 Roue gravement déformée, usée, mal assemblée ou modification présentant un risque: ça ne sont pas des critères objectifs, inadapté.

6.1.2.b.7 Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant: non visible sans démontage sur la plupart des 2 roues: inadapté

6.2.3.a.7 Siège/selle fortement défectueux ou absent: défaillance majeure!! Quel est le critère qui va décider qu'une moto est de trial et d'enduro? Car toutes les motos de trial en sont normalement dépourvues depuis au moins 20ans

En conclusion: ce texte s'il est adopté n'améliorera pas la sécurité des usagers de la voie publique ni ne réduira les nuisances sonores contre lesquelles s'élèvent les défenseurs de ce projet, il ne sera qu'un impôt supplémentaire à supporter par les utilisateurs des véhicules de catégorie L.

Il est en outre très mal rédigé avec beaucoup de clauses qui prêtent à interprétation.

Il est urgent de le retirer. En revanche mettre en place des contrôles sonores plus fréquents sur la voie publique traiterait au moins cette partie du problème.

N° 942062 - Contrôle technique des véhicules motorisés

par :

29/06/2023 22:59

Le contrôle technique pour les deux roues a été décidé par l'Europe et par des pressions de petites associations diverses et sur des lobing financiers, notre souveraineté est bafoué.

Avant de décider de mettre en oeuvre ce contrôle, l'état devrait entretenir, maintenir les structures routière, faire respecter la hauteur des dos d'âne, de mettre en place des protections sous les barrières routières etc.. pour éviter des conséquences corporelles.

En plus, le motard fait peu de kilomètres dans l'année et sa cotisation d'assurance est supérieure à celle d'une voiture, ce contrôle technique donne le sentiment pour le citoyen d'une taxe supplémentaire sans compensation, plutôt que mettre en place ce contrôle technique, il faudrait obliger les assurances de prendre en charge une partie du renouvellement des équipements de protection

Clf

N° 942064 - Contrôle technique onéreux et inutile

par :

29/06/2023 23:00

Les accidents de 2 roues liés au mauvais état des véhicules sont quasiment inexistant, moins de 1 %.

Ce contrôle ne fera en rien baisser le nombre d'accident. Réparer et aménager les infrastructures routières serait plus utile aux deux roues, trois roues et même aux automobiles. Marre de payer pour du vent....

N° 942066 - Je suis contre

par :

29/06/2023 23:02

Les motos sont suivies par les concessionnaires.

A ce titre les motos sont contrôlées et les organes de sécurité vérifiés . Rien à voir avec les voitures ou le permis n'aborde pas ce sujet.

Sur la question du bruit il y a déjà la verbalisation par les forces de l'ordre.

Enfin ce contrôle ne va concerner que les motards responsables et en aucun cas ceux qui ne suivent déjà pas les règles comme les livreurs ou les scooters. Une fois de plus le but n'est pas la sécurité

mais juste de cibler une population qui peut payer car rien ne sera fait contre les vrais voyous de la route.

N° 942067 - Participation à la consultation du projet de mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

29/06/2023 23:03

Bonjour,

Je trouve la mise en place de ce contrôle technique inutile puisqu'elle n'aura aucune incidence sur l'accidentologie, pas plus que sur les nuisances sonores.

Cela dit, possesseur d'un 1200 cc de 2017, je vous fait part de quelques points :

-Vous expliquez qu'il y aura 4 fois moins de points contrôlés qu'une voiture aujourd'hui dont le prix est d'environ 80 euros.

Comment se fait-il que vous annoncez 50 euros ?

Et encore, vous n'en faites même pas une obligation, donc on peut rapidement s'attendre à un prix avoisinant les 60 euros.

Alors qu'avec 4 fois moins de points de contrôles, on est en droit d'attendre un contrôle technique à 20 euros !

-Je n'ai pas trouvé dans l'arrêté la procédure concernant la manipulation des 2 roues.

Qui va la manipuler ? Un 2 roues, ce n'est pas une voiture.

En cas d'erreur de manipulation, elle tombe, et dans ce cas, qui paye les réparations ?

-J'ai déjà la vignette d'assurance, la vignette Crit'Air, et maintenant il va falloir apposer cette nouvelle vignette, mais où ?

Doit-on se résigner à collectionner des autocollants tous plus moches les uns que les autres ?

Et rappelez vous, c'est un 2 roues, donc ces autocollants sont exposés à l'air libre et se détériorent et deviennent même parfois illisible.

Pourtant à l'ère du numérique, que ce soit la vignette d'assurance, la vignette crit'Air ou demain l'attestation du Contrôle Technique, vous avez tous les éléments pour y accéder sur vos serveurs.

Il suffit juste d'un peu de volonté, d'une obligation de communication entre services, et le tour est joué, plus besoin de vignettes.

-Quand au niveau sonore, ceux qui aujourd'hui ne le respectent pas, viendront au contrôle technique en le respectant, puis remettront leur machine dans le même état qu'avant le contrôle technique.

Cette mesure ne servira donc à rien.

Encore une fois, chaque véhicule est aujourd'hui agréé pour un nombre de décibels (Voir carte grise), et il suffit d'amplifier les contrôles sur la route par les forces de l'ordre, où là vous sanctionnerez bien ceux qui ne respectent pas.

Mais vous avez choisi de sanctionner tout le monde par ce contrôle technique, qui pourtant n'apportera aucun, ou très peu de changement sur ce sujet.

-Un des dangers qui nous guettent en permanence est l'état des routes.

Quelle mesure prenez-vous à ce sujet ?

Puisque qu'avec le contrôle technique, vous sanctionnez tous les motards, y compris la majorité qui est en règle. Pourquoi ne faites vous pas une loi qui permettrait de dénoncer facilement des portions de route dangereuses (nids de poule), et qui aurait pour conséquence d'obliger les autorités à réparer si le problème dénoncé n'était pas réglé dans les 2 mois qui suivent (comme pour le contrôle technique).

-Et enfin, comprenez que je le prenne mal, car il est démontré par plusieurs études (non commanditées par [réseau de contrôle technique]) que le contrôle technique n'aura aucun effet sur l'accidentologie.

Par contre, vous avez rendu obligatoire les gants, mais quid des chaussures ? d'un pantalon ? d'un blouson ?

Quand je vois certains 2 roues en tong, short et T-Shirt, et que cela est légal, ça me révolte.

Globalement, vous l'aurez compris, ce contrôle technique qui sanctionne tous les motards, ne permettra même pas d'améliorer la situation de la minorité des motards qui ne respecte pas les règles.

J'ai pris le temps d'argumenter mais rassurez vous, je n'attends aucune réponse de votre part, encore moins une prise en compte de mes arguments.

En effet, je préfère finalement une absence de réponse, plutôt qu'une réponse habituelle d'un politique qui n'y connaît rien et qui va m'expliquer pourquoi j'ai tort.

Cordialement,

N° 942071 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 23:05

Bonjour,

Je suis étonné que l'on impose un Contrôle technique moto alors que celles ci ne sont mises d'un point de vue mécanique dans seulement 0,3 % des cas d'accidents. Les points essentiels se contrôlent visuellement et sont donc effectués régulièrement. N'ayant que deux roues et pas de carrosserie il est vital pour le motard de le faire avant ou après chaque utilisation car le manque de soin apporté ne pardonne pas.

L'argument pollution pour une catégorie qui n'excède pas 0,5 % du trafic routier me paraît excessive.

Quant au bruit, il suffit d'un quart d'heure pour modifier l'échappement avant et après le CT.

Par contre au vu de l'état dégradé de notre réseau routier dans certaines régions (nid de poule, rainurage) il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir de sérieuses chaleurs sous le casque.

Vous comprendrez qu'après évocations des différents points évoqués je n'en vois nullement l'intérêt.

Cordialement

N° 942074 - CT des 2 roues motorisés

par :

29/06/2023 23:05

Il est inutile d'obliger les motards à passer un CT. Vous nous dites qu'il faut nous apprendre à entretenir nos motos mais ceux qui disent cela n'ont jamais posé leurs postérieurs sur une moto. On nous apprend à contrôler notre machine dès l'instruction pour le permis moto. Prendre la route sur une moto qui n'est pas entretenue c'est se foutre en l'air dans les kilomètres qui suivent. De plus, l'accidentologie liée au mauvais entretien de la moto est inférieure à 1 %. L'état ferait mieux d'entretenir correctement les routes. Le mauvais état de la chaussée est responsable dans un tiers des accidents moto. Vous nous dites que les motos polluent alors qu'elles sont responsables de moins de 5 % des émissions polluantes et permettent de fluidifier les déplacements dans des centres villes et leurs périphéries toujours plus embouteillés. Vous nous dites aussi qu'il faut contrôler le niveau sonore des deux-roues mais regardez donc dans les pays qui ont instauré le CT bien avant la France et vous verrez que cela n'a rien changé côté nuisances sonores. Ceux qui souhaitent faire du bruit le feront toujours une fois le CT passé avec un échappement réglementaire.

Le CT n'est rien de plus qu'un racket financier demandé et organisé depuis bien des années par l'Europe et la société Deckra.

Vous souhaitez faire diminuer la mortalité des motards alors faites donc :

- poser des glissières équipées d'une lisse en partie basse évitant aux motards de se faire couper en deux par les poteaux soutenant la glissière,
- entretenir correctement les routes,
- rendez donc obligatoire le port d'équipements de sécurité comme un blouson, un pantalon de moto et des chaussures de moto (le tout homologué bien évidemment),
- rendez accessible l'acquisition des airbags moto,
- proposez des stages de formation complémentaire à des prix accessibles,
- multipliez le nombre de journées de formation auprès des gendarmes motorisés et proposez-les dans tous les départements de France,
- ...

N° 942089 - Le Contrôle technique des motos est absurde!

par :

29/06/2023 23:15

Je considère que le contrôle technique des motos est une absurdité car:

- les motards le font dès qu'il utilise leurs motos
- le lobbying de [réseau de contrôle technique] et les autres prestataire autre est véritable un scandale
- pour 0.3% accident d'origine mécanique c'est complètement inefficace
- il serait bien plus pertinent de bien entretenir les routes et la signalisation

N° 942094 - Incomplet

par :

29/06/2023 23:17

En soit le contrôle technique permettra d'assainir certains 2RM notamment les 50 CC.

Mais les routes sont dans un état de délabrement catastrophique.

L'état des véhicules n'est que pour une faible part dans la cause des accidents

N° 942095 - Stop nuisances sonores

par :

29/06/2023 23:18

Il est grand temps de faire réduire les nuisances sonores des 2 roues de toutes cylindrée aux échappements trafiqués. L'accent est à mettre sur les 50cc particulièrement bruyants, polluants et dépassant largement la vitesse homologuée de 50km/h.

N° 942099 - Inutile, tape à côté de l'objectif, démagogie et plus

par :

29/06/2023 23:20

Je suis motard, j'ai mon permis moto depuis 1998, je roule tous les jours en moto pour aller au travail banlieu/Paris.

Un CT pour quoi ?

Seul 1% des accidents sont dues à un mauvais entretien des 2RM...

Imposer ce CT à 3 millions de 2RM pour seulement résoudre cela ?

C'est sortir un bazooka pour tuer une mouche...

Qui souhaite ce CT ?

- L'Europe ? NON telles qu'elles ont été appliquées par certains pays des mesures compensatoires étaient prévues pour ne pas l'imposer.

- Les 3 associations parisiennes anti 2RM ? OUI uniquement focalisé sur les nuisances sonores elles ont réussi à faire faire n'importe quoi à un gouvernement, bravo

Pour rendre heureuse il suffit de multiplier des contrôle sonore par les forces de l'ordre dans Paris et dissuader par des amendes le montage de silencieux non homologués. En 24 ans de moto quotidienne je me suis fait contrôler un seul fois...

A noter que contrôler le bruit dans un CT n'a rien de sécuritaire, c'est réglementaire. Est-ce le rôle des contrôleurs techniques ?

- Les sociétés du CT ? OUI bien sûr, faire du lobby pour se créer une nouvelle rente sur le dos des citoyens, 3M de 2RMx50euros/5ans=30.000.000/ans à se faire en plus.

Mon expérience :

Je roule quotidiennement en moto depuis 24ans.

Les contrôles visuels :

Je fais entretenir tous les ans pour révision ma moto. Le programme de révision de mon concessionnaire couvre quasi tous les points sécuritaires du CT...Tous les ans !

Tous les mois je contrôle tout ce qui sera contrôlé visuellement par le CT, pneu, niveau, freinage, lumière... Tous les mois !

Contrôler sa moto ne nécessite aucun démontage contrairement aux voitures.

Ces contrôles auraient bien plus de pertinence par des acteurs du secteur expérimentés tel garage, concessionnaire moto.

Une moto se manipule en équilibre. Laisser un contrôleur amateur déplacer les 390kg d'une moto type Goldwing Honda n'est pas judicieux, si il y a une chute dans l'atelier du contrôleur il va y avoir des problèmes et contentieux !

Les contrôles sonores :

Quand on parle d'échappement bruyant, ce n'est pas l'ensemble tube/filtre à particule/silencieux qui ont été changés mais dans 99% des cas c'est uniquement le silencieux.

Et changer son silencieux ne demande aucune compétence particulière, c'est à la portée de tous, c'est 5min chrono, 2 écrous à dévisser et c'est réglé.

Donc avant de passer son CT, on remet son silencieux d'origine et après son CT obtenu on remet son silencieux bruyant.

Contrôler le bruit sera donc complètement inutile... un échec complet en terme de résultat pour remettre en règle les 2RM trop bruyant.

La périodicité :

Il me semble qu'une grande partie du parc est renouvelé rapidement, inférieur à 5ans.

Beaucoup des 2RM ne passeront pas le contrôle des 5ans mais plutôt celui imposé pour la vente.

Prix :

50euros pour un contrôle visuel de 5min et un coup de sonomètre. C'est Exorbitant !

Conclusion :

Ce CT n'aura aucun impact sur l'accidentologie car le % des accidents liés à l'entretien est ridicule. Aucun impact.

Un vrai moulin à vent qui ne réglera pas non plus les problèmes du bruit pour les assos anti 2RM.

Et sera seulement la création d'une rente inutile prise des poches des citoyens pour enrichir les sociétés de contrôle technique.

Le SEUL point positif que je trouve à ce CT c'est l'imposer pour une vente.

Pour les personnes étrangères aux choses mécanique cela va les rassurer et leur garantir que le 2RM est en parfait état sécuritaire

N° 942102 - Inutile

par :

29/06/2023 23:22

Je suis motard, j'ai mon permis moto depuis 1998, je roule tous les jours en moto pour aller au travail banlieu/Paris.

Un CT pour quoi ?

Seul 1% des accidents sont dues à un mauvais entretien des 2RM...

Imposer ce CT à 3 millions de 2RM pour seulement résoudre cela ?

C'est sortir un bazooka pour tuer une mouche...

Qui souhaite ce CT ?

- L'Europe ? NON telles qu'elles ont été appliquées par certains pays des mesures compensatoires était prévues pour ne pas l'imposer.

- Les 3 associations parisiennes anti 2RM ? OUI uniquement focalisé sur les nuisances sonores elles ont réussi à faire faire n'importe quoi à un gouvernement, bravo

Pour rendre heureuse il suffit de multiplier des contrôle sonore par les force de l'ordre dans Paris et dissuader par des amendes le montage de silencieux non homologués. En 24 ans de moto quotidienne je me suis fait contrôler un seul fois...

A noter que contrôler le bruit dans un CT n'a rien de sécuritaire, c'est réglementaire. Est-ce le rôle des contrôleurs techniques ?

- Les sociétés du CT ? OUI biensûre, faire du lobby pour se créer une nouvelle rente sur le dos des citoyens, 3M de 2RMx50euros/5ans=30.000.000/ans à se faire en plus.

Mon expérience :

Je roule quotidiennement en moto depuis 24ans.

Les contrôles visuels :

Je fais entretenir tous les ans pour révision ma moto. Le programme de révision de mon concessionnaire couvre quasi tous les points sécuritaire du CT...Tous les ans !

Tous les mois je contrôle tous ce qui sera contrôlé visuellement par le CT, pneu, niveau, freinage, lumière... Tous les mois !

Controler sa moto ne nécessite aucun démontage contrairement aux voitures.

Ces contrôles auraient bien plus de pertinence par des acteurs du secteur expérimentés tel garage, concessionnaire moto.

Une moto se manipule en équilibre. Laisser un contrôleur amateur déplacer les 390kg d'une moto type Goldwing Honda n'est pas judicieux, si il y a une chute dans l'atelier du contrôleur il va y avoir des problèmes et contentieux !

Les contrôles sonores :

Quand on parle d'échappement bruyant, ce n'est pas l'ensemble tube/filtre à particule/silencieux qui ont été changés mais dans 99% des cas c'est uniquement le silencieux.

Et changer son silencieux ne demande aucune compétence particulière, c'est à la porte de tous, c'est 5min chrono, 2 écrous à dévisser et c'est réglé.

Donc avant de passer son CT, on remet son silencieux d'origine et après son CT obtenu on remet son silencieux bruyant.

Controler le bruit sera donc complètement inutile... un échec complet en terme de résultat pour remettre en règle les 2RM trop bruyant.

La périodicité :

Il me semble qu'une grande partie du parc est renouvelé rapidement, inférieur à 5ans.

Beaucoup des 2RM ne passeront pas le contrôle des 5ans mais plutôt celui imposé pour la vente.

Prix :

50euros pour un contrôle visuel de 5min et un coup de sonomètre. C'est Exorbitant !

Conclusion :

Ce CT n'aura aucun impact sur l'accidentologie car le % des accidents liés à l'entretien est ridicule.

Aucun impact.

Un vrai moulin à vent qui ne réglera pas non plus les problèmes du bruit pour les assos anti 2RM.

Et sera seulement la création d'une rente inutile prise des poches des citoyens pour enrichir les sociétés de contrôle technique.

Le SEUL point positif que je trouve à ce CT c'est l'imposer pour une vente.

Pour les personnes étrangères aux choses mécanique cela va les rassurer et leur garantir que le 2RM est en parfait état sécuritaire

N° 942115 - Non au CT moto

par :

29/06/2023 23:28

Contrôle inutile.

Étant conscient de ma vulnérabilité en deux roues je veille moi-même au bon état des organes de sécurité de ma moto.

De plus, elle passe une fois par an en concession pour une révision ainsi qu'un contrôle complet.

Sachant que seulement 0,3 % des accidents moto sont dus à des défaillances techniques, un contrôle technique de l'état des infrastructures routières (responsable de plus en plus d'accidents) me semblerait beaucoup plus approprié !

N° 942124 - Non au contrôle

par :

29/06/2023 23:32

Au lieu d'imposer un ct. Faites plus de contrôle sur les cross bitume.

N° 942125 - Automobilistes

par :

29/06/2023 23:32

Il me semble normal que tout Véhicule soit soumis aux mêmes règles bruit pollution sonore Sécurité

N° 942130 - Contrôle technique moto

par :

29/06/2023 23:34



Bonjour, je voudrais donner mon avis sur le projet du futur CT moto, pour moi il n'y a pas lieu d'être comme tout les motards je contrôle mon véhicule avant chaque sortie comme on me l'a appris au permis moto dès qu'il y a le moindre problème je répare ou fait réparer immédiatement même si je dois me priver financièrement ailleurs ma vie en dépend alors je ne vois pas pourquoi je payerai pour un contrôle que je fait et c'est faire le gouvernement avait dit pas de ct en France mais une mesure alternative comme le réclame et est d'accord l'EU et sous la pression de 3 organisations soit disant écolo [association] [association] et [association] le conseil d'état en a décrété autrement donc ses 3 organisations extrémistes ont plus de pouvoir que le président incroyable en plus on nous dit un ct a 50e tout les 3 ans on c'est très bien que encore sous la pression des 3 organisations ça va être baissé a 2ans comme pour les voitures et les 50e vont vite se transformer en 70e au moins on le c'est bien tout augmente et les contrôleurs vont nous dire avec l'argent investi 50e c pas assez c'est pour cela que je suis totalement contre le ct j'ai 57 ans une bécanne bien entretenue et touche 900e par mois, j'ai vraiment pas besoin de cette dépense supplémentaire, j'ai dernièrement refait mes freins arrières pour ma sécurité pas besoin de ct pour moi le problème viens principalement des scooters 50cc pas les maxi scooter ou moto gros cube, il suffit comme c'est déjà le cas de les immobiliser en cas d'infraction, alors par humanité laissez les motards vivre leur vie avec l'esprit motard, arrêtez de nous étouffer financièrement les pièces coûtent cher pas besoin de ça en plus surtout pour quelque chose que je fait déjà merci de m'avoir lu

N° 942143 - Motardes depuis + de 40 ans

par :

29/06/2023 23:41

Bonjour,

Le contrôle technique est une aberration sachant que nous sommes les premiers, nous motards, à faire très attention à l'entretien de nos motos, car comme vous le savez, nous n'avons pas de carrosserie et le moindre accident pour nous, peut-être catastrophique.

Je vais voir mon concessionnaire régulièrement, car je ne joue pas avec ma vie, je lui demande de faire l'entretien de ma moto, de vérifier les plaquettes, de changer les pneus, s'il estime ça nécessaire. L'Europe acceptait les alternatives au CT, que la Fédération Française des Motards en Colère avait proposé, pourquoi aller contre.... sous la pression de 3 associations qui ont une vue très extrémiste et antisociales.

Je suis moi même écolo, je tiens comme vous à protéger/sauvegarder notre planète. Attaquez vous aux patrons du CAC 40 qui prennent leur Jet privé pour faire de courts déplacements et aux industries polluantes. Nous les motards, n'avons que très peu d'impact sur la pollution de l'air, au contraire, nous sommes plus fluides et restons moins longtemps dans la circulation, de plus notre véhicule est utilisé à 50% voire 100% contrairement à une voiture. Si vous voulez un CT pour lutter contre le bruit, il y a déjà des lois pour ça, il suffit de les appliquer et le motard qui fait trop de bruit, le verbaliser comme il se doit, moi même je suis contre ce genre de motard.B

Allez, soyez sympa, oubliez nous avec votre CT, par contre si vous pouviez vous occuper des infrastructures dangereuses, des trous dans les chaussées surtout à Paris, des doublages des rails de sécurité, et bien nous vous serions très reconnaissants.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Une motarde qui entretient sa moto régulièrement et qui n'a pas besoin d'un racket supplémentaire.

N° 942149 - Concessionnaires Moto.

par :

29/06/2023 23:43

Il serait beaucoup plus judicieux de faire faire le CT par les concessionnaires de la marque du véhicule qui sont bien plus compétents que des soi-disant techniciens formés rapidement pour faire de l'argent.

Obliger les motards à passer dans une concession de la marque de son véhicule tout les 3 ans qui réviserait les véhicule et accorderait le CT pour les trois années suivantes.  
Quitte à faire faire aux motards quelque chose d'inutile pour enrichir certaines sociétés privées, autant faire quelque chose d'utile en s'assurant que le véhicule soit vraiment bien contrôlé et révisé entièrement par de vrais professionnels.

N° 942151 - Concessionnaires Moto.

par :

29/06/2023 23:45

Il serait beaucoup plus judicieux de faire faire le CT par les concessionnaires de la marque du véhicule qui sont bien plus compétents que des sois disant techniciens formés rapidement pour faire de l'argent.

Obliger les motards à passer dans une concession de la marque de son véhicule tout les 3 ans qui réviserait les véhicule et accorderait le CT pour les trois années suivantes.

Quitte à faire faire aux motards quelque chose d'inutile pour enrichir certaines sociétés privées, autant faire quelque chose d'utile en s'assurant que le véhicule soit vraiment bien contrôlé et révisé entièrement par de vrais professionnels.

N° 942154 - Halte au racket !

par :

29/06/2023 23:46

Je vis dans un pays sur-administré où le gouvernement d'un côté déplore l'endettement et de l'autre multiplie les règles et obligations coûteuses et inutiles... Règles qu'il est par ailleurs incapable de faire appliquer et respecter... 10% des conducteurs roulent sans permis / assurance / contrôle technique... 22 000 refus d'obtempérer par an... Ma femme et mes trois filles ont failli mourir percutées par un chauffard alcoolisé (la collision frontale a été évitée à 1/10ème de seconde près) : les gendarmes nous ont passé un savon parce que nous avons exigé leur venue : leur doctrine, pas de blessé pas de gendarmes, c'est une question d'assurance ! Le chauffard avait 1.9 g, pas d'assurance et roulait avec un véhicule " emprunté " ! Pourtant à l'époque Cazeneuve avait lancé une directive de contrôles administratifs approfondis.

SIA pour les chasseurs mais dans le sud on se balade l'AK47 à l'épaule !

Arrêtez d'emmerder les français. Seuls les français respectueux de la loi et de la République, assurés, détenteurs d'un permis et d'une moto entretenue se plieront à votre contrôle et seront soulagés périodiquement de 60 € et de leur temps libre. Les amateurs de rodéos continueront leur petite activité sans être inquiétés, tout au plus un rappel à la loi. Un jeune fait un refus d'obtempérer et vous suspendez toutes les actions en cours. Bref ce sont les délinquants qui font la loi et vous vous pliez à leur loi en espérant le retour de la " paix sociale " (leurs trafics en tout genre au noir hors taxes - 70% de l'économie à Marseille) pour assurer le spectacle des JO 2024.

Je vous le dis tout net : J'ai voté non en 2005 mon vote a été bafoué ! Je n'ai pas voté pour les JO ce ne sont pas mes jeux - mais c'est moi qui les finance ! Vous m'avez privé de libertés fondamentales (dont celle de rendre visite à mon père âgé ou celle pour ma femme d'enterrer sa mère) pendant le covid au motif de raisonnements idiots et des discours changeant et contradictoires.

Je vous rappelle l'article 2 de la DDHC 1789 : " Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. " La liberté il n'y en a plus, vous les supprimez comme ça vous chante. La propriété elle est bafouée... Un changement de norme et votre voiture ne vous permet plus d'emmener votre enfant à la gare (ZFE). La sûreté elle n'existe pas. Ma fille poursuivie par des MNA 3 fois à Nantes en moins d'un an... Heureusement pour elle, elle court vite. Un l'a menacée de la kidnapper, la violer, la tuer. Mais elle n'a pas le droit de porter ou transporter un shocker électrique pour sa défense - classée arme de catégorie D !

Il va être temps de mettre à nouveau en œuvre le 4ème droit naturel et imprescriptible de l'homme.  
Je ne suis pas très loin de demander l'asile politique au Texas tant mon pays me fait vomir !  
Un citoyen, contribuable, électeur.

N° 942155 - Concessionnaires

par :

29/06/2023 23:46

Il serait beaucoup plus judicieux de faire faire le CT par les concessionnaires de la marque du véhicule qui sont bien plus compétents que des soi-disant techniciens formés rapidement pour faire de l'argent.

Obliger les motards à passer dans une concession de la marque de son véhicule tout les 3 ans qui réviserait les véhicules et accorderait le CT pour les trois années suivantes.

Quitte à faire faire aux motards quelque chose d'inutile pour enrichir certaines sociétés privées, autant faire quelque chose d'utile en s'assurant que le véhicule soit vraiment bien contrôlé et révisé entièrement par de vrais professionnels.

N° 942161 - taxe

par :

29/06/2023 23:53

encore une taxe de plus ou et le pouvoir d'achat réparer les routes et les motards seront en sécurité.  
.Cordialement.

N° 942162 - Non au CT2RM

par :

29/06/2023 23:54

Les contrôles projetés sont déjà opérés par 99% des motards ! Le bon état de leur moto est leur garantie "sécurité". Il n'en est pas de même des routes que nous empruntons ! Il serait peut être temps de faire un "contrôle technique" des infrastructures routières au lieu de nous imposer des frais supplémentaires sur un CT complètement aléatoire ??

Si toutefois vous vous inquiétez de l'état de véhicules non contrôlés, appliquez donc cela aux 2 roues et 4 roues conduites par des personnes sans permis ou des adolescents. Car eux ne sont pas sensibilisés par de vraies formations, aux dangers d'un mauvais entretien du véhicule !

N° 942163 - Nouvelle taxe inutile

par :

29/06/2023 23:54

Bonjour,

Je suis contre ce projet de loi. J'ai 2 motos que je fais entretenir sans besoin de contrôle de l'Etat. Je n'ai pas besoin de l'Etat pour savoir que je risque ma vie au quotidien sur un engin qui tient en équilibre et qui par définition est dangereux pour celui qui est dessus. Dans les autres pays, ça n'a apparemment pas réglé le problème du bruit (puisque on sait tous que ceux qui font du bruit remettront leur cartouche ou changeront leur pot) avant le CT et des études sérieuses ont prouvé que l'état des motos n'est responsable que dans de rares cas.

Je préférerais que l'état s'occupe de l'état des routes et des dos d'âne qui sont souvent illégaux plutôt que de l'état de mes motos.

Pour moi, c'est encore une nouvelle taxe déguisée et une nouvelle preuve de l'absence d'indépendance vis à vis des règles de l'Europe. Aucun discernement n'est plus accordé aux états pour appliquer ou pas une loi. Ou alors, c'est juste de la lâcheté et une façon de se protéger en disant que ce n'est pas de la faute du gouvernement en place. En tout cas, lâcheté ou pas, je me souviendrais du gouvernement qui aura fait passer cette loi.  
En bref, occupez-vous des routes, je m'occupe de mes motos.  
Cordialement,

N° 942169 - Le xt 500 champion de France "moto ancienne" 2022

par :

29/06/2023 23:57

Ma moto, Yamaha XT 500, est assurée en véhicule de collection.

Elle a été validée techniquement en traversant les déserts dans les années 1977.

Elle possède un ralentisseur à l'avant dit à tambour ainsi qu'un éclairage en 6 volts.

Elle est entretenue régulièrement et même si elle ne brille pas, elle suscite un réel attrait auprès des autres utilisateurs routiers.

Il va sans dire qu'elle ne supportera aucun banc de freinage ou autre contrôle d'intensité lumineuse. Quant aux éventuelles fuites d'huile, pas besoin de payer un contrôle technique pour les notifier, le propriétaire de la machine saura les essuyer.

N° 942171 - Pourquoi ?

par :

29/06/2023 23:58

Les accidents chez les motards mettant en faute l'entretien du véhicule ne représente qu'une infime partie de ceux-ci, quel intérêt ? Certainement souhaité par les Parisiens qui en ont marre d'entendre des T-Max modifiés ... Mais le CT ne règlera pas ce soucis ...

N° 942173 - Le 500 XT champion de France « moto ancienne » 2022

par :

30/06/2023 00:01

Ma moto, Yamaha XT 500, est assurée en véhicule de collection.

Elle a été validée techniquement en traversant les déserts dans les années 1977.

Elle possède un ralentisseur à l'avant dit à tambour ainsi qu'un éclairage en 6 volts.

Elle est entretenue régulièrement et même si elle ne brille pas, elle suscite un réel attrait auprès des autres utilisateurs routiers.

Il va sans dire qu'elle ne supportera aucun banc de freinage ou autre contrôle d'intensité lumineuse. Quant aux éventuelles fuites d'huile, pas besoin de payer un contrôle technique pour les notifier, le propriétaire de la machine saura les essuyer.

N° 942175 - Le 500 XT champion de France « moto ancienne » 2022

par :

30/06/2023 00:02

Ma moto, Yamaha XT 500, est assurée en véhicule de collection.

Elle a été validée techniquement en traversant les déserts dans les années 1977.

Elle possède un ralentisseur à l'avant dit à tambour ainsi qu'un éclairage en 6 volts.

Elle est entretenue régulièrement et même si elle ne brille pas, elle suscite un réel attrait auprès des autres utilisateurs routiers.

Il va sans dire qu'elle ne supportera aucun banc de freinage ou autre contrôle d'intensité lumineuse. Quant aux éventuelles fuites d'huile, pas besoin de payer un contrôle technique pour les notifier, le propriétaire de la machine saura les essuyer.

N° 942177 - Arguments contre le CT 2RM

par :

30/06/2023 00:02

Bonjour, je suis contre le contrôle technique 2 roues motorisées pour les raisons suivantes:

Les accidents 2RM sont en baisse régulière depuis 10 ans (voir les dernières statistique de la Sécurité Routière) alors qu'il y a une augmentation de ces usagers. L'état des 2RM est en cause dans moins de 1% des accidents (étude MAIDS).

En ce qui concerne la pollution, les normes EURO pour les 2RM évoluent en permanence ( d'ailleurs pourquoi n'y a t-il pas de prime à la casse comme il y a eu pour l'automobile ? )

Pour le bruit, les motards bruyants (ils sont une minorité) n'auront pas de mal a poser un pot d'échappement homologué pour passer le contrôle et le rechanger ensuite.

Le CT 2RM n'est pas obligatoire au sens de l'union européenne, l'état peut proposer en alternative des mesures de protections des usagers. Qu'en est il de cette proposition alternative.

Je terminerais en indiquant 3% des causes de décès des motards sont liés aux infrastructures. Donc que je ne comprends pas qu'il n' a pas un vrai plan de réfection de celles-ci, de doublages des glissières de sécurité et démontages des dos d'âne non conformes.

Merci si vous m'avez lu jusque là.

N° 942179 - Consultation projet contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

30/06/2023 00:04

1) Si le projet est de diminuer l'accidentologie pour ces usagers, il serait préférable de :

- Faire respecter les règles de mise en place des aménagements des voies de circulation en et hors agglomérations publiées par le CEREMA.
- Réaliser l'entretien des routes qui sont complètement laissées à l'abandon.
- Ne plus répandre du gravier lors de la réfection de routes sans effectuer un balayage pour enlever l'excédent.

- Installer une deuxième ranger de glissières de sécurité en partie basse dans les courbes (déjà demandées depuis les années 80 par la [association de motard] !)

-> Ce ne sont pas les véhicules qui sont accidentogènes, c'est l'usage que l'on en fait qui créer le danger !

2) Si le projet est de diminuer les émissions sonores émises par ces véhicules, il suffit de :

- Réglementer le niveau sonore des véhicules neufs.
- Interdire la vente de silencieux d'échappement avec des chicanes amovibles.
- Faire des contrôles réguliers sur les véhicules par les forces de l'ordre et en grand nombre et pas seulement à l'aide de capteurs et de sanctions automatisées.

3) Conclusion :

Je n'ai toujours pas compris à quoi servira ce contrôle technique, si ce n'est de faire rentrer de l'argent dans les organismes de contrôle et dans les caisses de l'état. Cela ne changera rien, les risques d'accident resteront les mêmes et les personnes ayant des échappements bruyants les remplaceront avant de passer au contrôle technique.

4) Vous pouvez enlever du projet le contrôle au moins pour les deux roues :

- Du frein de stationnement (1.1.3)
- Du correcteur automatique de freinage (1.1.11)
- De la direction assistée (2.1.3)
- Des balais d'essuie-glaces (3.4)
- Des feux de brouillard, surtout avants (4.5)
- Du pare-chocs et protection latérale (6.1.3)
- Du support de roues de secours (6.1.4)
- Des ceintures de sécurité, boucles et systèmes de retenue (7.1)
- De la limitation de la vitesse ? (7.5)

N° 942183 - Le 500 XT champion de France « moto ancienne » 2022

par :

30/06/2023 00:07

Ma moto, Yamaha XT 500, est assurée en véhicule de collection.

Elle a été validée techniquement en traversant les déserts dans les années 1977.

Elle possède un ralentisseur à l'avant dit à tambour ainsi qu'un éclairage en 6 volts.

Elle est entretenue régulièrement et même si elle ne brille pas, elle suscite un réel attrait auprès des autres utilisateurs routiers.

Il va sans dire qu'elle ne supportera aucun banc de freinage ou autre contrôle d'intensité lumineuse. Quant aux éventuelles fuites d'huile, pas besoin de payer un contrôle technique pour les notifier, le propriétaire de la machine saura les essuyer.

N° 942191 - Ce contrôle n'apportera rien dans les faits

par :

30/06/2023 00:17

Bonjour,

Après avoir lu les documents, il est clair que ce contrôle technique n'apportera rien. Les points de contrôle liés à la sécurité (suspensions, direction, pneus, etc...) sont déjà surveillés au quotidien par les conducteurs et à chaque entretien annuel par les garagistes (car les motards, eux, suivent les carnets d'entretien et ne veulent pas conduire un véhicule qui serait dangereux). Ceux concernant les nuisances (bruit, pollution, etc...) les points seront facilement contournés car il est très simple de remplacer soit même son système d'échappement sur une moto. Reste les quelques points purement réglementaires (plaque, catadioptré, etc...) qui seront eux aussi très facilement contournés.

Ce contrôle technique ne résoudra en rien les conduites inadaptes, dangereuses, gênantes dont certains sont adeptes, il ne fera pas baisser l'accidentologie. Il ne remplacera pas la prévention ni l'éducation, qui sont deux pratiques coûteuses, par contre il rapportera beaucoup d'argent à ceux qui en profitent déjà avec les voitures.

Etant moi-même motard "sportif" pratiquant occasionnellement sur circuit, je suis aussi le premier être contre les nuisances subies au quotidien notamment à cause du bruit. Ceci dit, les quelques

responsables et leurs machines sont tellement faciles à identifier que je ne comprends toujours pas pourquoi si peu de mesures sont prises. Le CT n'est pas le bon outil pour lutter contre cela pour les raisons énoncées plus haut.

Prenez les bonnes décisions pour apporter de vraies réponses aux problèmes, pas pour satisfaire quelques intérêts personnels.

Merci

N° 942193 - Opposition formelle au CTP

par :

30/06/2023 00:22

Le gouvernement sait parfaitement que moins de 1% des accidents de 2RM sont dus à l'état du véhicule, que la directive européenne fait suite à une étude pilotée par [réseau de contrôle technique], n°1 du CTP en Europe, que le 2RM est un moyen de transport sobre économiquement, donc énergétiquement et écologiquement puisque les IK sont bien inférieurs à la voiture (calcul des frais réels), mais il s'entête à vouloir mettre en place le CTP des 2RM, ce non sens. Ce CTP, la valeur des IK, la TVA sur les équipements de sécurité (casque, gants, vêtements...), tout va dans le sens d'une "chasse aux motards" irrationnelle.

N° 942201 - Magnifique exemple de lobbying

par :

30/06/2023 00:43

Bravo a [réseau de contrôle technique] pour avoir réussi à acheter l'UE pour un CT moto. En plus de 20 ans de permis gros cube je n'ai jamais rencontré un motard qui a négligé l'entretien de sa moto. Les accidents techniques existent mais on est dans l'épaisseur du trait.

Continuons à faire des choses qui ne servent à rien. De toute manière l'état prendra son billet donc pour les finances publiques ( le tonneau des Danaïdes ) c'est du bonus.

Les responsables de cette connerie se cacheront inévitablement derrière c'est pas nous c'est l'europe. ( qu'ils appellent de tout leurs vœux ).

Je n'aborderai même pas le côté écologique tant c'est risible.

La réflexion et le bon sens sont mort en Absurdistan.

Continuons à fond dans l'UERSS. Je citerai notre ministre de l'intérieur

"Ne vous en faites pas, ça va bien se passer".

N° 942204 - C'est nul

par :

30/06/2023 01:04

Qui peut croire que l'on roule avec une moto non entretenue voilà 52 ans que je fais de la moto (permis à 16ans) par contre les routes n'ont entretenues les zebras glissants les trous non rebouchés pas de problème je pense que la police ou gendarmerie sont parfaitement apte à le faire et je suis pour la sanction très sévère voir confiscation du véhicule en attente du défaut réparé

N° 942207 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 01:14

Les motos grosses cylindrées sont correctement entretenues car leurs propriétaires savent qu'il en va de leur vie. Il n'en est pas de même pour les scooters 50cc qui roulent sans feux, sans carénage, dans des états sidérants.

Si un contrôle technique doit être mis en place pour la sécurité, il doit s'adresser en priorité aux petites cylindrées

N° 942210 - Pour la sécurité de tous !

par :

30/06/2023 01:24

Il est impératif de s'assurer du bon état de tout véhicule circulant sur le réseau routier et ce quelque soit son nombre de roues. C'est une garantie de sécurité qui limite le risque que peut représenter un organe défaillant tant pour le conducteur et ses passagers que pour des personnes qui pourraient se retrouver victimes de la perte de contrôle d'un véhicule qui n'est pas en état de circuler.

Ce sera aussi l'occasion de vérifier l'intégrité des échappements et leur niveau sonore.

Il est dommage de ne pas s'être accordé sur le calendrier de visite des automobiles! Notre gouvernement a bien tergiversé sur une décision européenne comme si la sécurité de tous n'était pas de son ressort et de sa responsabilité.

N° 942211 - Pourquoi ?

par :

30/06/2023 01:32

Pourquoi voulez vous un CT des 2 roues alors que tous les rapports annoncent que les accidents ne sont pas dû à un mauvais entretien de la moto ?

Pourquoi vous ne vous occupez pas d'améliorer l'infrastructure routière et ne faites pas la chasse au rodéo urbain qui sont des sources de nuisances sonores dans les villes?

N° 942213 - un ct inutile, juste du racket pur et simple

par :

30/06/2023 01:40

les motards entretiennent leurs engins, car un mauvais entretien et c'est la sanction immédiate contrairement à une voiture

un ct inutile car le motard a déjà l'obligation de faire le contrôle de sa moto, on lui apprend lors de l'apprentissage du permis, et il est contrôlé sur sa compétence à le faire lors de l'examen du permis, pour le faire à chaque usage

donc on demande à la personne qui a son permis et donc compétente à contrôler sa moto, que quelqu'un d'autre, qui n'y connaît rien en moto, fasse le même contrôle en moins bien, car une seule fois à un moment donné précis sans connaître le fonctionnement du modèle et le tout sera payant !

je ne vais pas payer quelque chose qu'au final j'ai déjà payé en passant mon permis

on paie déjà assez de connerie pour se déplacer quelque soit le moyen de transport, taxes à

outrance, augmentation de tout, prix du carburant toujours supérieur au prix véritable de l'essence sur le marché, prix du train, du bus, des vélos... les prix des assurances, des diverses cartes pollution

zfe discriminante, la non liberté de circuler avec des péages, des parkings payants partout...

tout cela n'a aucun rapport avec la sécurité et l'environnement (0,3% des accidents dus au problème technique, MOINS DE 1%, ce qui prouve que le ct est absolument obsolète, vous voulez plus de

sécurité: mettez la police dans la rue avec de vrai contrôle et sanctions, vous voulez moins d'accident réparer et sécurisé les routes, arrêtez de permettre à des gamins de rouler sur des scooters sans véritable formation de conduite, tout comme les voitures sans permis (incohérence totale!) vous



voulez moins de pollutions réduisez les bateaux de marchandises et les avions (un méga cargo dépasse la pollution de toute les voitures de fr !) réduisez la fabrication des grosses voitures style faux SUV qui plus lourd coutent plus pour la fabrication (plus de matière pour la fabrication et l'usage, le remplacement des pièces...) ont des plus gros moteurs et donc en toute logique consomment et polluent plus et fragilisent les routes, aussi pour moins de pollution arrêtez les véhicules électrique qui ont tous un bilan carbone catastrophique contrairement aux véhicules thermiques récents (aujourd'hui fortement avancé pour ne quasiment plus polluer)

la moto permet la fluidification du trafic et donc moins de bouchon et moins de pollution la libre circulation est un droit en France, le pays autorise le déplacement en véhicule par le passage de permis et l'acquisition de véhicules, le seul effet de ce CT est de rajouter une taxe dans les poches de certaines sociétés corrompues déjà bien identifiées, et donc de racketter les citoyens qui paient déjà pour tout et n'importe quoi, un CT inutile qui n'aura aucun effet sur l'accidentologie et l'environnement, et au final aura encore un effet discriminatoire, seuls ceux qui ont de l'argent pourront payer et circuler et obligera ceux qui ne peuvent payer à prendre d'autre moyen moins pratiques remettant en cause la libre circulation et en imposant aux citoyens des choix pour lesquels ils sont contre (liberté égalité fraternité il paraît... )

il est trop facile de voler l'argent dans la poche du citoyen au bout de la chaîne alors que le problème vient d'en haut, qui fabrique ces véhicules polluants, trop bruyants ou pas assez fiables ? c'est sur eux qu'il faut taper et pas ceux à qui on les vend en leur disant que derrière ils n'ont pas le droit de les utiliser car soit disant pas conforme ou pas compétent faute de CT.

on est censé être en démocratie et on ne fait jamais voter les fr sur des sujets qui les concernent (tous ceux qui ont un permis)

depuis quand doit-on obéir à des soit-disant lois de l'UE (rappel les français ont voté contre) créée par des gens non élus, subventionnée par des entreprises corrompues et je mentionnerais pas les origines de sa création ni les magouilles anti-humaines contre notre bonne santé et leur recherche constante de faire la guerre; le CT un débat qui ne devrait pas avoir lieu étant donné qu'il n'est souhaité que par l'UE et ses entreprises complices pour s'assurer un revenu régulier pour l'abandon totale du CT, aussi pour la voiture (serait plus pour une obligation de contrôle dans des vrais garages et totalement gratuits, à savoir qu'il y aura obligatoirement de l'usure et donc des entretiens payants qui reviendront au garage)

N° 942214 - Route vraiment dégradée

par :

30/06/2023 01:43

Pour la sécurité des usagers en 2,3 roues et quadricycles à moteur, il serait judicieux d'effectuer un contrôle ainsi qu'un entretien plus régulier de la voie publique!

Autour de chez moi, environ 70km de route refaite avec beaucoup de graviers! Génial pour la sécurité des 2roues! Merci de m'avoir lu! Un passionné collectionneur de 2 roues propriétaire de 50 motos et mobylettes

N° 942221 - Nombreux problèmes à venir

par :

30/06/2023 03:09

Bonjour,

Je suis totalement contre ce projet de contrôle technique deux roues pour plusieurs raisons:

- Tout d'abord, je pense que vous manquez la cible principale de ces mesures en ne vous attaquant pas aux cylindrées de 50cm<sup>3</sup>. En effet, la majorité des véhicules trafiqués et des épaves roulantes se

trouvent dans la flotte des véhicules "bricatouillés" et "maquillés" par les plus jeunes. A savoir les 50cm3 justement.

- Deuxièmement et comme cela a été dit à maintes reprises. Un contrôle technique à 50 euros, pour uniquement contrôler des points que nous contrôlons nous-même en quelques secondes (plaquettes et disques, pneus, clignotants,...) est globalement perçu comme de l'extorsion. Je suis désolé je n'ai pas d'autre terme. Un contrôle visuel ne prend littéralement que quelques secondes/minutes, le prix devrait donc suivre en conséquence.

- Troisièmement, le fait de tester les décibels des deux roues me semblent contraire au rôle du contrôle technique. En effet, ici n'est plus contrôlée la sécurité du véhicule sur la route pour son utilisateur et les autres usagers, mais plutôt sa conformité du point de vue de la législation, ce qui n'est aucunement le rôle du contrôle technique. Cela va créer des inégalités avec les autres véhicules qui devront l'être également, étant donné que la France est championne du nivellement par le bas. Un très mauvais point.

- Quatrièmement et, encore une fois, comme cela a déjà été dit maintes fois, les accidents causés par une malfonction du véhicule représentent moins de 1% du total des accidents en 2RM. Divisez ce chiffre par 10 et vous aurez le nombre de morts des suites d'une malfonction. Je ne suis pas certain que se mettre toute une frange de la population à dos sous le prétexte fallacieux de la sécurité soit une bonne chose. C'est d'autant plus vrai que ces nouvelles mesures vont être couteuses à mettre en place et à appliquer avec, in fine, un coût qui se répercutera sur une population dont le pouvoir d'achat est déjà en dégringolade.

- Cinquièmement, tout véhicule 2RM nécessite bien plus d'entretien qu'une voiture. Prenons simplement les pneus qui doivent être changés bien plus régulièrement (en moyenne tous les 12'000 kilomètres, souvent avant cela). En moyenne, une personne devra donc aller à minima une fois tous les deux ans en garage pour changer ses pneus. Dans l'immense majorité des cas, il sera alors effectué un contrôle global du véhicule avec notamment un contrôle et un changement des pièces d'usures (filtres, plaquettes, etc.). Le travail sera donc effectué à double, de manière totalement arbitraire et inutile avec l'instauration du contrôle technique.

- Sixièmement, au vu de la faible flotte de 2RM et après discussion avec les deux centres de CT les plus proches de chez moi, aucun d'eux ne compte s'occuper des deux roues. Je les comprends parfaitement au vu des coûts que va engendrer cette réforme de leur côté (matériel, formation, location de nouveaux bâtiments ) et du peu que cela va leur rapporter (volume de véhicule relativement faible et coût d'un CT peu rémunérant pour eux, malgré que le contrôle leur prenne bien moins de temps que celui d'une voiture). Le fait que peu de centres vont s'ouvrir aux 2RM va indubitablement créer un goulet d'étranglement avec des délais interminables (ce qui poussera les gens à ne pas être à jour sur leurs contrôle technique), des centres parfois très éloignés de chez nous (et donc des trajets supplémentaires, de la pollution et des nuisances sonores).

Je pense avoir fait le tour des principaux points qui posent problème dans cette réforme. Il y en a d'autres également mais ces quelques pistes de réflexions devraient déjà à elles seules démontrer à quelle point l'instauration d'un tel système pour les 2RM est une hérésie.

En vous remerciant de m'avoir lu.

par :  
30/06/2023 03:10  
Bonjour,

Je suis totalement contre ce projet de contrôle technique deux roues pour plusieurs raisons:

- Tout d'abord, je pense que vous manquez la cible principale de ces mesures en ne vous attaquant pas aux cylindrées de 50cm<sup>3</sup>. En effet, la majorité des véhicules trafiqués et des épaves roulantes se trouvent dans la flotte des véhicules "bricatouillés" et "maquillés" par les plus jeunes. A savoir les 50cm<sup>3</sup> justement.

- Deuxièmement et comme cela a été dit à maintes reprises. Un contrôle technique à 50 euros, pour uniquement contrôler des points que nous contrôlons nous-même en quelques secondes (plaquettes et disques, pneus, clignotants,...) est globalement perçu comme de l'extorsion. Je suis désolé je n'ai pas d'autre terme. Un contrôle visuel ne prend littéralement que quelques secondes/minutes, le prix devrait donc suivre en conséquence.

- Troisièmement, le fait de tester les décibels des deux roues me semblent contraire au rôle du contrôle technique. En effet, ici n'est plus contrôlée la sécurité du véhicule sur la route pour son utilisateur et les autres usagers, mais plutôt sa conformité du point de vue de la législation, ce qui n'est aucunement le rôle du contrôle technique. Cela va créer des inégalités avec les autres véhicules qui devront l'être également, étant donné que la France est championne du nivellement par le bas. Un très mauvais point.

- Quatrièmement et, encore une fois, comme cela a déjà été dit maintes fois, les accidents causés par une malfonction du véhicule représentent moins de 1% du total des accidents en 2RM. Divisez ce chiffre par 10 et vous aurez le nombre de morts des suites d'une malfonction. Je ne suis pas certain que se mettre toute une frange de la population à dos sous le prétexte fallacieux de la sécurité soit une bonne chose. C'est d'autant plus vrai que ces nouvelles mesures vont être couteuses à mettre en place et à appliquer avec, in fine, un coût qui se répercutera sur une population dont le pouvoir d'achat est déjà en dégringolade.

- Cinquièmement, tout véhicule 2RM nécessite bien plus d'entretien qu'une voiture. Prenons simplement les pneus qui doivent être changés bien plus régulièrement (en moyenne tous les 12'000 kilomètres, souvent avant cela). En moyenne, une personne devra donc aller à minima une fois tous les deux ans en garage pour changer ses pneus. Dans l'immense majorité des cas, il sera alors effectué un contrôle global du véhicule avec notamment un contrôle et un changement des pièces d'usures (filtres, plaquettes, etc.). Le travail sera donc effectué à double, de manière totalement arbitraire et inutile avec l'instauration du contrôle technique.

- Sixièmement, au vu de la faible flotte de 2RM et après discussion avec les deux centres de CT les plus proches de chez moi, aucun d'eux ne compte s'occuper des deux roues. Je les comprends parfaitement au vu des coûts que va engendrer cette réforme de leur côté (matériel, formation, location de nouveaux bâtiments ) et du peu que cela va leur rapporter (volume de véhicule relativement faible et coût d'un CT peu rémunérant pour eux, malgré que le contrôle leur prenne bien moins de temps que celui d'une voiture). Le fait que peu de centres vont s'ouvrir aux 2RM va indubitablement créer un goulet d'étranglement avec des délais interminables (ce qui poussera les gens à ne pas être à jour sur leurs contrôle technique), des centres parfois très éloignés de chez nous (et donc des trajets supplémentaires, de la pollution et des nuisances sonores).

Je pense avoir fait le tour des principaux points qui posent problème dans cette réforme. Il y en a d'autres également mais ces quelques pistes de réflexions devraient déjà à elles seules démontrer à quelle point l'instauration d'un tel système pour les 2RM est une hérésie.

En vous remerciant de m'avoir lu.

N° 942225 - CT absurde

par :

30/06/2023 03:26

CT complètement absurde pour les grosses cylindrées qui sont très bien entretenues, des contrôles routiers existe déjà pour le bruit des échappements....du pur racket!!!

N° 942227 - [association]

par :

30/06/2023 03:29

Un maximum de contrôles à exiger au plus tôt.

Il faut aussi prévoir des sanctions sévères : saisie des véhicules des contrevenants.

Le but serait de se débarrasser au plus vite de ces 2 roues bruyants qui gâchent la vie des habitants de centre ville.

N° 942233 - Enfin ce texte va voir le jour

par :

30/06/2023 04:28

Les nuisances sonores et le manque d'entretien de certains véhicules doivent prendre fin

N° 942236 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 04:56

Bonjour ,

Je vois pas du tout comment le flux de véhicule va être absorbé ,ça aurait dû être par tranche d'âge ,là c'est tout les véhicules de plus de 6ans !

Et les contrôleurs vont manipuler des moto de 200 à 400 kg sans en avoir l'habitude ça va finir par des plaintes moi si m'a moto tombe au contrôle je déposerai plainte et ne récupérerai pas le véhicule , Ce projet est pondu à la va vite comme tout les lois de ce gouvernement !

Vous pensez évoluer ?Pas en fait vous retourner dans une aire de contrôle totale

&#128549;&#128549;&#128549;

N° 942237 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 04:57

Bonjour ,

Je vois pas du tout comment le flux de véhicule va être absorbé ,ça aurait dû être par tranche d'âge ,là c'est tout les véhicules de plus de 6ans !

Et les contrôleurs vont manipuler des moto de 200 à 400 kg sans en avoir l'habitude ça va finir par des plaintes moi si m'a moto tombe au contrôle je déposerai plainte et ne récupérerai pas le véhicule ,

Ce projet est pondé à la va vite comme tout les lois de ce gouvernement !  
Vous pensez évoluer ? Pas en fait vous retourner dans une aire de contrôle totale

N° 942241 - Contrôle 2 roue

par :

30/06/2023 05:31

Le contrôle des 2 roues motorisé n'a absolument aucune justification. Celui-ci a été demandé par la société X présente sur le territoire européen et qui logne sur les 135 millions d'euros de chiffre d'affaires que cela représente en France. Il serait plus judicieux par exemple d'interdire le gravillonnage des routes qui est plus souvent en cause dans les accidents de 2 roues que l'état des machines, et l'investissement dans des contrôleurs de bruit automatique dans les zones où cela pose problème.

N° 942248 - Contrôle technique des deux roues

par :

30/06/2023 06:01

Je pense que ce contrôle sort de nos technocrates sans réflexions sur le rapport efficacité/prix. Très peu de véhicules vraiment concernés et tout le monde punis.  
Bref une nouvelle taxe obligatoire  
Merci

N° 942255 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

30/06/2023 06:15

Wow, fantastic weblog structure! How lengthy have you been blogging for?  
you make blogging look easy. The entire glance of your web site is excellent, let alone the content!

N° 942256 - Véhicule collection

par :

30/06/2023 06:21

Pourquoi imposer le CT aux véhicules anciens sachant qu'ils roulent très peu avec une accidentologie très faible et que certains collectionneurs peuvent en procéder un certain nombre. Par ailleurs, comment s'y retrouver alors que la fiche d'homologation des mines de l'époque est inexistante. Je crains des aberrations comme en automobile où le non fonctionnement d'un essuie-glace arrière est une contre-visite alors qu'un même véhicule peut en être doté ou pas selon son niveau d'équipement (et bien entendu la pièce est introuvable).

N° 942257 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

30/06/2023 06:22

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou

trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques uzii

&#3588;&#3634;&#3626;&#3636;&#3650;&#3609;&#3629;&#3629;&#3609;&#3652;&#3621;&#3609;&#3660;</a>

N° 942263 - Ce n ' est pas une bonne !

par :

30/06/2023 06:29

Les motards sont des personnes qui roulent avec des motos en très bon état . Pour ma part j ' ai 2 motos une récente et une de 1982 elles sont comme neuves . Je ne comprend pas ce contrôle si pour faire encore de l ' argent sur notre dos !

Cordialement

N° 942285 - Non au contrôle technique

par :

30/06/2023 06:42

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 942297 - Honteux

par :

30/06/2023 06:46

Cette mesure n'aura aucun effet ni sur la sécurité ni sur le climat, son seul but est de taxer, et de renvoyer la balle au corrupteur de chez [réseau de contrôle technique].

J'ai honte d'être né dans ce pays qui fut si extraordinaire dans ce monde, et qui est dirigé par une caste de corrompus sans honneur ni scrupules.

N° 942308 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 06:53

Simple logique cohérent

Plutôt que D'OBLIGER un contrôle technique rendre obligatoire la révision de tous véhicules chez un professionnel de la marque du véhicule en possession.

Révision vaut réparation et donc véhicule sécurisé.

Le professionnel apposera alors la vignette certifiant la révision effectuée.

De plus est ce que les personnels des contrôles techniques auront t'il l'obligation de posséder le permis moto ???

N° 942324 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 07:01

Je suis opposé au contrôle technique des motos. En effet chaque motard utilisant son 2 roues sait que similaire n entretien pas correctement sa moto cela va très vite lui être fatale ! Donc stop à ce projet purement financier et passons à un vrai projet de sécurité routière pour les 2 roues

N° 942331 - Contrôle inutile pour les motos

par :

30/06/2023 07:05

Je suis contrôlé le contrôle des motos de +125 cm<sup>3</sup>. Les motards sont en général soucieux de l'état de leur machine.

Pour les petites cylindrées 125 et moins pourquoi pas .

N° 942332 - Non au contrôle technique imposé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sur la base de leur seule étude.

par :

30/06/2023 07:05

Raz le bol de la dictature et du lobbying de Bruxelles. Commencer par entretenir le réseau routier ont s'occupent de nos motos.

De plus quand on voit que les 50cc sont exclues du projet alors que c'est parmi ces 2 roues qu'il y a le plus d'épaves c'est complètement délirant.

Et pour le bruit pourquoi ce gouvernement n'interdit tout simplement pas les pots d'échappement avec des sonorités supérieures à 85dB et n'oblige pas les constructeurs à faire des pots indechicanable ?

N° 942337 - Contre le contrôle technique

par :

30/06/2023 07:09

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 942340 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 07:11

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 942349 - CT applicable lors de la revente d'une véhicule après 5 ans.

par :

30/06/2023 07:15

Un contrôle technique à la revente pourquoi pas pour le reste c'est inutile sachant que chaque motard entretient et vérifie son véhicule conformément à ce qui lui a été enseigné lors de sa formation au permis. Les défauts sont visibles immédiatement et le kilométrage moyen annuel est faible.

La périodicité proposée n'est pas phasée avec celle des automobiles pour lesquelles le rythme impose le premier CT après 4 ans et les suivants tous les 2 ans. Voici encore une façon de rendre les choses inutilement complexes.

En revanche aucune mesure concernant les véhicules L1e (<50 cm3) qui sont les moins entretenus ou qui sont modifiés et émettent une pollution sonore inacceptable!

N° 942355 - Périodicité trop permissive

par :

30/06/2023 07:19

La périodicité du contrôle technique proposée est beaucoup trop espacée, en particulier dans l'optique de lutter contre la pollution sonore et la pollution de l'air. Sachant que les associations de motard ont expliqué à de multiples reprises que les motards 'trafiqueraient' leurs motos avant le contrôle pour remettre un pot/silencieux aux normes avant de le réenlever après le contrôle technique, il faudrait un contrôle annuel afin que cette opération finissant par être fastidieuse ne soit plus effectuée et que le véhicule soit laissé dans un état aux normes et conforme au contrôle technique.

N° 942359 - non au contrôle technique

par :

30/06/2023 07:20

Je suis contre le contrôle technique. Cette mesure n'est pas une mesure nécessaire pour s'assurer du bon état de nos motos encore moins pour lutter contre la pollution.

N° 942361 - Entrée en vigueur trop tardive

par :

30/06/2023 07:21

L'entrée en vigueur du contrôle technique pour les 2 roues est beaucoup trop tardive et ne respecte pas les différentes décisions du conseil d'état à ce sujet. Que l'état respecte la loi et accélère la mise en place.

N° 942363 - CT2RM

par :

30/06/2023 07:21

Contre ce contrôle technique. Quand on passe son permis moto le futur motard est formé à contrôler quotidiennement sa moto, tout ce qui est lié à la sécurité, pneu, frein, niveaux des liquides...etc quand j'amène ma moto en révision au garage recontrôle des organes de sécurité ! et maintenant encore un CT en plus ! sur une moto tout et plus visible mécaniquement qu'une voiture, à l'œil je vois l'état des pneus, je vois tout mes niveaux, je vois mes plaquettes de freins, je vois d'éventuelle fuite, moteur, fourche, je vois mes feux de signalisation, je vois mes clignotants, je vois mes disques de freins, je vois l'état de mes roues, qui va contrôler ma moto ? Un mécanicien voiture ? Un mécanicien formé à la vite par les centres de contrôle ? La mécanique moto est spécifique ! Un motard prend soin de sa moto, il y a plus d'accident moto du fait de l'état des routes mal entretenues, que de problèmes liés à la sécurité de la moto. Ou vais-je faire mon contrôle chez un motociste ? Dans un centre ? Rien n'est prévu, combien de centres sont prévus ? Je vais devoir faire 50 km pour passer mon CT ? Rien ne tiens la route dans ce CT ! A part prendre du temps et surtout de l'argent au citoyens



N° 942375 - Contre

par :

30/06/2023 07:27

Je suis contre ce projet de contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

Il ne répond en aucun cas à la sécurité routière.

L'Europe courbe l'échine devant les lobby et X qui va s'engraisser.

N° 942377 - Contre

par :

30/06/2023 07:28

Je suis contre ce projet de contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

Il ne répond en aucun cas à la sécurité routière.

L'Europe courbe l'échine devant les lobby et X qui va s'engraisser.

N° 942383 - non au CT

par :

30/06/2023 07:30

Si le centre de contrôle est en ZFE et que ma moto n'a pas la bonne crit'air, Je fais comment?

N° 942388 - Inutile ce contrôle

par :

30/06/2023 07:33

Ce décret est inutile. Je roule depuis 1984 et concernant la sécurité à moto le premier critère est la qualité de la route. Elle se dégrade en de nombreux endroits. Il conviendrait de procéder au contrôle technique de l'état des routes et pas des motos.

Concernant les points de contrôle a mon sens il en suffit de 3 pour garantir la sécurité du conducteur :

Eclairage fonctionnel

Pneus en bon état

Freins efficaces

Enfin les motards entretiennent leur moto car en cas de pépin c'est leur corps qui prend. Ceux qui ne le font pas sont les petits voyoux qui de toute façon rouleront sans contrôle technique vu que la majorité de leurs motos ne sont même pas homologuées pour rouler sur la voie publique.

N° 942394 - Ct deux roues

par :

30/06/2023 07:35

Bonjour croyez vous que le contrôle technique changera l'infime pourcentage de véhicules deux roues qui sont mal entretenus. Pourquoi les 49 cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés dans ces conditions.

Il y a une hausse du parc motorisé de 30 % en plus de deux roues et le nombre d'accidents mortels reste très bas. Aucune aide gouvernementale sur les équipements des motards qui serait bien plus utile que de ponctionner les utilisateurs de deux roues. Encore une taxe supplémentaire pour les français qui veulent pouvoir rouler à moindre coût favorisant le trafic puisque plus rapide et moins polluants.

Je suis contre les lobby X et autres associations qui n'apportent aucune solution mais que des contraintes supplémentaires au tous.

Merci

N° 942400 - Contrôle technique 2 roue.

par :

30/06/2023 07:37

Bonjour je suis motard depuis 20 ans je possède actuellement 5 véhicule concerné par votre futur contrôle technique. Votre décision est une blague poussé par la cupidité des géants du secteur. Mes moto passent toute une a deux fois par ans chez mon garagiste moto et je les contrôle personnellement avant chaque sorti. Une fois de plus vos décisions déconnecté de la réalité vont pourrir la vie des français qui depuis quelques année subissent l'acharnement du gouvernement sur leur quotidien. Votre contrôle c'est la mort de la personnalisation des moto, c'est une charge financière supplémentaire que certain ne pourront pas assumé, c'est une excuse pour ne pas parler de l'état catastrophique des routes dans certaine régions. Laissez nous notre passion vous avez pourri l'éducation la santé le code du travail la planète... pour remplir les poches de vos amies et collègues, merci de nous laisser nos motos.

N° 942403 - Contrôle technique moto inadapté

par :

30/06/2023 07:38

Je fais le tour de mes motos à chaque fois que je vais m'en servir pendant que ces dernières chauffent "contrôles d'une multitudes de points : niveau d'huile, pression et etat des pneus, tension de la chaîne, graissage de chaînes, usure des plaquettes, état de la fourche, visseries, feux.....et quand je rentre d'un gros trajet je nettoie directement ces dernières, ce qui me permet de récontrôler certains points". Je fais partie des exceptions qui roule environ 2000km mois en moto et sur trois machines totalement différentes "routière, trail, trial" et avec des âges très différentes "30ans, 2ans, 27ans" . J'ai beau tourné et retourné cette proposition de loi. Le CT moto ne contrôlera pas mieux mes motos car total inadaptée en espace temps et à certaines motos "enduro, cross, trial". Mes motos peuvent être mon cercueil donc je l'ai contrôlé et les bichonne avant de monter dessus. L'état passable de certaines de nos routes me modifient que bien trop souvent mes trajectoires, elles ont même tordues certaines jantes... réflexions valable même en ville. La il y a quelques choses à faire. Cordialement

N° 942408 - le contrôle technique n'y fera rien

par :

30/06/2023 07:40

Concernant le bruit, malheureusement le CT n'y changement rien. D'ailleurs est ce qu'il y a un contrôle pour les voiture?non. Les forces de l'ordre sont doté de sonomètres, Il n'y a cas les utilisés. Une loi est faite à cause d'une minorité qui va contraindre une majorité qui eux respect les règles.

N° 942418 - Location pièces détachées 2 roues

par :

30/06/2023 07:44

Bonjour,

Nous avons appris lors du permis moto les points de contrôles à effectuer, hormis le bruit ou la pollution qui nécessite des mesures tous les autres points à vérifier le sont visuellement. Les 2 roues posant problèmes sont ceux des propriétaires qui feront une réparation de fortune le temps de passer le contrôle. Dans plusieurs pays ou le contrôle existe on a vu se développer des magasins de

location de pièces motos, histoire de louer un pot d'échappement le temps de passer le contrôle. Peut-être est-ce une bonne idée de création d'entreprise ?

En aucun cas les contrôles n'empêcherons les rodéos, les incivilités ou les nuisances sonores qui exaspèrent le plus les personnes.

L'intérêt de ce contrôle n'est donc que financier et permet de s'apercevoir que la France n'a plus aucune autonomie et dépend totalement du bon vouloir de Bruxelles....

N° 942422 - non au contrôle technique

par :

30/06/2023 07:46

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 942437 - non au contrôle

par :

30/06/2023 07:51

Non au contrôle technique, cela n'empêchera pas la pollution. Et pour lutter contre le bruit, il faut plus de contrôle de police et de gendarmerie pour verbaliser les auteurs, de ces infractions, pas contraindre tous les motards à un contrôle.

N° 942443 - Aucune justification crédible

par :

30/06/2023 07:53

Bonjour,

cette loi ne s'appuie sur aucun constat crédible de causalité d'accidents liés à un mauvais état de deux roues (au mieux 3 %). J'ai détérioré une roue avant de ma moto dans un nid de poule. Le mauvais état des routes du réseau secondaire, là est le vrai problème que vous devriez prendre à bras le corps.

Nous aurons bien compris qu'il s'agit là de faire plaisir à X.

Ce projet de loi n'a pas de crédit, si ce n'est de satisfaire à la pression des lobbys.

N° 942451 - Inutile

par :

30/06/2023 07:55

Bonjour, comme l'indique la [association de motard] et la sécurité routière, moins de 1% des accidents de 2 roues est dû à un mauvais entretien de son véhicule. Je suis motard depuis plus de 20ans et j'ai toujours pris soin de ma précieuse. Les seuls individus qui peuvent trouver un intérêt à ce contrôle sont les sociétés de contrôle technique et l'état qui vont s'enrichir un peu plus.

Cordialement

N° 942461 -

par :

30/06/2023 07:59

Je suis motard depuis 50ans. Je suis parfois tombé de moto et j'ai pu réaliser que les problèmes de sécurité avaient un impact direct sur ma vie. Je suis donc particulièrement concerné par l'état de mon 2 roues. Je m'en occupe avec le plus grand soin parce que ma vie est en jeu et que j'en ai beaucoup plus conscience que lorsque je monte en voiture. Le contrôle technique est donc inutile. Par ailleurs, manier une moto à l'arrêt nécessite un savoir-faire spécifique. Je n'ai pas envie de confier mon engin à quelqu'un qui devra la manipuler sans avoir les compétences nécessaires et vérifiées.

Je pense enfin que les plus grands dangers pour un motard résident dans l'état des routes et dans la conduite des automobilistes. Dans ces 2 cas, des actions de prévention seraient beaucoup plus productives.

N° 942465 - Non au contrôle technique

par :

30/06/2023 08:00

Un motard roule avec une moto en état parfait ou ne roule pas. Contrôlez plutôt les inconscients en scooter ou pétrolette. Il y a très peu d'accidents de vraies motos dus à un mauvais état de la machine. Et surtout remettez en état les routes de France, et pas en gravillonnage.

N° 942502 - Révision générale en place du contrôle technique

par :

30/06/2023 08:12

Une révision obligatoire tous les 3 ans , effectuée dans un garage , serait a même de garantir le bon état général des véhicules à la place d'un contrôle technique qui n'est qu'un constat .

Cela permettrait des économies pour les moins fortunés par une expertise du parc moto qui combinerait contrôle et entretien des véhicules.

N° 942515 - Je suis contre le Contrôle technique des motos

par :

30/06/2023 08:17

En tant que motarde je ne conçois pas de rouler sur une moto non entretenu et tous les amis motards sont dans ce cas là. Il en va de notre propre sécurité.

Par contre beaucoup de facteur extérieur comme les infrastructures routières ( nid de poule rainurage barrière de sécurité non doublée) sont un réel danger pour nous. Sans compter les automobilistes qui ne savent pas regarder leurs angles mort quand ils changent de voies ou qui ne respectent pas le code de la route.

N° 942519 - catégories concernées

par :

30/06/2023 08:19

Je propose d'exclure du controle les cyclomoteurs 49.9 Cm3 de collection type Mobylette ou Velosolex qui ne circulent plus beaucoup et dont la vitesse réduite limite les risques d'accident grave. l'année 2000 pourrait être choisie comme date "charnière "

Pour les autres cyclomoteurs, le controle technique ne sera respecté que par les utilisateurs raisonnables, pour les autres qui déjà roulent sans casque, sans assurance et sans immatriculation sur des scooters trafiqués, qui fera respecter la loi. Ce sont ces vehicules qui produisent des nuisances sonores .

Ne pas faire respecter la loi équivaut à autoriser ce que l'on voulait interdire

N° 942521 - Controle technique 2 roues

par :

30/06/2023 08:19

Bonjour,

on sait pas ce que vous allez faire , mais on sait ce qu'on va payer.

On sent vraiment que la sécurité est votre priorité...

N° 942522 - Contrôle Technique 2 et 3 roues motorisées

par :

30/06/2023 08:19

Bonjour.

Comme vous devez le savoir, l'accidentologie liée à un défaut technique sur un véhicule 2 ou 3 roues motorisées est inférieure à 0.3%. A contrario lors d'accidents ou l'on retrouve ce type de véhicule, il apparaît que l'état de la chaussée est mise en cause dans 30% des cas.

Si , comme vous le préconisez l'on doit diminuer ces accidents, il est évident que la priorité doit se focaliser sur l'entretien de nos routes. Tout utilisateur de ces engins en fait le triste constat. Quant à la pollution, les véhicules mis en circulation respectent des normes qui sont sans cesse améliorées au cours des années. De plus dans une immense majorité, les motards pour ne citer qu'eux, font entretenir leur véhicule chez des mécanos compétents qui profitent de chaque révision pour contrôler de nombreux organes sécuritaires de l'engin. Pour la partie pollution sonore, il est connu que changer un pot d'échappement afin de passer le contrôle puis remettre le pot bruyant est aisé ( pratique fréquente et confirmée par nos voisins allemands). A prendre en compte aussi l'aspect social de confier notre moto à un inconnu. Outre que les motards ne prêtent pas facilement leur engin, quid en cas de chute du véhicule, de la capacité de l'intervenant à le déplacer, de la certitude qu'il est le permis toutes cylindrées ? Au regard de ces raisons, on peut se poser la question : à qui profiterait ces mesures si ce n'est principalement une motivation avant tout financière....

N° 942535 - Controle technique moto

par :

30/06/2023 08:23

45 ans de "2 roues" cette année ! Jamais un contrôle, ni pour le bruit, ni pour les pneus. Plaque et vitesse sont les priorités depuis 2 décennies maintenant !

Il existe un panel d'infractions qui peuvent être réprimées par un PV... pourquoi pénaliser l'ensemble des motards par un controle technique qui n'apportera rien (si ce n'est de l'argent aux entreprises spécialisées dans les C.T), au lieu de verbaliser ceux qui ne respectent pas ?

C'est lâche d'imposer un C.T aux citoyens respectueux alors qu'il est demandé aux forces de l'ordre de ne pas poursuivre un jeune de banlieue sans casque et sur une moto non homologuée (voire volée) , donc non assurée...

Moins onéreux que d'entretenir les routes ou de faire respecter aux mairies la hauteur et l'état des ralentisseurs, beaucoup plus dangereux pour la sécurité des motards que l'état des motos, impliquées dans si peu de cas...

Honte aux décideurs

N° 942536 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

30/06/2023 08:23

MR MACRON avait promis l'abrogation définitive du contrôle technique.

Contrôle qui n'apportera rien au niveau sécurité.

Puisque une partie des motards sont assez sérieux pour entretenir leurs motos eux même et les autres faisant confiance à leurs garages et concessionnaires.

Par contre le GOUVERNEMENT a t'il pensé aux effets néfastes du Contrôle Technique Moto.

Chute du marché de la moto d'occasion inévitable ,a cause des couts engendrés par le CT surtout pour les gens qui roulent peu et qui ne voudront pas faire de frais.

Les gens ont d'autres problèmes plus important à gérer qu'un CT inutile.

Et pour ceux qui savent que leurs motos ne passeront pas au CT et qui donc vont rouler quand même hors la loi . NON MERCI AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO

N° 942554 - Oui au contrôle technique pour tout véhicules motorisé

par :

30/06/2023 08:28

Je suis 100 % pour le contrôle technique des véhicules motorisés qu'il soient à deux, trois ou quatre roues. La sécurité passe avant toute considération lobbyiste. Il faudrait sévir sur la tenue des conducteurs et passagers surtout en été. Mais arrêtons d'ajouter des points de contrôles à tout va qui ne servent qu'à engraisser les profiteurs et le gouvernement au travers de la TVA.

N° 942561 - L'inutile pour répondre à une réelle préoccupation

par :

30/06/2023 08:31

Mettre en place un contrôle technique pour quoi faire et avec quel résultat ?

L'accidentologie ? => les accidents mettant en cause les 2 roues ne sont pas dus à un défaut d'entretien !

La pollution ? les échappements modifiés de motos tout comme pour les autos seront remis en état avant de passer le contrôle !

Le bruit ? les chicanes ou lignes d'échappement seront remises en place avant le contrôle

Résultats: les nuisances seront les mêmes, les incivilités perdureront, seuls quelques décideurs non soumis à une obligation de résultats pourront se vanter d'avoir fait quelques chose feignant d'ignorer que les résultats sont nuls.

En résumé : une contrainte supplémentaire qui générera une nouvelle grogne sans rendre service à la communauté.

Les contrôles utiles sur les bruits et la pollution doivent être réalisés en conditions réelles, en ville ou au bord des routes fréquentées par les utilisateurs.

N° 942563 - Contre le contrôle

par :

30/06/2023 08:31

J'ai toujours parcouru entre 2000 et 4000 km par an avec mes différentes motos tous les ans j'emmène ma moto en révision chez un professionnel peu de propriétaires de voiture peuvent en dire autant.

Tous les éléments de sécurité de ma moto sont inspectés donc tous les ans par un professionnel et même si leur remplacement coûte cher je n'hésite pas à suivre les prescriptions de ce derniers.

J'ai rarement vu de moto en mauvaise état de circulation.

En revanche j'ai fréquemment roulé sur des routes en mauvais état de circulation et là en revanche il n'y a pas de contrôle technique de mise en place.

N° 942571 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 08:34

Titulaire et utilisateur d'une moto depuis 1995.

Je parcours environ 5000 kms par an. Ma moto subie une révision annuelle chez mon garagiste un fois par an. A ce jour aucune panne sur aucune de mes machines et aucun accident. Votre contrôle technique n'enlèvera ni les contrevenants deux roues, ni les inconscients. La très grande majorité de motards est sanctionnée pour répondre au besoin de business d'un groupe européen de contrôle technique initiateur du rapport européen.

Préconisé un passage obligatoire d'une révision chez un garagiste moto une fois par an réglerai le problème en faisant économiser du temps et de l'argent a tous.

N° 942573 - Oui pour un CT pour les 2 roues

par :

30/06/2023 08:34

Oui pour un CT pour les motos, sous réserve : du coût, d'avoir une réduction assurance (à négocier entre l'état et les assureurs), d'être souple sur les contrôles.

Oui pour interdire, suite à un contrôle technique négatif, les véhicules trafiqués, polluants, bruyants, débridés....

Donc oui, si le conducteur ne se trouve pas trop lésé financièrement....

N° 942576 - Enfin !

par :

30/06/2023 08:35

Enfin ! 10 ans après la directive de l'UE mettant en place les contrôles techniques pour tout les véhicules motorisés, l'état français s'empare de ce sujet. Ces véhicules sont sources de nuisances sonores dans les villes et dans les campagnes. Le contrôle technique est un des levier pour faire diminuer ce tapage. La pollution sonore de ces véhicules est un vrai enjeux de santé publique (un seul scooter par augmenter la tension artérielle de 1000 de personnes en villes) mais aussi de protection de la biodiversité. Un exemple, le route des crêtes dans les Vosges devient pendant les beaux week-ends une succession de pétarade dérangeant la faune fragile de ce parc naturel régional sur des kilomètres.

J'ai fait un rêve qu'un jour nos villes et nos campagnes soit débarrassé du bruit des moteurs thermique, j'espère pouvoir vivre ce rêve.

N° 942617 - Saturation

par :

30/06/2023 08:47

Ancien passionné et professionnel de l'automobile et après des dizaines de voitures achetées neuves ou d'occasion, j'ai décidé de ne plus changer de véhicule.

L'environnement réglementaire automobile est devenu insupportable : radar, malus CO2 (50 000 € pour une sportive !), CT, ZFE. La démocratie a disparue pour les conducteurs.

Mon dernier espace de liberté était la moto. Si le CT moto est mis en place, je revendrai ma moto et adieu tout investissement dans quelque véhicule motorisé.

Je suis écolo, je garde ma vieille auto. Je possède une golf de plus de 30 ans et mon épouse a une auto plus récente (20 ans).

L'auto qui ne pollue pas c'est celle qu'on ne construit pas.

Vous allez détruire notre industrie automobile, pour moi vous avez déjà gagné, adieu tout achat d'engin motorisé.

N° 942622 - mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

30/06/2023 08:50

Roulant en moto depuis 40 ans, je fais moi même les vérifications et l'entretien de mon véhicule notamment sur les organes de sécurité que sont les freins et les pneumatiques.

De plus, le nouveau permis de conduire sensibilise les candidats à ce sujet.

Mis à part "racketter" encore un peu plus les usagers de la routes, ce contrôle technique n'a pas lieu d'être.

Il serait judicieux de l'appliquer UNIQUEMENT en cas de vente du véhicule, comme cela se fait en Belgique, afin de sécuriser l' acquéreur .

Le nombre d'accident lié à la pratique de la moto est très faible et souvent dû aux automobilistes incompetents, il n'est jamais le fait d'un mauvais entretien de la moto.

Un motard prend soin de sa vie et de son véhicule.

Nous constatons une fois de plus que le travail de sabotage de notre pauvre france est bien entamé....

N° 942633 - Pas de contrôle !!

&#128545;&#128545;&#128545;&#128545;&#128545;&#128545;&#128545;&#128545;&#128545;

par :

30/06/2023 08:53

Nous connaissons nos motos mieux que nos voitures nous savons que nous sommes vulnérables sur la route ! En parlant de route il serait important plus qu'un <CT moto> de les refaire si vous voulez vraiment que l'on soit en sécurité !!

N° 942634 - Fausse bonne idée

par :

30/06/2023 08:53

Bonjour,

Je me permets de déposer un commentaire afin de participer à cette consultation. Je suis motard moi-même, et, même si je pense que l'idée d'instaurer un contrôle technique pour les deux roues part d'une bonne intention, je ne peux occulter les gros défauts du contrôle technique automobile ! Ce qui, de prime abord, pourrait sembler être une très bonne idée, n'en est pas une du tout. Si nous prenons l'exemple du CT automobile, il est possible de faire "passer" des véhicules en "mauvais états" dans certains centres, moyennant finance. Je m'explique, si vous donnez une petite somme à certains contrôleurs (pas tous évidemment, ne généralisons pas), votre véhicule passe comme par magie ! Je ne dis pas par là que tous les contrôleurs sont comme ça, mais cela arrive beaucoup ! Instauré ce genre de monopole financier induit des dérives et ne règle pas tous les problèmes. J'imagine, en plus, que le prix de ce contrôle augmentera tous les ans pour devenir prohibitif à la longue. Je ne suis pas pour l'instauration de ce contrôle pour les motos, qui ne sont que très peu modifiées, contrairement aux scooters. Je pense qu'instauré ce contrôle, dans le marasme économique actuel, rajoutant encore des dépenses supplémentaires chez les contribuables est une très mauvaise idée.



N° 942638 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 08:56

Le contrôle technique moto n'est pas fondé. La plupart des motards font un entretien très suivi de leurs motos. Les motards ne sont pas des suicidaires, il y'a seulement une petite minorité de motos mal entretenues. Les seuls qui font qu'ont est mal apprécié ce sont les cyclomoteurs (50cc) trafiqués et mal entretenus. Faites l'entretien des routes qui est déplorable et qui est dangereux pour tous les usagers avant de faire un contrôle technique moto. Trouvez une autre solution, exemple un entretien chez un professionnel obligatoire tous les 2 ans. Mais vous préférez faire plaisir à 3 associations qui ont du profit à ce que le nombre de motos diminue.

N° 942642 - Stop au racket

par :

30/06/2023 08:57

Encore une mesure qui ne sert à rien, à part nous pomper 50 euros

N° 942644 - Stop au contrôle technique deux roues et sans permis

par :

30/06/2023 08:57

Bonjour,

Les techniques de contrôle des motos et des voitures sans permis sont une perte de temps inutile. Nous prenons beaucoup de soin pour nos motos car notre sécurité en dépend. Les motos et les voitures sans permis sont très faciles à travailler dessus, si je vois que mon pneu est usé et doit être remplacé, je le ferai réparer immédiatement. J'ai 17 ans et j'ai moi-même réparé plusieurs motos et restauré un VSP et j'ai fait du très bon travail. Nous n'avons pas besoin de personnes pour vérifier notre travail. Les techniques de contrôle de ces véhicules causeront tant de tracas et pourquoi ? Seuls 0,3% des accidents de motos sont dus au mauvais état du véhicule.

Cordialement,

N° 942665 - Je pense que le CT 2RM est inutile

par :

30/06/2023 09:03

bonjour

Étant motard, je vérifie ma moto avant chaque sortie

tous les organes étant visibles, c'est facile de contrôler les joints de fourche et d'amortisseur, les plaquettes de frein, l'état de la chaîne de transmission, l'intégrité des pneus sur toute leur surface.

De plus, mon constructeur préconise une révision tous les 10 000 km ou tous les ans, prescription à laquelle je me soumet et pendant laquelle le mécanicien en charge de la moto approfondit le contrôle de la plupart des points que je vérifie au quotidien

la mise en place d'un contrôle technique aura un effet pernicieux car certains motards, par souci d'économie, reporteront certaines réparations, comme le changement des pneus ou les plaquettes de frein pour arriver au CT avec des organes neufs, mais rouleront avant le CT avec des organes à la limite de l'usure finale.

bref, un ct inutile qui ne revient qu'a engraisser les grosses sociétés de contrôle technique qui ont déjà du mal a recruter suffisamment pour assurer leurs tâches au niveau des VL et PL

N° 942671 - Justifications

par :

30/06/2023 09:05

Avez-vous les chiffres des accidents causés par des motos mal entretenues ? Motard moi-même, et connaissant de nombreux motards, il me semble évident que ce pourcentage est très faible !

Il est vrai que certains motards trafiquent leur pot d'échappement et font trop de bruit, mais pour lutter contre ce phénomène, le contrôle du niveau sonore doit être réalisé à l'improviste : les motos qui se présenteront au CT auront leur pot homologué ...

Et aussi : avez-vous fait une enquête pour savoir qui pousse à ce CT ? N'est-ce pas un lobbying de sociétés qui veulent s'engraisser sur le dos des motards ? Ce budget risque d'être pris à la place des équipements de sécurité, qui sont pourtant beaucoup plus utiles !

N° 942683 - permis moto

par :

30/06/2023 09:10

Pour les véhicules léger le controleur doit avoir le permis auto et pour les motos le gouvernement va payer et obliger les controleurs a avoir le permis moto !!!!

N° 942684 - Usager deux roues motorisés

par :

30/06/2023 09:11

Statistiques connues :

- Accidents automobilistes dus à l'état du véhicule au moment de la mise en place CT = 17% !
  - Accidents 2RM dus à l'état véhicule 0,3% en quoi le CT va amener une amélioration spectaculaire ?
  - Étude université Louvain = 10% de 2RM en plus = 40% de bouchon en moins et donc de la pollution !
  - Stationnement = 1 place auto = 3 à 4 places pour 2 RM
  - Sur 100 accidents entre 2RM et un tiers 67% sont dus à ce dernier ! En quoi le CT va t-il améliorer la situation ?
  - L'état des routes et infrastructures sont responsables de 3% des accidents 2RM soit 10 fois plus que l'état des machines ! Y a t-il un CT des routes ?
  - Bruit 2 RM : pourquoi l'état homologue t-il des 2RM jusqu'à 104 dBa ?
  - La gendarmerie est parfaitement placée pour effectuer les contrôles nécessaires de bruit.
  - Tous les organes de sécurité sont visibles et accessibles sur un 2RM
  - Le CT n'empêchera pas les adeptes du full barouff de continuer tellement il est facile de changer un pot sur un 2 RM au contraire des gendarmes sur le bord des routes !
  - Pourquoi ne parle t-on pas des voitures bruyantes qui roulent sans contraintes ? Pourquoi la motophobie généralisée ?
  - Les associations écolos indiquent que les 2 RM polluent 2 fois plus que les autos alors que c'est l'inverse ! L'ADEME le confirme!
- Conclusion : le 2 RM est INUTILE !!

N° 942688 - réforme indispensable pour les 2 roues

par :

30/06/2023 09:11

Oui, cette réforme est absolument indispensable !

Pour quelle obscure raison les conducteurs de 2 roues seraient-ils dispensés de cette obligation , par ailleurs demandées par l'Europe ?

Au delà de ça, il est impératif que scooteurs, motos, et autres engins à moteurs soient conformes aux normes anti-pollution et anti-bruit ...

La nuisance induite par les bidouillages de pots d'échappement est tout simplement intolérable !!

Donc oui, CT obligatoire et VITE.

N° 942696 - Contrôle technique catégorie L

par :

30/06/2023 09:15

Bonjours,

Mon avis sur le CT catégorie L et simple et d une pure logique.

Étant motard l éléments sécurité c sont conducteur, qui lors de l obtention de sont permis et formé à la vérification au contrôle et l entretien de base de ça motocyclette.

Le CT n aura aucune incidence sur la mortalité au vu des statistiques récentes qui prouve bien que les facteurs les plus mortel sont l état de nos routes et leurs équipements (glissière de sécurité non doublé et tranchante).

Nous avant tout des passionnés qui prenons le plus grand soins de nos machines avec la conscience que la moindre anomalie peu être fatal.

Pour nous comme pour les autres usagers.

Concernant le niveau sonore et autre excuse aberrantes à la mise en place de se CT, il et en vigueur depuis 25ans en Allemagne et les statistiques montre bien aucun signe d amélioration sur ces sujets.

Cordialement.

N° 942704 - Désaccord

par :

30/06/2023 09:17

Bonjour

Je suis en désaccord avec ce texte. Ma moto fait déjà l'office d'un suivi tous les ans par mon concessionnaire afin d'avoir un véhicule en bon état et sécuritaire.

Les accidents de la route en moto ne mettent en aucun cas la vestutée ou le manque d'entretiens du véhicule . Lors des accidents c'est une erreur liée à une personne soit une non maitrise du pilote de la moto soit un véhicule qui n'a pas vu la moto.

Je trouve dommage de taxer des contrevenants qui déjà sensible à leur sécurité ( équipement adapté, entretien permanent de leur moto) soient la cible d'une organisation à but lucrative.

Qu'en est-il des jeunes qui dans les citées font n'importe quoi avec des deux roues trafiqués ?

N° 942709 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 09:18

1 - La périodicité des contrôles doit être la même que pour les voitures. C'est une question d'équité.

2 - Ce sont les deux roues les plus récents qui doivent être contrôlés en premier car pour eux les coûts de remise en état seront limités. Cela donnera un sursis aux véhicules les plus anciens dont beaucoup ne seront pas remis en état du fait du rapport défavorable entre le coût de mise en conformité et la valeur marchande du véhicule. Ces derniers véhicules étant possédés par les plus modestes, il faut voir dans cette proposition un moyen d'atténuer l'injustice sociale produite par le contrôle technique, par ailleurs indispensable.

N° 942714 - Une mesure plus financière que pour la sécurité

par :

30/06/2023 09:20

Dans un contexte où, indépendamment de l'état du véhicule, plus de 50% des accidents sont causés par le conducteur de l'autre véhicule, on ne vient ici aborder la sécurité que pour les moins de 50% restants.

Les conducteurs de 2 roues (au moins avec permis) ont parfaitement conscience d'être plus vulnérable sur la route.

Un conducteur de 2 roues s'inquiète de l'état de la transmission de son véhicule, de l'état de ses pneus, et de tout élément qui pourrait altérer le comportement du véhicule lors d'une manoeuvre, et à fortiori d'une manoeuvre d'urgence.

N° 942716 - Contrôle technique moto : Inutile et perte d'argent !

par :

30/06/2023 09:21

Je me vois dans l'obligation de partager mon ressenti sur ce futur contrôle technique pour les 2 roues qui, dans mon sens, relève plus de l'hérésie et du vol que de l'utilité et de la sécurité.

En effet, depuis que je roule en moto, que ce soit sur ma moto de route ou ma moto d'enduro (que je pratique sur des chemins autorisés, bien que compliqués à trouver), j'attache une très grande importance à la sécurité. N'étant pas le seul à le dire, une moto sécurisée est une moto qui va me garder en vie, il serait bien trop dangereux de rouler avec une moto non conforme pour moi, je ne me laisserai même pas prendre le guidon.

Avant chaque sortie je vérifie l'état de ma moto, je prête bien attention aux freins, aux pneus, aux phares, ... car je sais que sans cela, je risque ma vie!

Un contrôle technique à 50€? Pour quoi? Pour me voler mon argent et me dire que mon véhicule est conforme -ce que je sais déjà-!

Par contre, la grosse inconnue qui est plus que dangereuse pour moi est l'état de vos infrastructures routières, je ne compte plus le nombre de fois où j'ai risqué de perdre le contrôle de ma moto car la route était semée de nids de poule dans un virage, de rafistolages qui deviennent glissants en plein soleil, des chaussées complètement peintes qui deviennent glissantes dès qu'il pleut, ...

Je vous prierai de vous concentrer sur les réelles causes d'accidents des 2 roues plutôt que sur des points qui nous feraient plus perdre de l'argent plutôt que de nous permettre de rouler en sécurité.

N° 942721 - controle technique moto

par :

30/06/2023 09:23

ayant pratiqué l'activité de C.T. automobile depuis 1985, formé de nombreux contrôleurs, et pratiquant la moto sous diverses formes, je m'intéresse bien entendu au sujet.

du point de vue, économique et pratique tout d'abord, peu d'intérêt pour les centres affluence de véhicules au printemps et surtout le W.E.  
rien ou presque hors saison  
et ceci dans un contexte de manque de personnels

du point de vue technique, contrôles visuels s'apparentant plus à un recensement.  
si pas ou peu d'investissements matériels sont demandés aux centres de contrôle,  
quelle traçabilité? (uniquement l'appréciation contrôleur)

risque également de présentation de véhicules présentés conformes et bricolés dans la foulée. (ex. remplacement de l'échappement)

du point de vue de la formation, la réglementation demande aux contrôleurs autos un diplôme mini bac pro et une formation de 315 heures sur 9 semaines voire plus.

que penser d'un projet d'une "formation complémentaire de 23 heures pour les contrôles des véhicules de catégorie L"

On risque d'arriver au paradoxe où l'utilisateur présentant son véhicule moto connaîtra bien mieux le sujet que le contrôleur.

le contrôle tel que proposé pourrait être très bien effectué par les brigades motocyclistes aléatoirement sur la route, ceux-ci ayant une formation à la moto sûrement bien meilleure que les futurs "contrôleurs catégorie L)

N° 942723 - contrôle technique

par :

30/06/2023 09:23

Le vrai motard aime sa moto et la bichonne et la maintient en état. Il aurait été plus judicieux de concentrer tous ces moyens pour lutter contre les rodéos urbains, et les très jeunes roulant sur des 50 cc débridés à plus de 80 km. Bien sûr, il est plus facile et rentable de s'attaquer à une population facile et surtout solvable.

Motard depuis 1974, roule sur 1200GS et à ce jour 12 points sur mon permis.

A bon entendeur .....

N° 942727 - contrôle technique

par :

30/06/2023 09:25

Le vrai motard aime sa moto et la bichonne et la maintient en état. Il aurait été plus judicieux de concentrer tous ces moyens pour lutter contre les rodéos urbains, et les très jeunes roulant sur des 50 cc débridés à plus de 80 km. Bien sûr, il est plus facile et rentable de s'attaquer à une population facile et surtout solvable.

Motard depuis 1974, roule sur 1200GS et à ce jour 12 points sur mon permis.

A bon entendeur.

N° 942731 - CT moto

par :

30/06/2023 09:26

Juste un moyen de pompe a cash, un CT moto aurait été suffisant juste a la revente du véhicule, le nombre d'accident impliquant une moto mal entretenu est quasi nul , refaite les routes avant et baisser le prix des protections des motards exp gilet airbag ect .... Mais là y a plus personne pour une réel sécurité

N° 942734 - contrôle technique moto

par :

30/06/2023 09:28

Le vrais motard aime sa moto et la bichonne et la maintient en état . Il aurait été plus judicieux de concentrer tous ces moyens pour lutter contre les rodéos urbain, et les très jeunes roulant sur des 50 cc débridés à plus de 80 km .Bien sur, il est plus facile et rentable de s'attaquer à une population facile et surtout solvable .

Motard depuis 1974 , roule sur 1200GS et à ce jour 12 points sur mon permis .

A bon entendeur .

N° 942745 - Le contrôle technique C'EST NON

par :

30/06/2023 09:30

Encore une fois des décideurs NON ELUS (l'europe) nous impose des directives qui concernent le plus petit nombre au profit des lobbyiste ([réseau de contrôle technique] et autre) pommadés par les associations parisiennes ([association] et autre [association]) qui implique la totalité du territoire. 50 € le contrôle moto c'est une aberration pour vérifier que la chaine de la moto est à la bonne pression et que les autres contrôles soient effectués par des vérificateurs qui n'y connaissent rien en matière de 2 roues.

Chaque motard à a cœur de vérifier que sa machine est en bon état il en va de sa vie.

Par contre à quand un contrôle technique de l'état des routes ou l'état s'est désengagé au désavantage des régions qui n'ont ni les moyens ni l'envie de sursoir aux manquements de l'état.

N° 942750 - contrôle technique moto

par :

30/06/2023 09:32

Encore un impôt !!!! nous passons notre vie à travailler pour payer des impôts, c'est inadmissible!

La moto est par essence plus risquée (mauvais entretien peut entrainer une chute) faisons un peu confiance aux gens et arrêtez de tout le temps taper dans le porte monnaie des gens. Il y a de moins en moins d'espace libre, gratuit en France... Les idées de nos politiques sont consternantes, ou devrais je dire l'absence d'idées? Pourquoi les gens votent de moins en moins? ou de plus en plus BLANC/NUL...

N° 942757 - non

par :

30/06/2023 09:34

encore une loi que l'Europe nous impose.  
Si les Français ne souhaite pas cette loi pourquoi nous obliger.  
Je suis motard et je regarde l'état de mon véhicule car si il a un souci c'est la mort que je risque.  
Encore un moyen de faire de l'argent sur notre dos.  
Vous pouvez tout aussi bien le rendre disponible pour ceux qui le souhaite mais pas obligatoire.  
Et surtout aucune statistique sur les accidents du a une défaillance matérielle?

N° 942758 - Sans titre

par :

30/06/2023 09:34

Je ne vois pas en quoi contrôler le bruit et la pollution va améliorer notre sécurité commencer donc à refaire les routes correctement avant de pondre un ct qui est jute une manette financière et qui n améliorera pas notre sécurité

N° 942778 - CT 2RM

par :

30/06/2023 09:40

Quel est l'intérêt d'un CT moto alors que nous sommes tous formés à contrôler notre véhicule lors du permis ? Contrairement à un véhicule à 4 roues, notre vie dépend de l'état d'un 2RM, et les français.es l'ont bien compris puisqu'il a été prouvé par le rapport MAIDS que le défaut d'entretiens est responsable dans 0,3% des cas.

Si la sécurité des 2RM étaient vraiment le combat de fond de toute cette histoire, nos routes ne seraient pas dans cet état lamentable, les équipements de sécurité seraient exempte de TVA et les formations au pilotage plus nombreuses et accessibles.

De qui se moque-t-on ?

Concernant le point du bruit, de la pédagogie aurait été bien plus efficace, comme d'habitude, mais autant satisfaire une envie pressente dans un violon.

Bien cordialement,

N° 942792 - Contrôle moto

par :

30/06/2023 09:44

Je ne vois vraiment pas l'utilité d'un contrôle technique moto, étant donné que le motard est très vigilant concernant l'état de sa machine, il en va de sa propre sécurité, de plus les révisions régulières chez le concessionnaire moto est plus qu'un contrôle technique. En outre on se pose la question de savoir comment, des associations ont pu imposer leur volonté au conseil d'état...?

N° 942795 - Participation à la consultation du CT 2 et 3 RM

par :

30/06/2023 09:46

Madame, Monsieur, conscient de l'enjeu sécuritaire du projet, je suis néanmoins contre sur le fait de payer une somme (même inférieure à 50 euros) pour vérifier mon véhicule alors que c'est une précaution que j'effectue régulièrement puisque de ma vigilance dépend ma sécurité sur la route. Il me semble que des mesures alternatives ont été mises en place depuis quelques années et cela avait été accepté par l'Europe et je ne comprends toujours pas le revirement du Conseil d'Etat. Mais je vais essayer de rester positif et considérer qu'un C.T. peut apporter "un plus" en cas de revente d'un 2 ou 3 R.M. pour de jeunes permis qui pourraient se "faire avoir" par une catégorie d'individus mal intentionnés.

Ce qui n'empêche que, la réalisation du C.T. par des techniciens (formés en principe par un organisme certifié) n'est pas garantie, je m'explique : A la vue du grand nombre de véhicules à contrôler dans un laps de temps aussi court (V.I. avant le 1er /01/ 2017 est à réaliser au plus tard le 31/12/2024). Comment être sûr que ce ne soit pas un stagiaire en fin de formation qui prendra en charge mon véhicule et est-ce que ce dispositif mis en place à grands frais dans la précipitation, va diminuer les 0,3 à 0,5 % des défaillances techniques responsables des accidents pour les deux roues? Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie?

Madame, Monsieur, merci de nous laisser un moyen de s'exprimer, tout en étant convaincus que le fait de demander l'avis à quelqu'un ne change pas grand chose au fait que, l'attrait financier prime avant tout dans de nombreux domaines....

Bonne journée.

Salutations motardes.

N° 942803 - Encore un impôt déguisé

par :

30/06/2023 09:49

Exactement comme les contraventions pour excès de vitesse inférieurs à 10km/h qui n'ont AUCUNE influence sur l'accidentologie , le contrôle technique pour les motos sera encore un impôt déguisé. Il faut arrêter de prendre les français pour des imbéciles, l'état des 2 roues est mis en cause dans seulement 0,3% des accidents. Arrangez plutôt les routes. Ah oui, pour ça il faut trouver de l'argent.. Alors faites un impôts pour réparer les routes et au moins la , tout le monde saura pourquoi il donne son argent. On en a marre des mensonges, vous comprenez?

N° 942805 - CT MOTO

par :

30/06/2023 09:50

Pourquoi instaurer un CT obligatoire alors que l'Europe laisse la porte ouverte à d'autres solutions ?

Les motards, les concessionnaires, etc vérifient régulièrement tous les organes de sécurité.

Pour la pollution, les motos modernes consomment 3 à 4 l/100 km, donc moins polluants que les voitures

Pour les échappements bruyants, il n'y a pas besoin d'un CT pour les contrôler, des contrôles existent déjà et c'est normal

Un motard garde sa moto 2-3 ans en général. Les autres en prennent encore plus soin car ils n'ont pas les moyens de changer régulièrement. Pourquoi les pénaliser en leur imposant un CT tous les 3 ans. Si vous voulez vraiment imposer un CT, pourquoi ne pas en instaurer un uniquement à la revente ? Cette mesure rassurant les acheteurs (et les vendeurs) passerait certainement mieux auprès des motards



N° 942807 - Entretien concessionnaire

par :

30/06/2023 09:50

L'entretien de ma moto est réalisé tous les ans par mon concessionnaire BMW. Un chequeup complet est fait sur les organes de sécurité.

Pourquoi passer par un organisme autres.

N° 942809 - Contre ce projet

par :

30/06/2023 09:51

Il est peut être utile pour les mobylettes ou scooter de petite cylindrée. Concernant nos motos on est conscient qu'un véhicule mal entretenu est un engin de mort pour nous. Il n'y a donc pas d'obligation à légiférer cette action.

N° 942812 - Contribution

par :

30/06/2023 09:52

Pourquoi instaurer un CT obligatoire alors que l'Europe laisse la porte ouverte à d'autres solutions ?

Les motards, les concessionnaires, etc vérifient régulièrement tous les organes de sécurité.

Pour la pollution, les motos modernes consomment 3 à 4 l/100 km, donc moins polluants que les voitures

Pour les échappements bruyants, il n'y a pas besoin d'un CT pour les contrôler, des contrôles existent déjà et c'est normal

Un motard garde sa moto 2-3 ans en général. Les autres en prennent encore plus soin car ils n'ont pas les moyens de changer régulièrement. Pourquoi les pénaliser en leur imposant un CT tous les 3 ans. Si vous voulez vraiment imposer un CT, pourquoi ne pas en instaurer un uniquement à la revente ? Cette mesure rassurant les acheteurs (et les vendeurs) passerait certainement mieux auprès des motards

N° 942818 - Distances des contrôles technique et coût pour les faibles revenus

par :

30/06/2023 09:54

Si on doit faire plus de 50 km pour trouver un contrôleur ! J'habite en campagne et zone montagneuse. Si je dois descendre à la préfecture ou suis préfecture c'est plus de 100 km. Avec un 50cc je fais comment ? Et pensons au ancien ou au jeune ou leur seul moyen de transport est un 50cc le coût même de 50€ est énorme quand pour 100€ / 200€ gagner en travaillant le soir ou le weekend on peut acheter une mobylette ou un scooter conforme... Si tous les 2 ou 3 ans on doit repasser un contrôle ? Pourquoi pas laisser le contrôle à un revendeur en locale qui en 15/20 min pourra vérifier l'échappement. Éclairage et frein... !

Merci

N° 942819 - Stop aux mesures inefficaces comme le CT moto, pour un état responsable et le bon état des routes.

par :

30/06/2023 09:55

Tout le monde sait, chiffres à l'appui, que l'état de la route tue plus que l'état des véhicules. Un minimum d'exigence morale et politique impliquerait que l'État, avant d'imposer de nouvelles contraintes financières à ses administrés en période d'inflation non maîtrisée, commence par agir là où la marge de progression existe plutôt que de céder aux exigences déplacées de groupes d'intérêt. Je demande à l'état de se raviser et de prendre ses responsabilités comme le font 99% des motards au lieu de mépriser un peu plus ses administrés en supprimant le projet d'un contrôle technique totalement inefficaces au profit d'actions concrètes et bénéfiques comme la maîtrise de l'état du réseau routier.

N° 942820 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 09:55

Totalement contre ce contrôle.

N° 942823 - D'autres priorités

par :

30/06/2023 09:56

Quand on voit qu'en France toutes les routes bientôt quand il y a une fissure et recouvert par du goudron qui quand il fait soleil ramolli et glisse et on voit ça de partout depuis 4 a 5 ans dans le massif central et en Corse où passe l'argent des radars qui devait servir à entretenir les routes qui se dégradent

N° 942825 - Contrôle technique pour les deux roues

par :

30/06/2023 09:56

Je trouve que nous suivons les intérêts non arbitraire des décisions du Conseil Européen et que cela va engraisser encore une fois des multinationales privées au lieu de rester dans le milieu de la moto tel que les Concessionnaires Moto où les Garagistes indépendants.

Un motard fait annuellement la révision de sa propre moto , pourquoi la révision de celle - ci , qui est déjà un sacré budget , ne sert elle pas de contrôle technique ????

D ' autres part , mélanger le contrôle technique avec les scooters est une grossière erreur , sachant que à 90 pour cent , ces conducteurs trafiquent leurs scooters !!!!!

Merci de prendre en compte mon avis , cordialement .

N° 942826 - Non au controle

par :

30/06/2023 09:56

Bonjour j ai une moto qui a 30 ans que j ai acheté il y a 15 ans un loisir pour moi maintenant que mes enfants sont grand .Je ne fais meme pas 2000 km par an ma moto est suivie chez Honda pour ma part je ne connais aucun motards qui soit assis sur une moto deffectueuse c est impossible gamelle assurée au premier virage .Je suis president d un club de moto organisateur de sortie toutes les motos sont controlées avant chaques departes je n ai jamais renvoyé un motard pour avoir une moto pas en état .N oubliont pas que la carrosserie de la moto c est le motard .Messieurs les ecologistes dans les bouchons des grandes métropoles il vaut mieux un motard qui va mettre 30 mn pour rentrer chez lui ou une voiture qui va mettre 3 heures pour le meme trajet .Et PARIS n est pas representatif de la FRANCE on [association] ailleurs alors Non,Non,Non au controle technique qui est une ineptie  
Merci a tout les motards bonne route a cette petition

N° 942829 - Inutile

par :

30/06/2023 09:57

Un contrôle inutile tout le monde en est conscient même le président qui ne voulait de contrôle technique pour les motos

Dissolution du conseil d'état serait plus utile

N° 942831 - Un projet inutile et couteux.

par :

30/06/2023 09:58

Depuis 45 ans j'assure l'entretien de mes motos. J'en ai 4 qui roulent alternativement, toutes en parfait état. Je tiens à ma vie, je prends soin de mes pneus, de mes freins.

Une campagne axée sur l'usage des clignotants, l'interdiction du téléphone au volant et autres sources de distraction me semblerait bien plus utile en terme de sécurité routière.

N° 942834 - Un projet inutile et couteux.

par :

30/06/2023 09:58

Depuis 45 ans j'assure l'entretien de mes motos. J'en ai 4 qui roulent alternativement, toutes en parfait état. Je tiens à ma vie, je prends soin de mes pneus, de mes freins.

Une campagne axée sur l'usage des clignotants, l'interdiction du téléphone au volant et autres sources de distraction me semblerait bien plus utile en terme de sécurité routière.

N° 942837 - Ne pas confondre motards avec et sans permis

par :

30/06/2023 09:59

Bonjour,

Un motard avec permis possède une vraie moto, pas un scooter.

Lors du passage de permis, il est fortement sensibilisé sur la sécurité et donc l'entretien de sa machine.

Il en va de sa vie.

Il fait donc régulièrement des visites, pour ma part tous les ans, dans un garage pour contrôler les parties essentielles de sa moto (freinage, suspension, moteur, pneus, etc).

J'ai le permis depuis 1988 et ma dernière moto (BMW) date de 2009 et est en excellent état grâce à son entretien régulier.

Le contrôle technique obligatoire n'a aucun intérêt si ce n'est d'engendrer des frais supplémentaires et surtout d'enrichir les lobbiesX ...

Vous n'êtes pas plus convaincus que nous puisque vous avez reporté plusieurs fois cette mascarade initiée par l'union européenne.

Soyez fort et continuez dans ce sens.

La raison doit l'emporter sur le business.

Merci à vous..

N° 942838 - Liberty

par :

30/06/2023 10:00

Abérant manque de discernement des essuie glace sur les 2 roues!!!

Tout ça pour faire du frics. Et les 49 M3 ont en parle; Je ne vois pas en quoi la planète va mieux respirer hors les grands continuerons avec des jets privés qui polluent plus que les motards;

N° 942844 - Controle technique et Europe

par :

30/06/2023 10:01

La mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisés est faite à la demande pressante de la Commission européenne : en quoi ce type de mesure locale concerne l'Europe ?

N° 942862 - Contrôle technique, vraiment nécessaire de cette manière ?

par :

30/06/2023 10:06

Bonjour,

parler du contrôle technique pour les motos et scooters et un sujet à savoir démêler... au départ, je pense qu'il faudrait distinguer deux catégories principales, les motos et les scooters... deux mondes et deux conceptions d'un moyen de locomotion. La moto est bien souvent un choix intime pour se déplacer et pour vivre une passion. A ce sujet, je ne connais aucun-e passionné-e qui ne prennent pas garde à son matériel : sans matériel il n'y plus moyen de pouvoir continuer sa passion... donc entretien, mise aux normes.... l'usager du scooter est bien souvent un utilisateur de voiture qui utilise un moyen de locomotion différent de sa voiture pour se rendre à son travail et éviter les désagréments des embouteillages, donc un aspect purement pratique et une fois le scooter au garage, on ne s'en occupe pas... à cela se rajoute la majorité des scooters de petites cylindrées qui eux ne sont clairement jamais entretenus et qui posent réellement problème et là... vous fermez les yeux sur eux... En fait la cible n'est pas atteinte... là où il faudrait intervenir il ne se passe rien, et là où déjà les motards entretiennent leurs véhicules (à 98 %) vous voulez imposer un contrôle... si vous voulez vraiment faire le contrôle technique alors il faudrait le mettre en application dès les motorisations de 50 cm<sup>2</sup> sinon vous êtes en train de créer une inégalité.

N'oublions pas que le contrôle de police est aussi présent pour s'assurer que les véhicules sont aux normes : pollution, nuisances sonore, état général du véhicule (pneus, freins...), customisation du deux roues parfois douteuse, et là, au vu de l'état de la flotte des motos en général et des scooters de petites cylindrées, je doute que cela soit fait régulièrement et sérieusement... pas besoin de contrôle technique si l'état faisait déjà son travail de sécurité ou alors nous entrons dans un domaine purement économique de taxation et nous quittons le sujet de la prévention du deux roues et des autres usagers de la route.

Pour ce qui est de l'énergie et du climat, tout véhicule est une nuisance pour l'environnement et je pense qu'à cette échelle, nous autres utilisateurs de deux roues, tout en mettant notre part à cette émission néfaste, ne sommes pas les plus gros pollueurs... d'une part nous allons plus rapidement d'un point A à un point B car nous évitons souvent les embouteillages et que nous ne représentons pas la majorités des véhicules thermiques ou électriques... face à d'autres "pollueurs" comme l'aviation, le fret par camions, bateaux, les usines, le monde agricole..., nous sommes un petit poucet

et donc plus facile à taxer qu'une entreprise ou un principe de rentabilité économique au dépend de l'environnement que vous tentez de défendre...

Ne vous trompez pas de combat, mais si vous arrivez à avoir une attitude honnête envers tous, les motards suivront cette voie également, si vous continuez à accentuer l'inégalité entre tous, c'est évident que cela entrainera des remous. Une société doit savoir vivre avec tous, pas avec des passes droits, c'est là sa difficulté mais aussi sa beauté. A chacun son investissement et son combat. La tête d'un pays doit donner l'exemple au reste du corps des citoyens et c'est entre vos mains que cela se passe. Notre situation actuelle est préoccupante, soyez en responsable et agissez en conséquence.

Merci de m'avoir lu et merci de prendre en compte ma vision de ce que nous sommes  
Bien à vous tous,  
Belle journée

N° 942863 - Favorable à la mesure

par :

30/06/2023 10:07

Pouvant constater chaque jour que des véhicules ne respectent aucunement les différentes réglementations en vigueur et que ces véhicules créent des pollutions olfactive et visuelle importante, je considère que cette mesure est une excellente nouvelle. Je pense qu'à partir du moment où l'on est consciencieux, il n'y a pas à craindre le moindre contrôle technique puisque le véhicule est censé n'être équipé que d'accessoires homologués.

Je pense par ailleurs qu'il serait recommandable de procéder à des contrôles à fréquence plus rapprochée en ce qui concerne les cyclomoteurs et les quadricycles légers (voiture sans permis) qui sont pour la plupart dans un état déplorable et dont la vitesse maximale peut atteindre plus du double de celle prévue par la réglementation.

N° 942865 - Contre le contrôle technique des motos

par :

30/06/2023 10:07

Je suis motard depuis 38 ans et mes motos ont toujours été parfaitement entretenues comme tous les motards qui comptent rouler en parfaite sécurité, donc je ne vois pas l'intérêt de ce contrôle à part nous faire dépenser encore de l'argent.

N° 942870 - Sécurité

par :

30/06/2023 10:09

Après lecture, il apparaît que l'intérêt principal de ce contrôle repose sur les bruits et les émissions polluantes. Je ne vois pas en quoi cela peut avoir une influence sur la sécurité du motard. Quand aux utilisateurs de cyclomoteurs qui résident à plus d'une heure d'un centre de contrôle, il faudra louer une remorque ou faire appel à un transporteur pour aller passer le contrôle technique. Complètement incompréhensible.

N° 942884 - Ce n'est qu'une taxe de plus. Aucun bénéfice à en attendre sur la sécurité. AUCUN !

par :

30/06/2023 10:13

Vu le nombre ridicule/insignifiant d'accidents de motos dus à un défaut technique.

Vu le nombre en baisse des accidents de 2 roues malgré la progression en nombre de ces derniers. Absolument rien concernant une infime progression de la sécurité n'est à attendre de ce CT. SUR ce sujet le CT n'est qu'une taxe de plus !

Concernant les associations qui poussent comme des damnés à cause de la pollution sonore. Le CT 1/ ne changera rien aux vrais motards (qui éventuellement remettrons leur silencieux avant le CT 2/ ne changera absolument rien aux connards à moto dans les banlieues qui ne verront jamais aucun CT. Seul une présence policière sur le terrain, des opérations le soir avec des sonomètre, avec des saisis de véhicules amènera un bénéfice.

Je suis complètement et farouchement opposé au CT pour les 2 roues.

N° 942901 - CT moto

par :

30/06/2023 10:19

Bonjour,

il faut qu'on m'explique comment un contrôleur technique pourra vérifier l'état d'usure d'un câble de frein à l'intérieur de sa gaine ou l'état des garniture de freins à tambour sans démontage? si mon câble casse sur le retour ou dans les jour qui suivent est ce que le contrôleur sera responsable en cas d'accident ?

j'habite à la campagne est ce qu'il faudra que je fasse 60 kms avec mon cyclo 50 cc pour passer mon CT ? y aura t-il suffisamment de centres équipés pour les deux roues ?

est-ce que le prix sera le même pour un cyclo et pour une voiturette ?

il me semble absurde de mettre dans la même catégorie les cyclomoteur 50 cc et les voitures sans permis de 500 cc diesel ou même des 50 cc essence les spécificités de ces véhicules sont complètement différentes.

Cordialement

N° 942916 - Un contrôle technique injustifié.

par :

30/06/2023 10:23

Ce contrôle technique ne saurait être justifié. Que ce soit concernant les statistiques sur les accidents provoqués par le manque d'entretien des 2RM (0.3%), la pollution (catalyseurs, norme euro5, fluidification du trafic), ou encore le bruit (contournement facile et exclu des points de contrôle).

Certains associations représentant une minorités de bourgeois résidents en centre-ville (coucou Paris) et hostile à tout ce qui est composé de deux roues et d'un moteur n'ont été que trop écoutées. Sous prétexte d'écologie, tout est bon pour exclure un peu plus les habitants de banlieue des centre-villes, pourtant essentiel à la prospérité de ces dernières.

Entre le prix de l'essence, l'inflation, le stationnement 2RM hors de prix et maintenant le contrôle technique (le tout assorti à une offre de transports en commun totalement défailante), comment voulez-vous qu'on s'en sorte ?

Cordialement

N° 942922 - Ce contrôle technique est nécessaire !

par :

30/06/2023 10:25

J'ai été motard pendant près de 30 ans et je peux donc m'exprimer en connaissance de cause. S'il est vrai que le motard est attentif à l'état de sa moto car il sait que sa vie en dépend et donc il veillera toujours au parfait état de sa mécanique, il est vrai aussi qu'il y a une mode détestable qui consiste à modifier son échappement afin de gagner un peu en puissance et surtout de faire un bruit plus "sympa" !!! Dans cette opération, des pots catalytiques disparaissent, et cela a des conséquences pour la pollution de l'air, mais le plus grave c'est bien entendu le niveau de bruit généré par ces motos et cela n'est pas acceptable !!!

Vivant dans une région très prisée par les motards, je peux dire que la très grande majorité des motos sont modifiées, et nous le vivons très mal, adieu les week-ends tranquilles !!!

N° 942923 - Un contrôle technique injustifié.

par :

30/06/2023 10:25

Ce contrôle technique ne saurait être justifié. Que ce soit concernant les statistiques sur les accidents provoqués par le manque d'entretien des 2RM (0.3%), la pollution (catalyseurs, norme euro5, fluidification du trafic), ou encore le bruit (contournement facile et exclu des points de contrôle).

Certaines associations représentant une minorités de bourgeois résidents en centre-ville (coucou Paris) et hostile à tout ce qui est composé de deux roues et d'un moteur n'ont été que trop écoutées. Sous prétexte d'écologie, tout est bon pour exclure un peu plus les habitants de banlieue des centres-villes, pourtant essentiel à la prospérité de ces dernières.

Entre le prix de l'essence, l'inflation, le stationnement 2RM hors de prix et maintenant le contrôle technique (le tout assorti à une offre de transports en commun totalement défailante), comment voulez-vous qu'on s'en sorte ?

Cordialement

N° 942924 - Monsieur

par :

30/06/2023 10:27

Contre ce projet de CT Moto. Arrêtons d'enrichir Delta et ses confrères. Contrairement à ce qu'ils prétendent, très peu d'accidents moto dus à un défaut d'entretien : 0,3 %. Ne confondons pas motards et gamins en rodéos sur des engins qui ne sont pas des motos.

N° 942935 - Une simple remarque

par :

30/06/2023 10:30

Mes motos (actuellement BMW 1200 GT de plus de 10 ans et de 10000 km) suivent l'entretien annuel recommandés par le constructeur, mais mes seuls incidents (3-4 guidonnage ou chutes) viennent de l'état des routes avec gravillons au sol dans un virage, nid de poule, ou plaque d'égout dégradée. Le contrôle technique ne m'apportera rien en terme de sécurité routière.

N° 942939 - Un contrôle technique injustifié.

par :

30/06/2023 10:31

Ce contrôle technique ne saurait être justifié. Que ce soit concernant les statistiques sur les accidents provoqués par le manque d'entretien des 2RM (0.3%), la pollution (catalyseurs, norme euro5, fluidification du trafic), ou encore le bruit (contournement facile et exclu des points de contrôle).

Certaines associations représentant une minorités de bourgeois résidents en centre-ville (coucou Paris) et hostile à tout ce qui est composé de deux roues et d'un moteur n'ont été que trop écoutées. Sous prétexte d'écologie, tout est bon pour exclure un peu plus les habitants de banlieue des centres-villes, pourtant essentiel à la prospérité de ces dernières.

Entre le prix de l'essence, l'inflation, le stationnement 2RM hors de prix et maintenant le contrôle technique (le tout assorti à une offre de transports en commun totalement défailante), comment voulez-vous qu'on s'en sorte ?

Cordialement

N° 942943 - Une simple remarque

par :

30/06/2023 10:32

Mes motos (actuellement BMW 1200 GT de plus de 10 ans et de 10000 km) suivent l'entretien annuel recommandés par le constructeur, mais mes seuls incidents (3-4 guidonnage ou chutes) viennent de l'état des routes avec gravillons au sol dans un virage, nid de poule, ou plaque d'égout dégradée. Le contrôle technique ne m'apportera rien en terme de sécurité routière.

N° 942954 - permis de conduire et émissions sonores

par :

30/06/2023 10:35

Bonjour,

2 questions me viennent à la lecture du projets.

Concernant l'agrément du contrôleur, il n'est nulle part fait mention de sa capacité à conduire et maîtriser un véhicule de catégorie L. Ne devrait-il pas être requis qu'il soit détenteur d'un permis de conduire correspondant à la catégorie des véhicules contrôlés ? ( en tenant compte des catégorie et puissance des véhicules). Il existera forcément des cas où le contrôleur sera amené à déplacer le véhicule sur la voie publique ( par exemple stationnement en début et fin de contrôle).

Concernant les émissions sonores, il n'est pas précisé quel est le seuil. Est ce que ce sera un seuil unique pour tous les véhicules ou est ce que cela se rapportera aux indications sur la plaque constructeur ou le certificat d'immatriculation du véhicule ?

Cordialement.

N° 942963 - CONSULTATION PUBLIQUE CT2RM

par :

30/06/2023 10:38

Réflexion CT moto



Après lecture de l'arrêté et du décret du contrôle technique concernant les véhicules 2RM je me pose les questions suivantes sur l'utilité de celui-ci, avant tout une présentation de ma pratique et passion du 2 roues :

Je pratique la moto depuis 1983 principalement sur la route mais aussi en tout terrain et course d'endurance vitesse pendant 10 ans

Je me suis et je me fais toujours l'entretien et réparations moi-même (du changement de pneus au démontage moteur)

A ce jour, aucun accident. (pas toujours facile avec l'état du réseau routier actuel !!!!)

Vous parlez d'une périodicité de 3 ans pour le contrôle (surtout visuel) alors qu'avant chaque utilisation de mes véhicules je fais tous ces contrôles (éventuelles fuites, fonctionnement des commandes, éclairage, pression de pneus etc ...). Je n'ai que 2 roues, je tiens à ma vie, celle de mon épouse que je porte et notre intégrité physique. Pour rappel, ces contrôles sont appris lors du passage du permis de conduire.

Dans la formation des éventuels contrôleurs, il n'est pas fait mention qu'ils doivent posséder le permis de conduire moto, comment vont-ils pouvoir amener le 2RM sur leur banc sans savoir l'utiliser ???

Les motos de route pèsent en moyenne 250 kgs et pour les plus lourdes 450 kgs.

Les miennes sont de 1996 et 2007 et font 250 kgs

Pour la déplacer (manœuvrer à pied), que se passera-t-il si le contrôleur la fait tomber et casse des pièces (réservoir, tête de fourche, etc ...) même avec une assurance (je pense obligatoire pour lui) et la mienne ne couvre pas le prêt de guidon. Certains éléments ne sont plus fabriqués et introuvables d'occasion ????????

Je ne pourrai pas remettre ma moto d'origine et éventuellement ne plus pouvoir m'en servir

Point 6.2.5. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

6.2.5.a.7 Pièce rapportée ou accessoire présentant un risque [Loc.] Majeure

Sans parler du prix des pièces, si possibilité de les trouver !!!!!

Pour le contrôle antipollution, au point 8.2.2., il faut que le moteur soit à une certaine température, Mes motos ont un refroidissement air /huile, c'est-à-dire que le moteur ne se refroidit qu'en roulant et à l'arrêt il y a un risque de casse moteur sans ventilation !!!!!

Une de mes motos (2007) est équipée d'une sonde lambda pour la pollution (en cas de dysfonctionnement de celle-ci le moteur se met en défaut puis s'arrête et ne peut plus redémarrer sans réparation ou contrôle, verrouillage logiciel fait par les constructeurs) pas besoin de contrôle pour les modèles qui en sont équipés !!!!!

Que ce soit moi ou les motards faisant entretenir leur 2RM par des professionnels, plus de 52 points de contrôles et souvent avec un changement de pneus annuel (vu la moyenne kilométrique annuelle 4200kms/an et qu'un train de pneu fait entre 2000 et 6000 kms), pour ma part, c'est un train de pneus par an.

Juste pour un changement d'un train de pneus, vous devez déposer les 2 roues et vous avez accès (donc contrôler) : plaquettes de frein, étriers, roulements de roue, état des jantes, disques de frein, tube de fourche, pot d'échappement, etc .... la liste est non exhaustive et représente presque la totalité des points de contrôle de sécurité de votre CT mais en plus complet)

Et en ce qui concerne le point, 8.2.1. ÉMISSIONS SONORES, la maréchaussée fait assez de contrôles inopinés et lors de contrôle routier « classique »

De tous ces points, je ne vois aucune utilité de ce contrôle technique que de payer une redevance triennale qui ne m'apportera pas plus de sécurité sur la voie publique, par contre améliorer les infrastructures routières et le comportement des autres usagers (voitures, poids lourds, engins agricoles) serait bien plus judicieux

Merci de m'avoir lu, même si je suis persuadé d'avoir jeté une bouteille à la mer.

N° 942970 - avis d'un motard sur le contrôle technique

par :

30/06/2023 10:40

Le CT auto a été initialement prévu pour réduire le % d'accident lié au mauvais état des voitures. Ce % est et a toujours été très faible pour les motos soit 0.3% des tués (moins de 2 morts par an chez les motards).

Cet argument étant caduque, il ne reste que la constatation que nos politiques cèdent une fois de plus devant les lobby et les minorités écologistes Parisiennes qui cherchent à imposer leur vision bobo des centre villes à la France entière. (association "[association]" "[association]" etc. )

Si l'on veut une mesure utile c'est de porter l'amende pour pot non homologué à 1000 ou 2000€. En moins d'un mois, tous les pots sans chicane auront disparus.

Je fais partie des motards qui roule avec des pots strictement d'origine et ne supporte pas moi non plus les motos bruyantes. Je roule avec un gilet jaune moto pour être vu.

Le contrôle visuel des éléments mécaniques d'une moto est très facile,

**ET FAIT PARTIE DE LA FORMATION DU PERMIS MOTO ET LES MOTARDS N'ONT PAS BESOIN DE PAYER UN EMPLOYÉ POUR NOUS CONFIRMER CE QUE L'ON VÉRIFIE 100 FOIS PLUS SOUVENT SUR NOS MOTOS QUE LES AUTOMOBILISTES !!!**

Vérifier l'état de ses plaquettes de frein : facile et immédiat sur une moto. Impossible sur une voiture sans démonter la roue

Vérifier ses niveaux : facile et immédiat sur une moto. Impossible sur une voiture sans ouvrir le capot... et combien d'automobiliste ne savent même pas ouvrir le capot de leur voiture.

Voir une fuite moteur, amortisseur etc : facile et immédiat sur une moto. Impossible sur une voiture sans se mettre dessous sous un pont.

Bref, on peut passer toute la moto comme ça.

L'état des routes est le véritable problème pour l'accidentologie des motards beaucoup plus concernés que les automobilistes (30% des tués) mais là c'est un silence assourdissant de la part de l'état et des associations écolo-bobo des centre villes qui ne se déplacent qu'à pied (c'est tellement facile d'être écologiste quand on a du pognon).

Cet oxymore est insupportable.

Pour ma part, je ne passerai pas mes 4 motos au CT qui sont toutes remarquablement entretenues.

Croyez-vous que les motards vont se laisser tondre pour cette ineptie ?

Je me souviens d'un avocat qui avait sorti à un journaliste une phrase remarquable que j'ai toujours retenue : "la loi n'a jamais été faite pour protéger les imbéciles".

Je respecte la loi mais le jour où elle me demandera de rouler en moto sans casque, je continuerai à en mettre un. Réflexion inverse mais dans le même esprit pour le CT moto.

Un citoyen qui a un cerveau et qui s'en sert.

N° 942981 - CT Moto

par :

30/06/2023 10:43

Bonjours, quid des 50cc qui sont les plus trafiqués qui font le plus de décibels et qui polluent le plus , mal voir pas du tout entretenues et souvent même pas assurés . Pour finir quelle crédibilité du CT face aux ZFE ? Pourquoi avoir un CT valide pour être ensuite refusé par la ZFE ?

N° 942988 - Habilitation du contrôleur ?

par :

30/06/2023 10:45

Le contrôleur doit-il être obligatoirement titulaire du permis moto ?

Dans le cas contraire, quels sont mes recours s'il fait chuter la moto avec détérioration du carénage, valises, etc.

Cordialement.

N° 942989 - CT Moto

par :

30/06/2023 10:45

Bonjours, quid des 50cc qui sont les plus trafiqués qui font le plus de décibels et qui polluent le plus , mal voir pas du tout entretenues et souvent même pas assurés . Pour finir quelle crédibilité du CT face aux ZFE ? Pourquoi avoir un CT valide pour être ensuite refusé par la ZFE ?

N° 942990 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 10:46

Bonjour

Je me permets de vous faire part de ma consternation concernant l'obligation d'avoir à effectuer un contrôle technique régulier sur mes 3 motos.

Je suis d'autant plus surpris que les motards et leurs passagers mettent leur vie en jeu lorsqu'ils font de la moto, une moto doit toujours être dans un parfait état de marche, on ne joue pas avec sa vie ni avec celle de notre passager

Compte tenu de ce fait, pourquoi imposer ce type de contrôle si ce n'est pour taxer encore et encore les français? je ne vois aucun autre intérêt

Pour votre information j'ai 65 ans, je conduis des 2 roues depuis l'âge de 17 ans et tous mes véhicules (motos et voitures) sont toujours dans un parfait état de marche

En espérant que ces commentaires puissent servir à ceux qui décident pour les autres

N° 942993 - NON

par :

30/06/2023 10:47

Contrôle technique est inutile :

- l'état du véhicule n'est pas responsable des accidents (rapport Maids)
- à l'étranger le CT n'a pas réduit le nombre d'accident moto
- tout motard surveille son entretien, il n'est pas suicidaire
- à la différence d'une automobile sur une moto tous les éléments de sécurité sont visibles
- les contrôleurs du CT ne sont pas qualifiés, ne disposent pas d'outillage pour les catégories L

La mortalité moto est la conséquence notamment du très mauvais état du réseau routier et de l'inaction de l'état

N° 942995 - Non Non et Non

par :

30/06/2023 10:47

Le CT est une escroquerie du racket. RIEN ne justifie cette loi. La [association de motard] a proposé des alternatives.

Seuls les associations écologiques sont écoutées . Écologie punitive.

Ne lâchons rien.

Tous dans la rue en mode s'éteint. Pas de bruit pas de pollution

&#128545;&#128545;&#128545;&#9996;&#65039;

N° 942997 - CT 2/3 roues

par :

30/06/2023 10:48

Entretenez les routes, nous entretenons nos motos.

Racket à peine dissimulé.

N° 942998 - Pourquoi imposer un contrôle technique

par :

30/06/2023 10:48

Je suis motard depuis 1974 j'ai 67 ans et je suis un motard convaincu

Je possède une moto de 1983 que j'entretiens moi même comme beaucoup de motard

Ma moto m'a coûté 500 Euros et je n'ai pas les moyens d'en changer

Les vrais motards sont des passionnés

Qui sont responsables et qui entretiennent leur moto

N° 943005 - Quelle sera la plus-value de ce contrôle technique

par :

30/06/2023 10:50

Bonjour,

Je ne suis pas d'accord avec ce CT pour les 2 roues.

Lorsqu'on regarde les points de contrôle, la moitié est déjà effectué par le propriétaire du véhicule et l'autre moitié ne sert pas à grand chose au niveau sécurité (pollution).

Je me demande si ce CT n'est pas là pour engraisser une fois de plus les entreprises de CT et l'état.

La société évolue d'une manière étrange, et ce toujours au détriment du peuple.

N° 943008 - CT motos

par :

30/06/2023 10:51

Mesure inutile, sans effet sur la mortalité et le comportement des mauvais utilisateurs.

N° 943009 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 10:52

Monsieur le ministre,

Permettez moi de vous faire part de mon expérience de la pratique de la moto.

Tout d'abord il y a plus de 45 ans que je possède le permis A et depuis 20 ans la moto est mon principal (voir mon seul) véhicule. Pendant près de 15 ans, jusqu'à ma retraite, TOUS les jours ma moto m'a permis de me rendre au travail, quelque soit le temps.

D'autre part, j'ai eu l'occasion de voyager dans la majeure partie des pays européens durant mes vacances. En réalité j'ai cumulé environ 300.000kms ces 20 dernières années, aussi vous comprendrez que mon équipement ainsi que l'entretien de ma moto n'a pas attendu que le gouvernement impose des contrôles pour que je puisse réaliser cela sans la moindre panne ni le moindre accident, à ce jour.

Par contre si monsieur le ministre veut parler de sécurité routière, je veux bien m'entretenir avec lui de l'état des routes en France. Des 5cm d'épaisseur de gravier laissés volontairement sur la chaussée à la suite d'un re goudronnage (même dans les virages en épingles en montagne), des routes affaissées, des routes laissées saturées de boue par les tracteurs en sortant des leurs champs et des réducteurs de vitesse non homologués installés dans la plupart des communes Françaises..... pour ne citer que quatre exemples.

Monsieur le ministre, laisser les motards adultes et responsables de leur vie gérer l'entretien de leurs motos et s'il vous plait, garder votre temps et votre énergie pour améliorer l'état des routes en France, cela devrait suffisamment remplir vos journées.

N° 943012 - Inutile et décalé de la réalité

par :

30/06/2023 10:52

Bonjour

Je possède 5 2 roues ce qui représente un budget conséquent à 50€ du CT de surcroît mes motos sont toutes entretenues chez un professionnel et roulent peu dans l'année ! Le taux d'accidentalité est infime comparé au nombre de 2 roues en circulation ! Les motards sont des usagers responsables et soucieux de protéger leur vie je roule de surcroît avec un gilet airbag ! La bonne solution consiste à baisser la TVA sur les équipements de sécurité motos et à se concentrer sur la remise en état de nos routes ! En quoi sera utile le CT lors d'une chute liée à un nid de poule ? Je pose la question ?

N° 943014 - contrôle inutile juste mis en place au profit des lobby

par :

30/06/2023 10:52

ce contrôle ne prend pas en compte la passion des motards pour leur machine, les 99 pour cent des motos sont dans un état irréprochable au niveau sécurité on veut juste imposer au motard une taxe supplémentaire sous couvert de sécurité routière, pour enrichir une minorité. Il faudrait plus se concentrer sur l'état des voiries et routes car bien souvent la cause des accidents des deux roues sont l'état des routes ou le comportement idiot des automobilistes. Il se pose entre autres un problème législatif, qui va contrôler les motos? les contrôleurs techniques ne savent même pas ce que c'est, qui a monté les machines sur les ponts élévateurs? le contrôleur qui n'a même pas son permis? le propriétaire qui n'est pas censé être là quand le contrôle est effectué? cela pose un problème de sécurité, si le contrôleur fait tomber la machine qui est responsable? ce projet est fait à la va vite sous la pression des lobby et de la communauté européenne la souveraineté de la France devrait nous faire dire non à cela !!

N° 943018 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

30/06/2023 10:54

Thanks for finally writing about > Projets

de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques </a>

N° 943019 - Aucun intérêt

par :

30/06/2023 10:54

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 943020 - NON au CT 2ROUES

par :

30/06/2023 10:54

Bonjour. Bien que cela ne serve à rien je donne mon avis. Contrôle inutile qui ne réduira pas les accidents liés au mauvais entretien. On se doute aisément que celui qui est assez fou pour rouler avec un 2roues en mauvais état roulera sans ct. Pour les autres qui entretiennent correctement leur véhicule ça sera une dépense supplémentaires. Les familles qui ont plusieurs véhicules seront encore pénalisées. Bien sûr pour les gouvernants 50€ (à partir de ...) c'est rien. Moi et mes enfants nous en avons 3. 3 ct qui s'ajoutent à ceux des voitures alors qu'ils sont en état d'origine et parfaitement entretenus. Taxe supplémentaire. Par contre continuez à ne rien faire pour l'entretien des routes et l'accès à l'Airbag moto qui réduiraient significativement les victimes de la route. Et je ne parle pas des contrôles contre l'alcoolémie au volant qui sont inexistantes près de chez moi. Bref, une décision inutile et contraignante de plus prise par des gens déconnectés de la vie réelle dans un bureau quelconque.

N° 943022 - Arrêté insuffisamment précis sur le contrôle des nuisances sonores ("bruit excessif...") et les modifications non approuvées apportées aux dispositifs d'échappement

par :

30/06/2023 10:55

Les nuisances sonores (fréquences basses en particulier), surtout en ville et dans les rues étroites constituent une atteinte de plus en plus importante à l'environnement et à la santé des habitants. Un deux roues motorisé traversant une communauté urbaine la nuit peut à lui seul réveiller des dizaines de milliers de personnes ! En pleine journée, fenêtres ouvertes (ou non), il va distraire/déranger et perturber les personnes qui sont soumises.

Avec l'augmentation du parc dans les grandes villes, il est particulièrement important de surveiller les modifications de l'échappement destinées à augmenter la puissance, ou simplement d'attirer l'attention sur le passage d'un tel véhicule modifié. Les contrôleurs devraient donc vérifier l'état du dispositif dans sa configuration d'origine, mais aussi les traces de modification, la remise dans l'état original pouvant avoir été faite juste avant le contrôle pour être défaite le lendemain.

Dans le même ordre d'idée, et en amont des contrôles, un plombage de l'échappement devrait être mis en œuvre, afin de rendre plus difficile les modifications de l'échappement qui couvrent certainement une proportion non négligeables des motos et surtout des scooters.

N° 943035 - Aucun intérêt

par :

30/06/2023 10:58

Mesure qui n'a aucun intérêt, car la majorité des accidents ont lieu soit à cause de l'état des routes, soit causés par un tiers. Concernant l'entretien des véhicules deux-roues, ils sont en général mieux entretenus que les voitures, car nous jouons notre vie lors du moindre problème. Il aurait été préférable de mettre en place des mesures alternatives qui auraient été bien plus pertinentes, telles que des formations spécialisées dans certains domaines comme les bonnes trajectoires à adopter lorsqu'on roule, ou encore l'attention des autres usagers de la route. En conclusion, cette obligation de contrôle technique n'aura aucun impact sur notre sécurité, mais elle aura un impact sur notre porte-monnaie.

N° 943039 - Inutile et décalé la réalité

par :

30/06/2023 11:00

Bonjour

Je possède 5 2 roues ce qui représente un budget conséquent à 50€ du CT de surcroît mes motos sont toutes entretenues chez un professionnel et roulent peu dans l'année ! Le taux d'accidentalité est infime comparé au nombre de 2 roues en circulation ! Les motards sont des usagers responsables et soucieux de protéger leur vie je roule de surcroît avec un gilet airbag ! La bonne solution consiste à baisser la TVA sur les équipements de sécurité motos et à se concentrer sur la remise en état de nos routes ! En quoi sera utile le CT lors d'une chute liée à un nid de poule ? Je pose la question ?

N° 943048 - Responsable Grands Comptes Contrôle Technique Bosch RBFR France Benelux

par :

30/06/2023 11:03

Favorable au projet de Contrôle technique des véhicules de la catégorie L en France avec un démarrage en 2024

N° 943052 - Contrôle technique inutile.

par :

30/06/2023 11:04

Bonjour, Beaucoup de motards et de clubs s'entraident à entretenir leurs motos du mieux possibles. Depuis plus de 40 ans que je suis dans la moto, je vois le plaisir des motards à entretenir eux-mêmes leurs véhicules. Je vois aussi les magasins de motos complets au niveau de l'entretien. Ce n'est pas un contrôle technique qui diminuera l'accidentalité des 2 roues. La plupart des motards sont des jeunes ne pouvant pas s'offrir de voitures trop chères, leur rajouter des dépenses inutiles serait un préjudice. L'ouverture d'atelier de réparation solidaire (comme pour le vélo) serait bien plus bénéfique que les contrôles techniques inutiles. Pouvez-vous penser à l'utilité plutôt qu'à la nullité ?

N° 943057 - Inutile

par :

30/06/2023 11:06

Bonjour,

Par ces quelques mots, je souhaite participer à cette consultation pour la mise en place d'un CT pour le 2 et 3 roues motorisés.

Comme noté dans le titre, je trouve ça complètement inutile pour plusieurs raisons, mais dont les principales sont :

- Que tous les organes de sécurité sont visibles sans démontage.
- Qu'un 2/3 roues passe plus régulièrement en concession/garage pour les entretiens variés (au moins une vidange annuelle).
- Que leurs utilisateurs sont conscients dans la majeure partie des cas des risques encourus pour leurs intégrités en cas de chute (pas de carrosserie). A titre personnel, j'ai fait l'acquisition d'un gilet airbag (aucune aide de l'Etat pour ces protections individuelles).
- Qu'un 2/3 roues effectue beaucoup moins de kilomètres annuellement qu'une voiture.

Je pourrais vous citer pleins d'autres raisons, mais rien que celles citées, démontrent qu'un CT n'a pas son sens. Je rajouterai, à titre personnel, que j'attache une attention toute particulière à mes motos, quant à leurs entretiens, nettoyages et bons états généraux, comme BEAUCOUP de motards.

Bonne lecture à vous,

Cordialement,

N° 943058 - Non au CT moto complètement inutile

par :

30/06/2023 11:06

Tout d'abord, le rapport sur les statistiques de l'accidentalité des 2 et 3RM est un mensonge : extrapolation et généralisation, par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres consorts, de stats d'une banlieue espagnole sur des accidents de cyclomoteurs !

En réalité, il n'y aurait que 0,3% des accidents dû à un défaut technique.

De plus, suivant les recommandations des constructeurs, une moto passe chez un concessionnaire environ tous les 6 ou 7 Mkm (ce qui est généralement au moins une fois par an pour chaque moto), ensuite avant que le mécano remette le véhicule à son propriétaire, tous les éléments de sécurité sont systématiquement vérifiés et testés par un essai sur route : donc pas besoin d'un CT pour confirmer les opérations d'un spécialiste de la moto par un contrôleur qui sera généralement moins qualifié (et sans permis, car sur le décret rien ne l'oblige à le détenir !!!) qu'un mécano moto !

De surcroît, comme toutes les pièces d'usure sur une moto sont visibles sans démontage, je ne connais aucun motard qui se risquerait à prendre la route s'il constate une anomalie, et ce contrôle est systématiquement fait car nous ne sommes pas suicidaires !

Pour finir, qu'en est-il des mesures alternatives qui devaient être mises en place pour déroger au CT ? Alternatives convenues avec le ministre des transports et qui ont abouti à l'abrogation par le Président de la République.

En conclusion, il n'aura fallu l'intervention que d'une poignée d'intégristes totalement partiaux (associations parisiennes vénales) pour pénaliser quasiment 4 millions de motards et donner encore plus de dividendes aux profiteurs que sont [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses amis contrôleurs techniques. Pourquoi, malgré que la directive européenne permette de ne pas mettre en place le CT sous des conditions déjà convenues entre le ministère et les usagers de 2 et 3 RM, le Conseil d'Etat, négativement influencé, est venu tout dynamiter ?

N° 943060 - totale opposition au contrôle technique des 2 roues

par :



30/06/2023 11:07

Le lobbying des contrôles technique a trouvé des chiffres d'accidentologie justifiant un contrôle technique complètement farfelus qui ne représentent pas les 2 roues en France. Leur seul souhait est une augmentation des bénéfiques sur le dos des vaches à lait. Les escrocs qui poussent aussi dans ce sens comme les associations "[association]" et autre qui ne compte que quelques dizaines de membres et touchent des subventions colossale de la part de l'état ne représentent personne à part elle même et leurs minuscules bureaux.

Je circule beaucoup en 2 roues sur l'ile de France et cela me permet de diviser au minimum par 2 le temps de transport et donc le temps ou un moteur fonctionne. Le 2 roues est LA SOLUTION au désengorgement des grandes villes et donc à une pollution moindre. Une moto avec un gros moteur comme celle que j'utilise consomme 5 l au 100km en agglomération, pouvez vous nous dire combien consomme le plus petit véhicule thermique sans test truqué en ville ? Quand au véhicule électrique il pollue énormément lors de sa fabrication loin de nos yeux donc tout va bien, le ratio "mort/distance de nos yeux" est très bon ! Que les petits africains continue de mourir pour nos batteries est tout à fait normal.

Nos motos sont rutilantes et ultra entretenues. Un pneu lisse, une chaîne en fin de vie, des freins inefficace etc, c'est la mort assurée au premier coin de rue.

Quand au bruit, qui est réel et dû à une poignée d'imbéciles, il ne changera pas avec un CT. Il faut 5 mn pour remettre un échappement d'origine. Les forces de l'ordre ont déjà tout l'arsenal réglementaire pour sortir de la circulation un véhicule fumant ou bruyant.

J'ai honte du comportement de certains conducteurs de 2 roues sur Paris , DE CERTAINS CONDUCTEURS DE 2 ROUES !!! Le véhicule n'y est pour rien dans le comportement. Je connais des pitbull de canapé, si certains sont "dressés" pour tout dévorer c'est uniquement la fautes de ceux qui les éduques.

Vous voulez réduire le bruit dans les grandes villes ? Combien de sirènesss de police à 8h du mat, à midi ou à 18h qui ne sont que des passes droit qui EMMERDE tous les riverains des quartiers traversé ?

Je suis possesseur de plusieurs motos de collection, pour lesquelles il n'existe plus aucune pièce, comment va t on faire pour trouver des clignotants d'origine ou un échappement d'origine etc ... ? Un échappement qui n'est pas d'origine ne fait pas nécessairement beaucoup de bruit, si vous roulez à basse vitesse le bruit est en accord. Une moto strictement d'origine moderne et de sport mais avec un âne dessus qui accélère à fond fait énormément de bruit puisque la norme de mesure est établi à la moitié du régime de puissance maximum. Une moto italienne a été homologué à 104 db !! Le pays des libertés, la moto est aussi un outils de liberté, devient la pire prison avec une ambiance extrêmement délétère à cause de vos lois imbéciles.

N° 943061 - Sauvez le bon sens !

par :

30/06/2023 11:08

C'est la première fois que je réagis en partageant par écrit une petite partie de mon désespoir, au sujet du CT moto, mais c'est avec le sourire car, après avoir entendu les propos du représentant de [association] à la radio et découvert le plaidoyer de cette indispensable association, on ne peut qu'être hilare.

Je n'ai pas trouvé grand chose chose qui pourrait être étroitement lié à un besoin de CT dans tout ça. Même si en aucun cas je cautionne le comportement de certain conducteurs de 2 roues.

Je suis disposé à emmener sur ma moto un de nos grands décideurs pour lui prouver combien ma passion l'emporte sur la raison, combien il est difficile de rester sur ses roues sur nos routes mal entretenues et sales, combien de fois dans une journée je dois éviter les automobilistes et divers chauffeurs distraits, incompetents ou mal intentionnés (qui a utilisé le mot tolérance ???)

Nous sommes également bien placés pour sentir que la pollution n'est pas émise en majorité par les motos !!! Et que le bruit n'est pas non plus notre seule propriété.

Il m'est difficile de ne pas m'éparpiller dans ma réflexion...je suis un motard de la campagne, j'ai de nombreux amis qui ne roulent pas non plus sur des poubelles à décibels...

Maintenant ce sont tout ceux qui ont réussi à mettre en place ce CT qui peuvent avoir le sourire en me lisant ! Tellement c'est ridicule de se battre...

N° 943063 - Controle technique motos

par :

30/06/2023 11:08

0,3%, c'est le pourcentage de mise en cause de l'état technique de la moto lors d'un accident. Autant dire rien. Ce n'est donc pas le sujet. Instituer une dépense contrainte de plus alors qu'il en a déjà trop n'est pas la solution appropriée. La directive européenne laisse une marge de manoeuvre aux états membres pour imaginer des solutions améliorant la sécurité. Par essence un accident en moto créé plus de victimes qu'un accident en voiture du fait de l'absence de carrosserie. Donc une accidentologie structurellement plus élevée.

En revanche se pencher sur les alternatives à l'amélioration de la sécurité de tous, serait évidemment plus pertinent : par exemple l'état de certaines routes (nids de poule (voire d'autruche !)) extrêmement dangereux, barres de sécurité ajourées, voies trop étroites rendant plus aléatoire les remontées de files, la multiplication des surfaces glissantes ou bombées, les impératifs de rendement (livreurs), etc. Je crois aussi à la formation. Il faudrait un volet "Attitudes ou comportements" dans le permis pour apprendre qu'à côté du droit il y a le comportement correct et respectueux. Certains motards par leur comportement iritent les autres usagers de la route. C'est négatif pour tout le monde.

Le motard n'est pas un saint. Lui aussi cherche à relier un point à un autre en polluant et en encombrant la voie publique le moins possible. Inutile cependant d'en faire une victime ni de l'ostraciser, comme s'il n'était pas une des solutions à la fluidité du trafic.

Bien cordialement

Signé : un motard

N° 943066 - Non au CT moto complètement inutile

par :

30/06/2023 11:08

Tout d'abord, le rapport sur les statistiques de l'accidentalité des 2 et 3RM est un mensonge : extrapolation et généralisation, par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres consorts, de stats d'une banlieue espagnole sur des accidents de cyclomoteurs !

En réalité, il n'y aurait que 0,3% des accidents dû à un défaut technique.

De plus, suivant les recommandations des constructeurs, une moto passe chez un concessionnaire environ tous les 6 ou 7 Mkm (ce qui est généralement au moins une fois par an pour chaque moto), ensuite avant que le mécano remette le véhicule à son propriétaire, tous les éléments de sécurité sont systématiquement vérifiés et testés par un essai sur route : donc pas besoin d'un CT pour confirmer les opérations d'un spécialiste de la moto par un contrôleur qui sera généralement moins qualifié (et sans permis, car sur le décret rien ne l'oblige à le détenir !!!) qu'un mécano moto !

De surcroît, comme toutes les pièces d'usure sur une moto sont visibles sans démontage, je ne connais aucun motard qui se risquerait à prendre la route s'il constate une anomalie, et ce contrôle est systématiquement fait car nous ne sommes pas suicidaires !

Pour finir, qu'en est-il des mesures alternatives qui devaient être mises en place pour déroger au CT ? Alternatives convenues avec le ministre des transports et qui ont abouti à l'abrogation par le Président de la République.

En conclusion, il n'aura fallu l'intervention que d'une poignée d'intégristes totalement partiaux (associations parisiennes vénales) pour pénaliser quasiment 4 millions de motards et donner encore plus de dividendes aux profiteurs que sont [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses amis contrôleurs techniques. Pourquoi, malgré que la directive européenne permette de ne pas mettre en place le CT sous des conditions déjà convenues entre le ministère et les usagers de 2 et 3 RM, le Conseil d'Etat, négativement influencé, est venu tout dynamiter ?

N° 943069 - Inutile

par :

30/06/2023 11:10

Inutile au niveau sécurité, les éléments relatifs à la sécurité d'un deux-roues sont visibles: pneus, freins, fourche, guidon, kit chaîne, rétroviseurs, éclairage; tout est visible et contrôlable par le motard ou le concessionnaire en quelques minutes et cela ne vaut pas 50 €.

Inutile au niveau des émissions polluantes, la plupart des motos ont des moteurs à injection électronique avec pots catalytiques et sonde lambda, ça ne se dérègle pas et, contrairement à ce qu'affirment certains écologistes, une moto polluera toujours moins qu'une voiture.

La prime pour l'achat d'une moto électrique ne m'intéresse pas, je ne roulerai jamais sur une moto électrique.

N° 943071 - Pourquoi je suis opposé CT2RM

par :

30/06/2023 11:10

Pourquoi je suis totalement opposé au CT2RM :

- J'habite une région où les équipements d'hiver sont imposés pour les automobiles du 1 novembre au 31 mars et il serait imposé aux deux roues dès le mois de janvier de sortir pour se rendre au centre de contrôle. L'argument de sécurité du CT2RM se plombe déjà car j'estime que c'est une grave mise en danger d'autrui que de faire rouler des motos pendant cette période. Tous les jours en cette saison hivernale ne sont pas praticables en deux roues, il suffit d'être motard pour le savoir. S'il devait m'arriver un accident du fait de cette situation, je considérerais l'état comme responsable.

- Je roule à moto depuis 1977 et je n'ai jamais eu d'accident. Pourquoi ? Parce que je sais que mes seules protections sont mon casque, mes gants, mon blouson et que j'ai évidemment conscience que négliger l'entretien de ma moto mettrait ma vie en danger. Je vérifie régulièrement la tension de ma chaîne, mes freins, mon éclairage, ma poignée de gaz, l'état de mes pneus et leur gonflage. Je n'ai pas besoin qu'un contrôleur fasse pour moi tous les trois ans ce que je fais régulièrement, c'est ma vie qui est en jeu, pas la sienne. Je la confie uniquement au mécanicien chez mon concessionnaire qui est motard depuis des décennies et en qui j'ai confiance.

- Ma moto est de 1992, elle a donc 31 ans. Il faut croire que je l'ai bien entretenue pour qu'elle dure autant de temps et me serve encore aujourd'hui. Elle ne devrait pas être imposée à un contrôle technique. Elle est en super état.

- En cette période d'inflation je n'ai pas du tout envie de dépenser 50 € (encore faut-il que ce soit vraiment 50 € car le prix est tout de même laissé au choix des centres de contrôle) pour un contrôle qui pour moi ne sert à rien. Tous les points de sécurité sur ma moto sont visibles sans démontage, je n'ai besoin de personne pour contrôler.

- Je n'ai pas envie de laisser ma moto, mécanique délicate, entre les mains d'un inconnu qui ne prendra pas soin d'elle comme moi je le fais. Elle est refroidie à l'air, et la faire tourner dans un garage sur des rouleaux, donc immobile, pour tester les freins ou autre chose peut gravement endommager le moteur, voire le casser. C'est son déplacement dans l'air qui garantit le refroidissement.

- La responsabilité des accidents de deux roues motorisés n'est pas liée à l'état du véhicule (seulement 0,3 % des cas d'après les assureurs) mais bien plus à l'état des routes ou à l'inconscience de certains automobilistes occupés à des SMS plutôt qu'à la conduite.

- J'habite une région très touristique, où les bouchons sont constants et énormes, et par conséquent très polluée de par la circulation automobile. Les deux roues, motorisées ou non, délestent celle-ci et réduisent considérablement la pollution aux gaz d'échappement. Je rappelle que les deux roues motorisées ne représentent que 0,5 % de la pollution totale du secteur des transports. Je roule très peu annuellement, mais surtout pendant la période touristique pour diminuer et éviter les bouchons.

- Quant au bruit, il n'est pas mesuré pour le contrôle technique des voitures et ne le serait pas pour un éventuel contrôle technique des motos, ce qui est confirmé par les réseaux de contrôle technique d'après ce que j'ai pu lire. Les pots sur ma moto sont identiques au modèle d'origine, donc tout à fait réglementaires.

N° 943073 - Contrôle technique motos électriques

par :

30/06/2023 11:11

Un des buts affichés de l'obligation du contrôle technique moto étant de vérifier la conformité des mesures d'émission polluantes et sonores, quels seront les aménagements prévus pour les motos électriques (par définition dépourvues de telles émissions)? Merci

N° 943083 - NOK pour le CT moto

par :

30/06/2023 11:13

Bonjour,

Je trouve que 0,3% d'accidents des 2RM du à une défaillance mécanique ne justifie pas du tout de nous imposer un contrôle technique.

D'autant plus que la plupart des motos passent entre les mains de professionnels pour l'entretien. J'ai peur aussi que bon nombre de contrôleurs actuels ne s'équipent pas et que cela devienne très compliqué pour faire contrôler sa moto dans le temps autorisé.

50€ pour contrôler ce qu'un mécanicien contrôle gratuitement lors d'une révision m'énerve.

Le contrôle du bruit des motos est souvent fait par les forces de l'ordre donc je ne pense pas qu'un CT changera grand chose.

Mais nous demander notre avis après avoir voté cette loi me semble ironique voir méprisant  
Cordialement

N° 943084 - Pourquoi je suis opposé au CT2Rm

par :

30/06/2023 11:13

Pourquoi je suis totalement opposé au CT2RM :

- J'habite une région où les équipements d'hiver sont imposés pour les automobiles du 1 novembre au 31 mars et il serait imposé aux deux roues dès le mois de janvier de sortir pour se rendre au

centre de contrôle. L'argument de sécurité du CT2RM se plombe déjà car j'estime que c'est une grave mise en danger d'autrui que de faire rouler des motos pendant cette période. Tous les jours en cette saison hivernale ne sont pas praticables en deux roues, il suffit d'être motard pour le savoir. S'il devait m'arriver un accident du fait de cette situation, je considérerais l'état comme responsable.

- Je roule à moto depuis 1977 et je n'ai jamais eu d'accident. Pourquoi ? Parce que je sais que mes seules protections sont mon casque, mes gants, mon blouson et que j'ai évidemment conscience que négliger l'entretien de ma moto mettrait ma vie en danger. Je vérifie régulièrement la tension de ma chaîne, mes freins, mon éclairage, ma poignée de gaz, l'état de mes pneus et leur gonflage. Je n'ai pas besoin qu'un contrôleur fasse pour moi tous les trois ans ce que je fais régulièrement, c'est ma vie qui est en jeu, pas la sienne. Je la confie uniquement au mécanicien chez mon concessionnaire qui est motard depuis des décennies et en qui j'ai confiance.

- Ma moto est de 1992, elle a donc 31 ans. Il faut croire que je l'ai bien entretenue pour qu'elle dure autant de temps et me serve encore aujourd'hui. Elle ne devrait pas être imposée à un contrôle technique. Elle est en super état.

- En cette période d'inflation je n'ai pas du tout envie de dépenser 50 € (encore faut-il que ce soit vraiment 50 € car le prix est tout de même laissé au choix des centres de contrôle) pour un contrôle qui pour moi ne sert à rien. Tous les points de sécurité sur ma moto sont visibles sans démontage, je n'ai besoin de personne pour contrôler.

- Je n'ai pas envie de laisser ma moto, mécanique délicate, entre les mains d'un inconnu qui ne prendra pas soin d'elle comme moi je le fais. Elle est refroidie à l'air, et la faire tourner dans un garage sur des rouleaux, donc immobile, pour tester les freins ou autre chose peut gravement endommager le moteur, voire le casser. C'est son déplacement dans l'air qui garantit le refroidissement.

- La responsabilité des accidents de deux roues motorisés n'est pas liée à l'état du véhicule (seulement 0,3 % des cas d'après les assureurs) mais bien plus à l'état des routes ou à l'inconscience de certains automobilistes occupés à des SMS plutôt qu'à la conduite.

- J'habite une région très touristique, où les bouchons sont constants et énormes, et par conséquent très polluée de par la circulation automobile. Les deux roues, motorisées ou non, délestent celle-ci et réduisent considérablement la pollution aux gaz d'échappement. Je rappelle que les deux roues motorisées ne représentent que 0,5 % de la pollution totale du secteur des transports. Je roule très peu annuellement, mais surtout pendant la période touristique pour diminuer et éviter les bouchons.

- Quant au bruit, il n'est pas mesuré pour le contrôle technique des voitures et ne le serait pas pour un éventuel contrôle technique des motos, ce qui est confirmé par les réseaux de contrôle technique d'après ce que j'ai pu lire. Les pots sur ma moto sont identiques au modèle d'origine, donc tout à fait réglementaires.

N° 943090 - controle moto

par :

30/06/2023 11:15

Pensez vous qu'un motard va rouler avec un vehicule avec lequel il risque de tomber ?une moto est un danger et chaque motard le sait et a conscience des consequences d'une moto non entretenue. Le motard n'a pas le droit à l'erreur donc les entretiens sont meticuleux. Un policier doit vérifier le bon etat du vehicule et verbaliser si quelque chose n'est pas au norme , c'est sur la dessus qu'il faut travailler.

Nous faire encore payer et encore payer gache notre liberté et notre plaisir . Vous risquez d'énerver les motards qui sont respectueux de la route , vous devriez plutot offrir la possibilité gratuitement d'utiliser des pistes pour nous divertir au lieu de toujours nous privé du peu de liberté qu'il nous reste.

Allez faire la chasse au moto cross qui roule sur la route ou idem proposer leur des lieux ou il pourrait librement (securiser bien sur avec vehicule assuré ) pouvoir utiliser leurs engins. Bref a force de priver la liberté des francais , vous allez recollecter leurs colères. Respect a vous et laissez vivre les motards ! LIBERTE

N° 943091 - Contrôle Technique projet inutile et onéreux

par :

30/06/2023 11:15

Je pense que ce projet de contrôle technique n'aura pas beaucoup d'impact sur l'accidentologie des 2 roues, car il ne résulte que du lobby d'entreprises et d'associations qui n'ont pas hésité à utiliser de fausses statistiques d'accidentologies, bien aider par certains médias, Avant tout, l'État ne doit surtout pas devenir complice de ces personnes qui détournent les statistiques. je dis non à cette manœuvre malhonnête  
Merci de m'avoir lu

N° 943092 - Précisions à apporter

par :

30/06/2023 11:16

Il convient de préciser les points suivants :

1/ Les personnes devant réaliser doivent être titulaires du permis de conduire correspondant; En cas de non respect de ce point, les titulaires du véhicule à deux roues seront les seuls à pouvoir piloter le dit véhicule.

2/ L'Etat à la responsabilité de se référer au cahiers des charges de chaque constructeur pour la conformité de chaque véhicule, cela inclut également toutes les modifications validées par les constructeurs et la communauté européenne.

3/ Ce décret et cet arrêté sont issus d'une directive européenne pour convenance avec des lobbys et la résultante d'un rapport erroné et convenu, correspondant à la demande d'un groupe représentant des intérêts financiers à la mise en place de ce système cela créant un certain monopole, et donc contraire au fondement de l'union européenne qui interdit tout monopole de marché.

4/ Ce système de contrôle et les organismes de contrôle doivent être audités endéans les six mois de même il convient la mise en place d'un système de contrôle similaire pour toutes les voies routières du pays.

5/ Il est de la responsabilité de l'état par l'intermédiaire de son assesseur, le ministre en charge des transports et la transition écologique, d'établir un rapport de situation semestriel pour les contrôles liés au véhicules et sur l'état des routes du pays. Ce rapport devra être communiqué à l'ensemble des citoyens ou de leurs représentants.

N° 943116 - Inutile

par :

30/06/2023 11:24

Bonjour,

Par ces quelques mots, je souhaite participer à cette consultation pour la mise en place d'un CT pour le 2 et 3 roues motorisés.

Comme noté dans le titre, je trouve ça complètement inutile pour plusieurs raisons, mais dont les principales sont :

- Que tous les organes de sécurité sont visibles sans démontage.
- Qu'un 2/3 roues passe plus régulièrement en concession/garage pour les entretiens variés (au moins une vidange annuelle).
- Que leurs utilisateurs sont conscients dans la majeure partie des cas des risques encourus pour leurs intégrités en cas de chute (pas de carrosserie). A titre personnel, j'ai fait l'acquisition d'un gilet airbag (aucune aide de l'Etat pour ces protections individuelles).
- Qu'un 2/3 roues effectue beaucoup moins de kilomètres annuellement qu'une voiture.

Je pourrais vous citer pleins d'autres raisons, mais rien que celles citées, démontrent qu'un CT n'a pas son sens. Je rajouterai, à titre personnel, que j'attache une attention toute particulière à mes motos, quant à leurs entretiens, nettoyages et bons états généraux, comme BEAUCOUP de motards.

Bonne lecture à vous,

Cordialement,

N° 943117 - Ct moto

par :

30/06/2023 11:24

Complètement inutile du racket pur et simple et en étant poseur de 2 moto bonjour la facture merci à l'état français ou apparemment plus rien ne va

N° 943118 - Contrôle du bruit

par :

30/06/2023 11:24

Bonjour,

Étant motard depuis 43 ans, je voudrais suggérer le plombage des échappements durant le CT, car comme chacun sait les petits malins s'expresseront de remonter leur échappement non homologués ou retireront la chicane.

Cordialement.

N° 943119 - vignette crit'air

par :

30/06/2023 11:24

Pourquoi cette vignette est-elle attribuée en fonction de l'âge du véhicule et non à partir de la mesure de pollution ?

un véhicule neuf peut polluer plus qu'un ancien s'il est mal entretenu !

N° 943133 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 11:31

Mettre en place un contrôle technique pour les motos n'est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Le pourcentage de motos défectueuses lors d'un accident est proche de zéro.
- Un nombre important d'accidents est lié à la dégradation des chaussées.
- Quid des motos considérées comme anciennes.
- A partir de combien d'années d'existence une moto est considérée comme ancienne?
- Quid des cyclomoteurs ?

N° 943142 - Pour

par :

30/06/2023 11:33

je suis pour le CT moto.

Sinon , l'amende de l'Europe doit être payer uniquement par les propriétaires de moto .

Cordialement

N° 943151 - Entretien 2 roues et maillage territorial

par :

30/06/2023 11:36

Premier point : dispenser de contrôle technique les usagers ayant des contrats d'entretien avec des spécialistes moto professionnels et prouvant un passage annuel minimum en atelier. Les garagistes professionnels font déjà par obligation légale un examen des organes de sécurité du véhicule.

Deuxième point : avant d'imposer quand même le contrôle technique, garantir que tous les centres de contrôle seront équipés et de proximité (notamment pour les cyclomoteurs) et ne pas mettre à disposition que les centres techniques relevant des réseaux ayant fait le lobbying à Bruxelles pour imposer ce contrôle par ailleurs inutile (aucune incidence sur l'accidentologie - vous avez essayé de rouler sur un deux roues "pourri" ? - et aucune incidence sur la pollution sonore et environnementale, les équipements légaux pouvant être remontés juste le temps du contrôle).

Préférer les contrôles routiers avec sondes et sonomètres, cela permettrait aussi de vérifier l'immatriculation et l'assurance.

N° 943154 -

par :

30/06/2023 11:37

Bonjour je suis curieux de savoir si les deux roues électriques sont concernés ? En effet une grande partie du contrôle semble axé vers les problématiques liées aux moteurs thermiques (bruit, pollution) . Donc les criteres zéro devront ils être assujettis alors qu'ils ne sont pas concerné par ces soucis ?

N° 943155 - controle technique des 2 roues

par :

30/06/2023 11:37

je suis défavorables au controle technique des motos,car un motard entretien sa moto c'est sa sécurité qui est en jeu,par contre les scooters la oui il y a un véritable problème ,conduite sans gants,en tongs, phares cassé ou detruits,plaques immatriculation arrachée,des véhicules dans des états déplorable la oui il faut un controle technique cordialement

N° 943160 - Monsieur

par :

30/06/2023 11:38

Bonjour je suis curieux de savoir si les deux roues électriques sont concernés ? En effet une grande partie du contrôle semble axé vers les problématiques liées aux moteurs thermiques (bruit,



pollution) . Donc les criteres zéro devront ils être assujettis alors qu'ils ne sont pas concerné par ces soucis ?

N° 943164 - participation à la consultation

par :

30/06/2023 11:40

À l'origine, le décret relatif a la mise en place du contrôle technique avais pour but la sécurité des véhicules à 2 ou 3 roues.

Qui par définition sont mon polluant que les 4 roues, permettent une meilleure fluidité de circulation. Aujourd'hui, les buts ont été déviés par des écologistes, toujours plus bêtes que méchant.

N° 943165 - Flotte de cyclos "collection"

par :

30/06/2023 11:40

Quand un collectionneur dispose de plusieurs cyclos, qui sont bichonnés, le coût de ce contrôle parfaitement inutile ( les gens prennent soin de leurs véhicules ) sera totalement rédhibitoire et risque de pousser les gens à être dans l'illégalité.

Je rappelle que ce contrôle des 50cc n'est pas imposé par l'Europe mais spécifiquement Français.

C'est malheureusement encore une histoire de gros sous et de favoritisme vis à vis de certains.

Il est encore temps de ne pas inclure les cyclos dans le périmètre du CT alors SVP, faites le !!!

N° 943167 - Monsieur

par :

30/06/2023 11:40

Pensez vous les motards, soient aussi stupides pour rouler sur des motos sans freins ou avec des pneus lisses, ou sans en faire l'entretien régulier? je parle là, des vrai motards, pas les loulous de banlieue qui n'utilisent la plupart du temps leur moto, souvent volée, uniquement sur la roue arrière, ou pour approvisionner les points de deal, ou pour narguer une police que vous gérez si mal et que vous ne soutenez même pas? Encore une fois, les honnêtes gens seront pénalisés financièrement, tandis que les autres seront en défaut de contrôle technique en plus d'être déjà en défaut de permis, de carte grise et d'assurance! Arrêtez de vous planquer derrière l'Europe pour faire passer des lois qui ne servent à rien, sinon à remplir les caisses de TVA!! Je viens de voir que ce forum était modéré....vous ne recevrez certainement pas trop d'avis contraires...

N° 943169 - Eclaircissement et informations concrètes sur la pratique du 2 roues et le futur CT.

par :

30/06/2023 11:40

Bonjour,

Je passerai outre pas les principaux points répétés par les différentes associations et manifestations. Je préfère prendre un peu de temps pour rajouter du concret pour les futures réflexions, en espérant que mon témoignage sera au moins survolé par quelqu'un ayant un minimum de poids dans ce projet.

Je suis motard depuis 6 ans, je possède une moto et une voiture et je ne me positionne pas contre le contrôle technique (abrégé CT dans la suite). Mais je ne pense pas que sa forme prévue soit adaptée à la situation et au monde des deux roues. Vous trouverez d'ailleurs en conclusion quelques pistes de réflexions qui seraient plus adéquates de mon point de vue.

Car le problème ici, et je l'affirme sans aucune animosité, est qu'il est mis en place par des personnes ne connaissant que très peu le milieu, d'où ma volonté ci-dessous d'être un minimum instructif et de rajouter du concret et un contexte à la situation.

A noter que je me prononce en tant que motard. Les voitures sans permis et scooters étant souvent conduit par une frange différente de la population n'ayant pas les mêmes objectifs, formations et intérêt pour la conduite de leur véhicule, je ne peux pas me prononcer à leur place. Je trouve d'ailleurs qu'associer c'est trois modes de déplacements, ainsi que celui de l'automobile plus classique est un problème, mais passons.

J'effectue personnellement dans les 20 000km par an à moto. Une moto nécessitant plus d'entretien qu'une voiture, cette dernière passe en concession ou garage entre 3 et 5 fois par an (consommables / entretiens / vidanges + checkup complet au passage) contre 1 fois pour ma voiture pour le même kilométrage pour la vidange annuelle et une petite révision si besoin. Autant dire que j'ai plus confiance en l'état de ma moto que celui de ma voiture.

J'ajouterai que, ne serait-ce que parce que ce véhicule fonctionne sur le principe de l'équilibre et de l'inertie, les sensations au guidon d'une moto sont beaucoup plus fines et marquantes qu'au volant d'une voiture : on est beaucoup plus proche des sensations à vélo par exemple, et comme à vélo, on sent immédiatement si la pression des pneus n'est plus bonne, si les freins faiblissent, etc. Aussi, le fait de prendre de l'angle\* ne fait qu'amplifier le moindre soucis, une moto avec un défaut de pression, de suspension ou de frein\*\* est beaucoup plus "lourde" à faire tourner par exemple, sans parler des sensations de pertes d'équilibre et de chutes. Tout ceci pour expliquer que, même pour les usagers de moto qui roulent beaucoup moins et ne vont pas aussi souvent en garage et concession, le moindre problème se traduit par des sensations au guidon qui font que les personnes saines d'esprit devraient avoir le réflexe d'aller faire contrôler leur véhicule avant que le soucis ne devienne un véritable danger.

Je passe volontairement sur les faits que les vérifications des principaux organes de sécurité nous sont apprises au permis et très faciles à appliquer. Mais cette facilité à accéder aux éléments d'une moto a un second effet pervers concernant la pollution sonore, c'est qu'il en est de même pour les échappements qui sont alors interchangeable en 15 ou 30min sans équipement (c'est 2 à 8 écrous à défaire suivant les modèles). Associé au fait que les motards les plus bruyants sont généralement les moins civilisés ou matures, et qu'ils sont généralement prêts à dépenser plusieurs centaines/milliers d'euros pour acquérir une nouvelle ligne d'échappement plutôt qu'un équipement adéquat, il est évident que le CT ne résoudra pas ce soucis de bruit tant mis en avant, car il leur suffira de changer le tout entre deux graissages de chaîne avant la prochaine visite. En résumé, ici le problème n'est pas le véhicule, mais ce qu'il y a entre le guidon et la selle.

Maintenant que j'ai terminé d'expliquer en quoi je pense que le CT tel que prévu est incohérent et inadapté, voici quelques pistes de réflexions :

- Je serais plus pour un "VRAI" CT obligatoire que lors de la revente. Le fait de l'obliger qu'à la revente permettrait de soulager les centres de contrôles déjà débordés, d'éviter la sensation qu'ont les motards de payer pour une opération qu'ils ont déjà l'habitude de faire, et d'en profiter pour faire des CT bien plus complets en vérifiant ce qu'ils ont plus de difficultés à faire seul comme l'état

complet de l'usure des suspensions, du bras oscillants, des roulements et des fourches par exemple, en plus de rassurer les futurs acheteurs.

- Concernant les échappements modifiés entraînant pollution sonore et environnementale, plutôt que de compter sur le CT, tout simplement appliquer l'article R 318-3 du code de la route : des contrôles des échappements et de bruit inattendus et réguliers sur de gros axes prisés des motards (cols, routes touristiques, accès aux circuits, etc) seront plus efficaces qu'un CT où il leur suffira d'intervertir la ligne d'origine en quelques minutes.

- Et toujours concernant la pollution sonore, il doit être possible de jouer au niveau de la vente des échappements non d'origines...

Et pour diminuer la mortalité, autre objectif clef du CT :

- Orienter la communication et les aides sur les équipements de sécurités : aujourd'hui seul les gants et casques sont obligatoires. Il est possible de rendre l'usage d'un équipement complet obligatoire (ce qui, pragmatiquement entrainerait d'autres levées de boucliers...), mais aussi de simplement pousser les motards à s'équiper en jouant sur les aides ou les taxes de ces équipements (pantalons, manteaux, dorsales, airbags) et donc de physiquement diminuer le nombres d'accidents graves.

- Et concernant la prévention, le code de la route spécifique moto apparue récemment est une bonne avancée, mais il doit aussi être possible, lors du code de la route général de plus insister sur la partage de la route. D'ailleurs ça pourrait être une avancée intéressante non seulement du point de vue de la sécurité des motards, mais aussi des cyclistes et autres nouvelles mobilités (trottinettes&co).

Merci, en espérant avoir été lu au milieu du brouhaha ambiant, d'avoir pu être un minimum instructif et d'avoir permis de mieux comprendre le point de vue des motards. Au fond, je pense que le problème n'est pas le CT en lui-même, mais sa forme qui semble hors de propos pour une grande majorité de pratiquants. Après évidemment, il y aura toujours des gens contre, quelle que soit sa forme, et honnêtement je préférerais aussi ne pas avoir à payer pour l'immaturité de certains ou la volonté de d'autres, mais je pense et j'espère qu'il est possible de discuter et de trouver un juste milieu.

Explications pour les non-pratiquants concernant certains termes pouvant paraître hors de propos ou contre-intuitif :

\* Prise d'angle / contre-braquage : Technique apprise au permis et non pas une façon de conduire dangereuse comme il peut l'être entendue par moment. Il s'agit en réalité du seul moyen physique au-dessus de ~50km/h de contrer les forces s'appliquant sur une moto pour la faire tourner. A partir de cette vitesse, il est physiquement impossible d'utiliser le guidon pour tourner normalement, et toute force appliquée à ce dernier ont pour effet d'incliner le véhicule, d'où l'usage et l'apprentissage de cette technique au permis. A ne pas confondre avec le posé de genou qui est utilisé sur circuit quand les vitesses sont très élevés et qui est utilisée par quelques inconscient sur la route.

\*\* Frein en virage : Pour appliquer les trajectoires de sécurité apprises au permis, le frein (arrière notamment), en plus de tout simplement ralentir une moto peut est aussi utilisée pour ajuster une trajectoire en virage et plaquer la moto sur la route pour maximiser l'adhérence.

N° 943173 - Véhicules concernés et permis du technicien

par :

30/06/2023 11:42

Bonjour

Il me paraît important que dans la lutte contre le bruit les 2 roues de moins de 50cc soient concernés car c'est eux qui sont trafiqués

D'autre part il faut obligatoirement que le technicien contrôleur soit titulaire du permis A pour prendre en charge une moto de + de 125cc avec vérification par le propriétaire de la machine de la possession du dit permis

Je rappelle que la simple manipulation d'une moto est une épreuve à part entière du permis et que la non possession du permis entraîne des condamnations pénales et civiles Problèmes aussi avec les assureurs en cas de dégâts au véhicules

Nous sommes nombreux à ne pas vouloir confier notre moto si technicien sans permis

N° 943175 - Eclaircissement et informations concrètes sur la pratique du 2 roues et le futur CT.

par :

30/06/2023 11:42

Bonjour,

Je passerai outre pas les principaux points répétés par les différentes associations et manifestations. Je préfère prendre un peu de temps pour rajouter du concret pour les futures réflexions, en espérant que mon témoignage sera au moins survolé par quelqu'un ayant un minimum de poids dans ce projet.

Je suis motard depuis 6 ans, je possède une moto et une voiture et je ne me positionne pas contre le contrôle technique (abrégié CT dans la suite). Mais je ne pense pas que sa forme prévue soit adaptée à la situation et au monde des deux roues. Vous trouverez d'ailleurs en conclusion quelques pistes de réflexions qui seraient plus adéquates de mon point de vue.

Car le problème ici, et je l'affirme sans aucune animosité, est qu'il est mis en place par des personnes ne connaissant que très peu le milieu, d'où ma volonté ci-dessous d'être un minimum instructif et de rajouter du concret et un contexte à la situation.

A noter que je me prononce en tant que motard. Les voitures sans permis et scooters étant souvent conduit par une frange différente de la population n'ayant pas les mêmes objectifs, formations et intérêt pour la conduite de leur véhicule, je ne peux pas me prononcer à leur place. Je trouve d'ailleurs qu'associer c'est trois modes de déplacements, ainsi que celui de l'automobile plus classique est un problème, mais passons.

J'effectue personnellement dans les 20 000km par an à moto. Une moto nécessitant plus d'entretien qu'une voiture, cette dernière passe en concession ou garage entre 3 et 5 fois par an (consommables / entretiens / vidanges + checkup complet au passage) contre 1 fois pour ma voiture pour le même kilométrage pour la vidange annuelle et une petite révision si besoin. Autant dire que j'ai plus confiance en l'état de ma moto que celui de ma voiture.

J'ajouterai que, ne serait-ce que parce que ce véhicule fonctionne sur le principe de l'équilibre et de l'inertie, les sensations au guidon d'une moto sont beaucoup plus fines et marquantes qu'au volant d'une voiture : on est beaucoup plus proche des sensations à vélo par exemple, et comme à vélo, on sent immédiatement si la pression des pneus n'est plus bonne, si les freins faiblissent, etc. Aussi, le fait de prendre de l'angle\* ne fait qu'amplifier le moindre soucis, une moto avec un défaut de pression, de suspension ou de frein\*\* est beaucoup plus "lourde" à faire tourner par exemple, sans parler des sensations de pertes d'équilibre et de chutes. Tout ceci pour expliquer que, même pour les usagers de moto qui roulent beaucoup moins et ne vont pas aussi souvent en garage et concession, le moindre problème se traduit par des sensations au guidon qui font que les personnes saines

d'esprit devraient avoir le réflexe d'aller faire contrôler leur véhicule avant que le soucis ne devienne un véritable danger.

Je passe volontairement sur les faits que les vérifications des principaux organes de sécurité nous sont apprises au permis et très faciles à appliquer. Mais cette facilité à accéder aux éléments d'une moto a un second effet pervers concernant la pollution sonore, c'est qu'il en est de même pour les échappements qui sont alors interchangeables en 15 ou 30min sans équipement (c'est 2 à 8 écrous à défaire suivant les modèles). Associé au fait que les motards les plus bruyants sont généralement les moins civilisés ou matures, et qu'ils sont généralement prêts à dépenser plusieurs centaines/milliers d'euros pour acquérir une nouvelle ligne d'échappement plutôt qu'un équipement adéquat, il est évident que le CT ne résoudra pas ce soucis de bruit tant mis en avant, car il leur suffira de changer le tout entre deux graissages de chaîne avant la prochaine visite. En résumé, ici le problème n'est pas le véhicule, mais ce qu'il y a entre le guidon et la selle.

Maintenant que j'ai terminé d'expliquer en quoi je pense que le CT tel que prévu est incohérent et inadapté, voici quelques pistes de réflexions :

- Je serais plus pour un "VRAI" CT obligatoire que lors de la revente. Le fait de l'obliger qu'à la revente permettrait de soulager les centres de contrôles déjà débordés, d'éviter la sensation qu'ont les motards de payer pour une opération qu'ils ont déjà l'habitude de faire, et d'en profiter pour faire des CT bien plus complets en vérifiant ce qu'ils ont plus de difficultés à faire seul comme l'état complet de l'usure des suspensions, du bras oscillants, des roulements et des fourches par exemple, en plus de rassurer les futurs acheteurs.
- Concernant les échappements modifiés entraînant pollution sonore et environnementale, plutôt que de compter sur le CT, tout simplement appliquer l'article R 318-3 du code de la route : des contrôles des échappements et de bruit inattendus et réguliers sur de gros axes prisés des motards (cols, routes touristiques, accès aux circuits, etc) seront plus efficaces qu'un CT où il leur suffira d'intervertir la ligne d'origine en quelques minutes.
- Et toujours concernant la pollution sonore, il doit être possible de jouer au niveau de la vente des échappements non d'origines...

Et pour diminuer la mortalité, autre objectif clef du CT :

- Orienter la communication et les aides sur les équipements de sécurités : aujourd'hui seul les gants et casques sont obligatoires. Il est possible de rendre l'usage d'un équipement complet obligatoire (ce qui, pragmatiquement entrainerait d'autres levées de boucliers...), mais aussi de simplement pousser les motards à s'équiper en jouant sur les aides ou les taxes de ces équipements (pantalons, manteaux, dorsales, airbags) et donc de physiquement diminuer le nombres d'accidents graves.
- Et concernant la prévention, le code de la route spécifique moto apparue récemment est une bonne avancée, mais il doit aussi être possible, lors du code de la route général de plus insister sur la partage de la route. D'ailleurs ça pourrait être une avancée intéressante non seulement du point de vue de la sécurité des motards, mais aussi des cyclistes et autres nouvelles mobilités (trottinettes&co).

Merci, en espérant avoir été lu au milieu du brouhaha ambiant, d'avoir pu être un minimum instructif et d'avoir permis de mieux comprendre le point de vue des motards. Au fond, je pense que le problème n'est pas le CT en lui-même, mais sa forme qui semble hors de propos pour une grande majorité de pratiquants. Après évidemment, il y aura toujours des gens contre, quelle que soit sa forme, et honnêtement je préférerais aussi ne pas avoir à payer pour l'immaturation de certains ou la volonté de d'autres, mais je pense et j'espère qu'il est possible de discuter et de trouver un juste milieu.

Explications pour les non-pratiquants concernant certains termes pouvant paraître hors de propos ou contre-intuitif :

\* Prise d'angle / contre-braquage : Technique apprise au permis et non pas une façon de conduire dangereuse comme il peut l'être entendue par moment. Il s'agit en réalité du seul moyen physique au-dessus de ~50km/h de contrer les forces s'appliquant sur une moto pour la faire tourner. A partir de cette vitesse, il est physiquement impossible d'utiliser le guidon pour tourner normalement, et toute force appliquée à ce dernier ont pour effet d'incliner le véhicule, d'où l'usage et l'apprentissage de cette technique au permis. A ne pas confondre avec le posé de genou qui est utilisé sur circuit quand les vitesses sont très élevés et qui est utilisée par quelques inconscient sur la route.

\*\* Frein en virage : Pour appliquer les trajectoires de sécurité apprises au permis, le frein (arrière notamment), en plus de tout simplement ralentir une moto peut est aussi utilisée pour ajuster une trajectoire en virage et plaquer la moto sur la route pour maximiser l'adhérence.

N° 943177 - CT et ZFE

par :

30/06/2023 11:43

Puisque le contrôle technique vérifie la mesure des émissions polluantes, les motos doivent pouvoir circuler dans les ZFE. Il n'existe à ce jour que très peu d'offres alternatives pour des motos électriques.

Une moto pollue beaucoup moins qu'un SUV, qu'un poids-lourd ou qu'une péniche. Pourquoi exclure les motos des centres villes alors que c'est la solution pour réduire les voitures ?

Le nombre de vérifications du CT est beaucoup moins important que pour une voiture. le prix du CT ne devrait pas dépasser 30-40€.

N° 943187 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

30/06/2023 11:46

Les statistiques relatives aux accidents des 2 roues démontrent que la part des accidents dont la cause est le mauvais état du véhicule est extrêmement faible, la principale cause des accidents impliquant un 2 roues étant les voitures.

Les utilisateurs de 2 roues savent que l'entretien de leur véhicule est primordial car n'ayant pas de carrosserie pour les protéger, une défaillance matérielle pourrait provoquer un accident et des blessures.

Le contrôle visuel des pneus, des freins, de l'éclairage avant et arrière sont des contrôles que l'utilisateur fait systématiquement avant de partir, comme cela est d'ailleurs enseigné au permis de conduire moto.

Quels types de contrôles pourront être faits par le CT qui ne sont pas déjà faits par le conducteur ?

Cette obligation n'apporterait aucun plus par rapport à ce qui peut être fait par le propriétaire du véhicule, et ressemble plus à une taxe déguisée qu'à une mesure de sécurité.

Seuls les 2 roues de moins de 125 cm<sup>3</sup> devraient être concernés par une obligation de contrôle car ce sont les véhicules les plus modifiés et les moins bien entretenus par leurs conducteurs.

Une véritable mesure de sécurité serait d'assurer un meilleur entretien des routes (pas de revêtements en gravillons, pas de joints en bitume glissants, glissières métalliques, rebouchage des nids de poule, etc...) et de réduire la TVA sur les équipements qui assurent la sécurité de l'utilisateur (vêtements, casques, gilets airbags, etc...).

Etant conducteur de motos depuis 33 ans, j'ai 3 chutes au compteur : 2 provoquées par des voitures avec changement de direction non signalés et sans contrôle, et 1 à cause d'un cordon de gravillons en plein milieu de la chaussée, c'est à dire aucune chute ou l'état de mon véhicule est en cause. S'il vous plait ne cédez pas au lobbying des sociétés de contrôle technique en imposant une mesure sans aucun intérêt pour les personnes qu'elle concerne !

N° 943189 - Contre le contrôle technique des deux roues

par :

30/06/2023 11:46

Je suis motard et en tant qu'usager vulnérable, je suis conscient des dangers de cette pratique et c'est à ce titre que je refuse

la mise en place du contrôle technique (CT) des 2RM (deux-roues motorisés).

Pourquoi ce refus tout net ?

\* Parce que ce CT est inutile : moins de 0,3 % des accidents des 2RM sont dus à une défaillance technique.

\* Parce que ce CT nous met en danger en détournant l'attention des responsables politiques des vraies causes d'accidents que sont le mauvais état des routes, le non-respect des normes pour les infrastructures routières (30 % des accidents sont liés au facteur infrastructure) et le manque de formations de certains usagers en Véhicules Légers et en Poids-Lourds dans la prise en compte des usagers vulnérables.

\* Parce que ce CT est une dépense inutile ; contrôle que les motards effectuent par eux-mêmes ou que nos concessionnaires moto effectuent. Quitte à dépenser des euros, les motards préfèrent les mettre dans l'achat d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes ou bien de pneumatiques ... bien plus utiles pour notre sécurité.

Nous le savons tous et vous le savez.

Vous avez accordé votre confiance à la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) et à la

[association de motard] (Fédération Française des

Motards en Colère) pour rédiger avec M. Jean-Baptiste Djebbari (alors Ministre des Transports) des mesures alternatives permettant de

déroger au CT européen conformément à la directive 2014/45.

Les associations d'usagers 2RM, les motards, conscients des enjeux de société ont pris en compte la santé de notre planète

dans l'écriture de ces mesures alternatives. Dans le cadre de la transition écologique, la moto est une solution pour fluidifier la

circulation urbaine (moins d'encombrement, stationnement plus facile, moins de consommation).

Ces alternatives, dont certaines sont

en place depuis plusieurs années, n'ont pas été rejetées par la Commission Européenne. De ce fait, un vrai travail de prévention allait

se mettre en place quand le Conseil d'État faisant fi de l'avis favorable tacite de la Commission Européenne, de l'avis positif de votre

ministre, donc de vous-même Monsieur le Président, en répondant à 3 associations s'affichant écologiques mais surtout anti-motos et

financièrement pro-vélos électriques (conflit d'intérêt dénoncé par la [association de motard]) décide d'imposer le CT aux 2RM fin octobre 2022 !

Monsieur le Président, la pratique du 2RM n'est pas uniquement une activité de loisirs, elle répond de plus en plus aux

obligations de déplacement d'un nombre croissant de français (plus pratique, plus économique). Ces français qui habitent trop loin des

villes pour bénéficier des réseaux de transports collectifs (bus, tram, métro ...) et qui ne sont pas des nantis, loin s'en faut ! Nous refusons ce CT car nous refusons d'être rackettés par des sociétés de contrôle technique. Monsieur le Président, conscient des éléments de bon sens développés ci-dessus, vous vous êtes engagés en août 2021 à ne pas embêter l'utilisateur 2RM. Il est temps d'intervenir, d'interpeller le Conseil d'État pour que cesse enfin cette situation ubuesque dont plus de 4 millions de motards font les frais. Pouvons-nous compter sur vous pour mettre fin à cette prise en otage des usagers 2RM ? Pouvons-nous compter sur vous pour mettre en place de vraies mesures de sécurité routière ?

N° 943190 - avis sur le contrôle technique des 2 roues.

par :

30/06/2023 11:47

bonjour,

j'ai aujourd'hui plus de 70 ans et roule à moto depuis l'âge de 17 ans de toutes les motos que j'ai utilisées, je n'ai jamais posé mon postérieur sur un engin qui ne soit pas en état de sécurité totale,

Je n'ai jamais connu de motocyclistes qui seraient prêts à rouler avec une épave, chaque année nos véhicules sont entretenus par des professionnels consciencieux sous peine de ne plus avoir de clients,

le contrôle technique, n'apportera que des frais supplémentaires à même de décourager une partie des usagers mais aucune sécurité supplémentaire,

Une vraie répression des "dangers publics" qui s'adonnent aux rodéos ou des décibels de certains deux roues, serait de loin beaucoup plus utile et acceptée de tous.

cordialement.

N° 943191 - Du pognon mais pas de vies sauvées

par :

30/06/2023 11:47

Comme d'habitude, le gouvernement hors-sol ne comprend pas que les morts en deux-roues sont majoritairement causés par le mauvais état des routes.

Quand on roule en deux-roues, on essaie de ne pas se suicider en gardant le véhicule en bon état... tellement évident. Seuls les technocrates peuvent pas comprendre

N° 943193 - MATERIEL DE CONTROLE

par :

30/06/2023 11:49

BONJOUR

Il n'est demandé aucun banc de freinage, par contre un dispositif de contrôle de la vitesse. C'est totalement aberrant car cela n'existe pas pour les VL et n'apporte rien aux motos.

De plus on ne sait absolument pas quel est le type de matériel demandé ???

cdlt



N° 943196 - AVIS CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

30/06/2023 11:50

Bonjour,

Je ne pense pas que ce contrôle me sauvera la vie par rapport au mauvais état des routes (nids de poules, graviers en abondance, obstacles, ralentisseurs en plein virage, etc)

Il faut savoir que près de 30% des accidents mortels de la route sont dus à des déformations de chaussée !

Le contrôle je le fais avant chaque départ le weekend. Le seul point que je ne peux pas vérifier, c'est le contrôle pollution, mais je fais confiance à mon concessionnaire de moto qui entretient ma moto et pas à un centre technique type X. Les agents ne sont pas motards et nombreux n'ont pas le permis moto pour manipuler une moto. Personne ne touchera à ma moto, et je suis prêt à boycotter ce contrôle si l'ordre en est donné par la [association de motard].

Cordialement

N° 943198 - contrôle technique moto

par :

30/06/2023 11:50

ce contrôle technique est parfaitement inutile, nos motos sont parfaitement entretenues car nous sommes très attentifs à notre propre sécurité. Un accident en moto ça ne pardonne que rarement. arrêtons de donner suite aux revendications des lobbyistes pour se faire du fric comme Dékra par exemple et arrêtons de suivre les injonctions de pseudos associations de défense de l'environnement.

Les concessionnaires chez qui nous faisons réviser nos motos annuellement pourraient très facilement attester de la bonne conformité en matière de sécurité et de préservation de l'environnement des motos.

N° 943200 -

par :

30/06/2023 11:50

Bonjour,

motard depuis plus de 40 ans, je n'ai jamais eu besoin d'un contrôleur technique pour maintenir mes motos en bon état. La raison ? Une moto en mauvais état (pneus usés, freins défaillants, éclairage en panne, ...) et c'est l'accident direct assuré. Les vrais motards aiment la moto et leur véhicule, et l'entretiennent. Par le biais de cette loi, vous voulez vous attaquer en fait à ceux - minoritaires- qui causent du tort à la moto (motos débridées, trop bruyantes, pilotes sans casque, etc.) Pourquoi alors de pas avoir le courage (car c'est bien de cela qu'il s'agit) de vous attaquer frontalement à ces individus, plutôt que d'amalgamer les vrais motards avec ceux-là, et créer un contrôle qui n'aura ni queue ni tête. Mes motos passeront toujours le contrôle sans aucun problème, j'en suis sûr, mais cela me coûtera de l'argent à chaque fois, ça j'en suis sûr (et pour quel service ?)

Par ailleurs, les routes et rues se dégradent de plus en plus ; un nid de poule est beaucoup plus dangereux, en moto, qu'un pneu un peu usé. J'en appelle donc à votre responsabilité de gouvernement : placez donc les actions là où c'est nécessaire !

N° 943201 - Sauvez le bon sens !

par :

30/06/2023 11:51

C'est la première fois que je réagis en partageant par écrit une petite partie de mon désespoir, au sujet du CT moto, mais c'est avec le sourire car, après avoir entendu les propos du représentant de [association] à la radio et découvert le plaidoyer de cette indispensable association, on ne peut qu'être hilare.

Je n'ai pas trouvé grand chose chose qui pourrait être étroitement lié à un besoin de CT dans tout ça. Même si en aucun cas je cautionne le comportement de certain conducteurs de 2 roues.

Je suis disposé à emmener sur ma moto un de nos grands décideurs pour lui prouver combien ma passion l'emporte sur la raison, combien il est difficile de rester sur ses roues sur nos routes mal entretenues et sales, combien de fois dans une journée je dois éviter les automobilistes et divers chauffeurs distraits, incompetents ou mal intentionnés (qui a utilisé le mot tolérance ???)

Nous sommes également bien placés pour sentir que la pollution n'est pas émise en majorité par les motos !!! Et que le bruit n'est pas non plus notre seule propriété.

Il m'est difficile de ne pas m'éparpiller dans ma réflexion...je suis un motard de la campagne, j'ai de nombreux amis qui ne roulent pas non plus sur des poubelles à décibels...

Maintenant ce sont tout ceux qui ont réussi à mettre en place ce CT qui peuvent avoir le sourire en me lisant ! Ils savent déjà tout ça !

N° 943203 - Contre ces projets de décret et d'arrêté sur le CT des deux roues

par :

30/06/2023 11:52

Je suis totalement contre ce projet de loi, sur tous les articles qui rendent obligatoire le contrôle technique sur les deux-roues à moteur, à intervalles régulières dans le temps.

En effet, personne n'a mesuré sur les contraintes imposées aux particuliers et les répercussions économiques à venir la filière des deux roues, notamment sur l'emploi direct dans tout ce secteur d'activité, en pièces détachées, entretien, et réparations et accessoires, les assurances, la presse spécialisée ..., avec les conséquences sur les développements en recherche et développement pour cette filière, mais également sur les activités périphériques dans le tourisme, la restauration, l'hébergement, et l'évènementiel.

Beaucoup de particuliers possèdent un ou plusieurs deux-roues motorisés, par passion, par plaisir, pour la collection, et pour entretenir et conserver un patrimoine datant de plus 10 ans à plus de 100 ans, sans pour autant posséder de carte grise collection sur ces véhicules.

Dans mon entourage proche, nous possédons tous 4, ou 5 ou plus de deux roues motorisés par foyer fiscal, (car petit budget pour se constituer avec le temps, par passion ce petit patrimoine motorisé que nous entretenons)

Peu de kilomètres sont réalisés par an avec ces deux roues, ayant un impact très faible sur l'environnement comparé à d'autres secteurs d'activité et de loisirs, comme Les CARS, les Paquebots, les Avions, mais aussi le transports des marchandises en Camion 40 T, l'agriculture, ou l'industrie..

Mais à chaque fois que nous utilisons nos deux-roues, c'est pour partager un plaisir de quelques sorties en famille, ou entre amis, soit pour une sortie touristique en région, ou soit pour rejoindre des évènements dédiés aux deux roues, pour la compétition ou le loisir, dont l'apport économique des spectateurs et participants contribuent fortement à financer les évolutions technologiques et le développement durable de la filière.

Les contraintes qui vont s'imposer aux actifs pour gérer cette nouvelle obligation, à prendre des journées de congés sur leur temps de travail pour déposer les véhicules aux centres de contrôles, aura pour conséquence l'arrêt total de ce loisir pour tous ces particuliers, rouleurs occasionnels. Les actifs n'auront pas le temps de faire le CT, leurs motos resteront à végéter dans les garages, avec résiliation des contrats d'assurances. L'activité économique de la filière va en souffrir nécessairement avec des conséquences directes sur l'emploi.

Afin d'être constructif et force de proposition sur ce projet de loi, seul un contrôle technique obligatoire imposé uniquement à la vente, cession, ou donation d'un véhicule serait acceptable. Ceci permettrait de sécuriser le vendeur et l'acquéreur (vérification minimales de sécurité avec vérification de l'identification du véhicule pour contrer les vols)

Concernant la périodicité obligatoire du CT à tous les 3 ans, il faut la supprimer totalement du projet de loi, et si cela devait rester obligatoire, il faut impérativement remplacer cette périodicité de temps par une intervalle de nombre de Kilomètres parcourus par le véhicule, par exemple tous les 10 000 kms 15 000 kms ou 20 000 kms selon l'année et la cylindrée du véhicule... ce qui rendrait acceptable cette obligation pour un grand nombre de particuliers utilisateurs occasionnels, au gré d'une météo favorable et ensoleillée.

Cette loi va pénaliser un grand nombre d'actifs particuliers, qui soutiennent l'économie et respectent les lois, l'état et la police, contrairement aux problèmes non résolu des rodéos urbains avec des véhicules ni assurés et non réglementaires, utilisés par une population d'intouchables qui ne respectent jamais aucune loi et dont les familles perçoivent des aides sociales générées par les actifs.

En résumé, avec cette loi, les actifs concernés payent des impôts pour obtenir des contraintes législatives supplémentaires à réduire leur loisir et liberté, pour continuer à financer des hors la loi..

Merci pour votre compréhension, en espérant que mes arguments porteront un effet sur ce projet de loi totalement injuste.

Bien cordialement

N° 943204 -

par :

30/06/2023 11:52

Infirmier aux urgences pendant 4 ans, motard depuis l'âge de 8 ans (passager derrière mon papa), actuellement 36 et possesseurs de plusieurs motos.

J'en ai vu et croisé des motards que ça soit dans le privé où sur des brancards...

Le contrôle technique vise soit à réduire les pollutions sonore et environnementale ainsi que diminuer le nombre des morts sur les routes ? C'est ce qui est prôné à qui veut bien l'entendre.

La faute à l'état qui n'a pas pensé utile de se pencher sur des mesures compensatoires pour l'éviter.

Le contrôle technique moto n'apportera aucune évolution positive car il est vécu comme un coup d'épée dans le dos par les usagers des deux roues. De plus, comme il est rabâché depuis des mois, seuls 0,3% des accident impliquant un deux-roues sont dûs à un problème technique...

Cependant, des mesures concrètes et simples à mettre en oeuvre seraient bien plus logiques et efficaces :

- port d'un équipement de moto complet homologué CE obligatoire : pantalon, veste, dorsale, gants, chaussures de moto, casque (actuellement, seuls le casque et les gants sont obligatoires... Je vous passe les cris, hurlement et autre "tortures" que subissent les inconscients à qui j'ai enlevé les gravillons incrustés dans la peau à la pince à épiler et à la brosse...)
- TVA réduite sur les équipements de protection
- heures de sensibilisation aux usagers de deux roues lors des permis B, C, CE, D.
- contrôle technique de l'état des infrastructures routières avec remise en état si non conforme avec le budget engrangé par les radars automatiques (comme c'était prévu à la base...)
- Consultation avec les [association de motard] locales concernant l'aménagement des infrastructures routière (nid de poule, glissières non conforme, carrefours et mobilier urbain dangereux, etc etc)
- politique de sécurité routière basée sur l'éducation et non pas la répression : spot télé, plus d'actions régulières avec la [association de motard] ou la gendarmerie mobile, aides à l'accès aux circuits et aux stages de conduites proposés par les professionnels diplômés d'état.
- renforcement des actions menées pour lutter contre les rodéos urbains
- Prime à la conversion -> si transition de la voiture vers un deux roues motorisé = fluidification du trafic, désengorgement des villes, réductions de la pollution car moins de bouchons
- Possibilité de passer le permis A via le CPF
- Politique zéro alcool pour les conducteurs des véhicules (moto, auto, camion etc etc...!) C'est la deuxième cause de mortalité après la vitesse ! Mais le lobby toujours... : Faire le choix de sauver des vies ou d'encaisser la TAV de l'alcool...

Il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire et à proposer... Cependant, je pense que le nombre de morts sur les routes diminuerait fortement si les 10 propositions précédentes étaient appliquées.

Au plaisir d'échanger au besoin.

Bien cordialement,

N° 943205 -

par :

30/06/2023 11:52

Bonjour

Sauf erreur, le contrôle technique qui va être mis en place vise essentiellement le bruit, la pollution voir le débridage (les organes de sécurité étant sous contrôle du motard lui-même). Or ces 3 points sont déjà susceptibles d'être contrôlés par les forces de police et des amendes et confiscation des véhicules « hors la loi » peuvent être appliqués si nécessaire.

Par ailleurs, les deux roues visés par ces contrôles sont en grande majorité des cyclos de 50 cm<sup>3</sup> qui ne seront pas concernés par ce contrôle Il faut savoir aussi qu'un pot d'échappement peut être monté et démonté en quelques minutes .

Je me demande donc si les associations parisiennes qui ont lourdement mis la pression pour la mise en place du contrôle sont bien au fait de ces points car elles risquent d'être bien déçues par le résultat. Mais peut-être que les soutiens financiers des « géants » des centres techniques va les consoler !!!

Et dernier point j'ose espérer que les centres de contrôle seront aussi nombreux que pour les automobiles car tous les motards ne vivent pas en région parisienne et ce serait bien injuste d'obliger les « campagnards » à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour payer un contrôle inutile.

Merci de votre attention.

N° 943208 - Le contrôle technique des deux roues est totalement inutile

par :

30/06/2023 11:53

Bonjour,

Ce contrôle technique pour les deux roues est une aberration. Quel motard souhaiterait ou simplement pourrait rouler avec une moto qui ne freine pas, avec des pneus trop usés pour lui permettre une accroche normale, qui le stresserait tout le long de son parcours. Quel motard prendrait le risque de tomber avec les conséquences immédiates sur la moto, sur son intégrité physique, sur sa vie ? Un problème technique c'est la sanction immédiate. Sur une moto, aucune pièce n'est cachée, tout est accessible par le propriétaire du véhicule. L'état du pneu se voit immédiatement, comme pour la chaîne, la couronne, la fourche, les amortisseurs. D'ailleurs s'il y avait un début de problème technique sur une moto on le sentirait immédiatement, voir on ne pourrait plus rouler. Déjà à la base, une des préoccupations majeures des motards est de ne pas tomber pourquoi roulerions nous avec un véhicule qui nous mettrait immédiatement en danger ? Le risque de faire une chute avec une moto de plus de 200 kg, de risquer de se faire coincer dessous, de se faire rouler dessus par les autres usager de la route, de frapper un obstacle, de détruire notre véhicule qui est souvent un objet de passion, tout cela rend l'entretien de notre véhicule une quasi obligation.

Comme on dit, il faut chercher à qui profite le crime ? Pourquoi s'acharner à faire passer un contrôle technique qui n'a aucune utilité pour la sécurité routière (0.3 % des accident du à une défaillance technique). Si vous souhaitez réellement améliorer la sécurité des motards occupez vous plutôt de l'état du réseau routier, des infrastructures adaptées à la circulation des motos, à la prévention pour le partage de la route entre les différents usagés etc.

Cordialement.

N° 943211 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 11:55

Bonjour à tous

Le contrôle technique ne sera pas un moyen d empêcher les chicanes ,les motos préparé ,les prototypes fait maison mais juste un moyen de récupéré de l'argent je suis motard depuis toujours " crossman " mais bizarrement aucune envie de passer ce permis A2 pourquoi ??? Les chaussés sont tellement peu soigné qu aujourd hui ce n est pas un clignotant conforme qui fera ma sécurité première mais bien dans un premier temps faire une sensibilisation du deux roues à tout nos hommes et femmes qui répare nos routes

N° 943212 - Contre Projets de décret et d'arrêté pour le CT deux roues

par :

30/06/2023 11:55

Je suis totalement contre ce projet de loi, sur tous les articles qui rendent obligatoire le contrôle technique sur les deux-roues à moteur, à intervalles régulières dans le temps.

En effet, personne n'a mesuré sur les contraintes imposées aux particuliers et les répercussions économiques à venir la filière des deux roues, notamment sur l'emploi direct dans tout ce secteur d'activité, en pièces détachées, entretien, et réparations et accessoires, les assurances, la presse spécialisée ..., avec les conséquences sur les développements en recherche et développement pour

cette filière, mais également sur les activités périphériques dans le tourisme, la restauration, l'hébergement, et l'évènementiel.

Beaucoup de particuliers possèdent un ou plusieurs deux-roues motorisés, par passion, par plaisir, pour la collection, et pour entretenir et conserver un patrimoine datant de plus de 10 ans à plus de 100 ans, sans pour autant posséder de carte grise collection sur ces véhicules.

Dans mon entourage proche, nous possédons tous 4, ou 5 ou plus de deux roues motorisés par foyer fiscal, (car petit budget pour se constituer avec le temps, par passion ce petit patrimoine motorisé que nous entretenons)

Peu de kilomètres sont réalisés par an avec ces deux roues, ayant un impact très faible sur l'environnement comparé à d'autres secteurs d'activité et de loisirs, comme Les CARS, les Paquebots, les Avions, mais aussi le transports des marchandises en Camion 40 T, l'agriculture, ou l'industrie..

Mais à chaque fois que nous utilisons nos deux-roues, c'est pour partager un plaisir de quelques sorties en famille, ou entre amis, soit pour une sortie touristique en région, ou soit pour rejoindre des évènements dédiés aux deux roues, pour la compétition ou le loisir, dont l'apport économique des spectateurs et participants contribuent fortement à financer les évolutions technologiques et le développement durable de la filière.

Les contraintes qui vont s'imposer aux actifs pour gérer cette nouvelle obligation, à prendre des journées de congés sur leur temps de travail pour déposer les véhicules aux centres de contrôles, aura pour conséquence l'arrêt total de ce loisir pour tous ces particuliers, rouleurs occasionnels. Les actifs n'auront pas le temps de faire le CT, leurs motos resteront à végéter dans les garages, avec résiliation des contrats d'assurances. L'activité économique de la filière va en souffrir nécessairement avec des conséquences directes sur l'emploi.

Afin d'être constructif et force de proposition sur ce projet de loi, seul un contrôle technique obligatoire imposé uniquement à la vente, cession, ou donation d'un véhicule serait acceptable. Ceci permettrait de sécuriser le vendeur et l'acquéreur (vérification minimales de sécurité avec vérification de l'identification du véhicule pour contrer les vols)

Concernant la périodicité obligatoire du CT à tous les 3 ans, il faut la supprimer totalement du projet de loi, et si cela devait rester obligatoire, il faut impérativement remplacer cette périodicité de temps par une intervalle de nombre de Kilomètres parcourus par le véhicule, par exemple tous les 10 000 kms 15 000 kms ou 20 000 kms selon l'année et la cylindrée du véhicule... ce qui rendrait acceptable cette obligation pour un grand nombre de particuliers utilisateurs occasionnels, au gré d'une météo favorable et ensoleillée.

Cette loi va pénaliser un grand nombre d'actifs particuliers, qui soutiennent l'économie et respectent les lois, l'état et la police, contrairement aux problèmes non résolus des rodéos urbains avec des véhicules ni assurés et non réglementaires, utilisés par une population d'intouchables qui ne respectent jamais aucune loi et dont les familles perçoivent des aides sociales générées par les actifs.

En résumé, avec cette loi, les actifs concernés payent des impôts pour obtenir des contraintes législatives supplémentaires à réduire leur loisir et liberté, pour continuer à financer des hors la loi..

Merci pour votre compréhension, en espérant que mes arguments porteront un effet sur ce projet de loi totalement injuste.

Bien cordialement

N° 943216 -  
par :  
30/06/2023 11:57  
Bonjour

Sauf erreur, le contrôle technique qui va être mis en place vise essentiellement le bruit, la pollution voir le débridage (les organes de sécurité étant sous contrôle du motard lui-même). Or ces 3 points sont déjà susceptibles d'être contrôlés par les forces de police et des amendes et confiscation des véhicules « hors la loi » peuvent être appliqués si nécessaire.

Par ailleurs, les deux roues visés par ces contrôles sont en grande majorité des cyclos de 50 cm<sup>3</sup> qui ne seront pas concernés par ce contrôle Il faut savoir aussi qu'un pot d'échappement peut être monté et démonté en quelques minutes .

Je me demande donc si les associations parisiennes qui ont lourdement mis la pression pour la mise en place du contrôle sont bien au fait de ces points car elles risquent d'être bien déçues par le résultat. Mais peut-être que les soutiens financiers des « géants » des centres techniques va les consoler !!!

Et dernier point j'ose espérer que les centres de contrôle seront aussi nombreux que pour les automobiles car tous les motards ne vivent pas en région parisienne et ce serait bien injuste d'obliger les « campagnards » à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour payer un contrôle inutile.

Merci de votre attention.

N° 943220 - Contre Projets de décret et d'arrêté pour le CT deux roues  
par :  
30/06/2023 11:58

Je suis totalement contre ce projet de loi, sur tous les articles qui rendent obligatoire le contrôle technique sur les deux-roues à moteur, à intervalles régulières dans le temps.

En effet, personne n'a mesuré sur les contraintes imposées aux particuliers et les répercussions économiques à venir la filière des deux roues, notamment sur l'emploi direct dans tout ce secteur d'activité, en pièces détachées, entretien, et réparations et accessoires, les assurances, la presse spécialisée ..., avec les conséquences sur les développements en recherche et développement pour cette filière, mais également sur les activités périphériques dans le tourisme, la restauration, l'hébergement, et l'évènementiel.

Beaucoup de particuliers possèdent un ou plusieurs deux-roues motorisés, par passion, par plaisir, pour la collection, et pour entretenir et conserver un patrimoine datant de plus 10 ans à plus de 100 ans, sans pour autant posséder de carte grise collection sur ces véhicules.

Dans mon entourage proche, nous possédons tous 4, ou 5 ou plus de deux roues motorisés par foyer fiscal, (car petit budget pour se constituer avec le temps, par passion ce petit patrimoine motorisé que nous entretenons)

Peu de kilomètres sont réalisés par an avec ces deux roues, ayant un impact très faible sur l'environnement comparé à d'autres secteurs d'activité et de loisirs, comme Les CARS, les Paquebots, les Avions, mais aussi le transports des marchandises en Camion 40 T, l'agriculture, ou l'industrie..

Mais à chaque fois que nous utilisons nos deux-roues, c'est pour partager un plaisir de quelques sorties en famille, ou entre amis, soit pour une sortie touristique en région, ou soit pour rejoindre des évènements dédiés aux deux roues, pour la compétition ou le loisir, dont l'apport économique des spectateurs et participants contribuent fortement à financer les évolutions technologiques et le développement durable de la filière.

Les contraintes qui vont s'imposer aux actifs pour gérer cette nouvelle obligation, à prendre des journées de congés sur leur temps de travail pour déposer les véhicules aux centres de contrôles, aura pour conséquence l'arrêt total de ce loisir pour tous ces particuliers, rouleurs occasionnels. Les actifs n'auront pas le temps de faire le CT, leurs motos resteront à végéter dans les garages, avec résiliation des contrats d'assurances. L'activité économique de la filière va en souffrir nécessairement avec des conséquences directes sur l'emploi.

Afin d'être constructif et force de proposition sur ce projet de loi, seul un contrôle technique obligatoire imposé uniquement à la vente, cession, ou donation d'un véhicule serait acceptable. Ceci permettrait de sécuriser le vendeur et l'acquéreur (vérification minimales de sécurité avec vérification de l'identification du véhicule pour contrer les vols)

Concernant la périodicité obligatoire du CT à tous les 3 ans, il faut la supprimer totalement du projet de loi, et si cela devait rester obligatoire, il faut impérativement remplacer cette périodicité de temps par un intervalle de nombre de Kilomètres parcourus par le véhicule, par exemple tous les 10 000 kms 15 000 kms ou 20 000 kms selon l'année et la cylindrée du véhicule... ce qui rendrait acceptable cette obligation pour un grand nombre de particuliers utilisateurs occasionnels, au gré d'une météo favorable et ensoleillée.

Cette loi va pénaliser un grand nombre d'actifs particuliers, qui soutiennent l'économie et respectent les lois, l'état et la police, contrairement aux problèmes non résolus des rodéos urbains avec des véhicules ni assurés et non réglementaires, utilisés par une population d'intouchables qui ne respectent jamais aucune loi et dont les familles perçoivent des aides sociales générées par les actifs.

En résumé, avec cette loi, les actifs concernés payent des impôts pour obtenir des contraintes législatives supplémentaires à réduire leur loisir et liberté, pour continuer à financer des hors la loi..

Merci pour votre compréhension, en espérant que mes arguments porteront un effet sur ce projet de loi totalement injuste.

Bien cordialement

N° 943223 - contre le CT moto car inutile

par :

30/06/2023 12:00

Bonjour,

je suis totalement contre le contrôle technique moto pour la simple bonne raison que je possède 4 motos en parfait état de marche, entretenue pour ma sécurité.

Ignorer qu'un motard entretient sa moto pour sa sécurité c'est ignorer les chiffres d'accidents en moto très faible proportionnellement aux autres véhicules pour la raison que j'invoque = un motard entretient parfaitement sa moto pour sa sécurité.



Pour ce qui est de la pollution ou du bruit, la seule solution est de réaliser des contrôles routiers.

Oui il est très simple de modifier une moto contrairement à une voiture (puissance, bruits...), faire en sorte de passer le contrôle technique et ensuite effectuer les modifications même illégales.

En conclusion, le CT moto ne résoudra rien, seuls les contrôles routiers peuvent régler les problèmes (bruit par exemple).

Ce projet est simplement encore une perte de pouvoir d'achat pour les français, du clientélisme électoral pour bobos pseudo-écologistes urbains qui représentent péniblement 2 à 5% alors qu'ils ont le vent dans le dos tous les jours dans les médias...

La sanction électorale en 2027 risque d'être sévère, un très mauvais calcul bénéfices-risques.

N° 943224 - Contrôle Technique moto

par :

30/06/2023 12:00

J'ai plus de 70 ans et j'ai passé mon permis moto à 19 ans. Je n'ai jamais arrêté de rouler en moto. En plus de 50 ans de pratique, je pense donc avoir quelque expérience. j'ai actuellement une moto avec un side-car (de 1996) et une moto solo (de 1991) qui me servent uniquement hors agglomération. Je suis parfaitement conscient que m'a vie dépend de l'état de mes véhicules En dehors des grosses réparations que je confie à un professionnel car je n'ai pas l'outillage ( je veille alors à ce que les pièces à remplacer le soient par des pièces d'origine). J'entretiens mes véhicules moi même sur la base du manuel d'atelier du constructeur. Mes véhicules sont en parfait état. je voudrais attirer l'attention sur plusieurs points.

1. Les concessionnaires refusent de réparer, soit parce que la moto a + de 10 ans, soit parce que c'est un side-car.

2. En dehors des pièces moteur-boîte-transmission que l'on trouve encore, certaines ne sont plus fabriquées par les constructeurs. Par exemple, lorsque m'a ligne d'échappement a cassé (problème connu) pas moyen d'en trouver d'origine en occasion; Je n'ai trouvé qu'un seul fabricant en Autriche pour la remplacer et le bruit est un peu plus élevé que celui d'origine même avec la mention CE. Je vais donc devoir demander un CG "Collection" pour la moto solo d'où un surcoût. Beaucoup plus difficile pour le side-car puisqu'il s'agit d'un solo modifié. Je propose que les CT reprennent les données techniques de l'année de sortie des motos.

Je n'ai eu que deux accidents, tous les deux causés par un automobiliste Enfin, en dehors d'une erreur de pilotage, de nombreux accidents sont causés par l'état des routes. Le déclassement de nombreuses RN et RD a été plus que fâcheux; Ainsi dans mon département (58) nous avons à faire à des maniaques des gravillons, utilisés ) l'excès. Et il y a le comportement irresponsable et dangereux des automobilistes (qui souvent n'en n'ont pas conscience). Tout cela, le CT ne le résoudra jamais. Enfin, pour le side-car, il est hors de question qu'un contrôleur monte dessus, même pour le déplacer (trop spécifique à conduire). S'il ya un accident, ce n'est ce que me donnera l'assurance du centre de CT, qui me permettra de racheter un autre side-car

je suis à votre disposition. Vous pouvez également joindre notre structure nationale.

Enfin , même si un aide semble prévue pour changer de moto, elle est insuffisante, surtout pour un side-car. Il faudra donc trouver une occasion plus récente, d'où les mêmes problèmes puisque mes moyens ne me permettent pas d'acheter du neuf ou du très récent.

En dehors des organes de sécurité, le Ct doit être laissé aux appréciations des contrôleurs en tenant compte des difficultés pour trouver des pièces d'origine pour les véhicules anciens, échappement notamment

N° 943227 - ct moto

par :

30/06/2023 12:00

Bonjour, en dehors du fait que ce ne soit que pour une histoire d'argent et non pas pour la pollution, qui ne représente rien à côté des centrales à charbon...

Le ct tt les 3 ans, pourquoi pas tt les 4 ans au vu du kilomètre moyen parcouru par rapport à la voiture?

Mais quel seront les points contrôlés et comment ?

Si la moto est mise sur un pont ou pas avec des machines pouvant attendre + de 300kgs c'est le contrôleur ou le client qui l'a montée?

Combien cela va encore nous coûter, quand on parle d'un coup de la vie de plus en plus élevé?

Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux investir dans la remise en état du réseau routier qui lui pose vraiment des problèmes aux motards tt cylindrée confondues?

Bonne journée

N° 943233 - définitivement non

par :

30/06/2023 12:03

Pour moi l'objectif sécurité est juste ridicule, aucun motard ne se tue car il n'a pas de frein ou des pneus en mauvais état mais simplement à cause de son comportement ou celui des autres usagers. L'objectif environnemental (bruit entre autres) ? changer un silencieux, c'est 30 minutes de travail si vous avez 2 bras gauches, donc il suffit de changer le pot avant le CT et de remettre le bruyant après et l'affaire est pliée. Cette mesure va à l'encontre de l'environnement car j'envisageais très sérieusement de racheter une moto, et particulièrement une cb 125 f avec son 1.6 l au 100 km pour mes trajets travail à la place de mon véhicule familial. Si cette mesure passe, ce sera sans moi : hors de question de gérer un CT supplémentaire et les contraintes qui vont avec.

N° 943235 - Inutile

par :

30/06/2023 12:03

Bonjour,

Par ces quelques mots, je souhaite participer à cette consultation pour la mise en place d'un CT pour le 2 et 3 roues motorisés.

Comme noté dans le titre, je trouve ça complètement inutile pour plusieurs raisons, mais dont les principales sont :

- Que tous les organes de sécurité sont visibles sans démontage.
- Qu'un 2/3 roues passe plus régulièrement en concession/garage pour les entretiens variés (au moins une vidange annuelle).
- Que leurs utilisateurs sont conscients dans la majeure partie des cas des risques encourus pour leurs intégrités en cas de chute (pas de carrosserie). À titre personnel, j'ai fait l'acquisition d'un gilet airbag (aucune aide de l'Etat pour ces protections individuelles).
- Qu'un 2/3 roues effectue beaucoup moins de kilomètres annuellement qu'une voiture.

Je pourrais vous citer pleins d'autres raisons, mais rien que celles citées, démontrent qu'un CT n'a pas son sens. Je rajouterai, à titre personnel, que j'attache une attention toute particulière à mes motos, quant à leurs entretiens, nettoyages et bons états généraux, comme BEAUCOUP de motards.

Bonne lecture à vous,

Cordialement,

N° 943242 - définitivement non

par :

30/06/2023 12:05

pour moi l'objectif sécurité est juste ridicule , aucun motard ne se tue car il n'a pas de frein ou des pneus en mauvais état mais simplement à cause de son comportement ou celui des autres usagers. l'objectif environnemental ( bruit entre autres) ? changer un silencieux , c'est 30 minutes de travail si vous avez 2 bras gauches , donc il suffit de changer le pot avant le CT et de remettre le bruyant après et l'affaire est pliée. Cette mesure va à l'encontre de l'environnement car j'envisageais très sérieusement de racheter une moto , et particulièrement une cb 125 f avec son 1.6 l au 100 km pour mes trajets travail à la place de mon véhicule familial. Si cette mesure passe , ce sera sans moi : hors de question de gérer un CT supplémentaire et les contraintes qui vont avec.

N° 943247 - Contre le CT moto car inutile

par :

30/06/2023 12:06

Bonjour,

je suis totalement contre le contrôle technique moto pour la simple bonne raison que je possède 4 motos en parfait état de marche, entretenue pour ma sécurité.

Ignorer qu'un motard entretient sa moto pour sa sécurité c'est ignorer les chiffres d'accidents en moto très faible proportionnellement aux autres véhicules pour la raison que j'invoque = un motard entretient parfaitement sa moto pour sa sécurité.

Pour ce qui est de la pollution ou du bruit, la seule solution est de réaliser des contrôles routiers.

Oui il est très simple de modifier une moto contrairement à une voiture (puissance, bruits...), faire en sorte de passer le contrôle technique et ensuite effectuer les modifications même illégales.

En conclusion, le CT moto ne résoudra rien, seuls les contrôles routiers peuvent régler les problèmes (bruit par exemple).

Ce projet est simplement encore une perte de pouvoir d'achat pour les français, du clientélisme électoral pour bobos pseudo-écologistes urbains qui représentent péniblement 2 à 5% alors qu'ils ont le vent dans le dos tous les jours dans les médias...

La sanction électorale en 2027 risque d'être sévère, un très mauvais calcul bénéfices-risques.

N° 943268 - contrôle technique deux roues

par :

30/06/2023 12:13

Il faudra veiller à bien vérifier que le véhicule respecte les normes de pressions sonores liées à sa fiche d'homologation , par la mesure ( de préférence sans pondération fréquentielle ou à minima en dBC ) et par la conformité du ou des systèmes d'échappement c'est tout aussi important que le contrôle des organes de sécurité

les nuisances sonores sont un véritable fléau en agglomération , ce contrôle technique pourrait en réduire les effets , l'intérêt général doit primer

N° 943279 - CT MOTO

par :

30/06/2023 12:16

Bonjour , plutôt que d'imposer un CT qui ne servira à rien ( les statistiques donnent 0,5 % des accidents motos sont dus au mauvais entretien du véhicule)à part enrichir les lobbys du contrôle technique . Ma proposition serait de favoriser l'équipement du motard par une baisse de la TVA sur la tenue complète (blouson avec bandes réfléchissantes intégrées , casque , gants , bottes , pantalon ) et de rendre son port obligatoire quelque soit la météo. Un meilleur entretien des routes diminuera aussi les accidents motos et voitures . En espérant que ce ne soit pas un coup d'épée dans l'eau .Cordialement

N° 943281 - MES REMARQUES SUR LE PROJET

par :

30/06/2023 12:16

Bonjour,

je suis âgé de 65 ans, et fais de la moto à titre de loisir depuis l'âge de 18 ans.

Je n'entretiens pas moi-même mes véhicules, et demande à ce que les opérations de révision générale réalisées tous les 3 ans par mon concessionnaire soient un élément de preuve du bon état de mes motos.

Je suis d'accord aussi pour un contrôle lors des opérations d'achat et de vente de véhicule, ce qui permet de sécuriser les transactions.

Je suis sensible aux questions de bruyance qui empoisonnent la vie urbaine et suis favorable à des contrôles accrus de niveau sonore.

Enfin, si un contrôle technique doit être mis en place, au regard du coût du contrôle technique pour une voiture (70 € pour 40 minutes de contrôle), j'imagine que le coût d'un contrôle technique pour un 2 roues ne pourra excéder la somme de 30 €.

Bien cordialement,

N° 943297 - Le CT ne répond ni aux objectifs de sécurité routière, ni aux nuisances des motos modifiées

par :

30/06/2023 12:22

Je suis un motard, usager de la route qui roule toute l'année pour éviter de prendre une grosse voiture seul pour mes déplacements... ce qui n'est pas le cas de centaines de voitures que je croisent soir et matin avec un seul passager à bord.

Ce CT n'a aucun intérêt vis à vis des objectifs de sécurité routière car le taux d'accidents liés aux défaillances techniques est ridicule. Hé oui ! chaque motard surveille sa monture car il n'a aucune envie de se retrouver pare-terre. Les infrastructures routières devraient également faire l'objet d'un

contrôle technique avec obligation de remise en état. Entre fissures, nids de poule, ralentisseurs à moitié arrachés et aménagements communaux dangereux, les motards doivent rester très vigilants. Un ami favorable au CT moto argumentait autour des motos modifiées qui font du bruit sous ses fenêtres. Là encore, le CT ne changera rien. Les motards irrespectueux des règles et de la tranquillité publique (ils y en a) pourront tout à loisir remettre leur échappement d'origine pour passer le contrôle, obtenir leur document et ensuite remettre leur pot non homologué (qui devrait être interdit à la vente). La seule solution valable reste le contrôle des forces de l'ordre.

Il faudrait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité d'arrêt de la mesure inutile et discriminatoire si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle. De plus ce contrôle va coûter le double du contrôle voiture... là encore une discrimination. Comme les cyclistes, les motards ont souvent plusieurs motos... ce qui augmente encore le coût de cette mesure. Heureusement la vie est très bon marché en ce moment.

Concernant l'environnement, les motos sont aujourd'hui, tout comme les voitures, beaucoup moins polluantes et les anciennes "de collection" ne roulent quasiment jamais. En passant ... toutes les motos de plus de 30 ans devraient passer automatiquement en collection sans être obligé de passer un examen payant pour faire modifier sa carte grise et obtenir ce statut ... ce qui était le cas avant.

Bref, ce CT ne répondra ni aux objectifs de sécurité routière, ni aux objectifs des associations écologistes qui tirent à boulet rouge sur les motards qui pratiquent un "loisir polluant et inutile". Il répondra surtout aux besoins des réseaux de contrôle qui veulent augmenter leur chiffre d'affaire... sinon comment croître dans un parc de véhicules qui n'augmente presque plus.

Vous avez compris j'imagine ma position vis à vis du CT - - - INUTILE ET DISCRIMINATOIRE.

N° 943313 - Mon avis sur le contrôle technique motos

par :

30/06/2023 12:27

Bonjour,

Après lecture des projets de décret et d'arrêté concernant le contrôle technique des motos, je tiens à dire que je suis contre.

J'ai un certain nombre d'amis motards et nous sommes tous, je dis bien TOUS, continuellement attentifs à l'entretien technique de nos motos. Nos concessionnaires et nos mécaniciens sont toujours de bon conseil.

Je crois que la moto est moins un moyen de transport utilitaire (comme peuvent l'être la voiture et le poids-lourd) qu'un objet de passion et donc d'attention. On CHOISIT d'être motard ! Et les motards n'ont pas de carrosserie et sont donc très sensibles à leur sécurité. Bref, les motards inconscients sont rares et un contrôle technique ne changerait rien aux bonnes statistiques concernant le nombre d'accidents et la pollution engendrés par les motards. C'est la raison pour laquelle je suis intimement persuadé que cette mesure n'est que le résultat d'un lobbying européen des sociétés de contrôle technique et d'associations idéologiques et irresponsables...

Je vous remercie de votre attention.

N° 943326 - Mon avis sur le contrôle technique motos

par :

30/06/2023 12:32

Bonjour,

Après lecture des projets de décret et d'arrêté concernant le contrôle technique des motos, je tiens à dire que je suis contre.

J'ai un certain nombre d'amis motards et nous sommes tous, je dis bien TOUS, continuellement attentifs à l'entretien technique de nos motos. Nos concessionnaires et nos mécaniciens sont toujours de bon conseil.

Je crois que la moto est moins un moyen de transport utilitaire (comme peuvent l'être la voiture et le poids-lourd) qu'un objet de passion et donc d'attention. On CHOISIT d'être motard ! Et les motards n'ont pas de carrosserie et sont donc très sensibles à leur sécurité. Bref, les motards inconscients sont rares et un contrôle technique ne changerait rien aux bonnes statistiques concernant le nombre d'accidents et la pollution engendrés par les motards. C'est la raison pour laquelle je suis intimement persuadé que cette mesure n'est que le résultat d'un lobbying européen des sociétés de contrôle technique et d'associations idéologiques et irresponsables...

Je vous remercie de votre attention.

N° 943329 - Contre un contrôle technique

par :

30/06/2023 12:33

Moins de 1 % des accidents en moto sont liés à un problème technique.

Dans un contexte d'inflation du coût de la vie et notamment du carburant, rajouter une taxe sur une mobilité qui fluidifie la circulation et favorise donc la baisse des émissions de gaz dans les villes est incompréhensible et inadapté.

Il existe des mesures alternatives, mais celles-ci ne sont pas appliquées

Pour les pots d'échappement, les forces de l'ordre effectuent déjà ce contrôle au quotidien dans le cadre de leur mission

C'est pour cela que le contrôle technique ne doit pas être mis en place

N° 943333 –

par :

30/06/2023 12:34

Bonjour

Sauf erreur, le contrôle technique qui va être mis en place vise essentiellement le bruit, la pollution voir le débridage (les organes de sécurité étant sous contrôle du motard lui-même). Or ces 3 points sont déjà susceptibles d'être contrôlés par les forces de police et des amendes et confiscation des véhicules « hors la loi » peuvent être appliqués si nécessaire.

Par ailleurs, les deux roues visés par ces contrôles sont en grande majorité des cyclos de 50 cm<sup>3</sup> qui ne seront pas concernés par ce contrôle Il faut savoir aussi qu'un pot d'échappement peut être monté et démonté en quelques minutes .

Je me demande donc si les associations parisiennes qui ont lourdement mis la pression pour la mise en place du contrôle sont bien au fait de ces points car elles risquent d'être bien déçues par le résultat. Mais peut-être que les soutiens financiers des « géants » des centres techniques va les consoler !!!

Et dernier point j'ose espérer que les centres de contrôle seront aussi nombreux que pour les automobiles car tous les motards ne vivent pas en région parisienne et ce serait bien injuste d'obliger les « campagnards » à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour payer un contrôle inutile.

Merci de votre attention.

N° 943336 - Permis obligatoire pour le contrôleur

par :

30/06/2023 12:35

bonjour,

le permis B étant obligatoire pour les contrôleur technique actuellement pour les voiture,  
qu'en sera t il pour les motos? A1, A2, A ?  
auront(ils également l'obligation de détenir le permis de la catégorie contrôlée?

une moto ne se manipule pas comme une voiture, cela s'apprend  
merci de prendre en considération ce point important.

cordialement,

N° 943343 -

par :

30/06/2023 12:37

Bonjour

Etant possesseur d'une moto ainsi que ma femme ;je me permets de faire le commentaire  
suivant.(roulant également en voiture ).

Sauf erreur de ma part et justificatifs de votre part ;la majeure partie des accidents en  
moto sont provoqués par : rencontre avec des autos ; vitesses excessives des conducteurs ;  
et la majorité pas le mauvais états des routes .

Mais rarement par le mauvais entretien de la moto .

Si on doit faire un contrôle des motos il suffit que le motard soit porteur de sa dernière  
facture de révision de sa moto à présenter à la police ou gendarmerie .

Car pour sa propre sécurité il paraît logique que notre moto soit suivi par notre  
concessionnaire et non par un organisme de contrôle à qui je ne ferais pas dans tout  
les cas confiance et serait obligé de porter nos motos à notre concessionnaire et qui  
ferait donc deux factures .

Et que compte faire l'état pour la sécurité des routes car même avec ce contrôle  
technique la problème principale reste entier .

comptant sur une réponse de votre part ,je vous donne mon Email

Salutations distinguées

N° 943359 - Les cyclomoteurs

par :

30/06/2023 12:43

La durée de vie d'un cyclomoteur est inférieure à 5 ans. Il serait judicieux que les 2 roues de moins de  
50 cm3 fasse l'objet d'un traitement à part. En effet, les nuisances sonores des moins de 50 cl3 sont  
un fléau des agglomérations

N° 943368 - Intérêt du CT ?! Pour 0,3% vraiment ?

par :

30/06/2023 12:46

Bonjour, motards depuis 14 ans maintenant, je ne suis pas du tout d'accord pour qu'un CT soit mis en  
place. Pourquoi ? Comme tous motards, je contrôle ma machine TOUS LES JOURS avant de prendre la  
route. Pour m'assurer de son bon état de fonctionnement. C'est ma vie qui est en jeux. Donc ce n'est  
pas un "contrôleur" qui va m'apprendre à contrôler ma moto... Il ne sert juste qu'à prendre de  
l'argent et engrosser les concessions pour les réparations. Rien d'autre :)

N° 943376 - moto

par :

30/06/2023 12:48

bonjour

Le controle technique moto doit etre mis en place c est une évidence, ces tergiversations sont un manque de courage de nos politiques. Je dénonce également un mépris total du code de la route d un nombre important de motards qui cumulent les infractions.

N° 943395 - Monsieur

par :

30/06/2023 12:53

Les objectifs recherchés par les associations qui militent pour la mise en place d'un contrôle technique (CT), à savoir le bruit et la pollution, ne seront nullement atteints. Au niveau de la sécurité, les actions mises en place par la France, aménagements routiers et sensibilisation - formation, ont été payantes et visibles sur les chiffres de l'accidentologie.

Plutôt que de mettre en œuvre un CT, il serait plus opportun d'équiper les forces de l'ordre des moyens de contrôle inopinés sur le bruit et la pollution des 2 roues quelle que soit leur cylindrée. L'imposition de ce dispositif aura un coût pour les propriétaires de 2 roues, alors qu'une minorité roule dans l'illégalité totale sans être inquiétée. Comment expliquer que les propriétaires de 2 roues "bobber" ou encore en échappement "libre" roulent des milliers de kilomètres sans rencontrer le moindre képi ? Des mesures ciblées seraient bien plus efficaces.

Merci de m'avoir lu.

N° 943416 - CT 2rm

par :

30/06/2023 13:00

Bonjour, nous consacrons suffisamment d'argent et de temps à entretenir notre moto et il n'y a pas de raisons majeures pour la mise en place de ce contrôle technique, hormis celui de prendre encore et toujours du fric dans nos poches. JE SUIS CONTRE LE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR 2 ROUES MOTORISÉS.

N° 943418 -

par :

30/06/2023 13:01

Je suis motard depuis de nombreuse annee j'ai soixante onze ans et je ne comprend pas cette demarche car avant toutes sortie on verifie toujours notre monture pression des pneu usure niveau d'huile usure des plaquettes que faire de plus ?

salutations

N° 943426 - Lobbying

par :

30/06/2023 13:04

Bravo d'avoir cédé aux lobbyistes !

Baisse de la mortalité des motards malgré une hausse des utilisateurs !

Il y avait d'autre solution : améliorer l'état des routes, baisser les taxes sur les équipements de sécurité. Mais c'est vrais que payer un CT, c'est beaucoup plus efficace ...



N° 943430 - Non au CT

par :

30/06/2023 13:05

C'est complètement inutile de créer encore des coûts pour l'usager de la richesse pour des sociétés donc de la richesse de quelques uns sur le dos de beaucoup d'autres Pour aucune amélioration On en vient à penser qu'il ne faut plus respecter l'institution comme on le voit partout en France Repenser les priorités

N° 943439 - contrôle mobylette

par :

30/06/2023 13:09

suite au projet de décret et d'arrêté relatif au contrôle technique des 2 roues. je m'inquiète fort pour mon indépendance. J'ai 74 ans je vis seul dans un appartement au rez de chaussée. Pas de garage. " la mobylette" étant mon moyen de déplacement principal. elle est en parfait état, conforme au norme environnement "euro 2". sera-ce suffisant pour que je continue à l'utiliser? si ce n'est pas le cas pourquoi les tondeuses et autres taille haies utilisant le même mécanisme ne sont pas soumis à un contrôle technique? mon inquiétude est grande quand à ma perte de liberté.

N° 943452 - Que des items sur la sécurité et que lors d'une vente.

par :

30/06/2023 13:13

Tout a été dit concernant le comportement responsable des motards pour l'entretien des motos ( je ne parle pas des scooters, pas le même public, pas le même usage, il faut arrêter les amalgames ). Si contrôle il doit y avoir sous prétexte de sécurité, seuls les organes de sécurités doivent en faire partie. Donc exit par exemple, la plaque et son éclairage, ( c'est le rôle de la police) exit les modifications bannies quand elles ne réduisent en rien la sécurité, et bien d'autres items qui relèvent de contraintes administratives ou environnementales. L'éclairage, les pneus, les freins, la structure ET C'EST TOUT!!! Tout le reste génère des contraintes et des coûts parfaitement injustifiés!!!! Et pire, si l'Etat impose des contrôles que ce soit les services de l'Etat qui en soient en charge ( comme les poids lourds) et non une délégation de service public à des sociétés qui ne font que s'enrichir.

N° 943467 - Le contrôle du bruit doit être clarifié, correspondre aux conditions réelles d'un départ à l'arrêt au feu rouge avec une légère côte et une accélération.

par :

30/06/2023 13:18

Bonjour,

1. Le contrôle du bruit doit être clarifié, correspondre aux conditions réelles d'un départ à l'arrêt au feu rouge avec une légère côte et une accélération;
2. La vignette devrait indiquer les principales caractéristiques (bruit etc.) du PV ou un QR code avec un lien vers le PV.

Cdlt,

N° 943474 - controle 2 roues mtorisés

par :

30/06/2023 13:20

Le gouvernement a-t-il pensé aux motos de trial et d'enduro homologuées mais sur lesquelles il n'est pas possible de monter tous les éléments d'éclairage et de signalisation

N° 943476 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 13:20

Je suis absolument contre cette obligation !!! Arrêtez de nous infantiliser. Nous savons nous occuper de nos motos.

Encore des contraintes et des normes, ça devient très pénible !!

De plus le lobbyste X, pousse à cette réforme, forcément ça ne peut que lui rapporter.

N° 943488 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 13:24

Je suis absolument contre cette obligation !!! Arrêtez de nous infantiliser. Nous savons nous occuper de nos motos.

Encore des contraintes et des normes, ça devient très pénible !!

De plus le lobbyste X, pousse à cette réforme, forcément ça ne peut que lui rapporter.

N° 943490 - Ma moto a 24 ans

par :

30/06/2023 13:24

Ma moto a 24 ans, donc pas 30 ans , ni en carte grise collection, utilisée uniquement en loisir et sortie anciennes.(classic, youngtimer).

Je suis en campagne.

Qui aujourd'hui serait apte à gérer ses spécificités . ? (car il y en a)

Qui d'autre que moi saurait démarrer ma machine ?

Et pourquoi devrait je manipuler ma machine tout en payant le prix fort(celui annoncé étant prohibitif ), faire le travail d'un autre et payer pour un contrôle visuel. ? (sans parler du carburant gâché pour cette occasion).

Quel est le degrés de formation des contrôleurs et qu'est ce qu'il me prouve que ces contrôleurs sauront appréhender les spécificités d'une moto qu'il ne connaissent pas. ?

Nous n'évoluons pas dans le monde automobile, aucunes comparaisons ne sont possibles.

La pollution, qui n'a rien à voir avec la sécurité, quid ???

Le bruit, qui n'a pas grand chose à voir avec la sécurité , homologation carte grise ... quid ?

N° 943493 - articipation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

30/06/2023 13:25

le CT ne répondra en rien aux demandes des associations d'avoir moins de pollution ou moins de bruit en ville.

Il sera très simple de maquiller son véhicule afin d'obtenir son papier et de revenir dans une configuration polluante et sonore. Il suffit de regarder les voitures pour se rendre compte que le CT n'a pas résolu les problèmes. Il y a toujours des véhicules à 4 roues dans des états lamentables et qui roulent.

Tout est une histoire d'argent, pour le secteur privé et le secteur public via la TVA.

Si les associations souhaiteraient réellement que le bruit et la pollution soit régulée, il faudrait réprimander d'avantage au quotidien. Une moto d'origine ne fait pas plus de bruit et ne pollue pas plus qu'un autre véhicule, surtout avec les normes actuelles.

Pour la partie sécurité, ce n'est pas avec un contrôle tout les x année que ça va réduire le risque d'accident. Une pression des pneus se contrôle très régulièrement voir avant chaque utilisation du véhicule. d'autant plus que les pneus n'ont pas forcément une durée de vie assez longue pour être contrôlé deux fois !!

Bref, encore une ânerie française qui ne va rien résoudre. Comme le reste, c'est deux bon copains qui n'ont pas de deux roues et qui ne sont jamais sortis de Paris mais qui ont le pouvoir et qui ont trouvé un prétexte pour se faire financer leurs déjeuners.

Faut pas s'étonner si plus personne n'a confiance en vous et si tout part en vrille.

N° 943496 - Le contrôle du bruit doit être clarifié, correspondre aux conditions réelles d'un départ à l'arrêt au feu rouge avec une légère côte et une accélération.

par :

30/06/2023 13:26

Bonjour,

En l'état le décret ne précise pas les conditions de mesure du niveau sonore, seulement que l'installation de contrôle doit disposer d' "un dispositif de mesure du niveau sonore".

1. Le contrôle du bruit doit être clarifié, correspondre aux conditions réelles d'un départ à l'arrêt au feu rouge avec une légère côte et une accélération;
2. Les seuils de "Niveau de bruit excessif" doivent être précisés;
3. La vignette devrait indiquer les principales caractéristiques (date, résultat, bruit etc.) du PV ou un QR code avec un lien vers le PV. Les véhicules faisant l'objet d'un résultat défavorable devraient être marqués par une vignette de couleur différente.

Cdlt,

N° 943500 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 13:27

Bonjour

Je ne suis pas complètement contre se contrôle par contre il devrait visé plus particulièrement les toutes petites cylindrés quand je vois tout sais jeune qui roule à plus de 80kmh avec des 50cm3 sans aucune sécurité pas de clignotant pas de freins et dans un bruit souvent excessive etc etc.

Alors que casimment tout les motards prennent très au sérieux l'entretien de leur machine car ils savent très bien que cela influe directement sur leur sécurité.

La où je ne suis pas dû tout d'accord s'est sur les centres je ne vois pas pourquoi un mécanicien voiture qui n'a peut être même pas le permis moto pourrais contrôler une moto et le cas échéant faire un essai routier ou encore démonter certains éléments pour pouvoir effectuer ses contrôles cela me paraît aberrant.

S'est comme si un propriétaire d'un bateau ou même d'un avion se rendrait chez le garagiste du coins pour faire une révision aberrant !!

N° 943504 - Injustice pour les motos de collection

par :

30/06/2023 13:28

Bonjour

Le projet de contrôle technique n'a aucun sens pour les motos anciennes

Celles ci parcourent très peu de km annuellement, bien moins que la moyenne des motos (de l'ordre de 4000 km par an)

Je pense qu'il faudrait exempter les motos de collection, qu'elles aient ou non une carte grise de collection

Merci de votre attention

Cordialement

N° 943508 - contrôl technique moto

par :

30/06/2023 13:30

le ct moto a etait mit en place trop rapidement. Pour moi il n est pas acceptable. La mesure du bruit pour les motos et pourquoi pas pour les voitures !!! C est vraiment du grand n importe quoi. Ont fait tout a l envers. pour ma part je ne suis pas pour se controle technique moto

N° 943523 - Ce contrôle est et restera inefficace

par :

30/06/2023 13:35

0,3% des accidents de 2 roues sont causés par l'état du véhicule découlant du non entretien de celui-ci. Les causes des accidents sont : la vitesse, l'état des routes françaises qui se dégrade fortement d'année en année et le comportement des voitures. Jamais un motard ne s'aventurerait sur route avec des freins ou des pneus défaillants. Ce CT2R va profiter à l'égo de quelques associations anti 2 roues qui voudraient vivre leurs 80 ans à pied, mais en aucun cas à diminuer l'accidentologie, ce qui est pourtant le but, non ?

De plus, j'ai entendu des chiffres : 4 fois moins de points de contrôles pour une somme d'environ 50€. CT voiture = environs 80€, alors pourquoi pas 80€ / 4 = 20€ environ ???

Cela ressemble fortement a du racket étatique ou une basse vengeance d'automobilistes jaloux.

N° 943527 - Ce contrôle est et restera inefficace

par :

30/06/2023 13:36

0,3% des accidents de 2 roues sont causés par l'état du véhicule découlant du non entretien de celui-ci. Les causes des accidents sont : la vitesse, l'état des routes françaises qui se dégrade fortement d'année en année et le comportement des voitures. Jamais un motard ne s'aventurerait sur route avec des freins ou des pneus défaillants. Ce CT2R va profiter à l'égo de quelques associations anti 2 roues qui voudraient vivre leurs 80 ans à pied, mais en aucun cas à diminuer l'accidentologie, ce qui est pourtant le but, non ?

De plus, j'ai entendu des chiffres : 4 fois moins de points de contrôles pour une somme d'environ 50€. CT voiture = environs 80€, alors pourquoi pas 80€ / 4 = 20€ environ ???

Cela ressemble fortement à du racket étatique ou une basse vengeance d'automobilistes jaloux.

N° 943532 - Contrôleur technique

par :

30/06/2023 13:37

Est-il prévu une obligation pour le contrôleur de posséder le permis moto?

Hors de question qu'un non initié monte sur mes machines quand bien même il serait mécanicien.

N° 943535 - un contrôle technique pourquoi et pour qui?

par :

30/06/2023 13:39

Le gouvernement veut instaurer le contrôle technique des 2 Roues et assimilés .

S'il n'est pas convaincu lui-même de cette mesure il est maintenant contraint de la mettre en place.

Mais pour quoi faire?

Améliorer la sécurité des usagers : non! si c'était le cas tout le monde serait d'accord, or on sait que la cause d'accidents motos ne provient pratiquement jamais d'un défaut de la machine

Réduire les nuisances: non! les exemples extérieurs adoptés montrent que ce n'est pas le cas.

Améliorer l'attitude des conducteurs: non ! les motards dont je fais partie depuis 50 ans ont le respect de leurs machines et savent très bien en prendre soin car ils savent que sur la route ils doivent conduire à la fois pour eux mais aussi pour les autres

Améliorer la circulation: non ! les 2 roues qui circulent en ville réduisent le trafic et ils devraient être reconnus pour cela. Cette contrainte supplémentaire ne peut être que contre-productive sur ce point

Améliorer les voies de circulation : non! et pourtant, c'est ici un vrai sujet pour les 2 roues : bosses , trous, bandes de signalisations glissantes, hauteur des terre-pleins, etc.. autant d'éléments qui nuisent à la sécurité des 2 roues et qui sont souvent ignorés

Le gouvernement et les associations qui ont sollicité le conseil d'état se trompent de combat, cette mesure ne va rien changer à la situation. Ce n'est qu'une contrainte supplémentaire sur le porte-monnaie des usagers 2 roues.

Ce n'est pas la dérive d'attitude de certains conducteurs qui doit dicter la loi pour tous. On en revient à faire subir à une majorité les contraintes liées à l'attitude d' une minorité. C'est la démocratie à l'envers!!

Il vaudrait mieux sensibiliser les conducteurs à la conduite: par ex est-il normal que des conducteurs de 3 roues puissent évoluer sans permis 2 roues ? le 3 roues est-il plus proche de la voiture que du 2 roues dans le mode de conduite? certainement pas !! et pourtant combien de fois voit-on des conducteurs de 3 roues qui n'ont aucun sens de la trajectoire, du freinage avant et arrière simultanés et proportionnés et de tout ce qu'apprend un conducteur de 2 roues sur le suivi de sa machine... ça c'est un vrai sujet !

Dans le cas probable ou hélas ce contrôle suivra la voie de la facilité et se mettra en place, il faut noter qu'une moto parcourt en moyenne trois fois moins qu'une voiture sur une année. La logique voudrait donc que la périodicité d'un contrôle soit au mieux tous les 5 ou 6 ans car c'est bien là le facteur

essentiel d'un changement de caractéristiques ( le vieillissement sans rouler a très peu d'impact). Une période plus courte serait de nouveau une injustice et un traitement différencié pour les usagers, ce qui n'est pas acceptable dans une société égalitaire. Enfin les motos de plus de 30 ans ou de collection devraient être totalement exonérées de ce contrôle tenu de ce qu'elles représentent dans le parc existant et de la nature même de leur existence. Qui va profiter de ces mesures: personne! si ce n'est les établissements de contrôle

N° 943543 - Un projet manipulé en coulisses.

par :

30/06/2023 13:41

Bonjour, je me permets d'apporter mon opinion sur le projet de contrôle technique des 2RM. Celui-ci me paraît inutile car les conducteurs de 2RM sont les premières victimes d'un défaut sur le véhicule engageant la sécurité ; ils y sont donc très attentifs.

Les accidents sont dus à une conduite imprudente (c'est très fréquent) et un état des routes très dégradé ( les preuves sont légions ), le contrôle technique n'y changera absolument rien. Travaillons sur la pédagogie et la prévention routière.

En outre, ce projet répond, ça crève les yeux, à une poussée du lobby des organismes de contrôle, ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) qui ont manipulé les résultats d'enquêtes menés à la commission européenne; ensuite, il a été simple de trouver trois associations de cyclistes qui, ne pouvant plus rien faire contre les automobiles, se rabattent sur les 2RM.

Quand on voit l'inefficacité du CT sur les véhicules professionnels en matière de pollution et d'état de fonctionnement, on voit qu'il y a autre chose à faire dans ce domaine ! De plus les petites cylindrées à moteur 2 temps qui brûlent de l'huile passeront sous le radar ! Hypocrisie !!

Ce projet une arnaque au contribuable dont le conseil d'état se rend complice. Le gouvernement doit tout faire pour décréter une annulation pure et simple !

N° 943545 - Encore une mesure inefficace et irréfléchie

par :

30/06/2023 13:42

0,3% des accidents de 2 roues sont causés par l'état du véhicule découlant du non entretien de celui-ci. Les causes des accidents sont : la vitesse, l'état des routes françaises qui se dégrade fortement d'année en année et le comportement des voitures. Jamais un motard ne s'aventurerait sur route avec des freins ou des pneus défaillants. Ce CT2R va profiter à l'égo de quelques associations anti 2 roues qui voudraient vivre leurs 80 ans à pied, mais en aucun cas à diminuer l'accidentologie, ce qui est pourtant le but, non ?

De plus, j'ai entendu des chiffres : 4 fois moins de points de contrôles pour une somme d'environ 50€. CT voiture = environs 80€, alors pourquoi pas 80€ / 4 = 20€ environ ???

Cela ressemble fortement à du racket étatique ou une basse vengeance d'automobilistes jaloux.

N° 943547 - Un projet manipulé en coulisses.

par :

30/06/2023 13:43

Bonjour, je me permets d'apporter mon opinion sur le projet de contrôle technique des 2RM. Celui-ci me paraît inutile car les conducteurs de 2RM sont les premières victimes d'un défaut sur le véhicule engageant la sécurité ; ils y sont donc très attentifs.

Les accidents sont dus à une conduite imprudente (c'est très fréquent) et un état des routes très dégradé ( les preuves sont légions ), le contrôle technique n'y changera absolument rien. Travaillons sur la pédagogie et la prévention routière.

En outre, ce projet répond, ça crève les yeux, à une poussée du lobby des organismes de contrôle, (X) qui ont manipulé les résultats d'enquêtes menés à la commission européenne; ensuite, il a été simple de trouver trois associations de cyclistes qui, ne pouvant plus rien faire contre les automobiles, se rabattent sur les 2RM.

Quand on voit l'inefficacité du CT sur les véhicules professionnels en matière de pollution et d'état de fonctionnement, on voit qu'il y a autre chose à faire dans ce domaine ! De plus les petites cylindrées à moteur 2 temps qui brûlent de l'huile passeront sous le radar ! Hypocrisie !!

Ce projet une arnaque au contribuable dont le conseil d'état se rend complice. Le gouvernement doit tout faire pour décréter une annulation pure et simple !

N° 943551 - Contrôle injuste et illégitime

par :

30/06/2023 13:43

Ce contrôle est injustifié pour les raisons suivantes :

- 1- l'accidentologie liée à 95% au comportement plutôt qu'au défaillance technique,
- 2- Les 2 roues roulent bien souvent par beau temps et sont donc moins soumis à l'usure liée au climat et dorment souvent en intérieur contrairement a beaucoup de voitures !
- 3- les 2 roues roulent très peu en comparaison aux 4 roues (rares sont les motos qui dépassent 50 000km dans leur vie)
- 4- les 2 roues sont entretenue facilement par leur propriétaire de par leur conception facile d'accès et par l'intérêt que leur porte leur propriétaire
- 5- Rien n'assure que le contrôleur sache réellement se servir d'un 2 roues et la preuve ne nous sera pas fourni qu'il ait le permis adéquate pour l'utiliser
- 6 - Le gouvernement devrait d'abord mettre la priorité sur les motos interdites sur la voie publiques qui pourtant sont constatées dans chaque ville de France désormais, conduites par des personnes non assurées n'ayant aucun permis, ni code, ni assurance et sans aucune réflexion autour des nuisances et ou conséquences de leurs actes, ainsi que les voitures véhicules non assurés ou conduits par des personnes sans permis ou à l'équivalent de permis discutables.

PRIORITE A METTRE SUR LES DELINQUANTS DE LA ROUTE PLUTO QUE SUR LES GENS HONNETES QUI RESPECTENT BEAUCOUP DEJA ET PAYENT ENORMEMENT POUR CES AUTRES.

N° 943554 - Non au contrôle technique motos

par :

30/06/2023 13:44

Bonjour

Je suis une motarde de 63ans qui est furieuse de cette situation car le contrôle on le fait à chaque sortie aussi bien pour notre moto que pour nos accessoires !il es évident qu'il ne prennent jamais en compte les vrais problèmes qui sont l'état des routes ...je redoute en-autre les gravillons les nids de poules (les gendarmes coucher très dangereux manque de signalisations) nous sommes très prudents face à tout ces dangers !c'est clair que

[réseau de contrôle technique] veut s'en mettre pleins dans la poche!

Autre point que je voulais signaler, je suis aussi conductrice en vl que je ne prends que pour faire mes gros achats car la consommation et le prix du carburant étant devenu une honte ! que de circuler en moto me revient moins chère !

Non au contrôle technique de motos .

Je pourrais en dire des choses mais comme à son habitude le gouvernement n'en fait qu'à sa tête !

N° 943557 - Je suis contre le CT pour les 2RM

par :

30/06/2023 13:45

Seulement 0.3% des accidents de 2RM sont dus à un mauvais entretien technique. Les normes anti bruit et pollution ont été fortement améliorées ces dernières années. Le 2RM est une alternative aux problèmes de circulation et de stationnement. Les motards sont des passionnés qui entretiennent leur motos, leur vie en dépend. Ce contrôle n'amènera rien de mieux.

N° 943563 - Contrôle injuste et illégitime

par :

30/06/2023 13:47

Ce contrôle est injustifié pour les raisons suivantes :

1- l'accidentologie liée à 95% au comportement plutôt qu'à la défaillance technique,

2- Les 2 roues roulent bien souvent par beau temps et sont donc moins soumises à l'usure liée au climat et dorment souvent en intérieur contrairement à beaucoup de voitures !

3- les 2 roues roulent très peu en comparaison aux 4 roues (rares sont les motos qui dépassent 50 000km dans leur vie)

4- les 2 roues sont entretenues facilement par leur propriétaire de par leur conception facile d'accès et par l'intérêt que leur porte leur propriétaire

5- Rien n'assure que le contrôleur sache réellement se servir d'un 2 roues et la preuve ne nous sera pas fournie qu'il ait le permis adéquat pour l'utiliser

6 - Le gouvernement devrait d'abord mettre la priorité sur les motos interdites sur la voie publiques qui pourtant sont constatées dans chaque ville de France désormais, conduites par des personnes non assurées n'ayant aucun permis, ni code, ni assurance et sans aucune réflexion autour des nuisances et des conséquences de leurs actes, ainsi que les voitures véhicules non assurés ou conduits par des personnes sans permis ou à l'équivalent de permis discutables.

PRIORITE A METTRE SUR LES DELINQUANTS DE LA ROUTE PLUTOT QUE SUR LES GENS HONNETES QUI RESPECTENT BEAUCOUP DEJA ET PAYENT ENORMEMENT POUR CES AUTRES.

N° 943567 - Non au CT

par :

30/06/2023 13:48

Les motards entretiennent leur véhicule pour des raisons de sécurité car en cas d'accident, la carrosserie c'est leur peau, et non de la tôle.

Plutôt que de vouloir encore raqueter les citoyens pour les lobbies [réseau de contrôle technique] qui poussent depuis plusieurs années leur CT moto, il faudrait améliorer la prévention, l'état des routes, la signalisation, qui soustraient à ce contrôle technique comme mentionné dans la loi européenne.

De plus, il est mentionné autour de 50 euros pour 4 fois moins de points de contrôle qu'un véhicule 4 roues, qui est aujourd'hui de 80 euros environ, ou est la proportionnalité du raquet ?

N° 943575 - Contrôle injustifié et illégitime



par :

30/06/2023 13:50

Ce contrôle est injustifié pour les raisons suivantes :

- 1- l'accidentologie liée à 95% au comportement plutôt qu'au défaillance technique,
  - 2- Les 2 roues roulent bien souvent par beau temps et sont donc moins soumis à l'usure liée au climat et dorment souvent en intérieur contrairement à beaucoup de voitures !
  - 3- les 2 roues roulent très peu en comparaison aux 4 roues (rares sont les motos qui dépassent 50 000km dans leur vie)
  - 4- les 2 roues sont entretenue facilement par leur propriétaire de par leur conception facile d'accès et par l'intérêt que leur porte leur propriétaire
  - 5- Rien n'assure que le contrôleur sache réellement se servir d'un 2 roues et la preuve ne nous sera pas fourni qu'il ait le permis adéquate pour l'utiliser
  - 6 - Le gouvernement devrait d'abord mettre la priorité sur les motos interdites sur la voie publiques qui pourtant sont constatées dans chaque ville de France désormais, conduites par des personnes non assurées n'ayant aucun permis, ni code, ni assurance et sans aucune réflexion autour des nuisances et ou conséquences de leurs actes, ainsi que les voitures véhicules non assurés ou conduits par des personnes sans permis ou à l'équivalent de permis discutables.
- PRIORITE A METTRE SUR LES DELINQUANTS DE LA ROUTE PLUTO QUE SUR LES GENS HONNETES QUI RESPECTENT BEAUCOUP DEJA ET PAYENT ENORMEMENT POUR CES AUTRES.

N° 943577 - Non au contrôle technique

par :

30/06/2023 13:51

Les motards entretiennent leur véhicule pour des raisons de sécurité car en cas d'accident, la carrosserie c'est leur peau, et non de la tôle.

Plutôt que de vouloir encore racket les citoyen pour le lobby [réseau de contrôle technique] qui pousse depuis plusieurs années leur CT moto, il faudrait améliorer la prévention, l'état des routes, la signalisation, qui soustraient à ce contrôle technique comme mentionné dans la loi européenne. De plus, il est mentionné autour de 50 euros pour 4 fois moins de points de contrôle qu'un véhicule 4 roues, qui est aujourd'hui de 80 euros environ, ou est la proportionnalité du racket ?

N° 943580 - Ok sur le le principe mais...

par :

30/06/2023 13:52

Bonjour. Je suis motard. Sur le principe je suis pour à conditions qu'un vaste programme de rénovation de nos routes soit mis en place compte tenu de leur état souvent déplorable et donc dangereux pour les motards même avec une moto en parfait état. Bannir toutes les barrières de sécurité sans protection basses véritable guillotine et mutilant les motards en cas de chute ou d'accident

N° 943591 - Incompréhension du CT pour les 2RM

par :

30/06/2023 13:56

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de

motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions.  
Meilleures salutations

N° 943595 - Contre le CT technique moto

par :

30/06/2023 13:57

Bonjour, je suis contre le CT moto qui n'est encore qu'une taxe déguisée. L'entretien de nos motos est le coeur même de notre sécurité, tout motard qui se respecte, inspecté régulièrement l'état de sa moto et effectue les diverses révisions qui sont nécessaires à son véhicule. Plutôt que de faire payer un contrôle visuel chaque année pourquoi ne pas obliger la révision obligatoire dans un garage moto tous les ans, pour les personnes qui effectuent déjà ces entretiens cela ne changera pas grand chose, pour ceux qui ne tiennent pas rigueur de leurs véhicules seront bien obligés de se prêter au jeu. J'aurai moins l'impression de jeter mon argent par les fenêtres. Et tant qu'à parler de sécurité, quand des vraies décisions pour la sécurité, comme faire baisser la TVA sur les équipements de sécurité moto ou encore un contrôle technique de l'état des routes. Cordialement

N° 943604 - contrôle technique moto...

par :

30/06/2023 13:59

Bonjour, motard depuis 1976 le contrôle technique une aberration de plus pour prendre de l'argent au contribuable faire de la moto une vache à lait comme l'automobile ... le propriétaire d'une moto est hyper vigilant sur l'entretien de son deux roues et en particulier et surtout les organes qui contribuent à sa sécurité il est très vigilant ce n'est pas un automobiliste lambda il vérifie change ou fait changer, vidange, plaquette de frein, pneu, jeux de direction, jeux de biellette de suspension, filtre, même si ça lui coûte un bras.

Alors, parlons sécurité : l'état des routes, les bandes blanches, les plaques d'égouts, le gazole dans les ronds-points, le mobilier urbain qui coûte la vie à énormément d'usagers de deux roues, les rustines d'enrober sur les autoroutes et routes de France, les voies réservées au moto sur les autoroutes qui sont situées à côté des voies camion des patinoires et bien sûr les automobilistes, une fois que le mal est fait " je ne vous avez pas vu " cela manque vraiment d'éducation.

Tout cela pour être en accord avec l'Europe n'importe quoi !!!!!

Nos lois ne sont pas dictées par l'Europe quand même ????

L'Europe que les citoyens français ont refusé .....

Et pourquoi les cylindrées inférieures à cinquante centimètres cube sont exemptés alors qu'ils sont les premiers à être hors la loi dans tous les domaines ??

N° 943610 - Un CT 2RM pompe à fric

par :

30/06/2023 14:02

Les organes de sécurité sont visibles et facilement contrôlables. Quel conducteur de 2 RM prend la route sans vérification ? Pas un.

Les études montrent un très faible taux d'accidents liés à l'état du véhicule, ce qui n'est pas le cas des voitures, malgré un CT périodique en place depuis longtemps.

Et les tracteurs agricoles sans feux de positionnement ou sans indicateurs de direction? A quand un CT ? Alors qu'ils sont conduisible dès 16ans sans permis ni BSR...  
Bref, vous nous voulez dociles et distributeur d'euros, nous seront face a vous, voire contre vous.

N° 943611 - Motard toujours

par :

30/06/2023 14:03

Je ne comprends pas la nécessité de mettre en œuvre un contrôle de la vitesse max d'un 2 ou 3 roues. On ne le fait pas sur une voiture et pourtant il circule bien des véhicules 4 roues modifiés sur le réseau routier. Pourquoi le faire sur les véhicules 2 ou 3 roues ?

Je ne comprends pas non plus la différence faite entre certains 2/3 roues qui vont éviter le contrôle (<125 cm3 d'après ce que j'ai lu), or il me semble que ces véhicules sont tout aussi dangereux que les autres et qu'ils sont souvent dans un état d'entretien moins suivi que des cylindrées plus importantes.

N° 943618 - Incompréhension du CT pour les 2RM

par :

30/06/2023 14:05

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions.  
Meilleures salutations

N° 943621 - pour le controle technique avec une obligation aux moto scotter de faire moins de bruit

par :

30/06/2023 14:06

svp mettre en place des obligation db a 1 m qui soient tres restrictives. des auartiers entieres sont réveillés par ces motos.

egalement mesure le taux de pollution comme pour les voitures.

egalement imposer une dash cam sur ces motos afin quils répondent de leur actes incivils.

N° 943625 - je suis contre ce CT pour les motos

par :

30/06/2023 14:07

Nous contrôlons rigoureusement nos moto, avant chaque sortie. Parce que notre vie et notre santé sont en jeux. je ne vois pas ce que va m'apporter un contrôleur extérieur ? Le suivi tous les ans par le constructeur est parfaitement suffisant. Ras le bol d'enrichir ces entreprises de CT. Il existe pourtant une situation ou effectivement ce CT est nécessaire, c'est pour toutes les entreprises de livraison "pizza" et autres qui utilisent des scooter. Pour certains complètement délabrés, sans feux ni avant ni arrière, avec le risque de se faire tuer la nuit. Ne pas voir et/ou ne pas être vu est un risque mortel pour les jeunes qui sont employés par ces entreprises sans scrupule !

N° 943634 - contrôle technique moto...

par :

30/06/2023 14:10

Bonjour, motard depuis 1976 le contrôle technique une aberration de plus pour prendre de l'argent au contribuable faire de la moto une vache à lait comme l'automobile ... le propriétaire d'une moto est hyper vigilant sur l'entretien de son deux-roues et en particulier et surtout les organes qui contribuent à sa sécurité il est très vigilants ce n'est pas un automobiliste lambda il vérifie change ou fait changer ,vidange ,plaquette de frein ,pneu, jeux de direction, jeux de biellette de suspension ,filtre , même si ça lui coûte un bras.

Alors, parlons sécurité : l'état des routes, les bandes blanches, les plaques d'égouts, le gazole dans les ronds-points, le mobilier urbain qui coûte la vie a énormément d'usager de deux roues, les rustines d'enrober sur les autoroutes et routes de France, les voies réservées aux motos sur les autoroutes qui sont situées à côté des voies camion des patinoires et bien sur les automobilistes, une fois que le mal est fait " je ne vous ai pas vu " cela manque vraiment d'éducation.

Tout cela pour être en accord avec l'Europe n'importe quoi !!!!!

Nos lois ne sont pas dictées par l'Europe quand même ????

L'Europe que les citoyens français on refusait .....

Et pourquoi les cylindrées inférieure a cinquante centimètre cube sont exemptés alors qu'ils sont les premiers à être hors la loi dans tous les domaines ??

N° 943640 - définitivement non

par :

30/06/2023 14:13

pour moi l'objectif sécurité est juste ridicule , aucun motard ne se tue car il n'a pas de frein ou des pneus en mauvais état mais simplement à cause de son comportement ou celui des autres usagers. l'objectif environnemental ( bruit entre autres ) ? changer un silencieux , c'est 30 minutes de travail si vous avez 2 bras gauches , donc il suffit de changer le pot avant le CT et de remettre le bruyant après et l'affaire est pliée. Cette mesure va à l'encontre de l'environnement car j'envisageais très sérieusement de racheter une moto , et particulièrement une cb 125 f avec son 1.6 l au 100 km pour mes trajets travail à la place de mon véhicule familial. Si cette mesure passe , ce sera sans moi : hors de question de gérer un CT supplémentaire et les contraintes qui vont avec.

N° 943642 - Non au contrôle technique moto

par :

30/06/2023 14:13

Si réellement le Conseil d'État voulait agir en faveur d'une meilleure protection des usagers de deux et trois-roues motorisés, il aurait du mieux lire les statistiques d'accidents.

En effet, comme vient de le confirmer le dernier rapport de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) sur l'accidentalité 2021, pas moins de 30 % des accidents comportent un facteur causal lié à l'infrastructure.

À comparer aux 0.3 % d'accidents liés à un défaut technique du véhicule relevés dans le rapport MAIDS ! Si on sait compter, l'infrastructure routière serait donc cent fois plus accidentogène que l'état du véhicule ?

Et c'est au véhicule que le Conseil d'État, sous la pression d'associations tout sauf écologistes, impose de passer par la case contrôle technique périodique ?

N° 943650 - Pas d'accord

par :

30/06/2023 14:16

Ce contrôle technique est vraiment inutile.

En effet, la plupart des motards prennent grand soin de leur véhicule car la première personne qui pâtira d'une défaillance, c'est le conducteur qui roule avec un minimum de protection comparé à une carrosserie de voiture.

L'état des routes en France est beaucoup plus préoccupant que l'état des 2 roues.

Quant à l'argument qu'on entend partout disant que ça permettra de réduire le bruit en raison des pots trop bruyants, c'est très facile de changer le pot par un non bruyant juste avant le contrôle et le remettre dès sa sortie, ou plus simple encore, avoir un pot homologué avec chicane, mais ne la mettre que lors du contrôle.

On a encore une fois le sentiment d'être pris pour des vaches à lait.

L'Europe, oui, mais pas comme ça SVP.

N'est-il au moins pas possible d'en faire un certificat que le garage puisse tout simplement nous délivrer après avoir fait la révision et qui ne nous occasionnera aucun coût supplémentaire ?

N° 943651 - Suggestion CT moto

par :

30/06/2023 14:16

Si pas moyen d'échapper à ce contrôle racket, une solution intelligente serait de créer un agrément pour les ateliers motocistes s'engageant à respecter les règles définies. Et à l'issue de la révision périodique ils pourraient délivrer un certificat de conformité moyennant un supplément modeste. Les centres de contrôle technique prendraient en charge les véhicules non révisés dans les garages agréés.

N° 943660 - Abusif et inutile

par :

30/06/2023 14:19

Nous avons 5 motos mon mari et moi, tous 2 motards. Les révisions sont faites régulièrement, le concessionnaire ne peut laisser partir un véhicule dangereux. Ces révisions représentent un coût mais nous les réalisons toujours car il y va de notre sécurité et de notre intégrité physique. Donc contrôle technique n'est qu'un coût supplémentaire inutile. Certaines motos voire beaucoup et je ne parle pas que de nous, roulent peu donc fréquence du ct non adaptée. En plus mettre au ct sa moto a qqn qui n'est peut être pas motard et/ou n'y apportera pas le soin qu'on lui donne, c'est non. Faire "gueuler" le moteur pour vérifier la pollution alors qu'on ne le fait jamais c'est non.

N° 943662 - Contre ce projet concernant les 2 roues( ct2rm)

par :

30/06/2023 14:20

Il serai plus efficace d'entretenir correctement les voiries et d'adapter la circulation aux motos .....on le fait bien pour les vélos!!!!

Les motos sont entretenues par leurs propriétaires c'est une question de survie

Quant à la pollution compte tenue des faibles consommations pour la plupart je ne vois pas où est le problème

Quand aux nuisances sonores il s'agit plutôt d'une méthode d'avertissement de l'approche lorsque celà est fait raisonnablement.

Cet loi donne plutôt l'impression de vouloir racketter les usagers en moto

N° 943664 - Non au CT moto

par :

30/06/2023 14:22

Ce CT moto est un racket organisé par les lobbys [réseau de contrôle technique] et autres ramasseurs de pognon. Les associations de sécurité routière n'ont aucune légitimité pour exiger ce CT. Les pays européens ayant mis en place cette législation n'ont absolument rien résolu. Le prétexte de sécurité ou de pollution est fallacieux. Les organes de sécurité sont visible sur une moto et la formation du permis de conduire A2 et A1 met l'accent là dessus. L'état des routes ou l'utilisation du téléphone au volant devrait plus inquiéter et engager les instances européennes et nationales comme le conseil d'Etat.

J'ai toujours respecté la loi. Là c'est clairement abusif. Je roulerais sans CT et donc sans assurance. Je prends le risque.

Technocratie inutile.

Non au CT moto.

N° 943668 - controle technique moto

par :

30/06/2023 14:22

je pense que les plus aptes a faire les controles sont les concessionnaires motos ils ont le matériel pour ,

N° 943670 - Contrôle technique moto inutile

par :

30/06/2023 14:22

Le contrôle technique de ma moto parfaitement bien entretenue n'aura de sens que si un jour l'état des routes ne sont plus la cause de beaucoup trop d'accidents

N° 943671 - Contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 14:22

Je suis totalement contre ce contrôle pour les raisons suivantes :

Nos motos sont correctement entretenues car nos vies sont en jeu.

Les chiffres prouvent que l'incidence d'une défaillance technique est très très faible.

C'est juste un racket de plus.

Je suis contre le suivi d'une directive européenne administrative, inutile, imbécile, pondue par des technocrates incompetents.

Cordialement

N° 943677 - controle technique moto

par :

30/06/2023 14:24

je pense que les plus aptes a faire les controles sont les concessionnaires motos ils ont le matériel pour ,

N° 943678 - Les 50cm3 2temps

par :

30/06/2023 14:25

La question que je me pose avec ce CT c'est comment feront ces apprentis de 17ans et moins ou encore ces gens qui ont une suspension de permis de conduire et qui se prennent un 50cm3 pour se rendre sur leur lieu de travail, équipé dans la très grande majorité d'un moteur deux temps, qu'on sait très polluants comparé à un quatre temps (moteurs 4t qui sont totalement hors de prix, hormis peut-être les scooters 50 Chinois ...Mais pour quel résultat en terme de fiabilité ? Sécurité ? SAV? Importation depuis l'autre bout du monde ? Écologique ? Savoir faire dans notre pays?), en espérant que leurs normes de pollution ne soient pas trop sévères, ou alors qu'elles soient adaptées à chaque type de motorisations ...

N° 943693 - Toujours plus d'argent pour écrire des lois et des lois toujours plus contraignantes et complexes.

par :

30/06/2023 14:30

Une nouvelle fois des dépenses aussi bien personnelles que publiques sont engagés par des parlementaires qui connaissent mal le sujet.

Au final, c'est toujours le contribuable qui paye. Mon concessionnaire, à chaque révision (et sur une moto elles sont plus rapprochées que sur une voiture) me contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité. S'il le fait gratuitement c'est que le rapport service/prix lui est favorable. Pourquoi alors imposer par la loi un contrôle payant vers un autre organisme ? Pourquoi encore dépenser les deniers publics en créant encore et encore des lois et surtout complexifiant encore et encore les lois Françaises qui sont de plus en plus compliquées. J'ai l'impression que mes impôts servent à payer des gens pour écrire des lois à la place de servir pour la santé et à l'éducation de nos enfants.

Quel est l'objectif de ce contrôle technique pour les véhicules 2 roues ? c'est cette question à laquelle les parlementaire doivent répondre.

Je ne vois pas l'utilité de faire supporter encore des frais supplémentaires aux utilisateur alors que les chiffres montrent clairement que ce dispositif mis en place dans d'autre pays de l'union européenne ne solutionne en rien le problème pour lequel il a été mis en place.

Un contrôle technique de véhicule est utile lorsque les personnes utilisant le dispositif le connaissent mal, ne font pas attention à l'état de leur véhicule et par ce fait peuvent devenir un danger pour les autres ou pour eux même. Dans le cas d'un véhicule 2 roues, non seulement lors du passage du permis de conduire de ce véhicule la personne est sensibilisée à la dangerosité du 2 roues mais sait très bien que si sa monture est mal entretenu, il risque sa vie.

La dangerosité des deux roues est plus fortement due à l'état de la route ou aux ajouts des différents éléments pour réduire la vitesse des véhicules 4 roues (ou plus) comme dans mon village où un ralentisseur « chapeaux de gendarme » en matière plastique a été posé en plein virage. Comme tout le monde sait, le plastique sous la pluie, ça glisse.

Pour quoi l'argent public n'est pas plutôt utilisé pour réfléchir à ces types d'aberrations routière ? Ou plutôt à mettre un contrôle technique des routes Française et répertorier les zones à risque où la réparation sont urgentes.

Le rapport sur l'accidentologies des Deux-Roues Motorisé (DRM) de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) portant sur les années 2006-2008 montre que « De façon générale, on constate que les défaillances auxquelles sont sujets les conducteurs de DRM accidentés diffèrent de celles des autres conducteurs, révélant par là des difficultés qui leur sont bien particulières. » Pourquoi appliquer alors les mêmes techniques en ce qui concerne les modalités pour prévenir les accidents que pour les autres types de véhicules ?

N° 943699 - Responsabilisons les motards

par :

30/06/2023 14:33

Je pense qu'à part faire entrer de l'argent dans les caisses de l'état, ce contrôle technique des 2 roues pourrait éviter des accidents et peut être des morts sur la route.

Cependant, il est nécessaire de responsabiliser les motards a leurs véhicule, comme tout "engin" motorisé ou non... Pourquoi ne pas obliger un Contrôle technique des Trottinettes électrique, vélos électrique ou a assistance électrique, et ensuite des trottinettes classique, vélos, skateboards et Patins à roulette, en passant par tous les autres moyens de locomotions individuel ?

Sans aller aux extrêmes, on ne peut tout contrôler. Ce qui est sûre c'est que les véhicules dit "Professionnels" Doivent être contrôlés car a usage Professionnel. ou Tous véhicules transportant du Publique dans un cadre professionnel (rémunéré ou non) et Lors de la vente ou Achat d'un véhicule Neuf ou Occasion pour confirmer l'état du véhicule aux conformités des exigences.

Plusieurs tarifs pourraient être appliqués (Mis a titre indicatif)

- Achat de véhicule (particulier / professionnel) : Contrôle unique : 200/500 euros

- véhicules Professionnel :contrôle récurrent tous les 4 ans : 100 euros

- Contrôles véhicules particulier a la demande du conducteur: 75 euros

Si vous limitez ces contrôles aux engins de ce cadre, vous pourriez augmenter le prix du contrôle technique, et favoriser la responsabilité des usagers a leurs véhicules.

Passer un accord avec les assurances pour valider / majorer les contrat en fonction du dit contrôle technique.

Sensibiliser les jeunes conducteur afin de leur faire comprendre la gravité et les risques de rouler avec un engin "non contrôlé"

Actuellement je pense en toute modestie que 50% des motards sont sensibilisés aux risques, soit par prudence, soit par expérience.

mais reste les jeunes motards qui eux n'ont rien de tout ça.

qui achètent leur première moto et qui sont jetés dans le bain de la mécanique a 2 roues. Ils apprennent au fur et a mesure des déboires ce qu'il faut régler entretenir changer... mais en règle général ce sont des pannes mineurs.

et pour eux le Contrôle technique est essentiel mais ne leur permet pas d'être autonome sur les contrôles basiques.

En dehors des motards Mécano, vérifier certains éléments décrits dans le contrôle technique n'est pas à la porté de tous soit par manque d'outils... ou par la difficulté technique.

Ceci étant dit le contrôle technique devrait être Obligatoire lors de la cession d'un véhicule, afin d'attester le bon fonctionnement de l'ensemble du véhicule.

Ou à la demande d'un particulier pour contrôler son véhicule après une chute, accident, ou autre état pouvant avoir altéré certains point de sécurité.

Pour les autres motards leur propre responsabilité de l'intégrité et le bon fonctionnement de leur véhicule est garant d'une conduite en sécurité.

Et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'un Contrôle systématique et obligatoire pour que les motards restent des motards.

N° 943700 - contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 14:33



Je suis totalement opposé au contrôle technique pour les motos:

- absolument rien ne permet d'affirmer que cela aura des conséquences positives sur la sécurité. Les chiffres avancés par certains réseaux de contrôle technique sont totalement biaisés, du fait de leur évident intérêt commercial à promouvoir ce contrôle. L'état du réseau routier et son inadaptation aux motos est bien plus problématique.

- rien, ou presque rien ne sera à attendre sur les conséquences environnementales. A l'heure actuelle, les deux roues pèsent environ 10% des émissions polluantes en France. Rien ne permet d'affirmer que la mise en place d'un contrôle obligatoire permettra de les faire diminuer. Pour ce qui est du bruit, même constat. Il est bien facile de démonter et remonter un échappement le jour du contrôle, on retombe donc sur une mission de contrôle du bruit à mettre en œuvre par les forces de l'ordre. Les Allemands et Suisses connaissent bien ce problème, leurs contrôles technique ne l'ont en rien résolu. De plus, et compte tenu du faible kilométrage parcouru par nombre de motos, le fait de les soumettre à un contrôle qui permettra d'identifier les motos polluantes qui doivent être retirées du parc roulant est illusoire. Je connais bon nombre de gens qui ne sont en aucun cas prêts à renoncer à une moto qui brûle deux pleins d'essence par an pour la remplacer par une autre, alimentée en énergie nucléaire et donc supposément vertueuse, qui va leur coûter 25 k€ pour faire la même chose.

- sur la vigilance technique des motards: à l'exception d'une minorité d'inconscients, nous sommes quasi-tous convaincus de la dangerosité d'une moto mal entretenue. Je ne connais personne qui sorte de chez lui avec des pneus fatigués, des plaquettes de freins en fin de vie ou des amortisseurs fuyards. Les motards sont déjà tous bien conscients que le simple fait de sortir en moto est dangereux par nature:

  - du fait des routes au revêtement dégradé par manque d'entretien, et personne au niveau de l'Etat ne semble s'y intéresser

  - du fait des conducteurs de voitures privés de vigilance par leur téléphone, les deux ou trois écrans qu'ils ont devant les yeux en plus du tableau de bord, l'usage d'alcool, de stupéfiants dont l'usage n'est quasiment plus pénalisé, et parfois même d'absence de permis de conduire (et donc, de formation à la conduite du véhicule). Mais les forces de l'ordre ont désormais beaucoup de mal à faire respecter la loi et l'ordre, et ne semblent pas très soutenues au plus haut niveau de l'Etat.

  - du fait de l'inconscience totale de ceux qui roulent sans assurance... Mais l'Etat ne fait rien pour changer cela, et c'est bien normal, puisque les non-assurés sont de facto couverts par un fonds financé par ceux qui payent une assurance.

- sur la périodicité: J'ai une moto de 1979 en carte grise normale. J'ai la plus grande méfiance à l'égard de la carte grise "de collection". En effet, il suffirait d'un politique (encore plus) démagogue ou écolo - interdictionniste que les autres pour envoyer en un trait de plume les véhicules dits "de collection" dans des musées, ou les cantonner à leur stricte apparition à des manifestations ou rétrospectives historique en les excluant totalement de la route. Ce cas s'est déjà produit à l'apparition de la CG de collection, quand il fallait remplir une feuille sur un carnet à souche stipulant le motif de la sortie de garage du véhicule, inutile d'y revenir. Je suis également opposé à l'inscription d'office en collection de véhicules selon leur âge.

Ce préambule étant posé, la périodicité n'est pas un facteur. Que l'on fasse le contrôle tous les ans, deux ans ou 5, ans cela reste une somme à acquitter par des motards qui n'ont rien demandé, et pour un résultat très incertain.

De tous les indicateurs que j'ai pu consulter depuis le début de ce débat, je conclus que la mise en œuvre d'un contrôle technique moto en France ne repose sur aucun fondement technique sérieux.

- sur l'aspect du simple bon sens: les gens qui possèdent des motos de trial ou d'enduro homologuées et immatriculées vont avoir des difficultés. En mettant de côté les épreuves de compétition, dans un milieu encadré par la FFM, où l'on peut et doit faire preuve d'un peu de tolérance, je mets au défi qui que ce soit dans un bureau parisien de réussir à effectuer un roulage - sur un chemin autorisé- avec une moto qui aurait des clignotants, des rétroviseurs et une plaque à la taille légale (et de ramener lesdits accessoires avec la moto en fin de journée). Ces motos représentent une part ridicule du total, ne peut-on pas faire preuve d'un peu de jugeotte ? Soyons clairs, je ne parle pas ici de motos de cross utilisées sur les routes par des "jeunes", ce phénomène dit "cross-bitume" est différent, et fait l'objet, une fois encore, de l'incurie la plus totale de ceux qui sont chargés de faire preuve d'initiatives.

Que des politiciens corrompus aient envie de faire gagner de l'argent à leurs bons amis, c'est une pratique malheureusement bien connue. Le débat sur le contrôle technique n'est rien d'autre que cela. X table sur environ 100 millions de chiffre d'affaires annuel. On est donc prêt à beaucoup mentir pour accaparer cette somme, et à s'asseoir sur beaucoup de principes démocratiques. Si le contrôle moto passe, on aura encore une fois une illustration de la république bananière qu'est devenu notre pays.

Qui plus est, l'argument que la France doit se conformer à une directive européenne est des plus fallacieux: il y a bien d'autres domaines plus graves où les états-membres n'appliquent pas les directives de l'Europe sans que cela ne pose de problème (la France n'avait-elle pas été condamnée en maintenant pendant plusieurs décennies sa vignette automobile contraire au traité de Rome, ou plus récemment en étant le seul état-membre à maintenir le bridage des motos à 105 chevaux - sans que cette pratique n'ait un quelconque impact sur le nombre de motards tués sur la route)

Pour finir: si l'on doit admettre le caractère obligatoire de cette mesure, qu'on la rende gratuite. A l'époque du service militaire obligatoire, on ne demandait pas aux jeunes appelés de payer leurs uniformes ou leurs balles de fusil.

N° 943710 - Toujours plus d'argent pour écrire des lois et des lois toujours plus contraignantes et complexes.

par :

30/06/2023 14:37

Une nouvelle fois des dépenses aussi bien personnelles que publiques sont engagés par des parlementaires qui connaissent mal le sujet.

Au final, c'est toujours le contribuable qui paye. Mon concessionnaire, à chaque révision (et sur une moto elles sont plus rapprochées que sur une voiture) me contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité. S'il le fait gratuitement c'est que le rapport service/prix lui est favorable. Pourquoi alors imposer par la loi un contrôle payant vers un autre organisme ? Pourquoi encore dépenser les deniers publics en créant encore et encore des lois et surtout complexifiant encore et encore les lois Françaises qui sont de plus en plus compliquées. J'ai l'impression que mes impôts servent à payer des gens pour écrire des lois à la place de servir pour la santé et à l'éducation de nos enfants.

Quel est l'objectif de ce contrôle technique pour les véhicules 2 roues ? c'est cette question à laquelle les parlementaire doivent répondre.

Je ne vois pas l'utilité de faire supporter encore des frais supplémentaires aux utilisateur alors que les chiffres montrent clairement que ce dispositif mis en place dans d'autre pays de l'union européenne ne solutionne en rien le problème pour lequel il a été mis en place.

Un contrôle technique de véhicule est utile lorsque les personnes utilisant le dispositif le connaissent mal, ne font pas attention à l'état de leur véhicule et par ce fait peuvent devenir un danger pour les autres ou pour eux même. Dans le cas d'un véhicule 2 roues, non seulement lors du passage du

permis de conduire de ce véhicule la personne est sensibilisée à la dangerosité du 2 roues mais sait très bien que si sa monture est mal entretenu, il risque sa vie.

La dangerosité des deux roues est plus fortement due à l'état de la route ou aux ajouts des différents éléments pour réduire la vitesse des véhicules 4 roues (ou plus) comme dans mon village où un ralentisseur « chapeaux de gendarme » en matière plastique a été posé en plein virage. Comme tout le monde sait, le plastique sous la pluie, ça glisse.

Pour quoi l'argent public n'est pas plutôt utilisé pour réfléchir à ces types d'aberrations routière ? Ou plutôt à mettre un contrôle technique des routes Française et répertorier les zones à risque où la réparation sont urgentes.

Le rapport sur l'accidentologies des Deux-Roues Motorisé (DRM) de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) portant sur les années 2006-2008 montre que « De façon générale, on constate que les défaillances auxquelles sont sujets les conducteurs de DRM accidentés diffèrent de celles des autres conducteurs, révélant par là des difficultés qui leur sont bien particulières. » Pourquoi appliquer alors les mêmes techniques en ce qui concerne les modalités pour prévenir les accidents que pour les autres types de véhicules ?

N° 943716 - Contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 14:40

Je suis totalement opposé au contrôle technique pour les motos :

Absolument rien ne permet d'affirmer que cela aura des conséquences positives sur la sécurité. Les chiffres avancés par certains réseaux de contrôle technique sont totalement biaisés, du fait de leur évident intérêt commercial à promouvoir ce contrôle. L'état du réseau routier et son inadaptation aux motos est bien plus problématique.

Rien, ou presque rien ne sera à attendre sur les conséquences environnementales. A l'heure actuelle, les deux roues pèsent environ 10% des émissions polluantes en France. Rien ne permet d'affirmer que la mise en place d'un contrôle obligatoire permettra de les faire diminuer. Pour ce qui est du bruit, même constat. Il est bien facile de démonter et remonter un échappement le jour du contrôle, on retombe donc sur une mission de contrôle du bruit à mettre en œuvre par les forces de l'ordre. Les Allemands et Suisses connaissent bien ce problème, leurs contrôles technique ne l'ont en rien résolu. De plus, et compte tenu du faible kilométrage parcouru par nombre de motos, le fait de les soumettre à un contrôle qui permettra d'identifier les motos polluantes qui doivent être retirées du parc roulant est illusoire. Je connais bon nombre de gens qui ne sont en aucun cas prêts à renoncer à une moto qui brûle deux pleins d'essence par an pour la remplacer par une autre, alimentée en énergie nucléaire et donc supposément vertueuse, qui va leur coûter 25 k€ pour faire la même chose.

Sur la vigilance technique des motards : à l'exception d'une minorité d'inconscients, nous sommes quasi-tous convaincus de la dangerosité d'une moto mal entretenue. Je ne connais personne qui sorte de chez lui avec des pneus fatigués, des plaquettes de freins en fin de vie ou des amortisseurs fuyards. Les motards sont déjà tous bien conscients que le simple fait de sortir en moto est dangereux par nature :

du fait des routes au revêtement dégradé par manque d'entretien, et personne au niveau de l'Etat ne semble s'y intéresser

du fait des conducteurs de voitures privés de vigilance par leur téléphone, les deux ou trois écrans qu'ils ont devant les yeux en plus du tableau de bord, l'usage d'alcool, de stupéfiants dont l'usage n'est quasiment plus pénalisé, et parfois même d'absence de permis de conduire (et donc, de

formation à la conduite du véhicule). Mais les forces de l'ordre ont désormais beaucoup de mal à faire respecter la loi et l'ordre, et ne semblent pas très soutenues au plus haut niveau de l'Etat. du fait de l'inconscience totale de ceux qui roulent sans assurance ... Mais l'Etat ne fait rien pour changer cela, et c'est bien normal, puisque les non-assurés sont de facto couverts par un fonds financé par ceux qui payent une assurance.

sur la périodicité : J'ai une moto de 1979 en carte grise normale. J'ai la plus grande méfiance à l'égard de la carte grise "de collection". En effet, il suffirait d'un politique (encore plus) démagogue ou écolo - interdictionniste que les autres pour envoyer en un trait de plume les véhicules dits "de collection" dans des musées, ou les cantonner à leur stricte apparition à des manifestations ou rétrospectives historique en les excluant totalement de la route. Ce cas s'est déjà produit à l'apparition de la CG de collection, quand il fallait remplir une feuille sur un carnet à souche stipulant le motif de la sortie de garage du véhicule, inutile d'y revenir. Je suis également opposé à l'inscription d'office en collection de véhicules selon leur âge.

Ce préambule étant posé, la périodicité n'est pas un facteur. Que l'on fasse le contrôle tous les ans, deux ans ou 5, ans cela reste une somme à acquitter par des motards qui n'ont rien demandé, et pour un résultat très incertain.

De tous les indicateurs que j'ai pu consulter depuis le début de ce débat, je conclus que la mise en œuvre d'un contrôle technique moto en France ne repose sur aucun fondement technique sérieux.

Sur l'aspect du simple bon sens : les gens qui possèdent des motos de trial ou d'enduro homologuées et immatriculées vont avoir des difficultés. En mettant de côté les épreuves de compétition, dans un milieu encadré par la FFM, où l'on peut et doit faire preuve d'un peu de tolérance, je mets au défi qui que ce soit dans un bureau parisien de réussir à effectuer un roulage - sur un chemin autorisé- avec une moto qui aurait des clignotants, des rétroviseurs et une plaque à la taille réglementaire (et de ramener lesdits accessoires avec la moto en fin de journée). Ces motos représentent une part ridicule du total, ne peut-on pas faire preuve d'un peu de jugeotte ? Soyons clairs, je ne parle pas ici de motos de cross utilisées sur les routes par des "jeunes", ce phénomène dit "cross-bitume" est différent, et fait l'objet, une fois encore, de l'incurie la plus totale de ceux qui sont chargés de faire preuve d'initiative.

Que des politiciens corrompus aient envie de faire gagner de l'argent à leurs bons amis, c'est une pratique malheureusement bien connue. Le débat sur le contrôle technique n'est rien d'autre que cela. [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] table sur environ 100 millions de chiffre d'affaires annuel. On est donc prêt à beaucoup mentir pour accaparer cette somme, et à s'asseoir sur beaucoup de principes démocratiques. Si le contrôle moto passe, on aura encore une fois une illustration de la république bananière qu'est devenu notre pays.

Qui plus est, l'argument que la France doive se conformer à une directive européenne est des plus fallacieux : il y a bien d'autres domaines plus graves où les états-membres n'appliquent pas les directives de l'Europe sans que cela ne pose de problème (la France n'avait-elle pas été condamnée en maintenant pendant plusieurs décennies sa vignette automobile contraire au traité de Rome, ou plus récemment en étant le seul état-membre à maintenir le bridage des motos à 105 chevaux - sans que cette pratique n'ait un quelconque impact sur le nombre de motards tués sur la route)

Pour finir : si l'on doit admettre le caractère obligatoire de cette mesure, qu'on la rende gratuite. A l'époque du service militaire obligatoire, on ne demandait pas aux jeunes appelés de payer leurs uniformes ou leurs balles de fusil.

par :

30/06/2023 14:43

Je suis totalement opposé au contrôle technique pour les motos :

Absolument rien ne permet d'affirmer que cela aura des conséquences positives sur la sécurité. Les chiffres avancés par certains réseaux de contrôle technique sont totalement biaisés, du fait de leur évident intérêt commercial à promouvoir ce contrôle. L'état du réseau routier et son inadaptation aux motos est bien plus problématique.

Rien, ou presque rien ne sera à attendre sur les conséquences environnementales. A l'heure actuelle, les deux roues pèsent environ 10% des émissions polluantes en France. Rien ne permet d'affirmer que la mise en place d'un contrôle obligatoire permettra de les faire diminuer. Pour ce qui est du bruit, même constat. Il est bien facile de démonter et remonter un échappement le jour du contrôle, on retombe donc sur une mission de contrôle du bruit à mettre en œuvre par les forces de l'ordre. Les Allemands et Suisses connaissent bien ce problème, leurs contrôles technique ne l'ont en rien résolu. De plus, et compte tenu du faible kilométrage parcouru par nombre de motos, le fait de les soumettre à un contrôle qui permettra d'identifier les motos polluantes qui doivent être retirées du parc roulant est illusoire. Je connais bon nombre de gens qui ne sont en aucun cas prêts à renoncer à une moto qui brûle deux pleins d'essence par an pour la remplacer par une autre, alimentée en énergie nucléaire et donc supposément vertueuse, qui va leur coûter 25 k€ pour faire la même chose.

Sur la vigilance technique des motards : à l'exception d'une minorité d'inconscients, nous sommes quasi-tous convaincus de la dangerosité d'une moto mal entretenue. Je ne connais personne qui sorte de chez lui avec des pneus fatigués, des plaquettes de freins en fin de vie ou des amortisseurs fuyards. Les motards sont déjà tous bien conscients que le simple fait de sortir en moto est dangereux par nature :

du fait des routes au revêtement dégradé par manque d'entretien, et personne au niveau de l'Etat ne semble s'y intéresser

du fait des conducteurs de voitures privés de vigilance par leur téléphone, les deux ou trois écrans qu'ils ont devant les yeux en plus du tableau de bord, l'usage d'alcool, de stupéfiants dont l'usage n'est quasiment plus pénalisé, et parfois même d'absence de permis de conduire (et donc, de formation à la conduite du véhicule). Mais les forces de l'ordre ont désormais beaucoup de mal à faire respecter la loi et l'ordre, et ne semblent pas très soutenues au plus haut niveau de l'Etat.

du fait de l'inconscience totale de ceux qui roulent sans assurance ... Mais l'Etat ne fait rien pour changer cela, et c'est bien normal, puisque les non-assurés sont de facto couverts par un fonds financé par ceux qui payent une assurance.

sur la périodicité : J'ai une moto de 1979 en carte grise normale. J'ai la plus grande méfiance à l'égard de la carte grise "de collection". En effet, il suffirait d'un politique (encore plus) démagogue ou écolo - interdictionniste que les autres pour envoyer en un trait de plume les véhicules dits "de collection" dans des musées, ou les cantonner à leur stricte apparition à des manifestations ou rétrospectives historique en les excluant totalement de la route. Ce cas s'est déjà produit à l'apparition de la CG de collection, quand il fallait remplir une feuille sur un carnet à souche stipulant le motif de la sortie de garage du véhicule, inutile d'y revenir. Je suis également opposé à l'inscription d'office en collection de véhicules selon leur âge.

Ce préambule étant posé, la périodicité n'est pas un facteur. Que l'on fasse le contrôle tous les ans, deux ans ou 5, ans cela reste une somme à acquitter par des motards qui n'ont rien demandé, et pour un résultat très incertain.

De tous les indicateurs que j'ai pu consulter depuis le début de ce débat, je conclus que la mise en œuvre d'un contrôle technique moto en France ne repose sur aucun fondement technique sérieux.

Sur l'aspect du simple bon sens : les gens qui possèdent des motos de trial ou d'enduro homologuées et immatriculées vont avoir des difficultés. En mettant de côté les épreuves de compétition, dans un milieu encadré par la FFM, où l'on peut et doit faire preuve d'un peu de tolérance, je mets au défi qui que ce soit dans un bureau parisien de réussir à effectuer un roulage - sur un chemin autorisé- avec une moto qui aurait des clignotants, des rétroviseurs et une plaque à la taille réglementaire (et de ramener lesdits accessoires avec la moto en fin de journée). Ces motos représentent une part ridicule du total, ne peut-on pas faire preuve d'un peu de jugeotte ? Soyons clairs, je ne parle pas ici de motos de cross utilisées sur les routes par des "jeunes", ce phénomène dit "cross-bitume" est différent, et fait l'objet, une fois encore, de l'incurie la plus totale de ceux qui sont chargés de faire preuve d'initiative.

Que des politiciens corrompus aient envie de faire gagner de l'argent à leurs bons amis, c'est une pratique malheureusement bien connue. Le débat sur le contrôle technique n'est rien d'autre que cela. [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] table sur environ 100 millions de chiffre d'affaires annuel. On est donc prêt à beaucoup mentir pour accaparer cette somme, et à s'asseoir sur beaucoup de principes démocratiques. Si le contrôle moto passe, on aura encore une fois une illustration de la république bananière qu'est devenu notre pays.

Qui plus est, l'argument que la France doit se conformer à une directive européenne est des plus fallacieux : il y a bien d'autres domaines plus graves où les états-membres n'appliquent pas les directives de l'Europe sans que cela ne pose de problème (la France n'avait-elle pas été condamnée en maintenant pendant plusieurs décennies sa vignette automobile contraire au traité de Rome, ou plus récemment en étant le seul état-membre à maintenir le bridage des motos à 105 chevaux - sans que cette pratique n'ait un quelconque impact sur le nombre de motards tués sur la route)

Pour finir : si l'on doit admettre le caractère obligatoire de cette mesure, qu'on la rende gratuite. A l'époque du service militaire obligatoire, on ne demandait pas aux jeunes appelés de payer leurs uniformes ou leurs balles de fusil.

N° 943728 - Contrôle technique deux roues inutile et pénalisant

par :

30/06/2023 14:43

Propriétaire de plusieurs deux roues, certains vintage et ne roulant que deux fois à l'année, je ne peux qu'être dubitatif devant cette réforme.

Les chiffres et les faits le démontrent: la cause des accidents en deux roues n'est pas du à un manque d'entretien du véhicule. Tous les motards connaissent le danger que représente un véhicule mal entretenu et je n'en connais pas d'assez fou pour rouler avec une moto qui pourrait les mettre en danger.

L'argument des associations poussant pour la mise en place de ce contrôle technique est absolument recevable, je suis moi même tout à fait contre les deux roues bruyants: chicane retirée, pot non homologué.... C'est une nuisance pour tout le monde.

Seulement le contrôle technique ne viendra jamais empêcher ces pratiques: il est bien trop simple de remettre une moto en configuration d'origine pour passer le CT ! Cela ne va jamais freiner un utilisateur qui veut faire du bruit avec son deux roues.

Cette réforme va pénaliser les utilisateurs et n'aura pas les effets positifs avancés par le gouvernement. Elle est d'un manque de pragmatisme et d'imagination affligeant pour notre gouvernement.

N° 943729 - Controle technique moto

par :

30/06/2023 14:43

Le controle technique voiture ou moto pourrait être une bonne chose pour la sécurité, si il etait fait différemment : pas de validité au temps , mais au kilomètres. L'usure des organes de sécurité d'un véhicule parcourant trois milles kilomètres en deux ans n'est pas la même que ceux d'un véhicule parcourant soixante milles kilomètres dans même laps de temps.

Pour les motos, ma crainte est plus grande pour le gravillon de réparation des routes qui rend les motos complètement instables que l'état de ma machine que je connais parfaitement.

N° 943742 - Les 50cm3 2temps

par :

30/06/2023 14:47

La question que je me pose avec ce CT c'est comment feront ces apprentis de 17ans et moins ou encore ces gens qui ont une suspension de permis de conduire et qui se prennent un 50cm3 pour se rendre sur leur lieu de travail, équipé dans la très grande majorité d'un moteur deux temps , qu'on sait très polluants comparé à un quatre temps ( moteurs 4t qui sont totalement hors de prix, hormis peut-être les scooters 50 Chinois ...Mais pour quel résultat en terme de fiabilité ? Sécurité ? SAV? Importation depuis l'autre bout du monde ? Écologique ? Savoir faire dans notre pays?), en espérant que leurs normes de pollution ne soient pas trop sévères, ou alors qu'elles soient adaptées à chaque type de motorisations ...

N° 943747 - participation a la consultation sur le contrôle technique des deux roues motorises

par :

30/06/2023 14:49

les défaillances technique ne sont responsables que de 0,3% des accidents pour les deux roues le contrôle technique pour ces véhicules est inutile

le contrôle technique pour les deux roues tel qu'il est présente semble être un copier coller sur de nombreux points sur celui des voitures et ne prends pas en compte les spécificités des deux roues. concernant la pollution sonore les force de l'ordre font déjà des contrôles en zone urbaine .

N° 943748 - Bruit

par :

30/06/2023 14:49

Il conviendrait de raccourcir le délai de premier contrôle. Pourquoi 5 ans contre 4 pour les voitures ? Il conviendrait de différencier la date de premier contrôle des moins de 125cc qui ont une durée de vie bien inférieure à au plus grosses cylindrées, 2 ou 3 ans par exemple, ce qui permettrait de mieux cibler notamment le problème de bruit émis par ces véhicules transformés par leurs propriétaires.

N° 943753 - Inutile

par :

30/06/2023 14:50

Bonjour, les controles de securité doivent etre fait par le conducteur avant chaque depart, c'est dans la culture des motards car leur vie en dépend. De plus tous les organes de sécurité sont visibles. Les motards on a coeur leur securité. Payer un CT pour avoir un non spécialiste 2 roues qui vous donne

un avis est une aberration. Faire passer l'antipollution ou un test de decibel pourquoi pas mais suite a injonction des forces de l'ordre. Pourquoi generaliser pour une poignée qui enfreigne la loi ? Enfin ce cout supplementaire, en pleine période d'inflation, pensez vous vraiment que c'est pertinent. Le prix d'un CT sera le meme prix que la vidange et le changement des plaquettes de frein que je fais moi même depuis des années.. votre CT est inutile pour les motards, conservez les voiturettes et les 50cm3 si vous le souhaitez mais les motards n'ont pas besoin de CT pour etre responsables du bon entretien et etat de leur véhicule

N° 943761 - Inutile et penalisant

par :

30/06/2023 14:53

Ce controle technique tout les motards savent qu'il est inutile et juste la pour suivre une directive europeene non adaptée a notre pays qui n'est plus souverain, il est pénalisant financièrement pour les motards qui savent tres bien que leur vie dépend de l'entretien de leur moto n'attendent pas ce contrôle pour le faire.

Une nouvelle pompe a fric pour le gouvernement.

N° 943774 - Contrôle technique MOTO

par :

30/06/2023 14:57

- 1) Le Véhicule L 2RM doit amené sur le plateau par le propriétaire ou l'exploitant.
- 2) avant toute intervention, un État des lieux contradictoire du Véhicule L 2RM devrait être effectué entre le contrôleur et l'exploitant ( Griffes , coups, bosses) afin d'éviter tout litige ultérieur.
- 3) Le Contrôle Technique des Véhicules L (2RM) devrait s'effectuer, dans l'atelier hors d'une zone de "danger" potentiel sous le contrôle DIRECT et VISUEL de l'exploitant ou du propriétaire s'il en fait le vœux ou sa requête.
- 3) Pour contrôle des batteries, l'ouverture ou la manipulation des coffres ou retraits de carénages divers, devrait être effectué par l'exploitant ou sous son contrôle visuel direct.
- 4) Le contrôle sonore devrait être effectué à l'extérieur à un (1) mètre du pot d'échappement sans dépasser 3500 Tours par Minute, a l'instar des normes de contrôle de police en vigueur. En effet la résonance en terme de Décibels n'est pas la même en extérieur que dans un lieux clos à fortiori de 40M<sup>2</sup>

A) Quelle sera la norme de bruit en nombre de décibels (DB).

B) Quand est-il des 2RM dont il est impossible de mettre en place une béquille d'atelier arrière.

N° 943777 - Reconnaissance de la capacité à procéder à un contrôle technique délivrée avec le permis de conduire.

par :

30/06/2023 14:57

Lorsque j'ai passé le permis de conduire moto, en mars 1990, j'ai appris à procéder aux vérifications de sécurité avant de prendre la route au guidon d'une moto.

Cette capacité a été vérifiée lors de l'examen et faisait partie des attendus du permis de conduire moto.

Il est hors de question que je me soumette à ce contrôle qui ne propose rien d'autre que de me facturer ce que je sais faire par moi-même et qui a été reconnu par les autorités lors de la délivrance du permis.



N° 943778 - Moto de piste

par :

30/06/2023 14:58

Au delà des faits largement débattus (Je suis personnellement contre) comment fera t-on pour les motos de piste etc.

Cela nous condamne à acheter et vendre des motos sans pouvoir faire la carte grise et donc les assurer pour les roulages piste.

Une moto de piste n'ayant de phares, d'ABS (on le supprime sur piste car ça pose pb), clignots, plaques, béquille, klaxon etc je ne vois pas comment elle peut passer le CT.

Alors comment fera t-on si on veut essayer de faire les choses dans les règles ?

N° 943783 - Une absurdité...

par :

30/06/2023 14:59

Voilà comment les gouvernements cèdent à la pression des lobbyistes ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]), 0,3% des accidents sont causés par l'état des motos (étude indépendante), toutes les motos sont entretenues d'ailleurs la moyenne par an pour une moto est de 5000km car une grosse majorité ne s'en sert qu'en loisir. Il y aurait moins d'accidents si les routes étaient mieux entretenues. Il faut arrêter de dire "on nous oblige", faux c'est juste qu'il n'y a pas de volonté politique, il y avait d'autres solutions, on préfère s'exécuter devant la commission européenne. Alors que le pouvoir d'achat des français est en berne on vient rajouter des frais et des taxes, toujours payer, il y en a marre !

N° 943788 - Promesses-promesses...

par :

30/06/2023 15:00

Encore une promesse non tenue du gvt sur un CT qui, même allégé niveau points de contrôles et malgré l'accessibilité visuelle de tous les éléments d'une moto (que chaque motard observe déjà facilement au quotidien, contrairement à un automobiliste qui aurait besoin d'ouvrir un capot et d'un pont de levage), va coûter la bagatelle de 50€.

Pour info, j'arrive encore à avoir des RDV pour ma voiture à 64€ pour le dernier il y a 1 mois. Ce tarif, au delà de la nécessité de faire un CT au vu de la visibilité/accessibilité de tous les éléments mécaniques/sécurité, représente un scandale comparable aux tarifs de stationnement moto de Paris (et émulés) à la moitié d'une auto alors que l'on mets facilement 5 motos en épi sur les 5m de longueur d'une place auto.

Chacun aura aussi pu remarquer sur ce dernier sujet que la [association de motard] a proposé des années de faire des places gratuites sur trottoir large pour le prix d'un peu de peinture afin d'organiser ce qui a été toléré des décennies. Ce qui n'a jamais été accordé aux motards pour leurs montures l'a été pour des trottinettes d'une tétra-chiée d'opérateurs privés un peu partout qui, comme tout ce qui n'est pas la propriété de leurs utilisateurs, sont laissées par terre n'importe comment: Je n'aimerais pas être aveugle avec une canne blanche dans ce scandaleux foutoir.

Je trouve ici en prime que l'Europe a encore bon dos alors qu'elle proposait des alternatives au CT afin d'améliorer la sécurité. En premier je suggérerais d'entretenir mieux le réseau routier ou spécifier des obstacles latéraux moins "contondants" (surtout en ville), pousser les actions formation

(aucun pb pour participer, y compris financièrement, à des journées comme celles qu'organisent certaines compagnies motocyclistes ou associations, contrairement à un CT inutile) etc...

Une fois de plus, ce gâchis démontre surtout une nouvelle fois la crasse incompétence des gouvernements Macron successifs, se cachant "courageusement" derrière une obligation sans réalité. Vivement les prochaines élections.

N° 943799 - Est-ce vraiment nécessaire ou juste pour faire plaisir aux assos anti moto ?

par :

30/06/2023 15:05

On pourrait se dire pourquoi pas pour la revente mais en usage normal, un motard est il assez bête pour rouler sur une poubelle sans freins et avec des pneus lisses ? La vraie question qui se pose est plutôt de savoir est ce que l'insuffisance ou le mauvais entretien d'un deux roues (hors scooter) est cause d'accidents ? Renforcer la formation, surtout des automobilistes qui tuent des motards en se croyant les maîtres de la route ou bien améliorer les conditions de circulation, ne serait ce que l'état des routes, les rails de sécurité guillotine, les tracteurs qui pourrissent les routes de campagne de boue ou bien de produits déversés et qui ne nettoient jamais serait un bien meilleur investissement. le CT ne va rien régler, cela va peut être éliminer quelques motos mais cela ne fera pas avancer le problème de notre sécurité

N° 943800 - Sur le papier, pourquoi pas et louable, dans les faits ....

par :

30/06/2023 15:05

Bonjour,

Ci-dessous mes commentaires regroupés par points clefs du projet de CT :

Je ne suis pas pour ou contre le CT, l'objet de mes commentaires est de démontrer ses contradictions.

- Contrôle de la vitesse max :

Elle concerne essentiellement les 50 et 125 cm<sup>3</sup>.

Croyez-vous réellement que leurs propriétaires, dans la majorité des jeunes sans moyens, présenteront et dépenseront leur argent de poche dans le CT ??

Et quand bien même ils le faisaient, ils remettraient leur véhicule dans la configuration d'origine juste le temps du contrôle

- Contrôle du bruit :

La conformité au bruit d'un véhicule se fait en roulant, selon une norme bien établie. Il n'y a aucune norme qui limite le bruit d'un véhicule à l'arrêt.

La valeur indiquée sur la carte grise n'est qu'une corrélation entre la mesure dynamique et le véhicule à l'arrêt.

Dans le cas d'un contrôle sonore, la mesure doit être faite rigoureusement selon la norme de corrélation, qui a permis d'établir la valeur mentionnée sur la carte grise.

Et c'est bien cette valeur qui doit être prise en compte pour la sanction du contrôle, associée à une tolérance (+ 3dB par exemple).

En effet, un pot d'échappement d'une moto "vit", et sa sonorité évolue tout le long de sa durée de vie.

Une moto dont le pot n'a pas été modifié et est restée en configuration constructeur ne doit en aucun cas être recalée sur ce point, sauf bien sûr si le pot est endommagé.

Rien n'empêchera un propriétaire de remettre temporairement sa moto en configuration usine juste le temps du contrôle.

#### - Sécurité routière

Un "vrai" motard, qui à passé à minima le permis A2 est parfaitement sensibilisé. Pour le coup, l'ayant passé récemment, il faut reconnaître que le nouveau code moto est une bonne chose. Par conséquent, un "vrai" motard n'a pas besoin d'un CT pour entretenir correctement sa moto, car il a parfaitement conscience que sa vie en dépend.

Cela est beaucoup moins le cas, pour les propriétaires de 50 et 125 cm<sup>3</sup>, qui dans la majeure partie des cas, ne présenteront jamais leur véhicule au CT. Des solutions alternatives simples existent pourtant et qui seraient bien plus efficaces pour la sécurité routière :

- Faire respecter le port des protections déjà obligatoires (gant, casque) pour toutes les cylindrées
- A minima, ajouter l'obligation d'un blouson / veste homologué pour toutes les cylindrées
- Dans les écoles, dans le cadre des formations sécurité routière, intégrer une partie spécifique "2 roues motorisés".
- Interdire la circulation en t-shirt / short / tongue.
- Soigner l'entretien des routes, interdire les réfections estivales par projections de graviers (!!!).
- Traiter enfin le pb des ralentisseurs au niveau national pour définir une norme et la faire appliquer aux communes qui en abusent. Ces ralentisseurs sont des réels danger pour les 2 roues.

#### - Manipulation du véhicule lors du contrôle.

Le risque de faire chuter une moto et de l'endommager en la manipulant est très élevé. Certaines motos sont extrêmement lourdes et leur manipulation n'est pas accessible à tout le monde. A titre personnel, je ne laisserai pas un contrôleur de CT manipuler ma moto. Par ailleurs, un contrôleur technique devrait détenir au moins le permis A2. A minima, passer le code moto, avec rappel tous les 5 ans s'il n'est pas propriétaire d'une moto A2, car il doit avoir un minimum de connaissance sur le véhicule qu'il contrôle.

#### - Le prix

Je ne vois pas comment l'état peut imposer un prix max, car ils sont libres en France.

Vu le niveau des taxes en France, et les investissements que les centres de contrôle technique vont devoir faire, le prix sera très certainement bien supérieur à 50 €

Et même si c'est 50€, c'est 50€ de trop. Pour les jeunes sans moyen, c'est 50 € de trop et pour un motard qui entretient correctement sa moto, c'est 50 € de trop aussi.

Et nous ne sommes pas dupes, une fois le CT établi, rien n'empêchera les centres d'augmenter leurs prix, et comme pour les voitures, la liste des points de contrôle s'allongera au fur et à mesure.

En résumé, il s'agit bien d'une nouvelle taxe déguisée, qui ne réglera en rien les problèmes qu'elle est censée éradiquer.

Encore une fois en France, on préfère faire payer la majorité qui respecte les règles et entretient correctement son véhicule, plutôt que de réellement sanctionner ceux qui y contreviennent.

Si vous arrivez jusqu'à cette ligne, je vous remercie très sincèrement d'avoir pris le temps de lire mes commentaires en totalité.

Bien cordialement,

N° 943803 - Dispense de control technique pour les cyclo (<125cm<sup>3</sup>) de collection

par :

30/06/2023 15:06

Bonjour,

Contrairement aux voitures, les cyclo de collections:

- ne sont pas utilisables dans la vie quotidienne (ils ont des très petits moteurs, très peu puissants et ne sont utilisables que pour des ballades ou des rassemblements)
- sont entretenus sans aucun budget (par exemple, un solex en état de marche vaut entre 150 Euro)
- ne respectent aucune des normes actuelles: ni éclairage, très mauvais freinage (patins, comme sur les vélos, etc...), ça fuit de partout.. Le contrôle technique soit n'apportera rien soit interdira ces véhicules.

Pour autant, cela concerne pas mal de monde: par exemple, le groupe facebook "les passionnés du vélo solex" compte 14 500 membres

C'est pour cela qu'il faut exclure du champ du contrôle technique les cyclos de collection de moins de 125 cm<sup>3</sup>

Clt

N° 943804 - Ridicule

par :

30/06/2023 15:07

Le CT moto est une idée ridicule et les arguments pro sont basés sur rien.

Argumenter qu'on est forcé par l'EU d'introduire le CT moto est faux, dans les Pays-Bas il n'existe pas de CT moto.

L'EU autorise des mesures alternatives au CT, comme l'amélioration des moto-écoles, radars sonores contre le bruit, meilleure qualité des routes, etc, tout bien plus efficace qu'un CT.

Imposer un CT qui ne sert à rien, coûteux et complexe, c'est une honte.

N° 943815 - les motos de collections

par :

30/06/2023 15:10

comme dans le monde de l'automobile les motos de collections sont en nombre conséquent. qu'en sera-t-il des modalités de contrôle sur ce type de moto? il me semble important d'en étudier déjà les modalités.

N° 943817 - Contrôle technique des deux roues

par :

30/06/2023 15:11

Motard depuis 50 ans, solex, mobylette, grosse cylindrée et scooter de grosse cylindrée je ne comprend pas cette volonté de contrôle alors que tout sur un deux roues est visuellement accessible par le conducteur.

Les révisions des deux roues sont plus fréquentes, vidange, pneus que pour une voiture, donc plus souvent surveillées par les professionnels.

Je possède plusieurs motos anciennes qui ne font donc que très peu de kilomètres et donc contrôlées à chaque sortie pour éviter les pannes, les professionnels actuels n'ont pas les connaissances des techniques des années 1920 ou 1950 ou pas de temps à y consacrer ce qui implique que je prends soin de tout le fonctionnement de mes motos sans avoir besoin que quelqu'un surveille mon travail et aussi pour conserver une valeur pour toutes mes motos.

Pour les motos modernes j'ai le même soin et surveille tous les éléments de sécurité, pneus, plaquettes de freins, vidange ainsi que tous les fluides, ce n'est pas un contrôle technique au bout de cinq ans qui va remplacer le soin que j'apporte à mes motos ce qui le rend inutile.

N° 943821 - Un décret fait à la va-vite pour gratter un peu d'argent en plus  
par :

30/06/2023 15:13

Il est assez étonnant de voir arriver un décret aussi peu inspiré et précis.

"Ainsi, il est prévu une entrée en vigueur de l'arrêté à une date restant à préciser et envisagée entre le 15 janvier 2024 et le 15 mars 2024 : les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur les plus anciens feront l'objet d'un premier contrôle technique à partir de cette échéance. " Qu'est-ce que l'on entend par là ?

Egalement, il est étonnant de demander aux centres de contrôle technique de s'équiper en conséquence pour contrôler un nouveau type de véhicule pour une mise en application en début d'année prochaine. L'échéance paraît assez courte.

De plus, les motards ont bien conscience qu'il faut que leur véhicule soit dans un état irréprochable pour une mise en circulation. Il en va de leur sécurité. Les constructeurs de moto l'ont d'ailleurs bien compris en donnant des fourches de révisions annuelles à leur véhicule. L'exemple allemand montre bien que le taux d'accidentalité n'a pas foncièrement baissé suite à la mise en place du CT et les bruits d'échappement non plus. Les pots déchicanés qui pullulent depuis plusieurs années pour faire du bruit sont un véritable fléau mais faut-il que tous les motards paient du coup un CT pour lutter contre ça ? Sachant que ça ne bougera pas tant que les constructeurs de pots d'échappement ne mettent pas au point des chicanes fixes.

Enfin, je m'inquiète du nombre de point de CT que je vais pouvoir retrouver dans ma région. Il est déjà difficile parfois d'avoir un rendez-vous pour une automobile, je n'ose pas imaginer la difficulté pour les deux roues. Pas sûr que le petit contrôle technique du coin réalise les investissements nécessaires à cette réforme.

En conclusion, je suis assez étonné de la mise en place de ce décret sous cette forme et échéance. Bien que la sécurité de tous, en particulier des motards, peut éventuellement être améliorée en sortant de la circulation des véhicules à bout de souffle et dangereux, il me semble qu'il s'agit ici d'un moyen de forcer le renouvellement du parc moto, un peu comme avec les normes anti-pollution.

N° 943825 - INUTILE ET SCANDALEUX

par :

30/06/2023 15:15

Ce contrôle technique est l'illustration du lobbying de la société allemande [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sur les représentants du peuple européen, ce qui est scandaleux.

Le problème majeur des deux roues motorisés est le bruit et il suffirait de faire des contrôles routiers par les forces de l'ordre pour faire respecter la loi qui existe déjà et verbaliser les véhicules (2 et 4 roues) ayant des échappements non conformes.

Cela éviterait de faire payer tous les deux roues, y-compris ceux qui respectent la loi, pour un contrôle technique inutile, tout en faisant rentrer de l'argent dans les caisses avec les amendes.

Avant de rajouter de nouvelles contraintes en cette période inflationniste sur une population éprouvant de nombreuses difficultés financières, faisons déjà respecter les lois existantes.

Non au contrôle technique des 2 roues !

N° 943826 - Contre le ct2rm

par :

30/06/2023 15:15

Contre les accidents Il serait plus efficace d'entretenir les voiries et de mieux adapter la circulation pour les motos comme on le fait pour les vélos

D'autre part les motocyclistes entretiennent ou font entretenir leurs motos par des gens conscients des risques encourus dans le cas d'un non respect des règles de sécurité

Quand à la pollution compte tenu des faibles consommations de ce type de véhicule on es en droit de se poser des questions

Pour l'aspect sonore il a"agit plutôt d\_un aspect sécu ritaire et d'avertissement de l'approche

Ces proposition s de contrôle des motos ressemble plutôt à une tentative .... commerciale...

qu'une mesure sécuritaire pure

N° 943828 - Le CT moto : inutile et injustifié.

par :

30/06/2023 15:15

Je crois le contrôle technique moto, inutile et injustifié.

Le contrôle est inutile car un contrôleur technique non spécialisé ne pourrait, à mon sens, apporter une quelconque valeur ajoutée à ma sécurité. Les motos sont très diverses et souvent très spécifiques, il y a de grandes variations dans leurs technologies qu'il est impossible de connaître et de maîtriser de façon globale. Entre un scooter, une sportive, une routière, un tout terrain, ce n'est là que quelques catégories, les types de suspensions, de systèmes de freinage, de transmissions varient énormément ... Mon concessionnaire, qui est spécialisé et connais mon véhicule, fait le nécessaire à chaque révision annuelle.

Une justification qui pourrait aller dans le sens du contrôle est la maîtrise du bruit qui est un fléau. Mais là encore le contrôle serait largement inopérant : il est très facile sur une moto, un cyclomoteur ou un scooter, de changer un silencieux, ça prend un quart d'heure, ou encore de poser une chicane amovible (db killer), ça prend deux minutes, et d'aller passer le contrôle. L'opération étant aussi facilement réversible sitôt le contrôle passé.

Pour ma part et je crois être assez représentatif des motards de mon âge, j'ai 55 ans et 39 ans de permis moto, je possède deux véhicules potentiellement concernés, un scooter de moyenne cylindrée et une moto de forte cylindrée. Les deux sont entièrement d'origine, en excellent état et scrupuleusement entretenus, tant en ce qui concerne leur état mécanique que leurs consommables (pneus, freins, lumière, etc.).

Je ne connais pas d'exemple d'accident autour de moi qui soit lié à l'état de la moto. J'ai en revanche été confronté à la perte d'un ami, mais l'accident était lié à l'état de la route : une perte d'adhérence due à l'état du revêtement qui l'a fait tomber, chute qui lui a été fatale, bien qu'à faible vitesse.

N° 943831 - Un décret fait à la va-vite pour gratter un peu d'argent en plus

par :

30/06/2023 15:17

Il est assez étonnant de voir arriver un décret aussi peu inspiré et précis.

"Ainsi, il est prévu une entrée en vigueur de l'arrêté à une date restant à préciser et envisagée entre le 15 janvier 2024 et le 15 mars 2024 : les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur les plus anciens feront l'objet d'un premier contrôle technique à partir de cette échéance. " Qu'est-ce que l'on entend par là ?

Egalement, il est étonnant de demander aux centres de contrôle technique de s'équiper en conséquence pour contrôler un nouveau type de véhicule pour une mise en application en début d'année prochaine. L'échéance paraît assez courte.

De plus, les motards ont bien conscience qu'il faut que leur véhicule soit dans un état irréprochable pour une mise en circulation. Il en va de leur sécurité. Les constructeurs de moto l'ont d'ailleurs bien compris en donnant des fourches de révisions annuelles à leur véhicule. L'exemple allemand montre bien que le taux d'accidentalité n'a pas foncièrement baissé suite à la mise en place du CT et les bruits d'échappement non plus. Les pots déchicanés qui pullulent depuis plusieurs années pour faire du bruit sont un véritable fléau mais faut-il que tous les motards paient du coup un CT pour lutter contre ça ? Sachant que ça ne bougera pas tant que les constructeurs de pots d'échappement ne mettent pas au point des chicanes fixes.

Enfin, je m'inquiète du nombre de points de CT que je vais pouvoir retrouver dans ma région. Il est déjà difficile parfois d'avoir un rendez-vous pour une automobile, je n'ose pas imaginer la difficulté pour les deux roues. Pas sûr que le petit contrôle technique du coin réalise les investissements nécessaires à cette réforme.

En conclusion, je suis assez étonné de la mise en place de ce décret sous cette forme et échéance. Bien que la sécurité de tous, en particulier des motards, peut éventuellement être améliorée en sortant de la circulation des véhicules à bout de souffle et dangereux, il me semble qu'il s'agit ici d'un moyen de forcer le renouvellement du parc moto, un peu comme avec les normes anti-pollution.

N° 943839 - réelle justification du contrôle technique moto?

par :

30/06/2023 15:19

Bonjour,

Sans devoir reprendre tous les arguments de la [association de motard], je tiens néanmoins à appuyer le fait que 30% des accidents moto sont dus à l'état des routes et seulement 0.3% dû à l'état des véhicules. Il est bien sûr vrai que par mesure d'équité, tous les véhicules doivent être contrôlés, mais n'argumentons pas l'établissement de ce CTP sous couvert de sécurité routière.

Le plus urgent pour la sécurité routière est bel et bien l'état des routes à améliorer, et surtout proscrire la pose de gravillons sur la chaussée dès qu'un trou est rebouché .

Il convient aussi de faire respecter la pose de doubles glissières de sécurité (vraie action de sécurité routière), mettre des glissières le long des voies bordées d'arbres plutôt que de couper les arbres, et augmenter les pistes et voies cyclables. Le partage de la route n'est pas un vain mot, c'est une réalité dont chaque usager doit prendre conscience.

De plus, acter la mise en place de ce CTP sans avoir formé et équipé les centres prévus à cet effet est utopique.

Le maillage à venir est quant à lui aussi très discutable, les véhicules sans permis, 2RM et tricycles et quadricycles à moteurs, étant généralement dans des zones extra urbaines, donc loin des centres de contrôles. Quid de l'équité précédemment abordée?

Vous conviendrez qu'il est bien aisé d'écouter des associations bien pensantes ([association] ou [association]) et de diaboliser ces vilains engins qui font du bruit et polluent, mais agissons en premier les vrais gestes de sécurité et d'écologie de façon cohérente avant d'établir des contrôles qui ne

ramèneront que de la poudre aux yeux aux passant qui ne regarde que le bout de son nez et Facebook comme livre de chevet.  
Espérant que ces quelques mots puissent faire un acte citoyen et non des lignes supplémentaires à ranger dans le dossier "à jeter".  
Cordialement.  
motard de longue date qui souhaiterais voyager sur de belles routes :-)

N° 943844 - A côté de la plaque (de gravier)

par :

30/06/2023 15:22

Le contrôle technique moto ne résout aucun problème concernant la sécurité de leurs conducteurs, à tout le moins est-ce une mesure disproportionnée par rapport à son éventuel bénéfice.

Pour améliorer la sécurité des conducteurs de deux-roues motorisés, il faut rendre obligatoire le port d'un gilet ou blouson air-bag, rendre obligatoire le nettoyage des routes après travaux pour ne pas y laisser de gravier et enfin rendre obligatoire la réfection des routes où apparaissent des plaques lisses de goudron qui représentent un fort risque de glisse par temps de pluie ou de fortes chaleurs.

Ce sont là les vrais pistes d'amélioration de la sécurité des motards.

N° 943847 - Opposé au contrôle technique des motos

par :

30/06/2023 15:22

Le gouvernement s'était engagé à ne pas le mettre en place et retourne sa veste au dernier moment. Ce contrôle technique est fondé sur des arguments mensongers : seuls 3 % des accidents en moto sont dus à un défaut d'entretien du véhicule, qui est de plus immédiatement visible par le propriétaire, contrairement aux voitures.

Le gouvernement devrait plutôt améliorer l'état des routes qui est catastrophique et adapter le mobilier urbain pour ne pas qu'il constitue un piège pour les motards.

Par ailleurs, les 2 roues ne représentent qu'une fraction minoritaire du parc roulant par rapport aux voitures donc leur contribution à la pollution est négligeable d'autant plus que les 2 roues sont très économes et sont une solution pour fluidifier le trafic, surtout en ville.

Merci d'annuler ce projet et de laisser la population tranquille, nous ne voulons pas une nième obligation, payante qui plus est.

N° 943857 -

par :

30/06/2023 15:25

Il est complètement inutile et contre productif d'imposer ce contrôle technique aux 49.9 cm3 et moins, notamment ceux qui sont anciens et de collection, très très souvent entretenus et remis aux conditions d'origine. Ce ne sont pas ces cyclos qui font du bruit, qui troublent l'ordre public, ou qui polluent. Ils font partie du patrimoine automobile français au même titre que les voitures anciennes ou très anciennes, et la plupart ne font que quelques kilomètres à l'année.

Les taxer pour un contrôle technique qui n'en n'aura que le nom (comment mesurer le freinage sur des roues à frein à patin, ou mesurer la pollution sur une sortie de pot de 1.5cm de diamètre) nuira aux collectionneurs qui souvent en ont des dizaines, toutes en bon état, car entretenues et révisées régulièrement.



N° 943859 - Etat des routes

par :

30/06/2023 15:26

Avant de mettre en place un contrôle technique 2 roue vous ferriez mieux de subventionné la remise en état des route qui sont dans des état pitoyable et arrêter de mettre par tonne des gravillons en été qui sont beaucoup plus dangereux.

C'est la qu'est le réel problème des accidents pas l'état des 2 roue

N° 943868 - Remarque

par :

30/06/2023 15:29

Bonjour

Motard depuis 35 ans.

Pour des questions évidente d'assurance, l'opérateur du CT doit être détenteur d'un permis de conduire correspondant au véhicule qu'il manipule.

Les contrôleurs techniques devront être équitablement répartis sur le territoire national afin d'éviter toute discrimination géographique.

30 % des accidents sont dus à l'état des routes, moins de 0.2% à l'état de la moto.

Les motards seraient très heureux de cotiser l'équivalent de ces contrôles inutiles pour 99.99% d'entre eux (ils ne mettent pas leur vie en jeu sans contrôler eux-mêmes leur moto, et à chaque révision le mecano effectue tous ces contrôles de sécurité - on paye 2 fois) ce pour que le réseau routier français puisse ressembler à ceux des pays frontaliers .....

N° 943871 - Une moto n'est pas une auto

par :

30/06/2023 15:30

On me l'a enseigné au permis moto: avant chaque départ contrôles des éléments de sécurité. Et c'est normal: tenir sur seulement deux roues mérite d'y regarder à deux fois avant de se lancer ! Si chaque fois que je faisais cela je recevais une cinquantaine d'euros je serais riche...

J'aurais considéré comme un vrai plus un contrôle technique avant vente. Mais sinon, pour la grande majorité des machines de plus de cinquante cm3, c'est un peu de l'argent prélevé facilement au motard que ce CT...

Pour le bruit des pots d'échappement les textes existaient déjà pour encadrer, fort légitimement, les décibels ! Le CT fondamentalement va-t-il améliorer quoi que ce soit ? Non.

Seuls bons points à mon humble avis :

- une moto peut bénéficier à l'avenir d'une aide à l'achat d'un deux roues motorisé moins polluant.
- les flottes de petits scooters 50 cm3 d'employeurs vont devoir passer chez le mécano !

Les grosses cylindrées quant à elle, le plus souvent, sont choyées par l'utilisateur et son mécanicien: le plaisir à la conduite et... de rentrer sain et sauf sont liés.

N° 943874 - CONTRÔLE TECHNIQUE pour la sécurité des conducteurs de 2 et 3 roues motorisées ? une mascarade!

par :

30/06/2023 15:30

Je ne connais pas un motard qui roulerait avec une moto (ou alors pas longtemps) dont les freins seraient inefficaces, les pneus usés, les phares qui n'éclairent pas et des feux de direction et de freinage en panne! c'est se mettre en danger soi-même que de rouler avec une telle machine qui

présente des dysfonctionnements de ce type. Alors ça n'existe pas des véhicules comme ça sur la route et c'est la raison pour laquelle un CT est totalement inutile car le motard assure sa sécurité lui-même.

Si le projet est réellement d'apporter une plus grande sécurité aux conducteurs de 2 et 3 roues motorisées alors la remise en état des routes est une priorité qui portera ses fruits rapidement, a contrario le contrôle technique, lui, n'apportera aucune amélioration si ce n'est que d'apporter des recettes supplémentaires à des organismes déjà en place pour les automobiles et qui voudraient bien profiter de la mesure.

Alors NON au contrôle technique et oui à la remise en état des infrastructures déplorables que l'on constate depuis plusieurs années. Un peu d'honnêteté Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés.

N° 943880 - CONTROLE TECHNIQUE

par :

30/06/2023 15:32

Cette mesure est imposée par des associations n'ayant aucune légitimité vu le nombre infime d'adhérents qui la compose. Elle est poussée par des centres de contrôles qui recherchent simplement un supplément de chiffre d'affaire.

N° 943881 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 15:32

Une question je possède une 500 xt démarrage au kick qui va démarrer la moto sachant qu'il y a un risque de blessure grave si la personne n'est pas apte et habitué à ce type de moto.

N° 943886 - avis C.T 2 roues

par :

30/06/2023 15:33

Le 30/06/23

Avis sur le CT 2 roues après lecture du projet de décret

Je suis motocycliste depuis 1973 et possède 2 motos de 1968 1 moto de 1971

1 moto de 1996 et 1 moto de 2015 toutes en état irréprochable

points de désaccord :

-j'ai eu 2 accidents rien à voir avec l'état de la moto (voitures qui ne m'ont pas vu malgré le phare allumé)

-je roule un peu partout et constate des dégradations des routes plus accidentogène que l'état de mes motos

-que va-t-on contrôler sur mes motos anciennes (qui sont en CG normale) ne font que 500 kms/an et dont vous n'avez pratiquement pas de spécifications techniques

-habitant loin des grandes villes ou devrais-je aller et quel en sera le coût ? (CT + déplacement) surtout avec des machines de 50 ans

sans oublier le côté écologique de tous ces déplacements

- je relève également un certain nombre de points de contrôle n'ayant rien à voir avec la sécurité alors que ça ne devait concerner justement que la sécurité des motards

voilà pourquoi je m'interroge sur l'utilité d'un contrôle technique et je pense que ça ne changera pas le taux d'accident car l'état des motos n'est pas la cause principale

N° 943888 - NUL !

par :

30/06/2023 15:34

NUL, c'est uniquement pour être en conformité avec l'Europe. Mettons en place un CT pour l'état des routes avec mise en conformité OBLIGATOIRE.

N° 943889 - Aucune utilité !

par :

30/06/2023 15:34

Mes motos sont parfaitement entretenues, comme la grande majorité des motos, car c'est une passion. Et totalement en règle. Qu'apportera le contrôle technique ? Rien, à part d'être une dépense supplémentaire, ce qui n'est guère le moment opportun...

Et où faire faire le C.T. quand on habite loin d'une grande ville ?

Aucun gain sur l'accidentologie ni sur la pollution.

Aucun intérêt !

N° 943892 - Manipulation du 2 roues dans le centre de contrôle.

par :

30/06/2023 15:35

Bonjour,

Étant gérant de centre de contrôle technique vl, j'aimerais que la manipulation du 2 roues dans le centre, soit fait pas le propriétaire.

Comme au contrôle technique poids lourd, le chauffeur reste au volant de son véhicule. Ça éviterait beaucoup de problèmes et ça soulagerait les motards.

Cordialement.

N° 943893 - CT moto ne sert à rien/inefficace

par :

30/06/2023 15:35

Le contrôle technique des 2 RM ne se justifie pas, car seulement 0,3 % des accidents sont causés par un état défectueux du véhicule (statistique assurance) alors que 30 % sont causés par l'état des routes. (dernière statistique de la sécurité routière). Le réseau routier Français est dans un état déplorable et dangereux pour les 2RM (nid de poule/fissure/groudron dégrader/gravillon/etc...)

Les 2 RM sont des véhicules moins polluants que les voitures car moins lourds et non-statiques dans les embouteillages, avec un taux d'occupation de 50 %. (25 % pour 1 personne dans une voiture et poids de certains SUV ou 4/4) La moto est une solution pour les déplacements urbains.

Comment prendre en compte les spécificités des 2RM suivant les marques/modèles/années/cylindrée lors d'un CT? Quels points seront contrôlés et comment ? Un motard ne va pas risquer sa vie, il vérifie son véhicule avant de partir.

Comment vont être formés les contrôleurs ? Nécessiter d'un permis moto, car certains 2 RM sont très lourds, donc difficiles à manœuvrer. Comment vont être homologués les matériels de mesures ?

Beaucoup de centres de contrôle ne sont pas intéressés par ce CT (place/investissement/qualification du personnel/possession du permis moto,,,), ce qui va entraîner suivant les régions des trajets importants pour trouver un centre (pollution supplémentaire). Comment va faire un jeune avec son 50 cc qui n'a pas l'habitude de faire un trajet important ?

N° 943894 - avis C.T 2 roues

par :

30/06/2023 15:36

Le 30/06/23

Avis sur le CT 2 roues après lecture du projet de décret

Je suis motocycliste depuis 1973 et possède 2 motos de 1968 1 moto de 1971

1 moto de 1996 et 1 moto de 2015 toutes en état irréprochable

points de désaccord :

-j'ai eu 2 accidents rien à voir avec l'état de la moto (voitures qui ne m'ont pas vu malgré le phare allumé)

-je roule un peu partout et constate des dégradations des routes plus accidentogène que l'état de mes motos

-que va-t-on contrôler sur mes motos anciennes(qui sont en CG normale)ne font que 500 kms/an et dont vous n'avez pratiquement pas de spécifications techniques

-habitant loin des grandes villes ou devrais je aller et quel en sera le cout?(CT+déplacement)

surtout avec des machines de 50 ans

sans oublier le coté écologique de tous ces déplacements

- je relève également également un certain nombre de points de contrôle n'ayant rien à voir avec la sécurité alors que ça ne devait concerner justement que la sécurité des motards

voilà pourquoi je m'interroge sur l'utilité d'un contrôle technique et je pense que ça ne changera pas le taux d'accident car l'état des motos n'est pas la cause principale

N° 943895 - Aucune utilité

par :

30/06/2023 15:36

Mes motos sont parfaitement entretenues, comme la grande majorité des motos, car c'est une passion. Et totalement en règle. Qu'apportera le contrôle technique ? Rien, à part d'être une dépense supplémentaire, ce qui n'est guère le moment opportun...

Et où faire faire le C.T. quand on habite loin d'une grande ville ?

Aucun gain sur l'accidentologie ni sur la pollution.

Aucun intérêt !

N° 943899 - 50CM cube

par :

30/06/2023 15:37

Il n'est pas compréhensible que les 50cm cube, puisque circulant sur le domaine publics et ayant une carte grise que ce type d'engin ne rentre pas dans les Contrôles Techniques. De même pour les véhicules sans permis tel que micro car.. Je dirait que cela est une discrimination. Les motos sont concernés par des accident, mais quelle proportion si on compare? Bref rien contre, mais encore de l'inégalité dans un pays où cette notion d'égalité se creuse.

N° 943902 - réduire les défaillances majeures à la sécurité

par :

30/06/2023 15:37

réduire les défaillances majeures à la sécurité:

- pneus
- freinage
- pollution
- éclairage

le reste (taille plaque immat, bruit...) est du ressort de la maréchaussée

N° 943905 - réduire les défaillances majeures a la sécurité

par :

30/06/2023 15:39

réduire les défaillances majeures à la sécurité:

- pneus
- freinage
- pollution
- éclairage

le reste (taille plaque immat, bruit...) est du ressort de la maréchaussée

N° 943906 - OUI à ce contrôle technique face au bruit des motos

par :

30/06/2023 15:39

Enfin un premier pas pour limiter le bruit des deux roues dans nos villes.  
C'est un enjeu sanitaire, social et écologique.

N° 943909 - Utilité CT 2/3 roues

par :

30/06/2023 15:41

Ce contrôle technique est une aberration pour plusieurs raison :

- 1: plus de 30% des accidents sont du à l'état des routes contre 0,3% à cause du 2 roues .
- 2: les 2 roues qui nécessite le plus un CT ne sont pas obligé de s'y présenter .....50 cm3 et 125cm3....&#129335;&#8205;&#9794;&#65039;
- 3: 99% des motard ne prennent aucun risques quand à l'état de leur vhl pour ma part je fait révisé mon vhl tout les 8000 klm et je n'attend pas le dernier moment pour changé mes pneus ou autres pièces d'usure, cela serait bien trop dangereux.....
- 4: ces dernières années le nombre de décès de conducteurs de 2 roues à baissé donc pourquoi impose un CT , ah oui [réseau de contrôle technique], norisko etc...&#128176;
- 5: Le CT moto en Allemagne existe depuis plus de 25 ans et cela n'à pas réglé le problème des vhl bruyant...
- 6: les motos ne représente que 0.5% de la pollution totale des vhl et fluidifie largement le trafic routier.....
- 7: je fait bien plus confiance à mon spécialiste moto qu'à un centre de CT .....

N° 943929 - cas des motos enduros anciennes

par :

30/06/2023 15:48

les motos enduro ancienne (2005 par ex) n'ont pas l'équipement légale (clignotants, avertisseurs, retro, taille plaque immat...).

est ce qu'il pourrait y a voir une dispense pour cet équipement dans ce cas?

N° 943933 - réduire les défaillances majeures a la sécurité

par :

30/06/2023 15:50

réduire les défaillances majeures à la sécurité:

pneus

freinage

pollution

eclairage

le reste (taille plaque immat, bruit...) est du ressort de la maréchaussée

N° 943936 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 15:51

Il me semble que les deux roues anciens de collection, antérieur à 1980, par exemple, devraient être exemptés du contrôle technique, ce sont des véhicules restaurés avec soin par des collectionneurs qui sauvegardent le patrimoine et ne sortent que très peu avec.

Il n'est pas rare qu'un collectionneur possède plusieurs deux roues de collection, parfois des dizaines et ne pourra donc financièrement passer le contrôle technique pour tous ses deux roues de collection. Ces machines d'un autre temps ne pourront pas être aux normes des engins modernes, imaginez un contrôle pour un Solex avec des freins à patins comme les vélos... Un collectionneur de deux roues n'est pas un délinquant roulant sur un scooter trafiqué, il n'a donc pas à subir les coûts de ce nouveau contrôle. Cordialement.

N° 943940 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 15:52

Bonjour Mr ou Madame,

Roulant depuis 35 ans à moto, je pense que le contrôle technique est un impôt supplémentaire. Ma moto est entretenue par un mécanicien et je contrôle facilement moi même mes niveaux ,plaquettes, pneus qui sont accessible et visible facilement. Je vais payer 50 euros pour qu' un contrôleur fasse cela en 10 mn (et encore je suis large). Pour le bruit ceux qui trafiquent vont remonter la chicane et l'enlever juste après le contrôle. Des forces de l' ordre sur la voie publique sont bien plus efficace. Parlons sécurité , quel motard n entretient pas sa moto, sur la route le danger est constant , je ne suis pas suicidaire a utiliser une moto en mauvais état. Sur une voiture les pneus, freins et niveaux ne sont pas visible et beaucoup n' ont pas été formé à bien contrôler. Ayant aussi mes permis poids lourds, contrôler son véhicule est bien enseigné lors du passage du permis. Je roule 4000 kms/an avec ma moto , un contrôle tout les 3ans c est vite revenu. Je trouve dommage qu' un gouvernement cède au lobbying de X. Je préférerais payer 50 euros d impôt en plus pour l hôpital et l entretien de nos routes plutôt que d' enrichirX. Cordialement

N° 943945 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 15:54

Bonjour Mr ou Madame,

Roulant depuis 35 ans à moto, je pense que le contrôle technique est un impôt supplémentaire. Ma moto est entretenue par un mécanicien et je contrôle facilement moi même mes niveaux ,plaquettes, pneus qui sont accessible et visible facilement. Je vais payer 50 euros pour qu' un contrôleur fasse cela en 10 mn (et encore je suis large). Pour le bruit ceux qui trafiquent vont remonter la chicane et l enlever juste après le contrôle. Des forces de l' ordre sur la voie publique sont bien plus efficace. Parlons sécurité , quel motard n entretient pas sa moto, sur la route le danger est constant , je ne suis pas suicidaire a utiliser une moto en mauvais état. Sur une voiture les pneus, freins et niveaux ne sont pas visible et beaucoup n' ont pas été formé à bien contrôler. Ayant aussi mes permis poids lourds, contrôler son véhicule est bien enseigné lors du passage du permis. Je roule 4000 kms/an avec ma moto , un contrôle tout les 3ans c est vite revenu. Je trouve dommage qu' un gouvernement cède au lobbying de X. Je préférerais payer 50 euros d impôt en plus pour l hôpital et l entretien de nos routes plutôt que d' enrichir X. Cordialement

N° 943946 - Oui au CT et surtout au contrôle de conformité

par :

30/06/2023 15:54

Si on a ce CT aujourd'hui c'est la faute de tous ces motards débiles qui pensent qu'un bruit de moteur c'est beau ! Alors oui la sécurité sur une moto bien entretenue n'est pas un enjeu... mais le boucan des pots non homologués ou déchicanés exaspèrent tout le monde.. Si nous avions respecté les autres et lutté efficacement contre la pollution sonore... nous n'aurions pas de CT ! Arrêtons cette culture du bruit des 2 roues : Le bruit ne sauve pas des vies et il n'y a pas de beau bruit ! Juste de la pollution insupportable !

Il faut impérativement surveiller le trafic des pots non conformes et empêcher de retirer les chicanes...

N° 943970 - Aucune utilité si ce n'est nous faire encore payer une taxe

par :

30/06/2023 16:00

Tous les controles sur une moto se font visuellement de plus je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un centre qui n'y connaîtra rien car débutant. Ce contrôle ne devrait pas concerner les motos de plus de 30 ans. Quoiqu'il en soit pour ma part je n'irais pas passer ma moto au ct.

N° 944000 - Loi 100 chevaux

par :

30/06/2023 16:14

Le contrôle technique moto qui fait suite a une directive européenne devrait donc nécessité que les véhicules ayant une homologation européenne retrouve leur configuration d'origine en europe et non leur configuration française spécifique. Et donc la limitation des 100 chevaux pour les motos homologuées avec des puissances supérieures en Europe, sans abs, devrait disparaître aussi avec l'arrivée du contrôle technique.

N° 944007 - Avis d'un ancien professionnel du cycle.

par :

30/06/2023 16:16

Ancien professionnel et spécialiste de la vente de motos d'occasion, je vous donne mon point de vue.

D'après mon expérience, le parc de motos en province est en excellent état.

Il ne nécessite pas de contrôle technique.

La fréquence rapprochée des révisions d'un 2 roues et l'accès aux contrôles de sécurité des organes du véhicule étant très accessibles, je ne vois pas l'intérêt de mettre en place ce dispositif de contrôle technique.

De plus, les motards sont beaucoup plus sensibles au bruit qu'avant.

Les pots d'échappements bruyants sont devenus rares.

Toutefois les véhicules de la classe 50cc mériteraient un contrôle technique car ils sont souvent en mauvais état et très bricolés

N° 944014 - Refus du Contrôle Technique Périodique

par :

30/06/2023 16:20

Motard depuis bientôt 50 ans et propriétaire de plusieurs 2 roues allant de 49,9 cc à 1200cc, je ne peux qu'être contre le dispositif présenté et sa mise en œuvre.

La Commission Européenne, dans sa directive du 3 avril 2014, a demandé à ses états membres la mise en place d'actions visant à améliorer la sécurité des usagers. Le contrôle technique périodique (CTP) peut en faire partie sur les véhicules désignés dans le chapitre I article 2.1 :

« à compter du 1er janvier 2022, véhicules à deux ou trois roues - véhicules des catégories et sous-catégories L3e, L4e, L5e et L7ebde cylindrée supérieure à 125cc »

Après de longues années d'inactions, le texte annonce un CTP sur l'ensemble des catégories L, incluant de fait les véhicules de moins de 50cc. Pourquoi une telle volonté d'aller encore plus loin ! Je dénonce dès maintenant la validité du contrôle de mes cyclomoteurs des années 1960 équipés de freins à patins type vélo (Solex) ! et surtout comment un point de contrôle comme le point 7.5.1 relatif à la limitation de vitesse sera mesurée (roue avant motrice ... !) sachant que « non conforme aux exigences » entraîne un niveau de gravité majeure et un CTP défavorable avec contre-visite !!! Concernant mes autres deux roues des années 1940 à 1990, comment le contrôleur appréciera l'article « 0.3.1 état de présentation du véhicule » sachant qu'au fil des années certains ont subi des modifications notables sur les parties cycles ou moteur ? peut-être tout simplement à la tête du Client ? Ce point étant de niveau de gravité majeure ?

Quant à mes véhicules « plus modernes », comme une très large majorité de motards, je fais confiance à mon motociste qui en assure l'entretien régulier. Au moindre défaut (frein, pneu, etc ...), je serai le premier à subir les conséquences d'une défaillance de mon véhicule, contrairement aux véhicules à quatre roues.

En 50 ans de conduite moto (sans interruption ...), j'ai bien sûr été victime d'accidents mais JAMAIS, JAMAIS pour un défaut technique de ma moto. Les plus graves pour refus de priorité d'automobilistes, et c'est sur la prévention, le vivre ensemble, l'état des routes que devraient porter les actions du Gouvernement.

Enfin, dans mon village de 2000 habitants, et comptant un seul centre de contrôle technique, je passe sur les difficultés probables pour avoir un rendez-vous en 2024, dans les 4 mois suivant la date anniversaire de la mise en circulation (mes 13 deux roues étant tous mis en circulation avant le 1er janvier 2017 ...)

N° 944019 - Non au Contrôle Technique Moto !!!!!!!!!!!!!

par :

30/06/2023 16:21

Un contrôle technique inutile vis-à-vis des impératifs de sécurité des deux roues :



L'argument en faveur du contrôle technique pour les deux roues, prétendant qu'un tel dispositif permettrait de réduire la mortalité des usagers, est notamment avancé par les centres de contrôle technique qui possèdent un intérêt économique évident à la mise en place de ce contrôle. Dans les faits, cette affirmation est contredite par la réalité du terrain. Effectivement, le rapport MAIDS (cofinancé par la Commission Européenne) montre que seul 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule. A titre de comparaison, l'état de l'infrastructure routière est mis en cause dans dix fois plus d'accidents. Enfin, le rapport démontre que 70% des accidents de moto sont occasionnés avec un tiers. La mise en place du contrôle technique ne permet donc pas de diminuer l'accidentalité des deux roues, les usagers apportant, dans leur grande majorité, un grand soin à l'entretien de leurs véhicules, étant conscient de leur vulnérabilité sur la route. On peut également remarquer qu'au niveau européen, les dix pays ayant les plus mauvais résultats en terme d'accidentalité des deux roues ont tous mis en place un contrôle technique. Il apparaît donc que les facteurs humains, et dans une moindre mesure les infrastructures inadaptées, sont les principales causes de l'accidentologie moto. De ce fait, la logique voudrait que les principales mesures à prendre pour améliorer la sécurité des 2RM concernent la formation des usagers, la prise en compte des risques spécifiques, les équipements de protection de l'utilisateur (gants, bottes, protection dorsales, ...), et le contrôle des infrastructures routières, plutôt qu'un contrôle technique.

Un contrôle technique inefficace pour la réduction des émissions polluantes :

Selon certaines associations écologistes ayant demandé au Conseil d'État de réinstaurer le contrôle technique des deux roues, ce dernier permettrait également de réduire les émissions polluantes du parc national.

Si les inspections périodiques des automobiles permettent effectivement de contrôler un nombre limité de polluants, la pollution émanant du secteur des deux-roues à moteur est en revanche très minoritaire comparé au seul secteur des transports. Les 2RM présentent au contraire de nombreux avantages comparés aux autres modes de transport terrestre, avec notamment des émissions de gaz à effet de serre et une consommation de carburants inférieures de moitié à celle des automobiles. Par ailleurs, les motos furent l'objet de 2 mises à jour en 4 ans de leurs normes européennes d'émission, amenant ainsi les constructeurs à réaliser des progrès considérables, progrès accompagnés d'un renforcement des conditions de test d'homologation afin de refléter l'usage réel des véhicules. Ces mesures et pratiques industrielles se substituent donc aisément à un contrôle technique, afin de réduire efficacement les émissions des deux roues.

Conclusion :

Considérant l'inefficacité et la non pertinence d'un contrôle technique pour les deux roues, autant d'un point de vue sécuritaire qu'écologique, je m'oppose fermement à la mise en place de ce dispositif.

Seuls :

- 1) L'instauration des mesures alternatives élaborées par le Gouvernement,
- 2) L'amélioration des infrastructures routières,
- 3) La formation des usagers

Permettront d'atteindre les objectifs de sécurité et de réduction des émissions visés par la directive européenne 2014/45/UE.

N° 944028 - CT 2RM

par :

30/06/2023 16:25

Bonjour,

Quel est l'intérêt d'un CT moto alors que nous sommes tous et toutes formés à contrôler notre véhicule lors du permis ? Notre vie est totalement dépendante de l'état de notre moto contrairement aux voitures. Les motards et motardes français l'ont bien compris puisqu'il a été prouvé par le rapport MAIDS que le défaut d'entretiens est responsable dans 0,3% des cas d'accidents mortels

Si le gouvernement était réellement impliqué pour la sécurité des 2RM, il aurait comme priorité la réparation de nos routes qui sont dans un état lamentable, et la non fermeture des circuits permettant la continuité de cette formation. Les équipements de sécurité devraient être exempts de TVA pour que le plus grand nombre puisse s'équiper. Les formations au pilotage devraient être plus nombreuses et accessibles.

Nous ne sommes pas des vaches à lait ni des porte-monnaie sur pattes

Le CT 2RM, c'est NON et ce sera toujours NON

Bruno

N° 944031 - CT 2RM

par :

30/06/2023 16:29

Bonjour,

Quel est l'intérêt d'un CT moto alors que nous sommes tous et toutes formés à contrôler notre véhicule lors du permis ? Notre vie est totalement dépendante de l'état de notre moto contrairement aux voitures. Les motards et motardes français l'ont bien compris puisqu'il a été prouvé par le rapport MAIDS que le défaut d'entretiens est responsable dans 0,3% des cas d'accidents mortels

Si le gouvernement était réellement impliqué pour la sécurité des 2RM, il aurait comme priorité la réparation de nos routes qui sont dans un état lamentable, et la non fermeture des circuits permettant la continuité de cette formation. Les équipements de sécurité devraient être exempts de TVA pour que le plus grand nombre puisse s'équiper. Les formations au pilotage devraient être plus nombreuses et accessibles.

Nous ne sommes pas des vaches à lait ni des porte-monnaie sur pattes

Le CT 2RM, c'est NON et ce sera toujours NON

N° 944046 - Avis sur le décret CT 2RM

par :

30/06/2023 16:34

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes).

Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains véhicules. L'accessibilité à un centre de contrôle technique pourrait poser un souci surtout dans les

petites villes et zones rurales surtout si on déplace en cyclo. Le fait que vous Les utilisateurs de deux roues effectuent déjà les contrôles de sécurité appris au permis.

La pollution des 2 Roues Motorisés ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Un concessionnaire/réparateur restera toujours plus qualifié qu'à un centre de CT. Les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées car roulent que très peu et sont plus destinées aux collections. les points de contrôle sur les ceintures de sécurité, le lave-glace ou le frein de parking sont inopérants.

N° 944051 - Le CT moto : inutile et injustifié.

par :

30/06/2023 16:35

Je crois le contrôle technique moto, inutile et injustifié.

Le contrôle est inutile car un contrôleur technique non spécialisé ne pourrait, à mon sens, apporter une quelconque valeur ajoutée à ma sécurité. Les motos sont très diverses et souvent très spécifiques, il y a de grandes variations dans leurs technologies qu'il est impossible de connaître et de maîtriser de façon globale. Entre un scooter, une sportive, une routière, un tout terrain, ce n'est là que quelques catégories, les types de suspensions, de systèmes de freinage, de transmissions varient énormément ... Mon concessionnaire, qui est spécialisé et connaît mon véhicule, fait le nécessaire à chaque révision annuelle.

Une justification qui pourrait aller dans le sens du contrôle est la maîtrise du bruit qui est un fléau. Mais là encore le contrôle serait largement inopérant : il est très facile sur une moto, un cyclomoteur ou un scooter, de changer un silencieux, ça prend un quart d'heure, ou encore de poser une chicane amovible (db killer), ça prend deux minutes, et d'aller passer le contrôle. L'opération étant aussi facilement réversible sitôt le contrôle passé.

J'ai 55 ans et 39 ans de permis moto. Je ne connais pas d'exemple d'accident autour de moi qui soit lié à l'état de la moto. J'ai en revanche été confronté à la perte d'un ami, mais l'accident était lié à l'état de la route : une perte d'adhérence due à l'état du revêtement qui l'a fait tomber, chute qui lui a été fatale, bien qu'à faible vitesse.

N° 944074 - Consultation

par :

30/06/2023 16:45

bonjour, comment donner son avis sur cette consultation étant donné que je ne vois pas d'accès au formulaire ? Merci.

N° 944085 - 50 km en scooter pour aller passer le contrôle technique

par :

30/06/2023 16:47

Je vis dans une petite ville de campagne, et j'utilise un scooter électrique pour aller à mon travail qui est à 3 km de mon domicile. Le centre de contrôle technique auto le plus proche est à 50 km, dont un passage en voie rapide à 110 km/h. L'autonomie de mon scooter est de 60 km. Je fais comment, je prends la voie rapide en roulant à 45 km/h? Je fais un détour et dans ce cas je pousse pour arriver au centre par manque d'autonomie? Le centre va me charger mon scooter en arrivant? Je paie le garage pour amener mon scooter au centre.... dans ce cas on sera loin des 50 euros.

N° 944100 - Approbation contrôle technique véhicules 2 roues

par :

30/06/2023 16:55

En qualité d'ancien motard, je soutiens pleinement la démarche de contrôle technique des 2 roues (3 roues et quadricyles) dans la mesure où cela est réalisé intelligemment.

J'en espère une sensible amélioration du comportement des propriétaires de motos (bruit, pollution, sécurité globale -pneus, freins, entretien...-). Heureusement la majorité des motards est responsable et raisonnable. Le contrôle technique ne permettra de corriger à la marge que quelques 2 roues.

Je suggère que le contrôle soit enregistré en fichier central de telle sorte qu'en cas de contrôle par les forces de l'ordre, l'absence de la carte grise avec le conducteur, ne soit pas un frein à la circulation.

"Motardement votre..."

N° 944107 - CONTRE le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 16:56

Je suis contre le contrôle technique moto!

1/

Notre vie est en jeu tous les jours sur la route face aux voitures et à l'état des routes, vous comprenez bien que l'entretien de nos motos est scrupuleusement faite!

2/

Si c'est pour le bruit ...chacun changera son pot une fois tous les 3 ans pour aller passer le contrôle

3/

Le coût

Encore et encore de l'argent durement gagné qui sort de notre poche pour rien

4/

Les associations parisiennes pour ce contrôle ne doivent pas avoir ce poids nationalement !

Soyons au clair sur ce qui les motive!

N° 944108 - Non au CT

par :

30/06/2023 16:56

Au lieu du CT, on devrait rendre obligatoire le blouson moto avec une dorsale homologuée, le port du pantalon, de chaussure et interdire les shorts, caleçons, les tongs à tous les véhicules motorisés de 50 cm cube et plus et rendre les amendes très dissuasives pour ce genre d'infraction. Ce sont nos seules protections en cas d'accidents.

L'usage du casque intégrale devrait peut-être être le seul autorisé sur la route?

Il faudrait refaire les routes et reboucher les trous qui est l'une des premières causes d'accidents.

Dans la même lignée, on devrait mettre une plaque d'immatriculation sur tous les vélos et trottinettes afin de réduire les accidents avec ce type de véhicule et rendre le casque et des gants. Il

faudrait interdire le contre sens pour ce genre de véhicule.

N° 944128 - Nécessaire

par :

30/06/2023 17:05

C'est nécessaire, en espérant que ça permette rapidement de diminuer la pollution atmosphérique et sonore de ces engins.

N° 944140 - Le contrôle technique moto est une absurdité

par :

30/06/2023 17:11

Je suis propriétaire d'une moto 600cc Honda. Je m'en sers pour mes déplacements professionnels à Paris et en banlieue.

Ma moto est révisée par un concessionnaire Honda tous les 5 000 km. Il vérifie tous les points, change les pièces, règles et fait les niveaux comme préconisé par la marque Honda. Il m'informe également des travaux à prévoir à plus ou moins longue échéance.

Comme il m'a été enseigné lors de mon permis, je vérifie chaque semaine l'état et la pression de mes pneus, mes plaquettes de freins, la tension de la chaîne que je graisse une fois par mois. J'en profite également pour vérifier phare, clignotants et feux stop. Tout cela ne me prend que peu de temps lorsque je la gare le vendredi soir avant le WE, c'est un petit moment que j'aime et je ne suis pas une exception chez les motards.

De plus, par mon assurance X, je suis abonné gratuitement à l'application « Liberty Rider » qui prévient les secours en cas d'accident et me rappelle automatiquement tous les entretiens à effectuer sur ma moto.

Bref, ma moto est parfaitement entretenue. Un contrôle technique est parfaitement inutile et me coutera de l'argent pour rien.

Ce contrôle technique n'est pas une obligation imposée par l'union Européenne - puisque les mesures alternatives validées par le ministre des transports Clément Beaune ont été acceptées par cette dernière - mais vient du collectif [association], représentant une minorité, qui veulent éradiquer les 2 roues motorisés et pensent que le contrôle technique supprimera les nuisances sonores, leur principal cheval de bataille - sachant que le contrôle technique mis en place en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif.

Deux solutions simples pourraient être mise en place contre ces nuisances sonores sans pénaliser les 4 millions d'usagers de 2 roues motorisés.

1 - Mettre en place plus de contrôles pour sanctionner les auteurs de ces infractions. En 30 ans de conduite à Paris et banlieue, je n'ai été contrôlé qu'une fois.

2 - Obliger les constructeurs à ce que les chicanes et DB killer ne soit pas facilement démontable. Voir que l'ensemble de la ligne d'échappement soit soudée. Pour exemple sur ma moto, il suffit de retirer un boulon et tirer sur un ressort pour passer en pot libre !

Pour finir, la grande majorité des accidents de moto ne sont pas liés à l'état des véhicules, mais à l'état des routes et de ses infrastructures.

Bref, un contrôle technique moto ne règlera aucun problème avancé par ses sympathisants, ne servira qu'à enrichir les grandes marques du CT et mécontentera quelques millions d'électeurs.

N° 944143 - Tout ca pour ca

par :

30/06/2023 17:11

Bonjour

Et quand on aura fait diminuer le risque routier de 0,1% ; ce qui serait déjà énorme ; on aura gagné quoi ?? 1 mort en moins tous les 5 ans ? mais si jamais ; comme ça arrive malheureusement ; un mec bourré oublie de s'arrêter à un feu tricolore (c'est arrivé à un de mes copains il y a quelques années, il en est mort ...) vos stat là elles sont mortes. Alors si par exemple vous mettiez un peu du fric gaspillé dans l'entretien des routes on ferait peut être avancer la cause de la sécurité routière. Mais en avez vous la volonté ???

Malheureusement je n'attend pas de réponse de votre part ; vous êtes beaucoup trop prétentieux pour vous abaisser à tenir compte de l'avis des principaux concernés.

N° 944146 - Tout ca pour ca

par :

30/06/2023 17:14

Bonjour

Et quand on aura fait diminuer le risque routier de 0,1% ; ce qui serait déjà énorme ; on aura gagné quoi ?? 1 mort en moins tous les 5 ans ? mais si jamais ; comme ça arrive malheureusement ; un mec bourré oublie de s'arrêter à un feu tricolore (c'est arrivé à un de mes copains il y a quelques années, il en est mort ...) vos stat là elles sont mortes. Alors si par exemple vous mettiez un peu du fric gaspillé dans l'entretien des routes on ferait peut être avancer la cause de la sécurité routière. Mais en avez vous la volonté ???

Malheureusement je n'attend pas de réponse de votre part ; vous êtes beaucoup trop prétentieux pour vous abaisser à tenir compte de l'avis des principaux concernés.

N° 944151 - Ct 2 roues

par :

30/06/2023 17:14

Madame, monsieur

Je crois sincèrement que le contrôle technique est inutile car nous les moteurs contrôlons notre véhicule régulièrement et bien plus que les automobilistes, il y va de notre sécurité !

Je possède depuis mes 18ans des véhicules à 2 roues j'ai 35 et une moto du même âge j'ai traversé une partie de l'Europe pour arriver au sud du Maroc je ne vous est pas attendu avec votre ct pour contrôler mon véhicules.

J'ai parcouru de multiples pays avec ma moto de 1988 je crois qu'elle n'a certainement pas besoin de cette nouvelle mesure

N° 944175 - stop aux lobbies

par :

30/06/2023 17:24

bonjour,

tous le monde a bien compris qu'il n'y a aucune raison de mettre en oeuvre ce contrôle.

la France a dit non à l'europe libérocopitaliste et en plus les lobbies imposent encore de prendre de l'argent dans nos poches.

Aucune vraies raisons, des chiffres faux etc etc ... . Mais où va ce monde!!!

stop au contrôle technique !!!!

Arrêtez de ponctionner les gens !!!

N° 944180 - Le contrôle technique moto est une absurdité

par :

30/06/2023 17:27

Je suis propriétaire d'une moto 600cc Honda. Je m'en sers pour mes déplacements professionnels à Paris et en banlieue.

Ma moto est révisée par un concessionnaire Honda tous les 5 000 km. Il vérifie tous les points, change les pièces, règles et fait les niveaux comme préconisé par la marque Honda. Il m'informe également des travaux à prévoir à plus ou moins longue échéance.

Comme il m'a été enseigné lors de mon permis, je vérifie chaque semaine l'état et la pression de mes pneus, mes plaquettes de freins, la tension de la chaîne que je graisse une fois par mois. J'en profite également pour vérifier phare, clignotants et feux stop. Tout cela ne me prend que peu de temps lorsque je la gare le vendredi soir avant le WE, c'est un petit moment que j'aime et je ne suis pas une exception chez les motards.

De plus, par mon assurance Matmut, je suis abonné gratuitement à l'application « Liberty Rider » qui prévient les secours en cas d'accident et me rappelle automatiquement tous les entretiens à effectuer sur ma moto.

Bref, ma moto est parfaitement entretenue. Un contrôle technique est parfaitement inutile et me coutera de l'argent pour rien.

Ce contrôle technique n'est pas une obligation imposée par l'union Européenne - puisque les mesures alternatives validées par le ministre des transports Clément Beaune ont été acceptées par cette dernière - mais vient du collectif [association], représentant une minorité, qui veulent éradiquer les 2 roues motorisés et pensent que le contrôle technique supprimera les nuisances sonores, leur principal cheval de bataille - sachant que le contrôle technique mis en place en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif.

Deux solutions simples pourraient être mise en place contre ces nuisances sonores sans pénaliser les 4 millions d'utilisateurs de 2 roues motorisés.

1 - Mettre en place plus de contrôles pour sanctionner les auteurs de ces infractions. En 30 ans de conduite à Paris et banlieue, je n'ai été contrôlé qu'une fois.

2 - Obliger les constructeurs à ce que les chicanes et DB killer ne soit pas facilement démontable. Voir que l'ensemble de la ligne d'échappement soit soudée. Pour exemple sur ma moto, il suffit de retirer un boulon et tirer sur un ressort pour passer en pot libre !

Pour finir, la grande majorité des accidents de moto ne sont pas liés à l'état des véhicules, mais à l'état des routes et de ses infrastructures.

Bref, un contrôle technique moto ne règlera aucun problème avancé par ses sympathisants, ne servira qu'à enrichir les grandes marques du CT et mécontentera quelques millions d'électeurs.

N° 944183 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 17:27

Motard depuis de nombreuses années, j'ai du mal à comprendre cette obsession pour le contrôle technique moto. Je suis un passionné, mais être passionné ne veut pas dire être stupide et faire l'impasse sur la sécurité. Ma moto est régulièrement et parfaitement entretenue. J'effectue moi même les contrôles routiniers (pression, niveau, éclairage, plaquette, fuite d'huile...) et quelques

soient les préconisations du constructeur je passe chez mon concessionnaire tous les 5 ou 6000 kms pour un entretien en plus des révisions (sur ma moto les révisions sont prévues tous les 15000 kms). La personne qui connaît le mieux ma moto après moi est le mécanicien de ma concession et je lui fait totalement confiance et je n'hésiterai jamais à faire une réparation s'il la préconise.

Tout le reste n'est fait que de commentaires venant de personnes qui ne connaissent rien à la moto et qui aimeraient bien nous faire rentrer dans "leur case" en manipulant des chiffres qui sortis de leur contexte ne veulent rien dire.

Donc quel intérêt pour ce contrôle ? Encore une dépense supplémentaire qui ne règlera pas le problème vis à vis des quelques motards qui ne respectent pas les normes en terme de bruit ou de respect des autres usagers de la route.

La communauté des motards est plutôt respectueuse de la sécurité, de sa sécurité et ne souhaite que profiter de cette liberté que seule la moto peut nous procurer.

Je suis pour la sécurité en 2 roues mais contre ce contrôle technique qui n'apportera absolument aucune autre garantie vis à vis de notre sécurité. Il faut plus d'information, de formation et de responsabilisation.

N° 944184 - je m'insurge contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 17:27

La seule utilité de ce contrôle me semble être pour les grande franchises de contrôle technique, qui vont pouvoir se mettre 70€ par moto dans la poche tous les deux ans.

mais quid de l'efficacité d'un contrôle visuel ?

ça va surtout pénaliser les personnes comme moi qui ont une moto strictement d'origine, entretenue régulièrement, et pour qui le CT2RM sera une taxe de plus à devoir s'acquitter sans contre partie.

Contrairement à la voiture, le motard roule en 2RM par choix et par passion, il sait que sa vie dépend de l'état de sa moto, aussi moins de 1% des accidents ont pour origine une défaillance technique !

Ensuite, le problème réel, du bruit des 2RM qui roulent avec des pots non homologués : c'est si facile de changer un silencieux, ou de remettre le Db killer, que les contrevenant vont prendre 15mn pour remonter leur pot d'origine ou leur db killer sur leur moto avant d'aller au contrôle, pour remettre leur pot bruyant au retour.

Sans compter que les scooter volés/debridés/ qui roulent déjà dans l'illégalité, souvent sans être assurés, et qui ennuient tout le monde, on est bien d'accord, n'iront bien sur pas au CT.

Donc une mesure vache à lait, qui va ajouter un item aux irritants du quotidien, et qui va permettre aux partis populistes de passer haut la main aux prochaines élections ...

N° 944188 - contrôle technique des véhicules motorisés

par :

30/06/2023 17:30

Bonjour, je suis contre ce projet de décret pour plusieurs raisons nous ne sommes pas des automobilistes, notre moto est pour la majorité une passion, tous les jours nous vérifions notre moto car au moindre pb nous le payons cash, elles sont donc suivies et en bon état, tous les organes de



sécurité sont visibles. Regarder les stats des assurances sur les causes des accidents... Nous préférons un aménagement routier plutôt qu'un contrôle périodique.

Ou alors un contrôle technique lors d'une vente, cela permettrait aux novices d'acheter un 2 roues en toute tranquillité. Alors étudiez ce dossier avec les personnes concernés contrairement au conseil d'état qui a validé un dossier vide.

Cordialement

N° 944192 - Inutile

par :

30/06/2023 17:30

Bonjour,

Par ces quelques mots, je souhaite participer à cette consultation pour la mise en place d'un CT pour le 2 et 3 roues motorisés.

Comme noté dans le titre, je trouve ça complètement inutile pour plusieurs raisons, mais dont les principales sont :

- Que tous les organes de sécurité sont visibles sans démontage.
- Qu'un 2/3 roues passe plus régulièrement en concession/garage pour les entretiens variés (au moins une vidange annuelle).
- Que leurs utilisateurs sont conscients dans la majeure partie des cas des risques encourus pour leurs intégrités en cas de chute (pas de carrosserie). A titre personnel, j'ai fait l'acquisition d'un gilet airbag (aucune aide de l'Etat pour ces protections individuelles).
- Qu'un 2/3 roues effectue beaucoup moins de kilomètres annuellement qu'une voiture.

Je pourrais vous citer pleins d'autres raisons, mais rien que celles citées, démontrent qu'un CT n'a pas son sens. Je rajouterai, à titre personnel, que j'attache une attention toute particulière à mes motos, quant à leurs entretiens, nettoyages et bons états généraux, comme BEAUCOUP de motards.

Bonne lecture à vous,

Cordialement,

N° 944209 - Why not!

par :

30/06/2023 17:35

Le contrôle technique pour les motos, why not! Je ne vous cache pas que j'aurai préféré le contrôle de l'état des routes, de la cohérence des panneaux de vitesses, de la vérification de la visibilité des lignes blanches, de toutes ces places de parking alternées à cheval sur la chaussée, des entrées de communes avec des plots, massifs fleuris pour créer des ralentissements, et autres joyeusetés!

L'aménagement coûte de l'argent à l'état, les motards en rapporteront, comme je le fais déjà en tant qu'automobiliste! Vais finir par prendre un abonnement à la RATP s'il reste quelques bus non brûlés.

N° 944211 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 17:35

Plutôt que d'instaurer ce contrôle qui ne concernera que des motards responsables, assurés et soucieux de leur sécurité et pour la grande majorité de leur environnement, que les décideurs donnent aux forces de l'ordre les moyens de contrôler le bruit, la pollution et le comportement notamment dans les zones urbanisées où sévissent les rodéos. Soyez certains que ces ersatz de motards n'iront pas en centre de contrôle. Ne cédez pas aux lobbies bobos pseudo écoles et à [réseau de contrôle technique] qui veut plus de rentrées d'argent.

N° 944213 - Contrôle technique inutile

par :

30/06/2023 17:37

Je suis contre ce contrôle technique inutile et basé sur des faits non vérifiés.

N° 944214 - CT moto

par :

30/06/2023 17:38

CT complètement aberrant avec des points de contrôle propre à un véhicule auto.

Aucune réflexion sur la pertinence de ce type de dispositif en matière de sécurité au vue des multitudes de spécificités des véhicules moto.

Normalisation d'un CT pur et simple sans tenir compte de l'éventail des véhicules moto.

"GROS INTERROGATION" sur la compétence technique des contrôleurs techniques de ce dispositif"

N° 944216 - contrôle technique moto

par :

30/06/2023 17:38

je remercie le président de la république qui à dit qu'il n'y aurait pas de contrôle technique moto c'est lamentable.

je suis contre le contrôle technique moto car on ne peut pas rouler sur une moto en mauvais .

par contre l'état des routes en France est lamentables et surélévation pour faire ralentir les véhicules ne sont pas aux normes mais on ne fait rien.

A quand un contrôle technique pour les vélos cargos puisque c'est une association de vélos qui a réclamée et obtenue le contrôle technique moto.

N° 944219 - Contre le control des deux roues

par :

30/06/2023 17:39

Les motos non entretenue et qui ont un accident représente moins de 0,04% donc le contrôle technique n'est pas justifié.

Par contre les motos qui font du bruit ou les scooters qui respecte pas la réglementation oui on a qu'à les verbaliser

N° 944222 - Juste une taxation supplémentaire

par :

30/06/2023 17:39

Motard depuis 1981, ce CT est clairement juste une taxe supplémentaire que certaines personnes obtues ne connaissant rien au monde du 2 roues veulent croire utile.

Certes on peut voir des scooters dans un état douteux, et clairement quand j'entends les médias dirent "un motard" pour parler d'un scooteriste ou d'un jeune qui fait du rodéo sauvage j'ai de l'urticaire.

Les motards prennent soin de leur monture, nous savons que le défaut technique, qu'un pneu trop usé, c'est dangereux.

Quelle est la proportion d'accidents dus au mauvais état d'une moto ? ridicule.

Mais bon, ça justifie le salaire de consultants et donne un sens à la vie de gens qui n'en ont pas.

N° 944236 - Juste une taxation supplémentaire

par :

30/06/2023 17:43

Motard depuis 1981, ce CT est clairement juste une taxe supplémentaire que certaines personnes obtues ne connaissant rien au monde du 2 roues veulent croire utile.

Certes il peut exister des scooters dans un état douteux, mais clairement quand j'entends les médias dirent "un motard" pour parler d'un scooteriste ou d'un jeune qui fait du rodéo sauvage, c'est la preuve qu'ils n'y connaissent rien.

Les motards prennent soin de leur monture, nous savons que le défaut technique, qu'un pneu trop usé, c'est dangereux.

Quelle est la proportion d'accidents dus au mauvais état d'une moto ? ridicule.

Mais bon, ça justifie le salaire de consultants et donne un sens à la vie de gens qui n'en ont pas.

N° 944238 - 2014/45/UE : CT ou autres mesures efficaces de sécurité routière

par :

30/06/2023 17:44

Bonjour,

Tout d'abord, la commission européenne n'impose pas un contrôle technique (CT) unilatéralement. Dans la directive, c'est contrôle technique OU autres mesures efficaces de sécurité routière. Par exemple, la Finlande a opté pour autre chose que le CT, à savoir amélioration des infrastructure et réforme du permis.

Quant à imposer un CT pour les motos (je ne parle pas des scooters 50) > 125cm<sup>3</sup> :

- au permis A, on apprend à entretenir son véhicule et à le vérifier régulièrement (chaîne cinématique, partie cycle, éclairage).
- au permis A, on apprend des fiches sur l'entretien, la conduite, la vitesse...
- la moto, elle est entretenue au minimum une fois par an par un professionnel (qualifié et assuré).
- l'entretien d'une moto, c'est tous les 6.000km, voire 10.000 (pour les voitures, c'est 20.000 ou 30.000km)
- l'entretien d'une moto est + couteux qu'une voiture, + strict et + pointu.
- tous les motards savent qu'un manque d'entretien entraine un risque vital pour le conducteur et son éventuel passager.
- la défaillance mécanique est une source insignifiante dans les accidents mortels.

Au lieu de ça, il serait mieux de faire le même choix que la Finlande, mais ça coûte + cher... et ça ne rapportera rien à [réseau de contrôle technique] et consorts.

Je trouve que c'est dommage de ne pas protéger davantage les motards en faisant le même choix que la Finlande, plutôt que de les prendre au portefeuille pour un résultat connu d'avance.

Bien à vous,

N° 944241 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 17:46

Bonjour,

Je considère ce contrôle totalement inutile,  
en effet les motard sont sensibilisés des le permis au bon état et à la sécurité de leurs deux roues .  
l'accidentologie provoqué par un défaut d'entretien ou mécanique ne représente que 0,5%.  
L'accessibilité mécanique d'une moto permet de faire soit même ce contrôle visuel sans être obligé  
de payer.

De plus sur la question des nuisances sonores , si les forces de l'ordres faisaient leur travail sur le  
bord des routes ,il y a déjà une réglementation en cours .

Pour finir ,étant motard et citoyen je m'en souviendrais au moment de voter.

Cordialement

N° 944243 - Inefficace, inutile

par :

30/06/2023 17:47

les défaillances techniques représentent moins de 0.5% des causes d'accidents en deux roues donc  
quel est l'intérêt d'un contrôle technique des deux roues ?

quels sont les intérêts financiers et la légitimité des associations soutenant le bien fondé de ce  
contrôle technique?

je demande une étude sur l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers et  
éventuellement la mise en place de mesures alternatives si l'étude démontre l'inefficacité du CT sur  
la Sécurité des usagers.

N° 944245 - Possesseur de moto Kawasaki ZR7 de 2001

par :

30/06/2023 17:47

Comment est justifié la mise en place de ce contrôle technique autrement que par la création  
purement artificielle d'une nouvelle activité économique aux dépens des possesseurs de moto.  
Il ne peut s'agir d'une motivation de sécurité, la proportion des accidents de deux roues liés à un  
incident technique est infinitésimale.

Quant à la pollution, les deux roues consomment de l'essence et compte tenu de l'âge moyen des  
véhicules beaucoup risquent évidemment d'être au dessus des normes. En revanche au vu du  
nombre de kilomètres moyen parcouru (par rapport aux poids lourds...) la proportion en émission de  
CO2 est là aussi minime.

N° 944248 - Contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 17:47

Le contrôle technique je le paie chaque année, ma moto va chaque année dans un garage pour  
l'entretien et le contrôle des organes pour circuler en toute sécurité, alors avec ce CT tout les trois  
ans je devrais payer deux fois

N° 944252 - Encore une taxe

par :

30/06/2023 17:49

Motard depuis 1981, ce CT est clairement juste une taxe supplémentaire que certaines personnes  
obtues ne connaissant rien au monde du 2 roues veulent croire utile.

Les motards prennent soin de leur monture, nous savons que le défaut technique, qu'un pneu trop usé, c'est dangereux.

Quelle est la proportion d'accidents dus au mauvais état d'une moto ? ridicule.

Mais bon, ça justifie le salaire de consultants et donne un sens à la vie de gens qui n'en ont pas et veulent que les autres n'en aient pas.

N° 944253 - Responsabilité en cas de chute de la moto

par :

30/06/2023 17:50

Les motos sont fragiles et peu simples à manier. En cas de chute lors du déplacement du véhicule dans le centre technique par le personnel du centre, quid des responsabilités et des démarches de réparation ?

De même, les contrôleurs auront le permis moto ? Si non, comment leur confier un véhicule qu'ils ne savent utiliser (mise de la béquille centrale par exemple).

N° 944262 - Utilisateur d'un deux roues

par :

30/06/2023 17:53

Je trouve aberrant de céder aux lobbys des contrôles techniques. La conduite d'une moto implique des contrôles préalables fait par les conducteurs comme demandé à l'épreuve du permis de conduire. Il en va de notre sécurité.

N° 944264 - Une honte

par :

30/06/2023 17:55

Encore une boîte à fric

Comme pour l'automobile

À ce demander ce que vous faite de tous se pognon

Vous devriez tous être en prison

N° 944274 - Mesure chère et inutile

par :

30/06/2023 17:59

Je possède plusieurs motos que j'entretiens moi même. Le contrôle technique qui va être imposé sera purement visuel ? En effet tous les organes de sécurité sont directement visible et contrôlables sans démontage (contrairement aux automobiles ou je reconnait l'utilité de ce contrôle). Payer 50€ pour un simple contrôle visuel ?

Ceci est juste le résultat d'un lobbying de sociétés de CT ([réseau de contrôle technique]) et de 3 pseudo associations (quelques dizaines de membres).

Enfin les statistiques (non bidonnées par les lobbies ci-dessus ou par des média en manque de sensationnel) montre que les accidents causés par un défaut d'entretien sont extrêmement rares.

De qui se moque-t-on ?

N° 944281 - Usager deux roues motorisés

par :

30/06/2023 18:02

Préambule : le CT 2-3 RM ne se justifie pas au regard du nombre d'accidents provoqués par l'état du véhicule : 0.3% selon étude MAIDS et 0.5% par la [assurance] alors que l'état du véhicule était en cause pour 17% pour les 4 roues au moment de sa mise en place !

Il faut savoir que sur 100 accidents impliquant un 2RM et un tiers, ce dernier est responsable pour 67% ; en quoi un CT changera cela ?

Selon une étude CEREMA l'état des routes ou infrastructures sont responsable de 3% des accidents soit 10 fois plus que l'état des 2RM,

Par ailleurs la directive CE 2014/45 du 03/04/2014 autorisait la mise en place de mesures alternatives à la mise en place du CT comme cela a été fait en Irlande et aux Pays Bas notamment.

### 1) Les centres de CT :

On demande aux centres de contrôle technique d'être opérationnels entre le 15 et 30/01/24 mais :

- les centres de contrôle auront ils leur personnel formé notamment les indépendants; on peut raisonnablement en douter surtout qu'a cette heure ils sont déjà chargé à saturés, avec les 4 roues !

Cela ne va t-il pas obliger les propriétaires de 2RM à parcourir des distances importantes pour rallier un centre de CT d'un réseau qui vont être surchargés entraînant le risque d'être hors la loi ?

- La manœuvre d'une moto de plus de 250 kg voire 400 va poser problème pour des personnels ne disposant pas du permis A1. Qui paiera les réparations en cas de chute du 2RM a l'intérieur du centre de contrôle ? Qu'advientra t-il pour le propriétaire qui n'a pour seul moyen de locomotion son 2 RM?

- Les centres de contrôle indépendants voire des franchisés de réseaux auront ils les moyens financiers d'acquérir et de se former à l'utilisation de ces machines ? La rentabilité ne sera pas au rendez vous amenant éventuellement à la faillite et l'augmentation conséquente des distances à parcourir pour rallier un centre de CT. Les concessionnaires des marques sont bien mieux placés pour contrôler les machines lors des révisions du carnet d'entretien beaucoup plus rapprochées que pour les 4 roues.

- Qu'en sera t-il des véhicules de 50 cc qui auront, notamment en zone rurale des distances importantes à parcourir et dont la conception n'ai pas adaptée au long trajet ?

### 2) le contenu du CT :

- Grosse stupeur pour moi à lire le contenu des contrôles à effectuer : on dirait celui de ma voiture ! Pêle-mêle : Feux de stationnement; système de freinage assisté, correcteur automatique de freinage, boîtier crémaillère de direction, direction assistée, champ de vision conducteur, état du vitrage, essuie glace, feux de position AV, feux de brouillard, feux de marche AR, essieu, pivot de suspension, ressorts et stabilisateurs, jambes de forces, etc. Ce document a été écrit par des personnes ne connaissant pas ce qu'est un 2RM et ses spécificités comme la chaîne et sa tension, les différents types de cadres par exemple.

### 3) Influence du CT 2RM sur l'accidentologie

- au vu des chiffres déjà connus de longue date que va apporter le CT ? Rien de significatif, par contre l'état des chaussées et infrastructures dangereuses mériteraient bien plus d'attention de la part des pouvoirs publics car 10 fois plus dangereuses que l'état du véhicule,

- Peux t-on envisager une évaluation de ce CT pour le supprimer après avoir constaté son inutilité et plutôt favoriser des mesures alternatives comme la prise en compte du 2RM dans la formation permis B et notamment la prise en compte de la tâche aveugle ou tâche de Mariotte. Le tourne à gauche associé à ce phénomène est une cause principale d'accident provoqué par un 4 roues.

3) Le 2RM la solution environnementale pas besoin de CT

- les normes euro 5b pour les 2RM sont au niveau des véhicules automobiles aux normes actuelles.
- Une étude de l'université de Louvain démontre que 10% de 2RM en plus c'est 40% de bouchon en moins aux heures de pointe donc de pollution..
- La consommation inférieure de carburant des 2 RM favorise cette diminution de la pollution. Une étude récente de l'ADEME le démontre
- Les temps de trajet sont plus courts en 2 RM ( circulation inter files ) et favorisent donc la diminution de la pollution. Tous les tests de mobilité démontre l'avantage du 2 RM sur les autres moyens de transport voitures et bus en province et milieu rural.

4) La pollution sonore : le CT ne servira à rien

- Pas besoin de CT pour mesurer celle-ci ! Les gendarmes disposent des moyens de contrôle nécessaires pour vérifier et sanctionner les contrevenants à leur carte grise.

Nota: les niveaux sonores des 2RM sont variable d'une machine à une autre et il en existe des niveaux d'homologation jusqu'à 104 dBa rendant impossible la sanction du conducteur bruyant. Pour un petit nombre on veut sanctionner l'ensemble des 2RM.

Pourquoi les services de l'État homologuent ils des véhicules à ce niveau sonore ?

- Une étude menée par la CEA dans le grand Est avec 4 radars Méduse montre que les 2 RM ont été mesurés à 78 dBa et les 4 roues à 73 dBa mais que plus de 50% des dépassements du niveau sonore fixé à 83 dBa pour cette étude étaient du fait des 4 roues.
- Le CT n'empêchera pas les motards voulant faire du bruit de continuer à en faire vu la facilité avec laquelle un pot d'échappement peut être changé sur un 2 RM avant et après le contrôle. La solution reste les contrôles Gendarmerie.

N° 944284 - Contre le CT des cyclomoteurs et 125 cm<sup>3</sup> ainsi que les motos de plus de 30 ans par :

30/06/2023 18:02

Bonjour,

Comme dit dans le titre je suis contre un contrôle technique pour les motos - cyclo et motos de plus de 30 ans d'âge. Ces véhicules sont la propriété de collectionneurs qui ont bien souvent plusieurs engins qu'ils affectionnent et entretiennent régulièrement. D'autre part peu de kilomètres sont effectués avec ces engins (hors mis ballades pour entretien et présentation à diverses manifestations).

Pour ma part je possède 3 motos de plus de 30 ans !

N° 944291 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 18:05

1-Si l'objet du CT est de garantir la sécurité des pilotes et passagers, l'étude de l'accidentologie montre que l'état du véhicules représente rien à côté de l'état des routes et l'état physique du pilote.  
2-Les motards sont particulièrement conscients du risques qu'ils courent et passionnés que l'état de leur moto est leur préoccupation 1ere. 3-un CT 2 roues nécessitent des compétences et les motards effectuent un contrôle régulier de leur véhicule. Pour toutes ces raisons l'obligation du CT moto est sans objet

N° 944295 - Responsabilité en cas de chute de la moto

par :

30/06/2023 18:08

Les motos sont fragiles et peu simples à manier. En cas de chute lors du déplacement du véhicule dans le centre technique par le personnel du centre, quid des responsabilités et des démarches de réparation ?

De même, les contrôleurs auront le permis moto ? Si non, comment leur confier un véhicule qu'ils ne savent utiliser (mise de la béquille centrale par exemple).

N° 944297 - Usager deux roues motorisés

par :

30/06/2023 18:09

Préambule : le CT 2-3 RM ne se justifie pas au regard du nombre d'accidents provoqués par l'état du véhicule : 0.3% selon étude MAIDS et 0.5% par la [assurance] alors que l'état du véhicule était en cause pour 17% pour les 4 roues au moment de sa mise en place !

Il faut savoir que sur 100 accidents impliquant un 2RM et un tiers, ce dernier est responsable pour 67% ; en quoi un CT changera cela ?

Selon une étude CEREMA l'état des routes ou infrastructures sont responsable de 3% des accidents soit 10 fois plus que l'état des 2RM,

Par ailleurs la directive CE 2014/45 du 03/04/2014 autorisait la mise en place de mesures alternatives à la mise en place du CT comme cela a été fait en Irlande et aux

Pays Bas notamment.

#### 1) Les centres de CT :

On demande aux centres de contrôle technique d'être opérationnels entre le 15 et 30/01/24 mais :

- les centres de contrôle auront ils leur personnel formé notamment les indépendants; on peut raisonnablement en douter surtout qu'à cette heure ils sont déjà chargé à saturés, avec les 4 roues ! Cela ne va t-il pas obliger les propriétaires de 2RM à parcourir des distances importantes pour rallier un centre de CT d'un réseau qui vont être surchargés entraînant le risque d'être hors la loi ?

- La manœuvre d'une moto de plus de 250 kg voire 400 va poser problème pour des personnels ne disposant pas du permis A1. Qui paiera les réparations en cas de chute du 2RM a l'intérieur du centre de contrôle ? Qu'advientra t-il pour le propriétaire qui n'a pour seul moyen de locomotion son 2 RM?

- Les centres de contrôle indépendants voire des franchisés de réseaux auront ils les moyens financiers d'acquérir et de se former à l'utilisation de ces machines ? La rentabilité ne sera pas au rendez vous amenant éventuellement à la faillite et l'augmentation conséquente des distances à parcourir pour rallier un centre de CT. Les concessionnaires des marques sont bien mieux placés pour contrôler les machines lors des révisions du carnet d'entretien beaucoup plus rapprochées que pour les 4 roues.

- Qu'en sera t-il des véhicules de 50 cc qui auront, notamment en zone rurale des distances importantes à parcourir et dont la conception n'ai pas adaptée au long trajet ?

#### 2) le contenu du CT :

- Grosse stupeur pour moi à lire le contenu des contrôles à effectuer : on dirait celui de ma voiture ! Pêle-mêle : Feux de stationnement; système de freinage assisté, correcteur automatique de freinage, boîtier crémaillère de direction, direction assistée, champ de vision conducteur, état du vitrage, essuie glace, feux de position AV, feux de brouillard, feux de marche AR, essieu, pivot de suspension, ressorts et stabilisateurs, jambes de forces, etc. Ce document a été écrit par des personnes ne connaissant pas ce qu'est un 2RM et ses spécificités comme la chaîne et sa tension, les différents types de cadres par exemple.

#### 3) Influence du CT 2RM sur l'accidentologie

- au vu des chiffres déjà connus de longue date que va apporter le CT ? Rien de significatif, par contre l'état des chaussées et infrastructures dangereuses mériteraient bien plus d'attention de la part des pouvoirs publics car 10 fois plus dangereuses que l'état du véhicule,



- Peux t-on envisager une évaluation de ce CT pour le supprimer après avoir constaté son inutilité et plutôt favoriser des mesures alternatives comme la prise en compte du 2RM dans la formation permis B et notamment la prise en compte de la tâche aveugle ou tâche de Mariotte. Le tourne à gauche associé a ce phénomène est une cause principale d'accident provoqué par un 4 roues.

3) Le 2RM la solution environnementale pas besoin de CT

- les normes euro 5b pour les 2RM sont au niveau des véhicules automobiles aux normes actuelles.
- Une étude de l'université de Louvain démontre que 10% de 2RM en plus c'est 40% de bouchon en moins aux heures de pointe donc de pollution..
- La consommation inférieure de carburant des 2 RM favorise cette diminution de la pollution. Une étude récente de l'ADEME le démontre
- Les temps de trajet sont plus courts en 2 RM ( circulation inter files ) et favorisent donc la diminution de la pollution. Tous les tests de mobilité démontre l'avantage du 2 RM sur les autres moyens de transport voitures et bus en province et milieu rural.

4) La pollution sonore : le CT ne servira à rien

- Pas besoin de CT pour mesurer celle-ci ! Les gendarmes disposent des moyens de contrôle nécessaires pour vérifier et sanctionner les contrevenants à leur carte grise.

Nota: les niveaux sonores des 2RM sont variable d'une machine à une autre et il en existe des niveaux d'homologation jusqu'à 104 dBa rendant impossible la sanction du conducteur bruyant. Pour un petit nombre on veut sanctionner l'ensemble des 2RM.

Pourquoi les services de l'État homologuent ils des véhicules à ce niveau sonore ?

- Une étude menée par la CEA dans le grand Est avec 4 radars Méduse montre que les 2 RM ont été mesurés à 78 dBa et les 4 roues à 73 dBa mais que plus de 50% des dépassements du niveau sonore fixé à 83 dBa pour cette étude étaient du fait des 4 roues.
- Le CT n'empêchera pas les motards voulant faire du bruit de continuer à en faire vu la facilité avec laquelle un pot d'échappement peut être changé sur un 2 RM avant et après le contrôle. La solution reste les contrôles Gendarmerie.

N° 944298 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 18:09

Bonjour. Je fais en moyenne entre 4 et 5000km par an en loisir moto. Je vais donc devoir passer un contrôle technique plus souvent que la vidange du moteur? C'est ubuesque.

N° 944308 - Contrôle technique 2 roues, pourquoi, comment?

par :

30/06/2023 18:12

Je roule en moto depuis 40 ans. Cyclomoteurs, Véломoteurs, Motos toutes cylindrées. Mes véhicules vont une fois par an pour un check-up, vidange, contrôle général des freins, suspension, chez un concessionnaire de ma marque. Je fais environ 2000 km avec ma moto de collection, et 5000km avec un scooter 400cm3 en région parisienne. Je contribue à fluidifier la circulation et donc à faire baisser la pollution avec tous les risques que cela implique pour moi. Les motos représentent 0,5% de la pollution liée aux véhicules. (Il y a par ailleurs plus de particules fines dans les RER, ou les métros que sur le périphérique en cas d'alerte pollution). 0,3% des accidents de 2 RM sont dûs à des problèmes techniques, par contre, les nid de poules les gravillons, le mauvais états des infrastructures routières représentent 30% des causes d'accidents. Par ailleurs il me paraît impératif que le contrôleur possède le permis moto. On ne confie pas une moto de 240 Kg à quelqu'un qui ne sait pas la manipuler! Quid des scooters 50cm3 ou 125 cm3 en zone rurale? Vont-ils effectuer 60 km pour se

conformer à cette contrainte? impossible je pense. je suis donc contre ce contrôle quasi inutile, et imposé par l'Europe, et le lobby de certaines association vertes-tueuses.

N° 944313 - inutilité d'un contrôle technique des 2 roues

par :

30/06/2023 18:15

Nous ne pouvons adhérer à une mesures punitive (le cout du controle) .Les mesures alternatives (prime écolo pour passer à l'électrique,formation sur le bon entretien,radar de bruit , ect).Je suis collectionneur (environ une trentaine de motos) et bien sur ,je ne passerais pas toutes mes motos si il y a un controle technique non gratuit ,ce qui sera dommage pour le public qui ne pourra plus admirer ces motos .De plus pour les mobylettes (de collection) le prix du contrôle envisagé à 50 euro (soit disant) est plus cher que le prix d'achat de certaines de mes mobylettes,ce qui devient aberrant .Bien sur ,cette démarche punitive m'eloigne de l'esprit écologique que j'avais jusqu'à présent.

N° 944314 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

30/06/2023 18:16

Ce contrôle technique, qui aurait pu être évité si le gouvernement s'était donné les moyens de mettre en œuvre des solutions alternatives améliorant la sécurité des conducteurs, n'aura que peu d'effets sur la pollution sonore, car le remplacement d'un pot d'échappement non homologué par le pot d'origine ne demande que quelques minutes.

Concernant les motos anciennes à carburateur, il suffira de modifier les réglages du mélange air/carburant pour être conforme, quitte à les remodifier après le CT.

Pour ces 2 points, argument des associations demanderesses, il aurait été préférable de multiplier les contrôles routiers

Pour info, 52 ans de moto en conformité sonore, et toujours mes 12 points, mais ce qui me gêne, c'est quand je vois les épaves ( voitures) qui roulent avec le CT sur le parebrise ( phare cassé, plus de pare-choc, stop défaillant, et j'en passe...).

Le CT pour les motos n'apportera rien de plus au niveau de la sécurité, car un contrôle technique ne concerne que le véhicule, et ne réglera pas les problèmes de comportement de certains motards.

N° 944321 - Connerie

par :

30/06/2023 18:17

J'ai choisi le scooter il y a bien longtemps pour sa mobilité, sa faible consommation et la sûreté d'être ponctuel. Cela ne m'a jamais amusé d'être transi de froid l'hiver et trempé comme une soupe à la moindre pluie ! Et encore moins d'avoir été renversé par un automobiliste sur son portable.

Entre le stationnement payant des deux roues, le contrôle technique et tous les autres avatars je reviendrai donc à la voiture... Drôle de façon que choisissent "nos" politiques pour nous pousser vers un monde plus vert. Je ne les remercie pas.

N° 944322 - Quelle est la vraie raison de la mise en place de cette solution ?

par :

30/06/2023 18:17

Je trouve cela honteux, car l'unique but de cette réforme est simplement de générer plus de profit. Les nouvelles motos sont équipées de catalyseur donc niveau bruit et pollution les normes sont respectées. Pour les motos dont les pots sont changés, vous pensez vraiment que les gens sont bêtes et n'ont pas gardé ceux d'origines. Ils seront juste remplacés avant le contrôle technique. Seulement 0,3% des accidents sont dû à une défaillance technique, bref rien ne justifie cette réforme.

On a en marre de toujours devoir payer plus pour enrichir les gros.

N° 944323 - Non au contrôle technique

par :

30/06/2023 18:17

Il faudrait déjà que l'état et les régions et les villes prennent soin de leur route. Ce qui diminuera fortement le nombre d'accident que se soit les motos, les vélo ou les voitures. Nous aurions un meilleur résultat.

Le contrôle technique pour les motos n'apportera rien en terme de sécurité. On le voit déjà avec les voitures.

Une meilleure réglementation du code de la route pour tout véhicule motorisé ou non devrait être mis en place. Avec l'obligation du port du casque pour les trotinette et vélo. Un code piéton voir un permis piéton ne serait pas un luxe.

Bref il y a de nombreuses solutions plus efficace que le contrôle technique qui ne permettra pas de réduire les accidents

N° 944326 - stop aux lobbies

par :

30/06/2023 18:17

bonjour,

tous le monde a bien compris qu'il n'y a aucune raison de mettre en oeuvre ce contrôle.

la France a dit non à l'europe libérocapialiste et en plus les lobbies imposent encore de prendre de l'argent dans nos poches.

Aucune vraies raisons, des chiffres faux etc etc ... . Mais où va ce monde!!!

stop au contrôle technique !!!!

Arrêtez de ponctionner les gens !!!

N° 944330 - Lamentable, le lobbying des contrôleurs technique a gagné

par :

30/06/2023 18:20

Après avoir payé nos charges, nos impôts, la tipp sur l'essence voilà une nouvelle opportunité de faire tjs et encore payer les Français pour un Contrôle inutile, c'est prouvé par les chiffres (les vrais pas ceux de X). On en a marre de bosser pour payer toujours et toujours pour les autres ...

Révolution !

N° 944338 - stop aux lobbies

par :

30/06/2023 18:23

bonjour,

tous le monde a bien compris qu'il n'y a aucune raison de mettre en oeuvre ce contrôle.  
la France a dit non à l'europe libérocapsaliste et en plus les lobbies imposent encore de prendre de l'argent dans nos poches.

Aucune vraies raisons, des chiffres faux etc etc ... . Mais où va ce monde!!!

stop au contrôle technique !!!!

Arrêtez de ponctionner les gens !!!

N° 944340 - Pot échappement.

par :

30/06/2023 18:24

Tous les délinquants qui modifient leur échappement pourront le remettre en conformité pour le contrôle. La modification pourra être à nouveau installée ensuite. Mais tout le monde pourra s'acquitter de la nouvelle taxe.

N° 944342 - Non au contrôle technique

par :

30/06/2023 18:24

Il faudrait déjà que l'état et les régions et les villes prennent soin de leur route. Ce qui diminuera fortement le nombre d'accident que se soit les motos, les vélo ou les voitures. Nous aurions un meilleur résultat.

Le contrôle technique pour les motos n'apportera rien en terme de sécurité. On le vois déjà avec les voitures.

Une meilleure réglementation du code de la route pour tout véhicule motorisé ou non devrait être mis en place. Avec l'obligation du port du casque pour les trotinette et vélo. Un code piéton voir un permis piéton ne serait pas un luxe.

Bref il y a de nombreuses solutions plus efficace que le contrôle technique qui ne permettra pas de réduire les accidents

N° 944345 - Le contrôle technique des 2 roues ne servira qu'a enrichir les centres de contrôle

par :

30/06/2023 18:25

Y a t-il des conducteurs de deux roues dans les personnes qui veulent imposer ces contrôles? Je ne pense pas.

Un conducteur de deux roues tient à sa vie et entretient son véhicule ! Un deux roues qui freine mal ou qui ne tient pas bien la route va rapidement causer des frayeurs à son conducteur, qui, ira rapidement réparer ce qui est nécessaire.

L'obligation d'un contrôle technique ne servira à rien d'autre que d'enrichir les centres de contrôle technique.

N° 944347 - Hérésie

par :

30/06/2023 18:25

Un motard n'a pas de carrosserie : il entretient donc sa machine car elle représente sa vie.

Contrairement à certaines poubelles à 4 roues que l'on peut encore voir sur la route.

Et aussi contrairement à l'état des routes qui laisse franchement à désirer et qui peut engendrer des accidents de 2 roues, accidents qui n'ont strictement rien à voir avec l'état des machines.

Occupez-vous des routes  
On s'occupe de nos motos !

N° 944348 - Stop contrôle technique motos

par :

30/06/2023 18:26

Merci de mettre fin à ce projet. Enfant je fus, adulte je suis aujourd'hui. Stop à l'infantilisation permanente et à la bureaucratie hors sol et aux complicités douteuses. Je ne paye pas des impôts pour ça !

N° 944351 - Non au Contrôle technique de 2RM

par :

30/06/2023 18:28

Il ne faut pas confondre un 4 Roues et un 2RM.

Tous les conducteurs de 2RM et ça fait même l'objet d'une épreuve du permis A connaissent et effectuent les contrôles de sécurité de leur moto et pour cause, ils savent parfaitement les risques liés à leur vulnérabilité au guidon.

Par exemple, contrôle de la pression des pneus tous les 15 jours (combien d'automobilistes le font ?), vérification de l'état des pneumatiques puisque des pneumatiques usagés se ressentent immédiatement sur la tenue du guidon, ce qui n'est pas le cas en 4 roues ; état des disques, des plaquettes, des fuites éventuelles des spies de fourche, chaque motard connaît ça par coeur parce que ça fait partie de sa formation et de sa sécurité.

Les € dépensés pour alimenter la caisse des centres de contrôle seraient mieux utilisés pour la sécurité de nos machines et de leur pilote. L'état des routes est plus préoccupant que l'état de nos motos parce que nous sommes des passionnés qui aimons nos machines, qui aimons rouler en étant pleinement conscient des risques liés à nos machines. Donc laissez-nous nous occuper de nos machines et si vous voulez des lois, faites en pour l'amélioration des conditions de circulation et plus particulièrement de l'état des routes et de la nature des infrastructures dont beaucoup ne respectent même pas les préconisations du CEREMA.

N° 944354 - Contrôle technique moto inutile.

par :

30/06/2023 18:29

Je ne passerai jamais ce contrôle, qui n'ai qu'un moyen pour X de nous sucer!

N° 944355 - Mise en place du contrôle technique moto

par :

30/06/2023 18:31

C est une aberration afin de coûter un peu plus d argent aux motocyclistes.

En tant que Membre Fondateur delà [association de motard], je m opposé à ces dispositions.

N° 944357 - contrôle des 2 roues motorisés

par :

30/06/2023 18:31

Cette mesure me semble totalement inutile et trop chère . Cette mesure punitive ne peut que donner un rejet de la cause climatique et sécuritaire .

N° 944362 - Non au Contrôle technique de 2RM

par :

30/06/2023 18:32

Il ne faut pas confondre un 4 Roues et un 2RM.

Tous les conducteurs de 2RM et ça fait même l'objet d'une épreuve du permis A connaissent et effectuent les contrôles de sécurité de leur moto et pour cause, ils savent parfaitement les risques liés à leur vulnérabilité au guidon.

Par exemple, contrôle de la pression des pneus tous les 15 jours (combien d'automobilistes le font ?), vérification de l'état des pneumatiques puisque des pneumatiques usagés se ressentent immédiatement sur la tenue du guidon, ce qui n'est pas le cas en 4 roues ; état des disques, des plaquettes, des fuites éventuelles des spies de fourche, chaque motard connaît ça par coeur parce que ça fait partie de sa formation et de sa sécurité.

Les € dépensés pour alimenter la caisse des centres de contrôle seraient mieux utilisés pour la sécurité de nos machines et de leur pilote. L'état des routes est plus préoccupant que l'état de nos motos parce que nous sommes des passionnés qui aimons nos machines, qui aimons rouler en étant pleinement conscient des risques liés à nos machines. Donc laissez-nous nous occuper de nos machines et si vous voulez des lois, faites en pour l'amélioration des conditions de circulation et plus particulièrement de l'état des routes et de la nature des infrastructures dont beaucoup ne respectent même pas les préconisations du CEREMA.

N° 944363 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE POUR LES 2RM

par :

30/06/2023 18:32

- Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile . Il ne sert strictement à rien. Le motard réalise son contrôle lui même à chaque sortie de son deux roues.

- Peu de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, étant donné le délai très court.

- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs .

- Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

- Une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, est elle possible ? La mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle est elle possible ?

- Une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions des 2 RM. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Un deux roues motorisé, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues..

N° 944364 - Encore une fois, le lobbying a gagné

par :

30/06/2023 18:33

CHAMPIONS

DU CONFLIT D'INTÉRÊT

1er : l'association X

Elle a perçu 970 €/an d'adhésions en 2021, ce qui représenterait 97 adhérents à 10 € ! Elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement),

organisme qui milite pour le transport électrique. Elle touche aussi des « subventions » de la société X,

célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

2ème : l'association X Son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association X. Ce monsieur est par ailleurs fort occupé par

ses commerces de bicyclettes.

3ème : l'association

X Elle a touché 39 000 € de la Mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose, et ses comptes ne sont pas publiés.

Un oubli sans doute.

Prix spécial du jury : X

(Leader Européen du contrôle technique auto) Pour espérer générer 100 millions d'euros de CA sur le dos des 3,9 millions de motards Français, ils ont une idée géniale : ils produisent un « rapport » expliquant que 8% des accidents de motos sont dus à des problèmes techniques. Le vrai chiffre est 0,3% selon des organismes d'études indépendants\* Merci au Conseil d'État qui, grâce à son impartialité et au travail de 3 associations « vertes-tueuses », avec l'assistance de la Mairie de Paris, a tiré une balle dans le dos de 3,9 millions de motards Français en exigeant un contrôle technique inutile, contre l'avis du Président de la République.

du gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Félicitations à nos 3 Champions du conflit d'intérêt pour n'avoir rien déclaré à la Haute

Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Ils n'en ont probablement jamais entendu parler.

\* rapport MAIDS (Motorcycle Accidents In Depth Study) de 2009

L'information circule. Nous vivons dans une république bananière. Aux prochaines élections, je voterai autrement...

N° 944365 - Définitivement NON

par :

30/06/2023 18:35

Quelles motivations pour mettre en place ce contrôle technique ?

Sécurité ? Quand comprendra-t-on qu'il faut intégrer une approche systémique des phénomènes ? La sécurité résulte d'un ensemble de facteurs qu'il convient d'identifier et ensuite d'ajuster conjointement.

Quand on fait de la moto, l'état de la machine n'intervient pratiquement pas car les machines sont sûres et l'accidentologie liée à des défaillances est mesurée comme pratiquement négligeables.

Quand on est motard, la sécurité est liée à bien d'autres facteurs :

Soi, les routes, les autres (et l'état de la machine).

Il n'y a aucun doute pour moi que la qualité des formations que ce soit pour les motards comme pour les automobilistes est à revoir. Il s'agit de connaissances techniques. Je doute que peu de conducteurs appréhendent correctement les notions essentielles d'énergie cinétique (et de

conservation d'énergie) pourtant essentielles en matière de conduite (pour ne pas dire pilotage). Au niveau comportemental, c'est encore pire. Je ne compte plus le nombre de fois où des automobilistes que ce soit par pur dilettantisme (téléphone au volant, conduite inattentive...) ou de façon délibérée qui ont mis ma vie en danger (en 2RM comme en voiture).

Je ne peux pas évoquer le sujet sécurité sans évoquer l'état des routes !!!! A quand un contrôle technique des routes ? La détérioration patente du réseau routier combinée avec la présence croissante de dispositifs ralentisseurs non-conforme est un facteur de risque bien plus élevé que l'état de la machine. A 2 roues, l'état du réseau routier est une calamité. Egalement usager régulier du 2 roues non motorisé, je peux certifier ici de la dangerosité du réseau ainsi que son effet traumatique sur mes articulations et ma colonne vertébrale. On pourrait facilement qualifier cela de scandale.

Un second point est lié au fait que certains évoque le respect des règlement pour que les motos non-conformes soit retoquées. Qu'on me laisse ici au moins sourire. Il existe déjà des règlements qu'on est donc incapable de faire appliquer : comment peut-on laisser un scooter débridé, une moto en échappement libre traverser une ville de 50 000 habitants sans qu'elle soit verbalisée ? A priori c'est possible, et il y en qui ne s'en prive pas de le faire régulièrement. Que c'est naïf de penser que le contrôle technique va changer les choses. D'ailleurs force est de constater que les motards ne sont pas les plus gros contributeurs au bruit ambiant : habitant près d'une rocade, je ne peux que constater que les automobiles avec leur beau macaron de contrôle technique sur le pare-brise sont fréquemment au delà des normes admises. La conclusion est que le contrôle technique n'est pas un substitutif à notre incapacité à faire respecter des lois existantes. Il faut plus de FDO humaines sur les routes, c'est ce qui permet à tous de retrouver de la sérénité.

Si éventuellement on veut améliorer les choses, la confiscation du véhicule devrait être beaucoup plus systématique (avant même le retrait de permis).

Enfin, je ne peux pas m'empêcher de penser que les lobbies du contrôle technique ont bien œuvré, mais quel dépit de voir autant d'argent détourné au profit privé sans pour autant que le bénéfice en sécurité soit avéré.

Comme le voit il s'agit d'une mesure péremptoire dont il n'est même pas garanti qu'elle aura les effets que ses promoteurs envisagent.

A-t-on au moins prévu des indicateurs pour valider et proroger ce type d'actions ?

C'est également un corollaire que nos politiques devraient inscrire à leur agenda : avec la systémique, la mesure de performance !

Je ne peux également à ce stade que recommander la pratique de l'intelligence collective avec les associations d'usagers qui sont visiblement ici complètement mises sur la touche...

Encore une fois, on marche à côté de nos pompes et on s'étonne que la France déraile !

N° 944368 - Racket organisé

par :

30/06/2023 18:35

Motard depuis toujours, impliqué dans la conservation du patrimoine motocycliste, je possède moi-même 5 moto de collections de diverses marques européennes et japonaises. Toutes ces motos font l'objet d'un contrôle minutieux nécessitant plusieurs années de restauration (recherche de pièces avec des clubs de passionnés, voire re-fabrication de pièces devenues introuvables). Ces motos sont expertisées et font l'objet d'une assurance "collection" auprès de notre assureur de cœur, militant (proche de la Fédération des Motards en Colère), l'Assurance [assurance]. Et voilà que vous allez nous imposer un CT à 50 euros (probablement plus)??? 250 euros pour moi ! A croire que vous méconnaissiez complètement le monde de la moto, dont l'usager moyen vieillit déjà inexorablement (coût d'une moto, du permis de conduire, de l'entretien, etc.). Les motards sont des gens responsables amoureux de leurs machines (nombreux sont ceux qui garent, comme moi, leurs machines dans leur salon !). Vous voulez vraiment améliorer la vie de nos concitoyens? Commencez déjà par faire des contrôles sur les 50 cm3 des ados tous équipés de pots de détente interdits sur la



voie publique et JAMAIS contrôlés par les pouvoirs publics. Reprenez la responsabilité de l'entretien des routes départementales qui depuis 15 ans sont devenues de véritables dangers pour les 2 roues faute d'entretien (réparations de fortune par les agents municipaux à grand coup de graviers meurtriers pour nous). Interdiction des voitures diesel dans les ZFE, interdiction des chaudières au fioul, au gaz, et demain des piscines et autres biens immobiliers mal isolés... Stop à l'hémorragie. A force de tout interdire, de tout taxer, de tout proscrire, les citoyens vont passer outre et rouler sans permis de conduire, sans assurance, sans CT, en passant outre les règles élémentaires de sécurité routière. On le voit déjà tous les jours : automobiles roulant sans éclairage la nuit, délits de grande vitesse à répétition, etc. Au lieu de protéger les usagers, toutes ces nouvelles restrictions ont précisément l'effet inverse sur la population : le renforcement du "j'm'en foutisme" et de la transgression des règles du vivre ensemble et de respect des autres. C'est vraiment triste.

N° 944370 - Le contrôle technique des 2 roues: quel intérêt?

par :

30/06/2023 18:35

La mise en place d'un contrôle technique 2 roues n'a aucun intérêt pour l'amélioration de la sécurité routière.

L'article 7 et la liste des points de contrôle ne justifient en rien la mise en place de ce CT. Cela prouve une méconnaissance parfaite du monde motard, monde de passionnés. Pensez vous un seul instant qu'un motard, sauf si il est suicidaire, va prendre la route si ses freins sont défectueux, si il a les pneus lisses ou si son deux roues n'a pas de selle, idem pour les amortisseurs? Quant au système d'échappement, il suffit de mettre la chicane avant le contrôle et de la retirer après, pour les motards les moins respectueux de la tranquillité d'autrui.

Par ailleurs, une moto n'est pas un 4 roues. Il y a des techniques pour la manipuler sans risquer de la mettre par terre. Quelle sera la formation des techniciens sur les spécificités de la moto, pour certains, ils n'auront sûrement jamais approché une moto. Ils devraient au moins tous avoir leur permis moto. Si une griffe sur la peinture est faite lors du contrôle, qui va payer en plus du préjudice moral ? Il faudrait faire un état des lieux de la moto avant qu'ils mettent les mains dessus. Je n'aurai pas confiance aux contrôleurs pour approcher ma moto. Ce ne seront pas des spécialistes comme nos ateliers motos ou concessionnaires.

L'article 7 nous indique "des défaillances susceptibles de mettre en danger les autres usagers". Il serait préférable, si l'état ne veut pas mettre en danger les autres usagers, qu'il entretienne mieux les routes. Récemment j'ai pris un tel nid de poule qu'il m'a déformé ma jante avant. J'aurai pu chuter également. C'est là, que l'argent dépensé à mettre en place le CT, pourrait être investi. Cela peut être une des mesures compensatrices que l'Europe demande pour remplacer le CT.

Enfin le projet de décret prévoit un prix modéré. Vous trouvez que 50 € est un prix modéré pour contrôler les 8 points listés dans l'annexe I alors que le CT voiture est à 80 €. C'est vraiment se moquer des motards et de faire de l'argent sur notre dos. Je préférerais donner ces 50€ à mon concessionnaire qui est un professionnel, également passionné et formé à la moto. Il pourra intervenir judicieusement.

En revanche, autant je suis contre un CT sur la moto qui n'apporterait rien sur la sécurité routière, autant je serais favorable à un contrôle technique du motard. Quand je vois des "motards" conduisant en short, bras nus et en tongues ou sandales, c'est une aberration et en plus ça coûte cher à la sécurité sociale lorsqu'on les ramasse écorchés vifs.

N° 944371 - stop aux lobbies

par :

30/06/2023 18:37

bonjour,

tous le monde a bien compris qu'il n'y a aucune raison de mettre en oeuvre ce contrôle.  
la France a dit non à l'europe libérocapsitaliste et en plus les lobbies imposent encore de prendre de l'argent dans nos poches.

Aucune vraies raisons, des chiffres faux etc etc ... . Mais où va ce monde!!!

stop au contrôle technique !!!!

Arrêtez de ponctionner les gens !!!

N° 944373 - Le contrôle technique des 2 roues ne servira qu'a enrichir les centres de contrôle  
par :

30/06/2023 18:37

Y a t-il des conducteurs de deux roues dans les personnes qui veulent imposer ces contrôles? Je ne pense pas.

Un conducteur de deux roues tient à sa vie et entretient son véhicule ! Un deux roues qui freine mal ou qui ne tient pas bien la route va rapidement causer des frayeurs à son conducteur, qui, ira rapidement réparer ce qui est nécessaire.

L'échappement fais trop de bruit? Les forces de l'ordre ont depuis longtemps la possibilité de verbaliser ceux qui ne respectent pas les normes.

L'obligation d'un contrôle technique ne servira à rien d'autre que d'enrichir les centres de contrôle technique.

N° 944376 - Les motards entretiennent leurs motos - les 50 cc et les scootéristes non !

par :

30/06/2023 18:38

La plus grosse critique justifiée envers les motards est le bruit...d'accord mais les 50cc 2 temps avec pot vidé sont les plus bruyants et les scooter mal entretenu à pot percé idem.

Les motards entretiennent leurs motos ! mais on voit de vraies épaves de 50cc et scooters circuler sur nos voies. Cela doit être la première cible du CT des 2RM.

Le personnel des Centres ne connaissent pas la moto et ne doivent pas être habilités à les déplacer.

Que se passera-t-il si ils laissent tomber la moto ? Comment contrôler le freinage sur des bancs à rouleaux de voitures ? il va y avoir de la casse !

N° 944377 - ct2rm

par :

30/06/2023 18:38

faites plutôt un contrôle technique des routes

N° 944378 - NON au CT Moto

par :

30/06/2023 18:38

Mesure inutile, sans intérêt et non avenue, lire les arguments de la [association de motard].

Safety First, surtout en moto.

N° 944379 - Non au contrôle

par :

30/06/2023 18:39

Perso je fais une révision de la moto 320€ avec 30 points de contrôle.

Donc pour moi c'est de raket pur et simple

Quand au bruit d'échappement les personnes mettront le pot d'origine au contrôle et remettrons leurs pots bruyants après le contrôle

Dons pas efficace

N° 944383 - Le contrôle technique des 2 roues : quel intérêt?

par :

30/06/2023 18:39

La mise en place d'un contrôle technique 2 roues n'a aucun intérêt pour l'amélioration de la sécurité routière.

L'article 7 et la liste des points de contrôle ne justifient en rien la mise en place de ce CT. Cela prouve une méconnaissance parfaite du monde motard, monde de passionnés. Pensez vous un seul instant qu'un motard, sauf si il est suicidaire, va prendre la route si ses freins sont défectueux, si il a les pneus lisses ou si son deux roues n'a pas de selle, idem pour les amortisseurs? Quant au système d'échappement, il suffit de mettre la chicane avant le contrôle et de la retirer après, pour les motards les moins respectueux de la tranquillité d'autrui.

Par ailleurs, une moto n'est pas un 4 roues. Il y a des techniques pour la manipuler sans risquer de la mettre par terre. Quelle sera la formation des techniciens sur les spécificités de la moto, pour certains, ils n'auront sûrement jamais approché une moto. Ils devraient au moins tous avoir leur permis moto. Si une griffe sur la peinture est faite lors du contrôle, qui va payer en plus du préjudice moral ? Il faudrait faire un état des lieux de la moto avant qu'ils mettent les mains dessus. Je n'aurai pas confiance aux contrôleurs pour approcher ma moto. Ce ne seront pas des spécialistes comme nos ateliers motos ou concessionnaires.

L'article 7 nous indique "des défaillances susceptibles de mettre en danger les autres usagers". Il serait préférable, si l'état ne veut pas mettre en danger les autres usagers, qu'il entretienne mieux les routes. Récemment j'ai pris un tel nid de poule qu'il m'a déformé ma jante avant. J'aurai pu chuter également. C'est là, que l'argent dépensé à mettre en place le CT, pourrait être investi. Cela peut être une des mesures compensatrices que l'Europe demande pour remplacer le CT.

Enfin le projet de décret prévoit un prix modéré. Vous trouvez que 50 € est un prix modéré pour contrôler les 8 points listés dans l'annexe I alors que le CT voiture est à 80 €. C'est vraiment se moquer des motards et de faire de l'argent sur notre dos. Je préférerais donner ces 50€ à mon concessionnaire qui est un professionnel, également passionné et formé à la moto. Il pourra intervenir judicieusement.

En revanche, autant je suis contre un CT sur la moto qui n'apporterait rien sur la sécurité routière, autant je serais favorable à un contrôle technique du motard. Quand je vois des "motards" conduisant en short, bras nus et en tongues ou sandales, c'est une aberration et en plus ça coûte cher à la sécurité sociale lorsqu'on les ramasse écorchés vifs.

N° 944386 - Etat des routes et accidentologie ?

par :

30/06/2023 18:40

Alors quelle très grande majorité des motards confie leur 2 roues à leur concessionnaire pour une révision annuelle, pourquoi confier le CT à des organismes n'ayant aucune plus value? Je fais davantage confiance à mon Concessionnaire qu'à un centre de CT.

Au regard de la dégradation fulgurante des routes, quel qu'en soit le gestionnaire (hors autoroute mais on acquitte un péage), je doute que l'état de la moto soit l'une des causes principales des accidents de motos.

Enfin, une obligation sans contrôle n'aura que peu d'effet sur un conducteur sachant pertinemment que sa moto n'est pas conforme, il ne se soumettra pas au CT.

N° 944392 - Non au contrôle technique deux roues

par :

30/06/2023 18:43

Je roule en moto depuis mon âge de 18 ans j'en ai aujourd'hui 60 ans.

Mes motos ont toujours été entretenues sachant qu'il en va de ma sécurité, de ma vie.

Le contrôle technique 2 roues est juste une question de grosse monnaie pour que X puisse s'engraisser plus.

Les chiffres annoncés par X sont un pur mensonge.

Le contrôle technique est simplement un racket.

Je suis donc CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE 2 ROUES.

N° 944393 - Non au contrôle technique

par :

30/06/2023 18:43

Bonjour

Je fais de la moto depuis 1998. J'en suis à ma 5ème. J'ai toujours fait entretenir mes machines en concession. Tout motard sait que le moindre défaut sur sa machine peut lui être fatal, et du coup en prend soin comme la prunelle de ses yeux. Compte tenu du nombre de morts recensés très faible suite à un défaut technique, je considère que c'est encore une façon de nous taxer. Il serait déjà bien plus judicieux de faire adopter un équipement digne de ce non, ne serait-ce qu'aux Scooters. Même par temps chaud l'été je suis en cuir. Quid des petites minettes et petits jeunes hommes sur leur Scooters en petite tenue en cas de chute ?

Cordialement

N° 944394 - Etat des routes et accidentologie ?

par :

30/06/2023 18:44

Alors quelle très grande majorité des motards confie leur 2 roues à leur concessionnaire pour une révision annuelle, pourquoi confier le CT à des organismes n'ayant aucune plus value ?

Je fais davantage confiance à mon Concessionnaire qu'à un centre de CT.

Au regard de la dégradation fulgurante des routes, quel qu'en soit le gestionnaire (hors autoroute mais on acquitte un péage), je doute que l'état de la moto soit l'une des causes principales des accidents de motos.

Enfin, une obligation sans contrôle n'aura que peu d'effet sur un conducteur sachant pertinemment que sa moto n'est pas conforme, il ne se soumettra pas au CT.

N° 944395 - Contrôle technique moto, l'antonyme du monde motard

par :

30/06/2023 18:44

Chacun sait à quel point un motard prend soin de sa moto. L'entretien, la vérification font partie intégrante du motard. Ajouter un contrôle périodique pour constater que les machines sont en

bonne santé et que le motard en prends soins est à l'antipode des besoins des utilisateurs des deux roues. Peut être baisser la tva sur les éléments de sécurité ou améliorer encore et toujours le parcours de formation de conduite seraient les pistes à suivre pour que les motards soient toujours meilleur sur la route. Il s'agit la, d'une mesure totalement dénudé de sens. C'est comme si un guitariste montait sur scène avec une guitare non accordée !

N° 944396 - CT 2 ROUES

par :

30/06/2023 18:45

Nul besoin d' un CT 2 ROUES.le problème du bruit ne sera pas résolu : on remet le silencieux d origine pour le CT !

Quant à l'état du véhicule,les professionnels de la moto savent faire !!!

Pas X.

0,3 pour cent des accidents implique un défaut technique.

50 euros pour rien sauf pour X (40e et 10 e pour l'état !!!)

Merci à nos Politiciens

N° 944397 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 18:45

Contrôle inutile démontré par toutes les enquêtes. Mensonge permanent, même de la part du Conseil d'État, l'Europe n'oblige pas au CT mais seulement à des mesure premetant d'améliorer la sécurité.

Devant tout ces dénis de justice comment voulez vous qu'on ai encore confiance dans nos élus et même dans la probité du CE.

N° 944401 - Non au contrôle technique de deux roues.

par :

30/06/2023 18:46

Je suis totalement opposé à ce contrôle technique qui vise les deux roues et les raisons sont nombreux, la première étant que je n'ai pas besoin de l'état pour me pousser à entretenir ma moto car comme tous motards, j'ai bien conscience que c'est une question de sécurité et pour rappelle les 0,3% d'accidents de moto ou une défaillance est en cause est bien la preuve que les motards entretiennent bien leur moto. Le second argument c'est le faible kilométrage parcouru chaque année (moins de 2500 km et encore si le temps le permet), en effet si je parcours 25000km à l'année en voiture, je n'utilise ma moto que l'été et pas qui plus est pas tous les jours.

En 3ème argument, je parlerai du manque de distinction entre les différents deux roues, peut-on mettre dans le même panier, un scooter qui ne dépasse pas les 50km/H et une sportive capable d'atteindre les 300? Je ne pense pas et un autre facteur rentre en jeu, celui du comportement de l'utilisateur. Pour ma part, je possède une 125 shadow de 1999 et j'aime rouler sur les routes de campagne à faible vitesse (70km/H max), c'est l'esprit du custom et puis j'aime pas le vitesse.

En quoi je suis un danger pour les autres alors que je ne roule pas comme un fou, en quoi je suis un danger pour la planète alors que je ne consomme pas plus de 4,2 litre au 100.

Enfin j'aimerais que l'état arrête de ce reposer sur des directives européennes quand ça l'arrange pour légitimer de mesures que le peuple refuse. N'oubliez pas que les français on refuser le traité de Maastricht et que depuis on nous impose des choix qui ne sont pas les nôtres.

Fichez nous la paix et occupez vous donc des vrai problèmes qui pourrissent notre société et il me semble que les sujets au combien plus important sont nombreux.

N° 944403 - Intérêt du contrôle technique pour les deux roues

par :

30/06/2023 18:47

La mise en place d'un contrôle technique 2 roues n'a aucun intérêt pour l'amélioration de la sécurité routière.

L'article 7 et la liste des points de contrôle ne justifient en rien la mise en place de ce CT. Cela prouve une méconnaissance parfaite du monde motard, monde de passionnés. Pensez vous un seul instant qu'un motard, sauf si il est suicidaire, va prendre la route si ses freins sont défectueux, si il a les pneus lisses ou si son deux roues n'a pas de selle, idem pour les amortisseurs? Quant au système d'échappement, il suffit de mettre la chicane avant le contrôle et de la retirer après, pour les motards les moins respectueux de la tranquillité d'autrui.

Par ailleurs, une moto n'est pas un 4 roues. Il y a des techniques pour la manipuler sans risquer de la mettre par terre. Quelle sera la formation des techniciens sur les spécificités de la moto, pour certains, ils n'auront sûrement jamais approché une moto. Ils devraient au moins tous avoir leur permis moto. Si une griffe sur la peinture est faite lors du contrôle, qui va payer en plus du préjudice moral ? Il faudrait faire un état des lieux de la moto avant qu'ils mettent les mains dessus. Je n'aurai pas confiance aux contrôleurs pour approcher ma moto. Ce ne seront pas des spécialistes comme nos ateliers motos ou concessionnaires.

L'article 7 nous indique "des défaillances susceptibles de mettre en danger les autres usagers". Il serait préférable, si l'état ne veut pas mettre en danger les autres usagers, qu'il entretienne mieux les routes. Récemment j'ai pris un tel nid de poule qu'il m'a déformé ma jante avant. J'aurai pu chuter également. C'est là, que l'argent dépensé à mettre en place le CT, pourrait être investi. Cela peut être une des mesures compensatrices que l'Europe demande pour remplacer le CT.

Enfin le projet de décret prévoit un prix modéré. Vous trouvez que 50 € est un prix modéré pour contrôler les 8 points listés dans l'annexe I alors que le CT voiture est à 80 €. C'est vraiment se moquer des motards et de faire de l'argent sur notre dos. Je préférerais donner ces 50€ à mon concessionnaire qui est un professionnel, également passionné et formé à la moto. Il pourra intervenir judicieusement.

En revanche, autant je suis contre un CT sur la moto qui n'apporterait rien sur la sécurité routière, autant je serais favorable à un contrôle technique du motard. Quand je vois des "motards" conduisant en short, bras nus et en tongues ou sandales, c'est une aberration et en plus ça coûte cher à la sécurité sociale lorsqu'on les ramasse écorchés vifs.

N° 944405 - Contrôle technique inutile sauf pour certains ...

par :

30/06/2023 18:48

Bonjour,

Ce CT est complètement inutile sauf pour les sociétés de contrôle technique (X) ainsi que pour quelques associations soit disant écolo (X) qui par ce biais, expriment leur haine pour tout ce qui comporte un moteur thermique sans jamais avoir tenu compte du rapport MAIDS de 2009.

Nos motos sont bien entretenues et nous n'avons pas besoin qu'on nous dise ce qu'il faut faire pour qu'elles le restent !

Nous vous suggérons plutôt de faire un audit sur l'état des routes et infrastructures (ponts, tunnels, etc.) qui est beaucoup plus accidentogène que l'état de nos motos ...

Merci enfin au conseil d'état et à ceux qui sont « responsables mais pas coupables », qui n'ont aucune idée de ce qu'est une moto et se laissent influencer si facilement ...

N° 944409 - Absolument contre

par :

30/06/2023 18:48

Bonjour , j'ai 62 ans et roule en deux roues depuis l'âge de 14 ans .

Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai jamais eu de chute et encore moins de blessure dû à un problème technique sur mes motos.

Croyez vous les motards assez stupide pour rouler sur des véhicules les mettant en danger ?

C'est bien mal connaître notre communauté qui est parfaitement consciente des risques encourus en cas d'utilisation d'une moto mal entretenue.

Tout ceci n'est qu'une vaste fumisterie pour taxer encore un peu plus les français qui on déjà du mal à joindre les 2 bouts.

Vous voulez vraiment du bien à notre communauté ???

Et bien pénalisez plus durement les téléphones au volant, les clignotants etc au moins là vous feriez quelques chose d'utile aux motards .

N° 944414 - M Thevenon

par :

30/06/2023 18:49

Le contrôle technique n'est pas justifiable sur des critères techniques :

1) accidentologie : l'état de la moto est en cause dans 0.5% des cas. La première cause est de loin, la collision avec un tiers (dans 75% des cas). Le CT permettrait-il aux automobilistes de voir les motos ? Quant à la mortalité, la cause racine est l'état de la route dans 3% des cas, à comparer aux 0,5% des cas. A supposer que ce projet cible la baisse de la mortalité des utilisateurs de 2 roues, pourquoi ne pas commencer par les causes qui auront le plus d'impact ?

2) nuisance : le bruit est souvent un grief contre les 2 roues. J'habite près d'un feu rouge. Il y a des motos qui font du bruit et de plus en plus de voitures qui sont "préparées". Là aussi sur le plan technique le CT est un non-sens : il suffit de remettre les chicanes le jour du contrôle et de les enlever juste après. Pour 30mn, on pourrait avoir un contrôle flambant neuf et une moto bruyante ! bravo ! Si l'Etat veut lutter contre le bruit qu'il mette des radars couplés à un sonomètre et pas que dans la vallée de Chevreuse. Aux feux-rouges en ville aussi !

3) écologie : pour aller d'un point A à un point B en IdF vaut-il mieux utiliser une moto ou un SUV coincé dans les embouteillages ? On fait le bilan des rejets de gaz à effet de serre ? Là aussi le CT ne sert à rien et l'écologie est un prétexte. Les SUV ont bien un contrôle technique et ça empêche de polluer ?

Enfin, je possède une moto de 1982 qui n'était pas importée en France à l'époque. J'ai une carte grise Véhicule de Collection et je dépense pas mal d'argent pour la maintenir en état d'origine avec des pièces du fabricant. Quels seront mes recours si un Centre de Contrôle détériore, le moteurs, les freins ou fait tomber ma moto ?

Cette histoire de contrôle technique n'est pas la solution, d'autant plus que certains pays européens s'en passent. Alors comme disait Pompidou "Il faut arrêter d'emmerder les Français"....

N° 944417 - contre le contrôle technique moto

par :  
30/06/2023 18:49

Objet : Contrôle technique des deux-roues motorisés

Monsieur

Par la présente, je souhaite vous interpeller au sujet du contrôle technique des deux-roues motorisés.

Je suis motard depuis 1974 et en tant qu'usager vulnérable, je suis conscient des dangers de cette pratique et c'est à ce titre que je refuse

la mise en place du contrôle technique (CT) des 2RM (deux-roues motorisés).

Pourquoi ce refus tout net ?

\* Parce que ce CT est inutile : moins de 0,3 % des accidents des 2RM sont dus à une défaillance technique.

\* Parce que ce CT nous met en danger en détournant l'attention des responsables politiques des vraies causes d'accidents que sont le mauvais état des routes, le non-respect des normes pour les infrastructures routières (30 % des accidents sont liés au facteur infrastructure) et le manque de formations de certains usagers en Véhicules Légers et en Poids-Lourds dans la prise en compte des usagers vulnérables.

\* Parce que ce CT est une dépense inutile ; contrôle que les motards effectuent par eux-mêmes ou que nos concessionnaires moto effectuent. Quitte à dépenser des euros, les motards préfèrent les mettre dans l'achat d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes ou bien de pneumatiques ... bien plus utiles pour notre sécurité.

Nous le savons tous et vous le savez.

Vous avez accordé votre confiance à la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) et à la

[association de motard] (Fédération Française des

Motards en Colère) pour rédiger avec M. Jean-Baptiste Djebbari (alors Ministre des Transports) des mesures alternatives permettant de

déroger au CT européen conformément à la directive 2014/45.

Les associations d'usagers 2RM, les motards, conscients des enjeux de société ont pris en compte la santé de notre planète

dans l'écriture de ces mesures alternatives. Dans le cadre de la transition écologique, la moto est une solution pour fluidifier la

circulation urbaine (moins d'encombrement, stationnement plus facile, moins de consommation).

Ces alternatives, dont certaines sont

en place depuis plusieurs années, n'ont pas été rejetées par la Commission Européenne. De ce fait, un vrai travail de prévention allait

se mettre en place quand le Conseil d'État faisant fi de l'avis favorable tacite de la Commission Européenne, de l'avis positif de votre

ministre, donc de vous-même Monsieur le Président, en répondant à 3 associations s'affichant écologiques mais surtout anti-motos et

financièrement pro-vélos électriques (conflit d'intérêt dénoncé par la [association de motard]) décide d'imposer le CT aux 2RM fin octobre 2022 !

Monsieur le Président, la pratique du 2RM n'est pas uniquement une activité de loisirs, elle répond de plus en plus aux

obligations de déplacement d'un nombre croissant de français (plus pratique, plus économique). Ces français qui habitent trop loin des



villes pour bénéficier des réseaux de transports collectifs (bus, tram, métro ...) et qui ne sont pas des nantis, loin s'en faut ! Nous refusons ce CT car nous refusons d'être rackettés par des sociétés de contrôle technique. Monsieur le Président, conscient des éléments de bon sens développés ci-dessus, vous vous êtes engagés en août 2021 à ne pas embêter l'utilisateur 2RM. Il est temps d'intervenir, d'interpeller le Conseil d'État pour que cesse enfin cette situation ubuesque dont plus de 4 millions de motards font les frais. Pouvons-nous compter sur vous pour mettre fin à cette prise en otage des usagers 2RM ? Pouvons-nous compter sur vous pour mettre en place de vraies mesures de sécurité routière ? Recevez, Monsieur l'expression de mes respectueuses salutations motarde

N° 944419 - Non

par :

30/06/2023 18:49

Comme beaucoup d'autres motards j'ai eu plusieurs frayeurs mais aucune n'était liée à l'état de ma moto :

- Gravillons étalés par des travaux
- Peinture blanche sous la pluie
- Gasoil dans les ronds points
- Ralentisseurs (qu'ils soient légaux en plastique glissant ou illégaux)
- Chicanes avec trottoirs
- Nids de poules voire crevasses (parfois mal rebouchées en laissant bien des graviers partout)
- Les autres usagers irrespectueux des priorités

C'est pourquoi je souhaite que ce projet soit abandonné.

N° 944420 - Contre le C.T

par :

30/06/2023 18:52

Pourquoi un contrôle technique pour les 2 roues, contrôle visuel de la moto fait parti du permis, éclairage, suspension, et mécanique reste le bruit, la chicane sera remise pour le CT et ensuite enlevé, donc contrôle inefficace, la pollution, un 2 roues pollue beaucoup moins qu'une voiture, il est beaucoup moins longtemps en circulation, donc ce qui va être fait lors du C.T est déjà effectué par le motard et c'est gratuit, à part enrichir les centres de contrôle je ne vois pas à quoi va servir ce C.T

N° 944421 - Dictat des lobbies

par :

30/06/2023 18:52

Une nouvelle preuve de la puissance des lobbies dans notre démocratie. Il est de notoriété publique que les avaries techniques sur les 2 roues interviennent pour une partie infime dans l'accidentologie des 2 roues. Les défauts de l'infrastructure routière sont 20x plus accidentogènes mais notre gouvernement préfère mettre en place un CT sans intérêt sauf pour les centres eux même qui vont une nouvelle fois se faire du beurre sur notre dos.

N° 944428 - contrôle technique des 2 roues

par :

30/06/2023 18:55

Je suis motarde depuis 20 ans, sans aucun accident, POURQUOI ?

Parce qu'il n'est pas envisageable pour moi de prendre la route avec des freins défectueux, des amortisseurs ou pneus HS, avec un système de lumière défectueux car je dois être visible de loin etc... Je tiens à ma vie et mes proches aussi. Tous ces points sont systématiquement vérifiés avant de prendre la route comme appris lors de mon examen de permis. Pour une moto un système de carburation défectueux entraîne des coûts supplémentaires et un fonctionnement tellement mauvais qu'il ne m'est pas possible d'avoir un réglage non optimale et ceci pour l'ensemble de mon moteur. Ma moto ne pollue donc pas même si elle n'est plus toute jeune car la carburation est périodiquement contrôlée. Quand j'amène ma moto au garage, tous les points annotés dans le décret sont automatiquement vérifiés gratuitement par mon mécano car sa responsabilité est engagé. De plus celui-ci est presque toujours motard et il connaît les dégâts d'une anomalie. Par ailleurs au regard des statistiques, la plus part des accidents sont plus dus à un mauvais entretiens des routes ou l'inconscience d'automobilistes irrespectueux des règles de conduite. Conduire une moto ou plus généralement un véhicule à 2 roues (et j'y inclus les vélos) demande 10 fois plus de vigilance que conduire une automobile et cela se comprend aisément. En clair je suis totalement opposé à ces contrôles techniques qui pour moi ne viendront qu'enrichir des sociétés de contrôles déjà bien implantées et ne consiste qu'à mettre en place un impôt indirect supplémentaire alors que les Français ont déjà de grosses difficultés de pouvoir d'achat et peinent à finir le mois. De plus je trouve aberrant de voir notre état se plier à une idéologie qui ne cesse de taxer le peuple et émane d'une minorité de soi disant écolos-bobos car ces contrôles n'auront aucune action sur le climat. NON A CETTE ABSURDITE.

N° 944429 - L'obligation d'un contrôle technique pour les 2 roues ne servira à rien d'autre que d'enrichir les centres de contrôle technique.

par :

30/06/2023 18:55

Y a t-il des conducteurs de deux roues dans les personnes qui veulent imposer ces contrôles? Je ne pense pas.

Un conducteur de deux roues tient à sa vie et entretient son véhicule ! Un deux roues qui freine mal ou qui ne tient pas bien la route va rapidement causer des frayeurs à son conducteur, qui, ira rapidement réparer ce qui est nécessaire.

L'échappement fais trop de bruit? Les forces de l'ordre ont depuis longtemps la possibilité de verbaliser ceux qui ne respectent pas les normes.

L'obligation d'un contrôle technique pour les 2 roues ne servira à rien d'autre que d'enrichir les centres de contrôle technique.

N° 944430 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 18:56

Comment peut-on faire un contrôle technique sur un cyclomoteur d'une cylindrée de 49cm<sup>3</sup> de 40 ans ou plus. Que voulez vous contrôler sur de telles machines ? C'est des engins de loisir pour le weekend et on va se retrouver privé de rouler avec sa mob... C'est triste tout de même. Elles ne sont pas trafiquée n'ont aucune performance. L'Europe demande le CT à partir de 125cm<sup>3</sup> alors pourquoi aller plus loin que la directive européenne ? C'est aussi un engin du quotidien pour ceux qui n'ont pas l'âge du permis ou d'autres moyens. Alors stopper le contrôle de nos viennent mobylette !!

N° 944431 - Consultation inutile

par :

30/06/2023 18:56

C'est sûr que si vous refusez les commentaires qui ne concordent pas à ce que vous voulez lire, cette consultation sera forcément positive ...

N° 944435 - NON au CT

par :

30/06/2023 18:58

Décret complètement inutile, encore du temps de perdu par des gens qui n'ont que du temps à perdre ...

N° 944436 - L'obligation d'un contrôle technique pour les 2 roues ne servira à rien d'autre que d'enrichir les centres de contrôle technique.

par :

30/06/2023 18:59

Y a t-il des conducteurs de deux roues dans les personnes qui veulent imposer ces contrôles? Je ne pense pas.

Un conducteur de deux roues tient à sa vie et entretient son véhicule ! Un deux roues qui freine mal ou qui ne tient pas bien la route va rapidement causer des frayeurs à son conducteur, qui, ira rapidement réparer ce qui est nécessaire.

L'échappement fais trop de bruit? Les forces de l'ordre ont depuis longtemps la possibilité de verbaliser ceux qui ne respectent pas les normes.

L'obligation d'un contrôle technique pour les 2 roues ne servira à rien d'autre que d'enrichir les centres de contrôle technique.

N° 944444 - Du temps et de l'argent perdu

par :

30/06/2023 19:00

Les motards entretiennent leur motos car ils tiennent à leur vie et à l'objet de leur passion. Toutes les statistiques de la sécurité routière montrent que l'accidentologie des motos n'est pas due au mauvais entretien de la machine. Entretenez les routes, nous nous occupons de nos motos !

N° 944445 - CT, un leurre pour la sécurité des motards

par :

30/06/2023 19:03

Pas moins de 30 % des accidents comportent un facteur causal lié à l'infrastructure. À comparer aux 0.3 % d'accidents liés à un défaut technique du véhicule relevés dans le rapport MAIDS ! Si on sait compter, l'infrastructure routière serait donc cent fois plus accidentogène que l'état du véhicule ? Et c'est au véhicule que le Conseil d'État, sous la pression d'associations tout sauf écologistes, impose de passer par la case contrôle technique périodique ?

N° 944446 - Non au CT des deux roues et quadricycles

par :

30/06/2023 19:03

Au delà d'un évident conflit d'intérêt :

1er : l'association X

Elle a perçu 970 €/an d'adhésions en 2021, ce qui représenterait 97 adhérents à 10 €! Elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement), organisme qui milite pour le transport électrique. Elle touche aussi des « subventions » de la société X,

célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

2ème : l'association X Son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association X. Ce monsieur est par ailleurs fort occupé par ses commerces de bicyclettes.

3ème : l'association

X Elle a touché 39 000 € de la Mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose, et ses comptes ne sont pas publiés.

Un oubli sans doute.

Prix spécial du jury : X

(Leader Européen du contrôle technique auto) Pour espérer générer 100 millions d'euros de CA sur le dos des 3,9 millions de motards Français, ils ont une idée géniale : ils produisent un « rapport » expliquant que 8% des accidents de motos sont dus à des problèmes techniques. Le vrai chiffre est 0,3% selon des organismes d'études indépendants\*. Merci au Conseil d'État qui, grâce à son impartialité et au travail de 3 associations « vertes-tueuses », avec l'assistance de la Mairie de Paris, a tiré une balle dans le dos de 3,9 millions de motards Français en exigeant un contrôle technique inutile, contre l'avis du Président de la République, du gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Félicitations à nos 3 Champions du conflit d'intérêt pour n'avoir rien déclaré à la Haute

Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Ils n'en ont probablement jamais entendu parler !

Il est aussi évident que moins de 1% des accidents impliquant un 2 roues est dû à un défaut technique ou d'entretien, d'où l'aberration de ce projet ....

N° 944448 - Une bêtise de plus

par :

30/06/2023 19:04

Comment croire qu'un CT deux roues réglera des problèmes de bruits ou de pollution?! Surtout quand cette loi exclue les petits 2 roues tels scooters ? A part engraisser plus des contrôleurs déjà bien pourvus, il n'y a aucun arguments techniques valables! Les députés européens montrent encore une fois leur inutilité et leur incapacité à diriger l'Europe!

N° 944451 - Ne cédez pas aux lobbys capitalistes

par :

30/06/2023 19:04

Je suis motard depuis 40 ans et jamais l'état de ma moto n'a été la cause de mes accidents (3 au total imputables à des tiers en voiture).

Vous savez très bien, comme moi, que les accidents de deux-roues motorisés ne sont presque jamais liés à l'état du véhicule.

J'effectue déjà régulièrement les contrôles de sécurité nécessaire car ce serait suicidaire de rouler sans frein ou avec des pneus lisses.

Ceux qui roulent avec des poubelles n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT.

Je fais bien davantage confiance à mon réparateur qu'à un centre de CT pour vérifier ma moto.

Je déplore que les instances européennes et nationales aient cédé au lobby de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui oeuvre pour son profit maximum et non pour l'environnement.

Les associations anti-2-roues sont noyautées et le citoyen paye encore les concessions des hommes politiques en place au capitalisme.

J'espère, au pire, que les motos de plus de 30 ans seront exonérées.

Il aurait été plus responsable de déterminer les vraies causes des accidents au lieu de se fier à des études partisans.

N° 944452 -

par :

30/06/2023 19:04

Bonjour, j'ai 69 ans, je fais de la moto depuis 53 ans (permis à 16 ans à l'époque) et ça fait un demi siècle que je sais qu'il faut prendre soin de son deux roues et anticiper les comportements stupides des autres usagers de la route pour rester en vie. Est-ce que le contrôle technique va m'aider à ne pas avoir d'accident ?

N° 944455 - Non au CT des deux roues et quadricycles

par :

30/06/2023 19:05

Au delà d'un évident conflit d'intérêt :

1er : l'association X

Elle a perçu 970 €/an d'adhésions en 2021, ce qui représenterait 97 adhérents à 10 €! Elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement), organisme qui milite pour le transport électrique. Elle touche aussi des « subventions » de la société X,

célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

2ème : l'association X Son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association X. Ce monsieur est par ailleurs fort occupé par ses commerces de bicyclettes.

3ème : l'association

X Elle a touché 39 000 € de la Mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose, et ses comptes ne sont pas publiés.

Un oubli sans doute.

Prix spécial du jury : X

(Leader Européen du contrôle technique auto) Pour espérer générer 100 millions d'euros de CA sur le dos des 3,9 millions de motards Français, ils ont une idée géniale : ils produisent un « rapport » expliquant que 8% des accidents de motos sont dus à des problèmes techniques. Le vrai chiffre est 0,3% selon des organismes d'études indépendants\*. Merci au Conseil d'État qui, grâce à son impartialité et au travail de 3 associations « vertes-tueuses », avec l'assistance de la Mairie de Paris, a tiré une balle dans le dos de 3,9 millions de motards Français en exigeant un contrôle technique inutile, contre l'avis du Président de la République, du gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Félicitations à nos 3 Champions du conflit d'intérêt pour n'avoir rien déclaré à la Haute

Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Ils n'en ont probablement jamais entendu parler !

Il est aussi évident que moins de 1% des accidents impliquant un 2 roues est dû à un défaut technique ou d'entretien, d'où l'aberration de ce projet ....

N° 944457 - Contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:06

Bonjour,

Je suis motard depuis 15 ans et je m'attache à respecter le code de la route.

Et dans ma formation au permis de conduire, on m'a appris à faire le tour de ma moto, avant de monter dessus. Il va de soi que la sécurité est ma priorité, et aussi la sécurité des autres et la mienne. L'entretien de mes motos est une obligation pour rester en vie. Donc tous les ans, je passe voir mon concessionnaire pour réaliser un entretien poussé. Je débourse environ 700€ par an et par moto pour rester en vie.

Alors vous voulez mettre en place un contrôle technique pour assurer la sécurité des motards ou juste faire plaisir à l'Europe, à un lobbys ou des associations de bobos de parisiens.

Honnêtement, vous vous trompez de cible.

Ce n'est pas les motos qu'il faut contrôler mais les mauvais motards, ou conducteurs de scooters qui eux ne respectent pas le code de la route. Les conducteurs de scooters à trois roues n'ont pas besoin de permis moto donc elle est où la logique. C'est eux qui sont des dangers roulants et non nos motos. Et je ne parle des 50 cm<sup>3</sup> qui dépasse allègrement les 49 km/h.

Donnez des moyens aux forces de l'ordre au lieu d'investir des millions d'euros de nos impôts pour un contrôle technique.

Un bon motard est aussi un citoyen qui vote.

N° 944460 - CT moto inutile?

par :

30/06/2023 19:06

Quelle utilité pour ce CT moto? Répondre à une exigence de sécurité des usagers, alors que très peu d'accident moto sont dus à un problème technique, ou juste satisfaire quelques associations anti 2RM?

Pour ma part, je ne vois pas comment le contrôleur pourra assurer que ma moto répond aux exigences de sécurité. Elle est assez ancienne (2002), ne possède aucune assistance, pas d'ABS, rien. Comment l'efficacité du freinage sera-t-elle mesurée et validée? Selon la force que le contrôleur veut bien exercer sur le levier?

Comment va-t-il estimer la dureté de la direction? Quelle force est-on sensés exercer en l'absence de norme à ce niveau? Trop souple, trop dure? etc...

Un contrôle doit se faire en fonction de normes et de caractéristiques fournies par le constructeur. En l'absence de ces données, comment le contrôle sera t'il opéré et validé (autrement que selon une appréciation très subjective du contrôleur)?

N° 944461 -

par :

30/06/2023 19:06

ce règlement est stupide, pourquoi pourquoi pourquoi? gaspillage total d'argent. 0,5% des accidents sont causés par des motos mal entretenues. absolument fou et plus de bureaucratie pour rien. Je suis en colère que le gouvernement ne nous ait pas écouté.

N° 944464 - Conflit d'intérêt

par :

30/06/2023 19:08

Outre qu'on se demande bien sur quels critères le conseil d'état a pris sa décision, aucun élément tangible justifiant du CT ne leur étant fourni, on est forcé de constater qu'il a répondu favorablement à un collectif monté par des gens qui ont d'importants conflits d'intérêts ternissant l'image de la plus haute autorité de l'état.

Répondre favorablement dans ces conditions à des associations qui ne représentent qu'elles mêmes et au mieux quelques centaines de personnes et que les requérants ont ouvertement reconnu qu'il n'avaient d'autre but que d'entraver le développement des 2RM qui concurrence leur commerce alors que 2 millions d'utilisateurs de 2RM sont impactés par cette mesure ne peut que conforter les citoyens dans l'idée que l'état n'est pas à leur service

Le 2RM représente pourtant une alternative crédible à l'automobile et contribue à réduire la circulation et par là la pollution. Il est bien plus adapté à l'urbanisme des grandes villes françaises où la distance travail domicile est selon l'Insee d'une trentaine de km que le vélo ou les transports en commun saturés

N° 944465 - Moto mieux entretenue qu'une voiture, CT inutile

par :

30/06/2023 19:08

Ma moto passe en révisions tous les 5000km dans un garage (obligatoire pour la vie du véhicule) et ma voiture tous les 25000km donc la moto est 5 fois plus contrôlée que ma voiture est au même nombre de km une moto coûte plus cher en entretien, conclusion le CT moto est juste mis en place pour grossir les caisses de l'état et créer une dépense supplémentaire qui appauvrira le motard.

N° 944468 - Inutile

par :

30/06/2023 19:08

Mesure complètement inutile qui ne résoudra pas le problème du bruit. Une fois le contrôle passé, la chicane d'échappement se démonte en 10 minutes.

N° 944470 - Inutile oppression

par :

30/06/2023 19:09

Contrairement à une voiture ou un utilitaire, une moto voit sa révision tous les 10.000 km.

Le parc moto est globalement bien entretenu.

Céder au besoin de croissance de l'entreprise [réseau de contrôle technique] en acceptant de régler un problème qui n'existe pas va créer une incroyable et très dangereuse défiance envers ce conseil d'état et envers les employés de l'état français.

Charger les citoyens motocyclistes d'une contrainte pécuniaire et réglementaire inutile met l'état Français dans une situation intenable: Si votre niveau d'exigence de sécurité va chercher un illusoire remède à moins de 1% des fatalités, alors en contrepartie les motocyclistes vont avoir un niveau d'exigence équivalent envers l'état.

Et vous ne serez pas capable de doubler toutes les glissières dites "de sécurité" qui sont en réalité des outils de déchetage des corps qui glissent sur la chaussée. Réfléchissez à combien de milliers de km de glissières les motocyclistes seront en droit d'exiger le doublage sous peine de dédommagement.

Combien de milliers de ralentisseurs illégaux et dangereux (non conforme à la norme NF P98-300 et décret 94-447) existent et sont construits quotidiennement sans que les administration ne soient, elles, contraintes de respecter la loi?

Créer un sentiment d'oppression (inutilité x contrainte) aussi fort pour satisfaire une dizaine de bobos parisiens peut être un puissant déclencheur de révolte.

Enfin, je comprends parfaitement l'exaspération de citoyens en regard du bruit de motos modifiées.

Mais il existe des moyens simples d'identifier et pénaliser ces conducteurs de moto. Il n'est pas besoin de pourrir la vie de dizaines de milliers de motard dans toute la France pour cela.

Alors, à l'heure où les bus brûlent en ville, résistez aux lobbyistes et choisissez l'autre option qui avait commencé à se mettre en place pour améliorer la sécurité du trafic motocycliste : la formation continue à la conduite.

N° 944473 - De l'absurdité d'un texte mal écrit

par :

30/06/2023 19:10

CT MOTO !!

Frein de stationnement ??? le constructeur qui le trouve sur une moto me fait signe...

Direction assistée ??? cool si je trouve j'adopte

Obstruction du champ de vision MDR

Vitrage décoloré ou fissuré PTDR

Balai d'essuie glace manquant DE QUI SE MOQUE-T-ON ???

Feu de brouillard avant ou arrière manquant ??? ET une de plus

Témoin obligatoire du système d'éclairage ????

Pare chocs protection latérale ??? de plus en plus fort

Portes Poignées de porte ????

Toujours plus fort :

Ceinture de sécurité manquante ou endommagée qualification MAJEURE => contre visite ???

Airbag défaillant ??? MAJEURE => contre visite

Limitation de vitesse non conforme => MAJEURE ???

N° 944474 - Pour un contrôle technique gratuit et obligatoire

par :

30/06/2023 19:10

Le tarif de 50 € du contrôle technique des 2 roues motorisés paraît excessif au regard des points de contrôle prévus (4 fois moins que pour une automobile) et du prix d'achat de ces 2 roues.

Je ne suis pas opposé à un simple contrôle de conformité au certificat d'immatriculation (niveau sonore, niveau de pollution, non-débridage) et d'un contrôle de sécurité du freinage et des pneumatiques.

Une bonne idée serait un contrôle gratuit mais obligatoire. Je pense que cela serait bien accueilli par tous et de nature à apaiser les tensions actuelles.

N° 944475 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:10



1\_ Un motard, bien plus qu'un automobiliste lambda, entretient sa moto d'une part par passion de l'engin et d'autre part parce qu'il est conscient que la carrosserie c'est lui.

2\_ Une moto en France, c'est plus ou moins 4000 kms/an, une année étant le passage obligé chez le concessionnaire, où les contrôles sont bien plus rigoureux et nombreux qu'ils ne le seront dans les centres.

3\_ Certains contrôles, utiles sur une voiture, sont ridicules pour une moto : 2 exemples parmi d'autres\_\_ les pneus, il faut savoir que sur un gros cube sportif un train de pneus performant dure 3 à 4000 kms, donc des gommages susceptibles d'être ok au contrôle seront lisses 3 jours après un week-end de balade...\_\_les contrôles des échappements "bruyants" seraient utiles sans doute sur la voie publique, mais sont risibles dans un centre, puisqu'il suffit d'1/4 heure pour enlever le pot non homologué et le remettre une fois le contrôle passé....

On pourrait presque écrire un livre sur le sujet mais c'est inutile tant les 3 seuls points que j'ai soulevés suffisent déjà à montrer l'inutilité de ce contrôle, qui ressemble plutôt à un racket destiné à satisfaire des lobbys.

N° 944481 - Contrôle technique des deux roues motorisées

par :

30/06/2023 19:13

Ce contrôle est inutile. 0,3% des accidents de deux roues sont dus à des problèmes techniques ! Le contrôle ne résoudra rien, et en dehors de son coût et de la perte de temps ; ce contrôle mettra dans l'embarras de nombreux motards qui roulent sur des motos anciennes, parfaitement entretenues mais qui pour une raison ou une autre risquent d'être recalées au contrôle, alors qu'il s'agit de véhicules de passionnés qui roulent peu et qui ne constituent ni un danger pour autrui, ni une nuisance !

Que faire dans ce cas ? Ne plus rouler avec un véhicule ainsi déclassé ? Où rouler dans l'illégalité à cause du cadre que vous voulez créer. C'est un peu comme les ZFE ! Réfléchissez aux conséquences avant de décider ce genre de mesures inutiles ! En créant un contrôle technique, vous engendrez ce type de réaction ! Pour qu'un texte soit appliqué, il faut qu'il soit admis et compris par la population auquel il s'applique. Les motards et utilisateurs de deux roues motorisés ne veulent pas de ce contrôle !

On ne peut imposer indéfiniment des lois contre son gré à la population concernée.

Nous tenons à notre sécurité, nous contrôlons nous mêmes ou par l'intermédiaire de professionnels de la moto (garages et concessionnaires), nos véhicules. N'oubliez pas que la moto n'est pas seulement un moyen de transport, c'est aussi et surtout une passion ! Les passionnés font attention aux objets de leurs passions.

N° 944482 - contrôle technique 2 et 3 roues

par :

30/06/2023 19:13

tout simplement, non au contrôle technique 2 et 3 roues. Vous ne vous basez sur rien de concret, si ce n'est de fausses données statistiques fournies par des services ou organismes parfaitement incompetents ou très mal renseignés. J'ai plus de 40 ans de motos derrière moi et les seules aberrations que j'ai vues sont des routes et des infrastructures incohérentes pour les 2 roues (passage piétons plastifiés, hachoir central sur autoroutes etc) Faites donc le nécessaire sur des dossiers reconnus depuis bien des années au lieu de faire le jeu du rackette et de l'incompétence de l'Etat sur ce dossier. Salutations.

N° 944483 - Efficacité ou lobbying ?

par :

30/06/2023 19:13

Bonjour, roulant en deux roues depuis près de 50 ans, je peux vous affirmer qu'on ne peut rouler avec une moto techniquement défailante. Par contre il est certain que X et consorts se frottent les mains du cadeau que vous allez leur faire. Écoeurant !

N° 944487 - Pour un contrôle technique gratuit et obligatoire

par :

30/06/2023 19:13

Le tarif de 50 € du contrôle technique des 2 roues motorisés paraît excessif au regard des points de contrôle prévus (4 fois moins que pour une automobile) et du prix d'achat de ces 2 roues.

Je ne suis pas opposé à un simple contrôle de conformité au certificat d'immatriculation (niveau sonore, niveau de pollution, non-débridage) et d'un contrôle de sécurité du freinage et des pneumatiques.

Une bonne idée serait un contrôle gratuit mais obligatoire. Je pense que cela serait bien accueilli par tous et de nature à apaiser les tensions actuelles.

N° 944489 - CT 2 roues

par :

30/06/2023 19:15

Il s'agit véritablement d'une arnaque , d'un raquette organisé par l'état sous couvert de l'Europe.

comme vous le savez les accidents de moto en relation avec un défaut d'entretien ne représente que 0,3% ,alors que l'état de nos routes représentent 3%.

Ou est la cohérence?

Nous avons plein le cul d'être pris pour des cons.

N'oubliez que nous sommes des électeurs et vous nous pousser vers des extrêmes

N° 944492 - Non au CT 2R

par :

30/06/2023 19:15

Non au contrôle technique des 2 roues !

Et oui à un meilleur entretien des routes pour ma sécurité !

N° 944495 - L'argent plutôt que la sécurité

par :

30/06/2023 19:16

Cette mesure n'a pour but que de générer encore et toujours de l'argent...

Les professionnels ne sont même pas équipés pour effectuer de véritables test de sécurité...

Je dis non à ce taxe supplémentaire !!!

N° 944496 - Arrêtez

par :

30/06/2023 19:16

Bonjour. Je suis contre le contrôle technique des 2 roues et notamment des motos pour lesquelles l'entretien est fait régulièrement et très peu de machines présentent des problèmes de sécurité. Il est sûrement et certainement bien plus utile de revoir les infrastructures routière et surtout la qualité de celles-ci. Je réside en province et peux vous assurer qu'il y a un énorme travail à accomplir particulièrement l'état des routes. Beaucoup d'accidents sont dus à ces problèmes et au comportement des usagers voiture, poids lourds et 2 roues aussi. Il serait bon de faire une statistique des 2 roues ayant créé un accident et le comparer avec les autres véhicules ayant créé un accident envers un 2 roues.

Je pense comme, beaucoup que le contrôle technique des 2 roues n'est pas une priorité et qu'elle va en plus créer une baisse du pouvoir d'achat pour beaucoup. Encore une fois il faut mettre la main à la poche.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

N° 944497 - Contrôle technique 2RM

par :

30/06/2023 19:17

Dispositions qui ne servent à rien concernant l'amélioration de la sécurité des 2RM (0,3 des accidents dus à un défaut du véhicule). De plus en plus de 2RM et de moins en moins d'accident ? Bizarre vous avez dit bizarre !

Par ailleurs je suis parfaitement capable de vérifier les organes de sécurité de mon véhicule puisqu'ils sont tous visibles et accessibles. Freins, pneus, éclairage... sont garant de ma sécurité et je m'assure qu'ils sont en parfait état. Enfin, à chaque révision le concessionnaire vérifie l'ensemble des organes de sécurité.

Pour le bruit argument massue c'est méconnaître le problème un pot se démonte et remonte très vite. Remettons en place les contrôles sonométriques dans les villes et les campagnes c'est beaucoup plus efficace.

Deux associations dont la partialité est démontrée et qui ne représentent rien qui déposent un recours et voilà où nous en sommes. J'ai mal à ma démocratie.

N° 944499 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:17

Il faudrait l'étendre aux 2 roues de cylindrée inférieure à 50cm, ce sont les deux roues les plus trafiqués et hors norme au niveau puissance, bruit et éclairage.

N° 944501 - Le contrôle technique inapproprié pour les motocyclettes

par :

30/06/2023 19:18

En tant qu'utilisateur d'un motocyclettes pour de long trajets, je ne comprend pas l'utilité d'un contrôle technique similaire à ceux pratiqués sur les voitures ou véhicules lourds.

Tous les éléments de sécurité sont visibles, les freins, l'éclairage, la direction, les pneumatiques, les plaques d'identifications, les bruits, le châssis,... ce qui n'est pas le cas sur un véhicule à quatre roues avec une carrosserie enveloppante.

De plus la sécurité sur un véhicule deux roues engage très fortement son utilisateur. Ces contrôles sont effectués pratiquement à chaque utilisation, notamment pour les freins, les pneus roues ou même l'éclairage. Ces mesures nous sont imposées par la vulnérabilité du véhicule et son conducteur.

Imaginer de ne faire ce contrôle que tous les deux ans serait une catastrophe. Ils sont fait par son conducteur.

D'autre part les plaquettes, et pneus exigent un remplacement beaucoup plus fréquent que des véhicules à 4 roues. Ils s'imposent à nous au moins une fois par an, pour l'un ou l'autre voire les deux. Dans la majorité des cas ces remplacements sont fait par des mécaniciens spécialisés qui ne prendraient pas le risque de laisser un véhicule dangereux sur la route.

Combien de motos ont eu un accident parce que la roue avant était mal serrées ?

Enfin et ce qui m'ulcère c'est la faiblesse de notre gouvernement face à deux associations d'enragés qui ne représentent qu'eux mêmes. On favorise et vote une loi pour seulement 50 personnes, qui habitent dans le marais. Quid des vélos ou véhicules électriques qu'ils utilisent, en ne respectant pas un feu, sans lumière, sont sur-motorisés électriquement,... Ils ne sont pas dangereux me direz-vous. Mais ils se mettent en danger eux-mêmes. N'est-ce pas ce qui nous est reproché alors que nos véhicules sont très certainement en meilleurs états statistiquement.

C'est le pire exemple à montrer dans ces moments troubles pour laisser une infime minorité non représentative décider du sort de milliers voire millions d'autres usagers. Ceci est vraiment inacceptable.

N° 944503 - sécurité routière ?

par :

30/06/2023 19:18

Etant pompier professionnel, je suis régulièrement le premier intervenant à prendre en charge les utilisateurs de 2 roues impliqués dans les accidents de la route.

Avec + de 20 ans d'expérience je n'ai jamais constaté d'accidents dus a un mauvais état du 2 roues... cela existe pourtant mais a 0,3% seulement.

Pensez vous vraiment que le contrôle technique 2 roues apportera une amélioration significative ?

N° 944504 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 19:18

Je suis absolument contre un contrôle technique sur les deux roues motorisés. Car c est uniquement pour une question de lobing des professionnels du contrôle technique type [réseau de contrôle technique] ou Norisko. Les arguments énoncés sont faux notamment pour l accidentologie des 2 roues. Si il devait 3 avoir un contrôle technique alors il doit être étendu au - 50 cm3 aux vélos et trottinettes. Car ils sont responsables de nombreux accidents tout en s affranchissant des règles de circulation les plus élémentaires.

N° 944514 - Pas de CT !

par :

30/06/2023 19:21

Le CT 2 roues est une absurdité. Celui-ci ne changera rien aux accidents des 2 roues ou aux nuisances sonores générées par certain. Cela va simplement remplir les caisses de X et autres.

Ma moto est à date régulière révisée par mon concessionnaire. J'effectue régulièrement un état visuel de mon véhicule. A moto il n'est pas prudent de prendre la route sans certaines vérifications, et c'est si facile à faire.

Si l'état veut avoir un impact sur l'accidentologie des 2 roues, ce sont les infrastructures routières que doivent être revues.

Concernant le bruit au dessus des limites autorisées, seuls des contrôles de police avec confiscation du véhicule pourraient avoir un impact. Dans le cas contraire l'usagé, qui souhaite faire du bruit, change son pot d'échappement avant le CT et remet la version non homologuée après le CT, CQFD.

N° 944516 - Anti CT moto

par :

30/06/2023 19:22

La moto est toute une pratique dangereuse par nature chaque motard a très à cœur d'entretenir soigneusement son véhicule pour des raisons de sécurité élémentaire je ne connais personnellement aucun motard roulant avec un véhicule en mauvais état je ne vois dans cette réforme que le moyen de ponctionner encore de l'argent à une catégorie de contribuables dans le seul but de faire fonctionner des contrôles techniques aussi onéreux à mettre en place que inutile pour la pratique de la moto

N° 944517 - Contrôle Techniques des véhicules à moteur 2/3 sous

par :

30/06/2023 19:22

Ce contrôle technique est proposé avec des motifs fallacieux: en effet, le motif invoqué ( accidents dus à une défectuosité du véhicule ) repose sur des statistiques démenties par d'autres études. Il est de notoriété dans le monde des 2 roues ( surtout motos ) que ceux-ci sont correctement entretenus. Le souteneur principal de cette mesure est en conflit d'intérêt avec la réglementation, puisqu'il est 1er bénéficiaire de l'application de la loi ! Il semblerait plus opportun, dans le cadre d'une volonté de sécurisation des usagers, de contrôler davantage les usagers automobilistes, dont une grande partie de ceux-ci ( et certainement sans aucun rapport comparés aux motards ) roule sans permis, sans assurance, et avec des véhicules volés. Mais peut-être que l'intérêt financier....

N° 944518 - controles techniques

par :

30/06/2023 19:22

voilà je suis collectionneur de deux et trois roues (une centaine). seulement une dizaine roulent un peu régulièrement, pour des sorties anciennes et des fois suivant le thème de la sortie j'en sort une autre. Lors des salons les véhicules statiques doivent être assurés ce qui est assez facile avec les assurances flottes mais même s'ils ne servent qu'aux expos ils devront avoir leur CT pour que l'assurance soit valable. pareil chez nous si ça crame c'est mort pas de CT assurance pas valable...j'ai une moto de 1931 avec CG origine sans phare c'était en option pas de frein avant et un patin en bois dans une poulie pour l'arrière un contrôleur ne saura même pas la démarrer en Allemagne depuis qu'il y a le CT les motos sont en moins bon état car normalement un bon motard change ses pneus et la " bien je vais attendre un peu je les changerai juste avant le CT" ect.....

N° 944520 - Pas de CT !

par :

30/06/2023 19:23

Le CT 2 roues est une absurdité. Celui-ci ne changera rien aux accidents des 2 roues ou aux nuisances sonores générées par certain. Cela va simplement remplir les caisses de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres.

Ma moto est à date régulière révisée par mon concessionnaire. J'effectue régulièrement un état visuel de mon véhicule. A moto il n'est pas prudent de prendre la route sans certaines vérifications, et c'est si facile à faire.

Si l'état veut avoir un impact sur l'accidentologie des 2 roues, ce sont les infrastructures routières que doivent être revues.

Concernant le bruit au dessus des limites autorisées, seuls des contrôles de police avec confiscation du véhicule pourraient avoir un impact. Dans le cas contraire l'usagé, qui souhaite faire du bruit, change son pot d'échappement avant le CT et remet la version non homologuée après le CT, CQFD.

N° 944521 - CT vehicules 2, 3 et 4 roues

par :

30/06/2023 19:23

Bonjour,

Motard depuis 35 ans, je suis fermement opposé à ce contrôle technique qui n'apporte rien en terme de sécurité sur les routes puisqu'il est démontré par les organismes officiels de sécurité routière que le premier facteur, et de loin, responsable des accidents impliquant des 2 roues dont les infrastructures, le véhicule lui étant la toute dernière cause responsable (moins 0,3%).

Ancien pompier militaire, je n'ai eu qu'un seul accident causé par un nid de poule malgré une vitesse compatible avec l'environnement (selon le PV de la gendarmerie) sur une moto neuve.

Je suis contre aussi parce que les plus modifiés, les plus bruyants et les plus polluants (les scooters de - de 50cm3) n'entrent pas dans le périmètre du CT.

Je suis contre aussi parce les promoteurs privés de cette loi ([réseau de contrôle technique] par exemple) en retire un intérêt financier conséquent. D'ailleurs, j'exige d'en savoir plus sur les associations [association], [association] et [association]. Mon statut de citoyen contribuable me donne un droit d3 regard sur les financements publics dont elles ont bénéficié.

Je suis contre enfin parce que la France a le droit d'y déroger comme le font d'autres pays membres de l'Union Européenne) et que cela ne fait qu'aggraver le défiance du peuple envers leurs représentants élus.

Je vous remercie

N° 944523 - NON

par :

30/06/2023 19:23

Je suis contre le CT pour les motos!

Ma moto est très bien entretenue car ma vie en dépend!

Pas besoin d'un controle technique qui va nous couter très cher!

N° 944526 - Alors que les chiffres prouvent...

par :

30/06/2023 19:24

Les motos sont bien entretenues par leurs propriétaires, c'est logique car c' est une passion avant tout. C est humain, pour sa passion on est prêt à mettre les moyens qu il faut, pour le plaisir.... Ce CT n aurait il pas pour seul but de profiter de ça? J en suis persuadé, une histoire de gros- sous... sans aucun fondement de securité. Le motard serait il la nouvelle vache à lait ?

N° 944528 - Le contrôle technique des 2 roues motorisées est une mesure inutile

par :

30/06/2023 19:24

Je suis opposé au Contrôle technique des 2 Roues motorisés car ce contrôle est inutile et ne résulte que du lobbying de quelques sociétés de contrôle technique qui y voient surtout l'opportunité d'obtenir une nouvelle manne pour leur chiffre d'affaire.

L'accidentologie des 2RM ne résulte que pour 0,3 % d'un défaut d'entretien comme l'a démontré la seule étude indépendante connue à ce jour. Les accidents sont majoritairement causés par l'action d'un autre usager dans 65% des cas (non respect de priorité, franchissement de ligne, etc.). et enfin, le mauvais état des routes est également en cause.

En proportion de l'augmentation du parc de 2RM, la sinistralité ne cesse de baisser alors qu'il n'y a aucun contrôle technique.

L'usager d'un 2RM constate visuellement ou tactilement les défauts de son véhicule, contrairement à l'utilisateur d'une automobile, et ne prend pas le risque de mettre sa vie ou celles des autres en jeu.

Le C.T sera inutile pour lutter contre le bruit puisqu'il est facile de remplacer son silencieux par celui d'origine avant le contrôle technique. Les contrôles inopinés des forces de l'ordre seront plus efficaces. Par ailleurs, il est à craindre des vols de silencieux d'échappement pour satisfaire au C.T par ceux qui n'ont pas conservé celui d'origine.

Les 2RM font peu de kilomètres annuellement (< 4200km/an) et les motards font déjà contrôler une fois par an leur véhicule lors des révisions Constructeur pour conserver la garantie et, au-delà, pour se prémunir d'un vice qui serait contesté par le constructeur alors que le 2RM a effectué un très faible kilométrage. Le C.T ne servira qu'à constater le bon état des véhicules tout en délestant la poche de son propriétaire.

En résumé, je ressens ce contrôle technique des 2RM comme une mesure technocratique, inutile, décorrélée de toute réalité et une nouvelle dépense destinée à satisfaire des lobbys et des associations qui ne connaissent pas le monde du 2RM.

N° 944533 - CT des véhicules motorisés à deux roues

par :

30/06/2023 19:25

Je suis titulaire du permis A depuis 1982 et depuis cette date ai toujours possédé une moto. Je n'ai jamais fait l'acquisition d'une moto neuve mais ai toujours eu des motos en parfait état de fonctionnement.

A chaque utilisation de mon véhicule je contrôle ; pressions des pneus, fonctionnent des clignotants, des feux stop, feux de croisement et phare et tension de chaîne secondaire ...

Je ne pense pas qu'un CT moto fasse baisser dans l'avenir les accidents de deux roues, bien plus causés à l'imprudence ou l'inexpérience de leurs pilotes que par des défauts d'ordre techniques.

La réponse à ce problème est plus dans la formation des jeunes pilotes ...

En tout état de cause je ne suis pas impatient de devoir déboursier 50 euros pour m'entendre dire que ma BMW F 800 ST ne présente aucun défaut.

Bien cordialement.

N° 944535 - Le contrôle technique des 2 roues motorisées est une mesure inutile

par :

30/06/2023 19:26

Je suis opposé au Contrôle technique des 2 Roues motorisés car ce contrôle est inutile et ne résulte que du lobbying de quelques sociétés de contrôle technique qui y voient surtout l'opportunité d'obtenir une nouvelle manne pour leur chiffre d'affaire.

L'accidentologie des 2RM ne résulte que pour 0,3 % d'un défaut d'entretien comme l'a démontré la seule étude indépendante connue à ce jour. Les accidents sont majoritairement causés par l'action d'un autre usager dans 65% des cas (non respect de priorité, franchissement de ligne, etc.). et enfin, le mauvais état des routes est également en cause.

En proportion de l'augmentation du parc de 2RM, la sinistralité ne cesse de baisser alors qu'il n'y a aucun contrôle technique.

L'usager d'un 2RM constate visuellement ou tactilement les défauts de son véhicule, contrairement à l'utilisateur d'une automobile, et ne prend pas le risque de mettre sa vie ou celles des autres en jeu.

Le C.T sera inutile pour lutter contre le bruit puisqu'il est facile de remplacer son silencieux par celui d'origine avant le contrôle technique. Les contrôles inopinés des forces de l'ordre seront plus efficaces. Par ailleurs, il est à craindre des vols de silencieux d'échappement pour satisfaire au C.T par ceux qui n'ont pas conservé celui d'origine.

Les 2RM font peu de kilomètres annuellement (< 4200km/an) et les motards font déjà contrôler une fois par an leur véhicule lors des révisions Constructeur pour conserver la garantie et, au-delà, pour se prémunir d'un vice qui serait contesté par le constructeur alors que le 2RM a effectué un très faible kilométrage. Le C.T ne servira qu'à constater le bon état des véhicules tout en délestant la poche de son propriétaire.

En résumé, je ressens ce contrôle technique des 2RM comme une mesure technocratique, inutile, décorrélée de toute réalité et une nouvelle dépense destinée à satisfaire des lobbys et des associations qui ne connaissent pas le monde du 2RM.

N° 944536 - Une honte

par :

30/06/2023 19:26

Étant motard depuis 20 ans je n'ai jamais eu de contrôle technique pour entretenir ma moto ou changer mes pneus.

Une bonne moto nous garantit la vie sauve.

Je vois plutôt cela comme une nième contrainte, nième moyen de ponctionner le français ...

N° 944537 - Vérifications sonores et formation des contrôleurs.

par :

30/06/2023 19:26

Quel est le rapport avec la sécurité de ces mesures sonores.

Les contrôleurs pour les véhicules légers sont certainement et majoritairement titulaire du permis de conduire B.

Pour les motos les contrôleurs seront-ils titulaires du permis A ? Seront-ils habitués et aptes à manipuler au sol des machines relativement pesantes ?

Que se passera-t'il si la moto leur échappe et chute ?

N° 944539 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:27

1\_ Un motard, bien plus qu'un automobiliste lambda, entretient sa moto d'une part par passion de l'engin et d'autre part parce qu'il est conscient que la carrosserie c'est lui.



2\_ Une moto en France, c'est plus ou moins 4000 kms/an, une année étant le passage obligé chez le concessionnaire, où les contrôles sont bien plus rigoureux et nombreux qu'ils ne le seront dans les centres.

3\_ Certains contrôles, utiles sur une voiture, sont ridicules pour une moto : 2 exemples parmi d'autres\_\_ les pneus, il faut savoir que sur un gros cube sportif un train de pneus performant dure 3 à 4000 kms, donc des gommages susceptibles d'être ok au contrôle seront lisses 3 jours après un week-end de balade...\_\_les contrôles des échappements "bruyants" seraient utiles sans doute sur la voie publique, mais sont risibles dans un centre, puisqu'il suffit d'1/4 heure pour enlever le pot non homologué et le remettre une fois le contrôle passé....

On pourrait presque écrire un livre sur le sujet mais c'est inutile tant les 3 seuls points que j'ai soulevés suffisent déjà à montrer l'inutilité de ce contrôle, qui ressemble plutôt à un racket destiné à satisfaire des lobbys.

N° 944540 - contrôle 2 /3 roues

par :

30/06/2023 19:27

Comment c'est possible que nos gouvernants se laissent abuser par 4/5 clampins qui vendent des vélos et ne représentent quasiment personne sinon leur société

N° 944543 - Contrôle moto

par :

30/06/2023 19:28

Contrôle technique moto inutile le motard entretient sa moto il est facile de remettre le véhicule au norme et de le remettre au norme après un contrôle technique sera plus utile à la vente de la moto .a par nous taxé même 50 euro sa reste une taxe encore une de plus

N° 944546 - Non au ct 2 roues

par :

30/06/2023 19:28

Contrairement aux véhicules de 4 roues et plus, aucun 2 roues motorisés ne s'aviserait de circuler avec un véhicule non entretenu. Place à la formation, l'éducation et non l'impôt.

N° 944547 - CT 2 Roues

par :

30/06/2023 19:29

Je suis absolument contre le Ct 2 roues pour les raisons suivantes les contrôleurs n'ont pas tous le permis moto ce qui me paraît être le minimum pas de centre dédié à la moto. Je ne me déplacerai pas dans un centre de contrôle technique automobile.

N° 944550 - Non au contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:30

1. La moto est une passion et nous entretenons nos motos avec soin, ce contrôle est d'aucune utilité concernant les motos

2. Faites passer des contrôles techniques aux scooters car les utilisateurs n'en prennent pas soin, beaucoup sont désormais d'origine chinoises et non fiables.

3. Faites un contrôle tous les deux ans sur les voitures de plus de 10ans car il y a des taudis sur nos routes

N° 944551 - controle technique : mesure inutile

par :

30/06/2023 19:30

Je suis opposé au Contrôle technique des 2 Roues motorisés car ce contrôle est inutile et ne résulte que du lobbying de quelques sociétés de contrôle technique qui y voient surtout l'opportunité d'obtenir une nouvelle manne pour leur chiffre d'affaire.

L'accidentologie des 2RM ne résulte que pour 0,3 % d'un défaut de son entretien comme l'a démontré la seule étude indépendante connue à ce jour . Les accidents sont majoritairement causés par l'action d'un autre usager dans 65% des cas ( non respect de priorité, franchissement de ligne, etc..) . et enfin , le mauvais état des routes est également en cause .

En proportion de l'augmentation du parc de 2RM , la sinistralité ne cesse de baisser alors qu'il n'y a aucun contrôle technique.

L'usager d'un 2RM constate visuellement ou tactilement les défauts de son véhicule , contrairement à l'utilisateur d'un automobile , et ne prend pas le risque de mettre sa vie ou celles des autres en jeu . Le C.T sera inutile pour lutter contre le bruit puisqu'il est facile de remplacer son silencieux par celui d'origine avant le contrôle technique . Les contrôles inopinés des forces de l'ordre seront plus efficaces . Par ailleurs , il est à craindre des vols de silencieux d'échappement pour satisfaire au C.T par ceux qui n'ont pas conservé celui d'origine .

Les 2RM font peu de kilomètres annuellement ( < 4200km/an ) et les motards font déjà contrôler une fois par an leur véhicule lors des révisions Constructeur pour conserver la garantie et , au-delà , pour se prémunir d'un vice qui serait contesté par le constructeur alors que le 2RM a effectué un très faible kilométrage .Le C.T ne servira qu'à constater le bon état des véhicules tout en délestant la poche de son propriétaire.

En résumé , je ressens ce contrôle technique des 2RM comme une mesure technocratique , inutile , décorrelée de toute réalité et une nouvelle dépense destinée à satisfaire des lobbys et des associations qui ne connaissent pas le monde du 2RM.

N° 944556 - Un contrôle inutile (0,03% d'accidents 2 roues liés à une défaillance technique)

par :

30/06/2023 19:32

J'avoue ne pas comprendre l'argument de la sécurité des motards alors que l'état déplorable des routes ou encore les nouvelles méthodes de réfection des chaussées (goudronnage saupoudré abondamment de gravillons) sont des motifs plus importants d'accidents pour les 2 roues.

Pour rappel, lors du passage du permis 2 roues, le motard est formé à la vérification technique de son véhicule (pneus, freins, tension de chaîne, éclairage...), ce qui signifie une fois de plus que le motard est sensible à l'entretien de son véhicule.

Il l'est d'autant plus que sa vie et sa sécurité en dépendent. Il n'y a pas de carrosserie laissant croire qu'on est en sécurité.

Je note également que le texte ne fait pas de différence entre les différents types de 2 roues (scooter, 50 cm<sup>3</sup>, trois roues, side car et les différents types de moto custom, sportive, trail, roadster...). Comment sera mesuré par exemple la suspension d'un chopper Harley Davidson à cadre rigide et qui donc n'a pas de suspension arrière ?

Par ailleurs, en tant qu'automobiliste, j'ai déjà été confronté à des centres de contrôle technique qui n'étaient pas équipés pour contrôler un 4x4 par exemple ou une voiture électrique. Qu'en sera-t-il avec la multitude de type de 2 roues ou 3 roues ?

Qu'en sera-t-il si le contrôleur technique n'a pas le permis A? Comment pourrait-il être autorisé à déplacer le véhicule.

Cela ne pourra pas être fait par le client car il n'est pas autorisé à pénétrer dans la zone de contrôle.

Autre point de discussion, comment seront formés les contrôleurs techniques ? En effet, la formation d'un mécanicien auto et moto est différente. Cela suppose que les contrôleurs vont également devoir se former dans un délai plus que court.

Merci de prendre en compte ces remarques afin que le contrôle est au moins une vraie utilité et soit vraiment fait par des professionnels ayant une vraie connaissance du monde 2 roues.

N° 944562 - contrôle technique deux roues

par :

30/06/2023 19:33

inadmissible et dénué de tous sens

en aucun cas justifié !

N° 944566 - Refus du contrôle technique

par :

30/06/2023 19:34

Bonsoir

Je possède une moto qui roule 1500 km par an maximum dont les entretiens sont suivis tous les ans

Je ne comprends pas pourquoi je devrais passer un contrôle technique puisque mon véhicule est vérifié chaque année lors de son entretien.

N° 944569 - pourquoi un contrôle technique deux roues motorisés pour moins de 0.3 pour cent d'accidents dus aux mauvais états des véhicules

par :

30/06/2023 19:35

Bonjour,

j'ai trois motos, une de 1983, une de 2001 et une de 2017.

Avec la première et la deuxième, je fais moins de 1000 kilomètres par an et avec la troisième 15000 kms. La troisième est révisée par le concessionnaire BMW, tous les ans et donc tous les organes moteur et de sécurité sont vérifiés et changés si besoin.

Pour les autres motos, compte tenu du peu de kilomètres, l'entretien est effectué par moi-même et avec sérieux car à 66 ans, je ne souhaite pas me retrouver à l'hôpital pour des raisons de dysfonctionnements techniques ou pneus usés qui pourraient me faire tomber. Mon liquide de frein est changé régulièrement, ce qui n'est pas fait sur les voitures malgré les contrôles techniques tous les 2 ans. En résumé, mes motos n'ont pas besoin de contrôle technique effectué par les sociétés mandatées, pourtant mes véhicules sont contrôlés afin d'être en état pour ma sécurité et celles des autres usagers.

Payer régulièrement pour un contrôle visuel de mes motos me semble uniquement, un acte commercial qui ne correspond pas à l'objectif de sécurité et celui de réduire les accidents des 2 roues motorisées. La démarche de ce dossier est aussi choquante: à savoir que le gouvernement était disposé à ne pas mettre en place ce dispositif et que c'est le conseil d'état souhaite l'imposer uniquement pour répondre à la demande d'associations qui semblent plus anti deux roues motorisés, que préoccupé par la sécurité de leurs conducteurs.

N° 944571 - Inutilité du contrôle technique

par :

30/06/2023 19:36

Bonjour, je suis motard depuis 39 ans. J'ai possédé pas loin d'une trentaine de motos toutes entretenues par mes soins. Je n'ai jamais connu d'accident du à une défaillance technique. Sur une moto tous les éléments de sécurité sont visibles sans avoir besoin de démonter quii que ce soit. Tous les motards font attention à l'état de leur pneus (âge, usure, craquelures) ce qui est essentiel à la tenue de route. Je pense que ce contrôle technique est surtout réclamé par des gens qui sont contre tout ce qui peut leur créer une gêne (les mêmes qui se plaignent du chant du coq à la campagne). Je comprends que des gens puissent être exaspérés par le bruit occasioné par des échappements non homologué s mais c'est le fit d'une minorité et le contrôle technique ne changera rien. Le pot bruyant sera démonté il remettront le pot d'origine pour le contrôle et juste après le pot non homologué reprendra sa place. Le seul moyen de faire cesser le bruit c'est la verbalisation systematique. Combien de voitures roulent avec un échappement decatalysé alors qu'elles passent le contrôle technique. Est ce que les racailles qui font du rodéo urbain on va leur faire passer un contrôle technique ?? Quant au tarif de 50 euros, c'est prohibitif vu les contrôles à effectuer ! Les gens qui possèdent plusieurs motos rouleront à coup sûr sans contrôle

N° 944572 - Arrêtez

par :

30/06/2023 19:36

Bonjour. Je suis contre le contrôle technique des 2 roues et notamment des motos pour lesquelles l'entretien est fait régulièrement et très peu de machines présentent des problèmes de sécurité. Il est sûrement et certainement bien plus utile de revoir les infrastructures routièrre et surtout la qualité de celles-ci. Je réside en province et peux vous assurer qu'il y a un énorme travail à accomplir particulièrement l'état des routes. Beaucoup d'accidents sont dus à ces problèmes et au comportement des usagers voiture, poids lourds et 2 roues aussi. Il serait bon de faire une statistique des 2 roues ayant créé un accident et le comparer avec les autres véhicules ayant créé un accident envers un 2 roues.

Je pense comme, beaucoup que le contrôle technique des 2 roues n'est pas une priorité et qu'elle va en plus créer une baisse du pouvoir d'achat pour beaucoup. Encore une fois il faut mettre la main à la poche.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

N° 944574 - Priorité à l'entretien des routes pour la sécurité de tout le monde

par :

30/06/2023 19:36

Bonjour,

Il serait beaucoup plus judicieux en terme d'engagement de revoir l'entretien des routes françaises qui font bien plus de morts que l'état des véhicules eux mêmes.

N° 944575 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:37

J'ai acheter une moto depuis environ 1 ans, je roule toujours en sécurité en m'assurant systématiquement de l'état de ma moto comme appris lors de mon examen du permis de conduire et du passage de l'épreuve du plateau (frein, roues, phares, clignotants etc), je vie en ville et reste malgré tout très attentive à ma sécurité et à la sécurité de tous, je ne roule jamais sans être sure que ma moto soit impeccable. Je considère donc le contrôle technique comme infructueux et inutile.

N° 944580 - Prêcher les convaincus

par :

30/06/2023 19:38

Cette mesure ne va faire que pénaliser ceux qui ne sont pas concernés par la nécessité d'un contrôle technique, les utilisateurs honnêtes et responsables.

Il suffit de quelques heures pour modifier un 2 roues pour le remettre d'origine le temps de le présenter au contrôle, puis effectuer l'opération inverse le sésame en poche. La majorité des utilisateurs de 2 roues entretiennent leur véhicule d'abord pour le plaisir de le maintenir en bon état. C'est ensuite le bon sens qui fait garder des pneus ou des freins efficaces.

Il serait peut-être plus judicieux de penser à une sensibilisation à la formation de conduite voiture à l'existence des 2 roues, aux risques du téléphone au volant, à des aménagements intelligents facilitant la vie des utilisateurs de 2 roues plutôt qu'à l'incessante mise en place de nouveaux pièges. Pas un carrefour sans bouche d'égoût glissante, des travaux omniprésents entraînant des chutes de sable et graviers des camions. Il existe des aménagements pour les voitures, les vélos, les bus, les piétons, rien pour les 2 roues à moteur. Ils ne sont que de nouvelles et rentables cibles.

Alors que les vélos électriques, modifiés ou non, offrent de plus en plus des performances proches, ceux-ci sont lâchés en toute immunité sans équipements, sans assurances, sans taxes, immatriculation, surveillance...

D'autre part, il suffit comme à notre habitude de mesurer les résultats déplorables de l'Allemagne suite à la mise en place de ce contrôle, qui n'a enregistré aucune amélioration.

Il est évident que le plus grand nombre serait pénalisé pour les infractions d'un infime pourcentage d'utilisateurs, ceux qui de toute façon de se plieraient pas à l'obligation de se présenter à un contrôle.

Je crois que la mise en place de ce contrôle n'est pas tentée pour les bonnes raisons. Sous couvert de sécurité, encore, il s'agit plus d'une volonté de nuire ou de faire fructifier un business déjà bien rôdé.

N° 944581 - CT 2/3/4 RM

par :

30/06/2023 19:38

Bonjour,

Etant motard, je trouve ce CT complètement inutile pour les raisons suivantes :

- je fais entretenir régulièrement ma moto chez un concessionnaire de la marque car c'est ma sécurité qui est en jeu en cas de dysfonctionnement.
- seulement 0,3% des accidents sont liés à des pbs techniques.
- conflit d'intérêt pour les demandeurs d'études et les entreprises de CT.
- contreproductif au niveau environnemental car les 2 RM fluidifient la circulation dans les agglomérations.
- Etats des routes plus accidentogènes que l'état des motos.

- etc...

C'est pour toutes ces raisons et biens d'autres encore que ce CT ne doit pas être mis en place, sauf si son but est purement et uniquement financier.

Cdtl.

N° 944582 - Au Voleur

par :

30/06/2023 19:38

Encore un racket sous prétexte de sécurité routière ou d'environnement.

Si encore l'argent allait à l'amélioration du réseau routier mais non; nul doute que ceux qui vont encore s'en mettre plein les poches ce sont les X et compagnie.

N° 944584 - Passion 38

par :

30/06/2023 19:38

Depuis 40 ans je suis motard, 40 ans d amour pour la moto , ma moto . C est plus qu un objet , elle est l Objet de toute mon attention, un bruit inhabituel, une vibration , le problème doit être trouvé , réparé. Rien n est laissé au hasard. Les vrais motard sont tous pareil , notre moto est le centre de notre vie.

Nous n avons pas besoin de personne entre elle et nous

N° 944585 - Aberration du pouvoir public

par :

30/06/2023 19:39

Le contrôle technique pour moto est une aberration de plus que notre gouvernement mets en place, soit disant pour notre sécurité, les malhonnêtes qu'ils aient le courages de dire que c'est simplement pour renflouer les caisses de l'état.

Le taux d'accidents de motos dû aux mauvais entretiens est de 0.05%, par contre dû au mauvais états des routes est de 25%.

Et pour les side-cars comment vont faire les contrôleurs pour justifier le prix car ils ne pourront en aucun cas tester les amortisseurs ainsi que les freins, ils vont juste regarder la moto et prendront le pognon.

Je suis prêt à manifester et bloquer le pays et surtout a boycotter les centres de contrôle dont fait parti un certains nombre de politiques.

Quels sont ces politiciens qui ne parviennent pas à défendre le peuple français face aux lobbies européens

N° 944586 - Respectabilité ?

par :

30/06/2023 19:39

Comment un gouvernement peut il être respectable avec de tels comportements ?

Approbation des conflits d'intérêts, irrespects de l'avis des citoyens, mauvaise foi évidente, culture administrative décalée de l'évidente réalité, élus inconscients sortant de milieux et d'écoles irréels, ignorance totale de l'objet du débat etc...

Le gouverne ment !

Et n'est pas respectable !!!!!

N° 944589 - Consultation CT2RM

par :

30/06/2023 19:40

Chers vous,

Je pratique la moto depuis 21 ans dans le cadre de mes loisirs et je ne comprends pas l'intérêt de votre contrôle technique moto.

Je suis un motard consciencieux et je fais attention à l'état de mon véhicule comme à la qualité de mon équipement de sécurité.

Même pour un trajet court, je m'équipe ... (ben oui, la peau, ça ne résiste pas à l'abrasivité du goudron ...)

Quant à l'état de ma moto, elle n'a subi aucune modification et je la fais réviser selon les consignes de mon concessionnaire.

N'étant pas mécanicien, je lui confie ma belle afin qu'il s'assure de son parfait fonctionnement.

Personnellement, je contrôle l'état et la pression des pneus avant chaque sortie (en moyenne 1,5 par mois).

Une moto bien entretenue, c'est une balade réussie où l'on n'a pas l'impression de risquer sa vie.

Aujourd'hui, ma moto et son état irréprochable me serve, au contraire, à sauver ma petite personne des dangers de la route.

Je pratique la moto dans le jura et ses départements limitrophes ...

L'état des routes est de plus en plus dégradé ...

Au printemps, on sème du gravier et on ne les signale pas ...

Faute de moyens, on répare nos routes avec ces bandes de goudron noire qui s'avèrent être très glissantes ...

Vous me demandez si un contrôle technique moto va augmenter ma sécurité, je vous dis non.

Je m'occupe de la sécurité de ma moto avec mon concessionnaire et je vous invite à faire de même avec l'état de nos routes.

Je suis contre la mise en place du contrôle technique moto.

Au lieu de distribuer votre/notre argent auprès d'associations motophobes qui veulent nous l'imposer, vous feriez mieux de destiner celui-ci à la réparation de nos routes.

Motardement,

N° 944591 - le CT des 2RM n'est pas utile

par :

30/06/2023 19:41

l'état du véhicule n'est lié qu'à 0.3% des accidents de 2 roues motorisées, bien loin derrière l'état de l'infrastructure.

occupez vous de l'état des routes, en particulier le "rafistolage" des fissures comblées par du bitume qui est glissant comme du verglas.

le motard entretient sa moto vers un professionnel qui n'est pas un centre de contrôle dont le professionnalisme et l'impartialité restent contestables.

N° 944594 - Liberté

par :

30/06/2023 19:41

La liberté n'a pas de prix, la liberté de mouvement, la liberté de déplacement.. Nous sommes ne plus en pays de liberté. Nous sommes en pays de loi , de répression , de soumission. non, à ce projet de taxation des motards, quand est-ce que vous ferez un contrôle technique pour les chevaux , cela va bientôt arriver. je vous conseille de vérifier vos équipements routiers plutôt que de vérifier nos moto.

N° 944595 - Contrôle Technique Moto

par :

30/06/2023 19:41

La très grande majorité des motos, qui circulent sur le territoire national, est dans un état d'entretien sans commune mesure à celui des automobiles. Aucun motard ne prend le moindre risque de rouler avec un véhicule non entretenu. Les pneumatiques, les freins, les amortisseurs, l'éclairage sont des points d'attention particuliers pour les motards. Les contrôles de sonorité sont déjà existants et réalisés par les services de police ou de gendarmerie. De ce fait, aucune raison valable justifie la création de ce contrôle technique pour moto. De plus, les motards font beaucoup moins de kilomètres, par ans, que les automobilistes, ce qui justifie encore moins la fréquence du contrôle technique proposée.

N° 944596 - Je ne vois pas l'intérêt du contrôle technique des motos (et cyclos)

par :

30/06/2023 19:42

Sur un 2 roues, tous les éléments sont visibles. La moindre fuite est immédiatement détectée. Le comportement douteux d'un éléments mécanique est facilement perceptible (bruit, modification du comportement de la machine).

Les accidents que j'ai eu et que j'ai évités étaient dus :

-a mon état de fatigue

-aux conditions météorologiques

-aux pièges de la route par défaut d'entretien (nid de poules, gravillons) ou, pire, par des infrastructures inadaptées et non signalées (ralentisseurs, séparateurs, peinture, plaques d'égout)

-aux autres usagers par défaut d'attention (téléphone notamment) ou de perception.

Je n'ai jamais eu de souci par rapport à un problème objet du contrôle technique.

Je roule en partie pour le plaisir et pour mes déplacement professionnels dans l'agglomération pour ne pas rester coincé dans les bouchons et ne pas perdre de temps à chercher un stationnement (je veille tout particulièrement à ne pas gêner la circulation des piétons et vélos).

Je roule en moto depuis l'âge de 16 ans et j'en ai 63.

ps : les motos bruyantes me gênent (sur route ouverte), mais le contrôle technique ne va pas les éliminer.

Bref, je suis contre le contrôle technique

Salutations motardes

N° 944600 - Refus du Contrôle Technique Deux Roues

par :

30/06/2023 19:43

Motard depuis bientôt 50 ans et propriétaire de plusieurs 2 roues allant de 49,9 cc à 1200cc, je ne peux qu'être contre le dispositif présenté, et sa mise en œuvre.

La Commission Européenne, dans sa directive du 3 avril 2014, a demandé à ses états membres la mise en place d'actions visant à améliorer la sécurité des usagers.



Des solutions alternatives au Contrôle technique périodique (CTP) pouvaient être mise en œuvre. Le CTP peut en faire partie sur les véhicules désignés dans le chapitre I article 2.1 :

« à compter du 1er janvier 2022, véhicules à deux ou trois roues - véhicules des catégories et sous-catégories L3e, L4e, L5e et L7e de cylindrée supérieure à 125cc »

Après de longues années d'inactions, le texte annonce un CTP sur l'ensemble des catégories L, incluant de fait les véhicules de moins de 50cc. Pourquoi une telle volonté d'aller encore plus loin ! Je dénonce dès maintenant la validité du contrôle de mes cyclomoteurs des années 1960 équipés de freins à patins type vélo (Solex) ! et surtout comment un point de contrôle comme le point 7.5.1 relatif à la limitation de vitesse sera mesurée (roue avant motrice ... !) sachant que « non conforme aux exigences » entraîne un niveau de gravité majeure et un CTP défavorable avec contre-visite !!! Concernant mes autres deux roues des années 1940 à 1990, comment le contrôleur appréciera l'article « 0.3.1 état de présentation du véhicule » sachant qu'au fil des années certains ont subi des modifications notables sur les parties cycles ou moteur ? peut-être tout simplement à la tête du Client ? Ce point étant de niveau de gravité majeure ?

Quant à mes véhicules « plus modernes », comme une très large majorité de motards, je fais confiance à mon motociste qui en assure l'entretien régulier. Au moindre défaut (frein, pneu, etc ...), je serai le premier à subir les conséquences d'une défaillance de mon véhicule, contrairement aux véhicules à quatre roues.

En 50 ans de conduite moto (sans interruption ...), j'ai bien sûr été victime d'accidents mais JAMAIS, JAMAIS pour un défaut technique de ma moto. Les plus graves pour refus de priorité d'automobilistes, et c'est sur la prévention, le vivre ensemble, l'état des routes que devraient porter les actions du Gouvernement.

Enfin, dans mon village de 2000 habitants, et comptant un seul centre de contrôle technique, je passe sur les difficultés probables pour avoir un rendez-vous en 2024, dans les 4 mois suivant la date anniversaire de la mise en circulation (mes 13 deux roues étant tous mis en circulation avant le 1er janvier 2017 ...)

N° 944601 - CT motos

par :

30/06/2023 19:44

Paisible septuagénaire roulant depuis longtemps en 125 cc, machine(s) toujours révisée(s) par un professionnel, je ne peux qu'être intrigué par ce futur contrôle qui fera double emploi avec ce que fait mon motociste.

Pneus, freins, suspensions, chaîne, éclairage ... Quoi de plus au CT ?? Le maintien de la conformité à Euro 4, Euro 5 ?

Nous sommes conscients de notre vulnérabilité en roulant en 2 roues et on fait ce qu'il faut pour rester entier

Bref, on va monter une usine à gaz pour pas grand chose, à part une taxe de plus à payer.

N° 944602 - L'hypocrisie flagrante.

par :

30/06/2023 19:44

L'hypocrisie de ceux qui prétendent nous gouverner, ce projet de C.T. des deux/trois roues est totalement injustifié et par conséquent inutile. Il a été élaboré pour permettre aux organismes de contrôle et aux personnages qui y sont liés d'empocher davantage d'argent. Cela relève donc d'une malhonnêteté flagrante.

N° 944608 - Réponse à la consultation concernant le contrôle technique des 2 roues de 125 cm3 et plus.

par :

30/06/2023 19:45

Je me présente rapidement. J'ai 65 ans, je roule en moto depuis l'âge de 18 ans et je possède une BMW 1150 Flat Twin. Actuellement, mon kilométrage annuel est d'environ 5000 km/an.

A mon sens, le contrôle technique pour les motos de plus de 125 cm3 n'apporte pas de solutions à une amélioration de la sécurité des motards. Nous sommes tous des passionnés ne souffrant pas de posséder un véhicule en mauvais état, mais également conscient qu'un véhicule mal entretenu a un impact direct sur notre sécurité mais aussi celle des autres.

Toutefois, l'idée d'un CT lors de la cession ou la vente d'occasion d'une moto est intéressante, car des vices cachés (ou pas), par l'ancien propriétaire peuvent passer inaperçus pour le nouvel acquéreur.

Si ce CT se met en place malgré tout, je ne veux pas que l'opérateur, que je ne connais pas, puisse manipuler ma moto avec le risque de la faire tomber et d'occasionner de la casse dont il pourrait éventuellement ne pas m'informer. Je ne veux pas non plus qu'il soit fait des essais de contrôle en montant en régime alors que le moteur n'est pas en bonne température. Me concernant il faut que je roule 10 kms minimum pour que l'huile soit suffisamment chaude et que le moteur puisse fonctionner dans les meilleures conditions. C'est le résultat de l'utilisation d'une huile de qualité 20W50 qui demande à être chauffée tranquillement pour avoir toute sa fluidité.

Je n'accepterai pas de ne pas suivre de visu toute la prestation du contrôle technique afin de m'assurer qu'aucune opération ne soit faite pouvant avoir des conséquences sur la moto par la suite. Le Centre de contrôle Technique n'est pas mon mécanicien ni mon concessionnaire. C'est un opérateur lambda à mes yeux.

D'autre part, un CT tous les 3 ans est trop proche, et il me semble plus judicieux que sa périodicité soit amené à 4 ans étant donné que le kilométrage moyen des motos est de moins de 5000 km/an. En 15000 km, il ne se passe pas grand chose sinon l'usure des pneus et des plaquettes de freins éventuellement.

Concernant le bruit, tout le monde sait qu'il est très facile de retirer le silencieux et de le remettre aussi vite. Juste 3 vis... Si personnellement les motos bruyantes me gênent, le CT n'y changera rien.

Par contre des contrôles au sonomètre par les forces de l'ordre sur la voie publique serait une excellente chose et le problème de cette pollution sonore dénoncée par quelques associations qui se disent bien pensante, serait vite réglé.

Pour les 2 roues de 50 cm3 très très souvent modifiées (cylindrée, carburateur, pot échappement...)

Le CT est indispensable tous les 2 ans comme d'ailleurs les voiturettes sans permis dont beaucoup circulent dans un piteux état.

Il y a encore bien d'autres choses à dire, mais je m'arrête là.

Merci d'avoir lu mon message.

N° 944609 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 19:45

Le contrôle technique 2 roues est inutile à mon avis car statistiquement les accidents de 2 roues liés au mauvais état est extrêmement faible. Le kilométrage annuel des 2 roues dans leur ensemble est largement plus faible que pour les voitures...un contrôle technique tous les 5 ans serait plus logique ou bien un contrôle technique lors de la vente uniquement...

N° 944611 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 19:46

Commençons déjà par contrôler les 50 cm3 qui sont de véritables épaves roulantes !

Je ne comprends vraiment pas cette décision de contrôler les motos sous prétexte que cela engage la sécurité ! Tournez vous plutôt vers les infrastructures et l'état de nos routes en France .... C'est un véritable scandale !!!!!

Tous les motards entretiennent leur véhicule avec une grande attention.

Quant on voit qui est à l'origine de cette décision, on comprend que c'est une affaire de gros sous pour certains, alors qu'ils arrêtent de nous prendre pour des demeurés.

Concernant les points de contrôle, commençons par un contrôle visuel .....

Et tous ces bien-pensants verront que les motards ( plus de 125 cm3) roulent avec des machines en parfait état de marche et sont conscients que sur un deux roues leurs vies dépendent (j'insiste) de l'entretien régulier de leurs montures !

Alors Messieurs, arrêtez de vous cacher derrière de fausses et mauvaises excuses, tout ça pour récupérer de l'argent!

N° 944620 - Aucun intérêt au ct

par :

30/06/2023 19:49

Étant motard je ne voit pas l'utilité d'un contrôle technique, en effet les motards sont conscients que si leur machine est mal entretenu cela peut avoir de grave conséquence.

J'ai failli avoir 2 accident de moto , l'un a cause d'une personne âgés qui m'a refusé la priorité que j'ai pu éviter car ma machine de 1989 freine très bien.

L'autre sur un parking car la voiture devant a passé la marche arrière alors que mon phare était en plein dans son rétro central.

Pour ce qui est de la "pollution" , je ne pense pas qu'un 2 roue pollue ( même ancien) plus qu'un gros suv dièsel.

N° 944624 - Contre la mise en place du contrôle technique pour les véhicules à deux et trois roues ainsi que les quadricycles à moteur : Une perspective critique

par :

30/06/2023 19:51

Je souhaitais partager mon point de vue concernant la mise en place du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur. Je suis personnellement opposé(e) à cette mesure, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, je considère que cette obligation de contrôle technique entraîne des contraintes financières supplémentaires pour les propriétaires de ces véhicules. Les coûts liés à ces contrôles réguliers peuvent être particulièrement lourds, surtout pour les personnes ayant des revenus modestes. Il est important de prendre en compte l'impact financier que cela peut avoir sur les utilisateurs de ces véhicules.

De plus, je remets en question l'efficacité réelle de ces contrôles techniques pour garantir la sécurité routière. Les accidents impliquant des motos ou des quadricycles à moteur sont souvent dus à des facteurs externes tels que le comportement des autres usagers de la route ou les conditions routières. Je pense qu'il serait plus judicieux de concentrer les efforts sur des campagnes de

sensibilisation et d'éducation pour tous les usagers de la route, plutôt que de se focaliser exclusivement sur ce type de contrôle.

Enfin, je crains que cette mesure n'ait un impact négatif sur la mobilité des utilisateurs de ces véhicules. Pour de nombreuses personnes, les motos et les quadricycles à moteur représentent des moyens de transport pratiques et abordables. L'introduction d'un contrôle technique obligatoire risque de restreindre leur accès à ces modes de déplacement, notamment pour ceux qui en dépendent au quotidien.

En conclusion, je suis contre la mise en place du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur. Les contraintes financières, l'efficacité discutable et l'impact sur la mobilité sont autant de raisons qui justifient mon opposition à cette mesure. Il est essentiel de prendre en compte les différents aspects et de trouver des alternatives plus adaptées pour garantir la sécurité routière.

N° 944628 - Prêcher des convaincus

par :

30/06/2023 19:51

Cette mesure ne va faire que pénaliser ceux qui ne sont pas concernés par la nécessité d'un contrôle technique, les utilisateurs honnêtes et responsables.

Il suffit de quelques heures pour modifier un 2 roues pour le remettre d'origine le temps de le présenter au contrôle, puis effectuer l'opération inverse le sésame en poche. La majorité des utilisateurs de 2 roues entretiennent leur véhicule d'abord pour le plaisir de le maintenir en bon état. C'est ensuite le bon sens qui fait garder des pneus ou des freins efficaces.

Il serait peut-être plus judicieux de penser à une sensibilisation à la formation de conduite voiture à l'existence des 2 roues, aux risques du téléphone au volant, à des aménagements intelligents facilitant la vie des utilisateurs de 2 roues plutôt qu'à l'incessante mise en place de nouveaux pièges. Pas un carrefour sans bouche d'égoût glissante, des travaux omniprésents entraînant des chutes de sable et graviers des camions. Il existe des aménagements pour les voitures, les vélos, les bus, les piétons, rien pour les 2 roues à moteur. Ils ne sont que de nouvelles et rentables cibles.

Alors que les vélos électriques, modifiés ou non, offrent de plus en plus des performances proches, ceux-ci sont lâchés en toute immunité sans équipements, sans assurances, sans taxes, immatriculation, surveillance...

D'autre part, il suffit comme à notre habitude de mesurer les résultats déplorables de l'Allemagne suite à la mise en place de ce contrôle, qui n'a enregistré aucune amélioration.

Il est évident que le plus grand nombre serait pénalisé pour les infractions d'un infime pourcentage d'utilisateurs, ceux qui de toute façon de se plieraient pas à l'obligation de se présenter à un contrôle.

Je crois que la mise en place de ce contrôle n'est pas tentée pour les bonnes raisons. Sous couvert de sécurité, encore, il s'agit plus d'une volonté de nuire ou de faire fructifier un business déjà bien rôdé.

N° 944637 - NON AU CT MOTO

par :

30/06/2023 19:54

Bonjour,

J'ai 50ans, je suis propriétaire de deux motos et un scooter.

La moto de 50 ans et le scooter plus de 70 ans appartenait à mon père.

Ils ne roulent que très rarement, tous les contrôles de sécurité qui seront fait dessus ne rendront ni plus, ni moins sûr, ils sont aux « normes » de leur époque. Ce contrôle m'obligera à rouler avec, ce qui n'est pas ma volonté, d'autant que je vis en campagne et qu'il me sera nécessaire de parcourir des kilomètres de route parfois en mauvais état pour me rendre dans un centre de contrôle technique.

Les motos anciennes ne gagneront rien en sécurité et ne seront pas moins polluantes avec un CT... mais elles rouleront plus !

Je vais devoir déboursier 50€ (au début ...) par machine, je sais bien que cela va rapidement augmenter ! Cela dit je comprends la position de l'état qui touchera une partie du pactole en se cachant derrière l'Europe !

J'ai vu une voiture poubelle dernièrement avec un châssis troué sur 10 centimètres et un CT qui datait de moins d'un mois ... J'ai bien plus confiance dans mes capacités de contrôle que dans celle d'un centre de contrôle dont le seul objectif est de ramasser de l'argent en contentant ses clients si il veut les revoir !

Vous ne vérifiez pas les chiffres, vous ne menez pas une politique basée sur des faits, vous faites confiance à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui a un intérêt financier évident ... vous ne l'aviez pas vu ?

Cette loi est fondée sur un mensonge, l'accidentologie des motos n'est pas due à leur mauvais état. En revanche, avez-vous rapproché l'accidentologie de l'état des routes ? Plusieurs amis se sont tués sur des routes mauvaises ou du fait du comportement d'automobilistes (dont je suis 99% du temps), mais jamais suite à une défaillance de la moto.

Seuls les honnêtes citoyens se rendront en centre de contrôle technique, ceux qui roulent sans permis, sans assurances, avec des épaves feront comme d'habitude.

Tous les organes de sécurité sont visibles sur mes motos, et comme je sais que l'état de mes motos est la seule chose qui me garanti de rester en vie, je les contrôle régulièrement comme on me l'a appris, aussi, à l'école de conduite et aux stages de conduites que j'ai fait par la suite dans le milieu associatif.

J'ai aussi très peur que ma plus récente moto, de près de 400 kg, garnie de chromes, à la peinture nickel, aux nombreux accessoires, soit dégradée par le technicien du CT.

Vous l'aurez compris, cela m'énerve d'être ponctionné encore une fois financièrement. Cela m'énerve d'être encore une fois soumis à des contraintes quand d'autres font ce qu'ils veulent et que l'état se couche devant eux. C'est plus facile de tondre les moutons que les loups !

Un mouton en colère !

N° 944639 - Madame

par :

30/06/2023 19:56

Je suis fermement opposée à ce projet, qui ne vise qu'à générer des flux économiques en direction d'intérêts privés et de l'état, sous couvert de sécurité, alors qu'il serait urgent d'investir dans l'entretien de notre réseau routier dont l'état avoisine celui des routes cubaines en pleine crise économique. Nos routes sont accidentogènes, pour tous les véhicules et surtout pour les motos. Autre chose : les voitures de collection avant 1960 sont exemptées de contrôle technique. Pourquoi en imposer un aux motos de collection ?

N° 944640 - Ct motos

par :

30/06/2023 19:57

Je suis contre le projet de loi , je collectionne des vieilles motos en parfait état d'origine qui ne font même pas 100 kilomètres par an et qui ne peuvent pas correspondre aux normes de pollution et de freinage, elles font partie du patrimoine au titre de véhicules de collection. Je n'ai pas les moyens financiers comme beaucoup de possesseurs de motos anciennes de payer les contrôles techniques .

N° 944642 - 1 arnaque de plus

par :

30/06/2023 19:57

C'est insupportable de se faire abuser de la sorte! L'hypocrisie de nos dirigeants saute aux yeux, les arguments non justifiés sont des prétextes pour masquer le but réel de cette mesure qui est d'enrichir de gros lobbyistes tout en rackettant le petit peuple. Ce n'est déjà pas donné à tout le monde de posséder une moto mais là cela va freiner les motards alors même que les conditions de circulation sont de plus en plus compliquées, les motards soulagent le trafic routier! Laissez nous en paix!

N° 944647 - Une arnaque de plus

par :

30/06/2023 19:59

C'est insupportable de se faire abuser de la sorte! L'hypocrisie de nos dirigeants saute aux yeux, les arguments non justifiés sont des prétextes pour masquer le but réel de cette mesure qui est d'enrichir de gros lobbyistes tout en rackettant le petit peuple. Ce n'est déjà pas donné à tout le monde de posséder une moto mais là cela va freiner les motards alors même que les conditions de circulation sont de plus en plus compliquées, les motards soulagent le trafic routier! Laissez nous en paix!

N° 944653 - Ct 2 3 roues

par :

30/06/2023 20:00

J ai travaillé 19 dans une mutuelle d assurance et au sinistres accidents de la route.

La plupart des accidents 2 et 3 roues mauvais etat de la route, gravillon, et infraction au code de la route par les autres usagers et bien sur quelque fois la vitesse mais plus que rarement l entretien du veh 2 roues et la modification du 2 roues.

Le motard entretien sin veh car il connaît les risques,

Il devrait y avoir un CT pour l etat des routes

N° 944660 - Contre le contrôle technique moto

par :

30/06/2023 20:03

L état devrais véritablement s'occuper du mauvais etats des routes que donner au profit un parc motos en parfaite états à des sociétés pour qui la moto ne représente qu un profit de plus

N° 944661 - Business avant sécurité

par :

30/06/2023 20:03

J'aimerais comprendre comment il est possible de parler du montant de la prestation de ce contrôle technique sans à l'avance discuter de ce qu'il y a à contrôler.

En matière de sécurité il n'y a à aucun moment eu de débat et d'explications sur les points de contrôles, il a tout de suite été fait état de la viabilité économique ce qui rajoute au constat suivant : il s'agit d'argent uniquement.

N° 944663 - CT Moto

par :

30/06/2023 20:04

Aucun intérêt à un contrôle technique, ma moto est déjà révisé par la concession tout les ans.

N° 944667 - Moto de 19 ans .....motard de 67 ans

par :

30/06/2023 20:05

J'ai 67 ans et je circule régulièrement avec ma moto de 2004 qui est en parfait état d'origine et de fonctionnement, visuellement impeccable, suivie par un garage de la marque de celle-ci depuis la date d'achat .

Je ne vais pas me mettre en danger sachant les risques encourues par une chute due à un problème technique .....par contre je constate régulièrement des chaussées dégradées dans mon département de montagne ( Haute-Savoie ) qui ne sont pas remises en état après les hivers laissant des nids de poules et des gravillons sur les rustines posées susceptibles d'occasionner des accidents corporels très importants pour les motards...Mon Contrôle technique est fait régulièrement chez moi avec un entretien rigoureux et en cas de besoin chez un professionnel. Je ne vois pas ce qu'un contrôle technique officiel m'apporterait de plus ...mais je sais ce qu'il va certainement m'apportait pécuniairement en moins sur ma petite retraite d'employé....

N° 944668 - inutilité du contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 20:05

bonjour

les éléments invoqué pour la mise en place du ct2r sont injustifiées tous motard sait qu'un véhicule mal entretenu ,pneu lisse plaquette usée etc.. ,en subit les effets immédiat =chute et le revêtement routier le rappel a l'ordre rapidement!

Tous les éléments de sécurité ainsi que les différents niveaux de liquides sont accessible sans démontage et les contrôles de sécurité font parti intégrante du permis moto

le taux de défaillance technique dans les accidents de la route étant inférieur a 0,5%

le ct2r ne pourra pas corriger les défaillances des structures routières

la mise en place de ce contrôle ressemble plus a une taxe déguisé ,voir du racket

a moins que les 3 associations 100% parisiennes qui poussent le projet n'ai des intérêts a gagner a la mise en place du ct2r

N° 944673 - Contrôle CT2RM

par :

30/06/2023 20:07

Je ne vais reprendre les arguments de la [association de motard] pour démontrer que ce CT est inutile.

Ce n'est qu'une histoire de rentrée d'argent et non pour la sécurité des motards.

N° 944675 - inutilité du contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 20:07

bonjour, les éléments invoqués pour la mise en place du ct2r sont injustifiées tous motard sait qu'un véhicule mal entretenu, pneu lisse plaquette usée etc., en subit les effets immédiats = chute et le revêtement routier le rappelle à l'ordre rapidement!

Tous les éléments de sécurité ainsi que les différents niveaux de liquides sont accessibles sans démontage et les contrôles de sécurité font partie intégrante du permis moto

le taux de défaillance technique dans les accidents de la route étant inférieur à 0,5%

le ct2r ne pourra pas corriger les défaillances des structures routières

la mise en place de ce contrôle ressemble plus à une taxe déguisée, voir du racket

à moins que les 3 associations 100% parisiennes qui poussent le projet n'aient des intérêts à gagner à la mise en place du ct2r

N° 944680 - utilité d'un contrôle technique des motos

par :

30/06/2023 20:09

motard depuis 50 ans je connais bien ce milieu où on considère pas la moto que pour un moyen de transport

le motard prend soin de sa moto et par rapport à un automobiliste il ne peut pas se permettre d'avoir des pneus, des freins ou des lumières défaillantes

car il met sinon directement sa vie en danger

tous les motards le savent et suite à un accident les problèmes techniques ne représentent que 0.3%

bien sûr pour sa moto le motard est prêt à faire des sacrifices financiers et ça certains Lobis l'ont bien compris

en plus pour certains moins de motos c'est peut-être plus de vélos

ce contrôle technique est avant tout idéologique ce qui le rend rébarbatif

attention à ne pas mettre plus de 3 millions de motards en colère

( sauf si vous aussi vous souhaitez le chaos )

N° 944684 - utilité d'un contrôle technique des motos

par :

30/06/2023 20:10

motard depuis 50 ans je connais bien ce milieu où on considère pas la moto que pour un moyen de transport

le motard prend soin de sa moto et par rapport à un automobiliste il ne peut pas se permettre d'avoir des pneus, des freins ou des lumières défaillantes

car il met sinon directement sa vie en danger

tous les motards le savent et suite à un accident les problèmes techniques ne représentent que 0.3%

bien sûr pour sa moto le motard est prêt à faire des sacrifices financiers et ça certains Lobis l'ont bien compris

en plus pour certains moins de motos c'est peut-être plus de vélos

ce contrôle technique est avant tout idéologique ce qui le rend rébarbatif

attention à ne pas mettre plus de 3 millions de motards en colère

( sauf si vous aussi vous souhaitez le chaos )

N° 944693 - Non, niet, no, ino

par :

30/06/2023 20:14

Inutile, juste un moyen de gratter encore de l'argent. À un moment, il faut que ça s'arrête.



N° 944696 - Contrôle technique des routes pour la sécurité

par :

30/06/2023 20:15

Le premier point devrait être les routes..., La réparation des routes avec gravillons devrait être interdite. Les trous , les bandes blanche glissantes, le plots en béton très dangereux la nuit, les dos d'âne non conforme ???

Vous allez le faire??? Ben non comme depuis 20 ans.

Bien cordialement

N° 944697 - Contre

par :

30/06/2023 20:15

Totalement inutile !

N° 944698 - Contrôle Technique Moto

par :

30/06/2023 20:16

Quand aurons-nous des personnes responsables indépendantes et intelligentes ?

N° 944704 - Motos de collection

par :

30/06/2023 20:19

Ne pouvant assurer le financement du CT de plusieurs motos de collections acquises modestement et sujet à des restauration longues dans le cadre de la préservation d'un patrimoine industriel animé par une passion toute une vie qui se voit anéantie par des mesures injustes qui reflète l'avenir d'une société qui oublie son passé .Merci à tous ceux qui sont à l'origine de ce projet mon bonheur à disparu.

N° 944706 - Motos de collection

par :

30/06/2023 20:20

Ne pouvant assurer le financement du CT de plusieurs motos de collections acquises modestement et sujet à des restauration longues dans le cadre de la préservation d'un patrimoine industriel animé par une passion toute une vie qui se voit anéantie par des mesures injustes qui reflète l'avenir d'une société qui oublie son passé .Merci à tous ceux qui sont à l'origine de ce projet mon bonheur à disparu.

N° 944707 - A quelle date les mesures alternatives ont-elle été présentées aux instances européennes seules compétentes pour les examiner ?

par :

30/06/2023 20:20

Voté en grandes pompes par les députés vendus aux lobby X, ce CT n'a aucune justification en matière de sécurité : 0,5 à 1% des accidents sont dus à un défaut mécanique des deux roues, et sur ce chiffre aucun n'aurait été évité par un contrôle technique.

X qui a fait du lobbying car voyait une manne de plusieurs milliards d'euros lui échapper a fourni une étude truquée pour gonfler les chiffres de l'accidentologie es deux roues.

Dans le même temps, 3 associations prennent le pouvoir en France avec la complicité des juges : la définition de la démocratie c'est le pouvoir au peuple. Le peuple motard a parlé, c'est NON ! Mais voilà donc que le pouvoir dans notre pays est en réalité exercé par trois associations, sans adhérents ou presque, et quelques magistrats, non élus faut-il le préciser, qui désormais ont compris qu'ils dirigent en lieu et place du peuple et des élus.

L'instauration de cette mesure anti-démocratique est en réalité le signe que la France est désormais dirigée à l'image d'une dictature qui va jusqu'à donner des ordres aux élus et au Gouvernement... Qui obéit tel un enfant.

Enfin, la décision qui consiste à examiner et à considérer que les mesures alternatives au contrôle technique des deux roues sont insuffisantes, n'appartenait pas au Conseil d'État mais à la Commission européenne comme imposé par le texte européen.

Le Gouvernement se devait de relever l'incompétence du juge administratif pour ne pas appliquer une décision simplement illégale car contraire à une règle supérieure.

A quelle date les mesures alternatives ont-elle été présentées aux instances européennes seules compétentes pour les examiner ?

C'est donc en toute illégalité qu'est mise en place une mesure sans fondement sur la sécurité. Cela donne donc le droit au peuple motard de ne pas obéir à un ordre illégal et au Gouvernement de nier l'ordre intimé par les juges non élus du peuple.

N° 944708 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 20:20

Bonjour,

Voilà encore une façon de plus de nous raquetter puisque tel est le cas.

Je possède plusieurs motos. Une première à l'usage quotidien pour tous les déplacements. Pour moi l'état de la moto est primordial, c'est ma vie que je risque chaque jour surtout face aux autres véhicules. Je suis petit et vulnérable. Il est donc nécessairement entretenu en temps et en heure et en excellent état. Cet entretien je le fait moi-même même et j'y tiens. Les organes de sécurité sont tous visibles sans démontage. De même je n'attends pas une échéance de contrôle technique pour effectuer les travaux. Mes autres motos sont à utilisation occasionnelle. Une première très puissante. Avant chaque départ je m'assure du parfait état de la moto. Ube fuite d'huile et de liquide de frein est immédiatement repérable sans aucun démontage. Encore une fois c'est ma vie qui en dépend. Dois je attendre 3 ans avant d'effectuer des travaux ? Dois-je faire confiance à une personne qui n'est pas passionné et va contrôler ma moto ?

Pour moi le contrôle technique n'apportera rien du tout. Je devrais faire plusieurs contrôle technique et m'organiser à chaque fois pour trouver un centre compétant. De plus l'état de la moto ne rentre en compte que dans 0.3% des accidents alors que l'état de la route dans 30% des accidents. Alors pour améliorer la sécurité des motards j'ai une petite idée de ce qu'on devrait faire.

Cordialement

Joël

N° 944712 - inutile

par :

30/06/2023 20:21

en quoi ce contrôle va améliorer notre sécurité?

Les principales causes d'accidents sont dû à l'état de la chaussée !

Donc aucun rapport avec notre sécurité à part nous prendre encore de l'argent !

N° 944713 - Non au contrôle technique moto en France

par :

30/06/2023 20:22

Les motards Français ne veulent pas du contrôle technique moto.

N° 944722 - CT moto, une aberration

par :

30/06/2023 20:24

Bonjour, merci de retirer ce projet qui n'a pas de justification sérieuse. Les morts à moto ne sont pas à cause d'un mauvais entretien des machines. Le bon entretien des routes devrait être une priorité !

N° 944734 - Contrôle technique moto inapproprié pour les collectionneurs de moto

par :

30/06/2023 20:28

Bonjour, je suis passionné et collectionneur de moto anciennes des années 70 et jusqu'au début des années 90. J'ai dans ma collection une vingtaine de motos, dont des motos Françaises, qui participent à conserver la mémoire d'un patrimoine industriel passé.

Mes motos de collection sont parfaitement entretenues et roulent moins de 100 kilomètres par an en moyenne, juste ce qu'il faut pour entretenir les mécaniques ou participer à des meetings.

Mes motos ont pour la majorité une carte grise normale.

Pour les collectionneurs, un CT moto est inapproprié, au regard objectif de l'usage qui est fait des motos.

Au delà du temps perdu pour prendre rendez vous et se déplacer à répétition pour faire passer plus de 20 motos au CT, le budget que cela va nécessiter va me conduire malheureusement à abandonner cette collection.

-> Avez-vous prévu un dispositif spécial pour les motos de plus de 30 ans, sans forcément passer par une carte grise FFVE ?

-> Avez-vous prévu une formule adaptée aux collections de plusieurs motos ?

-> Avez-vous envisager une tarification dégressive à partir de N motos ?

-> Avez-vous envisager un CT uniquement à la revente ?

Merci de tenir compte de mon commentaire

Cordialement

N° 944741 - inutile et coûteux

par :

30/06/2023 20:31

j'entretiens moi-même mes motos depuis près de 40ans, l'actuelle depuis 20ans. aucun accident, consommation moins de 3 litres au cent (250 NX Honda) et elle est silencieuse.

Donc aucun risque de sécurité et pollution inférieure à la moyenne, surtout en roulant moins de 3000km par an ! (moins que mon vélo).

j'ai en plus plusieurs moto de collection de ce type (MTX, XT 350) que je n'utilise que quelques centaines de km par an., cout multiplié !!!

le CT va me coûter très cher et inutilement sans compter le stress d'un rendez-vous ! déjà que je suis angoissé pour le CT mon fourgon utilitaire tous les ans, une arnaque (un contrôle tous les 1000km, mon usage annuel) !!!

et tout cela uniquement pour le profit pour un opérateur privé.

C'est honteux, vous motivez les citoyens à ne plus respecter les lois et devenir délinquant !  
je suis très en colère contre ce CT qui n'est qu'une taxe qui ne profite même pas à l'état donc aux citoyens (hormis TVA).

Dois-je devenir violent et tout détruire pour être respecté et que l'on retire ce CT obligatoire ?  
pensez aux millions de citoyens honnêtes qui seraient ponctionnés pour le profit de lobbies particuliers et la satisfaction d'associations conflictuelles et sectaires !

N° 944744 - Quel est l'utilité d'un contrôle technique ?

par :

30/06/2023 20:31

Pour les accidents: non

Pour éviter les vices cachés à l'achat:

Non

Vu l'inefficacité de ce dispositif pour ma protection en tant qu'utilisateur, je préférerais que le gouvernement augmente la réfection des routes ou soit reconnu responsable quand leur état provoque les accidents.

Je souhaite continuer à payer un mécanicien pour veiller sur ma moto et ma sécurité, qu'un contrôleur qui au fond n'a aucune réelle utilité.

N° 944748 - CT moto

par :

30/06/2023 20:32

Bonjour

Pourquoi ne pas présenter un CT pour l'achat ou la vente de la moto plutôt que de l'imposer tous les x années.

Cordialement

N° 944762 - Est-il utile de mettre en œuvre un Contrôle Technique pour les 2 roues ?

par :

30/06/2023 20:36

Je me pose cette question, car étant un motard plutôt expérimenté, je sais de manière quasiment viscérale que ma vie dépend assez étroitement de l'état d'entretien de mes motos. Ainsi, il ne me viendrait pas à l'idée de rouler avec une moto qui ne soit pas dans un état irréprochable. Par expérience, je sais qu'il s'agit d'un avis largement partagé dans le monde motard comme le confirme l'étude MAIDS qui souligne que l'état des motos n'est une cause d'accident que dans 0,3 % des cas. Et je pense intimement que ces 0,3 % d'économies sur l'entretien de leurs 2 roues feront aussi l'économie d'une présentation de leur engin au contrôle technique ...

Par contre, l'état des infrastructures est bien plus largement à incriminer. Si je reprends l'accident de ma femme, motarde expérimentée, elle aussi, il a bien été causé par un problème d'infrastructure (gravillons non signalés) et non par l'excellent état de sa moto de pourtant 20 ans d'âge et plus de 70 000 km. Et, parcourant plus de kilomètres que la moyenne, je suis souvent sidéré par la légèreté avec laquelle l'entretien du réseau est fait, cette situation allant en empirant ces dernières années. Je ne parlerai pas non plus des aménagements dangereux pour les motards qui fleurissent sur nos routes. Je pourrai peut-être comprendre - et accepter - un Contrôle Technique des 2 roues quand il y en aura un des infrastructures qui permettra aux motards de ne pas être piégés par leurs défaillances. J'ai lu aussi qu'il y aurait un contrôle du bruit. Mais, étant frontalier de l'Allemagne où un contrôle technique des 2 roues est en place depuis longtemps, je peux dire que je me pose la question de leur efficacité en entendant le bruit des motos immatriculées en Allemagne.

Pour le côté pseudo écologique d'un contrôle des émissions polluantes, je remarque surtout que les 2 roues roulent globalement bien moins que les autres catégories de véhicules, réduisant, de facto, l'effet d'un contrôle technique sur ce point. Point sur lequel il me semblerait plus judicieux de mettre en place des mesures de réduction ... de la taille des véhicules pour lutter bien plus efficacement contre la pollution. Cet aspect étant augmenté par la rapidité d'un déplacement urbain en 2 roues léger face à une voiture surdimensionnée.

Je lis aussi que ce contrôle touchera de la même façon les motos les plus anciennes alors que, par nature, si elles roulent toujours malgré leur âge, c'est qu'elles roulent peu, voire très peu. Je ferai plus confiance à l'entretien amoureux de leur propriétaire ou professionnel d'un concessionnaire qu'à un contrôle superficiel d'un centre peu au fait des spécificités de ces vénérables ancêtres.

N° 944766 - Faire les choses dans l'ordre !

par :

30/06/2023 20:38

0,3 % des accidents sont dû à une défaillance technique des 2roues lorsqu'ils sont impliqués. 30% des accidents sont dû à l'état des voies de circulations défectueuses pour ces mêmes 2 roues. Pourquoi choisir de s'attaquer à l'accidentologie par ce qui permettra de sauver le moins de vies si c'est effectivement le soucie de la vie des motards qui est la préoccupation première ?

Le rôles de l'état doit être de faciliter la vie des gens pas de l'alourdir...

N° 944767 - Un Contrôle Technique des 2 roues est-il nécessaire ?

par :

30/06/2023 20:39

Je me pose cette question, car étant un motard plutôt expérimenté, je sais de manière quasiment viscérale que ma vie dépend assez étroitement de l'état d'entretien de mes motos. Ainsi, il ne me viendrait pas à l'idée de rouler avec une moto qui ne soit pas dans un état irréprochable. Par expérience, je sais qu'il s'agit d'un avis largement partagé dans le monde motard comme le confirme l'étude MAIDS qui souligne que l'état des motos n'est une cause d'accident que dans 0,3 % des cas. Et je pense intimement que ces 0,3 % d'économies sur l'entretien de leurs 2 roues feront aussi l'économie d'une présentation de leur engin au contrôle technique ...

Par contre, l'état des infrastructures est bien plus largement à incriminer. Si je reprends l'accident de ma femme, motarde expérimentée, elle aussi, il a bien été causé par un problème d'infrastructure (gravillons non signalés) et non par l'excellent état de sa moto de pourtant 20 ans d'âge et plus de 70 000 km. Et, parcourant plus de kilomètres que la moyenne, je suis souvent sidéré par la légèreté avec laquelle l'entretien du réseau est fait, cette situation allant en empirant ces dernières années. Je ne parlerai pas non plus des aménagements dangereux pour les motards qui fleurissent sur nos routes. Je pourrai peut-être comprendre - et accepter - un Contrôle Technique des 2 roues quand il y en aura un des infrastructures qui permettra aux motards de ne pas être piégés par leurs défaillances.

J'ai lu aussi qu'il y aurait un contrôle du bruit. Mais, étant frontalier de l'Allemagne où un contrôle technique des 2 roues est en place depuis longtemps, je peux dire que je me pose la question de leur efficacité en entendant le bruit des motos immatriculées en Allemagne.

Pour le côté pseudo écologique d'un contrôle des émissions polluantes, je remarque surtout que les 2 roues roulent globalement bien moins que les autres catégories de véhicules, réduisant, de facto, l'effet d'un contrôle technique sur ce point. Point sur lequel il me semblerait plus judicieux de mettre en place des mesures de réduction ... de la taille des véhicules pour lutter bien plus efficacement contre la pollution. Cet aspect étant augmenté par la rapidité d'un déplacement urbain en 2 roues léger face à une voiture surdimensionnée.

Je lis aussi que ce contrôle touchera de la même façon les motos les plus anciennes alors que, par nature, si elles roulent toujours malgré leur âge, c'est qu'elles roulent peu, voire très peu. Je ferai

plus confiance à l'entretien amoureux de leur propriétaire ou professionnel d'un concessionnaire qu'à un contrôle superficiel d'un centre peu au fait des spécificités de ces vénérables ancêtres.

N° 944779 - Non à un contrôle technique moto cher et inutile

par :

30/06/2023 20:41

Bonjour,

Toute l'année, j'effectue mes trajets maison-bureau en moto quelque soit le temps. Le garage de mon quartier s'occupe parfaitement de son entretien.

La moto me permet de m'extraire des embouteillages, de gagner du temps et de moins polluer également puisque je ne reste que rarement bloqué.

Je ne pense pas polluer plus que d'autre avec ma Honda cb, ses 27 années et ses 3,5 l/100.

Les accidents provoqués par les défauts techniques sont vraiment à la marge (0,3 %), merci de nous laisser encore cet espace de liberté sans enrichir, sur notre dos déjà bien chargé, les centres de contrôle patentés.

N° 944780 - Abus de liberté.

par :

30/06/2023 20:41

Je suis désolé, mais le contrôle technique c'est juste pour remplir les caisses de l'État et certainement pas pour notre sécurité! Car quand vous voyez l'état des routes toute pourri, c'est un peu la forêt qui cache l'arbre des mensonge! On abîmé nos moto sur les routes pourri et après on doit repasser le contrôle pour voir si l'état de nos moto est satisfaisant pour la sécurité... Mon oeil! Je contre sur toute la ligne de cette répression aveugle et ce racket qui n'a clairement pas de but pour notre sécurité.

N° 944781 - Hérésie

par :

30/06/2023 20:41

Tous les points de contrôle envisagés sont déjà à la portée du premier contrôle de la maréchaussée venu. Donc pourquoi rendre payant quelque chose qui peut être réalisé rapidement et gratuitement ?

Parce qu'il y a une accidentologie qui le nécessite impérativement ? Non pas du tout selon les chiffres officiels.

Parce que les motards pour la plupart négligent l'état de leur véhicule ? Non plus. Car déjà la très grande majorité des motards ont un rapport passionnel à leur moto, ensuite parce qu'ils savent très bien l'importance de l'avoir en bon état (pour rappel on apprend à effectuer des vérifications essentielles au permis de conduire moto), et enfin parce que l'énorme majorité des 2 roues effectue un kilométrage très faible à l'année. En moyenne moins de 3000 kilomètres désormais. Donc usure au diapason...

Je suis aussi désolé de voir que le lobbying insistant de sociétés de contrôle technique et de quelques associations - dont les dirigeants ont des intérêts personnels à entraver la popularité du 2 roues et les diriger vers de la location de vélo qui leur profite - finisse par avoir gain de cause contre l'intérêt général. Quel signal cela envoie ?

Quiconque voudra utiliser les recours juridiques à des fins personnelles aura une "jurisprudence" toute trouvée.

Et ensuite il y a la question du tarif. On parle de 50 €, donc un tarif assez proche de celui des voitures. Mais dans le même temps on nous dit qu'il y aura environ 4 x (4x !!!) moins de points de contrôle. Donc puisqu'il y aura moins de contrôles, peu d'investissement en matériel et que les locaux sont déjà financés d'où sort ce tarif disproportionné ?

En fait quand on y regarde attentivement il n'y a tout simplement rien qui justifie l'idée même de ce contrôle technique moto.

N° 944782 - non au ct2rm

par :

30/06/2023 20:42

les motards prennent soins de leur moto , nous n'avons pas besoin de groupe tel que X pour que nous pensions à notre sécurité

j'espère qu'il y aura un boycott des centres de contrôle technique X de tous les usagers car nous ne nous voilons pas la face le cd2rm n'est qu'une histoire d'argent pour enrichir encore des actionnaires , en plus le mélange de tous les deux roues ( moto, scooteur ,mobylette ) ne représente pas le monde des motards qui prennent soins de leur machine contient des dangers de la route bonne route à tous

N° 944783 - controle technique moto

par :

30/06/2023 20:43

Bonsoir ,

Je ne me soumettrais pas au contrôle technique moto que je considère comme une aberration , et je ne suis pas le seul , nous sommes très très nombreux à être de cet avis . je soutiens à la [association de motard] .

N° 944796 - NON

par :

30/06/2023 20:49

Contrôle technique moto ? Nos véhicules sont entretenus par des professionnels une fois par an. Les seules habilités à vérifier nos motos sont des professionnels de ces véhicules.

X ?????????

Eux qui poussent pour le CT ?????????

N'y aurait-il pas un conflit d'intérêt ????

NON NON ET NON

N° 944802 - Projets CT 2 et 3 roues

par :

30/06/2023 20:53

Totalement opposé au CT des 2 et 3 roues, comme celui des voitures d'ailleurs. Le seul CT devrait avoir lieu pour la revente d'un véhicule. Ces CT ne sont qu'emplois déguisés, récupération de taxes diverses et TVA et enrichissement de certaines sociétés. Quand aux trois associations subventionnées par nos impôts, je préfère ne pas dire ce que je pense car je serai méchant verbalement.

Je ne félicite pas le ministre qui c'es littéralement couché devant le conseil d'état, hors de question pour lui de défendre quatre millions de citoyens Français.

Ce n'est pas encore gagné pour vous!

Ma mémoire tiendra jusqu'aux prochaines élections.

OCCUPEZ VOUS DES ROUTES, ON S'OCCUPE DE NOS MOTOS!

N° 944803 - Contrôle technique des 2RM

par :

30/06/2023 20:53

L'instauration d'un contrôle technique pour les 2RM n'apportera rien sur le sécurité des motards (voir les "vrais" rapports d'étude). Quant au lobbying des trois associations, il faudrait se pencher sur leurs subventions et leur impartialité, idem pour les organismes Derka.

Si l'on veut vraiment prendre en compte la sécurité des motards, il faudrait commencer par entretenir les routes qui sont de plus en plus dégradées.

Donc NON au contrôle technique des 2RM et OUI a une vrai politique de sécurité envers les 2RM en engageant les moyens nécessaires pour disposer d'un réseaux routier digne de ce nom.

N° 944806 - Contrôle technique des 2RM

par :

30/06/2023 20:54

L'instauration d'un contrôle technique pour les 2RM n'apportera rien sur le sécurité des motards (voir les "vrais" rapports d'étude). Quant au lobbying des trois associations, il faudrait se pencher sur leurs subventions et leur impartialité, idem pour les organismes Derka.

Si l'on veut vraiment prendre en compte la sécurité des motards, il faudrait commencer par entretenir les routes qui sont de plus en plus dégradées.

Donc NON au contrôle technique des 2RM et OUI a une vrai politique de sécurité envers les 2RM en engageant les moyens nécessaires pour disposer d'un réseaux routier digne de ce nom.

N° 944807 - Sécurité et priorité

par :

30/06/2023 20:54

Que le gouvernement rétablisse l'autorité dans ce pays, sanctionné les voyous au lieu d'emmerder les motards.

Appliquez les lois existantes et gérer les vrais problèmes.

A bon entendeur

N° 944808 - Sécurité et priorité

par :

30/06/2023 20:55

Que le gouvernement rétablisse l'autorité dans ce pays, sanctionné les voyous au lieu d'emmerder les motards.

Appliquez les lois existantes et gérer les vrais problèmes.

A bon entendeur



N° 944813 - Pourquoi est-ce une mauvaise idée

par :

30/06/2023 20:57

Je suis responsable de ma sécurité, en un coup d'œil je vois les organes de sécurité, rien à démonter. Plus rapide = plus fréquent.

Le bruit ? => rien de plus simple que de changer le pot (un système soudé / chicane fixes serait plus efficace).

Quid des centres de contrôles ? (loin de chez moi ?)

Plus de motards mais - de tués, le problème n'est pas l'état des motos.

Seul les chiffres de [réseau de contrôle technique] (et encore, seulement 10%) sont pour le contrôle, les organismes indépendants estiment au mieux à 0,5% les accidents liés à l'état de la moto (pourquoi : parce-que les motards ne sont pas idiots, ils savent bien que le bon état de leur moto est la meilleure chance de ne pas avoir d'accident !)

N° 944815 - Les motards roulent sur des machines dont ils prennent soins car leur vie en dépend.

par :

30/06/2023 20:58

Je suis motard et possède la même moto depuis plus de 23 ans. Elle est dans un état parfait pour son âge car j'ai toujours réaliser les différents entretiens sans attendre les limites d'usure ou de jeux. Lorsqu'on est sur un deux roues, on sait l'importance des organes de sécurité tels que les freins, les pneumatiques, les roulements, le kit chaine etc ... Ce contrôle technique est encore un moyen de ponctionner de l'argent. Ce n'est pas l'état des motos qui génère les accidents, mais bel et bien les automobilistes qui ne prennent pas en considération les deux roues, et l'état des routes, et parfois la vitesse, mais là c'est la responsabilité du motard. En tout cas, ce n'est pas sa machine.

N° 944817 - Non au Contrôle technique obligatoire pour les 2 et 3 RM

par :

30/06/2023 20:58

- Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile . Le motards fait de plus son contrôle lui même avant d'utiliser son deux roues motorisé. Nous tenons à notre vie !

- Peu de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, compte tenu de la demande de la part des usagers, le délai d'exécution me placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs .

- Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

- Une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle est elle possible ?

En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

N° 944818 - Absurdité du contrôle technique moto

par :

30/06/2023 20:59

Avec seulement 0,3% d'accident dû à un mauvais entretien d'une moto et combien dû au mauvais entretien des routes et des comportements des usagers de la route avec leurs portables ? ça c'est un fléau .

Encore une façon de nous faire les poches.

N° 944821 - contrôle technique moto

par :

30/06/2023 21:00

Mon concessionnaire prend en charge la révision de ma moto tous les ans.

En quoi le contrôle technique sera t'il utile puisqu' un professionnel l'aura déjà fait ?

A part bien X qui va encaisser 50 euros.

N° 944825 - contrôle technique des deux roues

par :

30/06/2023 21:01

Ce CT n'apporte aucun bénéfice sur les trois problématiques de la sécurité (état des routes, dos d'ane non réglementaire et rond point en multiplication exponentiel et dangereux pour les deux roues : patinoire lors des premières pluies, peinture blanche idem ainsi que les raccords de goudron sur les routes ....accentuer l'obligation d'équipements des motards avec des vêtements adaptés : exemple en Allemagne où j'ai vécu 8 ans tenue motards obligatoire sinon pas de prise en compte des assurances, me semble plus efficace et moins liberticide), de la pollution (obligation de rouler en 1er et 2ème dans les zones à 30km/h, les agglomérations bunkerisées chicanes, dos d'ane, ralentisseur, surélévation de chaussée, obstacle en dur sur les voies de circulation... la est un véritable danger qui provoque un surcoût de carburant et plus de pollution...) ni du bruit excessif (si les pots sont homologués lors du contrôle, ils ne le seront plus 1h après et cela touche les "Jobars de quartier plus que les motards qui roulent plusieurs heures et ne s'amusent pas à trafiquer les pots pour une raison évidente qu'ils sont les premiers à en subir les effets...).

Motard depuis mon enfance (mobilette puis moto) à 66 ans je continue à rouler ainsi que mon épouse et 4 enfants sur 5 sont motards et motardes. Sensibilisé à la sécurité, comme la majorité des motards, conscient qu'aucune carrosserie ni dispositif électronique puisse remplacer ma vigilance et surtout la fiabilité de ma moto, aussi est-elle entretenue, suivie et vérifiée après chaque sortie. un CT pour les utilisateurs (le terme de motards ne convenant évidemment pas) de scooters ou moto de 50cm<sup>3</sup> circulant en agglomération semble par contre d'une utilité plus que flagrante: moto trafiquée, assemblage éhéroclite, tenue inadaptée,

Enfin je pense que les véhicules : voitures et motos sont suffisamment onéreux pour ne pas en plus rajouter un CT non ciblé sur les vrais perturbateurs de la vie publique

N° 944826 - Quand l'inutilité rejoint le racket

par :

30/06/2023 21:02

Il est juste intolérable de nous imposer un CT alors que nous sommes responsables et entretenons nos véhicules mieux que personne ! Entrenez les routes si vous souhaitez éviter des accidents interdisez les gravillons obligez l'enrobé ! Consultez donc les stats vous verrez que les causes d'accidents ne concernent pas des pb d'entretien !

N° 944827 - contre le controle technique moto

par :

30/06/2023 21:02

En tant que motard supérieur aux 125 cc qui a eu toutes les informations de contrôle des organes sécurité avant chaque prise en main de la moto lors du permis moto , pour moi c est inutile de réaliser un ct moto par contre tous les autre 2 roues électrique et thermique inférieur a 125 cc les utilisateur n on aucune information de controle de securité de chaque prise en main de leur véhicule.

N° 944830 - Un doute

par :

30/06/2023 21:03

...sur l'efficacité d'un contrôle technique moto. En effet moins de 1% des accidents de 2 roues sont liés à un défaut mécanique. Dans mon cas j'ai deux motos (modèle 2000 et 2011), entretenues toutes deux chez un concessionnaire chaque année. Ils effectuent alors un contrôle poussé de la moto et des points de sécurité. Ils l'effectuent avec les compétences d'un constructeur. Et changent si besoin les pièces usées. Mieux que ne le feront un centre de contrôle. Ma troisième moto est un modèle de 1973 ... Je la répare et l'entretien personnellement. Avec une attention de tous les instants et l'apport du concessionnaire. Une machine (BMW R90 S ) de 1973 qui pointe à près de 200 km/h sur circuit, avec une technologie de 50 ans ne pardonne aucune négligence d'entretien. Les anciennes devraient être exonérées de contrôle. Le contrôle aura lieu mais qu'en est-il de l'amélioration des infrastructures routières? Des plaques d'égout dans les ronds points ( une chute de la part), des rainurages, des séparateurs de voies en durs, non matérialisées, des pieds de rails de sécurité non protégés dans les virages.

On améliorera aussi la sécurité en permettant au motard l'accès à des moyens de protection de qualité, en baissant la TVA sur les casques, les gants et autres comme les gilets air bag. Une grande partie des motards sont « amoureux » de leur engins, ils en prennent grand soin, sans avoir besoin d'être rançonné. Par contre un contrôle lors d'une vente pourrait être un point sécurisant pour le vendeur et l'acheteur

N° 944831 - Expérience d'un mécanicien motocycle

par :

30/06/2023 21:03

Bonjour voilà j'ai 47 ans et ça fait 29 ans que j'exerce le métier de mécanicien motocycles , j'ai déjà fait des expertises pour les assurances ainsi que plusieurs restauration en passant par des simples

remises en état ( c'est-à-dire tous les points de sécurité afin que la moto puisse prendre la route avec un pilote en toute confiance de sa machine)

Juste pour dire que je n'ai jamais vu de moto en mauvais état prendre la route car les motards tiennent autant à leur vie qu'à leurs motos et je constate après toutes ces années de roulage à en deux roues que les seules chutes que j'ai pu avoir été dû à l'état de la route.&#9996;

N° 944832 - Consultation sur le CT des 2 roues motorisées

par :

30/06/2023 21:04

Sous prétexte de sécurité les lobbies des groupes gérant les centres de contrôle technique ont obtenu avec l'aide de micro associations aux financements troubles l'instauration du CT.

Les motards entretiennent très bien leurs motos mieux que leur voiture parfois car il s'agit d'une passion et que notre sécurité c'est une machine en bon état.

Pour quelques irresponsables ce CT, n'amènera rien de plus à la sécurité.

À part ponctionner de l'argent aux motards pour des contrôles qui n'iront pas plus loin que du visuel c'est ni plus ni moins qu'une nouvelle taxe au profit de quelques industries

N° 944833 - toujours la même rengaine !!!

par :

30/06/2023 21:04

les motards n'ont pas besoin de CT ,car ils entretiennent leur moto parfaitement, puisque leurs vies en dépendent, si ils roulent avec une moto non entretenue, mauvais frein, mauvais pneu, etc la liste serait longue...en revanche l'état au lieu de mettre en place une nouvelle manière indirecte de soutirer de l'argent ferait mieux d'entretenir les routes !

et obliger les automobilistes a prendre 3 heures de cours de moto pour les sensibiliser au respect des deux roues!

N° 944836 - ct2rm

par :

30/06/2023 21:05

Votre message est affiché en prévisualisation.

Pour l'envoyer au site, cliquez sur le bouton [Je commente]

Merci de votre contribution.

contrôle technique des deux roues

Ce CT n'apporte aucun bénéfice sur les trois problématiques de la sécurité (état des routes, dos d'âne non réglementaire et rond point en multiplication exponentielle et dangereux pour les deux roues : patinoire lors des premières pluies, peinture blanche idem ainsi que les raccords de goudron sur les routes ....accentuer l'obligation d'équipements du motards avec des vêtements adaptés : exemple en Allemagne où j'ai vécu 8 ans tenue motards obligatoire sinon pas de prise en compte des assurances , me semble plus efficace et moins liberticide ), de la pollution ( obligation de rouler en 1er et 2ème dans les zones à 30km , les agglomérations bunkerisées chicanes, dos d'âne, ralentisseur , surelevation de chaussée, obstacle en dur sur les voies de circulation ... la est un véritable danger qui provoque un surcoût de carburant et plus de pollution ...) ni du bruit excessif ( si les pots sont homologués lors du contrôle , ils ne le seront plus 1h après et cela touche les "Jobars de quartier plus que les motards qui roulent plusieurs heures et ne s'amuse pas à trafiquer les pots pour une raison évidente qu'ils sont les premiers à en subir les effets ....).

Motar depuis mon enfance (mobilette puis moto ) a 66 ans je continu à rouler ainsi que mon épouse et 4 enfants sur 5 sont motards et motardes. Sensibilisé à la sécurité , comme la majorité des motards, conscient qu'aucune carrosserie ni dispositif électronique puisse remplacer ma vigilance et surtout la fiabilité de ma moto, aussi est elle entretenue, suivie et vérifiée apres chaque sortie. un CT pour les utilisateurs ( le terme de motards ne convenant evidemment pas) de scooters ou moto de 50cm3 circulant en agglomération semble par contre d'une utilité plus que flagrante : moto trafiquée , assemblage éthéroclite , tenue inadaptée, Enfin je pense que les vheicules : voitures et motos sont suffisement onereux pour ne pas en plus rajouter un CT non ciblé sur les vrais pertubateurs de la vie publique

N° 944839 - toujours la même rengaine !!!

par :

30/06/2023 21:06

les motards n'ont pas besoin de CT ,car ils entretiennent leur moto parfaitement, puisque leurs vies en dépens, si ils roulent avec une moto non entretenue, mauvais frein, mauvais pneu, etc la liste serait longue...en revanche l'état au lieu de mettre en place une nouvelle manière indirecte de soutirer de l'argent ferait mieux d'entretenir les routes ! et obliger les automobilistes a prendre 3 heures de cours de moto pour les sensibiliser au respect des deux roues!

N° 944841 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 21:06

Je suis complètement contre le contrôle technique des deux roues. En effet ce n'ai pas parce que l'Europe décide d'une loi que nous devons aveuglément lui obéir. L'état Français doit prendre ses responsabilités et ne pas valider cette loi, par contre il doit s'assurer du bonne état de nos route où nous conducteurs de deux roues nous retrouvons souvent en danger. L'accession au permis nous apprend les points à vérifier sur notre véhicule, nous dépendons d'un véhicule sur lesquels nous sommes déjà habitués à vérifier entretenir notre machine, les pourcentages très faibles d'accidents liés à une machine en mauvaise état prouve ce que je dit. Mise à part nous prendre de l'argent et en faire dépenser au point de contrôle technique, je ne vois pas ce que peut apporter cette loi.

N° 944844 - Projet de CT 2 et 3 roues motorisés

par :

30/06/2023 21:07

Totalement opposé au CT, comme celui des voitures d'ailleurs, un seul CT devrait avoir lieu avant la revente d'un véhicule motorisé. Ces CT ne sont qu'emplois déguisés, récupération de taxes diverse et TVA et enrichissement de certaines sociétés.

Quand aux trois associations subventionnées par nos impôts, je préfère ne pas dire ce que j'en pense, je serai méchant verbalement.

Je ne félicite pas le ministre qui c'est littéralement couché devant le conseil d'état, hors de question pour lui de défendre quatre millions de citoyen Français d'une arnaque.

Ce n'est pas encore gagné pour vous! Ma mémoire tiendra jusqu'aux prochaines élections.

**OCCUPEZ VOUS DE L'ETAT DES ROUTES, ON S'OCCUPE DE NOS MOTOS!**

N° 944846 - Perte de temps et d'argent pour les citoyens

par :

30/06/2023 21:07

Qu'elle est l'intérêt de ce décret sur la mortalité / blessures des motards .

L'analyse des éléments de sécurité d'une moto est la base que l'on apprend lors du permis A-A1-A2.

Vu le risque corporel plus important sur une moto (ou quad et trois roue), cela est de base une priorité pour tous les motards.

0,3%, c'est bien un chiffre réel d'une assurance sur la responsabilité d'un mauvais entretien d'une moto. Cela démontre bien que cela n'est clairement pas un argument valable pour le CT.

Concernant le bruit, un pot est si vite changé que cela ne changera rien au problème lié aux nuisances sonores.

Si seulement l'État mettait en place plus de vraie prévention sur l'impact du bruit d'une moto et sur les bonnes trajectoires sur routes à moto, il y aurait de réels intérêts sur la diminution de blessés et de morts à moto comparer au CT.

Évidemment, cela sera moins rentable pour les finances publiques et pour les quelques lobbyistes du CT.

L'entretien ou a minima l'ajout de signalisation des routes qui sont de pire en France serait également un gain en sécurité (qui m'aurais éviter un accident en moto).

Côté pollution, vu le faible impact des motos, cela est également un faux argument. Ce décret sonne plus comme une taxe qu'un réel gain pour les citoyens français.

Si déjà le gouvernement souhaite taxer les gens, qu'il l'assume et le dit ouvertement.

N° 944847 - Perte de temps et d'argent pour les citoyens

par :

30/06/2023 21:09

Qu'elle est l'intérêt de ce décret sur la mortalité / blessures des motards .

L'analyse des éléments de sécurité d'une moto est la base que l'on apprend lors du permis A-A1-A2.

Vu le risque corporel plus important sur une moto (ou quad et trois roue), cela est de base une priorité pour tous les motards.

0,3%, c'est bien un chiffre réel d'une assurance sur la responsabilité d'un mauvais entretien d'une moto. Cela démontre bien que cela n'est clairement pas un argument valable pour le CT.

Concernant le bruit, un pot est si vite changé que cela ne changera rien au problème lié aux nuisances sonores.

Si seulement l'État mettait en place plus de vraie prévention sur l'impact du bruit d'une moto et sur les bonnes trajectoires sur routes à moto, il y aurait de réels intérêts sur la diminution de blessés et de morts à moto comparer au CT.

Évidemment, cela sera moins rentable pour les finances publiques et pour les quelques lobbyistes du CT.

L'entretien ou a minima l'ajout de signalisation des routes qui sont de pire en France serait également un gain en sécurité (qui m'aurais éviter un accident en moto).

Côté pollution, vu le faible impact des motos, cela est également un faux argument. Ce décret sonne plus comme une taxe qu'un réel gain pour les citoyens français.

N° 944849 - Inutile pour la sécurité ou le bruit

par :

30/06/2023 21:11

L'etat des 2 roues n'est en cause que dans un très faible pourcentage des accidents. L'etat des routes en revanche est cause d'accident.

L'excuse de limiter le bruit est ridicule. Les idiots avec des pots non homologués iront au contrôle avec un pot conforme et remonteront ensuite leur pot non homologué.  
Si vous voulez lutter contre le bruit installer des radars acoustiques aux endroits où les riverains se plaignent.

Mais au final c'est bien triste de devoir se retrouver à dénoncer un non sens sécuritaire tout cela à cause du lobbying d'une entreprise privée qui veut juste faire du chiffre...

N° 944851 - Ct moto

par :

30/06/2023 21:12

Le contrôle est totalement inutile. 99 sur 100 des motards roulent avec une moto bien entretenue.. 10 fois mieux que vos routes et guillotine aux bord de routes.  
Vous avez renoncé au contrôle et par rapport à 3 associations menait par des personnes qui touchent plein d'aide.

N° 944855 - RIs

par :

30/06/2023 21:14

Loi contre le bon sens, de nos jours, pour beaucoup de gens, il est déjà difficile comme ça de se déplacer, pour leur rajouter une charge supplémentaire injustifiée par les chiffres puisque la quasi totalité des motards sont conscients des dangers et vérifient donc leur motos avant les déplacements, ce qui corrélé par le fait que très peu d'accidents motos sont causés par des défaillances mécaniques.  
Il faut revenir sur cette décision, et laisser les gens respirer un peu quand c'est pas justifié.

N° 944856 - L'Europe gagne encore !

par :

30/06/2023 21:14

Ma sécurité en 2 roues je l'assume moi même, à chaque fois que je dois prendre ma moto ! Quelque part, cela va déresponsabiliser les gens qui vont se dire "c'est bon, j'ai mon CT pour x temps" et ca, c'est dangereux !  
Arrêtez de dire oui à tout à l'Europe ! Les anglais ont réussi à ne pas adhérer à l'euro, ont continué à rouler à gauche; les espagnols sont sortis de la bourse de l'énergie; ayons le courage de dire non aux aberrations qui nous affaiblissent comme pour l'électricité. Ce ne doit pas être l'Allemagne qui dicte ses envies.

N° 944859 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

30/06/2023 21:15

Great post. I was checking continuously this blog and I'm impressed!

Extremely helpful information particularly the last part :

) I care for such info a lot. I was seeking this particular information for a very long time.

Thank you and good luck.

Here is my page

N° 944861 - Les conducteurs de moto ne sont pas suicidaires...

par :

30/06/2023 21:16

Toute personne normalement constituée sait que le pilote d'un deux roues motorisé est vulnérable sur la route.

Ce pilote n'augmentera pas cette vulnérabilité en utilisant sciemment une machine mal ou pas entretenue. Il sait que c'est sa vie qui est en jeu.

Ce contrôle viendrait en plus des contrôles périodiques prévus par le constructeur de la machine...

Sur le marché de l'occasion il est très difficile de vendre une machine au carnet d'entretien incomplet.

Donc pourquoi ne pas simplement rendre obligatoire le suivi du plan de contrôle de la machine prévu par le constructeur et rajouter un 'bazar' en plus qui n'apportera rien si ce n'est remplir les poches de [réseau de contrôle technique] ?

Ce carnet d'entretien pourrait simplement être contrôlé avant délivrance de la carte grise.

Enfin j'ajouterais que personnellement je déteste qu'un inconnu touche à ma moto et je n'ai aucune confiance dans des contrôleurs dont je ne saurais même pas s'ils ont le permis moto. Une moto, contrairement à une voiture, peut tomber même à l'arrêt.

Enfin un dernier point : cette UE nous fait plus de mal que de bien, il faut la quitter comme les anglais. Ils sont plus pauvres peut être mais avant tout libres et maîtres chez eux...

N° 944863 - Un racket imbécile sans effet sur la sécurité et la pollution

par :

30/06/2023 21:17

C'est une hérésie qui n'a pour but que d'enrichir les grandes entreprises spécialisées. Les motards ne vont pas rouler avec des ruines! La vie a un peu de valeur quand même et l'on s'en rends très vite compte en moto.

Les motos sont aussi soumises aux règles antipollution et il est impossible de tricher avec les machines modernes.

Les assureurs (qui payent les dégâts en cas d'accident) sont les premières à affirmer qu'un contrôle technique est une foutaise qui n'améliorera en rien la sécurité.

En plus, tous les employés de société de contrôle qui toucheront les motos devront avoir le permis gros cubes pour être assuré ... il va y avoir du procès dans l'air ...

Une débilite européenne de plus.

N° 944865 - ABSURDE ET INUTILE

par :

30/06/2023 21:18

Les seuls contrôles à effectuer par les forces de l'ordre devraient être les pots d'échappement. Il faudrait interdire et contrôler la vente de pièces non homologuées pour la route.

N° 944872 - Contre le CT des 2 roues

par :

30/06/2023 21:20



Les agents habilités à procéder au contrôle ne seront pas former aux spécificités des 2 roues et donc non compétent pour procéder à ce contrôle  
Tout ceci n est qu une question d argent a récupérer de la part des services concernés

N° 944874 - Nicolas RICHARD, motard depuis 1989, contre le contrôle technique des motos  
par :

30/06/2023 21:20

bonjour, roulant en deux roues depuis quelques années, je sais qu'un mauvais entretien du véhicule est impardonnable sur la route, en effet, en deux roues, nous roulons sur deux pneus, et une bande de roulement de quelques millimètres seulement, deux systèmes d'amortissement, en fait, tout est divisé par deux par rapport à un véhicule à quatre roues. Donc, nous motards, nous entretenons nos deux roues pour notre sécurité, cela est une évidence pour notre vie, et celle de notre famille. Je sais que ce contrôle va devenir obligatoire, mais je ne laisserais pas une personne incompétente toucher à mon deux roues, sous peine d'avoir un accident en ressortant de ce contrôle mal effectué.

Honnêtement, un deux roues non entretenu, tu peux pas rouler avec et prendre du plaisir.

Bon, j'ai un peu regardé les taux d'accidents motos, très très peux de motos non entretenues sont en cause, 0.3 % je crois.

Bon, essayez de prendre en considération nos commentaires, et arrêtez d'écouter ces assocés qui veulent la fin du monde motorisé, mais qui partent en week-end en SUV plein gaz.

N° 944877 - Périodicité

par :

30/06/2023 21:22

Je suis personnellement heureux d'apprendre que désormais ce contrôle technique concernera toutes les catégories de 2/3 roues motorisés car pour moi les 50cc et les voiturettes étaient bien plus concernés que les grosses cylindrées. En revanche je verrais plutôt une visite obligatoire lors de la vente/achat de la machine car à part une très petite minorité essentiellement représentée par les jeunes en 50cc, les motos roulent peu et donc une visite tous les 3 ans me semble excessive. J'ai personnellement 2 motos et je n'ai déjà pas beaucoup le temps de rouler avec mes voitures personnelles alors mes motos, c'est encore pire !

N° 944883 - controle une fausse mauvaise idée

par :

30/06/2023 21:23

une juste application de la legislation existante des controles ciblés sur les 2roues posant problemes notamment les nuisance sonores seraient deja une enorme avancée une responsabilisation des fabriquants d'accessoires adaptables si cela ne suffit une interdiction pure et simple de la vente de ces pieces - un controle qui n'aura de technique que le nom est une aberration-  
- cdl

N° 944885 - controle une fausse mauvaise idée

par :

30/06/2023 21:24

une juste application de la legislation existante des controles ciblés sur les 2roues posant problemes notamment les nuisance sonores seraient deja une enorme avancée une responsabilisation des fabriquants d'accessoires adaptables si cela ne suffit une interdiction pure et simple de la vente de ces pieces - un controle qui n'aura de technique que le nom est une aberration-  
- cdl

N° 944887 - Non au Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 21:25

Encore une manière de récupérer de l'argent facilement sur le dos des contribuables.

Je ne vois pas où la sécurité et en cause dans ce dossier à la vue des chiffres des accidents en cause pour mauvais entretien. Seul pour les centres de contrôle on leur assure du travail et l'état récupère la tva et autres taxes indirects et PV en plus.

Je suis contre ce contrôle qui n'est pas appliqué dans toute l'Europe.

Va-t-on contrôler les jeunes délinquants avec les motos de cross volée, qui se balade en ville sur une roue. Mais non car la police ne peut pas les poursuivre au risque de créer un accident et de déclencher des émeutes comme on le voit actuellement.

Bien cordialement

N° 944890 - Refus

par :

30/06/2023 21:25

Non merci pour ce contrôle racket ...nos motos on les bichonne et nos vies sont dessus donc on ne plaisante pas avec la sécurité et l'entretien est soigné....sans qu'on soit obligé de payer pour qu'on nous contrôle....

N° 944891 - le contrôle technique des motos est inutile et facteur d'injustice sociale

par :

30/06/2023 21:26

les motos sont des véhicules dont les mécanismes de sécurité sont entièrement visibles par le conducteur, nul besoin d'ouvrir un capot ou de soulever le véhicule pour constater une anomalie sur les freins, les suspensions, le moteur ou l'éclairage et pour se faire pas d'avantage besoin de payer un technicien qui n'utilisera finalement que ses yeux pour faire les mêmes constats.

Mes 39 ans de conduite moto sans accident, me permettent d'affirmer que contrairement aux automobilistes, la plupart des conducteurs prennent soin de leur moto, dans ce constat, je n'inclus pas les cyclomoteurs et scooters qui sont souvent des utilitaires peu ou pas entretenus.

Pourquoi "emmerder" plus encore les motards qui paient déjà très cher l'assurance et l'entretien de leurs motos.

Les lobbyistes de X et consort veulent imposer une contrainte inutile qui ne fera baisser que nos finances sans améliorer la sécurité, car il est prouvé que seulement 0,3% des accidents de 2 roues ont une cause technique ... et ces statistiques incluent les motos et scooters utilitaires mal entretenus.

La pollution des 2 roues n'est pas non plus un argument pour le contrôle technique, si on tient compte du faible kilométrage annuel parcouru par la majorité des motards, dans mon cas c'est seulement 3 ou 4000Km par an.

Ceux qui roulent d'avantage le font souvent pour éviter les embouteillages, ce qui fluidifie la circulation et par conséquent limite la pollution.

Par ailleurs, ce contrôle technique est un facteur d'inégalité sociale car c'est un des derniers instruments de plaisir accessible que par manque de courage et de discernement vous souhaitez rendre moins accessible.

Le contrôle technique ne limitera pas d'avantage l'usage des échappements libres que ne le fait la police aujourd'hui car pour passer le contrôle, le motard bruyant remontera son silencieux pour le démonter juste après, pour ce faire, rien de plus simple, tout est accessible sur une moto !

Le gouvernement semble aimer provoquer des révoltes populaires par les incohérences de sa politique de sécurité routière, et sa faiblesse face au lobbys qui tentent d'imposer des politiques qui les avantagent.

Cette fois, n'oubliez pas que la bombe sociale est prête à exploser, il est encore temps d'être pragmatique et courageux, n'essayez même pas, annulez définitivement cette mesure stupide et contre productive !

N° 944894 - Personnel

par :

30/06/2023 21:26

Bonjour

Encore une aberration de plus, pourquoi nos édiles ne sont-ils pas eux-mêmes contrôlés sur ce pourquoi ils ont été élus ?

N° 944896 - CT MOTO

par :

30/06/2023 21:27

Encore une taxe moyen de récupérer de l'argent en se donnant bonne conscience sous une excuse d'obligation européenne je ne connais pas de motard qui pilotera sa moto avec des pneus lisses ou un boulon desserré quand à ceux qui utilise des 2 roue qui ne sont pas en règle rodéo urbain sans plaque etc n'iront pas plus dans les ct

N° 944897 - Non au Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 21:27

Encore une manière de récupérer de l'argent facilement sur le dos des contribuables.

Je ne vois pas où la sécurité et en cause dans ce dossier à la vue des chiffres des accidents en cause pour mauvais entretien. Seul pour les centres de contrôle on leur assure du travail et l'état récupère la tva et autres taxes indirects et PV en plus.

Je suis contre ce contrôle qui n'est pas appliqué dans toute l'Europe.

Va t on contrôler les jeunes délinquants avec les motos de cross volée, qui se balade en ville sur une roue. Mais non car la police ne peut pas les poursuivre au risque de créer un accident et de déclencher des émeutes comme on le voit actuellement.

Bien cordialement

N° 944899 - Personnel

par :

30/06/2023 21:28

Bonjour

Encore une aberration de plus, pourquoi nos édiles ne sont-ils pas eux-mêmes contrôlés sur ce pourquoi ils ont été élus ?

N° 944911 - contre le contrôle technique des 2 -3 roues

par :

30/06/2023 21:31

je n'ai pas besoin d'un contrôle technique obligatoire pour contrôler l'état de ma moto...  
c'est un impôt déguisé encore et encore

N° 944914 - Occupez vous des routes et je m'occupe de ma moto

par :

30/06/2023 21:31

Voir le titre qui veut tout dire ...

Lobbysme europeen ... a bas l'europe et la mafia oligarchique europeene ...

Vive Poutine ...

Bisoux au escroc que vous etes vue que mon comentaire n'apparaitra pas

N° 944915 - CT moto

par :

30/06/2023 21:32

Je trouve qu'un contrôle technique pourrait avoir du sens en cas de revente de la moto .  
D'autre part effectuer un CT sur un cyclo genre "Solex 3800" avec lequel il est déjà obligatoires  
d'avoir une assurance , un casque , des gants et un certificat d'immatriculation alors que des vélos  
électriques ou trottinettes modifiés roulent bien plus vite sur la chaussée sans que rien de tous cela  
ne soient obligatoires .... drôle de sécurité à moins que le seul objectif ne soit de voir disparaître ce  
mode de transport thermique jugé non vertueux ... et qui pourtant rend de nombreux services hors  
agglomérations et contribue à la réduction des encombrements et donc de la pollution dans les  
grandes agglomérations .  
Concernant le contrôle du bruit et de la puissance des cyclo, vélomoteurs et motos des contrôles sur  
la route seraient bien plus efficace qu'un CT ou bien entendu le véhicule sera conforme le jour du  
contrôle ...

N° 944918 - Incompréhensible et une honte ...

par :

30/06/2023 21:33

La mise en place de ce contrôle technique est incompréhensible. L'état général mécanique des motos  
n'est responsable que de 0,3 % des accidents contrairement à ce que peut dire [RÉSEAU DE  
CONTRÔLE TECHNIQUE]. L'état déplorable des routes est très certainement un élément  
accidentogène bien plus important. La rénovation des routes avec des gravillons est aussi très  
accidentogène. Le contrôle technique ne résoudra pas le problème du bruit tant il est facile de  
changer un pot d'échappement. Je ne comprends pas à quoi va servir ce contrôle technique sauf à  
enrichir ceux qui font un lobbying efficace et appauvrir une grande part de la population motarde.  
J'ai honte et cela ne me pousse pas à aller voter et cela me fait rejeter cette Europe très  
technocratique au service de quelques nantis.

N° 944919 - Non merci.

par :

30/06/2023 21:33

Nous motards (BMW R1150R) prenons déjà un soin extrême et régulier (guidé par nos constructeurs) de nos machines car elles nous portent (parfois toute la journée pour ma part) et leur bonne santé est essentielle à notre vie/survie.

Mettez plutôt en place un contrôle technique des routes du pays (dont la tenue s'est nettement dégradée à Paris/Banlieue), qui sont les principales contributrices aux soucis divers que nous rencontrons et que nous ne cessons de réparer, reprendre, anticiper...

Enfin réfléchissez à la différence entre une BMW à cardan et refroidissement air-air, une italienne à chaîne et refroidissement huile-air et un petit scooter 50cm<sup>3</sup> (et mille autres modèles) ! Quelle enseigne aura la rigueur pour faire la différence ?

Pour nous ce serait un coût (temps + argent) qui se rajouterait et ne changerait rien à nos pratiques mécaniques... vitales. D'où le "non merci".

Merci.

N° 944925 - CT mobylette

par :

30/06/2023 21:34

Je collectionne les mobylettes Française Solex , Peugeot 103, Motobécane etc.

J'en possède une vingtaine pouvez vous m'expliquer comment un contrôle technique pourra être effectué sur un Solex, c'est un vélo avec un moteur pourquoi ne pas avoir mis un contrôle technique à partir de 50 cm<sup>3</sup> pour exclure les 49.9 cm<sup>3</sup>. Par ailleurs je possède aussi une moto et ma femme un scooter, en cette période de forte inflation je vous félicite du soutien apporté au ménage tout cela pour enrichir des sociétés type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et en même temps augmenter vos recettes de TVA. Tous les motards sont vent debout contre ce décret, nous savons tous qu' un 2 roue en mauvais état est synonyme de chute potentielle et il est évident que personne ne souhaite tomber en moto.

N° 944930 - Non ct de moto

par :

30/06/2023 21:36

Encore un impôts de plus;

A quand le Ct de nos routes!

Le Ct de moto ne va pas faire baisser le nombre de tué des deux roues car le taux d'accident dû au mauvais entretien de nos machines et très faible.

Pourquoi ne pas instaurer le Ct des deux à la revente ou en cas d'accident comme nos voisins belges.

N° 944933 - Un monde sans motard.

par :

30/06/2023 21:36

Madame, Monsieur,

Avez-vous déjà pensé a un monde sans motard(e)s ? Un monde où la scène d'évasion à moto de nos films préférés n'existerait plus. Un monde où les enfants ne sauteraient plus de joie à la vue d'une

moto et de son pilote lui faisant signe, ayant l'espoir de devenir un jour, comme lui ou elle. Un monde sans la communauté solidaire et généreuse des motards qui ne souhaite que partager cette liberté à laquelle nous tous, aspirons d'une manière ou d'une autre. Entre autre, Un monde sans symbole d'évasion et de liberté. Malheureusement, ce monde, je commence à l'apercevoir.

Vous dites suivre la directive européenne qui a pour but de favoriser l'écologie, augmenter la sécurité et diminuer les nuisances. En effet, elle le pourrait. Cependant, en tant que motard et citoyen, je pense que d'autres solutions plus adéquates et efficaces existent pour résoudre ces problèmes.

Pour l'écologie, il serait bien plus utile de favoriser la pratique du deux roues plutôt que de la réprimer. Car le deux roues a l'avantage d'être plus écologique en matière d'émissions et de coût énergétique de production.

Pour les nuisances, nous avons des gendarmes et policiers dévoués qui demandent simplement plus de ressources et de libertés pour pouvoir augmenter leurs présence sur nos réseaux routiers et auprès de la population pour protéger les français de leurs erreurs et des dérives de la pratique du deux roues.

Quant à la sécurité, un point qui me tient à cœur. Je tiens à souligner qu'un énorme travail a déjà été mené grâce au nouveau permis moto et son épreuve théorique spécifique qui a permis d'améliorer les connaissances des débutants et de sélectionner, de part sa mise en place, les candidats les plus motivés. Ne nous arrêtons pas ici et allons plus loin en incitant, par exemple, l'utilisation du gilet airbag grâce à des subventions et des coûts plus faibles d'assurances. Ou encore en organisant davantage le nombre de journée de formation et de manifestation sportive gymkhana conjointement avec les motards des forces de l'ordre disposant d'une expérience et d'un niveau technique indispensable pour améliorer le niveau technique des motards.

Je ne citerai pas d'autres arguments contre ce projet. Car la [association de motard] que je respecte beaucoup a fourni un travail formidable pour proposer les meilleurs arguments possibles afin de vous convaincre de l'absurdité de ce projet sur les points cités plus haut. Dont les seules conséquences seront, si les français si soumettent, la perte de liberté de circulation par la contrainte économique et légale engendrée. Ainsi qu'une baisse probable du marché du deux roues qui est pourtant le second d'Europe. Et malheureusement, la perte progressive de notre communauté si la moto devient trop compliqué...

Et je n'oublie pas non plus, les autres véhicules concernés par ce projet. Pensez-vous qu'il est pertinent de mettre en place ce contrôle technique pour les trois roues et les quads qui sont encore plus minoritaires. Mais aussi sur les voitures sans permis qui sont pour la plupart limitées à 45km/h et qui plus est, le dernier espoir de transport individuel pour une partie de la population.

Je refuse d'être le témoin d'un monde sans passion et de voir la France oublier ses valeurs fondamentales.

Je vous demande donc ceci : Avez-vous toujours envie de suivre cette directive qui n'engendrera que perte pour les français ? Ou voulez-vous protéger les français des conséquences de ce projet ?

N° 944937 - Contre le ct

par :

30/06/2023 21:38

Bonjour, je suis absolument contre ce ct, je roule sur une harley davidson sporster de 23 ans (2000), depuis 13 ans, mon mécano habituel la régulièrement en entretien et tous ses organes de sécurité son en état, il me signale si des travaux sont nécessaire et les réalise, jamais un accident avec

cette moto, récemment, j'ai failli en avoir un par la faute d'un jeune permis qui m'a coupé la route avec la voiture neuve de papa et le smartphone à l'oreille et croyez-moi si le frein n'avait pas été en état, je serais plus là je pense, quant à votre contrôle pollution je les réfute, ma carte grise étant vierge à cet égard n'en déplaise à la mafia parisienne des bobos écolos qui font partie des lobbies des 2 roues électrique. Par contre l'état et les collectivités locales amélioreraient bien plus la sécurité des motards s'ils arrêtaient de tapisser de gravillons les petites routes de campagne et réparaient sérieusement les "nids de poules", ça, ça nous sécuriserait vraiment, et non ce qui va juste nourrir la multinationale "[réseau de contrôle technique]", et ses filiales, et caresser le dos des lobbies soit disant écolo, car ou pas je continuerais à rouler avec ma vieille moto et pas une autre, et surtout pas une machine récente où l'on n'a aucune sensation, surtout à 80 km/h.

Salutation

N° 944943 - Contrôle technique des deux roues

par :

30/06/2023 21:40

Pourquoi d'autres États de l'UE ont-ils pu s'en affranchir et pas la France ???

À vous lire...

N° 944950 - Contrôle technique 2 roues

par :

30/06/2023 21:42

Expert en automobile retraité et motard depuis toujours, je suis fermement opposé au contrôle technique des 2 roues !

N° 944956 - refus du contrôle technique motos

par :

30/06/2023 21:45

Je suis opposé à l'instauration du contrôle technique motos pour les raisons suivantes :

- inutile car le parc motos est en bon état, le contrôle technique est fait par le motard.
- l'Europe avait proposé l'instauration de trois mesures à la place du contrôle technique.

De plus, en cas de contrôle technique par un centre agréé :

qu'est-ce qui me garantit que le contrôleur sait se servir d'une moto, qu'il a au moins son permis.

qu'est-ce qui me garantit, lorsque le contrôleur maniera ma moto, qu'il sera capable d'adapter ses

tests aux particularités de ma machine. S'il manipule ma moto qui a trente ans comme une moto

récente, il va forcément casser ma moto. Le freinage, la stabilité moteur... tout peut changer d'un

véhicule à un autre et si le contrôleur n'est pas en mesure de comprendre ça, qui prendra en charge

les frais engendrés par une mauvaise manipulation ?

NON AU CT MOTO

N° 944963 - Pourquoi ?

par :

30/06/2023 21:47

Je n'ai pas besoin d'un expert inexpérimenté pour contrôler et entretenir ma moto. Merci de vous occuper de l'état du réseau routier.

Merci.

N° 944968 - OPPOSITION A UN CONTROLE TECHNIQUE DES DEUX ROUES MOTORISES

par :

30/06/2023 21:49

Madame, Monsieur.

Nos motos (au nombre de 3) pour ma femme et moi sont régulièrement entretenues et conformes à la réglementation (aucune modification n'ayant été apportée).

Selon le rapport MAIDS de 2009 (motorcycles accidents in death study) abouti au chiffre de 0,3% des accidents motos qui seraient dus à des contrôles techniques !!!

Je pense que des lobbies du contrôle technique veulent s'octroyer une belle part de gâteau sur notre dos.

Je signale que nous n'avons jamais eu d'accidents responsables mais que nous avons dû éviter un nombre incalculable d'accidents dus à l'inattention des automobilistes et ce malgré un contrôle technique automobile réalisé.

Je pense qu'il faudrait plutôt des contrôles de police inopinés pour verbaliser les personnes non assurées, sans permis, sous stupéfiants etc...

Bien sincèrement de la part de motards âgés respectivement de 60 et 59 ans.

N° 944969 - Le contrôle technique des 2RM est inadapté

par :

30/06/2023 21:50

Les contrôles prévus par l'arrêté ne sont pas adaptés aux contraintes réelles de la circulation des 2RM. L'ensemble des points de contrôle prête à une confusion sur la dangerosité d'un 2RM qui serait en défaut "majeur". Sur cette base, il serait trop long de pointer chaque ligne, et la conséquence en sera une circulation de 2RM sans contrôle technique reconnu valide, alors que le 2RM ne sera pas dangereux au sens des critères d'entretien des motocistes.

Je ne mettrai donc qu'un seul exemple : le freinage assisté par un système ABS. Pendant des décennies, ce système n'était pas présent, ou rudimentaire. Une défaillance de ce système ne peut donc pas être déclarée majeure. Si les capacités de freinage du 2RM sont correctes, l'assistance ne peut être rendue obligatoire via le CT.

Le projet n'est pas mature et ne peut pas être appliqué dans l'état. Il serait bon de revenir aux dispositions prises précédemment par l'état Français et de rendre inapplicable ce décret, qui n'est justifié que par un lobby financier.

N° 944973 - Le contrôle technique 2 et 3 roues à moteur est une aberration .

par :

30/06/2023 21:51

Les motards respectent leurs machines et surtout font des contrôles avant de les utiliser pour leur sécurité. Il ne faut pas tout mélanger; dans certains quartiers de ville, il y a des 2 roues de très petites cylindrées qui sont des épaves roulantes, mais là, personne ne veut faire la différence, surtout les associations anti motos qui ne veulent absolument pas voir la réalité en face.

N° 944974 - contre le contrôle technique

par :

30/06/2023 21:52

Bonjour

Je tenais à prendre quelques instants pour exprimer mon point de vue sur les accidents impliquant des deux-roues motorisés et soulever certaines préoccupations concernant les contrôles techniques (CT) et leur pertinence dans notre région.



Tout d'abord, permettez-moi de souligner que, d'après mon expérience et mes observations, les accidents de deux-roues motorisés sont rarement liés à l'état du véhicule lui-même. Au contraire, ils semblent être davantage influencés par l'état des routes et des infrastructures routières. Les nids-de-poule, les revêtements dégradés et les obstacles inattendus sont des facteurs bien plus préoccupants lorsqu'il s'agit de la sécurité des conducteurs de deux-roues motorisés.

Par ailleurs, je souhaiterais mentionner le contrôle technique en Allemagne qui est en place depuis plus de 25 ans. Malgré cela, le problème persistant du bruit excessif émanant de certains véhicules n'a pas été éliminé. Cela soulève des questions quant à l'efficacité réelle du contrôle technique dans la gestion de cette problématique spécifique.

Dans notre région, l'accessibilité à un centre de contrôle technique dédié aux deux-roues pose également problème, en particulier pour les cyclomoteurs. Il est souvent difficile de trouver un centre à proximité, ce qui entraîne des désagréments et des contraintes supplémentaires pour les propriétaires de ces véhicules. Dans le même temps, il convient de noter que bon nombre d'entre nous effectuent déjà les contrôles de sécurité enseignés lors de l'obtention du permis de conduire.

De plus, il est important de souligner que ceux qui choisiraient de rouler avec un véhicule peu sûr sont précisément ceux qui ne se rendront jamais dans un centre de contrôle technique. Les conducteurs responsables, soucieux de leur sécurité et de celle des autres, sont généralement enclins à effectuer les vérifications nécessaires par eux-mêmes ou à faire appel à des professionnels de confiance tels que leur concessionnaire ou réparateur local.

Il convient également de prendre en compte le fait que la pollution des deux-roues motorisés ne représente qu'une infime partie, soit environ 0,5 %, de la pollution totale du secteur des transports. Bien que la préservation de l'environnement soit une préoccupation légitime, il est essentiel de mettre en perspective l'impact réel des deux-roues motorisés sur la pollution globale.

Enfin, il est important de considérer les motos de plus de 30 ans qui, selon moi, devraient être exonérées des contrôles techniques. Ces véhicules plus anciens sont souvent entretenus avec soin par des passionnés, qui prennent à cœur leur préservation et leur sécurité. Imposer un CT à ces motos de collection serait à la fois injuste et inutile, car elles sont généralement utilisées de manière sporadique et avec précaution.

En revanche, je tiens à souligner qu'il est inutile de relever des points tels que les ceintures de sécurité, le lave-glace ou le frein de parking pour les motos. Il est évident que ces éléments ne sont pas pertinents pour ce type de véhicules. Je comprends que ce projet de contrôle technique s'applique à tous les véhicules de catégorie L, ce qui inclut les voiturettes. Cependant, il est frustrant de constater que ces exigences sont simplement copiées-collées du contrôle technique automobile, sans prendre en compte les spécificités des deux-roues motorisés. Une approche plus adaptée et personnalisée serait plus pertinente et appréciée par les conducteurs de motos et de cyclomoteurs.

Je vous remercie sincèrement de prendre en considération ces préoccupations et ces points de vue. J'espère que cela contribuera à une réflexion plus approfondie sur l'efficacité et la pertinence du contrôle technique pour les deux-roues motorisés dans notre région. La sécurité routière est une priorité pour nous tous, mais il est essentiel de mettre en place des mesures réfléchies et adaptées à chaque catégorie de véhicules.

En revanche, je tiens à souligner qu'il est inutile de relever des points tels que les ceintures de sécurité, le lave-glace ou le frein de parking pour les motos. Il est évident que ces éléments ne sont

pas pertinents pour ce type de véhicules. Je comprends que ce projet de contrôle technique s'applique à tous les véhicules de catégorie L, ce qui inclut les voiturettes. Cependant, il est frustrant de constater que ces exigences sont simplement copiées-collées du contrôle technique automobile, sans prendre en compte les spécificités des deux-roues motorisés.

Je vous remercie sincèrement de prendre en considération ces préoccupations et ces points de vue. J'espère que cela contribuera à une réflexion plus approfondie sur l'efficacité et la pertinence du contrôle technique pour les deux-roues motorisés dans notre région. La sécurité routière est une priorité pour nous tous, mais il est essentiel de mettre en place des mesures réfléchies et adaptées à chaque catégorie de véhicules.

N° 944975 - Encore une histoire de GROS sous...

par :

30/06/2023 21:52

Pourquoi s'acharner avec ce CT 2 roues? Et non avec toutes ces voitures sans permis qui sont souvent dans des états lamentables? J'ai plusieurs véhicules en ma possession. Et je me pose la question pour mesurer les émissions de CO2 de ma Peugeot 102 de 1970 ? Et ce même véhicule sans amortissement, avec freins à patins, tout ça notifié sur le certificat de conformité? Chaque motard vérifie sa monture régulièrement car la moindre faute ne pardonne pas ... aller passons encore une fois de plus à la caisse

N° 944977 - Arrêtons de faire des lois sur des lois

par :

30/06/2023 21:52

Commençons déjà par appliquer correctement les lois qui existent.

Il y a une réglementation qui existe pour le bruit des échappements, pour la signalisation lumineuse, pour la visibilité des plaques d'immatriculation ... mais qui contrôle le bruit des échappements, qui contrôle les lumières et les plaques, qui contrôle l'homologation des motos de cross ?

Qui contrôle, et qui sanctionne ces règlements qui existent déjà ?

Commençons déjà par ça, ..., et après, tout le monde se rendra compte qu'il n'y a vraiment pas besoin d'un contrôle technique.

N° 944978 - Périodicité

par :

30/06/2023 21:53

Je suis personnellement heureux d'apprendre que cette mesure concernera désormais toutes les catégories des 2/3 RM. En effet, je pense sincèrement que les 50cc et les voiturettes sont largement moins bien entretenus que les grosses cylindrées. En revanche je pense qu'une visite tous les 3 ans est excessive. Je verrais plutôt une visite obligatoire lors de la vente ou de l'achat de la machine, ce qui me semblerait beaucoup plus pertinent. Hormis une minorité d'utilisateurs majoritairement représentée par les jeunes en 50cc, les motos roulent peu par rapport aux voitures. Ayant personnellement 2 motos, je trouve déjà peu de temps pour rouler avec mes voitures personnelles alors mes motos, c'est encore pire!

N° 944981 - Non au Ct

par :

30/06/2023 21:53

Bonjour

Je suis motard depuis plus de 10 ans...ma vie dépend de 4 facteurs - la chaussée, le comportement des autres usagers, mon comportement et l'état de ma moto. Les seuls 2 facteurs que je maîtrise sont donc les 2 derniers. Ma moto est en parfait état et je n'ai pas besoin d'une injonction de l'état pour le faire. Mettons de l'argent public sur l'état des chaussées (en état épouvantable à part les autoroutes payantes).

Non au CT!!!

N° 944983 - inutile et coûteux pour les motards

par :

30/06/2023 21:54

L'état doit prioritairement veiller à l'entretien des routes et des équipements de sécurité.

Les motards veillent à l'entretien de leurs véhicules.

NON, il ne faut pas céder aux lobbys du contrôle technique et autres associations, leur action est entachée par un conflit d'intérêts.

N° 944986 - Arguments contre le projet de contrôle technique des motos

par :

30/06/2023 21:55

La grande majorité des accidents où une moto ou scooter est impliquée n'est pas dû à un problème technique de la moto. D'après le rapport du MAIDS, il est de l'ordre de 0,3 % !

Les motards sont précautionneux (et souvent très "amoureux" de leur moto) qu'ils entretiennent (eux-mêmes ou chez des garagistes spécialisés) ! Ils ne rechignent pas pour dépenser des "euros" pour avoir une machine au "top" et en parfait état.

Souvent c'est leur objet de plaisir, et pour ceux qui utilisent leur 2 roues motorisées pour la fonction utilitaire, ils souhaitent avoir leur véhicule en état afin que celui-ci ne les "lâche" pas et pour cela l'entretiennent régulièrement pour assurer sa fiabilité et aussi pour la sécurité.

C'est pour des questions de rentabilité financière (qui imagine "le gâteau" à se partager) que les centres techniques de contrôle "poussent" depuis longtemps, grâce à du lobbying à vouloir faire imposer un contrôle régulier.

N° 944989 - Le contrôle technique 2 et 3 roues à moteur

par :

30/06/2023 21:55

Les motards respectent leurs machines et surtout font des contrôles avant de les utiliser pour leur sécurité. Il ne faut pas tout mélanger; dans certains quartiers de ville, il y a des 2 roues de très petites cylindrées qui sont des épaves roulantes, mais là, personne ne veut faire la différence, surtout les associations anti motos qui ne veulent absolument pas voir la réalité en face.

N° 944990 - non au contrôle technique pour les 2 ou 3 roues

par :

30/06/2023 21:56

bonjour je suis contre le contrôle technique des véhicules à 2 et 3 roues pour des raisons qui peuvent être simples:

- 1\_ les motard prenne soin de leur moto un défaut d'entretien peut entrainer la mort
- 2\_ sa permet de fluidifier la circulation une moto se faufile dans les bouchon se qui évite d'avoir 1 véhicule supplémentaire sur les routes lors des bouchons
- 3\_ si la pollution vous inquiète développer des solutions pour aider les motard qui roule avec des vieilles mamie afin de partir sur des moto moderne qui pollue moins (voire pas du tout pour les modèle électrique)
- 4\_ si il s'agit du bruit abusif de certain 2roue mette des sanction plus élever pour l'absence de chicane ou faite en sorte que la vente de lignes ou pots échappement soit plus restreint  
bref plein de possibilité existe sans forcément pénaliser tout les 2/3 roues qui font en sorte d'être responsable

N° 944993 - dictat institutionnel

par :

30/06/2023 21:56

Rien a voir avec la pollution, rien a voir avec la sécurité...

Les directives européennes ne s'appliquent dans les pays membres que si ceux ci les ratifient!  
C'est donc bien une volonté de nos dirigeants, seulement élus depuis longtemps "contre" , surtout pas pour leurs programmes et résultats constamment en déficits ou désastreux pour la France, de coller une taxe et une contrainte supplémentaire aux français qui essayent d'être en conformité avec la Loi avec de moins en moins de moyens... un jour de congé et 50€ perdus a prendre rendez vous et amener sa mobylette a 15 kms... Ceux qui roulent avec des pots trafiqués ou sans permis continueront puisqu'avec des véhicules volés bien souvent aux mêmes français qui se débattent de plus en plus pour vivre correctement!

N° 944996 - non a la perte de temps et de racket envers les motards

par :

30/06/2023 21:57

je suis motard bénévol encadrant les courses de velo ,je serai sur le tour de france cette année ,le control technique des motos ne sert a rien, nos motos sont toujours controlé au départ d'une course ,cette loi va remettre en cause mon bénévolat ,alors que l'état des routes est de plus en plus lamentable et cause des accidents!!!Je serai prêt a payer une taxe moto qui servirais exclusivement a remettre les routes en état ,que de passer un mes 2 roues au controle !!! Prochaine étapes sera les velos??

N° 945001 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 21:58

Bonjour, le contrôle technique moto devrait coûter moins que les 50€ prévus au vu de la simplicité du contrôle ainsi que les points de contrôles de la moto. Ou bien alors d'espacer l'echance entre chaque contrôle.

N° 945003 - Contre

par :

30/06/2023 21:59

Bonjour,

Je suis contre le projet de contrôle technique des motos.

Dans la plus grande majorité des cas le 2 roues d'un motard est dans un état exemplaire.

Les routes elles le sont nettement moins. C'est l'infrastructure routière qu'il faut revoir !

De plus la sécurité ne devrait pas être une notion de profit ... Le contrôle technique des véhicules quels qu'ils soient devrait être à but non lucratif ..

Enfin, une visite annuelle chez son garagiste qui en plus de procéder à la révision du véhicule va effectuer des points de contrôle devrait être considéré pour un contrôle annuel parfaitement légitime.

N° 945005 - C'est X qui commande en France ?

par :

30/06/2023 21:59

En Belgique, contrôle obligatoire pour la vente ou après accident avant remise en circulation.

Intelligents les Belges ? Ou bien sont-ils maîtres chez eux et pas aux ordres de X ?

N° 945006 - proximité des centres de contrôle

par :

30/06/2023 22:00

quelle est la distance maximum prévue pour pouvoir se rendre dans un centre dans le cas d'un désert ( comment être sûr de ne pas être obligé de parcourir plusieurs dizaines de kms pour se rendre au contrôle ??? )

de plus passer les motos d'avant 2017 dans courant de l'année prochaine risque de surcharger les centres pourquoi ne pas les échelonner sur plus d'années

N° 945014 - Le Contrôle technique, je le fais moi-même à chaque entretien et même plus, à chaque sortie.

par :

30/06/2023 22:03

Bonjour,

J'ai obtenu le permis A en 1988 et j'ai toujours roulé en moto depuis.

Depuis toutes ces années, les dangers à circuler en moto ayant le plus augmenté ne sont pas liées à l'état de mon véhicule mais à l'état des infrastructures: nids de poule non rebouchés, marquage au sol effacé et non entretenu, ralentisseurs hors-norme, chicanes mal signalées, règles de circulation modifiées de manière totalement idiotes, etc...

Pour moi comme pour de nombreux motards, la passion de la mécanique va de pair avec la passion de la moto.

Ma moto actuelle, je l'entretiens moi-même à 100%, comme je l'ai toujours fait avec les précédentes.

Le Contrôle technique, je le fais moi-même à chaque entretien et même plus: à chaque sortie.

Le moindre bruit suspect, la moindre vibration inhabituelle est immédiatement corrigée. Nul besoin d'attendre une révision chez le concessionnaire ou pire, un contrôle technique dans 2 ou 3 ans pour détecter et corriger l'anomalie. Attendre le prochain contrôle technique pour connaître l'état de ma moto serait de toute façon bien trop tard...

Comment pouvez-vous imaginer que nous puissions nous déplacer en moto si celle-ci n'est pas en parfait état mécanique ? Contrairement à la voiture, la moindre défaillance causerait notre perte et nous en sommes parfaitement conscients.

En conséquence de quoi, ce contrôle technique moto serait totalement inutile et contre productif.

Il serait bien plus utile que je puisse continuer à dépenser ces euros dans des équipements de sécurité, une paire de gants, un airbag, des bottes renforcées, etc...

Cordialement

N° 945019 - Avis défavorable sur la mise en place du CT

par :

30/06/2023 22:04

Bonjour,

Je profite de cette consultation publique pour vous partager les arguments contre la mise en place du contrôle technique des 2 roues.

Premièrement la plupart des accidents de 2 roues sont beaucoup plus liés à l'état des routes qu'à l'état du véhicule. Cela a été prouvé par plusieurs enquêtes indépendantes contrairement à celle faite par [réseau de contrôle technique].

Deuxièmement les pays ayant mis en place le contrôle technique n'ont pas éliminé les problèmes de bruit. Les pots d'échappement étant facilement démontable, cela n'arrêtera pas les mauvais comportements.

Troisièmement en tant que motard je suis beaucoup plus exposés au danger qu'une voiture. Par conséquent je contrôle quotidiennement mon véhicule afin de garantir ma propre sécurité. De plus les éléments de sécurité tel que les freins, pneus et phares sont facile à contrôler. J'applique les contrôles que l'on m'a appris lors du permis.

Quatrièmement je préfère confier mon véhicule à des professionnels et notamment mon concessionnaire pour vérifier l'état de mon véhicule.

Et pour terminer, un 2 roues ne parcourent que 3500km par an ce qui par conséquent ne justifie pas un contrôle technique aussi fréquent que pour une voiture.

J'espère sincèrement que le contrôle technique pour les 2 roues ne verra pas le jour car je ne le considère pas utile pour toutes ses raisons.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement,

Un motard respectueux.

N° 945020 - Motos de collection.

par :

30/06/2023 22:05

Bonsoir,

Il serait souhaitable de dispenser toutes les motos Immatriculées en collection du contrôle technique. Il est rarissime qu'un accident grave fasse les titres de la presse régionale et il suffit de déambuler dans les rassemblements dédiés à ces véhicules pour observer tous le soin qui est apporté par leurs propriétaires. Outre un kilométrage annuel moyen très faible, la vitesse pratiquée est généralement bien en dessous des limites maximums imposées par le code de la route. Elles sont loin d'encombrer nos routes et elles sont le témoignage vivant des grandes heures industrielles de France et d'Europe.

En matière d'emplois, un tissu artisanal, véritable savoir-faire spécifique aux techniques anciennes est actif et doit perdurer pour pérenniser le bon fonctionnement de ces machines. De nombreux clubs sont actifs sur tout le territoire National et permettent d'échanger adresses, conseils, pièces

détachées, documentations et surtout de transmettre notre passion aux plus jeunes. Pour information, le Royaume-Uni, précurseur en matière de contrôle technique moto a supprimé cette opération pour les motos de collection.  
Comptant sur votre bienveillance.

N° 945021 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 22:06

Je ne suis pas d'accord pour le contrôle technique pour les personnes ayant obtenu le permis A et A2 . Nous sommes responsables de notre moto et n'avons pas besoin de payer pour quelqu'un procédé à la vérification de notre moto.

Nous sommes des adultes responsables et entretenons notre moto .

Vous feriez mieux de contrôler l'état des routes avant d'imposer un contrôle technique pour les motard responsables.

Maintenant je suis d'accord pour les voitures sans permis ainsi que pour les moto en dessous de 125cm<sup>3</sup>, il sont en partit conduit par des adolescents qui n'ont pas conscience des risques et il n'entretienne pas leur véhicule/ 2roues.

N° 945022 - Avis en défaveur du CT

par :

30/06/2023 22:06

Bonjour,

Je profite de cette consultation publique pour vous partager les arguments contre la mise en place du contrôle technique des 2 roues.

Premièrement la plupart des accidents de 2 roues sont beaucoup plus lies à l'état des routes qu'à l'état du véhicule. Cela a été prouvé par plusieurs enquêtes indépendantes contrairement à celle faite par [réseau de contrôle technique].

Deuxièmement les pays ayant mis en place le contrôle technique n'ont pas éliminé les problèmes de bruit. Les pots d'échappement étant facilement démontable, cela n'arrêtera pas les mauvais comportement.

Troisièmement en tant que motard je suis beaucoup plus exposés au danger qu'une voiture. Par conséquent je contrôle quotidiennement mon véhicule afin de garantir ma propre sécurité. De plus les éléments de sécurité tél que les freins, pneus et phares sont facile à contrôler. J'applique les contrôles que l'on m'a appris lors du permis.

Quatrièmement je préfère confier mon véhicule à des professionnels et notamment mon concessionnaire pour vérifier l'état de mon véhicule.

Et pour terminer, un 2 roues ne parcourent que 3500km par an ce qui par conséquent ne justifie pas un contrôle technique aussi fréquent que pour une voiture.

J'espère sincèrement que le contrôle technique pour les 2 roues ne verra pas le jour car je ne le considère pas utile pour toutes ses raisons.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement,

Un motard respectueux.

N° 945024 - Non au Ct

par :

30/06/2023 22:07

Bonjour

Je suis motard depuis plus de 10 ans...ma vie dépend de 4 facteurs - la chaussée, le comportement des autres usagers, mon comportement et l'état de ma moto. Les seuls 2 facteurs que je maîtrise sont donc les 2 derniers. Ma moto est en parfait état et je n'ai pas besoin d'une injonction de l'état pour le faire. Mettons de l'argent public sur l'état des chaussées (en état épouvantable à part les autoroutes payantes).

Non au CT!!!

N° 945025 - Participation à la consultation du contrôle technique véhicule motorisé ( deux ou trois roues )

par :

30/06/2023 22:07

Les accidents liés à un mauvais état du véhicule motorisé sont extrêmement faibles , la mise en place d'un contrôle technique ne viserait donc qu'une très faible partie de la population motarde.

Les contrôles seront réalisés visuellement, et donc à la portée d'un motard.

Je préconise plutôt la sollicitation des associations post-permis motarde pour apprendre à réaliser les contrôles de son véhicule plutôt qu'un contrôle technique ....

Les actions à réaliser pour diminuer les accidents routier et donc améliorer la Sécurité routière viseraient plutôt à sensibiliser les motards et à former les motards pour leur permettre de continuer à maîtriser leur moto post-permis .

N° 945026 - On est responsable

par :

30/06/2023 22:07

Ne vous inquiétez pas, on sait s'occuper de notre moto. On risque déjà assez avec les fous, les drogués, les dépressifs sous médicaments que l'on croise dans des voitures. Eux ils ne risquent pas grand chose finalement...

N° 945028 - Intérêt d'un CT

par :

30/06/2023 22:08

Bonjour

Je ne roule qu'en moyenne que 4110 km/an - Essentiellement durant les beaux jours et dans le cadre de ballades

Je pense polluer largement moins que les routiers véhicules militaires, transporteur maritime



Le CT des 2 roues n'est pas sérieux -  
Un 2 roues non révisé est rapidement source de panne  
Le CT n'apportera aucune assurance supplémentaire au pilote  
D'autre part la mortalité de motard a fortement baissé en comparaison de celle des automobilistes  
Veiller à entretenir les routes + interdire le téléphone au volant  
Éduquons les automobilistes  
Retirons les barrières de sécurité sur des nationales  
En résumé je suis contre ce projet de décret qui ne protégera pas plus le motard

N° 945031 - Non au Ct

par :

30/06/2023 22:09

Bonjour

Je suis motard depuis plus de 10 ans...ma vie dépend de 4 facteurs - la chaussée, le comportement des autres usagers, mon comportement et l'état de ma moto. Les seuls 2 facteurs que je maîtrise sont donc les 2 derniers. Ma moto est en parfait état et je n'ai pas besoin d'une injonction de l'état pour le faire. Mettons de l'argent public sur l'état des chaussées (en état épouvantable à part les autoroutes payantes).

Non au CT!!!

N° 945032 - contrôle technique pour motos anciennes (avant 1970)

par :

30/06/2023 22:09

D'abord, pour moi, si le CT peut à la rigueur se justifier pour les scooters utilitaires dont les conducteurs sont issus de l'automobile, ce n'est pas le cas des motos, toujours bien entretenues par leur propriétaire, généralement passionné et averti.

En ce qui concerne le bruit et le débrillage, il est aisé de remettre sa moto en conformité avant le CT et de faire l'inverse après: donc le CT est inefficace sur ces points, pourtant revendiqués par les lobbies pro-CT

La pollution due aux 2RM ne représente que 0,5% de la pollution due aux transports: tout ça pour ça?

D'autre part, les motos et side cars anciens devraient être exemptés de CT pour au moins 3 raisons: leur accidentalité est très faible, comme en témoignent les faibles tarifs de leurs assurances (roulent peu, paisiblement et de jour, conducteurs expérimentés)

Les plus anciens (avant 1970) ont un processus de démarrage et de conduite complexe et leurs commandes (kick, vitesses, frein) ne sont pas normalisées; comment s'y retrouvera un contrôleur technique?

Certains accessoires (phares, feux, compteurs kilométriques...) ne sont plus fabriqués et leur fonctionnement est souvent erratique. Ils pourraient donc n'être remplacés que par des équivalents modernes le temps de passer au CT: là encore: inefficacité du CT !

N° 945039 - CT 2 roues

par :

30/06/2023 22:11

Aucun intérêt.

Cette proposition européenne se base sur une étude mandatée par [réseau de contrôle technique] et les résultats sont biaisés.

Les assurances motos ont prouvé que les accidents 2 roues sont rarement causés à cause du manque d'entretien du véhicule, mais beaucoup plus par l'état des routes.

D'autres études, indépendantes arrivent à ces mêmes conclusions.

Non au contrôle technique 2 roues, non à X.

Oui à l'entretien des routes, qui sera favorables à tous les véhicules.

N° 945041 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

30/06/2023 22:11

Bonjour,

Je possède une moto Suzuki 500 GSE de 1994, C'est une très bonne moto (utilitaire) de 42 CV din, c'est une petite cylindrée. Je la ménage à la faire tourner au maximum entre 6 et 7000 trs/mn et je suis à des vitesses hors limitations. Pour ma part pousser une moto à fond est une connerie, sachant que la zone rouge est à 11 000 trs/mn. Ma moto que je considère comme mes filles, aussi précieuse et j'y fais énormément attention. Donc cela me gêne sur une moto de 30 ans si il lui arrivait un problème mécanique. Pour ma part, elle va dans un garage multi-marque tous les 5000 kms, et c'est toujours pour une révision générale.

Les possesseurs de motos sportive comme une Kawasaki Ninja 1000 ZR-10R qui d'origine fait plus de 200 CV din avec une vitesse max de 300 kms/h. Bien sûr homologué sur route sans rien changé, poussé à fond, sachant que sur route ouverte c'est impossible, l'heureux propriétaire c'est fait plaisir et il faudrait qu'un contrôleur du CT la sangle et la sécurise au maximum pour un contrôle de vitesse pour ne pas qu'elle se couche ou qu'elle ripe, pour une personne néophyte elle serait un vrai danger, et niveau bruit avec son pot d'origine homologué bien sûr, il faudra mettre un casque et bonjour les voisins. Je pense qu'à la suite de différents CT de moto sportive, il y aura un certains nombres de plaintes pour nuisance sonore.

Le CT moto doit être passer par des personnes compétentes en logique, qui dit compétent, dit possesseur du permis A moto grosse cylindrée et pas un débutant car une moto Harley Davidson peut aller jusqu'à + de 400 kgs, il faut pas se rater pour la déplacer car au moindre déséquilibre elle est par terre et là, je pense pas que le propriétaire soit très heureux. Contrôler les scooter, les petites cylindrées, oui c'est important car il font n'importe quoi avec.

Après cela n'empêchera pas les accidents, cela ne vient pas de la machine (moto) mais bien de la personne qui la conduit.

Bonne journée, cordialement

N° 945046 - Pourquoi???

par :

30/06/2023 22:13

Je ne vais pas reprendre les arguments exposés et de multiples fois répétés et même admis par le parlement. Vous les connaissez, vous les instigateurs de ce contrôle technique dont vous savez parfaitement qu'il est inutile.

Vous répondez juste par ce contrôle technique à la demande d'entreprises qui ne désirent qu'une chose : étendre leur marché en imposant donc à des usagers leur normes et leurs factures.

Rien d'autre ne justifie que ce CT soit mis en place.

Il constituera une gêne, pire une privation de liberté dans notre état soit disant démocratique protecteur des droits de l'homme et des libertés.

Tout ça, encore une fois au nom de profit de quelques uns.

Faites attention quand même à ne pas augmenter la colère dont on voit bien actuellement qu'elle se concrétise assez durement.

Vous avez encore une fois, ce faisant, évité des dépenses d'aménagement des routes, de formation des usagers et préféré vous dédouaner au profit de lobbyistes malins et sournois. Je comprends bien et je ne suis pas le seul.

Vous remplissez ainsi vos devoirs envers une directive européenne qui proposait d'autres solutions que ce CT.

Vous n'avez pas voulu, vous cédez à la facilité, vous déléguez votre rôle à des marchands.

Et ensuite, vous voudriez qu'on vote pour vous.... Mais comment avoir confiance en vous quand vous n'êtes même pas d'assumer votre rôle régalien.

N° 945048 - Contrôle technique des 2 roues motorisés.

par :

30/06/2023 22:15

Le contrôle technique des 2 Roues motorisé est inutile. Le maillage insuffisant des centres va nuire aux motards "ruraux". Les machines de mesures devront être homologuées. Les contrôleurs doivent être en possession du permis moto, (ma moto pèse 400 KG) et avoir des formations mécaniques spécifiques a la moto. La pollution est en baisse grâce aux normes euro. Les moteurs des motos tournent moins longtemps que ceux des voitures et consomment moins. Les nuisances sonores sont déjà sanctionnées, et, changer un silencieux d'échappement prends 5 Minutes entre 2 CT. Le contrôle technique ne tient pas compte des spécificités des 2 roues.

N° 945049 - Controle technique moto

par :

30/06/2023 22:16

Une moto n'est pas une voiture et c'est vite tombé au sol. Une erreur en l'avancant, avec le couple ect, ç'est vite fait tomber au sol. Je ne suis pas d'accord pour que quelqu'un monte sur ma moto et prendre le risque qu'il me la casse ou me la fasse tomber. Apres les motos sont en bonne etat pour la majorité car c'est notre seule sécurité et si une personne n'eglige sa sécurité, en moto ça n'engage que lui et il le payera cache. Il faut arreter se projet délirant juste pour une histoire d'argent comme d'habitude.

N° 945050 - Inutile et non justifié

par :

30/06/2023 22:16

Pour avoir été contrôleur VL, ce n'es pas le contrôle technique qui rend le parc plus sains. Les statistiques le prouve, ce n'es pas l'état du véhicule 2 roues qui es le premier facteur d'accident, mais bien l'intention des automobilistes et surtout l'état général du réseau routiers. J'ai moi même arrêté de rouler régulièrement sur route pour cette raison. Les routes sont en trop mauvais état pour circuler en toute sécurité avec des 2 roues. Je fait beaucoup de compétition maintenant. Autres soucis pour moi et pas mal de personnes, c'est que l'on possédée beaucoup de 2 roues, ete' très bon état puisque c'est une question de sécurité. Au permis moto on nous demande de faire les même contrôle que l'état veut nous facturer avant de prendre nos véhicules. Je prend donc cette obligation pour du vol tout simplement, pour remplir les caisse de l'état. Pour moins d'accident il serait bon de commencer par entretenir les réseau routier, et surtout former les automobilistes a circulé avec des 2 roues. Il ce rendrais compte qu'un 2 roues es moins visible quand il circule. D'où l'intérêt d'être attentif. Un vrai motard entretien sont véhicule. Le peut qui ne le font pas n'aurai pas dû avoir leurs permis. J'ai juste une question, sachant qu'il y a déjà pénurie de contrôleur VL etPL comment

compter vous faire pour rajouter d'autres type de véhicule a contrôler ? Donc commencer par améliorer les conditions de travail des contrôleurs VL avant de leurs rajouter du boulot alors qu'il sont déjà débordé. C'est la raison qui m'a fait arrêter ce métier pour aller construire des moto de courses.

N° 945055 - Contrôle technique Inutile et injustifiée pour les deux-roues

par :

30/06/2023 22:19

En tant que jeune motard de 24 ans, titulaire du permis depuis 4 ans, je considère le contrôle technique pour les motos comme totalement superflu. J'effectue régulièrement des vérifications et entretiens ma moto tous les 400 km, en plus de la faire réviser chez un garagiste au moins une fois par an. Je ne comprends donc pas pourquoi je devrais payer 50 euros tous les 3 ans pour un contrôle qui prétend réduire le taux d'accidents des deux-roues bien que celui-ci soit ridiculement faible (0,3%). De plus, la nature même d'une moto diffère de celle d'une voiture, rendant les vérifications bien plus simples et rapides. Ayant une grande valeur sentimentale envers ma moto, je ne supporterais pas que quelqu'un sans permis ou en qui je n'ai pas confiance y touche.

Par ailleurs, on nous explique que ce contrôle technique vise à lutter contre les nuisances sonores et à retirer de la circulation les motos "épaves" (même s'il y en a très peu). Cependant, il est facile de modifier l'échappement avant le contrôle, et je doute fortement que les personnes qui trafiquent leurs deux-roues, notamment de nombreux 50 cm<sup>3</sup> débridés, se soumettent au contrôle.

Il y a également un problème lié aux zones rurales. En tant qu'habitant de la campagne, il serait peu pratique pour moi de parcourir plusieurs kilomètres à la recherche d'un centre agréé pour les contrôles de deux-roues, tout en payant le carburant en plus du coût du contrôle, qui est déjà de 50 euros minimum.

Honnêtement, je comprends l'utilité du contrôle technique pour les voitures, mais en ce qui concerne les motos, en particulier les grosses cylindrées, je ne vois qu'une taxe supplémentaire qui s'ajoute à notre maigre pouvoir d'achat restant.

N° 945057 - collectionneur de 2 roues

par :

30/06/2023 22:19

Je possède une collection d'une douzaine de cyclomoteurs et motos que je n'utilise que très rarement. Ils me coutent chers en assurances alors que les sort 1 fois par an pour une dizaine de kms ou le tour du quartier. Donc il va falloir payer 12 controles technique en plus. ça me révolte surtout quand je vois l'état de certaines de nos routes.

N° 945060 - Non à ce ct moto

par :

30/06/2023 22:20

Bonjour ,je suis motard 2 mois sur l'année et je trouve cela absurde de payer 50 euros un ct pour rouler 2 mois dans l'année !j'ai dix ans de permis ,une moto de 20 ans et j'ai 30 ans. J'entretiens ma.moto à chaque sortie,toutes les verifs,je les connais grâce ai permis!Un contrôle de l'état routes serait beaucoup mieux!

N° 945061 - Intérêt ?

par :

30/06/2023 22:20

Un contrôle technique moto n'a aucun apport sur la sécurité des motards. Moins de 0.3% des accidents sont dus à l'état de la moto (rapport MAIDS). A l'inverse qu'en est-il de l'éducation, la formation, mais aussi l'état des routes ? Le montant annoncé est en plus hallucinant au regard de la prestation réalisée pour réaliser des vérifications qui sont fait systématiquement par tout motard qui tient à la vie.

N° 945062 - Non à ce ct moto

par :

30/06/2023 22:21

Bonjour ,je suis motard 2 mois sur l'année et je trouve cela absurde de payer 50 euros un ct pour rouler 2 mois dans l'année l'ai dix ans de permis ,une moto de 20 ans et j'ai 30 ans. J'entretiens ma.moto à chaque sortie,toutes les verifs,je les connais grâce ai permis!Un contrôle de l'état routes serait beaucoup mieux!

N° 945063 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

30/06/2023 22:21

1\_ Un motard, bien plus qu'un automobiliste lambda, entretient sa moto d'une part par passion de l'engin et d'autre part parce qu'il est conscient que la carrosserie c'est lui.

2\_ Une moto en france , c'est plus ou moins 4000 kms/an, une année étant le passage obligé chez le concessionnaire, où les contrôles sont bien plus rigoureux et nombreux qu'ils ne le seront dans les centres.

3\_ Certains contrôles, utiles sur une voiture, sont ridicules pour une moto : 2 exemples parmi d'autres\_\_ les pneus, il faut savoir que sur un gros cube sportif un train de pneus performant dure 3 à 4000 kms, donc des gommages susceptibles d'être ok au contrôle seront lisses 3 jours après un week-end de balade...\_\_les contrôles des échappements "bruyants"seraient utiles sans doute sur la voie publique, mais sont risibles dans un centre, puisqu'il suffit d'1/4 heure pour enlever le pot non homologué et le remettre une fois le contrôle passé....

On pourrait presque écrire un livre sur le sujet mais c'est inutile tant les 3 seuls points que j'ai soulevé suffisent déjà à montrer l'inutilité de ce contrôle, qui ressemble plutôt à un racket destiné à satisfaire des lobbys.

N° 945064 - Le CT deux roues, c'est toujours non

par :

30/06/2023 22:21

Bonjour, le contrôle technique moto est surtout une affaire de conflits d'intérêts, car la mesure est poussée par [réseau de contrôle technique] et des associations partiales (uniquement Parisiennes d'ailleurs) qui perçoivent des subventions de LIME, et autres acteurs.

Je roule en moto tous les jours, par tous temps, ma moto, c'est mon prolongement et je suis particulièrement exposé puisque sans carrosserie : résultat, je Check ma moto à chaque fois que je prends la route, cela comprend contrôle du freinage, usure des plaquettes et disques, pneumatiques, feux etc.

Pour vous donner une idée, j'ai ma dernière moto depuis 2 ans, et je suis passé 6 fois chez le mécano : a chaque souci mineur ou moindre petit doute, nous motards faisons le nécessaire, en effet à chaque trajet nous jouons notre vie, le nécessaire est donc toujours fait et même par anticipation.

Ma moto est de 2004, je l'entretiens et je la fais entretenir comme un passionné.

Je n'ai plus de voiture d'ailleurs.

Donc merci d'éviter de nous imposer une mesure inutile dont nous ne voulons pas : seuls 0,3% des accidents impliquant une moto sont dus à l'état de la moto.

Svp ne cédez pas aux sirènes des lobbys.

Cordialement

N° 945065 - Pourquoi un controle technique

par :

30/06/2023 22:22

je suis motard depuis 40 ans .J'ai effectué plus de 500 000 km sur tous types de moto .

je n'ai jamais eu d'accident causé par un mauvais état quelconque de mes motos qui ont toujours été révisées par les concessionnaires en temps et en heure.

le permis moto impose de pouvoir reconnaitre un probleme mécanique sur son véhicule..

c'est une histoire de bon sens pour sa propre sécurité .un CT n'apportera rien de plus .

je pratique également l'enduro en randonnée ( tres rarement sur la route ) je n'arrive pas a comprendre l'interet d'un controle dans ce cas précis .

Si le coté sécurité est la raison principale de la mise en place du controle Pourquoi ne pas le rendre obligatoire uniquement en cas de revente et/ou d'accident ...?

les motards dans leur grande majorité sont responsables et conscient des dangers

N° 945066 - Halte à l'hypocrisie!

par :

30/06/2023 22:22

La mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues est encore une usine à gaz visant à taxer à demi mot les usagers des 2 roues.

Pour mémoire l'Europe n'oblige pas à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues si les pays proposent des mesures alternatives.

Le gouvernement Français , craignant la réaction des motards, à tout fait pour ralentir la mise en place d'un C.T pour les 2 roues qu'il sait aussi inutile qu'impopulaire sauf pour pour quelques bobos écolos sans pour autant travailler sur ses mesures alternatives.

Il n'assume pas de ne pas avoir présenter de vraies mesures alternatives, laissant la main mise aux lobbyistes écolos.

Concernant le volet sécuritaire la [association de motard] a montré et démontré l'inutilité d'un C.T au vu des chiffres présentés concernant les accidents dues à des défaillances techniques:0,3% nonobstant la dégradation récurrente de l'état des routes depuis plusieurs décennies, véritable danger pour les deux roues, ou la responsabilité d'un tiers dans la survenue des accidents avec les deux roues (oublie des clignotant, déboitement sans regarder, téléphone au volant).

Une demande des motards, qui peut s'inscrire comme une mesure alternative interessante, est la mise en place de stage de sécurité routière et/ou de reprise de selle afin de mieux mieux conscientiser les usagés de la route des différents dangers en fonction des différentes situations. Allô le gouvernement? ah oui je suis bête: la prévention ça coute chère !(sur le moment mais à terme ce sont de véritables économies) alors que la répression ça rapporte tout de suite mais on le voit depuis des décennies ça marche pas trop!!!! mais.....ça rapporte on te dit!

Le motard est conscient que sa sécurité passe avant tout par un bon entretien de son véhicule. Par ailleurs la plupart des deux roues nécessite une révision au moins tous les ans, dans la majorité des cas effectuée en concession, qui réalise un check-up complet du véhicule à ce moment et avertisse le motard au moindre signe suspect sur la machine.

Un voyant qui s'allume de manière inopinée et c'est tout notre réseau que l'on active pour comprendre le pourquoi du comment. Et si on échoue c'est direction un professionnel.

Les motards, contrairement aux caisseurs, n'aiment pas que leur moto joue au sapin de Noël!!!!

Sur ce point les motards eux mêmes ont fait des propositions pour améliorer l'entretien de leur véhicule à travers des mesures incitatives. Mesure alternative plus que probante! Quid de la réponse du gouvernement? L'ô pô compris!

Toujours sur le plan sécuritaire le maillage trop sporadique des centres agréés pour contrôler les deux roues entrainera une mise en danger pour les moins de 50 cc, car non fait pour rouler sur de longue distance.

Bravo pour la pollution générée par des déplacements sans intérêt à l'heure où le gouvernement souhaite limiter les déplacements fortuits. Pas de place au covoiturage dans ce cas....lol.

En ce qui concerne le volet environnemental il semble que les deux roues soient contraintes à des normes toujours plus limitatives concernant les émissions de CO2.

Aujourd'hui c'est la norme Euro 5 qui prévaut depuis 2021.

L'ADEME, dans une étude récente, s'accorde à dire qu'elle a constaté une NETTE amélioration concernant les émissions et de consommation.

La multiplication des deux roues joue également un rôle considérable dans la fluidification du trafic routier, surtout en Ile de France, diminuant considérablement le temps passé dans les bouchons (générateur de pollution conséquente).

Concernant les émissions de bruit les forces de l'ordre réalisent déjà des contrôles.

Il me semble également que l'Europe veut interdire les chicanes amovibles des pots d'échappement ce qui se présente comme une alternative plus qu'acceptable.

Tout le monde sait qu'au moment du "contrôle technique" les motos trafiquées seront présentées avec leurs éléments d'origines puis remis en l'état d'illégalité une fois celui-ci réalisé car la fréquence des contrôles sonnent de la part des forces de l'ordre est assez faible.

En conclusion, si le gouvernement avait joué le jeu de la concertation avec les différentes parties concernées et s'il avait travaillé sérieusement à la mise en place de mesures alternatives probantes (je ne parle pas du radar sonore qui peine à montrer sa pertinence) alors peut-être que cette pseudo consultation publique n'aurait pas eu à avoir lieu!

Si quelques pays européens ont réussi à mettre en place des mesures alternatives (Irlande, Finlande, Pays-Bas) pourquoi pas la France, toujours si prompt à laver plus blanc que blanc.

A part engranger la TVA, à quoi sert ce C.T que n'importe quel motard peut réaliser lui-même en inspectant les différents organes de sécurité de sa moto, en réalisant un entretien au moins annuel via une concession de sa machine?

N° 945067 - Quel rapport avec l'environnement et la sécurité ?

par :

30/06/2023 22:22

Aucune statistique ne démontre que les problèmes techniques des 2RM sont la raison principale de l'accidentologie. Dans 65% des cas le 2RM n'est pas responsable de l'accident qu'il a eu.

Par rapport avec une voiture, une moto ne comporte quasiment pas d'éléments de sécurité active et passive, en conséquence il n'y a pas de vérifications à faire sur ces points. : Pas de ceintures, d'airbags, pas de surcharge électronique causant de nombreuses pannes électriques.

Les 2 RM passent en atelier pour révision tous les 10 000km en moyenne, contre 30 000 pour une voiture. Ils roulent beaucoup moins, (5000km par an en moyenne).

Les propriétaires des 2 roues sont beaucoup plus soigneux car plus intéressés par leur véhicules.

Cela engendra encore un cout supplémentaire, et surtout tout à fait inutile d'un point de vue sécuritaire.

N° 945068 - Utilité pour les 2 roues ayant plus de 25 ans ?

par :

30/06/2023 22:22

Sur des 2 roues récents l'utilité d'un CT semble limitée, mais elle n'a pas vraiment de sens pour ceux ayant plus de 20 ou 25 ans. Ce genre de véhicules appartient à des passionnés qui les entretiennent très sérieusement avec un esprit "collection". Bref, l'intérêt m'échappe pour des 2 roues ayant un âge certain.

N° 945069 - Halte à l'hypocrisie!

par :

30/06/2023 22:22

La mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues est encore une usine à gaz visant à taxer à demi mot les usagers des 2 roues.

Pour mémoire l'Europe n'oblige pas à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues si les pays proposent des mesures alternatives.

Le gouvernement Français, craignant la réaction des motards, à tout fait pour ralentir la mise en place d'un C.T pour les 2 roues qu'il sait aussi inutile qu'impopulaire sauf pour pour quelques bobos écolos sans pour autant travailler sur ses mesures alternatives.

Il n'assume pas de ne pas avoir présenter de vraies mesures alternatives, laissant la main mise aux lobbyistes écolos.

Concernant le volet sécuritaire la [association de motard] a montré et démontré l'inutilité d'un C.T au vu des chiffres présentés concernant les accidents dues à des défaillances techniques:0,3% nonobstant la dégradation récurrente de l'état des routes depuis plusieurs décennies, véritable danger pour les deux roues, ou la responsabilité d'un tiers dans la survenue des accidents avec les deux roues (oublie des clignotant, déboitement sans regarder, téléphone au volant).

Une demande des motards, qui peut s'inscrire comme une mesure alternative intéressante, est la mise en place de stage de sécurité routière et/ou de reprise de selle afin de mieux mieux conscientiser les usagés de la route des différents dangers en fonction des différentes situations. Allô le gouvernement? ah oui je suis bête: la prévention ça coute chère !(sur le moment mais à terme ce sont de véritables économies) alors que la répression ça rapporte tout de suite mais on le voit depuis des décennies ça marche pas trop!!!! mais.....ça rapporte on te dit!

Le motard est conscient que sa sécurité passe avant tout par un bon entretien de son véhicule. Par ailleurs la plupart des deux roues nécessite une révision au moins tout les ans, dans la majorité des cas effectuée en concession, qui réalise un check-up complet du véhicule à ce moment et avertisse le motard au moindre signe suspect sur la machine.

Un voyant qui s'allume de manière inopiné et c'est tout notre réseau que l'on active pour comprendre le pourquoi du comment. Et si on échoue c'est direction un professionnel.



Les motards, contrairement aux caisseux, n'aiment pas que leur moto joue au sapin de Noël!!!!  
Sur ce point les motards eux mêmes ont fait des propositions pour améliorer l'entretien de leur véhicule à travers des mesures incitatives. Mesure alternative plus que probante! Quid de la réponse du gouvernement? L'ô p'ô compris!

Toujours sur le plan sécuritaire le maillage trop sporadique des centres agréés pour contrôler les deux roues entrainera une mise en danger pour les moins de 50 cc, car non fait pour rouler sur de longue distance.

Bravo pour la pollution générée par des déplacements sans intérêt à l'heure où le gouvernement souhaite limiter les déplacements fortuits. Pas de place au covoiturage dans ce cas....lol.

En ce qui concerne le volet environnemental il semble que les deux roues soient contraintes à des normes toujours plus limitatives concernant les émissions de CO2.

Aujourd'hui c'est la norme Euro 5 qui prévaut depuis 2021.

L'ADEME, dans une étude récente, s'accorde à dire qu'elle a constaté une NETTE amélioration concernant les émissions et de consommation.

La multiplication des deux roues joue également un rôle considérable dans la fluidification du trafic routier, surtout en Ile de France, diminuant considérablement le temps passé dans les bouchons (générateur de pollution conséquente).

Concernant les émissions de bruit les forces de l'ordre réalisent déjà des contrôles.

Il me semble également que l'Europe veut interdire les chicanes amovibles des pots d'échappement ce qui se présente comme une alternative plus qu'acceptable.

Tous le monde sait qu'au moment du "contrôle technique" les motos trafiquées seront présentées avec leurs éléments d'origines puis remis en l'état d'illégalité une fois celui-ci réalisé car la fréquence des contrôles sonnent de la part des forces de l'ordre est assez faible.

En conclusion, si le gouvernement avait joué le jeu de la concertation avec les différentes parties concernées et s'il avait travaillé sérieusement à la mise en place de mesures alternatives probantes (je ne parle pas du radar sonore qui peine à montrer sa pertinence) alors peut-être que cette pseudo consultation publique n'aurait pas eu à avoir lieu!

Si quelques pays européens ont réussi à mettre en place des mesures alternatives (Irlande, Finlande, Pays-Bas) pourquoi pas la France, toujours si prompt à laver plus blanc que blanc.

A part engranger la TVA, à quoi sert ce C.T que n'importe quel motard peut réaliser lui-même en inspectant les différents organes de sécurité de sa moto, en réalisant un entretien au moins annuel via une concession de sa machine?

N° 945071 - Projet de décret lié au Contrôle technique des deux roues

par :

30/06/2023 22:23

Bonjour,

Depuis des décennies la France n'a jamais mis en place de contrôle technique deux roues. Si on s'appuie sur des faits réels et sur l'accidentologie pure : il n'y a qu'un accident sur cent qui est en lien avec l'état d'entretien du véhicule. Cette mesure ne représente qu'une taxe supplémentaire visant à réduire une fois de plus le pouvoir d'achat des français.

Si effectivement on veut diminuer ce nombre d'accidents, en lien avec les deux roues, on doit entretenir nos routes, l'état de la chaussée a sûrement plus de responsabilité dans un accident que le véhicule en lui-même. Enfin, mobiliser les FO pour les éléments de sécurité lors des contrôles et largement suffisant et permet de faire rentrer de l'argent via les amendes. C'est tout à fait rentable pour nous !

Cordialement

N° 945075 - stop aux lobbies

par :

30/06/2023 22:23

bonjour,

tous le monde a bien compris qu'il n'y a aucune raison de mettre en oeuvre ce contrôle.

la France a dit non à l'europe libéroc capitaliste et en plus les lobbies imposent encore de prendre de l'argent dans nos poches.

Aucune vraies raisons, des chiffres faux etc etc ... . Mais où va ce monde!!!

stop au contrôle technique !!!!

Arrêtez de ponctionner les gens !!!

N° 945078 - Opposition au CT 2RM

par :

30/06/2023 22:25

Je suis opposé à ce projet que j'estime inutile concernant les usagers qui y seront soumis car ils tiennent à leur vie ainsi qu'à leur engin plus qu'aucun automobiliste pour qui le CT reste utile. Les risques existants sur certains 2 RM ne seront pas détectés car leurs utilisateurs ne seront pas contrôlés (petites cylindrées, véhicules volés).

N° 945084 - contrôle technique pour motos anciennes (avant 1970)

par :

30/06/2023 22:28

D'abord, pour moi, si le CT peut se justifier à la rigueur pour les scooters utilitaires dont les conducteurs sont issus de l'automobile, il ne se justifie pas pour les motos, toujours bien entretenues par leur propriétaire, généralement passionné et averti.

En ce qui concerne le bruit et le débridage, il est souvent aisé de remettre sa moto en conformité pour passer le CT et de faire l'inverse juste après; donc le CT est inefficace sur ces points, pourtant considérés comme fondamentaux par les promoteurs du CT

Quant à la pollution des 2RM, elle ne représente que 0,5% de la pollution due aux transports: tout ça pour ça?

Les motos les plus anciennes (avant 1970) devraient être exemptées de CT pour au moins 3 raisons: leur dangerosité est très faible (roulent peu, de jour, et leurs conducteurs sont expérimentés), comme en témoignent leurs tarifs d'assurance

leur processus de démarrage est complexe et leurs commandes ne sont pas normalisées: comment s'y retrouvera un contrôleur technique?

Certains accessoires (feux, phares, compteurs kilométriques) ne sont plus fabriqués et s'ils ont un fonctionnement non satisfaisant, leur propriétaire peut les remplacer par des équivalents modernes le temps du CT, là encore inefficace

N° 945086 - Inutile

par :

30/06/2023 22:30

Je pense qu'il est totalement inutile effectué un contrôle technique moto ! Cela est une directive européenne que la France ne devrait pas suivre ! C'est là que l'on voit que nos politiques n'ont plus aucun pouvoir !!!

N° 945091 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 22:33

L'état de la moto ne concerne que 0,3% des accidents, le contrôle technique n'aura donc aucun effet sur le nombre d'accidents. Ce contrôle technique ne servira qu'à faire gagner de l'argent aux sociétés assurant le contrôle technique, c'est scandaleux.

N° 945092 - Encore une mesure impopulaire et inutile

par :

30/06/2023 22:33

Bjr, cette mesure est inutile, nous motards faisons une règle de vie d'entretenir nos machines.

Évitez de tuer un des derniers espaces de liberté qu'il nous reste encore, et vous mettre à dos 3,9 Millions de motards.

Ce revirement de situation fait uniquement penser que c'est du business un pont c'est tout.

Les principales causes des accidents en deux roues, vous les connaissez et ce n'est pas du à l'entretien.

Je fais mes check up avant chaque voyage. Et c'est comme ça pour l'immense majorité de notre communauté, on a pas envie de se mettre par terre ou pire, donc on fait tout ce qu'il faut pour limiter les risques.

On participe à réduire les embouteillages dans toutes les grandes agglomérations.

Ps : je bosse dans les assurances, je vois passer des dizaines de constats d'accidents chaque semaine, et ceux qui impliquent des motos sont largement dus à des refus de priorités.

Un motard ça entretient sa machine, et ça le fait lui-même chaque fois que possible.  
Si ça dépasse nos capacités on règle tout de suite ce qui doit être réglé. Notre vie en dépend.

Ce contrôle technique est un coup dur pour les vieilles motos, un coup dur au portefeuille.

Tout ne peut pas être standardisé.

Merci de montrer votre indépendance par rapport à X.

Ici à Marseille, ce sont les voitures et les bateaux de croisières qui nous empoisonnent l'air et nous tuent a petit feu.

Merci de réfléchir à des mesures qui soient utiles pour le peuple et qui améliore la ligne d'horizon pour nos enfants.

L'inflation normative et législative n'est pas la solution.

Merci de m'avoir lu.

N° 945095 - Permis A ?

par :

30/06/2023 22:34

Comment est-il possible de contrôler une moto? Sans posséder le permis adéquat et sans expérience des manoeuvres à effectuer. Quid de la responsabilité en cas d'incident?

N° 945096 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

30/06/2023 22:34

Le contrôle technique 2 roues ne répond à aucun impératif technique, mais seulement à une idéologie politique, qui plus est issue de l'Europe, pour laquelle pour rappel les Français ont voté NON au traité de constitution européenne (référendum bafoué par le gouvernement, un total déni de démocratie).

Même le rapport MAIDS, voulu par les constructeurs eux-mêmes favorables au CT, démontre la très très faible implication des défaillances techniques dans l'accidentologie des 2 roues.

Tout comme le contrôle technique automobile, qui certes a fait baissé le nombre de véhicules vieillissants sur route, mais n'a pas fait baissé le nombre d'accidents et encore moins le nombre de morts sur les routes (sinon il y a longtemps que l'on aurait vu fleurir des rapports et autres retours d'expérience le démontrant - mais calme plat de ce côté là). Contrôle technique voiture mis en place à l'époque où le monde de l'automobile se plaignait de sa situation financière et pour lequel ce contrôle a été une manne d'argent (y compris pour l'état qui prend sa part au passage).

Pour réduire le nombre de morts, mais aussi et surtout le nombre d'accidents, une meilleure formation et une meilleure sensibilisation des 2 roues, surtout les scootéristes (étant pour la plupart des automobilistes reconvertis et voyant un moyen de gagner du temps de trajet et faisant pour y parvenir tout et n'importe quoi) mais encore plus les automobilistes.

En effet la plupart des accidents de 2 roues montre l'implication de voitures qui dans une très grande majorité portent la responsabilité de l'accident.

Contrairement au discours bien rodé qui tente à faire croire que les morts et accidents sont le fait de la vitesse (de temps en temps, on parle aussi d'alcool, de drogue, etc ...), le vrai problème est le comportement et l'inattention dont font preuve les usagers de la route, ne faisant pas attention aux autres, pensant que tout leur est dû, et que c'est aux autres de faire attention à eux.

Le jour où les politiques et les autorités auront compris cela et mettront en œuvre de vraies solutions pour prendre le problème à la source, plutôt que de taxer encore et toujours plus les contribuables, là il y aura une avancée en matière de sécurité !

N° 945097 - Déplacement du 2rm et prix

par :

30/06/2023 22:35

A l'occasion du contrôle technique du 2rm, le poids d'un véhicule à l'autre sont différents qui peut aller de plusieurs dizaines de kg à plusieurs centaines ( Honda Goldwing avec 400 kg). Par définition un 2rm est en équilibre : qu'en est il si le technicien qui déplace le véhicule et lui échappe des mains? Si le contrôle est simplement visuel, ne peut on pas alors laisser le conducteur déplacer son 2rm en fonction des injonctions du technicien ?

Pour finir, le prix de 50 € ( appelé à augmenter avec le temps comme le fût le contrôle technique des voitures) est élevé par rapport au CT des 2rm en Espagne qui a instauré ce contrôle depuis de très nombreuses années. Il est d'environ 20€ aujourd'hui...

N° 945098 - contrôle technique moto.

par :

30/06/2023 22:35

Je ne comprends pas à quoi cela va servir puisque les motards entretiennent leurs motos, ils sont directement mis en danger s'ils ne le font pas et qu'en plus le contrôle technique pour les voitures ne sert à rien, la preuve en est que l'on peut très souvent voir des camions en piteux état alors qu'ils doivent passer le contrôle technique tous les ans. Des camionnettes d'entreprises du bâtiment défoncées roulent tous les jours sur les routes et perdent des pièces mais on va embêter les motards qui n'ont pas de soucis d'entretien de leur moto. J'ai travaillé comme réceptionnaire en grande distribution il n'était pas rare de voir des chauffeurs poids lourd sans essuie glace un jour de pluie et le gars dit:" je l'ai signalé à mon patron mais il ne veut pas faire faire les réparations." J'ai aussi eu un chauffeur que n'avait plus de frein depuis plusieurs jours qui est venu livrer au magasin, pour s'arrêter il n'hésitait pas à tamponner un mur, avant de mettre en place le contrôle technique des motos vérifiez bien que les voitures le respecte, j'ai suivi aujourd'hui une voiture dont les freins étaient complètement morts, on entendait la ferraille frotter contre les disques, donc plus de plaquette, faites contrôler les camionnettes professionnelles, vous aurez des surprises. Le contrôle technique des motos n'est en rien utile, c'est juste fait pour embêter les motards, beaucoup n'iront pas présenter leur moto au contrôle technique, beaucoup le disent aujourd'hui, ils vont faire quoi pour éviter un contrôle de police? Délit de fuite, course poursuite, mise en danger d'autrui? J'ai l'impression que vous avancez plus vers des problèmes que des solutions. J'habite à la campagne aucun policier ne pourra me suivre ou me rattraper avec sa voiture si j'accélère pour éviter un contrôle, dans un cas comme le mien je pense que beaucoup de motards accéléreront, comme on le voit souvent aux USA et mettront la vie des autres usagers en danger. Tous les motards devront passer le contrôle technique au printemps et en été car personne n'achète de moto en hiver et personne ne se risquera à rouler sur le verglas pour aller passer le contrôle technique. Je passe le contrôle technique de ma voiture en hiver sans soucis, mais même pour la voiture cela ne sert à rien ma voiture à 10 ans je ne l'entretiens pas hormis un nettoyage et je passe le contrôle technique sans soucis comme quoi cela ne sert à rien. Vous marchez vers les problèmes, pas vers les solutions. Les gens en ont marre, ils n'en peuvent plus, n'en rajoutez pas.

N° 945101 - Contrôle technique moto

par :

30/06/2023 22:36

L'état de la moto ne concerne que 0,3% des accidents, le contrôle technique n'aura donc aucun effet sur le nombre d'accidents. Ce contrôle technique ne servira qu'à faire gagner de l'argent aux sociétés assurant le contrôle technique, c'est scandaleux. Des mesures doivent être prises pour faire baisser le nombre d'accidents! État des routes, formation de tous les conducteurs,

N° 945105 - Vous ne commencez pas par le bon bout

par :

30/06/2023 22:37

Avant chaque utilisation de ma moto je vérifie l'ensemble des organes importants afin de conduire en sécurité, et cela se fait en moins de 5 minutes car tout est visible. Les pneus sont changés tout les

deux ans meme s'il ne sont pas entièrement usés car cela joue sur la tenue de route, Et à chaque fois que les forces de l'ordre nous arrêtent ils font un contrôle total de l'engin

Il serait plus judicieux de vérifier les cyclos et les scooters qui sont très nombreux à ne pas être dans les normes !!

À mon avis une mesure plus importante serait de rendre obligatoire le port de vêtements adaptés à la pratique du deux-roues. Veste pantalon et chaussures en plus du casque et des gants !

Ces mesures ne dérangeront pas les vrais motards car ils le font déjà !

N° 945107 - Vous ne commencez pas par le bon bout

par :

30/06/2023 22:38

Avant chaque utilisation de ma moto je vérifie l'ensemble des organes importants afin de conduire en sécurité, et cela se fait en moins de 5 minutes car tout est visible. Les pneus sont changés tout les deux ans meme s'il ne sont pas entièrement usés car cela joue sur la tenue de route, Et à chaque fois que les forces de l'ordre nous arrêtent ils font un contrôle total de l'engin

Il serait plus judicieux de vérifier les cyclos et les scooters qui sont très nombreux à ne pas être dans les normes !!

À mon avis une mesure plus importante serait de rendre obligatoire le port de vêtements adaptés à la pratique du deux-roues. Veste pantalon et chaussures en plus du casque et des gants !

Ces mesures ne dérangeront pas les vrais motards car ils le font déjà !

N° 945110 - questions sur le contrôle technique

par :

30/06/2023 22:40

Bonjour

Ce contrôle technique n'a aucune justification sur le plan sécuritaire . L'état lamentable des routes et le comportement des usagers sont bien plus dangereux que l'état de la moto . Cela est confirmé par les études ( pas celles des lobbyistes qui conseillent la mise en place d'un contrôle alors qu'ils sont eux même acteurs sur ce marché ) . Motard et collectionneur depuis de nombreuses années avec une vingtaine de véhicules anciens immatriculés en carte grise normale et non en collection ( 1951 a 1990 ) cela va constituer encore une taxe supplémentaire pour des véhicules qui sortent peu , essentiellement pour les expositions et les célébrations . L'histoire de l'industrie française ( Peugeot / Motobécane ect .. ) est encore une fois sacrifiée sous couvert de l'écologie représentée par des associations et des grandes entreprises actrices dans le contrôle technique qui vont faire encore de bons profits sans compter la tva pour l'état .

A une époque ou tout est cher , vous continuez a détruire par vos décisions les passions et passe temps de certains Français et créez ce climat de tension permanent .

Toutes mes machines sont entretenues et règlementaires

La moto est une des solutions aux problèmes de transport et de pollution , pourquoi punir encore les propriétaires ?

Je suis contre ce contrôle technique !

N° 945111 - Contre le contrôle technique

par :

30/06/2023 22:40

Je suis contre le contrôle technique.

- Je roule en moto, je fais faire comme demandé par le constructeur ainsi que pour la (ma) sécurité une révision tout les 8000 Km qui me coute entre 250-500 euros 2 fois par an. Je fais plus confiance à

mon mécanicien qu'a un soi-disant contrôleur qui ne servira à rien sauf à me ponctionner de 50 voir 70 euros.

- De plus sachant que malgré l'augmentation du nombre de 2 roues motorisées en circulation le nombre d'accidents est en baisse que ces accidents sont principalement causés par la dégradation des infrastructures routières, il serait plus judicieux de mettre l'accent sur la rénovation de nos routes que de s'acharner sur les motards.

- Autre piste pour améliorer notre sécurité : une baisse de la TVA sur les équipements de sécurité.

- Les 2 roues aide à la fluidification du trafic routier et donc à la décarbonisation des transports un + écologique.

- Quand au bruit il est vrai que certains exagère mais plusieurs fois le son de ma moto m'a évité l'accident avec des piétons ou automobilistes distraits (portables). L'expérience que certains motards et automobilistes électrifiés m'ont échangée me conforte dans l'idée qu'un peu de bruit évite des surprises négatives.

Voilà un résumé de mes réflexions que je sais partagées par un grand nombre.

Cordialement

N° 945115 - Déplacement du 2rm et prix du ct

par :

30/06/2023 22:41

À l'occasion du contrôle technique des deux roues motorisés le poids de ces derniers peuvent varier de quelques dizaines de kilos à plusieurs centaines (Honda Goldwing avec 400 kg.) Qu'en est-il si le technicien laisse tomber par mégarde un deux roues motorisé ? Qui est responsable ? Ne peut-on pas laisser le conducteur ou propriétaire du véhicule le déplacer aux injonctions du technicien ?

Enfin le prix de 50 € me paraît élevé. Comme pour le contrôle technique des voitures le prix du contrôle n'a sans cesse augmenter. À ce jour en Espagne le contrôle technique ,instauré depuis de très nombreuses années , coûte environ 20 €. Pourquoi ne pas calquer ce tarif ?

N° 945116 - CT moto

par :

30/06/2023 22:41

Bonjour,

Vous savez pertinemment que le CT moto ne changera rien a l'accidentologie et à la pollution sonore. Ce n'est qu'une histoire de lobbys pour plus de chiffres et de rentabilité.

Concernant l'accidentologie, regardez les chiffres. Les 2rm sont les bons élèves avec une diminution des sinistres alors que le parc augmente.

Le permis moto est le seul permis avec une évaluation sur l'entretien et la vérification de son véhicule (le seul avec l'aviation)

Commencez par rénover les routes en piteux état, l'effet aura sens face aux causes d'accidents.

Concernant la pollution, un sujet qui me tient à cœur, je roule avec une moto de 2004 essence très bien entretenue, elle passe bien moins de temps dans les bouchons que les grosses berlines et autres SUV qui avec leur consommation est très émettrice de gazs a effets de serre..

Je ne vois pas de justice, ni d'équité dans cette décision.

Pour la sécurité, écoutez les professionnels dont font partie la ffm et la [association de motard]..

vous verrez c'est bien plus efficace !

Mais sûrement bien moins rentables !

N° 945122 - Idiotie bureaucratique.

par :

30/06/2023 22:45

Le contrôle technique moto ne sert à rien car les motards font réviser leurs motos régulièrement, il en va de leurs vies.

Tout cela n'est encore que le fruit d'associations anti-véhicules, anti-libertés qui ne représentent qu'elles mêmes et une poignée de bobos parisiens.

A un moment il s'agit de se rappeler ce qu'est une démocratie.

N° 945125 - incompréhension

par :

30/06/2023 22:46

Les 2 roues sont une solution (probablement pas la seule, mais une solution) à l'engorgement du trafic. Les 2 roues occupent moins de place dans l'espace public, ne restent pas englués dans les bouchons; ce qui participe à réduire les temps de trajet; et par conséquence à réduire la pollution atmosphérique.

Si le contrôle technique sauvait des vies, ça se saurait. L'état des routes et les distractions des automobilistes ( smartphones et autres...) sont bien plus responsables des accidents que l'état des 2 roues. Nous nous ne laisserons pas berné par des considérations mercantiles.

N° 945138 -

La consultation publique sur le contrôle technique des deux et trois roues

par :

30/06/2023 22:49

Bonjour,

Motard depuis 1976 je n'ai pas à déplorer un accident ou une chute dûs à un mauvais entretien de mes différentes motos. Comme beaucoup si pas la totalité des motards je peux constater l'usure des pneus, des amortisseurs, des plaquettes de freins. J'ai pratiquement toujours fait l'entretien de mes motos mais les actuelles demandent le passage chez le concessionnaire ou le mécanicien agréé du fait de l'électronique présente actuellement et de la nécessité de posséder des outils spécifiques. Ces professionnels sont à même de faire les contrôles utiles lors des révisions périodiques. Mon kilométrage annuel se situe entre 4000 et 5000 km dans la moyenne française. S'appuyer sur une étude à charge de [réseau de contrôle technique] qui a tout à y gagner de l'instauration du CT est une grosse erreur car cela laisse à penser que le lobbying des entreprises de CT automobiles a réussi ! L'état actuel de nombreuses routes françaises est par contre un facteur aggravant de chutes voire d'accidents pour les conducteurs de 2 roues motorisés et l'Etat fera bien de s'en occuper sérieusement. Le parc français des motos a beaucoup augmenté mais la mortalité a baissé ces dernières années sans qu'il ait eu besoin d'un CT 2 RM. En Allemagne où le CT est en place depuis longtemps le problème du bruit n'a pas été éliminé pour autant .

Comme la grande majorité des motards je ne vois vraiment pas l'intérêt d'un CT pour les motos si ce n'est de me voir délesté de 50 € pour enrichir les grands groupes européens comme [réseau de contrôle technique] !

N° 945149 - CT moto

par :

30/06/2023 22:53

Absolument inutile vu l'état du parc roulant .

Et vu qu'il ne sera que purement visuel ( avec juste une mesure sonore ? ) , il n'aura aucune résonance en matière d'accident..ce sera encore une taxe en plus !!

Encore un cadeau de ce gouvernement ... vivement 2027 .



N° 945153 - Totalement contre.

par :

30/06/2023 22:56

Bonjour à vous Mme,Mr

Je suis un jeune motard de 32 ans, j'ai mon permis depuis maintenant 12ans "sans aucuns accidents ... n'y contrôles techniques, en roulant 20 000km par ans". Je me pose des questions de bon sens et m'inquiète de l'éthique de cette proposition, soutenu ET demandé pas [réseau de contrôle technique]... Leader du controle technique automobile en europe, ne serais pas par ailleurs un tout petit conflit d'intérêts ?

Mes motos, un FAZER 98, un GSX-R 2004 et enfin un Harley 1340 fat boy de 1992 sont le prolongement de ma personne, je roule à moto tous les jours été comme hiver, pensez vous sérieusement que je prendrais le risque pour les autres et moi de rouler sur des machines en mauvais état ?

Pensez vous que je serais encore en vie pour vous faire par de mon avis si mes motos étaient dangereuses ? Je ne pense pas.

Je compte parmi mes amis et ma famille plusieurs dizaines de motards sans les avoirs vraiment comptés, tous ont la même vision que moi, c'est une équation bête et méchante :

Entretien régulier de la moto + Equipement du motard = Sureté et Sécurité

Vous vous doutez bien que c'est un bouffe pognon monstrueux mais on les aime nos motos et on le fait pour notre vie, celle de nos familles et celle des autres. Je consacre au bas mot, un salaire et demi par an dans l'entretien de mes motos et ce sans compter le coup de l'assurance, celui du carburant et des équipements. Pour information, je gagne un peu moins de 2000€ par mois. Nous savons tous nous motard que l'état de nos machines doit être au plus proche de l'irréprochable afin de garantir par exemple l'efficacité d'un freinage d'urgence ou encore l'apparition d'un nid de poule en plein virage ... Et donc notre/votre sécurité.

Demandez donc les chiffres réels des accidents causés par un mauvais état du véhicule aux assurances et comparez les à ceux causés par le mauvais état des routes, le mobilier urbain non protégé, les gravillonnage des routes sans panneaux d'avertissements ... Entre autres et excetera ... Plutôt que de demander des études à des gents malhonnêtes qui ne pense qu'à se remplir les poches.

Beaucoup de motards n'ont pas eu la chance que j'ai et que j'espère garder, c'est à dire celle de passer pour le moment entre les gouttes de tous les dangers qui ne nous sont pas reprochables.

Pour finir, la TVA à 20% que je paie sur mes 3000€ d'entretien moto annuel ne suffit pas ? Cela représente tout de même une somme rondelette de 600€ ... Avec cette somme je part quand même en vacances 15j avec et mon chien et ma future ex copine ... Cela devrait être largement suffisant pour ne pas se cogner un Contrôle technique hors de prix "oui on s'y attend tous".

CT QUE JE FAIS MOI MEME TOUS LES JOURS AVANT DE PRENDRE LA ROUTE... Contrôle des freins, pneus, éclairage ... Je n'ai pas besoin de quelqu'un de moins aguerri et perfectionniste que moi pour contrôler ma moto moins bien que je ne le fait moi même.

Cela dit, je suis pour un contrôle de la moto en garage spécialisé, au moment de la cession d'une moto roulante sur voie public. Cela permet à l'acheteur d'être sûr du véhicule dont il fait l'acquisition et de savoir à quoi s'attendre, au vendeur d'avoir également l'esprit tranquille et à l'assureur de demander un papier à la con de plus.

Si vous êtes arrivés jusque là, je vous remerci de m'avoir lu, et m'excuse pour les probables fautes d'ortographe, on ne peut pas être perfectionniste et attentif partout.

En espérant être entendu, V.

N° 945157 - Pourquoi

par :

30/06/2023 23:01

Pas de raison technique pour le contrôle des 2 roues à moteur.

Prévoir une attestation simple de révision et entretien fonction kilométrage.

N° 945160 - CT2RM

par :

30/06/2023 23:02

Contrôle sans utilité avérée, c'est une encore une pénalité qui n'est absolument pas justifiée ni justifiable. Ne doit pas être mis en place.

N° 945164 -

par :

30/06/2023 23:05

Avant de demander le CT moto, demandez le CT de l'état de vos routes!

N° 945166 - Intéressement

par :

30/06/2023 23:05

Quand on voit le niveau de motivation des personnes impliquées dans l'élaboration d'un CT, indépendamment de toute logique sécuritaire (pourtant largement évoquée), on ne peut ignorer qu'il y a des sommes fabuleuses à gagner dans la mise en place de ce "projet", alors la raison n'a plus grand chose à y voir. La psychose du profit donne des ailes aux névrosés.

On ne va quand même pas parler de corruption ? Mais où ai-je la tête ?

N° 945167 - CT 2 roues motorisés

par :

30/06/2023 23:06

Bonjour, tout d'abord de voudrais signaler que si contrôle il doit y avoir, il doit être passé par tous les véhicules à 2 ou 3 roues motorisés, sans limites de cylindrée.

En effet, les véhicules les plus bruyants et souvent les moins aux normes sont ceux inférieurs à 125 cm cubes et aussi les scooters!

D'autres part, le taux d'accidents de 2/3 roues motorisés dus à l'état du véhicule est ridiculement bas, surtout si on le compare au taux d'accidents dus à l'état déplorable de l'infrastructure routière.

Je suis motard sur grosse cylindrée depuis des années et je ne suis pas suicidaire.

Le contrôle visuel avant le départ est simple et rapide à faire.

Et chaque réparateur ou garagiste moto doit signaler au propriétaire d'un véhicule tout ce qu'il constate qui soit en mauvais état, il en va de sa responsabilité.

Ce qui fait que les contrôles sont fait très régulièrement, par des spécialistes ou des connaisseurs.

La seule différences avec ce que vous voulez instaurer c'est que ce qui existe actuellement, dans les faits, n'enrichie pas les lobbies de [réseau de contrôle technique] et compagnie.  
L'Europe, non élue, rejetée par les français avec 55% contre, est gangrenée par les influences des lobbies et il n'est pas juste que nous, les quasiment 4 millions de motards français, nous soyons punis pour enrichir les amis des Eurocrates !

N° 945171 - Nbre points de contrôle voiture /moto et prix

par :

30/06/2023 23:09

Bonjour,

Ok pour un CT des motos mais :

133 points de contrôles pour une voiture dont beaucoup nécessitants un pont ou fosse => 70€

Combien de points de contrôle pour les motos ?

Points de contrôles accessibles aisément !

Il faudra que celui des moto soit beaucoup moins cher que les 50€ annoncés

N° 945178 - Contre

par :

30/06/2023 23:10

je suis enduriste et pratique l'enduro depuis plus de 10 ans. Aucun intérêt dans notre pratique puisque nous sommes responsable de notre véhicule et changeons régulièrement les pièces.

Perte de temps, cout supplémentaire, incompatible avec les pneus à crampons.

Les enduros ne passeront jamais

N° 945184 -

par :

30/06/2023 23:14

Le contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisées n'est pas nécessaire car chaque motard est conscient de sa fragilité. Je mets un point d'honneur à garder mes motos en parfait état (3 motos dont une Voxan de 2005) vous ne prenez aucunement en compte le côté affectif que personnellement j'ai avec mes motos. Pour information les défaillances techniques ne représentent que seulement 0,3% des accidents.

J'ai plus de 60 ans et à l'époque où j'ai passé le permis, on respectait le code de la route. Aujourd'hui les politiques changent jusqu'au code de la route par ex, permettre aux vélos de passer au feu rouge ou prendre un sens interdit. En fait, ils sont tous corrompus et ne font des lois que pour répondre aux lobbying de sté comme [réseau de contrôle technique].

La répression que vous ajoutez couche après couche va conduire le peuple aux prochaines élections à essayer autre chose et là Macron restera dans l'histoire comme se président qui a tout foiré. Nos hauts fonctionnaires sont réputé depuis 1940 a toujours faire plus que ce qu'on leur demande et le conseil d'état à lui aussi outrepassé sa tâche.

C'est à la fin du marché qu'on compte les bouses !

N° 945188 - Contrôle technique deux roues

par :

30/06/2023 23:17

Comment peut-on prêcher la sécurité alors que les routes sont dans un état lamentable. Nid de poule, gravillons, accotements dangereux. [réseau de contrôle technique] ne pense qu'à son compte en banque

N° 945190 - Inutilité d'une telle mesure pour les véhicules de plus de 50cm3

par :

30/06/2023 23:18

Les utilisateurs de véhicules titulaire d'un permis A sont conscients de la nécessité d'utiliser un véhicule en état de marche optimun et que leur sécurité en dépend. Il serait plus judicieux de se concentrer sur l'état du réseau routier qui par sa dégradation est plus dangereux .

N° 945192 - Portée électoraliste uniquement

par :

30/06/2023 23:19

99% des chiffres et études étant factuellement contre les objectifs visés par cet impôt déguisé, je ne sais pas si il sert à quelque chose de débattre encore sur ce sujet. Vous voulez plus de sous avec le voile médiatique de la sécurité, aucun discours ne vous fera changer. C'est tellement triste de faire les choses comme ça. Mais rien ne vous oblige à bien faire les choses pour notre sécurité. Tant pis.

Bonne soirée

N° 945194 - Non à ce decret

par :

30/06/2023 23:19

Les personnes roulant en moto entretiennent bien mieux leur véhicule. C'est très souvent des véhicules de loisirs. Il serait préférable d'entretenir les routes de la même façon.

N° 945195 - Incohérence d'une mesure obligatoire

par :

30/06/2023 23:19

Le contrôle technique, a comme seul argument la sécurité routière et plus précisément le lien entre état d'un véhicule et accidentologie.

Or les statistiques des assurances , en donnant un exact contraire , seuls 0,3% des accidents ont une cause de déficience technique.

Cette réalité statistique disqualifie à elle seule la mesure gouvernementale envisagée.

Nos élus ne doivent pas être contraint d'engager une mesure aussi incohérente.

A la marge se pose aussi le problème du coût , qui va impacter le budget déjà en souffrance de nombre d'entre nous.

Enfin, cette contrainte, ajoutée à d'autres, tout aussi iniques, participe à la disqualification de la représentation nationale.

N° 945197 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

30/06/2023 23:20

Bonjour, je ne vois aucun intérêt sur le contrôle technique sur les 2 roues motorisé à puissance supérieure à 47,5 CV. Nous savons tous, motards, que nôtre machine avant utilisation nécessite une vérification de notre part avant de s'en servir pour pérenniser notre sécurité. Par contre personne ne fait des vérification périodiques sur l'état de nos routes qui font aussi partie de notre sécurité, mais que vous négligez sûrement parce que les véhicules à 4 roues y sont moins sensibles et déjà plus sécurisé que les 2 roues motorisés. J'aimerais que l'état (ministère) fasse le nécessaire pour que tout les usagers des routes de France se sentent en sécurité. Il est avéré qu'en Allemagne les contrôles techniques n'est rien changé sur le taux d'accident, de pollution sur leurs routes..... Pourtant faisant partie de l'union européenne

N° 945205 - Contre ce CT

par :

30/06/2023 23:26

Je suis motard passionné et tenant à la vie. Ma moto est entretenue par mes soins et par un garage. Le contrôle technique moto ne sera que purement visuel. Contrôler un pneu est simple,, contrôler un jeu dans la direction est simple, contrôler, les plaquettes est simple. Une fuite moteur est visible, la rouille est visible, il n y a aucuns silent bloc comme sur une voiture qui eux nécessitent un pont. Une fuite sur les suspensions se voit instantanément. Quand au bruit la police fait déjà beaucoup de contrôles. Par contre je fais 20000 kilometres par an et des routes dangereuses on en voit bien assez. Merci de bien vouloir essayer de nous vendre les bienfaits de ce CT. Nous sommes vulnérables et nous nous occupons de nous.

N° 945206 - il était temps !

par :

30/06/2023 23:29

l'égalité entre automobilistes et motards enfin rétablie, il est normal que chacun participe à la sécurité sur les routes peu importe le véhicule et pareillement assurer du bon état du véhicule lors de la vente, en général les motards sont soigneux mais quand on voit certains scooter 50 cm3 des jeunes qui font n'importe quoi, je trouve que cette mesure va freiner les rodéos urbains, et également pour les voitures sans permis qui n'avaient aucun contrôle technique jusqu'à présent il y en a de vraies poubelles !

N° 945207 - Le CT moto?

par :

30/06/2023 23:30

Soyons sérieux!

Le citoyen s'exprime, le politique fait des confettis...

Bruxelles gouverne?

La démocratie consulte, on a de la chance, on aurait pu vivre sous un régime totalitaire, bla bla bla...

On connaît la chanson...

Concernant le CT moto, tous ceux qui maîtrisent "vraiment" le sujet savent à quoi s'en tenir...

Ah! C'est un peu court, jeune homme, il faudrait des "arguments", de la "science"etc.?

Ah oui?

A quoi bon?... c'est déjà réglé... Tout s'est joué avant... le motard est devenu inaudible (c'est bien de sa faute! ce mail en témoigne!)

Ce qui compte n'est pas que tout cela est du sens... mais que politiquement...

Et surtout qui va lire ces conneries? Sérieusement? Vous?

N° 945209 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 23:31

Bonjour

Je suis contre ce racket car je roule en moto tous les jours de l'année ( c'est mon véhicule principal). Mon véhicule est contrôlé visuellement à chaque sortie de mon garage,et passe 2 fois par an chez mon garagiste moto pour faire un check-up voire réparation de pièces défectueuses.  
Donc je ne vois aucune utilité à payer une chose que je fais tous les jours.

N° 945210 - Il faut créer un contrôle technique de nos routes pour sécuriser tous les usagers et les plus sensibles que sont les deux roues et cesser de mettre en place des procédures qui ne serviront à rien pour la sécurité des concernés.

par :

30/06/2023 23:31

Le contrôle technique des 2 roues ne servira à rien sinon à "engraisser" les opérateurs des stations de contrôle et satisfaire le lobby des deux ou trois associations qui le demande...

Il faut cesser de mentir : L'accidentologie des 2RM n'est pas due à des défauts techniques des machines, La France peut ne pas satisfaire à la directive Européenne sur le sujet. Un motard ne roule pas sur une poubelle et a conscience de ses risques ce qui n'est pas le cas des 4 roues etc etc....  
Ce que je propose : Créer un Monsieur Moto au gouvernement qui saura de quoi il retourne et qui aura la confiance des Motards (Pas un guignol sorti de l'ENA. Arrêter de mentir aux Français dans la communication du gouvernement pour favoriser cette mise en application (Même problème et fiasco de la limitation de vitesse à 80 Vs 90) . Baisser la TVA des équipements de protection des motards. Améliorer l'entretien des routes et des infrastructures liées. PUNIR SEVEREMENT (tolérance zéro) les motards qui roulent sans chicane ou avec des pots trafiqués, mais dans la même directive PUNIR TOUT AUSSI SEVEREMENT les usagers des 4 roues qui téléphonent ou "smessent" au volant ( se faire entendre en 2 roues peut souvent nous sauver la vie quand les autres conducteurs sont sur leurs téléphones ou vidéo)... Sensibiliser lors du passage du Permis à la triple conduite des 2, 4 roues et "camions... afin de se rendre compte de la place de chacun et des dangers de partager la même voie... mieux intégrer les 2RM dans les villes engorgées par la circulation des 4 roues et enfin et peut être exiger un contrôle technique de tout véhicule Immatriculé circulant (2RM inclus mais pas qu'eux... Voiturettes..) sur la voie publique lors de la session du véhicule.

Si le gouvernement fait cela, il n'y aura plus de manifestations et troubles des Motards en colère ou pas. C'est tout aussi simple que cela.

Je peux étayer mes écrits et répondre à toute personne décisionnaire du Gouvernement, suis motards depuis mes 16 ans et ai pour moi de nombreuses années au service du 2 roues au travers d'associations ...

N° 945211 - Priorité aux infrastructures et pédagogie continue

par :

30/06/2023 23:31

Les infrastructures sont de moins en moins bien entretenues depuis de nombreuses années. Quel que soit le véhicule, l'état des routes me semble préoccupant sans oublier le fauchage tardif, végétation qui dépasse le mètre, = visibilité nulle dans les intersections, virages, zones de dépassement.

Implantation en dehors des normes et parfois en concentration abusive de ralentisseurs

La "route" est un espace social et à partager !

Tellement d'usagers de tout type l'oublie. Je pense qu'il est urgent de rappeler avec pédagogie (et pourquoi pas avec humour) les bases de la cohabitation entre les PL, VL, motos, cyclomoteur, vélos, autocar, transport collectif (tramway, bus, passage à niveau), de la courtoisie et rafraîchir les mémoires sur les règles du Code de la Route, le même tous (y compris les vélos !).

Les accidents sont plus dû au comportement et infrastructures qu'aux problèmes techniques des véhicules depuis plusieurs décennies.

Pour traiter un mal, il lui faut le bon remède !

[réseau de contrôle technique] ne financera jamais la Sécurité Routière avec les bénéfices des CT moto, et le CT moto n'aura même d'effet placebo.

Un usager de la route à moto bien-sûr, mais aussi en berline, fourgon 9 places et attelage avec une remorque (2 tonnes de charge utile).

N° 945214 - Contrôle technique pour les motos

par :

30/06/2023 23:33

Étant moi-même motarde, ayant de nombreux(ses) motards(es) dans ma famille et côtoyant beaucoup de motards(es), nous sommes tous conscients(es) que faire de la moto représente un certain risque donc nous mettons un point d'honneur à ce que nos motos soient en parfaites états de rouler alors pourquoi un CT pour les motos...si ce n'est que payer un impôt supplémentaire (TVA), si il y a besoin d'argent, vous pouvez en trouver ailleurs, il y a suffisamment de très, très riches en France et en Europe.

Pour rappel les défaillances techniques sont responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, sachant pour exemple que dans ces 0,3% les crevaisons (même sur pneu neuf) peuvent provoquer une chute, sont prises en compte etc...

Si l'on veut des citoyens responsables arrêtons de les infantiliser, faisons leurs confiance et pourquoi une grande majorité subira pour une infime minorité...

Vous avez été élus(es) par le peuple, pour le peuple alors écoutez le peuple.

Arrêtons de faire une Europe répressive, elle n'a pas été construite pour cela. Vous allez vraiment mettre les citoyens en colère et je crains vraiment pour les prochaines élections, en êtes vous vraiment conscients(es)?

Une citoyenne motarde, Française et Européenne.

N° 945216 - Quelle pertinence en matière de sécurité ?

par :

30/06/2023 23:33

Contrôler l'état des trains roulants sur une voiture est simple : il suffit de la lever par les points de levage (présents sur chaque voiture, même ancienne). Comment réaliser la même opération sur une moto ? Vérifier des roulements de direction ou de bras oscillant implique de la lever, et donc de déposer le carénage, voire pour certaines de disposer d'outillage spécifique au modèle (on ne lève pas une moto en mettant un cric sous le carter d'huile).

S'assurer de l'absence de fuite d'huile, essence, liquide de refroidissement, demandera aussi un démontage de carénages. Je ne pense pas que les contrôleurs soient habilités à démonter des pièces pour effectuer leurs contrôles. Si il s'agit de vérifier l'état des pneus, des freins et des éclairages, je n'ai pas besoin de payer un contrôle technique. Mon garagiste peut s'en charger gratuitement...

Une personne qui ne connaît pas les motos anciennes ne saurait même pas démarrer une grosse cylindrée à démarrage au kick ! Est-ce qu'elle saura même seulement manoeuvrer certains modèles de plus de 400kg ?

Quels sont ces 25% de points de contrôles auto choisis pour le CT2R ?

Cessons cette masquerade et appelons un chat un chat : il s'agit d'une taxe, au même titre que la vignette auto d'il y a 20 ans, mais cette fois-ci déguisée en "contrôle" technique...

N° 945219 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 23:34

Bonjour

Je suis contre ce racket car je roule en moto tous les jours de l'année ( c'est mon véhicule principal).

Mon véhicule est contrôlé visuellement à chaque sortie de mon garage,et passe 2 fois par an chez mon garagiste moto pour faire un check-up voire réparation de pièces défectueuses.

Donc je ne vois aucune utilité à payer une chose que je fais tous les jours.

N° 945220 - Contrôle sonore

par :

30/06/2023 23:34

L'accidentalité moto pour défaillance technique étant très faible, il me semble que le seul point intéressant concernant le contrôle technique serait une remise en état d'origine du niveau sonore des 2 roues trop bruyants.

N° 945221 - Moto électrique

par :

30/06/2023 23:35

Est ce que les motos électriques sont concernées .?

Cdt

N° 945227 - Projet de Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

30/06/2023 23:39

Madame, Monsieur,

Puisque l'objet de ce contrôle technique est de s'assurer que le véhicule est bien entretenu et que tous les organes de sécurité soient en bon état , pourquoi ne pas considérer que la facture d'entretien chez le concessionnaire fasse office de preuve de contrôle, quitte à ce que le Gouvernement impose une liste de points d'entretien clés.

Personnellement je fais beaucoup plus confiance au concessionnaire de la marque de ma moto , qu'à un contrôleur même agréé pour savoir si mon véhicule est sûr. Je suis les directives d'entretien de ma moto , à savoir une révision simple tous les 5000 km et , "grande" révision tous les 10000 km , c'est à dire à des fréquences bien plus courtes que celle envisagée par votre Ministère. En espérant que mon commentaire sera pris en compte, recevez , Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments respectueux



N° 945229 - Doutes

par :

30/06/2023 23:40

Bonjour,

Je doute fortement du retour sur investissement de cette mesure. Si l'on prend le rapport de sécurité routière du gouvernement on voit que les causes de décès en 2RM sont principalement l'alcool, la vitesse et la fatigue. L'état du véhicule représente qu'un pourcentage infime des causes d'accidents. Inférieur à celui de l'état des routes d'ailleurs.

La mesure ne permet pas de résoudre les problèmes du 2rm qui sont le bruit, et les mauvais comportements. Pour ça il faudrait plutôt amender systématiquement les modifs d'échappement non homologué.

Les garagistes qui voient nos motos tout les 6000km font déjà les contrôles.

Cette mesure ressemble au résultat d'un fort lobbying...

N° 945230 - Contrôle technique

par :

30/06/2023 23:40

Ce contrôle technique est inutile, nous sommes déjà formés à la sécurité de nos motos, nous apportons un soin particulier à ces dernières. Les accidents de motos dus à un défaut technique sont inexistant, nous sommes les bons élèves de la sécurité routière avec une baisse du nombre d'accidents alors que le parc moto ne cesse de progresser. Sous couvert de sécurité, encore un moyen de nous extorquer de l'argent. Laissez nous tranquilles nous ne sommes pas des enfants.

N° 945234 - Les contrôle technique moto est une aberration

par :

30/06/2023 23:43

Une moto mal entretenue ne roule pas ou mal et de fait se trouve arrêtée. De plus la plupart des motos sont soumises à des modifications qui visent à en améliorer les performances et la sécurité. Cela est favorisé par un large marché des accessoires qui emploie des milliers de personnes et serait une victime collatérale de cette mesure aussi inutile que liberticide. L'état "sortie d'usine" est un cas rare et la remise dans cet état souvent onéreuse voire impossibles. Par exemple le passage en stage 1 sur les Harley est indispensable afin d'éviter la surchauffe moteur et un niveau de pollution élevé lié à un réglage moteur de base aberrant imposé par des normes UE infondées. Personnellement, je refuserai de passer ma machine au CT même si cette aberration est publiée.

N° 945237 - 2 roues motorisés de moins de 50 cm3

par :

30/06/2023 23:48

Pourquoi ne pas élargir le domaine d'application aux 2 roues motorisés de moins de 50 cm3 qui, comme chacun ne peut l'ignorer, ne respectent majoritairement pas la conformité initiale des constructeurs et, de part leurs transformations, sont un danger pour les usagers et les autres.

N° 945238 - Ct moto

par :

30/06/2023 23:49

Je trouve que ce contrôle n'est pas utile car je le fait par moi-même car je n'ai aucune envie de finir par terre, de plus je trouverai abusif un prix comme on entend de 50€ car contrairement à une automobile tous les organes de sécurité sont visibles en un coup d'œil, de plus que se passera-t'il en cas d'accident dans l'enceinte du contrôle technique, moi perso si ma moto tombe je n'en veux plus étant très maniaque mon véhicule est vérifié avant et après chaque sortie. Pour les points qui concernent les modifications techniques des 2 roues je dirai qu'au lieu d'infliger le coup d'un ct il serait bien que les constructeurs fassent des véhicules qui soient infalsifiables.

N° 945239 - Ct moto

par :

30/06/2023 23:49

Je trouve que ce contrôle n'est pas utile car je le fait par moi-même car je n'ai aucune envie de finir par terre, de plus je trouverai abusif un prix comme on entend de 50€ car contrairement à une automobile tous les organes de sécurité sont visibles en un coup d'œil, de plus que se passera-t'il en cas d'accident dans l'enceinte du contrôle technique, moi perso si ma moto tombe je n'en veux plus étant très maniaque mon véhicule est vérifié avant et après chaque sortie. Pour les points qui concernent les modifications techniques des 2 roues je dirai qu'au lieu d'infliger le coup d'un ct il serait bien que les constructeurs fassent des véhicules qui soient infalsifiables.

N° 945240 - ct2rm

par :

30/06/2023 23:50

Le projet de loi portant sur le contrôle technique des 2 roues, 3 roues et autres engins motorisés doit prendre en compte les risques encourus par un technicien en charge du contrôle dès lors qu'il se met au guidon d'un 2 roues sans être lui-même un utilisateur averti.

La chute ou les dommages subis par un 2 roues durant sa manipulation par une personne non titulaire du permis A ou A2 (le technicien du contrôle technique par exemple) pose une question "doit-on être titulaire d'un permis de conduire pour prendre le guidon d'un 2 roues motorisées ?" Il me semble que la réponse est OUI.

Les équipements de contrôle et leur sécurisation, ainsi que leur maintenance, vont engendrer des coûts financiers et environnementaux, comme pour chaque équipement source de consommation énergétique. Dès lors, ce nouveau contrôle technique vient alourdir la facture environnementale de la France. Plus les points de contrôles seront nombreux, plus l'impact environnemental sera important.

N° 945241 - Contrôle technique des 2 roues

par :

30/06/2023 23:51

Je trouve que ce contrôle n'est pas utile car je le fait par moi-même car je n'ai aucune envie de finir par terre, de plus je trouverai abusif un prix comme on entend de 50€ car contrairement à une automobile tous les organes de sécurité sont visibles en un coup d'œil, de plus que se passera-t'il en cas d'accident dans l'enceinte du contrôle technique, moi perso si ma moto tombe je n'en veux plus étant très maniaque mon véhicule est vérifié avant et après chaque sortie. Pour les points qui concernent les modifications techniques des 2 roues je dirai qu'au lieu d'infliger le coup d'un ct il serait bien que les constructeurs fassent des véhicules qui soient infalsifiables.

N° 945243 - Contrôle technique des 2 roues

par :

30/06/2023 23:52

Je trouve que ce contrôle n'est pas utile car je le fait par moi-même car je n'ai aucune envie de finir par terre, de plus je trouverai abusif un prix comme on entend de 50€ car contrairement à une automobile tous les organes de sécurité sont visible en un coup d'œil, de plus que se passera-t'il en cas d'accident dans l'enceinte du contrôle technique, moi perso si ma moto tombe je n'en veux plus étant très maniaque mon véhicule est vérifié avant et après chaque sortie. Pour les points qui concerne les modifications techniques des 2 roues je dirai qu'au lieu d'infliger le coup d'un ct il serait bien que les constructeurs fasse des véhicules qui soit infalsifiable.

N° 945246 - Le CT aux 2RM pourquoi pas, mais bien fait et pour les bonnes raisons  
par :

30/06/2023 23:55

Mr Beaune,

motard depuis novembre 2018. Je travaille à Vincennes et j'habite actuellement la commune d'Antony en région Parisienne. Je me déplace quasiment tous les jours avec ma moto, environ 1h15 soit 50 km, à la fois en ville et sur grands axes (A86, A6, périphérique parisien).

Après lecture du projet de décret, du projet d'arrêté, ainsi que d'autres sources de données publiques et fiables (rapports de compagnies d'assurance, site internet des associations [association], [association] et [association]) je me permet de souligner quelques points ci-après.

1 - Il est reconnu que la mise en place du CT pour les 2RM a été poussée par des associations auprès du Conseil d'État avec pour motif un combat écologique et sanitaire. Il est difficile pour nous de comprendre la haute priorité qui a été affectée à ce sujet au vu des constatations logiques qui découle de l'utilisation des 2RM.

En effet, les 2RM représentent une minorité du parc motorisé en France. Les 2RM émettent infiniment moins de gaz à effet de serre que les autres catégories de véhicules les plus représentées (voitures, utilitaires et camions): la grosse majorité des 2RM est éligible au Crit'Air de niveau 1. Être en 2RM signifie souvent être indifférent aux embouteillages grâce au principe de l'inter-files: les trajets durent donc moins longtemps, l'espace occupé sur les voies est optimisé.

Il est donc difficile d'accepter, soit disant pour des raisons écologique, des mesures de plus en plus drastiques envers les 2RM qui inciteront forcément à la longue leurs usagers à quitter ce moyen de transport, probablement pour migrer vers un usage de leur voiture.

2 - D'après les documents, le CT serait appliqué à tous les 2RM, les cylindrées de 125cm<sup>3</sup> et inférieures incluses. Cette mesure est louable car il est connu que les 2RM les moins entretenus et le plus à risque de provoquer des accidents sont les petites cylindrées.

Il est toutefois dommage que la mise en place du CT aux 2RM ne se fasse pas en premier lieu EXCLUSIVEMENT sur ces petites cylindrées pendant un certain laps de temps à définir, puis étendue au reste des 2RM UNIQUEMENT après étude et démonstration de l'impact et bienfaits du CT.

3 - Concernant les infrastructures, agréments et réseau de contrôle pour le CT, il apparaît évident qu'un certain nombre de problématiques seront soulevées et ne pourront être résolues pendant plusieurs mois, voire années après la mise en place du CT au premier trimestre 2024. Les centres de CT actuels sont loin d'être une majorité à pouvoir être agréés à réaliser un CT d'un 2RM. Le problème sera flagrant loin des grandes villes, où les usagers devront faire beaucoup plus de kilomètres qu'ils n'ont l'habitude afin de se faire contrôler. Cela pose aussi un problème de sécurité et juridique: les nouveaux agréés à faire passer un CT 2RM auront passé une formation trop rapide et non complète.

Le risque de blessure en réalisant le CT, ou bien d'endommager le 2RM contrôlé n'est pas négligeable.

Il faut garder à l'esprit qu'il existe beaucoup de modèles de 2RM qui fonctionnent de façon complètement différentes: emplacement de la béquille (latérale, centrale, inexistante parfois !), présence ou non d'un starter, système d'allumage du moteur (avec ou sans clé, emplacement de l'interrupteur, débrayage obligatoire ou non, rapport neutre obligatoire ou non, passage des rapports classique ou bien inversé, ou encore à la main pour certains modèles, etc.). De plus, l'erreur de manipulation n'est absolument pas permise: la majorité des 2RM possède une masse comprise entre 150 et 250 kilogrammes, la présence de seulement deux points de contact au sol en font un sujet instable par nature, contrairement à une voiture facilement manipulable grâce à la présence d'un frein à main assurant son immobilité.

4 - Les modalités du CT aux 2RM ne justifieront jamais la tarification annoncée ainsi que toute l'organisation qui va être mise en place. L'écrasante majorité des points de contrôle seront réalisés sans mesures et sans démontage, autrement dit de façon uniquement visuelle (cf. Annexe 1 du projet d'arrêté). A l'inverse des automobilistes, tous les usagers de 2RM ayant passé le permis A2 ou A ont été formés à ces contrôles. De plus, certains points de contrôle cités dans l'annexe ne pourront physiquement pas se faire de façon visu

Pour le cas de la pollution sonore, les forces de l'ordre sont déjà en mesure d'utiliser des sonomètres de classe 2 lors de contrôles. Le déploiement de radar de bruit est aussi une piste extrêmement simple à mettre en place et très efficace (nos voisins Suisses et Allemands peuvent en témoigner). De plus, il est d'une facilité déconcertante pour les usagers de 2RM de modifier leur système d'échappement qu'un CT n'aurait aucune valeur sur la conformité d'un 2RM par rapport aux normes sonores environnementales. Il suffirait d'installer le système d'échappement d'origine juste avant le contrôle, puis de re-modifier le système d'échappement après le CT.

Pour le cas des émissions de gaz à effet de serre, voir point N°1. Si l'objectif est de réduire les émissions de ces gaz, il y a d'autres pistes beaucoup plus urgentes qu'un CT des 2RM.

5 - Concernant la sécurité routière, les chiffres montrent que les usagers de 2RM font partie des meilleurs sur ce sujet. En effet, depuis plusieurs années le nombre de 2RM en circulation n'a cessé d'augmenter alors que la proportion d'accident mortels n'a cessé de diminuer, contrairement aux autres catégories de véhicules, notamment celle des nouveaux engins de déplacement personnels. Je m'excuse pour les termes mais pousser l'écologie au détriment de la sécurité des personnes, c'est tout simplement un comportement d'assassin.

Selon moi le meilleur moyen d'améliorer la sécurité routière rapidement et efficacement, serait d'abord d'améliorer l'état des infrastructures du réseau routier qui est déplorable dans certaines villes/régions (nids-de-poule non bouchés, dos d'âne à hauteur non conformes à la loi, éclairage inexistant la nuit sur de grands axes, glissières de sécurité qui doivent être repensées, revêtement de la chaussée n'absorbant pas efficacement l'eau en cas de pluie, absence de signalisation réfléchissante, présence de gravillon et fluides glissants divers sur la chaussée pendant des périodes étendues, etc.), ainsi qu'un travail de prévention plus présent et plus "choc" que ce qui se fait aujourd'hui. On peut envisager des spots publicitaires sur les nouveaux médias qu'utilisent les jeunes d'aujourd'hui (ce sont les jeunes conducteurs qui sont le plus touchés par les accidents), des ateliers mobiles et gratuits de sensibilisation plus fréquents, en collaboration avec les gardiens de la paix et/ou avec des victimes/auteurs d'accident grave qui ont eu la chance de rester en vie et peuvent partager leur expérience.

-----

En conclusion: Le CT aux 2RM pourquoi pas, mais bien fait et pour les bonnes raisons.

Cordialement,

N° 945248 - Le CT aux 2RM pourquoi pas, mais bien fait et pour les bonnes raisons

par :

30/06/2023 23:55

Mr Beaune,

motard depuis novembre 2018. Je travaille à Vincennes et j'habite actuellement la commune d'Antony en région Parisienne. Je me déplace quasiment tous les jours avec ma moto, environ 1h15 soit 50 km, à la fois en ville et sur grands axes (A86, A6, périphérique parisien).

Après lecture du projet de décret, du projet d'arrêté, ainsi que d'autres sources de données publiques et fiables (rapports de compagnies d'assurance, site internet des associations [association], [association] et [association]) je me permet de souligner quelques points ci-après.

1 - Il est reconnu que la mise en place du CT pour les 2RM a été poussée par des associations auprès du Conseil d'État avec pour motif un combat écologique et sanitaire. Il est difficile pour nous de comprendre la haute priorité qui a été affectée à ce sujet au vu des constatations logiques qui découle de l'utilisation des 2RM.

En effet, les 2RM représentent une minorité du parc motorisé en France. Les 2RM émettent infiniment moins de gaz à effet de serre que les autres catégories de véhicules les plus représentées (voitures, utilitaires et camions): la grosse majorité des 2RM est éligible au Crit'Air de niveau 1. Être en 2RM signifie souvent être indifférent aux embouteillages grâce au principe de l'inter-files: les trajets durent donc moins longtemps, l'espace occupé sur les voies est optimisé.

Il est donc difficile d'accepter, soit disant pour des raisons écologique, des mesures de plus en plus drastiques envers les 2RM qui inciteront forcément à la longue leurs usagers à quitter ce moyen de transport, probablement pour migrer vers un usage de leur voiture.

2 - D'après les documents, le CT serait appliqué à tous les 2RM, les cylindrées de 125cm<sup>3</sup> et inférieures incluses. Cette mesure est louable car il est connu que les 2RM les moins entretenus et le plus à risque de provoquer des accidents sont les petites cylindrées.

Il est toutefois dommage que la mise en place du CT aux 2RM ne se fasse pas en premier lieu EXCLUSIVEMENT sur ces petites cylindrées pendant un certain laps de temps à définir, puis étendue au reste des 2RM UNIQUEMENT après étude et démonstration de l'impact et bienfaits du CT.

3 - Concernant les infrastructures, agréments et réseau de contrôle pour le CT, il apparaît évident qu'un certain nombre de problématique seront soulevées et ne pourront être résolue pendant plusieurs mois, voire années après la mise en place du CT au premier trimestre 2024. Les centres de CT actuels sont loin d'être une majorité à pouvoir être agréés à réaliser un CT d'un 2RM. Le problème sera flagrant loin des grandes villes, où les usagers devront faire beaucoup plus de kilomètres qu'ils n'ont l'habitude afin de se faire contrôler. Cela pose aussi un problème de sécurité et juridique: les nouveaux agréés à faire passer un CT 2RM auront passé une formation trop rapide et non complète. Le risque de blessure en réalisant le CT, ou bien d'endommager le 2RM contrôlé n'est pas négligeable.

Il faut garder à l'esprit qu'il existe beaucoup de modèles de 2RM qui fonctionnent de façon complètement différentes: emplacement de la béquille (latérale, centrale, inexistante parfois !), présence ou non d'un starter, système d'allumage du moteur (avec ou sans clé, emplacement de l'interrupteur, débrayage obligatoire ou non, rapport neutre obligatoire ou non, passage des

rapports classique ou bien inversé, ou encore à la main pour certains modèles, etc.). De plus, l'erreur de manipulation n'est absolument pas permise: la majorité des 2RM possède une masse comprise entre 150 et 250 kilogrammes, la présence de seulement deux points de contact au sol en font un sujet instable par nature, contrairement à une voiture facilement manipulable grâce à la présence d'un frein à main assurant son immobilité.

4 - Les modalités du CT aux 2RM ne justifieront jamais la tarification annoncée ainsi que toute l'organisation qui va être mise en place. L'écrasante majorité des points de contrôle seront réalisés sans mesures et sans démontage, autrement dit de façon uniquement visuelle (cf. Annexe 1 du projet d'arrêté). A l'inverse des automobilistes, tous les usagers de 2RM ayant passé le permis A2 ou A ont été formés à ces contrôles. De plus, certains points de contrôle cités dans l'annexe ne pourront physiquement pas se faire de façon visuelle.

Pour le cas de la pollution sonore, les forces de l'ordre sont déjà en mesure d'utiliser des sonomètres de classe 2 lors de contrôles. Le déploiement de radar de bruit est aussi une piste extrêmement simple à mettre en place et très efficace (nos voisins Suisses et Allemands peuvent en témoigner). De plus, il est d'une facilité déconcertante pour les usagers de 2RM de modifier leur système d'échappement qu'un CT n'aurait aucune valeur sur la conformité d'un 2RM par rapport aux normes sonores environnementales. Il suffirait d'installer le système d'échappement d'origine juste avant le contrôle, puis de re-modifier le système d'échappement après le CT.

Pour le cas des émissions de gaz à effet de serre, voir point N°1. Si l'objectif est de réduire les émissions de ces gaz, il y a d'autres pistes beaucoup plus urgentes qu'un CT des 2RM.

5 - Concernant la sécurité routière, les chiffres montrent que les usagers de 2RM font partie des meilleurs sur ce sujet. En effet, depuis plusieurs années le nombre de 2RM en circulation n'a cessé d'augmenter alors que la proportion d'accident mortels n'a cessé de diminuer, contrairement aux autres catégories de véhicules, notamment celle des nouveaux engins de déplacement personnels. Je m'excuse pour les termes mais pousser l'écologie au détriment de la sécurité des personnes, c'est tout simplement un comportement d'assassin.

Selon moi le meilleur moyen d'améliorer la sécurité routière rapidement et efficacement, serait d'abord d'améliorer l'état des infrastructures du réseau routier qui est déplorable dans certaines villes/régions (nids-de-poule non bouchés, dos d'âne à hauteur non conformes à la loi, éclairage inexistant la nuit sur de grands axes, glissières de sécurité qui doivent être repensées, revêtement de la chaussée n'absorbant pas efficacement l'eau en cas de pluie, absence de signalisation réfléchissante, présence de gravillon et fluides glissants divers sur la chaussée pendant des périodes étendues, etc.), ainsi qu'un travail de prévention plus présent et plus "choc" que ce qui se fait aujourd'hui. On peut envisager des spots publicitaires sur les nouveaux médias qu'utilisent les jeunes d'aujourd'hui (ce sont les jeunes conducteurs qui sont le plus touchés par les accidents), des ateliers mobiles et gratuits de sensibilisation plus fréquents, en collaboration avec les gardiens de la paix et/ou avec des victimes/auteurs d'accident grave qui ont eu la chance de rester en vie et peuvent partager leur expérience.

-----

En conclusion: Le CT aux 2RM pourquoi pas, mais bien fait et pour les bonnes raisons.

Cordialement,

N° 945251 - réponse consultation

par :

01/07/2023 00:00

je ne comprends pas l'intérêt.

je vois plus d'inconvénients que de bénéfiques ?  
je ne pense que ce sujet soit la priorité du gouvernement.

N° 945254 - oui MAIS !!!!

par :

01/07/2023 00:01

S assuré de l'état des conducteur depuis quelques années oui mais par l'éducation et la fermeté des  
peine si faute il y a .....pas le laissé aller de la République pour alimenté indirectement les caisse de l  
état au travers de stage, conditions diverses etc.....

UN SERPENT QUI SE MORD LA QUEUE en somme.

Balayer devant chez vous en commençant par l'état des routes et chauffards que vous laissé dérivé  
au lieu de remettre la faute a d autres en permanence.

Les 2 roues motorisé ou non sont les plus sensibilisé a leurs sécurité , bien avant que vous y voyiez  
une manne financière potentiel.

OUI pr le Contrôle Technique a condition de voir l'amélioration des routes et la disparition des idiots  
laissé libre a tuer nos amis motards/cycliste ou plus simplement un citoyens

N° 945255 - Inutile

par :

01/07/2023 00:02

Le CT2RM est une hérésie inutile. Un motard est une personne qui prend soin de sa machine. Il peut  
vérifier à tout instant l'état de sa moto en général et plus particulièrement les éléments de sécurité :  
pneus, éclairage, amortisseurs, freins. Si ce n'est pas lui, c'est le concessionnaire qui le fait. Je ne  
connais aucune moto qui aurait un de ces éléments défectueux, la sécurité du motard en dépend.

C'est bien simple : si la moto n'est pas en bon état, il en résulte un risque de chute ou de collision !

Le CT auto n'est pas comparable car celui-ci a permis d'écarter de la circulation bon nombre de  
"poubelles" aux pneus usés, à la carrosserie corrodée, aux freins et amortisseurs inefficients.

Combien d'automobilistes soulèvent leur capot ou se mettent à genoux pour vérifier les freins ?

Un motard par contre a une vue directe sur tous ces éléments.

Je dis bien motard, car certaines populations roulant surtout à scooter, souvent sans casque et sur la  
roue arrière, ne se plieront certainement pas à un CT...

N° 945260 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 00:07

Bonjour,

0,3% des accidents de 2 roues sont dus à des problèmes techniques ...

A quoi sont dus les autres 99,7% ?

Ne vaudrait-il pas mieux s'attaquer aux autres causes plutôt qu'imposer un contrôle technique qui ne  
fera qu'engraisser [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ne résoudra rien ..?

Cordialement

N° 945262 - Non au CT Motos

par :

01/07/2023 00:08

Je ne suis pas pour le CT moto. Je suis moi-même motard depuis mes 16 ans en 125cc, j'ai passé les 61 et je roule toujours à moto. J'en ai aujourd'hui 3 dont une moto française Voxan de 2005 que j'entretiens avec grand soin. Tous les motards que je connais sont comme moi conscient de notre fragilité au guidon de nos bécane. Pour information les défaillances techniques ne représentent que seulement 0,3 % des accidents des 2 et 3 roues motorisées. Les politiques changent jusqu'au code de la route par ex les vélos peuvent passer au feu rouge ou prendre un sens interdit... il suffit de voir le nombre de blessés et de morts dans Paris pour comprendre qu'ils se sont bien planté.

Nos gouvernants sont tous corrompus et ne font que de répondre favorablement au lobbying que font des sté comme [réseau de contrôle technique]. Après les Zones à Fortes Exclusions le CT moto, à force d'ajouter des couches aux couches la colère va monter et Macron restera dans l'histoire comme un président qui a mis l'extrême droite au pouvoir...occupez-vous de l'état de nos routes, nous motards nous nous occupons de nos motos.

Un motard en colère.

N° 945269 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 00:18

Bonjour, j'ai mon permis moto depuis 1987 et je roule en deux roues depuis 1979. J'ai eu tout types de motos, elles ont toujours étaient entretenues car pour rouler en moto il est obligatoire qu'elles soient entretenues aussi bien pour les équipements de sécurité que les équipements du pilote. Le contrôle technique ne servira qu'à augmenter le profit de certains lobbys et de leurs actionnaires. Il vaudrait mieux investir l'argent dans la réflexion des routes ( nid de poules, bande caoutchouc pour combler les fissures, peinture glissante des passages piétons, etc) qui eux, sont un danger pour le motard. Le pourcentage de mortalité des motards est dû en majorité à l'état des routes, à la négligence de tiers et non à l'état des motos comme je l'explique plus haut car rouler avec une moto avec une défaillance des équipements de sécurité c'est être un kamikaze.

Après je ne suis pas contre un contrôle technique au moment de la vente du véhicule, ce qui fera une garantie supplémentaire pour l'acheteur.

Arrêtez sous le couvert de la sécurité de nous imposer encore un contrôle qui ne va servir à rien si ce n'est qu'à profiter encore certains multinationales et leurs actionnaires.

N° 945270 - Fric

par :

01/07/2023 00:19

Juste pour faire du fric et obéir à l'Allemagne patronne de l'Europe...

N° 945275 - Mauvais format du contrôle technique

par :

01/07/2023 00:24

Bonjour, aujourd'hui en 2023, le taux d'accidentologie des motards n'a jamais été aussi bas. Il n'est que de 0,3%. Cela est dérisoire à toutes autres moyens de transport. Même le vélo et la trottinette sont plus dangereux.

Le cout des mises aux normes des centres de contrôle technique vont couter une sommes colossale.

Cette somme pourrait être utilisée afin de mettre en état nos routes. En effet l'état de nos routes est la première cause d'accident des motards.



Cette somme pourrait également être utilisée afin d'aider les motards à mieux s'équiper. Par exemple une aide pour l'achat d'un airbag. Élément devenu crucial pour la protection d'un motard aujourd'hui. Mais aussi pour tous les autres équipements comme le casque, les gants, le blouson, le pantalon, les bottes.

Ces protections pourraient même être financé par les sommes très importante de frais d'hôpitaux qui serait épargné grâce à des équipements de premier choix.

Beaucoup de chose pourrait amener une sécurité rapide pour les motards, au lieu d'enrichir des grandes chaînes du contrôle technique.

Merci d'avance pour votre pris en compte.

Cordialement,

N° 945277 - Inutile et inadapté

par :

01/07/2023 00:27

Bonjour. J'ai lu rapidement les 2 documents, projet de décret et projet d'arrêté.

Avant tout, précisons que je suis automobiliste (plus de 50 000km/an, 1 point perdu en 30 ans) et motard, petite et grosse cylindrée.

En quelques mots :

- sur le fond, ce CT 2RM semble inutile, car l'accidentologie moto est rarement dû à une défaillance technique du véhicule ( moins de 1% des accidents, moins de 10 morts/an); on sauverait bien plus de vies en surveillant et verbalisant les défauts de clignotant des autos et fourgons

- de même, un changement de silencieux étant très facile en moto, ce CT ne réduira pas les nuisances sonores; d'autant qu'il ne semble pas concerner les cyclomoteurs (mon fils, à 14 ans, a commencé à conduire un scooter... électrique).

- sur la forme, le projet d'arrêté est clairement "auto" car il mentionne nombre de dispositifs absents sur la plus part des motos;

- en pratique, je voudrais savoir comment un employé d'un centre de contrôle technique, pas nécessairement motard, pas nécessairement costaud, va manipuler une moto de 250 à 350kg, et qui paiera en cas de chute à l'arrêt.

Vous aurez compris que mon avis global est très défavorable.

Mesure alternative proposée : une campagne de 2 ans sur l'utilisation du clignotant par les automobilistes et fourgons, avec pédagogie et répression.

Bonne lecture et bonne journée à vous.

N° 945279 - absurde!!!!

par :

01/07/2023 00:29

toutes nos motos sont révisées par nos soins, c'est notre vie qui en dépend, notre sécurité nous la payons déjà tout les cinq ans nous devons changer de casque qui n'est pas le cas des ceinture de sécurité ou des airbag d'une voiture!! de plus pour la pollution nos cher fournisseur de carburants au lieu d'engranger des maxi-dividendes, pourrai plus se souciais plus de la planète en nous fournissant un carburant plus propre et plus respectueux de l'environnement, que feront-ils ces messieurs de tout leurs argent quand il n'y aura plus rien a acheter a manger et a boire dans ce monde mercantile. on nous impose des systèmes toujours plus onéreux pour dépolluer nos gaz d'échappement qui pourrai être traiter en amont!!

nos routes qui sont souvent dégradées(je vis en ruralité) ,ou mal pensées, utilisées par des gens élever dans une société qui prônes individualiste, la route un endroit ou l'on vis en communauté ,ou le respect et les règles du code de la route, la bienveillance, devrait être appliquer comme nous l'avons appris au permis de conduire, non pas pour avoir peur de l'épée de Damoclès d'une amende. je ne vois pas ce que pourrai changer ce contrôle technique moto, faire comme les autre pays européen, soyons plus réfléchis, intelligents ,que de suivre comme les moutons de panurge, concertons nous (état, usager ,industriel, etc...)c'est ça la démocratie!!  
si ce n'est pas le cas ,la deuxième hypothèse c'est qu'il faut trouver de l'argent encore sur le dos des usagers, qui ne paye pas assez( vêtement pour la prospection, carburant, consommables de la moto qui sera reconstruit par le contrôle)la liberté a un pris de plus en plus cher!!!  
un chevalier de la route en colère

N° 945283 - Mesure inutile

par :

01/07/2023 00:32

Bonjour

Ma moto est en parfait état, je n'ai aucune envie de me tuer.

Regarder plutôt l'état de vos routes qui elles ne sont pas en état !

S'agit-il de simplement récolter encore des fonds pour vos caisses et d'enrichir encore plus les contrôles technique ?!!!

N° 945285 - Avis

par :

01/07/2023 00:35

Bonjour,

Les contrôles techniques des 2 roues ne sont pas nécessaire dans la mesure où les conducteurs de 2 roues sont à même de vérifier l'état de leur véhicule. Chaque conducteur de 2 roues sait pertinemment qu'un 2 roues en mauvais état est un danger pour son conducteur.  
A contrario un CTP pour les voitures sans permis et quad ou autre 4 roues serait plus nécessaire.

N° 945287 - Utile mais ne doit pas être un racket

par :

01/07/2023 00:37

Utile mais doit absolument se cantonner à :

20 points de contrôle

20 euros

20 MN

Rien, Rien, Rien de plus.

Et surtout pas 40 puis 60 puis 80..... Comme pour le racket organisé autour des voitures.

N° 945290 - A propos du dit contrôle technique pour les motos

par :

01/07/2023 00:43

Bonjour ,

Actuellement les accidents motos ne sont pas dû à un défaut d'entretien ou technique des motos contrairement aux voitures.

Si il s'agit d'un simple contrôle visuel ; il faut savoir que nous avons été formé à l'auto école pour effectuer nous même ces contrôles.

Pourquoi impacter le budget des motards ?

Ce contrôle pourrait être demandé uniquement dans le cadre d'une vente de ce dit véhicule .

Vous souhaitant une bonne lecture .

Cordialement

N° 945295 - contre le contrôle technique

par :

01/07/2023 00:57

je possède 2 motos anciennes que j'ai toujours entretenu avec mes petits moyens ,le motard sait qu'il n'a que 2 roues donc on connait les risques c'est pourquoi on entretien nos motos et c'est le cas de la majorité des motards .

Ce contrôle technique va juste servir à nous sortir encore plus d'argent pour donner aux copains milliardaires du gouvernement et à leurs actionnaires donc je suis contre .

N° 945301 - Inutile

par :

01/07/2023 01:13

Un contrôle technique pour les 2 roues ? Complètement inutile : les 2 roues sont très bien entretenus ! C'est une obligation pour rouler en toute sécurité !

C'est juste une taxation pour enrichir quelques actionnaires de sociétés de contrôle

N° 945304 - Contrôle technique des deux roues

par :

01/07/2023 01:26

Bonjour, je viens de lire le décret et l'arrêté relatifs à la mise en place d'un contrôle technique des deux roues et je m'interroge sur l'utilité de ce projet. En effet le prétexte de la sécurité est avancé, alors que tous les chiffres indiquent que l'accidentologie des 2 roues lié à un mauvais entretien sont de l'ordre de moins de 5%. De plus les différents points de contrôle des organes de sécurité envisagés, freins, pneus... sont contrôlés régulièrement par les motards. Qui aurait l'idée dangereuse de ne pas vérifier l'état des ses pneus ou de ses freins avant l'utilisation de son 2 roues, impensable car il y va de la vie de l'utilisateur. Concernant le bruit, nombreux 2 roues sont équipés d'échappements plus ou moins homologués, qui sont facilement démontables et remplaçables par ceux d'origine avant le contrôle. Voilà quelques arguments qui m'amènent à penser que ce contrôle est plus motivé par le côté financier que par celui de la sécurité. Pendant cette période de crise inflationnelle je trouve malvenu de taxer les utilisateurs de 2 roues, surtout que souvent ils font partie des français les plus modestes, n'ayant pas les moyens nécessaires pour s'acheter une voiture. Merci de m'avoir lu, cordialement.

N° 945307 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 01:44

A ma connaissance aucun motard "normal" n'a besoin d'un contrôle technique pour maintenir en parfait état, et j'insiste sur le mot parfait, pour sa propre sécurité, l'entretien d'une moto est dans la majorité des cas effectué chez les concessionnaires, le motard sait parfaitement que sa sécurité passe par des pneus en bon état, plaquettes de freins etc.....il n'y a qu'à regarder le kilométrage moyen effectué annuellement par les usagers pour comprendre que ce contrôle technique n'apportera aucune sécurité particulière. La mise en place de ce contrôle ressemble plus à un racket et un lobbying de haut vol. Par contre, ayant par deux fois dans ma vie de motard chuté sur du gravier répandu joyeusement sur la chaussée pour cacher les nids de poules je m'interroge sur l'entretien des routes que je vois se dégrader un peu plus chaque année et sur le bienfondé de ce contrôle. Pour finir ne peut-on pas envisager, comme il est pratiqué en Belgique, mettre en place un contrôle en cas de revente, ce qui serait dans ce cas une protection pour l'acheteur mais il est vrai que cela ne ferait pas rentrer l'argent dans les caisses. Contrôle ou pas il restera toujours des abrutis congénitaux pour croire que la route est un circuit et leur appartient.

N° 945311 - Avis citoyen

par :

01/07/2023 01:51

Ces contrôles ´ augmentent en rien la sécurité des usagers et du public

L'entretien du réseau routier est bien plus efficace

Le 2rm est la solution pour de nombreux déplacements et diminue la pollution des autres transports en ville

N° 945312 - Refus total du CT

par :

01/07/2023 01:53

Idiotie totale, ce texte ne sera pas respecté par une majorité de motard car il n'ajoute rien à la sécurité de leurs motos et du motard. Nos motos sont entretenues par les concessionnaires spécialistes et non par des ouvriers non qualifiés. Rendez obligatoire une visite annuelle chez les concessionnaires mais pas cette arnaque de CT! Je ne le respecterais pas....mais je continuerais à faire réviser et réparer ma moto chez BMW!!

N° 945317 - Je m'oppose au futur contrôle technique des deux roues à moteur

par :

01/07/2023 02:18

De multiples rapports indiquent que la majorité des 2 roues à moteur impliqués dans un accident est souvent :

- 1) au mauvais état du réseau routier secondaire, à une mauvaise signalisation, à un usage intempestif de gravillons ( véritables roulements à billes ) lors de la réfection de revêtements routiers.
- 2) aux conducteurs des véhicules à 4 roues à moteur qui n'ont pas respecté le code de la route, qui ont omis l'usage du rétroviseur avant de doubler ou lors d'un changement de direction intempestif.
- 3) à la différence de masse en mouvement que représente une automobile ( même la plus légère ) au détriment du véhicule à deux roues. De l'énergie cinétique dégagée en cas de choc d'un véhicule à quatre roues contre un deux roues, augmentant proportionnellement les dommages physiques et corporels à ce dernier.

Que le lobby du Contrôle Technique Français m'explique quelle est l'évolution positive en terme de statistiques ( accidents ) que l'on est en droit d'attendre avec l'application de ce fameux CT ou mieux encore, quel serait son impact justifiant son intérêt ( autre que financier pour le lobbying effectué au niveau de l'Europe... ) dans les trois points évoqués ci dessus.

Les deux roues à moteurs sont pilotés par des adultes responsables\* qui entretiennent correctement leur moyen de locomotion, je fais partie de ces gens depuis 1982. J'affiche plus de 200 000 kms sur un deux roues à moteur et pas seulement en métropole...voir hors métropole : la traversée du Sahara en 1985, l'Europe Centrale en 1984. Je ne suis jamais tombé sur la route et n'ai jamais eut ou provoqué d'accident. Mon assureur local ( AXA ) depuis plus de 40 ans peut en témoigner.

\* et oui, il existe tout de même des adultes irresponsables et non respectueux de la vie d'autrui que ce soit en deux ou trois ou quatre roues et le nouveau CT ne pourra rien y faire.

Cordialement et respectueusement vôtre,

roule en Moto Guzzi California 2 de 1982, entièrement restaurée par mes soins pour mes 50 ans...en 2012, soit environ 300 heures de travail.

N° 945319 - Contre le contrôle technique

par :

01/07/2023 02:29

Ce contrôle technique est juste un histoire d'argent pour l'état et n'aura aucun changement sur l'entretien de 2 roues.

N° 945320 - Le contrôle technique inutile

par :

01/07/2023 02:30

Tout d'abord, l'intérêt par rapport à l'accidentologie est quasi nul par rapport au 0.3% d'accident ou l'état du véhicule est mis en cause. En comparaison à la proportion des voitures dont l'état est impactant malgré le CT cela devrait suffire à justifier l'abandon.

En plus dans ces 0.3%, l'état des pneus qui est quelque chose de très ponctuel ne sera pas réglé par le CT, pour ce point cela risque même d'être contre productif avec des usagers qui gardent les pneus usés pour effectuer un changement en fonction de la date du CT, sachant que pour les motos le nombre de kms/pneus est nettement moins important.

En plus les motards sont dans l'ensemble contient du risque de circuler avec un véhicule défectueux contrairement au conducteur à l'intérieur d'un habitacle.

Parler de pollution environnementale ou sonore pour le justifier c'est omettre la raison pour laquelle il a été instauré.

Pour finir, je parlerai de l'inégalité du CT pour les 2RM, inégalité quand à la zone d'habitation, du fait de la densité faible des 2RM, les campagnes ne seront pas fourni par X (à l'heure actuelle le seul lobby qui souhaite se positionner ?) pour des raisons de rentabilité. Ou alors voir une flambée des prix. Donc pour préserver l'égalité, il faudrait voir naître des centres entièrement gérés par l'état et ses fonctionnaires.

N° 945321 - Non au contrôle technique

par :

01/07/2023 02:30

Ce contrôle technique est juste un histoire d'argent pour l'état et n'aura aucun changement sur l'entretien de 2 roues.

N° 945322 - Contre le contrôle, car loi ridicule!

par :

01/07/2023 02:33

Bonjour

Je voudrais vous affirmez mon opposition au contrôle technique moto pour la simple et bonne raison...

C'est du RACKET.

Et oui les mots sont fort, mais il faut arrêter de nous ponctionner sous prétexte pour "notre sécurité".

Vous nous dégoûter quand vous parlez sans cesse avec la sacro-sainte sécurité qui est le mot magique pour convaincre les gens incroyables!

Mais si vous vous préoccupez réellement pour notre sécurité, pourquoi nos routes en France sont elle POURRI?

Vous appelez sa faire de la sécurité en rackettant les gens?

Aucun glissière ne sont doublé pour être anti-guillotine.

Des routes cabossé, gravillonné, certain départemental sont des PISTES!

Et j'en passe encore des meilleurs!

Vous savez que c'est notre passion et comme des lâches, vous nous attaquez là dessus pour vous faire du pognon!

Ensuite sous prétexte que nos pot font du bruit pour justifier le contrôle technique, vous vous foutez encore de notre gueule aussi...

Vous faite homologuer des motos bruyante et vous cherchez encore à nous culpabiliser pour chercher la bête afin de nous racketter...

Lisez ma liste:

Ducati Panigale V4R : 998 cm<sup>3</sup>, 162 kW, 107 dB.

Ducati Panigale V4S : 1'103 cm<sup>3</sup>, 157 kW, 107 dB.

Ducati Monster 1200S : 1'198 cm<sup>3</sup>, 108 kW, 97 dB.

Honda CB650 R : 649 cm<sup>3</sup>, 70 kW, 97 dB.

Honda CBR1000RR : 999 cm<sup>3</sup>, 141 kW, 99 dB.

KTM 1290 Super Duke R : 1'301 cm<sup>3</sup>, 130 kW, 93 dB.

Yamaha T-Max 530 : 530 cm<sup>3</sup>, 33.8 kW, 87 dB.

Yamaha MT-07 : 689 cm<sup>3</sup>, 55 kW, 90 dB.

Yamaha MT-09 : 847 cm3, 84 kW, 93 dB.

Yamaha R6 : 599 cm3, 91 kW, 96 dB.

Yamaha R1 : 998 cm3, 147 kW, 99 dB.

Qui ce fout de la gueule de qui franchement?

Vous le gouvernement ou nous les motards?

Attention, il y a des brebis galeuse, mais quand même bien... Un peu de bon sens quoi... Sauf si vous être absolument obnubilé par le fric, le fric et le fric!

Le mot "sécurité" qui me dégoûte, c'est pour tenter de nous passer la pommade que vous veillez sur nous... LOL!

En plus vous prenez parti de ces associations d'écolo-bobo-anxieu qui vous ont poussé à vouloir nous racketter, mais les gars, vous nous prenez encore une deuxième fois pour des cons...

Parce que... Qu'est ce que 50 balles arraché (puisque c'est ce que veut Clément Beaune) au motard va faire pour cette pauvre pétasse de planète de merde? Sa va la sauver?

Certainement pas!

Là vous nous avez dégoûter du mot "sécurité" utilisé à outrance comme sur les panneaux des radars "pour votre SÉCURITÉ, contrôle automatique" et là vous nous dégoûtez de notre propre planète qui nous à vu naître, grandir et mourir...

Vous êtes des champions de la connerie humaine!

Surtout si vous voulez nous racketter avec la fin du thermique en 2035 là ou les véhicules électrique lors de leur fabrication vont polluer PIRE!

Pour terminer, vous avez des arguments étayé pour nous faire croire à vos bêtise et l'utilité de ce contrôle technique moto?

Sauf bien sur si c'est pas l'argent que vous flairez...

**Conclusion, je suis très fermement OPPOSÉ À CE CONTRÔLE TECHNIQUE QUI N'EST QU'UN FOUTU RACKET EN BANDE ORGANISÉ!**

N° 945327 - CT2R Avis strictement perso: Absolument contre.

par :

01/07/2023 03:03

Pour ma part ma moto va chez le concessionnaire Honda tous les ans avec facture et carnet d'entretien dûment rempli, tous les points contrôlent sont effectués comme le précise et demande la marque Honda.

Ma moto est à la norme Euro 5 modèles neufs de 2021 ...

Nous motards n'avons pas sans cesse amenée à de nouvelles contraintes qui se sont ajoutées au fil des années, limitant de plus en plus ce dernier espace de liberté sauvage dans un monde aseptisé.

Des gants. Des pots réglementaires. Un éthylotest. Un gilet jaune. Ils ont mis l'ABS sur les motos, l'injection, des pots catalytiques ... et des plaques réglementaires.

Pour la sécurité de tous, qu'ils nous disent.

Un autre problème a soulevé, pour que le contrôleur puisse toucher les motos, il leur faudra un permis moto non ??? La plupart des centres de CT ce sont souvent des anciens mécaniciens auto ils n'auront jamais la connaissance d'une moto, il faut espérer qu'une formation et une bonne leur soit donnée. Mais là, j'ai un doute. Effectivement, en cas de chute de la moto ou autre, ça fait très vite des dégâts une moto à terre ...

Puisque quelques pays l'ont adopté et mis en place depuis plusieurs années, pourquoi ne pas demander à ces pays ce qui a changé depuis ?

Je suis persuadé que les statistiques dans ces pays n'ont pas démontré une évolution favorable de l'accidentalité des deux roues ni un quelconque changement environnemental qui puisse être affectée directement au contrôle technique des deux roues.

D'ailleurs, si l'on était honnête avec nous et si cela avait été efficace, c'est la première chose qui devrait être faite pour justifier la mise en œuvre de ce texte.

J'en déduis donc que les lobbyistes qui ont participé à la commission à l'origine de ce texte ont bien fait leur boulot et ont obtenu ce que leurs commanditaires leur ont demandé.

Il s'agit donc simplement de remplir les poches d'entreprises sous la contrainte de l'Europe, car notre gouvernement n'a pas fait le nécessaire pour y échapper.

N° 945328 - Non contrôle technique

par :

01/07/2023 03:17

Bonjour motor depuis l'âge de 11 ans je n'ai jamais arrêté la moto je trouve ça inadmissible le contrôle technique pour les deux roues de toute façon ce n'est qu'une question d'argent et rien d'autre

N° 945330 - Non au Contrôle technique 2 Roues

par :

01/07/2023 03:29

Bonjour, je suis contre ce projet de loi. Il va créer des nuisances sonores pour tous ceux qui habitent près des contrôles techniques. Les contrôles techniques devront investir énormément d'argent suite au contrôle de sonore et vitesse (donc y compris les quadricycles léger a moteur ??). Comment le contrôleur va faire le contrôle si il n'y a pas de permis

N° 945343 - CT Moto

par :

01/07/2023 04:44

L'âge d'une moto ne présage pas de son état de marche. Ma moto de 2017 passe en moyenne deux fois par an chez le concessionnaire.

Ce dernier en tant que professionnel se doit de m'alerter sur la nécessité de changer les éléments de sécurité défectueux. Pneus, plaquettes, amortisseur, chaîne et déjà de procéder à un contrôle visuel des fluides. Le CT n'apportera rien à ma sécurité c'est comme confié l'éducation de ses enfants aux institutions ( éducation nationale) on voit aujourd'hui le résultat. Arrêtez de déresponsabiliser les gens. Pneus usés ou moto bruyante sont déjà verbalisables . Pour la vente un CT reste opportun mais pour le quotidien c'est de l'argent qui sera dépensé inutilement et qui aurait pû justement servir à l'entretien de la moto.

N° 945359 - Excellente initiative contre les nuisances sonores subies par les riverains

par :

01/07/2023 05:45

Le contrôle technique 2RM, d'il permet de contrôler le bruit de chaque vehicule, permettra de limiter les nuisances pour les riverains. C'est un changement majeur de paradigme vers le monde d'après tant espéré pendant la periode covid.

Et une incitation à la conversion vers la moto électrique.



Cordialement,

N° 945367 - faisabilité du contrôle technique MOTO

par :

01/07/2023 06:03

- difficultés prévisibles de présenter son 2 roues au CT lorsque l'on habite en milieu rural, car très peu de centres seront en mesure de remplir les conditions nécessaires au passage des 2 roues.

- envoyer un enfant à plusieurs dizaines de kilomètres de son domicile afin de trouver un centre agréé lui faisant prendre inutilement des risques qu'il n'aurait jamais eu sur ses petits trajets habituels au quotidien.

- risques importants liés à certaines spécificités de beaucoup de machines, poids élevé et difficilement maîtrisable par quelqu'un de novice, certaines motos font plus de 350 kilos et nécessitent une pratique très assidue afin de maîtriser le risque de chute à l'arrêt ou en manœuvre lente ; certaines machines n'ont aucun démarrage électrique et sont très difficiles voir impossibles à démarrer par quelqu'un d'autre que le propriétaire.

- spécificités mécaniques identifiables par seulement quelques spécialistes en France, alors de là à croire qu'un simple technicien sera capable d'avoir les mêmes compétences qu'un mécanicien hyper spécialisé est une hérésie !

- je suis assureur depuis plus de 30 ans et je connais bien les 2 roues et leurs conducteurs, je détiens plusieurs types de machines de la 125 cm<sup>3</sup> à des machines beaucoup plus grosses 1400 cm<sup>3</sup> et je roule toutes l'année plus de 20 000 kms par an en 2 roues, et je peux affirmer que ce n'est surtout pas comparable aux automobiles qui sont nettement plus standardisées et que de part leurs diversités, il me semble bien prétentieux de prétendre standardiser un contrôle technique pour un monde aussi riche de diversité.

ce n'est en aucun cas les éventuels carences techniques des 2 roues qui sont responsables des accidents , c'est le comportement des usagers qui est en cause, qu'ils soient motards ou automobilistes.

L'état de dégradation très avancé de beaucoup de routes et des infrastructures particulièrement accidentogènes sont un réel problème grandissant nettement plus prioritaire car nous n'entretenons plus nos routes aussi bien qu'il le faudrait, le classement européen de la qualité du réseau parle de lui même ! nous dégringolons à chaque fois un peu plus dans le classement !

Il ne faut pas se tromper de priorité, ni de cible, il n'y a pas de motos diesel, alors laisser certaines associations à but écologique donner leur avis sur la sécurité de véhicules qu'elles ne connaissent pas du tout et leur permettre de peser très lourdement sur certaines directives impactant des usagers est incompréhensible !

N° 945371 - La X meilleur que la concession ?

par :

01/07/2023 06:09

Quand une moto possède un entretien continue, effectué en concession par des techniciens de la marque, avec un suivi rigoureux, et carnet d'entretien tamponné, est ce que le contrôleur technique est plus compétant que les techniciens du fabricant ?

N° 945379 - Les autres

par :

01/07/2023 06:17

Motard depuis plus de 40 ans j'ai malheureusement été témoin de nombreux accidents, ou j'en ai eu connaissance dans mon entourage.

L'état de la machine n'en n'est qu'exceptionnellement la cause !

C'est parfois le conducteur qui en est à l'origine par un excès de confiance ou une erreur de conduite, mais dans la majorité des cas le problème c'est les autres usagers, et cela est de pire en pire depuis l'apparition des téléphones type smartphone.

C'est une chose de conduire en téléphonant c'en est une autre de lire ou écrire un SMS ou un mail.

On est désormais sur des routes où c'est chacun pour soit !!!!

N° 945380 - Les autres

par :

01/07/2023 06:17

Motard depuis plus de 40 ans j'ai malheureusement été témoin de nombreux accidents, ou j'en ai eu connaissance dans mon entourage.

L'état de la machine n'en n'est qu'exceptionnellement la cause !

C'est parfois le conducteur qui en est à l'origine par un excès de confiance ou une erreur de conduite, mais dans la majorité des cas le problème c'est les autres usagers, et cela est de pire en pire depuis l'apparition des téléphones type smartphone.

C'est une chose de conduire en téléphonant c'en est une autre de lire ou écrire un SMS ou un mail.

On est désormais sur des routes où c'est chacun pour soit !!!!

N° 945381 - Sans titre

par :

01/07/2023 06:18

Les véhicules de collection qui roulent très peu en finalité faire un contrôle tous les trois ans devient vite très onéreux Si on a plusieurs machines

N° 945389 - contre le contrôle technique

par :

01/07/2023 06:32

je suis contre le contrôle technique. Cette mesure n'est pas une mesure nécessaire pour s'assurer du bon état de nos motos encore moins pour lutter contre la pollution.

N° 945391 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 06:34

Je ne suis pas favorable au CT moto

N° 945393 - non au contrôle

par :

01/07/2023 06:35

Non au contrôle technique, cela n'empêchera pas la pollution. Et pour lutter contre le bruit, il faut plus de contrôle de police et de gendarmerie pour verbaliser les auteurs, de ces infractions, pas contraindre tous les motards à un contrôle.

N° 945394 - CT abusif

par :

01/07/2023 06:36

Ce CT ne sert strictement à rien, il n'a pas lieu d'être, ma moto passe tous les ans chez le concess, et elle est comme neuve. Un CT ne changera rien du tout, les mecs qui font du bruit, feront toujours du bruit, CT ou pas. Et comme les bécanes sont à 99% entretenue comme il se doit, ce CT ne servira à rien à part ramener plus d'argent dans les caisses de l'état, et engraisser les centre de CT.

N° 945395 - Non au contrôle

par :

01/07/2023 06:36

Non au contrôle technique, cela n'empêchera pas la pollution. Et pour lutter contre le bruit, il faut plus de contrôle de police et de gendarmerie pour verbaliser les auteurs, de ces infractions, pas contraindre tous les motards à un contrôle.

N° 945396 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 06:36

Je ne suis pas favorable au CT moto

N° 945404 - CT 2 roues

par :

01/07/2023 06:51

Le contrôle technique au vu des statistiques des accidents liés au mauvais état des véhicules est ridicule, il ne sert donc à rien. Il serait préférable de se focaliser sur l'état des routes qui est la cause la plus importante des accidents.

N° 945405 - CT 2 roues

par :

01/07/2023 06:52

Le contrôle technique au vu des statistiques des accidents liés au mauvais état des véhicules est ridicule, il ne sert donc à rien. Il serait préférable de se focaliser sur l'état des routes qui est la cause la plus importante des accidents.

N° 945406 - Contrôle technique moto.

par :

01/07/2023 06:53

Mesure totalement inutile, il s'agit d'une taxe supplémentaire pour pénaliser encore plus le petit peuple qui fait l'effort d'entretenir normalement son véhicule avec les coûts induits. Lamentable, à l'image du reste.

N° 945407 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 06:55

Bonjour

Si vous voulez instaurer le CT moto inspirez vous de ce qui existe en Belgique, pour faire plaisir à quelques associations vous voulez appliquer ce contrôle faites attention la France est aujourd'hui au bord de la révolution si vous voulez le cahot total continuez vous êtes sur la bonne voie &#128514;

N° 945408 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 06:55

Bonjour,

Je viens par ces quelques mots, exprimer mon opposition à cette mise en place pour le contrôle technique des deux roues. Je trouve pour ma part dans cette mesure, plus une affaire de profits que d'une réelle utilité? Quel pourcentage représente les accidentés de la route dû au mauvais état des motocyclettes? Il y aurait, en premier lieu, d'apporter des améliorations sur les réseaux routiers, qui sont par endroits extrêmement dangereux.

motard depuis 53 ans

N° 945411 - CT2RM

par :

01/07/2023 07:02

Ce contrôle technique est inutile et une histoire de gros sous et conflits d'intérêt. Les études prouvent que les accidents à 2R sont très rarement dus à des problèmes techniques. Les motards sont d'une, amoureux de leur monture et la bichonnent, deux ne sont pas des dingues et ne roulent pas sur des engins qui mettraient leur vie en danger. Ce CT est inutile et une histoire de business.

N° 945416 - CT moto

par :

01/07/2023 07:04

Les lobbies sont persévérants quand il s'agit de faire de l'argent. Ma moto fait 2000 ou 3000 kms par an et me coûte plus cher en entretien que ma voiture. Foutez-nous la paix, nos motos sont entretenues correctement. Nos vies en dépendent.

N° 945419 - Kilométrage annuel moyen très faible

par :

01/07/2023 07:07

Contrairement à l'automobile, les deux roues motorisés parcourent en moyenne un kilométrage annuel très faible, d'à peine 3000km. C'est 4 fois moins que pour l'automobile (12200 km). La périodicité du contrôle devrait être ajustée en conséquence puisque l'usure est minime, d'autant que les révisions des 2RM sont en général espacées de 7500km et que la durée de vie des pneumatiques est inférieure: leur changement requiert inévitablement le passage par un professionnel et la vérification du freinage, de la suspension et de la direction. Toutes les motos sont donc déjà contrôlées entre les mains d'un professionnel tous les deux ans.

N° 945424 - Europe

par :

01/07/2023 07:11

Le président Macron s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de CT, le sachant parfaitement inutile.

Vous aurez convaincu des dizaines de milliers de motards être à la fois contre l'Europe, les lobbys allemands qui dominent le CT, mais aussi contre la France avec le boycott des voitures françaises qui va être lancé par la [association de motard] et enfin ne plus avoir aucune confiance dans l'administration.

Félicitations

N° 945425 - CT totalement injustifié

par :

01/07/2023 07:12

Ce contrôle est totalement injustifié. L'usure des pneumatiques ou le niveau sonore sont déjà contrôlables par les FDO. Les propriétaires de machines qui auraient des pneumatiques en mauvais état ou des fuites d'huile moteur / fourche / .... savent très bien que leur machine ne seraient pas sûre et que cela risquerait de se payer cash par une chute.

A part un racket financier, ce CT n'a aucune raison d'être.

N° 945426 - Europe

par :

01/07/2023 07:12

Le président Macron s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de CT, le sachant parfaitement inutile.

Vous aurez convaincu des dizaines de milliers de motards être à la fois contre l'Europe, les lobbys allemands qui dominent le CT, mais aussi contre la France avec le boycott des voitures françaises qui va être lancé par la [association de motard] et enfin ne plus avoir aucune confiance dans l'administration.

Félicitations

N° 945432 - Triste

par :

01/07/2023 07:14

Je suis triste de voir nos politique une fois de plus, céder à des des lobbys qui ne défendent que des intérêts financiers d'entreprises spécialisées dans le contrôle technique ainsi qu'a une poignée d'associations non représentatives et orientées à la solde des mêmes lobbys.

Arguer que la mise en place de ce contrôle technique c'est pour la sécurité des motards est totalement fallacieux.

Le rapport MAIDS de 1972 énonce clairement que seulement 0,3% des tués 2 roues étaient dus à un défaut technique.

N° 945433 - Avis sur le CT moto

par :

01/07/2023 07:15

Je possède une voiture et une moto, et autant je ne me sens pas capable d'estimer l'usure des pièces de sécurité sur ma voiture par moi même (contrôle des freins sur chaque roues, suspensions), autant je le fais régulièrement sur ma moto. Par exemple, en freinant seulement de l'avant me permet d'estimer la puissance de freinage sur cette roue, et le contrôle des plaquettes est bien plus aisé que sur ma voiture. De plus, je fais 10000 km par an en deux roues. Je change de pneus tous les ans 1/2,

de plaquettes de frein tous les deux ans environ, la chaîne de transmission tous les deux ans 1/2. Je ne pourrais donc pas me reposer sur le contrôle technique pour améliorer le suivi et l'entretien. Attentif à ma sécurité sur la route, je ne me suis jamais senti mis en danger par l'état des autres deux roues. Bien plus par le comportement de leurs conducteurs.

Le bruit et le comportement de certains motards sont les griefs qui reviennent le plus souvent. Il me semble opportun de mettre en place une mesure qui améliore directement ces deux points, plutôt que de faire payer des contrôles qui sont déjà faits par la plus grande majorité des pilotes.

Ce qui -à mon avis- améliorerait grandement les choses, ce serait un stage obligatoire de conduite avec son propre véhicule. Il pourrait être précédé d'un contrôle visuel avec le propriétaire des points de sécurité, avec rappel de comment les contrôler soi-même. Et pourquoi pas une mesure de volume sonore en sortie d'échappement. Au cas où le véhicule est détecté non conforme, alors un contrôle technique plus poussé pourrait être demandé.

N° 945437 - Nouvelle loi contrôle technique moto

par :

01/07/2023 07:17

Bonjour

Je suis motard depuis 1989 et j'ai eu beaucoup de motos, elles ont toujours été entretenues et au top de la sécurité ma vie étant en jeu.

D'autre part je ne peux pas concevoir qu'une personne n'ayant pas forcément le permis moto ce qui sera souvent le cas dans les centres de contrôle manipule ma moto qui est très lourde et demande une certaine habitude, encore plus moteur en marche.

Autre chose, alors que les chiffres sur la mortalité des accidents de moto baissent on va instaurer un CT, mettez plus l'accent sur le contrôle des moins de 50cm<sup>3</sup> qui elles sont régulièrement trafiquées.

Cordialement

N° 945440 - Nouvelle loi contrôle technique moto

par :

01/07/2023 07:18

Bonjour

Je suis motard depuis 1989 et j'ai eu beaucoup de motos, elles ont toujours été entretenues et au top de la sécurité ma vie étant en jeu.

D'autre part je ne peux pas concevoir qu'une personne n'ayant pas forcément le permis moto ce qui sera souvent le cas dans les centres de contrôle manipule ma moto qui est très lourde et demande une certaine habitude, encore plus moteur en marche.

Autre chose, alors que les chiffres sur la mortalité des accidents de moto baissent on va instaurer un CT, mettez plus l'accent sur le contrôle des moins de 50cm<sup>3</sup> qui elles sont régulièrement trafiquées.

Cordialement

N° 945444 - Il y a bien d'autres priorités.

par :

01/07/2023 07:19

Avant de se soumettre aux dictats des lobbys et de l'UE, il serait préférable de s'attaquer à l'entretien des routes qui sont responsables de bien plus d'accidents que l'entretien des 2RM .

N° 945447 - controle technique 2 roue

par :

01/07/2023 07:20

totallement inutile les motard entretiennent leur vehicules, en premier lieu le freinage et les pneumatiques. par contre il me semble que ce n est pas le cas pour les vehicules de type scooter qui servent a se rendre au travail.

N° 945455 - pertinence du contrôle technique moto

par :

01/07/2023 07:23

quelle est la pertinence du controle technique motos ?

il suffit de se rappeler que Bruxelles a demandé une étude quant à la pertinence du contrôle technique motos en europe. A qui ? à X !!!! Le loobying plus fort que la sécurité. Bravo Bruxelles !!!

N° 945456 - CT 2RM

par :

01/07/2023 07:26

Le CT pour les 2 RM est une aberration lorsque l on sait que les accidents dus aux défaillances techniques sont de 0.5% seulement. (pas les chiffres [réseau de contrôle technique] partie prenante du CT, mais des organismes indépendants ...). Quels personnels qualifiés feront les. CT ? il n y a déjà pas assez de mécaniciens 2 RM pour satisfaire les besoins des concessionnaires ...

N° 945465 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 07:28

Le contrôle technique moto n'améliorera ni l'accidentologie des motos (+125cm3), ni la conformité sonore des engins.

L'état des motos n'est pas en cause dans l'accidentologie moto.

Un échappement non conforme peut être remplacé juste pour le contrôle.

Les - de 125cm3 ne sont pas concernés! Les moto de cross dans les centre ville encore moins....

Le CT moto enrichiera les groupes contrôleurs, sinon établir un réseau de contrôleurs publique sans but lucratif.

Je m'oppose au CT moto.

Je propose de faire appliquer la loi sur les nuisances sonores et l'utilisation de véhicules homologués pour TOUS les véhicules.

N° 945471 - Un ct, pour quoi faire ?

par :

01/07/2023 07:31

Quel est l'intérêt d'un tel dispositif quand on sait que :

- les motards ont dans leur formation du permis les bases d'un auto contrôle,
- les motards ne roulent que très peu de kilomètres en moyenne,
- les motos ont des révisions en concession beaucoup plus fréquemment que les voitures,
- les problèmes évoqués pour la réalisation de se ct concernent une minorité qui ne les arrêtera pas (cf. Le tuning et modification sur les voitures)
- les accidents liés à un défaut du véhicule sont négligeables au regard d'autres facteurs.
- l'état d'esprit routes est bien plus accidentogene et rien n'est prévu pour améliorer la situation

-

C'est pourquoi je préconise d'augmenter encore d'un an le délai entre 2 CT et d'exonérer les motos de collection qui ne roulent que très peu

N° 945476 -

par :

01/07/2023 07:33

Ce que je constate c'est que bon nombre de 4Rms ne sont toujours pas aux normes. Sortie d'échappement noir. Ou est le contrôle pollution. Alors vouloir un CT pour les 2rms. Pour le plus grand nombre, nos véhicules passent en révision tous les ans. Si vous souhaitez un CT, que les visites en concession indiquent et valide ce contrôle. Les entreprises de CT ne sont pas qualifiées de tout façon.

N° 945478 - Projet de contrôle technique des 2 roues

par :

01/07/2023 07:34

1/ La plupart des motos en réalité roulent peu (3 à 5000 km par an et même souvent beaucoup moins); la périodicité devrait en tenir compte et être donc plus espacée que pour les voitures. En Belgique, pour cette raison, le contrôle technique n'est à faire qu'en cas de revente de la moto par exemple

2/ comment feront les personnes des centre de contrôle technique pour manipuler une moto lourde (400kg) ou une moto délicate a démarrer (sans démarreur électrique); sans grosse expérience de la moto, ce sera très difficile pour eux, voire à risque de la faire tomber ou de se faire mal (retour de kick par inexpérience); une simple formation de base serait inopérante par rapport à ça

3/ la technologie d'une moto est très différente de celle d'une voiture ; les points de contrôle technique devraient donc être spécifiques de ce qui est vraiment utile pour un deux roues et non pas inspiré de la voiture

N° 945480 - Le CT 2roues est inutile

par :

01/07/2023 07:37

Bonjour,

les points de contrôle sont déjà réalisés par les utilisateurs de 2roues, qui ont reçu la formation adéquate lors de leur apprentissage.

Le contrôle technique n'améliore donc pas la sécurité des usagers.

Un effort sur la qualité des routes, le choix des enrobés et des peintures de signalisation serait bien plus bénéfique.

Bonne journée

N° 945489 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 07:39

Bonjour c'est une bonne chose de vouloir prendre soins de la santé de nos motos. Mais chaque motard qui a investi dans celle ci sait en prendre soins et n'attend pas l'état pour l'entretenir. Pour notre sécurité ils seraient mieux de mettre un contrôle technique de nos routes, de faire plus



d'informations sur l'interfiles et de mettre en place des panneaux de signalisation qui l'informe et qu'il soit visible ,pas cacher par un film blanc comme on peut le voir sur l'autoroute A 6 près de Viry Châtillon.Comme vous le savez la protection motard coûte très chers pourquoi ne pas abaisser la tva à 5% pour que chaque motards puissent avoir les moyens de ce protéger.

Pourquoi vous ne responsabiliser pas les concessionnaires motos pour qu'il contrôle certain points lors de l'entretien et qui le notifie sur le carnet d'entretien.

Avec juste ça mis en place on aurait moins d'accident.

Un motard qui bichonne sa moto et respecte l'entretien de sa moto.

N° 945492 - CM2RM ???

par :

01/07/2023 07:42

Peut-être serait-il plus judicieux d'améliorer les structures routière à certains endroits !!!

Peut-être existe-t-il quelques motos un peu bruyantes , mais normalement les forces de l'ordre sont là pour contrôler !!!

Etc ...

N° 945493 - Démontage des véhicules

par :

01/07/2023 07:43

Beaucoup de motos et pratiquement tous les scooters, sont fortement carénés. Comment seront identifiés les véhicules ? Les contrôleurs auront-ils le droit de démonter ?

N° 945494 - CM2RM

par :

01/07/2023 07:44

Peut-être serait-il plus judicieux d'améliorer les structures routière à certains endroits !!!

Peut-être existe-t-il quelques motos un peu bruyantes , mais normalement les forces de l'ordre sont là pour contrôler !!!

Etc ...

N° 945496 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 07:45

Bonjour

D'un point de vue utilisateur, l'intérêt du CT est, me semble t'il, de minimiser le risque de défaillance mécanique qui pourrait être la cause d'un accident.

Les études montrent que moins de 0,3% des accidents motos mortels ont pour origine un incident mécanique. Pas ailleurs, il n'a pas été démontré dans les pays où le CT est en place depuis de nombreuses années une baisse des accidents graves. Contrairement aux véhicules 4 roues, chaque motard à conscience que l'entretien de son véhicule est primordial pour assurer sa sécurité et que l'erreur ou la négligence de pardonne pas. Les motos anciennes qui ont plus de 20 ans ne sont pas plus en cause dans les accidents que les motos récentes.

Un des facteurs majeur est sûrement le respect du code de la route et le comportement tant des motards qu'autres usagés de la route (vitesse, adaptation aux conditions de circulation, prise de risque de certains).

La difficulté pour les usagers de la route et en particulier des motards est de circuler dans des conditions normales : non respect des distances de sécurité, changements de direction sans indication et/ou brutalement, non respect des priorités, négligence (perte d'objets mal arrimés par les automobilistes ou camion, chargement étalé dans les giratoires) ... mais également infrastructures dégradées, incidents non signalés sur la chaussée.

Si l'objectif est de faire réellement baisser le taux d'accidents des deux roues, pourquoi ne pas s'attacher à traiter les causes premières et à la tête de pareto plutôt que d'imposer un CT qui n'aura pas ou très peu d'influence sur celui-ci ? Si l'objectif est de taxer alors oui le CT est un moyen. Mais profitons en dans ce cas pour financer des mesures qui permettront à tous les usagers de circuler dans un environnement mieux sécurisé et de faire en sorte que les règles soient mieux respectées de tous.

Cordialement

N° 945497 - CM2RM

par :

01/07/2023 07:45

Peut-être serait-il plus judicieux d'améliorer les structures routière à certains endroits !!!

Peut-être existe-t-il quelques motos un peu bruyantes , mais normalement les forces de l'ordre sont là pour contrôler !!!

Etc ...

N° 945499 - Racket ou punition ?

par :

01/07/2023 07:45

Bonjour, je suis motard, je fais en moyenne 4000kms/an les meilleures années. Le constructeur de mon véhicule me conseille une révision tous les 8000kms soient tous les 2 ans pour ma moto en plus du suivi scrupuleux que je fais à chaque utilisation. On me demande donc 50€/3 ans pour qu'une personne fasse elle aussi un énième contrôle visuel et valide l'état de mon véhicule qui n'aura effectué même pas 12000 kms et qui aura eu une révision complète entre temps à la concession ?! Soyons sérieux 5mn. Le racket organisé ça suffit !!! Vous tuez le peu de loisirs des français pour 0,3% d'accidents où l'état du véhicule est en cause. Parlez donc de l'état des routes, un sacré sujet !

N° 945507 - CT moto

par :

01/07/2023 07:48

INUTILE.inutile....euh parfaitement inutile !!!!! je dirais même plus !!! inutile.....

N° 945513 - Une mesure très risquée

par :

01/07/2023 07:50

Il me semble qu'un tel dispositif entraînera certains facteurs de risques.

D'une part, le coût du contrôle sera forcément répercuté sur le bon entretien du véhicule. Si je dépense 50€ pour faire vérifier ma moto, ce sera 50€ de moins sur le bon entretien du véhicule. Cela semble évident dans un contexte où tout a augmenté

Aussi, l'attachement du motard à son véhicule et très fort. Je n'ose imaginer les éventuelles situations de violence que connaîtront les contrôleurs face à un refus du contrôle ou une dégradation

du véhicule suite à une chute. Car il faut savoir que ce risque de faire tomber la moto est grand, et que sur certains véhicules, il est clairement impossible de retrouver les éléments de carrosserie. Cela va tout simplement entraîner des "faux contrôle" on l'on paiera pour avoir un procès verbal correct sans que le contrôle ne soit réalisé.

Enfin, certains vont clairement boycotter ce contrôle, avec le risque cette fois de faire augmenter le refus d'openperer et par conséquence des situations à risques pour les forces de l'ordre.

En conclusion, le contrôle soit disant sécuritaire engendrera des situations risquées avec des excès de violence, sans combattre pour autant le bruit des machines, principalement défendu par les 3 association parisienne. Car remplacer un échappement prend 5 minutes.

N° 945515 - Doute

par :

01/07/2023 07:51

Je roule en moto, tous les jours, par tous les temps et bien évidemment, je croise ou discute avec d'autres motards. Et pour ma part je n'ai jamais vu de motos en mauvaise état. Pourquoi ? Parce que la majorité des motards sait très bien qu'elle est plus vulnérable que les autres usagers de la route. De plus les chiffres annoncés sont faux et archi faux.

Tout est fait pour uniquement arrondir les fins de mois de X.

C'est juste scandaleux que l'état cède une fois de plus Au lobbying de certaines entreprises peu scrupuleuses.

N° 945524 - CT moto

par :

01/07/2023 07:54

Aucun intérêt....Je suis motard et par définition passionné. Comme la très grande majorité des motards, ma moto est bichonnée car c'est pour moi un objet de désir. Le CT n'apportera rien à ma sécurité contrairement à l'état des routes, les infrastructures inadaptées, la formation pour les permis complètement à côté de la plaque. Je suis cadre commercial et parcours plus de 50000 km par an en voiture. Le comportement est à mes yeux la 1ere source d'accidents contrairement à la vitesse comme relayé par les médias. C'est un autre débat....mais il est certain que le CT n'apportera rien ou pas grand chose à la diminution des problèmes.

N° 945525 - Ct moto

par :

01/07/2023 07:54

Le ct moto ne sert strictement à rien , les motard entretiennent leurs motos tout les ans déjà chez leurs concessionnaires et la vérifie à chaque fois qu'il pose leurs derrière dessus !!! La mienne par exemple a 21 ans et seulement 23000km nous ne faisons pas le même kilométrage qu'une voiture à l'année !

N° 945543 - ctp

par :

01/07/2023 08:00

le fait de rouler avec un 2 roues nous incite a vérifier nous même nos machines toutes fois il y a des modifications qui ont été faites par les propriétaires soit pour aller plus vite ( scooter) ou cadre coupe ( café racer) la nuisance sonore est aussi un problème

mais tout ceci ne relevé pas du ct mais bien du contrôle de gendarmerie mais ceci est rarement fait comment vont se passer les ct

l agent pourra monter sur une machine de 70kg jusqu' a 420kg avec 15 ou 190cv en a t il l habitude je doute

je roule depuis 47 ans et comme mes amis on a toujours entretenue nos motos il en va de notre securite

le fait d instaurer un ct payant n est autre qu une taxe a rouler

N° 945549 - Participation à la consultation

par :

01/07/2023 08:03

Bonjour Motard, depuis désormais plus de 33 ans, je n'ai jamais connu dans mon entourage des motards ne pars entretenir leur moto pour la sécurité. Au contraire, généralement des excès inverse sont remarqués. Le simple impact négatif est de se voir imputer de dizaines d'Euros qui ne seront pas mis dans la moto. Autant je suis favorable, à un avis externe d'un organisme d'état public permettant de faire un constat de la moto lors de la vente, pour éventuellement rassurer l'acheteur. (Brigade motorisée de la gendarmerie, service des mines ). Pour la sécurité, il me semble d'avantage important de:

: Continuer l'instruction des motards dans la formation,

De faire contrôler l'état des routes, extrêmement accidentogène.

Les chiffres remontées par de nombreuses associations comme la [association de motard] démontrent le fait de ne pas imposer ce CT. Je vous remercie de la prise en compte de cet avis, pour lequel vous l'avez compris, je suis complètement opposé à ce CT. Bien cordialement,

N° 945553 - Fausse bonne idée

par :

01/07/2023 08:05

Le CT moto est une bonne idée que vous allez mal appliqué.

Quelques idées :

- Le rendre obligatoire uniquement avant la vente de son véhicule à un particulier ce qui permettrait à des personnes moins pointus en mécanique de ne pas avoir de mauvaises surprises.

- Le rendre obligatoire dans vos termes uniquement pour les cyclos de 50cc qui eux sont lrs plus trafiqués tant au niveau du bridage, du bruit que de la pollution engendrée.

Une fois de plus le gouvernement va à l'encontre de la logique et dans quelques mois le canard enchaîné trouvera sûrement que le PDG d'un grand groupe de centre de CT a un lien avec un membre de l'exécutif (neveu, nièce, filleul ou que sais je)

Domage car de bonnes choses auraient pu être faites et une réflexion sur l'état des routes auraient également pu être entrepris. Peut être cela rapportera moins d'argent aux copains ...

N° 945554 - controle technique = pompe à fric

par :

01/07/2023 08:05

non au controle technique moto , boycottons X pour tous nos véhicules , et si l'impensable continue, que la [association de motard] crée ses propres centres de controle

N° 945556 - Participation à la consultation

par :

01/07/2023 08:06

Bonjour, en ayant des compétences en mécanique 2 roues et travaillant dans la fonction public au service des infrastructures routières, je souhaiterai contribuer à la consultation public. Je siège également dans un syndicat national et je suis habitué aux groupes de travail sur différents sujets. Comme sur tous les sujets où j'ai travaillé je souhaite mener une réflexion basée sur une vision large du sujet pour apporter un avis objectif.

N° 945562 - Inutile !

par :

01/07/2023 08:09

Ce CT n'est justifié en rien, le taux d'accident qui serait directement dû à un défaut d'entretien étant inquantifiable, il est évident qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'instaurer encore une fois une nouvelle taxe déguisée. Tout comme le CT automobile n'a jamais empêché des voitures hors d'usages de continuer à rouler et par conséquent sans être assurées, le CT «moto» va contribuer à ce même problème pendant que 99,9 % des motards entretiennent parfaitement leurs engins car tout motard sait combien il est important d'entretenir sa monture, surtout vu l'état des routes sur lesquelles on nous oblige de rouler : nids de poules, gravier, enfoncements du goudron, bandes blanches inexistantes où effacées par l'usage, glissières de sécurité façon hachoir à viande, etc, etc .... La France est le pays où la majorité des conducteurs automobile respecte les deux roues en s'écartant, avec remerciements des motards, cela ne se voit nulle par ailleurs, et c'est une initiative de la [association de motard] d'ailleurs, la France doit rester le pays de la liberté et de la responsabilité individuelle de décider.

N° 945567 - NON au Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 08:11

Ce CT n'apportera rien à la sécurité des motards. Il vaudrait mieux réglementer une vraie tenue sécurisée : en plus du casque et des gants, seuls équipements obligatoires aujourd'hui, obliger une tenue avec pantalon, blouson et chaussures de moto ! Stop aux shorts, tee-shirts et sandales !

N° 945572 - Type de contrôle et réglementation

par :

01/07/2023 08:13

Je suis déçu que les mesures alternatives n'aient été prise en compte  
J'ai du mal à savoir comment sera réalisé le contrôle sonore d'une moto sachant que les mesures doivent être faite dans un environnement clos

N° 945581 - le contrôle technique ne produira aucun effet (à part enrichir X)

par :

01/07/2023 08:16

Le controle technique est parfaitement inutile sur une moto. Les entretiens sont réalisés auprès de techniciens chevronnés et passionnés dont le nombre de garagistes indépendants l'attestent. Nos motos sont choyées, entretenues, nettoyées et servent aux balades, bons moments de partage. Donc elles sont en parfait état.

Les centres de contôles n'ont pas de compétence (ils ne sont ni passionnés, ni garagistes, ni préparateurs) mécanique, et tous les organes de sécurité sont apparents sur un moto...

Concernant les scooters et les plaintes déposés par les lobbys parisiens et autres associations au financement partisan, c'est autre chose.

Il faut transformer à terme les scooters thermiques en scooter électrique, car c'est la mobilité la plus adaptée en ville.

Par contre un contrôle technique serait inutile, car la minorité qui produit le bruit, les nuisances, et se comporte mal sur la route, etc... n'ira pas le passer ce contrôle technique.

La solution passe par la formation, l'éducation, les cours à l'école sur la circulation et les gestes éco-responsables.

Pas par un contôle technique qui a prouvé son inutilité.  
citoyen votant.

N° 945583 - contrôle technique motos

par :

01/07/2023 08:17

Ma moto est vérifié et révisée tous les ans par le concessionnaire (de la marque) qui me l'a vendue.

Le pot d'échappement est d'origine et répond aux normes en vigueur et vérifié par les forces de l'ordre lors d'un contrôle routier.

Pas besoin d'un contrôle technique, le travail est déjà fait.

N° 945584 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 08:17

Bonjour,

je suis contre le CT2M, car un Motard ou Motarde entretienne déjà leurs Moto très souvent.

On à pas besoin de payé 50e pour avoir le droit de roulé.

Vous ferez mieux faire un contrôle des routes et des conducteurs qui circule le téléphone à la main et ne mette pas leur clignotant etc....

N° 945585 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 08:17

Non au contrôle technique moto.

Aucuns intérêts en terme de sécurité routière. Que l'état s'occupe des infrastructures routières, ça sera beaucoup plus utile.

N° 945587 - Encore une taxe déguisée ....

par :

01/07/2023 08:18

Concernant le niveau sonore et la vitesse maximum autorisée (49.9cc), la loi existe déjà mais n'est quasiment jamais appliquée car pas ou peu de contrôles ...!!!

N° 945596 - CT moto

par :

01/07/2023 08:20

Il y a une quarantaine d'années, la gendarmerie faisait des contrôles dans la rue au sonomètre sur les véhicules bruyants ça reste le meilleur moyen d'endiguer la prolifération des nuisances sonores. Le CT ne réglera pas ce problème, les échappements seront hélas remplacés avant et après la visite... Le prix est comparativement trop important par rapport aux voitures qui nécessitent beaucoup plus de contrôles.

La majorité des motards ont une moto en bon état, pneus freins et signalisation sont simples à gérer et ils ont conscience que c'est important.

Je pratique la moto depuis 45 ans, tous ceux que je connais sont attachés au bon état de leur machine et préviennent s'ils remarquent un défaut sur le deux roues du copain.

Hélas, c'est encore une affaire financière, quand est-ce que l'argent sera employé à entretenir les routes qui se dégradent tant depuis des années...

N° 945599 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 08:21

Ma moto est un véhicule de loisir et je parcours moins de 5000km par an, et nous sommes nombreux dans ce cas là ! Nous ne sommes pas de gros pollueurs contrairement à ce qu'on veut nous faire croire. De plus ma moto est révisée périodiquement par mon concessionnaire qui est donc spécialiste des deux roues, et qui, lui, a le permis de conduire motos ! L'entretien et le bon état de mon deux roues participent à ma sécurité, je n'ai donc pas attendu un contrôle technique pour m'y intéresser et faire le nécessaire.

Il serait bien plus utile de faire un entretien sérieux des chaussées, et cela servirait aussi les autres utilisateurs.

A part encore raquetter des usagers le CT pour les deux, et trois roues est inutile.

N° 945600 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

01/07/2023 08:21

Bonjour

Encore une taxe, encore une soumission à Bruxelles, encore la dictature des lobbyistes des centres de contrôles qui leur seul souci est de faire du profit et rien d'autre car de notre sécurité ils s'en foutent. Le vrai garant de ma sécurité c'est moi-même étant motard depuis 1986 car bien évidemment les motards ne sont pas des imbéciles pour mettre leur vie en jeu. Et n'oublions pas que la moto était le moyen alternatif à la voiture en terme économique mais ça c'était avant...et pour l'écologie je vous renvoie à la statistique de pollutions afin de regarder où se situe les motos dans le classement face aux avions, bateaux, automobile et industries et bien d'autres...et je ne vous parle pas de liberté qui est un autre débat.

Vous voulez faire de la vraie sécurité occupez-vous de nos routes car elles sont exécrables vu déjà les impôts et taxes que nous payons fait de notre pays les champions du monde, un titre que nous sommes pas prêts de perdre de plus rien est à démontrer que les accidents moto dus à l'état de la machine représente 0,03% du parc français donc la cible est déjà manquée...

nous sommes dans une époque où les mentalités et la politique changent le paysage du futur qui pourrait faire basculer dans un état insurrectionnel ( retraite, chômage,...)  
je vous demande de vous raviser et d'éviter certainement un embrasement de plus, faites voir que la France a encore une légitimité souveraine et non une obéissance aveugle européenne, la France, le pays des droits de l'homme... ou peut-être il n'y en a plus ?

un biker en colère

N° 945603 - Aucune justification

par :

01/07/2023 08:22

Bonjour,

Au regard des données réelles concernant la sinistralité des véhicules motorisés de plus 50cm<sup>3</sup> il est totalement anormal, sauf pour l'intérêt uniquement financier d'établir un Contrôle technique obligatoire.

Nous sommes quand même capables en tant que personnes responsables de vérifier les éléments de sécurité de nos motos, et d'ailleurs ses éléments de sécurité défaille dans la sinistralité, que pour 0,3 %.

C'est encore une décision prise dans l'intérêt de certains lobbys dont on sait qu'ils agissent de façon très importante au sein de l'union européenne.

N° 945605 - Contrôle moto

par :

01/07/2023 08:23

Bonjour, face à cette situation grotesque, je trouve complètement aberrant, que des associations puissent imposer leur diktat à un gouvernement, concernant le contrôle technique moto, cette situation pourrait être assimilée à un conflit d'intérêt, piloté par les centres de contrôle, avec la complicité des dites associations, alors ma question est simple...! Le gouvernement détient-il encore le pouvoir de décider.? On peut en douter..! Merci de m'avoir lu.

N° 945607 - CT 2 roues

par :

01/07/2023 08:23

Si votre énergie utilisée, le temps passé, l'argent dépensée pour ce projet étaient balancés dans l'entretien des routes, ça serait vraiment un projet lié à la sécurité des motards.

N° 945608 - Contrôle technique

par :

01/07/2023 08:23

Non favorable au contrôle technique des 2 roues motorisées.

Les chiffres parlent d'eux mêmes.

Occupez vous de l'état de nos routes. Il y aura moins d'accident de deux roues !



N° 945610 - Cela n'a aucun sens

par :

01/07/2023 08:24

Les motos sont bien entretenues par leur propriétaire car nous connaissons l'enjeu: notre vie.

D'ailleurs c'est très rarement la cause des accidents.

De plus Les centres ne sont pas encore équipés.

Quelle est leur plus value par rapport à ce que l'on fait déjà.

Enfin pour le contrôle de conformité par ex du pot et le bruit le motard , que je réprovoque, qui n'aura pas mis un équipement conforme le changera bien sûr avant d'aller faire le CT

N° 945611 - Non au CT 2 roues

par :

01/07/2023 08:24

Depuis des années de nombreux éléments sont apportés militant contre le CT 2 roues

Des lobbys malveillants vous font croire à l'utilité de cette mesure

Réfléchissez et stoppez tout

Les 2 roues motorisés libres et partout en Europe sont bien plus utiles que vous n'imaginez aussi bien pour la qualité de vie que pour l'écologie

La population à deux roues est bien plus responsable que vous ne voulez considérer

Voilà

N° 945613 - Pas pour

par :

01/07/2023 08:25

bonjour,

comme tous les motards , nous tenons à notre vie , et pour cela la grande majorité d'entre nous, prenons un soin particulier à entretenir notre monture , le kms annuel est en moyenne de 3500 kms toute catégorie confondue, et souvent ,certaines motos ont des kilométrages ridicules , car beaucoup les utilisent pendant la période estivale , alors à quoi peut bien servir un tel contrôle , à la limite un passage chez un concessionnaire agréé pour la vérification des organes de sécurité avec un tampon sur le livre d'entretien , me semble acceptable si la somme ne dépasse pas 30 €

N° 945615 - Obligation de contrôle inutile

par :

01/07/2023 08:26

Les motards entretiennent parfaitement leur moto car ils savent qu'ils n'ont pas de protection comme une voiture en cas d'accident. De plus ils roulent peu pour un contrôle qui n'enlève aucun risque d'accident car ils sont dû en majorité à des erreurs humaines et non pas à des problèmes mécaniques.

N° 945616 - CT Moto

par :

01/07/2023 08:26

L'accidentologie prouve l'inutilité de ce contrôle

C'est une taxe contreproductive pour l'écologie qui ne va que faire augmenter le nombre de voitures dans les villes.

N° 945618 - Protection des motards

par :

01/07/2023 08:26

Sachant le pourcentage de motards morts avec pour cause le mauvais entretien des routes...

Il serait de meilleurs usage d'utiliser les deniers publics pour avoir des routes sécurisées.

Avant d'obliger les motards à entretenir leurs motos renseignez-vous et faites des tests sur un certain nombre de motos choisies au hasard par exemple et vous constaterez que, sachant qu'il peut mourir au moindre problème, le motard prend déjà extrêmement soin de son véhicule afin de rouler en sécurité...

Malheureusement ce sont les routes qui nous font glisser et de temps en temps perdre le contrôle. Revenant d'un Road trip d'une semaine je peux témoigner du fait que tout était bien attaché sur ma moto, que ma moto avait été révisée avant le départ et contrôlée visuellement tous les soirs. Par contre le nombre de routes à la chaussée déformée ou gravillonnée était impressionnant et dangereux.

S'il y avait également une obligation de parking moto dans chaque ville de plus de 10 000 habitants ce serait un plus. Cela serait un joli signal envoyé aux motards quand vous devrez nous faire passer la pilule du passage du CT obligatoire...

Car je me doute bien que cette consultation n'est que pour nous passer du baume dans le dos avant passage du texte !

N° 945622 - NON

par :

01/07/2023 08:28

Le contrôle technique de 2 roues n'apportera aucune sécurité supplémentaire à la pratique de celui ci.

L'état d'entretien des machines du parc étant très supérieur à l'état du parc voiture, ne serait ce que par l'age.

Chaque utilisateur de 2 roues connaît les risques pris si ça machine n'est pas correctement entretenue.

Les chiffres, avancés par l'état concernant les accidents impliquant un 2 roues motorisé, montre bien qu'une défaillance mécanique ou un mauvais entretien du véhicule est à l'origine de moins d' 1% de ces accidents.

Ils rejoignent les chiffres d'autres pays ayant un contrôle technique mis en place.

L'argument sécuritaire ne tient pas.

N° 945623 - Inutile et couteux contrôle

par :

01/07/2023 08:28

Que représentent ces trois associations à l'origine de ce projet ?

Qui va manipuler les motos ?

Quid des flottes (collections) ?

Adaptation des locaux (sol glissant) ?

Modifications ou améliorations des véhicules ?

N° 945630 - CT 2 roues

par :

01/07/2023 08:30

Le CT des 2 roues motorisés ne réduira pas le nombre d'accidents.

J'en suis convaincu lorsque je regarde les différentes études. Un 2 roue en mauvais état de fonctionnement est perceptible par son conducteur alors que ce n'est pas le cas d'une voiture.

Un motard aura conscience d'un problème sur son véhicule, ce qui n'est pas le cas forcément le cas d'un conducteur de voiture. Un motard sur une machine en mauvais état mettra principalement sa santé en danger, et dans une bien moindre mesure celles des autres usagers de la route. Chacun reste libre de faire ce qu'il veut du moment qu'il ne dérange pas la vie des autres. Le CT des 2 roues ne préservera pas la tranquillité des autres usagers de la route.

Prudence et plaisir pour profiter de la route.

Cordialement.

N° 945642 - Contrôle technique deux roues

par :

01/07/2023 08:34

Suite à la lecture de l'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique à deux roues, je tiens à m'opposer à cette mesures pour les raisons suivantes:

- le contrôle ne sera pas forcément réaliser par des personnes ayant pour habitude de se déplacer en 2 ou 3 roues. Ils n'auront donc pas une vue globale et assez d'expériences pour juger de la sécurité d'un véhicules. Les formations accélérées dispensé aux personnels de centre de contrôle n'y apporterons rien.

- bien que des deux roues présentant peu ou l'absence de critères de sécurité peuvent être aperçus sur la voie publique, sont généralement des véhicule n'ayant pas d'assurance, de papiers à jour et autres. Etant déjà en infraction, ceux ci ne se présenterons pas en centre de contrôle pour se soumettre à une inspection.

- ce contrôle est ressenti comme une double peine par les conducteurs de deux-roues qui font fasse et constate une dégradation progressive et inexorable du réseau routier national et de la mise en place d'une "taxe" supplémentaire pour avoir le droit de rouler.

- concernant le contrôle technique pour les véhicules de type quadricycle à moteur, je suis pour. Nous voyons malheureusement un grand nombre de se type de véhicule dans un état déplorable sur la voir publique et étant un risque pour les usagers. Malheureusement à cela une formation obligatoire (type BSR) devrait être demandé à l'achat ou l'immatriculation. Nous croisons trop de personnes au volant de ces véhicule sans notions du code de la route.

N° 945645 - CT MOTO

par :

01/07/2023 08:35

plus 30% de moto, mais moins de 19% de tués.

Vérifications gratuites en concession de 50 points de sécurité.

Fluidifie le trafic, donc moins d'embouteillage et moins de pollution.

Accident pour mauvais entretien seulement de 0.5%.

>> Non au contrôle technique qui ne baissera pas les accidents, ni diminuera la pollution.

Oui à l'entretien des routes et des infrastructures

N° 945652 - [association de motard]

par :

01/07/2023 08:38

Depuis de nombreuses années, la [association de motard] représentant le monde de la moto et seule disposant d'une expertise historique dans ce domaine ne cesse de vous apporter les preuves de l'inutilité d'une telle mesure.

Selon une étude sérieuse, moins de 1% des accidents de deux roues ont pour origine un mauvais entretien ou mauvais état du véhicule.

Il est bien évident pour tout le monde, dans ces conditions de constater que vous faites le choix de taxer inutilement et une fois de plus le monde motard et aussi de donner satisfaction aux quelques associations écologistes intégristes.

Une fois de plus, nous ne pouvons que constater que nos représentants politiques, députés par exemple sont très peu mobilisés à défendre nos intérêts.

A l'heure où nos centres villes sont en feu, il serait peut être enfin le temps de faire preuve de bon sens et ne pas rajouter un contrôle technique coûteux et inutile.

Dans le même temps, notre réseau routier se dégrade, les serpentins de goudron liquide décorent nos routes et les traces de gas-oil recouvrent tous les ronds-points.

La priorité aujourd'hui est d'éteindre le feu...

Nous nous occupons de nos motos.

N° 945653 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 08:38

Bonjour, de part cette consultation je me permet d'exprimer ma pensée sur ce futur contrôle. Ayant commencé par la 125cc 2 ans, donc passage des 7h, puis permis A2 arrivant à la fin de mes 2 ans. Toutes ces formations permettent bien d'être formé à la sécurité, car oui elles sont très bien et vous donnent les bases de la sécurité ainsi que quoi vérifier sur sa moto. Ensuite concernant l'état d'une moto et bien quand on conduit on sent tout de suite si quelque chose ne va pas pas comme sur une voiture, pour les pneus je les est toujours changer avant d'atteindre les témoins d'usure (je roule 10 000 km par ans minimum j'adore ça). Pour le reste de la moto vu qu'un motard nettoie sa moto souvent le reste et vérifie en même temps. Et monter sur une moto qui serait en mauvais états ne mènerait sûrement pas loin même avec ma petite expérience j'ai compris cela. Si le nombre d'accident moto dû à un mauvais état du véhicule ne dépasse pas les 1% et que l'état des routes y est dû pour 30% (oui je confirme que les routes sont vraiment dégradées, en voiture je le savais déjà mais en deux roues on le ressent encore mieux) ne devrait t'on pas remédier à la deuxième cause (état des routes) mais il est plus simple de mettre en place ce contrôle que d'entretenir nos réseaux routiers. Alors pour ma part ce contrôle n'est ni plus ni moins que pour que l'état et certains "contrôle technique" trouve d'autres recettes. Et sûrement que certains lobby ont bien poussé la chose et graissé la pâte de quelques personnes au passage, vive la politique en France beaucoup de gens qui votent des lois sans connaître les choses. Donc pour moi ce contrôle technique moto est bien absurde. Arrêter de pondre des lois et faites appliquer celles existantes (le contrôle sonore des deux roues sur la route serait plus efficace qu'une fois tous les trois ans, démonter et remonter un pot d'échappement "une fois passer ce contrôle" sur un deux roues c'est très facile). Passer une bonne journée bye.

N° 945656 - Racket

par :

01/07/2023 08:39

Un racket ce contrôle des motos, je suis motards depuis plus de 46 ans, mes motos sont toujours entretenues, je ne connais pas un motard qui roule sur un cercueil roulant, très peu d'accidents sont dus à un défaut d'entretien des motos 0.3 % et encore ce chiffre inclue les 50 CC (très accidentogènes) et les 125 CC souvent conduite par des non motards (Pas de permis A mais équivalence avec le permis B) ces gens achètent des 125 pour éviter les bouchons des grandes villes et n'ont aucune expérience de la conduite d'une moto.

Par contre l'état déplorable des routes et infrastructures sont à l'origine de beaucoup d'accident graves ou mortels la oui il y aurait beaucoup à faire pour limiter drastiquement le nombre de décès et d'accidents graves avec un bon entretien des routes.

Pour exemple une jeune femme est décédée il y a environs 3 semaines, la jambe sectionnée après une légère glissade à moto sur la commune de Mirefleurs (63), cette pauvre motarde est passée sous la barrière de sécurité, l'infrastructure et l'état de la chaussée sont les causes de ce dramatique accident, il suffirait de mettre un second rail de sécurité en bas pour que ce genre d'accident ne soit plus mortel, cela fait des années que nous demandons que toutes les barrières de sécurité soient équipées d'un rail en bas mais les pouvoirs publiques ne font rien !!!

N° 945664 - Racket

par :

01/07/2023 08:41

Un racket ce contrôle des motos, je suis motards depuis plus de 46 ans, mes motos sont toujours entretenues, je ne connais pas un motard qui roule sur un cercueil roulant, très peu d'accidents sont dus à un défaut d'entretien des motos 0.3 % et encore ce chiffre inclue les 50 CC (très accidentogènes) et les 125 CC souvent conduite par des non motards (Pas de permis A mais équivalence avec le permis B) ces gens achètent des 125 pour éviter les bouchons des grandes villes et n'ont aucune expérience de la conduite d'une moto.

Par contre l'état déplorable des routes et infrastructures sont à l'origine de beaucoup d'accident graves ou mortels la oui il y aurait beaucoup à faire pour limiter drastiquement le nombre de décès et d'accidents graves avec un bon entretien des routes.

Pour exemple une jeune femme est décédée il y a environs 3 semaines, la jambe sectionnée après une légère glissade à moto sur la commune de Mirefleurs (63), cette pauvre motarde est passée sous la barrière de sécurité, l'infrastructure et l'état de la chaussée sont les causes de ce dramatique accident, il suffirait de mettre un second rail de sécurité en bas pour que ce genre d'accident ne soit plus mortel, cela fait des années que nous demandons que toutes les barrières de sécurité soient équipées d'un rail en bas mais les pouvoirs publiques ne font rien !!!

N° 945665 - Un avis

par :

01/07/2023 08:41

Bonjour,

Naturellement je ne comprends pas ce contrôle ....

Âgé de 64 ans, je suis un petit collectionneur de 2 roues.

Je possède également une petite voiture Française (55 cv DIN) fabriquée en 2000.

Je me contenterai de vous parler de ma passion plutôt que de rentrer dans les détails du contrôle.

J'ai acquis ma première moto en sortant du Service Militaire à l'âge de 23 ans (1982)

Mon dernier achat date de mars 2023.

Entre ces deux dates, 23 autres motos ont été rassemblées.

Toute une vie, ma vie, pour regrouper ces machines de collection.

Au premier degré, je suis donc un gros pollueur !

Encore faudrait-il que je sois doué d'un don d'ubiquité pour les utiliser toutes à la fois.  
Si l'on regarde de près l'utilisation de mes deux roues, je ne roule pratiquement jamais !  
Sur l'année 2022 (1er janvier/31 décembre) j'ai effectué :  
1738 Km avec ma Saxo,  
72 Km avec deux de mes motos (750 FZX de 1986) et (1200 Vmax de 1985),  
Enfin ..... 4577 Km avec mon vélo.

Une grande partie de mes machines (3/4) ont réalisées moins de 50 km depuis leur acquisition !

Qu'en est-il des personnes qui prônent la sécurité, l'écologie et le développement durable ?  
Circulent-ils comme moi, en vélo ?  
Prennent-ils l'avion ? Je n'ai jamais pris l'avion de ma vie.

Alors, quel est mon avenir ?  
Naturellement , je ne peux pas imaginer passer autant de CT.  
Surtout pour des véhicules qui sont plutôt destinés à être contempler dans mon garage.

Je vais donc devoir m'en séparer.  
De nouveaux propriétaires pourront les faire enfin circuler (et polluer !)

En ce qui me concerne (25 motos de collection représentent une belle somme) je vais l'investir dans une voiture de couleur rouge, fabriquée en Italie et me faire plaisir à rouler avec.

Je sais que je ne serai pas touché avec ces bolides à quatre roues, trop de personnes fortunées en possèdent et sont relativement épargnés par les lois.

Une page se tourne avec ce nouveau renforcement contre les motards.  
Alors pourquoi ne pas ranger mon vélo et profiter d'un litre de carburant encore bon marché en sillonnant les routes .....

Bien cordialement,

N° 945670 - NON au CT Motos, c'est du racket  
par :

01/07/2023 08:43

Un racket ce contrôle des motos, je suis motards depuis plus de 46 ans, mes motos sont toujours entretenues, je ne connais pas un motards qui roule sur un cercueil roulant, très peu d'accidents sont dus à un défaut d'entretien des motos 0.3 % et encore ce chiffre inclue les 50 CC (très accidentogènes) et les 125 CC souvent conduite par des non motards (Pas de permis A mais équivalence avec le permis B) ces gens achètent des 125 pour éviter les bouchons des grandes villes et n'ont aucune expérience de la conduite d'une moto.

Par contre l'état déplorable des routes et infrastructures sont à l'origine de beaucoup d'accident graves ou mortels la oui il y aurait beaucoup à faire pour limiter drastiquement le nombre de décès et d'accidents graves avec un bon entretien des routes.

Pour exemple une jeune femme est décédée il y a environs 3 semaines, la jambe sectionnée après une légère glissade à moto sur la commune de Mirefleurs (63), cette pauvre motarde est passée sous la barrière de sécurité, l'infrastructure et l'état de la chaussée sont les causes de ce dramatique accident, il suffirait de mettre un second rail de sécurité en bas pour que ce genre d'accident ne soit plus mortel, cela fait des années que nous demandons que toutes les barrières de sécurité soient équipées d'un rail en bas mais les pouvoirs publiques ne font rien !!!

N° 945672 - Disposition inutile

par :

01/07/2023 08:43

Découvrant ce projet de généralisation du contrôle technique pour les 2 roues, je pense qu'il montre une méconnaissance de la réalité des motards et de ce type de véhicules. J'ai 50 ans et roule en moto électrique depuis environ 2 ans, après n'avoir été que conducteur de voitures. Ce message se veut objectif puisque le projet de CT ne s'appliquera pas aux motos électriques...

Quand vous roulez à moto, vous prenez conscience que la carrosserie, c'est votre corps. Et cela provoque un réflexe direct : vous entretenez votre moto tout particulièrement sur les organes de sécurité : freinage, visibilité. Vous le faites bien plus que ne le fait un automobiliste sur sa voiture. Et si vous identifiez un souci de sécurité, vous n'attendez pas 3 ans et un CT pour le résoudre. Il est réellement inadapté d'extrapoler le comportement qu'a l'automobiliste dans l'entretien de sa voiture à celui du motard vis-à-vis de sa moto. L'enjeu n'est vraiment pas comparable.

Je m'inquiéterais bien plus volontiers des scooters citadins, notamment ceux des livreurs, dont l'état apparent est plus fréquemment déplorable... Pour autant, ma compréhension est que la finalité du contrôle technique vise à éviter des accidents et de la pollution qui pourraient être causés du fait du mauvais état de sécurité du 2 roues ; or je doute que les accidents avec un 2 roues, d'une manière générale mais même concernant ces scooters en ville, trouvent leur origine dans une défaillance technique du 2 roues ; les accidents sont bien plus liés à la conduite et au comportement (exacerbé par les embouteillages...).

Enfin, en voyant le déploiement des "Speed bike", vélos pouvant atteindre les 70km/h en ville sans pédaler, non immatriculés, sans protection, roulant sur piste cyclable et brulant les feux rouges, je me dis qu'il y a quelque chose qui fonctionne mal dans notre pays...

Il est clair que la mise en place d'un CT pour les 2 roues est une disposition absolument inutile et disproportionnée.

N° 945676 - Contrôle en cas de revente

par :

01/07/2023 08:44

Une moto et une auto ne nécessitent pas de règles identiques de contrôle, la notion de sécurité étant impérative pour un motard.

Je suis cependant favorable à un contrôle en cas de revente du véhicule, ce qui permet de rassurer le nouvel acheteur sur la conformité (Administrative et technique) du 2 roues

Et pas d un CT periodique

N° 945680 - Inutilité du CT moto

par :

01/07/2023 08:45

Bonjour, l'utilité d'un contrôle technique moto est nulle. Sachez que chaque concessionnaire moto effectue des vérifications techniques à chaque entretien (sur base annuelle et kilométrique). Ayant été mécanicien moto, je n'ai jamais eu un client refusant une réparation suite à une remarque de la concession. Si le but réel de votre démarche est la sécurité des motards, il y a beaucoup de points nettement plus accidentogènes à remettre en question (gravillonnage, nids-de-poules, marquage au sol). Le contrôle technique n'est valide qu'au jour du passage. Autrement dit, si le but est de lutter contre le bruit des motos, c'est perdu d'avance. Il faut 5 à 10 minutes pour changer un échappement sur une moto... L'utilité d'un contrôle technique sur les voitures est justifié d'un point de vue technique : il est difficile pour chacun de constater l'état du dessous de la voiture sans pont élévateur. Pour la moto, cette question ne se pose pas, tout est visible ! Autre point d'importance capitale, l'automobiliste moyen n'est pas intéressé par la mécanique contrairement aux motards, tous conscients qu'une moto en mauvais état est un risque vital pour lui. Je ne vois dans votre décret qu'une manière de plus de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état au lieu de prendre les responsabilités coûteuses à l'état qui auront, elles, de vrais impacts sur la sécurité des usagers de la route.

N° 945685 - le contrôle technique sur les deux roues motorisés

par :

01/07/2023 08:46

le contrôle technique des deux roues motorisés ne présente vraiment aucun intérêt sinon celui d'occasionner des dépenses supplémentaires. l'éventuel défaut d'entretien s'aperçoit de façon très rapide, il n'y a pas besoin d'un atelier de CT, et un rendez-vous chez le technicien pour une intervention suffira. les principaux accidents de tous les jours ont lieu principalement sur les chantiers btp, ces chantiers font-ils l'objet de contrôles techniques de la part d'ateliers spécialisés, sont-ils soumis à des visites d'agrément?

N° 945691 - Non a ce CT abusif

par :

01/07/2023 08:50

Tout le prouve et le démontre aussi bien les chiffres d'accidentologies, que la qualité et les intérêts financiers des associations qui poussent fortement en avant ce projet.

Il est inadmissible que cette loi passe car son bien fondée ne s'appuie sur aucuns éléments qui permettent réellement de la justifier.

Je suis motard depuis 20 ans et je peux vous assurer que ma moto est entretenue plus que de rigueur comparativement à ma voiture .....la raison est simple :

à moto la vie ne tient qu'à un fil et il est préférable qu'il soit résistant.

N° 945695 - Étonnement sur l'utilité et les conditions du contrôle technique

par :

01/07/2023 08:51

Bonjour,

En tant que motard, l'état du 2 roues est primordial et il nécessite un entretien plus spécifique sur lequel, les propriétaires ne lésinent pas.

Chaque déplacement nécessite un contrôle des organes vitaux de la moto et chaque motard s'y attarde pour voyager sereinement.

Le taux d'accident dû à l'état du véhicule est extrêmement faible et je ne vois pas en quoi un contrôle technique viendrait diminuer ce taux d'accident.

Il peut être plus utile de concentrer l'attention sur d'autres motifs (comme l'état des routes qui de plus, profiterait à tous), pour diminuer les accidents des 2 roues.



Je m'inquiète également sur les contrôleurs qui ne disposent pas du permis adéquat.  
Pour piloter une moto, c'est une formation spécifique et un permis spécifique, avec des épreuves pratiques spécifiques.  
Manipuler une grosse cylindrée sans avoir le permis adéquat est un non sens.  
En tant que citoyen, la contrôle technique des 2 roues devient une taxe supplémentaire pour aller travailler ou pour se balader.  
L'actualité économique est déjà difficile pour nous, et devoir payer pour que notre outil de travail ou notre seul moyen de locomotion soit légitime pour circuler et nous permettre de nous déplacer sur notre lieu de travail revient à diminuer davantage notre pouvoir d'achat.  
Le réseau alternatif de transport en commun ne permet pas dans la majorité des cas de compenser l'usage d'un véhicule personnel.  
Enfin, plus de transparence sur la future utilisation de cette taxe ( si le ct est mis en place) serait la bienvenue.  
Allez vous mettre en place et améliorer des infrastructures propres aux besoins des 2 roues où cette taxe va servir à financer d'autres projets ?  
Je contribue gratuitement à faire de la prévention aux collèges de mon département sur l'utilisation des 2 roues et je trouve que des actions seraient plus efficaces ici que sur des motards aguerris et consciencieux de l'état de leurs motos.  
Merci de m'avoir lu.  
Cdt

N° 945696 - NON au CT Motos, c'est du racket

par :

01/07/2023 08:51

Un racket ce contrôle des motos, je suis motards depuis plus de 46 ans, mes motos sont toujours entretenues, je ne connais pas un motards qui roule sur un cerceau roulant, très peu d'accidents sont dus à un défaut d'entretien des motos 0.3 % et encore ce chiffre inclue les 50 CC (très accidentogènes) et les 125 CC souvent conduite par des non motards (Pas de permis A mais équivalence avec le permis B) ces gens achètent des 125 pour éviter les bouchons des grandes villes et n'ont aucune expérience de la conduite d'une moto.  
Par contre l'état déplorable des routes et infrastructures sont à l'origine de beaucoup d'accident graves ou mortels la oui il y aurait beaucoup à faire pour limiter drastiquement le nombre de décès et d'accidents graves avec un bon entretien des routes.  
Pour exemple une jeune femme est décédée il y a environs 3 semaines, la jambe sectionnée après une légère glissade à moto sur la commune de Mirefleurs (63), cette pauvre motarde est passée sous la barrière de sécurité, l'infrastructure et l'état de la chaussée sont les causes de ce dramatique accident, il suffirait de mettre un second rail de sécurité en bas pour que ce genre d'accident ne soit plus mortel, cela fait des années que nous demandons que toutes les barrières de sécurité soient équipées d'un rail en bas mais les pouvoirs publiques ne font rien !!!

N° 945698 - Contrôle technique des mobylettes

par :

01/07/2023 08:52

Comme l'on souligné nos derniers présidents de la république :

« Il faut simplifier la vie des Français »

Et je suppose que cette mesure n'est pas à but lucratif !

N° 945701 - Kilométrage

par :

01/07/2023 08:52

Je possède trois moto, une voiture, une camionnette et deux vélos. Les motos représentent un faible kilométrage par an. Une moto ne roulant pas pendant trois ans doit repasser un contrôle visuel par un tiers ne possédant peut être même pas son permis moto. Sur une moto un test de roulage est très important.

N° 945708 - Non au contrôle technique

par :

01/07/2023 08:54

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 945711 - Soyons réaliste

par :

01/07/2023 08:55

Réflexions

il faut tout d'abord préciser qu'une moto, je ne parle pas d'un "2 roues", ce pilote, au contraire d'une voiture qui elle, se conduit. Pour moi l'appellation "2 roues" est destinée aux personnes les utilisant comme "utilitaires" avec des comportements bien différents du motard qui a une approche de l'environnement et des dangers routiers bien plus éveillé.

-Un motard est en règle générale: un passionné qui prend soin de sa machine à tous les niveaux, esthétique et technique. La pratique de la moto est un loisir (et j'espère qu'il le restera). Rouler avec des pneumatiques, une transmission, un freinage et tout autre éléments de sécurité en mauvais état entraînent à cours terme, chute ou collision quasi évidente avec les conséquences imaginables.

-D'autre part, concernant la comparaison avec une auto, le kilométrage annuelle d'une moto est beaucoup plus faible.

-Ne serait il pas préférable de rendre la tenue vestimentaire (avec un taux de TVA réduit) du motard appropriée aux risques encourus? Aujourd'hui les gants coqués et casque sont exigés mais l'utilisateur "2 roues" comme le motard peut revêtir short et tong si bon lui semble ! Prenons l'exemple sur l'Allemagne...

-Sur la périodicité du CT, pourquoi ne pas inclure un kilométrage ? tous les 10 000kms par exemple?

-Le bruit: La minorité (souvent citadine) qui cherche à se faire remarquer par le bruit aura tout loisir de changer d'échappement après avoir passé le CT!

-la limitation des cyclos à 45k/h est une idiotie et ouvre la porte à toutes les combines pour débrider l'engin. Cette vitesse ne permet pas de s'insérer dans la circulation sans danger. Les cyclos d'aujourd'hui sont conçues afin que la partie cycle et le freinage soient aussi sécuritaires qu'une petite moto. Un bridage à 80k/h serait plus approprié et la tentation de débridage serait moins forte.

-Le CT n'empêchera en rien les rodéos motos effectués en zone urbaine avec très souvent des machines (de cross) non homologuées pour la route.

En conclusion, je participe à cette consultation mais en étant très perplexe sur son utilité...

N° 945713 - A propos du CT des 2RM

par :

01/07/2023 08:56

je ne comprends pas l'utilité de ce nouveau contrôle.

L'accidentologie des 2RM montre clairement que l'état de nos véhicules est rarement la cause ou le facteur aggravant des accidents (environ 0,5% selon les études indépendantes des sociétés de contrôle technique).

Nous voyons tous les éléments de sécurité de nos véhicules sans rien avoir à démonter.

Même nos pneumatiques, pourtant très onéreux, sont changés à temps et pratiquement jamais mis en cause dans les accidents.

Alors pourquoi cet acharnement contre les 2RM ? Pour que [réseau de contrôle technique] et compagnie augmentent encore leurs profits ? Pour faire plaisir à quelques associations même pas représentatives de quoi que ce soit (très peu de membres adhérents et financement semi-public) ? Enfin, pourquoi, globalement, cette lutte permanente contre les 2RM qui contribuent par leur mobilité et leur faible encombrement, à réduire la pollution dans les villes ?

N° 945725 - Contrôle technique moto .

par :

01/07/2023 09:00

Bonjour ,

Je viens vers vous par cette présente car je suis motard depuis + 30 ans à raison de 20.000 km / an zéro accident moto c'est important de le préciser.

Le problème n'ait assurément pas la moto mais divers gros problèmes comme l'état de nos réseaux routier catastrophique qui engendre hélas des accidents mortels au voiture mais évidemment et surtout aux 2 roues en particulier les scooters pour une raison TRÈS SIMPLE qu'il ny à pas de protections particulières de sécurité à part le casque c'est inadmissible .

Les gants et le BLOUSON ( moto ) devraient être rendu obligatoire Tous comme les trottinettes électriques d'ailleur ( c'est un autres problème) mais hélas, là encore le gouvernement reste aveugle face à ce Cao.

Les motards, c'est 0.3 % des accidents .

Conclusion : commencé par faire un C.T des routes et faire réparer les nid de poule par MILLIERS , faire une réglementation sur le port des vêtements de sécurité ( obligatoire) pour les scooters comme les trottinettes et vous verrez que les accidents diminueront de de 30 à 50 % .

Cordialement

N° 945727 - Périodicité

par :

01/07/2023 09:01

Bonjour, je pense que ce contrôle technique est pertinent si il est réalisé par des personnes formées à la spécificité des 2 roues et de leur conduite. Une moto qui présente un carnet de révisions et d'entretiens effectués selon la périodicité préconisée par le constructeur ne devrait pas en parallèle être soumise à ce contrôle technique. En clair, soit le véhicule est déjà révisé par un professionnel, soit il est sujet à ce contrôle technique. L' entretien est déjà majoritairement fait par des professionnels, cela n' engendrera pas de surcoût pour ceux qui entretiennent leur véhicule et ne concernerait à juste titre que les véhicules qui ne sont pas révisés régulièrement par un professionnel. Cela règlera également toute la problématique de logistique car le réseau de mécaniciens moto existe déjà, cela nécessitera juste qu' ils soient certifiés. En clair, soit j' entretiens ma moto moi même et je suis soumis au nouveau contrôle technique, soit je fais entretenir ma moto par un spécialiste en étant en mesure de présenter le carnet d' entretien. Puis je espérer avoir une réponse à ma opposition ? Merci pour l' attention que vous porterez à ma contribution citoyenne de motard avec plus de 30 ans de pratique continue, seul ou avec mes enfants passagers.

N° 945728 - Réalité contre lobby ...

par :

01/07/2023 09:02

Motard depuis plus de 20 ans, en déplacement en deux roues de manière permanente, la sécurité de ma vie c'est mon véhicule, il est donc entretenu de manière régulière. Et mon cas est représentatif, les chiffres montrent que très (très!) peu d'accidents impliquant un deux-roues motorisé, son état est la cause de l'accident. Vous ne faites que répondre aux lobby très bien organisé et implanté dans les rouages politiques des sociétés de contrôles techniques. Les deux-roues sont une partie de la solution à l'encombrement des villes, de ce fait, la chasse qui leur est faite est d'une incohérence totale.

N° 945729 - Inutile

par :

01/07/2023 09:02

Encore une belle idiotie purement créée dans le but de nous racketter un peu plus !!! Les motards savent très bien s'occuper de leurs motos et ce depuis toujours. Ils ne savent vraiment plus comment nous piquer du fric !!!

N° 945731 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 09:03

Bonjour,

j'aimerais que vous expliquiez en quoi le contrôle technique peut se justifier, car comme l'ensemble des motards, je fais vérifier (freins, pneus, changement d'huile et de filtre etc...) ma moto TOUS LES ANS (nous ne roulons pas avec des poubelles).

Et ça chez un professionnel, souvent un concessionnaire moto, et par la même un spécialiste des différents types de motos possibles, car il faut aussi que vous expliquiez comment ça va se passer pour les différents type de moto à contrôler.

Exemple : le démarrage d'une 500 XLR ou 600 XT se fait au kick, et pas n'importe comment. On ne presse pas un bouton. Idem pour la manipulation à l'arrêt etc.etc.

Et pourquoi ne pas déléguer cette obligation aux gens déjà compétents (pro de la moto, concessionnaires ?)

N° 945733 - Non au contrôle

par :

01/07/2023 09:04

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 945737 - Inutile !!!

par :

01/07/2023 09:05

Encore une belle idiotie purement créée dans le but de nous racketter un peu plus !!! Les motards savent très bien s'occuper de leurs motos et ce depuis toujours. Ils ne savent vraiment plus comment nous piquer du fric !!!

N° 945739 - condition du contrôle

par :

01/07/2023 09:05

Je pense que le contrôle technique est une bonne chose en cas de vente du véhicule mais aucunement à intervalle régulier. nous motards sommes responsables et ne voulons pas mourir, nous faisons en sorte de contrôler l'état de nos véhicules (pneus plaquettes, feux, entretien) comme appris au permis.

il vaut mieux responsabiliser les conducteurs que les infantilisés cela a un effet positif à long terme.

N° 945741 - non au ct

par :

01/07/2023 09:06

Au lieu de racketter encore les usagers , il vaudrait mieux s'occuper de l'état des routes qui , dans mon département(le 13) sont plus que dégradées et même souvent très dangereuses

N° 945744 - Contrôle technique moto pourquoi et pour qui ?

par :

01/07/2023 09:08

Le CTM2R en termes de sécurité n'apportera rien sur la sécurité, le principal danger pour le motard n'est pas sa moto mais bien lui même.

Un vrai permis de conduire devrait être repensé et non pas un circuit où l'on pousse sa moto et où l'on tourne autour de cône. Mais apprendre à anticiper savoir freiner et prendre des trajectoires. L'infrastructure des routes et des mobiliers urbains hyper dangereux ( dos d'ânes trop hauts bac de fleurs en béton etc.)

Par contre un contrôle technique pour la revente à un particulier là oui. Mais un vrai contrôle, pollution, équipements réglementaires , débridage sauvage etc. Et puis le prix, en général un motard à aussi une voiture donc la facture s'alourdit.

N° 945745 - Mon avis sur le CT motos

par :

01/07/2023 09:08

Je suis un motard de 68 ans, dont 52 années passées au guidon de mes différentes montures, pour un total approximatif de 800 000km. J'ai eu quelques accidents, sans gravité sauf pour le dernier, et sans ma responsabilité engagée pour la grande majorité.

J'ai pratiquement toujours roulé avec des machines d'occasion, mes moyens ne m'autorisant pas l'achat de neuf. L'entretien et les réparations éventuelles sont intégralement effectués par mes soins, ce qui me permet de vérifier très souvent le bon état de marche de ma machine. Etant parfaitement conscient de l'équilibre précaire d'un 2 RM , ainsi que de sa vulnérabilité (et de celle de son pilote, par conséquent) dans la circulation, je porte donc une attention aigüe au bon état de ma machine. Je pense que l'immense majorité des motards encore vivants, ont la même optique de la pratique de la moto que moi, donc de rouler avec une machine au top, voire même judicieusement améliorée au niveau du confort ou de la sécurité .

La plupart des motos ont moins de 5 ans, et peu de kilomètres de surcroît, elles ne seront donc pas contrôlées. Les machines plus anciennes ( sans être de collection) sont la propriété de gens peu fortunés, comme moi, mais qui ont à cœur de faire perdurer leur bien le plus longtemps possible : leur moto est donc parfaitement entretenue.

D'autre part, dans le pire des cas, je vois mal un « mauvais » motard venir au CT avec des pneus lisses, sans freins et dans un boucan épouvantable ; il fera comme dans les pays où le CT existe, il mettra sa moto en règle pour le jour J, et basta, elle repartira pour 3 ans de mauvais entretien. De plus, ayant effectué ma carrière professionnelle à la DDE, à l'entretien des routes, il m'apparaît qu'un entretien plus régulier, et surtout approprié des chaussées et aménagements divers, serait bien plus efficace à la sécurité de tous.

La promotion d'un bon équipement du pilote, (sans excès non plus, pas d' airbag, bottes de l'espace, etc), me paraîtrait infiniment plus judicieuse que ce faux-semblant d'interet pour la sécurité des motards.

Pour résumer, cette obligation de CT n'est qu'une taxe supplémentaire, qui va peser un peu plus sur les épaules des moins nantis, comme d'habitude, et pour le plus grand bonheur de quelques-uns.

N° 945747 - Absurdité du CT2RM

par :

01/07/2023 09:09

Tous ceux qui roulent en 2RM, s'ils ne veulent pas se retrouver par terre un jour à cause de leur véhicule, auront fait régulièrement vérifié et entretenir celui-ci, ce qui rend le CT2RM absurde. Ce sont plutôt l'état des routes et des infrastructures routières qui sont la cause des accidents de 2 roues dans la plupart des cas.

Pour le bruit, le CT2RM ne réglera pas le problème étant donné la facilité de changer cet élément sur un 2 roues avant de se présenter au CT.

En ce qui concerne la pollution, les 2 roues fluidifient la circulation et prennent beaucoup moins de temps et de place pour se garer, ce qui pollue forcément moins comparativement à la voiture, d'autant plus que les 2 roues parcourent nettement moins de kilomètres en moyenne.

N° 945752 - Contrôle technique moto pourquoi et pour qui ?

par :

01/07/2023 09:10

Le CTM2R en termes de sécurité n'apportera rien sur la sécurité, le principal danger pour le motard n'est pas sa moto mais bien lui même.

Un vrai permis de conduire devrait être repensé et non pas un circuit où l'on pousse sa moto et où l'on tourne autour de cône. Mais apprendre à anticiper savoir freiner et prendre des trajectoires. L'infrastructure des routes et des mobiliers urbains hyper dangereux ( dos d'ânes trop hauts bac de fleurs en béton etc.)

Par contre un contrôle technique pour la revente à un particulier là oui. Mais un vrai contrôle, pollution, équipements réglementaires , débridage sauvage etc. Et puis le prix, en général un motard à aussi une voiture donc la facture s'alourdit.

N° 945757 - Inadmissible

par :

01/07/2023 09:11

L'état tape sur les honnêtes citoyens avec des règles inutiles au bénéfice des lobbys, pendant que des criminels mettent le feu au pays.

Trop c'est trop.

N° 945762 - Controle technique 2RM

par :

01/07/2023 09:13

Ce projet émis sous la contrainte de 3 associations non représentatives et présentant de graves suspicions de conflit d'intérêts va pénaliser des milliers de détenteurs de 2RM. Les chiffres avancés par ces associations fournis par un opérateur majeur des contrôles techniques révèlent une méconnaissance et une falsification de ces chiffres. Alors qu'un organisme officiel et européen en a donné d'autres ou l'accidentologie liée à une déficience technique est ridiculement bas.

Encore une charge financière à la liste qui ne cesse de s'allonger sous diverses formes plus insidieuses qu'un véritable nouveau impôt.

Je déplore cette décision qui n'apporte rien en terme de "sécurité".

Sincères salutations

N° 945771 - mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

01/07/2023 09:15

Les accidents de 2 roues dus à un problème technique sur le 2 roues sont particulièrement minoritaires dans l'accidentologie des 2 roues. Contrairement au parc automobile d'avant instauration du CT, les 2 roues motorisés, et en particulier les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>, sont correctement entretenus par leur propriétaires qui sont conscients que c'est leur propre sécurité qui est en jeu.

L'Etat ferait mieux de s'attacher à remplir ses tâches régaliennes, et en particulier à entretenir les routes qui sont dans un état de plus en plus délabré.

N° 945774 - INUTILE POUR LES PLUS DE 125 CM3

par :

01/07/2023 09:16

nos motos sont mieux entretenues que les voitures

nous roulons avec un permis à points contrairement aux petits cubes, donc, instaurez un permis à points ( 6 suffiront ) pour ces petites cylindrées

l'état des routes est désastreux et mal signalisé

les routes égraviées ne sont pas balayées et non signalées

il n'y a pas de parkings motos dans toutes les villes et le peu qu'il y a ne sont pas adaptés, prenez exemple sur l'Espagne

les motos devraient passer au moins une fois en concessions pour être vérifiées et validées par l'assureur

N° 945783 - Motocycliste depuis 2001, moto comme véhicule principal

par :

01/07/2023 09:20

Ce contrôle technique obligatoire est une insulte aux motards qui sont très habituellement soucieux de la qualité de leur engin ne serait-ce que pour leur propre sécurité. L'accidentalité des 2-roues est avant tout liée aux 50 cm<sup>3</sup>, et sans pour les grosses cylindrées très marginalement en lien avec l'état matériel des véhicules. Arrêtez d'abreuver les grands actionnaires en ponctionnant l'argent des travailleurs.

N° 945789 - Inutile

par :

01/07/2023 09:22

Le CT pour les 2 roues est inutile et coûteux. Les chiffres le démontrent. L'argent donné aux Ct aurait pu être utilisé pour améliorer l'état des routes qui sont responsables d'accidents. Les quelques inconscients qui roulent avec des machines trafiquées ne seront pas inquiétés car ce n'est pas un VL et on peut facilement se remettre en conformité temporairement. Au final encore une taxe pour pouvoir circuler librement.

N° 945790 - Contrôle Technique Moto

par :

01/07/2023 09:22

Ce dispositif est inutile. C'est un impôt déguisé.

Les motos sont couramment révisés chez des professionnels, ce qui est déjà un contrôle de la moto.

Alors on va payer 2 fois.

Investissez votre énergie à faire entretenir les routes, plutôt que d'embêter les motards

N° 945791 - Contrôle technique motos anciennes

par :

01/07/2023 09:22

Bonjour.

Motard depuis plus de 50 ans et heureux possesseur de 3 motos dont 2 Yamaha de 1972 et 1973.

Les motards sont dans la grande majorité des gens passionnés. Attentifs à l'état de leurs motos, on ne roule pas en voiture comme en deux roues. Au fil de ces 50 ans passés à côtoyer des motards, je n'ai pas ou peu rencontré de machines non entretenues. Il y va de notre sécurité. Nous ne sommes pas des citoyens irresponsables.

Les accidents impliquant des motards sont le plus souvent imputés à l'état des routes, (de pire en pire), à la non vigilance des automobilistes, au déversement sur les chaussées de gasoil par des véhicules ayant trop rempli leurs réservoirs.

Avec mes deux motos dites anciennes, je parcours moins de 100 km par an et par moto. Et cette année, une seule a roulé et a fait pour l'instant 43 km.

Je ne pense pas être une mauvaise personne qui doit être montrée du doigt comme étant le pollueur ou l'empêcheur de dormir dans le calme.

Il me semble que certains petits scooters ou autres 50 cc sont bien plus gênants, en terme de pollution.

Maintenant, si la finalité est de faire gagner beaucoup d'argent à des sociétés de CT, et satisfaire les revendications d'une poignée de zigotos anti-tout, alors il faut mettre en place un CT moto.

Bien cordialement.

N° 945794 - Mon avis sur le contrôle technique moto.

par :

01/07/2023 09:23

Pour moi le contrôle technique moto, ne se justifie pas.

\* 0.5 % des accidents de deux roues sont dus à l'état mécanique du deux roues.

\* En 10 ans le nombre de 2 roues a augmenté de 30 % et le nombre de tués a baissé de 19%

\* 3,9 millions de 2 roues motorisés ne sont responsables que de 0.5 % des émissions polluantes.



rien qu'avec ces 3 observations on peut se rendre compte que le contrôle technique ne changera rien

Les motards dans leurs très grande majorité, contrairement aux automobilistes entretiennent avec soin leurs véhicules ,et sont conscient des risques qu'ils prennent et font courir aux autres si ils ne le font pas

N° 945797 - Inutile

par :

01/07/2023 09:24

Le CT pour les 2 roues est inutile et coûteux. Les chiffres le démontrent. L'argent donné aux Ct aurait pu être utilisé pour améliorer l'état des routes qui sont responsables d'accidents. Les quelques inconscients qui roulent avec des machines trafiquées ne seront pas inquiétés car ce n'est pas un VL et on peut facilement se remettre en conformité temporairement. Au final encore une taxe pour pouvoir circuler librement.

N° 945803 - Contrôle technique

par :

01/07/2023 09:26

Bonjour Messieurs,

vous n'êtes surement pas des motards, pour avoir pondu une pareil aberration ...

Sachez que pour chaque utilisation de notre moto, nous vérifions l'état des pneus de l'éclairage des clignotants et du freinage. c'est qu'ont nous apprend au permis de conduire . Comme pour le 80km/h vous êtes encore dans l'erreur.

SVP faite une consultation Nationale avant de prendre de pareils décisions.

Cordialement

N° 945811 - NON A CE CONTROLE TECHNIQUE

par :

01/07/2023 09:30

Arretez de vous faire gouverner par l'argent occupez vous des vrais problèmes actuels du moment reparer vos conneries faites depuis 40 ans et laissez nous gerer nos montures

Occupez vous vous plutot des gosses qui passent leur temps au soleil a ramasser des balles sur terre battue pour des milliardaires alors que d'autres massacrent notre pays parce que vous n'avez pas integre ces familles depuis les annees 60 et mettez un peu plus d'argent pour les infrastructures routieres et surcout arretez de jouer a celui qui a la plus grosse Ccordialement

N° 945812 - Un contrôle technique inutile

par :

01/07/2023 09:30

Un motard roule à 50, 80, 90, 110 et 130 km/h avec un véhicule sans aucune protection que son casque, ses gants, sa combinaison et la conscience que la moindre défaillance d'attention et technique peut entrainer des dommages physiques irréparables.

En respectant la vitesse, les risques sont largement supérieurs à ceux occasionnés par un accident de voiture.

Croyez-vous sérieusement qu'un motard sur route, autoroute se complairait à rouler avec un véhicule dans un état déplorable à 90, 110 ou 130 km/h!?

Si vous pensez cela, c'est que vous n'avez jamais conduit une moto, donc vous ne savez pas de quoi vous parlez !

Avez-vous vous-mêmes déjà pris le guidon d'une moto pour juger de ce que c'est ?

Pour faire un parallèle avec l'aérospatiale : croyez-vous que la moindre fuite d'oxygène soit un point négligeable ?

Dans l'espace toute erreur, toute faute d'inattention se paye cash, il en va de même pour la moto !

Alors de grâce, consultez les parties prenantes qui savent de quoi elles parlent, et ne cédez pas dans un effet panurgique aux sirènes stériles du greenwashing et aux intérêts purement et strictement économiques de X et consorts !

Hitler était un leader et a entraîné toute une nation derrière lui, une nation en grande partie convaincue qu'il avait raison, était-ce vraiment le cas ?

Enfin, puisque nous en sommes aux définitions : apprenez à ces messieurs dames qui se lèvent contre le "péril à deux roues" que la moto au-delà de 125cm<sup>3</sup> n'est pas un scooter trafiqué ni une de ces "choses" des banlieues qui n'ont plus rien d'un VRAI deux roues dans les mains d'un motard qui a passé son permis et se concentre plus sur la conduite qu'à faire des acrobaties dénuées de sens sur la route.

Il y a déjà bien assez à faire, à conduire pour les automobilistes qui ne prêtent quasiment plus attention aux deux roues.

Non à un contrôle qui n'apportera aucune amélioration au niveau de la sécurité a contrario des infrastructures maintenues, de la lutte contre le téléphone au volant, de la lutte contre l'alcool et la drogue, l'apprentissage de la conduite avec le respect des deux routes pour les automobilistes, et surtout, surtout, permettra dans un monde déjà sinistré économiquement de dépenser de l'argent utilement pour les dépenses courantes en pleine explosion !

Halte à l'infantilisation de la population motarde, les 2% d'irresponsables dans nos rangs ne changeront pas même avec des contrôles techniques !

N° 945814 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 09:30

Le contrôle technique des 2 roues motorisés est inefficace pour la sécurité des utilisateurs et des autres usagers de la route. J'ai été pilote de moto BMW R50/2 et 1100RT de 1969 à 2022 et je n'ai été victime que de 2 accidents heureusement sans gravité. Je dis « VICTIME » car dans les deux cas, en ville donc vitesse réduite, c'est l'automobiliste qui changeait de file ou de direction sans prévenir et dans les deux cas la responsabilité de l'automobiliste a été reconnue pleine et entière; Le contrôle technique aurait-il amélioré ma sécurité ? NON !

De plus instaurer un CT fixé sur le seul délai entre deux CT est un complet non sens : se trouve-t-on dans un véhicule (automobile comprise) avec la même sécurité si ce véhicule a parcouru 3 000 km ou 20 000 km par an entre les 2 contrôles ?

N° 945818 - Contrôle technique moto L3e

par :

01/07/2023 09:32

Bonjour, je viens de lire que le CT se focalise surtout sur le bruit, la pollution et la vitesse maximale. Un véhicule L3e est propre, est silencieux 0Db, et est bridé en vitesse maximale électroniquement. Pourquoi ces véhicules doivent passer le CT? Les vérifications visuelles s'apprennent en moto école et le concessionnaire vérifie le véhicule chaque année. Cordialement

N° 945828 - CT obligatoire

par :

01/07/2023 09:34

J'aimerais commenter votre projet de Ct:

je suis contre.

Je vis en Allemagne là où le ct est obligatoire depuis longtemps et je ne peux que constater les points suivants:

- Les 2 roues sont une solution pour dégorgner les villes
  - Les motards sont conscients que rouler sur une moto pourrie peut être dangereux. Moins évident pour les automobilistes je le concède.
  - les instigateurs du projet ne roulent sûrement pas en moto
  - Les contrôleurs allemands dans la grande majorité n'y connaissent rien pourquoi cela serait mieux en France?
  - Le ct n'apportent rien à la sécurité. Tes klaxons et clignos.. si ils tombent en panne 5 mn après tu fais quoi ? le Prochain CT? Non comme d'habitude.. tu contrôles ta moto chaque fois avant de partir..
  - Freins ? si t'es assez bête pour rouler sans c'est pas le ct qui va te sauver.
  - Pneus ? si t'es assez bête (bis) pour rouler avec des pneus defectueux (n'empêche pas d'avoir un CT ici en Allemagne)
  - Le taux d'accidents dû à des motos défectueuse ? Reste à le prouver.. Et pas par des experts de plateaux TV..
  - N'apporte rien à la pollution sonore tu remontes ce que tu veux après. Un contrôle permanent et direct serait plus efficace.
  - Gaz d'échappement ? si vous prouvez que l'électrique à un meilleur bilan carbone. (à prouver ..et pas par des experts de plateaux TV ( bis)
  - Sécurité pour l'achat ? si tu n'y connais rien ce n'est pas le ct qui va te sauver.
- Alors pourquoi perdre du temps et de l'argent..le nôtre.. à créer de la bureaucratie inutile?

Pas trop amicalement.

N° 945835 - Consultation publique CT 2RM

par :

01/07/2023 09:37

Bonjour,

Je suis partagé avec le contrôle technique des 2RM.

Je possède 3 motos et elles sont parfaitement entretenues. Tous les problèmes techniques qui apparaissent avec le vieillissement de la moto sont facilement identifiables par le conducteur et elles sont rapidement réparées. C'est pour cela que je suis contre le CT des 2RM.

Par contre je pense qu'il est très utile lors de la vente des motos d'occasion.

En effet lorsque l'on souhaite acheter une moto d'occasion, il n'est pas toujours facile de l'essayer et donc de détecter tout dysfonctionnement.

Il serait donc utile d'instaurer un CT pour cette situation.

N° 945837 - Mensonges

par :

01/07/2023 09:37

Pourquoi vous vous cachez derrière la sécurité ( alors que cela ne représente "que" 0.3% des causes d'accident) alors que cela n'est que du business demandé par les lobbyings.

Et bien sûr on peut dire ce que l'on veut mais c'est l'administrateur qui donne l'"autorisation"

N° 945841 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 09:39

Aucun propriétaire et usager d'un véhicule à 2 roues motorisé, nécessitant un permis de conduire, ne roule avec un véhicule non entretenu ou en mauvais état.

Il ne faut pas confondre motards et usager de cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup>

La moto ne possède pas de carrosserie et ne permet pas de laxisme sur son entretien

Un contrôle technique n'est ni plus ni moins qu'un impôt supplémentaire, une atteinte au droit de la propriété ainsi que de la liberté

Le défaut technique du 2RM représente 0,3% des accidents mortels est dû à une méconnaissance des usagers plutôt qu'une volonté de rouler avec un véhicule présentant un défaut

Faire des contrôles techniques sur les 2RM, en incluant les véhicules de collection, est démagogique et fait preuve d'une réelle méconnaissance à la fois de la technologie, de la technique, de la mécanique et de l'usage de ces véhicules

Motard depuis plus de 20 ans, travailleur depuis plus de 30 ans sans un seul jour d'arrêt, contributeur à la nation à travers clés impôts, je suis farouchement opposé à cet impôt déguisé et piloté par le lobby des sociétés de contrôle technique automobile

C'est simplement injuste et incompréhensible

N° 945845 - Contrôle technique motos inutile

par :

01/07/2023 09:40

Je suis âgé de 66 ans et pratique la moto sans interruptions depuis l'obtention de mon permis A1 en 1973 (et A en 1976), soit depuis 50 ans, mon expérience me permet d'affirmer que l'accidentologie moto n'est pas due au mauvais état des véhicules mais au conducteur qui ne maîtrise pas toujours son engin mais aussi et surtout au comportement des autres usagers.

Le motard lambda ou "de loisir" n'effectue que très peu de kilomètres annuellement et compte tenu de la complexité des machines actuelles, l'entretien est assuré par les concessionnaires.

Les seuls points que le contrôle technique va faire apparaître sont les échappements non conformes et éventuellement les pneumatiques un peu trop usagés, ces deux points pouvant être facilement contrôlés par les forces de l'ordre et nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique pour cela.

N° 945848 - ct moto.

par :

01/07/2023 09:41

au sujet des contrôles je ne confierais JAMAIS ma moto à une personne qui ne connaît rien aux motos. Pour le contrôle visuel je le fais tous les jours et ne paierais jamais 50€ pour un gars qui va juste faire le tour d'un engin qu'il ne connaît pas. Quand n'est-il pas des motos anciennes qui n'ont aucun rapport avec les motos actuelles. Je n'ai jamais eu d'accident dû au mauvais fonctionnement de ma machine, mais aux automobilistes qui ne prennent pas garde à nous. Il faudrait que l'état des routes soit mieux entretenues et que les glissières de sécurité soient mieux adaptées. Au lieu de subventionner je ne sais quelles associations à but plus ou moins louches et qui n'apportent aucune amélioration, vous feriez mieux de les reverser à l'amélioration du réseau routier.

AVERTISSEMENT : je ne présenterais jamais mes motos et ferais un appel pour que tout le monde en face autan. Un motard qui roule depuis 40 ans et qui en a marra qu'on le prenne pour une pompe à fric.

N° 945851 - Date d'application du contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 09:42

Je ne vois pas comment les contrôleurs auront le temps de s'équiper et de former ou trouver du personnel qualifié en six ou dix mois.

si vous appliquez les dates d'application annoncées, c'est que votre priorité est de faire rentrer des sous dans les caisses de l'état.

N° 945857 - Motard

par :

01/07/2023 09:43

Je n'ai aucunement l'intention de payer un contrôle technique pour ma moto ça n'est encore qu'une histoire de fric un bon motard fait en sorte que sa moto soit toujours nickels

N° 945859 - CT moto : un effet du lobbying inutile pour la sécurité.

par :

01/07/2023 09:44

Cette mesure, est poussée en avant grâce un un lobbying intense des organisme de contrôle et d'associations diverses en situation de conflit d'intérêt flagrant.

Les organes de sécurité sur une moto sont bien plus faciles à contrôler que sur tout autre véhicule à moteur, parce qu'ils directement accessibles, et d'ailleurs on apprend à les vérifier avant chaque départ quand on passe le permis A ( mais pas pour le permis B comme chacun sait ).

On pourrait objecter que certains 2 RM sont bruyants et que cela permettrait de le contrôler, mais même cela est un mauvais argument, car les forces de l'ordre sont censées combattre ce phénomène, et la mesure du CT s'est avérée sans effet sur ce point ailleurs en Europe ( comme en Allemagne ).

le kilométrage parcouru par les 2 roues motorisé annuellement est faible par rapport aux autres véhicules, les véhicules sont donc moins sollicités et leur usure est moindre. Un CT tous les 8000kms a-t-il du sens ?

Moins de 0.3% des accidents sont causés par une défaillance due au mauvais état de la machine, et même le CT n'en éviterait surement pas 100%, alors quel effet cela aura-t-il sur l'accidentologie ? Y aura-t-il un CT des infrastructures, qui causent bien plus d'accidents que l'état de nos machines ( les dos d'ânes hors normes qui fleurissent partout par exemple )?

Quant à la pollution, il est clair que les 2 roues contribuent fortement à la fluidification du trafic, et par conséquent à une baisse significative de la pollution, et toute mesure contribuant à freiner l'utilisation du 2 roues motorisé ne fera que l'augmenter.

On pourrait encore donner beaucoup d'argument contre le CT moto, alors que les avantages sécuritaires en sont inexistant.

Je ne comprends pas cette volonté d'imposer le CT, autrement que causée par un lobbying qui doit être contrecarré par la volonté des citoyens. C'est pourquoi je tenais à m'exprimer à ce sujet.

N° 945860 - Contrôle Technique Moto

par :

01/07/2023 09:44

Bonjour, motard depuis toujours, possesseur d'une Harley Davidson, j'ai des questions sur la conformité de ma moto. J'ai des clignotants, mais à l'arrière, les clignotants font office de feu de route de clignotants et de feu stop en même temps. Et le bruit aussi, sur la carte grise, le bruit d'échappement est homologué à 98DB pourtant elle est de 2018. Voilà tout est dit, une réponse serait bien venue.

N° 945876 - Incompréhension!

par :

01/07/2023 09:50

Je ne reviendrais pas sur le rapport MAID qui invalide ce CT... mais sur ses conditions d'application; Je fais 15000km/an sur ma moto et de ce fait, mon concessionnaire la révisé tous les 9 mois avec un plan d'entretien portant sur près de 30 points.

Je ne vois absolument pas ce que va m'apporter ce CT sans parler de la compétence de l'opérateur comparée à celle de mon concessionnaire spécialisé non seulement 2 roues mais spécialiste surtout de la marque de mon véhicule!

Tous les amis motards de mon club sont dans ce cas; pourquoi mettre alors tout le monde dans le "même sac"?

Quelle méconnaissance du monde motard! je suis écœuré de cette sécurité rentière, pour reprendre les termes de la [association de motard], et de tous ces petits gens de pouvoir qui valident de telles décisions dans des intérêts visiblement personnels et financiers.

N° 945877 - contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 09:50

Le contrôle technique des 2 roues motorisés est inutile car les propriétaires de 2 roues effectuent déjà tous les contrôles possibles et les révisions de leur véhicule régulièrement!

L'état du véhicule n'est pas en cause dans la grande majorité des accidents de 2 roues motorisés!

N° 945879 - CT ou Comment Tergiverser

par :

01/07/2023 09:50

« Environnement et sécurité », toujours les mêmes prétextes usés jusqu'à la corde, moi je dirais, « argent, jalousie et haine ». Pour certains, le CT sera la solution miracle, en fait, en ce qui concerne la sécurité du véhicule et l'environnement, le 2 roues s'avère être un très bon élève. Ceux qui font un bruit infernal roulent déjà hors la loi en toute impunité, je ne vois pas en quoi un CT changera les choses. Un changement d'échappement avant et après le CT et le tour est joué ou pas de CT du tout. Il y a des endroits en France, où rouler sur un scooter volé, sans assurance, voire sans casque, ne pose aucun problème.

Ce CT nous est imposé non pas par nécessité, mais par intérêts, car une poignée de gens qui y ont certainement un intérêt financier ou une phobie du 2 roues ont fini par obtenir gain de cause auprès d'une juridiction qui n'a aucune compétence en matière de sécurité routière. Dans un processus dit démocratique, on va une nouvelle fois contraindre des millions de personnes pour la satisfaction de quelques-uns. Je trouve qu'il serait grand temps que l'Académie française revoie la définition de ce mot : 'démocratie', car celle du dictionnaire n'est plus d'actualité.

N° 945883 - CT inutile

par :

01/07/2023 09:52

Instauré un CT sur les 2 roues motorisés de plus de 125 cm3 n'apportera rien en terme de sécurité routière. Les 2 roues concernés par ce CT sont majoritairement tous en bon état. Le peu de 2 roues trafiqués ou en mauvais état est conduit par des utilisateurs qui ne se soumettrons pas a ce CT car il roule déjà sans assurance et/ou permis.

Si ce CT doit malgré tout être appliqué, alors il doit concerner également les 50 et 125 cc qui sont les 2 roues les plus bruyant, trafiqués, dangereux parmi l'ensemble des 2 roues en circulation.

N° 945884 - Incompréhension totale.

par :

01/07/2023 09:52

S'il est clair qu'une partie des 2RM ne répondent plus aux certificats d'homologation, a quelles catégories appartiennent ceux-ci?

Je suis complètement abasourdi par le fait que les moins de 50 centimètres cubes soient exemptés de ce contrôle.

Clairement et objectivement, combien de scooters ou de cyclomoteurs sont encore en état d'origine?

Encore une fois, deux poids deux mesures.  
Déplorable et incompréhensible.

N° 945887 - A quoi bon ?

par :

01/07/2023 09:53

Quand on connaît le % d'accidents dus à une défaillance mécanique de la machine, à quoi bon à part céder aux lobbys et aux intégristes bobos écolos (qui cela dit vont laisser DOUBLER LE PARC D'AVIONS d'ici 2035 ?)

FOUTEZ NOUS LA PAIX, mais en revanche SOYEZ SANS PITIE au bord des routes avec les échappements FULL BORDEL qui sont à l'origine des nuisances et des actions anti motards . Au bord des routes car le gonze y remet la chicane, y passe le contrôle non sans y laisser 50 balles, pi rentré chez lui il enlève la chicane et c'est reparti pour un tour ? INUTILE LE CT ABOLISSEZ cette clownerie supplémentaire !!!

N° 945890 - controle technique deux roues

par :

01/07/2023 09:54

Bonjour, ce contrôle technique est principalement diligenté par le lobbying des sociétés de contrôle technique et surtout le géant [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui voient la une manne financière importante. Environ 3millions de véhicules, même si on mets le contrôle tous les 3 ans, ça fait quand même, un chiffre d'affaire annuel qui devrait tourner aux alentours de 50 millions d'euros alors que, seulement 0.3% des morts en deux roues sont dues à un problème technique.

N° 945891 - Inutile pour les motos, mais pas pour les scooters

par :

01/07/2023 09:54

Bonjour, j'apporte mon commentaire pour expliquer que les vrais motards s'occupent mieux des organes de sécurité de leur moto, que de leur voiture! Donc c'est parfaitement inutile ce CT pour motos de plus de 125cm<sup>3</sup>. Par contre le CT pour tous les scooters serait un bien, car ce n'est pas la même population qui roule à moto et en scooter. En effet cette partie de la population n'entretient pas leur scooter et c'est cette partie de la population qui devrait subir un CT. Cordialement

N° 945893 - Commentaire sur modalités du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 09:55

Bonjour différents points qui devraient être pris en compte.

.le kilométrage des 2roues motorisés est bien plus faible que les autres véhicules la fréquence d'un contrôle devrait donc être diminuée au regard de l'usage des véhicules 1er contrôlé a 7 ans puis tous les 3ans et obligatoires en cas de revente à partir de 5 ans

.les contrôleurs techniques ne sont pas des professionnels des deux roues motorisés, les modalités de formation et d'expérience doivent être mieux prise en compte, étant propriétaire d'un véhicule (voiture) de collection ils ne savent déjà pas faire correctement alors passage au deux roues, j'ai personnellement plus confiance en un professionnel de la niche du véhicule à contrôler (voiturette, quad, moto, véhicule de collection etc) comme pour les poids lourds il faut un centre adapté et un professionnel aguerri. Il est impossible d'être spécialiste en tout.



.quid dès vélos à assistance électrique qui avec peu de modifications peuvent rouler plus vite qu'un moto ou un cyclo. Avec des contraintes au delà de la résistance initiale sur carde et freinage. Idem pour certaines trottinettes.

.pour le contrôle de pollution sonore, reste un point à améliorer il existe énormément de moyen de contourner le contrôle, la encore seul un professionnel aguerri (mécanicien moto) pourrait découvrir par l'expérience un dispositif de contournement.

En conclusion, je ne suis pas contre ce type de contrôle mais la façon dont il est proposé est très mal adapté et ne sera donc pas compris. Du coup vu comme une contrainte insupportable au lieu d'être perçu comme un progrès.

N° 945897 - Commentaire sur modalités du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 09:56

Bonjour différents points qui devraient être pris en compte.

.le kilométrage des 2roues motorisés est bien plus faible que les autres véhicules la fréquence d'un contrôle devrait donc être diminuée au regard de l'usage des véhicules 1er contrôlé a 7 ans puis tous les 3ans et obligatoires en cas de revente à partir de 5 ans

.les contrôleurs techniques ne sont pas des professionnels des deux roues motorisés, les modalités de formation et d'expérience doivent être mieux prise en compte, étant propriétaire d'un véhicule (voiture) de collection ils ne savent déjà pas faire correctement alors passage au deux roues, j'ai personnellement plus confiance en un professionnel de la niche du véhicule à contrôler (voiturette, quad, moto, véhicule de collection etc) comme pour les poids lourds il faut un centre adapté et un professionnel aguerri. Il est impossible d'être spécialiste en tout.

.quid dès vélos à assistance électrique qui avec peu de modifications peuvent rouler plus vite qu'un moto ou un cyclo. Avec des contraintes au delà de la résistance initiale sur carde et freinage. Idem pour certaines trottinettes.

.pour le contrôle de pollution sonore, reste un point à améliorer il existe énormément de moyen de contourner le contrôle, la encore seul un professionnel aguerri (mécanicien moto) pourrait découvrir par l'expérience un dispositif de contournement.

En conclusion, je ne suis pas contre ce type de contrôle mais la façon dont il est proposé est très mal adapté et ne sera donc pas compris. Du coup vu comme une contrainte insupportable au lieu d'être perçu comme un progrès.

N° 945898 - Pas d accord

par :

01/07/2023 09:56

Les motos sont en grande partie utilisées par des motos passionnés qui savent qu'ils n'ont que deux roues et que leurs vies ne tiennent qu'à l'état impeccable de leurs montures. Un contrôle technique aura un coût supplémentaire surtout pour de jeunes motards alors qu'ils sont déjà pénalisés par des gros tarifs d'assurance. Il ne faut pas confondre petites "pitoires" trafiquées et bruyantes et motos de route. Il ne faut pas généraliser l'ensemble des motards à cause de certains "chiens galeux".

N° 945903 - Non au contrôle technique

par :

01/07/2023 09:58

Bonjour, dans ce monde où les obligations et l'uniformisation négative prennent de plus en plus la place des choix et des libertés si chères à notre "démocratie", imposer un contrôle technique au deux et trois roues motorisés est totalement inutile du point de vue de son but sécuritaire puisque seulement 0.3 % des tués en 2RM sont dus à un défaut technique (rapport MAIDS)

A moins qu'il y ait d'autres raisons !

N° 945907 - Hérésie

par :

01/07/2023 09:59

Ce contrôle technique est une hérésie. Il n'apportera aucune sécurité aux motos qui sont à 99 % très bien entretenues. L'état des motos représentent une partie infinitésimale des accidents.

N° 945908 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 09:59

L'amalgame fait par l'appellation 2 roues est l'image même de l'inégalité. Les conducteurs de motos ne peuvent être assimilés à ceux des 49.9cm<sup>3</sup>.

on est titulaires de permis de conduire et on responsable juridiquement et judiciairement.

Notre vie dépend de l'entretien de notre moto . Les accidents ne sont donc pas causés par un défaut d'entretien.

Par ailleurs le tarif proposé ne tien pas compte que dans la majorité des cas nous détenons aussi une voiture donc double paiement, il serait bon de prévoir un tarif dégressif .

Je suis donc contre ce contrôle technique qui est le fruit d'une étude biaisée et partielle.

N° 945910 - Commentaire sur modalités du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 09:59

Bonjour différents points qui devraient être pris en compte.

.le kilométrage des 2roues motorisés est bien plus faible que les autres véhicules la fréquence d'un contrôle devrait donc être diminuée au regard de l'usage des véhicules 1er contrôlé à 7 ans puis tous les 3ans et obligatoires en cas de revente à partir de 5 ans

.les contrôleurs techniques ne sont pas des professionnels des deux roues motorisés, les modalités de formation et d'expérience doivent être mieux prise en compte, étant propriétaire d'un véhicule (voiture) de collection ils ne savent déjà pas faire correctement alors passage au deux roues, j'ai personnellement plus confiance en un professionnel de la niche du véhicule à contrôler (voiturette, quad, moto, véhicule de collection etc) comme pour les poids lourds il faut un centre adapté et un professionnel aguerri. Il est impossible d'être spécialiste en tout.

.quid des vélos à assistance électrique qui avec peu de modifications peuvent rouler plus vite qu'un moto ou un cyclo. Avec des contraintes au delà de la résistance initiale sur carde et freinage. Idem pour certaines trottinettes.

.pour le contrôle de pollution sonore, reste un point à améliorer il existe énormément de moyen de contourner le contrôle, la encore seul un professionnel aguerri (mécanicien moto) pourrait découvrir par l'expérience un dispositif de contournement.

En conclusion, je ne suis pas contre ce type de contrôle mais la façon dont il est proposé est très mal adapté et ne sera donc pas compris. Du coup vu comme une contrainte insupportable au lieu d'être perçu comme un progrès.

N° 945911 - contrôle technique motos aberration

par :

01/07/2023 10:00

Bonjour

je suis propriétaire des plusieurs motos et j'ai mon permis toutes catégories depuis plus de 40 ans. Je n'ai eu aucun accident en ayant parcouru des milliers de kilomètres en toutes saisons et cela sans contrôle technique car, n'étant pas suicidaire, je veille au bon état de mes véhicules tout particulièrement pour ce qui est des pneumatiques, du freinage et de l'éclairage. Mes pots d'échappement sont d'origine et en bon état.

Ce contrôle technique n'est voulu que par des bobos roulant en vélo qui ne connaissent rien à la moto qui sont excédés par le bruit de certains scooters et motos trafiqués. C'est compréhensible mais cela ne doit pas pénaliser la majorité des motards respectueux de la réglementation et de leurs concitoyens. En gros pour quelques mauvais élèves toute la classe est punie. Des contrôles ciblés sur la route seraient plus efficaces. Par ailleurs, en Allemagne, où j'ai de la famille, le contrôle technique est obligatoire depuis longtemps et cela n'a jamais fait diminuer la nuisance sonore.

Toujours dans le domaine du bruit, il est facile de venir au contrôle technique avec le pot d'origine et immédiatement après de remettre celui qui n'est pas réglementaire.... pas besoin d'être législateur européen ou français pour le savoir (peut être qu'ils l'ignorent....).

Pour ce qui est la pollution une moto ne pollue pas plus qu'une voiture, voire moins, vu que la moto ne reste pas pendant des heures dans un bouchon... Plus de motos signifie plus de fluidité dans le trafic.

Les futurs contrôleurs ne sont pas et ne seront pas des mécanos motos (car mieux payés ailleurs) ce qui est un métier particulier et à l'instar de ceux d'Allemagne, ils vont se contenter de faire un tour rapide du véhicule et surtout d'encaisser le montant de la prestation !!!!

Tous les autres arguments sont déjà connus par tout le monde mais visiblement ignorés par nos législateurs qui vont se contenter de suivre bêtement une directive européenne.

En résumé je suis contre ce contrôle technique absolument inutile qui pénalise le budget des motards.

Messieurs les députés ou autres législateurs réagissez et agissez en français pas en moutons européens. Merci

N° 945914 - Kilométrage moyen annuel des motos et contrôle visuel

par :

01/07/2023 10:01

Si l'on considère un kilométrage moyen de 4000 km an effectué par un motard un contrôle technique tous les 3 ans signifie tous les 12000 km ce qui semble exagéré si l'on compare au kilométrage moyen d'une voiture.

Quant au contrôle visuel le motard l'effectue au quotidien quand il prend sa moto

Par exemple l'état des plaquettes de frein se voit directement sur une moto et au prix d'un disque neuf de remplacement le motard change plutôt les plaquettes avant leur usure complète .

N° 945915 - Non au contrôle technique

par :

01/07/2023 10:01

Bonjour, dans ce monde où les obligations et l'uniformisation négative prennent de plus en plus la place des choix et des libertés si chères à notre "démocratie",

imposer un contrôle technique au deux et trois roues motorisés est totalement inutile du point de vue de son but sécuritaire puisque seulement 0.3 % des tués en 2RM sont dus à un défaut technique (rapport MAIDS)

A moins qu'il y ait d'autres raisons !

N° 945916 - Ct moto

par :

01/07/2023 10:01

Les conducteurs de 2 roues sont en grande majorité responsable, les contrôles de sécurité sont fait régulièrement nous ne roulerions pas avec des machines défectueuses nous ne sommes pas suicidaires, concernant la pollution sonore il existe des radars anti-bruit et des contrôles de police pour sanctionner les contrevenants et pour la pollution atmosphérique nous sommes la catégorie de motorisés la moins polluantes, sachant que dans le même temps les compagnies aériennes ont l'autorisation d'augmenter leur nombre d'avions.

NON au ct moto.

N° 945917 - monsieur

par :

01/07/2023 10:02

Je ne comprends pas l'objectif (sauf financier), ce projet s'ajoute à d'autres visant les 2 roues, alors que la meilleure protection vs climat, énergie et pollution, c'est bien d'augmenter les 2 roues (moins de trafic, moins de place, moins d'énergie, moins de perte de temps) et non de les sanctionner financièrement. L'immense majorité des deux roues est, pour la sécurité de son conducteur, bien et régulièrement entretenue. Si certains sont trop bruyants, ce qui est une vraie pollution, ils doivent être verbalisés sévèrement. Mais pourquoi pénaliser plusieurs millions de personnes pour les comportements inciviques de quelques uns. Aidez les motards plutôt que de les pénaliser.

N° 945918 - contrôle technique motos aberration

par :

01/07/2023 10:02

Bonjour

je suis propriétaire des plusieurs motos et j'ai mon permis toutes catégories depuis plus de 40 ans. Je n'ai eu aucun accident en ayant parcouru des milliers de kilomètres en toutes saisons et cela sans contrôle technique car, n'étant pas suicidaire, je veille au bon état de mes véhicules tout particulièrement pour ce qui est des pneumatiques, du freinage et de l'éclairage. Mes pots d'échappement sont d'origine et en bon état.

Ce contrôle technique n'est voulu que par des bobos roulant en vélo qui ne connaissent rien à la moto qui sont excédés par le bruit de certains scooters et motos trafiqués. C'est compréhensible mais cela ne doit pas pénaliser la majorité des motards respectueux de la réglementation et de leurs concitoyens. En gros pour quelques mauvais élèves toute la classe est punie. Des contrôles ciblés sur la route seraient plus efficaces. Par ailleurs, en Allemagne, où j'ai de la famille, le contrôle technique est obligatoire depuis longtemps et cela n'a jamais fait diminuer la nuisance sonore.

Toujours dans le domaine du bruit, il est facile de venir au contrôle technique avec le pot d'origine et immédiatement après de remettre celui qui n'est pas réglementaire.... pas besoin d'être législateur européen ou français pour le savoir (peut être qu'ils l'ignorent....).

Pour ce qui est la pollution une moto ne pollue pas plus qu'une voiture, voire moins, vu que la moto ne reste pas pendant des heures dans un bouchon... Plus de motos signifie plus de fluidité dans le trafic.

Les futurs contrôleurs ne sont pas et ne seront pas des mécanos motos (car mieux payés ailleurs) ce qui est un métier particulier et à l'instar de ceux d'Allemagne, ils vont se contenter de faire un tour rapide du véhicule et surtout d'encaisser le montant de la prestation !!!!

Tous les autres arguments sont déjà connus par tout le monde mais visiblement ignorés par nos législateurs qui vont se contenter de suivre bêtement une directive européenne.

En résumé je suis contre ce contrôle technique absolument inutile qui pénalise le budget des motards.

Messieurs les députés ou autres législateurs réagissez et agissez en français pas en moutons européens. Merci

N° 945919 - Contrôle technique déjà effectué

par :

01/07/2023 10:02

Bonjour,

Dans le cadre de mes permis de conduire A1 et A, j'ai été formé et évalué à contrôler mon 2 roues motorisé, chose bien plus aisée sur un 2 roues/4 roues. Ainsi, me concernant, mais cela est valable pour au moins tous les motards avec un permis moto, j'applique un contrôle à mon 2 roues depuis que je roule à moto.

Ce projet de texte m'apparaît comme un doublon réglementaire parfaitement inutile, ou a minima relativement non prioritaire par rapport à d'autres sujets de sécurité pour les usagers exposés (motards, mais aussi les cyclistes et les piétons): l'état des chaussés, les mobiliers urbains dangereux, les téléphones au volant...

N° 945921 - Commentaire sur modalités du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 10:03

Bonjour différents points qui devraient être pris en compte.

.le kilométrage des 2roues motorisés est bien plus faible que les autres véhicules la fréquence d'un contrôle devrait donc être diminuée au regard de l'usage des véhicules 1er contrôlé a 7 ans puis tous les 3ans et obligatoires en cas de revente à partir de 5 ans

.les contrôleurs techniques ne sont pas des professionnels des deux roues motorisés, les modalités de formation et d'expérience doivent être mieux prise en compte, étant propriétaire d'un véhicule (voiture) de collection ils ne savent déjà pas faire correctement alors passage au deux roues, j'ai personnellement plus confiance en un professionnel de la niche du véhicule à contrôler (voiturette, quad, moto, véhicule de collection etc) comme pour les poids lourds il faut un centre adapté et un professionnel aguerri. Il est impossible d'être spécialiste en tout.

.quid dès vélos à assistance électrique qui avec peu de modifications peuvent rouler plus vite qu'une moto ou un cyclo. Avec des contraintes au delà de la résistance initiale sur carde et freinage. Idem pour certaines trottinettes.

.pour le contrôle de pollution sonore, reste un point à améliorer il existe énormément de moyen de contourner le contrôle, la encore seul un professionnel aguerri (mécanicien moto) pourrait découvrir par l'expérience un dispositif de contournement.

En conclusion, je ne suis pas contre ce type de contrôle mais la façon dont il est proposé est très mal adapté et ne sera donc pas comprise. Du coup vu comme une contrainte insupportable au lieu d'être perçu comme un progrès.

N° 945924 - Contrôle cyclomoteurs anciens

par :

01/07/2023 10:04

Bonjour,

Je possède, ainsi que quelques amis, plusieurs cyclomoteurs ayant tous plus de 30 ans et munis d'un certificat d'immatriculation normal (pas en collection).

Lors des futurs contrôles techniques, faudra-t'il la mention "collection" au même titre que les voitures pour avoir une validité 5 ans ?

Dans ce cas, nous serons amenés à faire des demandes à la FFVE pour monter un dossier de véhicule de collection, ce qui implique de payer 70€ par cyclomoteur !

Ce qui nous ferait déboursier pour 1 cyclomoteur :50€ de CT + 70€ de FFVE + 11€ de modification de carte grise, soit 131€.

Pour mon cas, j'ai une dizaine de cyclomoteur qui ne roulent pas plus de 50 à 100 km par an, une mise en place du CT moto me coûterai donc 1310€, Ca fait un peu cher au km !!!

L'idéal, à défaut d'annuler le projet CT moto, serai de considérer la 1re date de mise en circulation pour définir une validité prolongée du CT.

En plus de cela, même au bout de 5 ans un cyclo n'aura pas roulé 500km ou peut-être 1000km pour certains, est-ce qu'une validité plus longue, voire une dispense de CT (après un CT initial) comme pour les voiture mises en circulation avant 1960, serait envisageable?

Merci.

N° 945928 - Non au #CT2RM

par :

01/07/2023 10:05

On n'en veut pas !

Point !

Quelle étude (indépendante) prouve le lien entre l'accidentalité des 2RM et leur état ?

Aucune !

Une formation adéquate de l'ensemble des usagers de la route et de bonnes infrastructures routières seraient bien plus probantes.

N° 945929 - Est ce vraiment nécessaire, traiter le problème à la base.

par :

01/07/2023 10:05

Apparemment le contrôle technique porte sur la sécurité du véhicule. Personnellement je me vois mal rouler sur un cercueil qui ne feine pas, qui fuit ou dont l'état des pneus est critique. Je n'ai que 2 roues et suis bien conscient des risques liés à cette notion d'équilibre précaire .

Pour moi le + gros danger reste l'état de la route (raccord de bitume ultra glissants , gravillons systématiques, bandes blanches non granulées, les barrières de sécurité uniques qui sont de vraies guillotines a mon sens en cas de chute et même un aggravateur de dommages corporels en cas de chute).

Je serais plutôt pour le contrôle technique mais uniquement en cas de vente , afin de sécuriser l'acheteur qui ne s'y connaît pas forcément en mécanique, afin de déceler les éventuels vices cachés. Pourquoi pas un contrôle technique imposé par les forces de l'ordre en cas de contrôle routier où le véhicule est considéré comme dangereux pour les autres usagers (avec un délai d'un mois pour l'effectuer) . Pour aller dans le sens financier , pourquoi ne pas faire ce premier contrôle technique gratuit puis un tarif dégressif dès lors que le propriétaire amène son véhicule+ souvent que prévu ?

(50€ si délai légal , 25€ tous les 2 ans et 10€ tous les ans ? ) Vous auriez un contrôle+ régulier donc des motos en meilleur état tout en allant dans le sens du pouvoir d achat .  
En espérant vous avoir aidé, et en espérant que les routes soient de + en + en meilleur état ....

N° 945930 - Ct moto

par :

01/07/2023 10:05

Les conducteurs de 2 roues sont en grande majorité responsable,les contrôle de sécurité sont fait régulièrement nous ne roulerions pas avec des machine défectueuse nous ne somme pas suicidaires, concernant la pollution sonore il existe des radars anti-bruit et des contrôle de police pour sanctionner les contrevenants et pour la pollution atmosphérique nous sommes la catégorie de motorisé la moins polluantes, sachant que dans le même temp les compagnie aérienne ont l'autorisation d'augmenter leurs nombre d'avion.  
NON au ct moto.

N° 945934 - Contre le contrôle technique 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 10:07

Le contrôle technique a été prouvé comme inutile par les représentants de la [association de motard], et notoirement soutenu auprès du Conseil d'Etat par des associations et des entreprises louches et championnes du conflit d'intérêt.

Qu'un contrôle technique soit nécessaire lors de la revente d'un véhicule (et ce principalement pour les petites cylindrées et les scooters) paraîtrait judicieux pour éviter les reventes de véhicules mal entretenus par de jeunes inconscients, mais pour le reste du temps (et sur une périodicité arbitraire) il est clairement un abus et une taxe déguisée. Quant à la surveillance du bruit des pots non homologués, c'est aux gendarmes de la faire lors des contrôles routiers.

N° 945936 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 10:07

Quel motard serait assez stupide pour ne pas faire réviser et vérifier sa moto alors que sa vie en dépend ? Le contrôle par un soi-disant centre agréé sera simplement un doublement de la vérification avec une tarification absurde et un niveau de qualification certainement moindre que celles des mécaniciens professionnels de nos marques de moto. Comme certains l'ont déjà dit, la priorité serait de contrôler la qualité de nos axes routiers qui ne sont que des pièges mortels pour les deux roues : nid de poule, crevasse, rainurage, ...

Cette directive européenne obligeant ce contrôle n'a rien résolu dans les autres pays européens qui l'appliquent, et n'est absolument pas comparable au contrôle des voitures comme certains élus essaient de nous le faire croire. Il serait plus judicieux que des contrôles aléatoires soient faits sur de motos trafiquées facilement réparables (pots d'échappements, puissance, éclairage, ...) afin de verbaliser les conducteurs qui ne respectent pas le cahier des charges techniques d'origine.

N° 945937 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 10:07

C'est juste n'importe quoi parce que les accidents ne sont (dans près de 99% des cas) pas dus à l'état du véhicule 2 roues.

C'est du business supplémentaire artificiel pour les Centres de Contrôle Technique qui ne sont d'ailleurs pas forcément demandeurs et du racket auprès des particuliers !!!

Si l'état et le gouvernement veulent faire du bon travail, il y a nombre de sujets dont des très urgents auxquels ils peuvent s'attaquer.

Je me tiens à disposition pour y contribuer en tant que citoyen responsable.

N° 945938 - Quel contrôle, quel équipement ?

par :

01/07/2023 10:07

- Puissance - Amortissement - Freinage

\* Contrôle dynamique très difficile sans pilote ( propriétaire ou technicien motocycliste confirmé ? ).

- Bruit - pollution

\* Jamais vu de centre de contrôle équipé d'un sonomètre, pas de contrôle de bruit des VL ?

les équipements de mesure doivent être étalonnés tout les ans.

\* Contrôle pollution sur échappement multiple plus complexe

quizz de la valeur obtenu suivant la méthode utilisé.

- Pour une mise en application dans 6 à 9 mois ça me paraît peu probable voir impossible

\* Former les contrôleurs, équipements spécifiques de nombreux centres, sans compter

l'engorgement actuelle dans nombreuses zones urbaines

- Echéancier du premier contrôle compliqué

\* Nombre et lieux des centres équipés, temps d'attente pour un RdV, dispo et proximité du propriétaire ?

Beaucoup de questions pour un projet controversé depuis 4 ou 5 ans

Conclusion : la charrue avant les bœufs peut être.....

N° 945945 - N'importe quoi!

par :

01/07/2023 10:10

A part faire plaisir à quelques margoulins aigris, et à X (j'espère qu'ils sont reconnaissants et généreux) je ne vois toujours pas l'intérêt de cette usine à gaz

N° 945947 - Contre

par :

01/07/2023 10:11

Bonjour,

Je suis globalement contre ce texte, sachant d'une part que l'état des véhicules n'est impliqué que dans 0,3% des accidents, et d'autre part que des conflits d'intérêt manifestes sont pris en compte dans cette "contrainte".

Cordialement

N° 945948 - Le refus du contrôle technique des 2 RM

par :

01/07/2023 10:11

Le CT2RM relève à mon sens plus d'une nécessité liée à une harmonisation normative européenne et à un lobbying notamment de X qu'à d'autres objectifs notamment de sécurité.



En l'occurrence, les pouvoirs publics devraient plutôt s'attaquer aux vrais problèmes que sont l'état du réseau routier qui lui peut être incriminé dans les accidents de moto : nids de poules, glissières de sécurité dangereuses, gravillons, ralentisseurs non conformes, traces d'hydrocarbures non signalisés et non traités, marquages et peintures glissants... La faute à un état dont les finances ne permettent pas de faire les investissements nécessaires pour remédier à ces états de faits.

Par ailleurs, l'incohérence et la multitude des panneaux de signalisation notamment ceux de limitation sont un facteur de perte de vigilance et de fatigue. Le motard a en permanence les yeux rivés sur le compteur et non sur la route, sachant qu'avec le casque son champ de vision est limité. Le peu de protection qu'offre une moto entraîne de facto à ce que son détenteur en prenne soin et l'entretienne ? Alors, comment justifier cette mesure ??

Le coût du CT ne sera pas neutre, cette mesure a été mal anticipée et se traduit par un maillage de centres agréés très diffus entraînant des coûts de déplacement et une pollution contre productive. La question du bruit est un faux problème : la mise en place du CT n'empêchera pas qu'après le passage au centre, le motard puisse reconfigurer sa machine à l'état d'avant.

Enfin, les pouvoirs publics ne mettent que très rarement en avant les points positifs de la moto: la facilité de circulation diminuant ainsi les bouchons et la pollution.

On attend de nos dirigeants politiques un peu de courage, ce qui n'est pas dans l'air du temps, en supprimant cette mesure quitte à déplaire à nos partenaires européens

N° 945956 - Contre

par :

01/07/2023 10:13

Bonjour,

Je suis globalement contre ce texte, sachant d'une part que l'état des véhicules n'est impliqué que dans 0,3% des accidents, et d'autre part que des conflits d'intérêt manifestes sont pris en compte dans cette "contrainte".

Cordialement

N° 945959 - Pas envi d'être la vache a lait

par :

01/07/2023 10:14

Je ne vois pas l'intérêt de ce ct, car avant tout ma sécurité en tant que motard c'est de bien entretenir ma moto. A part me soutirer encore un peu d'argent. En plus pour en faire quoi ?

La filer en prime a la c.. pour compenser x raisons que l'état n'assume pas.

Par contre la sécurité routière et l'état du réseau pour les motards n'évolue pas voir ce degrade.

NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

N° 945963 - Non au CT 2 ROUE

par :

01/07/2023 10:15

Un bon état des routes serait plus sécuritaire et provoquerait moins d'accident que contrôler via un CT une moto parfaitement entretenue.

Il y'a moins de motards sur la route que les automobilistes.

Le Motards sait que sa sécurité c'est lui , son équipement et l'état de sa moto , il n'est pas protégé par une structure comme une voiture .

N° 945964 - Projet de contrôle technique des cyclomoteurs

par :  
01/07/2023 10:15  
Bonjour,

Après avoir lu le projet concernant ce sujet, je souhaite formuler quelques remarques sur les dispositions prévues ou sur la faisabilité technique d'un tel contrôle :

Alinéa 0.2.1.a.7 Identification du véhicule, frappe à froid:

Le constructeur (comme Motobécane/ Motoconfort) a parfois choisi de placer cette frappe sur un emplacement où pour y accéder visuellement une dépose des carters de protection moteur, de la transmission complète (chaîne, manivelle, plateau, courroie, etc) ainsi que sa "repose" va nécessiter un temps considérable, notamment dans les réglages à effectuer avec précision après "repose" de l'ensemble. Pour un collectionneur averti, selon le modèle, il faut compter une matinée de travail! Cela me paraît-être inenvisageable lors d' un CT.

Alinéa 1.1.3 Frein de stationnement :

A ma connaissance, les cyclomoteurs en sont dépourvus.

Alinéa 7.4.1.a.7 compteur kilométrique :

Nombre de cyclomoteurs de la marque, construits dans les années 50 à 80, en étaient dépourvus notamment les av 3, av32, av40,41,42, 50 et 51, Hobby mais probablement que la liste est loin d'être exhaustive. Cette mesure représente une également une difficulté d'application.

Alinéa 6.2.1 a 7 Présence de partie saillante présentant un risque.

La dimension réglementaire de la plaque d'immatriculation qui n'existait pas à l'origine, peut représenter un risque de chute pour le conducteur qui il monte ou descend de son cyclomoteur, lors du passage de la jambe droite.

Alinéa 4.7.1 Eclairage de la plaque.

Inexistant à l'origine, cette mesure va nécessiter une transformation du faisceau électrique qui n'est pas souhaitable, car cela peut générer des problèmes électriques majeurs.

Cordialement

N° 945967 - Pas envi d'être la vache a lait

par :  
01/07/2023 10:17

Je ne vois pas l'intérêt de ce ct, car avant tout ma sécurité en tant que motard c'est de bien entretenir ma moto. A part me soutirer encore un peu d'argent. En plus pour en faire quoi ?

La filer en prix a la con pour compenser x raisons que l'état n'assume pas.

Par contre la sécurité routière pour les motards n'évolue pas voir ce degrade.

NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

N° 945970 - Contrôle technique

par :  
01/07/2023 10:17

Bonjour,

Un motocycliste digne de ce nom ne ce permettrait pas de rouler sur une moto défectueuse. Le simple fait d'un problème de pression où d'usure de pneumatique et

la moto est inconduisible. Egalement pour tout ce qui est organes de sécurité. Les niveaux de looked de frein et d'embrayage sont à la vue du pilote en permanence. Et je ne parle pas du réglage du phare s'il est mal réglé prendre un virage relève de la performance à rouler en aveugle. La liste est longue. Bien sûr tout le monde n'est pas mécanicien mais tout les motards ont des yeux et sont capable de voir si leur moto a un souci mécanique. C'est pour toute ces raisons que le problème est certainement ailleurs. Peut être s'agit il d'une poignée de personne appartenant à de petites associations désireuses de se faire connaitre et ne mesurant peut être pas toute la portée de leurs actions. C'est également un bon moyen pour elles de récolter quelques subventions. Agir sur la sécurité en ville, les équipements, la vitesse des trottinettes électriques, l'état de route....etc.. serai certainement plus productif.

N° 945976 - Inutile et couteux

par :

01/07/2023 10:19

Votre commentaire :

Possesseur de motos depuis mes 16 ans, comme tout motard un peu sérieux je suis conscient de l'importance des éléments qui assurent la sécurité de ma conduite. Je comprends mal (ou plutôt trop bien !) qu'on me demande de payer pour qu'un prestataire pas forcément bien formé et au fait des spécificités de chaque moto vérifie de visu ce que je peux contrôler moi-même (état des pneus, freins, fluides, fonctionnement des phares) et que je contrôle de fait avant chaque trajet un tant soi peu important. De plus, les centres de contrôle ne possèdent à ce jour ni le matériel ni les compétences pour effectuer ce travail. Si une machine de 20.000 euros tombe du pont (chose déjà vue chez des mécaniciens moto bien formés !), qui règlera les dégats ?

D'autres pays européens ont pu déroger à cette exigence, il n'est donc pas normal que sous la pression de quelques activistes anti-motos cette possibilité n'ait pas été saisie.

L'état pitoyable de notre réseau routier est autrement plus accidentogène que d'éventuels (et de fait fort rares) défauts d'entretien de nos motos, cette décision n'a donc pour but que de complaire à quelques-uns ; si c'est dans un but clientéliste, le calcul me semble mathématiquement très douteux, et c'est un euphémisme.

N° 945977 - Pour le contrôle technique des deux roues motorisé

par :

01/07/2023 10:19

Je suis pour la mise en place. Les commentaires de beaucoup qui disent que c'est une aberration, moi j'en doute.

Quand on regarde ce qui se passe pour les autres catégories de véhicules, surtout l'automobile, je m'interroge.

La ou l'accent doit être mis, c'est les échappements qui font un barrouf. Etant moi même motard, moto d'origine, je ne supporterais pas de faire du bruit.

Les rétroviseurs, pour certains c'est du n'importe quoi.

Mais j'espère que les forces de l'ordre sévrons une fois que le contrôle technique sera en mis en fonction. Parce que de toute façon, mettre le véhicule en conformité le jour du CT, et le remettre comme avant le CT.

N° 945988 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 10:23

Je trouve que ce contrôle technique est encore un impôt déguisé par un prétexte de protection des usagers et de l'environnement.

Tout le monde va-t- y aller de sa petite histoire et de son petit point de vue, mais ce qu'il s'en dégagera, c'est que les points de défaillances présentés au contrôle technique deux roues motorisés, s'ils ne sont pas déjà vérifiés annuellement par le réparateur ou concessionnaire ou même quotidiennement par l'utilisateur pourraient effectivement poser un problème de sécurité. Les motos, qui nécessitent un permis, et donc une autorisation accordé par l'Etat de pouvoir utiliser les deux roues motorisés à partir de 250cm<sup>3</sup>, sont entretenues par leur utilisateur car ils savent, par le permis qu'ils ont passé, un examen, qui confirme leur capacité à prendre la route avec un véhicule en état que si leur véhicule présente un défaut de ces points de contrôle leur sécurité et celle des autres usagers pourrait être engagées. Je pense que c'est surtout les véhicules motorisés non soumis au permis qui devraient être contrôlés.

Messieurs reprennez les statistiques, revoyez vos positions et peut être concentrez vous sur les gros pollueurs, les sociétés de transport maritimes qui utilisent des carburants lourds de polluant vs les motos toutes à l'essence. Ne manquez pas de clairvoyance en satisfaisant les réclamations bruyantes mais totalement inutiles. Le sujet de la pollution ou de la sécurité routière ne porte pas sur les deux roues motorisés nécessitant le permis de moto, mais plutôt de l'état infrastructures dont la république semble se désengager de plus en plus.

Merci d'avoir pris le temps de lire en espérant que cela pèsera dans vos décisions.

Bien cordialement,

N° 945990 -

par :

01/07/2023 10:23

20 ans de conduite avec une main.

3 attelages différents, les modifications ayant été faites par un ami mécano professionnel moto, lui même amputé, donc bien au courant du problème technique (merci), donc pas de DREAL, ni de DRIEAT, et encore moins de DEAL.

Garagistes, concessions, et autres pros de l'équipement Handicap, ne veulent pas se mouiller, ou pratiquent des tarifs EXORBITANTS.

Quand on connaît déjà le problème du contrôle technique auto, avec les adaptations obligatoires non conformes des véhicules aménagés, (siège ergonomique sans air bag latéral, freinage par joystick, clignotants commande vocale, etc...) qui peuvent souvent aboutir à un refus, on peut se poser des questions pour nos MOB..

Mon conseil aux Petits hommes gris de BERCY, derrière leur bureau, c'est instaurer plutôt un contrôle technique des brosses à dents, vous ferez ainsi gagner beaucoup plus d'argent à la SECU, que par l'hospitalisation de motards....car nous le savons bien, ce qui vous intéresse, c'est notre argent, pas notre santé...

N° 946000 - Comprends pas

par :

01/07/2023 10:26

Comprends pas... 6000euros pour aider à acheter une monture neuve. Alors que 1500 euros suffirait pour rénover la mienne. Et aucune action pour aide à rénovation ?

N° 946005 - M

par :

01/07/2023 10:27

CT inutile, injustifié, qui sera mal fait, les motards savent contrôler leur véhicule. Les centres de CT et les contrôleurs sont inadaptés, non formés, incapables.

Racket étatique sous la pression X et autres margoulin.

Étonnez vous après des excès de colère...

N° 946007 - Absurdité parlementaire

par :

01/07/2023 10:28

Où va t'on dans l'absurdité, je suis motard depuis 34 ans toutes les motos que j'ai eu ont été entretenues car sinon on ne va pas loin, s'il y a un problème sur les freins, pneumatiques, ou le moteur=mort au tournant.

Donc ce contrôle est encore un moyen de ponctionner de l'argent aux citoyens.

L'état ferait mieux d'entretenir le réseau routier qui fait de plus en plus de morts.C'est étrange qu'il n'y ait pas de statistiques sur les pertes de contrôle et autres dégradation et accident causés par ce manque d'entretien.

Les statistiques des accidents en 2 roues ne font pas de différence entre les vélos, trottinettes et les motos.Or lorsque l'on regarde plus précisément les chiffres les accidents motos sont moindres que les deux autres.

Il y aura toujours des gens non respectueux des autres par le bruit, les runs, l'incivilité mais ce n'est qu'une minorité.

Que l'état prenne ses responsabilités sur la dégradation du réseau routier et que des radars sonomètres soient mis en place, qu'il retire le contrôle technique des deux roues qui ne sert à rien. C'est possible puisque certains pays européens ont dit non .

Appel de phare d'un motard désabusé

N° 946010 - contre le ctvm2r

par :

01/07/2023 10:28

Les motards s'occupent de l'entretien de leur moto, ils savent bien que leur sécurité en dépend en partie si de votre côté vous vous occupez de l'entretien des routes et de la signalisation! ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas et représentent de nombreux pièges à motards !

Depuis 1980, la Fédération française des motards en colère défend, sans corporatisme, la pratique du deux-roues motorisé. Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, elle s'investit notamment pour le partage de la route, la sécurité routière ou encore le développement de la prévention et de la formation.

N° 946016 - Inutile

par :

01/07/2023 10:30

Inutile pour limiter le nombre de morts et de blessés.

Il faut plutôt améliorer les infrastructures routières.

N° 946017 - contre le ctvm2r

par :

01/07/2023 10:31

Les motards s'occupent de l'entretien de leur moto, ils savent bien que leur sécurité en dépend en partie si de votre côté vous vous occupez de l'entretien des routes et de la signalisation! ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas et représentent de nombreux pièges à motards !

Depuis 1980, la Fédération française des motards en colère défend, sans corporatisme, la pratique du deux-roues motorisé. Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, elle s'investit notamment pour le partage de la route, la sécurité routière ou encore le développement de la prévention et de la formation.

N° 946018 - 1 pas en avant 3 en arrière

par :

01/07/2023 10:31

Ce contrôle TEC utile/indispensable/ facultatif, proposé, mis en place puis rejeté.... dicté et ordonne en partie des équipementiers comme X , n'a rien d'objectif.

il serait judicieux et plus légitime, d'organiser un CT au moment d'une vente/achat car nous le savons tous les causes des accidents motos ne sont pas imputables à l'état des motos mais plutôt à celui des routes! de plus il serait indispensable de séparer les scooters et petites cylindrées urbaines des déplacements quotidiens, des engins sortis une fois par semaine en général et très peu impliqués ! Vouloir agir pour la sécurité c'est très bien alors commençons par les routes, le respect des règles car les CT ne vont pas supprimer les rodéos sauvages, qui perturbent et pourrissent la vie de tous les citoyens .

N° 946022 - l'inutilité d'une mesure, contre des Motards responsables

par :

01/07/2023 10:31

Nulle doute que les Motards sont des personnes qui entretiennent leurs montures.

En effet nous savons que notre sécurité réside à ce cercle vertueux, puisque nous sommes dépourvu de carrosserie, la preuve 0,3 % seulement dans cette valeur un % pour pneumatiques usés donc ...

La sécurité à bon dos pour une bande d'hypocrites et d'incompétent pour amasser du fric.

N° 946025 - utilité à priori , pertinence à posteriori

par :

01/07/2023 10:33

Bonjour,

Contexte :

la quarantaine avancée, je fais actuellement 10 000 à 12 000 km par an depuis plusieurs années sur différentes motos ; de cylindrées 650cm<sup>3</sup> à 900cm<sup>3</sup>.

Ces Km s'ajoutent à l'autre dizaine de milliers de Km parcourus en voiture. Mes différents véhicules sont tous entretenus en concession ou garages reconnus, suivant les préconisations constructeur.

Commentaire :

Je ne suis pas défavorable à priori à la mise en place d'un contrôle de conformité et de sécurité pour \_\_\_l'ensemble des véhicules motorisés (1/2/3/4/.../12 roues, thermiques ou électriques !)\_ , ce qui permettrait de :

- \* s'assurer du bon état du parc roulant
- \* rassurer acheteurs et vendeurs passant directement de particuliers à particuliers
- \* rassurer les parents d'ados circulant sur des 50cm3

Mais celui-ci doit prendre en considération les spécificités et pratiques des usagers des 2RM, sans être un copié-collé ou une simple transposition du CT voiture.

La majorité, sinon l'ensemble des propriétaires de véhicules soumis au permis A, A1 & A2 ont conscience de la nécessité du bon entretien de leur véhicule car il en va de leur sécurité; pour rappel, l'examen de ses différents permis insiste sur ce point.

Cet entretien est souvent fait annuellement en concession ou chez d'autres professionnels du secteur. A cet occasion, ces professionnels sont tout à fait en mesure de certifier que le véhicule est en bon état et conforme aux spécifications constructeur.

Une solution simple, facile à mettre en oeuvre, efficace, serait que les sociétés d'assurance exigent une attestation de conformité et de sécurité délivrée par les concessionnaires ou revendeurs/entretien agréés pour le renouvellement annuel des polices d'assurance des véhicules. Ces sociétés exigent déjà ce type d'attestation pour l'entretien de chaudières, poêles et cheminées pour l'assurance de l'habitation.

Cela permettrait aussi et surtout que les véhicules de cylindrée inférieure aux permis A, A1 & A2 "passent entre les mains et les yeux" de professionnels de façon périodique car ces véhicules font souvent l'objet d'un entretien complet réalisé à domicile par les propriétaires eux-même (ce qui n'est pas forcément un mal en soit).

En conclusion, si l'idée d'un contrôle de conformité et de sécurité généralisé à l'ensemble des moyens de transports motorisés n'est pas une aberration, sa mise en oeuvre me fait craindre le pire au détriment de l'objectif initial annoncé : la sécurité routière.

N° 946028 - 1 pas en avant 3 en arrière

par :

01/07/2023 10:33

Ce contrôle TEC utile/indispensable/ facultatif, proposé, mis en place puis rejeté.... dicté et ordonne en partie des équipementiers comme X , n'a rien d'objectif.

il serait judicieux et plus légitime, d'organiser un CT au moment d'une vente/achat car nous le savons tous les causes des accidents motos ne sont pas imputables a l'état des motos mais plutôt a celui des routes! de plus il serait indispensable de séparer les scoter et petites cylindrée urbaines des déplacements quotidiens, des engins sortis une fois par semaine en général et très peu impliqués ! Vouloir agir pour la sécurité c'est très bien alors commençons par les routes, le respect des règles car les CT ne vont pas supprimer les rodéos sauvages, qui perturbent et pourrissent la vie de tous les citoyens .

N° 946030 - Priorités ?

par :

01/07/2023 10:33

Mais pourquoi faire ? Quels sont les priorités de l'état dans ce genre de mesure sachant que les chiffres d'accidents causés par l'état des 2 roues sont minimes mais que par contre l'état des routes sur lesquelles on roule est honteux. Je n'ai jamais eu d'accident en moto, les seuls fois où j'ai failli en avoir c'est à cause de nids de poule et des lignes blanches et passage piétons que tu as l'impression que la peinture qu'ils utilisent dessus c'est de l'huile tellement ça glisse, avec ou sans pluie. Mais la priorité de l'état reste de prendre des sous à tous ces motards pour renflouer les caisses. Logique quoi. Je contrôle ma monture tous les 5000 km, chez un expert, qui me connaît moi et ma moto. Vos contrôles techniques qui vont être effectués par des personnes qu'on ne connaît même pas leur expérience ou leur fiabilité c'est quand même assez fou.

N° 946032 - NON au CT2RM

par :

01/07/2023 10:35

Les motards s'occupent de l'entretien de leur moto, ils savent bien que leur sécurité en dépend en partie si de votre côté vous vous occupez de l'entretien des routes et de la signalisation ! ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas et représentent de nombreux pièges à motards !

Depuis 1980, la Fédération française des motards en colère défend, sans corporatisme, la pratique du deux-roues motorisé. Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, elle s'investit notamment pour le partage de la route, la sécurité routière ou encore le développement de la prévention et de la formation.

N° 946037 - Un pas en avant 3 en arrière

par :

01/07/2023 10:36

Ce contrôle TEC utile/indispensable/ facultatif, proposé, mis en place puis rejeté.... dicté et ordonne en partie des équipementiers comme X, n'a rien d'objectif. il serait judicieux et plus légitime, d'organiser un CT au moment d'une vente/achat car nous le savons tous les causes des accidents motos ne sont pas imputables à l'état des motos mais plutôt à celui des routes! de plus il serait indispensable de séparer les scooters et petites cylindrées urbaines des déplacements quotidiens, des engins sortis une fois par semaine en général et très peu impliqués ! Vouloir agir pour la sécurité c'est très bien alors commençons par les routes, le respect des règles car les CT ne vont pas supprimer les rodéos sauvages, qui perturbent et pourrissent la vie de tous les citoyens .

N° 946040 - CT moto, ça vaut le coup?

par :

01/07/2023 10:37

Conducteur d'une GS-310 depuis bientôt 2 ans, je suis jeune motard, et ayant été à bonne école, je ne peux qu'être dans l'incompréhension face à ce désir de mettre en place un contrôle technique qui passe complètement à côté de l'objectif premier : la sécurité. En effet, j'ai appris, à travers des cours, de la pratique, de l'expérience, des échanges entre motards, qu'on ne rigole pas avec sa sécurité et l'entretien de sa moto. Pour la longévité de ma moto, la mienne, et potentiellement dans l'optique d'une revente, mon véhicule passe en révision systématique, plusieurs fois par an, chez mon concessionnaire. Je prends le temps de comprendre le résultat de ces révisions, où bien plus de points de contrôles que ceux recommandés par ce projet sont analysés, et toute défaillance est immédiatement corrigée.



Donc je me demande bien la plus-value de ce contrôle technique... assurer le contrôle par des organismes certifiés? Merci mais j'aurais toujours plus confiance en mon concessionnaire, que dans une nouvelle certification, lourde à mettre en place (à la limite, certifiez mon concessionnaire)... forcer la main des motards qui ne sont pas aussi rigoureux que moi dans l'entretien de leurs montures? Alors déjà, il n'y en a vraiment pas beaucoup, donc un projet de loi qui vise un petit millier de personnes, est-ce que ça vaut le coup? Et puis soyons honnêtes, on connaît tous un garagiste qui nous "aide" à passer les contrôles techniques un peu douteux, la même chose existera forcément dans le cas des 2 roues... Ou bien, pour améliorer cette fameuse sécurité ? Encore raté, puisque dans les cas d'accidents de la route dus à défaillance technique d'un deux roues, déjà très faibles, il est impossible d'exclure que le véhicule ait été récemment contrôlé, et ait subi un choc dans le mois qui a suivi ce contrôle.

Bref, je ne comprends pas. Si on veut améliorer notre sécurité sur la route, il y a du travail, c'est sûr! Commençons par l'entretien des chaussées par exemple, au hasard... Ce travail en tout cas, je ne le vois pas ici. Alors des projets inutiles, on a l'habitude, ça ne fait de tort à personne, mais des projets contre-productifs, où les principaux concernés vont se sentir déresponsabilisés, pas pris au sérieux, je vous en prie, évitons. Ou alors mettons cartes sur table, l'objectif serait-il autre que notre sécurité? Parce qu'en termes de directives européennes, leur application au niveau national doit rester un choix, le choix avant tout de citoyens.

N° 946041 - utilité à priori, efficacité à posteriori...

par :

01/07/2023 10:37

Bonjour,

Contexte :

la quarantaine avancée, je fais actuellement 10 000 à 12 000 km par an depuis plusieurs années sur différentes motos ; de cylindrées 650cm<sup>3</sup> à 900cm<sup>3</sup>.

Ces Km s'ajoutent à l'autre dizaine de millier de Km parcourus en voiture. Mes différents véhicules sont tous entretenus en concession ou garages reconnus, suivant les préconisations constructeur.

Commentaire :

Je ne suis pas défavorable à priori à la mise en place d'un contrôle de conformité et de sécurité pour \_\_\_l'ensemble des véhicules motorisés (1/2/3/4/.../12 roues, thermiques ou électriques !)\_ , ce qui permettra de :

- \* s'assurer du bon état du parc roulant
- \* rassurer acheteurs et vendeurs passant directement de particuliers à particuliers
- \* rassurer les parents d'ados circulant sur des 50cm<sup>3</sup>

Mais celui-ci doit prendre en considération les spécificités et pratiques des usagers des 2RM, sans être un copié-collé ou une simple transposition du CT voiture.

La majorité, sinon l'ensemble des propriétaires de véhicules soumis au permis A, A1 & A2 ont conscience de la nécessité du bon entretien de leur véhicule car il en va de leur sécurité; pour rappel, l'examen de ses différents permis insiste sur ce point.

Cet entretien est souvent fait annuellement en concession ou chez d'autres professionnels du secteur. A cet occasion, ces professionnels sont tout à fait en mesure de certifier que le véhicule est en bon état et conforme aux spécifications constructeur.

Une solution simple, facile à mettre en oeuvre, efficace, serait que les sociétés d'assurance exigent une attestation de conformité et de sécurité délivrée par les concessionnaires ou revendeurs/entretien agréés pour le renouvellement annuel des polices d'assurance des véhicules. Ces sociétés exigent déjà ce type d'attestation pour l'entretien de chaudières, poêles et cheminées pour l'assurance de l'habitation.

Cela permettrait aussi et surtout que les véhicules de cylindrée inférieure aux permis A, A1 & A2 "passent entre les mains et les yeux" de professionnels de façon périodique car ces véhicules font souvent l'objet d'un entretien complet réalisé à domicile par les propriétaires eux-même (ce qui n'est pas forcément un mal en soit).

En conclusion, si l'idée d'un contrôle de conformité et de sécurité généralisé à l'ensemble des moyens de transports motorisés n'est pas une aberration, sa mise en oeuvre me fait craindre le pire au détriment de l'objectif initial annoncé : la sécurité routière.

N° 946049 - Un pas en avant 3 en arrière

par :

01/07/2023 10:39

Ce contrôle TEC utile/indispensable/ facultatif, proposé, mis en place puis rejeté.... dicté et ordonne en partie des équipementiers comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , n'a rien d'objectif. il serait judicieux et plus légitime, d'organiser un CT au moment d'une vente/achat car nous le savons tous les causes des accidents motos ne sont pas imputables à l'état des motos mais plutôt à celui des routes! de plus il serait indispensable de séparer les scooters et petites cylindrées urbaines des déplacements quotidiens, des engins sortis une fois par semaine en général et très peu impliqués ! Vouloir agir pour la sécurité c'est très bien alors commençons par les routes, le respect des règles car les CT ne vont pas supprimer les rodéos sauvages, qui perturbent et pourrissent la vie de tous les citoyens .

N° 946050 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 10:39

L'Europe veut nous imposer le contrôle technique. Alors, pourquoi n'est-il pas le même dans les pays européens? En France, on parle d'un contrôle tous les 3 ans pour environ 50 euros et chez un voisin, ce contrôle est effectué uniquement lors de la cession du véhicule (2 roues motorisé) à un acheteur ou après un accident (ce type de contrôle, je suis parfaitement d'accord avec).

Là où le bât blesse, c'est quand j'entends que ce contrôle ne sera effectif que sur les 2 roues motorisés de plus de 125 cm<sup>3</sup> et là, je suis en colère. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait commencer par les petites cylindrées? Ces dernières sont certainement les plus modifiées et les plus dangereuses sur la route car quand on est jeune, on a le sang chaud et on veut toujours aller plus vite.

Avant de vous en prendre aux grosses cylindrées dont les propriétaires ont généralement une bonne expérience et entretiennent correctement leurs véhicules, contrôlez toutes ces petites cylindrées. Maintenant, que va-t-il advenir des machines de types "Custom" (Harley Davidson et autres) qui, pour la plupart, ont eu des modifications (comme les "choppers" par exemple)? La mienne, par exemple, qui n'est pas un "chopper" a eu une modification du moteur sans engager la sécurité et des échappements homologués Europe. Depuis, elle consomme moins et chauffe moins (chercher l'erreur ...).

Comme pour les éclairages. En France, 1 feu blanc devant et 1 rouge derrière. Comment faire la différence avec des 4 roues (voitures) borgnes? Ne serait-il pas possible de faire en sorte qu'il y ait 2 feux blancs rapprochés devant et 2 voire 3 feux rouges derrière?... Heureusement, un jour quelqu'un a eu l'idée d'appliquer la méthode nord-américaine en autorisant les clignotants avant en veilleuse

(sans entraver le fonctionnement des clignotants), enfin quelque chose d'intelligent pour reconnaître un 2 roues de loin et qui devrait être rendu obligatoire sur les machines neuves ... Quant aux 3 roues Harley Davidson, quelle aberration ces 2 petits phares et celui du milieu qui est factice. Par contre, pas de feux de gabarit sur les côtés (Chercher l'erreur ...).  
Pour conclure, je suis contre ce contrôle dans la façon dont on nous le présente.

N° 946051 - NON au CT2RM

par :

01/07/2023 10:39

Les motards s'occupent de l'entretien de leur moto, ils savent bien que leur sécurité en dépend en partie si de votre côté vous vous occupez de l'entretien des routes et de la signalisation ! ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas et représentent de nombreux pièges à motards !

Depuis 1980, la Fédération française des motards en colère défend, sans corporatisme, la pratique du deux-roues motorisé. Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, elle s'investit notamment pour le partage de la route, la sécurité routière ou encore le développement de la prévention et de la formation.

N° 946053 - CT moto, ça vaut le coup?

par :

01/07/2023 10:41

Conducteur d'une GS-310 depuis bientôt 2 ans, je suis jeune motard, et ayant été à bonne école, je ne peux qu'être dans l'incompréhension face à ce désir de mettre en place un contrôle technique qui passe complètement à côté de l'objectif premier : la sécurité. En effet, j'ai appris, à travers des cours, de la pratique, de l'expérience, des échanges entre motards, qu'on ne rigole pas avec sa sécurité et l'entretien de sa moto. Pour la longévité de ma moto, la mienne, et potentiellement dans l'optique d'une revente, mon véhicule passe en révision systématique, plusieurs fois par ans, chez mon concessionnaire. Je prends le temps de comprendre le résultat de ces révisions, où bien plus de points de contrôles que ceux recommandés par ce projet sont analysés, et toute défaillance est immédiatement corrigée.

Donc je me demande bien la plus-value de ce contrôle technique... assurer le contrôle par des organismes certifiés? Merci mais j'aurais toujours plus confiance en mon concessionnaire, que dans une nouvelle certification, lourde à mettre en place (à la limite, certifiez mon concessionnaire)... forcer la main des motards qui ne sont pas aussi rigoureux que moi dans l'entretien de leurs montures? Alors déjà, il n'y en a vraiment pas beaucoup, donc un projet de loi qui vise un petit millier de personnes, est-ce que ça vaut le coup? Et puis soyons honnêtes, on connaît tous un garagiste qui nous "aide" à passer les contrôles techniques un peu douteux, la même chose existera forcément dans le cas des 2 roues... Ou bien, pour améliorer cette fameuse sécurité ? Encore raté, puisque dans les cas d'accidents de la route dus à défaillance technique d'un deux roues, déjà très faibles, il est impossible d'exclure que le véhicule ait été récemment contrôlé, et ait subi un choc dans le mois qui a suivi ce contrôle.

Bref, je ne comprends pas. Si on veut améliorer notre sécurité sur la route, il y a du travail, c'est sûr! Commençons par l'entretien des chaussées par exemple, au hasard... Ce travail en tout cas, je ne le vois pas ici. Alors des projets inutiles, on a l'habitude, ça ne fait de tort à personne, mais des projets contre-productifs, où les principaux concernés vont se sentir déresponsabilisés, pas pris au sérieux, je

vous en prie, évitons. Ou alors mettons cartes sur table, l'objectif serait-il autre que notre sécurité? Parce qu'en termes de directives européennes, leur application au niveau national doit rester un choix, le choix avant tout de citoyens.

N° 946054 - Un pas en avant 3 en arrière

par :

01/07/2023 10:42

Ce contrôle TEC utile/indispensable/ facultatif, proposé, mis en place puis rejeté .... dicté et ordonne en partie des équipementiers comme X , n'a rien d'objectif.

il serait judicieux et plus légitime, d'organiser un CT au moment d'une vente/achat car nous le savons tous les causes des accidents motos ne sont pas imputables a l'état des motos mais plutôt a celui des routes ! de plus il serait indispensable de séparer les scoter et petites cylindrée urbaines des déplacements quotidiens, des engins sortis une fois par semaine en général et très peu impliqués ! Vouloir agir pour la sécurité c'est très bien alors commençons par les routes, le respect des règles car les CT ne vont pas supprimer les rodéos sauvages, qui perturbent et pourrissent la vie de tous les citoyens .

N° 946059 - VION Loic

par :

01/07/2023 10:43

Je fais de la moto depuis 1972 et j ai mon permis depuis mai 1977.

Jamais d accident responsable pendant tout ce temps.Les deux accidents que j ai eu étaient dus pour l un à une grosse déformation de la route et l autre par les conditions météorologiques ,pluie abondante.

L état de mes motos a toujours été nickel .

Il suffit de circuler avec un deux roues pour se rendre compte qu un pneu usé des freins fonctionnant mal , c est très dangereux, donc pas besoin de CT.

Pour moi ce n est effectivement pas l état des deux roues qui est la cause des accidents mais l environnement et celui qui le conduit dangereusement.

N° 946060 - Un pas en avant 3 en arrière

par :

01/07/2023 10:43

Ce contrôle TEC utile/indispensable/ facultatif, proposé, mis en place puis rejeté.... dicté et ordonne en partie des équipementiers comme X , n'a rien d'objectif.

il serait judicieux et plus légitime, d'organiser un CT au moment d'une vente/achat car nous le savons tous les causes des accidents motos ne sont pas imputables a l'état des motos mais plutôt a celui des routes! de plus il serait indispensable de séparer les scoter et petites cylindrée urbaines des déplacements quotidiens, des engins sortis une fois par semaine en général et très peu impliqués ! Vouloir agir pour la sécurité c'est très bien alors commençons par les routes, le respect des règles car les CT ne vont pas supprimer les rodéos sauvages, qui perturbent et pourrissent la vie de tous les citoyens .

N° 946061 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 10:43

Voici pourquoi je suis contre:

Je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un contrôle technique. Les accidents de moto sont plus liés au mauvais état des routes qu'à un mauvais entretien de la moto, le CT n'éliminera pas le problème du bruit excessif de certains, ceux qui rouleraient avec un véhicule non conforme ne mettront jamais les pieds dans un centre de CT, la pollution des 2RM ne représente rien de la pollution totale.

N° 946062 - CT moto, ça vaut le coup?

par :

01/07/2023 10:43

Conducteur d'une GS-310 depuis bientôt 2 ans, je suis jeune motard, et ayant été à bonne école, je ne peux qu'être dans l'incompréhension face à ce désir de mettre en place un contrôle technique qui passe complètement à côté de l'objectif premier : la sécurité. En effet, j'ai appris, à travers des cours, de la pratique, de l'expérience, des échanges entre motards, qu'on ne rigole pas avec sa sécurité et l'entretien de sa moto. Pour la longévité de ma moto, la mienne, et potentiellement dans l'optique d'une revente, mon véhicule passe en révision systématique, plusieurs fois par an, chez mon concessionnaire. Je prends le temps de comprendre le résultat de ces révisions, où bien plus de points de contrôles que ceux recommandés par ce projet sont analysés, et toute défaillance est immédiatement corrigée.

Donc je me demande bien la plus-value de ce contrôle technique... assurer le contrôle par des organismes certifiés? Merci mais j'aurais toujours plus confiance en mon concessionnaire, que dans une nouvelle certification, lourde à mettre en place (à la limite, certifiez mon concessionnaire)... forcer la main des motards qui ne sont pas aussi rigoureux que moi dans l'entretien de leurs montures? Alors déjà, il n'y en a vraiment pas beaucoup, donc un projet de loi qui vise un petit millier de personnes, est-ce que ça vaut le coup? Et puis soyons honnêtes, on connaît tous un garagiste qui nous "aide" à passer les contrôles techniques un peu douteux, la même chose existera forcément dans le cas des 2 roues... Ou bien, pour améliorer cette fameuse sécurité? Encore raté, puisque dans les cas d'accidents de la route dus à défaillance technique d'un deux roues, déjà très faibles, il est impossible d'exclure que le véhicule ait été récemment contrôlé, et ait subi un choc dans le mois qui a suivi ce contrôle.

Bref, je ne comprends pas. Si on veut améliorer notre sécurité sur la route, il y a du travail, c'est sûr! Commençons par l'entretien des chaussées par exemple, au hasard... Ce travail en tout cas, je ne le vois pas ici. Alors des projets inutiles, on a l'habitude, ça ne fait de tort à personne, mais des projets contre-productifs, où les principaux concernés vont se sentir déresponsabilisés, pas pris au sérieux, je vous en prie, évitons. Ou alors mettons cartes sur table, l'objectif serait-il autre que notre sécurité? Parce qu'en termes de directives européennes, leur application au niveau national doit rester un choix, le choix avant tout de citoyens.

N° 946064 -

par :

01/07/2023 10:44

Je suis contre cette obligation de contrôle à cause du coût supplémentaire que l'on va devoir payer. Il ne s'agit pas de sécurité mais uniquement un nouveau moyen de gagner de l'argent sur le dos du contribuable

Il serait plus judicieux de contrôler l'état des routes qui pour beaucoup est vraiment très abîmé.

Les vrais motards prennent soin de leurs véhicules eux mêmes, ils sont bien conscients de la dangerosité.

De toute façon dans les cités les jeunes roulent avec des véhicules volés, trafiqués, sans permis, sans assurance donc ils ne feront pas le CT

C'est encore nous la classe moyenne qui va être taxé

N° 946066 - Un contrôle pour rien !

par :

01/07/2023 10:45

Voilà une mesure qui m'agace au plus au point ! Ce CT favorise uniquement quelques lobbyistes actifs qui vont en profiter pour se remplir les poches. Et un agacement encore plus fort devant la faiblesse des acteurs politiques qui plient devant la pression insupportable de quelques associations écologistes qui sont anti deux roues motorisées. Ces mêmes associations prétendues écologistes qui sont incapables de voir que les deux-roues sont une réponse au trafic des voitures, à la pollution et à la consommation d'essence. Mais l'idéologie verte n'en a cure !

Moi je suis motard depuis quelques courtes années, et dans cette passion récente, je peux dire que je n'ai jamais autant investi dans ma moto pour la choyer, l'entretenir très régulièrement, tant chez moi que chez mon concessionnaire. Je suis automobiliste depuis 48 ans et je me suis surpris à voir combien j'étais vigilant pour veiller à ma sécurité, bien plus que pour ma voiture ! Car , n'en déplaise à certains « anti-tout », je tiens (comme tout motard) à ma sécurité et à ma vie.

Peut-être est-ce pour cela que les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque dans moins de 0,3% des cas, un accident moto est lié à l'état du 2 roues.

Donc où est le bon sens de faire un CT ?

D'autant plus que pour moi le sujet numéro 1 n'est pas l'état technique du véhicule, mais l'état déplorable de certaines routes qui induit dérapages et accidents. Dernièrement j'ai constaté qu'une portion de route à quelques km de chez moi avait été gravillonnée (un enduit et pas d'enrobé) et était donc tellement dangereuse qu'elle était quasi impraticable pour un motard ! Comment se fait-il qu'en France, il n'y ait pas de règles pour empêcher ce type de revêtement et obliger les départements à mettre du bitume, sans risque pour tout deux roues. Voilà un vrai point d'amélioration ! Question de coût ? Et la vie d'un motard, à combien l'évalue t-on ? ? ?

Alors un peu de bon sens avant tout ce contrôle technique ne sert à rien. Et au passage, remettons ces associations écologistes qui ont fait pression sur le Sénat là où elles devraient être, dans un compost !

N° 946072 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 10:46

Voici pourquoi je suis contre:

Je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un contrôle technique. Les accidents de moto sont plus liés au mauvais état des routes qu'à un mauvais entretien de la moto, le CT n'éliminera pas le problème du bruit excessif de certains, ceux qui rouleraient avec un véhicule non conforme ne mettrons jamais les pieds dans un centre de CT, la pollution des 2RM ne représente rien de la pollution totale.

N° 946082 - Contrôle technique pour les deux roues motorisés totalement inutile.

par :

01/07/2023 10:49

Etant motard depuis mes 18 ans cette année je vais en avoir 60 ans je pense avoir un tant soit peu un peu d'expérience et de recul dans le domaine du 2 roues motorisé . Je ne vois vraiment aucun intérêt à la mise en place de ce contrôle technique que ce soit pour ce qui concerne l'accidentologie , la pollution ou le bruit . Bien sur j'ai eu quelques accidents de moto une dizaine aucun n'était lié à l'état de ma moto (gravillons, bandes blanches, autres usagers ,état de la chaussée, huile gasoil sur la route ) Mes motos ont toujours été entretenues chez des professionnels en plus je vérifie avant chaque ballade ma moto (pneus ,huile , feux ect..) en plus je fais à peine 5000 kms par an ce qui fait que ma moto ne s'abime et ne s'use très peu . Pour la pollution les 2 roues polluent moins que les voitures ont ne reste pas bloqués dans les bouchons la circulation devient plus fluide donc moins de temps sur la route et moins de pollution. Pour le bruit il y a déjà ce qu'il faut pour le contrôler et punir en cas de bruit excessif ,ce n'est pas un CT qui va changer cela , il suffira de remettre les pots d'origine pour le Ct et ensuite refaire l'échange donc encore une fois je ne comprends vraiment pas cette obstination à instaurer ce CT pour les 2 roues à part remplir les caisses des centres de contrôle .  
Merci.

N° 946083 - Opposition au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 10:49

Je suis foncièrement opposé à ce contrôle technique. Les personnes qui le promeuvent sont-ils déjà monté sur une moto? Immédiatement on pense aux conséquences d'une crevaison, d'un manque d'huile et d'un serrage moteur. Nos motos sont très bien entretenues car la conscience de la sécurité est supérieure chez les motards par rapport aux automobilistes. Le bruit est un vrai problème et il faut agir, mais le CT n'y changera rien. Il est tellement facile de remettre le pot d'origine pour le contrôle et l'enlever ensuite. Donc nous ne voulons pas être pris en otage entre le lobby "[réseau de contrôle technique]" qui flaire la manne financière et celui des association de sécurité routière qui veulent faire payer à tous un membre de la famille décédé sur la route.  
Ce CT est une fausse bonne idée qui ne résoudra ni les accidents, ni le bruit.

N° 946088 - l'État Picsou

par :

01/07/2023 10:50

Encore une solution via des associations Parisiennes qui devraient rester sur d'autres priorités, et appuyer par les contrôleurs techniques X (on devine bien pourquoi €€€), pour que l'état nous ponctionne notre argent. Tout y est visible sur un 2 ou 3 roues, plaquettes - disques, suspensions la moindre fuite est visible au sol, le control des niveaux (huile, liquide de frein, .... ) est visible. Un motard lors de sa formation au permis est sensibilisé a ce contrôle, je ne pense pas qu'un motard prend sa moto pour avoir un accident suite a une négligence sur les points "vital" de son véhicule. Lors de toute intervention chez un professionnel pour les révisions entre autre, le professionnel a aussi ce devoir d'informer son client d'un quelconque problème, freins, kit chaine, pneu,.....  
Parlons du bruits qui est le plus bruyant en ville? Le 50 cm3 ou le gros cube? Je pense que la fréquence est en défaveur du 50 cm3 et ne nous mentons pas qui va empêcher un motard d'être en règle pour le control de sonorité au control technique et va dès son retours chez lui retirer la chicane ou remettre son pot non homologué?  
Et en conclusion moins de 1 %\* des accidents étaient dus à une défaillance technique du deux-roues à moteur alors que parmi les principales causes d'accident, plus de 70 %\* des conducteurs d'autres véhicules ayant commis une erreur humaine n'ont pas détecté la présence du deux-roues à moteur.  
\* Sources : [https://\[association de motard\].asso.fr/IMG/pdf/maids\\_etude\\_appfondie\\_sur\\_les\\_accidents\\_en\\_motocycles\\_-\\_plaquette\\_de\\_presentation-2.pdf](https://[association de motard].asso.fr/IMG/pdf/maids_etude_appfondie_sur_les_accidents_en_motocycles_-_plaquette_de_presentation-2.pdf)

N° 946096 - A quoi servent les professionnels des deux roues?

par :

01/07/2023 10:52

Je me le demande? j'ai 73 ans mon Yamaha xmax 300 est suivi tous les ans et entretenu par un professionnel de la marque et pas que ,lui seul sait ce qu'il faut réviser et changer pour ma sécurité et celle des autres ce n'ai pas le contrôle technique qui me le dira surtout tous les 3 ans j'ai le temps de mourir 3 fois, ce qui est intolérable c'est que les petites cylindrés ne soient pas prises en compte vu l'état le bruit et le bricolage sur celles-ci qui sont bien plus dangereuses.

Parlons un peu voir beaucoup sur l'état désastreux des routes avec des nids de poule qui ne sont jamais rebouchés et que dire des coupes jambes barrière dite de sécurité il est plus facile d'imposer que de réparer.

N° 946101 - non au controle

par :

01/07/2023 10:54

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 946107 - A quoi servent les professionnels.

par :

01/07/2023 10:56

Je me le demande? j'ai 73 ans mon Yamaha xmax 300 est suivi tous les ans et entretenu par un professionnel de la marque et pas que ,lui seul sait ce qu'il faut réviser et changer pour ma sécurité et celle des autres ce n'ai pas le contrôle technique qui me le dira surtout tous les 3 ans j'ai le temps de mourir 3 fois, ce qui est intolérable c'est que les petites cylindrés ne soient pas prises en compte vu l'état le bruit et le bricolage sur celles-ci qui sont bien plus dangereuses.

Parlons un peu voir beaucoup sur l'état désastreux des routes avec des nids de poule qui ne sont jamais rebouchés et que dire des coupes jambes barrière dite de sécurité il est plus facile d'imposer que de réparer.

N° 946110 - Contrôle Technique 2RM

par :

01/07/2023 10:56

Quelle aberration !

Personne n'en veut ni les propriétaires de 2RM, ni les chaînes de contrôle.

Il est prouvé que le défaut d'entretien n'entre que pour une minime part dans les accidents.

Les 2RM aident à réduire la pollution liée aux transports car ils participent à la fluidification du trafic.

Pourquoi donc entraver encore plus l'usage du 2RM ?

Je suis donc contre !

N° 946111 - Contrôle technique pour les deux roues motorisés totalement inutile.



par :

01/07/2023 10:58

Etant motard depuis mes 18 ans cette année je vais en avoir 60 ans je pense avoir un tant soit peu un peu d'expérience et de recul dans le domaine du 2 roues motorisé . Je ne vois vraiment aucun intérêt à la mise en place de ce contrôle technique que ce soit pour ce qui concerne l'accidentologie , la pollution ou le bruit . Bien sur j'ai eu quelques accidents de moto une dizaine aucun n'était lié à l'état de ma moto (gravillons, bandes blanches, autres usagers ,état de la chaussée, huile gasoil sur la route ) Mes motos ont toujours été entretenues chez des professionnels en plus je vérifie avant chaque ballade ma moto (pneus ,huile , feux ect..) en plus je fais à peine 5000 kms par an ce qui fait que ma moto ne s'abime et ne s'use très peu . Pour la pollution les 2 roues polluent moins que les voitures ont ne reste pas bloqués dans les bouchons la circulation devient plus fluide donc moins de temps sur la route et moins de pollution. Pour le bruit il y a déjà ce qu'il faut pour le contrôler et punir en cas de bruit excessif ,ce n'est pas un CT qui va changer cela , il suffira de remettre les pots d'origine pour le Ct et ensuite refaire l'échange donc encore une fois je ne comprends vraiment pas cette obstination à vouloir instaurer ce CT pour les 2 roues à part remplir les caisses des centres contrôle .  
Merci.

N° 946113 - controle technique moto

par :

01/07/2023 10:58

le terme environnement n'a aucun sens dans la rédaction du décret et peut servir de fourre -tout pour introduire des contraintes supplémentaires.

Définition "l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins".

Je propose de retirer cette notion.

N° 946114 - utilité à priori, efficacité à posteriori

par :

01/07/2023 10:58

Bonjour,

Contexte :

la quarantaine avancée, je fais actuellement 10 000 à 12 000 km par an depuis plusieurs années sur différentes motos ; de cylindrées 650cm<sup>3</sup> à 900cm<sup>3</sup>.

Ces Km s'ajoutent à l'autre dizaine de millier de Km parcourus en voiture. Mes différents véhicules sont tous entretenus en concession ou garages reconnus, suivant les préconisations constructeur.

Commentaire :

Je ne suis pas défavorable à priori à la mise en place d'un contrôle de conformité et de sécurité pour \_\_\_l'ensemble des véhicules motorisés (1/2/3/4/.../12 roues, thermiques ou électriques !)\_ , ce qui permettrait de :

- \* s'assurer du bon état du parc roulant
- \* rassurer acheteurs et vendeurs passant directement de particuliers à particuliers
- \* rassurer les parents d'ados circulant sur des 50cm<sup>3</sup>

Mais celui-ci doit prendre en considération les spécificités et pratiques des usagers des 2RM, sans être un copié-collé ou une simple transposition du CT voiture.

La majorité, sinon l'ensemble des propriétaires de véhicules soumis au permis A, A1 & A2 ont conscience de la nécessité du bon entretien de leur véhicule car il en va de leur sécurité; pour rappel, l'examen de ses différents permis insiste sur ce point.

Cet entretien est souvent fait annuellement en concession ou chez d'autres professionnels du secteur. A cet occasion, ces professionnels sont tout à fait en mesure de certifier que le véhicule est en bon état et conforme aux spécifications constructeur.

Une solution simple, facile à mettre en oeuvre, efficiente, serait que les sociétés d'assurance exigent une attestation de conformité et de sécurité délivrée par les concessionnaires ou revendeurs/entretien agréés pour le renouvellement annuel des polices d'assurance des véhicules. Ces sociétés exigent déjà ce type d'attestation pour l'entretien de chaudières, poêles et cheminées pour l'assurance de l'habitation.

Cela permettrait aussi et surtout que les véhicules de cylindrée inférieure aux permis A, A1 & A2 "passent entre les mains et les yeux" de professionnels de façon périodique car ces véhicules font souvent l'objet d'un entretien complet réalisé à domicile par les propriétaires eux-même (ce qui n'est pas forcément un mal en soit).

En conclusion, si l'idée d'un contrôle de conformité et de sécurité généralisé à l'ensemble des moyens de transports motorisés n'est pas une aberration, sa mise en oeuvre me fait craindre le pire au détriment de l'objectif initial annoncé : la sécurité routière.

N° 946115 - Particulier

par :

01/07/2023 10:59

Contrôle technique qui ne sert à rien, mais qui est en plus mal fagoté

1° exemple: les dates du 15 janvier au 15 mars, en plein hiver allez au centre de contrôle en moto en Haute Savoie avec la neige....

2°: les motos de collection, pourquoi ne pas faire comme les assurances et prendre en compte uniquement la date de 1° immatriculation ? il va falloir passer les plus vieilles motos en carte grise collection, payer la FFVE - Fédération Française des Véhicules d'Époque et ensuite payer une nouvelle carte grise ...

etc... on voit bien que de projet de décret a été fait une fois de plus par des technocrates qui ne connaissent rien sur le sujet.

merci

N° 946116 - Contrôle Technique 2RM

par :

01/07/2023 10:59

Quelle aberration !

Personne n'en veut ni les propriétaires de 2RM, ni les chaînes de contrôle.

Il est prouvé que le défaut d'entretien n'entre que pour une minime part dans les accidents.

Les 2RM aident à réduire la pollution liée aux transports car ils participent à la fluidification du trafic.

Pourquoi donc entraver encore plus l'usage du 2RM ?

Je suis donc contre !

N° 946117 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :  
01/07/2023 10:59  
je suis contre ce genre d arnaque !

N° 946118 - NON AU CT

par :  
01/07/2023 11:00  
Nous ne voulons pas le CT. Ne nous l'imposer pas. Nous sommes le peuple et le peuple n'en veut pas. Donc si c'est non c'est non. Entretien des routes, et surtout mettez de la mise en sécurité sur les lieux de routes dangereuses.

N° 946121 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :  
01/07/2023 11:00  
%%

My blog post;

N° 946131 - Contrôle technique des engins motorisés

par :  
01/07/2023 11:03  
Si CT obligatoire pour des raisons accidentogène alors obligation d'un rapport annuel des accidents avant et après la mise en place du CT.  
CT des engins motorisés, y inclure les engins électrique (qui sont motorisés électriquement, y compris VAE).  
Plaquette d'immatriculation obligatoire pour tous engins motorisés électrique (y compris électrique VAE).  
Pas ne pas faire une fois de plus une taxe avec ce CT qu'il soit gratuit.  
Avantages (CT plus espacé) pour l'utilisation des engins motorisés anciens qui sont du recyclage, plus intéressant pour le climat que la fabrication de nouveaux engins.  
Lors du CT, la pollution doit être en volume et non en pourcentage, ce qui intéresse pour le climat c'est moins de pollution en volume pas en %.

N° 946132 - Oui pour les motos moins de 125.

par :  
01/07/2023 11:03  
Contrairement aux motos (cylindrée supérieure ou égale à 125) les scooters, toutes cylindrées, sont beaucoup plus à risque pour bruit, pollution, modifications non conformes... Donc contrôle technique pourquoi pas, mais pas pour les motos de cylindrée supérieure ou égale à 125): j'entretiens et veille sur ma moto car c'est la vie de tout un chacun qui est concernée.

N° 946140 - on nous prend pour qui!!

par :  
01/07/2023 11:05  
ce controle technique n'aurait du bon que si il s'adressait aux bonnes personnes. moi je roule avec un gsxr 1100 (1990) je voir souvent ces enfants avec leus scooter qui font un bruit pas possible moi je

pense qu'il s'adresserait plus tot a eux je ne me vois pas prendre ma moto sans controler la pression la moindre fuites est réparée sans délai je la bichonne et la surveille afin d'avoir un bon confort de route et la aussi un control technique de routes serait tres judicieux salutation motard bonne route a tous AD

N° 946148 - contrôle technique motos

par :

01/07/2023 11:07

il est aberrant que les motards subissent un contrôle technique !

il est prouvé que l'état des routes est, pour nous motards bien plus accidentogène que l'état de la moto (30% contre 0,3% pour le véhicule)

je roule depuis 50 ans à 2 roues motorisées et ai toujours fait l'entretien de mes motos moi même le fait d'imposer un CT motos ne changera RIEN à la sécurité ni au bruit (voir CT dans les pays ou il est en place depuis de nombreuses années)

je suis outragé de voir qu'un gouvernement puisse imposer une démarche pour privilégier une entreprise privée et que le conseil d'état puisse servir les intérêts de quelques associations qui sont plus proches du délit d'intérêt que de l'écologie !

le coup d'entretien d'une moto est déjà largement assez élevé pour ne pas nous imposer une démarche inutile,

au niveau pollution la moto ne représente qu'une infime partie et un CT n'y changera rien !

la mise en place de ce CT va engendrer des actions de plus en plus fortes et à plus ou moins long terme des risques de délinquance dont l'état sera responsable

de plus pensez vous vraiment que les propriétaires de cyclos et petites cylindrées vont faire des centaines de KM pour se rendre dans un centre de CT ? (province)

le CT auto existe depuis plus 30 ans en France et quand je vois l'état de nombreuses voitures je doute de son efficacité et de l'intégrité des centres !

pour finir:

**NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTOS !!!**

N° 946152 - Détail du contrôle technique moto

par :

01/07/2023 11:10

Bonjour , le contrôle devrait débuter en tenant compte de la date de mise en service en espaçant d'au moins un an entre chaque afin de passer le dit contrôle vu le manque de contrôleur surtout en campagne et rdv à venir .Ce dernier devrait se limite à l éclairage ,frein , pneus ! Ce que nous faisons n'en déplaie aux ecolos ! Enfin le prix devrait être encadré car actuellement notre pouvoir d achat est au plus bas et la périodicité basée sur 4 ans !

Merci .

N° 946156 - Détail du contrôle technique moto

par :

01/07/2023 11:10

Bonjour , le contrôle devrait débuter en tenant compte de la date de mise en service en espaçant d'au moins un an entre chaque afin de passer le dit contrôle vu le manque de contrôleur surtout en campagne et rdv à venir .Ce dernier devrait se limite à l éclairage ,frein , pneus ! Ce que nous faisons n'en déplaie aux ecolos ! Enfin le prix devrait être encadré car actuellement notre pouvoir d achat est au plus bas et la périodicité basée sur 4 ans !

Merci .

N° 946163 - Contrôle technique 2 et e roues

par :

01/07/2023 11:14

Le plus simple serait lors de la révision de la moto que le garagiste délivré le contrôle technique un vrai motard sait que le bon entretien de sa moto c'est sa sécurité donc il entretient son véhicule souvent

C'est ce qui se passe dans d autres pays et pas une arnaque financière comme en France

N° 946166 - Avis issu de l'expérience

par :

01/07/2023 11:14

Motard depuis des décennies, mon expérience me laisse penser, s'agissant de la sécurité, que les sinistres motos ne sont que très très rarement, voire quasiment jamais, dus à l'état du matériel mais plutôt le plus souvent à des erreurs humaines de conduite et notamment une prise de risques inconsidérée de la part des motards et/ou des fautes graves, notamment d'inattention, des automobilistes ce à quoi s'ajoute un état parfois déplorable des infrastructures routières genre gravillons non signalés à la sortie de virages - passages piétons quasiment en sortie de rond-points etc...

En revanche, et s'agissant des nuisances, je trouve que la lutte contre la pollution et le bruit est non seulement légitime mais indispensable tant certains motards ou scootéristes, en trafiquant leurs système de carburation et d'échappement pourrissent la vie des citoyens dont font partie les motards eux-mêmes. Ce devrait être le premier souci du contrôle technique : lutter contre les nuisances et donc contre toutes les modifications des véhicules par rapport à l'homologation obtenue par les constructeurs ayant pour effet d'accroître le nombre de décibels et la pollution des gaz d'échappement.

Pour moi, le contrôle technique, si contrôle technique il devait y avoir, devrait avoir comme principal objectif celui-ci.

N° 946175 - CT2RM, il est dans le permis moto

par :

01/07/2023 11:16

Bonjour, le contrôle technique de notre moto on le fait pratiquement à chaque utilisation vu qu'il est dans le permis de conduire !

N° 946177 - Critères d'évaluation

par :

01/07/2023 11:18

Madame, Monsieur,

Une bonne partie des critères d'évaluation ne semble pas définie de façon claire et précise et seront, en l'état, laissés à l'appréciation du contrôleur, ce qui n'est pas logique pour un contrôle dont le but officiel est d'augmenter la sécurité des usagers.

Voici quelques exemples :

1) 0.2.1.a.6 Légèrement différent du (des) document(s) du véhicule : comment un numéro d'identification peut-il être "légèrement" différent de celui du certificat d'immatriculation ? Ce numéro est conforme ou différent. Si différent, comment peut-il être considéré comme un défaut mineur ?

- 2) 0.3.1.a.7 Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification : quels sont les critères d'évaluation ?
- 3) 1.1.1.a.6 Usure fortement avancée ou jeu : qu'est-ce qu'une usure fortement avancée ? valeur en mm ?
- 4) 1.1.1.a.7 Pivot trop serré : quel est le couple de serrage attendu en N.m ?
- 5) 1.1.2.a.7 Course trop grande, réserve de course insuffisante : quelle est la course attendue ? chaque constructeur pour ne pas dire chaque modèle a des critères qui lui sont spécifiques. Par rapport à quelle valeur le contrôleur va-t-il faire son constat ?
- 6) 1.1.5.a.6 Conduites mal placées : quel est le critère ? Qu'est-ce qu'une conduite bien/mal placée ?
- 7) 1.1.7.a.6 Usure importante : Les plaquettes de frein ont des repères d'usure. La totalité de l'épaisseur de la plaquette jusqu'à ce repère est utilisable. Au delà du repère, l'usure est considérée excessive. Qu'est-ce qu'une usure importante ? A combien de mm des repères d'usure ?
- 8) 1.1.8. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : quel est le critère d'usure ? L'épaisseur d'un disque neuf varie d'un modèle à un autre, de même que l'épaisseur minimale d'utilisation. Dans le cas d'un tambour, le contrôleur va-t-il s'amuser à démonter la roue et le système de freinage pour contrôler le tambour ?
- 9) 1.1.10. CYLINDRES DE ROUE OU ÉTRIERS DE FREINS : quasiment tous les critères ici nécessitent un démontage de l'étrier de frein pour pouvoir être évalués. Le contrôleur est-il habilité à effectuer ce démontage? Est-il compétent pour effectuer le remontage? Connait-il les couples de serrage nécessaires ( qui sont, pour rappel, propre à chaque constructeur, chaque modèle)?
- 10) 1.1.12.a.7 Dispositifs endommagés, modifiés ou présentant une corrosion excessive : quels sont les critères d'évaluation ? Le contrôleur connaît-il les spécificités techniques de chaque modèle de 2 roues pour pouvoir évaluer si le système est d'origine ou modifié ?

Comme vous pouvez le constater, je n'ai listé ici qu'une infime partie des critères. La liste des incohérences est bien plus longue.

De plus, le peu d'importance donné aux critères d'inspection, noyés au milieu de dizaines de pages concernant les aspects administratifs et réglementaires, montre clairement que cet arrêté n'est pas prêt et que son but n'est certainement pas l'amélioration de notre sécurité.

Cordialement

N° 946185 - Il ne suffit pas d'appliquer les règles déjà en vigueur ?

par :

01/07/2023 11:20

Les conducteurs de "grosses cylindrées" sont bien formés et responsables. Personne n'a envie de chevaucher une moto qui n'est pas fiable. En revanche, je ne comprends pas qu'il faille un CTP pour contrôler la conformité des 50cm<sup>3</sup> qui circulent à 80 km/h. Les forces de l'ordre sont à même de constater ces faits.

Des gamins en 50cm<sup>3</sup> frôlent les 100km/h. Les routes regorgent de trottinettes débridées sans assurance. Et on demande des comptes aux motards qui investissent dans beaucoup de matériels pour ne rouler raisonnablement parfois pas plus de 1000 km par an.

C'est incompréhensible.

N° 946187 - INADMISSIBLE

par :

01/07/2023 11:21

Pourquoi accepter tout et n'importe quoi de l'Europe ????

Je ne monterais pas sur ma moto s'il y avait le moindre problème dessus, je tiens à ma vie !

Encore un racket pour un contrôle technique qui ne sert à rien!!!

A quand un retour à une France souveraine????

N° 946194 - contrôle technique 2RM

par :

01/07/2023 11:23

Pourquoi chercher des solutions lorsqu'il n'y a pas de problème !!!!!

Si cela n'est pas de l'incompétence, c'est pour emmer..... les motards et enrichir les centres de contrôle.

N° 946195 - Contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

01/07/2023 11:24

Moins de 1% des accidents de 2 roues est lié à un défaut technique du véhicule donc aucun intérêt en ce qui concerne la sécurité.

Pour le bruit et les émissions aucun intérêt non plus sur un contrôle non surprise ... Les forces de l'ordre s'en chargent déjà avec des opérations en conditions réelles. Par contre les infrastructures parlons en, entre les trous, les gravillons, l'enrobé de mauvaise qualité qui fond au soleil, les barrières de sécurité qui n'en sont pas car pour la plupart ne sont pas doublées et agissent comme de véritables guillotines .. tout ceci met en danger sous les yeux de tous la vie des motards.

Peut être que des pistes de prévention à la fois sur les équipements de sécurité collectif et individuels, des sensibilisations des autres usagers sur "bien voir un 2 roues", pourraient être mises en place, laisser le CT aux mécaniciens/concessionnaires pourraient aussi être une piste.

De plus les centres ne sont pas équipés (permis moto exigé pour les contrôleurs?) et pas assez nombreux, on roule en 2 roues même en province et pas forcément dans une ville où il y aura un centre.

Le contrôle technique tel qu'il est décrit actuellement n'aura probablement aucune efficacité ni sur l'accidentologie ni sur la santé publique.

N° 946197 - utilité à priori, efficacité à posteriori

par :

01/07/2023 11:24

Bonjour,

Contexte :

la quarantaine avancée, je fais actuellement 10 000 à 12 000 km par an depuis plusieurs années sur différentes motos ; de cylindrées 650cm<sup>3</sup> à 900cm<sup>3</sup>.

Ces Km s'ajoutent à l'autre dizaine de millier de Km parcourus en voiture. Mes différents véhicules sont tous entretenus en concession ou garages reconnus, suivant les préconisations constructeur.

Commentaire :

Je ne suis pas défavorable à priori à la mise en place d'un contrôle de conformité et de sécurité pour \_\_\_l'ensemble des véhicules motorisés (1/2/3/4/.../12 roues, thermiques ou électriques !)\_ , ce qui permettra de :

- \* s'assurer du bon état du parc roulant
- \* rassurer acheteurs et vendeurs passant directement de particuliers à particuliers
- \* rassurer les parents d'ados circulant sur des 50cm<sup>3</sup>

Mais celui-ci doit prendre en considération les spécificités et pratiques des usagers des 2RM, sans être un copié-collé ou une simple transposition du CT voiture.

La majorité, sinon l'ensemble des propriétaires de véhicules soumis au permis A, A1 & A2 ont conscience de la nécessité du bon entretien de leur véhicule car il en va de leur sécurité; pour rappel, l'examen de ses différents permis insiste sur ce point.

Cet entretien est souvent fait annuellement en concession ou chez d'autres professionnels du secteur. A cet occasion, ces professionnels sont tout à fait en mesure de certifier que le véhicule est en bon état et conforme aux spécifications constructeur.

Une solution simple, facile à mettre en oeuvre, efficiente, serait que les sociétés d'assurance exigent une attestation de conformité et de sécurité délivrée par les concessionnaires ou revendeurs/entretien agréés pour le renouvellement annuel des polices d'assurance des véhicules. Ces sociétés exigent déjà ce type d'attestation pour l'entretien de chaudières, poêles et cheminées pour l'assurance de l'habitation.

Cela permettrait aussi et surtout que les véhicules de cylindrée inférieure aux permis A, A1 & A2 "passent entre les mains et les yeux" de professionnels de façon périodique car ces véhicules font souvent l'objet d'un entretien complet réalisé à domicile par les propriétaires eux-même (ce qui n'est pas forcément un mal en soit).

En conclusion, si l'idée d'un contrôle de conformité et de sécurité généralisé à l'ensemble des moyens de transports motorisés n'est pas une aberration, sa mise en oeuvre me fait craindre le pire au détriment de l'objectif initial annoncé : la sécurité routière.

N° 946203 - Projet de décret C-T

par :

01/07/2023 11:26

Ce contrôle technique 2RM n'apportera rien en matière de sécurité. Les rapports MAIDS et de la [assurance] l'affirment ! D'autre part, ce C-T a été mit en place depuis quelques année en Allemagne et ne donne pas de résultats probants au niveau de la mortalité chez les usagés 2RM. La France peut encore abroger la mise en place de ce contrôle technique en mettant en place des mesures alternatives qui, selon la majeure partie des usagers 2RM, leur serait plus sécuritaires. La mortalité du à un problème technique sur un 2RM ne représente que 0.3% alors qu'elle représente plus de 3% du aux infrastructures. Il parait important d'entretenir notre réseau routier avant de vouloir imposer un C-T sous la pression de trois assos escrologistes parisiennes qui n'ont absolument rien à voir avec le monde du 2RM !

N° 946208 - NON au Contrôle technique

par :

01/07/2023 11:28

Aujourd'hui je reponds défavorablement au controle technique car les contrôle sécurité que vous souhaitez imposer sont des contrôles déjà effectué par nous mêmes sur nos propres machines. les problèmes énoncés sont erronées par rapport aux VRAIS statistiques (0.3%).

Par ailleurs quand on voit comment sont maltraité les véhicules dans les centres technique, si c'est pour récupérer une machine détériorée : freins abîmés suite aux test de freinage, transmission usé car le contrôleur ne connaît pas la machine, embrayage nase , démontage de la machine pour aller vérifier une batterie?????, bref.....



Ce CT s'il voit le jour, il y aura un sujet concernant les centres techniques car pas de formations pas d'équipements et pas de connaissance du milieu motos. De plus, un motards ne laissera pas sa moto se faire manipuler par un inconnu, il faudra étudier la jurisprudence autour de ça.

si on devait faire une vraie prise de conscience concernant la sécurité routière qui est le sujet de fond, il vaut mieux abandonner le CT moto et se concentrer sur la remise en état des routes.

Un CT pour vente de véhicule d'occasion serait beaucoup plus intelligent et accepté plus facilement dans la communauté motarde. réfléchissez-y, plutôt que d'écouter des associations bornées.

N° 946209 - Critères d'évaluation flous

par :

01/07/2023 11:28

Madame, Monsieur,

Une bonne partie des critères d'évaluation ne semble pas définie de façon claire et précise et seront, en l'état, laissés à l'appréciation du contrôleur, ce qui n'est pas logique pour un contrôle dont le but officiel est d'augmenter la sécurité des usagers.

Voici quelques exemples :

- 1) 0.2.1.a.6 Légèrement différent du (des) document(s) du véhicule : comment un numéro d'identification peut-il être "légèrement" différent de celui du certificat d'immatriculation ? Ce numéro est conforme ou différent. Si différent, comment peut-il être considéré comme un défaut mineur ?
- 2) 0.3.1.a.7 Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification : quels sont les critères d'évaluation ?
- 3) 1.1.1.a.6 Usure fortement avancée ou jeu : qu'est-ce qu'une usure fortement avancée ? valeur en mm ?
- 4) 1.1.1.a.7 Pivot trop serré : quel est le couple de serrage attendu en N.m ?
- 5) 1.1.2.a.7 Course trop grande, réserve de course insuffisante : quelle est la course attendue ? chaque constructeur pour ne pas dire chaque modèle a des critères qui lui sont spécifiques. Par rapport à quelle valeur le contrôleur va-t-il faire son constat ?
- 6) 1.1.5.a.6 Conduites mal placées : quel est le critère ? Qu'est-ce qu'une conduite bien/mal placée ?
- 7) 1.1.7.a.6 Usure importante : Les plaquettes de frein ont des repères d'usure. La totalité de l'épaisseur de la plaquette jusqu'à ce repère est utilisable. Au delà du repère, l'usure est considérée excessive. Qu'est-ce qu'une usure importante ? A combien de mm des repères d'usure ?
- 8) 1.1.8. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : quel est le critère d'usure ? L'épaisseur d'un disque neuf varie d'un modèle à un autre, de même que l'épaisseur minimale d'utilisation. Dans le cas d'un tambour, le contrôleur va-t-il s'amuser à démonter la roue et le système de freinage pour contrôler le tambour ?
- 9) 1.1.10. CYLINDRES DE ROUE OU ÉTRIERES DE FREINS : quasiment tous les critères ici nécessitent un démontage de l'étrier de frein pour pouvoir être évalués. Le contrôleur est-il habilité à effectuer ce démontage? Est-il compétent pour effectuer le remontage? Connait-il les couples de serrage nécessaires ( qui sont, pour rappel, propre à chaque constructeur, chaque modèle)?
- 10) 1.1.12.a.7 Dispositifs endommagés, modifiés ou présentant une corrosion excessive : quels sont les critères d'évaluation ? Le contrôleur connaît-il les spécificités techniques de chaque modèle de 2 roues pour pouvoir évaluer si le système est d'origine ou modifié ?

Comme vous pouvez le constater, je n'ai listé ici qu'une infime partie des critères. La liste des incohérences est bien plus longue.

De plus, le peu d'importance donné aux critères d'inspection, noyés au milieu de dizaines de pages concernant les aspects administratifs et réglementaires, montre clairement que cet arrêté n'est pas prêt et que son but n'est certainement pas l'amélioration de notre sécurité.

Cordialement

N° 946213 - De l'utilité évidente du contrôle ....

par :

01/07/2023 11:30

Bonjour

Je ne fais que relayer les multiples constats et études qui affirment que , malgré l'augmentation du nombre de 2 roues en circulation , l'accidentologie est en net baisse et que les 0,3 % des causes dû au mauvais état du véhicule ne justifie pas ce contrôle et prouve le bon entretien et suivi de nos 2 roues

En cette période de crise et difficulté économique un passage lors de la revente suffirait à gérer le parc et serait bien plus équitable ... Le 2 roues permet de fluidifier largement une circulation de plus en plus problématique en limitant de ce fait la pollution ....

En espérant être entendu et compris (plus que certains petits lobbys sans réels arguments ...)

Cordialement

N° 946214 - Critères d'évaluation flous

par :

01/07/2023 11:30

Madame, Monsieur,

Une bonne partie des critères d'évaluation ne semble pas définie de façon claire et précise et seront, en l'état, laissés à l'appréciation du contrôleur, ce qui n'est pas logique pour un contrôle dont le but officiel est d'augmenter la sécurité des usagers.

Voici quelques exemples :

- 1) 0.2.1.a.6 Légèrement différent du (des) document(s) du véhicule : comment un numéro d'identification peut-il être "légèrement" différent de celui du certificat d'immatriculation ? Ce numéro est conforme ou différent. Si différent, comment peut-il être considéré comme un défaut mineur ?
- 2) 0.3.1.a.7 Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification : quels sont les critères d'évaluation ?
- 3) 1.1.1.a.6 Usure fortement avancée ou jeu : qu'est-ce qu'une usure fortement avancée ? valeur en mm ?
- 4) 1.1.1.a.7 Pivot trop serré : quel est le couple de serrage attendu en N.m ?
- 5) 1.1.2.a.7 Course trop grande, réserve de course insuffisante : quelle est la course attendue ? chaque constructeur pour ne pas dire chaque modèle a des critères qui lui sont spécifiques. Par rapport à quelle valeur le contrôleur va-t-il faire son constat ?
- 6) 1.1.5.a.6 Conduites mal placées : quel est le critère ? Qu'est-ce qu'une conduite bien/mal placée ?
- 7) 1.1.7.a.6 Usure importante : Les plaquettes de frein ont des repères d'usure. La totalité de l'épaisseur de la plaquette jusqu'à ce repère est utilisable. Au delà du repère, l'usure est considérée excessive. Qu'est-ce qu'une usure importante ? A combien de mm des repères d'usure ?
- 8) 1.1.8. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : quel est le critère d'usure ? L'épaisseur d'un disque neuf varie d'un modèle à un autre, de même que l'épaisseur minimale d'utilisation. Dans le cas d'un tambour, le contrôleur va-t-il s'amuser à démonter la roue et le système de freinage pour contrôler le tambour ?

9) 1.1.10. CYLINDRES DE ROUE OU ÉTRIERS DE FREINS : quasiment tous les critères ici nécessitent un démontage de l'étrier de frein pour pouvoir être évalués. Le contrôleur est-il habilité à effectuer ce démontage? Est-il compétent pour effectuer le remontage? Connait-il les couples de serrage nécessaires ( qui sont, pour rappel, propre à chaque constructeur, chaque modèle)?

10)1.1.12.a.7 Dispositifs endommagés, modifiés ou présentant une corrosion excessive : quels sont les critères d'évaluation ? Le contrôleur connaît-il les spécificités techniques de chaque modèle de 2 roues pour pouvoir évaluer si le système est d'origine ou modifié ?

Comme vous pouvez le constater, je n'ai listé ici qu'une infime partie des critères. La liste des incohérences est bien plus longue.

De plus, le peu d'importance donné aux critères d'inspection, noyés au milieu de dizaines de pages concernant les aspects administratifs et réglementaires, montre clairement que cet arrêté n'est pas prêt et que son but n'est certainement pas l'amélioration de notre sécurité.

Cordialement

N° 946217 - pourquoi

par :

01/07/2023 11:30

pourquoi un contrôle technique moto ?

A savoir que je roule en moto depuis 45 ans j'ai toujours entretenu ma moto elle passe tout les ans devant le concessionnaire pour la vidange et les contrôles d'usage.

Vous allez imposer un contrôle pour une majorité de motards concernés par la sécurité de leur moto. La majorité des accidents sont dû à la vitesse excessive et j'en suis conscient, la vétusté ou le manque d'entretien est un pourcentage négligeable.

Le bruit ne sera pas réglé par ce contrôle, le propriétaire du véhicule remettra les chicanes ou le pot d'origine et en rentrant chez lui fera l'opération inverse.

Quand j'étais jeune il y avait des contrôles de bruit par les forces de l'ordre donc l'usage répressif est dans la loi pourquoi ne pas l'utiliser contre ceux qui font vraiment du bruit.

La pollution des motos ne peut en aucun cas être comparée avec une voiture . une cylindrée de 600 cm<sup>3</sup> ne peut pas polluer autant qu'une voiture de 1000cm<sup>3</sup> a date d'immatriculation égale.

Ce contrôle a été imposé par les lobbies des contrôleurs agréés par l'état et Bruxelles.

c'est encore une fois les citoyens honnêtes et respectueux de la loi qui vont payer pour une minorité, car ne vous en déplaise les possesseurs d'engins trafiqués eux ne seront jamais contrôlés et ne feront jamais ce contrôle comme ils roulent souvent sans permis et sans assurance.

Quid des cyclomoteurs ou scooters de 50cm<sup>3</sup> qui sont archi trafiqués et qui ne rentrent pas dans le dispositif, ils pourront continuer de faire du bruit et rouler à des vitesses excessives en toute impunité alors que leurs véhicules n'est pas conçus pour aller aussi vite.

Une moto qui roule entre 3000 et 6000 km par an s'use beaucoup moins vite qu'une voiture parcourant 20000 ou 40000 km/an.

Un contrôle tous les 4 ou 5 ans serait plus adapté ou faire valider par un concessionnaire agréé la mise en conformité du véhicule à chaque contrôle de la moto.

N° 946220 - Ineptie Française

par :

01/07/2023 11:31

Pour une fois que l'état travaillait en bonne intelligence en prévoyant des mesures réellement orientées vers la sécurité, doublage de toutes les glissières, révision de certains points de l'entretien des routes entre autres, cette décision du conseil d'état balayé du revers de la main des mesures qui auraient profiter à tous les usagers de la route. mais non trois associations anti deux roues prennent des milliers d'usager en otage. Commencez à retirer le mot liberté de nos frontons de mairie.

N° 946223 - CT2RM, arguments ?

par :

01/07/2023 11:32

Motard depuis 25 ans je souhaite faire un retour sur mon expérience.

Les situations dangereuses que j'ai pu rencontrer :

- Erreurs humaines comme des stop non respectés, oubli de clignotant,...
- Etat des routes nid de poule, plaque dégout dans les rond points, gravillons et oui encore en 2023,...
- Mauvaise information aux automobilistes qui dépassent le trop plein, de leur voiture et qui répand du carburant sur la chaussée, c'est peut-être le problème que j'ai le plus rencontré.

Donc le contrôle technique des 2 roues si l'argument est la sécurité je ne comprends pas !

Alors peut-être l'argument écologie comme le débat est relancé par 3 associations écolo et parisienne.

Je roule avec une moto de 2010 d'origine donc une aide pour l'achat d'une moto moins polluante serait peut-être plus judicieux.

En résumé le CT2RM pourquoi ??

Certainement que mon commentaire ne sera pas lu et que les lobbies ont déjà rédigé le texte du futur CT2RM.

A qui profite le crime aux centres de contrôle technique comme X ou a des écolos Parigots qui ne supportent même pas le chant du coq lors de leurs vacances en province.

N° 946224 - Contrôle technique moto non justifié

par :

01/07/2023 11:32

Bonjour,

Mes motos sont entretenues chez des concessionnaires de la marque de ces dernières, et lors des visites d'entretiens, tous les contrôles de sécurité sont effectués.

Je pense avoir plus de risque d'accident avec l'état des routes qui se dégrade au fur et à mesure des années, qu'avec un problème de sécurité sur mes motos.

De plus, je ne permettrai pas à un technicien non aguerri au pilotage des motos de manipuler la mienne (400 kg).

J'utilise toujours un équipement approprié et réglementaire lors de mes sorties à moto.

Un contrôle technique sur mes motos serait un coût financier supplémentaire non justifié.

Cordialement

N° 946225 - De l'inutilité du contrôle ....

par :

01/07/2023 11:32

Bonjour

Je ne fais que relayer les multiples constats et études qui affirment que , malgré l'augmentation du nombre de 2 roues en circulation , l'accidentologie est en net baisse et que les 0,3 % des causes dû au mauvaise état du véhicule ne justifie pas ce contrôle et prouve le bon entretien et suivi de nos 2 roues

En cette période de crise et difficulté économique un passage lors de la revente suffirait à gérer le parc et serait bien plus équitable ... Le 2 roues permet de fluidifier largement une circulation de plus en plus problématique en limitant de ce fait la pollution ....

En espérant être entendu et compris (plus que certains petits lobbys sans réels arguments ...)  
Cordialement

N° 946232 - controle technique moto

par :

01/07/2023 11:35

le terme environnement n'a aucun sens dans la rédaction du décret et peut servir de fourre-tout pour introduire des contraintes supplémentaires.

Définition "l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins".

Je propose de retirer cette notion.

N° 946236 - Monsieur

par :

01/07/2023 11:35

Bonjour , non au controle technique moto , car nous entretenons regulierement nos véhicules , car tres important pour notre sécurité , mais par contre l'état des routes ( a part les autoroutes ) sont déplorés . Dans ma région , c'est vraiment déplorable . Je crois qu'il faudrait commencer par cela et ensuite si beaucoup d'accidents 2 roues , alors oui mettre en place ce controle inutile . Salutations .

N° 946240 - Ridicule

par :

01/07/2023 11:37

Bonjour,

Essayer de nous faire croire que ce CTP est nécessaire pour notre sécurité alors que l'état des routes est de plus en plus déplorable est une vaste blague. Lorsque les barrières de sécurité (ou guillotine pour motards) seront vraiment des éléments de sécurité pour TOUT les usagers de la route, lorsque les nids de poules, les rustines sur le bitume et l'état global de certaines routes seront revue à la hausse je pense qu'il sera possible de parler d'un contrôle technique avec un minimum de légitimité. Mais cela ne devrait malheureusement pas arriver d'ici demain ayant des têtes pensantes complètement détachées de la réalités avec une idée de notre sécurité qui n'est nulle autre que la privation de nos libertés.

N° 946241 - Contrôle technique

par :

01/07/2023 11:37

Bonjour nous constatons une baisse de la mortalité de 19 % sur un an tout est dit. Laissons faire les professionnels de la moto cordialement.

N° 946252 - Pour une liberté préservée : Contre le contrôle technique moto imposé par le gouvernement français

par :

01/07/2023 11:40

Le gouvernement français a récemment proposé l'instauration d'un contrôle technique obligatoire pour les motos, suscitant une vive opposition parmi les passionnés de deux-roues et les amateurs de liberté. Alors que le gouvernement justifie cette mesure au nom de la sécurité routière, il est essentiel de comprendre les nombreuses raisons pour lesquelles cette proposition est non seulement inutile, mais aussi disproportionnée et contraire aux principes de liberté individuelle.

L'argument de la sécurité routière :

Le gouvernement français affirme que le contrôle technique moto est nécessaire pour améliorer la sécurité routière. Cependant, les motos sont déjà soumises à des normes strictes lors de leur homologation et les propriétaires sont responsables de l'entretien régulier de leurs véhicules. Les motards conscients de leur vulnérabilité accordent déjà une attention particulière à la maintenance de leur moto. Imposer un contrôle technique supplémentaire est une mesure redondante qui ne ferait qu'accroître les coûts et les tracas pour les propriétaires de motos sans réelle amélioration de la sécurité.

Le coût financier pour les propriétaires de motos :

L'introduction d'un contrôle technique moto représenterait une charge financière considérable pour les propriétaires de motos. Les tarifs des contrôles techniques pour les voitures sont déjà élevés, et l'ajout d'un contrôle spécifique aux motos augmenterait encore davantage les coûts liés à la possession d'un deux-roues. Cela pourrait décourager de nombreux motards, en particulier ceux à revenu modeste, de continuer à pratiquer leur passion. Le gouvernement doit reconnaître que les motards sont déjà conscients de l'importance de la sécurité et qu'ils investissent volontairement dans l'entretien de leurs motos.

Une atteinte à la liberté individuelle :

L'imposition d'un contrôle technique moto constitue une intrusion injustifiée dans la vie privée des motards et une atteinte à leur liberté individuelle. Les motos sont souvent un symbole de liberté et de passion pour ceux qui les possèdent. Imposer un contrôle technique remettrait en question cette liberté, en créant une bureaucratie supplémentaire qui dicterait comment les propriétaires de motos devraient prendre soin de leur véhicule. L'État ne devrait pas intervenir de manière excessive dans les décisions personnelles des individus, tant que ces décisions ne nuisent pas à autrui.

L'absence de résultats probants :

Dans les pays où le contrôle technique moto a été mis en place, les résultats ne sont pas concluants en termes de sécurité routière. Par exemple, en Espagne, où le contrôle technique moto est obligatoire depuis plusieurs années, il n'y a eu aucune amélioration significative du nombre d'accidents de moto. Cela montre clairement que le contrôle technique n'est pas une solution miracle pour réduire les accidents. D'autres mesures, telles que l'éducation routière et la sensibilisation des automobilistes à la présence des motards, sont plus efficaces pour améliorer la sécurité routière.

Et quid des accidents causés par les dégradations sur les infrastructures routières ? On en parle ?

L'introduction d'un contrôle technique moto en France représente une mesure disproportionnée qui entrave la liberté individuelle des motards, impose une charge financière injuste et n'apporte pas les résultats escomptés en termes de sécurité routière. Au lieu de restreindre davantage les libertés des citoyens, le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur des mesures plus efficaces pour améliorer la sécurité routière, telles que l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des infrastructures. La passion des motards et leur conscience de la sécurité sont déjà des garanties suffisantes pour assurer une conduite responsable...

N° 946254 - Contrôleur technique n'ayant pas la pratique du 2 roues

par :

01/07/2023 11:41

Piloter ou essayer, tester un 2 roues (scooter, moto récente ou ancienne, petite, moyenne et grosse cylindrée, trike, side car avec un démarrage électrique et pire au kick etc..) est du point de vue des compétences très complexe à cause de la diversité des 2 - 3 roues en termes d'aspect des connaissances techniques et des différentes pratiques d'usage dû à la conception de l'engin. Même avec plus de 30 ans de pratique moto avec diverses machines, il me reste encore un gap en ce qui concerne l'utilisation d'un certain type de machine comme le trike et pire le side car. Je ne vois pas comment des contrôleurs n'ayant jamais utilisés un 2 roues auront les compétences à temps pour manier ces engins si particuliers. Je pense aux risques d'accidents du travail sans compter les dépôts de plaintes potentielles à l'assureur concernant les erreurs de manipulation de moto lourde, par exemple. Cela arrivera, c'est pour ainsi dire inévitable. Quand vous voyez que même des motards aguerris font encore chuter leur propre moto à laquelle il tiennent pourtant énormément. Imaginez des contrôleurs qui se fichent complètement et qui pour eux le 2 - 3 roues est un objet quelconque qui ne fait que rapporter de l'argent. Je vous laisse réfléchir à cela, en espérant avoir contribué objectivement à cette consultation publique.

N° 946257 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 11:41

Un ct moto sans arguments valides, qui n'apporte rien en terme de sécurité active et passive aux motards et à leurs motos.

N° 946259 - Control technique 2 roues

par :

01/07/2023 11:42

Bonjour,

Je suis contre le CT?

Mais voila,

Comment faire,

Les Motos qui n'ont pas de compte tour par ex pour passer la pollution,

Je pense que niveau prix aussi sa devrait pas dépasser les 20€ pour un CT de nos 2 roues.

A penser aussi que la personne et le permis moto pour la prendre dans le garage.

Et faire quoi

Faire un control d 'usure plaquettes, disques, pneus, suspensions.

( on le fait déjà nous même)

ET JE PENSE QUE LE CT DEVRAIT SERVIR QUE POUR LA VENTE DE NOS MOTOS !!!!!

Pour vendre un véhicule en bon état.

V a tous.

N° 946260 - Contrôle technique

par :

01/07/2023 11:42

Bonjour,

Qui saura démarrer les nombreuses motos non équipées de démarreur électrique et demandant une connaissance particulière de la procédure de mise en route ?

Quid du maillage des centres de contrôle et des qualifications des opérateurs ? seront-ils tous motards ?

Pourquoi encore une fois vouloir monter une "usine à gaz" alors qu'une très faible minorité de motos en mauvais état sont impliquées dans un accident ?

Quel est l'état final recherché dans cette obligation ????

Un motard par nature prend soin de son véhicule et sais bien la dangerosité d'une moto non entretenue et non conforme.....

Sauf à vouloir à nouveau créer une taxe supplémentaire le contrôle technique moto ne sert absolument à rien..l'argument sécuritaire tombe à plat au regard de l'état des routes..

N° 946264 - Contrôle technique des 2RM

par :

01/07/2023 11:43

Ce contrôle n'apportera aucun bénéfice sauf pour les centrales qui en demandent la mise en place. Nos machines sont entretenues, et très bien, en effet nous ne possédons pas de carrosserie comme vous le signaler dans certains de vos messages, et un mauvais état nous amènerait à avoir plus d'accidents.

Pour rappel le nombre d'accidents dûs au mauvais état des machines est de 0,3 %.

En ce qui concerne les 2RM bruyantes, la police et la gendarmerie ont déjà des moyens de contrôles et éventuellement de sanctions.

Pour ce qui est de la pollution, je vous rappelle que l'usage de 2 roues rend la circulation plus fluide et pour preuve dans certains départements la remontée interfiles est désormais testée.

Il serait peut être plus judicieux de donner des moyens aux forces de l'ordre pour sanctionner les rodéos sauvages, un contrôle de routes et une remise en état de celles-ci serait également le bienvenue.

Dans certaines régions, la [association de motard] met en place une journée "Nid de poule" et fit remonter les observations aux préfets.

J'ai 70 ans et je pratique la moto depuis 50 ans sans avoir eu le moindre accident de ma faute, mais sur certaines routes je ne me sens pas en sécurité et ce n'est pas dû à l'état de ma machine, mais à l'état des routes :

- nids de poule
- marquage au sol glissant lors de pluies
- plaques d'égoûts
- ralentisseurs hors normes (trop hauts)

pour ne citer que ceux là.

Alors le contrôle technique de nos machines est-il justifié, bien sûr que non sauf pour des entreprises comme X et consorts qui voient un moyen de se faire de l'argent facile.



N° 946268 - Contrôle technique des deux roues

par :

01/07/2023 11:44

Le contrôle technique des véhicules deux roues motorisés n'est ni justifié ni efficace. "Il répond simplement aux conséquences du lobbying d'intérêts commerciaux" (Rune Elvik spécialiste reconnu de la sécurité routière en Europe).

Le nombre de deux roues a fortement augmenté en dix ans alors que le nombre de morts a diminué. Les accidents sont largement dus à des problèmes d'infrastructure routière qui ne cesse de se dégrader alors que ceux dus à un défaut du véhicule sont minimes.

Les émissions des deux roues sont dérisoires par rapport à celles des autres véhicules motorisés. Les centres de contrôle eux mêmes rechignent à le réaliser ce qui amène à une inspection principalement visuelle ne présentant aucun intérêt sinon de faire payer le possesseur du deux roues. Il s'agit tout simplement d'un racket.

L'Allemagne qui a instauré ce contrôle n'a pas vu de modifications notables dans les statistiques d'accidents.

De nombreux autres arguments peuvent encore être présentés pour montrer qu'il s'agit d'une filouterie chapeautée par les lobbies de l'"union européenne".

Je fais ce commentaire d'opposition radicale à cette mesure tout en sachant que cette apparence de consultation ne changera rien.

N° 946273 - Inutilité totale du contrôle technique moto.

par :

01/07/2023 11:46

Bonjour,

Le contrôle technique pour les motos ne résoudra aucun des problèmes qu'il est censé résoudre.

La sécurité en moto n'est pas liée à l'état de la machine (majoritairement soigneusement entretenues), mais plutôt à celui de l'état des routes, et au risque inhérent à ce moyen de locomotion qui expose plus le conducteur aux dangers de la route.

Il vaudrait mieux baisser la TVA sur les éléments de sécurité pour permettre de mieux s'équiper.

Pour le reste, nul n'est dupe, ce CT ne servira qu'à enrichir les groupes travaillant dans le domaine du CT...

Mon commentaire n'aura aucune portée, comme toujours, mais je saurais pour qui voter aux prochaines élections...

À bon entendeur,

N° 946277 - Non au contrôle technique 2 3 roues

par :

01/07/2023 11:47

Bonjour, je trouve ça inutile se contrôler technique pour les raisons suivantes que c'est rare de voir des motos roulées très rare, pour ma part tous les 1 an ou 10 000 kilomètres je dois faire réviser ma moto en concession la révision c'est entre ( 250 euros et 1000 euros ), j'aurais trop peur de rouler avec une moto en mauvais état et je ne vois pas l'intérêt de rouler avec une moto en mauvais état sauf si c'est pour se tuer. La passion de la moto c'est un rêve de gamin que j'ai réalisé en temps qu'adulte, ma moto c'est mon plus beau jouet et je ne compte pas la casser jamais. Alors revoyez vos comptes et arrêtez de faire et de dire des bêtises sur les motards merci de votre compréhension &#9996;&#65039;

N° 946278 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 11:47

La mise en place de ce contrôle technique est nécessaire pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route (pas seulement les conducteurs de 2 roues mais aussi ceux qui les croisent).

Il aurait dû être mis en place bien avant.

N° 946280 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 11:48

Bonjour, nos motos sont entretenues et tous les organes mécaniques sont visibles (pas sur une voiture). Pour le bruit les forcent de l'ordre ont des oreilles et peuvent verbaliser les excès. Quand à l'étude technique de l'accidentologie, elle est à l'initiative des centres de contrôle ([réseau de contrôle technique]). Cette étude n'est pas indépendante, on ne peut pas être juges et partie !

N° 946282 - Non au contrôle technique pour les deux roues motorisées

par :

01/07/2023 11:48

piéton depuis plus de 60 ans, cycliste depuis près de 60 ans, automobiliste et motard depuis 44 ans, je ne comprends pas cet acharnement à emmerder le monde avec des tptes qui ne servent à rien. Une moto n'est pas une voiture, si elle n'est pas en bonne état, elle est dangereuse et ne peut fonctionner correctement, c'est pourquoi la très grande majorité des motos qui roulent sont en état de sécurité et de fonctionnement optimale, car la moindre défaillance peut être fatale à son conducteur. Donc si c'est pour des questions de sécurité que ce contrôle technique est mis en place, ça n'a absolument aucun autre intérêt que de ponctionner financièrement encore plus l'utilisateur. Si c'est pour vérifier la conformité à l'état original, ça n'en a pas beaucoup plus, car tous les éléments non conformes peuvent être remplacés par les éléments d'origine pour le contrôle et remis en place après validation de celui-ci. C'est d'ailleurs ce qui se pratique chez nos voisins Suisses et Allemands déjà soumis à ce contrôle.

Si la sécurité est la raison première, il vaut mieux investir dans la formation des usagers de la route au respect des autres usagers quel qu'ils soient, ce serait également profitable dans la vie de tous les jours et éviterait peut être les coups de chaud qu'on connaît actuellement dans les cités. Il conviendrait également d'investir dans les infrastructures dans le respect des règles du cerema (rond point, dos d'âne, et autres ralentisseurs), car la plupart de celles-ci ne sont pas conformes et sont dangereuses pour les usages vulnérables (motards, cyclistes...). Enfin l'entretien des chaussées, laissé à l'abandon depuis de trop nombreuses années, mériterait un examen sérieux de la part des services publics.

N° 946288 - je ne suis pas un enfant!!!!

par :

01/07/2023 11:50

mes sont entretenues en temps et en heure, je roule toute l'année et comprenez bien que la moto c'est une passion. Donc a part me taxer une fois de plus, ce contrôle n'a aucun intérêt. Ce serait un contrôle uniquement pour la cession d'un véhicule, fait par un professionnel de la moto, (garage ou concession) pourquoi pas, mais la ce n'ai pas le cas, je paie suffisamment de taxe pour avoir le droit de rouler librement sans encore m'en rajouter pour calmer la frustration des gens qui ne veulent ou ne peuvent pas faire comme moi.....

N° 946289 - Concessionnaires

par :

01/07/2023 11:50

Il aurait été plus judicieux de donner ce CT aux concessionnaires motos.

D'abord car il s'agit de spécialistes qui sont beaucoup plus performants pour déceler un éventuel problème que des sociétés qui ne pensent qu'à la rentabilité.

D'autres part obligé la moto a passer faire une révision et un CT dans un garage de la marque aurait assuré un passage régulier de la machine et une révision complète.

N° 946294 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 11:51

Je suis motard depuis 54 ans, j'ai 68 ans. Comme la majorité des motards, je vérifie moi-même l'état de ma moto et lorsqu'un entretien doit se faire je vais dans un établissement professionnel. Le (ou la) motard n'est pas un conducteur comme l'automobiliste. Il sait qu'il est sur 2 roues et que la moindre erreur est tout de suite payante. Les pneus, freins, éclairage..... sont systématiquement vérifiés. Tout cela pour dire que le contrôle technique est une gageure. Sauf peut-être pour les scooters qui n'ont

pas la même perception car la moto est le plus souvent utilisé par des passionnés, c'est d'abord un plaisir.

Je fais de la prévention depuis 40 ans, comme élu d'ailleurs le Maire m'a confié ce domaine et c'est dans la communication régulière et les risques qu'il faut intervenir en permanence et le C.T ne fera pas ce travail indispensable.

Nous allons donc subir ce contrôle. Dommage...

J'ai été "formé" en moto par un ancien qui m'a dit cette phrase que je n'oublie pas et que je donne aux jeunes : " il n'y a pas de bon motard mais que de vieux motard"

Merci de votre attention.

N° 946297 - Concessionnaires au lieu de centre de CT

par :

01/07/2023 11:52

Il aurait été plus judicieux de donner ce CT aux concessionnaires motos.

D'abord car il s'agit de spécialistes qui sont beaucoup plus performants pour déceler un éventuel problèmes que des sociétés qui ne pensent qu'à la rentabilité.

D'autres part obligé la moto a passer faire une révision et un CT dans un garage de la marque aurait assuré un passage régulier de la machine et une révision complète.

N° 946300 - Cher, inutile, ne cible pas tous les véhicules

par :

01/07/2023 11:52

Bonjour.

1 - Tous les éléments de sécurité d'une moto sont visibles sans démontage. Je suis motard depuis 50 ans, et je ne risquerai pas ma vie à rouler avec des pneus mal gonflés ou lisses. Par contre verbaliser plus fermement (immobilisation sur place) des engins (motos, scooter, trottinettes, ...) qui ne respectent pas la loi. OUI. Ne pas limiter les véhicules à contrôler, mais inclure tous les véhicules de class L; immatriculés ou non.

2 - Investir dans la réparation des infrastructure : OUI. Je propose que 25% du cout du CT soit capté et mis dans un fond commun pour améliorer la sécurité des motards (boucher les nids de poule, deuxième rail dans les virages,...).

3 - Attendu le peu de centre de CT moto dans les campagnes, je ne ferais pas 200 km pour aller faire contrôler ma moto qui sort de chez mon concessionnaire.

N° 946302 - Opposition au textes sur le contrôle technique des deux roues

par :

01/07/2023 11:54

L'accidentologie et non le lobbying d'un professionnel du contrôle technique, a démontré que l'état général des deux roues à moteur n'est qu'un facteur très faible dans les accidents. En tout cas, inférieur à l'état général de la voirie qui s'est considérablement dégradé depuis 10 ans et devrait continuer à le faire. L'instauration d'un contrôle technique ne me paraît donc pas une mesure pertinente, urgente ou même nécessaire.

N° 946310 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 11:57

Votre contrôle technique pour les motos est une fumisterie pour ne pas dire une grosse arnaque, ou même du vol légalisé.

Déjà avec les voitures ceci a permis d'éliminer un grand nombre de véhicules sur la route et de ce fait il y a aujourd'hui majoritairement que des véhicules récents en circulation. Pour ma part je constate que depuis des années je paye un contrôle pour m'entendre dire à chaque fois que tout est correct. Le prix est de l'ordre de 100€. Déjà, rien que ce contrôle est du vol légalisé.

Pour la moto, pensez-vous que l'on va prendre le risque de rouler avec une poubelle ?

Mes motos sont parfaitement entretenues.

Je roule avec des vieilles motos, et vos contrôleurs ne les connaissent pas et seront incapables de faire un bon diagnostic, objectif, sur ces motos, et de plus ils ne sauront même pas les démarrer.

Tout cela pour encaisser encore au moins une cinquantaine d'euros. Je refuserai que quelqu'un, qui en connaît moins que moi sur ces motos y touche.

Ils seront incompétents pour cela. Ce contrôle n'apportera rien en matière de sécurité mais plutôt beaucoup d'argent. C'est honteux.

Vous êtes des vrais bandits, sous couvert de l'Europe.

N° 946318 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 11:59

Votre contrôle technique pour les motos est une fumisterie pour ne pas dire une grosse arnaque, ou même du vol légalisé.

Déjà avec les voitures ceci a permis d'éliminer un grand nombre de véhicules sur la route et de ce fait il y a aujourd'hui majoritairement que des véhicules récents en circulation. Pour ma part je constate que depuis des années je paye un contrôle pour m'entendre dire à chaque fois que tout est correct. Le prix est de l'ordre de 100€. Déjà, rien que ce contrôle est du vol légalisé.

Pour la moto, pensez-vous que l'on va prendre le risque de rouler avec une poubelle ?

Mes motos sont parfaitement entretenues.

Je roule avec des vieilles motos, et vos contrôleurs ne les connaissent pas et seront incapables de faire un bon diagnostic, objectif, sur ces motos, et de plus ils ne sauront même pas les démarrer.

Tout cela pour encaisser encore au moins une cinquantaine d'euros. Je refuserai que quelqu'un, qui en connaît moins que moi sur ces motos y touche.

Ils seront incompétents pour cela. Ce contrôle n'apportera rien en matière de sécurité mais plutôt beaucoup d'argent. C'est honteux.

Vous êtes des vrais bandits, sous couvert de l'Europe.

N° 946328 - Non au CT2RM

par :

01/07/2023 12:02

Le contrôle technique moto va bientôt être mis en place afin d'assurer la sécurité des motards et ce sous la pression de trois associations environnementales.

Dès le départ il y a quelque chose qui ne va pas.

Quelles sont les compétences de ces associations environnementales sur les questions de sécurité des véhicules à deux roues motorisées (ont-elles des petits copains hauts placés ?)

Il aurait été plus opportun de consulter les statistiques des assureurs motos et des professionnels du secteur pour évaluer l'incidence du mauvais état des motos dans le nombre d'accidents.

Selon certaines sources cela représenterai 0,3% des accidents.

Par contre ces mêmes sources indiquent que les accidents causés par le mauvais état des routes et plus globalement des infrastructures routières s'élèverai à 30% !

Si on se base sur ces chiffres je pense sincèrement que le gouvernement se trompe de combat.

Pour ma part, avant chaque départ et ce tel que l'on me l'a appris lors du permis moto, je passe en revue tous les organes de sécurité de la moto (éclairages, freins, pneus, chaîne etc..)

Quel plus va m'apporter le CT2RM ? Réponse : Rien du tout, sauf à me soulager encore de quelques dizaines d'euros. Le contrôleur ne fera pas plus que ce que je fait déjà et systématiquement avant d'enfourcher ma moto. Il en va de ma propre vie et de celles des autres.

Je vais encore être ponctionné, alors que l'Etat et les Collectivités ne font rien pour améliorer les infrastructures routières qui sont la cause de 30% des accidents.

Il n'y a qu'à voir les tonnes de gravier déversées chaque été sur les routes et qui sont autant de danger pour tous les 2 roues quels qu'ils soient.

Récemment ma voiture a été contrôlée et cela m'a pris 1 heure aller-retour, sans compter le temps de l'expertise. Cet expert m'a indiqué qu'il ne fera jamais de contrôle moto.

Par conséquent, je devrai aller encore plus loin pour faire contrôler mes véhicules.

Pour conclure vous vous trompez de cible, le CT ne changera rien à la sécurité des deux roues si vous ne vous attaquez pas à la racine du problème à savoir l'état des infrastructures routières.

Je peux comprendre que cela vous gêne d'aborder ce sujet qui représente un pourcentage significatif dans les causes d'accidents, car dans ce cas c'est l'Etat et les Collectivités qui devront mettre la main à la poche (donc moi également mais par le biais de mes impôts).

C'est toujours plus facile de faire les poches des autres en avançant des contres vérités. Je ne veux pas donner d'argent à ces organismes de contrôle s'ils ne m'amène aucune plus-value ou service.

Mon concessionnaire moto s'en charge déjà tous les 5000 Km.

Je ne vous salue pas cette initiative bidon.

A bon entendeur !!

N° 946329 - CT 2RM

par :

01/07/2023 12:02

J'ai 61 ans et j'estime que ma sécurité est importante. Pour cela, ma moto 600 Hornet passe tous les 2 ans au garage HONDA local pour la révision et son entretien.

Je procède ainsi depuis que j'ai le permis moto (20ans).

Je ne vois donc pas l'intérêt de faire un CT sur ma moto qui est déjà vérifié dans un garage.

N° 946333 - cout de détention supplémentaire = DANGER

par :

01/07/2023 12:03

Motard depuis 10 ans, mes motos sont parfaitement entretenues et vérifiées avant chaque trajet. Si un cout supplémentaire pour le CT émerge, les motard les moins aisés risque de faire le minimum "pour passer le CT" mais sans un entretien régulier. le CT moto fera l'inverse que sont but de sécurité routière. Il ne règlera pas le problème des runs sauvages ou gros excès de vitesse, dont les utilisateurs ne paieront sans doutes pas le contrôles!

N° 946334 - cout de détention supplémentaire = DANGER

par :

01/07/2023 12:04

Motard depuis 10 ans, mes motos sont parfaitement entretenues et vérifiées avant chaque trajet. Si un cout supplémentaire pour le CT émerge, les motard les moins aisés risque de faire le minimum "pour passer le CT" mais sans un entretien régulier. le CT moto fera l'inverse que sont but de sécurité routière. Il ne règlera pas le problème des runs sauvages ou gros excès de vitesse, dont les utilisateurs ne paieront sans doutes pas le contrôles!

N° 946341 - CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2 ROUES NE SERT O RIEN

par :

01/07/2023 12:05

Bonjour,

De mon point de vue ce contrôle ne sert à rien à part à couler de l'argent qui peut être utile à plus d'entretien sur une moto au contraire d'automobilistes qui roulent encore avec des voitures dans un état lamentable.

je ne connais aucun motard prêt à mettre sa vie en danger par le manque d'entretien de son véhicule.

je suis membre sur différents forums et je vois bien quel est l'engagement des motards ceux qui ne savent pas font effectuer l'entretien en concession.

Pour les autres c'est un sujet de passionnés il le font eux mêmes et ont les conseils et compétences nécessaires.

Clairement je m'oppose à ce contrôle technique des 2 roues inutile et injuste.

merci de votre attention

N° 946342 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 12:06

Bonjour

Le contrôle technique des 2 roues prendra-t-il aussi en compte la pollution sonore des échappements et le rejet de CO2 ?

Cordialement,

N° 946345 - Superflu et probablement plus coûteux et difficile à mettre en oeuvre que prévu

par :

01/07/2023 12:07

Les accidents directement imputables à un défaut mécanique sont très minoritaires, moins de 1% pour les 2 roues à moteur, qui eux mêmes ne constituent qu'une faible proportion du parc de véhicules routiers, un peu moins de 10%. Autrement dit, l'épaisseur du trait...

Les sociétés chargées de procéder à ce contrôle devront rapidement acquérir un matériel cher, distinct de celui utilisé pour l'automobile, et embaucher du personnel spécialement formé (par qui et quand ?) qui devra être en plus titulaire du permis A, le tout pour un marché très réduit. On peut parier sans risque que nombre de centres de contrôle ne se lanceront pas là dedans, notamment en zone rurale, et que ceux qui le feront pratiqueront des tarifs prohibitifs pour rentrer dans leurs frais, bien au delà de ce qui est annoncé.

Le problème du bruit de certains véhicules, souvent brandi comme justification, ne sera que très partiellement résolu par le contrôle technique, car il est très facile de remplacer temporairement le silencieux défectueux ou hors norme par un en bon état ou celui d'origine (au besoin d'emprunt), dont le prix souvent prohibitif explique en partie son remplacement par de l'adaptable beaucoup moins cher. C'est du ressort des forces de l'ordre sur la voie publique.

Si on tient absolument à instaurer un contrôle il devrait se limiter à vérifier l'état des organes de sécurité, freins, pneus, éclairage, voire suspensions (absence de fuite, course..), ce qui limiterait les investissements et le coût pour l'usager.

N° 946346 - Projet de Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 12:07

Bonjour je possède un 2 roue qui a plus de 30 ans ,j'ai toujours entendu mon véhicule qui est modèle tout terrain homologué de 1993 , j'espère ne pas devoir passer ce contrôle pour ce modèle ancien et spécifique au même titre qu'une voiture de collection

N° 946350 - 3 motos 3 controles techniques Bravo

par :

01/07/2023 12:07

3 motos et 3 controles techniques pour des machines parfaitement entretenues bravo le racket . combien d' accidents en France dus a des défauts d' entretien vitesse oui alcool ou drogues aussi mais pour l'entretien pas beaucoup a ma connaissance et puis on fait comment avec les motos de TRIAL ces véhicules sont homologues mais dans le cadre des compétitions il est dangereux de rouler avec des rétroviseurs et les clignotants les gros phares sont proscrits , Dans la majorité des trials il nous arrive dans le cadre des interzones d'emprunter des routes ouvertes a la circulation sur quelques kilomètres pour rejoindre les prochaines zones une moto de TRIAL arrive péniblement à 70 80 kilomètres heures à fond de 6 les clubs organisateurs refuseront d'inscrire les compétiteurs ayant une moto de plus de 4 ans car la carte grise ne sera pas a jour ,  
Vous allez tuer une discipline sportive ou nous avons déjà eu 3 champions du monde

N° 946353 - juste une taxe supplementaire

par :

01/07/2023 12:08

les motards roulent sur deux roue leur securite est déjà précaire en consequence ils entretiennent leur vehicule les accidents de deux roue ne sont pas liés pour la grande majorité au mauvais entretien mais surtout à l'imprudence, au mauvais état de la chaussée ,à l'invisibilité des motards par les autres vehicules ,le controle technique à part appauvrir le motard moyen ne changeras pas grand chose à l'accidentalité des deux roues je pense aussi que les autorités ont plus le souci de se conformer aux lois europeennes .personne ne parle des glissieres de securité des trous est défauts des chaussées ensuite je suis legaliste si la loi passe je m'y conformerai

N° 946355 - Ct moto inutile voire incomplet

par :

01/07/2023 12:09

Bonjour,

Je ne suis pas contre un CT pour les 2/3 roues. Mais voici mon point de vue.

- un motard (permis A2 min), passe du temps, de l'argent, des épreuves pour valider son permis, pour rouler en sécurité sur un 2 roues sur une machine qu'il va entretenir afin de ne pas perdre la vie ou des membres au mieux. Un CT dans ce sens, visuel, ne prenant en compte que certains éléments, ne sert à rien.

- contrôler par contre, des machines, ne nécessitant même pas le code ETM pour rouler, doivent être contrôlées. Au final, modification de puissance, de volume sonore, véhicule peut rouler ou trop pour les 125cc mériteraient un œil plus attentif des autorités.

Commençons par la base d'abord et laissons l'argent aux motards qui dépensent déjà assez pour ne pas risquer leur vie sur des machines puissantes. Ils ne sont pas inconscients.

D'ailleurs un motard avec des points en moins en perd aussi avec sur son permis B



N° 946356 - Laissez ces euros aux motards qui savent les investir dans leur machine et leur sécurité !  
par :

01/07/2023 12:09

Bonjour,

Je suis automobiliste et motard depuis des années. J'aimerais savoir qui d'autre que les motards contrôlent tous les 1000 kms les organes mécaniques de son véhicule, l'état d'usure des dispositifs de freinage, tous les 500 kms la pression et l'état de ses pneumatiques ?

Toutes ces vérifications son ancrées dans le quotidien des motards à travers le passage du permis.

Soucieux de leur machine et c'est encore plus vrai pour les veilles motos qui se transforment en capital famille et financier pour leur propriétaire. Je ne connais pas de motards qui ne respectent pas les intervalles des entretiens kilométriques de leur machine auprès d'un concessionnaire/professionnel. Des professionnels qui vérifient bien plus de points que ce que pourront réaliser les centres de contrôle technique.

Les motards contrôlent leur moto car ils sont bien conscients que leur vie en dépend. Les utilisateurs de 2,3,4 roues qui négligent leur machine ne se rendront de toute façon pas dans les centres de contrôle technique, ils ne payent généralement déjà pas d'assurance... Vous punissez les mauvaises personnes !

Les années passent et les dispositifs de sécurité et l'état des routes en France se dégradent à grande vitesse. Ornières, nids de poule, ralentisseurs dangereux et hors la loi, et j'en passe ... Et là, rien n'est fait !?

La réponse de l'état est le contrôle technique plutôt que d'investir dans l'installation des rampes anti-guillotines à motards sur les glissières de sécurité ???

Ne tombons pas dans un marasme sans nom.

Pour les jeunes - et les moins jeunes - motards, ces quelques euros qu'ils devront mettre dans le contrôle technique qu'ils effectuent déjà d'eux-mêmes ne seront pas mis dans les équipements de sécurité tels que les pantalons, vestes, etc. qui eux coutent cher mais servent la sécurité.

Préférez-vous des véhicules trop vérifiés à l'état de santé de vos motards ?

Coté pollution. C'est bien connu, l'utilisation du 2RM fluidifie le trafic. L'inde et l'Asie, eux l'ont bien compris ... et encourage cette pratique. Pourquoi pas la France ? Vaut mieux un motard sur la route qu'une voiture avec 1 personne dedans non ? 2,7 millions de véhicules pour 0,5% de la pollution totale des transport ... les chiffres parlent d'eux même.

Ne choisissez pas une option qui n'en est pas une.

Laissez ces euros aux motards qui savent les investir dans leur machine et leur sécurité !

Bien à vous.

N° 946362 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 12:11

Sachant que la majorité des accidents à moto sont dûs soit à un défaut de maîtrise du véhicule ou à la circulation, à l'état des routes, aux conditions climatiques, l'instauration de ce contrôle n'est

franchement pas indispensable. Les motards sont très vigilants sur les périodes de révision de leur machine et bien conscients du danger que représente un manque d'entretien de la mécanique. Ce contrôle représente une dépense supplémentaire qui n'est absolument pas indispensable. Bref j'y suis totalement opposé.

N° 946364 - Refus du CT Moto

par :

01/07/2023 12:11

Des contrôles visuels ce que le permis nous apprend à réaliser avant chaque utilisation de notre moto contrôles de la vitesse maximale ?! Pourquoi pour les motos et pas pour les voitures ?! Et pourquoi payer un agent fraîchement formé avec 0 expérience pour qu'il nous autorise à utiliser notre véhicule alors qu'il nous coûte plus de 1000€ / ans d'entretien ?! A quel moment cela me protège sur la route ?! Je viens d'avoir un accident grave dont la cause était le manque d'éclairage de la chaussée obligé de couper les pleins phares car je croisais une voiture qui m'a ébloui juste avant qu'un sanglier me coupe la route ?! A quel moment le CT m'aurait évité l'accident ?! Sans parler les bosses et des nids de poules sur les routes le CT va les combler ?! Occupez-vous de l'état des routes mes motos je m'en occupe !!!

N° 946366 - CT

par :

01/07/2023 12:12

bonjour,

j'effectue le contrôle technique dès que j'utilise ma moto :

- vérification de l'éclairage
- des freins
- des pneumatiques
- visuel général sur l'état de la moto

Vous comprenez bien mon hostilité à payer une prestation que j'effectue naturellement !

cordialement

N° 946371 - CT moto

par :

01/07/2023 12:15

Je possède 2 motos : une de 39 ans , une autre de 26 ans . Dans les 2 cas , aucun concessionnaire ne veut s'en occuper , ou faire les réglages de carburation ( pollution ) . Si mes motos qui sont dans un état presque neuf , ne passent pas , que dois je faire ? Les mettre à la casse ?

Vous allez supprimer ma passion , tout simplement . Je n'ai plus qu'à disparaître .....

N° 946381 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 12:19

On ne veut pas de cette nouvelle taxe qui n'apportera rien à la sécurité des motards, que le gouvernement os'occupe de l'état des routes, nous nous occupons de l'entretien de notre moto, c'est tout de même nous qui sommes dessus.

N° 946384 - Non au contrôle technique.

par :

01/07/2023 12:19

Nous motards, sommes conscients des dangers des 2 roues. Il est hors de question de rouler sans une vérification régulière de notre machine, nous sommes dans la très grande majorité des personnes responsables. Les associations qui demandent la mise en place du contrôle n'ont aucune connaissance des deux roues, sauf les nuisances qu'elles procurent, c'est à dire essentiellement la gêne occasionnée par le bruit. Ce n'est pas un contrôle qui permettra d'arrêter le problème. Tous les motards sont des mécanos qui pourront remettre l'échappement bruyant avant le dit contrôle et le remettre après validation. Des vérifications organisées par la mairie chaussées avec amendes ou immobilisation sont plus efficaces. De même cette gêne est la plupart du temps réalisée en ville par des scooters à l'échappement modifié qui du fait de leur régime moteur toujours élevé font énormément de bruit. Ils ne sont même pas concernés par ce CT, aberration supplémentaire. Le 2 roues étant souvent utilisé pour des raisons économiques ou de mobilité, ce contrôle viendra encore une fois taxer les petits budgets pour des raisons non justifiées par les études d'accidentologie, mais par des lobbyistes pseudo écologistes qui sont finalement contre le vivre ensemble et seulement motivés par leur bien-être égoïste.

Bien cordialement.

N° 946388 - Atteinte de liberté à ce déplacer

par :

01/07/2023 12:21

Bonjour

Je vie en campagne travailleur en situation d'handicap code DMS F845 et handicap physique , mon seul loisir faire de la moto en campagne pour m'enlever mon stress du travail .

Je ne consomme pas d'alcool pas de drogue et ne jette pas de cailloux sur les forces de l'ordre et pourtant la capital va me punir , pourquoi faire une généralité des problèmes de grande ville.

Je ne veux pas que des inconnus touchent à ma moto , cela sera considéré comme une agression

Et pourtant ,il y a la journée de l'autisme , de l'handicap , une année dur 365 jours .

Pour faire de l'écologie , il faut être fédérateur non faire des restrictions et interdictions.

J'ai une voiture en LLD à 230 euros par moi à cause du stress et du harcèlement des contrôles technique qui sont là pour éradiquer les vieux véhicules , maintenant ma moto

Je veux juste travailler et faire de la moto ce qui est vital pour mon équilibre (stress intenses panique causé par trouble autistique )

Votre décision aura de lourde conséquence pour une catégorie de personne en situation d'handicap , mon équilibre social et professionnel seront impactés

Je vous avais adressé déjà une idée qui ne coûte rien à l'état

Objet : Etude d'une proposition pour les personnes en situation d'handicap

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, pour étudier ma demande.

Ma requête concerne l'attribution à titre exceptionnel d'une attestation dérogatoire d'annulation du passage des contrôles techniques pour motocycle et voiture sans permis pour les personnes en situation d'handicap.

Personne concernée : Personne en situation d'handicap physique ou du développement d'origine neurologique ou mentale TDA.

Modalité d'attribution : Avoir une RQTH, une carte CMI ou CMIS ou carte Invalidité en cours de validité délivré par la MDPH pour effectuer la demande.

Cette attribution est sur demande de l'intéressé et non automatique.

Cette dérogation ne doit être délivrée que pour un véhicule au choix du demandeur, un rayon de déplacement devra être défini.

Lors de l'attribution de cette dérogation le demandeur sera muni d'une attestation délivrée par les

autorités qui portera le nom prénom date de naissance du demandeur avec l'immatriculation du véhicule avec son numéro de série et son adresse.

Un rayon de déplacement sera spécifié, la date de validité de cette attestation via la validité de la MDPH.

L'utilisateur du véhicule devra présenter aux forces de l'ordre une pièce d'identité, de la carte grise, son attestation et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois accompagné d'une carte d'invalidité ou CMI en cas de contrôle.

En cas de non présentation des documents l'agent pourra verbaliser ou immobiliser le véhicule selon son appréciation

Annulation de la demande : A la vente du véhicule, en cas de dépassement de la date de validité, à la demande du propriétaire du véhicule ou des autorités.

Motif de la demande : Une personne en situation d'handicap a le droit de pouvoir se déplacer ,de pouvoir avoir des loisirs , pouvoir travailler dans les meilleures conditions et de ne pas être puni et victime du système répressif des contrôles techniques.

Une personne dite normal n'aura pas de difficulté à se déplacer à pied ou à vélo, une personne avec une anomalie physique aura bien plus de problème à le faire.

Une personne avec un trouble du développement, TDA va mal vivre cette interdiction à pouvoir utiliser son véhicule et circuler, un changement brutal va être compris comme une agression voire un harcèlement qui va engendrer un stress, une panique, crise de tétanie ou d'épilepsie.

Pour l'équilibre de vie cela est très important de pouvoir travailler, essayer au mieux d'avoir une vie sociale et avoir un loisir, voilà pourquoi, pendant le confinement, des autorisations de sorties étaient attribuées aux personnes atteintes de TDA.

Modalité pour la demande : - Attestation MDPH en cours de validité

- Carte grise du véhicule au nom et prénom du demandeur

- Pièce d'identité valide

- Justificatif de domicile

Service de traitement de la demande : Préfecture de domiciliation du demandeur

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande .

je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées

N° 946390 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 12:22

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues car cela nous empêchera par exemple de customiser nos 2 roues, d'y ajouter des accessoires etc car au contrôle technique le véhicule serait déclaré non conforme à la carte grise etc...

Un motard est déjà bien conscient qu'il risque sa vie à rouler avec un véhicule défectueux c'est pour cela que nous sommes attentifs à l'état de notre moto et que nous préférons faire confiance à nos concessionnaires directement si nous ne sommes pas capables de réparer nous-même.

Pour moi le contrôle technique est une aberration, quasiment tous les éléments d'une moto sont visibles au premier regard et facilement vérifiables par son pilote. Aucun intérêt de mettre le CT en place à part prélever un impôt supplémentaire...

N° 946394 - contrôle technique moto

par :

01/07/2023 12:23

possesseur d'une moto de 2021 donc ressent une révision kilométrique ou annuelle et prévue systématiquement. Avec voyant au tableau de bord qui ne peut être enlevé que par valise chez mon concessionnaire lors de cette révision la moto est contrôlée par un mécanicien spécialisé qui ne fait pas que changer l'huile et le filtre mais contrôle freins pneus serrage etc etc donc déjà très bien contrôlée. Ils seraient bien plus judicieux d'obliger à porter une tenue vraiment adaptée à la conduite d'un deux-roues pour la sécuriser des motards. Actuellement seuls des gants et un casque sont obligatoires ? moi perso j'ai des bottes blouson cuir et jean renforcé ou pantalon cuir casque et gants normés à la conduite moto. De plus l'état de certaines de nos routes est catastrophique trous gravillons marquage au sol etc etc. Voilà deux points plus judicieux équipement plus état des routes à voir plutôt que nos motos que nous bichonnons et donc nous prenons le plus grand soin pour notre sécurité cordialement MR Michel Luc

N° 946400 - Déplacement du véhicule dans la zone de contrôle

par :

01/07/2023 12:25

Ma première moto à un démarrage au kick plutôt capricieux et pèse 320 kgs

Ma seconde moto est très haute de selle et demande une certaine taille pour pouvoir être manipulée.

Mes véhicules seront-ils manipulés par un opérateur ayant les compétences pour de telles machines et seront-ils démarrés par lui (démarrage au kick ....)

Quid en cas de chute de la moto dans l'espace de contrôle. Quelles assurances prises par les centres de contrôles ?

Si c'est à moi de faire les manœuvres dans la zone de contrôles, celle-ci devra donc être ouverte au public alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Encore une fois, quid des assurances me couvrant en cas d'accident ?

N° 946412 - PROJET CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

01/07/2023 12:27

Bonjour,

Le contrôle technique peut être utile lors des ventes entre particuliers avec un passage en concession de la marque de la moto comme lors d'un bridage/débridage, mais je suis motard depuis plus de 30 ans et je roule toute l'année. Les organes de sécurité sont vérifiés en permanence.

Comment peut-on parler de "l'ensemble des 2 roues" ce qui est incompréhensible vu les toutes les catégories.

En zone urbaine, il sera facile de trouver un centre (si celui accepte de s'équiper), mais ailleurs, comment faire ? un jeune en scooter qui roule en campagne quelques km par jour devra en faire des dizaines pour un CT ?

Le contrôleur aura-t-il le permis A ?

Comment laisser son 2-roues à une personne sans expérience ?

Comment faire si la moto est très lourde, comme une Goldwind par exemple ?

Il sera demandé aux propriétaires de déplacer eux-mêmes la moto dans un local où il lui est interdit d'entrer ?

Comment gérer cela avec l'assurance ?

Qui va payer les réparations en cas de chute ?

Autre :

les 3 associations ont elles été audités ?

Comment est réparti leur financement et leurs interactions ?

Et leur lien avec X a l'origine de tout cela ?

Salutations

N° 946413 -

par :

01/07/2023 12:28

Bonjour,

je suis motard depuis plus de 25 années et je suis conscient de la dangerosité de la conduite en moto et pour ma part, il est impératif de rouler avec une moto bien entretenue ( pneus et plaquettes de freins en bon état ) je contrôle régulièrement la pression de mes pneumatiques. celà me semble obligatoire pour ne pas se mettre en péril.

donc l'obligation d'un contrôle technique ne me parait pas d'actualité.

bien cordialement un motard convaincu.

N° 946418 - liste des points de contrôle

par :

01/07/2023 12:29

ne pas faire un copier coller voiture moto

exemple: direction assistée,feux de brouillard,marche arrière,vitres ne ce trouve pas sur un 2 roues

N° 946430 - Ridicule...

par :

01/07/2023 12:33

"vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores"

En quoi cela concerne la "sécurité routière"... Le but est clair ! Merci aux fonctionnaires européens !

N° 946432 - Contrôle technique moto mal étudié.

par :

01/07/2023 12:33

Bonjour,

Un motard, un vrai, ne prend pas le risque de se servir d'un deux roues mal entretenu ou présentant un défaut technique, sa vie en dépend. En revanche, apporter une sensibilisation pédagogique aux jeunes en devenir d'être motard serait une alternative bien plus intéressante.

D'autre part, la qualité des infrastructures routières dans notre pays ressemblent aux voiries du tiers monde, peut-être serait-il intelligent d'investir pour l'état de nos routes.

En ce qui concerne les centres de contrôle, beaucoup de lacunes sont à noter à commencer par le nombre de contrôleur ne possédant pas le permis moto ainsi que le cadre juridique pour lequel le public n'est pas autorisé à être présent dans un atelier professionnel ... comment faire contrôler une moto par un agent n'ayant aucune connaissance des deux roues ? Peut-être aller vous offrir des formations ? des permis aux contrôleurs ?

La liste des incohérences est si longue, merci de revoir votre copie avant de nous jeter une nouvelle taxe inutile.

N° 946437 - Non à la mise en place du contrôle technique des deux et trois roues !

par :

01/07/2023 12:34

C'est une aberration de plus , tout existe pour lutter contre l'accidentologie , le bruit , la pollution et que sais je encore ! Les lois de la République sont là ! Alors je voudrais que l'on m'explique pourquoi ? Pourquoi devrions nous payer encore ce que nous payons déjà ?

N° 946439 - JE SUIS CONTRE

par :

01/07/2023 12:35

Motard depuis 40 ans, je n'ai jamais entendu parlé d'accident de motos causé par le mauvais entretien du véhicule.

Le motard n'est pas un automobiliste, son véhicule est extrêmement important pour lui, donc il l'entretient. De plus il sait qu'un défaut mécanique peut entraîner une chute, d'où une vigilance accrue.

La moto du motard se doit d'être performante, c'est son état d'esprit, donc son moteur est bien réglé et répond au normes.

Vous me direz si vous êtes tant préoccupez par l'état de votre véhicule, pourquoi refusez une vérification périodique.

Croyez vous que l'argent pousse sur les arbres ? Croyez vous que l'on n'a pas encore assez de contraintes administratifs ? Croyez vous que l'on ai envie d'engraisser les lobbyistes ou de plier face à des associations sponsorisés par des groupes d'intérêts économiques ou des partis politiques qui veulent restés cachés, vu que la mesure est impopulaire.

En ce qui concernent la pollution sonore, nous sommes nombreux à vouloir que cela cesse. Par contre espérer que le CT y fasse quelque chose est une utopie. Une chicane d'échappement se remonte avant un CT et se démontent après...La solution est plutôt dans les contrôles routiers.

Les contrôles routiers nous amènent aux contrôle des routes. Et oui l'état devrait plutôt s'occuper du contrôles de nos routes, de plus en plus dégradées et qui elles causent des accident.

Dernières remarque au vue de l'actualité des banlieues: bon courage pour y faire appliqué le CT.

C'est encore monsieur tout le monde qui va prendre les amendes...donc RDV aux prochaines élections.

N° 946442 - Contrôle technique

par :

01/07/2023 12:35

Motard depuis 1986

J'ai toujours veiller au bon freinage de mes motos et même amélioré quand je le pouvais !

Idem pour l'éclairage qui n'était pas au top au début comme la plupart des vrais Motards nous sommes conscients que le bon fonctionnement de nos motos c'est notre sécurité !

J'ai 2 motos une récente et un custom de 1991 ou j'ai amélioré le freinage car d'origine elle ne freinait pas elle me ralentissait comme beaucoup de custom de l'époque

J'ai aussi amélioré l'éclairage en mettant du led clignotants et feux bien sûr elle n'est plus d'origine mais je suis en sécurité

Donc nous vrais Motards nous n'avons pas besoin de ce CT

Ce qui a été une aberration c'est d'autoriser des permis voiture a conduire des 125 cc et des 3 roues puissant sans permis dédié à ce genre de véhicules !

La sécurité on s'en fout

Alors arrêtez de nous embêter pour être très poli  
J'ai l'impression que cette obligation est juste fait pour diminuer les motards et leurs esprits rebelles  
qui dérange notre oligarchie.....

N° 946444 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 12:36

C'est une aberration totale car le motard risque sa vie et est conscient qu'il ne peut pas rouler avec un véhicule mal entretenu. En conclusion c'est du racket.

N° 946446 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 12:37

C'est une aberration totale car le motard risque sa vie et est conscient qu'il ne peut pas rouler avec un véhicule mal entretenu. En conclusion c'est du racket.

N° 946454 - Non à la mise en place du contrôle technique des deux et trois roues !

par :

01/07/2023 12:39

C'est une aberration de plus , tout existe pour lutter contre l'accidentologie , le bruit , la pollution et que sais je encore ! Les lois de la République sont là ! Alors je voudrais que l'on m'explique pourquoi ? Pourquoi devrions nous payer encore ce que nous payons déjà ?

N° 946456 - Non au CT Moto.

par :

01/07/2023 12:39

La mise en place du CT moto est une aberration. Pratiquement tous les motards prennent grand soin de leurs motos et font les entretiens régulièrement pour ne jamais se mettre en danger.

Par contre aucune action n'est faite pour l'état des routes déplorable en France et les systèmes de sécurité comme les barrières qui sont de véritables guillotines pour les motard.

Le mauvais état des routes à même coûté la vie à des motards des force de l'ordre.

Commencez par entretenir correctement l'infrastructure routière avant de vouloir soutirer encore plus d'argent au contribuable.

N° 946459 - Inutilité du CT

par :

01/07/2023 12:40

Avant de trouver un nouveau moyen de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état il faudrait regarder les chiffres. Ce contrôle technique n'apportera rien et ne changera rien en terme de sécurité. Il fera juste perdre de l'argent aux motards qui pourraient plutôt l'investir dans l'entretien de leur moto.

N° 946460 - Inutilité du CT Moto

par :

01/07/2023 12:40

Bonjour,



ma moto est révisée chaque année en concession et je prends déjà soin moi même du contrôle de l'état de mes pneumatiques, les ampoules, la tension et graissage de ma chaine. Bref tout ce qui nous est aussi appris et répété durant le permis moto A2/A. Je ne vois pas en quoi un CT moto aurait une quelconque utilité sur les motos gros cube même au niveau de la pollution. Si il y en a à contrôler et blâmer c'est bien plus les scooter et petites moto de 125cc et moins de livraison dans des états presque épaves qui roulent tout les jours et n'importe comment surtout en ville.

J'ai déjà "payé" une vignette Crit'air pour attester de la faible pollution de ma moto en ville pourquoi devrais-je repayer?

Concernant les contrôles des pollutions sonores de certains, les forces de l'ordre sont déjà équipées de dispositifs pour les contrôler et auquel cas verbaliser les contrevenants.

Pendant ce temps là, je vois encore cette semaine du gravier dangereux mis sur la route par les services de voiries etc pour "réparer" la route, parfois sans panneaux et c'est une aberration pour les motards un tel procédé. Ce n'est qu'un exemple parmi une variété de défaillances sur la route.

Favoriser plutôt l'achat des équipements individuels de sécurité pour les motards/conducteurs de deux roues serait bien plus intelligent de la part des autorités gouvernementales pour la réduction de gravité des accidents (qui sont très rarement dus à l'état du véhicule d'après les études), sans pour autant devoir faire une politique répressive/punitif (comme pour l'écologie...).

N° 946461 - Contrôle technique 2,3,4 roues

par :

01/07/2023 12:40

On veut justifier l'existence de ce contrôle par l'amélioration de la sécurité des usagers. Tout a déjà été dit a coup de chiffre pour le contredire, je n'y reviens pas. Seulement quand le gouvernement prendra ses responsabilités, il verra une amélioration de la sécurité : refectionner son réseau routier responsable de tant d'accidents ; remplacer les infrastructures routières dangereuses ou encore les gravillons régulièrement étalés qui font de ces routes des patinoires. Vous parlez sécurité alors que seuls casque et gants sont obligatoires, quand une plaque non conforme est taxée de risque majeur, quand les jeunes permis voitures peut rouler n'importe quel bolide... Les motards A2 sont limités en puissance 2 ans et doivent repayer une formation de plusieurs centaines d'euros pour pouvoir rouler n'importe quel vehicule, ... Soyons sérieux et assumez cette politique anti-motard !!! Quand le gouvernement fera ce qui est nécessaire (voir plus haut) je pourrais peut-être croire à cette arnaque !!! Pour le moment, rien ne justifie cette nouvelle manne.

N° 946464 - CT moto

par :

01/07/2023 12:41

L'établissement d'un CT moto, à l'heure actuelle et au vu des contraintes déjà clairement mise en oeuvre autour de ce moyen de transport semble peu pertinent à l'aune du prétexte utilisé ( la sécurité), étant déjà clairement établi que l'origine des accidents impliquant les 2 roues ( moyennes et grosses cylindrées, incluant 125 mais EXCLUANT les 50 et autres jouets pour gamins urbains turbulents) est principalement une faute de conducteur automobile et/ou infrastructures routières. En ce sens, le permis moto est un exemple de ce qui est nécessaire de faire également dans le cadre automobile.

Par ailleurs, vous ciblez une population qui est financièrement déjà une cible à tous points de vue ( assurances, essence, impôts), et vous allez encore oublier l'important.

Enfin, il semble s'agir encore une fois d'une manœuvre afin d'enrichir les entreprises œuvrant en arrière plan pour gagner toujours plus. l'utilité du CT VL est déjà toute relative : j'ai tenté à titre personnel de passer mon véhicule 4 roues dans 3 centres différents, pour voir : 3 CT différents attribués !!!! CESSEZ le paraitre et réfléchissez SVP.

CONTRE le CT, tant que les autres pistes n'auront pas été explorées : TVA 0% sur les éléments de sécurité, casque, air bag, gants, chaussures, blousons et pantalons.

Coût d'équipement sérieux pour mon gamin titulaire du permis 125 : égal au prix de sa 125 !!!!!!!!!!!

N° 946471 - Inacceptable

par :

01/07/2023 12:46

Un contrôle technique pour les 2 roues est inutile :

- A part l'état des pneus, rien ne met en danger le conducteur du 2 roues. Or, la conduite avec des pneus usagés rend impossible la conduite du 2 roues et oblige le conducteur à les changer rapidement.

- la révision d'un 2 roues se fait en concession entre 6000 et 12000 kms, ce qui signifie que les véhicules passent en concession au moins 1 fois par an. Un concessionnaire ne restitue pas le véhicule si un organe important est défectueux.

- Aucun motard ne laissera manipuler sa moto dans un centre de contrôle a une personne n'ayant pas le titre de mécanicien moto. La responsabilité en cas de litige sur une mauvaise manipulation de la moto va entraîner des conflits sérieux.

- le contrôle technique va porter surtout sur la pollution sonore. Rien n'empêche un motard non respectueux de modifier son tuyau d'échappement après un contrôle.

- Ce contrôle technique vise en particulier les véhicules de modeste cylindrée plus facilement "bricolés" (scooter, et moto inférieure à 250 cc), pourquoi l'imposer aux autres cylindrées dont les conducteurs sont plus respectueux des règles de sécurité et du bien être d'autrui?

- Hormis une manne financière, rien ne justifie ce contrôle.

N° 946477 - Ct moto

par :

01/07/2023 12:48

Je ne vois aucun intérêt à passer un ct sur nos motos à part contenter les associations écolos et faire rentrer de l argent dans les caisses par contre tous les 50 cm3 à moteur 2 temps ne devraient plus être en circulation et les revendeurs d échappement non homologué ne devraient plus avoir le droit de les vendre

N° 946482 - Sans titre

par :

01/07/2023 12:50

Cher politicien,

Imagine un monde où le contrôle technique des motos ne serait pas imposé. Un monde où l'accent serait mis sur les véritables problèmes qui causent les accidents de deux-roues motorisés, plutôt que de blâmer l'état du véhicule.

Car, soyons honnêtes, les accidents ne sont pas causés par le fait que ta moto ait besoin d'un contrôle technique. Non, ils sont bien plus liés à l'état déplorable des routes, aux autres usagers de la route qui ne te voient pas, ou à des facteurs externes qui échappent à ton contrôle.

Regardons l'exemple de l'Allemagne, où le contrôle technique moto existe depuis plus de 25 ans. Malgré cela, le problème du bruit excessif persiste toujours. Alors pourquoi se focaliser sur un contrôle technique qui ne parvient pas à éliminer ce souci ? Ne serait-il pas plus judicieux de prendre des mesures spécifiques pour résoudre ce problème sans pénaliser l'ensemble des motocyclistes ?

Et parlons de l'accessibilité à un centre de contrôle technique "deux-roues" dans ta région. Surtout si tu roules en cyclomoteur, il peut être un véritable casse-tête de trouver un centre à proximité de chez toi. Est-ce vraiment juste de te contraindre à parcourir des kilomètres supplémentaires pour respecter une réglementation qui ne semble pas prendre en compte tes besoins pratiques ?

Prenons également en considération le fait que tu effectues déjà des contrôles de sécurité réguliers, conformément à ce que tu as appris lors de ton permis de conduire. Tu es conscient des risques et tu prends des précautions pour garantir ta sécurité sur la route. En revanche, ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont précisément ceux qui ne se rendront jamais dans un centre de contrôle technique. Donc pourquoi imposer des contraintes supplémentaires à ceux qui respectent déjà les règles ?

Et que dire de la pollution générée par les motos, qui ne représente qu'une infime partie, soit 0,5 %, de la pollution totale du secteur des transports ? Est-il vraiment justifié de se concentrer autant sur les motos alors qu'il existe des sources de pollution bien plus importantes à traiter ?

En fin de compte, tu as peut-être davantage confiance en ton concessionnaire ou ton réparateur habituel qu'en un centre de contrôle technique. Après tout, ce sont eux qui connaissent véritablement ta moto et qui sont en mesure de détecter les problèmes éventuels. Cette relation de confiance est précieuse et il serait dommage de la sacrifier pour une réglementation qui ne répond peut-être pas à tes besoins spécifiques.

Voilà donc quelques arguments pour remettre en question l'utilité du contrôle technique des motos. Ils soulignent l'importance de se concentrer sur les véritables problèmes liés à la sécurité routière, de prendre en compte les besoins pratiques des motocyclistes et de préserver la confiance envers les professionnels de confiance qui entretiennent nos précieuses machines.

N° 946491 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 12:52

Bonjour, je pense avoir le recul nécessaire, du à l'âge et à la pratique, pour faire avancer le sujet. Je ne souhaite pas voir la mise en place de ce contrôle, les motards entretiennent leurs machines, c'est une affirmation, cela voudrait donc signifier une manipulation pour alimenter financièrement les caisses, je ne peux pas y croire. Cordialement

N° 946492 - Émissions sonores et polluantes

par :

01/07/2023 12:53

Ce contrôle ne sert à rien juste à ajouter une taxe de plus et filer du pognon aux investisseurs déjà bien pourvus et encore une fois de plus faire payer la liberté du contribuable une taxe de plus pour le choix de sa mobilité. Rappelons au passage qu'il n'y a tout de même aucun rapport entre la pollution

atmosphérique dégagée par 30 millions de voitures d'un côté et environ 2,5 à 3 millions de deux-roues moteur (soit dix fois moins), dont beaucoup sont inactifs ou roulent moins de 5.000 km par an.

Cette pollution atmosphérique émise par les moyens de transport terrestres n'est elle-même rien (ou presque) en comparaison de celle émise par les avions de transport commerciaux (de passagers et de marchandises) ou par les navires cargos, pétroliers et autres porte-conteneurs.

N° 946494 - Non au contrôle technique périodique pour les motos

par :

01/07/2023 12:53

Les motos de grosses cylindrées sont très bien entretenues par leurs propriétaires c'est un fait ! Je suis contre le contrôle technique périodique pour les deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>.

N° 946495 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 12:54

Bonjour, je pense avoir le recul nécessaire, du à l'âge et à la pratique, pour faire avancer le sujet. Je ne souhaite pas voir la mise en place de ce contrôle, les motards entretiennent leurs machines, c'est une affirmation, cela voudrait donc signifier une manipulation pour alimenter financièrement les caisses, je ne peux pas y croire. Cordialement

N° 946496 - contrôle technique moto

par :

01/07/2023 12:54

Encore une idiotie de nos dirigeants qui ne connaissent rien du monde de la moto.

Je ne connais pas de motards qui négligent leurs véhicules leur sécurité en dépend.

Si on prend les chiffres réels des accidents dus au mauvais état de leur véhicule on s'aperçoit qu'ils sont très inférieurs au chiffre mensongé cité par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (énorme enjeu commercial)

Pour mon cas, je suis collectionneur de motos anciennes qui vont des années 1912 à 1970 (environ 25 véhicules), toutes ne sont pas en carte grise collection ce qui représentera pour moi un coût très important en période de forte diminution du pouvoir d'achat sans m'apporter aucune sécurité

supplémentaire pour mes véhicules puisque ceux-ci sont aux anciennes normes !!!

Dites tout de suite que c'est une taxe supplémentaire !!! qui satisfera les grands groupes de contrôle technique et l'État avec la TVA !!! sans rien apporter de plus aux pauvres utilisateurs (entre autres les motards !!!).

N° 946497 - Inutile sauf pour la revente

par :

01/07/2023 12:56

Je comprends l'intérêt d'un CT moto pour la sécurité, mais serait utile uniquement en cas de revente du véhicule et pas tant que le véhicule est conservé par le propriétaire. En tant que propriétaire, la

sécurité est très importante et nous faisons entretenir nos véhicules. Par contre, pour l'achat d'un véhicule d'occasion et pour la protection de l'acheteur, le contrôle technique peut être bienvenu.

N° 946500 - Je suis pour

par :

01/07/2023 12:58

Je suis pour le CT des 2 roues, cela permettra de faire un pas en avant vers la sécurité, d'arrêter de voir des 2 roues rafistolés avec des cadres soudés, de permettre au marché d'occasion d'être plus sain également. Il faut une mise en place de ce contrôle technique, moi même motard je n'y vois que des avantages

N° 946511 - Le CT MOTO

par :

01/07/2023 13:02

Bonjour , nous sommes dans une injustice depuis quand la France n'a plus son mot à dire auprès de l'ONU

Le ct moto n'a Pas lieu d'être. Pourquoi vous ne faites pas une expérience d'un an sur une ville de ce contrôle technique puis voir ce qui ressort au niveau sécurité. Nous motard nous sommes conscients de la fragilité de notre montures. Nous sommes au petits soins le plus souvent possible.

Je pense que la question ce pose plus pour les petites cylindrées 50cm<sup>2</sup>

N° 946513 - Le CT MOTO

par :

01/07/2023 13:03

Bonjour , nous sommes dans une injustice depuis quand la France n'a plus son mot à dire auprès de l'ONU

Le ct moto n'a Pas lieu d'être. Pourquoi vous ne faites pas une expérience d'un an sur une ville de ce contrôle technique puis voir ce qui ressort au niveau sécurité. Nous motard nous sommes conscients de la fragilité de notre montures. Nous sommes au petits soins le plus souvent possible.

Je pense que la question ce pose plus pour les petites cylindrées 50cm<sup>2</sup>

N° 946514 - Avis sur le CT Moto

par :

01/07/2023 13:04

Les défaillances techniques ne sont majoritairement pas responsables des accidents pour les deux roues. Les propriétaires étant conscient de l'importance de leur véhicule, l'entretiennent correctement.

Je ne souhaite pas qu'une personne n'ayant pas son permis moto, touche mon deux roues. Les manoeuvres sont délicates et spécifiques.

Concernant la pollution sonore, les centres ne peuvent pas donner une conformité à une réglementation mais uniquement donner des non conformités techniques.

N° 946520 - CT inutile

par :

01/07/2023 13:07

Tout cela n'est qu'une histoire de lobbying et d'argent

C'est encore et toujours les amis du pouvoir qui vont s'engraisser sur le dos des utilisateurs de

2RM

N° 946523 - Le CT obligatoire en cas de revente par un particulier à un particulier serait suffisant par :

01/07/2023 13:08

Motard depuis 31 ans sans interruption, je possède 3 motos. Une 600 de 1992, une 1000 de 2001, une 1300 de 2007. Les 3 sont entretenues par un professionnel chaque année ou à chaque échéance kilométrique. Il m'en coûte environ 120 à 140 euros par moto à chaque révision annuelle, et entre 200 et 300 euros à chaque échéance de kilométrage.

C'est contraignant, mais nécessaire pour l'entretien des machines et surtout pour ma sécurité.

> Qu'est-ce que le contrôle technique va m'apporter de plus ?

D'autres contraintes vraiment inutiles en ce qui me concerne.

Le CT obligatoire uniquement en cas de revente par un particulier à un particulier serait suffisant.

N° 946524 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 13:09

Le CT reste une décision totalement dénuée de sens de la part des pouvoirs publics. Les débats qui ont eu lieu montrent, prunes à l'appui que les accidents dus à un problème technique sur une moto sont largement inférieurs à 1% des cas (0,3%). Bien plus important serait de mettre en place un contrôle technique des routes sur lesquelles nous nous déplaçons et dont l'état est, lui, responsable de bien plus d'accidents. On rappelle que l'entretien des routes est un service public du aux usagers et payés par les impôts.

Un motard, quel que soit son origine, est amoureux de sa moto, c'est une passion pour 95% d'entre nous et la qualité de notre moto est la condition sine qua non de notre plaisir à rouler, par tous les temps, sur nos belles machines.

tous les essais de ct qui ont été mis en place n'ont apporté aucune plus value en termes de sécurité, de pollution ou de bruit.

nous ne nous laisserons pas emporter par du lobbying des contrôleurs.

croire que les motards se laisseront manipuler sans réagir à cette ineptie est méconnaître profondément l'esprit motard.

Pour ma part, je ne me plierai en aucun cas à cette obligation.

N° 946530 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 13:11

Que nos dirigeants commencent par vérifier l'état de nos routes, de supprimer les glissières de sécurité ou les doubler .

Le contrôle technique moto n'est ni plus ni moins qu'une solution de plus pour nous soutirez du fric

N° 946537 - Nb de centre de contrôle.

par :

01/07/2023 13:13

Habitant en province le nb de centre de contrôle voiture est déjà réduit par rapport aux grandes agglomérations. Combien de km devrais je faire au maximum pour trouver un centre de contrôle moto?

N° 946540 - Contrôle technique 2RM, oui si compensations !...

par :

01/07/2023 13:14

Bonjour,

Ancien ingénieur et motard depuis 40 ans j'ai toujours entretenu mes motos soit par mes propres moyens dans la mesure de mes capacités soit auprès des professionnels pour les cas nécessitant des outillages ou capacités particulières. Le motard est dans la grande majorité des cas une personne attachée à la technique et à l'agrément de pilotage de sa moto. Très rares sont les motards qui laissent une dégradation technique de leur machine entacher soit cet agrément de pilotage, voir pire mettre leur sécurité en danger !... Le choix de la moto n'est que très rarement guidé par nécessité mais presque toujours par cette passion que représente ce mode de déplacement, contrairement parfois à l'automobile.

C'est bien pour inciter certains automobilistes peu soucieux de l'état fonctionnel de leur véhicule que le contrôle technique avait été instauré. Si ce contrôle a eu un effet bénéfique sur l'accidentologie automobile, je crains fort que ce ne sera absolument pas le cas pour la moto. Les cas d'accidents causés par l'état technique de la moto sont quasi inexistants ! Les accidents de moto sont bien plus souvent causés par des infrastructures inadaptées : gravillonnage non signalé, rails de sécurité non doublés, et parfois, je le reconnais, par excès d'enthousiasme de certains pilotes !...

Je considère donc l'instauration de ce CT2RM comme une simple mesure de solidarité en tant qu'usager du réseau routier français, un impôt supplémentaire dont les recettes permettront de mieux prendre en considération l'adaptation des infrastructures aux contraintes particulières des motards. En 40 ans de permis et environ 400 000km parcourus sur 2 roues, mon unique accident qui aurait pu me coûter la vie à eu lieu sur un passage surélevé givré en pleine ligne droite sur une 4 voies, risque de verglas NON SIGNALÉ. Ma moto est allée se faire littéralement déchiqueter sous le rail de sécurité ... Par chance j'ai glissé vers intérieur de la chaussée et m'en suis sorti avec quelques contusions. Si j'avais suivi la trajectoire de la moto, j'aurais moi aussi été déchiqueté en plusieurs morceaux !... Que les recettes CT2RM servent au moins à financer le DOUBLEMENT de TOUS les rails de sécurité en France, ainsi que la mise en place SYSTEMATIQUE OBLIGATOIRE de panneaux d'avertissement de zones de gravillonnages. Ces 2 causes représentent à elles seules bien plus de cas d'accidents graves que l'état technique des machines, attaquons nous aux VRAIES causes !...  
Cordialement.

N° 946546 - Contrôle technique inutile pour les motos

par :

01/07/2023 13:17

motard depuis plus de 30 ans, je sais que le bon état de ma moto est indispensable pour ma sécurité. c'est comme si c'était un organe de mon corps, c'est à dire que de la même manière que lorsque je suis malade, je me soigne , lorsque qu'il y a un problème sur ma moto je la répare, ou la fait réparer. Comme les examens préventifs de santé, je fais l'entretien périodique de mon engin. De sorte que tout fonctionne parfaitement en permanence ,( contrairement au corps humain). Le contrôle technique ne trouvera jamais rien de défectueux sur une moto. Il est donc inutile et n'a aucun intérêt du point de vue de la sécurité , et la pollution non plus. Et si l'on parle de niveau sonore, il suffirait de verbaliser ceux qui sont en infraction, ce qui serait plus juste.

Donc ce contrôle technique tous le 2 ans est complètement inutile.

N° 946547 - consultation contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

01/07/2023 13:17

comment vont être couverts les accidents sur le trajet aller/retour pour les contrôles techniques ?

N° 946548 - Contrôle technique de tous les véhicules à moteur thermique

par :

01/07/2023 13:19

Bonjour.

Concernant plus particulièrement les motocyclettes de 125 cm<sup>3</sup> et plus :

Un contrôle visuel existe déjà de la part des concessionnaires qui révisent les motos de leur clients, sachant que les motos passent en révision environ entre 8000 et 10 000 km, suivant les marques de motos, contre 30 000 ou 40 000 km pour les voitures.

Si les associations qui veulent imposer ce contrôle, pensent plus particulièrement aux nuisances sonores, des textes et des lois existent déjà, juste les faire appliquer par les personnes habilitées. Il serait bon de définir un calendrier spécifique pour les contrôles des motos, qui ne sont pas des voitures.

Un premier contrôle après six années, et ensuite, vu le peu de kilomètres parcourus par les motards, un contrôle tout les trois ans, serai déjà plus pertinent.

Le prix annoncé, bien trop élevé, personnellement je possède 6 motos, c'est un sacré budget...

Concernant les véhicules, (motos), anciennes et ou de collection, pour la date de première mise en circulation, déclanchant l'exonération du contrôle technique, il serait bien vu de s'aligner sur les trente années, comme pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation en véhicule de collection. C'est à dire : Avant 1994, plus de contrôle pour les deux roues.

Et revoir aussi ce phénomène de date de première mise en circulation pour les voitures, date qui reste figée pour les voitures d'avant 1960...

L'idéal étant un contrôle, lors seulement d'une cession du véhicule, comme en Belgique.

L'Europe n'a rien d'Europe, tant il y a de différences entre les états membres, pour ceci, comme pour les couvertures médicales, comme pour les salaires, comme pour les réglementations.

Cordialement.

N° 946549 - le ct des 2 roues créera des problèmes plus qu'il n'en résoudra

par :

01/07/2023 13:19

Bonjour. Motard depuis 60 ans ayant parcouru 150000 km sur diverses machines j'attire votre attention sur les points suivants: 1 moto d'avant-guerre est impossible à démarrer par un non spécialiste (kick, avance à l'allumage manuelle, appel d'essence, manette de carburation, vitesses manuelles..) et quels appareils permettent -ils de contrôler ces points ainsi que la sécurité? Une machine d'après - guerre (utilitaire des années 50) demande aussi une expérience particulière. Par contre tout se voit à l'oeil nu sur ces machines (pneus, chaîne, freins, état des roues, direction, échappement, visserie, etc). Il faut noter qu'aucun mécanicien moto actuel n'accepte de s'occuper de ces machines trop inhabituelles. J'ajoute que les pièces ne sont plus fabriquées, qu'il a parfois fallu



adapter et que les catalogues et plans d'origine n'existent plus. Le contrôle posera des problèmes de compétence voire de risques. Une moto plus récente (avant 2000) plus proche des standards actuels mais achetée d'occasion a pu être adaptée (c'est mon cas) pour améliorer le confort du passager et du pilote (selles) et donc la sécurité sur de longs trajets ainsi que pour permettre le transport de quelques bagages (porte-bagages, sac de réservoir). Faudra-t-il être pénalisé pour ces modifications remédiant aux défauts connus d'une machine (tels que signalés dans tous les essais de l'époque)? Faudra-t-il se voir pénalisé voire obligé de faire un nouveau travail avec des pièces ou accessoires peut-être aujourd'hui introuvables afin de rouler plus mal et moins bien avec une moto 100% conforme à l'origine? Je possède ces 3 types de machines que je continue à utiliser sans avoir grâce au Ciel jamais causé d'accident ni de blessure ni en France ni à l'étranger. J'espère pouvoir continuer autant que la santé et l'âge me le permettront sans être confronté à des complications sources de problèmes inutiles. Elles n'empêcheront pas les personnes inconscientes de se mettre en danger eux, leur passager(e) et les autres mais cela c'est le travail de l'éducation, de la prévention, de la police et de la gendarmerie. J'ai rencontré des imprudents, je l'ai moi-même parfois été, mais j'ajoute que, contrairement à ce que je voyais autrefois pour les voitures, je n'ai jamais rencontré de motard roulant avec une machine en mauvais état. J'ai pu avoir des pannes, mais jamais de problème de sécurité dû à l'état de ma machine. Merci de m'avoir lu.

N° 946552 - le ct des 2 roues créera des problèmes plus qu'il n'en résoudra  
par :

01/07/2023 13:21

Bonjour. Motard depuis 60 ans ayant parcouru 150000 km sur diverses machines j'attire votre attention sur les points suivants: 1 moto d'avant-guerre est impossible à démarrer par un non spécialiste (kick, avance à l'allumage manuelle, appel d'essence, manette de carburation, vitesses manuelles..) et quels appareils permettent -ils de contrôler ces points ainsi que la sécurité? Une machine d'après - guerre (utilitaire des années 50) demande aussi une expérience particulière. Par contre tout se voit à l'oeil nu sur ces machines (pneus, chaîne, freins, état des roues, direction, échappement, visserie, etc). Il faut noter qu'aucun mécanicien moto actuel n'accepte de s'occuper de ces machines trop inhabituelles. J'ajoute que les pièces ne sont plus fabriquées, qu'il a parfois fallu adapter et que les catalogues et plans d'origine n'existent plus. Le contrôle posera des problèmes de compétence voire de risques. Une moto plus récente (avant 2000) plus proche des standards actuels mais achetée d'occasion a pu être adaptée (c'est mon cas) pour améliorer le confort du passager et du pilote (selles) et donc la sécurité sur de longs trajets ainsi que pour permettre le transport de quelques bagages (porte-bagages, sac de réservoir). Faudra-t-il être pénalisé pour ces modifications remédiant aux défauts connus d'une machine (tels que signalés dans tous les essais de l'époque)? Faudra-t-il se voir pénalisé voire obligé de faire un nouveau travail avec des pièces ou accessoires peut-être aujourd'hui introuvables afin de rouler plus mal et moins bien avec une moto 100% conforme à l'origine? Je possède ces 3 types de machines que je continue à utiliser sans avoir grâce au Ciel jamais causé d'accident ni de blessure ni en France ni à l'étranger. J'espère pouvoir continuer autant que la santé et l'âge me le permettront sans être confronté à des complications sources de problèmes inutiles. Elles n'empêcheront pas les personnes inconscientes de se mettre en danger eux, leur passager(e) et les autres mais cela c'est le travail de l'éducation, de la prévention, de la police et de la gendarmerie. J'ai rencontré des imprudents, je l'ai moi-même parfois été, mais j'ajoute que, contrairement à ce que je voyais autrefois pour les voitures, je n'ai jamais rencontré de motard roulant avec une machine en mauvais état. J'ai pu avoir des pannes, mais jamais de problème de sécurité dû à l'état de ma machine. Merci de m'avoir lu.

N° 946554 - Pénalisant pour les motards, sans effet sur la sécurité et l'environnement  
par :

01/07/2023 13:21

Une mesure inutile uniquement destinée à satisfaire une minorité de l'opinion publique:

- Toutes les études indépendantes ont démontré que l'état des motos ne tenait aucun rôle dans l'accidentologie.

- Le motard qui n'est pas en moto est en voiture, ce qui, compte tenu des encombrements (aggravés par les pistes cyclables et les voies de bus) et de l'insuffisance organisée des emplacements de stationnement, accroît les émissions polluantes.

- Remplacer un silencieux, des clignotants et une plaque d'immatriculation d'avant et après le contrôle prend une heure. Rebrider un moteur est plus contraignant mais le motard passionné le fera.

Un coup d'épée dans l'eau qui laissera tout le monde perdant, y compris certains centres de contrôle technique.

N° 946557 - Utilisation de la moto 6 mois dans l'année.

par :

01/07/2023 13:22

Bonjour. Je n'utilise ma moto que six mois dans l'année. Je devrais passer le CT avec six mois d'anticipation avant l'hivernage pour n'a pas être en infraction au début des beaux jours?

N° 946561 - Contre le CT 2 roues

par :

01/07/2023 13:22

Bonjour.

Je suis contre le CT moto.

En effet, l'entretien de nos 2 roues est respecté car si il y a une défaillance mécanique nous le payons au prix fort d'une chute, plus ou moins grave.

L'état des routes, et je prends pour exemple ma commune, est délabré, de sorte qu'un freinage en est dangereux vu les nids de poules et autres bosses par rajout de gravier et bitume pour "sparadra".

Enfin, et si malheureusement nos revendications ne trouvent pas de réponses favorables à annuler cette loi absurde, je demande expressément le CT pour TOUT les 2 roues, Cad à partir de 1cm<sup>3</sup>, car lorsque l'on voit les gamins avec leurs 50cm<sup>3</sup> rouler à plus de 80km.h..... alors qu'ils sont censés rouler à 45km.h, le tout dans un bruit assourdissant et avec des éléments non homologués.

J'espère que sera prise la bonne décision car lorsque que nous montons sur une moto, celle-ci est en parfait état.

N° 946562 - Utilisation de la moto 6 mois dans l'année.

par :

01/07/2023 13:23

Bonjour. Je n'utilise ma moto que six mois dans l'année. Je devrais passer le CT avec six mois d'anticipation avant l'hivernage pour n'a pas être en infraction au début des beaux jours?

N° 946564 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 13:24

Le CT n'aura aucun effet sur la sécurité des motards (voir exemple allemand).

Une bonne mesure serait la baisse de TVA sur les équipements de sécurité (casques, gants...) et surtout la remise et le maintien en état des infrastructures routières.

N° 946569 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 13:26

Nos motos sont toujours entretenues, nous ne sommes pas assez débile pour rouler avec un cercueil ambulante, par contre nos routes en France sont là mort à chaque virage.

N° 946577 - Contre le CT2RM

par :

01/07/2023 13:27

Bonjour,

je suis contre cette loi que j'estime être inutile et non adapté aux 2RM. En effet les 2RM n'ont rien à voir avec le reste des véhicules, notamment les voitures. La bonne maintenance d'un 2RM est tout simplement vitale pour la sécurité de ceux qui sont au guidon, contrairement aux 4 roues moteur où cela est beaucoup moins critique pour leur intégrité (pas de perte drastique de l'équilibre, conducteur protégé par la carrosserie, etc...). Un motard est très conscient de sa vulnérabilité, et contrairement aux restes des usagers, il ne peut pas lésiner avec la maintenance de son véhicule car la moindre négligence peut lui coûter la vie. Les accidents des 2RM sont très majoritairement liés à l'état des routes et non pas à l'état du véhicule. Aussi, tout les pays à avoir adopté le CT2RM pendant de nombreuses années (plus de 25 ans pour certains) n'ont absolument pas réglé les préoccupations pour lesquelles cette loi a été instaurée (réduction des accidents en 2RM, réduction du bruit, etc...).

Je pense qu'il serait plus judicieux pour tous les usagers de la route d'utiliser les ressources initialement prévues pour ce projet de loi non utile, pour l'injecter dans l'entretien des routes dont le mauvais entretien cause des victimes chaque année.

Cordialement,

N° 946602 - Non au CT moto

par :

01/07/2023 13:41

Je possède une moto de 2011, 28000kms, en excellent état pour ne pas dire comme neuve. Sur ces deux dernières années j'ai dû parcourir 3000 kms (quelques journées pistes en découverte loisirs) malgré tout je pratique un entretien complet annuel et contrôle tous les éléments très régulièrement : environ 200€/an en moyenne. Clairement, je n'attends pas que l'on me dise qu'un roulement, des plaquettes de freins ou autre soit usés.

Je paye environ 600€ d'assurance/an chez AMV (50% de bonus depuis quelques années).

Je mets toujours de très bons pneus pour ma sécurité et celle des autres : 320€ le train, que je change tous les 2000 à 3000kms, soit 1 fois tous les 2 ans maxi me concernant.

A cela, vous allez me demander d'ajouter environ 50€, pour rien, tous les 3 ans.

Bilan pour 3 ans d'utilisation : 3000€ pour parcourir 4500kms.

Alors j'adore la moto mais ça devient déraisonnable.

De plus, il est impensable pour moi que quelqu'un touche ma moto (pour pratiquer un contrôle « bidon »).

Après réflexion, ma décision est prise, je vais arrêter la moto sur route et me consacrer à la piste à 100%. Bien évidemment je vais revoir mon assurance, qui devrait être réduite à environ 100€ / an. Le grand perdant sera AMV : 500€ de perte / an.

Seront également perdants, les pompistes et l'état pour le manque à gagner sur l'essence que je ne consommerais pas.

Et l'économie locale pour les Coca Cola que j'appréciais siroter en terrasse lors des balades.

Si après tout cela vous constatez une baisse des accidents 2 roues liée au mauvais entretien des véhicules alors c'est parfait mais personnellement je n'y crois pas une seule seconde.  
Enfin, j'invite tous les motards, pour qui c'est possible bien entendu, à faire la même chose que moi et vous verrez comme il est bon pour l'économie d'écouter les associations « écologistes ». Ces associations ne sont là que pour faire de l'argent, en passant leur temps devant les tribunaux. Je ne me dis pas Écolo mais je fais attention à notre belle planète et je n'ai besoin de personne pour savoir qu'il faut couper la lumière dans les pièces inoccupées, couper l'eau pour se savonner sous la douche ou quand on se brosse les dents, trier, etc etc ...  
Cordialement

N° 946603 - Validité

par :

01/07/2023 13:41

Si je change de pot d'échappement le contrôle technique reste valable?

N° 946605 - Non au CT 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 13:41

Une personne ayant le permis se doit de contrôler son véhicule avant chaque départ, tension de chaîne, état des pneus, état des freins, niveaux des différents liquides, il en va de sa vie, bien plus qu'en véhicule léger à 4 roues du fait de l'équilibre à avoir en marche, du fait des distances de freinage, pour simplifier du fait de son utilisation.

Le 2 roues motorisé n'est pas la catégorie de véhicule polluant le plus, si l'objectif est de diminuer la pollution, réhabilitez le meilleur réseaux ferré d'Europe et supprimez les camions sur des trajets faisable en train.

Les accidents liés à un mauvais état du véhicule sont inférieur à 1 % du nombre d'accident global pour cette catégorie. Faites plutôt un contrôle technique de l'état des routes avec des amendes pour les responsables (état, départements, communes, et administrateur des autoroutes) cela aura un bien meilleur impact sur ces données là sinon.

Si vous ne voulez plus de motos sur les routes dites le, mais ne pénalisez pas une catégorie complète de véhicule qui permet un trafic fluide en agglomération et qui emmène des milliers de français au travail !

Le contrôle technique n'est pas un bienfait pour cette catégorie de véhicule, c'est juste une pompe à fric de plus !

Cordialement,

N° 946606 - Opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés

par :

01/07/2023 13:42

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je considère que le contrôle technique se justifie pour les automobiles. En effet, les automobiles sont des engins à l'entretien complexe pour lesquels les vérifications de sécurité (vérifications des éléments de freinage par exemple) sont peu aisées et donc

peu à la portée de la majeure partie des propriétaires d'automobiles. En effet ces derniers, en général, possède une auto par obligation et sont peu intéressés par la mécanique.

Les deux-roues motorisés et leurs utilisateurs sont différents.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, le fonctionnement de l'éclairage, les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécaniques que les automobilistes. En général, on fait de la moto aussi car on aime la mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des "motos poubelles" en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus de 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaire étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt "sur entretenir" qu'à "sous entretenir".

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Il est mis en avant, en faveur du contrôle technique moto, que certains utilisateurs de deux-roues motorisés utilisent des échappements non homologués.

Le contrôle technique moto ne résoudra pas ce problème. Un silencieux d'échappement bruyant se démonte et se remonte très rapidement, sans avoir besoin d'une grande compétence mécanique. Les quelques motards indéclicats pourront très facilement démonter leur silencieux non homologués pour le contrôle technique et le remplacer par le silencieux d'origine de leur machine, pour ensuite remonter le silencieux bruyant. Il est à noter que le contrôle technique en Allemagne n'a pas réussi à éliminer le problème posé par certaines motos bruyantes.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2,3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en terme financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle ....) .

Enfin, l'instauration du contrôle technique va créer une nouvelle rupture d'égalité entre les citoyens selon leur lieu d'habitat. Les motocyclistes habitants dans les grandes agglomérations trouveront un centre de contrôle technique à proximité de leur domicile. Par contre, dans les zones rurales, les sociétés de contrôle technique n'auront aucun intérêt à établir des centres, les deux-roues motorisés étant bien moins nombreux que les automobiles. Les propriétaires de deux-roues motorisés dans les zones rurales se verront encore bien plus pénalisés en terme de contrainte financière et de perte de temps que les motards urbains.

Au total, le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une "fausse bonne idée" tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs.

Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement . De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat . En effet, elle n'apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voit une possibilité d'étendre leur marché.

Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent acculé à instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique) ;
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques et vous souhaite une bonne journée.

N° 946611 - Pas utile .

par :

01/07/2023 13:45

Car une moto dangereuse ça se voit d'un simple coup d'oeil !

Parole d'un mécanicien deux-roues, motos, etc,... qui le fut toute sa vie .

Après les inconscients qui circulent avec n'importe quoi, dans n'importe quel état, vous ne les empêcherez pas .... Sauf à mettre un policier derrière chacun d'eux .  
Exemple : les gars qui font des rodéos urbains sur la voie publique, munis de véhicules interdits .

Pour finir : si vous saviez ce que coûte à un cerveau l'entretien d'une moto, penser à tout, justement pour pouvoir rouler sans crainte et à loisir, l'idée d'un contrôle ne vous viendrez pas .

N° 946617 - Contre

par :

01/07/2023 13:50

Le très faible pourcentage d'accidents où le mauvais état du 2 roues est en cause ne justifie pas la mise en place d'un contrôle technique. Par contre je vois 2 pistes à développer. 1) état des routes, nids de poule, plaques d'égouts, signalisations, obstacles de mobilier urbain... 2) élargir l'équipement obligatoire, à savoir blouson avec protection, chaussures et pantalon.

N° 946624 - Vaste blague

par :

01/07/2023 13:55

En tant que citoyen adultes et responsable j entretien mon véhicule avec Bon sens. Aucun besoin de ce CT qui sera de toute façon inadapté. Pour faire plaisir a d'obscures association financer par des lobbies

N° 946626 - Réflexions sur le contrôle technique deux roues motorisées.

par :

01/07/2023 13:55

Le contrôle technique envisagé n'est qu'une taxe de plus qui ne réduira pas à mon sens l'accidentologie des deux roues motorisées, en effet les statistiques montrent que 0,3 pour cent des accidents sont dus à un problème technique, qui d'ailleurs peut très bien survenir juste après le contrôle.

Par contre un contrôle technique des routes, infrastructures routières, mobiliers urbains et autres dangers présents sur nos routes serait le mieux venu et bien à instaurer d'urgence. Quand à une TVA réduite sur l'équipement des motards (tant espérée) favoriserait l'achat de plus ou meilleure protection, si évidemment le but recherché est bien la réduction des accidents corporels.

Le conseil constitutionnel, les députés et sénateurs se trompent complètement de cible, sauf à admettre des gains financiers pour les uns et des laisser pour compte de l'autre, une fois de plus.

N° 946628 - proposition ct deux roues

par :

01/07/2023 13:56

Je propose que les concessionnaires, agents et garages deux roues soient autorisés a délivrer, lors des révisions par exemple, le fameux sésame...

Tarif inclu dans la révision, désengorgement des futurs centres deux roues, contrôle cohérent réalisé par des professionnels du deux roues, pas ou peu d'investissement matériel...

Une amélioration et ou réfection du réseau routier doit être une priorité.

N° 946629 –

par :

01/07/2023 13:56

Automobiliste et motard depuis 1970, je roule quotidiennement avec mes 2 voitures (CITROËN 2CV de 1988 et BMW Z4 de 2003) ainsi qu'avec 3 motos (TRIUMPH Speed Triple de 1999, MOTO GUZZI Griso de 2014 et TRIUMPH Tiger de 2016).

En tant qu'ingénieur, je n'ai pas besoin des conseils d'un «technicien» de X pour entretenir mes véhicules et continuer de me déplacer en sécurité.

N° 946633 - Politique de la masse inconsciente

par :

01/07/2023 13:58

De mon point de vue, c'est une taxe supplémentaire ! Chaque motard avisé sait déjà qu'il doit ajouter 20 à 30 % du prix d'une moto en équipement de sécurité ! La notion de la sûreté d'utilisation est indissociable de l'utilisation d'un engin à 2 roues.

Encore une fois voilà une mesure qui met en avant pour sa défense les dérives marginales de quelques allumés qui n'ont pas peur de rouler avec des freins capricieux et des pneus usés à la corde quand la majorité est consciente de l'importance de la santé de son véhicule pour sa sécurité et celle des passagers.

Il faut préserver la maîtrise de l'utilisateur, ne jamais la déléguer. Avec de telles idées, de tels principes, on enlève la maîtrise et la responsabilité et ainsi la conscience des gens, et on créera plus encore de motards inconscients.

N° 946636 - Intérêt du CT

par :

01/07/2023 14:01

Pourquoi mette en place ce CT? Quelle est l'intérêt ? Il n'y a que 0,3% des incidents liés à un mauvais entretien. D'autant plus, que ce sont principalement les scooters ou 50 cm3....

Le groupe X a rendu son avis auprès des instances européennes au non de la sécurité... c'est à mourir de rire... êtes vous naïfs à ce point?

Ne pensez vous pas qu'un contrôle de l'état des routes serait plus judicieux? ... au non de la vraie sécurité des motards...

A bon entendeur.

N° 946653 - Bruit des 2 roues lié aux silencieux trafiqués

par :

01/07/2023 14:09

Bonjour,

Tous les matins et tous les soirs, voir la nuit, de nombreux 2 roues en échappement libre, ou avec les pots d'échappement bien connus de marque "acrapovik", du "50 cc" au "gros cube" font un bruit infernal dans mon village.

Je suis motard, j'ai une moto conforme, équipée de son silencieux d'origine, éligible au contrôle technique, et je soutiens cette mesure, tant la dérive côté nuisances sonores des 2 roues est devenue inacceptable. J'espère que les 2 roues non conformes seront rapidement retirés de la circulation.

Merci de votre attention

N° 946656 - Unique point positif



par :

01/07/2023 14:11

Je suis motard depuis plus de 40 ans.

Le seul point positif au contrôle technique est le contrôle du niveau sonore qui réduira l'utilisation d'échappement non homologué dû au laxisme de l'état pendant plus de 30 ans avec le dogme "il n'est pas interdit de vendre mais interdit d'utiliser".

On interdit bien la vente des pesticides alors pourquoi la vente d'échappement non homologué est autorisée.

Pour le reste, je n'ai pas besoin d'un contrôleur Poids Lourds pour savoir que mes plaquettes de frein ou mon éclairage sont défectueux.

Je pense qu'il serait judicieux d'intégrer le CT dans la révision du véhicule.

N° 946657 - Opposition au CT des 2RM

par :

01/07/2023 14:11

Bonjour

Ayant une moto récente qui est entretenue très régulièrement par son concessionnaire qui effectue toutes les opérations de sécurité, de bruit et de pollution, je pose la question de la nécessité d'un CT 2RM par les centres de contrôle, sinon s'ouvrir une nouvelle manne financière demandée par leurs actionnaires.

Problèmes techniques :

Les accidents mortels de 2RM dus à un problème technique n'étant que de 0.3% du parc de 2RM, je ne comprends pas ce qu'améliorera le CT ?

L'environnement :

Sachant qu'une moto prend beaucoup moins de place qu'une automobile, n'a que 2 ou 3 roues, consomme moins de carburant, sont majoritairement aux normes Euro 5 ou 6, réduisent drastiquement les bouchons (voir étude Belge de l'université de Bruxelles) et passent beaucoup moins de temps sur les routes pour un même trajet qu'une automobile, son impact sur l'environnement est beaucoup moins important qu'un autre véhicule qu'il soit léger, et surtout lourd. Enfin, l'émission de particules fines qui, selon des études britanniques démontrent que cette pollution est en grande majorité due aux pneumatiques, est beaucoup moins polluante du fait que les 2RM n'ont que 2 roues (!) et sont beaucoup moins lourdes (300 kg maximum) que les autres véhicules.

Les contrôleurs de centres :

Pour pouvoir manipuler une moto, et vérifier les points prescrits par le décret (Transfert de la moto sur les bancs de contrôle, Freinage, Vitesse maximum, régime moteur maximum, ...), le contrôleur devra disposer du permis A.

Personnellement, je ne souhaite pas voir ma moto (dont le prix est élevé) manipulée par un autre personnel qu'un motard qui connaît toutes les particularités des 2RM.

Le motard contrôle sa moto avant de prendre la route (visite visuelle, freinage, éclairage, suspensions, état des pneus, niveaux des liquides [qui sont accessible visuellement sans ouverture ou dépose de capots, ...]).

Je suis donc opposé au CT des 2RM qui n'apportera strictement rien de plus que ce que nous faisons à chaque utilisation de notre véhicule.

N° 946660 - Double emploi

par :

01/07/2023 14:12

L'article 1 reconnaît implicitement que le propriétaire d'un 2RM (catégorie L) est capable de maintenir son véhicule en état. Il admet donc, en creux, l'inutilité du CTP.

Article 10 : pourriez-vous préciser ce que vous appelez "l'intérieur" d'une moto ?

Visiblement, le projet de l'annexe I est un copier coller du contrôle des véhicules automobiles.

Qui a été assez paresseux pour se dispenser de rédiger une annexe spécifique aux motos ?

N° 946662 - cout de détention supplémentaire = DANGER

par :

01/07/2023 14:12

Motard depuis 10 ans, mes motos sont parfaitement entretenues et vérifiées avant chaque trajet. Si un cout supplémentaire pour le CT émerge, les motard les moins aisés risque de faire le minimum "pour passer le CT" mais sans un entretien régulier. le CT moto fera l'inverse que sont but de sécurité routière. Il ne règlera pas le problème des runs sauvages ou gros excès de vitesse, dont les utilisateurs ne paieront sans doutes pas le contrôles!

N° 946668 - Mise en place Controle Technique des 2RM

par :

01/07/2023 14:14

Parmi les causes d accident des 2 RM la condition du véhicule est minime par rapport aux accidents dus à un mauvais réseau routier. Ne serait il pas plus judicieux de traiter c point ?

Du aux risques de la conduite des 2RM l entretien de son véhicule est primordial, les utilisateurs des 2RM (ceux qui roulent avec un permis et un véhicule assuré).

Pourquoi ne pas effectuer plus de contrôle sur ces 2 derniers points ? Cela améliorerait la sécurité de tous.

De même pour le niveau sonore, remettre un pot homologué pour le contrôle et remettre un pot non homologué ensuite n est pas très compliqué. Contrôler les 2 RM qui roulent serait plus efficace.

Confier son véhicule à un contrôleur formé en quelques semaines, qui n aura pas obligatoirement son permis n est pas très rassurant. Quand on constate le niveau des contrôleurs de voiture on peut se poser la question. J ai eu droit à des contrôleurs ne sachant pas où se trouve le connecteur de diagnostic ....un contrôleur confondant les Psi et le les Pa pour la verif des pneumatiques.

Proprietaire d une ancienne, quelle formation aura le contrôleur sur le véhicule à tester ?

N° 946672 - Mise en place Controle Technique des 2RM

par :

01/07/2023 14:15

Parmi les causes d accident des 2 RM la condition du véhicule est minime par rapport aux accidents dus à un mauvais réseau routier. Ne serait il pas plus judicieux de traiter c point ?

Du aux risques de la conduite des 2RM l'entretien de son véhicule est primordial, les utilisateurs des 2RM (ceux qui roulent avec un permis et un véhicule assuré).

Pourquoi ne pas effectuer plus de contrôle sur ces 2 derniers points ? Cela améliorerait la sécurité de tous.

De même pour le niveau sonore, remettre un pot homologué pour le contrôle et remettre un pot non homologué ensuite n'est pas très compliqué. Contrôler les 2 RM qui roulent serait plus efficace. Confier son véhicule à un contrôleur formé en quelques semaines, qui n'aura pas obligatoirement son permis n'est pas très rassurant. Quand on constate le niveau des contrôleurs de voiture on peut se poser la question. J'ai eu droit à des contrôleurs ne sachant pas où se trouve le connecteur de diagnostic ....un contrôleur confondant les Psi et le les Pa pour la vérif des pneumatiques. Propriétaire d'une ancienne, quelle formation aura le contrôleur sur le véhicule à tester ?

N° 946674 -

par :

01/07/2023 14:16

La liste des vérifications devrait être adaptée à chaque catégorie (Moto, 3 roues, quad) dont les équipements sont différents. un contrôleur zélé peut refuser une moto sur un critère ne la concernant pas ou litigieux. Le contrôle du voyant d'ABS ne peut être réalisé qu'en faisant tourner les roues à la même vitesse ( plateau à rouleaux ajustable en empattement ou par roulage donc avec un vérificateur disposant du permis moto ? ).

A la [association de motard] nous connaissons les principaux défauts des motos : pression des pneumatiques qui ne seront pas vus lors d'un contrôle. Pour le bruit les possesseurs de pots non homologués auront pris la précaution de remettre leur pot d'origine. Le contrôle technique ne devrait avoir lieu que suite à un contrôle routier par les forces de l'ordre.

N° 946675 - Mise en place Contrôle Technique des 2RM

par :

01/07/2023 14:16

Parmi les causes d'accident des 2 RM la condition du véhicule est minime par rapport aux accidents dus à un mauvais réseau routier. Ne serait-il pas plus judicieux de traiter ce point ?

Du aux risques de la conduite des 2RM l'entretien de son véhicule est primordial, les utilisateurs des 2RM (ceux qui roulent avec un permis et un véhicule assuré).

Pourquoi ne pas effectuer plus de contrôle sur ces 2 derniers points ? Cela améliorerait la sécurité de tous.

De même pour le niveau sonore, remettre un pot homologué pour le contrôle et remettre un pot non homologué ensuite n'est pas très compliqué. Contrôler les 2 RM qui roulent serait plus efficace. Confier son véhicule à un contrôleur formé en quelques semaines, qui n'aura pas obligatoirement son permis n'est pas très rassurant. Quand on constate le niveau des contrôleurs de voiture on peut se poser la question. J'ai eu droit à des contrôleurs ne sachant pas où se trouve le connecteur de diagnostic ....un contrôleur confondant les Psi et le les Pa pour la vérif des pneumatiques. Propriétaire d'une ancienne, quelle formation aura le contrôleur sur le véhicule à tester ?

N° 946678 - contrôle technique moto

par :

01/07/2023 14:17

La plus part des motards ne sont plus des ados, ils ont les moyens d'entretenir leur moto, pas question de rouler avec un véhicule dangereux car la sanction est immédiate et elle fait mal. La confrontation avec les automobilistes inconscients est déjà suffisamment accidentogène.

Alors bien sur le bruit, certains mettent des échappement qui respirent généralement ils sont homologués et permettent de se faire entendre de certains automobilistes a défaut de se faire voir. Je ne parle pas des 50 ou 125 débridés et déglingués qui pourrissent la vie des "quartiers" et pour qui ce contrôle ne sera pas appliqué.

En tout cas il n'est pas question que quelqu'un que je ne connais pas (à part mon concessionnaire) touche a ma moto. Donc ce contrôle c'est non et que l'europe arrête de nous emm..der.

N° 946680 - contrôle technique pour les deux roues

par :

01/07/2023 14:17

pour quoi ne pourrions nous pas faire le contrôle technique de nos moto dans les concession ou nous les avons acheté ils seraient plus à même de le faire. et de faire les réparations si besoin est  
???!&#128077;

N° 946682 - contrôle technique moto 2rm

par :

01/07/2023 14:18

Cela fait 50 ans que je roule en moto et que j'en prends soin, j'effectue régulièrement mes contrôles sécuritaires et autres. J'ai toujours réalisé moi-même les principales opérations tels les plaquettes de frein, les vidanges, niveaux de liquide, tension chaîne et pour les opérations plus complexe nécessitant un outillage spécifique, c'est mon garagiste qui fait le travail.

Les accidents que j'ai eu dans ma vie de motard n'ont jamais été du fait d'un mauvais entretien des mes motos. Par contre j'ai subit 3 chutes dues à l'état de la chaussée (un trou sur un revêtement d'une tranchée mal réalisé, une chaussée glissante suite à l'usure du goudron et ne laissant que les graviers polis, des graviers dans un virage non nettoyé à la suite de travaux)

Les motos que j'ai actuellement sont 100% d'origine , aucune transformation et sont à l'abri dans mon garage.

A ce jour, j'ai une moto 900cm3 de 1980 en parfait état sur laquelle je fais environ 500km/an. un contrôle technique tous les 1500km serait du vol organisé

Une moto 1000cm3 de 2004 entièrement d'origine ou je fais environ 2000km/an et qui est en parfait état. la aussi un contrôle technique ne rime à rien

Et une moto 650cm3 de 2017 avec laquelle je fait la majeure partie de mes déplacements, entièrement d'origine et qui entretenue comme il se doit

Je tiens à jour les carnet de bord de mes motos afin de suivre les entretiens à faire régulièrement.

Le Contrôle Technique n'apporterait absolument rien de plus à la sécurité de mes motos.

Pour votre information, les motards (hors cyclomoteurs et scooters) sont la plus part des passionnés qui aiment leur véhicule, ils en prennent plus soin que de leur propre santé.

Ce Contrôle Technique est une abération quand on sait que les accidents dus au mauvais entretien du véhicule ne correspond qu'à 0.3% des accidents

Il vaut mieux se concentrer sur l'état des chaussées qui sont très dégradées (notamment dans ma ville à Marseille) .

J'espère que vous tiendrez compte de tous les retours des motards avant de prendre une décision sur ces contrôles (mais permettez moi d'en douter)

Cordialement

N° 946690 - CT ridicule

par :

01/07/2023 14:21

Bonjour, j'exprime ici mon mécontentement envers le projet d'un CT envers les 2 roues, étant motard, mon véhicule passe au minimum 1 fois par an dans la concession pour y faire la révision, le contrôle des organes de sécurité y sont contrôlés et moi même avant de prendre la route, je fais mes vérifications (pneus, absence de fuites quelconque, état de l'éclairage)  
Donner de l'argent à un contrôleur qui ne fera rien de plus que moi m'oripil.  
Non a cette mascarade.

N° 946696 - Contrôle technique des deux-roues motorisés "pour la sécurité".

par :

01/07/2023 14:26

Je perçois ce contrôle technique au plus profond de mon être comme étant une injuste, inutile et ubuesque mascarade !!

Une négation de la décision concertée et "démocratique" avec la populace, et une soumission de plus aux intérêts de lobbys parisiens, comme européens.

Des solutions bien plus efficaces, de bon sens ou véritablement intelligentes existaient pourtant pour lutter contre le bruit ou la pollution.

Merci de faire au moins suivre cette opinion à McKinsey.

N° 946708 - Petit rouleur...

par :

01/07/2023 14:29

45ans 25000 km...

Entretiens personnels.

Pourquoi faudrait il que je paye pour contrôler mon travail d'entretien.

Je roule peu mais je maintiens la moto en très bon état constant.

Je suis opposé à cette dépense supplémentaire.

N° 946712 - CONTROLE THECHNIQUE 2 ROUE MOTORISES

par :

01/07/2023 14:31

je suis motard depuis 2006 je ne connaît personne assez inconscient pour rouler avec une moto pas entretenu on aime les motos donc on les entretient cette loi est juste un impôts supplémentaire qui n'a rien à voir avec la sécurité sachant que 0,3 % des accidents sont liés à des problèmes mécaniques alors que l'état des routes entre les nids de poules, les rustines de gravillons dès le début des beaux jours sont idéals pour faire chuter le motard et les lignes blanche très glissante donc le contrôle technique ne changera pas les chiffres des accidents

N° 946714 - CT2RM

par :

01/07/2023 14:32

Le motard est personne qui a conscience que:

L'une des meilleure protection contre les chute ou accident reste le bon état physique et fonctionnel de sa monture.

Il faudrait que les routes empreintes par celui-ci en soit de même.

Après le CT2RM obligatoire

Le CT voiries serra donc étudié ?

N° 946715 - Contribution à la participation sur la consultation des projets du décret et de l'arrêté pour la mise en place du contrôle technique moto

par :

01/07/2023 14:33

Bonjour,

Après lecture du décret et de l'arrêté, je n'ai pas lu que l'obligation pour les contrôleurs de disposer du permis A soit pas nécessaire. Or, cette capacité apparaît essentielle pour mettre en place et manipuler une moto correctement.

Le freinage arrière et avant sur une moto sont spécifiques, et la manipulation de la moto à vitesse lente pour sa présentation sur les bancs de test également.

Cordialement.

N° 946723 - Inutiles

par :

01/07/2023 14:37

Collectionneurs de 2 roues de moins de 50 cc tous assurés et pour la plupart immatriculé récemment mais ayant plus de trente ans impossible de les passer en collection .entretenus régulièrement et faisant moins de 100kms chacun cette mesure idiote vas me coûter un bras et n apportera rien a la sécurité.c est en effet le conducteur qui l'a plus part du temps pose pb

N° 946725 - CTP 2 RM inutile

par :

01/07/2023 14:37

Bonjour, je contrôle régulièrement ma moto. Comme tout deux roues, elle n'a pas de carrosserie, donc si je devais chuter à cause de son état, ça serait ma faute et j'ai nullement besoin qu'un autre le fasse.

Si vous contrôlez l'état des véhicules, contrôlez aussi l'état des EPI et pas qu'eux gants et casque, celui qui vient en short+ t-shirt, devrait être recalé.

Cordialement.

N° 946727 - Utilité d'un contrôle technique deux roues motorisé

par :

01/07/2023 14:38

Premièrement nous sommes en droit de demander qui gouverne dans ce pays, les associations ou le gouvernement ? Le Président de la République s'était prononcé sur l'utilité de ce contrôle il me semble.

Ensuite, dans l'hypothèse ou il s'agirait réellement d'une mesure de prévention des accidents, pourquoi les véhicules à deux et trois roues à propulsion électrique ne sont pas concernés par ce CT ? Ces véhicules ne sont déjà malheureusement pas sous obligation d'immatriculation, ce qui permettrait de relever les infractions accidentogènes régulièrement comises.

Par ailleurs, il est à noter que l'état d'entretien du parc motocyclettes est majoritairement bon, les utilisateur de ces véhicules étant très conscient des risque d'un mauvais entretien.

Aussi, qui dit bon entretien dit également moins de pollution, si tant est que les deux roues motorisés soient les plus gros pollueurs.  
J'oubliais, il y a le bruit ! Quid du trafic aérien de plus en plus important au dessus de nos grandes agglomérations, un CT aussi ?  
Naturellement je ne parlerais pas de l'état des routes et chaussées qui par le manque d'entretien sont devenues plus accidentogènes que les véhicules qui les empruntent.

N° 946728 - Contrôle technique des deux roues.

par :

01/07/2023 14:38

Bonjour.

Tout d'abord un message adressé à nos législateurs :

Merci d'arrêter d'amalgamer les motos et motards avec les utilisateurs de scooters de moins de 125 cm<sup>3</sup>, bien souvent, animateurs des rodéos de banlieue.

Et quoi penser des trois associations Parisiennes demandant d'imposer un contrôle technique pour les motos !

Parties prenantes qu'elles sont, ayant des intérêts dans les locations de véhicules électrique à deux roues, financées par des subventions municipale avec l'argent publique, le notre, jusqu'à 40 000 E annuels.

Profitant d'enquêtes partiales, fomentées par X.

Que des mensonges à propos des chiffres, alors que de vraies enquêtes fournies par des cabinets d'experts existent, et sont systématiquement exclues des discussions.

Les motards ne sont pas suicidaires et connaissent l'état de leurs véhicules, afin de circuler en toute sécurité...

Cordialement.

N° 946735 - Coût des contrôles techniques (auto et moto)

par :

01/07/2023 14:41

Si le contrôle technique était vraiment instauré pour assurer la sécurité des usagers et la santé de la population, celui-ci devrait bénéficier d'une TVA à 5,5 pour être acceptable

N° 946740 - Normes freinages et sonomètre

par :

01/07/2023 14:44

Bonjour,

Comment allez vous faire pour contrôler le niveau sonore alors que ma carte grise de moto de 1979 ne fournit aucune valeur?? Pensez vous que les constructeurs auront encore sous le coude de telles

données?? Qu'en sera-t-il pour les normes freinages? J'ai aussi un sacré doute, à l'époque frein à tambour...

Le passage au banc de freinage va être bien délicat avec les différences de la catégorie 2 roues, side car quad...

Un investissement très lourd pour les centre avec des retours faibles des part le peu de 2 roues en circulation. . Si vous n'envisagez que du contrôle visuel, ce sera une grossière arnaque, hold up financier.

Totalement contre ce CT.

Bien à vous

N° 946742 - Le bon sens. Il est passé où?

par :

01/07/2023 14:44

Le CT voiture a permis d'éliminer les voitures dangereuses c'est vrai.

La question est de savoir y a t il des motos dangereuses.?

Pour le dire autrement y a t il des motards suicidaires?

Il est en effet suicidaire de piloter une moto sans frein sans suspension pneus défectueux. Donc c'est une chimère de croire que on peut trouver des motos poubelles.

Parlons du bruit

Le CT n'empêchera pas un débile de modifier son échappement après le contrôle. Donc c'est inopérant.

Contre le bruit il existe les contrôles de police qui vérifient au sonomètre le bruit.

Appliquons la loi existante au lieu de faire de nouvelles lois.

Pensez aussi à prévoir des exonérations de CT moto si le contrôleur se trouve a plus de 10 km de mon domicile. J'habite un canton rural. 26000 habitants et on trouve 3 officines de contrôle technique auto. Je n'admettrai pas d'être obligé de descendre a Cannes ou Fréjus pour faire le CT.

En ce qui concerne ma moto de trial utilisé principalement sur le terrain de mon club ou en compétition j'apprécierai que le CT ne soit pas obligatoire pour cette catégorie de machine alors que elle est homologué sur la route et dispose d'une carte grise et d'une assurance car elle roule tres peu sur route et sans vitesse. et je vous assure qu'elle est fort bien suspendue freinée et entretenue.

N° 946749 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 14:46

Bonjour,

Ayant mon permis moto et des motos de 750cc a 1800cc depuis 1996 avec aucun accident du a un problème mécanique par manque d'entretien, des incidents sur la route a cause de graviers, mais en sortie de rond point, et le téléphone avec "ho désoler je ne vous avez pas vue", j'ai toujours fait suivre mes motos par un mécanicien spécialisé dans un garage moto qui effectue tout les contrôles et les réparations nécessaire pour ma sécurité.

Alors rajouté un pseudo contrôle technique, de plus par des gens qui n'y connaisse rien a la moto pour faire un contrôle de l'éclairage, des pneumatiques, et de l'état générale de la moto, chaque motard apprend cela au permis de conduire.

Donc je suis TOTALEMENT CONTRE

N° 946750 - Projet de contrôle technique moto

par :

01/07/2023 14:47



Avez-vous consulté les chiffres réels des accidents de motos dus à un mauvais état des véhicules?  
apparemment non!

Avez-vous étudié la possibilité de mise en place de mesures alternatives au contrôle technique des  
motos? apparemment non!

Il s'agit là de la solution de facilité avec pour l'état le "bonus" lié aux 20% de TVA sur chaque contrôle.  
Racket!

N° 946752 - Inutile

par :

01/07/2023 14:48

Il existe déjà des règlements pour le bruit des échappements, l'usure des pneus . L'usure rapide des  
freins et pneumatiques ainsi que les vidanges fréquentes obligent les motards à régulièrement  
inspecter leur machine, ce qui se fait sans démontage ni pont levant. Le fait que ce soit une directive  
européenne n'est pas un gage d'intelligence au contraire..Les lobby sont une fois de plus à l'œuvre  
apparemment et le but est l'enrichissement de certains et non la sécurité des 2 roues. Pensez plutôt  
à l'état des infrastructures routières.

N° 946754 - État des routes plutôt qu'etat des véhicules pompe à fric

par :

01/07/2023 14:51

La. Seule chose que j'aurais pu concevoir c'est un ct en cas de vente pour le reste c'est juste le forcing  
d'associations anti moto ou aillant un intérêt financier mais on y verrais pas un conflit d'intérêt sauf si  
on porte des œillères

N° 946758 - CT 2 RM

par :

01/07/2023 14:53

J'effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis.

Ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds  
dans un centre.

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, et je  
fais bien davantage confiance à mon concessionnaire qu'à un centre.

N° 946759 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des  
véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

01/07/2023 14:55

Thanks for finally writing about > Projets de décret

et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou  
trois roues et quadricycles à moteur | Consultations

publiques

N° 946760 - Quelle efficience ?

par :

01/07/2023 14:55

Bonjour.

On a de quoi se sentir sacrément blessé lorsqu'on voit que l'on va se prendre encore une facture de 50€ tous les trois ans. Trois ans, un délai bien court pour les motards qui, comme moi, ne parcourent que quelques centaines de km par an, voire un millier pas plus. Pourquoi ne pas lier le CT aux km parcourus et non pas au temps ? On use pas sa voiture comme sa moto.  
Bonne journée.

N° 946761 - Ct 2 roues

par :

01/07/2023 14:55

Je suis opposé au Ct 2 roues car à mes yeux, cela ne servira qu'à ajouter une source financière supplémentaire et non une réelle amélioration de la sécurité aux vues des statistiques accident. Il y a plus d'accident dû à l'état des routes ou au comportement du pilote que d'une défaillance technique.

N° 946764 - contrôle 2 RM

par :

01/07/2023 14:56

ce contrôle ne sera pas efficace pour la sécurité des utilisateurs de 2 RM pour la simple raison que seulement 0.3% des accidents de 2RM sont dus à l'état des véhicules par contre l'état et les collectivités locales devraient se pencher sur l'état des routes qui serait très bénéfique sur le résultat de l'accidentologie si un 2RM fait 6000 km par an le rythme des contrôle même tous les 3 ans ne se justifie pas l'investissement des professionnels pour réaliser ces contrôles et la formation des agents pour faire un contrôle visuel que nous réalisons nous même avant chaque départ en balade peut représenter un gaspillage non négligeable qui bien sur se reportera sur le budget des motards il vaudrait mieux favoriser les équipements de sécurité à prix réduit pour les motard afin de ne pas grever les budgets surtout chez les jeunes qui débutent dans la vie active

N° 946766 - Contrôle techniques des véhicules anciens

par :

01/07/2023 14:57

Quand sera t-il des contrôles de pollution et de bruit pour les véhicules de plus de trente ans qui ne sont pas classé en collection.

N° 946768 - CTP MOTO

par :

01/07/2023 14:58

Je trouve le CTP totalement injustifié pour les motos au vu du pourcentage de défaillance technique de 0,3% constaté lors d'accidents.

Il y a d'autres alternatives à la sécurité des 2 et 3 roues motorisés sans favoriser de grands groupes économiques.

N° 946772 - Pas besoin d'un CT inutile !

par :

01/07/2023 15:00

Ma moto principale est très récente (2021) techniquement d'origine, encore garantie 3 ans et de fait suivie annuellement de A à Z par un mécanicien professionnel agréé par la marque.

Mon scooter "de fonction" est ancien (2007) mais techniquement d'origine et suivi de près par un mécanicien spécialisé, afin de le faire durer dans les meilleures conditions.

En quoi payer un contrôleur tous les deux ans pour m'entendre dire ce que le mécanicien de la concession me dit chaque année améliorera-t-il la sécurité sur des routes par ailleurs fort mal entretenues et mettant la vie des usagers de 2RM en danger à chaque sortie ?

N° 946779 - Véhicule de plus de 30 ans

par :

01/07/2023 15:03

Ayant plusieurs motos de collections de plus de 30 ans voir 50 ans, il m'apparaît compliqué de laisser de telles machines dans les mains d'une personne qui n'a aucune connaissance des ces anciennes mécaniques. Pour exemple le seul fait de vouloir démarrer un 1400cc pourvu uniquement d'un kick peut prendre plus de 30 mn voir plus si l'on a pas l'habitude et jamais si l'on laisse passer l'occasion, il n'y a pas de mode d'emploi. Ces motos sont entretenues avec rigueur par un passionné et spécialiste de la marque. on est loin des mécaniques modernes, et je doute qu'une personne habitué aux véhicules a injections puisse apporter avec ses appareils d'évaluation un jugement cohérent. Effectivement il peut y avoir des traces d'huile sur le moteur car celui ci n'a pas de refroidissement liquide, ni ventilateur, elles ne freine pas aussi bien que les récentes mais déjà à l'époque..., elle peine au delà de 110 km h, a quoi bon la mettre sur un banc ?? autant de critères incompréhensible et inadaptable a ce décret. Cordialement

N° 946785 - Un contrôle technique inutile !

par :

01/07/2023 15:04

0,3 % des accidents impliquant un 2 roues sont dus à leur état défaillant. Pourquoi un taux aussi faible ? Parce que tout motard qui se respecte prend soin de son véhicule et plus particulièrement de ses organes de sécurité, sachant que sa vie en dépend.

Chaque année, je fais réviser ma moto, je change les plaquettes de frein, les pneus lorsque mon mécano me le suggère. Je vérifie moi même régulièrement ces éléments car ils sont accessibles facilement. J'ai même une application qui me rappelle au bon moment quand je dois vérifier la pression de mes pneus ou faire réviser mon véhicule.

Parlons maintenant de l'état des routes, des gravillons qui parsèment nos voies, des nids de poules qui pullulent, des flaques de gasoil déversées par des camions, des dos d'âne non conformes qui fleurissent partout... là, il y a des gains de sécurité évidents et aucun contrôle technique n'apportera de réponse à ces problèmes.

Le seul accident que j'ai subi en 2 roues n'était pas du à l'état de mon véhicule, mais à la conduite dangereuse du véhicule que je doublais. Le conducteur avait décidé de faire demi tour sans avertissement et sans contrôler ses rétroviseurs, alors que je le doublais.

Que le conseil d'état s'occupe de vrais problèmes, il y a beaucoup à faire !

N° 946788 - Non au contrôle technique moto inutile pour plusieurs raisons :

par :

01/07/2023 15:05

Bonjour,

Pour moi le contrôle technique moto est inutile pour plusieurs raisons :

La première raison c'est que très peu de motards roulent avec une moto non révisé régulièrement et non sécurisé.

Le CT mit en place en Allemagne depuis plusieurs années n'a pas réduit le nombres d'accident de la route impliquant des motos.

Le nombres d'accidents de moto impliquant un défaut d'entretien de la moto est particulièrement faible en France. De plus les chiffres montrent une moyenne identique dans les pays européen.

Le CT n'empêchera pas les jeunes qui fondent du rodéo urbain avec des machines trafiquées ou non homologuées. C'est dernières sont souvent la cause d'accident graves.

Les motos actuelles ne sont pas en causes pour la pollution car par très faible proportionnellement au parc voiture et camion et de plus avec des cylindrées beaucoup plus faible et un kilomètre annuel très faible 3000 km contre 15000 km pour les voiture et 100 000 km pour les camions.

Il serait à mon avis beaucoup plus judicieux d'imposer un blouson, pantalon et chaussures homologuées pour accroître la sécurité des motards voir l'Airbag.

Pour le bruit des motos le gouvernement ainsi que la sécurité routière ont déjà mit en place des Contrôles et verbalisations alors que le montage d'un échappement homologuées pour passer le CT et un démontage pour rouler après est très facile.

Voilas la liste n'est pas exhaustive mais vous donne un petit aperçu des ressentis des motards.

En espérant que vous retirerez ce contrôle technique qui ne serviront qu'à engraisser certaine enseigne du CT.

Cordialement.

N° 946790 - Ct2rm

par :

01/07/2023 15:06

Vraiment...à qui cela va t il réellement profiter ? 0,3 % des accidents 2rm sont des défaillances techniques....on sait tous que la société devrait prendre en main à travers de la formation et de la sensibilisation. À la vue des événements actuels ( nael) ne serait il pas plus judicieux de former en donnant plus de moyens à l'éducation. Peut être plus qu'assez des contrôles....

N° 946793 - Non au contrôle technique moto inutile pour plusieurs raisons :

par :

01/07/2023 15:07

Bonjour,

Pour moi le contrôle technique moto est inutile pour plusieurs raisons :

La première raison c'est que très peu de motards roulent avec une moto non révisé régulièrement et non sécurisé.

Le CT mit en place en Allemagne depuis plusieurs années n'a pas réduit le nombres d'accident de la route impliquant des motos.

Le nombres d'accidents de moto impliquant un défaut d'entretien de la moto est particulièrement faible en France. De plus les chiffres montrent une moyenne identique dans les pays européen.

Le CT n'empêchera pas les jeunes qui fondent du rodéo urbain avec des machines trafiquées ou non homologuées. C'est dernières sont souvent la cause d'accident graves.

Les motos actuelles ne sont pas en causes pour la pollution car par très faible proportionnellement au parc voiture et camion et de plus avec des cylindrées beaucoup plus faible et un kilomètre annuel très faible 3000 km contre 15000 km pour les voiture et 100 000 km pour les camions.

Il serait à mon avis beaucoup plus judicieux d'imposer un blouson, pantalon et chaussures homologuées pour accroître la sécurité des motards voir l'Airbag.

Pour le bruit des motos le gouvernement ainsi que la sécurité routière ont déjà mit en place des Contrôles et verbalisations alors que le montage d'un échappement homologuées pour passer le CT et un démontage pour rouler après est très facile.

Voilà la liste n'est pas exhaustive mais vous donne un petit aperçu des ressentis des motards.  
En espérant que vous retirerez ce contrôle technique qui ne servira qu'à engraisser certains enseignants du CT.  
Cordialement.

N° 946794 - Inadéquation du programme de contrôle et des acteurs existants

par :

01/07/2023 15:08

Bonjour,

Il semble évident qu'il s'agit d'un malheureux copié-collé du modèle pour les voitures lorsque l'on lit  
contrôle du frein à main .... ou des émissions des motos diesel ????

Si les futurs contrôleurs ont la même connaissance des motos que les rédacteurs du texte qu'ils sont censés appliquer. Il y a de quoi se poser des questions.

Plutôt que d'offrir des revenus supplémentaires aux centres de contrôle existants sans aucune compétence moto. Il serait peut-être plus pertinent de demander aux assureurs spécialisés moto de mettre en place des centres spécialisés, sous leur responsabilité, avec des vrais professionnels de la moto. Ils ont déjà des réseaux de partenaires certifiés pour faire réparer les véhicules en cas de sinistre. Il suffit d'utiliser ce réseau en obligeant à utiliser un autre partenaire pour faire le contrôle technique que celui qui répare habituellement le véhicule.

Cela permettra un contrôle réel et fiable des véhicules et améliorera ainsi la sécurité des usagers. Si cela, est le but premier du texte.

Bien cordialement.

un citoyen qui pratique quotidiennement la moto depuis 1976

N° 946797 - Inutilité du contrôle technique moto.

par :

01/07/2023 15:10

Ma moto est entretenue et révisée 1 à 2 fois par an par ma concession (professionnel donc pour mon véhicule).

De plus je contrôle moi-même à chaque sortie l'état de mes pneus, freins, des liquides ...etc de ma moto.

Donc un contrôle technique est totalement inutile.

Tout motard connaît sa fragilité et donc contrôle et fait entretenir son véhicule.

N° 946802 - Pas d'accord avec le contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 15:12

Bonjour,

Je suis titulaire du permis moto depuis janvier 2009 et propriétaire de moto depuis cette date.

J'ai roulé sur 4 motos différentes, et mes motos ont TOUJOURS fait l'objet d'au moins une révision annuelle principalement chez Yamaha.

J'ai eu un seul accident grave, sans gravité pour moi heureusement, causé par un animal (précision : j'ai évité le chien, aucune blessure pour lui, mais la moto n'a pas pu être réparée).

Je suis consciente que ma vie dépend AUSSI de l'état mécanique de mon véhicule, c'est pourquoi j'en prend le plus grand soin, que ce soit pour les pneus (toujours en état avec pression vérifiée régulièrement), les freins, ou tout autre organe de sécurité.

J'aimerais que l'Etat prenne le même soin dans la formation des automobilistes concernant la prise en compte des 2 roues ou dans la remise en état des routes.

Pour ce qui me concerne, le contrôle technique 2 roues ne servira à rien, sauf à me coûter de l'agent, et franchement, ça me déplaît de dépenser de l'argent pour rien.

N° 946808 - Utilité

par :

01/07/2023 15:15

Bonjour,

Les motos à démarrage mécanique au pied devront être mises en marche par le propriétaire lors du contrôle.

Je m'interroge sur la responsabilité en cas d'accident survenant lors du démarrage mécanique (kick) de ma moto dans l'enceinte du centre de contrôle.

De même, si j'apporte sur une remorque ma moto pour le contrôle car je ne suis plus en mesure de la démarrer (condition physique ou blessure), comment va se passer la visite ?

0,3 % des accidents impliquant des motos sont dus à leur mauvais entretien alors que lors de la mise en place du CT auto, c'était 17% des autos au mauvais entretien qui étaient en cause.

Quel est donc le vrai motif de ce CT moto ?

Le bruit ?

Les forces de police disposent d'appareil de mesure du son émis.

Le contrôle technique moto n'est pas justifié.

30 % des accidents impliquant des motocycles sont dus a un etat dégradé de ka chaussée.

Il est donc logique d'etre favorable a un contrôle technique des voies de circulation.

N° 946810 - Avis citoyen

par :

01/07/2023 15:17

Dans le cadre de ce nouveau contrôle j'aimerais apporter un avis citoyen.

Les modifications venant améliorer la qualité du freinage, l'esthétique ou la sonorité sans contrevenir aux règles en vigueur du code de la route devrait être autorisée.

En effet sur les motos « customisées ». L'ajout de freins de la marque française Beringer par exemple est une modification courante. Cette entreprise devrait pâtir d'un contrôle technique venant interdire toute modification qui ne serait pas à l'origine vendue sur le véhicule. Au même titre que la transformation esthétique, changement de selle ou de peinture ou de guidon n'apporte pas moins de sécurité.

Ce contrôle technique devrait vérifier des points de contrôles nécessaires au bon fonctionnement de la moto mais pas vérifier si la moto est conforme à sa vente chez le concessionnaire car cela enlèverait une grande part de l'intérêt porté à la personnalisation des engins.

Ainsi le contrôle technique devrait valider si la moto est certifiée utilisable sur route.

Contrôle de fuite, décibel, état des pneus, visibilité des clignotants ou des phares par exemple sans interdire l'ajout de Pièces.

Cette différence permettra l'acceptation des usagers à cette nouvelle norme.

N° 946815 - CT inutile

par :

01/07/2023 15:19

Ma moto date de 2017, tout les contrôles utiles sont faits régulièrement par mon concessionnaire et par moi même avant chaque sortie, je ne vois vraiment pas à quoi va servir ces 50€ à part faire un impôt caché

N° 946816 - Utilité

par :

01/07/2023 15:19

Bonjour,

Les motos à démarrage mécanique au pied devront être mises en marche par le propriétaire lors du contrôle.

Je m'interroge sur la responsabilité en cas d'accident survenant lors du démarrage mécanique (kick) de ma moto dans l'enceinte du centre de contrôle.

De même, si j'apporte sur une remorque ma moto pour le contrôle car je ne suis plus en mesure de la démarrer (condition physique ou blessure), comment va se passer la visite ?

0,3 % des accidents impliquant des motos sont dus à leur mauvais entretien alors que lors de la mise en place du CT auto, c'était 17% des autos au mauvais entretien qui étaient en cause.

Quel est donc le vrai motif de ce CT moto ?

Le bruit ?

Les forces de police disposent d'appareil de mesure du son émis.

Le contrôle technique moto n'est pas justifié.

30 % des accidents impliquant des motocycles sont dus à un état dégradé de la chaussée.

Il est donc logique d'être favorable à un contrôle technique des voies de circulation.

N° 946818 - CT inutile

par :

01/07/2023 15:20

Ma moto date de 2017, tout les contrôles utiles sont faits régulièrement par mon concessionnaire et par moi même avant chaque sortie, je ne vois vraiment pas à quoi va servir ces 50€ à part faire un impôt caché

N° 946819 - CONTRE le CT des 2RM... il semble hélas que la logique TVA soit prééminente par rapport à celle de la sécurité des motocistes !

par :

01/07/2023 15:20

- Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes occupez vous des infrastructures, nous nous occupons de nos vies et de nos motos!
  - le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'y a pas éliminé le problème du bruit excessif
  - Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'y a pas diminué le problème de l'accidentologie
  - L'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans ma région pose problème
  - La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports
  - Que des idiots prônent le bruit et la fureur (il y en a partout, même sortant de l'ENA !), certes, mais ce n'est pas un argument socialement ni politiquement défendable. Avis, Mr dard malin...
  - en 10 ans,
    - le nb de 2rm :+30%;
    - le nb d'accidents 2rm-19% !!!
    - +10% de 2rm -40% d'embouteillages
  - Accidents 2RM dûs à pb technique <0.3%
    - alors que tf1 annonce 30 % infox !!!
    - alors que 3% sont dûs aux infrastructures routières !
    - alors que 40% sont dûs à d'autres véhicules qui n'ont pas été pris en compte dans le rapport d'accident (fuite, pas de contact, manoeuvre dangereuse ...)
    - mais celà va rapporter de la TVA...
  - La plupart des constructeurs et des réparateurs 2rm réalisent les contrôles gratuitement mais celà ne va pas rapporter de la TVA...
  - la plupart des conducteurs 2rm réalisent les contrôles eux même, ne voulant pas se suicider ! mais celà ne va pas rapporter de la TVA...  
(et ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT)
    - mais celà ne va pas rapporter de la TVA...
  - Je fais bien davantage confiance à mon garage/réparateur qu'à un centre de CT
    - dont les personnels ne sont pas formés pour l'instant
    - dont les actionnaires ne veulent pas investir dans des CT pas rentables (<45€...)
    - dont personne ne montera sur ma moto sans me montrer son permis A valide !
  - Protection de l'environnement : euro5b actuellement...
    - les moteurs 2rm sont sensiblement plus performants sur tous les plans que les moteurs de vieux SUV
    - mais ils rapportent moins de TVA...
  - La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives.
    - Le conseil d'état ne sait donc pas lire au delà des premières lignes ?
    - la décision du conseil d'état est suite à une lecture d'un « copié collé » du contrôle technique automobile.
    - mais celà va rapporter de la TVA...
- Les motos de plus de 30 ans devraient être exonérées  
mais celà ne va pas rapporter de la TVA...



Liberté, solidarité, sécurité...  
là non plus, pas de TVA en plus !

N° 946820 - CT DEUX ROUES

par :

01/07/2023 15:20

quand allez vous mettre en place un dispositif en place afin de contrôler l'état des routes !  
Ma moto est très bien entretenue tout les ans au garage ,  
C'est juste un moyen de faire du fric sur le dos du contribuable , une fois de plus ...

N° 946823 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 15:21

Je suis contre le CT moto, car tous les mitard récusent leurs motos régulièrement et sans attendre 3 ans pour des questions essentielles de sécurité.

N° 946825 - Nécessité

par :

01/07/2023 15:22

Bonjour,

Les motos à démarrage mécanique au pied devront être mises en marche par le propriétaire lors du contrôle.

Je m'interroge sur la responsabilité en cas d'accident survenant lors du démarrage mécanique (kick) de ma moto dans l'enceinte du centre de contrôle.

De même, si j'apporte sur une remorque ma moto pour le contrôle car je ne suis plus en mesure de la démarrer (condition physique ou blessure), comment va se passer la visite ?

0,3 % des accidents impliquant des motos sont dus à leur mauvais entretien alors que lors de la mise en place du CT auto, c'était 17% des autos au mauvais entretien qui étaient en cause.

Quel est donc le vrai motif de ce CT moto ?

Le bruit ?

Les forces de police disposent d'appareil de mesure du son émis.

Le contrôle technique moto n'est pas justifié.

30 % des accidents impliquant des motocycles sont dus à un état dégradé de la chaussée.

Il est donc logique d'être favorable à un contrôle technique des voies de circulation

N° 946826 - quel est l'intérêt réel

par :

01/07/2023 15:22

un contrôle technique, pourquoi faire ?

le motard n'est pas fou , ni suicidaire par nature

avant chaque départ , il exécute une vérification visuelle de son véhicule (tous les éléments de sécurité sont accessibles visuellement contrairement au quatre roues)

cette vérification est d'ailleurs enseignée a l'auto école

les motos sont en générale très très bien entretenues , la preuve par les chiffres d'accidentologie

le motard est passionné de mécanique et sait de quoi il parle , et oui contrairement aux technocrates de Bruxelles a la vision partisane et fragmentaire du sujet , le motard est soucieux de sa santé directement pas par l'intermédiaire d'une courbe Excell

N° 946829 - quel est l'interet réel

par :

01/07/2023 15:22

un contrôle technique, pourquoi faire ?

le motard n'est pas fou , ni suicidaire par nature

avant chaque départ , il exécute une vérification visuelle de son véhicule (tous les éléments de sécurité sont accessibles visuellement contrairement au quatre roues)

cette vérification est d'ailleurs enseignée a l'auto école

les motos sont en générale très très bien entretenues , la preuve par les chiffres d'accidentologie

le motard est passionné de mécanique et sait de quoi il parle , et oui contrairement aux technocrates de Bruxelles a la vision partisane et fragmentaire du sujet , le motard est soucieux de sa santé directement pas par l'intermédiaire d'une courbe Excell

N° 946835 - Contre le ct

par :

01/07/2023 15:24

Tous motards ayant passé une formation, donc dès 125cm<sup>3</sup>, sait qu'il doit entretenir sa monture..

Car il n'a pas de carrosserie... Et que rouler avec une monture non entretenue, peut lui être fatale...

Par contre qu'on demande aux FO d'appliquer le code de la route aux 50cm<sup>3</sup>, et aux législations en vigueur... Comme celle sur le bruits... Et y aura pas besoin de ct pour les motos...

N° 946842 - Ct 2rm

par :

01/07/2023 15:29

Bonjour ,je ne comprend pas que 3 association parisienne arrivent à faire chier la France entière avec l'aide du conseil d'état. Une moto roule environ 3000 km par an ce qui fait 9000 tous les 3 ans ,une voiture c'est 40000 km en 2 ans ,et on doit payer presque le même prix pour contrôler quoi . 0,3 % d'accident due au mauvais état de la moto ,mais on ne dit rien des accident dû au mauvais état des routes!! Le nombre d'accident a baissé alors qu'il y a plus de motards !! La pollution, on n'ai passé ,lors de la manifestation de Rouen devant les détecteurs de pollution, environ 5000 moto , le détecteur n'a rien enregistré, même pas un pic !!! C'est honteux ,c'est une pompe à fric .

N° 946848 - Et si les mesures de sécurité ciblaient les problèmes de sécurité ?

par :

01/07/2023 15:32

Motard au quotidien depuis avril 1992, en région parisienne, je peux vous assurer que mes motos ont toujours étaient entretenues : il faut être fou pour, alors que tout se voit facilement (plaquettes, pneus, fuites, casse, ...) ou se ressent (vibration bruit, ...) pour rouler avec une moto mal entretenue.

Ces fous (il y en a comme dans toutes les communautés humaines) le payent cher. Pour la presque totalité des motards, plutôt que des contrôles sans objet réel (si ce n'est une pseudo activité économique, comme les embouteillages qui augmentent le PIB...), merci de mettre de l'énergie à faire de la prévention : meilleure formation des conducteurs (que chacun anticipe sur les difficultés à comprendre comment réagit un véhicule qu'on ne sait pas soi-même conduire), meilleur entretien des infrastructures (les routes de France se dégradent depuis une quinzaine d'année au moins, c'est très visible).

Merci de vos efforts en ce sens de prévention, bien plus efficaces que la répression qui demande une surenchère permanente pour des résultats moindres.

N° 946854 - Contrôle technique

par :

01/07/2023 15:34

Non au Contrôle Technique !

Ma moto est suivie par un garagiste régulièrement. Consciente des dangers de la route, je ne prendrai pas en plus le risque de la laisser sans entretien.  
Je partage à [#128175](#); la [association de motard]31.

N° 946862 - CT MOTO, TRI ET QUAD

par :

01/07/2023 15:38

contrôle technique absolument inutile pour les usagers car nous sommes responsables de nos véhicules et prenons le plus grand soin à les entretenir. Notre vie en dépend.

Notre vie dépend de l'état des routes également. Je vous invite à vous pencher sur ce sujet. Il y a beaucoup à dire

N° 946875 - Contre le contre technique des 2rm

par :

01/07/2023 15:41

Bonjour,

50€,

50 euros de taxes supplémentaires pour avoir la liberté de circuler.

50 euros pour contrôler visuellement les plaquettes, les pneus, et le bruit de nos 2 roues.

50 euros pour faire du chiffre d'affaires au lobby du groupement des centres de contrôles techniques qui ont œuvré sournoisement aux profits de l'union européenne.

50 euros pour faire plaisir à ces pseudos associations cyclistes qui ne sont pas capables d'œuvrer aux mêmes contre la mortalité des cyclistes.

50 euros pour lutter contre la pollution dans les villes qui seraient plus propres et faciles à traverser si un plan de promotion de la mobilité à 2 roues était mis en avant pour désengorger ces fameuses villes.

En résumé, 50 euros de racket organisé.

Je suis et resterais contre la mise en place de contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

N° 946883 - Contre la mise en place du contrôle technique 2rm

par :

01/07/2023 15:43

Bonjour,

50€,

50 euros de taxe supplémentaires pour avoir la liberté de circuler.

50 euros pour contrôler visuellement les plaquettes, les pneus, et le bruit de nos 2 roues.

50 euros pour faire du chiffre d'affaires au lobby du groupement des centres de contrôles techniques qui ont œuvré sournoisement aux profiteurs de l'union européenne.

50 euros pour faire plaisir à ces pseudos associations cyclistes qui ne sont pas capables d'œuvrer aux mêmes contre la mortalité des cyclistes.

50 euros pour lutter contre la pollution dans les villes qui seraient plus propres et faciles à traverser si un plan de promotion de la mobilité à 2 roues était mis en avant pour désengorger ces fameuses villes.

En résumé, 50 euros de racket organisé.

Je suis et resterais contre la mise en place de contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

N° 946889 - Contre la mise en place du contrôle technique 2rm

par :

01/07/2023 15:45

Bonjour,

50€,

50 euros de taxe supplémentaires pour avoir la liberté de circuler.

50 euros pour contrôler visuellement les plaquettes, les pneus, et le bruit de nos 2 roues.

50 euros pour faire du chiffre d'affaires au lobby du groupement des centres de contrôles techniques qui ont œuvré sournoisement aux profiteurs de l'union européenne.

50 euros pour faire plaisir à ces pseudos associations cyclistes qui ne sont pas capables d'œuvrer aux mêmes contre la mortalité des cyclistes.

50 euros pour lutter contre la pollution dans les villes qui seraient plus propres et faciles à traverser si un plan de promotion de la mobilité à 2 roues était mis en avant pour désengorger ces fameuses villes.

En résumé, 50 euros de racket organisé.

Je suis et resterais contre la mise en place de contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

N° 946893 - Inutile pour la sécurité

par :

01/07/2023 15:47

Le ct2rm est inutile pour la sécurité routière ainsi que pour lutter contre la pollution et les nuisances sonores

N° 946906 - Projet de contrôle technique deux et trois roues : avis

par :

01/07/2023 15:50

Bonjour,

L'obligation de passage d'un contrôle technique pour les deux et trois roues ne doit pas être mise en oeuvre.

L'argument de la sécurité est une imposture : les chiffres actuels prouvent que la défaillance mécanique (freins, état des pneus, signalisation) n'est en cause que dans 0,3% des accidents de moto ! Les motards sont une catégories d'usagers responsables, informés et conscients...

L'argument de la pollution est un canular : comparativement aux voitures et aux nombres de personnes transportées, les déplacements en deux roues motorisés déplacent moins de masse (en kg), sont utilisés à 50 voir 100 % (2 passagers) alors que les masses des voitures transportant une

seule personne (le plus souvent) consomment davantage et apporte bien plus de nuisances directes et indirectes (bruit, encombrement, entretien des routes, chaînes de maintenance, construction-déconstruction).

L'expérience du contrôle, ces dernières années pour les voitures, montre que les critères et mesures de pollutions par particules et CO2 ne sont pas pris en compte dans le classement des vignettes Crit'air : à la mesure, un "vieux" véhicule (2 cv Citroën 1960 par ex) polluant moins qu'un véhicule récent (Porsche Cayenne par exemple) se trouve exclu des ZFE.

Ce qui tend à prouver que l'argument écologique est détourné au profit de la commercialisation incessante de nouveaux modèles, un business plan en quelque sorte...

Enfin, l'observation montre que les contrôles techniques pour automobiles n'ont jamais servi l'innovation technique ou de sécurité. Leur durcissement, au fil du temps, par l'augmentation du nombre de points de contrôle, était chaque fois avoué comme une relance de la filière automobile !

N° 946911 - contrôle technique deux roues motorisés

par :

01/07/2023 15:52

Bonjour,

L'obligation de passage d'un contrôle technique pour les deux et trois roues ne doit pas être mise en œuvre.

L'argument de la sécurité est une imposture : les chiffres actuels prouvent que la défaillance mécanique (freins, état des pneus, signalisation) n'est en cause que dans 0,3% des accidents de moto ! Les motards sont une catégorie d'utilisateurs responsables, informés et conscients ...

L'argument de la pollution est un canular : comparativement aux voitures et aux nombres de personnes transportées, les déplacements en deux roues motorisés déplacent moins de masse (en kg), sont utilisés à 50 voir 100 % (2 passagers) alors que les masses des voitures transportant une seule personne (le plus souvent) consomment davantage et apporte bien plus de nuisances directes et indirectes (bruit, encombrement, entretien des routes, chaînes de maintenance, construction-déconstruction).

L'expérience du contrôle, ces dernières années pour les voitures, montre que les critères et mesures de pollutions par particules et CO2 ne sont pas pris en compte dans le classement des vignettes Crit'air : à la mesure, un "vieux" véhicule (2 cv Citroën 1960 par ex) polluant moins qu'un véhicule récent (Porsche Cayenne par exemple) se trouve exclu des ZFE.

Ce qui tend à prouver que l'argument écologique est détourné au profit de la commercialisation incessante de nouveaux modèles, un business plan en quelque sorte ...

Enfin, l'observation montre que les contrôles techniques pour automobiles n'ont jamais servi l'innovation technique ou de sécurité. Leur durcissement, au fil du temps, par l'augmentation du nombre de points de contrôle, était chaque fois avoué comme une relance de la filière automobile !

N° 946912 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 15:52

La mise en place de ce contrôle technique moto est une aberration à mon sens. Les motards ne sont pas assez bêtes pour rouler sur des engins en mauvais état. Un motard qui se respecte fera toujours le nécessaire pour faire entretenir sa machine par un professionnel, surtout si ça touche des organes de sécurité. Il serait bon de remplacer ce contrôle technique par un stage de sensibilisation tous les deux voir trois ans et un meilleur entretien des routes.

Le contrôle technique n'empêchera pas les b\*\*\*\*\* de rouler sur des motos cross en centre ville  
&#128545;&#128545;&#128545;

N° 946921 - Une manipulation en coulisses

par :

01/07/2023 15:57

Bonjour. Je me permets de vous adresser mon commentaire sur le projet de loi concernant le contrôle technique des 2 roues motorisés qui me semble inutile pour plusieurs raisons: d'abord parce que l'état technique de fonctionnement des 2 roues motorisés ne présente pas de défauts majeurs nécessitant un contrôle technique et cela parce que le conducteur d'un 2RM sera la première victime d'un tel défaut.

ensuite parce que les études croisées montrent que les accidents des 2RM sont dus à des conduites imprudentes ( excès de vitesse, non respect des signalisations), ou à un état très dégradé des chaussées et en aucun cas à un défaut technique sur le véhicule.

troisièmement parce que la pollution provient davantage des véhicules professionnels, ou collectifs, et des 2RM à moteurs 2 temps qui ne sont pas concernés par ce décret.

Enfin, parce que ce projet est mené depuis son origine par une compagnie de contrôle technique ( X ) qui a manipulé la commission européenne, puis le conseil d'état qui n'a aucune légitimité sur ce dossier, et grâce à trois associations de cyclistes qui ne peuvent plus taper sur les automobiles et s'en prennent aux deux roues. Les arguments sont biaisés et infondés.

C'est une escroquerie manifeste !! Non au contrôle technique !

N° 946923 - Un contrôle inutile

par :

01/07/2023 15:58

Depuis des années le contrôle technique des deux roues est annoncé.

Et il n'a jusqu'ici jamais mis en place.

A part enrichir X cela n'aura aucune incidence sur la sécurité routière.

Donc non au CT .

N° 946927 -

par :

01/07/2023 16:00

Ce projet de décret vise à mettre en place une procédure de contrôle technique sur des véhicules 2, 3 et 4 roues. Il s'agirait de réduire l'accidentologie routière dont un défaut technique sur le véhicule serait à l'origine. C'est complètement faux. Toutes les enquêtes menées par des organismes non partisans prouvent au contraire que les accidents d'origine technique sont infinitésimaux. S'il fallait agir sur des paramètres propres à réduire sensiblement les risques d'accident, l'état des routes, la signalisation, l'usage du téléphone mobile, la transport routier semblent autrement plus impliqués. Les nuisances sonores, sont statistiquement le fait de véhicules davantage urbains qu'il faudrait traiter autrement.

Ce décret sera inefficace sur l'accidentologie et coûtera cher à l'usager. Ce dernier point est-il un effet collatéral ou un objectif caché?

Les associations et groupes, quasi extrémistes, de ce décret me paraissent à la fois juge et partie et pour certains directement intéressés par la mise en œuvre du décret.

N° 946929 - Utilité d'un contrôle technique moto ?

par :

01/07/2023 16:00

J'entretiens ma moto pour qu'elle roule correctement : un motard est directement concerné par toute défaillance de sa moto. Toute défaillance peut être mortelle et il le sait plus que tout autre usager (qui eux sont entourés d'une carrosserie qui semble protectrice)

Quand je fais changer mes pneus, le magasin moto fait un contrôle visuel des organes de la moto et mentionne les éventuels défauts sur la facture. Qu'apporterait un contrôle technique en plus ?

Enfin, cette décision prise par l'Europe semble l'avoir été sous les seuls rapports des entreprises de contrôles techniques. Quelle crédibilité donner à pareille expertise ?

Il serait bon de revoir cette mise en place depuis l'origine européenne de ce mouvement : si des fonctionnaires européens n'ont pas fait un travail de fond validé par des organismes indépendants et par des politiques compétents en la matière, toute ce dispositif de contrôle technique moto est à revoir.

N° 946939 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

01/07/2023 16:06

le pourcentage d'accidents dus à un pb technique sur une moto est de 0.3%.

tout motard contrôle sa moto avant de prendre la route : pressions et usure des pneus, niveau d'huile, etc.

Il est aberrant de mettre en place un contrôle technique inutile et qui ne diminuera pas l'accidentalité des motards. ce sera juste un nouvel impôt.

Baissez la TVA sur les équipements de sécurité du motard serait beaucoup efficace....

N° 946949 - POINTS A ECLAIRCIR

par :

01/07/2023 16:10

Pour moi, hormis l'inutilité de ce CT en termes de sécurité routière, deux points méritent éclaircissement:

-il n'est pas précisé si le contrôleur doit être en possession du permis A pour manipuler les motos.

-selon Mr BEAUNE, le CT ne demandera pas pour les centres l'achat de matériel lourd, hors il est prévu un contrôle de la vitesse maximale autorisée, ce qui nécessite un banc à rouleau, donc matériel lourd!

De plus, il n'est pas non plus précisé si le propriétaire du véhicule pourra assister au CT, pour moi, il est hors de question de laisser manipuler mes motos, assez anciennes qui plus est, par n'importe qui, a fortiori si le contrôleur ne possède pas de permis A!

N° 946954 - Opposition au décret en l'état actuel du contrôle technique des 2,3 roues motorisés

par :

01/07/2023 16:13

Bonjour,

je tenais à vous faire part de mon opposition au décret en l'état actuel du contrôle technique des 2,3 roues motorisés.

Les bénéfices pour la communauté, outre l'aspect pécunier:

les bénéfices sont très minces pour l'accidentologie, la grande majorité des études le confirment (étude MAIDS 2009).

Une moto est plus facile à vérifier, à entretenir et les motards font de la moto par choix, donc s'y intéressent dans la très grande majorité et notamment pour leur sécurité.

Les motos ne font pas beaucoup de kilomètres donc l'impact sur la pollution sera très minime.

Le bruit doit être géré à la base de la production de pots d'échappement car les chicanes dbkiller sont très faciles à enlever et remettre avant un contrôle technique.

Les points négatifs sont eux, très nombreux :

Depuis le permis de conduire, les motards sont sensibilisés à la surveillance et l'entretien de leur véhicule.

Les centres ne seront pas nombreux et pas correctement répartis sur le territoire.

La formation de ces centres nécessitent des spécificités moto, au vu du faible volume des motos par rapport aux voitures, il n'y aura pas beaucoup de choix.

Ce sera une nouvelle dépense dans un contexte économique très tendu avec une très faible justification pour la communauté.

Le contrôle technique doit servir la communauté factuellement, et non uniquement soutenir les finances des centres de contrôles techniques.

Les personnes n'ayant pas les moyens seront très impactés financièrement alors que la grande majorité des motards sont concernés par leur sécurité et celle des autres usagés.

Les motards qui roulent très vite et commettent des incivilités sont des motards qui bichonnent leur moto, le contrôle technique ne résoudra en rien ce souci.

Les collectionneurs seront très impactés malgré leur très faible kilométrage et leur passion pour leurs engins.

Il ne faut surtout pas décourager les gens de ce mode de locomotion léger, qui consomme bien moins par rapport à une voiture lourde où l'on est souvent seul, et diminue très fortement les bouchons, dangereux et générateurs d'accidents. Les automobiles sont une nécessité pour beaucoup de personnes qui ne s'y intéressent pas, la moto, c'est par choix et par intérêt.

En l'état, je trouve que ce projet de décret n'est pas du tout pertinent, acceptable et utile pour la communauté.

Il m'apparaît important de travailler bien plus ce projet afin qu'il n'apparaisse pas uniquement comme une nouvelle taxe bête et méchante.

Merci pour vos efforts à venir et votre implication pour la communauté.

N° 946956 - un racket de plus organisé par l'état et l'Europe au profit des multinationales à la recherche de croissance.....

par :

01/07/2023 16:14

45 ans de moto pas d'accident majeur en tout cas jamais à cause de l'état de ma moto....

vous voulez améliorer notre sécurité ? commencer par remettre en état les routes et supprimer les pièges à deux roues qui sont très dangereux surtout de nuit....

nous sommes tous conscients de la dangerosité de notre pratique et à ce titre je n'ai jamais rencontré de motards laxistes sur l'état des pneus, des freins ou des amortisseurs sur sa moto; nous savons tous que nous nous mettons en danger en étant négligeant....

pour moi ce n'est qu'une simple application de textes décrétés par des non-sachants Européens qui ont écouté leurs amis de Dalkia et consorts....puisque nous n'avons plus le choix je préconise un contrôle à minima des motos (pneus freins direction et amortisseurs) mais je sais que vous n'aurez pas le courage de le faire.....les multinationales veillent trop à leurs intérêts pour ça

et quant à laisser ma moto de 50 K€ et 500 Kg aux mains d'un type qui ne sait pas la conduire ni la manipuler.....là ça va devenir très très chaud.... quid des responsabilités en cas de soucis ????

réfléchissez un peu encore si vous en avez la possibilité....

message écrit sans fautes de Français, les motards ne sont pas tous de gros bœufs....

et nous savons tous qu'une fois le principe validé vous allez en remettre une couche à chaque fois que vous le souhaitez et que vos "amis" en émettrons le souhait....



N° 946958 - Démarrage de la moto

par :

01/07/2023 16:15

Bonjour,

Ma moto à un système de kick (que je suis le seul à maîtriser),  
puis au niveau du guidon un coupe circuit si on lâche le guidon.

Si l'employé du contrôle technique, se casse la jambe en démarrant ma moto?

Si il lâche le guidon pour faire une manipulation, la moto s'arrêtera....

Il faudra re-Kicker à nouveau. OU alors je reste sur la moto tout le temps du controle.

Merci de prendre en compte cette spécificité.

Bien cordialement

N° 946959 - Consultation CTP 2R

par :

01/07/2023 16:16

Bonjour,

J'aurais préféré être convaincu par les arguments de son instauration, ainsi que de l'absence de conflits d'intérêts des organismes poussant dans ce sens. En revanche, je prends à mon compte ceux de la [association de motard]. Ils garantissent mieux la sécurité des 2R, via la prévention et la mise en place de mesures alternatives proposées par l'Europe, mais que notre gouvernement, les associations évoquées, X et le Conseil d'État ont ignoré.

C'est de l'affichage.

Cordialement.

N° 946963 - Sans titre

par :

01/07/2023 16:18

Je ne vois toujours pas l'utilité de ce contrôle technique, si ce n'est la vérification des décibels émis, puisque le motard, conscient des dangers potentiels est toujours pointilleux sur les ponts de sécurité de son véhicule.

Les 50 cm<sup>3</sup> sont des 2 roues motorisés mais en aucun cas considérés comme des motos.

N° 946969 - De l'utilité du CT

par :

01/07/2023 16:20

Je ne vois toujours pas l'utilité de ce contrôle technique, si ce n'est la vérification des décibels émis, puisque le motard, conscient des dangers potentiels est toujours pointilleux sur les ponts de sécurité de son véhicule.

Les 50 cm<sup>3</sup> sont des 2 roues motorisés mais en aucun cas considérés comme des motos.

N° 946973 - Mort d'un secteur économique

par :

01/07/2023 16:22

Outre le fait que le contrôle, soit inutile, voire illégal sur certains points, rien n'empêchera comme avant, le propriétaire, de modifier le véhicule.

De plus celui ci n'a pas besoin de contrôle pour vérifier, son état. Il est d'ailleurs bien souvent plus capable qu'un contrôleur classique.

Par contre cette situation va provoquer une crise économique supplémentaire !

Crise sur les secteurs concernés tels que la vente de motos la vente de pièces de rechange, sur les produits de consommation courants tels que pneus, huiles, produits d'entretien. Crise sur les services comme, assurances, ateliers de réparation, ateliers de préparation (peintures, fabricants divers) etc etc.

Je m'explique: Les motards passionnés (ils le sont presque tous) qui pouvaient refaire, ou entretenir de nouvelles motos, ne pourront plus utiliser ou acheter celles-ci.

Les contrôles, étant trop contraignant et coûteux contrôles (sans compter les pv), quant aux nombreux véhicules, pour des utilisations occasionnelles.

Quand on sait que les motards possèdent bien souvent entre deux et dix motos, par famille minimum, rénovées, restaurées et entretenues, (surtout des petits prix), il s'agit d'un marché très important, on se rend compte alors des problèmes que vont causer ces contrôles.

Je cite entre autres:

Privation de liberté (une de plus), d'utiliser, de posséder plusieurs de ces véhicules passion, utiles, économiques, et moins polluant, même de manière occasionnelle.

Effondrement du marché moto, sur les secteurs intéressés tels que la vente de véhicules, de pièces de rechanges, sur les produits d'usure et de consommation courants tels que pneus, huiles, produits d'entretien et l'offre de services comme assurances, ateliers de réparation, ateliers de préparation (peintures, fabricants divers,) etc etc.

On peut imaginer les conséquences graves que cela amènera.

Aussi je reste effondré par la cupidité et la bêtise, de nos dirigeants.

On voit qu'une fois de plus, le gouvernement pour privilégier une seule activité (centres de contrôle) ou un groupe d'entrepreneurs, en sacrifie de nombreux autres, sur l'autel de la prise d'intérêts.

Cela s'est passé, à plusieurs reprises, avec d'autres professions, et on vit, à nouveau une situation identique ! C'est grave, écoeurant et inacceptable Agissons, agissez, pensez à la liberté, pensez à l'économie !

N° 946975 - Un avis éclairé

par :

01/07/2023 16:24

Ce projet de loi et ce décret sont contre-productifs pour moi! Nous motard savons comment entretenir notre moto mais n'a pas un budget illimité dans mon cas il est très limité même, mais je me prive pour avoir des pneus des freins et toutes les pièces d'usures, parfois même en préventif car c'est de ma vie qu'il s'agit.

Nous motards fonctionnons quasiment tous pareils et investir même 50€ dans un contrôle qui ne nous apportera rien au final sera au détriment de ce que nous pouvons justement investir sur notre véhicule.

Je préférerais même vous les donner pour entretenir les routes autrement qu'avec des rustines ou du gravillon, encore hier 3 km avec une moto de prêt de 300 kg sur une route pleine de virages et je m'explique très bien le taux de 30% des accidents dues à l'état des routes.

Quant à la pollution je ne consomme que 5l/100 et fais 3000 km/an avec une moto que je compte garder encore 20 ans et qui en a déjà 12, alors je pense que c'est d'autres catégories bien plus polluantes que vous devriez stigmatiser.

Vous voulez être juste mettez un contrôle technique simplement au moment de la revente pour protéger l'acquéreur, surtout que 0.3% des accidents de deux roues sont dus à des facteurs techniques.

N° 946976 - contrôle technique

par :

01/07/2023 16:24

le contrôle technique des 2 roues motorisées ne servira à rien, les véhicules sont pour la majorité en très bon état, nous voyons à chaque fois que nous prenons notre moto les organes essentiels est nous agissons en conséquence. Pour les 2 roues qui sont trafiqués ils ne verront jamais le contrôleur

N° 946977 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 16:25

Voici les raisons pour lesquelles je trouve que le Contrôle technique des deux et trois roues et quadricycles à moteur est inutile, de mon point de vue strictement personnel :

Comme la grande majorité des motards, puisque notre vie est en jeu à chaque fois que nous montons sur notre véhicule, je le vérifie visuellement à chaque fois que je monte dessus.

Lors du premier kilomètre, je suis extrêmement attentive à la « réaction » de mon véhicule et n'hésite pas à m'arrêter et à le contrôler à la moindre alerte.

Je contrôle tous les éléments de sécurité de manière régulière (environ tous les 2 à 3 mois) - freins, suspensions, klaxon, pneus ...

Si des éléments doivent être réparés ou changés, je fais appel à des professionnels (garage spécialisé dans les deux-roues) ou à des motards de mon entourage qui sont des amateurs éclairés pour les réparations les plus classiques et les plus simples.

Mon véhicule à deux roues n'est pas bruyant. Le pot d'échappement est en bon état et, s'il devait se détériorer, je le changerai ! J'apprécie de faire de la moto en campagne, pour mon loisir, pour mon plaisir, et non pour enquiquiner mon entourage ou me faire remarquer. J'apprécie de faire de la moto en ville, pour me garer facilement, aller rapidement d'un point à un autre et non pour me faire remarquer par mes co-citoyens.

Côté pollution, il s'agit certes d'un véhicule à essence donc, par nature, polluant ... Mais étant bien entretenu, puisque ma sécurité est en jeu, il n'est pas au-dessus des normes de pollution admises. Nous sortons régulièrement nous balader à plusieurs motos, et être derrière d'autres motos qui seraient polluantes enlèverait tout l'agrément de la ballade !

Avec mon véhicule à deux-roues, je parcours de 1500 à 2000km par an. Un contrôle technique tous les trois ans aurait donc lieu tous les 4500 à 6000 km ce qui me paraît largement déraisonnable ! L'état de certaines petites routes de campagne peu entretenues m'a plus souvent fait craindre l'accident (nids de poules, hauteur de dos d'âne non conforme, absence des marquages de bord de routes ...) que l'état de mon véhicule qui est entretenu.

Pour terminer, ma manière d'envisager ma sécurité personnelle, ma participation à l'effort écologique pour la planète, mon effort pour une société non-violente et agréable pour tous, rejoint

les statistiques nationales sur le taux de responsabilité des deux-roues dans les accidents de la route, le taux de pollution des deux-roues dans le secteur des transports.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles j'estime qu'un Contrôle technique des deux et trois roues et quadricycle à moteur n'est pas justifié.

N° 946981 - Permis

par :

01/07/2023 16:26

Bien entendu, les contrôleurs auront tous le permis A afin de pouvoir manoeuvrer nos motos...

N° 946989 - A quoi bon a quoi bon a quoi bon bon sang de bonsoir????

par :

01/07/2023 16:29

Attendu que les défaillances techniques sont en cause dans 3% des accidents

Attendu que pour 50 balles il s'agira d'un contrôle sans démarrage donc sans mesure du niveau sonore?

Attendu que les gaziers vont remonter la chicane pile avant et l'enlever juste après ... si jamais il y avait une mesure du niveau sonore

Attendu que l'état des routes nous fait passer du groupe de tête au groupe de queue

Attendu que les lobbys font pression pour imposer leur doctrine

Attendu que les ecolos bobos prennent l'avion à tours de bras et vont laisser doubler le nombre d'avions d'ici à 2035

\_ Attendu qu'il est plus facile de contraindre le motard placide et intégré dans la société que de résoudre le problème des rodéos urbains

Attendu que je suis fatigué de me battre contre des moulins à vent

J'affirme

\_ foutez la paix aux motards rangés

\_ entretenez le réseau routier

\_ n'ayez aucune pitié et intervenez au bord des routes : immobilisez les pots full bordel et donnez des amendes dissuasives qui rentreront du pognon et équivaldront aux rentrées du CT .... et amèneront la paix dans la société

N° 946990 - Contre le Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 16:29

Bonjour Monsieur Madame,

Nos motos sont révisés régulièrement par le magasin de moto qui nous les a vendus, nous faisons les réparations qu'il faut les motos sont en excellents états, pourquoi forcer les gens à faire un contrôle sur des véhicules qui sont en bon état et réviser régulièrement c'est aberrant et inutile, je pense qu'il y a d'autres choses qui seraient plus utiles à l'heure actuelle que de prendre de l'argent sur des motos qui ne présentent aucun problème de sécurité ou de nuisances sonores.

J'espère qu'il y a encore une chance que les choses s'améliorent pour la sérénité de la France.

Salutations distinguées

N° 946993 - A quoi bon a quoi bon a quoi bon bon sang de bonsoir????

par :

01/07/2023 16:30

Attendu que les défaillances techniques sont en cause dans 3% des accidents

Attendu que pour 50 balles il s'agira d'un contrôle sans démarrage donc sans mesure du niveau sonore?

Attendu que les gaziers vont remonter la chicane pile avant et l'enlever juste après ... si jamais il y avait une mesure du niveau sonore

Attendu que l'état des routes nous fait passer du groupe de tête au groupe de queue

Attendu que les lobbys font pression pour imposer leur doctrine

Attendu que les ecolos bobos prennent l'avion à tours de bras et vont laisser doubler le nombre d'avions d'ici à 2035

\_ Attendu qu'il est plus facile de contraindre le motard placide et intégré dans la société que de résoudre le problème des rodéos urbains

Attendu que je suis fatigué de me battre contre des moulins à vent

J'affirme

\_ foutez la paix aux motards rangés

\_ entretenez le réseau routier

\_ n'ayez aucune pitié et intervenez au bord des routes : immobilisez les pots full bordel et donnez des amendes dissuasives qui rentreront du pognon et équivaldront aux rentrées du CT .... et amèneront la paix dans la société

N° 946995 - Ct deux roues

par :

01/07/2023 16:31

Totalement inutile quand on voit que les défaillances techniques des 2 roues représentent 0,3% des accidents. D'autres part les centres de contrôle technique ne sont pas près (matériel, personnel, compétence ....). Comme toujours c'est encore du racket. Pourtant des moyens alternatifs existent.

Pourquoi ne pas commencer à doubler toutes les glissières de sécurité pour la protection des motards ou encore boucher tous les nids de poule qui existent sur nos routes .....

N° 946997 - Inutile

par :

01/07/2023 16:32

Ce contrôle ne servira à rien, excepté à alimenter les caisses des contrôleurs. Les motards, conscients de leur vulnérabilité, contrôlent très bien eux-mêmes les organes de sécurité de leur véhicules. En ce qui concerne le bruit, argument souvent mis en avant, seuls des contrôles au sonomètre sur la route peuvent être efficaces, un pot d'échappement pouvant se transformer très facilement pour être conforme le jour du contrôle et redevenir bruyant aussitôt celui-ci passé.

N° 946998 - Contrôle ou taxe ?

par :

01/07/2023 16:32

Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

... ..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....

En espérant vous avoir apporté des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,

Cordialement,

N° 947000 - Interrogations personnelles sur le contrôle technique 2RM

par :

01/07/2023 16:34

En premier lieu, en qualité d'usager 2RM et automobiliste, je m'étonne de la décision du conseil d'état qui, sur demande d'associations "écologistes" , impose la mise en œuvre du CT dont les buts premiers étaient motivés par la sécurité routière. Il est important de noter ici que dans le cadre d'une transition écologique, les 2RM sont une alternative positive (encombrement, consommation, temps de trajets,...).

Concernant le CT 2RM, les motards dans la grande majorité, sont conscients de l'importance d'avoir un véhicule en bon état de marche vu qu'en cas d'accident, il n'y a pas les protections d'une auto. Les enquêtes des assureurs vont dans ce sens et insistent sur la faible prévalence du défaut technique et/ou d'entretien générant des accidents. Le motard est (sauf quelques cas extrêmes) soucieux de sa sécurité, j'en veux pour preuve le succès croissant des équipements "NON OBLIGATOIRES", pantalons, blousons et autres airbags.

Le CT "visuel" est une habitude pour un motard (éclairage, freins, pneumatiques, fuites, etc). Point n'est besoin d'une intervention tierce.

Nuisances sonores : les 2RM non conformes seront remis en état avant le CT puis remodifiés ensuite.

Idem pour la pollution, et de plus, les normes sont proches des auto et les améliorations sont énormes. Les contrôles de police seraient beaucoup plus efficaces car imprévisibles.

Les centres de contrôle : quelles formations, quels équipements, combien et où sur le territoire. Qui va manipuler les 2RM, (une moto ne se déplace pas comme une auto)? Nous n'avons aucune information quant à son éventuelle efficacité, ce qui devrait être un préalable.

Mes usages mixtes (14000 km auto et 12000 km moto annuels) me permettent d'insister sur les efforts considérables à faire sur le réseau et les infrastructures peu ou mal entretenues (chaussées dégradées, ralentisseurs hors normes, giratoires fantaisistes, glissières absentes ou non doublées,...), plutôt que sur un CT. Il aurait été bienvenu d'insister, en formation permis auto et moto, sur le partage de la route, sur les spécificités liées à chaque usage. Tel qu'il se profile, il ressemble plus à un impôt déguisé qu'à une décision sécuritaire.

N° 947006 - Distance du centre de contrôle

par :

01/07/2023 16:37

Quid de la distance à parcourir pour aller au centre de contrôle le plus proche, mon scooter électrique a au maximum 60km d'autonomie et plutôt 50 en hiver.

N° 947008 - Contre la mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 16:38

Les motards n'ont pas besoin d'un CT obligatoire pour entretenir leur engin dignement, il en va de leur propre sécurité et de celle des autres usagés et ils en ont conscience.

Aucun accident recensé pour un mauvais entretien moto. L'entretien nécessaire serait davantage celui des routes et la sensibilisation des automobilistes.

N° 947012 - Contre le CT moto

par :

01/07/2023 16:40

Bonjour

Je roule tous les jours à moto pour aller travailler. Tenant à revoir mes enfants, j'entretiens régulièrement mon deux roues qui est toujours comme neuf et d'origine du haut de ses 12ans (Triumph Speed Triple). Je ne vois dans ce CT qu'une taxe supplémentaire. L'état des deux roues est la cause de trop peu d'accident pour une mesure aussi large.

Mesdames et messieurs au gouvernement, occupez vous déjà des personnes qui se comportent mal vis à vis de l'état et de la république plutôt que punir les concitoyens qui travaillent et ne demandent qu'à vivre paisiblement (comme c'est le cas depuis longtemps maintenant).

Merci

N° 947020 - Contrôle technique 2RM

par :

01/07/2023 16:45

Bonjour, ma première remarque est que l'état technique des 2RM n'est quasiment jamais en cause dans les accidents, contrairement à l'état des routes qui sont laissées à l'abandon. Combien faudra-t-il faire de km pour accéder à un centre agréé ? Compte tenu du nombre de véhicules concernés, il est évident que tous les centres ne pourront pas s'équiper et former les vérificateurs. Un bilan sur les effets réels sur l'accidentologie devra être fait pour juger de la pertinence de ce contrôle. Et de le supprimer si on se rend compte de son inutilité. Vous feriez mieux de nous offrir la TVA sur les équipements de sécurité (casque, gants, bottes, blouson, Airbag ... etc) et d'entretenir les routes. Il est également temps d'agir sur les fabricants de pots d'échappement : soit ils sont homologués pour la route et rien ne doit être amovible, soit ils sont faits pour les machines réservées aux circuits. Merci

N° 947031 - Harley contrôle technique sonore

par :

01/07/2023 16:50

Ma Harley a 13 ans. Sur ma carte grise le décibel autorisé est de 95 dB . Avec mes pots évidemment je ne dépasse pas. Ça sera légal ?

Merci

N° 947036 - Harley contrôle technique sonore

par :

01/07/2023 16:52

Ma Harley a 13 ans. Sur ma carte grise le décibel autorisé est de 95 dB . Avec mes pots évidemment je ne dépasse pas. Ça sera légal ?

Merci

N° 947039 - Avis négatif sur le projet de décret

par :

01/07/2023 16:53

Bonjour,

Merci de prendre le temps de consulter les usagers sur ce sujet sensible.

Si l'instauration d'un contrôle technique pour les 2RM a pour objectif de sauver des vies, ou d'assainir le parc motos en circulation, alors ce n'est pas la bonne réponse. Les motards entretenant leurs machines, le contrôle technique ne sera d'aucune utilité. Quitte à prendre des sous dans nos poches, autant que ça parte dans la réfection des routes ou des éléments de sécurité qui sont responsables de 30% des accidents impliquant un 2RM (cf. Sécurité Routière). Interdisez l'usage massif de gravillons sur les routes.

Le permis B ne devrait plus permettre de conduire un 2RM (quel qu'il soit) : on ne conduit pas un 2 roues comme on conduit une voiture. Il devrait également inclure une véritable sensibilisation aux autres usagers et aux accidents impliquants les 2RM (comme au permis A).

Faites des campagnes de com importantes sur les équipements obligatoires : gants, casques, chaussures. Juste avant l'été ce serait encore plus utile.

N'oubliez pas que le permis A nous sensibilise suffisamment au bon état des motos, les contrôles seront majoritairement inutiles. L'investissement nécessaire par les contrôleurs technique (machines, formation, communication) sera vain.

Pour résumer :

les motos sont en bon état

vous allez casser les pieds aux motards et contrôleurs techniques pour rien

améliorez les routes et les équipements

sensibilisez les automobilistes, rappelez les règles de bonne conduite aux inconscients qui conduisent en tong/t-shirt (il y a de l'argent à se faire...)

Merci pour votre lecture, et bon courage.

N° 947040 - pertinence du contrôle technique

par :

01/07/2023 16:55

Bonjour,

Quel objectif est à atteindre avec ce dit contrôle ? 0.3% des accidents impliquant des 2 roues motorisées en mauvais état contre 17% à l'instauration du contrôle pour les 4 roues.

Si l'objectif premier est de faire baisser la mortalité, agissons plutôt sur le comportement de certains motards( conduite, équipements..), l'état des routes( plaques d'égouts dans les virages, trous, gravillons, fuites de carburant...)... automobiles et autres( feux allumés obligatoires ..(comme les motos)....téléphone au volant..).

A bon entendre...



N° 947041 - La prévention plutôt que la taxe de trop

par :

01/07/2023 16:56

Motard depuis 30 ans je me permets d'avancer pourquoi je considère cette mesure inutile et coûteuse :

1) dès la formation du permis A, l'accent est mis sur la sécurité : une fuite du système hydraulique de freinage ou un pneu mal gonflé sont immédiatement repérables, en outre, le conducteur est en général le principal touché en cas d'accident ce qui le rend bien plus attentif qu'un automobiliste dont la majeure partie de la mécanique est cachée à ses yeux. Un motard bien formé est un motard qui - sans connaissance technique particulière - sait le minimum pour prendre la route en sécurité. Sur une moto il n'y a pas de risque lié à des parties cachées qui peuvent représenter un réel danger pour les usagers (longerons rouillés, système de freinage endommagé, amortissement défectueux etc.) tout est clairement visible et il n'y a pas (ou peu) de carrosserie.

=> renforcer la formation, rendre obligatoire une remise à niveau périodique, pourquoi pas, mais seuls les professionnels du CT profiteraient d'un CT2RM

2) vos chiffres sur l'accidentologie liée à des problèmes techniques sont plus de 10x supérieurs à ceux des principaux organismes extérieurs ; or les facteurs externes d'accidentologie chez les 2RM sont archi-connus depuis longtemps : vitesse, comportement dangereux, alcool/drogue... en quoi le CT2RM va-t-il contribuer à réduire l'accidentologie liée à ces critères ?

=> une fois de plus, renforçons la prévention, responsabilisons les usagers, il y aura toujours des imbéciles immortels au comportement dangereux (surtout pour eux), le CT2RM n'y changera strictement rien.

3) les motos roulent beaucoup moins que les autos, l'usure d'une moto sera détectée bien avant que n'importe quel CT2RM la mette en exergue ne serait-ce que lors des entretiens périodiques ;

=> rendre obligatoires certains contrôles lors des révisions ou auto-révisions pour les mécanos (comme moi), cela responsabilise l'utilisateur et peu effectivement réduire le facteur risque.

4) que permettrait un CT2RM?

- relever les problèmes d'équipements non-conformes : pots bruyant, accessoires non-homologués, etc. Donc il s'agit d'un levier purement répressif, en quoi cela sauve-t-il des vies ?

Celui qui a "gonflé" sa moto ne se tuera pas parce qu'il pourra rouler quelques km/h plus vite mais parce qu'il a un état d'esprit dangereux à la base.

=> prévention, mise à niveau, c'est la clé, l'éducation est la seule chose qui permet de régler les problèmes

5) les parties prenantes : les associations qui défendent ce projet ne sont absolument pas représentatives de la population : le nombre d'adhérents à ces associations est ridicule, et essentiellement parisien, c'est difficilement compréhensible que le Conseil d'Etat puisse leur accorder une telle importance.

6) le lobbying de X : la seule conclusion à ce projet c'est d'appauvrir encore un peu plus les usagers (souvent les moins argentés) au profit de grandes entreprises, ce qui génère de l'impôt indirect au passage. Il suffit de lire vos arguments en faveur d'un CT2RM pour comprendre que personne parmi vous n'a jamais mis les fesses sur une moto.

Laissez les motards se tuer, ça ne changera en rien la situation vu le nombre, en revanche investir (enfin) dans une éducation qui permette d'éviter les comportements dangereux au volant ou au guidon, ça serait utiliser nos impôts plus utilement.

Quand donc nos gouvernements successifs vont-ils enfin comprendre que le peuple français n'en peut plus des obligations qui s'empilent et leur font les poches au passage ?

Vous faites juste le jeu des partis d'extrême...

N° 947045 -

par :

01/07/2023 16:57

Le projet de contrôle technique des véhicules 2 ou 3 RM est basé sur des assertions d'associations artisanes et ne prend pas en compte le fait que l'Europe autorise les états membres à y substituer un ensemble de mesures alternatives.

La cause la plus importante de l'accidentalité des 2/3 RM est le mauvais état des infrastructures routières (environ 30%) et non l'état des véhicules (moins de 0,5%). De plus, le nombre de 2/3 RM est en constante augmentation alors que le nombre de tués est en diminution...

Je viens de lire le projet d'arrêté et je m'étonne que rien n'oblige un contrôleur d'avoir le permis moto ! Il est hors de question qu'une personne de 60 kg touche à ma moto qui fait 250 kg sans une garantie d'apprentissage de son maniement offert par le permis moto, surtout eu égard au coût de mon véhicule.

Le contrôle technique est en œuvre en Allemagne depuis plus de 20 ans est le bruit occasionné par certains est toujours un problème. Il suffit d'appliquer la réglementation telle qu'elle existe déjà pour y remédier...

N° 947054 - CT2RM

par :

01/07/2023 17:04

Mesdames et messieurs.

Avant d'imposer le CT aux 2 roues.

Je propose que l'on fasse un état de nos routes qui elles causent de nombreux accidents.

A qui profite le crime ?

N° 947057 - Avis défavorable à l'instauration d'un contrôle technique obligatoire

par :

01/07/2023 17:06

Bonjour,

après avoir pris connaissance de la mesure visant à instaurer un contrôle technique moto obligatoire, je me dois d'émettre de grandes réserves.

Tout d'abord, il convient de rappeler l'accidentologie liée à un défaut technique de la moto est négligeable contrairement à l'accidentologie liée aux défauts d'infrastructures (par manque d'entretien ou absence de travaux). A quand un investissement massif sur ce sujet ? Le financement ne devrait pas être un problème à la lumière des recettes fiscales engendrées par le produit des amendes.

Ensuite, il est nécessaire de rappeler que l'entretien d'un deux-roues est primordial dans la mesure où vous risquez votre vie en cas de défaillance. A titre personnel, je passe davantage de temps à entretenir, bichonner ma moto que de rouler avec.

Quel serait l'apport d'un contrôle technique qui ne ferait que confirmer l'entretien de ma moto ? La réponse est aucun.

Le coût envisagé reste prohibitif puisque la majorité du contrôle sera visuel. L'objectif ne serait-il pas de renforcer les bénéfices des lobbys du secteur comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], NORISKO qui voit là une occasion d'engranger des profits à moindre effort.

Par ailleurs, la compétence du personnel qui réalisera ces contrôles est discutable. En effet, combien de contrôleurs ont le permis moto pour manœuvrer les machines ? Ne risque-t-on pas de voir des personnes ne sachant pas faire de moto faire de mauvaises manipulations qui pourrait entraîner des dégradations du véhicule ? Personnellement, je le crains fortement.

Enfin, les objectifs de contrôle me semble flous et incohérent avec l'objectif poursuivi. En quoi mesurer les émissions de gaz va entraîner une meilleure sécurité des motards ? En quoi vérifier la vitesse maximale amènerait à plus de sécurité. Sur ce point, c'est le meilleur moyen d'endommager voir de détruire la moto.

Par conséquent, je me dois de refuser catégoriquement la mise en place de ce pseudo contrôle technique inutile et coûteux. D'autres solutions sont envisageables pour améliorer la sécurité des motard sur les routes. Je me permet donc de proposer des alternatives constructives:

- Proposer des stages de perfectionnement au pilotage avec des professionnels du secteur : pilote moto, concessionnaire, motards des forces de l'ordre.
- Instaurer une TVA réduite sur tous les équipements de sécurité du motard notamment en rendant abordable l'achat des airbags.
- Entretenir les infrastructures routières responsable de nombreux accidents notamment mortels. Sur ce point, le revêtement en gravillons sur des routes départementales est inadmissible et extrêmement dangereux.
- Expérimenter l'augmentation de la limitation de vitesse comme nos voisins Danois l'ont fait. L'expérience a montré une baisse d'accidentologie de près de 11 % et une baisse de la mortalité de près de 13 %.

Voilà quelques propositions concrètes à mettre en œuvre pour obtenir des résultats à la hauteur des ambitions fixées. Il serait regrettable que de nombreux motards en viennent à arrêter leur passion par manque de moyens, de contraintes grandissantes.

A titre personnel, mon choix est fait, si le contrôle technique est validé alors, la mort dans l'âme, je cesserais ma passion.

Prenons des solutions alternatives afin d'éviter cela.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à cette consultation.

Cordialement.

N° 947061 - Utilité contesté du contrôle technique moto  
par :

01/07/2023 17:09

Bonjour

N'ayant pas fait de brouillon, mes commentaires seront postés dans leur ordre d'arrivée !

Au sujet de l'état de mes 3 motos dont la plus récente est de 2006 (17ans) et les 2 autres de 90 et 92, je ne vois pas ce que le contrôle technique apportera de plus, hormis me ponctionner 3 fois la somme et ça tous les 3 ans, un vrai bonheur vu le peu de kilomètres effectués sur une année.

A ce sujet, comme pour les voitures où le kilométrage du contrôle précédent apparaît, est-ce qu'un périodicité de moins de 2000 kilomètres sur une moto pourrait se voir dispenser de contrôle technique ? On a le droit de rêver !

Au sujet de l'état de mes motos, comparativement à une voiture, l'état et la pression des pneus est fait au moins une fois par mois, tout comme la surveillance de la transmission, chaîne pour mon cas. Quand on voit encore trop régulièrement des voitures avec pneus sous gonflés et le nombre de propriétaires incapables de faire la pression de leurs pneus, on ne se trouve pas dans la même catégorie.

Sur nos motos, témoin atteint ou pas, au bout de 5 ans maxi les pneus sont remplacés.

Sur une voiture, tant que ça peut durer, on ne change surtout pas et combien de voitures roulent avec des pneus de plus de 10 ans !!! Même les contrôles techniques ne regardent pas les dates de fabrication qui sont pourtant notées sur le flanc.

Au sujet des modifications, le pot d'échappement est la bête noire et on peut le comprendre mais il existe des échappements adaptables homologués qu'il faudrait privilégier, ça calmerait déjà beaucoup les choses.

Pour les autres modifications que l'on apporte sur nos motos sont pour la plupart sujettes à améliorer la sécurité du véhicule et donc du pilote et des tiers.

Le freinage est souvent remplacé par des pièces de renom, type "Brembo" et ça dans le but de le rendre plus efficace.

Le remplacement des flexibles de freins d'origine par des flexibles "aviation" va dans le même sens.

Les suspensions d'origine souvent de qualité basique remplacées par des marque plus sérieuses type "Ohlins, EMC, autres" toujours dans le but d'améliorer le comportement de sa machine.

Toutes ces modifications ont un coup non négligeable mais la sécurité en vaut la chandelle.

Des suspensions de motos sont révisées et entretenues dès qu'une fuite visible apparaît.

Combien de voitures roulent avec des amortisseurs bien fatigués mais le contrôle technique recale simplement un déséquilibre excessif, une aberration !

Maintenant c'est clair que les "minis clignotants" ou plaque d'immatriculation non conforme subsistent mais est-ce que la sécurité est en jeu ?

Pour la pollution, rare sont les motos qui fument à outrance et pour le coup, aucune ne sont en diesel, on est déjà mieux !

Pour la minorité de motards qui roulent avec des motos à problèmes, ça fera le tri mais si peu....

Du côté des scoots trafiqués ou même des motos type "cross" ou "enduro" dans les banlieues, on aimerait bien savoir comment ça va se passer pour eux car c'est quand même eux qui ont fait que des mouvements comme "[association]" et les 2 autres assos se sont mobilisées.

Faites pour le mieux, réfléchissez bien, le monde de la moto n'a pas besoin de ça et ne va déjà pas si bien que ça, il ne faudrait pas en rajouter !

Motardement

N° 947063 - Délais en cas de "DEFAUT MAJEURE" et Tarif hivernal

par :

01/07/2023 17:11

1) En cas de défaut majeure il serait judicieux de prévoir un délais plus important pour présentation a une contre visite, car il est parfois impossible de se déplacer en 2 roues (neige, verglas, vent violent...)

2) Beaucoup de 2 roues ne roule pas l'hiver ce qui risque de concentrer les contrôles sur une même période de l'année, peut être un tarif préférentiel pendant l'hiver pourrait être appliqué

N° 947064 - Stop aux taxes Stop aux lobbys

par :

01/07/2023 17:11

Motard depuis 30 ans je me permets d'avancer pourquoi je considère cette mesure inutile et coûteuse :

1) dès la formation du permis A, l'accent est mis sur la sécurité : une fuite du système hydraulique de freinage ou un pneu mal gonflé sont immédiatement repérables, en outre, le conducteur est en général le principal touché en cas d'accident ce qui le rend bien plus attentif qu'un automobiliste dont la majeure partie de la mécanique est cachée à ses yeux. Un motard bien formé est un motard qui - sans connaissance technique particulière - sait le minimum pour prendre la route en sécurité. Sur une moto il n'y a pas de risque lié à des parties cachées qui peuvent représenter un réel danger pour les usagers (longerons rouillés, système de freinage endommagé, amortissement défectueux etc.) tout est clairement visible et il n'y a pas (ou peu) de carrosserie.

=> renforcer la formation, rendre obligatoire une remise à niveau périodique, pourquoi pas, mais seuls les professionnels du CT profiteraient d'un CT2RM

2) vos chiffres sur l'accidentologie liée à des problèmes techniques sont plus de 10x supérieurs à ceux des principaux organismes extérieurs ; or les facteurs externes d'accidentologie chez les 2RM sont archi-connus depuis longtemps : vitesse, comportement dangereux, alcool/drogue... en quoi le CT2RM va-t-il contribuer à réduire l'accidentologie liée à ces critères ?

=> une fois de plus, renforçons la prévention, responsabilisons les usagers, il y aura toujours des imbéciles immortels au comportement dangereux (surtout pour eux), le CT2RM n'y changera strictement rien.

3) les motos roulent beaucoup moins que les autos, l'usure d'une moto sera détectée bien avant que n'importe quel CT2RM la mette en exergue ne serait-ce que lors des entretiens périodiques ;

=> rendre obligatoires certains contrôles lors des révisions ou auto-révisions pour les mécanos (comme moi), cela responsabilise l'utilisateur et peut effectivement réduire le facteur risque.

4) que permettrait un CT2RM?

- relever les problèmes d'équipements non-conformes : pots bruyant, accessoires non-homologués, etc. Donc il s'agit d'un levier purement répressif, en quoi cela sauve-t-il des vies ?

Celui qui a "gonflé" sa moto ne se tuera pas parce qu'il pourra rouler quelques km/h plus vite mais parce qu'il a un état d'esprit dangereux à la base.

=> prévention, mise à niveau, c'est la clé, l'éducation est la seule chose qui permet de régler les problèmes

5) les parties prenantes : les associations qui défendent ce projet ne sont absolument pas représentatives de la population : le nombre d'adhérents à ces associations est ridicule, et essentiellement parisien, c'est difficilement compréhensible que le Conseil d'Etat puisse leur accorder une telle importance.

6) le lobbying de X : la seule conclusion à ce projet c'est d'appauvrir encore un peu plus les usagers (souvent les moins argentés) au profit de grandes entreprises, ce qui génère de l'impôt indirect au passage. Il suffit de lire vos arguments en faveur d'un CT2RM pour comprendre que personne parmi vous n'a jamais mis les fesses sur une moto.

Laissez les motards se tuer, ça ne changera en rien la situation vu le nombre, en revanche investir (enfin) dans une éducation qui permette d'éviter les comportements dangereux au volant ou au guidon, ça serait utiliser nos impôts plus utilement.

Quand donc nos gouvernements successifs vont-ils enfin comprendre que le peuple français n'en peut plus des obligations qui s'empilent et leur font les poches au passage ?

Vous faites juste le jeu des partis d'extrême...

N° 947066 - CT 2RM, inutilité

par :

01/07/2023 17:12

Bientôt 35 ans que je roule en moto. J'ai toujours bichonné toutes les motos que j'ai eu, pour ma propre sécurité. C'est ce que font la très grande majorité des motards et explique pourquoi l'état de leur machine est toujours impeccable. Le CT vise à traquer les 2RM trop bruyants, ils changeront le pot avant. Il traque les modifications moteurs, ils changeront la cartographie avant.

La seule finalité de ce CT sera de remplir les poches des sociétés de contrôle, en sachant que c'est l'une d'elles qui est à l'origine d'un rapport bourré de statistiques bidons.

N° 947067 - Sans titre

par :

01/07/2023 17:13

Scandaleux

0,3 % des accidents mortels dus au mauvais entretien.

Voir les autres pays d'Europe la Grèce par exemple, d'abord aligner les autres pays à la réglementation

N° 947068 - compétence du personnel et normes de 1996

par :

01/07/2023 17:14

Est-ce que le personnel qui manipulera nos motos devra être titulaire d'un permis approprié?

Sur une moto BMW K1100LT de 1996, strictement d'origine, avec un pot d'échappement catalysé d'origine; le nombre de décibels déclaré sur la carte grise est de 94.

Qu'est-ce qu'il en sera? contrôle technique validé ou pas?

N° 947071 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

01/07/2023 17:16

Inutile. 0.3% des accidents dus au mauvais entretien des véhicules. Par contre 30% des accidents du à l'entretien des routes; Cherchez l'erreur!

Des contrôles visuel fait par des gens qui n'y connaissent rien et qui vont s'enrichir sur notre dos. J'assume, moi-même, l'entretien de mes motos, je n'ai pas besoin de les faire contrôler par des incompetents.

Je ne vois pas ce que le volet environnemental vient faire dans le contrôle technique. On n'est plus dans la sécurité.

Le contrôle sonore peut être très facilement contourné et les forces de l'ordre sont la pour s'en occuper.

Que vient faire le contrôle des plaques minéralogiques dans un CT? A part le mettre dans la position idéale pour les photos "radar"

Je n'ai pas l'intention d'aider le contrôleur à faire son contrôle, j'ne veux pas payer et en plus participer. Par contre , s'il y a des dégâts sur la moto ....

Je suis contre le CT et partisan du boycott de cette idiotie, si c'est mis en place.

N° 947073 - contrôle technique inutile sous pression de X...

par :

01/07/2023 17:16

Encore une mesure inutile ...

Les éléments de sécurité qui vont être contrôlés sont connus des motards et appris lors du passage du permis, une méconnaissance de ces derniers lors de l'examen peut entrainer une élimination. Les motards ne sont pas suicidaires et ne monteront jamais sur une moto en mauvais état de fonctionnement.

De plus le rapport MAIDS de 2009 note que seulement 0.5% des accidents en 2 roues sont causés par une défaillance mécanique.

L'excuse de la sécurité des motards est non recevable: en 10 ans le nombre de deux roues motorisés a augmenté de 30% alors que le nombre de tués a lui baissé de 19% et ce sans contrôle technique. Enfin avant de contrôler le pseudo mauvais état des 2 roues sachez que d'après la [assurance] plus de 3% des accidents à moto sont causé par un défaut d'infrastructure (au hasard le mauvais entretien des routes... Mais c'est sur c'est plus simple de taxer les motards que de demander aux société d'autoroutes de partager leurs profits, les péages ayant à la base mis en place pour financer l'infrastructure routière du pays et non pas pour engraisser quelques sociétés)

Pour ce qui est de la pollution une étude de l'ADEME à montré que 3.9 millions de 2 roues ne sont responsables que de 0.5% des émissions polluantes. Et tout ca sans parler des bénéfices pour la fluidification du trafic une étude de l'université de Louvain a montré qu'une augmentation de 10% des 2 roues diminue de 40% les embouteillages.

Tous les éléments amenés par X devant commission européenne ainsi que ceux des associations anti 2 roues (dirigés bizarrement par des vendeurs de vélos parisiens encore un conflit d'intérêt non ?) sont biaisés et donc non recevables.

Si vous désirez vraiment faire baisser l'accidentalité et les morts des conducteurs de 2 roues motorisés:

- mettez en place une vraie politique de sensibilisation que ce soit du côté des conducteurs de voitures (prise en compte des deux roues presque absente dans les cours) que des motos  
- obligation par la loi d'avoir un équipement adapté à la pratique du 2 roues. Aujourd'hui tant que l'on a des gants et un casque on peut se permettre de rouler en caleçon. L'équipement minimum devrait être: Casque, manteau anti abrasion, dorsale (protection colonne vertébrale), gants, pantalon anti abrasion, bottes ou chaussures renforcées.

N° 947076 - Je suis contre le CT MOTO.

par :

01/07/2023 17:17

Je suis contre le CT MOTO.

Le CT moto c'est une arnaque du gouvernement qui se fait manipuler par tous les fonctionnaires de l'UE qui passent leur temps à pondre des idées pour justifier leur énorme salaire et qu'ils servent à quelque chose.

Soit-disant c'est pour diminuer les accidents de moto pour raison technique.

Mais l'étude a été faite par des pro comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ont exagéré les statistiques car ils vont gagner de l'argent avec leurs centres de CT, ils ont « manipulé » (pour ne pas dire plus !) les fonctionnaires de l'UE pour faire aboutir leur business.

L'origine principale des accidents de moto est la vitesse et les routes mal entretenues.

De plus des associations comme [association] viennent faire pression car ils en ont assez des petits délinquants qui roulent en scooter avec des pots d'échappement pas homologués (qu'ils démonteront pour le CT et remettront après, donc ça ne réglera rien), il vaudrait mieux des contrôles de police avec sonomètre et confiscation des 2 roues qui dépassent le bruit légal. De plus ces délinquants en scoot, ce sont eux qui vont dans les centres ville de Paris Lyon et Marseille casser et voler dans les magasins à l'occasion des émeutes de fin juin.

J'ai 65 ans et motard depuis l'âge de 18 ans. J'ai toujours très bien entretenu mes motos car c'est pour ma sécurité. J'ai 3 motos par passion et j'ai la rage de devoir perdre du temps pour aller au CT et payer 3 fois 50 euros tous les 3 ans pour mes motos qui sont nickel et que je connais surement mieux que l'employé du centre de CT.

Vous avez compris, je suis contre la mise en place du CT pour les motos, et ça m'éloignera encore plus de l'UE et du gouvernement qui se fait manipuler par quelques associations qui ne sont pas embêtées par les 2,5 millions de motards en France mais par des petits délinquants qu'il faudrait traquer.

J'espère que ma contribution ne sera pas supprimé par l'administrateur du site, mais je n'en suis malheureusement pas certain.

N° 947079 - Non au C.T

par :

01/07/2023 17:20

Bonjour,



Le C.T ne réglera en aucun cas l'état des routes en France qui sont la plupart du temps mal entretenues. Combien de % d'accident du à l'état des routes?

Laisse les motards entretenir leur moto eux même, c'est notre sécurité, on roulera jamais avec une moto mal entretenue car nos vies en dépendent. Combien de % du nombre d'accidents du à la moto mal entretenue?

En moto on se fait contrôler tout comme en voiture, si notre moto est en mauvais état, on sera verbalisé, donc pas besoin de C.T.

Pour la plupart des motards, la moto sert seulement 4 à 5 mois par an au retour du beau temps, un contrôle technique tous les deux ans sera donc tronqué, la moto aura roulé 10 mois grand maximum. 50 euros de C.T pour 10 mois de moto c'est juste intolérable.

Privilégier le contrôle routier des forces de l'ordre avec plus de fermeté plutôt que de la racketterie des motards passionnés.

Cdl

N° 947086 -

par :

01/07/2023 17:24

Je suis contre un contrôle technique pour les deux roues qui n'est qu'une affaire de fric et ne servira pas les intérêts d'une plus grande sécurité à la conduite d'un deux roues et ne conduira pas de ce fait à faire baisser la mortalité. Je pratique la moto depuis 40 ans et je constate tous les jours une dégradation de l'état des routes françaises. Faire vérifier plutôt la conformité des obstacles tels que, chapeaux de gendarme, ronds point, passages piétons ou revêtements glissants, plaques d'égouts en virage, nids de poules etc.. et le risque d'accident sera moindre. Penser qu'il manque, encore de nos jours, dans certaines courbes la double glissière! . Le conducteur de moto sait que lorsqu'il prend la route qu'il engage beaucoup plus sa sécurité qu'en voiture et de ce fait il porte un intérêt particulier à l'état de son véhicule et notamment tout ce qui touche à sa sécurité. Écouter plus les associations qui défendent la pratique du deux-roues motorisé que les marchands de rêves qui ne pensent qu'à leurs bénéfices. Une meilleure formation et plus de prévention serviraient beaucoup plus cette noble tâche qui doit nous amener à faire reculer l'accidentalité des deux-roues à moteur.

N° 947087 -

par :

01/07/2023 17:24

Ce contrôle technique est une grosse bêtise, l'état ferait mieux de s'occuper de l'état des routes et de privilégier la sécurité des usagers au lieu de faire un contrôle technique pour les deux roues. Cela fait plus de 40 ans que j'ai des motos, et je privilégie ma sécurité avant tout! Le contrôle technique de ma moto est donc inutile. Je vais boycotter les centres X pour les contrôles techniques de mes voitures, pour commencer !.

N° 947088 - CT des deux roues et plus

par :

01/07/2023 17:24

Amoureux des motos, je les entretient en état d'origine et avec soin.

Je me pose beaucoup de questions sur le CT pour les motos anciennes ...!

Y aura-t-il dérogation pour ce genre d'engins des années 1980 et antérieures?

J'affirme que chaque fois que j'ai eu un risque de chute, c'était dû à l'état de nos routes qui est dramatique et hyper dangereux ...!

Comme le dit la [association de motard]: Occupez vous de l'entretien des routes, nous nous occupons de celui de nos motos

N° 947090 - no controle

par :

01/07/2023 17:27

Je suis motard depuis 1979 ; j'ai vu beaucoup d'évolution dans la pratique . ( je ne me déplace qu'a moto )

Ma moto n'est un danger ni pour moi ni pour les autres ; par contre l'état des rues et des routes ont ne peut les en dire autant .

Le contrôle technique est pour moi le résultat d'un énième attaque de motophobes qui ne connaissent pas la moto et encore moins le monde motard .

Nous en somme la donc il vas falloir faire un geste fort .

baisser la TVA sur nos équipement de sécurité ; casque à remplacer régulièrement ; les gants trois paire Hivert ; été ; et printemps . Les chaussures et botte les blousons et les pantalons ; les combinaisons ..... Tout ces équipements sont indispensables et parfois obligatoire

Je ne vois pas l'intérêt de ce contrôle je le fait tous les matins .

N° 947093 - Mettre à jour sa moto, sera-t-il interdit ?

par :

01/07/2023 17:30

--J'ai une Yamaha 900 Diversion qui a 23 ans et depuis, le freinage des motos s'est énormément amélioré. J'ai la possibilité de changer toute la fourche avant pour la remplacer par celle d'une moto moderne dont le freinage l'est aussi. Cela me permettrait de freiner plus court.

--Ma moto n'a pas d'ABS : est-ce que je pourrai en faire installer un ?

--Sur les vieilles BMW, le bloc ABS tombe en panne systématiquement et certains propriétaires refusent de le faire réparer car il coûte plus cher que la moto d'occasion, iront-elles à la casse ?

--L'éclairage, feux de croisement/feux de route est déplorable et un changement de phare serait vraiment efficace, afin d'y voir (enfin) la nuit.

--Supprimer les quatre carburateurs pour une injection qui consomme moins de carburant ?

Ces modifications changent le type mine de ma moto qui ne sera plus conforme au modèle qui avait été présenté aux autorités à l'époque, alors que j'en aurai amélioré le comportement.

La pratique qui consiste à "upgrader" sa moto est très répandue dans le monde motard, que ce soit fait par un professionnel ou par un particulier, seul le résultat compte pour assurer sa sécurité.

La monte de pneumatiques doit aussi respecter ce qui est prévu pour la moto. Par exemple si je choisis des Metzeler plutôt que des Michelin, ça change complètement sa tenue de route et ça la rend dangereuse et presque impossible à piloter. Pour chaque modèle de moto, on a le choix entre certains pneus qui lui vont bien et surtout pas d'autres. Un Metzeler à l'avant et un Michelin à l'arrière, c'est aussi à éviter, pour les mêmes raisons. Pour les 4 roues ces données n'existent pas.

Si je ne change pas les roulements de direction (sous le guidon) ils finiront par faire guider la moto à environ 50km/h. C'est la moto qui m'oblige à faire le nécessaire, la loi n'y fera rien, certaines motos parcourent des centaines de milliers de kilomètres sans jamais rencontrer ce phénomène. La règle n'est pas générale, comment savoir quel modèle est concerné ?

Le mono-amortisseur arrière est réglable, mou pour le pilote seul, plus dur avec des bagages, encore plus dur avec un passager. Je peux en changer pour un meilleur, qui accroît le confort, la tenue de route et le freinage (moins de plongée).

Je peux abaisser la moto si j'ai les jambes trop courtes pour bien poser les pieds au sol à l'arrêt. Je peux changer la hauteur de selle, celle du guidon.

Je peux complètement transformer une moto routière en cafer-racer.

Je vous demande, en conséquence, d'établir des règles simples et faciles à mettre en œuvre, à la fois pour les contrôleurs mais aussi pour les propriétaires de motos qui aiment ce genre de véhicule pour la marge de libertés qu'il offre :

- Un bon état des pneus.
- Des compteurs fonctionnels, vitesse, cligotants, divers témoins en bon état.
- Un éclairage qui fonctionne.
- Un avertisseur sonore fonctionnel.
- Les dispositifs visuels comme le catadioptre arrière bien en place.
- Des disques et des plaquettes de frein dans la tolérance des cotes préconisées par le fabricant.
- Une selle en bon état.
- Deux rétroviseurs en bon état.
- Une mesure au sonomètre qui reflète le niveau de décibels que la moto devait avoir neuve. (ce qui va stopper la vente de pots de seconde monte non homologués car trop bruyants).

Je crois ces mesures de bon sens. Elles ne demandent pas de connaissances particulières mais permettent tout de même d'effectuer un bon tri et de bloquer les motos qui ne s'y conformeront pas.

La moto c'est la liberté, dans beaucoup de domaines différents.

Ce n'est pas un véhicule comme un autre et pour un néophyte, il semble compliqué à appréhender. J'ai peur qu'on complique la réglementation, c'est pourquoi des mesures très simples et faciles à comprendre seront les bienvenues.

Cordialement,  
un motard de 66 ans.

N° 947094 - Modalités du contrôle technique

par :

01/07/2023 17:31

Fréquence du contrôle :

1ère fois au bout de 5 ans ok

Ensuite tous les 3 ans ça n'a pas de sens la plupart des motos roulent très peu 3000 kms par an. Soit un CT tous les 9000 kms c'est totalement inutile.

Après le 1er CT ça devrait être ensuite tous les 5 ans ou à la revente du véhicule.

Modalités du contrôle :

J'habite en pleine campagne je ne veux pas rouler 2 heures aller retour pour trouver un centre agréé pour la moto.

Personne ne touche à ma moto ce n'est pas pour la confier à un technicien du centre de contrôle et la retrouver par terre.

Contrôle visuel lors du CT cela n'a aucun intérêt je ne conduis pas ma moto sans y procéder à chaque fois.

Sécurité de la moto, c'est méconnaître l'usage de la moto que d'imaginer qu'un motard n'entretient pas sa moto.

Le bruit voici un sujet intéressant et bien il faut régler le problème à sa source et interdire aux fabricants de pot d'échappements que l'on puisse enlever la chicane du pot afin de limiter les nuisances sonores.

Vous voulez améliorer la sécurité des 2 roues et bien commencez à entretenir correctement l'infrastructure routière.

Selon le rapport 2019 sur la compétitivité internationale The Global Competitiveness Report publié par le Forum économique mondial, la France a perdu en seulement un an, 11 places dans le classement concernant la qualité des infrastructures routières.

La France, à la première place jusqu'en 2012 en termes de qualité des routes, était passée à 7e place en 2015. Elle avait réussi à se maintenir à ce rang au cours des 4 dernières années, mais le classement 2019 (réalisé dans 141 pays) positionne notre pays à la 18e place selon le Forum économique mondial.

N° 947095 - Mon avis

par :

01/07/2023 17:31

Il ne faut jamais avoir fait de 2 roues dans sa vie pour croire que l'on peut prendre la route avec un engin mal entretenu, ça serait comme faire une traversée au dessus du vide sur un cordage abîmé et élimé, on le voit et on le sent directement et c'est la peur qui va vous empêcher de continuer, dans une voiture on ne voit pas directement les éléments du châssis, des freins et du moteur, on peut avoir un sentiment de sécurité alors que le véhicule est en mauvais état, en deux roues tout est visible directement et le véhicule transmet des informations d'anomalies beaucoup plus compréhensible au conducteur, cela semble être vraiment une disposition décidée par des personnes, peut être bien pensante, déconnectées du monde et de l'expérience de la moto.

N° 947097 - CT Moto

par :

01/07/2023 17:32

Contre le CT moto , tant que l'état des routes ne sera pas amélioré , fin des ralentisseurs qui ne sont pas aux normes

Ma moto est révisée régulièrement chez mon concessionnaire et en bon état

N° 947099 - CT deux roues motorisées

par :

01/07/2023 17:33

Bonjour à tous

Je pense que ce contrôle technique n'ai pas justifié car les motards vont souvent en concession pour entretenir leur moto. Pour la sécurité routière des motards il faudra un équipement obligatoire blouson, pantalon, chaussures comme le casque et les gants car on voit beaucoup de motard rouler en t-shirt, short et même en claquettes merci à tous bonne journée

N° 947100 - Contre cette obligation de contrôle technique

par :

01/07/2023 17:35

Est-ce que l'obligation du contrôle technique pour les 2 roues est-il plus important que l'entretien des routes ainsi que le doublement des rails de sécurité?

A qui ça va profiter? surement pas aux motards !!!

N° 947103 - Incompréhension

par :

01/07/2023 17:37

Autant je comprends que beaucoup de petites cylindrées sont complètement trafiquées, et qu'on retrouverait un peu plus de calme dans la rue, autant de manière personnelle, j'ai mon permis depuis plus de 40 ans, ai roulé entre 10 et 25000 km/an, j'ai connu l'accident, mais jamais parce que ma moto était mal entretenue.

Première cause : l'inattention des voitures.

Premier risque si je suis seul : l'état des routes.

je déteste l'autoroute, préférant rouler plus doucement mais profiter de notre beau pays (pour des trajets de - de 500km toutefois), et l'état des routes est très inquiétant pour la moto.

Entre les gravillons posés en guise de réparation, les nids-de-poule, une signalisation au sol souvent complètement absente, il m'arrive d'avoir peur, pourtant je suis très prudent.

Alors pourquoi mettre en place une ponction de 50€ (à priori) qui ne servira en gros à rien (de mémoire, on est à - de 0,5% des causes d'accident à cause de l'état de la moto) sans nommer un nouvel impôt ?

Si au moins cet argent servait (uniquement !) à l'entretien des routes ... vœu pieu ?

N° 947104 - Discrimination sociale évidente et écologie de marché hypocrite et inefficace

par :

01/07/2023 17:37

Ce CT pour les 2 roues s'inscrit dans une logique punitive qui interdit certains véhicules de manière retro-active ( ce qui en droit pose un problème)

De plus réparer sera toujours plus économe et écologique que produire du neuf.  
En outre, le 2 roues est plutôt une solution globale aux diminutions visées, d'où le paradoxe.

N° 947107 - CT moto

par :

01/07/2023 17:38

Bonjour.

Je ne trouve pas utile le CT moto. Nous sommes conscients d'être exposé à de grave accident en étant sur un 2 RM. Nous regardons à chaque sortie l'état de nos motos. Cela fait partie des aptitudes à connaître lors du passage du permis moto.

Quand on entend de la part des assurance que seul 0.7% des accidents des 2RM sont du à un mauvais état du 2RM, cela prouve bien que nous motards, nous prenons soin de nos motos.

Par contre je demanderais bien un CT de l'état des routes. En effets 30% des accidents sont du à un mauvais état de des routes ou structures.

Je pense aussi au automobiliste qui sont de plus en plus distré, par leurs gros écran au milieu de la voiture qui sert d'autoradio... Ou il faut avoir les yeux rivés dessus pour changé de radio.

Le motard n'a qu'une mission quand il ce déplace, c'est d'éviter les nids de poules ainsi que les automobilistes qui font autre chose que conduire.

N° 947108 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 17:39

Pourquoi un contrôle technique moto alors que tout motard sait parfaitement qu'une moto non entretenue est dangereuse pour lui donc personne ne roule avec une moto qui n'est pas en état.

Par contre il serait judicieux que l'entretien des routes soit une priorité pour la sécurité de tous

N° 947110 - Avis sur le contrôle technique

par :

01/07/2023 17:39

Bonjour,

Les véhicules les plus modifiés sont les 50 cm<sup>3</sup> qui n'été jusqu'alors pas évoqués et qu'ils figurent désormais dans le décret donc je pense que c'est un bon point. Cependant, je contrôle l'état de ma moto (650cm<sup>3</sup>) au minimum deux fois par mois et avant un long trajet. Je réalise un contrôle chez mon concessionnaire au moins une fois par an ou lorsque j'ai un doute, est-ce nécessaire de rajouter un contrôle technique qui me sera facturé en plus alors qu'il ne m'apportera rien de différent que mon concessionnaire ?

En quoi les points de contrôle suivants "des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules" réduira l'accidentalité des deux roues motorisés ?

Pour moi, "les émissions sonores" des motos réduisent le risque d'accident car les autres usagers perçoivent plus facilement un bruit venant de derrière qu'une moto à peine visible dans un rétro.

Bonne réception.

N° 947113 - Pas besoin de controle technique

par :

01/07/2023 17:40

C'est jste une excuse pour prendre encore des sous, chaque motard verifie lui meme sa moto, il sait que sa vie peut dependre de ça, et les statistiques demontrent ça tres bien. Le no des accidents est en baisse tandis que le no des 2 roues augmente.

N° 947119 - Avis sur le contrôle technique

par :

01/07/2023 17:42

Bonjour,

Les véhicules les plus modifiés sont les 50 cm3 qui n'été jusqu'alors pas évoqués et qu'ils figurent désormais dans le décret donc je pense que c'est un bon point. Cependant, je contrôle l'état de ma moto (650cm3) au minimum deux fois par mois et avant un long trajet. Je réalise un contrôle chez mon concessionnaire au moins une fois par an ou lorsque j'ai un doute, est-ce nécessaire de rajouter un contrôle technique qui me sera facturé en plus alors qu'il ne m'apportera rien de différent que mon concessionnaire ?

En quoi les points de contrôle suivants "des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules" réduira l'accidentalité des deux roues motorisés ?

Pour moi, "les émissions sonores" des motos réduisent le risque d'accident car les autres usagers perçoivent plus facilement un bruit venant de derrière qu'une moto à peine visible dans un rétro.

Bonne réception.

N° 947125 - Un contrôle technique ( de sécurité ) obligatoire

par :

01/07/2023 17:45

Motard depuis 1977 je n'avais jamais rencontré la violence comme ce jour de juillet 2019. Sur la commune de Rocheservière (85), en rentrant du travail à 15 Km/ Heure dans un petit carrefour. Une voiture d'entreprise qui démarrée d'un stop est venue volontairement me pousser sur mon coté droit avec l'intention de me mutiler.

La gendarmerie de cette commune appeléé sur le lieu de l'accident effectuera plusieurs infractions:

- ne controlera pas l'assurance du véhicule tiers dans les délais impartis
- établira des faux en écriture sur le procès verbal
- dissimulera l'ndentité du vrai propriétaire du véhicule ( N° de Siret )
- refusera d'établir le principe de la preuve malgré un rapport photo
- refusera le contadictoire

A ce jour j'ai alerté le défenseur des droits de l'homme puisque l'on me refuse un jugement équitable.

Donc , UN CONTRÔLE DE SECURITE et dans mon cas est bien loin de ce qui m'aurait été utile, puisque j'ai eu sur cet accident 90 jours ITT. L'affaire n'est toujours pas résolue malgré plusieurs plaintes contre la gendarmerie.

N° 947148 - Non !!

par :

01/07/2023 17:57

Non au contrôle technique! Le mauvais état des deux roues n'est que de 0.3% dans les accidents de la route! Cela ne sert à rien, sauf bien entendu une fois de plus à faire dépenser l'argent des contribuables!!

NON!

N° 947149 - Le contrôle technique n'est pas la solution

par :

01/07/2023 17:58

Si vous désirez la sécurité des conducteurs de 2 roues

Commencer par améliorer la qualité des routes et mettez l'obligation du port d'une veste avec les protections ainsi qu'un pantalon et voir des chaussures de motos pour l'ensemble des deux roues motorisés

Il est inconcevable de voir des jeunes et moins jeunes rouler dans ces équipements de sécurité que seul les vrais motards portent et ce sont les mêmes qui font de l'entretien de leur moto une vraie priorité

N° 947156 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 17:59

bonjour,

en préambule c'est un scandale que les députés européens cèdent à la pression du lobby des sociétés comme X dont les conclusions sont basées sur de chiffres faux.

les vrais spécialistes sont la [association de motard] , la [assurance] et le rapport d'un organisme indépendant (MAIDS) qui arrive à la conclusion que seulement 0.3% des accidents de 2 roues sont dus à une défaillance technique sur leur véhicule.

les 3.5 millions de 2 roues représentent seulement 0.5% des émissions polluantes, ils fluidifient le trafic routier et en cela contribuent à désengorger les centres villes et donc réduire la pollution.

tous les éléments de sécurité d'une moto sont accessibles sans démontage , et les motards entretiennent mieux leur véhicules que les automobilistes , car ils savent qu'ils n'ont pas de protection.

les associations qui ont saisies le conseil d'état sont des associations partisans non représentatives et ultra confidentielles .

c'est du racket à l'encontre des motards.

N° 947157 - contrôle technique moto

par :

01/07/2023 17:59

inutile les vrais motards prennent soins de leur engin , ils sont les premiers à penser

aux éventuelles conséquences d'un mauvais état de leur moto, la réalité c est alignement

sur les autres pays européens, nouvelles ponction d'argent, faire plaisir aux assoc de protection des usagés de la route.

N° 947162 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 18:02



bonjour,

en préambule c'est un scandale que les députés européens cèdent à la pression du lobby des sociétés comme X dont les conclusions sont basées sur de chiffres faux.

les vrais spécialistes sont la [association de motard] , la [assurance] et le rapport d'un organisme indépendant (MAIDS) qui arrive à la conclusion que seulement 0.3% des accidents de 2 roues sont dus à une défaillance technique sur leur véhicule.

les 3.5 millions de 2 roues représentent seulement 0.5% des émissions polluantes, ils fluidifient le trafic routier et en cela contribuent à désengorger les centres villes et donc réduire la pollution. tous les éléments de sécurité d'une moto sont accessibles sans démontage , et les motards entretiennent mieux leur véhicules que les automobilistes , car ils savent qu'ils n'ont pas de protection.

les associations qui ont saisies le conseil d'état sont des associations partisans non représentatives et ultra confidentielles .

c'est du racket à l'encontre des motards.

N° 947163 - Un contrôle dont je n'ai toujours pas perçu l'intérêt

par :

01/07/2023 18:02

L'État Français choisirait donc :

- d'élargir le champ d'application défini par la directive européenne, en l'étendant aux L1e et L2e soumis à l'obligation d'immatriculation,
- de ne pas exclure les véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, tout en mettant en place certaines mesures de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues,
- d'introduire des exigences nationales concernant le contrôle technique, en lien non pas avec la sécurité routière, comme le prévoit la directive européenne, mais des considérations environnementales ou de nuisances sonores.

Considérant la part très réduite de l'état technique des véhicules à deux roues dans les causes d'accident (j'entends souvent 0,3%), je m'attends à ce que la mise en place de ce contrôle soit sans effet sur la problématique de sécurité routière.

Concernant la pollution, les véhicules ont été construits en se référant aux exigences en vigueur à ce moment-là (EURO3 ...), dans la mesure où ils sont correctement entretenus, ce que font bien sûr les usagers, conscients de leur propre fragilité sur ce type de véhicule en cas de défaillance et accident, le contrôle technique ne transformera jamais un véhicule conforme à EURO3 en un véhicule conforme à EURO6 ou émettant moins de polluants qu'un véhicule électrique sur le lieu d'utilisation.

De plus, certains voient les deux roues motorisés comme contribuant à réduire les embouteillages et la pollution qui en découle, si bien sûr on leur laisse la place nécessaire et si on les autorise à ce qu'ils puissent circuler entre les files, voire les remonter avec une prudence adaptée. Dans la métropole dijonnaise, ce n'est pas le cas : la moto est tenue de rester dans la file, ce qui accentue la congestion. Les voies bus sont autorisées aux cyclistes, mais un motard qui l'emprunterait sera verbalisé. À Paris, sur les boulevards dits des Maréchaux, l'arrivée du tramway avait déjà réduit la largeur des voies de circulation, rendant très compliquée la circulation inter-files (elle n'y est d'ailleurs pas autorisée, n'est-ce pas ?). Dans ces conditions, en l'absence de réelles solutions alternatives de déplacement efficaces, c'est le retour à la voiture à gazole.

Concernant les nuisances sonores, là encore, les véhicules sont homologués avec un niveau sonore défini, inscrit sur la carte grise et que les forces de l'ordre sont en mesure de vérifier en suivant la procédure ad hoc. Par exemple, la carte grise de ma moto annonce 92 dB(A) à 4600 tours/min. La

mise en place du contrôle technique ne changera pas ces valeurs. Par contre, par mon comportement citoyen, il est très rare qu'en agglomération, je monte à un tel régime, conscient de la gêne que le bruit peut occasionner. Ceci me fait penser à la réflexion de la maire d'un village m'a faite à l'occasion d'un Relais Calmos [association de motard], mis en place justement pour sensibiliser les motards qui abusaient (un peu?) à cette problématique : « votre moto ne fait pas de bruit ! ». Pourtant, c'est une grosse cylindrée et je suis passé deux fois devant elle, une fois en montée, donc avec une sollicitation notable, et une fois en descendant les rapports pour m'arrêter. Ça m'a laissé pantois. Et cette action de prévention/sensibilisation/éducation où les riverains ont pu échanger avec les quelques motards indéliçats, aidés juste un petit peu par les gendarmes qui s'étaient arrêtés sur le site, puis restés en retrait une fois l'échange amorcé, s'est traduite par une amélioration notable de la qualité des riverains, m'a-t-on rapporté. J'ajouterais que certains disent que, si lors d'un contrôle de police inopiné, un usager peut être pris sur le fait, lors d'un contrôle technique, toute personne sensée utilisant un pot d'échappement « bruyant » aura tout loisir de se présenter après avoir remis le silencieux ou le pot d'origine. Là encore, inefficacité totale du contrôle de mon point de vue.

Dernièrement, lorsque j'ai effectué le contrôle technique de ma voiture, j'en ai profité pour interroger courtoisement le responsable du centre. Là, j'ai cru percevoir un haut le cœur. Il m'a dit clairement qu'il n'envisageait pas de proposer la prestation pour les deux roues. L'histoire ne dit pas combien de kilomètres je devrais parcourir pour présenter ma moto à un contrôle dont je n'ai toujours pas perçu l'intérêt.

N° 947164 - Utilité ? Non ..

par :

01/07/2023 18:02

Ceux qui devrait être concerné n'iront jamais faire un CT, les deux roues en mauvais états ce voient du premier coup d'œil sur une route pas besoin d'un garagiste pour ça.

Si quelqu'un ne fais pas réparer son 2roue, alors engin de mort, vous croyez qu'il va aller payer un CT pour lui dire ce qu'il sait déjà ?

Comme toujours, on impose aux citoyens qui respectent les lois des idées concernant ceux qui ne la respectent pas.

Parlons du monde motard, chaque motard est un passionné à sa manière,

Les garagiste 2roues ni échappent pas, composés de motard ils connaissent évidemment leur métier et même bien plus de leur passion.

Le monde motard est un monde où tous se lient assez facilement d'amitié animés par la même passion, oui encore.

Un motard ira quasiment toujours voir le meme garagiste qui connaîtra par cœur la moto et son propriétaire et ses habitudes.

Un véhicule ne peux pas être plus garanti de son fonctionnement qu'en sortis de garagiste « amis »

Aussi les motos étant des véhicules soumis aux éléments (sans carrosserie) les constructeurs préconisent déjà un entretien annuel minimum en plus de toute les révisions standard aux voitures.

Combien de moto avez vous déjà vue en panne sur le bord de la route ? Et combien de voiture, camion, bus, etc. ?

En revanche combien de scooter avec un fort taux de délabrement avez vous vus sur les trottoirs ou sur la route ? Croyez vous sincèrement qu'ils iraient faire un contrôle Technique ?

L'orque l'on va chez notre garagiste faire notre révision, ils nous disent bien que tout est bon, sinon il faut faire réparer évidemment. Pourquoi aller refaire ce même Controle en payant à nouveau ? Ainsi vous nous dites que vous n'avez pas confiance en ces professionnels ?

N° 947166 -

par :

01/07/2023 18:04

La technocratie européenne dans toute sa splendeur, déconnectée du monde réel et sous l'influence des lobbys ...va faire un nouveau racket, sous le prétexte irrecevable de "sécurité". La plupart des usagers de 2RM s'occupent très bien de leurs véhicules car ils savent ce qu'ils risquent (leur vie) à rouler avec un engin défectueux, pas la peine d'en rajouter. Pour le bruit (qui est parfois un problème) il suffit de mettre des contrôles aléatoires comme le pouvoir sait si bien faire avec les radars. Sans oublier que bien des pots d'échappement passent de légal à illégal en 5 minutes (on va au contrôle en version légal et ça passe, 1 heure après on peut repasser au boucan. Quant au calendrier il est juste irréaliste, on bâcle à la dernière minute pour plaire à l'Europe quoiqu'il en coûte ?! Lamentable mesure, impôt supplémentaire.

N° 947168 - Pourquoi le parallèle entre l'auto et la moto est une fausse bonne idée, et suggestion d'amélioration de la connaissance du code de la route

par :

01/07/2023 18:06

La moto est un objet de passionné, et l'on ressent l'état de la machine dès les premiers tours de roues et il en va de même dès le premier petit virage, de l'état des pneus et de leur gonflage. Le pilote moyennement intelligent sait qu'il met son intégrité physique voire sa vie, en jeu, ne prend pas de risque avec les organes de sécurité. Celui qui a pour habitude de prendre des risques inutiles et stupides continuera de le faire, quoiqu'il arrive, plus au travers de sa conduite, plus que sur l'état de la moto, dont il est fier.

C'est la différence avec les autos,

Beaucoup de conducteurs utilisent une voiture comme un outil, sans passion, sans connaître le fonctionnement ni du moteur, ni de la partie cinématique, et sans avoir conscience des conséquences potentiellement dangereuses de tel ou tel défaut, sans ressentir le moindre changement dans le comportement de son véhicule, et / ou sans y prêter attention.

Depuis le poste de pilotage un conducteur de moto voit l'ensemble de son éclairage et clignotants, ce qui n'est pas le cas en auto, et plus globalement de l'état de sa machine et de ses organes.

Consommation, bruit et excès seront toujours vrais, celui qui veut fait, celui qui ne veut pas ne le fait pas.

Toutes les modifications qui ont été effectuées le resteront, sauf le jour du rendez-vous pour le contrôle technique. Ce ne sera que du temps d'intervention en atelier avant et après le contrôle. A contrario d'une voiture; sur une moto, toutes les interventions sont faciles et totalement accessibles, sans pont élévateur, sans équipement coûteux et spécifique. Les conducteurs de 2 roues à quelques exceptions sont des passionnés et sont donc équipés des outils de base ou trouveront une aide dans leurs proches, voire auprès des professionnels, moyennant finance.

En revanche, la vérification de l'état des routes et des signalisations, les contrôles des conducteurs d'autos (dont je fais aussi partie) pourraient être renforcés,

Également, la formation, de base ou continue, l'information sur les risques, sur les conséquences de tel ou tel geste, pourraient aussi être grandement améliorées

Régulièrement, je vois des changements de file, sans clignotant, sans coup d'œil dans le rétro, tout en discutant avec son passager, réel ou virtuel ...

Fréquemment, je vois une auto me passer juste devant sur les rond points, pour ne pas s'arrêter, ce qui ne se passe pas lorsque je suis en auto, et qui me font le petit geste "Oh, pardon!" Alors qu'ils savent très bien que c'est juste ma vie qui est en jeu, alors je freine,  
Combien de fois je vois des voitures qui accélèrent alors que le feu 100 mètres plus loin est au rouge et qu'il faudra freiner pour s'arrêter (le carburant est soi disant cher), et cela pollue l'air deux fois, consommation de carburant et usure des plaquettes de freins.  
Combien de stops "glissés" (tous types de véhicules confondus), etc ... etc ...

J'aurai un simple proposition, tous les soirs à la tv, avant (ou après) la météo, faire un rappel de 2 minutes, par une personnalité aimée des jeunes, d'un des points de base du code de la route, et des conséquences (vie, handicap), mais aussi ce qui leur fait peur, perte de points, et coût de l'amende), Très orienté éducatif, vers les enfants, qui jugent le comportement de leurs parents depuis le siège arrière, et vers les jeunes pour que leur santé soit préservée le plus longtemps possible.

Réapprendre, là, comme ailleurs, le respect,  
Si je veux être respecté par les autres, je dois les respecter, en direct ou au travers des règles de vie commune.

En espérant que mon texte reflète mes idées clairement, et qu'elles soient entendables,  
Bien cordialement,  
Un usager qui fréquente quotidiennement les routes de France (et un peu d'ailleurs), sur 2 et 4 roues, depuis plus de 60 ans.

N° 947169 - Stop au CT moto  
par :

01/07/2023 18:07

Motard depuis l'âge de 18 ans ,j en ai 53 aujourd'hui j ai toujours pris soins d entretenir mes motos en premier lieu tout ce qui concerne la sécurité,les statistiques prouvent que plus des trois quarts des motards en font ainsi . le contrôle technique moto n est pas justifié, en ce qui me concerne je voulais acheter une deuxième moto mais je vais y renoncer, cordialement. un motard en colère

N° 947179 - consultation controle technique 2rm  
par :

01/07/2023 18:10

Bonjour

Ce contrôle n 'apporte rien en matière de sécurité il a deux effets:

apporter une source de revenu aux sociétés impliquées  
créer un taxe supplémentaire via la TVA

Au pays des taxes et des restrictions des libertés et dans une Europe contre ses citoyens nos seules marges d action semble inquiétente

N° 947182 - X paie-t-elle ses impôts en France ?  
par :

01/07/2023 18:11

Auquel cas, c'est tout à fait intelligent de la part de l'Etat, sous couvert d'"Européanité", de lui permettre d'en payer plus en augmentant ses bénéficiaires, fût-ce sur la foi d'assertions telles que les soi-disant 8% d'accidents dus à l'état technique des 2-roues motorisés. Un nouvel impôt eût été trop impopulaire tandis que là, puisque c'est pour notre sécurité... ça marche comme pour les radars ! Ainsi notre élite étatique pourra continuer à mener grand train tout en prétendant se soucier du petit peuple !

N° 947183 - Contre le CT2RM.

par :

01/07/2023 18:12

Bonjour à tou(te)s,

Comme tout bon motard qui se respecte, je tenais à faire part de mon avis négatif quant à la mise en place de ce fameux et pseudo contrôle technique pour les deux roues.

Tenez bon et ne lâchez rien, en aucun cas.

Bonne journée.

Motardement V

N° 947200 - Idée de proposition de réglementation sur les 2 roues

par :

01/07/2023 18:20

Bonjour, je pense pas que tout les 2 roues es nécessairement besoin d'un CT, les moins de 50 qui ont au moins un certain âge n'ont pas vraiment d'intérêt à être contrôlé comme un solex 45... C'est un véhicule qui roule à 25km/h et qui appartient à des collectionneurs et qui souvent roulent que quelques kilomètres à l'année...

Je pense que les cyclo homologué avant 1980 par exemple pourrais être exempté ( comme certaines mobylette, solex, ...)

Il faudrait d'avantage réglementé les trotinette électrique qui sont bien plus puissante, roule n'importe où et sans assurance, sans carte grise et pour beaucoup sans protection...

Bien cordialement

N° 947203 - contrôle technique moto

par :

01/07/2023 18:21

bonjour

Merci de nous donner la possibilité de nous exprimé sur se sujet sensible.

Détenteur d'une moto et respectueux de mon matériel aussi bien voiture que moto j'ai du mal à comprendre pourquoi les pouvoirs public pense que nous motard allons nous mettre en danger en montant sur véhicule dangereux. De plus la moyenne kilométrique parcouru par une moto avoisine les 3000km annuelle. je me demande si cette dépense d'énergie et d'argent est bien nécessaire. Sans comté la pollution engendré par la fabrication de matériel de toute sorte pour adapté le contrôle au moto. et si on ne trouvais aucun contrôleur pour faire le travail.

Peux être donner plus de moyen au nos force de police et gendarmerie pour intensifier les contrôles et la pédagogie sur la route et sur tout en ville. Expliquer au utilisateur que faire du bruit ne leurs sauvera pas la vie.

Voila en espérant vous avoir apporter mon aide pour prendre une bonne décision et je profite de ce passage pour remercier les gendarmes pour leurs stage sur la route.

Cordialement

N° 947207 -

par :

01/07/2023 18:22

Je possède 5 motos dont la plus jeune a 22 ans et la plus agée 51 ans.

Toutes ces machines ont été restaurées intégralement par mes soins.

Un contrôle technique de ces motos est totalement inutile pour ma sécurité et ne servira qu'à m'appauvrir un peu plus ( je suis retraité ) .

Merci

N° 947213 - accessibilité au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 18:24

habitant en pleine campagne, est-ce que le contrôle technique moto sera accessible facilement vu que c'est déjà compliqué pour la voiture.

Le risque de rouler sans CT sera inévitable s'il faudra patienter et faire de km pour pouvoir accéder au CT.

N° 947217 - contrôle technique 2RM

par :

01/07/2023 18:25

Vraiment,

ce contrôle technique est le malvenu, malveillant et de plus ne sert à rien.

Le CT2RM n'empêchera nullement certaines à être hors la loi, et c'est encore nous les motards avec nos motos conformes et révisées régulièrement par des mécaniciens professionnels qui allons subir cette perte de temps et le coût du CT.

Le problème actuel, c'est ce qui se passe en ce moment avec les jeunes dont les parents et l'état français n'arrivent pas à contrôler. Le contrôle technique moto, est vraiment non prioritaire. Je suis contre ce CT2RM.

N° 947222 - ct moto

par :

01/07/2023 18:27

bonjour, je suis d'accord pour les mesures du contrôle contre le bruit notamment pour les - de 125cm<sup>3</sup> et scooters et le ct pour ces véhicules .on sait bien que la plupart des jeunes ont des échappements pas conformes..ce qui nuit à la communauté motarde qui ai plus responsable. quand à l'entretien de leur moto.une moto passe chez le garagiste au moins une fois par an juste pour les pneus.pour ce qui est des phares ,clignotants ect ..... plaquettes de freins pour beaucoup qui s'y connaissent on le fait soi meme c'est encore accessible.payé un ct pour contrôler ce que je fais naturellement c'est abusé! la moto est un plaisir et un besoin pour ce déplacer..un garagiste sérieux le but c'est de vous redonner la moto en toute sécurité.pour ma part je lui fais entièrement confiance.c'est son métier ,il

a l'experience.un ct executer par une personne qui est novice du monde de la moto avec une formation reduite qui risque de vous la faire tomber .il y a des moto de plus de 280 kilos qui va controller un modele des années 80/90 a 2020 grosses differences?.combiens de points de controle ,quel prix .qui va faire ça et ou? messieurs revoyer ce texte avec les associations de motards qui sont les meilleurs personnes aptent a dialoguées avec vous .merci

N° 947223 - Moto routière ou de collection

par :

01/07/2023 18:27

Puisque les motos de collection seront moins souvent contrôlées car elles roulent moins souvent, je fais 1000km/an avec une moto récente et je devrais être contrôlé plus souvent?

L'échéance du contrôle devrait tenir compte des km parcourus.

N° 947225 - moto anciennes

par :

01/07/2023 18:28

bonjour, il sera totalement impossible de rentrer dans les normes de bruit et de pollution avec les motos anciennes.

pourriez vous dispenser de ces controles?

meme a niveau freinage ca va etre hors normes actuelles!

si nous n avons pas de dispense les motos anciennes ne pourrons plus jamais rouler.

merci de le prendre en compte

N° 947226 - contrôle technique 2RM

par :

01/07/2023 18:28

Vraiment,

ce contrôle technique est le malvenu, malveillant et de plus ne sert à rien.

Le CT2RM n'empêchera nullement certaines à être hors la loi, et c'est encore nous les motards avec nos motos conformes et révisées régulièrement par des mécaniciens professionnels qui allons subir cette perte de temps et le coût du CT.

Le problème actuel, c'est ce qui se passe en ce moment avec les jeunes dont les parents et l'état français n'arrivent pas à contrôler. Le contrôle technique moto, est vraiment non prioritaire. Je suis contre ce CT2RM.

N° 947231 - Contrôle Technique 2Roues

par :

01/07/2023 18:30

Le contrôle technique tel qu'il a été déclenché suite à 3 organisations parisiennes non représentatives du monde de la moto (toutes les motos) est une aberration. En effet l'usage et l'entretien au quotidien d'une moto ne peut être comparé à celui d'une voiture.

Un contrôle technique "visuel" est à ce jour proposé. Comme tous les motards dont la vie ne tient qu'à 2 roues, je réalise mon contrôle technique quasiment chaque semaine (contrôle des plaquettes, du freinage, du niveau d'huile, de l'amortissement, des pneus, de la rétro-vision etc etc etc ..... et je respecte les dates d'entretien préconisé par la marque de ma moto (Moto Guzzi) chez mon concessionnaire. Pourquoi payer 50€ minimum à un organisme qui va faire la même chose que moi et qui ne connaîtra pas la moto ? (il y a tellement de type de motos en circulation (poids, démarrage

au kick, Shifter, équipé voyage .....) Le technicien est-il motard ? Sait-il comment manipuler une moto ? Je suis à Scrignac au fin fond de la Bretagne et je vais devoir faire 30 kms en plein hiver avec ma mobylette pour un CT ? Des exemples comme cela il y en a des dizaines indiquant que ce CT tel qu'il est proposé est mal-venu rapport au nombre de kms parcourus chaque année. Que ce CT soit effectué lors d'une vente du véhicule ou suite à un accident serait une bonne chose mais pas tel qu'il est proposé ici (après lecture des 2 propositions que j'ai pu lire. Exemple pour le bruit : le propriétaire n'aura qu'à changer ses pots sans chicane la veille du CT contre ceux d'origine et il passera le test. A son retour il remettra ses pots sans chicanes..... Il n'a pas de garde-boue, il les remontera juste pour le CT. Donc NON au Contrôle technique que veulent imposer ses 3 associations parisiennes et à l'organisme X forcément gagnant.

N° 947232 - Contrôle Technique 2RM

par :

01/07/2023 18:31

Vraiment,

ce contrôle technique est le malvenu, malveillant et de plus ne sert à rien.

Le CT2RM n'empêchera nullement certaines d'être hors la loi, et c'est encore nous les motards avec nos motos conformes et révisées régulièrement par des mécaniciens professionnels qui allons subir cette perte de temps et le coût du CT.

Le problème actuel, c'est ce qui se passe en ce moment avec les jeunes dont les parents et l'état français n'arrivent pas à contrôler. Le contrôle technique moto, est vraiment non prioritaire. Je suis contre ce CT2RM.

N° 947238 - Nouvel impôt déguisé !

par :

01/07/2023 18:34

La mise en place de ce contrôle ne vise qu'à :

- répondre aux ordres de l'Europe,
- imposer un nouvel impôt indirect,
- participer à l'acharnement contre les automobilistes (au sens large).

Un deux roues motorisés de 125 cm<sup>3</sup> ou plus est toujours entretenu par son propriétaire, car à défaut, c'est sa vie qu'il risque.

Attaquez-vous plutôt aux scooters de tous poils, qui ne servent majoritairement qu'à se déplacer, et dont les propriétaires se moquent. Qu'ils possèdent uniquement pour essayer d'échapper aux embouteillages que vos politiques ne font qu'amplifier.

La plupart des motards sont extrêmement attachés à leur moto, en prennent soin, et ne la considèrent pas seulement comme une machine servant à se déplacer.

De plus, il suffirait qu'un concessionnaire soit habilité, pour qu'il délivre un certificat de conformité lorsqu'un motard fait réviser son véhicule.

Alors POURQUOI confier ceci à des sociétés dont c'est l'unique business ?? Si ce n'est pour imposer une nouvelle taxe !!!

Si c'est vraiment la Sécurité qui vous intéresse, commencez donc par assurer un réel entretien des routes, et adaptez les infrastructures routières, en commençant par exemple :

- par la modification des glissières dites "de sécurité", véritables "guillotines à motards",
- par l'entretien des routes (nids de poule).



N° 947246 - Opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés

par :

01/07/2023 18:36

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je considère que le contrôle technique se justifie pour les automobiles. En effet, les automobiles sont des engins à l'entretien complexe pour lesquels les vérifications de sécurité (vérifications des éléments de freinage par exemple) sont peu aisées et donc peu à la portée de la majeure partie des propriétaires d'automobiles. En effet ces derniers, en général, possède une auto par obligation et sont peu intéressés par la mécanique.

Les deux-roues motorisés et leurs utilisateurs sont différents.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, le fonctionnement de l'éclairage, les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécanique que les automobilistes. En général, on fait de la moto aussi car on aime la mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des "motos poubelles" en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus de 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaire étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt "sur entretenir" qu'à "sous entretenir".

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Il est mis en avant, en faveur du contrôle technique moto, que certains utilisateurs de deux-roues motorisés utilisent des échappements non homologués.

Le contrôle technique moto ne résoudra pas ce problème. Un silencieux d'échappement bruyant se démonte et se remonte très rapidement, sans avoir besoin d'une grande compétence mécanique. Les quelques motards indéclicats pourront très facilement démonter leur silencieux non homologués pour le contrôle technique et le remplacer par le silencieux d'origine de leur machine, pour ensuite remonter le silencieux bruyant. Il est à noter que le contrôle technique en Allemagne n'a pas réussi à éliminer le problème posé par certaines motos bruyantes.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2,3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en terme financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle ....) .

Enfin, l'instauration du contrôle technique va créer une nouvelle rupture d'égalité entre les citoyens selon leur lieu d'habitat. Les motocyclistes habitants dans les grandes agglomérations trouveront un centre de contrôle technique à proximité de leur domicile. Par contre, dans les zones rurales, les sociétés de contrôle technique n'auront aucun intérêt à établir des centres, les deux-roues motorisés étant bien moins nombreux que les automobiles. Les propriétaires de deux-roues motorisés dans les zones rurales se verront encore bien plus pénalisés en terme de contrainte financière et de perte de temps que les motards urbains.

Au total, le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une "fausse bonne idée" tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs.

Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement . De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat . En effet, elle n'apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voit une possibilité d'étendre leur marché.

Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent acculé à instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique) ;
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques et vous souhaite une bonne journée.

N° 947247 - Contrôle technique et vélo électrique

par :

01/07/2023 18:38

Je possède un vélo électrique immatriculé, donc considéré comme vélomoteur équivalent 50 cc. Ce vélo a 30 kilomètres d'autonomie. Or, le premier centre de contrôle technique est à 25 kilomètres. Il m'est donc impossible de me rendre au centre et de rentrer chez moi. Cela m'oblige aussi d'utiliser une voie rapide ou je vais gêner les conducteurs car je suis limité à 45 km par heure, tout en me mettant en danger (j'utilise ce vélo presque exclusivement sur chemins de terre). Dans mon cas, les contraintes de distance et de sécurité sont telles qu'il ne me sera pas possible de me faire passer le contrôle de façon autonome.

N° 947251 - Contrôle technique moto.

par :

01/07/2023 18:39

J'ai une moto qui a quarante-huit ans. Elle devrait être collection, le problème est que si je la passe collection, on va me changer la plaque et son numéro, ce qui va lui faire perdre son identité. La crainte que j'ai est de me faire verbaliser pour plaque non conforme (elle a la bonne taille sauf qu'elle est noire). Jusqu'à maintenant la maréchaussée me regarde passer sans trop rien dire jusqu'au jour où ... !

Je ne vois pas ce qu'un contrôle technique apportera de plus si ce n'est me taxer sur ce que je fais gratuitement certainement mieux qu'eux.

N° 947253 - contrôle technique moto

par :

01/07/2023 18:40

pourquoi suivre 3 associations écolos de Paris qui ne cherchent qu'à tout interdire alors que les 2 roues mal entretenues ne sont impliqués que dans 0.7% des accidents, et que l'on recense plus de 30% des accidents impliquant des 2 roues qui sont dus aux mauvais états des routes??? Oui c'est là qu'il faut orienter les efforts!!!

STOP à cette nouvelle taxe déguisée.

Quid de la formation demandée aux contrôleurs??

Une moto ne se prête pas. Il y a pas mal de motos spécifiques et délicates à mettre en route!!

Habitant en province, vais-je devoir faire 100km aller et 100km retour car les centres techniques, autour de nous, ne veulent pas se mettre aux normes????

N° 947254 - CT2R

par :

01/07/2023 18:41

A partir du moment où je peux présenter une facture de l'entretien de ma moto réalisé par un concessionnaire et que cet entretien suit scrupuleusement les prescriptions du constructeur, je ne vois pas ce qu'apportera de plus un contrôle technique.

N° 947257 - Le refus du contrôle technique des 2 RM

par :

01/07/2023 18:42

Le CT2RM relève à mon sens plus d'une nécessité liée à une harmonisation normative européenne et à un lobbying notamment de X qu'à d'autres objectifs notamment de sécurité.

En l'occurrence, les pouvoirs publics devraient plutôt s'attaquer aux vrais problèmes que sont l'état du réseau routier qui lui peut être incriminé dans les accidents de moto : nids de poules, glissières de sécurité dangereuses, gravillons, ralentisseurs non conformes, traces d'hydrocarbures non signalisés et non traités, marquages et peintures glissants... La faute à un état dont les finances ne permettent pas de faire les investissements nécessaires pour remédier à ces états de faits.

Par ailleurs, l'incohérence et la multitude des panneaux de signalisation notamment ceux de limitation sont un facteur de perte de vigilance et de fatigue. Le motard a en permanence les yeux rivés sur le compteur et non sur la route, sachant qu'avec le casque son champ de vision est limité. Le peu de protection qu'offre une moto entraîne de facto à ce que son détenteur en prenne soin et l'entretienne ? Alors, comment justifier cette mesure ??

Le coût du CT ne sera pas neutre, cette mesure a été mal anticipée et se traduit par un maillage de centres agréés très diffus entraînant des coûts de déplacement et une pollution contre productive.

La question du bruit est un faux problème : la mise en place du CT n'empêchera pas qu'après le passage au centre, le motard puisse reconfigurer sa machine à l'état d'avant.

Enfin, les pouvoirs publics ne mettent que très rarement en avant les points positifs de la moto: la facilité de circulation diminuant ainsi les bouchons et la pollution.

On attend de nos dirigeants politiques un peu de courage, ce qui n'est pas dans l'air du temps, en supprimant cette mesure quitte à déplaire à nos partenaires européens

N° 947262 - Test des freins d'une motocyclette

par :

01/07/2023 18:44

Ma moto fait un poids en ordre de marche de 324kg. Je ne peux pas imaginer un technicien la déplacer, mettre les gaz sur rouleaux et freiner en mesure décéléromètre avec les pieds au sol. Cela constituerait pour lui un danger mortel et en cas de chute quid du remboursement des frais sur une moto de 10 ans comme neuve. Cette machine est entièrement révisée annuellement par le concessionnaire. Cette visite d'une moto entièrement carénée est autrement plus sérieuse qu'une contrôle visuel d'un ..... carénage et autre protections qui ne laissent rien voir.

Ancien monsieur moto pour le Morbihan et intervenant sécurité routière je ne vous suis pas sur l'intérêt sécuritaire. Les textes permettent aux policiers des brigades de contrôle technique de verbaliser et immobiliser les contrevenants. Des actions de sensibilisation à la sécurité vers les pratiquants seraient beaucoup plus pertinentes (cf : cécité cognitive, distances de freinage, problématique alcool) .

Les assurances pourraient également rappeler ce qu'implique la modification d'un véhicule au niveau remboursement.

Une TVA réduite sur des éléments de sécurité obligatoires (casque, gants...) serait bienvenue.

Je suis à votre disposition pour échanger sur le sujet vu mon parcours pro

N° 947263 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 18:44

J ai 47 ans.

je suis titulaire de mon permis moto depuis mes 28 ans.

J ai eu 4 motos, dont 2 achetées neuves, la dernière acheter il y a 10 ans maintenant.

Je n' ai jamais eu besoin d un contrôle technique pour avoir une moto en parfait état, ma vie en dépend.

Une simple preuve du dernier entretien suffirait puisque un simple contrôle de police suffit à déceler d'autres éventuels manquements comme les pneus ou les modifications interdites.

Je sais que cela relève du délit de faciès mais un motard correctement équipé donne un soupçon de bon entretien de son véhicule, quand on porte 1000 euros d'équipement sur soi, ce n'est pas pour économiser sur l'entretien, tandis que un motard en short et tong (ce qui devrait être interdit depuis 30 ans) donne un indice d'imbécillité manifeste.

Pourquoi toujours mettre en place des lois qui coûtent à l'ensemble de l'argent sans grand espoir d'amélioration juste pour dire qu'on a fait quelque chose alors qu'il suffirait de rendre obligatoire, pantalon chaussure fermée et bientôt gilet airbag pour réaliser ce que vous souhaitez et la avec des effets immédiats.

Mais les lois sont toujours faites par des ignorants et sans concertation avec les usagers.

Combien de législateurs sont motards?

Combien des entreprises qui font les études sont réellement objectives?

Je sais qu'il faut protéger les gens mais pourquoi contre eux mêmes?

Laissez plus de libertés et de sélection naturelle s'opérer, les plus idiots mourront et ce sera un bienfait pour la planète car les idiots sont de plus en plus nombreux et nuisent à tous.

N° 947266 - Utilité du contrôle technique des 2 roues motorisées, vraiment ?

par :

01/07/2023 18:46

J'habite dans un petit village sans commerces en Eure et Loire. Ma moto est une Suzuki TS 240 de 1986. Elle a 58000 km, ce qui est assez peu pour son âge, mais je roule régulièrement avec, soit en loisir pour me promener dans les chemins de terre de la Beauce soit pour faire des courses alimentaires de petite quantité. Je l'entretiens régulièrement, soit moi-même pour les petites interventions (graissage et réglage de la chaîne de transmission), soit chez mon concessionnaire pour les plus grosses interventions (environ une fois par an). Cette moto est en parfait état et fonctionne très bien. Depuis ces nombreuses années elle a toujours roulé par tous les temps et est bien entretenue.

Que va apporter le contrôle technique, si non de me dire que la moto est en bon état. Ça je le sais déjà et je n'ai pas besoin de payer 50€ ou plus pour me le dire.

De plus où va se trouver le centre de contrôle ? Certainement pas proche de chez moi où les centres auto ne vont pas investir pour quelques motos dans l'année.

Je me pose la question de quels contrôles devront être faits sur une moto de ce type : trail 2T.

Qui va démarrer la moto qui n'a pas de démarreur électrique mais un kick.

Contrôle du freinage ? Je sais faire et le circuit est purgé tous les ans.

Contrôle de la transmission ? C'est fait

Je ne vais pas lister les différents points indiqués dans le projet mais tous ces points sont régulièrement contrôlés par mes soins et corrigés le cas échéant.

Je ne pense pas être une exception. Rouler avec une moto en mauvais état est au mieux désagréable (mauvais comportement sur la route) au pire dangereux avec un risque de perte de contrôle.

J'ai le sentiment que ce contrôle technique sera une taxe donnant un droit à rouler, mais certainement pas une amélioration de la sécurité routière.

N° 947272 - les 125cc économiques et pour petit budget

par :

01/07/2023 18:47

Une 125cc 4 temps consomme et pollue moins qu'une voiture pour aller au travail tout en fluidifiant la circulation. Mais surtout ce choix est économique pour les petits budgets donc le prix du futur contrôle technique doit être plus bas pour les très petites cylindrées. Pour la sécurité, 50€ c'est le prix d'un pneu avant neuf ou 6 mois d'assurance au tiers ou une paire de gants homologués. 50€ c'est aussi 28 litres de carburant donc 800km !

Les moteurs 2 temps (bruyants, facilement modifiables et forcément plus polluants) sont en voie de disparition alors punir tous les motards pour cette minorité c'est honteux.

N° 947273 - Encore une contrainte couteuse et inutile

par :

01/07/2023 18:48

Inutile parce que les motards sont attentifs à l'état de leur machine et surtout des pièces liées à la sécurité (freins, pneumatiques amortisseurs). Inutile parce que les centres de contrôles ne seront pas en mesure de faire le job correctement par manque de moyens et de personnel suffisamment formé, donc ils vont faire des contrôles "hypocrites" mais ne manqueront pas pour autant d'encaisser le prix du petit coup de tampon qui va bien.

Coûteux pour les utilisateurs de 2 roues qui n'ont pas d'autres possibilité pour se déplacer je pense au petit apprenti de la creuse qui n'a que sa mobylette pour aller au travail et qui va devoir faire peut être 100kms aller retour avec sa mob pour aller au centre de contrôle le plus près de son village alors qu'il a déjà du mal à payer son essence pour faire les 5km qui le sépare de son travail... Couteux aussi pour la collectivité alors que cet argent pourrait servir à améliorer les infrastructures routières bien plus accidentogènes que l'état des 2 roues motorisés. Et enfin pourquoi ne pas inclure les vélos, les vélos électriques et les trottinettes qui dans la majorité des cas n'ont pas de lumières la nuit pas d'indicateurs de changement de direction pas de rétroviseur et très souvent des freins défectueux et ça ça me paraît quand même bien dangereux.

il me semble avoir entendu parler d'une indispensable simplification administrative en France, ça en fait parti???

N° 947282 - CONTROLE TECHNIQUE véhicules motorisés à 2 ou 3 roues...

par :

01/07/2023 18:51

Bonjour.

Le contrôle technique n'apportera rien à la sécurité des motos. Celui qui entretient normalement sa moto, comme la grande majorité des motard(e)s, prendra cela comme une taxe de plus. Je pense que celui qui a un véhicule non conforme, il ne se présentera pas au contrôle et vu ce qui se passe dans nos villes actuellement, il y a d'autres priorités pour la France. Je suis contre le CT2RM.

Salutations Motardes.

N° 947283 - CONTROLE TECHNIQUE 2 ROUES

par :

01/07/2023 18:52

Le contrôle technique pour les 2 roues n'est qu'une taxe supplémentaire. En effet les motards ont une conscience aigüe de leur vulnérabilité et de l'importance de rouler sur un véhicule entretenu. Ceux qui n'ont pas les connaissances en mécanique où n'ont pas d'équipement font réviser leur véhicule régulièrement par les concessionnaires qui vérifient les éléments de sécurité et ceux qui font

leur entretien eux mêmes sont des passionnés bien plus compétents que les techniciens des controles techniques.

Un des arguments des associations militant pour le controle technique est le reduction du volume sonore des motos. Le controle technique n'y changera rien sachant qu'un echappement peut se changer en quelques minutes...

Donc instaurer une obligation de controle technique n'est qu'un moyen d'enrichir les centres de controle et de taxer les motards.

N° 947285 - Absurdité du contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés

par :

01/07/2023 18:52

Bonjour,

Les accidents de motos liés à des problèmes techniques représentent 0,3% des accidents de motos.

Pourquoi ce chiffre est si faible ? Parce-que les motards entretiennent régulièrement et consciencieusement leurs motos car ils connaissent parfaitement les risques qu'ils encourent à rouler sur une moto en mauvais état.

Plutôt que mettre en place un contrôle technique pour les motos, il serait bien plus profitable à la sécurité des motards de baisser la TVA à un taux réduit (5,5%) sur les équipements des motards (casques, gants, blousons, chaussures, pantalons, etc ...) et inciter ainsi les motards à mieux se protéger.

Cordialement

N° 947288 - CONTROLE TECHNIQUE véhicules motorisés à 2 ou 3 roues...

par :

01/07/2023 18:53

Bonjour.

Le contrôle technique n'apportera rien à la sécurité des motos. Celui qui entretient normalement sa moto, comme la grande majorité des motard(e)s, prendra celà comme une taxe de plus. Je pense que celui qui a un véhicule non conforme, il ne se présentera pas au contrôle et vu ce qui se passe dans nos villes actuellement, il y a d'autres priorités pour la France. Je suis contre le CT2RM.

Salutations Motardes.

N° 947294 - CONTROLE TECHNIQUE véhicules motorisés à 2 ou 3 roues...

par :

01/07/2023 18:55

Bonjour.

Le contrôle technique n'apportera rien à la sécurité des motos. Celui qui entretient normalement sa moto, comme la grande majorité des motard(e)s, prendra celà comme une taxe de plus. Je pense que celui qui a un véhicule non conforme, il ne se présentera pas au contrôle et vu ce qui se passe dans nos villes actuellement, il y a d'autres priorités pour la France. Je suis contre le CT2RM.

Salutations Motardes.

N° 947299 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 18:56

J ai 47 ans.

je suis titulaire de mon permis moto depuis mes 28 ans.

J ai eu 4 motos, dont 2 achetées neuves, la dernière acheter il y a 10 ans maintenant.

Je n' ai jamais eu besoin d un contrôle technique pour avoir une moto en parfait état, ma vie en dépend.

Une simple preuve du dernier entretien suffirait puisque un simple contrôle de police suffit à déceler d autres éventuels manquement comme les pneus ou les modifications interdites.

Je sais que cela relève du délit de faciès mais un motard correctement équipé donne un soupçon de bon entretien de son véhicule, quand on porte 1000 euros d équipement sur soi, ce n est pas pour économiser sur l entretien, tandis que un motard en short et tong (ce qui devrait être interdit depuis 30 ans) donne un indice d imbécillité manifeste.

Pourquoi toujours mettre en place des lois qui coûte a l ensemble de l argent sans grand espoir d amélioration juste pour dire qu on a fait quelque chose alors qu il suffirait de rendre obligatoire, pantalon chaussure fermé et bientôt gilet airbag pour réaliser ce que vous souhaitez et la avec des effets immédiats.

Mais les lois sont toujours faites par des ignorants et sans concertation avec les usagers.

Combien de législateurs sont motards?

Combien des entreprises qui font les études sont réellement objectives?

Je sais qu il faut protéger les gens mais pourquoi contre eux mêmes?

Laissez plus de libertés et de sélection naturelle s opérer, les plus idiots mourront et ces sera un bienfait pour la planète car les idiots sont de plus en plus nombreux et nuisent a tous.

N° 947300 - Mesure contreproductive

par :

01/07/2023 18:56

Les accidents impliquant une défaillance technique des véhicules à deux roues sont rarissimes, ils représentent moins de 0.3% des cas.

C'est dû au fait que l'immense majorité des motards pratique un entretien quasiment parfait des véhicules auxquels ils confient leur vie. Il est impensable de rouler sur une machine défectueuse.

La mise en place d'un contrôle technique périodique est non seulement inutile, elle est contreproductive car elle revient à priver ces usagers d'une partie de la ressource normalement consacrée à cet entretien spontané autant qu'indispensable.

Il faut retirer ce projet et mettre en place les mesures alternatives permettant de garantir que la totalité des usagers de ces véhicules en assurent l'entretien idoine dans le respect des réglementations, notamment relatives au niveau sonore de leurs machines.

Merci de votre compréhension.

N° 947312 - consultation contrôle des 2 roues

par :

01/07/2023 19:00

S'il y a un effort à faire en terme de sécurité des 2 roues, il faudrait absolument enlever ces coussins berlinois dont le franchissement au nom de la sécurisation met les pilotes de 2 roues en grand danger. Il est inconscient de faire des rustines ou des bandes de réparation en gravillons sur nos routes de campagne. Les motocyclistes sont (en général) des gens intransigeants avec l'entretien de leurs machines !

2) Il serait incohérent que les collectionneurs qui possèdent souvent depuis de longues années un certain nombre de motos très anciennes souvent au nom de la sauvegarde d'un patrimoine industriel français disparu et qui souvent ne roulent que pour des démonstrations, sont déjà en carte grise



collection de plus de 60 ans doivent se voir obligés de déplacer et présenter des machines pour une seule fois !

Nos lois sont toujours plus restrictives et finissent par nourrir un sentiment au mieux de dégoût pour le monde politique, au pire, de colère.

N° 947313 - Non au contrôle technique !!!

par :

01/07/2023 19:01

ce contrôle technique obligatoire a été demandé par des gens qui siègent à l'union européenne mais qui ne connaissent absolument rien, ni au fonctionnement d'une moto ni à son entretien. Pour ma part cela fait bientôt 47 ans que je pratique la moto et jamais je n'ai eu d'accident mettant en cause le non-entretien de ma moto. Certes il y a certaines motos qui font du bruit, mais sachant qu'il faut en moyenne 1/2 heure pour remplacer et remettre en conformité un échappement sur une moto, il faut le même temps pour la remettre en non-conformité. Je pense qu'il s'agit avant tout d'une histoire d'argent, et permettez-moi de vous dire qu'au lieu d'embêter (le mot est faible) les motards sur l'état de leur machine on ferait beaucoup mieux de remettre nos routes (je parle pas des autoroutes) en état. Rien que dans ma commune, je constate tous les jours le délabrement de la chaussée (nid de poules en pagaille certains rebouchés avec du gravillon, panneau de signalisation tombé, signalisation au sol non lisible car plus repeinte, etc...). Donc je maintiens et le dit haut et fort que ce contrôle ne sert à rien. A bon entendeur....

N° 947316 - Contrôle "bord de route"

par :

01/07/2023 19:03

Pourquoi ne pas adopter un contrôle dit "bord de route", où les autorités compétentes pourraient mesurer le bruit avec un sonomètre, contrôler visuellement les pneus, freins et divers organes de sécurité. Un contrôle visuel est très rapide sur une moto (moins de 5min), il ne justifie en rien 50€

N° 947318 - Inutilité du Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 19:05

Ma moto est vérifiée par moi-même chaque jour avant que je ne monte dessus pour aller travailler, et cela depuis plus de trente ans, et par tous les temps.

Je n'ai jamais eu d'accident, ni ne suis tombé en panne sur la route.

en règle générale, le motard est parfaitement conscient de sa vulnérabilité.

Je ne vois pas pourquoi, ni pour quel motif, je devrais payer un inconnu, pour effectuer ce que je fais moi-même parfaitement.

Ce sont les voyous qui rackettent les gens pour des motifs fallacieux.

A bon entendeur !

N° 947319 - Contrôle technique 2RM

par :

01/07/2023 19:05

J'ai 51 ans, ça fait plus de 30 ans que je roule en 2RM, d'abord en cyclo, puis 125 et grosse cylindrée.

Pour moi comme beaucoup de gens, y compris des gens qui ne font pas de moto, un CT pour les motos est complètement absurde. En effet, nos montures vont plusieurs fois par an chez le mécano pour diverses opérations d'entretien, de plus lors du permis nous sommes formés à effectuer

plusieurs opérations de vérification des organes de sécurité et de visibilité et nous les faisons (du moins les motards, peut-être pas les cyclomotoriste et pseudos motards en scoots). Nous entretenons bien mieux nos motos que les automobilistes entretiennent leurs voitures et les résultats sont là: 0,3% des accidents sont du a cause d'une défaillance technique en ce qui concerne les motos contre 17% pour les voitures. De plus, nous avons déjà à nous équiper pour conduire nos motos, contrairement aux voiture ou les équipements de sécurité sont inclus dans le véhicule comme les airbags, la ceinture etc, nous devons nous rajouter le prix d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes etc... soit une facture qui peut atteindre voir dépasser les 2000€ d'équipement! Nous n'avons pas besoins d'avoir une nouvelle taxe, sachant que nous payons déjà plus cher d'assurance même si pour la plupart du temps, les accidents que nous avons sont du a l'infrastructure ou à un automobiliste. En ce qui concerne la pollution, à distance égale, il est fort probable que nous polluons moins qu'une voiture et pour les nuisances sonores, ce n'est pas les motards qui en sont le plus responsable, tout comme les rodéos urbains, mais plutôt une minorité qui utilise des véhicules non homologués sur route ouverte et non immatriculées et qui donc ne devront pas passer de CT, ou encore les 50cc. Dans tous les cas, remettre un pot conforme avant le CT et le retirer après ne prendrais pas beaucoup de temps, donc le CT ne changera rien non plus a ces nuisances. Je rajoute que ce n'est parce que c'est le bordel à Paris à cause d'une minorité, qu'ils faut pénaliser le pays entier, Paris n'est pas la France!

Bref, un CT 2RM ne résoudra pas les problèmes de sécurité, de pollution ou de nuisances sonores même si ça ferait plaisir à 3 petites associations de bobos anti motos...

CDT

N° 947324 - Non au contrôle technique moto

par :

01/07/2023 19:07

Le contrôle technique , à mon avis , ne sert à rien . Quand on regarde l'état des routes ; c'est catastrophique ( trou dans la chaussée , gravillon dans les virage .... )

Il vaut mieux prendre de l'argent que dans donner ....

N° 947327 - CONTRE le CT des 2 roues motorisés

par :

01/07/2023 19:08

Je suis CONTRE la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues motorisés car il n'a aucune utilité et ne va servir qu'à créer un impôt supplémentaire et augmenter les bénéfices de [réseau de contrôle technique] et compagnie.

L'argument de sécurité routière ne tient pas puisqu'une étude INDEPENDANTE européenne a montré que seul 0,3% des accidents des 2RM étaient dûs à un problème technique.

Prendre en compte une étude fournie par les contrôleurs techniques relève d'un problème évident de conflit d'intérêt. C'est une manière de faire dont l'Europe est très coutumière avec l'appui de ses lobbys.

Le CT en vigueur depuis 25 ans en Allemagne n'a pas réduit le problème des véhicules trop bruyants; il est trop facile pour les contrevenants de re-modifier leur 2 roues après le CT. Il faut permettre aux forces de l'ordre de contrôler et sanctionner le niveau sonore au quotidien, pas lors d'un contrôle triennal ponctuel: un autre non-sens.

Côté pollution, celle des 2 roues ne représente que 0,5% des émissions totales du secteur des transports.

J'ai parfaitement conscience d'être plus exposé sur mon 2 roues que dans une voiture et c'est pourquoi je suis attentif à son bon état avant chaque départ et que je fais confiance à mon garagiste pour le contrôler à chaque entretien, comme l'y oblige la loi.

N° 947331 - Controle technique 2RM

par :

01/07/2023 19:08

J'ai 51 ans, ça fait plus de 30 ans que je roule en 2RM, d'abord en cyclo, puis 125 et grosse cylindrée. Pour moi comme beaucoup de gens, y compris des gens qui ne font pas de moto, un CT pour les motos est complètement absurde. En effet, nos montures vont plusieurs fois par an chez le mécano pour diverses opérations d'entretien, de plus lors du permis nous sommes formés à effectuer plusieurs opérations de vérification des organes de sécurité et de visibilité et nous les faisons (du moins les motards, peut-être pas les cyclomotoristes et pseudos motards en scoots). Nous entretenons bien mieux nos motos que les automobilistes entretiennent leurs voitures et les résultats sont là: 0,3% des accidents sont dus à une défaillance technique en ce qui concerne les motos contre 17% pour les voitures. De plus, nous avons déjà à nous équiper pour conduire nos motos, contrairement aux voitures où les équipements de sécurité sont inclus dans le véhicule comme les airbags, la ceinture etc, nous devons nous rajouter le prix d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes etc... soit une facture qui peut atteindre voire dépasser les 2000€ d'équipement! Nous n'avons pas besoin d'avoir une nouvelle taxe, sachant que nous payons déjà plus cher d'assurance même si pour la plupart du temps, les accidents que nous avons sont dus à l'infrastructure ou à un automobiliste. En ce qui concerne la pollution, à distance égale, il est fort probable que nous polluons moins qu'une voiture et pour les nuisances sonores, ce n'est pas les motards qui en sont le plus responsable, tout comme les rodéos urbains, mais plutôt une minorité qui utilise des véhicules non homologués sur route ouverte et non immatriculés et qui donc ne devront pas passer de CT, ou encore les 50cc. Dans tous les cas, remettre un pot conforme avant le CT et le retirer après ne prendrait pas beaucoup de temps, donc le CT ne changera rien non plus à ces nuisances. Je rajoute que ce n'est parce que c'est le bordel à Paris à cause d'une minorité, qu'il faut pénaliser le pays entier, Paris n'est pas la France!

Bref, un CT 2RM ne résoudra pas les problèmes de sécurité, de pollution ou de nuisances sonores même si ça ferait plaisir à 3 petites associations de bobos anti motos...

CDT

N° 947334 - Controle technique 2RM

par :

01/07/2023 19:10

J'ai 51 ans, ça fait plus de 30 ans que je roule en 2RM, d'abord en cyclo, puis 125 et grosse cylindrée. Pour moi comme beaucoup de gens, y compris des gens qui ne font pas de moto, un CT pour les motos est complètement absurde. En effet, nos montures vont plusieurs fois par an chez le mécano pour diverses opérations d'entretien, de plus lors du permis nous sommes formés à effectuer plusieurs opérations de vérification des organes de sécurité et de visibilité et nous les faisons (du moins les motards, peut-être pas les cyclomotoristes et pseudos motards en scoots). Nous entretenons bien mieux nos motos que les automobilistes entretiennent leurs voitures et les résultats sont là: 0,3% des accidents sont dus à une défaillance technique en ce qui concerne les motos contre 17% pour les voitures. De plus, nous avons déjà à nous équiper pour conduire nos motos, contrairement aux voitures où les équipements de sécurité sont inclus dans le véhicule comme les airbags, la ceinture etc, nous devons nous rajouter le prix d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes etc... soit une facture qui peut atteindre voire dépasser les 2000€ d'équipement! Nous n'avons pas besoin d'avoir une nouvelle taxe, sachant que nous payons déjà plus cher d'assurance même si pour la plupart du temps, les accidents que nous avons sont dus à l'infrastructure ou à un automobiliste. En ce qui concerne la pollution, à distance égale, il est fort probable que nous polluons moins qu'une voiture et pour les nuisances sonores, ce n'est pas les motards qui en sont le plus responsable, tout comme les rodéos urbains, mais plutôt une minorité qui utilise des véhicules non homologués sur route ouverte et non immatriculés et qui donc ne devront pas passer de CT, ou

encore les 50cc. Dans tous les cas, remettre un pot conforme avant le CT et le retirer après ne prendrais pas beaucoup de temps, donc le CT ne changera rien non plus a ces nuisances. Je rajoute que ce n'est parce que c'est le bordel à Paris à cause d'une minorité, qu'ils faut pénaliser le pays entier, Paris n'est pas la France!

Bref, un CT 2RM ne résoudra pas les problèmes de sécurité, de pollution ou de nuisances sonores même si ça ferait plaisir à 3 petites associations de bobos anti motos...

CDT

N° 947336 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 19:11

Bonjour. Ce contrôle "technique" est une véritable hérésie. L'accidentologie des motards est, en grande partie, due aux comportements routiers et aux infrastructures, type mauvais état des routes. Et pour les deux, c'est de plus en plus nombreux!! Vous vous imaginez un motard prendre son véhicule avec un défaut flagrant de freinage??!!! C'est comme si vous demandiez à un cycliste de descendre un col de montagne, sans aucun frein sur son vélo!!! Pour les suicidaires, pourquoi pas!! Je ne dis pas que tous les motards sont exemplaires sur l'état de leur motos. Mais ils représentent une toute petite minorité!

Si le contrôle technique devait avoir son utilité, ce serait uniquement pour la vente et l'achat d'une moto! Ainsi, vendeur et acheteur serait "protégés" par ce contrôle légal. Le vendeur ne pourrait pas être accusé d'avoir vendu une épave ou un véhicule accidentogène et l'acheteur serait pleinement rassuré du bien acquis. De plus, ce contrôle technique pourrait être réalisé par des professionnels qui entretiennent les motos, qui les connaissent, qui ont les aptitudes à pouvoir manipuler les motos (car majoritairement détenteurs du permis A), à savoir les concessions motos. Il suffirait de bien réglementer afin d'éviter tout "copinage". Et non les centres techniques qui passent de la voiture au camion en passant prochainement par la voiturette!! Le mécanicien motos, lui, saura où s'attarder pour trouver un éventuel défaut ou dysfonctionnement du véhicule! C'est son métier, acquis depuis plusieurs années!!

Voilà, à mon humble avis, l'utilité sérieuse de ce contrôle! Et pas un pseudo contrôle pour satisfaire les caprices d'associations parisiennes!!!

Ainsi ai je parlé!!!! Bonne journée. De la part d'un vieux motard qui entretient son véhicule correctement!!

N° 947340 - contrôle moto

par :

01/07/2023 19:13

est ce que le contrôle seras valable s'il est effectué par une personne qui n'a pas sont permis moto?

N° 947343 - ct

par :

01/07/2023 19:14

pourquoi payer quelqu'un pour faire ce que fait a chaque fois que je prend mon 2 roues pour ma sécurité ? l'excuse du bruit est nul , 5mn pour changer un échappement.....

N° 947344 - Décision politique d'individus ne connaissant pas le sujet

par :

01/07/2023 19:14

La mise en place de ce contrôle technique est une honte car elle s'appuie sur un rapport mandaté par un acteur du secteur à savoir [réseau de contrôle technique]. Il y a évidemment un conflit d'intérêt flagrant puisque cette entreprise va massivement profiter de la mise en place de cette mesure.

La mise en place de solutions alternatives en faveur de la sécurité routière était la bonne solution et il fallait rester dans cette voie, à l'image d'autres pays européens.

La mortalité des conducteurs de 2 roues a largement diminué ces dernières décennies alors que le nombre de motards /conducteurs de deux roues a augmenté sur la même période.

Un investissement massif pour entretenir les voiries et une réflexion sur l'utilisation massive de gravillons (extrêmement accidentogène) aurait été une meilleure dépense d'argent public.

Au delà du scandale de la mesure en elle-même, qu'elle s'inscrive dans une période où l'économie est celle que l'on connaît avec une inflation qui impacte fortement le pouvoir d'achat des français est encore plus honteux.

Les dizaines d'euros demandés pour ce contrôle qui n'a vocation qu'à enrichir une société et faire plaisir à des associations elles-mêmes financées par des sociétés qui vont directement ou indirectement profiter de la mesure auraient pu être dépensés en équipement du motard ou en réparations. Deux dépenses qui, elles, ont un vrai impact sur la sécurité des conducteurs de deux roues.

Scandaleux.

N° 947346 - trahison

par :

01/07/2023 19:15

Donc encore une loi débile que l'on veut nous faire subir. Attention, là vous touchez une communauté qui va dire NON et boycotter cette obligation. Le président de la république a fait la promesse de ne pas nous imposer cette loi scélérate. Nous l'avons bien entendu et fait confiance. En cas contraire la contestation sera terrible.

N° 947347 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 19:15

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique moto pour les raisons suivantes :

Se contrôle technique n'améliora pas la sécurité des motards !

Pour cause nos motos dans la majorité des cas sont des engins motorisés de passionnés, donc entretenus, bichonnés, respectés et j'en passe.

Maintenant je vais parler de mon cas j'ai une quinzaine de moto ! Je suis un passionné et surtout de la marque Honda ! Imaginé la somme que je vais devoir déboursier pour le contrôle d'une personne qui ne connaîtra même pas quart de tous se je peut connaître sur mes engins ! Je n'ai besoin que l'on me dise conseil ordonne m'oblige n'importe quelle action ! Tous ces choses sont déjà faites et même bien au-delà !

Maintenant pour la sécurité des motards il serait bien que certaines de nos routes soient mieux entretenues ! Je ne vous fait pas le détail vous le savez déjà ! Il existe aussi des revêtements de bitume qui favorise une meilleure adhérence !

Que les automobilistes regardent plus souvent leurs rétroviseurs et mettent leurs clignotants.

A voir des réductions sur les tarifs de protection EPI par exemple les gilets airbag. Des formations d'amélioration à la conduite des 2 roues motorisés comme le fait la police nationale et gendarmerie...

Trajectoire et autres

Donc pour résumer je pense que la mise à part donnée de l'argent encore à des groupes comme [réseau de contrôle technique] et autre ! N'apportera rien à notre sécurité.

Merci

N° 947349 - CT deux roues à moteur thermique

par :

01/07/2023 19:17

Ce CT ne sera mis en place que pour satisfaire le lobbying produit par [réseau de contrôle technique] à Bruxelles . Nos motos sont parfaitement entretenues : quand on monte dessus c'est notre peau qui est en jeu ( notre sécurité ) . Compte tenu du kilométrage moyen annuel , bien - de 5 000 km , cet " examen " est bien une escroquerie de plus que nous allons subir , car nous avons déjà le CT pour nos automobiles à payer ...

Notre communauté va donc s'organiser et faire un boycott de [réseau de contrôle technique] / Norisko qui est bien à l'origine de cette mesure inutile .

Les associations pro-CT n'auront rien à n'y gagner non plus si ce n'est que les subventions de nos impôts continuerons à les alimenter pour rien , vu le faible nombre de leurs adhérents , et ça c'est vérifiable !

Il faut bien intégrer l'idée que nous votons nous aussi , et que nous avons de la mémoire .

N° 947352 - MORT AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO ILLEGAL ET MENSONGER

par :

01/07/2023 19:21

Je suis contre cette ineptie qui veut faire de nous, les vrais motards, "des neuneus" qui ne savent pas entretenir leur moto. Pour ma part, cela fait 40 ans que je fais de la moto. Heureusement que des abrutis du gouvernement qui n'ont jamais vu une moto de leur vie et qui ont toujours refusé d'écouter et de recevoir les spécialistes que nous sommes, ce qui nous pousse à entrer en totale résistance et à se rallier à moi si vous le souhaitez pour faire barrage par des actions ciblées, calmes mais fermes avec les différentes fédérations de tous styles moto, toutes marques et toutes cylindrées pour faire respecter l'annulation totale du CT qui avait été garantie et promis et qui biensûr n'est pas tenu par ce gouvernement d'escroc.  
Salut à vous tous, chers amis motards.

N° 947357 - Pertinence du contrôle technique moto ?

par :

01/07/2023 19:24

- Oui

pour la vente de P à P

- Non

Les motards ne négligent pas les éléments de sécurité de leur motos et sont conscients de leur vulnérabilité sur la route.

Le bruit est, à mon avis, le plus gros problème sur les deux roues ( toutes cylindrée confondues...). L'échappement d'origine peut être remonté pour passer le contrôle...

N° 947358 - complètement inutile

par :

01/07/2023 19:24

comme la plupart des motards, je roule peu, de préférence à la belle saison et je fais faire la révision de mon véhicule une fois par an.

Aussi, je considère ce contrôle technique superfétatoire et je soupçonne très fortement qu'il ne s'agisse là que d'intérêts privés, qui sont promus via l'union européenne.

Le coût d'acquisition et de maintenance d'un véhicule devient de plus en plus cher, notamment dans un contexte de forte inflation, rendant la vie de tout un chacun très compliquée. Par conséquent, il n'est pas opportun de rajouter des coûts inutiles.

En outre, je constate que l'état des routes est de plus en plus catastrophique, en cela j'ai honte pour mon pays, qui semble t'il est en pleine déliquescence. Ceci n'est pas du tout en rapport avec le taux de prélèvement obligatoire pratiqué, aussi j'aimerais savoir où va l'argent des français ? Car encore une fois, il est incompréhensible que des fonds suffisants ne soient pas alloués à la maintenance de nos infrastructures routières.

Enfin, oserais je demander d'arrêter de nous pondre des lois sans arrêt, pour emmerder les français. On en marre que l'intérêt général soit systématiquement bafoué, au profit d'intérêts particuliers. Je dis stop à la corruption à tous les étages, que ce soit au niveau national ou européen.

Pour conclure : je dis non au contrôle technique des 2 roues, il n'y a aucun argument en sa faveur. De plus, le moment est très mal choisi et le gouvernement n'est pas légitime à le mettre en place, dans la mesure où il est en défaut sur la maintenance des infrastructures routières.

N° 947359 - CT2RM

par :

01/07/2023 19:24

Motard avec 32 années de pratique et aucun accident sauf 2 chutes seul à l'arrêt.

Je suis exclusivement motorisé en deux roues. Si le besoin d'un 4 roues m'est nécessaire, j'en loue un

...

Autant vous dire que ma seule protection est ma responsabilité.

Mes deux roues ont toutes, et le sont toujours, déposées chez le concessionnaire de la marques.

Actuellement ma Kawasaki doit y passer tous les 6000 km. Vue l'utilisation que j'en ai, elle passe entre les mains de professionnels tous les 7-8 mois.

Justifiez moi maintenant cette obligation de CT2RM ...

N° 947363 - CT2RM

par :

01/07/2023 19:25

Motard avec 32 années de pratique et aucun accident sauf 2 chutes seul à l'arrêt.

Je suis exclusivement motorisé en deux roues. Si le besoin d'un 4 roues m'est nécessaire, j'en loue un

...

Autant vous dire que ma seule protection est ma responsabilité.

Mes deux roues ont toutes, et le sont toujours, déposées chez le concessionnaire de la marques.

Actuellement ma Kawasaki doit y passer tous les 6000 km. Vue l'utilisation que j'en ai, elle passe entre les mains de professionnels tous les 7-8 mois.

Justifiez moi maintenant cette obligation de CT2RM ...

N° 947370 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 19:31

Vous parler de sécurités et faire un control technique obligatoire pour les 2 roues motorisé.  
pour notre sécurité cela devrais gratuit quand t il s'agit de la sécurité des jeunes ces quoi cette  
magouille .

N° 947375 - Contrôle technique oui mais intelligent

par :

01/07/2023 19:33

Bonjour

Mis à part taxer des motards à quoi cela sert il ?

Car je ne pense pas que certains propriétaires de moto illégal qui pourrissent la vie des gens avec des  
rodéos sauvages vont se soumettre à ce contrôle technique.

Après il peut être utile lors de la revente d'un véhicule ou lors d'un accident .

Cela permettra d'assainir le parc moto, et de ne pas taxer inutilement les gens.

Car beaucoup peuvent avoir des surprises lors de l'achat de véhicules d'occasions.

N° 947376 - Avis favorable

par :

01/07/2023 19:33

Je suis motard et favorable au contrôle technique pour les deux roues motorisés.

N° 947378 - Gestion des priorités

par :

01/07/2023 19:34

Merci de revoir vos priorités. Prioriser la résolution des causes d'accidents. Le comportement des  
usagers, l'état des routes. En tout cas, pas l'état des motos. Et ceux qui ont des motos en mauvais  
état sont ceux qui n'iront pas au CT, comme ils le font en voiture. Vous êtes obligés d'en faire un ?  
Alors seulement pour la vente du véhicule. Merci, bisous.

N° 947382 - Gestion des priorités

par :

01/07/2023 19:35

Merci de revoir vos priorités. Prioriser la résolution des causes d'accidents. Le comportement des  
usagers, l'état des routes. En tout cas, pas l'état des motos. Et ceux qui ont des motos en mauvais  
état sont ceux qui n'iront pas au CT, comme ils le font en voiture. Vous êtes obligés d'en faire un ?  
Alors seulement pour la vente du véhicule. Merci, bisous.

N° 947398 - Contre le contrôle technique

par :

01/07/2023 19:46

Bonjour je ne comprends pas pourquoi faire un contrôle technique je suis motard je fréquente  
beaucoup de motards toutes nos motos sont dans un état impeccable j'ai vendu plusieurs motos à



moi personnel dont il y avait des travaux que j'ai fait faire par des professionnels car on ne plaisante pas nous les motards avec la sécurité donc je ne comprends pas pourquoi ce contrôle technique peut-être mise en place

N° 947399 - Contrôle technique moto : inutile

par :

01/07/2023 19:48

Bonjour,

Motard depuis 30 ans, j'ai toujours entretenu mes motos, en particulier au niveau sécurité (freinage, pneus, rouille, chaîne, graissage, vidanges, ...). En effet, au guidon d'un 2 roues, c'est ma vie qui est en jeu : frein défaillant = risque de mort.

Le contrôle technique, tel qu'il est aujourd'hui envisagé, c'est-à-dire à minima, ne fait que reprendre les contrôles que font tous les motards. Ceux qui ne le font pas ne mettent que leur vie en danger, c'est leur choix.

Le contrôle technique des 2 roues n'est donc qu'un moyen de plus pour remplir les caisses de l'état qui en ont bien besoin. Il ne participera pas efficacement à la réduction des accidents.

N° 947400 - Un projet de loi sans motivation argumentée.

par :

01/07/2023 19:49

Un motard, s'il veut rester en vie doit impérativement avoir un véhicule en bon état, respecter le partage de la route et être en bonne forme.

L'accidentologie des deux roues motorisées due à une défaillance technique est inférieure à 1%, le contrôle technique devient inadapté pour la sécurité.

Les forces de l'ordre sont parfaitement adaptées pour effectuer des contrôles simples en situation usure des pneus, avertisseur, niveau sonore, pollution, éclairage.

N° 947402 - Remarques sur les contrôles du niveau sonore et d'épaisseur des disques et plaquettes de freinage.

par :

01/07/2023 19:49

Bonjour,

Les cases U1 et U2 du certificat d'immatriculation de mon scooter mentionnent le volume sonore et le régime tours minute, à respecter. Or, mon véhicule ne dispose pas d'un compte tours. Dans ces conditions comment le contrôleur pourra effectuer sa mesure, sans dépasser le régime mentionné en U2, au risque de gravement endommager le moteur de mon scooter?

S'agissant des freins, le contrôleur disposera-t-il des données constructeur, pour vérifier que les côtes minima ne sont pas atteintes? un simple examen visuel sera trop subjectif et ne respectera pas les informations du constructeur.

Cordialement.

N° 947405 - Utilité du contrôle de

par :

01/07/2023 19:51

La moto est un objet de loisir et de passion le plus souvent, les motards entretiennent et soignent leur véhicule, volontairement pour leur sécurité et leur plaisir.

Il vaudrait mieux demander la preuve des factures d'entretien épisodiques faites par un garagiste QUALIFIÉ. La compétence des contrôleurs risque d'être mise en doute, à juste titre hélas.

Un garagiste voiture ne peut pas changer les pneus d'une moto par exemple.

N° 947406 - Oui au contrôle technique

par :

01/07/2023 19:51

Au même titre que pour tous les véhicules qui peuvent blesser ou tuer par défaut d'entretien.

N° 947408 - Oui au contrôle technique

par :

01/07/2023 19:53

au même titre que pour tous les véhicules qui peuvent blesser ou tuer par défaut d'entretien.

N° 947411 - Alternatives au CTP ?

par :

01/07/2023 19:55

les possibilités d'alternatives au CTP devaient être mise en œuvre par des actions concrètes, toutes celles prévues n'ont pas été effectuées;

L'accidentologie due à des défauts d'entretien et/ou modifications des DRM est très faible en comparaison des autres véhicules.

les conducteurs de DRM supérieur à 125 cm<sup>2</sup> sont majoritairement des adultes aguerris et responsables ayant une forte propension à l'entretien régulier de leur véhicule

La mise en place du CTP pour les DRM risque de générer d'autres troubles sociaux avec des conséquences irréremédiables

N° 947416 - je m'interroge sur la prise en charge dans un centre pour mes motos

par :

01/07/2023 19:58

bonjour,

Je suis propriétaire de deux motos, l'une de 33 ans d'âge pesant 400 kg de marque américaine et dans un tout autre registre une japonaise ultra moderne avec une boîte de vitesse DCT autrement dit une automatique celle-ci sera concernée un peu plus tard par le contrôle.

nous sommes sur deux technologies différentes qui nécessitent une manipulation de professionnels du fait du poids, du gabarit, de la technicité,

est-ce que les contrôleurs seront titulaires du permis moto?

physiquement, seront-ils à même de manoeuvrer une machine avec un poids et un encombrement élevé?

et concernant ma seconde moto, une machine à boîte automatique nécessite des compétences de motard pour la manipuler, quel sera la responsabilité du centre de contrôle en cas de dégradations?

dernier point, le nombre de motos qui circulent sur notre territoire est bien moins important que les voitures avec des machines ayant parfois réalisé moins de 1000 km par ans

combien de centres seront prêts par département pour la mise en application de cette obligation?

N° 947421 - Contrôle technique des véhicules à 2 ou 3 roues

par :

01/07/2023 20:01

90% des utilisateurs de 2 ou 3 roues sont plus que d'autres vigilants quant au bon état de leurs machines qui font l'objet de révision et de vérifications très fréquentes.  
Je ne vois pas l'intérêt de rajouter cette procédure inutile et coûteuse.

N° 947423 - Un projet copié / collé de la voiture inadapté aux 2 roues:

par :

01/07/2023 20:02

La périodicité prévue est discriminante parce ce que les 2 roues font très peu de Km par an, (moins de 3000 km par an) par ailleurs leurs organes de sécurité sont facilement visibles.

Un pneu de 2 roues, à cause de sa gomme tendre se change tout les 10 000km.

Le changement se fait chez des professionnels du 2 roues, en effet les pneus tubeless, très rigides, sont impossible à changer soi même.

La commission laisse ouverte la porte à des mesures alternatives, aussi pourquoi ne pas instaurer ce contrôle visuel réalisé à l'occasion du changement de pneu chez un professionnel en l'agréant d'un passage au sonomètre.

Il remettrait un certificat et le coût serait réduit (dans les 20 euros), les structures existent et les mécaniciens sont déjà formés.

D'ailleurs les professionnels inspectent déjà les organes de sécurité à l'occasion des changements de pneu, ils ne peuvent pas laisser partir un véhicule dangereux !

Merci pour cette consultation,

En espérant pour une fois, que le bon sens l'emporte sur les lobbys économiques mercantiles et déconnectés des réalités...

N° 947427 - Ct moto

par :

01/07/2023 20:06

Ce projet n'est qu'un moyen de plus au détriment de ceux qui travaillent .

L'usage d'un deux roues requiert la compétence de s'assurer du bon fonctionnement de celui ci , c'est notre vie qui dépend de deux petits carrés au contact avec le sol . Croyez vous que l'on soit assez fou pour rouler sans s'assurer du bon état des pneus des freins, des écoulements de liquides quels qu'ils soient , des feux qui sont notre seule façon de nous signaler ... allons soyons sérieux , tu cela est une façon comme une autre d'élargir Léa clientèle de centres de contrôle technique déjà peu scrupuleux sur le contrôle des autos ...

N° 947429 - Contre le contrôle technique moto

par :

01/07/2023 20:06

Le contrôle technique moto n'est vraiment pas justifié surtout que la cause des accidents moto n'a rien avoir avec l'état de la moto nous avons juste a regarder l'état des routes le nombre de personnes conduisant en étant drogue au téléphone et j'en passe je pense que avant le contrôle technique moto il y a beaucoup de choses à faire surtout que le permis moto nous fait beaucoup de remontrances la dessus et en devenant motards on le comprend vite en deux roues la moindre négligence de sont deux on peut le payer de ça vie!!!!

N° 947437 - CT Moto

par :

01/07/2023 20:11

Ce CT est totalement inutile et n'est mis en place que pour satisfaire la Commission Européenne et quelques associations françaises. Avec mes motos de collection, je fais moins de 2000 km par an avec mes deux machines. Motard depuis 1969, j'ai possédé de nombreuses motos que j'ai toujours bien entretenues et gardées dans leur état d'origine. Je suis contre ce CT car inutile et je n'aime pas les choses inutiles qui ne servent qu'à satisfaire des lobbies ou à de l'électoratisme.

N° 947440 - non au contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

01/07/2023 20:12

Il n'y a jamais eu autant d'injustice sociale en France, notamment en ce qui concerne les moyens de transports individuels et on nous en rajoute une couche avec ce CT moto, non justifié.

Les policiers tirent quasiment à bout portant sur les jeunes automobilistes qui refusent d'obtempérer (Angoulême et Nanterre) ; Le carburant n'a jamais été aussi cher ; La vitesse a été baissée arbitrairement à 80 km/h sans que cela apporte quoi que ce soit en matière de sécurité, la preuve, un grand nombre de départements sont revenus à 90 km/h ; Les ZFE envahissent nos grandes villes interdisant l'accès de celles-ci aux usagers des classes moyennes et défavorisées ; L'état radarise à tout va, bien souvent pour des excès inférieurs à 10 km/h ; Les agglomérations créent volontairement des bouchons dans leurs centres villes afin de décourager les automobilistes d'y venir, le résultat, c'est + de pollution et + dépenses (carburants, stationnements) ; Les parkings des sites touristiques sont très souvent payants, là encore on est dans l'injustice sociale etc, etc...

Vous comptez encore taper longtemps sur les usagers des routes. Qu'attendez-vous ? Que certains finissent par se mettre en colère, que d'autres roulent en infraction faute de moyens financiers et par nécessité, ...

Il est temps de revoir votre copie et d'arrêter de servir le capitalisme en répondant favorablement à tous ses lobbys qui n'ont pour but que engranger de l'argent sur le dos du citoyen. Il faut leur dire "NON" et par conséquent arrêter de taper sur l'usager de la route.

Après les gilets jaunes, la covid, la réforme des retraites, n'en rajoutez pas, la coupe est pleine.

N° 947442 - contre le CT moto

par :

01/07/2023 20:17

Non non non au contrôle technique moto.

Contrôle des routes oui oui oui

Cordialement

N° 947444 - Contre le CT moto

par :

01/07/2023 20:18

Non non non au contrôle technique moto.

Contrôle des routes oui oui oui

Cordialement

N° 947448 - CT2RM

par :

01/07/2023 20:20

Il n'y a aucune raison de mettre en place un CT si ce n'est encore pour nous voler 50€

N° 947458 - CT2RM

par :

01/07/2023 20:29

Il n'y a aucune raison de mettre en place un CT et pour 50€ on vous dit votre 2 roues est en bon état  
Ça va changer quoi ?????

N° 947461 - refus du contrôle technique moto sans un contrôleur ayen le permis gros cube depuis 10 ans

par :

01/07/2023 20:33

si contrôle ce fait je demanderais au contrôleur qui fait le contrôle: son permis gros cube ,ses années minimum 10 ans , pas de débutant, et pas de votre formation . Car tous mécanicien moto dans tous domaines que ce soi on tous le permis moto pour pouvoir touchez et manipuler une moto, car former n'est pas avoir , ci le contrôleur n'est pas en mesure de me donnez c'est information je prend mes clic et mes clac et je m'envais ,je ferais absence au contrôle technique. A bonne entendeur salue

N° 947464 - Sans intérêt

par :

01/07/2023 20:35

Motard depuis 45 ans et contrôleur technique auto pendant 20 ans je mesure la différence entre ces deux mondes ( moto et auto) aussi bien en ce qui concerne l'état des véhicules que du comportement des utilisateurs. Le bruit des motos doit être contrôlé, mais je ne vois aucun point de contrôle qui ne puisse l'être aussi bien que par le propriétaire de la moto lui-même. C'est une abération technocratique qui n'à aucun fondement sécuritaire. Je sais que l'état a été incompétent un certain nombre d'années en ce qui concerne le ct auto, je l'ai vécu, c'est donc par un mensonge qu'il justifie un contrôle qui pratiquement n'est pas réalisable tel que l'on nous le présente déjà...

N° 947465 - CT moto

par :

01/07/2023 20:35

La mise en place de mesures alternatives comme le permet la directive européenne 2014/45/UE. avait été réalisée comme cela a eu lieu dans d'autres pays de l'UE. Suite aux lobbying d'associations commeX qui perçoit des subventions notamment de LIME, loueur de trottinettes et vélos électriques, X qui à perçu 39 000 € de la Mairie de Paris et X ancien délégué de X et qui vend des bicyclette, le CE à donc annulé ces mesures alternatives. 28% de motards en plus, 24% d'accidents en moins. L'an dernier, plus de 475.000 motos étaient immatriculées dans notre pays, soit une hausse de près de 30% ces 10 dernières années. Ce qui prouve que les mesures alternatives et la responsabilisation des motards via les auto écoles, la [association de motard] ... à porté leurs fruits. CE QUI EST CAUSE

D'ACCIDENTS DE MOTOS C'EST L'ETAT DEPLORABLE DES ROUTES DE NOTRE PAYS. Un contrôle technique ne permettra pas d'améliorer cet état de fait

N° 947475 -

par :

01/07/2023 20:45

Motard depuis 45 ans, j'ai eu deux accidents : l'un quand une voiture m'a coupé la route en refusant une priorité; l'autre quand un objet abandonné sur la route m'a fait chuter. Heureusement et évidemment mes motos étaient en excellent état, sinon les conséquences auraient pu être plus graves pour moi. Les motards savent que l'entretien de leur machine est leur assurance vie. Je ne fais ainsi pas partie des 0,3% d'accidents causés par un défaut d'entretien de la moto, l'imposition de ce contrôle technique sera donc sans aucun effet positif pour moi, mais contribuera à engraisser les sociétés de contrôle à mes dépends.

Je roule au quotidien avec la ligne d'échappement d'origine, mais si je roulais avec un échappement bruyant non homologué, il me suffirait de reposer l'échappement d'origine pour passer le contrôle, puis de le changer au retour. Le contrôle technique aura donc un impact zéro sur les machines bruyantes.

Je possède deux motos de 1974 et de 2000, qui roulent chacune moins de 5000 km par an, comme la majorité des 2 RM, et dont le contrôle pollution montrera certainement des rejets de gaz correspondant à la norme de l'année où ces machines ont été construites. La carburation d'une moto est plus pointue et doit être plus entretenue qu'une carburation automobile. Alors là encore, l'utilité de ce contrôle technique est plutôt nulle.

Ces 2 motos sont dépourvues de réglage (d'origine) du phare. Ainsi, elles éclairent un peu bas en solo et trop haut en duo, selon le poids du pilote et du passager. Toutes les motos de ces années là ont été construites comme ça. À quoi servira le contrôle technique, si ce n'est à confirmer que l'éclairage est trop bas ou trop haut, ce que l'on sait déjà, et sans moyen de correction.

N° 947482 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 20:51

Le contrôle technique moto doit concerner les petites cylindrées comme les 50 cc. Ces véhicules sont les plus modifiés et où les éléments de sécurités sont les plus détériorés.

N° 947483 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 20:53

Je suis surpris de ce contrôle.

Car je ne connais personne qui roule sans freins.

J'ai peur que ce soit un nouvel impôt déguisé

N° 947484 - le CT moto n'a pas de réel intérêt sauf peut être en cas de vente

par :

01/07/2023 20:55

chacun sait que en moto ça ne rigole pas en cas de chute, aussi tous les motards ont ça en tête et entretiennent leur véhicule. Le seul moment ou ça aurait un intérêt c'est en cas de vente pour rassurer l'acheteur sur un certain nombres de point de sécurité.

N° 947486 - Contre

par :

01/07/2023 20:57

Bonjour, avez-vous déjà roulé en deux roues, je ne parle pas des scooters ( 50 cm3) Il faut juste rester sérieux, la moto c'est une passion. Alors arrêter avec votre CT, par contre avez vous vue l'état de vos routes.....

J'aime roulé en moto, je n'ai pas besoin de vous pour la contrôler, je fais un tour avant chaque départ, je graisse ma chaîne tout les 500 km... Je ne roule quand Michelin et oui je veux vivre avec une moto....

N° 947491 - Contrôle technique des deux roues.

par :

01/07/2023 20:59

Il serait nécessaire que tous les points de contrôle demandent un résultat et pas une conformité à l'origine car tous les véhicules anciens voir même récents sont modifiés et souvent pour une meilleure sécurité quoi que certains en pensent.

Un contrôle au hasard dans la circulation serait bien plus performant car il est très aisé de remettre un véhicule en conformité pour le contrôle et de le "recharger" ensuite. (pôt d'échappement :->)

Beaucoup de motards ont plusieurs véhicules dont des anciens et la charge du contrôle technique devient vite "lourde" quand il faut y maintenir 5 ou 6 véhicules...

Un contrôle du bruit, de la pollution et de l'éclairage est assez rapide à faire.

Plus un état général du véhicule et des différents "jeux et usures" permettrait d'éliminer la majorité des problèmes et d'orienter les anomalies vers une "réparation" et une présentation ultérieure obligatoire.

Bon l'objet de ce commentaire étant assez vague, j'ai développé un peu...

N° 947494 - Encore un truc qui ne sert à rien

par :

01/07/2023 21:02

Les conducteurs de deux-roues motorisés sont 20 fois plus exposés aux accidents mortels qu'en voiture. Les motards le savent et de ce fait ne négligent pas l'entretien de leur véhicule. Les freins et les pneus notamment sont toujours entretenus sans avoir besoin d'une vérification et d'une validation par un organisme tiers.

Et quid des « contrôleurs », seront-ils titulaires du permis moto ou formés pour être habilités à déplacer les deux-roues ? Qui sera responsable des dégâts en cas de chute du véhicule ?

Les motards ont pour simple protection et unique carrosserie leur équipement.

Pour améliorer la sécurité il serait plus judicieux de rendre obligatoire certains équipements, comme par exemple les bottes ou chaussures conçues pour la moto, les vestes ou blousons équipés de

protections aux coudes et épaules. Abaisser la TVA à 5,5% pour rendre ces équipements plus abordables car ce ne sont pas des équipements « de luxe » mais ils contribuent à une meilleure sécurité (exemple : les gilets airbag).

N° 947499 - Les motards entretiennent leur moto car leur vie en dépend

par :

01/07/2023 21:08

Bonjour,

Je ne connais aucun motard qui n'entretient pas sa moto, car contrairement aux voitures, le moindre problème technique se traduit par un accident grave pour le motard. Je pense que les "vrais" chiffres du nombre d'accidents dus à un mauvais entretien méritent d'être pris en compte indépendamment de ceux donnés par des organismes non objectifs. Je suivrai le mouvement qui s'annonce pour dénoncer l'inutilité de ce contrôle technique.

N° 947515 - Mon avis sur le contrôle technique.

par :

01/07/2023 21:17

Bonjour, Voici mon avis:

Je suis contre le contrôle technique

De ce que j'ai lu et entendu dans les médias il me paraît évident que les demandeurs ont un but lucratif principalement la société X, certainement épaulée par les autres enseignes du contrôle technique.

En effet quoi de mieux pour une entreprise que de se voir offrir par la législation une clientèle supplémentaire avec la manne financière qui va avec.

Je suis surpris par le manque d'action du conseil d'état qui, on l'a vu, auditionne les principaux intéressés pour démêler le vrai du faux dans certaines affaires , mais là, ont-ils simplement demandé aux protagonistes si ce n'est pas à but lucratif?

Si ces sociétés de contrôle technique sont aussi bienveillantes qu'elles veulent nous le faire croire(et ce malgré avoir fournit des études statistiques non représentatives d'accidents de cyclomoteur en Espagne), il faudrait leur imposer de reverser une majeure partie de leurs bénéfices dans l'amélioration du réseau routier.

Il est évident qu'une fois le contrôle en place, les enseignes s'accorderont pour nous imposer de nouveaux points afin de faire grimper la facture.

J'ai plusieurs interrogations: Pour ceux qui roulent très occasionnellement et uniquement par beaux temps avec leur deux roues, quand ils auront rendez-vous avec une météo catastrophique, l'enseigne du contrôle technique aura tel sa part de responsabilité en cas d'accident sur le trajet? Obliger un deux roues à prendre la route quand les conditions météo sont défavorables (tempête , pluie, verglas), ce n'est pas œuvrer pour la sécurité des usagers.

Pour les mêmes raisons expliquées ci-dessus, est-ce que la période d'hivernage des deux roues va être respectée et que le contrôle n'aura lieu qu'à partir du printemps?

Merci de m'avoir lu,

Cordialement.

N° 947519 - CT 2 roues, l'imposture !

par :

01/07/2023 21:21

bonjour,

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux



roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

- Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

- Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

- Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, par son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 947522 - I aberration du CT moto.

par :

01/07/2023 21:22

Je roule en moto depuis plus de 40 ans et j'ai toujours vérifié et entretenu mes motos. J'ai plusieurs motos dans mon garage. Un triton (je suppose que l'administration ne connaît ce type de machine <https://bellesmachines.com/cafe-racer-par-essence-triton/>) Je ne sais comment cela va se passer au CT pour ce genre de moto..... Rien que pour le démarrage au Kick, il faut être déjà un expert pour la démarrer. Comment vérifier le freinage qui date de plus de 50 ans, à l'époque c'était moins important qu'aujourd'hui etc..... En moto moderne j'ai une moto qui fait plus de 400 kg et qui demande une certaine force physique pour la manoeuvrer. De plus pour vérifier par exemple les plaquettes de freins il est obligatoire de démonter de la carrosserie et sur laquelle se base le technicien de CT pourrait se baser. " 1.1.7.a.6 Usure importante : Les plaquettes de frein ont des repères d'usure. La totalité de l'épaisseur de la plaquette jusqu'à ce repère est utilisable. Au delà du repère, l'usure est considérée excessive. Qu'est-ce qu'une usure importante ? A combien de mm des repères d'usure ?"

Quelles seront les critères de l'usure excessive des disques de freins?? Chaque moto a des disques différentes et d'épaisseurs différentes avec les propres cotes d'usures:

"En 1.1.8.a.8 Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé, cassé ou absent

Sur quel critère peut-il vérifier la tension de la courroie sachant que pour chaque modèle le jeu de celle-ci est différent : " En 6.1.5.e.7 Endommagement de la transmission ou tension anormale de la chaîne ou de la courroie"

Est-ce que le contrôleur connaîtra les couples de serrage de chaque modèle de moto .

Ceux qui ont proposé le CT ont communiqué pour lutter contre le bruit des deux roues (sur le fond, c'est une bonne idée) sauf que le CT ne permettra pas cette lutte contre les pots sans chicanes et non

homologués. Car le propriétaire mettra un pot d'échappement homologué pour le CT et une fois celui-ci, il remettra son pot bruyant.

Ce n'est que quelques exemples.

Mais la question qui fâche, c'est l'état déplorable des routes françaises qui sont bien plus dangereuses pour les motards.

N° 947523 - Non au CT2RM

par :

01/07/2023 21:22

Je vous adresse cette lettre pour exprimer mon désaccord profond concernant la mise en place du contrôle technique obligatoire pour les motos en France, tel que prévu par le décret récent.

Tout d'abord, il est important de souligner que les motos sont des véhicules utilisés de manière moins fréquente que les voitures. Selon les données du Ministère de la Transition Écologique, les motos en France parcourent en moyenne 4 500 km par an, tandis que les voitures parcourent environ 14 000 km par an. Cette différence substantielle démontre que les motos sont utilisées de manière plus occasionnelle, ce qui limite les risques potentiels liés à leur état mécanique.

De plus, les motos modernes sont soumises à des normes de fabrication strictes et intègrent des systèmes de sécurité avancés tels que l'ABS (système antiblocage des freins) et l'ESP (contrôle électronique de stabilité). Ces avancées technologiques ont considérablement amélioré la sécurité des motos et réduit les risques d'accidents liés à des défaillances mécaniques.

En ce qui concerne les aspects financiers, il est essentiel de prendre en compte les coûts supplémentaires imposés aux propriétaires de motos par le contrôle technique obligatoire. Selon les estimations fournies par des associations de motards, le coût moyen d'un contrôle technique pour une moto s'élève à environ 70 euros. Multiplié par le nombre de motos en circulation en France, cela représenterait une charge financière considérable pour les motards, sans pour autant garantir une amélioration significative de la sécurité routière.

De plus, il est important de noter que la majorité des accidents impliquant des motos sont dus à des défaillances de la chaussée (nid de poule, graviers...)

Plutôt que de se focaliser sur le contrôle technique il serait appréciable de rendre les routes plus sûres en les rénovant plus efficacement, mettre en place des campagnes de sensibilisation sur le comportement routier, proposer des aides à l'accès aux équipements de sécurité comme les airbags....

En conclusion, je vous demande de reconsidérer sérieusement la décision de rendre le contrôle technique obligatoire pour les motos en France. Les données statistiques et les considérations financières soulignent l'inefficacité et le fardeau que cette mesure représenterait pour les propriétaires de motos. Il serait plus judicieux d'investir dans des initiatives de sécurité routière ciblées et des campagnes de sensibilisation pour réduire réellement les risques d'accidents impliquant des motos.

Je vous remercie de votre attention

N° 947525 - Le contrôle technique a un seul intérêt : taxer les 2 ou 3 roues.

par :

01/07/2023 21:25

Oui, l'entretien d'un deux roues est une nécessité. Mais les usagers des deux roues ont appris à contrôler leurs machines (cela fait partie de la formation). A l'utilisation il est facile de détecter une anomalie et y remédier rapidement. L'argent dépensé pour le contrôle technique serait plus utile pour la révision de son engin. Pour moi, le contrôle technique est une fausse bonne idée. Dans les causes d'accidents, un effort devrait être réalisé dans la qualité des infrastructures, une prévention accrue sur par rapport à l'alcool ou la drogue, (moto = 0 alcool), l'entretien des routes (Chaque jour je remarque des trous importants dans les routes), et mettre en place une vraie réflexion sur la mobilité ... (On a l'impression que ceux qui décident pour nous, n'ont aucun problème avec des chauffeurs ou des véhicules prioritaires ...). A noter la triste situation des rues de Paris totalement défoncées qui occasionnent des accidents pour les piétons, les cyclistes, les 2 et 3 roues. Si l'on veut vraiment améliorer la sécurité, il y a vraiment d'autres choses urgentes. Depuis un grand nombre d'années on a l'impression que rien n'est fait !

N° 947526 -

par :

01/07/2023 21:26

Bonjour monsieur le Ministre,

Motard, je suis opposé à un tel contrôle. En effet, il ne s'agit pas là de lutter contre les causes d'accidents. N'ayant pas de carrosserie, je peux vous certifier que je prends soin de l'entretien de ma moto.

On pourrait tout simplement exiger, une pastille apposée par le garagiste attestant du bon entretien, du suivi régulier de la moto et de la non modification des caractéristiques des normes constructeur (une pastille détachable ajoutée au carnet d'entretien par exemple tamponnée et datée). On pourrait alors envisager des sanctions contre les contrevenants pouvant aller jusqu'à l'immobilisation du véhicule et une amende. Cela pourrait être dissuasif... On peut aussi imaginer un système identique à celui des assurances. A l'heure actuelle, les forces de l'ordre sont en capacité de vérifier par l'outil informatique, si un véhicule est assuré. Ne pourrait-on imaginer un dispositif identique permettant de vérifier que la moto est bien entretenue? Plutôt que d'obliger un propriétaire à payer un CT ne serait-il pas plus judicieux de le responsabiliser et de l'obliger à entretenir son 2 roues?

On se focalise sur le bruit mais, en quoi ce CT empêchera-t-il le propriétaire de modifier son véhicule après. On le voit bien pour les voitures, cela ne fonctionne pas. Alors certes il reste le problème de la pollution. Mais encore une fois cela devrait être réglé, si l'entretien du véhicule est fait correctement et certifié par le garagiste.

Enfin, j'attire votre attention sur le nombre déjà important de conducteurs roulant sans permis. Vous risquez alors de créer de nouvelles infractions au code de la route. Certains n'auront pas les moyens financiers pour payer ce contrôle et s'en dispenseront. Ne vaut-il pas mieux qu'ils consacrent leur budget sur l'entretien mécanique du deux roues? Qu'en sera-t-il au niveau des assurances en cas d'accident? Et je ne parle pas du souci que cela pourrait créer si on abaisse l'âge du permis de conduire à 17 ans. Je plains les parents.

Certains pays n'ont pas cédé aux injonctions des professionnels du contrôle: Finlande, Pays-Bas. En revanche, ils ont mis en place des mesures pour améliorer la sécurité des motocyclistes. Pourquoi ne pas prendre exemple sur eux? Bien entendu cela implique un effort financier de l'état... On peut alors s'interroger, à juste titre, sur la volonté réelle de nos gouvernants en matière de sécurité routière

lorsqu'ils reportent ce problème sur les seules épaules des particuliers (CT). Que dire des rails de sécurité, des chaussées déformées, des ralentisseurs non conformes...

En revanche je suis pour le CT lors de la cession du véhicule. C'est une garantie pour l'acquéreur.  
Cordialement

N° 947527 - RACKET INUTILE

par :

01/07/2023 21:26

Aucune utilité mais nous l'appliquons quand-même. Bravo la stupidité.

Nous nous battons et nous vous obligerons à retirer cette saloperie inutile.

Ensuite, QUITTER L'UE et RÉFORMER LES INSTITUTIONS car il y a trop d'abus en tout genre et trop de corruption.

N° 947528 - Inutile de mettre un contrôle technique sur les deux roues

par :

01/07/2023 21:26

Les utilisateurs de 2 roues n'ont pas de carrosserie comme une voiture alors comment pouvons nous penser une seule seconde que le motard ne prendra pas soins de son deux roues comme il se doit ? Comment pouvons nous penser une seule seconde que les motards ne respectent pas l'entretien de leur deux roues alors qu'un simple dysfonctionnement même minime peut le tuer ! Les motards ne sont pas des suicidaires ! C'est pour cela qu'un motard fait toujours attention avec ce qu'il roule ! Un deux roues ce n'est pas une voiture !

Inutile de mettre un contrôle technique quand on connaît le très faible pourcentage d'accident de deux roues impliquant un mauvais entretien du véhicule.

N° 947531 - Contrôle technique.

par :

01/07/2023 21:28

Motard depuis 40 ans sans aucun accident j'ai toujours entretenu mes véhicules à 2 roues. possédant permis voiture moto et pl le plus dangereux actuellement est les gens qui téléphonent en roulant et l'état déplorable de nos routes et l'incivisme général instauré en France depuis plusieurs années. DE Plus 3 associations représentant quelques centaines de personnes se permettent de saisir le conseil d'état qui de plus leur donne raison contre 4 millions d'utilisateurs de 2 roues cherché l'erreur. Pour moi c'est encore un impôt supplémentaire le taux de véhicules accidentés ayant des défauts étant très faible ce contrôle est complètement injustifié cela va entraîner des rancœurs supplémentaires et ce pays n'a pas besoin de cela actuellement. Étant pompier professionnel et ayant fait assez d'accident mortel dans ma vie la conduite sous médicaments, drogue, alcoolisme est plus souvent rencontré qu'un défaut d'état du véhicule sauf pour les jeunes qui roulent en 50cm3. Le seul contrôle technique qui devrait être réalisé concerné les 50 cm3 (véhicules débridés, pot de détente, kit moteur) et j'en passe. J'espère que ces quelques lignes seront lues et un peu de pragmatisme au lieu de démagogie ferait le plus grand bien à la prise de décision et à ce pays

N° 947535 - Et je suis sûr, sûr, qu'on nous prend pour des c...

par :

01/07/2023 21:35

La lecture du projet d'arrêté sur le CT des 2-3-4 roues motorisés laisse pantois.

Ce n'est pas tout à fait du Kafka, c'est plus près de Courteline ou d'Alphonse Allais. On doit pouvoir en faire un sketch ; il sera plus proche de Raymond Devos que le Jean-Marie Bigard et c'est en soi une bonne chose. Il ne faudra pas ignorer ce qu'en aurait tiré Fernand Raynaud.

L'on veut contrôler ma moto. On a raison, à 71 ans avec 50 ans de permis, je suis un brin suicidaire, j'en oublie donc intentionnellement de vérifier l'état de ma machine. Ancien pilote privé, j'évitais de faire la visite pré-vol, j'ignorais les recommandations logiques d'entretien et je décollais sans avoir vérifié le niveau de carburant, etc.

Pourtant on m'avait dit qu'un bon pilote, que ce soit d'aéronef ou d'engin à 2 roues, mourrait de vieillesse dans son lit !

J'ai donc compulsé cet ouvrage et je n'ai pas manqué de relever quelques fleurs de la pensée administrative à tendance soviétique.

P 23 : - il est question de direction assistée ; je n'ai jamais su acheter la bonne bécane, aucune n'en avait ...

- plus loin, on se préoccupe de mes essuie-glace et de leurs balais : pourquoi pas ceux de la vitre arrière, tant qu'à faire ?

P 24 : - champ de vision et vitrages (faut-il qu'on inspecte mon casque et sa visière, des fois qu'il y aurait une couche multiséculaire de cadavres d'insectes collés dessus?)

P 25 : - on nous parle de feux de brouillard avant et arrière, ainsi que de feu de recul. Je me précipite pour faire monter tout ça en urgence ;

P 29 :- pare-chocs et protections latérales. Effectivement, leur défaut est un reproche fréquent que l'on fait aux motos.

P 30 :- portes et poignées de portes ; éléments qui font gravement défaut à la plupart des 2 roues.

J'ai cru en voir sur une moto, mais c'était il y a longtemps, à 7 heures du mat' un 1er janvier et j'étais fortement imprégné.

- selle absente, oui, sur les motos de trial qui ne sont pas soumises au CT.

- béquille absente : dans ce cas, on cherche un arbre, un mur pour y appuyer sa machine, sinon on la jette au sol ?

P 31 :- ceinture de sécurité : je rêve, on m'a toujours conseillé de vider les étriers en cas de problème...

- airbag : nous nous confectureront des sacs remplis de fourrage à placer sur le réservoir, cela servira d'herb'bag...

P 34 :- du moteur diesel ... Pourquoi pas à gazogène, tant qu'à y être.

P 40 :- pour le chapitre concernant la vignette, rien ne semble encore prévu pour la coller sur le carénage ou une partie métallique, pas davantage sur la façon de la protéger de la pluie ou du soleil pendant 3 ans.

Rien non plus n'est mentionné nulle part pour expliciter comment les appareils de mesure et/ou de contrôle seront eux-mêmes contrôlés et certifiés, ni pour quelle durée !

Décidément, il semble qu'il y ait beaucoup à revoir dans votre copie !..

N° 947536 - Contre le contrôle technique

par :

01/07/2023 21:35

Bonjour je suis contre le contrôle technique car j'ai un side car et 4 vieilles motos avec lesquelles je roule régulièrement et l'ajout d'un contrôle technique pour ces 5 véhicules vont me faire dépenser beaucoup trop cher et je n'aurais même pas le temps pour faire passer tous ces contrôles. Le fait d'avoir plusieurs véhicules me permet de répartir les kilomètres entre ces véhicules et donc de ne

jamais plus en acheter jusqu'à la fin de ma carrière de motard (j'ai 54 ans actuellement). De plus certaines pièces ne sont plus disponibles pour remettre d'origine mes motos. Je n'aurais donc plus de véhicules pour rouler.

N° 947538 - L'instauration Du control technique des 2 roues n'est pas la solution pour garantir une meilleure sécurité des pilotes

par :

01/07/2023 21:36

Un motard ne peut pas faire autrement que de vérifier l'état de sa machine avant de l'utiliser.

- Une fuite moteur se répandra forcément sous la roue arrière. Un pneu gras perdra son adhérence.

- un problème de frein aura forcément une répercussion sur les trajectoires. Sans freins efficaces agissant sur la masse et la vitesse de la machine, le pilote perdra forcément le contrôle de sa machine . C'est physique.

- il en va de même pour des pneus mal gonflés .

Le Ct a encore moins d'utilité pour une moto qui hiverne chaque année et dispose d'un faible kilométrage annuel. Quel est l'argument technique et sécuritaire qui justifierait un ct tous les 2 ans pour une moto qui fait 2000 km par ans ?

Le ct ne sera jamais un levier pédagogique qui incitera certains motards à laisser les chicanes en place.

Par contre , il serait plus judicieux de rendre obligatoire le port de vêtements de protection comme :

Le blouson avec une dorsale

Des chaussures de motos avec les coques de protections

D'interdire le short ,

D'inciter les pilotes à acquérir un gilet Airbag.

Il serait aussi plus cohérent de revoir l'état des routes , de supprimer les coussins berlinois qui sont de véritables sources de chutes en période de pluies.

Le ct n'est pas le bon levier pour garantir une meilleure sécurité et ne sert que les envies de 3 associations parisiennes qui ne veulent plus de voitures dans Paris.

Tout ça n'a absolument aucun bon sens.

N° 947543 - Consultation sur le projet du décret relatif à la mise en place du CT sur les véhicules motorisés a deux ou trois roues motrices

par :

01/07/2023 21:39

Je ne suis pas favorable à la mise en place de ce contrôle techniques qui ne résoudra en aucun cas la mortalité ou les accidents des deux roues motorisés. Au vu des différents sondages et communications de plusieurs sources différentes et contradictoires, peu de ces accidents sont liés à leurs entretiens ou à leurs vétustés De plus étant

moi même, conducteur de motos je mets tout en œuvre pour avoir un véhicule en parfait état de marche avant de prendre la route, il serait particulièrement imprudent et inconscient de ne pas le faire.

Par contre je suis plus inquiet sur l'état de nos routes et à l'inconscience des conducteurs de véhicules motorisés dont l'attitude me semble bien peu adapté à la conduite de leur véhicule . Pour conclure la mise en place du contrôle technique des deux ou trois roues motorisés ne satisfait que le lobbie de certaines sociétés qui ne voient qu'un moyen supplémentaire de s'enrichir sur notre dos sans pour autant résoudre concrètement la mortalité des deux ou trois roues motorisés .

Cordialement.

N° 947548 - Contrôle technique 2 roues

par :

01/07/2023 21:43

Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec la mise en place de ce contrôle technique. Je suis motard et j'emmène ma moto tous les 2 ans pour une visite de contrôle. Je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle par l'état. La faible implication des défauts de véhicule dans l'accidentalité des deux-roues motorisés a été démontré dans le rapport Maids.

N° 947553 - CT moto pourquoi ?

par :

01/07/2023 21:45

Sans doute pour répondre aux exigences européennes, comme d'habitude. Bref, mon expérience de motard m'invite à devoir participer à cette consultation car, en presque 20 ans d'expérience, j'ai rarement vu des motards avec des motos mal entretenues ou alors c'étaient des suicidaires sans cervelles. Nos motos sont entretenues et souvent nettoyées car ce sont nos véhicules de plaisir avant tout. Les deux roues les plus dangereux sont les scooters qui ceux sont des conducteurs souvent dangereux, voire eux aussi suicidaires. Bref, je ne vais pas prêcher ma paroisse trop longtemps car je suis un motard qui aime la vie et un bon motard est un motard vivant... A bon entendeur.

N° 947556 - CT moto

par :

01/07/2023 21:48

Un contrôle technique me semble utile pour sécuriser un achat. Il peut permettre d'avoir un levier légal supplémentaire en cas de litige entre vendeur et acheteur.

Un CT moto régulier pose beaucoup de difficultés de mise en place.

Il me semble impératif que les 50cc et voiturettes soient concernés par le CT.

N° 947563 - Contrôle technique motocyclette

par :

01/07/2023 21:54

Bonjour,

Décret qui va être vraiment très dur à mettre en place pour les contrôleurs techniques. Faudra-t-il un technicien avec le permis moto dans chaque centre ?

Je me pose la question.

Cordialement.

N° 947571 - Aucun bénéfice évident pour le citoyen

par :

01/07/2023 22:00

Bonjour,

En tant que citoyen, il me revient de me poser la question de la pertinence de cette démarche.

Celle-ci apparaît dénuée de bénéfice pour l'utilisateur et représente un coût supplémentaire pour le citoyen pour aucun apport réel quant à la sécurité.

Il est bien sûr entendu que je suis contre les motocyclettes qui font un bruit indécemment élevé. Plus de contrôle devrait d'ailleurs être organisé. Toutefois, le CT2RM n'apporte rien ici.

0.3% des accidents sont dûs à un défaut technique. Donc, ici aussi, aucun bénéfice ne sera apporté. Les motards sont conscients du risque pour leur vie que représente le mauvais état de leur machine. Quant au sujet de la pollution, aucune démonstration évidente n'a été faite. Par ailleurs, pour adresser ce sujet, favorisons plus la transition vers l'électrique. Aujourd'hui, les machines sont chères et aucune incitation réelle n'existe : ce ne sont clairement pas les bonus actuels qui peuvent aider ceux qui utilisent cet outil comme moyen de locomotion quotidiennement, sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Bref, non seulement cette loi fera peser sur le citoyen un nouvel impôt déguisé mais en plus, il n'apportera aucun service.

N° 947579 - Contrôle technique deux roues

par :

01/07/2023 22:09

Madame, Monsieur,

Motard depuis 45 ans, je trouve tout à fait inutile ce contrôle technique.

Coûteux pour la collectivité et pour le motard.

Cordialement

N° 947581 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

01/07/2023 22:11

Bonjour, pour ma part le contrôle technique des 2 roues motorisés n'a aucun intérêt, les kms/an effectués sont bien inférieurs aux automobiles de plus l'accès visuel aux éléments de sécurité sont bien plus visibles par le propriétaire. Il pourrait peut être envisagé uniquement en cas de revente du véhicule et validé par un concessionnaire.

Cordialement.

N° 947586 - Un technique inutile et aussi un racket organisé !

par :

01/07/2023 22:18

Lorsque le contrôle technique des automobiles a été mis en place dans les années 90, 17 % des accidents étaient liés à l'état de la voiture. Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

Concernant le bruit, c'est une vraie question dont la [association de motard] se préoccupe depuis sa création. Notre page [http://bruit.\[association de motard\].fr/](http://bruit.[association de motard].fr/) présente notamment notre dernière campagne de communication à ce sujet. Est-ce à dire que le contrôle technique permettrait de résoudre ce problème ? Hélas non. D'une part le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, comme nous l'ont confirmé les réseaux de contrôle technique. Par ailleurs, en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues est encore plus prégnant, j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays.

Il est exact que les motards aiment souvent personnaliser, modifier, améliorer ou relooker leur véhicule. La grande accessibilité mécanique des principaux organes y incite, la passion de la mécanique également. Mais ceux qui prétendent que le "bruit sauve des vies" sont dans l'erreur et



feraient mieux de rouler plus doucement, si la sécurité est vraiment leur principal préoccupation. (ce simple point mériterait un plus long développement).

Reste la question de la protection de l'environnement. La [association de motard] y attache une grande importance. Elle pense d'ailleurs que le deux roues motorisé est justement une des solutions de mobilité les plus prometteuses pour diminuer drastiquement les émissions de pollution et de CO2. (-50% de CO2 pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - source ADEME).

La [association de motard] a ainsi suivi et accompagné la mise en place des normes européennes de pollution (Aujourd'hui Euro5b pour les 2RM) afin d'améliorer encore davantage la performance environnementale des motos, malgré les contraintes fortes que cela fait porter sur la fabrication et l'entretien de nos véhicules.

Plutôt que ce contrôle technique inutile, la [association de motard] a travaillé avec le ministère des transports pour pouvoir, comme le permet la directive européenne 2014/45, déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

N° 947588 - De L'intérêt du CT Moto vs Auto

par :

01/07/2023 22:19

Je suis plutôt pour le CT Moto.

Pas pour le Bruit qui ne concerne qu'une minorité et souvent pas des motos (50cc)...

Mais comme les Autos, un contrôle est nécessaire. Un motard normalement se doit de savoir... mais souvent l'affirme sans savoir vraiment de quoi il s'agit.

Pour ma part, je vais payer un contrôle que je fais moi même... Mais je n'aurai pas le choix.

Pour autant, je ne confirmerai jamais ma moto à un contrôleur technique n'ayant pas le permis moto et risquant une mauvaise manœuvre risquant de mettre ma machine à terre...

Est-ce prévu? Comment? Quand?

La plupart des centres autour de chez moi ne sont pas au courant...

C'est très rassurant.

N° 947590 - Un contrôle non justifié, un vrai racket organisé.

par :

01/07/2023 22:20

Lorsque le contrôle technique des automobiles a été mis en place dans les années 90, 17 % des accidents étaient liés à l'état de la voiture. Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

Concernant le bruit, c'est une vraie question dont la [association de motard] se préoccupe depuis sa création. Notre page [http://bruit.\[association de motard\].fr/](http://bruit.[association de motard].fr/) présente notamment

notre dernière campagne de communication à ce sujet. Est-ce à dire que le contrôle technique permettrait de résoudre ce problème ? Hélas non.

D'une part le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, comme nous l'ont confirmé les réseaux de contrôle technique. Par

ailleurs , en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues est encore plus prégnant, j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays.

Il est exact que les motards aiment souvent personnaliser, modifier, améliorer ou relooker leur véhicule. La grande accessibilité mécanique des principaux organes y incite, la passion de la mécanique également. Mais ceux qui prétendent que le "bruit sauve des vies" sont dans l'erreur et feraient mieux de rouler plus doucement, si la sécurité est vraiment leur principal préoccupation. (ce simple point mériterait un plus long développement).

Reste la question de la protection de l'environnement. La [association de motard] y attache une grande importance. Elle pense d'ailleurs que le deux roues motorisé est justement une des solutions de mobilité les plus prometteuses pour diminuer drastiquement les émissions de pollution et de CO2. (-50% de CO2 pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - source ADEME).

La [association de motard] a ainsi suivi et accompagné la mise en place des normes européennes de pollution (Aujourd'hui Euro5b pour les 2RM) afin d'améliorer encore davantage la performance environnementale des motos, malgré les contraintes fortes que cela fait porter sur la fabrication et l'entretien de nos véhicules.

Plutôt que ce contrôle technique inutile , la [association de motard] a travaillé avec le ministère des transports pour pouvoir, comme le permet la directive européenne 2014/45, déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

N° 947591 - Contrôle technique deux roue

par :

01/07/2023 22:22

Bonjour, je suis motard et j'ai beaucoup d'ami(e)s qui les sont aussi. Nos véhicules sont entretenus de façon très régulières au niveau des pneus, freins, clignotants. De plus les entretiens moteurs sont eux aussi fait très régulièrement. Nous ne pouvons pas nous permettre de rouler sur des véhicules dans freins ou avec de mauvais pneus. Le,risque d'accident est trop important. C'est pourquoi j'ai du mal à comprendre la raison d'un contrôle technique. Le nombre d'accident mettant en cause l'état du véhicule est très bas en deux roues.

N° 947593 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

01/07/2023 22:26

Thanks for finall&#1091;t talking about > Projets

de décret &#65349;t d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle echnique des véhicules motorisés à deux ou trois roues &#1077;t quadr&#1110;cycles à moteur |Consultations publiques guided biofi&#8572;m therapy</a>

N° 947594 - Aucune plus value sécuritaire engendrée par le contrôle technique des deux roues motorisés

par :

01/07/2023 22:28

Motard depuis de nombreuses années j'apporte un soin tout particulier, comme l'immense majorité des motards, à l'entretien de ma machine notamment sur tout ce qui concerne la sécurité ( pneus, freins, suspensions, éclairage). De plus, systématiquement avant chaque utilisation de ma moto, un contrôle visuel de chacun des éléments de sécurité est effectué. Je ne vois donc pas en quoi un contrôle technique effectué tous les trois ans pourrait amener une plus value concernant ma sécurité lorsque je circule sur des routes dont l'état ne fait qu'empirer au fil du temps.

N° 947607 - toujours plus chère

par :

01/07/2023 22:37

je possède 2 motos, une routière BMW 1200 de 2007 avec laquelle je fais 2000km/an et une 125 HONDA xlr de 2005 pour 1200 km/an.

Je ne pense pas pouvoir garder ces motos car le prix de 2 controles + les frais qui en découleront certainement s'ajoutant aux autres dépenses déjà obligatoires comme l'assurance, l'entretien et carburant feront que le prix ramené au KM deviendra vite dissuasif.

N° 947616 - Non au contrôle technique des deux roues motorisés

par :

01/07/2023 22:49

Encore une façon déguisée de nous prendre de l'argent sous couvert d'une directive européenne qui n'a convaincu personne et surtout aucun pays où cette mesure est appliquée, je veux parler de défauts techniques des deux roues dans un accident. Trois sois disantes associations de bobo parisiens arrivent à faire plier le gouvernement, de qui se moque t'on , je n'ai pas voté pour un conseil d'état mais pour un homme et un programme ...peut-être est- on trop naïf, une fois en place ,les politiques et les lobbyistes font leurs travaux de sapes ...

Mais une chose est sur les motards ont de la mémoire..

N° 947619 - Une mesure uniquement idéologique

par :

01/07/2023 22:50

Il faudrait arrêter de faire l'amalgame permanent entre les vrais motards qui ont passé leurs permis, qui entretiennent parfaitement leur moto car ils y tiennent autant qu'à leur vie (les deux étant étroitement liés, nous le savons pertinemment !), et les voyous qui roulent sans permis sur des scooters trafiqués ou des motos non homologuées pour faire des rodéos.

Ces vrais délinquants ne paieront jamais le moindre contrôle technique, et continueront de rouler avec des 2 roues dangereux, bruyants et non conformes, mais au lieu de sanctionner les fautifs, une fois de plus par manque de courage politique et par soumission aux lobbies écologistes et anti-vehicules, c'est l'ensemble majoritaire des usagers de 2 roues honnêtes qu'on veut faire payer !!

Pour les vrais motards (dont je fais partie), il nous est demandé de laisser nos motos entre les mains de gens qui devons effectuer des contrôles ridicules sur nos motos sans aucune compétence et probablement sans meme qu'ils soient titulaires d'un permis moto ou qu'ils aient un certificat de compétence pour manipuler une moto sans risque de la faire tomber : il est hors de question que je laisse ma moto à n'importe qui : soit c'est mon concessionnaire ou un réparateur moto reconnu qui effectuera ce contrôle, soit il faudra me laisser manipuler moi-même ma moto pour la mettre sur les

différents bancs de contrôle ! Mais en aucun cas je ne confierais ma moto à quelqu'un en qui je n'aurais pas entièrement confiance !!

Comment peut-on oser dire que cette mesure est prise pour la sécurité alors qu'il y a encore dans notre pays, des routes dans un état lamentable, avec des nids de poule, des bennes de gravillons déversées tous les étés sur le réseau secondaire (comment un tel procédé honteux pour le respect de la vie des motards peut simplement être encore autorisé à notre époque !), et des quantités de "guillotines à motards" sur les bords de routes !

A ces mesures efficaces qui demandent des investissements, vous préférez imposer des taxes sur les usagers qui ne régleront rien.

N° 947626 -

par :

01/07/2023 22:57

Un amateurisme gouvernemental sans nom !

N° 947629 - Control technique et sécurité

par :

01/07/2023 22:58

Avant de vérifier les motos (0,3 % des accidents dû à un on technique) merci d'investir dans le revêtement des routes ... la France est moi derrière l'Italie l'Espagne etc ... les routes français sont dangereuses !!!!!

N° 947631 -

par :

01/07/2023 22:59

1 Fois par an, mon véhicule passe à la révision exécuté par un professionnel et celui-ci contrôle tous sur mon véhicule. Le prix de cette révision est assez conséquente. Je vais devoir payer un contrôle technique pour vérifier, ce que le mécano a déjà fait ?

Si je présente ma facture de révision au contrôle technique, je vais avoir une réduction ?

N° 947632 - 50 ans de pratique sans accident

par :

01/07/2023 23:01

Agé de 68 ans , je roule à moto depuis mes 18 ans , et ce , sans accident !

Pourquoi ? Parce ce que je roule prudemment pour mon plaisir , que j'ai eu la chance de ne pas croiser la route d'un chauffard en incivilité ou agressif vis à vis des motards , que je ne suis pas tombé , à la sortie d'un virage , en glissant sur des gravillons fraîchement déposés pour combler les nids de poule , qui représentent également un réel danger !

Mais c'est surtout , parce que le bon état général par un entretien régulier de mon deux roues , est le facteur prédominant pour assurer ma sécurité et celle des autres usagers .

Pour ce , je contrôle systématiquement les organes de sécurité de ma moto avant de prendre la route , et je la dépose, selon les prescriptions du constructeur , en concession pour l'entretien périodique .

Vous comprendrez qu'un motard n'est pas un kamikase , et qu'il est attentif au bon état de sa machine pour continuer à profiter de la vie .

A bon entendeur , en espérant que la mise en place de ce contrôle inutile ne verra jamais le jour .  
Bien motardement

N° 947634 - CT 2 roues

par :

01/07/2023 23:03

Quelle efficacité du CT ? Les centres ne feront que des contrôles statiques et visuels, donc efficacité dérisoire, d'autant plus que les motards entretiennent très bien leur moto. Par contre si ça pouvait faire disparaître les pots non homologués, surtout les scooters, petites cylindrées ce serait très bien.

N° 947648 - Hérésie totale

par :

01/07/2023 23:15

Comment imposer un contrôle technique aux véhicules de moins de 125cm<sup>3</sup>. La commission européenne impose ce contrôle aux véhicules dont la cylindrée est supérieure à 125cm<sup>3</sup>, une incompréhension totale même entre les états membre D'un point de vue pollution comment la contrôler? Il y'a beaucoup de variations entre les moteurs à combustion 2 temps et 4 temps, là aussi nous ne sommes tous égaux. Une idée de plus pour « tuer » le thermique en plus de voler le contribuable doublement, en forçant à passer un contrôle qui sera inégal et qui poussera à rouler en véhicule électrique.

D'un second point de vue, comment parler de contrôle pour la sécurité des usagers en faisant payer un contrôle technique en sachant que dans les concessions, 50 points de contrôles sont vérifiés et cela gratuitement, alors pourquoi payer un contrôle? La sécurité ne devrait elle pas commencer par l'entretien de la voirie, des infrastructures de sécurité qui ne sont pas forcément adaptées aux usagers circulant en 2,3 et 4 roues, beau nombre d'usagers sont en difficulté face au non entretien du réseau routier Français à sa dangerosité. Comment parler d'un contrôle pour renforcer la sécurité des différents usagers, si l'Etat lui même ne prend pas en considération la vétusté et de l'inadaptation de son réseau routier et de ses infrastructures pour veiller en premier lieu de la sécurité des conducteurs, qui est normalement l'argument principal de ce décret. Ce contrôle technique est une hérésie la plus totale, nombres sont les points à revoir dans ce décret, pour équité et un lissage dans les différents états européens.

N° 947651 - Projet inutile

par :

01/07/2023 23:17

L'argent investi dans ce projet devrait être mieux utilisé en investissant pour la sécurité des motards (rambardes de sécurité adaptée au 2 roues, voie plus large pour permettre au moto de remonter les files ...). Si le but est d'empêcher un niveau sonore trop élevé sur un nombre infime de moto, rien n'empêchera au fraudeur de changer leur pot pour passer le contrôle. Bref, c'est vraiment de l'argent et du temps gaspillé sans un impact significatif sur la sécurité.

N° 947652 - Contrôle technique moto

par :

01/07/2023 23:17

Motard depuis 33 ans, je ne suis pas contre un contrôle visuel des organes de sécurité : freins pneus suspensions éclairage clignotants mais qui devrait être réalisé uniquement pour la vente du véhicule afin de donner une sorte de garantie sécuritaire à l'acquéreur.

Je trouve sans intérêt un éventuel contrôle sonore puisque aucune moto n'est homologuée pour le même niveau de décibels : par exemple une Ducati Diavel a le droit à 104 db !!! Le bruit est surtout dû au régime moteur que le pilote demande à sa machine, tout est dans son attitude.

Quand à un contrôle de pollution, eu égard au très très faible kilométrage annuel d'un motard, et à la cylindrée des motos versus voitures cela n'a aucun intérêt.

Par contre à quand un contrôle technique des voiries, des dos d'ânes non conformes, nids de poule, gravillons non balayés après réfection des routes, barrières de sécurité non doublées ???

Quant au prix, 30 euros maxi.

De plus le contrôleur ne devrait pas avoir à déplacer ou à manipuler la moto puisqu'il n'a aucune habitude de celle-ci et donc risque de l'abîmer. Donc présence obligatoire du propriétaire.

N° 947667 - Aberration ou argent facile ?

par :

01/07/2023 23:36

Je suis moniteur auto et moto, la sécurité routière est mon métier, mon engagement.

Ce que je vais annoncer n'est ni plus ni moins que du connu :

Création du CT voiture car dans le système HVE, le véhicule entrain en cause énormément, et il y avait de sacré merguez. L'utilité était visible dans les chiffres.

Maintenant, si on prend les vrais chiffres des accidents moto où le véhicule entre en ligne, il est ridicule. Donc un CT deux-roues ne changera rien aux nombres d'accidents.

Par contre, je suis sur la route tous les jours avec des élèves, et quand on se retrouve une nappe de gravillons, sur des routes avec des trous et fissures, des bas-côtés glissants ...

On voit bien que l'environnement est problématique, mais là dessus, pas de retour de la part des dirigeants.

Oui, je le redis, ce sont les discours des anti CT, mais en même temps, c'est tellement gros et visible qu'on se demande comment les gens passent à côté.

Donc j'ai vraiment l'impression que c'est juste de la sécurité routière. Malheureusement, je me retrouve obligé de parler comme ceci à mes élèves, c'en est désolant.

N° 947668 - Contrôle pour quoi faire ?

par :

01/07/2023 23:37

Bonjour,

C'est bien beau de faire un contrôle technique moto mais au vue de toute les différences entre les type de motos (enduro, trail, trial, custom, routiere, sportive) et des différent type de moteur ca va etre un vrais bazar pour des contrôleurs qui ne s'y connaissent pas forcement.

De plus ont entant avant tout parler du "bruit" mais quand je vois ma moto de 2010 qui est homologué a 98 dB a 2200Tr/min comment cela ce passer ? et je pense que les voisins du centre vont surement gueuler.

Après qui manipulera les motos dans le centre (sachant que c'est un atelier et que cela est interdit au public) ? je vois mal un contrôleur 1m65 déplacer un gros trail type BMW1200RT, un 1500Goldwing ou une grosse Harley.

Pareil, une moto ne ce démarre pas comme une voiture, encore les modèle a démarrage électrique, il faut pour certaine débrayer, d'autre freiner ...

Mais pour les modèles a carbu , il faut gérer le starter (et pensez a le retirer avant de prendre les mesures) mais encore pire , certain modèle sont a kick (et si ont ne sait pas démarrer avec , ca peut vite finir en fracture) d'autre encore il faut jouer sur l'avance a l'allumage pour démarrer .

Et aussi, ou allez vous coller la vignette ? comme celle de l'assurance que l'on ce faire voler de temps a autre .

Enfin tout cela pour dire que ce sera un vrais bordel mais que l'état des routes restera toujours aussi catastrophique et dangereuse pour les motards (entre les trous non rebouchés et ceux avec du gravillon, les nappes de gasoil dans les virages et les ronds points, les ralentisseurs démesuré ...) et surtout les doubles rail de sécurité manquants

N° 947669 - CT 2 roues collection

par :

01/07/2023 23:37

Bonjour,

Quid des motos de collection ?

Quid du maillage des centres de contrôle ? Peut-on raisonnablement demander à un jeune 15ans de faire x kilomètres avec son 50cm3 alors qu'il ne va jamais plus loin que son lycée ? Même chose pour les motos de collection. Personnellement je ne m'imagine pas faire 50km aller + retour avec ma peugeot P209 de 1934 ... qui est pourtant dans un état "concours" !

Quid de la formation et de la responsabilité des contrôleurs, pas essence une moto n'est pas stable, si elle tombe , que se passe-t-il ? A fortiori sur un véhicule de collection dont les pièces deviennent rares ... certaines motos demandent en outre une certaine habitude pour les démarrer (kick, gavage etc)

Tout ces points ont-ils été traités ? Pour l'instant je n'en ai pas l'impression, mais peut-être suis-je dans l'erreur.

Merci

N° 947673 - Le contrôle technique moto.

par :

01/07/2023 23:41

Bonjour, Madame, Monsieur,

Je ne comprends pas pourquoi mettre un contrôle technique sur les motos apporterait une plus value à la sécurité car :

1 le contrôle peut se faire par le motard à l'œil nu sans rien démonter en 5 minutes.

Contrôle des freins, contrôles des niveaux, contrôle de la chaîne, état des pneus, état des suspensions, tout est visible sans rien démonter. Je ne vois pas d'autres points de contrôle de sécurité possible ...

2 d'après les chiffres que l'on peut trouver un peu partout et notamment des assurances donc des chiffres fiables sur l'accidentalité montrent que les défaillances techniques ne représentent que 0.3% des accidents à moto.

Déjà par rapport à ces 2 points si dessus, je ne comprends pas l'intérêt que pourrai avoir un contrôle technique à part facturer 50 € et plus, encore une fois alors que les gens ont déjà de moins en moins de moyens.

Pour finir les associations qui parlent du bruit que peuvent produire certains motards tout à fait charmants ... en déchicanant leur moto ne comprennent pas qu'une ligne d'échappement se change en 30 minutes. Donc montage en 30 minutes avant le passage au contrôle technique et remontage en 30 minutes derrière. Ce n'est pas la solution contre ce problème.

Je vous remercie pour la prise en compte de mon commentaire même si je pense que cela ne changera rien à la décision des élus ...

N° 947676 - Le projet de décret de contrôle technique des 2 roues (3?) est hors sujet  
par :

01/07/2023 23:42

Agé de 68 ans titulaire du permis moto depuis 45 ans et toujours conducteur de moto je suis opposé au contrôle technique de la moto: Comme la [association de motard] dont je suis adhérent je pense que ce décret est le fruit du lobbying d'associations fantoches dont les intérêts sont cachés derrière les pseudo nuisances des deux roues motorisés. Lobbying également de société ayant le quasi monopole du contrôle technique et ayant menti sur l'accidentalité des 2 roues motorisés.

Comme la grande majorité des motards, je suis soucieux de ma sécurité. Comme la plupart d'entre eux je fais entre 3000 et 5000km par an. Ma moto est révisée annuellement par un professionnel. Je vérifie la pression des pneus à chaque sortie. Je tendais et graissais la chaîne régulièrement.

Maintenant avec un cardant c'est plus pratique.

En terme de pollution, par sa fluidité dans le trafic la moto est moins polluante que les voitures thermiques voire des voitures électriques si l'on considère leur cycle de production et le fait que les industriels de l'automobile continuent à promouvoir des engins dépassant parfois 2 tonnes.

Je suis conscient que certains irresponsables provoquent des nuisances (je ne parle pas des rodéos dont j'ai vu dans certains reportages que les forces de l'ordre ne verbalise pas pour ne pas faire de vague...), sonores principalement.

Les contrôles techniques ne régleront pas le problème puisque les motos seront remises aux normes avant ces contrôles. Seuls des contrôles de police seraient efficace. Mais que fait la police.

Donc ce contrôle technique cache essentiellement des enjeux économique au profit d'intérêts particuliers dont on est saturé (autoroutes, agro alimentaire, finance, chimie...).

Personnellement ce ne sont pas 50 ou 100 euros qui m'inquiètent mais pour moi ce sera une question de principe.

Je pense et j'espère que la [association de motard] ne renoncera pas, les manifestation pacifiques continueront.

J'estime que le gouvernement en cette période critique lié à la crise climatique aurait des priorités autres. Si on se limite au domaine du transport il conviendrait d'avoir des exigences en terme de pollution. Limitation du poids des véhicules tant thermiques qu'électrique (y compris les motos), développement du ferroutage qui est une chimère depuis des décennies.

J'espère ne pas avoir été trop hors sujet pour vous, personnellement je ne le pense pas.

Cordialement

N° 947686 - CT moto  
par :

01/07/2023 23:58

Bonjour maintenant on c'est qu'il y aura un contrôle technique pour les motos pour ma part pendant le contrôle il faut absolument que le contrôleur soit possesseurs du permis A depuis plus de 2 ans et je demande a assister au contrôle pour être sûr que rien de dangereux arrive a mon véhicule ma vie en dépends je tiens également que si mon véhicule n'est pas recu au ct faire payer une contre visite



qui doit être gratuite certains centres ne la font pas payer d'autre oui pour éviter les abus ça c'est déjà vu en vous remerciant

N° 947689 - Un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 00:01

Utilisant au quotidien ma moto je suis effaré du manque de discernement dont fait preuve le gouvernement Français dans la volonté de mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés. Les arguments avancés démontrent à minima d'une méconnaissance totale du sujet. En effet nombre d'études démontrent l'inutilité et notamment comme l'indique le rapport MAIDS seulement 0,3% des accidents d'un deux roues motorisés sont dus à une défaillance technique du véhicule, alors que le mauvais entretien des routes est responsable de près de 30 % des accidents moto. De plus 100% des éléments de sécurité sur un deux roues motorisés sont accessibles sans démontage, éléments que l'on nous apprend à vérifier lors de l'apprentissage du permis de conduire. Je vous rappelle que l'Europe prévoit que des mesures alternatives pour améliorer la sécurité routière peuvent être mises en œuvre en lieu et place d'un contrôle technique. Alors pourquoi cette piste a-t-elle été négligée ?

Concernant le volet environnemental les deux roues motorisés ont largement rattrapé leur retard sur les normes Euro comme le démontre une récente étude de l'ADEME. N'oublions pas qu'un deux roues motorisés entraîne une pollution moindre du fait de trajets globalement plus courts. Enfin un deux roues motorisés, du fait d'un encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi de réduire les émissions polluantes.

De même vouloir agir sur le bruit excessif de certains (une minorité) par le biais d'un contrôle technique est illusoire. Le meilleur exemple est l'Allemagne où la mise en place depuis 25 ans d'un contrôle technique n'a pas éliminé le problème. Enfin les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues motorisés, la législation actuelle permettant des contrôles beaucoup plus efficaces.

N° 947693 - NON au contrôle technique des motos

par :

02/07/2023 00:08

Un "vrai" Motard à conscience de ce qu'il risque si il n'entretient pas sa moto (de plus la plupart des motos passent en concession tous les 6000km).... ce qui n'est peut-être pas le cas de tous ces jeunes, qui eux sont beaucoup plus dangereux, qui circulent avec des 50cc non conformes à la loi. Pensez-vous que ce CT les empêchera de se déplacer ou de faire du rodéo urbain avec des machines bien souvent modifiées ou non homologuées (type motocross ou pocket bike) donc non immatriculées .....

Pour ma part roulant sur une machine qui avoisine les 400kg je ne laisserai pas n'importe quel individu monter sur ma machine (à savoir si les contrôleurs seront tous titulaires du permis moto...j'en doute), ni la démonter (car la plupart des points de contrôles énumérés ne sont faisables qu'après démontage de certaines parties de carénage) pour effectuer un pseudo contrôle que j'effectue moi-même avant chaque sortie.....

Idem pour les motos anciennes quelles références auront-ils pour le CT lorsque que je présenterai une machine des années 50... en CG normale pas question de dépenser encore de l'argent pour changer la CG normale en CG "collection".....

N° 947694 - Propriétaire d'une moto de 950 cm<sup>3</sup> et titulaire du permis moto depuis 1975.

par :

02/07/2023 00:09

Contrôle utile à condition qu'il n'advienne pas trop souvent (tous les 3 ans au plus) et qu'il ne coûte pas plus de 30 euros (plus simple et rapide que le contrôle technique automobile)

N° 947698 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 00:27

Bonjour, avant chaque sorti je vérifie ma moto, tout les mille kilomètres maximum je démonte les parti sensible pour nettoyer, vérifier et remettre en état si besoins, car ma vie est en jeu. Je parle pas des pièces changer car elle on casser suite à des nid de poule ou autre. Pour moi un contrôle technique moto pour valider ce que je fait tout les jours est honteux, mais un contrôle technique pour l'état des routes et de l'infrastructure je suis pour.

Cordialement

N° 947704 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 00:33

Ce contrôle technique moto est a mon sens une perte de temps et d'argent car les statistiques d'accidents sont en baisse alors que les ventes sont en hausse. Il pourrait être plus productif de garder une incitation du gouvernement a changer pour un véhicule neuf via une aide et revoir en certains endroits l'état des routes qui s'avère catastrophique.

Il peut aussi être une bonne idée de lancer un audit sur les infrastructures routières.

N° 947706 - Arguments en faveur d'une approche différente pour la sécurité routière

par :

02/07/2023 00:36

Cher organisateur de la consultation publique,

Je souhaiterais exprimer mon avis concernant la proposition de mise en place d'un contrôle technique pour les motos. En tant que passionné de motos et conscient des enjeux de sécurité routière, je comprends les motivations derrière cette proposition. Cependant, après avoir examiné attentivement les implications d'un tel contrôle, je suis personnellement contre sa mise en œuvre.

Premièrement, les motos sont des véhicules différents des voitures en termes de conception, de structure et de mécanique. Un contrôle technique qui serait applicable aux voitures pourrait ne pas être adapté aux motos, et cela pourrait entraîner une réglementation excessive et inutile pour les motocyclistes.

Deuxièmement, l'introduction d'un contrôle technique pour les motos entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de motos. Les motards, comme moi, investissent déjà dans l'entretien régulier de nos véhicules pour assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité. Imposer un contrôle technique ajouterait une charge financière supplémentaire, notamment pour les motos plus anciennes qui pourraient nécessiter des modifications pour se conformer aux normes de contrôle.

De plus, il est important de noter que la plupart des accidents de la route impliquant des motos sont souvent dus à des facteurs humains tels que la vitesse excessive, le non-respect des règles de circulation ou le manque de formation adéquate des conducteurs. Plutôt que de se concentrer

uniquement sur le contrôle technique, il serait plus judicieux de promouvoir l'éducation et la sensibilisation des conducteurs de motos, ainsi que l'application rigoureuse des lois existantes.

Il convient de noter que les accidents de la route impliquant un défaut d'entretien de la moto représentent un pourcentage relativement faible de l'ensemble des accidents de moto. La grande majorité des accidents sont causés par des facteurs humains tels que la vitesse excessive, le non-respect des règles de circulation et d'autres comportements dangereux. Plutôt que de se concentrer uniquement sur le contrôle technique, il serait plus efficace de renforcer les campagnes de sensibilisation visant à promouvoir une conduite responsable et sûre.

Il est important de souligner que l'entretien des infrastructures routières joue également un rôle crucial dans la sécurité des motocyclistes. Des routes en mauvais état, présentant des nids-de-poule, des gravillons ou des surfaces glissantes, peuvent constituer un danger pour les motards, même avec une moto correctement entretenue. Il serait judicieux d'allouer davantage de ressources à l'entretien et à l'amélioration des routes, afin de créer un environnement plus sûr pour tous les usagers de la route, y compris les motocyclistes.

En conclusion, je crois fermement que l'introduction d'un contrôle technique pour les motos serait une mesure disproportionnée et coûteuse. Je recommande plutôt une approche axée sur l'éducation, la formation et la sensibilisation des motocyclistes, ainsi que l'amélioration de l'application des lois de la circulation existantes. Cela contribuerait davantage à la sécurité routière sans imposer de charges inutiles aux propriétaires de motos.

Je vous remercie de prendre en considération mes opinions dans le cadre de cette consultation publique.

Cordialement

N° 947708 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

02/07/2023 00:51

Non au contrôle technique pour les motos de 125cc à plus. Cette catégorie de véhicules est la seule à avoir un entretien sans failles. C'est la seule catégorie de véhicules avec un taux d'accident en baisse constante, depuis de nombreuses années. De plus la recommandation européenne ne demande aucune obligation de mise en œuvre à ses états membres. L'argent est la seule raison logique de cet entêtement de l'état pour grande partie et de professionnelles du contrôle technique pour le reste. Arrêtez avec cette violence politique, cette violence vénale.

N° 947711 - contrôle technique des moto et scooter

par :

02/07/2023 01:01

bonjour, le contrôle n'est de aucune utile du fait tous se qui possède un 2 ou 3 roue Save que leur seul protection a la sécurité se sont les pneu frein clignotant stop lumière et de plus que la plus part des accidents sont tu au automobilistes qui non rien a faire des motards alors que ces assation réclame le contrôle ne connaissant rien du tout en ce qui concerne le monde et la conduite de 2 roue pour moi c est qu'une bande de con

N° 947713 - Ct moto arnaque

par :

02/07/2023 01:05

Un motard est avant tout un passionné et qui de ce fait entretiens ça moto car il en vas ça sécurité pour ça vie cela represent 0.3% alors que nos routes et infrastructures sont deplorable par leur état ils mettent en danger les motard

Qu en sera la formation des contrôleurs et aptitude surtout sur des modèles ancien et coûteux si il y a casse moteur et autres je pense qu il y a plus urgent a traiter nos routes etc. A bonne entendeur

N° 947714 - Ct moto arnaque

par :

02/07/2023 01:07

Un motard est avant tout un passionné et qui de ce fait entretiens ça moto car il en vas ça sécurité pour ça vie cela represent 0.3% alors que nos routes et infrastructures sont deplorable par leur état ils mettent en danger les motard

Qu en sera la formation des contrôleurs et aptitude surtout sur des modèles ancien et coûteux si il y a casse moteur et autres je pense qu il y a plus urgent a traiter nos routes etc. A bonne entendeur

N° 947731 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

02/07/2023 04:18

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés

à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

N° 947741 - Sécurité individuelle

par :

02/07/2023 06:43

La pratique de la moto reste principalement aux risque de son utilisateur , (contrairement au auto) .

D'où le fait des motards a toujours être très vigilants à leurs bonne état !

Un contrôle technique ok ! mais principalement pour la mise en vente pour protéger son futur acquéreur , comme cette méthode et déjà pratiquée dans certains pays .

Merci .

N° 947742 - contre le controle technique

par :

02/07/2023 06:48

Au vue du rapport MAIDS de 2012 qui démontre le peu d'incidence des défauts techniques sur le nombre des tués et de la baisse du nombre de ces derniers alors que le nombre de deux roues augmente, je ne vois pas l'intérêt d'imposer un contrôle technique à ces véhicules.

N° 947744 - Machines en pannes ou en restauration

par :

02/07/2023 06:48

Bonjour,

Il faut penser aux machines qui seront immobilisés début 2024 voir plus, pour cause de panne (pb de budget ou de pièces détachées) ou en cours de restauration souvent longue.

Merci

N° 947745 - Contrôle technique des motos

par :

02/07/2023 06:50

Je suis un motard de 70 ans (+30 000 Km/an) depuis +de 50 ans avec 2 accidents dont la responsabilité (établie par la gendarmerie) incombe au conducteur du véhicule quadricycle impliqué. En aucun cas à l'état de ma moto. Pour ce qui me concerne je pense que ce n'est pas l'état des motos qui est en cause dans les accidents mais plutôt l'état des routes et leurs mauvais aménagements spécifique pour les 2 roues augmenté par une mauvaise perception des conducteurs de voiture et de camping-car qui sont focalisés plus ou moins sur leur conduite et très peu sur leur environnement immédiat. La sécurité à moto est faite par le pilote de la moto et surtout pas par le matériel. Aucune moto roule longtemps si elle n'est pas en bonne état. Une pression des pneumatiques inadaptée à la saison, vitesse et type de route et vous êtes au sol avec une moto cassée.

Je trouve que ce contrôle technique est une véritable arnaque et ne contribuera pas à la véritable sécurité routière. Cordialement

N° 947746 - CT deux roues

par :

02/07/2023 06:51

Avant de mettre en place un contrôle technique aux deux roues il aurait été judicieux de faire une contre étude de X.

Faire une analyse dans une seule ville en Espagne sur des scooters ne représentent en rien le fonctionnement en France des deux roues de grosse cylindrée.

Que le CT existe pour les voiturettes sans permis, pour les 50 et 125cm<sup>3</sup> c'est très bien car ce sont ces personnes qui ont très régulièrement des véhicules dangereux.

Ils ne sont pas motards et pour la plupart automobilistes.

Rouler en motocyclette de grosse cylindrée demande un permis. Cette démarche de passer un permis oblige dès le départ d'avoir une certaine intelligence du deux roues de grosse cylindrée.

Il faut savoir que chaque motard doit emmener son véhicule chaque année chez son concessionnaire pour une révision dite "annuelle". Cette révision peut aller de 150 à plus de 200 euros suivant les marques de moto donc ajouter un CT à 50 qui ne permet pas l'entretien du véhicule est très onéreux sans oublier qu'une assurance moto est aussi plus cher que pour une voiture.

La totalité des organes de sécurité d'une moto sont visibles et accessibles en étant sur la béquille et nos concessionnaires font déjà les contrôles.

Nous faisons bien plus confiance sur le traitement de nos véhicules chez nos concessions avec des personnes qui ont la passion du deux roues et qui nous connaissent plutôt qu'à des personnes lambda qui vont être forcées de passer le permis A.

Ces personnes pourront être jalouses des véhicules et tenir de mauvais traitements nous mettant en danger par la suite sur la route.

D'autant plus que les routes sont très dégradées et la surutilisation des revêtements en gravier est très dangereuse pour n'importe quel usagé.

Comment seront les centres ? Quels protection aurons-nous sur le traitement de nos véhicules ? Aurons-nous des recours fiables en cas de mauvais traitement ou de dégradation de nos véhicules ?

Une moto est un objet hautement personnel qu'on ne prête que rarement à quelqu'un et ce, même dans sa propre famille. Comment allez-vous faire en sorte que les contrôleurs comprennent ce sentiment ?

Comment allez-vous assurer que les véhicules ne vont pas sortir usés alors qu'ils sont arrivés dans un état exceptionnel ?

Prenons l'exemple du pneu. Ils sont extrêmement tendre et les rouleaux vont arracher la gomme rendant le véhicule dangereux à conduire par la suite.

Qui dédommagera le propriétaire ?

Le prix d'un pneu peut varier de 60 à 200 euros pour les modèles qui permettent d'avoir le plus de sécurité sur route.

Comment vous assurez le refroidissement d'une moto refroidie par air ? Je pense notamment aux Harley-Davidson. Comment faire refroidir d'autres motos qui chauffent énormément à l'arrêt et moteur tournant comme une sportive ?

Comment vous assurez que les batteries vont tenir le choc des démarrages répétés notamment pour les véhicules avec les plus haut taux de compression ?

Qui dédommage le propriétaire d'un véhicule roulant à l'arrivée et d'un véhicule non roulant après contrôle ?

Qui dédommagera le propriétaire si la chaîne, la courroie, la cardan casse pour le test des freins ?

Si des vis se desserrent à cause des vibrations du test amortisseur et que cela provoque un accident, qui dédommage les dégâts ou la mort de l'usagé ?

Les contrôleurs devront avoir obligation de vérifier la totalité des serrages après contrôle pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du véhicule comme ce que fait nos concessionnaires lors de la révision annuelle.

Les centres vont être le point de départ des motos dangereuses sur route.

Je propose que ce soit le propriétaire du véhicule qui déplace et fasse les contrôles pour s'assurer du bon traitement du véhicule.

Sans ça, des contrôleurs pourront se retrouver dans des situations délicates car comme dit plus haut, une moto est très personnelle. Une personne tierce ne peut jouer avec notre vie quand nous retournerons sur la route après le contrôle.

Parlons maintenant de la pollution. Elle est marginale comparativement à une voiture. Nous émettons autant de CO2 voire moins qu'une voiture hybride plus polluante car contenant des batteries.

Nous désengorgeons les villes et limitons la pollution car plutôt que d'être seul dans une voiture autant être seul sur un deux-roues.

Si nous parlons maintenant de la nuisance sonore il n'y en a pas.  
La législation française est très clair sur le bruit que peut générer une moto.  
Il suffit simplement d'appliquer ces lois et rien n'empêchera le propriétaire d'une moto de changer son pot pour passer le contrôle et donc ne changera rien s'il y avait vraiment un problème de nuisance.

Cette nuisance vient plutôt des rodéos organisés par des usagers ne respectant pas du tout les lois de la république. Là encore il suffit d'être ferme avec eux plutôt que de cacher des policiers dans des buissons pour amender des usagers qui ont dépassés de 1Km/H la vitesse limite.

Vous avez les chiffres des assurances moto pour prouver que le CT n'est pas une solution mais une énième taxe réduisant toujours plus le pouvoir d'achat et la croissance de notre pays qui n'existe déjà plus.  
Le contrôle devrait être à 25 euros maximum.

Il faut aussi des centres spécialisés uniquement pour le deux roues permettant d'assurer aux différents propriétaires que la moto ne sera pas dégradée en sortie de contrôle.

Merci,

motard depuis 12 ans.

N° 947751 - Et la sécurité des routes pour les 2 roues on en parle ?

par :

02/07/2023 06:58

Aucun souci avec le principe d'équité sur le contrôle technique de tous les véhicules.

Que dire des glissières séparant routes et autoroutes dont les anciens modèles sont de vraies lames de rasoir pour tout motocycliste faisant une chute ?

Que dire également de l'état d'une majorité des routes dont l'entretien n'est pas fait ?

Les nombreux trous, rigoles ou revêtements qui tout en respectant les vitesses limites deviennent des dangers pour les 2 roues ?

N° 947759 - Inadmissible

par :

02/07/2023 07:09

Encore une grosse pompe à fric.

Inutile franchement lorsque l'on voit l'état de nos route ! Mais c'est certain que cela ne rapporte rien d'entretenir correctement les petites départementales alors que de mettre une nouvelle taxe, là oui cela rapporte donc pour notre sécurité il vaut mieux continuer de vider notre porte monnaie. Avec cela nous aurons certainement moins d'accident !!!

Escroquerie en bande organisée ou racket... à choisir !

Gouvernement de M\*\*\*\*

N° 947771 - plutôt une aide a la visite chez un mécanicien moto

par :

02/07/2023 07:22

Le contrôle technique voiture a un intérêt du fait de la non accessibilité simple au dessous du véhicule, pour la moto, l'accessibilité est possible facilement, chaque motard(e) est formé(e) et évalué(e) le jour de son permis sur les contrôles réguliers à faire (bon état suspensions, freins, éclairages, état des pneus, etc...) donc a peu près un contrôle technique de base. une fois par an, environ, une vidange est nécessaire, lors de cette vidange, si elle est faite par un professionnel, celui ci a accès et les compétences pour faire un contrôle technique plus poussé, une visite qui pourrait être "défiscalisée" par exemple (permettrait d'avoir une personne capable de bouger des motos ou autres de façon sécurisante .(le problème de conflit d'intérêt, constat, réparation, contre-visite, parait moindre vis à vis de la responsabilité civile et pénale du professionnel de laisser un défaut grave sans signalement) s'il doit y avoir un contrôle, cela devrait être le bruit, c'est le reproche fait à tous les motard même à ceux qui ne font pas de bruit anormal (échappement d'origine ou montée par un pro avec chicanes)

N° 947774 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 07:27

Je suis contre le contrôle pour les motos a vocation tout terrain a savoir les "trials" qui bien qu'immatriculées ne roulent qu'exceptionnellement sur route.

N° 947775 - Sécurité ou nouveau racket ?

par :

02/07/2023 07:29

Ok pour un contrôle bien sûr lié et pour la sécurité dans ce cas baisser la TVA a 5.5 pour les équipements liés à la sécurité casques bottes gants airbag etc et la on verra si la sécurité et la priorité.

N° 947776 - Moto des années 1970

par :

02/07/2023 07:29

Bonjour,

Nous roulons avec une Norton Commando de 1971, c'est notre moto que nous utilisons régulièrement, et que j'entretiens personnellement de A à Z (il n'y a plus de professionnels qui connaissent ces véhicules dans notre région). Cette moto est en parfait état, elle possède tous les équipements d'origine, je me vois mal en train de confier ma moto à une personne qui sera incapable de la démarrer au kick (il n'y a pas de démarreur électrique) et auquel je devrai peut être expliquer son fonctionnement. Cela fait plus de cinquante ans que je roule à moto et que j'entretiens les différents motos que j'ai possédées.

Donc vous devez bien comprendre que donner 50 euros pour un contrôle qui ne m'apportera rien est inacceptable.

Cordialement

N° 947777 - Sécurité ou nouveau racket ?

par :

02/07/2023 07:30

Ok pour un contrôle bien sûr lié et pour la sécurité dans ce cas baisser la TVA a 5.5 pour les équipements liés à la sécurité casques bottes gants airbag etc et la on verra si la sécurité et la priorité.



N° 947778 - Motard de 63 ans et CT

par :

02/07/2023 07:31

Bonjour j'ai 63 ans et à ce jour je possède ma 56 ème machine qui coûte 35000€ j'ai 50% de bonus moto et voiture je suis retraité et je travail toujours pour pouvoir continuer de vivre ma passion (entretien de la machine ,accessoires etc...).

Vu la transformation de ma machine je ne sais pas à ce jour ce qui va advenir de la moto bien entendu frein avant arrière au top ,clignotants ,pneus tout est en super état etc...

Avec 0,03% d'accident du au mauvais état des motos par rapport au mauvais état des routes je ne pense pas que le CT était une priorité au vu des événements actuels, je passe sur le pouvoir d'achat et les augmentations en tout genre bref je suis totalement dépité quel morosité en plus ,voilà juste mon petit avis. Amitiés motard

N° 947780 - L'objectif du CTL technique motos

par :

02/07/2023 07:33

Les conditions de la mise en place du contrôle technique deux roues me laissent interrogatif quant à son objectif : la sécurité des motards ? Ou « l'élimination » de deux roues gênantes ?

Des négociations entre les associations de motards et le ministère avaient amené à un accord sur la mise en place de dispositions visant à améliorer la sécurité (je n'en connais pas le détail), but évidemment louable. C'était sans compter sur trois associations de bobo-pseudo-écologistes parisiennes qui ont porté interjection devant le conseil d'état qui a finalement imposé ce contrôle ; je doute que ce soit pour la sécurité des motards. M. Le Ministre, ayant quelque peu de mal à suivre votre logique et votre cohérence, pouvez-vous nous dire l'objectif réel de ce contrôle ?

Sans évoquer le fait que les deux roues sont impliqués dans un % d'accidents - responsables, plus faible que leur représentation sur la route, tous les indicateurs montrent que l'état des deux roues n'est en cause que dans un % très faible des accidents ; pensez-vous réellement que nous soyons inconscients au point de ne pas entretenir correctement nos motos alors que nous sommes déjà les plus exposés ? Le comportement du motard - il faut bien le reconnaître, celui des tiers (le fameux « je ne vous avais pas vu », surtout lorsqu'on ne regarde pas), les bandes au sol qui se transforment en savonnette par temps de pluie, et sans doute le pire, l'état des routes, sont les facteurs les plus couramment en cause. Savez-vous M. Le Ministre que dans ma Sologne, il y a des routes que je n'emprunte plus depuis longtemps : ici, le sol est instable, alors route bombée ou creusée, fissures, rustines, et encore fissures, nouvelle rustine remplacée par un nid de poule, route verdie par l'humidité en hiver d'où re-savonnette, tapis de feuilles et re-re-savonnette ... Je trouve donc surprenant de vouloir traiter un problème en commençant par les actions qui apporteront le moins de résultats (à moins que l'objectif ne soit différent).

Au moment où j'écris ce message, on ne sait pas encore quels contrôles seront mis en place, c'est pour le moins surprenant et laisse également des doutes sur la finalité. Prenons le freinage. Je possède une moto ancienne, qui, testée avec les normes des motos actuelles ne passera jamais rien (un disque AV et tambour AR, certains verront de quoi je parle), pourtant je la connais bien et sachant anticiper, tout se passe pour le mieux. Je ne parle pas de CTL anti-pollution avec les normes Euro4, 5, à moins qu'elle ne soit contrôlée avec l'Euro... de 1976 (comme pour les auto), mais y en avait-il à l'époque et dans l'affirmative, qu'elles étaient-elles ? Alors ce contrôle m'obligera-t-il à la laisser au garage, alors que de nombreux véhicules moins bien entretenus continuent de rouler ? Il me reste peut-être la solution de la collection, et encore, pas sûr.

M. Le Ministre, vous voulez améliorer notre sécurité, alors n'écoutez pas les « écolos », ils nous veulent du mal:), écoutez-nous.

Merci de m'avoir lu. Cordialement.

N° 947785 - Inutile

par :

02/07/2023 07:43

Mesure complètement inutile. Les motards veillent sur leur sécurité et contrôlent eux-même l'état de leur véhicule, et font régulièrement les inspections chez le concessionnaire. Un contrôle supplémentaire ne sert à rien.

N° 947789 - Tarif envisagé et saturation des ct

par :

02/07/2023 07:47

Bonjour j'ai entendu parlé du ct moto à 50€ cela me paraît prohibitif surtout pour un jeune de 14 ans et pour sa famille ...

De même il est déjà difficile de passer son ct voiture dans certaines régions délais de rendez vous long, ce surcroît de travail risque d'engorger ce système.

Cordialement

N° 947790 - Inutile

par :

02/07/2023 07:49

Perso depuis le cc voiture je ne fait plus d'entretien entre 2 contrôles car j'attends l'avis du contrôle avant de faire des frais. Ben pour la moto ça va être pareil ...

N° 947791 - Consultation publique relative au contrôle technique moto

par :

02/07/2023 07:50

Selon les statistiques des assureurs, 0.5% des accidents moto sont liés à un mauvais état du véhicule contre 35% liés au mauvais état des routes et des infrastructures.

J'utilise mon véhicule au quotidien et suis toujours très attentif à son état (contrôle des consommables: pneus, kit chaîne, plaquettes de frein). Avec les années de pratique, j'ai acquis suffisamment d'expérience pour procéder moi-même à l'entretien de mon véhicule. Les motards étant souvent des passionnés, ils sont nombreux à être très attentifs à l'état de leur véhicule.

La moto désengorge le trafic et a donc un impact environnemental bien meilleur qu'une voiture.

Un contrôle technique avec un contrôle visuel du véhicule est donc totalement inutile et sera source d'injustice sociale pour de nombreux motards.

Un contrôle technique ne règlera en rien la question des nuisances sonores, qui concerne une minorité des motards car ces derniers utiliserons un pot homologué pour présenter leur véhicule au contrôle et le changerons après (cela prend 5 minutes sur une moto).

La proposition de mesures alternatives, proposée par la [association de motard] avait l'intérêt d'apporter des solutions de compromis, dans le cadre d'un débat démocratique favorisant le dialogue social.

N° 947793 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

02/07/2023 07:51

Un contrôle visuel semble par logique peu utile et n'apporte aucune plus value au propriétaire de la moto effectuant déjà ce contrôle avant chaque départ ( se référer à la formation permis moto).

La difficulté des centres de contrôle d'adapter à court terme leur matériel et la formation de leur personnel rend même dangereux ce contrôle.

Les accidents liés à une défaillance technique du véhicule représentent 0.5% des accidents de motards.

Le mauvais état des routes quant à lui, 30%...

Travaillons donc sur l'état de nos routes.

N° 947794 - Inutile et dangereux

par :

02/07/2023 07:53

Perso depuis le cc voiture je ne fait plus d'entretien entre 2 contrôles car j'attends l'avis du contrôle avant de faire des frais. Ben pour la moto ça va être pareil ...

N° 947798 - CONTROLE TECHNIQUE 2 ROUES

par :

02/07/2023 07:59

Je ne suis pas favorable à un contrôle technique 2 roues qui comme les études le démontrent, n'apporte rien de significatif en terme de sécurité routière.

N° 947799 - Avis contrôle technique moto

par :

02/07/2023 08:01

Un contrôle non encadré ne sert à rien. Il convient de décrire les points précisément les points de contrôle. Pollution bruit frein lumière.... Et avoir du personnel encadré.

Obligation pour la revente par exemple peut être une idée. Si encore une fois cela est fait en bonne intelligence.

En l'état 50 euros pour un contrôle visuel n'est pas ni logique ni réaliste.

N° 947801 - Projet controle technique moto

par :

02/07/2023 08:06

Je suis contre ce projet qui pénalise les motards qui entretiennent leur moto en leur faisant payer un controle inutile, des controles routiers avec amendes et obligation de mise aux normes pour les machines non conformes serait plus appropriés

N° 947802 - Réponse à la potentielle mise en place d'un contrôle technique moto

par :

02/07/2023 08:07

Madame, monsieur,

J'écris pour manifester ma réticence au contrôle technique des deux roues motorisés.

L'instauration d'un contrôle technique me semble inapproprié. Voici pourquoi :

- Un engin motorisé à deux roues et un engin perçu comme dangereux, en effet la peur est bien plus présente lorsqu'on conduit un tel véhicule, en comparaison aux automobiles. Nous autres, motards, avons grande conscience que l'état de la machine que nous pilotons est primordial pour notre vie. Nous assurons nous-mêmes, avec l'aide des mécaniciens / concessions, l'entretien de notre véhicule avec grand soin. Nous vérifions nos systèmes de sécurité avant chaque sortie (pression, liquides, éclairages, ...) afin d'être sûr de pouvoir nous déplacer sereinement. Nous sommes les usagers de la route les plus regardants à ce sujet.

- La moto, à contrario de la voiture, est une passion pour la majorité des motards. Étant passionnés, nous abordons la route d'une manière différente des automobilistes. En effet, rouler est pour nous un plaisir et non une contrainte. Un automobiliste ayant besoin d'une voiture ne se focalisera que sur le fait que celle ci l'emmène au travail, tant qu'elle roule tout va bien. L'automobiliste lambda attendra que son véhicule montre des signes de faiblesse avant de s'en occuper. Un passionné, tel qu'un motard, sera attentif en permanence à la bonne santé de sa machine et agit de manière préventive. Nous aimons nos motos, nous voulons les faire belles, mais surtout sécuritaires pour profiter pleinement de son pilotage.

- Pour aborder le sujet des accidents, qui est tout de même la raison première à l'instauration d'un contrôle technique, je tiens à vous partager ma propre expérience de motocycliste. Les uniques accidents de moto dont j'ai été témoins ont été provoqués par un mauvais état de route. Tous les accidents dont mes camarades motards ont été malheureusement victimes étaient dû à ce que nous surnomons la "serpentine" (raccords de bitume pour combler les fissures de la route). Et ils se déplaçaient à des allures ridiculement basses car nous savons que la serpentine est dangereuse. À chaque sortie l'une de mes roues perd adhérence de ce fait.

Je n'ai jamais été témoin d'une moto accidentée en raison de son entretien.

- L'ajout d'un CT deviendra un frein pour les nouveaux usagers de deux roues car l'un des avantages de ce type de véhicule est son coût plus faible. Or il est bon que les citoyens goûtent à la moto. La raison est la suivante : En voiture le danger de la route n'est pas perceptible, on se sent protégé, invincible. En moto c'est l'inverse et on prend pleinement conscience des dangers mortels. Un motard est meilleur conducteur d'automobile car il est plus alerte. Étendre le monde du deux roues au plus grand nombre est un avantage certain à la sécurité routière de par sa prise de conscience. Un stage de prévention routière par exemple a beaucoup moins d'effet. Dans mon cas, je suis désormais bien plus prudent, moins nerveux et moins pressé lors de mes trajets en voiture depuis que je suis motocycliste. Il serait contre productif de freiner l'évolution du monde de la moto par un CT lorsqu'on sait que les motards favorisent la sécurité routière. De même, un motard ne conduit jamais sous l'emprise de l'alcool à contrario des automobilistes qui ne se gênent pas pour le faire (toujours par rapport au sentiment d'être protégé dans sa boîte).

En plus de cela, freiner le monde des motards revient à favoriser la pollution des voitures qui est affligeante comparée à celles des motos.

Petit exercice de maths :

Ma moto (MT 125 YAMAHA) consomme 2L/100km. Ma voiture (LAGUNA RENAULT) consomme 10L/100km.

Je me déplace d'environ 1500km chaque mois.

Combien de litres d'essence par mois je brûle en plus si je me vois obligé de vendre ma moto car le contrôle technique ne rentre pas dans mon budget?

Je m'oppose fermement à l'installation d'un procédé ayant pour unique but de voler l'argent des motocyclistes.

Respectueusement,

Un motard passionné.

PS : 120L, c'est malheureux pour l'air que nous respirons.

N° 947804 - Réponse à la potentielle mise en place d'un contrôle technique moto

par :

02/07/2023 08:08

Madame, monsieur,

J'écris pour manifester ma réticence au contrôle technique des deux roues motorisés.

L'instauration d'un contrôle technique me semble inapproprié. Voici pourquoi :

- Un engin motorisé à deux roues et un engin perçu comme dangereux, en effet la peur est bien plus présente lorsqu'on conduit un tel véhicule, en comparaison aux automobiles. Nous autres, motards, avons grande conscience que l'état de la machine que nous pilotons est primordial pour notre vie. Nous assurons nous-mêmes, avec l'aide des mécaniciens / concessions, l'entretien de notre véhicule avec grand soin. Nous vérifions nos systèmes de sécurité avant chaque sortie (pression, liquides, éclairages, ...) afin d'être sûr de pouvoir nous déplacer sereinement. Nous sommes les usagers de la route les plus regardants à ce sujet.

- La moto, à contrario de la voiture, est une passion pour la majorité des motards. Étant passionnés, nous abordons la route d'une manière différente des automobilistes. En effet, rouler est pour nous un plaisir et non une contrainte. Un automobiliste ayant besoin d'une voiture ne se focalisera que sur le fait que celle ci l'emmène au travail, tant qu'elle roule tout va bien. L'automobiliste lambda attendra que son véhicule montre des signes de faiblesse avant de s'en occuper. Un passionné, tel qu'un motard, sera attentif en permanence à la bonne santé de sa machine et agit de manière préventive. Nous aimons nos motos, nous voulons les faire belles, mais surtout sécuritaires pour profiter pleinement de son pilotage.

- Pour aborder le sujet des accidents, qui est tout de même la raison première à l'instauration d'un contrôle technique, je tiens à vous partager ma propre expérience de motocycliste. Les uniques accidents de moto dont j'ai été témoins ont été provoqués par un mauvais état de route. Tous les accidents dont mes camarades motards ont été malheureusement victimes étaient dû à ce que nous surnomons la "serpentine" (raccords de bitume pour combler les fissures de la route). Et ils se déplaçaient à des allures ridiculement basses car nous savons que la serpentine est dangereuse. À chaque sortie l'une de mes roues perd adhérence de ce fait.

Je n'ai jamais été témoin d'une moto accidentée en raison de son entretien.

- L'ajout d'un CT deviendra un frein pour les nouveaux usagers de deux roues car l'un des avantages de ce type de véhicule est son coût plus faible. Or il est bon que les citoyens goûtent à la moto. La raison est la suivante : En voiture le danger de la route n'est pas perceptible, on se sent protégé, invincible. En moto c'est l'inverse et on prend pleinement conscience des dangers mortels. Un motard est meilleur conducteur d'automobile car il est plus alerte. Étendre le monde du deux roues au plus grand nombre est un avantage certain à la sécurité routière de par sa prise de conscience. Un stage de prévention routière par exemple a beaucoup moins d'effet. Dans mon cas, je suis désormais bien plus prudent, moins nerveux et moins pressé lors de mes trajets en voiture depuis que je suis motocycliste. Il serait contre productif de freiner l'évolution du monde de la moto par un CT lorsqu'on sait que les motards favorisent la sécurité routière. De même, un motard ne conduit jamais sous l'emprise de l'alcool à contrario des automobilistes qui ne se gênent pas pour le faire (toujours par rapport au sentiment d'être protégé dans sa boîte).

En plus de cela, freiner le monde des motards revient à favoriser la pollution des voitures qui est affligeante comparée à celles des motos.

Petit exercice de maths :

Ma moto (MT 125 YAMAHA) consomme 2L/100km. Ma voiture (LAGUNA RENAULT) consomme 10L/100km.

Je me déplace d'environ 1500km chaque mois.

Combien de litres d'essence par mois je brûle en plus si je me vois obligé de vendre ma moto car le contrôle technique ne rentre pas dans mon budget?

Je m'oppose fermement à l'installation d'un procédé ayant pour unique but de voler l'argent des motocyclistes.

Respectueusement,

Un motard passionné.

PS : 120L, c'est malheureux pour l'air que nous respirons.

N° 947811 -

par :

02/07/2023 08:11

Collectionneur de deux roues motorisés, je crains de ne pas pouvoir supporter la charge financière que ce contrôle va m'imposer

Dans une année je ne dois rouler qu'une quinzaine d'heures au cours de randonnées

Sachant que l'accidentalité due à une défaillance technique n'est que de 0.3% pour les deux roues, je trouve que la mise en place de ce CT est une aberration n'ayant qu'un but lucratif, alors que l'entretien de notre réseau routier apporterait un énorme plus à notre sécurité

N° 947818 - Sécurité

par :

02/07/2023 08:15

La pratique du deux roues au quotidien impose d'avoir une moto conforme en sécurité, avec des vérifications hebdomadaire de l'état des pièces d'usures. Chaque conducteur est conscient et responsable, par conséquent les motos restent des véhicules sûr.

N° 947819 - Contrôle technique ?

par :

02/07/2023 08:17

Je m'étonne que la France pays souverain dans ses décisions soit à la merci d'injonctions provenant de l'UE.

Et que le Conseil d'état soit lui aussi soumis à la demande de 3 associations.

Je me demande pourquoi ce contrôle n'interviendrait que pour les cylindrées de 125 cm<sup>3</sup> et pas les scooters trafiqués et autres petites cylindrées qui font un bruit de fer partout notamment lors des rodéos urbains ? Pourquoi pas un contrôle des infrastructures routières, des ralentisseurs pas aux normes etc

Les motos fluidifient la circulation notamment en ville où les bouchons sont légion... moi qui habite dans une zone super rurale je crois que je pollue moins qu'un tracteur agricole ou un engin de chantier mais vous avez décidé d'honorer des associations au détriment d'autres... où est la parité ?

N° 947820 - Non au ct

par :

02/07/2023 08:18

Bonjour

La priorité n'est pas la

Des réglementations imposés qui crée des nouveaux délinquants beaucoup de gens sans permis sans assurance a qui l'on ne peut rien dire et vous créer un nouveau contrôle qui ferons des nouveaux délinquants car combien rouleront sans

L'Europe ne rendait pas ce contrôle obligatoire seulement sous cette forme, le conseil constitutionnel représentatif de qui impose sous le joug d'association des nouvelles lois inutiles

N° 947821 - Encore une taxe

par :

02/07/2023 08:19

Ce CT est une taxe qui sert des intérêts dogmatiques.

Je n'ai pas besoin d'une tierce personne pour contrôler l'état de mes 2 roues et encore moins de me faire facturer cette prestation

À contrario, les pouvoirs publiques doivent entretenir nos routes pleines défauts (trous, signalisation, revêtement, évacuation des eaux....).

Il existe beaucoup d'autres moyens d'améliorer la sécurité des motards!

N° 947824 - Euhhh

par :

02/07/2023 08:20

Essuie-glace ?

Airbags ?

...

Pourquoi ne pas mettre la vignette sur la plaque d'immatriculation à l'image de l'Allemagne

Pourquoi les véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés ?

Pourquoi ne pas mettre un projet de compte rendu annuel qui permettrait de revenir sur l'arrêté ?

N° 947826 - Questions

par :

02/07/2023 08:21

Essuie-glace ?

Airbags ?

...

Pourquoi ne pas mettre la vignette sur la plaque d'immatriculation à l'image de l'Allemagne

Pourquoi les véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés ?

Pourquoi ne pas mettre un projet de compte rendu annuel qui permettrait de revenir sur l'arrêté ?

N° 947830 - Refus contrôle technique

par :

02/07/2023 08:23

Je trouve cela inutile au vu de l'entretien rigoureux qui est effectué par les motards sur le véhicule car tous motard sais pertinemment que sa vie en dépend.

C'est un contrôle qui ne justifie absolument rien à part prendre de l'argent au contribuable motard.

N° 947833 - Contrôle 2RM

par :

02/07/2023 08:24

Pourquoi avoir cédé devant quelques associations (et les dictateurs de Bruxelles) qui ne représentent que quelques adhérents et qui de plus ont des intérêts à éliminer les utilisateurs de 2RM et à faire vendre des véhicules neufs de préférence peu durables (plein d'électronique..) donc parfaitement anti-écologiques.

Comme toujours ces contrôles seront faits par les honnêtes citoyens qui devront perdre leur temps et leur argent à cet effet. Les hors la loi permanents qui eux sont vraiment dangereux ne seront pas soumis à ces contrôles ni inquiétés car on a peur des émeutes...

- Bruit, tout le monde sait que le remplacement d'un pot d'échappement ou la dépose des chicanes ne prend que quelques minutes et que les "amateurs" de bruit excessif pourront parfaitement faire cette opération à l'issue du contrôle.

- Sécurité : un utilisateur de 2RM vérifie ses freins, ses pneus, ses lumières car il se sait vulnérable et que les statistiques montrent que les défaillances du véhicule n'entrent que pour une part négligeable dans les accidents!

Pollution : encore un faux prétexte puisque la préoccupation reste le taux de x ou y au km sans jamais envisager que faire peu de km est la solution ... et que celle des 2RM est négligeable . Et que d'ailleurs celle-ci diminue naturellement (fin des chauffages au charbon etc.. sauf en Allemagne..).

Enfin, si des assouplissements sont prévus pour les véhicules en immatriculation 'collection' il serait plus simple de les appliquer sur tous les véhicules de plus de 30ans.

Et si on se préoccupait de l'état des routes, de la multiplications des obstacles 'casse vitesse' mais souvent 'casse la figure' cela serait sans doute plus constructif! mais moins lucratif pour certains lobbies!

Cordialement.

N° 947834 - Avis sur l'utilité du CT moto

par :

02/07/2023 08:24

Bonjour.

Propriétaire de trois motos, j'y veille comme à la prunelle de mes yeux.

Je fais l'entretien qui est à la charge du motard et qui figure dans le manuel.

Je fais faire l'entretien dans une concession moto pour les actes qui ne sont pas de mon niveau. Les motos sont donc dans un état de sécurité total. Où est l'utilité d'un contrôle technique pour moi?

Là où je suis d'accord pour un contrôle technique obligatoire, c'est à partir du moment où un propriétaire revend sa moto. Et c'est le seul cas où le CT serait utile, afin que l'acheteur puisse savoir ce qu'il achète et à quels frais il doit s'attendre.

N° 947835 - Questions

par :

02/07/2023 08:25

Essuie-glace ?

Airbags ?

...

Pourquoi ne pas mettre la vignette sur la plaque d'immatriculation à l'image de l'Allemagne

Pourquoi les véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés ?

Pourquoi ne pas mettre un projet de compte rendu annuel qui permettrait de revenir sur l'arrêté ?



N° 947838 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 08:27

Le contrôle technique peut être une bonne chose pour certains véhicule bruyant surtout les 50 cm2 et certains gros cube. Mais à mon sens le contrôle technique n'améliorera pas la sécurité des motards, à mon sens il aurait été plus judicieux d'imposer les équipements de sécurité type pantalon, blouson, gilet airbag, veste haute visibilité comme certains de nos voisins européens. Et surtout améliorer la qualité des routes qui se dégrade année après année. En espérant que vous tiendrez compte de mes remarques.

N° 947840 - Controle technique des motos

par :

02/07/2023 08:29

Je suis opposé à la mise en place de ce contrôle technique pour de nombreuses raisons :

Moins de 0,5 % des accidents sont liés au véhicule. Il vaut donc mieux traiter les causes principales (comportement conducteurs et état des routes).

Ce contrôle va être mis en place suite au lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Est-ce que la puissance publique doit favoriser des intérêts privés ?

Les motards irresponsables ou dans l'illégalité (rodeos sauvage avec des motos volées) n'effectueront pas ce contrôle technique.

Ceux qui effectuent l'entretien régulier chez un garagiste sérieux devraient être dispensés.

Le prix de 50 euros est beaucoup trop élevé par rapport à ce qui est prévu (contrôle visuel).

Aucun centre n'est prêt, aucun contrôleur n'a le permis moto. Ils ne pourront pas déplacer les motos.

Les objectifs visés ne seront pas atteints par ce contrôle technique. Les personnes qui ne respectent pas la loi en termes de pollution ou bruit ne respecteront pas la loi en ce qui concerne le contrôle technique ou les contrôles routiers. Les refus d'obtempérer se multiplient avec les conséquences que l'on connaît.

N° 947848 - contre le controle technique 2/3 RM

par :

02/07/2023 08:32

la plupart des accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes et au peu d'attention ou d'intérêt porte par les conducteurs d'autres véhicules. le CT ne résoudra pas le problème du bruit, 15mins suffisent a remettre le silencieux d'origine pour obtenir le sésame et 15 minutes pour redevenir une nuisance. les messages d'equite ne sont pas recevables ou alors obligeons les automobilistes a rouler fenêtres ouvertes quand il pleut et qu'il fait froid.

je suis contre cette implémentation des directives européennes le CT tel qu'il est propose n'est qu'une taxe supplémentaire pour l'état et une promesse d'activité pour les entreprises. Dans tous les cas un 2 roues en mauvais état ne roule pas il tombe !!

N° 947850 - Le ct double emplois

par :

02/07/2023 08:34

Un ct pourquoi faire

Les motards ne sont pas suicidaire et bien souvent amoureux de leur machine il faut être motards pour comprendre cela , nous avons des révisions plus fréquente que les autos environs une tout les

ans et 6000 km c est dit pro ne vous laisserons jamais ressortir avec une moto qui présente un danger . Le coût d une révision est déjà élevé sortir du concessionnaire pour engraisser [réseau de contrôle technique] de 60 euro supplémentaire pour qu il nous dise la même chose que lui ne sécuriser pas plus mes motards ! La sécurité des motards ne passe par un ct mais par bien d autres mesures comme les infrastructures routières, la formation des automobilistes lors du permis responsable d une grande parti des accidents par un comportement inadapté vis à vis des moto... ect

Sans oubliera que lors d un contrôle de police une moto non conforme sur les point de sécurité et même de pollution sonore par exemple peut très bien être verbalisé avec obligation de mise au normes.

NON ce contrôle technique est donc bien inutile juste une mane financière pour certains et n apportera rien à la sécurité de tout les usagers de la route , dommage encore une fois que ce soit des personnes qui ne pratique pas et qui n y connaissent rien qui décide pour les autres !

N° 947851 - consultation sur le contrôle technique 2RM.

par :

02/07/2023 08:35

bonjour,

je pense qu'une vérification des véhicules en circulation concernant la sécurité et la conformité aux règles en vigueur peut s'avérer utile.

Pour autant un contrôle technique sur le modèle du CT automobile me parait absurde et incohérent.

je suis favorable pour une équivalence sous forme de certificat produit par un professionnel motociste après révision du véhicule. la majorité des véhicules passe une fois par an à la révision constructeur au plus tous les deux ans, ce qui apporterait la garantie de l'état du véhicule.

en vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon commentaire

bien cordialement

N° 947854 - Système anti-blocage de roue (ABS)

par :

02/07/2023 08:36

Bonjour,

J'ose espérer que l'absence de dispositif ABS à la construction du véhicule ne sera pas considéré comme une défaillance critique, ma motocyclette datant de 2004 n'en était pas équipée d'origine (CBR125R, JC05).

N° 947861 - CT pour véhicules motorisés de 4 à 2 roues.

par :

02/07/2023 08:40

L'objectif de sécuriser le parc roulant est louable et à ce titre pour mettre tous les usagers à égalité, tous les véhicules motorisés pouvant rouler à plus de 20km/h devraient être soumis à cette obligation. Ceci inclus les trottinettes les vélos électriques et les mobylettes, car à cette vitesse tout accident peut être mortel.

Pourtant tous les propriétaires de ce type de véhicule, se sentant responsables, se chargent déjà de maintenir leur matériel en état et donc pour moi ce CT 2RM n'est rien de plus qu'une contrainte liberticide , financière inutile et inégalitaire.

N° 947868 - un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 08:44

Ce projet n'a aucune sens. Les motards entretiennent très bien leurs machines. Pratiquement aucun accident à cause d'une défaillance technique donc inutile de contrôler. au surplus une moto ne se manipule pas comme une voiture.

Qui va monter sur nos véhicules ??? qui paye si un opérateur les fait tomber ??

ce contrôle technique est encore un frein à nos libertés individuelles. il ne sera évidemment pas gratuit , au moment où nous avons le moins d'argent !!!

Le seul contrôle technique utile serait d'en instaurer un à la vente d'un véhicule et de le faire chez un garagiste.pour moins de 30 euros. Il pourrait s'appeler diagnostic de vente.

N° 947869 - inutile

par :

02/07/2023 08:44

Plus de 30 ans en tant que motard, je sais parfaitement d'expérience qu'au moindre défaut technique sur une moto (pneu usé, problème de frein, cela se voit à l'oeil nu, point dur dans la direction) la personne ne passera pas le premier virage sans aller au sol.

Il serait peut être plus fûté d'apprendre à ceux qui ont des freins avec ABS et tous ces gadgets modernes que cela ne les protège pas de tout et qu'une moto reste un véhicule en équilibre, ces gadget donnant le sentiment d'une fausse sécurité, à preuve les jeunes générations ne savent même plus équilibrer un freinage...

Par ailleurs je suis pour l'Europe sans conteste , mais si la conséquence c'est d'y perdre notre culture je ne peux pas partager cette orientation.

Premièrement, aucun "demos" (peuple) ne l'acceptera et c'est cousu de fil blanc, cela va provoquer des replis n'est-ce pas ce qui est en train de se passer depuis des années à travers les élections où aujourd'hui des discours qui provoquaient des manifestations (comme le FN au 2ème tour des élections contre Mr Chirac) ne crée aucun émoi.

Par ailleurs cet écrasement culturel avec notre américanisation (voire ce qui se passe au niveau intellectuel et dans le monde du soin psy (Le DSM n'est pas de la psychiatrie c'est juste des statistiques) pour rappel il n'y a pas de "lumières" (philosophie épistémologie etc) aux états unis conduit au pire.

Alors peut être est-il tant que l'état français représenté par des élus défendent notre culture et cessent de se comporter comme les esclaves, aurions nous troqué la soumission à dieu (séparation de l'église et de l'état ) par une soumission plus perfide car elle ne dit pas son nom , cette volonté explosive qui repose sur la négation des différences sous couvert d'homogénéisation, d'alignement (soyez en rang les enfants) .

Alors c'est non et apprenez qu'à nier les différences culturelles cela fini toujours en catastrophe, n'auriez vous ni mémoire, ni culture ? auriez vous oublier les effets des colonies, de la négations des cultures régionales y compris en France (je fais référence bien sûr à ces tentatives de nier les cultures bretonnes , basque etc qui ont produit pendant des décennies des violences pour absolument aucun résultat, les bretons onts leurs écoles et tant mieux etc) ? De grâce soyez intelligent à la hauteur de notre longue tradition des lettres et de la pensée, Suivre le troupeau est déjà ce dont se moquait Rabelais parlant de Panurge...

Bien à vous et, lisez, étudiez, écoutez. Ignace de Loyola fondateur de la compagnie de Jésus (les jésuites) avait repéré que les hommes étaient "nécessairement" imparfaits donc qu'il fallait ne pas trop en exiger...

N° 947879 - Opposant au contrôle technique 2RM

par :

02/07/2023 08:49

Madame, Monsieur

Voici mes éléments de réponse concernant mon opposition à la mise en place du ctrl technique:

- 1- le ctrl des éléments de sécurité à moto est enseigné lors du permis de conduire
- 2- 100% des éléments de sécurité sont accessibles en visuel sans équipement de levage ou autres outils spécialisés
- 3- il est attesté que l'état du 2RM n'est responsable que dans un très faible cas des accidents
- 4- il est probable que les propriétaires des 2RM épave roulante (souvent des 50 cm3) ne se rendront jamais dans un centre de ctrl et continueront d'enfreindre la loi concernant l'état de leur machine (bruit, absence de lumière, absence de port du casque)

Je vous enjoins donc à annuler purement et simplement la mise en place du contrôle technique et de plutôt augmenter le nombre des contrôles routiers, avec notamment le contrôle des 2RM au sonomètre qui, je pense, est le problème le plus urgent à traiter.

N° 947881 - A qui profite le "crime"?

par :

02/07/2023 08:49

L'imposture sécuritaire du contrôle technique moto a déjà été dévoilée. Maintenant, ce sont des arguments soit disant écologistes, portés par des associations non représentatives profitant de financements publics, qui vont servir de justifications?

Les motards étant attachés aux performances de leurs engins, les maintiennent bien réglés. De plus, la gestion électronique équipant une grande partie des véhicules maintient les émissions polluantes dans les normes d'homologation. Donc, sur le plan écologique, le gain va être négligeable.

Les nuisances sonores sont soit le fait de motards roulant avec des échappements modifiés, soit des véhicules non homologués moto cross ou mini motos participant à des "rodéos urbains". Sachant qu'il ne faut que quelques dizaines de minutes pour remonter un échappement d'origine et que les utilisateurs de deux roues non homologués ne passeront pas le contrôle, le contrôle technique des motos ne va rien changer sur ce plan non plus.

Le seul gain certain sera pour les opérateurs de contrôle.

D'un point de vue pratique, quelle sera la densité des centres de contrôle? Quel kilométrage devra parcourir un motard pour faire son contrôle? Ne va-t-on pas créer des monopoles de fait si un seul centre de contrôle est accessible à une distance raisonnable? Pour beaucoup d'utilisateurs vivant hors des centres urbains, les risques du trajet contraint ne vont-ils pas fortement contrebalancer les très faibles gains du contrôle?

Le contrôle des 2RM étant déjà en vigueur dans plusieurs pays de l'UE, je m'étonne de ne voir aucun bilan de son efficacité brandi par les activistes pro contrôle. Serait-il négligeable ou non significatif?

Dans ce cas il faut changer la législation européenne influencée par les lobbys plutôt que d'imposer aux citoyens des mesures inefficaces.

N° 947887 - contrôle technique

par :

02/07/2023 08:51

Ce contrôle technique sera inutile et très compliqué à mettre en place ...

Un motard entretient plus sa moto que quiconque, car elle est sa passion en général. Un mauvais entretien et une non observation du bon état des éléments de sécurité serait fatal pour sa vie. De plus, les échappements seront « remis aux normes » pour passer le contrôle technique et celui-ci, une fois passé, ils remettront le système d'échappement comme bon leur semble. Pour ce qui est de la mise en place, peu de centres arriveront à recruter des gens avec le permis A, puisque ce type de permis est plus rare que le permis B ...et aucun « motard » ne voudra être employé par ces centres, ce serait de la pure trahison auprès des autres motards. Être motard, c'est appartenir à une communauté soudée ! Ce contrôle est ni plus, ni moins du racket !

N° 947890 - La moto une solution à la pollution

par :

02/07/2023 08:52

De Toulouse, chaque jour je prends ma moto pour parcourir les 12 km qui me séparent du boulot.

Pas de transport en commun.

J'ai choisi la moto pour gagner du temps sur les km d'embouteillage quotidien qui polluent l'agglomération. Moi en moto grâce à l'interfile, j'avance et donc je pollue beaucoup moins. Comme je mets chaque jour ma vie en danger que nous Motards sommes vulnérables, j'entretiens et vérifie ma moto une fois par mois. Le CT est une ineptie bureaucratique.

N° 947891 - NON à un nouvel impôt

par :

02/07/2023 08:53

Il est fort dommage qu'une fois de plus en France l'on préfère le profit à la sécurité. Les accidents de motos dû à un problème d'entretien ou de mécanique ne représentent à ce seulement 0.3 % des accidents. Ne faudrait t'il pas plus se concentrer sur les vrais problèmes à savoir : l'état de la voirie, la sensibilisation des autres usagers , au respect du code de la route (qui n'est plus de rigueur aujourd'hui), à la sensibilisation et a de vrai contravention au regard de l'usage du téléphone portable au volant, de la non utilisation des clignotants, de l'arrêt aux stops. Je pense à mon humble niveau qu'il serait bon de connaître la part des accidents responsable lors d'accident de deux roues et à travers ça la part des accidents de deux roues dont les pilotes non pas de permis réel (50 CC) et tous les permis B avec accès aux 2 roues 125 après ce que certain ose appeler une formation de 7 heures. Un contrôle technique des 50 CC systématiquement trafiquée dès la fin de leurs rodage serait sans aucun doute plus judicieux sachant qu'ils ne différencient absolument pas les grande routes ou les petites rues (à fond à fond à fond).

Bien Cordialement à mon lecteur

N° 947898 - Contre le projet CT2 RM

par :

02/07/2023 08:55

Je trouve absurde ce projet sachant que les motards ont conscience de l' état de leur moto avant de prendre la route .

Ils pensent à leur vie car pas de carrosserie .

Donc plutôt qu'un CT ,entretenez les routes,mettez en sécurité les endroits dangereux et sensibilisez les automobiliste...le motard ne conduit pas le tel au guidon !

N° 947901 - consultation publique mise en place du contrôle technique moto

par :

02/07/2023 08:57

Bonjour,

Ecologie : Oui, atteinte à la libre circulation : Jamais

Proposition : Si ce contrôle technique est pertinent pour 2 points: Pollution et acoustique, il est INDISPENSABLE de permettre à TOUS les véhicules contrôlés, de circuler LIBREMENT dans TOUTES les ZFE Françaises. Car, ce n'est plus la date de mise en circulation, (Fracture sociale) mais la validation de chaque véhicule par le CT, qui attesterait du bon respect de notre environnement .

Le BON SENS.

N° 947906 - contrôle technique des 2 3 4 roues

par :

02/07/2023 08:59

ce contrôle est une absurdité, une matière de plus de nous taxer

Je ne connais pas un motard qui ne soit pas vigilant à l'entretien de sa machine

N° 947908 - Inquiet

par :

02/07/2023 09:01

Je suis passionné et heureux propriétaire de 7 motos, et je ne m'imagine pas devoir poser des jours de congés chaque année pour aller faire 7 aller-retours au centre de contrôle technique pour aller déboursier la somme astronomique de 350€ pour un simple contrôle de sécurité !

Le contrôle de sécurité je l'effectue moi-même, je prends soin de mes véhicules et tous les organes de sécurité sont bien évidemment contrôlés régulièrement et en bon état je marche. Je n'ai nullement besoin de dépenser une telle somme et surtout de perdre autant de temps pour que quelqu'un d'autre me confirme ce que je sais déjà.

Je suis chauffeur routier, je passe déjà trop peu de temps chez moi avec mes proches, je n'ai pas de temps libre à perdre inutilement comme ça.

J'ai également des inquiétudes quant au contrôleur en lui-même, en effet je ne suis pas convaincu que la plupart des contrôleurs techniques ne soient titulaires du permis moto, et encore moins qu'un grand nombre d'entre eux soient à l'aise avec certaines machines puissantes, qui nécessitent une certaine maîtrise.

Tout le monde peut monter dans une voiture et appuyer sur une pédale, il n'en est pas de même quand on parle d'une moto hyper sportive. Et je me refuse à imaginer laisser une personne peu à l'aise monter sur ma Panigale ne serait-ce que pour la déplacer de quelques mètres ou la placer sur un banc pour un test de freins par exemple. Cela me paraît dangereux et inconcevable.

Voilà une nouvelle mesure impopulaire et que les chiffres indiquent comme peu voir quasi inutile en matière de sécurité routière qui va encore être passée de force et attiser une fois de plus le ras-le-bol général.

C'est bien dommage.

N° 947914 - Contre le CT moto

par :

02/07/2023 09:02

Je suis contre le CT moto car très peu d'accident moto sont du a leurs états , par contre il faut voir l'état des routes et les infrastructures, et revoir surtout la sensibilisation des conducteurs VL et PL a la présence des motos aussi bien devant que derrière eux ou à coté.

N° 947915 - contrôle technique 2rm

par :

02/07/2023 09:03

contrôle technique inutile pour les motos, tant les motards bichonnent leur machine. En revanche, un contrôle de l'état des routes, avec obligation de réparer m'apparaît indispensable ....  
la finalité de ce CT pour les 2rm ne serait-il pas tout simplement une pompe à fric et un service rendu au lobby X ? ...

N° 947916 - Une histoire de gros sous, où quand le gouvernement ré-invente la dime et la gabelle

par :

02/07/2023 09:03

Le contrôle technique obligatoire pour les 2 roues motorisés n'est pas justifié d'un point de vue de la sécurité (en ce qui concerne les motocyclettes de plus de 50 cm3).

Il n'est que la source d'un lobby de bobos, pseudos écolos, opportunistes, liberticides et malsains, la définition même de l'anti-motard de base, en un mot un CON !!!

Et comme dit la chanson: "le temps ne fait rien à l'affaire, quand on l'est, on le reste!"

N° 947921 - Jean-Marc Bescher

par :

02/07/2023 09:04

Tout à fait inutile!

1. Le CT pourrait être simplement remplacé par une visite annuelle chez le concessionnaire 2. Cibler les 2 roues les plus bruyants, 50 cc compris: faire plus de contrôle de conformité par les forces de l'ordre sur la route et verbaliser si nécessaire.

N° 947924 - Contrôle Technique 2RM

par :

02/07/2023 09:05

Encore une fois les intérêts financiers d'une minorité font la loi!!! Rien ne justifie une telle décision!!  
Ce décret va toucher une majorité de français qui utilise leur 2RM pour réaliser moins de 500 Km par an!! Aucun motard (même les plus intrépides!!) ne monte sur sa machine si celle-ci n'a pas de frein ou si un gros problème technique est apparent!!! La mise en conformité de la majorité des axes routiers, voilà un exemple de ce qui apporterait une énorme amélioration de la sécurité routière!!  
Bref, encore une décision politique qui décrédibilise la classe politique!!

N° 947927 - Pratique de l'enduro

par :

02/07/2023 09:06

Bonjour, je pratique assidûment l'enduro et ce type de moto, bien qu'homologuée à circuler sur la voie publique n'est pas pourvue de clignotants, de pneus route puisqu'il s'agit de pneus tout terrains a crampons et pour la plupart des modèles, de feux stop, tout ces équipements manquants étant obsolète et impossible (casse notamment) pour la pratique de ce sport. Ensuite, certains modèles ne sont pas pourvus de démarreur mais de kick pour lesquels il faut une certaine pratique et des bottes ou chaussures épaisses pour ne pas se blesser (compression importante sur des 4 temps par exemple). En conclusion, pour ce qui est des motos, il y'a beaucoup de modèles différents avec des fonctionnements différents et des pratiques différentes. Je pense que ce contrôle technique est une fausse bonne idée qui risque de poser pas mal de problèmes de mise en œuvre. Une moto n'est pas une voiture et pour la grosse majorité n'est pas utilisé comme tel.  
Cordialement

N° 947931 - Je fais moi-même en permanence mon propre contrôle technique moto  
par :  
02/07/2023 09:07  
Bonjour,

Je fais moi-même en permanence mon propre contrôle technique moto donc le rendre obligatoire dans un centre est totalement inutile.

En effet sur une moto, tout se voit et tout se ressent au pilotage. Il manque 100g de pression dans un pneu, je le sens tout de suite. Les repères d'usure des pneus sont extrêmement visibles. Il suffit de se pencher pour voir si les plaquettes de freins sont usées ou pas. Bref, si tout n'est pas impeccable, la moto devient bien moins agréable à piloter.

Vous me rétorquerez que c'est parce que je suis un passionné de moto, mais c'est le cas de la très grande majorité des motards. Aucun rapport avec le simple moyen de transport qu'est une voiture.

Quand aux autres, ceux qui font n'importe quoi avec leurs 2 roues, ils n'iront pas au contrôle technique. (Les contrôles par les policiers ou gendarmes sont rarissimes. Moi, en région parisienne, 2 fois en 30 ans. D'ailleurs, bien que parfaitement bien assuré et Critair 1, je ne colle jamais aucune vignette sur ma moto. Je sais que je ne risque pas de me faire contrôler sur la route.)

Donc si vous devez absolument imposer ce contrôle technique alors (1) autorisez les garages motos = bien plus compétents qu'un centre= à le faire (2) imposez le uniquement à la vente ou après un accident comme en Belgique.

Cordialement,

N° 947934 - Pratique de l'enduro  
par :  
02/07/2023 09:08

Bonjour, je pratique assidûment l'enduro et ce type de moto, bien qu'homologuée à circuler sur la voie publique n'est pas pourvue de clignotants, de pneus route puisqu'il s'agit de pneus tout terrains a crampons et pour la plupart des modèles, de feux stop, tout ces équipements manquants étant obsolète et impossible (casse notamment) pour la pratique de ce sport. Ensuite, certains modèles ne sont pas pourvus de démarreur mais de kick pour lesquels il faut une certaine pratique et des bottes ou chaussures épaisses pour ne pas se blesser (compression importante sur des 4 temps par exemple). En conclusion, pour ce qui est des motos, il y'a beaucoup de modèles différents avec des fonctionnements différents et des pratiques différentes. Je pense que ce contrôle technique est une



fausse bonne idée qui risque de poser pas mal de problèmes de mise en œuvre. Une moto n'est pas une voiture et pour la grosse majorité n'est pas utilisé comme tel.

Cordialement

N° 947943 - Pratique de la moto en enduro

par :

02/07/2023 09:12

Bonjour, je pratique assidûment l'enduro et ce type de moto, bien qu'homologuée à circuler sur la voie publique n'est pas pourvue de clignotants, de pneus route puisqu'il s'agit de pneus tout terrains a crampons et pour la plupart des modèles, de feux stop, tout ces équipements manquants étant obsolète et impossible (casse notamment) pour la pratique de ce sport. Ensuite, certains modèles ne sont pas pourvus de démarreur mais de kick pour lesquels il faut une certaine pratique et des bottes ou chaussures épaisses pour ne pas se blesser (compression importante sur des 4 temps par exemple). En conclusion, pour ce qui est des motos, il y'a beaucoup de modèles différents avec des fonctionnements différents et des pratiques différentes. Je pense que ce contrôle technique est une fausse bonne idée qui risque de poser pas mal de problèmes de mise en œuvre. Une moto n'est pas une voiture et pour la grosse majorité n'est pas utilisé comme tel.

Cordialement

N° 947944 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 09:13

Bonjour. Un simple aspect visuel à 50 euros est beaucoup trop cher et cela ressemble plus à du vol qu'autre chose. Pour confier ma moto, j'exige une formation et le permis moto de l'inspecteur qui sera en charge de ce contrôle et de mon côté, je n'ai pas à rentrer dans l'atelier pour bouger mon véhicule à sa place ( question d'assurance ). Que comptez vous faire lorsqu'un motard remettra son pot d'origine avant le contrôle technique et le changera tout de suite après pour un pot bruyant ? C'est si simple en moto de permuter les pots. Merci pour vos réponses

N° 947950 - Contrôle technique des deux roues motorisés - Avis défavorable

par :

02/07/2023 09:14

J'émet un avis défavorable à l'instauration d'un contrôle technique des 2 roues motorisés, celui-ci n'ayant aucun effet par rapport aux raisons avancées, telles que la réduction de l'accidentologie, la pollution ou le bruit.

Concernant les accidents dus au mauvais état des véhicules, les statistiques des assurances indiquent un taux de 0,5%, ce qui rend ce motif irrecevable. En revanche, les études montrent que le mauvais état des routes est responsable des accidents dans 30% des cas, un contrôle techniques des routes est-il envisagé ?

Concernant la pollution, les normes anti-pollution se rapprochent de plus en plus de celles qui sont imposées aux voitures. Par ailleurs, un 2 roues motorisé, compte tenu de son faible encombrement, permet des déplacements plus rapides donc des temps de parcours réduits par rapport aux voitures et donc moins d'émissions à parcours égal.

Concernant le bruit, je suis moi-même très gêné par les motos bruyantes et les motards irrespectueux des autres. Je précise que je suis motard et que je n'ai jamais modifié le système d'échappement de mes motos. Cependant, je pense que ce n'est pas un contrôle technique tous les 3

ans qui permettra une quelconque amélioration, car il suffit de remonter le pot d'échappement d'origine pour le CT et de le changer de nouveau ensuite. Le contrôle du bruit est une affaire de police et doit s'effectuer de façon impromptue avec verbalisation en cas de non respect des normes. C'est le seul moyen d'être efficace sur ce point.

Au regard de ce qui a été dit ci-dessus, on constate que le vrai responsable des problèmes de sécurité, de pollution et de bruit est le désengagement de l'état qui ne cesse de réduire les budgets, les effectifs etc ...

La mise en place de ce contrôle technique, n'est donc pas motivé par les raisons évoquées mais davantage pour satisfaire une réglementation européenne et les intérêts des lobbies du CT et des quelques associations pseudo-écologistes ne représentant que quelques dizaines de membres et dont au moins une d'entre-elles est dirigée par une personne dont le métier est de louer des véhicules électriques. N'y aurait-il pas là un conflit d'intérêt ?

N° 947953 - Contrôle technique.

par :

02/07/2023 09:15

La moto c'est la liberté! pour le peu qui'il nous en reste.

Il y en a marre de servir de vache à lait au lobbies du contrôle technique ce n'est que pour le fric et rien d'autres.

On révisé nos motos en temps et en heure en concession avec tout les points de sécurité contrôlé et cela nous coûte déjà très cher.

Arrêtez d'emmerder les gens!!!

Vous n'avez pas d'autres priorité!!!

N° 947954 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 09:16

Bonjour

le contrôle technique moto sera complètement inutile, car dans l'immense majorité des cas ce n'est pas l'état de la moto qui est en cause dans les accidents. C'est bien plus souvent le comportement inadapté des autres usagers (voitures-camions) qui ne tiennent pas compte des 2 roues (on m'a déjà dit plusieurs fois "je ne vous avais pas vu !", alors que j'ai un casque jaune canari, ça se voit quand même plutôt bien !), ou bien l'état des routes (nids de poules, gravillons non signalés, etc..).

Le contrôle technique, je le fais régulièrement sur ma moto avant de démarrer, je vérifie les éléments de sécurité (freinage, pneumatiques, éclairage). Comme la majorité des motards je suis conscient qu'il n'y a pas de carrosserie, et donc je reste vigilant sur l'état de ma machine.

Il me semble aussi que les C.T. dans les autres pays d'Europe n'ont pas changé l'accidentologie, ou même les problèmes de bruit.

La forte implication d'associations "parisiennes" anti-2 roues à moteur me gêne beaucoup pour ce sujet, car elles sont complètement déconnectées de la réalité. Leurs arguments sur la pollution sont erronés, un 2 roues pollue bien moins qu'une voiture, car le trajet est réalisé plus rapidement sans bouchonner.

Si on parle des rodéos urbains sur des machines trafiquées, vous croyez réellement que le contrôle technique va changer quelque chose ? Ce public ne se présentera sûrement pas dans les centres de C.T. !

Enfin, je possède deux motos d'avant 1980, et je trouve idiot de les contrôler au même titre que les machines récentes. Si le contrôle technique devait être mis en place, il faut absolument distinguer les motos de collection des machines récentes de façon similaire à ce qui est fait pour les voitures.

Cordialement

motard depuis 1998, plus de 200.000 km parcourus en moto

N° 947955 - Faire passer les cyclomoteurs catégorie L1e en premier, ce sont les plus volés et trafiqués par :

02/07/2023 09:16

Je suis favorable à toutes les mesures du contrôle, que ce soit les points de contrôle ou les délais.

Attention toutefois car plusieurs items ne s'appliquent pas à tous les véhicules comme les essuis-glaces, les feux anti-brouillards ou l'ABS. (marqués comme obligatoires)

De même, les caractéristiques contrôlées doivent être conformes aux spécificités carte grise à la date de construction du véhicule et non selon les critères actuels.

En général les grosses cylindrées sont en bon état car il y va de notre vie, par contre les cyclomoteurs L1e sont quasiment tous trafiqués au niveau débridage ou échappement.

Sans parlé des véhicules volés, conduits sans permis AM ni assurance

N° 947960 - CT MOTO

par :

02/07/2023 09:17

Bonjour , pourquoi mettre en place quelque chose que tout le monde sait inutile ? A part faire monter la colère !!!

0,3 % due à l'état des véhicules et 30% à l'état de la chaussée !!!!!

en espérant une écoute neutre de tout lobbies

cordialement

N° 947969 - Contrôle technique des deux roues motorisés - Avis défavorable

par :

02/07/2023 09:20

J'émet un avis défavorable à l'instauration d'un contrôle technique des 2 roues motorisés, celui-ci n'ayant aucun effet par rapport aux raisons avancées, telles que la réduction de l'accidentologie, la pollution ou le bruit.

Concernant les accidents dus au mauvais état des véhicules, les statistiques des assurances indiquent un taux de 0,5%, ce qui rend ce motif irrecevable. En revanche, les études montrent que le mauvais état des routes est responsable des accidents dans 30% des cas, un contrôle techniques des routes est-il envisagé ?

Concernant la pollution, les normes anti-pollution se rapprochent de plus en plus de celles qui sont imposées aux voitures. Par ailleurs, un 2 roues motorisé, compte tenu de son faible encombrement, permet des déplacements plus rapides donc des temps de parcours réduits par rapport aux voitures et donc moins d'émissions à parcours égal.

Concernant le bruit, je suis moi-même très gêné par les motos bruyantes et les motards irrespectueux des autres. Je précise que je suis motard et que je n'ai jamais modifié le système d'échappement de mes motos. Cependant, je pense que ce n'est pas un contrôle technique tous les 3

ans qui permettra une quelconque amélioration, car il suffit de remonter le pot d'échappement d'origine pour le CT et de le changer de nouveau ensuite. Le contrôle du bruit est une affaire de police et doit s'effectuer de façon impromptue avec verbalisation en cas de non respect des normes. C'est le seul moyen d'être efficace sur ce point.

Au regard de ce qui a été dit ci-dessus, on constate que le vrai responsable des problèmes de sécurité, de pollution et de bruit est le désengagement de l'état qui ne cesse de réduire les budgets, les effectifs etc ...

La mise en place de ce contrôle technique, n'est donc pas motivé par les raisons évoquées mais davantage pour satisfaire une réglementation européenne et les intérêts des lobbies du CT et des quelques associations pseudo-écologistes ne représentant que quelques dizaines de membres et dont au moins une d'entre-elles est dirigée par une personne dont le métier est de louer des véhicules électriques. N'y aurait-il pas là un conflit d'intérêt ?

N° 947975 - Arguments sur la non recevabilité du contrôle technique pour les deux roue motorisés.  
par :

02/07/2023 09:23

Les principales causes de la mise en place du contrôle technique pour les deux roue motorisés sont le bruit excessif et la pollution. Il est à noter que après 25ans de contrôle technique moto en Allemagne, le bruit excessif des deux roue n'a jamais été éradiquer il est en effet très simple de remettre un échappement " Bruyant" Après le contrôle technique et le tour est joué.

Néanmoins il est à prendre en considération que le bruit parfois excessif de certaine moto ( même d'origine) sauve des vies car entendu par les autres conducteurs de véhicules leur permettant d'anticiper leur manoeuvres.

L'adage " Loud pipe save life" ( les échappements bruyants sauvent des vies) prend alors tout son sens.

Quand à la pollution, les deux roues motorisés représentent seulement 3% de la pollution generé par les différents véhicules qui constituent le parc des transports en France.

Quand à la sécurité, 100% des organes lié à la sécurité sur un deux roue sont visibles à l'oeil nu sans aucun démontage de pièces .

Chaque motard est bien conscient du risque de chute impliquant un mauvais état d'un ou des organes de sécurités sur sa propre moto, ce point étant même une des nombreuses épreuves lors du passage du permis de conduire moto en France.

N° 947977 - Centre de contrôle

par :

02/07/2023 09:24

Les contrôleurs auront ils l'obligation de posséder le permis moto ???

N° 947980 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

02/07/2023 09:25

Tous les ans, je fais réviser ma moto 1250 cm3, de 2008, par un professionnel. Je suis contre ce contrôle technique. Cependant, accentuer les contrôles de police, surtout sur les 50 cm3, bruyantes,

et trottinettes, qui dépassent largement les 45 km/h, et dont les pilotes n ont pas de protection, ça, je suis pour. Merci.

N° 947982 - Escroquerie

par :

02/07/2023 09:26

A mon sens, le Contrôle Technique obligatoire est une escroquerie visant à renforcer les moyens de répression des motards. L'accidentologie des motards est majoritairement liée à l'état des routes. De plus, tous les concessionnaires qui ont une offre garage acceptent de faire le contrôle sécurité des motos gratuitement et sans délai.

L'accessibilité des éléments de sécurité combinée à la fréquence d'entretien bien supérieure sur une moto que sur une voiture rend la fréquence de passage au contrôle technique inopérante, puisque la moto est très régulièrement contrôlée par le garage.

Que va apporter le contrôle technique de plus ?

A si! Nous faire payer auprès de centres agréés et une possibilité de verbalisation supplémentaire.

Si la sécurité était le réel soucis, l'état se préoccuperait de l'état des routes et le renfort des glissières de sécurité.

N° 947983 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

02/07/2023 09:27

Tous les ans, je fais réviser ma moto 1250 cm3, de 2008, par un professionnel. Je suis contre ce contrôle technique. Cependant, accentuer les contrôles de police, surtout sur les 50 cm3, bruyantes, et trottinettes, qui dépassent largement les 45 km/h, et dont les pilotes n ont pas de protection, ça, je suis pour. Merci.

N° 947995 - Pourquoi

par :

02/07/2023 09:31

escroquerie pure et simple.

0.3% des accidents dus à l'état des motos...

mortalité en baisse pour les 2 roues...

Pas de contenu claire.

Pompe à fric une de plus en vue sans aucun impact bon ou mauvais sur l'accidentologie.

N° 947997 - Contrôle Technique moto

par :

02/07/2023 09:31

Le futur contrôle technique moto, qui est au départ une bonne idée, sera malheureusement inefficace du fait de la nature même du véhicule contrôlé.

En effet une moto a la particularité d'avoir une structure légère et totalement accessible a tout mécanicien amateur.

Il est ainsi extrêmement aisé de changer un échappement litigieux (deux boulons) pour un légal, avant le CT et de le reposer une fois la moto acceptée.

De plus, chaque motard est conscient de la dangerosité de son véhicule et entretient scrupuleusement sa moto, sa vie en dépendant.

Enfin, comment le contrôleur pourra t'il démarrer une moyenne cylindrée au kick, (impossible sans connaître la moto) ou encore déplacer à la main une Honda 1200 Cross tourer de 340 kg ou une

BMW 1250 GS à 40 000€ réservée aux personnes de plus d'1,80 m (sinon les pieds ne touchent pas le sol) sans risquer des dommages au véhicule ou à lui même ? mécanicien moto est un métier nécessitant expérience, équipement, aide, ne serais ce que pour la manipulation du véhicule. Les centres de CT vont aller au devant de graves désillusions a moins qu'ils n'obtiennent l'aide du propriétaire du véhicule, ce qui pose un problème légal, éthique et d'assurance.

N° 947999 - De la surenchère de normes parfaitement inutiles

par :

02/07/2023 09:32

Pourquoi se priver d'une batterie de normes supplémentaires même si leur utilité est loin d'être démontrée ???

Les conseillers (l'Europe vraiment ?) n'étant pas les payeurs et les fonctionnaires de tout acabit y trouvant leur profit, le citoyen lambda passera une fois de plus par sous les fourches caudines de l'ADMINISTRATION, la déesse du 21<sup>ème</sup> siècle.

Mais pendant qu'on s'amuse à jouer les bienfaiteurs des motards, on a pas à s'occuper de l'état souvent lamentable des routes de campagne, une des premières causes d'accident!

N° 948000 - pollution acoustique et atmosphérique des véhicules

par :

02/07/2023 09:33

Bonjour,

Je ne pense pas que ce contrôle technique soit très utile pour la sécurité des motards mais tant qu'à le mettre en place je souhaite qu'il permette le contrôle du niveau acoustique et du niveau d'émission de gaz polluants.

J'insiste sur le niveau acoustique car encore beaucoup trop de moto sont modifiées au niveau de l'échappement et provoquent des nuisances sonores inacceptables.

N° 948005 - Contrôle technique moto.

par :

02/07/2023 09:34

Utilisateur de moto depuis 40 ans, j'affirme par ce témoignage que le contrôle technique poussé en avant par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [association], [association], [association]s, est une démarche inutile compte tenu du sur-entretien des motos dû à la volonté des motards de ne pas exposer leur vie sur un engin dangereux. Cette démarche antisociale vise en outre une catégorie d'usagers au pouvoir d'achat modeste, qui va s'ajouter aux nombreuses taxes existantes et ainsi les pénaliser. Trop de taxes en France. Le ras le bol est proche.

N° 948006 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 09:34

Bonjour,

J'ai 66 ans et je fais de la moto avec mon épouse depuis plus de 40 ans.

Je ne vois pas ce que va m'apporter le CT par rapport aux contrôles à faire avant et après chaque balade (Selon formation Moto Ecole).

En effet, ma vie et celle de mon conjoint (Passager régulier) dépend de l'état de ma moto et de ma concentration sur la route.

Contrôle systématique pneus, éclairage, niveaux huile, liquide freins, liquide embrayage et refroidissement, tension et graissage chaîne, état et propreté échappement (d'origine bien entendu), anomalies de consommation.

De fait, je fais effectuer un entretien méticuleux et régulier de mon véhicule par le même mécanicien depuis des années.

Dire que le CT va m'apporter une sécurité complémentaire c'est suggérer que mon mécanicien ne fait pas son travail correctement. En cas de CT refusé, je serais donc en droit de déposer plainte contre mon mécanicien.

Je ne prête JAMAIS ma moto. Les clauses de mon contrat d'assurance me l'interdisent.

De plus, lors d'un CT voiture, aucun "Etat des lieux contradictoire" du véhicule avant CT n'est réalisé.

Dans le cas de ma moto, je n'accepterai pas qu'un tiers l'utilise sans état des lieux préalable. En effet, une moto peut tomber de béquille ou à l'arrêt....et les dégâts sont financièrement importants.

Par ailleurs, en cas de CT vierge, je pourrais espérer que mon assureur réduise ma cotisation et ce n'est pas plus prévu que lorsque j'ai acheté (Ou renouvelé) tous les EPCI obligatoires ou pas pour notre sécurité.

Par contre, l'état des routes (Nids de poule, gravillons, panneaux de signalisation routière cachés par la végétation ou illisibles suites tags et les glissières de sécurité "guillotines"..) n'est pas soumis à CT malgré leur dangerosité.

S'agissant du bruit, il y a de moins en moins de motards qui aiment se faire remarquer...et ils sont facilement identifiables....ou alors le CT est une manière de remplacer les forces de l'ordre.

En résumé, je ne prête pas ma moto et à part une dépense supplémentaire non compensée par une reconnaissance envers les "bons élèves", je suis opposé au CT.

Merci.

N° 948007 - Encore une taxe!

par :

02/07/2023 09:35

Oui, encore une taxe facile prise sur le peuple. Ce CT n'est qu'une hypocrisie de plus d'un monde technocratique et européanisé en totale déconnexion d'une réalité populaire toujours plus pesante en termes d'obligation et de restriction.

Soyons clairs, la quasi totalité des motards dignes de ce nom ont des machines entretenues, car il y va tout simplement de sa sécurité au sens littéral du terme.

Prenez plutôt des mesures intelligentes, comme la baisse de la tva sur les équipements de sécurité, ou le développement des stages de sensibilisation à la sécurité pour les jeunes.

Pour terminer, vos centres sont-ils prêts à recevoir et manipuler des motos qui parfois pèsent 400 kg, et valent plusieurs dizaines de milliers d'euros? et vos contrôles "visuels" sont la base et déjà appris en centre de moto-école. Laissez donc aux motards qui vont travailler avec leurs machines mettre 50 euros de carburant, déjà assez cher comme ça.

Un motard avec plus de 40 ans de pratique derrière lui.

N° 948010 - Contrôle technique moto.

par :

02/07/2023 09:36

Utilisateur de moto depuis 40 ans, j'affirme par ce témoignage que le contrôle technique poussé en avant par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [association], [association], [association]s, est une démarche inutile compte tenu du sur-entretien des motos dû à la volonté des motards de ne pas

exposer leur vie sur un engin dangereux. Cette démarche antisociale vise en outre une catégorie d'usagers au pouvoir d'achat modeste, qui va s'ajouter aux nombreuses taxes existantes et ainsi les pénaliser. Trop de taxes en France. Le ras le bol est proche.

N° 948014 - CT moto

par :

02/07/2023 09:37

Totalement inutile et biaise.

Le seul beneficiaire de cette loi est [réseau de contrôle technique] (juge et parti).

Une raison de plus pour les citoyens d'en vouloir au pouvoir politique.

Je refuse !

N° 948023 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 09:39

Inutile dans la grande majorité des cas, les accidents avec un 2 roue motorisé survenant le plus souvent à cause d'un élément extérieur à la moto elle même

N° 948024 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 09:40

Les motards, contrairement aux automobilistes, passent beaucoup de temps à entretenir eux-mêmes leurs motos.

Ça fait partie des mœurs, et c'est pour cela que le contrôle technique n'a pas vraiment de sens.

N° 948026 - Le problème est ailleurs !

par :

02/07/2023 09:40

Encore une taxe déguisée qui ne résoudra aucun problème.

- Le bruit : sur la majorité des Motos il faut moins de 10 minutes pour remettre une chicane et l'échappement redevient conforme.

- les Motards qui on des Motos trafiquée ne sont pour la plupart pas assurée alors le RV du CT il risque d'attendre...

- les gens très modestes qui vont travailler avec des scooters en mauvais état n'ont déjà pas l'argent pour l'entretien alors le CT...

LA SEULE SOLUTION EST DE REMETTRE DES VRAIS CONTRÔLES ROUTIERS ALÉATOIRE QUI SERVIRONT À TOUS !...

LA ROUTE EST DEVENUE UNE VÉRITABLE JUNGLE !

Je me déplace en Moto depuis plus 40 ans 15 000 kms/an, je n'ai pas eu de contrôle d'alcoolémie depuis 1992, jamais eu de dépistage de drogue... Mon seul contrôle fût l'attestation COVID !

Si je roule avec une Moto volée personne ne l'aurait vue !

N° 948037 - Révoltant !



par :

02/07/2023 09:44

C'est révoltant !

Tout le monde sais bien que ça ne sert a rien, a par pour que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ce remplisse les poches.

Comment faire monter la haine du peuple vis à vis du gouvernement.

Vous n'allez pas dans le bon sens !

Vous allez trop loin, beaucoup trop loin ...

N° 948042 - Mécontentement au CT motos

par :

02/07/2023 09:45

Bonjour

Je suis très mécontent de cette nouvelle mesure surtout qu'elle vise à ne satisfaire que quelques associations.

Tous les motards savent très bien entretenir une moto, au risque d'en payer le prix le cas échéant.

Tous les chiffres montrent qu'une infime partie des accidents n' est pas due à une défaillance, mais plutôt à l'état des routes.

Chez nos voisins Allemands, aucun bénéfice n'a été apporté depuis qu'il a été mis en place il y a 25 ans.

Cependant, une réflexion pourrait être apportée lors d'une revente afin de rassurer l'acheteur, mais aucun intérêt sur le fait de circuler.

Malheureusement, vu le nombre de motards en France, c'est surtout votre parti qui aura la lourde responsabilité de porter le fait que vous ayez validé cette mesure inutile.

Dernière information, les personnes dont je connais travaillant dans centres actuels ont exprimé déjà le refus de mettre en place ce nouveau contrôle car trop de contraintes. Il sera alors difficile de trouver un centre à moins de devoir faire plusieurs kms, pas très pratique pour mes 3 motos et pas très écolo.

Merci d'avoir lu mes lignes.

N° 948044 - Contrôle technique à 2 roues

par :

02/07/2023 09:45

Je suis motard depuis plus de 30 ans .je ne comprends pas le sens de votre volonté d'obliger les 2 roues à ce contrôle technique.ou alors un financement déguisé à des sociétés privées qui sont la pour siphonner le budget de maintenance des motards et par la même occasion financer 20 % de tva ! La maintenance de mon 2 roues est primordiale pour ma sécurité. Mes pneus changés avant usure, les suspensions , freins, transmission moteur éclairage vérifié et entretenu dans un garage tout les ans avant la saison.

En revanche je note une forte dégradation de la chaussée, tant dans les villes que sur les départementales et nationales. Des trous, des dos d'âne de plus en plus nombreux et souvent hors normes et dangereux!! Des zones de plus en plus grandes de 20 à 30 km/h qui ne sont pas faite pour piloter un 2 roues avec facilité bien au contraire.!! Mais là, personne ne se preoccupe de la dangerosité de ces ouvrages pour les motos.

Des obstacles implantés dans les villes qui sont de vrais tueurs de motards ( plots métalliques, îlot surélevé, dalle plastique, etc

Alors messieurs investissez dans l'information, l'entretien des routes et supprimez les dos d'âne par des chicanes .laissez nous le soin d'entretenir nos motos comme on l'a toujours fait !

N° 948054 - Contrôle technique à 2 roues

par :

02/07/2023 09:49

Je suis motard depuis plus de 30 ans .je ne comprends pas le sens de votre volonté d'obliger les 2 roues à ce contrôle technique.ou alors un financement déguisé à des sociétés privées qui sont la pour siphonner le budget de maintenance des motards et par la même occasion financer 20 % de tva ! La maintenance de mon 2 roues est primordiale pour ma sécurité. Mes pneus changés avant usure, les suspensions , freins, transmission moteur éclairage vérifié et entretenu dans un garage tout les ans avant la saison.

En revanche je note une forte dégradation de la chaussée, tant dans les villes que sur les départementales et nationales. Des trous, des dos d'âne de plus en plus nombreux et souvent hors normes et dangereux!! Des zones de plus en plus grandes de 20 à 30 km/h qui ne sont pas faite pour piloter un 2 roues avec facilité bien au contraire.!! Mais là, personne ne se preoccupe de la dangerosité de ces ouvrages pour les motos.

Des obstacles implantés dans les villes qui sont de vrais tueurs de motards ( plots métalliques, îlot surélevé, dalle plastique, etc

Alors messieurs investissez dans l'information, l'entretien des routes et supprimez les dos d'âne par des chicanes .laissez nous le soin d'entretenir nos motos comme on l'a toujours fait !

N° 948056 - Contrôle Technique Moto

par :

02/07/2023 09:50

Bonjour,

Le contrôle technique paraît, pour beaucoup d'utilisateurs, une hérésie. En effet, les défaillances techniques sont plus que minimales dans les causes d'accident (moins de 1%). Les motards ne cessent d'augmenter et les accidents de diminuer.

Pourquoi ne pas consacrer plutôt un budget sur la prévention moto (stage de conduite, essais de dispositifs de sécurité, cours théoriques, spots internet etc...) et sur la sécurisation des routes (glissières de sécurité basse, réfection des routes, signalisation plus poussée, arrivés des air bag etc...).

Pour la préservation des vies humaines, il est plus valable de former que de contrôler.

De plus, une somme avoisinant les 50€ pour essentiellement de contrôle visuel est en décalage complet avec la logique. Le pouvoir d'achat des français ne cesse de diminuer, il n'est donc pas judicieux de rajouter une charge supplémentaire en ces temps.

En espérant que vous recevrez et prendrez en compte les arguments fondés de la population.

Bien cordialement,

N° 948060 - Contrôle moto

par :

02/07/2023 09:51

bonjour, motard depuis plus de 20 ans , mes engins ont toujours été entretenu comme tous mes collègues motards, ce n'est pas le cas de nos structures routières, nids de poules , états des routes , rail de sécurité jamais doubler! tous les jours je vais travailler en Maxi scooter donc 50 Kilomètres environs, je fais plus attentions a l'état des routes que aux autres usagers de la routes .exemple ,ont nous fait des route neuve en gravillons et ensuite on la creuse pour fuite et super rustine atroce et cela tous le temps !

une triste réalité aujourd'hui. Alors quand on me parle de contrôle motos, je pense bien sûr aux méthodes alternatives qui consistent à réparer nos structures (routes) et à étudier de nouvelles infrastructures pour protéger nos deux roues.

Donc je suis contre ce dispositif de contrôle qui pour moi profite à X bien sûr !

cordialement,  
motard en colère.

N° 948065 - Contrôle technique à 2 roues

par :

02/07/2023 09:52

Je suis motard depuis plus de 30 ans. Je ne comprends pas le sens de votre volonté d'obliger les 2 roues à ce contrôle technique ou alors un financement déguisé à des sociétés privées qui sont là pour siphonner le budget de maintenance des motards et par la même occasion financer 20 % de TVA ! La maintenance de mon 2 roues est primordiale pour ma sécurité. Mes pneus changés avant usure, les suspensions, freins, transmission, moteur éclairage vérifiés et entretenus dans un garage tout les ans avant la saison.

En revanche je note une forte dégradation de la chaussée, tant dans les villes que sur les départementales et nationales. Des trous, des dos d'âne de plus en plus nombreux et souvent hors normes et dangereux !! Des zones de plus en plus grandes de 20 à 30 km/h qui ne sont pas faites pour piloter un 2 roues avec facilité bien au contraire !! Mais là, personne ne se préoccupe de la dangerosité de ces ouvrages pour les motos.

Des obstacles implantés dans les villes qui sont de vrais tueurs de motards (plots métalliques, îlot surélevé, dalle plastique, etc)

Alors messieurs investissez dans l'information, l'entretien des routes et supprimez les dos d'âne par des chicane. Laissez nous le soin d'entretenir nos motos comme on l'a toujours fait !

N° 948066 - Contrôle Technique Moto

par :

02/07/2023 09:52

Bonjour,

Le contrôle technique paraît, pour beaucoup d'utilisateurs, une hérésie. En effet, les défaillances techniques sont plus que minimales dans les causes d'accident (moins de 1%). Les motards ne cessent d'augmenter et les accidents de diminuer.

Pourquoi ne pas consacrer plutôt un budget sur la prévention moto (stage de conduite, essais de dispositifs de sécurité, cours théoriques, spots internet etc...) et sur la sécurisation des routes (glissières de sécurité basse, réfection des routes, signalisation plus poussée, arrivées des air bag etc...).

Pour la préservation des vies humaines, il est plus valable de former que de contrôler.

De plus, une somme avoisinant les 50€ pour essentiellement de contrôle visuel est en décalage complet avec la logique. Le pouvoir d'achat des Français ne cesse de diminuer, il n'est donc pas judicieux de rajouter une charge supplémentaire en ces temps.

En espérant que vous recevrez et prendrez en compte les arguments fondés de la population.

Bien cordialement,

N° 948067 - Concernant le CT moto

par :

02/07/2023 09:52

Le contrôle technique de ma moto, je le réalise moi-même.

Je suis pleinement conscient des risques si ma moto n'est pas vérifiée et entretenue. Je ne connais aucun motards qui ne fait pas attention à sa machine.

Tout comme les E.P.I.

Le problème viens surtout des personnes telle que les mineurs qui n'ont pas de réelle sensibilisation et de formation. Qui trafiquent leurs deux roues en toute impunité.

Un autre problème, l'état général des routes et des infrastructures ( glissières etc...).

Et enfin, le fait que des lois soient imposées par des personnes qui ne connaissent rien à rien, afin de surtout faire du profit au lieu de vouloir réellement sauver des vies.

Pour rappel, les causes des accidents liées à l'état de la moto est de moins de 1%.

En conclusion, laissez les motards s'occuper de leurs motos et occupez vous des vrais problèmes.

N° 948069 - Contrôle Technique Moto

par :

02/07/2023 09:54

Bonjour,

Le contrôle technique paraît, pour beaucoup d'utilisateurs, une hérésie. En effet, les défaillances techniques sont plus que minimales dans les causes d'accident (moins de 1%). Les motards ne cessent d'augmenter et les accidents de diminuer.

Pourquoi ne pas consacrer plutôt un budget sur la prévention moto (stage de conduite, essais de dispositifs de sécurité, cours théoriques, spots internet etc...) et sur la sécurisation des routes (glissières de sécurité basse, réfection des routes, signalisation plus poussée, arrivée des air bag etc...).

Pour la préservation des vies humaines, il est plus valable de former que de contrôler.

De plus, une somme avoisinant les 50 euros pour essentiellement de contrôle visuel est en décalage complet avec la logique. Le pouvoir d'achat des français ne cesse de diminuer, il n'est donc pas judicieux de rajouter une charge supplémentaire en ces temps.

En espérant que vous recevrez et prendrez en compte les arguments fondés de la population.

Bien cordialement,

N° 948077 - Contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 09:55

Je suis motard depuis plus de 30 ans .je ne comprends pas le sens de votre volonté d'obliger les 2 roues à ce contrôle technique.ou alors un financement déguisé à des sociétés privées qui sont la pour siphonner le budget de maintenance des motards et par la même occasion financer 20 % de tva !

La maintenance de mon 2 roues est primordiale pour ma sécurité. Mes pneus changés avant usure, les suspensions , freins, transmission moteur éclairage vérifié et entretenu dans un garage tout les ans avant la saison.

En revanche je note une forte dégradation de la chaussée, tant dans les villes que sur les départementales et nationales. Des trous, des dos d'âne de plus en plus nombreux et souvent hors normes et dangereux!! Des zones de plus en plus grandes de 20 à 30 km/h qui ne sont pas faite pour

piloter un 2 roues avec facilité bien au contraire.!! Mais là, personne ne se preoccupe de la dangerosité de ces ouvrages pour les motos.

Des obstacles implantés dans les villes qui sont de vrais tueurs de motards ( plots métalliques, îlot surélevé, dalle plastique, etc

Alors messieurs investissez dans l'information, l'entretien des routes et supprimez les dos d'âne par des chicanes .laissez nous le soin d'entretenir nos motos comme on l'a toujours fait !

N° 948080 - Contre le CT

par :

02/07/2023 09:57

je souhaite donner mon avis étant motard qui fait entretenir ma moto en concession car je n'ai pas le choix pourquoi je devrais voir une personne pour valider ce qu'a fait mon mécano qui connait bien mieux ma moto et ces spécificités car bon la révision me coûte déjà assez chère pour avoir le contrôle de toute la moto et contrôle de chaque boulon qui a déjà sans compter le remplacement des fluides. Quand j'ai acheté ma moto j'ai le carnet d'entretien complet sur les 5 ans de la vie de ma moto pourquoi ne mettons pas à contribution les concessions et garage car bon ils sont plus à même de valider. Mais je rejoins ce que dit la [association de motard] je n'attends pas qu'on me dise ce que je dois faire avec ma moto si elle a un problème bin je vais au garage car bon exemple tout bête problème ABS, j'ai eu un rendez-vous la semaine d'après et la moto n'est pas sortie pendant tout ce temps. La moto n'est pas insonorisée comme une voiture (et oui on monte dans la voiture on démarre on roule c'est drôle quand même fuite au système de frein et on ne l'a pas vu et on crée un accident, la moto impossible une fuite c'est vu tout de suite) ""bruit suspect ou réaction bizarre c'est garage" .

N° 948089 - Controle technique deux roues non utile

par :

02/07/2023 10:00

Je fais depuis toujours l'entretien de mes motos, je connais parfaitement leur état. La plupart des motards que je côtoie sont dans le même cas. Pour moi ça part des coûts supplémentaires et de la lourdeur je ne vois pas l'intérêt. Si on veut augmenter la sécurité des deux roues il serait judicieux d'améliorer l'état des routes...

N° 948092 - Organisme de CT

par :

02/07/2023 10:00

Pour le CT uniquement si l'état fait le ménage chez les professionnels devant le réaliser.

Le contrôle du bruit sera une fumisterie totale et je prends le pari que les nuisances sonores seront toujours d'actualité. Je ne parle que des nuisances sonores car persuadé que la mise en place de ce CT l'est principalement pour ce critère.

N° 948096 - Organisme du contrôle technique

par :

02/07/2023 10:02

Pour le CT uniquement si l'état fait le ménage chez les professionnels devant le réaliser.

Le contrôle du bruit sera une fumisterie totale et je prends le pari que les nuisances sonores seront toujours d'actualité. Je ne parle que des nuisances sonores car persuadé que la mise en place de ce CT l'est principalement pour ce critère. J'imagine très bien dans les villes de la banlieue parisienne le changement qui va s'effectuer à la suite de tout ça : aucun. On le voit déjà très bien avec les

poubelles à 4 roues qui continuent de circuler. La police a autre chose à faire que de les contrôler et de remonter à la source des organismes véreux qui délivrent le petit bout de papier.

N° 948105 - <Encore une nouvelle dépense inutile ...

par :

02/07/2023 10:04

Propriétaire de quatre vieilles motos qui roulent 1000 kms chacune par an, je vais être dans l'obligation de payer plus de 200 € pour des contrôles totalement inutiles car le risque principal est dans la piètre qualité des routes secondaires et non dans l'entretien de mes motos que je surveille particulièrement pour ma sécurité.

Dans cette période inflationniste, cette initiative est scandaleuse et ne résoudra en rien les problèmes de bruits générés pas une toute petite minorité de motards.

A l'heure du numérique, des solutions existent pour traiter ce problème sans sanctionner l'ensemble des utilisateurs de deux roues.

Je dénonce évidemment le choix du gouvernement en retenant l'option d'un contrôle payant.

N° 948109 - Défavorable au decret

par :

02/07/2023 10:06

C'est encore un impôt déguisé que l'état nous impose. Les motards et les mobeurs font déjà très attention à leur securite vu que c'est un 2 roues et ils tiennent à leur vie. Les 2 roues de plus de 30 ans doivent être dispensés de ce contrôle .

N° 948110 - Avis sur le controle technique moto

par :

02/07/2023 10:06

Cette nouvelle mesure de contrôle technique sur les motos ne servira en rien, ni a la sécurité du véhicule, ni a son bon état général, tout motard sait par expérience que la moindre défaillance de son véhicule peu se finir en catastrophe, et donc fait le nécessaire pour avoir avoir une moto en bon état , parce que il en va de sa survie, quand aux motos plus ancienne mais pas encorre immatriculable en carte grise collection, que devriedront telles, il est évident que le contrôle technique va évoluer dans le temps et les nouveaux points demandés seront toujours plus nombreux ( voir en automobile l'escalade des points demandés) d'où la quetion : Jusqu'à quand mon ancienne moto pourra passer, ce dit controle, et évidemment, à un moment donnè, je serait contraint de m'en séparé, donc pour toutes ces raisons et encorre bien d'autres que l'on va découvrir au fur et à mesure du temps qui passe, ce contrôle va détruire notre passion, nos motos et engendre un sentiment d'injustice pat rapport à l'état de nos véhicules, tout cela n'amènera rien de plus pour notre sécurité et contibura à faire encorre un cout suplementaire et des démarches suplémentaires obligatoires qui s'ajoute les unes aux autres.

N° 948114 - Défavorable au decret

par :

02/07/2023 10:06

C'est encore un impôt déguisé que l'état nous impose. Les motards et les mobeurs font déjà très attention à leur securite vu que c'est un 2 roues et ils tiennent à leur vie. Les 2 roues de plus de 30 ans doivent être dispensés de ce contrôle .

N° 948118 - inutile

par :

02/07/2023 10:08

L'état des 2 roues n'est pas une réelle cause d'accidents. Nous roulons sur des chaussées dégradées, des signalisations au sol glissantes, des bandes de gommages noirs (rustines) glissantes sous la pluie et par les chaleurs de l'été. Dans mon département le 04, les glissières de sécurité ne sont que très rarement doublées... La liste est longue des ralentisseurs et infrastructures dangereuses pour les 2 roues.

Nos motos sont entretenues en terme de sécurité, freinage, visibilité, tenue de route, pneumatique car si ce n'est pas le cas elles sont immédiatement dangereuses pour nous et les autres usagers.

Alors la solution du contrôle technique, c'est tenter d'agir sur un levier inopérant en terme de sécurité routière !!

N° 948123 -

par :

02/07/2023 10:09

J'entretiens déjà ma moto, je le fais systématiquement et régulièrement car je sais que c'est pour ma sécurité

Le contrôle technique n'y changera rien mis à part que j'aurais le montant de cette opération en moins dans mon budget entretien

Je dis non au contrôle technique

N° 948126 - inutile

par :

02/07/2023 10:10

L'état des 2 roues n'est pas une réelle cause d'accidents. Nous roulons sur des chaussées dégradées, des signalisations au sol glissantes, des bandes de gommages noirs (rustines) glissantes sous la pluie et par les chaleurs de l'été. Dans mon département le 04, les glissières de sécurité ne sont que très rarement doublées... La liste est longue des ralentisseurs et infrastructures dangereuses pour les 2 roues.

Nos motos sont entretenues en terme de sécurité, freinage, visibilité, tenue de route, pneumatique car si ce n'est pas le cas elles sont immédiatement dangereuses pour nous et les autres usagers.

Alors la solution du contrôle technique, c'est tenter d'agir sur un levier inopérant en terme de sécurité routière !!

N° 948127 - Non au CT moto, inutile, coûteux et sans réel intérêt.

par :

02/07/2023 10:10

Totalement opposé au CT moto : 0,3% seulement des accidents de moto sont le fait de moto en mauvais état technique. En revanche, 30% des accidents, toujours concernant les motos, sont le fait du mauvais état du réseau routier et d'infrastructures dangereuses (Source : statistique assurance).

De ce fait, l'état français privilégie un coût pour les motards sur un point infime de sécurité, alors qu'il refuse de remplir son rôle de gardien de la sécurité publique sur la principale cause d'accidents. Il s'agit donc d'un cadeau financier au lobby du CT et d'une courbette à certaines associations anti-moto, sans intérêt sur le plan de la sécurité.

N° 948129 - Contrôle inutile pour la sécurité

par :

02/07/2023 10:10

Contrôle technique inutile pour les deux roues, l'état des véhicules n'étant impliqué que dans une infime minorité des accidents.

En fait l'état se décharge sur les centres de contrôle et leur demande d'assumer sa mission de faire respecter les règles principalement en matière de bruit. Autant de boulot économisé pour la police qui a fort à faire par ailleurs et un clin d'oeil à quelques associations prétendument écologistes.

N'oublions pas que les groupes comme X se frottent les mains en voyant se généraliser en Europe cette idée de CT pour les deux roues et en imaginant la manne financière que cela représente. Les finances publiques ne seront pas oubliées dans cette affaire, n'oublions pas que l'état encaissera 20% de chaque CT facturé sous forme de TVA.

Par ailleurs, l'argument de l'obligation de se plier à une directive européenne ne tient pas car la dite directive permet de ne pas mettre en place de CT à condition d'œuvrer pour la sécurité routière.

Mais tout le monde a pu constater que les seules actions menées en terme de sécurité routière sont celles susceptibles de rapporter de l'argent aux finances publiques (et privées) au détriment de celles qui pourraient être efficaces mais sont coûteuses.

Finalement, à part les 2,7 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés, tout le monde est content...

N° 948133 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 10:12

Ce contrôle technique ne doit pas se limiter à un contrôle visuel car c'est déjà le cas quotidiennement par le motard responsable. C'est une nécessité vitale pour chaque possesseur d'un moto de grosse cylindrée.

Concernant le niveau sonore des échappements, il est très hypocrite d'occulter la possibilité de changer pour un échappement réglementaire lors du contrôle puis de remettre le bruyant à l'issue.

La majorité des motards font entretenir leur moto par un concessionnaire. C'est également une nécessité au vu de la complexité des véhicules et au besoin de matériels spécifiques.

Motard se déplaçant quotidiennement (80 Km) en moto, je suis très vigilant au mauvais état du réseau routier et aux mauvais comportements des automobilistes.

N° 948146 - CT2R , une taxe qui ne dit pas son nom ...

par :

02/07/2023 10:15

Deux roues = accidents causés par un mauvais entretien du véhicule : 0,30%

Baisse de 19% des accidents depuis 10 ans avec + 30% de véhicules

Donc l'argument " c'est pour votre sécurité " ne passe pas , c'est une taxe souhaitée par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts et consentie par vos services , alors la moindre des choses c'est que son montant n'excède pas 30 euros , et que sa périodicité soit tous les 4 ans où lors de la vente du véhicule , et d'ailleurs si VRAIMENT c' était pour notre bien , le CT2R devrait être obligatoire UNIQUEMENT en cas de vente du véhicule ! Là au moins cela aurait eu du sens , et ç'aurait pû passer sans encombre , mais hélas vous avez raté cette opportunité de faire quelque chose de VRAIMENT utile et qui apporte quelque chose !

N° 948148 - non a votre ct aux motos

par :

02/07/2023 10:16

bonjour ,



je suis contre votre ct , le contrôleur sera t il compétent et habilité pour contrôle la moto car entre chaque marque de moto sont différentes je possède une harley davidson déjà l outillage est spécial . si le contrôleur fait tomber ou fait des dégâts mécaniques la moto qui paye et rembourse valeur neuve ou d occasion si il y a des dégâts ! le contrôleur aura t il son permis personnellement personne ne monte sur ma moto donc on fait comment la ? une moto s est personnel pas comme une voiture . si le contrôleur n arrive pas a démarrer une moto car certaines se démarre au kick dois je reste dans le centre du contrôleur pas possible interdit au public . une grande partie des motos sont modifiées stage 1 ou 2 au 3 ou 4 déjà savez vous concerne un stage pour une moto ! si la moto comme la mienne stage 1 si elle passe pas on fait comment la vous croyez h=je vais remettre d origine pour ma part négatif autant rouler sans ct car je suis motard je m occupe de ma moto je suis pas suicidaire non plus comme pour mes autres véhicules que je possède .vue les stats les accidents des motos sont plus sur les routes mal entretenues nids poules gravillons chausse déforme peintures et plaques d égouts en temps de pluie glissante car un motard entretien sa moto et les accidents de la route avec moto s est plutôt les autres utilisateurs qui nous mettent en danger vélo piétons voiture camions (regarder sur youtube des chaines motards vous verrez le quotidien d un motard ) très rare une moto sans frein ou autres . le ct s est encore une belle arnaque et nous piquer notre argent je préfère mettre 50 euros dans l entretien de ma moto que dans votre ct si on vous donne 50 euros dans votre il aura beaucoup de monde n aura plus les moyens de se payer pour l entretien sécurité ou vidange et autres de sa moto . pour ma part non ct encore une belle arnaque de l europe !!!

N° 948151 - Améliorer le projet!

par :

02/07/2023 10:16

La mise en place du contrôle technique des deux roues semble se faire sous la pression des lobbys des professionnels du contrôle technique et des associations pseudo écologistes qui ont saisi la justice pour soumettre le gouvernement à prendre cette mesure (toujours pas adoptée aux Pays Bas). Cette mesure n'est absolument pas justifiée et totalement inutile en matière de sécurité et d'accidentologie car les défaillances techniques des motos ne représentent que 0,3% des causes d'accidents. Elle n'est pas davantage justifiée par des arguments écologiques : En effet, le monde de la moto a largement comblé son retard en la matière avec la norme Euro 5 et les baisses de pollution et de consommations sont réelles. De plus, du fait de son faible encombrement, la moto permet d'arriver plus vite à destination et donc de polluer moins et de concourir à une fluidité accrue du trafic et là aussi de contribuer à une diminution de la pollution. Une véritable politique écologique consisterait en l'homologation des systèmes de boitier bio-éthanol pour les motos et la mise en place d'une aide pour son financement. (Une politique encourageante et non punitive)

Concernant l'argument de la pollution sonore, la mise en place de contrôles par les différents service de police pourrait être accrue pour y palier encore plus. Le contrôle technique n'y changera rien : il faut entre 30mn et 1h environ pour changer une ligne d'échappement et les utilisateurs de ces dispositifs souvent dépourvus de leur chicanes ne se gêneront pas pour procéder à cette opération avant et après le contrôle.

Par ailleurs, il semble qu'il sera difficile pour nombre de ruraux de se mettre en conformité avec cette législation compte tenu du faible maillage territorial des centres qui seront habilités à exercer. De même, quid des cyclomoteurs dont la finalité est de servir pour des trajets courts (notamment petits véhicules électriques avec une autonomie de 35/40km)

Plus surprenant encore, le CT (contrôle technique) ne prend pas en compte la spécificité des 2 roues (à titre d'exemple : défaut d'essuie-glace ...)

Qu'en est-il de la formation des contrôleurs? Posséderont ils le permis de conduire adapté? Quid de leur capacité physique à maîtriser toutes les motos. Certaines d'entre elles pèsent plusieurs centaines de kilos et ont des hauteurs de selle très élevées et cela peut poser des problèmes.

Quid de l'homologation des machines de contrôle ? Difficile de penser que sans appareil spécifique, la valeur supposée bonne ou mauvaise soit laissée à l'appréciation du contrôleur, forcément variable d'un centre à un autre.

Le contrôle visuel est fait chaque jour par l'utilisateur motocycliste ainsi que par les mécaniciens professionnels lors des révisions annuelles et pour cela aussi le contrôle technique est inutile.

La moto ne dispose pas de pare-brise pour apposer les multiples vignettes qui s'additionnent (Crit'air - Assurance - Contrôle Technique) : pourquoi ne peut-il être envisageable d'alimenter des fichiers nationaux de contrôle liés au système LAPI.

Enfin et surtout, il me semble qu'une réelle évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers doit être effectuée pour prendre des mesures utiles et non pour répondre à des pressions émanant de personnes, associations et lobbys divers qui ne savent pas de quoi ils parlent mais veulent juste imposer leurs dictats tous auréolés de leur «bien-pensance»

N° 948154 - Contre

par :

02/07/2023 10:17

Je suis contre la mise en place de ce contrôle technique des 2 roues qui ne servira qu'à faire gagner de l'argent aux X et autres sociétés. Et n'apportera rien en terme de sécurité

N° 948161 - Aberration du CT des 2R

par :

02/07/2023 10:19

Bonjour, le contrôle technique des deux roues ne résoudra en rien l'accidentalité chez les motards. Personne, en effet, n'a envie de jouer sa vie à chaque sortie. Le motard sera directement sanctionné et meurtri dans sa chair s'il circule sur un véhicule défaillant. Très peu de candidats prêt à payer ce lourd tribut. Les motos fondent du bruit ! Le contrôle n'aura aucun effet sur ce point. Les motos roulent trop vite ! Là encore, aucun effet. Les motos polluent ! Les constructeurs sont soumis aux mêmes normes anti-pollution que leurs homologues de l'automobile et pour les véhicules plus anciens, leur nombre est dérisoire, et le nombre de kilomètres qu'ils parcourent par an est insignifiant.

N° 948162 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

02/07/2023 10:20

Thanks for finally writing about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

N° 948165 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 10:21

Totalement contre ce contrôle technique moto qui ne va pas permettre d'améliorer la sécurité des motos, des motards et des motardes... car juste un contrôle visuel, tous les motards le font déjà, et c'est en plus demandé au permis de conduire.

Ce contrôle technique va coûter aux alentours de 50 euros pour ce que chaque motard sait faire. Ça laisse dubitatif de pondre un décret avec autant de méconnaissance d'un sujet.

N° 948173 - Une aberration

par :

02/07/2023 10:25

L'Europe prévoit de ne pas mettre ce dispositif en place si les états apportent des preuves d'améliorations de la sécurité, c'était le choix initial de la France alors pourquoi ne pas avoir continué ? Si ce n'est juste pour faire plaisir à 3 associations pseudo ecole soumis aux dictats de grandes firmes du contrôle technique.

Le permis moto sera t il obligatoire pour les contrôleurs ? Je n'envisage pas du tout confier ma moto à une personne ne sachant pas la manipuler.

Pourquoi ne pas confier cette vérification aux concessions moto ? Je rappelle qu'une moto la révision c'est tous les ans en concessions.

N° 948182 - Une aberration

par :

02/07/2023 10:27

L'Europe prévoit de ne pas mettre ce dispositif en place si les états apportent des preuves d'améliorations de la sécurité, c'était le choix initial de la France alors pourquoi ne pas avoir continué ? Si ce n'est juste pour faire plaisir à 3 associations pseudo ecole soumis aux dictats de grandes firmes du contrôle technique.

Le permis moto sera t il obligatoire pour les contrôleurs ? Je n'envisage pas du tout confier ma moto à une personne ne sachant pas la manipuler.

Pourquoi ne pas confier cette vérification aux concessions moto ? Je rappelle qu'une moto la révision c'est tous les ans en concessions.

N° 948186 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

02/07/2023 10:29

Bonjour,

L'intérêt du contrôle technique me semble non productif pour l'ensemble des 2RM. Le motard, va prendre soin de son véhicule, car c'est avant tout un passion, une philosophie, plus qu'une obligation pour se déplacer.

Je pense que la pertinence du CT moto serait plus adapté aux petites motorisation de type 50CC voir 125cc car ce sont majoritairement ces véhicules qui "sont laissés en l'état ou non réparés" lors qu'un choc ou incident. Habitant Paris, le nombre de scooter de livraison (pour ne citer qu'eux), qui sont dans un état non adapté à la circulation (retroviseur manquant, feu cassé, clignotant inexistant etc). Mais surtout il faudrait éduquer les conducteurs, sur l'utilisation du téléphone, respect du code de la route, ouvrir les yeux, et je ne parle que des 2 roues, mais de l'ensemble de la population (cyclistes, piéton, trottinette...), et ceci permettra des réduire les incidents.

De plus l'état de route en France est dans un état non adapté sur les départementales et les nationales (trous dans la chaussée, pensement de goudron...). Etant parti en voyage en Autriche et en Allemagne, j'ai constaté une grosse différence sur l'état des routes entre les différents pays.

Cordialement

N° 948188 - Controle technique moto

par :

02/07/2023 10:29

Le contrôle technique moto est encore une taxe supplémentaire et est totalement inutile sachant que les motard entretiennent leurs moto très sérieusement

Par contre on ne peu pas en dire la même chose des structure routière "nids de poule fissure sur plusieurs kilomètres panneaux avec pieds métallique raille de sécurité sans lisse de protection et autre encore l'état préfère taxés les motard plutôt que de faire des travaux

Je suis totalement contre ce projets

N° 948189 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

02/07/2023 10:29

Bonjour,

L'intérêt du contrôle technique me semble non productif pour l'ensemble des 2RM. Le motard, va prendre soin de son véhicule, car c'est avant tout un passion, une philosophie, plus qu'une obligation pour se déplacer.

Je pense que la pertinence du CT moto serait plus adapté aux petites motorisation de type 50CC voir 125cc car ce sont majoritairement ces véhicules qui "sont laissé en l"etat ou non réparé" lors qu'un choc ou incident. Habitant Paris, le nombre de scooter de livraison (pour ne citer qu'eux), qui sont dans un état non adapté à la circulation (rétroviseur manquant, feu cassé, clignotant inexistant etc). Mais surtout il faudrait éduquer les conducteurs, sur l'utilisation du téléphone, respect du code de la route, ouvrir les yeux, et je ne parles que des 2 roues, mais de l'ensemble de la population (cyclistes, piéton, trottinette...), et ceci permettra des réduire les incidents.

De plus l'état de route en France est dans un état non adapté sur les départementales et les nationales ( trou dans la chaussé, pensement de goudron...). Etant parti en voyage en Autriche et en Allemagne, j'ai constaté une grosse différence sur l'état des routes entre les différents pays.

Cordialement

N° 948190 - CT Moto

par :

02/07/2023 10:29

Consternant. Ce document démontre à quel point ce ministère ignore les réalités du milieu. Mettez vos fesses sur un 2 roues !

Vous constaterez qu'il n'y a pas de vitrages, d'ouvrants, de frein de stationnement, de joints universels, de poignées de porte, de feu de marche ar etc etc etc...

4 mois pour faire contrôler mon véhicule de 1987 suivant un barème stupide, bravo. Je vais devoir rééquiper ma moto de pneus et de freins d'époque, casse gueule et défailants, c'est sûrement bon pour la sécurité.

Vous êtes NULS.

N° 948192 - CT Moto

par :

02/07/2023 10:30

Consternant. Ce document démontre à quel point ce ministère ignore les réalités du milieu. Mettez vos fesses sur un 2 roues !

Vous constaterez qu'il n'y a pas de vitrages, d'ouvrants, de frein de stationnement, de joints universels, de poignées de porte, de feu de marche ar etc etc etc...

4 mois pour faire contrôler mon véhicule de 1987 suivant un barème stupide, bravo. Je vais devoir rééquiper ma moto de pneus et de freins d'époque, casse gueule et défailants, c'est sûrement bon pour la sécurité.

Vous êtes NULS.

N° 948198 - Encore une taxe déguisée

par :

02/07/2023 10:31

Comment un gouvernement peut céder aux lobby Parisiens pour imposer une mesure , soit disante pour améliorer la sécurité des 2 roues, alors qu'il est établi que le mauvais état des 2 roues de plus de 125 cm3 n'intervient que dans 0,3% des cas ?

Je parcours au maximum 5000 km par an et mon véhicule est conforme aux normes Euro4 . Avant chaque sortie je vérifie les organes de sécurité moi même car en 2 roues on est plus vulnérable que dans les autres véhicules.

De plus, j'habite dans une zone rurale, donc il n'y aura aucun centre autour de chez moi. Je serai obligé d'aller dans une grande métropole où le centre sera en ZFE et donc je prendrais une amende pour aller faire un contrôle technique !

Il serait préférable que l'Etat reprenne en charge le maintien en bon état des routes qui se dégradent et occasionnent le plus d'accident pour les 2 roues !

N° 948206 - Absurdité du CT2RM

par :

02/07/2023 10:35

Si ce n'était pas un sujet aussi sérieux, cette réglementation prêterait probablement à sourire.

On nous parle de sécurité et tout est fait en dépit du bon sens.

Je roule sur les routes du Doubs le plus souvent, et la "coutume" est d'entretenir les routes (quand elles sont entretenues, ce qui n'est si fréquent) simplement en posant de la colle et en déversant du gravier par dessus. Une aberration en terme de sécurité !!

Mais il est vrai qu'il est bien plus aisé de faire payer les vaches à lait que sont les utilisateurs de moyens de locomotion privés en général.

Si je concède que si la mise en place du CT automobile a permis d'évacuer quelques objets techniquement dangereux de nos routes, nos braves représentants gouvernementaux devraient savoir que, un motard digne de ce nom ne les pas attendu pour prendre soin de son véhicule. Nous sommes suffisamment intelligents et responsables pour l'avoir compris de nous même.

Je n'imagine pas une seconde que la mise en place de ce CT moto réponde aux sirènes des lobby dont X fait partie, ni même aux pseudos associations profiteuses d'un système qu'elles maîtrisent bien mieux que moi, mais si on parle de sécurité, alors il me semble que les infrastructures qui sont à la base de la sécurité pour tous (pas seulement les 2 roues) ne sont pas vraiment à la hauteur.

N° 948209 - contrôle technique des 2 roues

par :

02/07/2023 10:36

étant propriétaire depuis plus de 45 ans d'un 2 roues je pense que le contrôle technique d'un 2 roues devrais être réaliser pour ça vente mais pas plus car les motards en général prennent bien soins de leur motos

N° 948210 - Concession et réparateur moto.

par :

02/07/2023 10:36

Bonjour. Les motos faisant très peu de kilomètres par an le CT reviendrais plus souvent que les révisions. Ne peut on pas donner le droit de certifier le bon état des véhicules aux professionnels qui les entretiennent?

N° 948211 - Contrôle technique des motos

par :

02/07/2023 10:37

A ce jours, les statistiques montrent que l'entretien des motos , représente très peu d'accident. Cependant, il sera plus judicieux, d'imposer ces contrôles aux professionnels, mais pas aux particuliers. Aujourd'hui, nous croisons de plus en plus de livreurs en tout genre sur des 2 roues, de toutes cylindrées. Certains patrons ne prennent pas soins de leurs motos ou cyclomoteurs, ce qui représente un danger pour l'utilisateur et les usagers. Ces engins sont utilisés uniquement dans un but professionnel. Par conséquent, UNIQUEMENT ces engins devraient faire l'objet des contrôles techniques, tout comme le sont les taxis, véhicules de transport de personnes, bus, car, poids lourds, etc.....

Merci pour cette consultation.

N° 948213 - Concession et réparateur moto.

par :

02/07/2023 10:37

Bonjour. Les motos faisant très peu de kilomètres par an le CT reviendrais plus souvent que les révisions. Ne peut on pas donner le droit de certifier le bon état des véhicules aux professionnels qui les entretiennent?

N° 948215 - Interrogation sur l'utilité

par :

02/07/2023 10:37

Dans le cadre de cette application, le contrôle resterait purement visuel. L'argument principal des pro contrôle technique moto étant soit le bruit soit l'entretien des 2 roues. Ce contrôle technique ne permettra donc en rien de réduire ces problèmes ... Pour le bruit, je suis entièrement d'accord que ce soit auto ou moto ce n'est pas acceptable; concernant l'entretien, il semblerait que les statistiques soient extrêmement bonne en faveur des motocyclistes beaucoup moins en faveur de l'entretien des infrastructures routières. Si on m'assure et que c'est précisé par modification que la TVA engendré par ce contrôle sera exclusivement utilisé pour l'entretien des routes pourquoi pas...mais j'ai un doute de la faisabilité et de la volonté de le faire. Actuellement je comprend le point de vue des motards étant fortement en désaccord avec cette mesure.

N° 948224 - Pas vraiment utile

par :

02/07/2023 10:41

Un contrôle technique (simplifié) pour les deux roues motorisé n'est pas forcément judicieux pour la sécurité, en effet l'argent dépensé (sauf à enrichir les centres de contrôles) ne sera pas investi dans les équipements et autres.

La suppression de la tva sur les équipements de sécurité avec une obligation d'être équipé me paraîtrait bien plus utile.

De même l'immobilisations des véhicules ne respectant pas les normes de bruit par exemple aurait plus d'impact qu'un contrôle après lequel le véhicule sera immédiatement modifié.

Je pense que l'objectif est plus la pérennité des groupes de contrôle technique, que la sécurité des usagers!

N° 948225 - Contre le contrôle technique Moto

par :

02/07/2023 10:41

Sachant que nos véhicules motorisés sont notre moyen de locomotion utilisés parmi les véhicules auto. Nous avons plus qu'intérêt à ce que notre moto soit clean au niveau des éléments de sécurité. Il en va de notre sécurité physique!!! Nous sommes obligés de faire l'entretien de nos machines pour son bon fonctionnement: vérification chaîne (graissage et tension) , pneus, freins, vidange, éléments moteurs... En plus, des révisions faites en garage. Pour la sécurité de notre véhicule, notre sécurité propre et de fait pour la sécurité d'autrui.

Également, dans les chiffres de la sécurité routière, 0,3% des accidents sont dus à un mauvais entretien moto (stats assurances) versus plus de 17% concernant les voitures.

N'est ce pas là un argument explicitant ce projet comme incohérent !!! Combien concernant les accidents dus à un mauvais entretien des routes ?? Les nids de poule, les crevasses en plein milieu des voies, graviers, routes non ou mal nettoyées..

A la charge des communes, départements ou état, que l'on finance par le biais de nos impôts.

N° 948231 - Encore un ineptie d'ignorants de la réalité

par :

02/07/2023 10:43

Une mesure qui va impacter la totalité des motards a cause d'une poignée de connard ( jeune qui roule sans casque, avec des moto non homologué pour la route et j'en passe).

pourquoi ne pas avoir choisi la solution d'améliorer les infrastructures? C'est évidant l'etat ne veux pas investir c'est plus facile de taxer

N° 948232 - CONTRÔLE TECHNIQUE 2 ROUES : ABSENCE D'ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

par :

02/07/2023 10:43

Bonjour

Ingénieur Supelec 1985, motard depuis 1978, ingénieur automobile et expert des problématiques de fiabilité, je suis surpris de ne voir aucun élément permettant de mesurer dans le temps un tel dispositif. La motivation est-elle uniquement économique pour favoriser des organismes tels que X ? Dans le monde de l'industrie, on n'introduit pas des règles en boucle ouverte sans mesurer leurs effets.

En absence de proposition chiffrée et en concertation avec toutes les parties y compris la [association de motard], ce projet de loi ne va servir que des objectifs économiques de groupes et en aucun cas la sécurité routière. Je rappelle 2 points :

-La mortalité des motards est en baisse.

-il n'existe aucune vraie incitation à utiliser des équipements de sécurité adaptés. Pourtant ceci existe en Allemagne par le biais des assurances. En France on peut rouler en tongue et short, si on porte des gants et casques homologués!!

Par contre, je suis pour, une chasse aux nuisances sonores de quelques uns qui nuisent et empoisonnent tout le monde. Le CT ne règlera absolument pas ce pb, car lorsque vous montez un pot d'échappement non homologué, vous gardez la version homologuée pour le CT.

En conclusion, ce CT n'a pas d'objectifs chiffrés et me paraît inadapté aux nuisances réelles. J'en tiendrai compte lors des prochaines élections.

N° 948236 - Prix du contrôle technique.

par :

02/07/2023 10:45

Bonjour. Le prix annoncé est de 50 euros pour un contrôle visuel pneus freins échappement qui ne devrait pas dépasser 15 minutes. Le tarif d'un médecin est de 25 euros la visite. (Bac +10). Je trouve l'écart un peu fort.

N° 948246 - Consultation projet contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 10:48

Bonjour

Je suis totalement contre, ce projet ne permettant pas d'aboutir à une baisse des blessés d'accidentés de la route. En effet le rapport maids montre que les accidents de la route impliquants des 2 roues motorisés ne sont pas générés, ou très peu (0,3%) par un défaut d'entretien du véhicule incriminé.

De plus cette mesure est encore une fois la possibilité de faire faire des profits à quelques personnes. Il serait plus judicieux d'offrir et de permettre une réelle formation aux risques routiers en augmentant les interventions des associations d'usagers en écoles de l'éducation nationale voire de l'inclure au programme scolaire.

N° 948247 - Contre le CT2RM

par :

02/07/2023 10:49

Le CT2RM ne servira pas à diminuer les accidents de 2RM, pourquoi? La majeure partie des chutes sont fait du mauvais entretien de la chaussée, des ralentisseur non conforme comme ceux en composites rouge qui glisse quand il pleut, se détériore à la longue.

Les motards sont formé avec le code spécifiques moto pour contrôler les organes de sécurité, des journées de sécurité régulier sont organisées par les différentes EDSR dans les différents département de France.

Ce CT2RM est pour contenter 3 associations dont le nombre d'adhérents est minimum.

Par Contre, il serait souhaitable qu'un CT2RM juste avant la vente du véhicule soit réalisée.

Prime jusqu'à 6000€, la plus grande majorité des motards qui ont de vieux véhicule, soit ils y sont attaché (donc, restera sur nos routes) ou c'est qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour la changer, donc, dans la majorité des cas, elle ne pourra pas être utiliser pour les foyers défavorisés.

Donc, Non au CT2RM qui fera perdre des sous supplémentaires, 50€ de budget en moin pour bien entretenir nos belles machines.

N° 948250 - un avis sur le contrôle de sécurité moto

par :

02/07/2023 10:50

Bonjour, pour info j'ai 63 ans, et j'ai obtenu mon permis A3 le 4/05/1983. Je n'ai jamais cessé la pratique du deux roues. En ce qui me concerne, ma moto n'a nullement besoin d'un contrôle technique. En effet, elle est en permanence à jour au niveau des consommables : pneus, kit chaîne, plaquettes de freins, liquide de frein, huile de fourche. Pour la vidange moteur et les filtres il en est



de même. Bien sûr je contrôle la pression des pneus une fois par semaine. J'assume la dangerosité de mon moyen de transport par un entretien au top. Je porterai donc ma moto au contrôle technique à contre cœur, d'autant plus que 30% des accidents de motos mortels sont dus à l'état du réseau routier, contre 0,3% des accidents motos mortels qui sont dus à leur état mécanique. Enfin le personnel qui va manipuler ma moto pour le contrôle aura-t-il les qualifications nécessaires pour le faire ? Un permis moto, ou encore un peu de culture motarde ? J'en doute. Je souligne quand même la bonne initiative de nous demander notre avis sur la question.

N° 948252 - Contre le CT2RM

par :

02/07/2023 10:51

Le CT2RM ne servira pas à diminuer les accidents de 2RM, pourquoi? La majeure partie des chutes sont fait du mauvais entretien de la chaussée, des ralentisseur non conforme comme ceux en composites rouge qui glisse quand il pleut, se détériore à la longue.

Les motards sont formé avec le code spécifiques moto pour contrôler les organes de sécurité, des journées de sécurité régulier sont organisées par les différentes EDSR dans les différents département de France.

Ce CT2RM est pour contenter 3 associations dont le nombre d'adhérents est minimum.

Par Contre, il serait souhaitable qu'un CT2RM juste avant la vente du véhicule soit réalisée.

Prime jusqu'à 6000€, la plus grande majorité des motards qui ont de vieux véhicule, soit ils y sont attaché (donc, restera sur nos routes) ou c'est qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour la changer, donc, dans la majorité des cas, elle ne pourra pas être utiliser pour les foyers défavorisés.

Donc, Non au CT2RM qui fera perdre des sous supplémentaires, 50€ de budget en moins pour bien entretenir nos belles machines.

N° 948259 - Mettre la charrue avant les "boeufs" !

par :

02/07/2023 10:52

Bonjour , encore une fois , on a l'impression que des personnes non concernées , ou pas motards , veulent mettre leurs "pattes" sur quelques choses qu'il ne connaisse pas !

Toutes les associations de pseudo-écologique , sont des gens "bien-pensant" , et veulent imposer aux autres , leurs façon de voir !

On a l'exemple du tout électrique , qui ne tient pas la route longtemps sur des points , comme l'extraction pour les batteries , de lithium , de cobalt , de nickel dans des pays comme le Congo , l'Amérique latine , Russie et Chine . On fait travailler des enfants avec une durée de vie faible , au vue des pollutions des minerais ! Il faut 2,5 millions de Mettre Cube pour extraire 80 KGS de Lithium !

Alors évidemment , chez nous c'est propre !

On veut imposer aux motards un "contrôle".....technique , ah ! oui ! ils sont "rebels" font les contrôler ..... !!!

un motard en colère !

N° 948262 - Ne pas confondre l'utilisation d'un 4 roues à un 2 roues

par :

02/07/2023 10:53

Bonjour tout d'abord merci de nous donner l'opportunité de nous exprimer concernant la mise en place d'un contrôle technique, notamment pour les 2 roues.

Je pense que contrairement à la voiture, le 2 roues est très très majoritairement utilisé dans le cadre d'un usage loisir, les saisons étant marquées dans la plupart des régions de France, il est aisé de se douter que la plupart des motards ont également une auto. étant un objet de loisir, les motards sont très majoritairement des passionnés. Comme tout passionné, le motard aime prendre soin de son objet de loisir, d'autant plus que sa vie et celle de son passager peuvent en dépendre.

Par ailleurs étant donné que le motard est également en grande majorité propriétaire d'une voiture, et que les saisons ne permettent pas de rouler tous les jours, le kms parcouru par la moto est faible. Il suffit de regarder sur n'importe quel site d'occasion que peu de motos dépassent les 30 000kms. C'est par ailleurs connu de tous que la durée de vie d'un moteur de moto est bien moindre que celui d'une voiture.

Ainsi pourquoi vouloir s'obstiner à mettre sur le même pied de comparaison l'usage d'un véhicule pour objet, une utilisation quotidienne, ayant une durée de vie de plusieurs centaines de milliers de kilomètres, dans lequel il est possible de transporter jusqu'à 7 personnes et pesant aujourd'hui plus d'une tonne sept, et un 2 roues à usage récréatif, parcourant moins de 4 000 kms par an, ne dépassant pas les 250Kgs, et pour lequel sa durée de vie ne dépasse que très rarement 50 000Kms?

Le sujet est à mon avis abordé par un prisme de personnes ne partageant pas cette passion et qui assimilent l'utilisation d'une voiture à celui d'un 2 roue.

Bien cordialement,

N° 948263 - Imposition européen.

par :

02/07/2023 10:53

Bonjour. L'état français se fait imposer contre son gré une directive européenne. Ne risque nous pas de voir l'émergence accrue des partis anti Europe?

N° 948264 - mise en place ct

par :

02/07/2023 10:53

Je ne comprend pas pourquoi cette décision a été prise,

les accidents dû à un mauvais entretien en moto sont vraiment très faible donc le ct n'est en aucun cas garant de la sécurité des motards, même pour la revente, un des prérequis du permis est de savoir contrôler sa moto, tous les organes sont accessible, pas besoin de pont pour tous vérifier.

-Le bruit? un silencieux c'est une quinzaine de minutes pour le remplacer, même pour quelqu'un qui n'est pas très bricoleur.

-La pollution, une moto est bien moins lourde qu'une voiture de ce fait elle consommera moins, son faible encombrement lui permet également de ne pas rester statique dans les bouchons favorisant ainsi la fluidité du trafic, l'entretien très souvent rigoureux des motards permet également de limiter cette pollution.

Le motard en grande majorité est très méticuleux dans ces entretiens, en effet sur une voiture une carrosserie protège le conducteur le motards sait que si sa machine est mal entretenue c'est son corps qui en fera les frais, Le ct est juste une nouvelle manne pour les centre agréé qui se frottent les mains. La prochaine étape les caravanes et les remorques puis le contrôle annuel pour tous, on prend vraiment les usagers de la route pour des vaches à lait.

N° 948265 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 10:54

Je pense vraiment que ce n'est pas utile voire même que c'est une arnaque.

J'ai un 250 m3 side-car de 1989 , alors comment vous allez faire le contrôle technique sur ce véhicule ?

Arrêter vos bêtises et occuper vous des routes

N° 948266 - le contrôle technique est un bonne idée Mais ne sert pas en grands de projets  
par :

02/07/2023 10:55

Le contrôle technique, ne sert pas l'intérêt qu'il poursuit; les motos à ne pas confondre avec les scooters réalisent moins de 10 000 kilomètres par An, n'ayant pas de carrosseries elles sont plutôt bien entretenues.

Ce que vise le contrôle technique c'est le bruit, mais pour ça le contrôle technique est inopérant (Chicanes amovibles), la Police auparavant était équipé de 7 sonomètres pour la totalité de l'IDF et une brigade dédiée, ils se sont perdu entre Créteil et la DILT. Le bruit d'une moto ne sert à rien, il faut augmenter la contravention et faire une immobilisation immédiate de la moto ( Harley Davidson y compris). En avez vous le courage le moyens et les effectifs ?

l'aide de 6000 euros, c'est une rigolade d'un ministère qui devrait changer de conseillers, ceux qui roulent en moto sont bien souvent des SCP + avec un revenu annuel moyen de + 25K€, ceux qui un revenu moyen de 15€ roulent en scooter bien souvent sans permis et sans possibilité de crédit bancaire. Votre aide ne vise pas la bonne population qui vous empêche de dormir, et dont les RECUVA et autres systèmes sont inopérants de par la législation actuelle. C'est une annonce politicienne d'amateurs.

N° 948272 - Pas d'obligation de résultat quant à l'entretien des routes ?

par :

02/07/2023 10:57

Ce contrôle technique pour 2 roues sent vraiment la pompe à fric pour une certaines catégorie de lobbies. Quid de rendre les routes plus sûres en les entretenant réellement plutôt que vouloir encore imposer une nouvelle loi contraignante et inutile ?

N° 948276 - CT moto

par :

02/07/2023 10:58

Les motards sont pour la grande majorité des usagers soigneux de l'état de leur moto, le contrôle vraiment valable serait l'intensité sonore des échappements, souvent trop bruyants.

N° 948279 - Contrôle technique des 2 roues. Quel intérêt?

par :

02/07/2023 10:59

Pourquoi contrôler des véhicules dont l'état et la maintenance sont reconnus comme les meilleurs du parc français? De plus l'impact sur les accidents en France est ridiculement faible. On peut également parler des difficultés de mise en application : formation et qualification des contrôleurs, assurance lors de la prise en charge, nombre de centres de contrôle obligeant des véhicules ne parcourant habituellement que quelques kilomètres (scooters et petites cylindrées) à se déplacer très loin pour être contrôlés... Je pense que c'est beaucoup d'énergie et d'argent qui pourraient être utilisés plus efficacement sur d'autres sujets (état des routes et infrastructures par exemple).

N° 948281 - Pour... mais....

par :

02/07/2023 11:00

Dans absolue un contrôle technique me semble important.

Cependant, je pense qu'il devrait surtout se focaliser sur la pollution (atmosphérique et sonore) pour le contrôle récurant.

Un contrôle technique plus poussé (principalement sur les organes de sécurité) pourrait être rendu facultatif pour la revente d'un véhicule, par la force des choses cela deviendrait un argument de vente et ainsi assainir le parc au fils des ans.

N° 948283 - Maillage des CT en zone rurale.

par :

02/07/2023 11:01

Au vu des difficultés à mettre en place un centre de contrôle technique, et des réelles difficultés à recruter du personnel qualifié, quel sera le maillage des centres de contrôles techniques en zone rurale ? Quelle distance devront nous parcourir pour faire contrôler nos motos ? Et quelles garanties d'y trouver un personnel qualifié ?

Ne serait il pas plus sérieux et efficace, de travailler sur l'amélioration de l'état des routes qui causent environ 30% des accidents de 2 roues, alors que l'état de nos motos ne représentent que 0,3% des accidents.

Merci de répondre à ces questions et attentes légitimes.

N° 948287 - Mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

02/07/2023 11:02

Ce contrôle technique n'a pas lieu d'être mis en place vue le faible nombre d'accident à cause du mauvais entretien des véhicules. J'ai plus souvent un risque d'accident à cause de l'état de la route et du manque de formation des automobilistes mal formé. Je contrôle ma moto régulièrement pour ne pas prendre de risques et comparer à une voiture tout les organes à contrôler son visible et accessible.

N° 948293 - Control technique moto inutile

par :

02/07/2023 11:07

Ce control technique est absurde .Non seulement chaque motards verifi l etat de sa moto avant de s en servir , mais dejas ,les professionnel verifi un nombre important de points de securité de nos motos lors des revisions ou de changement de consommables .

N° 948296 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:08

Je veux que le contrôle technique moto soit comme pour les voitures. Les véhicules avant 1960 pas de contrôle technique et les véhicules de plus de 30 ans tous les 5 ans Les contrôleurs seront incapable de démarrer les moto d'avant 1960, il y a toute une procédure avant de kicker pour la démarrer. Il ne faut pas faire n'importe quoi, les moteurs sont fragiles et les pièces sont introuvables . Chaque moto est différente à démarrer.

Les moto qui ont des kick pour démarrer, les contrôleur qui ne savent pas les démarrer il vont ce prendre des retours de kick dans le tibia. Surtout sur les plus grosses cylindrées si il ont pas de bottes il vont se casser les chevilles. Une moto c'est pas comme une voiture, on démarre pas et on roule, il faut la faire chauffer surtout les moteurs 2 temps, les contrôleur on pas intérêt de faire n'importe quoi. Les contrôleurs ont intérêt à avoir le permis moto adapté à ma moto sinon il ne touche pas ma moto. Si le contrôleur la fait tomber, ça se passe comment ? Une moto fait de 200kg jusqu'à 400kg. Moi quand j'en mènerai ma moto je resterai toujours à côté et je filmerai, en cas de problème je porterai systématiquement plainte. Tout ça pour faire un contrôle visuel que je fais déjà à chaque fois que je prends ma moto . Une moto c'est pas une voiture ça peut tomber, ça pas toutes les même dimensions et le même nombre de roues 2, 3 ou 4 roues, déjà que pour certaines moto les garagiste n'ont pas le matériel adapté, il faut faire plusieurs kilomètres. Tout ça à cause d'associations qui sont sur Paris qui ne veulent pas de véhicule et qui ne connaissent rien. Des ..... décolo , pour ne pas être vulgaire . Un peu comme le contrôle technique c'est de la ... ..

N° 948299 - Mauvaise préparation

par :

02/07/2023 11:09

Concernant les motos en général et les plus de 125 cm3 en particulier ce sont des véhicules en parfait état car le motard est conscient des risques et surtout sa moto est un bijou dont il prend le plus grand soin.

Selon les statistiques des assurances seulement 0,7% des accidents sont dus au mauvais état d'une moto.

N° 948300 - Contrôle technique sur mensonge chute des ventes.

par :

02/07/2023 11:09

Le nombre d'accidents liés à un défaut technique ou d'entretien est un mensonge. Un motard prend soin de sa monture. Il sait que la chute n'est pas permise. De plus cela va réduire les ventes, le gens n'auront pas les moyens de payer en plus un contrôle qui pourrait être trop zélé et avoir un refus de rouler.

N° 948301 - Non au contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:10

Bonjour. Il me semble inutile de mettre en place un contrôle technique moto. Les motards savent que l'état de leur moto est primordial pour s'assurer d'être en sécurité . Le motard fait donc entretenir au moins une fois par an son véhicule par son concessionnaire. Un contrôle juste visuel et ce par des personnes qui ne seront même pas motard semble juste inutile. Payer un contrôle technique qui n'apporte rien n'est pas justifiable . Afin d'assurer la sécurité des motards il serait bon de veiller à un bon état des routes

N° 948302 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:11

Je veux que le contrôle technique moto soit comme pour les voitures. Les véhicules avant 1960 pas de contrôle technique et les véhicules de plus de 30 ans tous les 5 ans Les contrôleurs seront

incapable de démarrer les moto d'avant 1960, il y a toute une procédure avant de kicker pour la démarrer. Il ne faut pas faire n'importe quoi, les moteurs sont fragiles et les pièces sont introuvables . Chaque moto est différente à démarrer.

Les moto qui ont des kick pour démarrer, les contrôleur qui ne savent pas les démarrer il vont ce prendre des retours de kick dans le tibia. Surtout sur les plus grosses cylindrées si il ont pas de bottes il vont se casser les chevilles. Une moto c'est pas comme une voiture, on démarre pas et on roule, il faut la faire chauffer surtout les moteurs 2 temps, les contrôleur on pas intérêt de faire n'importe quoi. Les contrôleurs ont intérêt à avoir le permis moto adapté à ma moto sinon il ne touche pas ma moto. Si le contrôleur la fait tomber, ça se passe comment ? Une moto fait de 200kg jusqu'à 400kg. Moi quand j'en mènerai ma moto je resterai toujours à côté et je filmerai, en cas de problème je porterai systématiquement plainte. Tout ça pour faire un contrôle visuel que je fais déjà à chaque fois que je prends ma moto . Une moto c'est pas une voiture ça peut tomber, ça pas toutes les même dimensions et le même nombre de roues 2, 3 ou 4 roues, déjà que pour certaines moto les garagiste n'ont pas le matériel adapté, il faut faire plusieurs kilomètres. Tout ça à cause d'associations qui sont sur Paris qui ne veulent pas de véhicule et qui ne connaissent rien. Des ..... décolo , pour ne pas être vulgaire . Un peu comme le contrôle technique c'est de la ... ..

N° 948304 - État des motos / état des infrastructures

par :

02/07/2023 11:12

Bonjour,

motard depuis 1983 (600 cm3) et ingénieur Génie Civil, je peux vous assurer que l'état des routes est bien plus accidentogène que l'état des véhicules à 2 roues (les chiffres le prouvent sans ambiguïté) : il serait plus efficace pour diminuer l'accidentologie des 2 roues d'investir dans l'amélioration des routes. En effet, tous les motards que je connais attachent une grande importance à leur sécurité et donc à l'entretien de leur véhicule (en particulier sur les aspects de sécurité comme les freins) et n'ont pas besoin de payer un CT pour savoir si leur véhicule n'est pas dangereux. Enfin, il y aurait une injustice manifeste pour les personnes résidant à la campagne disposant par exemple d'un cyclomoteur uniquement et devant faire des dizaines de km pour trouver un centre de contrôle !

N° 948306 - Une décision inutile et coûteuse, il y a mieux à faire

par :

02/07/2023 11:12

Je refuse le contrôle technique des deux roues motorisés car la grande majorité des motocyclistes ne sont pas suicidaires et entretiennent leur véhicule.

La mise en place d'un contrôle technique moto est encore une décision de ce gouvernement, inutile et coûteuse pour chaque utilisateurs de 2RM. La preuve une nouvelle fois que notre administration ne sait pas tenir compte des réalités. Des actions plus soutenues sur le partage de la route, sur la prévention en matière de sécurité et d'environnement, la conception des aménagements routiers, l'entretien des infrastructures et le respect du code de la route par tous les usagers (autos, vélos, etc.) auraient été bien plus efficaces en matière de réduction de l'accidentalité des 2RM et aussi sur la préservation de l'environnement . Une nouvelle fois, quelle déception ce gouvernement.

N° 948310 - Une fois de plus...

par :

02/07/2023 11:17

... l'attitude décevante de ceux qui n'y connaissent rien, prennent des décisions qui ne reposent sur rien et au terme d'un débat non contradictoire.

La sécurité est une chose qui se paie cash sur un deux roues lorsqu'on la néglige. Les chiffres de ces dernières années tendent à prouver que ce point est particulièrement pris en compte par les conducteurs de deux roues motorisés. J'insiste sur le motorisé car pour les autres...

Bref, une mesure incomprise, injustifiée et impopulaire, si ce n'est pour une minorité non informée (béotiens sur deux roues non motorisés peut être ?).

N° 948311 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:17

bonjours , j ai lut votre projet de loi et je suis totalement contre . Les moto qui roule sur nos route ( qui sont pourris ) n on pas besoin de ce contrôle . C est nous même qui font les vérification sur nos moto , pas besoin de payer ENCORE un contrôle qui servira a rien du tout . J espère que vous prendrez la bonne décision ( d annuler ce projet de loi ) et de trouver d autre alternative !!!

N° 948315 - Moto pas auto

par :

02/07/2023 11:19

La grille de contrôle proposée est celle d'une voiture mais il va y avoir besoin d'un gros travail pour la transposer. Le problème c'est que si ce contrôle se veut axé sur la sécurité (et non la conformité), dans ce cas, il doit aussi inclure le casque et les gants (EPI obligatoires en France).

Pour le reste, il y a de profondes modifications à apporter. Une moto n'a pas de pare-choc, pas de pare-brise, etc. Ce contrôle technique est inutile car les défauts se ressentent immédiatement en moto et empêchent de rouler ce qui n'est pas le cas en voiture ....

N° 948327 - Commentaire sur la mise en place du contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 11:21

Je ne comprends pas pourquoi nous devrions dépenser 50€ pour qu'un contrôleur procède aux mêmes points de contrôle fait au quotidien par mes soins avant de prendre la route ou pendant chaque nettoyage, ce qui nous a été appris pendant le permis pour ceux qui n'ont aucune connaissance en mécanique. sans compter sur les révisions en garage par un professionnel qui effectue une multitude de points de contrôle. a savoir qu'un motard parcourt 3000km en moyenne par an que la révision est faite une fois par un professionnel par an, cela ferait quatre contrôles par des professionnels en trois ans pour un véhicule ayant parcouru 9000 km. sachant que les voitures ont des révisions tout les 30000 km en parcourant 15000 kms par an avec un contrôle tout les deux ans, ils ne passent entre les mains d'un professionnel que deux fois. il serait donc plus judicieux à mon sens de pouvoir prouver que le deux roues a été contrôlé par un professionnel plutôt que d'ajouter une taxe sur un contrôle déjà fait donc inutile.

N° 948330 - Inutile et couteux

par :

02/07/2023 11:22

l'accidentologie liée à l'état des 2 roues est insignifiante. En revanche l'état des routes l'est beaucoup plus, mais ça ne préoccupe pas grand monde. Les routes ne sont pratiquement plus entretenues, même les Espagnols ont maintenant des routes en bien meilleur état que les nôtres.

le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas vraiment fait ses preuves quand à son utilité et son efficacité. Quid des cyclomoteurs dans les campagnes qui devront faire plusieurs dizaines de kilomètres pour trouver un centre de CT ? les rares personnes à ne pas entretenir leurs véhicules trouveront toujours la parade pour passer à travers le CT du bruit et de la pollution, au détriment de ceux qui prennent soin de leur véhicule. Ce projet avait été enterré et il est ressorti du chapeau en urgence, sans que les structures ne soient prêtes, ni le personnel formé. ça va coûter de l'argent à tout le monde, et au final cela ne servira à rien.

N° 948332 - Pas pour les motos de collection

par :

02/07/2023 11:22

Les motos de collection doivent être sorties du champ d'application du contrôle technique. Pourquoi imposer un contrôle technique sur des véhicules qui vont rouler moins de 1000 km par an et qui sont sujet à des travaux de conservation régulièrement ? Un contrôle technique peut être applicable sur des véhicules de moins de 3 ans et uniquement en cas de revente de celui-ci. Auquel cas, ce contrôle technique n'a strictement aucune utilité.

N° 948333 - Mesures de substitution au CT des 2RM

par :

02/07/2023 11:23

Je ne vois pas un seul truc constructif à ce CT. Pas un. Même le contrôle de l'usure des pneus, qu'est-ce que ça va changer ?

Depuis la réforme du permis de conduire moto, nous sommes sensibilisé sur les différents contrôles que vous proposez et la sécurité du motard.

Si on voulait vraiment améliorer notre sécurité, jouons sur le comportement: au lieu de claquer 50 balles dans cette comédie.

Subventionnons les assos et écoles de formations reconnues pour que les motards suivent des formations type AFMDM à intervalles réguliers. (Cela ne me poserait aucun problème de dépenser quelques dizaines d'€ pour un mini stage AFMDM en lieu et place de la mascarade qu'on nous prépare).

Proposez des aides pour l'achat d'équipements de sécurité (Airbag par exemple) et imposons une tenue adaptée à la pratique du 2RM en plus du casque et gants obligatoires (Bannir les tongs et autres t-shirts & shorts).

Voir imposer un entretien au moins une fois par an dans une concession/garage de la marque du véhicule, ou agréé par l'état, avec contrôles des organes de sécurité et obligation de remettre en conformité si nécessaire.

Là, je suis persuadé que tout le monde y gagnerait.

Tout de même, je vois un point positif. Un contrôle avant la vente d'un véhicule permettra de rassurer l'acquéreur, il sera certain que certains points essentiels à la sécurité ont été vérifiés. Je pense que ce sera bénéfique aux motards débutants qui manquent d'expérience pour faire ces contrôles eux-mêmes.

N° 948336 - consultation relative à la mise en place du contrôle technique des 2 roues, 3 roues...

par :

02/07/2023 11:24

Bonjour,



Je profite de cette faculté de m'exprimer sur ce projet qui n'est à mon sens qu'une "pompe à fric" car les statistiques sont parlantes, 0,3% d'accident pour les 2 roues à cause d'un défaut d'entretien si c'est ça l'argumentation première...

Par contre pour en échanger avec les professionnels du contrôle technique voiture, ils n'y connaissent rien, n'ont pas de matériel et sont déjà plutôt débordés avec les véhicules légers, pro etc... et n'en veulent pas ...

Nous ne sommes pas dupes, nous savons tous que les groupes comme [réseau de contrôle technique] qui n'en a jamais assez de se gaver financièrement, est un des instigateurs principal de ce sujet qui fait polémique. Ce n'est pas grave mes voitures seront contrôlées ailleurs, voilà leur récompense.

Je suis motard depuis mes 19 ans, j'en ai 52 et je ne suis pas inconscient au point de ne pas faire entretenir ma moto ! pas besoin d'un CT pour ça.

Par ailleurs, nos mécanos sont très performants et ce sont eux qui réalisent le contrôle technique à chaque entretien ceci est très important et au final bien plus sécurisant lorsque l'on sait que notre 2 roues passe à minima 1fois par an au garage (CT à venir tous les 3 ans après les 5, 1ère années) Enfin, si la préoccupation première de nos élus (j'en suis un) est la sécurité des motards alors j'adhère mais sous un autre angle, l'état des routes, la signalétique, les rails de sécurité, la pose de gravillons, les travaux avec risque de guidonnage non signalé etc... Là, il y a du boulot mais il est vrai que faire porter le risque d'accident sur l'état de la moto est plus facile et c'est le problème du pilote que de se poser la question d'en connaître la cause. Egalement, l'équipement du motard : casques, gants obligatoires !!! a quand la tenue complète comme en Belgique par exemple ? Sur les matériaux utilisés dans la composition des blousons tissus une normalisation serait intéressante par exemple une blouson dit en Cordura en France n'a pas la même teneur en fibre Cordura qu'en Allemagne. En dernier lieu, on parle du bruit alors je n'ai pas tout lu ni écouté mais qu'en est-il des loulous qui vont de la course en ville avec des petits engins motorisés 2 roues sans pot d'échappement, sans casque, sans gants, en short, en tong...

Vous l'aurez compris pour moi ce qui se passe doit se tenir dans le cadre d'une égalité de traitement, ne pas être démuné de sens et être équitable, à cette heure nous en sommes loin.

Merci de prendre en compte cet écrit.

Cordialement

N° 948338 - CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

02/07/2023 11:24

Bonjour,

Je suis motard depuis 2004 et biensur non réfractaire à tout ce qui pourrait sauver des vies sur nos routes.

Toutefois j'aimerais que les lobbyistes qui influencent ou devrais-je dire dirigent notre monde politique, nous fassent la démonstration du bien fondé d'une mesure telle que celle du CT moto. Économiquement je vois bien leur intérêt, mais pour le reste non.

De plus, dans la pratique, comment faire? Je ne laisserai personne n'ayant pas le permis A toucher ma moto ( 13000 euros ...) et il m'est interdit de rentrer dans l'espace dédié au CT. Laisseriez-vous quelqu'un non titulaire du permis B utiliser votre voiture? Et bien d'autre points ne sont pas pris en compte...

Bref, veuillez excuser ma franchise mais je pense malheureusement que le monde économique dirige notre société en dépit de tout bon sens et sans même prendre le temps de vraies réflexions pour le bien des concitoyens.

Merci de m'avoir lu (je l'espère...).

Respectueusement,

Signé: un motard qui souhaiterait plutôt une vraie réflexion et des investissements pour la sécurisation et la mise en conformité de nos infrastructures routière.

N° 948341 - CT moto

par :

02/07/2023 11:26

0,3 pour cent des accidents impliquant des motocyclistes sont dus au mauvais état de la moto. Il est envisagé un contrôle technique uniquement visuel ( au départ, je suppose..) pour un prix de 50€ environ. Ce n'est pas un peu exagéré pour qu'un contrôleur fasse le tour d'une moto quelques minutes?

N° 948343 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:28

Bonjour, je suis possesseur de plusieurs vieilles motos italienne des années 80, et je n'ai que très peu d'information sur ce que va devenir ma passion de faire rouler, d'entretenir, bichonner ces vieilles dames, mes motos sont toutes en très bon état mécanique, mais ne respectent surement pas les normes environnementales actuelles, il faut tenir compte de l'age des machines pour ce fameux contrôle, sachant que le mauvais état mécanique des motos n'intervient que dans une très faible proportion des accidents, nous sommes motards, la moto est une passion, nos motos sont entretenues, nous voyons plus encore une manière de nous soutirer de l'argent, que de penser à notre sécurité, exemple l'état des routes serai peut être plus prioritaire, j'espère que nous serons entendu, merci de me lire, cordialement

N° 948354 - De grâce réfléchissez !!!

par :

02/07/2023 11:32

Motard depuis 3 ans je ne suis pas opposé au Contrôle technique pour les motos. Mais uniquement à la revente!! Cela sécurise l'acheteur ainsi que le vendeur. Un CT tous les 3 ans n'a aucune utilité. Contrôler les plaquettes, disques et pneumatiques et beaucoup plus facile que sur une voiture MAIS surtout indispensable car on ne peut se permettre de rouler avec une machine pas entretenue. Remplacer un silencieux prends 5min montre en main et le CT ne résoudra pas le problème du bruit. Je suis pour imposer des pots d'échappement scellés et immoifiables au niveau des fabricants de motos et de rendre le permis A2 obligatoire pour les 125cm3 scooter/ motos et 3roues. Bref il y a tant de choses intelligentes à mettre en place qu'il est dommage de ne pas écouter la communauté motarde et de se soumettre à 3 associations tout sauf écolos...

N° 948356 - participation à la consultation publique sur le contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

02/07/2023 11:32

Je ne suis pas pour un contrôle technique périodique des véhicules motorisés à 2 roues. En effet, seuls quelques véhicules ne sont pas bien entretenus et pour cause, chaque utilisateur reste bien conscient que l'entretien de son propre véhicule à 2 roues est le gage principal de sécurité. Pour autant, un véritable contrôle technique, c'est à dire non visuel mais bien un contrôle de tous les éléments de sécurité, à l'instar du contrôle technique des véhicules à 4 roues, instauré avant la revente est intéressant. Cela serait un plus pour éviter les mauvaises surprises en cas par exemple,

de défaut de géométrie du cadre (chute de la moto...), de défaut de freinage (plaquettes et/ou disques de freins usés...), état des pneumatiques, etc...

N° 948357 - participation à la consultation publique sur le contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

02/07/2023 11:32

Je ne suis pas pour un contrôle technique périodique des véhicules motorisés à 2 roues. En effet, seuls quelques véhicules ne sont pas bien entretenus et pour cause, chaque utilisateur reste bien conscient que l'entretien de son propre véhicule à 2 roues est le gage principal de sécurité. Pour autant, un véritable contrôle technique, c'est à dire non visuel mais bien un contrôle de tous les éléments de sécurité, à l'instar du contrôle technique des véhicules à 4 roues, instauré avant la revente est intéressant. Cela serait un plus pour éviter les mauvaises surprises en cas par exemple, de défaut de géométrie du cadre (chute de la moto...), de défaut de freinage (plaquettes et/ou disques de freins usés...), état des pneumatiques, etc...

N° 948364 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:34

au lieu de se dépêcher de nous imposer un contrôle, il est plus urgent de revoir les infrastructures routières, car même si vous satisfaisiez a ces obligations cela n'empêcherait pas de vous retrouver en situation d'incident ou d'accident plus ou moins grave indépendant de votre volonté, je laisse les autorités face a leur responsabilité, il existe des contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre qui permettent de régler certaines situations du a des pilotes non concernés par leur sécurité ou celle des autres. Il serait judicieux par contre lors de la revente d'un véhicule 2 roues d'obliger son propriétaire d'effectuer une révision chez un concessionnaire de la marque qui attesterait la conformité du dit véhicule. Malheureusement nous devront passer ce contrôle technique imposé par l'état, au moins que les organes de sécurité déjà visibles soient aux normes ( pneus, freins, roulements, bruit, pollution) et que le prix soit raisonnable. si le véhicule répond a ce contrôle et est reconnu conforme à la législation routière cette vignette pourrait remplacer la vignette Crit'Air qui a mon sens est aberrante et permettre malgré l'âge de circuler librement dans les ZFE;

N° 948368 - avis sur le contrôle technique moto

par :

02/07/2023 11:36

la grande majorité des motards dont je fais partie prend grand soin de sa moto (pneumatiques, freins, direction, signalisation) ..un contrôle des forces de l'ordre existe déjà pour vérifier certaines choses, il faudrait juste le durcir pour les furieux du tuning et les scooters débridés , bruyants et polluants..nul besoin d'un contrôle technique généralisé qui pénaliserait l'ensemble des motards plutôt que de cibler une minorité pas sérieuse..

N° 948376 - Condition du passage au contrôle technique

par :

02/07/2023 11:38

Présence souhaité lors du passage du contrôle technique et mise en bonne condition de la moto

N° 948379 - Contre la contrôle technique des motos

par :

02/07/2023 11:39

Je suis possesseur d'un 600 Xt yamaha de 1984, avec démarrage exclusivement au kick, pas de démarrage électrique.

Très difficile à démarrer si on ne connaît pas la technique.

Qui va pouvoir le démarrer?, pour le contrôle.

Certainement pas moi puisque l'accès à la partie des contrôles est strictement interdite au public.

De plus pour des raisons sécuritaires il est hors de question que je le fasse moi même.

Pour faire plaisir à quelques associations et à l'Europe, il se fait n'importe quoi.

Pour vous êtes pour la sécurité des motards commencez par entretenir le réseau routier qui est dans un état déplorable.

J'espère qu'il y aura des actions en justice contre l'état et les communes pour défaut d'entretien des routes.

Bien cordialement

N° 948382 - contrôle technique motard

par :

02/07/2023 11:39

Je trouve ça une aberration quand les chiffres montre que 0.5% des accidents est dû au mauvais entretien de sa machine, contre 30% des accident dû au mauvaise état de la route. S'il vous plait regardé les vrais problèmes de sécurité pour les motards au lieu d'imposé un contrôle inutile.

N° 948383 - CT2RM

par :

02/07/2023 11:40

Comment peut t'on mettre en place des règles pour corriger quelque chose d'infondé. Encore une fois ne vous étonnez pas de la défiance des français vis à vis des politiques qui se plient aux lobbying. Vous me trouverez toujours sur votre route pour que la vérité soit dite.

N° 948387 - CT Moto de 2016

par :

02/07/2023 11:41

Ma moto date de 2016, sort de la révision des 40.000km, qui m'a couté 600E.

Je connais l'usure de mes pneus et de mes plaquettes, contrairement à l'automobiliste ou le scooteriste, car leurs pneus et plaquettes sont beaucoup moins visibles.

A quoi va servir ce CT à part me réduire mon pouvoir d'achat et me contraindre à me rendre dans un centre ou ils ne connaîtront jamais aussi bien ma moto que mon concessionnaire ?

Bon, contraint et forcé, je le ferais quand je revendrais ma moto...

Jamais assez de paperasse dans ce pays. Il aurait suffit d'autoriser les garages et concessionnaires moto à délivrer ce CT pour contenter tous les motards, et accessoirement l'Europe !

N° 948388 - CT motos

par :

02/07/2023 11:42

Pour comblaire aux lobby des centres de CT et aux injonctions de L'UE libérale on met en place un contrôle des 2 roues qui ne résoudra en rien les problèmes de sécurité routière en l'amélioration du réseau routier. Cela sert juste à ponctionner encore dans la poche des Français. Bientôt le CT des bicyclettes ?

N° 948392 - Pourquoi un nouveau CTP pour la catégorie L ?

par :

02/07/2023 11:43

Mettre des choses en place pour réduire les accidents routiers OK mais comme toutes choses il faut que les efforts mis en place soient à la mesure du gain.

Hors, j'aimerais que les chiffres d'accidentologie des véhicules de catégorie L dû à un mauvais entretien soient clairement annoncés par le gouvernement (et issus d'études indépendantes).

Vous nous faites croire qu'en 1 an vous allez former gens et mettre en place des outils pour contrôler ces véhicules ; rajouter des frais supplémentaires aux utilisateurs pour faire baisser le taux d'accident de peut être 0.3 % ?

Lorsque je vois que certains mécaniciens font des erreurs grossières sur des prestations mécaniques, il ne me sera pas possible de confier mon véhicule à n'importe qui.

Les utilisateurs de ce type de catégorie de véhicules sont bien assez proche du bitume pour savoir qu'une défaillance de leur machine ne leur fera pas de cadeaux.

Côté pollution, je tient à rappeler qu'un VL dépense la majorité de son énergie à faire avancer le véhicule en lui-même sur un 2 roue c'est beaucoup moins le cas, ce qui engendre moins de pollution.

Quel est donc réellement le but de ce CTP ? Répression envers les utilisateurs de véhicules de catégorie L ? Nouvel impôt ? Accord avec les organisme de contrôle ?

Les arguments avancés ne sont clairement pas viables.

N° 948393 - M.

par :

02/07/2023 11:43

Bonjour,

Nous sommes motard et motarde depuis longtemps, je trouve que le contrôle technique seul n'apportera pas d'amélioration concernant notre sécurité.

Sur la route nous rencontrons des conducteurs de voiture qui ne respectent pas les stops, les priorités à droite, coupent la route...

Les infrastructures...alors là c'est le pompon, graviers, bandes de signalisation glissantes.

Au contact des éléments extérieurs nous savons très bien pourquoi il faut faire le tour de nos motos (état des pneus, pression).

Zero alcool, gilet air-bag, blousons et gants voilà notre contrôle technique !

Alors cette mise en place de contrôle apparaît comme un beau verbiage de non motard et une méconnaissance des statistiques devient unité routière liées aux motos.

Enfin, concernant les échappements, le "bruit" est pour nous un élément de sécurité pour que les automobilistes souvent au téléphone ou l'esprit occupé soient attentifs.

Bonnes réflexions.

N° 948398 - Inutilité

par :

02/07/2023 11:45

Bonjour, je ne vois pas la moindre utilité à l'application de cette loi européenne, mis à part enrichir des lobby et probablement certains députés. Une enquête sur la corruption qui gangrène ce dossier est elle en cours ou allez vous vous en occuper ??? Merci

N° 948399 - CT motos

par :

02/07/2023 11:45

Pour comblaire aux lobby des centres de CT et aux injonctions de L'UE libérale on met en place un contrôle des 2 roues qui ne résoudra en rien les problèmes de sécurité routière en l'amélioration du réseau routier. Cela sert juste à ponctionner encore dans la poche des Français. Bientôt le CT des bicyclettes ?

N° 948402 - Contre le contrôle technique

par :

02/07/2023 11:46

Au vu de ce qui est prévu pour ce CT, autant dire que ce n'est pas sérieux. Les possesseurs de moto font ce type de contrôle eux même au moins une fois par mois + la révision périodique faite par un garage professionnel. Je ne vois donc pas en quoi un énième contrôle va changer quoi que ce soit. Les statistiques parlent d'elles mêmes moins d'1% des accidents sont dû à une défaillance technique.

N° 948405 - Contre le CT moto

par :

02/07/2023 11:48

Bonjour,

Ma moto, je l'ai achetée neuve, je fais entre 5 et 10 000 km/an, je suis les recommandations constructeurs et effectue un entretien complet tous les 5000 km donc elle va en moyenne 2 fois par an chez le concessionnaire de la marque ! pourquoi devrai je aller à un CT qui ne me servira à rien.

Je ne suis pas d'accord du tout avec ce Contrôle technique ; c'est simplement une perte de temps pour moi et donner de l'argent pour rien.

Ne comparons pas le CT voiture qui à l'époque à son instauration 17% des accidents étaient dus à une défaillance mécanique contre 0.3 % pour les motards aujourd'hui.

Occupez vous de vos routes, de nos routes s'il vous plaît (dans un état désastreux et qui eux nous mettent en grand danger !!!) et je m'occupe de ma moto.

Par contre, je ne suis pas contre éventuellement un examen de Contrôle sécurité obligatoire avant la vente de la moto, qui pourrait se réaliser chez les concessionnaires agréés.

Stop au lobbyistes qui décident pour vous, qui décident pour nous !

N° 948406 - Consultation contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues...

par :

02/07/2023 11:48

Bonjour, c'est avec une grande tristesse que je vois Monsieur le Président de la République ainsi que les membres honorables du Sénat et de l'Assemblée Nationale abdiquer devant l'avis du Conseil Constitutionnel.

Sur le problème du bruit émis par les pots d'échappement non conforme ou le non respect des autres utilisateurs des voies publiques il est tout à fait légitime de faire respecter la loi et il me semble que c'est le rôle de la police et de la gendarmerie.

En ce qui concerne la sécurité de nos véhicules, nous sommes majoritairement convaincus qu'il est de notre responsabilité d'entretenir nos véhicules dans les règles de l'art, je ne vois pas ce qu'un contrôle technique apportera de plus.

Donc quelque soit la date d'application de cette mesure je resterai totalement opposé à sa nécessité.

N° 948411 - Coût important et efficacité nulle

par :

02/07/2023 11:49

Avec moins d'1% des causes d'accidents, les défaillances techniques sont très loin d'être la principale cause des décès des conducteurs de 2RM.

Je préférerais que les 50 euros bi-annuelle aillent à l'entretien du réseau routier. Je ne compte plus les portions de routes couvertes de gravillons, issues des rénovations "low-cost".

N° 948412 -

abrogation contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 11:49

Bonjour,

merci d'abroger le décret concernant la mise en place du contrôle technique des deux roues. Cela ne fera pas baisser la mortalité sur les routes. Par contre, l'apparition du contrôle technique pour les voitures sans permis est une bonne chose.

Merci de l'intérêt porté à mon commentaire

N° 948419 - Commission européenne : Objectif «zéro décès» dans les transports routiers d'ici à 2050

par :

02/07/2023 11:52

Bonjour,

Actuellement âgé de 68 ans et motard depuis 1989, la moto est pour moi plus qu'un moyen de transport, c'est une passion et un mode de vie qui s'apparente à une forme de liberté que je ne retrouve que sur mon voilier. Comme tout motard mes différentes motos ont toujours été bichonnées par mes soins, sans doute autant par goût de la belle mécanique que pour des raisons de sécurité et de pollution.

La Commission européenne fixe un objectif « zéro décès » dans les transports routiers d'ici à 2050 ce qui est sur le fond louable, sur la forme c'est plus discutable. En effet le contrôle technique des deux roues n'apporte pas grand-chose pour la sécurité, les chiffres étant de 0,3% d'accidents liés au mauvais état du véhicule selon les assurances et selon les statistiques de la sécurité routière, pour 30% de véhicules en plus les accidents marquent une baisse de 19%.

Pour une efficacité optimale et une efficacité réelle, les priorités devraient porter prioritairement sur l'état des infrastructures, revêtement, nid de poule, gravillons, rail latéraux ... et sur la prévention

pour les jeunes pilotes. Quand au bruit, un changement de pot d'échappement prend entre 10 et 20mn.

Sans parler des problèmes de mise en œuvre et de personnels aux compétences incertaines en matière de deux-roues, un contrôle technique n'apporterait pas l'effet escompté mais une contrainte supplémentaire et inutile.

Une telle mesure généralisée serait contre-productive, pour être pertinent un contrôle technique obligatoire serait plus judicieux et efficace lors de la vente d'un véhicule d'occasion, ce contrôle étant effectué sous forme de révision par des professionnels dans les garages ou concessionnaires moto selon un cahier des charges défini en concertation avec ces professionnels et les associations de motards.

En espérant que ce commentaire fasse avancer le sujet dans le bon sens .

Cordialement.

N° 948421 - CT Inutile

par :

02/07/2023 11:52

Motard depuis 1978, le CT est à mon sens totalement inutile et relève plus d'un lobbying pseudo-écologique et le moyen également de taxer un peu plus les français. Tous les motards le savent, la moindre chute se paye "cash", et un entretien régulier de la moto limite les risques, car au guidon de celle-ci, on se sait plus exposé que bien à l'abri dans une voiture.

De plus les organes essentiels à la sécurité tels que freins, éclairage, pneumatiques sont facilement contrôlables, sans être un mécanicien aguerri, et on ressent beaucoup plus facilement sur une moto le moindre problème, que dans les voitures "aseptisées" modernes.

Je fais actuellement 50000 km par an en voiture et quand je vois encore le nombre de véhicules "poubelles" sur nos routes (camionnettes, voitures) , je me demande comment on peut laisser circuler ce genre de véhicule.

Il faudrait peut-être commencer par cela pour rendre nos routes plus sûres, sans compter les travaux de voiries et les aménagements urbains fait en dépit du bon sens.

L'état devrait s'engager officiellement à faire un bilan au bout de 3 ans pour voir l'incidence du CT sur la sécurité routière des 2 roues avec des organismes indépendants comme la [association de motard], en tirer les conclusions, et notamment envisager le retrait du CT si les résultats démontrent son inefficacité.

Cordialement

N° 948422 - Les motards sont des gens responsables

par :

02/07/2023 11:52

Les utilisateurs de grosses cylindrées dont je fais partie font régulièrement l'entretien de leur deux roues car ils sont assez intelligents pour répondre de leur sécurité et celle des autres usagers de la route. De plus, lors du passage du permis A, il y a un volet formation à la sécurité et les organes mécaniques à contrôler avant de prendre la route. Voir que le conseil d'état cède devant le lobbying de 3 associations Parisiennes, pour mettre en place un contrôle technique national me sidère. Je pensais que nous pouvions les appeler "les sages". Puisque ce contrôle doit être mis en place, je vous demande de ne contrôler que la sécurité du deux roues et non sa conformité, et de rester sur un contrôle non évolutif comme celui des automobiles. Les motards sont des gens responsables, je le répète.

N° 948427 - Le CT moto est inutile. Voici pourquoi:



par :  
02/07/2023 11:56  
Bonjour,

J'utilise ma moto tous les jours pour aller travailler. Elle a bientôt 10 ans. Je suis donc concerné par le CT.

Elle est entretenue par mon concessionnaire depuis le début :

Elle est strictement d'origine: elle fait un bruit « légal », le pot d'échappement est conforme et elle est catalysée. Elle pollue peu, consomme deux fois moins qu'une voiture et contribue à fluidifier le trafic.

Les pneus sont gonflés et en bon état. Les clignotants clignent, les feux éclairent et le freins freinent. Je paye assez cher un entretien soigné et régulier.

Pourquoi ?

Parce que si je ne le fais pas, c'est moi qui vais payer de ma personne.

Alors devoir payer une deuxième fois pour m'entendre dire que tout va bien est inutile.

Je pense que beaucoup de motards comme moi tiennent à leur vie : leurs motos sont entretenues ce qui explique que la plupart des accidents ne sont pas dus à l'état de la moto.

L'argent consacré à ce futur CT devrait être employé ailleurs :

\* amélioration des infrastructures routières : je vois encore souvent des infrastructures anti-motards comme des terre-pleins centraux déstabilisateurs ou des barrières de sécurité « hachoir ». Sans parler des nids-de-poule. Cela profiterait aussi aux automobilistes.

\* amélioration des comportements sur la route des automobilistes, notamment téléphone au volant et clignotants « optionnels »

Pour moi, ce futur CT est inutile.

N° 948431 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :  
02/07/2023 11:56

Premier point après avoir lu l'ensemble des documents: le contrôleur n'a pas l'obligation d'avoir le permis moto.....EDIFIANT et INACCEPTABLE sauf si j'ai mal lu

LA PRIME DE 6000 euros en lien avec un niveau de revenu de 14000 euros par an si j'ai bien lu..

Sur les contrôles.

3.4.1 / ESSUIE GLACE???

6.2.2 /PORTE

7.1.1/ CEINTURE DE SECURITE

6.1.4/ roue de secours (peut être les side cars)

F.1.2 moteur diesel

Moto ou AUTO???

N° 948433 - Inutilité totale

par :  
02/07/2023 11:58

Nous avons 3 motos qui datent de 2014 à 2021. Elles vont tous les ans en concession pour l'entretien courant. Par le fait, elles sont déjà contrôlées par un professionnel et je vois ce contrôle comme une double peine. Un contrôle technique de la moto uniquement en cas de vente me paraîtrait plus judicieux. De plus, je ne me vois pas laisser manipuler ma moto par un inconnu ou du moins par une personne qui ne la connaît pas. Sachant que nous roulons sur des engins assez honnêtes.

N° 948440 - Sécurité des motards

par :

02/07/2023 12:00

Bonjour,

Je suis motard depuis maintenant 4 ans.

Je fais 20000 kms par an, donc, plutôt un motard qui roule beaucoup.

Je me déplace pour le loisir ou même en déplacement pour aller au travail.

Je suis outillé pour ma sécurité : airbag, équipement complet, de la tête au pieds.

Mon kilométrage fait que je réalise de 2 à 3 visites de maintenance par an, mon constructeur conseille, en effet, une visite tous les 8000 kms.

Pour que ma moto soit sécurisante pour moi, je réalise déjà ces visites.

Les seuls points qui, pendant ces quatre années, m'ont fait peur à moto sont :

- l'état des routes : trous, graviers, pansements avec graviers sur la route qu'utilisent certaines collectivités (car même avec une réduction de la vitesse, une adaptation, cela est toujours dangereux).

- les autres usagers qui utilisent leurs portables au volant. Je pratique le périphérique de Nantes et tous les matins et soirs, j'ai des dizaines et dizaines de cas de gens qui téléphonent, regardent des vidéos, tapent leurs textos sur leurs volants, etc ...ils réalisent des écarts sur la route, changent de files sans clignotants ou regarder leurs angles morts.

Je vous le dit, des dizaines et dizaines de cas, ou je ne me sens pas en sécurité.

J'ai aussi beaucoup de conseils pour améliorer la sécurité des motards à moto : la généralisation des airbags, coûteux, une prise en charge par les assurances?

La prise en compte des vérifications annuelles des garagistes dans ce contrôle technique.

Au sujet des contrôles techniques, je n'ai pas envie de confier à des personnes n'ayant pas les compétences ma moto : je la bichonne et l'entretien correctement, je veux que la personne à qui je la confie sache la manier : permis obligatoire, ma moto est lourde, je ne veux pas non plus qu'elle soit mise à terre ou endommagée.

Mon garagiste pourrait avoir un agrément pour le faire également en même temps que la visite, pour éviter de devoir en plus de la visite occuper plus de temps pour effectuer cet entretien.

Voilà mon avis au sujet de ce contrôle technique, il doit servir la sécurité des motards et non l'argent de poche de quelques lobbys.

Et svp, les autres usagers et les routes, franchement, serviraient mieux cette sécurité que de vérifier que j'ai bien les catadioptrés ou mes clignotants qui marchent, car si ma moto est non fonctionnelle, c'est ma vie que je risque ...

Bien à vous,

N° 948442 - pourquoi un CT moto

par :

02/07/2023 12:00

Je ne comprends pas l'intérêt d'un CT payant sur la sécurité des motos... N'importe quel contrôle des forces de l'ordre le fait de toute façon... On pense qu'il serait judicieux d'équiper les forces de l'ordre d'un sonomètre ainsi que d'un banc de mesure de la vitesse pour les cyclomoteurs comme en disposent les policiers belges... Enfin, il me semblerait bien plus judicieux de contrôler de manière plus importante le comportement des conducteurs de deux roues qui ne sont pas toujours, loin s'en faut, en recherche de sécurité... En résumé, le CT2roues n'amènera aucune amélioration en matière de bruit (il est tellement simple avec une moto de remonter un pot non conforme après un contrôle) et d'accidentologie... Sele la présence régulière des forces de l'ordre pourrait avoir un impact...

N° 948449 - Contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 12:03

1- les statistiques provenant des assurances indiquent le rôle très faible de l'état d'un 2 roues dans l'accidentologie

2- Le kilométrage effectué en moyenne par les 2 roues est très faible comparé à l'automobile d'où une vétusté bien moindre en moyenne

3- Une dégradation de l'état dynamique d'une moto se ressent très vite à la conduite ce qui incite à intervenir rapidement (pression, état des pneus ...)

4- Certains propriétaires, dont je suis, possèdent plusieurs motos anciennes qui effectuent moins de 1000 km par an. Cela impliquerait des centaines d'euros à sortir régulièrement pour quel bénéfice ?

5- Les motos anciennes sont en général entretenues par leur propriétaires et non par le circuit professionnel qui n'a plus la compétence pour ces modèles.

motard depuis 1975, possédant motos anciennes et modernes

N° 948450 - Pourquoi ?

par :

02/07/2023 12:04

Bonjour.

Je fais réviser ma moto tous les 6000 kms (préconisation constructeur) par un professionnel avec ma moto actuelle (120000 kms) comme avec les précédentes.

Je fais changer les pièces quand elles doivent l'être et ceci pour ma sécurité et celle des autres.

Dans ce cas que va apporter le contrôle technique ?

Cordialement.

N° 948459 - Ma contribution à la consultation sur les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (CT 2RM)

par :

02/07/2023 12:06

Bonjour,

Je vis ma passion du 2RM depuis l'âge de mes 15 ans. En 44 années de pratique, j'ai eu diverses motos de différents cylindres utilisées aussi bien pour me déplacer au quotidien comme pour voyager (France, Europe, Nord de l'Afrique et portes de l'Asie) avec pour seul souci la sécurité ; la mienne, celle de mon passager et celle des autres usagers de la route. Cette préoccupation est indissociable à la vigilance et au soin particulier que se doit d'apporter à sa monture tout bon Motard. Par exemple avant toute sortie, je contrôle ma moto (état des pneumatiques, tension chaîne, système de freinage, etc.) et fais toujours réaliser les prescriptions mécaniques observées/indiquées par mon mécanicien (mon véhicule passe à minima une fois par an pour une vidange moteur dans son atelier). A ce jour, je peux m'enorgueillir de n'avoir jamais eu d'accident. Au regard de cette expérience, je revendique mon identité de motard averti et certainement pas de celle d'un pilote moto GP.

Concernant la mise en place du CT 2RM, le gouvernement a fait les annonces suivantes :

1/ Quatre fois moins de points de contrôle entre le CT 2RM et celui des voitures en 2024. Je m'interroge sur l'avenir de cette annonce, car comme pour le CT voiture le CT 2RM sera évolutif (début CT voiture 54 points de contrôle et aujourd'hui 150) sinon, cela serait trop simple ?

2/ Un coût maximum de 50€ est affiché. Par ex. en Belgique, il est fixé à 48,50€ (janvier 2023). Il serait surprenant que des organismes de contrôle qui pratiquent une tarification libre maintiennent cet engagement ? Cela serait trop beau !

3/ En 2024, une prime à la conversion moto sera mise en place. Une aide maximale qui pourrait atteindre 6.000€ pour ceux qui échangeraient leur 2RM thermique pour un modèle électrique. Les critères d'éligibilité, de conditions de revenus, de coûts d'achat sont tels que les heureux élus seront bien peu à s'engager dans la voie du 2RM électrique dont l'autonomie, les zones de rechargement et la sécurité mécanique (incendie batterie) ne sont aucunement garanties. Ces annonces qui font suite à l'imbroglio et aux péripéties de la mise en place du CT 2RM n'est qu'une gabegie.

Personnellement, la mise en place du CT 2RM s'inscrit dans le grand marché juteux d'organismes de contrôle technique qui en ont bien mesuré la portée financière mais aussi, dans l'action de trois associations parisiennes pseudo environnementales dont l'acharnement ayatollesque n'a qu'une seule visée ; la peau des 2RM. Mais pourquoi tant de haine ? On marche sur la tête !

Le CT 2RM entrera donc en vigueur entre le 15 janvier et le 15 mars 2024. Mais au final pour quels effets ? La sécurité : Pensez-vous que les irresponsables de la route possédant un 2RM en mauvais état se déplaceront dans un centre de contrôle ? Dire que la source d'accidents des 2RM relève du mauvais état des motos est faux. La lecture des bilans et autres statistiques des assurances et de la sécurité routière démontrent l'inverse (seulement 0,3% de 2RM impliqués dans des accidents contrairement à 30% des accidents à cause de l'état des routes). Passionné, j'entretiens minutieusement mon véhicule. C'est un point que je ne laisse pas au hasard. Je ne voudrais pas devoir subir les effets d'une quelconque défaillance technique de ma moto. Un CT 2RM ne risquerait-il pas de me déresponsabiliser ? L'écologie (bruit et pollution) : concernant les nocivités sonores, le CT 2RM sera inefficace. Qui irait dans un centre de contrôle avec un pot « bidouillé » ? Par ex., en Allemagne, le problème n'est pas éradiqué. Le CT 2RM est en place depuis 25 ans. Parfois, j'utilise ma moto pour me rendre sur mon lieu de travail dans une grande métropole. J'estime dans ce cas, participer à rendre plus fluide le trafic. J'ai la conviction que les 2RM apportent leur contribution aux problématiques environnementales (les 2RM ne représentent que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports).

Depuis janvier 2023, la Belgique a structuré et mis en place le CT 2RM. Il est, me semble-t-il, mieux adapté et face à la mesure polémique française plus pertinent (CT 2RM obligatoire en cas de revente du véhicule - <https://www.youtube.com/watch?v=Vs3kmyVUnTU> ).

Cordialement.

N° 948463 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 12:08

Que fait on pour les motos "dites" de collection .....

N° 948465 - bouché cyril

par :

02/07/2023 12:11

pas de contrôle technique, nos motos sont entretenues, entretenez les routes, enlever les plaques d'égouts dans les virages, sécurisez les rembardes, c'est plus efficace sur l'accidentologie

N° 948478 - Monsieur

par :

02/07/2023 12:17

Bonjour,

serait-il possible de prendre en compte le fait de nombreuses moto sont entretenues dans le réseau des constructeurs ?

Ces mêmes constructeurs connaissent parfaitement les machines qu'ils vendent et révisent. Il ne serait donc pas idiot que les motos révisées dans le réseau des constructeurs bénéficient de ce contrôle technique qui serait délivré par l'atelier.

Sur la facture de la révision, le garage pourrait signaler les prochains travaux à réaliser et l'échéance préconisée.

Si la moto présente des défaillances graves alors l'atelier pourrait ne pas valider le contrôle technique.

Cordialement,

N° 948482 - Encore une fois, sous prétexte de sécurité collective et de protection de l'environnement, une nouvelle taxe

par :

02/07/2023 12:20

Pourquoi faire payer ~50 € pour un contrôle technique des motos, alors que les motards sont formés à inspecter leur moto, notamment sur les 12 points de contrôle appris au permis ?

En effet, tous les organes de sécurité sont visibles à l'œil nu (disques et plaquettes de frein, pneus, suspension, cadre, fixations moteur, etc...).

La réforme du permis de 2016 allait bien dans le sens de la formation et de la responsabilisation des motards, celle de 2022 poursuit dans cette voie.

Aussi, pourquoi agglomérer dans ce contrôle tous les véhicules de classe L ? Une moto de grosse cylindrée (> 125 cm<sup>3</sup>) ne se manipule pas comme un scooter ou un quad, et un roadster de moins de 200 kg ne se manipule pas comme une grosse routière de plus de 300 kg. Les contrôleurs seront-ils formés à déplacer les motos à basse vitesse, avec ou sans moteur ? Tous les motards savent que ce c'est lors de ces manipulations à basse vitesse qu'une moto est la plus instable et qu'elle risque de chuter ! Les centres de contrôle technique devront-ils avoir une assurance spécifique en cas de dommage sur une moto qui leur est confiée ?

Personnellement, j'aurai très peu confiance à laisser ma moto à une personne non formée à manipuler ce genre d'engins. J'aurai donc tendance à rester sur place le temps du contrôle et manipuler moi-même mon véhicule. Je ne suis pas sûr que le contrôleur ne soit pas influencé par ma présence.

Enfin, pourquoi mettre encore des "bâtons dans les roues" des motards ? après les ZFE et le stationnement payant dans les villes, il nous faut aussi encore payer pour un contrôle que nous faisons régulièrement, conscient du risque de rouler sur une moto mal entretenue.

Sur le plan de la pollution sonore, qui peut croire un seul instant que le CT va régler le problème ? Ceux qui installent un pot d'échappement non homologué trop bruyant, réinstalleront le pot d'origine juste avant le contrôle puis remettront leur accessoire juste après. L'exemple allemand sur ce sujet est éloquent.

Sur le plan environnemental, le CT ne va pas dans le bon sens. Les contrôles de pollution à l'échappement seront biaisés de la même façon que les contrôles sonores. Inciter les motards à changer leur vieille moto pour une plus récente est également un contre-sens environnemental : quid du coût environnemental de la fabrication de cette nouvelle moto moins polluante ou pire, électrique ?

Enfin, les propriétaires de motos anciennes (plus de 20 ans, mais pas encore collection), se retrouvant maintenant piégés dans une ZFE, comment font-ils pour amener leur moto au CT pendant les horaires d'ouverture, alors qu'ils ne peuvent rouler qu'entre 20h et 8h ?

Donc en conclusion, ce CT ne réglera pas le problème des véhicules trop bruyants, et aura un impact environnemental négatif car va inciter les motards à changer leur véhicule, voir abandonner la moto (encore une fois : ZFE, stationnement payant, CT, etc...) pour reprendre une voiture. De plus en plus de motos seront donc mises à la casse, démontées ou recyclées plus ou moins proprement. Bref, à qui profite tout cela ? Aux contrôleurs techniques ? sans aucun doute ! A l'industrie moto ? sûrement aussi, sauf que nos dirigeants oublient qu'aucune moto n'est plus fabriquée en France, quelques unes en Europe, et que toutes les autres le sont en Asie. Sur le long terme, est-ce un bon calcul économique ?

N° 948485 - Contrôle technique et Motos de collection très anciennes ( 1966 et 1970)

par :

02/07/2023 12:23

Je possède deux motos 250 et 350cm<sup>3</sup>. Dates de mise en service : 1966 et 1970 respectivement. L'une possède un carte grise de collection, l'autre une carte grise normale, les numéros correspondent cadre et moteur.

A l'instar des ct automobiles, il conviendrait de fixer une date avant laquelle le CT ne serait pas obligatoire ( rappel 1960 pour les automobiles) ce pourrait être 1980 pour les motos de collection Pour exemple, mes deux motos sont en 6v (éclairage donc assez faible mais aux normes de l'époque) , le démarrage se fait au kick et le contrôleur ne saura pas les démarrer.

Par ailleurs l'obligation de CT serait une véritable catastrophe pour ces modèles rares de collection car ils ne pourraient être cédés (vendus) en l'absence de CT, car elles sont en cours de remise en route actuellement (le ct serait donc refusé) et j'aurai souhaité les vendre en l'état à un collectionneur (modèles très recherchés)

Merci de prendre en compte ces remarques  
cordialement

N° 948489 - L'appel de l'argent

par :

02/07/2023 12:24

Comment croire X, une société qui voit presque 3 millions de 2RM à 50€ le véhicule, soit un marché de 150 millions d'euros? Les assureurs, qui sortent le chéquier à chaque accident, estiment que la défaillance technique est inférieure à 1%.

X n'en à rien à faire de ma sécurité routière.

N° 948490 - Contre le contrôle technique 2 roues dans son état actuel.

par :

02/07/2023 12:24

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues dans sa forme actuelle pour plusieurs raisons :

- ct obligatoire tous les 2 ans. Quand vous faites 25 mille km par an en voiture, combien en faites vous en moto? 5000 maxi. En je ne parle pas des scooters et autres. Donc une périodicité trop rapprochée.

- Le contrôleur devra-t-il avoir le permis gros cubes???? Je ne laisserai jamais ma moto de 265kg à quelqu'un qui n'a pas le permis! Ne serait-ce que pour la déplacer autour du bâtiment de contrôle. Il devra mettre un casque? Des gants ? Il devra la pousser?

Cela risque de créer des accidents de travail à répétition.

Certains contrôleurs/contrôleuses technique, certainement très compétent, n'auront pour certains, certaines, pas du tout le gabarit physique pour manipuler certaines 2 roues très lourdes et très imposantes comme une Honda goldwing ou une pan european de 300kg!!!

A qui la responsabilité en cas d'accident????

Comment feront-ils pour démarrer un mono cylindre de 600cc avec un démarrage au kick????

Il va y avoir des jambes cassées!

Merci de votre lecture.

N° 948491 - Vous confondez les rodéos urbains et la conduite sur route des vrais motards !

par :

02/07/2023 12:25

Quelle ineptie !

J'ai 63 ans et pilote une moto depuis de nombreuses années.

Pensez-vous que les motards soient des irresponsables ?

Nous entretenons nos motos bien plus que certains propriétaires de véhicules.

Ce n'est pas nous qui devons être contrôlés mais tous ceux qui, bien souvent sans permis, s'accaparent la rue pour des rodéos de nuits. Leurs machines ne sont plus conformes à la circulation la plus part du temps.

Les nôtres sont équipées pour rouler pour notre seul plaisir et non pour nuire par des nuisances sonores ou polluantes.

Motard ne signifie pas irresponsable !

Quid de centres spécialisés ? il suffit de constater parfois qui opère dans des centres de contrôles pour les voitures.

Comment pourrait-on laisser le guidon de notre moto à un étranger, qui plus est certainement sans le permis idoine ?

Comment oser mettre dans la même catégorie des motos et des voiturettes sans permis ?

Le contrôleur risque de chercher longtemps le frein parking ou la ceinture de sécurité ...

Quant à la date d'application et aux fréquences de contrôles, elles ne satisfont que ceux qui sont à l'origine de cette demande.

Une moto achetée neuve et révisée/entretenu chez son concessionnaire n'a pas besoin d'un contrôle avant 10 ans puis tous les 5 ans.

N° 948496 - le contrôle technique des motos est néfaste pour leur sécurité

par :

02/07/2023 12:28

J'ai 90 ans , j'ai fait de la moto dans ma jeunesse, j'ai connu la mise en place de CT pour les voitures à l'époque elles étaient souvent vétustes (réparations coûteuses) et il y avait beaucoup d'accidents mortels. De nos jours les voitures sont en meilleur état bien qu'il y ai trop d'informatique mais les gens sont endettés pour les payer. Dans ma famille il y a beaucoup de motards et je les vois mettre leurs tenues de protection, je les vois nettoyer et entretenir leurs motos, leurs mobylettes. En tant que mamie et arrière mamie je pense qu'un contrôle technique moto ne sert à rien car j'ai confiance dans mes motards. Quand vous être en équilibre sur 2 roues vous sentez tout de suite s'il y a un problème pas besoin de payer un contrôleur pour ça ! C'est plus les autres , les voitures et les camions qui me font peur pour eux, et eux ils font un Contrôle Technique. Vous feriez mieux d'entretenir les routes pleines de creux et de bosses. Ce serait mieux pour les motards de ma famille et pour les voitures aussi.

N° 948501 - CTVM

par :

02/07/2023 12:29

Sur le terrain de la sécurité :

- Les motards sont des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule
- Ils seraient les premiers à subir les conséquence d'une défaillance du véhicule, et ne laissent donc pas cette question au hasard
- Le contrôle de l'état du véhicule fait partie de la formation et de l'examen au permis de conduite moto
- Le véhicule « moto » permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...)

D'où l'inutilité d'un contrôle technique moto.

N° 948503 - inutilité du contrôle technique en deux-roues

par :

02/07/2023 12:29

Bonjour , étant motard de longue date , entretenant mes véhicules par mes soins (ancien mécanicien) , je vous envoie ce message pour vous dire qu'un contrôle technique est totalement inutile en deux-roues , cordialement .

N° 948506 - Sécurité routière, vraiment?

par :

02/07/2023 12:31

X, voilà les 3 associations, aux noms sans équivoque, qui veulent instaurer un contrôle technique pour ma sécurité routière mais qui sont contre mon moyen de locomotion..

Ma sécurité, sur les routes, c'est plutôt l'état des routes que l'état de ma moto.

N° 948508 - Contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 12:32



Le contrôle technique obligatoire des deux roues est totalement inutile en matière de sécurité routière, hormis pour les cyclomoteurs et les scooters trop souvent volés, trafiqués et dangereux. Nos motos sont parfaitement entretenues, car il en va de nos vies!!!

Les personnes qui en demandent l'obligation n'ont jamais possédé de motos. Ils parlent de ce qu'ils ne connaissent pas et s'appuient sur des statistiques volontairement erronées et mensongères. C'est un débat politique émanant d'imbéciles!

En conséquence, je suis totalement opposé à l'obligation d'un contrôle technique pour les deux roues. Toutefois, il serait plus judicieux et acceptable de le rendre optionnel dans le cas des ventes de 2 roues d'occasion!!!

N° 948512 - contrôle inutile

par :

02/07/2023 12:33

je suis contre ce contrôle technique car si les routes étaient mieux entretenues il y aurait sûrement moins d'accidents, sans compter que la majorité des vrais motards font le tour de leurs motos avant de partir pour vérifier le bon état des organes de sécurité (tel que les freins, les clignotants, les feux, la pression des pneus et autres)

N° 948513 - CT 2 roues motorisées

par :

02/07/2023 12:34

Non au CT pour les deux roues, quelque chose de mieux préparé pourquoi pas mais ce qui est annoncé pour la création des centres et des formations de contrôleur trop rapide, il y aura des problèmes avec des motos et des clients. Il y a des sujets bien plus importants à traiter dans le pays avant cela. N'oublions pas que l'Europe est dans la démarche de supprimer à terme tous les moteurs thermiques. Laissons les motards jusqu'à là

N° 948514 - Efficacité non démontrée, gageure au frais du motard

par :

02/07/2023 12:34

Ce contrôle technique selon les modalités proposées ne servira à rien. Motard prudent et respectueux de la loi, j'aurais vu d'un presque bon œil un CT permettant de limiter les nuisances en particulier sonore d'une partie de la population motarde. Las, un contrôle uniquement visuel ne résoudra rien et sera vécu par un impôt injuste par les électeurs motards. La procrastination sur cette question est une démarche bien française, qui laisse le champ libre aux écolos extrémistes pour imposer leur doctrine à une majorité. Je leur en veux pour s'exprimer sur un sujet où ils ne comprennent rien. J'en veux aussi à mon gouvernement de n'avoir pas avancé depuis des années sur le sujet par fainéantise ou clientélisme? Le résultat est là : on va accoucher dans l'urgence d'une mesure inutile, financée par le contribuable motard. Le plus triste dans tout ça, c'est que ce CT inefficace risque de retarder le travail sur les vrais problèmes pendant quelques années encore. Pauvre France!

N° 948517 - Contrôle technique moto.

par :

02/07/2023 12:36

Bonjour,

Pour satisfaire ce modèle d'Europe joyeux, les élites politiques ont encore une fois, après 2005 et les dernières réunions avec, Monsieur le Ministre, et la [association de motard], mentis et trahis les motards. On s'en souviendra! Cordialement.

N° 948521 - contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 12:37

Si le contrôle technique a pour but la sécurité des motards, il faut investir dans nos routes et non dans un CT. Par contre je suis TRES favorable aux contrôles de bruits des motos et des 50cc qui sont très souvent largement modifiés pour dépasser les 45 km/h réglementaires. Nos motos (à partir de 125 cc) sont entretenues et suivies donc le CT ne révélera pas ou peu de défaut donc c'est une affaire de gros sous. La sécurité routière ne passe pas que par la répression et le CT mais aussi par l'entretien du réseau routier qui s'est malheureusement dégradé depuis plusieurs années.

JE SUIS CONTRE LE CT, JE DIS OUI A DES CONTROLES DE BRUIT

N° 948523 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 12:38

Pour moi, ce contrôle technique serait pertinent à la vente de son deux roues ou à son achat. Ma moto est de 1998, et en parfait état de marche. Je n'ai besoin de personne, pour savoir quand changer mes pneus, chaîne et autres.

N° 948525 - Pour et contre

par :

02/07/2023 12:39

Je pense que le tarif évoqué de 50 Euros me semble disproportionné au vu du nombre de points de contrôle comparé à celui des voitures.

Mis à part, la sonorité et la pollution, les autres points de contrôle nous sont dispensés lors de notre formation du permis et pris au sérieux car c'est notre sécurité avant tout.

N° 948528 -

par :

02/07/2023 12:40

J'ai piloté une moto dès l'âge de seize ans. J'ai roulé dans les années: quatre vingt dix, deux mille, deux mille dix et maintenant deux mille vingt. J'ai vu une véritable amélioration du comportement routier des automobilistes et motards. Effort collectif trop souvent ignoré voire méprisé. En contre parti j'ai vu fleurir de façon sauvage du mobilier urbain, chicane, dos d'âne, rails de sécurité, barrières, compositions florales, poteau et autres mobilier. Cette fleuraison anarchique de mobilier mon réglementaire, bénéficie d'aucun contrôle technique malgré leur implication dans de nombreuses causes d'accident. Cela laisse encore le sentiment que l'argent des contribuables est plus important que sa sécurité. De plus la formation des nouveaux pilotes de moto laisse apparaître des failles énormes en matière de sécurité. Fort de mon expérience je vois avec un grand dépit la pauvreté du discours sécuritaire qui ne met en valeur que la peur disciplinaire. La formation des aptitudes d'anticipations ou d'évitements ont été écartées par les assurances qui remboursaient les accidents durant les formations. Ces aptitudes indispensables ne sont plus enseignées et pire les dispositifs d'assistance, freinage, accélérateur (tous reprogrammer en 1 pour 1) et autres qui sont très souvent une entrave à la sécurité du motard. Ces dispositifs sous-entendent, par exemple, que le

freinage est meilleur, ce qui est faux, car la distance d'arrêt est rallongé. une croyance ou méconnaissance qui tue. Méfiez-vous de ces soi-disant experts ou autres consultants, qui n'y connaissent rien. Lorsque des formateurs auto ou moto me tiennent le discours officiel sécuritaire sur la vitesse comportement ou autre ils apparaissent comme des néophytes et l'admettent. c'est pas sérieux. Demandez à ceux qui ont une vraie expérience (encore en vie. ce qui n'est pas un hasard), et vous obtiendriez des résultats plus probants pour la sécurité de nos jeunes, qui sont de plus en plus rares et donc plus précieux. Adoptez un discours vrai et pas sécuritaire voire disciplinaires. Les motards de la police ou gendarmerie sont les mieux placés pour partager une vraie réflexion sur la formation des jeunes motards.

N° 948531 - Contrôle Inutile

par :

02/07/2023 12:41

Bonjour

Il suffit de lire les chiffres publiés, pour comprendre l'inutilité de ce contrôle. Grande augmentation des usagers ; diminution des accidents des 2 roues. A contrario, l'amélioration de l'infrastructure routière serait un gros "plus". Etc ...etc ...Tout est là.

Maintenant, les 3 associations et X qui réclament ce contrôle; qui sont-ils ?

- X qui rêve d'augmenter son chiffre d'affaire

- les associations (soit disant écologistes) , dont certaines très nébuleuses qui ne pensent qu'à "taxer". Elles sont basées à Paris et ne pensent que pour Paris . Le reste de la France ne compte pas.

Donc; encore une histoire de gros sous, mais sûrement pas une envie de sécurité des usagers.

Qui sont ces associations ? que font-elles ??

N° 948532 - Contre le contrôle technique moto

par :

02/07/2023 12:42

Étant donné que nous sommes sur deux roues, nos machines sont contrôlées et suivies, les routes par contre ont besoin d'entretien et avant de dire aux gens de s'occuper de leurs machines qui est déjà le cas, entretenez vos routes qui sont déplorables et notamment vos pensées noires qui font de très bonnes patinoires pour les motards, contrôle technique ou pas &#128521; avec nos impôts aux lieux de dépenser sur d'autres sujets dont je m'éterniserai pas...

N° 948534 - contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 12:44

Bonjour. Je suis absolument contre ce contrôle technique qui ne rime à rien . Il faut être à 1000 lieux du monde des motards pour s'imaginer que l'on puisse rouler à moto avec un véhicule qui n'est pas

en état. Les associations parisiennes qui poussent à ce control ne le font que pour deux raisons: 1/ le bruit des 2 roues. La loi encadre déjà et verbalise les véhicules bruyants. De plus qu'est ce qui empêchera de mettre l'échappement d'origine pour le control et de l'enlever ensuite. 2/ Un anti 2 roues primaire parisien.

Je rappelle le chiffre officiel ..... Moins de 1% des accidents de 2 roues dû à l'état du véhicule. Sans compter que la grande majorité de ces accidents sont dû aux cyclomoteurs .

Ceci dit, comme d'habitude vous ferez ce que vous voulez sans tenir compte de l'avis des gens

N° 948540 - Controle technique 2 roues

par :

02/07/2023 12:47

Contrôle technique inutile et abusif, juste une taxe supplémentaire. Chacune de mes motos fait l'objet d'un entretien annuel par un professionnel (je ne suis pas suicidaire). Pourquoi ne pas se contenter d'une attestation d'entretien par un professionnel probablement infiniment plus compétent que celui qui fera le contrôle.

N° 948544 - Contre

par :

02/07/2023 12:48

Bonjour je suis motard depuis plus de 20 ans et je n'est jamais trouvé viable le contrôle technique moto, car sur mon expérience tout les rare accidents que j'ai été liés soit à l'état de la route ou aux autres usagers me répondant je ne vous ai pas vue pas entendu. Pour ce qui est de l'état de ma moto ce qui était très bien fait dès mon passage du permis j'ai acquis l'habitude de regarder extrêmement souvent pneus, suspension, feu, chaîne, moteur à chaque démarrage avec des contrôle en concession au moins 2x par ans voilà pourquoi je ne crois aucunement à l'efficacité de ce contrôle technique mais plutôt à un contrôle de la concession pour la vente ces professionnels connaissent exactement leurs modèles qualité défaut et ça serait rassurant pour le prochain acheteur

N° 948553 - Contrôle technique arnaque

par :

02/07/2023 12:52

Ça fait 40 ans que je fais de la moto j'ai sillonné une partie de l'Europe en moto je peux vous dire que le contrôle technique ne changera rien pour la sécurité du motard étant donné que je suis en possession de plusieurs catégories de moto de 1929 à 1987 donc certaines ne sont pas équipées de clignotants et de batterie le comportement est certainement le plus important dans la sécurité et l'état des routes le contrôle technique est une grosse arnaque

N° 948554 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

02/07/2023 12:52

Look into my page ::

N° 948555 - contre le ct obligatoire

par :

02/07/2023 12:53

bonjour je viens vous adresser un message par rapport au contrôle technique pour les deux roues qui a mon sens n a aucun intérêt a part enrichir les caisses de l'état

je m'explique moi je suis motard depuis bientôt 20 ans j'ai toujours entretenu ma moto via les concessionnaires surtout que maintenant les révisions sur les motos sont tout les ans en sachant que la moto reste un plaisir donc je ne roule pas tt les jours donc je ne vois pas en quoi faire un contrôle technique sur les deux roues servent a quelque chose

comme vous pouvez le deviner nous motards n'avons pas de carrosserie donc au moindre accident c'est nous qui en subissons les conséquences qui peuvent être très graves donc autant vous dire qu'on ne joue pas avec la sécurité

les accidents ou les motards sont impliqués sont rarement causés a cause de l'entretien de la moto (sécurité) mais plutôt a cause de la circulation les gens qui ne font pas attention et puis quand je vois l'état des routes je me pose beaucoup de question sur la mise en place du ct

N° 948556 - opposition

par :

02/07/2023 12:53

sauf erreur de ma part, il n'est pas démontré que les accidents des 2 roues et leurs conséquences sont dû à un manque d'entretien des 2 roues.

L'institution d'un contrôle technique ne réduirait pas significativement le nombre d'accident.

N° 948557 - Contre car c'est du racket !

par :

02/07/2023 12:54

Vous parlez de sécurité routière me semble t'il alors que vous faites de la sécurité routière ! N'avez vous pas honte ? Arrivez-vous a dormir le soir ?

Si la sécurité des motards vous importe tant, supprimez les dos d'âne non conformes ainsi que ceux en plastiques qui sont extrêmement glissants ! Réduisez la largeur des bandes de passages piétons qui sont des vrais danger car la peinture utilisée est extrêmement glissante. Supprimez la TVA sur tous les équipements de sécurité moto (casques, gants, blouson, combi, jeans, air bag...) Interdisez de conduire une moto en tongs et short ! Vous en voulez d'autres des idées ? Voilà mon numéro, vous pouvez m'appeler j'en ai encore un wagon d'idée, mais vous ne le ferez pas car c'est l'argent qui vous importe

N° 948560 - Requiem pour un passionné

par :

02/07/2023 12:55

Ce contrôle technique pour les motos est un parfait exemple de la société actuelle, contraindre et contrôler les honnêtes gens à grands frais (les leurs) sous prétexte d'assainir ou de rendre propre un domaine pollué par les délinquants, non impactés eux :

- Le contrôle technique va s'appliquer au contribuable responsable, ça va lui coûter et ne rien lui apporter.

- Le délinquant, sans permis ni assurance, qui fait bruyamment et dangereusement du rodéo en ville sur une motocross volée ne craint rien et n'a, lui, rien à déboursier. Forcément. De plus il ne sera probablement jamais arrêté (pas facile, risques sur la voie publique, et surtout coûte cher sans rien rapporter... pas solvable).

- Je suis collectionneur de nombreuses motos, ça va me coûter un maximum (pour rien) et je vais devoir me séparer de mes machines. Mais peut-être est-ce le but recherché ??

N° 948564 - Anti controle technique moto

par :

02/07/2023 12:57

Ce controle technique moto est une aberration ....on ne peut en aucun cas rouler avec une moto non conforme . Nos motos sont nos bébés ...on en prend énormément soin sans obligation .

Par ailleurs , il serait preferable de mettre en place un controle de l etat des routes qui est desastreux par endroit ... très dangereux pour les motards !!!

N° 948572 - Projet CT moto

par :

02/07/2023 13:00

Usine à gaz

Une police de la route à créer avec des agents qui vérifient et sanctionnent. Valable aussi pour les voitures.

Ne règlera pas la pollution comme c'est présenté.

Ne règlera pas les accidents comme c'est présenté.

Ne règlera pas les mécontents comme c'est présenté.

Le motard qui roule sur une poubelle est un motard mort.

Le motard qui fraude, sera propre pour le contrôle et fraudera après.

Les jeunôts en 50 ou 80, en scooter et en mini moto, feront toujours leurs rodéo sans CT.

Mais cela fera plaisir aux politiques qui auront l'impression d'avoir fait progresser la société.

Je suis favorable à une police de la route, qui arrête, contrôle et verbalise.

Je suis favorable aux radars discriminants pour la vitesse, pour le bruit...

Je suis favorable pour taper au portefeuille pour ceux qui fraudent.

Mais mettre une police en ville pour traquer les malfaisants, l'état ne le fait pas et ne le fera pas. La comptabilité de l'état étant une catastrophe, ce sera plus facile de laisser le privé gérer.

Incompétence des gouvernants

N° 948573 - tous les engins 2 et 3 roues

par :

02/07/2023 13:01

il faudrait surtout controler les engins sans permis comme les 49.9cm3 et autres scooters et mobylettes 2 temps qui eux sont trafiqués et qui font le + de bruit ..donc aussi tous les moteurs 2 temps comme les motos "cross" et enduro homologués sur la route mais souvent trafiqués et gonflés aussi ...quand au prix pour un controle qui ne va durer à peine que 10mn et encore réellement technique il est prohibitif à 50€ !!!!!!!!!!!

N° 948574 - Improductif

par :

02/07/2023 13:01

Projet aussi stupide qu' improductifs, voir néfaste, encore plus de véhicules rouleront sans être assurés.

N° 948575 - CT des deux roues motorisés : un nouvel impôt

par :

02/07/2023 13:02

La mise en place du CT pour les voitures avait pour base de mémoire la sécurité routière, le parc automobile étant à l'époque on ne peut plus douteux en matière d'entretien. Avec le temps les "poubelles" roulantes ont presque toutes disparues grâce à cette mesure tout en devenant une manne financière pour les sociétés procédant à ces contrôles. Mais pourquoi vouloir l'appliquer aux deux roues motorisés ? En effet les vrais chiffres de la sécurité routière montre que l'accidentologie des deux roues motorisé est en baisse (à la différence des vélos et autre trottinettes électriques) et que l'état du véhicule n'est pas en cause dans la majorité des cas, mais plus les infrastructures routières entre autres. De plus un motard, qui est en général un passionné, contrôle plus souvent et fait contrôler plus souvent son véhicule car il sait que sa vie dépend l'état de sa moto. De même il change plus souvent de moto qu'un automobiliste de voiture, donc des véhicules mieux entretenus pour une meilleur revente. Je ne vois dans se CT qu'un énième abus des lobbyistes de certaines "associations" qui sont contre tout et tout le temps, ainsi que des sociétés qui ont tout à gagner financièrement à faire mettre en place ce CT. La sécurité n'étant pas leur priorité, mais les dividendes pour leurs actionnaires. Les deux roues motorisés polluent moins qu'une voiture en ratio passer/espace occupé dans le véhicule. Alors un contrôle, pourquoi pas, mais uniquement au moment de la vente ou revente du véhicule et pas à un prix prohibitif qui dissuaderait un motard de changer de moto, donc de renouveler le parc rapidement avec des véhicules performants en matière d'énergie et pollution. Pas de façons obligatoire et tout les "X" années.

N° 948577 - Un 2 roues n'est pas un 4 roues

par :

02/07/2023 13:03

Je ne suis pas d'accord pour confier ma moto à un professionnel qui n'est pas un spécialiste du 2 roues.

Et donc je suis totalement opposé à la simplification pendant un an, à compter du démarrage du CTP, des procédures administratives afin de faciliter le démarrage des CTP.

De plus, le Contrôle technique est poussé par l'UE pour une raison de sécurité routière or il est démontré que pour les 2 roues les problèmes techniques ne sont à l'origine que de 0,5% des accidents...contrairement à l'état de nos routes qui lui s'est fortement dégradé et a un impact plus important sur l'accidentalité.

N° 948582 - CT pour les 2 roues

par :

02/07/2023 13:07

Bonjour,

Ce contrôle technique qui devrait devenir obligatoire fait plus la part belle au lobbying de grand groupe que de vrai besoin au niveau sécurité. Les 2 roues sont autrement maintenus en état par rapport au 4 roues. La sécurité est la base sur un 2 roues car la santé n'a pas de prix alors nous entretenons nos 2 roues mieux et avec plus de détail que la plupart des 4 roues.

Je ne vois pas un contrôleur utiliser un 2 roues pour le contrôler si il ne fait pas lui même de moto. De plus sur les très grosses motos de types Goldwing ou autres le motard lambda ne saura pas lui non plus l'utiliser et procéder aux contrôles sans risquer une chute (à basse vitesse).

Quid des motos de collections ?

Ce contrôle n'aura pas les effets escomptés pour la sécurité mais par contre aura des effets sur l'enrichissement des ces grands groupes industriels qui se battent depuis des années pour que l'état Français le rende obligatoire.

Maintenant la balle est dans le camps des pouvoirs publics mais...

Cdlr

N° 948583 - Pertinence?

par :

02/07/2023 13:08

A part taxer les motards, quelle est la réelle motivation derrière cette mesure? Les motards sont la seule catégorie pour laquelle le nombre d'accidents mortels diminue malgré l'augmentation des immatriculations de 2 roues. Impact positif sur la pollution désengorgement des grands axes ... Et le CT ne diminuera pas les bruits et les poubelles sur la route ... il faudra aussi que la personne qui touche les moto sache les manipuler ... les motards sont soucieux de leur sécurité et vivent une passion. quel est votre argument? Le vrai? Ne faudrait il pas plutôt cibler les <50cm3 livreurs qui roulent comme des debiles sur leur scooter non entretenu?

N° 948586 - controle technique moto

par :

02/07/2023 13:10

c'est un impot de plus et quand on voit l'état de certaines routes, c'est juste une honte.

N° 948587 - Contrôle technique des deux roues

par :

02/07/2023 13:10

L'État des routes et des protections ne nous donne pas envie de rejoindre le gouvernement sur cette proposition .En tant que possesseur d'un deux roues ,nous avons l'obligation régulièrement d'être chez notre garagiste afin de réaliser des vérifications ,des contrôles de sécurités ainsi que l'entretien. Chaque année nous avons cette obligation contrairement aux automobilistes .En effet si nous ne réalisons pas ces entretiens et vérifications chaque année, avant chaque départs, avant chaque promenades, le risque est de se tuer sur la route. Pourquoi nous rajouter un contrôle supplémentaire ,le fait de payer deux fois ne changera pas grand-chose si les routes sont en mauvais états ,les protections moto inexistantes et que les automobilistes continue à nous traiter sur la route comme si nous n'existons pas  
merci P

N° 948589 - Rejet du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

02/07/2023 13:11

Je suis contre l'application du CT car:

- le taux d'accident dont l'état du 2 roues est la cause est très faible, 0,3%;
- nous apprenons à maintenir et/ou à faire maintenir notre (nos) véhicule dans un état nous permettant de rouler en confiance et ainsi de nous préoccuper seulement de l'état des chaussées sur lesquelles nous sommes amenés à rouler.



- quelle est la part du mauvais état des chaussées dans le nombre d'accidents des 2 roues motorisés?  
- 0,5%, c'est la part des 2 roues motorisés dans l'émission de polluants, par contre, quel est la part évitée par l'utilisation de 2 roues motorisés (fluidification du trafic et autre)?

Un contrôle effectué lors de la revente d'un 2 roues motorisé, par exemple, aurait les mêmes effets sans pour autant contraindre périodiquement les possesseurs de 2 roues motorisés.

N° 948593 - Consultation publique sur le ct des motos

par :

02/07/2023 13:13

Non, il ne concerne pas les scooters qui sont le moins aux normes et le plus mis en cause ds les rodeos

N° 948594 - Efficacité du dispositif

par :

02/07/2023 13:14

Il n'y a rien dans cet arrêté qui parle d'une quelconque évaluation d'efficacité ou d'objectif attendu. Je ne parle pas d'efficacité économique, qui est évidente pour les professionnels du contrôle technique et pour l'état (100 millions d'euros attendu), mais de réduction des accidents, ce qui devrait être la principale préoccupation. Est ce que le gouvernement prévoit de mesurer les effets du contrôle technique, et un assouplissement en cas d'impact nul sur l'accidentologie, dont le taux est déjà très faible (moins de 0,3% des accidents de 2RM liés à un défaut technique des véhicules, selon un organisme indépendant)?

N° 948598 - Quelle idée saugrenue !

par :

02/07/2023 13:15

Vu la piètre qualité des revêtements et les nids de poules en formation permanente, il est impératif pour le motard d'aujourd'hui d'avoir une moto capable de freiner, de tourner, et d'absorber les irrégularités de la chaussée s'il veut rester en vie.

Sans parler des automobilistes, enfermés dans leurs véhicules climatisés, suréquipés en matériel sono, qui profitent de leur écran 20" pour faire autre chose que s'intéresser à leur environnement...

Pour un motard un tant soit peu attentif, il ne faut pas plus de 200 m pour identifier un problème mineur, tel qu'une pression de pneumatiques trop faible de 200 g !

Comment pouvez vous penser qu'il prendrait la route avec un problème de freins, d'amortisseur, ou d'équilibre général de la moto ? Un bruit inhabituel ? Un point dur dans la colonne de direction ?

Je fais de la moto depuis plus de 35 ans. J'en ai 4 aujourd'hui, toutes différentes. Leur seul point commun est d'avoir plus de 25 ans !

La moto n'a rien à voir avec une voiture. Ce n'est pas un véhicule mais une passion. Les seules personnes qui ont posées leurs fesses dessus l'ont fait en tant que passager. Personne d'autre que moi n'a le droit de les conduire.

Vous pensez sérieusement que je vais poser les clefs sur la banque en toute sérénité ?

Que se passera t'il en cas de chute ou de moteur cassé ?

Et puis sérieusement, laisser 20 € à un technicien pour qu'il regarde les plaquettes de frein, contrôle le voile des disques de frein, l'état des durites de frein, la dimension et l'usure des pneus, si le klaxon et les feux fonctionnent...

Je préfère largement les donner aux sans-abri qui peuplent nos communes, au moins, ils serviront vraiment.

N° 948600 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 13:15

Bonjour je suis n'y pour n'y contre le contrôle technique mais pour faire contrôler ma moto je veux que le contrôleur possède le permis moto..... je veux assister aux contoles et qu'on fasse un état de la moto avant et après le contrôle comme dans la location.....et je veux pas me déplacer à plus de 10 kilomètres de chez moi comme pour les voitures ..... et vu qu'il y a que deux roues faire comme pour les péages..... à bon entendeur salut

N° 948604 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 13:17

Les causes d'accident dues aux défaillances techniques sont très faibles, moins de 1%.  
Les motards sont en majorité soigneux de leur moto et font un contrôle visuel de cette dernière avant de rouler.

Par contre l'état des routes, les obstacles divers, le comportement de certains automobilistes ou de certains motards sont les vrais générateurs d'accidents.

Le contrôle technique n'a aucun effet sur ces derniers points.

N° 948605 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 13:17

Bonjour je suis n'y pour n'y contre le contrôle technique mais pour faire contrôler ma moto je veux que le contrôleur possède le permis moto..... je veux assister aux contoles et qu'on fasse un état de la moto avant et après le contrôle comme dans la location.....et je veux pas me déplacer à plus de 10 kilomètres de chez moi comme pour les voitures ..... et vu qu'il y a que deux roues faire comme pour les péages..... à bon entendeur salut

N° 948613 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

02/07/2023 13:19

Le contrôle technique sera inefficace sur l'accidentologie des 2RM. Cela a déjà été prouvé dans les pays l'ayant appliqué. Les causes des accidents sont l'entretien et l'inadaptation des structures routières ainsi l'éducation de tous les usagers de la route.

Il est facile de contrôler et constater l'état de son véhicule 2 roues. Le moindre défaut d'entretien d'un 2RM se ressent dans sa conduite obligeant à réparer rapidement. Un simple contrôle routier des forces de l'ordre permet de constater facilement un manquement. J'ai 2 machines de + de 30 ans et 1 de 20 ans en état d'origine et les contraintes techniques de l'époque ne correspondront pas aux exigences actuelles. Elles seront condamnées à ne plus rouler.

Le contrôle de 2RM doit être réservé à des professionnels de 2RM et non à des sociétés de contrôles techniques de VL même « formés » qui ne verront que le gain financier.

N° 948618 - NON au contrôle technique moto

par :

02/07/2023 13:21

Des contrôles visuels par des personnes pas (ou peu) formées pour 50€ et pour uniquement 0,3% des causes d'accidents de la circulation ; il vaudrait mieux entretenir correctement les routes qui sont la cause de beaucoup d'accidents !!!!

N° 948624 - Puniton des meilleurs élèves

par :

02/07/2023 13:23

Alors que les motards sont des usagers qui entretiennent le mieux leur véhicule et qui sont les moins dangereux sur la route (baisse des accidents alors que la vente de moto augmente), on les oblige à passer un contrôle technique pour pollution et sécurité....

N° 948625 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

02/07/2023 13:24

Cette opération exige une intervention d'un spécialiste, car sa réalisation requiert des compétences techniques spécifiques.

Feel free to visit my website;

N° 948629 - Contre le contrôle technique moto

par :

02/07/2023 13:27

Tout motard sait que rouler à moto est dangereux. Conduire sur une moto épave est impensable. Nous motards, savons qu'un entretien régulier est nécessaire à notre propre survie. Les points de contrôle proposés sont une mascarade. Avez-vous pensé à contrôler l'état des protections obligatoires pour motard ? Je parle ici de l'état du casque. Taille adaptée à l'utilisateur, manque d'éléments (visière), présence de micro fissures à l'intérieur du casque... Cela permettrait de sauver des vies. Quand on voit certains jeunes en 50cm<sup>3</sup> qui roulent avec des casques pas adaptés ça fait peur (lorsqu'ils en ont un...)

Les motos sont peu polluantes et permettent de fluidifier le trafic.

Une moto qui fait du bruit sauve également des vies. À nos côtés roulent des personnes qui conduisent téléphone au volant, musique à fond, ou sans mettre leurs clignotants.

Un meilleur entretien des routes payées par nos impôts serait préférable. Une étude des équipements de protection routiers (glissière de sécurité alias guillotine à motard) et une amélioration de ces derniers doit être réalisée.

Signé : un motard rescapé d'un accident.

N° 948632 - Ct moto

par :

02/07/2023 13:28

Pompe à fric zéro utilité

N° 948633 - Contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 13:28

Bonjour.

Plusieurs questions :

- Contrôle visuel ? De quoi ? Si c'est de l'état général de la moto : c'est que l'on fait chaque fois qu'on utilise notre véhicule. Pour en voir plus (fissure de cadre, etc...) cela me semble difficile car, si je prends mon exemple, la moto est très carénée. Donc ma question est la suivante : comment va s'effectuer le contrôle ? S'il y a démontage qui prend en charge d'éventuelles dégradations ?
- Mesures sonores et/ou pollution. Qui va conduire la moto et la placer sur le banc de mesures ? En cas de chute qui paie ?
- On est d'accord sur le peu d'impact d'un contrôle technique sur le nombre d'accidents Est ce qu'au moins l'argent récolté ira dans l'amélioration du réseau routier qui est passé de la première à la (je crois) dix huitième place mondiale
- En cas de non conformité y aura t il amende ? Immobilisation du véhicule ? autre ?

N° 948634 - Entretien.

par :

02/07/2023 13:28

Qui suis-je pour laisser ma moto au premier venu.

Moi qui entretient mon deux roues, moi qui entretient, Examine la moto de ma sœur car je l'interdit de partir sans vérifier sa moto( frein, pneus, fuite...)

Ce contrôle technique, pour moi est du racket car je sais très bien que mes moto passeront le contrôle et je ne suis pas le seul dans ce cas.

Moi qui vais avoir peur quand le technicien va monter dessus pour les éventuelles mesures, peur qu'il tombe notamment.

Bref je me sent volé, frustré de devoir payer pour mon plaisir.

Vive la France fière d'être français mais la c'est trop.

N° 948643 - M. Duboc Denis

par :

02/07/2023 13:33

A quand un contrôle technique du réseau routier et de ses infrastructures qui sont responsables de 30 % des accidents subit par des véhicules 2 roues dénoncé par les statistiques de la sécurité routière ?

Pour une grande majorité des usagers de 2 roues ce mode de déplacement est souvent en corrélation avec leurs pouvoirs d'achat. Le tarif du contrôle technique de sécurité annoncé est ainsi bien trop excessif en rapport au budget de leurs usagers.

Imposer un contrôle technique de sécurité en prétendant que les véhicules 2 roues sont polluants alors que les véhicules 2 roues de ses dernières années répondent aux dernières normes dans ce domaine. Est-ce que cela veut dire que les autorités de ce pays remettent en causes ces normes ?

Imposer un contrôle technique de sécurité en prétendant que certains véhicules 2 roues sont bruyant alors que les policiers ou gendarmes sont déjà en charge de veiller à ce point. Est-ce que cela veut dire que les autorités de ce pays remettent en causes le travail de ces institutions ?

N° 948645 - Contrôle technique Moto

par :

02/07/2023 13:33

Nos motos sont toutes entretenues car nous risquons notre vie à chaque fois que nous les prenons. Les accidents sont principalement liés à des états de routes déplorables, ou des automobilistes qui ne sont pas vigilants.

Avoir une moto est une passion pas une nécessité, nous les entretenons donc très bien.

Le contrôle technique moto est pour nous une façon de venir récupérer de l'argent supplémentaire là où il n'y a pas de cause d'accident.

N° 948649 - Pure arnaque

par :

02/07/2023 13:34

A cause de 3 associations hystéro bobos gauchos, on institue un ct moto totalement inutile. Une étude européenne démontre que moins de 0.5 % des accidents de 2 roues sont dus à un défaut d'entretien !!

Tout le monde sait bien qu'un motard n'a pas de carrosserie et donc va entretenir sa moto.

Ce CT n'est qu'une arnaque destinée à installer une nouvelle taxe, la seule chose que savent faire ces gauchos !!

Une somme modique ? 50 € pour un simple contrôle visuel !!

Ce qui est dommage dans notre société, c'est que le ridicule ne tue plus !!

Bref opposition totale !!

N° 948653 - Motard non convaincu

par :

02/07/2023 13:36

Le motard EST la carrosserie de son véhicule, il faut être suicidaire pour rouler avec un deux roues motorisé mal entretenu ou bien être un délinquant routier (sans permis, assurance etc...) Je contrôle mon véhicule avant de prendre la route.

L'état d'un deux roues motorisé n'est en aucun cas la cause des accidents. Par contre l'état des routes ainsi que le comportement des conducteurs en sont la cause dans la quasi totalité des sinistres.

De plus il me semble que les deux roues les plus "trafiqués" et les moins entretenus sont les 50cc et ils ne sont pas concernés par ce projet de loi...Bizarre

N° 948658 - Sécurité du contrôle et assurance

par :

02/07/2023 13:38

Ma moto pèse plus de 300kg.

Qui sera habilité à la déplacer dans l'enceinte du centre de contrôle technique ?

Le technicien ou moi son propriétaire.

Si c'est le technicien, disposera-t-il obligatoirement du permis moto pour pouvoir procéder aux manoeuvres qui peuvent s'avérer délicates à basse vitesse ainsi qu'à l'arrêt et, en cas de dommages (chute), qui sera responsable ?

Si c'est moi qui devrai déplacer et manoeuvrer mon véhicule, serai-je autorisé à pénétrer dans l'atelier et, en cas de blessure au sein de l'atelier ou de dommages sur un autre véhicule ou sur le matériel du centre de contrôle technique, comment cela se passera-t-il ?

N° 948659 - Contrôle technique moto inutile

par :

02/07/2023 13:38

Contrôle technique inutile sur ma moto que je sais moi même visualiser à chaque balade, L'etat de ma moto. Il en va tout d'abord de ma sécurité, ainsi que des autres usagés. Par contre j'aimerais avoir un état des routes en amont de mes balades. En effet il est souvent plus dangereux de rouler sur certains dis fonctionnement des routes, ni de poule, ralentisseur non signalé;... Etc Il s'agit là que d'une pompe à fric encore et encore ! Je sais gérer ma sécurité de ma moto, gérer vos routes que nous empruntons !

N° 948663 - Non au CT2RM !

par :

02/07/2023 13:40

À un moment où l'inflation est forte, où le pouvoir d'achat n'a jamais été aussi bas et compte tenu du très faible pourcentage d'accidents où l'état de la moto est en cause (comparé à la grande partie où l'état des routes est en cause - nids de poule, etc), cette nouvelle dépense obligatoire ne fait aucun sens.

Les contrôles prévus étant exclusivement visuels, n'importe que propriétaire de moto peut, et fait déjà, ces vérifications.

NON MERCI !

N° 948666 - Non au CT2RM !

par :

02/07/2023 13:41

À un moment où l'inflation est forte, où le pouvoir d'achat n'a jamais été aussi bas et compte tenu du très faible pourcentage d'accidents où l'état de la moto est en cause (comparé à la grande partie où l'état des routes est en cause - nids de poule, etc), cette nouvelle dépense obligatoire ne fait aucun sens.

Les contrôles prévus étant exclusivement visuels, n'importe que propriétaire de moto peut, et fait déjà, ces vérifications.

NON MERCI !

N° 948667 - Comment vont pouvoir faire les contrôleurs techniques

par :

02/07/2023 13:41

Bonjour,

Je suis propriétaire de plusieurs motos anciennes, pas forcément toutes en carte grise de collection. Comment va pouvoir faire le contrôleur technique en sachant par exemple que ma honda XLR600 de 1985 ne possède pas de démarreur électrique ?

J'ai déjà prêté cette moto à des motards chevronnés. La démarrer nécessite un savoir faire. Certains se sont fait très mal à cause du retour de kick.

Je vois mal le contrôleur technique monter debout sur la moto pour mettre un grand coup de kick, sans forcément réussir à démarrer la moto, et en risquant en plus de s'infliger des blessures pouvant occasionner des incapacités temporaires de travail.

Je vous invite à rechercher sur internet "blessure retour de kick"

Est-ce que ce contrôleur technique va demander au propriétaire de la moto de rester dans l'atelier pour démarrer sa propre moto afin qu'il puisse procéder au contrôle technique.

Il me semble que, l'atelier étant interdit au public, le contrôleur technique s'expose à des problèmes d'assurance et de responsabilité.

Autre point, tous les contrôleurs techniques ne sont pas titulaires du permis moto.

Vous allez donc demander aux contrôleurs techniques de manipuler des engins qu'ils n'ont peut-être jamais utilisés. Quid de leur responsabilité en cas de dégradation dans le centre technique ?

Le métier de contrôleur technique étant déjà en tension, limiter les centres agréés au fait d'avoir un contrôleur titulaire du permis A ne va faire qu'engorger certains centres de contrôle technique.

Ce contrôle technique est monté en urgence, sans une réelle concertation avec de vrais utilisateurs de motos.

Vous feriez mieux de vous concentrer sur un point qui est responsable de 30% des accidents de la route : l'état des routes.

Nous sommes en été, les gravillonneuses sont de sortie. C'est une méthode rapide et moins coûteuse pour l'entretien du bitume.

Si le fait de répandre des gravillons sur les bandes d'asphalte n'a pratiquement aucune conséquence pour les 4 roues, pour les motards, c'est tout l'inverse : perte d'adhérence, trajectoire hasardeuse, et que dire du freinage d'urgence sur une route gravillonnée.

Y a rien de mieux pour se "mettre au tas"

Espérant que ma contribution vous fera réfléchir à deux fois avant de faire appliquer une mesure absurde.

N° 948671 - Pertinence des points de contrôle et qualification réelle des agents.

par :

02/07/2023 13:43

La nature des points à contrôler est-elle déterminée par des études statistiques objectives des éléments techniques ayant un impact sur l'accidentologie? ( exemple, xx%des accidents suite à frein défectueux = freins à contrôler) il conviendrait d'appliquer un critère 80-20 en lien avec les causes de danger afin de ne pas contrôler uniquement ce qu'on affiche qu'on contrôle.

D'autre part, compte tenu de la diversité effective des deux roues motorisés ( y compris cyclomoteurs) ne serait-il pas nécessaire que les personnes intervenant sur les points de contrôle soient dûment qualifiées et spécialisées ( on ne confie pas une transplantation cardiaque à un orthopédiste).

N° 948674 - contribution au projet de contrôle technique 2 roues , constat et propositions

par :

02/07/2023 13:44

Je roule en moto depuis plus de 25 ans, cette expérience m'incite à ce commentaire :

QUELS SONT LES REELS PROBLEMES DE SECURITE EN MOTO ?

1. les infrastructures routières dangereuses : chaussées non entretenues, nids de poule, ralentisseurs non réglementaires (hauteur anormale, abrupts, dégradé, sans marque blanche de signalisation au sol ou pire encore : construits avec des pavés glissants en cas de pluie, etc..)
2. les plaques de terre ou de boues laissées sur les chaussées par les remorques d'agriculteurs et les gravillons (en particulier ceux laissés par les services de voirie dans des virages sans visibilité !)
3. les comportements irresponsables d'usagers de la route :
  - camions bennes sans bâche, laissant tomber sur la chaussée ou même sur le motard qui les suit, déchets ordures, sable, gravier et cailloux ...
  - conducteurs fumant et jetant à l'extérieur leur mégot incandescent qui arrive droit sur les vêtements ou le visage du conducteur du 2 roues qui suit !!!
  - poids lourds roulant à vitesse excessive et ne respectant absolument pas les distances de sécurité en « collant » à la moto (en cas de freinage d'urgence, le motard n'a absolument aucune chance d'en sortir vivant ...)

La liste pourrait s'allonger encore et encore, et on ne peut que constater au quotidien l'inefficacité et l'inertie des pouvoirs publics face à certains de ces problèmes qui pourraient être résolus. Par exemple :

- pourquoi les camions bennes ou les remorques d'agriculteurs ne sont pas soumis à l'obligation de mettre une bâche pour empêcher les déversements sur la chaussée, voire directement sur les conducteurs de 2 roues ?
- pourquoi les maires, préfets, services de voirie ou autres font n'importe quoi sans contrôles de conformité en matière d'aménagements de chaussée (ralentisseurs non réglementaires ou détériorés, pavés, rainurages etc..) ?
- pourquoi les poids lourds ne respectent absolument jamais les distances de sécurité et que cela ne semble émouvoir aucun représentant des forces de l'ordre ?

#### SUR LES ALTERNATIVES AU CONTROLE TECHNIQUE :

En matière de sécurité, on sait très bien déterminer les causes d'accidents, les catégoriser et prendre les mesures correctives adaptées, la moindre entreprise dotée d'un service de sécurité fait cela au quotidien. Comment se fait-il que la commission européenne et l'état français soient incapables de travailler rationnellement sur ce sujet ?

Par ailleurs, la Commission Européenne n'oblige pas strictement les états membres à le mettre en place : l'Article 2 Champ d'application, dit que :

« Les États membres peuvent exclure de l'application de la présente directive les véhicules suivants, immatriculés sur leur territoire:

-véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années. Les États membres communiquent ces exemptions à la Commission »

1) On doit donc en conclure logiquement que ce contrôle n'a pas pour objectifs d'améliorer la sécurité, mais uniquement de générer du chiffre d'affaires pour des sociétés privées de contrôle, alors que les conducteurs de 2 roues entretiennent leur véhicule de façon rigoureuse et le plus souvent chez des concessionnaires qualifiés ...

2) On se demande s'il faut rire ou pleurer devant la perspective de confier sa machine à des contrôleurs à qui on ne demande même pas d'avoir le permis moto, mais de vagues « formations » et des « déclarations sur l'honneur » ! On croit rêver ...enfin disons cauchemarder. (Est-ce que dans



cette « formation » on leur apprendra au moins à manipuler et béquiller une moto de 300kg sans la faire tomber ?)

3) La question du bruit anormal de certains 2 roues peut-elle être résolue par le contrôle technique ? Evidemment pas : les « têtes brûlées », qui trafiquent les pots d'échappement, remettront le pot d'origine temporairement pour le contrôle ... La seule action à entreprendre et qui devrait être mise en œuvre est le contrôle drastique et sans faiblesse (y compris par l'immobilisation sur le champ du 2 roues) par les forces de l'ordre.

#### SUR LA PERIODICITE DES CONTROLES TECHNIQUES

1) Une automobile roule en moyenne 20000kms par an, une moto 4000kms par an. Une automobile doit passer le contrôle 4 ans après sa mise en circulation soit en moyenne au bout de 80000kms alors qu'une moto (en prenant en compte les annonces actuelles du gouvernement) devrait le passer au bout de 5 ans soit à 20000kms. !!!

Qui prétendra sérieusement qu'une moto a besoin d'un contrôle après 20000kms ?

2) Il y a un cas qui peut justifier d'un contrôle, il s'agit de la revente de particulier à particulier ; il est parfaitement inutile de prétendre améliorer la sécurité des conducteurs de 2 roues par le biais d'un contrôle périodique, a contrario il paraît très important qu'un acheteur ait des garanties impartiales au moment de l'achat d'un véhicule.

C'est le cas en Belgique par exemple qui a traité la question de la directive avec rationalité en instaurant le contrôle lors de la revente du 2 roues.

#### SUR LE PRIX D'UN CONTROLE TECHNIQUE

Les annonces à ce jour du gouvernement évoquent un prix de 50€ !!!

1) Dans un pays démocratique, l'état souverain qui prend une décision à ce titre, se doit d'en assumer les conséquences : le prix doit être imposé par l'état et uniforme sur tout le territoire et ce d'autant plus qu'il confie la réalisation de sa décision à des intérêts financiers privés !

2) La lecture d'appareils de mesure pendant 10 minutes et l'impression d'un compte rendu par un logiciel valent-ils 300€/heure ? Ce prix totalement scandaleux ne peut que renforcer la conviction des citoyens que ce contrôle n'est que le résultat du lobbying des sociétés privées de contrôle pour faire du profit ...

3) Rien ne semble prévu pour la présence ou non des centres de contrôle de manière à former un maillage suffisant sur le territoire. Qu'en sera-t-il de certains départements peu peuplés : la perspective de devoir parcourir des distances importantes (en particulier pour des petites cylindrées) pour aller dans un centre sans concurrence, donc avec tarifs prohibitifs bien évidemment, n'est pas tenable.

#### EN CONCLUSION

Rationnellement, seul un contrôle technique au moment de la revente aurait du sens, contrôle encadré par un prix fixé au plus juste par l'état. Le gouvernement serait bien inspiré de s'en tenir là. Toute autre décision plus contraignante entrainera amertume, révolte, perte de confiance dans la démocratie et les conséquences de ce scandale s'ajoutant à bien d'autres scandales liés au lobbying d'entreprises iront, un jour, jusqu'au rejet définitif par les Français de la Communauté Européenne. La démocratie est fondée sur l'idée de rationalité, un gouvernement qui nie l'évidence factuelle perd sa légitimité.

N° 948675 - NON au ct pour les motos de plus de 125 cm3

par :

02/07/2023 13:44

les accidents mortels dut a un mauvais état de la moto ne sont qu'une partie infime des accident moins de 1%, de plus les motards sont formé au contrôle de leurs machines pendant le passage du permis moto et informé de l'importance d'une moto en bonne état, le parc moto Français est surement en meilleur état que les routes sur lequel nous roulons tout les jours. Payé une cinquantaine d'euros voir plus pour un simple contrôle visuel que nous avons tous appris a faire pendant notre formation au permis de conduire n'as aucun bon sens et intérêt. je suis clairement contre ce contrôle technique pour les motos de plus de 125 cm3.

N° 948678 - Dépenses des gains rapportés par le CT 2 roues

par :

02/07/2023 13:46

Comment sera réinvestie notre argent ? Un CT c'est un impot en plus.

Si cet argent n'est pas utilisé pour protéger les utilisateurs de 2 roues quel intérêt ?

N° 948680 - CT moto

par :

02/07/2023 13:47

Contrôle technique inutile en ce qui me concerne.

Je roule en 2 roues depuis l'âge de 14 ans, sans accident !! J'ai un diplôme de mécanicien automobile. Toutes les réparations de mes motos sont faites par moi même, aussi une réparation qui a nécessité le contrôle d'un expert pour la mise à jour du certificat d'immatriculation. Nous n'avons besoin que de réparateurs moto et d'experts ! Pas de controleurs qui ne feront rien de plus que nous ne sachons faire !

2 choses à faire pour la sécurité :

1)Entretienir les routes

2)changer la mentalité de certains conducteurs (tous véhicules confondus) pour respecter tous les usagers de la route.

Bonne route à tous.

N° 948686 - CT

par :

02/07/2023 13:50

Bonjour

Je trouve que ce texte de loi est une aberration, ça fait 25 ans que je fais de la moto, le seul accident que j'ai eu, à été du à un refus de priorité d'une voiture. J'ai perdu un copain qui lui a perdu le contrôle et à été sectionné du à une glissière de sécurité. Prouvez nous que le CT va sauver des vies ? mis à part se plier aux exigences de l'Europe et entrer de l'argent dans les caisses de l'Etat. Je remet pas en cause l'entretien des routes puisqu'une nouvelle l'état s'est déchargé de celle ci en faveur des collectivités locales. Tous motards qui tient à sa vie, entretien son véhicule, on a nul besoin de votre contrôle.

N° 948687 - De l'utilité de la mise en place d'un tel contrôle

par :

02/07/2023 13:50

Ayant passé mon permis moto il y a peu de temps, et après la lecture des points de contrôles prévus, je ne peut que vous faire part de mon désarroi face à une telle mesure, en effet lors de l'examen pour l'obtention du permis, il est nécessaire d'effectuer la plupart de ces contrôles en présence de l'examineur.

La plupart des contrôles effectués avant chacun de mes départs, ou les problèmes mécanique ressenti lors de ces trajets quotidien qui donneraient lieu à une contre visite me ferai prendre rendez-vous chez mon garagiste.

Comme beaucoup de motards, conscient de ma vulnérabilité en deux roues, je fais pratiquer l'entretien de mon véhicules par un professionnel qualifié à des intervalles plus réguliers que ceux préconisé par le constructeur, au minimum un fois par an, et porte plus d'équipement de protection que préconisé par les lois en vigueur.

Il est difficile, voir impossible, de trouver des chiffres sur l'état du parc des deux roues motorisées, il est utopique de penser que les propriétaires d'une machine dangereuse arrêterons de l'utiliser ; Alors que des chiffres concernant les nombre d'accidents dû à une défaillance mécanique se trouve plus que facilement.

Depuis l'annonce de l'arrivée future d'un tel contrôle, je n'ai lu aucun argument en sa faveur qui n'était biaisé par le sensationnalisme, la jalousie, ou la colère d'un riverain face à un motard en particulier.

Oui, il y a des inconscient qui roulent sur des épaves, le contrôle technique automobile a t-il réglé ce problème ?

Si le but de cette mesure est la sécurité du motard, il serait bien plus utiles de sensibiliser les utilisateurs, et de lutter contre les comportements à risques d'une minorité. Un article du magazine américain Life publié le 17 juillet 1947, intitulé "Cyclists' Raid" (Razzia des cyclistes) mettait le doigts sur ce problème, il y bientôt 75 ans.

Si le but de cette mesure est de lutter contre les pollutions environnementales et sonores, il serait bien plus efficace d'augmenter les contrôle à l'usage, dans les faits, il suffira à ceux qui pensent qu'une moto qui fait du bruit est plus belles ou les sécurise de remettre le pot d'échappement d'origine avant le contrôle.

Il serait bien plus pertinent de mandater les professionnels passionnés à qui nous motards, confions notre vie de façon annuel, ou de contrôler le carnet d'entretien plutôt que rajouter une charge financière aux utilisateurs conscients des risques inhérent à la pratique de la moto.

Même si ce contrôle technique avait un effet bénéfique sur l'état du parc des deux roues motorisé, une remise en état de la chaussée aurait un effet bénéfique sur la sécurité de leurs utilisateurs (tout véhicules, motorisés ou non, confondus).

Et pour finir, l'inexpérience au guidon de contrôleurs non motards, ainsi que les conditions de réalisations de ces tests me fais peur pour l'intégrité de mon véhicule.

N° 948691 - Contre totalement contre  
par :

02/07/2023 13:53

Totalement contre. Je suis motarde depuis plus de 15 ans et j'ai appris au permis à entretenir moi même ma moto, et si ça me dépasse je vais voir mon concessionnaire en qui j'ai confiance, hors de question de laisser ma moto à des garagistes voiture non équipés. D'autant qu'il est extrêmement rare d'avoir un problème technique qui mène à un accident, avant de rouler on vérifie, après avoir roulé on vérifie. J'ai eu 3 accidents de moto et à chaque fois dûs a une route glissante ou à un évitement de voiture. Le CT n'apportera rien en matière de sécurité. En revanche, la formation des conducteurs moto/scooter/ voiture beaucoup beaucoup beaucoup plus

N° 948702 - Non au contrôle technique  
par :

02/07/2023 14:01

Le contrôle technique ne sert à rien car les motards font entretenir leur moto pour leur propre sécurité et ça leur coûte déjà assez cher pour

N° 948706 - Inutile sauf ....  
par :

02/07/2023 14:02

Totalement inutile car Le motard sait combien un bon entretien de sa monture est primordial pour rouler en toute sécurité.

Par contre Un CT obligatoire pour finaliser la revente d'une moto rassurerait sans aucun doute le nouvel acquéreur.

N° 948709 - 50 euros pour un contrôle visuel !!!!  
par :

02/07/2023 14:02

Bien sur qu'il est important de rouler avec une moto en bon état, c'est pour ça que je l'a confis à mon concessionnaire pour les visites annuelles, intermédiaires et en cas de panne. Lui-même est apte à la réparer, la contrôler et pourquoi m'obliger un contrôle technique qui va me couter 50 € pour qu'il me dise que tout va bien alors que je le sais déjà.

Je m'inquiète plus de l'état des routes qui se dégradent de plus en plus tous les jours, nids de poule, raccords de goudrons, gravillons etc

Imposer un contrôle technique visuel alors que je vois très bien si mes pneus sont en bon état, si mes plaquettes de frein sont usées et je vais pas attendre un CT pour devoir les remplacer.

N° 948711 - Inutile sauf

par :

02/07/2023 14:03

Totalement inutile car Le motard sait combien un bon entretien de sa monture est primordial pour rouler en toute sécurité.

Par contre Un CT obligatoire pour finaliser la revente d'une moto rassurerait sans aucun doute le nouvel acquéreur.

N° 948715 - pourquoi

par :

02/07/2023 14:04

Je dispose de 4 motos à mon nom en règles révisé par moi-même (1986, 1990, 1994, 1998), d'une assurance type flotte dégressive en fonction du nombre.

Bonus assurance au maxi (0 litige) et tous mes points sur le permis (voiture et moto)

Pourquoi payer un contrôle technique X4 alors que je ne roule que 3 mois (en moyenne 2000km) par an avec chacune ?

j'apprécierai une réponse cohérente de votre part, merci

Cordialement,

N° 948719 - pourquoi

par :

02/07/2023 14:06

Je dispose de 4 motos à mon nom en règles révisé par moi-même (1986, 1990, 1994, 1998), d'une assurance type flotte dégressive en fonction du nombre.

Bonus assurance au maxi (0 litige) et tous mes points sur le permis (voiture et moto)

Pourquoi payer un contrôle technique X4 alors que je ne roule que 3 mois (en moyenne 2000km) par an avec chacune ?

j'apprécierai une réponse cohérente de votre part, merci

Cordialement,

N° 948725 - Je suis contre

par :

02/07/2023 14:09

Je suis motard depuis plus de 30 ans, 17 motos et JAMAIS le moindre accident! J'ai toujours pris soin de ma moto car c'est ma vie qui est en jeu. Aujourd'hui j'ai une Royal Enfield 650 qui ne pollue pas, en tout cas bien moins que la majorité des voitures thermiques! Nous, motards, permettons de fluidifier la circulation et donc réduire la pollution. La baisse des accidents en moto alors que les ventes ont augmenté démontre bien que ce mode de transport n'est pas un danger! Question: qui va contrôler ma moto et quelles sont ses compétences dans le domaine????..... Car il est HORS DE QUESTION de laisser quelqu'un d'incompétent y toucher! D'autre part nous savons tous que certains centre de contrôle technique fraudent en octroyant des contrôles valides pour des véhicules épaves

et ce contre rétribution financière! Bref, ma moto est quasi neuve et très sécurisée, je ne paierai pas pour un contrôle! Tant pis si je suis hors la loi. Dont acte

N° 948730 - Contradictions et problèmes soulevés par le contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 14:10

Bien que sur le fond il semble raisonnable de prime abord d'instaurer un contrôle technique pour les deux roues, cette décision soulève un certain nombre de contradictions et de problèmes de mise en oeuvre.

Au chapitre des contradictions :

Pourquoi instaurer un contrôle périodique alors que notre voisin le plus proche la Belgique met en place un contrôle seulement au moment de la cession ?

Pourquoi intégrer les moins de 50cc alors que le contrôle ne porte pas sur la conformité du véhicule donc ne résoudra pas le problème des 2 roues modifiés par les plus jeunes motards qui sont les plus exposés ?

Pourquoi privilégier ce contrôle aux mesures alternatives - en particulier l'amélioration de l'état des routes - lors que les chiffres des assurances montrent que les défaillances techniques des véhicules causent 0.3% des accidents contre près de 17% pour les défauts d'infrastructures routières.

Pourquoi imposer aux motards des contrôles fréquents et inutiles alors qu'ils pourraient consacrer l'argent ainsi dépensé à l'entretien préventif de leur 2 roues ?

Concernant les 2 roues anciens, comme par exemple les mobylettes, ces derniers ne parcourent souvent que quelques dizaines de km par an. Est-il raisonnable d'imposer un contrôle à 50 euros sur une machine qui en vaut 300 ou 400. Sur ce type de 2 roues quels seront les points vérifiés pour 50 euros à part un contrôle visuel des pneus et des phares et un test des freins ? cela ne nécessite aucun matériel spécifique et prendra 5 minutes montre en main. La minute sera facturée très cher !

Enfin, comment recruter un personnel compétent et expérimenté pour les contrôles techniques moto alors que les centres ne parviennent déjà pas à recruter le personnel suffisant pour les voitures et cela en quelques mois d'ici à janvier 2024 ? Cela se fera forcément aux dépens de la qualité des opérations de contrôle.

Au chapitre des problèmes posés :

Les opérateurs de contrôle devront être tous titulaires d'un permis moto et expérimentés pour être capables de manipuler des motos pouvant peser jusqu'à 450kg tous pleins faits.

L'expérience de nos voisins belges montrent que les opérateurs ne sont le plus souvent pas capables de prendre en charge certaines de ces machines. Ce sont les propriétaires qui doivent donc les manipuler dans l'enceinte du local de contrôles ce qui est parfaitement contraire aux règles de sécurité.

Concernant le maillage des lieux de contrôle techniques, il semble très improbable que des centres de contrôle équipés pour le contrôle 2 roues soit présents en quantité suffisante sur tout le territoire et en particulier dans les campagnes.

Les motards en milieu rural seront donc obligés de parcourir de grandes distances pour effectuer ces contrôles. Est-il raisonnable qu'un adolescent parcoure 100 ou 150 km à 45km/h sur les routes pour atteindre une ville proche et effectuer ce contrôle.

Les collectionneurs de mobylettes (qui ont souvent 5 ou 6 engins voir plus) devront-ils eux aussi faire des centaines de km et engager des budgets de plusieurs centaines d'euros pour des 2 roues qui font une ou 2 randonnées par an l'été ?

Merci de prendre en compte ces points particuliers

N° 948745 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 14:18

Je suis contre ce CT car nous ne roulons pas avec des poubelles contrairement aux automobilistes. Cela ne fera que des dépenses supplémentaires pour les personnes possédant une moto ou plusieurs en cas de collection ce qui est mon cas.

N° 948747 - Non au contrôle technique 2roues

par :

02/07/2023 14:21

Tout est dit, le contrôle technique des 2rm est fait pour faire plaisir aux lobbies et à quelques associations pseudo écolo. Dans les faits il ne changera rien et n'apportera rien en terme de sécurité routière ou d'écologie. En revanche ça sera une contrainte de plus et un coût ( d'au moins 50€ par an, là où le contrôle technique d'une voiture qui a 4 fois plus de points de contrôle coûte 75€). En outre la mise en place concerne également des véhicules qui sont exclus du texte européen, de ce fait son application n'est pas conforme. Dans tous les cas je compte ne pas m'y soumettre, et j'en assume les conséquences.

Cordialement,

N° 948749 - Moto

par :

02/07/2023 14:22

Motard depuis des années je mets ma moto en révision tous les ans il en va de ma vie.... je n'ai pas besoin d'un CT!!!! Il serait préférable et souhaitable que l'Etat entretienne les routes (trous, mauvaise signalisation au sol, dos d'âne trop haut, revêtement des routes glissant par temps de pluie, gravillons, glissières de sécurité coupe tête.. donc non au CT.

N° 948752 - Inutile et très difficile à mettre en place quand on sait déjà les petits arrangements existants sur l'automobile

par :

02/07/2023 14:22

La formation du motard au permis de conduire lui impose un contrôle poussé par rapport à la formation pour la voiture, le fait de conduire une moto en mauvais état se fait ressentir instantanément ne serait-ce que des pneumatiques mal gonflés et usagers. Le fait d'avoir uniquement 2 roues seulement impose d'avoir un freinage entretenu. Rien n'impose un contrôle supplémentaire à celui des forces de l'ordre concernant le bruit et la signalisation, quand à la pollution rien de nécessaire vu la faible densité de deux roues restant des heures en statique dans les embouteillages climatisation à fond. Quand aux échappements et accessoires non homologués ils seront démontés avant et remontés après comme dans la plupart des pays où le contrôle est en

vigueur. Utilisez plutôt les budgets alloués pour la restauration des routes, l'arrêt des gravillonnages d'été dangereux pour les deux roues avec et sans moteur.

N° 948757 - Contrôle inutile sous cette périodicité. Tous les 5 ans et CT obligatoire en cas de revente = plus efficace pour la sécurité.

par :

02/07/2023 14:26

Un motard n'est pas un automobiliste, l'automobiliste utilise la voiture par nécessité alors que le motard utilise la moto par passion ! La grande majorité des motards fait ses propres contrôles techniques régulièrement sous peine de casse mécanique.

Une moto qui a 10 ans aura 2 CT à 5 ans et à 8 ans, mais aura changé de mains combien de fois entre temps ? Un contrôle technique obligatoire en cas de revente serait plus judicieux et serait mieux reçu par les motards, personne n'aime se faire arnaquer par un vendeur.

J'ai eu 5 motos neuves/occasions en 10 ans je n'ai jamais gardé une moto plus de 3 ans, et le seul accident que j'ai eu n'était pas due à un soucis mécanique mais à une voiture qui m'a coupé la priorité !

N° 948758 - Inutilité CT moto

par :

02/07/2023 14:26

Le CT moto est inutile car avant de partir en virée on vérifie tous les organes de sécurité avant de se mettre en selle. Et la plupart des motards le font il en va de notre vie car une seule défaillance, et vu l'absence de carrosserie, la moindre chute peut être fatale ! D'où nos vérifications de départ. Donc si c'est pour faire la même chose le jour du CT moto pour 50 euros c'est de l'argent dépensé pour rien CQFD !!

N° 948760 - Contrôle technique pour motos anciennes (avant 1970)

par :

02/07/2023 14:27

Si le CT peut à la rigueur se justifier pour les scooters utilitaires dont les conducteurs sont issus de l'automobile, il ne se justifie pas pour les motos, toujours bien entretenues par leur propriétaire, généralement passionné et averti.

En ce qui concerne le bruit et le débrillage, il est souvent aisé de remettre sa moto en conformité pour passer le CT et de faire l'inverse juste après, donc le CT est inefficace sur ces points, pour tant considérés comme fondamentaux par les promoteurs du CT

Quant à la pollution des 2RM, elle ne représente que 0,5% de celle de tous les transports: tout ça pour ça ?

Les motos les plus anciennes (avant 1970) devraient être exemptées de CT pour au moins 3 raisons: leur dangerosité très faible, attestée par leurs tarifs d'assurance très bas  
leur processus de démarrage est complexe et leurs commandes pas normalisées: comment s'y retrouvera un contrôleur technique?

certains accessoires (feux, phares, compteurs kilométriques) ne sont plus disponibles: s'ils ont un fonctionnement non satisfaisant, leur propriétaire les remplacera par des équivalents modernes le temps du CT, là encore inefficace.

N° 948765 - Logique?

par :

02/07/2023 14:29



Pourquoi rendre obligatoire quelque chose d'inutile?

Le fait d'instaurer un CT obligatoire pourrait même, à terme, avoir l'effet pervers de deresponsabiliser les usagers 2RM qui se reposeront sur le PV de contrôle pour s'assurer du bon état de leur véhicule et se passer des vérifications de base...

Après tout, ils auront payé pour avoir cette "tranquillité" ...

De plus, possédant des véhicules plutôt rares, et dont les pièces détachées d'origine sont encore plus rares, j'aimerais savoir comment cela ce passe si le contrôleur fait chuter ma moto et qu'elle est classée épave suite au coût des réparations.... Sur un 2 roues, les dégâts sont souvent plus importants que sur une voiture ...

N° 948766 - Grrrrr!

par :

02/07/2023 14:29

Je roule tous les jours sur ma bécane, je n'ai pas besoin que l'on me dise quel points de mon véhicule contrôler. Voici une mesure qui ne va pas me faire aimer l'Europe et les ronds de cuir suiveurs. A bientôt dans les urnes.

N° 948767 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

02/07/2023 14:30

Bonjour motard depuis plus de 20 ans je ne comprends pas la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés. En effet tous les organes de sécurité (pneus, freins, éclairage, rétroviseur) sont contrôlables facilement et font partis des éléments à vérifier avant chaque roulage comme enseigné lors du passage du permis de conduire ... Jusqu'à présent je ne pense pas que l'accidentologie des 2 roues soit liée à des défaillances mécaniques mais plutôt à des problèmes d'infrastructures défaillantes (beaucoup de routes en mauvais état ou non entretenues) ou des comportements inappropriés tant de la part des motards que des automobilistes mais pour cela il y a le code de la route. A titre personnel j'ai le sentiment que la mise en place de ce contrôle technique est orienté par la pression de quelques associations non dénuées d'intérêt ([association] / [association]) qui désirent éradiquer les 2 roues motorisés. A titre personnel je possède une moto de plus de 20 ans avec laquelle je ne parcours même pas 1000km par an et un cyclomoteur de 70cm3 des années 90 dont l'impact environnemental est à mon avis minime. D'après les propos du ministre Clément Beaune le contrôle technique serait mis en place avec une périodicité de 2 ans, 4 fois moins de points de contrôle qu'une voiture et un tarif de 50€ : je trouve cela complètement absurde. Je paye mon CT pour ma voiture 65€ donc logiquement pour ma moto 4 fois moins de points de contrôle (4 fois moins de temps pour le contrôleur du coup) donc tarif divisé par 4 donc aux alentours de 16€25. J'attire votre attention également sur le kilométrage moyen des 2 roues motorisés ( moins de 5000km/an ) inférieur à celui des voitures donc l'espacement entre les visites pourrait être doublé.

J'espère que vous lirez mon commentaire et pourquoi pas même que vous en tiendrez compte. Je reste disponible via mon mail pour plus de propositions pour améliorer la sécurité et le partage de la route.

Cordialement

N° 948772 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

02/07/2023 14:33

Non au contrôle technique des 2 roues .

N° 948775 - CT2RM

par :

02/07/2023 14:35

Serait il possible d'avoir un CT gratuit ? Pour plus de sécurité on serait tous prêts à vous apporter nos bécanes tous les ans.

Serait il possible d'avoir un compte rendu sur l'état des routes tous les 3 ans ??

N° 948776 - Lobbying CT

par :

02/07/2023 14:36

Un contrôle technique ne devrait être obligatoire que pour la vente.

N° 948784 - Ct 2 roues motorisés

par :

02/07/2023 14:41

Le ct lors de la cession du 2rm était une bonne idée. Le ct périodique n'apportera rien en terme de sécurité ni contre les nuisances sonores. Son inspiration est d'ordre punitive (asso pseudo ecolo) ou lucrative (X et consorts). Le mille feuille bureaucratique aura une fois de plus accouché d'une mesure inepte. Dommage.

N° 948786 - Opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés

par :

02/07/2023 14:42

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je considère que le contrôle technique se justifie pour les automobiles. En effet, les automobiles sont des engins à l'entretien complexe pour lesquels les vérifications de sécurité (vérifications des éléments de freinage par exemple) sont peu aisées et donc peu à la portée de la majeure partie des propriétaires d'automobiles. En effet ces derniers, en général, possèdent une auto par obligation et sont peu intéressés par la mécanique.

Les deux-roues motorisés et leurs utilisateurs sont différents.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux-roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, le fonctionnement de l'éclairage, les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécanique que les automobilistes. En général, on fait de la moto également car on aime la

mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des "motos poubelles" en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009 a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaires étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt "sur entretenir" qu'à "sous entretenir".

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Il est mis en avant, en faveur du contrôle technique moto, que certains utilisateurs de deux-roues motorisés utilisent des échappements non homologués.

Le contrôle technique moto ne résoudra pas ce problème. Un silencieux d'échappement bruyant se démonte et se remonte très rapidement, sans avoir besoin d'une grande compétence mécanique. Les quelques motards indéclicats pourront très facilement démonter leur silencieux non homologué pour le contrôle technique et le remplacer par le silencieux d'origine de leur machine, pour ensuite remonter le silencieux bruyant. Il est à noter que le contrôle technique en Allemagne n'a pas réussi à éliminer le problème posé par certaines motos bruyantes.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2, 3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en termes financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle, ...).

Enfin, l'instauration du contrôle technique va créer une nouvelle rupture d'égalité entre les citoyens selon leur lieu d'habitat. Les motocyclistes habitants dans les grandes agglomérations trouveront un centre de contrôle technique à proximité de leur domicile. Par contre, dans les zones rurales, les sociétés de contrôle technique n'auront aucun intérêt à établir des centres, les deux-roues motorisés étant bien moins nombreux que les automobiles. Les propriétaires de deux-roues motorisés dans les zones rurales se verront encore bien plus pénalisés en termes de contrainte financière et de perte de temps que les motards urbains.

Au total, le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une "fausse bonne idée" tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs.

Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement. De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat. En effet, elle n'apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voient une possibilité d'étendre leur marché.

Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent acculé à instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique),
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques et vous souhaite une bonne journée.

N° 948789 - controle technique 2 roues

par :

02/07/2023 14:43

bonjour,

le monde des motards est un univers bien à part dans celui des engins motorisés vous faites face à un ensemble de gens en très grande majorité passionnés et fiers de leur investissement, à la différence du parc automobile qui ne reflète qu'un moyen d'usage ou de nécessité

pour le plus grand nombre, la moto reste un loisir et non pas un engin d'usage quotidien ce qui peut être vérifié par le nombre moyen de kilomètres effectués par an et par l'investissement financier en équipement qu'un grand nombre d'entre nous font

(airbag moto, casque de plus en plus performant, monte pneumatique pour ma part et pour le plus grand nombre, c'est graissage chaîne tous les 1000kms, pression pneus tous les 500 kms, vidange tous les 10000kms, liquide de frein tous les ans, liquide de refroidissement chaque année, etc

peut on en dire autant des usagers de 4 roues ?

le niveau d'entretien et de vérification d'une moto est juste incomparable avec celui d'une voiture combien d'automobilistes se soucient de l'état ou de la pression de leurs pneus, hormis quand cela est fait par un centre de contrôle technique ?

la mise en place du contrôle technique pour les voitures a été une très bonne mesure pour la sécurité de tous, elle a permis de moins voir de cerqueuil roulant sur nos routes, sans compter les véhicules très polluants

par contre, cela n'a aucun intérêt pour des motos dont la grande majorité font suivre l'entretien de leurs machines chez leur concessionnaires à intervalles préconisés, ou par eux-mêmes à intervalles bien plus restreints

vous ne mettez quasiment jamais une moto en défaut pour des problèmes de pneus, freinage ou éclairage, ce qui est loin d'être le cas sur des voitures dont les propriétaires se contentent de mettre la clé dans le contact chaque matin, sans jamais vérifier s'il y a le moindre problème

une moto est comme un bijou pour son propriétaire, et un bijou, on est prend soin !

vous, en tant que représentant de l'état français, vous devez prendre conscience d'avoir l'un des meilleurs parcs motomobiles au monde, ainsi que les infrastructures qui vont avec, et que les impositions faites par l'Europe à ce sujet ne doivent pas s'impliquer en France

nous sommes propriétaires de 2 voitures d'une dizaine d'années parfaitement entretenues, et d'une moto dont l'entretien surpasse celles-ci

comme la grande majorité, l'usage de la moto reste une sortie weekend et parfois le travail quand les conditions météo le permettent

si vous avez besoin de comparer la situation des motards, faites le avec le monde des plaisanciers au même titre, un usage sur le weekend des bateaux comme pour les motos, peu de distance parcourue

alors dans ce cas, qu'est ce qui justifierait un contrôle technique pour les bateaux, si ce n'est un aspect financier ?

nous avons un usage très restrictif de nos machines sur une période donnée, laissez nous le bénéfice de continuer à entretenir nos 2 roues de manière bien plus exhaustive que vous pourriez nous l'imposer

a vrai dire, je n'ai aucun scrupule à mettre 50 euros supplémentaire dans du matériel de sécurité, plutôt que de les donner à l'état pour m'entendre dire que tout va bien sur ma moto, situation que vous rencontrerez quasiment tout le temps

et que va couter au contribuable le cout des permis moto que vous devrez faire passer aux contrôleurs techniques, car je vous rappelle qu'en tant que particulier, l'accès à la zone de contrôle nous est interdite

et que se passera t'il quand un contrôleur, nouvellement titulaire d'un permis A2 et ce pour une durée de 2 ans, déplacera une moto avec une puissance de plus de 47.5 chevaux, pour laquelle il ne sera pas titulaire du permis et de ce fait non autorisé à utiliser ?

car en ce qui me concerne, je ne laisserai pas un contrôleur démarrer et déplacer mon joyau si celui ci ne possède pas le permis adéquat

je n'aborde ici que quelques problèmes dont la liste peut aisément s'allonger

si contrôle il doit y avoir, je serais d'avis de ne conserver que celui concernant la pollution et surtout le niveau sonore car, en bon motard, je ne conçois pas de perturber l'environnement sonore des particuliers

pour le reste, rien, absolument rien ne se justifie

alors s'il vous plait, ne céder pas aux sirènes de la facilité et la privation du peu de liberté et plaisir que nous avons encore

merci,

N° 948791 - Contrôle inutile

par :

02/07/2023 14:44

58 ans, 40 ans de moto, 0 accident mais une poignée de presque accidents qui ont TOUS eu pour origine un refus de priorité ou un manque d'attention de l'automobiliste. Pour mes motos, elles sont toujours entretenues par moi-même ou par un professionnel, et je les vérifie régulièrement avant de prendre la route comme on nous l'a enseigné au permis. Tous les motards font de même et je n'en connais aucun qui roule avec un engin qui n'est pas en bon état.

Mes motos sont en parfait état parce que ma sécurité est essentielle pour moi, et ce n'est pas un pseudo-contrôle par [réseau de contrôle technique] qui y changera quelque chose à part enrichir les centres de CT.

Si vous voulez améliorer les chiffres d'accidentologie (et ça vaut pour tous les véhicules) c'est à la formation qu'il faut s'attaquer, or vous faites exactement l'inverse avec un projet de permis plus rapide et moins cher.

N° 948793 - Projet inadapté

par :

02/07/2023 14:46

Bonjour.

Dans le cadre de ce projet, trop de choses incohérentes restent présentes :

- l'utilisation de la moto impose de facto d'avoir toujours une machine en parfait état ce qui coûte déjà énormément.
- cela n'empêchera pas, comme pour les véhicules automobiles à 4 roues de voir des engins non homologués et n'ayant pas fait de contrôle continuer de rouler.
- aucune formation, aucune maîtrise de la moto, ainsi qu'aucune disposition particulière ne sera prise ni imposer pour les contrôleurs ce qui entraînera des risques sur nos véhicules.
- cela n'améliorera rien quant aux objectifs écologiques avancées par les détracteurs des deux roues motorisés.
- enfin cela pénalisera encore une fois les possesseurs de machines anciennes mais entretenues qui n'ont plus les moyens d'acheter un véhicule plus récent, c'est donc un coup porté aux classes moyennes qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour se déplacer.

N° 948799 - CONTRE le CT moto ....

par :

02/07/2023 14:50

Que l'état commence par s'occuper le l'état de l'infrastructure routière :

- rail de sécurité : coupe gorge
- nid de poule
- bandé au sol glissante ...
- dos d'âne non conforme ...
- etc ...

Merci X, mais nous n'avons pas besoin de vous pour bien entretenir nos véhicule, et nous ne souhaitons pas vous engraisser non plus, vous vous gavez déjà suffisamment avec nos automobiles ....

N° 948800 - CT Moto

par :

02/07/2023 14:50

La mise en place du CT pour les motos est parfaitement Incompréhensible car la Majorité des motards prennent Grand Soins de leur moto et font au moins 1 fois par an un passage chez leur concessionnaire ou garage pour leur Révision Constructeur.

Donc, la grande majorité des motos sur la route sont parfaitement entretenues et conformes au cahier d'entretien de leur marque.

Sachant que les accidents graves liés à un défaut d'entretien d'une moto sont de l'ordre de 1% cela montre bien à quel point la mise en place du CT est Ridicule.

Encore un fois la très grande majorité des personnes responsables doit payer pour une minorité d'inconscient.

Autre point totalement Absurde dans ce CT est aussi qu'il sera fait Visuellement par des Personnes qui ne Connaissent Rien à la moto et leur Bon Fonctionnement car ils n'ont tout simplement pas leur

permis A, A1 ou A2 et tout ceci pour un Prix que moi je juge Monstrueusement Chère (50 €) juste pour jeter un œil !?! 10 € ça suffit amplement.

Pour conclure :

Pourquoi imposer un CT alors qu'il suffirait juste à un concessionnaire ou à un garage après une Révision Complète d'apposer une Vignette déclarant la Moto Conforme et Sûre pour circuler sur nos routes ?!

Merci de prendre le temps de lire ce commentaire.

Cordialement.

N° 948802 - CONTRE le CT moto ....

par :

02/07/2023 14:51

Que l'état commence par s'occuper le l'état de l'infrastructure routière :

- . rail de sécurité : coupe gorge
- . nid de poule
- . bandé au sol glissante ...
- . dos d'âne non conforme ...
- . etc ...

Merci X , mais nous n'avons pas besoin de vous pour bien entretenir nos véhicule, et nous ne souhaitons pas vous engraisser non plus, vous vous gavez déjà suffisamment avec nos automobiles ....

N° 948808 - CONTRE le CT moto ....

par :

02/07/2023 14:53

Que l'état commence par s'occuper le l'état de l'infrastructure routière :

- . rail de sécurité : coupe gorge
- . nid de poule
- . bandé au sol glissante ...
- . dos d'âne non conforme ...
- . etc ...

Merci X, mais nous n'avons pas besoin de vous pour bien entretenir nos véhicules, et nous ne souhaitons pas vous engraisser non plus, vous vous gavez déjà suffisamment avec nos automobiles ....

N° 948810 - Motard

par :

02/07/2023 14:53

Motos ne sont pas les véhicules les moins entretenues du parc français bien au contraire. On peut les comparer au propriétaire de véhicules de collection dans leur entretien.

N° 948815 - Enquête publique contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 14:55

Bonjour

Je suis contre la mise en place car j'ai 60 ans et je roule en 2 roues depuis l'âge de 16ans.

En 2 roues le bon état du véhicule est primordial pour assurer notre sécurité au quotidien et en tant que motard je m'assure par moi-même et par un passage régulier chez un spécialiste que ma moto bénéficie d'un bon état de tous les organes sont efficaces pour garantir ma sécurité .  
Ce contrôle n'aura aucune valeur ajoutée dans mon quotidien en Termes de sécurité, il viendra juste diminuer le budget alloué à faire cet entretien et augmentera l'espacement du remplacement des pièces à titre préventif car mon budget n'est pas extensible.  
De plus j'ai des doutes sur les compétences des centres sur le contrôle des 2 roues ...

N° 948819 - Une loi contre- productive: un mal français ?

par :

02/07/2023 14:56

En France, à chaque fois qu'on constate un problème (hausse d'incidents, baisse d'indicateurs ...), que ce soit dans le service public ou dans les entreprises, la solution simple (simpliste?) consiste à rajouter un contrôle.

En ajoutant une ressource de contrôle, par vases communicant, on baisse les ressources productives.

Pour le CT moto, en donnant de l'argent pour contrôler des motos bien entretenues, on va pousser les motards à baisser leur budget matériel ou entretien.

Si vous voulez améliorer la sécurité en moto, il faut travailler sur des facteurs qui vont améliorer la sécurité de tous les motards.

Pour les motards, améliorer leur formation, exiger qu'ils aient des équipements plus complets et plus sûrs.

Mais la route est aussi partagée par tous : la formation doit donc permettre aux usagers les plus robustes (camions, voitures ...) de ressentir l'insécurité des plus fragiles (piétons, cyclistes, motards ...).

Enfin, il serait primordial de diminuer les risques pour tous les usagers en proposant des infrastructures plus sûres.

N° 948821 - Contre le CT des 2 roues

par :

02/07/2023 14:57

Vu le nombre d'accidents lié au mauvais état des véhicules il est scandaleux et injuste d'instaurer un ct au 2 roues motorisé.

De surcroit il y a conflit d'intérêt avec Deckra.

Toutes ces raisons doivent suffire à ne pas l'instaurer

N° 948824 - Une loi contre- productive: un mal français ?

par :

02/07/2023 14:58



En France, à chaque fois qu'on constate un problème (hausse d'incidents, baisse d'indicateurs ...), que ce soit dans le service public ou dans les entreprises, la solution simple (simpliste?) consiste à rajouter un contrôle.

En ajoutant une ressource de contrôle, par vases communicant, on baisse les ressources productives.

Pour le CT moto, en donnant de l'argent pour contrôler des motos bien entretenues, on va pousser les motards à baisser leur budget matériel ou entretien.

Si vous voulez améliorer la sécurité en moto, il faut travailler sur des facteurs qui vont améliorer la sécurité de tous les motards.

Pour les motards, améliorer leur formation, exiger qu'ils aient des équipements plus complets et plus sûrs.

Mais la route est aussi partagée par tous : la formation doit donc permettre aux usagers les plus robustes (camions, voitures ...) de ressentir l'insécurité des plus fragiles (piétons, cyclistes, motards ...).

Enfin, il serait primordial de diminuer les risques pour tous les usagers en proposant des infrastructures plus sûres.

N° 948828 - Commentaire

par :

02/07/2023 14:59

Profondément contre le contrôle technique moto car il n'a qu'un seul but, permettre à l'état de récupérer de l'argent sur le dos des motards. Une moto en mauvais état implique de gros risques pour l'utilisateur, les motards sont stupides mais pas au point de risquer leur vie à chaque tour de roue... En revanche les routes méritent d'être remises en état et les réfections de bitume à gros coup de gravier devraient être interdites tout comme les remblais de sécurité avec un seul rail.

N° 948852 - Est-ce bien utile

par :

02/07/2023 15:11

Je suis conjointement motard et je ne vois pas l'utilité du contrôle technique.

J'avais jusqu'il y a peu une Ford Fiesta (oui une voiture) mais qui était dans un état déplorable limite dangereuse et malgré tout elle passait le contrôle technique donc quand on voit le peu de fiabilité qu'à le contrôle technique pour les automobiles on se demande vraiment si le contrôle technique pour les deux roues est bien utile.

De plus si c'est pour contrôler l'état mécanique des véhicules n'oublions pas que le contrôle technique n'est pas là pour ça mais pour s'assurer qu'il soit bien sécuritaire.

Alors pour moi avant d'imposer le contrôle technique posons nous les bonnes questions notamment sur le passage du permis de conduire à 17 ans.

N° 948855 - Contrôle technique NON

par :

02/07/2023 15:14

Hors de question de céder au aboiements des menteurs comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou [association]. NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

N° 948860 - NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

par :

02/07/2023 15:16

Hors de question de subir ce contrôle technique

N° 948863 - Enquête publique contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 15:18

Bonjour

Je suis contre la mise en place car j'ai 60 ans et je roule en 2 roues depuis l'âge de 16ans.

En 2 roues le bon état du véhicule est primordial pour assurer notre sécurité au quotidien et en tant que motard je m'assure par moi-même et par un passage régulier chez un spécialiste que ma moto bénéficie d'un bon état de tous les organes sont efficaces pour garantir ma sécurité .

Ce contrôle n'aura aucune valeur ajoutée dans mon quotidien en Termes de sécurité, il viendra juste diminuer le budget alloué à faire cet entretien et augmentera l'espacement du remplacement des pièces à titre préventif car mon budget n'est pas extensible.

De plus j'ai des doutes sur les compétences des centres sur le contrôle des 2 roues ...

N° 948868 - Comme toujours le peuple qui trinque

par :

02/07/2023 15:20

Vous en avez pas marre de toujours taper sur les mêmes vous êtes des vrais pickpockets vous en avez jamais assez vous feriez mieux de nous réparer les routes qui sont dans un état pitoyable au moins notre argent servirait à quelque chose

N° 948869 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 15:21

Non au contrôle technique... l'état a la solde du lobbying ...

N° 948871 - Inutilité du contrôle technique des 2rms

par :

02/07/2023 15:22

Bonjour,

Le motard entretient mieux son véhicule que l'automobiliste car il est plus vulnérable que lui.

L'état des 2rm n'intervient que dans 0,3% des accidents alors que l'état des infrastructures routières est lui de plus en plus mis en cause.

Une vraie formation au partage de la route serait plus productive.

Mes équipements de sécurité sont vérifiés à chaque révision par mon mécanicien et par moi même de façon régulière.

Des contrôles du bruit lors de contrôles routiers réalisés par les Forces de l'Ordre permettraient de juguler ces nuisances.

Tout le monde ne vit pas en milieu urbain, desservit pas les produits électriques soi-disant vertueux des électro bobos qui sont à l'origine du projet. C'est une nouvelle fois de la pseudo écologie mais surtout punitive.

Enfin, l'objectivité et la neutralité des associations à l'origine de la demande d'un CT 2rm étant nulles et partisans, le dossier n'aurait même pas du être évoqué.

Cordialement, un usager de la route.

N° 948872 - un CTM à la "française" ou sur le modèle germanique (par exemple) ?

par :

02/07/2023 15:23

Bonjour,

tout d'abord, je vous remercie d'organiser cette consultation et de donner ainsi la parole, entre autres, aux motards. Le projet de CTM, tel qu'il est envisagé actuellement, ne peut que susciter une hostilité d'une large partie de la communauté motarde. En effet, la question de fond pourrait être celle-ci : Existe-t-il un gain/avantage/bénéfice du futur CTM, tel qu'il est prévu actuellement, pour un motard ? La majorité des réactions actuelles tend à démontrer que non seulement aucun gain n'est perçu par nombre d'utilisateurs de 2RM, d'autant que les accidents dus à des causes techniques sont infinitésimales (cf. rapports à ce sujet), mais que ce projet est vécu comme "une obligation purement technocratique".

Dès lors, comment le futur CTM pourrait apporter un vrai bénéfice aux motards et favoriser son acceptabilité ? Un CTM s'inspirant du TÜV germanique (ou MOT anglais) pourrait être une piste. Ce dernier permet, notamment, de valider des modifications techniques (par rapport à l'homologation) contribuant à améliorer la sécurité des véhicules (freinage, éclairage à led par exemple). Un CTM de ce type pourrait alors être vu comme un "plus" comparativement à un entretien courant dans un garage. Nombre de motards non seulement ne seraient plus hors la loi mais le CTM validerait positivement toute amélioration permettant d'accroître la sécurité routière...ce qui est dans l'intérêt de tous !

Se pose également la question du coût. Je fais partie des motards collectionneurs. J'ai régulièrement entre 3 et 4 motos (d'autres amis en ont beaucoup plus !). Le coût total du CTM va être problématique pour nombre d'entre nous, si en plus nous n'y voyons aucun bénéfice... A l'image des assurances de flotte de véhicule, ne pourrait-il être envisagé un "CTM flotte" conduisant à limiter le coût total ?

Par ailleurs, le futur CTM sera-t-il le même entre une thermique et une électrique (intuitivement, le contrôle devrait être différent techniquement...et financièrement) ?

A l'heure du dérèglement climatique et de la nécessité de réduire les gaz à effet de serres, il est regrettable de ne toujours pas considérer le 2RM comme une solution mais comme un problème ! Le CTM tel qu'il est prévu contribue à la perpétuation de cette logique alors qu'un deux-roues peut être bien souvent une alternative à la voiture. Ce pays a oublié que le 2RM a été pendant des décennies un moyen populaire de transport du quotidien. Le futur CTM ne pourrait-il pas être une mesure favorisant le changement des imaginaires vis-à-vis du 2RM ? J'ai le sentiment qu'actuellement le projet aurait plutôt tendance à renforcer, chez le non-utilisateurs, l'image d'Épinal de "moto = danger", (oubliant au passage que TOUT deux-roues est par essence plus dangereux qu'une voiture).

Enfin, avez-vous mesuré les incidences en termes d'emplois ? Nombre de garages, d'accessoiristes etc. risquent de voir leur volume d'activité se réduire, voire de disparaître purement et simplement. Le gouvernement affiche une volonté de réindustrialisation. Le projet de CTM prend le risque de

l'inverse dans le secteur du 2RM et alors que la France représente le principal marché européen. N'y a-t-il pas un contresens économique ?

Il est regrettable que d'autres mesures alternatives, comme le proposait la Commission européenne, n'est pas été mises en place, laissant à la France le temps de concevoir un CTM qui soit bénéfique à l'ENSEMBLE des parties prenantes et non à quelques uns. Notre pays a-t-il besoin d'un motif supplémentaire de polarisation au sein de la société et source de ressentiment ? C'est bien ce que donne à voir la controverse autour du projet de CTM.

Bien cordialement

N° 948874 - On aucun intérêt pour les usagers

par :

02/07/2023 15:23

Un exemple parfait qui ne fera pas diminuer le taux de mortalité sur les routes comme aurait pu le faire des infrastructures en bon état.

Et pour ce qui est de la nuisance sonore penser que 10 minutes de mécanique empêcherons ceux qui ont décidé de faire du bruit MDR

N° 948876 -

par :

02/07/2023 15:24

Il faudrait vraiment que la France puisse s'affranchir de certaines décisions Européennes, qui sont imposées par des lobbies, ou des associations très actives, décisions qui ne sont en aucun cas en rapport avec une sérieuse volonté d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Les 2 roues motorisés sont mieux entretenus que beaucoup de voitures, cependant il est vrai que certains ne sont plus aux normes car modifiés, en terme de systèmes d'échappement. Des contrôles inopinés fréquents opérés par les forces de l'ordre devraient permettre d'assainir ce genre de situation.

Il faut absolument aussi que vous fassiez la distinction dans cette mesure, avec les motos anciennes. En terme de freinage, normes anti pollution, elles ne pourront probablement pas satisfaire lors des contrôles, mais c'était des moto des années 60, 70 ...rien à voir avec les motos d'aujourd'hui.

Merci de bien vouloir prendre en compte mes remarques svp....

Cordialement

N° 948882 -

par :

02/07/2023 15:26

Il faudrait vraiment que la France puisse s'affranchir de certaines décisions Européennes, qui sont imposées par des lobbies, ou des associations très actives, décisions qui ne sont en aucun cas en rapport avec une sérieuse volonté d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Les 2 roues motorisés sont mieux entretenus que beaucoup de voitures, cependant il est vrai que certains ne sont plus aux normes car modifiés, en terme de systèmes d'échappement. Des contrôles inopinés fréquents opérés par les forces de l'ordre devraient permettre d'assainir ce genre de situation.

Il faut absolument aussi que vous fassiez la distinction dans cette mesure, avec les motos anciennes. En terme de freinage, normes anti pollution, elles ne pourront probablement pas satisfaire lors des contrôles, mais c'était des moto des années 60, 70 ...rien à voir avec les motos d'aujourd'hui.

Merci de bien vouloir prendre en compte mes remarques svp....

Cordialement

N° 948888 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 15:29

Réparer les routes au lieu de venir nous voler avec ce contrôle technique totalement voulu par du lobbying..du a des menteurs comme [association] ou [association] ou [réseau de contrôle technique]

N° 948889 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 15:29

Un contrôle technique sur une moto ne sert à rien.Nous sommes assez grand pour vérifier nous même l'état de nos freins, de nos pneus enfin, de tous les organes de sécurité de notre moto étant donné que tout est visible d'un seul regard ! 30% des accidents de motards sont dus au mauvais état de la chaussée alors que 0,3% sont dus à l'état de la moto donc il serait bien plus judicieux d'enclencher des travaux d'importance pour l'entretien des routes ainsi que le doublement des glissières dans les virages...Il serait aussi intéressant de diminuer la TVA sur les équipements de protection spécifique aux motards, gants casques, blouson de cuir etc, permettant ainsi à tous de s'équiper correctement et de faire, ainsi, baisser la gravité des blessures lors d'une chute... Merci de m'avoir lu.

N° 948891 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

02/07/2023 15:31

Bonjour,

Ayant pris le temps d'écouter et lire les différentes positions sur le sujet, je juge abusif la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues.

Motard de longue date, je défends ma position sur 4 points:

- L'addition du nombre de scooters croissant sur les grandes agglomérations ne devrait pas concerner la cible dite 'motarde'. Le clientèle scooter ne correspond en rien à celle des possesseurs de permis 2 roues pour le cylindrées supérieures à 125 cc.

- Les machines les moins entretenues sont bien souvent le fait de personnes non concernées et mentionnées au point précédent, ceci englobe les possesseurs de 50cc et scooters qui ont la pire accidentologie.

- Les réglementations mise en place pour le port des équipements minimum pour la pratique du 2 roues n'est pas appliquée. La chaleur de la saison estivale engendre l'augmentation de circulation en 2 roues légers en tenues 'estivales' qui, en cas de chute, sont désastreuses médicalement parlant. J'accepte de payer une assurance mais pas son augmentation du fait d'accidents d'usagers inconscients.

- Les défauts d'entretien des voiries sont une cause importante d'accidentologie, de même que le doublement des rails de sécurité attendus depuis des décennies, dont le projet de loi pour l'application d'un contrôle technique semble ignorer les effets.

Alors, avant de mettre en place une loi amalgamant tous les possesseurs de 2 roues motorisés, âge et cylindrées confondus, il serait bon de vérifier qu'ils aient tous le soucis de l'entretien de leur véhicule, qu'ils soient des motards annuels et non saisonniers, qu'ils portent bien, et en tout temps, les tenues adéquates pour la pratique du 2 roues (casque, gants, pantalon, chaussures, veste), et que les chaussées ne soient pas une suite de pièges à éviter.

Je m'oppose donc fermement à la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues au sens ou il est proposé, et surtout à des fins politiques et financières en lien avec de grandes compagnies d'outre-Rhin spécialisées.

Merci de revoir la définition du 'motard' et de vérifier l'intérêt et la cible 'commerciale' de la mise en application de votre loi.

Cordialement,

N° 948892 - CT inutile

par :

02/07/2023 15:31

Motard depuis 50 ans, j'ai encore une vieille moto de plus de 30 ans qui fait à peine 1000 km par an, elle est dans un super état et je ne suis pas le seul à avoir une moto qui roule très peu. Obliger des milliers de motards à faire un contrôle tous les 2 ans pour une poignée de kilomètres avec une fausse excuse de sécurité est un racket organisé.

N° 948895 - Non au contrôle technique moto

par :

02/07/2023 15:34

Bonjour, je considère que le contrôle technique moto est une aberration.

Étant motard depuis 6 ans maintenant et roulant au quotidien, je suis dans l'obligation de prendre soin de ma moto car si je ne le fais, le moindre bouchon ou fuite d'huile sur celle ci me fais risquer ma vie et je pense que beaucoup de motard sont du même avis que moi. Sachant aussi que les 2 roues motorisées constituent 0,2% dès émissions polluantes en France ( autant dire rien) et que ça aide énormément à la fluidité du trafic je trouve que ce contrôle technique ne sert qu'à une chose: nous prendre de l'argent encore et encore.

Un citoyen qui en a marre de tout le temps payé. Cordialement

N° 948898 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 15:35

L'état Complice de la tentative d'escroquerie du groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et soumis au lobbying des pseudos associations comme [association] ou [association]

N° 948905 - Une réponse non adaptée aux problématiques "sécurité" rencontrées

par :

02/07/2023 15:38

La mise en place du contrôle technique semble être dictée par des questions liées à la sécurité.

Alors que la pratique de la moto est en augmentation régulière, les statistiques de sécurité démontrent que les accidents de la route impliquant des motos sont en baisse constante ces dernières années. En effet, la grande majorité des motards sont conscients des risques inhérents à leur pratique et adoptent des comportements responsables associés, notamment une attention particulière sur l'entretien et l'état de bon fonctionnement de leur véhicule.

En matière de sécurité, il serait plus efficace de travailler sur des sujets liés aux infrastructures, comme l'état du réseau routier qui s'est fortement dégradé depuis la politique de décentralisation opérée au début des années 2000. (cf conclusion du programme REAGIR qui met en exergue que "47 % des accidents comportent des facteurs se rapportant à l'infrastructure" et le rapport de la cour de

comptes publié en février 2022 qui alerte sur la situation de plus en plus dégradée du réseau routier français ».

Un autre sujet de travail pourrait être les équipements de protection. Même si la plupart des motards sont correctement équipés, aujourd'hui, seuls un casque et des gants sont obligatoires pour la conduite d'une moto !

Le niveau sonore non conforme de certains 2 roues motorisés est un vrai sujet, même s'il ne concerne qu'une infime part des 2 roues au regard du parc global de motos.

Le contrôle technique n'est pas une réponse efficace à cette problématique. A l'instar de ce qui se pratique dans le domaine du tuning automobile, les automobiles sont présentées au contrôle technique avec leur échappement d'origine et une fois le contrôle passé, leurs propriétaires réinstallent leurs échappements non homologués. (Cette pratique est encore beaucoup plus aisée sur une moto).

En complément d'actions de sensibilisation, la réponse à cette problématique pourrait s'envisager par des contrôles routiers plus ciblés des forces de l'ordre et un volet répression.

N° 948907 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 15:38

Pourquoi pas mettre en place un ct juste pour la vente des motos de plus de 50cc , voiturettes aussi qui sont plus polluante et souvent en très mauvais état ! Et exiger un ct qu'après un contrôle routier effectué par brigade motorisé si ils jugent la moto dangereuse !!!

N° 948908 - État voleur

par :

02/07/2023 15:38

Non au contrôle technique l'état ferait bien mieux d'entretenir les routes au lieu de nous escroquer

N° 948909 - Contrôle technique et révision annuelle

par :

02/07/2023 15:38

Dans la mesure où ma moto est révisé tous les ans ou 6000KM par un professionnel compétent, pourquoi ne pas dispenser de CT les véhicules suivie et entretenu par des professionnels ? Quelle valeur ajoutée de contrôler un véhicule tous les trois ans alors que les freins et autres organes de sécurité sont déjà vérifié tous les ans ?

N° 948914 - Enquête publique contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 15:40

Bonjour

Je suis contre la mise en place car j'ai 60 ans et je roule en 2 roues depuis l'âge de 16ans.

En 2 roues le bon état du véhicule est primordial pour assurer notre sécurité au quotidien et en tant que motard je m'assure par moi-même et par un passage régulier chez un spécialiste que ma moto bénéficie d'un bon état de tous les organes sont efficaces pour garantir ma sécurité .

Ce contrôle n'aura aucune valeur ajoutée dans mon quotidien en Termes de sécurité, il viendra juste diminuer le budget alloué à faire cet entretien et augmentera l'espacement du remplacement des pièces à titre préventif car mon budget n'est pas extensible.

De plus j'ai des doutes sur les compétences des centres sur le contrôle des 2 roues ...

N° 948919 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 15:42

Ce contrôle technique n'est qu'une escroquerie l'état est complice du lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

N° 948922 - Motos mieux contrôlées quotidiennement et annuellement par le motard et la concession moto qu'un contrôle technique par des non professionnels du monde motard.

par :

02/07/2023 15:45

Les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) . Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

J'ai 3 motos, toujours révisées chez un concessionnaire aux dates et kilométrages préconisés. J'ai confiance en mon concessionnaire.

Avant chaque sortie je vérifie moi-même l'absence de défaut électrique, la bonne pression des pneumatiques, l'état d'usure des pneumatiques, le graissage de la chaîne et sa tension, l'absence de fuites apparentes, le niveau d'huile moteur et de frein, le bon maintien des sacoches moto ou topcase ou sacoche de réservoir.

J'effectue moins de kilomètres en moto qu'en voiture, l'usure de la moto est donc moindre.

Mes motos sont toujours dans un garage fermé ce qui ralentit le vieillissement des pièces mécaniques.

Je ne roule jamais avec une moto dont j'ai le moindre doute sur son état car en deux-roues motorisé je n'ai pas de marge de sécurité, et le contrôle de sa moto à chaque départ ou démarrage est bien plus pertinent et fiable qu'un contrôle technique ponctuel par un centre de contrôle tenu par un NON PROFESSIONNEL du monde motard.

Je n'ai aucune confiance envers un centre de contrôle moto. Un contrôle du moteur de la moto sans attendre que le moteur chauffe graduellement peut l'endommager gravement à terme.

N° 948925 -

par :

02/07/2023 15:46

je trouve absurde et inintelligent de mettre en place ce contrôle technique pour les 2 roues motorisées ( moto de 125 cm<sup>3</sup> et plus ) car les motards respectent leur moto et en font leur entretien . Si c'est pour annuler le bruit que font certaines motos , il suffit d'interdire la commercialisation d'échappement avec chicane amovible . Avec ce contrôle vous allez taxer les motards qui eux sont dans la légalité . Par contre ce n'est pas avec ce contrôle que vous annulerez tous les scooters qui font les fous sous nos routes avec leurs engins souvent en mauvais état . De plus seul 0,03 pour cent des accidents routiers impliquant une moto en mauvais état ont lieu . Je pense aussi que l'état des routes qui se dégradent sont une cause accidentogène .

Enfin je suis motard depuis 45ans et en colère de cette nouvelle taxe . (et encore une qui ne sert à rien mais qui s'ajoute ) je crois qu'il faudrait vivre dans un monde de tolérance et non dans un monde extrémiste .



N° 948927 - Avis plutôt défavorable du CT 2 roues

par :

02/07/2023 15:47

D'un point de vue sécurité, je ne suis pas persuadé qu'un contrôle technique apporte des améliorations, dans la mesure où la plupart des gens sont conscients des risques, aussi prennent soin d'avoir un 2 roues avec des pneus, freins, éclairages, mécaniques, entretenus et en état. Le peu qu'ils ne le font pas, continueront à rouler sans contrôle, comme on le voit malheureusement aujourd'hui avec des voitures roulant dans des états pitoyables.

Certes nous sommes habitués à être constamment nivelé par le bas par le gouvernement, et ce dans tous les domaines malheureusement...

A noter, que j'ai chuté 2 fois en 2 roues, une fois à cause de graviers dans un virage, et une autre fois à cause de gasoil ou huile sur la route... Heureusement à faible vitesse, et donc seulement avec des blessures superficielles. Il y a en revanche des dégâts matériels coûteux... Bref, on aimerait des routes en meilleur état pour améliorer à la fois la sécurité, et le budget alloué aux réparations.

Concernant le coût du contrôle, je ne comprends pas pourquoi déjà on parle d'un montant à 50€ max sans même savoir ce qu'il va inclure. Il est peut être trop simpliste de penser ainsi, mais ayant 2 fois moins d'éléments sur un 2 roues que sur une voiture, pourquoi ne pas partir sur un tarif 2 fois moins cher?

N° 948931 - Contrôle technique moto, d'accord mais moins cher que 50 euros et le contrôleur ne touche pas ma moto.

par :

02/07/2023 15:50

Contrôle technique moto, d'accord mais moins cher que 50 euros et le contrôleur ne touche pas ma moto.

N° 948932 - Les motos et leur propriétaire.

par :

02/07/2023 15:51

La moto chez les motards est une passion.

Quand on est passionné on prend soin de sa passion de plus lorsque qu'il s'agit de sa moto.

Les motos sont bichonnées car à la moindre erreur et c'est l'accident, la preuve en est que les accidents impliquant une moto mal entretenue représente 0,3% des accidents.

Par contre l'état des routes se dégrade de plus en plus et là il n'y a pas d'action pour améliorer cet état.

Lorsque vous vous retrouvez dans un virage avec un nid de poule ou du gravier là c'est dangereux.

Les déplacements en moto sont plus courts donc moins polluants.

Donc je ne comprend pas également que au nom de l'écologie on fasse la chasse aux motards.

Merci de bien vouloir nous comprendre.

N° 948937 - Non au CT moto

par :

02/07/2023 15:52

Non au contrôle technique.

Encore une fois on essaie de se faire de l'argent sur le dos des gens.  
Chaque motard est conscient que sa moto doit être révisée et suivie régulièrement, je pense qu'il serait plus judicieux de remettre les routes en état ce qui éviterait toute dégradation de nos véhicules.

N° 948941 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
Energie et Climat

par :

02/07/2023 15:58

Bonjour

Merci à vous si vous lisez ce commentaire jusqu'au bout.

Il n'est pas bien long mais je tenais à m'exprimer sur ce sujet assez chaud du CT moto ; étant motocycliste depuis presque 30 ans, j'ai vu évoluer ce monde...

Pardonnez-moi mais vous prenez un peu trop une partie des motocyclistes pour des automobilistes. D'ailleurs je tiens à souligner que beaucoup de motocyclistes sont automobilistes mais pas nécessairement l'inverse...pourquoi ne pas réaliser une sensibilisation envers les automobilistes purs et durs ? Via simulateur par exemple...mieux, évidemment en conditions réelles...afin de leur faire voir ce qu'est réellement la conduite (et parfois le "pilotage") d'une moto en condition de circulation. Je pense que nous aurions tous à y gagner.

Vous connaissez mieux ce monde que cela pourrait mieux vous le faire comprendre.

Pourquoi un CT moto ?

Savez-vous que nous, les motocyclistes, nous savons pertinemment que notre sécurité n'est fondée que sur notre bienveillance à ce que notre véhicule soit bien entretenu et à porter des équipements de protection adaptés au fait que nous connaissons les risques d'une conduite sur 2 pneus (et pas 4, et croyez-moi ça fait beaucoup de différence) et sans protection mécanique autour de nous. C'est du vécu.

Je ne parle pas ici des apprentis pilotes qui devraient mieux aller mesurer leur égo sur un circuit plutôt que de tripler la vitesse d'un camion sur autoroute...Ils redescendront très vite de leurs perchoirs.

Je ne parle pas non plus ici des scooters "pilotés" par quelques apprentis en phase pubère sans aucune protection individuelle et en roue arrière...ni de leurs parents sur le même type de 2 roues mais en cylindrées supérieures qui portent bien des gants normés CE, certes, mais en short / Tee shirt / claquettes...

Personnellement, je suis pour un non-remboursement total des frais médicaux si hospitalisation en ces conditions de circulation. Et de plus j'en ai marre de payer des assurances plus chères pour ce genre de débiles.

Moi je vous parle des vrais motocyclistes (qui deviennent de plus en plus rares, je vous le concède). C'est quoi la différence ?

La différence c'est qu'on les bichonne nos bécanes !

A en rendre jalouses nos femmes !

Je rigole (quoique...à peine pour certains et pour certaines !)

Non, sérieusement, nous savons que nous allons la payer (très) chère notre ingratitude envers cet engin mécanique qui n'est absolument pas à considérer comme une voiture.

La moto nous permet de gagner du temps dans un trafic toujours plus dense, de beaucoup moins polluer à parcours égal, de prendre moins de place dans un parking...et j'en oublie...certainement !

Le CT n'est pas la bonne solution.

Je pense qu'il y a d'autres choses à régler avant...

Je vous salue.

&#9996;

N° 948943 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 15:59

Non au contrôle technique des 2 roues

Les motards français ne sont pas responsables des mensonges de l'état qui ferait mieux de s'occuper de l'état désastreux de nos routes

N° 948945 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ,3 et 4 roues

par :

02/07/2023 16:00

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues car je pense que ce n'est pas l'axe d'action le plus efficace pour sauver des vies.

En effet, le pourcentage des 2 roues impliquées dans un accident à cause de la mécanique est infime (0.3% chiffre officiel des assureurs).

En revanche, l'état des routes (reconnu responsable dans 30% des accidents) me semble un domaine beaucoup plus préoccupant ! Pourquoi ne pas réaliser davantage de contrôles, de concertations et consacrer plus de fonds à cet aspect ?

Un autre volet consisterait à intensifier la sensibilisation des conducteurs en imposant des séances de prévention routière comme il en existe déjà dans les collèges et lycées, ce qui permettrait de réactualiser les connaissances et d'être au courant des nouvelles dispositions à appliquer.

N° 948947 - Une mesure juste et indispensable

par :

02/07/2023 16:01

De nombreux deux-roues motorisés circulent dans des états déplorables et sont dangereux pour leurs conducteurs et pour les autres. On trouve dans les villes des engins à l'état de quasi-épaves. D'autres trafiquent leurs pots d'échappement et créent des nuisances sonores insupportables. Le contrôle technique est une mesure indispensable pour contribuer à encadrer ces véhicules.

N° 948948 - Faire valoir un entretien annuel ou révision comme CT , pas de double peine

par :

02/07/2023 16:01

Bonjour.

Motard depuis mes 16 ans en conducteur, j'en est 32 aujourd'hui.

J'ai toujours entretenu mes motos suivant le carnet d'entretien, j'ai eu 7 motos différentes.

J'ai actuellement une moto qui me prévient pour la révision annuelle, qui doit être faite en plus des révisions kilométriques.

Les garagistes, spécialisé, sont les seuls à qui je donne ma confiance car maintenir ça moto c'est avant tout rester en vie. Un mauvais freinage, un pneu usée ou un éclairage défaillant n'est tout simplement pas possible.

Le CT devrait être obligatoire pour les professionnel et les flottes de véhicule type uber eat et les nombreux scooteur qui pullule nos rues et donnent une mauvaise image et des mauvais chiffres d'accidentologie au vue de l'état du parc roulant.

Pour les particuliers qui paient déjà un entretien annuel, suivi d'un entretien kilométrique, à quoi bon ajouter un troisième entretien, qui plus est fait par des étrangers au véhicules qui n'ont eu aucun suivi et qui pourrait abimer ou mal faire leur travail car réparer ou contrôler une moto ne se fait pas en masse, comme est stipulé dans l'injonction du Conseil d'Etat, Faire moins pour faire plus. 50€ représente une heure de main d'œuvre pour des travaux qualifié et c'est la fourchette basse. Cela ne devrait être pas fait pour de la masse et un simple contrôle, sans aucune plus value a la sortie, ça fait cher la vignette. on a déjà celle des ZFE !

Il faudrait plutôt intégrer aux garagistes déjà existants et compétant qui sont spécialisés suivant la marque et le modèle pour la plupart et qui ont toute ma confiance ces points de vérifications. Pour la prévention pour le bruit et la sécurité, cela est déjà fait par les policiers et les compétences de l'autorité en cas de contrôle.

Merci de votre écoute.

N° 948962 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 16:10

Mon véhicule 2 roues parcourt 5000 km par an, l'entretien est réalisé par le concessionnaire qui maîtrise parfaitement la connaissance de la marque et possède les outils et logiciels de la marque qui assure du parfait état de la machine et de sont électronique.

De ce fait un contrôle supplémentaire réalisé par un technicien de qualification standard n'apporte aucune plus value. Dans ce cas le contrôle ne présente aucune crédibilité .

N° 948964 - périodicité

par :

02/07/2023 16:11

la périodicité du controle a 5 ans n'est q'une taxe de plus

un controle a la vente du vehicule pour eviter des arnaques serait plus pertinent puisqu'il y a 100 fois plus d'accident du a l'etat des routes q'a l'etat des machines

N° 948974 - Aucune logique

par :

02/07/2023 16:15

Qu'il y ai un contrôle technique 2 roues, 3 roues et quads, a la limite pourquoi pas après tout. Mais la notion de temps est d'un ridicule absolu, en 3 ans un motard moyen fait combien de kilomètres ? Il faudrait quand même commencer par là. Je suis un motard moyen, un motard en 125 qui doit faire dans les 2000 km/an, comme j'en suis certain les 3/4 des autres motards pour qui c'est moyen de transport occasionnel. Cela veut dire que mon futur Ct sera valable 6000 kilomètres ? C'est bien de cela que nous parlons. On est dans la même veine que pour les voitures, un Ct vide de sens et d'équité, une mesure européenne sous couvert de sécurité et d'environnement. Un peu de franchise serait de bon ton ... c'est l'honnêteté des parlementaires qui devrait passer le contrôle, il y' aurait du monde a la contre visite.

N° 948983 - Avis et argument sur le projet du contrôle technique moto !

par :

02/07/2023 16:22

Les 2 roues motorisées sont des véhicule très spécial.

Pourquoi ne pas imposer cette réglementation uniquement en ZFE.

Le problème du bruit et de la pollution étant un problème uniquement en ville.

La disparité de traitement entre les personnes qui peuvent ce permettre de rouler avec des véhicules neufs et les autres qui aiment leurs vieilles motos et en prennent soin est trop injuste dans un pays qui prône l'égalité.

Le seul véritable intérêt d'un contrôle indépendant serait pour les ventes de véhicules d'occasions qui permet un avis neutre et objectif du contrôleur ainsi que la traçabilités des kilométrages.

N° 948996 - Ct moto trop cher

par :

02/07/2023 16:26

Oui sera trop cher

Car un simple coup d œil sur un deux roues pour voir les éléments de sécurité. Pas besoin de pont élévateur. Ni de capot à ouvrir.

Pas besoin de grand bâtiment ni de grand parking .De plus elles vont devenir électrique petit à petit.

Il y aura moins de choses à contrôler.

Je trouve très cher .pour beaucoup moins de travail que sur une voiture.

N° 948999 - Ct moto trop cher

par :

02/07/2023 16:27

Oui sera trop cher

Car un simple coup d œil sur un deux roues pour voir les éléments de sécurité. Pas besoin de pont élévateur. Ni de capot à ouvrir.

Pas besoin de grand bâtiment ni de grand parking .De plus elles vont devenir électrique petit à petit.

Il y aura moins de choses à contrôler.

Je trouve très cher pour beaucoup moins de travail que sur une voiture.

N° 949005 - Consultation - CT2RM

par :

02/07/2023 16:30

Dans un contexte d'une quasi nullité d'accidents liés à des défaillances techniques, d'absence d'impact environnemental ou quelque autre nuisance que ce type de contrôle permettra de limiter.

Un arsenal de lois existe déjà pour permettre de respecter la réglementation en vigueur.

Ce type de contrôle technique mis en place pour les motos ressemble d'avantage à une mesure qui vise à satisfaire des lobbies et des associations qu'à protéger les motards et autres utilisateurs du réseau routier.

Encore une contrainte financière pour le porte-feuille du Français moyen pour le bénéfice d'une minorité influente et déjà privilégiée.

Il semble que le gouvernement a d'autres priorités pour améliorer la sécurité routière, comme notamment les conducteurs sans permis et/ou sans assurance, plutôt que de régler des problèmes techniques inexistants sur les deux roues.

N° 949006 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 16:30

Je suis nouveau motard et je viens d'acheter ma moto. J'ai moi même vérifié la moto. Le contrôle des éléments de sécurité sur une moto étant visuel, je ne vois pas l'intérêt de faire établir un contrôle par un centre. De plus, les accidents dûs à une défaillance technique de la moto comptent pour moins de 0.3%. Si on veut diminuer la mortalité en moto, une amélioration des infrastructures routières me paraît être la priorité.

Ce contrôle technique rentre une fois de plus dans l'inflation des normes et des coûts induits poussés par des lobbys anti voitures et deux roues qui aimeraient voir tout le monde sur des vélos. Mais tout le monde n'est pas un bobo parisien.

Cordialement.

N° 949008 - Ct moto trop cher

par :

02/07/2023 16:30

Oui trop cher

Car un simple coup d œil sur un deux roues pour voir les éléments de sécurité. Pas besoin de pont élévateur. Ni de capot à ouvrir

Pas besoin de grand bâtiment ni de grand parking De plus elles vont devenir électrique petit à petit. Il y aura moins de choses à contrôler

Je trouve très cher pour beaucoup moins de travail que sur une voiture

N° 949010 - Contrôle technique moto : inutile mais payant !

par :

02/07/2023 16:31

Cela fait 43 ans que je roule à moto, et ceci sans interruption. Cela fait 43 ans que j'effectue tous mes voyages à moto pour, en moyenne, 10 000 kms par an. La moto n'est pas un engin utilitaire comme la voiture qui, elle, est achetée par la nécessité de se déplacer. Aussi, mes motos (car j'en ai plusieurs) sont des objets de passion. La plus ancienne est de 1975 mais elle ne roule plus car elle a beaucoup servi. La deuxième est de 1992 et roule toujours parfaitement car toujours entretenue avec beaucoup d'attention. Les deux autres, plus récentes, sont, elles aussi, entretenues avec soins. Pourquoi ? Aimer la moto c'est déjà aimer la mécanique, avant même cette sensation d'évasion qu'elle procure. Mais cette sensation ne peut être totale qu'avec la complète confiance dans sa machine, surtout lorsque l'on roule avec sa conjointe. C'est le premier élément de sécurité, avant même la qualité des équipements pilote. Aussi, avant tout déplacement, systématiquement, c'est des vérifications (pression des pneus, niveaux, fixation des équipements, ...) et, à l'issue d'un voyage, tout aussi systématiquement, c'est lavage, contrôle de l'usure des pneumatiques, des freins et inspection de l'état général pour que la machine soit prête pour la prochaine sortie. Aujourd'hui, on m'explique que je vais devoir payer 50 € (par moto !) pour m'entendre dire ce que je sais déjà. 50 € alors que pour une voiture je paye 62 € (cherchez l'arnaque).

Les centres de contrôle devront être bien formés car le motard ne va pas supporter que sa machine soit maltraitée par n'importe qui (un contrôleur avec permis moto ne veut pas dire qu'il connaît toutes les motos, par exemple un embrayage à sec ne s'utilise pas comme un embrayage à bain d'huile).

Pour améliorer la sécurité des 2 roues, il serait plus judicieux de s'occuper de l'état des routes : je roule en Espagne, je roule en Italie, en Allemagne. Jamais dans ces pays je ne risque de me retrouver avec 10 cm de gravillons à la sortie d'un virage. Je ne risque pas non plus trouver des saignées mal rebouchées sur ma voie de circulation (merci la fibre).

N° 949013 - Consultation publique en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.  
par :

02/07/2023 16:32

Pour rappel :

"Le projet d'arrêté définit les mesures d'application du décret du 9 août 2021 et du projet de décret ci-dessus, dont les plus importantes concernent :

- La définition des points de contrôle avec un nombre inférieur de points de contrôle à celui du CTP des véhicules légers, tout en couvrant l'ensemble des domaines et fonctions usuels du contrôle technique. Le contrôle technique comportera des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules",

Une motocyclette à moteur doit être révisée entre 6 000 km et, jusqu'à 15 000 km selon les modèles. Lors des révisions, le garagiste procède de lui-même à un contrôle visuel et ceux gratuitement.

Exemple :

- Dafy Moto procède à 10 points de contrôles visuels (source : <https://www.dafy-moto.com/les-ateliers-dafy.html>)

- Moto Axxe procède à 6 points de contrôles visuels (source : <https://reseau.moto-axxe.fr/qui-sommes-nous/>)

- Sasie Center procède à 10 points de contrôles visuels (source : <https://www.sasiecenter.com/faq/quelles-sont-les-differences-entre-chaque-carte-privilege/>)

Et plus généralement l'intégralité des centres motocyclistes procèdent aux mêmes types de contrôles lors de révision.

Par conséquent, une motocyclette est régulièrement contrôlée par un professionnel

Pour me prendre en exemple, ma motocyclette passe dans les mains d'un professionnel 2 fois par an.

"- La définition des conditions et des procédures d'agrément des contrôleurs, des centres de contrôle technique et des réseaux. Les conditions de formation des contrôleurs disposant déjà d'un agrément pour le contrôle des véhicules légers ou des véhicules lourds sont assouplies,"

Si les conditions de formation des contrôleurs disposant déjà d'un agrément sont assouplies, les 2 roues seront contrôlés par des spécialistes voitures, alors qu'un véritable garagiste formé à la mécanique moto connaît son métier, sans pour autant se targuer d'être contrôleur.

"- La possibilité d'ouvrir des centres dédiés au CTP des véhicules de catégorie L, des centres mixtes véhicules légers / véhicules de catégorie L ou véhicules lourds / véhicules de catégorie L,"

Cela reprend l'élément cité plus haut. Comment faire confiance à un technicien généraliste sur des modèles qui seront très différents les uns des autres.

En règle générale, la structure des motocyclettes nippones sont différentes des machines Européennes qui sont elles même différentes des machines Américaines

"- La surveillance des centres et des contrôleurs par des audits et par des visites des agents de l'administration ayant la possibilité de suspendre ou de retirer leurs agréments en cas de manquements à la réglementation,"

Qui seront ces contrôleurs ? Comment les audits seront effectués ? Qu'elle sera la formation des agents administratifs, sur combien de jours et renouvelable sur combien de temps ?

"- La définition d'un calendrier échelonnant le passage des véhicules au premier CTP en fonction de leur date de première immatriculation à titre de mesure transitoire."

Nous reprenons le modèle des Véhicules Terrestres à Moteur 4 roues. Sachant que le parc des 2 roues est souvent composé de passionnés qui roulent de façon occasionnelle, ce calendrier est-il vraiment subjectif ?

N° 949016 - Ct moto trop cher

par :

02/07/2023 16:33

Oui trop cher

Car un simple coup d œil sur un deux roues pour voir les éléments de sécurité Pas besoin de pont élévateur Ni de capot à ouvrir

Pas besoin de grand bâtiment ni de grand parking De plus elles vont devenir électrique petit à petit Il y aura moins de choses à contrôler

Je trouve très cher pour beaucoup moins de travail que sur une voiture

N° 949019 - mesures alternatives au controle technique motos

par :

02/07/2023 16:34

bonjour. je propose des mesures concernant l etat des routes en particulier tel que les gravillons en ete periode ou l on rencontre le plus de motards prevoir un systeme sur les reservoirs des camions pour qu ils ne surversent pas leur excedent de gas oil dans les ronds points chose qui fait tomber nombres de motards ,obliger les possesseurs de deux roues a avoir des pantalons et des chaussures fermees meme l ete scooters compris,meme si si ces equipements dans un premier temps ne sont pas homologues , enfin prevoir des stages pour les jeunes permis comme un peu la fimo pour ies poids lourds concernant les trajectoires de securite en moto calquee sur celle de la gendarmerie a moto , le regard qui porte loin et tous les pieges de la route enumeres plus haut et d autres que nous avons appris par experience.pour ma part je possede huit motos des annees 80/90 je ne pourrai pas passer un ct pour chacune d elle.cdrl.

N° 949024 - Ct moto trop cher

par :

02/07/2023 16:36

Oui trop cher

Car un simple coup d œil sur un deux roues pour voir les éléments de sécurité Pas besoin de pont élévateur Ni de capot à ouvrir

Pas besoin de grand bâtiment ni de grand parking

N° 949026 - CT moto

par :

02/07/2023 16:38

Oui trop cher

Car un simple coup d œil sur un deux roues pour voir les éléments de sécurité Pas besoin de pont élévateur Ni de capot à ouvrir

Pas besoin de grand bâtiment ni de grand parking

N° 949027 - Inutilité d'un contrôle technique pour les véhicules 2 roues de plus de 125cm3

par :



02/07/2023 16:38

Tout d'abord, l'accidentologie est moto est très rarement le fait d'un problème d'entretien ou de problème d'un organe de sécurité car nous ne jouons pas à la roulette russe avec nos vies. Si nous n'avons plus de freins, notre corps sera notre seule carrosserie.

Dans la majorité des cas, les entretiens réguliers sont faits pour les mêmes raisons que ci-dessus et lorsque cela est fait dans un garage, ils sont non seulement à même de détecter les problèmes mais surtout ils pourront le corriger (là où un "contrôle", et bien nous allons payer pour que l'on nous dise que ça ne va pas).

Pour un contrôle qui porterait sur le bruit, et bien il suffira simplement à la personne de remettre leur réducteur de bruit, passer le contrôle, puis le retirer à nouveau, donc impact nul...

Cette proposition est donc d'une utilité relativement faible et va simplement faire payer les possesseurs de deux roues pour rien.

N° 949030 - vous devriez le publier plutôt

par :

02/07/2023 16:39

Bonjour,

Je suis l'heureux possesseur d'une petite moto, une 125, je me dois en tant qu'utilisateur de vérifier avant chaque usage l'état de mes pneus, amortisseurs, directions, éclairage, poignée d'accélérateur, levier d'embrayage, passage de vitesse et freins avant et arrière (et le phare correspondant) ....et cela chaque matin ou j'ai le plaisir de rouler en 125 pour quelque raison que ce soit.

Je me dois de respecter scrupuleusement l'entretien de ma moto via un carnet d'entretien suivant les révisions et comportant tampon du revendeur officiel de la marque de ma moto ainsi qu'une facture détaillée des entretiens et/ou réparations effectuées, cela m'assurant de pouvoir bénéficier de la garantie sur toute sa durée et je me dois d'effectuer le suivi d'entretien sur toute la durée d'usage de la moto afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Je me dois d'entretenir régulièrement ma chaîne de transmission afin d'assurer sa pérennité.

Et c'est pour cela que seulement 0.3 % des accidents de moto sont dus à une défaillance de la machine car quoiqu'on en pense les motards qui roulent avec des machines homologuées route sont soucieux pour leur immense majorité de leur sécurité mais aussi de celle des autres.

Donc cette mesure ne sert ni les intérêts des motards ni de leurs motos, par contre elle sert de courroie de transmission à une nouvelle manne financière pour une entreprise comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a pas hésité à utiliser un lobbying agressif pour faire valoir ses intérêts financiers auprès des députés européens.

L'état n'est pas en reste puisque la TVA fera son œuvre.

Personne n'est dupe chez les motards, nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique pour nous rappeler de ne pas jouer avec la sécurité de nos machines.

Ce n'est qu'une manière autoritaire de plus pour se servir directement dans le portefeuille des usagers de la route.

N° 949031 - Prix CT

par :

02/07/2023 16:39

De plus elles vont devenir électrique petit à petit Il y aura moins de choses à contrôler  
Je trouve très cher pour beaucoup moins de travail que sur une voiture

N° 949033 - Un projet sans impact sur la sécurité routière

par :

02/07/2023 16:40

Les données disponibles (études d'accidentologies) indiquent clairement que l'état du 2RM n'est en cause que dans 0.3% des cas.

Par ailleurs, il est clair que la décision française a été influencée par des associations très peu représentatives de la population.

Est-ce que tous ces efforts ne seraient pas mieux utilisés ailleurs ?

Je comprends le contrôle technique pour les véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup>, peut-être moins bien entretenus. Mais pour les 2RM de cylindrée plus importante, je ne souhaite pas cette mise en place.

N° 949034 - Contrôle technique des deux roues

par :

02/07/2023 16:40

Totalement opposé au contrôle technique des deux roues de plus de 80 cm<sup>3</sup> nous motards sommes capables de gérer nos motos faites de même pour les routes il y aura moins d'accidents merci.

N° 949042 - je suis contre le contrôle technique moto

par :

02/07/2023 16:42

Il y a plus d'accidents dus à l'état des routes, qu'à l'état mécanique de nos motos. Lors du permis moto, on nous a appris à faire les contrôles de sécurité obligatoires. Il en va de notre vie, une moto ça se pilote

et comment assumer un contrôle technique quand on est passionné et qu'on a une petite collection personnelle ? c'est un plaisir qui va nous coûter très cher !

est-ce qu'on est responsable de la racaille qui font des gymkanas dans les centres commerciaux et dans les villes ?

on ne pollue pas autant que les voitures et on n'utilise pas les routes comme les voitures et camions.

pour sa sécurité, le motard entretient sa moto et un passionné ne prête pas sa moto et ne la laissera pas dans les mains d'un contrôleur !!

N° 949049 - Non pertinent

par :

02/07/2023 16:45

Bonjour,

J'ai beaucoup de mal à saisir la pertinence de ce contrôle technique à destination des deux roues moteurs.

Motard depuis quelques années, je vais au minimum une fois par an au garage pour un contrôle général de la moto en respectant les recommandations constructeurs qui préconisent une révision tous les 6000km.

La sécurité est une préoccupation très présente au sein de la communauté des motards, il est inutile de proposer un contrôle technique pour ces raisons, d'autant plus que seulement 0.3% des accidents sont causés par un mauvais entretien des deux roues (chiffres assurances).

Ce qui m'inquiète également, c'est la compétence des contrôleurs techniques. Le secteur est déjà en difficulté en ce qui concerne le CT des voitures puisqu'il est difficile de recruter. Raison pour laquelle les compétences exigées d'un contrôleur technique vont être revues à la baisse pour faciliter les recrutements.

Compte tenu de cette situation, de la complexité mécanique d'une moto (notamment par les différences de modèles et de fonctionnement existants) je doute fortement d'avoir un gain en matière de sécurité avec ce contrôle technique.

Le seul changement que je constate, c'est un coût supplémentaire pour les motards alors qu'une moto représente déjà un budget conséquent comparé à une voiture alors qu'il y a un intérêt certain pour la fluidification des routes et de l'écologie.

Je pense qu'il serait intelligent de dispenser de contrôle technique les motos qui sont passées en révision dans un garage afin d'éviter des frais inutiles et un encombrement des carnets de commande des contrôleurs techniques.

N° 949061 - Contre la mise en place du contrôle technique des 2RM

par :

02/07/2023 16:51

Bonjour,

Je ne comprends pas cette obligation de mise en place du contrôle technique des 2RM :

- techniquement, rien ne démontre cette nécessité au vu de l'accidentologie ni du combat contre le bruit excessif, et ces deux points sont amplement documentés
- dire que l'Europe nous impose les normes n'est pas une réalité, mais relèverait plutôt d'un discours trop habituel de défausse sur l'Europe et ses normes, discours qui décrédibilise en même temps la construction européenne et la responsabilité du gouvernement

C'est donc une nouvelle contrainte qui vient peser sur nos libertés, sous prétexte que l'absence de cette contrainte aurait été une faveur insupportable aux autres.

Il faut penser que si l'accidentologie démontre l'inutilité du CT, c'est que les motards ne confient pas leur vie à un véhicule peu sûr : ils prennent déjà grand soin de leur mécanique.

Cette mesure avait été repoussée en France depuis plus de dix ans car les arguments des motards sont fondés et sérieux.

Cette vérité reste d'actualité.

N° 949069 - Pas de contrôle technique pour les motos

par :

02/07/2023 16:55

Je suis contre toutes mesures de contrôles des motos

La police et la gendarmerie sont parfaitement aptes à vérifier l'état de notre véhicule

donné de l'argent à des grands groupes qui rétribue nos élus et énarques en pantouflage devient un vrai problème qui s'apparente à de la corruption

Cordialement

N° 949071 - Encore une escroquerie

par :

02/07/2023 16:58

Étant motard depuis 44 ans et ayant beaucoup roulé

Avec 22 motos différentes jamais je n'ai eu un problème technique toutes mes machines ont été régulièrement entretenues

Votre contrôle technique ne sert à rien uniquement à créer un impôt supplémentaire

Sachant qu'il ne faudra pas longtemps pour que le prix augmente au fur et à mesure

Faites donc le nécessaire pour que les routes soient entretenues correctement

Pour la sécurité ce sera une vraie avancée

N° 949079 - Contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 17:04

Motard depuis plus de 30 ans je n'ai jamais croisé un véhicule 2 roues supérieur à 125 cm 3 dangereux par son état d'entretien. Ce contrôle technique ne se justifie pas.

N° 949090 - Décret de roues

par :

02/07/2023 17:12

Quel serait l'utilité du contrôle technique 2 roues. Il y a peu de roues sur le territoire par rapport aux nombres de voitures.

La plupart des motards roulent peu ou pas.

Dans quelle mesure des personnes sans permis moto (contrôleurs) seraient en mesure de monter sur une moto, l'installer et de valider une moto dont il a aucune connaissance. Que se passerait-il en cas d'incident et de chute de la moto lors d'un CT.

Les motos polluent bien moins que les voitures et autres industriels. Elles font peu de kilomètres.

N° 949093 - Quel intérêt

par :

02/07/2023 17:12

Pourquoi rendre obligatoire un contrôle technique sécuritaire sur les 2 roues motorisés ? Chaque motard sait que sa vie dépend directement du bon état de sa machine. Il est même formé pour cela dans le cadre du permis de conduire. C'est encore une contrainte et un coût supplémentaire qui va juste pénaliser les bons élèves car je ne pense pas que cela va gêner les conducteurs de 2 roues dans les rodéos urbains. Et quid du coût et de la faisabilité en milieu rural. Décidément très mécontent des décisions prises par ce gouvernement et ce président.

N° 949104 - contrôle technique moto, quand les lobbys prennent le pouvoir...

par :

02/07/2023 17:19

Je tiens à remercier vivement les 3 associations parisiennes (qui représentent une infime partie de la population française.... X, 970€/an de cotisations en 2021... belle représentativité...) de tout faire

pour "emmerder" (dédicace à M. le Président) sans réel fondement argumenté à 4 millions de conducteurs de 2 roues une taxe supplémentaire en ces temps d'opulence financière pour le citoyen lambda.

Une fois de plus, force est de constater que notre cher pays est dirigé par des lobbys et non par un gouvernement digne de ce nom.

Merci de m'imposer d'aller faire vérifier mes pneus, l'état de mes freins ou de mes différents éclairage, mais je n'ai jamais eu besoin, en 20 ans de moto, d'un pingouin pour le faire à ma place.... ces contrôles je ne les fait pas tous les 2 ou 3 ans mais avant chaque sortie avec ma moto! merci de me demander de raquer (une fois encore) pour vérifier que mes échappements ne sont ni trop bruyants, ni trop polluants.... il me semblait que l'arsenal législatif au main des forces de l'ordre permettait déjà de le faire (sonomètre, vérification d'homologation...).

Merci donc de garnir les poches d'entreprises privées (X si tu m'entends) qui n'hésite pas utiliser des rapports aux chiffres complètement faux pour faire pencher la balance en sa faveur (et qui n'est même pas foutu d'être prêt pour la mise en œuvre de ce CT).

Merci donc M. le Ministre, de nous montrer une fois de plus que le bon sens n'est pas un module d'apprentissage à Sciences Po ou l'ENA, puisque sous la pression, vous avez pitoyablement abandonner l'idée de mettre en œuvre les mesures compensatoires, pourtant bien plus pertinentes sur le sujet de la sécurité routière, que cette mascarade de contrôle technique. En effet, aujourd'hui, lorsque je sors ma moto, j'ai beaucoup plus de chance de finir dans le fossé à cause des innombrables nids de poules, raccords de goudron, plaques de gravillons et autres pièges à 2 roues qui pullulent sur les routes françaises, qu'en raison d'un problème mécanique.... cqfd.... vous aviez pour une fois pris une direction intelligente, pertinente et allant réellement dans le sens de la sécurité routière mais vous avez retourné votre veste, quel courage !!

A force de tirer sur la corde un jour elle se brise...

Peut-être que prochainement, las de toute cette mascarade, je revendrais ma moto, comme ça ces 3 associations dites "environnementales" (mais que nous devrions plutôt qualifier d'anti-2RM) auront gagné, par sur le plan qu'elles imaginent, non, elles auront gagné un automobiliste de plus, dans son véhicule diesel, climatisation à fond, qui viendra grossir les kms d'embouteillage sur les routes de France (la planète les remerciera!!).

Et tant qu'on y est, si M. Darmanin pouvait étendre ses "investigations" sur le bienfondé de la ligue des droits de l'Homme à ces 3 association championnes du conflit d'intérêt ce ne serait que justice! Pour lui filer un coup de main et voici quelques pistes :

- X : 970€/an d'adhésion (wahou, 97 adhérents à 10€....) .... 40 000 € de subventions de "Transport et Environnement" (lobby du transport électrique) + subvention de la société X (loueur de trottinettes et vélos électriques).

- X : le fondateur et porte-parole de cette asso n'est autre que le délégué général de ..... X, et vendeur de vélo.....

- X : 39 000 € de subventions de la Mairie de Paris, opacité sur sa composition et comptes non publiés (pourtant obligatoire), curieux de savoir à quoi sert tout cet argent du contribuable.

Félicitations donc à ces 3 champions du conflit d'intérêt pour n'avoir rien déclaré à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

M. Darmanin, à vous de jouer!!!

N° 949105 - avis sur la mise en place du contrôle technique véhicule motorisé 2 roues

par :

02/07/2023 17:19

bonjour ,

je suis motard depuis 1989 , agé de 57 ans .

dans mon vécu motard , j'ai eu 2 accident :

- 1 de ma responsabilité , mauvaise maitrise du véhicule
- 1 dû au mauvais état de la chaussée

je ne n'ai jamais été en insécurité par mauvais état de mon véhicule .

j'ai vécu beaucoup de situations d'insécurité par mauvais état des infrastructures , roulant beaucoup en montagne .

faire supporter le coût d'un contrôle technique au usager me semble un racket de plus alors qu'il faudrait investir nos impôts dans de réelles améliorations de nos infrastructures routières , surtout le réseau secondaire !!!!!

bonne lecture .

cordialement .

N° 949108 - Inutile pour les 2 roues supérieurs à 125cm3

par :

02/07/2023 17:20

Encore un impôts pour voler les citoyens en prenant en excuse notre sécurité et le nombre de morts, blablabla.

Nous motards n'avons pas besoins de vous pour savoir ce que nous avons à faire sur nos motos.

Notre entretien est bien suivi en temps et en heure. Nous n'avons pas besoin de vous pour nous expliquer que si on change pas tel ou tel pièce on risque de chuter..... et oui un pneu lisse ça glisse sur le mouillé.

Pour votre information moins de 0.5% des accidents à moto sont imputables à un défaut d'entretien. Vous ne prenez même pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Autrement dit votre CT est inutile pour les vrais motos supérieures à 125 Cm3. Concentrez vous donc plutôt sur les 50cm3 et voiturettes sans permis. Ou là, entre engin trafiqué ou épave y a de quoi faire.

Quand à la pollution produite par un 2 roues c'est franchement négligeable vis à vis du nombre et de la durée d'utilisation. D'autant que les normes ont énormément évoluées et sont du niveau des autos.

Côté bruit, il est déjà largement contrôlé par les forces de l'ordre. Donc encore inutile une seconde fois.

Bref vos arguments sont carrément faux et déconnecté de la réalité.

A l'image de la gestion du pays.

N° 949110 - Un motard se doit de tenir sa moto en bon état

par :

02/07/2023 17:21

Si un motard n'entretient pas sa moto, ce motard ne restera pas longtemps en vie et c'est suite à cette conscience qu'à le motard, que son véhicule est entretenu régulièrement, contrôlé régulièrement. Il en va de sa vie.

C'est pour cette raison que le taux d'accidents suite à une défaillance est très faible.

Par conséquent le contrôle technique n'est qu'une redondance inutile de ce que fait le motard tous les jours pour sa propre sécurité et survie.

N° 949125 - Contrôle technique véhicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

02/07/2023 17:30

Les motards entretiennent leurs véhicules car c'est de leurs sécurités et de leurs vies qui en découlent (contrairement à beaucoup d'automobilistes). Il n'y a que 0,3 pour 100 d'accident de 2 ou 3 roues dû à un mauvais entretien. Le contrôle technique est donc inutile d'autant que c'est une arnaque, un racket organisé et il serait plus judicieux de remédier à un état catastrophique de nos routes (nids de poule, gravillons....etc) qui causent de nombreux accidents pour les motards ainsi que d'accentuer des systèmes plus adaptés à notre sécurité comme les glissières et autres dangers pour les pilotes de 2 et 3 roues. Rendez obligatoire le port du blouson, de pantalons (certains sont en short l'été) et de chaussures fermées, tout ceci sera beaucoup plus efficace qu'un pseudo contrôle technique ou je peux vous dire que tous les nombreux motards que je connais ne laisseront jamais un contrôleur toucher à leurs machines et encore moins monter dessus. Faites quelque chose de concret pour la sécurité des motards et non pas un ridicule contrôle technique.

N° 949128 - Ctrl technique moto

par :

02/07/2023 17:31

Bien veiller à ne pas intégrer les enduro, trial et autre 2 roues à usage limité sur voie publique.

La chute moto étant facile pour un non motard, ne pas autoriser le contrôleur de ce déplacer avec la moto, car un problème d'assurance serait alors à régler en cas de dommage sur le 2 roues.

N° 949131 - contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 17:33

Le contrôle technique que l'on nous propose , n'es pas qualitatif du tout , c'est juste une taxe de plus .Pour ma part je serai pour mais que pour la vente d'un véhicule .

N° 949135 - Décret controle technique

par :

02/07/2023 17:34

Ce décret n'est là que pour enrichir la filière des grandes entreprises du controle technique, et l'état avec la TVA. Techniquement pas facile à mettre en place et sans réel progrès pour la sécurité des

motards, vous feriez mieux d'entretenir convenablement les routes. Cela fait 43 ans que je roule en moto et sans accident depuis 35 ans, ne me dites pas ce que je dois faire ou pas faire avec, c'est irrespectueux de votre part .

N° 949137 - Aberrant

par :

02/07/2023 17:35

Bonjour

Je possède une moto de grosse cylindrée entretenue tous les ans dans une concession.

Le simple contrôle visuel que vous préconisez est déjà effectué par lors de la révision annuelle. Il n'y a donc aucun intérêt à en faire une supplémentaire.

Les motards ne peuvent se permettre d'avoir leur véhicule en mauvais état, surtout au niveau des éléments de sécurité. Sinon c'est un accident à la clé.

Aussi, l'état des routes en général, hors autoroutes, est très dégradé et accidentogène. Bien plus que l'état des motos ...

Pour ce qui est du bruit, un contrôle obligatoire, comme une révision annuelle par exemple, peut permettre de mettre le parc de 2 roues conforme à la réglementation.

Je prends personnellement ce nouveau CT comme une sanction.

N° 949142 - Marre d'être une vache à lait

par :

02/07/2023 17:37

Au vu du montant souvent annoncé (50€), il va falloir nous expliquer les contrôles qui vont être réalisés.

Si c'est juste le contrôle antipollution et le bruit, c'est du vol !!!!!

A quoi va servir cet argent ?

N° 949145 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 17:38

le contrôle technique qu'on nous propose n'ai qu'une taxe de plus , un contrôle plus judicieux serai pour la vente d'un véhicule .

N° 949146 - Je n'ai pas de carrosserie donc..

par :

02/07/2023 17:39

j'ai la vision quasi permanente de tous les éléments de sécurité de ma moto (freins, pneus, transmission, amortisseurs,..)

Pensez vous que je vais partir rouler avec des pneus lisses alors que je n'ai que 2 pneus sur lesquels se repartissent tous les efforts centrifuges de la conduite.

Comme le montre les statistiques INDEPENDANTES; 0,3% des accidents de moto sont dus a un problème technique de la moto

le seul intérêt de ce CT serait le contrôle du bruit d'échappement, contrôle qu'il faudrait organiser de manière inopinée pour être efficace. Renforcez le budget de mise en oeuvre de ce contrôle et augmentez l'amende liée à ce défaut pour le financer.



N° 949150 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

02/07/2023 17:41

Quelle surprise de voir mise en place une mesure visant le contrôle technique de nos deux roues motorisés.

En effet, l'entretien de ceux ci est suivi régulièrement et je m'interroge donc sur le bien fondé de ce contrôle.

Avec une moyenne de 12000 kms effectués sur notre réseau routier, je peux en toute sincérité, affirmer que les principaux dangers rencontrés sur les routes tiennent plus à l'état de ces dernières ( nids de poules, gravillons, ralentisseurs hors normes, raccords de goudron glissants etc, etc...) qu'à celui de mon véhicule. A quand un contrôle technique du réseau routier avec une interdiction d'emprunter les routes n'y répondant pas ? Sous réserve d'une contre visite, elles pourraient alors rouvrir.

Sur le ton de l'humour, j'espère réussir à vous faire comprendre que je ne vois pas le lien de cause à effet entre état du véhicule et accidentologie. Cette dernière étant plus souvent la cause de comportement de conducteurs inadapté circulant pourtant dans des véhicules déjà soumis au contrôle technique (VL).

La dangerosité de la circulation en zone urbaine tient plus souvent à la multiplication de véhicules de toutes natures ( vélo, trotinettes, rollers, skates...) ce qui participe à la montée de l'accidentologie dans ces zones. La généralisation de mesures de contrôles s'appliquant à l'ensemble du territoire alors que les principales nuisances se retrouvent en ville me semble ainsi injustifiée. Les problématiques en zone urbaine ne peuvent elles pas simplement être réglées par arrêté municipal ? Malgré ma moyenne kilométrique annuelle se situant dans la fourchette haute, mon deuxième véhicule ayant plus de 30 ans est plus un objet de loisir ou de collection qu'un véhicule à usage quotidien dont le kilométrage annuel ne dépasse pas les 500 kms. Est ce donc juste de devoir repasser un contrôle au bout de 3 ans après seulement 1500 kms effectués ? L'exonération du contrôle pour ces véhicules me semblerait judicieux.

Enfin, je suis surpris que les principaux utilisateurs de deux roues ne soient que peu ou pas écoutés au détriment d'associations de défense de l'environnement ou autres faisant passer, par le fait, le simple motard pour un inconscient bien peu informé des risques environnementaux ou des dangers liés à la pratique du deux roues motorisé.

Par pitié, laissez faire les grandes personnes et ne demandons pas aux boulangers de légiférer sur la sécurité des parapentistes.

N° 949153 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

02/07/2023 17:43

Quelle surprise de voir mise en place une mesure visant le contrôle technique de nos deux roues motorisés.

En effet, l'entretien de ceux ci est suivi régulièrement et je m'interroge donc sur le bien fondé de ce contrôle.

Avec une moyenne de 12000 kms effectués sur notre réseau routier, je peux en toute sincérité, affirmer que les principaux dangers rencontrés sur les routes tiennent plus à l'état de ces dernières ( nids de poules, gravillons, ralentisseurs hors normes, raccords de goudron glissants etc, etc...) qu'à celui de mon véhicule. A quand un contrôle technique du réseau routier avec une interdiction d'emprunter les routes n'y répondant pas ? Sous réserve d'une contre visite, elles pourraient alors rouvrir.

Sur le ton de l'humour, j'espère réussir à vous faire comprendre que je ne vois pas le lien de cause à effet entre état du véhicule et accidentologie. Cette dernière étant plus souvent la cause de comportement de conducteurs inadapté circulant pourtant dans des véhicules déjà soumis au contrôle technique (VL).

La dangerosité de la circulation en zone urbaine tient plus souvent à la multiplication de véhicules de toutes natures ( vélo, trotinettes, rollers, skates...) ce qui participe à la montée de l'accidentologie dans ces zones. La généralisation de mesures de contrôles s'appliquant à l'ensemble du territoire alors que les principales nuisances se retrouvent en ville me semble ainsi injustifiée. Les problématiques en zone urbaine ne peuvent elles pas simplement être réglées par arrêté municipal ? Malgré ma moyenne kilométrique annuelle se situant dans la fourchette haute, mon deuxième véhicule ayant plus de 30 ans est plus un objet de loisir ou de collection qu'un véhicule à usage quotidien dont le kilométrage annuel ne dépasse pas les 500 kms. Est ce donc juste de devoir repasser un contrôle au bout de 3 ans après seulement 1500 kms effectués ? L'exonération du contrôle pour ces véhicules me semblerait judicieux.

Enfin, je suis surpris que les principaux utilisateurs de deux roues ne soient que peu ou pas écoutés au détriment d'associations de défense de l'environnement ou autres faisant passer, par le fait, le simple motard pour un inconscient bien peu informé des risques environnementaux ou des dangers liés à la pratique du deux roues motorisé.

Par pitié, laissez faire les grandes personnes et ne demandons pas aux boulangers de légiférer sur la sécurité des parapentistes.

N° 949156 - Non au CT2RM

par :

02/07/2023 17:44

Le Contrôle Technique pour les 2 Roues Motorisés est un projet qui semble n'avoir pas d'autres buts que de récupérer 50 Euros auprès des motards tous les 3 ans (et accessoirement de faire plaisir à des technocrates bruxellois).

Les motards un tant soit peu responsables (et il sont une majorité) sont conscients du fait que leur sécurité quotidienne dépend du bon entretien de leur véhicule.

Les "irresponsables" circulent déjà sans permis et sans assurance, ils n'iront de toute façon jamais mettre leurs bottes dans un Centre de Contrôle Technique !

De plus, ce n'est pas en 6 mois que des contrôleurs pourront être formés en nombre suffisant, et les professionnels eux-mêmes reconnaissent qu'ils ne seront pas capables de manœuvrer des motos parfois très lourdes.

J'emmène en ce qui me concerne ma moto tous les ans chez mon concessionnaire pour une révision complète, et je lui fais beaucoup plus confiance qu'à un chômeur qui aura été embauché dans un centre après 15 jours de formation !!!

Je pense qu'il serait bien plus judicieux d'exiger une révision par un mécanicien professionnel tous les deux ans (en fonction du kilométrage effectué) et que celle-ci donne lieu à une facture justifiant le contrôle des éléments de sécurité de la moto.

N° 949158 - Contrôle Technique

par :

02/07/2023 17:45

Bonjour,

J'ai le permis moto depuis une douzaine d'années, je suis âgé de 63 ans et je ne roule que 2000/3000 kms par an.

Je fais néanmoins réviser ma moto tous les ans chez un garagiste professionnel, lequel fait l'ensemble de ce qu'il y a à faire dessus, freins, vidange, tension et graissage de chaîne, jeux aux soupapes ainsi que différentes vérifications.

Je ne vois pas en quoi ce contrôle technique va changer quelque chose sur et ma pratique de la moto et ma sécurité sur la dite moto.

Ma moto n'est pas une 1ère main, elle a 43 ans puisque sa 1ère mise en circulation date du 26/09/1980, je roule néanmoins en toute sécurité avec.

N° 949181 - Utilité du CT moto sur la sécurité et les nuisances sonores.

par :

02/07/2023 17:54

Je pratique la moto depuis presque 30 ans, jamais d'accident, quelques petites chutes de débutant sans plus. Une quinzaine de motos en tout, de toutes sortes. En grosse cylindrée depuis longtemps.

Je ne comprends pas l'argument sécurité de ce CT, sachant que l'état du véhicule est impliqué dans moins de 1 % des accidents (statistiques assurances largement diffusées), contre 17 % des voitures quand on a imposé le CT automobile. Je fais toutes les opérations moi même sur mes motos, sans jamais d'accident, sans que qui que ce soit ne contrôle à ma place. La moindre défaillance se sent de suite, retire tout plaisir et sentiment de sécurité, et est donc corrigée immédiatement.

Je ne comprends pas l'argument contre les nuisances sonores, tout le monde sait qu'un silencieux est changé en quelques minutes le temps de passer le contrôle. Je suis très favorable à davantage de contrôles sonores (réels, avec appareil de mesure), et aux sanctions en cas de non conformité, cela donne une image très négative des motards pour quelques uns qui cassent les oreilles de tous.

Je peux comprendre que tout le monde n'est pas attentif à l'état de sa moto, n'en a pas les compétences.

Pourquoi pas un contrôle peu cher, rapide, des organes de sécurité (pneus, freins, roulements divers, éclairage, échappement, transmission, amortissement) si l'on parle bien de sécurité.

Enfin 30 % des accidents moto sont en lien avec l'état des infrastructures : s'il est question de sécurité encre une fois, les collectivités savent très bien ce qu'il faut améliorer. En 30 ans de conduite moto, j'ai bien vu l'état des routes globalement se dégrader, des dangers divers surgissant sans que l'on ne puisse les anticiper (gravillons suite à des travaux, nids de poule, peintures au sol glissantes, raccords ou rebouchages très grossiers, enfin tout ce qui compromet l'adhérence ou l'équilibre). Des sueurs froides régulières de ce fait, heureusement que j'ai l'habitude de laisser une marge de sécurité assez importante.

Et aussi il me semble que l'union européenne n'impose pas le CT, certains états s'en passent, au profit d'autres mesures. Où est le problème de non conformité ? Quel est le rôle du conseil d'état (oui, état, pas union européenne) pour statuer sur cette conformité ?

Que veulent les trois associations parisiennes ? Moins de bruit et de nuisances ? Plus de sécurité ? Rien n'ira dans ce sens avec le CT, voir plus haut concernant les échappements.

N° 949185 - Contrôle moto la goutte d'eau

par :

02/07/2023 17:56

53 ans à présent motard depuis mes 18 ans ma passion à toujours été là moto, tout mon argent passe dans ma passions collectionneur fou,mais ne vaut. T il pas mieux cela, que conduire une bagnole défoncés et ravagé une famille, moi c est la moto qui m aide à vivre dans ce monde devenue débile ou l état ce désengage de tout ses devoirs, obligeant les braves moutons à passée au vaccins nous racquettant toujours plus voilà maintenant que l on veut nous faire raquer encore j ai mis toute ma vie de travaille à acheter des motos ancienne à la état d épave restaurer moi même patiemment. Je possède 20 motos anciennes toute en parfait état comment faire pour trouver encore de l'argent pour financer ce putain de nouveau racket. Comment tout c'est cols blanc qui ne savent pas ce que

ça est les fin de mois difficile vont enfin comprendre mos inquiétude, les motos ancienne devrait être exempté

N° 949186 - contre le contrôle technique moto

par :

02/07/2023 17:56

bonjour pour moi ce contrôle technique moto n'est qu'un impôts déguisé ,je m'explique j'ai connu le début du controle technique auto et c'était une bonne chose trop de poubelles roulait mais après c'est devenu un business car le premier controle était tous les 5 ans après tous les 4 ans et ensuite la premiere a 4 ans et les suivante tous les 2 ans tous en durcissant le controle au point ou meme avec une voiture neuve ont ce demande si ont va passer le controle .pour les motos c'est un monde différent si le véhicule n'est pas entretenu c'est l'accident et aucune carrosserie pour ce protéger ,exemple une voiture combien de personne regarde leur pression de pneu en moto si la pression est trop base il y a de grande chance de tomber et ce faire mal .autre soucis qui va controler notre vehicule un mécanicien voiture n'est pas un mécanicien moto et je vois mal des jeunes en cyclo faire des kilometres pour trouver un centre qui ceux trouve trop loin .maintenant parlons chiffre il parait que c'est pour notre sécurité mais mais quand j'entend que les défauts des motos sont pour 0,3%de leur accident et que l'état des routes c'est 30% des accidents ,je pense que le controle devrait d'abord ce faire sur l'état des routes avant celui des motos .

N° 949187 - Non au CT

par :

02/07/2023 17:56

Le contrôle technique pour les deux-roues suscite des débats animés, mais il existe des arguments solides pour s'opposer à cette mesure. Premièrement, le nombre de motos sur nos routes a augmenté ces dernières années, mais paradoxalement, la mortalité liée aux accidents de deux-roues est en baisse. Cela suggère que d'autres facteurs, tels que l'éducation routière et la sensibilisation, jouent un rôle essentiel dans la sécurité des motards.

De plus, les problèmes techniques des motos représentent seulement 0,5% des causes d'accidents. Il est donc discutable de mettre en place un contrôle technique coûteux et contraignant pour une proportion aussi minime de la sécurité routière. Les points de contrôle proposés sont souvent superficiels et peuvent facilement être vérifiés par les motards eux-mêmes, ce qui est déjà une pratique courante chez la majorité d'entre eux.

Il est également important de noter que cette mesure est perçue par beaucoup comme un moyen détourné de générer des revenus supplémentaires. Le contrôle technique imposerait des frais aux propriétaires de deux-roues sans pour autant garantir une amélioration significative de la sécurité routière. Il serait plus judicieux d'investir dans des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour les conducteurs de deux-roues, plutôt que de les soumettre à des contraintes administratives inutiles.

En résumé, le contrôle technique pour les deux-roues soulève des interrogations légitimes. Le faible pourcentage de problèmes techniques liés aux accidents, la possibilité de vérifier soi-même les points de contrôle et les doutes sur les motivations financières sous-jacentes à cette mesure justifient une remise en question sérieuse de sa pertinence.

N° 949189 - Non au CT

par :

02/07/2023 17:57

Le contrôle technique pour les deux-roues suscite des débats animés, mais il existe des arguments solides pour s'opposer à cette mesure. Premièrement, le nombre de motos sur nos routes a augmenté ces dernières années, mais paradoxalement, la mortalité liée aux accidents de deux-roues est en baisse. Cela suggère que d'autres facteurs, tels que l'éducation routière et la sensibilisation, jouent un rôle essentiel dans la sécurité des motards.

De plus, les problèmes techniques des motos représentent seulement 0,5% des causes d'accidents. Il est donc discutable de mettre en place un contrôle technique coûteux et contraignant pour une proportion aussi minime de la sécurité routière. Les points de contrôle proposés sont souvent superficiels et peuvent facilement être vérifiés par les motards eux-mêmes, ce qui est déjà une pratique courante chez la majorité d'entre eux.

Il est également important de noter que cette mesure est perçue par beaucoup comme un moyen détourné de générer des revenus supplémentaires. Le contrôle technique imposerait des frais aux propriétaires de deux-roues sans pour autant garantir une amélioration significative de la sécurité routière. Il serait plus judicieux d'investir dans des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour les conducteurs de deux-roues, plutôt que de les soumettre à des contraintes administratives inutiles.

En résumé, le contrôle technique pour les deux-roues soulève des interrogations légitimes. Le faible pourcentage de problèmes techniques liés aux accidents, la possibilité de vérifier soi-même les points de contrôle et les doutes sur les motivations financières sous-jacentes à cette mesure justifient une remise en question sérieuse de sa pertinence.

N° 949193 - Non au CT

par :

02/07/2023 17:58

Le contrôle technique pour les deux-roues suscite des débats animés, mais il existe des arguments solides pour s'opposer à cette mesure. Premièrement, le nombre de motos sur nos routes a augmenté ces dernières années, mais paradoxalement, la mortalité liée aux accidents de deux-roues est en baisse. Cela suggère que d'autres facteurs, tels que l'éducation routière et la sensibilisation, jouent un rôle essentiel dans la sécurité des motards.

De plus, les problèmes techniques des motos représentent seulement 0,5% des causes d'accidents. Il est donc discutable de mettre en place un contrôle technique coûteux et contraignant pour une proportion aussi minime de la sécurité routière. Les points de contrôle proposés sont souvent superficiels et peuvent facilement être vérifiés par les motards eux-mêmes, ce qui est déjà une pratique courante chez la majorité d'entre eux.

Il est également important de noter que cette mesure est perçue par beaucoup comme un moyen détourné de générer des revenus supplémentaires. Le contrôle technique imposerait des frais aux propriétaires de deux-roues sans pour autant garantir une amélioration significative de la sécurité routière. Il serait plus judicieux d'investir dans des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour les conducteurs de deux-roues, plutôt que de les soumettre à des contraintes administratives inutiles.

En résumé, le contrôle technique pour les deux-roues soulève des interrogations légitimes. Le faible pourcentage de problèmes techniques liés aux accidents, la possibilité de vérifier soi-même les points de contrôle et les doutes sur les motivations financières sous-jacentes à cette mesure justifient une remise en question sérieuse de sa pertinence.

N° 949195 - Remarques sur le projet de décret et d'arrêté CT moto

par :

02/07/2023 17:59

La partie technique (liste des points de contrôle) du projet d'arrêté est un copié collé du CT voiture et non applicable à une moto, tout est à revoir avec les personnes compétentes (concessionnaires, [association de motard] ....).

L'apposition d'une vignette CT est à revoir car il n'y a pas de pare brise sur une moto et on ne va pas coller une vignette sur un carénage ou un réservoir, je pense qu'il faut supprimer ce point, le papier doit suffire.

Une moto n'est pas une voiture, quelle est la responsabilité du centre en cas de chute de la moto lors du contrôle ?

Compte tenu du faible kilométrage annuel des motos la durée de validité du CT devrait être portée à un an, ceci peut aussi palier à un délai élevé de la part des centres pour effectuer le CT et ne pas être embêté lors d'une vente.

De même un délai de 4 ans au lieu de 3 me semblerait plus adapté et/ou lié au kilométrage, tous les 20 000 km par exemple. Dans le cas des voitures le délai de 2 ans correspond à 30 000 km en moyenne. Pour les petites cylindrées, moins de 125 cm<sup>3</sup>, les valeurs pourraient être inférieures. Ceci m'amène à une remarque car contrairement à la voiture il y a de grosses différences entre les 2 roues motorisés, mettre dans la même case un petit scooter 50 cm<sup>3</sup> et une grosse cylindrée de plus de 1000 cm<sup>3</sup> est stupide. Il faudrait un CT adapté, petites cylindrées (inférieur à 125 cm<sup>3</sup>) et motos.

N° 949196 - Inutilité du Contrôle Technique 2RM

par :

02/07/2023 18:00

J'ai 61 ans et je roule à moto depuis 1978 (125 cm<sup>3</sup> à l'époque), et je suis contre le contrôle technique des 2RM qui n'a rien à apporter sinon satisfaire les 3 associations anti-véhicules à moteur (conflit d'intérêt dénoncé par le [association de motard]). Je trouve lamentable (mais de nos jours ou les français sont de plus en plus divisés la logique se fait de plus en plus rare) que le conseil d'état ait donné raison à ces dernières qui ne sont pas du tout représentatives des citoyens alors que M. Le Président MACRON avait décidé de ne pas instaurer le CT. Non au CT, oui aux mesures alternatives permettant de déroger au CT européen conformément à la directive 2014/45 comme cela devait se faire. Il est très facile d'effectuer le contrôle visuel de sa moto soi-même, pas besoin d'enrichir [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

Le CT technique sera une dépenses inutile pour les motards:

La majorité des motards entretenant correctement leur moto, très peu d'accidents de 2RM sont dus à l'état du véhicule. Un meilleur état des routes serait plus bénéfique à la diminution des accidents.

Le problème du bruit de certaines motos ne se réglera que très peu avec un CT. La minorité des motards qui importune la majorité des personnes et qui nuit aux autres motards remettront leur 2 roues aux normes uniquement pour le passage au CT. La seule solution est le contrôle du bruit par les forces de l'ordre avec immobilisation du véhicule en cas de niveau sonore très élevé.

Une moto pollue beaucoup moins qu'une voiture.

Je suis également piéton, automobiliste et cycliste. J'ai beaucoup roulé à moto dans les années 80 pour effectuer mes 32 km domicile/travail, mais les 25 dernières années c'est à vélo que j'ai effectué mes trajets journaliers de 13 km et je peux vous assurer que ce n'était pas toujours un plaisir. On ne peut pas imposer la bicyclette comme le souhaiterait certains. De plus sa pratique est assez dangereuse, mon expérience de motard m'a permis d'éviter plusieurs accidents dont certains entre cyclistes.

N° 949197 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

02/07/2023 18:00

Pour le sécurité des citoyens le contrôle technique des 2 roues doit être gratuit comment vont faire les jeunes de 14 ans pour payer le contrôle technique .je dit non au contrôle technique des 2 roues

N° 949199 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

02/07/2023 18:01

Pour le sécurité des citoyens le contrôle technique des 2 roues doit être gratuit comment vont faire les jeunes de 14 ans pour payer le contrôle technique .je dit non au contrôle technique des 2 roues

N° 949202 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

02/07/2023 18:01

Pour le sécurité des citoyens le contrôle technique des 2 roues doit être gratuit comment vont faire les jeunes de 14 ans pour payer le contrôle technique .je dit non au contrôle technique des 2 roues

N° 949207 - Sécurité

par :

02/07/2023 18:04

Si vraiment c'est la sécurité des motards qui prime, alors un contrôle technique de l'état des routes s'impose. Également le contrôle des dos-d'âne non conforme.

N° 949210 - Contrôle Technique 2 Roues Motorisées (CT2RM)

par :

02/07/2023 18:07

J'ai mon permis A depuis février 1966, et l'évolution des motos sur les éléments de sécurité a considérablement augmenté : qualité du freinage, de l'amortissement, des pneumatiques, de l'équipement du motard (casque, airbag, doublage aramid etc.). Au premier coup d'oeil nous voyons l'usure des plaquettes de freins, l'état des pneus et des témoins d'usure, la tension de la chaîne etc. Ce n'est donc pas la cause de défaillance technique de la moto qui est responsable dans 99,7% des accidents des 2 roues motorisées.

L'Europe est envahie par les lobbies, dont [réseau de contrôle technique], qui considèrent qu'il y a une opportunité de faire du profit supplémentaire et les rapports sont réalisés par ces lobbies qui sont juges et parties et donc complètement orientés.

Par contre l'état des infrastructures routières est responsable de 30% des accidents des 2 roues motorisés soit 100 FOIS PLUS que l'état du véhicule (données [assurance], 0,3% des accidents 2RMT dus à leur état).

Le cap à donner pour l'amélioration de la sécurité routière est plus qu'évident, MAIS CELA COÛTE DE L'ARGENT A L'ADMINISTRATION, qui préfère subventionner des associations type "X etc.". Que chaque acteur prenne ses responsabilités, mes motos sont parfaitement entretenues contrairement aux INFRASTRUCTURES dont vous êtes RESPONSABLE.

Je suis donc contre le CT2RM et je boycotte X (pour info j'ai 1VL et 2 VU).

Dans votre projet d'arrêté comme de décret, il serait judicieux de bien séparer dans vos textes les 2 roues des 3 roues ainsi que des 4 roues (nombreux cas de litiges en perspectives dus à l'interprétation des textes par des contrôleurs niveau CAP mécanique), car cela est incompréhensible. Je plains les futurs contrôleurs qui vont par ailleurs être durs à recruter.

Je vous souhaite bien du plaisir.

N° 949213 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 18:09

Arrêtez de nous prendre pour des vaches à lait et occupez-vous de l'état de nos routes

N° 949215 - Contrôle Technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

02/07/2023 18:09

Bonjour Madame, bonjour Monsieur.

Le contrôle technique ne changera rien au comportement complètement dangereux de beaucoup d'individus à trottinette ou à vélo électrique, qui de plus ne seront pas concernés par ce Contrôle Technique, me semble-t-il.

Ce Contrôle Technique ne changera pas le comportement de ceux qui se complaisent à ce que leur véhicule fasse un bruit au-dessus de la normale...

Nous ne voyons pas, en quoi ce Contrôle Technique apporte plus de sécurité, surtout pour les motos de moyennes et grosses cylindrées qui sont très bien entretenues par leur propriétaire et/ou les motocistes professionnels.

Le motard est conscient que l'entretien de sa moto est primordial pour sa sécurité.

Ce contrôle moto est inutile, de notre point de vue.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

N° 949219 - Contrôle Technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

02/07/2023 18:12

Bonjour Madame, bonjour Monsieur.

Le contrôle technique ne changera rien au comportement complètement dangereux de beaucoup d'individus à trottinette ou à vélo électrique, qui de plus ne seront pas concernés par ce Contrôle Technique, nous semble-t-il.

Ce Contrôle Technique ne changera pas le comportement de ceux qui se complaisent à ce que leur véhicule fasse un bruit au-dessus de la normale...

Nous ne voyons pas, en quoi ce Contrôle Technique apporte plus de sécurité, surtout pour les motos de moyennes et grosses cylindrées qui sont très bien entretenues par leur propriétaire et/ou les motocistes professionnels.



Le motard est conscient que l'entretien de sa moto est primordial pour sa sécurité.  
Ce contrôle moto est inutile, de notre point de vue.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

N° 949225 - Contrôle technique des 2 roues

par :

02/07/2023 18:15

Bonjour. Je suis opposé au CT des 2 roues tel qu'il sera imposé. Il serait plus judicieux de rendre obligatoire un contrôle en cas de revente d'un 2 roues entre particuliers.

Les ralentisseurs ou autre obstacles sur la chaussée dangereux et non conformes devraient faire l'objet d'un inventaire avec obligation d'être remis aux normes. La nuit ces infrastructures peu visibles sont très dangereuses pour les motards.

Le port d'un blouson homologué pourrait être "imposé"

Une aide gouvernementale et une baisse des primes d'assurance conséquentes pourraient être proposées pour investir dans des airbags pilotes et passagers (prix actuel dissuasif) Je pilote des motos depuis 2007 sans aucun accident, plus de 100 000 kms parcourus. Merci pour votre attention.  
Cdl.

N° 949228 - Intérêt du CT deux-roues

par :

02/07/2023 18:16

Lors du passage de mon permis A en 2010 j'ai appris à inspecter ma moto avant chaque départ (fuites, état des pneumatiques, état des freins).

C'est une habitude prise par tous les motards qui prennent soin de leur moto car nous savons que c'est pour notre propre sécurité et aussi surtout une passion.

J'ai toute confiance dans mon mécano habituel qui, lui aussi, entretient ma moto avec passion et professionnalisme. Je n'ai pas du tout confiance dans un contrôleur qui n'a pas ou peu de connaissances dans la mécanique des motos (respect du temps de chauffe, risque pour le moteur de faire un "rupteur" etc...) Ainsi que dans la manipulation de la moto (risque de chute etc...).

De plus à l'heure du réchauffement climatique, les deux-roues semblent être une bonne alternative aux voitures, avec notamment une pollution moindre et permettre aussi un désengorgement du trafic dans les villes. Ce contrôle technique va certainement dissuader les gens des grandes villes de passer au deux-roues.

D'accord pour que les motards entretiennent leurs véhicules mais il faudrait aussi revoir l'état des routes car les nids de poules, les peintures blanches et plaque d'égouts (en plein milieu de la chaussée) très glissantes par temps de pluie, les glissières de sécurité sur autoroute sont de vrais dangers pour les utilisateurs de deux-roues.

Il serait également bien de faire plus de formation avec les motards de la police et gendarmerie, qui sont de très bons formateurs et préventeurs des dangers de la route.

Par contre ce CT serait utile pour contrôler les cyclomoteurs car souvent trafiqués au niveau des performances du moteur et hors tolérance en terme de bruit

N° 949229 - Inutile

par :

02/07/2023 18:16

Ce controle technique me parait bien peu utile pour la securité routière. Les motards entretiennent leur vehicule bien plus assiduellement qu'un automobiliste. Les accidents dues à un probleme technique sont quasiment inexistant. De plus le parc de moto en circulation est renouvelé et n'est pas vieillissant. Cela reste en général un vehicule secondaire destiné à une periode de l'année ou à un type d'utilisation particulier.

Par contre ce decret semble bien plus répondre uniquement aux exigences marchandes dictées par l'Europe, comme dans tous les domaines. C'est une manière de faire de nouveaux bénéfices pour certains organismes de controle technique, et de toujours pousser à l'achat de vehicule neuf dès lors que l'ancien ne passera plus le controle technique sans quelques travaux... Une fois de plus le "peuple" se sent un peu plus traqué, soumis à des contraintes sous peine d'amende... Je pense que vous faites fausse route.

N° 949232 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 18:17

Pour les motos qui sont assez lourde et volumineuse qui nécessite une certaine maîtrise du poid, le propriétaire de la moto pourrait la manipuler dans la zone de contrôle plutôt que le contrôleur ça serai bien, car en général il faut être assez balèze pour les manoeuvrer....et des motos risque de tomber par terre...ce qui fait que le contrôle ne pourra sûrement pas être à 50 e car trop de responsabilité pour le centre...

N° 949236 - Abrogation

par :

02/07/2023 18:19

Ce CT est une véritable arnaque qui illustre parfaitement le pouvoir illégitime exercé par les institutions européennes corrompues ainsi que la faiblesse ou la complicité de nos gouvernants. Personne ne peut croire que ce CT aura le moindre impact sur la sécurité. Quand aux nuisance perpétrée par quelques motards et tellement décriées, l'arsenal règlementaire est déjà disponible pour les empêcher de rouler.

Abandonnez ce projet et revenez au décret relatif aux mesures alternatives à ce CT, vous en ressortirez grandis et cela redonnera peut être un peu confiance aux gouvernants à tous les citoyens contribuables.

N° 949246 - Contrôle technique des 2 RM

par :

02/07/2023 18:22

Bonjour, la cause d'accidentologie des 2 RM (Roues Motorisés) est insignifiante en pourcentage, moins de 1% alors que l'état des routes et les infrastructures sont en cause dans plus de 20% des cas. [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] fait pression pour que ce projet soit imposé car il a un intérêt non négligeable dans cette affaire.

Que l'état et ses instances policières fassent respecter ce qui existe déjà, contre le bruit excessif et/ou un défaut d'équipement, à l'aide des lois en place, au lieu de rajouter un Contrôle Technique inutile mais juteux pour certains lobbys.

Cordialement.

N° 949247 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

02/07/2023 18:22

1- Il ne faudrait pas mélanger cyclomoteur et moto.

2- La qualité de l'entretien et de la sécurité passives des routes est certainement beaucoup plus responsable des accidents des deux roues plutôt que l'entretien de la moto.

3- l'inattention des autres usagers de la route est souvent mis en cause dans les accidents je ne vois pas ce que le CT va changer à cette situation.

Commencez par résoudre ces problèmes refaites vos statistiques en évitant les lobbying et ensuite on en reparle.

4- si le CT devait être mis en place il faudrait qu'il soit effectué par des professionnels du deux roues et non pas par des personnes qui n'ont jamais vu ni enfourché une moto comme certainement tous la bureaucratie et les lobbyistes qui veulent imposer ce décret

N° 949250 - Abbération

par :

02/07/2023 18:23

Il est hallucinant que trois associations totalement incompétentes sur le sujet de la sécurité, arrive à imposer une loi qui va pénaliser quatre millions d'usager de deux roues.

Je conduis des deux roues depuis quarante-six années et n'ai jamais causé le moindre accident.

Durant ses quarante-six années j'ai été victime de six accidents causés par : une voiture qui tourne sans clignotant, un camion qui passe au feu rouge, un chantier de réfection de la route qui n'était pas balisé la nuit, un automobiliste qui ouvre sa porte sans regarder, un bus qui change de voie de circulation sans clignotant, un automobiliste qui envoie un Email en conduisant et me percute par l'arrière.

Que vas changer ce contrôle dans ma vie d'usager de la route, ma sécurité ? non bien sûr, ma sécurité je m'en charge avec l'atelier qui fait les entretiens de ma moto et de mon scooter.

Si votre objectif était la sécurité, c'est les dos d'âne en plastique, les passages piétons bien blanc et bien glissants, c'est les réparations avec des litre de de goudron bien luisant sous la pluie pour boucher les fissures, les nids de poules et autres gravillons sans signalisation préalable dans les virages.

Pour revenir à la sécurité, je veux dire la vraie, elle ne sera pas modifiée par ce contrôle car les contrôleurs ne connaissent pas les particularités de nos deux roues alors que les ateliers qui les entretiennent, les maîtrisent parfaitement.

Je n'accepterais pas de payer une personne ou une société pour une tâche hors de ses compétences.

N° 949252 - Contrôle technique 2RM

par :

02/07/2023 18:24

L'argumentaire contre le contrôle technique des 2 RM est très solide au plan logique: moins de 0,5% des accidents dus au mauvais états des 2RM, kilométrage bien inférieur à celui des voitures (4500 kms/an contre 14500 par an) imposant 2 contrôles pour les motos, contre un pour les voitures (4500 X3 = 13500 contre 14500x2= 29000 kms).

Les 3 organisations à l'origine de la saisine du Conseil d'Etat doivent à elle trois représenter moins de 500 personnes, face à l'ensemble des utilisateurs de 2RM qui sont plus d'un million. Nous sommes en pleine dictature des minorités.

En ville plus particulièrement, les 2FM sont une solution, tant pour la fluidité de la circulation que pour polluer moins sur une même distance.

Gardez vous de mesures idiotes, comme le 80 kms/h voulu par le seul Edouard PHILIPPE, dont l'efficacité a été si probante que plus de la moitié des départements ont rétablis totalement ou partiellement le 90 kms/h. Quand j'ai passé le permis voiture, en 1969, il y avait 18000 morts par an sur les routes. En 2022, moins de 3500 avec le doublement du nombre de véhicules, et tout le monde sait que ce n'est pas grâce aux radars, mais au renforcement de la sécurité passive des véhicules. Alors s'il vous plait, arrêter de nous prendre pour des imbéciles, et entretenez les routes, qui se dégradent de plus en plus et sont actuellement responsables de 3%des accidents mortels. Si vous voulez remplir les caisses de l'Etat, faites donc la chasse aux clignotants, que mois d'un véhicule sur deux utilise, et ça; c'est de la sécurité.

N° 949257 - CT2RM

par :

02/07/2023 18:26

Motard depuis toujours mais aussi automobiliste je roule toujours pour les autres usagers, respectueux de l'environnement et de la mécanique ma moto est plus que suivie techniquement ( comme ma voiture par ailleurs) afin de ne prendre aucun risque pour moi et pour les autres car conscient des dangers et de ces conséquences physiques et pécuniaires donc pour ma parts le CT2RM n'apporte rien à la sécurité routière un meilleur entretien du réseau routier serait plus efficace. Car les poubelles sur 4 et 2 roues essentiellement les scooters généralement volés ou pas assurer n'iront jamais au CT .... Voilà mon humble avis sur le sujet ....

N° 949262 - CT Moto

par :

02/07/2023 18:27

Le CT moto devrait être fait par les concessionnaires Motos lors d'une révision par exemple. Seul mon concessionnaire peut attester de l'état de ma moto. Il est scandaleux que des entreprises tel que X qui n'ont aucune expérience en deux roues fassent le CT. Je suis un motard de plus de 60 ans qui à 42 ans de permis moto et fait 35000kms/an. Je ne fais pas d'économie sur l'entretien de mes motos. Ma sécurité et celle des autres avant tout. CT pourquoi pas mais, chez mon concessionnaire.

N° 949263 - CT Moto

par :

02/07/2023 18:28

Le CT moto devrait être fait par les concessionnaires Motos lors d'une révision par exemple. Seul mon concessionnaire peut attester de l'état de ma moto. Il est scandaleux que des entreprises tel que X qui n'ont aucune expérience en deux roues fassent le CT. Je suis un motard de plus de 60 ans qui à 42 ans de permis moto et fait 35000kms/an. Je ne fais pas d'économie sur l'entretien de mes motos. Ma sécurité et celle des autres avant tout. CT pourquoi pas mais, chez mon concessionnaire.

N° 949264 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

02/07/2023 18:29

Motard depuis 2011, je fais une révision annuelle afin de réduire ou d'éviter de me tuer lors de mes trajets en moto. Pourrais-t 'on intégrer ce contrôle technique lors de l'entretien annuel en baissant le coût financier de ce contrôle ?

De plus, n'étant pas habilité à rentrer dans le local du contrôle, je ne serais pas en mesure de voir les problèmes impactés par une mauvaise manipulation du contrôleur, quid des assurances si dégradation de ma moto.

De plus, nous voyons en moto l'état des routes qui se dégradent, qu'allez-vous faire pour investir dans l'entretien de certaines routes ?

N° 949265 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 18:29

je suis un professionnel de la moto , je trouve stupide de confier le contrôle technique a des organismes comme X et compagnie , a chaque révision on fait le tour de la moto ,on averti le client quand il y a un problème , le tout gratuitement .en moyenne les clients ne font pas plus de 6000 km par an voir moins.je pense que c est un impôt de plus déguisé , y en a marre j espère que vous me lirez car nous sommes nombreux a penser pareil . merci

N° 949266 - Qui va faire les CT ?

par :

02/07/2023 18:29

Bonjour,

Nous avons déjà du mal à trouver de bons Mécaniciens moto, alors qui allons nous avoir pour faire nos CT ?

Seront-ils compétents ?

Bien à vous

N° 949267 - Inutile et couteux

par :

02/07/2023 18:30

Le CT des 2 roues motorisés nécessitant un permis A2 ou A pour être conduit excluant les scooter (les motos autrement dit) est une utopie en plus d'être décrié comme une rentrée d'argent dans les caisses de l'état au mépris des motards.

Les motards ayant passé le permis, sont sensibilisés et ont à coeur de vérifier, contrôler ou faire contrôler les points vitaux et/ou éléments de sécurité de leur machine, il en va de leur sécurité avant tout.

Il en est pas de même pour les autres usagers occasionnels (scooters pour ne pas les citer) qui n'ont pas la même conscience du risque et de la sécurité.

N° 949272 - controle technique inutile pour les motos

par :

02/07/2023 18:31

Ce controle n'apportera rien à la sécurité routière car la plus grande partie des motos circulant sont en très bon état puisque le moindre défaut se paie cher sur une moto! controle plus utile sur les scooters trafiqués!!

N° 949273 - A qui profite ce contrôle technique

par :

02/07/2023 18:32

Alors que le contrôle technique pour les automobiles existe depuis des années ,bizarrement survient de n'importe où cette nouvelle restriction .

La moto n'est pas un véhicule utilitaire ni familial ,c'est une passion pour les motards .Et je parle des vrais motards ,mas les pilotes de scooters qui ont remplacé leur voiture par ce moyen de locomotion pour gagner du temps .En effet ,un deux roues occupe moins d'espace public ,est plus facile à stationner ,réduit la durée de trajet,fluidifie le trafic et par conséquent pollue moins !!!

N'importe quel motard inspecté sa moto avant de rouler ,croyez vous que nous allons rouler avec les pneus usés ,pas de frein,des fuites d'huile ...JAMAIS, notre vie en dépend .Ce contrôle technique qu'un loobyste vous a fait gober ,nous le faisons très régulièrement, nous l'apprenons dans les auto école ..

Arrêtez d'emmerder les gens avec vos règles ineptes ,injustifiées .Travaillez plutôt dans l'intérêt du pays plutôt que de gaver certains ...

N° 949275 - Contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 18:32

L'état des routes est certainement plus responsable des accidents des deux roues que l'état des motos. Ça ressemble plus à un nouveau moyen pour récolter de l'argent facilement. Combien de pays pratique ce contrôle. On prend toujours ce qui arrange l'état. Encore une forme de racket.

N° 949277 - Contrôle technique : proposition

par :

02/07/2023 18:33

Bonjour,

Je souhaite juste apporter une idée pour répondre l'évidente difficulté de mise en place du contrôle technique .

Pour la plupart des motards nous confions l'entretien périodique de nos motos à nos concessions ou ateliers.

Pourquoi ne pas autoriser ces ateliers, concessions à réaliser ces opérations de contrôle technique lors des entretiens périodiques étant donné leur professionnalisme et leur aptitude à les réaliser.

Cela obligerait tous les motards même les négligents à présenter leurs véhicules dans des ateliers spécialisés où ils seraient pris en charge par des professionnels de la moto ce qui serait plus rassurant pour leur propriétaire.

Cordialement

N° 949281 - Rapport MAID

par :

02/07/2023 18:34

J'invite les protagonistes qui auront la décision à prendre de lire ce rapport qui résume bien la situation de la dangerosité de nos motos ! Pour info beaucoup de moto non classées Crit'air ne consomment en moyenne moins 5L/100 km!

N° 949292 - Inutile

par :

02/07/2023 18:41

Seulement 0,3% des 2 roues motorisées impliquées dans un accident à cause de leur état ... donc pourquoi un contrôle technique ? N'était il pas plus intéressant de proposer une obligation de tenue de motard plus complète que le trop simpliste duo casque/gants ? A l'image du cuir intégral obligatoire !

N° 949295 - Je trouve ce contrôle inutile

par :

02/07/2023 18:44

Alors que l'état du véhicule n'est que très rarement mis en cause dans les accidents mortels impliquant un 2 roues, ce contrôle technique ne peut avoir aucun impact sur l'accidentologie et la mortalité.

De même le contrôle de la pollution n'est pas pertinent, une vue de la problématique globale permet de constater que la fluidification du trafic routier induit par la circulation en moto a déjà un impact positif sur les émissions de CO2 liées aux transports des personnes.

De plus, le bruit excessif est déjà contrôlé sur les routes et relève de la verbalisation immédiate par les forces de l'ordre, non du CT.

Enfin, le premier contrôle fixé à 5 ans écarté de facto les véhicules de très faible cylindrée qui sont le plus dangereusement modifiés, et n'atteignent que rarement leur 5eme année.

N° 949301 - Contrôle technique deux roues

par :

02/07/2023 18:45

Bonjour,

Tout d'abord merci pour cette tribune qui devrait toute fois être plus visible aux yeux de tous. Je possède plusieurs motos et je ne parcours pas beaucoup de kilometres. En effet la moyenne kilometrique effectuée en moto etant très inferieure à celle d'une voiture (6 fois inferieure ) je ne comprend pas pourquoi un contrôle tous les 3 ans est nécessaire ?

Pourquoi ne pas établir cela tous les 5, ou 7 ans ?

De plus certaines motos à carburateur, ancienne generation, sont assez difficiles à demarrer si on ne connait pas la machine. Comment le controleur procedera ?

Imaginons qu'il noie la moto est soit obligé de démonté la bougie ? Est il compétent pour le faire, qui paiera les heures prestés ? En cas de dérèglage, voir de dégradation de la moto qui sera responsable ? Pour illustrer cela prenons l'exemple des motos avec démarrage par kick qui sont très difficiles à mettre en route si on n'a pas l'habitude. De memes, des motos peuvent être assez lourdes, pas facile à manipuler.

Le controleur aura-t-il obligatoirement le permis moto ?

En terme de securité, les accidents impliquant des problèmes mécaniques ne représentent que 0,3 % des cas. Pourquoi l'accent est donc porté sur la mécanique avec le controle technique alors que l'équipement du motard, l'état des routes ou sensibiliser les automobilistes sur les usagers des deux roues serait bien plus efficace et cohérent.

Le décret annonce une date du janvier-mars 2024. Comment en si peu de temps les controleurs technique pourront être formés ?

Je n'habite pas dans une grande ville combien de kilometres devrais-je parcourir pour passer ce controle technique et cela souleve la question des 50cc qui n'ont pas beaucoup d'autonomie.

Il y a plus ou moins 2,7 millions de deux roues sur le territoire français, si tout le monde doit passer ce contrôle technique début 2024 il y a de forte de chance que les rares centres ainsi compétent ne subviennent pas à l'obligation de contrôle technique et ainsi cela engendrera des tensions, pourquoi se précipiter et ne pas prendre le temps de préparer les centres, informer les personnes concernés afin que tout le monde soit en confiance et que tout les points sombre soit soulevés.

Ayant beaucoup de questions et émetant beaucoup de réserve sur la pertinence, l'impact, l'intérêt et le planning du contrôle technique deux roues, je pense qu'une meilleure consultation plus visible devrait être faite. Pourquoi ne pas proposer un référendum afin consulter le plus grand nombre ? Je vous remercie par avance d'avoir pris en considération mon avis.

Très cordialement.

N° 949312 - Réponse consultation publique

par :

02/07/2023 18:49

Bonjour,

Je fais suite à la consultation publique concernant le contrôle technique pour les 2 roues, 3 roues ...

Je ne vois pas l'utilité de ce contrôle car les 2 roues représentent seulement 0,3 à 0,5% des accidents dans lesquels l'état du véhicule est mis en cause.

Pour le bruit, cher à plusieurs associations, nous savons bien que le contrôle technique n'a rien résolu dans les pays où il est en vigueur (voir l'Allemagne et l'Autriche où des contrôles du volume sonore sont effectués à l'entrée de cols de montagne).

Le fait que des véhicules limités en vitesse (cyclomoteur, voiture sans permis) soient assujettis à ce contrôle rend nécessaire une grande proximité des centres de contrôle, cela sera t'il possible sur tout le territoire ?

Je suis encore plus circonspect s'agissant des véhicules de collection visés par cette réforme car les véhicules anciens ont des spécificités qui leur sont propres et qui demandent des contrôles faisant référence à des normes ne correspondant pas aux actuelles.

Il y en a peu en circulation et les passionnés qui les possèdent les entretiennent.

Le dossier obligatoire auprès de la FFVE pour obtenir le certificat d'immatriculation en catégorie véhicule de collection est très rigoureux et attaché à la sécurité ainsi qu'à la conformité des véhicules.

Quel passionné engagerait des frais (souvent importants) pour remettre en état/ restaurer un véhicules et ensuite le laisser se détériorer ?

S'agissant des motos et scooters anciens il y en a peu en circulation (encore moins de 3 roues et voitures de collection) et les passionnés en possèdent souvent plusieurs et roulent peu, ce qui induit un kilométrage annuel extrêmement faible pour ces véhicules.

En ce qui concerne les cyclos anciens les modifications non autorisées sont rares et il n'y a, en général, que très peu de choses à contrôler (moins que sur un vélo électrique, par exemple).

Quels contrôles, par exemple, pour un solex ?

Les 2/3 Roues anciens ne peuvent pas toujours être contrôlés par rapport au numéro de cadre/châssis, certains ne possèdent ni frappe à froid, ni plaque rivetée (seul le numéro moteur permet de les identifier, comme le permettait la réglementation à l'époque de mise en circulation de ces véhicules).



Il y a des risques d'erreurs de procédures et de conflits sans véritable utilité en termes de sécurité, s'agissant de véhicules aujourd'hui très rares et possédés par un public averti.

Une exemption de contrôle technique pour les 2/3 roues en certificat d'immatriculation véhicule de collection, comme cela existe pour les poids lourds ayant le même type de certificat d'immatriculation, serait judicieux.

De plus cela serait logique par rapport à l'objectif de rendre ce contrôle le moins pénalisant possible.

Concernant l'exemption de contrôle technique pour les moto de trial et d'enduro pour les propriétaires ayant une licence pour la pratique du sport motocycliste et justifié par le fait que ces véhicules roulent très peu.

Pour quoi ne pas l'étendre à tout les véhicules de ce type, sans cette notion de licence ?

En effet licencié ou non les propriétaires de ces véhicules roulent assez peu et lorsqu'ils le font il n'utilisent pratiquement pas le réseau routier (seulement pour aller d'un chemin à l'autre) tout simplement parce que la conception de ces véhicules réduit leur usage (nous pouvons faire, sur ce point, une similitude avec les véhicules à usage agricole qui ne sont justement pas assujettis au contrôle technique pour cette raison).

N° 949317 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 18:51

Mesdames et messieurs,

Aujourd'hui, je souhaite aborder un sujet qui suscite de vives préoccupations parmi les passionnés de motos et les adeptes de la liberté de conduire : le contrôle technique moto. Ce dispositif de contrôle périodique imposé par la législation soulève de nombreuses questions et incertitudes quant à son utilité réelle et à ses conséquences sur les propriétaires de motos.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que les conducteurs de motos sont généralement des personnes responsables et conscientes de l'importance de l'entretien de leurs véhicules. Ils prennent soin de leur moto et effectuent régulièrement les vérifications nécessaires pour garantir leur sécurité et celle des autres usagers de la route. Imposer un contrôle technique systématique est donc un moyen excessif de réglementation qui pénalise ces motards respectueux des règles.

En outre, il convient de noter que le contrôle technique moto peut représenter une charge financière importante pour les propriétaires de motos, en particulier pour ceux qui utilisent leur véhicule de manière occasionnelle ou récréative. Les frais associés à ce contrôle périodique peuvent ajouter un fardeau supplémentaire, sans pour autant garantir une amélioration significative de la sécurité routière.

De plus, il existe déjà des dispositifs de contrôle en place pour s'assurer de la conformité des motos aux normes de sécurité. Les forces de l'ordre peuvent effectuer des contrôles routiers ciblés pour vérifier l'état des motos et sanctionner les conducteurs qui ne respectent pas les normes en vigueur. Ces mesures de contrôle spécifiques ciblent ceux qui représentent un réel danger sur la route, sans imposer un fardeau financier et administratif à tous les propriétaires de motos.

Enfin, le contrôle technique moto peut également entraîner des problèmes de surcharge administrative pour les centres de contrôle et les propriétaires de motos. L'augmentation de la demande de contrôles pourrait entraîner des délais d'attente considérables et une charge de travail supplémentaire pour les professionnels du secteur. De plus, il est important de souligner que

l'expérience dans de nombreux pays montre que le contrôle technique n'est pas toujours un indicateur fiable de la sécurité routière, car certains véhicules en parfait état peuvent échouer pour des raisons mineures et vice versa.

En conclusion, le contrôle technique moto est une mesure excessive qui pénalise les motards responsables et respectueux des règles. Il représente une charge financière inutile et ne garantit pas nécessairement une amélioration significative de la sécurité routière. Nous devrions plutôt nous concentrer sur des solutions ciblées qui visent les conducteurs en infraction et renforcer les dispositifs de contrôle déjà en place. Laissons les motards profiter de leur passion sans les entraver de contraintes inutiles.

Je vous remercie de votre attention

N° 949321 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 18:52

Mesdames et messieurs,

Aujourd'hui, je souhaite aborder un sujet qui suscite de vives préoccupations parmi les passionnés de motos et les adeptes de la liberté de conduire : le contrôle technique moto. Ce dispositif de contrôle périodique imposé par la législation soulève de nombreuses questions et incertitudes quant à son utilité réelle et à ses conséquences sur les propriétaires de motos.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que les conducteurs de motos sont généralement des personnes responsables et conscientes de l'importance de l'entretien de leurs véhicules. Ils prennent soin de leur moto et effectuent régulièrement les vérifications nécessaires pour garantir leur sécurité et celle des autres usagers de la route. Imposer un contrôle technique systématique est donc un moyen excessif de réglementation qui pénalise ces motards respectueux des règles.

En outre, il convient de noter que le contrôle technique moto peut représenter une charge financière importante pour les propriétaires de motos, en particulier pour ceux qui utilisent leur véhicule de manière occasionnelle ou récréative. Les frais associés à ce contrôle périodique peuvent ajouter un fardeau supplémentaire, sans pour autant garantir une amélioration significative de la sécurité routière.

De plus, il existe déjà des dispositifs de contrôle en place pour s'assurer de la conformité des motos aux normes de sécurité. Les forces de l'ordre peuvent effectuer des contrôles routiers ciblés pour vérifier l'état des motos et sanctionner les conducteurs qui ne respectent pas les normes en vigueur. Ces mesures de contrôle spécifiques ciblent ceux qui représentent un réel danger sur la route, sans imposer un fardeau financier et administratif à tous les propriétaires de motos.

Enfin, le contrôle technique moto peut également entraîner des problèmes de surcharge administrative pour les centres de contrôle et les propriétaires de motos. L'augmentation de la demande de contrôles pourrait entraîner des délais d'attente considérables et une charge de travail supplémentaire pour les professionnels du secteur. De plus, il est important de souligner que l'expérience dans de nombreux pays montre que le contrôle technique n'est pas toujours un indicateur fiable de la sécurité routière, car certains véhicules en parfait état peuvent échouer pour des raisons mineures et vice versa.

En conclusion, le contrôle technique moto est une mesure excessive qui pénalise les motards responsables et respectueux des règles. Il représente une charge financière inutile et ne garantit pas

nécessairement une amélioration significative de la sécurité routière. Nous devrions plutôt nous concentrer sur des solutions ciblées qui visent les conducteurs en infraction et renforcer les dispositifs de contrôle déjà en place. Laissons les motards profiter de leur passion sans les entraver de contraintes inutiles.

Je vous remercie de votre attention

N° 949324 - Je suis contre

par :

02/07/2023 18:53

Bonjour. Dans 0.3% des accidents impliquant une moto, une défaillance technique de celle-ci est détectées, alors que cette responsabilité monte à 30% en ce qui concerne les infrastructures routières (cherchez l'erreur). Lors de sa formation au permis moto, l'élève reçoit des cours spécifiques sur le contrôle de sa moto. Il apprend à vérifier à un rythme mensuel les pneus et les freins, au rythme hebdomadaire les fluides, et au rythme journalier l'éclairage, ou bien tout cela selon ses sorties lorsqu'elles sont espacées. Autrement dit, pourquoi voulez vous que je paie une tierse personne tous les deux ou trois ans pour faire ce que je fais régulièrement ? De plus les motards sont tous conscients que leur sécurité est en jeu dès lors qu'ils ne respecteraient pas ces contrôles périodique. A savoir également que le motard français parcourt en moyenne 3600 kms pas an (ce qui est dérisoire) et que les révisions obligatoires se font au pire tous les 6000kms. La grande majorité des motards fait entretenir sa moto chez un professionnel, qui n'a pas le droit de laisser repartir le motard s'il juge que sa moto n'est pas en état de rouler en toute sécurité, il en va de la propre responsabilité du pro. En Europe, le motard français est celui qui dépense le plus dans l'entretien de sa moto. Ce CT je le juge inutile, pour moi il va servir à enrichir des entreprises mais certainement pas à contribuer à la sécurité du motard. Et puis en ces temps de difficultés financières il me semble mal venue de rajouter ce genre de dépenses. J'espère que nos élites sauront prendre la bonne décision pour une partie du peuple plutôt que pour des industriels dont le but est de s'enrichir encore plus. Merci

N° 949335 - contrôle inutile.

par :

02/07/2023 18:57

les statistiques officielles démontrent que les accidents de 2 roues sont moins de 1% dûs à l'état des motos.

il serait mieux que les forces de l'ordre fassent plus de contrôles sonores sachant que les conducteurs hors-la-loi démonteront leurs échappements conformes après le contrôle technique en remettant leurs échappements non-conformes.

N° 949336 - Particulier

par :

02/07/2023 18:57

Bonjour

Je ne pense pas que ce contrôle technique est nécessaire à tous les 2 - 3 roues et voitures sans permis.

Les motards à 95% apportent une très grande attention à leur moto. Les accidents de moto sont presque toujours soit liés au conducteur soit à la route mal entretenu. Jamais du au véhicule en lui-même !

Pour les scooters je serai d'accord, tres mal entretenu souvent, pas pour les Motos.

C est un mensonge de penser que c est pour la sécurité des motards !  
Refaire les infrastructures routières, c est ce qu il faudrait faire vraiment pour la sécurité des motards !

N° 949337 - Favorable au CT des véhicules motorisés

par :

02/07/2023 18:57

J'ai 65 ans et je suis motard depuis de nombreuses années. Je suis favorable au CT pour les 3 raisons suivantes : l'objectif du CT est de déceler les défauts et d'anticiper les futures défaillances des véhicules et donc de prévenir la mise en danger de soi et d'autrui. Il me paraît donc logique de l'instaurer au même titre que les "4 roues" ou plus. Le simple contrôle visuel ne suffit pas. Les motos souffrent d'une mauvaise image dans l'opinion, mais souvent hélas avec raison : vitesse excessive, bruit... quant aux scooters leur "sans gêne" n'est pas digne du vivre ensemble. La communauté des deux roues ne peut se soustraire à l'intérêt commun. A cela enfin il faut ajouter des changements illégaux (pots d'échappement par exemple) que beaucoup ne souhaitent pas faire connaître à l'occasion d'un CT... Mais je ne peux terminer ma contribution sans cependant alerter sur l'état des routes. En cela je rejoins celles et ceux qui souhaitent rouler en toute sécurité mais qui constatent un réseau très fortement dégradé et accidentogène (y compris pour les 2 roues non motorisés). merci de votre lecture.

N° 949343 - Inutile et inapplicable

par :

02/07/2023 18:59

Le CT pour les 2RM est inutile :

- le kilométrage annuel est faible, donc peu d'usure alors qu'il y a un entretien annuel chez le mécanicien qui rectifie les éventuels problèmes.
- les motards sont soigneux de leurs motos ; lors du nettoyage (fréquent), il est aisé de contrôler tous les points critiques (pneus, disques, plaquettes, suspension, direction, éclairage).
- les anomalies de fonctionnement sont immédiatement ressenties sur une moto car le contact est charnel (on est assis dessus) et les sensations directement transmises par les commandes.
- hormis dans les très grandes villes, un centre de contrôle ne peut pas être rentable. Il serait anormal d'obliger les motards à effectuer 100 km pour y accéder.

N° 949347 - A quoi bon ?

par :

02/07/2023 19:01

Bonjour,

Je souhaite réagir, par la négative, à la mise en place d'un CT concernant les 2RM et autres véhicules concernés. Dans mon cas, je suis utilisateur et possesseur seulement de 2RM (mais j'utilise de temps à autre une voiture, sinon d'autres véhicules non motorisés comme mon vélo, ou alors les transports en communs).

Certes, c'est une directive européenne, et il faut s'y plier. Mais on pourrait s'y plier en suivant l'exemple d'autres pays européens qui n'ont pas un CT à proprement parler, mais d'autres solutions. Des alternatives ont été proposées, notamment par le biais de la [association de motard]. Il est temps de se pencher dessus avec attention.

J'entends le problème d'équité entre les utilisateurs de voitures qui sont déjà soumis à un CT ; néanmoins, pourquoi ceux-ci ne se feraient-ils pas entendre non pas en faveur d'un CT pour les 2RM (qui ne les concerne pas), mais plutôt à l'encontre du CT auto déjà en place ? D'ailleurs, l'automobiliste qui ne conduit aucun autre véhicules n'est pas concerné ; quelle est l'intérêt de son avis (je ne doute pas qu'il soit intéressant ; mais est-il pertinent ?). De plus, de nombreux usagers de 2RM sont aussi automobilistes : ce serait une double sanction pour eux que de se voir de nouveau demander de mettre la main au portefeuille, qui-plus-est pour un véhicule souvent moins utilisé. Surtout qu'il reste infiniment plus aisé de faire l'entretien, de vérifier l'usure des éléments de sécurité et de certains consommables sur un 2RM que sur n'importe quelle voiture. La dépose de toutes les pièces permettant l'accessibilité aux éléments à contrôler varie de l'instantanéité la plus immédiate à vingtaine de minutes maximum pour le 2RM doté de nombreux habillages (carénages et caches, en somme des éléments de carrosserie, options et bagageries éventuelles, parfois peut-être le réservoir, bref, rien que quelques vis), avec un outillage des plus rudimentaires, alors que je ne suis parfois pas en mesure d'atteindre ne serait-ce que le filtre à huile des voitures des copains.

Aussi, quand le CT auto a été mis en place en France, l'accidentologie des véhicules concernés montrait que 17% des accidents survenaient à cause de l'état du véhicule. Aujourd'hui, concernant les 2RM, le chiffre pour la même typologie d'accident est de 0,3% des cas (rapport MAIDS) ; le SEUL document indiquant un chiffre plus élevé (8 ou 10% de mémoire, toujours moins que les voitures à l'époque) est produit par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], société spécialiste du contrôle en général, CT automobile inclus. On peut donc plus que légitimement se poser la question de la neutralité, du parti pris et de l'intérêt de cette société, d'autant plus au regard du chiffre fourni. Si on utilise les chiffres des organismes indépendants, cela signifie qu'il y avait lors de la mise en place du CT auto 56 FOIS PLUS D'ACCIDENTS de voitures en mauvais états qu'il n'y en a aujourd'hui en 2RM. En revanche, l'état des infrastructures routières provoque 3% des accidents de motos, C'EST-A-DIRE 10 FOIS PLUS que l'état du véhicule.

En terme d'accident mortel, il existe certaines solutions facile à prendre. Le doublement des rails de sécurité qui permettrait de réduire le nombre de tués est une revendication de longue date, pourtant sa mise en place est quasiment nulle.

Autre point important pour la protection de l'utilisateur de 2RM : son équipement. Tout le monde ne porte pas, en partie pour des raisons de coûts, un équipement complet classé AAA en plus du casque et des gants obligatoires. Hors, force est de reconnaître qu'un équipement le plus complet possible est bien plus protecteur que de n'en porter qu'une partie. Il me semble que c'est une autre revendication qui cours depuis longtemps que d'abaisser la TVA de l'équipement conducteur des usagers de 2RM à 5,5%, au titre qu'on pourrait les considérer comme des EPI (Equipement de Protection Individuelle). Le prix baisserait donc un peu, et il serait plus facile pour tous de se constituer un véritable équipement.

Vous souhaitez que le CT permette de contrôler les nuisance sonore... Comment vous dire ? Déjà, au vu, enfin, à l'entendu, de certaines voitures, le CT n'empêche absolument pas de monter des dispositifs d'échappement trop sonores sur une voiture, alors pourquoi le pourrait-il sur un 2RM ? Et quand bien même la visite du CT serait invalidée par un dispositif d'échappement non conforme, il suffirait de venir passer le CT avec le dispositif d'origine (ou homologué), de récupérer son véhicule (2RM ou autre), et... de monter à nouveau un dispositif non conforme.

Notez tout de même que je vous rejoins : le bruit est une nuisance. Il me semble toutefois qu'il s'agit plus d'une nuisance en lien avec le comportement de l'utilisateur qu'avec le véhicule lui-même ou son

état. Et je crois qu'au sein de la population d'usagers de véhicules motorisés, la part d'usagers en 2RM ou autres véhicules ayant un comportement bruyant est peu ou prou la même : insignifiante, misérablement minoritaire. Mais comme elle fait du bruit, beaucoup, on la remarque davantage que les usagers standards. Un CT peut-il réduire le comportement bruyant d'un usager ? Je vous laisse y réfléchir, mais pour ma part il me semble évident que non.

Aussi, tant qu'à parler du bruit et des nuisances, une étude de l'université de Louvain, si ma mémoire est bonne, montre que l'augmentation de seulement 10% du nombre d'usager en 2RM diminuerait de 40% les embouteillages aux heures de pointes à Paris. Les implications sont donc les suivantes : moins de distances d'embouteillages, moins de durée d'embouteillages, des véhicules moins longtemps à l'arrêt moteurs tournants donc moins longtemps gênants pour les riverains, augmentation de la qualité de l'air (puisque l'embouteillage durerait moins longtemps), diminution plus rapide du niveau sonore de la rue, gain de temps pour tous les usagers. Seules conditions : 10% de 2RM en plus, autorisés à remonter les files de voitures. Il y a quelques années, je crois que c'est l'Australie qui a, en raison de la compacité des 2RM et donc de leurs possibilité de fluidifier le trafic tout en réduisant les embouteillages, décidé de considérer ces modes de transport comme étant d'utilité publique (ou tournure équivalente dans la législation australienne).

A titre plus personnel, je dispose de deux motos. Habitant et travaillant dans la même ville, j'utilise au quotidien mon vélo, parfois mes rollers, plus rarement les transports en communs. Mes motos se réservent donc à un usage qui relève du plaisir rare. Si je pouvais, je parcourrais 10 000km annuel avec chacune, malheureusement, travail oblige, je n'ai pas le temps pour de tels road-trips, à mon grand regret. J'ajoute que si mes deux motos sont actuellement en conformité avec un usage sur la voie publique, l'une d'elle est une sportive et est amenée à adopter un jour une configuration (réversible) pour rouler sur circuit. Vous comprendrez donc aisément l'importance que revêt pour moi d'assurer et de contrôler mes véhicules. Et ce dont je suis capable pour l'une, j'en suis capable pour l'autre. Je ne parle pas d'effectuer les réglages précis et minutieux que peuvent être le réglage du jeu aux soupapes (encore que), le calage de la distribution, etc, que je préfère confier à un mécanicien qualifié. Mais, comme tout motard ayant passer l'ancienne formule du permis de conduire (je ne sais pas ce qu'il en est pour l'actuelle), j'ai appris à contrôler un certains nombre de points, puisque c'était demandé pour la validation de l'examen. Sachant lire, je consulte aussi régulièrement le manuel d'utilisateur de mon véhicule, puisque fourni par le constructeur, et qui donne la marche à suivre pour des opérations complémentaires, et même parfois des conseils de conduite. J'ai par ailleurs réussi à obtenir le manuel d'atelier de l'une de mes motos, et la revue technique de l'autre. Aussi, étant donné le peu de kilomètres que je leur fait parcourir et les conditions de stockage en garage fermé, je peux affirmer qu'elles ne sont en aucun cas sujette à une quelconque vétusté. Et tout ceci en plus de la prise en compte de points très particuliers de la conduite d'un 2RM : son manque d'équilibre à basse vitesse, sa façon de tourner en devant incliner le véhicule, un transfert de masse particulièrement ressenti lors des freinages,... Un véhicule dont le fonctionnement est tel, est un véhicule que son utilisateur se doit d'inspecter. Les rares qui ne le font pas sont certainement des gens irresponsables, ou qui utilise un véhicule volé.

Alors, à quoi bon ? A quoi bon devrai-je aller payer quelqu'un, peut-être même pas usager lui-même de ce type de véhicule, mais simplement contrôleur, qui me dira tout fièrement que "c'est bon, votre véhicule répond aux exigences du CT".

"Oui, je sais" lui répondrai-je.

Le seul CT que je trouve envisageable, si vraiment je dois faire une concession, ce serait uniquement en cas de revente du véhicule. Ce serait à la fois rassurant pour l'acheteur (mais l'acheteur est à même de jauger l'état du véhicule puisque, nous l'avons vu, le permis 2RM le forme au contrôle de certains points, et que l'accessibilité pour les vérifications est aisée) et pour le vendeur, à qui il ne pourrait donc pas être reproché de vice caché par exemple.

En synthèse :

- il existe des alternatives qui peuvent être mise en place ;
- les conducteurs de 2RM étant souvent aussi automobiliste, ils se retrouveraient à payer un 2e CT, pour un véhicule qui parcourt en moyenne moins de 4 200km annuel (contre 12 200 km en moyenne pour une voiture) , et dont l'accidentologie lié à l'état est incroyablement basse ;
- la vérification du véhicule par l'usager lui-même est enfantine et apprise lors du permis de conduire ;
- Si l'objectif est de diminuer l'accidentologie, les décès ou blessures plus ou moins graves des usagers de 2RM, alors le CT apparaît moins efficace que certaines mesures de bon sens (doublement des rails de sécurité, faciliter l'acquisition du matériel de protection corporel des usagers - blousons, casques, gants, pantalons, chaussures - en diminuant la TVA appliquée, etc) ;
- Auto comme moto, le problème de la nuisance sonore ne se réglera qu'en ciblant les usagers au comportement problématique (burn, circulation en hauts régimes moteurs, accélérations à l'arrêt à un feu, etc) ;
- le simple usage d'un véhicule monotracte et sujet à des variations d'inclinaison impose à son utilisateur de veiller de lui-même à son état.

Je ne suis certainement pas exhaustif, mais j'espère être lu et compris.

Merci pour votre temps et votre attention.

N° 949349 - Pour ce qui me concerne, aucun intérêt

par :

02/07/2023 19:01

Ma moto étant toujours entretenue et vérifiée régulièrement, puisque ma sécurité est un enjeu majeur, comme pour la grande majorité des motards, ce contrôle technique ne représente qu'une dépense supplémentaire totalement inutile.

N° 949353 - Contrôle technique des deux / trois roues motorisés.

par :

02/07/2023 19:03

Je suis contre une mise en place du contrôle technique des deux / trois roues motorisés. Avant d'évoquer les quelques raisons parmi d'autres, je rappelle que depuis 2014, jamais des associations originaires de Paris n'avait prit part jusque-là à vouloir imposer ce décret jusqu'à récemment. Des associations écologiques implantées dans Paris qui prendraient une décision pour les usagers dans toute la France. Cela est du non sens. N'ayant aucun lien avec la politique. Ensuite, faisant des trajets réguliers pour aller travailler tout au long de l'année, mais également pour le loisir les weekends, ainsi que pour les vacances, cela n'apportera rien en termes de sécurité. Seul, le manque de maîtrise, l'excès de confiance, le danger venant des autres usagers, et enfin l'environnement routier (état des routes), entrent en ligne de compte. Je vous rappelle que n'ayant pour seule protection, notre équipement, il y a aucun intérêt de prendre des risques à ne pas entretenir notre véhicule.

N° 949354 - Sans intérêt

par :

02/07/2023 19:04

le ct est simplement useless car aucun motard ne roule sur des poubelles.

contrairement aux voitures qui tiennent debout même si pourries .

une moto pourrie vous enverra au tas direct et la rencontre avec l'asphalte sera douloureuse .

je ne connais pas de motard qui souhaite embrasser le goudron.  
il y a un cerveau sous le casque.

N° 949356 - Le contrôle technique moto est une arnaque.

par :

02/07/2023 19:04

Bonjour,

Pour commencer, j'aimerais vous parler de mes deux dernières chutes:

-J'ai été percuté par une voiture qui avait grillé un stop.

-J'ai glissé dans un virage sur du gravier, car rendre les routes plus sûres pour les voitures c'est ok, mais apparemment pas pour les motos puisque mettre du gravier coûte moins cher que d'appliquer une couche de bitume supplémentaire.

Si on compare avec nos voisins Allemands:

-Le contrôle technique moto n'a pas réglé le problème du bruit excessif, argument proposé par certaines associations parisiennes clairement contre les deux roues.

Comment j'aime mes bécannes et comment je les entretiens:

-Et oui j'ai plusieurs motos et pas de voiture.

-Cet amour inconditionnel des deux roues me pousse à faire régulièrement des contrôles sur mes motos. Comme je tiens à rester en sécurité je passe en revue tous les points après en passant le permis moto toutes les semaines. Sans personne pour m'y obliger, incroyable non?

-Les problèmes cités par les associations anti-deux roues visent un tout petit pourcentage de possesseurs de deux roues mal entretenues et qui n'iront jamais se rendre à un contrôle technique, ces gens là roulent de cette manière bien souvent après la perte de leur permis voitures pour diverses raisons. C'est gens là, pour moi, ne sont pas des motards car ils ne possèdent pas de permis moto pour conduire leurs véhicules.

On nous vend un contrôle technique pour la sécurité, alors que les accidents dus à un mauvais entretien du véhicule ne sont que de 0.3%, chiffre donné par les assurances.

Certains points de sécurité sur le décret et l'arrêté parlent de points à relever tel que les ceintures de sécurité, le frein de parking ou encore le lave-glace, ces points ne s'appliquent pas aux motos. On dirait un "copié collé" du contrôle technique automobile.

En résumé, ce contrôle est encore un moyen de nous stigmatiser et de nous faire raquer quelques euros de plus.

France, messieurs et mesdames des associations parisiennes et du gouvernement; Je vous hais tous les jours un petit peu plus.

A bon entendeur; Salut!

N° 949361 - Le contrôle technique moto est une arnaque.

par :

02/07/2023 19:05

Bonjour,

Pour commencer, j'aimerais vous parler de mes deux dernières chutes:

-J'ai été percuté par une voiture qui avait grillé un stop.



-J'ai glissé dans un virage sur du gravier, car rendre les routes plus sûre pour les voitures c'est ok, mais apparemment pas pour les motos puisque mettre du gravier coûte moins cher que d'appliquer une couche de bitume supplémentaire.

Si on compare avec nos voisins Allemands:

-Le contrôle technique moto n'a pas réglé le problème du bruit excessif, argument proposé par certaines associations parisiennes clairement contre les deux roues.

Comment j'aime mes bécanes et comment je les entretiens:

-Et oui j'ai plusieurs motos et pas de voiture.

-Cet amour inconditionnel du deux roues me pousse à faire régulièrement des contrôles sur mes motos. Comme je tiens à rester en sécurité je passe en revue tous les points appris en passant le permis moto toutes les semaines. Sans personne pour m'y obliger, incroyable non?

-Les problèmes cités par les associations anti deux roues visent un tout petit pourcentage de possesseurs de deux roues mal entretenues et qui n'iront jamais se rendre à un contrôle technique, ces gens là roulent de cette manière bien souvent après la perte de leur permis voitures pour diverses raisons. C'est gens là, pour moi, ne sont pas des motards car ils ne passent pas de permis moto pour conduire leurs véhicules.

On nous vend un contrôle technique pour la sécurité, alors que les accidents dus à un mauvais entretien du véhicule ne sont que de 0.3%, chiffre donné par les assurances.

Certains points de sécurité sur le décret et l'arrêté parlent de points à relever tel que les ceintures de sécurité, le frein de parking ou encore le lave-glace, ces points ne s'appliquent pas aux motos. On dirait un "copié collé" du contrôle technique automobile.

En résumé, ce contrôle est encore un moyen de nous stigmatiser et de nous faire raquer quelques euros de plus.

France, messieurs et mesdames des associations parisiennes et du gouvernement; Je vous hais tous les jours un petit peu plus.

A bon ententeurs; Salut!

N° 949365 - Réduire le danger en 2RM

par :

02/07/2023 19:06

Bonjour, si le contrôle technique est sensé réduire le nombre d'accident en 2rm je pense que ce ne sera qu'en très petite partie et pour faire payer cher cette petit pourcentage. Entre l'état de routes qui laissent à désirer (entretien, gravier, nid de poules..) et le comportement des usagers de la route (automobilistes, cyclistes, piétons et aussi les 2rm, ne nous voulons pas la face) je pense qu'il y a d'autres axes sur lesquels travailler si vous voulez réellement augmenter la sécurité sur vos routes et pour tout le monde. J'insiste sur le comportement des usagers car c'est une vrai jungle... Non respect des priorités et des distances de sécurité sont légions de la part des autres usagers de mon expérience en 2rm depuis plus de 18ans... Pour résumer faire payer le prix fort au 2rm qui ne sont pas les fautifs dans 2/3 des accidents impliquant un tiers ne changera pas grand choses. Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon avis sur la question

N° 949366 - Refus du CT systématique mais Ok pour des contrôles ponctuels ou en cas de vente, gros rouleurs ou encore ceux à usage professionnel.

par :

02/07/2023 19:06

Je ne suis pas contre un CT moto à condition qu'il soit ponctuel et non systématique.

Le facteur technique ayant une trop faible incidence sur l'accidentologie des 2 roues suffit à justifier cela.

Auparavant on voyait souvent les forces de l'ordre faire de la prévention auprès des motards sur le bord des routes dès les 1ers beaux jours du printemps, et c'était un échange courtois et agréable qui a disparu (pour être remplacé par des intérêts privés !).

Je préférerais être contrôlé en bord de route comme avant et/ou faire l'objet d'une convocation à faire un CT ponctuel que de devoir m'y rendre de manière systématique tous les 3 ans alors que je ne roule pratiquement plus. Ce principalement à cause des usagers de la route sans permis, sans assurance, non solvables et qui ne respectent pas le code de la route ou encore qui deviennent trop agressifs.

Il est là le vrai fléau des routes !

Maintenant dans le cas d'une vente, j'accorde qu'un CT obligatoire peut effectivement être une garantie surtout pour une vente entre particuliers mais il risque d'y avoir des litiges voire des accidents si le contrôleur technique fait tomber la moto lors des tests de stabilité routière (liaisons au sol, freinage) car ces gens sont payés à la tâche et donc au rendement.

Idem si c'est notre garagiste qui doit amener le véhicule au CT : ça lui immobilise un salarié pendant 1h et + et que se passe-t-il s'il a un accident avec pendant le trajet ?!

Enfin, par définition, un motard ne prête pas sa moto !

N° 949367 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 19:07

Je suis contre car toutes mes motos anciennes et modernes sont toutes conformes aux normes mines et parfaitement entretenues

N° 949370 - Contrôle technique 2 et 3 roues motorisés

par :

02/07/2023 19:08

Afin de justifier de ce contrôle inutile pour les motards au nom de la sécurité routière, il serait bon de réfléchir à ces 2 points cruciaux selon moi. 0,3% des accidents impliquant des 2 roues sont dus à un problème mécanique où un mauvais entretien de celui-ci. En revanche les équipements obligatoires pour la sécurité du pilote et de son passager se limitent au simple port du casque.. Un motard responsable a une tenue de protection digne de ce nom de la tête au pied. Il serait plus intelligent de mettre en place l'obligation du port des protections individuelles qui selon moi est vitale quand on est un motard responsable. Le contrôle technique de la moto n'apportera aucun résultat sur la sécurité routière des usagers de 2 et 3 roues motorisés si ce n'est un prétexte pour prélever un impôt supplémentaire.

N° 949378 - Plus de sécurité bien sûr, mais le contrôle technique n'y contribuera que très peu.

par :

02/07/2023 19:10

Bonjour,

étant motocycliste depuis de nombreuses années (34 ans de permis), je suis tout à fait conscient qu'un défaut technique sur mon véhicule peut avoir des conséquences catastrophiques pour ma sécurité. Je suis donc très vigilant sur son suivi mécanique, et je ne pense pas que le contrôle

technique qui va se mettre en place puisse m'aider en ce sens. D'autant plus, si ces contrôles sont uniquement visuels.

Je peux aussi affirmer que dans mon entourage, les autres usagers de motos ont la même approche. Enfin, je peux témoigner qu'à chaque fois que je me suis trouvé dans une situation un peu difficile, l'état de la chaussée ou bien le comportement d'un autre usager en était la cause, je n'ai jamais connu de défaillance technique à titre personnel ou dans mon entourage.

Evidemment que vouloir améliorer la sécurité des usagers de 2 roues est une bonne chose, et il y a de nombreuses pistes pour cela, mais ce contrôle technique ne peut qu'y contribuer de façon infime. Les associations de motards semblent prêtes à apporter leur contribution pour lancer les bonnes mesures, il est vraiment dommage qu'elles ne soient pas davantage écoutées.

N° 949379 - inutilité

par :

02/07/2023 19:10

la cause technique d'accidentalité d'un 2RM ne représente que 0,5% des accidents des 2RM. La pollution sonore ne sera pas impactée par la mesure, puisqu'un pot d'échappement bruyant peut être facilement remplacé avant le contrôle, puis réinstallé ensuite. Concernant la pollution environnementale, le rapport de l'ADEME souligne les progrès des 2RM sur leurs émissions. Un résultat à conjuguer aux temps de trajet plus courts et au faible encombrement des 2RM. De fait, le CT2RM n'améliorera en rien ni la sécurité routière ni les émissions polluantes des 2RM !

N° 949387 - Moto et environnement déjà une réalité sans contrôle technique

par :

02/07/2023 19:13

Aujourd'hui, je souhaite aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur en tant que motard passionné et soucieux de l'environnement : le contrôle technique moto. Permettez-moi de vous partager mon point de vue de manière plus personnelle et accessible, en tenant compte des motos récentes et des anciennes, ainsi que de l'engagement des motards en matière de recyclage et de réutilisation.

Lorsque je prends le guidon de ma moto, je suis conscient que je fais partie d'une communauté de motards qui partage des valeurs de respect de l'environnement. Les motards sont souvent en avance en matière de recyclage et de réutilisation des pièces de moto. Nous savons que chaque pièce compte et que prolonger la durée de vie de nos motos est une façon tangible de réduire notre empreinte écologique.

Lorsqu'une pièce de ma moto est usée ou nécessite d'être remplacée, je me tourne souvent vers le marché de l'occasion. Il existe un réseau solide de motards passionnés qui se spécialisent dans la récupération, la rénovation et la vente de pièces usagées. Cela permet de donner une seconde vie aux pièces et d'éviter leur envoi direct à la décharge.

De plus, les motards sont également adeptes du partage et de l'échange de connaissances. Nous avons des forums en ligne, des clubs locaux et des rassemblements où nous partageons nos expériences et nos conseils sur l'entretien de nos motos. Cela crée une culture de réparation et de maintenance, ce qui réduit notre dépendance à la consommation de nouvelles pièces et favorise une économie circulaire.

Tout cela se fait sans l'intervention d'un contrôle technique imposé. Les motards prennent la responsabilité de s'assurer que leur moto est en bon état de fonctionnement, car notre sécurité est

primordiale. Nous sommes motivés par notre passion et notre attachement à nos motos, ce qui nous pousse à les entretenir et à les réparer avec soin.

En considérant ces aspects, il est important de reconnaître que les motards sont déjà engagés dans des pratiques durables, en recyclant et en réutilisant les pièces de moto. Imposer un contrôle technique à tous les motards, sans distinction, ne prend pas en compte cette réalité et pourrait être redondant.

Encourageons plutôt cette culture de réparation, de partage et d'entraide entre motards. Mettons en valeur notre engagement envers la préservation de l'environnement et notre capacité à entretenir nos motos de manière responsable.

En conclusion, en tant que motard passionné, je suis convaincu que nous, motards, sommes engagés dans des pratiques durables grâce à notre approche du recyclage et de la réutilisation des pièces. Imposer un contrôle technique à tous les motards, sans distinction, ne tient pas compte de cette réalité et de notre engagement envers l'environnement. Encourageons plutôt cette culture de réparation et d'entraide entre motards, tout en préservant notre planète pour les générations futures.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à continuer à rouler avec passion et conscience de notre impact sur l'environnement.

N° 949392 - Moto et environnement déjà une réalité sans contrôle technique

par :

02/07/2023 19:14

Aujourd'hui, je souhaite aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur en tant que motard passionné et soucieux de l'environnement : le contrôle technique moto. Permettez-moi de vous partager mon point de vue de manière plus personnelle et accessible, en tenant compte des motos récentes et des anciennes, ainsi que de l'engagement des motards en matière de recyclage et de réutilisation.

Lorsque je prends le guidon de ma moto, je suis conscient que je fais partie d'une communauté de motards qui partage des valeurs de respect de l'environnement. Les motards sont souvent en avance en matière de recyclage et de réutilisation des pièces de moto. Nous savons que chaque pièce compte et que prolonger la durée de vie de nos motos est une façon tangible de réduire notre empreinte écologique.

Lorsqu'une pièce de ma moto est usée ou nécessite d'être remplacée, je me tourne souvent vers le marché de l'occasion. Il existe un réseau solide de motards passionnés qui se spécialisent dans la récupération, la rénovation et la vente de pièces usagées. Cela permet de donner une seconde vie aux pièces et d'éviter leur envoi direct à la décharge.

De plus, les motards sont également adeptes du partage et de l'échange de connaissances. Nous avons des forums en ligne, des clubs locaux et des rassemblements où nous partageons nos expériences et nos conseils sur l'entretien de nos motos. Cela crée une culture de réparation et de maintenance, ce qui réduit notre dépendance à la consommation de nouvelles pièces et favorise une économie circulaire.

Tout cela se fait sans l'intervention d'un contrôle technique imposé. Les motards prennent la responsabilité de s'assurer que leur moto est en bon état de fonctionnement, car notre sécurité est

primordiale. Nous sommes motivés par notre passion et notre attachement à nos motos, ce qui nous pousse à les entretenir et à les réparer avec soin.

En considérant ces aspects, il est important de reconnaître que les motards sont déjà engagés dans des pratiques durables, en recyclant et en réutilisant les pièces de moto. Imposer un contrôle technique à tous les motards, sans distinction, ne prend pas en compte cette réalité et pourrait être redondant.

Encourageons plutôt cette culture de réparation, de partage et d'entraide entre motards. Mettons en valeur notre engagement envers la préservation de l'environnement et notre capacité à entretenir nos motos de manière responsable.

En conclusion, en tant que motard passionné, je suis convaincu que nous, motards, sommes engagés dans des pratiques durables grâce à notre approche du recyclage et de la réutilisation des pièces. Imposer un contrôle technique à tous les motards, sans distinction, ne tient pas compte de cette réalité et de notre engagement envers l'environnement. Encourageons plutôt cette culture de réparation et d'entraide entre motards, tout en préservant notre planète pour les générations futures.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à continuer à rouler avec passion et conscience de notre impact sur l'environnement.

N° 949396 - Non au CT moto

par :

02/07/2023 19:15

J'ai 3 motos et elles sont toutes entretenues tous les ans. Il est prouvé que l'état de la moto n'est que très très rarement en cause dans les accidents. Il faudrait plus revoir des infrastructures inadaptées qui tuent des motards tous les ans. Tous les motards que je connais entretiennent leur moto. Ce CT ne va que nous appauvrir et nous contraindre sans aucune efficacité sur la sécurité. J'espère que nos politiques annuleront ce CT.

N° 949397 - Très étonnant ce contrôle....

par :

02/07/2023 19:16

Quand on voit le très faible nombre d'accidents dus aux mauvais entretiens du 2 roues on ne voit pas pourquoi on crée un contrôle technique car on ne peut faire mieux en terme de sérieux.

Le bruit? Les nouveaux radars vont très bien faire le boulot il me semble.

Je ne participerais en aucun cas à la réalisation du CT quand je vois que je vais devoir payer 50€ déjà pour rien car mon véhicule est irréprochable.

Je ne laisserai pas mon véhicule entre les mains de quelqu'un d'incompétent (quid de l'assurance lors de la chute de la moto lors du contrôle??).

Où allons nous devoir aller faire contrôler notre 2 roues car apparemment le maillage risque d'être plus que limite (on parle de pollution et nous allons sûrement devoir faire des dizaines de kilomètres!!).

Rien, je dis bien RIEN ne justifie ce contrôle et pourtant on y va....je suis plus que désolé de voir comment on se sert de l'environnement pour que les gens se sentent hors la loi.

N° 949400 - les scooters de banlieue seront-ils vraiment contrôlés ?

par :

02/07/2023 19:17

Sans revenir sur les conditions floues de mise en oeuvre (les techniciens des centres techniques auront-ils le permis A ?), une réaction sur la mise en oeuvre du contrôle pour les scooters.

Il n'y a déjà pas de contrôle réalisé quant au vol de véhicule (la moto qu'on m'a volée il y a quelques années en témoigne) : vous pensez sérieusement que ceux qui roulent en scooter, sans casque et sur la roue arrière au milieu de tout le monde viendront se soumettre à un tel contrôle ?

Vous pensez vraiment que les forces de l'ordre auront plus d'effet sur ces individus que lorsque ces derniers grillent les feux ou font des tentatives de délit de fuite ?

N° 949402 - Participation à la consultation.

par :

02/07/2023 19:17

C'est une hérésie ce control , c'est juste une histoire de nous piquer encore de l'argent et enrichir des lobbyistes .

Le fait est que j' effectue déjà les contrôles de sécurité que l'on m'appris au permis et qu'il en va de ma vie si je ne fait pas attention a mes freins ou pneus et autres ..

En rien ca n'eviteras les accidents qui sont majoritairement du au conducteur de voiture qui ne regarde pas autour d'eux ( ils restent dans leur bulle) ou l'états des routes qui ce dégrade de plus en plus ( permis moto depuis plus de 30 ans ) ni de poule, ralentisseur pas au norme voir pas annoncé du tout , voir bêtise d'agencement routier ..

Tout les motards que je connais emmène au moins une fois par an chez leur concessionnaire/garage pour un entretien régulier , en quoi le control sert dans ce cas ?? a rien , ou si juste en prendre de l'argent pour enrichir toujours les mêmes .

Et comment faire pour que les contrôleurs utilise ma moto ,il ne sont pas assurer pour et nos assurance ne prenne pas en charge si une personne autre que l'assuré est un accident ou casse !!!???

Bref c'est juste du blabla histoire de faire plaisir a quelques un bien placé dans les sphères , en rien ca serviras le motard et ca sécurité ...

N° 949403 - contre controle technique moto

par :

02/07/2023 19:17

bonjour . je me permets de vous faire part de mon opposition a ce controle technique car contrairement aux voitures majoritairement utilisées au quotidien , les motos le sont rarement sans etre passionnés . comme tout passionné digne de ce nom les motards prennent soin de leur monture car toute négligence entraine une sanction immédiate . ce controle technique n est pour moi qu un impot supplémentaire déguisé en prétextant l intérêt des motards . d autres parts a chaque passage en atelier le mécanicien doit signaler tout probleme sécuritaire pour se libérer de toute responsabilité . ce qui revient a un controle technique

N° 949404 - Avis sur le contrôle technique et plus largement sur les infractions de la route

par :

02/07/2023 19:18

Je suis motard au quotidien. J'ai 48 ans (et lavé de la fougue de la jeunesse).

Je comprends les démarches qui visent à réduire le risque sur la route et suis tout à fait favorable aux dispositions servant la sécurité. Pour ce qui concerne le contrôle technique moto, je reste dubitatif sur les effets positifs qui seront apportés.

Point n°1 : Je suis, comme beaucoup, exaspéré par le bruit généré par tous types de véhicule (moto comme voiture). Je vis en montagne et connais bien cette nuisance. Cependant, je ne vois pas en quoi le contrôle technique peut corriger cela. Un motard indélicat pourra facilement et rapidement remettre sa chicane ou changer sa ligne d'échappement avant de faire son contrôle technique puis reposer sa ligne non homologuée dans la foulée.

Point n°2 : Une très large majorité des motards aiment leur moto et en prennent soin. A titre personnel, je contrôle la pression de mes pneus, graisse et vérifie la tension de ma chaîne toutes les deux semaines. Ces opérations se font en moins de 20 minutes. Ce rituel est, je pense, partagé - encore une fois - par une très large majorité des usagers de moto. Un contrôle technique aura peut-être un impact positif ponctuel sur les rares motards peu consciencieux mais aucunement dans la durée.

Point n°3 : Un vrai contrôle technique (poussé) aura par contre tout son sens lors de la vente d'occasion d'une moto. Cela serait bénéfique car permettrait d'éviter la vente de motos en mauvais état et par conséquent dangereuses.

Point n°4 : Le parc automobile n'est pas - ou peu - entretenu mais réparé en pas de casse/panne. Ainsi le contrôle technique est une bonne mesure. J'ai fait l'acquisition d'une moto neuve il y a un an. A ce jour, j'ai dépensé presque 1000€ entre les révisions et les pneumatiques. Me voir « infligé » un contrôle technique (et son coût) me paraît tout simplement inutile et injuste dans mon cas de figure.

Dernier point : Face aux abus variés, il me semble qu'une répression beaucoup plus lourde devrait être mise en place lors des contrôles routiers. Ceci devant être, par ailleurs, valable pour tous véhicules. Je pense tout particulièrement aux scooters et autres motos de petite cylindrée accessibles avant la majorité.

Exemples divers :

- Moto déchicanées -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.
- Défaut de dispositifs de signalisation (feux pas conformes, absence de clignotants, plaque non réglementaire ...) -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.
- Comportement dangereux (wheeling etc ...) -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.

A ce titre d'ailleurs, fermement réprimer les youtubeurs qui s'adonnent à ces pratiques serait une excellente chose.

Seule une répression forte permettra de dissuader les mauvais comportements. Aujourd'hui, un motard déchicané se dit « Si je me fais prendre, ça me coûte 90€ et c'est tout. » D'ailleurs, ces motards roulent presque toujours avec leur chicane soigneusement emballée avec eux. C'est dire...

Les utilisateurs connaissent l'état de leur véhicule. N'en doutez pas!

Pour conclure, mon avis est que pénaliser 99% des motards pour imposer un contrôle qui s'avère utile aux 1% qui restent est un aveu de faiblesse de l'état. Le sentiment que j'ai est que les réductions (économies pour l'état) d'agents des forces de l'ordre sont financées par une énième disposition à ajouter au budget des utilisateurs de 2 roues motorisés.

Avec un effectif plus adapté au besoin et des contrôles plus fréquents, nous n'aurions pas autant de comportements déviants (et rouler avec un véhicule non entretenu en est un) sur les routes.

N° 949405 - inutilité

par :

02/07/2023 19:18

la cause technique d'accidentalité d'un 2RM ne représente que 0,5% des accidents des 2RM. La pollution sonore ne sera pas impactée par la mesure, puisqu'un pot d'échappement bruyant peut être facilement remplacé avant le contrôle, puis réinstallé ensuite. Concernant la pollution environnementale, le rapport de l'ADEME souligne les progrès des 2RM sur leurs émissions. Un résultat à conjuguer aux temps de trajet plus courts et au faible encombrement des 2RM. De fait, le CT2RM n'améliorera en rien ni la sécurité routière ni les émissions polluantes des 2RM !

N° 949411 - Projets de décret sur le contrôle technique 2 ou 3 roues

par :

02/07/2023 19:20

Je ne comprends pas bien ce que viennent faire des associations écologiques dans cette histoire puisqu'il n'est question dans la loi européenne que de "sécurité" puisque cela a été initié par le lobbyiste X qui pleure pour son chiffre d'affaire...

Je commence à en avoir marre de nourrir des gens qui se foutent pas mal de notre sécurité.

De plus le gouvernement pourrait avoir la bonne idée de se pencher sur les dégradations du réseau routier, mais le conseil d'état n'a visiblement aucun avis à donner.

N° 949412 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 19:20

Bonjour madame, monsieur, je suis un professionnel mécanicien moto depuis plus de 20 ans.

Voici mon avis concernant la mise en place du contrôle technique moto.

Avec toute mon expérience acquise, je suis très curieux de savoir précisément comment les contrôles techniques motos feront baisser les statistiques d'accidents pour les utilisateurs de 2 roues motorisés.

Contrairement aux automobiles, le diagnostic de l'état d'une moto est beaucoup plus complexe ! Il faut une certaine expérience afin de pouvoir déceler un défaut quelconque sur un 2 roues motorisés, le simple diagnostic visuel ne peut absolument pas garantir le bon état du véhicule et son comportement routier (contrairement aux automobiles). Il est systématiquement obligatoire de réaliser un essai complet sur route pour confirmer l'état d'un 2 roues motorisés avec divers tests différents à réaliser et très subtiles. Il est impossible de par mon expérience, avec quelques soit le matériel utilisé de confirmer la bonne tenue de route et le bon comportement d'un 2 roues motorisés, sans un essai routier complet en condition réelle. Concernant le contrôle du bac batterie, sur certains 2 roues motorisés, cela demande beaucoup de manœuvres et de temps afin de pouvoir y accéder (démontage et remontage de plusieurs éléments parfois très compliqués) Concernant les nuisances sonores de certains 2 roues motorisés, cela ne changera absolument rien à mon avis, puisque les fabricants de motos proposent d'origine de pouvoir retirer ou non la bride (anti bruit) à l'échappement en une simple manipulation, qui prend 1min au maximum, et qui sera très souvent retiré une fois sorti du contrôle technique, malheureusement. En général les utilisateurs de 2 roues sont très consciencieux de l'état de leurs véhicules car c'est leurs vies qui est en jeu. Après il y a toujours quelques irréductibles, mais ce seront les mêmes qui ne feront pas le passage du contrôle technique.



Un contrôle technique uniquement pour la revente me semble être vraiment beaucoup plus efficace, plutôt qu'un contrôle périodique. La plus part des utilisateurs de 2 roues motorisés parcourent de très courtes distances, donc réalisent très peu de kilomètres à l'année. En priorité et avant tout, je pense davantage à l'état des routes qui sont réellement un véritable enjeu concernant la sécurité des 2 roues. En espérant pouvoir vous donner les meilleures prérogatives qu'attendent tous les utilisateurs de 2 roues motorisés.

Sportivement

N° 949413 - Avis sur le contrôle technique et plus largement sur les infractions de la route  
par :

02/07/2023 19:20

Je suis motard au quotidien. J'ai 48 ans (et lavé de la fougue de la jeunesse).

Je comprends les démarches qui visent à réduire le risque sur la route et suis tout à fait favorable aux dispositions servant la sécurité. Pour ce qui concerne le contrôle technique moto, je reste dubitatif sur les effets positifs qui seront apportés.

Point n°1 : Je suis, comme beaucoup, exaspéré par le bruit généré par tous types de véhicule (moto comme voiture). Je vis en montagne et connais bien cette nuisance. Cependant, je ne vois pas en quoi le contrôle technique peut corriger cela. Un motard indiscipliné pourra facilement et rapidement remettre sa chicane ou changer sa ligne d'échappement avant de faire son contrôle technique puis reposer sa ligne non homologuée dans la foulée.

Point n°2 : Une très large majorité des motards aiment leur moto et en prennent soin. A titre personnel, je contrôle la pression de mes pneus, graisse et vérifie la tension de ma chaîne toutes les deux semaines. Ces opérations se font en moins de 20 minutes. Ce rituel est, je pense, partagé - encore une fois - par une très large majorité des usagers de moto.

Un contrôle technique aura peut-être un impact positif ponctuel sur les rares motards peu consciencieux mais aucunement dans la durée.

Point n°3 : Un vrai contrôle technique (poussé) aura par contre tout son sens lors de la vente d'occasion d'une moto. Cela serait bénéfique car permettrait d'éviter la vente de motos en mauvais état et par conséquent dangereuses.

Point n°4 : Le parc automobile n'est pas - ou peu - entretenu mais réparé en pas de casse/panne. Ainsi le contrôle technique est une bonne mesure. J'ai fait l'acquisition d'une moto neuve il y a un an. A ce jour, j'ai dépensé presque 1000€ entre les révisions et les pneumatiques. Me voir « infligé » un contrôle technique (et son coût) me paraît tout simplement inutile et injuste dans mon cas de figure.

Dernier point : Face aux abus variés, il me semble qu'une répression beaucoup plus lourde devrait être mise en place lors des contrôles routiers. Ceci devant être, par ailleurs, valable pour tous véhicules. Je pense tout particulièrement aux scooters et autres motos de petite cylindrée accessibles avant la majorité.

Exemples divers :

- Moto déchicanées -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.
- Défaut de dispositifs de signalisation (feux pas conformes, absence de clignotants, plaque non réglementaire ...) -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.
- Comportement dangereux (wheeling etc ...) -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.

A ce titre d'ailleurs, fermement réprimer les youtubeurs qui s'adonnent à ces pratiques serait une excellente chose.

Seule une répression forte permettra de dissuader les mauvais comportements. Aujourd'hui, un motard déchicané se dit « Si je me fais prendre, ça me coûte 90€ et c'est tout. » D'ailleurs, ces motards roulent presque toujours avec leur chicane soigneusement emballée avec eux. C'est dire...

Les utilisateurs connaissent l'état de leur véhicule. N'en doutez pas!

Pour conclure, mon avis est que pénaliser 99% des motards pour imposer un contrôle qui s'avère utile aux 1% qui restent est un aveu de faiblesse de l'état. Le sentiment que j'ai est que les réductions (économies pour l'état) d'agents des forces de l'ordre sont financées par une énième disposition à ajouter au budget des utilisateurs de 2 roues motorisés.

Avec un effectif plus adapté au besoin et des contrôles plus fréquents, nous n'aurions pas autant de comportements déviants (et rouler avec un véhicule non entretenu en est un) sur les routes.

N° 949415 - Participation à la consultation

par :

02/07/2023 19:21

Le fait est que j'effectue déjà les contrôles de sécurité que l'on m'apprend au permis et qu'il en va de ma vie si je ne fais pas attention à mes freins ou pneus et autres ..

En rien ça n'évitera les accidents qui sont majoritairement dus au conducteur de voiture qui ne regarde pas autour d'eux (ils restent dans leur bulle) ou l'état des routes qui se dégrade de plus en plus (permis moto depuis plus de 30 ans) ni de poule, ralenti pas au norme voir pas annoncé du tout, voir bêtise d'agencement routier ..

Tout les motards que je connais emmène au moins une fois par an chez leur concessionnaire/garage pour un entretien régulier, en quoi le contrôle sert dans ce cas ?? à rien, ou si juste en prendre de l'argent pour enrichir toujours les mêmes.

Et comment faire pour que les contrôleurs utilisent ma moto, ils ne sont pas assurés pour et nos assurances ne prennent pas en charge si une personne autre que l'assuré est un accident ou casse !!!???

Bref c'est juste du blabla histoire de faire plaisir à quelques uns bien placés dans les sphères, en rien ça servira le motard et sa sécurité ...C'est une hérésie ce contrôle, c'est juste une histoire de nous piquer encore de l'argent et enrichir des lobbyistes.

N° 949416 - Projets de décret sur le contrôle technique 2 ou 3 roues

par :

02/07/2023 19:21

Je ne comprends pas bien ce que viennent faire des associations écologiques dans cette histoire puisqu'il n'est question dans la loi européenne que de "sécurité" puisque cela a été initié par le lobbyiste X qui pleure pour son chiffre d'affaire...

Je commence à en avoir marre de nourrir des gens qui se foutent pas mal de notre sécurité.

De plus le gouvernement pourrait avoir la bonne idée de se pencher sur les dégradations du réseau routier, mais le conseil d'état n'a visiblement aucun avis à donner.

N° 949420 - Avis sur contrôle technique et autres considérations sur l'utilisation de la voie publique par :

02/07/2023 19:22

Je suis motard au quotidien. J'ai 48 ans (et lavé de la fougue de la jeunesse).

Je comprends les démarches qui visent à réduire le risque sur la route et suis tout à fait favorable aux dispositions servant la sécurité. Pour ce qui concerne le contrôle technique moto, je reste dubitatif sur les effets positifs qui seront apportés.

Point n°1 : Je suis, comme beaucoup, exaspéré par le bruit généré par tous types de véhicule (moto comme voiture). Je vis en montagne et connais bien cette nuisance. Cependant, je ne vois pas en quoi le contrôle technique peut corriger cela. Un motard indélicat pourra facilement et rapidement remettre sa chicane ou changer sa ligne d'échappement avant de faire son contrôle technique puis reposer sa ligne non homologuée dans la foulée.

Point n°2 : Une très large majorité des motards aiment leur moto et en prennent soin. A titre personnel, je contrôle la pression de mes pneus, graisse et vérifie la tension de ma chaîne toutes les deux semaines. Ces opérations se font en moins de 20 minutes. Ce rituel est, je pense, partagé - encore une fois - par une très large majorité des usagers de moto.

Un contrôle technique aura peut-être un impact positif ponctuel sur les rares motards peu consciencieux mais aucunement dans la durée.

Point n°3 : Un vrai contrôle technique (poussé) aura par contre tout son sens lors de la vente d'occasion d'une moto. Cela serait bénéfique car permettrait d'éviter la vente de motos en mauvais état et par conséquent dangereuses.

Point n°4 : Le parc automobile n'est pas - ou peu - entretenu mais réparé en pas de casse/panne. Ainsi le contrôle technique est une bonne mesure. J'ai fait l'acquisition d'une moto neuve il y a un an. A ce jour, j'ai dépensé presque 1000€ entre les révisions et les pneumatiques. Me voir « infligé » un contrôle technique (et son coût) me paraît tout simplement inutile et injuste dans mon cas de figure.

Dernier point : Face aux abus variés, il me semble qu'une répression beaucoup plus lourde devrait être mise en place lors des contrôles routiers. Ceci devant être, par ailleurs, valable pour tous véhicules. Je pense tout particulièrement aux scooters et autres motos de petite cylindrée accessibles avant la majorité.

Exemples divers :

- Moto déchicanées -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.
- Défaut de dispositifs de signalisation (feux pas conformes, absence de clignotants, plaque non réglementaire ...) -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.
- Comportement dangereux (wheeling etc ...) -> immobilisation + envoi en fourrière + forte amende. Pas de souplesse.

A ce titre d'ailleurs, fermement réprimer les youtubeurs qui s'adonnent à ces pratiques serait une excellente chose.

Seule une répression forte permettra de dissuader les mauvais comportements. Aujourd'hui, un motard déchicané se dit « Si je me fais prendre, ça me coûte 90€ et c'est tout. » D'ailleurs, ces motards roulent presque toujours avec leur chicane soigneusement emballée avec eux. C'est dire...

Les utilisateurs connaissent l'état de leur véhicule. N'en doutez pas!

Pour conclure, mon avis est que pénaliser 99% des motards pour imposer un contrôle qui s'avère utile aux 1% qui restent est un aveu de faiblesse de l'état. Le sentiment que j'ai est que les réductions (économies pour l'état) d'agents des forces de l'ordre sont financées par une énième disposition à ajouter au budget des utilisateurs de 2 roues motorisés.

Avec un effectif plus adapté au besoin et des contrôles plus fréquents, nous n'aurions pas autant de comportements déviants (et rouler avec un véhicule non entretenu en est un) sur les routes.

N° 949423 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 19:23

Détentrice du permis moto depuis 2012, j'ai toujours effectué l'entretien et les révisions nécessaires au bon fonctionnement de ma moto afin de pouvoir l'utiliser en toute sécurité, étant pleinement consciente que si je ne le faisais pas, les conséquences pourraient être dramatiques. Ce n'est pas une obligation, mais simplement du bon sens. Tout comme des équipements de sécurité adaptés en dehors du casque et des gants déjà obligatoires.

Ajouter un contrôle technique moto ne servirait à rien en terme de sécurité et ne serait qu'un moyen supplémentaire de taxer. On sait très bien qu'il est toujours possible de contourner le système et de faire passer le CT à un véhicule, même s'il ne devrait pas. D'ailleurs, on le constate très bien quand on voit certaines voitures qui circulent malgré le CT obligatoire pour les voitures.

Les plus grands dangers étant surtout l'état des routes (particulièrement lamentable et truffé de nids de poules), les autres usagers qui circulent sans regarder, se croyant seuls sur les routes, au mépris de toutes les règles du code de la route.

Le seul cadre dans lequel rendre obligatoire le contrôle technique Moto serait éventuellement pertinent serait pour sa vente afin de limiter tout risque de vice caché.

N° 949427 - Anti CT moto

par :

02/07/2023 19:25

Pour « combattre » l'irresponsabilité de certains qui soit n'ont pas le permis ou ont un comportement répréhensible en utilisant des engins en provoquant des nuisances. Imposer au plus grand nombre une inconscience ultra minoritaire car l'entretien de sa monture est primordiale pour sa vie et préserver son capital d'investissement.

Toujours aux mêmes de payer

N° 949428 - Quelle utilité ?

par :

02/07/2023 19:25

Bonjour

A part récolter de l'argent quelle est la raison valable du ct pour les moto ?

A part faire plaisir à trois associations qui sont contre tous les véhicules contre le bruit ?

Qui peu m'empêcher de remettre le pot d'origine juste pour le ct ??

N° 949433 - 40 ans de moto, une petite expérience

par :

02/07/2023 19:27

Bonjour,

- une TVA à 0% pour les équipements de sécurité .

- visite médicale et contrôle vue et réflexes pour les + de 70 ans ( temps de réaction ou absence de réaction face à des situations critiques, notamment avec les deux roues...)
- États des routes de plus en plus dégradé, gravillons l'été sur du goudron sec, chute garantie, même à faible vitesse, encore des glissières de sécurité guillotines
- Pour les points de contrôle, les pneus, les jeux dans la direction et les bras oscillants, fuites diverses, clignotants et feux stop visibles. Accepter les LEDS en rétrofit qui améliorent grandement la vision de nuit.
- Une moto qui vieillie va forcément un peu plus polluer et faire du bruit qu'à sa sortie d'usine, donc garder une marge de tolérance acceptable et intelligente, (pour les motos de plus de dix ans.)
- Organiser plus souvent des journées " sécurité routière" avec les services de l'état, je pense aux gendarmes motorisés qui apportent beaucoup lors de ces réunions ( trajectoires, conduite à basse vitesse, pièges de la route, etc..)

En conclusion, le motard est fragile; lorsqu'il prend sa moto, il ne part pas pour se tuer, son environnement et les autres usagers sont beaucoup plus susceptibles de le faire pour lui.... Les motards aiment leurs motos, et les entretiennent. Pour parler de la moto, il faut pratiquer, je fais le parallèle avec les pilotes de chasse, je connais un peu, conduire une heure sa moto, c'est une heure de concentration intensive, on ne rêve pas en moto, une seconde d'inattention au mauvais moment, peut conduire au drame.

Statistiquement, l'état de la moto en lien avec un accident représente un chiffre négligeable. Attention donc à ne pas se tromper de cible pour justifier cette mise en place, plus que contestée. ...

Un motard toujours vivant

N° 949435 - Le contrôle technique ne permettra pas d'arriver aux fins souhaitées

par :

02/07/2023 19:28

Le ct des 2rm sous couvert de sécurité routière vise à réduire la pollution sonore et gazeuse des 2rm. Mais des lois existent déjà pour contrôler les émissions des 2rm. Bien entendu ca nécessite que les fdo se bougent et fassent des opérations de contrôle. Ca serait un signal fort. Si on parle de sécurité routière il faudrait un effort sans précédent du gouvernement pour faire refaire les routes par les régions et les départements. Leur état s'aggrave d'année en année et provoque 30% des accidents de 2RM. Lamentable !

N° 949440 - Non à un impôt déguisé

par :

02/07/2023 19:29

Le contrôle technique tel sùil est prévu ne sert à rien. C'est juste un impôt déguisé de par les entrées de Tva qu'il va permettre.

N° 949444 - Moto et controle technique

par :

02/07/2023 19:32

En ce qui concerne la sécurité, on constate que les accidents de moto causés par des problèmes mécaniques sont très rares. Selon une étude de l'Union française des motards en colère, ces accidents ne représentent que 0,7 % de tous les accidents de moto. La plupart des accidents sont plutôt dus à des erreurs humaines et des infractions aux règles de conduite. Ainsi, le contrôle technique moto n'apparaît pas comme une solution efficace pour prévenir ces accidents liés au comportement des conducteurs. Il serait plus judicieux de se concentrer sur la sensibilisation à la sécurité routière et la formation continue des motards.

Quant à l'aspect environnemental, les motos sont déjà plus économes en carburant que les voitures. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) rapporte que les motos ne contribuent qu'à hauteur de 1,4 % des émissions de CO2 liées aux transports en France, tandis que les voitures représentent près de 60 %. Les motos ont donc déjà un avantage en termes d'empreinte carbone. Dans ce contexte, l'instauration d'un contrôle technique moto ne semble pas justifiée pour réduire davantage l'impact environnemental des motos.

Enfin, il est important de noter que l'entretien des routes joue un rôle majeur dans la sécurité routière. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur indiquent que les accidents causés par le mauvais état des routes représentent environ 17 % de tous les accidents de la route en France. Cela met en évidence l'importance d'investir dans l'amélioration de l'infrastructure routière pour garantir la sécurité des motards, plutôt que de se focaliser sur un contrôle technique moto qui n'adresse pas les véritables problèmes.

Sources :

Étude de l'Union française des motards en colère : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : Statistiques du Ministère de l'Intérieur

En résumé, les résultats de cette consultation mettent en doute l'efficacité du contrôle technique moto en termes de sécurité et d'impact environnemental. Les accidents liés aux problèmes mécaniques sont rares, et les motos sont déjà plus respectueuses de l'environnement que les voitures. Il est essentiel de privilégier des mesures alternatives, telles que la sensibilisation à la sécurité routière et l'amélioration des routes, pour garantir la sécurité des motards.

J'espère que ces informations vous ont été utiles.

N° 949447 - Le CT n'a aucun intérêt

par :

02/07/2023 19:33

Le contrôle technique moto est inutile et n'offre aucune réelle plus-value sur la sécurité des motards.

En 2022, on a recensé une baisse des accidents de la route des 2 roues. La plus part du temps, comme expliqué dans les différents rapports des assurances, les motos ont des accidents dus aux routes dégradées, et aux autres usagers (notamment les voitures/camions) qui ne font pas attention aux motards.

De plus, pour obtenir le code de la route moto, il est demandé de savoir vérifier l'état de la moto, et c'est également demandé lors de l'épreuve de circulation.

Et sur une moto, le moindre problème technique est immédiatement senti, voir pire sanctionné.

N° 949448 - Moto et contrôle technique

par :

02/07/2023 19:33

En ce qui concerne la sécurité, on constate que les accidents de moto causés par des problèmes mécaniques sont très rares. Selon une étude de l'Union française des motards en colère, ces accidents ne représentent que 0,7 % de tous les accidents de moto. La plupart des accidents sont plutôt dus à des erreurs humaines et des infractions aux règles de conduite. Ainsi, le contrôle technique moto n'apparaît pas comme une solution efficace pour prévenir ces accidents liés au comportement des conducteurs. Il serait plus judicieux de se concentrer sur la sensibilisation à la sécurité routière et la formation continue des motards.

Quant à l'aspect environnemental, les motos sont déjà plus économes en carburant que les voitures. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) rapporte que les motos ne contribuent qu'à hauteur de 1,4 % des émissions de CO2 liées aux transports en France, tandis que les voitures représentent près de 60 %. Les motos ont donc déjà un avantage en termes d'empreinte carbone. Dans ce contexte, l'instauration d'un contrôle technique moto ne semble pas justifiée pour réduire davantage l'impact environnemental des motos.

Enfin, il est important de noter que l'entretien des routes joue un rôle majeur dans la sécurité routière. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur indiquent que les accidents causés par le mauvais état des routes représentent environ 17 % de tous les accidents de la route en France. Cela met en évidence l'importance d'investir dans l'amélioration de l'infrastructure routière pour garantir la sécurité des motards, plutôt que de se focaliser sur un contrôle technique moto qui n'adresse pas les véritables problèmes.

Sources :

Étude de l'Union française des motards en colère : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : Statistiques du Ministère de l'Intérieur

En résumé, les résultats de cette consultation mettent en doute l'efficacité du contrôle technique moto en termes de sécurité et d'impact environnemental. Les accidents liés aux problèmes mécaniques sont rares, et les motos sont déjà plus respectueuses de l'environnement que les voitures. Il est essentiel de privilégier des mesures alternatives, telles que la sensibilisation à la sécurité routière et l'amélioration des routes, pour garantir la sécurité des motards.

J'espère que ces informations vous ont été utiles.

N° 949449 - Non

par :

02/07/2023 19:34

Non, on ne veut pas du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.  
on devrait peut être descendre tout casser dans la rue pour libérer notre colère !!

N° 949451 - Moto et controle technique

par :

02/07/2023 19:34

En ce qui concerne la sécurité, on constate que les accidents de moto causés par des problèmes mécaniques sont très rares. Selon une étude de l'Union française des motards en colère, ces accidents ne représentent que 0,7 % de tous les accidents de moto. La plupart des accidents sont

plutôt dus à des erreurs humaines et des infractions aux règles de conduite. Ainsi, le contrôle technique moto n'apparaît pas comme une solution efficace pour prévenir ces accidents liés au comportement des conducteurs. Il serait plus judicieux de se concentrer sur la sensibilisation à la sécurité routière et la formation continue des motards.

Quant à l'aspect environnemental, les motos sont déjà plus économes en carburant que les voitures. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) rapporte que les motos ne contribuent qu'à hauteur de 1,4 % des émissions de CO2 liées aux transports en France, tandis que les voitures représentent près de 60 %. Les motos ont donc déjà un avantage en termes d'empreinte carbone. Dans ce contexte, l'instauration d'un contrôle technique moto ne semble pas justifiée pour réduire davantage l'impact environnemental des motos.

Enfin, il est important de noter que l'entretien des routes joue un rôle majeur dans la sécurité routière. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur indiquent que les accidents causés par le mauvais état des routes représentent environ 17 % de tous les accidents de la route en France. Cela met en évidence l'importance d'investir dans l'amélioration de l'infrastructure routière pour garantir la sécurité des motards, plutôt que de se focaliser sur un contrôle technique moto qui n'adresse pas les véritables problèmes.

Sources :

Étude de l'Union française des motards en colère : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : Statistiques du Ministère de l'Intérieur

En résumé, les résultats de cette consultation mettent en doute l'efficacité du contrôle technique moto en termes de sécurité et d'impact environnemental. Les accidents liés aux problèmes mécaniques sont rares, et les motos sont déjà plus respectueuses de l'environnement que les voitures. Il est essentiel de privilégier des mesures alternatives, telles que la sensibilisation à la sécurité routière et l'amélioration des routes, pour garantir la sécurité des motards.

J'espère que ces informations vous ont été utiles.

N° 949452 - Contrôle technique moto inutile !!!

par :

02/07/2023 19:35

Bonjour,

0.3% des accidents impliquant un 2 roues sont dus à un mauvais entretien de son véhicule et pour plus de la moitié à un pneu arrivé au témoin...

Pourquoi faire payer un CT moto aux 99.7% des motards dont je fais partie et qui entretiennent leurs motos?

Les motards sont des passionné(e)s et ils sont conscients des risques qu'ils prendraient s'ils ne vérifiaient pas leurs véhicules avant de monter dessus. On n'a que 2 roues et un tout petit problème est ressenti tout de suite donc réparé.

nous ne sommes pas une population de stupides ni de suicidaires!! Je suis motarde depuis 1989, aucun accident et mes véhicules sont tous vérifiés par mes soins.

Pour l'histoire du bruit, pour passer d'un pot non homologué à un pot d'origine il y a 3ou 4 vis, même moi je sais faire donc le CT moto ne résoudra en rien le bruit.

Ce contrôle technique est un impôt supplémentaire qui est non acceptable !!!

Ce contrôle technique moto n'est qu'une directive européenne, nous pouvons encore la dénoncer par de nombreuses alternatives déjà proposées par la [association de motard]!



je rajouterai aussi la tva à 5.5% sur tout l'équipement du motard , dont l'airbag, un entretien irréprochable des routes de france, une interdiction ferme des dos d'ânes types coussins berlinois, un doublement systématique de toutes les glissières de sécurité etc...

Alors arrêtons cette bêtise et avançons vraiment sur la sécurité du motard!!!

N° 949463 - Non au CT

par :

02/07/2023 19:40

Non au Contrôle Technique Moto ,

Le motard s'occupe très bien de l'entretien de sa moto.

L'état doit s'occuper de des infrastructures , ce qu'il a oublié depuis plusieurs années.

Nous n'avons pas à nous coucher face aux diktats de Bruxelles et des lobbies des sociétés de contrôle technique [réseau de contrôle technique] and Co.

Il hors de question qu'un ' contrôleur pose ses mains sur ma moto.

Continuons le combat.

N° 949466 - 2 roues ou routes

par :

02/07/2023 19:41

Bonjour, au lieu de contrôler nos bécanes faite un ct de vos routes de merdes pleines de nid de poule de rainurage etc

N° 949467 - contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 19:41

le contrôle technique des deux roues est à adapter et doit se faire dans un souci réel de sécurité et de prévention.

Au-delà de cet objectif qui n'est, de mon avis pas prioritaire, je souhaite alerter nos député.es sur plusieurs points :

- seuls les gants et le casque sont obligatoires en France : c'est une hérésie en cas de chute que ce soit avec un gros cube ou un cyclomoteur de 50cm3 de cylindrée.

Gros rouleur en voiture en lien avec mon activité, je parcours chaque année depuis plus de 20 ans entre 30 et 65000km.

Si en voiture, j'accepte de rouler parfois un peu fatigué. En moto, l'attention est maximale et n'est pas négociable, la conduite fatigue beaucoup plus que celle en voiture. Je ne prends jamais ma moto si je n'ai pas le sentiment d'être en pleine forme.

Si effectivement on voit fleurir des clignotants parfois exotiques ou des plaques d'immatriculation particulières, la moto, pour la grande majorité des pratiquants reste un plaisir.

La technique est un élément parmi d'autres de la sécurité routière mais sans doute moins que le laisser-faire dans les infrastructures routières et la signalisation. En complément, l'apprentissage de la conduite VL ne laisse qu'une part infime au partage de la route (en particulier sur les 2 roues qu'ils soient motorisés ou non).

J'entends qu'il faille être aligné sur l'Europe, pour autant, allons jusqu'au bout dans nos réflexions et la prise en compte du 2 roues motorisées.

le contrôle technique me fait lus peur pour la mécanique de ma moto que sur le contrôle. En qualité de motard, je fais attention en roulant au temps de chauffage, à ne jamais trop monter dans les

tours, ..., ce que ne fera pas le contrôleur. Et que dire lorsque l'on prend plaisir au guidon d'une moto qui a près de 20 ans et d'un contrôleur incapable de repérer certains des éléments décrits dans l'arrêté. Si une moto est simple dans le fonctionnement, les techniques et positionnements de nombreux éléments ont bougé avec le temps. Ils sont très différents selon les marques des motos. je vous remercie, par avance, d'être très explicite sur le nombre d'accidents corporels dont ceux mortels, en 2 roues, ayant pour cause première identifiée, un élément matériel.  
merci

N° 949470 - Contrôle de sécurité moto

par :

02/07/2023 19:43

Bonjour,

En 10 ans, le nombre de décès en moto est en retrait de 19% alors qu'il y a une augmentation de 30%. C'est une marque de sérieux de la part des motard. Un contrôle de sécurité serait largement suffisant pour retirer de la circulation les quelques propriétaires qui n'appliquent pas la réglementation.

Cordialement

N° 949471 - Non au Contrôle Technique pour les Motos

par :

02/07/2023 19:43

Les motos sont des véhicules très vulnérables dans la circulation ceci rendant son propriétaire très vigilant sur l'état de son véhicule. J'ai 64 ans et je roule en 2 roues motorisé depuis l'âge de 14 ans, je n'ai jamais rencontré de motards qui délaissait l'entretien de son véhicule car sa vie en dépend. Je crois qu'une fois de plus nous allons laisser s'enrichir des sociétés privées sur le dos des citoyens avec l'aval de l'état. Cette manne ne reviendra pas aux citoyens sous forme de fond pour l'entretien des routes mais ira grossir le portefeuille des actionnaires de ces mêmes sociétés.

S'il vous plait réfléchissez nous payons déjà beaucoup pour entretenir nos Motos.

Cordialement.

N° 949472 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 19:43

Chers responsables de la consultation publique,

Je me permets de vous faire part de mon désaccord concernant le Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues. En tant que motard passionné et engagé, je souhaite partager mon point de vue personnel et émouvant sur cette question.

Permettez-moi tout d'abord de souligner l'importance de la sécurité routière. En tant que motard, je suis pleinement conscient des risques auxquels nous sommes exposés sur les routes. Chaque fois que je chevauche ma moto, je ressens cette responsabilité et j'adopte une approche proactive pour assurer ma sécurité et celle des autres usagers de la route.

Je suis convaincu que le contrôle technique n'est pas la solution adéquate pour améliorer la sécurité des motos. Laissez-moi vous partager une expérience personnelle qui m'a marqué. Il y a quelques années, lors d'une balade à moto avec des amis, nous avons rencontré un motard dont la moto avait

des problèmes mécaniques évidents. Nous nous sommes immédiatement arrêtés pour l'aider et lui offrir notre soutien. C'était un exemple rare, car la grande majorité des motards que je rencontre sont extrêmement conscients de l'importance de l'entretien de leur moto. Nous prenons soin de nos machines avec amour, car elles sont une extension de nous-mêmes.

Le contrôle technique obligatoire serait une mesure injuste et disproportionnée qui ne tient pas compte de l'engagement et de la responsabilité des motards envers leur propre sécurité. Nous sommes conscients que notre vie est entre nos mains lorsque nous sommes sur nos motos, et nous prenons cela très au sérieux. Les statistiques montrent d'ailleurs que les accidents causés par des défaillances mécaniques sont extrêmement rares. C'est le comportement des conducteurs, l'inattention et le non-respect des règles de conduite qui sont souvent à l'origine des accidents de moto.

De plus, je tiens à souligner l'impact financier que le contrôle technique pourrait avoir sur la communauté des motards. La plupart d'entre nous investissent déjà énormément dans l'achat de notre moto, les équipements de sécurité et l'entretien régulier. Ajouter une charge financière supplémentaire pour le contrôle technique et les potentielles réparations nécessaires pourrait rendre la pratique de la moto inaccessible pour de nombreux passionnés. Ce serait une grande injustice pour ceux qui chérissent cette passion et qui ont déjà tant investi pour la vivre pleinement.

En conclusion, je vous demande de considérer ces arguments personnels et émotionnels avant de prendre une décision quant à la mise en place du contrôle technique des motos. Nous, motards, sommes des amoureux de la liberté, de l'aventure et de la responsabilité. Nous prenons soin de nos motos et nous prenons la sécurité routière à cœur. Je vous invite à privilégier des mesures alternatives, telles que la sensibilisation à la sécurité routière et la promotion de la formation continue, qui tiennent compte de notre engagement et de notre responsabilité individuelle en tant que motards.

Je vous remercie de prendre en considération mes opinions sincères.

N° 949477 - Pour le contrôle technique

par :

02/07/2023 19:46

Le CT permettra de vérifier la conformité aux normes techniques d'homologation, la pollution, les normes sonores et surtout l'état des organes de sécurité pour des véhicules, souvent très performants

N° 949480 - Non et inutile si ce n'est donné du gras au centre de CT

par :

02/07/2023 19:47

Bonjour,

Motard depuis quelques années maintenant je ne vois pas en quoi est utile le CT sur nos motos (je précise plus de 125 CC). Nos vies dépendent de notre attention sur notre véhicule, nous y sommes donc très attentif et nous connaissons notre véhicule.

Par contre aujourd'hui ce qui tue les motards sont l'état des routes (qui est de pire en pire, je préfère rouler chez nos voisins espagnoles et donc du coup dépenser de l'argent là bas, c'est quand même un peu con...), et l'absence systématique de double glissière sur les virages à risque.

Merci

N° 949482 - infondé

par :

02/07/2023 19:47

- Dans le CT technique, ce qui est obligatoire, c'est de le passer, pas d'avoir un véhicule en état.  
- Et ensuite, le résultat du CT dépend essentiellement et uniquement de celui qui le fait, et donc, tout est possible ! Les contrôles de complaisance ça existe !!

N° 949489 - Participation a la consultation "contrôle technique deux-roues a moteur"

par :

02/07/2023 19:50

Bonjour,

Le contrôle technique pour les deux-roues motorisés est déjà connu comme étant inutile. A quoi bon vouloir le mettre en place en France?

Les pays qui ont déjà mis en place le contrôle technique des deux-roues motorisés n'ont vu aucune baisse des accidents de ces véhicules. Ceci est sans aucun doute lié au fait que l'état du véhicule n'est la cause d'un accident que de manière exceptionnelle. Les rapports MAIDS ([www.maids-study.eu](http://www.maids-study.eu)) dont nos députés européens et français n'ont peut-être pas connaissance le montrent très clairement.

D'autre part, personnellement j'ai plusieurs motos. L'une me sert pour les trajets quotidiens afin d'aller travailler, une autre pour faire des balades.

Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique obligatoire pour vérifier que mes véhicules me permettent de rouler en toute sécurité. La plupart des motards ne comptent pas sur les services de l'état pour s'assurer qu'ils arriveront en vie à destination.

Si tel était le cas, il n'y aurait quasiment plus aucun deux-roues sur les routes: L'état des routes communales et départementales depuis une bonne dizaine d'années nous oblige à être plus que vigilant à chaque instant. Pire encore, l'A15 au niveau de Cergy-Pontoise est l'exemple typique du désengagement complet des collectivités dans la sécurité des deux-roues (voire même des voitures). Comment une route autant empruntée peut-elle avoir des nids de poule de 10cm de profondeur et la largeur d'une bonne pizza pendant des mois, sans que rien ne soit fait ? Dans le même esprit d'indifférence totale, depuis que le tronçon vers Puiseux-Pontoise a été refait il y a plusieurs années, nous avons des bosses de 10cm qui font décoller du siège n'importe quel passager d'une moto. Un bitume qui est posé avec une malfaçon dangereuse n'est même pas refait afin éviter les accidents!

Ma seconde moto sert principalement pour des promenades. Elle est âgée, mais pas suffisamment pour être dans la catégorie "collection". Votre projet prévoit d'allonger la date des véhicules de collection car, je cite, "ces véhicules sont moins utilisés sur la voie publique". Cependant une grande partie de l'usage de la moto est par pur loisir, et donc comprend des véhicules qui roulent très peu, sont souvent très récents, donc sûrs et peu polluants. Pour les personnes concernées, les coûts d'entretien et d'assurance sont déjà beaucoup plus élevés que le prix du carburant et des consommables utilisés pour rouler. Le contrôle technique ne consistera qu'en une taxe supplémentaire pour ces usagés. Si la logique est d'adapter la période de contrôle à l'usage, alors cette période devrait dépendre du kilométrage annuel réel du véhicule, et non pas de son âge.

Je terminerai juste en rappelant pourquoi cette mesure est inutile et consistera simplement à nous imposer un impôt indirect supplémentaire:

- Un véhicule en mauvais état met en danger notre vie. Nous prenons donc soin de nos véhicules sans avoir besoin que l'état nous dise comment le faire.
- La lutte contre les pollutions de l'air et sonores sont déjà possibles avec les lois existantes.
- Les premiers dangers en deux-roues sont complètement ignorés par l'état et les collectivités. Personne ne peut penser de bonne foi que ce contrôle technique réduira les accidents.
- La toute première cause d'accident d'après le rapport MAIDS est humaine (et dans 50% des accidents, c'est de la part du conducteur d'un autre véhicule que le deux-roues impliqué). Il sera donc beaucoup plus efficace de faire respecter le code de la route afin de réduire l'accidentalité des deux-roues motorisés, et de l'ensemble des véhicules de France.

N° 949491 - Non

par :

02/07/2023 19:52

De toute façon on ne roule pas sur des épaves, non??

N° 949493 - Ct moto inutile.

Arnaque financière.

par :

02/07/2023 19:53

Les formations et le comportement des motards ont progressé positivement.  
Les morts ont baissé par rapports aux nombres des véhicules qui ont augmentés.  
C'est exemplaire.  
L'état des véhicules sont très peu impliqués lors des accidents.  
Contrôle technique pour faire comme les autres pays européens mais pas utiles concrètement.  
Arnaque financière.

N° 949494 - Pourquoi le CT 2 et 3 roues ?

par :

02/07/2023 19:54

Je fréquente le milieu motard depuis 30 ans, motard moi-même depuis 7 ans. Je n'ai jamais vu de motard piloter une moto en mauvais état, mal entretenu. La sécurité de l'utilisateur est en première ligne.

- Pneumatiques, visibilité directe
- Freins, liquides et plaquettes visible directement
- Feux, visibilité, (je ne vois pas de motos avec une ampoule grillée)
- Amortisseurs, ressentis direct aux effets d'usures.

Ce ne sont pas l'état des motos qui sont la cause des accidents et les statistiques le prouvent bien.

Le CT n'apportera pas de solutions sur la vitesse, l'état des routes, les marquages au sol glissants, les "gendarmes couchés" en mauvais état, positionnés en courbe....

Le CT n'apportera pas la solution sur la nuisance sonore (il peut être changé avant le contrôle technique et réinstallé ensuite).

Le CT n'apportera pas de solution sur les comportements non adaptés des conducteurs de véhicules de tous gabarits,

Les 2 et 3 roues ne comportent pas d'organes de sécurité comme la ceinture qui portent à vérification.

La Police de la route n'existe plus comme auparavant, prévention, surveillance. La peur du "gendarme" n'existe plus. C'est la peur du radar, le regard sans cesse sur le compteur et ne pas "rater" un nouveau panneau de limitation.

Travailler sur les distracteurs à la conduite, les tableaux de bords digitaux gigantesques, ou la conduite devient "accessoire", sur la présence de Police et Gendarmerie. (le téléphone reste un distracteur énorme que nous voyons à tous les instants).

Bon point, les journées que proposent la Police et Gendarmerie "reprise de guidon" envers les motards. Là il s'agit d'une bonne direction

N° 949495 - c'est une honte !

par :

02/07/2023 19:54

On le sait, ce contrôle technique n'aura aucune incidence sur la sécurité et les performances climatique des motos.

Conscient des danger de la pratique et des risques induits par un manque d'entretien, le motard entretient son véhicule et effectue des vérifications régulières. La plupart des concessions proposent un contrôle complet sur simple demande.

N° 949496 - contre le ct des motos toutes cylindrees ;

par :

02/07/2023 19:54

rouler en 2 3 4 roues impose l obligation d une assurance au tiers minimum . a chaque accident meme non responsable , une expertise de votre 2 3 4 roues est diligentée par notre assurance = cout moyen 200e , meme avec un controle technique , si votre moto est declarée defaillante , l assurance ne marche pas et vous serez declarée responsable tout en etant non responsable ! ces 3 assocés sont a eradiquer au plus vite , le conseil d etat est incompetant sur ce sujet , vous aller encourager les vrais motards a rouler non assurés , j ai 64 ans et votre projet est scandaleux , ne servira a rien et ne sert a rien , occupez vous plutot des demandeurs qui sont des escros ! merci d avance .

N° 949497 - Inutile

par :

02/07/2023 19:54

Je le pense inutile et bien trop cher. Nos 2 roues sont toujours entretenu et tous les contrôles sont visibles à la vue directe . Pour l'environnement il serait bien d'avoir une prise en charge d'une partie du boîtier éthanol par le gouvernement

N° 949499 - Gros souci

par :

02/07/2023 19:56

Identification impossible pour beaucoup de 2 roues comme mon SW 400 par exemple ( plaque constructeur inaccessible sans démontage).

N° 949500 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

02/07/2023 19:57

J'ai 67 ans et je roule toujours à moto, sans aucun accident. Les organes de sécurité sur les motos étant visibles, l'entretien préventif en est facilité, contrairement à celui d'une automobile qui nécessite certains démontages. Je contrôle régulièrement ma moto, car je sais que ma sécurité en dépend. Le contrôle technique serait utile s'il était orienté vers les 2 roues de moins de 125 cm<sup>3</sup> car ce sont ceux-ci les plus dérangeants.

J'espère que mes remarques seront constructives pour revenir sur votre décision qui pour moi ne serait qu'une taxe supplémentaire.

N° 949503 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 19:58

Ma moto (Triumph Tiger 800) est régulièrement contrôlée par mon concessionnaire (sur des dizaines de points précis) et je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un centre de contrôle technique pour faire ce travail.

N° 949505 - Contrôle technique cyclomoteur

par :

02/07/2023 19:58

Un contrôle technique est une bonne chose, uniquement et surtout pour la revente des véhicules.

N° 949508 - Contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 19:59

J'ai 61 ans, je fais du 2 roues motorisées depuis l'âge de 14 ans. Je n'ai jamais connu de problème de sécurité dû à un mauvais état du véhicule. Idem pour mon entourage. Contrôler officiellement un 2 roues n'a aucun sens, tout est visible dès la prise en main par le propriétaire.

N° 949510 - Contrôle technique cyclomoteur

par :

02/07/2023 20:00

Un contrôle technique est une bonne chose, uniquement et surtout pour la revente des véhicules.

N° 949511 - Mon avis sur le CT moto

par :

02/07/2023 20:01

Chers responsables de la consultation publique,

Je souhaiterais exprimer mon opposition au Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues. En tant que motard passionné, je suis convaincu que ce contrôle n'est pas la solution appropriée pour améliorer la sécurité routière. Permettez-moi d'avancer des arguments concrets, soutenus par des chiffres, pour étayer ma position.

Tout d'abord, il est important de souligner que la mécanique des motos est rarement à l'origine des accidents. Selon les statistiques, seulement un pourcentage infime des accidents de moto est causé par des défaillances mécaniques. La grande majorité des incidents sont dus à des facteurs humains tels que l'inattention, la vitesse excessive ou le non-respect des règles de conduite. Par conséquent, imposer un contrôle technique pour les motos ne résoudrait pas les problèmes les plus préoccupants en matière de sécurité routière.

De plus, je m'interroge sur la compétence des contrôleurs techniques à évaluer les motos plus anciennes, notamment celles équipées de carburateurs ou nécessitant un démarrage au kick. Ces motos ont des caractéristiques spécifiques qui peuvent ne pas être familières aux contrôleurs formés pour inspecter les voitures modernes. Il est important de s'assurer que les contrôleurs techniques possèdent les connaissances nécessaires pour évaluer de manière juste et précise ces véhicules plus anciens.

En ce qui concerne l'aspect écologique, je me questionne sur le fait que ce décret provienne du ministère concerné par l'environnement plutôt que du ministère de la sécurité routière. Bien que je soutienne pleinement les efforts visant à réduire les émissions polluantes, il est important de noter que les nouvelles motos sont déjà conformes aux normes Euro 5 en matière d'émissions. Elles consomment très peu de carburant et sont équipées de technologies avancées pour minimiser leur impact sur l'environnement.

En outre, il convient de souligner l'importance de préparer soigneusement la mise en place du contrôle technique afin qu'il soit efficient et bien organisé, plutôt que de l'implémenter de manière anarchique et précipitée. Il est crucial de donner aux contrôleurs techniques le temps nécessaire pour se former spécifiquement aux particularités des motos, notamment celles plus anciennes. Cela garantirait une évaluation juste et rigoureuse de tous les véhicules, et éviterait toute confusion ou erreurs potentielles.

En conclusion, je m'oppose fermement à l'introduction du contrôle technique pour les motos, car les statistiques et les réalités concrètes démontrent que la mécanique des motos n'est pas une cause majeure d'accidents. De plus, il est essentiel de prendre en compte les spécificités des motos plus anciennes et de préparer soigneusement la mise en place du contrôle technique pour assurer son efficacité. Je vous remercie de prendre en considération ces arguments et de réévaluer la pertinence de ce projet

N° 949514 - controle technique

par :

02/07/2023 20:02

pour moi le CT si il est seulement visuel ne doit pas dépasser 30€ vu le peu d'investissement de la part des centres de controle, les 50 cm3 doivent être concernés, je pense qu'ils sont beaucoup plus dangereux que les motos vu qu'ils sont presque tous modifiés

N° 949520 - controle technique Moto

par :

02/07/2023 20:06

Bonjour

Compte tenu du faible kilométrage annuel réaliser par les motards ,du taux accidents impliquant la responsabilité des motards ,que la moto dans 90% des cas est un véhicule de loisir les propriétaires possèdent une voiture ,etc ...

je trouve judicieux de porter le contrôle technique au 5em anniversaire renouvelable tous les 4 ans .



N° 949525 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 20:07

Bonjour, le plus important serai de faire des travaux de réfections sur nos routes et voies de circulations en agglomération, trop de routes encore impraticables et dangereuses, chaussées déformées, trous, nids de poules, gravillons, barrières de sécurité à doubler pour éviter la "guillotine", certains dos d'âne trop dangereux ou extrêmement glissants, bandes blanches aux passages piétons également. merci de votre compréhension. Bien à vous.

N° 949526 - Pourquoi cet acharnement ?

par :

02/07/2023 20:08

Les défaillances techniques des motos ne représentent que 0,3% des accidents alors pourquoi cet acharnement ridicule ?!

Il vaudrait mieux s'occuper des nids de poules en constante augmentation qui eux sont générateurs d'accidents à moto !

Les motards tiennent à leur vie et entretiennent leur matériel.

La moto n'est pas un simple moyen de déplacement mais un objet passionnel auquel on prête la meilleure des attentions.

Il y a beaucoup mieux à faire que la mise en place de ce contrôle ...

Cordialement

N° 949530 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

02/07/2023 20:11

Certaines pannes peuvent être réparées par vous-même, mais pour d'autres plus complexes, l'intervention d'un professionnel est nécessaire.

Here is my web blog ::

N° 949538 - Uniquement CT freinage et éclairage.

par :

02/07/2023 20:16

Merci de ne vérifier que freinage et éclairage. Le reste n'a pas lieu d'être sur nos motos.

N° 949546 - Nouvelle taxe ajoutée

par :

02/07/2023 20:18

Encore un moyen de nous prendre de l'argent au prétexte de la sécurité.

Néanmoins, je suis admiratif de votre ingéniosité que ce soit au niveau européen ou français à trouver et justifier pour nous prendre notre argent.

Mes motos, comme le font la quasi totalité de mes collègues motards, sont entretenues et contrôlés régulièrement.

Mais là, je ne vous apprendrai rien.

N° 949548 - non au controle 2 roues

par :

02/07/2023 20:19

Bonjour,

je ne vois pas l'intérêt d'un tel contrôle a part me voler de l'argent, j'entretiens mes motos moi même et elles sont en parfait état de marche.

pourquoi vouloir me voler 50 par motos ?

N° 949551 - Nouvelle taxe ajoutée .

par :

02/07/2023 20:20

Encore un moyen de nous prendre de l'argent au prétexte de la sécurité.

Néanmoins, je suis admiratif de votre ingéniosité que ce soit au niveau européen ou français à trouver et justifier pour nous prendre notre argent.

Mes motos,comme le font la quasi totalité de mes collègues motards,sont entretenues et contrôlées régulièrement.

Mais là, je ne vous apprendrai rien.

N° 949555 - Contre le décret de contrôle technique 2 roue

par :

02/07/2023 20:24

Inutile c'est du vol.

N° 949563 - Inutile à la sécurité et annonceur de galère administrative à la française.

par :

02/07/2023 20:31

Les chiffres sont clairs: le mauvais état du véhicule est une cause mineure d'accident de 2 roues motorisés. Les dernières années ont vu une baisse de la mortalité des 2RM malgré une hausse du trafic. Le CT moto n'aura aucun impact sur la sécurité routière.

La lutte contre la pollution sonore ne bénéficiera pas non plus de ce CT: ceux parmi les motards qui aiment faire du bruit remettront leur pot d'échappement d'origine pour passer le contrôle et remettront leur pot libre en rentrant.

Et si le contrôle est mis en place avec une étendue limitée, il sera « enrichi » par petites touches, l'air de rien. Comme cela s'est passé pour les voitures.

J'ai une vieille anglaise qui « pisse l'huile ». C'est d'origine. Elle est condamnée à terme.

Mon side car tremble à l'idée qu'un technocrate puisse se laisser aller à faire contrôler sa conformité à une homologation qu'il n'a jamais passée, ce qui était légal à l'époque.

En bref, votre CT n'apportera rien à la sécurité du motard passionné que je suis, mais m'annonce des maux de crâne certains.

N° 949569 - contre, pour de bonnes raisons

par :

02/07/2023 20:35

parce que c'est inutile,  
parce que ce contrôle est fait sur mesure pour les X et consorts,  
parce que ce contrôle évoluera au gré des capacités de X et consorts,  
parce que les motards sont beaucoup plus responsables que vous ne le pensez,  
parce que les motards ont vieilli,  
parce que les motards sont physiquement "en première ligne" pour leur sécurité,  
parce que, pendant que les autorités s'occupent de cet accessoire, elles ne s'occupent pas de l'essentiel qui à l'évidence est ailleurs,  
parce que les 3 associations qui ont lancé les différents recours pour le contrôle technique ne représentent quasiment rien,  
Pour toutes ces raisons, je suis fondamentalement CONTRE CE PROJET.

N° 949585 - Non au contrôle technique

par :

02/07/2023 20:42

Comme la grande majorité de motard, je prends soin et entretien régulièrement ma moto afin de pouvoir me déplacer en toute sécurité.

J'ai un garagiste qui la suit et fait les réparations nécessaire si besoin.

En aucun cas, je n'ai besoin de l'avis d'un soi disant "expert" pour me dire ce que j'ai à faire sur ma moto.

La grande majorité des accidents provient de l'état des routes (les nids de poule, les déformation de chaussé, les gravillons et les ralentisseur qui ne respecte pas la réglementation) sans compter les comportements routier des automobilistes qui ne regardent plus autour d'eux.

Laissez nous gérer l'état de nos motos et occupez vous de faire améliorer l'état des routes en priorité.

N° 949587 - Contrôle technique Moto

par :

02/07/2023 20:43

Contre le contrôle technique moto.

Il a déjà été prouvé par un reportage sur M6 avec les forces de l'ordre motorisées que tous les motards font leur contrôle technique avant de monter sur leurs motos. A savoir : vérification des phares, clignotants, pneus, plaquettes, état du pot d'échappement.

L'état nous a promis depuis les années 1990 qu'il y avait avoir un doublement des glissières sur toutes les route de la France, il nous a promis aussi de refaire toutes les routes secondaires et routes nationales. Il serait mieux de punir d'une sanction ferme et définitive qui veut dire le retrait du permis de conduire à toute personne pilotant une moto sans les équipements et de rendre obligatoire le port de bottes de moto, de pantalon de moto, de blouson, de gants ainsi qu'il est déjà obligatoire le porte du casque homologué, et de rendre obligatoire le double anneau. Il serait adéquat que les TVA sur tous les équipements moto soient mises à 5%. A voir de mettre les gilets airbags obligatoires et rembourser par les assurances deux roues. A savoir qu'au porata que les motards versent aux assurances et étant donné que le pourcentage est de 0,3 % d'accidentogène.

Suivant la loi ce sont les députés et non le conseil d'état qui appliquent les lois pour la France. Il faudrait aussi arrêter de subventionner des associations écologiques qui ne sont pas écologiques et qui sont dans l'extrême de vouloir tout interdire en France. Comment font ces personnes de ces associations pour se déplacer, d'où viennent leurs habits etc...

N° 949603 - Mr

par :

02/07/2023 20:50

J'ai 56 ans et l'entretien de ma moto est essentiel c'est ma sécurité il n'y a pas de carrosserie pour me protéger, je n'ai pas besoin de contrôle technique pour dire si ma moto est en état de rouler

N° 949607 - Gros rouleur

par :

02/07/2023 20:53

Je pense qu'avant de regarder les gros cubes qui sont suivies de près par leur propriétaire et le garagiste. Il faudrait contrôler les 49,9 et les 50 cm<sup>3</sup> qui font un bruit intolérable et sont trafiqués dans tous les sens, et les enduro des branleurs de banlieue en échappement pas très aux normes. Après peut-être que je n'irai toujours pas laisser un individu toucher ma machine avec j'ai déjà fait 160 000 km .

N° 949609 - Avis sur le contrôle technique

par :

02/07/2023 20:54

Je suis motard depuis plus de 35 ans , je trouve que ce CT pour les motos , n'est rien d'autre qu'un impôt supplémentaire. Les motards savent que si leur moto n'est pas en bon état ou mal entretenue , c'est la chute assurée, maintenant parlons du bruit, les Ferrari , Lamborghini et autres ayant des 10 et 12 cylindres sont plus bruyantes que toutes les motos , à quand le contrôle du bruit sur les avions , à quand le contrôle technique des routes qui sont dans un état lamentable, à quand le CT pour les vélos, les trottinettes , les associations écologiques parlent , parlent , mais que connaissent - elles des motos? C'est scandaleux de faire payer 50€ pour quelque-chose de totalement inutile, j'ai juste une façon de nous taper dessus parce que les motos étaient exemptées de tout ça .mais les assurances, les entretiens, les pneus et les révisions sont bien plus chères que pour les voitures. Alors que l'état s'occupe de l'état des routes et nous nous occupons de l'état de nos motos ..que l'état apprenne aux voitures à respecter les motards et vous verrez que le taux d'accident sera très faible pour les motos .. très peu d'accident de motos sont dus au mauvais entretien...

N° 949610 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 20:55

Bonjour,,

étant donné que les contrôles vont être fixés par date obligatoire, quid d'un rendez-vous en pleine hiver par 2° sous la pluie (voir la neige).

Autre chose, là où je dépose mon véhicule pour son CT la personne qui opère mesure 1m60 et doit peser 50 kg, quid du déplacement de ma moto (BMW 1200 RT) qui elle pèse 270kg. Je suppose qu'il aura une formation (sûrement avec une moto-école qui en pèse 100kg de moins).

N° 949613 - Gros rouleur

par :

02/07/2023 20:55

Je pense qu'avant de regarder les gros cubes qui sont suivies de pré par leur propriétaire et le garagiste. Il faudrait contrôler les 49,9 et les 50 cm3 qui font un bruit intolérable et sont trafiqué dans tous les sens, et les enduro des branleurs de banlieue en échappement pas très aux normes. Après peut être que je n'irai toujours pas laisser un individu touche ma machine avec j'ai déjà fait 160 000 km .

N° 949614 - Contrôle technique en hiver

par :

02/07/2023 20:56

Bonjour,,

étant donné que les contrôles vont être fixés par date obligatoire, quid d'un rendez-vous en pleine hiver par 2° sous la pluie (voir la neige).

Autre chose, là où je dépose mon véhicule pour son CT la personne qui opère mesure 1m60 et doit pesé 50 kg, quid du déplacement de ma moto (BMW 1200 RT) qui elle pèse 270kg. Je suppose qu'il aura une formation (sûrement avec une moto-école qui en pèse 100kg de moins).

N° 949621 - Contrôle technique des 2 roues motorisés.

par :

02/07/2023 21:00

Le projet de CTM ne correspond qu'à une pression de la communauté européenne et le lobby des contrôleurs auto type [réseau de contrôle technique] afin de bénéficier d'une nouvelle manne financière de plusieurs millions d'€. Les motards responsables dont je fais partie font déjà une révision annuelle, pourquoi ajouter un contrôle effectué par des incompetents. La cerise sur le gâteau c'est cette proposition de "prime de conversion". On se moque des motards, on veut les voir disparaître alors que les 2 roues sont une part primordiale de la fluidisation du trafic routier. Je continue donc, au sein de la [association de motard] à me battre contre cette hérésie.

N° 949622 - Contrôle inutile et nuisible

par :

02/07/2023 21:00

Le contrôle technique des 2 roues motorisé ne sert à rien au niveau de la sécurité routière: [https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/08/2021\\_08\\_06\\_flam\\_facteurs.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/08/2021_08_06_flam_facteurs.pdf) seul quelques pourcent des accidents sont causés par l'état du véhicule.

Il est impératif d'agir sur les causes majeurs que sont la vitesse inadaptée, l'alcoolémie et les stupéfiants.

Concernant les éléments pratiques, les véhicules anciens, les véhicules adaptés pour leur propriétaires (notamment modification de la hauteur de selle pour les motardes), pièces homologuées mais non d'origine vont poser des problèmes pratiques très importants pour la réalisation du contrôle.

Cordialement,

N° 949624 -

par :

02/07/2023 21:01

"L'accidentologie moto est due essentiellement à l'état des route et très peu (-05%) à des problèmes techniques. De plus la fréquence prévue pour ces contrôles est excessive car une moto roule peu,

moins de 4000km par an. Par ailleurs lors des formations au permis de conduire "moto" l'accent est mis sur les contrôles à faire avant de se servir de la machine et les motards sont particulièrement sensibilisés à ces problèmes.

Nous avons le sentiment très fort que cette obligation de contrôle technique répond davantage à des considérations mercantiles de la part des entreprises concernées plutôt qu'une véritable nécessité technique. La moto étant essentiellement pratiquée par des jeunes au pouvoir d'achat limité, le coût de ce contrôle qui se révèle par ailleurs excessif viendra gréver le budget consacré à l'entretien du véhicule poussant bon nombre de motards soit à ne pas se plier au contrôle technique et se mettre en défaut par rapport à la loi et donc à l'assurance, soit à réduire d'autant le budget entretien. Bref, un contrôle technique qui "techniquement" ne se justifie pas. Les exemples en Allemagne et en Belgique en est la preuve."

N° 949631 - Mon avis sur le CT moto

par :

02/07/2023 21:05

Bonjour,

Une moto parcourant environ 4000km chaque année avec un contrôle technique tous les 3 ans on contrôle la moto tous les 12000km en moyenne. Une voiture qui parcourt 15000km par sera elle contrôlée tous les 30000km. Soit au regard des km effectués un contrôle 2,5 fois plus fréquent pour la moto. Rien de justifie un tel écart entre ces 2 véhicules. Il faudrait donc un CT tous les 5 ans et à la revente du véhicule. Un motard possède souvent plusieurs motos dont certaines roulent très peu il faudrait exonérer certaines de ces motos pour ne pas imposer un coût de contrôle élevé et inutile. Merci

N° 949632 - A quoi bon

par :

02/07/2023 21:06

A quoi bon imposer une mesure qui impactera encore le pouvoir d'achat tout en sachant que un nombre très mineur d'accidents en 2 roues sont la cause d'un souci technique.

A quoi bon demander notre avis alors que vous vous couchez devant les directives européennes et les lobbys.

N° 949638 - consultation sur le projet du controle technique moto

par :

02/07/2023 21:07

Ceux qui imposent ce controle technique n ont jamais conduit en deux roues motorisés.

Un motard n a pas de carrosserie et ne jouera jamais avec sa vie sans entretenir correctement son véhicule il controle sa machine régulièrement et il l 'entretient selon un cahier d entretien fournit par un concessionnaire. Pneus, freins, suspensions, vidange , bougies etc sont vérifiés .

tout ca n est qu ' une question de lobby pour que des organismes se fassent du frics sur le dos des motards avec la complicité des pays européens ceux qui ont déjà instaurer ce controle.

On nous dit qu ' il faut que le gouvernement français se conforte à la législation européenne mais il me semble que pour l alcool et les cigarettes tous les pays européens ne sont pas tous sur le meme pied d égalité pour le prix .

Alors messieurs les technocrates ne vous laisser pas soudoyer par 3 associations qui ne nous veulent pas que du bien pensez surtout à vous occuper en premier lieu aux infrastructures routières qui serait déjà un grand pas sur la sécurité des deux roues

N° 949644 - Contrôle moto 2 temps

par :

02/07/2023 21:09

Sur des motos qui ont plus de 20 ans avec la technologie moteur 2 temps , la pollution n étant pas encore contrôlée a cette époque ,je vois mal comment une moto de ce type passera le contrôle . De ce fait également au niveau du bruit ,certaines pièces d origine n existant plus a la vente ou a un prix prohibitifs , comment faire pour passer le contrôle de bruit ? Il y auras des variations de decibels par rapport à leurs années de production c est certain ,de plus ses motos la ne font au final que quelques centaines de kms par an , des motos de passionnés avant tout , utilisées pour de brèves sorties dominicales . Je ne vois pas l intérêt de ce contrôle technique ,qui dailleurs sera plus cher que dans la plupart des pays européens . Et pourquoi? La France a un problème sérieux , c est l Europe . La France a un problème sérieux ,ce sont ces representants . Il n' y auras pas moins d accidents avec un contrôle technique moto. C est la surdensite sur les grandes agglomérations qui sont accidentogenes. De même que le revêtement déplorable de certaines chaussées. Je n irais pas au contrôle technique moto passer mon véhicule pour ces raisons la. Serais je un delinquant pour autant ? Je ne crois pas. Les vrais délinquants sont ceux qui s attaquent a la souveraineté nationale ,aux édifices ,aux élus . Et que fait la France pour ces gens là? C est plus simple de s attaquer aux gens lambdas .

N° 949647 - Contrôle moto 2 temps

par :

02/07/2023 21:10

Sur des motos qui ont plus de 20 ans avec la technologie moteur 2 temps , la pollution n étant pas encore contrôlée a cette époque ,je vois mal comment une moto de ce type passera le contrôle . De ce fait également au niveau du bruit ,certaines pièces d origine n existant plus a la vente ou a un prix prohibitifs , comment faire pour passer le contrôle de bruit ? Il y auras des variations de decibels par rapport à leurs années de production c est certain ,de plus ses motos la ne font au final que quelques centaines de kms par an , des motos de passionnés avant tout , utilisées pour de brèves sorties dominicales . Je ne vois pas l intérêt de ce contrôle technique ,qui dailleurs sera plus cher que dans la plupart des pays européens . Et pourquoi? La France a un problème sérieux , c est l Europe . La France a un problème sérieux ,ce sont ces representants . Il n' y auras pas moins d accidents avec un contrôle technique moto. C est la surdensite sur les grandes agglomérations qui sont accidentogenes. De même que le revêtement déplorable de certaines chaussées. Je n irais pas au contrôle technique moto passer mon véhicule pour ces raisons la. Serais je un delinquant pour autant ? Je ne crois pas. Les vrais délinquants sont ceux qui s attaquent a la souveraineté nationale ,aux édifices ,aux élus . Et que fait la France pour ces gens là? C est plus simple de s attaquer aux gens lambdas .

N° 949649 - Consultation publique sur le contrôle technique des motos

par :

02/07/2023 21:11

En tant que motard je me pose la question de l'utilité de ce contrôle technique, vu que l'état du véhicule n'est mis en cause que pour moins de 1% des accidents. L'état de la chaussée est responsable de bien plus d'accidents, alors à quand un contrôle technique des routes ? Cela ne risque pas d'arriver, vu que cela ne rapportera pas d'argent à l'état, ni ne satisfera aucun lobbying. Quand on constate sur les routes Françaises le nombre de glissières de sécurité "hachoir" ou les bandes blanches glissantes comme du verglas en temps de pluie, on doute fortement de l'engagement de l'état sur la sécurité des motards.

Sur le sujet du bruit, cela pourrait se justifier, mais vu que changer un échappement sur une moto prend moins d'une heure, cela restera facile de remettre l'échappement d'origine pour le contrôle technique et de remonter ensuite un échappement plus bruyant. Donc aucune garantie d'efficacité. Quand à la pollution, les diverses institutions devraient se rendre sur les routes et autoroutes reliant la France à l'Espagne (et ce n'est qu'un exemple) pour constater les dizaines de milliers de poids lourds circulant quotidiennement sur ces routes. Là on doit pouvoir parler de pollution, que l'on pourrait éviter en mettant ces camions sur des trains. Certains en parlent depuis des années, mais qu'ont fait les gouvernements sur ce sujet ?

N° 949662 - contrôle technique moto

par :

02/07/2023 21:16

bonjour ! je pense que le contrôle n'est qu'une manière déguisée de donner satisfaction a quelques personnes aux seins d'associations anti-véhicules thermiques et d'apaiser une forme de jalousie "pourquoi nous et pas eux" !!! tout le monde sait que les motards prennent beaucoup plus soin de leurs machines que les automobilistes pour la simple raison qu'une moto n'a pas le droit à l'erreur sur la voie publique de par sa conception (deux roues , pas de carrosserie , etc...!) et qu'un motard le comprend de suite , donc l'entretien de son véhicule est plus que nécessaire et qu'il le fait ! plutôt que commencer par faire des contrôles motos (ce qui est facile et plus rentable) le ministère devrait commencer par faire des contrôles des routes (ce qui est moins facile et plus couteux) ce qui irait plus dans le sens de la sécurité ! il y aurait tellement à dire... ! cordialement

N° 949665 - controle technique des 2 roues motorisés

par :

02/07/2023 21:17

pour moi le controle technique n'améliorera en rien la sécurité des usagers car les motocistes effectue déjà un controle lorsqu'on leur amène une moto à la révision.De plus les motards sont très précautionneux sur l'état de leur machine car ils savent que leur sécurité en dépend.

N° 949667 - Moto et sécurité n'ont toujours fait qu'un pour les motards !

par :

02/07/2023 21:17

Motard depuis 30 ans, j'ai toujours entretenu mes motos avec le plus grand soin, la sécurité étant notre priorité ! Je ne badine pas avec les pneus, les freins, les amortisseurs, l'éclairage, la transmission... etc. Je suis certainement plus averti et plus sérieux, parce qu'il s'agit de ma vie, que n'importe quel "contrôleur". Les voitures et les motos n'ont rien en commun niveau sécurité, ou presque, car il en va de nos vies !

La seule chose qui pourrait être intéressante, c'est le bruit des deux roues... Les motards qui modifient leurs échappements pour faire plus de bruit devraient être sanctionnés, ils polluent nos villes et nos campagnes pour rien ! Reste que même avec un contrôle technique centré "bruit", la plupart changeront sans doute d'échappement avant le contrôle (en remettant l'origine) pour remettre ensuite leur échappement non homologué car la manipulation est vite faite !...

Des contrôles routiers "anti-bruit" très fréquents seraient sans doute plus efficace qu'un contrôle technique qui n'a aucun sens pour nous.

N° 949673 - Mon sentiment



par :

02/07/2023 21:20

Bonjour, je m'oppose fermement à ce projet de contrôle technique. Cela n'apportera que contraintes et pertes d'argent à tous les motards. Je ne crois absolument pas à une éventuelle baisse de la mortalité pour cause de défaut technique sur un 2 roues. Cela va uniquement servir les intérêts de certains qui pourront créer de nouvelles taxes . Cela est inadmissible.

N° 949675 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 21:21

Bonjour,

Voici pour quelle raison selon moi le contrôle technique est totalement inutile.

Il ne règlera pas le problème numéro un aujourd'hui en France, qui est l'inéquité de traitement des citoyens face à l'état des routes, en l'occurrence des motards face aux autres usagers de la route munis d'au moins trois roues... En effet l'état des routes se dégradant d'années en année est le réel responsable des accidents de deux roues motorisés...30% (état matériels) selon des chiffres officiels...contre cela aucune politique réelle de remise en état des routes n'est engagée; par conséquent un contrôle technique ne changera rien à cet état de fait...Les conséquences sur la conduite d'une chaussée dégradée ne sont pas les même selon que l'on a deux roues, trois ou quatre...Pour savoir cela, encore faut il s'intéresser aux vrais problèmes...Il en résulte quoiqu'il en soit une inadmissible différence de traitement face à la sécurité entre citoyens Français; égalité qui me semblait il est pourtant à la base du droit Français face au décisions prise par l'état.

Pour ma part, mon véhicule grosse cylindrée passe tout les huit mille km à la révision, celle ci me coûte en moyenne 370€ ; tous les points de sécurités sont évidemment contrôlés et changé si il se doit, ou prévu dans un calendrier adéquat de prévention...je ne vois donc pas en quoi un contrôle supplémentaire va apporter quoi que ce soit si ce n'est de l'argent en plus pour l'état, aux organismes privés de contrôles techniques, et des euros en moins dans mon budget, d'une manière, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, confiscatoires.

Je ne doute pas que l'état revienne à la raison; avec éventuellement un contrôle technique obligatoire à la vente et seulement dans ce cas précis afin de rassurer les acheteurs.

En vous remerciant de m'avoir lu .

Cordialement.

N° 949677 - CT Moto

par :

02/07/2023 21:21

Bonjour,

Mon avis ; j'ai une moto de 1992, régulièrement entretenue. Je roule 500 à 5000km par an selon les années depuis environs 20ans.

Ma moto est en parfait état de marche à tous les niveaux. Freinage, pneumatique, carburation, éclairage.

Je n'ai pas besoin de payer un CT qui m'apportera rien. Surtout lorsque je sais que c'est [réseau de contrôle technique] qui a fait du lobbying au niveau Europe. et les preuves ont été apportés que la défaillance technique est en cause pour 0.3% des accidents mortels.

ça veut dire que le CT n'apportera aucune amélioration au niveaux des accidents.

Je contrôle et je teste ma moto sur qq km à faible allure afin de vérifier que tout va bien.

Par exemple, en mai de cette année ma moto a eu un freinage très faible à l'avant.

Par suite d'hivernage du gras c'est déposé sur les disques. Les plaquettes et les disques sont dans les spécifications constructeur. Un CT ne sert à rien. C'est le comportement humain qui fait la différence.

Pour le prix du CT j'ai remplacé mes plaquettes bien qu'elles ne soient pas usées.

Ce que je trouve utile serait un CT avant la vente, cela pourrait donner une idée sur l'entretien de la moto pour l'acheteur. 30 euros suffirait à un mécanicien moto pour dire si la machine est ok.

Une moto pour la majorité des motards est un second véhicule. Si je fais maintenant 1000 ou 2000km/an maxi ; je vais faire un CT tt les 6000 km; à chaque vidange!?!

Concernant la prime pour une moto électrique ça ne m'intéresse pas car ma moto me convient et elle fonctionne très très bien.

S'il le faut je la mettrai en décoration dans mon salon.

De toute façon si cette mesure avait été cohérente elle serait acceptée depuis 2014.

Le manque de cohérence rend la mesure fortement impopulaire car uniquement basé sur la création d'une obligation de payer.

J'entends que c'est pour vérifier le bruit. Là aussi pour le CT il est facile de mettre à l'origine puis refaire du bruit.

J'ai approuvé à une époque les contrôles de police avec un sonomètre.

D'autres part il m'est arrivé de participer à « biker dream » cad faire une virer de 40km avec des enfants ou adultes handicapés. Comment imaginer un motard venir avec une moto avec un soucis technique.

De plus chaque année au printemps il existe des rencontres « contrôle ta meule », gratuite. Ça ça fait du sens.

Les premières années de conduite de ma moto, je passai tjrs voir un motard expérimenté et compétent pour la vérifier, remplacer le liquide de frein par exemple.

Il y a va de nos vies et celle des autres, c'est la formation que j'ai eu lors du passage du permis moto.

Et vous le savez certainement, la solidarité entre motard existe. Regardez les différents forum ou groupe sur les réseaux sociaux. Celui qui sait est fier d'aider ou expliquer à celui qui ne sait pas.

Je reste donc intimement convaincu que le CT moto est une simple arnaque autorisée.

Si il faut payer 30 ou 50 euro pour la réparation des nids de poules je suis d'accord.

Pas simple de faire un décret non utile.

Bon courage pour rédiger un décret qui a du sens.

N° 949678 - Contre le ct moto

par :

02/07/2023 21:24

Bonjour je suis résolument contre le contrôle technique moto !

En effet d' autres solutions, plus raisonnable, auraient pût être envisagé.

Mettre en place une obligation, comme cela est déjà le cas pour le casque et les gants, d' un port d' une tenue plus adéquate au deux roues : blouson, chaussures et éventuellement pantalon, disposant de toutes les sécurités existantes.

Deuxièmement : investir plus massivement dans le réseau routier ( nids de poule, gravillon etc ....).

Merci de votre lecture.

Cordialement

N° 949687 - Contrainte Financière.

par :

02/07/2023 21:28

Bonjour, pour limiter la contrainte du CT Moto est il possible qu'il soit gratuit ?

Car pour moi, la contrainte est surtout financière, je n'ai pas les moyens de sortir encore de l'argent.

Avec l'inflation, ça devient de plus en plus difficile d'avoir de la mobilité pour le travail, les besoins personnels, etc. Peut-être serait-il bon d'attendre que l'inflation baisse pour proposer le CT ce qui permettrait de laisser du temps et de mieux se préparer.

Ou alors, faire le CT obligatoire uniquement en cas de vente de la moto ?

N° 949694 - INUTILE

par :

02/07/2023 21:30

il y a d'autres pistes à explorer pour la sécurité des motards si c'est le but du ct, tva réduite sur les équipements de sécurité du motard. Revoir l'état du réseau routier ainsi que la dangerosité des aménagements routiers (glissière non doublée), réduire le cout prohibitif des péages d'autoroutes sensées être les voix les plus sûres.

Effectuant 56 kms journalier pour me rendre au travail (et oui je payes des taxes pour travailler...) ,je croise énormément de véhicules qui sont passés au contrôle voir aux mines avec des éclairages défaillants voir absents.

Depuis quand ce sont les associations qui décident de ce qu'il doit être fait en France????

N° 949698 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 21:31

Bonjour, je vous envoie un commentaire au sujet du contrôle technique moto . Je suis mécanicien moto j'ai commencé en 1983 cela fait à peu près 30 ans que j'exerce dans ce métier et quand je vois que l'on veut mettre un contrôle technique sur les motos c'est une belle anarque et du racket.

J'entretiens des motos tout les jours 99 pourcent des motos sont très bien entretenues. Les motards savent que si l'entretien est mal fait c'est leur vie qui est en jeu , en plus la moto pour un motard c'est un objet précieux c'est un véhicule plaisir pas comme en automobile. En plus le kilométrage moto par an en moyenne est de 7000 kms. Voilà pourquoi je trouve que c'est du racket organisé par des lobbyings comme [réseau de contrôle technique]. Voilà j'espère que vous lirez ce commentaires et qu'il vous servira de réflexion.

Cdt.

N° 949699 - Un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 21:32

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon avis sur le contrôle technique.

Un motard est généralement très attentif à l'état de sa moto. Il y est très sensibilisé lors de son apprentissage en moto école.

Dans mon réseau de motards, je n'ai jamais, mais vraiment jamais eu connaissance d'un accident généré par une défaillance technique d'une moto. Par contre, des accidents à cause de mauvais état de la route, comme la présence de gravillons par exemple, là oui.

J'ai moi même eu quelques sueurs froides sur ces gravillons.

J'aimerais vraiment qu'il y ai une véritable réflexion sur les causes d'accidents des motards pour vraiment améliorer leur sécurité.

S'il vous plaît, ne négligez pas cet aspect.

J'ai confiance en mon pays qui œuvre pour l'intérêt général.

Merci pour votre prise en compte.

Salutations,

N° 949701 - Contrôle technique vehicules motorises à 2. Roues

par :

02/07/2023 21:32

Bonjour,

Saviez-vous qu'en 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 % ? (chiffres ONISR)

Saviez-vous qu'un "rapport" initié par [réseau de contrôle technique] (leader Européen du contrôle technique automobile) annonce que 10% des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5 % ? (Rapport MAIDS)

Saviez-vous que plus de 3% des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières et du mauvais entretien des voies de circulation ? (Assurance [assurance])

Saviez-vous que la plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession et cela gratuitement ?

Saviez-vous que 3,9 millions de 2 roues-motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes ? (ADEME)

Saviez-vous qu'en fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution ? Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages (Université de Louvain)

Maintenant que vous le savez, pensez-vous qu'un contrôle technique payant améliorera la sécurité et les performances environnementales des motards ?

Pour nous, c'est un nouveau "tir" sans sommation sur les 3,9 millions d'utilisateurs de 2 roues-motorisés !

Un contrôle visuel ne sert (presque a rien ) à rien. Faire des mesures sur le bruit me semble indispensable, mais l'arsenal judiciaire existe et n'est pas appliqué (v. A Marseille par exemple).

Ce contrôle technique est absolument inutile, fera dépenser de l'argent pour rien aux motocyclistes, et ne changera rien au climat ou à la pollution (je vous garantis que le problème est ailleurs ...).

Bien cordialement

N° 949704 - manipulation moto

par :

02/07/2023 21:32

certaines motos sont très lourdes et une personne non expérimentée risque de la faire tomber en la déplaçant et la mise sur béquille centrale n'est pas chose facile. Presque tous les motards bichonnent leur moto alors gar aux chutes dans les ateliers. C'est en tout cas ma crainte principale et celle de beaucoup de mes amis motards. L' obligation du blouson et pantalon aurait été à mon sens beaucoup plus utile.

N° 949706 - Coût pour le motard inutile inutile

par :

02/07/2023 21:34

Je ne suis pas d'accord pour l'instauration de ce contrôle car mon concessionnaire pourai vous fournir une attestation d'état de ma moto et cela permettra que plus de personne passe chez leur concessionair.

N° 949707 - Contrôle technique motos

par :

02/07/2023 21:34

Bonjour, je vous envoi un commentaire au sujet du contrôle technique moto . Je suis mécanicien moto j'ai commencé en 1983 cela fait à peut près 30 ans que j'exerce dans ce métier et quand je vois que l'on veut mettre un contrôle technique sur les motos c'est une belle anarque et du racket. J'entretiens des motos tout les jours 99 pourcent des motos sont très bien entretenu. Les motards savent que si l'entretien est mal fait c'est leur vie qui est en jeu , en plus la moto pour un motard c'est un objet précieux c'est un véhicule plaisir pas comme en automobile. En plus le kilométrage moto par an en moyenne est de 7000 kms. Voilà pourquoi je trouve que c'est du racket organisé par des lobbyngs comme [réseau de contrôle technique]. Voilà j'espère que vous lirez ce commentaires et qu'il vous servira de réflexion.  
Cdt.

N° 949709 - Un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 21:34

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon avis sur le contrôle technique.

Un motard est généralement très attentif à l'état de sa moto. Il y est très sensibilisé lors de son apprentissage en moto école.

Dans mon réseau de motards, je n'ai jamais, mais vraiment jamais eu connaissance d'un accident généré par une défaillance technique d'une moto. Par contre, des accidents à cause de mauvais état de la route, comme la présence de gravillons par exemple, là oui.

J'ai moi même eu quelques sueurs froides sur ces gravillons.

J'aimerais vraiment qu'il y ai une véritable réflexion sur les causes d'accidents des motards pour vraiment améliorer leur sécurité.

S'il vous plaît, ne négligez pas cet aspect.

J'ai confiance en mon pays qui œuvre pour l'intérêt général.  
Merci pour votre prise en compte.  
Salutations,

N° 949713 - Un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 21:36

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon avis sur le contrôle technique.

Un motard est généralement très attentif à l'état de sa moto. Il y est très sensibilisé lors de son apprentissage en moto école.

Dans mon réseau de motards, je n'ai jamais, mais vraiment jamais eu connaissance d'un accident généré par une défaillance technique d'une moto. Par contre, des accidents à cause de mauvais état de la route, comme la présence de gravillons par exemple, là oui.

J'ai moi même eu quelques sueurs froides sur ces gravillons.

J'aimerais vraiment qu'il y ai une véritable réflexion sur les causes d'accidents des motards pour vraiment améliorer leur sécurité.

S'il vous plaît, ne négligez pas cet aspect.

J'ai confiance en mon pays qui œuvre pour l'intérêt général.

Merci pour votre prise en compte.

Salutations,

N° 949720 - Un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 21:38

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon avis sur le contrôle technique.

Un motard est généralement très attentif à l'état de sa moto. Il y est très sensibilisé lors de son apprentissage en moto école.

Dans mon réseau de motards, je n'ai jamais, mais vraiment jamais eu connaissance d'un accident généré par une défaillance technique d'une moto. Par contre, des accidents à cause de mauvais état de la route, comme la présence de gravillons par exemple, là oui.

J'ai moi même eu quelques sueurs froides sur ces gravillons.

J'aimerais vraiment qu'il y ai une véritable réflexion sur les causes d'accidents des motards pour vraiment améliorer leur sécurité.

S'il vous plaît, ne négligez pas cet aspect.

J'ai confiance en mon pays qui œuvre pour l'intérêt général.

Merci pour votre prise en compte.

Salutations,

N° 949724 - Mauvais ciblage

par :

02/07/2023 21:39

Contrôler l'état technique, de nuisance sonore ou de pollution ne répond pas à la question de la sécurité routière et à la baisse de la mortalité en 2 roues.

L'amélioration technique des voies de circulation aurait un impact bien meilleure sur la sécurité vitale des usagers : rembarde doublées, absence de nids de poules, de gravier/gravats, de dos d'âne

empêchant un freinage efficace en cas d'urgence (la route n'est pas ouverte aux motos cross, alors pourquoi bosseler la chaussée ?!)...

L'investissement financier devrait être plutôt axé sur la formation aux usagers quels qu'ils soient, automobilistes inconscient des risques qu'encourts les motards, les motards eux même au regard des risques inconsidérés qu'ils prennent dans certains cas de figure, etc.

Les CT n'empêchera pas le motards -souvent mécanicien a ses heures perdues - de remettre en état sa machine après le passage au ct ...

N° 949725 - Un contrôle technique inutile

par :

02/07/2023 21:39

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon avis sur le contrôle technique.

Un motard est généralement très attentif à l'état de sa moto. Il y est très sensibilisé lors de son apprentissage en moto école.

Dans mon réseau de motards, je n'ai jamais, mais vraiment jamais eu connaissance d'un accident généré par une défaillance technique d'une moto. Par contre, des accidents à cause de mauvais état de la route, comme la présence de gravillons par exemple, là oui.

J'ai moi même eu quelques sueurs froides sur ces gravillons.

J'aimerais vraiment qu'il y ai une véritable réflexion sur les causes d'accidents des motards pour vraiment améliorer leur sécurité.

S'il vous plaît, ne négligez pas cet aspect.

J'ai confiance en mon pays qui œuvre pour l'intérêt général.

Merci pour votre prise en compte.

Salutations,

N° 949731 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 21:41

Je pense que le contrôle technique n'est pas indispensable ni justifié .

Il serait préférable de rendre obligatoire un équipement moto ( pantalon et veste ) si l'on veut vraiment améliorer la sécurité du motard et du passager.

De plus, une mise en place de double barrière de sécurité sur les routes serait justifié.

Pour moi , avec ma moto de 2004 qui est entretenu méthodiquement, se serait une taxe de plus .

En espèrent que l'état sera à l'écoute de l'usagé.

N° 949740 - Contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 21:45

Bonjour, je possède un scooter 50cc ne roulant qu'à faible vitesse 45km/h si toute fois je ne suis pas en côte de surcroît.

Étant isolé des grandes villes je ne me vois pas faire 50 ou 70 km pour rejoindre un centre de contrôle technique sur des routes que je n'emprunte pas habituellement car je les trouve dangereuses pour mon type de véhicule et je ne me sens vraiment pas en sécurité.

Quelles mesures permettront à tous les usagers de ce type de véhicule de pouvoir accéder à un centre adapté sans pour autant leur faire prendre de risques sur des longs trajets habituellement non pratiqués.

En vous remerciant

Cordialement

N° 949742 - Contrôle technique 2 roues

par :

02/07/2023 21:46

Bonjour, je possède un scooter 50cc ne roulant qu'à faible vitesse 45km/h si toute fois je ne suis pas en côte de surcroît.

Étant isolé des grandes villes je ne me vois pas faire 50 ou 70 km pour rejoindre un centre de contrôle technique sur des routes que je n'emprunte pas habituellement car je les trouve dangereuses pour mon type de véhicule et je ne me sens vraiment pas en sécurité.

Quelles mesures permettront à tous les usagers de ce type de véhicule de pouvoir accéder à un centre adapté sans pour autant leur faire prendre de risques sur des longs trajets habituellement non pratiqués.

En vous remerciant

Cordialement

N° 949744 - Contre

par :

02/07/2023 21:48

Étant motard depuis plus de 20 ans, je contrôle tous les éléments de sécurité régulièrement et je n'ai pas besoin de payer quelqu'un pour ça et tous les motards que je connais font comme moi. Inutile

N° 949757 - Consultation sur le contrôle technique moto

par :

02/07/2023 21:57

La mise en place de ce contrôle est en décalage avec la réalité des faits car les motos roulent peu , le kilométrage annuel est très faible et les véhicules sont très bien entretenus, le nombre de motos a beaucoup augmenté et en même temps les accidents ont fortement diminués selon les sources assureurs .

Un sursaut est nécessaire pour recadrer et se focaliser sur les infrastructures .

N° 949760 - Le control technique sera inutile

par :

02/07/2023 21:57

Bonjour,

Le control technique ne permettra pas de faire baisser le nombre d'accident car le taux d'accident lié au mauvais état des motos est très faible (0.3%). La grande majorité des motards entretiennent leurs motos. Cela en va de leur propre sécurité. C'est même une partie du permis moto.

Il serait plus intéressant d'améliorer l'état des routes ainsi que la signalisation. Pour les problèmes de vitesse et de bruit

, mettez plus de radars.

Il pourrait aussi y avoir des stages de sensibilisation des risques de la route périodique pour les motards, mais aussi pour les automobilistes afin de mieux partager la route en toute sécurité.



J'espère que l'Etat prendra en compte l'avis des motards  
Cordialement

N° 949762 - Encore une punition sous couvert d'environnement

par :

02/07/2023 21:57

Les 2 roues motorisés sont très bien entretenus dans leur immense majorité et font l'objet d'une chasse aux sorcières de la part d'associations d'activistes ([association] par exemple)  
Faire respecter la loi notamment en matières de nuisances sonores devrait être la solution retenue.  
Imposer un contrôle technique n'apportera strictement rien en termes de sécurité et pour ma part, je sanctionnerai par mon vote le gouvernement et le président qui l'imposeront.  
Ce genre de mesures, il y en a plus qu'assez, et les activistes ayatollah verts alliés objectifs de EELV et LFI également.  
Merci de ne pas sombrer dans ces délires et de cesser d'écouter ces gens.

N° 949767 - CT pour les 2 roues qui nécessitent un permis

par :

02/07/2023 21:59

Bonjour, le futur contrôle technique moto, OK sur le principe, pourquoi pas ?  
Surtout en cas de vente pour protéger des nouveaux acheteurs, et pour les contrôles de bruit abusif, évidemment ça ferait beaucoup de bien de ne plus entendre vrombir certains véhicules...  
Actuellement titulaire et pilote de A1, je suis en train de passer le A2, et parmi les points les plus récurrents dans le code moto, on trouve tous les points de vérifications de sécurité relatifs à la machine, à vérifier systématiquement ?! ?  
État des pneus, freins, niveaux, suspensions, phares, signalétique, même vérifier l'état des câbles, connaître tout ça est obligatoire pour avoir son permis.  
Alors pourquoi devoir imposer de faire contrôler des points qu'on vérifie déjà avant même de démarrer ?  
Le contrôle pollution est tout à fait compréhensible, on ne peut le vérifier soi-même...  
Malheureusement le contrôle du volume sonore, sur un deux roues on change l'échappement en moins de 10 mn sans matériel alors c'est un peu trop facile de "pirater" le ct à ce sujet.  
Entre les difficultés de mises en place, la grogne des motards, les centres de contrôle qui ne sont pas adaptés, les régions qui ne seront même pas desservies (je suis en Ardèche aucun des centres ct que je connais m'ont dit qu'il feraient le 2roues) le principal souci relevé pour les motos c'est pollution et bruit ?  
Alors pour commencer à amorcer un vrai ct pourquoi ne pas commencer par un simple contrôle d'échappement ? Bruit/pollution, peu de besoin d'équipements pour les centres, pas besoin de laisser manipuler sa machine par les agents des centres, et ce sont justement ces points qui sont demandés par l'Europe et les associations concernés par ce ct.  
Libre après de rajouter petit à petit d'autres points de contrôle, on fait déjà ça pour les automobiles, de rajouter progressivement et ça fonctionne très bien.  
L'intérêt serait pour tout le monde, compromis entre motards en colère, associations satisfaites d'avoir enfin leur contrôle technique, et centres de contrôle qui aurait moins de préparation et moins de frais d'un coup.  
Actuellement les parties concernées savent que toutes ces décisions sont prises dans l'urgence, et rien de bon ne sort jamais des situations dans ce genre.  
En espérant qu'une solution raisonnable et qui puisse contenter tout le monde soit possible, je signe pour le contrôle technique, mais c'est vraiment aberrant qu'on doive apprendre à entretenir sa

machine pour avoir le permis de la conduire, et qu' ensuite on doit repayer quelqu'un pour vérifier que nous ayons bien vérifié...

Cordialement,

N° 949771 - Le control technique sera inutile

par :

02/07/2023 22:01

Bonjour,

Le control technique ne permettra pas de faire baisser le nombre d'accident car le taux d'accident lié au mauvais état des motos est très faible (0.3%). La grande majorité des motards entretiennent leurs motos. Cela en va de leur propre sécurité. C'est même une partie du permis moto.

Il serait plus intéressant d'améliorer l'état des routes ainsi que la signalisation. Pour les problèmes de vitesse et de bruit

, mettez plus de radars.

Il pourrait aussi y avoir des stages de sensibilisation des risques de la route périodique pour les motards, mais aussi pour les automobilistes afin de mieux partager la route en toute sécurité.

J'espère que l'Etat prendra en compte l'avis des motards

Cordialement

N° 949773 - Ca sert à rien

par :

02/07/2023 22:02

Le nombre de motards tués est en baisse et vous imposez un CT pour rien. Un motard entretient plus sa moto qu'un automobiliste (regardez l'état de certaine voiture) aucune moto est une épave roulante contrairement aux voitures.

Aucun centre de contrôle technique n'a de personnel formé pour les motos, comment allez vous faire ? qu'allez vous contrôler sur une moto ?

C'est une belle arnaque que les motards vont contester

N° 949774 - CT moto

par :

02/07/2023 22:02

Bonjour,

je ne suis pas sûr que ce CT soit bénéfique. Possesseur d'un 2 roues 1000cm3, ma machine voit régulièrement un technicien lors des changements de pneus et réglages carburation.

Si le technicien remarque un défaut il m'en avise. Cela m'est arrivé suite à une révision une pièce moteur été à changer. Même si cela n'avait aucune incident sur le sécurité, mon concessionnaire a préféré me prêter une machine.

Quid des routes ? Lorsque le CT sera effectif, pourra-t-on déposer une plainte contre X en Gendarmerie pour mise en danger dès lors que celle-ci sera constatée ?

Cordialement,

N° 949777 - Quand une mesure ne sert à rien !

par :  
02/07/2023 22:04  
Bonjour,

Vous avez déjà fait du vélo et vous savez très bien détecter quand les freins ne marchent plus, vos pneus sont dégonflés, votre chaîne qui déraille, car elle est usée, et votre lumière cassée. Pensez-vous que ce soit différent pour une moto ?

Je crois qu'il y a trois fois plus de décès de motards que de cyclistes. Soyons cohérents et imposons aussi un CT aux vélos. Et que dire des piétons qui paient un lourd tribut aux accidents de la route, leur faut-il aussi un CT ? Je plaisante, mais pas tant que ça, vous faites évoluer notre société dans plus de contrôles et de règlements et, hasard du calendrier, les banlieues s'embrasent.

Réfléchissez plus loin que le 0,3 % d'accidents de motos causés par un défaut d'entretien que vous allez réduire à 0,1 %, c'est-à-dire que vous allez crier victoire, alors que cette amélioration restera sans effet sur la mortalité totale. Victoire politique à la Pyrrhus, communication : 1, effet : 0.

J'ai travaillé pendant 40 ans (et 45 ans de moto). Pour résoudre un problème, on traite en priorité les causes les plus importantes. C'est du bon sens, non ? Alors, concentrez vos efforts sur les infrastructures responsables de 30 % des accidents.

Pour le bruit, je vous rejoins, c'est intolérable. Un CT ne servira à rien, car il suffit de démonter le pot bruyant, de remonter le pot d'origine, de passer avec succès le CT et d'effectuer l'opération inverse. Mettez des contrôles sur la route avec un sonomètre (j'en ai vu un seul en 45 ans et c'est insuffisant).

Quant à la pollution, laissez-moi sourire, les motos ne représentent que 0,5 % de la pollution due aux transports. Encore une fois, vous prenez un pilon pour écraser une mouche.

Ma moto passe à la révision une fois par an et mon concessionnaire vérifie tout ; je lui fais confiance. Que sa facture serve de CT si vous voulez des garanties pour amuser la galerie politique et ces trois associations (que je ne qualifierai pas) qui sont allées toquer à la porte du Conseil d'État qui, selon moi, n'applique pas la bonne solution (la directive européenne comprend une autre solution que le CT lui-même) qui ne servent que leurs propres intérêts et ceux qui les financent (lobbying, vous avez dit).

Appliquons aussi le même principe que les véhicules historiques pour les anciennes motos qui font notre patrimoine.

Je vous fais grâce de l'argument « pompe à fric » que vous avez déjà entendu. Il s'agit de prendre de l'argent à quelqu'un pour une tâche inutile et de le faire passer dans la poche d'un autre qui n'en demandait pas tant.

Il y a aussi un député et des organisations de motards pour vous aider dans votre approche. Utilisez-les au lieu d'imposer votre réglementation (une de plus pour abêtir les citoyens).

Je ne vous fais aucune confiance, mais ne jamais renoncer est une valeur à laquelle je croie.

Cordialement

N° 949779 - Encore du grand n'importe quoi...  
par :

02/07/2023 22:05

Vu l'état de nos route, vous feriez mieux de faire un contrôle technique de celles-ci, ça servirait aussi aux autres usagers...

Ah mais oui c'est mieux de venir taxer encore, comme si les motards roulaient avec des poubelles alors que nos motos sont pour beaucoup des objets passion que l'on chéri et dont on prend un soin particulier, sans compter que nous sommes bien conscients des risques et de notre fragilité.

Continuez à céder au lobbying X et compagnie alors que nous sommes de plus en plus sur les routes et que le taux de mortalité baisse... D'autres solutions existent si on souhaite vraiment améliorer la sécurité, imposer un équipement correcte (jeans épais, blouson, chaussures) plutôt que d'obliger casque et gants mais autoriser à rouler en short et tee-shirt... Et pourquoi pas aussi travailler ce point avec les assureurs, un bonus équipement, voir même une TVA plus faible sur les équipements de sécurité.

Mais encore une fois on est gouverné par des gens qui ont des voitures avec chauffeurs et qui ne connaissent même pas le prix d'un contrôle technique, continuez à nous prendre pour des portes monnaies en tentant de nous faire croire que vous faites ça pour notre sécurité et notre bien.

N° 949781 - CT 2 roues

par :

02/07/2023 22:05

Je roule à moto puisque c'est un moyen pratique et économique pour moi. J'aurai difficilement les moyens de payer plus.

De plus un contrôle technique n'améliorera pas ma sécurité, puisque je la fait révisé une fois par an par un professionnel. Je roule également tout équipé; casque , gant , veste avec dorsale , pantalon , et botte .

J'espère que vous trouverez une autre solution que ce contrôle technique .

N° 949787 - Non au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés

par :

02/07/2023 22:08

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je considère que le contrôle technique se justifie pour les automobiles. En effet, les automobiles sont des engins à l'entretien complexe pour lesquels les vérifications de sécurité (vérifications des éléments de freinage par exemple) sont peu aisées et donc peu à la portée de la majeure partie des propriétaires d'automobiles. En effet ces derniers, en général, possède une auto par obligation et sont peu intéressés par la mécanique.

Les deux-roues motorisés et leurs utilisateurs sont différents.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein , le fonctionnement de l'éclairage, les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De

plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécaniques que les automobilistes. En général, on fait de la moto aussi car on aime la mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des "motos poubelles" en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaire étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt "sur entretenir" qu'à "sous entretenir".

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Il est mis en avant, en faveur du contrôle technique moto, que certains utilisateurs de deux-roues motorisés utilisent des échappements non homologués.

Le contrôle technique moto ne résoudra pas ce problème. Un silencieux d'échappement bruyant se démonte et se remonte très rapidement, sans avoir besoin d'une grande compétence mécanique. Les quelques motards indécents pourront très facilement démonter leur silencieux non homologués pour le contrôle technique et le remplacer par le silencieux d'origine de leur machine, pour ensuite remonter le silencieux bruyant. Il est à noter que le contrôle technique en Allemagne n'a pas réussi à éliminer le problème posé par certaines motos bruyantes.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2,3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en terme financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle ....) .

Enfin, l'instauration du contrôle technique va créer une nouvelle rupture d'égalité entre les citoyens selon leur lieu d'habitat. Les motocyclistes habitants dans les grandes agglomérations trouveront un centre de contrôle technique à proximité de leur domicile. Par contre, dans les zones rurales, les sociétés de contrôle technique n'auront aucun intérêt à établir des centres, les deux-roues motorisés

étant bien moins nombreux que les automobiles. Les propriétaires de deux-roues motorisés dans les zones rurales se verront encore bien plus pénalisés en terme de contrainte financière et de perte de temps que les motards urbains.

Au total, le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une "fausse bonne idée" tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs.

Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement . De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat . En effet, elle n'apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voit une possibilité d'étendre leur marché.

Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent obligé d'instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique) ;
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous souhaite une bonne journée.

N° 949790 - Pour un contrôle de sécurité gratuit

par :

02/07/2023 22:09

L'état des deux-roues étant globalement satisfaisant en regard de celui des routes et les citoyens étant déjà lourdement taxés, je propose de responsabiliser les conducteurs de 2, 3 ou 4 roues jusqu'ici non soumis au contrôle technique par une auto-attestation annuelle confirmant le bon état de leur véhicule. Si les propriétaires-conducteurs concernés manquent de qualification pour se prononcer, ils pourront demander l'assistance de leur réparateur pour rédiger valablement cette attestation.

Les forces de l'ordre seront en droit de contrôler ladite auto-attestation et l'état du véhicule. En cas de manquement, une amende ou des poursuites pourront être engagées. Systématiquement, en cas d'accident, l'état du véhicule et la déclaration faite par le propriétaire seront vérifiés. En cas de manquement ou de déficience, l'assureur pourra diminuer sa couverture à l'assurance envers les tiers.

Cette réforme permettra de respecter le droit européen tout en valorisant les propriétaires desdits véhicules par une véritable responsabilisation.

Merci

N° 949793 - Contrôle technique moto

par :

02/07/2023 22:10

Le contrôle technique moto n'a aucun sens et n'est pas motivé par les bonnes raisons.

Au même titre que pour les voitures, ceux qui roulent sur des motos qui ne respectent pas les règles (50cm3 trafiqués, scooters utilitaires des livreurs...) Et qui n'ont pas les moyens d'entretenir convenablement leurs motos ne passeront pas le CT ou rouleront sans (comme bon nombre de personnes en voiture).

La mesure du bruit se référant à une valeur définie arbitrairement ne permettra pas d'être en règle, même sans jamais n'avoir modifié son deux roues car certaines motos font plus de bruit d'origine que d'autres.

La mesure du son n'est d'ailleurs pas demandé aux voitures, alors pourquoi la demander aux motos ?

En quoi l'incidence du bruit d'une moto joué sur la sécurité de celle ci ?

Une obligation et une plus grosse verbalisation du défaut de port d'équipements pourraient être une solution utile jouant réellement sur la sécurité des motards.

Bon nombre de livreurs en 50 roulent sans gants, avec des casques dignes de casques de vélo... Ça c'est dangereux !

Les motards qui ont passés le permis et les étapes (permis A2, puis A) savent les dangers et s'équipent, entretiennent et surveillent leurs véhicules.

Ce contrôle technique ne jouera pas sur la sécurité, il ne servira qu'à récolter de l'argent (qui ne sera même pas réinvesti dans la sécurité des routes).

N° 949795 - Pour un contrôle de sécurité gratuit

par :

02/07/2023 22:11

L'état des deux-roues étant globalement satisfaisant en regard de celui des routes et les citoyens étant déjà lourdement taxés, je propose de responsabiliser les conducteurs de 2, 3 ou 4 roues jusqu'ici non soumis au contrôle technique par une auto-attestation annuelle confirmant le bon état de leur véhicule. Si les propriétaires-conducteurs concernés manquent de qualification pour se prononcer, ils pourront demander l'assistance de leur réparateur pour rédiger valablement cette attestation.

Les forces de l'ordre seront en droit de contrôler ladite auto-attestation et l'état du véhicule. En cas de manquement, une amende ou des poursuites pourront être engagées. Systématiquement, en cas d'accident, l'état du véhicule et la déclaration faite par le propriétaire seront vérifiés. En cas de manquement ou de déficience, l'assureur pourra diminuer sa couverture à l'assurance envers les tiers.

Cette réforme permettra de respecter le droit européen tout en valorisant les propriétaires desdits véhicules par une véritable responsabilisation.

Merci

N° 949808 - Formation des contrôleurs des centres de contrôle technique

par :

02/07/2023 22:16

Les contrôleurs qui effectueront les contrôles des motos auront-ils le permis de conduire A ? Je ne compte pas confier ma moto à un technicien non titulaire du permis moto.

N° 949809 - Projets de décret et arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

02/07/2023 22:16

Bonjour

Je suis titulaire de mon permis moto depuis plus de 20 ans et gravitant dans le monde de la moto je suis fort de constater que le parc de moto en France est extrêmement bien entretenu et suivi par leurs propriétaires de plus la culture générale dans le monde de la moto est à la passion et à l'amour de la mécanique consacré au plaisir et au partage d'expériences il me semble donc complètement inutile d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules car tous les contrôles de sécurité sont effectués avant chaque départ sur la voie publique comme enseigné à la formation au permis de conduire.

Pourquoi donc imposer un contrôle obligatoire et payant de surcroît alors qu'il est déjà effectué !!!

De plus une moto avec des pneus usés ou des suspensions mal réglées est directement perceptible par son conducteur à contrario des voitures .

La formation et la responsabilisation des conducteurs est bien plus bénéfique qu'un contrôle à l'emporte pièce qui n'aurait comme finalité que l'ouverture d'une nouvelle part de marché pour les grandes entreprises de contrôle et la désresponsabilisation des usagers qui se rangerait derrière " un coup de tampon" .

En synthèse la mortalité des usagers des deux roues motorisés n'est aucunement due à l'état des véhicules mais au comportement et aux interférences avec les autres usagers .

N° 949818 - Non au contrôle technique moto

par :

02/07/2023 22:19

Bonjour,

Pourquoi un contrôle technique alors que 0,3% des accidents avec une moto sont dus à un problème technique de celle-ci alors que l'Europe demande juste la réduction des accidents motos.

Si toutefois un contrôle technique devait être obligatoire, le nombre de centres sera-t-il suffisant pour avoir le choix entre plusieurs centres pour une mise en concurrence et éviter les déplacements trop longs en dehors des villes. Les contrôleurs seront-ils suffisants formés pour tous les types de véhicules et comment seront utilisés et homologués les instruments de mesure?

Le contrôle technique prendra-t-il en compte tous les différents types de véhicules. Actuellement, je possède une moto (je ne souhaite pas que le contrôleur la fasse chuter lors du contrôle) et j'ai un side-car. Ce sont deux véhicules complètement différents. La conduite du side-car est complètement différente d'une moto, le personnel saura-t-il manœuvrer tous les types de véhicules?

Le contrôle technique est inutile, des propositions ont déjà été faites pour diminuer le nombre d'accidents (toujours pas mises en place). Et pour les nuisances sonores, elles sont déjà verbalisées (pas besoin de CONTRÔLE TECHNIQUE). Les motos restent moins longtemps dans la circulation en ville, donc naturellement elles polluent moins que les voitures. La pollution moto est en diminution avec les nouvelles normes Euro.

Merci pour votre lecture

N° 949820 - Contrôle technique moto inefficace

par :

02/07/2023 22:21



Bonjour,

Seul 0,3 % des accidents de deux roues ont pour origine un souci technique.

Le reste sont les conséquences des roues non entretenues, des gravillons, de la vitesse également du non respect du code de la route !

Comment les sociétés de contrôles vont-elles expertiser les deux roues sans connaître le véhicule et sans permis ? Le parc des deux roues augmente et le pourcentage d'accident diminue !

Merci de bien vouloir prendre en compte mes remarques.

Cordialement

N° 949828 - Site consultation

par :

02/07/2023 22:25

C'est normal que le site ne marche pas

c'est voulu ?

N° 949830 - Ecologie ou Sécurité Routière ?

par :

02/07/2023 22:25

Il est quand même bon de rappeler que le contrôle technique n'était pas lié, à l'origine, à une problématique environnementale, comme le soutient Le Conseil d'État, mais bien à un aspect d'accidentologie.

Quant aux 3 associations qui ont porté plainte, on ne peut qu'être très dubitatif sur leur pertinence et leur probité sur ce sujet, mais cela n'est visiblement plus important de nos jours. Par contre, quand on voit le temps et l'argent qui va être dépensé, on peut se demander où sont les vraies priorités !

Le vrai gain en terme de pollution est l'évolution des normes Euro, comme le confirme l'ADEME. Les deux roues motorisées fluidifient le trafic, ont des temps de parcours moins longs, et donc aident à réduire la pollution des transports. Les deux roues motorisées sont une solution pour la réduction de l'impact environnemental et en aucun cas un problème. Selon l'enquête réalisée par Transport & Mobility Leuven pour le compte de FEBIAC : si 10% des automobilistes remplaçaient leur voiture par un deux-roues motorisé aux heures de pointe, dans les endroits sensibles du réseau routier, les embouteillages reculeraient de 40%. Et n'oublions pas que les deux-roues motorisés ne représentent que 0.5 % de la pollution totale. Intérêt du CT sur ce point ?

Une moto n'est pas une voiture : c'est un objet de passion. Nous sommes obligés d'en prendre soin, car, à la différence d'une voiture, nous n'avons pas de carrosserie. Si les amortisseurs, les pneus, les freins... sont en mauvais état, c'est notre intégrité physique, voire notre vie qui est en jeu. De ce fait, on fait très attention à nos machines. Nous faisons nous-même notre CT et via nos concessionnaires. Des études montrent cet état de fait : 0.3% des accidents sont liés à une défaillance technique. La réponse par le CT est similaire à « utiliser la bombe atomique pour tuer une mouche ».

Techniquement parlant, le projet est fait à la « va-vite », car les points de contrôle ne sont qu'un quasi « copier-coller » du CT auto. Où sont intégrées les spécificités des motos, des trikes, des side-cars... ? Où va-t-on apposer la vignette ? C'est du travail bâclé, uniquement pour répondre à l'injonction du Conseil d'État. Focalisation sur le moyen (et encore), mais absolument pas sur un quelconque impact environnemental ou un impact sur l'accidentologie moto.

De ce fait, il serait bon d'évaluer l'impact du CT moto sur la sécurité des usagers. Cela permettrait de confirmer de nouveau ce que l'on sait déjà, et peut-être, à ce moment-là, de revenir à du pragmatisme : Le CT ne sert à rien, si ce n'est de la TVA supplémentaire et d'augmenter les profits des sociétés fournissant ces prestations.

En terme d'organisation, cela se fait encore dans l'urgence. Pas suffisamment de centres de CT, mal répartis. Attente pour avoir un RDV : risque de contrevenir à la loi. Et, quand le centre va se trouver loin du domicile, il est évident qu'il y aura une amélioration de l'impact environnemental ! Quant à la sécurité des 50 cm3 pour faire ce long trajet, c'est un détail.

Un dernier point qui montre que, sur le sujet du bruit des deux roues motorisées, le CT n'est absolument pas la bonne réponse. Nos voisins allemands ont déjà un CT depuis plus de 20 ans. Est-ce que cela a réduit le bruit excessif ? Non. Pourquoi ? Parce que quand les personnes ayant des motos bruyantes vont faire leur CT, elles remettent le pot d'origine, passent le CT, et de retour chez eux, remettent le pot bruyant. Mauvaise réponse à un vrai problème.

N° 949833 - Raisons de ce plan d'actions

par :

02/07/2023 22:28

Bonjour,

en 2012, forts du rapport MAIDS qui énonçait que « seulement 0.3 % des tués en 2RM étaient dus à un défaut technique », cette idée avait logiquement été abandonnée. Aujourd'hui, cette proposition va demander de mettre en place des ressources inexistantes pour un résultat quasi nulle. Alors, à qui profite cette idée ? Certainement pas à la communauté ni à notre gouvernement actuel. Dans les priorités actuelles, comment mettre l'énergie de nos fonctionnaires dans ce type d'action quand nombre de priorités me paraissent vraiment urgentes?

N° 949842 - Inutilité du CT moto

par :

02/07/2023 22:33

Le CT moto est inutile à plusieurs titres. Au permis de conduire, on apprend au futur motard à vérifier les organes de sécurité. Lors d'une visite chez un mécanicien moto, ces points sont contrôlés systématiquement, il en est de la responsabilité du professionnel.

Lors d'un accident, l'état de la moto n'est presque jamais mis en cause (0.3%).

Ce projet de CT obligatoire est donc perçu comme un nouveau racket.

N° 949856 - Contrôle technique moto , inutile ! Injustifié, Encore une taxe en plus !

par :

02/07/2023 22:40

J ai plusieurs motos , anciennes, récentes , je suis comme la plus part des motards, toutes mes machines sont entretenus et en très bon état , jamais je ne prendrais le risque de rouler sur moto qui pourrait être dangereuse pour moi ou pour les autres. Ce contrôle technique est inutile , il ne sert qu'à nous imposer une taxe de plus ! 50€ c est vraiment abuser !!! Regardez les statistiques sur les accidents motos , ils ne sont pas dus à l'état des machines , il y a beaucoup d'autres causes : non respect du code de la route , inattention , état des routes... j estime que ce contrôle technique est vraiment injustifié !

N° 949877 - Contrôle technique moto - machines anciennes

par :

02/07/2023 22:54

Bonjour,

Le contrôle technique moto qui va être mis en oeuvre d'ici quelques mois m'interroge particulièrement sur le point suivant : le démarrage des machines anciennes qui n'ont pas de démarreur électrique et dont le démarrage fait appel à un "cérémonial" bien particulier concernant la gestion de l'essence (noyage des carburateurs) et de l'avance manuelle.

En effet, le "non initié" pourra rencontrer certaines difficultés à démarrer le moteur s'il n'applique pas la procédure propre à chaque véhicule, voire se blesser (retour de kick).

Pour ma part, j'ai, entre autres, 3 machines anciennes ( 56, 70, 71 ) avec lesquelles je parcours une centaine de kilomètres par an afin de les maintenir en état de marche et je regrette qu'elles ne bénéficient pas d'un régime particulier.

Cordialement,

N° 949882 - Un contrôle technique qui ne se justifie pas.

par :

02/07/2023 22:59

Bonjour,

Motard de puis maintenant quatre ans, j'attache une grande importance à l'entretien de ma moto qui est annuellement révisée et constamment surveillée comme le font tous mes amis motards. Le motard entretient sa moto et reste vigileant au bon fonctionnement de sa machine. Il l'a payée souvent un prix important. Il y tient et en prend grand soin, souvent par passion. Lorsque le contrôle technique auto fut mis en place, 17% des accidents étaient dûs au mauvais entretien des véhicules et oui, il fallait faire quelque chose. Il n'en n'est rien pour la moto. Je fais partie de la Chaîne d'Amitié pour la Sécurité et l'Information des Motards en Gironde et je peux vous certifier que si effectivement en matière de sécurité routière, de comportement, de pilotage il a de l'information et de la pédagogie à apporter, ce n'est absolument pas le cas en terme d'entretien et de surveillance des machines. Sur plus de cent membres de notre association, je n'en connais pas un qui néglige l'état de sa moto.

Si il y a accident, il est neuf fois sur dix causé par une erreur de pilotage, par une mauvaise appréciation du profil de la route, par l'état de la route, par la météo, par la vitesse, par non respect du code de la route, par l'erreur d'un tiers, mais quasiment jamais par un défaut d'entretien de la moto. Voilà pourquoi je dis qu'instaurer un contrôle technique moto ne se justifie pas.

Cordialement.

N° 949890 -

par :

02/07/2023 23:03

Les motards sont des gens responsables. Ils entretiennent leurs deux roues. Les chiffres annoncés par la sécurité routière en est la preuve. Donc ce contrôle est il pertinent j'en doute

N° 949899 - CT

par :

02/07/2023 23:05

Bonjour , ça fait trente trois ans que je roule à moto et que je porte une attention importante au bon état de mon deux roue : freins , pneus etc . il en est de même pour tous les motards que j'ai pu croiser durant cette période . pourquoi pas un contrôle d'état du véhicule avant la vente de celui ci .

vous connaissez les statistiques , 0,3% des accidents seraient du à un mauvais état des deux roues , lesquelles motos, scooters , mobylettes ?

N° 949900 - CT des motos ou CT du réseau routier ????

par :

02/07/2023 23:05

l'état des motos est très rarement responsable d'accidents; par contre, l'état des routes pose de plus en plus de problèmes;

controle technique de mon side-car ? on fait comment, et mes motos de collection qui démarrent au kick ? y aura t il du monde compétent pour les contrôler ?

ce CT n'empêchera pas les petits jeunes de changer leur pot d'échappement pour un non homologué très bruyant le lendemain de leur CT

N° 949904 - Non au CT 2 Roue

par :

02/07/2023 23:07

Un contrôle technique Intelligent et non une pompe à fric, pour soumettre la France à dictat de l'Europe. Un CT uniquement à la vente du 2 roue. Sécurité pour tous. Et refaire les routes, et sécurisation du mobilier Urbain. Point dur en cas de chute ....

N° 949905 -

par :

02/07/2023 23:07

Je ne laisserai pas ma moto au CT sans que le contrôleur soit possesseur du permis A

N° 949909 - Pas d'accord

par :

02/07/2023 23:08

Motard depuis 40 ans, je ne comprends pas l'intérêt de ce contrôle technique. J'ai toujours pris soin de mes motos pour la bonne raison qu'un défaut de la machine risque d'entraîner une chute. Ex je contrôle les pressions de pneus tous les mois. Je contrôle régulièrement l'état des freins, de la chaîne, des niveaux moteurs. Une moto est plus fragile qu'une auto. Je fais donc des entretiens réguliers. Pour terminer il me semble que le principal grief des promoteurs de ce contrôle sont motivés par le bruit excessif de certaines machines. Je suis le premier à râler quand je suis réveillé par un imbécile sans pot ou avec un pot trafiqué. Mais pour cela il suffit de remettre des contrôles de bruit par les forces de police. En 40 ans de moto, je n'ai assisté qu'à un seul contrôle. La solution peut venir avec les radars bruit.

N° 949914 - Contrôle technique moto : quelle efficacité ?

par :

02/07/2023 23:15

Bonjour,

je ne vois pas l'intérêt de cette mesure - a priori instillée par une entreprise de contrôle, basée sur des statistiques non prouvées. L'utilisation des motos est sans commune mesure avec celle des voitures (kilométrage annuel en moyenne très faible pour les 2 roues); le principal intérêt serait de vérifier le niveau sonore, ce qui ne semble pas fonctionner dans les pays ayant instauré un contrôle technique des 2 RM.

Un renforcement drastique des contrôles de niveau de bruit sur la voie publique serait largement préférable, avec des amendes réellement dissuasives.  
Cordialement.

N° 949915 - Contrôle technique

par :

02/07/2023 23:17

Quelles sont les garanties concernant les qualifications et les compétences du contrôleur technique sur des véhicules de catégorie L ?

Lorsque je vais faire les révisions périodiques de ma BMW GS 1200 de 2006, je vais chez mon concessionnaire BMW Motorrad et non pas chez un concessionnaire Yamaha ou Triumph !

Les Centres de Contrôles auront-ils le matériel adéquat (valise électronique propre à ma marque et à mon modèle) ?

Le plan de maintenance de ma BMW GS 1200 de 2006 prévoit une inspection annuelle de certains travaux de maintenance (notamment pour tout ce qui concerne les éléments de sécurité : équipements de freinage, direction, visibilité, feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques, essieux, roues, pneus, suspension, châssis et accessoires du châssis, nuisances...), alors pourquoi devrais-je passer en plus un contrôle technique périodique auprès d'un contrôleur lambda ? Qui mieux que BMW Motorrad peut contrôler ma BMW ?

Ne serait-il pas plutôt pertinent d'obtenir automatiquement le Contrôle Technique Périodique si on apporte la preuve que le véhicule suit le plan de maintenance de la marque du véhicule auprès d'un concessionnaire agréé ?

Vous limiteriez ainsi le CTP seulement à ceux qui font leur propre entretien, donc sans passer par un concessionnaire agréé.

N° 949921 - Contrôle 2 roues

par :

02/07/2023 23:21

Projet non justifié. Arguments avancés erronés voir faux .

N° 949924 - Contrôle technique des 2 RM : largement inutile, plutôt des contrôles du bruit sur voie publique

par :

02/07/2023 23:23

Bonjour,

ce projet de contrôle, inspiré par une entreprise commerciale, est a priori basé sur des statistiques d'accident non fiables. Son seul intérêt serait de contrôler les nuisances sonores (un réel problème), pour cela des contrôles beaucoup plus systématiques sur voie publique - avec amendes dissuasives, voire immobilisation du véhicule- seraient largement préférables.

Cordialement

N° 949936 - Mon avis sur le Contrôle Technique

par :

02/07/2023 23:28

Bonjour,

En dehors de son inutilité pour assurer la sécurité des motards, je constate que ne sont pas pris en compte les spécificités de la moto dans ce projet de CT. En effet, savez-vous par exemple qu'il ne faut pas démarrer une moto sur les béquilles d'atelier au risque de déclencher l'allumage de voyants du tableau de bords qui pourraient entraîner un passage forcé à la concession (au mieux), voir une contre-visite ?

De plus, à aucun moment dans l'annexe IV il n'est fait mention de la nécessité du contrôleur à posséder son permis moto! Pour ma part, je trouve qu'il serait inadmissible de laisser une personne sans permis moto manipuler et démarrer ma moto. Merci d'ajouter cette condition.

Lors de la présentation par Monsieur le ministre Clément Beaune, il a indiqué que ce contrôle ne devrait pas durer plus de 20 minutes pour environ 50 euros. un contrôle automobile coûte 70 euros pour environ 45 minutes de travail. Le prix moyen serait donc 1,5 fois plus cher pour une moto! De plus les motos font en moyenne 4 fois moins de km par an que les voitures, mais sont soumises à un contrôle périodique tous les 3 ans au lieu de 2 pour les voitures, cherchez l'erreur...

Cette mesure n'aura aucun impact sur la sécurité routière (moins de 0.5% des accidents sont dus à un mauvais état de la moto), mais aura un impact sur le portefeuille des propriétaires (sécurité routière quand tu nous tiens...) qui possèdent parfois plusieurs 2 roues par passion. Denier point, le contrôle de vitesse de 50cm3 et voiturette sans permis. Laissez moi rire car AUCUN de ses engins ne se limite à 45kmh, ça n'existe pas! donc autant vous dire qu'au bout de 5 ans, ils finiront à la casse comme ça pas la peine de s'embêter à se faire contrôler!

Autre sujet concernant la transition vers les motos électriques: Pourquoi la prime n'est-elle pas soumise aux mêmes conditions que pour les voitures? A savoir 5000€ +2000€ si le RFR est inférieur à 14089€, dans la limite de 47000€ de coût et 27% du prix total d'achat ? Le coût d'une moto électrique équivalent gros cube est d'environ 25000€. Pourquoi limiter cette prime au revenu fiscal sachant que de toute manière si vous déclarez moins de 14089€ vous n'aurez JAMAIS les moyens d'acheter une moto électrique (ni une voiture soit dit en passant)! D'un coup les motos n'ont plus le droit au même traitement que les voitures, ça ne marche donc que pour les contraintes?

Dernière chose, la moto est pour moi une histoire de passionnés qui entretiennent et bichonnent leur véhicule pour leur plaisir et pour leur sécurité, mais encore une fois sous la pression de quelques associations de bobos parisiens, vous décidez d'emmerder 3 millions de français. Et pas la peine de mettre ça sur le dos de l'Europe car quand vous voulez, vous l'envoyez bien valser. De plus quand on voit le fiasco de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie imposé par l'Europe, on se dit que leurs idées sont loin d'être toujours les meilleurs...

Cordialement,

N° 949938 - Inutile

par :

02/07/2023 23:29

Bonjour,

Par ces quelques mots, je souhaite participer à cette consultation pour la mise en place d'un CT pour le 2 et 3 roues motorisés.

Comme noté dans le titre, je trouve ça complètement inutile pour plusieurs raisons, mais dont les principales sont :

- Que tous les organes de sécurité sont visibles sans démontage.
- Qu'un 2/3 roues passe plus régulièrement en concession/garage pour les entretiens variés (au moins une vidange annuelle).
- Que leurs utilisateurs sont conscients dans la majeure partie des cas des risques encourus pour leurs intégrités en cas de chute (pas de carrosserie). A titre personnel, j'ai fait l'acquisition d'un gilet airbag (aucune aide de l'Etat pour ces protections individuelles).
- Qu'un 2/3 roues effectue beaucoup moins de kilomètres annuellement qu'une voiture.

Je pourrais vous citer pleins d'autres raisons, mais rien que celles citées, démontrent qu'un CT n'a pas son sens. Je rajouterais, à titre personnel, que j'attache une attention toute particulière à mes motos, quant à leurs entretiens, nettoyages et bons états généraux, comme BEAUCOUP de motards.  
Bonne lecture à vous,  
Cordialement,

N° 949939 - CT et ZFE

par :

02/07/2023 23:29

Si le CT peut paraître important pour la vérification de la sécurité des véhicules le contrôle de la pollution semble lui tout à fait inutile au vu de la mise en place des ZFE. Les véhicules ne correspondant pas aux normes les plus récentes de pollution sont d'ores et déjà condamné à ne pouvoir circuler que dans les campagnes. Quel est l'intérêt alors de leur imposer un contrôle antipollution au sein du contrôle technique sachant qu'un véhicule critère 3 ne pourra rouler plus que 2 ans. Il me semble alors tout à fait cohérent d'exempter les véhicules déjà porteur d'une vignette crit'air 3 et plus et donc ancien, du contrôle pollution du contrôle technique. Il serait préférable de proposer dès aujourd'hui déprime à la reconversion pour ces véhicules qui sont déjà à priori en dehors des standards de la pollution acceptée. Cette prime devrait permettre de s'équiper d'un véhicule peu polluant pour un coup similaire à l'achat d'un ancien véhicule. Il est également possible d'accepter de laisser rouler ses véhicules jusqu'au terme de leur interdiction dans les feux sans les soumettre à des contrôles supplémentaires.

N° 949950 - Puntion

par :

02/07/2023 23:35

Puntion, avec cette action (contrôle technique moto) vous punissez 90% des motards, pourquoi ne pas distribuer plutôt des bons points :) Rétribuez les bonnes personnes, les bons utilisateurs, proposez plutôt des remises sur le prix des cartes grises, qui amortirait le prix du contrôle technique. Si les assurances récompensent les bons conducteurs pourquoi l'état ne remercie pas les bons conducteurs. Avec vos décisions, seul les personnes avec de gros moyens seront sécurise, par l'achat d'un véhicule neuf ou pouvant s'offrir la moto 100% "compatible". de par cette action, vous faites une sélection par l'argent, les plus fortuné pourront continuer a polluer(Moto neuve changé tous les 2 ans, les autres ne pourrons plus rouler ( ce déplacer)...Après vous nous direz: prenez les transports en commun, oui pourquoi pas pour les grandes agglomérations, mais pour les villes plus isolé comment pouvons nous faire ? 15kmx2 par jour en vélo? Par voiture électrique (30000€) , covoiturage :) Trotinette électrique, un peu de sérieux....

Contre les pollutions il y a d'autres stratégies a développer.

En restant à votre disposition

Bien cordialement,

N° 949953 - Contre le CT

par :

02/07/2023 23:37

Mesdames, Messieurs,

J'appelle à votre bon sens, à votre analyse impartiale et au sens juste.

Vous n'êtes pas sans savoir que [réseau de contrôle technique] a falsifié des résultats en sa faveur pour promouvoir le ct 2 roues obligatoire.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un conducteur moto ne va pas mettre sa vie en danger avec un véhicule défaillant.

Vous n'êtes pas sans savoir que la mise en place du CT n'est pas obligatoire si vous prenez d'autres mesures de sécurité.

Pas plus tard que ce matin j'ai pris la N6 , rue de PARIS à Villeneuve Saint Georges qui est une catastrophe, ce ne sont plus des nids de poules, ce sont des cratères.

Vous pourriez améliorer la qualité des infrastructures et promouvoir la sécurité, plutôt que de vouloir appliquer des sanctions Encore et toujours.

Il n'y a que 2 possibilités, suivre le mouvement ou commencer à s'intéresser au sujet.

N° 949955 - Puniton

par :

02/07/2023 23:41

Puniton, avec cette action (contrôle technique moto) vous punissez 90% des motards, pourquoi ne pas distribuer plutôt des bons points :) Rétribuez les bonnes personnes, les bons utilisateurs, proposez plutôt des remises sur le prix des cartes grises, qui amortirait le prix du contrôle technique. Si les assurances récompensent les bons conducteurs pourquoi l'état ne remercie pas les bons conducteurs. Avec vos décisions, seul les personnes avec de gros moyens seront sécurisées, par l'achat d'un véhicule neuf ou pouvant s'offrir la moto 100% "compatible". de par cette action, vous faites une sélection par l'argent, les plus fortunés pourront continuer à polluer (Moto neuve changée tous les 2 ans, les autres ne pourront plus rouler ( ce déplacer)...Après vous nous direz: prenez les transports en commun, oui pourquoi pas pour les grandes agglomérations, mais pour les villes plus isolées comment pouvons nous faire ? 15kmx2 par jour en vélo? Par voiture électrique (30000€) , covoiturage :) Trotinette électrique, un peu de sérieux....

Contre les pollutions il y a d'autres stratégies à développer.

En restant à votre disposition

Bien cordialement,

N° 949958 - Contestation

par :

02/07/2023 23:42

Ce CT n'est pas une bonne idée car cela ajoute un coup supplémentaire pour tous les motards qui entretiennent déjà leur moto pour leur survie tout simplement...

Mais pensez à refaire les routes ça ça nous aiderait vraiment !

N° 949966 - Délai entre chaque échéance de passage au contrôle technique

par :

02/07/2023 23:54

Bonsoir,



Une voiture en France réalise chaque année environ 20 000KM/an et elle doit réaliser son premier contrôle technique avant l'échéance des 4 années de mise en circulation, soit à environ 80 000KM, puis deux ans après soit 120 000KM à 6 ans.

Pour les motos, vous envisagez un premier contrôle technique moto à la date du 5ème anniversaire de sa première date de mise en circulation. Sachant qu'un motard en France réalise environ 4000km/an, cela induit un contrôle technique aux alentours des 20 000KM, puis ensuite à 28 000 si c'est deux ans après, ou 32 000 si c'est un cycle sur trois ans. C'est incohérent, sachant que les détenteurs de moto ont, pour la plupart, un lien très particulier avec leur moto, en prenant soin d'une part pour une raison évidente de sécurité, mais aussi un lien "affectif", c'est notre partenaire. D'ailleurs, de nombreux motards n'acceptent pas qu'une personne puisse monter ou conduire sa moto.

Donc pourquoi ne pas rester sur un cycle plus éloigné qui puisse prendre en compte le fait qu'une moto réalise chaque année 5 fois moins de km qu'une voiture.

N° 949973 - Contrôle technique à la revente

par :

03/07/2023 00:09

Pour aborder le contrôle technique sur les deux-roues, il me paraît important de clarifier les différentes approches des propriétaires par rapport à leur véhicule.

Tout d'abord, il me semble indispensable que des statistiques soient réalisées et mises en lumière quant à l'entretien des véhicules concernés et d'en établir des catégories.

Il me semble également indispensable de différencier les usages de la voiture et de la voiture de collection au même titre que des scooters et des motocyclettes.

L'approche des usagers de motocyclettes est souvent définie par une passion ainsi qu'une philosophie qui diffèrent sensiblement d'un usage utilitaire. La très grande majorité des motards ont une conscience vitale des risques qu'ils prennent en roulant en moto, du fait de la puissance de la machine, du fait du manque de protection (carrosserie) mais aussi du fait de chutes possibles ne serait-ce que par le concept même de n'avoir que deux roues. En ce sens l'entretien de la motocyclette est primordiale ! Moi-même et mon entourage, nous sommes extrêmement consciencieux de faire régulièrement nos entretiens, pour la plupart en garage. Le rallongement des délais de prise de rendez-vous pour les entretiens dès le printemps, en est une preuve !

Tous les motards savent pertinemment à combien de kilomètres il faut qu'ils entretiennent leur machine, soit tous les 6000km soit tous les 10.000km. Chose qui n'est pas courante chez les scootéristes ni chez les automobilistes.

Le contrôle des organes de sécurité d'une motocyclette fait partie intégrante des inquiétudes que peuvent avoir les motards, nous apprenons dès le permis A à les vérifier, mais nous savons aussi pertinemment que si les organes de sécurité ne sont pas optimales, nous risquons de nous retrouver par terre avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (dixit les 6 fiches sur l'accidentologie que nous apprenons au permis).

En somme, à la différence des usagers de voitures et de scooters, qui ont souvent des vocations utilitaires, les motocyclettes sont entretenues et saines. C'est pour cela qu'appliquer aveuglément un contrôle technique au même titre que les voitures serait absurde, parce que cela n'influerait en rien sur la sécurité des usagers.

Il serait plutôt intéressant de l'appliquer à la revente seulement, puisque la passation du véhicule ainsi que sa motorisation saine ne se base que sur la confiance entre motards (passionnés avec les

mêmes philosophies), confiance qui peut parfois être mise à rude épreuve du fait des sommes en jeu.

Donc en conclusion, l'application d'un contrôle technique sur les points de sécurité d'une motocyclette à la revente peut être intéressante pour rassurer l'acheteur.

N° 949974 - non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 00:13

Bonjour

Le contrôle technique n'a aucune raison d'être pour la/les raisons suivantes :

Un motard n'a pas de carrosserie ; de ce fait, tout choc ou toute chute peut être très dommageable au pilote, voire mortelle.

De ce fait, un motard entretient sa moto, afin d'éviter tout accident. Le moindre organe de sécurité qui serait défaillant pouvant provoquer un accident.

Le contrôle d'une moto est très facile à faire puisque tous les organes de sécurité ( pneus, freins, éclairage, etc ..) sont visibles à l'œil nu, sans aucun démontage. Tout titulaire d'un permis moto a appris à vérifier son véhicule lors des leçons prises au centre de moto-école. Pas besoin d'un « technicien » pour vérifier ce que je vérifie moi-même depuis 45 ans que je suis motard.

A peine 0,5 % des accidents de moto sont dus à un mauvais entretien du véhicule.

Par contre, de nombreux accidents de 2 roues sont dus à un mauvais entretien de la chaussée (nid de poule, gravillons déversés par la DDE au moment des vacances d'été, gaz oil sur la chaussée non nettoyé, etc ...) ou à des mauvaises infrastructures ( carrefours sans visibilité, peinture pour passage piéton glissante lorsqu'il pleut, barrières de soit-disant sécurité qui coupent des membres aux motards lors d'une chute , etc ...)

L'entretien des routes et des infrastructures réfléchies sont une priorité afin d'éviter les accidents, des 2 ou 4 roues , à traiter en urgence, bien avant un contrôle technique moto.

Cordialement.

N° 949975 - Sur le controle technique 2RM

par :

03/07/2023 00:14

Il est important de réguler le bruit excessif généré par certains usagers de 2RM. Mais empêcher la vente de silencieux bruyants serait plus efficace qu'un contrôle tous les 3 ans pour lequel l'utilisateur pourrait remettre temporairement l'original. Les contrôles avec radar sonore semble aussi être bonne piste.

Le reste des points de control me semblent inutiles dans la mesure ou les utilisateurs, mettant leur intégrité physique en jeu; réalisent d'eux même les entretiens et contrôles régulier de leur véhicule, souvent chez des professionnels.

L'accidentologie des 10 dernières années le montre, les accident d'origine technique sont ultra minoritaire. Reste le sujet de la pollution, il n'y a pas de 2RM diesel, et c'est un point lié à l'échappement, qui comme évoqué plus haut sera facilement contourné le jour de la visite, sachant que c'est une pièce qui se change (trop) rapidement.

De plus l'age moyen du parc 2RM est plus jeune que les VL donc un suivit des evolutions des normes Euro plus rapide.

en conclusion: contre le CT des 2RM, l'ennemi de tous, c'est avant tout le bruit.

N° 949976 - non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 00:14

Bonjour

Le contrôle technique n'a aucune raison d'être pour la/les raisons suivantes :

Un motard n'a pas de carrosserie ; de ce fait, tout choc ou toute chute peut être très dommageable au pilote, voire mortelle.

De ce fait, un motard entretient sa moto, afin d'éviter tout accident. Le moindre organe de sécurité qui serait défaillant pouvant provoquer un accident.

Le contrôle d'une moto est très facile à faire puisque tous les organes de sécurité ( pneus, freins, éclairage, etc ..) sont visibles à l'œil nu, sans aucun démontage. Tout titulaire d'un permis moto a appris à vérifier son véhicule lors des leçons prises au centre de moto-école. Pas besoin d'un « technicien » pour vérifier ce que je vérifie moi-même depuis 45 ans que je suis motard.

A peine 0,5 % des accidents de moto sont dus à un mauvais entretien du véhicule.

Par contre, de nombreux accidents de 2 roues sont dus à un mauvais entretien de la chaussée (nid de poule, gravillons déversés par la DDE au moment des vacances d'été, gaz oil sur la chaussée non nettoyé, etc ...) ou à des mauvaises infrastructures ( carrefours sans visibilité, peinture pour passage piéton glissante lorsqu'il pleut, barrières de soit-disant sécurité qui coupent des membres aux motards lors d'une chute , etc ...)

L'entretien des routes et des infrastructures réfléchies sont une priorité afin d'éviter les accidents, des 2 ou 4 roues , à traiter en urgence, bien avant un contrôle technique moto.

Cordialement.

N° 949979 - CT 2 Roues

par :

03/07/2023 00:17

Bonjour, pour ma part je pense que le CT est une erreur car chaque motard qui se respecte pense à effectuer régulièrement le contrôle de sécurité de sa ou ses propres motos. De plus mettre en place ce CT risque fortement de diminuer l'économie liés aux deux roues. A titre personnel j'effectue tous les 600/800 km un contrôle global personnel et je passe régulièrement chez mon mécanicien pour le contrôle complet avant des longs trajets. De plus que cela soit mon mécanicien, ou la concession ils effectuent systématiquement un contrôle complet. Il est vraiment dommageable que la sécurité soit mise en avant, alors que ce sont des associations « écologiques » qui sollicitent le conseil d'état. C'est d'une hypocrisie déconcertante ...

N° 949981 - Formation des contrôleurs

par :

03/07/2023 00:22

Bonjour, je suis enseignant de la conduite moto et je me pose la question sur la formation des contrôleurs à manipuler et conduire les motos. En effet, le monde de la moto est très varié, il existe des motos très lourdes et/ou très hautes. Je ne serai pas serein de voir un contrôleur d'1,70 m manipuler ma moto personnelle sur laquelle je suis déjà sur la pointe des pieds alors que je mesure 1,83 m...Le risque de chutes et de blessures des contrôleurs me paraît important ainsi que le risque de conflits entre motards et contrôleurs. Dans les garages moto, seuls quelques personnes ont les compétences pour manipuler ces véhicules.

Autre point, en tant que professionnel avec un parc de 11 deux roues, les faire contrôler demandera beaucoup de temps et d'argent, choses rares lorsque que l'on dirige une TPE.

N° 949988 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 00:51

Comme pour la majorité des motards et bien d'autres. Cela représente une contrainte inutile si ce n'est le sentiment général d'un rackette sous prétexte de sécurité. Suffit de regarder l'état des routes ou le danger est bien présent...

N° 949989 -

par :

03/07/2023 00:51

Bonne initiative.

A compléter cependant par des contrôles acoustiques inopinés avec immobilisation des véhicules contrevenants. Le bruit, ça suffit.

N° 949993 - CT Moto

par :

03/07/2023 01:01

Avec 20 ans de permis et aucun accident de moto à mon actif, je ne suis pas un cas isolé. Ceci s'explique certainement par la formation au permis de conduire incluant les contrôles liés à l'état de ma moto, et la conscience pour tout motard que du bon état de sa machine, dépend sa sécurité. C'est un fait, les motards entretiennent, voire améliorent leur véhicule et ce sans avoir un contrôle technique obligatoire à effectuer, le faible taux d'accidentologie lié à l'état des motos le prouve.

N° 949995 - Avant de lancer un machin, quel est le but, pourra t-il être atteint ?

par :

03/07/2023 01:07

Les accidents où un 2 roues est concerné n'étant que très rarement dû à son état, comme cela a été maintes fois démontré, quel est le but de ce CT ?

Encaisser 20% de TVA pour ce CT par l'Etat ?

N'espérez pas détecter des cyclomoteurs modifiés, ils seront tous remontés en configuration d'origine pour le jour du CT.

Pas plus que les quelques pots "libérés" où le remontage de la chicane se fait en une minute.

Alors pour quoi faire ?

Obéir, encore, à Bruxelles ?

Tout cela n'a aucun sens !

N° 950004 - Contre le contrôle technique moto.

par :

03/07/2023 02:18

Bonjour,

Je suis complètement contre le contrôle technique car il faut être réaliste personnellement ma moto je la contrôle moi même et par mon mécano qui est un professionnel.

Tous les entretiens préconisés par la marque de ma moto est respecté et même plus.

Conduire une moto est déjà dangereux car en deux roue motorisé nous somme bien plus sensible au blessure en cas d'accident, aucune carrosserie pour nous protéger.

Il est inconcevable pour ma part de partir rouler avec ma moto avec des problèmes technique je ne suis pas suicidaire.

Les freins, les pneus, les clignotants, le kit chaîne etc est contrôlé très régulièrement.

Sachez que nous avons toujours quelqu'un qui nous attend à la maison moi par exemple c'est une femme et un enfant à naître.

Par conséquent jamais ma moto n'aura de problème technique pour ma sécurité et celle des autres mais par contre moi qui habite Marseille mais comme dans plein d'autres villes en France les routes sont extrêmement dangereuses .... De nombreux nids de poules qui peuvent nous faire chuter et abîmer nos motos.

Les bandes blanches qui glissent quand il pleut car bien sûr la peinture n'est pas du tout adaptée .... Les bords d'égouts qui sont mal positionnés sur la route car oui ça glisse, les pansements utilisés pour réparer les routes sont une honte car l'été avec la chaleur ça fond et cela devient très glissant. Les dos d'âne type coussin berlinois qui sont une vraie patinoire en cas de pluies est une honte pour la sécurité routière ils sont extrêmement dangereux et je ne parle même pas des dos d'âne qui sont extrêmement nombreux sur nos routes et à de nombreuses reprises complètement illégaux car ils ne respectent pas du tout les dimensions imposées par la loi et ces mêmes dos d'âne qui sont installés par les mairies et où les départements.

Je trouve ça quand même extrêmement ironique que notre institution qui fait des lois ne les respecte pas elle-même et de surcroît ose mettre ma vie et celle de tous les motards en danger.

Pour faire une conclusion le contrôle technique moto est une aberration et sonne à mes oreilles comme une taxe de plus parmi toutes les autres sans aucun réel fondement ni utilité.

La seule réelle solution est que nos institutions en charge des entretiens des routes fassent leur travail correctement et en respectant leur propre loi.

Merci d'avoir lu mon commentaire un motard de 28 ans qui tient à la vie et à sa passion.

N° 950010 - Contre le CT

par :

03/07/2023 04:14

Bonjour.

Je n'ai pas attendu qu'on m'impose un contrôle technique payant pour faire contrôler régulièrement ma moto par un concessionnaire de la marque ! Je pilote une moto de 1300 cc qui pèse 350 kg et je sais que de son parfait état dépend ma vie. Je crains fort de la laisser entre les mains d'un contrôleur novice qui va avoir des difficultés à la manipuler et va pousser son moteur dans des zones encore jamais atteintes. J'ai 62 ans et ma moto de type custom que j'ai conduite de manière raisonnable, 17 ans. Je m'oppose donc à un CT systématique !

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur l'état du réseau routier qui est, hélas, peu adapté aux 2 roues : chaussée dégradée, revêtements glissants dont les bandes peintes au sol, etc ... et devrait bénéficier d'un soin plus attentif !

Je vous remercie pour votre attention.

N° 950011 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

03/07/2023 04:42

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

N° 950014 - Un contrôle pour embêter plus qu'aider

par :

03/07/2023 04:57

Ce contrôle ne va pas aider les motards mais bien les appauvrir. En rajoutant constamment des lois pour faire payer la population, vous contribuez à appauvrir encore plus la population alors que la vie est déjà compliquée.

Personnellement, j'ai déjà du mal à joindre les deux bouts malgré que je bosse dans deux métiers différents.

La moto me permet de m'évader et de me détendre pour éviter de penser à tous les problèmes du quotidien et je pense que beaucoup sont comme moi.

C'est une passion qui a un coût mais les personnes qui font le choix de payer sont des personnes qui ont appris à réaliser les contrôles eux mêmes en sachant qu'il en va de leur sécurité.

Le contrôle technique sur la moto ne sert qu'à récupérer de l'argent encore une fois car les contrôles sont simples à faire sur la moto et sont fait régulièrement par les motards car ils l'apprennent au permis de conduire et grâce à leur entourage ou le contenu en ligne.

Plutôt que de faire payer un contrôle inutile, pourquoi ne pas montrer que vous êtes du côté de la population en proposant une formation pour faire les contrôles soi-même ou en sensibilisant sur le sujet ?

Ce type de proposition serait bien plus utile et bien plus appréciée.

N° 950015 - Non au Ct moto

par :

03/07/2023 05:06

Chaque année, je dépense environ 600 euros pour l'entretien de ma moto en concession pour moi de 10000 kms parcourus.

Il aurait été plus intelligent d'imposer le port de tenues réglementaires sur un deux roues.

Pourquoi les 50 ne font pas partie du lot c est elle qui ne sont pas en règles.

N° 950016 - Contrôle technique 2et3RM

par :

03/07/2023 05:22

Non au contrôle technique car :

- les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes,
- le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains,
- l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans certaines régions pose problème (surtout en cyclo !),
- les contrôles de sécurité appris au permis sont effectués régulièrement par l'utilisateur,
- ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT,

- la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports,
- les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées...

N° 950021 - Consultation

par :

03/07/2023 05:57

Je me charge de l'entretien de ma moto merci, j'en connais les moindres recoins. Elle est de 2006, plus neuve qu'à sa sortie.

Je suis tombé deux fois en 10 ans de permis moto, Les deux fois des automobilistes m'ont coupé la route, et ne ce sont pas arrêtés.

Le contrôle technique n'aurait rien changé!!!

N° 950024 - Consultation

par :

03/07/2023 05:58

Je me charge de l'entretien de ma moto merci, j'en connais les moindres recoins. Elle est de 2006, plus neuve qu'à sa sortie.

Je suis tombé deux fois en 10 ans de permis moto, Les deux fois des automobilistes m'ont coupé la route, et ne ce sont pas arrêtés.

Le contrôle technique n'aurait rien changé!!!

N° 950025 - Illogique

par :

03/07/2023 06:02

La problématique n'étant pas la moto en elle même, puisque les motards sont assez consciencieux pour entretenir leur engins, mais le bruit qu'elles émettent et surtout le désagrément d'une certaine minorité à savoir les 50cc.

Pourquoi donc faire payer des utilisateurs qui n'y sont pour rien ?

Et ne pas cibler le réel problème, d'autant plus que l'accidentologie, n'est pas plus importante chez les motards depuis ces dernières années.

N° 950027 - contrôle technique 2 RM

par :

03/07/2023 06:11

Encore une fois c'est plus que lamentable, si le contrôle technique servait à banir les pots d'échappement bruyants ça se saurait, il n'y a qu'à prendre les voitures, on en croise plein les villes qui font un boucan d'enfer et pourtant ça fait des années que le CT leur est imposé ...

C'est stupide car les vérifications qui seront faites les motards les font eux même, ça fait d'ailleurs partie d'une épreuve du permis de conduire. On sent bien que le seul but est de répondre aux pressions d'un lobbying ( [réseau de contrôle technique] ??? ) et d'autres associations douteuses.

Par contre, à quand un contrôle technique de l'entretien des routes qui sont toujours plus délabrées et qui mettent en danger la vie des utilisateurs fragiles que sont les conducteurs de 2 roues ?

N° 950031 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

03/07/2023 06:20

Bonjour,

Concernant le contrôle technique des motos, pourquoi ce contrôle n'est-il pas réalisé par le concessionnaire ou garage moto en charge de l'entretien des motos, sachant qu'à ce jour, un mécanicien qui met en place un entretien doit déjà contrôler de nombreux points qui engage sa responsabilité lors de la restitution de la machine.

Etant déjà formé, étant déjà habitué à cette procédure, pourquoi le contrôle technique ne leur est pas dévolu ?

Bonne réception

Cdlt

N° 950035 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 06:21

Ce contrôle visant à renforcer la sécurité au guidon est à mon sens inutile. Chaque motard ayant bien conscience de sa vulnérabilité au guidon ne va pas "jouer" avec sa sécurité en négligeant son entretien préventif et curatif. Par contre le gouvernement devrait prendre en compte la dangerosité des routes : fissurées, avec des raccords à des niveaux différents , des surfaces glissantes.

N° 950038 - Mise en place progressive

par :

03/07/2023 06:25

Motard depuis près de 20ans, je pense que la mise en place du CTP est une bonne chose et surtout pour les moins de 125cm<sup>3</sup> et les voitures sans permis que nous croisons régulièrement à des vitesses et niveaux sonores inappropriés.

Je souhaiterais que l'obligation du CTP se fasse d'abord et avant tout au moment de la vente des véhicules et uniquement à ce moment dans un premier temps. Afin d'assainir le park progressivement en limitant l'engorgement des centres de contrôle.

Il ne faudrait pas que la mise en place du CTP ne soit remise en cause et décredibilisée uniquement parce que les centres n'ont pas la capacité ou les moyens de mettre en place le CTP2R.

J'insiste sur le fait qu'il soit primordial que les contrôleurs soient en mesure de manœuvrer nos 2 roues parfois lourds, vulnérables du fait de l'instabilité sur 2 roues , et que les installations soient adaptées pour ne pas détériorer nos véhicules auxquels nous apportons un soin tout particulier et sur lesquels juste une rayure sur le pot d'échappement pourrait nous agacer fortement.

Merci d'avance pour l'attention que vous allez porter à mon message.

N° 950054 - Sans titre

par :

03/07/2023 06:50

Motard depuis 1995, j'ai depuis cette date chevauchée des motos de marque Harley Davidson. Les modifications apportées à ces machines n'ont jamais engagé ma sécurité et les quelques frayeurs rencontrées lors de mes sorties sont en majorité dues à l'imprudence des automobilistes et à l'état actuelle de notre réseau routier.

Etant également cycliste je déplore quelques chutes dues aux campagnes de gravillonnage qui reviennent chaque été et qui sont censés améliorer l'état de nos routes.

Ayant la chance de vivre en Savoie, il est vrai que nous profitons chaque année de belles portions d'enrobées grâce au passage du tour de France dans notre département. Bien dommage qu'il y en ai qu'un par an !



Ne serait-il pas plus intelligent d'imposer des équipements de sécurité aux motards plutôt que de leur imposer un contrôle technique. Cela éviterait de rencontrer bon nombre de propriétaires de scooters en particulier, avec un casque et des gants réglementaires en tong ou en short. Rechercher de vraies solutions pour améliorer notre sécurité doit être votre priorité et elle ne passe certainement pas par un contrôle technique .  
Cordialement

N° 950056 - C T

par :

03/07/2023 06:52

Il ferait mieux de contrôler les 49 9 cm cubes et de s'occuper comme il faut de l'état des routes. Un vrai motard entretient son véhicule &#9996;&#65039;

N° 950057 - Nous ne voulons pas du contrôle technique moto !

par :

03/07/2023 06:53

Mais quel motard roule objectivement sur une moto dangereuse ???

Au premier virage il est mort.

Il n'est pas honnête de la part de l'état d'imposer des frais supplémentaires qui vont encourager les vols de pièces détachées, déjà que les motos sont sujettes aux vols.

Mesure totalement inutile et démagogique !

N° 950058 - Nous ne voulons pas du contrôle technique moto !

par :

03/07/2023 06:53

Mais quel motard roule objectivement sur une moto dangereuse ???

Au premier virage il est mort.

Il n'est pas honnête de la part de l'état d'imposer des frais supplémentaires qui vont encourager les vols de pièces détachées, déjà que les motos sont sujettes aux vols.

Mesure totalement inutile et démagogique !

N° 950059 - Sauver des vies ou faire plaisir aux écolos ?

par :

03/07/2023 06:56

Visiblement l'objectif n'est pas de sauver des vies, sinon les gouvernements de Macron auraient adopté des mesures alternatives rapidement au lieu de retourner 3 fois la veste.

Les points de contrôle : chaque motard (125c et plus) en effectue 90% lui même régulièrement. Donc c'est bidonné.

Que l'Etat effectue lui même le contrôle technique (contrôles de police et de gendarmerie) et flèche les bénéfices vers l'amélioration des routes et des infrastructures. C'est la seule solution pour baisser l'accidentalité des motards.

N° 950060 - Assurance et manipulation

par :

03/07/2023 06:58

Qui garantira que le contrôleur est une personne capable de manier la moto de son client ?

Que se passera t il en cas de chute de cette dernière au banc de freinage par exemple ? Qui couvrira les dégâts?

N° 950071 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 07:13

Bonjour,

Motard depuis 1995, je ne comprends pas cette mesure qui est juste un impôt supplémentaire (TVA pour le motard et IS pour l'entp de CT). La majorité des motards sont extrêmement précautionneux de leur machine, le CT ne servira à rien !

N° 950073 - Inadmissible

par :

03/07/2023 07:15

La mise en place de ce projet me paraît totalement déconnectée de la réalité. Le contrôle technique auto avait été mis en place car l'accidentologie le justifiait. Pour le CT des 2 roues, rien ne le justifie ! Dès lors, quels sont les objectifs recherchés ?

- enrichir les contrôleurs ?

- instaurer une nouvelle taxe, alors que tout augmente (énergie, alimentation, ...) ?

- la dimension écologique ? Alors que les motos, beaucoup moins nombreuses, ne consomment pas plus que les voitures, tout en engendrant un trafic plus fluide. L'impact écologique a-t-il été démontré ? Ne faut-il pas s'engager d'abord dans une démarche écologique auprès du plus grand nombre : voitures, poids lourds, ... pour avoir plus d'impact ?

- faire plaisir à une minorité de lobby ou à certains moralisateurs, qui sont animés par une haine infondée ? Ou est la démocratie là-dedans ?

Ce projet n'a aucun sens et je ne comprends pas qu'autant d'énergie soit dépensée pour uniquement nuire aux conducteurs de 2 roues.

N° 950075 - Subjectivité du controle technique

par :

03/07/2023 07:19

Il est regrettable que la majorité des criteres classant les defauts mineurs ou majeurs ne soient pas mesurables et relèvent de la subjectivité et de l'interprétation du contrôleur (Course de la manette de frein trop longue?.., cest quoi une direction "trop dure"?)

Payer 50 euros pour que quelqu'un me dise "j'estime que..." en fonction de son humeur ou de ses compétences (c'est ce qu'on vit pour les voitures) n'est a mon sens pas acceptable.

N° 950076 - inutile et trop cher

par :

03/07/2023 07:20

inutile et trop cher

Le CT des motos est totalement inutile ;

l'état des motos n'intervient que pour un infime pourcentage (moins de 1 %) dans les accidents vu la faible proportion des 2RM sur l'ensemble du parc motorisé (auto moto bus camion) et le peu de kms réalisé par an, la pollution de l'air ne vient pas des 2RM

Le coût d'un contrôle visuel sera toujours excessif sachant que toutes ces vérifications sont déjà réalisées lors de l'entretien en concession  
Pour préserver le patrimoine historique il faut dans tous les cas retirer les véhicules de collection

N° 950078 - Non au CT 2 roues

par :

03/07/2023 07:21

Non au CT 2 roues, l'état des 2 roues est une cause minime d'accident, au contraire de l'état des routes.

N° 950080 - Contrôle technique devant être de sécurité

par :

03/07/2023 07:23

Alors même que ce contrôle technique moto a été controversé pendant toutes ces années, jugé non nécessaire et sans action sur la sécurité des 2 roues (cf les statistiques de ces 10 dernières années), ce texte semble mettre en évidence les aspects d'un contrôle technique de conformité, et non de sécurité. Il serait bon que le contrôle technique 2 roues soit limité à des points de réelle sécurité. Seules les motos de + de 125cm<sup>3</sup> (strictement) devraient être concernées. Inclure les cycles et quadricycles à moteur est une aberration.

N° 950082 - CT deux roues

par :

03/07/2023 07:24

Pourquoi pas un CT sur le modèle belge? un CT uniquement pour la vente ou après un accident du véhicule. La Belgique est bien un pays de l'UE, son CT est donc conforme à la demande de la réglementation européenne, alors pourquoi pas la même chose en France?

N° 950084 - Non au CT deux roues

par :

03/07/2023 07:24

Le contrôle technique des deux roues motorisées n'est pas indispensable quand on sait que les usagers prennent soin de leurs véhicules. En effet, rouler sur 2 roues implique une plus grande attention à l'état du véhicule. Motocycliste depuis plus de 30 ans, je n'ai jamais vu une moto en mauvais état. L'urgence serait davantage de mettre l'accent sur la prévention et l'éducation au partage des espaces publics routiers

N° 950088 - Non au CT deux roues

par :

03/07/2023 07:26

Le contrôle technique des deux roues motorisées n'est pas indispensable quand on sait que les usagers prennent soin de leurs véhicules. En effet, rouler sur 2 roues implique une plus grande attention à l'état du véhicule. Motocycliste depuis plus de 30 ans, je n'ai jamais vu une moto en mauvais état. L'urgence serait davantage de mettre l'accent sur la prévention et l'éducation au partage des espaces publics routiers

N° 950091 - Contrôle technique 2 roues.

par :

03/07/2023 07:27

Bonjour

Le lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] a encore réussi à imposer sa loi !!!!! A quand le contrôle technique de nos infrastructures routières ???

Domage que nos élus soient plus préoccupé par leur carrière et leur petits arrangements que par l'intérêt public.

Mais je suppose qu'on va "modérer" ma contribution, trop revendicative. A suivre ....

N° 950094 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

03/07/2023 07:28

Le contrôle technique des 2 roues n'a aucune influence sur la sécurité des usagers.de c'est 2 roues

Il suffit de regarder les chiffres pourquoi vouloir faire un contrôle technique c'est pour que cela profite à une catégorie de personnes pour se mettre de l'argent pleins les poches. Ci le contrôle technique c'est de la sécurité routière il doit être gratuit mais j'en doute

N° 950097 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

03/07/2023 07:29

Le contrôle technique des 2 roues n'a aucune influence sur la sécurité des usagers.de c'est 2 roues

Il suffit de regarder les chiffres pourquoi vouloir faire un contrôle technique c'est pour que cela profite à une catégorie de personnes pour se mettre de l'argent pleins les poches. Ci le contrôle technique c'est de la sécurité routière il doit être gratuit mais j'en doute

N° 950109 - Refus du contrôle technique

par :

03/07/2023 07:39

Le contrôle technique ne peut être accepté pour les motards car reste incompris sur son efficacité.

Les statistiques ont démontré que l'état des routes est la principale cause d'accidentologie chez les motards et non l'état des motos. Ceux qui roule sur une moto supérieure à 125 cm cube ont parfaitement conscience que leurs motos doivent rester en bon état s'ils veulent rester en vie et procèdent donc régulièrement à des vérifications de contrôle de freinage pneumatique de fuite d'huile moteur et tout ce qui s'ensuit.

Une des principales raisons pour lequel se contre technique souhaite être appliquée est motivé par le bruit que font certains véhicules de petites cylindrée, moins de 125cm3. Il est à noter que les bruits les plus agressifs proviennent de ces véhicules de petites cylindrées et non des vraies motos, mais également de véhicules 4 roues.

Par suite de doléances de certains riverains habitants dans des cols montagneux, des contrôles de gendarmerie avaient été effectués et ces derniers ont démontré que seuls 2 ou 3 véhicules sur plus de 400 contrôlés générés un bruit excessif dans les montagnes mais cela ne venait pas de la moto en elle-même et du comportement routier des motards.

Il est plus facile de faire rentrer de l'argent dans les caisses d'état suite à une loi facile à appliquer que d'arrêter les petits cons sur la route qui roule sans casque sans gants qui font des roues arrières sur des motos non homologuées ?

Le contrôle technique à son origine devait exempter les motos de petites cylindrées inférieures à 125 cm cube elles sont désormais a priori intégrées dans le contrôle technique. Faites donc un contrôle technique spécial petite cylindrée jusqu'à 125 et vous voyez ce qu'il en résulte. Pas besoin de permis moto pour manœuvrer ces engins-là.

D'autre part, Actuellement nous pouvons déposer nos voitures et laisser le centre s'en occuper. Devrais-je de ce fait déposer une journée de congé pour faire 100km avec mon véhicule jusqu'au centre technique pour le faire vérifier car le contrat technique n'aurait pas de personnes ayant de permis de conduire moto. Je rappelle que certaines motos dépassent allègrement les 300 kilos et nécessitent des compétences accrues pour les manœuvrer. Pour ma part il est difficile de laisser ma moto depuis 300 kilos de plus de 30000€ à une personne n'ayant pas les compétences pour la manœuvrer. Qu'en est-il de la responsabilité du centre contrôle technique s'il fait chuter mon véhicule.

N° 950117 - Il y a d'autres choses à faire pour réduire le nombre d'accidents et de morts

par :

03/07/2023 07:43

Bonjour,

Je ne comprends pas la pertinence de mettre en place un contrôle technique sur l'ensemble des 2 roues motorisées.

En effet, la formation au permis A et A2 dispensée par les motos écoles permet déjà de sensibiliser les futurs motards au risque encouru de circuler avec un véhicule mal entretenu.

En revanche, je trouve pertinent de travailler sur une meilleure formation des conducteurs de 125 et de 50cm<sup>3</sup>. L'accès à cette catégorie reste beaucoup trop simple et manque clairement de formation. De même la possibilité de conduire un 3 roues avec un simple permis B sans formation spécifique pose des problèmes de comportement et manque de maîtrise.

J'ai des gros doutes sur le fait que tout les 50cm<sup>3</sup> et les voitures sans permis soient réellement contrôlés ou bien à jour de leur contrôle, ces véhicules étant destinés aux catégories précaires, il y a peut-être de la chance que la règle soit respectée.

De mon expérience (11 ans de permis) tout mes presque accidents viennent d'un défaut d'infrastructure. Le mauvais état de la chaussée ou bien les gravillons sont le vrai fléau pour les motards.

Si l'objectif réel était de faire baisser l'accidentalité des motards, alors il serait plus pertinent de rendre l'équipement complet (pantalon, blouson et chaussures) obligatoire. Et de travailler sur la formation et la sensibilisation des élèves.

Le contrôle technique tel qu'il est décrit et voulu par les associations n'est pas pertinent et ne changera rien aux problématiques environnementales ou sécuritaires. C'est un non sens complet que de le croire.

Un motard moyen roule environ 3000km par an, son impact est négligeable en terme d'environnement comparé aux voitures.

N° 950131 - impensable

par :

03/07/2023 07:51

tous les motards bichonnent et contrôlent leur moto , c'est un investissement d'une vie parfois , ce qui est mon cas ! . on peut très facilement , et nous le faisons , avant de partir regarder l'état de nos freins et des organes de sécurité . ce contrôle technique va , d'une part , rien apporter , et d'autre part personne d'autre que moi ne touchera à ma moto ! . nous sommes des personnes responsables alors laissez nous notre liberté et arrêtez de nous ponctionner . il faudrait plutôt revoir l'état des routes , et faire appliquer le code de la route à tous , comme le manque de clignotants ou le téléphone au volant , fléau sur nos routes !! . la moto permet de fluidifier la circulation et pollue certainement moins que certaines voitures mal entretenues .la moto est une passion et nous la préservons avec passion !! . je suis motard depuis 25 ans , j'ai 61 ans , et je n'ai jamais vu une moto en mauvais état ! nous avons que 2 roues et nous en sommes conscients. 0.3 % des accidents moto sont dues à un mauvais état du véhicule !!!!! vive la liberté , vive la France et vive la moto

N° 950142 - Inutile et cher

par :

03/07/2023 07:56

Circuler en voiture est une nécessité de notre société et c'est un engin utilitaire au même titre qu'un aspirateur, une machine à laver, un scooter. Rouler à moto au contraire est un acte volontaire pour un véhicule passion qui représente souvent le centre d'intérêt du motard. Aussi il apporte une attention toute particulière sur son entretien car en premier lieu il aime l'objet. Mais il sait aussi que c'est un moyen de déplacement pouvant être à risque (vu l'état des routes françaises ...) aussi l'état de sa machine est très important. De ce fait, le contrôle technique est une aberration car : > cher ( 50 € ) proportionnellement à une voiture ( 65 € ) en ces périodes d'inflation, > réalisé par des personnes avec le permis moto (j'espère que c'est prévu) mais qui ne connaîtront pas les particularités de tel ou tel modèle au risque de subir les remarques « virulentes » des propriétaires, > inutile sauf pour les scooters car les motos font l'objet de toutes les attentions du motard, > l'obligation à partir de janvier jusqu'à mars me semble une période beaucoup trop courte surtout à la campagne (proximité d'un centre adapté).

N° 950149 - Pourquoi ne pas limiter les contrôles à des mesures de bruit sur route? quelles responsabilités?

par :

03/07/2023 07:59

Le contrôle technique 2 roues est inutile tel que prévu.

On peut admettre que certains véhicules sont trop bruyants mais dans ce cas, pourquoi ne pas équiper les forces de l'ordre de sonomètres pour mesurer le bruit sur la voie publique.

Pour le reste, quel motard est assez suicidaire pour rouler avec un véhicule dangereux?

Et que se passera-t-il si, lors du contrôle technique, un agent fait tomber une moto (le risque est grand)?

Qui sera responsable? Qui indemniser pour les réparations? Qui procurera un véhicule de remplacement le temps de la réparation? Faudra-t-il prendre en photo les motos avant et après le contrôle pour prouver d'éventuels chocs au cours de la visite? Je rappelle que la plupart des motos sont bardées de carénages en plastique et donc très fragiles.

N° 950151 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

03/07/2023 07:59

Je suis certain qu'une mise en oeuvre d'un CT des 2roues motorisés est totalement inutile. Il s'agit là de venir remplir les poches de certains organismes de centres de CT. Lorsque le contrôle technique des automobiles a été mis en place dans les années 90, 17 % des accidents étaient liés à l'état de la voiture. Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

Plutôt que ce contrôle technique inutile, la [association de motard] a travaillé avec le ministère des transports pour pouvoir, comme le permet la directive européenne 2014/45, déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

N° 950171 - Complètement contre

par :

03/07/2023 08:07

Scandaleux ! Uniquement une question d'argent, il a été prouvé que dans plus de 99% des accidents, la moto est entretenue et que tout fonctionne parfaitement.

Je suis complètement contre ce contrôle technique moto.

N° 950174 - CT moto

par :

03/07/2023 08:07

Bonjour,

Nous sommes à 2% estimé d'accidentologie en moto lié au contrôle technique  
98% des motos n'ont pas de difficultés techniques pouvant entraîner un accident  
Les motos polluent 3 fois moins que les voitures

ça n'a pas de sens de mettre en place cette mesure  
Les motards s'en passent très bien

Occupez-vous de l'état des routes plutôt

En moto, dans un virage, un trou ou un mauvais revêtement, oui là, j'ai peur

N° 950175 - Pompe à fric, une de plus !

par :

03/07/2023 08:08

Voilà une nouvelle pompe à fric !

Mais, le plus choquant est que les deux roues ne seraient pas TOUS concernés, ce qui est parfaitement anormal alors que les petites cylindrées sont certainement les plus trafiquées, donc les plus dangereuses et les plus bruyantes ...

N° 950176 - D'autres contrôles à mettre en place

par :

03/07/2023 08:08

Le CT des 2 roues est pour la sécurité des conducteurs dit on ?

En fait il est surtout pour instaurer une taxe.

Pourquoi, n'est il pas mis en place simplement pour la vente ?

La manipulation même à l'arrêt d'une moto est validée par un permis spécifique à la puissance de la machine. Comment vérifie t on la possession du permis du contrôleur ?

En fait le problème des motos est surtout le bruit. Pourquoi ne contrôle t on pas le bruit par des agents de police sur les routes ?

Où en est on sur le contrôle de santé de tous les conducteurs comme pour les routiers ou les possesseurs de permis remorque ?

Qu'est ce qui est prévu pour supprimer les rails d'insécurité au bord des routes ? Qu'est ce qui est mis en place pour contrôler la légalité des obstacles sur la route : ralentisseurs, chicanes, écluses .

Autant de pièges mortels.

Quid de la protection des motards avec un TVA à 5,5 % sur les EPI ?

N° 950178 - CT moto

par :

03/07/2023 08:08

Bonjour,

Nous sommes à 2% estimé d'accidentologie en moto lié au contrôle technique

98% des motos n'ont pas de difficultés techniques pouvant entraîné un accident

Les motos polluent 3 fois moins que les voitures

ça n'a pas de sens de mettre en place cette mesure

Les motards s'en passent très bien

Occupez-vous de l'état des routes plutôt

En moto, dans un virage, un trou ou un mauvais revêtement, oui là, j'ai peur

N° 950190 - Freinage sidecar

par :

03/07/2023 08:13

Bonjour,

Comment sera validé le freinage d'un sidecar homologué, en présence d'un freinage couplé des 2 roues arrières (moto et panier) alors que ces 2 roues ne sont pas sur le même axe transversal?

Comment sera considéré le freinage avant, le besoin en freinage étant moindre sur un side que sur une moto en raison du freinage aérodynamique, de présence de pneus automobiles et du risque de planter le panier et de faire lever la roue arrière motrice ( et donc de faire dévier le véhicule de sa trajectoire sécuritaire) en présence de freinage trop puissant sur la roue avant?

Merci.

N° 950194 - Freinage sidecar

par :

03/07/2023 08:15

Bonjour,

Comment sera validé le freinage d'un sidecar homologué, en présence d'un freinage couplé des 2 roues arrières (moto et panier) alors que ces 2 roues ne sont pas sur le même axe transversal?



Comment sera considéré le freinage avant, le besoin en freinage étant moindre sur un side que sur une moto en raison du freinage aérodynamique, de présence de pneus automobile et du risque de planter le panier et de faire lever la roue arrière motrice ( et donc de faire dévier le véhicule de sa trajectoire sécuritaire) en présence de freinage trop puissant sur la roue avant?

Merci.

N° 950204 - Monsieur Eric Alenou

par :

03/07/2023 08:20

Comme vous le lirez dans d autres commentaires, les motards ne sont pas inconscient au point de rouler avec un véhicule sans freins ou avec des pneus usés ou sans éclairage. A mon avis le contrôle technique serait intéressant au moment de la vente du véhicule pour rassurer le nouveau propriétaire. Mais en ce qui concerne la pollution, la majorité des motards savent que si leur moto fument, c est qu il y a un problème moteur, donc pour ne pas rester sur le bord de la route, il fera réparer. Mais à priori, c est la sécurité qui est concerné et non la conformité. Donc pour conclure, un contrôle juste pour la sécurité est inutile, les motards, en majorité, ne sont pas suicidaires.

N° 950206 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

03/07/2023 08:21

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques sa

N° 950211 - A quoi cela sert il ,,

par :

03/07/2023 08:24

Au vu du nombre d'accidents mettant en cause le mauvais état du véhicule, il me parait totalement aberrant de mettre en place un système qui va pénaliser les utilisateurs pour rien. Il serait nettement plus bénéfique pour les usagers et pour vos statistiques d'accidents, de remettre en état le réseau routier !!

N° 950217 - Embrayage semi automatique

par :

03/07/2023 08:26

Bonjour,

Comment sera contrôlée une Mobylette Motoconfort de 1954, ne possédant pas de variateur mais un embrayage semi automatique d'origine ne s'enclenchant qu'à partir de 6 km/h après avoir bien pédalé

N° 950220 - Opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés

par :

03/07/2023 08:27

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je considère que le contrôle technique se justifie pour les automobiles. En effet, les automobiles sont des engins à l'entretien complexe pour lesquels les vérifications de sécurité (vérifications des éléments de freinage par exemple) sont peu aisées et donc peu à la portée de la majeure partie des propriétaires d'automobiles. En effet ces derniers, en général, possède une auto par obligation et sont peu intéressés par la mécanique.

Les deux-roues motorisés et leurs utilisateurs sont différents.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, le fonctionnement de l'éclairage, les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécaniques que les automobilistes. En général, on fait de la moto aussi car on aime la mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des "motos poubelles" en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaire étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt "sur entretenir" qu'à "sous entretenir".

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Il est mis en avant, en faveur du contrôle technique moto, que certains utilisateurs de deux-roues motorisés utilisent des échappements non homologués.

Le contrôle technique moto ne résoudra pas ce problème. Un silencieux d'échappement bruyant se démonte et se remonte très rapidement, sans avoir besoin d'une grande compétence mécanique. Les quelques motards indécis pourront très facilement démonter leur silencieux non homologués pour le contrôle technique et le remplacer par le silencieux d'origine de leur machine, pour ensuite remonter le silencieux bruyant. Il est à noter que le contrôle technique en Allemagne n'a pas réussi à éliminer le problème posé par certaines motos bruyantes.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2,3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en terme financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle ....) .

Enfin, l'instauration du contrôle technique va créer une nouvelle rupture d'égalité entre les citoyens selon leur lieu d'habitat. Les motocyclistes habitants dans les grandes agglomérations trouveront un centre de contrôle technique à proximité

de leur domicile. Par contre, dans les zones rurales, les sociétés de contrôle technique n'auront aucun intérêt à établir des centres, les deux-roues motorisés étant bien moins nombreux que les automobiles. Les propriétaires de deux-roues motorisés dans les zones rurales se verront encore bien plus pénalisés en terme de contrainte financière et de perte de temps que les motards urbains.

Au total, le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une "fausse bonne idée" tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs.

Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement . De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat . En effet, elle apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voit une possibilité d'étendre leur marché.

Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent acculé à instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique) ;
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques et vous souhaite une bonne journée.

par :

03/07/2023 08:33

Je ne pense pas que ce contrôle réduira le nombre d'accidents.

On pourrait le limiter au contrôle anti-pollution et au contrôle du niveau sonore.

N° 950236 - une mesure contre-productive

par :

03/07/2023 08:33

Devant la proportion incroyablement faible d'accidents de 2 roues imputés à l'état du véhicule, comment espérer qu'un contrôle de ce dernier apporte une quelconque amélioration en matière de sécurité ?

La capacité à contrôler efficacement les éléments de sécurité d'une moto fait parti des compétences examinées durant l'examen amenant à la délivrance du permis A. De ce fait chaque motard est qualifié pour contrôler son véhicule, et n'a pas besoin de l'intervention d'un professionnel pour vérifier l'état de sa machine.

Enfin du fait de la simplicité d'accès à tous les composants d'un 2 et 3 roues, la mise en place d'un contrôle technique n'a aucune chance d'empêcher les modifications illégales de ces derniers. Il serait en effet rapide et aisé de remettre le véhicule en état à l'occasion d'un contrôle, pour réappliquer la modification à l'issue du dit contrôle. A titre d'exemple, le remplacement d'une ligne d'échappement (souvent pris en exemple lorsqu'il est question de modifications illégales) demandera tout au plus 30min d'intervention à un particulier même peu équipé.

La mise en place d'un contrôle technique à destination des motos ne peut avoir en définitif qu'un effet néfaste de déresponsabilisation des conducteurs, à qui on retire la responsabilité de l'entretien de leur véhicule.

A titre personnel, les contrôles en l'entretien du véhicule constituent une part conséquente du temps totale consacré à la pratique du 2 roues. La mise en place d'un contrôle technique ne pourra que me décourager de cet investissement, en me forçant à la délégation du contrôle de ma sécurité.

N° 950240 - Système de refroidissement pour moto de collection

par :

03/07/2023 08:36

Bonjour,

Le moteur de ma moto de 1972 est seulement refroidi par air. Il ne peut pas fonctionner a haut régime en statique sous peine de casse moteur en quelques minutes.

Il faut absolument que le centre de contrôle technique soit équipé d'un système de ventilation performant avec de l'air pulsé vers le moteur.

Cordialement

N° 950241 - Le contrôle technique obligatoire pour les 2 RM ne sert à rien

par :

03/07/2023 08:36

Père d'une famille de passionnés, nous roulons à moto depuis de nombreuses années et nous possédons 4 motos dans le foyer. Je pense être représentatif du "motard français" et je vais expliquer en quoi le CT est inutile.

J'utilise mes motos exclusivement pour un usage loisir et balade. Comme il s'agit de loisir, il est primordial que mes motos soient irréprochables techniquement afin de profiter en toute sérénité des sorties. En conséquence, mes motos parcourent peu de kilomètres par an comme la moyenne de français. (4200 kms/an). La passion, la vulnérabilité et la formation reçue au permis de conduire m'incitent à contrôler très régulièrement l'état complet de mes motos, avant et après chaque déplacement. Une étude indépendante a indiqué que l'état du véhicule n'est responsable que dans moins de 0.3% des cas d'accident mortel.

An niveau de la pollution, la circulation à moto fluidifie grandement le trafic et le stationnement. Conscients de ces avantages, de nombreux pays laissent un accès libre des villes aux motos (pas de ZFE pour les 2 RM). Lors d'événements sportifs motos, je constate que le parking réservé au public motard est très rapidement évacué, contrairement aux voitures qui restent bloquées, moteur allumé très souvent pour la climatisation d'un seul passager! En résumé, le parc moto ne représente que 0.5% de la pollution émise par les transports et reste une solution pour diminuer la pollution. Pour l'ensemble de ces raisons, l'obligation d'un CT ne résoudra aucun des problèmes sur lesquels il est censé agir (accidentalité et pollution). En revanche, l'état des infrastructures routières reste un sujet majeur pour la sécurité des usagers de 2 roues (vélos et motos) et je pourrais également en témoigner avec moult exemples, comme la majorité des usagers (nos partages d'expérience le prouvent).

Le contrôle Technique obligatoire des 2 RM est vécu comme injuste et inefficace.

Merci de m'avoir permis de m'exprimer.

N° 950244 - Véhicules de collection

par :

03/07/2023 08:38

Comment seront pris en compte les motos de plus de 40 (voire 50 ans), à carburateurs multiples, parfois équipés de moteurs deux temps, incompatibles ni avec les normes actuelles, ni même probablement avec le matériel de test actuel ?

certains roulent (et c'est même conseillé) quotidiennement et c'est une véritable activité économique que portent ces véhicules (2 et 4 roues), que l'on peut parfois assimiler à des oeuvres d'art ...

N° 950247 - Encore des contrôles !?

par :

03/07/2023 08:39

Bonjour,

Maman de trois filles, je travaille, je paie des impôts, je m'estime être une citoyenne française car, non seulement je suis née en France mais je suis soucieuse de suivre les règles de notre société. J'ai participé activement, bénévolement, à toutes sortes d'actions locales permettant que justement notre société fonctionne. Ce n'est pas toujours simple de pallier aux manquements de l'Etat, notamment dans nos petites écoles de campagne.

Aujourd'hui, je me demande pourquoi nos dirigeants s'évertuent à trouver des idées pour contraindre toujours plus le peuple travailleur-payeur.

Ce contrôle technique 2 roues est encore un coup de poignard pour ceux qui suivent les règles. Ceux qui ne les suivent pas ne seront pas plus embêter que d'ordinaire...

Je pense à ceux qui roulent sans permis, sans assurance ou qui ont une conduite au volant digne des tueurs en série : poussez-vous, je passe !

Aujourd'hui, je me demande pourquoi nos dirigeants ne travaillent pas plutôt à traquer ceux qui vivent en France sans jamais participer à rien. Ou repérer les fauteurs de troubles, quels qu'ils soient.

C'est toujours les honnêtes gens qui sont ciblés et taxés.

Alors aujourd'hui je me demande : à quoi servent nos dirigeants ?  
Qui au lieu de défendre les gens, s'évertuent à ne pas punir ceux qui, par leurs comportements NOCIFS dans notre société, devraient l'être.

Ceci n'est pas un amalgame comme vous ne manquerez pas de le considérer.

Il est un constat, désespérant, que nos dirigeants s'occupent de questions annexes au bon fonctionnement de notre société plutôt que de se poser des questions fondamentales.

Puisse une remise en question survenir avant que le bateau ne coule.

N° 950255 - Du bon, du mauvais...

par :

03/07/2023 08:42

Bonjour,

Motard depuis 45 ans, 1 million de km, et toujours là!

Je suis maintenant retraité avec des moyens limités, mais j'ai la chance de pouvoir continuer à vivre ma passion avec ma moto de 23 ans et mon side-car de 18 ans. Ces machines sont suivies et entretenues avec soin, sont parfaitement fiables, mais n'ont plus grand chose d'origine. Il est clair que si je dois faire contrôler mes motos en les présentant avec des feux modifiés, un freinage adapté mais sans ABS (side-car), des pots peu bruyant mais non d'origine à cause des prix beaucoup trop élevés, ça va être compliqué...

D'autre part, il me paraît quand-même judicieux de faire contrôler un véhicule lors d'une transaction pour éviter les pièges de gens malhonnêtes, ou des motos trafiquées.

En espérant que vous allez continuer à dialoguer avec les fédérations motardes avant de passer une loi qui risque de ne pas être suffisamment murie...

Amicalement,

N° 950256 -

Contre ce projet

par :

03/07/2023 08:42

Motard depuis plus de 40 ans , je m'oppose totalement à ce projet .

En effet la majorité d'entre nous n'étant pas suicidaires nous attachons une attention particulière à l'entretien de nos 2 roues sachant que le moindre souci mécanique peut être fatal .

Concernant le bruit excessif il est en très grande majorité du aux jeunes conducteurs et essentiellement le fait des propriétaires de scooters et petite cylindrées et il suffit pour y remédier de renforcer les contrôles de ce types de véhicules .

Pas d'amalgame s'il vous plaît .

Cordialement .

N° 950257 - Oui

par :

03/07/2023 08:43

En supprimant l'article 3 et avec le retour des 30 déclassements.

N° 950263 - ERREUR !

par :

03/07/2023 08:46

La mise en place du CT2RM n'aura comme résultat que d'engraisser encore plus les sociétés faisant les contrôles techniques, leur lobbying aura bien fonctionné !

Les chiffres le prouvent, les défauts techniques responsables d'accidents sont quasi nuls ...

L'argent public serait bien plus utile à l'entretien du réseau routier qui est dans un état déplorable.

Encore une fois le bon sens n'a pas le droit de citer.

Les choix sont guidés par l'avidité d'argent et sont faits par des personnes n'ayant pas les compétences techniques, les conséquences de leurs décisions prises dans leur tour d'ivoire ne les atteindront pas directement. On est mal !

N° 950267 - Non au CT 2 roues

par :

03/07/2023 08:48

En 2005, nous refusons la constitution européenne qui pourtant, contre l'avis du peuple, était mise en œuvre.

L'Europe impose depuis le CT au 2 roues. La France perdant son autonomie, se laisse dicter ses lois par cette institution. Le CT moto n'a aucun intérêt puisque un motard circule avec un engin régulièrement contrôlé. Également, ce qui fait la sécurité du motard, ce sont ses équipements:

casque, veste, air-bag, pantalon, chaussures, gants. Tous ceci pour un coût non négligeable.

Tout comme la sécurité routière s'est focalisée sur la "Vitesse", et non sur le comportement routier, véritable source de l'accidentologie, malgré le discours des "experts" de bureau, le CT moto ne cible pas les bons engins dans l'accidentologie générale: qu'en est-il des vélos, des trotinettes, des 50cm<sup>3</sup>???

Si vous souhaitez réellement lutter contre l'insécurité routière, il faudra d'abord travailler sur l'éducation civique et sur l'augmentation de FO chargé de la sécurité routière.

Concernant la moto, la base de contrôle doit être uniquement: les pneumatiques, amortisseur, éclairages et indicateurs, freins.

N° 950272 - Non au CT des 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 08:51

Passons plutôt au contrôle technique des infrastructures et nos routes et départementales...

N° 950274 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 08:52

Monsieur,

ma moto fait environ 5000 kms par an, elle est révisée par mon concessionnaire tous les deux ans, si besoin, plus souvent à la moindre alerte, je vérifie moi même également l'état de mon véhicule qui de tout façon ne pourrait pas circuler si il n'avait pas de freins, pas d'éclairage, si les pneus étaient usés.... Une moto n'est pas une voiture. Selon vos propres statistiques, les accidents imputables à un mauvais entretien représentent moins de 1%, par contre, l'état des routes, selon vos propres statistiques,....Les jeunes qui font les imbéciles au guidon de poubelles se fichent bien de vos contrôles techniques. Une petite question, le contrôleur a t'il le permis moto, ??? Ma moto me transporte, elle est la garante de ma sécurité, je ne peux pas me permettre de tricher, le contrôleur lui que connaît il à une moto, ??? Si vous voulez un contrôle accepté, par l'utilisateur, faites le faire par les concessionnaires qui eux ont des gens qualifiés, pas par des personnes qui pour nombre d'elles n'ont jamais mises un pied sur un deux roues. Vous feriez vérifier votre voiture dans ces conditions, ????? Surement pas. Quand à la formation de ces gens là, déjà pour la voiture on sait ce qu'elle vaut

N° 950277 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

03/07/2023 08:53

Bonjour,

Sur pression de l'Europe et d'associations environnementales, un contrôle technique est envisagé pour les motos.

Les arguments avancés ne tiennent pas, la part des accidents motos liés à un défaut d'entretien est infime (0.3%). Le motard lui même ne prendra pas le risque de monter sur un deux roues mal entretenu.

Seconde chose, les accidents deux roues ont baissés de 19% l'année dernière alors que leur nombre sur la route à augmenter en parallèle.

Enfin, un motard effectue moins de 5 000km par an en moyenne, ce qui entraîne une pollution bien inférieure à une voiture et ce qui fluidifie le trafic.

Le lobbying des acteurs européens du contrôle technique semble fonctionner.

Merci de prendre le problème de l'état des routes à bras le corps, plutôt que d'impacter les motards avec des mesures inefficaces qui permettront de remplir les poches de certains. Ainsi que de contenter quelques extrémistes verts anti-véhicules thermiques.

N° 950278 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

03/07/2023 08:54

Bonjour,

Sur pression de l'Europe et d'associations environnementales, un contrôle technique est envisagé pour les motos.

Les arguments avancés ne tiennent pas, la part des accidents motos liés à un défaut d'entretien est infime (0.3%). Le motard lui même ne prendra pas le risque de monter sur un deux roues mal entretenu.

Seconde chose, les accidents deux roues ont baissés de 19% l'année dernière alors que leur nombre sur la route à augmenter en parallèle.

Enfin, un motard effectue moins de 5 000km par an en moyenne, ce qui entraîne une pollution bien inférieure à une voiture et ce qui fluidifie le trafic.

Le lobbying des acteurs européens du contrôle technique semble fonctionner.



Merci de prendre le problème de l'état des routes à bras le corps, plutôt que d'impacter les motards avec des mesures inefficaces qui permettront de remplir les poches de certains. Ainsi que de contenter quelques extrémistes verts anti-véhicules thermiques.

N° 950279 - Inutile et couteux

par :

03/07/2023 08:54

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes) le rapport MAIDS réalisé par des experts indépendants et pas par des salarié de X l'a établi clairement 0,3 % des accidents deux roues motorisés peuvent être attribués à l'état du véhicule. Le délabrement des services de l'Équipement entrain e le délabrement des routes dont l'état est bien plus préoccupant. Enfin en Allemagne, le contrôle technique des deux roues motorisés n'a pas éliminé le problème du bruit excessif depuis plus de 25 ans.

Quand au conflit d'intérêts soulevé par cette nouvelle taxe, le Canard Enchaîné a encore de beaux jours devant lui.

N° 950289 - Non au control technique

par :

03/07/2023 08:59

Le control technique n'apporte rien de sécuritaire en plus les chiffres sont fausser reprendre l'étude avant de nous imposer un control technique

N° 950293 - Contrôle technique

par :

03/07/2023 09:00

Je trouve qu'en l'état ce contrôle ne serre strictement à rien .

Peut-être au niveau sonore et pollution ?

Je pratique la moto depuis 40ans et ma moto est inspecté après chaque grande sortie.

Payer 50€ pour le même résultat est ridicule !

N° 950294 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:00

Bonjour, la mention u1 de la carte grise de ma moto indique 0 , elle a pas était définie par le constructeur, comment sa se passe pour mesurer le bruit au contrôle technique ?

N° 950295 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:01

Je pense que ce contrôle est totalement inutile.

En effet, a moto le danger, on le sait, vient essentiellement des interactions avec les autres usagers de la route. Les défauts techniques ne constituent qu'un très très faible pourcentage d'accident mortel à 2 roues.

Cependant, un autre danger guette les usagers de 2 roues, c'est l'état des infrastructures routières. Celui-ci est réellement préoccupant, et a mon sens, si nos dirigeants se souciaient réellement de notre sécurité, leur priorité ne serait pas le contrôle technique, mais l'état des routes.

N° 950296 - Contre le CT deux roue

par :

03/07/2023 09:01

Bonjour.

En tant que mécanicien et citoyen, le CT deux roue est une aberration sans nom et une des plus mauvaises loi jamais vue.

Depuis 30 ans nous subissons les non sens du CT auto et notamment depuis l'arrêt du CT "non roulant" rendant impossible vente d'un véhicule en panne ce qui est une atteinte au droit de propriété.

Compter sur moi pour faire tout ce qui est possible pour ne pas revivre le même cauchemar pour nos deux roue.

Cordialement.

N° 950311 - Formation

par :

03/07/2023 09:11

Bonjour,

de mon avis l'Etat devrait mettre beaucoup plus l'accent sur la formation à la conduite que ce soit pour les Voitures, Poids Lourd, Bus, Vélo, Moto, Trottinette et toute autres véhicule à venir qui seraient amener à partager nos routes.

Le permis actuel est trop "léger" en ce qui concerne le "partage de nos routes" et des risques encourus entre conduite en ville de 3000 habitant et ville de 50 000habitant, ce ne sont pas du tout les mêmes choses, la conduite en campagne c'est pareil, la conduite sur autoroute n'en parlons même pas, tout ça est a revoir, ce permis que nous passons tous date de très très longtemps, la signalisation aussi, la société à changé depuis, de limitation de vitesse qui change tout les 3km c'est du grand n'importe quoi.

Et le prix,,,,,,ça coute une fortune !

Parlons aussi de l'entretien de nos réseaux routiers qui pour certaine agglomérations est bien fait (ils ont les moyens financiers pour ça) mais pour d'autre c'est une catastrophe vus leur manque de moyens.

Les bandes Blanches sont bien connus des Motards et autres deux roues, les plaques d'égouts ou de Chambre Téléphonique rectangulaire en plein milieu de la chaussée ou de rond point sont aussi de gros danger pour tout ceux qui sont en "équilibre" sur deux roues.

Il y aurait tellement de choses à dire.....

Il y as énormément de choses a revoir pour la sécurité routière (pour tous) avant ce fameux contrôle technique qui ne servirait qu'as une seul chose => récupérer une taxe sans pour aux temps améliorer notre sécurité a tous.

N° 950315 - Formation

par :

03/07/2023 09:12

Bonjour,

de mon avis l'Etat devrait mettre beaucoup plus l'accent sur la formation à la conduite que ce soit pour les Voitures, Poids Lourd, Bus, Vélo, Moto, Trottinette et toute autres véhicule à venir qui seraient amener à partager nos routes.

Le permis actuel est trop "léger" en ce qui concerne le "partage de nos routes" et des risques encourus entre conduite en ville de 3000 habitant et ville de 50 000habitant, ce ne sont pas du tout les mêmes choses, la conduite en campagne c'est pareil, la conduite sur autoroute n'en parlons même pas, tout ça est a revoir, ce permis que nous passons tous date de très très longtemps, la signalisation aussi, la société à changé depuis, de limitation de vitesse qui change tout les 3km c'est du grand n'importe quoi.

Et le prix,,,,,,ça coute une fortune !

Parlons aussi de l'entretien de nos réseaux routiers qui pour certaine agglomérations est bien fait (ils ont les moyens financiers pour ça) mais pour d'autre c'est une catastrophe vus leur manque de moyens.

Les bandes Blanches sont bien connus des Motards et autres deux roues, les plaques d'égouts ou de Chambre Téléphonique rectangulaire en plein milieu de la chaussée ou de rond point sont aussi de gros danger pour tout ceux qui sont en "équilibre" sur deux roues.

Il y aurait tellement de choses à dire.....

Il y as énormément de choses a revoir pour la sécurité routière (pour tous) avant ce fameux contrôle technique qui ne servirait qu'as une seul chose => récupérer une taxe sans pour aux temps améliorer notre sécurité a tous.

N° 950317 - enduro

par :

03/07/2023 09:13

bonjour

qu'est il prévu pour les motos d'enduro ?

merci

N° 950326 - Contrôle technique

par :

03/07/2023 09:16

Mon véhicule est entretenue régulièrement dans un garage (une fois par an) , donc je pense que ce Contrôle technique n'est pas nécessaire.

Je préférerais faire un stage de conduite et maniabilité sur circuit pour améliorer ma conduite et ainsi éviter certains accident de la route.

N° 950328 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:17

Ce contrôle technique est loin d'être en phase avec l'état des routes françaises. Il est fréquent de voir des nids de poules, du gravier mal coller au sol, des barrières autoroutes non sécurisé au plus bas.

Vous devriez uniquement proposer un contrôle simple des motos pour toutes personnes souhaitant vendre sa monture,de façon à rassurer les acheteurs..

Ce contrôle est inutile et est qu'un impôt supplémentaire.

N° 950344 - CTP pour qui?

par :

03/07/2023 09:22

Il semblerait qu' un contrôle (je dis bien un contrôle et non un CTP) de certaines catégories de véhicules soit nécessaire et effet lorsque l'on prend un 50 tellement modifié qu'il peut atteindre des vitesses impressionnantes mais qu'il ne dispose ni du cadre, ni du freinage, ni rien d'ailleurs étudié pour ça je trouve cela irresponsable pour le jeune, il en est de même avec les voiturettes qui souvent ont les pare-chocs qui tiennent avec du scotch??? par exemple mais cela ne justifie en aucun cas un CTP à une cinquantaine d'euros déjà de par le nombre de points de contrôle bien inférieur aux automobiles . Alors un CTP oui mais un CTP juste et non un contrôle mit en place juste pour le profit.

N° 950361 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:28

Bonjour étant motard depuis plus de 30 ans et aillant fréquenté nombres de motards en tout genres,je ne vois vraiment pas l'utilité d'un contrôle technique moto...

Sur Tout les accidents que j'ai connus (les miens et ceux de mes connaissances),aucuns n'était dû a l'état de la moto!

Par contre plusieurs était du a l'état des routes !!! Les autres étaient du a des défauts de conduite !

Alors vraiment le contrôle technique moto n'est qu'une machine a pognon!

Il vaudrait vraiment mieux un contrôle de l'état des routes ! LA nous parlerons de sécurité !

Cordialement Monsieur.

N° 950367 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:30

Bonjour étant motard depuis plus de 30 ans et aillant fréquenté nombres de motards en tout genres,je ne vois vraiment pas l'utilité d'un contrôle technique moto...

Sur Tout les accidents que j'ai connus (les miens et ceux de mes connaissances),aucuns n'était dû a l'état de la moto!

Par contre plusieurs était du a l'état des routes !!! Les autres étaient du a des défauts de conduite !

Alors vraiment le contrôle technique moto n'est qu'une machine a pognon!

Il vaudrait vraiment mieux un contrôle de l'état des routes ! LA nous parlerons de sécurité !

Cordialement Monsieur.

N° 950368 - Question sur le contrôle technique des motos

par :

03/07/2023 09:31

Bonjour ,

Étant propriétaire de plusieurs motos de plus de 30 ans mais en carte grise normale je voudrais savoir quelles seront les conditions de contrôle sachant que les caractéristiques d'homologation de cette époque étaient très très différentes que celle de nos jours.

Bien cordialement.

N° 950370 - Contrôle Technique des 2 et 3 roues motorisés

par :

03/07/2023 09:32

Je ne prends jamais une de mes motos sans vérifier très régulièrement la pression des pneus , l'éclairage, les freins quand ce n'est pas le concessionnaire qui le fait !!

Mis à part récolter un impôts supplémentaire ( TVA ) et enrichir les actionnaires des contrôles techniques je ne vois vraiment pas à quoi va servir ces contrôles !!

Les motards savent très bien que leur monture doit être entretenue et vérifiée et ils n'ont pas besoin d'un contrôle obligatoire pour ça ! Par contre l'état et les collectivités locales feraient bien d'entretenir les routes et rues que nous utilisons, cela fait 43 ans que je roule à moto ( jamais d'accident et 50 % de bonus depuis longtemps !) et les routes sont de plus en plus mal entretenues ....

Quand au bruit que font certains véhicules ( principalement les gros scoot en ville !) rien d'empêchera les propriétaires de remplacer le silencieux bruyant par celui d'origine juste avant le contrôle de son véhicule et de le remettre juste après !!

Le contrôle n'aura servi à rien sauf à récolter de l'argent ....

Interdisez l'importation et la commercialisation de ces accessoires , verbalisez les utilisateurs et vous résoudrez le problème du bruit sans taxer tous les motards...

N° 950371 - Question sur le contrôle technique des motos

par :

03/07/2023 09:32

Bonjour ,

Étant propriétaire de plusieurs motos de plus de 30 ans mais en carte grise normale je voudrais savoir quelles seront les conditions de contrôle sachant que les caractéristiques d'homologation de cette époque étaient très très différentes que celle de nos jours.

Bien cordialement.

N° 950381 - Contrôle technique sur les 2 roues

par :

03/07/2023 09:34

Je rappelle à ceux qui font les lois mais qui n'ont jamais du mettre leur c.. sur une bécane, qu'un motard(e) est sa propre carrosserie et s'il n'entretient pas sa moto, c'est lui qui finira pour de longs mois à l'hôpital ou pire encore donc ce n'est pas son intérêt. D'ailleurs, il y a très peu d'accident dus aux mauvais entretien d'une moto par contre l'entretien des routes avec des nids de poule gigantesques ne posent pas de problème à nos chères têtes pensantes (à quand le contrôle technique des infrastructures routières ?)

Pour le bruit, j'ai une moto qui fait un peu plus de bruit que la normale mais par rapport à d'autres bruits qui sont incessants, je ne me fais pas remarquer et personne ne m'a jamais fait de remarques. Est ce vraiment le bruit qui dérange ou le fait que ce soit une certaine catégorie de personnes qui conduise ce genre de motos qui gêne ? De plus, ce n'est pas le bruit qui augmente le risque d'accident.

Pour la pollution, je ne comprends pas non plus, l'Etat veut supprimer le diesel pour les voitures mais la plupart des motos roulent au super et donc devraient moins polluer!!!, pourquoi les contrôler ? Pour toutes ces raisons et d'autres encore, je suis contre ce contrôle technique

N° 950383 - Non au CT

par :

03/07/2023 09:35

Un contrôle technique pour les routes !!!!

STOP À L'ARNAQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Ce qui nous tue ne sont pas nos motos mais vos routes !!! &#128591;

N° 950389 - Non au CT

par :

03/07/2023 09:36

Un contrôle technique pour les routes !!!!

STOP À L'ARNAQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Ce qui nous tue ne sont pas nos motos mais vos routes !!!

N° 950391 - CT motos

par :

03/07/2023 09:37

Quand 0,3% des accidents sont causés par le mauvais état du 2 roues, et 30% des accidents sont causés par le mauvais état des routes.

On se rend compte que c'est pas la solution pour freiner le nombre d'accidents

N° 950393 - CONTRÔLE TECHNIQUE POUR 2RM

par :

03/07/2023 09:38

Bonjour,

A mon sens, le Contrôle Technique pour les deux roues motorisées est injustifié de part la nature même des 2RM. En effet, l'ensemble des organes de sécurités (freins, pneumatiques, systèmes d'échappement, éclairages) sont parfaitement accessibles et contrôlables sans procéder à un démontage ou un dispositif particulier pour effectuer un autocontrôle avant usage du 2RM. La mise en place d'un CT ne ferait que décharger la responsabilité de l'utilisateur propriétaire par un transfert d'un contrôle périodique auprès d'un établissement agréer, cela ne serait pas efficient pour maintenir les bonnes statiques des usagers 2RM sur l'état d'entretien des véhicules (2022 : 2% des accidents sont uniquement en lien avec une défaillance mécanique)

Cordialement.

N° 950397 - Contrôle des deux roues

par :

03/07/2023 09:39

Les raisons de ce contrôle sont beaucoup trop économiques

La sécurité des conducteurs est très discutable puisque qu'ils sont évidemment concernés donc pneu lisse plaquettes de freins etc ... leurs carrosserie c'est eux même à moins d'être suicidaire , je sais qu'il y en a , où est l'intérêt sinon de rajouter des frais supplémentaires . Dans 95% des accidents où un deux est en cause ils n'est pas responsable ... Dans 60% des cas c'est soit lié à la chaussé mal entretenu ou inadapté soit à un véhicule 4 roues

N° 950400 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:41

Ce contrôle technique est une ineptie. De plus, il est complètement inutile et n'améliorera pas la sécurité routière.

En effet, les statistiques et observation sur le terrain montre que l'entretien est fait très rigoureusement par les possesseurs de moto.

Les dangers et accidents ne sont pas dus à un défaut d'entretien.

Le contrôle technique n'est là que pour et par le lobbying des sociétés qui vont profiter de l'instauration de ce contrôle.

A l'heure où chaque euro dépensé compte pour beaucoup de français, la mise en place de ce contrôle est vraiment mal venue.

N° 950413 - Non au CT moto

par :

03/07/2023 09:47

Comme de nombreuses expertises le souligne, les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes).

Concernant le bruit, le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, il est difficile pour certains propriétaires de cyclo d'avoir accès à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans certaines régions.

J'ai appris au permis à contrôler ma moto avant de l'utiliser et je l'entretien en temps et en heure. Le fait que vous effectuez déjà les contrôles de sécurité que vous apprenez au permis. Concernant la pollution, les 2RM ne représentent que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

N° 950418 - Consultation CT moto

par :

03/07/2023 09:48

Bonjour,

Par la présente voici ma participation à la consultation que vous mettez en place par rapport à la mise en place du CT des 2 roues motorisées.

Comment savoir que ce CT sera bon pour la sécurité des motards quand on ne sait pas ce que comportera le dit CT ?

S'il s'agit de contrôle visuel des organes de sécurité, c'est quelque chose que l'on apprend lorsque l'on passe le permis moto (l'ayant obtenu en juillet 2022, ceci est encore assez frais dans ma mémoire).

Pour les véhicules ne nécessitant pas le permis A2, peut-être faudrait-il envisager d'améliorer la formation des futurs conducteurs ?

Que se passera-t-il si le contrôleur technique n'est pas titulaire du permis A2 ? Puisqu'il faut avoir ce permis pour ne serait-ce que pousser une moto sans moteur allumé.

Les propriétaires des motos ne pourront pas le faire puisqu'il est interdit au public d'être dans les ateliers pour des questions évidentes de sécurité !

Et si la moto tombe pendant le contrôle, quid des assurances qui prendraient en charge la réparation des dégâts ?

N'est-il pas plutôt envisageable de s'inspirer de nos voisins Belges déjà, d'instaurer un CT obligatoire lorsque l'on souhaite vendre le véhicule 2 roues motorisées ?

Sachant qu'une révision moto c'est tous les ans et/ou tous les 8000 km, une moto est de ce fait plus souvent révisée qu'une voiture.

Et pour conclure, puisque la sécurité des conducteurs de 2 roues motorisées vous semble importante, qu'en est-il de l'état des routes et des infrastructures routières en France ? Que ce soit des nids de poules, voire pire, les glissières de sécurité non doublées qui peuvent être de vraies guillotines en cas de chute. Allez vous mettre en conformité et remettre un état tout cela pour la sécurité des motards ?

En vous remerciant pour m'avoir lu.

Cordialement.

N° 950421 - Parfaitement inutile

par :

03/07/2023 09:50

Bonjour, chaque motards à conscience de l'état de son véhicule (quand je dis motard, je fais allusion à ceux qui roulent sur des véhicules qui nécessite un permis de conduire A1 A2 et A3). J'exclus d'office les scooters motorisé de 50cm3 conduit par des ados qui sont souvent trafiqué et hors normes. Chaque motard donc fait son possible pour que sa moto soit le plus sécurisé possible, certains engagent même des frais assez important pour cela.

Si cette loi répond à une obligation européenne, ou est la souveraineté Française puisque M. le Président Macron l'a refusé a plusieurs.

D'autre part, il serait quand même intelligent d'accélérer les certifications de pièces non d'origine comme les allemand le font avec le TÜV afin que tous véhicules soient en règles même si son propriétaire souhaite le personnalisé un peu!

N° 950423 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 09:50

Bonjour,

Dans le cadre de cette participation, je souhaiterais simplement formuler quelques remarques qui apparaissent importantes à mes yeux. Je fais de la moto depuis bientôt 30 ans et possédés des dizaines de machines. Je n'ai jamais ressenti un sentiment d'insécurité sur mon véhicule à deux roues de par son état, ni jamais eu ou causé d'accident à cause de cela. Cet aspect technique de la pratique du deux roues à moteur fait partie intégrante de la formation dispensée au permis, elle est même peut être encore plus présente aujourd'hui. Les spécificités de ce type de véhicule imposent une rigueur particulière sur son entretien et une vigilance accrue de son état mécanique, pour sa sécurité et celle des autres, c'est la première démarche à adopter pour une pratique responsable, sécuritaire et respectueuse d'autrui et de soi-même. Les motards en France adoptent cette démarche et entretiennent leur machine avec soin, auprès de leur concessionnaire, chez eux dans leur garage, respectent les périodicités d'entretien ou simplement vérifient leur machine avant de prendre la route ou en revenant de ballade. Personne ne comprend donc la mise en place de ce contrôle technique qui va encore peser sur le pouvoir d'achat, comme beaucoup de motards en France aujourd'hui, j'ai l'impression que je vais bientôt dépenser de l'argent pour une mesure inutile et qui ne réglera en rien les aspects de sécurité routière pour les usagers de la route à deux-roues. Vouloir la sécurité des motards, c'est entretenir le réseau routier, renforcer la prévention et la formation, sensibiliser aux spécificités et aux dangers de la conduite d'une moto, mener des actions auprès des automobilistes dès la formation au permis de conduire pour un meilleur partage de la route. Vous l'aurez compris, je ne suis pas du tout persuadé que cette mesure renforcera la sécurité sur deux



roues et avant sa mise œuvre, un aspect m'apparaît important à évoquer dans mon cas personnel, celui des machines anciennes car j'en possède deux qui sont en parfait état et qui sont peut-être même plus fiables que d'autres plus actuelles. Le contrôle de cette catégorie de moto doit tenir compte de l'indisponibilité de certaines pièces détachées d'origine qui ne sont plus vendues par le constructeur (mes motos ont bientôt 30 ans), en résumé, il sera impossible de les présenter au contrôle dans leur stricte conformité d'origine, de plus, les normes de pollution sonore ou atmosphériques ne peuvent bien évidemment pas être aux standards actuels (machines à carburateurs), j'espère que cette notion va bien être retenue dans l'examen technique de ces motos, ce serait une marque de bon sens et d'intelligence au regard de cette catégorie de motards qui bichonnent comme moi leur véhicule et qui souhaitent le garder et l'utiliser encore longtemps. Cordialement.

N° 950425 - Lobbying

par :

03/07/2023 09:51

Ce contrôle technique n'apportera que des sous dans les tiroirs des Sociétés de contrôle et des ses Actionnaires s'il y en a.

- Contrôles Visuels .... ils sont déjà fait lors de l'entretien chez les garagistes
- Contrôle Pollution .... Il existe déjà les ZFE et vignette Crit'air pour ne pas faire circuler les véhicules polluants
- Contrôle Sonore .... ils sont déjà fait par les contrôle de Police
- Contrôle Vitesse .... ils sont déjà fait par les contrôle de Police pour les 50 Cm3

C'est sûr qu'avec un investissement minimum:

- les yeux des contrôleurs,
  - les Appareils de Contrôle pollution,
  - sonomètre,
  - banc pour la vitesse,
- que ces sociétés ont déjà, le rendement va être plutôt bon.

Surtout face au chiffre de cause à effet (défaut technique / Mortalité ) de 0.3 % ce contrôle technique de 2RM va grandement faire baisser ce chiffre déjà au raz des paquerettes.

enfin bref .... ce Contrôle Technique pour 2 RM et une pure histoire de Lobbying pour dégoter un marché plus que juteux.

Personnellement j'en veux pas.....

Dans mon foyer nous avons 6 2RM tous en configuration d'origine qui sont entretenus selon les prérogatives des constructeurs ( entretien au moins 1 fois par an).

Qu'est ce que va m'apporter ce contrôle technique en plus ..... rien sauf de donner de l'argent à des sociétés qui n'en valent pas la peine ... je préfère donner le même montant à des associations caritatives.

Cordialement

N° 950427 - Architectures trop différentes et compétences trop limitées

par :

03/07/2023 09:51

Les architectures et les technologies moteurs sont toutes très différentes. Il en va de même pour les transmissions, les cadres... et toutes la technique d'un point de vue plus général. Toutes ces différences ne peuvent pas permettre un contrôle standardisé comme on peut le voir en voiture. Dans cette même logique, les contrôleurs ne parviennent déjà pas à recruter et vont se retrouver face à une véritable problématique de compétence.

On rappelle au passage que 30% des accidents sont liés aux mauvais état des routes ou à un défaut d'infrastructure contre seulement 0,3% pour l'état des motos. On veut nous faire passer le CT comme une manière de diminuer l'accidentologie à moto mais on se trompe de cible. Je peux vous assurer que mes motos sont parfaitement entretenues, que je vérifie les niveaux, les pneus, l'état des frein ou encore le graissage de ma chaîne de manière très fréquemment. Les motards savent que l'état de leur moto engage leur sécurité et qu'ils sont déjà suffisamment vulnérables pour ne pas prendre de risque. L'argument de l'état des véhicules a pu être vrai au moment de la mise en place du CT voiture lorsque 17% de l'accidentologie était lié à un mauvais état des véhicules mais avec 0,3% pour l'état des motos, il est temps d'ouvrir les yeux.

Si véritablement le problème vient des nuisances sonores en ville, qu'on fasse régulièrement des barrages de police et des contrôles. Je suis motard, je suis urbain et je suis le premier à râler lorsque j'entends une moto qui fait du bruit mais soyez certain que le plaisir du motard n'est pas en ville. L'environnement urbain est déjà devenu une punition pour les motards et les risques d'accident y sont quotidiens. Celui qui a la volonté de nuire pourra toujours le faire après le contrôle technique, il lui suffira d'enlever sa cartouche d'échappement ou d'enlever deux vis pour la remodifier dès le soir même.

Ce contrôle est donc parfaitement inutile. Si l'on veut moins de nuisance, que l'on pénalise les motards à travers des barrages en ville et que l'on en parle plus.

N° 950429 - CT Moto vu d'un Testeraïn

par :

03/07/2023 09:52

Bonjour, Il est possible d'avancer que les accidents impliquant des deux-roues motorisés sont plus étroitement liés à l'état des routes qu'à l'état du véhicule lui-même. En effet, les conditions routières, telles que l'état du revêtement ou la présence de nids-de-poule, jouent un rôle prépondérant dans ces accidents.

De plus, il convient de noter que malgré la mise en place du contrôle technique en Allemagne il y a plus de 25 ans, le problème persistant du bruit excessif de certains véhicules n'a pas été résolu. Cela soulève donc des doutes quant à l'efficacité réelle de cette mesure en termes de sécurité et de prévention.

Par ailleurs, l'accessibilité à un centre de contrôle technique spécifiquement dédié aux deux-roues dans votre région pose problème, en particulier pour les cyclomoteurs. Cette situation rend difficile la réalisation des contrôles nécessaires pour assurer la sécurité des véhicules concernés.

En outre, il est pertinent de souligner que vous effectuez déjà les contrôles de sécurité appris lors de l'obtention de votre permis de conduire. Vous estimez donc que vous êtes déjà en mesure d'assurer la sécurité de votre véhicule sans avoir recours à un centre de contrôle technique supplémentaire.

De plus, il est important de noter que ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr sont souvent les personnes qui ne se rendront jamais dans un centre de contrôle technique. Par conséquent, l'obligation de passer un contrôle technique n'aurait qu'un impact limité sur la sécurité routière, car ces conducteurs ne se soumettraient pas volontairement à cette démarche.

Il convient également de mentionner que la pollution émanant des deux-roues motorisés ne représente qu'une infime partie, soit 0,5%, de la pollution totale du secteur des transports. Dans ce contexte, les mesures visant à réduire les émissions polluantes devraient être axées sur d'autres moyens de transport qui contribuent davantage à la pollution globale.

Enfin, vous exprimez une plus grande confiance envers votre concessionnaire ou votre réparateur de confiance qu'envers un centre de contrôle technique. Cette relation de confiance établie avec des professionnels de confiance soulève des questions quant à la nécessité d'un contrôle technique supplémentaire.

De plus, il est important de prendre en compte le fait que les motos âgées de plus de 30 ans sont souvent exonérées du contrôle technique, ce qui souligne une certaine reconnaissance des caractéristiques spécifiques des véhicules anciens et de leur entretien.

Dans l'ensemble, ces arguments mettent en lumière plusieurs aspects importants concernant la pertinence et l'efficacité d'un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues motorisés. Ils soulignent notamment la nécessité d'examiner de manière approfondie les autres facteurs contribuant aux accidents

N° 950436 - Quelle utilité d'un contrôle technique pour les 2RM ?

par :

03/07/2023 09:54

Je suis titulaire d'un permis A2 et durant la formation, nous avons été fortement sensibilisés sur les risques d'accidents sur la voie publique : les autres usagers de la route qui ne font pas attention aux 2RM (et qui incitent les motards à être vigilant pour eux), une vitesse excessive, un défaut du revêtement routier sont bien plus à l'origine des accidents qu'une moto défaillante. Il est plus judicieux de renforcer la formation des usagers de la route sur le partage de celle-ci que sur le CT2RM. D'ailleurs, certaines études ([réseau de contrôle technique], rapport MAIDS) rapportent que le défaut technique de la moto n'entre en compte que dans moins de 10% des accidents. Le contrôle technique ne diminuera le nombre d'accident de moins de 10% dans le meilleur des cas. La plupart des entretiens des moto (vidange, révisions) se font à une fréquence plus importante que les voitures (tous les 5 à 8 000 KM) et les concessionnaires font, à ce moment, un check up de sécurité important.

Le contrôle technique veut aussi faire la chasse à la pollution, cependant les moto étant peu nombreuses sur la route (selon l'ADEME, 05% de la pollution est due aux 2RM), l'impact de ce contrôle sur la pollution sera moindre. Le renouvellement des moto est plus rapide que celle des voitures et des camions, l'élaboration de norme anti-pollution (EURO 5) sera plus efficace.

Il semble que la directive européenne (qui encourage le CT2RM) autorise des mesures alternatives au contrôle technique : la formation continue des motards, la prévention, la sensibilisation de tous les usagers de la route seront certainement plus efficace qu'un CT2RM

N° 950438 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 09:55

Injustice vis à vis des scooters trafiqués et non répertoriés qui sont la cause de nombreux accidents. Accidents liés aux infrastructures routières dégradées ou non adaptées.

Rare sont les motos non entretenues et donc pas la cause principale d'accident.

Éducation des cyclistes et des automobilistes quand au partage de la route.

N° 950439 - CT Moto vu d'un Testeraïn

par :

03/07/2023 09:55

Bonjour, Il est possible d'avancer que les accidents impliquant des deux-roues motorisés sont plus étroitement liés à l'état des routes qu'à l'état du véhicule lui-même. En effet, les conditions routières, telles que l'état du revêtement ou la présence de nids-de-poule, jouent un rôle prépondérant dans ces accidents.

De plus, il convient de noter que malgré la mise en place du contrôle technique en Allemagne il y a plus de 25 ans, le problème persistant du bruit excessif de certains véhicules n'a pas été résolu. Cela soulève donc des doutes quant à l'efficacité réelle de cette mesure en termes de sécurité et de prévention.

Par ailleurs, l'accessibilité à un centre de contrôle technique spécifiquement dédié aux deux-roues dans votre région pose problème, en particulier pour les cyclomoteurs. Cette situation rend difficile la réalisation des contrôles nécessaires pour assurer la sécurité des véhicules concernés.

En outre, il est pertinent de souligner que vous effectuez déjà les contrôles de sécurité appris lors de l'obtention de votre permis de conduire. Vous estimez donc que vous êtes déjà en mesure d'assurer la sécurité de votre véhicule sans avoir recours à un centre de contrôle technique supplémentaire.

De plus, il est important de noter que ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr sont souvent les personnes qui ne se rendront jamais dans un centre de contrôle technique. Par conséquent, l'obligation de passer un contrôle technique n'aurait qu'un impact limité sur la sécurité routière, car ces conducteurs ne se soumettraient pas volontairement à cette démarche.

Il convient également de mentionner que la pollution émanant des deux-roues motorisés ne représente qu'une infime partie, soit 0,5%, de la pollution totale du secteur des transports. Dans ce contexte, les mesures visant à réduire les émissions polluantes devraient être axées sur d'autres moyens de transport qui contribuent davantage à la pollution globale.

Enfin, vous exprimez une plus grande confiance envers votre concessionnaire ou votre réparateur de confiance qu'envers un centre de contrôle technique. Cette relation de confiance établie avec des professionnels de confiance soulève des questions quant à la nécessité d'un contrôle technique supplémentaire.

De plus, il est important de prendre en compte le fait que les motos âgées de plus de 30 ans sont souvent exonérées du contrôle technique, ce qui souligne une certaine reconnaissance des caractéristiques spécifiques des véhicules anciens et de leur entretien.

Dans l'ensemble, ces arguments mettent en lumière plusieurs aspects importants concernant la pertinence et l'efficacité d'un contrôle technique obligatoire pour les deux-roues motorisés. Ils soulignent notamment la nécessité d'examiner de manière approfondie les autres facteurs contribuant aux accidents

N° 950442 - controle technique

par :

03/07/2023 09:56

quant on sais que la majorité des motard fait en moyenne entre 5000 et 15000 kms par an et que la moto passe en révision tout les 10000 km soit en gros tout les ans , je ne vois pas a quoi sert un controle technique a part remplir les caisse de l'etat .

Si encore ça servait à l'entretien des routes ça serait une bonne chose

N° 950446 - Contrôle technique motos

par :

03/07/2023 09:57

Bonjour. Je reviens sur la prime de 6000 euros pour l'achat d'un 2 roues électrique. Les motards majoritairement aiment le moteur thermique...De plus celui qui roule avec une "vieille" moto des années 2000 le fait (comme pour les voitures) par raison économique, celui qui a de bons revenus roule avec une moto récente Euro 5. Il serait plus pertinent d'attribuer cette prime pour l'achat pour l'achat d'une moto actuelle répondant aux normes en vigueur, de plus assujettie à environ 14000 euros/an de revenu, celui qui gagne cette somme n'a sûrement pas comme priorité de faire un crédit pour passer à de l'électrique, alors qu'il existe beaucoup de motos se situant sous la barre des 10000 euros qui sont euro5, un coup de pouce serait bienvenu pour l'achat d'une telle moto, répondant à la norme actuelle, de plus équipées de l'ABS et autres assistances électroniques. Cordialement

N° 950449 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 09:58

Bonjour mesdames et messieurs,

Vous prenez des décisions sous la pression de lobby qui, sous couvert de sauver la planète, ne servent que leurs intérêts.

Je fais de la moto depuis l'âge 16 ans, à l'époque le permis AL permettait d'accéder à une certaine autonomie et aujourd'hui j'ai 50 ans, j'ai toujours possédé une moto au minimum et souvent 2. Les seules fois où j'ai été confronté à un accident ce fut soit à cause des comportements inadaptés d'automobilistes ou à l'état des routes (gravillons, nids poule, gazoil sur la chaussée).

Malgré ce que veut faire croire une majorité d'anti 2 roues nous sommes très conscient du fait de notre vulnérabilité et prenons soins de nos véhicules.

De plus pour en avoir discuté avec mon centre de contrôle technique, et oui j'ai aussi voitures et camping-car, il ne voudra surtout pas prendre la responsabilité de mettre par terre mon Harley, 360 kilos la bête. Sachant que la formation mécanicien moto est anecdotique sur notre territoire nationale, d'entrée de jeu le personnel compétant fera défaut.

Ce contrôle n'est qu'une énième taxe pour siphonner les contribuables puisqu'il n'apportera pas d'évolution positive significative des accidents impliquant un 2 roues. Pour rappel dans la majorité des cas c'est dû à un mauvais comportement voiture ou moto, ensuite c'est le fait de infrastructures routières pour un tiers des cas environ. L'état du véhicule n'est mis en cause pour moins de 1% des cas.

Et avez-vous pris en compte des vieux véhicules ? Je possède toujours mon 125 qui, aujourd'hui, à 32 ans. Il ne roule pas vite mais évite que j'encombre la chaussée dans les bouchons quotidiens, léger maniable, consomme peu. Tout pour plaire.

Mesdames, messieurs, je souhaite que la fonction que l'on vous a attribué par nos votes ne servent pas que l'intérêt d'une minorité qui ne connaît pas le monde des motards.

Bien cordialement

N° 950454 - Refus du contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 09:59

Bonjour

Motard depuis 46 ans, je n'ai pas attendu la mise en place d'un CT pour m'occuper de mes motos. La question de l'objectif recherché par la mise en place du CT se pose.

- 1) Si l'objectif est de mettre en place un nouvel impôt, le plus simple pour tout le monde serait d'instaurer une nouvelle "vignette".
- 2) Si l'objectif est de renforcer la sécurité pour les utilisateurs de 2 roues, le plus efficace serait d'éduquer l'ensemble des citoyens au "rouler ensemble" et de mettre à niveau notre réseau routier (l'impôt prélevé au point 1 pourrait y contribuer...)
- 3) si l'objectif est de faire plaisir à des lobbyistes (y compris la Commission Européenne...), rendez ce CT facultatif pour ceux qui souhaitent aller se déplacer à l'étranger.

Pour reprendre les mots d'un ancien président, "arrêtez d'emmerder les français". Il y a des sujets beaucoup importants à traiter que le CT des 2 roues.

Salut motard.

N° 950458 - Contrôle technique motos

par :

03/07/2023 10:00

Bonjour. Je reviens sur la prime de 6000 euros pour l'achat d'un 2 roues électrique. Les motards majoritairement aiment le moteur thermique...De plus celui qui roule avec une "vieille" moto des années 2000 le fait(comme pour les voitures)par raison économique, celui qui a de bons revenus roule avec une moto récente Euro 5. Il serait plus pertinent d'attribuer cette prime pour l'achat pour l'achat d'une moto actuelle répondant aux normes en vigueur, de plus assujettie à environ 14000 euros/an de revenu, celui qui gagne cette somme n'a sûrement pas comme priorité de faire un crédit pour passer à de l'électrique, alors qu'il existe beaucoup de motos se situant sous la barre des 10000 euros qui sont euro5,un coup de pouce serait bienvenu pour l'achat d'une telle moto, répondant à la norme actuelle, de plus équipées de l'ABS et autres assistances électroniques. Cordialement

N° 950459 - PROJET DECRET DEUX ROUES

par :

03/07/2023 10:01

je trouve inadmissible de vouloir toujours enrichir un peu plus les plus riches, nous autres motards nous ne prendrons jamais le risque de rouler avec un véhicule en mauvais état, notre vie en dépend . Donc votre contrôle ne sert à rien, nous le faisons assez nous même

N° 950460 - Qui mieux que mon mécanicien agréé ?

par :

03/07/2023 10:01

Mon mécanicien agréé, formé spécifiquement pour la marque de ma moto (Moto Guzzi) me revient cher, très cher, mais me permet de me savoir en sécurité quand je roule, du moins si la route n'est pas défoncée comme c'est de plus en plus le cas malheureusement. Qui mieux que lui pourrait identifier des problèmes techniques et les régler ? Je ne crois pas que des Contrôleurs débutants ou des robots inadaptés puissent détecter des défaillances, d'autant que ma moto, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, est spécifique de son constructeur. Je fais confiance à mon mécanicien, il m'assure une tenue de route sécurisée, je ne fais aucune confiance dans un diagnostic de contrôle technique standard, c'est de l'argent jeté par la fenêtre !

N° 950462 - Plus d efficacité

par :

03/07/2023 10:02

Les problèmes engendré par les des deux roues sont de deux ordres..  
Comportement routier inadapté (vitesse, conduite dangereuse)

Et pot d'échappement non conformes générant pollution et nuisances sonores.

Aucun des deux problèmes ne sera résolu durablement par le contrôle technique...

La vitesse n'étant pas un problème de contrôle technique mais un problème de contrôle radar., et le pot d'échappement se change en moins de 20mn sur une moto..

Donc pourquoi l'instaurer? A part la génération d'une activité économique supplémentaire..mais inutile...je ne vois pas l'intérêt..un contrôle sonore et de vitesse sur le réseau routier aurait été plus efficace..et servirait pour tous les usagers du réseau routier...

Seul un infime pourcentage d'accident est dû aux mauvais état des deux roues...et les deux roues sont le plus souvent victime des autres véhicules.

N° 950466 - Aberration

par :

03/07/2023 10:04

Tout ça pour plaire aux entreprises de CT, il n'est pas démontré que le fait d'instaurer un CT sur ces véhicules apporte quelque chose.

N° 950469 - Quel bénéfice ?

par :

03/07/2023 10:05

Ce contrôle technique peut avoir un sens pour les ventes de véhicules d'occasion pour amener une protection sur les organes de sécurité. Néanmoins la communauté motarde est solidaire et il est rare qu'un jeune expérimenté soit seul pour un achat. D'autres copains expérimentés sont souvent avec lui pour l'achat et le conseil.

Quel bénéfice pour l'accidentalité ? Je roule tous les jours et je ne vois pas de poubelles sur la route. Pas de motos mal entretenues, en général les motards savent que la surface de contact du pneu au sol est une carte de crédit et si il est lisse c'est la chute.

L'infrastructure routière se délabre à vue d'oeil par transfert de responsabilité et crédit dans le mille-feuille des fonctionnaires et organisation d'état, de région, de département et de villes. Combien de ralentisseurs hors normes, de bandes blanches glissantes, de gravillons non signalés et abondamment déposés, de nids de poules, ornières, rainures ou failles dans la route ?

Le téléphone au volant est un désastre et là aussi je vois quelques scooteristes avec le téléphone à la main ou sous le casque, ce n'est pas exemplaire.

Il n'y a pas de bons et de mauvais, arrêtons le clivage stérile, quid de la formation des conducteurs de 4 roues au risque du 2 roues en général car les vélos ne sont pas non plus beaucoup respectés en terme de priorité.

Les conducteurs de moto prennent soin de leur montures et des organes de sécurité. Font pas mal de mécanique eux-mêmes.

La pression des pneus par exemple élément essentiel de sécurité quel que soit l'état des pneus, où faire cette pression aujourd'hui, où sont les points de gonflage gratuits, fonctionnels et ouverts ?

La TVA sur les accessoires de sécurité ? Pas d'avance et de réduction

Alors non à ce contrôle technique qui n'amènera rien, ce n'est que se voiler la face sur les racines du problème de l'accidentologie et pas traiter seulement les causes.

N° 950473 - NON au contrôle technique !

par :

03/07/2023 10:07

Quel bénéfice ?

Ce contrôle technique peut avoir un sens pour les ventes de véhicules d'occasion pour amener une protection sur les organes de sécurité. Néanmoins la communauté motarde est solidaire et il est rare qu'un jeune expérimenté soit seul pour un achat. D'autres copains expérimentés sont souvent avec lui pour l'achat et le conseil.

Quel bénéfice pour l'accidentalité ? Je roule tous les jours et je ne vois pas de poubelles sur la route. Pas de motos mal entretenues, en général les motards savent que la surface de contact du pneu au sol est une carte de crédit et si il est lisse c'est la chute.

L'infrastructure routière se délabre à vue d'oeil par transfert de responsabilité et crédit dans le mille feuille des fonctionnaires et organisation d'état, de région, de département et de villes. Combien de ralentisseur hors normes, de bandes blanches glissantes, de gravillons non signalés et abondamment déposés, de nids de poules, ornières, rainures ou failles dans la route ?

Le téléphone au volant est un désastre et là aussi je vois quelques scooteristes avec le téléphone à la main ou sous le casque, ce n'est pas exemplaire.

Il n'y a pas de bons et de mauvais, arrêtons le clivage stérile, quid de la formation des conducteurs de 4 roues au risque du 2 roues en général car les vélos ne sont pas non plus beaucoup respectés en terme de priorité.

Les conducteurs de moto prennent soin de leur montures et des organes de sécurité. Font pas mal de mécanique eux-mêmes.

La pression des pneus par exemple élément essentiel de sécurité quel que soit l'état des pneus, où faire cette pression aujourd'hui, où sont les points de gonflage gratuits, fonctionnels et ouverts ?

La TVA sur les accessoires de sécurité ? Pas d'avance et de réduction

Alors non à ce contrôle technique qui n'amènera rien, ce n'est que se voiler la face sur les racines du problème de l'accidentologie et pas traiter seulement les causes.

N° 950476 - Pourquoi faire ?

par :

03/07/2023 10:08

Bonjour je suis contre le contrôle technique des moto nous sommes adultes et responsable pour entretenir nos motos je vois pas bien l'intérêt qu'aurait un motard à rouler avec des pneus usées ou des freins défectueux, la moto est un plaisir et pour que le plaisir soit là on l'entretien nous même ou par un concessionnaire en qui on a confiance, de plus les motos sont très fiable aujourd'hui vous ne voyez pas de motard en panne sur le bord de la route, maintenant pour ceux dans les pots d'échappements font du bruit votre police n' à qu'à faire sont travail cela ne sert à rien de faire payer tout le monde pour quelques brebis galeuses, je ne vous parle pas de l'état des routes des glissière de sécurités qui doivent être doublés et du peu d'accidents lié à l'entretien de nos motos vous devez déjà être informé, nous souhaitons juste vivre tranquille et vivre notre passion, la solution à vouloir tout automatisé n est pas la bonne.

N° 950479 - Consultation publique sur le contrôle technique des deux et trois roues motorisés - commentaires

par :

03/07/2023 10:09

Arguments contre le contrôle technique des motocyclettes :

1. Coût financier : L'ajout d'un contrôle technique obligatoire entraînerait des dépenses supplémentaires pour les propriétaires de motos, ce qui pourrait être particulièrement lourd pour ceux qui comme moi utilisent leur moto comme principal moyen de transport.



2. Fréquence du contrôle : Je parcours moins de 3000 km par an ce qui est 4 fois moins que la moyenne des conducteurs d'automobile ; il me paraît disproportionné de mettre un CT tous les 3 ans pour les motos contre 2 pour les voitures si l'on se réfère aux kms parcourus respectivement.

3. Impact sur les motos personnalisées : Un contrôle technique pourrait restreindre la liberté de personnalisation des motos, ce qui pourrait décourager les passionnés de motos et nuire à l'industrie de la personnalisation.

4. Rareté des accidents causés par des défaillances techniques : Les défaillances techniques des motos sont relativement rares par rapport à d'autres facteurs contribuant aux accidents de la route, (notamment l'état des infrastructures : routes glissières de sécurité, ralentisseurs etc...) ce qui soulève la question de l'allocation efficace des ressources pour améliorer la sécurité routière.

5. Difficulté d'application : Les partisans du non-contrôle technique soulignent également les difficultés pratiques liées à la mise en œuvre d'un tel système pour les motocyclettes. Les motos ont une grande variété de modèles, de configurations et de pièces, ce qui rendrait complexe l'établissement de normes de contrôle uniformes et l'adaptation des équipements de contrôle existants aux spécificités des motos.

6. Pollution : La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports ; je fais bien davantage confiance à votre concessionnaire qu'à un centre de CT.

7. Impact sur la sécurité : L'instauration du CT en Allemagne des 2RM a démontré que cette mesure n'a eu aucun impact sur l'accidentologie.

Impossibilité par mauvais temps

En ce qui concerne les mauvaises conditions météorologiques, je suis préoccupé par l'impact qu'elles pourraient avoir sur la mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour les motocyclettes. Les motos, contrairement aux voitures, offrent peu de protection contre les intempéries en raison de leur conception ouverte.

Lorsqu'il pleut intensément, qu'il y a de la neige ou du verglas, il devient dangereux, voire impossible, de conduire une moto jusqu'à un centre de contrôle technique. Cela soulève des inquiétudes quant à la faisabilité pratique de l'application d'une telle exigence pour les motocyclettes.

En tant que propriétaire de moto, je pourrais me retrouver dans l'incapacité de respecter les délais imposés en raison des conditions météorologiques défavorables. Cela entraînerait une charge supplémentaire pour moi, car je devrais réorganiser mon emploi du temps et mes déplacements pour me conformer aux exigences du contrôle technique.

De plus, les centres de contrôle technique pourraient ne pas être équipés pour accueillir les motos de manière sûre et efficace lors de fortes précipitations, de tempêtes ou de températures extrêmes. Cela soulève des inquiétudes quant à ma sécurité en tant que motocycliste et à celle des techniciens chargés du contrôle technique.

Dans de telles circonstances, il me semble plus approprié de prendre en compte les conditions météorologiques et d'envisager des mesures alternatives pour garantir ma sécurité et celle des autres motocyclistes, telles que des inspections visuelles régulières ou des rappels de sécurité pour les problèmes courants spécifiques aux motos.

Arguments contre le contrôle du bruit des motocyclettes :

1. Pas d'impact direct sur la sécurité : Le bruit des motocyclettes n'est pas la principale cause d'accidents de la route, donc réglementer le bruit ne contribue pas directement à la sécurité routière.

2. Déjà contrôlé : La mention des normes de bruit sur la carte grise permet aux autorités de vérifier facilement si une moto respecte les exigences en matière de pollution sonore et de nuisances. Cela facilite également les contrôles routiers et les contrôles techniques éventuels pour s'assurer que les motocyclettes circulant sur les routes sont conformes aux normes établies.

N° 950481 - Non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 10:09

Bonjour,

Je suis contre le CT moto. Les motards sont bien plus conscients que les automobilistes que leur machine doit être dans un état de fonctionnement irréprochable pour circuler en toute sécurité. Ils savent entretenir leur machines, les réparer et les bichonner. Un CT moto ne permettra pas de rendre les motos plus sûres puisqu'elles le sont déjà. Il ne servira qu'à fragiliser le budget des motards car il ne faut pas rêver cela ne coûtera pas moins de 50€ comme le mentionne le gouvernement. C'est pas lui qui fixera le prix, ce sera le lobbying des CT qui le fixeront comme ils l'entendent. Il serait plus judicieux renforcer l'entretien des routes (nids de poules, barrière de sécurité, dos d'âne ....) cela sera bien plus efficace.

N° 950484 - Contrôle technique moto dangereux

par :

03/07/2023 10:10

Bonjour, vous proposez un contrôle technique moto pour la sécurité alors que le chiffre officiel des assureurs montre que seulement 0,3% des accidents impliquant des motos seraient le fait de motos en mauvais état. Il était de 17% pour les autos lors de la mise en place du CT.

Pour répondre donc à cet argument faux de la sécurité, des motos en parfait état d'entretien par leur motard seront alors soumises à toute sorte de tortures par des novices.

Exemple : je suis possesseur d'une moto de plus de 400kg. La difficulté de déplacement de cet engin est lors des manœuvres à l'arrêt. C'est lors de celles-ci que même les plus expérimentés l'ont tombé!

Cela entraîne casse de carrosserie, et le plus grave, casse moteur si celui-ci fonctionne encore alors que la moto est couchée au sol.

Lors de la chute, le technicien non expérimenté, est incapable de la retenir avec sa jambe (geste réflexe) qui se fera casser sous le poids. Le technicien restera coincé dessous.

Les moteurs motos ont la particularité d'être performants mais fragiles ! Il est nécessaire de les monter en température tranquillement avant de les monter en régime. Les motards comme moi attachés à ses deniers font attention à cela.

Que fera le contrôleur pour tester bruit et pollution ? Dès grand coup d'accélérateur à froid?

Il va manier de la même manière un 50cm<sup>3</sup> à 2000€ et un 1800cm<sup>3</sup> de 25000€? A grand coup d'accélérateur pour se faire plaisir et épater les copains?

Aura-t-il le permis A pour monter sur la moto et la déplacer ?

Jusqu'à maintenant personne à part mon mécano (difficilement trouvé) n'a touché ou conduit ma moto. Demain avec le CT il me faudra faire 50km aller/retour pour faire confiance à un inconnu risquant de détériorer mon véhicule ! Et comment je rentre ensuite?

Les motos ne sont pas des véhicules comme les autres. De nombreuses différences et caractéristiques en font des véhicules particulièrement difficiles à homogénéiser!

Pour ces quelques raisons de mon point de vue, le CT moto pour la sécurité est juste une hérésie!

Une moto non conforme doit être sanctionnée lors de contrôle inopiné sur la route et non lors d'un contrôle programmé tous les 3 ans laissant les petits malins monter et redémonter les accessoires ...

....

Je sais que je viens de perdre du temps et vous en faire perdre également, car le but est d'engranger de l'argent avec une nouvelle taxe et contrainte, plus que l'intérêt des intéressés .....

Contrôler le peuple tout en le faisant payer pour cela!

Bonne continuation dans ces privations de liberté jusqu'à l'écoeurement général qui ne manquera pas d'arriver un jour .....

Cordialement

N° 950488 - Le CT 2RM, une mesure POLITIQUE et NON TECHNIQUE...

par :

03/07/2023 10:11

Je fais part ici de mon total désaccord avec la mise en place d'un Contrôle Technique pour les Deux Roues Motorisés, car c'est une mesure essentiellement Politique et non Technique !

De ce simple constat absolument factuel, cette mesure est par conséquent, inacceptable car totalement injuste et injustifié.

Et nous savons très bien que la France avait la possibilité de déroger à cette mesure demandée initialement par la Commission Européenne...

Mais nous savons également, que ce sont essentiellement 3 associations "pseudo écologistes" de haineux envers les deux roues motorisés, composées d'une minorité de bourgeois citadins privilégiés qui ont la possibilité de ne se déplacer qu'à vélo (et ne représentant qu'elle même en fait) qui grâce à ses appuis politiques et financiers conséquents, ont réussi à faire plier le gouvernement en déposant un recours auprès du Conseil d'Etat.

Ce seul procédé est la démonstration manifeste, du caractère uniquement politique et non technique de cette mesure !

Pour finir nous savons également que l'état du véhicule dans un accident de 2RM, n'est mis en cause que dans moins de 0.3% des cas constatés...

Il est donc évident que cette mesure n'aura AUCUN impact sur l'accidentalité des 2RM.  
En termes de sécurité, un MEILLEUR ENTRETIEN des routes, aurai bien plus d'effet !

Pour toutes ces raisons, je réitère ici mon TOTAL DESACCORD à l'instauration d'un Contrôle Technique pour les Deux Roues Motorisés... et particulièrement afin de satisfaire une minorité n'ayant pour seul but dans la vie, que l'éradication définitive d'autres usagers de la route... ce qui est INNACCEPTABLE !

N° 950489 - Dans quel but...???

par :

03/07/2023 10:11

Après avoir lu le contenu du "Projet d'arrêté", j'en conclus que cette tentative en est encore au stade de "l'à peu près", mais avec un "projet de mise en place entre Janvier et Mars 2024".... => L'ambition c'est bien, mais attention à ce que ça ne rende pas nos "Décideurs" un brin "présomptueux".... Côté organisation des "centres de contrôles", il est à noter que la corporation en charge de ceux-ci est "légèrement en tension"...mais on estime devoir en rajouter une dose... Toujours côté organisation de ces centres, il faudra que ces mécaniciens disposent d'une spécialité motocyclette, car je n'ose imaginer un "mécano voiture" apporter une quelconque expertise sur l'état des 2 roues (Démarrer un monocylindre 4 temps sans démarreur électrique, ça ne s'improvise pas...). Concernant l'équipement dont ces centres devront disposer, il est clair que cette "nouvelle législation" leur imposera un investissement préalable à toute rentabilité. J'ai ensuite porté attention sur le contenu de "l'Annexe 2 de l'arrêté" où on prévoit des contrôles sur les ceintures de sécurité...est-ce un mauvais "copié-collé" ou prévoirait-on de contrôler aussi des véhicules 4 roues de type "sans permis"...??? Concernant les points de contrôles, comment une "tresse de masse mal fixée" génèrerait un problème dans les questions de "sécurité"...??? Ou est-ce que cet item ne concernerait que les véhicules électriques ?? Bref, on assiste à une concentration de points de contrôle "ratissant large" (Du 4 roues sans permis au derniers 2 roues "électriques" ???) et qui n'impacte en rien la "sécurité"...Etant motocycliste, j'aurai apprécié une décision "forte", comme l'obligation de procéder au doublage des glissières de sécurité le long de nos routes, véritables "hachoirs" lors de

chutes...Mais bien plus que la notion de "Sécurité" (certes très politiquement correcte et autorisant les instigateurs de ce projet à une "considérable bonne conscience bankable"), ce projet offre l'avantage de répondre surtout à 2 objectifs principaux : Que la France soit "en règle" avec les décisions de l'UE et que potentiellement, "2 ou 3 billets" soient régulièrement subtilisés tous les 5 ou 3 ans...Il suffit de regarder le pourcentage d'accident de 2 roues où l'état du véhicule est en cause....Bref, nos politiques ayant besoin de prélèvements supplémentaires, l'alibi de la "bonne conscience hypocrite" (j'impose de nouvelles restrictions à l'emploi de moyens de locomotion en prétextant la "sécurité pour tous", alors "qu'en même temps", je laisse le réseau routier se dégrader et je laisse des dispositifs prétendus de sécurité (glissières) à continuer de tuer ou de mutiler les usagers de 2 roues...) est un excellent moyen pour imposer une mesure couteuse, restrictive et certainement inefficace dans la sécurité d'emploi des 2 roues...

N° 950498 - Le CT 2RM, une mesure POLITIQUE et NON TECHNIQUE...

par :

03/07/2023 10:14

Je fais part ici de mon total désaccord avec la mise en place d'un Contrôle Technique pour les Deux Roues Motorisés, car c'est une mesure essentiellement Politique et non Technique !

De ce simple constat absolument factuel, cette mesure est par conséquent, inacceptable car totalement injuste et injustifié.

Et nous savons très bien que la France avait la possibilité de déroger à cette mesure demandée initialement par la Commission Européenne...

Mais nous savons également, que ce sont essentiellement 3 associations "pseudo écologistes" de haineux envers les deux roues motorisés, composées d'une minorité de bourgeois citadins privilégiés qui ont la possibilité de ne se déplacer qu'à vélo (et ne représentant qu'elle même en fait) qui grâce à ses appuis politiques et financiers conséquents, ont réussi à faire plier le gouvernement en déposant un recours auprès du Conseil d'Etat.

Ce seul procédé est la démonstration manifeste, du caractère uniquement politique et non technique de cette mesure !

Pour finir nous savons également que l'état du véhicule dans un accident de 2RM, n'est mis en cause que dans moins de 0.3% des cas constatés...

Il est donc évident que cette mesure n'aura AUCUN impact sur l'accidentalité des 2RM.

En termes de sécurité, un MEILLEUR ENTRETIEN des routes, aura bien plus d'effet !

Pour toutes ces raisons, je réitère ici mon TOTAL DESACCORD à l'instauration d'un Contrôle Technique pour les Deux Roues Motorisés... et particulièrement afin de satisfaire une minorité n'ayant pour seul but dans la vie, que l'éradication définitive d'autres usagers de la route... ce qui est INNACCEPTABLE !

N° 950499 - Contrôle technique des 2RM

par :

03/07/2023 10:14

Je suis contre ce contrôle technique pour les raisons suivantes:

La plupart des motards (+ de 125cm) sont des gens responsables qui ne risquent pas leur vie sur des machines dangereuses.

La cause mécanique dans les accidents impliquants des motos est un infime pourcentage.  
Les centres de contrôle auto ne connaissent rien aux motos, je ne confie ma moto qu'à mon mécano en qui j'ai confiance.  
La plupart des contrôles s'effectuent visuellement et ne justifient pas le coût envisagé.  
La majorité des motards va payer pour une minorité irresponsable, la plupart du temps en scooter ou cyclomoteur, notamment pour le bruit pour lequel il suffit de renforcer les contrôles déjà prévus par la loi.  
Pourquoi ne pas autoriser l'usage du bioéthanol pour les motos?  
La façon dont ce contrôle nous est imposé alors que les directives européennes ne le font pas est inacceptable. 3 associations intéressées imposent à 4 millions de motards avec le soutien d'un conseil d'état incompétent.

N° 950500 - Pourquoi faire ?

par :

03/07/2023 10:14

Bonjour je suis contre le contrôle technique des moto nous sommes adultes et responsable pour entretenir nos motos je vois pas bien l'intérêt qu'aurait un motard à rouler avec des pneus usées ou des freins défectueux, la moto est un plaisir et pour que le plaisir soit là on l'entretien nous même ou par un concessionnaire en qui on a confiance, de plus les motos sont très fiable aujourd'hui vous ne voyez pas de motard en panne sur le bord de la route, maintenant pour ceux dans les pots d'échappements font du bruit votre police n' à qu'à faire sont travail cela ne sert à rien de faire payer tout le monde pour quelques brebis galeuses, je ne vous parle pas de l'état des routes des glissière de sécurités qui doivent être doublés et du peu d'accidents lié à l'entretien de nos motos vous devez déjà être informé, nous souhaitons juste vivre tranquille et vivre notre passion, la solution à vouloir tout automatisé n est pas la bonne.

N° 950506 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 10:16

J'ai trois motos de 1980, 1990 et 2004.

Outre mes contrôles réguliers (plaquettes de frein, état des pneumatiques, niveau d'huile, chaîne, fonctionnement des feux de position, liste non-exhaustive ...) mes motos sont entretenues par un mécanicien professionnel avec factures.

Concernant la pollution sonore, c'est aux forces de l'ordre d'intervenir. Pour le contrôle technique, rien n'empêche de mettre l'échappement homologué et de remettre le non homologué une fois le contrôle réalisé (j'ai eu le témoignage d'un motard Suisse à ce sujet).

Enfin, il est impératif qu'il y ait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique par rapport au 0.3 % actuel.

N° 950513 - Pourquoi ???

par :

03/07/2023 10:18

Quand je prends ma moto et quelque soit le trajet je vérifie toujours l'état de celle ci pneus freins liquide et bon fonctionnement des différents éléments et les révisions sont faites selon la préconisation du constructeur comme 99,7% des motards le font donc je ne vois pas l'intérêt d'un tel contrôle sinon nous prendre encore de l'argent c'est le lobbying de certains grands groupes qui font pression sur l'Europe et l'Europe sur nous

N° 950514 - Contrôle Technique 2 roues

par :

03/07/2023 10:18

Ce contrôle technique est un non sens pour les utilisateurs de 2 roues. Nos véhicules sont entretenus de manière beaucoup plus fréquentes que les voitures. Un motard inspecte de manière quotidienne l'état de son véhicule. Les organes tels que freins, pneus, distributions, éclairage sont vérifiés à chaque fois. Jouer avec ces éléments c'est jouer avec sa vie. De plus les motos demandent un entretien en garage beaucoup plus fréquents, mes motos sont entièrement révisés tous les 8000 km ou tous les ans ce qui est la préconisation constructeurs. C'est une aberration de vouloir rajouter un contrôle technique qui n'apportera rien de plus en terme de sécurité. L'état des routes en France et plus particulièrement celle de la capitale devrait être le premier problème à adresser pour garantir la sécurité des utilisateurs de 2 roues. En espérant que la raison l'emporte. Bien à vous.

N° 950516 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 10:19

J'ai trois motos de 1980, 1990 et 2004.

Outre mes contrôles réguliers (plaquettes de frein, état des pneumatiques, niveau d'huile, chaîne, fonctionnement des feux de position, liste non-exhaustive ...) mes motos sont entretenues par un mécanicien professionnel avec factures.

Concernant la pollution sonore, c'est aux forces de l'ordre d'intervenir. Pour le contrôle technique, rien n'empêche de mettre l'échappement homologué et de remettre le non homologué une fois le contrôle réalisé (j'ai eu le témoignage d'un motard Suisse à ce sujet).

Enfin, il est impératif qu'il y ait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique par rapport au 0.3 % actuel.

N° 950517 - L'état des routes avant tout...!!

par :

03/07/2023 10:19

Il aurait été plus important avant de penser contrôle technique moto à revoir l'état des routes sur lesquelles nous roulons au quotidien... Combien d'accidents seraient évités s'il n'y avait pas tous ces nids de poules, ces raccords de bitume, ces dos d'ânes illégaux car hors normes, ces bandes blanches glissantes, ces gravillons et j'en passe... Il conviendra par contre de bien prendre en compte les spécificités des motos et du marché des 2-roues motorisés pour accompagner les motards qui devront changer de véhicule, car si l'annonce d'une prime à la conversion de 6000€ va dans le bon sens, encore faut-il que le plus grand nombre puisse en bénéficier, car, entre contrôle technique et ZFE, beaucoup de motards et autres conducteurs de 2 et 3-roues motorisés risquent de se retrouver sans moyen de locomotion ni possibilité d'en changer... Protégez les motards en améliorant la sécurité des routes et permettez nous de continuer à rouler sur des véhicules adaptés aux contraintes de notre époque.

N° 950526 - Contrôle technique motos

par :

03/07/2023 10:23

Très déçu par la mise en place de ce dispositif, encore un moyen de récupérer des fonds, sachant qu'il y a toujours autant de voitures qui roulent en piteux état.

N° 950527 - A quoi va-t-il vraiment servir ? inutile ou pompe a fric encore !!

par :

03/07/2023 10:23

Moi j'entretiens ma moto moi même pour le courant (vidange moteur, plaquettes, liquide de refroidissement) et un tour en concession tout les 3 ans pour un contrôle complet.

Je ne suis pas inconscient, elle est en parfait état, je ne roule pas avec un cercueil.

D'ailleurs le concessionnaire me le confirme.

Quel est vraiment l'incidence des véhicules en mauvais état sur l'accidentologie motocycliste ?

Je pense beaucoup moins que l'état du réseau routier en France, qui est devenu une honte comparé a ceux de nos voisins étrangers.

Comment le gouvernement va-t-il assurer l'égalité entre les grands centres urbains et nos campagnes pour la répartition des centres de contrôle ?

Comment justifiez le contrôle de pollution des 2 roues quand on est confronté a la gabegie des avions ou autres portes containers ?

Vraiment aucune logique ni aucune justification pour moi. Donc CONTRE !!!

Une dernière remarque, je suis propriétaire d'une Moto Guzzi 850 LeMans 1 de 1976 et qui a plus de 100 000 km compteur, que va-t-elle devenir avec ce contrôle ?

CONTRE - CONTRE - CONTRE

N° 950528 - Inutilité économique et sociale, vive l'UE

par :

03/07/2023 10:23

Je vais être bref en raison des 4 jours d'analyse des commentaires de cette consultation.

L'UE vous (état membre) de transcrire une lois qui vise à mettre encore plus en tension les métiers de contrôleur technique pour des véhicule qui sont impliqués dans des accidents à de très rare cas à cause de leur état d'entretiens.

Pendant ce temps, grâce a votre gestion sublime des infrastructure routière, les routes sans dans des états pitoyables, les (doubles) rambardes de sécurité sont souvent en option (ou abîmés) et les radars poussent comme des champignons (4 sur 20km par chez moi).

On arrête les blagues, on sort de L'UE (on a voté non je vous rappel), laissez les utilisateurs tranquille, traitez les vrais problèmes.

N° 950529 - non à ce CT inutile voulu par et pour des intérêts privés.

par :

03/07/2023 10:24

D'un point de vue collectif et général sur l'inutilité d'un CT pour les motos : Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes , les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) . Il y a bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés, particulièrement du coté de l'etat des infrastructures que nous voyons en tant que 2 roues se degrader de plus en plus au fil des jours .

Si l'on regarde autour de nous en Europe le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif; allez faire des contrôles sonores sur la route des crêtes en Alsace ou au col du Rousset des Vosges en été et vous verrez que les Allemands sont bien moins vertueux que les motards français locaux .....

Autre aspect l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans ma région rurale posera certainement problème du fait du parc réduit de proximité et donc de la non rentabilité d'installation pour 1 centre de CT. Je devrais faire 140 km aller retour pour aller dans une grande métropole régionale de proximité (Lyon ou Grenoble) pour accéder à 1 centre de CT.

Enfin je rappelle que le permis moto apprend et vérifie à l'examen que le motard est apte à effectuer déjà par lui-même les contrôles de sécurité complexes à acquiescer du fait de l'accessibilité totale des organes de sécurité d'une moto aussi bien les freins que les pneus ou l'état général de la machine. Il est bon aussi de rappeler que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr ou non conforme sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT, pour preuve la tragique actualité qui démontre que l'on peut rouler à 17 ans sans permis et avec des voitures immatriculées en Pologne et ultra puissantes en toute impunité ..... jusqu'au jour où ...

Enfin dernier point les performances environnementales la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, sur ce point les organisations motardes comme la [association de motard] ont démontré depuis longtemps que le deux-roues motorisé est justement une des solutions de mobilité les plus prometteuses pour diminuer drastiquement les émissions de pollution et de CO2. (-50% de CO2 pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - source ADEME)

Enfin d'un point de vue personnel je possède 2 motos : une moto de plus de 30 ans de collection et d'origine qui ne roule à peine que 1500 km par an et souvent dans des manifestations sportives genre les coupes motolégendes sur circuit et je possède une moto neuve aux dernières normes d'homologation pour les 2 roues à savoir EURO 5. (on en a subi 3 en quelques années rythme bien plus élevé que pour l'automobile) pour ces 2 machines aussi en neuve que très spécifiques comme ma moto ancienne je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur spécialiste expert de ces motos formé en permanence qu'à un centre de CT dont on ne demanderait même pas le permis moto aux techniciens peu ou pas habitués à intervenir sur des machines voir simplement à les manipuler sans risque de les faire tomber....., quant à ma moto de plus de 30 ans elle ne devrait même pas être concernée vu son utilisation.

Il y a donc bien mieux à faire que ce CT inutile déresponsabilisant servant des intérêts privés et surtout pas l'intérêt général, si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux-roues motorisés. CT issu d'un lobbying intense du secteur du CT automobile et promis par quelques associations "environnementalistes" en conflit d'intérêt flagrant vu les activités lucratives personnelles de leurs dirigeants dans des entreprises privées du secteur de la mobilité. Les citoyens usagers ont bon dos et leur vider le porte-monnaie compte plus que leur sécurité ...

N° 950530 - Au sujet du contrôle technique !

par :

03/07/2023 10:24

Mmes, Mm,

Motard depuis plus de 29 ans ; je me permets de vous faire part de mes réflexions et opinions vis-à-vis du contrôle technique moto.



Vous souhaitez mettre en place ce contrôle technique sous la forme d'un simple contrôle visuel ; je ne vois pas l'intérêt de cette démarche.

Je porte à votre connaissance qu'une moto se pilote contrairement à une voiture qui se conduit.

La moto exige des compétences techniques et mécaniques nettement plus poussées pour la maintenance simple par rapport à celle d'une voiture.

Lorsque nous effectuons notre formation en vue de l'obtention du permis de conduire moto ; nous apprenons au cours de l'enseignement à effectuer l'ensemble des contrôles nécessaires avant toute utilisation de nos deux roues, ainsi cela devient une opération de routine qui permet de prendre nos deux roues sereinement en toute sécurité.

De plus les révisions chez les professionnels sont deux fois plus fréquentes pour nos deux roues tous les 8000 km par rapport au voiture qui elles se font tous les 20 000 km.

Vous souhaitez faire appel à des prestataires ; des centres de contrôle technique qui à l'heure actuelle peine à trouver du personnel qualifié et professionnel pour les véhicules à 4 roues (pourtant métier en tension) , des centres non équipés et personnels non qualifiés pour la prise en charge de nos 2 roues.

Vous souhaitez faire appel à la contribution du propriétaire de la moto afin d'effectuer les manipulations du véhicule, dans les centres techniques la zone de contrôle est interdite, que faites vous des risques d'accidents !

Au final c'est le centre technique qui va nous donner les 50 €(coût bien trop élevé pour un simple contrôle visuel)!

Quid des motards et motardes (petite est grosse cylindrés) qui ne vivent pas en milieu urbain où le seul accès pour les prestations de révisions/pannes mécaniques passe par des garages , des préparateurs et les garages participatifs ?

En conclusion, pourquoi vous n'utilisez pas le réseau professionnel existant spécifique aux deux roues ; les garages, les préparateurs, les garages participatifs où nous sommes sûrs d'avoir un retour professionnel et formateur dans le cadre d'une révision spécifique pour nos motos !

Pourquoi ne pas exploiter cette voie-là !

N° 950532 - CT moto

par :

03/07/2023 10:25

C'est une hérésie quant au CT moto, rien ne justifie ce contrôle en terme de sécurité.

Je suis un particulier, mécanicien moto et entretiens mes véhicules (3 motos) parfaitement non seulement pour ma sécurité et celle de mes passagers(enfants, femme) mais également pour le bon fonctionnement des moteurs.

N° 950533 - Projet insensé

par :

03/07/2023 10:25

Je ne comprend pas ce projet de CT!

Propriétaire de 3 motos, de différentes puissances, je suis très vigilante dès que je décide d'aller rouler ; les contrôles des pneus, les freins etc sont faits systématiquement car je ne suis pas inconsciente. Comme tous les motards, j'entretiens régulièrement mes motos et je peux vous assurer que cela revient très vite car je suis une grande rouleuse!!

Les résultats donnés quant aux accidents 2RM démontrent bien que les motards sont de bons élèves, que les accidents sont dûs à minima à un problème technique!

Par contre, l'état des routes est scandaleux ; la France est descendue au 18<sup>e</sup> rang mondiale alors qu'elle était très bien placée, niveau infrastructures, il y a quelques années ; le 2RM n'abîme pas le revêtement des routes comme le font les voitures, les camions, et tous les autres véhicules lourds, par contre dès que ce revêtement est fortement dégradé (nid de poule par exemple), là, le motard est le premier impacté! Sur 2 roues cela ne pardonne pas!!

N° 950534 - Contrôle Technique Moto, avis défavorable

par :

03/07/2023 10:26

Bonjour,

Pouvez-vous m'expliquer comment vous pouvez mettre en place l'obligation d'un contrôle technique deux-roues, sans avoir fait les tests préalables auprès de structures agréées, de techniciens formés et d'usagers volontaires ?

Chaque nouvelle mesure de cette importance est toujours précédée de tests appropriés afin d'écarter les impacts techniques et consolider les points d'intérêt. Pourquoi pas cette fois-ci ? Pourquoi cet empressement ?

Ces questions m'empêchent en l'état de faire confiance à ce projet de décret. Et si certains critères, comme le bruit et la pollution, sont aujourd'hui essentiels du fait de l'augmentation du nombre de deux-roues sur la voie publique, je considère la méthode de légiférer avant de tester douteuse.

Personnellement je ne laisserai jamais un technicien non détenteur d'un permis A, et/ou détenteur d'un certificat diplômant dans le domaine de la mécanique spécialisé deux-roues, toucher mon véhicule.

Cordialement.

N° 950544 - L'évolution des comportements

par :

03/07/2023 10:31

Bonjour,

je suis motard avec plus de 20 ans d'expérience variées.

Dans un monde où tout est marchandé, le CT 2RM apparaît comme une activité (commerciale) de plus. Sa pertinence pour lutter contre l'accidentologie, vous le savez sera plus que marginale.

Sa contribution pour lutter contre les nuisances sonores risque aussi d'être très faible.

En effet, tout comme les comportements agressifs ou inappropriés sur la route, les nuisances sont d'avantage à lier aux décisions et choix des conducteurs et propriétaires. C'est donc (comme pour les voitures) des actions de formations, préventions, voire de vivre ensemble, qui me semble prioritaire pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité, des citoyens notamment des conducteurs de 2RM.

N° 950550 - Toujours plus d'argent pour écrire des lois et des lois toujours plus contraignantes et complexes.

par :

03/07/2023 10:34

Une nouvelle fois des dépenses aussi bien personnelles que publiques sont engagés par des parlementaires qui connaissent mal le sujet.

Au final, c'est toujours le contribuable qui paye. Mon concessionnaire, à chaque révision (et sur une moto elles sont plus rapprochées que sur une voiture) me contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité. S'il le fait gratuitement c'est que le rapport service/prix lui est favorable. Pourquoi alors imposer par la loi un contrôle payant vers un autre organisme ? Pourquoi encore dépenser le denier public en créant encore et encore des lois et surtout complexifiant encore et encore les lois Françaises qui sont de plus en plus compliquées. J'ai l'impression que mes impôts servent à payer des gens pour écrire des lois à la place de servir pour la santé et à l'éducation de nos enfants.

Quel est l'objectif de ce contrôle technique pour les véhicules 2 roues ? c'est cette question à laquelle les parlementaire doivent répondre.

Je ne vois pas l'utilité de faire supporter encore des frais supplémentaires aux utilisateur alors que les chiffres montrent clairement que ce dispositif mis en place dans d'autre pays de l'union européenne ne solutionne en rien le problème pour lequel il a été mis en place.

Un contrôle technique de véhicule est utile lorsque les personnes utilisant le dispositif le connaissent mal, ne font pas attention à l'état de leur véhicule et par ce fait peuvent devenir un danger pour les autres ou pour eux même. Dans le cas d'un véhicule 2 roues, non seulement lors du passage du permis de conduire de ce véhicule la personne est sensibilisée à la dangerosité du 2 roues mais sait très bien que si sa monture est mal entretenu, il risque sa vie.

La dangerosité des deux roues est plus fortement due à l'état de la route ou aux ajouts des différents éléments pour réduire la vitesse des véhicules 4 roues (ou plus) comme dans mon village où un ralentisseur « chapeaux de gendarme » en matière plastique a été posé en plein virage. Comme tout le monde sait, le plastique sous la pluie, ça glisse.

Pour quoi l'argent public n'est pas plutôt utilisé pour réfléchir à ces types d'aberrations routière ? Ou plutôt à mettre un contrôle technique des routes Française et répertorier les zones à risque où la réparation sont urgentes.

Le rapport sur l'accidentologies des Deux-Roues Motorisé (DRM) de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) portant sur les années 2006-2008 montre que « De façon générale, on constate que les défaillances auxquelles sont sujets les conducteurs de DRM accidentés différent de celles des autres conducteurs, révélant par là des difficultés qui leur sont bien particulières. » Pourquoi appliquer alors les mêmes techniques en ce qui concerne les modalités pour prévenir les accidents que pour les autres types de véhicules ?

N° 950555 - Je dis non au contrôle technique obligatoire des deux roues motorisées.

par :

03/07/2023 10:35

Il est fonder de penser que ce contrôle ne servira en rien à la sécurité des usagers de deux roues. Si vraiment, l'état et les différents ministères ou encore la sécurité routière, la sécurité des motards leur importait, il eut été judicieux d'écouter les associations depuis des décennies, ou plus précisément la principale, la [association de motard], sur l'état des routes qui peut lui être mises en cause. Sur la sensibilisation des usagers des quatre roues, ou plus, à la circulation et des véhicules plus petits sur la route.

Depuis des années l'état de la chaussée s'est dégradé. Le doublage des rails en virage pour éviter les décapitations en cas de chute n'a été réalisé que dans de trop rares cas.

J'en veux pour exemple mon expérience personnelle, mon seul accident fut à cause d'une bouche d'égout suivi d'un nid de poule, en ville à 30 km/h. J'ai mon permis moto depuis 1985. J'en veux pour exemples deux accidents que mon frère a eu à cause de gravier, déposés en plein virage, virages serrés donc pris à moins de 30 km/h, qui ont occasionné le dérapage de la roue avant.

J'en veux pour exemple, nombres d'essais moto que j'ai réalisés dans le cadre professionnel, ou sur route et autoroute, ma roue avant a subi des chocs en passant dans des trous, fort heureusement je ne suis pas tombé.

Je pense vraiment que la mise en place de ce contrôle technique n'a qu'un but pécuniaire, mais aussi, et peut-être surtout, d'abonder dans le sens de trois petites associations parisiennes (!), qui détestent les deux roues. Et leurs noms sont explicites. Qui sont ces gens qui détestent les autres ?

Je souhaiterais également que l'on explique comment seront menés ces contrôles. Aucun centre n'est équipé pour cela. S'il s'agit uniquement d'un contrôle visuel, cela n'a aucun intérêt, un motard entretient sa moto, il sait que sa sécurité en dépend. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, ou le fonctionnement du système d'éclairage n'a rien de compliqué, et surtout, c'est quelque chose d'enseigné lors du permis de conduire et demandé le jour de l'examen. C'est un aspect important qui est souligné lors du permis de conduire moto, un motard doit savoir regarder sa monture, détecter les points négatifs, et les résoudre pour sa propre sécurité. Un motard a conscience de sa vulnérabilité sur la route.

Donc, comment justifier la mise en place d'un contrôle technique obligatoire par un tiers qui ne fera qu'exercer un travail ?

Le taux d'accidentalité lié au mauvais état du véhicule est infinitésimal, 0,3%, pour pouvoir être justifié par un contrôle technique.

Autre chose, est-ce que les examinateurs auront obligation de posséder le permis moto et justifier d'une expérience importante à la conduite ? Est-ce qu'ils sauront démarrer une moto sans démarreur électrique ?

Est-ce que ces mêmes examinateurs auront obligation de présenter un diplôme de mécanique, avec spécialisation deux roues ?

Est-ce que ces examinateurs seront responsable si d'aventure ils faisaient chuter la moto lors du dit contrôle ?

Est-ce que ces examinateurs devront monter sur la moto pour passer ce contrôle ?

Comment ces examinateurs vont pouvoir contrôler le fonctionnement des freins en dynamique ? Ça ne sera pas possible dans les conditions actuelles du contrôle auto. Dans ce cas c'est la chute assurée pour la moto et l'examineur !

Si le contrôle technique est validé sur un véhicule, et que par malchance un motard chute peu de temps après, pour x raisons, est-ce que l'examineur et le centre de contrôle seront tenus pour responsables, car le potentiel défaut n'aura pas été détecté ?

Techniquement, cela n'a aucun intérêt, comme cela se passe sur les autos, d'amener le régime moteur à 3000/3500 tours minute pour le bruit et la pollution. Personne, pas un motard en usage quotidien, ne fait ronfler son moteur de la sorte à un stop ou un feu tricolore. De plus, nombre de deux roues ne sont pas équipés de compte-tours, ce qui implique un contrôle à l'oreille, donc aléatoire.

Si malgré toutes ces questions, et le refus massif de ce contrôle par la majorité des usagers, le contrôle technique des deux roues est quand même instauré, alors il faut faire appel à des professionnels de la moto, et non pas à des lobbys qui n'ont d'autre but que d'augmenter considérablement leur chiffre d'affaires avec, je le répète encore, un contrôle technique qui ne servira à rien pour la sécurité des usagers.

Avec tout mon respect,

N° 950556 - Sans titre

par :

03/07/2023 10:36

Pour les Moto anciennes présente un problème à plusieurs niveau  
Freinage , comportement routier à prendre en compte !

A partir de quelle année de mise en service de la moto  
cela va être appliqué et pour quelle fréquence

Si c est juste pour taxer encore le citoyen non merci

Si c est pour une meilleure sécurité ok alors

Il faut aménager et entretenir les routes voilà le vrai problème

N° 950558 - Contrôle technique des 2 RM

par :

03/07/2023 10:37

Bonjour,

Si je répond à la consultation publique aujourd'hui, c'est que je suis absolument contre.

Je suis motard depuis 1978 et je roule tout les jours été comme hiver.

Pour moi, c'est simplement un impôt de plus, qui n'a rien à voir avec la sécurité des personnes. Les motards entretiennent leurs motos; si ce n'est les quelques olibrius de quartiers défavorisés avec leurs scoots et petites motos qui font les runs.

Il y a des accidents, mais c'est, surtout, dû à la vitesse et aux mauvais états des routes.

A propos, que faites vous des 707 millions reçus des amendes de radars automatiques, soi disant pour l'entretien des routes ( départementales, communales et voies urbaines...) c'est vraiment à déplorer.

De plus, je connais le gouvernement, avec un contrôle tout les 5 ans au début, puis ensuite tout les 4 ans puis 3 et enfin 2 ans pour finir, avec des points de contrôles en plus et l'augmentation du prix qui suit.

A qui, je vais confier ma moto? je possède une BMW K 1600 GTL , 340 KG. Qui pourra la contrôler? sûrement pas un petit gabarit.

Et pour la pollution, va t-on faire environ 120 KM aller retour pour le contrôle?

On n'est pas à Paris ici!

Concernant le bruit, les motos, même les plus bruyantes sont homologuées en sortie d'usine.

J'espère que vous abrogez cet loi insensée.

N° 950562 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 10:37

Avant tout je suis très attentif et respectueux des règles de sécurité imposée par le code de la route et des règles essentielles d'attention et de vigilance pour me déplacer. Je constate lors de mes déplacements l'usage intempestif des téléphones portable ou autre écrans d'autres usagers, les distances de sécurité non respectées l'oublie des clignotants, des conduites à risque.. etc..etc, Il faut insister pour que chaque usager de la route soit attentif, vigilant et respectueux du code de la route.

Pour ce qui me concerne je pratique la moto depuis 42 ans, je contrôle périodiquement et méticuleusement l'état de mes machines (en conformité avec le cahier des charge du constructeur) et ne fais en aucun cas de modification par rapport à l'origine de celles-ci, je respecte les carnets

d'entretien et fais confiance à mon mécanicien professionnel qui est parfaitement formé et dont j'ai toujours été satisfait. (cela représente un budget conséquent que j'assume).

Il ne me viendrait pas à l'idée de monter sur une machine dont un élément ne soit pas conforme tout en étant conscient que ma sécurité, la sécurité de mon passager et des autres usagers de la route soient menacés.

Je suis responsable et ne comprends pas l'utilité de ce contrôle technique, si ce n'est que de me faire perdre mon temps et mon argent.

N° 950566 - Nous sommes responsables

par :

03/07/2023 10:39

Bonjour

pas besoin d un CT pour nos motos

Cela fait 40 ans que je fais de la moto et c est ma vie qui est en jeux, pas besoin de rendre obligatoire un CT qui ne fera qu enrichir des labos

Les motards sont deja assez penalisés comme ca alors qu il s'agit d un moyen de locomotion peu polluant

N° 950568 - Une contrainte supplémentaire dont l'utilité n'est pas prouvée

par :

03/07/2023 10:39

Je suis professionnel de l'automobile (mécanicien automobile depuis 6ans titulaire d'un Bac Pro Mécanicien Après Vente Automobile et d'un CQP technicien expert après-vente automobile).

Même si rien ne va dans le sens du bien commun, ce contrôle technique paraît malheureusement incontournable.

Dans cette optique je voudrais appuyer certains points :

Le propriétaire du 2 roues devrait être impérativement être présent et le seul à manipuler le véhicule.

Les chutes, même à l'arrêt, arrivent facilement et pourraient amener de nombreux litiges entre professionnels et particuliers ou des blessures avec arrêt de travail pour le professionnel.

Le contrôle doit porter sur des points de sécurité essentiels (bruit excessif, pollution, freinage, éclairage, suspension, état général).

Les seuls outillages spécifiques à utiliser devraient être un banc de pollution (que les contrôleurs utilisent déjà pour les voitures) et un sonomètre qui ne coûte presque rien pour une entreprise. Le reste peut être contrôlé visuellement ou sans outillage spécifique.

L'investissement quasi nul en matériel et le nombre très réduit de points de contrôle, sans compter que le contrôleur ne manipule pas le véhicule devrait limiter le temps du contrôle à 20 minutes, soit la moitié du temps nécessaire pour un contrôle technique voiture (45 minutes en moyenne) et donc, limiter la charge supplémentaire de travail que ces professionnels auront du mal à absorber tout en permettant un maillage important sur le territoire car tout les centres de contrôle technique seraient en mesure de le faire.

Le coût pour les pro étant quasi nul et le contrôle rapide et sommaire, il me paraît indispensable que le prix de ce même contrôle soit limité à 35/40€ afin de faciliter l'acceptation mais aussi une dépense trop importante pour les ménages en ces temps difficiles.

La place disponible sur un deux roues motorisés étant limitée, et la dématérialisation étant la norme, il serait bon d'apposer une vignette uniquement sur la carte grise.

Car entre la vignette CRIT'AIR et la vignette d'assurance, il devient compliqué d'apposer une vignette supplémentaire sur un deux roues de manière visible.

Les forces de l'ordre sont de toute façon capables de vérifier la validité des contrôles techniques sans se référer à la vignette.

N° 950569 - Ct moto

par :

03/07/2023 10:40

Suis parfaitement opposé au ct moto qui n'apportera rien . Merci de faire le contrôle technique des routes objets d'accidents des 2 roues . Ne pas céder aux injonctions européennes, gardons notre légitimité !!

N° 950577 - Contrôle technique des 2 RM

par :

03/07/2023 10:42

Bonjour,

Si je répond à la consultation publique aujourd'hui, c'est que je suis absolument contre.

Je suis motard depuis 1978 et je roule tout les jours été comme hiver.

Pour moi, c'est simplement un impôt de plus, qui n'a rien à voir avec la sécurité des personnes. Les motards entretiennent leurs motos; si ce n'est les quelques olibrius de quartiers défavorisés avec leurs scoots et petites motos qui font les runs.

Il y a des accidents, mais c'est, surtout, dû à la vitesse et aux mauvais états des routes.

A propos, que faites vous des 707 millions reçus des amendes de radars automatiques, soi disant pour l'entretien des routes ( départementales, communales et voies urbaines...) c'est vraiment à déplorer.

De plus, je connais le gouvernement, avec un contrôle tout les 5 ans au début, puis ensuite tout les 4 ans puis 3 et enfin 2 ans pour finir, avec des points de contrôles en plus et l'augmentation du prix qui suit.

A qui, je vais confier ma moto? je possède une BMW K 1600 GTL , 340 KG. Qui pourra la contrôler? sûrement pas un petit gabarit.

Et pour la pollution, va t-on faire environ 120 KM aller retour pour le contrôle?

On n'est pas à Paris ici!

Concernant le bruit, les motos, même les plus bruyantes sont homologuées en sortie d'usine.

J'espère que vous abrogez cet loi insensée.

N° 950579 - Inutile

par :

03/07/2023 10:43

A chaque révision ma moto est contrôlée et réparé si nécessaire, nul besoin de rajouter un contrôle dont le seul but est de rapporter de l'argent à une société privé.

N° 950583 - Quel intérêt?

par :

03/07/2023 10:44

Perso, ma moto passe dans les mains du concessionnaire à minima une fois par an (voire 2 fois) pour l'entretien courant et les points de vérification qui vont bien (preuves à l'appui) tout en conservant une moto conforme à l'origine.

Quel intérêt dans mon cas de laisser un 2 roues de 280kg à des enseignes qui feront forcément appel (en partie par obligation) à des employés peu qualifiés (nouveaux permis, ..) sans compter le cout additionnel pour obtenir un contrôle qui va s'avérer vierge.

Pour ma part, l'entretien de ma moto fait partie de mes priorités car je roule tous les jours par tous les temps. Je ne peux me permettre d'avoir un 2 roues entretenu de manière aléatoire!

Cordialement

N° 950590 - Quel intérêt?

par :

03/07/2023 10:47

Perso, ma moto passe dans les mains du concessionnaire à minima une fois par an (voire 2 fois) pour l'entretien courant et les points de vérification qui vont bien (preuves à l'appui) tout en conservant une moto conforme à l'origine.

Quel intérêt dans mon cas de laisser un 2 roues de 280kg à des enseignes qui feront forcément appel (en partie par obligation) à des employés peu qualifiés (nouveaux permis, ..) sans compter le cout additionnel pour obtenir un contrôle qui va s'avérer vierge.

Pour ma part, l'entretien de ma moto fait partie de mes priorités car je roule tous les jours par tous les temps. Je ne peux me permettre d'avoir un 2 roues entretenu de manière aléatoire!

Cordialement

N° 950591 - CT moto : inutile et punitif

par :

03/07/2023 10:47

Tout d'abord on peut se poser la question de la légitimité des associations ayant saisi le conseil d'état a vouloir imposé un CT très largement rejeté par les usagers de 2 roues.

Ensuite il est bon de rappeler que l'Europe n'impose pas un CT puisque ldes mesures alternatives sont possible comme l'on fait la Finlande et le Danemark.

Le CT moto est inutile : il est évident que le pilote d'un deux roue motorisé entretient son véhicule puisque sa vie en dépend directement et que tout les organes de sécurité et mécanique sont visible contrairement aux voitures. D'ailleurs une étude commandité par les compagnie d'assurance ne mette en cause le mauvais état du véhicule que dans 0,3 % des accidents ! A mettre en rapport avec les 30 % du à l'état du réseau routier...

Concernant la pollution qui peut nier que le 2 roues motorisés (2RM) fluidifie énormément la circulation en zone urbaine. Qui n'a pas dans son entourage un membre de sa famille un voisin qui a finalement acquis un 2RM pour échapper au embouteillage.

Comment s'étonner si au vu de ces raisons objectives de refuser le CT moto, les motards se révoltent contre une mesure quasi unanimement rejeté par la communauté. En ces temps troublés est il vraiment utile de jeter de l'huile sur le feu au nom de 3 associations ne rassemblant au mieux que quelques centaines d'adhérents...



N° 950595 - CT moto : inutile et punitif

par :

03/07/2023 10:48

Tout d'abord on peut se poser la question de la légitimité des associations ayant saisi le conseil d'état a vouloir imposé un CT très largement rejeté par les usagers de 2 roues.

Ensuite il est bon de rappeler que l'Europe n'impose pas un CT puisque ldes mesures alternatives sont possible comme l'on fait la Finlande et le Danemark.

Le CT moto est inutile : il est évident que le pilote d'un deux roue motorisé entretien son véhicule puisque sa vie en dépend directement et que tout les organes de sécurité et mécanique sont visible contrairement aux voitures. D'ailleurs une étude commandité par les compagnie d'assurance ne mette en cause le mauvais état du véhicule que dans 0,3 % des accidents ! A mettre en rapport avec les 30 % du à l'état du réseau routier...

Concernant la pollution qui peut nier que le 2 roues motorisés (2RM) fluidifie énormément la circulation en zone urbaine. Qui n'a pas dans son entourage un membre de sa famille un voisin qui a finalement acquis un 2RM pour échapper au embouteillage.

Comment s'étonner si au vu de ces raisons objectives de refuser le CT moto, les motards se révoltent contre une mesure quasi unanimement rejeté par la communauté. En ces temps troublés est il vraiment utile de jeter de l'huile sur le feu au nom de 3 associations ne rassemblant au mieux que quelques centaines d'adhérents...

N° 950596 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 10:48

Ce contrôle est très mal organisé. Faite passer en premier les 50 cc jusqu'au 125 cc. Ce sont les 2 roues les plus trafiqués, ceux qui font le plus de bruit et qui polluent un maximum.

N° 950599 - Contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 10:51

De manière générale les motards prennent très grand soin de leur engin et sont bien conscients des risques d'organes de sécurité défaillants.

Ils sont bien conscients aussi que ce contrôle technique a d'autres objectifs que leur sécurité. La sécurité des motards passe par un bon état des routes, une sensibilisation des automobilistes au partage de la route et par la sensibilisation des motards aux risques encourus par une vitesse excessive.

N° 950606 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 10:54

Bonjour

Ce contrôle technique est inutile, il n'est pas concevable de prendre la route avec un véhicule qui ne soit pas correctement entretenu, les risques de chute sont trop importants si les pneus ou le freinage sont approximatifs.

ce contrôle ne concerne pas les véhicules 2 roues les plus trafiqués a savoir les 50cc souvent capables de rouler a des vitesses proscrites et cela sans permis

N° 950613 - Enfin!

par :

03/07/2023 10:55

Nous n'en pouvons plus du bruit et de la pollution des 2 roues qui prolifèrent  
Quel égoïsme qu'une seule personne puisse en déranger autant d'autres  
Il faut vérifier en priorité ces deux critères !

N° 950615 - CT inutile

par :

03/07/2023 10:56

Je ne vois aucune utilité à imposer un contrôle technique aux deux roues.  
Pollution ? le garagiste est déjà chargé des réglages pour être conforme à l'homologation. Sécurité ? quel (vrai) motard risque sa vie à rouler avec une machine sans frein ou des pneus usés ?  
L'apprentissage pour le permis marque fortement les esprits à la sécurité compte tenu de la fragilité du pilote sur 2 roues. On en est tous conscient.  
Les motos de collection moins utilisées bénéficient d'un intervalle de contrôle allongé mais pas la moto qui sort peu de son garage ? Et les 2 ou plusieurs machines qu'un propriétaire utilise peu chacune d'elle ? C'est de l'inégalité de traitement.  
Bruit ? D'accord mais quelle sera l'efficacité réelle ?  
Mon exemple : Début 2024 je dois conduire ma moto (de 2015) en révision, le mois suivant je devrais subir le contrôle technique ? Ridicule, aberrant, dépense inutile = impôt supplémentaire.  
Ce contrôle technique est-il LA mesure qui va améliorer la sécurité des deux roues sur la route ? Sur la base de quelle étude ? Qui a défini cette priorité ? Un lobby ? Un ignorant ? Un anti deux roues ? Un partisan du toujours plus d'impôts?  
Comme l'immense majorité des conducteurs de deux roues, je dis non à cette taxe, heu pardon, à ce contrôle technique idiot que je vais boycotter par fidélité à mes convictions. A vous maintenant de mettre en place des mesures coercitives comme vous savez le faire et qui coûtent de l'argent public. D'ignorer ce contrôle inutile ne me mettra pas plus en danger, je suis serein mais aussi extrêmement vigilant à ma sécurité et à celle des autres sur la route.  
Vive la liberté et l'égalité.

Soyons constructif : ne pourrions-nous pas instaurer un contrôle du niveau d'intelligence de nos dirigeants et décideurs ?

N° 950616 - Non pertinence de mise en place du CT moto

par :

03/07/2023 10:57

Bonjour, je ne suis pas pour la mise en place d'un ct moto pour plusieurs raisons, (1) je possède plusieurs motos de collection ce qui va me faire un trou supplémentaire dans mon budget déjà bien diminué par l'inflation galopante pour le seul profit du lobbying de X. (2) mécanicien de métier mes motos sont dans un parfait état d'entretien ma sécurité passant avant tout quand je roule en deux roues. (3) il serait plus judicieux de contrôler l'état du réseau routier déplorable que celui des motos

entretenu par la passion de leur propriétaire. (4) nous n'avons pas à subir les injonctions de l'Europe la France ayant voté Non au référendum quand à l'adhésion de celle-ci à l'UE

N° 950618 - Contre le CT moto

par :

03/07/2023 10:57

Après plus de 40 ans de conduite 2 roues, je n'ai pas attendu qu'il y ait un contrôle technique pour vérifier les points de sécurité de mes motos d'autant plus qu'on a appris ça au permis de conduire. Une moto avec un problème de sécurité est risquée à conduire, on n'a pas besoin d'un contrôle technique pour s'en apercevoir. Quand je conduis, je suis plus préoccupé par l'état des routes que l'état de ma moto, il y a plus d'accidents causés par une mauvaise chaussée que par un mauvais entretien des motos. Donc je dis non au contrôle technique moto qui est juste une taxe supplémentaire.

N° 950619 - Contrôle technique et véhicules motorisés à deux roues

par :

03/07/2023 10:57

Bonjour,

Propriétaire de nombreux véhicules motorisés à deux roues, je ne comprends pas la raison de la mise en place de ce nouveau contrôle.

Il est démontré depuis de nombreuses années que la première cause d'accident et de décès des deux roues motorisés est le mauvais entretien des infrastructures routières et non le manque d'entretien des véhicules.

Mon dernier accident personnel (automobile) est d'avoir éclaté un pneu dans un nid de poule abrupt et large de 30cm, situé au beau milieu d'une bretelle d'entrée sur une quatre voies.

Je ne confierais pas davantage mes véhicules au contrôle à des structures et des personnes non formées, non qualifiées, inaptées aux manipulations de base.

Il est donc urgent de tout arrêter et de revoir la copie depuis le début.

J'attends également des informations sur les perspectives d'amélioration de l'entretien des infrastructures routières et mobilier urbain, très souvent dangereux lui aussi pour certains usagers.

Merci de votre attention

N° 950624 - CT inutile

par :

03/07/2023 10:58

Je ne vois aucune utilité à imposer un contrôle technique aux deux roues.

Pollution ? le garagiste est déjà chargé des réglages pour être conforme à l'homologation. Sécurité ? quel (vrai) motard risque sa vie à rouler avec une machine sans frein ou des pneus usés ?

L'apprentissage pour le permis marque fortement les esprits à la sécurité compte tenu de la fragilité du pilote sur 2 roues. On en est tous conscient.

Les motos de collection moins utilisées bénéficient d'un intervalle de contrôle allongé mais pas la moto qui sort peu de son garage ? Et les 2 ou plusieurs machines qu'un propriétaire utilise peu chacune d'elle ? C'est de l'inégalité de traitement.

Bruit ? D'accord mais quelle sera l'efficacité réelle ?

Mon exemple : Début 2024 je dois conduire ma moto (de 2015) en révision, le mois suivant je devrais subir le contrôle technique ? Ridicule, aberrant, dépense inutile = impôt supplémentaire.

Ce contrôle technique est-il LA mesure qui va améliorer la sécurité des deux roues sur la route ? Sur la base de quelle étude ? Qui a défini cette priorité ? Un lobby ? Un ignorant ? Un anti deux roues ?

Un partisan du toujours plus d'impôts ?

Comme l'immense majorité des conducteurs de deux roues, je dis non à cette taxe, heu pardon, à ce contrôle technique idiot que je vais boycotter par fidélité à mes convictions. A vous maintenant de mettre en place des mesures coercitives comme vous savez le faire et qui coûtent de l'argent public. D'ignorer ce contrôle inutile ne me mettra pas plus en danger, je suis serein et extrêmement vigilant à ma sécurité et à celle des autres sur la route.

Vive la liberté et l'égalité.

Soyons constructif : ne pourrions-nous pas instaurer un contrôle du niveau d'intelligence de nos dirigeants et décideurs ?

N° 950625 - Objet: Consultation publique sur le Contrôle Technique des deux-roues motorisés  
par :

03/07/2023 10:59

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous écrire dans le cadre de la consultation publique concernant le Contrôle Technique (CT) des deux-roues motorisés. En tant que citoyen soucieux de l'environnement et de la sécurité routière, j'aimerais exprimer mon point de vue sur cette question.

Tout d'abord, je souhaite souligner que les accidents impliquant des deux-roues motorisés ne sont pas principalement liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes. C'est vrai dans le Gard, mon département de résidence, mais c'est aussi vrai sur tout le territoire. Une grande partie des incidents est due à des infrastructures dégradées. Il ne faut pas attendre d'atteindre les 80km/h pour s'apercevoir que les nids de poules, les gravillons, les saillies sont les vrais risques de nos routes, sans parler de la signalisation insuffisante ou du danger vital des barrières de sécurité. Par conséquent, plutôt que de se concentrer uniquement sur le Contrôle Technique, il serait plus judicieux de renforcer les investissements dans la rénovation des infrastructures routières afin d'améliorer la sécurité pour tous les usagers de la route.

En ce qui me concerne, je prends déjà très au sérieux ma sécurité routière en effectuant régulièrement les contrôles de sécurité enseignés lors de l'obtention de mon permis de conduire. Je suis conscient que ma sécurité personnelle ainsi que celle des autres usagers de la route est d'une importance primordiale. Cependant, il est crucial de souligner que ceux qui conduiraient des véhicules présentant des défauts de sécurité évidents sont précisément ceux qui n'auront jamais l'intention de se rendre dans un centre de Contrôle Technique. Par conséquent, l'obligation de passer un Contrôle Technique n'aurait qu'un impact limité sur la sécurité routière, mais engendrerait des coûts et des contraintes supplémentaires pour la collectivité et les propriétaires de deux-roues motorisés.

En outre, je souhaite souligner ma confiance en mon concessionnaire qui connaît ma moto et qui en effectue un entretien méticuleux et régulier au moins une fois par an. Les professionnels de confiance du secteur sont les mieux placés pour garantir la sécurité et le bon état des véhicules. C'est leur travail et leur devoir. Comme moi, les propriétaires de deux-roues motorisés ont souvent des relations étroites avec leur concessionnaire et bénéficient d'un suivi régulier et personnalisé de leur véhicule, ce qui n'est pas forcément le cas dans un centre de Contrôle Technique où l'expertise spécifique à chaque modèle peut faire défaut.

En ce qui concerne la pollution, il convient de noter que les deux-roues motorisés représentent seulement 0,5% de la pollution totale du secteur des transports. Les normes actuelles incitent déjà les constructeurs à exceller dans le domaine de la réduction des émissions polluantes. Par conséquent, il semble disproportionné d'imposer un Contrôle Technique à l'ensemble des deux-roues motorisés, étant donné que d'autres mesures et réglementations sont déjà en place pour lutter contre la pollution dans ce secteur.

De plus, le Contrôle Technique n'est pas nécessairement la solution adéquate pour résoudre la question spécifique du bruit excessif. Il convient de souligner que la législation actuelle déjà en vigueur traite et contrôle efficacement les problèmes de bruit, et il est primordial de faire respecter ces réglementations existantes.

Enfin, je voudrais souligner que les motos de plus de 30 ans devraient être exonérées du Contrôle Technique. Ces véhicules classiques sont souvent entretenus avec soin par des passionnés et utilisés de manière occasionnelle, limitant ainsi leur impact sur l'environnement et leur potentiel d'incident lié à leur utilisation.

En conclusion, Monsieur le Ministre, je vous encourage à prendre en considération ces différents arguments lors de l'examen de la question du Contrôle Technique des deux-roues motorisés. Plutôt que de mettre en place un Contrôle Technique obligatoire, il serait préférable d'investir davantage dans l'amélioration des infrastructures routières, de renforcer l'application des réglementations actuelles sur le bruit et de faire confiance aux concessionnaires et aux professionnels du secteur qui assurent déjà l'entretien et le suivi attentif des véhicules.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma contribution.

Dans l'attente de mesures réfléchies et équilibrées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

N° 950627 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 11:00

Je ne soutiens pas ce projet de loi.

Venant d'une directive européenne qui n'est pas légitime.

La sécurité routière c'est d'abord la formation, sensibilisation dès le plus jeune âge.

N° 950628 - Non pertinence de mise en place du CT moto

par :

03/07/2023 11:00

Bonjour, je ne suis pas pour la mise en place d'un ct moto pour plusieurs raisons, (1) je possède plusieurs motos de collection ce qui va me faire un trou supplémentaire dans mon budget déjà bien diminué par l'inflation galopante pour le seul profit du lobbying de [réseau de contrôle technique]. (2) mécanicien de métier mes motos sont dans un parfait état d'entretien ma sécurité passant avant tout quand je roule en deux roues. (3) il serait plus judicieux de contrôler l'état du réseau routier déplorable que celui des motos entretenues par la passion de leur propriétaire. (4) nous n'avons pas à subir les injonction de l'Europe la France ayant votée Non au référendum quand à l'adhésion de celle ci à l'UE

N° 950631 - Prise en main des motos

par :

03/07/2023 11:01

Bonjour, certaines motos sont compliquées à manœuvrer, il serait judicieux de laisser le propriétaire sur son véhicule pour éviter les chutes.

La pollution des véhicules moteur 2 temps sera très compliquée à faire régler car aucun réparateur n'est équipé d'analyseur de gaz ,comment feront les propriétaires?

Le permis moto devrait être obligatoire pour les contrôleurs.

N° 950633 - A vos taxes, prêt? contrôlez!

par :

03/07/2023 11:01

Mesdames, Messieurs,

Tous les arguments prouvant l'aberration de cette mesure ont déjà été exposés, maintes et maintes fois ... je ne le referai donc pas.

Je vous demande juste de vous positionner face à votre morale et votre éthique.

Préférez vous donner raison aux lobbyistes TRES intéressés ([réseau de contrôle technique], commerce des cycles ...) quitte à rogner le budget des motards au détriment de l'équipement ...ou laisser le choix responsable aux motards responsables de vérifier leur véhicules. Nous en sommes capable et formés pour. Si vous en doutez je vous invite à monter sur une moto défectueuse (pneus usés, kit chaîne en fin de vie, fourches asymétrique ...) il ne vous faudra pas plus de 5 secondes pour comprendre qu'il y a un problème.

Quant au bruit : OUI il faut agir, mais pour ça il y a des lois, des limitations sonores et des policiers pour les faire appliquer : nul besoin de légiférer sur ce qui existe déjà ...

J'en appelle à votre bon sens, tout simplement, et à vous mettre dans la peau du jeune permis qui a besoin de cet argent pour s'équiper (et qui entre nous sera 10 fois plus compétent que X pour vérifier sa moto).

N° 950636 - controle technique moto

par :

03/07/2023 11:02

il va être difficile de confier un véhicule pour lequel on fait des sacrifices sans connaître les compétences du contrôleur

le fonctionnement de certains véhicules n'étant pas simple, il faudrait une formation spécifique, je pense aux véhicules plus anciens

il serait souhaitable de mettre en place le contrôle pour les véhicules plus récents, ceux qui circulent le plus souvent et ensuite pour le reste du parc (véhicules qui font moins de 1000kms par an) de même pour les véhicules circulants en ville

N° 950638 - Objet: Consultation publique sur le Contrôle Technique des deux-roues motorisés

par :

03/07/2023 11:02

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous écrire dans le cadre de la consultation publique concernant le Contrôle Technique (CT) des deux-roues motorisés. En tant que citoyen soucieux de l'environnement et de la sécurité routière, j'aimerais exprimer mon point de vue sur cette question.

Tout d'abord, je souhaite souligner que les accidents impliquant des deux-roues motorisés ne sont pas principalement liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes. C'est vrai dans le Gard, mon département de résidence, mais c'est aussi vrai sur tout le territoire. Une grande partie des incidents est due à des infrastructures dégradées. Il ne faut pas attendre d'atteindre les 80km/h pour s'apercevoir que les nids de poules, les gravillons, les saillies sont les vrais risques de nos routes, sans parler de la signalisation insuffisante ou du danger vital des barrières de sécurité. Par conséquent, plutôt que de se concentrer uniquement sur le Contrôle Technique, il serait plus judicieux de renforcer les investissements dans la rénovation des infrastructures routières afin d'améliorer la sécurité pour tous les usagers de la route.

En ce qui me concerne, je prends déjà très au sérieux ma sécurité routière en effectuant régulièrement les contrôles de sécurité enseignés lors de l'obtention de mon permis de conduire. Je suis conscient que ma sécurité personnelle ainsi que celle des autres usagers de la route est d'une

importance primordiale. Cependant, il est crucial de souligner que ceux qui conduiraient des véhicules présentant des défauts de sécurité évidents sont précisément ceux qui n'auront jamais l'intention de se rendre dans un centre de Contrôle Technique. Par conséquent, l'obligation de passer un Contrôle Technique n'aurait qu'un impact limité sur la sécurité routière, mais engendrerait des coûts et des contraintes supplémentaires pour la collectivité et les propriétaires de deux-roues motorisés.

En outre, je souhaite souligner ma confiance en mon concessionnaire qui connaît ma moto et qui en effectue un entretien méticuleux et régulier au moins une fois par an. Les professionnels de confiance du secteur sont les mieux placés pour garantir la sécurité et le bon état des véhicules. C'est leur travail et leur devoir. Comme moi, les propriétaires de deux-roues motorisés ont souvent des relations étroites avec leur concessionnaire et bénéficient d'un suivi régulier et personnalisé de leur véhicule, ce qui n'est pas forcément le cas dans un centre de Contrôle Technique où l'expertise spécifique à chaque modèle peut faire défaut.

En ce qui concerne la pollution, il convient de noter que les deux-roues motorisés représentent seulement 0,5% de la pollution totale du secteur des transports. Les normes actuelles incitent déjà les constructeurs à exceller dans le domaine de la réduction des émissions polluantes. Par conséquent, il semble disproportionné d'imposer un Contrôle Technique à l'ensemble des deux-roues motorisés, étant donné que d'autres mesures et réglementations sont déjà en place pour lutter contre la pollution dans ce secteur.

De plus, le Contrôle Technique n'est pas nécessairement la solution adéquate pour résoudre la question spécifique du bruit excessif. Il convient de souligner que la législation actuelle déjà en vigueur traite et contrôle efficacement les problèmes de bruit, et il est primordial de faire respecter ces réglementations existantes.

Enfin, je voudrais souligner que les motos de plus de 30 ans devraient être exonérées du Contrôle Technique. Ces véhicules classiques sont souvent entretenus avec soin par des passionnés et utilisés de manière occasionnelle, limitant ainsi leur impact sur l'environnement et leur potentiel d'incident lié à leur utilisation.

En conclusion, Monsieur le Ministre, je vous encourage à prendre en considération ces différents arguments lors de l'examen de la question du Contrôle Technique des deux-roues motorisés. Plutôt que de mettre en place un Contrôle Technique obligatoire, il serait préférable d'investir davantage dans l'amélioration des infrastructures routières, de renforcer l'application des réglementations actuelles sur le bruit et de faire confiance aux concessionnaires et aux professionnels du secteur qui assurent déjà l'entretien et le suivi attentif des véhicules.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma contribution.

Dans l'attente de mesures réfléchies et équilibrées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

N° 950640 - CT inutile

par :

03/07/2023 11:02

Je ne vois aucune utilité à imposer un contrôle technique aux deux roues.

Pollution ? le garagiste est déjà chargé des réglages pour être conforme à l'homologation. Sécurité ? quel (vrai) motard risque sa vie à rouler avec une machine sans frein ou des pneus usés ?

L'apprentissage pour le permis marque fortement les esprits à la sécurité compte tenu de la fragilité du pilote sur 2 roues. On en est tous conscient.

Les motos de collection moins utilisées bénéficient d'un intervalle de contrôle allongé mais pas la moto qui sort peu de son garage ? Et les 2 ou plusieurs machines qu'un propriétaire utilise peu chacune d'elle ? C'est de l'inégalité de traitement.

Bruit ? D'accord mais quelle sera l'efficacité réelle ?

Mon exemple : Début 2024 je dois conduire ma moto (de 2015) en révision, le mois suivant je devrais subir le contrôle technique ? Ridicule, aberrant, dépense inutile = impôt supplémentaire.

Ce contrôle technique est-il LA mesure qui va améliorer la sécurité des deux roues sur la route ? Sur la base de quelle étude ? Qui a défini cette priorité ? Un lobby ? Un ignorant ? Un anti deux roues ? Un partisan du toujours plus d'impôts?

Comme l'immense majorité des conducteurs de deux roues, je dis non à cette taxe, heu pardon, à ce contrôle technique idiot que je vais boycotter par fidélité à mes convictions. A vous maintenant de mettre en place des mesures coercitives comme vous savez le faire et qui coûtent de l'argent public. D'ignorer ce contrôle inutile ne me mettra pas plus en danger, je suis serein et extrêmement vigilant à ma sécurité et à celle des autres sur la route.

Vive la liberté et l'égalité.

Soyons constructif : ne pourrions-nous pas instaurer un contrôle du niveau d'intelligence de nos dirigeants et décideurs ?

N° 950641 - A vos taxes, prêt, contrôlez!

par :

03/07/2023 11:03

Mesdames, Messieurs,

Tous les arguments prouvant l'aberration de cette mesure ont déjà été exposés, maintes et maintes fois ... je ne le referai donc pas.

Je vous demande juste de vous positionner face à votre morale et votre éthique.

Préférez vous donner raison aux lobbyistes TRES intéressés (X, commerce des cycles ...) quitte à rogner le budget des motards au détriment de l'équipement ...ou laisser le choix responsable aux motards responsables de vérifier leur véhicules. Nous en sommes capable et formés pour. Si vous en doutez je vous invite à monter sur une moto défectueuse (pneus usés, kit chaîne en fin de vie, fourches asymétrique ...) il ne vous faudra pas plus de 5 secondes pour comprendre qu'il y a un problème.

Quant au bruit : OUI il faut agir, mais pour ça il y a des lois, des limitations sonores et des policiers pour les faire appliquer : nul besoin de légiférer sur ce qui existe déjà ...

J'en appelle à votre bon sens, tout simplement, et à vous mettre dans la peau du jeune permis qui a besoin de cet argent pour s'équiper (et qui entre nous sera 10 fois plus compétent que X pour vérifier sa moto).

N° 950643 - controle technique motos

par :

03/07/2023 11:03

bonjour, possédant 4 motos, 1 de 1968,1 de 1973,et 2 de 1997,quelle controles seront effectue sur les motos de plus de 50 ans car elles ne sont plus aux normes actuelle,je suis un ancien mecano motos et mes vehicules sont en bon etat,pourquoi la france n a pas suivi les conseils de la comission europeenne?

N° 950646 - Pourquoi pas le contrôle technique par les enseignes d'entretien motos

par :

03/07/2023 11:05

Bonjour,



Si le contrôle technique doit voir le jour, je veux pouvoir être assuré de repartir avec une moto parfaitement sûre et sur laquelle je peux compter.

Qui de mieux alors que les centres qui connaissent les motos, établir avec eux la liste des points à contrôler et délivrance du certificat de conformité de sécurité de l'engin contrôlé.

Dans le fait de demander aux centres de contrôle technique automobile de faire les contrôles motos est un non-sens et une mise en danger de la moto et du motard. C'est une régression.

Les infrastructures et les connaissances des techniciens de l'enseigne sont déjà présentes. Une mise en confiance accrue du motard de faire faire le contrôle par son centre habituel. Et une capacité plus importante de l'enseigne à détecter les problèmes majeurs.

Vous pouvez me dire que cela ressemble à un entretien régulier de la moto, oui, sauf qu'il y a obligation de passer des points précis et à des dates précises, pas à se fier au bon vouloir du motard qui peut faire son entretien lui-même et ses contrôles lui-même sans assurance de leurs qualités.

Je serais grandement rassuré si c'est le centre où j'entretiens ma moto qui effectue les contrôles et qui peut me pointer et me réparer dans le même temps les problèmes majeurs. Ce qui m'évite de repartir avec une "éventuelle" moto défectueuse.

J'espère que vous avez à coeur la sécurité des usagers, motards en tête, car confier le contrôle technique moto à des centres incompetents me paraît très dangereux.

Cordialement,

N° 950647 - L'Europe du contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 11:05

Plutôt que d'essayer de construire une Europe de la sécurité des 2 roues. On préfère taxer !

A croire que c'est la moto qui tue et pas les infrastructures et les comportements !!!!!

N° 950648 - controle technique moto

par :

03/07/2023 11:05

il va être difficile de confier un véhicule pour lequel on fait des sacrifices sans connaître les compétences du contrôleur

le fonctionnement de certains véhicules n'étant pas simple, il faudrait une formation spécifique, je pense aux véhicules plus anciens

il serait souhaitable de mettre en place le contrôle pour les véhicules plus récents, ceux qui circulent le plus souvent et ensuite pour le reste du parc (véhicules qui font moins de 1000kms par an) de même pour les véhicules circulants en ville

N° 950652 - Contrôle technique moto.

par :

03/07/2023 11:06

Motard depuis 46 ans, je me permet d'exprimer ici mon désaccord formel sur la mise en place d'un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés. En effet, d'une part, le pilotage d'une

moto est soumis à un équilibre instable et un contact pneus/chaussée réduit à quelques centimètres carrés ceci implique des pneumatiques en très bon état, un freinage performant ainsi que des amortisseurs dignes de ce nom, d'autre part, la plupart des deux roues ne sont pourvu que d'un seul optique de phare et par conséquent une qualité d'éclairage inférieur à celui des autres véhicules. En ce qui concerne les bruits d'échappements, certains possesseurs de deux roues ne manqueront pas de remettre en place les chicane dans les silencieux, uniquement pour passer au contrôle technique et ce chargeront de les enlever dès le contrôle effectué. Depuis que je suis motard, j'ai constaté une très nette amélioration du comportement de mes congénères et une baisse significative de l'accidentologie, ce qui prouve une fois de plus que les motards ne roulent pas à cheval sur des poubelles, comme le prétendent la stè. Dékra (juge et partie dans cette affaire) ainsi que les écolos bobos des grandes villes en mal de reconnaissance politique. Nous, motards portons un soin tout particulier et très pointu à l'état de nos montures entretenues principalement par des réparateurs professionnels dont les compétences sont à des années lumière au dessus de celles que pourrait avoir un contrôleur C.T. Pour les raisons affligeantes de vérité, exposées ci-dessus, je vous demande de sursoir à l'application de la mise en place du contrôle technique obligatoire, comme l'ont fait certains pays européens. Merci.

N° 950653 - contrôle technique honteux

par :

03/07/2023 11:06

Aucune améliorations à la sécurité routière ne sera apporter pas ce contrôle technique. L'entretien des véhicules de motards sont onéreux et respectés car il est déjà dans la conscience des usagés que cela en va de leurs vies. Il est incroyable que trois associations, lobbystes et motivés par des raisons tout autres que la sécurité, soient à l'origine de ce contrôle technique. Les usagés sont déjà inquiets de la mise en place de ce contrôle dans les divers centres agréés qui ne sont ni adaptés, ni formés (les techniciens), ni équipés à celui-ci. pour le thème environnemental, ce contrôle sera un frein supplémentaire à la motivation d'utilisation des véhicules 2 roues qui pourtant participent fortement à la régulation du trafic routier urbain et péri-urbain tout en limitant l'empreinte carbone. il serait bien plus judicieux d'utiliser la pédagogie en créant des stages en centres moto école ou associations afin d'éveiller une plus grande conscience au respect des règles de sécurité routière, d'usage et partage de la route ...

N° 950655 - Avis sur le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 11:07

Bonjour,

pour quoi le CT MOTO n'a aucun sens :

- sur une moto TOUT se voit à l'oeil nu, pas besoin de pont élévateur ou de fosse.
- les éléments important tels que : usure des pneumatiques, état des freins, conformité de la plaque d'immatriculation et du système d'échappement, assurance et carte grise en règle peuvent être vérifié par la maréchaussée lors de contrôles inopinés
- les éléments d'usure s'usent plus vite sur une moto que sur une voiture, un délai de 2 ans entre 2 contrôles ne sert donc à rien, sachant qu'un peu arrière peut parcourir de 3000 à 6000 km, soit une saison ...

il est fort dommage que 2 associations parisiennes prennent en otages TOUS les motards de l'hexagone, encore une fois l'Etat français s'avilie devant une minorité non représentative

Il est encore temps de faire marche arrière et de retrouver la raison

N° 950659 - Non a ce contrôle inutile

par :

03/07/2023 11:08

Tout d'abord le bruit des deux roues motorisés, il faut savoir qu'en 10 minutes n'importe qui peut démonter un échappement bruyant pour le remplacer par l'échappement homologué d'origine, donc mesure inutile.

Voyons maintenant la sécurité des motards, a savoir que seulement 0.3 % des accidents a moto sont du a un défaut d'entretien, les motards contrairement aux automobilistes sont des passionnés, donc entretiennent ou font entretenir leurs machines avec rigueur et soins, 28% de motards en plus, 24% d'accidents en moins, donc ce contrôle ne servira a rien ou plutôt si a ponctionner 50 € ou plus aux usagers de 2 RM.

Qui va contrôler les motos ? quid de la formation des contrôleurs, quel sera le maillage territorial des centres de contrôle, j'habite un département très vaste avec très peu d'habitants (04), hors je me refuse a aller faire 100 kms pour me faire ponctionné 50 € pour un contrôle inutile.

La mesure sécuritaire de bon sens serait déjà de contrôler l'état déplorable des routes, nids de poules, bandes de peintures glissantes, ralentisseurs hors normes et parfois glissants (coussins Berlinois) gravillonnage d'un autre age des chaussées, qui plus est non balayés, rafistolage des fissures avec du goudron liquide extrêmement glissant en été.

Tout reste a faire en matière de sécurité des motards, mais ce contrôle technique sera totalement inutile, a part ponctionner un peu plus l'usager.

N° 950660 - Contre la mise en place d'un CT

par :

03/07/2023 11:08

Il n'est pas nécessaire d'obliger les motards titulaire d'un permis A a soumettre leur 2 roues à un contrôle technique pour plusieurs raisons.

Les motards ne sont pas des inconscients, nous prenons soins de nos enfants et ne mettons pas en péril notre propre sécurité et par extension celle des autres. Nous vérifions de manière systématique l'état de nos machines et veillons a ce que tout les éléments de sécurité fonctionne. Que ce soit, nos pneus, freins, pièces d'usure ou éclairage. Notre propre sécurité est notre priorité à tous.

L'instauration d'un CT ne réduira pas l'accidentologie des 2 roues car les accidents liés à un défaut d'ordre technique sont proches de 0.

Pour protéger les motards, faire de la prévention auprès des autres usagers de la route. Améliorer les infrastructures routières et la sécurité est une meilleure piste pour nous protéger.

De plus, le CT ne ciblera que les bons citoyens soucieux de rester en règle et ne résoudra rien aux problèmes de rodéos sauvage avec des motos et scooters le plus souvent volée. Ceux qui devraient être la cible de ce CT ne seront finalement jamais concernés par ce dernier.

N° 950667 - Non a ce contrôle inutile

par :

03/07/2023 11:10

Tout d'abord le bruit des deux roues motorisés, il faut savoir qu'en 10 minutes n'importe qui peut démonter un échappement bruyant pour le remplacer par l'échappement homologué d'origine, donc mesure inutile.

Voyons maintenant la sécurité des motards, a savoir que seulement 0.3 % des accidents a moto sont du a un défaut d'entretien, les motards contrairement aux automobilistes sont des passionnés, donc entretiennent ou font entretenir leurs machines avec rigueur et soins, 28% de motards en plus, 24% d'accidents en moins, donc ce contrôle ne servira a rien ou plutôt si a ponctionner 50 € ou plus aux usagers de 2 RM.

Qui va contrôler les motos ? quid de la formation des contrôleurs, quel sera le maillage territorial des centres de contrôle, j'habite un département très vaste avec très peu d'habitants (04), hors je me refuse à aller faire 100 kms pour me faire ponctionner 50 € pour un contrôle inutile.

La mesure sécuritaire de bon sens serait déjà de contrôler l'état déplorable des routes, nids de poules, bandes de peintures glissantes, ralentisseurs hors normes et parfois glissants (coussins Berlinois) gravillonnage d'un autre âge des chaussées, qui plus est non balayés, rafistolage des fissures avec du goudron liquide extrêmement glissant en été.

Tout reste à faire en matière de sécurité des motards, mais ce contrôle technique sera totalement inutile, à part ponctionner un peu plus l'usager.

N° 950669 - CT inutile

par :

03/07/2023 11:10

Je ne vois aucune utilité à imposer un contrôle technique aux deux roues.

Pollution ? le garagiste est déjà chargé des réglages pour être conforme à l'homologation. Sécurité ? quel (vrai) motard risque sa vie à rouler avec une machine sans frein ou des pneus usés ?

L'apprentissage pour le permis marque fortement les esprits à la sécurité compte tenu de la fragilité du pilote sur 2 roues. On en est tous conscient.

Les motos de collection moins utilisées bénéficient d'un intervalle de contrôle allongé mais pas la moto qui sort peu de son garage ? Et les 2 ou plusieurs machines qu'un propriétaire utilise peu chacune d'elle ? C'est de l'inégalité de traitement.

Bruit ? D'accord mais quelle sera l'efficacité réelle ?

Mon exemple : Début 2024 je dois conduire ma moto (de 2015) en révision, le mois suivant je devrais subir le contrôle technique ? Ridicule, aberrant, dépense inutile = impôt supplémentaire.

Ce contrôle technique est-il LA mesure qui va améliorer la sécurité des deux roues sur la route ? Sur la base de quelle étude ? Qui a défini cette priorité ? Un lobby ? Un ignorant ? Un anti deux roues ?

Un partisan du toujours plus d'impôts ?

Comme l'immense majorité des conducteurs de deux roues, je dis non à cette taxe, heu pardon, à ce contrôle technique idiot que je vais boycotter par fidélité à mes convictions. À vous maintenant de mettre en place des mesures coercitives comme vous savez le faire et qui coûtent de l'argent public. D'ignorer ce contrôle inutile ne me mettra pas plus en danger, je suis serein et extrêmement vigilant à ma sécurité et à celle des autres sur la route.

Vive la liberté et l'égalité.

Soyons constructif : ne pourrions-nous pas instaurer un contrôle du niveau de compétences de nos dirigeants et décideurs ?

N° 950670 - Contre le CT

par :

03/07/2023 11:11

Le bruit

Lorsqu'on évoque le CT moto à un NON motard, le premier argument est LE BRUIT (hormis celui de dire "moi je paye, je ne vois pas pourquoi les motards ne payeraient pas").

- Il existe déjà une législation et des mesures contre le bruit ... Insuffisamment appliquées
- Ces mesures pourraient être complétées et améliorées par des mesures compensatoires efficaces, surtout pour le bruit en montagne. Le CT empêchera la création de ces mesures
- Le bruit n'est pas causé par le mauvais état de la moto, mais par le remplacement volontaire de pièces par le propriétaire
- Le CT est inutile car il est facile de remonter les pièces d'origine une journée, tous les 3 ans.

Autres arguments :

- Je refuse de confier ma moto à un opérateur qui n'a pas au moins son permis moto avec en plus une formation spécifique.
- Je suis prêt à utiliser tous les recours possibles en cas de suspicion de chute à l'arrêt de ma moto (Il y en aura beaucoup, honnêtes ou pas)
- Je refuse de faire des dizaines (voire centaines) de Km pour accéder à un CT homologué pour les motos
- J'ai l'intention de boycotter tous les centres X
- Le CT est une mesure de SECURITE ROUTIERE ! Il doit le rester ! S'il est détourné de son objectif par les lobbies, la politique politicienne, les antagonismes bureaucratiques, il coutera cher et ne fonctionnera pas.

N° 950672 - Contre la mise en place d'un CT

par :

03/07/2023 11:11

Il n'est pas nécessaire d'obliger les motards titulaires d'un permis A à soumettre leurs 2 roues à un contrôle technique pour plusieurs raisons.

Les motards ne sont pas des inconscients, nous prenons soin de nos engins et ne mettons pas en péril notre propre sécurité et par extension celle des autres. Nous vérifions de manière systématique l'état de nos machines et veillons à ce que tous les éléments de sécurité fonctionnent. Que ce soit, nos pneus, freins, pièces d'usure ou éclairage. Notre propre sécurité est notre priorité à tous.

L'instauration d'un CT ne réduira pas l'accidentologie des 2 roues car les accidents liés à un défaut d'ordre technique sont proches de 0.

Pour protéger les motards, faire de la prévention auprès des autres usagers de la route. Améliorer les infrastructures routières et la sécurité est une meilleure piste pour nous protéger.

De plus, le CT ne ciblera que les bons citoyens soucieux de rester en règle et ne résoudra rien aux problèmes de rodéos sauvages avec des motos et scooters le plus souvent volés. Ceux qui devraient être la cible de ce CT ne seront finalement jamais concernés par ce dernier.

N° 950684 - avis CT 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 11:14

Dans la réalité, le contrôle technique moto n'a évidemment aucune vocation sécuritaire, sachant que la motif technique est très rarement lié à l'accidentologie des motards.

En vérité, il s'agit d'imposer un nouvel impôt masqué dans un contexte où le contribuable français est déjà étouffé fiscalement et de satisfaire certains lobbies.

Une nouvelle fois, il va être difficile pour le gouvernement de blanchir les motivations de ce nouvel impôt déguisé et il est probable que les motards se constituent initiateurs de nouveaux mouvements sociaux de masse à l'issue de la mise en place de ce décret.

N° 950688 - Non au CT moto, Oui à l'entretien des routes

par :

03/07/2023 11:16

Bonjour,

le projet de loi rendant obligatoire le CT moto est d'évidence une question de gros sous plutôt que de sécurité. Pour nous motards, l'entretien de notre moto est garant de notre sécurité et de notre vie. L'état des routes, même avec une moto bien entretenue, est parfois accidentogène, c'est donc une priorité que de rendre les routes sécuritaires pour tout usager.

Aussi, une des aberrations de ce projet de loi : Les contrôleurs ne seront pas motards et ne seront pas formés spécialement au contrôle moto et à la manipulation des motos. Ceci montre bien que la sécurité du motard n'est en rien l'objectif de ce CT. comment quelqu'un qui ne connaît pas les 2 roues pourra manipuler et contrôler une moto ? comment être sûr qu'à la sortie du CT, celui-ci aura été fait correctement, que la moto n'a pas subi de détérioration. Aussi les accidents de moto liés à un mauvais entretien ne représentent qu'une part minime des accidents. Au lieu de se concentrer sur une véritable mise en sécurité des motards, cette loi ne cherche qu'à répondre à la pression des lobby, à trouver comment obliger des citoyens à leur verser de l'argent, sur le dos d'une cause réelle, la sécurité, mais avec une solution qui ne sert personne d'autre que les entreprises de CT. Pour la sécurité des motards, retirez ce projet de loi, et proposez de vraies solutions. Respectueusement, une motarde risquant sa vie tous les jours sur des routes à nid de poules.

N° 950692 - tricherie au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 11:17

Le rapport monté par le leader européen des contrôles techniques véhicules ([réseau de contrôle technique]) indique que 10% des accidents de motos sont dû à un problème technique, alors que les organismes indépendants annoncent 0,5%. Là, pour [réseau de contrôle technique] je n'y vois que du profit.

Le parc motos augmente régulièrement depuis des années (30%) et nombre de tués a baissé de 19%. Pourquoi rendre obligatoire un CT, un motard qui n'entretient pas sa moto est sûr de finir à l'hôpital.

N° 950694 - Avis sur le CT moto

par :

03/07/2023 11:17

L'accidentologie moto est due essentiellement à l'état des routes et très peu (-05%) à des problèmes techniques. De plus la fréquence prévue pour ces contrôles est excessive car une moto roule peu, moins de 4000km par an. Par ailleurs lors des formations au permis de conduire "moto" l'accent est mis sur les contrôles à faire avant de se servir de la machine et les motards sont particulièrement sensibilisés à ces problèmes.

Nous avons le sentiment très fort que cette obligation de contrôle technique répond davantage à des considérations mercantiles de la part des entreprises concernées plutôt qu'une véritable nécessité technique. La moto étant essentiellement pratiquée par des jeunes au pouvoir d'achat limité, le coût de ce contrôle qui se révèle par ailleurs excessif viendra gréver le budget consacré à l'entretien du véhicule poussant bon nombre de motards soit à ne pas se plier au contrôle technique et se mettre en défaut par rapport à la loi et donc à l'assurance, soit à réduire d'autant le budget entretien.

Bref, un contrôle technique qui "techniquement" ne se justifie pas. Les exemples en Allemagne et en Belgique en est la preuve

N° 950700 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 11:20

Bonjour, étant propriétaire de 2 motos de collection qui démarrent au "Kick", comment le contrôleur pourra-t-il démarrer mes véhicules afin de les positionner dans l'atelier sans mon assistance (et donc

problème d'assurance en cas de blessure du contrôleur et/ou dégâts sur la moto). De plus, mes motos sont dépourvues de clignotants (il n'y en avait pas d'origine) et il n'y a pas de normalité vis à vis du bruit car par de DB limite sur le certificat d'immatriculation... De plus, j'ai des amis qui, en plus, ont un embrayage au pied, ce qui continue d'augmenter le risque d'une utilisation par le non initié que sera le contrôleur technique.

N° 950705 - Ct moto

par :

03/07/2023 11:21

Encore une disposition n'ayant pour toute utilité que la taxation supplémentaire des usagers de la route.

Projet parfaitement inutile et très mal ficelé mettant en exergue une fois de plus l'ignorance totale du sujet traité.

N° 950706 - avis CT 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 11:21

Dans la réalité, le contrôle technique moto n'a évidemment aucune vocation sécuritaire, sachant que la motif technique et très rarement lié à l'accidentologie des motards.

En vérité, il s'agit d'imposer un nouvel impôt masqué dans un contexte où le contribuable français est déjà étouffé fiscalement et de satisfaire certains lobbies.

Une nouvelle fois, il va être difficile pour le gouvernement de blanchir les motivations de ce nouvel impôt déguisé et il est probable que les motards se constituent initiateurs de nouveaux mouvements sociaux de masse à l'issue de la mise en place de ce décret.

N° 950709 - Oui, mais....

par :

03/07/2023 11:22

Pourquoi pas un ct pour les deux roues, mais il faut alors tous les intégrer dans la mesure, mobylettes, scooters de n importe quelle cylindrée, qui sont les deux roues les plus pourris en circulation.

N° 950710 - controle technique moto

par :

03/07/2023 11:23

Bonjour, étant propriétaire de 2 motos de collection qui démarrent au "Kick", comment le contrôleur pourra démarrer mes véhicules afin de les positionner dans l'atelier sans mon assistance (et donc problème d'assurance en cas de blessure du contrôleur et/ou dégâts sur la moto). De plus, mes motos sont dépourvues de clignotants (il n'y en avait pas d'origine) et il n'y a pas de normalité vis à vis du bruit car par de DB limite sur le certificat d'immatriculation... De plus, j'ai des amis qui, en plus, ont un embrayage au pied, ce qui continue d'augmenter le risque d'une utilisation par le non initié que sera le contrôleur technique.

N° 950712 - L'obligation d'un contrôle technique ne servira à rien d'autre qu'à enrichir les centres de contrôle technique.

par :

03/07/2023 11:24

Y a t-il des conducteurs de deux roues dans les personnes qui veulent imposer ces contrôles? Je ne pense pas.

Un conducteur de deux roues tient à sa vie et entretient son véhicule! Un deux roues qui freine mal ou qui ne tient pas bien la route va rapidement causer des frayeurs à son conducteur, qui, ira rapidement réparer ce qui est nécessaire.

L'échappement fait trop de bruit? L'éclairage ne fonctionne pas correctement ? Les forces de l'ordre ont depuis longtemps la possibilité de verbaliser ceux qui ne sont pas en règles.

A part faire perdre du temps et de l'argent aux propriétaires de ces véhicules, l'obligation d'un contrôle technique ne servira à rien d'autre qu'à enrichir les centres de contrôle technique.

N° 950713 - Pourquoi je suis contre un contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 11:24

Bonjour,

Je possède actuellement 3 motos. 2 de ces motos sont des motos de collection de 1971 et 1972. Elles sont conformes à l'origine et je les entretiens régulièrement. Que va-t-on contrôler sur ces deux motos? Pas le bruit ni la pollution car à cette époque il n'y avait pas de normes sur ces véhicules. Le niveau du look de frein? Il n'y en a pas. Le contrôle de l'usure des plaquettes, ce sont des freins à tambours donc sans démontage, impossible d'effectuer ce contrôle. Donc que vont-ils contrôler? Pour ma part, je pense que les véhicules collections devraient être exemptés du contrôle technique. Pour mon autre moto, je ne confierais pas mon véhicule à un personnel qui n'a pas son permis de conduire moto comme cela est exigé pour les poids lourds.

De plus, ce contrôle technique vise principalement le bruit. Comment va-t-on le juger, ce qui est inscrit sur la carte grise? ou une autre norme et laquelle?

Combien de temps va-t-il falloir pour remettre le pot d'origine? une demi heure ce que ne manqueront pas de faire ceux qui ont des pots bruyants (ce n'est pas mon cas).

En bref, pour un contrôle que je fais régulièrement, ce contrôle technique ne n'apportera rien si ce n'est de dépenser 50€ par moto.

N° 950718 - refus catégorique du CT MOTO

par :

03/07/2023 11:26

bonjour,

les associations de motards et motardes, les motards et motardes de tout horizon ont signifié à de nombreuses reprises leur refus du CT Moto.

Sous l'impulsion de pseudo associations environnementalistes, de géant du CT dont X, qui n'ont eu de cesse d'opposer l'action climatique à la pratique du 2RM, le gouvernement a cédé et a choisi de suivre une minorité au mépris d'un collectif.

Le 2RM est un acteur puissant contre le réchauffement climatique en proposant une alternative à une mobilité douce urbaine avec une consommation maîtrisée et en deça des autres modes thermiques voir électriques. En effet, de nombreux motards utilisent le 2RM au quotidien sur des trajets domicile / bureau en ayant comme action immédiate une fluidification de la circulation à proximité et dans les grandes villes.

Le nombre de motos mal entretenues ne représente qu'un faible partie du parc quasi insignifiante. Un motard(e) entretient sa monture car il risque sa vie en cas de défaillance. D'ailleurs, les pouvoirs



publics sont régulièrement interpellés sur l'état des routes fortement dégradées et des sécurités passives qui n'existent pas.

Arrêtez de vous voiler la face sur de faux problèmes et acceptez de reprendre la main sur un décret qui est dicté par une minorité au nom de l'environnement sans aucun soucis du bien commun.

PS les associations type X, ou X, derrière le principe de précaution, ont un bilan carbone sans doute déplorable.

N° 950720 - contre le ct moto

par :

03/07/2023 11:27

j'utilise ma moto pour aller travailler. Je roule moins de 3000 kms par an soit 9000 kms entre chaque contrôle technique. Je vais payer un contrôle pour si peu de kms ? pour quelle usure ? Pneus ? plaquettes freins? chaîne ?

ça devient ridicule !!! l'impression perçue est juste de vouloir taxer indirectement les utilisateurs !!!

N° 950723 - refus catégorique du CT MOTO

par :

03/07/2023 11:28

bonjour,

les associations de motards et motardes, les motards et motardes de tout horizon ont signifié à de nombreuses reprises leur refus du CT Moto.

Sous l'impulsion de pseudo associations environnementalismes, de géant du CT dont X, qui n'ont eu de cesse d'opposer l'action climatique à la pratique du 2RM, le gouvernement a cédé et a choisi de suivre une minorité au mépris d'un collectif.

Le 2RM est un acteur puissant contre le réchauffement climatique en proposant une alternative à une mobilité douce urbaine avec une consommation maîtrisée et en deça des autres modes thermiques voir électriques. En effet, de nombreux motards utilisent le 2RM au quotidien sur des trajets domicile / bureau en ayant comme action immédiate une fluidification de la circulation à proximité et dans les grandes villes.

Le nombre de motos mal entretenues ne représente qu'un faible partie du parc quasi insignifiante. Un motard(e) entretient sa monture car il risque sa vie en cas de défaillance. D'ailleurs, les pouvoirs publics sont régulièrement interpellés sur l'état des routes fortement dégradées et des sécurités passives qui n'existent pas.

Arrêtez de vous voiler la face sur de faux problèmes et acceptez de reprendre la main sur un décret qui est dicté par une minorité au nom de l'environnement sans aucun soucis du bien commun.

PS les associations type X, ou X, derrière le principe de précaution, ont un bilan carbone sans doute déplorable.

N° 950726 - tout faux !

par :

03/07/2023 11:29

Comme préconisé par la [association de motard] la moto est une solution : moins d'encombrement, plus de fluidité, moins de pollution ! Voilà pour le côté écologiste. Pour le côté technique : connaissez-vous beaucoup d'automobilistes qui vérifient le bon état de leur transmission (pont, cardan...), de leurs pneus, de leur éclairage... un motocycliste fait ça naturellement et quotidiennement en enfourchant sa moto. Quant à la pollution par le bruit, il existe déjà des outils pour ça non ? les forces de l'ordre, gendarmes et policiers sont en principe équipés et présents aussi pour pallier cela. Les directives européennes ne tapent pas du poing sur la table, elles indiquent être audibles à des « mesures de sécurité routière alternatives efficaces pour les véhicules à deux et trois

roues». Et pour revenir aux chiffres de l'accidentalité due à un défaut technique sur une moto, vous savez parfaitement que les chiffres avancés par les «pro-contrôle technique moto» sont très exagérément faux !

N° 950730 - Formation des contrôleurs - Accidentologie

par :

03/07/2023 11:30

Tout d'abord, notons que j'entends par moto des véhicules 2,3 roues nécessitant l'obtention d'un permis A, soit plus de 125 cm<sup>3</sup>. Permis A qui fait l'objet d'une excellente formation et qui sensibilise très bien les conducteurs de motos à la sécurité passive liée à l'état du véhicule et à son entretien.

Je fais une distinction entre les plus de 125 cm<sup>3</sup> et les 125cm<sup>3</sup> et moins car la formation étant différente la sensibilisation des conducteurs n'est pas la même et leur rapport à la conduite et l'entretien d'un 2 roues à moteur (2RM).

Le contrôle technique pour les 2RM de plus de 125 cm<sup>3</sup> n'est pas judicieux car le parc roulant est régulièrement entretenu est les propriétaires de ces véhicules ont largement conscience du danger pour sa vie que représente un véhicule en mauvais état.

Par ailleurs, la manipulation d'un 2RM dont le poids se situe généralement entre les 200 Kg et 300 kg, voir plus n'est pas une chose innée ni aisée pour un non motard et une formation spécifique des contrôleurs semble indispensable mais n'a pourtant pas été prévue.

Quid de la manipulation de ces véhicules pour des contrôleurs qui n'ont pas le permis de conduire ces véhicules ?

Quid des risques de blessures de ces contrôleurs lorsqu'ils se feront amener par le poids de la motos qu'ils sont censé déplacer ?

Quid des dégâts occasionnés par la chute des 2RM manipulés par des contrôleurs qui ne seraient pas apte à le faire ?

Par ailleurs, pour ce que j'ai pu lire du projet de décret, je suis très circonspect quant à son intérêt. Contrôle du bruit : les motards qui trafiquent leur pot d'échappement pour émettre d'avantage de bruit remettent leur machine en conformité avant de l'amener au CT et feront l'opération inverse une fois le certificat obtenu.

Contrôle de la limitation de vitesse : de la même façon les véhicules seront conforme pour le CT, mais après ? La plupart du temps il s'agit d'un bridage électronique facile à modifier

Contrôle des éléments de sécurité : Comme écrit plus haut, les motards sont conscient que de sa vie dépend le bon état de son véhicule, mais la minorité qui roule sur des véhicules trop bruyants ou débridés.

Encore une fois, les citoyens consciencieux et responsables sont mis à l'amende à cause d'une minorité qui ne respectent pas les lois et les autres usagers de la voie publique.

Encore une fois l'Europe cède sous la pression des lobbies de sociétés qui voient là une belle source de croissance.

Ne serait-il pas plus judicieux de sanctionner de façon dissuasive les défauts d'entretien, les véhicules bruyants ou débridé plutôt que de taxer via le CT tous les conducteurs de 2RM, d'autant que ce n'est pas à l'état que va profiter cette taxe mais à des entreprises privées et souvent étrangères.

Je suis donc très opposé à la généralisation du CT aux 2RM soumis à l'obtentions du permis A. Je suis plus nuancé pour les 2RM qui ne nécessitent pas l'obtention de ce permis car faute d'une vraie formation les conducteurs n'ont aucune conscience des risques qu'ils prennent à rouler avec des

freins en mauvais état, des pneus lisses, sans éclairage ou même sans un minimum d'équipement de sécurité.

Je suis convaincu que le CT n'aura malheureusement aucune influence sur l'accidentologie des conducteurs de 2RM. Et n'est pas là son but ???

N° 950731 - Contrôle technique moto inadapté et injuste

par :

03/07/2023 11:30

Je pense que ce projet de contrôle technique n'est pas adapté à la réalité du terrain.

Aujourd'hui 0,3% des accidents de 2 roues motorisés ont pour origine une défaillance de sécurité des véhicules - 0,3 % (sources assureurs) contre 30% ayant pour origine le mauvais état des infrastructures routières - 30 % (source sécurité routière).

Il semble évident que dans la quasi-totalité des conducteurs de deux roues, la sécurité est importante et prise en compte. Les propriétaires entretiennent leurs motos. Et ils meurent ou se blessent à cause du mauvais entretien des routes. Il me semble beaucoup plus pertinent de faire payer les autorités compétentes en matière de routes que les usagers.

Il y avait en 2020 2,7 millions de 2 roues en circulation (source sécurité routière) à raison de 50 euros par 2 roues cela pourrait représenter un investissement de 135 Millions d'euros...

N° 950734 - CT

par :

03/07/2023 11:32

Bonjour,

Si ce CT n'est pas voulu c'est qu'il est imposé sous le prétexte de la sécurité routière alors que seulement 0.3-0.5 % des accidents seraient causés par un problème mécanique. C'est aussi le cas car il est porté par 3 associations qui haïssent les motards. La haine triomphe sur le bon sens...

Alors qu'il suffisait aux forces de l'ordre de punir les motards ayant modifié leurs pots d'échappement. En France on préfère légiférer quitte à emmerder la majorité de la population qui respectent les lois plutôt que d'appliquer la loi pour une minorité d'individus ne respectant pas les lois en places ni les nouvelles à venir.

Maintenant que c'est fait et qu'on ne peut plus revenir en arrière j'espère 2 choses :

- Que le CT soit fait par les concessionnaires qui eux sont formés correctement à un prix raisonnable car il font déjà ce genre de vérification lors d'une révision.
- La TVA récoltée soit utilisée en intégralité pour la sécurité routière. Et quand je parle de sécurité routière je parle de refaire les routes correctement (pas de gravillonnage) et de doubler les glissières de sécurité. Pas d'utiliser l'argent pour mettre des radars servant uniquement à racketter les gens étourdis sous couvert de sécurité routière.

De plus des concessions ont été faites ces dernières années pour éviter le CT.

J'ai 31 ans et j'ai passé mon permis moto en début d'année. J'ai une période de 2 ans en permis A2 me bridant à 47.5 cv. Ces 2 ans vont être très longs car je suis conscient qu'il faut du temps pour accumuler de l'expérience mais en 4 mois j'ai déjà parcouru 7000 km avec ma moto. Il serait bien d'imposer 2 ans ou alors un nombre de km à faire.

Pendant ce temps on autorise des jeunes de 17 ans à conduire sans supervision avec des voitures ne disposant pas de limite de puissance. Potentiellement une voiture électrique de 600 cv ça passe... Et enfin j'ai payé mon permis de ma poche alors que cela va bientôt être possible de le financer avec le CPF. J'espère que cette mesure arrivera rapidement aussi avec la passerelle vers le permis A.

Bonne journée.

N° 950735 - Contre le contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 11:32

Bonjour,

Je suis un jeune motard depuis 6 ans, je suis totalement contre la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés. En effet, l'entretien de ma moto est très régulièrement contrôlé par mes soins avant chaque départ. Contrôle qui peut se faire très facilement étant donné l'absence de carrosserie. (Pneus, usure des plaquettes de freins, contrôle de bon fonctionnement des différents feux, graissage de chaîne, contrôle visuel pour savoir s'il n'y a pas de fuites (liquide de refroidissement, huile, liquide de frein, etc..) En plus de tout cela ma moto bénéficie d'un contrôle annuel ou tout les 10 000kms en concession. Je me sens en parfaite sécurité concernant l'état de mon deux roues motorisé.

La mise en place d'un tel contrôle ne me rajouterait que des frais supplémentaires inutiles. Je dépense déjà plusieurs centaines d'euros par an pour l'entretien de mon deux roues motorisé.

Je suis néanmoins beaucoup plus favorable à l'entretien des infrastructures routières.

Notamment sur l'installation de double glissière de sécurité. Actuellement dans la période estivale, propice à la pratique du 2 roues motorisé, je ne me sens absolument pas en sécurité de ce point de vue, et plus particulièrement suite à la mise en place de gravillons sur nos routes, qui sont pour les motards un danger constant.

N° 950740 - Rejet du contrôle technique

par :

03/07/2023 11:33

Bonjour,

Je profite de cette consultation pour exprimer mon désaccord profond sur la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues.

Sauf erreur, la mise en place de telles mesures doit répondre à un besoin ou un danger pour les citoyens, or à ce jour ceci n'est pas rempli.

L'ensemble des études sur la sécurité routière démontre que les accidents affectant des deux roues mal ou non entretenus sont minoritaires voire nuls.

Dans ces conditions, il m'apparaît incompréhensible de taxer de nouveau ces utilisateurs.

Merci.

N° 950741 - CT MOTO

par :

03/07/2023 11:34

Bonjour

Âgé de 51 ans je roule à moto depuis mes 20 ans. J'ai possédé de nombreuses motos et toutes ont été scrupuleusement suivies par des concessionnaires de la marque, avec une révision à minima tous

les ans. Je n'ai jamais eu aucun souci sur les machines tant la sécurité en deux roues est un préalable obligatoire. Je vis aujourd'hui le CT MOTO comme une injustice comme un moyen de prendre encore de l'argent à des concitoyens. Je ne crois pas un instant que ce contrôle améliorera la sécurité des usagers car comme toujours ceux qui devraient s'y soumettre eu égard à l'état de leur véhicule ne le feront pas. Qui plus est instaurer un contrôle visuel n'apportera rien en termes de sécurité. Mieux vaudrait se focaliser sur l'état des routes qui se dégradent d'année en année et mettre un contrôle plus efficace sur l'assurance des véhicules qui lui est vrai sujet.

Bref vous l'aurez compris je suis opposé à cette mesure.

Merci

N° 950742 - Contrôle technique Motos

par :

03/07/2023 11:34

Encore 1 moyen de faire payer... la liberté !!! Autres façons de lutter contre ce qui est le plus souvent reproché aux 2 roues : sécuriser davantage le réseau routier ou encore être plus stricte dans l'application du code de la route : bruits, vitesses...

N° 950743 -

par :

03/07/2023 11:34

Un contrôle technique des motos ne devrait pas être imposé pour les raisons suivantes :

1) la gêne évoquée par des associations anti 2 roues porte essentiellement sur le bruit. Ce problème est réel, et il est effectivement nécessaire que des actions soient établies pour enrayer ce fléau due cependant à une minorité. Cependant, tous les organes mécaniques étant très accessibles sur une moto, il sera très aisé pour un contrevenant de remplacer le pot d'échappement trafiqué par le pot d'échappement d'origine avant le contrôle technique. On peut déjà prédire que sur ce point, le contrôle technique sera complètement inefficace.

2) la pollution excessive due à certains deux roues est effective. Elle est essentiellement le fait de moteur ayant un cycle 2 temps. Cette technologie brûle directement l'huile de lubrification, ce qui engendre une pollution supplémentaire. Cependant, la plupart de ses motos ne peuvent plus être produites car elles sont incapables de passer les normes. De ce fait le nombre de ces 2 roues va diminuer régulièrement du fait de leur usure sans qu'un contrôle technique général à tous les 2 roues s'appliquent. Par ailleurs c'est un fait que les motos consomment considérablement moins qu'une auto en environnement urbain. De plus, du fait de leur faible encombrement, elles participent à la fluidité générale du trafic et donc permettent une moindre consommation globale des véhicules.

3) les accidents de moto ne sont pas du tout. Une très grande majorité a un défaut de sécurité. Ce point est important puisqu'il est l'argument principal justifiant la mise en place d'un contrôle technique. Il est à noter, que les conducteurs de motos ressentent beaucoup plus vite les défauts de leurs véhicules. Les sensations ne sont pas filtrées comme à l'intérieur d'un habitacle d'auto. De ce fait, le motard est amené à intervenir rapidement sur les défauts ressentis sur son véhicule, même en dehors des futures périodes de contrôle technique. De plus, il est notable que les interventions mécaniques et l'entretien d'une moto, sont extrêmement simplifiés du fait de l'accessibilité complète des éléments mécaniques. Ce qui n'est pas le cas des automobiles.

En conclusion, il semble évident que le contrôle technique est mis en place pour des raisons insuffisantes. Et je me permets de compléter cet avis en pronant la mise en place de contrôle routier du niveau sonore émis par les véhicules, ce qui sera beaucoup plus efficace qu'un contrôle technique. Cela permettrait en plus une simple application de la loi, sans mettre en place des mesures réglementaires supplémentaires inutiles.

N° 950745 -

par :

03/07/2023 11:35

Un contrôle technique des motos ne devrait pas être imposé pour les raisons suivantes :

1) la gêne évoquée par des associations anti 2 roues porte essentiellement sur le bruit. Ce problème est réel, et il est effectivement nécessaire que des actions soient établies pour enrayer ce fléau due cependant à une minorité. Cependant, tous les organes mécaniques étant très accessibles sur une moto, il sera très aisé pour un contrevenant de remplacer le pot d'échappement trafiqué par le pot d'échappement d'origine avant le contrôle technique. On peut déjà prédire que sur ce point, le contrôle technique sera complètement inefficace.

2) la pollution excessive due à certains deux roues est effective. Elle est essentiellement le fait de moteur ayant un cycle 2 temps. Cette technologie brûle directement l'huile de lubrification, ce qui engendre une pollution supplémentaire. Cependant, la plupart de ses motos ne peuvent plus être produites car elles sont incapables de passer les normes. De se fait le nombre de ces 2 roues va diminuer régulièrement du fait de leur usure sans qu'un contrôle technique général à tous les 2 roues s'appliquent. Par ailleurs c'est un fait que les motos consomme considérablement moins qu'une auto en environnement urbain. De plus, du faite de leur faible encombrement, elles participent à la fluidité générale du trafic et donc permettent une moindre consommation globale des véhicules.

3) les accidents de moto ne sont pas du tout. Une très grande majorité a un défaut de sécurité. Ce point est important puisqu'il est l'argument principal justifiant la mise en place d'un contrôle technique. Il est à noter, que les conducteurs de motos ressentent beaucoup plus vite les défauts de leurs véhicules. Les sensations ne sont pas filtrées comme à l'intérieur d'un habitacle d'auto. De se fait , le motard est amené à intervenir rapidement sur les défauts ressentis sur son véhicule, même en dehors des futurs périodes de contrôle technique. De plus, il est notable que les interventions mécaniques et l'entretien d'une moto, sont extrêmement simplifiés du fait de l'accessibilité complète des éléments mécaniques. Ce qui n'est pas le cas des automobiles.

En conclusion, il semble évident que le contrôle technique est mise en place pour des raisons insuffisantes. Et je me permets de compléter cet avis en pronant la mise en place de contrôle routier du niveau sonore émis par les véhicules, ce qui sera beaucoup plus efficace qu'un contrôle technique. Cela permettrait en plus une simple application de la loi, sans mettre en place des mesures réglementaires supplémentaires inutiles.

N° 950748 - CT motorisés

par :

03/07/2023 11:35

Bonjour , lieux de mettre un contrôle technique moto il serait mieux de refaire les routes ,car nous nos motos sont contrôlés par nos soins ou par des professionnels de la moto plusieurs fois par an . Serait il pas mieux de faire des actions dans les quartiers contre les rodeo sauvage, qui serrai bien plus utile que votre CT. C'est sur vous gagnerez moins d'argent qu avec les vrais motard . Pensé aux choses utiles

N° 950749 - CT moto

par :

03/07/2023 11:36

Je m'inquiète car passionné je possède plusieurs moto en parfait état 30ans âges pour certaine,il m'est très compliqué de les prendre une par une pour les passer au contrôle car je travail, en plus du coût qui me seras emprunté sur le budget alloué pour l'entretien de ces machines il me faudrait les démarrer et les emmener une par une....j'habite à la campagne ou et il n'y as rien a proximité, tous

cela me complique bien les choses, m'oblige à faire rouler de vieille machine qui dorme tranquillement au garage en attendant la sortie du dimanche. Mon rapport a la moto est infiniment différent a celui d'une voiture, ce n'est en rien un utilitaire, mais bien le fruit d'une passion, je suis amoureux de ces machines elle sont entretenue comme au premier jour j'ai vraiment du mal à imaginer un inconnu les maltraiter au non de la sécurité....ça fait j'ai toujours roule en deux roues depuis 14ans je n'ai jamais chuté une seule fois a cause de l'entretien ma moto.

N° 950750 - NON au contrôle technique des 2 roues motorisés.

par :

03/07/2023 11:36

Le contrôle technique pour les 2/3 roues, une aberration appuyée par 3 associations aidées par les fausses informations diffusées par la société de contrôle technique "[réseau de contrôle technique]". Selon eux, 10% des accidents de deux roues seraient du au mauvais état mécanique, alors qu'en réalité le taux serait de 0,3% (enquête d'un organisme indépendant) .

Je possède 2 motocyclettes qui font environ 4000 kilomètres/an chacune. Mes machines, bien qu'assez anciennes sont dans un état irréprochable. Je suis très vigilant sur l'état de mes pneumatiques, des plaquettes de freins des éléments d'éclairage et de signalisation (il y va de ma sécurité ainsi que de celle des autres usagés). Pour ce qui est du bruit, mes machines sont équipées de leurs pots d'échappement d'origine, donc non bruyants et réglementaires ((la pollution des motos et autres 2 roues motorisés ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports). Je ne vois absolument pas en quoi un contrôle technique, fait dans un centre améliorera la sécurité de mes deux motocyclettes, mis à part la somme qui me sera soutirée pour remplir les caisses de la société [réseau de contrôle technique] et consors, je ne vois aucune autre motivation.

Je pense en revanche qu'il serait plus que souhaitable de rénover les routes du réseau routier Français ... A quand une grande enquête, un contrôle technique sur l'état des routes pour savoir quel est le pourcentage des accidents de 2 roues imputables au mauvais état des routes ??

N° 950753 - Monsieur Laurent Laganier

par :

03/07/2023 11:37

Un contrôle technique des motos ne devrait pas être imposé pour les raisons suivantes :

1) la gêne évoquée par des associations anti 2 roues porte essentiellement sur le bruit. Ce problème est réel, et il est effectivement nécessaire que des actions soient établies pour enrayer ce fléau due cependant à une minorité. Cependant, tous les organes mécaniques étant très accessibles sur une moto, il sera très aisé pour un contrevenant de remplacer le pot d'échappement trafiqué par le pot d'échappement d'origine avant le contrôle technique. On peut déjà prédire que sur ce point, le contrôle technique sera complètement inefficace.

2) la pollution excessive due à certains deux roues est effective. Elle est essentiellement le fait de moteur ayant un cycle 2 temps. Cette technologie brûle directement l'huile de lubrification, ce qui engendre une pollution supplémentaire. Cependant, la plupart de ses motos ne peuvent plus être produites car elles sont incapables de passer les normes. De se fait le nombre de ces 2 roues va diminuer régulièrement du fait de leur usure sans qu'un contrôle technique général à tous les 2 roues s'appliquent. Par ailleurs c'est un fait que les motos consomme considérablement moins qu'une auto en environnement urbain. De plus, du faite de leur faible encombrement, elles participent à la fluidité générale du trafic et donc permettent une moindre consommation globale des véhicules.

3) les accidents de moto ne sont pas du tout. Une très grande majorité a un défaut de sécurité. Ce point est important puisqu'il est l'argument principal justifiant la mise en place d'un contrôle technique. Il est à noter, que les conducteurs de motos ressentent beaucoup plus vite les défauts de

leurs véhicules. Les sensations ne sont pas filtrées comme à l'intérieur d'un habitacle d'auto. De ce fait, le motard est amené à intervenir rapidement sur les défauts ressentis sur son véhicule, même en dehors des futures périodes de contrôle technique. De plus, il est notable que les interventions mécaniques et l'entretien d'une moto, sont extrêmement simplifiés du fait de l'accessibilité complète des éléments mécaniques. Ce qui n'est pas le cas des automobiles.

En conclusion, il semble évident que le contrôle technique est mis en place pour des raisons insuffisantes. Et je me permets de compléter cet avis en pronant la mise en place de contrôle routier du niveau sonore émis par les véhicules, ce qui sera beaucoup plus efficace qu'un contrôle technique. Cela permettrait en plus une simple application de la loi, sans mettre en place des mesures réglementaires supplémentaires inutiles.

N° 950754 - Justification du contrôle

par :

03/07/2023 11:37

Aucune statistique d'accidents ne justifie le contrôle sur les motos d'après les assurances. Par contre on devrait instaurer un contrôle de l'état des routes

N° 950756 - Comment justifieriez-vous la légitimité de vos choix ?

par :

03/07/2023 11:38

Je ne vais pas vous ressortir les chiffres que vous connaissez déjà et qui prouvent que ce contrôle technique est une absurdité quand il se vante d'être mis en place pour la sécurité des deux ou trois roues motorisées. L'état des routes est la priorité dont vous devriez vous préoccuper si la sécurité est bien le but recherché.

Le contrôle de mes motos est fait très régulièrement, l'avantage est que tout y est accessible, comme sur mes vélos. N'ayant pas de parechoc sur une moto, un motard prend l'habitude de faire un contrôle rapide de sa machine, avant de mettre sa vie entre deux roues. Il faut comprendre que contrôler une voiture n'a rien à voir avec le contrôle d'une moto.

Si ce contrôle technique irrationnel est quand même mis en place, je ne suis pas certain d'avoir la force et le courage de laisser mon précieux entre les mains d'un inconnu qui a passé son permis juste pour continuer à travailler.

Le contrôle technique des motos n'aura aucun impact sur les comportements idiots de certains qui roulent avec des échappements non homologués ou qui pratiquent le rodéo avec des machines de cross qui ne passeront pas de contrôle.

Le contrôle technique avant la vente n'a aucun intérêt non plus car une facture récente d'entretien chez un professionnel est plus un gage de confiance.

Gardons en mémoire que publier ce décret va polluer la vie des honnêtes gens sans résoudre les problèmes de fond de notre pays.

La sécurité routière n'en tirera aucun bénéfice et l'état des routes se sera encore dégradé.

N° 950757 - CT MOTO

par :

03/07/2023 11:38

Bonjour

Âgé de 51 ans je roule à moto depuis mes 20 ans. J'ai possédé de nombreuses motos et toutes ont été scrupuleusement suivies par des concessionnaires de la marque, avec une révision à minima tous les ans. Je n'ai jamais eu aucun souci sur les machines tant la sécurité en deux roues est un préalable



obligatoire. Je vis aujourd'hui le CT MOTO comme une injustice comme un moyen de prendre encore de l'argent à des concitoyens. Je ne crois pas un instant que ce contrôle améliorera la sécurité des usagers car comme toujours ceux qui devraient s'y soumettre eu égard à l'état de leur véhicule ne le feront pas. Qui plus est instaurer un contrôle visuel n'apportera rien en termes de sécurité. Mieux vaudrait se focaliser sur l'état des routes qui se dégradent d'année en année et mettre un contrôle plus efficace sur l'assurance des véhicules qui lui est vrai sujet.

Bref vous l'aurez compris je suis opposé à cette mesure.

Merci

N° 950758 - Pompe à fric

par :

03/07/2023 11:38

J'ai lu les projets de décrets et la majorité des contrôles avec un niveau de gravité "majeur" sont contrôlés à chaque utilisation d'une moto.

Cette mise ne place du CT est une demande par des lobbyistes financés par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres au niveau européen et nos "chers" députés se sont fait bernés ou achetés. De plus il y avait des alternatives que la France n'a pas voulu mettre en place.

Payer un CT moto tous les 2 ans pour faire un contrôle de ce que, nous motard faisons à chaque utilisation est tout simplement du vol.

A lire des rapports d'assurance il n'y a que 0.03% ou 0.3% des accidents motos qui sont liés au mauvais état de la moto ..... vous feriez mieux de remettre en état les routes qui sont laissée à l'abandon et aussi, faire enlever les gravillons mis sur la chaussée lors de goudronnage, au bout de 3-4 jours ils sont incrustés dans le goudron, les 99% restant peuvent-être balayés ... se sera moins dangereux pour TOUS les deux roues, vélo compris.

N° 950761 - Non au CT deux roues

par :

03/07/2023 11:39

le CT moto c'est 4 fois moins de contrôles qu'une voiture pour seulement 2 fois moins cher, en sachant que l'accidentologie liée à une défaillance technique est de moins d'1% , il faudrait peut-être accentuer sur la formation ou TVA réduite sur les équipements de sécurité ? , pour le reste et bruit la aussi c'est les contrôles routiers qui pourront changer la donne , car changer un silencieux après CT est très rapide , en gros 50€ qui ne feront pas changer les fondamentaux et taux d'accidents deux roues , si c'est vraiment le but ?

EM

N° 950765 - Pourquoi je suis contre ce projet

par :

03/07/2023 11:40

Les dernières études indépendantes font ressortir que moins de 1% des accidents sont liés à des problèmes d'entretien de 2 roues. Le coût est également prohibitif : 4 fois moins de points de contrôle par rapport à une auto. Un CT pour ces dernières coûte autour de 80€. Donc 4 fois moins cela fait 20€ et non 50€ comme annoncé par le ministre en charge même si ce seront les centres de CT qui auront le dernier mot (pourquoi d'ailleurs? ). Les motards par définition prennent soin de l'état de leur monture (eux même ou via les concessions) dans leur très grande majorité car ils ont pleinement conscience de leur plus grande exposition aux risques sur la route. Pour renforcer la sécurité, d'autres mesures beaucoup plus logiques (mais moins démagogique) sont possibles comme rendre obligatoire des équipements autres que gants/casque tels une veste avec protections,

dorsales, chaussures adaptées, etc. Voire des airbags à partir d'une certaine cylindrée (certaines assurances financent déjà en partie cet achat). Quand je vois des motards ou des jeunes sur des 50cm<sup>3</sup> en tee-shirt/short, cela relève du suicide. L'état des routes est également une source importante des risques d'accident. Le réseau secondaire et urbain est dans un état de plus en plus déplorable. Des rustines "serpentins" pour combler les fissures peuvent provoquer des chutes (on sent l'arrière du 2 roues qui part quand on passe dessus même à faible vitesse). Les graviers jetés abondamment en cette saison sont également un problème (dérapages, projection lors de croisement avec d'autres usagers, ...). Cela concerne aussi bien les 2RM que les vélos. Aussi, une vraie formation pour les nouveaux usagers de 2 roues autres que les 7h obligatoires me paraît indispensable. Un vrai permis en somme. Mon fils a passé son BSR l'été dernier. Je l'ai accompagné pendant un certain nombre d'heures (plus de 20 en tout cas et jusqu'à que je sois rassuré) car beaucoup de règles du code de la route lui étaient inconnues. Je voulais également le sensibiliser aux risques liés aux autres usagers. De plus 50km/h maxi sur une route nationale me paraît plus dangereux qu'autre chose. Remonter la limitation pour ces véhicules serait nécessaires (accompagné d'une vraie formation comme précisé plus haut). Une sensibilisation des usagers à vélo ou trottinette me paraît également indispensable. On a lâché ces populations sur la route sans règle. Voilà, de part ces différents éléments, pourquoi je suis contre le CT 2 roues tel que proposé aujourd'hui qui va bien plus loin que ce que préconise l'Europe. Cela ressemble plus à une volonté de certains lobbies tels que les associations pseudo vert(ueuses) [association] et consorts qui ont déclaré la guerre au 2RM avec l'aide du Conseil d'Etat pour imposer leurs idées unilatéralement et sans logique. L'aspect financier n'est également peut-être pas étranger à la mise en place de ce CT.

N° 950767 - nous sommes responsable de nos motos

par :

03/07/2023 11:41

la plupart des motocistes réalise des contrôles car un client n'est pas prévenu que sa moto a un défaut 1/ il risque la chute 2/ il ne reviendra pas. Les motocistes sont conscient qu'il sont responsable, un 2 roues doit être en équilibre...

Le contrôle de sa moto avant de partir est enseigné dans les auto-écoles.

Pratiquer la moto n'est pas comme conduire une voiture nous nous devons de rester en équilibre, si non c'est la chute... Nous sommes donc très attentif à nos motos, pas besoin d'un CT.

N° 950775 - Pourquoi ne pas faire un contrôle technique moto

par :

03/07/2023 11:42

Pourquoi ne pas faire un contrôle technique moto.

Déjà parce que ça serait infantiliser des motards qui sont déjà beaucoup plus responsables que les utilisateurs de voitures.

Un motards sait qu'il n'a que deux roues pour tenir la route et que sont corps sera la première chose qui va souffrir en cas de chute.

Ensuite si vraiment vous voulez sauver des vies commencer par rendre les routes plus sûr, car entre les barrières de sécurité guillotine, les peintures blanches qui sont glissantes, les trous sur la chaussée, les très nombreux dos d ânes non conforme, les coussins berlinois interdit depuis des années et pour encore sur les routes bref la liste pourrait être encore longue tant les choses dangereuse sur la route sont nombreuses.

Mais pour tout ces exemples rien n est fait et pourtant cela rendrait les routes plus sur pour tout le monde pas seulement les motards.

Par ailleurs en parlant de tout le monde pourquoi mettre un contrôle sonore pour les deux roues et pas pour les autres catégorie de véhicules au contrôle technique ?

Pourquoi n instaurer vous pas un contrôle technique des routes ?

N° 950779 - nous sommes responsable de nos motos

par :

03/07/2023 11:44

la plupart des motocistes réalise des contrôles car un client n'est pas prévenu que sa moto a un défaut 1/ il risque la chute 2/ il ne reviendra pas. Les motocistes sont conscient qu'il sont responsable, un 2 roues doit être en équilibre...

Le contrôle de sa moto avant de partir est enseigné dans les auto-écoles.

Pratiquer la moto n'est pas comme conduire une voiture nous nous devons de rester en équilibre, si non c'est la chute... Nous sommes donc très attentif à nos motos, pas besoin d'un CT.

N° 950783 - Contrôle technique des 2, 3 roues motorisées

par :

03/07/2023 11:46

Bonjour, je ne suis pas favorable à la mise en place d'un contrôle technique pour les 2, 3 roues motorisées, pour les raisons suivantes :

les motards ont conscience de la grande vulnérabilité d'eux même en cas de chutes ou d'accidents ! Et donc, pour éviter d'ajouté des risques en plus, ils prennent grand soin de leurs motos ! Améliorant souvent le freinage, l'éclairage !

Les chiffres statistiques des assureurs indiquent que l'état des véhicules, n'est pas le facteur des causes des accidents, en dessous de 0,5% !

Les accidents sont principalement dus au non respect des règles du code de la route, à l'état du réseau routier, et aussi à la circulation énorme des véhicules qui roulent au gasoil ( exemple le verglas d'été ) !

N° 950785 - Expérience

par :

03/07/2023 11:47

Bonjour,

Motard de longue date (plus de 30 ans) et propriétaire de plusieurs machines, j'ai vu l'évolution du comportement des motards. A mes débuts nos motos pouvait être considérées comme potentiellement dangereuse, ainsi que nos comportements, mais depuis l'évolution des mentalités et la possibilité de commander des pièces fiable sur Internet à permis de fiabiliser nos motos.

En effet une moto avec des pièces de sécurité usées ou inappropriée est à usage unique la suite est simple : premier virage = accident.

Une chose importante à comprendre concernant le bruit des échappements, sans qu'ils ne soit exagéré, je suis toujours en vie car il arrive malheureusement fréquemment (encore ce matin en venant travailler) que le téléphone portable mobilise l'attention du conducteur de voiture et c'est le bruit qui le fait sortir de sa torpeur et permet d'éviter l'accident (de bons reflexes et une bonne tenue de route sont aussi nécessaire). Donc ne laisser une marge importante en terme de décibel pour des raisons de sécurité du motard car c'est le but premier du contrôle.

Pour ceux qui pense que les motos pollues, physiquement il y a moins besoin d'énergie pour déplacer une moto de 300Kg avec un conducteur de 100Kg (Matériel compris) que de pour une voiture de 3 Tonnes et trois sièges vides. Les odeurs d'huiles brulées venant des moteurs deux temps peuvent être considérées comme désagréables, mais sont souvent de l'huile de ricin (huile végétale). Donc coté pollution tenir compte du poids des machines me semble nécessaire versus les voitures.

Comment un véhicule qui n'a pas le contrôle technique rentre chez lui ? Vous offrez un transport sur remorque, (surtout pour moi qui habite dans le Cantal) ou vous laissez repartir le véhicule en toute connaissance de cause. Poser la question aux organismes d'assurance.

N° 950786 - controle technique moto

par :

03/07/2023 11:47

Bonjour.

la révision de ma voiture se fait tous les 30 000 km, la révision de mon scooter se fait tous les 3000 km. c'est 10 fois plus souvent. à chaque révision, mon concessionnaire note l'entretien qui est à faire ou non fait sur la facture et effectue les contrôles systématiquement.

Je vais faire 5 ou 6 révisions entre 2 échéances de contrôle technique. je ne vois pas ce que le contrôle va m'apprendre. si les pneus ou les plaquettes sont mortes, je le vois tous les matins, mon concessionnaire le voit tous les 6 mois. le contrôle technique va le voir tous les 3 ans ? je ne pourrai donc pas me fier au contrôle pour savoir ce qui doit être fait. il ne me sera d'aucune utilité.

le concessionnaire pourrait très bien inscrire cela sur la facture. pas la peine d'avoir un centre pour cela.

on change souvent les pièces sur un 2 roues contrairement à une voiture. l'image à un instant T de l'état du véhicule ne prouve pas comment il était 1 semaine avant, ni 1 semaine après. un silencieux d'échappement peut être changé en quelques minutes.

les pays qui vérifient le bruit n'ont pas réussi à le faire baisser.

N° 950791 - Non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 11:48

Chaque motard prend soin de contrôler à chaque fois les points essentiels à sa sécurité : pression pneus, usure freins, feux. il s'agit de notre vie.

Contrôlez les routes pour la sécurité de tous.

Merci

N° 950795 - CT Moto , une aberration européenne de plus

par :

03/07/2023 11:49

En sachant que les accidents impliquant un deux roues l'état des véhicules 2 roues ne rentrent pas en compte dans celui-ci.

Pourquoi tout les pays européens doivent se ressembler même dans leur inepties.

Le milieu Motard et en général les deux roues il y a deux mondes.

les épicuriens qui aiment la moto pour son côté liberté et ne roulent que pour le plaisir.

et les pragmatiques qui trouvent dans ce monde un moyen de se déplacer à moindre coût.

les premiers leur engin sont bichonnés et souvent dans un état sortie usine.

Les seconds n'ont pas forcément le temps et l'argent pour effectuer un CT coûteux.

SVP réfléchissez avant de lancer des décrets et laissez des brides de LIBERTÉ au peuple.

Cordialement

N° 950797 - monsieur

par :

03/07/2023 11:50

la mise en place de ce contrôle technique est une aberration connue.  
l'accidentologie dûe à un mauvais entretien d'un véhicule de 2 ou 3 roues est très faible;  
il ne sert donc à rien en terme de sécurité.

Il ne sert qu'à financer les entreprises faisant ces contrôles

N° 950805 - CT moto

par :

03/07/2023 11:52

Bonjour,

Je comprends qu'un CT va être mis en place pour les motos. Je n'en vois pas l'utilité à ce jour puisque les causes des accidents relatives à un mauvais entretien sont extrêmement faibles. Que le contrôle porte sur le niveau de bruit de ces véhicules me semble normal. La police devrait d'ailleurs s'en préoccuper ce que je ne constate pas personnellement lorsque passe un véhicule très brut en ville  
Meilleures salutations

N° 950809 - Un peu de logique pour tenir compte de la réalité.

par :

03/07/2023 11:54

Bonjour,

Vu le nombre de 2 roues concernés dans ce projet de décret et le nombre inexistant de centres de contrôle agréés, il sera impossible pour les usagers de respecter cette nouvelle contrainte. De plus, les centres de contrôle de proximité, déjà opérationnels pour les voitures et autres véhicules légers ne sont pas prêts à absorber rapidement une nouvelle clientèle.

Il faudrait donc diminuer fortement le volume des 2 roues concernés.

Pour cela, il serait judicieux d'exempter de contrôle les véhicules les plus anciens, par exemple ceux qui ont plus de vingt ans (cette disposition est déjà prévue page 33 pour le contrôle de la pollution) ou bien, comme chez certains de nos voisins plus réalistes, limiter ce contrôle aux événements "marquants" de la vie du véhicule et de sa carte grise : vente, remise en circulation après un accident...

C'est en pensant au personnel chargé des contrôles que je soulignais le cas des véhicules les plus anciens : ces véhicules ne sont, pour la plupart, pas dotés d'un démarreur électrique et il n'est pas évident (et cela peut même être dangereux) de démarrer une moto si on n'a pas l'habitude d'utiliser son "kick". Il faut ajouter que certaines machines, bien que dûment homologuées à leur époque, ne possèdent pas de clignotants. Il faudra donc que les futurs contrôleurs de 2 roues aient une connaissance encyclopédique des caractéristiques détaillées de chaque modèle qui passe entre leurs mains !

En espérant apporter un peu de logique et de bon sens à ce projet, je vous souhaite une bonne journée.

PS: "Astérisque" est un nom masculin.

N° 950811 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 11:55

Nous sommes motards mon mari et moi-même, et franchement ce contrôle technique est abusif, d'autant que ne sont pas concernés ceux qui font n'importe quoi et qui trafique plus plus leur engin, soit les 50 cubes. Ces dernières sont trafiquées et en mauvais état et conduits souvent par des jeunes

inconscients ... de plus il faudrait faire plus de travaux sur nos routes désastreuses et du coup très dangereuses pour les deux roues. Les motards de grosses Chili dressées connaissent bien trop les risques de cette passion pour ne pas entretenir leur moto correctement ... à bon entendeur

N° 950816 -

par :

03/07/2023 11:56

Ce projet n'a aucune justification si ce n'est d'enrichir les lobbys du CT.

Les routes sont dans un état lamentables, en constante dégradation sans que l'état n'y fasse rien.

Que l'état s'occupe de récupérer ce qui a été payé par les français et qui lui rapportait (autoroutes, aéroports, française des jeux...) avant de continuer le racket organisé actuel.

N° 950822 - CT moto inapproprié et inutile

par :

03/07/2023 11:58

Bonjour,

J'ai 65 ans et depuis mes 14 ans je possède et roule souvent en 2 roues. J'ai toujours entretenu moi-même ces véhicules afin de ME garantir le maximum de sécurité (jamais eu d'accident heureusement, quelques petites chutes a mes début), c'est d'ailleurs un peu pareil que le monde de l'aviation, que je connais aussi car mon fils est pilote et ou dans ces deux passions l'on vérifie notre monture avant de prendre la route, ce qui est loin d'être le cas en voiture.

Je pense donc comme la plupart de mes collègues motards que ce CT moto n'est la que pour rapporter de l'argent a l'État et palier au manque d'entretien de nos routes et de ce fait qu'il serait bien plus judicieux de mettre en place un CT sur l'état des chaussées en France. (mais ce ne sont pas les mêmes qui paient évidemment).

cordialement

N° 950823 - Consultation nationale sur la mise en place du contrôle technique des 2 roues

par :

03/07/2023 11:58

Bonjour,

Agé de 68 ans et titulaire du permis moto toutes catégories depuis décembre 1972, je n'ai jamais cessé de pratiquer la moto et j'ai beaucoup d'expérience dans ce domaine.

A mon avis, ce contrôle technique 2 roues est totalement inutile. En effet, pour fréquenter le monde motard depuis 51 ans, je peux affirmer qu'aucun propriétaire de 2 roues supérieur à 50 cm<sup>3</sup> néglige son véhicule. En effet, freins et pneus en bon état sont indispensables. Même chose pour un moteur qui doit fonctionner parfaitement. Tout utilisateur de 2 roues a parfaitement conscience que la déficience de ces éléments de sécurité entrainerait certainement une chute aux conséquences graves. Sauf quelqu'un au cerveau déficient, qui pourrait imaginer avec sérénité percuter un obstacle ou le bitume ?

Le contrôle technique est un assistanat contraignant dont pourrait se passer le gouvernement, car totalement inutile. D'autre part, il va engendrer une contrainte financière supplémentaire pour certains faibles revenus qui utilisent le 2 roues pour leurs déplacements quotidiens (coût du contrôle, amendes pour les non en règle, etc...). Cerise sur le gâteau, renseignement pris auprès de mon cabinet d'assurances (AXA) les accidents pour cause de 2 roues défectueux sont rarissimes et ne représentent qu'un infime pourcentage de l'accidentologie....

Alors, s'il vous plaît, faites que notre pays reste un pays de liberté où les citoyens sont encore capables de gérer leurs risques...Je rajoute seulement un bémol pour les utilisateurs mineurs qui n'ont pas toujours conscience des risques et ont parfois des lacunes dans l'entretien de leur véhicule.

N° 950831 - Inutile à la vue des statistiques d'accidentologie

par :

03/07/2023 12:00

Bonjour,

le sujet sécurité n'en n'est pas un pour les 2RM puisque la part d'accidents lié au mauvais état du véhicule est infime au regard des autres facteurs. En général pour progresser on s'attaque aux majeurs contributeurs. Je pense que le sujet état des routes et des infra en est un.

Suggestion :

S'il doit y avoir un CT et aux vues des difficultés de mise en place pourquoi ne pas autoriser les garages / concessionnaires moto à l'effectuer. En effet la grande majorité des motards font entretenir leurs machines lors des révisions (souvent annuelles) et les garagistes sont parfaitement compétents pour se prononcer sur les points de sécurité.

N° 950835 - mesures compensatoires bien plus efficaces

par :

03/07/2023 12:02

Le contrôle technique tel que proposé n'aura aucun impact sur la sécurité des 2RM. Aujourd'hui le mauvais état du véhicule n'est en cause que dans 0,3% des accidents contre plus de 30% pour les infrastructures.

Il serait plus judicieux et efficient d'opter, comme ça l'était avant l'intervention du conseil constitutionnel, pour la mise en œuvre de mesures compensatoires (autorisé par l'Europe) :

- amélioration générale de l'état des routes, en évitant les raccords goudrons qui sont glissants par fortes chaleurs ou par temps humide, le gravillonnage systématique des revêtements de route, et en généralisant le doublement des glissières de sécurité.

- imposer le port de tenues de protection adapté en plus du casque et des gants (blouson/pantalon/chaussure).

- mettre en place une TVA à 5,5% sur les dits équipements de protection pour la question financière ne prime pas sur la sécurité.

- faire passer un vrai permis aux conducteurs de 125 cm<sup>3</sup>. ce sont des véhicule qui peuvent atteindre les 130 km/h, pourquoi autorisé leur utilisation uniquement sous couvert d'une formation de 7h quand il faut, à juste titre, un permis et une formation bien plus complexes et poussés pour conduire une moto à partir de 250 cm<sup>3</sup>.

Les motards entretiennent très bien leur moto et n'ont pas besoin d'un contrôleur pour procéder tous les 2 ou 3 ans aux vérifications qu'ils font avant chaque utilisation de leur véhicule.

N° 950838 - Consultation nationale sur la mise en place du contrôle technique des 2 roues

par :

03/07/2023 12:02

Bonjour,

Agé de 68 ans et titulaire du permis moto toutes catégories depuis décembre 1972, je n'ai jamais cessé de pratiquer la moto et j'ai beaucoup d'expérience dans ce domaine.

A mon avis, ce contrôle technique 2 roues est totalement inutile. En effet, pour fréquenter le monde motard depuis 51 ans, je peux affirmer qu'aucun propriétaire de 2 roues supérieur à 50 cm<sup>3</sup> néglige son véhicule. En effet, freins et pneus en bon état sont indispensables. Même chose pour un moteur qui doit fonctionner parfaitement. Tout utilisateur de 2 roues a parfaitement conscience que la déficience de ces éléments de sécurité entraînerait certainement une chute aux conséquences graves. Sauf quelqu'un au cerveau déficient, qui pourrait imaginer avec sérénité percuter un obstacle ou le bitume ?

Le contrôle technique est un assistantat contraignant dont pourrait se passer le gouvernement, car totalement inutile. D'autre part, il va engendrer une contrainte financière supplémentaire pour certains faibles revenus qui utilisent le 2 roues pour leurs déplacements quotidiens (coût du contrôle, amendes pour les non en règle, etc...). Cerise sur le gâteau, renseignement pris auprès de mon cabinet d'assurances (AXA) les accidents pour cause de 2 roues défectueux sont rarissimes et ne représentent qu'un infime pourcentage de l'accidentologie....

Alors, s'il vous plaît, faites que notre pays reste un pays de liberté où les citoyens sont encore capables de gérer leurs risques...Je rajoute seulement un bémol pour les utilisateurs mineurs qui n'ont pas toujours conscience des risques et ont parfois des lacunes dans l'entretien de leur véhicule.

N° 950841 - Le Contrôle technique des motos de plus de 125Cm<sup>3</sup> est inutile

par :

03/07/2023 12:03

A l'origine le contrôle technique des véhicules motorisés a été instauré pour des mesures de sécurité. La part des accidents des 2 RM ayant pour origine une défaillance technique, ne représente que 0.3% !!!

De plus le kilométrage moyen annuel n'est même pas 3000 km , selon les sources de votre ministère en 2013 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-11/lps156-deux-roues-motorises.pdf> .

Les motards entretiennent correctement leur machine et tous les organes de sécurités sont visibles , cela fait d'ailleurs parti de la formation du permis de conduire.

Il est important de signaler aussi qu'il y a un manque évident de personnel formé à la mécanique , les garages ne trouvent pas de mécaniciens.

Je ne vois pas comment les organismes de contrôle arriveront à recruter...

Les accidents de la route sont pour beaucoup dus à un problème de comportement , il serait donc souhaitable de renforcer la formation .

De plus ,l'état des routes est bien plus préoccupant que l'état des 2 RM et cela profiterait à tous les usagers de la route.

N° 950853 - CT 2RM obligatoires

par :

03/07/2023 12:06

Bonjour,



Je souhaiterais porter à votre attention certaines choses qui me dérangent avec le contrôle technique des 2RM. D'après plusieurs lectures, le CT doit lutter contre deux choses, la mortalité et les nuisances sonores. La mortalité des 2RM est en diminution et l'état du véhicule n'y est quasiment jamais en cause (0.3%)

Cependant, c'est plus contre les nuisances sonores que je souhaite attirer votre attention. En 2RM, le bruit se fait au niveau de l'échappement. Soit la ligne d'échappement ou le silencieux ont été changés et c'est légal à condition que ça respecte les normes en vigueur. Soit c'est illégal et le 2RM en cas de contrôle par la police est immobilisé. Si contrôle technique il y a, un changement de ligne ou de silencieux peut se faire relativement rapidement, donc le contrôle technique pour lutter contre la pollution sonore est inefficace.

Un deuxième moyen de faire du bruit sans changer de silencieux ou de ligne est la suppression de la chicane. Une chicane est utilisée pour atténuer le bruit. Sa suppression (2 petites vis) entraîne en cas de contrôle de police l'immobilisation du véhicule. Donc, s'il y a le contrôle technique, le conducteur du 2RM peut remettre les deux vis et les enlever par la suite. Certaines personnes gardent la chicane dans leur sac à dos pour pouvoir la remettre rapidement en cas de contrôle de police.

C'est à cause de ces différentes techniques que je pense que le CT 2RM n'est pas une bonne arme pour lutter efficacement contre les nuisances sonores.

Je serais plus partisan de faire évoluer rapidement les normes euro pour les 2RM. Aujourd'hui le bruit doit être au maximum à 80dB à 50kmh, ce qui est beaucoup trop ! Mais que dire des nuisances des 2RM en montagne ou dans la vallée de chevreuse ? On dépasse largement les 80dB sur les nationales et départementales.

Pourquoi ne pas être plus ambitieux et vouloir diminuer le bruit à 70dB à 90kmh pour lutter efficacement contre les nuisances sonores des 2RM ?

N° 950854 - Sécurité ou lutte contre le bruit/pollution ?

par :

03/07/2023 12:07

Quand le CT a été mis en place pour les voitures, les statistiques officielles des assurances montraient que dans 17% des accidents, le mauvais état d'une voiture impliquée était en cause.

Aujourd'hui, ces mêmes assurances font état du chiffre de 0.33% quand il s'agit des 2RM, et 30% de l'état des routes (quand au moins un 2RM est impliqué). On se demande alors si le résultat escompté relève de la Sécurité Routière, ou si d'autres intérêts sont à l'oeuvre.

La question se pose d'autant plus au vu du nom des associations à l'origine de ce CT: [association], [association], [association]. On est plus dans l'écologisme que la sécurité. Si le but réel est la lutte contre le bruit et la pollution, but parfaitement légitime par ailleurs, c'est donc bien le niveau de contrôle par les FDO qu'il convient d'augmenter, avec les sanctions prévues par la loi. Qui pourra croire qu'un fan de tuning va se priver de son pot d'échappement non-homologué, quand 30 minutes de démontage/remontage lui suffiront à valider ce CT sans avoir rien réglé du problème.

Bref une fois encore, l'hypocrisie la plus totale règne. Au lieu de donner des moyens aux FDO de faire respecter des lois déjà existantes, on sort un énième machin administratif, automatisé, qui va coûter de l'argent. Autre exemple, assez semblable: en 20 ans de permis, je n' ai jamais été contrôlé aux stups/alcool. Par contre, je ne compte plus le nombre de radars que j'ai croisés. Pourtant l'accidentologie actuelle semble mettre à égalité vitesse et alcool (31 et 28% resp.). Pourquoi une

telle différence de traitement ? là encore la question peut se poser: le but réel est-il bien la sécurité de tous, ou une augmentation mécanique des recettes fiscales ?

Pour finir: je suis motard, cycliste et bien sur automobiliste depuis 20 ans donc. Ma femme également. Devinez quels sont les véhicules sur lesquels je passe le plus de temps en entretien, vérifications ? Indice: il n'y a pas de frein a main ....

N° 950858 - Motos spécifiques/ anciennes

par :

03/07/2023 12:08

Ma moto ancienne ( ducati 888 de 1994) fonctionne parfaitement, mais a une methodologie de démarrage très particulière, c'est à dire que si on " loupe" le démarrage au premier coup, il est très-très compliqué de la démarrer ensuite .

Que se passera t il alors , sachant qu'il n'est pas question que je rentre dans l'atelier pour " donner un coup de main" , question de sécurité ( tient ça vous connaissez) et d'assurance.

Mon commentaire gratuit :

Un des nombreux point de cette décision sans fondement autre que de faire plaisir a5 quelques groupes de pression parisiens.

N° 950862 - Orientation bon sens

par :

03/07/2023 12:10

Bonjour en tant que motard depuis 1991 mon commentaire porte sur une proposition d orientation sur les infrastructures routières causant plus de 30% des accidents plutôt que sur les 0,3,% d accident dû a des défauts techniques des motos.

Le bon sens paysans voudrais que cette question soit plus pertinente à mon avis.

Bien cordialement

N° 950863 - Contre le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 12:10

Collectionneur de mobylettes anciennes (25 environs)... Les premiers centres de contrôle sont a 25kms de mon domicile... Je me vois mal les amener tout les 5 ans, sans parler du coût 25x50€=1250€. Sachant pertinemment que les contrôleurs n'arriveront même pas a les démarrer. Le CT sera la mort des mobylettes, patrimoine de la France. Quiz du niveau de contrôle connaissant les capacités de ces véhicules.

Possesseur d'une moto sportive d'une vingtaine d'année. La prunelle de mes yeux. Il va m'être difficile d'accepter que quelqu'un la manipule à ma place. J'aurais du mal a la quitter des yeux. Si elle tombe, même à l'arrêt, les dégâts seront irréversible (Impossibilité a trouver des pièces de rechange, coût des pièces exorbitant...).

Amener mes deux roues a un contrôle technique, alors que je passe mon temps et mon argent a les entretenir revient pour moi a payer quelqu'un pour rien, juste pour qu'il me confirme qu'elles sont en bon état. Les contrôleurs auront-ils le niveau de connaissance nécessaire pour manipuler l'énorme panoplie de type de deux roues qu'il y a dans le parc Français? C'est du racket pur et simple.

Les études indépendantes montrent que très peu d'accidents ou les deux roues sont concernées viennent d'un problème mécanique. Il vaudrait mieux aider les motards à s'équiper correctement en vêtements de protection (bottes/blouson/gants etc...) en baissant la tva sur ces produits par exemple.

Contrôler le bruit d'un deux roues à un contrôle technique est aberrant, au vu de la facilité pour changer un pot d'échappement. Ceux qui veulent faire du bruit n'auront qu'à mettre en conformité le deux roues juste le temps du contrôle.

Je ne vois vraiment aucun intérêt à un tel contrôle sauf celui d'être une sorte d'impôt déguisé.

N° 950864 - Non au contrôle technique.

par :

03/07/2023 12:10

Beaucoup de motos sortent des ateliers des préparateurs. Ce sont de très belles motos mais qui n'ont plus rien à voir avec les caractéristiques annoncés par leurs cartes grises. Il sera impossible de remettre ces motos d'origine et pour cela, beaucoup de motards se retrouveront hors la lois alors que leurs machines sont en super état. En outre, vous allez demander à des individus de contrôler nos motos alors qu'ils ne sont pas motards et qu'ils n'ont même pas le permis moto. C'est inacceptable et je suis contre ce contrôle technique qui n'est là que pour faire rentrer de l'argent.

N° 950865 - Le contrôle technique pour les motos, c'est inutile

par :

03/07/2023 12:11

Bonjour.

Le contrôle technique pour les motos, c'est une manière de dire que les motards sont des inconscients.

Pour commencer, le motard est un passionné. Il prend soin de sa bécane, il la chouchoute, il la pouponne. S'il n'est pas compétent pour effectuer l'entretien, il n'hésitera pas à l'emmener chez le concessionnaire.

Ensuite, il est plus qu'évident que cette nouvelle loi est une nouvelle manière de ponctionner de l'argent facilement. Les raisons qui encouragent certaines associations à faire passer le contrôle technique sont en complète contradiction avec les statistiques de la sécurité routière elle-même ! Avant de faire passer une telle mesure, elles feraient mieux d'insister sur l'état des routes, qui pour rappel, devait être payé avec l'argent des radars. (Où va l'argent)

Si vraiment, le contrôle technique est mis en place pour des raisons de sécurité du motard et des usagers, j'aimerais qu'une modification soit apportée : si le contrôle ne révèle aucun défaut et que la moto est apte à circuler, et bien, le contrôle devient gratuit. Pourquoi payerions nous un service inutile. On pourrait très bien faire payer la contre-visite ! Là pour le coup, on aurait une vraie démarche de sécurité et non, une taxe de plus.

Vous voulez de la sécurité pour les motards ? Très simple :

- Interdisez les gravillons en guise de réfection
- Faites des recherches pour des signalisations horizontales non glissante
- Interdisez les rails de "sécurité" guillotine.
- Que les assurances, les équipementiers s'organisent entre eux pour permettre aux motards de s'équiper comme il le faut.

Il y a tant de manières pour préserver la sécurité des motards sans passer par la case obligation payante inutile.

Bref... Une très grande majorité des motards le diront : ce contrôle technique est et restera inutile, sauf si on prend en compte, qu'une fois de plus, ça va gaver certaines enseignes de CT (qui pour info, le réclame), ça va également aller dans les caisses de l'Etat sans jamais en voir le retour.

N° 950869 - Le Contrôle technique des motos de plus de 125Cm3 est inutile

par :

03/07/2023 12:12

A l'origine le contrôle technique des véhicules motorisés a été instauré pour des mesures de sécurité. La part des accidents des 2 RM ayant pour origine une défaillance technique, ne représente que 0.3% !!!

De plus le kilométrage moyen annuel n'est même pas 3000 km , selon les sources de votre ministère en 2013 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-11/lps156-deux-roues-motorises.pdf> .

Les motards entretiennent correctement leur machine et tous les organes de sécurités sont visibles , cela fait d'ailleurs parti de la formation du permis de conduire.

Il est important de signaler aussi qu'il y a un manque évident de personnel formé à la mécanique , les garages ne trouvent pas de mécaniciens.

Je ne vois pas comment les organismes de contrôle arriveront à recruter...

Les accidents de la route sont pour beaucoup dus à un problème de comportement , il serait donc souhaitable de renforcer la formation .

De plus ,l'état des routes est bien plus préoccupant que l'état des 2 RM et cela profiterait à tous les usagers de la route.

N° 950873 - Avis d'un motard-automobiliste -chauffeur pl-cycliste

par :

03/07/2023 12:13

Ce projet pourrait être une bonne idée à condition qu'il garantisse la sécurité d'un futur acquéreur ! Mais pour quelqu'un possédant déjà le véhicule, et qui a donc certainement fait des frais dessus, c'est une contrainte supplémentaire (mentale et financière). De plus les contrôles de police sont censés être effectués, et certainement plus sûrs. Le danger sur la route vient des gros véhicules (dont les contrôles sont très souvent sélectifs...).

Donc je vous en prie, commencez par contrôler les professionnels, qui ont plus de responsabilités et de moyens !

N° 950880 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 12:17

Bonjour.

Je pense qu'il serait opportun de bien séparer les types de véhicules.

Les motocycles qui nécessitent un permis de conduire ne sont pas dans le même états que les 50 Cm3, et les points de contrôles pour les quadricycles à moteurs, ne sont pas les même non plus.

Je fais partie de ceux qui pensent que le contrôle technique pour les motos n'est pas nécessaire, car roulant tous les jours à moto, j'entretiens mon véhicule plus que correctement. Les 50cm3 débridés

et qui font énormément de bruit doivent être contrôlés. Des contrôles routiers seraient peut plus opportuns qu'un contrôle technique.  
Cordialement.

N° 950881 - Contrôle technique inutile et trop couteux

par :

03/07/2023 12:17

Bonjour,

Je suis motard et propriétaire de 5 véhicules anciens ( de 50cc à 350cc) que j'entretiens personnellement et avec lesquels je roule sans aucun risque (1 à 2 fois par mois).

Éventuellement, je conçois qu'un contrôle technique soit en mesure de rassurer un acheteur en cas de vente d'une moto mais il est clairement inutile (juste des contrôles visuels ....) et surtout beaucoup trop couteux pour les usagers qui souhaitent juste avoir un peu de plaisir en 2 roues occasionnellement avec des véhicules anciens comme c'est mon cas.

Bref merci de prendre en considération ces arguments et le fait qu'un motard est quelqu'un de passionné par la mécanique et a souvent plusieurs motos.

Pour toutes ces raisons je vous prie de ne pas mettre en œuvre un tel contrôle technique pour les 2 roues .

Salutations,

N° 950882 - Sans titre

par :

03/07/2023 12:18

Je reste totalement opposé à ce projet de lois .

Il faut considérer que cela n'aura aucun impact positif que la mortalité sur les routes , les l'infrastructure routière doit être revue en 1' lieu .

N° 950883 - Le contrôle technique moto ne solutionnera le soucis de bruit excessif de certains 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 12:18

Je me permets d'apporter ma contribution à ce projet de décret en souhaitant vous expliquer que la mise en place du contrôle technique voulu par 3 associations parisienne et le conseil d'état ne viendra pas résoudre les problèmes ciblés à savoir le bruit excessif de certains 2 roues motorisés et la pollution engendrée par ces pots d'échappement sans chicane et/ou sans catalyseur.

En effet, il faut s'avoir qu'un pot d'échappement de moto peut être changé avec seulement un tournevis et une clé plate, qu'il est souvent tenu par un total de 2 vis, et que cela prend environ 15 minutes à changer.

De ce fait, que va-t-il se passer lors d'un contrôle technique ? Les personnes ayant un pot d'échappement non conforme changeront simplement leur échappement par celui d'origine fourni avec la moto (qui lui est au norme en terme de pollution et d'émission sonore) avant le contrôle technique afin d'obtenir la validation, puis remonteront dans l'heure leur pot d'échappement bruyant et polluant.

Ou s'ils ont juste retiré la chicane, ils la remettront juste pour le CT et la retireront directement à la sortie.

Résultat, le contrôle technique ne fera que pénaliser ceux qui respectent dans la loi, et viendra entamer une énième partie du pouvoir d'achat des français afin de venir enrichir des entreprises dont le bénéfices ne servira pas à l'amélioration de la qualité des routes ou de la sécurité routières.

Le seul vrai moyen pour stopper le bruit et la pollution est la répression sur 2 pans :

- Automatique à travers des radars antibruit disposés dans les villes et villages, comme cela est déjà le cas avec les radars de vitesse automatique.
- Policière avec un renforcement des contrôles de policiers sur la sonorité des 2 roues motorisés, et surtout un durcissement des conséquences en cas de non respect du bruit maximum autorisé : saisi du 2 roues en cas de pot d'échappement trop bruyant, destruction automatique du pot d'échappement non conforme et obligation de remonter un pot d'origine afin de pouvoir récupérer sa moto, et en cas de récidive, destruction de la moto en question.

Cette répression financière en cas de non respect de la loi est malheureusement la seule vraie solution, qui permettra aussi de limiter de le soucis de bruit d'échappement non réglementaire sur les automobiles.

Si l'on part sur un contrôle technique, cela ne solutionnera aucunement les soucis de nuisance et de pollution actuellement rencontré avec une tranche infime du parc de motos et motards, la seule solution est l'investissement financier dans la répression, et non le gain de chiffre d'affaire pour des entreprises privées.

J'espère que cette contribution permettra de faire évoluer les points de vue.

N° 950884 - POUR et CONTRE

par :

03/07/2023 12:18

Bonjour,

Etant motard de tous les jours en campagne, veuillez trouver mon avis sur cette mise en place.

CONTRE, car les chiffres le disent, les accidents mortels ne sont que très rarement dus à un problème technique.

CONTRE, car tout est contrôlable en 2 minutes lors d'un contrôle routier. Le volume sonore l'est déjà...

CONTRE, car il faut arrêter de dire que ce sont les motards qui polluent. Le pourcentage de deux roues qui circulent / au reste des véhicules le prouve. Nombre de kms parcourus par les deux roues VS les autres véhicules.

POUR, dans le cas d'une vente de véhicule d'occasion. L'acheteur doit pouvoir s'assurer que le véhicule est en bon état.

POUR, les voitures sans permis.

N° 950888 - DEFAVORABLE

par :

03/07/2023 12:20

Considérant les obligations réglementaires croissantes, le coût d'un contrôle, le fait que moins de 1% des accidents seraient dû à un défaut technique (Source : [https://\[association de](https://[association de)

motard].asso.fr/IMG/pdf/maids\_etude\_appfondie\_sur\_les\_accidents\_en\_motocycles\_-\_plaquette\_de\_presentation-2.pdf).

Est-il nécessaire d'ajouter une contrainte? (Cf. Pompidou "Cessez d'emm\*rder les français").

Et puisqu'on nous dit que c'est une décision de la commission européenne n'est-ce pas le moment, avec d'autres sujets (Electricité, défense, commerce, industries, Etc.), de réfléchir à la possibilité d'un inventaire dans les obligations provenant de ladite.

Pour le bien du sentiment d'appartenance à ce continent, juste après celui de la nation.

N° 950889 - pourquoi un contrôle?

par :

03/07/2023 12:20

Bonjour, motard moi même, je tiens à ma vie, car pas de carrosserie de protection pour le conducteur et équilibre précaire en moto, donc avant et après je vérifie ma moto, pression des pneus, état de la suspension, rétros, répétiteur, frein hydraulique donc niveau liquide de frein etc... donc pourquoi payé une fois de plus? de plus, les accidents de moto dû au mauvais entretien de la moto elle même n'est que de 0,3 % des accidents, ce qui prouve que les motards entretiennent leur moto, consciemment, pour leur sécurité et celle des autres.

Merci

N° 950891 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 12:21

Mon véhicule passe tous les ans en concession pour révision et contrôle. Pourquoi ne pas agréer celle des concessions qui sont pour.

N° 950892 - Consultation Projet Contrôle Technique 2RM

par :

03/07/2023 12:21

Bonjour,

Ce contrôle ne devrait être fait que pour assurer la sécurité des usagers de la route.

Afin de ne pas être trop contraignant (pour les contrôleurs ou propriétaires) ce contrôle technique ne devrait toucher que les organes de sécurité des véhicules (freins, pneus, éclairages)

Pour les véhicules les plus anciens (15 ans) un traitement spécifique devrait être mis en place du fait de la complexité moteur de ces véhicules (2 temps, démarreur manuel, carburateur, ...)

La partie sonorité et pollution doit être étudiée pour que les véhicules les plus anciens ne soient pénalisés par ce nouveau contrôle technique.

Enfin, en ce qui concerne l'obligation de passer ce contrôle technique, la question du maillage national se pose.

Question personnelle pour moi : possédant un vieux 125cm3, je ne peux pas rouler plus de 30kms pour aller dans un centre. Que ce passera-t-il quand le seul centre compatible 2RM sera à 80 kms de chez moi ?

N° 950896 - Moins d'infantilisation et plus de responsabilisation

par :

03/07/2023 12:24

Les motards sont au courant des risques encourus à rouler sur une moto non entretenue. Cela nous coûte déjà suffisamment cher pour pas avoir à payer un contrôle technique qui nous dira ce que l'on sait déjà. Laissez les gens et responsables. Un motard imprudent a tué personne à part lui-même, chacun est responsable de ses actes. Ne pénalisez pas l'immense majorité des motards pour des faits qui ne représentent qu'une minorité des accidents (0,7% des accidents mortels sont causés par une défaillance technique selon les études).  
Concentrez-vous plutôt sur l'état des routes qui est lamentable, interdisez le gravillonnage...

N° 950897 - Contrôle technique 2 Roues

par :

03/07/2023 12:24

Bonjour,

Je vous fais part de mon avis de motard concernant le CT2R qui va être mis en place prochainement. Un entretien annuel, réalisé par un professionnel, est nécessaire pour circuler en toute sécurité sur un 2R. Ce qui est fait par la majorité des motards de moyennes et grosses cylindrées. Celui-ci pourrait éventuellement, valider ou pas, un document transmis obligatoirement à la préfecture du département concerné lorsque l'entretien du 2R n'est pas effectué ou que son propriétaire ne fait pas réaliser les travaux demandés pour les organes de sécurité. Ceci ferait économiser beaucoup de temps, d'argent, de formation à venir, de compétences, etc. On pourrait même ajouter, une présentation obligatoire du véhicule à un "inspecteur" de la préfecture ou du Ministère des transports, ayant les connaissances requises, dans un lieu choisi, etc. Le travail étant fait par de "vrais" professionnels compétents dont le Carnet d'entretien du véhicule est annoté à chaque révision annuelle, il faudrait juste former quelques personnes pour vérifier ce travail et le valider ou pas si nécessaire.

Une formation technique "pointue" devra être mise en place, au vu des nombreuses différences de fonctionnement des motos (démarrage au kick pour les plus anciennes, etc.).

Va-t-on vers CT2R pour les Scooters qui sont pour la plupart trafiqués et représentent réellement un danger sur les routes ?

La chose la plus importante concernant la sécurité des 2R est actuellement, l'état de nos routes. En effet, on constate des "nids de poules" de plus en plus fréquents, des gravillons laissés par les services concernés dont j'ai moi-même subi les conséquences en juin 2010 qui m'a engendré des blessures importantes et 10 mois d'arrêt, des traces de goudron fondantes lors des épisodes de chaleur, des accotements dangereux et des ralentisseurs en matière glissante lors de pluie. Sans compter certains panneaux de signalisation farfelus car pas adaptés à la situation ou au lieu.

Je suis contre le CT2R car c'est plus une question financière et politique que de sécurité routière. Certains pays européens agissent autrement pour les 2R. Toutefois, il est important que si le CT2R doit être mis en place, il ne doit pas être onéreux et se contenter uniquement des organes de sécurité, tels que:

\*Freins: liquides de freins, plaquettes de freins

\*Éclairage: Feux de positions, Feux de route, Feux de plaque d'immatriculation, Clignotants

\*Roues: Pneus en état

À voir selon l'importance pour le reste en restant limité;

Cordialement



N° 950902 - Contrôle technique 2 Roues

par :

03/07/2023 12:26

Bonjour,

Je vous fais part de mon avis de motard concernant le CT2R qui va être mis en place prochainement. Un entretien annuel, réalisé par un professionnel, est nécessaire pour circuler en toute sécurité sur un 2R. Ce qui est fait par la majorité des motards de moyennes et grosses cylindrées. Celui ci pourrait éventuellement, valider ou pas , un document transmis obligatoirement à la préfecture du département concerné lorsque l'entretien du 2R n'est pas effectué ou que son propriétaire ne fait pas réaliser les travaux demandé pour les organes de sécurité. Ceci ferait économiser beaucoup de temps, d'argent, de formation à venir, de compétences, etc. On pourrait même ajouter, une présentation obligatoire du véhicule à un "inspecteur "de la préfecture ou du Ministère des transports, ayant les connaissances requises, dans un lieu choisi, etc. Le travail étant fait par de "vrais" professionnels compétents dont le Carnet d'entretien du véhicule est annoté à chaque révision annuelle, il faudrait juste former quelques personnes pour vérifier ce travail et le valider ou pas si nécessaire.

Une formation technique "pointue" devra être mise en place , au vu des nombreuses différences de fonctionnement des motos (démarrage au kick pour les plus anciennes, etc ).

Va t'on vers CT2R pour les Scooters qui sont pour la plupart trafiqués et représentent réellement un danger sur les routes ?

La chose la plus importante concernant la sécurité des 2R est actuellement , l'état des nos routes.

En effet, on constate des "nids de poules" de plus en plus fréquents, des gravillons laissés par les services concernés dont j'ai moi même subit les conséquences en juin 2010 qui m'a engendré des blessures importantes et 10 mois d'arrêt, des traces de goudron fondantes lors des épisodes de chaleur, des accotements dangereux et des ralentisseurs en matière glissante lors de pluie. Sans compter certains panneaux de signalisation farfelus car pas adaptés à la situation ou au lieu.

Je suis contre le CT2R car c'est plus une question financière et politique que de sécurité routière. Certains pays européens agissent autrement pour les 2R. Toutefois, il est important que si le CT2R doit être mis en place, il ne doit pas être onéreux et se contenter uniquement des organes de sécurités, tels que:

\*Freins: liquides de freins, plaquettes de freins

\*Eclairage: Feux de positions, Feux de route, Feux de plaque immatriculation, Clignotants

\*Roues: Pneus en état

A voir selon l'importance pour le reste en restant limité;

Cordialement

N° 950903 - Concessionnaire

par :

03/07/2023 12:26

Si le but est la sécurité et non la finance, alors il faut permettre au concessionnaire de proposer un contrôle technique à moindre coût, voir coût nul, dans le cas où le véhicule n'aurait subi aucune modification portant sur la sécurité.

Celui-ci est déjà en charge de nos machines et de leurs entretiens, il a notre entière confiance et dispose de personnel qualifié à la manipulation et l'entretien de ce type de véhicule et encore plus particulièrement des modèles qu'il vend et entretien à longueur d'année. De plus, celui-ci dispose déjà du matériel afin de faire des tests voir d'agir sur la machine en cas de nécessité.

Dans le cas où les concessionnaires seraient mis de côté, vous insinueriez qu'un centre de contrôle qui n'a jamais touché un deux roues est plus compétent que le personnel qui vend et entretien ceux-ci toutes l'années; ce qui serait, vous l'avouerez, un manque de cohérence incroyable.

N° 950908 - Contre le ct

par :

03/07/2023 12:28

Je suis motard depuis plus de trente ans et je ne trouve pas la nécessité d'un ct la sécurité c'est ma vie et celle de la passagère alors bien sûr que ma moto est en état. .c'est l'état de nos routes non entretenues qui tue les motard avant de cliquer les motos serait il possible d'avoir de vraies routes( pourquoi systématiquement les municipalités gravillonne les petite routes et les rendent terriblement dangereuses pensez vous qu'un ct va résoudre cela.....)de vraies infrastructures qui prenne en compte les motos..

Le taux de mortalité chez les motard est en baisse de 19% alors que la communauté motardes a augmenté de 30%

Je crois que cela parle ....les motards sont de bons élèves il me semble....

Voilà mon. Avis de simple motard...

Et vous pensez Ue je vais laisser un mec que je ne connais pas monter Ur ma moto qu'il sera sûrement pas démarrer et s'il l'a fait tomber ????? ..

Bon voilà mon avis de simple motard qui voit en ce ct juste un moyen de nous prendre encore de l'argent et de satisfaire des associations anti moto merci les parisiens...

Cordialement

N° 950910 - CT moto à 2,3 voire 4 roues

par :

03/07/2023 12:29

1) Je ne suis pas d'accord sur la définition des points de contrôle.

- le CT comportera des contrôles visuels ce n'est vraiment pas sérieux. Derrière les vérifications visuelles il peut se cacher des anomalies graves, comme l'électricité équipements électriques optionnels, une modification de la structure du châssis ....

Ce n'est pas cela qui apportera de la sécurité aux utilisateurs.

2) les émissions polluantes des véhicules actuels, qui ont entre 20 et 30 ans, ont des moteurs à injection et sont sensés moins pollués que ceux dotés de carburateurs dont le réglage n'était toujours pas simple. Les premiers moteurs équipés de système à injection devait être vérifiés périodiquement dans le réseau de la marque ce qui permettait de prouver que le contrôle antipollution avait bien été effectué.

Aujourd'hui cela n'existe plus.

3) les émissions sonores , si les fabricants de système faisaient en sorte que la partie arrière de échappements ne se démontent, il y aurait peut être moins de motos qui font du bruit.

Croire que le CT supprimera les échappements non conformes ; c'est une hérésie. Comment des personnes peuvent être convaincues que le CT permettra de rayer tous les échappement motos non conformes. C'est de la naïveté.

Il y a aussi des voitures qui ne respectent pas les seuils de pollution sonores !

4) Un véhicule bien entretenu n'a pas besoin de passer de CT, dès lors qu'il entre à l'atelier pour effectuer les révisions périodiques c'est suffisant.

C'est l'occasion de vérifier les composants liés à la sécurité : freins, pneus, éclairage. contrôle que bon nombre de propriétaires de machines à 2,3 RM font de manière périodique, régulière.

Je voit pas l'intérêt d'instituer un CT, qui n'apportera rien à la sécurité du pilote et du passager.

J'ai toujours veillé au bon état de mes machines depuis plus de 40 ans, ce pas un CT qui va faire ce que je fais depuis des années.

Ce n'est rien d'autres qu'une taxe supplémentaire qui n'apportera rien.

Ce qui serait bien, c'est que l'Etat s'occupe un peu plus de l'état de nos routes car dans ce domaine c'est une catastrophe. je ne parle des autoroutes bien évidemment mais du réseau secondaire qui va bientôt recevoir une couche de gravillons !

Quand est-ce que la France va enfin prendre exemple sur certains de ses voisins Européens !

5) La périodicité de contrôle telle qu'envisagée n'est pas du tout adaptée.

Qu'un contrôle soit effectué avant la revente du véhicule d'accord, mais pas plus.

6) La mise en place de ce contrôle c'est beaucoup d'énergie dépensée pour rien, tout ça parce que des associations anti-motos ne veulent plus de 2 R en ville.

N° 950911 - Pourquoi ?

par :

03/07/2023 12:29

Motard depuis 1978 jamais je n'ai laissé ma monture sans entretien. L'ensemble de mes camarades motards en font de même, personne n'oublie que nous n'avons que 2 roues. Je ne connais aucun motard assez suicidaire pour ne pas entretenir sa machine. pour toutes ces raisons je pense que le CT moto est inutile et risque de plomber encore un peu plus le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

N° 950917 - Ct2rm

par :

03/07/2023 12:32

Contre, les principaux accident ne sont pas causer par un manque d'entretien des 2 roues mais plutôt des voiries.

N° 950922 - Controle Technique moto

par :

03/07/2023 12:33

Bonjour,

Je suis contre ce contrôle technique 2 roues.

Je pense qu'un motard (même pour un 50cm3), est soucieux de l'entretien de son véhicule.

En effet, il est bien plus exposé en cas de défaut de sa moto que ne l'ai une voiture.

Lors du passage du permis moto, on nous apprend les vérifications à effectuer avant de partir rouler.

Je ne pense pas qu'un motard roule avec une moto qui aurait des problèmes de frein, pneus lisses ou autre défaut qui risquerait le mettre par terre...

De plus, lors des révisions de la moto, le réparateur effectue ces vérifications - Donc tous les ans.

Cela ferait alors doublon, et bien sur couterait plus d'argent. De plus, j'aurais bien plus confiance en mon réparateur moto que dans un centre de contrôle technique.

Je suis, vous l'aurez compris, contre la mise en place de ce contrôle technique moto.

Cordialement,

N° 950932 - Je suis opposée au contrôle technique 2RM

par :

03/07/2023 12:37

Si l'objectif initial était de palier à des problématiques de sécurité routière et donc de faire baisser l'accidentologie des 2roues motorisés (2RM), la mise en place d'un contrôle technique aurait été entendable. Or à ce jour en quoi un CT pourrait être utile ?

En tant que motarde aguerrie, depuis plus de 20 ans, jamais je ne pars en trajet 2 roues sans avoir checké le minimum vital de mon véhicule : état des pneus, de la chaîne, des niveaux et les éclairages. Plus le passage annuel chez le concessionnaire qui de par son activité a déjà 50 points de contrôles à vérifier. En quoi un contrôle visuel effectué par une personne non motarde pourra me protéger plus ?

Le gouvernement ne s'était pas trompé en repoussant à plusieurs reprises ce projet étant donné les chiffres : moins d'un 1% des accidents de moto sont liés à l'état des véhicules ... Les usagers ont largement augmenté sur les 2 dernières années et le % d'accidents a baissé ... A l'inverse l'état des routes et le désengagement de l'état pour l'entretien de celles-ci m'interpelle en tant qu'électrice ... et utilisatrice de 2 et 4 roues, car même en automobile, l'état des chaussées génère des accidents.

De plus, les centres de CT qui ne sont pas équipés, pas formés et qui ne pourront ni s'équiper ni se former sont nombreux. Cela va laisser la place à qui ? Aux grands groupes dont ceux qui réclament un CT. Et on vient ensuite nous parler de conflit d'intérêt quand il est proposé d'intégrer le CT à l'entretien fait par le concessionnaire moto ?

Je vis en campagne, et je refuse de devoir faire 50 ou 60 kms pour un contrôle technique. Mes moyens ne sont pas extensibles, alors prendre une demie journée de congés + payer le carburant pour un contrôle visuel, sans façon. Comment feront les possesseurs de petites cylindrées ?

D'ailleurs, quand bien même dans les catégories L se retrouvent les voiturettes et les quads, le projet de décret est calqué sur la voiture et ne prends absolument pas en compte les spécificités des 2 roues, tant sur l'utilisation que la conception.

La notion environnementale ajoutée par le fait de l'action de 3 associations parigo-parisiennes n'a pas à entrer en compte dans la réflexion ou l'imposition de contrôle technique puisque :

1. les radars méduses se multiplient sur le territoire et permettent de prendre en compte les nuisances sonores, ils peuvent être encore plus développés. D'autant qu'un motard conscient du bruit qu'il génère pourra tout à fait changer son échappement avant un CT. La mesure des radars sera donc bien plus efficace pour réduire la pollution sonore
2. La pollution en terme de particules est déjà bien plus faible que les voitures : il n'existe pas de moto diesel, la moto fluidifie le trafic donc diminue le temps en circulation et donc la pollution. De plus, les modèles en norme EURO sont de plus en plus fréquents.

En tant que citoyenne :

1. Je refuse un contrôle technique inutile et mis en place exclusivement pour satisfaire l'Europe (qui plus est en surtransposant la demande européenne) et 3 associations qui ont des intérêts à la mise en place de ce contrôle technique
  2. Je suis pour une mise en place de vraies solutions pour une véritable sécurité routière
- Améliorer l'état des routes  
La réduction de la pollution sonore (radars)  
La mise en place d'aides à l'équipement du motard

N° 950936 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 12:40

comment pouvez vous imposer un contrôle technique aux 2 roues avec un tel état des voiries ?  
l'état déplorable des routes en France est une honte !

comment pouvez vous imposer un contrôle technique aux 2 roues sans rien faire sur le sujet des équipements de protection ?

certaines pourront continuer à rouler en short / t-shirt et avec 1 casque non attaché par la jugulaire ou des tongs à leurs pieds ... pourvu que leur engin soit en règle !

UN PEU DE BON SENS !!

N° 950937 - Non au racket

par :

03/07/2023 12:40

Nous motards nous effectuons un entretien méticuleux et régulier de nos motos car notre santé en dépend. Nous n'avons pas besoin de nous faire racketter par des groupes privés pour savoir que nos motos sont en règle ou aux normes.

N° 950944 - Le contrôle technique moto est-il nécessaire ?

par :

03/07/2023 12:43

Bonjour,

Motard depuis 1996, je ne connais à ce jour, aucun motard qui prendrait la route avec un véhicule ayant des problèmes de sécurité.

Il y a bien une catégorie de véhicules (surement ceux qui gênent les associations parisiennes) qui mériterait une attention particulière, mais malheureusement la mise en place du contrôle technique

ne changera rien, puisque ces véhicules n'ont ni carte grise, ni assurance (les motos cross qui sont utilisées en ville).

Dans les régions de France les moins peuplées, combien de Km vont devoir faire les jeunes avec leurs 50cc pour trouver un contrôle technique ?

Si vous voulez faire quelque chose pour la sécurité des motards, trouvez une solution pour que les automobilistes ne puissent pas démarrer leur voiture avec un téléphone portable en fonctionnement, rénovez les routes qui dans certains départements sont dans un état inacceptable.

Cordialement

Un motard pas en colère, mais dépité.

N° 950947 - Incohérence

par :

03/07/2023 12:45

En 10 ans, le nombre de 2RM a augmenté de 30%, le nombre de tués a baissé de 19 % (Source ONISR). Plus de 3% des accidents de motos sont dus à des problèmes d'infrastructure routière et du mauvais entretien du réseau routier (Source MAIDS).

3.9 millions de 2RM ne sont responsables que de 05% des émissions de pollution (Source ASM).

La plupart des constructeurs réalisent gratuitement en concession des contrôles de 50 points de sécurité.

Alors pourquoi mettre en place un CT sur des 2RM en prétextant un renfort sécuritaire, alors que pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) ?

N° 950950 -

par :

03/07/2023 12:47

Bonjour.

Cette mesure est injuste à bien des égards.

D'abord, le taux EXTREMEMENT bas des accidents dus à un problème mécanique et elle ne s'applique qu'aux motos dont la cylindrée est supérieure à 125cm<sup>3</sup>. Il est vrai que les plus faibles cylindrées (50 cm<sup>3</sup>) ne sont pas trafiquées et ne représentent aucun danger....

En ce qui me concerne, comme pour beaucoup de motards, mon véhicule RT1200 est entretenu une fois par an chez mon garagiste moto.

Quitte à vouloir vérifier l'état de nos engins, pourquoi l'Etat ne demande-t-il pas tout simplement une facture d'entretien de moins d'un an ?

Encore une mesure destinée à tondre l'usager de la route. Il nous coûte cher le "quoi-qu'il-en-coûte". Et pendant ce temps-là, la France brûle!

N° 950952 - Contre le CT aux 2 roues

par :

03/07/2023 12:48

Chère gouvernement,

Je suis en effet contre le CT pour les 2 roues pour plusieurs raison :

- Un motard est dans une grande majorité des cas un pationné. On entretien et fait attention à notre véhicule.

Ce qui n'entretienne pas, seront aussi ce qui n'irons pas au CT ! Exactement comme pour les voiture !

- Un CT donne une idée de l'état de la voiture ? C'est faux ! Je viens d'acheter une voiture avec un CT vierge, mais j'ai panne sur panne avec ce véhicule...

Donc le CT moto nous serviras à quoi ? Savoir que les plaquettes de frein et les pneus sont en bon état ? le controle nous a été appris au permis, et sachant que c'est les 2 seules choses qui peuvent nous maintenir en vie, clairement à l'achat nous le regardons en priorité, ,pas besoin d'un CT.

- Eviter les échappement qui fond trop de bruit ? Soyez certain que les échappements d'origine seront remonter avant un CT (2 boulons, 5min à faire ...)

- La polution ? Les 2 roues consomment et polu bien moins qu'une voiture. 100 voitures bloqués dans le periph consomment combien de fois plus que 100 motos dans ce même embouteillage ?

Les pays autour de nous qui ont deja mis en place le CT au motos n'ont pas de meilleur chiffre, pas moins de mort, pas de meilleurs polution, pas moins de bruit....

Travaillez plutot sur une sensibilisation des automobilises aux motos autour d'eux. Sur la protections des motard. Sur l'état des routes francaise (trottoir, bande blanche, gravillon, trou...)

N° 950956 - Contrôle technique deux sans aucun intérêt

par :

03/07/2023 12:50

Aucun intérêt d'avoir un contrôle vu le nombres d'accidents deux roues. Les moto ne s'utilisent pas comme une voiture car c'est avant tout un plaisir et non une nessecitée à l'usage. La grosse majorité pour pas dire tous des conducteurs de de roues prennent énormément soins de leurs moto. Je pense qu'il vaudrait mieux revoir certaines infrastructures de la circulation routièeres qui sont dangereuses pour les motos. On va plus pour un pseudo contrôle qui va aider à faire rentrer de l'argent sans vraiment se soucier des accidents. Peut-être pour faire plaisir à certaines associations.

N° 950957 - Motos anciennes

par :

03/07/2023 12:50

Qu'elle peut être la compétence d' un contrôleur sur des motos de conception ancienne datant d'avant guerre ou antérieure à 1960, bichonnées par leur propriétaire souvent maniaque et seul à connaître parfaitement leur engin ?

Il serait juste de mettre en place une dérogation pour ces motos d'exceptions qui font partie du patrimoine des engins motorisés.

N° 950958 - Non au contrôle technique des deux roues motorisé

par :

03/07/2023 12:50

Bonjour,

a mon sens, un contrôle technique n'as que peu d'impact sur la fiabilité et la sécurité des deux roues au vu de l'entretien effectuer par leur propriétaires du peu de kilomètre parcourue par an .

Selon plusieurs organisme indépendants la responsabilité des motos d'un points de vue technique n'est que de l'ordre de 0.5 % ce qui est vraiment très faible et ne favorise pas le mise en place d'un contrôle technique des deux roues motorisé !!

Bonne journée

N° 950962 - Une arnaque de plus

par :

03/07/2023 12:53

Encore une victoire des bobos citadins qui détestent ceux qui jouissent d'une liberté que eux ne pourront jamais avoir.

Encore une attaque à un moyen de transport peu cher, des véhicules faciles à réparer par soi même, bref, à une certaine autonomie du citoyen.

Encore quelques dizaines de milliers de gens supplémentaires qui en ont marre de ces technocrates qui décident sur des sujets qu'ils ne connaissent pas, et qui ne tiennent pas compte de toutes les données statistiques connues. Vous n'avez qu'à consulter les assureurs ....

Encore une arnaque de plus, et chacun son tour ....

N° 950963 - non au ct moto

par :

03/07/2023 12:53

mon véhicule est entretenue régulièrement par un concessionnaire. donc je ne vois la nécessité de passer un ct moto. en plus je n'ai plus les moyens de payer à droite et à gauche toutes ses taxes.

N° 950971 - Une taxe de plus , sinon comment justifier ce qui suit ?

par :

03/07/2023 13:00

Franchement il y a d'autres priorités que ce contrôle technique 2 roues ; Le tarif (50 euros) est déjà affiché alors que le contenu du contrôle pas précisément défini ! Pour 80 euros prix moyen pour une auto , un 2 roues qui par rapport à une voiture a 2 fois moins de roues, 2x moins de phares et feux , pas de feux de brouillard ni de recul , pas d'ouvrants (ni portes ni capot ni coffre) , ni ceintures de sécurité (boucles , sangles , attaches , enroulage , verrouillage ) , ni air-bags et voyants défauts , ni éléments hydrauliques et mécaniques de direction , ni pare-brise , ni lave glace , ect... à contrôler ... Quand aux bancs de mesure , pas d'efficacité de frein de parking (il n'y en a pas) , pas de mesure de déséquilibre freinage droite/gauche par essieu (pas d'essieu, 1 frein par roue) , ni de déséquilibre amortisseur par essieu ...

Dans ces conditions en comparaison avec un VL , et vu que les autres éléments se contrôlent de façon visuelle sans nécessité de pont élévateur ce qu'il reste à contrôler ne devrait pas coûter plus de 10 euros !

Alors ce qu'il reste réellement à contrôler , globalement: conformité n° moteur , de châssis , plaque immatriculation , usure pneus, fonctionnement éclairage , bruit et pollution , fait (ou faisait) déjà partie des contrôles bord de route de nos Forces de l'ordre avec contraventions et blocage/saisie véhicule si nécessaire ce qui était dissuasif . Mais ces simples contrôles n'existent plus

Donc une taxe de plus pour les braves gens qui roulent en règle et ça ne changera rien aux nuisances de ceux qui roulent sans permis ni assurance sur des machines volées et ne s'arrêtent pas aux injonctions de la Police. Tout comme le contrôle technique voitures n'a rien changé !(autant d'épaves sur les routes , tribunaux encombrés de litiges sur la vente de véhicules dangereux avec CT de complaisance délivrés par des centres de contrôle corrompus . Et il y en a beaucoup .

Quand on apprend de plus qu'il manque actuellement 1000 techniciens contrôle auto pour tenir les prochaines échéances à venir , venir ajouter le CT moto est ridicule .



Clairement , cela s'appelle une nouvelle taxe , en confiant cette manne à des sociétés privées douteuses qui sont juges et partie .  
Décision non-réfléchie , les responsables auront du mal à trouver de bons arguments avec les bonnes données sauf à mentir sur la véritable finalité .

N° 950972 - Utilité de la démarche ?

par :

03/07/2023 13:00

Les motards prennent soin de leur moto. Ils savent qu'ils n'ont pas d'autre protection. Est ce la priorité de flécher cette argent à la mise en place d'un outil plus que discutable ? A moins qu'un intérêt mercantile m'échappe ...

N° 950974 - Non au contrôle technique

par :

03/07/2023 13:01

Vous souhaitez mettre en place un contrôle technique pour les 2 roues pour reduire le nombre d'accident et en même temp vous faites passer une loi pour que le permis de conduire soit accessible a partir de 17 ans en 2024. Il n'y a pas de logique.

N° 950977 - Contre

par :

03/07/2023 13:02

Je suis contre car un motard c'est que ci sa moto n'ai pas entretenu et pas réviser il met sa vie en danger donc je trouve qu'un contrôle thecnique n'ai pas utile

N° 950980 - Manipulation de la moto lors du controle.

par :

03/07/2023 13:05

En cas de chutes ou dégradations lors d'un controle technique, comment doit-je faire pour avoir réparations ? Je ne prête pas mon deux roues et l'erreur peut arriver surtout avec des personnes qui n'ont pas l'habitude de manipuler une moto.

N° 950984 - Contrôle technique par qui pour qui??

par :

03/07/2023 13:07

Bonjour,

Après la lecture du projet d'arrêté je me permets de vous écrire ces quelques lignes.

Pour commencer j'aurais bien aimé voir une introduction qui précise pour qui et par qui a été déposé ce projet. Il aurait été bien de préciser qu'il a été poussé par 3 associations parisiennes (Je ne savais pas que Paris était le centre de la France, j'aurais plutôt dit la région centre et non l'Ile De France) qui comportent une poignée insignifiante d'adhérant au regard du nombre de motard en France, qui je suis quasi sûr ne font même pas de 2 roues.

Ensuite il me semble que depuis plusieurs années le nombre de motard est en augmentation alors que la mortalité des 2 roues diminue en France. J'aurais donc tendance à dire que nous sommes plutôt bons élèves en matière de sécurité routière.

Pourquoi nous imposer un contrôle technique dans ce cas ? D'ailleurs à ce propos il faudrait peut-être préciser au rédacteur du texte que sur une moto il n'y a par exemple pas de porte, ceci est un exemple parmi tant d'autres dans le texte et je ne vous ferai pas l'affront de le corriger à votre place. Vous me semblez suffisamment intelligent pour le faire surtout quand je vois que vous faites confiance à 3 associations parisiennes qui représentent la France entière (il faudra encore m'expliquer comment) et qui ne savent pas faire la différence entre un 50cc ou 125cc trafiqué qui roule en ville (d'où peut être la naissance de l'association [association]) et une moto pilotée par un motard. Parce que oui une moto se pilote et ne se conduit pas, le motard fait donc corps avec la machine il faut être constamment concentré et croyez-moi ce n'est pas dans notre intérêt de rouler avec un véhicule sans frein avec des pneus usés et une chaîne rincée.

Je me permet également une petite aparté sur le chapitre 8: nuisance sonore. Si les motards mettent des échappements légèrement plus bruyants que d'origine c'est pour notre sécurité, car en faisant du bruit on avertit les automobilistes de notre présence, bah oui parce que regarder des vidéos au volant, faire des sms ou lire le journal on n'est pas toujours concentré (contrairement en moto cf ci-dessus).

Pour en revenir au contrôle technique ce n'est pas tant sur le véhicule qu'il faut imposer des règles mais plutôt sur l'équipement des motards. La gravité des accidents moto sont généralement liés au manque d'équipement, parce que c'est vrai qu'avec uniquement un casque et des gants on est super protégé en cas de glissade ou de chute.

N° 950986 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 13:08

Bonjour. Contre ce contrôle qui n'est absolument pas nécessaire et qui sert à prendre de l'argent aux bons motards qui entretiennent leurs machines..

N° 950992 - Autres solutions

par :

03/07/2023 13:12

Au lieu de mettre en place un contrôle technique pour les véhicules 2-3 ou 4 roues, qui sera sûrement inutile.

Peut être proposer une aide à la conversion d'un véhicule (2 roues ou 3 roues) pour un véhicule plus récent et moins polluant (comme les primes pour l'achat d'une voiture électrique).

Au vu des chiffres liés aux nombres d'accidents par rapport à l'état de véhicule ce contrôle technique semble être complètement inutile et révoltant. De plus pour la résolution du problème de pollution sonore que peuvent produire les motos 2 ou 3 roues, ainsi que les quads. J'aimerais rappeler qu'il a bien un contrôle technique pour les voitures et que les voitures (notamment sportives) font elles aussi beaucoup de bruit. Je veux dire par là, qu'il est simple et rapide de changer/retirer un silencieux ou catalyseur donc le contrôle technique ne permettra pas la résolution de ce problème (pollution sonore).

Pour finir, une personne qui a un véhicule (2 roues, 3 roues, ou 4) sait qu'il est essentiel de maintenir les organes (notamment liaison au sol : pneumatiques, suspensions, ainsi que freinage) en bon état sous peine d'augmentation de chance d'avoir un accident.

Autres solutions, avoir plus de questions liées à la mécanique du véhicule dans la partie théorique du permis moto. Ainsi qu'une sensibilisation liée au bruit excessif des véhicules (TOUS GENRES)

Merci d'avoir lu.

N° 950996 - CT OK

par :

03/07/2023 13:13

Complètement pour ce CT qui ne peut qu'améliorer la sécurité. Il y a trop de motards qui croient bien entretenir leur moto ou au contraire ne l'entretiennent pas assez. Il suffit de regarder l'état des chaînes...

Beaucoup sont contre mais beaucoup n'ont pas beaucoup de pièces d'origines ou homologuées sur leur bécane.

Par contre j'espère que les 50cc seront dedans parcequ'il y en a énormément de débridés et sans plaques...

N° 950998 - Globalement inutile

par :

03/07/2023 13:14

Seul le sonomètre aurait peut-être un intérêt

Mais les contrevenants changeraient le pot d'échappement avant de passer le contrôle

Les motards ne prennent pas de risque avec leur véhicule

On est ici dans du pure intérêt corporatiste

N° 951000 - inutile et inadapté a la réalité

par :

03/07/2023 13:14

inutile et inadapté a la réalité (moto enduro et trial)

N° 951002 - mon avis cordial

par :

03/07/2023 13:15

bonjour ! Je pense objectivement qu'un contrôle technique n'est pas nécessaire pour une très grande majorité des motards de France. En effet, je constate à chaque fois que j'en rencontre, j'en côtoie, j'en croise ou j'en vois...que comme moi, l'état de notre "monture" et donc notre sécurité, est un point primordial. Je roule avec un 125cc de 1972 depuis 1992. J'ai donc toujours avec moi quelques outils indispensables à son bon fonctionnement...de la grasse à chaîne, ampoule de rechange...ect.

Pour l'anecdote, j'ai dû passer un contrôle technique lorsque je vivais en Espagne en 2001...puisque là-bas, il est en vigueur depuis bien longtemps et ça ne change en rien la sécurité ou l'insécurité (par exemples en contre parti, le port d'équipement homologués tel que des gants n'est pas obligatoire...et je pense que c'est une bêtise..). bref, en passant sur le tapis roulant afin de tester mes freins arrières et bien que les deux "techniciens" était pro, le dispositif n'étant pas du tout adapté pour ce genre de freins (tambours), le levier qui actionne les mâchoires à cédé et je me suis retrouvé sans freins arrière alors qu'ils fonctionnaient très bien en arrivant. Les contrôleurs furent désolés puisque conscient de l'absurdité de ce qu'il venaient de faire. ils m'ont donc validé mon contrôle en me conseillant de réparer au plus vite ces freins...

pas besoin de contrôle technique pour ma moto, Je suis celui qui la contrôle le mieux croyez moi...voilà mon avis

cordialement

N° 951006 - Avis sur le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 13:16

Encore une fois on se trompe de cible !

La majorité des motards entretiennent correctement leur moto. Le contrôle sera une taxe de plus, rien d'autre.

En revanche, les utilisateurs des scooters débridés, souvent volés, qui représentent une vraie nuisance ne seront pas impactés. Ces gens là n'ont pas d'assurance, pas de carte grise... Et ils ne seront jamais inquiétés.

N° 951010 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 13:17

Bonjour,

Je propose que les motos en carte grise collection et ayant plus de 30 ans ne soient pas concernées par le contrôle technique. En effet si ces motos respectaient les cahiers de charges et les normes en vigueur à leur sortie elles ne peuvent pas respectées les normes actuelles. Pas de clignotants/warning à cette époque, pas de décibels mentionnées sur la carte grise, pas d'ABS etc.. De plus ces motos sont utilisées essentiellement pour des courts trajets. Vu le parc moto français, le fait d'exonérer ce type de moto peut présent sur les routes permettra une plus rapide mise en oeuvre de ce contrôle technique.

Cordialement

N° 951012 - contrôle technique incompréhensible

par :

03/07/2023 13:18

Étant motard depuis mon plus jeune âge, je ne comprends pas ce CT de sécurité. À aucun moment je risquerais ma vie où ma santé avec ma moto, mais au contraire. Je cherche sans cesse l'amélioration de ma moto et dans tout les domaines et tout ça pour plus de sécurité.

De plus les accidents de 2 roues ont diminué alors que les véhicules 2 roues augmentent sans cesse. Améliorez plutôt l'état de nos routes pour plus de sécurité.

N° 951014 - CT à moduler

par :

03/07/2023 13:19

Bonjour,

le CT2RM n'est pas adapté à la situation du parc des 2RM.

Si j'y suis favorable pour les voiturettes, les scooters de 125cm<sup>3</sup> ou inférieurs, il n'a aucun sens en l'état pour les 2RM de cylindrées supérieures.

Premièrement les propriétaires entretiennent régulièrement leur véhicules pour leur propre sécurité car bien souvent il permet de voyager sur de longues distances ou d'être utilisé régulièrement. mon concessionnaire peut me conseiller et réparer de manière avisée là où un centre agréé ne fera qu'un contrôle forcément superficiel.

Ensuite, un tel CT n'a pas fait baisser l'accidentologie routière, mais c'est plutôt l'état de nos voiries qui ne sont la cause. Combien de fois ai-je vu pousser des obstacles sur la route par des aménagements hasardeux, ou bien des routes mal entretenues ne garantissant pas une bonne adhérence, ou bien des barrières véritables guillotines pour les usagers de 2RM?

De plus, cette somme serait mieux utilisée à permettre de financer des stages de conduite gratuits ou sur la sécurité routière, ou bien financer l'achat d'équipements de sécurité dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages est maltraité.

Enfin, les 2RM les plus mal entretenus (scooters de petites cylindrées) ne verront jamais un centre agréé et contourneront le dispositif allégrement, .

Et pour moi , quelle perte de temps pour emmener mon véhicule, pourtant entretenu car il s'agit de ma propre sécurité et celle de ma compagne ou celle des gens que je transporte, faire une visite de contrôle inadaptée.

N° 951016 - Réponse à la consultation nationale

par :

03/07/2023 13:20

Bonjour,

La mise en place du CT pour les voitures fait suite à une enquête mettant en relation la sécurité routière et le mauvais état des véhicules. À un point tel que cela amenait à des situations d'accidents et leurs conséquences tragiques. Cela avait donc un réel intérêt.

Dans le cas des motos à ce jour, il y a beaucoup trop peu d'accidents dû à un manque d'entretien pour qu'un CT ai un réel impact. Hormis sur le porte-monnaie des motards.

Il n'y a pas d'autres facteurs à prendre en compte car c'est la seule et unique raison de l'existence du CT.

Cordialement,

N° 951018 - usages spécifiques motos enduro

par :

03/07/2023 13:21

bonjour, en préambule ce contrôle des 2 roues reste inutile .

quel critères vont passer pour les usages spécifiques comme les motos d'enduro homologuées avec carte grise , a usage spécifique sur route et chemins ? ces motos sont dénuées de clignotants, de rétroviseurs, etc.. de par leur mode d'utilisation.

vous rapprochez de la FFM pour en savoir plus

N° 951020 - le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 13:24

D'après les assurances, presque aucune accidentologie n'est due à l'état des motos (pourcentage infime). Il semble bien que le contrôle technique ne fera pas baisser l'accidentologie liée à la pratique de la moto.

L'état des routes en France est très inégal, et parfois pitoyable (quelquefois sur des portions de la même route, ce qui est piégeux...). C'est très accidentogène pour les motos, bien plus que pour les voitures.

La cohabitation entre motos et voitures est parfois problématique et source d'accidents. Il faudrait introduire dans le permis voiture un minimum d'informations sur la moto et la pratique du deux-roues motorisé. Là aussi, aucun intérêt d'avoir un contrôle technique.

En général, l'apprentissage de la moto est à perfectionner grandement. Un certificat de 7h pour avoir le droit de conduire une 125cm<sup>3</sup> (dont les performances sont loin d'être anodines) est une aberration... Bien sûr que ce n'est pas suffisant. Et que dire des gens titulaires d'un permis auto antérieur à 1980, qui peuvent en acheter une sans le moindre contrôle ? Par définition ces personnes ont la soixantaine, et on les lâche dans la nature sans qu'ils aient la moindre idée de la conduite d'un deux-roues motorisé ??

Ne demandez pas à un cyclo de faire 60km pour passer son CT alors qu'il se sert de son 50cm<sup>3</sup> pour la ville et autres trajets très courts... Donc la densité des centres de contrôle sera une donnée importante.

Et 50€ pour des contrôles limités aux points définis dans le décret, c'est trop cher. S'il s'agit vraiment d'une problématique de sécurité routière, donc publique, donc s'il s'agit d'un service public, ce contrôle auquel on nous force devrait être gratuit. Il en est de même pour les voitures.

Je finis en disant que s'il existe encore quelques "kékés" adeptes des pots d'échappement "full barouf" et qui, équipés d'une combinaison de type compétition avec sliders aux genoux, prennent nos routes pour un circuit de vitesse, cette espèce de motards me semble très minoritaire. Il me paraît que la plus grande partie des motards sont des gens amoureux de moto, de balades, de sensation de liberté plus que de vitesse. Mais ceci n'est qu'un ressenti, un constat que je fais sur la route. Il faudrait une vraie étude sur la sociologie et la typologie actuelle des motards. C'est ma dernière suggestion. Ainsi, des décisions prises seraient bien plus adaptées au vrai monde de la moto.

Bien à vous

N° 951023 - défavorable au contrôle technique

par :

03/07/2023 13:25

Bonjour,

Je ne suis pas favorable au contrôle technique.

J'ai actuellement 11 deux-roues à la maison pour un total de 2000km annuels.

Ce sont des véhicules anciens et je ne roule que rarement avec.

M'imposer un contrôle technique revient à tuer ma passion et bien plus assasin que d'investir l'argent public dans de vraies analyses et contrôles de la sécurité routière en matière de deux-roues motorisés.

J'admet sans concession que les conducteurs de deux-roues ne sont pas les plus respectueux du code de la route, mais je trouverais plus approprié de placer les budgets de ce contrôle au service de contrôle des usagers de deux-roues plus efficaces.

merci

N° 951025 - inutile et infructueux

par :

03/07/2023 13:25

Je suis encore déçu, de l'Europe. Déçu que cette énième mesure ne fasse pas encore appel au bon sens ! Déçu de devoir payer pour un contrôle, là où mon garagiste me le fait gratuitement. Déçu que mon argent n'alimente pas une mesure d'intérêt générale.

N° 951027 - Inutile surtout si copie de voiture

par :

03/07/2023 13:26

Madame, Monsieur,

Une moto n'est pas une voiture!

Tous les jours, avant de monter sur ma moto, je regard, j'écoute, je sens les odeurs de celle-ci.

Un CT OPTIONEL pourrait à la rigueur être envisagé ...

Rassurer les acheteurs sur le bon état de la machine ( notamment si l'acheteur est un novice).

De plus, lors du permis moto on apprend à contrôler l'état de nos motos, et comme nous ne sommes pas scuissidaires, nous le faisons très bien nous mêmes ou dans un garage si c'est plus compliqué.

Enfin, la voiture est un mode de déplacement, la moto est une passion, un autre monde ...

Nous connaissons tous nos garagistes par leurs prénoms, leur faisons confiance ...

À titre personnel, je reste avec lui à chaque changement de pièce !

Et s'il vous plaît arrêtez de mentir en disant que c'est pour notre sécurité, 0,3 % des accidents ...

En revanche à chaque fois que je passe sur un nid de poule, un passage piéton dans l'ancien type de peinture ... Je pourrais tomber.

Enfin, le bruit est une illusion: nombreux sont mes amis qui m'ont déjà affirmés remettre un pot homologué juste pour le CT Avant de le changer en 5 min juste après.

Pour la pollution, comment faire? Ma moto date de 1990 et n'a pas de normes euro ...

Le problème est ailleurs: l'état des routes coûte de l'argent au gouvernement, le CT en rapporte: 3 000 000 de 2RM\*50 euros\*20% TVA= 27 millions d'euros tous les deux ans.

À méditer.

N° 951036 - Ct moto

par :

03/07/2023 13:29

Bonjour

Je n'ai rien contre l'idée du contrôle technique si ce n'est l'impression de voir une nouvelle taxe

Nos Moto sont en règle en bon état contrairement à bon nombre de voitures ou deux roues inférieur à 125 cm<sup>3</sup>

(ils ne sont pas concernés par le dit contrôle technique)

N° 951039 - Mais Pourquoi ?

par :

03/07/2023 13:29

Un contrôle technique pour moto alors que cela représente un nombre très négligeable (0,3%) de cause d'accident mortel.

Nous apprenons et sommes sensibilisés dès le permis à vérifier les organes vitaux de la moto

Un résultat des lobbies des contrôles techniques.

Les contrôleurs ne seront pas prêts à temps.

Cela ne résout en rien le problème du bruit: une chicane, un silencieux s'enlèvent et se remettent en moins de 5min par un motard. Le fond du problème doit être traité différemment (plus de contrôle au sonomètre par exemple).

Je préfère mettre 50€ dans des actions de sensibilisation aux automobilistes pour le partage de la route avec les deux roues que dans un contrôle technique qui ne servira en rien de plus.

Entrez nos routes, nous nous occupons de nos motos.

N° 951042 - Non au CT Moto

par :

03/07/2023 13:30

Ne dites pas que le contrôle technique moto est pour améliorer la sécurité routière, puisque moins de 1% d'entre eux serait lié à un pb mécanique. d'autant que en plus la consultation public se trouve dans le chapitre "Energie et climat" ...

Que va faire le contrôleur? faire un contrôle visuel en 15min, éclairage, pneu, frein , on nous l'enseigne déjà au permis de conduire, 50euros c'est du racket sachant que la plupart sont entretenus correctement puisque c'est notre sécurité qui est en jeu.

Quand on parle d'améliorer la sécurité des conducteurs de 2 roues, pourquoi ne pas rendre obligatoire, la pantalon, blouson et chaussures?, pourquoi ne pas financer avec l'aide des assurances une partie d'un gilet airbag? Pourquoi ne pas Améliorer les infrastructures routières qui se dégradent d'années en années. une simple bosse ou nid de poule en plein virage peut totalement déstabiliser la moto et occasionner un accident. Vous voulez faire payer les motards pour votre laxisme d'entretien sur tous les axes secondaires.

Pourquoi ne pas faire un contrôle uniquement en cas de revente du véhicule, qui n'engage pas une contre-visite, mais juste un avis professionnel de l'état de la moto, et qui pourrait éviter d'acheter des motos avec des vices cachés ou autres et qui éviteraient peut-être des accidents.

Le contrôle technique moto est une fumisterie politique, qui aura aucune répercussion sur la sécurité routière! mais pour est juste la pour passer à la caisse, même les contrôleurs le disent, ils n'y voient aucun bénéfice économique pour leur entreprise tellement la masse des 2 roues ne représente rien sur le parc des véhicules légers, ou alors il y aura un centre contrôle technique dans un rayon de 70km, pour que ce soit rentable et désoler mais on fera pas 70km pour faire un contrôle visuel de qqch qu'on a déjà fait dans notre garage....

N° 951047 - Lobby d'influence uniquement

par :

03/07/2023 13:34

Il s'agit de lobby d'influence uniquement. Sans pb de fond de l'état des véhicules, mais plutôt des voiries..

N° 951050 - Factuel et rien d'autre

par :

03/07/2023 13:35



Cette histoire de contrôle est de retour a cause de la saisie du conseil par plusieurs associations explicitement autophobes et motophobes.

Il y a conflit d'intérêt d'une part et illégitimité d'autre part car ce n'est absolument pas le rôle d'une association que se mêler de ce genre d'affaires.

Ces associations pensent (a tord) qu'un CT moto va diminuer la pollution, c'est complètement faux voici pourquoi :

La pollution est une conséquence pas une cause, c'est le mauvais réglage du moteur qui sera en cause et rien d'autre.

Un motard ne se soucie pas que de sa vie, il est également a cheval sur la bonne santé du moteur, un moteur mal réglé va effectivement polluer plus mais surtout il risque au mieux de sur consommer, au pire d'endommager sévèrement celui ci.

Ce n'est pas pour rien qu'en 2023 ce CT n'est toujours pas actif : il est complètement inutile et tout les chiffres en matière de sécurité routière le prouvent.

Cette question a trop été abordée il est temps de clôturer une bonne fois pour toute le sujet, le référendum me semble être le choix le plus légitime et le plus démocratique pour aborder la question.

N° 951054 - Pourquoi un contrôle technique ?

par :

03/07/2023 13:36

D'après les statistiques assurances, seulement 0,3% des 2 roues motorisés sont impliqués dans un accident à cause de leur mauvais état. Autre chiffre pertinent, selon la sécurité routière, 30% des accidents sont dus au mauvais état des routes et des infrastructures.

Le contrôle technique moto n'est donc pas justifiable par des considérations liées à la sécurité.

La lutte contre les nuisances sonores est un réel sujet, mais un contrôle technique n'est pas une solution viable. Les contrevenants pourront simplement remettre temporairement leur ligne d'échappement en état juste avant le contrôle (pose des chicanes, le plus souvent) et défaire cette opération juste après.

La seule solution viable pour lutter contre les nuisances sonores est la multiplication des contrôles avec mesure du niveau de bruit et verbalisation systématique.

N° 951055 -

par :

03/07/2023 13:37

Je pense que le ct moto est une mauvaise idée et ne sert à rien:

Qui voudrait rouler sur une moto sachant pertinemment qu'elle ne freine pas?  
Qui voudrait rouler sur une moto qui n'a pas d' éclairage pour voir et être vu?  
Qui voudrait conduire une moto avec des amortisseurs HS et se planter au 1er virage?  
Qui osera rouler avec une moto dont le voyant défaut est allumé ou un système défaillant?  
Comment faire croire que l'on se moque de l'état de nos 2 pauvres pneumatiques qui nous relient à la route et aller se fracasser dans le 1er obstacle ?  
A toutes ces questions une seule réponse: personne!

Nous n'avons pas de carrosserie, à chaque départ nous contrôlons toujours ces points ô combien essentiels et déterminants pour notre propre vie, nous enfourchons notre moto pour le plaisir, non pas pour se suicider.

Tout ceci est la base et s'apprend lors du permis moto ou formation 125cc.

Les infrastructures sont beaucoup plus dangereuses car elles sont très souvent négligées (nids de poule, chaussée déformée, rails de sécurité qui vous coupe en 2 en cas de glissade car pas doublé pour les 2RM etc...) ainsi que le comportement routier des automobilistes protégés par une enveloppe métallique.

Je pense que les associations ANTI 2RM s'attaquent à la mauvaise catégorie de véhicules en réclamant un CT car contrairement aux motards, les moins de 50cc n'ont aucune formation ni permis à l'instar des 125cc et +.

Ce sont eux aussi les plus trafiqués et les plus nuisibles au niveau du bruit et ceux qui respectent le moins le code de la route.

Vous connaissez aussi l'argument que les accidents impliquant des 2RM suite à un défaut mécanique concerne moins de 0.3% des cas alors que le nombre de motards à grandement augmenté.

Certains préfèrent passer par les mécanos de centre moto ou garage moto lors des entretiens périodiques annuels (pour une moto qui roule entre 6 et 8 mois par an et pas tous les jours, contrairement à une voiture qui roule 365 jours/an)

A chaque prestation atelier, un check-up est réalisé sur les pneus, freinage, éclairage, tension de chaîne etc... quelque soit l'intervention.

Et croyez-moi, un motard aime et bichonne sa monture et va bien plus d'une fois par an chez un professionnel du 2RM

Tout ceci m'amène à penser que le CT moto n'est qu'un racket dont les points de contrôle sont déjà contrôlés quotidiennement par le motard ou un professionnel.

N° 951056 - Enfoncement de porte ouvert

par :

03/07/2023 13:37

Je participe a cette consultation pour tenté d'expliqué en long, en large et en travers que ce Contrôle technique n'a aucunement pour but d'augmenté la sécurité sur les route.

Le contrôle technique des voiture a été prescrit en 1992, lors que les accident causé par l'état des véhicule était en constante hausse, et cumulait a 19% l'année de l'apparition du CT automobile.

Chez les usagé 2 roue, les accident de façon générale sont en constant chute, tandis que le nombre d'usagé est en constant hausse !

Le pourcentage d'accident causé par une défaillance technique est en dessous de 0,3% soit bien en dessous de l'état de la route, qui cause 2% des accident de 2 roue motorisé.

le Contrôle technique des 2 roue n'a aucune pertinence, au même titre qu'un CT de aéronef n'a aucune pertinence a être appliqué sur les automobile, car les véhicule sont fondamentalement différent.

SAUF, pour des personne véreux appartenant a des association liberticide situé dans la capitale dont je n'ai nullement besoin de les cité.

N° 951058 - ct des 2 roues et permis des contrôleurs

ct et différences entre véhicules ?

quel sera le prix de ce ct ?

par :

03/07/2023 13:38

les contrôleurs devront ils avoir le permis correspondant au véhicule ?

un solex et une sportive passeront ils sur les mêmes équipements ?

quel sera le prix de ce ct ?

N° 951060 - Non au CT

par :

03/07/2023 13:40

En tant que motarde je suis contre se CT c'est encore un moyen de nous prendre de l'argent. La vie est de plus en plus dur est on va encore 1 fois nous taxé.

Un vrai motard/de digne de se nom fait attention à sa belle c'est son bijou sa garantie de survie

Surveiller plus les scooters des gamins qui font 1 bruit pas possible

Rien qu'à les entendre passer on devient sourd et asphyxié

Je sais que vous avez eus les mêmes remarques

La sécurité routière lol devraient se pencher PLUS sur les autres moyens de transports qui sont de vrais dangers (cycliste, trottinette) en tant que professionnelle de la route c'est affolant tout se que je vois tous les jours et personne ne dit et ne fait rien contre cela

Cdlr

N° 951064 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 13:43

Je suis contre un contrôle technique qui ne réduira pas l'accidentalité des conducteurs de 2 Roues Motorisées (2RM). Le mauvais état des 2RM mis en cause dans des accidents est insignifiant au vu de l'état de la chaussée. Il m'est arrivé plusieurs fois de sortir dangereusement de ma trajectoire à cause d'un "nid poule" ou de quantité importantes de gravillons non signalées ou de comportements de tiers absorbés par leurs téléphones. L'entretien de mes 2RM sont suivis très régulièrement par des professionnels et moi-même. Peut-être qu'il serait souhaitable d'imposer le port de blousons adaptés aux utilisateurs de 2RM et aussi un ramassage des gravillons (pas balayage) systématiquement 8 à 15 jours après son application sur les routes. Une obligation de réfection des routes lorsqu'il ne reste que le goudron très glissant par temps de pluie.

Rien que pour cela, les accidents devraient être moins fréquents et moins graves si tel est le but recherché par la sécurité routière et l'Europe.

Me voir déboursé 50€, chiffre dans les reportages de tous les médias, pour une dizaine ou vingtaine de points de contrôle visuels que l'on apprend au passage du permis et que nous appliquons en très

grande majorité alors que pour l'automobile il faut déboursier 20 euros de plus pour 150 points de contrôle me paraît injustifié et injustifiable.

À la rigueur, dépenser cette somme tous les 3 ans pour un stage comme ceux qui existent tous les ans avec les gendarmes des brigades motorisées seraient aussi bien plus bénéfiques qu'un contrôle technique identique à celui que nous faisons. D'ailleurs, y aura-t-il suffisamment de contrôleurs qualifiés ?

N° 951069 - Contrôle technique Moto

par :

03/07/2023 13:45

Les motards sont des gens responsables, et ne jouent pas avec leur vie. L'entretien de leur machine est leur priorité. Ce n'est pas toujours le cas pour les petites cylindrées en dessous de 125 cc, qui apportent la majorité des nuisances, bruit et modification en tous genres.

Question pour les grosses cylindrées:

les examinateurs des centres techniques, auront-ils les permis moto ?

Qui conduira à l'intérieur et le sortira du centre le véhicule? Zone professionnelle interdite au public.

En cas de chute du véhicule la responsabilité du centre devra être engagée en cas de casse

Possédant une moto de plus de 330 Kgs je suis particulièrement inquiet.

Les centres devront être proches, il est hors de question de faire un long trajet pour ces contrôles

les véhicules les plus anciens devront passer en premier, avec un délai de tolérance car vu le

nombre de véhicules, et le peu de centres, l'engorgement et plus prévisible, les autorités de contrôles (gendarmerie, police) devront être tolérantes.

Personnellement je suis contre le contrôle technique des motos.

N° 951070 - Ma vie ma moto

par :

03/07/2023 13:45

Bonjour

La sécurité à moto est primordiale et le premier intéressé est le conducteur car c'est à coup sûr puis qui subira les conséquences !

Laissez-moi m'occuper des choses que je peux faire pour ma sécurité comme l'entretien de mon véhicule et le port de mes protections.. Je le fais car c'est indispensable..

Si vous souhaitez me protéger intervenez donc sur les leviers ou je ne peux intervenir comme l'état de la chaussée /le civisme les automobiles qui sans risque pour eux nous fauchent /le respect des règles déjà en vigueur.

Je veux bien dépenser pour ma sécurité chaque année une somme d'argent mais de grâce pas pour nourrir des biens privés qui en rien n'amélioreront en rien ma sécurité.. Pourquoi pas verser cette somme à un organisme d'État en charge d'améliorer les infrastructures dans des actions spécifiques au deux roues...

Un motard depuis plus de 30 ans...

N° 951073 - Projet de loi relatif au contrôle technique des 2 roues

par :

03/07/2023 13:46

Le CT obligatoire pour les 2 roues ne changera rien à la situation actuelle.

Le motard Français entretient correctement son véhicule et il n'est pas prouvé qu'il y a un lien entre l'accidentologie et l'entretien des 2 roues.

N° 951076 - CT 2RM : pour quels résultats?

par :

03/07/2023 13:48

En quoi ce CT va-t-il satisfaire les usagers des 2RM au niveau sécurité et les citoyens sur les nuisances?

- Sécurité : les problèmes techniques sont loin d'être la cause principale d'accidents (si on exclu en plus les causes techniques hors périmètre du CT : pneus ou plaquettes usés sur des véhicules de moins de 4 ans, par exemple). Pourquoi ne pas travailler sur les premières causes : téléphone au volant, distances de sécurité non respectées?

- Nuisance : émissions : le CT va juste toucher les véhicules mal réglés ==> ce sera quoi l'impact réel sur la pollution? Pour les modifications volontaires, on sait qu'il faut 15 min pour changer une cartographie. Et une fois de plus, ces modifications volontaires sont plus souvent fait sur des véhicules récents; Alors que favoriser l'usage des 2RM améliore globalement le fluidité de la circulation, et a donc un impact positif sur les émissions (voitures et 2RM). Il suffit de regarder les abords des grandes villes en été;

- Nuisances sonores : gain = zéro. Un 2RM de 2023 ou 1985 génère des nuisances sonores, même s'il est parfaitement aux normes, selon le comportement du conducteur (il suffit d'aller dans la rue pour le constater). Là encore, le CT n'apporte rien (on peut changer un échappement en 30 min).

Pourquoi mécontenter tous les usagers de 2RM et les citoyens, alors qu'on pourrait satisfaire motards et citoyens (les motards sont aussi des citoyens) avec des mesures réellement adaptées, et connues.

Certains appellent ça la gestion des 5% : on fait des lois pour traiter les problèmes générés par 5% de personnes, et on ne s'intéresse pas (et on méprise) aux autres 95%.

La France a-t-elle besoin de ça actuellement?

N° 951081 - Oui au CT

par :

03/07/2023 13:50

En tant que motard je suis pour.

Assez de ces modifs sauvages notamment au niveau des débridages et des changements de pots pour faire le plus de bruit possible.

N° 951082 - NON

par :

03/07/2023 13:50

Bonjour,

L'utilité d'un CT Moto reste totalement à démontrer, le pourcentage d'accident dû à un dysfonctionnement technique des motos est sans commune mesure aux statistiques des voitures à l'époque où il a été mis en place, et le pourquoi il a été instauré.

Cette différence est totalement naturelle, le risque routier d'un conducteur de 2 roues est bien plus important, de ce fait, le motard se doit d'être responsable et d'entretenir son véhicule. (Ce qui est le cas du fait du faible pourcentage de défauts techniques de la moto lors d'un accident).

De plus, l'entretien d'une moto se fait tous les 6 000km à 10 000 km, soit 3 fois plus souvent qu'une voiture. La moto passe de fait une fois, voire 2 fois par an chez le garagiste.

Pour terminer, le fait de lire qu'il faille tester la vitesse maximale du véhicule lors de ce CT est une aberration, j'imagine les conditions dans lesquelles ce test sera effectué et j'avoue ne pas être favorable à ce que l'on pousse ma machine dans un usage que je ne fait jamais (Temps de chauffe, usure, carburant). Est-ce qu'un test identique est fait pour les voitures ?

Le fait de passer par un CT pour la revente du véhicule, pourquoi pas, cela permettrait peut être de rassurer l'acheteur (bien que la facture de la dernière révision par le concessionnaire de la marque a, à mon sens, beaucoup plus de poids du fait qu'il est expert sur le modèle en question).

Reste un sujet, et ce dernier reste entier : La pollution, et dans ce cas, aucuns 2 roues motorisés ne devrait être exempt de ce contrôle (surtout les 50 cm3).

Ce n'est que mon humble avis, je persévère, je dis NON tant que des statistiques valables ne prouvent pas de son utilité ! Nous ne sommes pas des vaches à lait !

N° 951084 - Priorités et mise en oeuvre

par :

03/07/2023 13:50

Bonjour,

Je trouve dommage que ce contrôle technique soit mis en place car il y a d'autres axes d'améliorations pour lutter contre les accidents de la route, notamment le mauvais état des routes et des infrastructures routières qui sont à l'origine de 30% des accidents...

A la différence des voitures, les risques encourus par les motards sont plus grands, ils sont naturellement plus sensibles à l'état de leurs motos et notamment tous les organes de sécurités...

La mise en œuvre du contrôle technique risque de poser bien des problèmes concrets, entre la formation des contrôleurs, la mise en place des équipements de contrôles qui soient adaptés à la grande diversité des véhicules à contrôler, le maillage territorial des centre de contrôle notamment dans les campagnes...

Pour la qualité de l'air, contrôler les véhicules poubelles qui polluent avec leurs grands panaches de fumées me semble plus efficace.

Voilà une partie de mes commentaires à ce sujet

J'espère que ces commentaires pourront alimenter vos discussions.

Cordialement

N° 951085 - Contre

par :

03/07/2023 13:50

Un moyen d engraisser des lobies mais en rien de proteger des usagers

N° 951087 - Conseil pour le contrôle technique moto.

par :

03/07/2023 13:52

Bonjour,

Il faudrait faire en sorte que se contrôle devienne une visite de sécurité chez les concessionnaires des grand constructeurs motos. Une visite a faire tout les 2 ans, au moins ça rapporterait au milieu du 2 roues et pas juste au lobi des contrôles techniques. En plus ça éviterait au centre de contrôle de devoir s'équiper et de former du personnel en plus, tout en passant mieux vis a vis des motards.

N° 951092 - Sécurité

par :

03/07/2023 13:55

Il apparaît que la principale priorité soit le bruit et la pollution. En quoi cela peut il jouer sur la sécurité du motard. Quant aux possesseurs de cyclomoteurs habitants à plus d'une heure d'un centre de contrôle, il leur faudra louer une remorque porte motos ou bien faire appel à un transporteur pour aller passer leur contrôle technique. Complètement incompréhensible

N° 951103 - CT moto

par :

03/07/2023 14:02

Bonjour, je n'effectuerais mon contrôle technique que lorsque :

1 Voir mettez en place un contrôle technique des routes et autoroutes

2 Vous réduirez la TVA à 5 % sur les équipements motards

3 Qu'il n'y aura pas que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] comme prestataires de ce contrôle technique

De plus je ne veux pas de ce contrôle technique

N° 951105 - Supercherie

par :

03/07/2023 14:02

Sachant que les fondations de ce projet sont infondées, déloyales, mensongères et pécuniairement intéressantes pour les initiateurs comment peut-on persévérer ?

Il y a-t-il au moins quelques personnes sensées dans ce gouvernement pour voir clair ?

Les lobbys font loi et le peuple paie.

Mais le peuple se souvient.

Les prochaines élections parleront mais les élus déchus trouveront des prétextes loin des réalités (comme d'habitude) .....

N° 951124 - Allègement maximum

par :

03/07/2023 14:10

Bonjour,

Cette mesure et cette contrainte telles qu'elles semblent se profiler ne sont pas acceptables : Je ne me suis jamais senti en insécurité à cause de l'état de mes motos, contrairement à l'état des routes et infrastructures et aux comportements des autres usagers de la route.

Comme une majorité de motards, je n'utilise que très peu mes motos : moins de 2000 kilomètres par an au total des 2 machines.

Celles-ci étant se surcroît suivies régulièrement par un professionnel compétent (attestable 2sur factures), je ne vois pas l'intérêt d'ajouter la contrainte de contrôles supplémentaires.

Mon concessionnaire propose un contrôle annuel gratuit. Je veux bien que le CT s'y substitue, mais aux mêmes conditions financières.

Le coût annoncé (sans engagement aucun) de "environ 50€" est disproportionné en rapport aux points contrôlés. Quatre fois moins de point contrôlés devraient resulter en un coût de 20€ en comparaison d'un CT voiture qui en coute 80.

Enfin comprenez qu'une moto n'est généralement pas une objet à simple vocation utilitaire mais avec lequel une notion de passion entre en jeu.

Dès lors, il faudra mettre en oeuvre toutes les mesures afin d'éviter tout dommage lors des manoeuvres et manipulations de la moto lors du contrôle.

Durant toute la durée du contrôle, la moto devra être sous l'entière responsabilité du centre en charge, que les manoeuvres et manipulations soient effectuées par le contrôleurs ou par le propriétaire agissant sous ses directives.

Je vous remercie par avance pour votre prise en considération.

Cordialement,

N° 951125 - Racket

par :

03/07/2023 14:12

J ai toujours entretenu ma moto ,je n ai pas besoin de payer en plus , je voterai contre le sénateur de ma région qui acceptera cette arnaques injustifié, boycottera [réseau de contrôle technique], et leur complice

N° 951127 - Contrôle Technique Moto

par :

03/07/2023 14:13

Je ne suis pas contre, mais j'ai des doutes sur le fait que ce contrôle améliore réellement la sécurité des motards.

La totalité des cas ou j'ai été dans des situations a risques étaient liées à l'état de la chaussée ou à une mauvaise manoeuvre d'un automobiliste.

Même avec un contrôle technique vierge, si la route n'est pas dans un état correcte, il y aura quand même risque.

Si le contrôle technique se met en place, alors l'état doit investir à hauteur du chiffre d'affaire national généré par ce CT pour l'entretien des routes.

N° 951129 - Inutile, il ne changera rien, sauf les finances des motards, ... et de l'Etat

par :

03/07/2023 14:14

Sachant que les problèmes techniques à la source des accidents de 2RM sont de moins de 1% l'intérêt d'un CT sera inutile, ou au mieux insignifiant.

Les conducteurs de 2RM, et plus spécialement les motards, prennent soin de leur équipement et de leur moto car c'est ce qui peut leur sauver la vie ! Quand on voit que pour une voiture un trou dans la carrosserie peut faire échouer l'obtention du CT ce sera quoi pour un 2RM ? Un éclat de peinture sur le carénage !



Par contre à quand le CT pour nos routes ? Quand on voit l'état de certaines portions on se dit qu'une bonne partie attribuée aux 2RM revient en fait à l'infrastructure routière, mais là on ne dit rien, chuuuuuut ! Ca coûterait bien trop cher ! Alors que prendre des dizaines d'euros aux motards c'est bien plus simple et, surtout, bien plus rentable ! En plus où ira l'argent ??? Mystère ...

J'emprunte régulièrement une route tellement dégradée qu'elle fait déplacer ma moto de gauche à droite, c'est un vrai travail d'équilibriste qu'il faut faire pour ne pas tomber et/ou se frotter aux véhicules autour ...

J'adore le panneau que l'on croise de temps en temps : "Trous en formation". Par contre celui indiquant la réparation desdits trous je ne le vois jamais ! Quand les trous sont rebouchés, quand ils le sont, c'est temporaire et souvent aussi tellement mal fait que cela fait une bosse sur la route. Ce qui est sûr c'est que mes impôts ne sont pas là. Idem pour les péages, quand on voit leur prix ! On sait bien que l'argent va en priorité dans les poches des actionnaires, mais pas au confort et à la sécurité des usagers.

Soyons sérieux, tout ça n'est qu'une question d'argent, aussi bien pour l'Etat que pour les centres de CT. Franchement vous en croisez souvent des poubelles sur deux roues où l'on se dit que mettre ses fesses dessus serait un risque pour sa vie. Personnellement non, les 2RM que je croise sont dans des états permettant de se sentir en sécurité.

N° 951130 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 14:14

Après lecture du décret et du projet de loi sur la mise en place du contrôle technique des motos, je trouve ça complètement utopique de croire qu'une moto polluera moins après la mise en place de celui ci en sachant qu'elle pollue déjà rien par rapport à une voiture ou autre. De plus cela ne réduira pas le nombre d'accident en sachant qu'il y a très peu d'accidents concernant un élément technique d'une moto ... nous continuerons d'agir avec les associations contre le CT moto, et lâcherons rien tant que ce projet de loi n'est pas supprimé.

N° 951133 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 14:16

Après lecture du décret et du projet de loi sur la mise en place du contrôle technique des motos, je trouve ça complètement utopique de croire qu'une moto polluera moins après la mise en place de celui ci en sachant qu'elle pollue déjà rien par rapport à une voiture ou autre. De plus cela ne réduira pas le nombre d'accident en sachant qu'il y a très peu d'accidents concernant un élément technique d'une moto ... nous continuerons d'agir avec les associations contre le CT moto, et lâcherons rien tant que ce projet de loi n'est pas supprimé.

N° 951138 - Contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 14:18

Ce contrôle technique n'est pas faisable dû à un manque de contrôleur et la majorité de ces contrôleurs ne procédant pas le permis A pour un premier point  
Certains véhicules deux roues ne possédant pas de démarrages électriques mais à pieds comment les contrôleurs vont effectuer une mise en marche des véhicules je pense surtout à ceux qui n'ont pas l'aptitude ou connaissance de ce genre de démarrage à pied deuxième point

De plus pour le propriétaire ayant un véhicule à deux roues de 50 cm<sup>3</sup> habitant en campagne pourrait parcourir une longue distance pour afin d'effectuer son contrôle technique  
Ces longues distances seraient à mon avis un danger pour eux du fait qu'ils n'ont pas l'habitude de rouler sur certains axes routiers ou l'interdiction de rouler sur certains de ces axes routiers troisième point  
Pourquoi imposer un contrôle technique aux véhicules deux roues alors que les statistiques d'accident ces véhicules est en baisse et que les accidents dus à un véhicule en mauvais état est de 0,3 % contre 17% pour les automobiles avant la mise en place du contrôle technique quatrième point  
La majorité des contrôleurs techniques sont contre pour des raisons qu'ils jugent propres mais tous ont peur des éventuelles réactions du propriétaire d'un véhicule à deux roues si son contrôle technique est négatif malgré le bon état et pour certains c'est leur seul véhicule pour se déplacer  
Ce qui pourrait engendrer comme dans les automobiles un véhicule sans contrôle technique donc pas couvert par une société d'assurance cinquième point  
Voilà pourquoi ce contrôle technique ne doit pas être mis en vigueur parmi encore plus de raisons  
Cordialement Mr le ministre des transports

N° 951155 - Avis défavorable

par :

03/07/2023 14:25

Hors contexte d'une directive européenne, et la mise en œuvre à marche forcée, globalement, l'état des routes et infrastructures semble beaucoup plus préoccupant que l'attention portée aux motocycles par leur propriétaire... Ce simple "CT" n'apporte aucune réponse concrète... Cqfd  
Bonne journée

N° 951158 - CONTRE LE PROJET

par :

03/07/2023 14:26

Bonjour,

Je suis contre la mise en place du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux roues.

En effet, de mon point de vue, les motards savent pertinemment que leur sécurité dépend fortement de la fiabilité de leur véhicule.

La route est déjà pleine de pièges (autres conducteurs, défauts de la route, météo, etc) pour que nous négligions l'entretien de notre véhicule.

Une chute à moto peut avoir une incidence irréversible sur notre vie.

Contrairement aux voitures, dans lesquelles nous nous sentons plus en sécurité, la négligence du code de la route et/ou de l'entretien du véhicule sont courants (voir statistiques des assurances sur le taux d'accident des VL).

De plus, l'entretien courant d'une moto peut vite coûter cher, que ce soit pour un motard qui roule quotidiennement ou un motard "loisirs".

L'ajout de frais supplémentaires dus au contrôle technique pénaliserait les plus petites bourses.

Les chiffres ne mentent pas !

Le taux d'accidentologie des motards liés à un défaut d'entretien est minime pour nous imposer un contrôle technique.

Il faudrait se pencher sur les causes d'accidents avec un taux plus élevé et favoriser la prévention, plutôt que la répression.

Cordialement.

N° 951159 -

par :

03/07/2023 14:27

Le contrôle technique moto doit ne porter que sur l'état de pneus et le fonctionnement des freins. Car ce sont les deux principaux facteurs d'insécurité.

N° 951160 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 14:27

Étant motard depuis une cinquantaine d'année j'ai pris l'habitude de vérifier et d'entretenir mes motos et donc de rouler avec des véhicules en état donc je ne ressens pas l'utilité de ce contrôle technique. Je pense que la priorité n'est pas là mais plutôt de remettre en état le réseau routier qui est dans un état lamentable à certains endroits et la cause de nombreux accidents des 2 roues !

N° 951162 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 14:28

Celui qui connaît le monde des motards sait parfaitement que le motard est fier de sa monture, qu'il la bichonne et l'entretient. Le motard sait qu'il n'a pas de protection sur sa machine et qu'une erreur peut faire très mal à sa carcasse. Peut-on imaginer qu'il roule sans frein avec des pneus usés, c'est tout simplement inconcevable.

Les analyses des assurances prouvent dans leurs statistiques que très très peu d'accidents de moto sont dus à l'état physique des machines 0,3%

Par contre, oui on peut constater que l'état catastrophique parfois des routes a plus d'incidence pour les motos que pour les voitures. Il suffit de voir les gravillons sur les routes pour "boucher" les trous... je suis contre un CT tel que proposé, l'imposer pour la revente du véhicule me semble bien plus intelligent.

Je possède aujourd'hui un Piaggio MP3 500 qui demande une compétence particulière, je crains que les centres ne soient pas prêts à l'avoir, je crains pour ma machine dans les mains de personnes non suffisamment formées ...

Si le gouvernement impose un CT moto, j'attends en retour qu'il impose une obligation de remise en état des routes, sans quoi ce serait une arnaque de plus.

N° 951164 - Incompréhension

par :

03/07/2023 14:28

Bonjour,

Je trouve ce texte de loi inutile pour différentes raisons:

- Lorsque le contrôle technique des automobiles a été mis en place dans les années 90, 17 % des accidents étaient liés à l'état de la voiture. Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

Alors pourquoi insister sur ce sujet?

- Concernant le bruit, c'est une vraie question dont je suis sensible vivant en ville et subissant les désagréments. Néanmoins, étant aussi motard, d'une part le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, comme nous l'ont confirmé les réseaux de contrôle technique. Par ailleurs, en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues est encore plus prégnant, j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays.

Il est exact que les motards aiment souvent personnaliser, modifier, améliorer ou relooker leur véhicule. La grande accessibilité mécanique des principaux organes y incite, la passion de la mécanique également. Mais ceux qui prétendent que le "bruit sauve des vies" sont dans l'erreur et feraient mieux de rouler plus doucement, si la sécurité est vraiment leur principale préoccupation. (ce simple point mériterait un plus long développement).

Il doit y avoir de meilleures et plus efficaces solutions pour lutter contre ce problème ?

(Prenez contact avec les syndicats de motards)

- Reste la question de la protection de l'environnement. Pour laquelle j'y attache une grande importance. Je pense d'ailleurs que le deux roues motorisé est justement une des solutions de mobilité les plus prometteuses pour diminuer drastiquement les émissions de pollution, d'embouteillage et de CO2. (-50% de CO2 pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - source ADEME).

Pour finir, si qu'importe les arguments vous passez ce décret faites au moins une mesure honnête concernant la sécurité des motards et ajoutez-y une baisse de la TVA (5,5% ou 0%) sur TOUT les équipements de sécurité du motard (casques, vestes, chaussures, gants, GILET AIRAG...) cela sera le plus efficace que tous les décrets imaginables

Cordialement,

N° 951177 - Encore une arnaque

par :

03/07/2023 14:34

Je suis un passionné de moto et je me tiens bien.

J'ai passé mon permis de conduire et les contrôles de sécurité font partie des épreuves (freins, pneus, éclairage etc).

Ces contrôles sont effectués en permanence quand un motard prend sa moto.

Je connais bien mieux ma moto qu'aucun contrôleur ne la connaîtra jamais.

Dans ce cadre, des contrôles tous les 3 ans sont totalement inutiles et vous le savez très bien.

De plus en plus, la population est prise pour une imbécile.

Tout est fait pour prendre de l'argent à ceux qui travaillent et participent à la vie économique.

Donner de l'argent à des gens qui font un faux-travail est un non sens. Ces contrôles sont inutiles car déjà effectués par les conducteurs.

Encore une fois, un prétexte fallacieux (le droit européen, ici) est utilisé pour que l'État, via la TVA qu'on devra payer pour un faux-travail, prenne encore plus d'argent aux citoyens.

Au lieu de diriger les efforts des français vers la résolution de problèmes, on consume leur énergie pour tourner en rond.

Je n'hésiterai pas une seconde à porter plainte contre le centre de contrôle technique qui rayera ma moto en la manipulant. Et ça ne manquera pas. Les commandes, les dimensions, l'équilibre et le poids des motos sont très variables. Il est évident que les contrôleurs ne pourront pas les maîtriser correctement.

Encore une fois, la population perdra de l'énergie et de l'argent dans des procédures de réparations juridiques et techniques pour rattraper les erreurs du contrôle technique. Encore une fois, l'administration se frotte les mains.

Encore une procédure administrative qui surcharge la vie des français et qui permettra aux assurances de ne pas rembourser les dommages éventuels.

Avec un prétexte écologique, encore une fois, ce sont les simples citoyens qu'on vise pour résoudre des problèmes considérables sur lesquels il n'ont quasiment aucune prise.

Mon avis c'est que la France s'enfonce de plus en plus vers une société de voyous qui ne voient plus l'intérêt collectif mais qui servent une idéologie de plus en plus lourde, inutile et au coût exorbitant.

Je participerai bien évidemment à toute manifestation qui permettra d'exprimer ce mécontentement.

N° 951181 - CONTRE le CT MOTO

par :

03/07/2023 14:34

La moto ne représente pas un mode de transport très polluant ou dangereux pour les autres usagers de la route. Préoccupons nous des ferrys avant par exemple!

N° 951185 - Non au CT moto

par :

03/07/2023 14:37

Je suis opposé au CT moto pour les raisons suivantes (liste non-exhaustive):

- j'estime ne pas devoir payer pour ce que mon mécano fait à chacune des révisions,
- ce qui sera vérifié par le contrôleur, je le fais déjà,
- il y a plus d'accidents dû à l'état des routes (nids de poule, graviers [non signalés, dans les virages, couche trop importante], raccords glissants par fortes chaleur ou lorsque le route est humide, etc) que venant de problèmes mécanique,
- le CT n'empêchera pas les nuisances actuelles (sonore, rodéo urbain ...),
- le prix, de surcroît libre au bon vouloir des centres, est exorbitant en fonction de la prestation effectuée,
- hors de question qu'une personne n'ayant pas le permis adapté touche à mon véhicule,
- d'autres solutions existent sans avoir à suivre 3 associations qui sont reines du conflit d'intérêt...

Éventuellement un CT lors de la revente du véhicule, comme cela est pratiqué en Belgique, serait tolérable, et un prix de 30€ serait largement suffisant.

Nous payons la TVA à chaque achat que nous faisons:

- équipement (casque, gants, bottes, blouson, pantalon) et ce, assez régulièrement, car un casque se change tous les 5 an
- révision/entretien.

Nous ne sommes ni des vaches à lait, ni des poules aux œufs d'or.

N° 951188 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 14:39

Encore une mesure pour tuer notre pouvoir d'achat et pour permettre à l'état de récupérer encore de la TVA.

N° 951196 - Contrôle technique des 2 roues

par :

03/07/2023 14:44

Ce contrôle est inutile, mon concessionnaire moto s'en charge. Vous voulez absolument instaurer un contrôle technique moto et rendre du pouvoir d'achat aux contribuables en cette période d'inflation alors ne mettez pas une notion de durée mais un kilométrage. Pour les voitures comme pour les motos instaurer un contrôle technique tous les 50000 kms .

N° 951200 - Mesure parfaitement Inutile

par :

03/07/2023 14:45

Seuls 0.3% des accidents de 2 roues a une origine technique, en revanche 30% des accidents mortels sont liés au mauvais état des infrastructures. Quelle est la logique?

N° 951201 - Non au Contrôle Technique 2RM

par :

03/07/2023 14:46

Je suis contre la mise en place du CT2RM, car je suis motard depuis 50ans, j'ai plusieurs motos, récente et ancienne je fais moi même les révisions et entretien de mes motos. Je sais que rouler en deux roues est plus dangereux, que pour les voitures. Mes motos sont donc en parfait état de marche et le contrôle Technique n'y apportera rien de plus et je vois mal comment les contrôleurs vont s'y prendre pour démarrer et tester mes machines anciennes, démarrage au kick et frein de l'époque!! je suis le seul a m'occuper de mes machines qui sont en parfait état, car chaque fois que je pars avec mes motos je m'est ma vie sur 2 roues!!! Donc 50ans de vie motarde sans une seule fois avec un accident du à la mécanique, par contre les automobilistes en sont responsable à + de 90 pour cent! et le réseau routier 9,5 pour cent et les 0,5 pour cent la météo et un moment d'inattention!!!! Donc le contrôle Technique est complètement inutile et c'est juste pour enrichir [réseau de contrôle technique]!!!!

N° 951208 - Irréalisable sur le plan pratique

par :

03/07/2023 14:50

Bonjour,

Je possède 4 motos, toutes achetées neuves en concession. Parmi elles, 2 sont des modèles très haut de gamme, particulièrement onéreux.

Sachant que les motos vont devoir être conduites du parking du Centre de contrôle jusqu'à l'atelier puis sur le pont élévateur par un technicien du Centre, et inversement une fois les opérations de contrôle effectuées,

Et sachant que la moindre maladresse conduisant à renverser l'une de ces motos par terre coûterait obligatoirement plusieurs centaines voire milliers d'euros (pièce en carbone fendu, peinture rayée, silencieux cabossé),

Je refuse de confier mes véhicules à un technicien qui ne serait pas un motard expérimenté.

Pour des exigences d'assurance, il me semble d'ailleurs impossible de confier des motos (de grosse cylindrée de surcroît) à des techniciens qui vont devoir les mettre en oeuvre, si ces derniers n'ont pas un permis A valide.

Je ne vois pas comment un métier en telle tension (technicien moto) va trouver la main d'oeuvre nécessaire et qui présente des exigences supplémentaires nouvelles (le permis A en l'occurrence) pour assurer la mise en oeuvre de ce contrôle sur tout le territoire.

Suggestion : restreindre le contrôle à des éléments visuels et administratifs simples, et réalisés rapidement en présence, voire même avec l'assistance, du propriétaire du véhicule.

N° 951210 - NON au contrôle technique des 2 ou 3 roues motorisés

par :

03/07/2023 14:51

Bonjour,

Je suis contre l'instauration du contrôle technique pour les deux ou trois roues motorisés car j'estime qu'il y a beaucoup moins de points de contrôle sur une moto que sur une automobile.

De plus les personnes qui ne prennent pas soin de leur moto ne le feront pas plus si il y a un contrôle technique donc cela pénalise a nouveau les conducteurs qui prennent déjà soin de leur véhicule.

J'ai passé et eu mon permis depuis le début de l'année 2023 et j'ai déjà parcouru plus de 11 000 kms avec mon deux roues, j'ai évidemment changé une paire de pneus car cela était pour ma propre sécurité et non pour un éventuel contrôle des forces de l'ordre.

Pour résumé je suis contre ce contrôle technique car je trouve cela vraiment inutile.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

N° 951211 - Argument contre le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 14:51

Bonjour,

Le contrôle technique est régulièrement effectué par chaque utilisateur de 2 roues car chaque organes de sécurité et visible à l'œil sans démontage pour preuve seulement

0,3% des accident 2 roues sont du à un défaut du véhicule, quand est-il pour les voitures ?

l'état des routes et autre infrastructures sont plus souvent en cause dans les accidents 2 roues mais il n'y a pas de contrôle réglementaire pour autant.

Si ont observe d'autre pays européen ou le contrôle existe déjà ont s'aperçois que cela n'a pas fait réduire le nombres d'accident.

Je fais bien plus confiance à mon concessionnaire moto pour l'entretien de ma moto pour ma sécurité qu'à des opportunistes financiers.

N° 951212 - Non, merci, pas de contrôle technique

par :

03/07/2023 14:51

Bonjour,

Je roule à moto à peu près 11 mois et demi sur douze, près de 110 kms par jour, essentiellement pour me rendre à mon travail. Mon 125 cm<sup>3</sup> précédent a fait 120 000 kms avant qu'un automobiliste ne recule pour se garer et ne l'écrase.

Ma nouvelle moto, comme l'ancienne est révisée par moi, entretenue par moi, contrôlée par moi et je n'ai jamais eu d'accident, ni à moto, ni en voiture. Les accidents à moto sont presque exclusivement dû à l'état des routes dont vous avez abandonné l'entretien aux

régions/départements qui n'en peuvent plus financièrement. Vous voulez imposer un contrôle technique sous pression d'un lobby [réseau de contrôle technique] et basé sur des études mensongères réalisées par [réseau de contrôle technique]. Cela s'appelle être juge et partie.

Selon les vraies statistiques, seulement 0,3 % des accidents à moto sont dû à l'état du véhicule.

Nous participons à la diminution des émissions polluantes, à la fluidification du trafic routier, au désengorgement des grandes agglomérations. Sur ma moto, il me suffit de contrôler son état sans rien démonter pour me rendre compte d'un souci. Si le but est juste de faire taire les 50 cm<sup>3</sup> trop bruyants, pas d'inquiétude, ils ne passeront jamais à votre CT. Regardez l'Allemagne, 25 ans de CT et toujours pas d'amélioration.

Tout comme les 4x4 des chasseurs dont les châssis sont perforés par la rouille, ne freinent plus et qui ne devraient pas être vus sur nos routes. Ha oui, encore un lobby qui rapporte des électeurs et, donc, de l'argent à nos futurs élus.

Alors le contrôle technique, non merci !

N° 951220 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 14:55

Après lecture du projet de décret et du projet d'arrêté faisant l'objet de la consultation publique je tiens à vous faire part de mes commentaires.

Titre 1

Art 10 : la mise en place de la vignette doit se faire en concertation avec le propriétaire de la moto. En effet contrairement à un véhicule à 4 roues avec pare-brise, les emplacements disponibles sur une moto ne sont pas tous adaptés (la mise en place temporaires de valises, top-cases, sacoches de réservoirs peuvent occulter la vignette).

Annexe 1

C fonctions contrôlées

1 1 2 ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE OU DU LEVIER A MAIN DU DISPOSITIF DE FREINAGE

1 1 2 a 7 Course trop grande, réserve de course insuffisante

Manque de pertinence de cet alinéa.

Sur une moto, les leviers et pédales de freins sont prévus avec des molettes ou vis de réglages permettant d'adapter la course des freins au choix du conducteur (morphologie ou position sur la moto).



De ce fait le réglage de la course est personnel et différent pour chaque conducteur et n'altère pas la capacité de freinage.

1 1 4 c 7 Liquide de frein contaminé

Alinéa non pertinent.

Que veut dire contaminé ? Sans démontage impossible à vérifier.

1 1 7 GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS

1 1 7 a 7 Usure excessive (marque minimale atteinte).

Non pertinent. En effet la marque minimale est le repaire prévu pour signaler que les plaquettes sont à changer.

6 1 5 TRANSMISSION

6 1 5 e 6 Non pertinent En effet une chaîne s'use lorsqu'elle est utilisée, et une légère usure est normale. On la change lorsqu'elle est usée ou trop détendue.

Au vu de ces quelques exemples il semble que beaucoup de lignes soient superfétatoires et ne soient qu'un alibi pour faire croire à la nécessité du CT. Hors de prix en comparaison du CT VL.

De plus sans démontage certains contrôles sont impossibles (châssis, usure tambour ...).

La grande majorité des opérations figurant sur ce projet de contrôle est faite par le conducteur à chaque fois qu'il utilise sa moto.

Aucun conducteur n'utilise sa moto sans avoir vérifié la pression et l'état de ses pneus, de ses freins, de sa suspension (qu'il règle couramment en fonction de la charge de la moto).

Aucun motard ne se risque à rouler avec des freins défaillants (disque cassé ou absent), des pneus usés ou mal gonflés, sans bouchon de réservoir, roue endommagée etc ...

Si un CT est institué, il ne servira en aucun cas la sécurité des motards (pourtant objet principal du CT) dont l'accidentologie réelle due à un mauvais entretien de sa moto est infinitésimale (0,3% rapport MAIDS + statistiques assurances) mais remplira sans nul doute les caisses d'organismes de contrôles au détriment du pouvoir d'achat du citoyen lambda.

Plutôt que ce contrôle technique inutile, la [association de motard] a travaillé avec le ministère des transports pour pouvoir, comme le permet la directive européenne 2014/45, déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

En tout état de cause si un lobby de contrôleurs et 2 ou 3 associations non représentatives imposent un CT dénué d'utilité il faut espérer que le bon sens l'emporte et que les 15 ou 20 minutes nécessaires à ce racket ne soient pas facturées au-delà de 30 €.

N° 951231 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 15:00

Au travers de ces quelques phrases j'exprime mon opposition et mon incompréhension de cette mesure. En effet moi même motard depuis de nombreuses années je ne parviens pas à comprendre ce que ce contrôle apportera. De plus je souligne le caractère inéquitable par rapport aux voitures et camion. Il est anormal que nous ayons un contrôle qui dans les faits n'apportera aucun élément de sécurité. Le contrôle du bruit n'est pas appliqué pour les voitures ! Les spécificités du 2RM ne sont pas pris en compte (un simple coup d'œil permet de s'assurer du bon ou mauvais état de notre machine et déjà enseigné lors de l'enseignement du permis moto). C'est un des derniers espaces de liberté qui va être mis à mal sans compter les ravages que cela fera pour tous les préparateurs et

commerce de pièce détaché custom . Encore une dépense inutile et juste destiné a répondre à une administration européenne . Le lobbying qu'exercent les associations dites écologistes ne sont que des inventions destinés à faire plaisir à un électorat d'extrémiste hors sol et déconnecté de la réalité de la pratique du deux roues et de ces spécificités . Pour finir il est simple de comprendre que les deux roues motorisés sont plutôt une solution au problème des voitures dans les métropoles ( Pollution très réduites , stationnement beaucoup plus simple , pas de bouchon avec les deux roues ect.....

N° 951241 - Incompréhension totale de ces projets relatifs au contrôle technique

par :

03/07/2023 15:03

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous les motards à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 951250 - Fréquence du CT des deux roues motorisés

par :

03/07/2023 15:07

La mise en place du CT pour les 2/3 roues motorisés est désormais acté au nom de la sacro-sainte sécurité même si à mon avis d'autres pistes comme l'entretien ou mieux encore l'adaptation du réseau routier serait bien plus efficace dans cette optique.

Comme pour beaucoup d'utilisateurs de 2 roues motorisés, je suis avant tout un passionné qui possède plusieurs véhicules que j'utilise très occasionnellement. Certains de mes véhicules (généralement les plus anciens) parcourent moins de 50 kilomètres par an.

Dans ces conditions présenter l'ensemble de mes véhicules à une fréquence de trois ans (ce qui semble être envisagé) sera économiquement inenvisageable et le bénéfice "sécurité" sera insignifiant compte tenu du peu de kilomètres parcouru dans ce laps de temps.

Cette remarque peut s'appliquer dans une proportion moindre à la majorité des propriétaires de deux roues dont le kilométrage annuel moyen est réellement faible.

Il me semble cohérent de tenir compte de ces remarques et surtout de comparer les chiffres avec ce que nous connaissons (VL, PL...) afin que la fréquence demandée soit pertinente et en adéquation avec la réalité.

J'ajouterais pour terminer qu'un conducteur de 2 roues motorisé sait qu'il est extrêmement vulnérable et par conséquent la très grande majorité des utilisateurs sont intransigeant sur l'état de leur véhicule.

N° 951252 - Remarque sur les systèmes d'échappements.

par :

03/07/2023 15:08

Bonjour,

Il est normal, de recalcr les pots " full barouf" dépourvus de chicanes / dbkiller. Cependant, il est important de tolérer les pots d'échappement n'étant pas d'origines, homologués en U.E. et présentant un équipement de réduction du bruit ( silencieux avec db-killer).

De toutes manières, les forces de l'ordre sont déjà équipées de sonomètres et sauront, par bon sens, verbaliser et intercepter les conducteurs nuisant ou dans l'abus.

--> Je remarque qu'une grande partie du parc moto n'a pas d'échappement constructeur d'origine et ce pour plusieurs raisons ( remplacement suite à une chute par un pot moins cher que l'original; Esthétique; gain de poids (carbone ; titane) ; son plus grave ( apporte plus de sécurité sur les angles mort sur les périphériques).

Etre trop drastique à l'encontre du système d'échappement pénaliserait un grand nombre de motard(e)s ayant un comportement de bon citoyen et n'abusant pas sur le bruit. Une fois de plus, le bon sens est de rigueur lors du CT : FOCALISONS LA SECURITÉ ( frein ; cycle ; pneu ; éclairage ; amortissement ) et laissons aux forces de l'ordre le soin de punir les abus sonores.

Remarque numéro 2 : Si le CT est trop drastique sur les échappements, vous risquez non pas de mettre un terme à la délinquance sonore ( un idiot qui a conservé les deux pots va passer au CT avec le pot d'origine, puis le retirer sortie de garage s'il a envie de s'assourdir sur la route). Vous risquez au contraire de pénaliser les citoyens les moins fortunés qui ne sont pas en possession de l'échappement d'origine ( les moto d'occasion , voir neuve sortie de concessionnaires, mais équipées de " packs accessoires" que les concessionnaires nous poussent à acheter, avec des pots d'aftermarket très esthétiques et au son plus grave ( Akrapovic ; GPR ; LeoVince ; RoadslItalia ; Devil etc etc ). Chicane gardée, ces pots homologués sont certes plus bruyants que d'origine, mais le bruit reste tolérable.

Bonne journée.

N° 951254 - Remarque sur les systèmes d'échappements.

par :

03/07/2023 15:09

Bonjour,

Il est normal, de recalcr les pots " full barouf" dépourvus de chicanes / dbkiller. Cependant, il est important de tolérer les pots d'échappement n'étant pas d'origines, homologués en U.E. et présentant un équipement de réduction du bruit ( silencieux avec db-killer).

De toutes manières, les forces de l'ordre sont déjà équipées de sonomètres et sauront, par bon sens, verbaliser et intercepter les conducteurs nuisant ou dans l'abus.

--> Je remarque qu'une grande partie du parc moto n'a pas d'échappement constructeur d'origine et ce pour plusieurs raisons ( remplacement suite à une chute par un pot moins cher que l'original; Esthétique; gain de poids (carbone ; titane) ; son plus grave ( apporte plus de sécurité sur les angles mort sur les périphériques).

Etre trop drastique à l'encontre du système d'échappement pénaliserait un grand nombre de motard(e)s ayant un comportement de bon citoyen et n'abusant pas sur le bruit. Une fois de plus, le

bon sens est de rigueur lors du CT : FOCALISONS LA SECURITÉ ( frein ; cycle ; pneu ; éclairage ; amortissement ) et laissons aux forces de l'ordre le soin de punir les abus sonores.

Remarque numéro 2 : Si le CT est trop drastique sur les échappements, vous risquez non pas de mettre un terme à la délinquance sonore ( un idiot qui a conservé les deux pots va passer au CT avec le pot d'origine, puis le retirer sortie de garage s'il a envie de s'assourdir sur la route). Vous risquez au contraire de pénaliser les citoyens les moins fortunés qui ne sont pas en possession de l'échappement d'origine ( les moto d'occasion , voir neuve sortie de concessionnaires, mais équipées de " packs accessoires" que les concessionnaires nous poussent à acheter, avec des pots d'aftermarket très esthétiques et au son plus grave ( Akrapovic ; GPR ; LeoVince ; Roaditalia ; Devil etc etc ). Chicane gardée, ces pots homologués sont certes plus bruyants que d'origine, mais le bruit reste tolérable.

Bonne journée.

N° 951255 - Opinion sur contrôle technique 2RM

par :

03/07/2023 15:09

Bonjour,

Etant motard depuis 30 ans et au vu des chiffres réels de l'accidentologie due à l'état des 2RM (0.3% selon le rapport MAIDS et non selon la pseudo étude Espagnole diligentée par X ): je suis totalement contre le CT 2RM, sachant que les centres de contrôle ne sont pas adaptés et formés aux spécificités de nos véhicules.

Le texte même de l'arrêté n'est absolument pas adapté à nos véhicules (vérification du frein de stationnement, des vitrages, crémaillère de direction, essuies glaces, feux de détresse, etc....)

L'impact sur la pollution est totalement détourné: les 2RM, même anciens ne restent pas bloqués dans les bouchons des grandes villes ou des grosses artères.

Il n'y aurait que la pollution sonore qui puisse avoir un impact (bien que certains transport en commun soient largement au même niveau.)

N° 951257 - contre ce contrôle technique

par :

03/07/2023 15:10

Bonjour,

Je suis étonné que ce contrôle technique arrive à pointer son nez puisque l'accidentologie des 2 3 RM semble très peu impactée par l'état des véhicules et surtout il me semble que l'Europe laissait le choix aux Etats membres de choisir des solutions alternatives pour oeuvrer vers la sécurité et la baisse de la sinistralité des conducteurs de 2 3 RM !!!! on oublie que le but 1er n'est pas la maintenance sur la machine mais la sauvegarde du conducteur qui est dessus !!!

pour le bruit un CT ne peut rien apporter puisque un échappement peu être facilement modifié dans un sens puis l'autre ( avant et après CT).

Pourquoi ne pas aller sur une aide (ou imposer) à l'équipement du motard (gilet air bag), une sensibilisation des autres usagers (encore ce WE sur autoroute un automobiliste ne m'a pas vu dans son angle mort de rétroviseur et a failli me renverser ! heureusement mes freins vérifiés avant le départ fonctionnent parfaitement -600km de ballade sur 2 jours-) ?

pourquoi ne pas aider au renouvellement des véhicules les plus polluants par une aide comme pour les automobiles ?

il semblerait que le personnel pouvant faire ce genre de contrôle n'existe pas ou est très faiblement représenté , pourquoi mettre alors en place un système dont on sait que cela ne peut pas fonctionner correctement ? n'est pas chercher des problèmes inutile ?

les lieux pour ces CT sont annoncés "clairsemés" il n'y a pas une inégalité à faire faire des km "à rien" particulièrement pour les jeunes en 50cm<sup>3</sup> ? (idem pour les autres car le 2 3 RM car cela reste un moyen de transport populaire car économique).

Pourquoi enfin ne pas travailler sur l'état des routes en France qui se voit énormément dégradé depuis une dizaine d'année ( 1ere place en 2012 au niveau international la France est dégringolée à la 18eme place mondiale les accidents de motards y sont liés... j'ai des photos des nids de poule qui sont sur mes chemins de campagne à disposition si besoin...)

Enfin pourquoi parler de CT allégé ???? au rabais un CT n'est donc pas satisfaisant ainsi puisque annoncé comme succinct et donc incomplet ....

Pour toutes ces raisons et sûrement pleins d'autres je suis contre ce contrôle technique 2 et 3 roues motorisés

N° 951258 - controle technique moto quelle utilité?

par :

03/07/2023 15:10

Bonjour je tiens un garage spécialisé sur la marque Harley Davidson depuis 13 ans ROADSIDE GARAGE 02 des motos ils en passent dans mon établissement et lorsque je souleve a un client la vision d'un probleme a venir sur sa moto et je dis bien a venir! j'ai toujours eu la reponse Regis fait ce qui doit etre fait. que ce soit au cours d'une revision ou bien d'une autre intervention freinage, pneus, eclairage sont toujours controlé.

Que ce soit la moto plaisir ou moto pour usage professionnel les proprietaires ne veulent pas de probleme avec leurs motos.

En terme de pollution quand je vois les kilometrage parcourue par les proprietaires ce n'est pas la moto et son usage qui contribue aux soucis que la planete rencontre.

Toutes les motos qui sont passé a mon garage pour accident non jamais eu un probleme de securité mais un probleme routier.

En esperant que mon temoignage sera lu et apportera une aide.

Cordialement

N° 951259 - Contrôle technique, escroquerie?

par :

03/07/2023 15:11

Domage que ce controle technique,soit disant pour une question de sécurité, soit orchestré en sous main par des manipulateurs qui ont tout avantage à ce que ce soit instauré. Qu'importe les mensonges et fausses études pour y parvenir. Il aurait bien mieux valu que ce controle technique soit appliqué au réseau routier et à ses infrastructures,étant donné que c'est pour notre sécurité.

N° 951262 - Contrôle technique, escroquerie?

par :

03/07/2023 15:12

Domage que ce controle technique,soit disant pour une question de sécurité, soit orchestré en sous main par des manipulateurs qui ont tout avantage à ce que ce soit instauré. Qu'importe les mensonges et fausses études pour y parvenir. Il aurait bien mieux valu que ce controle technique soit appliqué au réseau routier et à ses infrastructures,étant donné que c'est pour notre sécurité.

N° 951266 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 15:13

Domage que ce controle technique, soit disant pour une question de sécurité, soit orchestré en sous main par des manipulateurs qui ont tout avantage à ce que ce soit instauré. Qu'importe les mensonges et fausses études pour y parvenir. Il aurait bien mieux valu que ce controle technique soit appliqué au réseau routier et à ses infrastructures, étant donné que c'est pour notre sécurité. Contrôle technique, escroquerie?

N° 951267 - Contre le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 15:14

Je suis contre le contrôle technique moto

Les entretiens de moto coutent déjà très chers

Les motard prennent déjà suffisamment soin naturellement de leur moto car les pneumatiques frein et autres systèmes de sécurités sont la seule chose qui nous permettent de voyage en sécurité. Le choix des freins et pneumatiques reste toujours important très quitte même à payer plus cher pour plus de sécurité.

Les gravillon et état des routes françaises sont certainement plus responsables des chutes que de l'état d'une moto.

Combien d'accidents motos sont ils lié uniquement à l'état de la moto et non à une erreur du pilote ou d'une voiture ? Le respect des clignotants et des angles morts sont totalement oubliés de la part des automobilistes. Pas un jours, pas un trajet, pas une minute sans croiser une erreur de clignotant ou d'angle mort de la part des autres usagés de la route.

Les contrôles techniques seront ils en mesure d'accepter toutes les motos en temps et en heure ?

N° 951277 - Ne confond t'on pas Motard et Conducteur ?

par :

03/07/2023 15:18

Ce qui me choque :

Le motard sait qu'il risque sa vie, et celle des autres parfois. Et pourtant dans la très grande majorité des cas, c'est lui qui génère l'accident - par son attitude et ses excès, pas "les autres", ni la moto qu'il pilote. Il faudrait un CT des motards, pas des motos. (C'est vrai aussi pour certains automobilistes). PS : Je suis motard.

Je suis aussi très surpris d'entendre (est-ce exact ?) qu'on s'appuierait sur une statistique d'accidentologie donnée par X - JUGE ET PARTIE par excellence, dont on se demande d'où il peut bien sortir ses chiffres (environ 15%) quand les assureurs/mutuelles, eux même particulièrement bien informés, parlent de 0,3% d'accidents dûs à un défaut technique. Serions nous face à un honteux conflit d'intérêt couvert par le conseil d'Etat lui même ?

Enfin qu'en sera t-il du vieux Papy en 103 peugeot, qui devra faire plus de 100 km en mobylette pour aller faire son contrôle technique à Périgeux parce qu'il n'y en aura pas dans son village.... ? Sérieux ?

Ce que je comprendrais c'est un contrôle technique à la vente, comme en Belgique, à faire faire par des concessionnaires professionnels de la moto et agréés par la Coffrac par exemple.

N° 951283 - Avis sur le projet de contrôle Technique des 2 et 3 roues motorisés

par :

03/07/2023 15:20

Une fois de plus, la majorité des motocyclistes responsables et respectueux, va devoir payer pour une minorité. En effet, concernant le bruit, pour les irréductibles les échappements seront aux normes lors du contrôle et de nouveau illégaux dans les heures qui suivent pour une durée de 3 ans ! Seuls, des contrôles physiques par les forces de l'ordre afin de faire respecter les règlements en vigueur a de sens à mes yeux.

Concernant la sécurité, vu le nombre désastreux d'accidents dont l'origine fait ressortir une défaillance technique d'une moto, cette argumentation est totalement obsolète. Un motocycliste aime sa machine et l'entretien régulièrement, sa vie en dépend.

Il semble indispensable de différencier les genres, non, un cyclomoteur n'est pas une motocyclette, il serait judicieux de cibler les réels problèmes (Débridage, passage facile à 80cc pour les scooters).

A quand un contrôle technique pour les cycles et une plaque d'identification vu les infractions, innombrables, commises par leurs utilisateurs ? Sachant que le nombre d'accidents générés par ces derniers est beaucoup plus élevé qu'une défaillance technique d'une motocyclette.

N° 951287 -

par :

03/07/2023 15:23

Bonjour,

j'ai lu avec intérêt les 2 documents.

Voici quelques remarques, ..... si j'ai bien lu !

1)- Au niveau des contrôleurs: Je suis subjugué que le permis A ne soit pas obligatoire. Il est impératif que les contrôleurs aient un permis. Comment déplacer une moto lourde en pente si ce n'est qu'en la conduisant: On ne manoeuvre pas une 1000 cm<sup>3</sup> de 140 ch ou une moto de 300 kg comme un scooter. Sans expérience. Certains centres sont sur la voie publique... Ce qui signifie que les contrôleurs seraient autorisés à manoeuvrer les motos sur la voie publique sans permis (Les Centres interdisent de se garer à l'intérieur: raison de désinfection anti-covid, paraît-il !). Etonnant ! Même pour un chariot élévateur; un dépanneur doit posséder une "autorisation de conduite".

2)- Compte tenu des particularités des motos, beaucoup plus de modèles et de types que les voitures, compte tenu également que les motards sont très attachés à leur moto, il paraît rassurant que les propriétaires puissent assister au contrôle. Il suffit d'une barrière de sécurité à l'intérieur du local....Ca calmerait le jeu!

3)- Vos textes sont très procéduriers. Je préconise que les centres aient un rôle de pédagogie. A 90 % aujourd'hui, c'est du répressif, du négatif: "vous avez un problème !!!!!" Et presque toujours, un problème mineur, histoire de trouver quelque chose... problème qui n'apparaît d'ailleurs plus 2 ans plus tard, sans rien toucher: anti-brouillard mal réglé, traces de corrosion..... Vécu. Désagréable et irritant.

4)- Un système d'appel au sens juridique du terme devrait exister... On peut ne pas être d'accord avec un contrôleur....Comment contester... ? Par des centres de contrôle d'appel dépendant du ministère !!

5) Centres: Quelles sont leur responsabilité en cas de dommages aux motos...? On peut craindre des chutes à cause de l'incompétence des contrôleurs à manipuler des motos . faut-il prendre des photos avant le contrôle.

6)- Risques d'accident du travail: la chute des motos peut blesser gravement les contrôleurs. A éviter. De même, notamment sur les motos anciennes, le démarrage des motos est très dangereux si on ne possède pas le savoir faire et le "coup du maître". Je défie un contrôleur de démarrer une "Vélocette Truxton Veeline" ou une "BSA M20" avec starter et avance manuels au guidon... La manette dans le mauvais sens et c'est une entorse à la cheville. Vécu !

7) Contrôle des freins: Vous faites allusion aux contrôles visuels... Les freins "tambour" n'ont en général pas de lumières permettant de visualiser l'usure des mâchoires. Pourtant c'est un point crucial d'un bon contrôle... Alors démontage ou pas ?

De même sur les scooters, par exemple, le bocal du liquide de frein est caché derrière les carénages ....Alors, démontage ou pas? (pas toujours facile à remettre en place, ce carénage) .... Pourtant, c'est effectivement important...! Autre point: vous parlez de disques de frein usés... Il existe des normes d'épaisseur - neuf - usé . En lisant votre texte, on apprécie visuellement: non, visuellement, ce n'est pas valable.

8) Pneus: en voiture on a des témoins d'usure. En moto ? Encore du visuel laissé à l'appréciation.... Non!

9) Bruit: j'ai lu que les centres seront équipés d'un sonomètre.... C'est bien mais ça ne suffit pas. Autant on peut admettre que le contrôle anti pollution se fasse avec un appareil homologué sachant qu'en général, le système de dépollution est efficace ou pas.... Tout ou rien. il n'y a pas lieu à discussion. Autant un simple sonomètre ne permet pas de mesurer le son de manière à être homologué ou refusé lors d'un contrôle technique. Les constructeurs et autres organismes officiels utilisent des salles d'acoustique pour homologuer leur véhicule: silence le plus absolu possible, sonomètre placé là où la norme l'impose à un régime moteur précis, avec une charge précise. ces conditions ne peuvent pas être réunies dans un centre de contrôle actuel: bruits parasites venant du centre lui-même, de l'extérieur, du vent, de l'environnement (certains centres sont musicalisés ! ), de la nature du bâtiment, murs en bardage ou maçonnerie. Sans faire tourner la moto on peut passer de 30 db (notion de silence) à 45 db ... bruit ambiant . Les 15 db viendront s'ajouter factuellement au bruit de l'échappement, et de la mécanique.

Quelle norme retenir pour le bruit? Pour la pollution, vous mentionnez des valeurs si vous n'avez pas celles du constructeur. Pas pour le bruit, rien? N'êtes vous pas prêts ? On le voit sur les circuits: on obtient jamais la même valeur d'un circuit à l'autre.....J'attire donc votre attention sur la rigueur, la procédure, et les équipements nécessaires pour effectuer ce contrôle..... Sinon, c'est litige assuré. D'un autre côté, je me pose la question s'il est bien du ressort d'un centre technique de contrôler une caractéristique "légale" mentionnée sur le certificat d'immatriculation (pour les engins les plus récents). Pour la pollution, à mon avis, c'est limite, mais pour le bruit, ça ne me paraît pas être de leur compétence.

Voilà donc ce que je voulais mentionner.

A votre disposition si vous souhaitez revenir vers moi.

Pour info, quelques mots de présentation. J'ai 72 ans, je suis ingénieur des Mines, et je "baigne" dans la mécanique auto et moto depuis maintenant...65 ans

Bien cordialement



N° 951291 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

03/07/2023 15:24

Trouvez des voitures neuves et d'occasion

Des milliers de voitures de toutes marques et modèles disponibles.

N° 951295 - Halte aux hobby

par :

03/07/2023 15:28

Dans un contexte économique de plus en plus difficile, les usagers de 2 et 3 RM refusent de payer, même quelques dizaines d'euros, une prestation dont ils n'ont pas besoin pour assurer leur sécurité. Et si le contrôle technique devait maintenir l'activité, et donc la rentabilité, des grandes enseignes de contrôle, elle condamnerait à terme celle de tous les préparateurs et accessoiristes moto. Honte aux Hobby de X et aux manipulations des chiffres.

N° 951296 - Le CT2RM, cette mesure inutile

par :

03/07/2023 15:28

Le projet de CT2RM est une mesure inutile car elle ne concerne en rien la sécurité des motards puisque seuls 0,3% des accidents sont dus à un mauvais entretien du véhicule.

Ce contrôle ne concernant pas l'homologation du véhicule ou des pièces montées dessus, rien n'obligera les propriétaires des véhicules concernés à les remettre en conformité. Par ailleurs, aucune mesure ou contrôle ne saurait améliorer la sécurité des usagers de la route tant que l'état de cette dernière ne sera pas exempté de défauts qui créent un tiers des accidents à moto.

Enfin, un motard qui n'entretient pas correctement son véhicule est un motard mort. Voilà pourquoi le CT2RM doit être temporaire et instauré pour une durée maximale de 6 ans (soit 3 contrôles successifs pour les véhicules de plus de 4 ans) après son entrée en vigueur. Si les résultats de la sécurité routière ne se sont pas améliorés, il doit être supprimé des textes de loi et remplacé par d'autres actions qui seraient en mesure de faire baisser l'accidentologie des 2 roues.

N° 951300 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 15:29

Encore un moyen de plus pour remplir les caisses de l'Etat. Tout le monde reconnaît que l'état des motos est rarement mis en cause dans les accidents les concernant. Dans la plupart des cas, les motards sont victimes de l'état des routes et de l'inattention des automobilistes. Si ces derniers entretenaient leur voiture comme les motards entretiennent leur moto, les garagistes feraient faillite. Le motard sait parfaitement que de l'entretien de sa machine dépend sa sécurité et sa vie. Alors ne mélangeons pas tout. S'il y a une catégorie de deux roues à moteur sur laquelle il faut se pencher, c'est celle de cyclomoteurs et vélomoteurs dont l'entretien n'est qu'un vain mot, qui sont souvent trafiqués pour rouler plus vite en dépit des capacités réelles de la machine. Le lobby des contrôle technique qui y trouve tout son intérêt et les quelques soit disant écolobobo garants de la sécurité routière feraient mieux de s'intéresser à d'autres formes de délinquance routière. D'ailleurs quelle est leur légitimité dans ce débat ? Arrêtez de nous infantiliser pour faire plaisir à une minorité qui se pense bien pensante dont le seul but est d'ennuyer les concitoyens.

N° 951302 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 15:30

Je suis contre ce contrôle technique qui concerne les véhicules deux-roues, qui une fois de plus, contribue à taxer le contribuable.

N° 951303 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 15:30

Encore un moyen de plus pour remplir les caisses de l'Etat. Tout le monde reconnaît que l'état des motos est rarement mis en cause dans les accidents les concernant. Dans la plupart des cas, les motards sont victimes de l'état des routes et de l'inattention des automobilistes. Si ces derniers entretenaient leur voiture comme les motards entretiennent leur moto, les garagistes feraient faillite. Le motard sait parfaitement que de l'entretien de sa machine dépend sa sécurité et sa vie. Alors ne mélangeons pas tout. S'il y a une catégorie de deux roues à moteur sur laquelle il faut se pencher, c'est celle de cyclomoteurs et vélomoteurs dont l'entretien n'est qu'un vain mot, qui sont souvent trafiqués pour rouler plus vite en dépit des capacités réelles de la machine. Le lobby des contrôle technique qui y trouve tout son intérêt et les quelques soit disant écolobobo garants de la sécurité routière feraient mieux de s'intéresser à d'autres formes de délinquance routière. D'ailleurs quelle est leur légitimité dans ce débat ? Arrêtez de nous infantiliser pour faire plaisir à une minorité qui se pense bien pensante dont le seul but est d'ennuyer les concitoyens.

N° 951308 - Contre le contrôle technique

par :

03/07/2023 15:32

Je suis absolument contre ce contrôle, les centres de contrôle vont faire de l'argent sur notre dos, nos motos sont suffisamment entretenues et sécurisées, de plus l'aide de 6000euros pour pouvoir acheter une nouvelle moto est réservé au personne qui ont un revenu fiscal tellement faible que ces personnes n'ont pas les moyens d'acheter une moto neuve, ce qui est aberrant, l'aide à l'achat de 6000euros doit être pratiquée pour tous

N° 951309 - opposition au projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 15:33

Je suis contre la loi sur les contrôles technique des deux et trois roue.

N° 951315 - Le CT ne servira pas

par :

03/07/2023 15:36

Je suis motard depuis plus de 10 ans maintenant. Motard toute l'année, toutes saisons et toutes distances. Je respecte scrupuleusement les périodes d'entretiens en KM ou en temps. Je m'équipe et me protège pour ma sécurité. Le réel danger que je vois en 2 roues, ce sont l'état des routes, les rails de sécurités et surtout les autres usagers de la route qui nous oublies bien trop vite. En aucun cas ce n'est et ce n'a été l'état de ma moto.

N° 951317 - Contrôle Technique lors de la vente d'un véhicule

par :

03/07/2023 15:37

Pourquoi ne pas faire comme chez nos voisins Belges, un contrôle technique lors de la vente d'un véhicule ?

Pour faire plaisir au trois associations Parisienne minoritaire qui ont déclenché la décision du Conseil Constitutionnel il suffit d'interdire tous les véhicule thermiques dans Paris, c'est beaucoup plus simple.

Pour le reste tout le monde sait que ce contrôle technique est inutile par rapport aux nombres d'accidents dus à l'entretien d'un deux roues (0,3%) et que c'est uniquement un projet qui va permettre à X et à X de ramasser la mise.

Cordialement

N° 951318 - " Donnez du sens à vos décisions messieurs les gouvernants "

par :

03/07/2023 15:37

Comme pour beaucoup de textes de lois, ce qui finit par prévaloir, c'est l'application "bête" d'un texte et non le sens voulu initialement. Les actes n'ont alors plus de sens.

Mais en plus, il est reconnu officiellement que :

-1 : les risques de sécurité liés au pb techniques sont infimes (0.3%).

-2 : Les textes existent déjà pour contrer les nuisances sonores.

Mettons nous autour de la table, et posons ensemble des décisions alternatives.

N° 951323 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 15:38

Je suis contre toutes mesures de contrôles des motos

La police et la gendarmerie sont parfaitement aptes a vérifié l'état de notre véhicule

donné de l'argent a des grands groupes qui rétribue nos élus et

énarques en pantouflage devient un vrai problème qui s'apparente à de la corruption

Cordialement

N° 951329 - Remarques diverses

par :

03/07/2023 15:41

Bonjour,

Je m'oppose à l'instauration du CT moto pour diverses raisons.

Tout d'abord pour des raisons connus par tous à savoir: 0.3 pourcents des accidents mettent en cause l'état du véhicule, 30 pourcents l'état de la voirie.

Concernant le bruit, le résultat d'une campagne mené par la gendarmerie dans les gorges du Vercors donné sur 300 contrôles seul 6 motos étaient en infraction soit 2 pourcents.

De plus, si contrôle technique sur le bruit il y a, il me semble que de nombreux motards mettront leur échappement d'origine pour passer le test et remettrons celui qui n'est pas d'origine une fois le test réussi.

Je peux rajouter qu'il y a déjà une loi sur le bruit qui ne doit pas dépasser 83 dB et qu'il est donc du ressort de la gendarmerie de mettre des amendes à cette minorité qui ne respecte pas les règles.

Concernant les 50 centimètre cube, le projet de CT veut vérifier que le véhicule ne dépasse pas les 45 km/h autorisé par la loi. Je considère tout d'abord cette loi complètement absurde et très dangereuse pour nos jeunes adolescents et qu'elle devrait être limité à 80 km/h. En effet, faite vous dépasser par des véhicules, des camions et des bus sur une route départemental en cyclomoteur et vous comprendrez rapidement la dangerosité de vous faire secouer à chaque dépassement au risque de finir dans un fossé ou sous le véhicule.

Concernant le contrôle technique. Comment un ouvrier fera t il pour démarrer une moto capricieuse au Kick? Comment un adolescent pourra amener sa moto au centre de contrôle le plus proche qui sera pour certain à des dizaine de kilomètre?

Propositions alternatives:

Faire des travaux nécessaires pour sécuriser nos routes en doublant les rails de sécurité dans les virages en particulier, en arrêtant de sous poudrer nos chaussés de gravillons, de plaques d'égout, de lignes blanches inutiles sur les trajectoires.

Augmenter les contrôles routier et sévir les usagers qui ne respectent pas les normes de bruit. Il existe déjà les lois pour ce faire.

Donner la main aux concessionnaires pour valider du bon état d'un véhicule lors d'une vente par exemple. La majorité des motards entretenant régulièrement leur véhicule en garage.

Mettre en place des stages de sensibilisation sur tout ces points un peu comme à la manière des stages de récupération de point.

Cordialement,

N° 951335 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 15:44

Les véhicules 2 roues sont correctement entretenus du fait justement de n'avoir que 2 roues et donc d'augmenter les risques par rapport à un véhicule 4 roues avec un mauvais entretien. De plus, la majorité des véhicules 2 roues font peu de kilomètres par an. Pour exemple, ma moto neuve en 2013 a actuellement 12.000 km, ce qui ne m'empêche pas de la faire vérifier par un professionnel régulièrement. Elle n'a subi aucune modification et je ne comprends pas ce que ce contrôle va apporter à ma sécurité et à la sécurité des autres usagers de la route, hormis une dépense supplémentaire.

N° 951343 - Transports

par :

03/07/2023 15:46

Les véhicules 2 roues sont correctement entretenus du fait justement de n'avoir que 2 roues et donc d'augmenter les risques par rapport à un véhicule 4 roues avec un mauvais entretien. De plus, la

majorité des véhicules 2 roues font peu de kilomètres par an. Pour exemple, ma moto neuve en 2013 a actuellement 12.000 km, ce qui ne m'empêche pas de la faire vérifier par un professionnel régulièrement. Elle n'a subi aucune modification et je ne comprends pas ce que ce contrôle va apporter à ma sécurité et à la sécurité des autres usagers de la route, hormis une dépense supplémentaire.

N° 951348 - pourquoi un contrôle ?

par :

03/07/2023 15:47

Bonjour,

sur une machine sans carrosserie, sachant que ce seront les organes de sécurité qui seront contrôlés en priorité (l'origine du contrôle technique), sachant que c'est notre propre corps qui est impacté lorsqu'un problème survient, quelle que soit sa nature, en cause ou pas, un motard a tout intérêt à garder sa machine en bon état de circulation, je pense que c'est ce qui se passe aujourd'hui jusqu'à dans le passé pour que le risque de blessure physique soit réduit au maximum (pour ma part, je contrôle toujours le freinage, les pneumatiques et l'éclairage, même sur un VÉLO) je tiens à mon intégrité, donc pour moi le contrôle technique pour les 2 roues n'est pas fondé de ce côté là.

En ce qui concerne la pollution, il faut que les moteurs soient réglés comme le préconisent les constructeurs sinon il boitera donc désagrément de conduite et danger, dès qu'un problème survient, la machine est emmenée directement chez le réparateur là aussi, pourquoi un contrôle, il n'y a pas la possibilité de modifier quoi que ce soit

le bruit....je crois que les contrôles sur routes soient suffisants s'ils sont opérés dans les zones qui vont bien

il reste ? .... le conducteur n'étant pas solidarisé avec la machine .....

vous avez mis dans "la même panier" les voitures sans permis....? ...ça ressemble plus à une voiture..non?

qu'est ce que cela va changer au niveau sécuritaire? je crois que les accidents 2 roues dus à un problème technique est de 0.3% (est-ce dû à un mauvais entretien ou autre?), un contrôle technique n'empêchera pas d'avoir quand même des problèmes sécuritaires

et si on parlait de l'état de certaines routes ? je sais qu'on doit être maître de son véhicule mais quand même..

et enfin, à qui profite ce contrôle ? est-ce que son profit ira à l'entretien des routes ?

cordialement

N° 951349 - Remarques sur le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 15:48

Bonjour.

Ci-dessous mes remarques concernant le projet de décret que je viens de lire.

En tant que motards ayant plus de 40 années de pratique (permis en 1979 et quelques centaines de milliers de kms essentiellement en Europe), je reste persuadé de l'inutilité de ce contrôle technique qui, à mon sens, n'a pour but que de nous ponctionner de quelques dizaines d'euros dans un premier temps, bien plus ultérieurement.

A ce que je sache ; aucun des pays ayant mis en place de tels contrôle n'a observé de diminution de l'accidentalité, tout autre paramètre étant identique par ailleurs. Par contre, je reste persuadé que la détérioration de notre réseau routier a lui un impact bien réel et bien négatif sur l'accidentologie motarde.

De même, je roule de temps à autre en Belgique, Allemagne ou en Suisse. Il y a, à mon humble avis, autant de motos avec des échappements non homologués qu'en France. C'est une pratique que je réprouve, dont je subis comme tout a chacun les nuisances et qui est malheureusement l'unique pratique retenue par le plus grand nombre. Et ce n'est pas ce contrôle qui changera quoi que ce soit. Par ailleurs, fréquentant un grand nombre de motards et de motos lors de rassemblement divers et variés, je n'y vois jamais d'épaves roulantes. Pas de pneus lisses, de rétroviseurs cassés, de bords de freins vides, etc ... Un motard aime sa moto et en prend soin. L'hurluberlu qui fait des wheeling sur route, slalome entre les autres véhicules, pétarade en toutes circonstances, serait bien incapable de montrer les papiers du véhicule, .... n'ira jamais dans un centre de contrôle.

J'ai par ailleurs un point d'inquiétude qui concerne les véhicules passés à titre isolés au service des mines (à l'époque), qui sont donc uniques, et dont le constructeur a disparu depuis longtemps. Sur quels documents va bien pouvoir se baser le contrôleur ? C'est le cas d'un grand nombre de sidecars dont roues, fourches, voire cadre ont été modifiés, modifications homologuées par le service de Mines à l'époque et certifiées par la délivrance d'une carte grise modifiée.

N° 951353 - Contrôle Technique

par :

03/07/2023 15:51

En clair, on peut continuer à polluer en forêt, malgré la non introduction de véhicules en forêt puisque les "Enduro" et les "Trials" ne sont pas concernées.

Ne vit on pas un monde à l'envers?

Un ex technicien forestier qui connaît le problème de ces pratiques hors la loi.

N° 951358 - Sécurité

par :

03/07/2023 15:53

Le contrôle technique automobile est une pratique courante visant à assurer la sécurité routière en vérifiant l'état technique des véhicules. Cependant, lorsqu'il s'agit des motos, certaines considérations spécifiques méritent d'être prises en compte.

A. La prévention des vols

Les motos sont des cibles privilégiées des voleurs en raison de leur facilité de transport et de revente. Un contrôle technique permettrait de vérifier les numéros de série afin de détecter les motos volées et de dissuader les activités criminelles liées à ce type de véhicule.

B. Les défauts de sécurité majeurs

Certaines défaillances majeures peuvent mettre en péril la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route. Il est crucial de cibler ces défauts de sécurité dans le cadre d'un contrôle technique moto, tels que les problèmes de freins, de pneus, de suspensions, de feux et de direction.

## II. Les limites de l'utilité du contrôle technique moto

### A. La différence entre motos et voitures

Les motos diffèrent des voitures sur de nombreux aspects techniques, notamment en termes de structure, de mécanique et de systèmes électroniques. Les critères de contrôle technique automobile ne sont donc pas nécessairement adaptés aux motos et pourraient conduire à des vérifications superflues ou inappropriées.

### B. L'entretien régulier des motos

Les motocyclistes sont souvent passionnés par leur engin et accordent une grande attention à son entretien. Ils sont généralement conscients de l'importance de maintenir leur moto en bon état de fonctionnement et effectuent régulièrement les vérifications nécessaires. Ainsi, un contrôle technique trop fréquent pourrait s'avérer redondant et coûteux pour les propriétaires de motos.

## III. Proposer une révision des modalités de vérification

Afin de tenir compte des spécificités des motos et de concilier la sécurité routière avec les besoins des motocyclistes, il serait judicieux de revoir les modalités de contrôle technique moto. Nous suggérons une fréquence de contrôle tous les cinq ans, permettant ainsi de prévenir les vols en vérifiant les numéros de série et de cibler les défauts de sécurité majeurs.

N° 951359 - Non au contrôle technique des moti

par :

03/07/2023 15:54

Ma moto est une extension de moi sur la route, c'est ma ceinture de sécurité, air bag ou autres systèmes de sécurité, j'en prends donc soin et je l'entretien naturellement. Donc un contrôle technique est inutile.

N° 951366 - mise en place du contrôle technique

par :

03/07/2023 15:57

je suis CONTRE la mise en place d'un Contrôle Technique pour plusieurs raisons:

- le bon état mécanique des moto ne justifie pas le CT en comparaison des voitures en 1992

-le faible encombrement, poids de la moto n'occasionne que 0.5% des émissions polluantes

- aucun rapport entre le CT et l'environnement.

-faible kilométrage des moto par an

-le CT est effectué par le motard car TOUT est visible et donc rien ne sert de payer sachant que le motard l'apprend lors de son permis de conduire.

N° 951369 - Posons-nous et réfléchissons un moment

par :

03/07/2023 15:58

Contrairement à un automobiliste, le motard se préoccupe de son véhicule.

Le motard n'est pas suicidaire, il ne prend pas la route avec un défaut de frein ou d'éclairage. Les contrôles sont faciles à faire et peuvent-être fait gratuitement dans les concessions.

Comment faire confiance à un centre CT plutôt qu'à son réparateur ?

Pensez-vous vraiment que l'instauration du CT règlera le problème de bruit excessif de certains ?

Renseignez-vous comment ça se passe en l'Allemagne.

Imposer un contrôle technique à plus de 3 millions d'utilisateurs de 2RM aurait-il un réel impact sur les chiffres des accidents impliquant un 2RM quand les défauts d'infrastructures sont en cause dans 30% des accidents (rapport 2021 de l'ONISR) ?

Pourquoi les seuls chiffres qui sont annoncés sont ceux de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ? Les chiffres des organismes indépendants ne sont pas assez élevés à vos yeux ?

Apprendrons-nous dans 5 ans un énième conflit d'intérêt dans la législation du CT 2RM ?

Après avoir répondu à ces questions en toute objectivité, vous trouverez vous aussi que le CT 2RM n'est pas juste ni justifié.

Merci pour votre temps

N° 951372 - CT 2 roues

par :

03/07/2023 15:59

je ne suis pas pour le CT des 2 roues, un motard prends généralement soin de sa moto et ne roule pas avec des organes de sécurité défailants. on a déjà peu de protection donc on roule sur une machine sure. ce n'est pas le CT qui empechera les voitures de couper la route aux motards. faire une campagne des risques auto vs moto pour sensibiliser les automobilistes serait plus benefiques que de brimer (et taxer) encore les gens.

petit appel de phare d'une mamie de 76 qui roule encore (650 XS cafe racer).

N° 951373 - Refus du contrôle technique

par :

03/07/2023 15:59

Bonjour,

Malgré le peu d'accidents liés à l'état de la moto (-de 0,3%), je suis conscient qu'il sagit d'un sujet important. Néanmoins, j'enmène ma moto au minimum une fois par an chez mon garagiste pour un entretien annuel. A chaque fois le garagiste contrôle l'état generale de ma moto. Il serait donc redondant, et une dépense inutile, de la presenté également au contrôle technique.

Si votre argument est l'utilisation d'échappement non homologué, le contrôle technique n'empechera pas le detenteur de remettre la pièce d'origine uniquement pour passé le contrôle. technique.

Merci pour la prise en compte de mon message.

Meilleures salutations.

N° 951374 - CT moto

par :

03/07/2023 16:00

Comme tout motard ma moto est révisée tous les ans , rouler avec des défaillances majeures et même mineures est impensable pour un motard. Ce contrôle technique fait double emploi avec la révision annuelle, dans ce cas devons -nous mettre les garagistes au chômage? A part me soutirer une taxe supplémentaire, mais il est vrai que la France est championne dans ce sport, je ne vois aucune utilité à ce contrôle technique qui en revanche est très utile pour les automobiles, je suis aussi automobiliste. En conséquence, je m'oppose vigoureusement à l'application de ces projets.



N° 951377 - Manipulation des véhicules de catégorie L par le contrôleur

par :

03/07/2023 16:00

Bonjour

Je m'interroge sur le fait de ne pas exiger le permis A dans l'agrément du contrôleur.

Le permis B n'est pas exigé pour les contrôleurs de véhicules légers, mais on imagine difficilement un agent non titulaire du permis B emmener une voiture depuis le parking du centre jusqu'à la plateforme de contrôle. D'ailleurs, quasiment toutes les offres d'emploi recherchant un contrôleur demande le permis B. Cela semble logique.

Pour le contrôle du 2 roue, le contrôleur va être amené à le manipuler pour l'inspecter. Or il peut se trouver face à une moto de plus de 300 kg qu'il parviendra difficilement à manœuvrer à la "poussette". Risque de chute pour le contrôleur et la moto.

merci pour mon commentaire.

N° 951379 - Contrôle technique des véhicules motorisés 2 roues

par :

03/07/2023 16:01

Bonjour,

Alors que la plupart des constructeurs accordent une garantie de 5 ans, conditionnée à l'entretien dans le réseau, le CT à compter de la 6ème année aurait plus de sens.

Dans la mesure où la majorité des véhicules 2 roues coutent moins cher qu'un véhicule 4 roues, et que le contrôle technique n'est pas aussi poussé que celui des 4 roues, le coût du contrôle doit rester modéré.

Cordialement

N° 951382 - CT moto

par :

03/07/2023 16:04

bonjours motard depuis 1976, je n'ai pas attendu le gouvernement ni la législation européenne pour prendre soins de mes motos. jamais d'accident responsable, jamais de contravention pour véhicule en mauvais état. je ne confierai pas ma moto à un centre de contrôle technique si le contrôleur ne possède pas de permis moto.

cordialement

N° 951383 - CT moto

par :

03/07/2023 16:04

bonjours motard depuis 1976, je n'ai pas attendu le gouvernement ni la législation européenne pour prendre soins de mes motos. jamais d'accident responsable, jamais de contravention pour véhicule en mauvais état. je ne confierai pas ma moto à un centre de contrôle technique si le contrôleur ne possède pas de permis moto.

cordialement

N° 951389 - tirer au canon sur des moineaux

par :

03/07/2023 16:06

Bonjour,

Voici mon avis sur les 3 points qui pourraient justifier un contrôle technique régulier des 2 roues motorisés :

#### 1) Risque d'accidents

Selon plusieurs études, les défaillances techniques ne sont responsables que dans 0,3 % des accidents des deux roues. Un contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Le ministère a travaillé avec des associations sur des mesures alternatives bien plus efficaces sur ce point.

#### 2) Bruit

Sur beaucoup de motos et mobylettes le pot d'échappement est remplacé par un modèle qui a "un meilleur son" et qui est de ce fait souvent plus bruyant.

Pour aller au contrôle technique il est facile de remettre temporairement le pot d'origine en place et revenir à l'autre après.

#### 3) Pollution

Les 2RM ont beaucoup évolués au niveau de pollution de l'air du au normes Euro. La pollution du parc de véhicules diminue automatiquement avec le temps, au fur et à mesure que les véhicules anciens sont remplacés par des modèles plus récents, moins polluants.

Le fait de se déplacer pour aller au contrôle technique dans un centre, qui n'est pas forcément à proximité, consomme du carburant supplémentaire et augmente le trafic routier et la pollution.

Cordialement

N° 951393 - Consultation Contrôle Technique Moto

par :

03/07/2023 16:08

Madame, Monsieur,

En tant que motard depuis 2008, utilisateur très régulier que ce soit dans le cadre du trajet travail, de la promenade ou sur la piste, j'ai toujours entretenu mes motos avec le plus grand soin.

Comme tout motard, j'ai été sensibilisé sur le fonctionnement et l'entretien d'une moto.

Bien évidemment je n'ai pas besoin qu'un centre de contrôle technique me dise ce que je dois surveiller. Les éléments de sécurité sont accessibles sur une moto, et tout motard les contrôle de lui même très régulièrement (bien plus qu'une fois par an à vrai dire).

Les rares personnes qui n'entretiennent pas correctement leur moto, n'iront très certainement pas plus au contrôle technique si celui-ci est mis en place.

Ce décret n'a absolument rien n'à apporter :

- Que ce soit du point de vue de la sécurité (comme le démontrent les chiffres des assurances motos les plus connues, et qui sont par conséquent très représentatifs : les accidents causés par un mauvais entretien de la moto représentent un pourcentage infime -> moins de 0,3% des cas !)

- Que ce soit également du point de vue de l'environnement, car comme on peut le voir sur la route, un grand nombre d'automobilistes se rendent seul dans leur voiture sur leur lieu de travail.

Une moto, de manière générale, pollue moins qu'une voiture lorsqu'il n'y a qu'une personne à son bord ; et cela permet également de fluidifier le trafic et donc de diminuer les bouchons avec des centaines de voitures qui tournent au ralenti sans pour autant avancer.

- Enfin, la mise en place de ce contrôle technique va forcément nécessiter un certain budget ; cet argent mériterait d'être utilisé pour tellement d'autres problèmes bien plus importants...

En espérant que ce décret futile cesse de refaire surface chaque année et sorte définitivement de la tête de ces personnes du gouvernement qui feraient mieux de se pencher sur les vrais problèmes de la France.

Respectueusement.

N° 951394 - contre le contrôle technique

par :

03/07/2023 16:09

bonjour

motard tres responsable ma vie tiens a l'entretien de ma moto , je suis contre un controle technique vu que les motards ne neglige rien sur leurs moto .merci  
je suis fortement contre la mise en place de ce décret

N° 951397 - Sécurité du motard.

par :

03/07/2023 16:09

La sécurité d'un deux-roues dépend d'abord de l'état des routes.  
Les collectivités territoriales ayant peu de moyens, aujourd'hui nous roulons sur des routes dangereuses, voir très dangereuses ...  
0.3% des accidents mettent en cause un deux-roues.

N° 951399 - Ct 2 roues

par :

03/07/2023 16:10

Bonjour

Je parcours 45000km par an

J ai un 1800 Goldwing

Je ne vois pas ce que pourrai voire un contrôleur technique sur ma moto mise à part pneus disques et plaquettes de freins et bien évidemment l éclairage

Ce que je fait tous les jours quand je part au taf et c est gratuit

Donc non suis pas d accord avec le ct moto!&#65039;!&#65039;!&#65039;

Merci d avance

N° 951400 - Sécurité du motard.

par :

03/07/2023 16:10

La sécurité d'un deux-roues dépend d'abord de l'état des routes.

Les collectivités territoriales ayant peu de moyens, aujourd'hui nous roulons sur des routes dangereuses, voir très dangereuses ...  
0.3% des accidents mettent en cause un deux-roues.

N° 951401 - cyclomoteurs 49.9 cm3

par :

03/07/2023 16:11

les cyclomoteurs , scooters, inférieurs ou égal a 50cm3 de cylindrée sont ils objet de votre controle technique ???

ceux ci sont dépourvus d origine de feux stop, clignotants, etc ....

il y a le strict minimum, phare avant, feu de position arriere, un klaxon, voir parfois une simple sonnette de vélo !

comment controler ces véhicules ?sur quels critères ?

N° 951404 - NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE DES DEUX ROUES

par :

03/07/2023 16:12

Le contrôle technique des deux roues n'a pas lieu d'être. Il y a plus d'accident de deux roues dû à un défaut/mauvais entretiens de la voierie que d'accident lié à un problème technique (0,5%)

Les deux roues sont également l'une solution de transport environnementale car ils permettent de fluidifier le trafic de de réduire la pollution.

N° 951406 - Contrôle des organes de freinage et de suspension

par :

03/07/2023 16:13

Bonjour,

Le contrôle technique deux roues vise à améliorer la sécurité routière. Comment le centre de contrôle peut-il vérifier l'efficacité du freinage ou l'état des suspensions avec les dispositifs imposés par l'arrêté et dont la liste est rappelée ci-dessous :

- un dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques ;
- un dispositif d'analyse des gaz d'échappement ;
- un dispositif de mesure de l'opacité des fumées ;
- un dispositif de mesure du niveau sonore ;
- un outil de mesure de la résistance électrique ;
- un dispositif de contrôle de la vitesse
- un dispositif de contrôle de l'usure des pneumatiques ;
- des dispositifs permettant la vérification du fonctionnement de l'éclairage et de la signalisation avant, arrière et latérale depuis le poste de conduite ;
- un levier permettant de réaliser les contrôles de la liaison au sol ;
- un dispositif de contrôle de serrage des roues ;
- un prolongateur d'échappement destiné à être utilisé avec le dispositif de mesure de l'opacité des fumées ;
- un miroir d'inspection ;
- un mètre ruban

N° 951410 - Distance du lieu de contrôle

par :

03/07/2023 16:14

Je comprends parfaitement l'idée d'un contrôle mais pour les gens avec un 50 cm<sup>3</sup> qui n'ont pas un centre de contrôle à proximité, faudra-t-il faire 50 km voire pire et revenir à 45 km heure avec un engin inadapté. qui prendra en charge le risque encouru sur un tel véhicule. Avez-vous déjà circulé sur des nationales à 45 km heure ??? Je pense que dans un premier temps avant que le maillage des centres techniques soit suffisant mieux vaut laisser de côté ce type de 2 roues.

N° 951411 - Sans titre

par :

03/07/2023 16:14

Le contrôle technique devrait être obligatoire pour les motos comme pour les voitures, le délai entre 2 contrôle devrait être le même... pourquoi il y a t'il une différence ? Ou est l'égalité ? A force de faire du cas par cas on ne s'y retrouve plus et tout le monde est divisé.

N° 951412 - Un outil inutile, coûteux et inefficace

par :

03/07/2023 16:14

Il serait utile de passer au crible le ou les objectifs du Contrôle Technique (CT) 2RM et de voir si la procédure que l'on souhaite mettre en place y répond.

S'il est question de surveillance des normes anti-bruit alors les contrôles aléatoires sont efficaces et suffisants. S'il est question d'augmenter la sécurité des engins utilisés, l'utilisation même d'un 2RM vous oblige à entretenir correctement votre engin, la chute étant beaucoup plus efficace que la peur du gendarme. S'il est question de vérification du bridage, elle est inopérante à présent avec d'une part des motos qui ne sont plus bridées à 100 CV, et d'autre part la possibilité de remettre en état avant contrôle les cyclomoteurs (49,9 cm<sup>3</sup>) que l'on rencontre sur les voies rapides des grandes agglomérations roulant à plus de 70 km/h. Là encore, seul le flagrant délit avec retenue immédiate de l'engin est efficace.

En synthèse aucun objectif ne sera atteint. Pire, si le simple fait de ne pas disposer du fameux sésame entraînera de facto la perte de l'assurance. C'est alors la double peine ! Déjà que beaucoup de véhicules roulent sur la voie publique sans être assurés, mais il est évident qu'une partie de ceux qui sont assurés aujourd'hui ne le seront plus défaut de CT.

Enfin, et au-delà du coût supplémentaire inutile supporté par l'utilisateur, ce CT2RM n'a aucun sens économique pour la filière professionnelle.

Ce CT 2RM est réellement un non-sens à tout point vue : sécurité, efficacité et économique. Il s'avèrera même néfaste et contre-productif (cf. § précédent) dans certains cas. Il ne doit pas être mis en œuvre.

N° 951419 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE DES MOTO

par :

03/07/2023 16:16

Le contrôle technique n'est pas nécessaire  
tous les éléments de sécurité d'une moto sont facilement  
Visible et contrôlable par l'utilisateur

Les motos sont parfaitement entretenues par les concessionnaires et leurs  
Propriétaires;

le prix du contrôle serait toujours trop élevé puisqu'il n'est pas nécessaire.

N° 951420 - NONO AU CONTROLE TECHNIQUE DES MOTO

par :

03/07/2023 16:18

Le contrôle technique n'est pas nécessaire  
tous les éléments de sécurité d'une moto sont facilement  
Visible et contrôlable par l'utilisateur  
Les motos sont parfaitement entretenues par les concessionnaires et leurs  
Propriétaires;

le prix du contrôle serait toujours trop élevé puisqu'il n'est pas nécessaire.

N° 951421 - Contre le ct moto

par :

03/07/2023 16:18

Jamais je n'aurais conduit une moto en mauvais état depuis 42 ans que je roule. Le motard tient ça  
vie entre ces mains.

N° 951424 - Contre le CT pour les 2 roues

par :

03/07/2023 16:18

Je trouve inutile de créer un contrôle technique pour les 2 roues sachant que l'entretien de la moto n  
est que rarement mis en cause dans les accidents des 2 roues, je pense que l'état des route est bien  
plus accidentogène car j'ai failli en faire les frais à plusieurs reprises .Et je pense aussi qu'il faut mieux  
mettre l'argent que va coûter le CT dans un pneu de meilleures qualités par exemple.Cela n'empêche  
pas bien sûr de faire plus de pédagogie .

N° 951426 - NONO AU CONTROLE TECHNIQUE DES MOTO

par :

03/07/2023 16:19

Le contrôle technique n'est pas nécessaire  
tous les éléments de sécurité d'une moto sont facilement  
Visible et contrôlable par l'utilisateur  
Les motos sont parfaitement entretenues par les concessionnaires et leurs  
Propriétaires;

le prix du contrôle serait toujours trop élevé puisqu'il n'est pas nécessaire.

N° 951428 - STOP au contrôle technique des 2 roues motorisés !!

par :

03/07/2023 16:19

Cette mesure est absurde, en tous cas pour ce qui est des motos de plus de 125 cc.  
Instaurer un CT pour des scooters et motos jusqu'à 125 cc a du sens car nous croisons régulièrement  
sur la route des poubelles ambulantes sans feux, avec des pneus lisses et sous-gonflés, avec des  
parties de carrosserie saillantes... et j'en passe.  
En revanche, imposer cela pour des motos n'a aucun intérêt, si ce n'est remplir les poches des  
contrôleurs et, par la même, de l'Etat !

En effet, un motard entretient régulièrement sa moto car il en va de sa vie et de sa sécurité !  
Si mes données sont exactes, seuls 0,3 % des accidents de moto sont dus à une défaillance technique...

Messieurs, les politiques merci de nous laisser en paix et ne pas suivre aveuglément les directives européennes lorsqu'elle n'ont pas de sens !

N° 951430 - Pourquoi pas chez les concessionnaires ?

par :

03/07/2023 16:20

J'amène mes motos une à deux fois par an chez le concessionnaire pour des contrôles et les révisions. Pourquoi ce concessionnaire ne pourrait pas faire un contrôle technique ? Ça permettrait de diminuer les coûts (ne ce serait-ce qu'en transport) ... Les mécanos chez mon concessionnaire ont tous le permis moto et connaissent les problématiques des motos. Si c'est une question de sécurité, je trouve que c'est plus logique que ce soit quelqu'un qui connaît bien la moto qui contrôle mes motos.

N° 951431 - Citoyen et motard

par :

03/07/2023 16:20

Je suis opposé au contrôle technique des 2 rm qui n'a pas lieu d'être, car selon les statistiques (fiables), les raisons des dommages causés par le mauvais état des deux roues ne sont qu'anecdotiques.

N° 951435 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 16:21

Comme si le contribuable ne se faisait pas déjà suffisamment rincer (impôts, taxes, charges), voici une nouvelle blaguounette européenne.

Le calcul est vite fait, 3,9 millions de véhicules concernés multiplié par une visite coûtant 50€ c'est égal à 195 millions d'euros!!!!

Pas mal pour une mesure qui ne sert à rien, ni sur le plan de l'environnement, ni sur celui de la sécurité, c'est prouvé et d'ailleurs facile à comprendre pour peu que l'on réfléchisse un minimum.

Je ne roule pas à moto pour engraisser monsieur [réseau de contrôle technique] et autres, son entretien me coûte déjà assez cher.

En résumé, "occupez vous des routes, nous nous occupons de nos motos".

Je doute fort que mon texte passe, mais j'ai au moins la satisfaction d'avoir été lu par quelqu'un.

N° 951436 - Non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 16:21

Les motos sont des véhicules dont tout les organes de sécurité sont visibles sans besoin de se coucher dessous. Nous n'avons pas besoin de soit disant spécialistes pour les maintenir en état.

N° 951438 - CT deux roues

par :

03/07/2023 16:22

Bonjour, ce projet me semble inapproprié pour les raisons suivantes... Je roule en moto depuis plus de quarante ans et jamais, au grand jamais, je n'ai rencontré un motard ou une motarde qui ne respectait pas l'entretien correct de son véhicule. Soit par le biais d'un professionnel, soit par ses propres soins. De plus, la part d'un défaut d'entretien de la moto lors d'un accident est très faible, très proche du quasi nul, contrairement aux affirmations mensongères de certains lobbyistes, suivez mon regard. Je pense qu'au lieu d'écarter de potentiels futurs motard(e)s par une complication supplémentaire à l'accès au deux roues, il serait préférable, au contraire, de développer ce mode de transport afin de contribuer au désengorgement des agglomérations. Merci de m'avoir lu, merci de prendre en compte cette intervention.

N° 951442 - Non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 16:23

Les motos sont des véhicules dont tout les organes de sécurité sont visibles sans besoin de se coucher dessous. Nous n'avons pas besoin de soit disant spécialistes pour les maintenir en état.

N° 951443 - Contre-productif

par :

03/07/2023 16:23

Bonjour,

Cela rajouterai des contraintes aux utilisateurs de 2 roues. Pour rappel, la défaillance des engins ne représente qu'un très faible partie d'accidents. L'idéal serait de se concentrer sur la formation (par exemple les engins à 3 roues très puissants qui peuvent ce conduire avec une simple formation, lorsqu'elle est faite)

N° 951447 - Le CT moto n'est pas nécessaire

par :

03/07/2023 16:25

Bonjour,

Comme dit dans le titre, le contrôle technique moto n'est pas nécessaire. Les arguments sont les suivants :

- Pour ma part comme pour la très grande majorité de mes collègues motards, mon véhicule est révisée chaque année comme préconisé par le constructeur. Vous devriez demander aux garages de révision de certifier qu'une moto a été révisée à telle ou telle date avec une étiquette délivrée le jour de la révision. Je tiens également à préciser qu'une moto non-entretenu est un danger pour la vie du motards en question, vie à laquelle ils tiennent de manière générale.

-D'après les statistiques données par les assurances, seulement 0.3% des accidents motos sont dues à un défaut technique. Le contrôle technique ne fera pas baisser une statistique aussi faible.

-La plupart des propriétaires de 2 roues possèdent aussi une voiture donc vous nous demandez de payer une deuxième fois.

- Vous nous annoncez un prix de départ de 50 euro qui ne durera pas car, d'une part, vous allez durcir les points de contrôle dans le temps (cf les voitures) et d'autre part, les centres de contrôle technique auront du investir pour l'équipement de contrôle qu'il faudra amortir rapidement. Pour preuve, en Italie, le prix moyen d'un contrôle moto est de 80 euro.



-Pour ce qui est du bruit de quelques machines, l'état est en train de tester des radars sonomètres et de plus, la police est censée relever ce genre d'infraction. Un contrôle technique n'y changera rien.

- Pour ce qui est de la pollution, un moteur de moto ne peut pas contenir les mêmes éléments de dépollution que ceux équipants les voitures par contraintes de place. Par conséquent, que voulez vous contrôler à ce niveau?

Le parlement Européen légifère déjà sur les normes EURO à atteindre par les constructeurs.

Cordialement,

N° 951450 - CT moto

par :

03/07/2023 16:26

Le CT pour les vélomoteur a la rigueur,mais pas plus de 20 25€

J'ai personnellement 3 moto dont une qui a 30 ans et je suis assez responsable pour les entretenir comme il faut,ce n'est pas 1 CT a 50€ qui vas me dire que changé et comment les entretenir, je suis motard depuis 1973 bientôt 67 ans et ce n'est pas des guignols qui vont le dir quoi faire, c'est n'y plus du racket,et pour faire plaisir a des bobos écolo,je n'en dis pas plus

N° 951455 - CT moto

par :

03/07/2023 16:27

Le CT pour les vélomoteur a la rigueur,mais pas plus de 20 25€

J'ai personnellement 3 moto dont une qui a 30 ans et je suis assez responsable pour les entretenir comme il faut,ce n'est pas 1 CT a 50€ qui vas me dire que changé et comment les entretenir, je suis motard depuis 1973 bientôt 67 ans et ce n'est pas des guignols qui vont le dir quoi faire, c'est n'y plus du racket,et pour faire plaisir a des bobos écolo,je n'en dis pas plus

N° 951457 -

par :

03/07/2023 16:27

Totalement inutile compte tenu de l'impact sur la sécurité contrairement à avoir des routes en bonnes états

N° 951463 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO INUTILE

par :

03/07/2023 16:29

Je ne suis pas d'accord avec la mise en place d'un contrôle technique (CT) qui se veut uniquement visuel sur les organes de sécurité d'un 2roues avec juste de pertinent un contôle pollution et sonore. Avancer des raisons sécuritaire ne me semble absolument pas l'argument de poids et légitime pour instaurer/imposer un CT. Au regard des véritables et sérieuses statistiques, ce n'est en rien le manque de sécurité des 2roues qui est la cause principale du faible pourcentage d'accidents mais plutôt un problème de comportement comme dans tous les domaines majoritairement mais aussi de l'état des infrastructures qui ne protègent pas assez les 2roues. Avec près de 4 millions de motards qui font très attention à leur monture avant de rouler, évoquer la sécurité des 2roues n'est pas entendable car chaque motard sait prendre soin de ses équipements et avec les révisions annuelles obligatoires tout est déjà contrôler aux frais du motard. Ce n'est pas un CT qui va améliorer le

nombre d'accidents graves ou mortels sur nos routes. En tant que motard depuis 33 ans de permis A, je pense qu'il y a d'autres alternatives et initiatives de sensibilisation, de formation plus utiles et durables ! D'autre part, il ne faut pas réagir à une minorité de conducteurs de 2roues qui font l'actualité (mauvaise) et le désordre dans certains quartiers pour banaliser tous les conducteurs motards dans le même sac. Pour la pollution et le bruit au regard du respect des citoyens et de notre planète, il y a déjà les forces de l'ordre qui sont équipées et formées pour la verbalisation dans ce domaine, je pense qu'il faut leur donner plus de moyens et de rendre les contrôles plus réguliers.

N° 951467 - Personnalisation

par :

03/07/2023 16:30

Toutes les motos personnalisées ou customisées , voir améliorées , tenue de route , freinage par rapport à l'origine que deviendront elles pour certaines marques ?

J'ai jamais vu de motos polluées , en principe elles sont homologuées pour ça !

Quand au bruit , des échappements sont adaptables par certaines marques motos ou revendeurs ou en option montés à l' achat !

Les normes motos en homologation sont différentes selon les marques et les pays de fabrication.

Les normes changent sans arrêt que fera t'on des motos qui sont pas aux normes récentes ?

N° 951472 - Non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 16:31

Beaucoup d'accidents moto sont du aux mauvais entretien des routes et non au dis fonctionnement des motos , nous entretenons nos motos comme de vrais bijoux.

N° 951475 - Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisées.

par :

03/07/2023 16:32

Madame, Monsieur,

Je suis motard, détenteur du permis A depuis 2012. J'ai durant mon apprentissage été formé aux différents contrôles de sécurité de mon véhicule, j'ai été sensibilisé et responsabilisé sur les risques corporels liés à l'usage d'un véhicule en mauvais état.

Depuis, je possède 3 motos, toutes achetées d'occasion. J'ai à chaque fois pris le temps de vérifier l'état des machines avant de les acheter et je suis toujours allé voir un mécanicien spécialisé pour faire les réparations nécessaires, je me suis même formé à la mécanique moto afin d'être capable de repérer ou de réparer des problèmes qui surviendraient lors d'un de mes déplacements.

Comme tous les motards je tiens à ma vie et comme tous les motards je suis un passionné.

J'ai eu 2 accidents durant ma vie de motards, le premier était dû à une glissade sur une flaque d'huile située sur une entrée d'autoroute et le deuxième dû à un automobiliste qui a décidé de faire demi-tour sans contrôler son rétroviseur.

Je suis un motard mais je suis aussi automobiliste, cycliste, skateur, piéton.

Je ne comprends pas que dans un pays qui se dit « libre » on vise systématiquement à infantiliser la population ou à opposer une partie de la population contre une autre. La liberté implique de la responsabilité. Laisser les motards être responsables, laisser les motards libres de vivre leur passion.

Des associations soi-disant écologiques, veulent imposer le contrôle technique des 2 roues, alors qu'eux-mêmes n'en font pas. Autrement dit, les libertés des uns écrasent celles des autres.

La Transition écologique a du sens et peut être acceptée si vous obtenez de l'adhésion et non pas si vous l'imposez.

Sur les trois motos que je possède, deux sont de collection. Elles feront toujours du bruit et elles émettront toujours autant de pollution malgré la mise en place d'un contrôle technique.

Les résultats qu'apporterait la mise en place d'un contrôle technique sont :

- de vider encore un peu plus mon portefeuille
- d'enrichir des sociétés qui ne produisent rien de concret
- d'accroître encore un peu plus mon rejet des politiciens et de la démocratie.

Si vous n'êtes pas capable d'écouter en priorité les 3,9 millions de motards de ce pays sur un sujet qui les concerne prioritairement, ne vous étonnez pas ensuite de voir progresser les contestations dans ce pays.

Cherchez avant tout où se trouve l'intérêt commun et ne vous laissez pas aveugler par le « Greenwashing » de certaines associations.

Cordialement

PS : Si le contrôle technique des 2 roues motorisées doit être appliqué, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les bicyclettes

N° 951476 - Contrôle à fric

par :

03/07/2023 16:34

Avec 0,3% des accidents dues à un mauvais entretien de la machine contre un pourcentage bien plus élevé due aux infrastructures et ou entretien des routes, c'est totalement inapproprié ce contrôle technique moto

N° 951481 - CT deux roues

par :

03/07/2023 16:37

Bonjour, ce projet me semble inapproprié pour les raisons suivantes... Je roule en moto depuis plus de quarante ans et jamais, au grand jamais, je n'ai rencontré un motard ou une motarde qui ne respectait pas l'entretien correct de son véhicule. Soit par le biais d'un professionnel, soit par ses propres soins. De plus, la part d'un défaut d'entretien de la moto lors d'un accident est très faible, très proche du quasi nul, contrairement aux affirmations mensongères de certains lobbyistes, suivez mon regard. Je pense qu'au lieu d'écarter de potentiels futurs motard(e)s par une complication supplémentaire à l'accès au deux roues, il serait préférable, au contraire, de développer ce mode de transport afin de contribuer au désengorgement des agglomérations. Merci de m'avoir lu, merci de prendre en compte cette intervention.

N° 951482 - Contre le CT Moto, infantilisant et absurde.

par :

03/07/2023 16:37

Madame, Monsieur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Je ne perçois dans cette obligation que contradictions et méconnaissance de l'entretien communément appliqué aux motos par leurs utilisateurs.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécaniques que les automobilistes. En général, on fait de la moto aussi car on aime la mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des motos poubelles, en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus de 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaires étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt sur entretenir; qu'à sous entretenir.

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2,3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et

souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en terme financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle ....) .

Le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une fausse bonne idée tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs. Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement . De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat . En effet, elle n'apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voit une possibilité d'étendre leur marché.

Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent acculé à instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique) ;
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques... qui je pense, sont partagées par la communauté "motarde" dans ce beau pays....

N° 951485 - Non au CT 2 roues inutile

par :

03/07/2023 16:38

Bonjour, je profite de ce message pour vous dire NON et NON à quelque chose qui n'apportera rien à la sécurité routière. Puisque que c'est le but de l'EUROPE ( rappel les Français avaient votés non également au dernier référendum ) de vouloir sécurisé nos routes.

Alors quand l'EUROPE va t-elle obligé les états membres à entretenir leurs réseaux?

Nous parlons sécurité mais rien n'est lancé sur l'entretien des routes très dégradées, ou il manque des rails de sécurité et ou les dos d'ânes qui ne sont pas aux normes et autres cousins Berlinois sont toujours présent malgré l'interdiction.

Les personnes qui obligent les autres sont motards également? je ne pense pas au vu des choix fait, par contre ils doivent avoir de la famille et/ou amis chez [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou autre associations qui touchent de l'argent (notre argent - rappelez pour qui vous travaillez)

Cela fait + de 30 ans que je conduis une moto, je n'ai pas attendu l'Europe pour entretenir mes véhicules ( voiture y comprise) pour rouler en sécurité.

Un accident en moto ne pardonne , c'est la sentence immédiate pas comme une auto.

Donc inutile ce CT.

Ah une question: Et pourquoi tous les 2 roues motorisés ne sont pas concernés?

Ah bah oui, cela touchera beaucoup + de monde donc d'électeurs potentiels qui seraient mécontents. Car oui, même une trottinette électrique est motorisée et quelle devrait subir un CT afin de vérifier quelle n'est pas trafiquée.

Bravo, vous avez brillé par votre (et celle de l'Europe) incompetence.

A quand les bilans d'évaluations de votre travail à tous ? afin de vérifier que vous êtes utile à la société ?

A qui somme toute, nous devrions supprimer beaucoup de privilèges et rappeler que votre métier devrait être une vocation non guidée par les profits et intérêts personnels.

Pour ça pour dire NON et NON au CT.

N° 951486 - Énergie et climat

par :

03/07/2023 16:38

Les véhicules 2 roues sont correctement entretenus du fait justement de n'avoir que 2 roues et donc d'augmenter les risques par rapport à un véhicule 4 roues avec un mauvais entretien. De plus, la majorité des véhicules 2 roues font peu de kilomètres par an. Pour exemple, ma moto neuve en 2013 a actuellement 12.000 km, ce qui ne m'empêche pas de la faire vérifier par un professionnel régulièrement. Elle n'a subi aucune modification et je ne comprends pas ce que ce contrôle va apporter à ma sécurité et à la sécurité des autres usagers de la route, hormis une dépense supplémentaire.

N° 951489 - CONTRE CE CT DES DEUX ROUES

par :

03/07/2023 16:39

VOIR LES ARGUMENTS DE LA [association de motard] QUE JE SOUTIENS

Éventuellement acceptable d'un CT des deux roues en dessous de 125cc, car cela concerne surtout les scooters qui sont utilisés par des conducteurs de voiture, qui prennent moins soin de leur véhicule, ce qui n'est pas le cas de motard, sur motos supérieures à 125cc

N° 951490 - Non au CT proposé et oui à la prévention des accidents en 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 16:39

motocycliste et conducteur quotidien depuis 25 ans, suis opposé au Contrôle technique car je suis conscient et fait entretenir parfaitement mes véhicules par des garagistes, cela me revient déjà cher. De plus je n'ai jamais tout au long de mon expérience vu une moto avec des éléments de sécurité pouvant mettre la personne en danger. Les motards sont bien conscients du risque à circuler et ne souhaitent pas se blesser. Par contre je suis choqué de certains dangers sur les routes de mon pays où de ma ville, je n'ai qu'à prendre l'exemple de ma rue pleine de raccords de bitume, de nids de poules, de reliefs dangereux.... Cette rue aurait dû être resurfacée il y a bien longtemps. Et puis je finirai en disant que je suis très sensible aux problèmes sur la pollution par les véhicules thermiques et ne comprend pas que la moto ne soit pas utilisée plus comme vecteur d'amélioration des choses....  
Cordialement

N° 951492 - CT deux roues

par :

03/07/2023 16:40

Bonjour, ce projet me semble inapproprié pour les raisons suivantes... Je roule en moto depuis plus de quarante ans et jamais, au grand jamais, je n'ai rencontré un motard ou une motarde qui ne respectait pas l'entretien correct de son véhicule. Soit par le biais d'un professionnel, soit par ses propres soins. De plus, la part d'un défaut d'entretien de la moto lors d'un accident est très faible, très proche du quasi nul, contrairement aux affirmations mensongères de certains lobbyistes, suivez mon regard. Je pense qu'au lieu d'écarter de potentiels futurs motard(e)s par une complication supplémentaire à l'accès au deux roues, il serait préférable, au contraire, de développer ce mode de transport afin de contribuer au désengorgement des agglomérations. Merci de m'avoir lu, merci de prendre en compte cette intervention.

N° 951501 - Avis défavorable

par :

03/07/2023 16:43

Bonjour,

En tant que citoyen, je suis CONTRE la mise en place du contrôle technique de mon 2 roues motorisé. Je suis outré que des décisions de ce type, basées sur du lobbying européen par des sociétés privées comme [réseau de contrôle technique] (leader européen privé du contrôle technique), soient imputées à près de 4 millions de Français usagés de deux roues à moteur.

Alors que des organismes indépendants recensent seulement 0.5% d'accidents liés à l'état mécanique des 2 roues, il est avéré qu'au moins 3% des accidents sont liés à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais état des voies de circulation ! Commençons par ordre de priorité !

L'argument de la pollution des 2 roues est non avénu également : 4 millions de motos représentent 0.5% des émissions polluantes !!!

Je souhaite que la raison revienne. Nous sommes déjà assaillis d'impôts, et d'interdits; cette loi est inutile pour l'environnement et injuste pour des millions de Français.

Merci

Cordialement

N° 951503 - CT moto

par :

03/07/2023 16:44

Même si tout a été dit, il est toujours bon de rappeler que le CT moto répond aux lobby des CT, X... Encore une brillante idée pour faire de l'argent sur le dos des motards.

N'aurait il pas été préférable d'imposer des équipements de sécurité, airbags, pantalon, blouson...qui peuvent réduire considérablement les blessures en cas de chute et par la même occasion limiter les frais médicaux.

Encore une fois, décisions prises par des politiques déconnectés.

N° 951505 - Consultation sur le contrôle technique des motos

par :

03/07/2023 16:44

Bonjour, je suis opposé à ce type de contrôle car il ne fait que remplir les caisses de sociétés et de l'état sans apporter de solution à l'accidentologie des motards. Les motos ne sont que très rarement responsables des accidents qui malheureusement sont souvent liés à des comportements de conducteurs automobilistes qui pensent que leurs voitures sont des cabines téléphoniques ! L'état des routes est également à déplorer. Nos motos sont toutes révisées et font l'objet de notre attention à la différence des voitures. J'ai fait inspecter mon véhicule de fonction dernièrement et me suis rendu compte de pratiques douteuses de centres de contrôle déclarant des pannes inexistantes pour faire revenir le cochon payeur. Vous l'avez compris cette opposition forte de ma part et de mon épouse, elle même motarde depuis plus de 25 ans.

N° 951507 - Pourquoi ?

par :

03/07/2023 16:44

pourquoi un CT moto alors que les nous entretenons déjà nos moto pour la plus part ?

Quant je voie des troue dans le route qui sont aussi grand que ma roue, si j'ai le malheur d'y métré ma roue je part au tapie.

que fait des contrôleurs qui non pas le permis et ne save pas manipuler une moto ?

a quoi ca serte de contrôler l'airbag sur une MOTO ? je ne conner pas de moto avec un airbag, de même pour l'essui glace, ...

N° 951509 - Projet complètement à côté des objectifs visés.

par :

03/07/2023 16:45

Bonjour,

Veuillez noter mon avis défavorable à la mise en place du CT moto pour les points suivants :

- il n'y aura pas de baisse des accidents
- les motards ont conscience de l'importance d'entretenir leur moto (cette reforme aurait sur certains l'effet inverse : en sachant qu'un CT existe, l'entretien et les vérifications faites par les motards seraient probablement moins importants durant les années suivants le contrôle technique)
- le CT ne permettra pas de vérifier que la moto est en bonne et due forme puisque des changements seront effectués par les propriétaires avant de passer au contrôle (un contrôle policier spontané est bien plus efficace)

Ce décret aurait en réalité pour but d'alourdir les obligations des motards, de faire payer des personnes responsables.

Je suis fermement contre !

N° 951519 - Avis défavorable

par :

03/07/2023 16:49

Motard depuis plus de 10 ans, je suis défavorable à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

En effet, rendre obligatoire ce contrôle, payant, ne me semble pas utile. Cela n'a jamais démontré son efficacité contre le bruit en Allemagne où il est déjà en place depuis plus de 25 ans. La



mécanique d'une moto est si facile d'accès qu'un changement d'échappement est anodin. Il est facile de changer l'échappement avant et après chaque contrôle. C'est pourquoi un ou une propriétaire de 2RM avec un échappement trop bryant ne sera pas empêché.e par la mise en place du contrôle technique. Au contraire, l'augmentation des contrôle sur la route par la Police et Gendarmerie serait une réponse adéquate.

De même pour le respect des normes anti-pollution.

N° 951522 - commentaire sur le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 16:51

Bonjour,

j'habite en région parisienne et suis importuné par le bruit des scooters : les petites cylindrées aux pots troués ou cassés, les gros "maxi-scooters" aux pots Akrapovic qui font un bruit insupportable au démarrage au feu.

Je ne pense malheureusement pas qu'un contrôle technique permettra d'arrêter ces nuisances car il est trop facile de remettre un pot d'origine homologué pour le temps du contrôle et le redémonter juste après...

N° 951523 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE

par :

03/07/2023 16:51

Le contrôle technique n'est pas nécessaire

tous les éléments de sécurité d'une moto sont facilement

Visible et contrôlable par l'utilisateur

Les motos sont parfaitement entretenues par les concessionnaires et leurs Propriétaires;

le prix du contrôle serait toujours trop élevé puisqu'il n'est pas nécessaire.

N° 951524 - Mauvaises cibles, mauvaises raisons

par :

03/07/2023 16:52

On se trompe de cible.

Les 2RM au delà de 125cc ne représentent que 0.005% des accidents où l'entretien du véhicule est en cause.

0.3% en comptant les 2RM en dessous de 125cc.

Le CT tel qu'il est fait ce jour pénalise (voir est un racket pur et simple) les gros cubes qui n'ont pas de problème.

La problématique dont le CT peut être une réponse réside dans l'entretien des 2RM qui n'ont pas besoin de permis moto spécifique : les <125cc, les 3 ou 4 roues, ...

Le CT actuel n'est en aucun cas une bonne réponse qui changera quoi que ce soit.

Cependant, il rapportera à des organismes privés de l'argent pour un résultat qu'on connaît déjà et dont le qualificatif est : aucun.

Il est urgent de s'attaquer aux vrais problèmes sur des bases statistiques et scientifiques.

N° 951526 - Contrôle technique ou l'art du mensonge

par :

03/07/2023 16:52

Je m'oppose formellement à cette mascarade qui consiste à prétexter des faits minimes pour rendre obligatoire une contrainte inutile et onéreuse.

Pour la sécurité du motard, bien d'autres solutions immédiates doivent être mises en place, TVA à 5 % sur les équipements de sécurité, casques, gants, chaussures par exemple, mais vous le savez très bien ou alors, vous êtes complètement stupides !

Arrêtez de nous prendre pour des imbéciles.

N° 951528 -

par :

03/07/2023 16:52

La mise en place d'un contrôle technique pour l'ensemble des 2 rm ne semble pas pertinent et répond davantage à la satisfaction de 3 associations parisiennes par le C E , qui a d'ailleurs délibéré sur un dossier vide.

L'accidentologie des 2 rm a diminué d'environ 20 % sur les 10 dernières années en dépit de l'augmentation du parc d'environ 30 % ce qui montre bien la responsabilisation des utilisateurs concernés au premier chef par leur propre sécurité.

Il est navrant d'aboutir à la mise en place du CT 2rm sans rien connaître de son format, des méthodes de contrôle, de sa portée ni de son coût à venir. Enfin, au-delà de la décision prise par le C E encore une fois sur un dossier totalement vide dont on peut réellement se poser la question de son indépendance d'esprit, la mise en place de normes anti-pollution pour les rm se rapprochant de ceux des 4r et le renforcement des contrôles effectués par les services de police au quotidien me paraissent suffisants à ce jour pour gérer des sujets tels que l'absence de permis d'assurance...et le vol

.

N° 951531 -

par :

03/07/2023 16:54

Pourquoi 3 associations (dont l'une avec moins de 100 adhérents, apparemment) qui ont peu d'adhérents vivants principalement en région parisienne, font-elles imposer une restriction inutile à des millions d'utilisateurs de la voie publique, qui vivent hors de la région parisienne ?

N° 951533 -

par :

03/07/2023 16:54

La mise en place d'un contrôle technique pour l'ensemble des 2 rm ne semble pas pertinent et répond davantage à la satisfaction de 3 associations parisiennes par le C E , qui a d'ailleurs délibéré sur un dossier vide.

L'accidentologie des 2 rm a diminué d'environ 20 % sur les 10 dernières années en dépit de l'augmentation du parc d'environ 30 % ce qui montre bien la responsabilisation des utilisateurs concernés au premier chef par leur propre sécurité.

Il est navrant d'aboutir à la mise en place du CT 2rm sans rien connaître de son format, des méthodes de contrôle, de sa portée ni de son coût à venir. Enfin, au-delà de la décision prise par le C E encore une fois sur un dossier totalement vide dont on peut réellement se poser la question de son indépendance d'esprit, la mise en place de normes anti-pollution pour les rm se rapprochant de ceux

des 4r et le renforcement des contrôles effectués par les services de police au quotidien me paraissent suffisant à ce jour pour gérer des sujets tels que l'absence de permis d'assurance...et le vol

N° 951534 - Contrôle technique

2 roues

par :

03/07/2023 16:54

Nous ne sommes pas des vaches à lait

Que l'on peut traire

Indéfiniment !!!

Commençons par rétablir l'état des routes qui devient déplorable mais certes ceci ne rapporte rien et peut entraîner bien plus d'accidents que l'état des motos.

N° 951543 - CONTROLE TECHNIQUE 2 ROUES

par :

03/07/2023 16:58

CT inutile et inefficace car les propriétaires de 2 ROUES contourneront le contrôle sonore en remettant le pot d'origine le temps de passer le CT.

N° 951544 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 16:58

Bjr , je trouve le CT moto complètement inapproprié , tout d'abord seulement 0.3% des accidents motocycliste sont dû à un problème du 2 roues , mais plutôt à l'état déplorable du réseau routier en France , tous les centres techniques ne seront pas aptes à faire ce contrôle donc , plus de km à parcourir ( donc plus de pollutions ) , un motard effectue déjà de lui-même tous les contrôles nécessaires , surtout les éléments de sécurité car vraiment accessible, avant de prendre le guidon ( donc aucune utilité par un organisme privé dont le seul et unique but et encore une fois de ce faire du pognon ) et le reste est contrôlé par le concessionnaire lors des entretiens réguliers ; est-ce qu'un véhicule parcourant moins de 6000 km par an doit-être contrôlé dans son intégralité ( j'en doute ) ; les motos sont les véhicules les moins polluants ( contrairement aux : camions , paquebots et navires maritimes , avions , usines , etc .

Franchement

N° 951548 -

par :

03/07/2023 17:01

C'est la double peine ! Je paye déjà l'entretien de la moto chez le concessionnaire. l'entretien se fait beaucoup plus souvent qu'une auto. Je devrai payer un contrôle technique pour savoir si mon concessionnaire a bien travaillé ? C'est la double peine !

N° 951549 - Avis sur Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux

par :

03/07/2023 17:01

Bonjour

Contre se projet car un motard est responsable de sa vie comme pour sa moto et mare de remplir les caisses de l'état !

N° 951552 -

par :

03/07/2023 17:02

Pour la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 951554 - CT deux roues

par :

03/07/2023 17:03

Merci de légiférer sur l'état des routes plutôt que d'imposer un contrôle technique coûteux et quasiment inutile pour la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

N° 951564 - Motards réfléchis

par :

03/07/2023 17:07

Je travaille dans le monde de la moto, dans une des plus importantes concessions moto de France. Nos clients (peu importe l'âge, le sexe ou l'origine) sont bien au courant de l'importance de l'état de leur moto. Ils en prennent soin et dans le cas d'un doute, ils savent que nous sommes toujours présent pour répondre à leur question ou effectuer des vérifications.

Après plus de 5ans dans cette concession, jamais un client n'a eu d'accident suite au mauvais état de sa moto.

Les deux causes principales sont les automobilistes inattentifs ou des défauts de la chaussée.

Autrement dit, hormis sanctionner une communauté étant bénéfique pour le trafic routier et l'écologie, ce contrôle technique est une ineptie.

Les seules personnes ne contrôlant pas l'état de leurs véhicules sont les utilisateurs de motocross pour des rodéos urbains. Et évidemment véhicule non homologué donc pas de contrôle technique à effectuer.

N° 951565 - bizarre consultation par commentaire

par :

03/07/2023 17:08

Contrairement aux voitures, camions ou autres, combien d'accidents sont provoqués par des motos qui ne seraient pas en état de rouler (selon un CT) ?

Cela justifierait de pénaliser autant de motards pour si peu de cas ?

Rendons alors obligatoire le CT de tous les robots ménagers puisqu'il y a bien du y avoir un jour un accident impliquant un robot incorrectement entretenu, non ?

N° 951570 - Motards réfléchis

par :

03/07/2023 17:09

Je travaille dans le monde de la moto, dans une des plus importantes concessions moto de France.

Nos clients (peu importe l'âge, le sexe ou l'origine) sont bien au courant de l'importance de l'état de

leur moto. Ils en prennent soin et dans le cas d'un doute, ils savent que nous sommes toujours présent pour répondre à leur question ou effectuer des vérifications.

Après plus de 5ans dans cette concession, jamais un client n'a eu d'accident suite au mauvais état de sa moto.

Les deux causes principales sont les automobilistes inattentifs ou des défauts de la chaussée. Autrement dit, hormis sanctionner une communauté étant bénéfique pour le trafic routier et l'écologie, ce contrôle technique est une ineptie.

Les seules personnes ne contrôlant pas l'état de leurs véhicules sont les utilisateurs de motocross pour des rodéos urbains. Et évidemment véhicule non homologué donc pas de contrôle technique à effectuer.

N° 951572 - Quelle finalité pour ce projet ?

par :

03/07/2023 17:09

Pourquoi prendre en compte des motos anciennes dans les griffes de ce projet de contrôle technique ?

Quelles définitions techniques pour des motos de + de 40/50 ans ?

Ou alors

50 € X 4 millions de machines =

20 millions de taxes !

N° 951575 - CT des 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 17:11

Bonjour le controle technique pour les 2 roues motorisés ne servira a rien il aurait été preferable de reclamer un carnet d entretien a jour fait par les reparateurs et concessionnaires specialisés de plus les stats prouvent que les 2 roues n ont pas les memes causes d accidents que les voitures reclamer un blouson avec protection des chaussures idem une tva reduite pour le 1er equipement et un entretien des routes plus mériculeux aurait été plus judicieux nous ne voulons pas imiter les voitures avec un pourcentage de certificats de CT d agrement ( ou de faux) permettant a de vrais epaves de rouler ou de se revendre donc je dis NON AU CT 2 ROUES MOTORISÉS ma moto et parmi toutes les connaissances que j ai NOS MOTOS sont en excellentes état nos vies en dépendent NO TOUCH a ma moto et LAISSEZ NOUS EN PAIX

N° 951586 - NON AU CT MOTO

par :

03/07/2023 17:18

J'ai 63 ans, et pratique la moto depuis presque 50 ans, 575000 kms parcourus, 2 accidents non responsable, ( refus de priorité par une auto, et coulée de béton échappé d'un camion toupie sur une route en plein virage aveugle...), bref, je n'ai jamais eu besoin que l'on me demande de surveiller ou d'entretenir mes motos.

Je suis conscient que c'est (quasi) ma seule garantie que mes voyages se passeront bien.

L'état des routes de notre beau pays est très nettement la priorité à laquelle il faut remédier, avant de pointer du doigt les pilotes de 2 roues et leurs machines.

Personnellement, je refuse et refuserait toujours qu'une tierce personne, pseudo habilité, s'empare de ma moto pour lui faire passer une série de tests, qui je sais déjà, elle passera sans aucun problème !

Et puis, quitte à payer pour quelque-chose, je préfère payer une amende plutôt qu'engraisser une société déjà "obèse" qu'est [réseau de contrôle technique]....

Sur ce,

Salutations motardes&#128405;

N° 951591 - controle technique moto

par :

03/07/2023 17:19

controle technique inutile car:

redondant avec l'entretien périodique des motos

n'améliorerait pas la sécurité qui devrait plutôt être axé sur l'entretien du réseau que sur ce controle vise plutôt un aspect commercial que sécuritaire et soulever des problèmes mineurs qui n'ont rien à voir avec la sécurité

N° 951594 - Scooter

par :

03/07/2023 17:20

Comme tout les contrôles techniques, cela dépend du contrôleur ! Un 2 roues ils obligatoirement en état nous ne sommes pas des kamikazes ! Comme d'hab une arnaque au porte monnaie !

N° 951595 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 17:20

Bonjour

Le contrôle technique des 2 roues est sans rapport avec les problématiques de protection de l'environnement. Des mesures sont déjà existantes dans ce sens. Les accidents des 2 roues dus aux défaillances techniques sont minimes. Les contrôles si ils étaient mis en place seraient fait par des gens manquant de compétences. Le contrôle technique des 2 roues est en fait lié à des intérêts économiques sans rapport avec la santé ou la sécurité.

N° 951602 - Un contrôle technique, pourquoi ?

par :

03/07/2023 17:24

Personnellement, je n'attends pas la visite annuelle chez mon concessionnaire pour vérifier que ma moto est en bon état de fonctionnement d'autant plus que je roule généralement avec un passager et que sa sécurité est de ma responsabilité. Les différents contrôles si après s'apprennent à la moto école. Systématiquement, avant chaque sortie, je contrôle la pression des pneus et en même temps leur état, le bon fonctionnement des feux, le niveau des différents liquides, les poignées de frein, la fluidité de la poignée d'accélérateur, la présence de jeu dans l'axe de la fourche, et régulièrement l'état des plaquettes de frein ainsi que celui des amortisseurs. Je contrôlerais aussi la chaîne s'il y en avait une sur ma moto mais elle est équipée d'un cardan. Concernant le niveau sonore émis par le véhicule, il peut déjà être contrôlé à l'oreille par un agent de la force publique et être sanctionné s'il s'avère exagérément élevé, cela n'empêchera pas de toutes façons de faire en sorte que le niveau soit correct le jour du contrôle technique pour qui voudrait réussir au test.

Le seul point positif que je vois qui pourrait éventuellement justifier un contrôle technique, serait en cas de revente du véhicule, cela pourrait rassurer l'acquéreur lors de la transaction.

Bref, je suis sensibilisé sur le fait qu'un motard est moins protégé qu'un automobiliste et au même titre que je conduis ma moto en essayant d'anticiper le mieux possible, je prends soin de cette dernière.

N° 951605 - Mais pour quoi faire?

par :

03/07/2023 17:25

Comment encore une fois chercher de l'argent pour l'état et rendre obligatoire quelque chose qui coule de source. Savez-vous qu'un motard n'est nullement suicidaire, étant donné la fragilité de sa protection, nous vérifions naturellement nos organes de sécurité.

Pour information, cela fait même parti de ce qui est nécessaire de connaître au niveau du passage du permis de conduire.....

Lorsque nous faisons un entretien de notre moto, les organes de sécurité sont inspectés par le garage et ceci GRATUITEMENT !!

Alors nous vendre un contrôle technique à 50€ mais...non!

Il n'y a AUCUN intérêt, sinon continuer à raquêter les motards et autres 2-3 roues.

N° 951610 - Mais pour quoi faire?

par :

03/07/2023 17:27

Comment encore une fois chercher de l'argent pour l'état et rendre obligatoire quelque chose qui coule de source. Savez-vous qu'un motard n'est nullement suicidaire, étant donné la fragilité de sa protection, nous vérifions naturellement nos organes de sécurité.

Pour information, cela fait même parti de ce qui est nécessaire de connaître au niveau du passage du permis de conduire.....

Lorsque nous faisons un entretien de notre moto, les organes de sécurité sont inspectés par le garage et ceci GRATUITEMENT !!

Alors nous vendre un contrôle technique à 50€ mais...non!

Il n'y a AUCUN intérêt, sinon continuer à raquêter les motards et autres 2-3 roues.

N° 951611 - Est-ce vraiment utile et surtout, est-ce faisable ?

par :

03/07/2023 17:27

Un contrôle technique des motos me paraît peu utile étant donné le bon entretien assez général de ce type de véhicule. Les deux roues motorisées qui posent certainement le plus de problèmes d'entretien sont plutôt dans la catégorie des cyclomoteurs.

Le point le plus problématique qui pourrait justifier un contrôle sur les deux roues en général, c'est le bruit, mais pour cela mieux vaudrait des campagnes régulières de la gendarmerie et de la police que des contrôles techniques prévisibles avec de l'avance et qui promettent donc la mise en conformité provisoire le temps du contrôle.

Un autre problème est la grande difficulté qu'il y aura à trouver un centre de contrôle, il me semble de toute évidence impossible que d'ici environ 9 mois des centres équipés, avec des gens formés, soient suffisamment répartis sur tout le territoire. Il est aussi évident qu'il ne faut pas faire faire 50 ou 100 km à un adolescent pour un contrôle de cyclomoteur, cela ajouterait en plus un risque d'accident.

La mise en place de ce type de contrôle ne peut se faire que sur plusieurs années, surtout qu'il y a déjà des difficultés pour contrôler seulement les voitures.

N° 951621 - Une HONTE !!

par :

03/07/2023 17:30

Encore une fois si besoin était... Le politique a encore fait le larbin des lobbies pour leurs faire le tapis rouge sans aucune raison valable... A quand les CT pour vélos, les poussettes, les patins à roulettes... La bêtise (ou peut être l'intérêt) n'a jamais eu de limite. Comment prendre les politiques pour des gens devant nous représenter Ne vous étonnez pas de ne pas avoir voté dans vos urnes (pour info 11 000 mort /an par suicide, revoyez les priorités)

N° 951625 - MON AVIS SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

03/07/2023 17:32

Je suis motard et je possède une Honda cb500f de 2021

Je fais moins de 3000 kilomètres par an (essentiellement des sorties loisirs) et ma moto dort dans un garage fermé.

Je suis contre le contrôle technique car vu mon expérience sur de longues années et vu le nombre de motards que je rencontre je sais et je le constate fréquemment que les motos de tout ce petit monde sont en parfait état pour ne pas dire très entretenues par leurs propriétaires. aucun des motards que je connais ne néglige l'entretien et la sécurité de sa moto pour une chose bien simple à comprendre aucun motard n'a envie de mourir de sa passion ou tout simplement rouler avec une moto qui ne présenterait pas le maximum de garantie dans son comportement et sa sécurité !

actuellement le risque pour un motard ne vient pas de son véhicule mais de l'état pitoyable de certaines routes... et du comportement dangereux de certains automobilistes... lorsque je roule j'ai confiance en mon véhicule et dans ma technicité mais je redoute les chaussées de plus en plus dégradées et l'incivilité de nombreux conducteurs de voiture ou camion.

voilà... s'il y a bien un monde où l'on prend le plus grand soin de son véhicule c'est bien celui de la moto et cela souvent au prix fort (entretien, assurance, coût d'achat, essence etc..) c'est une passion qui coûte chère alors il me semble inapproprié de l'alourdir encore plus avec un contrôle technique qui sera perçu comme une punition et un impôt de plus pour nous autres motards.

il faudra perdre une demi-journée ou plus, payer ce contrôle pour nous entendre dire à la fin que tout est parfait !

Je tiens à préciser que je ne suis pas contre un contrôle technique quand ce dernier est nécessaire comme il l'est avec les voitures... dans ce domaine il a sauvé de nombreuses vies.

mais pour les motards je ne vois pas la nécessité.

N° 951626 - CT Moto

par :

03/07/2023 17:32

Des contrôles copiés/collés de l'automobile inadaptés aux motos comme en témoigne le vocabulaire utilisé.

Contrôle d'équipements inexistant d'origine sur les motos tant actuelles que anciennes

Mes motos sont de 1997 et 1979, si je roule en sécurité avec elles, c'est parce que je les entretiens régulièrement. Le Ct ne m'apporte rien en terme de sécurité. La vraie sécurité est la sécurité active sur la route comportement du pilote et vigilance du comportement des autres. Et l'état des motos n'est en rien responsable des accidents cf statistiques.

A l'occasion d'une transaction soit, mais pour le propriétaire/pilote permanent aucun intérêt.



N° 951627 - Une HONTE !!

par :

03/07/2023 17:32

Encore une fois si besoin était... Le politique a encore fait le larbin des lobbies pour leurs faire le tapis rouge sans aucune raison valable... A quand les CT pour vélos, les poussettes, les patins à roulettes... La bêtise (ou peut être l'intérêt) n'a jamais eu de limite. Comment prendre les politiques pour des gens devant nous représenter Ne vous étonnez pas de ne pas avoir voté dans vos urnes (pour info 11 000 mort /an par suicide, revoyez les priorités)

N° 951629 - véhicules à exemptés de contrôle technique

par :

03/07/2023 17:33

Bonjour,

L'état Français, qui administre le pays grâce à une partie non négligeable de mes revenus annuels, souhaite m'aider à identifier d'éventuels problèmes mécaniques ou électriques sur mon deux roues. C'est très gentils mais totalement inutile!

En effet, l'état du véhicule n'est quasiment jamais la cause de l'accident impliquant un motard. Ma sécurité est directement liée au bon état de ma machine. Je ne peux pas simplement me froisser une aile si je chute, mais j'ai toutes les chances d'y laisser ma vie ou de finir en fauteuil roulant. Il serait donc plus rentable de supprimer les innombrables nids de poules et autres rails de sécurité car ils menacent ma vie. Ils tueraient assurément votre poule aux œufs d'or.

Je continuerai donc de surveiller attentivement le bon fonctionnement de mon véhicule sans gréver mon budget d'un contrôle visuel inutile. Je possède par ailleurs 2 motos anciennes d'avant l'an 2000, qui font partie du patrimoine routier. Je les entretiens soigneusement et à grands frais. Il serait bienvenue au nom de la conservation de l'histoire de la moto, de ramener l'éligibilité au statut de véhicule de collection de ces véhicules à faible diffusion comparé aux automobiles. Je demande à ce que la carte grise collection soit possible à 20 ans au lieu de 30 svp.

N° 951630 - un contrôle inutile et qui rapporte de l'argent à quelques uns ?

par :

03/07/2023 17:33

un contrôle inutile parce tout motard qui se respecte contrôle lui-même son véhicule avant de prendre la route (c'est tellement facile, en général il ne faut même pas de démontage !) car SA VIE EN DEPEND !!!!! D'ailleurs, seulement 0.5% des accidents de motos sont dus à des problèmes techniques.

Il faut noter que le nombre de 2RM a augmenté de 30% alors que le nombre de tués (toujours trop important !) a baissé de 19 % en 10 ans !

Il est également complètement inutile en ce qui concerne la pollution puisque les motos roulent à l'essence (contrairement à beaucoup de voitures, aux camions, bateaux et avions !!!) et donc ne sont responsables que d'une part infime de la pollution (0,5 % de la pollution des transports).

Si chaque moto était remplacée par une voiture, les embouteillages seraient bien plus importants et la pollution bien supérieure car les motos sont un moyen de fluidifier la circulation.

ça rapportera aux centres de contrôle (au hasard, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !) qui militent pour ce contrôle technique et ça coutera aux motards... puisqu'il faudra payer pour un contrôle visuel que n'importe qui peut faire (cela fait maintenant partie du permis moto) et que les concessionnaires font en général gratuitement lors de toute intervention (pneu, freins, etc.)

petite anecdote : un motard s'est tué entre La Rochelle et Fontenay Le Comte à cause de la route particulièrement dégradée à cet endroit. Malgré une manifestation de la [association de motard] et le marquage de tous les endroits dangereux au fluo, rien n'a changé sur la route, à part des panneaux de limitation de vitesse à 70km/h !!!!

Merci la politique de sécurité Routière en France....

Donc, au lieu "d'emmerder" les 3,9 millions de motards, l'état ferait mieux de faire son boulot et entretenir les routes qui délaisse au profit des départements qui n'ont pas les moyens de le faire !!!!!

Et pourquoi ne pas instituer un permis voiture en deux étapes, comme celui du permis moto, puisqu'il est question de l'autoriser à 17 ans :

17 ans : permis avec une puissance de véhicule limitée

21 ans : permis sans limite de puissance

N° 951638 - Contre le projet de decret / arretes controle technique pour 2 roues et Permis A  
par :

03/07/2023 17:38

Bonjour. Il est utile de distinguer la situation des 2 et 3 roues, plus encore du permis detenu.

Un motard avec un permis A est une personne experimentee a l'utilisation d'une moto de forte cylindree , conscient des risques de sa moto et apportera donc toutes les attentions et entretiens necessaires pour ne pas se mettre en danger pour une raison mecanique.

Dans un environnement economique difficile, la moto est une passion que le cout d'un controle technique rendrait difficile.

A contratrio, les utilisateurs de 3 roues sont souvents des detenteurs de permis B, citoyens, sans formation aussi pointue qu'un permis A, n'ayant que peut l'habitude d'inspecter mecaniquement leur vehicule (regle de base en permis A), et ne pouvant detecter un probleme. Le controle technique semble dans ce cas prudent.

Enfin, les principales causes d'accident en 2 roues sont les refus de priorite d'un autre vehicule, l'etat de la route, non pas un probleme mecanique d'un deux roues.

Merci de bien vouloir prendre en compte ce commentaire.

N° 951643 - contrôle technique moto

par :

03/07/2023 17:39

Le kilométrage moyen des motards en France est faible, c'est donc vraiment pénalisant.

Une moto même avec une norme critaire 4 ou 5, ne mets pas le même temps en pleine circulation.

Le dernier Kilomètre je peut mettre entre 12 et 15 minutes. Contre 5 minutes en moyenne en 2 roues.

Pour l'aller au travail (transport en commun) je finis de nuit après les derniers bus en circulation. De plus certaines ligne ne sont pas en service le samedi et dimanche. Comment je fais pour aller travailler???

Cela c'est pour dire que le écologie reste à démontrer.

Un pneu moto peut s'user hyper vite sans tout en respectant la legislation.

Mon dernier pneu arrière n'a pas fait 6 000km.

J'ai toujours plusieurs motos. Parfois je les améliore avec des freins plus performants.

Style la première 600 transalp, frein avant un disque et tambour arrière.

La suite a été un frein à dique avant dt disque arrière.

La dernière version, double diques avant et disque arrière.

On peut modifier ça en prenant les pièces du même constructeur pour avoir un engin plus sûr.

Je ne vois en quoi dans votre projet cela est pris en compte.

Les bandes blanches glissantes de nuit sous la pluie sont bien plus dagereuses.

Un trou sur la route peut être très dangereux en deux roues.

Y a tellement mieux à faire pour améliorer la securité que de faire un contrôle technique en moto. Je vous invite à être mon passager pour vous le démontrer.

N° 951644 - Pompe à fric

par :

03/07/2023 17:39

Encore un impôt masqué et inutile qui ne changera rien à part pomper du fric aux gens qui travaillent et qui n'aura pour seul finalité que de remplir les poches des "gros voleurs" déjà existants....

N° 951649 - Consultation CT moto

par :

03/07/2023 17:41

Je suis opposé au CT moto tel qu'il est prévu. Des études ont démontrées que le nombre d'accident des 2 roues motorisées de plus de 125cm3 n'étaient pas liées à leur mauvais état (voir le rapport Maids), l'état des routes se dégrade de plus en plus (comme l'indqie les nombreux rapports dont celui de la cour des comptes), le nombre de mort diminue au regard du nombre d'immatriculation en forte hausse des 2 roues motorisées.

Les mesures des volumes sonores ne représenterons rien comme l'a prouvé une vaste opérations de contrôle effectuées en 2021 dans le Vercors, 300 contrôles pour 6 PV liées au bruit.

Cela va couter de l'argent, pour un résultat très faible sans compter le coût carbone car les motards vont devoir effectuer un grand nombre de kilomètre pour effectuer ce contrôle, tous les centres de contrôle ne seront pas équipés.

D'autres solutions existaient, la loie européenne le prévoit.

N° 951656 - Contrôle technique catégorie L

par :

03/07/2023 17:43

Bonjour, je pense que ce n'est pas nécessaire. Sauf pour faire de l'argent, facile. Car les seuls vraiment concernés, roulant avec souvent des épaves sont les scooters de 50cc. Faudrait plutôt mieux former ces personnes à l'entretien de leurs véhicules. Ainsi que des infrastructures routières dégradées, qui occasionnent vraiment beaucoup d'accident. La grande majorité de la catégorie L passe minimum une fois par an chez un professionnel. Merci à la pseudo association écologiste sponsorisé par [réseau de contrôle technique] entreprise multinationale.

N° 951664 - Progressivité du contrôle technique par rapport à l'âge des véhicules et structures indépendantes des contrôles techniques automobiles.

par :

03/07/2023 17:46

Le Contrôle Technique d'un deux roues est très différent de celui d'une automobile. Ce n'est pas les mêmes compétences, pas le même métier. Il faut une formation spécifique. Il est donc cohérent d'avoir des centres de contrôle dédiés aux deux roues car on ne contrôle pas les mêmes éléments,

pas de la même façon et pas avec les mêmes outils. Outre le freinage et les pneumatiques, il convient de mesurer la puissance, pour détecter les débridages sauvages, ainsi que le volume sonore à l'accélération qui n'est pas de la sécurité mais de la nuisance.

Les assureurs devraient financer ce nouveau réseau si celui-ci est sensé leur faire faire des économies sur les accidents des deux roues. Il faudra commencer par les véhicules les plus anciens (hors collection).

Cordialement.

N° 951665 - contrôle points de sécurité

par :

03/07/2023 17:46

sur mon cbr rr comment se fera un contrôle visuel des organes de sécurité, tel que l'usure (qui ne sont pas visibles) des plaquettes de frein avant sans démonter. Cordialement

N° 951680 - TENSIONS EN VUE

par :

03/07/2023 17:50

Bonjour,

Une moto n'est pas une voiture, quelqu'un de petit avancera son siège dans celle-ci mais achètera une moto en fonction de sa taille idem pour une personne grande...

Comment un contrôleur de taille moyenne vas -t-il procédé avec une moto de type trail avec une hauteur de selle conséquente situé entre 250 et 300 kgs ?

Il ne suffit pas de tourner la clé ou appuyer sur un bouton pour démarrer une moto.

Il y a des procédures de démarrage spécifiques a bien des modèles.

Un non initié n'y parviendra pas sans le propriétaire.

Si les ct ne sont pas effectués par des professionnels du 2 roues, nous allons au devant de problèmes de qualité du contrôle et de dégradations du véhicule.

Beaucoup de modèles homologués avec l'ancien format de plaques d'immatriculation ne peuvent adoptés le nouveau format car celui-ci vas masquer l'échappement ou les clignotants...

Il y aurait encore beaucoup a dire sur le sujet mais je crains que tout cela a était "pondu" dans la précipitation et sans concertation avec les utilisateurs comme d'habitude !!!

Cordialement

N° 951684 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 17:51

Bonjour

Je pense que ce devrait être plus un contrôle de sécurité surtout lors de vente et achat de véhicule.

Entant que motard on sait de suite si quelque chose ne va pas sur notre véhicule et les réparations sont faites rapidement car se sont nos vies qui sont en jeu tout motard en est conscient.

Pour la pollution sonore et atmosphérique tout doit correspondre au critère établi sur la carte grise du véhicule et des contrôles devrait être fait par les forces de l'ordre comme il y a plusieurs dizaines d'années.

Il faudrait peut être commencer par les petits cylindrée 50 à125 cm<sup>3</sup>, les moyenne et les grosses cylindrées

Afin d'étaler le calendrier car je ne pense pas que tout les contrôleurs technique on le matériel adapté et surtout le personnel qualifié.

Maintenant si cela est politique

Vous avez qu'à interdire tous véhicules individuel thermique et électrique dans les villes et mettre à disposition des transports collectifs gratuit se serait pour le coup du service public !!

N° 951686 - Niveau de bruit max

par :

03/07/2023 17:52

Mon véhicule Harley Davidson de 2012 est d'origine avec 93 décibels

N° 951694 - CT session de véhicule

par :

03/07/2023 17:56

Bonjour,

Étant motards depuis plus de 20ans, ayant commencé par la mobylette, puis après passage par la 125 entre 16 et 18ans, j'ai possédé de nombreux gros cube depuis mes 18ans, dont certains modifiés tout en restant dans la l'égalité. Sur aucun de mes 2 roues je n'ai laissé la sécurité de côté, toujours entretenu dans les règles. Pour moi, il me semblerait judicieux, non pas d'instorer un CT avec une périodicité,mais seulement en cas de cession, ce qui permettrai au nouveau acquéreur d'être rassuré.

Cordialement

N° 951715 - Mesures alternatives

par :

03/07/2023 18:04

Ce projet dans la mesure où il n'est fondée sur aucune autre donnée que celle provenant de l'industrie des centres de contrôle technique qui voit en cette mesure un nouveau marché de plusieurs milliards d'euros par an n'a aucune légitimité sécuritaire ou de lutte contre toutes autres nuisances. Les décisions prises uniquement sur la base de statistiques erronées et de principes théoriques bien loin de la réalité sociale et économique des citoyens en ces temps de crise financière contribuent à creuser davantage le fossé qui existe entre les institutions et les citoyens et à faire le lit du nationalisme.

Par ailleurs, concernant le point des pollutions et nuisances, des alternatives au contrôle technique existent, à la fois sonores (expérimentation de radars sonores, lutte contre les pratiques non autorisées de changement de pot d'échappement) et atmosphériques (instauration des zones à faibles émissions mobilités restreignant la circulation des véhicules les plus polluants, aide à la conversion du parc des véhicules les plus anciens).

N° 951717 - Controle technique deux roues

par :

03/07/2023 18:05

Pourquoi mettre en place un CT sur les deux roues alors que seulement 0.3%des accidents sont dûs au mauvais entretien ou au mauvais état de ceux ci.De plus beaucoup de motards ne roulent que six mois par an.Pour ces raisons je ne vois pas l'utilité d'un tel contrôle.Nous sommes des motards responsables et nous savons très bien que l'entretien de nos machines est important pour notre sécurité.

N° 951719 - Cyclomoteurs anciens

par :

03/07/2023 18:06

Le décret n'est pas adapté à nos cyclomoteurs anciens, déjà qu'il ne sont pas prévu pour être équipés de plaque d'immatriculation, comment allons nous faire?

Comment contrôler le freinage d'un véhicule équipé de patins comme sur un vélo avec le même équipement que pour une moto?

Comment contrôler la pollution sur un moteur qui n'avait pas de norme au moment de sa fabrication?

Comment faire alors que nous butons déjà sur des problèmes administratif avec ANTS qui ne veux pas corriger ses erreurs d'année de première mise en circulation? Une Mobylette vendue en 1960 peut aujourd'hui avoir une carte grise sur laquelle se trouve la première mise en circulation en 2017!

Comment va faire le contrôleur? Quelle norme va t'il devoir appliquer?

Il serait préférable de se donner une année qui correspond avec celle de l'obligation d'immatriculation des véhicules neuf, 2004 je crois? Les véhicules étaient prévus pour l'immatriculation, les centres de contrôles trouveront toutes les informations d'homologations des constructeurs. Ce ne sera pas le cas de certains cyclomoteurs rares.

Dernier point, le prix de cette charge financière qui risque de faire disparaître ce petit patrimoine Français.

Merci d'avance de faire de votre mieux pour prendre en compte ma proposition.

N° 951725 - Ma contribution

par :

03/07/2023 18:08

Bonjour,

Lorsqu'il y a un problème, on durcit les règles, on contrôle d'avantage, on sanctionne quand c'est nécessaire.

Ça ne me semble pas systématiquement la meilleure solution mais c'est une solution.

Dans le cas du CT moto, il n'y a pas réellement de problème à la base : très peu d'accidents liés à un défaut technique et une mortalité en baisse !

Laissez leurs responsabilités aux motards comme c'est le cas aujourd'hui et ils vous le rendront bien.

PS : par contre si vous pouvez faire quelque chose pour l'état catastrophique de certaines routes on est preneur !

&#9996;&#127995;

N° 951731 - CT2RM: PAS BESOIN.

par :

03/07/2023 18:08

Bonjour, en espérant que cette missive soit lue et prise en compte. Sans rappeler les chiffres de la Sécurité Routière qui nous démontre que les Motards sont les meilleurs élèves: rapport nombre de motard(e)s en +/nombre d'accidents en -. J'ai 52 ans et je suis Motard depuis 1994, je parcours plus de 10000 km/an par plaisir; Le CT2RM je le réalise toutes les fois que je monte sur ma moto et à chaque retour; je ne suis pas suicidaire et je me demande comment peut-on facturer près de 50 € un contrôle visuel ?... De plus, roulant autant: ma Moto passe au moins deux fois chez le Concessionnaire (révision, pneu)... Au pire, si CTR2M doit on y passer: qu'il soit réalisé par un concessionnaire avant toute vente et surtout de particulier à particulier, mais pas pour 50 € et par X (: ils en ont assez).

N° 951739 - CT 2RM

par :

03/07/2023 18:12

il est prouvé que le parc de motos est entretenu et que l'accidentologie dû à des problèmes techniques représente moins de 0.3% de la totalité des accidents de 2RM.

L'efficacité du contrôle technique sera forcément faible voir nulle.

Je suis donc très défavorable à celui-ci, d'autant que les 2 roues les plus bruyants (modifié par leur utilisateur) sont exclus de ce contrôle technique.

N° 951741 - Décret et arrête sur le contrôle technique des 2 et 3 roues catégories L

par :

03/07/2023 18:13

Je suis contre ces décret et arrête concernant les 2 et 3 roues motorisées

J'utilise ma moto que si elle est en totale capacité à mes déplacements sans aucun risque pour moi-même et les autres usagers de la route !!

N° 951745 - CT2RM: PAS BESOIN.

par :

03/07/2023 18:13

Bonjour, en espérant que cette missive soit lue et prise en compte. Sans rappeler les chiffres de la Sécurité Routière qui nous démontre que les Motards sont les meilleurs élèves: rapport nombre de motard(e)s en +/nombre d'accidents en -. J'ai 52 ans et je suis Motard depuis 1994, je parcours plus de 10 000 km/an par plaisir; Le CT2RM je le réalise toutes les fois que je monte sur ma moto et à chaque retour; je ne suis pas suicidaire et je me demande comment peut-on facturer près de 50 € un contrôle visuel ?... De plus, roulant autant: ma Moto passe au moins deux fois chez le Concessionnaire (révision, pneu)... Au pire, si CTR2M doit on y passer: qu'il soit réalisé par un concessionnaire avant toute vente et surtout de particulier à particulier, mais pas pour 50 € et pas par X (: ils en ont assez).

N° 951762 -

par :

03/07/2023 18:19

Bonjour , le contrôle technique moto me parait particulièrement injuste , sous le prétexte de la sécurité routière les motos devons passer un contrôle ridicule.

Ce ne sont pas des voitures , nos véhicules sont entretenus sous peine de sanction immédiate sur la route .

Les accidents c'est surtout les routes non entretenus qui les font , j'en ai déjà fait les frais sur un nid de poule à Paris même !!!!

30 pourcents des accidents du au mauvaise état des routes et personne ne fait rien .

Une honte ce contrôle

N° 951764 - M

par :

03/07/2023 18:19

Avis défavorable concernant la mise en place du contrôle techniques sur les motocyclettes

N° 951769 - Seul peu d'accident sont liés au mauvais état des motos, qu'est-ce qui justifie ce contrôle ?

par :

03/07/2023 18:21

Projet mis en œuvre par des personnes déconnectées de la réalité, d'une part ce sont les usagers des deux roues (mais c'est aussi valable pour la voiture), ainsi que des associations "écologistes" citoyennes qui représentent une minorité.

N° 951775 - Opposé aux décret et arrêté

par :

03/07/2023 18:23

Bonjour,

Je suis opposé à la mise en place du contrôle technique 2 roues !

Je suis en effet concernés, je possède une moto, aujourd'hui et depuis très longtemps, les motards ont montré qu'à toute époque de la société, il prenait soin de leur moto et de leur sécurité.

Bien évidemment, la carrosserie, c'est le citoyen !

La sécurité routière par les chiffres montrent une constance évolution d'achat avec une baisse d'accident.

Le problème n'est pas la moto mais très souvent l'équipement du motard et même le non-port de l'équipement de sécurité.

C'est malheureusement à cause de certaine personne morale dans la capitale que ce projet se prépare.

Un rappel que on a que deux roues et non quatre, et donc un véhicule qui produit moins de pollution, la première cause sur un véhicule grâce aux études récentes, lorsque tu freines, et la dégradation des pneus, ça tombe bien, j'ai un "deux roues et deux freins".

D'un point de vue sonore, je peux comprendre, mais quand tu es la carrosserie de ton véhicule, il est utile de te faire entendre. Après tout, le véhicule électrique est tellement silencieux qu'on ne sait même pas qu'il nous roule dessus.

Au lieu de sucrer les motos pour un CT, serait-ce utiliser d'un point de vue de sécurité routière d'avoir des routes correctes et réparer ??? Nid de poule et gravier, c'est pas la joie pour les 2% de motards en France présents dans le trafic.

Sur une moto, tout est accessible facilement, seulement dans 0.3% des cas d'accidents de deux roues, c'est dû à un véhicule mal entretenu.

Personnellement je suis entre 3 et 4000 km/an contre 20/25 mille en voiture, est-ce qu'un CT est raisonnable ?

Si demain j'ai un doute sur un organe de sécurité, je me rends chez mon concessionnaire moto, et il me fait une vérification gratuite.

J'ajouterai un dernier point que le véhicule 2RM fluidifie le trafic qui est de plus en plus lent dès qu'on s'approche des métropoles.

Le nombre de motos a augmenté en 10 ans de 30% et le nombre de tués de 19%.

Je pense que ce projet, c'est uniquement pour embêter les motards et pour amasser de l'argent.

N° 951783 - Permis moto A pour les contrôleurs techniques de 2 roues et contrôle sonore.

par :

03/07/2023 18:26

Le Permis B est-il requis pour les contrôleurs Techniques de véhicules légers ?

De même pour le Permis C et les contrôleurs Techniques de poids Lourds ?



Et donc pour le Permis A (toutes cylindrées), sera-t-il requis pour les contrôleurs Techniques de 2 roues.

Côté pollution sonore, le contrôle au sonomètre devra-t-il correspondre à l'indication sur la carte grise ? Pour mon cas 96 dB.

Merci

N° 951787 - Pourquoi TOUS les deux (ou trois) roues ?

par :

03/07/2023 18:27

Bonjour,

Autant l'idée d'un contrôle technique des petites cylindrées de 50cc et autres scooters souvent bien (trop) peu entretenus, parfois trafiqués et/ou pilotés par de jeunes propriétaires (pas toujours propriétaires d'ailleurs) inconscients de ce que peut causer le non entretien de leur véhicule motorisé pour eux-mêmes et pour les autres usagers peut s'avérer d'une utilité certaine, autant le fait de contrôler systématiquement les « vraies » motos (+ de 125cc) dont certaines dépassent parfois en prix nombre d'automobiles moyennes et dont les propriétaires soucieux de préserver leur sécurité ainsi que la valeur et la fiabilité de leur véhicule prennent rendez-vous tous les ans (au minimum) chez le concessionnaire de la marque de leur machine pour une révision complète (avec grand nombre de points de contrôle et mentions sur carnet d'entretien) me paraît une décision complètement aberrante ... sauf à vouloir, bien sûr, créer une nouvelle entrée d'argent pour l'État par le biais de la TVA !

Concernant les motos (particulièrement), il serait bien plus judicieux (et plus honnête) de ne contrôler ces machines-là que dans le cas d'une vente (ou revente) pour assainir le marché de l'occasion, assurer la sécurité des nouveaux propriétaires et de tous des usagers de la route comme cela se fait déjà dans d'autres pays européens !

En tant que propriétaire d'une moto parfaitement entretenue (carnet d'entretien et factures), nous serons aussi en droit d'exiger qu'un tel contrôle ne soit confié qu'à des professionnels spécialistes de mécanique « moto » et détenteur du permis A bien évidemment ! Est-ce que ce sera alors bien le cas lorsque nombre de centres de contrôle actuels peinent à trouver du personnel qualifié (ils font même partie des métiers dits « en tension ») et refusent même, pour certains et par avance, de prendre en charge les deux roues. Il est alors fort probable que nombre de litiges pourront se produire entre motards contrôlés et ces personnels chargés d'un contrôle technique : on peut parfaitement comprendre le mécontentement du motard quand sa machine est révisée chaque année à date fixe et à grand frais par un professionnel très qualifié pour passer ensuite dans les mains d'un contrôleur de moindre qualification au risque de subir certaines maladroites lors de l'examen de la machine (cas de véhicules lourds ou anciens par exemple) !

L'entretien d'une (vraie) moto représente déjà un budget annuel très conséquent pour son propriétaire et, sauf à vouloir prélever une taxe supplémentaire sur le même type de population (ceux qui sont respectueux de la loi, de leur sécurité, de la valeur de leur matériel et qui sont encore solvables), il n'y a aucune raison de « généraliser » ce contrôle à TOUS les deux roues ! ... Sachant que les forces de l'ordre sont également chargées de contrôler l'état des véhicules, il serait certainement plus judicieux, dans une optique de sécurité et de tranquillité pour tous, de remettre un peu plus de matériel de contrôle et de personnel sur le bord des routes (sonomètre, contrôle pollution ...etc ...) et de contrôler également l'état de ces routes (!) plutôt que de pénaliser un ensemble d'usagers pour très (trop) peu de contrevenants !

N° 951795 - Pourquoi TOUS les deux (ou trois) roues ?

par :

03/07/2023 18:30

Bonjour,

Autant l'idée d'un contrôle technique des petites cylindrées de 50cc et autres scooters souvent bien (trop) peu entretenus, parfois trafiqués et/ou pilotés par de jeunes propriétaires (pas toujours propriétaires d'ailleurs) inconscients de ce que peut causer le non entretien de leur véhicule motorisé pour eux-mêmes et pour les autres usagers peut s'avérer d'une utilité certaine, autant le fait de contrôler systématiquement les « vraies » motos (+ de 125cc) dont certaines dépassent parfois en prix nombre d'automobiles moyennes et dont les propriétaires soucieux de préserver leur sécurité ainsi que la valeur et la fiabilité de leur véhicule prennent rendez-vous tous les ans (au minimum) chez le concessionnaire de la marque de leur machine pour une révision complète (avec grand nombre de points de contrôle et mentions sur carnet d'entretien) me paraît une décision complètement aberrante ... sauf à vouloir, bien sûr, créer une nouvelle entrée d'argent pour l'État par le biais de la TVA !

Concernant les motos (particulièrement), il serait bien plus judicieux (et plus honnête) de ne contrôler ces machines-là que dans le cas d'une vente (ou revente) pour assainir le marché de l'occasion, assurer la sécurité des nouveaux propriétaires et de tous des usagers de la route comme cela se fait déjà dans d'autres pays européens !

En tant que propriétaire d'une moto parfaitement entretenue (carnet d'entretien et factures), nous serons aussi en droit d'exiger qu'un tel contrôle ne soit confié qu'à des professionnels spécialistes de mécanique « moto » et détenteur du permis A bien évidemment ! Est-ce que ce sera alors bien le cas lorsque nombre de centres de contrôle actuels peinent à trouver du personnel qualifié (ils font même partie des métiers dits « en tension ») et refusent même, pour certains et par avance, de prendre en charge les deux roues. Il est alors fort probable que nombre de litiges pourront se produire entre motards contrôlés et ces personnels chargés d'un contrôle technique : on peut parfaitement comprendre le mécontentement du motard quand sa machine est révisée chaque année à date fixe et à grand frais par un professionnel très qualifié pour passer ensuite dans les mains d'un contrôleur de moindre qualification au risque de subir certaines maladroites lors de l'examen de la machine (cas de véhicules lourds ou anciens par exemple) !

L'entretien d'une (vraie) moto représente déjà un budget annuel très conséquent pour son propriétaire et, sauf à vouloir prélever une taxe supplémentaire sur le même type de population (ceux qui sont respectueux de la loi, de leur sécurité, de la valeur de leur matériel et qui sont encore solvables), il n'y a aucune raison de « généraliser » ce contrôle à TOUS les deux roues ! ... Sachant que les forces de l'ordre sont également chargées de contrôler l'état des véhicules, il serait certainement plus judicieux, dans une optique de sécurité et de tranquillité pour tous, de remettre un peu plus de matériel de contrôle et de personnel sur le bord des routes (sonomètre, contrôle pollution ...etc ...) et de contrôler également l'état de ces routes (!) plutôt que de pénaliser un ensemble d'usagers pour très (trop) peu de contrevenants !

N° 951804 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 18:33

Bonjour

pourquoi ne pas faire comme nos voisins Belge, un contrôle technique uniquement a la revente de la moto sous cette forme il serait plus acceptable et moins une pompe a fric.  
Cordialement

N° 951807 - inutile

par :

03/07/2023 18:34

Cette mise en place du CT 2 roues est extrêmement mal venue dans cette période d'inflation des prix, des normes etc. Personnellement, je suis motard depuis plus de 20 ans et j'envisage d'arrêter la pratique de la moto.. Si ce contrôle est mis en place et trop important en terme de points de contrôle, soit je serai hors la loi en refusant de le passer, soit le monde du deux roues perdra un client... Tout le monde sait que le problème ne vient pas des motards qui bichonnent leurs motos mais des cyclomoteurs qui font n'importe quoi... Bref, inutile, coûteux, très agaçant.. s'il doit passer, prévoyez un minimum de points de contrôle (bruit, clignotant/éclairage)... en évitant d'en ajouter année après année, nous ne sommes pas complètement idiots.. merci

N° 951808 - Moto de collection

par :

03/07/2023 18:34

Bonjour

J'ai en ma possession 3 moto de collection avec carte grise d'origine :

350 terrot HSSO 1928

L'éclairage était une option ...huile perdue...échappements un peu bruyants d'origine...autrement dit je devrais la remiser dans un musée alors que je fais environ 500km par ans

Même chose pour la 175 motobecane z22c de 1954 et la zundapp C50sport de 1976

Ces motos sont toutes refaites à l'origine

Que dois-je en faire ?

N° 951809 - Inutile

par :

03/07/2023 18:34

Pour ma part je trouve ce projet inutile.

L'entretien d'une moto est primordial pour sa sécurité et la sécurité des autres. Nous savons pertinemment que les éléments primordiaux défectueux comme les freins et la transmission, les pneumatiques, la signalétique visuelle comme phares et clignotants peuvent avoir des conséquences dramatiques directes pour les individus embarqués. De plus tous ces éléments sont facilement accessibles à la vue pour en détecter une défaillance préventives. Si 0,3 % d'accident paraît faible au regard des automobilistes c'est que tous les motards sont conscients. De plus l'entretien périodique des motos est mieux suivi par les professionnels parce que les cycles sont beaucoup plus court et mieux respecté chez les motards.

Par contre le levier primordial c'est l'état du réseau routier Français par rapport à nos voisins et surtout les bi-couches ou tri-couche réalisés avec du goudrons et gravillons est un danger grave et imminent pour les 2 roues . Les entreprises ne balayaient plus le rejet des gravillons, ils attendent que se soit la circulation qui le fasse !!

Nous sommes le seul pays d'Europe à utiliser ce procédé et surtout à ne pas balayer le rejet de gravillons après travaux ! Et là rien ne se fait ! Tous les été les risques sont acceptés par nos régions et communes au détriment de la sécurité passive des motards.

N° 951811 - Réponse au décret de mise en place d'un Ct moto

par :

03/07/2023 18:36

Pour moi il n'y a aucun intérêt d'un Ct pour les deux roues.

Si il s'agit d'une question de bruit une chicane dans l'échappement ce remet en 5min et pareil pour le silencieux.

Quand à la baisse de la mortalité des deux roues, seulement 0.3% sont dues à un mauvais entretien de la moto ( source assureur moto).

Un contrôle lors de la vente serait amplement suffisant et rassurait l'acheteur.

N° 951815 - Non au contrôle technique proposé

par :

03/07/2023 18:36

j'ai 17 ans, j'ai 125 cm3 depuis 1an. Vous ne vous rendez pas compte de l'argent pour entretenir une moto chez un garagiste, de l'argent pour s'équiper et être en sécurité. Pour une fois je trouvais bien que le gouvernement ne soit pas d'accord à le mettre en place en France par contre on est toujours très en danger sur certaines routes en France à cause de leur entretiens.

N° 951817 - Je conteste la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 et 3 roues.

par :

03/07/2023 18:36

Je contrôle mon véhicule avant chaque départ, pressions et état des pneus, freinage, éclairage et si aucune partie mécanique présente un risque, ce contrôle du véhicule fait partie de la formation au permis de conduite moto, au retour d'une sortie le contrôle est aussi fait en parti lors du nettoyage.

Vu la moyenne de kilomètres parcourus dans l'année (pour ma part 3500 à 5000), le contrôle technique ne sert que les lobbyistes pour augmenter leurs profits. J'estime être victime d'un racket organisé sans effet sécuritaire. Les accidents avec moto sont en général due aux conducteurs qui ont une mauvaise estimation de leurs manœuvres. L'entretien des routes et la mise en place de structures mieux adaptés (dangerosité des plots, blocs de granit, barrières, ralentisseurs tremplins, mauvaise signalisations, éclairage public etc...) seraient bien plus bénéfiques.

Les accidents a moto ne sont pas dus à un défaut d'entretien, Je suis contre à la mise en place d'un contrôle technique pour les motos et 3 roues.

N° 951825 - inutile

par :

03/07/2023 18:40

Cette mise en place du CT 2 roues est extrêmement mal venue dans cette période d'inflation des prix, des normes etc. Personnellement, je suis motard depuis plus de 20 ans et j'envisage d'arrêter la pratique de la moto.. Si ce contrôle est mis en place et trop important en terme de points de contrôle, soit je serai hors la loi en refusant de le passer, soit le monde du deux roues perdra un client... Tout le monde sait que le problème ne vient pas des motards qui bichonnent leurs motos mais des cyclomoteurs qui font n'importe quoi... Bref, inutile, coûteux, très agaçant.. s'il doit passer, prevoyez un minimum de points de contrôle (bruit, clignotant/éclairage)... en évitant d'en ajouter année après année, nous ne sommes pas complètement idiots.. merci

N° 951833 - CT2RM: PAS BESOIN.

par :

03/07/2023 18:44

Bonjour, en espérant que cette missive soit lue et prise en compte. Sans rappeler les chiffres de la Sécurité Routière qui nous démontre que les Motards sont les meilleurs élèves: rapport nombre de motard(e)s en +/nombre d'accidents en -. J'ai 52 ans et je suis Motard depuis 1994, je parcours plus de 10 000 km/an par plaisir; Le CT2RM je le réalise toutes les fois que je monte sur ma moto et à chaque retour; je ne suis pas suicidaire et je me demande comment peut-on facturer près de 50 € un contrôle visuel ?... De plus, roulant autant: ma Moto passe au moins deux fois chez le Concessionnaire (révision, pneu)... Au pire, si CTR2M doit on y passer: qu'il soit réalisé par un concessionnaire avant toute vente et surtout de particulier à particulier, mais pas pour 50 € et pas par X (: ils en ont assez).

N° 951835 - CT

par :

03/07/2023 18:44

Bonjour la mise en place de se contrôle technique est une aberration, il n'y a aucun chiffre alarmant concernant l'accidentologie qui met en cause le défaut d'entretien des motos, a savoir que le parc des motos donc véhicules motorisés est certainement celui-ci, le mieux entretenu. Un conducteur de moto ne pas ce permettre, pour ça sécurité de roulé avec des pneus, freins, amortisseur, etc etc ... Usagers et ou en très mauvais état, de ce faite le CT moto n'ai qu'une histoire d'argent pour enrichir le gouvernement les 3 associations que tous le monde connaît et l'Europe.

N° 951847 - Y'a des gens qui réfléchissent, ici ?

par :

03/07/2023 18:47

Les motards sont parfaitement conscients que leur vie dépend du bon état de leur véhicule. Ainsi, 0,3 % des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la moto. Mais 30 % (donc 100 fois plus !) des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la route ou à des infrastructures de circulation dangereuses car non pensés pour les deux roues.

Alors laissez-nous prendre soin de nos bécanes, et allez plutôt vous occuper de l'entretien des routes !

Ah et pour ceux qui parleraient "pollution" : Une moto consomme en moyenne 3 fois moins d'essence qu'une voiture pour parcourir une même distance... Et oui, on ne pèse pas le même poids !

Mais bon, à défaut de sauver des vies, le contrôle technique va créer des emplois et rapporter des taxes. C'est beau de faire rentrer de l'argent en prétextant qu'on agit pour la sécurité routière. Il y a hélas toujours des gens pour tomber dans le panneau (sans mauvais jeu de mots !)

Bonne route...

N° 951853 - Inefficace

par :

03/07/2023 18:49

Il faut selon moi, plutôt orienter uniquement le contrôle technique sur les scooter de moins de 125, ceux qui sont trafiqués pour faire le maximum de bruit et montés avec des kits pour les faire rouler plus vite. Les motos a partir de 125 sont achetés par des passionnés qui en prennent le plus grand

soin il y va de la sécurité du motard. Il est en tout cas primordial que la personne qui réalise un contrôle soit détenteur du permis moto et possède une formation orienté mécanique moto. Merci

N° 951855 - Opposition au contrôle technique obligatoire pour les deux roues.

par :

03/07/2023 18:51

Je suis contre, car la simplicité d'entretien et des contrôles sécurité sur une moto est facilement assumée par le motard lui-même. Pas besoin d'être expert pour sentir et identifier une anomalie, qui sera vite réparée.

Les accidents dus à un mauvais état de la moto sont très rares. Je n'en ai jamais rencontré.

D'autre part, une moto pollue beaucoup moins qu'une auto, car étant de moindre cylindrée. Elle passe aussi beaucoup moins de temps dans les embouteillages, et donc pollue moins. On doit encourager les déplacements en 2 roues.

Dans ces conditions, nous faire payer pour aller chez un contrôleur technique est abusif.

Le technocrate ne doit pas devenir l'ennemi du citoyen.

N° 951857 - control moto

par :

03/07/2023 18:51

le personnel vérificateur aura t'il les permis nécessaires a la conduite des deux roues motorisés.

N° 951859 - CT 2rm inutile et contre productif

par :

03/07/2023 18:52

Bonjour,

Je réponds ici a la consultation publique pour m'indigner contre ce que je considère comme une taxe ou un racket de plus !

Ce contrôle technique pour les 2 roues motorisés (CT 2rm) n'a aucun fondement !

Les seules études qui prouvent ou qui tentent à démontrer son utilité son financées par X et ses filiales, ou se basent sur la pratique du cyclomoteur dans les années 70. Je suis considéré comme un gros rouleur à moto (+30.000Km/an) ce qui veut dire que mon véhicule passe 2 a 3 fois par an dans les mains du concessionnaire qui fait un checkup complet de la sécurité avant d'autoriser mon véhicule à sortir de l'atelier. que va m'apporter un CT 2 rm : RIEN !!!

Les études montre que la défaillance du 2 roues est mis en cause dans 0.3% des cas d'accidents donc dans 99.7% des cas c'est du racket inutile qui ne servira pas ma sécurité. ici encore le CT 2rm n'apporte RIEN !

Par contre les derniers relevés de gendarmerie et CEREMA confondus ; font ressortir que 30 % des accidents impliquant un 2rm sont dues à des défauts de voiries. qu'apporte ici un CT 2rm RIEN !

Le bruit excessif de certains que certaines associations anti moto mettent en avant ne sera pas résolu par un CT 2rm puisque dans 85% des cas cela relève du comportement du conducteur. Ici encore le CT 2rm ne sert à RIEN !

La pollution ne sera plus amélioré puisqu'elle est fixé par le législateur à la construction. Les normes euro des 2rm ayant énormément progresser ont quasiment rattrapées les seuil des automobiles, l'ADME mets en évidence cette amélioration dans ses dernières études. LE 2rm ne reste pas immobilisé dans les embouteillage des métropoles, sa fluidité et par la même un facteur de moindre pollution qui n'est reconnu dans aucunes ZFE ni PLU que va m'apporter un CT 2rm à ce sujet : RIEN !

Si cette absurdité est mise en place, JE DEMANDE UNE ÉVALUATION DE L'EFFICACITE DU CT 2rm SUR LA SECURITE DES USAGERS, ET UNE MODIFICATION DE CE DERNIER PAR DES MESURES ALTERNATIVES SI LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DÉMONTRE SON INEFFICACITÉ.

Merci de prendre note ENFIN des spécificités des 2rm et de travailler dans la bonne direction pour faire progresser la sécurité routière. La surenchère de taxes et de contraintes n'auront aucun effet la dessus.

Par contre la revente massive (qui a déjà commencé) de véhicules d'occasions va déstabiliser le marché et engendre la fermeture de nombreux commerces

cordialement

N° 951865 - Y'a des gens qui réfléchissent, ici ?

par :

03/07/2023 18:55

Les motards sont parfaitement conscients que leur vie dépend du bon état de leur véhicule. Ainsi, 0,3 % des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la moto. Mais 30 % (donc 100 fois plus !) des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la route ou à des infrastructures de circulation dangereuses car non pensés pour les deux roues.

Alors laissez-nous prendre soin de nos bécanes, et allez plutôt vous occuper de l'entretien des routes !

Ah et pour ceux qui parleraient "pollution" : Une moto consomme en moyenne 3 fois moins d'essence qu'une voiture pour parcourir une même distance... Et oui, on ne pèse pas le même poids !

Mais bon, à défaut de sauver des vies, le contrôle technique va créer des emplois et rapporter des taxes. C'est beau de faire rentrer de l'argent en prétextant qu'on agit pour la sécurité routière. Il y a hélas toujours des gens pour tomber dans le panneau (sans mauvais jeu de mots !)

Bonne route...

N° 951870 - CT moto

par :

03/07/2023 18:56

Boujour je suis motard depuis 16 ans. Ma moto a tjs etait entretenu en temps et en heure. Ce n est pas un contrôle technique qui va ameliorer ma securite. Mais plutot la refection des routes et les infrastructures

Cordialement

N° 951880 - CT moto

par :

03/07/2023 19:01

Bonjour.

Je suis motard depuis 30 ans. Ma moto est parfaitement entretenue et soignée. Je ne vois l'intérêt de la faire contrôler par une tierce personne qui ne connaît pas ma moto mieux que moi. En plus je lui

souhaite d'être très méticuleux et de ne surtout pas faire la moindre raie et encore moins la faire tomber.

De plus comment une personne si elle est de petite taille va faire pour la manipuler?

Comment il va aller contrôler par exemple l'usure des plaquettes de freins arrières qui imposent le démontage de la roue arrière et de l'échappement?

La seule chose où je suis un peu d'accord pour un contrôle c'est pour le revendeur. En effet une personne qui achète un moto d'occasion et qui n'y connaît rien, cela peut lui donner un peu plus confiance. Mais sur une moto comme la mienne est-ce que le contrôle des freins arrières sera fait?

3 associations viennent avec de faux prétextes mais comme il y a de l'argent en jeu, on fonce.

Salutations.

N° 951882 - Un contrôle technique impertinent

par :

03/07/2023 19:01

Bonjour,

Je tiens à donner mon avis sur la mise en place de ce contrôle technique des deux roues, qui ne me paraît pas judicieux.

En effet, le pourcentage d'accidents liés à l'état des véhicules est infime. On nous apprend au permis à vérifier nous mêmes nos motos.

Il est important que chaque motard soit maître de l'état de son véhicule, ceux qui ne le font pas eux mêmes ont de toute façon recours à leur garagiste. Les garagistes concessionnaires sont les plus à même de faire ces vérifications, étant experts dans les domaines qu'ils vendent.

Je comprends la préoccupation liée aux nuisances sonores de certaines motos roulant en pot non homologué. C'est un réel problème même au sein de la communauté motard.

Cependant cette mesure ne répond pas à l'enjeu, les individus qui déchiquent ou modifient leur pot en vue de faire plus de bruit continueront à le faire. Ils mettront seulement leur pot en état d'origine avant leur CT, et continueront leur vacarme.

L'impact écologique des motos est minime, et représente 0,5 % de la pollution liée aux transports. Les normes sur les motos neuves sont déjà de plus en plus restrictives en terme d'émission, et les propriétaires de vieilles motos sont de moins en moins nombreux.

Ce CT priverait nombreux de ces anciens de leur moto, qui sortent généralement que les week-end d'été comme les voitures de collection. Leur impact est donc négligeable, et aujourd'hui les nouveaux motards qui roulent tous les jours de l'année ont plutôt tendance à aller vers des motos récentes, moins polluantes, plus restrictives à la fois en terme d'émission et de niveau de décibel. Elles sont dotées de plus en plus d'éléments de sécurité...

Ces pour ces raisons que je pense que le CT moto n'est pas réaliste, ce n'est pas une mesure efficace, et augmenterait encore les dépenses que devront faire les motards pour rester dans les clous.

Une bonne façon d'améliorer notre sécurité :

- Serait d'encourager les assurances à financer les gilets airbags qui sont aujourd'hui chers.



- De sensibiliser encore plus les automobilistes qui ont aujourd'hui constamment le téléphone au volant.
- De multiplier les stages de moto accompagnés par les gendarmeries, qui sont des moments privilégiés pour sensibiliser aux bruits, et aux bonnes pratiques en terme de conduite.

Merci pour votre attention.

N° 951885 - Texte de loi qui n'a pas de sens

par :

03/07/2023 19:02

Une moto est très différente d'une voiture, on ne peut pas y appliquer la même loi, juste en accolant le mot "motocyclette" à côté de "voiture". Possesseur d'une moto électrique, je me demande ce qui va être contrôlé sur ma moto. Les pneus et les freins je les contrôle tous les jours avant de prendre ma moto, l'éclairage et les amortisseurs, je les vérifie périodiquement. Je vais donc devoir payer pour si peu de points de contrôles que j'effectue moi-même par ailleurs?

Qu'en est-il de la qualification des contrôleurs? Le minimum serait qu'ils possèdent tous un permis A pour savoir manipuler le véhicule.

J'ai fait un gros effort financier pour l'achat d'un véhicule moins polluant, il serait souhaitable de mettre en place les mesures alternatives proposées un temps, comme une aide à l'achat d'une moto électrique équivalente à celle pour les voitures.

N° 951886 - Y'a des gens qui réfléchissent, ici ?

par :

03/07/2023 19:02

Les motards sont parfaitement conscients que leur vie dépend du bon état de leur véhicule. Ainsi, 0,3 % des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la moto. Mais 30 % (donc 100 fois plus !) des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la route ou à des infrastructures de circulation dangereuses car non pensés pour les deux roues.

Alors laissez-nous prendre soin de nos bécanes, et allez plutôt vous occuper de l'entretien des routes !

Ah et pour ceux qui parleraient "pollution" : Une moto consomme en moyenne 3 fois moins d'essence qu'une voiture pour parcourir une même distance... Et oui, on ne pèse pas le même poids !

Mais bon, à défaut de sauver des vies, le contrôle technique va créer des emplois et rapporter des taxes. C'est beau de faire rentrer de l'argent en prétextant qu'on agit pour la sécurité routière. Il y a hélas toujours des gens pour tomber dans le panneau (sans mauvais jeu de mots !)

Bonne route...

N° 951890 - Contre le contrôle technique

par :

03/07/2023 19:03

Le seul fondement scientifique du Ct des 2 roues motorisé est le lobbying intense exercé par les sociétés de contrôle, et des associations d'usagers qui ne représentent personnes, même si elles sont largement subventionnées par mes impôts. L'état des routes et l'inattention des autres conducteurs sont les causes essentielles des décès de motards. Alors à quand le contrôle technique des routes et de l'état cognitif des conducteurs ?

Et les fauteurs de troubles sont exclus du contrôle technique... Pourquoi ? Ils ne sont pas solvables?

N° 951896 - Y'a des gens qui réfléchissent, ici ?

par :

03/07/2023 19:04

Les motards sont parfaitement conscients que leur vie dépend du bon état de leur véhicule. Ainsi, 0,3 % des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la moto. Mais 30 % (donc 100 fois plus !) des accidents impliquant un motard sont dus au mauvais état de la route ou à des infrastructures de circulation dangereuses car non pensés pour les deux roues.

Alors laissez-nous prendre soin de nos bécanes, et allez plutôt vous occuper de l'entretien des routes !

Ah et pour ceux qui parleraient "pollution" : Une moto consomme en moyenne 3 fois moins d'essence qu'une voiture pour parcourir une même distance... Et oui, on ne pèse pas le même poids !

Mais bon, à défaut de sauver des vies, le contrôle technique va créer des emplois et rapporter des taxes. C'est beau de faire rentrer de l'argent en prétextant qu'on agit pour la sécurité routière. Il y a hélas toujours des gens pour tomber dans le panneau (sans mauvais jeu de mots !)

Bonne route...

N° 951898 - Pas en phase avec la réalité

par :

03/07/2023 19:04

Bonjour,

Aujourd'hui, je roule à moto de route ainsi qu'en enduro (moto dédiée à la pratique des chemins de terre).

Je m'inquiète concernant l'impact d'un contrôle technique visiblement ciblant les véhicules routier et non adaptés (le CT) à la pratique "verte". Nous sommes d'accord pour dire qu'une moto de route ne peut aller dans les chemins et bien, c'est la même chose pour une enduro sur la route.

Casse des rétroviseurs, de la plaque d'immatriculation et j'en passe, le contrôle technique immobilisera ces véhicules pour une pratique qui n'est pas la leur, et qui reste du loisir.

Le second point concerne l'opérateur qui effectuera le contrôle. Comment un opérateur non qualifié (sans permis moto) pourra effectuer le contrôle, manœuvrer le véhicule, le démarrer (kick) etc. ... ? Aujourd'hui, je dépose mes voitures dans un garages qui les emmène passer le CT, chose impossible pour une moto. Nous parlons de moto faisant moins de 200 kg pour 100 à 200 cv il ne s'agit pas d'une clio ou d'une 207. Ce sont des moteurs pointus fais pour la performance et non la longévité. Aujourd'hui, je dépose mes voitures dans un garages qui les emmène passer le CT, chose impossible pour une moto.

Concernant le coût de se contrôler, aujourd'hui, je paye environ 70€ pour ma voiture. Une moto étant bien plus accessible, je considère que les centres doivent tenir des tarifs bien inférieur au montant des voitures, car le contrôle sera plus rapide ainsi que plus simple car véhicule plus petit. Nous parlons d'un coût supplémentaire pour des personnes qui entretiennent correctement leur véhicule pour qu'on leur dise qu'en effet, il est bien entretenu, il serait donc plus que préférable que ce soit encadrer.

De nombreuses choses ne sont pas encadrer quant à la modification des deux roues aujourd'hui, il faudrait les lister afin de les écarter du contrôle. Je pense par exemple au rétroviseur embout de guidon.

Si il s'agit bien d'un contrôle sécurité et pollution, je ne vois pas pourquoi la sonorité est testée.

Cordialement

N° 951900 - Contre le contrôle technique

par :

03/07/2023 19:06

Le seul fondement scientifique du Ct des 2 roues motorisés est le lobbying intense exercé par les sociétés de contrôle, et des associations d'usagers qui ne représentent personnes, même si elles sont largement subventionnées par mes impôts. L'état des routes et l'inattention des autres conducteurs sont les causes essentielles des décès de motards. Alors à quand le contrôle technique des routes et de l'état cognitif des conducteurs ?

Et les fauteurs de troubles sont exclus du contrôle technique... Pourquoi ? Ils ne sont pas solvables?

N° 951920 - Texte de loi qui n'a pas de sens

par :

03/07/2023 19:11

Une moto est très différente d'une voiture, on ne peut pas y appliquer la même loi, juste en accolant le mot "motocyclette" à coté de "voiture". Possesseur d'une moto électrique, je me demande ce qui va être contrôlé sur ma moto. Les pneus et les freins je les contrôle tous les jours avant de prendre ma moto, l'éclairage et les amortisseurs, je les vérifie périodiquement. Je vais donc devoir payer pour si peu de points de contrôles que j'effectue moi même par ailleurs?

Qu'en est-il de la qualification des contrôleurs? Le minimum serait qu'ils possèdent tous un permis A pour savoir manipuler le véhicule.

J'ai fait un gros effort financier pour l'achat d'un véhicule moins polluant, il serait souhaitable de mettre en place les mesures alternatives proposées un temps, comme une aide à l'achat d'une moto électrique équivalente à celle pour les voitures.

N° 951928 - Avis sur contrôle technique moto

par :

03/07/2023 19:13

Le contrôle technique ne permettra pas d'améliorer la sécurité pour les motos (0,3% des accidents). L'état des routes et les comportements sont de meilleures pistes qui seraient beaucoup plus pertinentes. A la rigueur cette disposition permettra d'assainir le parc de scooters et cyclomoteurs. Maintenant que cette décision est prise, la moindre de choses serait de contrôler le bruit et la pollution pour réduire l'impact des mauvais véhicules. Il serait également indispensable de pouvoir confier nos motos à des personnels qualifiés et autorisés à manipuler nos engins. Le maillage des centres de contrôle est également un enjeu. Le gouvernement à décidé de nous faire payer une prestation dont l'intérêt est discutable. S'il faut en plus faire beaucoup de km pour se rendre sur un centre de contrôle c'est un peut abusé. Pensez a nos enfants mineures utilisateurs de 2 roues ...

N° 951938 - controle technique moto

par :

03/07/2023 19:16

plus de 30 ans que je roule avec la même moto(plus de 10000km par an)je connais ma moto je n'ai pas besoin qu'on me dise ce qui ne va pas,je le sais quand quelque chose cloche et je répare!

N° 951948 - Commentaires d'un usager lambda sur les projets de textes relatifs au CT Moto  
par :

03/07/2023 19:18

Madame, Monsieur,

Les projets de textes sur le CT Moto appellent de ma part les commentaires liminaires suivants :

- Le contrôle de l'usure des disques de freins est facilement mesurable au pied à coulisse. Une défaillance grave doit correspondre à une usure au delà de la cote constructeur, généralement inscrite sur le disque ;

- Les mesures de pollution, notamment, nécessiteront de faire fonctionner le moteur. Les motos peuvent nécessiter un temps de chauffe considérable avant d'augmenter les tours minutes. Les risques de responsabilité du centre et les bonnes pratiques pour minimiser les casses moteurs semblent devoir être anticipés.

- Tout ce qui relève d'une observation visuelle subjective est sujet à litige. A cet égard, il est permis de s'interroger sur la pertinence de la notion d'éléments saillants sur une moto. Des protections de cadre peuvent elles être considérées comme telles ? L'appréciation d'un éventuel risque de fuite d'un réservoir peut mener à des déconvenues quant à l'appréciation de la réalité du risque d'incendie : les vieilles motos fuyardes sont nombreuses, et pourtant les incendies ne sont pas si fréquents. A objectiver là encore pour éviter les conflits entre usagers et contrôleurs désireux d'"ouvrir le parapluie".

Merci de votre attention,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,

N° 951950 - comment manœuvre une moto sans marche arrière dans un centre de control  
par :

03/07/2023 19:18

je possède une machine de 440 kilos , qui n'a pas de marche arrière, et d'une valeur supérieur à 30milles euros , comment le technicien va t'il rentrer et sortir le véhicule du centre de control et prendre le risque de mettre part terre une moto de cette valeur , et en cas de dégradation du véhicule et sont immobilisation le cas échéant , qui va m'indemnisé

N° 951965 - Contrôle inutile

par :

03/07/2023 19:23

Bonjour

99 motards sur 100 entretienne leur machines c'est une question de sécurité de vie ou de mort.

Les machines non entretenues bruyantes polluantes je pensent que c'est aux forces de l'ordre de s'en occuper une bonne amande rapporterais plus qu'un contrôle.

Est que le personnel des centres de contrôle est formé pour prendre une machine en main?

Ma machine je ne la confie à personne même pas à un ami encor moins à un inconnu.

CDT

N° 951966 - Commentaires généraux d'un usager lambda sur le projet d'arrêté relatif au CT moto  
par :

03/07/2023 19:23

Madame, Monsieur,

Les projets de textes sur le CT Moto appellent de ma part les commentaires liminaires suivants :

En premier lieu, l'usure des disques de freins est facilement objectivable par une mesurable au pied à coulisse. Une défaillance grave doit correspondre à une usure au-delà de la cote constructeur, généralement inscrite sur le disque. Il apparaît donc important d'imposer une prise de mesure du disque par le contrôleur. Cela protégerait efficacement les acheteurs.

En deuxième lieu, les mesures de pollution, notamment, nécessiteront de faire fonctionner le moteur. Or, les motos peuvent nécessiter un temps de chauffe considérable avant d'augmenter les tours minutes et sont globalement plus fragiles que les voitures. Les risques de responsabilité du centre et les bonnes pratiques imposées au contrôleur pour minimiser les casses moteurs semblent devoir être anticipés, par ex. : temps de chauffe minimum, justification de la température moteur à laquelle le contrôle est réalisé.

En troisième et dernier lieu, tout ce qui relève d'une observation visuelle subjective est sujet à litige. A cet égard, il est permis de s'interroger sur la pertinence de la notion d'éléments saillants sur une moto. Des protections de cadre peuvent-elles être considérées comme telles ?

L'appréciation d'un éventuel risque de fuite d'un réservoir peut mener à des déconvenues quant à l'appréciation de la réalité du risque d'incendie : les vieilles motos fuyardes sont nombreuses, et pourtant les incendies ne sont pas si fréquents.

A objectiver là encore autant que possible pour éviter les conflits entre usagers et contrôleurs désireux d'"ouvrir le parapluie".

Merci de votre attention,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,

N° 951972 - Contre le contrôle technique des motos

par :

03/07/2023 19:25

Je suis contre le contrôle technique des motos, pour la simple raison que la cause des accidents liés à des motos (je précise bien : motos et non 2 roues en général) n'est que très rarement un défaut d'entretien.

Les motards dont je fais partie, sont des gens responsables, qui prennent soin de leur motos, l'entretien est fait beaucoup plus régulièrement qu'une voiture, car le nombre de Kms entre deux vidanges est de 5000 kms et non 30000 comme pour une voiture...

Cette mesure est inutile, par contre, ce qui serait utile, c'est de mettre plus de contrôle des forces de l'ordre sur les 2 roues des cités...

Les gouvernants Français sont à la solde de Bruxelles, ils vont réussir une seule chose : détruire les garages motos et autos, détruire des emplois, détruire des modes de vies tout cela pour faire plaisir aux écolobobos...

N° 951982 - Contrôle Technique 2 roues motorisé

par :

03/07/2023 19:27

Le motard est assis sur un engin motorisé qui s'il n'est pas en état met sa vie en danger.

A moins d'être suicidaire la machine est entretenue et en parfait état de fonctionnement que cela soit pour les organes de sécurité ou de fonctionnement. Un contrôle Technique au moment de la vente oui, sinon cela me paraît plutôt pas très utile. Je suis MOTARD et je fais le nécessaire pour garder ma moto en parfait état. Je contrôle tous les éléments avant chaque déplacement, il faudrait plutôt s'occuper de l'état des chaussées qui se dégradent et qui elles sont dangereuses.

N° 951983 - Participation à la consultation sur le CT2RM

par :

03/07/2023 19:28

Bonjour,

De mon point de vue un CT pour les 2RM notamment pour les + de 125cm<sup>3</sup> n'est pas la solution pour contrer les "problèmes" des 2RM pour plusieurs raisons :

Les points de contrôle nommés dans le projet sont déjà réalisables et appris lors du permis A2, par tout utilisateurs de 2RM et que d'ailleurs je fais après chaque sortie de mon 2RM. Un utilisateur de 2RM bien plus vulnérable qu'un 4RM est beaucoup plus sensible au moindre soucis sur son véhicule.

Il y a 4x moins de points de contrôle prévu sur les 2RM que sur les 4RM, on parle de 50€ le CT. Or le CT 4RM coûte en moyenne 77€. Le CT 2RM ne devrait donc pas dépasser 20-30€.

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes inacceptables dans un pays comme la France. Où va l'argent des radars automatiques notamment qui devait être réinvesti à l'amélioration du réseau routier ?

Pour rappel la pollution d'un 2RM est négligeable (0.5% de la pollution totale du secteur des transports). Un 2RM parcourt environ 4200km/an dérisoire face aux autres catégories de véhicule. C'est un véhicule "passion" (donc bien entretenu et peu utilisé) pas un déplaçoir comme peut l'être une voiture.

Le CT déjà mis en place par exemple en Allemagne n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Le changement de pot d'échappement se fait très facilement, il y a fort à parier que juste avant le contrôle il y est remise du pot d'origine pour valider le CT puis re modification... Il faudrait plutôt renforcer les contrôles par les forces de l'ordre via sonomètre dans ce cas.

Je vous propose des idées suivantes en remplacement du CT2RM :

Amélioration du réseau routier avec prise en considération des 2RM par exemple mise en place systématique de double glissière évitant de graves blessures voir pire lors de chute.

Sensibiliser les 4RM à la vulnérabilité des 2RM et proposer des stages à moindre coût pour perfectionner son utilisation du 2RM.

Inciter les utilisateurs à acquérir des 2RM plus récent répondant aux dernières normes EURO comme l'Etat l'a fait avec les 4RM hybride/electrique.

Pour la sécurité à l'heure actuelle, seul le casque et gant répondant aux normes CE sont obligatoires pour rouler en 2RM. Cela n'est pas dutout suffisant pour faire du 2RM en toute sécurité. Je propose d'élargir cela aux chaussures renforcés norme CE, blouson CE, pantalon recouvrant la totalité de la peau norme CE et pourquoi pas aussi le gilet airbag. Pour contrer le coût élevé que cela pourrez engendrer, je propose de réduire la TVA sur les équipements de sécurités nommées précédemment.

Merci,

Cordialement

N° 951991 - Utilité

par :

03/07/2023 19:29

Impossible de comprendre l'utilité du contrôle technique imposé aux motards si ce n'est de récolter encore de l'argent auprès des contribuables.

Cependant vous connaissez la part négligeable voire même ridicule que représente un défaut technique et mécanique des deux roues motorisés pour la mortalité sur la route (<1%).

Il n'aurait pas été plus réfléchis de proposer un "contrôle technique" nécessaire à la vente/achat d'un véhicule afin de garantir la sécurité du futur utilisateur ?

Quand on est motard, on connaît l'importance d'entretenir sa moto, il n'est pas nécessaire d'avoir l'avis d'un employé d'une entreprise privée, nous connaissons notre véhicule mieux que personne, nous n'avons rien d'autre pour nous protéger hormis notre onéreux équipement.

Avec toute mon incompréhension

Un motard en colère

N° 951997 - Utilité

par :

03/07/2023 19:31

Impossible de comprendre l'utilité du contrôle technique imposé aux motards si ce n'est de récolter encore de l'argent auprès des contribuables.

Cependant vous connaissez la part négligeable voire même ridicule que représente un défaut technique et mécanique des deux roues motorisés pour la mortalité sur la route (<1%).

Il n'aurait pas été plus réfléchis de proposer un "contrôle technique" nécessaire à la vente/achat d'un véhicule afin de garantir la sécurité du futur utilisateur ?

Quand on est motard, on connaît l'importance d'entretenir sa moto, il n'est pas nécessaire d'avoir l'avis d'un employé d'une entreprise privée, nous connaissons notre véhicule mieux que personne, nous n'avons rien d'autre pour nous protéger hormis notre onéreux équipement.

Avec toute mon incompréhension

Un motard en colère

N° 951999 - Changement d'échappement.

par :

03/07/2023 19:31

Ce contrôle technique n'a aucune espèce d'utilité :

- un contrôle sonore? Pourquoi faire, je change un échappement en 1/2 heure!

- un contrôle pollution? Pourquoi faire, si je pollue c'est que ma moto est mal réglée, c'est inenvisageable.

- un contrôle sécurité (frein, pneu, éclairage) ? Quel cinglés prendraient le risque de rouler avec ses éléments non conformes.

Les autorités policières ont juste à sévir sur le bord des routes pour les contrevenants mais ne me dites pas que cette mesure est destinée à améliorer ma sécurité.

N° 952001 - Utilité

par :

03/07/2023 19:32

Impossible de comprendre l'utilité du contrôle technique imposé aux motards si ce n'est de récolter encore de l'argent auprès des contribuables.

Cependant vous connaissez la part négligeable voire même ridicule que représente un défaut technique et mécanique des deux roues motorisés pour la mortalité sur la route (<1%).

Il n'aurait pas été plus réfléchi de proposer un "contrôle technique" nécessaire à la vente/achat d'un véhicule afin de garantir la sécurité du futur utilisateur ?

Quand on est motard, on connaît l'importance d'entretenir sa moto, il n'est pas nécessaire d'avoir l'avis d'un employé d'une entreprise privée, nous connaissons notre véhicule mieux que personne, nous n'avons rien d'autre pour nous protéger hormis notre onéreux équipement.

Avec toute mon incompréhension

Un motard en colère

N° 952002 - Préparation de ma moto

par :

03/07/2023 19:32

Bonjour

Ma moto passe systématiquement au moins deux fois par an chez mon mécanicien. Avant l'hivers après l'utilisation pendant la belle saison. Ceci afin de vérifier que tout est ok avant l'hivernage.

Vidange si nécessaire.

Et un passage avant le début de la saison après quelques kilomètres de roulage. Vérifications et vidange si nécessaire (si pas faite avant l'hiver).

Il y a aussi les passages obligatoires préconisés par le constructeur.

Je n'emmène jamais ma voiture autant de fois. Ma voiture c'est quand il y a un problème ou une vidange.



Je pense que ce contrôle n'est qu'une arnaque de plus. Si vous voulez faire de la sécurité agissez sur l'infrastructure routière...

Je ne connais pas un motard qui roule sur une moto non entretenue.

Occupez vous plutôt des rodéos sauvages que des vrais motards.

Merci.

N° 952005 - moto sans marche arrière

par :

03/07/2023 19:33

je possède une moto de 440 kilogrammes et d'une valeur de plus de 30 mille euros sans marche arrière qui va manœuvrer ,cette machine dans le centre de control , si le contrôleur doit vérifier la pression d' air du pneu arrière , il faudra qu'il se mette à plat ventre ,ou qu'il démonte les valises ce qui n'est pas donner a tout le monde . Au vu de la propreté des centres de control un pied qui glisse sur de l'huile et la moto est part terre qui va la relevé ,et qui va assumer les dégâts .

N° 952010 - Egalité avec les deux roues électriques

par :

03/07/2023 19:34

Ce texte de loi ne risque t'il pas de signer la fin des solex et autres mobylettes anciennes? Le cout du controle technique va rapidement dépasser le cout d'acquisition de ce type de véhicules. Cependant ils sont moins rapides que les trottinettes et vélos électriques. Pas ailleurs ils ont depuis longtemps amortis leur emprunte carbone. Et ne consomment quasiment rien (1L/100km pour un solex).

Cordialement

N° 952012 - Périodicité des contrôles

par :

03/07/2023 19:35

Bonjour Madame Monsieur,

je pense que la périodicité devrait être homogène à 5 ans pour tous les types de véhicules à 2 ou 3 roues motorisés. En dehors de certains motards qui roulent vraiment beaucoup, il me semble que la majorité des motards ne roulent que quelques milliers de km par an, ce qui ne génère certainement pas une usure importante des véhicules concernés. Par ailleurs, les motos sont essentiellement conservées dans des abris fermés et à l'abri des intempéries, l'hiver notamment, en raison également des risques de vol accrus pour les 2/3 roues par rapport à une voiture. Dans ces conditions, l'usure et le vieillissement de ce type de véhicule me paraissent moins rapides que pour les voitures. On pourrait d'ailleurs envisager que la fréquence du contrôle technique soit préférentiellement basée sur une distance parcourue, ce qui serait certainement plus à même de justifier un contrôle de l'état du véhicule. Cette distance parcourue pourrait être fixée dans une fourchette de 10 000 à 12 000 km parcourus, après un premier contrôle réalisé à 50 000 km.

Veillez agréer Madame Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

N° 952014 - Contrôle de sécurité pour les motos

par :

03/07/2023 19:36

Je pense qu'il est essentiel d'obtenir une certification sur un contrôle de sécurité d'une moto lors d'un passage dans un centre technique.

Concernant le contrôle technique, les forces de l'ordre (gendarmerie et police motorisées) sont à même de pouvoir imposer cet examen, en cas de doute ou suspicion sur les caractéristiques techniques d'une moto.

N° 952018 - Stop aux rackets

par :

03/07/2023 19:36

Nous sommes, nous, motards, conscients de notre sécurité et entretenons, en majorité, nos motos. Alors, qu' au niveau de la sécurité routière, l'état de nos routes, les structures pénalisant notre sécurité, est en majorité à revoir.

N° 952025 - contrôle technique deux roues

par :

03/07/2023 19:38

cela fait 40 ans que je fais de la moto sans contrôle technique et mais motos sont en parfaits état de sécurité incompréhensible.....??????????????

N° 952034 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

03/07/2023 19:40

Bonjour

pourquoi ne pas faire comme nos voisins Belge, un contrôle technique uniquement a la revente de la moto sous cette forme il serait plus acceptable et moins une pompe a fric.

Cordialement

N° 952038 - inutile

par :

03/07/2023 19:42

Cette mise en place du CT 2 roues est extrêmement mal venue dans cette période d'inflation des prix, des normes etc. Personnellement, je suis motard depuis plus de 20 ans et j'envisage d'arrêter la pratique de la moto.. Si ce contrôle est mis en place et trop important en terme de points de contrôle, soit je serai hors la loi en refusant de le passer, soit le monde du deux roues perdra un client... Tout le monde sait que le problème ne vient pas des motards qui bichonnent leurs motos mais des cyclomoteurs qui font n'importe quoi... Bref, inutile, coûteux, très agaçant.. s'il doit passer, prevoyez un minimum de points de contrôle (bruit, clignotant/éclairage)... en évitant d'en ajouter année après année, nous ne sommes pas complètement idiots.. merci

N° 952042 - POUR

par :

03/07/2023 19:44

Je suis pour un CT à tous les 2 roues motorisées : les mobylettes et scooter doivent également y passer, ces véhicules étant les moins entretenus.

N° 952044 - Contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 19:45

Je possède au moins une moto depuis 1987, je pense qu'à 61 ans suis représentatif et à ce titre donne mon avis.

Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

Le contrôle technique ne fera donc pas évoluer la sécurité dans le bon sens.

Par contre les ralentisseurs hors normes et illégaux (coussins Berlinois) sont toujours en place et dangereux.

Ce contrôle technique ne concerne pas les scooters de 50cc, c'est une honte ! Bon nombre sont trafiqués, roulent à des vitesses pour lesquelles ils ne sont pas équipés (freins par exemple).

Ce contrôle n'a qu'un but, faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état.

Nous saurons nous en souvenir !

N° 952050 - Encore une taxe...

par :

03/07/2023 19:46

On va l'installer doucement, pas trop cher et peu de points de contrôles pour faire avaler la pillule. Et puis ça va finir comme le ct voiture ( 24 h pour certaines défaillances....)

N° 952054 - Nuisances

par :

03/07/2023 19:47

Je comprends le problème posé par certains utilisateurs de 2 roues motorisés qui constituent une nuisance sonore en ayant modifié leur véhicules.

De mon côté ma moto est d'origine, homologuée et réponds aux normes en vigueur.

Aussi je comprend mal comment "taxer" une écrasante majorité d'utilisateurs respectueux des règles permettra de régler le problème des nuisance sonores causés par une minorité ?

Surtout que penser le contraire c'est mal connaître les spécialités des 2 roues motorisés, en effet remplacer un pot d'échappement homologué par un non homologué de prend pas plus de 10 minutes et inversement.

N° 952058 - refus contrôle technique motos

par :

03/07/2023 19:48

avec mon conjoint nous roulons ensemble à moto depuis plus de 30 ans il fait son entretien lui même car il n'y a plus de concessionnaires pour sa moto, un contrôle technique n'apportera rien à notre sécurité (sauf à nous faire perdre de l'argent que l'on pourrait investir dans des pièces ou équipements !)

il n'y a pratiquement pas d'accident du à l'état des motos contrairement aux automobiles, les assurances elle mêmes le reconnaissent pour ce qui est du bruit les Allemands ont le contrôle depuis plus de 20 ans et cela n'a rien changé à ce niveau (un pot d'échappement moto se démonte et se remplace en moins de 30mn) par contre nous observons un état de routes en France déplorable ! un bon entretien du réseau routier permettrait de faire descendre drastiquement le nombre d'accidents 2 roues

N° 952060 - Un impôt supplémentaire

par :

03/07/2023 19:48

Ce contrôle technique est une aberration. Une moto ne s'utilise pas comme une automobile. Elle parcourt beaucoup moins de kilomètres mais le motard est beaucoup plus attentif à son état car tout défaut peut générer une chute. Il est donc motivé pour contrôler ou faire contrôler son véhicule régulièrement et n'a pas besoin qu'on lui impose ce contrôle. Ça sera une dépense inutile qu'il aurait pu consacrer à ses équipements de sécurité. L'état ferait mieux de réparer les routes qui se dégradent de plus en plus. Cela serait de la vraie prévention.

N° 952067 - propriétaire et utilisateur de 2 roues de grosse cylindrée.

par :

03/07/2023 19:50

Il apparaît que les contrôleurs ne seront pas obligatoirement des utilisateurs de 2 roues, donc pas habitués à la manipulation des 2 roues, en particulier des grosses cylindrées.

Je me demande bien comment les contrôleurs vont pouvoir évaluer la vitesse maxi d'une machine ?

Je ne pense pas que ce genre de contrôle soit fait lors des CT des VL !

Il est évident qu'une fois de plus ce dispositif émane des lobbies écolos et autres associations anti-motos, et que sa mise en place est confiée à des technocrates complètement étrangers à la moto. Il y a fort à parier qu'il va en résulter de la part des constructeurs une limitation de la puissance à bas régime donc de la capacité d'accélération pour des questions de normes anti-pollution, comme cela est le cas sur les VL, alors qu'un des impératifs de la moto est l'accélération pour pouvoir se sortir rapidement d'une situation dangereuse.

**LA PERSONNE LA PLUS SOUCIEUSE DU BON FONCTIONNEMENT DE SA MOTO À TOUS LES NIVEAUX EST LE MOTARD LUI-MÊME. SA SECURITE ET SA VIE EN DEPENDENT !!!**

N° 952068 - Contre

par :

03/07/2023 19:51

Remise en état des routes et mise en place de double glissières avant la mise en place d'un contrôle technique moto qui ne servira à rien car un motard entretient forcément sa moto

N° 952071 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 19:51

Bonjour,

Concernant ce contrôle technique moto, j'ai plusieurs interrogations :

- Je possède 3 motos de grosses cylindrées (deux 1200 V-max et un 1300 FJR) ayant un poids avoisinant les 300kg. => Les contrôleurs seront-ils formés à la « manipulation » de ce genre de machine sans risque de les faire tomber et si cela devait se produire, comment ça se passe ?

- En cherchant à droite, à gauche, en réponse à ma question précédente, j'ai trouvé des informations indiquant que c'est le client présentant son véhicule au contrôle qui devrait faire les manœuvres ... sauf que cet espace technique est relativement dangereux et interdit au public ... normalement ...

Alors comment faire ? Quelles responsabilités et pour qui en cas d'accident du client dans cette zone ?

- J'ai plutôt des motos anciennes (1990, 1993, 2007) mais les normes de bruit, de pollution ont évolué alors quelles règles seront appliquées car une moto aux normes de 1990 et complètement

d'origine ne correspond plus aux standards actuels (impossibilité d'avoir une vignette Crit'Air par exemple).

Merci pour cette consultation.  
Cordialement.

N° 952072 - contre le CT 2 roues

par :

03/07/2023 19:51

Un grand nombre de solution pourrait prévenir des séquelles irréversibles lors d'accidents de 2 roues, revoir certaines infrastructures comme les glissières de sécurité qui sont des guillotines et ce malgré un très bon équipement, les ralentisseurs qui sont rarement aux normes et qui de plus augmentent la pollution. Une moto sera et restera toujours bien entretenues quelque soit sa cylindrée, car cela nous est obligatoire pour notre survie.

N° 952079 - Consultation contre la mise en place du contrôle technique pour les véhicules a deux trois et quatre roues

par :

03/07/2023 19:53

Je suis l'heureux propriétaire de 2 véhicules motorisés 2 roues.

La première 125 centimètres cubes de 2004 qui roule 40 km maximum par an.

Moteur injection 2 temps.

La seconde une autres 125 centimètres cubes de collection de 1988 mon année de naissance et qui roule environ 40 km par an.

Moteur a carburateur 2 temps.

Ensuite j'ai un tricyle a moteur de 1980 moteur 2 temps qui parcours 10 km par an en temps que colection. Avec une boite de vitesse a la main et un demareur au pied qui est tres compliqué a faire démarrer dans d'autres mains que les miennes.

Et pour finir,

j'ai un quadricycle 700cm3 de 2012 moteur a injection.

Tous ces véhicules sont en parfait état avec entretien annuel réalisé par les professionnels de la marque de chacun des véhicules.

J'ai du mal a imaginer un centre de contrôle competant autre que les professionnels deja existants et spécialisés dans leurs marques.

La gamme des véhicules a 2, 3 et 4 roues étant très largement plus complexes que pour les voitures. Je ne comprends pas pourquoi les professionnels de la marque du véhicule ne sont pas mis a contribution plutôt que des cenres qui ne connaissent pas ou qui n'ont rien a voir avec le fabricant du véhicule.

N° 952087 - Contrôle technique moto province

par :

03/07/2023 19:57

Bonjour,

On constate que les deux-roues motorisés sont de façon générale et systématique dans certaines catégories, beaucoup mieux entretenus que les automobiles. Il est évident que la sécurité du motard est constamment mise à l'épreuve au regard que sa seule « carrosserie » est son équipement.

Si ce CT sera bien acté début 2024, il faudra bien former les contrôleurs techniques qui seront pour un grand nombre non motard alors que l'on sait que démarrer et déplacer une moto à basse vitesse sont des actes très techniques qui s'apprennent et s'acquièrent au bout de quelques heures de séances en moto-école.

Pour beaucoup de motards, il sera difficile de laisser leur belle machine à leur cœur à un inconnu ... De plus, il faudra veiller à ce que le matériel utilisé en centre de CT soit bien approprié et non pas des outils de mesures émanant du milieu de l'automobile.

Il conviendra également de veiller à pratiquer des tarifs à la mesure de l'engin et du nombre de ses points de contrôles.

On peut imaginer une vérification de l'éclairage, des indicateurs de changement de direction, du freinage et de la direction.

Qu'en est-il pour nos anciennes machines entièrement restaurées à l'origine et même parfois améliorées?

La grande majorité des motards roulant (peu) avec ces machines sont des passionnés, des collectionneurs, des personnes très attachées à leurs machines et à leur maintien en état, il conviendrait donc de traiter ces machines avec les égards qu'elle méritent.

Cette concertation apportera je l'espère un aboutissement non contraignant aux motards concernés, merci de penser aux motards ruraux qui n'auront pas accès facilement aux centres de CT agréés.

Cordialement

N° 952088 - Pourquoi tant de haine envers les motards ?

par :

03/07/2023 19:57

Les gens qui décident ce genre de décrets, de lois ne doivent pas bien connaître la vie. Tous motards, à quelques exceptions rarissimes, soignent et entretiennent leur(s) moto(s) car c'est PRIMORDIAL de rouler sur un deux roues en bon état sinon l'on risque gros. On ne cherche pas à se mettre à terre par défaut d'entretien. Savez vous que la taille de surface au sol, pneus/route est équivalente à celle d'une carte de crédit sur un deux roues ? Nous on le sait et c'est pourquoi nous entretenons nos motos.

Savez vous que nous roulons assis sur un réservoir d'essence avec un moteur qui chauffe juste en dessous ? Nous on le sait. Savez vous que nous avons surtout le frein avant pour nous arrêter ? Nous on le sait et on le contrôle en permanence. Savez vous ce que fait une chaîne de transmission qui casse en roulant ? Nous on le sait et nous la changeons avant qu'elle casse. Etc. Savez vous que les accidents de deux roues mal entretenus ne représentent qu'un infime pourcentage (0,3% de mémoire) ? Savez vous que les routes de plus en plus dégradées, par manque d'entretien, provoquent régulièrement des chutes de motards et des morts ou des handicapés ?

Alors, pourquoi instaurer ce CT ? Je propose une alternative si les pouvoirs publics veulent protéger tous ces utilisateurs de véhicules du groupe L. (Argument sécuritaire avancé dans ce projet). Mettons des forces de l'ordre sur le bord des routes, moins de radars inutiles et chers, et contrôlons les véhicules en mauvais état avec échappements bruyants, motos non homologuées circulant sur la voie publique, voiturettes sans permis et sans freins...

Merci de m'avoir lu

N° 952092 - Trente ans et toutes ses dents (de pignon)...

par :

03/07/2023 19:58

Je suis conducteur Auto/Moto depuis plus de trente ans.

Mes voitures sont pour moi mes utilitaires du quotidien et je n'ai ni les compétences, ni l'outillage pour m'assurer de la fiabilité des différents organes de mes véhicules à quatre roues. Mon garagiste et la périodicité des CT me rassurent pour moi et pour les autres usagers de la route.

Pour mes motos, plus considérées comme objets de passion, voir de collection je vois les choses différemment : Ma vulnérabilité à leur guidon m'invite à contrôler systématiquement l'état des pneumatiques et la qualité du freinage et de l'éclairage avant chaque utilisation. De plus, chaque élément étant visible, je juge régulièrement par un checking rigoureux de l'état de mes gaines, durites, silencieux etc. Je connais chaque vis de mes deux-roues...

L'ensemble des amis motards qui m'entourent ont cette même vigilance. Je pense donc que le rapport véhicule/utilisateur est différents en moto et que l'état des véhicules ne sera que très rarement mis en cause en cas d'accident (les statistiques le montrent clairement).

De plus, quand je parle de collection, je dispose d'un véhicule de plus de trente ans, conforme à toutes les exigences de son époque mais clairement loin des normes actuelles. Mais utilisé moins de 500km par an par temps sec et de jour de peur de l'abimer je trouve incongru qu'on l'oblige à vivre un contrôle technique, surtout que sans l'habitude d'un démarrage subtil au kick je ne vois pas comment un employé sans expérience pourrait le démarrer sans risquer de se blesser ou de l'abimer...

N° 952096 - Contrôle Technique moto

par :

03/07/2023 19:59

Bonjour,

Motard depuis de nombreuses années, 17 ans, j'ai toujours suivi les préconisations du constructeur pour les révisions de ma moto.

Me sachant vulnérable, je veux être sûr que ma moto réponde à toutes mes sollicitations en cas d'imprévu...venant surtout des autres usagers (voiture, camion, fourgonnette, vélo, trottinette....) et très rarement d'autres motos....sans commentaire

Donc ce contrôle technique ne servira à rien....

Comment explique t-on le fait de subventionner des "associations" qui sont déjà juge et parties....des fonds provenant d'argent public...Incompréhensible et surtout illégal !

Cela reste 1 grande escroquerie !

La moto n'est pas responsable des accidents...mais c'est surtout le comportement des autres usagers, qui n'ont aucune formation de 2 roues....

N° 952101 - Contrôle Technique moto

par :

03/07/2023 20:00

Bonjour,

Motard depuis de nombreuses années, 17 ans, j'ai toujours suivi les préconisations du constructeur pour les révisions de ma moto.

Me sachant vulnérable, je veux être sûr que ma moto réponde à toutes mes sollicitations en cas d'imprévu...venant surtout des autres usagers (voiture, camion, fourgonnette, vélo, trottinette....) et très rarement d'autres motos....sans commentaire

Donc ce contrôle technique ne servira à rien....

Comment explique t-on le fait de subventionner des "associations" qui sont déjà juge et parties....des fonds provenant d'argent public...Incompréhensible et surtout illégal !

Cela reste 1 grande escroquerie !

La moto n'est pas responsable des accidents...mais c'est surtout le comportement des autres usagers, qui n'ont aucune formation de 2 roues....

N° 952102 - Trente ans et toutes ses dents (de pignon)

par :

03/07/2023 20:00

Je suis conducteur Auto/Moto depuis plus de trente ans.

Mes voitures sont pour moi mes utilitaires du quotidien et je n'ai ni les compétences, ni l'outillage pour m'assurer de la fiabilité des différents organes de mes véhicules à quatre roues. Mon garagiste et la périodicité des CT me rassurent pour moi et pour les autres usagers de la route.

Pour mes motos, plus considérées comme objets de passion, voir de collection je vois les choses différemment : Ma vulnérabilité à leur guidon m'invite à contrôler systématiquement l'état des pneumatiques et la qualité du freinage et de l'éclairage avant chaque utilisation. De plus, chaque élément étant visible, je juge régulièrement par un checking rigoureux de l'état de mes gaines, durites, silencieux etc. Je connais chaque vis de mes deux-roues...

L'ensemble des amis motards qui m'entourent ont cette même vigilance. Je pense donc que le rapport véhicule/utilisateur est différents en moto et que l'état des véhicules ne sera que très rarement mis en cause en cas d'accident (les statistiques le montrent clairement).

De plus, quand je parle de collection, je dispose d'un véhicule de plus de trente ans, conforme à toutes les exigences de son époque mais clairement loin des normes actuelles. Mais utilisé moins de 500km par an par temps sec et de jour de peur de l'abimer je trouve incongru qu'on l'oblige à vivre un contrôle technique, surtout que sans l'habitude d'un démarrage subtil au kick je ne vois pas comment un employé sans expérience pourrait le démarrer sans risquer de se blesser ou de l'abimer...

N° 952110 - Trente ans et toutes ses dents (de pignon)...

par :

03/07/2023 20:02

Je suis conducteur Auto/Moto depuis plus de trente ans.

Mes voitures sont pour moi mes utilitaires du quotidien et je n'ai ni les compétences, ni l'outillage pour m'assurer de la fiabilité des différents organes de mes véhicules à quatre roues. Mon garagiste et la périodicité des CT me rassurent pour moi et pour les autres usagers de la route.

Pour mes motos, plus considérées comme objets de passion, voir de collection je vois les choses différemment : Ma vulnérabilité à leur guidon m'invite à contrôler systématiquement l'état des pneumatiques et la qualité du freinage et de l'éclairage avant chaque utilisation. De plus, chaque élément étant visible, je juge régulièrement par un checking rigoureux de l'état de mes gaines, durites, silencieux etc. Je connais chaque vis de mes deux-roues...

L'ensemble des amis motards qui m'entourent ont cette même vigilance. Je pense donc que le rapport véhicule/utilisateur est différents en moto et que l'état des véhicules ne sera que très rarement mis en cause en cas d'accident (les statistiques le montrent clairement).

De plus, quand je parle de collection, je dispose d'un véhicule de plus de trente ans, conforme à toutes les exigences de son époque mais clairement loin des normes actuelles. Mais utilisé moins de 500km par an par temps sec et de jour de peur de l'abimer je trouve incongru qu'on l'oblige à vivre un contrôle technique, surtout que sans l'habitude d'un démarrage subtil au kick je ne vois pas comment un employé sans expérience pourrait le démarrer sans risquer de se blesser ou de l'abimer...



N° 952117 - Je ne comprends pas.....

par :

03/07/2023 20:06

Je ne comprends pas ce qui motive la mise en place de ce contrôle.

A priori, il n'y a aucune raison liée à l'accidentologie vu le peu d'accidents de la circulation en moto liés à un entretien défectueux du véhicule (moins de 0.5% je crois).

La sécurisation des acheteurs de deux roues d'occasion n'est absolument pas évoquée non plus.

Par contre, une part non négligeable des accidents de la route est due à des routes non entretenues, nids de poule, graviers, etc.... que fait-on pour cela ? Peut-être conviendrait-il de suggérer à des associations d'utilisateurs d'entamer des actions de masse, groupées, en justice pour essayer d'améliorer la sécurité ?

Le projet de décret mentionne l'extension des agréments des centres de contrôle existants pour les deux roues.... que faire si le contrôleur n'a pas le permis moto, que faire si le véhicule ne dispose pas de compte tour (cas de nombreuses Harley d'origine), que faire si le contrôleur n'arrive pas à démarrer le véhicule (absence de démarreur électrique) ?

L'arrêté prévoit le contrôle pour "tout véhicule dont le mode de propulsion est assuré par au moins un moteur électrique", les vélos électriques seront donc également concernés ?

De plus, comment les centres de contrôles vont-ils faire face sachant qu'ils n'arrivent pas à recruter de techniciens en nombre suffisant ?

Enfin, il est important de rappeler que cette mise en place est décidée suite à l'inaction du gouvernement qui devait mettre en place des mesures alternatives au contrôle et qui n'a rien fait, ainsi qu'à l'action de 3 associations parisiennes anti motos. Ajoutons à cela le lobbying de certains réseaux de contrôleurs.

Les préoccupations de sécurité routière des motards me semblent bien lointaines.

Tous cela se réglera dans les urnes et avec des actions collectives.

Bonne soirée à vous

N° 952125 - contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 20:08

Je suis fermement opposé à ce contrôle technique, en effet, motard depuis 30 ans, je n'ai jamais roulé avec une moto en mauvais état, en effet, il en va de ma sécurité, alors passer un contrôle technique pour la forme et encore payer pour rien cela, est complètement inutile.

Il n'est pas non plus prouvé que le taux d'accident sera moindre avec ce contrôle

si c'est juste pour les engins faisant du bruit, il n'y a qu'à faire des contrôles radar ou bord de route.

Et enfin, l'état écoute plus les lobbyistes de tout bord que les citoyens !!

N° 952127 -

par :

03/07/2023 20:09

Je pense qu'un contrôle technique à la Belge, soit à la vente d'un véhicule d'occasion serait sécurisant pour nous motards. Le reste, c'est du rackette

N° 952137 - Ct moto

par :

03/07/2023 20:11

Puisqu'apparemment c'est majoritairement le bruit des pots d'échappement non homologués qui a conduit à ce ct moto, il paraît plus judicieux de faire respecter la réglementation existante par plus de contrôle.

(Notez bien qu'il faut 10 minutes pour substituer un pot avant et après un contrôle technique. )

N° 952141 - Contrôle des 50cm<sup>3</sup>, dans des zones reculées sans établissement de service technique de contrôle. Maillage national ?

par :

03/07/2023 20:12

Un ado sur un 50cm<sup>3</sup> qui effectue en général uniquement un trajet "scolaire"

Mis en danger de l'ado en question, l'obligeant à parcourir plusieurs dizaines de KM aller retour.

Quid de la répartition de ces centres au niveau national ?

Quid des véhicules 2 roues de collection ?

Quid de la formation des techniciens ?

Quid de leur responsabilité au déplacement du véhicule, les ateliers étant interdits au public ?

N° 952144 - Ct moto

par :

03/07/2023 20:13

Puisqu'apparemment c'est majoritairement le bruit des pots d'échappement non homologués qui a conduit à ce ct moto, il paraît plus judicieux de faire respecter la réglementation existante par plus de contrôle.

(Notez bien qu'il faut 10 minutes pour substituer un pot avant et après un contrôle technique. )

N° 952146 - Contrôle des 50cm<sup>3</sup>, dans des zones reculées sans établissement de service technique de contrôle. Maillage national ?

par :

03/07/2023 20:13

Un ado sur un 50cm<sup>3</sup> qui effectue en général uniquement un trajet "scolaire"

Mis en danger de l'ado en question, l'obligeant à parcourir plusieurs dizaines de KM aller retour.

Quid de la répartition de ces centres au niveau national ?

Quid des véhicules 2 roues de collection ?

Quid de la formation des techniciens ?

Quid de leur responsabilité au déplacement du véhicule, les ateliers étant interdits au public ?

N° 952151 - Contrôle techniques des 2 roues

par :

03/07/2023 20:15

Un ado sur un 50cm<sup>3</sup> qui effectue en général uniquement un trajet "scolaire"

Mis en danger de l'ado en question, l'obligeant à parcourir plusieurs dizaines de KM aller retour.

Quid de la répartition de ces centres au niveau national ?

Quid des véhicules 2 roues de collection ?

Quid de la formation des techniciens ?

Quid de leur responsabilité au déplacement du véhicule, les ateliers étant interdits au public ?

N° 952155 - Contrôle technique Motos et Motos anciennes.

par :

03/07/2023 20:16

Bonjour,

Pour ma part il me semble que les contrôles techniques moto ne soient pas justifiés.

En règle générale les motocyclistes entretiennent leur machines, je n'en connais pas un qui roule avec les pneus lisses ou avec des freins défaillants leur vie étant en jeu.

Pour les inconscients ou les amateurs de rodéo urbain le contrôle ne changera rien, car bien souvent ils n'ont ni permis de conduire ni assurance et ne sont pas propriétaires de leur machines.

En ce qui concerne les motos anciennes (dont je suis amateur et possesseur d'une douzaine de motos)

1er: quel est le nombre d'accidents dus à un mauvais entretien d'une moto de collection?

2em: D'un point de vue technique comment contrôler une moto qui a entre 40 et 120 ans? sur quels critères le contrôle sera basé?

3em: D'un point de vue financier, c'est une catastrophe pour les collectionneurs ou plus simplement pour les amateurs.

Pour en finir, je suis contre les contrôles techniques moto, encore une fois il ne faut pas pénaliser une majorité de motocyclistes responsables pour les méfaits d'une minorité

irresponsables, par contre, je suis tout à fait pour:

Les contrôles inopinés.

La saisie des motos utilisées pour les rodéos.

et la répression des conduites dangereuses, ces conducteurs salissent notre réputation de Motards Responsables.

N° 952160 - Poids des motos et responsabilité du contrôleur en cas de chute du véhicule.

par :

03/07/2023 20:18

Les motos seront elles déplacées par les contrôleurs dans l'atelier. Auront-ils la formation nécessaire.

Si le propriétaire doit le faire et qu'il doit pénétrer dans cet atelier et qu'il y a un accident, comment fonctionneront les assurances....

Y aura t'il un traitement spécial pour les motos ?anciennes

N° 952163 - controle techniQUE

par :

03/07/2023 20:19

si j'ai bien compris le nombre d'accident du au mauvais etat des motos est inferieur a au nombre d'accident causés par les routes en mauvais etat

le controle technique des routes serait intéressant en mauvais etat 2 mois pour reparer en tres mauvais etat fermée le soir meme

N° 952165 - Quant à l'inefficacité du CT 2 rm

par :

03/07/2023 20:19

Bonjour,

Je réponds ici à la consultation publique pour m'indigner contre ce que je considère comme une taxe ou un racket de plus !

Ce contrôle technique pour les 2 roues motorisés (CT 2rm) n'a aucun fondement !

Les seules études qui prouvent ou qui tentent à démontrer son utilité sont financées par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses filiales, ou se basent sur la pratique du cyclomoteur dans les années 70. Je suis considéré comme un gros rouleur à moto (+30.000Km/an) ce qui veut dire que mon véhicule passe 2 à 3 fois par an dans les mains du concessionnaire qui fait un checkup complet de la sécurité avant d'autoriser mon véhicule à sortir de l'atelier. que va m'apporter un CT 2 rm : RIEN !!! Les études montrent que la défaillance du 2 roues est mise en cause dans 0.3% des cas d'accidents donc dans 99.7% des cas c'est du racket inutile qui ne servira pas ma sécurité. ici encore le CT 2rm n'apporte RIEN !

Par contre les derniers relevés de gendarmerie et CEREMA confondus ; font ressortir que 30 % des accidents impliquant un 2rm sont dus à des défauts de voiries. qu'apporte ici un CT 2rm RIEN !

Le bruit excessif de certains que certaines associations anti moto mettent en avant ne sera pas résolu par un CT 2rm puisque dans 85% des cas cela relève du comportement du conducteur. Ici encore le CT 2rm ne sert à RIEN !

La pollution ne sera plus améliorée puisqu'elle est fixée par le législateur à la construction. Les normes euro des 2rm ayant énormément progressé ont quasiment rattrapées le seuil des automobiles, l'ADME met en évidence cette amélioration dans ses dernières études. LE 2rm ne reste pas immobilisé dans les embouteillages des métropoles, sa fluidité et par la même un facteur de moindre pollution qui n'est reconnu dans aucune ZFE ni PLU que va m'apporter un CT 2rm à ce sujet : RIEN !

Si cette absurdité est mise en place, JE DEMANDE UNE ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CT 2rm SUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS, ET UNE MODIFICATION DE CE DERNIER PAR DES MESURES ALTERNATIVES SI LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DÉMONTRE SON INEFFICACITÉ.

Merci de prendre note ENFIN des spécificités des 2rm et de travailler dans la bonne direction pour faire progresser la sécurité routière. La surcharge de taxes et de contraintes n'auront aucun effet là-dessus.

Par contre la revente massive (qui a déjà commencé) de véhicules d'occasions va déstabiliser le marché et engendrer la fermeture de nombreux commerces

cordialement

N° 952169 - Contre le CT

par :

03/07/2023 20:21

La moto nouveau cheval de bataille des riches promoteurs de sécurité mal approprié. La facilité est de mise... On va encore pondre des contrôles sur des points inappropriés, créer une contrainte, créer des centres, pour passer des véhicules largement entretenus pour 90 % des bécanes. Contrôlez vos routes avant de contrôler nos motos. CT machine à fric !!!

N° 952172 - Favorable contrôle technique de

par :

03/07/2023 20:22

Bonjour je me permets de vous solliciter.

J'ai entendu de nombreux commentaires des motards en colère.

Le contrôle technique ne sert à rien nous c'est notre véhicule nous nous assurons qu'il soit en sécurité, car l'on risque notre vie si il est mal entretenu.

L'autre point il a été évoqué qu'il y avait très peu d'accident ou le véhicule était responsable suite à des problèmes techniques.

Le discours tenu pourrait être repris aussi bien par les automobilistes, beaucoup de personnes savent entretenir leur voiture.

Mais la question n'est pas là.

Effectivement l'on peut constater que un nombre de moto important à subi des modifications, pour débrider leur véhicule, modification de peau pour faire énormément de bruit.

Donc oui effectivement il y a un bien un problème de sécurité et de conformité.

Il me paraît indispensable que tous ces points soient vérifiés au contrôle technique.

Le contrôle technique voiture a prouvé son efficacité, il me semble nécessaire d'appliquer la même méthodologie et les mêmes temps que les voitures entre les différents contrôles.

N° 952173 - Controle technique des 2 roues

par :

03/07/2023 20:22

Pourquoi depenser autant d energie ? Quand le défaut d entretien ne cause que 0.3 pourcent d accident!

Ne faudrait il pas mieux dépenser cet argent pour d autres causes concernant plus de personnes ?

Axer plus sur la prévention et la sécurité routière pour tous les utilisateurs serai sans doute une meilleur idée

Cordialement

N° 952174 - une formation sur l'état du véhicule déjà introduite dans le permi de conduire

par :

03/07/2023 20:23

Bonjour,

Je trouve cette entreprise (décret et arrêté CTP) injuste du fait que les conducteurs moto ont passé leur permis de conduire incluant des épreuves spécifiques de connaissances sur les éléments de sécurité du véhicule, la seule véritable solution en UE efficace.

Ainsi ont leur demande d'identifier, de connaitre l'usage et de reconnaitre lorsqu'il y a une défaillance (notamment frein, pneu, éclairage, signalisation...).

Aussi lors des épreuves de conduite il est demandé de répondre aux questions sur ce thème tirée au sort par l'inspecteur.

Une moto n'est pas une voiture, l'instabilité sans une réelle expérience est un risque accru d'accident. L'infrastructure de ce type d'activité de contrôle technique est toujours placée en arrière court où les terrains ne sont pas bien stabilisé (gravillon, terre battue). Qu'en est-il de l'obligation de conduire un véhicule sans permis pour le contrôleur lors des manœuvres sur le parking ou la voirie, ainsi qu'en cas de chute (test de vitesse, manipulation, opération de béquillage) au niveau des assurances et des responsabilités, quelles sont nos garanties du travail bien fait de la compétence et de qualification de la personne pour son expérience et non du centre.

Souhaitez-vous contribuer à la paupérisation d'une catégorie de la population et créer des conflits comme pour les gilets jaunes, allonger la liste des mécontents ?

Qu'en est-il de reconnaître les capacités professionnelles du contrôleur lui-même et de valider son expérience et non pas agréer une succursale ou satisfaire un groupe international avec du personnel en turnover et sous payé (Uber).

Aucune étude indépendante ne permet de statuer sur la nécessité de ce type d'injonction. Mais l'état et la signalisation des infrastructures est la principale raison des accidents (en dehors des addictions).

Tout ceci n'est qu'un prétexte pour sanctionner des conducteurs aux véhicules bruyants et satisfaire des pseudo associations aux conflits d'intérêts ([association], [association], [ASSOCIATION]).

Alors équipez les forces de l'ordre de sonomètres et faites des campagnes (comme pour l'éthylotest dans le passé) pour régler les problèmes du bruit (aussi auto).

Il est dommage de pénaliser l'ensemble des citoyens, à cause de quelques racailles qui ne respecteront jamais les règles et la crédibilité des politiques sera encore contestée car le taux d'accident 2RM déjà très bas en France ne baissera pas plus.

Cordialement

N° 952185 - Contrôle technique moto impertinent

par :

03/07/2023 20:27

Bonjour,

Je suis motard passionné et professionnel de la moto, je travaille sans une concession moto. La très grande majorité des motos que nous traitons sont dans un état plus que correct, nos clients sont attentifs à l'entretien de leur véhicule et à l'état de celui-ci par attachement et sécurité. Beaucoup n'utilisent les 2 roues que quelques semaines par an, les frais d'entretien, d'assurance, de stockage et autres sont des freins à la possession de ce type d'engin, ajouter à ça un contrôle technique contraignant, honteux et discutable sera à coup sûr la contrainte de trop qui les fera s'en séparer ou ne pas en devenir possesseur. Cela impactera notablement ce secteur économique.

Je finirai par noter que l'état des routes et voies de circulation est bien plus dramatique et périlleux que celui de l'essentiel des 2 roues.

N° 952186 - Christelle

par :

03/07/2023 20:27

Les centres de CT auto ne sont pas adaptés et formés pour les motos. Nos motos sont entretenues régulièrement pneumatiques et mécaniques la preuve par le taux très bas d'accident dû au manque d'entretien.

**NON AU CT ABUSIF ET ESSENTIELLEMENT MONÉTAIRE**

N° 952188 - Contre

par :

03/07/2023 20:28

Je suis contre le CT des 2 roues motorisés. Au lieu de vouloir faire plaisir au géant du CT sachant que 0.3% des accidents de 2 roues motorisés sont dus à un souci technique, il serait préférable de revoir la procédure pour l'autorisation de conduite des jeunes de 14 ans à 18 ans et des conducteurs de voitures sans permis par l'obtention OBLIGATOIRE du CODE DE LA ROUTE.

et une réelle révision du permis de conduire avec contrôle des connaissances de code et des capacités physiques pour conduire....  
Et pour finir un meilleur entretien des routes.....

N° 952191 - dangerosité de votre ct

par :

03/07/2023 20:29

bonjour. 42 ans collectionneur de mobs.

habitant dans une commune rurale de bourgogne ( ou il m étonnerais qu un centre de contrôle ouvre un jour).

je devrais me rendre a Dijon, ville la plus proche a 30km. pour faire contrôler mon Peugeot 102 de 1971 (qui ne me sert qu' a aller chercher le pain quelques dimanches3 fois par ans).

donc vous allez m obliger a prendre la route nationale a 40km/h avec es camions roulants a 90km/h me passants a ras des étiquettes!!!!

et donc a répéter cette opération pour chacune de mes mobs? (pour de plus déboursier 50 euros???)  
c est bien vous êtes intelligents continuez comme ca!!!

N° 952196 - Contribution citoyenne

par :

03/07/2023 20:29

Manque de clarté dans la définition des objectifs visés: sécurité routière? écologie? agenda européen à suivre? un peu tout cela? quelle est la répartition de ce CT sur chacun de ces objectifs le cas échéant?

Manque de considération des études et analyses montrant que l'objectif de la sécurité routiere est peu efficace, puisque l'état du véhicule semble responsable des accidents uniquement dans 0,3% des cas. Et quel est l'objectif visé par ce CT d'améliorer dans ce faible pourcentage de 0,3% (ex: si c'est par exemple 30% alors la gain sera de  $30\% * 0,3\%$ ...)

Ensuite, concernant la pollution, y a t'il une prise en compte des spécificités de cette catégorie de véhicule rarement à l'arrêt dans les embouteillages?

Quel sera l'effet de bord de dissuader les possesseurs de 2 roues de reprendre la voiture (et non les transports absents hors des grandes aggro ou parce que les possesseurs de 2 roues ne souhaitent tout simplement plus prendre les transports en communs).

Enfin, le controle des nuisances sonores est plus efficace par la mise en place de détecteurs de bruits/photos du véhicule. Car un pot d'échappement s'enlève et se remet facilement pour passer un CT.

N° 952200 - Le contrôle technique des deux ou trois roues n'est pas pertinent

par :

03/07/2023 20:31

Bonjour,

Je suis motard depuis 40 ans, j'ai 5 motos de 125cm à 700cm, mes motos sont entretenue par mes soins car j'estime que c'est ma vie que je joue si une défaillance devait arriver.

- Le contrôle technique ne m'amènera rien si ce n'est qu'une sensation d'être spolié
- Les très rares accidents dont j'ai été victime, la cause essentielle était la distraction des automobilistes ensuite la météo.
- Je peux concevoir un contrôle technique avant la revente pour protéger les acheteurs des vendeurs indécents
- Le contrôle technique n'amènera rien contre le bruit, en effet un silencieux se change facilement seul des contrôles inopinés de la gendarmerie pourront diminuer ces incivilités (comme tant d'autres)
- Pour protéger les motards, réparer les routes mieux indiquer les gravillonnage et installer des rails de sécurité pour motards, marquages au sol dans les virages
- Réduire le taux de TVA des équipements de protection individuel
- Sponsoriser les journées de sensibilisation (Gendarmerie, association de motard, assurances,...) auprès des jeunes
- Il y a beaucoup d'autre chose à faire pour responsabiliser et sécuriser l'espace public pour les deux, trois roues.

Bonne lecture

N° 952208 - Quel est le but de ce control ?

par :

03/07/2023 20:35

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car j'aimerais connaître les raisons qui pousse notre gouvernement à mettre en place un contrôle technique sur les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

J'ai d'abord pensé que cela relevé de la sécurité mais je constate d'après les chiffres des assurances deux roues que seulement 0.3% des accidents seraient due à un mauvais entretien des véhicules.

Il faut se rappeler que le contrôle technique mise en place pour les voitures à l'époque répondait au taux élevé de 17% d'accident due à un mauvais entretien.

Nous ne sommes donc clairement pas dans la même situation et l'aspect sécurité n'est a priori pas la cause directe de la mise en place de ce contrôle.

Je roule en deux roue depuis l'Age de 14 ans (j'en ai 54) et j'ai toujours habité paris ou sa proche banlieue. Mes véhicules ont toujours été entretenue et je n'ai jamais eu d'accident.

Je suis très inquiet de la tournure que prend ce débat et je vous avoue que j'aurai beaucoup de mal à laisser ma moto de 140ch dans les mains de n'importe qui. A fortiori si il n'a pas au moins 5 ans de permis moto minimum.

D'autre part, je comprend qu'il est important de lutter contre les nuisances sonores mais le contrôle n'est pas la bonne solution car il est très facile de remplacer les échappements d'une moto juste avant le contrôle.

Je pense pour ma part, qu'il serait plus judicieux, de mettre en place des formations afin d'insister sur le fait que la carrosserie d'un motard, c'est son corps et qu'il convient donc d'adapter son mode de conduite en fonction. Je pense notamment aux citoyens qui décide d'utiliser un scooter plutôt qu'une voiture pour des raisons évidentes de gains de temps.

Ce qui m'inquiete aussi et pour le coup met en cause ma sécurité, c'est l'état déplorable des routes qui se sont dégradées depuis des années et jusqu'à dans notre belle ville de Paris. troue de poule et chaussée déformé sont legions et contribue à une part importante d'accident.

Il devient urgent de réagir et aucuns contrôle technique ne me protégera contre cela.

Il faudrait aussi insister sur le fait qu'utiliser un deux roue à la place d'une voiture pollue moins et donc mettre en place une politique de communication à ce sujet.

Je reste perplexe quand à l'utilité et surtout la finalité de ce contrôle mais serai toujours disponible pour en débattre ou partager mon expérience.



très cordialement.

N° 952210 - CT

par :

03/07/2023 20:35

Je ne trouve pas à quoi cela servira le CT moto vu que quand on passe le permis on apprend à vérifier notre machine

Pour avoir mon d'accident des 2RM la voirie devrait déjà être en bonne uniformité les nids de poule les rond-pionds déformation de voirie et autre on peut en citer beaucoup les passages piétons les trottoirs des bordures qui ne sont pas adaptés les panneaux cachés par les arbustes ou le bled cache les barrières de sécurité etc.....on peut en dire l'on la sécurité routière et à revoir en totalité

N° 952213 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 20:36

Qui passe la moto sur le banc d'essai ? propriétaire ou technicien du centre, à t'il le permis ? A2 pas suffisant. Pour démarrage au kick .?qui démarre ? faut il démonter des carénages pour voir numéro de série cadre et moteur ? faut il enlever les supports top case et valises, protéger réservoir ?

N° 952218 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 20:37

Qui passe la moto sur le banc d'essai ? propriétaire ou technicien du centre, à t'il le permis ? A2 pas suffisant. Pour démarrage au kick .?qui démarre ? faut il démonter des carénages pour voir numéro de série cadre et moteur ? faut il enlever les supports top case et valises, protéger réservoir ?

N° 952226 - L'inutilité du CT moto

par :

03/07/2023 20:40

Je suis motard et et je voulais vous parler de l'inutilité du CT moto. Seulement 0,3 % des accidents sont dû au mauvais état des motos, alors que le nombre de véhicules a augmenté de 30 %. Ce qui prouve que les motards font très attention à l'entretien de leurs motos. Je ne m'imagine pas sortir avec ma moto sans avoir vérifié l'état et le gonflage de mes pneus, ni rouler avec ma moto si mon système de freinage a un problème. Nous aimons nos motos et nous en prenons soins chaque jour. Maintenant si vous voulez parler sécurité des motards, je vous encourage à regarder l'état de certaines routes françaises, le mauvais état des structures routières est responsables de 30% des accidents de motos, ce qui, me semble t'il est quand même supérieur au 0,3 % dû au mauvais état des engins motorisés. Un aparté sur les centres de contrôle, aujourd'hui ils peinent à recruter du personnel pour les contrôles voitures, donc comment feront ils pour faire passer les contrôles motos !? Pour nous motards ils nous semblent obligatoires que les contrôleurs soient possesseurs du permis motos pour pouvoir faire passer le contrôle, hors apparemment ce ne serait pas obligatoire !? Et qu'en sera t'il des motos anciennes ou à démarrage autre qu'électrique ? Chaque moto est différente en termes de conduites, de démarrage, de conduite, d'équipements... Mais chacune est entretenue soigneusement, soyez en sûr. C'est pour cela qu'un CT moto est inutile pour moi.

N° 952227 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

03/07/2023 20:40

Je suis et resterai contre ce contrôle technique tant que l'état n'aura pas pris conscience des conditions dans lesquelles les motards roulent en France, à savoir :

- l'état des routes, rails de sécurité non doublés, nids de poules, rainurage, gravillonnage, marquage au sol glissant, passage piéton glissant en sortie de carrefour, plaques d'égout au centre de carrefour, gazole répandu sur les rond-points et non nettoyé, places de parking moto peu fréquentes.
- instauration d'une motophobie par une minorité, soutenues par des groupes puissants intéressés par la création de ce CT.

J'ai 62 ans, motard depuis l'âge de seize ans sans interruption, je me rends au travail chaque jour à moto, mes vacances se passent à moto ainsi que la plupart de mes loisirs.

Les seules chutes que j'ai pu subir sont dues à l'état de la chaussée, malgré une vigilance de tous les instants.

Je roule avec un équipement adéquat en toute circonstance, même pour de courts trajets.

J'ai conservé beaucoup de mes anciennes motos, je les entretiens avec passion et les utilise régulièrement, plus de quinze motos.

Un contrôle technique pour cet ensemble de motos ne m'apportera qu'une perte de temps et un impôt déguisé.

Les contrôles pour le bruit sont inexistantes : chaque jour des jeunes se rendent au lycée près de mon travail en faisant le tour du commissariat de police sur des deux roues en échappement libres, aucun n'est contrôlé, même à titre d'information. Le CT n'y changera rien.

Des pilotes de trottinettes électriques circulent au-delà des limitations de vitesse en ville, sans aucun équipement. De même pour certains vélos électriques. Pas de CT pour eux, ni de permis ?

Des championnats de roues arrières en VTT se déroulent chaque jour sur la chaussée et sur les trottoirs.

J'ai vraiment l'impression que l'état se trompe de cible.

Attention, les motards sont aussi électeurs !

N° 952231 - Chutes liées à la voirie et choix de roulage

par :

03/07/2023 20:41

J'ai parcouru approximativement 50 000 km en 2 roues. Mes seules chutes ou quasi chutes sont liées à l'état de la voirie, graviers, creux, bosses, creux surtout des joints de dilatation/raccords et des bouches/plaques d'égouts. En effet, ces dernières ne suivent jamais le changement de niveau de la voirie et créent des dénivellations brusques, non signalées, non entretenues, dangereuses. Enfin, parcourant 35 000 km avec ma voiture, je me refuse de conduire ma moto au quotidien. J'observe de trop nombreux écarts et non respects du code de la route par des automobilistes distraits, ou irresponsables. J'ai perdu mon meilleur ami en 2002, tué par un automobiliste pressé, à 160 km/h au lieu des 90 km/h, elle avait ces 3 enfants avec elle. Lui, sur son deux roues avait 18 ans, issu d'une fraternité de 3 frères. J'emploie donc mon deux roues en pleine conscience des interactions possibles avec les autres usagers et de l'environnement parfois peu adapté. Mon deux roues a 25 ans, sans modification aucune. Vais-je être plus en sécurité avec un contrôle technique ? Les autres usagers de la route seront-ils plus en sécurité avec ce contrôle technique ? Je ne le crois pas. Seules la connaissance de l'engin, son bon entretien et la conscience du motard sont les pierres angulaires de la sécurité des deux roues motorisés.

N° 952232 - Contrôle des véhicules deux roues

par :

03/07/2023 20:41

La sécurité est primordial surtout en deux roues, c'est avant tout un plaisir un moyen de locomotion pratique pour aller travailler et non pour une mort certaine. C'est pour cela que l'entretien d'une moto est primordial et aucun motards ne néglige cette entretien cela lui coûte cher en € mais sa vie en dépend et il est très rare 0.3 /100 d'accident dû à une défaillance technique et avoir une moto en bonne état c'est comme avoir de bonnes chaussures pour aller très très loin donc ce contrôle technique est une absurdité .je suis un ancien CT auto et très rarement vu des défauts techniques très graves les personnes savent l'état de leurs véhicules ils ne sont pas idiots, c'est une question d'argent comme le reste d'ailleurs....

N° 952235 - Arguments contre le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 20:42

- Les chiffres avancés par X sont fantaisistes. Je suis avec des motards depuis des décennies et je suis par ailleurs membre par le mauvais état du véhicule alors que ceux dus à des dangers sur la route tels que le gas oil ou les nids de poule non signalés sont assez courants.
- Concernant le contrôle du bruit prévu dans le CT, rien ni personne n'empêchera un motard de passer le contrôle avec des pots d'origine puis de remonter ses pots bruyants dès la vignette obtenue. C'est ce qui se produit en Allemagne et en Espagne et se produira en France.
- En revanche l'Etat devrait plutôt appliquer sérieusement la réglementation actuelle et faire des contrôles réguliers contre le bruit comme cela se fait pour l'alcool et les stupéfiants.
- Ce contrôle technique ne règlement aucun des problèmes mis en avant par X dont le seul véritable but est d'augmenter son chiffre d'affaire. Ce sera sans moi !
- L'argument de la pollution est un non-sens : qu'en est-il des vrais pollueurs que sont les avions et les paquebots de croisière. Où se situent les motos face à eux ?
- Les motos évitent les embouteillages qui sont d'énormes sources de pollution. Sans les motos cette pollution serait encore plus forte.

N° 952246 - Ct 2 roues

par :

03/07/2023 20:46

Bonjour.

Au vue des chiffres qui concerne la part des accidents qui sont causé par une défaillance technique des moto 0,3%,il me semble que un simple contrôle visuel des éléments de sécurité tel que les éclairages les pneus les freins et l'état général serai largement suffisant.

Pour ma part il ne me viendrai jamais à l'esprit de prendre la route avec ma moto s'en être sur de sont état. L'état des routes a une part quand à elle beaucoup plus importante dans ces accidents.

Je parcours en moyenne 25000klm en moto par ans en France et en Europe alors la sécurité en moto je c se que sa représente. Le premier punis d'une moto mal entretenu et celui qui et dessus c lui la carrosserie pas comme en voiture. Quand au nuisance sonore le contrôle technique n'apporte aucun remède il et très facile de changer sont echappement d'un jour à l'autre comme en Allemagne ou le contrôle n'a pas fait diminuer la pollution sonore. Et quel maillages disposera ton pour passer se contrôle dans les zones rural devra ton faire plusieurs dizaines de kilomètres pour passer un contrôle

si on possède un simple 50cc et qu'elle risque fera t'on prendre à c jeunes cyclomotoriste pour se rendre dans un centre de contrôle.

pour beaucoup il ne parcourt que de petites distances à leurs guidon, nous ouvrons la une porte encore plus grande à l'accident souvent dramatique en deux roues

N° 952255 - Ct 2 roues

par :

03/07/2023 20:48

Bonjour.

Au vue des chiffres qui concerne la part des accidents qui sont causé par une défaillance technique des moto 0,3%,il me semble que un simple contrôle visuel des éléments de sécurité tel que les éclairages les pneus les freins et l'état général serai largement suffisant.

Pour ma part il ne me viendrai jamais à l'esprit de prendre la route avec ma moto s'en être sur de sont état. L'état des routes a une part quand à elle beaucoup plus importante dans ces accidents.

Je parcourt en moyenne 25000klm en moto par ans en France et en Europe alors la sécurité en moto je c se que sa représente. Le premier punis d'une moto mal entretenu et celui qui et dessus c lui la carrosserie pas comme en voiture. Quand au nuisance sonore le contrôle technique n'apporte aucun remède il et très facile de changer sont echappement d'un jour à l'autre comme en Allemagne ou le contrôle n'a pas fait diminuer la pollution sonore. Et quel maillages disposera ton pour passer se contrôle dans les zones rural devra ton faire plusieurs dizaines de kilomètres pour passer un contrôle si on possède un simple 50cc et qu'elle risque fera t'on prendre à c jeunes cyclomotoriste pour se rendre dans un centre de contrôle.

pour beaucoup il ne parcourt que de petites distances à leurs guidon, nous ouvrons la une porte encore plus grande à l'accident souvent dramatique en deux roues

N° 952257 - CT 2roues

par :

03/07/2023 20:49

Bonjour

Pour ma part ma moto passe tous les ans en concession pour entretien et 50 points de contrôle. par contre plusieurs fois j'ai manqué de tomber de moto dû au mauvais état des routes. je ne pense pas que le CT 2roue changera les statistiques d'accidents ainsi que la pollution de nôtre pays.

Cordialement

N° 952265 - contrôle technique inutile pour la sécurité et l'environnement

par :

03/07/2023 20:50

I l'étude MAIDS (« Motorcycle accidents in-depth study »), publiée en 2004, conduite par des scientifiques de cinq pays (dont, en France, le Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques, CEESAR) et financée principalement par les constructeurs de deux-roues à moteur (Association des constructeurs européens de motocycles, ACEM), avec la Commission Européenne.

Sur 921 accidents étudiés dans cinq régions tests de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne, cette étude montre que l'âge du véhicule n'est la « cause primaire » des accidents impliquant un 2RM que dans 0,3% des cas.

Il constitue un « facteur contributif » dans 5% des cas.

Elle note, entre autres, que la principale cause de défaillance technique tient à l'usure des pneus.

Deux des cinq pays étudiés (la France et les Pays-Bas) font partie des États-membres de l'UE qui n'ont pas mis en place de contrôle technique sur les motos et les scooters.  
Les trois autres pays étudiés (Allemagne, Italie, et Espagne) ont mis en place un CT moto.

Il convient de souligner que l'ACEM ne peut être suspectée de vouloir minorer l'impact des défaillances techniques, puisqu'elle s'est elle-même déclarée favorable à l'introduction des contrôles techniques, souhaitée par les concessionnaires.

De façon générale, aucun lien ne peut être établi entre une réduction du nombre d'accidents et l'introduction du contrôle technique sur les motocycles.

L'Espagne, l'Italie, la Suède ou la Slovaquie, qui ont introduit ces contrôles techniques, ont même connu une augmentation du nombre de motards tués ces dernières années.

Le cas de l'Italie est d'autant plus troublant que le nombre de motos et de scooters en circulation a baissé ces dernières années.

Dernier argument, les 2RM sont dans leur ensemble en meilleur état que les voitures.

Les statistiques du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), dans son « Étude sur les possibilités de renforcement du contrôle technique dans l'Union européenne ». font apparaître un taux d'altérations soumises à contre-visite de l'ordre de 10% en moyenne pour les 2RM, contre 20% pour les voitures de tourisme.

Dans cette période de pouvoir d'achat, c'est un coût supplémentaire pour les jeunes, en ce qui concerne le bruit. Une législation est déjà en place contrôle des décibels par les forces de police.

Le CT ne servira à rien pour ce problème de bruit, car le changement de silencieux prend une vingtaine de minutes et remis des le contrôle passé.

C'est pour ces raisons que le CT n'a aucune utilité aussi bien en terme d'écologie que de sécurité.

De plus en terme d'écologie, le deux roues réduit les temps de transport, fluidifie la circulation, et consomme beaucoup qu'un véhicule automobile gain de poids ( poids moyen d'un deux roues 200Kg alors qu'une automobile 1000Kg.

N° 952269 - contrôle technique inutile pour la sécurité et l'environnement

par :

03/07/2023 20:51

l'étude MAIDS (« Motorcycle accidents in-depth study »), publiée en 2004, conduite par des scientifiques de cinq pays (dont, en France, le Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques, CEESAR) et financée principalement par les constructeurs de deux-roues à moteur (Association des constructeurs européens de motocycles, ACEM), avec la Commission Européenne.

Sur 921 accidents étudiés dans cinq régions tests de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne, cette étude montre que l'âge du véhicule n'est la « cause primaire » des accidents impliquant un 2RM que dans 0,3% des cas.

Il constitue un « facteur contributif » dans 5% des cas.

Elle note, entre autres, que la principale cause de défaillance technique tient à l'usure des pneus.

Deux des cinq pays étudiés (la France et les Pays-Bas) font partie des États-membres de l'UE qui n'ont pas mis en place de contrôle technique sur les motos et les scooters.

Les trois autres pays étudiés (Allemagne, Italie, et Espagne) ont mis en place un CT moto.

Il convient de souligner que l'ACEM ne peut être suspectée de vouloir minorer l'impact des défaillances techniques, puisqu'elle s'est elle-même déclarée favorable à l'introduction des contrôles techniques, souhaitée par les concessionnaires.

De façon générale, aucun lien ne peut être établi entre une réduction du nombre d'accidents et l'introduction du contrôle technique sur les motocycles.

L'Espagne, l'Italie, la Suède ou la Slovénie, qui ont introduit ces contrôles techniques, ont même connu une augmentation du nombre de motards tués ces dernières années.

Le cas de l'Italie est d'autant plus troublant que le nombre de motos et de scooters en circulation a baissé ces dernières années.

Dernier argument, les 2RM sont dans leur ensemble en meilleur état que les voitures.

Les statistiques du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), dans son « Étude sur les possibilités de renforcement du contrôle technique dans l'Union européenne ». font apparaître un taux d'altérations soumises à contre-visite de l'ordre de 10% en moyenne pour les 2RM, contre 20% pour les voitures de tourisme.

Dans cette période de pouvoir d'achat, c'est un coût supplémentaire pour les jeunes, en ce qui concerne le bruit. Une législation est déjà en place contrôle des décibels par les forces de police.

Le CT ne servira à rien pour ce problème de bruit, car le changement de silencieux prend une vingtaine de minutes et remis dès le contrôle passé.

C'est pour ces raisons que le CT n'a aucune utilité aussi bien en terme d'écologie que de sécurité.

De plus en terme d'écologie, le deux roues réduit les temps de transport, fluidifie la circulation, et consomme beaucoup qu'un véhicule automobile gain de poids ( poids moyen d'un deux roues 200Kg alors qu'une automobile 1000Kg.

N° 952270 - projet de CT pour les 2 roues

par :

03/07/2023 20:52

Non Non et Non ! Stop aux arnaques visant à nous pomper du fric sous prétexte de sécurité. Nous autres motards nous sommes soucieux de l'état de nos machines car il en va de notre sécurité et nous le savons très bien car pour le moindre pépin nous le payons de notre chair et souvent de bien plus grave façon encore. Ces assos écolos intégristes nous emmerdent elles font pression sur le gouvernement pour tout et surtout n'importe quoi quelle fassent pression plutôt sur la dégradation de nos routes qui cause infiniment plus d'accidents chez les motards. Je suis absolument contre ce projet de contrôle technique de mes motos. Je m'en occupe très bien moi-même !

N° 952275 - CT moto

par :

03/07/2023 20:54

Je suis motard et j'approuve le CT pour les 2 roues uniquement s'il est fait par un garagiste moto et non par un centre de contrôle auto qui, par définition, ne connaît rien au 2 roues. Sinon c'est un attrape-nigaud pour faire "casquer" les motards sous couvert de normes européennes.

N° 952281 - Consultation contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 20:56

Bonjour,

Je suis personnellement "outré" que vous généralisiez le contrôle technique des "2 roues motorisés" alors que l'état mécanique de ce type de véhicule n'est que très très rarement à l'origine des accidents.

L'état du réseau routier déplorable et le comportement des conducteurs sont nettement plus accidentogènes que l'état des véhicules.

Ceci dit, j'ai une fois de plus l'impression d'être contraint et pas du tout aidé par les instances dirigeantes. En tant qu'utilisateur de deux roues motorisé, je suis, comme la grande majorité des motards conscient du risque et j'agis déjà sur l'état de mes véhicules en les entretenant scrupuleusement.

Travailler, se taire et payer, voici ce que le citoyen lambda (dont je fais partie) a l'impression de faire tout le temps.

Je vais vous expliquer la situation des passionnés de vieilles mécaniques. J'ai pour ma part une dizaine de vieux 2RM (dont une majorité d'anciens cyclomoteurs).

Valeur de l'ensemble pas très élevée.

Nombre de kms annuels: moins de 50 par véhicule en moyenne, toujours par beau temps et dans le cadre de balades.

Budget de fonctionnement annuel très faible. Même les assureurs, contrairement à l'état, n'ont pas pour ambition de racketter les collectionneurs passionnés... Ils acceptent les "flottes" et ne facturent pas de frais supplémentaires à partir de quelques unités.

Un contrôle technique pour les 2RM de plus de 50cm<sup>3</sup> est à mon sens pénalisant et couteux (pour les propriétaires), difficile à justifier au vu du coût (même en parlant comme d'habitude de pseudo sécurité).

Mais instaurer un contrôle technique obligatoire pour tous les "moins de 50cm<sup>3</sup>" y compris les plus anciens est révoltant et à mon sens injustifiable ! Sans compter que ce sera très compliqué à mettre en œuvre au vu du nombre... Même si cela sera, une fois de plus très lucratif pour certains.

Alors, comme toujours, l'état parviendra à mettre en place et en application cette mesure pénalisante en faisant payer et ou en condamnant la majorité respectueuse de la loi et des institutions.

Mais pour la minorité systématiquement "hors la loi" et sûrement à l'origine de ces contrôles techniques (ceux qui roulent très dangereusement au sein de leurs territoires en zones de non-droits avec des véhicules non homologués et/ou volés) ? Sera-t-elle punie ? Permettez moi d'en douter... Et pas besoin d'être devin pour prévoir que vous augmenterez le nombre de gens qui passeront du côté de la "délinquance" en roulant (même très peu) sans contrôle technique (donc sans assurance en fait) en se mettant eux-mêmes en danger. C'est l'état qui en sera responsable même s'il ne le reconnaîtra jamais.

Mettez vous à la place d'un collectionneur passionné avec plusieurs dizaines de cyclos (j'en connais) ? Est-ce qu'il dépensera plusieurs milliers d'euros tous les trois ans ? Assurément non. Il n'aura qu'à stopper les activités (mécanique et sorties champêtres) autour de sa passion et rejoindre, par exemple une certaine jeunesse dans ses activités nocturnes lucratives et non réprimandées.

Faites donc plus de contrôles sur les véhicules douteux si vous voulez mais arrêtez de pénaliser tout le monde !!! Merci !

N° 952283 - Contrôle technique moto

par :

03/07/2023 20:57

Le contrôle technique moto ne sert à rien sur les moto de plus de 500 cm<sup>3</sup>. Les motards des cylindrées supérieures prennent soin de leur moto. Par contre en dessous de 500 cm<sup>3</sup> c'est là que les

moto ou voitures ou 50 cm<sup>3</sup> sont mal entretenues et font du bruit ce qui pose plus de problème en ville ou dans les citées, en campagne ou village vous voyez pas ce genre de problème. Le contrôle technique est fait que pour ceux qui habitent en ville comme Paris vu les associations qui ont demandé que ce soit appliqué. Laisser les plus de 500 cm<sup>3</sup> s'occuper de leur moto ou faire le contrôle technique par les concessionnaires ce sera plus efficace et mettez les routes en état aussi avant

N° 952285 - Consultation contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 20:57

Bonjour,

Je suis personnellement "outré" que vous généralisiez le contrôle technique des "2 roues motorisés" alors que l'état mécanique de ce type de véhicule n'est que très très rarement à l'origine des accidents.

L'état du réseau routier déplorable et le comportement des conducteurs sont nettement plus accidentogènes que l'état des véhicules.

Ceci dit, j'ai une fois de plus l'impression d'être contraint et pas du tout aidé par les instances dirigeantes. En tant qu'utilisateur de deux roues motorisé, je suis, comme la grande majorité des motards conscient du risque et j'agis déjà sur l'état de mes véhicules en les entretenant scrupuleusement.

Travailler, se taire et payer, voici ce que le citoyen lambda (dont je fais partie) a l'impression de faire tout le temps.

Je vais vous expliquer la situation des passionnés de vieilles mécaniques. J'ai pour ma part une dizaine de vieux 2RM (dont une majorité d'anciens cyclomoteurs).

Valeur de l'ensemble pas très élevée.

Nombre de kms annuels: moins de 50 par véhicule en moyenne, toujours par beau temps et dans le cadre de balades.

Budget de fonctionnement annuel très faible. Même les assureurs, contrairement à l'état, n'ont pas pour ambition de racketter les collectionneurs passionnés... Ils acceptent les "flottes" et ne facturent pas de frais supplémentaires à partir de quelques unités.

Un contrôle technique pour les 2RM de plus de 50cm<sup>3</sup> est à mon sens pénalisant et coûteux (pour les propriétaires), difficile à justifier au vu du coût (même en parlant comme d'habitude de pseudo sécurité).

Mais instaurer un contrôle technique obligatoire pour tous les "moins de 50cm<sup>3</sup>" y compris les plus anciens est révoltant et à mon sens injustifiable ! Sans compter que ce sera très compliqué à mettre en œuvre au vu du nombre... Même si cela sera, une fois de plus très lucratif pour certains.

Alors, comme toujours, l'état parviendra à mettre en place et en application cette mesure pénalisante en faisant payer et ou en condamnant la majorité respectueuse de la loi et des institutions.

Mais pour la minorité systématiquement "hors la loi" et sûrement à l'origine de ces contrôles techniques (ceux qui roulent très dangereusement au sein de leurs territoires en zones de non-droits avec des véhicules non homologués et/ou volés) ? Sera-t-elle punie ? Permettez moi d'en douter... Et pas besoin d'être devin pour prévoir que vous augmenterez le nombre de gens qui passeront du côté de la "délinquance" en roulant (même très peu) sans contrôle technique (donc sans assurance en fait) en se mettant eux-mêmes en danger. C'est l'état qui en sera responsable même s'il ne le reconnaîtra jamais.



Mettez vous à la place d'un collectionneur passionné avec plusieurs dizaines de cyclos (j'en connais) ? Est-ce qu'il dépensera plusieurs milliers d'euros tous les trois ans ? Assurément non. Il n'aura qu'à stopper les activités (mécanique et sorties champêtres) autour de sa passion et rejoindre, par exemple une certaine jeunesse dans ses activités nocturnes lucratives et non réprimandées. Faites donc plus de contrôles sur les véhicules douteux si vous voulez mais arrêtez de pénaliser tout le monde !!! Merci !

N° 952289 - Contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 21:00

je suis contre et je dis non. Le motard déjà sans carapace pour se protéger n'est pas assez fou pour négliger sa monture. Il consacre beaucoup de son temps soit à surveiller, réparer ou faire réparer. Pensez-vous vraiment qu'un motard soit kamikaze ?  
Définitivement contre !!!

N° 952290 - Racket

par :

03/07/2023 21:00

Assez d'être constamment sollicité de mettre la main au porte-monnaie pour un contrôle absurde et surtout décidé par des technocrates incompetents qui ne connaissent pas de quoi ils parlent et surtout ils n'ont jamais été motards. STOP AU VOL.

N° 952295 - Aucun intérêt

par :

03/07/2023 21:02

Je ne vois pas l'intérêt de condamner les 2/3/4 roues motorisées à effectuer un contrôle technique. On représente une infime partie du parc routier français. Tout en ayant bien conscience qu'un 2 roues est déjà suffisamment dangereux, ne pas l'entretenir le devient encore plus. Je pense que les voitures/camionnettes/camions sont bien plus dangereux pour nous, motards/scooters que nous pour les autres.

Au delà d'une conduite respectueuse, c'est l'entretien rigoureux de notre monture qui nous assure (dans un premier temps) notre sécurité.

N° 952305 - pré requis au contrôle technique des 2roues

par :

03/07/2023 21:04

Les dernières enquêtes européennes comme nationales statuent que les défaillances techniques ou l'absence d'entretien ne sont mises en cause que dans 0,3 % des accidents sur la voie publique . Dans ces conditions qu'elle est la légitimité d'un tel contrôle soit disant dans un but de sécurité des utilisateurs.

Un deux roue n'est pas une voiture le risque de chute et donc de dégradations est un réel risque qui ne doit en aucun cas être au détriment du propriétaire du véhicule . De plus la plupart des contrats d'assurance moto stipule que en cas de sinistre il ne peut y avoir indemnisation que si c'est le propriétaire du véhicule qui était à son guidon lors du sinistre.

Ces deux points justifient à eux seuls que les mesures suivantes soient adoptées :

Mise en place de centres dédiés indépendants des centres existants pour les automobiles

Prise en charge et contrôles des véhicules uniquement par des personnels titulaires du permis moto ( depuis plus de 2 ans et âgés au minimum de 21 ans)

Les centres de contrôles devront être titulaires de contrats d'assurance spécifiques couvrant intégralement et à un niveau maximum tous dégâts survenus lors du contrôle ou suite à celui-ci

Présence obligatoire du propriétaire du véhicule lors du contrôle avec possibilité d'y assister de A à Z sans que cela ne vienne réduire la responsabilité pleine et entière du centre en cas de sinistre.

Exclusion totale de tout essai routier

Exclusion totale, de tout contrôle, du véhicule en mouvement ( mise en route sur rouleau comme pour les automobiles)

Les contrôles anti-pollution ou de sonorité devront être pratiqués moto béquillée sans pilote et devront se faire au ralenti et à un rythme non continu de «3000 tours moteur au maximum \_ Il est hors de question qu'un étranger s'amuse à monter la moto dans les tours

Aucune intervention lors du contrôle ne devra pouvoir remettre en question la garantie constructeur du véhicule suite à une mauvaise manipulation

Aucun réglage pilote du véhicule ( hauteur de selle, position des rétroviseurs, intervention ou consultation des paramètres moteur ou sécurité intégrés ) ne devra être effectué )

N° 952306 - j'ai deux motos un enduro et un café racer

par :

03/07/2023 21:04

mon enduro d'origine ne possède pas de compteur de vitesse, de clignotant, de rétro et ni de démarrage électrique. Comment vais-je réussir à passer un contrôle technique avec une moto d'origine de 2002 ?

2ème question: j'ai une moto de 1988 modifiée en café racer et impossible à remettre d'origine, comment puis-je obtenir le contrôle ?

3ème remarque : est-ce vraiment le bon moment pour faire dépenser encore de l'argent aux Français ? cela risque de tuer l'industrie de la moto et les emplois français qui vont avec. Un contrôle anti-bruit bi-annuel serait largement suffisant, non ?

N° 952309 - j'ai deux motos un enduro et un café racer

par :

03/07/2023 21:05

mon enduro d'origine ne possède pas de compteur de vitesse, de clignotant, de rétro et ni de démarrage électrique. Comment vais-je réussir à passer un contrôle technique avec une moto d'origine de 2002 ?

2ème question: j'ai une moto de 1988 modifiée en café racer et impossible à remettre d'origine, comment puis-je obtenir le contrôle ?

3 eme remarques : est ce vraiment le bon moment pour faire depenser encore de l'argent au français ? cela risque de tuer l'industrie de la moto et les emplois français qui vont avec. Un contrôle anti bruit bi annuelle serait largement suffisant, non ?

N° 952314 - Un Control aberrant

par :

03/07/2023 21:07

Ce contrôle n'est en rien en relations avec la sécurité du motard puisque des rapports existent d'assurance et de police qui dédouane pratiquement à plus 90% l'accident dû à l'état général de la moto ,ce contrôle est plus le fruit de lobbying et d'association bobos qui veut faire de Paris leurs campagne et la campagne leurs ville . Et également vous devriez-vous pencher sur l'état des routes .Pour ce qui est du bruit ce contrôle ne servira strictement à rien un pot ce change change en quelques minutes remise du pot d'origine pour le contrôle et une fois terminé remise du pot non homologue . Des contrôles plus importants et sévères sur route serait plus efficace donc en définitive rien ne justifie ce contrôle tchenique sauf de remonter encore plus un peut plus les gens contre l'Europe et ce gouvernement d'une mesure complètement injuste

N° 952333 - Et mon Solex 3800 comment peut-il être concerné ?

par :

03/07/2023 21:14

Mesdames, Messieurs,

Possesseur d'un Solex 3800 dont les caractéristiques techniques sont d'un temps (années 60), comment peut on envisager son contrôle, techniquement, d'après les standards actuels ?

Je rappelle :

- démarrage à la poussette uniquement !
- roue motrice avant !
- freins avant à patins de type vélo et d'efficacité très médiocre
- critères de pollution totalement inenvisagés à l'époque (moteur 2T)
- Moteur débrayable instantanément pour utilisation vélo
- configuration sortie d'échappement qui empêche l'insertion d'une sonde pour mesurer la pollution (sortie vers le garde boue avant)
- absence de clignotants et alimentation phares sur volant magnétique directement

Merci à vous experts, de réfléchir sur ces spécificités du Solex et il y en a beaucoup encore en circulation, les amateurs et nostalgiques des belles années de notre jeunesse .

N° 952336 - Le CT 2rm : la taxe de plus

par :

03/07/2023 21:14

Bonjour,

Je répons ici a la consultation publique pour m'indigner contre ce que je considère comme une taxe ou un racket de plus !

Ce contrôle technique pour les 2 roues motorisés (CT 2rm) n'a aucun fondement !

Les seules études qui prouvent ou qui tentent à démontrer son utilité son financées par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses filiales, ou se basent sur la pratique du cyclomoteur dans les années 70. Je suis considéré comme un gros rouleur à moto (+30.000Km/an) ce qui veut dire que mon

véhicule passe 2 à 3 fois par an dans les mains du concessionnaire qui fait un checkup complet de la sécurité avant d'autoriser mon véhicule à sortir de l'atelier. que va m'apporter un CT 2 rm : RIEN !!! Les études montrent que la défaillance du 2 roues est mise en cause dans 0.3% des cas d'accidents donc dans 99.7% des cas c'est du racket inutile qui ne servira pas ma sécurité. ici encore le CT 2rm n'apporte RIEN !

Par contre les derniers relevés de gendarmerie et CEREMA confondus ; font ressortir que 30 % des accidents impliquant un 2rm sont dus à des défauts de voiries. qu'apporte ici un CT 2rm RIEN ! Le bruit excessif de certains que certaines associations anti moto mettent en avant ne sera pas résolu par un CT 2rm puisque dans 85% des cas cela relève du comportement du conducteur. Ici encore le CT 2rm ne sert à RIEN !

La pollution ne sera plus améliorée puisqu'elle est fixée par le législateur à la construction. Les normes euro des 2rm ayant énormément progressé ont quasiment rattrapé le seuil des automobiles, l'ADME met en évidence cette amélioration dans ses dernières études. LE 2rm ne reste pas immobilisé dans les embouteillages des métropoles, sa fluidité et par la même un facteur de moindre pollution qui n'est reconnu dans aucune ZFE ni PLU que va m'apporter un CT 2rm à ce sujet : RIEN !

Si cette absurdité est mise en place, JE DEMANDE UNE ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CT 2rm SUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS, ET UNE MODIFICATION DE CE DERNIER PAR DES MESURES ALTERNATIVES SI LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DÉMONTRE SON INEFFICACITÉ.

Merci de prendre note ENFIN des spécificités des 2rm et de travailler dans la bonne direction pour faire progresser la sécurité routière. La surenchère de taxes et de contraintes n'auront aucun effet là-dessus.

Par contre la revente massive (qui a déjà commencé) de véhicules d'occasions va déstabiliser le marché et engendrer la fermeture de nombreux commerces

cordialement

N° 952341 - Appliquez les lois existantes plutôt que d'en créer de nouvelles !

par :

03/07/2023 21:16

Ce contrôle technique pour les 2 roues est une hérésie. Elle vient clairement en réponse aux nuisances associées aux 2RM.

Or, ces nuisances sont déjà traitées par la loi :

- Les pots «déchicanés» sont interdits
- Le bruit excessif est interdit (la carte grise du véhicule indique le niveau sonore d'origine)
- La nécessité d'avoir des phares, freins, catadioptre, etc est déjà dans la loi

Concentrez vous donc sur les véritables fléaux du monde du transport en milieu urbain :

- La conduite avec le téléphone à la main et/ou dans le casque
- Certains livreurs qui roulent n'importe où, n'importe comment, sur des machines abîmées et certainement pas assurées
- Les EDPM dont le comportement est totalement hors-la-loi et irresponsable => là aussi, les lois existent
- Les vélos/VAE dont le comportement est souvent «au-dessus de la loi» (feux rouges, remonté de file par la droite, traversé de passage piétons)
- Les piétons à qui on rabâche qu'ils sont prioritaires sans leur expliquer que cela ne donne pas l'immunité
- Les véhicules qui tournent sans clignotants ou qui ne le mettent qu'au moment de tourner

Il y a déjà tout ce qu'il faut pour vivre ensemble le transport et la ville, encore faudrait-il appliquer l'existant.

(Qui a pris un PV pour non-mise du clignotant récemment ? Qui n'a pas vu des automobilistes voire des scooters trifouiller leur téléphone à chaque feu, puis en roulant pour ne rien rater de ce qui s'y affiche ?)

Je suis automobiliste, motard, piéton et à l'occasion cycliste. La seule solution pour que nous vivions tout cela au mieux est de responsabiliser les gens, et cela implique entre autre d'interpeller les mauvais comportements, expliquer le problème et jusqu'à réprimander lorsque nécessaire.

La sécurité routière de nos jours se focalise sur la vitesse, et on oublie complètement le respect d'autrui.

Vous savez parfaitement que ce contrôle technique n'aura pour effet que de rapporter un peu d'argent (et encore, à qui ?)

Les hors-la-loi (pot d'échappement qui hurlent, scooter «taudis» et consort) ne l'auront juste pas, et ça permettra juste de nouveau P et certainement pas une amélioration du transport urbain.

Il y a de plus en plus de conducteurs qui prennent le volant ou le guidon sans permis. En quoi ce Contrôle Technique changera-t-il quelque chose ?

C'est ce genre de lois inadaptées qui décrédibilisent le gouvernement, les institutions, les politiques et donc notre société et engendrent les comportements de méfiance et de rébellion.

Mais peut-être est-ce là le véritable dessein de tout ceci ?

N° 952343 - contrôle technique inutile pour certaines moto

par :

03/07/2023 21:16

bonjour que l'on veuille mettre un contrôle technique en place pourquoi pas seulement dans ce cas lors d'une cession pour rassurer l'acheteur et pour les véhicules qui ont plus de 5 ans avant cela ne sert à rien quand on voit le nombre de km moyens annuels parcourus et l'entretien qu'en font les motards ! merci

N° 952347 - Consultation controle technique 2 roues.

par :

03/07/2023 21:18

Exposé comme personne d'autre sur ma moto, utilisant celle ci quotidiennement et ce depuis plus de dix ans , j'ai toujours contrôlé et fait contrôler en garage les pneus freins amortisseurs kit chaîne ainsi que la colonne de direction pour une conduite optimale. Pour ce qui est de l'éclairage et des rétroviseurs rien de plus simple de contrôler leurs états. Je considère cette réforme qui est depuis tant d'années essayer de passer comme un véritable besoin financier d'état ne savant même pas justifier un tel projet comptant sur la responsabilité civile de chaque motard je suis formellement opposé à ce projet injustifié.

N° 952356 - Le CT 2rm : INUTILE

par :

03/07/2023 21:21

Bonjour,

Je réponds ici à la consultation publique pour m'indigner contre ce que je considère comme une taxe ou un racket de plus !

Ce contrôle technique pour les 2 roues motorisés (CT 2rm) n'a aucun fondement !

Les seules études qui prouvent ou qui tentent à démontrer son utilité son financées par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses filiales, ou se basent sur la pratique du cyclomoteur dans les années 70. Je suis considéré comme un gros rouleur à moto (+30.000Km/an) ce qui veut dire que mon véhicule passe 2 à 3 fois par an dans les mains du concessionnaire qui fait un checkup complet de la sécurité avant d'autoriser mon véhicule à sortir de l'atelier. que va m'apporter un CT 2 rm : RIEN !!! Les études montre que la défaillance du 2 roues est mis en cause dans 0.3% des cas d'accidents donc dans 99.7% des cas c'est du racket inutile qui ne servira pas ma sécurité. ici encore le CT 2rm n'apporte RIEN !

Par contre les derniers relevés de gendarmerie et CEREMA confondus ; font ressortir que 30 % des accidents impliquant un 2rm sont dues à des défauts de voiries. qu'apporte ici un CT 2rm RIEN ! Le bruit excessif de certains que certaines associations anti moto mettent en avant ne sera pas résolu par un CT 2rm puisque dans 85% des cas cela relève du comportement du conducteur. Ici encore le CT 2rm ne sert à RIEN !

La pollution ne sera plus amélioré puisqu'elle est fixé par le législateur à la construction. Les normes euro des 2rm ayant énormément progresser ont quasiment rattrapées les seuil des automobiles, l'ADME mets en évidence cette amélioration dans ses dernières études. LE 2rm ne reste pas immobilisé dans les embouteillage des métropoles, sa fluidité et par la même un facteur de moindre pollution qui n'est reconnu dans aucunes ZFE ni PLU que va m'apporter un CT 2rm à ce sujet : RIEN !

Si cette absurdité est mise en place, JE DEMANDE UNE ÉVALUATION DE L'EFFICACITE DU CT 2rm SUR LA SECURITE DES USAGERS, ET UNE MODIFICATION DE CE DERNIER PAR DES MESURES ALTERNATIVES SI LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DÉMONTRE SON INEFFICACITÉ.

Merci de prendre note ENFIN des spécificités des 2rm et de travailler dans la bonne direction pour faire progresser la sécurité routière. La surenchère de taxes et de contraintes n'auront aucun effet la dessus.

Par contre la revente massive (qui a déjà commencé) de véhicules d'occasions va déstabiliser le marché et engendre la fermeture de nombreux commerces

cordialement

N° 952358 - Excluons du CT 2-3 roues les immatriculations antérieures à 30 ans

par :

03/07/2023 21:21

Je suis motard depuis un demi-siècle (aussi automobiliste). J'ai passé le permis moto A en 1972- à seize ans- et je possède encore aujourd'hui ma première moto achetée neuve en 1973 (Suzuki 250cm3 à moteur 2 temps) ainsi que d'autres que j'ai pu conserver au fil des années. Pour moi la moto est une passion, et je ne suis pas seul. L'entretien de sa machine fait partie intégrante de la pratique de la moto, le motard n'est pas suicidaire, il est conscient qu'en cas de négligence la conséquence immédiate sera la chute et qu'il sera le premier à en souffrir au sens propre, ou sinon son portefeuille.

Aujourd'hui retraité, me voilà confronté à cette pitoyable mascarade qui va consister à une perte de temps et d'argent pour satisfaire quelques bien-pensants, conseillés par des lobbyistes.

Le ministre Clément Beaune nous a d'ores et déjà annoncé un prix convenu autour de la cinquantaine d'euros pour un contrôle technique moto qui sera majoritairement visuel en janvier 2024. La messe serait dite semble-t-il.

Le citoyen participant à cette consultation demande une contrepartie ; que les motos dont la première immatriculation date de plus de trente ans soient exonérées du passage de cette loi inique. Quels sont les risques d'un manque d'entretien pour des machines qui ont été- sont- choyées depuis des décennies par leurs propriétaires ? Et qui plus est dont le kilométrage annuel parcouru est ridiculement bas.

Excluons du passage au CT les deux roues immatriculées avant 1994, ou 1990 si vous préférez un chiffre rond. Peu importe que leurs cartes grises soient collections ou normales, laissez les vieilles machines tranquilles!

N° 952362 - le contrôle technique des routes serait bien plus judicieux vu les risques que l'ont nous fait prendre vu l'état déplorable du réseau routier.

par :

03/07/2023 21:24

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenu frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettent de rouler avec une poubelle , notre seul sécurité tient a peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetièr direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructure routière , mer de gravillon non balayer ,bandelette piégeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds point et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routier et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autre pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législation vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concernera qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave a ma libre circulation .Toujours les même en France , qui sont défavoriser et se font sanctionner financièrement il y en a mare .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certain véhicule traversant la France

Ce sont toujours les mêmes que l'ont ponctionnent financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien a faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

LA SEUL SECURITE EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTROLE QUI EST NON NECESSAIRE  
cordialement

N° 952363 - Émission polluants

par :

03/07/2023 21:24

Bonjour j'admets que le contrôle technique sert à vérifier la conformité des motos, chicane etc etc ... Mais expliquez-moi comment les motos anciennes comme la mienne qui n'est pas en crit'air car le modèle ne dispose d'aucun moyen de les réduire comparées aux motos actuelles et avant de nous imposer un contrôle technique qui donne du stress et qui sert à nous dépouiller, réparer les routes avant merci et enlever les barrières anti-motard sur les autoroutes pour des blocs en béton qui peuvent sauver les motards en cas de chute merci

N° 952369 - Appliquez les lois existantes plutôt que d'en créer de nouvelles !

par :

03/07/2023 21:26

Ce contrôle technique pour les 2 roues est une hérésie. Elle vient clairement en réponse aux nuisances associées aux 2RM.

Or, ces nuisances sont déjà traitées par la loi :

- Les pots «déchicanés» sont interdits
- Le bruit excessif est interdit (la carte grise du véhicule indique le niveau sonore d'origine)
- La nécessité d'avoir des phares, freins, catadioptre, pneus en bon état, etc est déjà dans la loi

Concentrez-vous donc sur les véritables fléaux du monde du transport en milieu urbain :

- La conduite avec le téléphone à la main et/ou dans le casque
- Certains livreurs qui roulent n'importe où, n'importe comment, sur des machines abîmées et certainement pas assurées
- Les EDPM dont le comportement est totalement hors-la-loi et irresponsable => là aussi, les lois existent
- Les vélos/VAE dont le comportement est souvent «au-dessus de la loi» (feux rouges, remonté de file par la droite, traversé de passage piétons)
- Les piétons à qui on rabâche qu'ils sont prioritaires sans leur expliquer que cela ne donne pas l'immunité
- Les véhicules qui tournent sans clignotants ou qui ne le mettent qu'au moment de tourner

Il y a déjà tout ce qu'il faut pour vivre ensemble le transport et la ville, encore faudrait-il appliquer l'existant.

(Qui a pris un PV pour non-mise du clignotant récemment ? Qui n'a pas vu des automobilistes voire des scooters trifouiller leur téléphone à chaque feu, voire même en roulant pour ne rien rater de ce qui s'y affiche ?)

Je suis automobiliste, motard, piéton et à l'occasion cycliste. La seule solution pour que nous vivions tout cela au mieux est de responsabiliser les gens, et cela implique entre autres d'interpeller les mauvais comportements, expliquer le problème et aller jusqu'à réprimander lorsque nécessaire.

La sécurité routière de nos jours se focalise sur la vitesse, et on oublie complètement le respect d'autrui.

Vous savez parfaitement que ce contrôle technique n'aura pour effet que de rapporter un peu d'argent (et encore, à qui ?)

Les hors-la-loi (pots d'échappement qui hurlent, scooter «taudis» et consort) ne l'auront juste pas, et ça permettra juste de nouveaux PVs et certainement pas une amélioration du transport urbain.

Il y a de plus en plus de conducteurs qui prennent le volant ou le guidon sans permis. En quoi ce Contrôle Technique changera-t-il quelque chose ?



C'est ce genre de lois inadaptées qui décrédibilisent le gouvernement, les institutions, les politiques et donc notre société et engendrent les comportements de méfiance et de rébellion.  
Mais peut-être est-ce là le véritable dessein de tout ceci ?

N° 952378 - comment faire du fric sur le dos des motards

par :

03/07/2023 21:28

inutile ! j'ai deux motos que j'entretiens moi-même depuis plus de 30 ans!

je n'ai pas attendu que nos politiques à la botte de l'Europe imposent un contrôle technique pour que mes véhicules soient vérifiés avant utilisation.

De plus chaque moto ne fait que 1000 kilomètres par an, j'aurais donc obligation de faire ce ridicule contrôle au bout de 3000 kilomètres... c'est une blague! Vous feriez mieux d'instaurer un contrôle technique régulier des infrastructures routières et en faire l'entretien, cela éviterait des accidents. Mais j'ai bien compris que l'important pour vous est de faire bonne presse au niveau Européen et d'augmenter les bénéfices des entreprises privées qui effectueront les contrôles .

N° 952380 - Mon opinion

par :

03/07/2023 21:29

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenues frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettent de rouler avec une poubelle , notre seule sécurité tient à peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetière direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructures routières , mer de gravillon non balayer ,bandelette piègeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds point et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routiers et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autres pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législations vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concernera qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave à ma libre circulation .Toujours les mêmes en France , qui sont défavorisés et se font sanctionner financièrement il y en a marre .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certains véhicules traversant la France

Ce sont toujours les mêmes que l'ont ponctionnent financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien a faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

LA SEUL SECURITE EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTROLE QUI EST NON NECESSAIRE  
cordialement

N° 952390 - mon point de vu

par :

03/07/2023 21:31

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenu frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettent de rouler avec une poubelle , notre seul sécurité tient a peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetièr direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructure routière , mer de gravillon non balayer ,bandelette piégeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds point et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routier et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autre pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législation vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concernera qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave a ma libre circulation .Toujours les même en France , qui sont défavoriser et se font sanctionner financièrement il y en a mare .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certain véhicule traversant la France

Ce sont toujours les mêmes que l'ont ponctionnent financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien a faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

LA SEUL SECURITE EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTROLE QUI EST NON NECESSAIRE  
cordialement

N° 952391 - Non au contrôle technique moto

par :

03/07/2023 21:32

Il me semble qu'avant la mise en place d'un contrôle technique sur les motos, une vérification des permis et assurance serait plus judicieux par des contrôles routiers plus fréquents.

De plus, quand vous avez des véhicules deux roues d'une certaine puissance la sécurité est primordiale. Si un élément principale ou si les pneumatiques ne sont pas bons, la sanction peut être définitive.

Il serait également bon de vérifier l'état de nos route qui depuis quelques années ne fait que ce dégradé.

Cordialement

N° 952406 - Mon Avis Ps énormément de mal pour poster gros bug ou serveur inadapté

par :

03/07/2023 21:35

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenu frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettent de rouler avec une poubelle , notre seul sécurité tient a peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetièr direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructure routière , mer de gravillon non balayer ,bandelette piégeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds point et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routier et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autre pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législation vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concernera qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave a ma libre circulation .Toujours les même en France , qui sont défavoriser et se font sanctionner financièrement il y en a mare .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certain véhicule traversant la France

Ce sont toujours les mêmes que l'ont ponctionnent financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien a faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

LA SEUL SECURITE EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTROLE QUI EST NON NECESSAIRE

cordialement

N° 952407 - Utilité du C.T ?

par :

03/07/2023 21:35

La pratique de la moto est liée à une prise de risques plus élevée qu'avec un autre moyen de déplacement. À ce titre, et en toute conscience, les motards entretiennent ou font entretenir leurs motos. De plus, il est statistiquement prouvé que l'état du deux roues est responsable d'une quantité négligeable d'accident. Alors, à quoi servira ce contrôle, si ce n'est à générer une manne financière vers les centres de contrôle et vers l'état, via la TVA ?

N° 952412 - mon avis

par :

03/07/2023 21:36

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenues frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettre de rouler avec une poubelle , notre seule sécurité tient à peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetière direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructures routières , mer de gravillon non balayé ,bandelette piégeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds points et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routiers et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autres pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législations vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concerneront qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave la libre circulation .Toujours les mêmes en France , qui sont défavorisés et se font sanctionner financièrement il y en a marre .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certains véhicules traversant la France

Ce sont toujours les mêmes qui l'ont ponctionné financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien à faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

**LA SEULE SÉCURITÉ EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTRÔLE QUI EST NON NÉCESSAIRE**

cordialement

N° 952422 - CT 2RM

par :

03/07/2023 21:40

je dis non à ce contrôle technique motos qu'il ne faut pas comparer au contrôle voitures en sachant que nous avons un carnet d'entretien mis à jour tous les 6000 kms qui concerne tous les organes de sécurité et suivit et tamponné par un professionnel .

il suffirait juste aux autorités de faire un contrôle voir si nous sommes bien à jour et j'ajouterai qu'il est impossible de rouler avec des pneus sous gonflés par exemple contrairement à une voiture! sinon c'est la chute assurée .

N° 952429 - Gros souci pour poster mon avis

par :

03/07/2023 21:42

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenu frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettent de rouler avec une poubelle , notre seul sécurité tient a peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetièrè direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructure routière , mer de gravillon non balayer ,bandelette piégeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds point et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routier et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autre pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législation vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concernera qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave a ma libre circulation .Toujours les même en France , qui sont défavoriser et se font sanctionner financièrement il y en a mare .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certain véhicule traversant la France

Ce sont toujours les mêmes que l'ont ponctionnent financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien a faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

**LA SEUL SECURITE EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTROLE QUI EST NON NECESSAIRE**

cordialement

N° 952431 - Le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 21:42

La mise en place du contrôle technique pour les engins motorisés est encore une taxe supplémentaire imposé par l'Europe. Il n'a aucun effet bénéfique car l'ensemble du parc motorisé est sensiblement bien entretenu. Un motocycliste étant déjà vulnérable sur la route ne va pas s'amuser à négliger sa sécurité. En majorité le motard entretient régulièrement son véhicule. Malgré l'augmentation des deux roues motorisées les accidents ne sont pas en hausse bien au contraire. Il faut arrêter de pendre comme référence la ville de Paris. Elle ne représente pas l'ensemble des motards. La gendarmerie et la police sont déjà de la répression et de la prévention sur la sécurité routière. Il faudrait accroître leurs moyens et promouvoir davantage les journées de prévention type « journée trajectoires avec les motocyclistes de la police et gendarmerie et les associations, le département. Ces journées sont très demandées par les motards. Le contrôle technique motorisé n'aura aucun effet sur la sécurité des deux-roues. A part prendre entre 50€ et 80€ la visite technique. Il serait préférable que cette somme soit investit dans un équipement moto ou pour réaliser un entretien périodique de son deux-roues. Il vaut mieux s'axer sur la réfection des routes et leur sécurisation, élargir les équipements obligatoires pour le motocycliste ( blouson et bottes, ...)

N° 952434 - d'accord pour un CT moto bon marché qui restera bon marché à l'avenir

par :

03/07/2023 21:43

Je suis favorable à l'apparition de ce nouveau dispositif. Je pense, comme beaucoup de ses détracteurs, que la dimension sécuritaire est marginale. Le gouvernement devrait oser le dire : les fonctions du CT moto ne recouvriront pas toutes celles du CT voiture.

Pourquoi, en tant que motocycliste passionné, je suis favorable à l'instauration du CT moto ??!...

\* Parce que ce sera l'occasion de dégager du trafic tous ces 50cc 2-temps qui nous cassent les oreilles et dont la substitution par des équivalents électriques est désormais possible pour tous.

\* Parce que ce sera l'occasion de pénaliser les motards qui roulent à moto essentiellement pour attirer l'attention sur eux en faisant du bruit : je trouve que ce serait l'honneur de la France de montrer la voie à l'humanité en interdisant la vente de TOUS les modèles Harley-Davidson à compter d'aujourd'hui et pour au moins trois décennies, y compris (à titre de compensation pour tous les préjudices précédemment infligés) les nouveaux modèles électriques proposés par cette marque. Afin de ne pas donner l'impression aux Américains que la mesure est prise à leur encontre, le gouvernement pourra accorder une réduction de droits de douane pour les motos électriques de la société X.

\* Il serait juste et bon qu'avec le temps, la grille tarifaire du CT moto évolue en fonction de la complexité des engins que ce dernier est sensé contrôler. Celui qui a une petite moto simple avec une mécanique facile d'accès pour le technicien devrait payer moins que celui qui a une énorme moto bardée de systèmes électroniques compliqués.

\* J'espère également que ce nouveau CT permettra d'accumuler des données relatives à la consommation et à la pollution réelle des motos. Je trouve que ce n'est pas normal que tant de motards fassent rouler des engins dont les moteurs sont aussi gros que ceux qu'on met dans les

voitures. Une moto qui pèse cinq fois moins lourd qu'une voiture devrait (toujours) consommer moins et polluer moins qu'une voiture... pas forcément cinq fois moins mais au moins un peu moins.

J'espère que ces considérations vous aideront à mûrir votre projet de réglementation.

N° 952439 - Le contrôle technique moto

par :

03/07/2023 21:45

La mise en place du contrôle technique pour les engins motorisés est encore une taxe supplémentaire imposé par l'Europe. Il n'a aucun effet bénéfique car l'ensemble du parc motorisé est sensiblement bien entretenu. Un motocycliste étant déjà vulnérable sur la route ne va pas s'amuser à négliger sa sécurité. En majorité le motard entretient régulièrement son véhicule. Malgré l'augmentation des deux roues motorisées les accidents ne sont pas en hausse bien au contraire. Il faut arrêter de pendre comme référence la ville de Paris. Elle ne représente pas l'ensemble des motards. La gendarmerie et la police sont déjà de la répression et de la prévention sur la sécurité routière. Il faudrait accroître leurs moyens et promouvoir davantage les journées de prévention type « journée trajectoires » avec les motocyclistes de la police et gendarmerie et les associations, le département. Ces journées sont très demandées par les motards. Le contrôle technique motorisé n'aura aucun effet sur la sécurité des deux-roues. A part prendre entre 50€ et 80€ la visite technique. Il serait préférable que cette somme soit investit dans un équipement moto ou pour réaliser un entretien périodique de son deux-roues. Il vaut mieux s'axer sur la réfection des routes et leur sécurisation, élargir les équipements obligatoires pour le motocycliste ( blouson et bottes, ...)

N° 952442 - grosse difficulté pour poster mon avis

par :

03/07/2023 21:45

Bonjour

J'ai 60 ans mes motos toujours entretenu frein ,pneus, éclairage ,clignotant , ont ne peut pas se permettent de rouler avec une poubelle , notre seul sécurité tient a peu de chose quelques centimètres carré de liaison au sol, frein fonctionnel ,et éclairage et signalisation vérifié avant chaque utilisation , l'entretien annuel est déjà conséquent le prix des pneus une honte mais pas le choix ,ont ne peut se permettre de rouler avec une poubelle là ce serait le cimetièr direct , le plus grand souci actuellement le réseau routier à quand un contrôle des infrastructure routière , mer de gravillon non balayer ,bandelette piégeuse de réparation de la chaussée une patinoire , les rainurages ,nid de poule dans les ronds point et sur la chaussée la liste est longue pour qui roule sur les routes en France

Les automobilistes utilisant leur téléphone (s) tablette ,ordinateur portable ,casque audio et oreillette au volant en roulant ce qui est totalement interdit et ils sont de plus en plus nombreux ,je me suis fait contrôler X fois sans aucun soucis par les forces de l'ordre , ma moto est une partie de moi et ma sécurité ne dépend que de moi et uniquement de moi

Vu le nombre de moto cross ,scooter ne respectant dans de nombreux cas un niveau de bruit acceptable et sans plaques d'immatriculation malgré l'obligation d'en être muni , et ne respectant en aucune manière le code de la route ,et de toute manière ces personnes ne feront jamais le contrôle technique et rouleront comme ça sans soucis vu le nombre de contrôles routier et interdiction de les poursuivre et de les arrêter en faisant voiture tamponneuse comme dans d'autre pays ,ils rigolent et se moquent de tous contrôles et législation vu les sanctions mais vu actuellement comme ça se passe vos CT ne concernera qu'une population lambda et est déjà inégalitaire comme les ZFE entrave a ma libre circulation .Toujours les même en France , qui sont défavoriser et se font sanctionner financièrement il y en a mare .

La France plus un pays et une nation souveraine .

Qui ne fait qu'obéir au bon vouloir du parlement Européen .

Les radars et le peu de contrôle physique sont illusoire dans bien des domaines .Juste pour les personnes lambda.

En France le taux de pollution est minime et vu la moyenne d'utilisation et la consommation des deux roues c'est peanuts par rapport aux SUV ET quatre quatre et certain véhicule traversant la France

Ce sont toujours les mêmes que l'ont ponctionnent financièrement et qui sont dans la grande majorité dans les clous et le reste en a rien a faire des règles ,réglementation ,civisme ,et être citoyen

LA SEUL SECURITE EN MOTO C'EST MOI ET SEULEMENT MOI ET PERSONNE D'AUTRE ET SURTOUT PAS UN CONTROLE QUI EST NON NECESSAIRE

cordialement

N° 952444 - Permis moto pour le contrôleur technique

par :

03/07/2023 21:46

Le contrôleur technique, s'il n'est pas titulaire du permis A, ne pourra pas faire évoluer la moto dans le centre pour passer d'un appareil de contrôle à l'autre. Et le propriétaire de la moto, lui, n'est pas admis à entrer dans le centre de contrôle. Les contrôleurs devront-ils donc tous être titulaires du permis A ? Si oui cela risque de limiter considérablement le nombre de contrôleurs moto, et donc allonger les délais. Un usager de la route sera -til verbalisé en cas de contrôle pas à jour à cause des délais de rendez vous excessifs.....

N° 952445 - formation controleur

par :

03/07/2023 21:46

je ne vois pas confier ma moto btw r1250RT à une personne non formée. j'aurai trop peur qu'il la fasse tomber. Je solliciterai un état des lieux avant remise

De plus le contrôleur ne disposera pas de la valise pour la paramétrer  
ma moto est révisée tous les ans

ce contrôle ne servira à rien à part de me délester de quelques euros  
pourquoi ne le faire faire par la concession moto?

N° 952450 - Contrôle technique deux roues: mes remarques

par :

03/07/2023 21:48

Bonjour,

Pourquoi les voitures, les camions, et les tracteurs n'ont pas de contrôle de bruit ? Et les avions aussi (les entrainements de voltige au-dessus de Cognac et de Saintes sont un enfer!)

Au vue du peu de véhicules à comparer aux quatres roues, j'ai du mal à croire, que les centres de contrôle puissent rentabiliser le materiel sans assommer les utilisateurs! Ma crainte est de faire 90km (A/R ville préfecture) pour trouver un centre de contrôle.

L'enjeu sécuritaire devrait plutôt passer par des campagnes de sensibilisation, des stages de remise à niveaux (notament le code, ainsi que pour les usagers des voitures), une TVA réduite spécifique pour les éléments de sécurité, une TVA réduite pour les journées sur circuit.

La majorité des accidents sont provoqués par les automobilistes, qu'elles sont les mesures misent en oeuvre pour diminuer drastiquement ces accidents?



Nous attendons des mesures justes et justifiées, pas simplement une mise en conformité vis à vis de l'Europe.

Cordialement,

N° 952460 - Aberration

par :

03/07/2023 21:50

Ce contrôle technique est pour moi une opération car mon véhicule est tous les 5000 km à la révision chez le concessionnaire. C'est encore un moyen détourné pour les personnes responsables et qui prennent soin de leur véhicule. de leur prendre de l'argent, une révision coûte en moyenne 300 à 600 €. Et pour ma part c'est les révisions qui se font tous les deux mois.

N° 952462 - Délais pour faire passer son 2 roues motorisé au CT.

par :

03/07/2023 21:51

Au moment du "top départ" de l'application du décret, tous les propriétaires de moto vont être tenus de faire contrôler leur véhicule 2 roues motorisé. Un engorgement brutal des centres de contrôle va se produire : un usager en attente d'un rendez vous devra-t-il laisser sa moto sans pouvoir circuler, sous peine d'amende pour non respect de la nouvelle réglementation. Dans mon cas personnel, j'utilise ma moto pour me rendre quotidiennement sur mon lieu de travail, sera-t-il possible d'obtenir une sorte de dérogation en attendant un rendez vous, et si oui comment ?

N° 952476 - Non au contrôle technique des deux roues !

par :

03/07/2023 21:54

fondé sur une étude truquée, produite par un prestataire de CT, le contrôle technique des 2RM est une fumisterie destinée à enrichir X. C'est tout sauf une opération de sécurité routière. L'état du réseau routier est bien plus préoccupant que celui de nos bécanes.

N° 952481 - Il est encore temps de mettre en place des solutions alternatives au CT

par :

03/07/2023 21:56

Aujourd'hui, les statistiques montrent que l'état des 2 roues n'est quasiment pas responsable de l'accidentologie des 2 roues motorisés. Si vous souhaitez lutter de manière efficace contre les motos ne répondant pas aux normes en vigueur, il serait judicieux de former des équipes de gendarmerie et de police afin qu'ils puissent faire des contrôles visuels de conformité et analyse émissions de dB pour les échappements motos. Pour les contrevenants, ils seraient plus compliquer de contourner la réglementation. Ensuite Aujourd'hui nous savons que l'équipement des motards/motardes permet d'éviter de grave blessures, vous pourriez mettre en œuvre l'obligation d'avoir une tenue complète homologué EPI pour l'usage des 2 roues motorisés, cela sera bien plus efficace pour la préservation de la vie humaine que le CT. Je vois en permanence des usagers de 2 roues motorisés en short et t-shirt, une aberration quand on connaît les conséquences d'une chute même à faible allure. Je vous remercie d'ouvrir les yeux et de mettre en place de vrai solution au lieu d'un raquette orchestré par l'état

Cordialement

N° 952484 - Scoot toujours

par :

03/07/2023 21:57

Il fallait bien que ça arrive !

Je pense que nous payons pour tous ces deux roues types scooters à qui il manque tellement de pièces ou ses 50 cm cross que je vois dans mon CFA. Protégez responsabilisez ces momes qui pour certains roulent toute l'année sur des chiottes bien pourries. Je suis jeune permis de 56 ans. Ma brêle est entretenue en concession. Ça coûte mais je veux que mes momes me voient vieillir.

N° 952486 - non au contrôle technique

par :

03/07/2023 21:58

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 952497 - Contre la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou 3 roues et quadricycles à moteur.

par :

03/07/2023 22:00

Ce CT2RM est inutile pour les deux roues, surtout ceux au dessus de 125 cm<sup>3</sup>. Pour rappel, les défaillances techniques ne sont responsables que de 0.3% des accidents pour les deux roues. Ce CT2RM va t il prendre ne compte toutes les spécificités techniques des deux roues, des 3 roues et des quadricycles à moteur. J'ai beaucoup d'interrogations sur :

la formation des futurs contrôleurs

de l'homologation des machines de mesure

Qui va payer toutes ces mises en place ?

Des coûts supplémentaires pour les contrôleurs et pour ceux qui possèdent ce genre de véhicules .

Quand je vois l'inflation que tous les français subissent, c'est une honte d'annoncer un coût d'environ 50 euros pour environ 20 mn de contrôle à vue. Les motards vont payer beaucoup plus chers un CT que les voitures. Pourtant, je vous assure que je fais partie de ces motards qui ont un petit niveau de vie.

Le maillage des centres est-il suffisant sur notre territoire? Cela risque d'être préjudiciable envers les ruraux.

Les nuisances sonores sont de plus en plus réprimandées à l'heure actuelle. Il suffit de discuter avec les motards, et de lire des journaux spécifiques à la moto.

Avec les nouvelles normes EURO, je sais que les motos récentes polluent de moins en moins.

Tout cela ressemble bien à une taxe supplémentaire pour remplir les caisses de l'Etat et ce sera très impactant, comme les futures ZFE qui vont arriver, sur certaines villes.

N° 952504 - Il est encore temps de mettre en place des solutions alternatives au CT

par :

03/07/2023 22:02

Aujourd'hui, les statistiques montrent que l'état des 2 roues n'est quasiment pas responsable de l'accidentologie des 2 roues motorisés. Si vous souhaitez lutter de manière efficace contre les motos ne répondant pas aux normes en vigueur, il serait judicieux de former des équipes de gendarmerie et de police afin qu'ils puissent faire des contrôles visuels de conformité et analyse émissions de dB pour les échappements motos. Pour les contrevenants, ils seraient plus compliqué de contourner la réglementation. Ensuite Aujourd'hui nous savons que l'équipement des motards/motardes permet d'éviter de graves blessures, vous pourriez mettre en œuvre l'obligation d'avoir une tenue complète homologuée EPI pour l'usage des 2 roues motorisés, cela sera bien plus efficace pour la préservation de la vie humaine que le CT. Je vois en permanence des usagers de 2 roues motorisés en short et t-shirt, une aberration quand on connaît les conséquences d'une chute même à faible allure. Je vous remercie d'ouvrir les yeux et de mettre en place de vraies solutions au lieu d'un raquette orchestré par l'état

Cordialement

N° 952506 - Non au Contrôle Technique moto

par :

03/07/2023 22:02

Bonjour,

Le bon état de ma moto est une priorité pour moi.

La maintenance annuelle de ma moto est basée en priorité sur ses éléments de sécurité.

Un effort sur le contrôle de l'état des routes éviterait la mise en danger des usagers en moto.

La prévention serait plus pertinente pour répondre à la directive de l'Europe.

J'espère que vous ferez bon usage de ce message.

Cordialement

N° 952523 - contrôle technique des deux roues: l'inutilité à l'œuvre !

par :

03/07/2023 22:07

Le contrôle technique des 2 roues motorisés n'apportera rien d'autre que du mécontentement et de la frustration. Les conducteurs de ces véhicules sont, dans une très large majorité, soucieux de leur entretien, ce dernier restant garant de leur propre sécurité.

Si l'objectif de la mise en place de ce contrôle est la diminution des nuisances sonores, il faut savoir qu'un pot d'échappement non homologué peut facilement être remplacé par la pièce d'origine le temps du contrôle avant d'être ensuite remonté sur le véhicule. La nuisance sonore est un délit qui doit donc être traité comme tel (contrôles routiers, verbalisation le cas échéant). À titre personnel, je ne souhaite pas laisser mon véhicule, méticuleusement entretenu aux mains de contrôleurs dont la formation n'est pas définie et qui compte tenu des tensions existantes dans cette profession, ne seront peut-être pas titulaires du permis de conduire ces véhicules.

Je considère donc la mise en place de ce contrôle technique comme une contrainte et une charge injuste et inutile

N° 952541 - Utilité du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

03/07/2023 22:12

À la lecture des 2 décrets, je suis étonné de voir le manque de connaissances de ce qu'est une moto et de son utilisation.

Je passe sur les points sur les ceintures de sécurité , le lave-glace ou le frein de parking sont inopérants pour les motos, qui prêtent à sourire et vont sans doute multiplier la complexité administrative et coûter cher en heures de fonctionnaires qui seraient plus utile ailleurs.

En fait, le point de départ est la sécurité des usagers de la route.

Pour cela, en tant que propriétaire d'un deux roues motorisé, je suis soucieux de l'état de mon véhicule avant de partir car ma vie en depend.

Je ne fais que 3-4000km par an, mais le constructeur préconise une révision à minima tous les ans.

De ce fait ma moto est toujours entretenue, voir trop par rapport à mon utilisation.

Avant chaque départ, je contrôle les organes de sécurité car ils ont l'avantage d'être visible sans toucher la moto.

Le danger que je vis dans l'utilisation n'est pas du à un défaut de mon véhicule mais essentiellement lié à 2 choses : l'état de la route et les autres usagés.

Pour l'état des routes j'effectue des signalements auprès des autorités compétentes.

Et bien je confirme qu'ils sont nombreux.

Idem pour les autres usagés de la route qui méconnaissent les spécificités d'une moto.

Je ne parle pas des nouveaux usagés de la route qui sont arrivés ces dernières années en masse : les trottinettes et vélos qui grâce à leurs assistances électrique ce sont démocratisés mais malheureusement sans règle de sécurité.

Autant nous avons des données et analyse sur l'accidentologie liée à un défaut technique d'une moto qui frôle le zéro (0,3%), que nous n'avons pas sur ces nouveaux véhicules.

On connaît par contre le résultat : diminution de 24% des accidents moto pour une hausse de 30% du parc en 10 ans. Côté trottinette, c'est 300% d'augmentation en 3 ans.

En conclusion pour répondre à l'objectif de sécurité des usagers de la route la priorité n'est pas la bonne.

N° 952556 - Nouvelle taxe mauvaise cible

par :

03/07/2023 22:16

C'est une nouvelle taxe, ni plus ni moins. Il faut récupérer l'argent qui a coulé à flot il y a quelques années (Gillets jaunes, Covid)

De toutes façons, ceux qui font du bruit s'arrangeront pour ne pas en faire le jour du dit contrôle ... pour en refaire une fois le macaron en poche.

Et l'état de nos routes! On en parle?

Entre les ralentisseurs illégaux, les nids poules, les tracets horizontaux non entretenus, les feux utilisés comme des ralentisseurs (non respectés par les chauffards) et j'en oublie très certainement!!

Je ne parle pas du conflit d'intérêt dans les pseudos associations réclamant la mise en place du CT pour les 2 roues.

N° 952557 - NON AU CT

par :

03/07/2023 22:17

Non Mr Beaune, les motos n'ont pas besoin de Contrôle Technique comme les voitures.

Nous, motard, vérifions chaque matin avant de partir que nos montures ne sont pas dangereuses car nous sommes directement impactés. Un pneu lisse, un clignotant qui ne marche pas ou un frein défectueux n'a pas la même conséquence qu'en voiture.

Arrêtez de nous comparer aux automobilistes pour encore renflouer les caisses des lobbies comme [réseau de contrôle technique].

0,3% des accidents de motos sont liés à un souci défectueux de la moto contre 30% des accidents de motos liés aux soucis de voirie. Pour garantir la sécurité des motards, vous ne mettez pas le curseur au bon endroit.

N° 952566 - Contrôle technique 2 roues

par :

03/07/2023 22:19

Je suis contre ce contrôle technique car 30% des accidents sont le résultat d'un mauvais entretien des routes et des infrastructures défectueuses ou inadaptées

0.3% des accidents 2 roues sont dus à une défaillance mécanique

Donc quel intérêt d'imposer ce contrôle à une population qui entretient plutôt assez bien son véhicule

N° 952567 - Participation à la consultation relative au projet de décret et d'arrêté pour la mise en place du contrôle technique 2RM

par :

03/07/2023 22:19

Bonjour,

Merci de nous donner la parole, si t'en est que cela ait un réel impact sur les prises de décisions relatives au sujet qui nous intéresse, le CT2RM.

Motocycliste de très longue date, je peux vous confirmer que la très grande majorité des 2RM de cylindrées supérieures à 125cm<sup>3</sup> sont en très bon état de fonctionnement et ne justifient en aucun cas la mise en place d'un contrôle technique, si ce n'est que par intérêt lucratif. Les associations motocyclistes et notamment la [association de motard] ont démontrées grâce à des données statistiques chiffrées l'inutilité d'un tel projet.

Les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place d'un CT2RM considèrent les 2RM comme de vulgaires véhicules utilisés comme de simples moyens de locomotion à l'instar de l'automobile. Bon nombre de propriétaires de 2RM ont une approche bien différente.

Étant très proche du milieu de la personnalisation des 2RM, je m'interroge fortement sur le devenir de nos véhicules personnalisés; sommes-nous condamnés à les remettre au fond d'un garage?

La "Custom Culture" représente une part de marché non négligeable dans le milieu des 2RM.

Certains de nos voisins européens ont abordé cette problématique de manière intelligente et très raisonnée alors que chez nous en FRANCE, rien n'est défini et rien n'est encadré.

Ne serait-ce pas l'occasion, avec la mise en place d'un CT2RM, à l'instar de nos voisins allemands, de légiférer sur ce sujet et de mettre en place des dispositions qui permettraient aux adeptes de la personnalisation d'utiliser sur la voie publique des pièces homologuées et de laisser libre cours à la création?

Au-delà de la customisation, aucune disposition n'est envisagée dans les textes qu'en à l'installation d'un quelconque accessoire sur nos véhicules. Une paire de sacoches, un pare-brise ou autres accessoires sont-ils autorisés?

En théorie, le montage d'un simple accessoire modifie les caractéristiques d'homologation d'un véhicule! Qu'en est-il?

Beaucoup de questions restent sans réponse et les textes s'emploient plus à définir les modalités de mise en place et d'homologation des centres de contrôles qu'à traiter les sujets inhérents aux 2RM.

La mise en place d'un CT2RM est un vrai sujet à traiter avec considération et avec l'assentiment des intéressés, quels qu'ils soient.

Ce n'est malheureusement pas le cas!

Respectueusement!

N° 952568 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

03/07/2023 22:19

Le fait de se déplacer en deux roues dépasse la simple question du transport et est aussi un élément de culture populaire.

Pratiquement à l'opposé, nous vivons une période particulièrement trouble, cela n'aura échappé à personne, une période où l'action de l'état est considérée de plus en plus comme une expression de l'oppression contre les libertés individuelles.

Dans ces conditions pourquoi ? pourquoi mettre en place un contrôle des 2 roues ?

Pour des aspects liés à la transition énergétique ?

Non, les 2 roues parcourent en moyenne moins de 4 000 kilomètres par an ...

Pour des aspects liés à la sécurité ?

Non, l'accidentologie liée aux deux roues n'a aucun lien avec l'état de ces véhicules ou de leur organes de sécurité.

Je suis citoyen de France et je ne comprends pour pourquoi réduire encore une liberté pour des motifs peu claires, détournés.

N° 952571 - Contrôle technique ???

par :

03/07/2023 22:20

L'accidentologie moto est due essentiellement à l'état des routes, trous, gravillons, gazoil...

N° 952577 - Contrôle technique 2roues.

par :

03/07/2023 22:21

Bonjour, avant de se préoccuper de contrôler les véhicules à deux ou trois roues, voiturette ils serait plus sécurisant d'anticiper sur un ensemble de points de sécurité routière. Je roule en moto depuis 1973 et je ne vois rien évoluer en sécurité pour les deux roues. Au contraire de nouveaux dangers ont fleuri partout. Les anciens comme les glissières de sécurité non doublées qui sont de véritables hachoirs rien n'a été fait. Les bouches d'égouts glissantes, les passages cloutés, les lignes blanches, le gravillonnage des routes en été, certains passages à niveau, tunnels revêtement gras, usés. Les routes en forme de bosses et déformées conservent des flaques d'eau, masquant des nids de poules, amas en tout genre. Les nouveaux, les fameux ralentisseurs, les maires et élus (es), grands responsables de chutes. De véritables catapultes des deux et trois roues, et tortures pour les voitures, conducteurs (trices). L'objectif d'une prévention et mise en sécurité de l'ensemble du réseau routier et autoroutier doit être accompli quoi qu'il en coûte sur le territoire national y compris les DOM TOM. Cela réalisé des pourparlers pourront être envisagés avec le monde des deux et trois roues et voiturette. !

N° 952591 - contrôle technique des deux roues : l'inutilité à l'œuvre

par :

03/07/2023 22:25

Le contrôle technique des 2 roues motorisés n'apportera rien d'autre que du mécontentement et de la frustration. Les conducteurs de ces véhicules sont, dans une très large majorité, soucieux de leur entretien, ce dernier restant garant de leur propre sécurité. L'état des pneus, des freins et des différents organes de sécurité étant primordial lorsque l'on envisage de rouler en toute sécurité.

Statistiquement, les motards font réviser leur engin chez les concessionnaires avec une fréquence plus importante que les automobilistes.

Si l'objectif de la mise en place de ce contrôle est la diminution des nuisances sonores, il faut savoir qu'un pot d'échappement non homologué peut facilement être remplacé par la pièce d'origine le temps du contrôle avant d'être ensuite remonté sur le véhicule. La nuisance sonore est un délit qui doit donc être traité comme tel (contrôles routiers, verbalisation le cas échéant). A titre personnel, je ne souhaite pas laisser mon véhicule, méticuleusement entretenu aux mains de contrôleurs dont la formation n'est pas définie et qui compte tenu des tensions existantes dans cette profession, ne seront peut pas titulaires du permis de conduire ces véhicules.

Je considère donc la mise en place de ce contrôle technique comme une contrainte et une charge injuste et inutile

N° 952599 - Ce n'est pas le bon combat

par :

03/07/2023 22:26

Bonjour. Comme vous le savez 0,3% des accidents de 2 roues sont dus à un mauvais état du véhicule alors que 30% sont dus à un mauvais état des routes. Je roule régulièrement et ma SÉCURITÉ passe avant tout, avec un control régulier de mon véhicule et de mon équipement. Je ne sors jamais sans contrôler mes pneus et de mes freins. Le Ct ne sera pas possible à cause de la difficulté de démarrer certains véhicules, de leurs poids et de leurs spécificités. Je roule aussi avec de vieux véhicules comme des vespas et le contrôleur technique n'arrivera pas à démarrer certains véhicules car ils ont tous des différences, un peu de starter, avec un peu d'accélérateur ou pas, le kick, etc. De plus j'habite en campagne et faire 50km aller pour me rendre au ct avec un vieux véhicule sera impossible. Il faudra les emmener sur remorque et là encore un cas compliqué car souvent mes Vespa's ont dû mal à démarrer après un transport. Les véhicules de collection ne peuvent pas être contrôler avec des règles de véhicule récent. Merci

N° 952602 - Bonjour et merci de nous permettre cette libre expression

par :

03/07/2023 22:26

Le CT Moto trouverait certainement une bonne pertinence en étant obligatoire uniquement lors d'une vente de véhicule.

Cela peut être une idée à développer au ministère ?

Pour l'aspect sécurité,

Les statistiques du gouvernement ainsi que celles des assurances prouvent que les motos sont impliquées à hauteur de 0,2 % de responsabilité lors des accidents, ceci étant avec une augmentation de 30% du trafic moto.

Ce qui semble être une très bonne nouvelle encourageante.

Et qui prouve une conscientisation des motards sur l'aspect entretien, sécurité, ainsi que pour tout utilisateur de deux roues.

Vous remerciant pour l'attention portée à ce message,  
Cordialement,

N° 952610 - Contrôle technique

par :

03/07/2023 22:29

L'intérêt principal de mettre en place un contrôle technique pour les 2 roues est de limiter les accidents. Les statistiques démontrent que les accidents dûs à l'état de la moto sont très rares. Ce contrôle ne servira donc pas à grand chose.

La seconde raison est de répondre à une circulaire européenne. Cependant la circulaire précise que la mise en place du contrôle technique n'est pas obligatoire et qu'un simple contrôle de la moto par les forces de l'ordre est suffisant.

En conclusion, ce contrôle technique n'a donc que peu d'intérêt à part celui de faire plaisir aux quelques associations écologiques qui poussent fort pour que ce contrôle soit mis en place.

N° 952613 - Non au contrôle " technique "

par :

03/07/2023 22:30

Je suis totalement opposé à ce soit disant contrôle technique.

J'ai une moto de 26 ans qui est toujours dans un état sortie d'usine.

L'entretien scrupuleuse est le souci majeur des tous les motards.

Le contrôle technique c'est juste une histoire de fric, poussé par le lobby X et compagnie.

N° 952636 - Inefficace

par :

03/07/2023 22:36

Mesure complètement inefficace, les organismes de contrôle sont juges et partis, de plus une simple étude statistique montre que le problème de rejet de CO2 ou accidents ne vient pas de l'état des véhicules 2 ou 3 roues mais de circonstances extérieures (état de la route, inattention des conducteurs) ou inexpérience du motard ...

Bref, attaquez vous aux vrais problèmes svp et arrêtez de vouloir régler des problèmes qui n'existent pas

N° 952638 - L'enfumage

par :

03/07/2023 22:37

Contrôles Techniques :

Ne pensez-vous pas qu'il y a de quoi s'indigner ?

Ah ! Les fameux contrôles techniques pour le bien de tous, de notre sécurité et de notre mère nature ressortent à nouveau . C'était il y a 10 ans ...

Va-t-il falloir que nous courbions l'échine et admettions coûte que coûte que c'est parce que nous circulons sur des épaves polluantes (Si, si, mettez-vous bien ça dans la tête) qu'il est nécessaire de passer à la moulinette ?

Bien sûr que non !

C'est l'argent et le profit par une consommation forcée qui parlent.

Où en sont les doubléments des rails de sécurité et la mise en place de bandes réfléchissantes antidérapantes ?

On oublie, ça ne rapporte pas !

Qu'est-ce qui pollue le plus : Une moto (ou voiture) que l'on entretient pendant 25/30 ans ou la mise à la casse de matériels à peines usés ?

Quel gaspillage !

En fait de sécurité et de nature on s'en tape !



A quand le contrôle technique des tondeuses à gazon, des tailles haies, des brouettes ou de nos cafetières à 50 Euros, le coup de tampon sur les fesses ?

On a enfin trouvé le moyen de nous faire consommer même quand on ne le veut ou ne le peut pas .  
Magnifique !

Le filon des contrôles en tous genres est trop beau. Vive les organismes agréés à la sauce Européenne ! Mais au fait, ne seraient-ils pas au service d'obscures sociétés aux ramifications tentaculaires ?

Je ne plaisante qu'à peine et voyez vers quoi l'on se dirige avec nos vieilles maisons en cailloux. Après les véhicules en fin de vie voici « les épaves thermiques » contrôlées par hélico et qu'il faudra bientôt abattre !

Et je ne peux m'empêcher de penser à cette vieille histoire de portiques : Ne serait-on pas en train d'inventer le moyen de rembourser les superbes portiques en Aluminium commandés , jamais payés et fort heureusement jamais utilisés ?

Bref . Les chiffres de la [association de motard] nous disent que 0.3% des accidents de 2 roues, Scooter compris, sont dus à des défaillances techniques.

On nous enfume donc avec ces trucs et il y a gros à perdre pour notre monde motard :

- La liberté de vivre sa passion
- La liberté de collectionner et de faire circuler comme on veut la vieille machine que l'on veut
- ...La liberté tout court !

Ne perdons pas de vue que contrairement à la voiture, la moto n'est pas un bien de toute première nécessité et que la relève, déjà peu importante, pourrait bien apprendre à s'en passer.

Un lapin ,qui, malheureusement, n'a plus 6 semaines

N° 952645 - Mauvaise priorité pour réduire le nombre d'accident...

par :

03/07/2023 22:38

Bonjour,

Je ne pense pas que le CT moto soit une priorité.

En effet, en tant que motard au quotidien depuis plus de 10ans, l'état de mon véhicule ne m'a jamais mis en danger que ce soit sur des freinages, liaison au sol ou vision des autres usagers. En tant que motards tenant à la vie ces éléments sont primordiales pour le rester et facilement vérifiables et entretenables sans avoir à passer par un CT.

Par contre nombreuses sont les fois où d'autres usagers de la route, principalement automobiliste non sensibilisé au partage de la chaussée avec tous types de 2 roues ont été à risques... Conducteurs sur leur téléphone, réglant leur tablette de bord intégrée au véhicule en conduisant...

De plus l'état des routes : plaques de gravillons en sortie d'hiver, bandes blanches lorsqu'il pleut, dos d'âne type plastique, nid de poule, crevasses etc sont des éléments apportant beaucoup plus de risques. Notamment perte d'équilibre et chute...

Pour ma part, il serait plus utile d'axer sur une sensibilisation du partage de la chaussée entre tous les usagers ainsi que sur l'état de celles-ci des permis.

De plus l'economie d'un CT me permettra de continuer a avoir un budget plus important pour mes équipements de protection dont le budget est deja tres cher et me parait plus adéquat a la pratique de la moto.

Bonne journée.  
Cordialement,

N° 952653 - CT injustifié

par :

03/07/2023 22:41

Le ct 2 roues étant acté malgré de nombreux chiffres et arguments,(baisse du nombre d'accidents de 2rm, pourcentage minime d'accidents dûs à un mauvais état du véhicule), il serait temps pour l'état de faire sa part du travail : maintien et remise à niveau des infrastructures routières (glissières intégrales, qui ont encore coûtées la vie à un utilisateur dans mon département), prévention motard/automobiliste pour que chacun se mette à la place de l'autre, exiger une tenue couvrant l'intégralité du corps (non un casque et des gants couplés à un short + t-shirt ne sont pas efficaces)

tenir compte de l'avis d'utilisateurs de ce moyens de transport aurait pu aboutir à quelque chose d'efficace et engendrer l'adhésion de la majorité des utilisateurs.

Ce ct est simplement déguisé en nouvel impôt sans probable efficacité.

Un simple ct à la revente serait tout aussi efficace.

N° 952660 - CONTROLE TECHNIQUE DES 2RM

par :

03/07/2023 22:43

Les motards savent entretenir leur véhicule, il en va de leur sécurité, ils n'ont pas besoin de mesures coercitives pour y procéder.

Ils sont également soucieux de ne laisser personne s'approcher de leur moto: comment des contrôleurs techniques qui ne connaissent rien à la moto vont-ils s'y prendre ne serait ce que pour les déplacer?

La [association de motard] s'oppose fermement à ces dispositions dénuées de bon sens

N° 952665 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

03/07/2023 22:44

S'il s'agira juste d'un contrôle de sécurité, pourquoi ne pas juste le mettre en place que lors de la vente de la Moto et non de manière périodique tous les 5 ans puis tous les 3 ans.

Le prix de 50 euros est trop excessif, au vue du prix de l'essence ainsi que du matériel du motard blouson, bottes, gants et casque ainsi que des consommables cela va encore rajouter plus de dépense aux contribuables.

Pour ma part je ne suis pas pour le contrôle technique des Motos tels que l'on veut me l'imposer, j'ai eu mon permis en 1992 et j'ai toujours pris soin de mes montures car je tiens à la vie, j'ai toujours eux que des gros cubes.

Un seul contrôle technique lors de l'achat ou la vente d'un véhicule d'occasion suffirai.

Cdt

Vieux motard que jamais

N° 952681 - Contrôle par les garages et concessions

par :

03/07/2023 22:50

J'emmène ma moto tous les ans chez le garagiste pour effectuer une révision et effectuer 50 points de contrôle sécurité.

Il est tout à fait compétent pour me dire si ma moto est en état de rouler. C'est même son métier de mettre des motos dans les meilleures conditions.

S'il faut changer quoi que ce soit, plaquettes, liquides, ampoules, etc il effectue les réparations.

Contrairement à un centre de contrôle qui ne fait que relever les anomalies et réclame des frais supplémentaires pour revenir faire une contre visite.

Les garages et concessions devraient être autorisés à apposer une vignette attestant du contrôle technique.

Pour ceux qui font leur entretien eux-mêmes, une visite chez un garagiste professionnel tous les trois ans serait mieux acceptée que dans un centre de contrôle.

Il faudrait au moins avoir le choix entre les deux.

Cordialement

N° 952686 - Non au CT moto

par :

03/07/2023 22:52

Bonjour,

J'ai plusieurs motos et fait partie des gros rouleur (environ 15000 km par ans)

Mes motos sont donc contrôlées régulièrement par mes soins tous les mois ainsi que par mon garagiste lors de l'entretien ou le changement de pneus.

En effet, lors de l'entretien d'un 2RM chez un garagiste, les points de sécurité de la motos sont vérifiés, un contrôle technique n'entraînera que du temps et de l'argent supplémentaire de dépensé sans plus value.

Concernant les bienfait du contrôle technique concernant les nuisances sonores, il suffit à la personne voulant faire du bruit de changer son pot pour le contrôle et de réinstaller l'autre après, comme pour la vérification de sa machine, il s'agit d'une opération de 10 minutes non complexe et faisable par n'importe qui.

Autre point important, comment ferons les personnes possédant un scooter ou autre machine peu puissante habitant loin d'un centre le contrôle ? Un trajet de 50 voir 100km est difficilement justifiable pour une vérification sommaire de la machine .

L'état des 2rm n'est en cause que dans 0.5% des cas, la majorité de ces cas étant un soucis de pneumatique, avoir un CT pour ca n'est pas utile.

Au lieu de nous forcer à payer quelque chose d'inutile, merci d'utiliser cet argent pour renforcer la sécurité sur nos routes et nous permettre de rouler dans de bonnes conditions sans nid-de-poule, car le taux d'accidents lié à l'état de la route est lui bien supérieur à celui lié à l'état de nos motos.

Cordialement

N° 952689 - Monsieur

par :

03/07/2023 22:52

Je ne trouve pas ça pertinent, car un motard surveille sa moto chaque jour pour sa sécurité. Qui plus est tous les organes de sécurité sont apparents.

N° 952691 - Monsieur

par :

03/07/2023 22:53

Je ne trouve pas ça pertinent, car un motard surveille sa moto chaque jour pour sa sécurité. Qui plus est tous les organes de sécurité sont apparents.

N° 952694 - Et si on commençait par appliquer la loi et à considérer le peuple ?

par :

03/07/2023 22:54

Bonsoir,

De nombreux deux roues ne respectent pas les lois déjà en vigueur: port du casque aléatoire, plaque d'immatriculation visible et de taille correcte, échappements de toute évidence trafiqué qui réveille tout un quartier, ... Pourquoi ces lois ne sont pas appliquées ? Serait-ce parce que ceux qui les font n'ont jamais travaillé et s'éloignent ainsi de plus en plus du peuple ? Le peuple qui cherche un sens à sa vie, entre un travail peu rémunéré, interminable et souvent dénué de sens ... Ceux qui pourtant créent la richesse dans ce pays. Le peuple qui aimerait ne pas perdre ses acquis sociaux, retrouver un service public de qualité, et arrêter d'enrichir des sociétés privés. Mais avec de moins en moins de service public, avec des forces de l'ordre si mal considérées ... il n'y a plus personne pour faire appliquer les lois.

Une loi pour augmenter la sécurité ? Messieurs, mesdames, vous qui vous faites probablement conduire par un chauffeur particulier payé par les citoyens, sachez qu'une moto mal entretenue emmène son conducteur à la mort. Vous voulez vous inspirer des autres pays européens ?

Pour la sécurité des usagers, obligez les conducteurs à porter une tenue adaptée: faire de la moto en short t-shirt et tongues est une aberration: en Allemagne c'est un équipement obligatoire. Les vrais motard ont un vrai équipement. Vous ne vous mettez donc à dos qu'une minorité.

A défaut de faire une nouvelle loi, pour la sécurité, contrôlez l'utilisation du téléphone au volant, les défauts de signalisation (clignotants), le non respect des feux rouges... Pour cela, il faut du personnel et il faut le traiter avec respect et le soutenir: désolé, mais c'est du boulot pour vous ça. Osez lever le nez de votre téléphone quand on vous conduit, et osez sortir de la région parisienne pour observer "le bas peuple à la campagne". Vous aurez l'occasion de voir l'état de dégradation des routes au passage ... c'est une piste d'amélioration pour la sécurité ça.

Pourquoi ces lois ne sont pas respectées ? d'une part parce qu'on est jamais contrôlé (plus de 20 ans de permis moto, 100.000 km et j'ai été contrôlé deux fois, dont une à la période du COVID). A défaut d'être contrôlé plus souvent, peut être que les amendes devraient être plus dissuasives ? Regardez ce qu'il se fait en Suisse... Non pas que les gens y soient différents (les même Suisses qui respectent le code de la route en Suisse, s'empressent de faire des concours de vitesse une fois la frontière passée), c'est juste que quand on paye 35€ pour une incivilité ... à quoi bon respecter la loi ? Et pour cela il n'est pas nécessaire de mettre des radars aux endroits les plus juteux, non, il faut des humains, pour que la sanction (quand il y en a une) soie perçue comme justifiée, et non pas comme un piège posé avec lâcheté. Et puis tout simplement parce qu'un radar ne fait réduire la vitesse que là où il se trouve ...

Du courage politique alors ? Ce serait de se préoccuper des personnes âgées que l'on laisse conduire alors qu'elles n'ont plus leurs facultés et qui mettent la vie des autres usagers en danger ... Tout cela car il n'y pas de service à la personne pour s'occuper de nos aînés, et qu'à défaut d'un vrai maillage de transports en commun, ou de voies cyclables sécurisées, ils sont obligés de prendre leur véhicule. Mais peut être que c'est trop ambitieux de s'attaquer à ce réservoir de voies, alors peut être que

sous couvert d'écologie vous pourriez permettre de réhabiliter le réseau ferroviaire, créer de vraies pistes cyclables, sanctionner les voitures qui se garent sur les trottoirs (il y a déjà une loi pour ça il me semble). Et là, vous l'avez votre action écologique, sans parler du travail que vous donnerez ... un travail qui aura du sens.

Du sens ? Même dans les centres de contrôle technique ils trouvent la mesure insensée (j'y étais il y a deux semaines): "qu'est ce qu'on va bien pouvoir contrôler de plus que lors d'un contrôle routier ? tout est visible ?" ... et si vous alliez discuter avec ces gens là, regarder une moto, une vraie ? Non pas pour faire augmenter votre côte de popularité (grâce à la présence de nombreuses caméras), mais juste pour rencontrer le peuple qui perd le sens de la vie par la réalisation d'un travail vidé de sens, et qui pourtant a des idées. Ils ne sont pas sortis de grandes écoles, mais si vous ne les regardez pas avec mépris alors vous constaterez que ces gens ont des bonnes idées. Alors  $1+1=2$  ... peut être faudrait il remettre un peu plus de proximité entre les gens qui décident et le peuple: des contrôles routiers sans sanctions pour sensibiliser les motards qui n'entreprendraient pas leur moto, ou qui seraient mal équipés: voilà un moyen de créer du lien.

Tout cela, madame, monsieur, est une réflexion globale que vous devriez mener en osant approcher les personnes qui payent vos indemnités et que vous êtes sensées représenter: c'est votre travail, c'est votre devoir.

N° 952707 - Pas besoin

par :

03/07/2023 22:56

Bonjour,

Je roule régulièrement à moto et à scooter et je contrôle chaque jour le niveau de sécurité de ma moto et de mon scooter avant chaque démarrage (pneus, freins éclairage bruits mécaniques suspects etc..) pas besoin d'un avis externe surtout que souvent dans un centre du contrôle technique le technicien n'est pas forcément motard et donc ne peut pas détecter les défaillances d'une moto si facilement que un vrai motard.

N° 952719 - Non mais oui

par :

03/07/2023 23:00

Non car si le gouvernement mettait proportionnellement autant de budget dans la réfection et l'entretien des routes, les motards seraient moins victimes d'accidents ou de motos se dégradant plus vite, menant à ce même risque !

Oui car comme pour tous les véhicules, il réside quand même des épaves roulantes, même chez les motards étant une population plus soignante de leurs véhicules.

Pendant en regard des chiffres de causes d'accidents, occupez vous d'abord des routes... (mais cela demande plus de sous et surtout du courage et des ressources)

N° 952730 - Contrôle technique

par :

03/07/2023 23:02

Bonsoir,

Je suis catégoriquement opposé à un contrôle technique sur les motos. Celui-ci n'apportera aucune sécurité supplémentaire pour les motards.

Comme tous les passionnés, nous prenons le plus grand soin de notre objet de passion.

Usager de la route depuis plus de 40 ans, je pense avoir une certaine expérience qui me fait dire que les axes d'améliorations de la sécurité routière passe par la formation de tous les usagers (y compris les piétons) ainsi que par la remise en état des infrastructures qui aujourd'hui sont dans un état lamentable.

Citoyen et usager de la route, je ne souhaite pas de ce contrôle inutile et stigmatisant.

Cordialement.

N° 952731 - Contre le contrôle technique des 2RM

par :

03/07/2023 23:03

Roulant régulièrement avec mon 2RM, je ne prendrai jamais le risque de ne pas l'entretenir et de mettre ma vie en danger aussi bêtement. Mon véhicule est révisé régulièrement et correspond aux normes en vigueur en tout point. Le Contrôle technique n'est qu'un moyen de plus pour gagner de l'argent sur notre dos.

Quel motard mettrait sa vie en danger pour économiser quelques euros ? ? ? Une vie vaut bien plus. Je trouve dommage que le gouvernement envisage de laisser passer ce contrôle technique sans envisager, avant cela, de remettre les routes en état. Le principal danger pour un motard, à ce jour, est l'état dans lequel se trouvent les routes de France et non pas l'état de son véhicule. Le nombre d'accident déclaré par les assureurs devrait également inciter à regarder de plus près les chiffres avancés pour justifier ce contrôle technique obligatoire. Cela mérite vraiment que l'on se penche sur le fond même de cette requête en vérifiant vraiment les chiffres avancés, en vérifiant la cylindrée des véhicules accidentés, les véhicules mal révisés ou en mauvais état sont principalement les toutes petites cylindrées ( 49.9 cm<sup>3</sup>) car leurs utilisateurs sont souvent trop jeunes pour réaliser que l'excellent état d'un deux roues garantit un maximum de sécurité.

Si le gouvernement entend protéger la vie des motards, il aura beaucoup mieux à faire en faisant ce qu'il faut au niveau des infrastructures routières ( revêtement des routes, signalisations, barrière de protection en complément des rails de sécurité... )

Pour une fois qu'un gouvernement ferait ce qu'il faut pour ses concitoyens !

N° 952734 - Consultation Publique CT moto

par :

03/07/2023 23:04

Bonjour,

Je tenais à vous faire part de mon inquiétude sur ce CT.

Je ne reviendrais pas sur le fait que nous motards (et je parle du vrai motard, pas du conducteur de 50 cm<sup>3</sup> ou 125 cm<sup>3</sup>), pour notre sécurité, faisons un contrôle de notre moto avant de prendre la route, comme nous l'avons appris lors de notre formation. En cas de défaillance, c'est la chute.

Le contrôleur de ma moto aura-t-il son permis moto ? Je refuse qu'une personne qui ne maîtrise pas une moto prenne la mienne.

Cette personne saura-t-elle déplacer ma moto ? J'ai encore besoin de prendre beaucoup de précaution pour la déplacer à l'arrêt. On ne déplace pas une moto de 100 kg comme une moto de

300 kg. La mienne pèse plus de 290 kg à vide... L'accès à l'atelier est interdit au public, donc je ne pourrais pas déplacer moi-même mon 2 roues dans le centre...

Ma moto n'est plus commercialisée, en cas de casse lors du contrôle (chute, casse mécanique si la moto passe au banc ?) qui va m'indemniser ? comment vais-je retrouver une machine équivalente ?

En plus de 20 ans de conduite moto, tous les jours (c'est mon moyen de locomotion, je n'ai eu qu'un seul accident (une dame arrivant derrière moi en voiture, et au téléphone, n'a pas vu que j'étais arrêté au feu rouge devant elle et m'a percuté à 60 km/heure environ par l'arrière). Les accidents des 2 roues ne sont pas tous dus aux motards, ni à leur vitesse (j'étais à l'arrêt).

Le contrôle technique moto ne fera pas baisser le bruit. Pensez-vous que la personne qui a changé le pot d'échappement de son 2 roues ira au contrôle avec un pot non homologué ? NON, il le remplacera pour le contrôle, et le remettra après celui-ci.

Ma moto est en état, elle est entretenue tous les ans par le concessionnaire, facture à l'appui, donc ce contrôle n'apportera rien de plus en terme de sécurité.

Pourquoi, le concessionnaire ne nous ferait-il pas une attestation lors de l'entretien annuelle de la moto, certifiant que les contrôles d'entretien sont bien réalisés, que nous pourrions transmettre à un organisme, ou lors d'un contrôle de la route ?

Ce contrôle technique moto n'a pour but que de diminuer mon pouvoir d'achat qui est déjà bien bas (je suis travailleur indépendant), et engraisser les centres de contrôle.

Les associations à l'origine de ce mouvement n'ont jamais fait de moto, et veulent combattre les nuisances des petites cylindrées qui perturbent leur tranquillité.

Il faudrait sanctionner plus fort, les 2 roues bruyants, modifiés, qui sont dans l'illégalité, plutôt que de pénaliser tout le monde. L'argent pourra servir à l'entretien des routes et la sécurité routière par exemple (journées trajectoires de la Gendarmerie et de la Police Nationale par exemple, qui sont très instructives)

J'espère que mon commentaire vous aura été utiles.

Vous remerciant pour votre écoute,

Bien cordialement.

N° 952735 - Le CT 2 roues est inutile

par :

03/07/2023 23:04

Les défaillances techniques ne sont pas responsables des accidents (0.3%).

Le modèle de contrôle technique est adapté aux voitures mais pas aux 2 roues.

N° 952738 - contrôle technique motos

par :

03/07/2023 23:04

Chaque motard sais qu'il roule sans "carrosserie", son but est donc au maximum de limiter les risques d'accident. Il apporte toute son attention à l'entretien et l'auto vérification de sa machine. Le contrôle technique qui pourrait être mis en place n'apportera rien à la sécurité des motards. Les causes des accidents ne sont pas du à des problèmes techniques sur les motos.

Des points plus important sont à prendre en compte : état des chaussées et des routes globalement, formation des automobilistes aux partage de la route avec les 2 roues ....

N° 952743 - Consultation Publique CT moto

par :

03/07/2023 23:06

Bonjour,

Je tenais à vous faire part de mon inquiétude sur ce CT.

Je ne reviendrais pas sur le fait que nous motards (et je parle du vrai motard, pas du conducteur de 50 cm3 ou 125 cm3), pour notre sécurité, faisons un contrôle de notre moto avant de prendre la route, comme nous l'avons appris lors de notre formation. En cas de défaillance, c'est la chute.

Le contrôleur de ma moto aura-t-il son permis moto ? Je refuse qu'une personne qui ne maitrise pas une moto prenne la mienne.

Cette personne saura-t-elle déplacer ma moto ? J'ai encore besoin de prendre beaucoup de précaution pour la déplacer à l'arrêt. On ne déplace pas une moto de 100 kg comme une moto de 300 kg. La mienne pèse plus de 290 kg a vide... L'accès à l'atelier est interdit au public, donc je ne pourrais pas déplacer moi-même mon 2 roues dans le centre...

Ma moto n'est plus commercialisée, en cas de casse lors du contrôle (chute, casse mécanique si la moto passe au banc ?) qui va m'indemniser ? comment vais-je retrouver une machine équivalente ?

En plus de 20 ans de conduite moto, tous les jours (c'est mon moyen de locomotion, je n'ai eu qu'un seul accident (une dame arrivant derrière moi en voiture, et au téléphone, n'a pas vu que j'étais arrêté au feu rouge devant elle et m'a percuté à 60 km/heure environ par l'arrière). Les accidents des 2 roues ne sont pas tous dus aux motards, ni à leur vitesse (j'étais à l'arrêt).

Le contrôle technique moto ne fera pas baisser le bruit. Pensez-vous que la personne qui a changé le pot d'échappement de son 2 roues ira au contrôle avec un pot non homologué ? NON, il le remplacera pour le contrôle, et le remettra après celui-ci.

Ma moto est en état, elle est entretenu tous les ans par le concessionnaire, facture à l'appui, donc ce contrôle n'apportera rien de plus en terme de sécurité.

Pourquoi, le concessionnaire ne nous ferait-il pas une attestation lors de l'entretien annuelle de la moto, certifiant que les contrôles d'entretien sont bien réalisés, que nous pourrions transmettre à un organisme, ou lors d'un contrôle de la route ?

Ce contrôle technique moto n'a pour but que de diminuer mon pouvoir d'achat qui est déjà bien bas (je suis travailleur indépendant), et engraisser les centres de contrôle.

Les associations à l'origine de ce mouvement n'ont jamais fait de moto, et veulent combattre les nuisances des petites cylindrées qui perturbent leur tranquillité.



Il faudrait sanctionner plus fort, les 2 roues bruyants, modifiés, qui sont dans l'illégalité, plutôt que de pénaliser tout le monde. L'argent pourrai servir à l'entretien des routes et la sécurité routière par exemple (journées trajectoires de la Gendarmerie et de la Police Nationale par exemple, qui sont très instructives)

J'espère que mon commentaire vous aura été utiles.

Vous remerciant pour votre écoute,

Bien cordialement.

N° 952756 - Refus de mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

03/07/2023 23:09

Ceci est une énièmes aberration de notre gouvernement et confirme d'avantage l'écart qui se creuse entre leur politique et les besoins du peuple. Ceci n'est qu'un moyen supplémentaire de plus de taxer les gens. Quant est que l'on va taxer ces chères membres du gouvernement écolo compris quant ils prennent leur jet privé pour faire Lille Paris. Ou laisse tourner leur véhicule pour avoir la climatisation à l'intérieur lors de leur retour dans celui ci. Enfin pour en revenir au sujet du contrôle en lui même. N'importe quel motard Saint d'esprit et ultra attentif à la fiabilité et à la sécurité de son véhicule car il sait que si il chute c'est lui et son corps la carrosserie de son véhicule. Ce sont des véhicules de passionnés.

N° 952757 - Taxe déguisée

par :

03/07/2023 23:09

Bonjour! Cette taxe déguisée que l'état va récupérer peut elle servir à la remise en état des routes qui concerne bien plus les motards que les voitures...? Merci

N° 952760 - Refus de mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

03/07/2023 23:10

Ceci est une énièmes aberration de notre gouvernement et confirme d'avantage l'écart qui se creuse entre leur politique et les besoins du peuple. Ceci n'est qu'un moyen supplémentaire de plus de taxer les gens. Quant est que l'on va taxer ces chères membres du gouvernement écolo compris quant ils prennent leur jet privé pour faire Lille Paris. Ou laisse tourner leur véhicule pour avoir la climatisation à l'intérieur lors de leur retour dans celui ci. Enfin pour en revenir au sujet du contrôle en lui même. N'importe quel motard Saint d'esprit et ultra attentif à la fiabilité et à la sécurité de son véhicule car il sait que si il chute c'est lui et son corps la carrosserie de son véhicule. Ce sont des véhicules de passionnés.

N° 952776 - Pourquoi ?

par :

03/07/2023 23:15

- Moto de moins en moins accessible financièrement.
- Fluidifie énormément le trafic (surtout parisien).
- Équipement motard OBLIGATOIRE.
- Baisse de 19% des accidents.

-0,5% des émissions de CO2 des transports.

Alors pourquoi ?

N° 952781 - spécificités des motocyclettes

par :

03/07/2023 23:16

j'espère que lors du CT il conviendra de ne pas considérer les motocyclettes de par leurs spécificités comme des véhicules modélisables et d'appréhender leur technologie de façon non duplicatives. Certaines motos, bien que n'étant pas bénéficiaires de carte grise dites de "collections" ne saurait supporter des démarrages dits "standards" le la part des opérateurs de centre de CT, ni des phases de fonctionnement prolongées pour des motos sans système de refroidissement liquide. Des phases d'accélération nous maîtrisées voire trop poussées sans une connaissance des spécificités des véhicules ne sauraient s'appliquer à la totalité des motos contrôlées, des ralentis non linéaires comme sur les voitures ne devraient pas être considérés comme des défauts, des procédures de démarrage pour certaines motos ne s'appréhendent pas en tournant une clé et en appuyant sur un bouton, les kicks, décompresseur, titillement des carbus ne sauraient être considérées comme des éléments pénalisant la conformité du véhicule.

Ne doutant pas de la compréhension du législateur qui n'a peut-être pas envisagé ces éventualités dans la préparation d'un futur contrôle technique.

N° 952783 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur: pas comme ça !

par :

03/07/2023 23:17

Bonjour,

Ce contrôle technique obligatoire est la pire façon de transposer la directive européenne. Les associations d'usagers ont pourtant oeuvré 10 ans durant avec les pouvoirs publics et gouvernements précédents pour parvenir à une forme à la fois beaucoup plus efficace, plus économique et moins contraignante. Il a suffi de 3 associations et du Conseil d'Etat pour anéantir ce long travail progressiste collectif. Nombre de nos voisins européens, du Nord en particulier, ont eux trouvé un compromis beaucoup plus satisfaisant (contrôle à la cession, contrôle inopiné, contrôle documentaire, ...).

Si un contrôle est nécessaire au plan environnemental, s'agissant d'émissions sonores, voire atmosphériques, il ne l'est pas en matière de sécurité. Il est établi de façon parfaitement indépendante que seuls 0.3 % des tués en 2RM le sont par suite d'une défaillance technique de leur véhicule (rapport MAIDS 2012), assurément beaucoup moins que pour l'état des routes (environ 100 fois moins). Certes la vitesse reste une cause importante mais téléphone et alcool ou stupéfiants sont quasi absents des causes d'accidents à 2 roues et le contrôle technique n'empêchera pas les excès de vitesse. Les moyens, financiers notamment, que vous envisagez de consacrer inutilement au contrôle technique obligatoire seraient bien mieux employés à maintenir les infrastructures en état, améliorer la formation et accroître la prévention des plus jeunes.

La France est passée de la 1ère place en 2012 à la 18ème en 2019 pour l'état de ses routes (Forum économique mondial). Tous les usagers français constatent la dégradation des routes et les motards, plus attentifs et sensibles, les premiers.

Consciente des dangers encourus, la population motarde est très attachée à l'état de son véhicule, à la différence des autres usagers de la route. Elle ne mérite pas ce contrôle technique stupide, forme courue de nivellement par le bas et en l'occurrence produit d'une méconnaissance du sujet et d'un empressément administratif délétère.

C'est vraiment la pire solution que vous proposez et puisqu'elle est mauvaise, elle sera mal perçue et vraisemblablement mal respectée, ne produisant d'autre effet que la satisfaction de quelques extrémistes parisiens et celle des actionnaires de grandes firmes comme la plus célèbre d'entre elles qui doit réaliser plus de profits en France que chez elle en Allemagne!

Je suis opposé à ce contrôle technique parfaitement inutile et coûteux. Un contrôle oui mais intelligent svp.

N° 952793 - contre le contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

03/07/2023 23:21

Les accidents liés à des problèmes techniques des motos est insignifiant pour justifier un contrôle technique. Comme la majorité des motards ma sécurité passe avant tout par une moto en très bon état, et ceci a un cout, ce contrôle ne fait que renchérir le cout.

Le seul contrôle valable est celui que l'on pourrait faire à la revente du véhicule.

Quand le CT a été mis en place pour les voitures, beaucoup d'accident était lié à l'état du véhicule, ce n'est pas le cas de la moto.

N° 952802 - Pas de corrélation entre état des 2RM et accidentologie

par :

03/07/2023 23:25

Les 2RM présentant des défaillances techniques responsables d'accidents, ne représentent même pas 1%.

Le CT n'est donc pas la solution au problème de sécurité routière tel qu'il est posé.

Le CT sert donc d'autres intérêts.

CQFD !!

N° 952805 - Aucune utilité pour un motard

par :

03/07/2023 23:26

Il faudrait déjà considérer que les caractéristiques des deux roues et leurs utilisateurs sont différents. Une personne disposant d'un permis A ou A2 est dans 99% du temps une personne responsable, qui a durement gagné son permis avec des épreuves théoriques et pratiques. La relation qu'un motard entretien avec sa moto n'a également rien à voir avec les autres usagers de route (y compris les scooters). Un motard fait très attention à l'état de son deux roues motorisé que cela soit sur les pneumatiques, les éclairages ou également sur le graissage et entretien divers et variés (pour beaucoup cela vire à la maniaquerie). Le contrôle technique ne va strictement rien amener, sauf pour certains scooters ou l'entretien laisse à désirer.

N° 952810 - Contrôle du dispositif de vitesse - Prise de risque

par :

03/07/2023 23:28

Bonjour,

Vous souhaitez mettre en place un contrôle du dispositif de vitesse, ce qui nécessite un passage au banc. Les passages au banc représente des risques non négligeables pour les 2RM, de part la nécessité de les attacher de manière spécifique, qui diffère suivant le modèle de moto. Aujourd'hui,

les passages aux banc se font par des spécialistes de la préparation moteur, avec des années d'expérience.

Il en découle un risque majeur pour le contrôleur et la machine, notamment du fait du manque cruel d'expérience de ceux-ci.

Le contrôle du compteur étant peut pertinent, dans le sens où les contrôles de vitesse eux ne dépendent pas du compteurs.

Donc on parle d'un test inutile et dangereux, il serait donc préférable de le supprimer.

N° 952813 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

03/07/2023 23:29

Instituer un contrôle technique moto alors que l'état du véhicule n'intervient que de façon infinitésimale dans les causes de l'accidentalité est une hérésie.

Hérésie intellectuelle puisque aucune réflexion préalable n'a été menée et financière (infrastructures à mettre en place, formations, prix pour le particulier).

Depuis 10 ans l'accidentalité des motards a baissé de 19 % alors que l'effectif a augmenté de 30 %.

Cherchez l'erreur dans cette démarche absurde !

Le coût de ce contrôle va également fragiliser économiquement une population de passionnés.

Si la vraie cible était de forcer les scooters à rouler correctement et ne plus nous assourdir avec leurs pots trafiqués, il fallait assumer et proposer une mesure spécifique à ces 2 roues qui pénalisent toute une population de motards.

Ne pas faire d'une problématique parisienne et des grands centres urbains une contrainte générale sur toute la France.

Je suis motard depuis plus de 40 ans et je ne supporte plus les scooters et ceux qui sont particulièrement bruyants.

Votre réglementation va s'adresser à deux mondes très différents : les jeunes propriétaires de scooters 50 cm<sup>3</sup> et les coursiers + ceux qui sont d'anciens automobilistes et qui roulent et consomment comme des automobilistes et les propriétaires de motos qui sont avant tout des passionnés qui entretiennent scrupuleusement leur moto.

Deux mondes avec des pratiques fondamentalement opposées.

Votre proposition est explosive, réalisée dans la précipitation (le CT de la voiture est pris comme modèle pour les motos !!! etc, etc.). Un vrai travail d'amateur bâclé.

C'est honteux.

N° 952817 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

03/07/2023 23:31

Instituer un contrôle technique moto alors que l'état du véhicule n'intervient que de façon infinitésimale dans les causes de l'accidentalité est une hérésie.

Hérésie intellectuelle puisque aucune réflexion préalable n'a été menée et financière (infrastructures à mettre en place, formations, prix pour le particulier).

Depuis 10 ans l'accidentalité des motards a baissé de 19 % alors que l'effectif a augmenté de 30 %.

Cherchez l'erreur dans cette démarche absurde !

Le coût de ce contrôle va également fragiliser économiquement une population de passionnés.

Si la vraie cible était de forcer les scooters à rouler correctement et ne plus nous assourdir avec leurs pots trafiqués, il fallait assumer et proposer une mesure spécifique à ces 2 roues qui pénalisent toute une population de motards.

Ne pas faire d'une problématique parisienne et des grands centres urbains une contrainte générale sur toute la France.

Je suis motard depuis plus de 40 ans et je ne supporte plus les scooters et ceux qui sont particulièrement bruyants.

Votre réglementation va s'adresser à deux mondes très différents : les jeunes propriétaires de scooters 50 cm<sup>3</sup> et les coursiers + ceux qui sont d'anciens automobilistes et qui roulent et consomment comme des automobilistes et les propriétaires de motos qui sont avant tout des passionnés qui entretiennent scrupuleusement leur moto.

Deux mondes avec des pratiques fondamentalement opposées.

Votre proposition est explosive, réalisée dans la précipitation (le CT de la voiture est pris comme modèle pour les motos !!! etc, etc.). Un vrai travail d'amateur bâclé.

C'est honteux.

N° 952822 - Contrôle Technique 2 roues

par :

03/07/2023 23:33

Bonjour,

je voudrais savoir pourquoi je n'aurais pas ma moto dans un état parfait pour pouvoir circuler sur des routes dans un état aussi pourries (désolé pour le thermes mais je vois pas plus sympa pour parlé de l'état de nos routes) depuis plus de 30 ans de conduites moto je n'ai eu qu'un accident et celui-ci du à une couche de gravillon horrible qui au bout de 3 semaines de dépôt n'était toujours pas balayer les voitures sont certainement la pour ça et vous voudriez me faire croire que ce contrôle changera l'état de nos routes ..... laissez moi rire.

N° 952823 - Non au Contrôle Technique pour deux roues

par :

03/07/2023 23:34

Bonjour,

Je m'oppose à ce contrôle technique car il fait l'objet d'intérêts purement économiques. Les difficultés sur la route liées aux 2 ou 3-roues sont principalement dues à un manque de formation (anciens scootéristes). L'approche adoptée lors de la formation des motards met l'accent sur la sécurité du véhicule et de son principal usager (soi-même et bien sûr de celle de ses passagers). Les usagers des deux-roues sont naturellement formés à attacher de l'importance à leur véhicule. Se concentrer sur le comportement routier des automobilistes impatientes ou inattentifs, voire celui des chauffeurs de poids lourds considérant leur véhicule comme un VL sont des préoccupations bien plus prioritaires.

A quand l'obligation de passer le permis de conduire ou de contrôler la capacité de conduire un véhicule ?

Merci pour votre prise en compte.

N° 952825 - Je ne comprends pas

par :

03/07/2023 23:34

Bonjour,

Je ne comprends pas le contrôle technique moto car son contenu n'est pas défini De plus, est-ce que les contrôleurs auront une formation spécifique ?

N° 952826 - Contrôle technique des deux roues

par :

03/07/2023 23:35

Bonjour je ne vois pas l'utilité de faire passer le contrôle technique au deux roues sachant que chaque motard est formé à contrôler son véhicule sur tout ce qui concerne les éléments de sécurité ils sont faciles à contrôler sans démontage comme les freins et les pneumatiques on a l'impression que cette mise en place du contrôle technique au deux roues fera les beaux jours des lobbies du contrôle technique il y a une incohérence à contrôler les deux roues alors que ils ne sont pas cause que de 0,3 % dans l'accidentologie dû à leur mauvaise état

N° 952827 - Pas de ct pour les motos

par :

03/07/2023 23:35

Ce projet est inutile. Les motards entretiennent leur moto, s'agissant bien plus d'un moyen de transport, mais tout simplement d'une passion, et d'un loisir, pour lesquels ils maintiennent leurs machines en excellente état.

Le contrôle technique n'aura aucun impact sur le taux d'accidentologie, seulement sur une nouvelle taxe déguisée, et la mise à la casse de millions de motos, car très peu ne pourront passer le ct haut la main. Le ct moto est une aberration, et fera qu'un grand nombre de motard attachés à leur moto conduiront leur moto dans l'illégalité car leur moto ne passera pas le ct pour motif futile tel que clignotant pas assez visible, feu stop trop petit, cartouche d'échappement non d'origine etc ... signé d'un motard passionné et qui respecte les lois jusqu'à ce jour, ou le CT n'est pas en vigueur.

N° 952838 - Le contrôle technique des deux roues motorisé est inutile et difficile à mettre en plac

par :

03/07/2023 23:42

Le contrôle technique des deux roues motorisé est inutile et difficile à mettre en place pour les raisons suivantes:

- Seulement 0,03% des accidents de 2 motos sont causés par la mauvaise état des machines. Donc le contrôle technique n'aura qu'un effet négligeable sur la sécurité routière.
- En moyenne le motard français parcourt 2700km par an donc l'effet du contrôle technique sur de potentielles motos polluantes sera négligeable au niveau écologique. Pour exemple la pollution par le transport maritime français est bien plus importante. Même si la cause écologique est très importante pour moi les moyens utilisés à la mise en place pour le contrôle technique peuvent être écologiquement plus efficaces si ils sont mis sur la rénovation des logements.
- Le décret ne prévoit pas de contrôle spécifique pour les véhicules de collection comme c'est le cas pour les voitures.
- Certaines motos ne sont pas équipées de démarreur électrique et leur démarrage nécessite une réelle habitude spécifique à chaque modèle donc comment fera le contrôleur technique pour démarrer la moto? Il ne peut pas demander l'aide du propriétaire car celui-ci n'a pas le droit d'accéder à la zone de contrôle.
- Dans le décret il y a un contrôle de la boîte à batterie de prévu. Ce contrôle est irréalisable sur la majorité des motos sans démonter des éléments de carrosserie. Quel sera la responsabilité de contrôle en cas cassé au démontage et quel sera l'impact sur le coût du contrôle technique. Pour exemple sur une de mes motos il faut démonter le réservoir pour y avoir accès et donc il faut débrancher des conduites d'essence. Sur une autre il me faut environ 1h30 pour démonter les carénages pour avoir accès à la batterie. Le contrôleur technique ne peut pas connaître la procédure de démontage de chaque moto du marché.

- Le métier de contrôleur technique est en tension déjà pour l'automobile. Le contrôle technique moto ne fera qu'aggraver la situation. Si le contrôleur a l'obligation d'être titulaire d'un permis A la situation sera encore plus grave et si il en ai exonéré c'est sa sécurité qui ai en jeu. Pour rappel le permis moto est bien plus difficile que le permis voiture justement pour la sécurité des motards et des autre usagers de la route.

- Si le nombre de contrôleur n'est pas suffisant et à première vue il le sera comment peut-on prévoir une date de début du contrôle technique dès le premier trimestre 2024. Et qu'elle seront les conséquences pour les motards qui n'auront réussi à faire contrôler leur moto à temps.

- La pénurie de contrôle pose également la question du maillage du territoire en centres de contrôle adaptés au 2 roues. Dans les zones rurales les motards et je pense principalement aux 50 cm3 seront obligés de trouver un centre à 50, 60km de chez eux. Ils feront un trajet bien plus grand que ce qu'ils font habituellement.

En conclusion un motard est conscient qu'en montant sur sa moto il prend un risque pour sa vie donc laissez aux motards la responsabilité du bon état de leurs motos ( ils le font déjà) et à l'état et aux collectivités locales la responsabilité du bon état des routes. Le mauvais état des routes ou des infrastructures sont en cause dans presque 30% des accidents de 2 roues motorisés.

Merci pour votre attention.

N° 952840 - Incompréhension totale du CT pour les 2 roues > 50cc

par :

03/07/2023 23:43

Je suis né en 1959 et pratique le pilotage des motos depuis l'âge de 16 ans sans discontinuité, comme quasiment tout les pratiquants, ce mode de déplacement est un achat passion et vient en complément d'un véhicule 4 roues. J'ai parcouru plus de 200000kms sur ces motos aussi fascinantes que dangereuses, ce qui m'a fait comprendre que leur pratique est conditionnée à une vérification permanente des organes de sécurité sous peine d'y perdre la vie instantanément.

En effet, tout pratiquant de moto se rend rapidement compte qu'il doit avoir des pneus, des freins, des feux de signalisation en bon état, pour circuler en confiance sur les réseaux routiers conçus d'abord pour les 4 roues. On décuple également de vigilance du fait de sa vulnérabilité par rapport aux autres usagers inconscients de la différence de comportement par rapport à leurs automobiles et ce par tous les temps.

Je possède une BMW 1200, un scooter de 350 cc pour mes déplacements urbains, 2 motos de collection de 350 cc et une voiture pour circuler à plusieurs et par mauvais temps. A vous de chiffrer le coût des CT à venir...

Les nuisances sonores des 2 roues et leur mauvais entretien est à mon avis à chercher chez les cylindrées de moins de 125cc, le jeune âge, le moyen de locomotion par défaut et le faible pouvoir d'achat de leurs pilotes en sont les raisons.

Pour conclure, je suis vraiment désolé qu'une poignée de personnes regroupée en 3 associations ai pu se faire entendre et imposer ce CT à des milliers de personnes qui désengorgent les villes et polluent bien moins que les autres usagers.

Cordialement,

N° 952842 - Refus du contrôle technique

par :

03/07/2023 23:44

Je trouve inadmissible ce CT. Ma moto passe à minima 2 fois par an chez mon concessionnaire. Et je pense que mon concessionnaire est nettement plus qualifié qu'un vulgaire contrôle technique qui n'a aucun savoir faire en matière de moto. C'est vraiment desolant

N° 952843 - contrôle technique des 2 ou 3 roues et quadricycles motorisés.

par :

03/07/2023 23:44

Je suis totalement contre le contrôle technique des 2 ou 3 roues et quadricycles motorisés. En effet une défaillance de contrôle quotidien de notre part sur nos véhicules et c'est le risque d'accident. Nous ne sommes pas inconscients ni candidats aux suicides pour nous mettre au guidons de nos motos sans en avoir fait le tour auparavant. Le but pour un motard est de vivre sa passion sur sa moto et non dans un fauteuil roulant ou pire encore de se retrouver au cimetière par manque d'entretien de son véhicule. Le laisser aller, n'a pas sa place en moto. Il est synonyme de risque pour notre propre vie et celle des autres.

Les accidents de motos dû au mauvais état de celle-ci est tellement faible qu'il n'y a pas lieu de nous emmerder avec des contrôles techniques qui ne servent à rien sinon qu'à enrichir ceux-là même qui veulent les voir instaurer... à savoir [réseau de contrôle technique] et consorts.

Au lieu de cela, il faudrait plutôt renforcer les contrôles des chaussées dégradées, mal entretenues voir complètement détruites et qui ne sont pas, voir jamais réparées.

Des glissières dites de sécurité qui ne sont rien d'autres que des guillotines ( la peine de mort n'est pas abolie pour tout le monde) qui quand elles ne coupent pas des têtes amputent des membres et détruisent de toute façon des vies .

Pourquoi rien en ce qui concerne les "Guillotines" n'a été fait et sont laissées en place juste pour faire des économies? Elles ne sont pas doublées de partout sur le territoire ni même modifiées de façon à être véritablement sécurisantes pour tous les usagers de la routes d'ailleurs.

Parlons également des bouches d'égouts, des joints de ponts et ou de raccordements chaussées, des signalisations peintes sur les revêtements bitumeux qui sont un véritable dangers lors qu'elles sont humides voir quand il pleut ou qu'il gèle ( et oui, il y a des motards qui roulent même en hiver, j'en fait parti) ou en été par de fortes chaleurs voir des canicules, les revêtements ne sont plus sécurisant... et pourtant il existe des enrobés fort résistants, des peintures avec adjonction d'antidérapants.

Une autre aberration sur les routes ou l'on coule juste un goudron liquide pour soit disant colmater les fissures mais qui est ô combien casse gueule ( cautère sur une jambe de bois, dirai ma grand-mère si elle était encore en vie) tout comme le sont les gravillons sur nos chaussées même en ville. Pas cher les gravillons pour les communes mais que nous payons très ... trop cher par suite de dérapages dû à ces petits cailloux qui se retrouvent sous nos pneus et réduisent à zéro l'adhérence de ceux-ci sur le macadam. Les petites routes de nos campagnes ou de montagnes sont sympas quand on est pas dans l'ambulance des pompiers ou l'hélicoptère du SAMU. Déjà sur 4 roues il est souvent difficile de ne pas risquer dérapage un peu mais en 2 ou 3 roues... à moins que ce soit volontaire pour casser du motard tant il est vrai que ces fous de blousons noirs sont une nuisance pour tout le monde et ne mérite rien d'autre que se retrouver au sol...

Je ne parle pas non plus du manque de nettoyage des routes quand les tracteurs sortent de leurs champs et que la boue n'est pas enlevée etc...

Un autre soucis de taille celui-ci, c'est ces fameux coussins berlinois qu'ils soient en matériaux hyper glissant en temps normal mais pire que tout en cas d'humidité et même en bétons, mais tout les autres ralentisseurs aussi d'ailleurs. A quand la prise de conscience des pouvoirs publics qui ne savent pas prendre de bonnes décisions sans les idées saugrenues et/ou le consentements des cabinets conseils ( trusts et autres grandes entreprises ) qui ont pignons sur rues voir pignons dans les cabinets ministériels pour faire validées des lois qui favorisent le développement économiques des actionnaires des dites sociétés qui nous pompes notre argent avec des radars toujours plus perfectionner par exemple ( bonjour les conflits d'intérêts ) ...



Pourquoi ne voit-on jamais fleurir sur tout les véhicules motorisés ( quelque soit les gammes) des systèmes de sécurités intelligents et actifs alors même que l'on retrouve sur les véhicules de hautes gammes voir de luxes toutes les dernières technologies en matière de sécurité et de prévention à la conduite assistée etc... pourquoi n'oblige-t-on pas les constructeurs de véhicules de toutes marques de mettre en place tout ces systèmes ? Il y a une sécurité à plusieurs vitesses ... mieux vaut être riche dans une voiture haute gamme que pauvre dans un véhicule de conception nettement inférieur et qui laissera moins de chance aux propriétaires de cette dernière de s'en sortir en cas de choc.

Pour nous en moto c'est bien pire. Les tarifs prohibitifs des équipements de sécurités ne nous permettent pas de mettre plus de chance de notre côté quand au risque d'accident. Ce n'est pas les mutuelles de motard ou groupes d'assurances qui commencent à pratiquer des aménagements et autres aides financières qui vont faire bouger les choses plus rapidement.

Il y a tellement plus de choses à revoir et toutes aussi importantes sinon plus que le contrôle technique des 2 ou 3 roues et quadricycles motorisés mais il est évident là, que les consortiums financiers dont font partis ces fameux [réseau de contrôle technique] et consortis ne veulent surtout pas voir échapper un gâteau gigantesque de leurs mains.

Ces pauvres petits actionnaires qui pleurent parce qu'ils ne gagnent pas encore assez d'argent et crient au scandale ( à travers les associations écolo, sécurité etc... d' utilité publique à qui ils donnent des subventions... oups y a conflit d'intérêts mais faut pas le dire, chuuutttee) parce qu'on veut les empêcher de mettre en place leur plan machiavélique pour gagner toujours plus d'argent sur notre dos des motards.

Il y a tant à dire que cela prendra des jours voir des semaines ou plus pour exprimer et surtout expliquer avec force et détails le pourquoi de notre opposition à nous motards et motardes au contrôle technique des 2 ou 3 et 4 roues motorisées.

N° 952844 - CT Moto

par :

03/07/2023 23:44

En moto, il n'y a pas de carrosserie pour se protéger en cas d'accident. Ce n'est bien évidemment pas le cas en voiture et c'est pour cette raison qui n'y a pas (ou pratiquement pas) d'épave moto sur la route. Il suffit de regarder pour s'en rendre compte. Les motos sont généralement très bien entretenues.

Concernant le bruit, vous n'êtes pas sans savoir qu'un pot d'échappement se change très facilement sur une moto (pièce très accessible et peu lourde). Donc ce n'est pas la peine de croire que le CT moto y changera quelque chose.

N° 952845 - Contrôle du dispositif de vitesse inutile et dangereux

par :

03/07/2023 23:44

Bonjour,

Vous souhaitez mettre en place un contrôle du dispositif de vitesse, ce qui nécessite un passage au banc. Les passages au banc représentent des risques non négligeables pour les 2RM, de part la

nécessité de les attacher de manière spécifique, qui diffère suivant le modèle de moto. Aujourd'hui, les passages aux banc se font par des spécialistes de la préparation moteur, avec des années d'expérience.

Il en découle un risque majeur pour le contrôleur et la machine, notamment du fait du manque cruel d'expérience de ceux-ci.

Le contrôle du compteur étant peut pertinent, dans le sens où les contrôles de vitesse eux ne dépendent pas des compteurs.

Donc on parle d'un test inutile et dangereux, il serait donc préférable de le supprimer.

N° 952856 - Projet de loi sans utilité pour la sécurité

par :

03/07/2023 23:48

Ce qui est le plus accidentogène en moto reste le comportement routier et non l'état du véhicule car il faut être suicidaire pour rouler avec un 2 roues non réviser et non entretenu pour être en très bon état de fonctionnement .

Par contre, l'état de la chaussée est accidentogène (gravillonnage rendant les routes glissantes et donc dangereuses), marquage au sol glissant par temps de pluie, ralentisseurs trop haut et/ou nids de poules, mais encore huile ou gazoil déversés sur la chaussée (souvent sur les rond-points) par les autres véhicules étant passés au contrôle technique.

Enfin le comportement routier des autres utilisateurs de la voie publique auxquels nous devons sans arrêt faire attention doublement pour éviter le fameux " désolé je ne vous avais pas vu". Pour finir une minorité de motards adorateurs de vitesse excessive.

Ce projet de loi semble donc inutile pour la sécurité des motards en général d'autant plus que les accidents mortels ont diminués semble-t-il de 19% sur les 10 dernières années.

N° 952857 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

03/07/2023 23:49

La mise en place de cette mesure de contrôle pourrait à la rigueur être justifiée à l'occasion de la vente d'un véhicule à 2 ou 3 roues.

Les motivations de sécurité souvent mises en avant ne sont que des prétextes à exercer, moyennant finances, de nouveaux contrôles au détriment de citoyens déresponsabilisés.

Un moyen de plus pour alimenter les caisses de ... ? Ce qui est obligatoire devrait être gratuit !

Les données statistiques qui ont servi de base à l'instauration de ces contrôles ont été et sont encore contestées. Cela décrédibilise l'ensemble de l'opération, en favorisant le développement d'un sentiment de méfiance dont nous pourrions faire l'économie.

Cerise sur le gâteau : les dispositions relatives à la vignette au moment où l'on dématérialise à tours de bras ! Stigmatisation superflue.

L'état des routes fait-il l'objet des mêmes attentions ? Il est permis d'en douter pour les utilisateurs de 2 roues.

N° 952859 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE

par :

03/07/2023 23:50

les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes), le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, l'accessibilité à un centre de contrôle technique « 2 roues » dans certaines régions pose

problème (surtout en cyclo !), le fait que j'effectues déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis, ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT, la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, et je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un CT.

N° 952861 - Controle technique moto

par :

03/07/2023 23:51

Je pense que le CT Moto ne résoudra rien et n'éliminera pas les 2 roues en mauvais état.

Les motos à éliminer du réseau (bruyantes, trafiquées, ..) passeront au CT avec les éléments de série car le propriétaire aura remis ces pièces sur sa moto avant de passer le CT. Je suis contre un CT car il faut être motard pour définir ce qui doit être contrôlé et un motard ne part pas de chez lui si sa machine n'est pas en état donc le CT doit se limiter au contrôle d'éléments qui pourraient être gênant pour les autres comme l'éclairage, et surtout le bruit. Mais le contrôleur devrait pouvoir apposer une sorte de fils de plombage sur le pot d'échappement pour faciliter le contrôle des forces de l'ordre. Je crois que c'est la principale source de problème entre les opposés aux motos et les motards: le bruit.

Une moto est difficile à manier. Un contrôleur ne devrait pas manipuler la moto d'un client, il y a trop de risque d'accident et d'abimer la moto. Chaque modèle de motos à sa spécificité et ce n'est pas comme une auto où un contrôleur est bien assis DANS la voiture. Là, en moto, le contrôleur devra manœuvrer chaque moto mais s'il fait 1,50m ou 1,90m, c'est pas la même chose, si c'est un scooter ou une Harley, ce n'est pas la même chose.

Alors pour faire un CT qui se limitera à quelques points, il faut un contrôle à un prix très réduit.

Inacceptable de le mettre au même tarif que les voitures, je propose 20€. D'autant plus qu'avec ce CT, vous ajoutez des véhicules non contrôlés volontairement puisque certains véhicules ne sont plus du tout homologués car tellement modifiés (scooter dans les banlieues) donc les propriétaires ne vont pas s'embêter avec le CT. Et il y aura encore plus de véhicules en infraction.

Dernier point: quand je pars pour quelques jours en moto, je consomme (Hôtel, restaurants,...), si le CT dissuade des motards alors le tourisme s'en fera ressentir.

cordialement

N° 952865 - CT MOTO ABBERANT

par :

03/07/2023 23:52

Bonjour , comment voyez vous un contrôleur qui n'a pas son permis moto, manipuler ou déplacer un deux roues qui peut atteindre 450 kilos , exemple une Harley Davidson Electra glide ? .....moto assez courante de nos jours.

Idem pour les maxi trails qui ont souvent une hauteur de selle qui dépasse 900 mm.

Si le contrôle est uniquement visuel et de sécurité , il fait doublette avec celui du conducteur qui en passant son permis a appris à contrôler son véhicule .

Dernière anomalie, combien de motos impliquées dans des accidents , le sont à cause d'un mauvais état ? Combien le sont à cause de l'état des routes et infrastructures ?

N° 952871 - Merci de ne pas me prendre pour un imbécile

par :

03/07/2023 23:55

Bonjour, je suis propriétaire de 4 motos : 2 de collections, une pour tous les jours ( neuve) et une de piste exclusivement. Je vis ma passion et mon amour pour le deux roues depuis plus de 30 ans. Non seulement j'entretiens mais je fais aussi entretenir mes motos ( je roule au quotidien sur une moto

neuve de moins d'un an !) mais en plus je sais parfaitement ce que je dois regarder pour que celles-ci soit conforme et réglementaire. Un contrôle technique serait une pure perte de temps, d'argent et un signal fort d'infantilisation inutile. Merci de ne pas me prendre pour un imbécile et me considérer comme un citoyen et un moitard responsable. A bon entendeur.

ps: et quid du controle technique pour les motos de collection ou réserver à la piste ?! un peu de sérieux svp ! halte au racket.

N° 952875 - Alternative utile au contrôle technique des 2 roues

par :

03/07/2023 23:57

Plutôt qu'un contrôle technique qui coûtera 50€ et ne fera qu'un constat, pourquoi ne pas rendre obligatoire un entretien chez un professionnel au moins une fois tous les 2 ou 3 ans qui lui fera un constat, les réparations éventuelles, d'où un 2 roues en bon état !

N° 952876 - halte au racket !

par :

03/07/2023 23:58

Stop au vol, au temps perdu, au dénigrement et à l'infantilisation incessante ! je roule à moto pour éviter les embouteillages et pour me promener le week end ! Je ne suis pas un hors la loi ni un kéké qui fait du bruit avec un moto trafiquée !

N° 952880 - ct moto tricycle, quadri...

par :

03/07/2023 23:59

Je suis contre toutes forme de CT monnayable, la sécurité devrait être gratuite pour tous.

Il y a un souci avec ça toujours de la répression avec a la clé un prix a payer.

De plus avec les ados il sera a mon avis difficile de se déplacer a plus de 30 kms aller puis retour pour encore payer, une journée a 100€ donc.

cela risque d'être compliqué pour beaucoup.

Sans compter sur les deux roues d'époque qui sont des mécaniques a ne pas mettre dans n'importe quelles mains dont les propriétaire s'occupe de manière intensive.

Les deux roues sont des véhicules d'une certaine dangerosité de base, donc ont ne s'amuse pas possédé des machines défectueuses ce n'est pas le but de tous motard qui se respecte.

La prudence et de mise !

N° 952881 - Le lobby des écolos

par :

04/07/2023 00:00

Une honte et du vol pur et simple que ce contrôle technique ! Les motards sont pas des voyous décervelés et n'ont pas besoin qu'un lobby d'écolo qui a troqué la chemise brune pour la chemise verte vienne lui faire la leçon !

N° 952882 - Alternative utile au contrôle technique des 2 roues

par :

04/07/2023 00:01

Plutôt qu'un contrôle technique qui coûtera 50€ et ne fera qu'un constat, pourquoi ne pas rendre obligatoire un entretien chez un professionnel au moins une fois tous les 2 ou 3 ans qui lui fera un constat, les réparations éventuelles, d'où un 2 roues en bon état !

N° 952893 - Ct Moto

par :

04/07/2023 00:08

Bonjour, je trouve que cette mesure peut être bénéfique si le contrôle porte sur les éléments élémentaires de sécurité de la moto dans sa conception et son homologation d'origine (en rapport à son année de fabrication).

Merci

Motard depuis 30 Ans

N° 952901 - Permis de conduire adapté conformément aux codes de la route

par :

04/07/2023 00:14

Je suis pas contre un contrôle technique moto lors d'une vente de véhicule au contraire. Cela dit j'espère que les contrôleurs dans ces centres agréés auront le permis de conduire adapté conformément au code de la route.

N° 952903 - Permis de conduire adapté

par :

04/07/2023 00:15

Je suis pas contre un contrôle technique moto lors d'une vente de véhicule au contraire. Cela dit j'espère que les contrôleurs dans ces centres agréés auront le permis de conduire adapté conformément au code de la route.

N° 952904 - Permis de conduire adapté

par :

04/07/2023 00:17

Je suis pas contre un contrôle technique moto lors d'une vente de véhicule au contraire. Cela dit j'espère que les contrôleurs dans ces centres agréés auront le permis de conduire adapté conformément au code de la route.

N° 952905 - inutilité du contrôle technique 2 roue.

par :

04/07/2023 00:17

Tout professionnel de 2 roue motorisé, doit avoir le pouvoir de juger bon un véhicules à 2 roue. Il a va de sa responsabilité et conscience professionnelle. Dans l'éventualité ou un véhicule passe dans les mains d'un garagiste professionnel au moins une fois tout les 2 ans. Un véhicule devrait obtenir un certificat de contrôle valide. Merci de ne pas confondre taxe et sécurité ou encore bienveillance écologique.

N° 952907 - inutilité du contrôle technique 2 roue.

par :

04/07/2023 00:18

Tout professionnel de 2 roue motorisé, doit avoir le pouvoir de juger bon un véhicules à 2 roue. Il a va de sa responsabilité et conscience professionnelle. Dans l'éventualité ou un véhicule passe dans les mains d'un garagiste professionnel au moins une fois tout les 2 ans. Un véhicule devrait obtenir un certificat de contrôle valide. Merci de ne pas confondre taxe et sécurité ou encore bienveillance écologique.

N° 952908 - Contrôle technique pour les deux roues.

par :

04/07/2023 00:18

Pourquoi instaurer un contrôle technique pour les motos, alors que le taux d'accident dû à un défaut d'entretien sur un deux roues est pratiquement nulle ?

Il serait plus judicieux de revoir la maintenance de nos routes qui deviennent de plus en plus dangereuses à la ville comme à la campagne.

N° 952913 - Vers un contrôle technique inopérant

par :

04/07/2023 00:22

Inopérant car détourné de son objet initial qui serait la lutte contre les nuisances sonores, lesquelles peuvent dans tous les cas être constatées par les forces de l'ordre. Car si nuisance il y a elle n'est pas d'ordre technique pour la majorité des 2RM de plus de 125 cm3.

C'est un fait établi donc le recours d'associations pour le moins "anti 2RM" ne tient pas.

Chacun sait que la seule protection du motard est son équipement et l'état de sa moto, que lors d'une vente le carnet d'entretien et les factures sont plus parlantes qu'un CT, qu'il est plus difficile de dissimuler un vice caché sur ce type de machine qui parcourent en moyenne 3000 kilomètres par années car pour la plupart un véhicule de loisir.

Si le projet de CT a été élargit aux moins de 125 et voiturettes c'est que le créneau est celui des jeunes souvent peu attentifs et surtout le plus accidentogène quand la part des accident des motos baisse malgré un accroissement du nombre d'usagers.

Que les principales causes d'accidents sont vitesse, alcool et drogues quel que soit le type de véhicule.

Une autre question politique cette fois, la France est-elle encore un pays souverain? Ou la république et ses institutions se diluent-elles dans l'Europe?

Question pécuniaire : 50 euros pour un seul contrôle visuel qui prendra au bas mot 20 minutes, cela fait cher de l'heure travaillée et totalement injustifié.

Je le comprendrais si le CT était rendu obligatoire que pour une cession de véhicule et seulement dans ce cas pour la sérénité de l'acheteur.

N° 952915 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 00:24

Bonjour,

L'état des routes est bien plus accidentogène que l'état des motos.

Mais une vision partisane du conseil d'état en a décidé autrement.

Je vois le contrôle technique comme une réussite des lobbies dans les institutions de l'europe.

C'est triste mais on a les politiciens que l'on mérite.

Cordialement.

N° 952917 - CT moto

par :

04/07/2023 00:25

Inutile, allez voir l'état de la route à Villeneuve saint Georges. C'est ça qui va nous tuer

N° 952919 - Ct moto

par :

04/07/2023 00:25

Sachant que ma moto ne roule que kilomètres par an , et comme beaucoup de moto de grosse cylindrée, je vois pas l'intérêt de contrôle périodique obligatoire !

De plus lors de l'examen du permis de conduire nous avons des interrogations sur les vérifications techniques des organes de sécurité du véhicule. Ce qui n'était pas le cas du permis b .

N° 952924 - INUTILITE DU CT MOTO

par :

04/07/2023 00:29

Ce contrôle technique n'a pas de raison d'être puisque les accidents dus à des défaillances techniques des motos sont inférieurs à 0.5%.

La moto doit rester une alternative abordable à la voiture, il ne faut pas la bombarder de coûts inutiles.

Mais même une moto en parfait état ne peut pas lutter contre une route en mauvais état ou une route dont les aménagements sont mortels pour les motards.

Instaurons plutôt le contrôle technique des routes avec obligation de réparation.

N° 952933 - Taxe

par :

04/07/2023 00:41

Quelques chiffres :

30% des accidents dus à l'état des routes

0,3% des accidents dus à l'état de la moto

Comment vont faire les propriétaires de motos tout terrains homologués pour la route comme les motos de rallye, d'enduros, ou de trials qui n'ont pas de clignotants, ou klaxon en sortie de concession ?

N° 952936 - Pas besoin d'être obligé pour être en sécurité

par :

04/07/2023 00:43

Quel(le)s mortard(e)s oseraient prendre le risque de prendre la route sur un cerceuil roulant ? Aucun !

Nous n'avons pas besoin d'être contraint pour vérifier le bon état de fonctionnement de notre moto...

L'état des routes est bien plus alarmant et... dangereux. Réparations à la va vite, nids de poules comblés pour la forme....

À quand un contrôle technique pour l'état des chaussées ?

N° 952939 - Contestation

par :

04/07/2023 00:47

Contre le contrôle technique des motos tant que les scouts et les mobilettes ne le seront pas..je n'ai aucunes motos trafiquées..elles sont de plus révisées en concession..

N° 952944 - Comment faire ?

par :

04/07/2023 00:59

Comment un contrôleur pourras s'occuper de ma moto s'il n'a pas le permis de conduire moto ? il faudra que nous aillons accès à son permis de conduite moto, avant de lui donner notre véhicule.

Il faudra un contrôleur très aguerri au maniement des 2 roues, il y a tant de différence entre tous les types, du 50CC a la plus grosse, de la tout terrain à la routière, de la boite et embrayage manuel à l'automatique, des motos très spécifiques comme les anciennes Harley Davidson, shovel ou autre, au gros mono japonais, aux ultra sportives ect..

S'il fait tomber le cycle, qui va payer ? (une moto n'a que 2 roues, elle est très lourde, et souvent haute).

il faudra faire un inventaire très détaillé de la moto, avec le contrôleur, avant sa prise en charge.

Comment le contrôleur va-t-il pouvoir démarrer les motos anciennes, a carburateur, dépourvu de démarreur électrique ? Kick sur gros mono cylindre par exemple

Test de freinage : Sur banc à rouleaux ? Quid des motos à 3 roues, les trikes ?

Quid des normes de pollution et de sonorité des anciennes motos qui ne sont absolument pas au normes actuelles ? (moto d'origine bien sur)

N° 952945 - Encore une taxe....

par :

04/07/2023 00:59

Pour moi inutile. Je connais l'état de ma moto, pas besoin de contrôles. Les contrôles prévus au CT, sont quasi les mêmes qu'un motard fait avant de rouler, ceux la même qu'on apprend déjà au permis A. C'est plus facilement vérifiable que sur une voiture. A par faire la chasse au pot mais ça se change en 30 min chez soit... Pour moi il serait juste utile pour la revente, plus rassurant pour un débutant pas trop informé et peut être avoir des recours en cas de soucis. Et faut rappeler que le taux d'accident a moto a cause de son état est de 0.3%...



N° 952953 - Contrôle moto

par :

04/07/2023 01:17

Complètement inutile, juste un prétexte supplémentaire pour soutirer de l'argent aux gens. Les motards entretiennent parfaitement leurs motos ne serait-ce que pour leur sécurité ! Si on doit payer quelqu'un juste pour qu'il regarde les freins et les clignotants c'est ridicule. Est ce que les contrôleurs seront équipés de machines spécifiques pour les motos ? Sont ils prêts ? Formés ? Non, alors ils peuvent bien nous attendre pour qu'on leurs donne 50€ !

N° 952963 - Opposition au contrôle technique des deux et trois roues motorisées

par :

04/07/2023 01:45

Madame, Monsieur,

Je suis défavorable à la mise en place d'un contrôle technique pour véhicules motorisés à deux roues. En effet, l'ensemble des éléments mécaniques constituant par assemblage un deux roue motorisé sont visibles par le conducteur du véhicule. Ces éléments assemblés permettent dans tous les cas le bon fonctionnement du véhicule et même si parfois cela constitue un ensemble rudimentaire, le véhicule est propice à rouler sur la voie publique. Le cas échéant, toutes personnes en possession de son permis A, a à minima développé des compétences sur l'analyse de risque pour lui-même et les autres. Ainsi, si son propre véhicule n'est pas apte à circuler sur la voie publique il est conscient des risques auxquels il est exposé et procédera de manière autonome sur son véhicule aux réparations et/ou corrections majeures et indispensables pour sa propre sécurité et celles des autres.

L'ensemble de ces points de contrôles a été dans mon cas de figure une épreuve au moment du passage de mon permis A. Depuis 15 ans, toutes défaillances mécaniques survenant sur mes véhicules ont été corrigées avant de prendre la voie publique.

Ce contrôle technique pour véhicules motorisés à deux roues est une atteinte à la liberté. Le projet est très obscur, les textes adressés aux Conseil d'Etat ne sont pas publiés. Il y a un grand manque de transparence pour un pays démocratique. J'ai le sentiment d'être victime d'un vol en bande organisée. Les motifs pour la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ne sont pas robustes et surtout injustifiés.

Ce projet n'a pas de cohérence et ne nécessite pas d'investissement. De nombreux autres projets nécessitent des vrais investissements pour un bénéfice sur du long terme et le bien de tous.

Ce projet de contrôle technique brise une passion et donc des passionné(e)s.

Je pense aux seniors qui restaurent par exemple des anciens véhicules qui constituent un patrimoine historique et culturel, a qui, via ce projet, il sera imposé de passer un véhicule datant de 1920.

Véritable incohérence.

Ce projet contribue à la destruction des libertés de chacun, via la rupture d'une niche dans laquelle beaucoup de conducteur de deux roues se réfugient pour leur bien être psychologique. Une sorte de soupape émotionnel, via laquelle quelques tours de roues permettent aux usagers de se sentir libre dans nos magnifiques paysages français.

Je partage ici une inquiétude tournant autour du mot équilibre. Un deux roue motorisé est un véhicule qui durant son fonctionnement tient en équilibre. Seul le propriétaire d'un deux roues motorisés est apte à déterminer si son véhicule est en capacité de prendre la route et d'évaluer si cela constitue un risque. La simulation de circulation pour un deux roues sur un banc ne sera pas représentatif des véritables parcours réalisés.

Je suis également opposé à laisser un individu à manipuler mes véhicules au contrôle technique au vu des risques de chute et donc de dégât pouvant être occasionné.

Je suis opposé au contrôle technique pour véhicules motorisés à deux roues par rapport aux nombres de kilomètres parcourue chaque année. Moins de 1500Km / an dans des conditions météo généralement très favorable à la pratique du deux-roues motorisé.

C'est une atteinte également au budget des ménages. Il y a un risque que les processeurs de véhicules favorisent les réparations de leurs voitures ou de leurs deux roues motorisées. C'est ici un indicateur très défavorable pour le projet de la mise en place du contrôle technique pour deux-roues motorisés car cela apporte un handicap financier supplémentaires aux ménages et par effet de bord, ceci augmente le risque d'avoir un véhicule sur deux d'avantages défailants que la moyenne actuelle.

Ce projet est incohérent sur le plan économique pour les seniors autonomes se déplaçant dans une voiture sans permis. Faible retraite, non indexée à l'inflation, ce projet ajoute une charge supplémentaire pouvant être très onéreuse pour des risques injustifiés, faibles avec une fréquence quasi-nul.

Je propose de favoriser la mise en place de projets permettant de mieux équiper les usagers des deux roues motorisées pour leurs sécurités. Exemple : TVA à 5,5% pour les équipements de protection et de sécurité routière.

Proposez des stages de perfectionnement sur la sécurité routière avec des professionnels.

Notamment grâce aux brigades motocyclistes. C'est grâce à des « youtubeurs » en collaboration avec nos forces de l'ordres que j'ai appris comment être plus en sécurité sur la route. Notre gouvernement devrait être leader sur ce type de projet et accompagner les motards aux lieux de les réprimander.

Je propose de favoriser les liens avec les forces de l'ordre sur l'usage des deux roues motorisés. Sera ainsi instauré la communication, le respect, le partage mais aussi parfois l'obligation de réprimander si les forces de l'ordre constate un excès.

Vu de l'extérieur ce projet de contrôle technique est potentiellement applicable à une très faible minorité mais probablement pas à la majorité des usagers. Et c'est pourquoi, j'ai le sentiment d'être également victime de discrimination face aux mesures abusives et disproportionnées, employées pour la mise en place de ce contrôle technique pour véhicules motorisés à deux roues.

Sur le plan environnemental, je suis convaincue que les deux roues motorisées contribuent à réduire les émissions de Co2 et des particules fines par rapport à leur masse mais aussi grâce à leur faible encombrement. L'usage des véhicules à deux roues thermiques restes une alternative intéressante pour ceux qui le veulent et le peuvent à désengorger les grands axes routiers qui conduisent au centre-ville.

Enfin, je donne un avis défavorable à ces projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Je l'estime irrecevables aux vu des nombreuses oppositions, des manifestations en défaveur de ce projet, des avis, des publications, des discussions entre individus, de la conjoncture et des risques créées par effet de bord.

Pour faire valoir ce que de droit

Bien à vous,

N° 952967 - Contre le contrôle technique moto  
par :

04/07/2023 01:52

Bonjour Mr,Mme.

En vue de l'état des moto en France qui sont en très bon état et du souci des propriétaires du bon fonctionnement celle-ci, pour leur sécurité. Le budget du contrôle empute l'investissement de l'équipement de sécurité du motard. (Il aurait été préférable de rendre obligatoire le gilet airbag.)

Le renouvellement de son casque des gants des chaussures du blouson. l'état des routes est plus accidentogène que la moto elle-même. Contrôler les routes et entretezt les, merci bien.

N° 952970 - Mauvaise decision

par :

04/07/2023 02:05

Ce contrôle technique pour les motos n'a aucun sens. L'accidentologie des motards n'est pas liée à l'état de leur véhicule. Un contrôle technique de l'état des routes aurait de bien meilleurs résultats s'il s'agit de faire baisser le nombre d'accident.

Les principaux organes de sécurité sur une motos sont les freins et les pneus. Les motards n'ont pas besoins d'un contrôleur pour vérifier l'état de ces derniers.

En tant que motard, je désapprouve totalement la mise en place de ce contrôle, d'autant que le gouvernement avait largement les moyens de l'éviter et n'a rien fait pour.

N° 952983 - Non au contrôle technique inutile comparativement aux accidents et causes de ceux-ci...

par :

04/07/2023 03:38

Nos libertés sont tous les jours attaqués, à coup de matraque financière sans aucun réel impact sur les accidents!

Conflits d'intérêts européens, d'association de controls techniques etc....

Voila ce qui réveil en chacun de nous citoyens en otages, une furieuse envie de couper des cravates proche du menton. De faire redescendre nos élites pour qu'ils touchent le bitume de plus prêt, dans le but de les rapprocher du terrain qu'il ne connaissent à coup sur réellement pas!

En tout cas la diversité homme femme à la commission européenne et en France est plutôt en faveur de nos représentantes politique, vu que les paires de coui....manquent cruellement....

N° 952987 - Commentaire sur le besoin de contrôle technique d'une moto

par :

04/07/2023 04:12

Motocycliste depuis plus de 30 ans, j'ai toujours respecter 3 règles essentiel pour ma sécurité avant chaque départ en moto:

- Toujours été équipée de chaussures de moto, de gants et d'un casque en bonne état.
- Faire un autocontrôle systématique du bon fonctionnement des freins, de l'état des pneus et de mon éclairage.
- Avoir un comportement responsable envers tous les usages de la route et penser que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres.

Chaque départ au quotidien en moto m'oblige à un tel comportement, ce qui ne me garantie en rien mais surtout m'oblige à avoir une certaine responsabilité.

Je pense que les autorités de la route (police et gendarmerie) sont sur les routes de France journalièrement pour effectuez aussi des contrôles inopinées et réprimer les potentiels infractions ou défauts de sécurité aux codes de la route.

N° 952988 - Commentaire sur le besoin de contrôle technique d'une moto  
par :

04/07/2023 04:14

Motocycliste depuis plus de 30 ans, j'ai toujours respecté 3 règles essentielles pour ma sécurité avant chaque départ en moto:

- Toujours être équipé de chaussures de moto, de gants et d'un casque en bon état.
- Faire un autocontrôle systématique du bon fonctionnement des freins, de l'état des pneus et de mon éclairage.
- Avoir un comportement responsable envers tous les usagers de la route et penser que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres.

Chaque départ au quotidien en moto m'oblige à un tel comportement, ce qui ne me garantit en rien mais surtout m'oblige à avoir une certaine responsabilité.

Je pense que les autorités de la route (police et gendarmerie) sont sur les routes de France journalièrement pour effectuer aussi des contrôles inopinés et réprimer les potentiels infractions ou défauts de sécurité aux codes de la route.

N° 952989 - qui sera responsable en cas de chute du véhicule

par :

04/07/2023 04:27

bonjour,

je possède une Harley Davidson électra glide qui pèse dans les 500kgs.

qui sera responsable en cas de chute de ma moto le moment venu pour la monter sur un banc? je mesure 1.90m et c'est compliqué de faire des manœuvres au ralenti alors si le contrôleur n'est pas très grand ou n'a pas la force de la manœuvrer comment va t'il faire?

N° 952990 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

04/07/2023 04:32

produits d'équipement automobile

adaptés à vos besoins et à votre budget. Trouvez

les pièces et les accessoires dont vous avez besoin à des prix abordables.

N° 952997 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

04/07/2023 05:03

Le guide d'achat voiture neuve vous donne les informations nécessaires pour vous aider à acheter la voiture de vos rêves.

N° 952999 - j'ai un enduro et un café racer que faire ?

par :

04/07/2023 05:09

mon enduro d'origine ne possède pas de compteur de vitesse, de clignotant, de rétro et ni de démarrage électrique. Comment vais je réussir à passer un contrôle technique avec une moto d'origine de 2002 ?

2eme question: j'ai une moto de 1988 modifier en café racer et impossible à remettre d'origine, comment puis je obtenir le contrôle ?

3 eme remarques : est ce vraiment le bon moment pour faire depenser encore de l'argent au français ? cela risque de tuer l'industrie de la moto et les emplois français qui vont avec. Un contrôle anti bruit bi annuelle serait largement suffisant, non ?

de plus le kilométrage moyen d'une moto est d'environ 2000km par an, d'un point de vue pollution c'est négligeable par rapport au voiture.

personnellement je ne vois pas l'intérêt d'un tel contrôle qui ne pourra être mise en œuvre de façon correcte !

N° 953003 - Je m'interroge

par :

04/07/2023 05:15

Bonjour, il est difficile de comprendre une telle mesure pour moi - cycliste, motard, et conducteur de voiture.

C'est à ce niveau que s'effrite la confiance dans le politique

N° 953006 - non au contrôle

par :

04/07/2023 05:28

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 953007 - non au contrôle

par :

04/07/2023 05:31

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 953011 - Remarque sur la proposition de CT sur les 2 roues motorisés et autresfist

par :

04/07/2023 05:46

je me permet de vous laisser un commentaire , je n'attends pas la mise en place du CT pour 2 roues motorisé pour contrôler ma moto (organes de sécurité) comme j'ai appris lors de mon examen de plateau moto en 2001 . je contrôle systématiquement mon éclairage et signalisation , mon système de freinage, mes suspensions , mes pneumatiques ainsi que l'état de ma chaîne de transmission avant de prendre la route car contrairement à une voiture , je n'ai que deux roues et pas de carrosserie. tous ses organes de sécurité si ils sont défaillants sur une moto c'est directement l'hôpital ou le cimetière et j'en suis conscient comme bon nombre des mes amis motards tant masculins que féminins, par contre on ne peut rien faire si la route est en très mauvais état ou il y a des gravillons , des nids de poules car de nos jours les routes sont réparées par du rafistolage pour économiser sans parler des glissières de sécurité

N° 953026 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

04/07/2023 06:06

I couldn't resist commenting. Very well written!

Also visit my web page

N° 953031 - Une vraie utilité ce CT?

par :

04/07/2023 06:19

Merci d'arrêter de nous prendre des idiots en prônant que ce fameux CT sera pour notre sécurité. Pour pratiquer la moto depuis de nombreuses années et ayant baigné dans ce monde depuis tout petit je pense être bien placé pour savoir que les motards sont assez méticuleux avec leurs motos au niveau de l'entretien puisque monter sur une moto qui n'est pas entretenue c'est notre vie qui est en jeu encore plus qu'en voiture. La preuve en est qu'en regardant les statistiques d'accidents en moto lié à une défaillance de la machine (je parle bien de grosse cylindrées et non pas de 50cm<sup>3</sup> et 125cm<sup>3</sup>) est minime voir négligeable.

En revanche côté petites cylindrées il serait bon de faire quelque chose, combien de scooters, 50 ou 125cm<sup>3</sup> voit on rouler dans des états pitoyables, sans phares, sans clignotants, avec des cadres qui visiblement sont vrillés puisque les carénages tiennent plus et que les roues ne sont même plus dans le même axe, donc excusez moi mais l'argument de la sécurité je n'y crois pas.

Pour l'écologie non plus, les motos fluidifient le trafic et consomment moins que les autres véhicules, sans compter que vu le poids faibles de ces engins ce n'est pas nous qui abîmons le plus les routes. Pour le côté du bruit je ne comprends pas non plus cet argument, celui qui a une moto bruyante changera son échappement pour passer ce CT et remettra son échappement bruyant par la suite donc ce point là aussi est insensé.

Donc merci d'arrêter de nous prendre pour des idiots en nous faisant croire que ce CT est pour notre bien et rendez vous à l'évidence qu'il ne sera utile que pour le porte monnaie de nos chers dirigeants de CT qui poussent l'Europe à nous imposer le CT en France, je pense que si notre sécurité était réellement visée les cyclos aussi seraient inclus dedans et vous l'auriez instauré depuis un bon moment déjà

N° 953034 - Pourquoi le CT n'est ni plus ni moins qu'une taxe de plus ?

par :

04/07/2023 06:28

Je suis motard depuis plus de 20 ans. Nous savons que les éléments techniques de sécurité sont importants et que la majorité des accidents ne viennent pas des problèmes techniques ou mécaniques. C'est comme l'idée de rajouter du rétro réfléchissant car dans les statistiques d'accidents les automobilistes disent " je ne l'ai pas vu". Bref encore une taxe pour gratter et embêter les gens avec des pseudos normes qui ne changeront rien aux statistiques d'accidents ou de pollution.

N° 953035 - CT inutile

par :

04/07/2023 06:28

ce CT va se faire comme pour une voiture alors qu'une moto ou un scooter c'est totalement différent en terme de spécificité, qui va déplacer la moto ? la mienne fait 250 kg et j'ai mis plusieurs années pour la déplacer en tour sécurité , la formation des agents de contrôle va se faire en 3 mois ! c'est ridicule ! et quelle conformité des appareils de mesure puisqu'il n'y a jamais eu de CT avant ...il y a moins de mort en moto qu'en ski .... il faut un CT aussi pour les skieurs alors !

N° 953036 - contrôle technique des 2RM

par :

04/07/2023 06:28

seulement quelques % des accidents de la route, avec implication d'un 2RM, sont dû à une défaillance technique.

Les motards entretiennent très bien leur moto. ce contrôle n'améliorera pas la sécurité sur les routes.

il faut plutôt mettre des moyens pour entretenir les routes et infrastructures.

N° 953038 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 06:29

Je refuse le contrôle technique parce que la moto c'est comme un alpiniste, si tu ne te contrôle pas toi même ton équipement tu tombes.

N° 953044 - Participation à la consultation sur le contrôle technique moto

par :

04/07/2023 06:33

Je suis opposé au contrôle technique moto car aucun chiffre n'indique que les défaillances techniques soient responsables de nombreux accidents. Par contre l'état et l'entretien des routes sont responsables d'un bon nombre d'accidents. Est ce que la prévention ne devrait pas attaquer par cela. Personnellement ma moto est complètement révisée tous les ans par un mécanicien moto qui a toutes les compétences pour m'informer des défaillances actuelles. Je ne suis pas sûr que cela soit le cas d'un contrôleur dont le but comme dans le contrôle auto est d'être en phase avec des statistiques. A ce jour aucun centre de contrôle n'est opérationnel, le maillage local va être très dispersé et va engendrer des frais supplémentaires

N° 953050 -

par :

04/07/2023 06:40

Suite à la mise en place du CT pour les motos , n'aurait il pas été plus judicieux en s'appuyant sur les concessions, qui connaissent les véhicules, de demander une attestation de confirmation d'état, qui pourrait être fournie au assureur a la souscription d'un nouveau contrat et tous les deux ans.

N° 953054 - Avis sur le controle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

04/07/2023 06:42

Je trouve étonnant que le prix soit déjà affiché sans savoir se qu'il y aura dans ce controle. Pourquoi faire un controle dans l'urgence alors que les chiffres sur la circulation routière son plutôt correct.

N° 953058 - CT MOTO

par :

04/07/2023 06:45

Bonjour

Le CT Moto est inutile si ce n'est éventuellement pour le bruit ! L'entretien des motos est souvent assuré par le motard lui même ! Moi même étant motard ma moto âgée de 23 ans pour le mois de, ' Octobre est en parfait état de fonctionnement ! Lorsque mes compétences en entretien est dépassé je la confie à un garage pour Motos ! Donc l'argent passé dans le CT MOTOS pour faire plaisir à l ' Europe serait certainement plus utile à l'entretien de notre véhicule !

Après lecture des points de vérification de notre moto sont parfaitement utopique ! Un motard digne de ce nom est très conscient de sa sécurité ! Je pense que dans un premier temps il serait plus utile de l'entretien des routes ce qui serait un plus pour la sécurité des Motards ! En vous souhaitant une agréable journée !

N° 953059 - Equipement du motard

par :

04/07/2023 06:46

Ne serait il pas plus intelligent de rendre obligatoire un équipement obligatoire pour les motard chaussures/gants/blousons/pantalon/casque/voire air bag avec une TVA a 5% parce que je crois que seule le casque et les gants au normes CE sont obligatoire; donc sur autoroute je peux rouler en short /claquette/ voire torse nu ... Mais si ma moto passe le contrôle je suis en sécurité alors ? Mais a t on déjà vu un motard ( un vrai) faire ca Personnellement jamais; par contre un motard qui vérifie sa moto a chaque fois qu' il monte déçu ca je le voit plutôt souvent...

Et pour rappel une trottinette électrique ou un vélo électrique est un véhicule a moteur donc contrôle technique ne serait le bien venu aussi.

N° 953071 - Les chiffres parlent d'eux même!!

par :

04/07/2023 06:54

les chiffres de l'accidentologie pour les deux roues parlent en faveur des motards. le premier contrôle à cinq ans est une gageure car la plupart des 50cc n'atteignent pas cet âge.



N° 953078 - Défavorable

par :

04/07/2023 06:57

La mise en place d'un contrôle technique n'est pas justifiée dans la mesure où les points contrôlés seront à l'évidence ceux qui nous ont été appris lors de notre formation à l'auto école et du fait que l'état des motos n'est mis en cause que dans un très petit pourcentage des accidents de deux roues

N° 953100 - Non, un contrôle technique ne changera rien aux nombreux accidents des deux roues

par :

04/07/2023 07:10

Je ne pense pas que se plier aux chantage des entreprises privées ne soit une solution pour abaisser le nombre d'accident des deux roues. Actuellement ce sont plutôt l'état des routes qui se dégradent qui sont, selon moi et dans le cadre d'un accident ou le conducteur serait seul. Quand on se retrouve sur une route de campagne, pourtant déjà limitée à 80 km/h et que dans le passage d'un sous bois, où l'on se retrouve dans le noir et sur une plaque de 4cm de gravillons fraîchement déposé juste avant des virages, c'est ici que l'on se demande ce que font les personnes qui gèrent l'état de nos routes. Par ailleurs, je n'ai jamais constaté que suite à un dépôt de gravillons, la route tenait aussi bien qu'une route goudronnée dans la durée (formation de trou, marque des pneus des véhicules agricoles). J'ai remarqué aussi que le nombre d'incivilités sur les routes de la part des autres usagers ne cesse lui aussi d'augmenter. Bien que cela ne soit en aucun rapport, aucun de ces deux problèmes ne rentre en compte dans le cadre d'un contrôle technique deux roues. Ce contrôle ne sert qu'à faire payer un peu plus la population qui traverse déjà une période de crise suite au COVID et ne fait donc qu'attiser d'avantage les tensions.

Les personnes se déplaçant en véhicule motorisé ne comportant que deux roues ne sont pas assez folles pour partir rouler sans freins ou sans vérifier l'état général de son véhicule (malgré quelques exceptions toutefois minimes). Nous ne jouons pas avec notre vie, nous voulons rentrer chez nous le soir et je ne connais personne dans mon entourage qui utilise un deux roues défectueux ou non conforme à une utilisation routière. Un contrôle visuel de l'état du véhicule, nous savons très bien le faire et quand au "bruit" abusif de certains véhicules, les forces de l'ordre savent très bien s'en charger. (Même si les premières réactions lors des accidents sont souvent "je ne vous avais pas entendu")

J'espère avoir été clair dans mes remarques, bien à vous, bonne journée.

N° 953105 - contre le contrôle technique

par :

04/07/2023 07:11

je suis contre le contrôle technique quand on voit les statistiques des accidents du au mauvais état des motos je ne suis pas convaincu du bien fondé part contre il faudrait revoir l'état des routes certaines sont très dangereuses avec les nids de poule ou la différence de hauteur de bitume

N° 953125 - Control technique

par :

04/07/2023 07:19

Bonjour, je suis tout à fait d'accord avec le C.T. pour les 2 rous, il y a trop des véhicules que circulent en très mauvais état, en Espagne existe le C.T. depuis des années et il n'y a pas des problème...

N° 953129 - Refus du contrôle technique moto

par :

04/07/2023 07:19

Bonjour,

Étant bien moins protégé en moto en cas d'accident, la tenue en état de celle-ci est naturelle pour les motards ; il est inutile d'imposer un contrôle technique, qui de plus, est totalement incohérent au regard des chiffres d'accidents liés à l'État technique des motos.

Et pour finir, combien cela va-t-il encore nous coûter en cette période d'inflation et de crise financière...

Pour ma part, ce sera sans moi.

Cdt

N° 953142 - Prix ct moto

par :

04/07/2023 07:25

Il y aura 4 fois moins de contrôle par rapport à une auto mais pas 4 fois moins cher

Donc le coût horaire du centre technique est beaucoup plus élevé que pour une auto

INADMISSIBLE

N° 953143 - Non au contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

04/07/2023 07:26

Pourquoi le contrôle technique ne serait réduit qu'au 2 et 3 roues à partir de 125 cm<sup>3</sup>? Et les moins de 125 cm<sup>3</sup>? Tout ce qui à un moteur doit passer le contrôle technique, les voitures y passent déjà, pourquoi pas tout le reste.

Une moto est bien mieux entretenue qu'un véhicule, le moindre souci dessus et il se ressent dans la tenue de route, ainsi que son entretien est bien plus facile qu'un véhicule.

Les voitures sans permis, les tracteurs sont dans certains cas des "épaves roulantes", carrosserie cassée rafistolée avec du scotch pour les voitures sans permis, feux et éclairage presque inexistant sur les tracteurs, certains n'ont même plus les ailes de protection sur les roues arrière, les moins de 125 cm<sup>3</sup> sont pour la plupart "trafiqués" mais pour cela il faudrait que les gouvernants sortent de leur grande ville et viennent voir ce qui se passe dans les campagnes, ils ne seront pas déçus.

On parle de sécurité des usagés de la route en voulant mettre en place un contrôle technique "juste" pour les 2 et 3 roues? NON.

Commencez déjà par regarder l'état des routes qui pour certaines sont dangereuses (trous, fissures, déformations importantes, plaques de bouche d'égout en retrait du sol de plusieurs centimètres par endroit dont il faut slalomé dans certaines villes car jamais positionnée en ligne, et j'en oublie certainement).

Pour résumer, soit tous les véhicules à moteur tel qu'il soit passent le contrôle technique, soit c'est rien.

Donc pour ma part c'est NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE.

N° 953145 - Pourquoi ne pas intégrer tous les 2 roues immatriculés ? Les véhicules de moins de cinquante centimètres cubes sont aussi dangereux et bruyants que les voitures.

par :

04/07/2023 07:26

Pourquoi ne pas intégrer tous les 2 roues immatriculés ? Les véhicules de moins de cinquante centimètres cubes sont aussi dangereux et bruyants que les voitures.

N° 953152 - Prix ct moto

par :

04/07/2023 07:28

Il y aura 4 fois moins de contrôle par rapport à une auto mais pas 4 fois moins cher

le coût horaire du CT est beaucoup plus élevé que pour une auto

INADMISSIBLE

N° 953157 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 07:33

L'idée d'un contrôle technique moto n'est pas mauvaise en soit, mais je suis septique face aux arguments concernant la sécurité des usagers. En effet, je pense que très rare sont les accidents dûs à un manque d'entretien des machines. Je pointerai plutôt l'état des routes dans le pays, notamment en saison estivale ou la plupart des départements "réparent" les routes en y déposant simplement du gravier sur le bitume chaud en espérant que cela suffise. Or, j'en ai fait l'expérience plusieurs fois, cela est excessivement dangereux pour les deux roues.

Bien sûr il est plus facile de prendre de l'argent aux motards avec un contrôle technique plutôt que d'investir dans la qualité infrastructures routières...

Cependant, je pense que quelques points de contrôle peuvent être nécessaires, notamment au niveau sonore des véhicules qui pour certains sont clairement excessifs.

Enfin, au delà d'un contrôle technique et de la rénovation des routes comme il se doit, je pense qu'un durcissement de la législation sur l'équipement du motard ne ferait pas de mal car voir des "motards" en short et claquettes l'été me paraît plus dangereux qu'une moto dont les phares sont un peu trop haut ou trop bas.. (si la sécurité routière est vraiment votre priorité, ce dont je doute).

N° 953170 - controle moto

par :

04/07/2023 07:38

Bonjour,

Il est hors de question qu'un inconnu prenne le guidon de ma moto et surtout pas un gamin sans expérience de la route, alors est il possible que le propriétaire participe au contrôle technique, une moto n'est pas comme une voiture...

Si le contrôleur ne sait pas démarrer la moto, sera-t-il en obligation de rembourser la batterie ?

N° 953180 - Inutile et couteux

par :

04/07/2023 07:41

Encore une mesure qui ne sert à rien. Les Motards dans leur immense majorité ont un véhicule en parfait état sur le plan de la sécurité car il en va de notre vie. Des études indépendante du lobby des usines à contrôle le prouve.

Le bruit est certes un problème, mais c'est pas le CT qui va le résoudre. Un changement de silencieux avant le CT prend moins d'une demi heure et ensuite remise du "silencieux" libre.

Quant à la pollution, aucun deux roues diesel à fumées opaque noir et puantes. D'ailleurs, concernant certains véhicules 4 roues, on peut légitimement se demander comment ils passent le CT ou alors.....

N° 953181 - Le ct moto

par :

04/07/2023 07:41

NON! Si la sécurité des motards vous intéresse, regardez d'abord du côté des infrastructures routières !!

N° 953184 - Avis sur le ct moto

par :

04/07/2023 07:41

Je trouve inutile de mettre un ct moto en place car étant moi même motard je suis bien conscient du danger de mon véhicule et c'est pour cela que j'en prend le plus grand soin par contre l'idée d'un ct moto pour la revente comme c'est le cas chez nos voisins Belges serait une bonne idée car cela éviterais des fraudes lors de la revente d'un véhicule deux roues je pense par ailleurs que l'un des plus grand danger pour la sécurité des 2 roues motorisées et l'état lamentable des routes de France

N° 953185 - Restaurateurs moto

par :

04/07/2023 07:42

alors oui bcp de personne ne savent pas entretenir leur moto mais le contrôle technique et inutile dans le sens ou si ta moto et pas entretenu bai elle peut pas rouler correctement donc bon, on est plus sur une politique de répression pour le bruit que un vrai contrôle !

Sachant que toute les vieille moto ne pourront pas être contrôler au niveau du bruit !

Et le contrôle technique ne vas pas réduire les accidents moto car 99% des cas accidents sont une mamie qui na pas regardé devant elle alors mettre un contrôle du permis à un certain âge et plus efficace sur se bonne journée et mélanger les scooter et moto c'est petit quand même !

N° 953187 - Mon avis sur le contrôle technique moto

par :

04/07/2023 07:42

Bonjour, après quarante années de pratique de la moto et après avoir parcouru des milliers de kilomètres, je me sens légitime pour apporter mon avis sur l'opportunité d'imposer un contrôle technique moto.

Le motard apporte, de manière général, une attention particulière à l'état de son véhicule, en particulier en ce qui concerne les organe de sécurité ( liaison au sol, suspensions, freinage, éclairage) et comme le souligne les assurances, seulement 0,3 % des accidents de moto sont liés à un mauvais état de ceux- ci, par contre l'état de nos routes est bien plus accidentogène pour les deux roues.

La pollution n'est pas non plus un bon argument pour imposer un CT moto, en effet la majeure partie des motorisations moto sont maintenant pilotées par l'électronique et répondent aux normes les plus exigeantes de l'union Européenne, il faut aussi considérer qu'un deux roues, de part sa facilité à se fondre dans le trafic polluera beaucoup moins que n'importe quel SUV dernier cris bloqué dans les embouteillages.

Pour terminer je veux aborder le problème de la pollution sonore que vous voulez éradiqué avec ce CT, quoi de plus facile de présenter une moto avec un silencieux d'origine et une fois le CT passé, remonter un accessoire non homologué, cela prend quinze minutes. Je vous rappelle que les forces de police sont équipés de sonomètre et sont habilités à sanctionner les contrevenants, faut t'il

encore qu'il y est une véritable volonté politique à faire appliquer la loi et pas seulement à répondre favorablement à quelques association écologiques bobo Parisiennes ou aux lobbies incessants des Entreprises de contrôle technique.

N° 953190 - Argumentaire contre le CT MOTO

par :

04/07/2023 07:45

1) Volonté d'assainissement du parc de motos.

Ce n'est pas grâce au CT, que l'on éliminera les 2 roues "poubelle" En effet, l'attachement passionnel du motard à son 2 roues étant une réalité, celui-ci est conscient du risque supplémentaire pris au guidon, et prend donc les devants pour limiter ces risques en entretenant régulièrement sa monture. A moto, tout est plus accessible, visible. Une fuite, un pneu ou des plaquettes usées : tout est vérifiable plus facilement que sur une voiture.

2) L'entretien d'une moto fait partie intégrante de la formation des motards.

Lors de l'épreuve théorique du permis moto, est abordé un grand volet (une soixantaine de thèmes) dédié à la prévention, à l'équipement, mais aussi à l'entretien des véhicules.

A moto, il est demandé de savoir vérifier la tension de chaîne, l'éclairage, les freins, le réglage de l'amortisseur et bien sûr l'état et la pression des pneus.

En voiture, il est demandé simplement de savoir vérifier le liquide de lave glace et bien sûr l'état des pneus ou de l'éclairage, de savoir nettoyer la plaque d'immatriculation.

3) Kilométrage annuel moyen

Chaque année, le kilométrage parcouru à moto est bien plus faible que celui réalisé en voiture.

Les 2RM réalisent, en moyenne, moins de 4200 km, soit 3 fois moins qu'une voiture (entre 10000 et 17000 km selon les études)

42% des ménages utilisent leur voiture tous les jours. Ce n'est le cas que pour 16,6% des utilisateurs de motocyclettes.

Sur une même périodicité de CT, une moto "s'utilisera" 2 à 3 fois moins qu'une automobile.

4) Les pouvoirs publics nous parlent d'une sinistralité "ALARMANTE" des conducteurs de 2RM.

En réalité, sur la décennie 2010-2020, la mortalité des 2RM a baissé de 32% pour les motards et de 60% pour les cyclos alors que le parc roulant a progressé de quasiment 20% sur la même période (3% seulement pour les voitures)

5) Etat des véhicules avant accident

Sur les 18000 sinistres que la "[assurance]" a eu à traiter sur la période 2016-2020, moins de 500 motos (2.35%) ont été identifiées comme "dangereuses" principalement à cause des pneus.

6) Responsabilité lors d'un accident

2 fois sur 3, le conducteur d'une moto n'a été reconnu aucunement responsable dans l'ensemble des sinistres (99063) que la "[assurance]" a eu à traiter pendant la dernière décennie.

## 7) Conclusions

Un CT 2RM n'aurait pour finalité que de sanctionner l'usage de pièces non-origine (qui n'ont aucun lien de causalité avéré sur l'accidentalité)

La vulnérabilité des motards reste la cause première de leur mortalité, et un contrôle technique n'y changerait rien

Du fait de son kilométrage annuel moyen parcouru, un 2RM s'use bien moins vite qu'une voiture

Pourquoi ne pas faire comme les Belges qui sont loin d'être idiots...

Leurs autorités ont su écouter les revendications des motards. Elles ont accepté l'idée qu'aucun élément probant dans les statistiques d'accidentologie ne démontrait que des défaillances techniques étaient à l'origine d'une part significative des accidents, et que la nécessité d'un CT n'était donc pas absolue. Belle ouverture d'esprit quand, chez nous, le dialogue entrepris entre les représentants des usagers et le Gouvernement qui avaient abouti à l'abrogation du CT moto a été interrompu par une décision arbitraire du Conseil d'Etat sous la pression de trois associations écolo bobos qui ne pèsent pas grand-chose ...

Outre Quiévrain, depuis le 1er janvier 2023, le CT est imposé au moment de la revente d'un 2-RM déjà immatriculé ou après un accident. Autrement dit, le propriétaire d'un 2/3-RM n'ayant subi aucun accident et qui ne le revend pas, peut ne jamais avoir à le présenter au contrôle technique. Ce CT (48.50€) portant sur la vérification avec du matériel ou non (identification, freins, direction, rétroviseurs, éclairage, circuit électrique, roues, pneus, châssis et ses accessoires, suspensions et niveau sonore est réalisé obligatoirement par des motards confirmés.

N° 953198 - Ct 2 roues motorisés

par :

04/07/2023 07:48

Ce contrôle n'est pas justifié. Il serait plus important de revoir l'état des routes qui deviennent accidentogènes, trous, nids de poules, dénivelés, gravillons pas toujours signalés et bien d'autres.

N° 953207 - CT moto

par :

04/07/2023 07:52

Le CT n'est nécessaire que lorsque le dit véhicule ou matériel employé est dangereux pour son utilisateur ou environnement. Ce n'est pas le cas pour les 2rm contrairement aux routes, voir même matériel divers de la vie courante piscines, .... qui engendrent plus de 18000 décès par an. Les accidents dus à un défaut technique sur un 2rm sont extrêmement rares et cela ne justifie en rien ce CT. Quand à le justifier pour lutter contre la pollution.....on entre dans une autre problématique, qui est pire avec l'électricité..... l'écologie, c'est conserver son matériel, le réparer, entretenir, cela fait fonctionner l'économie de la pièce détachée, du secteur de la réparation. On voit l'aberration du CT auto ou tout est mis en œuvre pour enlever de la circulation, des véhicules fiables et pouvant être facilement réparés. Les pts de contrôles effectués nécessitant une contre-visite est bien exagérée et l'administration exigeant d'insister pour refuser un max de véhicules prouvent que tout est fait pour faire consommer la population en neuf. Enfin mettre en place ce CT pour lutter contre le bruit alors que le problème peut-être réglé par une législation existante....on oublie une fois de plus la pédagogie et moralité qui fera prendre conscience de bien des choses aux citoyens. Donc NON AU CT OBLIGATOIRE dans toutes ces formes, que ce soit à la revente ou tout au long de l'existence du 2rm. Absolument aucune étude ne prouve cette nécessité.

N° 953216 - Devra concerné aussi les trottinettes et les vélos électriques si un contrôle technique était mis en place, sinon j'y suis opposé

par :

04/07/2023 07:57

L'élément principal à contrôler est le pot d'échappement pour vérifier qu'il est aux normes anti-bruit. Cela n'impose pas un contrôle régulier mais pourrait se faire, en renforçant les contrôles aléatoires, en dotant de plus de sonomètres les forces de police.

Concernant le reste, les motards font suffisamment conscients de leur sécurité et ils entretiennent bien leur moto, c'est vital, car c'est eux qui sont dessus.

Je suis donc contre le contrôle technique/

N° 953219 - Inutile

par :

04/07/2023 07:58

Ce contrôle de véhicules à deux roues est parfaitement inutile au regard de l'obligation de chaque propriétaire de 2RM de maintenir en parfait état son véhicule s'il ne veut pas mettre sa propre vie en danger! Cette obligation n'aura que pour seul avantage d'apporter une manne financière à ceux qui vont en bénéficier.

N° 953225 - Contre le contrôle technique moto

par :

04/07/2023 08:01

Comme indiqué dans le titre, je suis contre la mise en place d'un contrôle technique moto. Si le but est réellement d'améliorer la sécurité et faire baisser le nombre d'accident, il y a d'autres solutions qui seront beaucoup plus efficaces. Un vrai motard connaît la nécessité d'avoir une moto en bon état. Il sait aussi que sa sécurité est en jeu si sa moto n'est pas correctement entretenue. De plus une moto n'est pas un simple moyen de locomotion contrairement à la voiture, c'est une passion. Et comme toute passion, on en prend très soin. Par contre je parle de vrais motards, qui ont passé un vrai permis, pas de 49.9cc ou même 124.9 cm<sup>3</sup>, mais ces cylindrées ne sont pas concernées par le CT ! Par contre il y a des points où nous n'avons pas le contrôle en tant que motard : l'état des routes qui est de pire en pire en France, les gravillons, les trous, ... Nous n'avons pas non plus de contrôle sur le comportement des autres usagers avec des comportements de plus en plus incivil : ça colle à la roue arrière, ça ne met plus les clignotants, ça refuse des priorités, ...

Voilà des points qui devraient être considérés avant la mise en place d'un CT pour les motos.

Autre chose, notre moto c'est un peu une partie de nous, comme notre enfant. Hors de question que je confie mon bien le plus précieux à un contrôleur technique qui n'y connaît rien avec pour seule capacité une formation de quelques heures. Apparemment il y aurait aussi un peu de démontage de sa part, encore une fois il est hors de question qu'un contrôleur effectue du démontage sur ma moto. Il est contrôleur mais pas mécanicien !

Je pense avoir oublié plein de chose, tellement les pensées bouillonnent mais vous aurez compris que je suis contre. Et j'espère sincèrement que ce CT ne se résume pas à des gros sous et à des lobby

N° 953229 - Mr

par :

04/07/2023 08:03

Bonjour,

Je pense que ce contrôle est initié par des magnats du Contrôle et donc une manipulation en vue de faire du fric !!

Cependant nos motos sont très bien entretenues et les enquêtes (neutre) comme celle des assureurs démontre que nos motos sont entretenues !!

Cette un objet passion avant d'être un mode de déplacement

Rappelons que les accidents motos dus à des problèmes techniques représentent 0.3 %

Par contre

A quand un contrôle technique des routes ? Car sur Paris j'imagine que cela fait rire je vous invite à venir circuler sur nos routes de creuse ou parfois l'herbe pousse au milieu de la route !! Ou parfois les nids de poule pourraient contenir une autruche si vous arrivez à 90 dedans je ne vous fait pas de dessin

En résumé

Ce contrôle technique ne servira à rien !! Et nous ne souhaitons pas payer un inconnu qui fera moins bien que ce que nous faisons à chaque fois que nous prenons notre moto car le meilleur contrôleur c'est le motard !!!

Nous n'avons pas de carrosserie nous !!!

Merci de m'avoir lu

N° 953237 - Projet inutile au niveau sécurité pour les motocyclettes

par :

04/07/2023 08:07

Je suis contre ce projet de contrôle technique car les motocyclistes sont particulièrement vigilants sur l'état de leur machine, notamment les pneumatiques, freins, amortisseurs, etc. Par contre il est nécessaire sur les cyclomoteurs, qui font souvent l'objet de modifications de puissance et de performance hors normes de sécurité.

N° 953238 - Inutilité du Control Technique

par :

04/07/2023 08:07

Cela fait maintenant plus de 40 ans que je roule en moto et comme bon nombre de motards je suis passionné.

L'entretien et les révisions sont indispensables sur une moto et les concessionnaires vérifient systématiquement tous les points de sécurité qui pourraient être défectueux sur la machine afin d'empêcher ou de prévenir de futurs accidents.

C'est pourquoi je ne vois pas ce qu'un Control Technique, fait par un organisme (Formé sur le tas) apportera de plus, que les mécaniciens Motos ne font déjà et gratuitement.

En cette période d'inflation générale il serait bien veillant de la part de l'état de ne pas nous rajouter des frais supplémentaires et de mon point de vue inutile.

N° 953239 - Pas d'accord

par :

04/07/2023 08:07

Pour ma part, je roule en cb 1300, et je vous assure que je n'ai envie ni de faire du bruit pour embêter le monde ni d'avoir un incident technique qui pourrait mettre ma vie en danger. Son entretien est nickel et régulier. Le contrôle technique sera pour moi juste un don au profit des organismes de contrôle. Par ailleurs, je n'ai aucune envie qu'on manipule ma moto sans la connaître, et je ne la mettrai pas moi-même sur un banc d'essai, pas question de risquer qu'elle tombe (je suis une femme et la moto pèse plus de 230 kg).



Je suis d'accord pour un contrôle au sonomètre, moi aussi ça m'embête quand un véhicule bruyant passe près de chez moi, mais ça pourrait se faire en contrôle aléatoire (on les entend arriver, c'est plutôt facile à faire !), au lieu de permettre aux gens peu scrupuleux de changer leur pot avant et le remettre après le ct.

Par ailleurs, je me sens plus en danger au regard des aléas sur la route (infrastructures dégradées, non respect du code de la route...) qui sont un problème quotidien quand on roule en 2 roues. 50 euros, pour moi ça fait 2 pleins et 400km de plaisir en moins.

N° 953242 - contrôle technique deux roues

par :

04/07/2023 08:08

Bonjour

35ans de permis moto, des cross des enduros des sportives des gros GT, des trails, j'ai tout eu , minimum 25000 kms par an, 1 seul accident grave...cause : du gasoil sur la chaussée!

nous n'avons que deux roues autant vous dire que je fais en sorte que tout fonctionne comme il faut, actuellement sur une bmw r 1200rt avec un échappement d'origine, je peux vous dire que regrette et vais tres vite en installer un qui fera plus de bruit pour ma sécurité et je viens d'installer un klaxon de camion dessus pour réveiller tous ces caisseurs qui dorment, téléphonent, se déportent, pas de cligno et j'en passe.

0,3% des accident des accidents avec moto sont causés du à leurs états techniques défavorable... je comprend donc tout à fait l'urgence de mettre en place le contrôle technique deux roues ( c'est ironique bien sur) mais j'ai bien compris qu'il faut prendre l'argent là ou il y en a!! nous commençons à avoir l'habitude de rackette par notre cher gouvernement, il ne sait faire que ça!! et après nous entendons que Bruxelles decide mais moi je suis Français et bruxelle je n'en n'ai rien à foutre mais vraiment!!

6 motos à la maison, demain mise en place du contrôle, je vendrais tout!

A bon entendeur messieurs les grands technocrates décideurs du bien être de tout le monde!

Salutations motardes.

N° 953247 - contrôle technique

par :

04/07/2023 08:09

Bonjour.

Le projet n'est pas réaliste. Le mauvais état technique des deux et trois roues n'est responsable que de 0.3 % d'accidents. Le mauvais état des routes occasionne 30 % d'accidents... Les motards sont bien conscient que leur machine en mauvais état technique occasionnerait un risque vitale.

Les concessionnaires motos veillent à l'entretien des machines et les vérifient.

Il ne s'agit donc que d'une forme de profit au bénéfice des sociétés de contrôle technique, incompetentes pour les 2 et 3 roues, et les motards y sont fermement opposés.

N° 953253 - Moto américaine

par :

04/07/2023 08:11

OK le contrôle serait bien sur certain véhicule. En ville ce n'est pas les grosses cylindrées qui font al au oreilles. C'est toutes les petites moto inférieure à 125 cm3 qui font du bruit avec des carburateurs et pot d'échappement modifié et qui monte dans les aigus.

C'est qui ont de grosse cylindrée font régulièrement des contrôles freins, lumière chaîne, pneus.

Je suis aussi OK pour le contrôle des voitures sans permis qui roule à plus de 70km/h avec souvent du Scotch ou tendeur.

Alors pour 2 associations qui sont sur Paris toute la France doit être puni ?  
Pourquoi la prefecture n'a pas mi un décret ? Sur Paris seulement ?

Que dire aussi des américains 2 marques on un bruit caractéristique. On supprime ces motos ? Je pense que les propriétaires de ces motos prennent soin de ces motos et même si elles font un peu de bruit c'est un bruit sourd et pas longtemps.  
Moins agressif que les petites motos ou scooters

N° 953256 - Motard vache à lait

par :

04/07/2023 08:12

Effectivement c'est bien connu le motard roule en peu usé jusqu'à la corde et sans frein...

On sent une fois de plus la pression de certains groupes derrière ce genre de décision dument concertée !

Comme disait un "grand" philosophe : vous n'aurez pas ma liberté de rouler

N° 953259 - Non au contrôle technique moto

par :

04/07/2023 08:13

Rejet total de ce projet de CT concernant les 2 roues qui, a par remplir les caisses de l'état, n'arrange en rien la sécurité des utilisateurs d'engins motocyclettes.

Ras le bol des privations de liberté.

N° 953262 - CT inutile pour les motos

par :

04/07/2023 08:15

Pour les scooters, oui. Pour les motos, non: je contrôle mon véhicule tous les jours avant de monter dessus, c'est ma vie qui en dépend, pas besoin que l'on me dise quoi faire. J'ai plus de 30 ans de permis moto et j'ai toujours entretenu scrupuleusement ma moto, carnet d'entretien faisant foi.

C'est une mesure pour pomper du fric. Je m'en souviendrai pour toutes les prochaines élections au moment de mettre mon bulletin dans l'urne !...

N° 953266 - CT moto

par :

04/07/2023 08:16

Bonjour,

étant a la botte de l'Europe, nous motards, nous allons nous plier aux desideratas des association (Parisienne) anti véhicules a moteurs.

faisons un point simple, 2000€ cette année d'entretien sur ma moto.... et 500€ en moyen/an. nos motos sont bien souvent entretenues.

- CT OK mais pour la revente entre particuliers
- CT OK mais visuel uniquement
- CT OK mais par un vrai mécanicien MOTO et pas un pauvre vendeur de saucisse formé en 315H.
- CT OK par le garage qui entretient ma Harley.
- CT OK si les routes sont remises en état avec un vrai asphalte (gravillons...)
- CT OK si les infrastructures sont mises en adéquation avec les deux roues.
- quid du contrôleur, ma moto fait 450Kg si il la fait tomber?

pour information, si c'est trop contraignant, j'arrêterais la moto, soit un manque à gagner de 4000€/an en moyenne (tva carburant/entretien/sortie/péages) pour l'état, que j'irais dépenser bien entendu dans un pays hors Europe.

merci aux associations PARISIENNE de faire tomber tout un pays.

bien cordialement

N° 953270 -

par :

04/07/2023 08:19

J'ai plus de 50 ans de pratique des 2 roues et aucun accident à ce jour.

J'ai eu différentes machines et toujours en très bon état.

Vous savez on n'a pas envie de se retrouver sur le bitume, ça fait très mal, donc nous sommes vigilants à l'état de la machine. C'est plutôt facile car d'un simple coup d'œil on peut vérifier plein de choses comme l'état des pneus, de l'usure des plaquettes et des disques de freins, les niveaux d'huile sont bien visibles eux aussi et l'éclairage peut se vérifier sans l'aide d'une autre personne.

Franchement ce qui me dérange le plus ce sont les deux roues qui font beaucoup de bruit et qui me font sursauter de peur quand ils me doublent ou le soir dans mon lit, franchement quand nous étions gamins il y avait des contrôles dans les collèges pour cela, mais quand est-il aujourd'hui. Si on regarde les chiffres annoncés par la [association de motard] on s'aperçoit bien que le problème ne soit pas lié à l'état sécuritaire des deux roues. Mais par contre je confirme bien que l'état des routes représente toujours le principal souci du motard. En ce qui me concerne je partage à cent pour cent les considérations et propositions portées auprès du ministère des transports par la [association de motard].

Cordialement.

N° 953271 - vieux motard prudent

par :

04/07/2023 08:19

un motard entretient tous les éléments de sécurité de sa moto car il sait la nécessité d'un état irréprochable pour ne pas avoir d'accident

quid des mobylettes et autres solex anciens ?

les éléments les plus perturbateurs sont les scooters de moins de 50 cc et les autres cylindrées, le scooter devrait être une catégorie à part de la moto, les usages sont différents ainsi que la typologie des conducteurs

qui va essayer ma moto au CT, je ne la prête à personne, moto très lourde et demandant toutes attentions

l'état des routes devrait être prioritaire pour la sécurité de tous, et mettre au permis voiture un paragraphe d'apprentissage et contrôle, notation sur le partage de la route avec les deux roues (tous)  
penser que les motos représentent un impact écologique moindre qu'une auto au kms /passager

N° 953276 - contrôle technique motos

par :

04/07/2023 08:21

Le contrôle technique sur les motos ne me paraît pas utile, parce que la plupart des motards portent régulièrement leur moto en révision chez des réparateurs agréés car ils ne savent pas l'entretenir eux-mêmes.

De plus ils changent régulièrement de véhicules.

A l'étranger ou le contrôle technique existe depuis plus de 25 ans, il n'a pas été prouvé qu'il y a moins d'accidents. (Allemagne).

N° 953280 - Mesure inutile

par :

04/07/2023 08:22

Ce contrôle technique des 2 roues motorisé est strictement inutile, à part enrichir les entreprises de CT et enlever un peu plus d'argent de la poche des passionnés comme moi qui ont plusieurs motos qui ne roulent que si elles sont en parfait état. L'accidentologie le prouve, l'état des véhicules n'est impliqué que dans une minorité d'accidents contrairement à l'état des routes.

Occupez-vous des routes, je m'occupe de mes motos!!

N° 953295 - Formations contrôleur, ouverture d'un centre spécialisé

par :

04/07/2023 08:28

Bonjour,

Davantage de communication est nécessaire sur les conditions pour devenir un contrôleur technique à deux roues (formation pour y accéder) et sur l'ouverture d'un centre de contrôle. (obtention d'un numéro d'agrément contrôleur technique)

Jusqu'à présent, aucune information officielle n'a été transmise, bien que ce soit le point de départ de l'ensemble des contrôles.

En vue de la date de lancement début 2024, nous espérons une formation simplifiée pour le formateur et des aides à l'achat du matériel

N° 953299 - Sécurité

par :

04/07/2023 08:29

Les forces de police sont parfaitement qualifiées pour contrôler la sécurité des véhicules.

Éclairage, état des pneumatiques, présence de dispositif de freinage, émission sonore.

N° 953302 - Contrôle technique accident interdit en s'y rendant!

par :

04/07/2023 08:29

Vue l'état des routes qui est en cause dans 30% des accidents mortels, il serait dangereux de forcer les motards à se déplacer sur des routes dégradées pour se rendre au contrôle technique. Les motards devraient être exempté de contrôle technique si il n'y a pas de centre agréé à moins de 10 kilomètres.

Il serait regrettable que ce contrôle technique ne fasse augmenter le nombre d'accident et causant plus d'émissions polluantes en raison du manque de centres.

N° 953306 - Contrôle technique 2 roues

par :

04/07/2023 08:30

Bonjour

On ne parle plus de mise en place d'une incitation à passer aux deux roues électriques ?

Pourquoi, alors que l'on ne parle que de 3 associations parisiennes subventionnées par le lobby des grandes enseignes de contrôle technique, ces contrôles doivent avoir lieu dans toute la France ?

Faites comme pour les zfe.

Si vous êtes en campagne avec un véhicule de collection qui fait 1000kms par an et qui roule à 60 km/h avez-vous réellement besoin de CT ?

N° 953307 - Contrôle Technique des 2 roues

par :

04/07/2023 08:31

Sur le principe du contrôle technique, je ne suis pas contre ... Par contre, avant de l'appliquer, il serait judicieux que les centres soient préalablement formés ... De plus, pour la sécurité routière il me semble que d'autres sujets seraient plus pertinents ...

N° 953308 - inutile

par :

04/07/2023 08:31

Ce décret est inutile :

- les accidents sont rarement lié à l'état du véhicule : lors de mon accident, il y a 2 ans, la conductrice de la voiture qui m'a percuté avec une cigarette dans une main et le téléphone dans l'autre, ce qui est bien plus difficile à faire en moto

- pour ma sécurité, je contrôle régulièrement les éléments de sécurité comme paris lors du passage du permis moto, ces notions n'existent pas dans le permis voiture

Le seul moment où un contrôle technique serait utile, c'est lors d'une vente d'un véhicule d'occasion.

N° 953313 - Pourquoi le contrôle technique ?

par :  
04/07/2023 08:33  
Bonjour,

Motard depuis longtemps...je n'ai jamais rencontré de motards qui circulaient avec un deux-roues sans les organes de sécurité en parfait état, j'entends, freins, pneus, suspensions et éclairages. On peut admettre le CT pour les voitures, qui autorisent quelques négligences ... En moto, on ne peut pas être négligent. Les accidents de deux-roues sont majoritairement dus à l'inconscience de leurs conducteurs et non au mauvais état de leurs machines. Si, il y a bien mise en place de ce CT, compliquée sera la mise en application, car, semble-t-il, beaucoup de contraintes vont s'imposer aux contrôleurs eux-mêmes. Je vous remercie et espère contribuer à la non mise en application de ce décret.

N° 953318 - Consultation projet contrôle technique 2/3RM  
par :  
04/07/2023 08:35  
Mesdames, Messieurs,  
Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous ma participation, au gré de la plume et de recherche m'ayant pris en tout et pour tout, 35 min.  
Elle comporte 4 grandes parties, présentant des problématiques et des propositions de solutions d'un citoyen lambda.

1- Je commence cette consultation par un coup de g\*\*\*\*e.  
Comment se fait-il qu'en France, avec notre Histoire, les gouvernements et institutions publiques soient plus faibles qu'un lobbying ? Comment peut-on accepter, alors même que les pouvoirs publics sont aux services du peuple, de céder à des pressions d'un groupe d'entreprise n'ayant pour vocation que le Bénéfice ? L'Europe est une chose, quand on s'attarde sur les « élus » du parlement, on comprend qu'il ne s'agit pas là du 1er choix .... Nos pouvoirs locaux se doivent de tirer la sonnette d'alarme lorsque cela saute aux yeux !  
Je peux maintenant poursuivre en étayant mes propos

2- La pollution sonore :  
Vous nous expliquez que la pollution sonore sera ainsi diminuée : Excellent !! Hormis ceux sur leur scooter/moto "déchicané", tout le monde sera content.  
Problème : Enlever et mettre une chicane de pot d'échappement prend 5 minutes pour quelqu'un qui n'est pas mécanicien.  
Solution : Nos forces de l'ordre auraient une grande facilité à identifier les 2/3 R.M. contrevenants. --> Immobilisation du véhicule --> Fourrière

3- Notre propre sécurité (c'est gentil d'y penser) :  
Problème : Les statistiques d'agence indépendante montre qu'environ 1% (et je compte large) des accidents de 2/3 RM sont dus à une négligence d'entretien du véhicule.  
Je ne reviens pas sur les raisons évidente qui font que l'utilisation d'un 2/3 RM est différente que celle d'une voiture (absence de carrosserie, points de contrôle visible et connus puisqu'enseigné en moto école, vulnérabilité aux autres usagers etc.)  
Solutions : Alors cela a un coût, mais j'imagine que la vie des citoyens est plus précieuse :  
Pour ce qui est de l'Etat, des collectivités : Double glissière de sécurité, meilleur entretien des voiries

Pour le privé : Formation accrue durant le permis A aux points de contrôle (c'est déjà le cas mais nous pouvons imaginer former des mécaniciens de cette façon, il en manque !), sensibilisation au partage de la route lors du Permis B ...

Pour les utilisateurs : Obligation de porter une veste adaptée et aux normes CE et chaussures fermées ...

Bonus : J'inclus dans la partie Sécurité, les 6 667 centres de contrôles agréés : Même si tous ne seront pas agréés pour les 2/3 R.M., comment allez-vous assurer les contrôles des centres tel qu'évoqué ?

#### 4- Statistiques & Politique publique :

a) L'évolution annuel du nombre de décès décroît depuis les années 70. On note des pics inversés lors des inventions et de la généralisation d'invention telles que la ceinture de sécurité, l'ABS, l'airbag.

La France et son formidable terreau de science, ne saurait-elle pas devenir leader dans la recherche et l'innovation routière ? Nous étions leader en ferroviaire, en nucléaire civile, ... Dans de grandes industries. Donnons au Made in France l'occasion de conquérir des niches !

b) Environ 650 scooteristes et motards décèdent / an. C'est près de 25% de moins qu'en 2009, alors que dans le même temps, le nombre d'utilisateur a connu une forte hausse (voir graphiques que vous retrouverez aux liens indiqués) :

Description : Evolution du nombre de décès par catégorie d'utilisateur de 2016 à 2021.

Source : <http://www.lereparedesmotards.com/actualites/2022/statistiques-chiffres-mortalite-routiere-accidents-juin.php>

Description : Evolution comparée de la mortalité et de la circulation routière entre 1952 et 2021

Source : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/politique-de-securite-routiere/historique-de-la-securite-routiere>

Description : Evolution des ventes annuelles de motos et 3-roues en France entre 2013 et 2022

Source : <http://www.moto-net.com/article/marche-moto-2022-2-11-une-tres-bonne-annee-malgre-tout.html>

c) Dans le même temps, 40 000 accidents sont dus à des animaux sauvages.

Vous avez les outils pour cibler les zones à risque et prendre les mesures nécessaires pour que vie sauvage et sécurité routière puissent cohabiter.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ma participation.

Bien cordialement

N° 953340 - Inutile, coûteux pour le citoyen, encore une nouvelle cause d'amende,

par :

04/07/2023 08:42

Encore une charge supplémentaire pour le citoyen consciencieux, à la place que la police fasse son travail, on oblige le citoyen à payer un contrôle privé pour le plus grand bénéfice de certaines sociétés qui ont fait du lobbying depuis 10 ans. Une nouvelle cause d'amende ou immobilisation du véhicule pour un simple oubli purement administratif. Si le contrôle technique voiture était efficace, on ne verrait plus les poubelles malodorantes et bruyantes sur les routes, et je ne parle même pas des camions, bus ou cars. Par ailleurs, le délai entre 2 contrôles est trop court, pour les voitures ou les motos, au vu de la qualité des véhicules à la sortie d'usine et du kilométrage parcouru par an.

N° 953344 - CT

par :

04/07/2023 08:43

Pourquoi pas,

Mais seulement sur des sites exclusivement réservés aux motos et assimilés, avec présence du motard sur la moto pour les catégories grosses cylindrées ( j'ai une Goldwing De 430 kgs et j'ai pas envie de la voir couchée )

N° 953350 - Inutile, coûteux pour le citoyen, encore une nouvelle cause d amende,

par :

04/07/2023 08:45

Encore une charge supplémentaire pour le citoyen consciencieux, à la place que la police fasse son travail, on oblige le citoyen à payer un contrôle privé pour le plus grand bénéfice de certaines sociétés qui ont fait du lobbying depuis 10 ans. Une nouvelle cause d amende ou immobilisation du véhicule pour un simple oubli purement administratif. Si le contrôle technique voiture était efficace, on ne verrait plus les poubelles malodorantes et bruyantes sur les routes, et je ne parle même pas des camions, bus ou cars. Par ailleurs, le délai entre 2 contrôles est trop court, pour les voitures ou les motos, au vu de la qualité des véhicules à la sortie d usine et du kilométrage parcourue par an.

N° 953361 - contre de control technique moto

par :

04/07/2023 08:48

Bonjour,

je suis contre le control technique moto .

Les lobbystes du control technique n'ont pas leur mot a dire sur l'entretien et l'état des motos qui n'est en rien un facteur responsable dans les accidents.

De plus en aucun cas je ne laisserais ma moto dans les mains d'un inconnu qui n'a pas son permis.

L'état de la route est déplorable en France. ENTRETENEZ LES ROUTES , laissez les motards gérer l'entretien de leurs motos.

L'individualisme et les comportements dangereux de certains conducteurs sont a sanctionner (il suffit de voir le nombre croissant de dashcam acheté et installer...).

**STOP CONTROL TECHNIQUE MOTO / GO RENOVATION RESEAU ROUTIER**

N° 953368 - Controle technique 2 roues

par :

04/07/2023 08:50

Je suis contre le controle technique. Le motard prend les précautions afin de s assurer que son deux roues peut être piloté en toute sécurité. Son intégrité est en jeu.

Le problème des nuisances produites par le bruit , la réglementation est claire sur le sujet, il suffit de la faire appliquer in situ.



N° 953377 - Un contrôle technique sans intérêt

par :

04/07/2023 08:53

Ce contrôle technique aurait pu être valable à une époque mais plus aujourd'hui. A une époque les motards s'amusaient à modifier leur moto, ce n'est plus le cas aujourd'hui. De la même manière qu'aujourd'hui qu'une moto passe systématiquement chez un concessionnaire pour son entretien annuel alors quel intérêt pour ce contrôle technique ? Je n'en vois aucun. Pire encore l'intégration de la moto de collection dans ce C.T. vu que ces véhicules ne circulent quasiment pas. La France doit savoir se faire respecter vis à vis de l'Europe par rapport à ses propres choix. Il n'y a pas si longtemps, il était hors de question mettre en place un C.T. en France.

N° 953378 - Avis d'un ancien.

par :

04/07/2023 08:53

Madame, Monsieur,

Voilà bientôt presque un demi-siècle que je conduis des 2RM dont plus 40 ans de permis A3.

Mes machines sont d'un temps que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître. Malgré cela, mes motos sont entretenues car il en va de ma sécurité.

La présentation de ces machines dans un centre de contrôle va poser de nombreux problèmes dont la manipulation par de jeunes motards qui méconnaissent ces vieilles mécaniques. Le simple démarrage de certaines peut même s'avérer dangereux pour un néophyte et il serait inconcevable que je me substitue au contrôleur dans ses locaux.

Par ailleurs, j'ai conscience que le bruit de certaines machines est intolérable. Il me semble donc plus judicieux de sanctionner les irresponsables au bord des routes par des personnes assermentées et spécialement formées.

Cordialement votre.

N° 953379 - quelle nécessité du contrôle?

par :

04/07/2023 08:54

Dans la mesure où je dois faire les révisions en temps et heures pour assurer le bon entretien de mon véhicule, dans la mesure où mes passages en révision et mon suivi de l'entretien doit être renseigné par le professionnel (dans le carnet d'entretien) notamment en vue de la revente du véhicule (garantie pour l'éventuel acheteur), dans la mesure où en cas de graves dysfonctionnements sur mon véhicule, le concessionnaire n'autorisera pas la sortie de ma moto pour usage routier, on est en droit de s'interroger sur la légitimité de ce contrôle.

Si le but premier est la sécurité du motard, alors pourquoi aussi peu d'entretien de la chaussée, pourquoi aussi peu de remplacement des rails de sécurité par des barrières "pleines", pourquoi tous ces trous sur la route, ces revêtements dans un état lamentable par endroits : si la finalité est la sécurité du motard, alors la solution est là : le meilleur entretien du réseau routier. Le motard s'occupe de l'entretien de sa moto car sa vie en dépend, en revanche nombre de routes ne sont pas dans un état de sécurité digne de ce nom et il est urgent d'agir en ce sens. Merci.

N° 953380 - contrôle technique motos

par :

04/07/2023 08:54

Bonjour. Le contrôle technique moto est d'une totale ineptie. 99,97 % des motos sont en état de roulage en sécurité. Vouloir imposer à toutes les motos un contrôle inutile c'est jeter l'opprobre sur des conducteurs responsables et attentifs à leur totale sécurité. Je suis donc farouchement contre ce contrôle technique qui ne vise en plus qu'à remplir les caisses des groupes de contrôle technique.

N° 953382 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 08:54

Possesseur d'une moto et faisant peu de km/annuel, chaque année celle ci est révisée. Je ne vois pas l'utilité d'un CT surtout tous les 3 ans.

Ayant pris connaissance des "associations urbaines" ne représentant qu'un faible nombre d'adhérents dont une affiliée à un loueur de trottinettes, ayant portées plainte devant le conseil d'état, je juge déplorable que votre gouvernement ne comprenne pas les arguments des associations de défense des motards.

N° 953383 - Le CT moto sera-t-il efficace ?

par :

04/07/2023 08:54

Il a été dit que le but du CT est de réduire le nombre de tués à moto sur les routes or, selon les assureurs, seul 0,5% des accidents seraient dûs à un mauvais état du véhicule.

Alors que l'état des routes est bien plus souvent en cause.

Si c'est pour le bruit, une chicane amovible se remet en 30 secondes, un silencieux d'échappement en 5 minutes et une ligne complète en 30 min.

Il sera donc très simple de se mettre en conformité pour le CT et de faire l'opération inverse juste après.

Le CT ne resoudra donc pas le problème du bruit.

Les deux principales cause de mortalité à moto sont la vitesse et le choc avec un autre véhicule.

Le CT ne peut rien pour ces causes.

A quoi servira donc ce CT si ce n'est à rapporter de l'argent aux agences de contrôle.

N° 953385 - Commentaire sur l'application du contrôle technique visant les véhicules catégorie L

par :

04/07/2023 08:55

N'étant pas opposé au contrôle technique dans le principe générale, j'ai quand même de forte réserve quant à l'application de ce dernier dans ses modalités :

Les conditions dans des centres qui ne sont pas près aussi bien matériellement que pour la qualification des personnels.

Comment absorber en l'état du texte tous les véhicules antérieurs à 2017 (comprenant voiturettes, cyclo ...) avec des véhicules très spécifiques, trouver du personnel qualifié sur les différents types complètement différent qui vont devoir se présenter dans les temps impartis ?

En effet, propriétaire d'un Canam Spyder, quel centre est équipé d'un appareillage pour lever un trois roues en sécurité avec un personnel ayant une connaissance minimum de ce type de machine ? Cela est aussi vrai pour les trikes de divers types.

Quand bien même certain centre pourrait en être capable, se posera le problème de la répartition sur le territoire et donc l'égalité entre les citoyens.

En résumé, peut être une idée pour juguler certains excès, mais une application en dehors des réalités, un peu dans l'idée "tirer d'abord et réfléchir en suite"

N° 953389 - Pourquoi je proteste ???

par :

04/07/2023 08:56

Mon avis sur ce contrôle technique moto, je suis moi-même retraité de la réparation d'automobile, j'ai aussi exercé en réparation moto et en marine de plaisance.

Ce contrôle ne m'apportera rien en sécurité, mes pneus sont changés en temps et en heure et avant chaque départ en vacances en moto, même si les pneus ne sont pas à la limite d'usure.

Je ne voudrais pas les changer en cours de route et confier ma moto à un atelier qui ne travaillerait pas dans les règles de l'art, par exemple serrage de la visserie au couple préconisé par le constructeur qui n'est jamais respecté pour gagner en productivité, pas de travail à la boulonneuse pneumatique.

J'utilise des valves/capteurs TPMS de contrôle de pression des pneus: Fobo Bike, cela fonctionne en Bluetooth lié avec mon téléphone qui est aussi lié en audio dans mon casque au système Cardo Scalarider QZ.

Je ne veux pas qu'un contrôleur technique non informé touche ces valves au risque de les détériorer et me dire que "c'est de la merde".

Concernant les freins, chaque année, en même temps que le changement des pneus, je dépose étriers et plaquettes de frein pour contrôle et nettoyage, je contrôle le taux d'humidité du liquide de frein pour détecter un éventuel problème d'étanchéité des circuits, et je purge les circuits avant et arrière avec du liquide de frein neuf acheté en concession, les pièces des freins avec ABS coûtent une fortune, le liquide de frein se change tous les deux ans et je préfère le changer tous les ans en préventif.

De même pour les plaquettes de frein, je les achète uniquement en concession et de la pièce d'origine, pas d'adaptable.

Ma moto année 2017 est équipée d'un système dépollué, injection et échappements catalytiques, je n'ai pas changé mes échappements pour des choses bruyantes, et c'est mieux pour nos oreilles sur des étapes de liaison d'environ 650 à 700 km.

Je ne veux pas qu'un "contrôleur" emballe mon moteur pour effectuer des mesures inutiles sur ma moto non modifiée.

Mon éclairage est d'origine et je le vérifie régulièrement, je nettoie aussi la parabole du phare car il se dépose une couche qui diminue la performance d'éclairage, je vérifie aussi les autres ampoules s'il y a un noircissement qui annonce une prochaine rupture du filament. Des ampoules de rechange sont aussi dans les sacoches et les ampoules de phare pour moto sont spéciales pour résister aux vibrations.

J'accepterai un contrôle annuel/visuel par un réparateur indépendant et de mon choix, compétent, qui connaît ma moto, et qui a l'expérience de conduite de ma moto au poids de 350 kg, je n'accepte pas que ma moto soit "contrôlée" ni en concession, ni en centre de contrôle, ni par un gringalet dont les pieds ne touchent pas le sol à l'arrêt.

Je n'accepterai pas qu'un "contrôleur" explose mon moteur en contrôlant les décibels, ou qu'il chute et cause des dégâts.

Il faut que le contrôleur ait la capacité physique à manier le véhicule.

Ma conclusion, je n'ai pas besoin de faire chanter ma carte bancaire au nom d'une pseudo sécurité ou égalité envers les automobilistes.

Il y a en France trop de danger du au mauvais état des routes.

Je fais toutes mes liaisons par autoroute pour ne pas souffrir des ralentisseurs et ronds-points qui sont un enfer en moto, nids d'autruches, rainurages, gravillons, les agriculteurs/pesticulteurs qui "oublie" les boues sur des kilomètres surtout par mauvais temps et ne sont jamais verbalisés.

Je me sens en sécurité en moto en Espagne, au Portugal, en Suisse, et en Allemagne, pas en France.

N° 953390 - Quelle obligation Européenne ?

par :

04/07/2023 08:57

A ma connaissance, la directive Européenne prévoit des exemptions pour les états membres "lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années." (Article 2/point 2 de la directive 2014/45/UE du 3/4/2014).

Si vous êtes contre ce contrôle technique comme vous le prétendez, la solution est toute trouvée ! C'est certainement beaucoup plus compliqué concrétiser qu'un texte de loi, mais tellement plus progressiste.

Allez, un peu d'ambition, tâchez de laisser votre nom sur un plan ambitieux de sécurité routière plutôt que sur une loi irritante, très mal venue et très certainement sans réel impact sur l'accidentologie des 2 roues.

Et pitié, arrêtez de vous cacher derrière la vilaine Europe pour justifier vos (in)actions !

N° 953398 - NON

par :

04/07/2023 08:59

Bonjour,

Motard depuis 24 ans, je n'ai jamais eu d'accident.

Je ne vais pas reprendre les propos de la [association de motard], que je soutiens à 500%, et vous invite à les (re)consultés.

Personnellement, je contrôle ma moto toutes les semaines (pression des pneus et usure, freins, niveaux, tension et usure de la chaîne,...). Elle voit 4 à 5 fois par an un professionnel pour un contrôle plus complet. Le contrôle technique ne sert à rien !

L'entretien de ma machine, c'est ma vie, je ne jouerai pas avec ! Le contrôle technique ne me sauvera pas des trous sur la route, ni de la (très) mauvaise qualité des infrastructures routières françaises.

Réparez les routes, je m'occupe de ma moto !

N° 953409 - Contre ce projet

par :

04/07/2023 09:05

Pourquoi ??? Parce que c'est un projet basé sur un mensonge d'un lobbying pour ce faire encore plus d'argent au détriment des humains qui essaient de s'en sortir malgré toutes ces taxes et ces restrictions de liberté ... croyez-vous que les motards soient aussi débiles pour sortir en DEUX roues sans carrosserie avec une moto non entretenue ??? Franchement !! Venez faire un tour avec nous pour constater par vous-même l'état de nos motos vous qui n'êtes jamais monté sur une vraie moto (un scooter n'est en rien comparable à une moto) donc NON je suis CONTRE

N° 953410 - CT 2RM

par :

04/07/2023 09:05

Depuis de nombreuses années je participe à des actions de sécurité routière avec la [association de motard]14. Interventions dans les collèges, relais Calmos, signalement des défauts d'infrastructures

avec MR2RM, formation des jeunes en difficulté au permis AM, organisation de reprise de guidon, sensibilisation du port du gilet airbag...

La [association de motard] a beaucoup travaillé avec le ministère des transports pour la mise en place de mesures alimentaires au CT, et nous étions sur la bonne voie. Il a fallu que trois associations parisiennes viennent mettre à mal tout ce travail de concertation.

Je vous informe donc que si'il était mis en place, je n'envisage pas de passer ce contrôle inutile et que je me retire de toutes actions de sécurité routière.

N° 953414 - CONTROMLE TECHNIQUE INUTILE POUR NOTRE SECURITE

par :

04/07/2023 09:06

le contrôle technique des deux roues motorisés n'est aucunement utile car aucun motard ne monterait sur son engin s'il n'était pas sûr que celui-ci est en bon état.

Pour ma part avec 20 000 kms annuels, je contrôle mon véhicule très souvent pour m'assurer que tout fonctionne correctement et que je peux rouler en toute sécurité.

Par contre, quand je me trouve sur certaines routes complètement défoncées et pleines de nids de poules je me dis que pas grand chose est fait pour notre sécurité à part cette multitude de radars plantés pour remplir les poches de l'état. En quoi notre sécurité sera améliorée quand on aura passé notre deux roues dans un centre de contrôle. Cela fera une dépense inutile et permettra juste à l'état de se remplir encore un peu plus les poches. Malheureusement cette argent ne servira pas à améliorer l'état des routes.

N° 953421 - Consultation publique sur les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 09:08

Ayant a chaque fois acheté une moto d'occasion, non roulante, que j'ai remis sur les roues avec mon père ( bon, on dira pas qui a fait le plus de travail :D ), chaque recoins de l'engin était connu et reconnu,

Et franchement, je ne vois pas trop l'intérêt d'un contrôle technique sur un véhicule ou la mécanique est quasiment a nue et que si il y a un soucis majeur c'est visible de suite ...

Tout ça c'est une grosse fumisterie afin de sortir des véhicule ancien de la circulation sous prétexte qu'il pollue et forcé les gens a en acheter des neuf pour les taxer bien gentiment comme il faut. On en parle de la hausse du prix du cheval fiscale ?

N° 953426 - Contre ce projet

par :

04/07/2023 09:09

Pourquoi ??? Parce que c'est un projet basé sur un mensonge d'un lobbying pour ce faire encore plus d'argent au détriment des humains qui essaient de s'en sortir malgré toutes ces taxes et ces restrictions de liberté ... croyez-vous que les motards soient aussi débiles pour sortir en DEUX roues sans carrosserie avec une moto non entretenue ??? Franchement !! Venez faire un tour avec nous pour constater par vous même l'état de nos motos vous qui n'êtes jamais monté sur une vrai moto (un scooter n'est en rien comparable à une moto) donc NON je suis CONTRE

N° 953427 - Mort des 2 roues

par :

04/07/2023 09:10

Je pense que la mise en place du contrôle technique moto va finir de tuer les motos déjà que ce n'était pas top.

Alors que c'est un moyen de locomotion de rouler écologique et économique.

(Éviter les bouchons et engorgement des villes )

Certains voient la aussi un bon moyen pour gagner de l'argent facile ( j'ai 59 ans et roule à moto depuis 40 ans avec zero sinistre je suis donc capable et responsable je pense de faire un contrôle visuel de ma moto car tout manquement se paie cash a 2 roues)

A mon âge il ne me reste pas beaucoup d'année à rouler car j'ai vraiment mal pour le futur des motos

N° 953433 - Ce contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur injustifié

par :

04/07/2023 09:11

Ce contrôle technique est vécu comme injuste, injustifié, mis en place de façon technocratique par des lobbyistes européens. L'accidentologie ne démontre pas la nécessité de ce contrôle. De plus, lors de la formation à la conduite des deux roues, une partie théorique apporte des connaissances aux futurs conducteurs sur le maintien en condition de leur véhicule. Un passage obligé au contrôle lors du changement de propriétaire (de carte grise) ou la délivrance d'un certificat de conformité à la réglementation lors de la révision par un professionnel auraient pu être suffisant.

On peut noter également qu'il n'engage en rien le contrôleur (en toute objectivité, l'inverse serait très compliqué)...

Pour répondre aux problématiques liées à ces véhicules (nuisance sonore, débridage ...) des solutions robustes au niveau de la conception même, en complément à l'organisation de contrôles automatiques et aléatoires seraient plus efficaces.

N° 953435 - Autoriser les concessions a valider le contrôle technique.

par :

04/07/2023 09:12

Les véhicules entretenus en concessions et suivant les recommandations constructeur ne devrait pas devoir passer le contrôle technique il devrait être validé automatiquement.

Qui plus à même qu'eux est capable de savoir si un véhicule est dangereux.

N° 953437 - Mort des 2 roues

par :

04/07/2023 09:12

Je pense que la mise en place du contrôle technique moto va finir de tuer les motos déjà que ce n'était pas top.

Alors que c'est un moyen de locomotion de rouler écologique et économique.

(Éviter les bouchons et engorgement des villes )

Certains voient la aussi un bon moyen pour gagner de l'argent facile ( j'ai 59 ans et roule à moto depuis 40 ans avec zero sinistre je suis donc capable et responsable je pense de faire un contrôle visuel de ma moto car tout manquement se paie cash a 2 roues)

A mon âge il ne me reste pas beaucoup d'année à rouler car j'ai vraiment mal pour le futur des motos

N° 953439 - CT2RM

par :

04/07/2023 09:12

Il semble aujourd'hui inévitable de passer par ce contrôle technique. Rendons le utile pour qu'il serve à retirer de la circulation les (très rares) véhicules dont les propriétaires ne s'occupent pas. Le permis moto donne déjà les connaissances à chaque utilisateur pour pouvoir contrôler les organes de sécurité de son véhicule.

N'oublions pas que la grande majorité des accidents de 2 roues concerne plus l'état de nos routes et l'inattention des autres usagers que l'état de nos 2 roues.

N° 953440 - Solution plus simple

par :

04/07/2023 09:13

Pourquoi ne pas obliger les personnes à faire ces contrôles chez les concessionnaires de la marque de la moto concernée. Ils ont déjà le matériel, toutes les connaissances des marques et le permis moto et je pense que cela passerait plus facilement auprès des motards.

exemple : j'ai une Harley, je dois faire une révision de "sécurité" tous les 3 ans chez Harley et je fais voir mon tampon lors d'un contrôle routier ou par diffusion à mon assurance.

Je serais deux fois plus rassuré que de donner ma moto qui est lourde à quelqu'un qui n'a pas l'habitude de manipuler de genre de moto. L'avantage pas besoin d'investissement pour les contrôleurs techniques et les motards sont plus rassurés.

N° 953446 - Non au CT 2RM

par :

04/07/2023 09:14

Bonjour,

Je suis utilisateur de 2 Roues depuis près de 10 ans, et je ne ressens pas le besoin de devoir passer ma moto au contrôle technique surtout comparé aux différents CTs voitures que j'ai pu faire où de nombreuses erreurs ont été commises (je me retrouve avec des lignes de différences kilométriques par leurs fautes).

Quand on est motard, il est normal de regarder l'état de son véhicule avant de partir, et c'est bien plus facile qu'en voiture puisque tout est à découvert (état des disques / plaquettes, niveau d'huile et de liquide de refroidissement, pneumatiques, chaîne). De plus, lors du passage du permis, les fiches, que l'on doit apprendre, insistent énormément sur ces points et nous responsabilisent en tant que motard à prendre soin de son véhicule et de ses équipements.

De plus, de nombreuses concessions moto ne donnent pas forcément les pots d'origine avec la moto même si on la prend neuve chez eux.

Mon ressenti envers ce projet est assez catégorique : l'état veut nous faire payer encore un peu plus d'argent, et de mon point de vue, ce n'est clairement pas justifié.

Bonne journée,

N° 953449 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 09:15

Bonjour

Suite à la demande de l'Europe pour la mise en place du contrôle technique moto je me demande comment on va pouvoir trouver les compétences pour faire ses contrôles et comment ses centres de

contrôle technique vont pouvoir s'équiper il est déjà difficile de trouver des contrôleurs pour l'automobile !!!! Tout ça pour contrôler 5% du parc, je pense qu'il serait mieux de mettre en place des systèmes de contrôle nuisances sonore, faire régulièrement de la prévention, améliorer certaines routes que de mettre en place un système qui changera rien au comportement de certains motards et encore moins sur le bruit il est plus facile de remplacer un silencieux de moto que de voiture. Ceci est mon avis.  
Cordialement

N° 953452 - Contrôle technique 2RM

par :

04/07/2023 09:15

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique des 2RM car il est complètement inutile. En effet, seulement 0,3% des accidents impliquant un 2 RM sont liés à un PB technique sur la moto. Je ne vois pas donc l'intérêt de ce contrôle si ce n'est de nous faire perdre de l'argent et d'enrichir les centres de contrôle.  
Cordialement

N° 953456 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE

par :

04/07/2023 09:17

Bonjour,

Je me positionne contre le contrôle technique pour plusieurs raisons :

- les défaillances techniques entraînent 0,3% des accidents de la route. Quel est donc la motivation qui vous anime à installer à tout prix ce contrôle ?

Si l'objectif est de réduire le nombre d'accidents, j'ai plusieurs propositions :

1/ augmenter le nombre d'heures de formation obligatoire pour le permis deux roues

2/ rendre obligatoire une mise à niveau tous les 5 ans auprès d'une moto école (ces deux mesures car il est prouvé que l'inexpérience favorise le taux d'accidents)

3/ augmenter la visibilité des motards : bandes réfléchissantes sur la carrosserie et sur l'équipement

4/ rendre le port de la dorsale et de l'airbag cervical obligatoire, en prenant en charge une partie de son coût pour les conducteurs les moins aisés

- le contrôle technique a pour conséquence de déresponsabiliser le conducteur vis à vis de l'état de son véhicule. Plutôt que de légiférer sur l'obligation du contrôle, peut être envisager une campagne de sensibilisation sur l'importance de vérifier la pression de ses pneus avant un voyage, la tension de la chaîne, le niveau d'huile, l'état des plaquettes de frein. Éventuellement, renforcer ce volet lors du passage du contrôle technique.

L'éducation est plus efficace et pérenne que la sanction, c'est prouvé en psychologie.

Merci pour votre lecture et belle journée.

N° 953457 - NON - Pas de contrôle technique pour les 2-3 roues motorisés

par :

04/07/2023 09:17

Le Contrôle Technique pour les 2 et 3 roues motorisés (au-dessus de 50cm<sup>3</sup>) est une aberration !



En effet, en 10 ans, le nombre de 2 roues motorisés a augmenté de 30% tout en sachant que le nombre de personnes tuées a baissé de 19% (selon une étude de l'ONISR).

X, un des leaders mondiaux (n°1 européen) ayant un chiffre d'affaires d'environ 3,1 milliards d'euros, est une multinationale spécialisée, entre autres, sur le traitement des essais sur les véhicules à moteur et d'équipements techniques.

La société annonce que 10% des accidents sont dus à un problème technique.

Alors que des organismes indépendants en recensent entre 0,3 à 0,5% (selon un rapport MAIDS de 2009)...

De plus, 3% des accidents de motos sont dus à des problèmes d'infrastructures routières et du mauvais entretien des voies de circulation (selon les chiffres de l'assurance [assurance]) !

J'en ai déjà fait personnellement les frais !

A noter aussi que la formation dispensée par les autos écoles mettent en avant l'importance de vérifier les organes techniques et de sécurité de la moto à des fins de sécurité pour l'utilisateur.

Tous ces points de vigilances sont visibles !!

Donc chaque motard licencié a reçu la formation nécessaire et a donc les connaissances et les compétences nécessaires pour veiller à sa propre sécurité !

Par ailleurs, il est important de noter que la plupart des concessionnaires réalisent GRATUITEMENT une cinquantaine de points de contrôle sécurité !

Au niveau écologie et pollution, les 3,9 millions de 2 ou 3 roues motorisés ne sont responsables de seulement 0,5% des émissions polluantes (selon une étude de l'ADEME) !

Par ailleurs, en fluidifiant le trafic, les 2 ou 3 roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution : +10% de motos = -40% d'embouteillages (selon une étude de l'université de Louvain) !

Les normes de sécurité, de bruit et de pollution se durcissent de plus en plus sur les 2 et 3 roues motorisés, de part la réglementation européenne dans un premier temps.

Enfin, dans l'éventualité où cette consultation ne changerait strictement rien au projet en cours, il est complètement aberrant et inconcevable de ne pas inclure les 2 et 3 roues motorisés de 50cm<sup>3</sup>.

En effet, il est bon de rappeler que la quasi des 2 roues motorisés de 50cm<sup>3</sup> (livreurs divers par exemple) sont souvent très largement en dehors des critères de sécurité attendus : bruit d'échappement assourdissant, épaves roulantes, phares cassés et/ou ampoule HS, absence de carénage, défaut d'assurance, défaut de rétroviseur, etc...

**DONC SI LES 50cm<sup>3</sup> SONT ENTIÈREMENT EXEMPTES PAR CE PROJET DE CONTRÔLE TECHNIQUE, CELA NE SERT STRICTEMENT À RIEN DE METTRE EN PLACE UN TEL CONTRÔLE !!**

Etrangement, X (entre autres acteurs quels qu'ils soient) pousse activement ce projet de Contrôle Technique pour les 2 et 3 roues motorisés. Il apparaît donc très légitime de se poser les questions suivantes :

\_ N'y a-t-il donc pas un intérêt financier avant tout : l'argent avant la réelle sécurité ?

\_ N'y a-t-il donc pas une entente entre l'Etat et une (ou plusieurs) société de contrôle ?

\_ N'y voit-on pas ici l'opportunité pour l'Etat de récupérer encore un peu plus de TVA sur le dos des français ? en sachant alors que, par exemple, la Taxe d'Habitation a été supprimée et que des aides/allocations financières sont distribuées à tout va sans aucun regard, ni étude complète préalable, ni contrôle (Fonds Marianne, emplois fictifs au sein du gouvernement, prime de Noël pour les non-chrétiens, CMU, don défiscalisé pour rembourser des frais de campagne électorale, fraude sociale et fiscale, mauvais calculs financier pour la réforme des retraites, etc...)

En vous remerciant pour la bonne considération de mon commentaire et de faire en sorte que ce projet ne voit jamais le jour.

N° 953459 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE

par :

04/07/2023 09:17

Bonjour,

Je me positionne contre le contrôle technique pour plusieurs raisons :

- les défaillances techniques entraînent 0,3% des accidents de la route. Quel est donc la motivation qui vous anime à installer à tout prix ce contrôle ?

Si l'objectif est de réduire le nombre d'accidents, j'ai plusieurs propositions :

1/ augmenter le nombre d'heures de formation obligatoire pour le permis deux roues

2/ rendre obligatoire une mise à niveau tous les 5 ans auprès d'une moto école (ces deux mesures car il est prouvé que l'inexpérience favorise le taux d'accidents)

3/ augmenter la visibilité des motards : bandes réfléchissantes sur la carrosserie et sur l'équipement

4/ rendre le port de la dorsale et de l'airbag cervical obligatoire, en prenant en charge une partie de son coût pour les conducteurs les moins aisés

- le contrôle technique a pour conséquence de deresponsabiliser le conducteur vis à vis de l'état de son véhicule. Plutôt que de légiférer sur l'obligation du contrôle, peut être envisager une campagne de sensibilisation sur l'importance de vérifier la pression de ses pneus avant un voyage, la tension de la chaîne, le niveau d'huile, l'état des plaquettes de frein. Éventuellement, renforcer ce volet lors du passage du contrôle technique.

L'éducation est plus efficace et pérenne que la sanction, c'est prouvé en psychologie.

Merci pour votre lecture et belle journée.

N° 953460 - Controle technique moto

par :

04/07/2023 09:17

Les Concessionnaires moto procèdent déjà depuis longue date à toute une liste de point à vérifier sur les motos, inutile de refaire ce travail. Et ceux qui font leur propre entretien ont conscience qu'il est vital que la machine soit toujours en parfait état de fonctionnement. Il y a suffisamment de choses à gérer en conduite moto ou toute l'attention du pilote reste en alerte constante (nid de poule, gravillons, conducteurs d'auto inattentifs)

De plus, l'accidentologie moto pour mauvais entretien de la machine ne concerne que 0,3% des accidents (source assurance moto) . Quel intérêt à imposer un contrôle technique, pour gagner quoi en sécurité ? en dehors du gain financier des centres de contrôle, il n'y a aucun avantage pour la sécurité des motards et usagers. La volonté d'instaurer ce CT vient de certaines associations pro ecolo qui ont des interets financiers à vendre du vélo, et qui pensent que l'on va éliminer les 2 débilés du coin qui démontent leur pot d'échappement pour faire du rodéo. Il suffirait que la police les neutralise et fin du débat. Pour les motos de trial, il y a des controles techniques spécifiques a chaque course pour vérifier la sécurité des machines.

N° 953462 - Déplacement véhicule lors du contrôle technique

par :

04/07/2023 09:18

Bonjour.

Une moto n'est pas une voiture , je refuse qu'une autre personne que moi-même ou mon mécanicien déplace mon véhicule lors du contrôle.  
Qu'avez-vous prévu à cette problématique?

N° 953464 - Contrôle technique moto inutile

par :

04/07/2023 09:18

Ce contrôle est le résultat du lobby des grands groupes de contrôle technique. Le gouvernement a cédé, sans courage.

Sachant que sur plusieurs années le nombre de deux roues a augmenté mais que le nombre de tués à deux roues a baissé, quel est l'intérêt d'un tel contrôle, à part récupérer de l'argent, de la TVA, des impôts?

Le gros problème est plutôt le manque d'entretien des routes qui sont dangereuses, mais l'état n'en parle pas.

D'autre part il n'y a quasiment pas d'accident dû à un problème technique de la moto, le motard tient à sa vie et entretient son deux roues chez le concessionnaire qui pratique systématiquement plusieurs points de contrôle de sécurité.

N'oublions pas que les deux roues contribuent à fluidifier le trafic et donc à réduire la pollution. Ce contrôle n'apportera rien de plus, à part de l'argent pour les centres de contrôle et pour les caisses de l'état à travers la TVA et les impôts.

Il est également ridicule d'imposer un contrôle à des deux roues anciens comme un solex, une mobylette etc. La plupart des usagers ne se soumettront pas à ce contrôle inutile.

Pourquoi ne pas instaurer un contrôle pour les vélos également?

Merci d'avoir créé cet espace d'expression même si je sais que vous ne tiendrez pas compte des remarques, il s'agit juste d'un semblant de consultation.

N° 953488 - Moto

par :

04/07/2023 09:25

Bonjour donc comme convenu un contrôle technique pour les motos juste pour prendre de l'argent parce que s'y vous êtes motard vous savez On ne peut pas se permettre de rouler avec une moto qui soit pas dans les normes trop dangereux.

Par contre pour tout ce qui est 50 cm<sup>3</sup> et 125 tous ces petits véhicules sont trop modifiés par leur propriétaire et donc dangereux sur la route veuillez ne pas mélanger les 2 donc laissez le motard de grosse cylindrée tranquille , Jusqu'à présent nous entretenons dans les Normes de la route non grosses cylindrées donc veuillez laisser ce qui fonctionne .

PS:Attention motard en colère.

N° 953489 - CONTRE LE CONTRÔLE TECHNIQUE

par :

04/07/2023 09:25

Bonjour,

Je me positionne contre le contrôle technique pour plusieurs raisons :

A. les défaillances techniques entraînent 0,3% des accidents de la route.

Quel est donc la motivation qui vous anime à installer à tout prix ce contrôle ?

Si l'objectif est de réduire le nombre d'accidents, j'ai plusieurs propositions :

- 1/ augmenter le nombre d'heures de formation obligatoire pour le permis deux roues
- 2/ rendre obligatoire une mise à niveau tous les 5 ans auprès d'une moto école (ces deux mesures car il est prouvé que l'inexpérience favorise le taux d'accidents)
- 3/ augmenter la visibilité des motards : bandes réfléchissantes sur la carrosserie et sur l'équipement
- 4/ rendre le port de la dorsale et de l'airbag cervical obligatoire, en prenant en charge une partie de son coût pour les conducteurs les moins aisés

B. Le contrôle technique a pour conséquence de deresponsabiliser le conducteur vis à vis de l'état de son véhicule. Plutôt que de légiférer sur l'obligation du contrôle, peut être envisager une campagne de sensibilisation sur l'importance de vérifier la pression de ses pneus avant un voyage, la tension de la chaîne, le niveau d'huile, l'état des plaquettes de frein. Éventuellement, renforcer ce volet lors du passage du PERMIS DE CONDUIRE.

L'éducation est plus efficace et pérenne que la sanction, c'est prouvé en psychologie.

Merci pour votre lecture et belle journée.

N° 953499 - Honteux

par :

04/07/2023 09:28

Pour les motards et motards, l'entretien de leur.s motos est ce qu'il y a de plus important ...!!!!

Leur vie en dépend. Jamais une voiture ne sera aussi bien entretenue qu'une moto  
&#127949;&#65039;

N° 953500 - Mauvaise idée

par :

04/07/2023 09:28

Les chiffres de la sécurité routière montrent que les accidents liés à des problèmes de maintenance des motos sont infimes, donc l'argument sécuritaire n'est pas valable. En effet, les motards entretiennent leur machine car ils connaissent les enjeux. La moto est une passion, pas une obligation utilitaire.

Le contrôle pour limiter les nuisances des 2 roues ? Etes vous au courant que pour passer d'un échappement homologué à un échappement libre très bruyant, il suffit de dévisser 2 écrous seulement ? Le contrôle ne servira à rien de ce côté là, les personnes souhaitant modifier leur machine le feront avec ou sans CT.

Si le CT n'a d'utilité ni pour la sécurité routière, ni pour les pollutions, comment le justifier ?

Bref, encore une énième taxe appliquée aux conducteurs vache à lait de l'état et décrétée par des bourgeois de bureau parisien n'ayant jamais enfourché une moto de leur vie.

N° 953502 - Contrôle technique moto pour de mauvaises raisons

par :

04/07/2023 09:28

-L'accidentologie ne sera pas impactée par le CT (faible % d'accidents lié au mauvais état du véhicule). Visitez un parking moto lors d'un évènement réunissant un grand nombre de motos et regardez l'état des véhicules vous ne trouverez pas "d'épaves roulantes"  
-Il serait bien plus efficace d'améliorer les infrastructures (plaques d'égout dans les virages, séparateur de chaussée non biseautés, rails de sécurité sans glissière en partie basse, gravillons, réparation fissures avec du bitume lisse et glissant ... ) et d'empêcher (brouilleur de série dans les véhicules) l'utilisation du téléphone au volant.

N° 953504 - Honteux

par :

04/07/2023 09:29

Pour les motards et motards, l'entretien de leur.s motos est ce qu'il y a de plus important ...!!!!

Leur vie en dépend. Jamais une voiture ne sera aussi bien entretenue qu'une moto ...

N° 953508 - Non au contrôle technique pour les véhicule deux roux.

par :

04/07/2023 09:31

Je suis contre le contrôle technique pour les deux roux, supérieur a 125cc.

Je considéré que les véhicules petit motorisation, ex: "49.9cc, voiturette sans permis, moto tout terrain 80cc, 100cc, 125cc, et 125cc route", devrais avoir un contrôle technique de sécurité.

Sachant que nos moto supérieur a 125cc, sons entretenu par notre "garagiste concessionnaire" celui la même qui nous a vendu notre véhicule.

cordialement.

N° 953514 - Un contrôle bien compliqué

par :

04/07/2023 09:32

Bonjour,

Après lecture du projet de décret, il me semble bien compliqué à exploiter, et le nombre de candidats à l'obtention, de l'agrément risque d'être ridicule.

Obligant les propriétaires de véhicules concernés à effectuer de gros déplacements après de gros délais d'attente.

Les différentes caractéristiques techniques entre tous les véhicules de la catégories L, à commencer par le nombre de roues va obliger les centres de contrôle à multiplier les matériels, et donc l'investissement, mais aussi des temps d'intervention bien plus long que prévu.

Ce qui risque de rendre l'activité peu rentable, et donc peu attrayante.

Merci.

N° 953535 - Inutile et stupide

par :

04/07/2023 09:40

Inutile car les motards prennent soin d'avoir une machine en parfait état de marche pour leur propre sécurité.

Stupide car si certains pensent que le CT résoudra par exemple le problème du bruit, ils se trompent, l'équipement d'origine sera monté pour le CT et ensuite redémonté.

Inutile et stupide car le risque d'accidents n'est pas lié à l'état du 2 roues mais aux autres usagers, à l'état des routes et à l'équipement du motard; là sont les leviers d'action pour agir sur le nombre d'accidents.

Question subsidiaire : comment le conseil d'état peut-il être manipulé par quelques associations non représentatives ?

N° 953541 - Quelle est l'utilité d'un contrôle technique pour ma moto ?

par :

04/07/2023 09:41

Bonjour,

je roule sur une moto pour laquelle le constructeur recommande une révision tous les 3000 kms, ce que je respecte scrupuleusement car c'est mon seul mode de déplacement.

En plus de la vidange, le garage de la marque procède également à une trentaine de contrôles comme l'éclairage, le freinage, les pneumatiques (pression et usure avec changement si nécessaire), contrôle des amortisseurs avant et arrière avec changement si nécessaire, contrôle de la fourche avant et changement de l'huile si nécessaire, bref des contrôles faits par des professionnels connaissant la marque et le véhicule et à qui je fais confiance.

M'obliger au contrôle technique, dans un centre où les techniciens, aussi qualifiés soient-ils mais ne connaissant ni la marque ni la machine, est une fois encore du racket visant à réduire mon pouvoir d'achat plus qu'à veiller à ma sécurité et à celle des autres usagers.

Dépensez plutôt votre énergie et notre argent à faire disparaître du visage urbain tous les petits 2RM bruyants, polluants et dangereux de part la conduite de leurs pilotes inexpérimentés car non formés. Comptant sur votre compréhension et surtout sur votre intelligence, Cordialement

N° 953552 - Mauvaise réponse à bon problème

par :

04/07/2023 09:45

Les 2 roues nécessitant le permis A sont sauf exception bien entretenus. L'accidentologie des motos est souvent liée aux infrastructures en mauvais état ou au comportement des conducteurs.. Pas à l'engin lui même!

Concernant le bruit, il existe déjà une législation...autant l'appliquer! Reste le vrai sujet en ville: les 2 roues volés, scooters sans plaques, sans casque, sans assurance.. en quoi un Ct résoudre il le problème? Ces engins iront ils se faire passer au Ct à votre avis ??

N° 953553 - Conformité 45 km/h cyclomoteurs anciens (avant 1968)

par :

04/07/2023 09:45

Madame, Monsieur,

La catégorie l1e doit se conformer aux 45 km/h. Cependant, avant le premier novembre 1962, les cyclomoteurs n'étaient pas soumis à une autre restriction que de cuber moins de 50 cm<sup>3</sup> et d'être équipé de pédales.

Après cette date, ils sont soumis de plus à une limitation de vitesse par construction à 50 km/h. Puis en 1968, la limite passera à 45 km/h sans incidence très notable sur la vitesse réelle des brûlons.

Comment vas-t'on faire pour nos machines d'avant 1968 ? L'homologation est-elle rétro-active.

Aussi, pour les véhicules 11e modernes, le contrôle technique ce justifie, par contre pour des véhicules des années 40, 50, 60, 70 et 80 comme les solex c'est une vraie bêtise car ces cyclos ne sortent que pour peu de kilomètres par ans et les propriétaires sont de vrais collectionneurs passionnés. Leur vitesse est inférieure aux vélos électriques avec les mêmes équipements (2 pneus et un moteur). Pourquoi imposer un contrôle technique sur ce type de machine hormis pourquoi pas à la revente ? Merci d'adapter la réglementation à ces machines particulières témoins de notre patrimoine industriel et qui ne peuvent pas faire de wheeling dans les centres commerciaux car le moteur est à l'avant. C'est aussi compliqué pour les braquages et excès de vitesse (vmax : 35 km/h).

Cordialement,

N° 953557 - Une aberration réglementaire et une erreur politique

par :

04/07/2023 09:47

Bonjour,

Je ne me contenterais pas de vous rappeler les arguments des différentes associations de motards (0.3% des accidents de moto dus à des problèmes techniques, augmentation de 30% du nombre de motards et baisse de la mortalité de 19%, que les infrastructures posent bien plus de problèmes : gravillonnage, glissières de sécurité simples...) mais je vais vous donner des exemples personnels. Je suis un motard de 28 ans ayant passé le permis A2 il y a 3 ans et le permis A il y a un an, je ne suis donc pas un motard avec beaucoup d'expérience. Pourtant les seules fois où j'ai risqué l'accident sont le fait de la route : un gravillonnage pas visible en entrée de virage, une bande de sable sur la route, toujours dans un virage et pour finir une personne âgée en voiture qui s'est rabattue de ma gauche sur moi sur une rocade car elle n'avait pas fait son angle mort.

Cela conclue mon expérience personnelle (qui est partagée par tout les motards que je connais et qui approuvent que l'état de la moto n'est jamais en cause lors des accidents)

Plus généralement j'aimerais apporter quelques points supplémentaires sur l'aspect économique et politique.

Pourquoi choisir une période d'inflation et de colère sociale pour passer ce type de réforme ? N'avez vous rien retenu des gilets jaunes ? Le message politique serait désastreux et serait interprété comme suit : "Vous avez des difficultés à finir le mois ? Vous n'avez pas les moyens de vous payer une voiture et vous vous êtes rabattus vers un scooteur ? L'état pense à vous et vous impose un contrôle technique inutile." Ceci pourrait aussi être interprété comme une soumission à l'union européenne et accentuer le rejet de celle-ci.

De plus je poserais la question du maillage du territoire : tout les centres de contrôle technique ne vont pas investir pour pouvoir faire passer les 2 roues (que ce soit par refus de la réforme, incapacité financière à modifier leurs installations, manque de main d'œuvre, manque de compétences, manque de place physique dans leurs installations existantes...) donc dans certaines régions de France, un scootériste pourrait être obligé de faire 30, 40 voire 50 kilomètres pour aller faire son contrôle, sachant qu'il se déplace à 45km/h.

Pour finir je vous rappellerais que les motards sont bien plus soigneux de leurs motos que le quidam de sa voiture car les contrôles basiques des organes de sécurité de la moto font déjà partis du permis moto, que ses contrôles se font bien plus facilement que sur une voiture, que n'ayant pas de carrosserie nous sommes tous conscient que si on a un accident nous risquons à chaque fois des blessures graves et qu'un contrôle rapide peut nous éviter cela, que l'entretien mécanique d'une

moto se fait plus régulièrement qu'une voiture (un passage au garage pas an) et qu'a cette occasion le garagiste contrôle les éléments de sécurité.

Comme mot de la fin je rajouterait que si ce que vous visez c'est le pots d'échappement trafiqués, changer un pot demande 30 minutes et quelques outils de base donc les personnes ont un pot trop bruyant n'auront qu'à remettre leur pot d'origine avant de passer le contrôle.

J'espère que contrairement à toutes les autres cette consultation vous amènera à réellement prendre en compte l'avis de la population, car jusqu'ici chaque consultation ignorée n'a fait que monter la colère contre votre partis et les institutions. Cela pousse donc le vote vers des partis remettant en cause celles ci.

N° 953567 - Si c'est pour l'environnement : d'accord

par :

04/07/2023 09:50

Même si le résultat par rapport à l'environnement n'est pas énorme, c'est toujours ça de pris !  
Chacun doit faire sa part, même nous les motards.

N° 953590 - utilisateur de la voie publique

par :

04/07/2023 09:56

ce décret me semble plein de bon sens tant dans sa forme que dans son sens.

N° 953612 - Incompréhension du CT pour les 2RM

par :

04/07/2023 10:03

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions.  
Meilleures salutations

N° 953613 - avis sur le control technique moto

par :

04/07/2023 10:03

motard depuis plus de 25 ans pour moi le CT ne me parait pas obligatoire mais je reconnais que pour un grand nombre de motos type 50cm3 125 voiture sans permis cela est justifier .En tant que motard pour ma sécurité je vérifie très régulièrement l'état des freins des pneus de l'éclairage de mes machines . Ce qui me parais primordiale pour le CT c'est que la personne qui va prendre en charge ma moto soit motard et qu'il puisse le prouver car entre une machine de 2019 et une machine de 1995 il y a un vrai gouffre technologie et pour être honnête donner ma moto à un débutant sans expérience me fais un peu peur rien que pour la manoeuvrer avec ces 270 kg pour une ou pour démarrer mon autre vieux model il faut la connaitre .

j'ai pas de soucis sur le passage niveau sécurité de mes machines mais il faut savoir que aux fils des années nos machines sont améliorées avec des pièces plus performantes comme pour les freins la



peinture les éclairages qui ne sont plus forcément fabriqués et que si il y a une chute comment sera pris en charge les réparations une moto qui chute fait très vite des dégâts très importants .  
donc pour finir ok pour le CT mais avec des vrais motards qui comprennent la philosophie moto et non pas des incompetents comme beaucoup dans les centres auto la solution faire passer le CT moto dans des garages pour moto type concessionnaire ou spécialistes.  
merci pour votre lecture et patience

N° 953616 - Objectif détourné !

par :

04/07/2023 10:04

Un motocycliste est très conscient des risques encourus suite à un mauvais entretien de sa machine. Si ses pneus sont lisses, il le paie très vite par une glissade extrêmement dangereuse. Si ses freins sont usés, il sait que s'il percute un objet fixe (infrastructure routière ou automobile), il aura très mal tout de suite. Si sa colonne de direction a des points durs, il sait qu'il aura une trajectoire dangereuse pour les autres, mais aussi pour lui-même. S'il y a des fuites moteur, il sait que sa roue arrière glissera inmanquablement. Si sa ligne d'échappement est trop bruyante, il remettra la chicane ou le pot d'origine juste pour le CTP.

Un motard sait que sa moto est un élément vital pour lui. Ce n'est pas du confort.

De plus, et surtout de manière primordiale, à quand un CTP pour les infrastructures routières ? A quand une obligation pour les collectivités de reboucher les nids de poule très fréquents et accidentogènes ? A quand un doublement des glissières de sécurité ?

Le CTP obéit à un lobbying scandaleux mais absolument pas à une nécessité sécuritaire.

[https://\[association de motard\].asso.fr/controles-techniques-des-vehicules](https://[association de motard].asso.fr/controles-techniques-des-vehicules)

L'objectif de certaines associations parigo-parisiennes est purement et simplement l'arrêt de toute circulation motorisée. Cela s'entend, mais pourquoi prioriser cette volonté sur la nécessité de beaucoup d'aller travailler ou simplement sur la liberté de circuler.

L'UE, à nouveau, se décrédibilise et se fait haïr par une volonté arrogante et anti-démocratique d'imposer une mesure totalement inutile sur le plan de la sécurité, mais qui va générer du chiffre d'affaires pour certains... Les sommes d'argent générées par le CTP moto ne seront aucunement réinvesties dans l'amélioration des structures routières. Elles seront distribuées à des actionnaires qui se fichent pas mal de la sécurité routière...

N° 953625 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 10:07

Bonjour

Cela fait 50 ans que je pratique la moto et j'ai toujours entretenu mes motos .Je n'ai jamais prêté une seule de mes motos à qui que se soit.Comment voulez vous que je fasse confiance à un contrôleur (qui n'aura peut être pas de permis ) de monter sur ma moto.Ce contrôle est une aberration quasiment tous motards entretiennent très bien leur moto.

N° 953637 - Incompréhension du CT pour les 2RM

par :

04/07/2023 10:10

Bonjour,

Si la sécurité routière, le bruit et la pollution est la véritable motivation, on sait que le contrôle technique n'est pas la solution. La réfection des routes ainsi que des aménagements mieux pensés seraient plus efficaces. Des forces de l'ordre formées et équipées pour contrôler le bruit de manière inopinée seraient plus efficaces. On sait que les pots non homologués seront changés avant le contrôle technique puis réinstallés après. C'était une occasion de fédérer une large majorité de motards sur le sujet, au lieu de cela, c'est l'incompréhension et l'inefficacité qui va l'emporter. Un accompagnement constructif serait mieux accueilli et encore une fois plus efficace que des sanctions. Meilleures salutations

N° 953639 - Inutile et coûteux

par :

04/07/2023 10:10

Bonjour, les motos non conforme sources de problèmes n'iront jamais passer ce contrôle technique (racailles des cités) et les forces de l'ordre ont déjà tous les moyens de les retirer de la circulation (défaut d'assurance et de carte grise). Les autres, celles des motards citoyens sont régulièrement entretenues par le réseau des concessionnaires de marque, car je ne connais pas de motard qui prendra le risque de ne pas faire entretenir régulièrement son véhicule, nous sommes très conscient de ne pas avoir de carrosserie. Un développement durable c'est aussi permettre d'utiliser son moyen de locomotion sans ajouter de nouvelles dépenses.

N° 953640 - Utile pour qui?

par :

04/07/2023 10:10

Apparemment, ce projet sera très utile à X et consorts pour augmenter leurs chiffres d'affaire, bénéfiques (ou dividendes si ce sont des SA) sur le dos des « cochons de payant » motocyclistes dont les problèmes techniques des machines ne sont responsables que de moins de 0,3% des accidents! D'ailleurs, à la lecture du texte, on peut se demander qui l'a rédigé, de X ou de fonctionnaires n'ayant aucune idée de ce qu'est un 2RM.

Bienvenue dans le monde des profiteurs surfant sur de pseudo-raisons pour maximiser leur sacro-sainte rentabilité.

Utilisateur quotidien de 2RM

N° 953642 - Un contrôle technique inutile

par :

04/07/2023 10:12

Bonjour, nous savons tous que ce contrôle technique n'a pas lieu d'être pour de nombreux points, premièrement nous vérifions systématiquement notre moto en cas d'utilisation nous faisons un entretien régulier et surtout nous sommes formés durant le permis pour le faire sans compter que comparer à une voiture tous les éléments sont accessible facilement et sont facile d'entretien. Pour preuve selon l'enquête de 2009 de MAIDS, moins de 0,3 % des cas d'accident de deux-roues sont dus à une défaillance mécanique pour une raison simple, nous savons qu'une moto bien entretenue est une moto qui nous garde en vie. On pourrait même comparer le fait que 3 % des accidents sont dus au mauvais entretien des voies de circulation. Quant au chapitre de la pollution malgré une quantité grimpante de véhicule deux roues nous ne représentons que 0.5 % de la pollution du transport et qu'une moto pollue foncièrement moins qu'une voiture en prenant de plus moins de place et qui permet de fluidifier le trafic. Un autre point problématique est le prix on nous annoncent quatre fois moins de contrôle que pour le CT voiture, mais pourtant un prix de 50 € tandis que le CT voiture coûte en moyenne 80 € ce prix me semble déraisonné par rapport à la prestation on s'attendrait plus

a un prix vers les 20 € au vu des contrôles sommaires effectués que nous faisons déjà nous-même régulièrement !!! On peut également noter que le CT deux roues est en place depuis 25 ans en Allemagne cependant depuis les problèmes annoncés de nuisances n'a pas été régler. Vous pourriez également justifier que cela pourrait rassurer les acheteurs, cependant en reprenant les mots de notre président "c'est de la poudre de perlinpinpin" en effet les contrôles que vous effectuer n'attesterons en rien l'état de la moto ce sera juste les même contrôles qu'effectuera l'acheteur en plus d'autres contrôles qui lui permettrons réellement de connaître l'état du véhicule et de toute façon même avec le CT il referra ces contrôles pour être sûr, ce contrôle technique est juste là pour faire plaisir à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres entreprises de CT cherchant juste à augmenter leurs profits mais aussi aux associations Parisiennes ne connaissant absolument rien à notre univers et voulant régler les problèmes à Paris sans se soucier de la situation dans le reste de la France, sans compter que tout deux énumèrent parmi certains arguments de faux arguments. Le seul point sur lequel je suis d'accord est les nuisances principalement causées par les 50cm<sup>2</sup>, mais là de la sensibilisation me semble plus efficaces.

Si vous voulez réduire les accidents, la pollution et la nuisance proposés des formations comme ça existe déjà ex : formation avec la gendarmerie sur la prise de courbe

N° 953643 - Inutile et coûteux

par :

04/07/2023 10:12

Bonjour, les motos non conforme sources de problèmes n'iront jamais passer ce contrôle technique (racailles des cités) et les forces de l'ordre ont déjà tous les moyens de les retirer de la circulation (défaut d'assurance et de carte grise). Les autres, celles des motards citoyens sont régulièrement entretenues par le réseau des concessionnaires de marque, car je ne connais pas de motard qui prendrai le risque de ne pas faire entretenir régulièrement son véhicule, nous sommes très conscient de ne pas avoir de carrosserie. Un développement durable c'est aussi permettre d'utiliser son moyen de locomotion sans ajouter de nouvelles dépenses.

N° 953646 - Un contrôle technique inutile

par :

04/07/2023 10:13

Contrôle technique inutile car 0,3 % des accidents moto sont dues à l'état du véhicule. de plus habitant au milieu rural il sera très difficile d'aller faire contrôler mais moto dans un centre éloigné

N° 953650 - Je suis motard et écolo

par :

04/07/2023 10:14

Bonjour, le contrôle technique ne servira strictement à rien pour les deux roues, car tous nos véhicules doivent être pour notre sécurité en parfait état de bon fonctionnement. Pour les organes de sécurité. Nous n'avons que deux roues ou pour certains trois, c'est pour cela que nous comptons énormément sur l'entretien de nos véhicules.

Le contrôle technique 2 roues ne servira a enrichir ce qui ont investi dans ses mensonges, hommes d'affaires, politiciens, etc ...

N° 953652 - je suis responsable de ma moto

par :

04/07/2023 10:14

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique. Je suis responsable de ma moto et assure la maintenance et la prise de rendez-vous en atelier.

Nous n'avons pas de protection comme les voitures, alors notre sécurité, c'est notre survie.

Je ne souhaite pas qu'un CTP soit mis en place.

Merci.

Bonne journée.

N° 953655 - Mon avis

par :

04/07/2023 10:15

Bonjour,

selon moi c'est inutile et ce n'est qu'un impôts de plus.

Les remontées et statistiques d'accidents sont claires.

En deux roues, la notion d'être maître de son véhicule passe au dessus de tout.

Pour éviter que les bons payent encore pour les mauvais,

Je propose le remboursement du contrôle si il est vierge.

N° 953658 - Frein de parking et essuie-glace glace.

par :

04/07/2023 10:16

Bonjour .

N'ayant pas de frein de parking ni d'essuie-glace mon véhicule sera obligatoirement refus au CT.

N° 953664 - Arguments contre le contrôle techniques des motos

par :

04/07/2023 10:18

- Concernant la cause des accidents dus au mauvais état des motos les chiffres avancés par certains défenseurs du contrôle technique sont très exagérés et à la limite de la fantaisie. Ils sont en contradiction avec les rapports de police et de gendarmerie ainsi qu'avec les chiffres rapportés par les organismes qui n'ont pas d'intérêt financier dans le projet. Je suis avec des motards depuis des décennies et je suis par ailleurs membre d'une association. Je n'ai pour l'instant pas eu connaissance d'un accident causé par le mauvais état du véhicule alors que ceux dus à des dangers sur la route tels que le gas oil ou les nids de poule non signalés sont assez courants.

- Concernant le contrôle du bruit prévu dans le CT, rien ni personne n'empêchera un motard de passer le contrôle avec des pots d'origine puis de remonter ses pots bruyants dès la vignette obtenue. C'est ce qui se produit en Allemagne et en Espagne et se produira en France.

- En revanche l'Etat devrait plutôt appliquer sérieusement la réglementation actuelle et faire des contrôles réguliers comme cela se fait pour l'alcool et les stupéfiants.

- L'argument de la pollution est un non-sens : qu'en est-il des vrais pollueurs que sont les avions et les paquebots de croisière. Quel est le ratio comparé au nombre de motos ?

- Les motos évitent les embouteillages qui sont d'énormes sources de pollution. Sans les motos cette pollution serait encore plus forte. En plus une moto roule en moyenne environ 5000 kms par an ce qui est encore plus dérisoire et participe vraiment très peu à la pollution générale.

N° 953665 - Totalement inutile, dangereux, coûteux et risqué

par :

04/07/2023 10:18

Contrairement aux voitures , l'état des motos n'est pratiquement jamais en cause (je crois que c'est inférieur à 0,5 %) donc inutile.

Dangereux car les jeunes devront faire plusieurs dizaines de kilomètres avec parfois un 50 pour se rendre au contrôle technique, ce qu'ils ne font jamais et donc avec un fort risque d'accident.

Dangereux aussi pour les contrôleurs techniques tant les procédures de démarrage de motos peuvent être particulières, seul moi sais démarrer mon gros monocylindre au kick puisqu'il n'a pas de démarreur.

Coûteux évidemment puisque inutile.

Risqué car si j'ai déjà beaucoup de mal à supporter que pour le contrôle antipollution de ma voiture, il fasse à moitié explosé le moteur (quatre minutes à 4000 tours en été, le ventilateur à beau tourner à fond, le moteur surchauffe) et qu'il me raye toutes les suspensions avec leur barre métallique, je ne l'accepterais pas sur ma moto, de même que l'immense majorité des motards, et je prédits un grand grand nombre d'embrouilles musclées.

Par moment, il faut arrêter d'emmerder les gens, même si on comprend bien que le fond de l'histoire c'est comme d'habitude de taxer toujours plus et de faire de la fausse activité économique.

Ah oui, et excusez-moi d'avoir voulu une copie de mon commentaire sur mon adresse mail qui ne finit pas en .fr !

Car comme tout le monde sait, aucun français n'a une adresse mail en .com évidemment ! Vous n'avez qu'à faire une loi sur ça aussi, interdiction pour tous les français d'avoir une adresse qui ne se termine pas en .fr Et hop !

N° 953674 - Arguments contre le contrôle technique des motos

par :

04/07/2023 10:20

- Concernant la cause des accidents dus au mauvais état des motos les chiffres avancés par certains défenseurs du contrôle technique sont très exagérés et à la limite de la fantaisie. Ils sont en contradiction avec les rapports de police et de gendarmerie ainsi qu'avec les chiffres rapportés par les organismes qui n'ont pas d'intérêt financier dans le projet. Je suis avec des motards depuis des décennies et je suis par ailleurs membre d'une association. Je n'ai pour l'instant pas eu connaissance d'un accident causé par le mauvais état du véhicule alors que ceux dus à des dangers sur la route tels que le gas oil ou les nids de poule non signalés sont assez courants.

- Concernant le contrôle du bruit prévu dans le CT, rien ni personne n'empêchera un motard de passer le contrôle avec des pots d'origine puis de remonter ses pots bruyants dès la vignette obtenue. C'est ce qui se produit en Allemagne et en Espagne et se produira en France.

- En revanche l'Etat devrait plutôt appliquer sérieusement la réglementation actuelle et faire des contrôles réguliers comme cela se fait pour l'alcool et les stupéfiants.

- L'argument de la pollution est un non-sens : qu'en est-il des vrais pollueurs que sont les avions et les paquebots de croisière. Quel est le ratio comparé au nombre de motos ?

- Les motos évitent les embouteillages qui sont d'énormes sources de pollution. Sans les motos cette pollution serait encore plus forte. En plus une moto roule en moyenne environ 5000 kms par an ce qui est encore plus dérisoire et participe vraiment très peu à la pollution générale.

N° 953677 - Contrôle Technique Motos

par :

04/07/2023 10:22

Bonjour,

Je ne comprends pas l'intérêt d'un contrôle de sécurité alors contrairement aux voitures que les principaux éléments de sécurité sont visible.

Étant plus vulnérable en 2 ou 3 roues l'auto-contrôle est plus facile.

N° 953678 - projets décret contrôle technique motos - Interrogations

par :

04/07/2023 10:22

A ce stade plusieurs interrogations émergent:

-Quels centres de contrôles et à quelle distance du lieu de résidence?

gros problèmes pour la ruralité (hors de questions de faire plus de 10km pour ce contrôle)

-Quelle formation pour les contrôleurs?

à minimum CAP/BEP réparation motorcycle et le permis conduire moto

-Quel niveau de responsabilité en cas de chute de la machine?

présence du propriétaire dans le centre, assurance.....

-Coût du contrôle, à priori visuel dans un premier temps?

50€ cela est exorbitant, 10€ est le bon prix (au-delà c'est une arnaque)

-périodicité?

tous les 5 ans cela est amplement suffisant

Cordialement.

N° 953681 - Contrôle Technique Motos

par :

04/07/2023 10:23

Bonjour,

Je ne comprends pas l'intérêt d'un contrôle de sécurité alors contrairement aux voitures que les principaux éléments de sécurité sont visible.

Étant plus vulnérable en 2 ou 3 roues l'auto-contrôle est plus facile.

N° 953689 - Contrôle technique 2 roues : cas des handicapés et point de vue général

par :

04/07/2023 10:26

Je suis amputé fémoral à droite depuis 2010 suite à accrochage par une voiture, personne n'ayant sans doute jamais appris à son conducteur à regarder.

Or il est de notoriété publique que le contrôle technique automobile peut devenir une vraie galère pour des handicapés avec certains véhicules adaptés : voir par exemple sur internet l'article sous le lien <https://informations.handicap.fr/a-contrôle-technique-galere-certains-vehicules-adaptes-13434.php> .

Je crains que ce ne soit encore pire dans le cas du CT 2 roues, puisque dans le projet d'arrêté le concernant qui est proposé je n'ai pas trouvé le moindre mot portant sur les véhicules adaptés (autrement-dit modifiés) pour les handicapés, et que d'autre part l'adaptation des 2 roues au handicap me semble être a priori souvent plus complexe que pour les voitures et de toutes façons, dans la grande majorité des cas, bien moins connue.

Par exemple, dans ce projet d'arrêté on trouve au niveau du freinage pour le SYSTEME DE FREINAGE COMPLET la mention "Dispositifs endommagés, modifiés ou etc." qualifiée d'anomalie "Majeure". Je suppose que le frein au pied qui a été remplacé par un frein au pouce (matériel fourni par Beringer pour la manette, le maître-cylindre et les durits, et matériel électrique pour le feu stop fourni par le concessionnaire moto) afin de satisfaire à la spécificité 44.03 indiquée sur mon permis pourrait donc entrer dans le cas d'une anomalie majeure aux yeux de certains contrôleurs.

A noter aussi que c'est mon concessionnaire moto (HD) qui avait contacté la DREAL de Nantes avant de faire cette modification et avait simplement indiqué ce fait sur le papier de mise à disposition du véhicule. Je trouverais anormal que suite au CT 2 roues je sois obligé de refaire des démarches d'homologation ou de nouvelles modifications parce que les contrôleurs n'ont pas les informations suffisantes pour prendre en compte immédiatement et favorablement mon cas de motard handicapé.

Noter enfin que comme la très grande majorité des motards, je fais entretenir très soigneusement mon 2 roues par des professionnels et que ce matériel de freinage "modifié" est tout aussi bien vérifié et entretenu que le reste de ma machine.

Pour ces raisons je trouverais tout à fait anormal que mon contrôle technique moto, qui deviendrait pour moi synonyme de pertes de temps et d'argent, se transforme en cauchemar et ceci essentiellement parce que je suis handicapé.

Indépendamment et en restant bref, je pense qu'il serait beaucoup plus utile de porter les efforts sur la formation et la prévention en général que sur la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues. Je pense aux automobilistes, pour qu'ils apprennent à ne pas oublier les autres, que ce soient des vélos, des piétons ou des motards. Aux motards, pour qu'ils sachent rester toujours raisonnables, qu'ils fassent attention à tout, tout simplement mais en permanence. Aux responsables divers, pour qu'ils ne tolèrent pas la mise en place ou le reliquat d'infrastructures dangereuses, mal conçues et/ou en mauvais état.

Par contre, je pense que vouloir instaurer un contrôle technique pour les 2 roues alors que l'on entend des chiffres de moins de 0,5 % d'accidents suite à mauvais état technique des 2 roues me paraît pour le moins inutile, et pour tout dire les raisons qui poussent certains à nous orienter dans cette voie m'échappent complètement.

N° 953699 - Non au CT

par :

04/07/2023 10:29

Je n'ai pas besoin de CT sachant que j'entretiens ma moto, mon garagiste effectue régulièrement les contrôles aussi. Pourquoi vouloir nous taxer sur quelque chose que nous savons très bien faire. Tous les motards connaissent le danger de rouler avec une moto non entretenue.

N° 953703 - habilitation moto

par :

04/07/2023 10:30

Bonjour,

Je suis contre ce contrôle technique, car le prix est excessif.

De plus, il faut que les contrôleurs aient le permis A depuis plus de 2 ans, une moto n'est pas une voiture

il faut les habilitations et surtout le permis.

il faut avoir les compétences pour contrôler une moto.

Moi qui est une custom, cela n'est pas une 125 ou autres roadsters.

C'est vraiment une mauvaise, même habitant en ile de france, les infrastructures ne sont pas adaptés.

N° 953708 - NON non au Contrôle technique

par :

04/07/2023 10:31

je suis absolument contre le contrôle technique MOTO . Nos motos sont absolument en très bon état . Pour preuve , des révisions tout les ans chez nos concessionnaires motos . avec , une moyenne de 300 euros facturé , avec contrôle des organes de sécurité : pneus , freins en priorité et bien sur , bien d'autres contrôles très approfondis . Encore une fois , racket , sur le dos des motards !!! Certains vont encore se remplir les poches , comme a l'habitude !!!

N° 953709 - Contrôle technique 2 roues : cas des handicapés et point de vue général

par :

04/07/2023 10:31

Je suis amputé fémoral à droite depuis 2010 suite à accrochage par une voiture, personne n'ayant sans doute jamais appris à son conducteur à regarder.

Or il est de notoriété publique que le contrôle technique automobile peut devenir une vraie galère pour des handicapés avec certains véhicules adaptés : voir par exemple sur internet l'article sous le lien <https://informations.handicap.fr/a-contrôle-technique-galère-certains-vehicules-adaptés-13434.php> .

Je crains que ce ne soit encore pire dans le cas du CT 2 roues, puisque dans le projet d'arrêté le concernant qui est proposé je n'ai pas trouvé le moindre mot portant sur les véhicules adaptés (autrement-dit modifiés) pour les handicapés, et que d'autre part l'adaptation des 2 roues au handicap me semble être a priori souvent plus complexe que pour les voitures et de toutes façons, dans la grande majorité des cas, bien moins connue.

Par exemple, dans ce projet d'arrêté on trouve au niveau du freinage pour le SYSTEME DE FREINAGE COMPLET la mention "Dispositifs endommagés, modifiés ou etc." qualifiée d'anomalie "Majeure". Je suppose que le frein au pied qui a été remplacé par un frein au pouce (matériel fourni par Beringer pour la manette, le maître-cylindre et les durits, et matériel électrique pour le feu stop fourni par le concessionnaire moto) afin de satisfaire à la spécificité 44.03 indiquée sur mon permis pourrait donc entrer dans le cas d'une anomalie majeure aux yeux de certains contrôleurs.

A noter aussi que c'est mon concessionnaire moto (HD) qui avait contacté la DREAL de Nantes avant de faire cette modification et avait simplement indiqué ce fait sur le papier de mise à disposition du véhicule. Je trouverais anormal que suite au CT 2 roues je sois obligé de refaire des démarches d'homologation ou de nouvelles modifications parce que les contrôleurs n'ont pas les informations



suffisantes pour prendre en compte immédiatement et favorablement mon cas de motard handicapé.

Noter enfin que comme la très grande majorité des motards, je fais entretenir très soigneusement mon 2 roues par des professionnels et que ce matériel de freinage "modifié" est tout aussi bien vérifié et entretenu que le reste de ma machine.

Pour ces raisons je trouverais tout à fait anormal que mon contrôle technique moto, qui deviendrait pour moi synonyme de pertes de temps et d'argent, se transforme en cauchemar et ceci essentiellement parce que je suis handicapé.

Indépendamment et en restant bref, je pense qu'il serait beaucoup plus utile de porter les efforts sur la formation et la prévention en général que sur la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues. Je pense aux automobilistes, pour qu'ils apprennent à ne pas oublier les autres, que ce soient des vélos, des piétons ou des motards. Aux motards, pour qu'ils sachent rester toujours raisonnables, qu'ils fassent attention à tout, tout simplement mais en permanence. Aux responsables divers, pour qu'ils ne tolèrent pas la mise en place ou le reliquat d'infrastructures dangereuses, mal conçues et/ou en mauvais état.

Par contre, je pense que vouloir instaurer un contrôle technique pour les 2 roues alors que l'on entend des chiffres de moins de 0,5 % d'accidents suite à mauvais état technique des 2 roues me paraît pour le moins inutile, et pour tout dire les raisons qui poussent certains à nous orienter dans cette voie m'échappent complètement.

N° 953719 - je suis contre le contre technique des motos  
par :

04/07/2023 10:34

aucune étude n'a jamais réussi à prouver que les CT, auto ou moto, avaient un impact sur l'accidentalité. Ils laissent rouler moins de vieux trucs, oui, mais ce ne sont pas forcément les véhicules anciens qui ont des accidents, au contraire même dans le cas des deux-roues.

comme tous les motards si je ne fait pas attention à l'état de ma moto je le paie aussitôt par des risques accidents donc je n'ai pas besoin d'un contrôle technique et sur l'état, la conformité c'est le rôle des forces de l'ordre de veiller, je suis toujours en règle pas de modification donc je roule serin et en toute confiance. Sauf malheureusement l'état des routes, infrastructures et j'en passe donc je suis contre le contre technique des motos

N° 953727 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

04/07/2023 10:37

Madame, Monsieur

On constate dans le dernier rapport de l'ONISR sur l'accidentalité qu'un défaut d'infrastructure est relevé dans 30% des accidents. À comparer aux 0.3 % d'accidents dus à un défaut technique du deux-roues motorisé impliqué.

Monsieur le ministre des transports grâce à l'ensemble des mesures alternatives mises en place vous n'êtes pas obligé d'imposer le control technique 2 roues.

Les chiffres prouvent que les associations "[association]" 97 adhérents, "[association]" nombre d'adhérents non communiqué) dirigé par l'ancien délégué de l'association "[association]" cette personne est d'ailleurs très occupé par ses commerces de bicyclettes et "[association]" (nombre

d'adhérents également non communiqué) qui a reçu 39.000 euros de la part de la mairie de paris. Ces trois associations doivent représenter une à deux centaines de personnes grand maximum. Il n'y a aucune raison ni honnête ni valable pour que ces 3 associations vous dictent l'avenir des deux et trois roues motorisées en FRANCE

N° 953729 - Un contrôle pour la vente pour rassurer les acheteurs.

par :

04/07/2023 10:37

Généralement les motos sont biens entretenus, le motard étant plus soigneux et vigilant avec son véhicule que l'automobiliste. Donc un contrôle périodique on ne peut pas dire que c'est en faveur de la sécurité. Mais, lorsqu'il y a vente du véhicule ça pourrait être intéressant d'avoir un contrôle à ce moment-là pour rassurer les acheteurs expérimentés ou non d'acheter un véhicule en bon état sans surprise de frais à prévoir (j'ai personnellement eu la mauvaise surprise d'un kit chaîne à remplacer lorsque que j'ai acheté ma première moto en tant que jeune permis).

N° 953734 - remarques sur CT 2-3 roues motorisé

par :

04/07/2023 10:38

Je pratique la moto depuis 50 ans, il est évident que le projet de CT pour les 2 et 3 roues motorisés n'est absolument pas justifié et prouvé par les rapports d'assurances. En effet le motard est conscient que sa vie dépend de l'état de sa moto (en partie) car il y a beaucoup de facteurs qui rentrent en compte dont l'état des routes qui par endroit est catastrophique et dangereux. par ailleurs, comment faire pour contrôler le bruit d'une moto avec 3 ou 4 pots d'échappement d'origine en appliquant les conditions du contrôle (distance par rapport à un mur ? , à l'extérieur ? et en tenant compte des bruits du trafic car les centres de CT sont souvent en ville) quelle sera la compétence du contrôleur pour manoeuvrer une moto de plus de 200kg sans l'a faire tomber et qui paiera la casse ? qui se monte très vite à plusieurs milliers d'euros

N° 953735 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 10:38

Vous êtes donc pour un simplification du permis moto, car le contrôle de sa moto en fait partie. Que dire de l'entretien du réseaux routier qui est laissé à l'abandon. Si vous voulez faire un contrôle technique pour le bruit, il faut savoir que en moins de 20mn, vous changez votre silencieux pour le remplacer par celui d'origine. Et pour plein d'autres raisons, je suis contre le CT.

N° 953736 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 10:39

Vous êtes donc pour un simplification du permis moto, car le contrôle de sa moto en fait partie. Que dire de l'entretien du réseaux routier qui est laissé à l'abandon. Si vous voulez faire un contrôle technique pour le bruit, il faut savoir que en moins de 20mn, vous changez votre silencieux pour le remplacer par celui d'origine. Et pour plein d'autres raisons, je suis contre le CT.

N° 953741 - Sans titre

par :

04/07/2023 10:40

Aucune étude n'a jamais réussi à prouver que les CT, auto ou moto, avaient un impact sur l'accidentalité. Ils laissent rouler moins de vieux trucs, oui, mais ce ne sont pas forcément les véhicules anciens qui ont des accidents.

Comme tous les motards, si je ne fais pas attention à l'état de ma moto, je le paie aussitôt par des risques accidents donc je n'ai pas besoin d'un contrôle technique.

Quant à l'état, la conformité, c'est le rôle des forces de l'ordre, je suis toujours en règle pas de modification, donc je roule serin et en toute confiance. Sauf malheureusement l'état des routes, infrastructures et j'en passe donc, je suis contre le contrôle technique des motos !!

N° 953748 - Inadéquation du CT2roues aux problématiques poursuivies

par :

04/07/2023 10:42

Bonjour,

Si j'ai bien compris, le CT2roues a pour objectif d'améliorer la sécurité routière, de limiter la pollution gazeuse et sonore.

-Concernant les 2 derniers points, il existe déjà des contrôles exercés sur la voie publique par les forces de l'ordre. De plus, ces contrôles rapportent directement à l'état, et non à des organismes privés. Certes, ces sociétés privées vont payer des taxes, mais dont la part est infime rapportée à ce que devra déboursier le contribuable pour faire contrôler son véhicule.

-Concernant le premier point, le projet s'appuie sur un rapport annonçant 8% des accidents de 2 roues dus au mauvais état des véhicules. Problème : ce rapport est produit par le premier bénéficiaire de ces CT : X. Un rapport indépendant produit par un organisme indépendant (Motorcycle Accident In Depth Study) n'en dénombre que 0,8% ! Quand près de 30% sont liés à l'état des routes.

Enfin, que penser de l'impartialité espérée du Conseil d'Etat, qui émet un avis contraire à celui du Président de la République et de l'Assemblée Nationale, élus par le peuple, et du Sénat, élu par les représentants du peuple. Conseil d'Etat, sous haute influence pour cette décision, de 3 associations à (très) faible représentation populaire, composées majoritairement de parisiens, et qui baignent tellement dans les conflits d'intérêt qu'elles oublient de les déclarer.

Merci d'avoir porté quelque attention à la lecture de l'avis d'un pauvre provincial.

N° 953749 - refus du controle technique

par :

04/07/2023 10:43

bonjour. je suis contre ce controle ma moto passe une fois par an en révision a la concession .en ces temps d inflation galopante c'est une nouvelle perte de pouvoir d achat. qui peut mieux dire si une moto est dangereuse que quelqu'un qui la voit régulièrement. la France n'est plus souveraine surtout que c'est la société X qui est derrière tout ça .et puis 0.1 %des accidents moto sont du a un mauvais état du véhicule

N° 953752 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 10:43

a quoi sert ce contrôle ?

Eviter des motos "poubelle" ?

les éléments de sécurité sont très facilement contrôlable par le motard et sont appris au permis  
les accidents de motos ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes (pour ma part gravillonnage non balayé après la fin des travaux et fumier déposé par une benne surchargée)  
..une vitesse excessive est aussi souvent constatée ,mais ce n'est pas un contrôle de la moto qui fera changé la conduite de certains (c'est pareil en voiture ).

Eviter les véhicules polluant ?!

Les moto ne représente qu'un très faible taux de la pollution du secteur du transport ..

Habitant dans un secteur à très faible concentration de moto( c'est aussi , en passant , un désert médical ) , à combien de kilomètres vas se situer ce contrôle....

N° 953764 - Application du contrôle aux cyclomoteurs anciens

par :

04/07/2023 10:47

L'article 42 du projet d'arrêté est peu compréhensible dans certains cas :

Pour les cyclomoteurs anciens comment prendre en compte la différence entre date de mise en circulation (sans immatriculation) et celle de la première immatriculation ?

Exemple personnel : quelle règle s'applique pour le premier contrôle d'un cyclomoteur mis en circulation en 1968, donc sans immatriculation initiale, et que sa première immatriculation n'a eu lieu, après remise en état complet, que dans le courant de l'année 2017 (août).

- le premier contrôle des véhicules immatriculés entre [le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019] est réalisé en [2025] ;

ou

pour les véhicules mis en circulation avant [le 1er janvier 2017] et dont la date anniversaire de première mise en circulation est antérieure à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, ce contrôle est à réaliser, au plus tard, dans un délai de quatre mois après la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

N° 953766 - avis sur le control technique moto

par :

04/07/2023 10:48

motard depuis plus de 25 ans pour moi le CT ne me parait pas obligatoire mais je reconnais que pour un grand nombre de motos type 50cm3 125 voiture sans permis cela est justifier .En tant que motard pour ma sécurité je vérifie très régulièrement l'état des freins des pneus de l'éclairage de mes machines . Ce qui me parait primordiale pour le CT c'est que la personne qui va prendre en charge ma moto soit motard et qu'il puisse le prouver car entre une machine de 2019 et une machine de 1995 il y a un vrai gouffre technologie et pour être honnête donner ma moto à un débutant sans expérience me fais un peu peur rien que pour la manoeuvrer avec ces 270 kg pour une ou pour démarrer mon autre vieux model il faut la connaitre .

j'ai pas de soucis sur le passage niveau sécurité de mes machines mais il faut savoir que aux fils des années nos machines sont améliorées avec des pièces plus performantes comme pour les freins la peinture les éclairages qui ne sont plus forcément fabriqué et que si il y a une chute comment sera pris en charge les réparations une moto qui chute fait très vite des dégâts très importants .

donc pour finir ok pour le CT mais avec des vrais motards qui comprennent la philosophie moto et non pas des incompetents comme beaucoup dans les centres auto la solution faire passer le CT moto dans des garages pour moto type concessionnaire ou spécialistes.

merci pour votre lecture et patience

N° 953772 - Contrôle Technique des Véhicules Motorisés de deux à quatre roues.

par :

04/07/2023 10:51

Madame, Monsieur

Nous constatons que dans le dernier rapport de l'ONISR sur l'accidentalité un défaut d'infrastructure est relevé dans 30% des accidents, cependant à comparer aux 0.3 % d'accidents dus à un défaut technique du deux-roues motorisé impliqué.

Monsieur le ministre des transports grâce à l'ensemble des mesures alternatives qui sont mises en place, avec d'autres peut être, cela devrait suffire à ne pas d'imposer le contrôle technique 2 à 4 roues.

Les chiffres prouvent que les associations "[association]" 97 adhérents, "[association]" nombre d'adhérents non communiqué) dirigé par l'ancien délégué de l'association "[association]" cette personne est d'ailleurs très occupé par ses commerces de bicyclettes et "[association]" (nombre d'adhérents également non communiqué) qui a reçu 39.000 euros de la part de la mairie de paris.

Ces trois associations doivent représenter une à deux centaines de personnes grand maximum.

Il n'y a aucune raison ni honnête ni valable pour que ces trois associations vous dictent, par leur minorité qu'elle représente, l'avenir des deux à quatre roues motorisées en FRANCE.

N° 953778 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 10:52

Bonjour,

A part pour mettre ne place un nouvel impôt déguisé il n'y a aucun intérêt à mettre en place un contrôle technique pour les moto dont seulement 0,3 % des accidents est imputable à l'état du véhicule. De plus à chaque révision mon garagiste effectué un contrôle complet de la moto alors que quand je fais mon contrôle technique automobile, il oublie toujours quelques . Les organes de sécurité sont visibles et accessible sur une moto. Si vraiment vous souhaitez vous occupez de sécurité routière alors occupez-vous de l'état des routes qui se dégradent fortement !

Cordialement,

N° 953786 - Contrôle technique des 2 roues

par :

04/07/2023 10:55

Madame, Monsieur, Bonjour,

Je reconnais une incompréhension de cette obligation du contrôle technique sachant que chaque motard, sans exception prend toujours soin de sa moto, réalisant toujours les entretiens nécessaires à l'heure et même souvent en avance. Nous sommes conscient du danger que représente notre véhicule, de ce faite nous ne pouvons nous permettre de nous mettre en danger d'avantage avec des entretiens non réalisés. La loi obligeant un contrôle technique est donc plutôt une raison économique qu'un réel souci environnementale et societal. Entre les parkings pour moto devenant payant, ce qui pourrait s'expliquer et maintenant le contrôle technique, ceci est perçu comme si nous étions la cible à abattre.

Merci de reconnaître que cela n'a aucun sens et reconsidérer ce texte de loi.  
En vous souhaitant une agréable journée.

Salutations motardes.

N° 953789 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 10:56

je suis contre le contrôle technique moto car pas besoin de payer encore( cet impôt )pour pouvoir rouler. l'état de ma moto c'est ma sécurité donc pas besoin . faire plutôt un contrôle technique des routes Avec tous les dos d'âne hors dimension , la on ne fait rien . et apprêt on parle de sécurité . je suis écœuré de tous ces politiques mais je m'en rappellerai à la prochaine élection

N° 953793 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 10:57

Bonjour,

A part pour mettre en place un nouvel impôt déguisé il n'y a aucun intérêt à mettre en place un contrôle technique pour les motos dont seulement 0,3 % des accidents est imputable à l'état du véhicule. De plus à chaque révision mon garagiste effectue un contrôle complet de la moto alors que quand je fais mon contrôle technique automobile, il oublie toujours quelques . Les organes de sécurité sont visibles et accessibles sur une moto. Si vraiment vous souhaitez vous occuper de sécurité routière alors occupez-vous de l'état des routes qui se dégradent fortement !

Cordialement,

N° 953804 - Contre le contrôle technique moto !

par :

04/07/2023 11:00

Bonjour,

un CT moto est totalement inapproprié et inutile car il dessert uniquement l'intérêt financier de l'état.

Chaque motard qui se respecte sait avant de chevaucher son engin qu'il n'est protégé par aucune carrosserie ou protection et donc s'assure du bon état de sa machine, c'est une question de survie. D'autre part c'est instinctif lors de rencontres entre motards, chacun regarde les motos des autres ce qui fait une double inspection des machines.

Motard depuis plus de 30 ans les seuls soucis que j'ai rencontrés sur ma route étaient dus aux infrastructures défectueuses (gravillons, nids de poule...)

Nos machines dans la majorité roulant peu, les révisions et changements d'organes de sécurité sont bien souvent changés bien avant l'usure maximale par soucis de prévention contrairement aux automobiles.

Merci de prendre en compte nos remarques et d'essayer de faire prendre conscience aux représentants du gouvernement.

Salutations motardes.

N° 953806 - contre le controle technique moto

par :

04/07/2023 11:01

motard depuis 50 ans, l'entretien de mes machines est effectué par moi même (aucun secret) la plupart des motards savent contrôler et entretenir leur machine pour leur sécurité. j'aimerais savoir si le contrôleur doit être titulaire du permis moto ou non ? manipulation ect...pour moi je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique. pour le lien du motard à sa moto est différent, en comparaison d'un automobiliste.

N° 953837 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 11:10

La mise en place de ce contrôle est tout à fait inutile, la preuve : ces dix dernières années le taux d'accidentabilité des motards a baissé de 19% alors que le nombre de motard a augmenté de 30%.

La seule raison de la mise en place de celui-ci est de faire de l'argent.

Vous allez obliger certaines personnes à faire 60 kilomètres aller et 60 kilomètres retour pour passer le CT car il n'y aura que très peu de centres équipés pour les deux roues.

Le motard prend soin de sa moto par raison de sécurité, doublez les rambardes de sécurité, bouchez les nids de poule, enlevez les gravillons, refaites les enrobés propres, avant de nous obliger à dépenser de l'argent inutilement pour passer ce contrôle qui ne servira à rien.

N° 953847 - Non au Contrôle technique des véhicules motorisés à deux et trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 11:13

Bonjour je suis contre ce nouveau décret en temps que motard car il n'apportera rien pour ma sécurité et l'environnement. Ce n'est que taxe de plus et un lobby de minuscule association.

Il serait préférable de maintenir un état correcte des infrastructures routières

Bien Cordialement

N° 953848 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 11:13

Bonjour,

les personnes ayant pensé à un contrôle technique moto sont soit cérébralement amoindris, soit ne connaissent pas du tout le monde de moto, je m'explique :

1. Tout motard (même les 50 cm<sup>3</sup>) est obligé (oui obligé) de prendre soin de son véhicule, car contrairement à une voiture, le mauvais entretien et/ou la mauvaise surveillance constante des éléments de sécurité sur une moto se paie cash et ça ne pardonne pas.

Hors les statistiques de la sécurité routière nous indiquent que seul 0.3% des accidents à moto sont dus à ce type de comportements négatifs. ce qui prouve que les motards sont de très bons élèves en matière d'entretien/contrôle de leur 2 roues.

= Pour ce cas de figure le contrôle technique n'est donc pas nécessaire si on réfléchit un tant soit peu.

2. TOUT les éléments de sécurité sur une moto, sont contrôlable sans démontage et ceci est appris au permis moto.

= Pourquoi payer quelqu'un qui ferait la même chose que nous faisons constamment, alors que lui le ferai 1 fois tout les 3 ans ? Ou est la logique derrière un potentiel contrôle technique?

3. A chaque fois que je dépose ma moto au garage, pour X raisons, les mécaniciens ont l'habitude de tout vérifier et même de tester mon véhicule, ils sont formés à cela, ceci est leur travail, et là, sortis de nul part, quelqu'un va me dire de payer un type pour contrôler ce que je contrôle à chaque sortie, appuyé par le contrôle de vrai professionnel ?

= Ça ne sens pas bon vue sous cette angle, ces personnes en faveur d'un contrôle technique recherche quoi au final ? ... De l'argent non ? L'expression "pompe-à-fric" prend du sens tout d'un coup, ne trouvez-vous pas ?

4. Quand je roule sur les routes, très souvent, les routes sont en piteux état, avec des trous qui peuvent me tuer, mais la curieusement les gens en faveur d'un contrôle technique moto ne disent rien, elles ne se portent pas volontaire pour refaire les routes, qui pourtant serait un vrai élément de sécurité pour nous motards!

= Oui !, effectivement ça coûte de l'argent, et ces gens la ne veulent qu'en prendre, peut importe les raisons idiotes qu'ils peuvent soumettre à des hommes d'états censé faire la part des choses et être respectable.

5. Si vous souhaitez vraiment renforcer la sécurité routière, pourquoi n'apprenez vous pas aux gens qui conduisent n'importe comment (pas de clignotants, refus de priorité, doubler sans espace suffisant, doubler de la file d'en face alors que je suis dans ma voie, obligé du coup de me déporter vers la droite de ma chaussé pleine de gravillons pour ne pas qu'il me percute, griller les feux rouges, j'en passe et des meilleures), et ça quotidiennement !, pourquoi là on n'entend pas ces lobbies dire qu'il faudrait faire quelque chose ? Pourquoi ne se proposent-t-ils pas de chercher/ trouver des solutions pour changer ses comportement intolérable et meurtrier ? Pourquoi l'État ne double de simplement pas de partout les rails de sécurité, pourtant mortel pour nous motards en cas de chute, parce que la route est mal entretenue par exemple, au hasard ?

= Ces gens/lobbies peut importe leur appellation, ne sont pas la pour notre sécurité, les exemples pour une personne censé sont nombreux et logique prouvant que leur intérêt est ailleurs. Ils n'ont que faire de la sécurité du motard.

6. Le contrôle technique moto est une farce, la seule et unique fois où je serai en faveur serai, et uniquement pour ce cas de figure, pour la revente d'une moto. Si je souhaite acheter une moto d'occasion à un particulier ou à un professionnel, ou revendre ma moto, le passage d'un contrôle technique serai envisageable mais PAS dans un enseigne spécialisée pour contrôle technique, mais dans mon garage habituel, avec les mécaniciens qui le font naturellement à chaque fois que je leur dépose ma moto !

= En gros ce qu'ils font tout les jours pour des milliers de motards. Et on les en remercie pour ça.

Conclusion : ce contrôle technique est une occasion de voir les bêtises de ce monde et leur collaborateurs. Ils n'y a que des cerveaux amoindris ou des idiots pour le trouver légitime. Même les sots voient que c'est farfelue comme idée.

Citez- moi 1 seul exemple valable qui justifierai un contrôle technique moto, dites moi donc que nos routes sont belles et en bon état,



dites moi que les gens se comportent normalement et de façon légale sans me mettre en danger sur ces mêmes belles routes,  
dites moi que tout les rails de sécurité sont doublé,  
dites moi que vous n'êtes pas des cerveaux amoindris.

Un motard parmi tant d'autres. Cordialement.

N° 953852 - Complément de participation

par :

04/07/2023 11:14

J'oubliais dans ma précédente intervention de citer le passage de votre projet sur de contrôle de l'état des pare-chocs, surtout avant (y en a-t-il à l'arrière sur les trikes ?). Je n'en vois en effet jamais à l'avant des véhicules concernés par ces mesures de contrôles.

Quid du permis de conduire moto pour les techniciens effectuant les contrôles ? Je ne me vois pas laisser déplacer ma moto par quelqu'un qui n'a pas obtenu son permis et, qui plus est, n'est pas ou plus en situation de limite de puissance (ma moto développe plus de 35 kw)

N° 953857 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 11:15

La mise en place de ce contrôle est tout a fait inutile, la preuve : ces dix dernières années le taux d'accidentabilité des motards a baissé de 19% alors que le nombre de motard a augmenté de 30%.

La seule raison de la mise en place de celui ci est de faire de l'argent.

Vous allez obliger certaines personne a faire 60 kilométrés alle et 60 kilomètres retour pour passer le CT car il n'y aura que très peu de centre équipé pour les deux roues.

Le motard prend soin de sa moto par raison de sécurité, doublez les rambardes de sécurités, bouchez les nids de poule, enlevez les gravillons, refaites les enrobés propres, avant de nous obliger a dépenser de l'argent inutilement pour passer ce contrôle qui ne servira a rien.

N° 953864 - Non au Controle technique des vehicules motorisés à deux et trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 11:17

Bonjour je suis contre ce nouveau décret en temps que motard car il n'apportera rien pour ma sécurité et l'environnement . Ce n'est que taxe de plus et un lobby de minuscule association.

Il serait preferable de maintenir un état correcte des infrastructures routieres

Bien Cordialement

N° 953872 - NON au contrôle technique !!

par :

04/07/2023 11:19

Parce que, avec 0.3% d'accidents dus à un défaut d'entretien, avec seulement 4200 kms en moyenne roulés par an par motard, Parce que ce CT nous met en danger en détournant l'attention des responsables politiques des vraies causes d'accidents que sont le mauvais état des routes, le non-respect des normes pour les infrastructures routières (30 % des accidents sont liés au facteur infrastructure) et le manque de formations de certains usagers en Véhicules Légers et en Poids-Lourds dans la prise en compte des usagers vulnérables.

Parce que ce CT est une dépense inutile ; contrôle que les motards effectuent par eux-mêmes ou que nos concessionnaires moto effectuent. Quitte à dépenser des euros, les motards préfèrent les mettre dans l'achat d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes ou bien de pneumatiques ... bien plus utiles pour notre sécurité.

La pratique du 2RM n'est pas uniquement une activité de loisirs, elle répond de plus en plus aux obligations de déplacement d'un nombre croissant de français (plus pratique, plus économique). Ces français qui habitent trop loin des villes pour bénéficier des réseaux de transports collectifs (bus, tram, métro ...) et qui ne sont pas des nantis, loin s'en faut !

Nous refusons ce CT car nous refusons d'être rackettés par des sociétés de contrôle technique.

N° 953874 - Contrôle technique moto : c'est une blague ?

par :

04/07/2023 11:19

Je propose un nouveau projet de décret : imposer que ceux qui en écrivent soient directement concernés par le sujet du décret. Pour le projet de décret relatif à la mise en place du CT moto, il apparaît évident que ce n'est pas le cas. Ce CT est une aberration totale. Une moto n'est pas une voiture, ce n'est pas une boîte fermée qui sert à aller d'un point A à un point B sans qu'on se soucie de ce qui se passe dans la boîte : conduire une moto c'est d'abord une passion, et comme toute passion on en prend soin, on s'assure que tout fonctionne aux petits oignons, on l'entretient, on la bichonne. La seule personne que j'autorise à y toucher, c'est mon garagiste. Il est spécialisé moto et surtout il sait ce qu'il fait et il m'apporte qqch. Que va m'apporter un CT ? Un peu moins de pouvoir d'achat ? Prêter ma moitié à une personne qui n'y connaît rien et qui ne saura pas en prendre soin, juste parce que la loi m'y oblige, comment vous appelez cela ?? Et en plus je devrais payer pour ça ? Mais c'est du grand n'importe quoi !

La vie est assez difficile comme ça en plus, et vous voudriez que je perde du temps, de l'argent et que je doive poser une demi-journée pour amener ma moitié à plusieurs dizaines de km de chez moi et la confier à une personne qui ne connaît pas chacune de ses rondes par cœur, et qui n'est pas passionné ? C'est une blague, c'est cela ?

Vous parlez sécurité mais vous n'y comprenez rien à la sécurité moto, vous n'avez aucune idée de ce qui met réellement en cause ma sécurité chaque jour sur les routes de France. Réfléchissez un peu, passez votre permis moto et allez arpenter les routes, confrontez-vous aux autres usagers, rendez-vous vous compte par vous-même de tous les dangers qui nous guettent. Vous vous apercevrez de l'absence totale de prise en compte des motards. Par contre cela musclera vos fesses, je peux vous l'assurer ! Je vous garantis qu'on les serre souvent à moto, et pas uniquement lorsqu'on passe sur des gravillons non signalés, ni uniquement quand on doit faire un écart de tous les dangers pour éviter un nid de poule non signalé, si vous arrivez à l'éviter ! Quand vous souciez-vous enfin réellement des motards et de leur vie ? Quand proposerez-vous un bonus sécurité pour que tous les motards puissent s'équiper de la tête aux pieds ? Quand ferez-vous en sorte que les travaux de voirie soient réalisés pour tous les usagers de la route ? Réfléchissez, consultez ceux qui ont de l'expérience, venez nous rencontrer et discuter, et arrêtez de nous enquiquiner avec des décrets qui n'apportent rien, surtout en nous disant c'est pour notre sécurité.

N° 953879 - points particuliers

par :

04/07/2023 11:20

Bonjour,

en plus de l'inefficacité du CT deux roues motorisés qui a été de maintes fois démontrée ainsi que de son inutilité je voudrais soulever deux points particuliers :

- Quid des motos d'enduro ? Ces machines homologuées qui ne sont jamais impliquées dans des accidents ( ou cas très rares) ne passeront pas le CT car il est impossible d'y trouver des plaques d'immatriculations aux dimensions demandées, des rétroviseurs ou de clignotants résistants a la pratique de ce loisir. Est il prévu un CT adapté a ces machines particulières.

- Deuxième point les motos anciennes notamment les deux temps, très précises et fragiles qui vont se retrouver entre les mains de gens totalement ignares des procédures de démarrage, de temps de chauffe, d'utilisation moteur ...tout ça pour ne contrôler des taux d'émissions ou de niveau de bruits forcément incompatibles avec les normes actuelles puisque ces véhicules ont été conçus avant les années 90 pour la plupart.

De manière général les motards sont très attachés à leurs machines et ne supportent pas de les laisser entre les mains d'incompétents ! Ce qui ne manquera pas d'être le cas au vu du recrutement futur de main oeuvre sous qualifiée.

Pour rappel il est très difficile pour les concessions de recruter des mécaniciens motos aujourd'hui.

Le monde motard n'es pas dupe de cette énième arnaque preuve une fois de plus de mépris de la classe dirigeante pour le peuple. Continuez a nous mépriser et vous verrez le résultat ...

N° 953882 - Désaccord par rapport à la mise en place du contrôle technique 2RM

par :

04/07/2023 11:21

Bonjour. Après avoir lu attentivement le projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, je souhaite participer à la consultation de façon défavorable à sa mise en place. En effet, étant motard depuis un an seulement, je constate que ma montée en expérience passe en grande partie par l'application des directives énoncées lors de l'épreuve théorique générale moto, notamment concernant les vérifications de sécurité à effectuer régulièrement sur nos véhicules. Je constate effectivement que ces vérifications sont simples, rapides à effectuer, et permettent un contrôle fréquent et efficace des équipements de sécurité présents sur nos véhicules.

Concernant les points relatifs à la pollution atmosphérique et sonore sont selon moi redondants, puisque les vignettes crit'air sont d'ores et déjà obligatoire pour tous les véhicules circulants dans les zones à faibles émissions, et que les contrôles de la sonorité des 2RM par les services de police et de gendarmerie sont effectués régulièrement, une sonorité excessive étant facilement détectable par les agents des services susnommés.

Enfin, concernant le coût de mise en place du contrôle technique des 2RM, utiliser un 2RM engendrant déjà un certain coût, il serait plus judicieux selon moi d'utiliser ces fonds afin de mettre en place un entretien plus rigoureux des infrastructures de la voirie. En effet, il m'est arrivé maintes fois d'éviter de justesse un nid de poule assez conséquent pour entraîner ma chute, et une taxe sur la voirie pour les utilisateurs de véhicules (2RM ou autres) serait plus utile à la sécurité des 2RM qu'un contrôle technique.

Je participe donc de façon défavorable à la consultation concernant la mise en place de ce contrôle technique pour les 2RM.

N° 953886 - Mon avis

par :

04/07/2023 11:22

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Que dans le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 953891 - FREXIT

par :

04/07/2023 11:23

Une raison de plus pour le FREXIT. Marre du gouvernement des lobby. L'Union Européenne est devenue l'Union Soviétique, mêmes contraintes, mêmes oligarques.

N° 953894 - Inutile et contre productif

par :

04/07/2023 11:25

Une voiture mal en point ça roule quand même, une moto non... Question d'équilibre. Donc un pilote de moto s'occupe tout seul ou avec l'aide de ses potes ou de son garagiste, de maintenir son véhicule en état pour sa sécurité et celle de son passager... mais aussi ne pas avoir de soucis mécanique sur la route. Car une moto en panne c'est beaucoup plus compliqué qu'une voiture à dépanner, remorquer, trouver un garage...etc.... alors on ne prend pas le risque, on prend soin de notre véhicule.

L'argument de la pollution me semble fallacieux car une moto consomme moins qu'une voiture (et donc pollue moins CQFD). Et l'argument du bruit encore plus, les nuisances sonores dans les villes étant généralement causées par des petites cylindrées trafiquées (scooter ou moto 50cc) qui seront exemptées de CT ! (lol) Par conséquent le CT des 2-3 roues me semble inutile et vise d'après moi surtout à nous faire payer... Payer la redevance officielle, payer le trajet jusqu'au centre de CT et le temps de travail perdu à rejoindre le centre de CT (combien seront homologués pour les 2-3 roues dans les zones rurales ??), payer les travaux imposés par le technicien du centre en cas de refus (mais combien seront formés correctement aux différents modèles de 2-3 roues ?)... Bref, une absurdité. Au passage je trouve le CT auto tout aussi inutile pour d'autres raisons mais ce n'est pas le lieu pour en parler.

N° 953903 - Dimensions pneus

par :

04/07/2023 11:27

Bonjour, quant est-il de la dimension des pneus ? Beaucoup de motards ne garde pas la monte d'origine, en ce qui concerne la hauteur du pneu (exemple 190/55/17 en lieu et place du 190/50/17 d'origine à l'arrière), pour une plus grande surface de contact de gomme sur le bitume, cela pour notre sécurité. Cela entraînera une contre visite ou pas, quand bien même si le pneu n'est pas usé ?  
Cdt

N° 953919 - Réfléchir ...

par :

04/07/2023 11:32

Bonjour,

- Avez-vous pensé au contournement du problème « bruit »? Avez-vous « pensé » qu'un utilisateur de 2/3 roues motorisés ira faire son ct avec un échappement aux normes et qu'une fois celui-ci obtenu il remettra son échappement bruyant dans la foulée??? Idem, pour les plaques d'immatriculation, clignotants et autres accessoires ...
- Avez-vous pensé à remettre en question le rapport de [réseau de contrôle technique] et ses statistiques erronées???
- Au travers de ce ct, vous remettez en cause plus de 3 millions de motards et leur responsabilité quotidienne, un jour, allez-vous accorder du crédit à l'opinion publique???
- Avez-vous pensé à l'état de VOS ROUTES sur lesquelles nous roulons et sur lesquelles nous prenons des risques au quotidien???
- Avez-vous pensé à remettre en question de façon concrète les arguments présentés par ces 3 associations « écologiques » qui ont saisi le Conseil d'Etat???
- Avez-vous pensé à vérifier le réel statut de ces 3 associations, leurs motivations profondes???
- Avez-vous pensé que la mise en place du ct ne changera rien aux problèmes de bruit et de pollution???
- Avez-vous pensé à vous retourner sur les autres pays et l'application de ce ct???
- Avez-vous pensé que 3 millions d'électeurs potentiels sont fâchés???
- Avez-vous pensé aux cyclomoteurs et autres trottinettes électriques???
- Avez-vous pensé à nos bourses, la moto étant déjà onéreuse???
- Avez-vous pensé à d'éventuels « refus d'obtempérer » avec les Forces de l'Ordre pour un « simple » défaut de ct? Mettant ainsi en danger les Forces de l'Ordre et l'auteur???
- Avez-vous pensé tout simplement que ce ct n'est uniquement qu'une histoire de gros sous présentée au nom d'une pseudo politique écologique???

Cordialement.

N° 953924 - Le CT moto ne servira à rien

par :

04/07/2023 11:33

Si c'est vraiment pour la sécurité, au lieu de passer par des centres de CT, pourquoi ne pas passer le CT via les concessionnaires ou les ateliers multimarques via les révisions périodiques ? Cela limiterai le prix et les mécaniciens serait spécialisés a la moto ( et auront le permis).

Je rappelle que l'entretien des motos sont bien mieux suivi que les voitures, et que le kilométrage annuel est bien moindre. Dans une période d'inflation, rajouter des coûts supplémentaires inutiles n'est pas très malin. Cet argent là serait bien mieux investi dans des équipements de sécurités comme un gilet airbag par exemple. Je pense que le CT moto part d'un constat faux et que les gens qui l'on décidé n'ont aucune notion du monde de la moto en France. Et encore une fois, vous passer en force...

Mis à part donner de l'argent à des gens incompetents pour juger de la sécurité de ma moto, perdre du temps et de l'argent pour moi et créer du mécontentement de manière générale, il n'y aura pas d'autres effets que le CT dans ce format.

N° 953927 - projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 11:34

bonjour,

motard depuis l'obtention de mon permis moto en 1972, j'ai effectué depuis plusieurs centaines de milliers de kilomètres, le plus souvent avec des motos considérées comme "anciennes" (10 à 20 ans d'âge...), n'ayant acheté qu'une seule moto neuve gardée d'ailleurs peu de temps ...

jeune motard, j'ai appris sur le tas à entretenir ma moto, en respectant simplement pour cela les directives constructeurs des manuels de propriétaire, concernant la périodicité des vidanges diverses, et de l'entretien des organes de sécurité, freins, pneumatiques, kit chaine, etc..., laissant aux professionnels compétents le soin de faire éventuellement sur ma machine ce que je ne me sentais pas de réaliser moi même ...

le motard n'est pas un inconscient, il ressent très vite au guidon les réactions nocives d'un entretien éventuellement bâclé, il est très facile encore pour lui de contrôler visuellement l'état de sa machine, d'autant que sa vie est en jeu ...

d'ailleurs les organismes indépendants ne recensent que 0,3 % d'accidents de motos imputables à un problème technique ...

par contre, la dégradation constante d'années en années du circuit des routes secondaires en France, couplé souvent à un entretien sporadique, voire dangereux pour la pratique du 2RM ( gravillonnage aléatoire et épais non balayé, goudron fondant en période estival car noir et non gris pour résister au soleil, nids de poule, goudronnage façon tôle ondulée, ralentisseurs non conformes, barrières de sécurité type "hachoir", etc...j'en oublie ...)

et l'emploi, pourtant interdit, du téléphone aux volants des usagers de véhicules 4 roues légers ou lourds encore trop fréquents en ville comme à la campagne me semblent beaucoup, beaucoup plus accidentogènes ....

quant à la pollution, quand on voit l'augmentation constante des camions sur nos routes, un semi remorques consommant entre 30 et 40 litres de gazoil au cent kilomètres, que représente en face mes moins de 5 litres de consommation en SP 95 ou 98 ? et ce n'est pas ma moto avec 2 roues sur le bitume qui accroitra de manière significative non plus la pollution de particules de pneumatique ou frein face à ces mastodontes ...

en résumé, je pense pour ma part que ce contrôle technique n'est malheureusement qu'un impôt supplémentaire, ou/et un cadeau juteux fait aux entreprises internationales de contrôles techniques, sans réel sens quant à une réduction du nombres de tués 2RM, accidents d'ailleurs régulièrement en baisse depuis 10 ans, alors que le nombre de 2RM a quant à lui beaucoup augmenté en proportion....

motardement

N° 953931 - CT moto

par :

04/07/2023 11:34

Complètement inutile. encore une fois le gouvernement cède a une une pression des lobbys et de l'Europe . Mettez en place un réel entretien des routes cela serait beaucoup plus utile

N° 953938 - Non à ce racket

par :

04/07/2023 11:37

Mesure inutile, décrétée sur la seule base du lobbying de quelques pseudo écologistes et de l'industrie du contrôle technique.

Ce n'est ni plus ni moins qu'un racket organisé.

N° 953940 - CT2R

par :

04/07/2023 11:38

Bonjour,

Motard depuis de nombreuses années, je dépose chaque année ma moto chez mon concessionnaire pour un entretien et un contrôle , il me semble que leurs mécaniciens sont compétents et maîtrisent leur sujet.

Cela a déjà un coût non négligeable. Je pense que l'on confond les motards avec les utilisateurs de mobylettes, scooters et autres 2R voir voitures sans permis qui circulent avec des épaves ....

N° 953942 - le bruit n'est pas une défaillance majeure

par :

04/07/2023 11:38

La mesure du bruit envisagée ne peut en aucun cas être une défaillance majeure: ce n'est pas un élément de sécurité, la même mesure pour un véhicule léger entraîne une défaillance mineure! Ou est l'équité?

N° 953947 - CONTROLE TECHNIQUE DEUX ROUES INUTILE

par :

04/07/2023 11:40

J'ai 54 ans et je roule en moto depuis 1999. Ma moto actuelle a été achetée neuve en 2000 et depuis sa sortie de garantie, j'effectue moi même son entretien. Il ne me viendrait pas à l'idée de mettre ma vie en danger en roulant avec une moto non correctement entretenue.....

Je n'ai jamais eu d'accident, mais ceux que j'ai évités étaient de la responsabilité des autres usagers ou du mauvais état des routes, mais jamais en rapport avec l'état de ma moto.

N° 953951 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 11:41

Bonjour,

Je crois que le contrôle technique n'apportera rien afin d'améliorer l'accidentalité. Novice en moto, je constate surtout que ce sont "les points noirs" sur les routes qui sont dangereux. Virage serrés non signalés, croisements mal indiqués, mauvaise visibilité des panneaux due à la végétation, nids de poule, route mal nivelée (on y fait des sauts de cabris même à faible vitesse) ...

Je vous invite à faire un tour en Espagne et vous pourrez vous faire une idée en comparaison avec la France :

Le marquage au sol est clair et répété, les panneaux sont visibles et doublés (1 à droite et 1 à gauche), la végétation est entretenue.

Merci d'avoir lu mon commentaire jusqu'au bout.

N° 953956 - Non à ce racket

par :

04/07/2023 11:41

Mesure inutile, prise sur la seule base du lobbying de pseudo écologistes et de l'industrie du contrôle technique.

Ce racket doit cesser.

N° 953962 - Non applicabilité de référence

par :

04/07/2023 11:43

La version actuelle de l'article R 323-27 du code de la route (en vigueur depuis le 01 janvier 2022) n'est pas applicable en l'état ! en effet, il ne correspond pas au projet d'arrêté pour les points auquel il y est fait référence et doit faire l'objet d'une mise à jour.

N° 953964 - Non au CT

par :

04/07/2023 11:44



Je ne suis absolument pas d'accord avec ce contrôle technique, les motards entretiennent leur véhicule, peu d'accident sont dû à un mauvais entretien, ce n'est pas pour rien qu'au permis nous apprenons les fiches pour connaître le véhicule et son état.

N° 953967 - Contrôle Technique scooter anciens

par :

04/07/2023 11:45

Je pense que le contrôle technique pour les deux roues est inadaptés aux véhicules de plus de 30 ans (type scooters Vespa/Lambretta). Ces véhicules sont peu polluants (entre 2l et 4l/100km), ne font pas de bruits d'échappement, sont peu rapides (100km/h max. pour un 200cm3)...mais sont cependant sensibles au mauvais état des routes de par le diamètre de leur roues (10 pouces).

D'une manière générale, je ne vois pas l'intérêt de mettre en place un contrôle technique pour les 2RM, puisque tout est déjà prévu dans le cadre légal en cas d'infraction (nuisance sonore, limitation de vitesses, contrôle de l'état des pneus, clignotants, rétroviseurs, équipement usager....). Encore une fois l'état des routes devrait être mieux contrôlé si le but est de limiter l'accidentologie.

Enfin, concernant les Centres de contrôles quelle confiance attribuer à un contrôleur qui ne serait même pas motard...? Quand bien même il aurait bénéficié d'une formation "accélérateur"....Pour l'obtention du Permis A, nous apprenons à vérifier chaque point de contrôle de la moto, avant chaque départ. Autant dire que chaque usager les connaît parfaitement et qu'ils sont parfaitement accessibles....pas besoin de passer dans un centre pour cela!

Le centre de contrôle sera-t-il suffisamment équipé pour s'adapter aux spécificités de chaque véhicule (moto, cyclo, scooter, tricycle, quad....)?

Comment les cyclos vont pouvoir se rendre dans un Centre si celui-ci se situe à plus de 50km du domicile ? Accessible par des voies rapides ? Ou des routes dangereuses ?

Pour finir, je voudrais préciser la sécurité des motards ne dépend pas d'un contrôle technique. Il va de soi qu'un deux roues en "mauvais état" est inconduisible et que les éléments essentiels de sécurité sont contrôlés régulièrement par les usagers. Pour le reste, les sanctions existent déjà. A quoi bon mettre en place un système pour soutirer de l'argent aux usagers et enrichir les lobbys de la "sécurité" (X...). Mieux vaut utiliser cette manne financière à la réparation des routes nationales et départementales!

Les statistiques des assurances le prouvent: 0,3% des accidents motos sont liés à un défaut technique.

N° 953968 - Difficultés de démarrage et procédures particulières.

par :

04/07/2023 11:45

Qu'en sera-t-il des véhicules qui demandent des connaissances particulières, en particulier pour le démarrage : pas de démarreur électrique, pas de béquille centrale, démarrage impossible avec la béquille (le moteur s'arrête dès que celle-ci est sortie), retour de kick extrêmement puissant, séquence de démarrage, etc. ?

J'ai une moto datant de 2003, sans démarrage électrique qui demande une séquence précise pour démarrer : ouverture essence, 3 coups de kick à vide, contact, béquille, point mort, 2 ou 3 coups de kick avec rotation simultanée de l'accélérateur pour démarrer. Si on ne respecte pas cette procédure à la lettre, on peut pomper une demi-journée sans rien obtenir et finir par noyer le moteur ou par se blesser lors d'un retour de kick.

Tous les contrôleurs auront-ils le permis moto ?

N° 953970 - Non au CT

par :

04/07/2023 11:46

Je ne suis absolument pas d'accord avec ce contrôle technique, les motards entretiennent leur véhicule, peu d'accident sont dû à un mauvais entretien, ce n'est pas pour rien qu'au permis nous apprenons les fiches pour connaître le véhicule et son état.

N° 953980 - Pourquoi ?

par :

04/07/2023 11:48

Le conseil d'état, sous l'influence de trois associations ayant des liens étroits et subventionnés par des « lobbies » anti 2RM ou intéressé financièrement, a imposé au gouvernement la mise en place du contrôle technique de nombreux véhicules dont les moto de plus de 125 cm<sup>2</sup>.

Cette mesure aurait pu être évité par la réalisation de solutions alternatives prévues par l'Europe. L'accidentologie des véhicules à deux roues a considérablement augmenté ces dernières années, due a de nombreux facteur dont l'augmentation importante de ce parc, le non respect par certain du code de la route et le manque de formation de l'ensemble des usagés de la voie publique (automobilistes, cyclistes et motocyclistes) Cet accidentologie est aussi dans un nombre non négligeable de cas due à l'état des infrastructures.

Le CT des motos n'y changera rien. Les vélos, dispensés de mesure de protection ( pas de casque obligatoire pour les adultes notamment, ni pour les autres engins de déplacement individuel) continuerons à alimenter les services d'urgences.

Le CT de motos ne modifiera pas la pollution sonore de certains de ces véhicules, les chicanes d'échappement pouvant facilement être remises en places juste pour le temps du CT.

Le CT des motos n'empêchera le traficotage des 50cc et moins avant l'échéance du CT (leur demi vie étant souvent bien inférieur)

Seul la mesure de l'émission de particules par les moteurs thermique a un intérêt mais sans rapport direct avec la sécurité routière : cette mesure et bien de santé publique.

En matière de sécurité individuel, seul l'obligation des gants et du casque a été décidé, mais pas le port de tenues adaptée.

Bref, le CT des motos n'a qu'un faible intérêt dans le cadre de l'accidentologie des 2 roues.

N° 953981 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 11:48

Les motos de plus de 30 ans qui font partie de notre patrimoine roulant, circulent exceptionnellement. Il est indispensable de les exempter de ce contrôle technique. De plus, il peut y avoir quelques fuites d'huile en raison de la vétusté de la mécanique.

De manière générale, ce décret a été obtenu par des associations dont les cadres vendent des trottinettes électriques, des vélos ou des vélos cargo. Il y a un conflit d'intérêt évident dont vont pâtir 4 millions d'utilisateurs de 2 roues motorisées.

N° 953987 - Est ce bien utile?

par :

04/07/2023 11:50

Le conseil d'état, sous l'influence de trois associations ayant des liens étroits et subventionnés par des « lobbies » anti 2RM ou intéressé financièrement, a imposé au gouvernement la mise en place du contrôle technique de nombreux véhicules dont les motos de plus de 125 cm<sup>2</sup>.

Cette mesure aurait pu être évitée par la réalisation de solutions alternatives prévues par l'Europe. L'accidentologie des véhicules à deux roues a considérablement augmenté ces dernières années, due à de nombreux facteurs dont l'augmentation importante de ce parc, le non respect par certains du code de la route et le manque de formation de l'ensemble des usagers de la voie publique (automobilistes, cyclistes et motocyclistes) Cet accidentologie est aussi dans un nombre non négligeable de cas due à l'état des infrastructures.

Le CT des motos n'y changera rien. Les vélos, dispensés de mesure de protection ( pas de casque obligatoire pour les adultes notamment, ni pour les autres engins de déplacement individuel) continueront à alimenter les services d'urgences.

Le CT de motos ne modifiera pas la pollution sonore de certains de ces véhicules, les chicanes d'échappement pouvant facilement être remises en places juste pour le temps du CT.

Le CT des motos n'empêchera le traficotage des 50cc et moins avant l'échéance du CT (leur demi vie étant souvent bien inférieur)

Seul la mesure de l'émission de particules par les moteurs thermique a un intérêt mais sans rapport direct avec la sécurité routière : cette mesure est bien de santé publique.

En matière de sécurité individuel, seul l'obligation des gants et du casque a été décidé, mais pas le port de tenues adaptée.

Bref, le CT des motos n'a qu'un faible intérêt dans le cadre de l'accidentologie des 2 roues.

N° 953992 - Contrôle aberrant

par :

04/07/2023 11:51

Le mécontentement est grand car l'état souhaite avoir des rentrées d'argent et la sécurité est un prétexte , en trente ans de pratique , je n'ai jamais vu de motos dangereuses de par leur état mais j'ai souvent connu des routes dégradées et dangereuses , en Espagne , les routes sont bien plus sécurisées qu'en France preuve que l'état se fiche bien de la sécurité des motards .

De plus , je suis très attaché à ma moto et ne souhaite pas la laisser en d'autres mains qui n'ont pas suffisamment de formation ni de soin pour le bien d'autrui : j'en veux pour preuve les mauvaises expériences avec ma voiture lors de différents CT : mettre le moteur à haut régime de façon excessive , tirage du frein à tellement fort qu'il est impossible à débloquer voire même jusqu'à la casse de l'élément !! etc ...

En fait , le contrôle existe déjà mais n'est pas appliqué : le contrôle routier que devrait effectuer les forces de l'ordre or en trente ans de pratique je n'ai connu que deux contrôles et c'était pour l'alcoolémie ! Je crois que tout est dit dans cette dernière phrase .

Pour moi les deux roues sont trop bruyants et souvent en excès de vitesse et le CT ne règlera rien car les échappements se changent facilement .

Bien cordialement .

N° 954014 - CTP, vitesse et bruit

par :

04/07/2023 11:57

Dans les points de contrôle, intégrer la vérification des systèmes permettant de "brider" ou "débrider" les moteurs thermiques, de manière à éviter les vitesses excessives.

Dans les points de contrôle, intégrer la mesure du bruit

N° 954020 - Prise en compte de spécificité des 2 roues

par :

04/07/2023 11:59

Le projet d'arrêté ne prend pas correctement en compte les spécificités des 2 roues motorisés, comme le montre le point particulier suivant.

Selon l'annexe IV, un contrôleur peut obtenir l'agrément de contrôle des véhicules de catégorie L dont certains sont instables (2 roues) et parfois lourds, parfois 400kg voir plus, sans avoir à démontrer leur capacité à les manœuvrer sans risque de chute. Cette capacité est à exiger par le référentiel de formation approuvé par le ministre en charge des transports (non disponible actuellement sur le site internet de l'organisme technique central, OTC - UTAC) où doivent être décrits les exigences de connaissances et de compétences relatives au contrôle technique des véhicules de catégorie L ainsi que les modalités d'évaluation théorique.

A noter : la démonstration de cette capacité est exigée lors de l'examen du permis de conduire des véhicules correspondants.

N° 954025 - Simple contrôle technique de sécurité pour les motos

par :

04/07/2023 12:00

Motard depuis plus de 15 ans, j'ai toujours pris soin de mes motos, avec des entretiens réguliers en garage professionnel et chez moi. Les conducteurs de deux roues sont beaucoup plus exposés aux dangers que les voitures, il est donc impératif pour nous d'avoir un équipement complet et un véhicule parfaitement entretenu, afin de laisser les seuls risques de danger à l'état de la route et la conduite des autres.

En moto, on nous apprend à toujours anticiper. Anticiper, c'est aussi s'assurer que son deux roues est en état : pneu gonflés, chaîne correctement tendue, freins conformes et efficaces, voyants en état, éclairage en état, etc.

Puisque ce nouveau contrôle technique va nous être imposé, il doit rester le plus possible pour ne pas nuire à la multitude de motos existantes. Aucun motard n'est prêt à monter sur un véhicule pas en état, sa vie en dépend, et nous n'avons jamais eu besoin d'un papier CT OK pour conforter cet avis.

J'habite en Lozère, le département le moins peuplé de France, et j'ai déjà du attendre PLUS DE DEUX MOIS pour réaliser mon contrôle technique AUTO. Je n'imagine pas attendre encore plus pour ma moto. Par ailleurs, j'imagine déjà le nombre d'accidents et de chutes qui seront occasionnées par des contrôleurs non formés, non habitués à la moto. Seriez-vous capable de pousser une moto de 230 kg pour l'amener sur la plate-forme ? Fixer la béquille latérale ? Pire, la béquille centrale ? Comment justifier auprès des assurances des frais de réparation car le contrôleur l'a fait tomber bêtement car il n'a jamais manipulé de moto !?

Présence de freins avant et arrière, voyants et feux fonctionnels : contrôle de sécurité simple. Les motards et nos garagistes assureront tout le reste du vrai suivi technique.

Je tiens à ma vie, je m'occupe de la sécurité de mon véhicule, inutile de me rajouter des contraintes pour des problèmes que j'anticipe bien en amont.

Merci de votre lecture,

N° 954032 - Simple contrôle technique de sécurité pour les motos

par :

04/07/2023 12:02

Motard depuis plus de 15 ans, j'ai toujours pris soin de mes motos, avec des entretiens réguliers en garage professionnel et chez moi. Les conducteurs de deux roues sont beaucoup plus exposés aux dangers que les voitures, il est donc impératif pour nous d'avoir un équipement complet et un véhicule parfaitement entretenu, afin de laisser les seuls risques de danger à l'état de la route et la conduite des autres.

En moto, on nous apprend à toujours anticiper. Anticiper, c'est aussi s'assurer que son deux roues est en état : pneu gonflés, chaîne correctement tendue, freins conformes et efficaces, voyants en état, éclairage en état, etc.

Puisque ce nouveau contrôle technique va nous être imposé, il doit rester le plus possible pour ne pas nuire à la multitude de motos existantes. Aucun motard n'est prêt à monter sur un véhicule pas en état, sa vie en dépend, et nous n'avons jamais eu besoin d'un papier "CT OK" pour conforter cet avis.

J'habite en Lozère, le département le moins peuplé de France, et j'ai déjà du attendre PLUS DE DEUX MOIS pour réaliser mon contrôle technique AUTO. Je n'imagine pas attendre encore plus pour ma moto. Par ailleurs, j'imagine déjà le nombre d'accidents et de chutes qui seront occasionnées par des contrôleurs non formés, non habitués à la moto. Seriez-vous capable de pousser une moto de 230 kg pour l'amener sur la plate-forme ? Fixer la béquille latérale ? Pire, la béquille centrale ? Comment justifier auprès des assurances des frais de réparation car "le contrôleur l'a fait tomber bêtement car il n'a jamais manipulé de moto" !?

Présence de freins avant/arrière, voyants et feux fonctionnels : contrôle de sécurité simple. Les motards et nos garagistes assureront tout le reste du vrai suivi technique.

Je tiens à ma vie, je m'occupe de la sécurité de mon véhicule, inutile de me rajouter des contraintes pour des problèmes que j'anticipe bien en amont.

Merci de votre lecture,

N° 954041 - NON AU CONTROL TECHNIQUE

par :

04/07/2023 12:04

Question sécurité : Le contrôle technique des moto est un véritable racket de ses utilisateur. En effet, les forces de polices ont déjà la possibilité de vérifier visuellement les différents point de sécurité d'un 2 roue (éclairage, signalisation, pneumatique). Tout utilisateur de 2 roue contrôle déjà cela car il sait que le moindre écart lui coutera sans doute sa vie (nous n'avons pas de carcasse nous protégeant comme dans une voiture).

Question pollution : les avions en forte accroissement et les bateaux de croisières polluent plus que tous les 2 roue utilisés.

Je dis donc non au contrôle technique.

N° 954045 - Simple contrôle technique de sécurité pour moto

par :

04/07/2023 12:06

Motard depuis plus de 15 ans, j'ai toujours pris soin de mes motos, avec des entretiens réguliers en garage professionnel et chez moi. Les conducteurs de deux roues sont beaucoup plus exposés aux dangers que les voitures, il est donc impératif pour nous d'avoir un équipement complet et un véhicule parfaitement entretenu, afin de laisser les seuls risques de danger à l'état de la route et la conduite des autres.

En moto, on nous apprend à toujours anticiper. Anticiper, c'est aussi s'assurer que son deux roues est en état : pneu gonflés, chaîne correctement tendue, freins conformes et efficaces, voyants en état, éclairage en état, etc.

Puisque ce nouveau contrôle technique va nous être imposé, il doit rester le plus possible pour ne pas nuire à la multitude de motos existantes. Aucun motard n'est prêt à monter sur un véhicule pas en état, sa vie en dépend, et nous n'avons jamais eu besoin d'un papier "CT OK" pour conforter cet avis.

J'habite en Lozère, le département le moins peuplé de France, et j'ai déjà du attendre PLUS DE DEUX MOIS pour réaliser mon contrôle technique AUTO. Je n'imagine pas attendre encore plus pour ma moto. Par ailleurs, j'imagine déjà le nombre d'accidents et de chutes qui seront occasionnées par des contrôleurs non formés, non habitués à la moto. Seriez-vous capable de pousser une moto de 230 kg pour l'amener sur la plate-forme ? Fixer la béquille latérale ? Pire, la béquille centrale ? Comment justifier auprès des assurances des frais de réparation car "le contrôleur l'a fait tomber bêtement car il n'a jamais manipulé de moto" !?

Présence de freins avant/arrière, voyants et feux fonctionnels : contrôle de sécurité simple. Les motards et nos garagistes assureront tout le reste du vrai suivi technique. Je tiens à ma vie, je m'occupe de la sécurité de mon véhicule, inutile de me rajouter des contraintes pour des problèmes que j'anticipe bien en amont.

Merci de votre lecture.

N° 954049 - CT 2 roues

par :

04/07/2023 12:07

Commentaire fait en tant que motard (permis A) :

Le vrai motard est très soucieux de sa propre sécurité (et de celle des autres) et excessivement pointilleux sur la qualité et de l'entretien de son véhicule.

Sa vulnérabilité est bien plus grande que pour les véhicules à quatre roues et la conduite moto exige une attention de chaque instant qui devient inefficace si le matériel n'est pas en parfait état. La vulnérabilité du deux roues se situe essentiellement sur le mauvais état des routes (nids de poules, gravillons, fonte du bitume par fortes chaleurs, ...) et les comportements inadaptés des autres usagers de la route (le deux-roues est peu «visible» des autres usagers).

Si contrôle technique il doit y avoir, celui-ci devrait être confié aux ateliers des concessionnaires qui sont les mieux placés pour repérer les déficiences éventuelles dans le cadre des révisions périodiques.

Le permis A est très poussé dans la conduite et la connaissance de la machine par rapport au permis B et le «contrôleur technique» doit impérativement en être titulaire pour pouvoir manipuler la moto.

N° 954057 - Gratuité du contrôle technique

par :

04/07/2023 12:09

L'Europe impose le contrôle technique des 2 roues motorisés.

OK c'est bien pour le climat, la sécurité et la tranquillité des riverains.

Mais rien n'empêche de le rendre gratuit. Ce serait de nature à calmer les esprits.

N° 954065 - Le CT moto: une opportunité ratée

par :

04/07/2023 12:11

De ce que je sais du dossier, l'Europe, dans l'idée d'améliorer la sécurité des motards, a demandé à ses états membres de mettre en place un CT ou tout autre mesure visant à améliorer la sécurité des motards. Aujourd'hui, le défaut d'entretien du véhicule est en cause dans moins d'1% des accidents, sur le plan sécurité, imposer à l'ensemble de la communauté de payer régulièrement un CT dans l'espoir de gagner un pouillième de sécurité est absolument ridicule et c'est, je pense, la raison pour laquelle nos députés avaient voté contre cette directive européenne. Le CT sur la table, la France a décidé de l'agrémenter de contrôles de bruit et de pollution. Ça se comprend: le bruit en ville est aujourd'hui un enjeu de santé publique et je ne parle pas de la pollution. Les motos bruyantes et polluantes (au delà de leur homologation) le sont car les échappements sont modifiés. Cette modification consiste en le devissage et le revissage d'au plus 10 vis, elle peut se faire sur un coin de trottoir en 5-10min par toute personne ayant monté un meuble ikea dans sa vie sans besoin d'outils spéciaux. Les possesseurs de véhicules bruyants et polluants ont les pièces d'origine dans leur garage, il suffit d'un coup d'œil sur le bon coin pour s'apercevoir que les motos sont vendus avec ces pièces. Autrement dit, le CT va demander 20 minutes d'efforts à ceux qui pensent que c'est OK d'être bruyant (voir que ça sauve des vies) une fois tous les 3 ans et la situation sur le terrain n'aura pas changée et continuera de nécessiter des contrôles de police.

Bref, le CT rate ses deux objectifs, mais, du coup, qu'aurait-on pu faire pour satisfaire la directive européenne ?

Une réponse simple mais très coûteuse consiste à dire qu'il faudrait améliorer l'état de nos chaussées: entre les nids de poules qui s'installent de plus en plus, les réparations "pas chères" qui sont extrêmement glissantes et les glissières de sécurité non doublées qui ont hérité du surnom de "guillotine à motard", il y aurait matière à travailler.

Ceci dit, je souhaite vous soumettre une idée efficace et pas chère. Un peu partout en France, chaque année, il y a des journées "trajectoire et sécurité" qui se font avec les forces de l'ordre. La participation du citoyen se fait sur base de volontariat et c'est l'occasion de se sensibiliser, entre autres choses, au matériel de protection, à la gestion d'un accident de la route, aux effets de l'alcool et des drogues sur la conduite et à la trajectoire de sécurité. Celle-ci est d'ailleurs tellement efficace qu'elle fait désormais parti du permis moto. La participation à ces journées était encouragée par les assurances notamment la macif. Ces journées se font par groupe de niveau et sont organisées de sorte à ce que l'encadrement soit cohérent par rapport au nombre de participants. Sauf qu'à ces journées, on ne retrouve que ceux qui sont déjà un peu sensibilisés vis à vis de la sécurité routière. Plutôt que d'imposer le CT, pourquoi ne pas imposer une participation régulière à ces journées (1 fois tous les 3 ans par exemple) avec preuve de participation à fournir à l'assureur sous peine de résiliation ? Ainsi, cela évite d'avoir une chose de plus à coller sur le véhicule.

N° 954067 - Non au CT tel que définit

par :

04/07/2023 12:12

Plusieurs articles me laissent à penser que mon véhicule sera soumis à des tests dont moi-même ne soumettraient jamais mon véhicule

Par exemple tester la vitesse max : la loi ne me permet pas de pousser mon véhicule dans ses retranchements, il est donc pour moi inconcevable de laisser ma moto faire l'objet de ce type de tests aux risques de pannes liées à ces manipulations : Quid de la responsabilité.

Ma moto fait l'objet de toute mon attention que ce soit dans son utilisation mais aussi en matière de sécurité, il est pour moi inconcevable de la laisser à des mains externes pour des tests tels que réalisés pour les automobiles.

un contrôle visuel : pourquoi ?

Non au contrôle technique, Non au paiement d'une 50aines d'Euros pour 0.3% d'accidents causés par une défaillance technique.

Je m'occupe de ma moto, occupez vous des routes et des lieux accidentogènes.

Pour finir, la condition unique de l'acceptation du contrôle technique serait de le faire à la revente uniquement (Mais ça, je suppose que cela ne rapporte pas assez d'argents).

Enfin, à qui profite ce contrôle ? Sûrement pas aux usagers

N° 954074 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 12:13

Je suis défavorable à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux, trois et quatre roues motorisées. Mes véhicules sont régulièrement entretenus pour des professionnels compétants.

N° 954086 - Moto électrique

par :

04/07/2023 12:16

Je dispose d'une moto électrique et je me posais la question suivante : les trois points cruciaux du CT concerne la sécurité, la pollution et la nuisance sonore. Comment cela va t'il se passer pour les deux derniers points concernant les motos électriques sachant qu'elles n'émettent aucune émission à l'usage et qu'elles sont silencieuses ?

N° 954091 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 12:18

Ce contrôle technique doit porter par ordre d'importance sur:

niveau sonore

freinage

état des pneumatiques

éclairage

N° 954125 - Entre le XXème et le XXIème siècle.....

par :

04/07/2023 12:28

nous sommes lâchés par l'état encore une fois!

Bon d'accord, la partie était mal engagée , se battre contre [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et Consorts quand on n'a pas leur capacité financière, c'était perdu d'avance.

Bon d'accord, malgré tout nous avons réussi à repousser LE CT de quelques années, et sa fréquence à tous les 3 ans après la 5ème année.

Mais bon sang, nos machines récentes passent régulièrement dans les mains de professionnels qui nous alertent sur leurs défaillances que nous nous empressons de (faire) réparer, question de sécurité, question de bon sens.

Quant à nous vieilles gloires (j'en possède une de 1928 et une autre de 1956) je les vois mal équipées d'un tachymètre ou de feux clignotants etc...

On nous impose donc des contraintes inapplicables,

N° 954130 - Conflit d'intérêt et corruption?



par :

04/07/2023 12:29

Il serait bon d'auditer tout les acteurs privés et publiques qui poussent dans le sens du CT.  
A première vu, il n'y a pas besoin de gratter beaucoup pour que la poutre vous jaillisse dans l'œil.  
Entre X, X (sponsor n°1 de la première élection de micron) et les associations larmoyantes, ca se croise dans tous les sens... On dirais une soirée chemsex parisienne...

Occupez vous de l'état des routes, je m'occupe de l'état de ma moto.

En\*\*\*\*lez-vas

N° 954137 - Non au CT

par :

04/07/2023 12:31

Ma moto j'en prend soin, dès qu'il y a une réparation à faire Je le fait....  
Pas besoin d'un contrôle Pour m'indiquer l'état de ma moto.  
Je ne souhaite pas qu'un inconnu manipule ma moto.  
Pour le bruit je trouve cela normal que ça face Un peu de bruit.  
Comment allez vous faire pour les Harley Davidson qui font un bruit monstrueux et qui sont complètement d'origine.  
Pour moi la cause des accidents sont souvent liés en mauvais état des routes ainsi que la malveillance des automobilistes.  
La moto c'est la liberté  
Ils m'ont besoin de payer un contrôle technique pour connaître l'état de ma moto.  
Ce n'est qu'une histoire d'argent

N° 954140 - monsieur

par :

04/07/2023 12:33

La nécessité d'un contrôle technique n'est pas avérée. En effet seulement -19% d'accident quand le parc a augmenté de 30 %. Seulement 0,3 % des accidents sont du à un problème technique.  
Il a plus de problèmes à cause de l'état des routes , à quand un contrôle technique des routes ?  
Moto de collection : e contrôle technique devrait s'appuyer sur les normes en vigueur de l'année de mise sur le marché de la moto. En effet il est impensable de considérer une moto non conforme en se basant sur les nomes actuelles, cela y va de la perte d'un patrimoine exceptionnel.  
La compensation financière pour racheter une nouvelle moto plus respectueuse des normes en cas de refus au contrôle technique est lié à un revenu maximum. N'importe quoi ! Cela veut dire que si ma moto ne passe pas le contrôle technique alors je n'ai plus de moyen de circuler et en plus je ne recevrai pas d'aide financière pour en racheter une neuve car je serai au dessus du revenu prévu ?  
C'est de la discrimination pure te simple.  
De plus une moto de collection qui a une valeur importante actuellement baissera de valeur en cas de refus au contrôle technique. C'est de l'arnaque complète pour des motos qui ne circulent que très peu (moins de 500 km par an) et qui sont bien entretenues.  
Ce contrôle semble avoir été poussé par les lobbies (X) et n'est donc pas dans l'intérêts des utilisateurs.

N° 954143 - A quoi cela va t'il servir ??

par :

04/07/2023 12:33

Sincèrement, à quoi va donc servir ce contrôle technique ?

L'accidentologie mettant en cause l'état des motos est quasiment nulle.

Le contrôle de la moto est fait à chaque utilisation par son pilote car sur 2 roues, le bon état de la machine est vital.

Le contrôle du bruit ? Que les forces de l'ordre fassent leur boulot en contrôlant sur la route et en ville les utilisateurs qui ont des échappements non homologués ou trop bruyants.

Dans l'état actuel des choses, les "délinquants bruyants" remettront en place l'échappement d'origine en place pour le contrôle et repasseront en "Full Barouf" une fois le CT passé.

Ceux qui roulent avec des poubelles ne viendront pas présenter leur moto au CT et continueront à rouler, les rodéos urbains avec les motos de cross continueront parce que ces motos ne passent pas au CT ...

Il serait peut-être (SUREMENT !!!) plus judicieux de s'occuper de l'état des routes, aussi bien en ville qu'en dehors, ce qui est beaucoup plus accidentogène que l'état des motos ... Mais cela coûte de l'argent, alors que le CT en rapporte ... C'est de la TVA qui rentre dans les caisses de l'état !!

Bref, en dehors de mettre en place un prélèvement supplémentaire qui ne servira probablement à rien, quelle utilité ?

N° 954149 - Consultation CT des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

04/07/2023 12:35

Bonjour, motard depuis plus de vingt ans, je ne comprends pas l'intérêt de ce contrôle technique, qui est juste un contrôle de sécurité et non un vrai contrôle de conformité.

Ne confondez pas 50c, voiture, voiturette sans permis et moto.

Cette demande vient principalement des écolos de Paris, et je ne vois pas en quoi cela va changer quelque chose sur l'écologie, les motos ayant réussi le CT seront toujours autorisées à rouler.

Des solutions telles que l'éthanol existent, mais encore une fois une indexe le coût de celui-ci sur le pétrole.

À la vue des chiffres sur les accidents motos qui est à la baisse depuis plusieurs années malgré l'immatriculation en hausse je ne comprends pas en quoi cette solution va améliorer la situation.

Pensez-vous que le technicien de contrôle technique est capable de déterminer si une moto est sécuritaire si il n'a même pas le permis moto en poche.

Au final ce technicien va vérifier quoi ? éclairage, plaque, frein et fuite d'huile ... ne pensez-vous pas que la police motorisée, ou la gendarmerie sont largement plus capable de déterminer si une moto est bonne ou pas à être mise sur la route.

Par cette obligation, vous allez encore couper du monde parisien les zones rurales, comment vont faire les jeunes de nos campagnes pour aller à l'école, ou pour passer leur contrôle technique, avez-vous déjà essayé de rouler plus 100km avec un 50cc.....

Le monde des motards est bien l'un des derniers domaines solidaires, nous n'avons pas besoin d'un CT pour prendre soin de nous, mais juste d'un peu de liberté, valeur de notre république.

N° 954153 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 12:35

Je suis contre le contrôle technique moto.

Arrêtons de suivre les dires de l'Europe a ce sujet !!!!!

N° 954156 - Pas de CT pour les motos

par :

04/07/2023 12:36

Les usages que j'ai de mes nombreuses motos sont très limités, chaque moto a fait moins de 1000 kms ces 10 dernières années.

C'est de la collection et de la passion.

Seule 1 modèle que je possède serait concerné car il me sert dans des déplacements réguliers

N° 954160 - Quel objectif ?

par :

04/07/2023 12:37

Bonjour,

je suis motard et accessoirement commissaire de police en sécurité publique. Il est essentiel à mon sens de montrer aux conducteurs de deux roues que notre gouvernement met en place une mesure utile et non une gène devant à la fois l'Europe et 3 associations d'ahuris souhaitant un retour au moyen-âge. Il s'agirait donc de contrôler ce qui est réellement accidentogène ou nuisible à la collectivité. Si l'on se concentre sur ces objectifs, il serait donc pertinent de focaliser sur la sismologie de toutes les cylindrées, sur les puissances réelles en regard de celles annoncées par le constructeur et sur l'état des organes de sécurité, freins, feux et plaques. Bien à vous

N° 954190 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 12:46

Bonjour voici mon avis sur le contrôle technique moto oui OK mais je n'ai jamais vu une moto avec du Scotch pour tenir la carrosserie par contre les voitures sans permis sont très mal entretenues de le code de la route le bien utile

N° 954192 - Incohérence de ce CT 2 roues

par :

04/07/2023 12:46

Eu égard au fait que selon les statistiques les plus à jours des assurances, les accidents n'étant en cause que dans 0.3% des cas, il est facilement démontrable que ce CT ne répond pas à un impératif de sécurité, mais bien à des impératifs idéologiques portés par des associations malveillantes à l'égard des utilisateurs de 2 Roues Motorisés (pourtant bien plus écologiques, et par ailleurs contraignants pour leurs usagers que les voitures), et à des impératifs économiques soutenus par des acteurs du milieu des contrôles techniques (notamment [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]), alors même que les utilisateurs de 2 roues motorisés paient déjà beaucoup plus cher que l'utilisateur de voiture lambda pour une utilisation similaire de son véhicule (Pièces plus chères, main d'oeuvre plus chère, équipements, usure plus prononcée et temps entre deux entretiens plus réduits).

Cela étant dit, et puisque les plus hautes sphères de l'état ont décidé d'imposer la charge supplémentaire d'un contrôle technique aux utilisateurs de 2 roues, en démontrant bien qu'il est pris des décisions en toute méconnaissance des sujets décidés, et en contradictions avec les déclarations mêmes du chef de l'état, voici ce qui pourrait au moins rendre positif ce contrôle:

- Un contrôle et une sensibilisation accrue sur les nuisances sonores, notamment pour les utilisateurs de 2 roues qui persistent à déchicaner / décatalyser leurs échappements. Attention toutefois, les mesures resteront extrêmement limités, puisque la suppression d'une chicane (et d'autant plus, sa remise en place temporaire pour le contrôle technique) est extrêmement simple, et un utilisateur malveillant n'aura aucun mal à faire cette manipulation.
- Une vérification sur les points difficilement vérifiable pour un utilisateur lambda (état des suspensions, état des roulements de roues, de colonne de direction, etc.)

Autre point, les inquiétudes liées aux contrôles en eux mêmes:

- Qui manipulera les véhicules (Permis du contrôleur ? Risque accru de dégâts sur le véhicule, eu égard au fait qu'une moto peut facilement chûter à l'arrêt ? Dégât moteurs lors des contrôles, comme les contrôles de pollutions : Certaines motos ne sont pas faites pour atteindre les rupteurs à l'arrêt, sous peine de réduire drastiquement leur durées de vies, voir de causer des endommagements immédiats ?)
- Différenciation entre les "gros cubes" (> 125cm<sup>3</sup>) et les autres ? Les points de contrôles devraient en toute logique être différents, moyennant une différence de tarification, compte tenu de la différence de sérieux de l'entretiens des machines entre un utilisateur de gros cube (dont le véhicule est souvent irréprochable) à contrario des utilisateurs de petites cylindrées dont on peu constater de manière empirique, par une simple déambulation dans une métropole Française, que l'état est souvent inquiétant ?

N° 954208 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 12:50

Bonjour voici mon avis sur le contrôle technique moto oui OK mais je n'ai jamais vu une moto avec du Scotch pour tenir la carrosserie par contre les voitures sans permis sont très mal entretenue de plus le code de la route leur serait bien utile merci de votre compréhension

N° 954209 - Encore des taxes

par :

04/07/2023 12:52

Bravo, vous arrivez à rajouter un nouvel impôt. Félicitation

N° 954210 - Consultation CT 2 roues

par :

04/07/2023 12:52

Bonjour,

Au delà des formations spécifiques des contrôleurs et de l'équipement qui leurs sera nécessaires, comment assuré la protection du véhicule en lui même ? Risque de chute, etc... Les poids et les gabarits diffèrent.

L'équipement de sécurité (alarme par exemple) à désactiver, nécessitera la présence du conducteur à côté du contrôleur, ce qui je crois, est interdit.

Le démarrage de véhicule avec kick car sans démarreur va poser problème.

Le contrôleur devra logiquement avoir son permis moto pour comprendre l'ensemble des interactions du pilote et de sa moto, afin d'avoir un vrai jugement en cas de litige ou de doute.

Merci

N° 954216 -

par :

04/07/2023 12:52

J'ai 77 ans, motard depuis 50 ans, mes motos ont toujours été entretenues par les différents concessionnaires, donc en état de bien fonctionner. Au cours de ma vie, j'ai vu très très peu de motos en mauvais état. Les motards ne sont pas inconscients, ils savent que quelques centimètres carrés de pneu les maintiennent à la vie. Oui, il y a des "jeunes" qui au début font des "excès", mais la gamelle plus ou moins grave les remet dans la réalité, et quand il n'y a pas de gamelle, la "chaleur" leur apprend que le motard est fragile, et par là, ne fait plus n'importe quoi... Les machines sont de plus en plus "pointues" et de plus en plus difficiles à "bricoler", il y a obligation de passer par la concession, valise de tests, outillage spécifique, main d'oeuvre spécialisée, etc... J'en passe, mais c'est pourquoi le contrôle technique pour les 2 roues est inutile, si ce n'est pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état (au détriment des jeunes motards peu argentés obligés de choisir entre l'assurance et contrôle...) et s'il (l'Etat) le gère aussi bien qu'il gère le reste, ce n'est pas la peine de lui faire ce cadeau. D'au temps que l'on sait que X veut avoir la main mise sur toute l'Europe et que ce ne sont que les bénéficiaires qui l'intéressent.... Donc le contrôle n'est pas là pour protéger les motards, mais bien pour engraisser un TRUST. C'est pourquoi, je suis contre.

N° 954218 -

par :

04/07/2023 12:54

J'ai 77 ans, motard depuis 50 ans, mes motos ont toujours été entretenues par les différents concessionnaires, donc en état de bien fonctionner. Au cours de ma vie, j'ai vu très très peu de motos en mauvais état. Les motards ne sont pas inconscients, ils savent que quelques centimètres carrés de pneu les maintiennent à la vie. Oui, il y a des "jeunes" qui au début font des "excès", mais la gamelle plus ou moins grave les remet dans la réalité, et quand il n'y a pas de gamelle, la "chaleur" leur apprend que le motard est fragile, et par là, ne fait plus n'importe quoi... Les machines sont de plus en plus "pointues" et de plus en plus difficiles à "bricoler", il y a obligation de passer par la concession, valise de tests, outillage spécifique, main d'oeuvre spécialisée, etc... J'en passe, mais c'est pourquoi le contrôle technique pour les 2 roues est inutile, si ce n'est pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état (au détriment des jeunes motards peu argentés obligés de choisir entre l'assurance et contrôle...) et s'il (l'Etat) le gère aussi bien qu'il gère le reste, ce n'est pas la peine de lui faire ce cadeau. D'au temps que l'on sait que X veut avoir la main mise sur toute l'Europe et que ce ne sont que les bénéficiaires qui l'intéressent.... Donc le contrôle n'est pas là pour protéger les motards, mais bien pour engraisser un TRUST. C'est pourquoi, je suis contre.

N° 954240 - Quelle pertinence dans la décision d'instaurer un CT pour les deux roues motorisés ??

par :

04/07/2023 12:59

Bonjour,

A l'occasion des différentes manifestations organisées par les associations s'opposant à l'instauration du CT, de nombreux arguments ont été mis en avant contestant son existence et ce, pour les raisons suivantes:

- le motard, qu'il roule sur un 50 cm<sup>3</sup> ou sur une cylindrée supérieure, n'est pas suicidaire par principe : son véhicule DOIT être en bon état et apte à prendre la route en toute sécurité, que ce soit sur les différents points que sont freinage, état et gonflage des pneumatiques, bon état des systèmes d'éclairages, à même de se faire reconnaître par les autres usagers de la route, sans parler de son

équipement vestimentaire garant de son intégrité en cas de chute, qu'elle soit de sa responsabilité ou de celle d'un tiers...

Cela signifie qu'il ENTRETIENT régulièrement son véhicule, conscient qu'il est de sa fragilité !

- les statistiques qui remontent des diverses sociétés d'assurances concernant les sinistres dans lesquels sont impliqués des deux roues montrent que, dans moins de 1%, la faute incombe à un mauvais état de ce dernier !

- le poids des différents lobbys de société oeuvrant dans le domaine du contrôle technique auprès des pouvoirs publics n'est plus un secret et ce, même en l'absence d'équipement technique dédié; d'autre part, leur compétence technique dans le domaine des deux roues n'est pas démontrée, par exemple: quid d'un essai dynamique à même de mettre en avant une réalité d'un défaut? qui pour l'assurer ?.

En résumé, on doit s'appuyer sur du factuel pour instaurer un CT et non pas sur des critères économiques ou encore sans prendre en compte le retour d'expérience des assureurs dans le domaine !

- Cette nouvelle ponction financière auprès des possesseurs de deux roues, souvent jeunes et peu argentés serait contre productive et les éloignerait de ce moyen de locomotion économique alors qu'il est démontré qu'en terme de pollution, un deux roues qui circule en agglomération met nettement moins de temps pour effectuer le même trajet qu'une automobile et donc , au final, émet moins de CO2 que cette dernière qui reste engluée dans les embouteillages et ce, indépendamment du classement crit'air de l'engin ....

Retenir le fait que les conducteurs de deux roues, conscients de leur vulnérabilité, les amène à effectuer un entretien régulier de leur machine est, à mon avis, le critère principal à retenir dans le refus de voir arriver ce CT .

Merci d'avance pour la prise en compte de ces remarques et observations qui tombent sous le sceau du bon sens.

N° 954261 - CT 2 roues

par :

04/07/2023 13:05

Bonjour

Je possède 2 motos que je fais réviser chaque année par mon concessionnaire qui, déjà, effectue tous les contrôles et, le cas échéant, les réparations nécessaires à une utilisation en toute sécurité de mes motos. Par ailleurs, nous, motards sommes très sensibles à notre sécurité et effectuons régulièrement toutes les vérifications d'usage avant de prendre nos véhicules. Un CT ne m'apportera rien de plus , au contraire il me coûtera. Manipuler une moto à l'arrêt peut être difficile en fonction du poids de la moto, de la hauteur de son centre de gravité, seuls des personnes habituées à manipuler un type de moto peuvent le faire en toute sécurité soit, le propriétaire et le personnel de la concession. Un motard ne laisse jamais une autre personne manipuler sa moto. Pourquoi ne pas demander simplement que les points de contrôle soient certifiés par le concessionnaire ?

N° 954267 - Une décision inutile

par :

04/07/2023 13:06

Motard depuis 45 ans, j'utilise mes machines ponctuellement.

Celle-ci sont d'origine, et scrupuleusement entretenues par mes soins, et ne sortent pas du sous sol sans un contrôle systématique.

Celui, que vous voulez m'obliger à déboursier 50€.

C'est du vol !!!

Ceci est sous les impulsions de pseudo écologistes et d'organismes privés dont le but est purement extrémiste ou mercantile.

L'état, et surtout le conseil d'état devrais avoir honte de ce faire manipuler par de tels organismes.  
Pauvre France !!!

N° 954273 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

04/07/2023 13:08

Bonjour

Je suis motard et totalement contre le contrôle technique pour les motos.

En effet lors du passage du permis on est bien sensibilisé aux risques de conduire une moto et donc que son état doit être parfait pour ne pas être en risque.

Ce que nous faisons régulièrement et de façon simple car tous les organes vitaux sont visible (etrier de frein, tension de chaîne, pot d'échappement standard et non bruyant, etc...) Enfin une étude a été faite il y a une dizaine d'année indiquant que le problème technique d'une moto lors d'un accident était responsable de l'accident dans 0.3 % des cas.

Je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire de faire un CT pour 99.7 % des cas où en cas d'accident il n'y a pas de problème technique. Depuis quelques années l'ABS est devenu obligatoire pour justement éviter les accidents.

Enfin le prix proposé d'environ 50 euros pour un CT qui va durée 20 minutes alors que pour une voiture où le CT d'une environ 1 heure coute en moyenne entre 70 et 80 euros me semble prohibitif. Qui s'enrichi avec cela ?

Si le problème est la pollution (je rappelle que lors de l'homologation de la moto, elle subit et doit respecter les normes du moment) et du bruit pose problème, il faut que les force de l'ordre fassent des contrôles aléatoire en bord de route pour vérifier tout cela.

Pour info si une personne roule avec un pot non homologué bruyant, il lui faudra environ 5 à 10 minutes pour remettre le pot d'origine pour passer le CT, et donc le CT ne résoudre aucun problème.  
Bien à vous

N° 954274 - Contrôle technique moto.

par :

04/07/2023 13:08

Bonjour,

Utilisateur de 2 roues depuis 1975, le CT me semble être absurde omis éventuellement pour la vente d'un véhicule ou après un accident.

Ce qui rentre dans le cadre de la sécurité, surtout pour un nouvel acquéreur.

Nos véhicules sont toujours révisés et entretenus, l'erreur en 2 roues est fatale.

Ne pas confondre moto et voiture.

Cdt

N° 954281 - NON au CT

par :

04/07/2023 13:10

S'il fallait mettre en place un CT, ce serait celui des routes et non des véhicules

Les motards sont des passionnés et payent le prix fort de l'état de délabrement des routes mais contrairement au CT cela ne rapporte rien, pire cela coute ...

Merci de m'avoir laissé exprimé ce ras le bol et je souhaiterai que l'état des routes s'améliore notablement et rapidement

Merci

N° 954282 - Contrôle technique pour la moto

par :

04/07/2023 13:10

En tant que motard, notre sécurité dépend essentiellement de la sécurité de notre moto. Pour autant, croyez vous un seul instant qu'il est nécessaire de faire un contrôle technique payant sur le sujet sachant que nous ne jouons pas avec notre sécurité. Tout motard qui se respecte prend soin de son véhicule déjà, parce qu'il est passionné, mais aussi et surtout pour sa propre sécurité. Un contrôle technique ne changera rien. Si ce n'est, encore une fois, ponctionner les citoyens honnêtes attachés à le moyen de locomotion ou tout simplement à leur plaisir. Je suis outré de constater qu'une nouvelle fois, aucun discernement n'est fait sur le sujet. Le motard doit être une vache à lait, le motard doit se plier, le motard est un irresponsable. Désolé, mais 90% des motards roulent en toute sécurité pour leur propre vie et celle des autres. Ce contrôle technique n'est qu'une nouvelle excuse pour nous fliquer, et nous taxer. Bien cordialement.

N° 954284 - Contrôle technique deux roues

par :

04/07/2023 13:11

Je pense que ce contrôle n'est absolument pas utile car ce n'est quasiment jamais (moins de 1%) un problème technique sur le véhicule qui est la cause d'un accident.

N° 954285 - NON au CT

par :

04/07/2023 13:11

S'il fallait mettre en place un CT , ce serait celui des routes et non des véhicules

Les motards sont des passionnés et payent le prix fort de l'état de délabrement des routes mais contrairement au CT cela ne rapporte rien, pire cela coute ...

Merci de m'avoir laissé exprimé ce ras le bol et je souhaiterai que l'état des routes s'améliore notablement et rapidement

Merci

N° 954287 - Non au contrôle technique

par :

04/07/2023 13:12

Selon les assureurs, seuls 0,3 % des accidents de la routes impliquant des motos sont imputables à leur état. je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique surtout pour les possesseurs d'une CGC.



N° 954290 - Non au CT2RM

par :

04/07/2023 13:13

Bonjour,

Voyant le faible taux d'accidentologie liée à l'état des deux roues motorisés (0,3% des accidents sont dûs à une défaillance technique) je trouve ce projet de Contrôle Technique pour les 2 Roues Motorisés complètement aberrant.

De plus le contrôle de sécurité peut se faire visuellement, contrairement à un véhicule à quatre roues, où le Contrôle Technique a effectivement bien plus de sens.

En tant que cycliste, motard et automobiliste je remarque que bien souvent les autres usagers ne font pas attention (j'ai eu un accident en vélo et failli avoir plusieurs accidents en moto à cause de ça).

La mesure du bruit peut vite se contourner car un échappement moto se change en 10 minutes en prenant son temps.

Il vous a été présenté des mesures alternatives au Contrôle Technique des 2 Roues Motorisés. Je vous demande donc de les évaluer et vérifier qu'elles pourraient être plus efficaces que la mise en place d'un Contrôle Technique, qui est une copie du CT actuellement en place pour les voitures. Je vous demande également qu'il y ait des routes en bon état. Je ne compte plus le nombre de fois où je me suis vu accidenté à cause de ça.

N° 954307 - Motorisation

par :

04/07/2023 13:18

Bonjour,

33 ans roule tous les jours en moto à Toulouse.

Un moteur électrique est par définition un moteur, est-ce qu'il ne faudrait pas inclure tout les véhicules 2 roue équipé de moteur électrique ?

(Je me suis fais doubler par un vélo électrique alors que j'étais à 50 en ville)

Sauf erreur de ma part, les vélos électriques ne vont pas être soumis au contrôle technique alors que eux aussi sont des usager de la route.

Si c'est le bruit qui ne plait pas (ce que je comprend a 100% j'habite en ville et certains font trop de bruit) pourquoi ne pas mettre des radars sonores ?

Merci à vous de m'avoir lu

N° 954312 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 13:21

L'utilité d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisées ne se justifie que par l'appât financier des sociétés de contrôle qui cherchent a accroître leurs profits au détriment de la sécurité.

Est -il plus judicieux de changer son pneu de moto ou de payer un contrôleur qui vous dit que votre pneu est usé ?Le contrôle étant simplement visuel nul besoin de personne pour que le quidam moyen s'en aperçoive.

Toutes les statistiques indépendantes des sociétés de sécurité prouvent que la part des accidents de la route sont beaucoup plus du au mauvais entretien des routes qu'au mauvais entretien des motos . Entretenez mieux les routes et vous aurez un véritable gain de sécurité .

Comment voulez vous contrôler une moto de 50 ans ? Moto qui roule au mieux 500 km par an  
Les normes actuelles sont différentes des normes anciennes et donc impossible à mettre en place .  
Bruit supérieur aux normes actuelles ;  
Absence de clignotants car non obligatoire a cette époque .  
Freinage moins efficace qu'aujourd'hui  
Pièces non conformes a l'origine car inexistantes sur le marché du neuf et donc obligation de trouver une solution non conforme au cahier des charges du contrôleur. Etc.....

Le problème du bruit bien réel ne sera pas résolu .En une heure maximum il est possible de remplacer le pot bruyant qui sera refusé par un pot d'origine uniquement le jour du contrôle .

Avec 52 ans de pratique moto dont 30 ans en tant que professionnel personne n'est mieux placé que moi pour assurer ma propre sécurité.

N° 954315 - Interrogation bien fondé et utilité réelle des mesures

par :

04/07/2023 13:23

Quelle est l'utilité réelle d'une telle mesure sur la sécurité des motards ? Ceux ci vérifient leurs organes de sécurité comme appris au passage du permis avant de prendre leurs véhicules.  
L'intervalle de temps entre deux contrôle est complètement incohérent de l'usure des périphériques moto ( plaquettes, pneus, etc)  
Il apparaît complètement insensé aujourd'hui de pouvoir rouler avec un véhicule attesté conforme d'un point de vue sécuritaire et de cependant continuer à voir certains conducteurs ne pas porter d'équipements adaptés ( qui constitue la seule vraie protection du conducteur en cas d'accident)  
De façon plus synthétique, en quoi ce contrôle technique aura-t-il un impact positif sur la diminution des accidents et / ou la diminution de la mortalité ou de la gravité des accidents ?

N° 954321 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 13:24

L'utilité d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisées ne se justifie que par l'appât financier des sociétés de contrôle qui cherchent a accroître leurs profits au détriment de la sécurité.

Est -il plus judicieux de changer son pneu de moto ou de payer un contrôleur qui vous dit que votre pneu est usé ?Le contrôle étant simplement visuel nul besoin de personne pour que le quidam moyen s'en aperçoive.

Toutes les statistiques indépendantes des sociétés de sécurité prouvent que la part des accidents de la route sont beaucoup plus du au mauvais entretien des routes qu'au mauvais entretien des motos . Entretenez mieux les routes et vous aurez un véritable gain de sécurité .

Comment voulez vous contrôler une moto de 50 ans ? Moto qui roule au mieux 500 km par an  
Les normes actuelles sont différentes des normes anciennes et donc impossible à mettre en place .  
Bruit supérieur aux normes actuelles ;

Absence de clignotants car non obligatoire a cette époque .  
Freinage moins efficace qu'aujourd'hui  
Pièces non conformes a l'origine car inexistantes sur le marché du neuf et donc obligation de trouver une solution non conforme au cahier des charges du contrôleur. Etc.....

Le problème du bruit bien réel ne sera pas résolu .En une heure maximum il est possible de remplacer le pot bruyant qui sera refusé par un pot d'origine uniquement le jour du contrôle .

Avec 52 ans de pratique moto dont 30 ans en tant que professionnel personne n'est mieux placé que moi pour assurer ma propre sécurité.

N° 954322 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 13:25

La mise en oeuvre de ce contrôle technique n'est aucunement à des fins de sécurité lorsque l'accidentologie baisse de 19% alors que le nombre de moto progresse de 30%. Il s'agit là encore une fois de céder à des lobbies et des influences désireuses d'accroître leurs profits. Ce contrôle technique s'il doit être mis en œuvre se soldera par une baisse majeure des ventes de moto en France et en tout état de cause par la vente immédiate de ma moto.

N° 954324 - Contre le CT moto

par :

04/07/2023 13:25

Bonjour,

Je suis contre ce CT qui encore amenuise le pouvoir d'achat et donc rognera sur l'entretien de son véhicule. De plus les motards sont conscient que leur vie est en jeu et le pourcentage d'accident dur a un problème technique sur les motos est minime.

L'Europe veut encore nous imposer leur vision des choses! C'est n'importe quoi.

Laissez l'argent aux personnes et cela permettra en partie de subvenir au budget entretien.

Cordialement

N° 954325 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 13:25

Je ne comprends pas trop l'intérêt d'un tel contrôle, outre peut-être le côté financier pour l'état.

Quand le contrôle technique a été mis en place pour les VL, il y avait 16% des accidents dûs au manque d'entretien du véhicule , actuellement nous avons 0.2% en ce qui concerne les motos !

Un motard sait très bien que la carcasse c'est lui ! Je ne pèse pas qu'ils prennent de risque avec ça !

Donc si c'est juste pour les divers assoc. qui luttent contre les rodéos, le bruit ... une chicane est vite mise et enlevée ... le vrai motard c'est pas celui qu'on voit en train de faire des rodéos sauvage, ces derniers n'ayant bien souvent pas le permis de conduire une moto !

Pour moi, qui suis aussi motard (certes nouveau) l'état de la moto n'est pas la bonne cible si on veut toucher le côté sécurité. Un casque et des gants homologués c'est à mon sens un peu léger comme

protection, le blouson, chaussure haute voir pantalon devrait être obligatoire ! Quand je vois des gigolos en short, t-shirt, babouche (tongue) sur leur deux roues; quel qu'en soit la cylindrée, ça m'hérise les poils. Parfois mon fils, qui est pompier pro, me raconte dans quel état il retrouve certaines victimes, la cuisson type gigo-bitume ne fait pas envie ! Des fous, il y en a que ce soit en moto comme en voiture (d'ailleurs on les voit bien en moto, du fait d'être un peu plus haut, entre celles qui se maquille, ceux qui tape leur SMS ... il y en a !)

Le personnel des centres de contrôle formé pour les bécanes, pourquoi pas, mais je vois mal un type qui aurait mon gabarit (petit et léger) déplacer un trail ou une bécane de 350 Kgs ! ou peut-être avec des roulettes comme les vélos d'enfants ! J'imagine bien le test de freinage sur les rouleaux avec le type dessus ! Je pense aussi que certains vont s'arracher les cheveux pour le démarrage de certain modèle.

N° 954326 - CT 2 roues

par :

04/07/2023 13:25

Je fais de la moto depuis 4 ans. Sachant que 0.3 % des accidents de deux roues sont dûs à une défaillance machine, je ne comprend pas l'utilité d'un contrôle technique sinon à créer de l'activité économique au dépend de la bourse des motards.

Par ailleurs, je ne laisse personne toucher ma moto, le moins qu'on puisse m'assurer lors d'un éventuel CT, c'est que l'agent ait lui même le permis moto et roule à moto.

Est ce que tous les centres de CT auraient le même étalonnage des appareils de vérification ?

Aux forces de l'ordre d'être équipées de sonomètres pour faire respecter sur le terrain les normes sonores. Particulièrement, les 50 cm3 des jeunes adolescents qui sont horriblement plus bruyants proportionnellement à toutes les motos de grosses cylindrées. Par ailleurs, Il serait trop simple aux propriétaires de véhicules bruyants de remettre leur chicane de pot d'échappement pour le CT, c'est donc aux forces de l'ordre de faire appliquer les règles.

Je m'oppose à l'application du décret de CT car il sera inefficace (cf ci dessus) et coûteux pour les usagers.

N° 954331 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 13:27

Bonjour,

Je trouve que le contrôle technique moto est une justification à peine déguisé pour nous faire payer.

Si le but étant de faire en sorte que les véhicules polluent moins, vous pourriez juste durcir les vignettes crit'air. 0,3% des accidents en moto sont dû au mauvaise état de la moto, ce qui ne justifie pas un contrôle technique.

Ce décret pourrais être utilisé pour mettre en place une vrai politique contre les émissions des moto/scooter dès la conception des scooter/moto.

Mais encore une fois il faut qu'on paye. Toujours on paye on paye on paye. On fait que ça. C'est usant.

N° 954340 - la DIRECTIVE 2014/45/UE n'impose pas la mise en place des Contrôles Techniques :  
Démonstration

par :

04/07/2023 13:30

Bonjour,

la DIRECTIVE 2014/45/UE n'impose pas la mise en place des Contrôles Techniques, en effet dans le (2014/45/UE L 127/51 - item 3) il est noté :

« Le contrôle technique fait partie d'un dispositif plus large conçu pour garantir que les véhicules sont maintenus dans un état acceptable au regard de la sécurité et de la protection de l'environnement pendant leur exploitation. Ce dispositif devrait comprendre des contrôles techniques périodiques des véhicules et des contrôles techniques routiers des véhicules destinés à des activités de transport routier commercial, ainsi qu'une procédure d'immatriculation des véhicules permettant de suspendre l'autorisation d'utiliser le véhicule sur la voie publique dès lors que le véhicule constitue un danger immédiat du point de vue de la sécurité routière. Les contrôles périodiques devraient constituer l'instrument principal pour garantir le bon état des véhicules. Les contrôles techniques routiers de véhicules commerciaux devraient être uniquement complémentaires des contrôles périodiques »

1a / Il est remarquable de noter que le verbe 'devoir' est employé au conditionnel. Or le conditionnel est un mode utilisé pour exprimer un souhait, et non une obligation.

=> En conséquence la mise en place du Contrôle Technique pour les deux roues n'est pas une obligation pour répondre à la directive 2014/45/UE.

1b / De plus, dans cette directive, il y a aucune exigence spécifiant de contrôler la totalité des véhicules.

=> En conséquence la mise en place du Contrôle Technique pour les deux roues n'est pas indispensable pour de respecter le périmètre d'application de la conformité à la directive 2014/45/UE.

N° 954343 - inutile contrôle technique

par :

04/07/2023 13:31

Totalement inutile, car une moto doit impérativement être entretenu en permanence, un exemple la pression des pneus est un élément très important de sécurité tout comme évidemment l'état d'usure du pneu.

L'Etat devrai en priorité s'occuper du bon état des routes car les nids poules et autres sont des véritables dangers pour les motards.

N° 954346 - Et voilà, une obligation supplémentaire pour .....rien

par :

04/07/2023 13:32

Le rapport MAIDS qui énonçait que « seulement 0.3 % des tués en 2RM étaient dus à un défaut technique ».

Comment alors justifier le contrôle technique pour les deux roues motorisés ?

Le droit européen ne prévoyait-il pas la possibilité de mettre en place des mesures alternatives?

Pourquoi cette consultation puisque notre avis ne compte pas ?

N° 954349 - Non au contrôle technique.

par :

04/07/2023 13:32

Bonjour,

Voilà maintenant 34 ans que je pratique la moto. Je roule toute l'année et par tous les temps. Ces dernières années, je parcourais près de 2000 km par mois. Ma Yamaha FJR 1300 de 2013 à bientôt 100000 km.

Pour vous dire que ma moto je l'entretiens. Ma vie en dépend car je n'ai que 2 roues.

Je ne pourrais pas compter le nombre de fois où j'ai failli me faire faucher par des conducteurs au téléphone ou qui déboitent sans clignotant, de conducteurs qui doublent alors que vous arrivez en face, de trous dans la chaussée (allez faire un tour sur la nationale 4, ce n'est plus des trous mais des cratères).

Un contrôle technique n'évitera pas les chauffards, les chutes sur une plaque de verglas ou sur des couches de gravillons dans les virages. Il ne suffit pas de mettre un panneau "trous en formation" pour éviter une chute à cause d'une route défoncée.

Plutôt qu'un contrôle technique, je suis pour le port obligatoire de blouson, bottes, pantalon en plus des gants et du casque.

Bien sûr, je suis équipé de tout ça (plus de 2500€ de protection) et j'ai même un gilet airbag. C'est un investissement, certes, mais qui a une grande longévité si absence de chute et entretenu.

Malheureusement, comme sûrement tous les motards, j'ai déjà chuté. Et le remplacement, dans mon cas, du blouson (750€), des gants (120€) et du casque (650€) n'ont pas été pris en charge (ou une partie) par l'assurance.

Alors entretenez les routes, installez des protections motards sur les rails de sécurité dans les virages, rendez obligatoire les vêtements motards plutôt que d'instaurer un contrôle technique qui ne sera qu'un impôt supplémentaire à une passion du 2 roues qui nous coûte déjà assez cher.

Cordialement

N° 954353 - Totalement inutile pour les 2 roues supérieurs à 125 cm<sup>3</sup>

par :

04/07/2023 13:34

Le contrôle technique des deux roues motorisés supérieurs à 125 cm<sup>3</sup> est totalement inutile et voilà pourquoi:

La fréquence des entretiens est beaucoup plus rapprochée que sur les voitures. Donc les motos passent généralement une fois par an dans un garage spécialisé. Lors de cet entretien, une vidange par exemple, la moto est contrôlée dans sa totalité GRATUITEMENT. Comme sur une moto tous les éléments de sécurité sont visibles sans aucun démontage, c'est très facile pour une personne expérimentée de contrôler l'ensemble en 3 minutes. Le cursus de formation des mécaniciens moto est d'ailleurs beaucoup plus poussé que pour les mécaniciens voiture. Donc pourquoi payer un CT pour quelque chose que l'on a déjà tous les ans en garage ?

L'accidentologie a démontré que 0.3% des accidents de 2 roues étaient dus à un problème technique, et 80% de ces problèmes techniques proviennent du mauvais état des pneus. Si réellement on voulait faire de la sécurité, il suffirait de lancer des campagnes de pub par exemple pour sensibiliser sur le changement régulier des pneus.

La pollution sonore fait débat, il est vrai que certaines motos font trop de bruit. Il n'est pas nécessaire de faire payer des millions de motards pour quelques un qui font du bruit ! Là encore il y a d'autres solutions : des fortes amendes si trop de bruit, une interdiction de rouler...

La Belgique a mis en place un CT pour les 2 roues motorisés uniquement lors de la vente du véhicule, cela protège l'acheteur et le vendeur, et cela correspond aux attentes Européennes ! Pourquoi ne pas faire pareil en France ?

On ne m'enlèvera pas de l'idée que ce CT a pour seul et unique but : faire de l'argent sans aucun bénéfice de sécurité.

En revanche, les 2 roues motorisés de moins de 125 cm<sup>3</sup> et plus particulièrement les 50 cm<sup>3</sup> font l'objet de nombreuses infractions, sont souvent en mauvais état car mal entretenu. Pourquoi ne pas viser cette catégorie là très dangereuse sur les routes ?

N° 954358 - Une loi pour le racket et non pour notre sécurité

par :

04/07/2023 13:34

Cette loi est une honte et un racket pour nous motard pationés qui prenons soin de nos machines bien plus que vous avec votre peuple.

Je vous laisse déjà être en accord avec votre nombreuse loi notamment pour notre sécurité et appliquer un contrôle régulier de l'état des routes qui en France tue bien plus que des défaillances techniques de nos motos.

Chaque année nos motos sont révisées, et cela, pour notre sécurité, regardez les chiffres de la mortalité pour comprendre que nous prenons soin de nos motos.

Voici un article intéressant à vous remettre sans coter des gravillons sur les routes, les 75% des dos d'ânes non conformes...

Merci d'arrêter de toujours vouloir prendre de l'argent en avançant des théories non fondées...

Article L111-1 au Code de la voirie

L'État veille à la cohérence et à l'efficacité du réseau routier dans son ensemble, il veille en particulier à la sécurité, à la cohérence de l'exploitation et de l'information des usagers, à la connaissance statistique des réseaux et des trafics ainsi qu'au maintien, au développement et à la diffusion des règles de l'art.

**STOP AU RACKET PERSONNES NE TOUCHE MA MOTO SANS ÊTRE UN SPÉCIALISTE FORME PENDANT DES ANNÉES !!!**

N° 954364 -

par :

04/07/2023 13:37

La mise en place de ce CT pour les 2 RM est une aberration sécuritaire. Il a été mainte fois démontré que l'état technique des motos n'est que très rarement en cause dans l'accidentologie des 2 roues ! L'état des routes, en revanche....

Maintenant, s'il s'agit également de contrôler le niveau sonore des véhicules, ce qui semble être la motivation principale- et légitime ! - des lobbys pro CT 2 RM -, je crains fort que les dispositifs amovibles d'échappement permettent de contourner la mesure. Dans ce domaine, rien ne remplace la prévention (conduite abaissée et respectueuse, etc.). Or les Pouvoirs Publics sont quasiment inaudibles sur ce sujet, et c'est dommage.

N° 954379 - Un controle sans interet

par :

04/07/2023 13:42

Chaque motard responsable ne monte pas sur sa moto sans entretien ni vérification. Le CT sera totalement inutile mais semble juste être là pour satisfaire des lobbys puissants. Il n'y a en effet aucun argument en faveur du CT. Il serait plus utile d'investir dans la voirie, importante cause d'accidents ou la formation des automobilistes à la présence des 2 roues.

N° 954380 - PREVENIR LE BRUIT

par :

04/07/2023 13:44

La mise en place de ce CT pour les 2 RM est une aberration sécuritaire. Il a été maintes fois démontré que l'état technique des motos n'est que très rarement en cause dans l'accidentologie des 2 roues ! L'état des routes, en revanche....

Maintenant, s'il s'agit également de contrôler le niveau sonore des véhicules, ce qui semble être la motivation principale- et légitime ! - des lobbys pro CT 2 RM -, je crains fort que les dispositifs amovibles d'échappement permettent de contourner la mesure. Dans ce domaine, rien ne remplace la prévention (conduite abaissée et respectueuse, etc.). Or les Pouvoirs Publics sont quasiment inaudibles sur ce sujet, et c'est dommage.

N° 954385 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

04/07/2023 13:44

Une honte!!! 0.3% des accidents sont dû à un mauvais état technique de la moto.... Et l'état de nos routes on en parle? Les glissières guillotines? Haaa oui mais ça, ça ne remplit pas les caisses de l'état...

N° 954386 - Un contrôle sans intérêt

par :

04/07/2023 13:46

Chaque motard responsable ne monte pas sur sa moto sans entretien ni vérification. Le CT sera totalement inutile mais semble juste être là pour satisfaire des lobbys puissants. Il n'y a en effet aucun argument en faveur du CT. Il serait plus utile d'investir dans la voirie, importante cause d'accidents ou la formation des automobilistes à la présence des 2 roues.

N° 954388 - DIRECTIVE 2014/45/UE - Annexe 1 A.

Conditions de présentation du véhicule

par :

04/07/2023 13:46

Bonjour,

Selon la DIRECTIVE 2014/45/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL : Les véhicules utilisés sur la voie publique doivent être aptes à circuler. Le titulaire du certificat d'immatriculation et, le cas échéant, l'exploitant du véhicule devraient veiller à ce que le véhicule soit apte à circuler.

Pour être apte à circuler sur la voie publique, un véhicule doit avoir un certificat d'assurance.  
=> Le certificat d'assurance n'est pas contrôlé lors de ce CT. C'est pourtant le seul contrôle pertinent.

Cordialement



N° 954392 - PREVENIR LE BRUIT

par :

04/07/2023 13:47

La mise en place de ce CT pour les 2 RM est une aberration sécuritaire. Il a été mainte fois démontré que l'état technique des motos n'est que très rarement en cause dans l'accidentologie des 2 roues ! L'état des routes, en revanche....

Maintenant, s'il s'agit également de contrôler le niveau sonore des véhicules, ce qui semble être la motivation principale- et légitime ! - des lobbys pro CT 2 RM -, je crains fort que les dispositifs amovibles d'échappement permettent de contourner la mesure. Dans ce domaine, rien ne remplace la prévention (conduite abaissée et respectueuse, etc.). Or les Pouvoirs Publics sont quasiment inaudibles sur ce sujet, et c'est dommage.

N° 954395 - Le contrôle technique je le fais moi même déjà !

par :

04/07/2023 13:48

Motard depuis 20 ans, ayant beaucoup de motard dans mon entourage je n'en connais aucun qui roule sur une moto qui ne soit pas sécuritaire

On regarde tous nos pneus, c'est facile et ça prend pas de temps vu qu'ils sont en visibilité direct, et c'est un réflexe qu'on a tous et d'ailleurs au permis de conduire on nous apprenait (et sans doute toujours aujourd'hui) à les regarder/vérifier.

Quand aux freins et éclairage c'est idem, on regarde tous ça régulièrement l'état d'usure

Je ne roule pas sur des poubelles et je ne connais pas de motard qui roule sur des poubelle pour la bonne raison que contrairement aux automobilistes je n'ai pas de carrosserie pour amortir les chocs ! Et aussi que le moindre défaut (par exemple 0.2 bar de pression en moins sur un pneu) se sent directement à la conduite contrairement à un VL où même si le pneu est à moitié de pression ça se sent très peu

Pareil pour les suspensions et la transmission et tout ce qui concerne la sécurité

Par contre une TVA à 5.5% voir moins pour aider les motards à s'équiper de vêtements Moto pour être en sécurité ça serait nettement plus judicieux et irait dans le bon sens pour diminuer les dégâts corporelles

Cordialement

N° 954402 -

par :

04/07/2023 13:49

J'ai 57 ans et je pilote des deux roues depuis l'âge de 14 ans, cela sans interruption. Ces 43 années ont été possibles parce que l'état de mes deux roues a toujours été particulièrement entretenu, car ma vie en a toujours dépendu. A la lecture de ce projet, je m'interroge énormément sur la façon dont il a été pensé réfléchi et analyser ! Comment par exemple peut-on écrire que l'on va vérifier des freins à tambour ? Ils ne sont pas contrôlables visuellement, il faut démonter les roues pour accéder au moyeu, comme quoi, là, il n'y a pas eu de réflexion et de connaissance suffisante à la rédaction. Ce CT va encore discriminer les citoyens se trouvant dans un maillage éloigné des villes. En effet certains devront effectuer de nombreux kilomètres pour aller dans un centre, dépenser de l'argent en essence, du temps, prendre des congés ou RTT pour cela (surtout les 49.9 CC, le pire pour eux en montagne !). Parlons des collectionneurs possédant plusieurs 2 RM !! Bonjour la note tous les 3 ans !

Comment les centres de contrôles qui ne sont pas chez [réseau de contrôle technique] vont-ils s'équiper, se former ? Est-on sûr que les personnes aux contrôles seront aptes à manipuler un 2RM de 300 à 450 kg ? Sans mettre le véhicule au sol. En cas d'incident qui paye ? Assurance du propriétaire du véhicule ou du centre ? Si le 2RM en chutant dont les frais de réparation dépassent sa cote d'argus, donneras une double punition au propriétaire ?

Nous ne voyons pas cela que ce texte n'est toujours pas réfléchi. Ce texte est un pur copier/coller de celui des VL, juste arrangé rapidement pour ne plus se faire taper par le CE et les 3 associations.

Je tiens à rappeler que seul 0,3 % des accidents de 2-3RM sont dues à une défaillance technique, et je dis que ce CT est complètement inutile et ne sert que des intérêts financiers pour des associations et des politiques ne se servant des prétextes à la sécurité ou la pollution (un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court) voir le bruit (à cela les forces de l'ordre exercent déjà des actions de contrôle) à des fins d'ambitions personnelles.

Comme quoi vous ne m'avez pas convaincu à respecter ce futur CT.

N° 954406 - Contrôle technique

par :

04/07/2023 13:51

La formation d'un pilote pour obtenir le permis moto intègre une grande part de techniques de pilotage étroitement liées à l'état de la moto. Autrement dit la sécurité est indissociable de l'apprentissage et de la pratique.

Un motard sait ce qu'il risque à négliger les pneus, les freins, les suspensions... mais également sa condition physique.

Il s'agit de piloter (une moto) et non de conduire (une voiture), ce qui est très différent... La motivation à maintenir en bon état son 2 roues est donc bien plus forte que celle de la plupart des automobilistes.

Les motards accidentés sont le plus souvent victimes des autres véhicules (surtout en agglomération ou en circulation dense), mais aussi du mauvais état de la route (trous, gravillons, gas oil, peinture...). Donc, le contrôle ne se justifie absolument pas, c'est un prétexte pour remplir un peu plus les caisses de l'État et de l'Europe.

N° 954407 - Non au vol oui à la sécurité.

par :

04/07/2023 13:52

Cette loi est une honte et un racket pour nous motard passionnés qui prenons soin de nos machines bien plus que vous avec votre peuple.

Je vous laisse déjà être en accord avec votre nombreuse loi notamment pour notre sécurité et appliquer un contrôle régulier de l'état des routes qui en France tue bien plus que des défaillances techniques de nos motos.

Chaque année nos motos sont révisées, et cela, pour notre sécurité, regardez les chiffres de la mortalité pour comprendre que nous prenons soin de nos motos.

Voici un article intéressant à vous remettre sans coter des gravillons sur les routes, les 75% des dos d'ânes non conformes...

Merci d'arrêter de toujours vouloir prendre de l'argent en avançant des théories non fondées...

Article L111-1 au Code de la voirie

L'État veille à la cohérence et à l'efficacité du réseau routier dans son ensemble, il veille en particulier à la sécurité, à la cohérence de l'exploitation et de l'information des usagers, à la connaissance statistique des réseaux et des trafics ainsi qu'au maintien, au développement et à la diffusion des règles de l'art.

STOP AU RACKET PERSONNES NE TOUCHE MA MOTO SANS ÊTRE UN SPÉCIALISTE FORME PENDANT DES ANNÉES !!!

N° 954416 -

par :

04/07/2023 13:54

J'ai 57 ans et je pilote des deux roues depuis l'âge de 14 ans, cela sans interruption. Ces 43 années ont été possibles parce que l'état de mes deux roues a toujours été particulièrement entretenu, car ma vie en a toujours dépendu. A la lecture de ce projet, je m'interroge énormément sur la façon dont il a été pensé réfléchi et analyser ! Comment par exemple peut-on écrire que l'on va vérifier des freins à tambour ? Ils ne sont pas contrôlables visuellement, il faut démonter les roues pour accéder au moyeu, comme quoi, là, il n'y a pas eu de réflexion et de connaissance suffisante à la rédaction. Ce CT va encore discriminer les citoyens se trouvant dans un maillage éloigné des villes. En effet certains devront effectuer de nombreux kilomètres pour aller dans un centre, dépenser de l'argent en essence, du temps, prendre des congé ou RTT pour cela (surtout les 49.9 CC, le pire pour eux en montagne !). Parlons des collectionneurs possédant plusieurs 2 RM !! Bonjour la note tous les 3 ans !

Comment les centres de contrôles qui ne sont pas chez X vont-ils s'équiper, se former ? Est-on sûr que les personnes aux contrôles seront aptes à manipuler un 2RM de 300 à 450 kg ? Sans mettre le véhicule au sol. En cas d'incident qui paye ? Assurance du propriétaire du véhicule ou du centre ? Si le 2RM en chutant dont les frais de réparation dépassent sa cote d'argus, donneras une double punition au propriétaire ?

Nous ne voyons pas cela que ce texte n'est toujours pas réfléchi. Ce texte est un pur copier/coller de celui des VL, juste arrangé rapidement pour ne plus se faire taper par le CE et les 3 associations.

Je tiens à rappeler que seul 0,3 % des accidents de 2-3RM sont dues à une défaillance technique, et je dis que ce CT est complètement inutile et ne sert que des intérêts financiers pour des associations et des politiques ne se servant des prétextes à la sécurité ou la pollution (un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court) voir le bruit (a cela les forces de l'ordre exercent déjà des actions de contrôle) a des fins d'ambitions personnelles.

Comme quoi vous ne m'avez pas convaincu à respecter ce futur CT.

N° 954425 -

par :

04/07/2023 13:57

J'ai 57 ans et je pilote des deux roues depuis l'âge de 14 ans, cela sans interruption. Ces 43 années ont été possibles parce que l'état de mes deux roues a toujours été particulièrement entretenu, car ma vie en a toujours dépendu. A la lecture de ce projet, je m'interroge énormément sur la façon dont il a été pensé réfléchi et analyser ! Comment par exemple peut-on écrire que l'on va vérifier des freins à tambour ? Ils ne sont pas contrôlables visuellement, il faut démonter les roues pour accéder au moyeu, comme quoi, là, il n'y a pas eu de réflexion et de connaissance suffisante à la rédaction. Ce CT va encore discriminer les citoyens se trouvant dans un maillage éloigné des villes. En effet certains devront effectuer de nombreux kilomètres pour aller dans un centre, dépenser de l'argent

en essence, du temps, prendre des congé ou RTT pour cela (surtout les 49.9 CC, le pire pour eux en montagne !). Parlons des collectionneurs possédant plusieurs 2 RM !! Bonjour la note tous les 3 ans !

Comment les centres de contrôles qui ne sont pas chez X vont-ils s'équiper, se former ? Est-on sûr que les personnes aux contrôles seront aptes à manipuler un 2RM de 300 à 450 kg ? Sans mettre le véhicule au sol. En cas d'incident qui paye ? Assurance du propriétaire du véhicule ou du centre ? Si le 2RM en chutant dont les frais de réparation dépassent sa cote d'argus, donneras une double punition au propriétaire ?

Nous ne voyons pas cela que ce texte n'est toujours pas réfléchi. Ce texte est un pur copier/coller de celui des VL, juste arrangé rapidement pour ne plus se faire taper par le CE et les 3 associations.

Je tiens à rappeler que seul 0,3 % des accidents de 2-3RM sont dues à une défaillance technique, et je dis que ce CT est complètement inutile et ne sert que des intérêts financiers pour des associations et des politiques ne se servant des prétextes à la sécurité ou la pollution (un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court) voir le bruit (à cela les forces de l'ordre exercent déjà des actions de contrôle) à des fins d'ambitions personnelles.

Comme quoi vous ne m'avez pas convaincu à respecter ce futur CT.

N° 954449 - quid des véhicules anciens, motos et/ou cyclos ? en zone rural loin des centres de contrôle, quelles solutions ?

par :

04/07/2023 14:05

bonjour, j'habite en zone rurale, très loin des centres de contrôle...

je possède quelques vieux cyclomoteurs des années 60 : lors de la mise en place de l'immatriculation obligatoire de ces véhicules (en 2009 je crois) , la préfecture de Vaucluse a produit des certificats d'immatriculation portant la date d'immatriculation ne reflétant absolument pas l'âge réel des engins ; du coup, quels seront les critères retenus pour ces cyclos lors du passage au CT ? ceux en vigueur lors du passage aux mine ou ceux correspondant à la date de première immatriculation ?

Certains de ces cyclos sont antérieurs à la date de limitations de la vitesse max autorisée à 45km/h pour cette catégorie.... qu'en sera-t-il pour eux ?

je devrai parcourir plusieurs dizaines de km AR pour passer ces cyclos au CT, alors qu'avec certains d'entre eux, je ne fais que quelques km par an, des sorties d'entretien, ou pour me rendre à des rassemblements de véhicules d'époque. En plus d'un coût élevé global des CT pour l'ensemble de mes machines, il va me falloir un temps démesuré pour les amener l'une après l'autre au centre de contrôle...

enfin, je possède également 2 motos françaises anciennes (de 1950), que j'utilise de temps en temps ; je pense être le seul à savoir les démarrer (un tour de kick, puis titiller le carbu jusqu'à débordement puis starter, 2 coups de kick et si ça ne part pas , renouveler en sautant quelques étapes....), compte-tenu que l'accès dans le centre de contrôle est interdit pour des raisons de sécurité et d'assurance, le technicien sera-t-il formé et sensible aux vieilles machines, éléments du patrimoine industriel français, pour démarrer la moto, lui faire passer les tests (quels seront-ils pour ces anciennes ?) sans prendre le risque de détérioration des ces motos objets de toute mon attention de collectionneur passionné ?

Voilà donc quelques-uns de mes questionnements...j'ai l'impression que l'objectif affiché d'élever le niveau de sécurité des véhicules motorisés à 2 roues, compte-tenu du très faible taux d'accidentalité des motos lié à leur état d'entretien et sécurité, n'est pas pas très ..objectif !

j'ai bien peur d'être obligé de me défaire de mes vieilles machines restaurées lentement et avec passion (rechercher les pièces d'occasion sur les bourses, échanger avec d'autres passionnés,

refabriquer les pièces introuvables en faisant de nombreux essais avant d'arriver à un bon résultat, économiser parfois longtemps pour pouvoir financer l'achat ou la refabrication d'éléments devenus rares ou introuvables chez des artisans spécialisés, qui à leur tour seront certainement lourdement impactés si, comme on s'en doute bien, ce nouveau contrôle technique des 2 roues n'est que le premier pas vers des critères de plus en plus restrictifs et coûteux comme cela a été le cas pour les automobiles ...)

N° 954458 -

par :

04/07/2023 14:08

J'ai 57 ans et je pilote des deux roues depuis l'âge de 14 ans, cela sans interruption. Ces 43 années ont été possible parce que l'état de mes deux roues ont toujours été particulièrement entretenue car ma vie en a toujours dépendu. A la lecture de ce projet, je m'interroge énormément sur la façon dont il a été pensé, réfléchi et analysé ! Comment par exemple peut on écrire que l'on va vérifier des freins à tambours ? Ils ne sont pas contrôlable visuellement, il faut démonter les roues pour accéder au moyeu, comme quoi, là, il n'y a pas eu de réflexion et de connaissance suffisante à la rédaction. Ce CT va encore discriminer les citoyens se trouvant dans un maillage éloigné des villes. En effet certains devront effectuer de nombreux kilomètres pour aller dans un centre, dépenser de l'argent en essence, du temps, prendre des congés ou RTT pour cela (surtout les 49.9 CC, le pire pour eux en montagne !). Parlons des collectionneurs possédant plusieurs 2 RM !! Bonjour la note tous les 3 ans !

Comment les centres de contrôles qui ne sont pas chez [réseau de contrôle technique] vont-ils s'équiper, se former ? Est-on sûr que les personnes aux contrôles seront aptes à manipuler un 2RM de 300 à 450 Kg ? Sans mettre le véhicule au sol. En cas d'incident qui paie ? Assurance du propriétaire du véhicule ou du centre ? Si le 2RM en chutant dont les frais de réparation dépassent sa cote d'argus, donnera-t-elle une double punition au propriétaire ?

Nous voyons pas cela que ce texte n'est toujours pas réfléchi. Ce texte est un pur copier/coller de celui des VL, juste arrangé rapidement pour ne plus se faire taper par le CE et les 3 associations.

Je tiens à rappeler que seul 0,3 % des accidents de 2-3RM sont dus à une défaillance technique, et je dis que ce CT est complètement inutile et ne sert que des intérêts financiers pour des associations et des politiques ne se servant des prétextes à la sécurité ou la pollution (un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus courts) voir le bruit (à cela les forces de l'ordre exercent déjà des actions de contrôle) à des fins d'ambitions personnelles.

Comme quoi vous ne m'avez pas convaincu à respecter ce futur CT.

N° 954476 - Non au CT 2RM

par :

04/07/2023 14:18

Je suis motarde, grosse rouleuse, et non mécano. Ma machine est vue par mon garagiste une fois par semaine. Il lui arrive plus souvent réparer les dégâts causés par les infrastructures de la route que les défauts d'entretien de celle-ci car il la voit, je le répète, quotidiennement. De toutes façons, ma moto est nettoyée et lustrée tout les jours, je suis donc aux premières loges pour voir toutes les anomalies. Avez-vous déjà vu beaucoup de 2RM sales???? De ce fait, il me semble qu'un CT serait vraiment superflu et coûteux.

N° 954484 - Pompe à fric, une de plus

par :

04/07/2023 14:21

Il est inadmissible de voir naître une autre obligation payante , ça suffit ! Il est urgent de faire un entretien et surtout les réparations indispensables de nos routes en France qui sont une honte. Hier encore un pneu crevé à cause d'une absence d'entretien de la route car les motos, elles, sont entretenues par les vrais motards. Alors NON AU CT MOTO !!!

N° 954488 - quid des véhicules anciens ?

maillage des centres de contrôle en zone rurale ?

par :

04/07/2023 14:21

bonjour,

je possède quelques vieux cyclomoteurs des années 60 : lors de la mise en place de l'immatriculation obligatoire de ces véhicules (en 2009 je crois) , la préfecture de Vaucluse a produit des certificats d'immatriculation portant la date d'immatriculation ne reflétant absolument pas l'âge réel des engins ; du coup, quels seront les critères retenus pour ces cyclos lors du passage au CT ? ceux en vigueur lors du passage aux mines ou ceux correspondant à la date de première immatriculation ?

Certains de ces cyclos sont antérieurs à la date de limitations de la vitesse max autorisée à 45km/h pour cette catégorie.... qu'en sera-t-il pour eux ?

j'habite en zone rurale, très loin des centres de contrôle...je devrai parcourir plusieurs dizaines de km AR pour passer ces cyclos au CT, alors qu'avec certains d'entre eux, je ne fais que quelques km par an, des sorties d'entretien, ou pour me rendre à des rassemblements de véhicules d'époque. En plus d'un coût élevé global des CT pour l'ensemble de mes machines, il va me falloir un temps démesuré pour les amener l'une après l'autre au centre de contrôle...

enfin, je possède également 2 motos françaises anciennes (de 1950), que j'utilise de temps en temps ; je pense être le seul à savoir les démarrer (un tour de kick, puis titiller le carbu jusqu'à débordement puis starter, 2 coups de kick et si ça ne part pas , renouveler en sautant quelques étapes....), compte-tenu que l'accès dans le centre de contrôle est interdit pour des raisons de sécurité et d'assurance, le technicien sera-t-il formé et sensible aux vieilles machines, éléments du patrimoine industriel français, pour démarrer la moto, lui faire passer les tests (quels seront-ils pour ces anciennes ?) sans prendre le risque de détérioration de ces motos objets de toute mon attention de collectionneur passionné ?

Voilà donc quelques-uns de mes questionnements...j'ai l'impression que l'objectif affiché d'élever le niveau de sécurité des véhicules motorisés à 2 roues, compte-tenu du très faible taux d'accidentalité des motos lié à leur état d'entretien et sécurité, n'est pas pas très ..objectif !

j'ai bien peur d'être obligé de me défaire de mes vieilles machines restaurées lentement et avec passion (rechercher les pièces d'occasion sur les bourses, échanger avec d'autres passionnés, refabriquer les pièces introuvables en faisant de nombreux essais avant d'arriver à un bon résultat, économiser parfois longtemps pour pouvoir financer l'achat ou la refabrication d'éléments devenus rares ou introuvables chez des artisans spécialisés, qui à leur tour seront certainement lourdement impactés si, comme on s'en doute bien, ce nouveau contrôle technique des 2 roues n'est que le premier pas vers des critères de plus en plus restrictifs et coûteux comme cela a été le cas pour les automobiles ...)

N° 954526 - contribution mise en place CT 2RM

par :

04/07/2023 14:38

Bonjour,

Sans entrer dans les débats politique, réglementaire, juridique, militant, ne serait-il pas possible d'envisager une voie médiane pour la mise en œuvre prochaine d'un CT 2 roues ?

La voie retenue par les autorités belges semble être un compromis profitable à tous avec un CT à réaliser lors de la vente ou après un accident. Cela permettrait de répondre à l'obligation du Conseil d'État, de sécuriser les transactions entre particuliers et apporterait une plus-value à la vente (en permettant de contrôler l'attribution du bonus de 6000€ envisagé). Les professionnels pourraient de la vente/distribution des véhicules pourraient s'en charger. Cela permettrait à la filière des contrôleurs de se préparer et se structurer tout en expérimentant ce qui marche et ce qui ne marche pas.

Concernant les moins de 125cm<sup>3</sup>, il apparaît que ces derniers sont également responsables d'une perception défavorable des usagers de 2RM (bruit, conduite dangereuse, pollution). Dans ce cas, l'aspect répressif/dissuasif semble le seul opposable à cette catégorie de véhicules.

Bref, en poursuivant un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs du dossier et en cherchant une solution de compromis, peut-être, pourrait-on arriver à une acceptabilité d'un CT réellement pertinent pour l'ensemble de la société (et pas uniquement de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre, avec en arbitre, ceux qui ont à y gagner).

N° 954527 - Quid des véhicules anciens ?

maillage en zone rurale ?

par :

04/07/2023 14:38

bonjour,

je possède quelques vieux cyclomoteurs des années 60 : lors de la mise en place de l'immatriculation obligatoire de ces véhicules (en 2009 je crois) , la préfecture de Vaucluse a produit des certificats d'immatriculation portant la date d'immatriculation ne reflétant absolument pas l'âge réel des engins ; du coup, quels seront les critères retenus pour ces cyclos lors du passage au CT ? ceux en vigueur lors du passage aux mines ou ceux correspondant à la date de première immatriculation ?

Certains de ces cyclos sont antérieurs à la date de limitations de la vitesse max autorisée à 45km/h pour cette catégorie.... qu'en sera-t-il pour eux ?

j'habite en zone rurale, très loin des centres de contrôle...je devrai parcourir plusieurs dizaines de km AR pour passer ces cyclos au CT, alors qu'avec certains d'entre eux, je ne fais que quelques km par an, des sorties d'entretien, ou pour me rendre à des rassemblements de véhicules d'époque. En plus d'un coût élevé global des CT pour l'ensemble de mes machines, il va me falloir un temps démesuré pour les amener l'une après l'autre au centre de contrôle...

enfin, je possède également 2 motos françaises anciennes (de 1950), que j'utilise de temps en temps ; je pense être le seul à savoir les démarrer (un tour de kick, puis titiller le carbu jusqu'à débordement puis starter, 2 coups de kick et si ça ne part pas , renouveler en sautant quelques étapes....), compte-tenu que l'accès dans le centre de contrôle est interdit pour des raisons de sécurité et d'assurance, le technicien sera-t-il formé et sensible aux vieilles machines, éléments du patrimoine industriel français, pour démarrer la moto, lui faire passer les tests (quels seront-ils pour ces anciennes ?) sans prendre le risque de détérioration des ces motos objets de toute mon attention de collectionneur passionné ?

Voilà donc quelques-uns de mes questionnements....j'ai l'impression que l'objectif affiché d'élever le niveau de sécurité des véhicules motorisés à 2 roues, compte-tenu du très faible taux d'accidentalité des motos lié à leur état d'entretien et sécurité, n'est pas pas très ..objectif !

j'ai bien peur d'être obligé de me défaire de mes vieilles machines restaurées lentement et avec passion (rechercher les pièces d'occasion sur les bourses, échanger avec d'autres passionnés, refabriquer les pièces introuvables en faisant de nombreux essais avant d'arriver à un bon résultat, économiser parfois longtemps pour pouvoir financer l'achat ou la refabrication d'éléments devenus rares ou introuvables chez des artisans spécialisés, qui à leur tour seront certainement lourdement impactés si, comme on s'en doute bien, ce nouveau contrôle technique des 2 roues n'est que le premier pas vers des critères de plus en plus restrictifs et coûteux comme cela a été le cas pour les automobiles ...)

N° 954546 - Un motard ne roule pas avec une moto défaillante

par :

04/07/2023 14:42

Bonjour.

Contrairement à une automobile, on ressent toutes les vibrations, on entend tous les bruits, on connaît sa moto. Dès que quelque chose n'est pas habituel dans le comportement ou la tenue de route, on le sait.

Un motard nettoie et lave sa moto à la main et pas dans un lavomatic à rouleaux. De fait, on voit tous les défauts apparents, les traces de fuites, les petits impacts...

Un automobiliste voit surtout sa carrosserie et très peu son moteur. Il ne peut pas contrôler ses organes de freinage facilement et s'en remet à son garagiste ou au contrôleur technique : à des personnes qui ont l'équipement nécessaire.

Contrairement à une automobile, tout est visible et contrôlable à vue sur une moto. Niveau d'huile, de liquide de frein, état de la chaîne, état d'usure des plaquettes et disques de frein.

Que l'entretien soit fait soi-même ou par un professionnel, un motard ne prendra pas le risque de rouler si sa moto présente des signes de défaillance et c'est direction vers un garage qui relèvera d'autres défauts si nécessaire.

Je parle de personnes responsables pour qui la moto est d'abord une passion. Je ne vois pas de motard rouler avec une moto pourrie et délabrée.

Je ne parle pas de citadins qui ont un 2 ou 3 roues pour palier aux embouteillages des grandes villes. Ces personnes qui peuvent conduire un véhicule 2 - 3 roues motorisés avec une équivalence dans le permis A pour les plus anciens et une formation de 7 heures pour les autres, voire juste une attestation obtenue au collège pour les petites cylindrées !

L'état du véhicule est-il vraiment le facteur le plus accidentogène ? Les chiffres des assureurs disent le contraire.

Le seul point que je concède est sur les échappements installés juste pour faire du bruit.

Il me semble que ce point est déjà contrôlé par les forces de l'ordre dans leurs missions quotidiennes et pas tous les 3 ou 5 ans.

N° 954658 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

04/07/2023 15:33

Stop au racket ! motard depuis 42 ans, j'ai toujours roulé sur des engins entretenus comme la majeure partie des motards. Celui qui roule en moto ne le fait généralement pas dans un but



utilitaire mais par passion. La passion se traduit par un entretien suivi et scrupuleux de sa machine. Alors quel est le vrai but de ce contrôle technique, certainement pas la sécurité ! Et, si c'est juste pour contrôler le niveau sonore, un système d'échappement se monte et se démonte facilement. Le contrôle technique moto ne sera pas un obstacle à cette nuisance

N° 954689 - Contre le contrôle technique moto

par :

04/07/2023 15:46

Le contrôle technique moto n'apportera RIEN au niveau de la sécurité routière.

Il faut plutôt mettre l'accent sur le comportement, des motards et plus particulièrement des automobilistes, qui se dégradent de plus en plus.

Un réel effort est également à faire sur l'état des routes.

La mise en place du contrôle technique moto n'est pour moi qu'une histoire de business !

N° 954808 - CT2RM - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 16:40

Bonjour,

Comme vous l'aurez déjà sûrement lu et entendu je l'espère, je tiens à ce que vous sachiez tout de même que l'ensemble des motards sont des personnes responsables. Cette responsabilité nous est d'ailleurs apprise dans la formation initiale A2 sur le soin qu'il faut porter à nos engins, puisque dépourvus de carrosserie, seul un bon entretien permet de ne pas nous mettre en danger. J'en suis personnellement à ma 3ème moto dont comme pour ma voiture je fais 1 révision par an et n'hésite pas à demander à des amis expérimentés (partage de connaissances entre motards) dès que j'ai une question, ou une suspicion sur ma moto.

Je tiendrai à préciser par ailleurs que le seul accident que j'ai eu, il y a 1 an et demi, a été provoqué cause à une chaussée mal nettoyée dans un virage de montagne, où quelques jours avant une voiture s'était visiblement retrouvée sur le toit (témoignage des sapeurs pompiers) ! L'huile restant sur place a donc provoqué la perte de contrôle de ma machine, ce n'est donc pas un défaut d'entretien de mon véhicule, mais un défaut d'entretien de la région de sa propre route !

Vous laissant ainsi mûrir sur le sujet, nous savons ce que nous occuper de nos motos. Savez vous vous occuper de vos routes ? .....

P.S.: pensez aussi à changer vos glissières métalliques qui decapitent les motards et 2RM, prenez de la graine de certains d'autres pays !

Motardement.

N° 954824 - Techniquement inutile

par :

04/07/2023 16:47

Bonjour,

je comprends que l'Europe soit un ensemble de pays et que celle ci impose une harmonisation des règles D'ailleurs c'est quoi, c'est qui l'Europe? C'est un homme, une femme, une chose ? Qui à voté pour l'Europe et puis je voter contre ? Ou alors est-ce imposé ? Parce que moi l'Europe, c'est un pays de cons et je n'ai pas envie d'y aller faire du tourisme.

Il y a tellement de règles à harmoniser sur les droits sociaux, les salaires, les taxes, les impots, que je me demande pourquoi on parle de controle technique moto.

De la même manière, la loi des 100cv, bien que je sois favorable à son abolition, je ne comprends pas pourquoi on s'attaque à ce sujet alors qu'il y en a d'autres, prioritaires.

Les automobiles sont conduites par des citoyens qui ne voient pour la plupart dans ce véhicule, qu'un moyen de se déplacer. Ca n'est PAS une passion.

C'est pourquoi il est nécessaire de faire contrôler régulièrement ces véhicules.

Les motos sont conduites par des motards qui sont passionnés de moto. Soient ils bichonnent leur moto, soit ils vont au garage régulièrement pour faire changer un pneu, un kit chaîne, une plaquette de frein, des composants esthétiques etc.

Par conséquent la moto passe régulièrement dans les mains expertes de garagistes. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de contrôler régulièrement ces motos, qui le sont déjà.

Les scooters sont conduits par des automobilistes, qui sont plus intéressés par l'aspect pratique que par le véhicule en lui-même. Là encore, il est intéressant de contrôler ces véhicules.

C'est également le cas des vélos. Nombre de vélos ne sont pas équipés de catadioptré, de lumières, ou vont beaucoup trop vite avec leur moteur électrique (parfois plus vite que des scooters). Les pneus craquelés ou les freins inexistantes.

Il serait bon là encore de les faire entretenir régulièrement.

Je ne suis pas favorable au contrôle technique des motos.

Je suis favorable au contrôle technique des scooters.

N° 954843 - A quoi va servir ce contrôle technique?

par :

04/07/2023 16:55

Bonjour, j'ai 58 ans et cela fait maintenant plus de 30 ans que je pratique la moto.

J'ai eu des accidents et j'ai perdu des amis, mais jamais lié à une défaillance mécanique mais plus à l'état des routes. Il me semble que la manne des PV est là pour restaurer celles-ci. Aujourd'hui on nous parle d'un contrôle technique pour limiter les accidents, car vous croyez que lorsque l'on conduit une moto on ne vérifie pas celle-ci? de plus lorsque je fais largement plus confiance à mon garagiste qu'à une personne lambda d'un centre technique.

De plus, vous me pardonneriez mes propos mais vous pensez vraiment que les petits branleurs de quartier qui font du bruit et bien d'autres choses iront se présenter au CT?

Bon juste une dernière question pour finir : A quoi va servir ce contrôle technique, à vous glorifier vis-à-vis de l'Europe et à enrichir le prestataire qui va remporter le marché.

Maintenant j'espère que vous écouterez le bon sens et non pas trois associations qui veulent seulement que l'on parle d'eux.

Cordialement

N° 954868 - A quoi va servir ce contrôle technique?

par :

04/07/2023 17:03

Bonjour, j'ai 58 ans et cela fait maintenant plus de 30 ans que je pratique la moto.

J'ai eu des accidents et j'ai perdu des amis, mais jamais lié à une défaillance mécanique mais plus à l'état des routes. Il me semble que la manne des PV est là pour restaurer celles-ci. Aujourd'hui on nous parle d'un contrôle technique pour limiter les accidents, car vous croyez que lorsque l'on conduit une moto on ne vérifie pas celle-ci? de plus lorsque je fais largement plus confiance à mon garagiste qu'à une personne lambda d'un centre technique.

De plus, vous me pardonneriez mes propos mais vous pensez vraiment que les petits branleurs de quartier qui font du bruit et bien d'autres choses iront se présenter au CT?

Bon juste une dernière question pour finir : A quoi va servir ce contrôle technique, à vous glorifier vis-à-vis de l'Europe et à enrichir le prestataire qui va remporter le marché.

Maintenant j'espère que vous écouterez le bon sens et non pas trois associations qui veulent seulement que l'on parle d'eux.

Cordialement

N° 954878 - Pourquoi ne pas traiter les VRAIS problèmes ?

par :

04/07/2023 17:09

Bonjour,

Je ne comprends pas la raison de ce projet. On entend que c'est une directive européenne, alors que celle-ci propose de mettre en place des solutions alternatives au contrôle technique. Ces alternatives ont été mises en place en Europe : Finlande, Irlande et Pays-Bas ont déjà ainsi fait valoir ces mesures alternatives au contrôle technique pour améliorer la sécurité des motards.

La [association de motard] a proposé des alternatives constructives, dont l'impact paraît nettement plus efficace qu'un contrôle technique.

Pourquoi vouloir prioriser les défauts techniques des 2 roues, qui sont à l'origine de moins de 1% des accidents mortels, alors que 30% d'entre eux sont liés à des défauts d'infrastructure routière ?

Pour vouloir stigmatiser les motards sur le sujet de la pollution, alors que les motos sont une solution pour réduire cette pollution ?

Pourquoi ne pas appliquer de manière plus efficace les contrôles sonores, la réglementation existe, le contrôle ponctuel lors d'une visite éventuellement tri-annuelle ne reflétera pas la pollution sonore habituelle du véhicule, car vous le savez parfaitement, étant donné que les conducteurs de 2 roues savent entretenir leur moto, ils savent très rapidement remettre un échappement homologué, juste le temps de passer le contrôle technique

Les motos de plus de 30 ans ne devraient pas avoir besoin d'être contrôlées: ces motos sont entretenues avec passion par leurs propriétaires, elles font très peu de kilomètres (dans mon cas, une moyenne de 500 kms/an). Les normes de fabrication de ces motos ne sont plus les mêmes que les normes actuelles, leur entretien et facilité grâce à l'accessibilité mécanique. Les pièces sont déjà changées avant d'être usées : c'est le cas des pneus, remplacés quand ils deviennent trop secs, et donc glissants, bien avant d'arriver au témoin d'usure. Un pneu qui perd de l'adhérence ne sera pas testé au CT.

L'Allemagne a mis en place le CT depuis 25 ans, et pourtant, le sujet du bruit excessif n'a pas été réglé.

Un réparateur agréé de la marque de la moto a une bien meilleure connaissance technique de la moto, et sait déjà identifier les pièces à remplacer. C'est pour cela que la cause technique n'est que de 0.3% des accidents mortels à moto. Un technicien de centre de contrôle ne pourra pas être un spécialiste de la marque.

L'enseignement du contrôle technique de nos motos nous est appris lors du passage du permis de conduire, c'est aussi pour cela que nos motos sont en très bon état.

La pollution dont les 2 roues sont à l'origine représente 0,5% de la pollution totale des transports. 0,5% d'un côté, 0,3% de l'autre. Ce sont sur ces 2 sujets mineurs, insignifiants, que vous portez des efforts pour mettre en place un contrôle technique, qui n'est PAS demandé par l'Europe, puisque des solutions alternatives peuvent être mises en place, pour améliorer la sécurité des conducteurs de 2 roues.

Pour la sécurité des utilisateurs de 2 roues, privilégiez plutôt vos efforts sur la remise en état des infrastructures routières, qui sont la cause de 30% des accidents mortels.

Concernant la pollution sonore, faites appliquer les contrôles sonores, tel qu'il est possible de le faire, et punissables par un procès verbal.

Je ne parle même pas de la complexité pour installer des centres de contrôle technique en campagne, là où il n'y aura que peu de véhicules contrôlés. Faute de rentabilité sur ces secteurs, il faudrait alors que les conducteurs de 2 roues puissent de rendre ailleurs, sûrement à plusieurs dizaines de kilomètres. La plupart du temps, ce serait des jeunes en cyclomoteurs, en scooters. L'idée serait donc de mettre des jeunes de 14 ans sur des routes nationales limitées à 80 ou 90 km/h, alors que ces jeunes roulent à 45 km/h. C'est un risque insensé...

Ne poursuivez pas la mise en place de ce contrôle technique qui ne traite pas les problèmes de fond. Mettez en place des vraies solutions de sécurité.

N° 954899 - Pourquoi ne pas traiter les VRAIS problèmes ?

par :

04/07/2023 17:16

Bonjour,

Je ne comprends pas la raison de ce projet. On entend que c'est une directive européenne, alors que celle-ci propose de mettre en place des solutions alternatives au contrôle technique. Ces alternatives ont été mises en place en Europe : Finlande, Irlande et Pays-Bas ont déjà ainsi fait valoir ces mesures alternatives au contrôle technique pour améliorer la sécurité des motards.

La [association de motard] a proposé des alternatives constructives, dont l'impact paraît nettement plus efficace qu'un contrôle technique.

Pourquoi vouloir prioriser les défauts techniques des 2 roues, qui sont à l'origine de moins de 1% des accidents mortels, alors que 30% d'entre eux sont liés à des défauts d'infrastructure routière ?

Pour vouloir stigmatiser les motards sur le sujet de la pollution, alors que les motos sont une solution pour réduire cette pollution ?

Pourquoi ne pas appliquer de manière plus efficace les contrôles sonores, la réglementation existe, le contrôle ponctuel lors d'une visite éventuellement tri-annuelle ne reflétera pas la pollution sonore habituelle du véhicule, car vous le savez parfaitement, étant donné que les conducteurs de 2 roues savent entretenir leur moto, ils savent très rapidement remettre un échappement homologué, juste le temps de passer le contrôle technique

Les motos de plus de 30 ans ne devraient pas avoir besoin d'être contrôlées: ces motos sont entretenues avec passion par leurs propriétaires, elles font très peu de kilomètres (dans mon cas, une moyenne de 500 kms/an). Les normes de fabrication de ces motos ne sont plus les mêmes que les normes actuelles, leur entretien et facilité grâce à l'accessibilité mécanique. Les pièces sont déjà changées avant d'être usées : c'est le cas des pneus, remplacés quand ils deviennent trop secs, et donc glissants, bien avant d'arriver au témoin d'usure. Un pneu qui perd de l'adhérence ne sera pas testé au CT.

L'Allemagne a mis en place le CT depuis 25 ans, et pourtant, le sujet du bruit excessif n'a pas été réglé.

Un réparateur agréé de la marque de la moto a une bien meilleure connaissance technique de la moto, et sait déjà identifier les pièces à remplacer. C'est pour cela que la cause technique n'est que de 0.3% des accidents mortels à moto. Un technicien de centre de contrôle ne pourra pas être un spécialiste de la marque.

L'enseignement du contrôle technique de nos motos nous est appris lors du passage du permis de conduire, c'est aussi pour cela que nos motos sont en très bon état.

La pollution dont les 2 roues sont à l'origine représente 0,5% de la pollution totale des transports. 0,5% d'un côté, 0,3% de l'autre. Ce sont sur ces 2 sujets mineurs, insignifiants, que vous portez des efforts pour mettre en place un contrôle technique, qui n'est PAS demandé par l'Europe, puisque des solutions alternatives peuvent être mises en place, pour améliorer la sécurité des conducteurs de 2 roues.

Pour la sécurité des utilisateurs de 2 roues, privilégiez plutôt vos efforts sur la remise en état des infrastructures routières, qui sont la cause de 30% des accidents mortels.

Concernant la pollution sonore, faites appliquer les contrôles sonores, tel qu'il est possible de le faire, et punissables par un procès verbal.

Je ne parle même pas de la complexité pour installer des centres de contrôle technique en campagne, là où il n'y aura que peu de véhicules contrôlés. Faute de rentabilité sur ces secteurs, il faudrait alors que les conducteurs de 2 roues puissent de rendre ailleurs, sûrement à plusieurs dizaines de kilomètres. La plupart du temps, ce serait des jeunes en cyclomoteurs, en scooters. L'idée serait donc de mettre des jeunes de 14 ans sur des routes nationales limitées à 80 ou 90 km/h, alors que ces jeunes roulent à 45 km/h. C'est un risque insensé...

Ne poursuivez pas la mise en place de ce contrôle technique qui ne traite pas les problèmes de fond. Mettez en place des vraies solutions de sécurité.

N° 954929 - non au ct

par :

04/07/2023 17:30

Je souhaite signaler que moins d'un pourcent des accidents deux roues sont liés à un défaut mécanique et qu'en revanche, l'état des routes et leur manque d'entretien et largement plus accidentogène.

Je suis contre le contrôle technique des motos. Comment l'opérateur du centre technique pourrait démarrer au kick ma moto ?

Si contrôle il devait y avoir, qu'il se limite au minimum (dispositif obligatoire et état des pneus).

N° 954947 - je suis contre le contrôle technique tel qu'il m'est présenté

par :

04/07/2023 17:33

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique sous la forme qu'il m'est présenté.

La formation que j'ai suivie pour obtenir mon permis moto A2, puis A, m'a formé au contrôle des organes de sécurité de ma machine et m'a fait comprendre l'importance de la maintenir en permanence en bon état de sécurité. Je suis complètement conscient que ma sécurité tiens à l'entretien de ma moto et des vêtements spécifiques (casques, gants, veste, pantalon et chaussures homologuées) que je porte en la conduisant.

Je pense que mettre en place des stages de recyclages réguliers (pour tous les véhicules roulants) serait plus efficace pour améliorer la sécurité routière.

Je suis pour accentuer les contrôles du bruit des motos pour lutter efficacement contre ceux qui ont des échappements bruyants, en verbalisant significativement les contrevenants pour modifier les attitudes et comportements. Les statistiques accessibles sur l'accidentologie des motos prouvent que ce n'est pas l'état des 2 roues qui est en cause mais le comportement des conducteurs.

Si la mise en place de ce contrôle technique est maintenu, quid alors de celui des vélos, des trottinettes, qu'ils soient mécaniques ou électrique... car qu'elle différence y a t il avec les autres 2 roues ?

N° 954950 - inutilité du contrôle technique pour une grosse cylindrée

par :

04/07/2023 17:36

pneumatique

kilométrage annuelle entre 6000 et 10000 km . un train de pneu route fait au maximum 10000 km

donc le train aura été changé 2 fois entre chaque contrôle

freins et plaquettes : durée de vie également limitée, en deçà des 3 ou 5 ans.

pourquoi payer un contrôle qui est effectué systématiquement par le pilote ?

question: le contrôleur devra t'il afficher ou aura t'il visible son permis A? sera t'il démarrer toute les motos sachant que chaque modèle à sa spécificité . la chute d'une moto engendre des frais très élevés même à l'arrêt ....

enfin 0,3% des accidents liés à une défaillance nécessite t'il vraiment de mettre en place un processus énorme et coûteux!

encore une fois, l'illustration de mesures inutiles et pénalisantes inventées par nos technocrates

Je n'adhère pas du tout , j'ai 64 ans , 40 ans de motos , aucune de mes motos ont eu des défaillances de sécurité . Quant à la pollution, au lieu de vous atteler sérieusement aux learjets des VIP ou fu fioul lourd des bateaux de croisières comme d'habitude vous allez taxer et taper les petits.

N° 954961 - Mauvaise pioche

par :

04/07/2023 17:40

Bonjour,

Tout d'abord je ne comprend pas pourquoi cette consultation est sur le site du ministère de la transition écologique et de...etc, alors que le prétexte à la mise en place de ce contrôle technique moto est la sécurité routière. A partir de ce constat, la mise en place de ce CT moto est décrédibilisée, inaudible et sent le rance.

Les contrôleurs pour ce CT moto, et cela paraît évident, n'auront pas les compétences requises pour l'effectuer étant donné le délai très court de la mise en place de ce CT et le nombre d'années qu'il faut pour acquérir toutes les connaissances nécessaires au contrôle de tous les types de motos existants et à leur manipulation. Mais ça, il faut connaître un minimum la moto pour le savoir, ce qui ne paraît pas être le cas des décisionnaires, ce qui ne me surprend absolument pas. Ce sera donc un contrôle "bidon" et donc inutile, faisant dépenser du temps, pour amener le véhicule au centre de contrôle, et de l'argent, une cinquantaine d'Euros, au propriétaire.

Si c'est pour contrôler le pot d'échappement et l'usure des pneus, ces deux contrôles sont déjà de la prérogative des forces de l'ordre, à moins que ce soit pour dégager du temps aux forces de l'ordre pour renforcer le maintien d'un système qui part en vrille ?

Donc, le jour où j'amènerai, contraint et forcé, ma moto au contrôle technique, je ferai bien remplir une fiche détaillée de l'état de ma moto avant qu'un contrôleur lambda s'en occupe, et je ne manquerai pas de faire un procès au centre de contrôle technique pour le moindre petit dégât constaté sur ma moto à l'issue du CT. Comme cela, un à un, les centres de CT arrêteront d'eux même de contrôler les motos et le gouvernement, le conseil d'état et les 3 associations anti-motos auront gagné un beau fiasco, une belle pantalonnade et seront encore plus décrédibilisés qu'ils ne le sont déjà.

Continuez, vous êtes sur la bonne pente, mais ça vous le savez déjà !

Cordialement,

N° 954964 - je suis contre le contrôle technique tel qu'il m'est présenté

par :

04/07/2023 17:40

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique sous la forme qu'il m'est présenté.

La formation que j'ai suivie pour obtenir mon permis moto A2, puis A, m'a formé au contrôle des organes de sécurité de ma machine et m'a fait comprendre l'importance de la maintenir en permanence en bon état de sécurité. Je suis complètement conscient que ma sécurité tient à l'entretien de ma moto et des vêtements spécifiques (casques, gants, veste, pantalon et chaussures homologués) que je porte en la conduisant.

Je pense que mettre en place des stages de recyclages réguliers (pour tous les véhicules roulants) serait plus efficace pour améliorer la sécurité routière.

Je suis pour accentuer les contrôles du bruit des motos pour lutter efficacement contre ceux qui ont des échappements bruyants, en verbalisant significativement les contrevenants pour modifier les attitudes et comportements. Les statistiques accessibles sur l'accidentologie des motos prouvent que ce n'est pas l'état des 2 roues qui est en cause mais le comportement des conducteurs.

Si la mise en place de ce contrôle technique est maintenue, quid alors de celui des vélos, des trottinettes, qu'ils soient mécaniques ou électrique... car quelle différence y a-t-il avec les autres 2 roues ?

N° 954971 - Oui pour un contrôle technique mais attention aux spécificités de la moto et attention par qui cela est fait.

par :

04/07/2023 17:41

Je suis motard et en depuis 2018. D'abord en scooter (free floating) à Paris, puis rapidement en 500cm3 avant de basculer récemment sur une 1250cm3.

Je ne suis pas sûr que les coûts générés par le dispositif sur le contrôle technique des deux roues justifie l'impact marginal qu'il aura sur l'accidentologie des deux roues.

Si c'est pour que les contrôles par les forces de l'ordre soient du même niveau que les contrôles sonores des véhicules non homologués (jamais vu un seul contrôle de ce type en 4 ans de moto en région parisienne), alors que c'est une nuisance terrible autant pour les citadins et les villageois, je pense qu'il vaut mieux tout simplement abandonner cette idée.

Ce que j'ai pu constater sur les trois machines que j'ai pu piloter au cours de ces quatre dernières années, c'est qu'il y a une grande disparité d'entretien et du souci de la sécurité selon l'usage qui est fait en deux roues : l'usage utilitaire en ville et l'usage touristique en campagne amènent deux usages très différents de la moto.

Et il suffit de regarder comment les pilotes et passagers sont équipés pour se rendre compte de la différence de sérieux dans l'approche de la pratique. Les uns en short court et en débardeurs, souvent sans gants notamment pour les passagers, alors que les autres ont une combinaison couvrante, un casque intégral et parfois des airbags. Je suis convaincu que ce sérieux dans l'approche de la moto se reflète sur l'importance donnée à la sécurité des machines.

Par exemple, j'ai toujours été assez inquiet de l'état des scooters en freefloating dans Paris : certains avec des rétroviseurs cassés, des poignées qui tournent dans le vide, sans parler de l'état des casques qui sont de très mauvaise qualité...

Par contre pour mes deux motos suivantes, achetées neuves chez un concessionnaire, le calendrier d'entretien pendant la période de garantie est tel qu'une vérification par un tiers supplémentaire m'aurait parue complètement superflue voire même plus inquiétante :

Ma machine actuelle de 260kg ne se conduit pas comme une voiture. Même pour la déplacer à l'arrêt, il faut faire attention de ne pas bêtement se faire écraser par la moto si son équilibre n'est pas maintenu pendant tout le déplacement de la moto. Je serai inquiet qu'un professionnel nouvellement formé qui démarre cette activité se fasse mal, et / ou abîme ma moto.

Ma machine actuelle n'est pas conventionnelle : Beaucoup d'électronique, une transmission par cardan (plutôt qu'une courroie ou un chaîne), une suspension à la géométrie non conventionnelle (fourche + suspension à l'avant). Même si un centre agréé hypothétiquement formé me donnait un avis favorable à mon contrôle technique, il n'y a que chez le concessionnaire que ce même retour aurait une réelle valeur pour moi.

Attention, il y a beaucoup de machines non conventionnelles, et leur diversité me paraît encore plus important que sur les quatre roues : side-care, tricycle à l'avant, tricycle à l'arrière, boîtes automatiques / manuelles.

Quelle sera la valeur de ce contrôle technique si c'est pour simplement dire que les roues sont correctement fixées, les ampoules en état de marche, que les poignées de frein sont actionnables et que le guidon tourne ? Au permis de conduire, on nous demande déjà de faire ces contrôles avant chaque départ.

Personnellement, je ne pense pas changer ma pratique consistant à aller faire réviser ma moto en concession. Ce sont des professionnels qui connaissent leurs machines, ont de très bons conseils sur la maintenance mais aussi sur la sécurité, et qui interviennent sur les moto de telle façon que s'il y a une anomalie touchant à la sécurité de la moto je sais pertinemment qu'ils m'en informeront et feront les réparations / réglages nécessaires. Je ne suis pas mécanicien, et je ne pense pas avoir un jour la capacité d'assurer seule la sécurité et le bon fonctionnement de ma machine, même si j'en prend le plus grand soin.

Pour rendre la mise en place de ce contrôle technique plus réaliste, je le rendrais obligatoire à tous ceux qui :

- sont des professionnels et louent des véhicules qui passent très très régulièrement entre plusieurs mains.
- sont des particuliers qui ne peuvent pas attester avoir amené leur machine en concession ou dans un garage agréé par la concession pour une révision au kilométrage / l'échéance recommandée.

Je donnerai la responsabilité aux concessionnaires de véhicules de faire ce contrôle, et à formaliser leurs vérifications sur un document standardisé.

Pour les véhicules ne disposant pas de concession proches ou de garages agréés proches, pour tous les cas ne rentrant pas ceux que j'ai cités, alors oui des centres spécialisés pourraient être mis en place.

Le tarif pour cette vérification de sécurité devrait être conventionné par l'état, et devrait être le même pour une concession ou un centre d'expertise.

N° 954994 - Contrôle technique qui ne sert strictement à rien.

par :

04/07/2023 17:50



Bonjour, comme beaucoup de motard cela me désole et énerve de constater que l'on nous impose un contrôle technique, car contrôle de quoi? Car tout est visible sur une moto ,tension chaine, usure des pneus, joints spy de fourche fuyant, éclairage douteux etc....Cela nous le voyons sans passer par un centre de contrôle, c'est encore pour ramasser de l'argent, n'a t'on pas assez de dépense entre le blouson, les gans, le casque, il faut que l'on vienne encore nous soutirer de l'argent; Ny a t'il pas mieux à dépenser pour la sécurité des motards. Je cite: rail de sécurité qui sont des guillotines, état des routes,je passe sur le gas-oil ou le sable dans les sens giratoire. Scandaleux!!!! Je vis en zone rurale je peux vous dire que c'est dramatique, gravillon que l'on mets l'été en bonne dose sans penser aux deux roues motorisés, haricot que l'on mets pour faire ralentir mais qui par temps de brouillard sont un vrai cauchemar enfin il y a tellement de choses a amélioré pour notre sécurité, mais pas nous mettre un contrôle technique qui ne servira qu'à remplir les caisses, de plus si ce centre de contrôle se trouve a 50 KLM qui va prendre en charge mes dépenses? Vous offrez une prime de 6000€ il faudra que j'en rajoute le double pour un nouveau véhicule ,ou se trouve mon intérêt. Pour terminer mon commentaire: les accidents de moto sont en baisses il ne sont pas du au mauvais entretien des motos mais en partie, aux autres usages, états des routes etc.....Alors Mesdames ,Messieurs du gouvernement pensez a autre chose pour améliorer notre sécurité que de nous imposer un contrôle technique.

Cordialement

N° 955035 - Démarrage delicat

par :

04/07/2023 18:04

Pour demarrer mon véhicule il faut une certaine technique gaz, coupe circuit, pompe essence ...

Etant donné que je ne suis pas autorisé pour des des raisons évidentes de sécurité à pénétrer dans l'atelier comment, le technicien procédera t'il ?

De plus lors du déplacement du véhicule dans ce même atelier quid des dégats subit s'il y'a chute ?

Pour info selon les stats des assurance 0.03% des accidents deux roues sont dues à un mauvais entretien. Mon véhicule est entretenu par mes soins et si le moindre problème notamment de sécurité est détecté il est évident que la moto reste au garage jusqu' à réparation.

Pour ma part il est évident que le lobby CT est dérière.

Si au moins cet argent servira a réparer les routes là, au moins vous sauveriez des vies!

N° 955039 - Mise en route moto 750 cc3 sans démarreur électrique (Kick)

par :

04/07/2023 18:07

Qui va assurer le démarrage de ma Triumph 750 de 1970 qui est sans démarreur électrique ? Suis je responsable de la blessure ou jambe cassé du contrôleur s'il ne sait pas la démarrer ?

N° 955047 - Moto

Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 18:07

Bien évidemment en tant que motard je suis contre et pour toutes ces raisons:

La première c'est que j'entretiens ma moto régulièrement cela fait maintenant plus de 15 ans que je fais de la moto et pas un seul accident .

La deuxième c'est l'entretien des structures routières,

Quand on voit l'état de nos routes on ferait mieux de s'en occuper plutôt que mettre encore une taxe supplémentaire  
La troisième : je n'ai encore jamais vu de motards rouler avec une moto en mauvaise état et risquer sa vie.

N° 955062 - NON au CT 2/3/4 RM

par :

04/07/2023 18:14

NON au CT 2/3/4 RM

C'est totalement inutile, coûteux;  
SEULS les Centres vont se gaver, leurs actionnaires aussi !!!  
Donc, adoptez les mesures alternatives !!!

N° 955064 - Etat des routes pour la sécurité de tous

par :

04/07/2023 18:14

L'état des routes et un danger plus important ainsi que la formation des usagers de la route. Le contrôle technique n'apportera que des dépenses pour les utilisateurs et des bénéfices pour les sociétés qui auront le marché.

N° 955067 - Mauvaise pioche

par :

04/07/2023 18:17

Bonjour,

Tout d'abord je ne comprend pas pourquoi cette consultation est sur le site du ministère de la transition écologique et de...etc, alors que le prétexte à la mise en place de ce contrôle technique moto est la sécurité routière. A partir de ce constat, la mise en place de ce CT moto est décredibilisée, inaudible et sent le rance.

Les contrôleurs pour ce CT moto, et cela parait évident, n'auront pas les compétences requises pour l'effectuer étant donné le délai très court de la mise en place de ce CT et le nombre d'années qu'il faut pour acquérir toutes les connaissances nécessaires au contrôle de tous les types de motos existants et à leur manipulation. Mais ça, il faut connaître un minimum la moto pour le savoir, ce qui ne parait pas être le cas des décideurs, ce qui ne me surprend absolument pas. Ce sera donc un contrôle "bidon" et donc inutile, faisant dépenser du temps, pour amener le véhicule au centre de contrôle, et de l'argent, une cinquantaine d'Euros, au propriétaire.

Si c'est pour contrôler le pot d'échappement et l'usure des pneus, ces deux contrôles sont déjà de la prérogative des forces de l'ordre, à moins que ce soit pour dégager du temps aux forces de l'ordre pour renforcer le maintien d'un système qui part en vrille ?

Donc, le jour où j'amènerai, contraint et forcé, ma moto au contrôle technique, je ferai bien remplir une fiche détaillée de l'état de ma moto avant qu'un contrôleur lambda s'en occupe, et je ne manquerai pas de faire un procès au centre de contrôle technique pour le moindre petit dégât constaté sur ma moto à l'issue du CT. Comme cela, un à un, les centres de CT arrêteront d'eux même de contrôler les motos et le gouvernement, le conseil d'état et les 3 associations anti-motos auront

gagné un beau fiasco, une belle pantalonnade et seront encore plus décrédibilisés qu'ils ne le sont déjà.

Continuez, vous êtes sur la bonne pente, mais ça vous le savez déjà !

Cordialement,

N° 955079 - Responsabilité du contrôleur

par :

04/07/2023 18:24

Bonjour

Pour conduire une moto il faut un permis de conduire

est ce que les contrôleurs auront tous leurs permis Qui va piloter la moto lors du contrôle

Certaines motos font plus, de 400 kgs et ne sont pas à mettre dans toutes les mains quelle responsabilité aura le contrôleur

N° 955088 - NON au CT 2/3/4 RM

par :

04/07/2023 18:28

NON au CT 2/3/4 RM

C'est totalement inutile, couteux;

SEULS les Centres vont se gaver, leurs actionnaires aussi !!!

Donc, adoptez les mesures alternatives !!!

N° 955098 - charge en plus sans aucun intérêt et une fois de plus imposé par l'état sans justification valable

par :

04/07/2023 18:32

Etant concerné par le futur control technique des motos, il me semble encore une fois abusé de se faire imposer un control sur des engins déjà en parfait état et dont l'accidentologie est en baisse car un motard ne prendra jamais le risque de rouler sur une moto en mauvaise état a moins d'être suicidaire, la formation ainsi que l'expérience des motard suffit déjà.

Ce control technique inutile selon moi est mis en place encore une fois pour faire plaisir a l'Europe qui prend les décisions à la place de notre propre pays comme pour bien d'autres sujet dont je ne parlerais pas tellement c'est révoltant et pour faire plaisir à des associations dont les membres sont certainement très aisé financière et qui ne sont pas les dernier à pollué...

N° 955111 - Responsabilité du contrôleur

par :

04/07/2023 18:37

Bonjour

Pour conduire une moto il faut un permis de conduire

Est ce que tous les contrôleurs auront leur permis

D'autre part

Certaines motos font plus de 400 kgs

Pour Un contrôleur qui n'a jamais conduit de moto ça va être compliqué

En cas de chute de la moto comment va se passer la déclaration

Nous sommes assuré normalement que pour nous conducteur

Comment va réagir notre assureur en cas de sinistre

N° 955116 - Mise en route moto sans démarreur électrique d'origine

par :

04/07/2023 18:39

Comment le contrôleur fera t il pour la mise en route de ma 750 Triumph de 1970 ?

Suis je responsable s'il a une blessure (retour de kick) ou si il a un problème avec le Kick ? ou s'il n'arrive à la démarrer ? .

Faudra t-il aller dans l'atelier interdit au public pour la démarrer ?

Comment suis je assuré si je me blesse dans l'atelier ou génère un problème ?

N° 955118 - Contre ce Contrôle technique.

par :

04/07/2023 18:39

J'ai 76 ans, 1 million de km sur toutes les machines les plus puissantes, dès leur parution et depuis 1970 et n'ai jamais eu un accident pour cause de faille de sécurité ou d'entretien. Pour information nous éviterons de faire effectuer nos contrôles chez les sociétés qui ont soutenu, pour les raisons habituelles la décision du Conseil d'Etat.

N° 955130 - responsables

par :

04/07/2023 18:40

bonjour

on peut reprocher aux motards pleins de choses mais pas sur la sécurité de sa moto.

On nous sensibilise dès le permis sur l'importance de bien entretenir son véhicule, que la route est dangereuses et qu'il faut être sérieux avec ça. Quand on est en 2 roues, on s'en rend compte de suite, si on entretient pas sa moto on fini le nez par terre.

La mise en place d'un contrôle technique est valable si la cause des accidents est du au mauvais entretien du véhicule ce qui n'est pas le cas pour les motos.

pour ce qui est de la pollution sonore et atmosphérique, je pense qu'imposer des normes aux constructeurs et aux fabricants de pièces détachées seraient plus adaptés.

L'entretien d'une moto est plus fréquent que pour un voiture.

on ne peut pas rouler avec une moto pendant 1 an sans qu'elle soit entretenue alors que pour une voiture c'est généralement le cas.

N° 955147 - responsables

par :

04/07/2023 18:48

bonjour

on peut reprocher aux motards pleins de choses mais pas sur la sécurité de sa moto.

On nous sensibilise dès le permis sur l'importance de bien entretenir son véhicule, que la route est dangereuses et qu'il faut être sérieux avec ça. Quand on est en 2 roues, on s'en rend compte de suite, si on entretient pas sa moto on fini le nez par terre.

La mise en place d'un contrôle technique est valable si la cause des accidents est du au mauvais entretien du véhicule ce qui n'est pas le cas pour les motos.

pour ce qui est de la pollution sonore et atmosphérique, je pense qu'imposer des normes aux constructeurs et aux fabricants de pièces détachées seraient plus adaptés.

L'entretien d'une moto est plus fréquent que pour un voiture.

on ne peut pas rouler avec une moto pendant 1 an sans qu'elle soit entretenue alors que pour une voiture c'est généralement le cas.

N° 955149 - Où est la nécessité d'un contrôle technique moto

par :

04/07/2023 18:49

Où est la nécessité d'un contrôle technique moto quand la mortalité a chuté de 19 % en 10 ans alors que le nombre de 2 roues motorisés a augmenté de 30 %?

Personnellement et comme beaucoup, en 2 roues motorisés, ma sécurité et mon intégrité physique est primordiale et je vérifie très régulièrement l'état de mes pneumatiques, mon freinage et l'éclairage en parallèle d'une visite régulière d'entretien chez mon concessionnaire qui effectue déjà un contrôle avant de me restituer mon 2 roues motorisés. Mon espérance de vie en dépend ! A ce niveau, le contrôle technique moto ne m'apportera rien de plus, bien au contraire.

N° 955171 - Raisons du non au contrôle technique

par :

04/07/2023 18:56

Je suis contre le contrôle technique des motos car cela ne diminuera pas le nombre d'accidents sur les routes à la différence des voitures, (0.3% pour causes techniques).

Il y aura peu de centres de contrôle nous obligeant à faire beaucoup de kms et perdre beaucoup de temps pour s'y rendre et en plus polluer encore plus puisque plus de trajet pour rien.

En lisant le décret, je m'aperçois que c'est un copié coller du CT pour les voitures donc inadapté aux motos.

Pour conduire une moto, il faut un permis spécial, quid du contrôleur pour toucher et bouger ma moto? comment sera-t il plus apte que moi à savoir ce qui ne va pas sur ma moto si il n'est pas motard lui-même?

Les contrôleurs techniques pour les voitures ont leur permis voiture.

Ma moto est aux normes anti pollution, donc avez-vous des études que ma moto pollue plus qu'une voiture sur par exemple 10 000 kms par an ? moins d'encombrement sur la route, donc plus fluide , moins de bouchons, de part son poids moins d'usure du bitume, moins d'usure de pneus pour la pollution, etc .

Je vous demande donc une étude réelle, indépendante sur :

le nombre d'accidents dû à une cause technique de la moto,

le nombre d'accidents dû à un autre véhicule,

le nombre d'accidents dû à l'état de la chaussée, au non respect de la hauteur, de la mise en place des dos d'âne ou coussins berlinois,

Enfin une étude sur toutes les causes réelles des accidents.

Et non une étude étrangère datant et financée par un lobbying ou un groupuscule soit-disant écologiste.

Pour terminer, pouvez vous me prouver l'utilité d'un tel contrôle sur les moto puisque apparemment les motos ne pollueront pas moins , n'auront pas moins d'accident avec ce contrôle, hormis une dépense supplémentaire pour nous motards qui payons déjà le contrôle technique voiture.

Sauf bien sûr si ce n'est pour satisfaire certains groupes pour ce nouveau marché.

Certains pays l'ont adopté mais d'autres l'ont refusé,

Donc améliorer la formation, améliorer l'état des routes dangereuses oui fera baisser le nombre d'accidents.

N° 955173 - parfaitement inutile potentiellement contre-productif, et fruit de manœuvres suspectes par :

04/07/2023 18:56

1) Inutile car il est notable que les conducteurs de 2RM sont plus que tous autres usagers conscients de leur vulnérabilité en cas d'accident, toujours passionnés par ce mode de mobilité (sans quoi ils auraient un toit sur la tête), et donc que leurs véhicules sont très très massivement irréprochables en termes de maintenance; une étude indépendante (indépendante celle là!) établit que l'état du 2RM est mis en cause dans 0,3% des accidents ; et encore faudrait-il affiner, quels sont les 2RM de ces 0,3% ? des scooters? quels sont les conducteurs ?

2) Potentiellement contre productif car, comme pour un grand nombre de possesseurs de voiture, le CT incite à différer un peu quelques réparations à plus tard, peu avant le CT; on changera le pneu ou une ampoule dans 2 mois, juste avant le CT...

3) Fruit de manœuvres suspectes, car sans paraphraser les associations qui se sont penchées sur la question, les acteurs premiers promoteurs du CT sont... acteurs des CT, ou ennemis jurés des 2RM.

N° 955175 - Contrôle niveau de bruit

par :

04/07/2023 18:56

Je suis motard et pour le contrôle sonore car un certain nombre de motos sont en échappement libre , et un nombre important de cylos avec des pots trafiqués aussi...et sont entendu à des kilomètres ! MAIS comment peut on garantir que à la sortie du CT , le propriétaire ne change pas le pot et continue les nuisances sonores ?

N° 955176 - Contrôle technique moto. Nouvel harcèlement financier .

par :

04/07/2023 18:56

Ce contrôle est le résultat du lobby d'associations minoritaires et du géant du contrôle technique auto X que je éviterai scrupuleusement. Seul mon concessionnaire est qualifié pour entretenir ma moto qui parcourt en moyenne 3900 kms par an.

Comment confier une machine de 330 kg à une personne qui n a pas son permis moto.

Tous les arguments développés sur l inutilite de cette nouvelle contrainte sont connus.

Voir argumentaire et statistiques de l accidentologie des 2 roues.

Ce contrôle technique n a pour seul but de gonfler le chiffre d'affaires des sociétés de contrôle .Que l état améliore les routes mal entretenues.

Je saurai me souvenir comme beaucoup de ce nouveau harcèlement.

Un membre de la [association de motard].

N° 955178 - Commentaire à propos du contrôle technique moto

par :

04/07/2023 18:57

Un décret et un arrêté présentés dans l'urgence pour satisfaire les desiratas de 3 associations "écologiques" qui ont un intérêt économique à voir ce contrôle s'instituer.

Des associations soit-disant autonomes qui sont subventionnées ou aidées par de l'argent public ont porté cette affaire devant une haute juridiction. Comment leur demande au Conseil d'État a-t-elle pu être recevable ?

Pourquoi la France n'a-t-elle pas mis en application les mesures dérogatoires proposées en alternative à ce contrôle technique comme l'ont fait la Finlande, Les Pays-Bas ou l'Irlande ?

Sans réfléchir l'Administration se soumet docilement à une demande sans se poser de question.

Les accidents des motos sont-ils dus au mauvais état et entretien des routes ou des motos ? Les chiffres sont clairs : le mauvais état des motos ne représente que 0,1% des accidents alors que l'état des routes est responsable de 17%.

Cette consultation demande notre avis sur ce projet. Mais les textes (décret et arrêté) préparés dans l'urgence sont d'un flou total : que va-t-on vérifier ? on ne sait pas trop. Un peu de pollution sur certains mais pas sur d'autres, un peu de freinage mais pas sur tous (quid des motos à courroies d'avant-guerre avec des patins en bois pour freiner), un peu de vitesse mais on ne sait pas trop sur quelle machine ...

Qu'en sera-t-il pour le propriétaire à la campagne qui doit se rendre à un centre de contrôle à 80 km de son domicile avec un Solex par exemple ou une moto à courroie?

Qui voudra confier sa machine dont certaines sont très complexes à démarrer (pas de démarreur électrique mais avec un Kick) et à faire rouler (multiples manettes au guidon : avance, décompression, accélération ...sans d'embrayage d'époque) ?

Ce projet de contrôle des 2 roues est d'une inutilité criante. Qui piloterait une moto défaillante au risque de se tuer ? Le motard est une personne responsable qui n'a besoin de personne pour lui dire dans quel état est sa machine et s'il peut rouler avec sans risquer sa vie

Tout ce remue-ménage pour rapporter de l'argent à des sociétés de contrôle alors que c'est un sujet sérieux.

Et l'état des routes, en parle-t-on ? C'est un sujet beaucoup plus important. Quand on voit que l'on rafistole des routes avec du gravillon et un peu de goudron en espérant que les voitures tasseront elle-même ces réparations de fortune. A-t-on pensé aux motos qui roulent sur ces réparations ultra dangereuses et accidentogènes ?

On pourrait en dire beaucoup sur ce contrôle mais surtout pas grand-chose de positif.

N° 955189 - Contrôle technique moto.

par :

04/07/2023 19:04

Bonjour.

Contrairement aux automobilistes, dans mon permis j'ai appris à faire les "verifs" avant chaque départ. C'est à dire vérification des :pneus/freinage/éclairage/niveau d'huile/kit chaine/suspensions . De plus, la fréquence d'entretien d'une moto est nettement plus fréquente qu'en voiture, mon concessionnaire moto (en qui j'ai pleinement confiance) voit ma moto bien plus souvent que mon garage automobile. Comme beaucoup de motard, c'est plus qu'un moyen de locomotion, c'est une passion, par conséquent je fais toute ma mécanique et mes entretiens moi même et ce depuis 34 ans. Autant vous dire de suite que je n'aurai aucunement confiance à un pseudo "professionnel" de contrôleur technique moto, qui sera mal formé et qui de toute façon ne trouvera rien sur mes motos bichonnées , il ne me servira qu'à percevoir une énième "taxe", mais ce contrôle technique ne m'apportera vraiment rien à part vider un peu plus mon compte bancaire. Aidez les motards au lieu de les taxer! En abaissant la TVA à 5,5% pour tout l'équipement de protection du motard, en améliorant l'entretien des routes. Les deux roues polluent nettement moins puisque les moteurs sont beaucoup plus petits et les motos sont très légères par rapport aux automobiles, ils participent à fluidifier le trafic puisqu'ils ne prennent quasiment pas de place, et mettent beaucoup moins de temps à aller d'un point A à un point B, et ne tourne pas en rond pour trouver un stationnement. Seulement 0,5% des accidents moto sont dû à un mauvais entretien du deux roues, ce contrôle technique n'apportera donc rien à part faire plaisir à l'Europe et percevoir une taxe ! Bien à vous .

N° 955202 - Raisons du non au contrôle technique

par :

04/07/2023 19:07

Je suis contre le contrôle technique des motos car cela ne diminuera pas le nombre d'accidents sur les routes à la différence des voitures, (0.3% pour causes techniques).

Il y aura peu de centres de contrôle nous obligeant à faire beaucoup de kms et perdre beaucoup de temps pour s'y rendre et en plus polluer encore plus puisque plus de trajet pour rien.

En lisant le décret, je m'aperçois que c'est un copié coller du CT pour les voitures donc inadapté aux motos.

Pour conduire une moto, il faut un permis spécial, quid du contrôleur pour toucher et bouger ma moto? comment sera-t il plus apte que moi à savoir ce qui ne va pas sur ma moto si il n'est pas motard lui-même?

Les contrôleurs techniques pour les voitures ont leur permis voiture.

Ma moto est aux normes anti pollution, donc avez-vous des études que ma moto pollue plus qu'une voiture sur par exemple 10 000 kms par an ? moins d'encombrement sur la route, donc plus fluide , moins de bouchons, de part son poids moins d'usure du bitume, moins d'usure de pneus pour la pollution, etc .

Je vous demande donc une étude réelle, indépendante sur :

le nombre d'accidents dû à une cause technique de la moto,

le nombre d'accidents dû à un autre véhicule,

le nombre d'accidents dû à l'état de la chaussée, au non respect de la hauteur, de la mise en place des dos d'âne ou coussins berlinois,

Enfin une étude sur toutes les causes réelles des accidents.

Et non une étude étrangère datant et financée par un lobbying ou un groupuscule soit-disant écologiste.

Pour terminer, pouvez vous me prouver l'utilité d'un tel contrôle sur les moto puisque apparemment les motos ne pollueront pas moins , n'auront pas moins d'accident avec ce contrôle, hormis une dépense supplémentaire pour nous motards qui payons déjà le contrôle technique voiture.

Sauf bien sûr si ce n'est pour satisfaire certains groupes pour ce nouveau marché.

Certains pays l'ont adopté mais d'autres l'ont refusé,

Donc améliorer la formation, améliorer l'état des routes dangereuses oui fera baisser le nombre d'accidents.

N° 955203 - Fonctionnaires de l'UE, on ne vous dit pas merci ....

par :

04/07/2023 19:07

Cette mesure est une ineptie coûteuse qui va grever un peu plus le budget "mobilité" de nombreux français et dont l'impact sur la sécurité est très hypothétique.

Je préfère consacrer le coût d'un CT à un changement de pneu.

Il serait plus opportun de contrôler et sanctionner les adeptes de rodéos sévissant sur des petites cylindrées trafiquées et bruyantes et autres engins électriques hors la Loi.

Je pratique la moto depuis plus de 50 ans, j'ai possédé une douzaine de machines différentes de toutes cylindrées, revendues très facilement car dans un état irréprochable ..... nul besoin de contrôle technique, mon intérêt et ma sécurité en font office.

Celle qui est actuellement dans mon garage a 9 ans et 9200 kms .....

N° 955219 - CT pour 2 et 3 roues

par :

04/07/2023 19:11



Inutile et polluant ,  
Impossible de mettre un avis négatif , blocage du site ..

N° 955231 - Contrôle rien du tout ! Une nouvelle taxe, c'est tout.

par :

04/07/2023 19:16

Avez vous pensé aux collectionneurs propriétaires de plusieurs moto, qui parcourent une dizaine ou une centaine de kilomètres par an dans le meilleur des cas... quel budget ça représente, de taxes, strictement inutiles car les contrôleurs seront parfaitement incapable et non outillés pour donner un avis pertinent, pour quoi faire ! En plus des assurances, de la carte grise gratuite, mais maintenant payante pour les cyclomoteurs anciens...! Quel intérêt d'un CT pour un Solex de 1960 ! 50€ par Solex pour les sortir 2 fois par an ? Bref, ce contrôle technique n'est qu'une farce mise en scène pour créer une nouvelle taxe et faire plaisir à certains lobbys.

N° 955276 - Annulation du CT2RM

par :

04/07/2023 19:34

Dans seulement 0,3% des accidents mortels un défaut technique de la moto en était à l'origine...

Dans combien de cas l'inattention, le manque d'appréciation et de formation, ainsi que l'état de la chaussée en était la cause? Bien plus.

Il serait donc plus approprié de développer des méthodes alternatives et complémentaires: formations et sensibilisation des usagers pour un partage de la route et un investissement dans l'entretien des routes. Ou passe l'argent des contraventions récoltées par les la multiplication des radars fixes et embarqués?.

Bref une loi inadaptée et incohérente. A retirer donc!

N° 955278 - Moins de contrôles donc moins cher

par :

04/07/2023 19:34

Si ce nouveau contrôle technique voit le jour, il se fera nécessairement sur moins de points car les 2 roues ont une mécanique beaucoup plus simple. Le contrôle visuel de moins de points devrait en faire un contrôle du même niveau qu'une contre visite du contrôle technique voiture qui varie entre 10 et 25 €. De plus les scooters et autres quadricycles légers à moteur sont des véhicules généralement utilisés par des gens avec des moyens faibles. Surtout qu'en tant que motard, je contrôle visuellement ma moto très régulièrement pour ne pas dire à chaque sortie, ma moto est d'origine et parfaitement en règle. Ce contrôle ne m'apporte donc rien à part une dépense en plus. Il faudrait limiter le prix du contrôle à 30€ ou moins. Je comprends l'utilité du contrôle pour réduire les moto non homologuées et autres quadricycles qui sont des cercueils roulants, mais il ne faut pas tout mettre sur le prétexte de la sécurité alors que seulement 0.3% des accidents sont dûs à l'état du 2 roues motorisé surtout si le freinage et l'amortissement ne sont pas vérifiés. Inclure une vérification du freinage et de l'amortissement me paraît vital et nécessiterait que les contrôleurs aient le permis moto.

N° 955298 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 19:44

Bonjour , je suis automobiliste et motard , et acteur de la réparations automobile

je n'approuve pas le CT motos pour la simple et bonne raison que chaque motard tient à sa vie ( il vérifie les organes de sécurité avant chaque départ ( voir les statistiques assurance sur l'accidentologie du à une défaillance mécanique) )

tout les automobilistes non pas la même approche des contrôles à effectuer avant chaque départ ( je le constate au quotidien )

si le CT a lieu il devra être espacé tout les 5 ans - comporte 1 contrôle visuel sur l'éclairage , la date de fabrications des pneumatiques , usure des plaquettes de freins et disques ( les motards roulent peu )

Ne parlons pas de sécurité routière avec un contrôle technique motos

Il serait important de prendre en compte l'état des routes ( nids de poule - ralentisseur non homologué - rail de sécurité guillotine ...)

Cordialement

N° 955308 - efficacité du contrôle technique moto sur la mortalité

par :

04/07/2023 19:49

Bonjour, en lisant simplement les statistiques des causes d'accident moto on comprend l'importance d'améliorer les infrastructures routières avant de contrôler l'auto contrôle régulier des motards sur leur véhicule. Motard depuis de nombreuses années, j'apporte une attention particulière au contrôle du bon état de mon véhicule et ce, très régulièrement (pas tous les ans ou 2 ans), un contrôle visuel des éléments de sécurité tel que les organes de freinage par exemple n'apportera rien de plus que mon auto contrôle (sachant qu'en plus du contrôle visuel je suis attentif également en roulant à la réaction différente de mon véhicule. Imposer un Contrôle technique avec un simple contrôle visuel du freinage est pour moi une aberration, cela veut dire que si l'aspect est normal, c'est bon ?? le glaçage des plaquettes par ex ne se voit pas sans essai de freinage, l'aspect est totalement "normal". Voilà un exemple qui me fait penser le peu d'intérêt sécuritaire du CT moto, raison pour laquelle il est proposé. A ce jour il y a des points bien plus conséquents aux accidents moto : infrastructure routière, éducation du partage de la route, taxer de 50€ (prix annoncé du CT) chaque moto ne rendra pas nos routes plus sûres alors qu'un contrôle plus poussé des routes si : le gravillonnage à lui seul augmente énormément les risques de chute à moto, il reste pourtant d'actualité dans de trop nombreuses régions.

Il est également question de contrôler l'ensemble du parc 2 RM immatriculé soit également les 50 cm<sup>3</sup>, dans certaines régions le maillage des centres de CT obligera leurs utilisateurs à faire bien plus de km qu'il n'en font en règle générale, n'est ce pas créer un risque d'accident supérieur ?

Il est également question d'étendre l'agrément des contrôleurs auto alors que la moto est bien différente, tant à la circulation qu'à la manipulation, qu'une automobile, je vous rappelle que lors du passage du permis moto, il est impératif de connaître les spécificités de la moto et son usage, comment un contrôleur ne les connaissant pas forcément pourrait il être professionnel sans avoir au minimum les connaissances de tout possesseur du permis moto ?

Tout ces éléments me laissent à penser que le CT n'a qu'un intérêt minime pour les motards vu les 0.3% de causalité technique des accidents motos, quand au premier rapport fourni par [réseau de contrôle technique] (ndlr un des leaders du CT auto en Europe) biaisé avec des valeurs inexacts et gonflées, j'en déduis que le seul intérêt en est l'apport d'une manne financière tant pour les centres de CT que pour l'état avec 20% de TVA "pour notre sécurité" !!!

L'Europe exige des actions pour améliorer la sécurité routière, le CT n'aura qu'un impacte minime voir insignifiant en rapport aux autres causes des accidents de 2 roues motorisés, commencez donc par les points réellement impactant sur le nombre d'accident si vous souhaitez un vrai résultat sur la

sécurité des motards et pas uniquement, comme certains lobby, au porte monnaie des utilisateurs de 2 roues motorisés.

En espérant une réelle orientation sécurité pour nous protéger, nous motards, je vous remercie de m'avoir lu.

Cordialement

N° 955317 - Rapport benefices / couts assez douteux

par :

04/07/2023 19:52

Le nombre d'accidents moto causés par un vehicule en mauvais etat est extremement faible. Par contre un controle technique moto va etre assez compliqué à mettre concretement en oeuvre avec un nombre limité de centres équipés et donc des coûts / accessibilité qui vont certainement etre difficiles à gérer (sauf financement par l'état ce qui signifie impôt). Je me demande s'il n'y a pas des facons plus utiles et productives de depenser l'argent de des citoyens, surtout en periodes difficiles. Au final cette mesure decouragera un certains nombre de conducteurs 2 roues qui abandoneront leur vehicule pour se rabattre sur la voiture, ce qui va engorger encore plus les villes et augmenter la consommation de carburant generale. Au final pas plus de sécurité ni plus d'ecologie. Difficile de comprendre la logique ...

N° 955334 - assurance et démarrage

par :

04/07/2023 20:01

bonjour , dans le décret et l'arrêté , vous ne mentionnez en aucun cas la responsabilité du contrôleur qui ne possède pas le permis moto et qui va utiliser le véhicule , quand est il au niveau des assurances en cas de dommage, est ce qu'une loi ou un texte le permet ?les compagnies d'assurance vont elle garantir l'utilisation d'une moto ,celui ci n'étant pas possesseur du permis A.

étant propriétaire de 3 motos, l'une d'elle est équipée d'un kick et il est difficile de la démarrer lorsque l'on ne connait pas la procédure d'allumage (bottes obligatoires) , faudra t'il que je pose une demi journée à mon patron pour aller démarrer celle ci, tout en sachant que la zone prévue au contrôle est interdite au public.

cordialement.

N° 955335 - Commentaire sur le projet de décret relatif au contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés et quadricycle à moteur

par :

04/07/2023 20:01

Après lecture du projet, vu la médiocrité des contrôles « visuels » prévus, la non compétences de la plupart des contrôleurs techniques quant à la manipulation des 2 roues, l'exigence des utilisateurs quant au bon état de fonctionnement de leur machine pour une simple question de sécurité personnelle et d'autrui, le coût aléatoire pour un simple coup d'oeil, mais conscient que l'état devra se conformer aux directives européennes ( ...) ne pourrait-on pas simplement exiger la fourniture d'une facture bi ou tri annuelle d'entretien du véhicule plutôt que de céder à des lobbys qui n'ont pas de réels fondements de sécurité routière comme le montre les chiffres officiels.

La sécurité doit être notre combat à tous bien sûr alors surveillons l'état de nos routes et des infra structures routières qui semble poser bien plus de soucis.

Depuis quand le lobbying de quelques BOBOs écolos serait plus à considérer que des millions de pratiquants qui n'ont pas d'autres choix que ces 2 roues motorisés pour se rendre en agglomération travailler ou vivre tout simplement. On sait tous que les transports en commun actuellement ne peuvent pas être utilisés par la totalité des populations.

Petite mention spéciale pour les cyclos qui roulent essentiellement en ville et sont rarement d'origine. Tout le monde le sais et rien ne change, la question est donc où est l'utilité et la véracité dans tout ça ?

CONTROLE TECHNIQUE : NON

FACTURE D'ENTRETIEN : OUI

N° 955336 - Contrôle technique moto

par :

04/07/2023 20:02

Bonjour,

Voilà 50 ans que je fais de la moto et j'ai toujours fait encore d'avoir mes motos en parfait état, car c'est une question de sécurité et surtout de passion.

Je pense que ce contrôle technique va être mis en place sous la pression de certains lobby comme X et autres avec trois associations qui sont complètement déconnectées de la réalité, mais à qui il faut faire plaisir car il représente un électorat.

.Si l'on veut nous faire avaler que ce contrôle technique est mis en place pour la sécurité, alors on ferait mieux de revoir l'état de notre réseau routier.

Sachez quand même que seulement 0,03% des accidents sont dus au mauvais état du 2 roues, et la majorité des accidents sont causés par des automobilistes.

Non restons sérieux, et arrêtez de nous prendre pour des idiots, bien que maintenant c'est devenu le sport national, j'espère que la [association de motard] pourra par le bien du conseil d'état faire reculer les pouvoirs publics sur cette décision complètement nulle et non avenue.

Un (vieux) motard en colère

Cordialement

N° 955338 - Vérification des émissions sonores

par :

04/07/2023 20:02

Bonjour,

Je voudrais porter votre attention sur la vérification des émissions sonores, avez-vous pensé au particulier ayant acheté une moto d'occasion qui n'aurait pas leur ligne d'échappement d'origine ou même une personne qui aurait changé cette ligne pour cause de dégradation (accident, moto tombée à l'arrêt) ou même de vol. Pour certaines motos il est très difficile de retrouver une ligne d'échappement d'origine surtout quand celle-ci date de plusieurs années, comme par exemple des motos des années 2000 voire même des années 2010.

Les contrôleurs auront-ils une marge pour cette vérification, par exemple ne pas excéder 10% de ce que le constructeur stipule.

Si ce contrôle se fait à l'intérieur du bâtiment dans lequel le contrôle se déroule, la résonance de celui-ci peut perturber les résultats, il pourrait être différent d'un centre de contrôle à l'autre.

Cordialement

N° 955361 - mon enfant de 14 ans en 2 roues 50cm<sup>3</sup> et zone rural

par :

04/07/2023 20:05

Mon enfant de 14 ans qui a le BSR circule en 2 roues pour se déplacer dans le village où nous habitons et se rendre à son collègue.

Pour passer un contrôle technique, il faudrait alors qu'il emprunte une route départementale extrêmement dangereuse à cause de la vitesse des autos et des camions et en raison des virages pris à grande vitesse, ce sur plusieurs dizaines de kilomètres afin de rejoindre le centre de contrôle technique.

Le contrôle technique pour les 2 roues 50 cm<sup>3</sup> de nos enfants adolescents mérite t-il que l'on mette la vie de nos enfants en péril sur des axes de circulations à grande vitesse afin de procéder à une vérification technique. Les 50 cm<sup>3</sup> qui sollicitent un entretien continu en raison de leur mécanique fragile justifient-ils de passer également au contrôle technique au risque de se mettre en danger pour honorer le contrôle en arpentant des routes dangereuses compte tenu de la vitesse réduite des 50 cm<sup>3</sup> ? Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ? Vous sentez vous la responsabilité de porter la mort d'enfants à cause de ces rendez-vous éloignés sur les centre de contrôle quand on vit en zone rurale ?

N° 955362 - contrôle technique moto

par :

04/07/2023 20:05

Chaque motard connaît sa machine et l'entretien, si mauvais entretien ou mauvais état c'est l'accident assuré. L'état des routes sont déplorable, des simples glissières de sécurité plutôt que des doubles, le non respect du code la route (clignotants, alcoolémie, refus de priorité) des automobilistes, les gravillons, aucune tva ou éventuellement à 5,5 sur les pneus et autres équipements de sécurités serait bénéfique, des personnes qui ne sont plus aptes à conduire des automobiles rendent la circulation dangereuse. Le bruit des motos est également une sécurité, car souvent pas vue, on est entendu. Ce que vous nous imposez, c'est du vol et non une question de sécurité.

N° 955372 - Participation à la consultation

par :

04/07/2023 20:09

Bonjour,

J'ai 60 ans et j'ai commencé à rouler en 2 roues à 14 ans ( donc il y a 46 ans ).D'expérience, je sais très bien que ma vie dépend de l'entretien de ma moto, donc l'état de mes pneus; de mes freins; de ma chaîne ( graissage et tension ) et bien entendu mon éclairage pour être vu et voir.....ect. La moto, ça passe avant tout par ça et de plus les routes ne sont pas des circuits, loin de là, il faut sans arrêt être vigilant car beaucoup d'automobilistes ne respectent pas le code ( changement de direction sans clignotants, circulation de nuit sans aucun éclairage, même sur autoroute ), plaques de gravillons, nids de poules et bien d'autre. Je fais 10000 kms/an et j'amène ma moto en révision une fois/an en concession ( cela est l'équivalent d'un contrôle technique, c'est un professionnel de la moto qui la regarde sous toutes les coutures ). Nous sommes beaucoup de motards à faire de même.

Par contre, comment un contrôleur va-t-il pouvoir évaluer la conformité ( sonorité, vitesse et autres ) ? J'ai fait l'acquisition il y a un peu de 4 ans d'une HONDA CB650F neuve. Je n'ai rien modifier et pourtant sur circuit j'ai pu dépasser sans aucune difficulté les 230km/h alors que les données constructeur donne +180km/h. Et pour le bruit, sur le cadre, il y a une plaque qui indique 80.4dB à 40.3km/h en 3°.

Comment cela va se passer ?

Bien cordialement

N° 955386 - Compétences contrôleurs

par :

04/07/2023 20:14

Est-ce que les contrôleurs devront être titulaire du permis moto ou bien le pilote devra-t-il rester dans l'atelier pour le démarrage du véhicule ?

Quid de la formation spécifiques des contrôleurs moto alors que la profession est fortement en tension pour l'auto ?

Quid du maillage du territoire pour trouver un contrôleur moto à proximité ?

Quid de la maîtrise du véhicule et de la sécurité des contrôleurs ?

N° 955405 - CT deux roues

par :

04/07/2023 20:23

Les motards font parties des plus responsables sur la route.

Tant sur le point technique et mécanique de la machine (qui représente la vie du pilote) mais aussi sur le respect d'autrui sur la route.

Le permis moto permet d'acquérir ces responsabilités et ces compétences qui sont des points essentiels d'une bonne maîtrise et fiabilité de la machine.

Le motard connaît le risque d'un mauvais entretien de son deux roues qui peut générer de graves conséquences.

Le CT des deux roues ne changera pas les bonnes habitudes des motards sur la mécanique et l'entretien, mais permettra d'engranger du profit là où il y a un manque à gagner pour les bénéficiaires.

N° 955409 - Compétences contrôleurs

par :

04/07/2023 20:24

Est-ce que les contrôleurs devront être titulaire du permis moto ou bien le pilote devra-t-il rester dans l'atelier pour le démarrage du véhicule ?

Quid de la formation spécifiques des contrôleurs moto alors que la profession est fortement en tension pour l'auto ?

Quid du maillage du territoire pour trouver un contrôleur moto à proximité ?

Quid de la maîtrise du véhicule et de la sécurité des contrôleurs ?

N° 955410 - Contribution à la consultation publique

par :

04/07/2023 20:24

Bonjour,

Je possède plusieurs motos, parmi lesquelles une récente qui sert pour le travail et deux anciennes qui sont utilisées par plaisir.

La moto récente est très puissante et il n'est pas raisonnable de la conduire sans se poser la question de l'état des consommables et/ou remarquer un comportement instable. Le moindre problème technique se ressent tout de suite et nécessite intervention par moi-même ou un garage. Par exemple il n'est pas possible de conduire une moto avec un pneu dégonflé, des freins usés ou des roulements d'axe de roue usés.

Le contrôle technique moto, c'est pour moi trois fois une cinquantaine d'euros, pour peut-être être recalé par les motos anciennes pour de probables raisons administratives comme par exemple la connaissance par le centre de contrôle du niveau sonore accepté en 1994.

Autant je considère le CT auto utile, avec par exemple la détection des fuites de fluides ou l'usure intérieure des pneus, qui sont des phénomènes indétectables par un essai routier, autant je vois le

CT comme une perte de temps et d'argent, une sorte de racket de plus. Ces trois fois 150 euros je préfère largement les mettre dans des gants de bonne qualité ou un casque de meilleure qualité. Je ne parle pas du temps perdu à attendre que le véhicule soit contrôlé (trois fois une heure ?) étant à mon compte et habitant en rase campagne cela représente un manque à gagner non négligeable. Je pense qu'il serait plus utile à la sécurité des deux roues de mettre l'accent sur les aménagements routiers accidentogènes (trottoirs saillants, haricots, dos d'âne non réglementaires, etc) voire même subventionner les airbags plutôt que d'imposer cette visite tous les 5 ans. Vous ne verrez pas passer les véhicules volés ou trafiqués et les tricheurs sauront tricher pour obtenir le césume. Donc je suis contre ce CT et je préférerais affecter cet argent aux infrastructures et/.ou la formation des conducteurs de deux roues et de voitures !

N° 955439 - Contribution à la consultation publique

par :

04/07/2023 20:36

Bonjour,

Je possède plusieurs motos, parmi lesquelles une récente qui sert pour le travail et deux anciennes qui sont utilisées par plaisir.

La moto récente est très puissante et il n'est pas raisonnable de la conduire sans se poser la question de l'état des consommables et/ou remarquer un comportement instable. Le moindre problème technique se ressent tout de suite et nécessite intervention par moi même ou un garage. Par exemple il n'est pas possible de conduire une moto avec un pneu dégonflé, des freins usés ou des roulements d'axe de roue usés.

Le controle technique moto, c'est pour moi trois fois une cinquantaine d'euros, pour peut être être recalé par les motos anciennes pour de probables raisons administratives comme par exemple la connaissance par le centre de controle du niveau sonore accepté en 1994.

Autant je considère le CT auto utile, avec par exemple la détection des fuites de fluides ou l'usure intérieure des pneus, qui sont des phénomènes indétectables par un essai routier, autant je vois le CT comme une perte de temps et d'argent, une sorte de racket de plus. Ces trois fois 150 euros je préfère largement les mettre dans des gants de bonne qualité ou un casque de meilleure qualité. Je ne parle pas du temps perdu à attendre que le véhicule soit contrôlé (trois fois une heure ?) étant à mon compte et habitant en rase campagne cela représente un manque à gagner non négligeable. Je pense qu'il serait plus utile à la sécurité des deux roues de mettre l'accent sur les aménagements routiers accidentogènes (trottoirs saillants, haricots, dos d'âne non réglementaires, etc) voire même subventionner les airbags plutôt que d'imposer cette visite tous les 5 ans.

Vous ne verrez pas passer les véhicules volés ou trafiqués et les tricheurs sauront tricher pour obtenir le césume.

Donc je suis contre ce CT et je préférerais affecter cet argent aux infrastructures et/.ou la formation des conducteurs de deux roues et de voitures !

N° 955468 - CT moto

par :

04/07/2023 20:48

Je suis pas pour, il est plus urgent de contrôler l'état des routes.

Et 50 euro pour regarder l'usure des pneus, l'état des plaquettes de frein ou le bon fonctionnement de l'éclairage. Je vous rappelle qu'il n'y a rien à démonter pour avoir accès à ces éléments de sécurité. Et comme vous parlez uniquement de points de contrôle de sécurité sa vaut même pas 15 euro car ces trois points se font en 1 mn.

N° 955485 - Pas d'accord pour le contrôle technique pour les motos

par :

04/07/2023 20:53

Aucuns arguments avancés par les associations [association], [association] et [association] ne sont valable pour que nous acceptions un contrôle technique pour nos motos.

A chaque fois que nous prenons nos motos, on vérifie l'état des différents organes, l'éclairage, le freinage, niveau d'huile et pression des pneumatiques. Est ce qu'un automobiliste fait ces vérifications chaque fois qu'il monte dans sa voiture, non?.

un contrôle pour soit disant notre sécurité, on se contrôle nous même et plusieurs fois par jour. Faire un contrôle de l'état des routes qui elles sont sujettes à causer des accidents, nids de poules, excès de graviers non signalés.

Faites un sondages auprès des concessionnaires de motos, ils vous diront que les motos sont bien entretenues.

Les motos sont moins polluantes que les voitures, camions et permettent de fluidifier la circulation.

Je ne vois que a part de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état, des centres de contrôles dékra qui sont à l'origine de la demande cette mascarade, rien de démonttre l'utilité de ce contrôle.

Je suis et je resterai contre ce contrôle technique.

Cordialement.

N° 955492 - CONTROLE TECHNIQUE = CONTRE

par :

04/07/2023 20:59

Bonjour,

J'ai 51 ans. Jamais dans ma vie de citoyen je ne me suis révolté contre quoi que se soit. Mais là, je me rends compte que je suis obligé de m'indigner. Le controle technique que vous voulez mettre en place (contraint et forcé par des pseudo ecolo Parisien) ne servira à rien. Motard depuis l'age de mes 18 ans, j'ai toujours entretenu mes motos. La moto n'est pas un utilitaire, mais un loisir. un loisir qui s'entretien, se bichonne. Privilégiez plutôt l'attention sur l'entretien routier. Faites confiance aux réseaux professionnels du deux-roues qui s'occupent parfaitement de nos roues pour leurs donner les clefs d'un vrai relai sur le CT (liste obligatoire pour vendre son véhicule). Ce sont eux les vrais garant de notre sécurité. L'accidentologie ne baissera pas grace aux CT mais plutôt sur la mise en oeuvre d'un vrai plan de rénovation sécuritaire routier. Faites nous confiance s'il vous plait !!!

N° 955501 - Controle Inutile

par :

04/07/2023 21:02

Bonjour je suis un motard de 30ans, je trouve que cette loi est liberticide et une extorsion financière encore une de plus..

N° 955528 - accidentologie moto

par :

04/07/2023 21:12

Bonjour, je roule en 2 roues depuis 22ans . Les 2 fois ou j'ai été confronté a un accident de 2 roues n'ont jamais été en lien avec une défaillance de la moto. Si le but du contrôle technique est d'améliorer la sécurité des usagers. Il est probable que les statistiques d'accidentologie n'iront pas dans ce sens.

Mon premier accident a leu lieu un lendemain de pluie sur une route de campagne, a mon arrivée dans le virage, celui ci était plein de gravillon, ni ma faible vitesse, ni mon abs ne m'ont empêché de finir au sol, après une glissade de la roue avant.



Mon second accident en ville, est lié a une ouverture de portière par un véhicule stationné en bord de chaussée. Dans ce cas là également, il n'y a pas eu de défaut du 2 roues, un "accident" par omission de regarder dans le rétroviseur avant d'ouvrir la portière.

Donc 2 situations différentes : une lié aux conditions d'équilibre d'un 2 roues et les imprévus de la route. une liée à une tierce personne.

Un contrôle technique de sécurité malheureusement n'aurait rien changé.

En tant que ministère de l'écologie , ne serait t'il pas plutôt intéressant d'inciter les usagers des 2 roues à rouler en 2 roues électriques plutôt qu'avoir la sensation d'une taxation supplémentaire (les 2 roues ont souvent des voitures qui roulent beaucoup plus, dont les organes de sécurité sont beaucoup moins accessibles : et qui ont déjà un contrôle auto à faire) dont les résultats en terme d'accidentologie restent à démontrer

Cordialement

N° 955536 - Contrôle technique 2 roues

par :

04/07/2023 21:16

Les contrôleurs devront avoir le permis motos' sinon on ne leur laissera pas nos motos, un jeune contrôleur sans permis mais qui rêverait des modèles de ces clients pourrait faire des bêtises, un autre aussi ....donc déjà il serait préférable que ces gens aient le permis, 1 ré point.

Concernant les motos de collection ou qui ont plus de trente ans il serait préférable de ne plus passer les contrôles, car certaines moto ont un système de freinage d'une autre époque, comment mesurer cela ... ..

Concernant les motos homologué d'enduro, les rétroviseurs et les clignotant devraient être sur dérogation, car quand on roule avec de pneu crampons homologués, ce n'est pas pour faire de la route ... ..

Lorsque l'on se trouve dans les bois les chemins, les clignotant et rétroviseurs sont très exposés aux risques .....donc la plus part du temps inutilisable ou inopérants, de toutes façon votre clignotant n'intéresse personne quand vous êtes au fond d'un bois dans la creuse ....en plus si vous sortez du bois et qu'il y a de la boue, personne ne le verra .....

Du coup ce sera le retour des motos de cross, non homologuées, pas besoin de permis, ni de contrôle technique, tous bénéf .....en plus elles font beaucoup plus de bruit .....

Concernant le reste des motos, j'en ai 5, je sais de quoi je parle, elles sont entretenues régulièrement, obligé avec 2 roues si on joue on peut perdre gros .....

Il me semble qu'on pourrait passer à au moins 4 ans, généralement se sont des seconds véhicules, et ne roule que l'été par beau temps et encore, la plupart ne font même pas 5000 km par an, alors qu'en voiture la moyenne doit être de 20 000 km/ an ... ..

Concernant les points de contrôle, les pneus sont obligatoire mais tous le monde le voit .....

Pour les rejets, il me semble pas que ce soit les motos qui rejettent le plus, il ne me semble pas avoir vu de moto au gasoil, donc un rejet minimum, surtout qu'après 2008 la plus part sont en injection et nous sommes en 2023, cela fait donc déjà 15 ans, à oui du coup, ce serait ptetre bien de ne pas contrôler les modèles avant 2010 du coup ... ..

Aller pour le bruit, rien de plus facile aujourd'hui que de remettre son équipement d'origine pour repasser le CT, du coup efficacité très discutable, mais du coup on peut aussi s'interroger sur le fait de trouver en France des produits non homologués dans tous les magasins, du coup on peut les acheter en toute quiétude mais on est hors la loi???

Il me semble qu'on ne peut acheter des armes qu'à certaines conditions ....bon on s'éloigne ... ..

Bref vous l'aurez compris je suis contre ce contrôle, pour diverses raisons, et que tout me semble discutable ... ..

N° 955599 - Témoignage,

par :

04/07/2023 21:36

Bonjour,

Pardonnez de démarrer mon témoignage ainsi, ...mais "que de difficultés pour trouver un lien web, démocratique et consultatif, de type référendum..."

Je ne suis pas adhérent [association de motard]. Mais force est de reconnaître leur action au final.

Possédant le permis A depuis 93, avant le B en 94, j'ai ce jour 48 ans. Presque 1 000 000 de kms juste en moto. Cadre professionnel pour autant depuis le début du siècle, j'ai 6M avec d'autres véhicules.... Un chauffeur routier peut les faire en seulement 6 ans...Je suis donc comme, la moyenne des Français.

La liberté des "uns" s'arrête constitutionnellement à la restriction des "autres". Je peux décrire les droits de l'homme ainsi.

Ou...

Ne pas nuire à autrui, pour qu'inversement, l'inverse l'exige. Je suis éduqué ainsi. Ne pas léser quiconque.

Le contrôle technique moto atteint la limite du droit constitutionnel. Celui avant tout de vivre, librement

Trop de restrictions, tuent.

La France est au bout.

Un motard, lorsqu'il roule, joue sa vie, il ne veut tuer personne, et lui...n'ait pas au bout de sa vie. Il fait juste un trajet, se déplace, ou prend du plaisir. Tout ce que notre société ne veut plus.... Des projets de Loi inventés par des gens solitaires, sans consciences, justifiant leur salaires d'élus ou de fonctionnaire. J'en ai été, je comprends.

Je vous invite à prendre un moment tant désiré, en moto, passager, conducteur, ça ne revient pas cher. Vraiment, j'invite et donne mes coordonnées.

Derrière chaque motard, un humain...0,03% des accidents pour raisons techniques. Et oui...

Que faire quand on est un vieux monsieur qui possède 50 motos qu'il a lui même entretenu, c'est une forme de nouvelle imposition.

Bref, 43% des Français rêvent de vivre à l'étranger.

Que les mesures gouvernementales continuent ainsi, taxe d'habitation etc...

Jamais eu d'accident, 80 motos entretenus par mes soins. Seul les mobylettes trop brillantes me gêne. Maintenant se sont des jeunes en 50 cc.

Devons nous tous vivre sous cloche ou dans un grotte ?

Un motard s'arête porter secours en cas d'accident, qui 'autres ?????????? Moi, 9 fois, j'ai 48 ans. Je me porte garant de l'état de mes motos, plus qu'un professionnel, et encore plus qu'un Contrôleur qui ne sera même pas la procédure de démarrage.

Seul le bruit peut-être un critère pour moi. Et encore, un contrôle gratuit même si obligatoire. Stop la pompe à excédant budgétaire.

N° 955607 - personne ne se souci réellement de la sécurité des motards

par :

04/07/2023 21:42

cette idée de control technique moto n'a pas pour objectif la sécurité des motards

se concentrer sur l'état des routes qui ne fait qu'empirer d'année en année aurait tellement plus d'impacte et ne concernerait pas uniquement les motards mais n'enrichirait probablement pas les "bonnes personnes"...

j'effectue moi même plus de vérification avant chaque départ et chaque week end que ce qui est enseigné dans les centres de formation et je n'arrive pas a comprendre en quoi un control effectuer une fois toutes les X années pourrait bien améliorer la sécurité

de plus, il faut être terriblement naïf pour croire que les quelques marginaux qui circulent sur des motos en mauvais état et mettent leurs vies ou leur intégrité physique en jeu a chaque sortie vont se soumettre au control technique

personne ne se souci réellement de notre sécurité et je vous parie mon casque et mes gants que malgré tout les arguments avancé contre la mise en place d'un control technique, aussi censé soient ils, qu'il sera mis en place mais que rien ne sera fait pour améliorer l'état des routes

N° 955612 - Contrôle technique motos

par :

04/07/2023 21:42

Bonjour,

Les accidents dûs au mauvais état du véhicule sont extrêmement rares, je ne comprends pas l'utilité d'un tel contrôle.

N° 955616 - Témoignage

par :

04/07/2023 21:43

Bonjour,

Pardonnez de démarrer mon témoignage ainsi, ...mais "que de difficultés pour trouver un lien web, démocratique et consultatif, de type référendum..."

Je ne suis pas adhérent [association de motard]. Mais force est de reconnaître leur action au final.

Possédant le permis A depuis 93, avant le B en 94, j'ai ce jour 48 ans. Presque 1 000 000 de kms juste en moto. Cadre professionnel pour autant depuis le début du siècle, j'ai 6M avec d'autres véhicules.... Un chauffeur routier peut les faire en seulement 6 ans...Je suis donc comme, la moyenne des Français.

La liberté des "uns" s'arrête constitutionnellement à la restriction des "autres". Je peux décrire les droits de l'homme ainsi.

Ou...

Ne pas nuire à autrui, pour qu'inversement l'exige. Je suis éduqué ainsi. Ne pas léser quiconque.

Le control technique moto atteint la limite du droit constitutionnel. Celui avant tout de vivre, librement, de résider, de se déplacer.

Trop de restrictions, tuent. La France est au bout.

Un motard, lorsqu'il roule, joue sa vie, il ne veut tuer personne aussi, et...n'ait pas au bout de sa vie. Il fait juste un trajet, se déplace, ... ou prend du plaisir. Tout ce que notre société ne veut plus...Un peu d'exutoires.

Des projets de Loi inventés par des gens solitaires, sans consciences, justifiant leur salaires d'élus ou de fonctionnaires. J'en ai été, je comprends.

Je les invite à prendre un moment tant désiré, en moto, passager, conducteur, ça ne revient pas cher. Vraiment, j'invite et donne mes coordonnées.

Derrière chaque motard, un humain responsable...0,03% des accidents pour raisons techniques. Et oui...pas de carrosserie ou autres protections. Je connais et subi d'ailleurs. Mais individuellement, sans que la société n'en pâtisse.

Et que faire quand on est un vieux monsieur qui possède 50 motos qu'il a lui même entretenu, c'est une forme de nouvelle imposition. Sa vie de collectionneur...plus qu'à mourir au final.

Bref, 43% des Français rêvent de vivre à l'étranger.

Que les mesures gouvernementales continuent ainsi, taxe d'habitation RS, etc...

Nous sommes un Etat pauvre, dont le PNB est réparti 5%/95%...En Afrique cela correspond à des soulèvements.

. Jamais eu d'accidents, 80 motos entretenues par mes soins. Seul les mobylettes trop bruyantes me gênent. Maintenant se sont des jeunes en 50 cc. Je trouve l'ensemble de la population plutôt néanmoins respectueuses. Il y en a à 35 ans, personne ne se plaignait et la latitude était bien meilleure, avec des dérives pires.

Devons nous tous vivre sous cloche ou dans une grotte ?

Un motard s'arrête porter secours en cas d'accident, qui l'autres ?????????? Moi, 9 fois, et 48 ans. Je me porte garant de l'état de mes motos, plus qu'un professionnel, et encore plus qu'un Contrôleur qui ne sera même pas la procédure de démarrage.

Seul le bruit peut-être un critère pour moi. Et encore, un contrôle gratuit même si obligatoire. Comme sur un circuit finalement, seul critère acceptable.

Stop la pompe à excédant du déficit budgétaire.

Motards, nous sommes plus respectueux, plus dévoués, plus civiques, ...plus économes.

Nous ne sommes pas ici pour aussi participer à l'inflation.

Quid du stationnement dans les ZDF...

Je repars dans ma campagne du Beaujolais. Même là nous n'avons plus la paix de toute façon !!!

Tellement de disparités dans ce Pays.

Automobiliste, motard, camping-cariste, cycliste, randonneur, parapentiste, ...et à la fin je viendrais à Cheval en ZFE avec les conséquences.

N° 955634 - Enfin le contrôle technique tant attendu.

par :

04/07/2023 21:51

La circulation en vélo dans les grandes villes est un enfer.

Entre la pollution excessive des deux roues non contrôlés et le bruit souvent infernal (parfois c'est le but recherché même !).

Je suis très favorable au projet de ce décret. Qui ne fait d'ailleurs que suivre la réglementation européenne.

Point d'attention particulier: La pollution et le bruit dû à des pots trafiqués ou des véhicules non entretenus

Merci.

N° 955660 - CT 2 roues

par :

04/07/2023 22:06

Madame Monsieur,

Je suis défavorable au contrôle technique des motos. En effet je trouve cela aberrant quand on sait que 0.3% des accidents sont directement imputable à l'entretien de la moto. Par contre parlons d'un vrai sujet celui du mauvais état des routes en France...

Je serai plutôt favorable de passer le véhicule au CT lors d'une vente.

Moi même ayant une moto je parcours que 1200kms par an. Je ne suis pas d'accord pour passer me CT tous les deux ans alors que mon véhicule ne parcours que très peu de kms. Un ct tous les 5 ans suffirait amplement pour les petits rouleurs.

Autre sujet important un deux pollue bcp moins qu'une voiture kilométrage équivalent, je ne changerai jamais ma moto thermique contre une électrique. Même si vous incitez très vivement à ce que le citoyen français se dirige vers une autre technologie sachez que les motards je le feront pas !. Concernant le prix du CT il reste bcp trop cher pour un contrôle visuel. Le prix ne devrait pas dépasser les 34 euros maximum.

Encore un racket d'état...un citoyen en colère de ce gouvernement de malheur qui notre France à sa perte.

N° 955666 - personne ne se soucie réellement de la sécurité des motards

par :

04/07/2023 22:08

cette idée de contrôle technique moto n'a pas pour objectif la sécurité des motards

se concentrer sur l'état des routes qui ne fait qu'empirer d'année en année aurait tellement plus d'impacte et ne concernerait pas uniquement les motards mais n'enrichirait probablement pas les "bonnes personnes"...

j'effectue moi même plus de vérification avant chaque départ et chaque week end que ce qui est enseigné dans les centres de formation et je n'arrive pas à comprendre en quoi un contrôle effectué une fois toutes les X années pourrait bien améliorer la sécurité

de plus, il faut être terriblement naïf pour croire que les quelques marginaux qui circulent sur des motos en mauvais état et mettent leurs vies ou leur intégrité physique en jeu à chaque sortie vont se soumettre au contrôle technique

personne ne se soucie réellement de notre sécurité et je vous parie mon casque et mes gants que malgré tout les arguments avancés contre la mise en place d'un contrôle technique, aussi censés soient ils, qu'il sera mis en place mais que rien ne sera fait pour améliorer l'état des routes

N° 955677 - particulier propriétaire d'une moto

par :

04/07/2023 22:15

Ce contrôle ne correspond pas à la réalité des conducteurs de moto.

Ma moto est révisée selon le cahier des charges du constructeur. Il est important pour moi qu'elle reste en parfait état de fonctionnement, pneu, frein, éclairage, motorisation car nous n'avons aucun élément de carrosserie nous protégeant. Sécurité et révision vont de fait de paire. Les défaillances techniques responsables d'accident ne sont que très faibles de 0,3% et ne peuvent en aucun cas justifier ce contrôle.

L'efficacité des contrôles déjà pratiqués en Suisse peut-elle être présentée?

N° 955678 - Inutile

par :

04/07/2023 22:15

Bonjour, que l'on instaure un contrôle technique je peux le concevoir mais qu'on nous l'impose sous prétexte de sécurité c'est malhonnête. Quand on voit l'état des routes actuels, les comportements à risque de plus en plus fréquents des usagers ( au téléphone, ou qui somnolent au volant ....) la priorité si l'on veut protéger les deux roues n'est pas le contrôle technique. Aujourd'hui la formation pour le permis de conduire nous apprend déjà à vérifier notre véhicule qui pour beaucoup ne sert pas tout les jours. Faire payer des gens qui utilisent leur véhicule 1000 ou 2000 km par ans vous imaginez le prix au km, déjà que les assurances sont ultra chères.

Moi sur ma moto je ne me sent pas en danger par rapport à l'état de ma moto car elle est entretenue régulièrement ( plus que ce que prévoit le constructeur) et contrôlée presque à chaque sortie, en revanche j'ai peur de l'état des routes parfois défoncées, avec des gravillons, des raccordements mal fait ....

De mon point de vue si nous voulons augmenter la sécurité routière il faudrait:

- une meilleure formation et sensibilisation aux dangers que peuvent rencontrer chaque usager avec tout type de véhicules
- entretenir le réseau routier
- rendre plus accessibles les équipements type airbag
- remplacer les radars par des contrôles réels ( il n'y a aucune pédagogie lorsque l'on reçoit un pv 4 jours après dans la boîte aux lettres sans avoir vu un représentant de la loi)

Mais bon ce gouvernement nous le démontre tous les jours. Ce n'est clairement pas la sécurité qui vous intéresse mais l'argent ....

N° 955682 - personne ne se soucie réellement de la sécurité des motards

par :

04/07/2023 22:18

cette idée de contrôle technique moto n'a pas pour objectif la sécurité des motards

se concentrer sur l'état des routes qui ne fait qu'empirer d'année en année aurait tellement plus d'impact et ne concernerait pas uniquement les motards mais n'enrichirait probablement pas les "bonnes personnes"...

j'effectue moi même plus de vérification avant chaque départ et chaque week end que ce qui est enseigné dans les centres de formation et je n'arrive pas à comprendre en quoi un contrôle effectué une fois toutes les X années pourrait bien améliorer la sécurité

de plus, il faut être terriblement naïf pour croire que les quelques marginaux qui circulent sur des motos en mauvais état et mettent leurs vies ou leur intégrité physique en jeu à chaque sortie vont se soumettre au contrôle technique

personne ne se soucie réellement de notre sécurité et je vous parie mon casque et mes gants que malgré tout les arguments avancés contre la mise en place d'un contrôle technique, aussi censés soient ils, qu'il sera mis en place mais que rien ne sera fait pour améliorer l'état des routes

N° 955683 - Je suis contre le contrôle technique des 2 roues

par :  
04/07/2023 22:18  
Bonjour,

Je m'oppose à la mise en place de ce contrôle technique car il n'est pour moi absolument pas justifié !

Le nombre de morts en moto ne cesse de baisser alors que le nombre de véhicules en circulation ne cesse d'augmenter !

Seuls 0,3% des accidents de moto sont dû à une défaillance technique (selon les assurances).

Alors que 30% des accidents de moto sont dû à un mauvais état des infrastructures routières (selon la sécurité routière). Cette donnée est d'autant plus aberrante lorsqu'on sait combien paient les transporteurs via la taxe à l'essieu pour l'entretien des routes !!

Il serait préférable d'améliorer les infrastructures routières plutôt que de mettre en place ce contrôle technique qui n'a pas lieu d'être.

Les motards sont des passionnés ils connaissent leurs machines et les entretiennent !

Le permis moto est bien plus complet que le permis voiture il nous apprend à faire par nous même les contrôles de sécurité !

Les contrôleurs ne sont ni formés, ni équipés pour contrôler des 2 roues. Contrairement aux voitures tous les 2 roues ont leur spécificités qui peuvent s'avérer contraignantes voire dangereuses pour le contrôleur sans parler des risques de chutes des véhicules (qui n'existe pas avec les voitures).

Je ne comprends pas pourquoi des personnes qui ne connaissent rien de près ou de loin au monde du 2 roues s'entêtent à vouloir nous faire payer des contrôles inutiles sous couvert de sécurité, d'écologie, ou de n'importe quel autre prétexte...

Encore une fois des associations pseudo-écologiques parisiennes ont eu une idée pour brider la liberté de rouler en 2 roues par une sanction financière et on veut l'appliquer à toute la France ! Comment un adolescent va faire pour faire contrôler son 2 roues s'il doit faire 60 kilomètres aller et 60 kilomètres retour en rase campagne ?! Vous pensez qu'un jeune d'une famille modeste qui a besoin de son 2 roues pour aller au lycée a les moyens de payer un contrôle technique complètement inutile et faire un plein de plus juste pour cela !! Sans parler du temps incommensurable qu'il va lui falloir pour s'y rendre !! Il faut arrêter de croire que Paris c'est la France !! Tout ce qui s'applique à Paris ne peut pas et ne doit pas s'appliquer au reste de la France !!

Le contrôle technique des 2 roues motorisés n'est rien d'autre qu'un nouvel impôt déguisé !

Cordialement,

N° 955690 - Cash cash et encore du cash

par :  
04/07/2023 22:19

Personnellement je roule très peu, boulot et famille oblige, le fait de devoir payé pour contrôler ma moto qui roule très peu, quel est l'intérêt.



Personnellement, l'entretien complet de la moto est fait par ma personne, les contrôles "préconisé" par le gouvernement, je le fais au quotidien, que la moto roule ou non.  
Je peux comprendre l'intérêt quand personnellement je vois certain motard et leur moto rafistolé de partout qui perd de l'huile de partout, le contrôle technique pourra être une protection supplémentaire pour un éventuel acheteur, mais encore une fois personnellement, ma moto de 99, jamais un accident, toujours entretenu, je n'ai pas besoin d'un contrôleur pour me dire quelle roule ou non, si elle est dangereuse ou non, sans oublié au passage de me prendre quoi 70 € pour 10 minutes. Ca reste juste un gagne pain qui commence petit et qui finira avec des points de contrôle à ne plus les compter et qui tuera l'esprit motard.

N° 955703 - Nuisances sonores

par :

04/07/2023 22:25

Merci pour un contrôle prioritaire sur les pots d'échappement trafiqués véritables cancers du bruit pour les populations qui n'en peuvent plus de ces hurlements de moteurs...

N° 955708 - Réponse à consultation concernant le contrôle technique des 2 roues.

par :

04/07/2023 22:26

Bonjour, pour avoir roulé différents 2 roues de 35 à 700cm<sup>3</sup> je me rend compte que l'état du véhicule importe peu. Ou plutôt il influence la conduite, un Solex en très bon état inspire moins confiance qu'une 125 d'occasion, ainsi le pilote s'adapte, le CT ne changera pas ça d'autant que plus la cylindrée augmente et plus on parle de passionnés et non de véhicules utilitaires moins bichonnés bien qu'en état de rouler.

Les chiffres non contestés font également écho à une forte responsabilité des motards dans leur mobilité, seuls 0.3% des accidents sont liés à une défaillance technique. Seuls 0.5% de la pollution est lié aux 2 roues et l'absence de bouchons en fait le moyen de transport idéal en centre-ville. Par ailleurs une défaillance technique n'est pas forcément liée à un défaut d'entretien, la preuve en est que même les motos neuves sont garanties !

Concernant le bruit les mêmes méthodes constatées par les Centres actuels seront utilisées: les pièces non homologuées sont remontées dès le contrôle passé, révélant ainsi toute son inefficacité.

Les mesures alternatives sont plus adaptées, ne pénalisent pas le conducteur responsable face à une minorité qui saura faire sans ou contourner le CT. Une autre mesure pourrait être la sensibilisation des automobilistes. Lors du permis moto nous sommes formés à l'environnement, aux autres et à la communication avec eux, il n'en est rien lors du permis auto et le CT ne fera pas évoluer cet état de fait. Travaillons sur les 99.7% de causes d'accident, le gain potentiel est énorme.

On devrait aller dans le bon sens en pensant que la formation responsabilise les motards, en l'état le CT est encore un frein à la liberté, et plutôt que mieux former pour anticiper on sanctionne sans efficacité. Si nous n'avons pas confiance dans la formation, le CT ne saura s'y substituer.

Ce qui s'y substitue aujourd'hui c'est le carnet d'entretien qui définit une périodicité de 1 à 2 ans, ainsi le 2 roues est inspecté par son utilisateur ou par un professionnel déjà plus souvent que le CT, ce qui le rend d'office caduque. On le voit sur les autos, certains contrôleurs n'y connaissent rien en mécanique, comment peuvent-ils être plus calés que des spécialistes de la marque ? J'ai vu passer des voitures que les concessionnaires n'auraient pas laissé partir.

D'autres pays comme l'Allemagne ont appliqué le CT sans succès et ont des autoroutes sans limitation de vitesse. Adoptons le CT, adoptons également tout ce qu'il y a autour.

Non le CT n'empêchera pas la défaillance technique, cette défaillance technique qui peut arriver à chaque instant, en allant, en règle, ou revenant, en règle, du Centre de contrôle et qui représente 0.3 des accidents...

N° 955716 - Enfin un peu d'ordre sur nos routes

par :

04/07/2023 22:33

Il etait temps que les vehicules deux-roues soient verifiés au même titre que les voitures, comme c'est le cas dans la plupart des pays développés. Qu'on regularise enfin tous ces scooters et motos qui ne respectent pas les regles en terme de bruit et pollution!! Je suis pour une mise en place de ce controle au plus vite, le texte est tres bien.

N° 955724 - Pour, mais dépêchez-vous !

par :

04/07/2023 22:35

Après la délinquance du gouvernement, en désobéissant la loi européenne, enfin vous bougez sur ce dossier. Il faut le mettre en place le plus vite que possible.

Il faut vraiment cibler le bruit et pollution de ces véhicules.

N° 955739 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

04/07/2023 22:44

Je suis motard et possède une moto de 2021 (BMW1250GSA) très technologique et que, bien entendu, j'entretiens rigoureusement (vérification de la pression des pneus avant chaque sortie) . Par ailleurs, ma moto toute équipée (moto+valises) avoisine les 300kg. Bien que très légère dès que l'on commence à rouler, elle est très peu maniable à l'arrêt et est difficile à déplacer sans être un habitué ... et même habitué ! Que va t'il se passer, si le contrôleur fait tomber ma moto et l'endommagement ? Comment dois-je accepter qu'elle soit potentiellement abimée pour une raison qui est non fondée ?

Aussi, de par le suivi technique que je fais subir à ma moto et les risques engendrés par sa manipulation, je suis défavorable à la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues.

N° 955741 - Contrôle technique bidon!!!!

par :

04/07/2023 22:44

Pour une moto il n'y a pas besoin de la mettre sur un pont élévateur pour faire un contrôle que de plus nous avons appris à faire en passant le permis.

Tout est à portée de main et est visible.

Les gens de Bruxelles ont été à la botte des lobbys de [réseau de contrôle technique] et autres : pour moi cela commence à sentir la corruption!!! Je préférerais mettre cet argent dans l'achat d'un nouveau pneu qui me laissera sur mes roues!!!

N° 955767 - Inutilité du CT 2RM

par :

04/07/2023 22:56

Faisant 12.000km par an, ma moto est contrôlée tout les 10.000km dans une concession agréée et les vérifications/contrôles/remplacements préconisés par le constructeur sont donc appliqués.

Le contrôle sonore peut être facilement faussé en remettant avant le contrôle la chicane...

"Les contrôles sont réalisés sans démontage" => comme on nous l'apprend lors du permis de conduire moto...

N° 955768 - Contrôle technique bidon et inutile

par :

04/07/2023 22:56

Pour une moto il n'y a pas besoin de la mettre sur un pont élévateur pour faire un contrôle que de plus nous avons appris à faire en passant le permis.

Tout est à portée de main et est visible.

Les gens de Bruxelles ont été à la botte des lobbys de [réseau de contrôle technique] et autres : pour moi cela commence à sentir la corruption!!! Je préférerais mettre cet argent dans l'achat d'un nouveau pneu qui me laissera sur mes roues!!!

N° 955793 - Contrôle technique ou contrôle technique ?

par :

04/07/2023 23:06

Bonjour,

Quel avantage pour la sécurité de réaliser un contrôle technique alors que nos motos sont révisées dans un garage qui vérifie déjà le véhicule et sa sécurité au moins tous les ans, voir 2fois par an pour les gros rouleurs ?

La réglementation européenne décrit-elle réellement un CTP au sens d'un contrôle par un ON (Organisme Notifié) ou est-ce une traduction et "adaptation" française ?

A la limite, rendez le CTP non nécessaire pour tout véhicule ayant réalisé les révisions adéquates.

Autre point, l'absence de vignette de CT sur le véhicule sera-t-elle soumise à amende ? Quid du fait que nos motos sont soumises aux éléments et que les vignettes d'assurances se décollent déjà nous obligeant à les remplacer ? Pour des vignettes d'assurances, pas de problème, on peut les imprimer à souhait. Mais la vignette de CT voiture étant un acte d'inspecteur, nous ne pouvons les "ré-imprimer". Or, je n'ai JAMAIS pu conserver mes vignettes assurances moto plus d'une année ! Pour la vignette CT je devrais donc repasser le CT tous les ans ?! arnaque de l'Etat ?

Bref, je suis totalement contre le CTP moto dans la mesure où je paie déjà 1 à 2 révisions en concessions par an !

N° 955803 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

04/07/2023 23:11

Hi there! This is my first comment here so I just

wanted to give a quick shout out and tell you I genuinely enjoy

reading through your blog posts. Can you recommend any other blogs/websites/forums that cover the same topics? Thanks for your time!

N° 955848 - Enfin

par :

04/07/2023 23:32

Oui, enfin une réglementation pour ces engins autorisés, de quel droit déjà ?, à polluer nos poumons et nos tympans depuis des décennies. Prochaine étape, respecter la loi qui interdit aux engins non homologués de rouler sur route ouverte pour aller saccager la nature pour se détendre. On y croit.

N° 955896 - Le bruit excessif des 2 roues

par :

04/07/2023 23:53

La lutte contre le bruit passera par une réduction des nuisances sonores à l'échappement. De nouvelles lois devront être créées pour interdire les 2 roues les plus bruyants y compris ceux qui sont pour l'instant homologués à des niveaux de décibels insupportables.

N° 955928 - Enfin !

par :

05/07/2023 00:08

Usagers de plusieurs moyens de transport, motorisés ou non, j'accueille avec satisfaction la fin de cette situation incroyable d'absence de contrôle technique pour les deux-roues motorisés. J'y suis favorable pour les mêmes raisons que pour les autres véhicules :

- sécurité accrue des conducteur/rice.s de ces véhicules (dont des membres de ma famille et des ami.e.s)
- sécurité des autres usager/ère.s de la route
- réduction de la pollution de l'air
- réduction de la pollution sonore
- retrait de la circulation des véhicules les plus anciens et coûteux à régulariser

Cette mesure, juste normale, n'a que trop tardé. Il ne faut plus reculer !

NB : je pense qu'un contrôle des vélos serait également souhaitable (freins et éclairage notamment).

N° 955953 - Passionné

par :

05/07/2023 00:16

Vu l'argent que je passe dans l'entretien de mes motos payer un contrôle serait une dépense extrêmement superflue les seuls fois où j'ai été en danger c'était à cause de rustines sur la chaussée en plein virage des gravillons ou des tâches de gasoil/huile dans les ronds points et non un défaut de mes motos les plaquettes/pneus changer avant l'usure roulement kit chaîne surveiller et graisser très régulièrement si les propriétaires de voitures étaient soigneux comme nous le contrôle voiture serait inutile aussi personnellement mes bécane vous pouvez les mettre sur un draps blanc il n'y aura pas une goutte d'huile

N° 955988 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 00:29

Le contrôle technique des motos surtout de grosses cylindrée est totalement injuste et inutile pour les raisons suivantes : Aucune de ces motos contrairement à certaines voitures ne roulent avec des pneus détériorés, des freins détériorés, des fuites d'huile ou autre liquides, des organes de suspension inefficaces, des parties oxydées. Dans ma longue carrière de motard je n'ai jamais vu des motos avec les defaults cités précédemment. Les motos sont toujours entretenues. Presque aucun accident ne provient d'une moto présentant des ennuis techniques faute d'entretien. Ensuite le marché de la moto va en souffrir. Pour ma part si contrôle technique il y a je vends mes 2 motos, j'abandonne. De plus il y aura sans aucun doute des accidents dans les centres de contrôle technique lors du passage de ce dit contrôle, on ne manie pas une moto comme une voiture (une moto c'est en puissance l'équivalent d'une ferrari) et les motards vont voir d'un très mauvais oeil que quelqu'un puisse toucher leur machine, les motards ont horreur de ça, il va y avoir des moments difficiles.

N° 955999 - Non au contrôle technique moto

par :

05/07/2023 00:33

Bonjour.

Les accidents moto causés par le mauvais entretien d'une moto sont tellement minimes. Une moto passe tellement souvent au garage pour changer les pneus, faire la vidange, ... que on est très vite au courant d'un possible problème.

On fait aussi l'entretien de tous les jours nous-mêmes. C'est pleins de différents détails qui font que nos motos sont très bien entretenues.

Il faudrait plutôt sécuriser les railles au bord des routes qui nous tuent plutôt que de mettre un CT. Et accessoirement réparer et entretenir les routes. Merci

N° 956002 - Non au contrôle technique moto

par :

05/07/2023 00:35

Bonjour.

Les accidents moto causés par le mauvais entretien d'une moto sont tellement minimes. Une moto passe tellement souvent au garage pour changer les pneus, faire la vidange, ... que on est très vite au courant d'un possible problème.

On fait aussi l'entretien de tous les jours nous-mêmes. C'est pleins de différents détails qui font que nos motos sont très bien entretenues.

Il faudrait plutôt sécuriser les railles au bord des routes qui nous tuent plutôt que de mettre un CT. Et accessoirement réparer et entretenir les routes. Merci

N° 956167 - confiance mécanique

par :

05/07/2023 02:03

Je ne ferai JAMAIS confiance à un contrôleur technique au point de lui laisser l'opportunité de démonter la moindre vis sur ma moto.

C'est une vieille moto, peu rependue, certaines vis sont au pas "impérial" et il y a environ une chance sur un million pour que le dit contrôleur soit compétant et délicat sur ces vis de carters ou carénages (exemple : contrôle de la batterie).

Seul un spécialiste peut réaliser ces opérations.

De plus, ma moto pèse 296Kg, on ne peut pas laisser n'importe qui prendre ce véhicule en mains sans risque même pour une simple manoeuvre (risque pour la moto, risque pour le contrôleur).

Ce contrôle technique ne peut pas être réalisé facilement pour tous les véhicules concernés, et ma moto n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Il faut laisser cet agrément aux mécaniciens spécialisés !  
(ou arrêter cette vaste arnaque qu'est ce contrôle technique 2 et 3 roues...)

N.B.:

-accidents incluant l'état des routes : 30%

-accidents incluant l'état des 2 roues motorisés : 0.3%

Libre à vous d'y réfléchir.

Cordialement,  
un Motard qui a parcouru + de 200 000 km au guidon de 9 motos sans jamais causer un seul accident.

N° 956193 - Contrôle technique

par :

05/07/2023 02:40

Bonjour oui pourquoi pas si il le faut!

Mais imposé une immatriculation des vélos qui n'ont pour la plupart aucun respect du code de la route avec une conduite dangereuse sur nos routes de montagne .ce serait judicieux et sécurisant.

N° 956195 - Contrôle technique

par :

05/07/2023 02:42

Bonjour oui pourquoi pas si il le faut!

Mais imposé une immatriculation des vélos qui n'ont pour la plupart aucun respect du code de la route avec une conduite dangereuse sur nos routes de montagne .ce serait judicieux et sécurisant.

N° 956211 - CT moto

par :

05/07/2023 03:16

L'objet de ce décret semble peu pertinent pour les conducteurs de motos. Il s'agit en effet de rendre obligatoire des vérifications qui le sont déjà dans l'esprit des motards. Preuve en est le taux d'accidents liés à un mauvais état du véhicule est très bas. Cela montre bien l'attention portée par les motards à l'état de leur véhicule et la conscience du fait que le contrôle régulier de sa moto est gage de sécurité. L'obtention du permis de conduire implique déjà de savoir contrôler les éléments de sécurité de la moto. Le contrôle technique n'apportera donc pas d'amélioration concernant la sécurité des motards.

N° 956213 - CT moto

par :

05/07/2023 03:20

L'objet de ce décret semble peu pertinent pour les conducteurs de motos. Il s'agit en effet de rendre obligatoire des vérifications qui le sont déjà dans l'esprit des motards. Preuve en est le taux d'accidents liés à un mauvais état du véhicule est très bas. Cela montre bien l'attention portée par les

motards à l'état de leur véhicule et la conscience du fait que le contrôle régulier de sa moto est gage de sécurité. L'obtention du permis de conduire implique déjà de savoir contrôler les éléments de sécurité de la moto. Le contrôle technique n'apportera donc pas d'amélioration concernant la sécurité des motards. Cependant en ajoutant un axe de dépense supplémentaire aux motards avec le CT, certains devront choisir quel entretien faire ou ne pas faire pour des raisons financières entraînant un moins bon état global du véhicule.

N° 956223 - Points à contrôler en vue contrôle technique des deux roues

par :

05/07/2023 03:38

Dispositifs de freinage

État des pneumatiques

Éclairage et indicateurs de direction

Question : le vélo électrique est-il un deux roues motorisé ?

Idem pour les trottinettes ?

N° 956224 - Points à contrôler en vue contrôle technique des deux roues

par :

05/07/2023 03:39

Dispositifs de freinage

État des pneumatiques

Éclairage et indicateurs de direction

Question : le vélo électrique est-il un deux roues motorisé ?

Idem pour les trottinettes ?

N° 956226 - Points à contrôler en vue contrôle technique des deux roues

par :

05/07/2023 03:40

Dispositifs de freinage

État des pneumatiques

Éclairage et indicateurs de direction

Question : le vélo électrique est-il un deux roues motorisé ?

Idem pour les trottinettes ?

N° 956227 - comment faire

par :

05/07/2023 03:48

J'habite en zone rurale j'ai 2 motocyclettes dont la plus récente est de 1999. Autour de moi j'ai 13 centres techniques dans un rayon de 20km. J'en ai contacté 6 les plus proches de mon domicile et à ce jour pas un compte s'orienter vers ce nouveau marché. Les raisons évoquées surbooké, manque de place, manque de personnel qualifié... Je veux bien faire mais imposer sans fondation ça ne tient pas debout. J'ai 57 ans, 35 ans de pratique en 2 roues, honnête citoyen qui demain risque des procès verbaux, amende et montré comme un délinquant de la route avec les risques côté assurance. Que

doit je faire?? Merci de votre compréhension. A noter j'en suis à ma 6 sème tentative pour envoyer cette note

N° 956320 - on ne comprends pas pourquoi?

par :

05/07/2023 05:35

Jeune motard de 20 ans, je ne comprends pas en quoi la mise en place du contrôle technique 2 roues aurait un impact sur la pollution? Surtout qu'on ne sait pas de quoi est fait le contrôle.

N° 956356 - Ct moto

par :

05/07/2023 05:58

Les motos passent en moyenne tous les 5 à 10000 km au garage pour révision  
Cad au moins 1fois par an voir plus . Dans mon cas ts les 6/8mois .alors contrôle tech pas nécessaire .  
Mon mécano connaitra tjrs mieux ma moto qu 'un contrôleur lambda

N° 956359 - Contrôle technique

par :

05/07/2023 06:00

Ok pour le contrôle, c'est une bonne chose. mais permis moto obligatoire pour le contrôleur, sinon il ne monte pas dessus moteur allumé.

N° 956390 - Ct d'utilité publique ou juste mane financière ?

par :

05/07/2023 06:24

A quoi bon mettre un ct des deux roues obligatoires alors que les chiffres des assureurs montrent que le taux d'accident a baissé de 19% , moins de 0.5% des accidents sont dû à l'état du véhicule (chiffre assurance) pour moi il est clair que ce contrôle technique n'est là uniquement pour ponctionné encore un peu plus les français et motard responsable, ceux qui utilise les routes avec des motos homologuées, ne serait il pas utile d'intensifier les contrôles de motos d'enduro et cross qui ce balade dans certains quartiers ?!

N° 956419 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

05/07/2023 06:35

I always spent my half an hour to read this webpage's articles everyday along with a mug of coffee.

N° 956432 - Projet inutile, non vecteur de sécurité

par :

05/07/2023 06:39

Quel est le vrai but de ce projet? Améliorer la sécurité des motards? Pensez vous que nous sommes suicidaires pour rouler sur des poubelles qui ne freinent pas ou qui ont des pneus en lambeaux ? Le motard est un passionné qui entretient sa mécanique avec ferveur. D'ailleurs les statistiques le prouvent, seul 0,3% des accidents sont dûs à un problème technique du 2 roues.



Si le but principal est de limiter le bruit, faites plus de contrôle au sonomètre.

Par contre si vous voulez mettre en place quelque chose d'efficace pour notre sécurité occupez vous de l'état des routes! Ou de l'utilisation du portable au volant.

Mais je ne doute pas que le but caché est de créer une nouvelle taxe obligatoire pour continuer à ponctionner un peu plus le fruit de notre labeur...

Votre politique me dégoûte de mon pays.

N° 956440 - Modalités du contrôle

par :

05/07/2023 06:41

Bonjour,

J'ai 67 ans, et donc plus de 50 ans de pratique de la moto.  
125 d'abord, grosse cylindrée ensuite.

Je n'ai jamais eu d'accident ou d'incident dû à un mauvais état de ma moto.

Pour deux raisons :

- je tiens à ma vie, ainsi qu'à celle de mes passagers (mon épouse et mes enfants), et donc je fais très attention à l'état de ma moto (j'en suis à la dix-neuvième)
- il est très facile de contrôler les organes de sécurité d'un deux-roues motorisé, tout est facilement à la portée du regard, sans aucun besoin de démontage.

(freins, pneus, commandes, éclairage, etc ...)

Par contre, j'ai déjà chuté deux fois sur des plaques de gazoil dans un rond-point, et une fois sur une plaque de gravillons déposée après réfection de la chaussée.

En conséquence, si l'état est vraiment préoccupé par la sécurité des utilisateurs de deux-roues, je pense qu'il devrait obliger les véhicules fonctionnant au gazoil à s'équiper de dispositif anti-débordement, et interdire aux entreprises de travaux publics de répandre des gravillons sur un enrobé récent.

En effet, l'état des routes est beaucoup plus accidentogène pour les deux-roues que l'état mécanique des deux-roues en question (voir chiffres de la Sécurité routière).

Si malheureusement ce contrôle technique finit par voir le jour, je pense qu'il va falloir former très longuement les contrôleurs, parce que les motos sont loin d'être standardisées comme les automobiles.

J'ai eu deux 600 XT, démarrant au kick, ainsi qu'une 125 Morini (c'est plus facile, grâce à la cylindrée plus faible). Il faut avoir la bonne technique, pour y arriver sans se faire mal.

D'autre part, je vois mal comment tester le freinage d'une moto lourde posée sur rouleaux, en gardant l'équilibre. Est-ce que les contrôleurs sont conscients de cette difficulté?

En conséquence, je pense que ce contrôle (en dehors de la pollution), ne devrait être que visuel. Etat des pneus, des disques, des plaquettes, sans aucun démontage, état et fonctionnement de l'éclairage, état des commandes. Point.

Et il est inutile de contrôler les motos au sonomètre. Il faut moins d'une heure pour remplacer un pot Akrapovitch par le pot d'origine, et le monde de la moto se caractérise par sa solidarité;  
Je suis prêt à prêter mon pot (d'origine) à qui le demande, pour passer un contrôle technique, comme la plupart des motards.

Salutations motardes

N° 956447 - Retrait du CT deux roues

par :

05/07/2023 06:43

Motocycliste depuis 48 ans sans accident, je tiens à préciser la chose suivante ; du fait de sa grande mobilité, les motos fluidifient la circulation routière, la faible cylindrée des moteurs et leur mode de fonctionnement à l'essence contrairement au gros moteurs diesel ajouté la réduction du temps de trajet, la pollution atmosphérique et bien moindre.

Le motocycliste est soucieux de sa sécurité, l'entretien régulier de sa machine est assuré par un professionnel.

Enfin, les mesures alternatives mises en place à l'images des pays sans CT ; Finlande, Irlande, Pays-Bas, conformément à la directive 2014/45/UE permettent de s'affranchir du CT.

Les trois associations -sous marins- d'entreprises de distribution de vélos électriques et d'installations de stationnement payant des 2 roues pour les agglomérations, toutes trois subventionnées par la Mairie de Paris ayant saisi le conseil d'état pour exiger le CT, à savoir Paris-Sans-Voiture, [association] et [association], sont-elles qualifiées pour parler au nom des 5 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés ? Que dire de ces subventions versées par la Mairie de Paris, La cour des Comptes aurait elle le temps de s'y pencher ?

Merci de m'avoir lu.

N° 956503 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

05/07/2023 07:01

Bonjour, concernant le contrôle technique deux roues. Occupé vous de la qualité des routes de notre pays on s'occupe de celle de nos moto.

N° 956527 - Favorable au CT 2 ou 3 roues ainsi qu'aux quadricycles

par :

05/07/2023 07:07

Une très bonne chose que ce CT arrive enfin sur ces engins.

J'ai su par hasard, que les 2 roues n'avaient pas de CT. Je trouvais que c'était une aberration.

Pourquoi les voitures et pas les 2 roues. Il n'y avait pas de cohérence.

En effet, la sécurité et la pollution (air et sonore) sont des thèmes qui concernent également les 2 roues et les quads.

Personnellement, je trouve toujours très désagréable le bruit quand un de ces engins circule avec un pot trafiqué. Les voitures sont de plus en plus silencieuses, il doit en être de même pour les 2 roues.

Le CT permettra de réduire cette nuisance même si je sais que certains démonteront le pot trafiqué avant le CT et le reposeront après, cela rendra la vie moins simple à ces hors la loi.

N° 956540 - Favorable

par :

05/07/2023 07:11

Trop d'épaves, de nuisances et « d'accidents » ... Enfin un contrôle utile, et qui rétablit l'égalité avec les automobilistes. Il faut un contrôle sérieux (points, périodicité). Merci

N° 956561 - Ce controle est inutile et non applicable pour le monent

par :

05/07/2023 07:17

Bonjour, le parc moto (plus de 50 cc) ne représente pas un danger de pollution de l'air et de securité des utilisateur suffisant pour mettre en place une tel mesure.

Les assureurs le disent.

De plus au vu de la tension deja présente dans les métiers du contrôle technique il est irresponsable de mettre cette mesure en place maintenant d'autant que sont impact sera faible.

N° 956588 - Contrôle technique

par :

05/07/2023 07:28

RAS le bol. Encore une containte inutile et injuste. J'ai 2 motos, mon seul plaisir bien que l'entretien coûte déjà très cher. L'Europe et les associations de pseudo-écologues me dégoutent.

La liberté de circuler est entravée, ZFE ..., stationnement.

La France est devenue un pays de taxes, obligations, interdictions en tous genre.

Si juridiquement et malheureusement le C.T doit se faire, alors qu'il soit limité à la vente du véhicule. Je suis complètement dégoûté .

N° 956597 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

05/07/2023 07:31

Bonjour,

Comment ne pas trouver très suspect ce contrôle visant à assurer la sécurité des usagers de deux roues alors que le mauvais état du véhicule n'est impliqué que dans 0,3% des cas d'accidents ?

Comme l'immense majorité des motards, ma moto est parfaitement entretenue, et je vais rouler cet été sur des routes sur lesquelles auront été jeté des tonnes de graviers rendant ma sécurité à deux roues plus que précaire, et mes blessures en cas de chute, catastrophiques, dans l'indifférence générale des 30% d'accidents liés à l'état des routes.

Comment dès lors croire qu'on se préoccupe de ma sécurité et non de mon porte monnaie ?

Aura-t-on le courage de publier les statistiques des 2 roues RECALES lors du premier contrôle ?

Pour ma part, j'ai perdu espoir qu'un jour on se préoccupe VRAIMENT de ma sécurité et de ses spécificités, liées au type de véhicule que j'utilise.

Respectueusement,

N° 956610 - Control technique moto

par :

05/07/2023 07:36

Je suis inquiet.

Le métier de mécanicien moto est spécifique.

Les motos sont fragiles.

Que va t-il se passer si les motos sont cognées, rayées, échappe au contrôleur et tombe ?

Je trouve ce contrôle technique contre productif.

Il n'y a que 0.3% des accidents impliquant des motos en mauvais état.

Si c'est une question de bruit, pourquoi ne pas imposer simplement une mesure au sonomètre ?

Merci

cordialement

N° 956629 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2 roues

par :

05/07/2023 07:47

Personnellement, je trouve inutile cette démarche de mise en place d'un contrôle technique des véhicules à 2 roues motorisés. En qualité de motard responsable, il m'appartient de contrôler moi-même l'état de mon véhicule avant de l'utiliser. Ne possédant pas de carrosserie, je suis conscient de la nécessité d'avoir un véhicule en parfait état pour circuler en toute sérénité. Pourquoi payer une tierce partie pour une prestation que je fais moi-même très régulièrement ?

N° 956639 - Contrôle technique des motos

par :

05/07/2023 07:48

Pourquoi imposer un délai tous les 3 ans pour le contrôle technique moto ?

Une voiture, en France, parcourt en moyenne 12 000 kms par an et le contrôle technique inhérent est obligatoire tous les 2 ans, donc environ tous les 25 000 kms entre 2 contrôles.

Or, pour les motocyclettes, la moyenne n'est que de 3 000 kms, donc 9 000 kms entre chaque contrôle.

Pourquoi imposer un contrôle technique, pour seulement un peu plus d'un tiers de kilomètre parcouru, à des véhicules qui sont en très grande majorité infiniment mieux entretenus que les voitures automobiles ?

N° 956653 - Motos atypiques et anciennes

par :

05/07/2023 07:56

Bonjour, Je suis inquiet sur la méthodologie et les points de contrôles qui seront réalisés sur mes motos. Celles-ci sont anciennes 1957 et 1990, une en carte grise collection (celle de 1990) et l'autre en carte grise normale (1957). Les deux démarrent au kick, avec une méthodologie à adopter sans quoi elles ne démarrent pas et vous risquez de les endommager....De plus les deux sont restées d'origine et les deux ont été fabriquées avec les normes de l'époque....qui ne correspondent plus aux normes actuelles. Va-t-il falloir que je les modifie pour qu'elles soient capables de passer le contrôle technique et que je puisse continuer de rouler avec ? Chose que je ne ferai pas pour une raison pécuniaire en plus de payer le contrôle technique. Mais alors que vais-je en faire ? Puisque je ne pourrai pas les vendre ni rouler avec .....Je suis inquiet .....

N° 956655 - Aberration du contrôle technique des deux-roues motorisés

par :

05/07/2023 07:58

Bonjour,

Je vous transmets donc mon désaccord quand à la mise en place du contrôle technique des deux-roues motorisés. Il est ici plus question d'un intérêt financier que d'un intérêt de sécurité (ou autre d'ailleurs). C'est malheureusement dans la continuité des actions du gouvernement (même au conseil d'état dont les membres nommés par décret du président de la République). Je soutiendrai les associations (ex: [association de motard]) qui nous informent, nous représentent et nous défendent, nous motards.

Cordialement

N° 956663 - Inutilité du contrôle technique pour les deux roues à moteur de plus de 125 cc

par :

05/07/2023 08:03

Bonjour,

Comme les statistiques d'accidentologie le montrent, l'état technique d'un deux roues motorisé de plus de 125 cc n'est impliqué que dans 0,3% des accidents. Vous proposez donc de mettre en place un système coûteux, tant pour les usagers que pour l'État, pour résoudre un problème qui n'existe pas.

Il me semble qu'il vaudrait mieux dépenser cet argent à former les possesseurs de deux roues de moins de 125 cc à la sécurité car tant leur véhicules que leur personnes sont dangereux. Nombre de jeunes femmes sont en scooter en jupes et talons haut (aucune protection en cas de chute sur le goudron) ou de cadres en complet veston voire en tee-shirt et tongs en été et nombre de ces scooters n'ont pas de lumière, des échappements non conforme ou un état général fort dégradé. A mon avis, cette cible est à former avec de fortes actions de prévention et peut être à contrôler.

Il me semble aussi nécessaire de contrôler les trottinettes électriques sans dispositifs de sécurité vendues sans aucun contrôle et employées en dépit du bon sens (sur les trottoirs, etc..)

Je persiste à penser que nous nous trompons de cible et que ce système va engendrer un très fort mécontentement de la part d'une population fort active et très solidaire. On a vu où ce type d'énervement peut mener avec les Gilets Jaunes...

Bien cordialement.

N° 956731 - Contre le contrôle technique des deux roues.

par :

05/07/2023 08:30

Attendu que je ne peux et ne veux pas prendre la route avec une moto qui aurait des défauts même mineurs, une simple baisse de pression dans un pneu influe sur les trajectoires et donc la conduite,

Attendu que le principal risque pour un motard, j'ai plus de 40 années de pratique sans accident et beaucoup de prudence, est celui représenté par les autres usagers et leurs manques de respect, 70% des cas selon la sécurité routière,

Attendu que le deuxième risque important relève de l'entretien des chaussées et de l'infrastructure, je veux parler de passages piétons glissants si mouillés, des plaques d'égoûts en virage, des nids de poule et autres ralentisseurs,

Attendu que le problème mécanique est la raison pour moins de 1% des cas,

Il résulte qu'avant d'incrimer l'état de ma machine, il convient de régler principalement tout ou partie des dangers que je viens de citer.

N° 956733 - Il faut se cantonner à la sécurité

par :

05/07/2023 08:31

Bonjour,

La moto est un univers de personnes généralement passionnées et attentives à l'état mécanique de leur véhicule. En effet, la moindre défaillance technique se ressent immédiatement et peut être fatale sur un deux roues.

Ainsi, la nécessité d'un contrôle technique est très faible. Il faut se cantonner aux aspects sécuritaires : freins, feux, rétroviseurs, klaxon, afin de ne pas exclure de la route des motos ou préparations qui ont eu pour effet d'améliorer les capacités sécurisantes du véhicule.

La question de la compétence des contrôleurs se pose également. Il conviendrait de faire réaliser ce contrôle par les concessionnaires motos, qui ont acquis des années d'expériences dans ce domaine.

Beaucoup de motards entretiennent leurs motos eux-mêmes, notamment car tout est accessible et simplifié par rapport à une voiture. Ces derniers seront moins réticents d'aller dans une concession tous les 2/3 ans que chez un contrôleur technique classique qui n'aura aucune expérience.

Bien cordialement,

N° 956774 - Contrôle Technique 2 roues

par :

05/07/2023 08:49

Au vu de plus en plus de voitures en mauvais état que l'on voit sur la route, au vu de l'état des routes et au vu des « protections » en bord de route, n'y aurait-il pas d'autres priorités que d'instaurer le CT 2RM?

N° 956782 - Contrôle injustifié

par :

05/07/2023 08:49

La totalité des motards a conscience qu'un deux roues est un véhicule qui n'offre pas la même protection à ses conducteur et passager qu'une automobile. A ce titre, la très grande majorité d'entre eux assure un entretien soigneux et attentif de leur deux roues tout particulièrement en ce qui concerne les organes principaux de sécurité : freins, pneumatiques, etc...

Il n'est d'ailleurs pas du tout démontré qu'un défaut des deux roues soit à l'origine d'un pourcentage important du nombre des accidents dans lesquels ils sont impliqués, bien au contraire...

Les mesures prioritaires auraient dû consister dans la baisse de la TVA sur le prix des équipements de sécurité à la fois du pilote des deux roues, de leurs passages ainsi que précisément des organes de sécurité du véhicule plutôt que de diminuer un peu plus encore le budget des motards.

Il y a des choix qui peuvent s'avérer plus politiques que judicieux.

On attend du courage et des décisions audacieuses de nos gouvernants et non un alignement systématique sur des solutions qui n'en sont pas.

En espérant être pour une fois entendu de nos représentants...

N° 956803 - Un ensemble de faux prétextes !

par :

05/07/2023 08:58

Le CT n'aura aucun impact sur les accidents puisque l'état du véhicule n'est quasiment jamais la cause. Idem pour le bruit et la pollution, quand le remontage du silencieux d'origine pour aller passer le CT ne prend que 10mn et sera retiré ensuite... Avant une vente pourquoi pas, mais aucun intérêt de le passer régulièrement, à part dépenser de l'argent public et privé pour les lobbies !

N° 956818 - Un ensemble de faux prétextes !

par :

05/07/2023 09:02

Le CT n'aura aucun impact sur les accidents puisque l'état du véhicule n'est quasiment jamais la cause. Idem pour le bruit et la pollution, quand le remontage du silencieux d'origine pour aller passer le CT ne prend que 10mn et sera retiré ensuite... Avant une vente pourquoi pas, mais aucun intérêt de le passer régulièrement, à part dépenser de l'argent public et privé pour les lobbies !

N° 956821 - Pour le contrôle technique des 2RM !

par :

05/07/2023 09:03

Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'opportunité offerte au public de participer à la consultation concernant les projets de textes réglementaires relatifs au contrôle technique des deux-roues motorisés.

Je suis très favorable à la mise en œuvre du contrôle technique (CT) tel qu'il est présenté dans le projet de décret. C'est une avancée importante pour assurer la sécurité et la responsabilité sur nos routes.

Concernant la périodicité du CT, établie à 5 ans puis 3 ans, je considère que c'est un bon point de départ. Cependant, je tiens à souligner que la périodicité de 4 ans puis 2 ans, similaire à celle des voitures, pourrait être une option plus cohérente.

Je suis particulièrement enthousiaste quant à la mise en œuvre détaillée du contrôle technique décrite dans le projet d'arrêté. Bien que je n'aie pas pu examiner l'intégralité du document, je tiens à exprimer mon soutien pour un CT efficace en matière d'identification des véhicules, d'équipements de sécurité, ainsi que de contrôle des nuisances. Une attention particulière doit être accordée au contrôle de la pollution et des nuisances sonores, notamment en raison des modifications courantes des systèmes d'échappement sur les motos et scooters.

Enfin, concernant la date d'entrée en vigueur envisagée entre le 15 janvier 2024 et le 15 mars 2024, je comprends la nécessité de l'échelonnement. Cependant, je tiens à souligner l'importance de mettre en œuvre ces contrôles dans les meilleurs délais possible compte tenu de l'urgence de s'attaquer aux problèmes de sécurité et de nuisances associés aux deux-roues motorisés.

Je vous remercie de prendre en compte mes commentaires.

N° 956828 - Contre le NON SENS du C.T 2/3rm

par :

05/07/2023 09:07

Ce contrôle technique est inutile et ce pour plusieurs raisons :  
- il a été prouvé par le rapport Maids que l'état du véhicule n'est responsable que dans 0,3% des accidents.

(17% pour les autos lors de l'instauration)

- les pays ayant mis en place un CT n'ont pas moins d'accident moto
- certaines moto sont bruyantes: oui c'est vrai mais changer un échappement pour le CT prend quelques minutes. Les nuisances sonores viennent également des comportements. Les forces de l'ordre sont compétentes et là pour ça normalement.

En Allemagne le C.T existe depuis plus de 10 ans, Le problème minoritaire du bruit n'est pas résolu...

- le motard n'est pas suicidaire : personne n'utiliserai une moto sans frein, on est parfaitement au courant de se que l'on risque si on monte sur un véhicule défaillant.

Idem pour oublier sans feux ! Idem pour rouler avec des pneus lisses...

La sélection naturelle est déjà passé par là

..

- sur une moto les éléments de sécurité sont visibles et chaque titulaire du permis est formé à les contrôler.
- les mécanos moto font une vérif du véhicule à chaque visite dans l'atelier, ce sont eux les vrais professionnels, pas des contrôleurs formé à la va-vite sans aucune passion et qui n'ont pour but que de cocher des cases sans trop rien y comprendre.

Cependant on peut noter l'inaction de l'état dans les domaines suivants qui aggrave la mortalité moto:

- l'état du réseau routier désastreux. La régression de la France dans les classements internationaux en est la preuve
- nids de poule, dos d'ânes et ralentisseurs NON conformes ! Plots en acier et bordures en béton, et toujours les glissières guillotines de sécurité qui ne sont pas doublées...
- l'absence de fiscalité avantageuse pour les epi moto. Je ne comprendrai jamais qu'un état prélève 20% sur des équipements de sécurité
- l'absence de sensibilisation au partage de la route tous véhicules confondu, se mettre à la place de l'autre aide à comprendre ses problèmes
- l'absence de promotion d'outils permettant d'améliorer la sécurité des moto comme liberty rider qui permet de détecter un accident et de prévenir les secours et cela gratuitement (car pris en charge par les assurances qui elles ont bien compris que c'était indispensable)

Occupez vous de l'état de routes !

Nous on s'occupe de notre moto ( et de notre vie )

Un motard est un électeur, un consommateur...

Ne vous laissez pas berné par 3 associations Parisiennes qui veulent la mort du Thermique , et décider pour tout le territoire, le pays.. 300 extrémiste khmers, ayatollahs verts contre près de 4 millions d'usagers 2/3rm.

Non au dictat, le lobbying de X.

Oui aux mesures alternatives, dont (par exemple) 1 contrôle de révision par un professionnel par an...

N° 956833 - Ce n'est pas nécessaire !  
par :



05/07/2023 09:09

Seulement 0.3 % des accidents incriminant des 2 roues sont dus à des causes techniques. Les motards savent pour la plupart vérifier les points qui sont dans la liste des points à contrôler au CT.

Si c'est pour faire dépenser de l'argent pour un contrôle qui est réalisé par la majorité des conducteurs de 2 roues cela s'appelle UNE POMPE A FRIC !

Je suis certain qu'il y a beaucoup plus d'accident causé par l'état des routes que par un défaut technique de véhicule 2 roues !

N° 956835 - Contrôle technique

par :

05/07/2023 09:09

Le souhait de la mise en place du contrôle technique est pour moi négatif. Je suis motard depuis 20 ans propriétaire de motos chaque année une révision annuelle est effectuée. Nous n'avons que 2 roues l'entretien est primordial pour notre sécurité si nous voulons pratiquer notre plaisir le plus longtemps possible on compare les motos comme nos 2<sup>ème</sup> femme pour vous dire. Au lieu de cette mise en place du contrôle améliorez les routes (doubles rails de sécurité, réparation des nids de poules ....) la moto et l'équipement du motard sont les points sur lesquels vous devez travailler en développant les subventions pour les équipements du motard. Donc oui je m'oppose au contrôle car je suis un vrai motard

N° 956882 - oui à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés

par :

05/07/2023 09:30

le contrôle technique permettra de vérifier la conformité de ces véhicules à la réglementation notamment en ce qui concerne le bruit et la pollution. Alors que de nombreux efforts sont faits sur les voitures, il est inconcevable que les motos et les scooters soient à l'origine d'un bruit insupportable.

Je suis pour l'instauration du contrôle technique à partir des deux roues lorsque le véhicule a une ancienneté de 4 ans avant contrôle de nouveau tous les 2 ans.

N° 956903 - Projet de décret relatif à la mise en place du CT des 2/3RM

par :

05/07/2023 09:41

Bonjour,

Le contrôle technique (CT) des deux / trois roues motorisées (2/3RM) n'est pas adéquat dans l'état pour les raisons suivantes:

- Le risque d'accident pour des raisons techniques n'est que de 0,3% et le CT ne pourra pas avoir une incidence importante sur ce chiffre.
- Le CT dans l'état actuel ne représente aucun intérêt particulier, le motard pour des raisons évidentes de sécurité inspecte visuellement et régulièrement son véhicule.
- Les centres de contrôle ne sont pas adaptés à la moto, tous les contrôleurs n'ont pas le permis moto.
- Les contrôles anti-pollution ou anti-bruit peuvent être faits par les forces de l'ordre de façon régulière et plus efficace.
- Le CT pourrait être fait par les garages moto lors de révision.
- Il serait plus efficace pour la sécurité des motards de revoir l'entretien des routes et l'éducation routière auprès des automobilistes.

- La pollution des motos est moindre du fait de deux roues donc moins de particules fines ainsi que de la fluidité plus importante dans le trafic routier par rapport aux voitures.
- Quid du transport maritime (fuel lourd) et du manque de fret ferroviaire (ligne démontée du port de commerce de Port Vendres au profit du transport routier)?

Cordialement,

N° 956907 - Demande de mesures alternatives supplémentaires

par :

05/07/2023 09:42

L'union européenne dans sa directive demandait la mise en place d'un contrôle technique (sous une forme ou une autre) ou des mesures alternatives. La France a fait le choix des mesures alternatives, a déposé son dossier auprès de UE. L'UE n'a rien eu à redire. Le Conseil d'Etat a retoqué le principe des mesures alternatives considérant qu'elles n'étaient pas suffisantes, retravaillé à des mesures complémentaires.

En cas de mise en place, par simplification sans écouter les citoyens, le contrôle technique devrait être soumis à évaluation sur son efficacité réelle. Le taux de contre-visite serait un élément important.

N° 956909 - Ce n'est pas nécessaire !

par :

05/07/2023 09:42

Seulement 0.3 % des accidents incriminant des 2 roues sont dus à des causes techniques.

Les motards savent pour la plupart vérifier les points qui sont dans la liste des points à contrôler au CT.

Si c'est pour faire dépenser de l'argent pour un contrôle qui est réalisé par la majorité des conducteurs de 2 roues cela s'appelle UNE POMPE A FRIC !

Je suis certain qu'il y a beaucoup plus d'accident causé par l'état des routes que par un défaut technique de véhicule 2 roues !

N° 956916 - Retour sur le CT2R

par :

05/07/2023 09:48

Bonjour,

Je ne comprends pas l'utilité du contrôle technique pour moi qui entretient ma moto au période où kilométrage préconise par le constructeur.

Sachant qu'un concessionnaire ne vous laissera jamais repartir avec une moto en mauvaise état ou dans un état dégradé.

Déplus, je ne ferais pas confiance à une personne non titulaire du permis moto et sans connaissance de ce milieu.

C'est incompréhensible car le nombre de 2 roues a considérablement augmenté ces dernières années alors que les accidents sont en baisses.

Les accidents dû a une moto défectueuse représente moins de 1% des accidents de 2 roues.

Tout cela est mis en place sans consultation et sans baisse de la TVA pour un bon équipement du motard et l'entretien de sa monture.

Après le stationnement payant pour les 2 roues, le contrôle technique, #noussoyonsdesvachesalait  
Tout est vraiment fait pour que plus personne ne circule en 2 roues.

Vous devriez plutôt vous pencher sur la formation à la conduite des scooters qui sont vraiment très dangereux sur les routes (mon expérience de motard depuis 26 ans tous les jours)

N° 956918 - POURQUOI ???

par :

05/07/2023 09:48

D'après VOS statistiques, moins 19% d'accidents 2, 3 roues avec une augmentation de 30% du parc moto et que l'état du véhicule n'y est impliqué qu'à 0,3% alors que l'état des routes en engendre 30%. Qu'est-ce que je n'ai pas compris ???

Les Bikers sont des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule car seraient les 1ers à subir les conséquences d'une défaillance et ne laisseront pas cette question au hasard.

Possesseur d'une INDIAN garantie 5 ans, sincèrement (sic) que fera de plus un contrôle technique qu'un concessionnaire de la marque avec une révision tous les 8000 kms ???

À quoi sert toutes les contraintes de contrôle de sécurité lors du passage du permis ??? Car l'accès au contrôle aux principaux éléments de sécurité est aisé (pneus, plaquettes de frein, roulements, etc., ...). Qu'est-ce qu'un contrôleur, qui n'aura certainement pas son permis A, fera de plus, alors que personnellement je l'ai depuis 1973 ???

Et enfin, la pollution des 2, 3 roues ne représente que 0,5% de la pollution totale du secteur du transport.

Donc plutôt ... à quand un Contrôle Technique des routes et infrastructures ??? Car d'après encore et encore des chiffres .... devrait être prioritaire pour protéger les usagers.

Je pense que le seul intérêt d'un contrôle technique "MOTOS" est une aubaine pour le n°1 du C.T. Européen [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], qui a bien mesuré les perspectives juteuses pour son expansion.

Aaaaah ! Lobbying ... quand tu nous tiens.

N° 956933 - Une loi pensée par un citoyen en voiture ?

par :

05/07/2023 09:52

Encore une loi faite par des citoyens sans penser à la ruralité. Il est déjà pas facile de trouver un centre pour sa voiture près de chez soi. Mon quad n'est pas fait pour faire de longue distance sur route.

Comment faire pour que tous les centres soient équipés pour recevoir quad et moto ?

Ca commence à faire beaucoup d'étiquettes à coller sur la moto. Après l'assurance, la vignette crit'air, il va falloir ajouter le contrôle technique.

Où reste il de la place ?

Mon assurance se décolle au bout d'un an, la crit'air tient un mois.

Pensez vous vraiment que le contrôle technique va tenir 3 ans en extérieur et pouvoir être retiré proprement pour être remplacé ?

N° 956949 - Enfin !

par :

05/07/2023 09:58

Je me réjouis de la mise en place du contrôle technique pour deux roues qui a tant tardé. Il a été dit "il ne faut pas em... les français". Mais c'est bien ce qui se passe aujourd'hui avec tous ces deux roues "bricolés" qui polluent joyeusement à la fois par dégagement excessif de gaz et par le bruit qu'ils occasionnent, portant gravement atteinte à la qualité de vie et à la santé des riverains que nous

sommes tous. L'argumentation des utilisateurs, selon laquelle ils considèrent l'entretien de leur véhicule comme prioritaire, ne tient pas. C'est la même argumentation qui prévalait pour les véhicules à quatre roues ou contre la ceinture ou autre dispositif de sécurité.

Je m'étonne toutefois que la fréquence des contrôles soit amoindrie car cela est de nature à encourager les propriétaires de ces véhicules à les modifier, quitte à remettre les dispositifs - d'échappement notamment- en conformité avant contrôle ;=). De plus, je vois mal pour quelle raison il faudrait une différence d'échéance et de fréquence des contrôles entre véhicules à deux et quatre roues.

Enfin, dans l'annexe 1 :

8.1.1. EQUIPEMENTS DE REDUCTION DES NUISANCES A L'ECHAPPEMENT

8.1.1.a.6 Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute [Loc.],

je m'étonne que cette non conformité soit considérée comme mineure. Si le dispositif d'échappement est endommagé, il est fort à parier qu'il ne va pas tenir bien longtemps !

N° 956951 - Une loi pensée par un citoyen en voiture ?

par :

05/07/2023 09:58

Encore une loi faite par des citoyens sans penser à la ruralité. Il est déjà pas facile de trouver un centre pour sa voiture près de chez soi. Mon quad n'est pas fait pour faire de longue distance sur route.

Comment faire pour que tous les centres soient équipés pour recevoir quad et moto ?

Ca commence à faire beaucoup d'étiquettes à coller sur la moto. Après l'assurance, la vignette crit'air, il va falloir ajouter le contrôle technique.

Où reste il de la place ?

Mon assurance se décolle au bout d'un an, la crit'air tient un mois.

Pensez vous vraiment que le contrôle technique va tenir 3 ans en extérieur et pouvoir être retiré proprement pour être remplacé ?

N° 956952 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

05/07/2023 10:00

Motard depuis 1985, roulant avec principalement de vieilles motos, je trouve totalement injustifié cette mesure. Actif dans le milieu motard j'ai côtoyé en très, très grande majorité des motos en bon état au niveau organe de sécurité, sans parler de ce qui est d'ordre esthétique. Une moto avec de mauvais pneus, freins, suspensions devient vite dangereuse et le(la) motard(e) de lui même fait le nécessaire.

On ne m'enlèvera pas de la tête que tous est le résultat de lobby, d'associations déconnecté de la vie et partisans et à aucun moment une réel façon d'améliorer la sécurité ou l'environnement. Sinon il y a longtemps que l'on aurait baissé la TVA sur les organes de sécurité et on ce serait penché sur l'incroyable détérioration de notre réseau routier. Le 2 roues est un moyen efficace pour désengorger les grandes villes, mais hélas on est toujours dans ce cliché qui fait peur à la masse des votants.

Cordialement.

N° 956960 - Remarques sur le contrôle technique moto

par :

05/07/2023 10:04

- la diversité des technologies utilisées sur les motocyclettes est très importante. Ceci me semble de nature à rendre le contrôle de certains points très difficiles, et je reste dubitatif sur le fait que des contrôleurs spécialisés en automobile puissent avoir la parfaite connaissance de tout ceci. Je crains alors que beaucoup de points de contrôle se soldent par un "non vérifié", car non accessible sans démontage ou non testable.

Pour exemple : freinage couplé avant / arrière ou non. Réglages mode de conduite modifiant la suspension et le système de freinage ... ..

Fixation batterie non accessible sans démontage ... ..

D'autre part, mes motos vont en révision chez les concessionnaires tous les ans ou deux ans maxi. Je considère que le contrôle technique fait double emploi.

Du coup, il pourrait être pertinent de remplacer la notion de contrôle technique obligatoire par: révision constructeur ou contrôle technique obligatoire

Enfin, sachant que le kilométrage annuel parcouru en deux roues est très faible, on va finir par passer au contrôle et à la révision tous les 5000 kms.

C'est un peu exagéré.

Merci de votre attention

N° 956972 - Contrôle technique moto ancienne

par :

05/07/2023 10:10

Je suis propriétaire d'une moto de collection (carte grise "collection") de 1929 !

Elle est vieille mais elle roule très bien, environ une fois par mois, pour moins de cent kilomètres. Elle force souvent l'admiration des personnes qui la voient.

Bien entendu, sauf si je l'ai raté dans les projets de textes (un peu longs...), elle serait assujettie au contrôle mais ne pourrait y répondre favorablement.

Que devrais-je en faire ? Elle ne peut pas être modifiée pour répondre aux critères et, pour moi, elle n'a rien à faire dans un musée !

Je pense qu'il serait bon, comme pour les voitures, de dispenser les motos de collection du contrôle technique pour permettre à ces véhicules qui font partie du patrimoine historique de continuer à circuler. Ils ne sont pas extrêmement nombreux et ne parcourent que peu de kilomètres.

Par ailleurs, bien que non concerné personnellement, je ne vois pas la différence technique sur la route entre une moto ancienne avec carte grise "collection" et une autre identique avec carte grise "normale" : la même dispense devrait s'appliquer simplement en fonction de l'âge de la moto.

N° 956979 - Ethanol

par :

05/07/2023 10:11

Homologation de l'utilisation de l'héтанол pour les 2 roues avant l'obligation du CT.

N° 956993 - CT2R

par :

05/07/2023 10:15

Bonjour la réalisation du CT2R sur une flotte de 2 roues aussi diverses et variées en technologie n'est simplement pas réalisable sans lésé une grosse partie des usagers qui devront passer des contrôles pas en corrélation avec leurs engins. car un seul protocole de contrôle ne pourra répondre au problème (si c'en est un) de toute la flotte dans sa diversité. De plus pour le bruit, qui lui peut en être un; le contrôle ciblé et la verbalisation devrait suffire avec l'avantage que c'est souvent la même tranche d'utilisateurs qui utilisent des engins pas en règle, non conforme, voir même volés.

N° 957001 - CT MOTO

par :

05/07/2023 10:18

Bonjour, je ne vois pas à quoi pourrait servir un contrôle technique moto sachant que les forces de l'ordre peuvent contrôler facilement tout les motards et usagers de 2 ou 3 roues motorisé, de plus ce n'est pas un CT qui remettra en état les routes qui sont très souvent la cause des accidents moto, ce contrôle technique ne résoudra pas non plus le problème des rodéos urbains, les causes d'accidents dûs au mauvais entretien des motos sont infimes, un motard n'a besoin de personne pour évaluer l'état de sa machine, nous sommes tout à fait conscient qu'il est important d'entretenir nos montures pour un maximum de sécurité.

N° 957013 - Nécessité d'un control technique moto

par :

05/07/2023 10:25

Le contrôle technique moto est une aberration car les points qui seront vérifiés, hormis les points faisant l'objet d'une mesure par un appareil homologué, sont des point qui seront verifiés visuellement. Les conducteurs de moto, sont des gens responsables et qui ne veulent pas mettre en danger la vie des autres et encore moins la leur. Hors, sur un deux roues, le default d'entretien entraine très rapidement une sanction surtout s'il s'agit du systeme de freinage, des pneumatiques ou de l'éclairage. Pour le reste des éléments pris en compte dans ce contrôle, la sécurité du conducteur du deux roues considéré n'est pas engagée et les contrôles, étant visuels, peuvent très facilement être faits par le propriétaire lui-même. Le contrôle technique devrait être confié aux professionnels des réseaux de distributions car il connaissent les models de motos et leurs points faibles.

N° 957015 - CT

par :

05/07/2023 10:25

Supercherie montée par des associations mal intentionné qui stigmatise une minorité de plus. L'union européenne n'impose pas un CT si des mesures alternatives sont mises en place et elles ont été présentées par la [association de motard] et la FFM. Ce contrôle technique ne résoudra pas les accidents (téléphones, alcool, ignorance de la présence d'un deux-roues, non respect du code de la route, Le MAUVAIS état des ROUTES ) et j' en passes des bonnes et des meilleures. Pour les nuisances sonores, il y a les forces de l'ordre pour contrôler avec à la clefs une amende qui donne l'envie de ne pas recommencer. Motard depuis 48 ans, j'ai commencé la moto en 1975.

N° 957053 -

par :

05/07/2023 10:38

Marié, J'utilise mon scooter Forza 750 en remplacement d'une seconde voiture avec comme objectifs un meilleur respect de l'environnement et une facilité de circulation. J'effectue environ 3000km par an. Mon 2 roues est révisé chaque année par le concessionnaire de la marque. Aucune modification n'a été apporté au véhicule.

Je suis équipé personnellement de bottes, pantalon, veste, gants, casque spécialement adaptés à la conduite moto ainsi qu'un gilet airbag.

A chaque utilisation je contrôle la chaîne, les pneus, les freins et l'éclairage.

désolé, mais ce contrôle technique ne me sera d'aucune utilité !

Cordialement,

N° 957085 - Quel est le réel intérêt du contrôle technique moto ?

par :

05/07/2023 10:49

On me dit que c'est pour diminuer les accidents dû à une défaillance technique de la moto, ok, tant que c'est pour la sécurité du motard, mais les stats disent que ces cas représentent 0,3% ! pourquoi imposer ce contrôle qui ne répond qu'à une infime partie des causes d'accidents du motard ?

Il faut être un motard pour comprendre que sa vie ne tient pas à grand chose face à une automobile, que sa moto est un bien précieux, que monter en moto est une philosophie.

Pour avoir son permis moto, on a des questions concernant les aspects techniques de la moto et son contrôle visuel. A la différence d'un automobiliste, le motard a un visuel constant sur sa moto ; les commandes, les pneumatiques, les suspensions, le moteur, les optiques, ... A ce sujet, je suis dans un DOM où les clignotants deviennent des options pour les automobilistes, même pour des jeunes permis !

Un prémisses de défaillance technique sur une moto se sent aussi, un comportement anormal, un levier plus souple/dur que d'habitude ou sa course qui n'est plus la même, un bruit anormal, moteur irrégulier, ... au moindre de ces symptômes, le motard vérifie car il en va de sa sécurité.

Bref, je suis loin de là convaincu par ce contrôle technique sous prétexte de la sécurité du motard.

J'aurais préféré des mesures pour améliorer la qualité des routes, des sensibilisations sur le partage de la route, d'ajouter au permis auto une cession de roulage moto pour que les futures automobilistes se rendent compte des spécificités du motard (équilibre, glissade, chute à très faible vitesse, voir à l'arrêt, capacité d'arrêt ou d'évitement), des aides pour aider le motard à s'équiper en protection de qualité, des rappels pour tous sur le code de la route au moins tous les 10 ans, ...

N° 957091 - Avis Favorable

par :

05/07/2023 10:49

La mise en place du CT Technique après des mois de tergiversation est une très bonne chose. Les 2RM ne bénéficieront plus d'un régime d'exception face aux voitures.

Quelques points semblent importants à relever sur le projet d'arrêté:

- La périodicité des contrôles a été relevé à 5 ans dans le cas d'une première présentation et 3 ans pour les visites successives contre 4 et 2 ans comme requis par les associations.
- Un certain laxisme dans les contrôles à effectuer, ainsi un dispositif de freinage assisté défectueux, une obstruction dans le champ de vision du conducteur, un vitrage fissuré ou décoloré ou encore le feu de marche arrière défaillant sont considérées comme des défaillances "mineures"
- Un "Kilométrage relevé inférieur à celui relevé lors d'un précédent contrôle" doit être une défaillance \*majeure\*, cela indique que le 2RM a été sciemment trafiqué.

- Enfin, dans l'annexe 1 qui liste les points de contrôle, dans la sous-partie 8.2.1. liée aux émissions sonores, il existe un point de contrôle lié au "Niveau de bruit excessif" sans que celui-ci ne soit explicitement défini. Il est très important d'avoir une mesure objective applicable dans chaque centre et pouvant donner lieu à des contrôles sans surprise pour les usagers.

Je tiens à féliciter les associations pour leur pugnacité dans la création de ce CT qui arrive 10 ans après son équivalent italien.

N° 957097 - Formation du contrôleur

par :

05/07/2023 10:55

Bonjour,

Pour conduire nos véhicules, nous devons être détenteur du permis de conduire pour nos motos. Sachant que les motards ne prêtent généralement pas leur véhicule, ou du moins pas facilement, même entre motards ; que les motards sont très vigilants quant à leur moto dès lors qu'un inconnu s'en approche... plusieurs questions se pose : les contrôleurs techniques vont-ils être titulaire du permis de conduire pour 2 roues motorisées (moto et scooter) ?

Et si oui, qu'en sera-t-il pour ceux qui seront en permis A2 et qui devront contrôler un véhicule qui ne leur sera pas autorisé à la conduite (même si c'est pour suelment déplacer un véhicule de quelques mètres) ?

Quel sera le niveau de formation de ces personnes pour évaluer objectivement les véhicules atypiques (souvent anciens) ou préparés dans le respect de la réglementation ?

Cordialement,

N° 957100 - CT inutile

par :

05/07/2023 10:56

Bonjour,

Je ne comprends pas la nécessité d'un CT pour ma moto ....

En effet, je dois effectuer une révision tous les 6000 km.

Cette révision comprend, la vidange, changement des filtres - toutes les 2 révisions, changement des bougies,

ET à chaque révision (au moins une fois par an ... )

CONTRÔLE du système de freinage,

CONTRÔLE du système d'éclairage,

CONTRÔLE des pneumatiques (pression et usure) et changement si nécessaire,

CONTRÔLE des amortisseurs arrières, réglage ou changement si nécessaire,

CONTRÔLE de la fourche avant, changement de l'huile si nécessaire,

CONTRÔLE de la chaîne, tension et changement si nécessaire,

CONTRÔLE de l'échappement,

CONTRÔLE de la tenue de route par un essai routier,

... ..

Tout ça, effectué par un PROFESSIONNEL de la moto, avec une FORMATION adéquate !!

De plus conformément aux recommandations reçu lors du passage du permis A, avant chaque départ je contrôle visuellement, freins, feux, pneus, tout liquides et direction.

Donc, à par payer pour un service déjà rendu, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle ???....

En espérant vous avoir apporter des éléments qui pourront vous faire réfléchir quant à la NON-utilité d'un CT pour nos motos,



Cordialement,

N° 957101 - CT 2 roues

par :

05/07/2023 10:56

Bonjour,

En conduite, la sécurité du motard se résume essentiellement à la qualité de ses pneus, de ses freins, de ses feux ainsi que de son équipement. Sur ces 4 points, les motards sont largement à jour. Il suffit de consulter les statistiques des assurances ( 0,3% des accidents mettent en cause l'état du véhicule) Mais le motard reste largement dépendant de l'état de la route (graviers et autres déformations de la route et "limaces de goudron") ainsi que du comportement de ses congénères automobilistes.

Un contrôle technique de principe fait par un garage moto agréé pourrait suffire.

Bien à vous

N° 957106 - Étude d'application du contrôle technique deux-roues en fonction de type de permis AB, A1, A2.

par :

05/07/2023 10:57

Ce contrôle technique peut trouver un sens dans deux cas de figure :

- 1) Il serait intéressant pour les deux-roues 125cc et moins ainsi que les voitures sans permis dans le sens où ces pratiquants n'ont pas passé d'examen pour obtenir leurs permis et que ces derniers n'ont pas de formations approfondies sur le contrôle des organes de sécurité.
- 2) Pour la vente d'un deux-roues, peu importe sa catégorie afin de rassurer l'acheteur du prochain véhicule.

Un contrôle technique pour tous les deux-roues motorisés à l'instar des voitures n'a que peu d'intérêt.

Effectivement, le rapport MAIDS5 qui se base sur la plus grande étude d'accidentologie moto réalisée ces dernières années nous informe que seulement 0.3% des accidents en deux-roues sont directement causés par une défaillance technique du véhicule, là où nous étions à 17% d'accidents dû à une défaillance technique pour les voitures l'année d'application du contrôle technique pour les voitures.

Le contrôle des organes de sécurité d'une moto est inculqué au motard lors du permis. De plus, sur un deux-roues, le contrôle de ses organes s'effectue très facilement puisque tout est visible en faisant le tour de la moto-là ou en voiture, il faut passer sous la voiture pour contrôler l'état de nombreux éléments.

Pour ce qui est des nuisances sonores, de nombreux radars anti-bruits sont déjà présents pour contrôler le niveau sonore des véhicules. De plus, j'ai un réel doute sur le fait qu'un contrôle technique puisse venir à bout de ce genre d'infraction. Celui qui a eu la motivation d'installer un silencieux pour être plus bruyant sera en mesure de remonter l'ancien juste le temps du contrôle technique pour s'assurer de le passer du premier coup.

N° 957110 -

par :

05/07/2023 11:00

Monsieur, Madame

J'ai 47 ans, marié et père de 3 enfants. Je roule en scooter/moto depuis 31 ans et je suis propriétaire actuellement de 4 motos. Au sujet de la mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour les motos, je tenais à partager mes expériences personnelles avec vous. Depuis le temps que je me déplace en deux roues, j'ai eu des petits accidents sur la route, mais jamais d'accident lié à un défaut technique de mon véhicule. En effet, dans mon entourage je ne connais aucun motard qui a subi un accident suite au mauvais état de sa moto. Les gens qui se déplacent en moto sont (pour la plus la vaste majorité) tout à fait conscient des dangers liés à la conduite sur deux roues. (Et ceci est vrai aussi pour les non-motards, voilà pourquoi une grande partie de la population ne se déplace pas en motos, même pour les trajets courts, en ville etc où un déplacement en deux roues présente des avantages considérables par rapport aux quatre roues.) Le motard n'est pas suicidaire, bien au contraire la plupart sont des passionnés. Conduire une moto avec des défauts techniques, des freins défaillants, des pneus usés sur la voie publique est une folie. Nous n'avons pas besoin de l'état et ses contrôles techniques obligatoires pour nous le faire remarquer. Nous maintenons personnellement nos motos en bon état à tout moment pendant l'année et les miennes sont révisées chaque printemps chez le concessionnaire.

Contrairement aux voitures, les motos représentent une partie relativement faible du trafic sur nos routes. L'impact d'un contrôle technique obligatoire sur la sécurité routière sera limité, surtout que la majorité des accidents impliquant des motos sont causés par d'autres facteurs tels l'inattention des pilotes, l'inattention des autres utilisateurs de la voie publique, l'état des routes et le non-respect des règles de circulation.

Et enfin, le motard qui en effet fait le choix de se déplacer sur une moto défective et fini son trajet dans le ravin devra assumer les conséquences de son choix. Le contrôle technique obligatoire n'y changera rien. Certaines personnes ne peuvent malheureusement pas être sauvés.

PS: J'ai vécu 6 ans au Luxembourg où le contrôle technique est obligatoire. C'était une vraie galère de faire contrôler les motos (vu la diversité et complexité de celles-ci), une dépense importante et une perte de temps considérable. Et puis, les amis qui avaient un pot d'échappement sport sur leur véhicule l'ont tout simplement enlevé pour le contrôle et remis 1h après.

Cordialement

N° 957121 - Mon commentaire sur le Contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 11:03

Bonjour,

En tant que motard depuis 1992 je trouve très surprenante cette mise en place du contrôle technique des 2 roues.

les éléments de sécurité pour les motards sont des éléments vitaux, des pneus pas en forme on tombe, si on ne se rend pas visible (phare, clignos) on prend des risques supplémentaires et je ne connais pas de motard (cela ne veut pas dire qu'il n'en n'existe pas) qui n'entretienne pas sa moto.

De fait le rapport MAIDS indique que le nombre d'accidents dus à une défaillance technique est de 0,3% (17% lors de la mise en place du contrôle technique pour les voitures c'est juste 56 fois plus). En cela le CT ne paraît pas pertinent.

Vous semblez vous inquiéter du bruit et je le comprends. Outre le fait que bon nombre de moto n'ont pas de compte tour, et s'assurer du respect du bruit autorisé à un certain régime sera donc impossible, les contrevenants remettront les chicanes dans les pots pour le passage au CT et ressortiront avec un CT vierge.

Il me paraîtrait bien plus pertinent d'avoir pour nous motards en cas de contrôle : soit un tampon du concessionnaire montrant un passage en atelier de moins de n mois (et pour les moins bricoleurs comme moi c'est tous les ans) , soit les factures de pièces montrant que le propriétaire assure lui même l'entretien de sa moto (plaquettes, huile etc... ).

Les motards ne me semblent pas du tout être les vilains petits canards de la circulation, des mesures alternatives comme j'ai pu en donner l'exemple , sans surcote pour nous me semblent bien plus pertinentes.

N° 957155 -  
par :  
05/07/2023 11:17  
Monsieur, Madame

J'ai 47 ans, marié et père de 3 enfants. Je roule en scooter/moto depuis 31 ans et je suis propriétaire actuellement de 4 motos. Au sujet de la mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour les motos, je tenais à partager mes expériences personnelles avec vous. Depuis le temps que je me déplace en deux roues, j'ai eu des petits accidents sur la route, mais jamais d'accident lié à un défaut technique de mon véhicule. En effet, dans mon entourage je ne connais aucun motard qui a subi un accident suite au mauvais état de sa moto. Les gens qui se déplacent en moto sont (pour la plus vaste majorité) tout à fait conscient des dangers liés à la conduite sur deux roues. (Et ceci est vrai aussi pour les non-motards, voilà pourquoi une grande partie de la population ne se déplace pas en motos, même pour les trajets courts, en ville etc où un déplacement en deux roues présente des avantages considérables par rapport aux quatre roues.) Le motard n'est pas suicidaire, bien au contraire la plupart sont des passionnés. Conduire une moto avec des défauts techniques, des freins défaillants, des pneus usés sur la voie publique est une folie. Nous n'avons pas besoin de l'état et ses contrôles techniques obligatoires pour nous le faire remarquer. Nous maintenons personnellement nos motos en bon état à tout moment pendant l'année et les miennes sont révisées chaque printemps chez le concessionnaire.

Contrairement aux voitures, les motos représentent une partie relativement faible du trafic sur nos routes. L'impact d'un contrôle technique obligatoire sur la sécurité routière sera limité, surtout que la majorité des accidents impliquant des motos sont causés par d'autres facteurs tels l'inattention des pilotes, l'inattention des autres utilisateurs de la voie publique, l'état des routes et le non-respect des règles de circulation.

Et enfin, le motard qui en effet fait le choix de se déplacer sur une moto défective et fini son trajet dans le ravin devra assumer les conséquences de son choix. Le contrôle technique obligatoire n'y changera rien. Certaines personnes ne peuvent malheureusement pas être sauvés.

PS: J'ai vécu 6 ans au Luxembourg où le contrôle technique est obligatoire. C'était une vraie galère de faire contrôler les motos (vu la diversité et complexité de celles-ci), une dépense importante et une perte de temps considérable. Et puis, les amis qui avaient un pot d'échappement sport sur leur véhicule l'ont tout simplement enlevé pour le contrôle et remis 1h après.

Cordialement

N° 957165 - POURQUOI ???

par :

05/07/2023 11:22

D'après VOS statistiques, moins 19% d'accidents 2, 3 roues avec une augmentation de 30% du parc moto et que l'état du véhicule n'y est impliqué qu'à 0,3% alors que l'état des routes en engendre 30%. Qu'est-ce que je n'ai pas compris ???

Les Bikers sont des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule car seraient les 1ers à subir les conséquences d'une défaillance et ne laisseront pas cette question au hasard.

Possesseur d'une INDIAN garantie 5 ans, sincèrement (sic) que fera de plus un contrôle technique qu'un concessionnaire de la marque avec une révision tous les 8000 kms ???

À quoi sert toutes les contraintes de contrôle de sécurité lors du passage du permis ??? Car l'accès au contrôle aux principaux éléments de sécurité est aisé (pneus, plaquettes de frein, roulements, etc., ...). Qu'est-ce qu'un contrôleur, qui n'aura certainement pas son permis A, fera de plus, alors que personnellement je l'ais depuis 1973 ???

Et enfin, la pollution des 2, 3 roues ne représente que 0,5% de la pollution totale du secteur du transport.

Donc plutôt ... à quand un Contrôle Technique des routes et infrastructures ??? Car en comparant les chiffres .... devrait être prioritaire pour protéger les usagers. Non ???

Je pense que le seul intérêt d'un contrôle technique "MOTOS" est une aubaine pour le n°1 du C.T. Européen [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], qui a bien mesuré les perspectives juteuses pour son expansion.

Aaaaah ! Lobbying ... quand tu nous tiens.

N° 957185 - pertinence relative

par :

05/07/2023 11:30

Bonjour

Ceci étant une consultation, elle est faite pour donner son avis.

Je ne vais pas rappeler ici les chiffres qui vous ont déjà été communiqué (moins de 1% d'accidents dû à un souci technique/mécanique de la moto, contre environ 30% à cause de l'état des routes....), ces chiffres sont édifiants et compréhensibles par n'importe quel enfant. J'imagine donc qu'ils sont déjà très clair pour vous et ne laissent aucun doute quant à la pertinence de ce projet de loi.

Par contre, je peux donner mon avis sur votre décret en question.

Déjà, il reprend point par point le contrôle technique voiture. On voit donc une première méconnaissance de la moto de votre part, car un 2 roues n'est en rien identique à une voiture. Vouloir contrôler les mêmes points est donc physiquement impossible (il n'y a par exemple pas de direction assistée, pas de frein de parking, etc...).

Ensuite, et là encore comme la voiture, votre proposition doit être effectuée par périodicité. Mais sur quelle principe ou justification se repose cette périodicité ? Les véhicules à 2 roues roulent beaucoup moins qu'une voiture, et il y a donc très peu de chance / risque / raison valable pour que leur état ai

changé entre 2 contrôles. Cette périodicité imposée est donc absurde, inutile et surtout injuste. Pour beaucoup le 2 roues représente un loisir ponctuel, qui se traduit par quelques centaines de kilomètres à l'année. Demander à ces personnes de revenir aussi régulièrement revient à les taxer d'autant plus à chacune de leur sortie plaisir.

Et enfin, la liste des contrôles. Payer quelqu'un pour vérifier pour nous l'état de nos pneus ou nos plaquettes, information visible d'un simple coup d'oeil, relève de l'hérésie.

Le bon fonctionnement et état de ces éléments relève de l'indispensable pour notre simple survie. Et vous en conviendrez, les motards ne sont pas spécialement connus pour être particulièrement suicidaire. Notre bons sens nous impose donc déjà par nous même à vérifier ces éléments de sécurité qui garantissent notre survie, purement et simplement.

Donc hormis des éléments de bruit et de pollution, qui sont plus difficile à déterminer individuellement et sans outils, je ne vois pas l'intérêt de contrôler quoi que se soit de plus qui n'aurait pas déjà été fait par le propriétaire du véhicule à 2 roues, pour la simple et bonne raison que sa vie en dépend déjà au quotidien.

Et de la même manière, ces éléments ne changeant pas tous les 3 jours, il serait plus logique et normal d'imposer un tel contrôle uniquement à la revente d'une machine, pour garantir à l'acheteur l'obtention d'un véhicule qui respecte les règles légales.

Ayant dit tout ça, j'ai toutefois bien conscience que le décret inclue également les véhicules sans permis, ce qui explique certains point du décret.

Mais c'est bien là le problème, de mettre tout le monde dans le même panier : 4 roues, 2 roues, scooter trafiqués et motard occasionnel.

Le sujet est sérieux et devrait être traité en conséquence.

Bref, je le redis : où est la pertinence de ce décret (surtout tel qu'il est présenté actuellement) face aux nombreux autres problèmes qui influent réellement sur la vie des motards ?

S'il doit vraiment être imposé, faites au moins en sorte que cela soit réellement utile à tous, et non une formalité administrative de plus sans aucune justification valable.

N° 957193 - Contrôle technique des 2RM

par :

05/07/2023 11:31

Bonjour,

Je ne suis pas dupe quant à la suite donnée à cette consultation, les conditions étant déjà arrêtées. Ceci étant, les conducteurs de 2RM savent pertinemment qu'ils payent cash s'ils n'entretiennent pas leur moto, c'est pourquoi moins de 0,5% des accidents dans lesquels sont impliqués des 2RM sont dus à son mauvais entretien (contre 30% dus à l'infrastructure routière, cherchez l'erreur . . . ). L'Europe laissait aux états la possibilité de mettre en place des alternatives à ce CT, ce qu'ont fait la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas. Le processus était quasi fini avec M. Djebbari et j'ai la très désagréable impression que les motards se sont fait bernés, le clou étant enfoncé par les 3 associations ayant saisi le Conseil d'Etat, alors que M. Macron, le Sénat et l'Assemblée Nationale s'étaient clairement exprimés contre le CT. A se demander qui décide ??? Alors faire payer 50 € pour un contrôle visuel, ce que font les motards avant de prendre leur machine, mettre en avant la pollution et le bruit alors qu'il existe dans le code de la route des articles les réprimant, c'est se moquer du monde.

Je demande donc à ce que les alternatives discutées avec la FFM, la [association de motard] et M. Djebbari soient publiées par décret car elles seules sont conformes à la situation et au but recherché par l'Europe.

N° 957236 - controle technique 2 roues

par :

05/07/2023 11:51

Je suis opposé a cette nouvelle mesure de contrôle technique et voici pourquoi.

1-Ma moto 1200 cm3 est réviser tout les ans par mon concessionnaire BMW.

Ces révisions réponde a un cahier décharge établi par le constructeur.

2-Encore des frais supplémentaires inutile (voir ci-dessus).

3-Je suis pleinement conscient des risques si mon véhicule n'est pas sécurée.

4-Pourquoi transférer à une entreprise privé un travail qui est exécuté par mon concessionnaire.

5-quel cout pour cette opération? (prix fixé par le législateur ?)

Pour être positif je propose que dans le cas ou une révision est faite par un garage moto constructeur (ou autres à définir) le contrôle technique est décalé ou suspendu pour une période équivalente à la périodicité du CT moto.

Préservons le pouvoir d'achat des motards !

Cordialement

N° 957237 - Mauvaise cible, qui y gagne et qui y perd ?

par :

05/07/2023 11:51

Si la mise en place de d'actions avec le but d'améliorer la sécurité des motards est certainement louable, il est important de se poser la question de leur efficacité. La sécurité à moto est liée énormément au comportement du motard des autres usagers de la route et l'état des routes. En comparaison, les accidents liés aux aspects mécaniques (pour les motos > 125cc en tout cas) sont extrêmement minoritaires.

En temps que possesseur et utilisateur de motos âgées et kilométrées (+ 60.000km + de 30ans d'âge pour les 2, comme neuves), je me sens directement impacté par une image véhiculée par des cyclos 50cc (modifiés, bruyants, comportement discutable pour certains), par des scooters de grosse cylindrée « pilotées » par des gens non formés et dangereux ... et maintenant mis dans le même sac que des voitures sans permis !!!!!

En prime au lieu d'accompagner et de former (cf comportement sur la route), de faire un geste sur l'équipement du motard - qui protège activement ( lui ! )(casque, veste, gants, pantalon, bottes, dorsales ...), d'entretenir les routes, on préfère ponctionner et faire payer au profit de grandes enseignes de contrôle technique qui vont se gaver allègrement, même à 50€ le CT (pour combien de temps ???).

Et tout ça sans parler de l'action discutable et du lobbying d'associations bobos parisiennes non concernées, non représentatrices et ne voyant pas plus loin que le bout de leur nez parisien, imposant leur vision limitée à toute la France.

Et pour quelle efficacité ? certainement très limitée

N° 957238 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 11:51

Je suis de base contre cette idée de prendre de l'argent au motard ne sont concernés que de 0,3 % aux accidents du un mauvais entretien.

Quand bien même il viendrai à voir le jour je pense qu'il serait judicieux de contrôler uniquement en cas de vente d'un véhicule et puisqu'il s'agit de sécurité, contrôler uniquement les organes de sécurité exemple frein fourche amortisseur pneu phare clignotant feu.

N° 957248 - Incohérences quant à certains points de contrôle

par :

05/07/2023 11:54

Bonjour,

Certains points présents dans le projet de décret et d'arrêté font preuve d'une incohérence avec le monde des véhicules motorisés à deux ou trois roues.

Le point "7.1. CEINTURES DE SÉCURITÉ, BOUCLES ET SYSTÈMES DE RETENUE" ainsi que le point "4.6.1. FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE" ne sont pas applicables à des véhicules de ce type étant donné qu'ils ne possèdent pour la plupart pas ce type de système. Comment ces derniers seront-ils contrôlés ?

Les nuisances sonores seront-elles contrôlées avec une marge ou uniquement par rapport à la tolérance prévue par le constructeur ? Dans ce cas, comment seront contrôlés les véhicules n'ayant pas de tolérance inscrite ?

De même, comment seront contrôlés les véhicules ne possédant pas de compte tour ? La tolérance prévue par le constructeur se fait à un certain régime. Comment ces véhicules pourront être contrôlés au bon régime moteur ?

Comment un agent de contrôle sera t-il apte à contrôler un véhicule qu'il ne sera pas capable de démarrer car le véhicule ne possède pas d'allumage électrique ?

L'agent sera t-il en mesure de déplacer et manipuler un véhicule à deux roues de plus de 400kg (exemple avec les motos de voyage type touring).

N° 957252 - Je suis contre

par :

05/07/2023 11:57

A quoi va servir un contrôle technique moto sachant que les forces de l'ordre peuvent contrôler facilement toutes les motos. Ce n'est pas un CT qui remettra en état les routes qui sont très souvent la cause des accidents moto. Les causes d'accidents dus au mauvais entretien des motos sont infimes, un motard sait que l'état de sa machine est sa vie sur la route, nous sommes tout à fait conscient qu'il est important d'entretenir nos montures pour un maximum de sécurité.

Bref je suis contre le CT moto même si l'état et [réseau de contrôle technique] ont besoin d'argent

N° 957257 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 11:57

Je suis de base contre cette idée de prendre de l'argent au motard ne sont concernés que de 0,3 % aux accidents du un mauvais entretien.

Quand bien même il viendrai à voir le jour je pense qu'il serait judicieux de contrôler uniquement en cas de vente d'un véhicule et puisqu'il s'agit de sécurité, contrôler uniquement les organes de sécurité exemple frein fourche amortisseur pneu phare clignotant feu.

N° 957258 - Contrôle technique de points déjà vérifiés et anticipés

par :

05/07/2023 11:57

Bonjour à tous

Sécurité : Il semble que les données publiées démontrent la prise de conscience par tous les motards de cet aspect. Notre permis nous enseigne et nous demande de vérifier l'état du véhicule avant son utilisation. Ceci explique peut être cela.

Sur quels critères seront basés les CT?

Comment peut-on obliger sans cadre défini et clair en invoquant la sécurité? Les motards seraient -ils des inconscients?

Qu'en est-il de l'état des routes?

Si la sécurité est mise en avant, il faudrait adapter le discours et avoir un plan de contrôle des routes qui proposerait des aménagements pour tous les utilisateurs.

Environnement : Est-on sûr que les motos soient vraiment si polluantes et non suivies? Nous sommes tous concernés et nos concessions motos ou garages veillent à l'état de nos véhicules.

Efficacité : Les centres dédiés au CTP seront-ils aussi efficaces que les concessions moto qui ont du personnel qualifié et formé sur nos engins?

Merci de votre écoute

Un motard

N° 957264 - Contrôle technique moto INUTILE

par :

05/07/2023 12:00

Un motard entretient sa moto mieux qu'un automobiliste entretient sa voiture.

Aucun motard ne prendra le risque de rouler avec des pneus usés ou inappropriés, par contre un automobiliste, ça ne le gêne pas de monter en station de ski avec des pneus été ...

Même avec un contrôle Technique, le comportement de certain automobiliste reste plus que dangereux voir inconscient. Le motard sais qu'il risque sa vie chaque fois qu'il monte sur sa machine, donc il plus vigilant, anticipe le comportement des autres et roule sur un moto en parfait état ...

Je pense qu'il ne faut pas confondre MOTARD et CONNARD qui roule en scooter ou petit cylindrée tout terrain, souvent volées et qui font du rodéo urbain dans les citées.

Un contrôle pour ce genre de véhicule serait plus judicieux à mon avis.

Et l'état des routes, on en parle ???????

N° 957274 - Contrôle technique pour quoi faire ?

par :

05/07/2023 12:02

Bonjour,

Je fais entretenir ma moto une fois par an par le concessionnaire chez qui je l'ai achetée.



Tout y passe, du contrôle visuel des différents éléments de sécurité (pneus, plaquettes de frein, niveau de liquide de frein, état des amortisseurs, éclairage,...) jusqu'aux éléments internes qui participent également à la bonne tenue de route de la moto, donc à la sécurité. Bien sûr, si un de ces éléments doit être changé ou réparé il le sera. Facture à l'appui.

Cet entretien me coûte environ 200 euros par an, et la moto ressort en parfait état.

A partir de 2024, on va m'ordonner d'aller la faire "contrôler" par quelqu'un qui n'a peut-être jamais approché une moto de près, qui, de fait, n'a pas le permis et qui sera sûrement incapable de manoeuvrer un deux roues pesant entre 200 et 350kg et dont la mécanique est complètement différente d'une voiture.

Ce contrôle qui vient en parallèle de l'entretien annuel aurait lieu tous les 3 ans

Le prix probable annoncé serait de 50 euros pour un simple contrôle visuel prévu. Un contrôle visuel peut-il être vraiment technique ? Qu'en est-il de l'équipement de contrôle des centres agréés ?

Quelle formation vont recevoir ceux qui sont sensés intervenir ? Seront-ils obligatoirement titulaire du permis A qui les autoriserait à manoeuvrer une moto de grosse cylindrée ? Si non, qui déplacera la moto à l'intérieur du centre ? Selon la loi, on doit porter un casque et des gants dès qu'on enfourche la moto. En seront-ils équipés ?

Nombreuses restent les questions sur ce CT et il faut espérer que les principaux concernés seront consultés pour la mise en place des modalités et points de contrôle.

Vous allez avoir beaucoup de travail pour faire accepter cette mesure qui passe pour être inutile auprès de tous les motard.

Cordialement

N° 957296 - CT 2 RM

par :

05/07/2023 12:12

Bonjour,

par ce message je viens vous apporter mes arguments quant au fait que le contrôle technique me semble inadapté par rapport aux deux roues.

J'ai le permis A depuis 4 ans et je n'ai jamais eu de problèmes techniques sur ma moto. Je procède au "gros entretien" de ma moto tous les ans. En effet, tous les éléments de sécurité sur un deux roues sont totalement accessibles sans démontage. En plus de ces entretiens annuelles, à chaque fois que je prend ma moto ou que je fais un long trajet je vérifie les éléments de sécurité, dans mon propre intérêt, pour ne pas me mettre en danger mais aussi pour ne pas mettre en danger les autres conducteurs. Quand on a un deux roues motorisés on ne peut pas se permettre qu'il soit en mauvais état, sinon il roule pas ou il nous met en danger.

Ainsi, vous comprendrez bien que les accidents de deux roues motorisés ne sont aujourd'hui pas liés à l'état de nos véhicules mais plus à l'état de la route, à l'inattention de certains conducteurs...

Aussi, vous pourrez constater que le CT en Allemagne n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains véhicules, que l'accessibilité à un centre de contrôle technique "2 roues" dans certaines régions pose un gros problème. Le CT pourra peut être même accentuer le fait que ceux qui ne font déjà pas de contrôle de leurs véhicules se débrouilleront pour ne jamais mettre les pieds dans un centre de CT.

Concernant l'argument de la pollution des 2RM, je pense que vous savez qu'il ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Aujourd'hui si je dois effectuer de gros travaux sur ma moto, je fais d'avantage confiance à un vrai concessionnaire, connaisseur de la marque de ma moto qu'à un simple centre de CT...

En espérant que ces arguments puissent peser positivement dans la non mise en place du CT,

au nom de tous les motards

N° 957302 - Contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 12:12

Pour un motard sa monture est bien plus qu'un simple véhicule on peut dire qu'elle a une âme et avec elle on ressent vraiment la liberté avec intensité alors il va sans dire qu'elle est choyée et par conséquent toujours bien entretenue donc le contrôle technique est une punition de plus imposée par des incompetents qui agissent sans comprendre. L'entretien des routes, le balayage des graviers, le fauchage des fossés etc...seraient plus bénéfiques et savateurs qu'un CT.

Il y'a du respect entre la moto et le motard donc ce dernier est à son écoute, temps de chauffe, conduite appropriée etc.

Quand on voit le matraquage mécanique lors du CT automobile, accélérations insensées des moteurs pouvant aller jusqu'à la casse qui ne sera jamais prouvée...

Ça sera non merci pour les motos.

Pour finir il nous reste la fraternité vu que la liberté est prise pour cible et que l'égalité est réservée aux nantis.

Salutations

N° 957306 - Avis sur contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 12:12

Bonjour,

Je suis contre l'instauration d'un contrôle technique pour les 2 roues, pour les détenteurs d'une grosse cylindrée il est plus judicieux de les faire investir sur un équipement de sécurité obligatoire type manteau avec protections, bottes ou chaussures de moto.

Cordialement

N° 957324 - Inutile et inadapté

par :

05/07/2023 12:23

Je considère en tant que pratiquant motocycliste depuis 1976, que ce contrôle technique opéré par des agents incompetents en matière de motocyclisme est inutile et inadapté. En effet au vu de l'extrême diversité technique du parc moto par rapport au parc automobile, les intervenants ne peuvent agir que de façon superficielle et donc inutile par rapport au but recherché, c'est à dire la sécurité et l'intégrité du parc moto en France. Il aurait été beaucoup plus judicieux de passer par le réseau des concessionnaires moto qui seuls ont la compétence et la formation spécialisée, pour intervenir efficacement sur ces mécaniques parfois très complexes et bourrées de spécificités

techniques. Je pense que cette mise en place est purement politique afin de satisfaire certains lobbys écologistes très peu représentatifs des français en général.

N° 957331 - Un contrôle technique inutile

par :

05/07/2023 12:24

Comment peut-on croire qu'un CT des 2 roues fera baisser les gaz à effets de serre ?

Ne serait-il pas opportun de favoriser au contraire la mobilité de ce moyen de transport ?

Un 2 roues rejette quand même moins de co2 qu'une voiture dont dans la majorité des cas il n'y a qu'une personne à l'intérieur.

D'autre part, les motards sont des gens soucieux de leur machine et les entretiennent parfaitement sachant que c'est leur vie qui en dépend. Avez vous déjà vu des motos avec des pneus lisses et des freins HS ?

Concernant la pollution sonore, c'est en effet un problème ; mais le ct ne le règlera pas. Il existe déjà des moyens qu'ont les forces de l'ordre ont en leur possession. Je n'ai encore jamais vu un contrôle de ce type sur la route et en ville. Pourquoi ?

Quant aux motos de collection elles ne passeront aucun test de freinage ni de la pollution lors d'un ct !!!

Ce CT est une mascarade.

N° 957334 - Le contrôle technique moto est inutile et inadapté.

par :

05/07/2023 12:24

Les points de contrôle de sécurité, pneus, freins, suspensions, éclairage... cités dans ce projet de décret, sont abordés dans le permis de conduire A et doivent être connus des titulaires de ce permis. L'aspect "sécurité" régulièrement mis en avant dans l'argumentaire, ne concerne qu'une infime partie des accidents : de 0.3 à 0.5 % selon les sources.

Par contre, l'état des routes représenterait jusqu'à 30% des accidents, là encore, selon les sources.

Mettre en place un CT pour les 2 roues motorisés signifie donc que l'état se concentre sur la cause la plus infime du problème.

Je roule depuis 47 ans en moto, et je n'ai jamais vu, ni entendu parler d'un accident mortel dû au mauvais état d'une moto.

Concernant l'aspect bruyant de certains 2 RM, l'arsenal législatif permet à tout membre des forces de l'ordre de verbaliser les contrevenants, y compris pour des défauts d'éclairage, de niveau d'usure des pneus, et de défauts divers comme la conformité de la plaque d'immatriculation , par exemple.

Quelle est donc la nécessité de mettre en place un contrôle technique aujourd'hui sur les motos ? Si ce n'est satisfaire un lobbying forcené de la part de certaines associations "pseudo" écologistes, n'étant pas du tout représentatives de la population française, et de sociétés y voyant l'opportunité d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Le fait que la France veuille se mettre en conformité avec la législation européenne peut induire aussi le fait d'écouter ce que des associations ([association de motard] par exemple) proposent comme alternatives à ce CT.

Une solution intéressante et appropriée serait le fait de passer un CT, lors de la revente d'une moto, qui permettrait à l'acheteur d'avoir une idée précise de l'état du véhicule. (Solution mise en place en Belgique)

Je considère donc que le but de ce projet, n'est clairement pas l'amélioration de notre sécurité. Dans ce projet, il y a beaucoup de copié-collés avec le CT automobile, et de grandes incohérences avec les spécificités d'une moto, dont je ne ferai pas ici toute la liste.

Je n'en citerai qu'un, au hasard :

1.1.8.a.8 : Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé, cassé ou absent

Comment fera le contrôleur pour vérifier un tambour de frein sur une moto, sans démonter la roue ?  
Sera-t-il qualifié et habilité à le faire ?

Je suis donc contre ce projet et la mise en place future de ce CT, en l'état.  
Bien cordialement

N° 957337 - Consultation publique CT2RM, avis

par :

05/07/2023 12:29

Bonjour,

1) mon 2-roue est en révision tous les 10000 km chez le concessionnaire (donc 1 fois par an).

Révision qui me coûte déjà entre 300 et 500€ en fonction de l'importance de celle-ci. Et mon pot d'échappement est d'origine constructeur. Donc CT inutile.

2) J'effectue déjà un contrôle visuel à chaque sortie de mon garage comme enseigné lors du passage du permis A. Donc CT inutile.

3) L'Europe demandait un contrôle technique OU des mesures alternatives. Que sont devenues les mesures proposées conjointement par le ministère, la FFM et la [association de motard] ? Les mettre en place rend ce CT est inutile.

4) Il y a un conflit d'intérêt flagrant des initiateurs de ce contrôle ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [association], etc.). Si ce contrôle est instauré, celui de ma voiture sera effectué dans un centre qui ne fera pas de contrôle 2-roues.

5) En cette période difficile pour nos budgets, une dépense supplémentaire ET INUTILE POUR LA SECURITE des 2RM sera fort mal reçue par les 4 millions de conducteurs de 2RM qui sont, avant tout, des électeurs.

Merci

N° 957338 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 12:29

Bonjour,

voici quelques arguments contre la mise en place du contrôle technique Périodique deux roues:

Un sentiment de restrictions De liberté supplémentaire pour les citoyens alors que la société est déjà sous tension.

Encore une occasion de baisse de pouvoir d'achat pour les Français. Étant donné que le prix du contrôle technique en France n'est pas réglementée.

Ne pas confondre gaz polluant émis et gaz à effet de serre comme le CO2;

Or, lorsqu'on fait un contrôle technique VL et PL Le taux de CO2 n'est pas contrôlé, et n'en parlons même pas pour les moteurs diesel où l'on contrôle seulement l'opacité des fumées ! Donc l'argument de baisser la pollution n'est pas Justifiable (Pas de fumée pas de pollution c'est faux).

Une augmentation de charge de travail concernant les contrôleurs comme le métier évolue régulièrement sans que les salaires ne suivent systématiquement .... de plus, que le métier sous-tension.

Le nombre d'accidents de circulation en France, concernant l'implication de l'état d'entretien des véhicules 2 roues motorisé est dérisoire, se référer aux statistiques des Assurances.

Faire confiance au garagiste spécialisé et leurs compétences.

Comme écrit dans la loi un contrôle technique n'exempte le propriétaire de tenir en bon État d'entretien son véhicule

Bonne réception.  
Cordialement

N° 957345 - Avis sur contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 12:29

Bonjour,

Je suis contre l'instauration d'un contrôle technique pour les 2 roues, si la sécurité pour les détenteurs d'une moto est la priorité du décret, il serait plus judicieux de les faire investir sur un équipement de sécurité obligatoire type manteau avec protections, bottes ou chaussures de moto.

Cordialement

N° 957368 - Le contrôle technique atteindra-t-il ses objectifs?

par :

05/07/2023 12:40

Motard depuis près de 40 ans, époux de motarde, et père de motards, la sécurité à toujours été au cœur de mes préoccupations. J'ai bien entendu transmis cette vision de la moto à mes enfants et dans la famille, nous n'avons pas besoins de contrôle technique payant pour s'assurer que nos machines sont en parfait état de fonctionnement et que les organes de sécurité restent performants. Nous ne sommes pas suicidaires. Ces contrôles nécessaires à la sécurité du pilote sont enseignés lors l'apprentissage du permis de conduire et les motards les mettent en œuvre dans la grande majorité des cas. Ceux qui ne le font pas se retrouvent assurément dans les 0,5% d'accidents dont je vais vous parler plus bas...

Les objectifs annoncés pour l'instauration de ce contrôle technique (CT) sont, entre autres, la sécurité, la lutte contre les nuisances sonores et vont même, pour certaines associations, contribuer à la baisse des rodéos urbains. Je vais donc vous faire part de mes réflexions sur ces 3 points.

Concernant la sécurité des motards, je suivrais avec attention l'évolution de la sinistralité, attendue à la baisse bien entendu, grâce à l'instauration de ce CT. Les rapports d'organismes indépendants rapportant que les accidents liés à un problème technique sont de l'ordre de 0,5% et je me demande comment va bien pouvoir baisser ce chiffre apparemment totalement indécent!!! Bien entendu, des organismes de contrôle présentent des chiffres différents (nettement à la hausse curieusement) mais pour eux, on est au moins sûr que ce n'est pas la baisse de leur chiffre d'affaire qui est visée. Concernant la sécurité des motards donc, il serait temps que l'état prennent ses responsabilités et entretienne à nouveau le réseau routier correctement car l'état des routes est lui, bien présent dans les causes d'accident et en tant qu'utilisateur régulier du réseau routier, je ne peux que constater sa lente dégradation. Alors, à quand l'arrêt des gravillonnages, la disparition des nids de poule, le remplacement des signalisation au sol glissante, la mise en place systématique de lisses inférieures sur les barrières de sécurité...Si vous êtes en manque d'idée sur le sujet, écoutez simplement les motards et leurs représentants, vous aurez du pain sur la planche. Dépensez autant d'argent pour améliorer l'état du réseau que pour le déploiement des moyens de contrôles (voitures radar, radar de vitesse fixes et mobiles, radar de feux rouge...) et il se pourrait bien que la sinistralité se réduise... Comme vous aimez vraisemblablement les mesures totalement impopulaires, rendez obligatoires les mêmes équipements que pour passer l'épreuve du permis de conduire, à savoir, en plus du casque et des gants, un blouson de moto, un pantalon et des chaussures. Cela évitera les motards et surtout les «scooteristes» en tong -short-débardeur sur nos routes. L'abrasion du macadam est la même pour

tous. Ces dépenses là, au moins, amélioreront vraiment la sécurité et ne seront pas à fond perdu comme ce CT, surtout que pour les neo-motards elles sont déjà obligatoires pour passer l'examen.

Concernant le bruit, je ne peux qu'être d'accord qu'il faut prendre des mesures quand j'entends le niveau de décibels atteint par certaines machines. Mais un passage dans un centre de contrôle va-t-il contribuer à éradiquer ce phénomène? J'en doute fort! D'ailleurs nos voisins allemands ont un CT depuis de nombreuses années et on toujours une part de leurs machines plus bruyantes que de raison.

Je passe outre les machines que je qualifierais de bruyantes alors qu'elles sont homologuées par les services de l'état. Il semblerait qu'il existe même des machines sportives d'une marque italienne, pour ne pas la nommer, homologuées sur route mais interdites sur la plupart des circuits car elles dépassent le niveau de décibels autorisés par les arrêtés d'exploitation...

Pourquoi les machines font-elles du bruit?

Cas n°1: 5 minutes pour enlever la chicane d'un pot d'échappement. Il y a fort à parier que ceux qui s'adonne à cette pratique aujourd'hui ne perdront plus 5 minutes tous les 3 ans pour remettre la chicane avant le CT et l'enlever une fois le précieux sésame obtenu.

Cas n°2: Utilisation d'un dispositif d'échappement non homologué; même remarque que pour le cas n°1, seul le temps passé est différent. Mais les adeptes de cette pratique passeront sûrement le temps qu'il faudra pour se mettre en conformité avant le CT et une fois le sésame obtenu, s'empresseront de remettre les dispositifs d'échappement leur procurant la sensation d'un «beau bruit» .

Je ne vois malheureusement pas comment le CT va permettre de réduire les nuisances sonores des 2 roues!

Nos voisins suisses, par exemple, contrôlent très régulièrement le niveau sonore des 2 roues sur la voie publique et si il y a dépassement, le véhicule est immédiatement immobilisé et le propriétaire doit le remettre en état pour le récupérer, après s'être acquitté d'une forte amende et des frais de mise en fourrière. J'estime à 5% de mes kilomètres total effectué en Suisse et j'ai été contrôlé 2 fois pour le bruit par la police Suisse qui arrêtait systématiquement tous les motards sur des axes secondaires. Je suis reparti sans soucis puisque mon dispositif d'échappement était conforme. Je n'ai jamais été l'objet d'un contrôle de bruit sur le réseau français. Suis-je simplement chanceux ou manque-t-il sérieusement de sonomètres?

Un mot concernant la lutte contre les rodéos urbain, argument fort d'associations telle « [association] » pour l'instauration du CT. Je suis entièrement d'accord avec eux pour intensifier la lutte contre ces pratiques mettant en danger ceux qui s'y adonnent mais malheureusement aussi ceux qui les subissent, sans oublier la pollution sonore qu'elles engendrent. Mais il suffit de regarder les informations télévisées pour s'apercevoir que dans la grande majorité des cas, les adeptes de rodéos urbains utilisent des machines tout terrain, non immatriculées donc non soumises au contrôle technique...voir de véhicules volés qui par définition ne verront jamais un centre de contrôle technique. Pour la part de motards peu scrupuleux qui utilisent leurs propres machines dans ces conditions, une vignette collée sur le véhicule après un CT ne rendra pas plus intelligent sont pilote et n'agira sûrement pas comme un anti-wheeling ou autre dispositif limitatif de figures en tout genre.

J'aimerais aborder un dernier point qui n'est pas dans les objectifs annoncés mais qui mérite, à mon sens, d'être pris en compte ici. Des études sérieuses montrent que de plus en plus de conducteurs circulent malheureusement sans assurance, voir sans permis et faute de moyens financiers pour beaucoup. Je ne pense pas que cette population s'acquittera du prix d'un contrôle technique ! Je crains même que cette dépense supplémentaire incite plus de propriétaires à circuler sans assurance car, si plus d'argent pour payer un CT, pourquoi continuer à payer une assurance dont une des clauses d'exclusion en cas de sinistre, sera sûrement l'absence de CT.

En conclusion, l'instauration de ce CT n'aura pour effet que d'enrichir les organismes de contrôle technique, ainsi que l'état grâce à la TVA, mais n'aura que très peu d'effets sur les objectifs annoncés.

N° 957381 - réponse à la consultation pour le CT Moto

par :

05/07/2023 12:46

Etant motocycliste j'ai quelques remarques sur le CT que vous proposez.

La plupart de vérification que vous proposez sont normalement réalisés par les conducteurs de moto (>125cm<sup>3</sup>) quasi systématiquement de manière mensuelle.

En effet l'entretien périodique de ma moto permet de me garder en vie. En général, les motos ont besoin d'une révision annuelle (contrairement aux voitures qui est tous les 2 ou 3ans).

Là ou à mon avis il faudrait un vrai contrôle technique (et pas un contrôle simplement visuel) serait lors de la vente d'un véhicule. Afin de vérifier que le véhicule n'est pas de vices cachés, que le VI soit toujours conforme à son homologation (pas de modification du système d'échappement ou de la cartographie moteur par exemple) et qu'il soit sécuritaire (vérification du système de freinage, de direction, d'éclairage).

Pour les véhicules avec une cylindrée inférieure à 125cm<sup>3</sup>, et les tricycles ou quadricycles léger, il faudrait peut-être investir un peu plus sur la formation et l'entretien des véhicules.

N° 957383 - Mauvaise cible, qui y gagne et qui y perd ?

par :

05/07/2023 12:46

Si la mise en place de d'actions avec le but d'améliorer la sécurité des motards est certainement louable, il est important de se poser la question de leur efficacité. La sécurité à moto est liée énormément au comportement du motard des autres usagers de la route et l'état des routes. En comparaison, les accidents liés aux aspects mécaniques (pour les motos > 125cc en tout cas) sont extrêmement minoritaires.

En temps que possesseur et utilisateur de motos âgées et kilométrées (+ 60.000km + de 30ans d'âge pour les 2, comme neuves), je me sens directement impacté par une image véhiculée par des cyclos 50cc (modifiés, bruyants, comportement discutable pour certains), par des scooters de grosse cylindrée « pilotées » par des gens non formés et dangereux ... et maintenant mis dans le même sac que des voitures sans permis !!!!!

En prime au lieu d'accompagner et de former (cf comportement sur la route), de faire un geste sur l'équipement du motard - qui protège activement ( lui ! )(casque, veste, gants, pantalon, bottes, dorsales ...), d'entretenir les routes, on préfère ponctionner et faire payer au profit de grandes enseignes de contrôle technique qui vont se gaver allègrement, même à 50€ le CT (pour combien de temps ???).

Et tout ça sans parler de l'action discutable et du lobbying d'associations bobos parisiennes non concernées, non représentatives et ne voyant pas plus loin que le bout de leur nez parisien, imposant leur vision limitée à toute la France.

Et pour quelle efficacité ? certainement très limitée

N° 957388 - ENFIN

par :

05/07/2023 12:48

Possesseur d'une moto de 125cm3 et d'un vélo pour me déplacer, je suis heureux que le CT soit mis en œuvre afin de contrôler l'ensemble des véhicules et en particulier ceux dont l'utilisation est une nuisance indéniable, tant sur le plan sonore que sur la qualité de l'air.

Ce sera aussi une manière de contrôler les 2 roues motorisés sur le plan technique, pour préserver la sécurité comme c'est le cas pour les voitures.

Merci de m'avoir lu.

N° 957396 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 12:49

Bonjour. Ma moto est de 2005. (Kawasaki klv 1000) . Ma moto est strictement origine. Elle est équipée de 2 pots d'échappement (1 par cylindre).

Les sorties de pot sont grillagées. Je vois mal comment le teste pollution peut-être réalisé....

N° 957402 - Véhicules d'avant 1999 ? !!!

par :

05/07/2023 12:53

Bonjour,

D'après ce que j'ai cru comprendre, et j'espère ne pas me tromper.

les véhicules de la catégorie L d'avant 1999 ne seraient pas soumis au contrôle technique!!!

Donc un propriétaire d'une grosse cylindrée de 30 ans d'âge avec en moyenne 80 000 kms, 145 chevaux débridée et qui prend 300 km/h aurait moins de problème de sécurité technique que celui qui possède une moto de 5 ans d'âge avec 20 000 kms !!!

la logique de l'administration de notre pays est décidément réservée aux seuls initiés sorties de grandes écoles.

Merci.

N° 957405 - Mauvaise cible, qui y gagne et qui y perd ?

par :

05/07/2023 12:53

Si la mise en place de d'actions avec le but d'améliorer la sécurité des motards est certainement louable, il est important de se poser la question de leur efficacité. La sécurité à moto est liée énormément au comportement du motard des autres usagers de la route et l'état des routes. En comparaison, les accidents liés aux aspects mécaniques (pour les motos > 125cc en tout cas) sont extrêmement minoritaires.

En temps que possesseur et utilisateur de motos âgées et kilométrées (+ 60.000km + de 30ans d'âge pour les 2, comme neuves), je me sens directement impacté par une image véhiculée par des cyclos 50cc (modifiés, bruyants, comportement discutable pour certains), par des scooters de grosse cylindrée « pilotées » par des gens non formés et dangereux ... et maintenant mis dans le même sac que des voitures sans permis !!!!!

En prime au lieu d'accompagner et de former (cf comportement sur la route), de faire un geste sur l'équipement du motard - qui protège activement ( lui ! )(casque, veste, gants, pantalon, bottes, dorsales ...), d'entretenir les routes, on préfère ponctionner et faire payer au profit de grandes enseignes de contrôle technique qui vont se gaver allègrement, même à 50€ le CT (pour combien de temps ???).



Et tout ça sans parler de l'action discutable et du lobbying d'associations bobos parisiennes non concernées, non représentatives et ne voyant pas plus loin que le bout de leur nez parisien, imposant leur vision limitée à toute la France.

Et pour quelle efficacité ? certainement très limitée  
Meilleures salutations,

N° 957418 - Inutilité du contrôle technique  
par :

05/07/2023 12:57

Bonjour, au vu des chiffres éloquentes des compagnies d'assurance (0.3% des accidents de 2 roues motorisés proviendraient d'un défaut d'entretien, alors que l'état de la route, dont l'entretien est payé par nos impôts sous la responsabilité de l'Etat représente une part sans commune mesure du nombre d'accidents de 2 roues motorisés), de la réduction du nombre d'accidents de 2RM alors que leur nombre sur les routes ne fait pourtant qu'augmenter, et de la passion de beaucoup de motards vis à vis de leur machine, les motards font figure d'excellents élèves sur la route. Quelques éléments perturbateurs adeptes de rodéos urbains ou roulant sur des véhicules mal entretenus ne peuvent entâcher le comportement exemplaire de l'immense majorité.

La formation rigoureuse suivie par les motards pour apprendre à conduire leur engin, le danger que leur conduite peut représenter (absence de carrosserie protectrice mais état de la chaussée en constant délabrement ou revêtement dangereux, météo capricieuse, comportement agressif des automobilistes...), et la passion qui en a poussé beaucoup à entrer dans le monde du deux roues et à prendre soin de leur machine font en sorte que le parc moto ne représente pas un danger sur la route car le comportement de l'immense majorité des motards est exemplaire au niveau de leur conduite et de l'entretien de leur machine.

Les 2RM permettent de désengorger les grands axes congestionnés, les normes Euro réduisent le bruit, la consommation et les émissions des moteurs, et les 2RM ont un impact positif au niveau de la fluidité de la circulation et de l'émission de GES comparativement à des voitures beaucoup plus lourdes, consommatrices et émettrices de GES. Le bilan carbone d'un 2RM est bien meilleur que celui d'une automobile, aussi récente (et électrique) soit-elle.

Une pénurie de main d'oeuvre sur les métiers techniques rend de toutes façons extrêmement compliquée voir impossible l'application d'un contrôle technique pour les 2RM dès le début 2024, les garagistes n'ont pas la main d'oeuvre ni les ressources financières pour payer des formations à d'éventuels employés ou apprentis.

Enfin la France est le pays où les impôts et taxes sont les plus élevés au monde, et l'explosion du coût de la vie suite à la catastrophique gestion du covid ainsi que l'explosion des prix spéculatifs de l'énergie en raison du mode de calcul ubuesque de l'ARENH pèsent très lourdement sur la capacité financière des ménages. Ajouter un contrôle technique, inutile et coûteux, ajoutera encore une fois une pression financière et réglementaire parfaitement injustifiée sur une population déjà sous pression.

On comprend aisément que les chiffres réels ne peuvent en aucun cas justifier l'instauration d'un contrôle technique qui n'apportera aucune retombée positive pour les conducteurs et les contribuables, et qu'il s'agit d'une décision purement politique et technocratique, déconnectée du réel et provenant d'une injonction européenne que les pays doivent imposer arbitrairement à leurs

citoyens. La France est pourtant une nation souveraine (la population s'est clairement exprimée à ce sujet en 2005), qui devrait prendre ses propres décisions éclairées et ayant des retombées positives sur la société. Et non l'inverse.

En résumé il y a tellement de chiffres et d'arguments en défaveur du contrôle technique pour les 2RM qu'il semble impensable et injustifiable de s'obstiner dans cette voie. Plutôt que de se soumettre à des diktats idéologiques allant à l'encontre de la volonté et des intérêts de la grande majorité de la population, il serait préférable de revoir la distribution des énormes impôts supportés par le contribuable français et améliorer l'état des routes, plutôt que de chercher à punir et taxer en permanence les conducteurs pour éponger des déficits abyssaux dont les citoyens ne sont pas responsables.

N° 957422 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 12:57

Bonjour. Ma moto est de 2005. (Kawasaki klv 1000) . Ma moto est strictement origine. Elle est équipée de 2 pots d'échappement (1 par cylindre).

Les sorties de pot sont grillagées. Je vois mal comment le teste pollution peut-être réalisé....

N° 957435 - Satisfaction de la mise en œuvre du CT des deux roues motorisées

par :

05/07/2023 13:03

Bonjour,

Je me réjouis que la France applique ENFIN la directive européenne déjà en place dans tous les autres pays de l'Union, même si c'est après 4 condamnations par la Justice.

Je ne comprends pas pourquoi ce contrôle n'est pas globalement aligné sur celui des voitures (par exemple en ce qui concerne la fréquence des contrôles). Un accident doit-il être considéré comme moins grave si c'est une moto qui l'a provoqué et non une voiture ?

Je ne comprends pas non plus pourquoi certains véhicules seraient exemptés de ces contrôles, notamment les véhicules de compétition. Ces véhicules sont potentiellement plus puissants que les autres. Le contrôle technique de leur fonctionnement devrait donc être renforcé, et non être facultatif.

Cordialement,

N° 957472 - Projet de décret

par :

05/07/2023 13:21

Très favorable au décret, périodicité acceptable, pourquoi pas faire comme les voitures (4 ans et 2 ans). J'espère qu'il sera efficace dans l'ensemble avec une attention particulière sur la pollution et du bruit. Surtout pour les 2 roues modifiés

N° 957492 - Honteux

par :

05/07/2023 13:28

Honteux !

Près de la moitié du réseaux routier est dangereux et seulement bien moins de 1% des accidents avec 2 roues dû à un mauvais état du cycle.

Décret pompe à fric.

Honteux !

N° 957493 - Contre cette escroquerie

par :

05/07/2023 13:28

Ce contrôle technique n'a pas de sens, ni dans les modalités d'application ni dans la motivation affichée (améliorer la sécurité routière) et émane du lobbyisme de 3 associations parisiennes anti-deux roues et absolument pas représentatives des citoyens français.

Le conseil d'état à pris une décision en dépit de toute logique et dans l'opacité la plus totale. Qui contrôle la conformité des agissements de cet organisme ?

Somme nous dans une république bananière où une ultra minorité de lobbyistes non élus détient un pouvoir de nuisance sur plusieurs millions de citoyens en foulant au pieds les pouvoirs judiciaires, législatifs et exécutifs ?

N° 957527 - Très bonne chose

par :

05/07/2023 13:39

Il parait de mon point de vu que cela est une très bonne chose, que cela va dans le sens de la sécurité et de la réduction des nuisances.

Il est dommage que la périodicité de ce contrôle ne soit pas ramené à celle similaire des véhicules légers.

En souhaitant un bon démarrage de cette activité.

N° 957532 - Contrôle technique 2RM

par :

05/07/2023 13:43

Bonjour,

Ayant plusieurs motos anciennes et en parfait état, n'ayant parcouru que 3500km en un an, je ne vois pas l'intérêt de payer un contrôle technique sur celles-ci.

L'accidentologie des deux roues nous montre bien que l'état des véhicules n'est pas en cause contrairement à l'état des routes (récemment victime d'une chute à moto à cause d'un gravillonnage complet de la route dans l'Eure, ce qui est une aberration pour la sécurité même en voiture). Le contrôle technique voiture n'empêche pas de voir des épaves rouler sur nos routes donc il en sera de même pour les 2 roues si son conducteur l'a décidé ainsi.

Donc plutôt que d'engraisser des entreprises de contrôle qui seront bien incapable de démarrer mes motos d'ici janvier 2024, je pense qu'il serait plus pertinent d'investir dans l'entretien des routes, correctement et non pas en faisant des rustines qui créent des nids de poules avec le temps et en couvrant la route de gravillons (ce qui ne bouche pas les trous d'ailleurs) et d'installer des doubles glissières pour éviter les amputations des conducteurs de deux roues glissant sur une nappe de gravillons. (il me semble déjà payer des impôts pour ça)

Question écologie, je pense faire ma part en recyclant de vieilles moto qui comptent plusieurs centaines de milliers de kilomètres au compteur (et qui en feront encore au moins autant) plutôt que d'acheter un véhicule neuf à la fiabilité douteuse (que je n'aurais pas les moyens d'acheter de toute

façon et que le gouvernement jugera trop polluante dans quelques années de toute façon, on pense au Diesel entre autre).

Proposer un contrôle facultatif (gratuit ou non) pour les personnes n'ayant pas le bagage technique pour juger de la sécurité de leur véhicule pourrait être une très bonne idée, mais imposer une fois de plus un impôt déguisé, ne l'est pas.

Bien cordialement,

N° 957546 - Bonjour

par :

05/07/2023 13:48

Le motard contrôle lui-même sa moto régulièrement, il en va de la sécurité de tous, et surtout de la sienne.

Un motard fait relativement peu de kilomètres dans l'année.

Ce contrôle est-il vraiment nécessaire ?

N° 957550 - Contrôle technique 2RM

par :

05/07/2023 13:48

Bonjour,

Ayant plusieurs motos anciennes et en parfait état, n'ayant parcouru que 3500km en un an, je ne vois pas l'intérêt de payer un contrôle technique sur celles-ci.

L'accidentologie des deux roues nous montre bien que l'état des véhicules n'est pas en cause contrairement à l'état des routes (récemment victime d'une chute à moto à cause d'un gravillonnage complet de la route dans l'Eure, ce qui est une aberration pour la sécurité même en voiture). Le contrôle technique voiture n'empêche pas de voir des épaves rouler sur nos routes donc il en sera de même pour les 2 roues si son conducteur l'a décidé ainsi.

Donc plutôt que d'engraisser des entreprises de contrôle qui seront bien incapable de démarrer mes motos d'ici janvier 2024, je pense qu'il serait plus pertinent d'investir dans l'entretien des routes, correctement et non pas en faisant des rustines qui créent des nids de poules avec le temps et en couvrant la route de gravillons (ce qui ne bouche pas les trous d'ailleurs) et d'installer des doubles glissières pour éviter les amputations des conducteurs de deux roues glissant sur une nappe de gravillons. (il me semble déjà payer des impôts pour ça)

Question écologie, je pense faire ma part en recyclant de vieilles moto qui comptent plusieurs centaines de milliers de kilomètres au compteur (et qui en feront encore au moins autant) plutôt que d'acheter un véhicule neuf à la fiabilité douteuse (que je n'aurais pas les moyens d'acheter de toute façon et que le gouvernement jugera trop polluante dans quelques années de toute façon, on pense au Diesel entre autre).

Proposer un contrôle facultatif (gratuit ou non) pour les personnes n'ayant pas le bagage technique pour juger de la sécurité de leur véhicule pourrait être une très bonne idée, mais imposer une fois de plus un impôt déguisé, ne l'est pas.

Bien cordialement,

N° 957553 - Monsieur

par :

05/07/2023 13:50

Le motard contrôle lui-même sa moto régulièrement, il en va de la sécurité de tous, et surtout de la sienne.

Un motard fait relativement peu de kilomètres dans l'année.

Ce contrôle est-il vraiment nécessaire ?

N° 957557 - contrôle technique inadapté

par :

05/07/2023 13:50

en lisant les derniers chiffres de la sécurité routière je ne comprend pas l'intérêt d'un contrôle technique de nos machines.

Les accidents semble être de cause humaine principalement et non technique ....

N° 957574 - Contrôle Technique

par :

05/07/2023 13:59

Supercherie montée par des associations anti motards (conflit d'intérêts) qui stigmatise une minorité (une de plus).

l'union Européenne n'impose pas un CT si des alternatives sont mises en place et elle ont été présentées par la [association de motard] et la FFM.

Ce CT ne résoudras pas les accidents de la route (téléphone, alcool, non respect du code de la route et ignorance de la présence du deux roue...ect ) j'en passe et des meilleurs.

Par contre une chose est sur, pour améliorer la sécurité des deux roues, la remise en ETAT des ROUTES est une priorité.

Nous ne sommes pas fous, on ne roule pas avec une machine qui peut nous couter la vie.

Pour les nuisances sonores, il y a les forces de l'ordre pour contrôler avec a la clef des amendes qui ne donne pas envie de recommencer.

Avis d'un motard avec 48 ans d'expérience

N° 957575 - avis/ mise en place CT moto

par :

05/07/2023 13:59

Bonjour,

Etant personnellement motard depuis une quinzaine d'année, je trouve que l'arrivée de ce contrôle est plutôt mal venue, il va encore obliger les citoyens à mettre la main au portemonnaie, alors que le pouvoir d'achat des ménages est au plus bas !!! Toujours plus d'obligation pour nous, alors que l'entretien des routes, les services de l'état et la liberté sont de plus en plus rare, c'est une aberration !

Les motards n'ont pas besoin de ça pour avoir des motos entretenues et rouler en sécurité ! Pour rappel la carrosserie du motard est son propre corp, il n'a donc aucun intérêt à délaisser l'entretien de son véhicule ! Je serai d'ailleurs surpris de connaitre la proportion d'accidents de deux roues où les éléments de sécurités sont clairement mis en causes ?

A mon sens si ce contrôle doit être mis en place, il doit être le plus minimaliste, le moins chère, et le moins fréquent possible ! Un contrôle à 30€ tous les 3 ans me semble correct, au-delà cela serait de l'abus ! Afin de limiter les blessures il serait plus intelligent de rendre obligatoire le port d'un blouson de moto, et d'un pantalon pour commencer ! Trop de motards négligent leur tenue et s'exposent à des risques inutiles !

Une autre aberration me choque dans cette décision ! Pourquoi épargner les cyclos de 125 cm3 et moins ? Tout le monde sait que ce sont ces deux roues les plus dangereux, qui respectent le moins les règles de sécurités, et qui sont les plus trafiqués ! La logique voudrait qu'ils soient visés en premier, et je pense qu'en agissant ainsi cette mesure serait bien mieux accepté par les

cyclomotoristes d'une manière générale ! La pilule passe mal en se disant que les petites cylindrés qui représentent le plus grand nombre de 2 roues soient écartés de cette mesure !!!  
C'est en quelque sorte discriminatoire pour les concernés !!!  
En espérant que ces éléments soient pris en compte dans la réflexion ....

N° 957577 - Mauvaise pioche

par :

05/07/2023 13:59

Bonjour,

Tout d'abord je ne comprend pas pourquoi cette consultation est sur le site du ministère de la transition écologique et...etc, alors que le prétexte à la mise en place de ce contrôle technique moto est la sécurité routière. A partir de ce constat, la mise en place de ce CT moto est décrédibilisée, inaudible et sent le rance.

Les contrôleurs pour ce CT moto, et cela paraît évident, n'auront pas les compétences requises pour l'effectuer étant donné le délai très court de la mise en place de ce CT et le nombre d'années qu'il faut pour acquérir toutes les connaissances nécessaires au contrôle de tous les types de motos existants et à leur manipulation. Mais ça, il faut connaître un minimum la moto pour le savoir, ce qui ne paraît pas être le cas des décisionnaires, ce qui ne me surprend absolument pas. Ce sera donc un contrôle "bidon" et donc inutile, faisant dépenser du temps, pour amener le véhicule au centre de contrôle, et de l'argent, une cinquantaine d'Euros, au propriétaire.

Si c'est pour contrôler le pot d'échappement et l'usure des pneus, ces deux contrôles sont déjà de la prérogative des forces de l'ordre, à moins que ce soit pour dégager du temps aux forces de l'ordre pour renforcer le maintien d'un système qui part en vrille ?

Donc, le jour où j'amènerai, contraint et forcé, ma moto au contrôle technique, je ferai bien remplir une fiche détaillée de l'état de ma moto avant qu'un contrôleur lambda s'en occupe, et je ne manquerai pas de faire un procès au centre de contrôle technique pour le moindre petit dégât constaté sur ma moto à l'issue du CT. Comme cela, un à un, les centres de CT arrêteront d'eux même de contrôler les motos et le gouvernement, le conseil d'état et les 3 associations anti-motos auront gagné un beau fiasco, une belle pantalonnade et seront encore plus décrédibilisés qu'ils ne le sont déjà.

Continuez, vous êtes sur la bonne pente, mais ça vous le savez déjà !

Cordialement,

N° 957581 -

par :

05/07/2023 14:01

N° 957583 - CT véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

05/07/2023 14:02

Ce contrôle technique ne servira à rien, mis à part diminuer encore un peu plus le pouvoir d'achat et enrichir les Sociétés de CT.

En effet, le contrôle régulier de son véhicule à 2 ou 3 roues est systématiquement fait par chaque utilisateur et à chaque départ, c'est d'ailleurs ce que l'on apprend à faire lors du passage du permis de conduire moto.

De plus, s'il y a le moindre défaut, le conducteur s'aperçoit très vite qu'il y a un problème, une moto à 2 ou 3 roues se fait plus ressentir qu'un véhicule à 4 roues.

Ou avez-vous vu une épave à 2 ou 3 roues sur la route ?

Ce n'était pas le cas pour les voitures ou autres camionnettes.

Quand au bruit ou la pollution, cela se voit très vite sur une moto, pas besoin de CT, les forces de l'ordre peuvent très bien le voir !

N° 957611 - Inutilité du contrôle technique

par :

05/07/2023 14:10

Bonjour, au vu des chiffres éloquentes des compagnies d'assurance (0.3% des accidents de 2 roues motorisés proviendraient d'un défaut d'entretien, alors que l'état de la route, dont l'entretien est payé par nos impôts sous la responsabilité de l'Etat représente une part sans commune mesure du nombre d'accidents de 2 roues motorisés), de la réduction du nombre d'accidents de 2RM alors que leur nombre sur les routes ne fait pourtant qu'augmenter, et de la passion de beaucoup de motards vis à vis de leur machine, les motards font figure d'excellents élèves sur la route. Quelques éléments perturbateurs adeptes de rodéos urbains ou roulant sur des véhicules mal entretenus ne peuvent entâcher le comportement exemplaire de l'immense majorité.

La formation rigoureuse suivie par les motards pour apprendre à conduire leur engin, le danger que leur conduite peut représenter (absence de carrosserie protectrice mais état de la chaussée en constant délabrement ou revêtement dangereux, météo capricieuse, comportement agressif des automobilistes...), et la passion qui en a poussé beaucoup à entrer dans le monde du deux roues et à prendre soin de leur machine font en sorte que le parc moto ne représente pas un danger sur la route car le comportement de l'immense majorité des motards est exemplaire au niveau de leur conduite et de l'entretien de leur machine.

Les 2RM permettent de désengorger les grands axes congestionnés, les normes Euro réduisent le bruit, la consommation et les émissions des moteurs, et les 2RM ont un impact positif au niveau de la fluidité de la circulation et de l'émission de GES comparativement à des voitures beaucoup plus lourdes, consommatrices et émettrices de GES. Le bilan carbone d'un 2RM est bien meilleur que celui d'une automobile, aussi récente (et électrique) soit-elle.

Une pénurie de main d'oeuvre sur les métiers techniques rend de toutes façons extrêmement compliquée voir impossible l'application d'un contrôle technique pour les 2RM dès le début 2024, les garagistes n'ont pas la main d'oeuvre ni les ressources financières pour payer des formations à d'éventuels employés ou apprentis.

Enfin la France est le pays où les impôts et taxes sont les plus élevés au monde, et l'explosion du coût de la vie suite à la catastrophique gestion du covid ainsi que l'explosion des prix spéculatifs de l'énergie en raison du mode de calcul ubuesque de l'ARENH pèsent très lourdement sur la capacité financière des ménages. Ajouter un contrôle technique, inutile et coûteux, ajoutera encore une fois une pression financière et réglementaire parfaitement injustifiée sur une population déjà sous pression.

On comprend aisément que les chiffres réels ne peuvent en aucun cas justifier l'instauration d'un contrôle technique qui n'apportera aucune retombée positive pour les conducteurs et les contribuables, et qu'il s'agit d'une décision purement politique et technocratique, déconnectée du réel et provenant d'une injonction européenne que les pays doivent imposer arbitrairement à leurs citoyens. La France est pourtant une nation souveraine (la population s'est clairement exprimée à ce sujet en 2005), qui devrait prendre ses propres décisions éclairées et ayant des retombées positives sur la société. Et non l'inverse.

En résumé il y a tellement de chiffres et d'arguments en défaveur du contrôle technique pour les 2RM qu'il semble impensable et injustifiable de s'obstiner dans cette voie. Plutôt que de se soumettre à des diktats idéologiques allant à l'encontre de la volonté et des intérêts de la grande majorité de la population, il serait préférable de revoir la distribution des énormes impôts supportés par le contribuable français et améliorer l'état des routes, plutôt que de chercher à punir et taxer en permanence les conducteurs pour éponger des déficits abyssaux dont les citoyens ne sont pas responsables.

N° 957618 - Cette obligation de contrôle technique est une escroquerie.

par :

05/07/2023 14:13

Ce contrôle technique n'a pas de sens, ni dans les modalités d'application (de nombreuses questions de compétences des techniciens, d'équipement des centres et de capacité se posent) ni dans la motivation affichée (améliorer la sécurité routière alors que 30% des accidents deux roues sont provoqués par l'état des infrastructures routières et 0.3% sont le fait de l'état du véhicule) et émane du lobbyisme de 3 associations parisiennes anti-deux roues et absolument pas représentatives des citoyens français.

Le conseil d'état à pris une décision en dépit de toute logique et dans l'opacité la plus totale sur le dossier ayant motivé leur choix.

N° 957655 - Un contrôle technique à l'emporte pièce et non pertinent

par :

05/07/2023 14:31

Bonjour,

Un motard est généralement bien plus averti des dangers de la conduite à 2 roues que ne le sont la plupart des automobilistes sur leurs 4 roues. Bien plus averti des risques et donc plus consciencieux lorsqu'il s'agit de sa propre sécurité.

Motard depuis plus de 20 ans, je n'ai jamais rencontré de motard qui ne prenne pas soin de son véhicule à 2 roues, soit personnellement avec de bonnes compétences techniques soit par l'entremise de son concessionnaire préféré. Voilà pour le principe. Principe étayé par les statistiques d'accidentologie sur les motards : très peu d'accidents de 2 roues sont dus à un mauvais état mécanique du véhicule.

Sur un plan plus pragmatique, concernant les centres de contrôle technique, où trouverez vous les contrôleurs qui sauront s'adapter à la myriade de type de 2 roues concernés par ce décret ?

Comment seront-ils formés ? les CT ont-ils même l'infrastructure nécessaire pour faire ces contrôles, même à l'horizon de 2 ans ? Les CT ont déjà du mal à recruter des contrôleurs qualifiés ne serait-ce que pour les véhicules légers 4 roues. Admettons que cela soit plus ou moins réglé, qu'en sera-t-il du maillage sur le territoire ? Il y a fort à parier que seuls les citadins pourront effectuer ces contrôles. Vous introduirez de fait une inégalité de traitement entre les citoyens possesseurs des 2 roues impactés par ce décret en fonction de leur lieu de résidence.

Une autre considération : près d'1 tiers (30%) des accidents sont dus à des infrastructures routières dangereuses ou au mauvais état des routes. Si la sécurité des usagers de la route vous importait réellement, je pense qu'il y aurait largement de quoi faire sur ce plan...

Vous l'aurez compris, vu de ma fenêtre ce décret est très loin d'être une urgence sans même parler de sa pertinence.

Cordialement,



N° 957673 - Soulagement

par :

05/07/2023 14:42

Un grand merci de mettre enfin en place ce CT deux-roues.

Toutefois, la fréquence de 5 ans puis 3 ans me paraît insuffisante.

Le format 4 ans puis 2 ans me semblerait plus adapté, car nos motos sont des engins bien plus à risques que les automobiles.

Je serai favorable à un délai plus court entre chaque CT pour le bien de mon véhicule et ma sécurité.

Par ailleurs, il semble indispensable de mettre en place une tolérance zéro face aux pollutions sonores (pot modifié etc.).

Trop d'entre nous pâtissent du mauvais comportement de certains motards.

Merci à Monsieur Beaune pour sa détermination et son courage face à la [association de motard] (dont je me désolidarise pour ma part).

N° 957675 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 14:42

Bonjour,

Je viens vers vous suite au contrôle technique .

A mon avis vous allez pas dans la bonne direction pour la sécurité de nous motard.

La prévention est la meilleure des formations et de frein visite d'hôpitaux etc.

Depuis quelques années j ai remarqué une prise de confiance de certain automobiliste et chauffeur de camion exemple.

Insérer dans un rond point les autre usage me coupe la route en plein milieu du rond point où les clignotants les queues de poisson etc.

Je pense qui faut nous réapprendre le danger sur la route pour tous.

Je vous souhaite à vous une excellente journée à vous.

Dans l espoir que vous prendrez les bonne décision.

Cordialement,

N° 957702 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 14:51

Prix trop élevé

Contrôle inutile : ma moto est révisée tous les ans (+ certaines opérations de type changement de pneus), et donc inspectée sur tous les organes de sécurité à chaque visite chez mon concessionnaire

Je contrôle régulièrement l'état de ma moto ( pression des pneus,éclairage)

L'état des routes devient de plus en plus préoccupant ( nids de poule, gravillonnage, aménagements anarchiques et dangereux dans certaines communes)

Le parc moto en circulation est bien plus récent que les voitures ... Ma moto respecte la dernière norme antipollution en vigueur

Je n'ai pas confiance en la plupart des organismes de contrôle technique ( manque de professionnalisme, non respect des véhicules de propriétaires, ...)

Encore une façon déguisée d'augmenter notre montant d'impôt ( TVA ...)

Ce contrôle est inutile ,coûteux et ne permettra pas de lutter contre les personnes qui trafiquent leurs deux roues puisque il n'y aura qu'à remettre les équipements d'origine avant le contrôle. Il faudrait plutôt interdire la vente de produits hors normes vendus sur internet ( type WISH)

N° 957710 - L'état de ma moto, c'est mon assurance vie !

par :

05/07/2023 14:54

En tant que motard de longue date, je suis très surpris de la mise en place d'un contrôle technique concernant les 2RM.

Premièrement il est très étonnant de voir une partie prenante, X, fournir un rapport mensonger indiquant que 10% des accidents sont dus à une défaillance technique alors que les organismes réellement indépendants les chiffrent à 0,3 %. Par contre, l'infrastructure est en cause dans 30 % des cas (gravillons non signalés sur la chaussée et sur les voie réservées aux 2RM sur les autoroutes comme par exemple l'A14, nids de poules, dos d'âne non réglementaires car trop haut, ou en plastique détériorés, pavés ou bordures séparant les chaussées sans dispositif réfléchissant, glissière de sécurité en guillotine, ...)

Deuxièmement, cette revendication est portée par des associations très parisiennes ([association], [association], [association], ....) et dont certains de leurs dirigeants ont des intérêts à vendre des vélos.

J'ai le permis A3 depuis 35 ans, tous mes points, et je roule tous les jours avec une moto en excellent état, dont je vérifie les basiques de sécurité de fonctionnement à chaque fois que je monte dessus. Elle passe au minimum 1 fois par an dans l'atelier de mon motociste.

Savez-vous pourquoi ? Parce que c'est mon assurance vie !

Alors à part remplir les caisses de X et consorts, je ne vois pas bien à quoi va servir un contrôle technique. Et si on pense que ce CT va réduire les nuisances sonores on est très naïf car les chicanes ça se remet en place aussi facilement que ça s'enlève et les types qui font cela ne seront évidemment pas ceux qui vont se présenter au CT.

Et pour votre information votre site fonctionne très très mal, de là à penser que cela me découragerait pour poster ma contribution, il n'y a qu'un pas.

N° 957714 - Contrôle technique inutile et coûteux

par :

05/07/2023 14:54

Bonjour,

je tiens à vous signifier que je suis farouchement contre l'instauration d'un contrôle technique pour les 2RM pour les raisons suivantes :

La majorité des accidents n'est pas imputable à l'état du véhicule mais plutôt à l'état des infrastructures routières.

La lutte contre le bruit, qui me semble une bonne démarche, ne sera pas améliorée par un contrôle technique, en effet il est très simple et rapide de démonter un échappement non homologué le temps de passer le contrôle et de le remonter ensuite et continuer à ennuyer le voisinage.

Les motards sont très concernés par l'état de leur véhicule car leur sécurité dépend très fortement du bon état et de l'entretien de leur moto.

Par ailleurs les statistiques de la [assurance] démontrent clairement la diminution des accidents en proportion des pratiquants ainsi que le nombre insignifiant d'accidents liés au mauvais état du véhicule. Ces statistiques méritent d'être prises en compte avant toute décision.

Je pense que le contrôle technique pour les 2RM coûtera de l'argent au motard sans aucun impact sur la sécurité ni sur le confort du voisinage en cas de véhicule bruyant.

N° 957724 - CT moto inutile et injuste

par :

05/07/2023 14:57

Contrairement aux arguments avancés, le CT moto n'apporte rien, ni en matière de sécurité, ni en matière d'environnement. Aujourd'hui la part des accidents liés à l'état de la moto sont négligeables. Ce sont les assurances qui le disent et c'est vrai ! De plus les points de contrôle font déjà parti du check-up fait par le motard car c'est sa sécurité qui est en jeu et il a dû démontrer qu'il savait le faire pour obtenir son permis de conduire !

Sur la partie environnementale les motos sont déjà un atout non négligeable pour fluidifier le trafic et donc réduire l'impact environnemental. De plus les émissions de polluants sont ridicules au vu de la quantité de motos en circulation.

Sur la partie des centres de contrôle technique, ils ne sont pas prêts et même certains sont réfractaires. Il ne suffit pas d'une formation pour manipuler une moto de 400 kg à l'arrêt.

Enfin cette mesure est injuste. Elle a été amenée au conseil européen par X (ça alors !) sur les bases menées sur des motocyclettes de moins de 50cm<sup>3</sup> en Espagne. Aujourd'hui ces motocyclettes sont exclues de ce contrôle technique. Où est la logique ?

La vraie alternative en matière de sécurité est de mettre l'accent sur l'entretien des routes, bien plus accidentogènes avec les nombreux nids de poules dénoncés chaque année par les motards eux-mêmes. Et que dire des épaisses couches de gravillons utilisées pour faire des réparations de fortune, qui restent dangereuses malgré la signalisation mise en place ?

X et consorts ont rondement mené leur affaire, nos politiques sont-ils dupes ?

Non au CT moto !!

N° 957753 - pour le compte de qui travaillez-vous?

par :

05/07/2023 15:10

Mesdames, messieurs les ministres, députés, députés européens,

J'ai plus de 20 de permis moto et utilise principalement la moto pour l'ensemble de mes déplacements réguliers comme pour mes loisirs et congés.

Je parcours 20 à 25000km par ans en 2 roues contre 3 à 5000 en auto. En plus de mes compétences professionnelles dans la mécanique générale, l'inspection de l'ensemble de la moto faisait partie de l'examen sanctionnant la formation à la conduite. L'ensemble des motards et moi-même portons un regard très attentif quant à l'état de nos machines. C'est la base de notre sécurité et nous n'attendons sur personne pour nous la garantir et l'améliorer.

Vous préconisez une périodicité de 3 ans pour les contrôles : super, dans ce laps de temps j'aurai passé 6 à 8 trains de pneus, 3 jeux de plaquettes de freins, 1 jeu de disques de freins et effectué 5 à 6 révisions chez un concessionnaire SPECIALISTE mais surtout j'aurai inspecté des centaines de fois mon véhicule !!! Il faut noter que je porte le même regard sur les deux-roues des motards que je fréquente ou que je croise et de la même manière je bénéficie de leur regard à tout moment quant à l'état de ma machine.

J'aurai dans ce même temps acheté au moins un blouson, un casque, une paire de bottes et 3 paires de gants.

Qu'apportera un contrôle supplémentaire. Que vaudra ce contrôle quand les contrôleurs issus d'aucune filière spécialisée seront formés en 70H (heures calculées d'après les 2 mois de formation interne pour un contrôleur auto et divisé par 4 pour le ramener au nombre de points contrôlés par rapport à l'auto).

Des associations anti-deux-roues pensent réduire le bruit et la pollution : la belle idiotie.

Les cartes grise stipulent les décibels à un régime donné qui souvent est à moyen régime. Tant que ce n'est pas le bruit maximal qui serait la règle, c'est du pipeau et pour ceux qui auront changé tout ou partie de leur échappement, il ne faut pas plus de 30 minutes avec quelques outils de base pour revenir à l'origine.

Coté pollution, il faut vite réfléchir à l'engorgement des villes si les deux-roues motorisés étaient remplacés par des voitures .... Pertes de fluidité, sur-pollution du fait qu'un véhicule dans un bouchon pollue et consomme bien plus qu'un 2 roues qui roule.

Vous savez lire les chiffres ; les défaillances techniques sont insignifiantes dans l'accidentologie des deux-roues.

Vous aviez entamé une démarche alternative au contrôle technique en partenariat avec les associations et assurances spécialisées qui ont débouché sur des solutions pertinentes comme le permis A2 ou les stickers mentionnant les angles morts des véhicules de gros gabarits.

Les risques relatifs à notre sécurité que nous rencontrons quotidiennement (incluant les vélo trottinettes et tous autres moyens de déplacement légers) :

-->Les automobilistes

- Qui sont accaparés par leur téléphone (nous sommes bien placés pour les voir)
- Qui contrôlent de moins en moins leurs rétros et angles morts (oui il faut tourner la tête)

--> L'infrastructure routière

- L'entretien de notre réseau se dégrade chaque année un peu plus
- Un grand nombre d'aménagements urbains sont des pièges pour les deux-roues

Coté des pistes plus pertinentes qu'un contrôle technique :

- Pourquoi ne pas favoriser généraliser les stages de pilotage moto comme ceux proposés par les brigades de gendarmerie, police ou associations motos
- Pourquoi ne pas faire effectuer à l'ensemble des usagers du réseau des sensibilisations (ou rappel) sur tout les véhicules avec qui ils cohabitent.
- Qu'en est-il de la responsabilité du gouvernement, des régions, des mairies quant à l'entretien du réseau routier ? là on est sur une cause d'accidentologie réelle et source d'une partie plus conséquente des accidents.
- Les concessionnaires et garagistes (2 et 4 roues) peinent déjà à recruter du personnel formé, qui propose une vraie valeur ajoutée. Il faut leur laisser ce trop faible vivier de professionnels et en dernier recours se reposer ce réseau pour « tracer, répertorier, dater » l'ensemble des contrôles qu'ils effectuent déjà gratuitement.

En vous considérant en tant qu'élu(e)s, et avec l'ensemble de vos conseillers, je n'arrive pas à comprendre cette obstination devant l'évidence des statistiques.

Vous délaïssez les causalités principales pour des sources insignifiantes.

Les pays européens ayant déjà instauré ces contrôles n'ont pas vu d'amélioration notable sur la sécurité des deux-roues ; une belle démonstration de l'inutilité de cette démarche.

Reste peut-être à vous rappeler que votre statut d'élu est censé vous placer au service de l'intérêt de la population et non celui des lobbys et groupes privés. Je veux bien comprendre qu'il vous est plus facile d'envisager cette nouvelle taxe indirecte (qui ne servira certainement pas à l'entretien du réseau et donc à améliorer la sécurité) plutôt que de travailler sur les causes réelles de l'accidentologie. Vous avez arrêté le travail sur l'option alternative et pertinente au contrôle technique. Vous n'apportez rien dans le cadre de votre mission d'amélioration de la sécurité des deux-roues. Vous engagez l'argent des contribuables sans intérêt pour ce dernier au profit de groupes privés.

N° 957797 - mesure a impact limité en terme de sécurité

par :

05/07/2023 15:24

Bonjour,

Motard depuis 20 ans, j'inspecte ma machine régulièrement moi même : freins, direction, pneumatiques, éclairage, signalisation...

Pour deux raisons principales :

- la moto est une passion, j'aime ma machine et je l'entretiens...
- ma propre sécurité : une moto mal entretenu est très punitif en 2 roues en général ... une mauvaise pression ou des pneus usagé et on finit dans le fossé ou dans les glissières de "sécurité" au premier virage... la vie du motard dépend beaucoup de l'état de sa machine.

Un controle technique n'est pas nécessaire à mon sens, une moto passe forcément par les mains d'un garagiste au minimum une fois par an, car faire la maintenance d'une telle machine n'est pas a la portée du premier venu tant en terme d'équipement nécessaire que de connaissances.

Là où faire une vidange pour un quidam moyen sur une voiture est plutôt simple, faire la même operation sur une moto demande un peu plus de connaissance, il faut souvent démonter le réservoir pour accéder aux filtres ... mais ça dépend des modèles, à chaque modèle sa spécificité.

Le permis moto au moment où je l'ai passé me demandais d'être capable de faire des contrôle de sécurité sur une machine lambda (freins, direction, éclairages, etc..) : c'était une épreuve éliminatoire ...

Je ne pense pas pouvoir faire confiance pour contrôler ma machine à un non spécialiste de la moto : les véhicules sont beaucoup trop différents, aucune similitude entre une voiture et une moto (à part le fait de mettre du SP98 dans le réservoir).

Mon garagiste contrôle déjà naturellement les organes de sécurité de ma machine : usure freins, usure des pneumatiques (bande de roulement et flancs oui, car contrairement à une voiture, on n'use pas toujours la même zone en roulant), points d'usure de la direction, étanchéité des joints spi ... si je vous ai perdu, c'est que vous n'êtes manifestement pas motard ...

Enfin, dans les chiffres d'accidentologie 2 roues, l'état du véhicule ne représente que très peu de part dans la cause de l'accident ... par contre les infrastructures (bandes piétons glissantes par temps de pluie, rafistollage de voirie en virage avec des graviers, nids de poules, rainurage, etc..)

Pour conclure, les motos sont souvent entretenues plus que les voitures :

- effet passion : ce n'est rarement qu'un mode de transport utilitaire, il faut avoir un peu la fibre, car chaud en été, il faut supporter l'équipement, la concentration nécessaire en ville pour survivre à la jungle des usagers qui "ne nous ont pas vu", froid en hiver, supporter la pluie les jours d'orage, subir les gaz d'échappement des autres véhicules directement dans le nez en ville... bref, si on n'aime pas la moto, on passe très vite à un autre mode de transport, plus confortable on va dire ...

- l'instinct de survie : le motard doit avoir une confiance absolue en sa machine, pour ça il s'appuie sur les contrôles qu'il DOIT faire lui-même et sur l'expertise de SON garagiste moto. Car si ces freins ne sont pas entretenus, c'est dans le camion qui vient de lui couper la route qu'il va finir, si ces pneus ne sont pas en état, il va aller cueillir les paquerettes (ou pire...) dans ce virage fraîchement "refait" car il y avait des "trous en formations" depuis 6 mois ...

Bref, avoir un certificat de bonne maintenance, tamponné par le garagiste en charge de la machine (comme un médecin traitant) pourquoi pas ; mais immobiliser une moto 2h pour qu'un non expert (ac crédité par qui ? quoi ? est-ce qu'il est compétent ?) regarde des points que je regarde tous les 200km (quand je regraisse ma chaîne en fait ...), je ne pense pas que cela me sauve la vie un jour ... Et encore, je n'aborde pas le maillage de ces "centres" parce que faire de la route gratis en semaine, en brûlant du carburant pour pas grand chose ... pas sûr que ça aide vraiment l'écologie ... Comme ma machine ira au garage au moins une fois dans l'année, il serait beaucoup plus simple que le garage puisse viser un document, disant que ma moto est passée entre ses mains.

N° 957798 - CT moto inutile et injuste

par :

05/07/2023 15:24

Contrairement aux arguments avancés, le CT moto n'apporte rien, ni en matière de sécurité, ni en matière d'environnement. Aujourd'hui la part des accidents liés à l'état de la moto sont négligeables. Ce sont les assurances qui le disent et c'est vrai ! De plus les points de contrôle font déjà parti du check-up fait par le motard car c'est sa sécurité qui est en jeu et il a dû démontrer qu'il savait le faire pour obtenir son permis de conduire !

Sur la partie environnementale les motos sont déjà un atout non négligeable pour fluidifier le trafic et donc réduire l'impact environnemental. De plus les émissions de polluants sont ridicules au vu de la quantité de motos en circulation.

Sur la partie des centres de contrôle technique, ils ne sont pas prêts et même certains sont réfractaires. Il ne suffit pas d'une formation pour manipuler une moto de 400 kg à l'arrêt.

Enfin cette mesure est injuste. Elle a été amenée au conseil européen par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (ça alors !) sur les bases menées sur des motocyclettes de moins de 50cm<sup>3</sup> en Espagne. Aujourd'hui ces motocyclettes sont exclues de ce contrôle technique. Où est la logique ?

La vraie alternative en matière de sécurité est de mettre l'accent sur l'entretien des routes, bien plus accidentogènes avec les nombreux nids de poules dénoncés chaque année par les motards eux-mêmes. Et que dire des épaisses couches de gravillons utilisées pour faire des réparations de fortune, qui restent dangereuses malgré la signalisation mise en place ?

X et consorts ont rondement mené leur affaire, nos politiques sont-ils dupes ?

Non au CT moto !!

N° 957807 - CT des deux roues

par :

05/07/2023 15:29

Bonjour

Je suis motard et pas opposé à un contrôle technique pour les deux roues mais il doit être simple ( - de 10 points de contrôle)compréhensible pour chacun ( la sécurité ,périodicité du contrôle (3ans),le bruit)peu onéreux (35€ reste un tarif admissible pour une majorité d'entre nous et pour le temps passé à contrôler ( une visite chez un médecin qui est central dans notre société c'est 25€) et pour terminer la compétence du contrôleur (formation et spécification au 2 roues) ...Maintenant si vous souhaitez améliorer notre sécurité faites en sorte que les routes soient moins dégradées et que le rafistolage de ces dernières ne soit plus une bande de goudron gravillonnée en plein virage ... Bonne journée.

N° 957813 - inadéquation du projet de CT

par :

05/07/2023 15:31

Bonjour, Je ne comprend pas l'objet d'un tel contrôle technique. autant sur ma voiture je ne peu voire les éléments de sécurité facilement car ils sont masqué par la carrosserie et en dessous de la voiture, autant mon 2 roues, moto ou scooter, tous les éléments sont visible et directement accessible. Lors de mon permis moto, j'ai été formé d'une manière bien plus poussé que pour un permis automobile les éléments constituant mon 2 roues et la manière de les vérifier. Je ne pense pas qu'un technicien qui fera le tour de ma moto sur sa béquille verra plus de chose que ce que le tour que je fais chaque jour de ma moto avant de monter dessus.

Les statistique montre bien que l'accidentologie des 2 roues n'a majoritairement pas les mêmes causes technique que pour l'entretien des automobiles.

Je perçoit très mal cette nouvelle obligation qui ne semble pas tenir compte de la réalité du motard avec son véhicule mais bien plus de l'uniformisation dépouiller de sens. L'administration tien telle compte de l'avis éclairé des représentants des usagers. Les possesseurs du permis moto sont déjà très concerné par leur sécurité.

N° 957819 - CT irréalisable sur machines anciennes

par :

05/07/2023 15:34

Ce contrôle technique sera totalement irréalisable sur les machines anciennes en raison de leurs spécificités (mise en route du moteur, vitesses et commandes inversées, avance à l'allumage au guidon, embrayage au pied, etc). Je n'ai pas l'intention de confier une machine de plusieurs milliers d'euros à une personne qui ne saura ni la conduire, ni la mettre en route selon un rituel qu'il ne maîtrisera pas au risque de causer des dommages irréversibles. J'ai reconstruit ma moto et je l'entretiens moi-même et je suis le plus apte à juger de son état. Si le contrôle technique est adapté à des véhicules modernes, il est totalement inadapté aux motos anciennes pour lesquelles seuls les propriétaires sont en mesure de les démarrer et les conduire, sauf à les confier à des experts en véhicules anciens...Quels seront les critères d'homologation pour ces véhicules ?

N° 957823 - cette mesure va avoir un impact limité en terme de sécurité

par :

05/07/2023 15:37

Bonjour,

Motard depuis 20 ans, j'inspecte ma machine régulièrement moi même : freins, direction, pneumatiques, éclairage, signalisation...

Pour deux raisons principales :

- la moto est une passion, j'aime ma machine et je l'entretiens...
- ma propre sécurité : une moto mal entretenue est très punitive en 2 roues en général ... une mauvaise pression ou des pneus usagés et on finit dans le fossé ou dans les glissières de "sécurité" au premier virage... la vie du motard dépend beaucoup de l'état de sa machine.

Un contrôle technique n'est pas nécessaire à mon sens, une moto passe forcément par les mains d'un garagiste au minimum une fois par an, car faire la maintenance d'une telle machine n'est pas à la portée du premier venu tant en terme d'équipement nécessaire que de connaissances. Là où faire une vidange pour un quidam moyen sur une voiture est plutôt simple, faire la même opération sur une moto demande un peu plus de connaissance, il faut souvent démonter le réservoir pour accéder aux filtres ... mais ça dépend des modèles, à chaque modèle sa spécificité.

Le permis moto au moment où je l'ai passé me demandais d'être capable de faire des contrôles de sécurité sur une machine lambda (freins, direction, éclairages, etc..) : c'était une épreuve éliminatoire ...

Je ne pense pas pouvoir faire confiance pour contrôler ma machine à un non spécialiste de la moto : les véhicules sont beaucoup trop différents, aucune similitude entre une voiture et une moto (à part le fait de mettre du SP98 dans le réservoir).

Mon garagiste contrôle déjà naturellement les organes de sécurité de ma machine : usure freins, usure des pneumatiques (bande de roulement et flancs oui, car contrairement à une voiture, on n'utilise pas toujours la même zone en roulant), points d'usure de la direction, étanchéité des joints spi ... si je vous ai perdu, c'est que vous n'êtes manifestement pas motard ...

Enfin, dans les chiffres d'accidentologie 2 roues, l'état du véhicule ne représente que très peu de part dans la cause de l'accident ... par contre les infrastructures (bandes piétons glissantes par temps de pluie, rafistolage de voirie en virage avec des graviers, nids de poules, rainurage, etc..)

Pour conclure, les motos sont souvent entretenues plus que les voitures :

- effet passion : ce n'est rarement qu'un mode de transport utilitaire, il faut avoir un peu la fibre, car chaud en été, il faut supporter l'équipement, la concentration nécessaire en ville pour survivre à la jungle des usagers qui "ne nous ont pas vu", froid en hiver, supporter la pluie les jours d'orage, subir les gaz d'échappement des autres véhicules directement dans le nez en ville... bref, si on n'aime pas la moto, on passe très vite à un autre mode de transport, plus confortable on va dire ...

- l'instinct de survie : le motard doit avoir une confiance absolue en sa machine, pour ça il s'appuie sur les contrôles qu'il DOIT faire lui-même et sur l'expertise de SON garagiste moto. Car si ces freins ne sont pas entretenus, c'est dans le camion qui vient de lui couper la route qu'il va finir, si ces pneus ne sont pas en état, il va aller cueillir les paquerettes (ou pire...) dans ce virage fraîchement "refait" car il y avait des "trous en formations" depuis 6 mois ...

Bref, avoir un certificat de bonne maintenance, tamponné par le garagiste en charge de la machine (comme un médecin traitant) pourquoi pas ; mais immobiliser une moto 2h pour qu'un non expert (ac crédité par qui ? quoi ? est-ce qu'il est compétent ?) regarde des points que je regarde tous les 200km (quand je regraisse ma chaîne en fait ...), je ne pense pas que cela me sauve la vie un jour ... Et encore, je n'aborde pas le maillage de ces "centres" parce que faire de la route gratis en semaine, en brûlant du carburant pour pas grand chose ... pas sûr que ça aide vraiment l'écologie ... Comme ma machine ira au garage au moins une fois dans l'année, il serait beaucoup plus simple que le garage puisse viser un document, disant que ma moto est passée entre ses mains.

N° 957825 - Quid de mes motos ni anciennes ni modernes ?



par :

05/07/2023 15:37

Madame, Monsieur,

Je souhaite attirer votre attention sur une première évidence, une moto n'est pas une voiture.  
Encore moins un side-car.

Je possède deux machines identiques des années 80, l'une solo, l'autre side-car. Je suis banni des ZFE malgré les tests de pollution réalisés chez un technicien qualifié (concessionnaire de marque).

Le CT pourra-t-il avérer que ma machine n'est pas nuisible ?

Mon side-car est homologué, j'insiste sur ce terme par des tests UTAC et une fiche descriptive. Le CT disposera-t-il de ces infos ?

Le technicien sera-t-il apte à la conduite de mon side car, y aura-t-il des modalités d'évaluations spécifiques ? Pourrai-je assister au CT afin d'expliquer si le contrôleur ne sait pas, car il ne pourra pas tout savoir.

Sur quelles normes vous baserez-vous pour toutes les machines ne correspondant plus aux homologations d'époques ? (certains pneus ne sont plus fabriqués, certaines pièces d'origines ne sont plus disponibles et remplacées par des pièces adaptables souvent de meilleure facture, échappement, durites de freins tressées etc ?

Le CT saura-t-il mettre en valeur les améliorations de sécurités ?

Je sollicite donc de votre part la mise en place d'un CT valorisant les améliorations techniques, et autres modifications. Un CT tenant compte du fait qu'un motard responsable ne roule pas sur une épave risquant de mettre sa vie ou celle d'un de ses passagers en danger.

J'en appelle donc à l'intelligence collective et non au garnissage du portefeuille de M. [réseau de contrôle technique] lobbyiste au conseil Européen, ou aux 3 pseudos associations parisiennes qui ont saisi le conseil d'Etat pour faire vendre plus de Vélos et de trottinettes électriques à Paris, en vous rappelant également que selon les dernières statistiques, les motards sont les bons élèves de la sécurité routière.

En vous remerciant par avance de la considération apportée à ces quelques phrases.

N° 957830 - Véhicules de collection

par :

05/07/2023 15:39

Bonjour,

Je possède plusieurs motos relativement anciennes dont leur restauration partiellement à l'origine par manque de finance sur certaines pièces devenues trop rares et donc onéreuses, ou d'autres devenues même introuvables car plus fabriquées ni trouvables d'occasion.

Les adaptations se font parfaitement malgré tout mais dérogent à certaines spécificités de dimensions, de forme, ou autre normes constructeur.

Je m'interroge donc sur la possibilité ultérieure de pouvoir continuer à utiliser ces motos qui me sont cher de part leur histoire et dont je ne souhaite pas me séparer.

Merci d'avance de nous laisser ce plaisir à leur guidon, avec notre libre arbitre sur leur sécurité dont nous dépendons, en toute conscience croyez nous !

N° 957834 - Non au CT moto !

par :

05/07/2023 15:39

Je suis motard depuis 25 ans , j'ai toujours eu une ou des motos dans mon garage ancienne comme moderne . Et j'en ai toujours assuré le suivi et l'entretien parce que c'est ma sécurité. Et c'est cela que l'on nous apprend à nous motards lorsqu'on passe le permis moto .

Les motards ne sont pas assez inconscients pour aller rouler sous la pluie en pneus lisses . Par contre nous pouvons régulièrement remarquer que l'état du réseau routier nous met régulièrement en danger .

J'habite à la campagne, aurais je un centre de contrôle près de chez moi ´ si ce n'est pas le cas qui va me dédommager pour le trajet à devoir faire pour m'y présenter ?

Je possède 2 motos dont l'une sans démarreur électrique nécessite une certaine expérience pour la démarrer. Pensez vous que je vais faire le travail du contrôleur ?

Ma deuxième moto est d'un gabarit ( hauteur) qui ne permet pas à une personne de moins d' 1,80 m de la manipuler . Que va faire le contrôleur si il n'est pas en mesure de monter dessus ?

Une moto à la différence d'une voiture peut finir par terre , que va faire le contraire il la fait tomber ?

On entend parler de 50€ ( dixit MR le ministre ) , combien de points de contrôle seront vus .....une trentaine ? Le CT voiture c'est plus de 150 points , une détection électronique des défauts , passage au banc suspensions , freins etc ....pour 80€ .

Si vous maintenez ce contrôle à ce prix , clairement c'est uniquement pour gagner de l'argent .

Aucunement la sécurité des motards va s'améliorer !

Une dernière chose , parlons d'équité, si votre loi passe ok nombre de gens vont s'y soumettre, mais les scooters des gamins qui actuellement brûlent des voitures , pillent des magasins, vous allez les contrôler ? Comme moi ? Et les obliger au CT avec force d'amendes ?

Les motards savent beaucoup mieux s'occuper de leur sécurité que vous ne le pensez . Alors commencez par baisser la TVA sur les casques , les Airbags , les blousons qui eux nous protègent !!!

N° 957835 - Contrôle Technique des Deux-Roues et Quadricycles à Moteur : Une Solution Injuste et Inefficace pour la Sécurité, le Bruit et l'Environnement

par :

05/07/2023 15:40

Cher lecteur,

Je suis un jeune étudiant de 19 ans et je roule en Vespa Primavera 50cc.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à une proposition de mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues ainsi que les quadricycles à moteur. Bien que cette proposition puisse sembler être un pas vers l'amélioration de la sécurité routière, de la pollution sonore et de l'impact environnemental, je considère qu'elle se révèle être une mesure inutile, disproportionnée et injuste. Elle alourdit la charge fiscale de citoyens, notamment des jeunes conducteurs et des personnes aux revenus modestes, sans apporter de solutions concrètes aux problèmes qu'elle prétend résoudre.

Tout d'abord, cette proposition s'apparente à une taxe déguisée sur la mobilité. L'instauration d'un contrôle technique obligatoire engendre des coûts supplémentaires pour les propriétaires de ces véhicules, souvent de jeunes conducteurs ou des personnes à revenus modestes, qui subissent déjà le poids des coûts d'assurance élevés et la hausse constante du prix des carburants.

Ensuite, il est crucial de noter que la majorité des accidents impliquant des deux-roues sont causés par des facteurs externes, tels que le non-respect du Code de la route par d'autres usagers ou des infrastructures inadaptées. Le contrôle technique des deux-roues et quadricycles à moteur ne résoudra pas ces problèmes de fond et aura donc un impact limité sur la sécurité routière.

En outre, considérer le contrôle technique comme une solution au problème de bruit causé par certains deux-roues est une illusion. La majeure partie du bruit généré par ces véhicules provient souvent de modifications apportées par les utilisateurs eux-mêmes, modifications qui peuvent être facilement inversées juste avant un contrôle technique.

Quant à l'impact environnemental, il est important de rappeler que de plus en plus de deux-roues sont électriques et n'émettent donc pas de pollution directe. Imposer un contrôle technique sur ces véhicules, c'est ajouter une charge financière sur des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

De plus, l'instauration d'un contrôle technique pour ces véhicules serait difficile à mettre en œuvre et à faire respecter, compte tenu du grand nombre de ces véhicules sur nos routes. Cette mesure risque d'engendrer des frais administratifs considérables, qui seront inévitablement répercutés sur le contribuable.

En conclusion, cette mesure doit être repensée pour favoriser des alternatives plus justes et efficaces, qui ne viennent pas augmenter la pression fiscale sur les citoyens, et qui apportent des solutions concrètes aux problèmes de sécurité routière, de bruit et d'impact environnemental. Il serait préférable de se concentrer sur l'éducation à la conduite respectueuse, et le durcissement des sanctions pour les modifications illégales de véhicules.

N° 957841 - contrôle technique relatif aux véhicule motorisé tout terrain homologué.

par :

05/07/2023 15:41

Bonjour,

Comment passer a la pollution et donc aux contrôle une moto 2 temps homologuée?

Même une moto achetée neuve et a la dernière norme EURO est démontée et préparée par le concessionnaire afin d'être opérationnelle pour le tout terrain, la moto est ainsi dépourvue des éléments comme les clignotant ,la démultiplication, le pot homologué...

Une exception doit être faite ,sinon cela ne sert a rien de nous vendre ce type de moto!

Idem pour les 4 temps même si l'échappement reste conforme.

N° 957842 - Quid de ma moto, ni ancienne ni moderne ? Et plus d'origine ?

par :

05/07/2023 15:42

Madame, Monsieur,

Je souhaite attirer votre attention sur une première évidence, une moto n'est pas une voiture.

Encore moins un side-car.

Je possède deux machines identiques des années 80, l'une solo, l'autre side-car. Je suis banni des ZFE malgré les tests de pollution réalisés chez un technicien qualifié (concessionnaire de marque).

Le CT pourra-t-il avérer que ma machine n'est pas nuisible ?

Mon side-car est homologué, j'insiste sur ce terme par des tests UTAC et une fiche descriptive. Le CT disposera-t-il de ces infos ?

Le technicien sera-t-il apte à la conduite de mon side car, y aura-t-il des modalités d'évaluations spécifiques ? Pourrai-je assister au CT afin d'expliquer si le contrôleur ne sait pas, car il ne pourra pas tout savoir.

Sur quelles normes vous baserez-vous pour toutes les machines ne correspondant plus aux homologations d'époques ? (certains pneus ne sont plus fabriqués, certaines pièces d'origines ne sont plus disponibles et remplacées par des pièces adaptables souvent de meilleure facture, échappement, durites de freins tressées etc ?

Le CT saura-t-il mettre en valeur les améliorations de sécurités ?

Je sollicite donc de votre part la mise en place d'un CT valorisant les améliorations techniques, et autres modifications. Un CT tenant compte du fait qu'un motard responsable ne roule pas sur une épave risquant de mettre sa vie ou celle d'un de ses passagers en danger.

J'en appelle donc à l'intelligence collective et non au garnissage du portefeuille de M. [réseau de contrôle technique] lobbyiste au conseil Européen, ou aux 3 pseudos associations parisiennes qui ont saisi le conseil d'Etat pour faire vendre plus de Vélos et de trottinettes électriques à Paris, en vous rappelant également que selon les dernières statistiques, les motards sont les bons élèves de la sécurité routière.

En vous remerciant par avance de la considération apportée à ces quelques phrases.

N° 957844 - Contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 15:43

Dans le but de restreindre inutilement les nuisances de certains 2 roues (scooter débridés et autres) vous pénalisez une grande majorité de motards qui ont des véhicules dans un état de fonctionnement irréprochable. Les motards sont très attentifs à ce genre de problématique d'autant plus que c'est de leur sécurité dont il est question, par conséquent il est inutile de contrôler des véhicules qui sont dans un excellent état de fonctionnement, si ce n'est pour les ponctionner encore. Les jeunes en scooter auront tôt fait de remettre leurs pots débridés et autres kits sitôt le CT passé. Trouvez une autre solution. **NON A CETTE TAXE SUPPLEMENTAIRE!**

N° 957847 - Contrôle technique 2RM inutile, il serait plus judicieux de mettre en place un contrôle de l'état des routes françaises parsemées de pièges mortels pour les 2 roues.

par :

05/07/2023 15:44

Bonjour,

Il me semble que : Bien plus important qu'un contrôle technique des deux roues motorisées, ce serait un contrôle drastique de l'état des routes avec obligation d'effectuer les travaux de rénovation pour les communes et régions. Je roule tous les jours à des endroits où l'état de la route pourrait provoquer un accident potentiellement mortel. (Région Nantaise 44)

Cela fait maintenant 40ans que je roule en 2 roues (presque tous les jours) et le seul accident que j'ai eu (Hors petites glissades, pluie, gasoil, etc.), était dû à un trou creusé lors de travaux de + d'un mètre sur 20 cm de profondeur, **NON SIGNALE.**

Pour les accidents, il faut quand même regarder les choses en face, les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes et à des incivilités des autres usagers. Pour les motos bruyantes, on pourra noter que depuis la mise en place du contrôle technique moto en Allemagne, cela n'a pas éliminé le bruit excessif de certaines motos. Il suffit bien évidemment de remonter son silencieux d'origine pour passer le contrôle.

Il y a également les accidents de 50cc qui dans les grandes villes ont tendance à penser que le code de la route ne les concerne pas !

Pour rappel tous les motards savent déjà contrôler eux-mêmes les points de sécurité sur leur moto, si vous n'êtes pas au courant ils l'ont appris lors de leur passage de leur permis.

De plus les motards ne sont pas non plus débilés, ils entretiennent leur engin, rouler avec une moto en mauvais état, c'est comme jouer à la roulette russe. Soyons sérieux, à mon avis le CT n'est qu'une question économique soutenue par certains lobbyistes...

Il faut également noter que la pollution des 2 roues motorisées ne représente que 0.5% de la pollution émise pour les transports !

En plus vous admettez que la confiance en un opérateur n'ayant ni une formation de mécanicien 2 roues et ni d'expérience, peut être qu'il ne sera également jamais monté de sa vie sur une moto est plutôt douteuse.

Pour finir, je possède également plusieurs moto de collections; 1954, 1965,1990. Je ne vois pas quel contrôle pourra être appliqué sur d'anciennes technologies.  
Cordialement.

N° 957863 - CT MOTO

par :

05/07/2023 15:47

Bonjour.

Le CT moto ne sert à rien.

Pourquoi ?

Chaque motard fait en sorte d'avoir une moto bien entretenue, simplement car ils pensent mieux préserver leur vie avec des éléments de sécurité : pneus, plaquettes de frein, etc...

J'utilise ma moto presque tous les jours et je sais que passer ma moto au CT ne servira à rien, si ce n'est de me prendre un peu plus d'argent.

Par ailleurs, je refuserai qu'un agent de contrôle prenne ma moto sans permis moto. Ma moto fais 330 kgs. C'est une routière GT.

Enfin, nous ne savons pas encore quels seront les points contrôlés. Si ce sont les mêmes choses que je contrôle chaque semaine (éclairage, pression des pneus, etc... : voir ce qui est demandé au permis A), je ne vois vraiment pas l'intérêt de ce CT.

Cordialement.

N° 957873 - Non au CT moto !

par :

05/07/2023 15:53

Je suis motard depuis 25 ans , j'ai toujours eu une ou des motos dans mon garage ancienne comme moderne . Et j'en ai toujours assuré le suivi et l'entretien parce que c'est ma sécurité. Et c'est cela que l'on nous apprend à nous motards lorsqu'on passe le permis moto .

Les motards ne sont pas assez inconscients pour aller rouler sous la pluie en pneus lisses . Par contre nous pouvons régulièrement remarquer que l'état du réseau routier nous met régulièrement en danger .

J'habite à la campagne, aurais je un centre de contrôle près de chez moi ' si ce n'est pas le cas qui va me dédommager pour le trajet à devoir faire pour m'y présenter ?

Je possède 2 motos dont l'une sans démarreur électrique nécessite une certaine expérience pour la démarrer. Pensez vous que je vais faire le travail du contrôleur ?

Ma deuxième moto est d'un gabarit ( hauteur) qui ne permet pas à une personne de moins d' 1,80 m de la manipuler . Que va faire le contrôleur si il n'est pas en mesure de monter dessus ?

Une moto à la différence d'une voiture peut finir par terre , que va faire le contraire il la fait tomber ?

On entend parler de 50€ ( dixit MR le ministre ) , combien de points de contrôle seront vus .....une trentaine ? Le CT voiture c'est plus de 150 points , une détection électronique des défauts , passage au banc suspensions , freins etc ....pour 80€ .

Si vous maintenez ce contrôle à ce prix , clairement c'est uniquement pour gagner de l'argent .

Aucunement la sécurité des motards va s'améliorer !

Une dernière chose , parlons d'équité, si votre loi passe ok nombre de gens vont s'y soumettre, mais les scooters des gamins qui actuellement brûlent des voitures , pillent des magasins, vous allez les contrôler ? Comme moi ? Et les obliger au CT avec force d'amendes ?

Les motards savent beaucoup mieux s'occuper de leur sécurité que vous ne le pensez . Alors

commencez par baisser la TVA sur les casques , les Airbags , les blousons qui eux nous protègent !!!

N° 957875 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 15:53

Je suis motard pourquoi ne vous laissez pas les concessionnaire moto déjà implanter dans le pays il ont le personnel et l'équipement n'essaie et la confiance des motard pour s'occuper du CT moto la on dont moi même pourrait l'accepter ,car laisser ma moto a des gens non compétant et lobiste du fric n ai pas ma solution

N° 957886 - contrôle technique des motos

par :

05/07/2023 15:59

Je pratique la moto depuis 40 ans. Ce projet peut avoir un intérêt en cas de revente, ainsi que pour faire cesser certaines nuisances sonores. A par cela, tous les motards savent que leur vie dépend de l'état de leur véhicules et ils y sont bien plus attentifs que les automobilistes, malgré le prix souvent excessif de l'entretien et assurance.

On a beau chercher, on ne voit aucune raison réelle de mise en place d'un contrôle que la énième soumission à l'Europe dont les motivations en l'espèce sont inexistantes, ainsi qu'au lobby parisiens de soi-disant défenseurs de la nature qui ont l'oreille du ministre. Pourtant, le 2 roues, c'est moins d'encombrements, de pollution, de détérioration des infrastructures. Tous cela ne pèse pas lourd face à la mise en place d'une nouvelle taxe.

Em...er les français est le sport national des gouvernants. Dommage. RV dans les urnes.

N° 957897 - À qui vais-je confier mon véhicule ?

par :

05/07/2023 16:02

Je possède une Honda GOLDWING, moto de près de 400 kg, dont les organes sont protégés par de nombreux habillages.

Manœuvrer un tel véhicule ne se décrète pas et accéder à ses entrailles, nécessite des outils et des compétences spécifiques.

J'ai effectivement quelques craintes à imaginer qu'une personne non expérimentée puisse manipuler une telle machine.

En ce qui me concerne, je considère que seuls les comportements à risques, irrespectueux et les modifications apportées aux machines sont de nature à être contrôlés, voir sanctionnés ;je fais partie des motards qui « bichonnent » leurs motos et respectent les entretiens annuels demandés par le constructeur et qui les font réaliser par le concessionnaire de la marque.

Je pratique la moto, depuis 1979.

N° 957903 - Contrôle technique 2RM inutile, il serait plus judicieux de mettre en place un controle de l'état des routes françaises parsemées de pièges mortels pour les 2 roues.

par :

05/07/2023 16:04

Bonjour,

Il me semble que : Bien plus important qu'un contrôle technique des deux roues motorisées, ce serait un contrôle drastique de l'état des routes avec obligation d'effectuer les travaux de rénovation pour les communes et régions. Je roule tous les jours à des endroits où l'état de la route pourrait provoquer un accident potentiellement mortel. (Région Nantaise 44)

Cela fait maintenant 40ans que je roule en 2 roues (presque tous les jours) et le seul accident que j'ai eu (Hors petites glissades, pluie, gazoil, etc.), était dû à un trou creusé lors de travaux de + d'un mètre sur 20 cm de profondeur, NON SIGNALÉ.

Pour les accidents, il faut quand même regarder les choses en face, les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes et à des incivilités des autres usagers. Pour les motos bruyantes, on pourra noter que depuis la mise en place du contrôle technique moto en Allemagne, cela n'a pas éliminé le bruit excessif de certaines motos. Il suffit bien évidemment de remonter son silencieux d'origine pour passer le contrôle.

Il y a également les accidents de 50cc qui dans les grandes villes on tendances à penser que le code de la route ne les concerne pas !

Pour rappel tous les motards savent déjà contrôler eux même les points de sécurité sur leur moto, si vous n'êtes pas au courant ils l'ont appris lors de leur du passage de leur permis.

De plus les motards ne sont pas non plus débiles, ils entretiennent leur engin, rouler avec une moto en mauvaise état, c'est comme jouer à la roulette russe. Soyons sérieux, à mon avis le CT n'est qu'une question économique soutenu par certains lobbyistes...

Il faut également noter que la pollution des 2 roues motorisées ne représente que 0.5% de la pollution émise pour les transports !

En plus vous admettez que la confiance en un opérateur n'ayant ni une formation de mécanicien 2 roues et ni d'expérience, peut être qu'il ne sera également jamais monté de sa vie sur une moto est plutôt douteuse.

Pour finir, je possède également plusieurs moto de collections; 1954, 1965,1990. Je ne vois pas quel contrôle pourra être appliqué sur d'anciennes technologies.

Cordialement.

N° 957904 - Contrôle Technique des 2 roues

par :

05/07/2023 16:04

46 ans de permis moto. Possesseur d'un trail routier 1000cm3. Bonus assurance: 50%.

Le contrôle technique des 2 roues est inutile et inefficace pour les raisons suivantes:

Il y a beaucoup trop peu de contrôle sur route ( pour ma part, 0 contrôle en plus de 15 ans)

Les accidents dus à l'état des motos est très faibles en comparaison à l'état des routes et la configurations des rails de sécurité.

Inefficace contre le bruit, les propriétaires enlèveront à nouveau les chicanes des pots d'échappement après le CT. Opération facile.

Les propriétaires inconscients remettront partiellement en état leur 2 roues tous les 3 ans juste avant le contrôle technique. Ça n'a aucun sens.

Un 2 roues pollue moins en ville car il a des temps de trajet beaucoup plus court.

Une confiance très limitée au technicien non spécialisé d'un centre CT par rapport au concessionnaire ou garagiste moto.

L'environnement routier est assez dangereux comme ça pour que je néglige l'entretien de mon 2 roues.

Les meilleures solutions:

La prévention, campagne de sensibilisation, amélioration des états des routes ( gravillons, nids de poule,...), contrôle sur routes des états des véhicules (pas uniquement la jumelle pompe à fric)

N° 957908 - Contrôle technique des 2RM

par :

05/07/2023 16:06

Bonjour,

Nous avons à ce jour le Contrôle deux-roues motorisé validé pour des raisons de sécurité, je pense que le combat de la sécurité des deux-roues est le mauvais pour plusieurs raison :

- Les accidents 2RM causé par l'état du véhicule concerne que 0,3% des accidents d'après les statistiques des assurances. Pourtant le grand danger pour notre sécurité dû à un mauvais état (voiture compris parfois) sont les routes en elle-même, cela représente 30% soit presque que 1/3 des accidents, et cela est de pire en pire depuis plusieurs année, pourtant rien ne semble être fait pour inversé la tendance.

- Personnellement je n'aurais aucune confiance de laisser ma moto à une personne qui n'y connais rien, qui risque de faire tomber mon véhicule en voulant simplement le déplacer.

- Les motos récente ont généralement une révision tout les 10/12.000 ou 1ans, et pourtant aucune possibilité n'est envisagé pour validé l'état de la moto directement avec la révision (tout les points de la moto sont pourtant contrôler).

- Les Motos ont tellement de particularité, que je pense que des erreurs seront vite commise, les contrôleurs n'ayant aucune connaissance de la moto (déjà que en voiture il leur arrive de ne pas connaitre certains points).

N° 957919 -

par :

05/07/2023 16:09

je viens de lire l'arrêté et le décret, et je trouve dommage qu'une poignée d'citadins ait pu décider de la mise en place d'une telle aberration...

il y a tant de motos différentes que les techniciens devront se former sans arrêt, qu'en est-il en cas de chute de la moto ou de l'incapacité au technicien de déplacer une moto lourde ou adaptée à son pilote (grand, handicapé...)

la nuisance sonore est-elle vraiment un point de sécurité pour le pilote ou une exigence de confort pour l'instigateur de ce contrôle....

quand je vois l'état de certaines routes lorsque je roule à moto, je pense que l'attention devrait se porter sur ce point si on a de l'argent à mettre sur la sécurité...

N° 957922 - Refus contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 16:10

Le contrôle d'un 2 roues (moto) doit être fait par l'utilisateur de façon très régulière dans le cas d'un doute sur un élément le conseil d'un professionnel ou d'une personne avisée est une évidence en aucun cas un contrôle technique planifié tous les 3 ans ne peut répondre à ce besoin.

N° 957924 - utilité du CT

par :

05/07/2023 16:13



utilisant une moto toute l'année ,je m'assure du bon état de celle-ci. Donc je procède au contrôle régulier et avant chaque grand trajet ,de l'état et la pression des pneus ,de l'usure et fonctionnement des freins ,du fonctionnement de l'éclairage ,de l'état et tension de la chaine ,du bon fonctionnement de la direction et l'absence de fuites .Ces contrôles sont complétés par une révision chez le concessionnaire suivant le carnet d'entretien .D'autre part les défaillances techniques ne sont la cause que de 0.3% des sinistres .

Les techniciens de contrôle pourraient bénéficier d'une formation allégée afin de prendre en charge un 2 roues .Que se passerait-il lors de la manipulation d'une moto de plus de 200 kilos ? De plus le maillage serait-il assez dense pour avoir un centre à une distance raisonnable . Tout cela me permet du douter de l'utilité d'un CT .

N° 957926 - Ne pas mettre de contrôle technique pour les motos ou side-car de plus de 25 ou 30 ans par :

05/07/2023 16:14

Bonjour,

La moto est pour moi un moyen de locomotion , tant pour le travail que pour les loisirs. Motard dans l'âme depuis 52 ans, permis en poche en 1971 à l'âge de 16 ans . J'ai eu de nombreuses motos que j'ai toujours entretenu avec soin comme beaucoup de motards, car nous le savons une négligence peut être fatale. Tout est plus facile a vérifier sur une moto (état des pneus, éclairage, clignotants, freins ). Le motard est plus attentif à sa monture , il aime sa machine et il en prend soin.

Arrive maintenant une nouvelle que je ne comprends pas « Le contrôle technique» .

A part nous soutirer le l'argent cela n'apporte aucun élément sécuritaire de plus. Ma moto a 23 ans et mon concessionnaire me contrôle gratuitement les points sécurité au moins un fois par an. Le danger est ailleurs , infrastructures défectueuses, routes mal entretenues etc..

A la demande d'associations , de lobbyistes qui ne comprennent rien à la moto ,on va nous imposer une mesure contraignante et inutile (au niveau sécurité). Les mesures de contrôle pollution et de bruit existent déjà.

La messe étant dite , notre ministre annonçant sa mise en place au mois de janvier 2024 avec un prix avoisinant les 50,00€, je pense qu'il serait souhaitable de l'état fasse un effort . En exonérant du contrôle les vieilles motos de plus de 25 ou 30 ans .

Les possesseurs de ces motos en prennent plus que soin , les entretiennent , font très peu de kilomètres (impact minime sur la pollution), ils contribuent au patrimoine historique des véhicules .

Une requête qui me semble plus que raisonnable et facilement applicable .

N° 957935 - Pourquoi je suis contre le CT moto

par :

05/07/2023 16:16

Les chiffres montrent que les défaillances techniques n'ont qu'un rôle infime sur l'accidentologie des deux roues motorisés. Mais qu'en est-il de l'état des infrastructures routières? De la formation très légère des futurs motards? D'une TVA réduite sur EPI pour tous puissent se protéger convenablement? De la sensibilisation des autres usagers de la route aux spécificités des 2RM? Les motards prennent soin de leurs moto et attachent une grande importance aux éléments de sécurité comme le freinage ou les pneumatiques. Et quand bien même certains n'auraient pas les connaissances pour surveiller ces points par eux mêmes, les motos sont bien plus suivis par les

professionnels que les voitures avec des espaces entre chaque révision beaucoup plus courts (6'000 à 10'000km ou tous les ans pour les motos versus plusieurs dizaines de milliers de kilomètres pour les voitures).

Pour ma part je possède 3 véhicules qui risquent d'être concernés par ce CT.

Une moto de 2013 de forte cylindrée, entretenue en concession tous les 6'000km et dans un état irréprochable.

Une moto de 2001 de moyenne cylindrée, entretenue, elle aussi, chez un professionnel tous les 6'000km et elle aussi dans un état irréprochable.

Un side car, qui est un modèle unique, fabriqué par un constructeur français avec une carte grise en règle avec mention DRIRE. Bien entendu, entretenue aussi tous les ans par un professionnel. Qu'en sera-t-il pour ce véhicule? Aucun banc n'existe pour ce genre d'engin asymétrique. Et vu le très faible nombre de ces side car en circulation, aucun centre de CT ne pourra s'équiper de matériels spécifiques ou souhaitera former ses agents pour ces véhicules.

Le CT moto est un cadeau fait aux grands groupes de contrôle technique qui ont largement fait du lobbying au sein de l'union européenne. Ces derniers vont pouvoir engranger des millions d'euros sur le dos des usagers pour engraisser encore un peu plus quelques déjà très riches actionnaires.

Est-ce une bonne idée de matraquer encore un peu plus les français dans un contexte déjà compliqué d'inflation galopante et de morosité ambiante?

N° 957937 - Contrôle technique des 2 roues

par :

05/07/2023 16:16

46 ans de permis moto. Possesseur d'un trail routier 1000cm3. Bonus assurance: 50%.

Le contrôle technique des 2 roues est inutile et inefficace pour les raisons suivantes:

Il y a beaucoup trop peu de contrôle sur route ( pour ma part, 0 contrôle en plus de 15 ans)

Les accidents dus à l'état des motos est très faibles en comparaison à l'état des routes et la configurations des rails de sécurité.

Inefficace contre le bruit, les propriétaires enlèveront à nouveau les chicanes des pots d'échappement après le CT. Opération facile.

Les propriétaires inconscients remettront partiellement en état leur 2 roues tous les 3 ans juste avant le contrôle technique. Ça n'a aucun sens.

Un 2 roues pollue moins en ville car il a des temps de trajet beaucoup plus court.

Une confiance très limitée au technicien non spécialisé d'un centre CT par rapport au concessionnaire ou garagiste moto.

L'environnement routier est assez dangereux comme ça pour que je néglige l'entretien de mon 2 roues.

Les meilleures solutions:

La prévention, campagne de sensibilisation, amélioration des états des routes ( gravillons, nids de poule,...), contrôle sur routes des états des véhicules (pas uniquement la jumelle pompe à fric)

N° 957946 - Contrôle technique 2RM inutile, il serait plus judicieux de mettre en place un controle de l'état des routes françaises parsemées de pièges mortels pour les 2 roues.

par :

05/07/2023 16:20

Bonjour,

Il me semble que : Bien plus important qu'un contrôle technique des deux roues motorisées, ce serait un contrôle drastique de l'état des routes avec obligation d'effectuer les travaux de rénovation pour les communes et régions. Je roule tous les jours à des endroits où l'état de la route pourrait provoquer un accident potentiellement mortel. (Région Nantaise 44)

Cela fait maintenant 40ans que je roule en 2 roues (presque tous les jours) et le seul accident que j'ai eu (Hors petites glissades, pluie, gasoil, etc.), était dû à un trou creusé lors de travaux de + d'un mètre sur 20 cm de profondeur, NON SIGNALE.

Pour les accidents, il faut quand même regarder les choses en face, les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes et à des incivilités des autres usagés. Pour les motos bruyantes, on pourra noter que depuis la mise en place du contrôle technique moto en Allemagne, cela n'a pas éliminé le bruit excessif de certaines motos. Il suffit bien évidemment de remonter son silencieux d'origine pour passer le contrôle.

Il y a également les accidents de 50cc qui dans les grandes villes on tendances à penser que le code de la route ne les concerne pas !

Pour rappel tous les motards savent déjà contrôler eux même les points de sécurité sur leur moto, si vous n'êtes pas au courant ils l'ont appris lors de leur du passage de leur permis.

De plus les motards ne sont pas non plus débiles, ils entretiennent leur engin, rouler avec une moto en mauvaise état, c'est comme jouer à la roulette russe. Soyons sérieux, à mon avis le CT n'est qu'une question économique soutenu par certain lobbyistes...

Il faut également noter que la pollution des 2 roues motorisées ne représente que 0.5% de la pollution émise pour les transports !

En plus vous admettez que la confiance en un opérateur n'ayant ni une formation de mécanicien 2 roues et ni d'expérience, peut être qu'il ne sera également jamais monté de sa vie sur une moto est plutôt douteuse.

Pour finir, je possède également plusieurs moto de collections; 1954, 1965,1990. Je ne vois pas quel contrôle pourra être appliqué sur d'anciennes technologies.

Cordialement.

N° 957959 - Mon avis concernant le CT2R.

par :

05/07/2023 16:24

La mise en place dès 2024 de ce CT2R ne me satisfait pas, sachant qu'une très grande majorité de possesseurs de 2RM entretiennent leurs motos.

Voyez la moyenne d'âge des MOTARDS PASSIONNES , roulant en couple ou en groupe, sillonnant notre beau pays avec leurs rutilantes montures... pensez vous que les freins, les pneus, les amortisseurs , l'éclairage soit défectueux !!!

Concernant les nuisances sonores des 2RM (ET DE PLUS EN PLUS D'AUTOMOBILES), c'est sans doute le QI de leurs conducteurs qu'il faut soumettre à un CT, attention, ne pas généraliser... traversée de village, montée de cols en sur régime dans un bruit ahurissant sans respecter les riverains, c'est se tirer une balle dans le pied...

cordialement

motard depuis 1979, roulant avec une moto sécurisante , mais un peu bruyante.

N° 957965 - Contrôle technique des motos

par :

05/07/2023 16:25

Motard depuis 20 ans avec des grosses cylindrées.

L'entretien de ce type de 2 roues est annuel. Chaque année la moto passe chez le concessionnaire pour vidange, changement des filtres, réglage injection et autres vérifications indispensables pour que la moto fonctionne correctement et que les éléments de sécurité soient Contrôlés (frein, bruit, niveaux, pneus, etc...)

A part le temps que cela demande et le coût de ce contrôle technique je ne vois aucun intérêt à légiférer la-dessus puis que les motards, pour leur sécurité, s'assurent d'eux même chaque année

que tout est OK. Les ateliers homologués devraient , sans frais supplémentaire, pouvoir valider ce contrôle technique à l'issue de la révision annuelle.  
Un peu de bon sens messieurs les politiques.  
Cordialement

N° 957979 - Monsieur bonjour

par :

05/07/2023 16:30

Le Contrôle technique me parait ok sauf que personne ne pourra monter ni conduire la moto et que le propriétaire DOIT rester avec sa moto lors du contrôle a fin d'observer que aucun dégât ou maltraitance ne se produise

N° 958002 - Controle technique moto

par :

05/07/2023 16:42

Bonjour,

Je ne vois pas l'utilité de ce controle, en effet je fais de la moto depuis 1978 et aujourd'hui à 61 ans je controle toujours mon véhicule avant de prendre la route.

Sachant que je roule avec une vieille Triumph Bonneville en parfait état (sauf le bruit mais je fais attention à ne déranger personne lorque je traverse une agglomération)

Tous les motards digne de ce nom ne mettent pas leur vie en danger pour assouvir leur passion.

Bien cordialement.

N° 958012 -

par :

05/07/2023 16:44

Motard depuis les année 1970 je dois reconnaitre ne jamais avoir roulé avec un véhicule en mauvaise état général ou sans lumière ou avec des pneus lisses. Pour information j'habite en Guyane Française Si je regarde les statistiques il apparait que les accidents de deux roues ne sont généralement pas imputable à l'état du véhicule, souvent l'état de la chaussée entre en considération (les gravillons sur les chaussées réhabilitées). Il faut savoir qu'en moyenne un motard parcourt environ 5000 km par an contre entre 10000 et 40000 km pour une voiture. En voiture les conducteurs peuvent ce penser à l'abri avec leur carrosserie en moto nous sommes la carrosserie. Personnellement je ne connait pas un motard qui ne vérifie et sa chaine (tension) et ses pneus (état et gonflage) avant de partir je ne vois pas très bien ce qui pourra être contrôlé; de plus qui mettra en route la moto sans démarreur et qui la conduira les agents de contrôle devront donc passer leur permis moto .....?

Combien de centre seront agréé pour les habitants vivant loin des grandes agglomération combien devront il parcourir de kilomètre pour arriver dans un centre agréé. En un mot je ne suis pas du tout convaincu par cette réglemations à venir. Prévoyons plutôt un contrôle de l'état général des infrastructure routière

N° 958021 - etat mécanique des motos

par :

05/07/2023 16:48

Très très peu d'accidents d'après les statistiques sont imputables à l'état mécanique des motos, alors je ne vois pas quel est l'intérêt d un contrôle technique. Qu'il faille verbaliser les motos trop bruyantes je suis tout à fait d'accord. Mais en ce qui concerne l'état de nos motos, vu les risques, les motards entretiennent et font entretenir leur motos, freins, pneus, éclairage, circuit électrique,

régulièrement, alors une nouvelle fois je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle technique, si ce n'est de favoriser l'essor de certaines chaînes commerciales, telle [réseau de contrôle technique], [réseau de contrôle technique] ou d'autres... Enfin on ne pourra pas demander à une moto de collection des années 80 de disposer des mêmes équipements qu'une moto des années 2020 qui plus est en ce qui concerne le niveau de bruit des silencieux d'origine, homologués dans les années 80, sur les motos anciennes.

Pour moi cette histoire de contrôle technique répond plutôt à des intérêts privés plutôt qu'à l'intérêt général et n'est pas justifiée en l'état. Mais ce n'est que mon point de vue qui je pense est partagé par pas mal d'autres motards. Bien cordialement

N° 958024 - Projet intéressant

par :

05/07/2023 16:50

Ce projet me semble intéressant:

- \* cette mesure arrive enfin (il était temps, si j'ose dire? Mais vieux motard que jamais paraît-il...)
- \* il est étrange de ne pas avoir aligné la périodicité à celle des voitures
- \* les règles proposées ne sont pas formidables mais c'est un début.

Pour aller plus loin:

- \* je pense que les mesures visant à contrôler le bruit des 2 roues restent insuffisantes,
- \* en particulier la règle actuelle semble être de type "pass by noise" à régime établi, ou bruit à l'arrêt moteur chaud, alors que beaucoup de 2 roues sont conçus pour faire un bruit énorme au démarrage (sans aucune raison mécanique, juste pour le plaisir du pilote)
- \* (il est d'ailleurs singulier de voir les protections auditives que certains motards portent alors qu'ils n'en fournissent pas aux piétons lors de leur passage)
- \* Il serait intéressant de limiter le bruit réel dans des conditions plus proches d'une utilisation standard, par exemple un démarrage moteur froid, ou des accélérations violentes comme celles qu'on observe souvent aux feux
- \* D'une façon générale, au lieu de fixer une limite au bruit théorique minimum qu'un deux roues peut faire, il serait intéressant de limiter le bruit maximum que le 2 roues est capable de faire dans l'ensemble des plages d'utilisations possibles
- \* le bruit qui est gênant est rarement celui d'un 2 roues utilisé "calmement", c'est souvent celui d'un 2 roues utilisé "dans le but de se faire remarquer"
- \* Cela aurait sans doute un grand intérêt en particulier dans les zones d'habitation et il y a fort à parier que la pollution observée serait "proportionnelle" au bruit
- \* je profite de ce débat pour rappeler que le bruit est une nuisance qui augmente le stress, a un effet notoire sur les personnes qui y sont exposées, sur leur santé et aussi sur leur agréabilité / propension à vivre paisiblement en société: ce sujet est donc très important et nous concerne tous

Bon débat à tous,

N° 958029 - Une moto n'est pas une voiture. Un motard n'est pas un automobiliste. Pas besoin d'expert, l'auto contrôle REGULIER, c'est à dire à chaque fois qu'on enfourche sa moto, est bien plus efficace.

par :

05/07/2023 16:51

Motard depuis mes 18 ans, 50 ans de pratique moto, sans interruption.

Possède actuellement 5 motos, qui font chacune entre 300 et 2000km par an. Moins de 5000km au total..

Un contrôle tous les 3 ans, c'est tous les 1000km à 6000km!!!

Une moto n'est pas un objet impersonnel, souvent fragile, ça tombe facilement, je ne prête mes motos qu'à des personnes de confiance.

Comme la plupart des motards, j'ai été victime d'accidents. JAMAIS responsables jamais liés à une défaillance de a moto.

N° 958048 - le bon sens?

par :

05/07/2023 17:00

Je pense que la logique du profit l'emporte sur le bon sens...

Contrôle technique obligatoire pour des véhicules dont la cause d'accident suite à un mauvais entretien est < 0.3% alors que l'état des routes se dégrade et leurs glissières ne sont toujours pas conformes,

De plus, casques, gants et des chaussures fermées sont obligatoires... mais nombreux sont les conducteurs de 2 roues inconscients qui roulent en short et T-SHIRT.

Si votre préoccupation est vraiment la sécurité, alors vous auriez du rendre obligatoire les équipements de protection tel que pantalon, veste moto et protection dorsale.

Le contrôle technique ne fera jamais baisser le tx de fréquence et de gravité des accidents en 2 roues mais obligera des dépenses obligatoires et inutiles, limitant ainsi les dépenses optionnelles concernant les équipements de protection.

N° 958050 - Remarques au sujet du CT pour véhicules de catégorie L

par :

05/07/2023 17:00

La mise en place est précipitée par les actions de 3 associations et je doute que les centres et le personnel puissent se former convenablement d'ici le premier trimestre 2024.

La fiabilité de la mesure au sonomètre risque d'être peu fiable en fonction de la configuration du lieu (bruits parasites, effet de résonance...j'ai déjà vu ce phénomène à plusieurs reprises lors du contrôle effectué pour mes roulages sur circuit et lors de mes participations au championnat de France des rallyes routiers).

Le fait que le propriétaire effectue les manœuvres et certaines opérations pour faciliter le contrôle me paraît intéressant car perso, je n'aime pas trop qu'on touche à mes motos et il est vrai que sur certaines machines il faut quelques connaissances pour la mise en route, le relevé du kilométrage (navigation dans les différents menus...) mais dans ce cas, le propriétaire du 2 roues concernés devra poser une demi journée de congés, il faut donc que le coût du CT soit minoré.

Concernant les cyclos, depuis l'apparition de la norme Euro 5, les motorisations 2 temps se font rares, les moteurs à quatre temps devrait donc satisfaire sans problème les tests sonores et de rejets polluants. Les cyclos plus anciens et/ou 2 temps seront "configurés" facilement et rapidement par leurs propriétaires pour valider ces tests (et l'inverse une fois CT en poche, pour retrouver le fonctionnement attendu du cyclo). D'ailleurs, ça serait peut-être l'occasion de supprimer cette limitation à 45 km/h qui est dangereuse pour l'utilisation hors agglomération (c'est le cas pour beaucoup d'apprentis en milieu rural). Je trouverai logique que le cyclo soit en version origine (donc 60-70 km/h et non bridé à la Française à 45km/h) puisque qu'il sera soumis à un CT. Par ailleurs, le permis AM pourra être doté de points, qui permettrait de sensibiliser les utilisateurs et leur permettrait également d'obtenir du bonus/malus pour par la suite assurer un VL a des tarifs moins stratosphériques...Je m'égards un peu.

Quant aux SSV (normalement en L7e) les constructeurs ont déjà trouvé une parade pour ne pas être contraint par la norme Euro 4 et l'installation d'un différentiel AR en les immatriculant en genre TRA (T1 ou T3) ils ne seront donc pas concernés par le CT !

Bref, l'intérêt de la mise en place de ce CT me paraît plus que limité. Il n'empêchera pas la circulation de "poubelles roulantes" comme c'est d'ailleurs le cas en VL...

N° 958065 - Pourquoi pas un CT en cas de vente, mais pas fait par n'importe qui  
par :

05/07/2023 17:05

L'aspect contrôle technique en cas de vente du véhicule ne rebute pas en soit, l'acheteur a le droit d'être rassuré sur l'état de la moto. Par contre, il ne répond pas du tout au problème pour le bruit, je pense que chacun sait au fond de lui si sa monture fait trop de bruit ou non, et remettra la chicane ou ligne d'origine tous les 2 ans pour faire le CT.

Par contre, je ne suis absolument pas prêt à laisser le guidon de ma moto à un inconnu en qui je n'ai évidemment aucune confiance. Si vraiment il n'y avait pas le choix, je préférerais que ma concession (ou garagiste ?) puisse certifier le bon état technique de ma moto.

Également, pour les tests de freinage et suspension, il va s'y prendre comment pour rouler sur les rouleaux sans tomber ? Il va devoir accrocher la moto ? Mais l'accrocher comment ? Est-ce que je peux lui faire confiance pour me rendre ma moto dans le même état que je lui ai donné ? Comment ça se passe en cas de dommage à mon véhicule (rayures, chute etc.) ? Est-il prévu qu'il y ait un état des lieux exhaustif et obligatoire ? Ils risquent d'avoir quelques problèmes s'ils abîment nos motos.

N° 958075 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

05/07/2023 17:07

Motard depuis l'âge de 16 ans, je pense avoir l'expérience de la route et un regard plus objectif, même étant commerçant dans l'univers du deux roues.

Je suis d'accord avec le fait que nous devons rejoindre nos voisins sur un contrôle technique, cependant celui-ci ne doit pas mettre en difficulté certains ménages qui n'ont que ce moyen de locomotion pour aller travailler et faire les courses ménagères.

Le contrôle devra être un moyen de garantir le parfait fonctionnement des autres véhicules motorisés et aussi le parfait respect des normes contre la pollution sonore et atmosphérique et répondre aux exigences en terme de sécurité.

1- Le contrôle de puissance me semble OBLIGATOIRE pour les petites cylindrées et voiturettes qui n'ont pas un véhicule en adéquation avec les vitesses de certains, mais pour les grosses cylindrées cela ne me semble pas pertinent d'avoir un contrôle, compte tenu que depuis peu, les véhicules neufs sont vendus avec une puissance supérieure à 106 CV. Rendre accessible le passage au mine pour transformer la carte grise serait une avancée et gratuite afin d'optimiser la mise au normes des cartes grises et ainsi permettre d'être assuré pour la bonne puissance.

2- Le contrôle de l'éclairage et clignotants doivent être OBLIGATOIRE.

3- Le contrôle du bac à batterie ne me semble pas utile d'autant que sur certains modèle ce bac n'existe pas réellement, juste un support.

4- Le contrôle sonore des échappements doit être OBLIGATOIRE, sans pour autant obliger le changement des échappements, proposer la pose de DB KILLERS.

5- Le contrôle des pneumatiques doit être OBLIGATOIRE

6- Le contrôle de la transmission doit être OBLIGATOIRE

7- Le contrôle du système de freinage doit être OBLIGATOIRE

8- Concernant le contrôle des cadres, selles, réservoirs, béquilles, je ne vois pas sincèrement la pertinence et risque de pénaliser des passionnés (grosse cylindrée) qui ont pu améliorer

physiquement leur moto. Ces contrôles devront être OBLIGATOIRE pour toutes les petites cylindrées et voiturettes.

Les contrôles devront être fait dans des centres spécialisés motocyclettes avec des personnes détentrices du permis A.

Les techniciens devront avoir les compétences pour apprécier au mieux le contrôle.

Les techniciens ne devront pas à avoir à démonter quoique ce soit sur un véhicule.

Les techniciens ne devront pas faire un CT en plus d'une heure, certains propriétaire n'ont que ce moyen de locomotion et ne peuvent pas se permettre de prendre du temps sur la période professionnelle.

Pour moi la périodicité proposé est correcte, à savoir tous les 3 ans, et le premier CT à 5 ans pour les grosses cylindrées, je métrai une échéance plus courte pour les 50cc à savoir 2 ans dès le premier achat. Cette catégorie de véhicule étant la plus assujetti à transformation.

Enfin je pense qu'il aurait été plus urgent de légiférer sur l'équipement pilote en rendant OBLIGATOIRE le blouson (avec protections coudes épaules dos), les chaussures montantes à minima, et le pantalon (avec protections genoux, hanches).

En mettant en place une loi pour les équipements vous relancer le commerce et créez de la satisfaction des clients, mais en mettant le CT OBLIGATOIRE vous créez de l'insatisfaction et le risque de mettre de nombreuses familles en difficulté par faute de moyen.

N° 958084 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

05/07/2023 17:12

Les contrôles techniques 2 roues motorisés ne solutionneront en aucun cas les accidents car ils ne que très rarement causés par l'état du véhicule, ça ne solutionnera pas non plus l'excès de bruit (voir l'exemple de l'Allemagne). Bref le contrôle technique entrave au peu de liberté qu'il nous reste...

N° 958085 - contrôle technique 2 roues motorisés

par :

05/07/2023 17:12

je suis contre la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 958089 - Non à un CT comme annoncé

par :

05/07/2023 17:13

Motocycliste et automobiliste depuis respectivement 1985 et 1986, je suis contre le CT moto.

Autant il est compréhensible, vu la complexité pour accéder aux différents organes d'une voiture, de pratiquer un CT automobile, autant cela l'est moins pour un deux-roues motorisé.



L'état des plaquettes et durites de frein, des pneus, l'état de la chaîne de transmission, tout est visible d'un coup d'oeil et ne nécessite pas de dépenser 50 euros pour vérifier, prix proche du ct voiture et exorbitant si on compare au nombre de points contrôlés.

Tout motard responsable et qui tient à sa vie vérifie ou fait déjà vérifier son véhicule régulièrement.

Combien de voitures roulent avec des feux de signalisation HS, pneus lisses malgré le CT ?

Il est inutile de rappeler, d'autres l'auront déjà fait, que les accidents de moto sont plus dû aux comportements (tiers et motard), à l'état des routes qu'à celui de la moto. A quand un contrôle technique des routes ? La [association de motard] va t elle devoir déposer des poules en chocolat tous les ans à Pâques ?

Combien de motards devront encore être coupés en morceaux pour que l'ensembles des rails de sécurité soit doublés ?

Concernant le point défendu par les 3 associations qui ont saisi le conseil d'Etat, le bruit. Comme cela est dit par l'ensemble des motards, il suffira de remettre le pot d'origine pour passer le contrôle et inversement le contrôle effectué. Habitant le Nord, je vois souvent des motards belges avec un pot bruyant. Il me semble pour que le CT moto est déjà en place en Belgique.

Que ces braves gens s'occupent plutôt de la conformité des vélos et du comportement de leur conducteurs puisque il est connu que ces associations sont proches des milieux cyclistes.

Un contrôle technique à la revente ok. Cela pourra rassurer l'acheteur et lui fournir un recours en cas d'ennui. Un contrôle technique régulier non.

N° 958092 - Consultation relatif à la mise en place du contrôle technique des deux roues

par :

05/07/2023 17:15

Motard depuis de longues années, je mets un doute sur la fiabilité du contrôle technique des deux roues motorisées pour les raisons suivantes :

- Faisant avant chaque utilisation de ma moto une vérification des organes de sécurité, je ne me considère pas faisant partie des 0,3 % des utilisateurs de deux roues défaillant.
- A ce jour je n'ai connaissance d'aucun CT à proximité de mon domicile ayant la formation et le matériel adéquate ce qui me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- Ce maillage territorial insuffisant risque des déplacements trop long pour en trouver un, qui plus est les 50 cm<sup>3</sup> n'ont pas la vocation d'effectuer de long parcours en particulier en province où la voirie est potentiellement dangereuse avec la circulation automobile.
- A la lecture des points à contrôler, il me semble que cela est plus un copier-coller du CT des voitures. Hors la conception et les spécificités des deux roues est techniquement différente, ce que ne prend pas en compte le projet CT moto.
- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.
- Sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, et une récente étude de l'ADEME démontre une nette amélioration en termes de consommation et d'émission. En outre un deux roues entraîne moins de pollution du aux trajets plus court, et un véhicules deux roues de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.
- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Cordialement.

N° 958096 -

par :  
05/07/2023 17:16

N° 958101 - NON AU CT DES 2 ROUES !

par :  
05/07/2023 17:19

Qu'il y ai un contrôle technique voiture oui je suis d'accord car c'est juste un moyen de locomotion pour le travail et autres donc beaucoup se foute de l'état du véhicule du moment qu'il roule . Que ça soit pour les motos NON ! La moto est avant tout un loisir , une passion ! Quelqu'un qui possède une moto la bichonne et la fait entretenir correctement ! La où je trouve ça scandaleux c'est que les infrastructures routières sont dans un état pitoyable et que la plupart des accidents de motos ne sont pas liés à l'état de la moto elle même..

N° 958105 - Pourquoi pas en cas de vente, mais par mon concessionnaire/garagiste

par :  
05/07/2023 17:20

L'aspect contrôle technique en cas de vente du véhicule ne rebute pas en soit, l'acheteur a le droit d'être rassuré sur l'état de la moto. Par contre, il ne répond pas du tout au problème pour le bruit, je pense que chacun sait au fond de lui si sa monture fait trop de bruit ou non, et remettra la chicane ou ligne d'origine tous les 2 ans pour faire le CT.

Par contre, je ne suis absolument pas prêt à laisser le guidon de ma moto à un inconnu en qui je n'ai évidemment aucune confiance. Si vraiment il n'y avait pas le choix, je préférerais que ma concession (ou garagiste ?) puisse certifier le bon état technique de ma moto.

Également, pour les tests de freinage et suspension, il va s'y prendre comment pour rouler sur les rouleaux sans tomber ? Il va devoir accrocher la moto ? Mais l'accrocher comment ? Est-ce que je peux lui faire confiance pour me rendre ma moto dans le même état que je lui ai donné ? Comment ça se passe en cas de dommage à mon véhicule (rayures, chute etc.) ? Est-il prévu qu'il y ait un état des lieux exhaustif et obligatoire en entrée comme en sortie ? Et quel recours en cas de dommages ? Ils risquent d'avoir quelques problèmes s'ils abîment nos motos.

N° 958124 - Contrôle technique des deux-roues motorisés

par :  
05/07/2023 17:25

Je roule en moto depuis 1973, j'ai toujours entretenues ma moto moi même au niveau freinage roulements de roue

Té de fourche, joint spi de fourche, chaîne, couronne et autre chose

Je ne vois pas ce que le contrôle fera de plus le bruit d'échappement je remet mon échappement d'origine avant le contrôle et après le contrôle je remet l'échappement non conforme, sur une moto on peut aussi vérifier sans démontage l'épaisseur des plaquettes de frein, une fuite d'huile au niveau des étriers, de la fourche des amortisseurs, vérifier le jeu des roulements de roue l'usure de la couronne arrière du pignon de sortie de boîte et de la chaîne

Votre contrôle n'est fait que pour faire de l'argent et plaisir à vos amis, je suis contre ce contrôle mafieux

L'état des routes et des infrastructures en France sont désastreux, les nids-de-poules provoquent des accidents de moto les dos d'ânes non conformes et autres joyeusetés vous voulez notre sécurité alors faites votre boulot correctement et arrêtez de nous taxer le trop plein et largement atteint

J'ai des centaines de milliers de km derrière moi je pense savoir de quoi je parle

J'ai toujours voté pour le moins pire, ne me forcé pas à faire le contraire, les extrêmes monte de plus en plus, Messieurs poser vos les bonnes questions, FOUTEZ NOUS LA PAIX

N° 958128 - Non au racket du CT moto

par :

05/07/2023 17:26

Encore une nouvelle façon de taxer le monde motard, au nom de l'Europe et de la sacro-sainte égalité entre les utilisateurs de véhicule, et cela suite à la demande de d'association pseudo écologiste et/ou sécuritaire qui pour beaucoup d'entre elle ne font que du lobbying pour leurs intérêts personnel, tel que [association], [association], et [association], dont les nom en disent long sur leurs motivations.

J'espère que vous avez prévus à l'avenir les mêmes contrôles pour les vélos, trottinettes et autres engins de circulations électrique ou non, car personnellement j'ai déjà constaté que leurs équipement de sécurités, frein, éclairage, état des pneumatiques son de loin en plus mauvaise état que sur mes motos, et bien évidemment cela ne dérange personne, car n'étant pas immatriculé, il ne sont pas auto/vidéo verbalisable (racket-able).

Moins de 0.3 % accident des 2 roues sont due à une défaillance technique, en tant que motard depuis plus de 45 ans je peut certifier que la qualité de freinage d'un 2 roue et la priorités pour son conducteur, et cela ne nécessite pas une taxe d'approbation d'un quelconque organisme à but lucratif.

La plupart des 2 roues nécessite un passage annuel (ou bi annuel) pour la révision/ vidange du moteur et/ou remplacement de pneumatique qui ont une durée de vie bien moindre que sur une voiture, ce qui permet déjà, a ceux qui ne s'en sont pas rendu compte, d'avoir un checkup de sa moto par le concessionnaire, probablement plus compétant que [réseau de contrôle technique] et autres.

Je vous demande donc d'évaluer la pseudo efficacité de ce prétendu contrôle Technique sur la sécurités des usagers.

Je vous demande surtout de signaler à la Haute Autorité Pour la Transparence de la vie public, les conflits d'intérêts flagrant des associations sus nommées, qui sont subventionnée bien au delà de leurs représentativités réels, et d'envisager d'investir ces somme dans les infrastructures routières, plutôt qu'à des margoulin de la pires espèce qui ne pense qu'à leurs profits personnels.

N° 958137 - Inutile

par :

05/07/2023 17:29

Le contrôle des installations routières apporterait de meilleurs résultats sur les accidents impliquant des 2rm.

Ma moto me sert quotidiennement et ne consomme que 3l/100km (pour une moyenne de 6000km/an). Cette faible conso est garante d'un déplacement peu polluant par rapport à un 4rm, même électrique, de presque 2 tonnes.

Vieux motard (bientôt 40 ans de pratique), je suis intransigeant sur ma sécurité et donc sur l'état de ma moto. Il est impensable que je néglige l'entretien de ma monture, n'ayant aucune envie de

tomber et préférant la maintenance préventive à la corrective pour des question d'immobilisation du véhicule et d'argent.

Je fais la totalité des opérations de maintenance sur mes véhicules depuis toujours. Enseignant de mécanique, je connais les centres de contrôle technique et je doute de leur efficacité si ce n'est pour faire du profit grâce à des décisions "hors sol".

Je regrette et je combat les nuisances sonores et pense que le CT 2rm n'apportera aucune amélioration sur le sujet. L'exemple de l'Allemagne confirme.

Enfin, habitant en zone rurale, je crains de devoir passer beaucoup de temps et de l'essence pour trouver un centre de contrôle technique "moto".

N° 958148 - Non au racket du CT Moto

par :

05/07/2023 17:32

Encore une nouvelle façon de taxer le monde motard, au nom de l'Europe et de la sacro-sainte égalité entre les utilisateurs de véhicule, et cela suite à la demande de d'association pseudo écologiste et/ou sécuritaire qui pour beaucoup d'entre elle ne font que du lobbying pour leurs intérêts personnel, tel que [association], [association], et [association], dont les nom en disent long sur leurs motivations.

J'espère que vous avez prévus à l'avenir les mêmes contrôles pour les vélos, trottinettes et autres engins de circulations électrique ou non, car personnellement j'ai déjà constaté que leurs équipement de sécurités, frein, éclairage, état des pneumatiques son de loin en plus mauvaise état que sur mes motos, et bien évidemment cela ne dérange personne, car n'étant pas immatriculé, il ne sont pas auto/vidéo verbalisable (racket-able).

Moins de 0.3 % accident des 2 roues sont due à une défaillance technique, en tant que motard depuis plus de 45 ans je peut certifier que la qualité de freinage d'un 2 roue et la priorités pour son conducteur, et cela ne nécessite pas une taxe d'approbation d'un quelconque organisme à but lucratif.

La plupart des 2 roues nécessite un passage annuel (ou bi annuel) pour la révision/ vidange du moteur et/ou remplacement de pneumatique qui ont une durée de vie bien moindre que sur une voiture, ce qui permet déjà, a ceux qui ne s'en sont pas rendu compte, d'avoir un checkup de sa moto par le concessionnaire, probablement plus compétant que [réseau de contrôle technique] et autres.

Je vous demande donc d'évaluer la pseudo efficacité de ce prétendu contrôle Technique sur la sécurités des usagers.

Je vous demande surtout de signaler à la Haute Autorité Pour la Transparence de la vie public, les conflits d'intérêts flagrant des associations sus nommées, qui sont subventionnée bien au delà de leurs représentativités réels, et d'envisager d'investir ces somme dans les infrastructures routières, plutôt qu'à des margoulin de la pires espèce qui ne pense qu'à leurs profits personnels.

N° 958149 - Le C.T. moto diminuera-t-il le nombre de motards tués ?

par :

05/07/2023 17:32

Le contrôle technique obligatoire pour les automobiles a permit d'améliorer le parc national (je roule aussi en voiture et je suis conscient que cela était nécessaire), la relation avec la baisse des accidents est loin d'être établie, celle-ci n'étant vraiment significative que depuis la mise en place des radars

automatiques et des nombreux contrôles de vitesse et d'alcoolémie et bien sûr de la sécurité des véhicules de plus en plus performante et technologique (aides à la conduite, airbags, ...)

En ce qui concerne les motos :

- il est, à l'heure actuelle, pratiquement impossible d'en trouver une dans un très mauvais état, du fait, d'une part, que cela peut entraîner un fort risque, parfaitement connu par le propriétaire, et d'autre part, que celui-ci entretient dans la majorité des cas une « relation passionnelle » avec sa moto et qu'il n'a d'autre souci que celle-ci soit en parfait état mécanique et de propreté, c'est facile à vérifier en faisant le tour d'un parking lors d'un grand évènement moto,
- les rapports d'accidentologie ne mettent en cause une défaillance mécanique ou l'état du véhicule, lors d'un accident impliquant un deux roues, que dans moins de 1% des cas,
- un nombre important d'accidents a lieu en agglomération.

La situation préoccupante de l'accidentologie moto est avant tout liée à des facteurs humains : une mauvaise perception des deux roues par les autres conducteurs inconscients de la grande vulnérabilité des utilisateurs, l'augmentation du nombre de pratiquants peu ou mal formés et à des questions d'aménagements routiers ou du mauvais entretien du patrimoine routier national, régional, départemental ou communal.

L'étude sectorielle de l'ONISR précise que « la moto est de loin le moyen de transport le plus dangereux et le motocycliste l'utilisateur le plus vulnérable », mais le rapport avec la défaillance du véhicule n'est pas du tout établi.

Une meilleure éducation des pratiquants les plus jeunes (une formation complète avant la répression), une formation obligatoire pour tout nouveau pratiquant (permis B conduisant une 125cm<sup>3</sup>), une sensibilisation des autres usagers sur la vulnérabilité du conducteur de deux roues (une information ou mieux encore : une formation), une plus grande facilité à acquérir les équipements de sécurité primordiaux pour les motards (baisse de la T.V.A. à 5,5% pour ces équipements) et une amélioration des structures routières sont, j'en suis persuadé, les solutions pour endiguer l'augmentation du nombre de tués sur les routes, la répression étant toujours là et de plus en plus présente et automatisée pour sanctionner les plus récalcitrants.

Le Contrôle Technique est à mon sens plus un moyen d'imposer une taxe supplémentaire à des usagers déjà fortement pénalisés par les coûts des assurances, d'entretien du véhicule (déjà obligatoire je le rappelle, par sécurité), d'achats des équipements de sécurité (primordiaux pour tous) et du carburant, et un moyen de « flicage » plus qu'un moyen de réduire le nombre de motocyclistes tués sur la route ; encore une fois indépendant de l'état du véhicule.

Je ne compte pas vous avoir convaincu, mais j'espère au moins vous avoir fait prendre conscience de notre point de vue à nous, je parle au nom de tous les usagers motocyclistes responsables (le plus grand nombre) et pour lesquels ce C.T. n'est qu'un coût supplémentaire à sortir du porte-monnaie qui n'est déjà pas bien épais et dont l'épaisseur diminue de jour en jour, et dont l'entrée en vigueur ne diminuera en aucun cas le nombre de tués et ne changera pas nos habitudes pour ce qui est de l'entretien de nos « bécanes ».

Le C.T. moto diminuera-t-il le nombre de motards tués ?

Peut-être, mais certainement pas dans les proportions qui justifient la mise en place de ce C.T. et le coût de la mesure, information et formation seraient plus judicieux.

par :

05/07/2023 17:35

Bonjour,

après 50 ans de pratique MOTO, je donne mon avis sur le contrôle technique MOTO.

les propriétaires de moto sont très attentifs à leur entretien,

de plus les cycles en général sont très sensibles à tous les défauts pouvant mettre en cause la sécurité du fait des 2 roues et pour lesquels le moindre jeu, soit dans les roues, soit dans la partie cycle se détecte immédiatement.

de plus le pilote étant à l'extérieur écoute et entend tout défaut de fonctionnement (on entend un pneu dégonflé par exemple)

en 50 ans de pratique moto j'ai eu 3 accidents: un refus de priorité à droite, une chute sur une plaque de gravillons, une chute sur une plaque de gazoil sur un rond point.....

à quand le contrôle de l'état des routes

N° 958173 - Proposition d'exemption de contrôle technique pour véhicules anciens

par :

05/07/2023 17:40

Je possède une petite collection de 7 deux roues motorisés âgés de 21 à 91 ans, en très bon état. Ils ont tous une carte grise normale et je ne souhaite pas les passer en carte grise de collection afin de conserver les immatriculations. Pour garder le droit de rouler, tous les 5 ans, les contrôles techniques me coûteront 350 euros, donc 70 euros par an. Avec ces 7 véhicules, je parcours au total moins de 500 km par an.

Je propose que les deux roues motorisés de plus de 30 ans soient exemptés de contrôle technique sans nécessité de changer leur carte grise en carte grise de collection.

N° 958176 -

par :

05/07/2023 17:40

Bonjour,

Je voudrais réagir au sujet du contrôle technique moto qui doit rentrer en vigueur courant 2024.

Être motard, c'est développer un sens aiguë de la responsabilité, de la rationalité dans ses actes, de vivre sa passion. Être attaché à sa liberté.

Être responsable, c'est en premier lieu circuler avec un véhicule garant de sa sécurité. Mais aussi, utiliser son véhicule en respectant les autres usagers.

Être rationnel dans ses actes, c'est une posture militante ! Privilégier les émotions de la pratique moto sans l'imposer par ses comportements ou par ses actes.

Vivre sa passion, ce n'est pas qu'une composante hédoniste. La moto est un catalyseur de vraie rencontre ; ou finalement le plus important est le projet commun et solidaire qui en débouche dans celle-ci.

Alors pourquoi un contrôle technique ? Je ne parle pas des chiffres car ils revendiquent tous l'extrême conscience des risques de la communauté motarde à assouvir sa passion. Ils revendiquent tous les insuffisances sécuritaires des infrastructures routières de notre pays.

Alors pourquoi un contrôle technique ? Il me semble que nous perdons peu à peu cette liberté individuelle, ces espaces temps - ou l'on réalise - que la vie est agréable et positive parfois.

Alors pourquoi un contrôle technique ? Je ne parle pas de la réelle utilité à former plus efficacement l'ensemble des usagers de la route. Nous sommes incapables d'élaborer des actions étatiques visant ces objectifs > répression. Oyé, oyé brave gens !

Alors pourquoi un contrôle technique ? Je ne parle pas de l'envie lancinante, vous savez : comme un refrain qui trotte dans la tête d'honnête gens qui travaillent, paient leurs impôts en s'octroyant des petits désirs ou fantasmes à vouloir manifester, à vouloir "s'envisager" à ne pas obéir... Bref, un "besoin" naissant...

Alors pourquoi un contrôle technique ? Vous aurez certainement une bonne réponse qui légitimera votre action, valorisant votre égo ou votre fonction professionnelle. Mais sachez, mes petits marquis, relire l'Histoire.

N° 958181 - Proposition d'exemption de contrôle technique pour les véhicules anciens  
par :

05/07/2023 17:43

Je possède une petite collection de 7 deux roues motorisés âgés de 21 à 91 ans, en très bon état. Ils ont tous une carte grise normale et je ne souhaite pas les passer en carte grise de collection afin de conserver les immatriculations. Pour garder le droit de rouler, tous les 5 ans, les contrôles techniques me couteront 350 euros, donc 70 euros par an. Avec ces 7 véhicules, je parcours au total moins de 500 km par an.

Je propose que les deux roues motorisés de plus de 30 ans soient exemptés de contrôle technique sans nécessité de changer leur carte grise en carte grise de collection.

N° 958214 - Retour sur le projet de controle technique des 2 roues  
par :

05/07/2023 17:56

Bonjour,

Étant automobiliste et conducteur de deux roues motorisés depuis 1998, je souhaite donner mon avis sur ce projet de décret qui ne me semble pas adapté à la réalité du terrain.

Premièrement de part les raisons de ce décret qui ont pour origine la sécurité.

D'après les statistiques officielles des assurances, les deux roues motos impliqués dans un accident à cause de leur mauvais état ne représentent que 0,3% des cas.

Deuxièmement, le permis moto est différent du permis voiture. Il y a une épreuve dédiée au contrôle de l'état de son propre deux roues. Chaque conducteur ayant le permis a donc validé ces connaissances de contrôle pour aller faire réparer et entretenir son véhicule afin de rouler en sécurité. Imposé un contrôle technique semblable à celui de la voiture risque de déresponsabiliser les conducteurs sur l'importance de vérifier soi-même son véhicule. Combien d'automobilistes sont capables de faire leur propre diagnostic des éléments de sécurité de leur voiture ?

Troisièmement, les centres de contrôle techniques ne sont pas adaptés aux deux roues et leur spécificités. Certains deux roues n'ont pas de démarreur électrique d'origine, sont plus ou moins difficile à manier selon leur spécificités si le contrôleur n'est pas habitué.

La réelle cause de dangerosité pour les deux roues est le mauvais état des infrastructures : 30% des causes d'accident. Si la volonté est de réduire les accidents, c'est à ce niveau qu'il faut agir.

Exemple de problèmes courants dans la vie d'un conducteur de deux roues : gravillons étalés sur la route en été, nid de poules sur la route, rails de bordure de route non doublés pouvant trancher des membres en cas de chute.

La sécurité routière passe d'abord par la formation des usagers qui est déjà bien en place en France. A l'école primaire avec le vélo et le code de la route, le BSR pour les cyclos et les permis selon le type de véhicule. Puis par l'état des routes comme le montre les statistiques officielles.

En espérant que mon commentaire puisse apporter un retour d'expérience utile à l'origine du projet : la sécurité routière.

N° 958244 - Contrôle technique des 2RM

par :

05/07/2023 18:03

Bonjour,

Nous avons à ce jour le Contrôle deux-roues motorisé validé pour des raisons de sécurité, je pense que le combat de la sécurité des deux-roues est le mauvais pour plusieurs raison :

- Les accidents 2RM causé par l'état du véhicule concerné que 0,3% des accidents d'après les statistiques des assurances. Pourtant le grand danger pour notre sécurité dû à un mauvais état (voiture comprise parfois) sont les routes en elle-même, cela représente 30% soit presque 1/3 des accidents, et cela est de pire en pire depuis plusieurs années, pourtant rien ne semble être fait pour inverser la tendance.

- Personnellement je n'aurais aucune confiance de laisser ma moto à une personne qui n'y connais rien, qui risque de faire tomber mon véhicule en voulant simplement le déplacer.

- Les motos récentes ont généralement une révision tous les 10/12.000 ou 1ans, et pourtant aucune possibilité n'est envisagée pour valider l'état de la moto directement avec la révision (tous les points de la moto sont pourtant contrôler).

- Les motos ont tellement de particularité, que je pense que des erreurs seront vite commise, les contrôleurs n'ayant aucune connaissance de la moto (déjà qu'en voiture il leur arrive de ne pas connaître certains points).

N° 958248 - Contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 18:05

Bonjour

Pour moi le contrôle technique des 2 roues est inutile et apparait comme une taxe supplémentaire. Cela fait maintenant 43 ans que je pratique la moto et j'ai effectué toutes les révisions constructeur dans le garage concessionnaire de la marque du véhicule avec au maximum 2 ans entre 2 visites.

S'il vous plait laissez les motards s'occuper eux-mêmes de leur moto je pense que pour leur sécurité ils en sont capables.

Merci de m'avoir lu.

N° 958250 - CT 2RM

par :

05/07/2023 18:06

Bonjour,



Visite tous les 6000km = Vidange, contrôle freins, contrôle pneus, etc... A quoi va servir un CT, 0.3% des accidents 2RM sont liés à un incident technique. 30% des accidents 2RM sont liés à un défaut des structures routières. Rien ne vous choque?

N° 958275 - utilité du CT

par :

05/07/2023 18:14

utilisant une moto toute l'année ,je m'assure du bon état de celle-ci. Donc je procède au contrôle régulier et avant chaque grand trajet ,de l'état et la pression des pneus ,de l'usure et fonctionnement des freins ,du fonctionnement de l'éclairage ,de l'état et tension de la chaîne ,du bon fonctionnement de la direction et l'absence de fuites .Ces contrôles sont complétés par une révision chez le concessionnaire suivant le carnet d'entretien .D'autre part les défaillances techniques ne sont la cause que de 0.3% des sinistres .

Les techniciens de contrôle pourraient bénéficier d'une formation allégée afin de prendre en charge un 2 roues .Que se passerait-il lors de la manipulation d'une moto de plus de 200 kilos ? De plus le maillage serait-il assez dense pour avoir un centre à une distance raisonnable . Tout cela me permet du douter de l'utilité d'un CT .

N° 958282 - Non au contrôle technique moto

par :

05/07/2023 18:17

1-Mise en oeuvre compliquée

2-Nouveau prélèvement obligatoire

3-chiffres de la sécurité routière moto bons

Je donne quelques arguments contre ce nouveau RDV obligatoire bien que je sais très bien que mon avis ne sera pas pris en compte....

N° 958289 - Inadapté

par :

05/07/2023 18:18

Bonjour,

Malheureusement, le conseil d'état a flanché face aux lobbys. C'est une habitude auprès de nos instances gouvernementales de céder faces à ce type de demande.

L'état des deux roues motorisés n'a aucun lien avec l'accidentologie de ceux ci. Par contre, 30% de l'accidentologie concerne le mauvais état, ou entretien, des voies de circulation. Étonnamment (c'est ironique), c'est le contrôle technique qui devient la seule voie d'amélioration d'une accidentologie. Si le gouvernement n'était pas complice (gros gains à venir pour les experts Veritas, [réseau de contrôle technique] et autres), il aurait pu faire le choix d'un "contrôle technique" réalisé par les propriétaires (de la même façon que nous avons fait nos propres attestations de sortie lors de la période du COVID). Ce choix aurait été plus cohérent face aux études prouvant que le contrôle technique n'apporterait aucun avantage sur l'état des motocyclettes et assimilés. Certes, c'est une obligation européenne, mais malgré la volonté du conseil d'état de forcer cette obligation, d'autres voies étaient possibles.

Comme d'habitude, nous ne pouvons que constater notre déception face aux décisions de ce gouvernement qui confond monarchie et république.

Bien cordialement

N° 958302 - Ma contribution à la consultation publique

par :

05/07/2023 18:27

La lecture de ce projet de décret ne me convainc pas du tout de l'utilité d'un tel contrôle pour le citoyen, qu'il soit usager ou non de véhicule 2RM.

En effet :

- Techniquement, c'est inutile : tous les points de sécurité sont déjà contrôlés par les prestataires mécaniques, leur responsabilité étant engagée, sur des périodes bien plus courtes, entre 2000 et 10000km selon le véhicule, tous les deux ans maximum ou avant une remise en route après un long arrêt.
- ce n'est basé sur rien : les études des assureurs (MAIDS, <https://www.mutuelledesmotards.fr/actualites/conseils-le-point-sur-le-controle-technique>), qu'on peut difficilement classer comme acteurs prônant les comportements à risques, ne mettent pas l'état du véhicule comme cause principale d'accidentologie (chez les 2RM comme chez les 4RM d'ailleurs).
- facilement contournable pour ce qui est des nuisances : un pot bruyant s'enlève et se remet en moins de 10 minutes. Un réglage polluant se fait et se défait en 5 minutes.
- méthodologie plus que contestable : on vise à refréner des comportements nuisibles et dangereux (bruits, incivilités) en contrôlant l'outil avec lesquels ils s'expriment. Contrôler les couteaux limite vraiment leur usage pour l'agression d'autrui ?
- sans cohérence avec le reste des politiques : quitte à contrôler périodiquement pourquoi ne pas utiliser les données de pollution collectées lors d'un contrôle pour attribuer une catégorie Crit'air ? Ce serait bien plus pertinent et juste que la méthode actuelle basée sur la date de première mise en circulation qui ne prend pas en compte l'éventuelle dégradation du véhicule.

Quitte à contrôler, pourquoi ne contrôle t'on pas plutôt le conducteur, comme on le fait pour certaines catégories de permis :

- un seul contrôle quel que soit le nombre et le type de véhicules possédés, même coût financier, un seul rendez vous. Veux t'on lutter contre l'accidentologie et les incivilités ou instaurer une taxe au véhicule au bénéfice du prestataire ?
- contrôle déjà défini, structure déjà en place : la même chose que le code et le permis en vigueur, réseau d'auto école déjà formé et en place.
- permet de faire la sensibilisation et de la cibler en fonction des résultats des tests
- permet de vérifier que la personne est toujours en capacité de conduire : à l'heure actuelle rien ne m'interdit de reprendre un guidon ou un volant après 20 ans d'abstinence
- replace le vrai facteur au centre de l'attention : la personne, pas le matériel.

Ma conclusion : ce contrôle technique ne changera probablement rien à l'accidentologie déjà en baisse chez les 2RM (statistiques officielles 2021 : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2021-de-la-securite-routiere>) et va encourager le développement de stratégies de contournement comme on en voit pour le contrôle technique auto ou les radars automatiques. Pas vu, pas pris.

S'il s'avérait que les résultats ne soient pas à la hauteur des contraintes ajoutées ou pire, que les motivations de la mise en place de ce contrôle ne soient pas celles affichées, on va augmenter la fracture entre une partie de la population et ses élus générant ainsi des comportements bien plus délétères pour la société.

N° 958308 - contrôle technique des motos

par :

05/07/2023 18:28

bonjour, je suis contre le contrôle technique des véhicules à deux roues .j'ai 68 ans et à la base ancien mécanicien de la marine marchande ,je fais de la moto depuis 1974 et je les entretiens moi même sauf les pneus que je fais monter. Jamais je ne pratiquerai la moto avec un engin qui ne serait pas en parfait état de fonctionnement pneus , freins etc...la vie est trop précieuse! Elles sont toujours extrêmement propres ce qui me permet en les nettoyant de vérifier tout un tas de points .Les personnes qui feront ces contrôles seront issus de l'automobile et n'auront aucune compétence pour les deux roues , le tout facturé 50 euros par moto....je possède des motos des années 1974,1975,1979,1984,1987,1994 et 2018 et j'aurai beaucoup de mal à accepter qu'un inconnu touche à mes motos sans connaître leur histoire.... tout ça à cause de trois associations de bobos parisiens alors que le président avait dit qu'il n'y aurait pas de contrôle technique sur les deux roues. recevez mes salutations distinguées

N° 958331 - ct moto

par :

05/07/2023 18:39

je trouve aberrant un contrôle technique pour motos d'abord le taux d'accident du au mauvais fonctionnement de la moto ne représente QUE 0.3% des accidents et surtout selon correspond au lobbying réalisé au sein du conseil de l'europe par un ou deux gros acteurs du marche qui sont la juste pour ce remplir les poches et non de ce soucier de la sécurité des motards !!!! donc reparons nos routes et cela seras beaucoup plus efficace qu'un prétendu contrôle technique?? quand au contrôleur n'oublier pas qu'il doit avoir son permis moto sinon il ne toucheras jamais a ma moto.

N° 958347 - Contrôle 2 roues motorisés

par :

05/07/2023 18:44

Bonjour,

Motard inconditionnel, j'ai toujours privilégier l'entretien de la moto et l'équipement. C'est ainsi que je roule depuis plus de 35 ans en toute sécurité.

Au lieu de mettre en place un contrôle pour ponctionner notre porte-monnaie, il serait bon d'accentuer les contrôles des gens qui roulent sans protection, avec des pots à l'air libre ou avec des engins volés.

Plutôt que de choisir des solutions de facilité pour taxer les motards, réfléchissez à des solutions de répression.

Cdlt

Un motard en colère.

N° 958348 - ct moto

par :

05/07/2023 18:46

je trouve aberrant un contrôle technique pour motos d'abord le taux d'accident du au mauvais fonctionnement de la moto ne représente QUE 0.3% des accidents et surtout selon correspond au lobbying réalisé au sein du conseil de l'europe par un ou deux gros acteurs du marche qui sont la

juste pour ce remplir les poches et non de ce soucier de la sécurité des motards !!!! donc reparons nos routes et cela seras beaucoup plus efficace qu'un prétendu contrôle technique?? quand au contrôleur n'oublier pas qu'il doit avoir son permis moto sinon il ne toucheras jamais a ma moto.

N° 958349 - une contrainte de plus

par :

05/07/2023 18:46

pourquoi ,alors qu il est largement prouver par des chiffres le non fonder de cette mesure, on nous impose le ct ?

n'y a t'il plus de bon sens en France ?

nous ne sommes plus capable de réfléchir par nous meme ?

il y a eu suffisamment d'arguments pertinents pour expliquer en quoi le CT moto n'avait aucun intérêt pour résoudre ces problèmes. Sans compter que si le transport individuel représente 30% des causes de pollution, le véritable courage politique serait sans doute de s'occuper (aussi) des 70% restants et ce pour le bien des générations futures !

du bon sens svp !! ca manque cruellement dans ce pays

N° 958368 - INUTILE TROP CHER

par :

05/07/2023 18:51

Bonsoir je suis motard depuis l age de 16 ans j en ai 64 j'ai parcouru pas mal de kilometres a moto et une seule fois avec des amis nous avons vu une moto avec le pneu arriere lisse je puis vous dire qu' il nous a entendu c'etait un jeune qui avait l'age de nos enfants .

Je fais l'entretien de ma moto mais tout ce qui est organe de sécurité est fait par un professionnel pneu frein fourche etc..et je pense qu'il en est ainsi pour tous les motards.

Verifiez plutot les 50 cc qui n 'ont pas de lumieres les pneus lisses les pots d'échappements trafiqués .

La formatrion a évolué c'est une bonne chose mais par contre les infrastructures ail ail ail.

N° 958372 - motard occasionnel depuis 20 ans (avec le même véhicule).

par :

05/07/2023 18:53

Je suis possesseur d'une moto de 600 cm<sup>3</sup> depuis bientôt 20 ans. Je l'entretiens très régulièrement car, comme l'essentiel des motards, je suis bien conscient que nous sommes fragile (comme peuvent l'être les cyclistes ou les piétons). Nous sommes aussi conscient que l'état du réseau routier est souvent la cause d'accident ou d'aggravation des conséquence d'un accident (nid de poule, glissière de sécurité, etc.). Si le but est de préserver la vie d'un maximum de motards, il me paraît essentiel de concentrer les moyens sur l'adaptation du réseau routier à l'ensemble des usagers. Roulant très peu (au maximum, quelques sorties lors des beaux jours), je ne vois pas ce qu'apportera le fait de m'imposer un contrôle technique. Pour conclure, voici ma proposition : Pourquoi ne pas mettre en place un contrôle technique focalisé sur la revente de véhicules ?

N° 958385 - motard occasionnel depuis 20 ans (avec le même véhicule).

par :

05/07/2023 18:57

Je suis possesseur d'une moto de 600 cm<sup>3</sup> depuis bientôt 20 ans. Je l'entretiens très régulièrement car, comme l'essentiel des motards, je suis bien conscient que nous sommes fragile (comme peuvent l'être les cyclistes ou les piétons). Nous sommes aussi conscient que l'état du réseau routier est

souvent la cause d'accidents ou d'aggravation des conséquences d'un accident (nid de poule, glissière de sécurité, etc.). Si le but est de préserver la vie d'un maximum de motards, il me paraît essentiel de concentrer les moyens sur l'adaptation du réseau routier à l'ensemble des usagers. Roulant très peu (au maximum, quelques sorties lors des beaux jours), je ne vois pas ce qu'apportera le fait de m'imposer un contrôle technique. Pour conclure, voici ma proposition : Pourquoi ne pas mettre en place un contrôle technique focalisé sur la revente de véhicules ?

N° 958387 - contrôle technique moto

par :

05/07/2023 18:57

-Est-il utile sachant que les contrôles de sécurité sont automatiquement réalisés par notre concessionnaire moto à chaque passage à l'atelier ?

-j'ai calculé qu'avec ma moto, je roulais moins de 5000 kms/an, en terme de pollution je serais intéressé de connaître mon impact environnemental, en terme de pollution....

-Le contrôleur technique aura t'il son permis A (moto toutes cylindrées) pour savoir où mettre les mains (et les pieds...), sans quoi, je ne le laisserai pas toucher mon véhicule car je le considérerai comme inexpérimenté.

-Saura t'il démarrer une moto ancienne "au kick" sans se péter une cheville et sans faire tomber la moto en question ?!

Je suis sûr que nos chers dirigeants n'ont pas pensé à tout cela...y a t'il des motards parmi les personnes qui ont planché sur ce décret, ça pourrait aider !!!  
cordialement.

...

N° 958398 - Remarques au sujet du contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

05/07/2023 19:01

La mise en place est précipitée par les actions de 3 associations et je doute que les centres et le personnel puissent se former convenablement d'ici le premier trimestre 2024.

La fiabilité de la mesure au sonomètre risque d'être peu fiable en fonction de la configuration du lieu (bruits parasites, effet de résonance...j'ai déjà vu ce phénomène à plusieurs reprises lors du contrôle effectué pour mes roulages sur circuit et lors de mes participations au championnat de France des rallyes routiers).

Le fait que le propriétaire effectue les manœuvres et certaines opérations pour faciliter le contrôle me paraît intéressant car perso, je n'aime pas trop qu'on touche à mes motos et il est vrai que sur certaines machines il faut quelques connaissances pour la mise en route, le relevé du kilométrage (navigation dans les différents menus...) mais dans ce cas, le propriétaire du 2 roues concernés devra poser une demi-journée de congés, il faut donc que le coût du CT soit minoré.

Concernant les cyclos, depuis l'apparition de la norme Euro 5, les motorisations 2 temps se font rares, les moteurs à quatre temps devraient donc satisfaire sans problème les tests sonores et de rejets polluants. Les cyclos plus anciens et/ou 2 temps seront "configurés" facilement et rapidement par leurs propriétaires pour valider ces tests (et l'inverse une fois CT en poche, pour retrouver le fonctionnement attendu du cyclo). D'ailleurs, ça serait peut-être l'occasion de supprimer cette limitation à 45 km/h qui est dangereuse pour l'utilisation hors agglomération (c'est le cas pour beaucoup d'apprentis en milieu rural). Je trouverai logique que le cyclo soit en version origine (donc 60-70 km/h et non bridé à la Française à 45km/h) puisque qu'il sera soumis à un CT. Par ailleurs, le permis AM pourra être doté de points, qui permettra de sensibiliser les utilisateurs et leur permettra également d'obtenir du bonus/malus pour par la suite assurer un VL à des tarifs moins stratosphériques...Je m'égards un peu.

Quant aux SSV (normalement en L7e) les constructeurs ont déjà trouvé une parade pour ne pas être contraint par la norme Euro 4 et l'installation d'un différentiel AR en les immatriculant en genre TRA (T1 ou T3) ils ne seront donc pas concernés par le CT !

Bref, l'intérêt de la mise en place de ce CT me paraît plus que limité. Il n'empêchera pas la circulation de "poubelles roulantes" comme c'est d'ailleurs le cas en VL...

N° 958404 - Bien mais insuffisant

par :

05/07/2023 19:05

Comme l'expliquent les stat et la associations, il est bien d'en terminer avec une inégalité entre 2rm et 4rm. Par contre, pourquoi des délais différents? nous pouvons rester sur 4 et 2 par égalité. exempter les véhicules de compétitions quine roulent pas sur les routes, pourquoi pas. dommage qu'il faille attendre 2024 pour être enfin protégé du bruit inacceptable de ces véhicules.

N° 958407 - contrôle technique moto

par :

05/07/2023 19:05

-Est-il utile sachant que les contrôles de sécurité sont automatiquement réalisés par notre concessionnaire moto à chaque passage à l'atelier ?

-j'ai calculé qu'avec ma moto, je roulais moins de 5000 kms/an, en terme de pollution je serais intéressé de connaître mon impact environnemental, en terme de pollution....

-Le contrôleur technique aura t'il son permis A (moto toutes cylindrées) pour savoir où mettre les mains (et les pieds...), sans quoi, je ne le laisserai pas toucher mon véhicule car je le considérerai comme inexpérimenté.

-Saura t'il démarrer une moto ancienne "au kick" sans se péter une cheville et sans faire tomber la moto en question ?!

Je suis sûr que nos chers dirigeants n'ont pas pensé à tout cela...y a t'il des motards parmi les personnes qui ont planché sur ce décret, ça pourrait aider !!!  
cordialement.

...

N° 958442 - contrôle 2 roues

par :

05/07/2023 19:16

je souhaite un contrôle visuel et auditif de sécurité sur tous les deux roues

avec l'obligation rectifier la non conformité du véhicule dans un délais d un mois et de représenter le véhicule

interdiction aux contrôleurs d'intervenir sur la moto ou le scooter

3 ans pourrait être une base de durée de la validité

la preuve de ce contrôle pourra être apposée par tampon sur l'assurance ou la carte grise

En aucun un autocollant sera autorisé sur les deux roues (dégradation des peintures ,verniss )

N° 958452 - Pour quelle utilité?

par :

05/07/2023 19:20

Dès que je me suis mis à circuler à moto, il m'a semblé nécessaire et vital d'acquérir les connaissances mécaniques nécessaires pour évaluer la bonne marche de la moto.

Ce qui implique comme tout motard, de vérifier régulièrement, chaque jour avant de partir ou chaque semaine:

- Les freins
- L'éclairage, pour voir et surtout être vu
- Les clignotants
- Le jeu de la direction, du bras oscillant
- La pression et l'état des pneus
- Les amortisseurs, la fourche
- L'état des bougies renseigne sur le bon fonctionnement du moteur
- Niveau d'huile
- etc..

Lorsque je roule, je sens ma moto, je l'écoute, je m'inquiète si j'entends un bruit étranger. Si j'ai un problème, j'évalue le souci et j'en cause à mon concessionnaire.

Tout cela, si je ne le fait pas, je sais que je risque ma vie.

À quoi va servir un contrôle technique?

Je préférerais des investissements pour adoucir un bon nombre de ralentisseurs abrupts. Je préférerais voir un peu moins de conducteurs en train de consulter leur téléphone dans leur voiture sans se soucier de leur environnement.

Je préférerais voir moins de routes retapées avec des gravillons  
Je préférerais voir moins de nid de poules

Parce que cela, c'est le quotidien, et un contrôle technique ne le changera pas.

N° 958457 - Contre l'instauration du contrôle technique  
par :  
05/07/2023 19:23

Je suis actuellement l'heureux possesseur de deux motocyclettes et je parcours environ 20 000 kilomètres par an. J'utilise ce moyen de transport depuis 1974 ...

Je n'ai jamais eu besoin d'un contrôle technique pour m'inquiéter de l'état de mes véhicules. Ayant parcouru plusieurs milliers de kilomètres, sur plusieurs continents, sur divers deux roues motorisés ou non, mon expérience me permet de faire les observations suivantes contre l'instauration de ce contrôle :

1. Il eut été plus utile de rendre obligatoire le port d'équipement de sécurité comme des vêtements et des chaussures adaptés à la pratique du deux roues. Ne voit-on pas régulièrement sur nos routes des deux roues avec un pilote en short ou en jupettes !
2. L'entretien de la route est également un point sur lequel devrait porter l'attention des pouvoirs publics (nid de poules, gravillons...).
3. La mise en place depuis quelques années déjà d'équipements routiers inadaptés (écluses ralentisseuses, barrières piétons et autres chausse-trappes pensés pour des véhicules à 4 roues)

4. Une de mes motos est un exemplaire rare de 2005 ( 6 exemplaires en France) qui pèse plus de 420 kilogrammes et la deuxième est plus légère et récente (2022) et ne pèse que 390 kilogrammes. Que se passera-t-il si le contrôleur prend peur à la vue de ces motocyclettes ? J'ai vu des motards très expérimentés avoir peur de monter dessus.

5. En ce qui concerne cette moto « de collection », je viens de faire faire la révision des 80 000 kilomètres (cette révision impliquait un démontage partiel du moteur) par le concessionnaire de la marque. J'ai du lui fournir outre certaines pièces, le manuel technique d'atelier !

6. La valeur de mes motos (environ 40 000 € chacune) est suffisante pour je ne risque pas de les « abimer » en négociant sur un changement de plaquettes de frein (50€ environ) ou d'un train de pneumatiques (moins de 500 €).

7. Le coût de ce contrôle, promis pour être modique(?), retardera une dépense plus utile à la sécurité du pilote comme un changement de casque ( en effet je considère que l'on a qu'une tête et que l'on se doit la protéger bien).

8. En roulant très régulièrement en deux roues, je considère que je pollue moins la planète qu'en parcourant les mêmes distances en voiture !

9. De plus les deux roues motorisés sont souvent plus simples et moins complexes que les voitures, ce qui rend un contrôle technique moins pertinent. En tant que propriétaire de ces véhicules je vérifie par moi-même l'état de tous mes véhicules (même de ma voiture avec laquelle je ne parcours environ que 3 000 kilomètres par an).

10. Certains pensent que ce contrôle sécuriserait le marché de l'occasion. Il n'en est rien. Le contrôle ne portant pas sur l'ensemble du véhicule, mais uniquement sur les organes de sécurité.

11. En tant que motard, je m'implique dans l'éducation routière de la jeunesse. Et je pense qu'il eut plus été utile de renforcer la notion du partage de la route auprès de nos jeunes dans les collèges et les lycées !

N° 958459 -

par :

05/07/2023 19:24

Bonjour,

Ne nous prenez pas pour des imbéciles. Vous savez très bien que cette mesure sert à satisfaire X qui veut ainsi augmenter son CA de +/- 100 millions d'euros et quelques associations, non représentatives, qui partagent quelques intérêts obscures.

Bref, le défaut d'entretien des deux roues ne représente que 0.3% des accidents enregistrés.

Je m'oppose vigoureusement à la mise en place de ce CT qui n'a pas sa place chez nous

N° 958491 - Erreur de casting

par :

05/07/2023 19:37

Bonjour

motard depuis 40 ans je ne cautionne pas du tout cette idée du CT pour les motos car je ne néglige en aucun cas ma propre sécurité car c'est ma vie qui est en jeu .Le principal risque d'accident corporel sur nos routes réside en grande partie du fait de l'état des chaussées (gravillons , glissières de (soit disant ) sécurité, marquage au sol etc...) et surtout de part l'attitude négligente de pas mal d'automobilistes collés sur leur téléphone portable ou les yeux rivés sur leur GPS. Si votre but est d'éviter des nuisances sonores il faut faire plus de contrôles sur le bord des routes que ce soit pour le bruit MAIS aussi pour l'usage du téléphone. Votre projet semble plutôt lucratif ou pour faire plaisir à quelques associations "écologistes" , cela n'a aucun bon sens mais bon apparemment le bon sens ne fait pas partie de votre logique



N° 958506 - Le contrôle technique moto n'est pas justifié.

par :

05/07/2023 19:42

Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique portant sur les éléments de sécurité de ma moto alors qu'ils sont tous accessibles visuellement, je peux donc les contrôler bien plus souvent que la périodicité prévue par le contrôle technique à mettre en place, c'est d'ailleurs ce que je fais.

D'autre part, l'un des arguments qui revient souvent en faveur d'un contrôle technique moto porte sur la limitation du bruit de ces véhicules.

Hors, ce genre d'argument ne tient pas étant donné le fait que le principal limitateur de bruit sur les motos est une chicane présente au bout du pot d'échappement, qui s'enlève et se remet en cinq minutes, avec des outils courants. Ce n'est pas un contrôle technique qui solutionnera cette problématique.

N° 958507 - Inutile et cher

par :

05/07/2023 19:42

Les contrôleurs devraient être motards permis A pour ne pas créer de dommages aux motos et détecter vraiment des défauts. Quant à la lutte contre le bruit, le CT est inefficace, chacun ayant le temps de remonter les dispositifs de réduction du bruit nécessaires, voire l'échappement d'origine, pour le seul temps du contrôle. La conformité devrait être vérifiée en contrôle routier (comme en Autriche). Mais aucun contrôle technique ne pourra améliorer quoi que ce soit en termes de sécurité routière, les statistiques des accidents le montre sans aucun doute possible. En cela ce CT est irrecevable et donc, irrespectable. Que l'État, les régions et les départements remplissent leurs obligations d'entretien des infrastructures, et prennent exemple sur la rigueur dont fait preuve la communauté motarde dans l'entretien de leur véhicule.

Enfin, constatons que ce projet place les citoyens en inégalité devant la loi. D'un côté les motards paieront pour un contrôle superfétatoire, de l'autre des individus continueront à rouler sans permis, sans assurance, en gros scooters ou en mettant la population en danger par des rodéos en motocross en ville. Si ces gens là échappent au CT, alors la mesure est inique.

Enfin, le projet de décret ne modifie pas l'obligation de déployer un réseau au niveau national, dans la totalité des Départements. L'effet indésirable de cette obligation est double : à la fois le risque d'un monopole et aussi celui d'un trop grand éloignement du seul centre agréé le plus proche. Je n'ai pas vu d'obligations dans le décret relatives à la proximité des centres ni à la pluralité des enseignes (et donc au respect des règles de libre concurrence).

Pour toutes ces raisons, j'affirme mon opposition citoyenne à ce décret injuste qui ne servirait au final que les intérêts commerciaux des groupes agréés.

N° 958515 -

par :

05/07/2023 19:45

Le projet est complètement inutile et non avoué. En revanche, l'état et la sécurisation des chaussées à un impact direct sur la sécurité des motards.

N° 958516 - Contrôle inutile

par :

05/07/2023 19:47

Un contrôle technique ne sert à rien ! Tout comme celui des voitures  
Les éléments vitaux sont à peine contrôlés

Et quid du contrôle en lui même qui va toucher et déplacer la moto ?

Vous pensez que les motards ne prennent pas soin de leur motos :ils sont vulnérables et n'ont pas de carrosserie donc oui il faut avoir une moto en parfait état de marche sinon c'est l'accident assuré au premier km

Pourquoi ne pas investir dans la réfection des routes, le doublements de barrières de sécurité ?

L'argent n'a jamais sauvé personne

N° 958523 - Le contrôle technique moto n'est pas justifié.

par :

05/07/2023 19:50

Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique portant sur les éléments de sécurité de ma moto alors qu'ils sont tous accessibles visuellement, je peux donc les contrôler bien plus souvent que la périodicité prévue par le contrôle technique à mettre en place, c'est d'ailleurs ce que je fais.

D'autre part, l'un des arguments qui revient souvent en faveur d'un contrôle technique moto porte sur la limitation du bruit de ces véhicules.

Hors, ce genre d'argument ne tient pas étant donné le fait que le principal limitateur de bruit sur les motos est une chicane présente au bout du pot d'échappement, qui s'enlève et se remet en cinq minutes, avec des outils courants. Ce n'est pas un contrôle technique qui solutionnera cette problématique.

N° 958531 - Inefficace et injuste

par :

05/07/2023 19:55

Les contrôleurs devraient être motards permis A pour ne pas créer de dommages aux motos et détecter vraiment des défauts. Quant à la lutte contre le bruit, le CT est inefficace, chacun ayant le temps de remonter les dispositifs de réduction du bruit nécessaires, voire l'échappement d'origine, pour le seul temps du contrôle. la conformité devrait vérifiée en contrôle routier (comme en Autriche). Mais aucun contrôle technique ne pourra améliorer quoi que ce soit en termes de sécurité routière, les statistiques des accidents le montre sans aucun doute possible. En cela ce CT est irrecevable et donc, irrespectable. Que l'État, les régions et les départements remplissent leurs obligations d'entretien des infrastructures, et prennent exemple sur la rigueur dont fait preuve la communauté motarde dans l'entretien de leur véhicule.

Enfin, constatons que ce projet place les citoyens en inégalité devant la loi. D'un côté les motards paieront pour un contrôle superfétatoire, de l'autre des individus continueront à rouler sans permis, sans assurance, en gros scooters ou en mettant la population en danger par des rodéos en motocross en ville. Si ces gens là échappent au CT, alors la mesure est inique.

Enfin, le projet de décret ne modifie pas l'obligation de déployer un réseau au niveau national, dans la totalité des Départements. L'effet indésirable de cette obligation est double : à la fois le risque d'un monopole et aussi celui d'un trop grand éloignement du seul centre agréé le plus proche. Je n'ai pas vu d'obligations dans le décret relatives à la proximité des centres ni à la pluralité des enseignes (et donc au respect des règles de libre concurrence).

Pour toutes ces raisons, j'affirme mon opposition citoyenne à ce décret injuste qui ne servirait au final que les intérêts commerciaux des groupes agréés.

N° 958533 - Sécurité à moto

par :

05/07/2023 19:55

Le ct moto n'est pas acceptable pour les raisons suivantes. Tout d'abord lors du permis moto j'ai appris de nombreuses fiches ainsi que des points de contrôle du véhicule pour être autonome et en sécurité lors de chaque roulage.

En comparaison il y a très peu de points à ce niveau pour le permis auto.

Dans ces fiches il y est explicitement cité tous les dangers associés aux deux roues.

Devoir réaliser un contrôle technique payant qui comprend des vérifications enseignées lors du permis ? Logique ?

Proposer un ct payant alors qu'une grande partie des 2rm ne roule quasiment jamais risque d'impacter le marché moto en terme de vente.

Si ct 2rm inclure toutes les cylindrées pour avoir une cohérence. Les cyclomoteurs sont les engins les plus bricolés des 2rm.

Proposer un ct 2rm pour sécuriser leurs utilisation ? pourquoi pas ? ne faut il pas d'abord garantir l'état des routes ? Interdire la réparation des routes avec des graviers ? Mettre en place des mesures pour anticiper les plus gros accidents ?

Mettre en place une prime pour l'achat de matériels de protection ou rendre obligatoire plus d'éléments de sécurité plutôt que payer un ct ?

N'est il pas judicieux de mettre un ct moto uniquement lors de la revente du véhicule pour assurer le suivi dans le temps?

N° 958547 - Contrôle technique Moto

par :

05/07/2023 20:01

Bonjour

Je peu comprendre que le bruit soit un fléau pour les riverains

Mais de la a imposer un CT

Pour tous alors que les accidents dû a l'état des motos est presque infime et cela ne modifiera pas le problème de bruit

Il faut environ 15 minutes pour changer un échappement

N° 958548 - Le contrôle technique moto n'est pas justifié.

par :

05/07/2023 20:01

Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique portant sur les éléments de sécurité de ma moto alors qu'ils sont tous accessibles visuellement, je peux donc les contrôler bien plus souvent que la périodicité prévue par le contrôle technique à mettre en place, c'est d'ailleurs ce que je fais.

D'autre part, l'un des arguments qui revient souvent en faveur d'un contrôle technique moto porte sur la limitation du bruit de ces véhicules.

Hors, ce genre d'argument ne tient pas étant donné le fait que le principal limitateur de bruit sur les motos est une chicane présente au bout du pot d'échappement, qui s'enlève et se remet en cinq minutes, avec des outils courants. Ce n'est pas un contrôle technique qui solutionnera cette problématique.

N° 958568 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

05/07/2023 20:09

Je suis contre le contrôle technique mais s'il faut le faire, autant bien le faire!  
Je ne suis pas convaincu par la nécessité du contrôle pour les deux roues (moto).  
Le contrôle peut être une bonne chose s'il est obligatoire pour la vente en occasion.  
S'il se base sur la sécurité du véhicule...mais surtout pour les modelés des voiturettes et mobylettes, petits scooteurs qui sont trop de bruit et pollue énormément...  
Pourquoi les tracteurs agricoles roulent sans aucun contrôle?  
Bref, faire une vraie concertation avec des vrais usagers de la route et pas des lobbies qui ont des intérêts différents aux bien publique...

N° 958575 - Non au contrôle technique moto

par :

05/07/2023 20:13

Bonjour

Suite à la consultation concernant la mise en place du contrôle technique pour les deux roues et étant possesseur de deux motos je me permets de donner mon avis sur le projet.

J'utilise ma première moto pour le plaisir, je ne l'utilise pas tous les jours, et ne fait pas parti des grands rouleurs, néanmoins je l'utilise suffisamment pour changer de pneus une fois par an, chose que je fais faire chez un professionnel, qui lors de cette opération en profite pour faire un contrôle générale de la moto, contrôle visuel et consultation des défauts enregistrés via un outil adéquat, en ce sens il convient donc d'admettre qu'un contrôle technique n'apportera strictement rien de plus que ce que je fais déjà.

Evidemment tout le monde n'est peut-être pas aussi consciencieux que moi, mais étant dans ma profession au quotidien sur la route, je peux assurer avec certitude que bon nombre de voitures, camions, ... sont dans un état qui me permet de s'en passer simplement en visualisant ces véhicules, qu'il est impossible qu'ils passent au contrôle technique et pourtant pour certains leur vignette est bien à jour, j'imagine donc qu'il en sera de même pour ce qui est des motos, donc encore une fois sans intérêt.

Pour ce qui est de ma deuxième moto qui est de 1989, elle sera donc pas soumise au contrôle antipollution ou même contrôle sonore, je l'entretiens chez un professionnel comme ma première, donc le contrôle technique ne m'apportera strictement rien si ce n'est la perte de temps et d'argent que cela va m'occasionner.

J'ai eu plusieurs motos que j'ai revendu, pour en acheter d'autres, et j'ai toujours acheter mes motos d'occasions, je demande à l'acheteur de me fournir la preuve via facture, d'un suivi régulier chez un professionnel, je peux aussi avec ces factures contacter le professionnel qui possède l'historique de la moto et me confirmer que la facture qui m'est présentée n'est pas un faux. En ce sens encore une fois le contrôle technique ne m'apportera pas de garanties supplémentaires que le contrôle que j'effectue par moi-même.

Il faut bien garder à l'esprit que la France métropolitaine ou non, ne se limite pas à la représentation du parc de deux roues qui est présent à Paris, pour la plupart des motards nous considérons que les motards parisiens représentent mal l'esprit motard et leur motos reste un outil pour se déplacer. Pour le reste et pour l'immense majorité des motards, les deux roues restent une passion et dans la vie peu importe la passion que l'on a, cuisine, sport, voyage,... pour sa passion on se donne à fond et on fait les choses bien. Il y aura toujours une ou quelques personnes qui serviront de contre exemple mais à cause de ces personnes on pénalisera l'immense majorité et au final malgré ce contrôle technique les contre exemples et autres brebis galeuses du groupe auront toujours leurs 2 roues dans un piteux état.

Pour le contrôle technique lui-même qui est censé améliorer ma sécurité, j'aurais préféré à cela que l'on rende obligatoire le port de chaussures, pantalon, veste... il existe nombreux d'articles adaptés à chaque saison, confortables, de tous les styles, et CE, chacun pourrait trouver son bonheur et là, oui,

effectivement cela apporterait un vrai plus en terme de sécurité. Une incitation par les assurances pour être faite pour que le motard s'équipe convenablement, avec un bon d'achat par exemple, où une simple réduction de la TVA sur ces articles qui sont pour moi indispensables pour la sécurité du motard et qui pourtant, aujourd'hui ne sont pas obligatoires.

Les garages motos devraient être eux aussi sensibilisés voire pénalisés, lorsqu'il monte un élément non conforme sur moto et qu'il laisse le client repartir avec sur la route.

Des campagnes de sensibilisation pourraient aussi être faites auprès des professionnels de la restauration afin que ne soit pas proposée une carafe de vin lors du repas alors le petit groupe de motard vient juste de boire une petite bière.

Beaucoup d'alternatives peuvent être trouvées et mises en place afin pour améliorer la sécurité des retours.

Et inutile d'ajouter à cela la longue liste d'éléments prouvés et avancés par la [association de motard] pour défendre notre cause car elle est juste, et il suffit de regarder le nombre de motards, de vrais passionnés qui se sont mobilisés au cours des différentes manifestations.

N° 958576 - Sécurité à moto

par :

05/07/2023 20:13

Le CT moto n'est pas acceptable pour les raisons suivantes. Tout d'abord lors du permis moto j'ai appris de nombreuses fiches ainsi que des points de contrôle du véhicule pour être autonome et en sécurité lors de chaque roulage.

En comparaison il y a très peu de points à ce niveau pour le permis auto.

Dans ces fiches il y est explicitement cité tous les dangers associés aux deux roues.

Devoir réaliser un contrôle technique payant qui comprend des vérifications enseignées lors du permis ? Logique ?

Proposer un CT payant alors qu'une grande partie des 2RM ne roule quasiment jamais risque d'impacter le marché moto en terme de vente.

Si le CT 2RM inclure toutes les cylindrées pour avoir une cohérence. Les cyclomoteurs sont les engins les plus bricolés des 2RM.

Proposer un CT 2RM pour sécuriser leur utilisation ? Pourquoi pas ? Ne faut-il pas d'abord garantir l'état des routes ? Interdire la réparation des routes avec des graviers ? Mettre en place des mesures pour anticiper les plus gros accidents ?

Mettre en place une prime pour l'achat de matériels de protection ou rendre obligatoire plus d'éléments de sécurité plutôt que payer un CT ?

N'est-il pas judicieux de mettre un CT moto uniquement lors de la revente du véhicule pour assurer le suivi dans le temps ?

N° 958580 - Contrôle technique moto

par :

05/07/2023 20:14

Je suis convaincu de l'inutilité du contrôle technique moto et ceci pour un certain nombre de raisons: l'immense majorité des motos voient très régulièrement un garagiste ou un concessionnaire, soit pour des révisions (sachant que celles-ci sont beaucoup plus rapprochées que pour les voitures), soit une réparation. Le professionnel va devoir réaliser un contrôle du véhicule, cela est obligatoire et ce contrôle s'apparente trait pour trait au CT qui se dessine. Même un simple remplacement de pneumatiques (très régulier) est accompagné de cette vérification. Or la quasi totalité des motards font changer leurs pneumatiques dans un atelier agréé. D'autre part les motocyclistes sont parfaitement conscients que leur vie dépend entre autres de l'état de leur monture. Concernant le bruit émis par certains dispositifs d'échappement non conformes, le motard indéclicat et peu

respectueux de son entourage aura malheureusement tôt fait de remplacer son système en quelques minutes, montre en main. Cette mesure a également vocation à contrôler l'utilisation de machines que l'on voit dans les rodéos urbains. Or ces conducteurs (improprement nommés motards), qui pour la plupart n'ont pas de permis moto, voire pas de permis du tout ne seront jamais impactés par ce contrôle technique puisqu'ils utilisent des machines dites "tout-terrains" non réceptionné pour rouler sur voie publique. De plus il est de notoriété publique que le lobbying forcené de 3 associations prétendument environnementales auprès du conseil d'Etat ainsi que des entreprises de contrôle techniques ne sont pas étrangère à l'instauration de cette mesure dans un but éminemment lucratif, la sécurité étant un prétexte fallacieux. Les centres de contrôles n'arrivent pas à recruter suffisamment de contrôleurs ne serait-ce que pour les voitures, comment vont-ils trouver du personnel supplémentaire compétents et formés à la moto munis d'un permis A (non probatoire, bien sur) afin de manipuler nos machines ? Enfin quid des motos anciennes, très nombreuses ? En effet comment juger certaines normes inexistantes à l'époque ? Bref, cette mesure parfaitement inique, inutile (sauf pour les centres de contrôle et les finances publiques par le biais de le TVA), totalement technocratique n'a absolument rien à faire dans un milieu complètement inconnu, visiblement, du législateur.

N° 958585 - Injustifiable

par :

05/07/2023 20:14

Les contrôleurs devraient être motards permis A pour ne pas créer de dommages aux motos et détecter vraiment des défauts. Quant à la lutte contre le bruit, le CT est inefficace, chacun ayant le temps de remonter les dispositifs de réduction du bruit nécessaires, voire l'échappement d'origine, pour le seul temps du contrôle. la conformité devrait vérifiée en contrôle routier (comme en Autriche). Mais aucun contrôle technique ne pourra améliorer quoi que ce soit en termes de sécurité routière, les statistiques des accidents le montre sans aucun doute possible. En cela ce CT est irrecevable et donc, irrespectable. Que l'État, les régions et les départements remplissent leurs obligations d'entretien des infrastructures, et prennent exemple sur la rigueur dont fait preuve la communauté motarde dans l'entretien de leur véhicule.

Enfin, constatons que ce projet place les citoyens en inégalité devant la loi. D'un côté les motards paieront pour un contrôle superfétatoire, de l'autre des individus continueront à rouler sans permis, sans assurance, en gros scooters ou en mettant la population en danger par des rodéos en motocross en ville. Si ces gens là échappent au CT, alors la mesure est inique.

Enfin, le projet de décret ne modifie pas l'obligation de déployer un réseau au niveau national, dans la totalité des Départements. L'effet indésirable de cette obligation est double : à la fois le risque d'un monopole et aussi celui d'un trop grand éloignement du seul centre agréé le plus proche. Je n'ai pas vu d'obligations chiffrées dans le décret relatives à la proximité des centres ni à la pluralité des enseignes (et donc au respect des règles de libre concurrence).

Pour toutes ces raisons, j'affirme mon opposition citoyenne à ce décret injuste qui ne servirait au final que les intérêts commerciaux des groupes agréés.

N° 958643 - Stop au racket et au copinage

par :

05/07/2023 20:38

Une fois de plus, ce sont les lobbies (X) qui semblent nous gouverner. Aucun intérêt à ce contrôle technique pour améliorer notre sécurité.

Commencez donc par améliorer l'état des routes: nid de poule, glissière de sécurité guillotine, ralentisseur trop haut.

De plus quel est le rapport entre les 3 associations ([association], [association], [association]) et le contrôle technique?

Il semble d'autre part que ces associations sont un peu obscures, pas de rapport d'activité, nombre de membres, financement public.

Quel est le rapport entre le CT et le développement durable?

Bref une fois de plus c'est un scandale d'être dirigé par des administratifs qui ne connaissent rien à nos mode de vies.

N° 958652 - Le CT pour les 2 roues motorisés : une mesure inutile et coûteuse.

par :

05/07/2023 20:42

Une mesure inutile.

Bien évidemment un CT est spécifiquement lié au souci d'améliorer la sécurité des véhicules contrôlés. Justifiée sur les VL et PL qui peuvent rouler parfois longtemps dans un état déplorable, cette mesure est totalement inutile au niveau des 2 roues, en effet toute défaillance technique des organes de sécurité comme le freinage, les pneumatiques, les freins, les feux ou encore amortisseurs etc. se traduira très rapidement par un accident. Les motards sont extrêmement conscients de cet état de faits et n'ont pas d'autre choix qu'entretenir leurs motos. D'ailleurs les accidents où sont impliqués des motards sont pour une très faible proportion (3/1000) liés au mauvais entretien de leur véhicule.

Une mesure coûteuse.

Outre le fait que la mise en place d'un CT 2 roues va entraîner un coût d'équipement et de formation difficiles à supporter pour certains centres de contrôle. Le coût du CT va aussi venir s'ajouter aux dépenses de plus en plus lourdes qui pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages français en cette période où une charge supplémentaire de dépenses serait bien malvenue. Il ne faut pas assimiler les 2 roues à un loisir quand de plus en plus de français utilisent ce moyen de transport pour aller travailler, ceci pour des raisons économiques et de fluidité de circulation. Venir alourdir le coût de ce moyen de transport par des mesures dont l'utilité est plus que discutable ne manquerait pas d'être extrêmement impopulaire.

Au niveau environnement

Un 2 roues, de par sa technicité ne peut supporter un mauvais réglage moteur, en effet négliger les contrôles du réglage moteur va se traduire inexorablement par une impossibilité de rouler pour le 2 roues. Le motard, tout comme pour les éléments de sécurité, n'a pas d'autre choix que de veiller à ce que son moteur soit toujours réglé de manière optimale (et donc génère une pollution minimale) sous peine de pannes constantes et immobilisantes. D'autre part la légèreté et la fluidité de circulation des 2 roues entraîne mathématiquement une plus faible consommation de carburant que les VL ou PL, facteur diminuant, de ce fait, la pollution.

En conclusion un CT pour les deux roues n'apporterait aucune amélioration que ce soit au niveau sécuritaire ou environnemental. Cette mesure ne ferait que faire peser une contrainte financière supplémentaire sur les utilisateurs de 2 roues, contrainte très malvenue dans le contexte actuel de crise énergétique et d'inflation galopante.

N° 958685 - Avis

par :

05/07/2023 20:54

Ce n'est pas les motards avec le permis grosse cylindrée qu'il faut viser. Nous sommes très à cheval sur la sécurité. Qui porte le casque, les bottes, les gants, les bloquons à coque etc...?! C'est pas ceux qui sont en scooter, mobylette etc... Encore de l'argent sur le dos du contribuable qui ne sert surtout pas à mettre en sécurité les motards. Regardez l'état des routes...

N° 958697 - Injuste

par :

05/07/2023 21:01

Les seuls véhicules mals entretenues sont les petits scooters et vous avez la bonne idée de les exempter. Ça devrait être l'inverse. En plus 50 euros ! Quelle plaisanterie, ça devrait être le tier de celui voiture, maximum. Vous volez les français qui ont des sous et de la liberté, comme d'habitude depuis des années.

N° 958713 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

05/07/2023 21:09

I know this is off topic but I'm looking into starting my own blog and was curious what all is needed to get set up? I'm assuming having a blog like yours would cost a pretty penny? I'm not very web smart so I'm not 100% positive. Any recommendations or advice would be greatly appreciated. Cheers

N° 958732 - CT 2RM inutile

par :

05/07/2023 21:18

Les véhicules à 2 ou 3 roues motorisés (2RM) sont surveillés régulièrement par leurs propriétaires d'une part et révisés par les concessionnaires d'autre part. En effet, les intervalles entre 2 révisions sont inférieurs à 10 000 km (en général plutôt compris entre 6000 et 8000 km selon les constructeurs). Le CT ne sera qu'une formalité (payante) en plus et n'apportera donc rien en matière de sécurité.

Par ailleurs les statistiques des accidents de 2RM montrent que les défaillances techniques sont minimales dans les causes d'accidents (moins de 0,1%).

Si le gouvernement veut vraiment améliorer la sécurité des utilisateurs de 2RM, il y a d'autres pistes plus efficaces : la formation et l'information des automobilistes quant à la prise en compte des 2RM dans la circulation, le bon entretien des routes (nids de poules, ornières), l'amélioration de l'infrastructure routière (doubles rails de sécurité, éviter le bétonnage systématique des intersections ...).

N° 958734 - Rejet de voter proposition

par :

05/07/2023 21:18

plutôt que de réfléchir à taxer des motards qui roulent en moyenne très peu (de mémoire moins de 4000km/ans), vous feriez mieux de consacrer vos budgets à réparer les routes qui sont de plus en plus catastrophiques et qui sont très dangereuses pour nous motards.

J'ai vu un reportage récent sur le contrôle technique pour les motos en Allemagne. Le constat final était simple: ça n'a rien changé !

Alors vous non plus, ne changez rien et passez à la réforme suivante, qui aura bien plus d'importance que celle-ci.

Merci



N° 958747 - Non à cette proposition

par :

05/07/2023 21:24

plutôt que de réfléchir à taxer des motards qui roulent en moyenne très peu (de mémoire moins de 4000km/ans), vous feriez mieux de consacrer vos budgets à réparer les routes qui sont de plus en plus catastrophiques et qui sont très dangereuses pour nous motards.

J'ai vu un reportage récent sur le contrôle technique pour les motos en Allemagne. Le constat final était simple: ça n'a rien changé !

Alors vous non plus, ne changez rien et passez à la réforme suivante, qui aura bien plus d'importance que celle ci.

Merci

N° 958774 - Encore une idée farfelue

par :

05/07/2023 21:34

Plutôt que de mettre en place des contrôles techniques pour les deux roues, il serait bien plus utile et intelligent que les motards utilisent cet argent dépensé inutilement pour les investir intelligemment dans des équipements de sécurité, tel qu'un bon casque, des bons gants, un blouson adapté à la pratique du deux roues. Hormis les scooters et les petites cylindrées qui sont utilisées comme des utilitaires, je n'ai jamais vu de motos "poubelles", comme cela arrive encore sur les voitures. D'ailleurs, le pourcentage d'accident de 2 roues dû à un défaut d'entretien, est infime (moins d'un pour cent). On est bien loin de 15/20 % de voitures dangereuses lorsqu'il a été décidé de mettre en place le CT pour les voitures.

Les motards sont conscients que de l'entretien de leur véhicule passe leur sécurité, et c'est aussi une passion, donc, les motos sont entretenues.

Tout ça parce que quelques associations veulent réduire, et même supprimer les deux roues dans Paris, alors que c'est justement un atout pour fluidifier le trafic. Décidément, on ne peut pas s'empêcher de prendre des décisions stupides en écoutant ceux qui crient le plus fort.

Domage de perdre 75/80 € tous les deux ans pour rien, hormis satisfaire les élucubrations de quelques esprits dérangés, sans pour autant apporter un avantage sur la sécurité, comme on essaye de le laisser croire. Il serait bien plus utile de s'occuper de l'état de nos routes, des bandes blanches glissantes lorsqu'elles sont humides, des glissières dites de sécurité et qui sont plutôt des guillotines (il me semblait que la peine de mort avait été abolie en France en 1982 !), du gravillonnage des routes qui les rend dangereuses en 2 roues, ou de l'aménagement autour des routes qui forment des obstacles dangereux en cas de chute (pylônes, bornes diverses, etc...).

Il serait peut-être temps d'écouter les personnes qui connaissent le sujet, comme la Fédération Française des Motards en Colère, par exemple, qui sont bien plus compétents que des associations de personnes qui ne connaissent rien aux deux roues, hormis que ça a deux roues ...

N° 958798 - Opposition au Contrôle Technique pour les 2RM

par :

05/07/2023 21:46

C'est avec consternation que j'ai suivi les rebondissements du dossier du Contrôle Technique des 2RM.

Usager de la route attentif à ma sécurité, je n'ai pas besoin d'un dispositif obligatoire (et payant) pour prendre soin de l'état de mon véhicule. Je dispose déjà pour cela des contrôles élémentaires qui m'ont été inculqués lors du permis de conduire, et de l'entretien régulier par un professionnel expérimenté qui m'inspirera toujours plus confiance que des centres de contrôle automobile reconvertis à la va-vite dans les 2RM (et qui, du propre aveu des plus honnêtes, redoutaient des difficultés pour s'équiper comme pour se former).

Comme la plupart des motards, je suis conscient de ma fragilité et ne prends pas le risque de me mettre en danger avec un véhicule défectueux.

Si je me sens en insécurité chaque fois que je prends le guidon, ce n'est pas à cause de l'état de ma moto, mais de celui des infrastructures, qui ne cesse de se dégrader d'année en année : chaussée déformée, nids de poule, gravillons (pas toujours signalés),... Entrer dans un virage c'est prendre le risque sans cesse renouvelé de se retrouver face à une de ces déconvenues une fois sur l'angle. Avec les conséquences dramatiques qu'on peut imaginer...

Pour en colère qu'ils soient, la plupart des motards sont avant tout citoyens et respectueux des autres. Ce n'est pas un Contrôle Technique qui empêchera quelques "mauvais élèves" de causer un bruit excessif entre deux contrôles (cf. l'inefficacité du Contrôle Technique à résoudre ce problème en Allemagne depuis 25 ans).

La décision du Conseil d'Etat de forcer l'instauration d'un Contrôle Technique pour les 2RM résulte du lobbying d'associations soi-disant pro-environnement (dont on peut se demander quelles sont leurs motivations réelles quand on connaît leurs conflits d'intérêt). Pourtant, sur le plan de l'environnement, cette mesure n'a pas de fondement, les 2RM ne représentant qu'une faible part dans les émissions (0.5% de la pollution totale du secteur des transports).

Ainsi, je ne vois dans ce dispositif qu'une manne financière pour les grandes enseignes de Contrôle Technique, mais sans effet significatif sur la sécurité des usagers.

Je manifeste donc une fois de plus ici mon opposition à sa mise en oeuvre.

N° 958838 - Contrôle technique 2 roues

par :

05/07/2023 22:05

Favorable au contrôle en cas de revente de son 2 roues et pour les utilisateurs et utilisatrices qui roulent peu.

Pour celles et ceux qui roulent beaucoup, c'est inutile. Les garagistes contrôlent beaucoup mieux et beaucoup plus de choses.

À titre personnel. Je fais réviser 1 fois par an ma moto.

Pour de la vraie sécurité. Imposez le port total des équipements moto et non juste le port du casque et des gants. En plus de sauver réellement plus de vie, ça créera potentiellement de l'emploi.

N° 958839 - Solutions alternatives au CT

par :

05/07/2023 22:05

L'inutilité du CT2RM a déjà été largement démontrées par la FFM et [association de motard], et les différentes études de sécurité routière.

Je fais de la moto depuis 1971 et je suis mon propre contrôleur technique depuis ce temps, comme la plupart des motards. C'est une question de passion mais aussi et surtout une question de survie ! Je ne pense pas qu'un opérateur formé à la hâte puisse relever un défaut technique par un simple contrôle visuel.

Bien que le CT concerne à la base la sécurité, d'autres thèmes s'y sont ajoutés :

- La pollution
- Le bruit

Le problème de la pollution a déjà trouvé une réponse, les ZFE permettant d'exclure les véhicules les plus anciens des grandes métropoles.

- Quel serait l'intérêt de contrôler le niveau de pollution d'un véhicule en sachant qu'il ne répondant plus aux normes actuelles et qu'il est d'ores et déjà interdit de circuler dans les grandes villes ?
- Quel est l'intérêt de contrôler le niveau d'émission d'un véhicule moderne répondant par conséquent aux normes en vigueur ?

Le bruit, est un problème majeur.

Quelques d'utilisateurs de moto équipé de ligne d'échappement non homologuée, renvoient une image désastreuse du milieu de la moto, mais surtout perturbent la tranquillité d'un grand nombre de personnes.

Le contrôle technique n'apportera aucune réponse à ce point, ces utilisateurs prendront soin de remonter le pot d'origine homologué avant le contrôle, puis de remplacer après.

Voici quelques idées pour lutter efficacement contre ce fléau :

- Sur les motos neuves, demander aux constructeurs de supprimer ou modifier le rupteur.  
Ce système qui coupe l'allumage quand le moteur arrive en surrégime pour éviter la casse est surtout utile pour les motos de piste utilisé à haut régime, il est parfaitement inutile sur une moto de route utilisée normalement jusqu'au 3/4 du régime moteur.  
Le rupteur est malheureusement détourné de sa fonction première par certains pour faire hurler le moteur à vide, créant un vacarme assourdissant, sans autre objectif que d'attirer l'attention ou d'effrayer les autres usagers de la route. En supprimant le rupteur le moteur montera en surrégime jusqu'à la casse, ce qui sera sans nul doute dissuasif.
- Sur les motos neuves obliger les constructeurs à insérer un transpondeur dans le système d'échappement.  
Ce transpondeur agira comme une clé codée empêchant le démarrage s'il n'est pas présent, ce qui interdira le remplacement du système d'échappement par un système non homologué. Seul un professionnel pourra intervenir sur la ligne d'échappement, et reprogrammer le système anti-démarrage.
- Renforcer les contrôles et mettre en place des sonomètres dynamiques
- Pour les victimes de bruit excessif  
Mettre à disposition une plateforme en ligne permettant de signaler un deux roues bruyants passant à heure régulière à proximité de son domicile.  
Ces signalements s'ils sont répétés dans un quartier ou une rue, permettront aux autorités de procéder à un contrôle pour intercepter le fauteur de troubles, procéder à la vérification du système d'échappement, et immobiliser le véhicule en cas de non conformité.  
Cette plateforme sera rapidement dissuasive et certainement plus efficace qu'un contrôle tous les deux ou trois ans. Cela ne représentera pas un gros investissement pour le contribuable.

La consultation fait référence au « contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur » de catégorie L, quelque soit le type de motorisation, thermique ou électrique.

En suivant cette logique les vélos électrique appartenant à la catégorie L1e-A (250-1000w 25kmh max) doivent être soumis aux mêmes contrôles. Il semble que ce ne soit pas le cas, un grand flou existe dans l'interprétation de la réglementation.

Pourtant ces véhicules, conduits souvent par des personnes n'ayant aucune formation à la conduite d'un deux roues mériteraient un peu plus d'attention.

En effet il est tres facile d'acquérir sur des sites de vente en ligne ces vélos pouvant dépasser allègrement le vingt-cinq kilomètre heure, par simple programmation.

Il suffit de se promener, à Paris, Lyon ou Strasbourg ... pour voir filer ces bolides électrique bien au-delà des vitesses légales, ne respectant aucune des règles du code de la route, feu rouge sens interdits, circulation sur les trottoirs ... On se fait souvent doubler par ces engins dans les zone limitées à 30 quand on roule en moto.

Qu'en est-il des éléments de sécurité, freins, signalisation état des pneus? Qui s'en occupe ?

Le nombre d'accident mettant en cause des vélos électrique ou des patinettes électrique augmente de façon exponentielle, et pourtant on ne parle pas de contrôle de ces moyens de « mobilité douce » Pourquoi ?

Il y a là une rupture flagrante d'égalité entre les citoyens. Le citoyen urbain « électrifié », vertueux et écoresponsable gratifié d'un coté et de l'autre le citoyen thermique jugé irresponsable et soumis à des règles de plus en plus contraignantes.

Comme pour les ZFE ce CT pénalisera les populations les plus modestes habitants souvent hors des grandes agglomérations. Ils n'ont pas forcément les moyens de changer de véhicule tous les trois ans et ne disposent d'aucun moyen de transport en commun. Le coût de ce contrôle technique inutile affaiblira un peu plus notre pouvoir d'achat.

La commission européenne laisse la possibilité, aux états membres de mettre en place des solutions alternatives au CT. Cette voie permet de faire du sur mesure en apportant des solutions concrètes, pour la sécurité des utilisateurs et le respect de l'environnement, tout en prenant en compte les spécificités de chaque états. C'est cette option de bon sens qui avait été choisi avant l'intervention arbitraire du Conseil d'état, et c'est sur cette voie qu'il faut revenir.

N° 958858 - contrôle technique moto

par :

05/07/2023 22:12

La cause d'un problème technique lors d'un accident de moto est quasi nulle. C'est une réalité car les personnes qui roulent en moto vérifie leur moto et équipements. Une moto en mauvais état est vite inutilisée. Soit le motard est passionné et donc prend soins de sa moto, soit il est occasionnel et la moto reste "neuve" pendant des années (3000 km) en moyenne/ année.

A qui va rapporter le contrôle technique ? certainement pas à la sécurité. C'est une perte d'argent et de temps.

N° 958864 - Contrôle le contrôle technique

par :

05/07/2023 22:13

Des études indépendantes ont montrées que l'état des véhicules était responsable pour moins de 1% des accidents. Il est très facile et recommandé de vérifier visuellement l'état de son véhicule et c'est ce que chaque motard fait puisque l'état de son véhicule est primordial pour sa sécurité. Ce CT vient du lobbying des industriels du contrôle tel que X afin d'augmenter leur CA.

N° 958905 - De l'inefficacité d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés

par :

05/07/2023 22:34

Les deux-roues motorisés ne sont pas qu'un moyen de déplacement mais avant tout, généralement, un plaisir, une passion. Aussi, comme tout motard qui tient à la vie, et comme nous avons été formés, contrôlons-nous avant tout déplacement, nos machines : le trajet doit être le plus agréable possible et nous sommes équipés en conséquence.

Le contrôle technique qui doit être mis en place fera probablement plaisir à 3 (seulement !) associations et participera certainement au développement financier des centres de contrôles agréés. Mais il n'apportera aucune amélioration au point de vue de la sécurité et de la protection de la planète. En revanche, il dégradera, mais cela paraît secondaire, les finances des usagers des deux-roues motorisés.

Au détriment de la sécurité ? « ... moins de 0,5 % des accidents sont directement liés à une défaillance technique » ([www.senat.fr](http://www.senat.fr), proposition n°17, 4 oct 2012). Comment croire que la très grande majorité des motards qui font entretenir sérieusement leurs machines chez les concessionnaires et garagistes gagneront en sécurité en passant dans un centre agréé ? Ne vaudrait-il pas mieux améliorer les infrastructures routières ? Depuis 54 ans que je roule à moto - et à vélo - je constate plutôt l'état de plus en plus dégradé du réseau routier. Ne peut-on plutôt rappeler aux trop nombreux acteurs, État et divers niveaux de collectivités (cette division administrative complexe est rare en Europe), leurs « compétences » et qu'ils cessent de se désinvestir de ce service public comme de tant d'autres ?

Encore, la mesure vise « à améliorer [...] l'état de l'environnement en réduisant la pollution atmosphérique et sonore liée au mauvais état de certains deux-roues motorisés » ([www.conseil-etat.fr](http://www.conseil-etat.fr)) argument pour le moins surprenant : bonnes alternatives à la voiture, les deux-roues passent moins de temps sur un trajet, se jouent des bouchons, des stationnements, désengorgent les villes... A-t-on déjà vu une moto rejeter une fumée noire, ou blanche ? Alors que, soumises au contrôle technique, des voitures en rejettent, faute d'entretien. Et pour lutter contre la pollution atmosphérique attendons plutôt l'inéluctable moto électrique ! Et enfin « pollution sonore » : Faire de cas particuliers, minoritaires, une généralité : Il fallait le faire ! Surtout que, n'en doutons pas, les rares motards « bruyants » mettront des pots d'échappement homologués avant de passer les contrôles techniques et les changeront en sortant de cette obligation.

Dans la même recherche d'arguments, je suggère d'ajouter, « au nom du contrôle technique », la pollution olfactive du motard ; en effet, en été, un motard, parce qu'il est chaussé de bottes et équipé d'un blouson (noir !), sue et sent ! Ajoutez donc après la « sécurité », la « pollution atmosphérique », la « pollution sonore », l'inévitable « pollution olfactive ». Viendra, bientôt, le tour de la « pollution visuelle », on peut le prédire.

Enfin, les finances des usagers des deux-roues motorisés : un contrôle technique n'est pas gratuit et son coût n'est certainement pas neutre par les temps qui courent et la mesure est d'autant moins acceptable que l'obligation ne s'accompagne d'aucun avantage (voir la sécurité, la pollution...). Et comme de nombreux motards, je possède plusieurs deux-roues que j'entretiens bien évidemment.

N° 958927 - De l'inefficacité du contrôle technique pour les deux-roues motorisés

par :

05/07/2023 22:43

Les deux-roues motorisés ne sont pas qu'un moyen de déplacement mais avant tout, généralement, un plaisir, une passion. Aussi, comme tout motard qui tient à la vie, et comme nous avons été formés, contrôlons-nous avant tout déplacement, nos machines : le trajet doit être le plus agréable possible et nous sommes équipés en conséquence.

Le contrôle technique qui doit être mis en place fera probablement plaisir à 3 (seulement !) associations et participera certainement au développement financier des centres de contrôles agréés. Mais il n'apportera aucune amélioration au point de vue de la sécurité et de la protection de la planète. En revanche, il dégradera, mais cela paraît secondaire, les finances des usagers des deux-roues motorisés.

Au détriment de la sécurité ? « ... moins de 0,5 % des accidents sont directement liés à une défaillance technique » ([www.senat.fr](http://www.senat.fr), proposition n°17, 4 oct 2012). Comment croire que la très grande majorité des motards qui font entretenir sérieusement leurs machines chez les concessionnaires et garagistes gagneront en sécurité en passant dans un centre agréé ? Ne vaudrait-il pas mieux améliorer les infrastructures routières ? Depuis 54 ans que je roule à moto - et à vélo - je constate plutôt l'état de plus en plus dégradé du réseau routier. Ne peut-on plutôt rappeler aux trop nombreux acteurs, État et divers niveaux de collectivités (cette division administrative complexe est rare en Europe), leurs « compétences » et qu'ils cessent de se désinvestir de ce service public comme de tant d'autres ?

Encore, la mesure vise « à améliorer [ ... ] l'état de l'environnement en réduisant la pollution atmosphérique et sonore liée au mauvais état de certains deux-roues motorisés » ([www.conseil-etat.fr](http://www.conseil-etat.fr)) argument pour le moins surprenant : bonnes alternatives à la voiture, les deux-roues passent moins de temps sur un trajet, se jouent des bouchons, des stationnements, désengorgent les villes... A-t-on déjà vu une moto rejeter une fumée noire, ou blanche ? Alors que, soumises au contrôle technique, des voitures en rejettent, faute d'entretien. Et pour lutter contre la pollution atmosphérique attendons plutôt l'inéluctable moto électrique ! Et enfin « pollution sonore » : Faire de cas particuliers, minoritaires, une généralité : Il fallait le faire ! Surtout que, n'en doutons pas, les rares motards « bruyants » mettront des pots d'échappement homologués avant de passer les contrôles techniques et les changeront en sortant de cette obligation.

Dans la même recherche d'arguments, je suggère d'ajouter, « au nom du contrôle technique », la pollution olfactive du motard ; en effet, en été, un motard, parce qu'il est chaussé de bottes et équipé d'un blouson (noir !), sue et sent ! Ajoutez donc après la « sécurité », la « pollution atmosphérique », la « pollution sonore », l'inévitable « pollution olfactive ». Viendra, bientôt, le tour de la « pollution visuelle », on peut le prédire.

Enfin, les finances des usagers des deux-roues motorisés : un contrôle technique n'est pas gratuit et son coût n'est certainement pas neutre par les temps qui courent et la mesure est d'autant moins acceptable que l'obligation ne s'accompagne d'aucun avantage (voir la sécurité, la pollution...). Et comme de nombreux motards, je possède plusieurs deux-roues que j'entretiens bien évidemment.

N° 958928 - Consultation projets de décret de contrôle technique des deux roues

par :

05/07/2023 22:43

Votre projet n'a aucun sens pour la sécurité routière, ce n'est pas un contrôle visuel qui peut détecter la dangerosité du véhicule et son état, ce qui prouve bien qu'il ne s'agit de d'une manœuvre pécuniaire, les deux roues les plus délabrés sont les scooters et cyclomoteurs qui ne sont pas concernés, l'état des routes et le comportement des automobilistes sont les principales causes

d'accident dont les deux roues en sont victimes. Je suis contre ce projet qui n'a aucun sens et qui ne pourra être approuvé que par des ignorants.

N° 958932 - Priorité au bruit

par :

05/07/2023 22:48

La priorité est à donner à la pollution sonore avec des mesures et des seuils à différents régimes moteurs (ralenti, mi-régime, plein régime en bordure de zone rouge) pour évaluer, et donc limiter, les nuisances durant les accélérations.

N° 958944 - Consultation projets de décret de contrôle technique des deux roues

par :

05/07/2023 22:53

Votre projet n'a aucun sens pour la sécurité routière, ce n'est pas un contrôle visuel qui peut détecter la dangerosité du véhicule et son état, ce qui prouve bien qu'il ne s'agit de d'une manœuvre pécuniaire, les deux roues les plus délabrés sont les scooters et cyclomoteurs qui ne sont pas concernés, l'état des routes et le comportement des automobilistes sont les principales causes d'accident dont les deux roues en sont victimes. Je suis contre ce projet qui n'a aucun sens et qui ne pourra être approuvé que par des ignorants

N° 958955 - Le contrôle technique vraiment pour la sécurité

par :

05/07/2023 22:59

Madame, Monsieur. Croyez vous réellement que je monterai sur une moto qui est mal entretenu ou avec un problème de pneus ou de freins ? Je n'ai pas de carrosserie qui me protège, tous les éléments sont visibles à l'oeil nu et n'importe qui sais les contrôler, le code ETM en fait une grande partie de sa formation. S'ajoute à cela, qu'une moto nécessite plus d'entretien (intervalles des vidanges et opérations mécaniques) de fait, un deux roues fréquentera plus régulièrement les garages qu'une voiture.

Pour la sécurité, imposer des éléments de sécurité type équipement est plus pertinent. Combien vois-je de confrère rouler avec une moto impeccable mais avec un short, t short, basket, cela me rend fou, le réel danger pour eux est là !

De plus, je voudrai préciser que l'état des routes et de pire en pire, rien que dans ma ville je peux en 1h vous présenter pas moins de 20 à 40 points dangereux de tête ! Uniquement sur l'état de la chaussée, je ne parle même pas des installations de signalisation, ... Un meilleur entretien des routes serait une vrai optimisation de la sécurité.

Voilà mon avis, le contrôle technique n'est juste qu'un moyen de faire plaisir à des "biens pensants" qui pensent mal et ont mal situé le réel problème.

N° 958964 - Non au CT moto

par :

05/07/2023 23:04

Le CT moto a t'il vocation à confirmer que les motos consomment et polluent moins que les voitures ? Les motards se saluent lorsqu'ils se croisent, s'arrêtent pour se dépanner mutuellement : ils

forment une communauté de passionnés qui aiment et entretiennent leur 2 roues ; ils sont bien conscients que l'entretien concourt directement à leur sécurité ...

Ce CT n'est donc qu'une mesure fiscale supplémentaire !

Je parcours 3000 km par an sur ma moto qui a 16 ans et que j'entretiens avec le plus grand soin ; je parcours entre 6000 et 8000 km par an avec mon vélo musculaire : à quand le CT de les 7 vélos ???

N° 958994 - ne suis pas favorable au contrôle technique des 2RMs

par :

05/07/2023 23:16

primo

la recommandation européenne offre un choix : contrôle technique ou mesures visant à réduire l'accidentologie.

Privilégions les mesures visant à réduire l'accidentologie

secondo

le contrôle technique ne va pas réduire significativement le nombre d'accidents, parce que les 2RM sont très régulièrement contrôlés par leur propriétaires. Dans ce contexte, le contrôle technique ne sera qu'une charge financière supplémentaire sans effet sur la sécurité routière.

tertio

Le contrôle technique des automobiles a permis de retirer de la circulation de vieilles voitures peu sûres. Les vieux 2RMs sont mieux entretenus que les vieilles voitures.

pour toutes ces raisons, le contrôle technique des 2RMs ne semble pas la mesure la plus pertinente pour réduire le nombre d'accident.

N° 959120 - Périodicité

par :

06/07/2023 00:08

Sachant que les propriétaires de 2 roues sont particulièrement conscients que leur survie dépend de l'état technique de leur véhicule , il me semble plus adapté d'effectuer un contrôle technique lors de la revente de celui-ci . Merci de votre attention.

N° 959134 - Périodicité

par :

06/07/2023 00:11

Sachant que les propriétaires de 2 roues sont particulièrement conscients que leur survie dépend de l'état technique de leur véhicule , il me semble plus adapté d'effectuer un contrôle technique lors de la revente de celui-ci . Merci de votre attention.

N° 959164 - contrôle technique .....

par :

06/07/2023 00:22

Il me semble, sauf erreur de ma part, qu'il n'est mentionné nul part l'obligation au futur contrôleur d'être titulaire du permis A au minimum alors qu'il devra manipuler nos motos.



Pour le contrôle pollution et nuisance sonore, il serait normal de laisser le motard sur sa moto afin de monter au régime nécessaire pour effectuer les mesures, au même titre que lors d'un contrôle de police.

J'ose espérer que les locaux permettront effectivement de réaliser des mesures sans perturbations et avec les distances prévues au code de la route ainsi que les angles pour la prise des mesures sonores. Il sera nécessaire également de tenir compte de l'année de première mise en circulation pour tout ces points.

Lorsque un défaut majeur exigeant la réparation en 24 heures, comment pouvoir rester dans la légalité pour celui qui ne peut avoir les pièces de remplacement qu'en un temps plu long et que ce propriétaire ne possède que sa moto pour se rendre à son travail.

Suite à ce contrôle technique mise en place, l'État devrait également se pencher sur l'entretien de nos routes qui sont, dans la plus part du temps, délabrées et rafistoler avec des rustines de goudron et du gravier, 100% dangereux pour nous les usagers de la route (voitures, motos, 3 roues, voitures sans permis, vélo etc..) en vous remerciant de bien vouloir revoir votre copies suite à cette consultation et ne pas user d'un passage en force.

N° 959182 - Contrôle technique 2 roues

par :

06/07/2023 00:26

Sachant que les propriétaires de 2 roues sont particulièrement conscients que leur survie dépend de l'état technique de leur véhicule , il me semble plus adapté d'effectuer un contrôle technique lors de la revente de celui-ci . Merci de votre attention.

N° 959215 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

06/07/2023 00:38

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,&#1072;  
&#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)

[&#1101;&#1092;&#1092;&#1077;&#1082;&#1090;&#1080;&#1074;&#1085;&#1086;&#1089;&#1090;&#1100; &#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1080; &#1076;&#1085;&#1080;,  
&#1092;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1082;&#1072;&#1078;&#1076;&#1099;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1085;&#1072;&#1081;&#1090;&#1080; &#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102;  
&#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077; &#1080;&#1079;

&#1088;&#1072;&#1079;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.   
&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; = &#1101;&#1090;&#1086;  
&#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.

&#1054;&#1076;&#1085;&#1072;&#1082;&#1086;,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1072;&#1103;  
&#1095;&#1072;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1084;&#1077;&#1085;&#1103;&#1102;&#1090;  
&#1089;&#1086;&#1079;&#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1079;&#1072;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1082;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.

&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080;  
&#1074;&#1099; &#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1074;&#1080;&#1079;&#1080;&#1090;&#1105;&#1088;&#1086;&#1074;, &#1085;&#1086;  
&#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077; &#1089;  
&#1095;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077;  
&#1080; &#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;, &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1091;&#1074;&#1077;&#1083;&#1080;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1084;&#1077;&#1090;&#1086;&#1076;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;

&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040; &#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1074; &#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;.  
&#1053;&#1072;&#1096;&#1072; &#1075;&#1088;&#1091;&#1087;&#1087;&#1072; &#1074;  
&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;

N° 959260 - Incompréhension

par :

06/07/2023 01:02

Je ne comprends pas pourquoi instaurer un contrôle technique sur les 2 roues motorisés, sachant que le taux d'accidents mortels à cause de l'entretien du véhicule est "extrêmement faible". Plus de 30% des accidents sont dû au mauvais état des routes.... à méditer....

Les centres de contrôles sont formés pour cela ? savent t'ils manipuler une moto ? Sachant que toutes les motos ne se manipulent pas de la même façon cela va être compliqué... Le risque de faire tombé le véhicule du client est quand même important.

Donc j'imagine que le client va devoir manipuler sa machine à la place du professionnel ? Mais cela veut dire que le client doit "travailler pendant 1H", puis PAYER, pour le travail qu'il à fourni pour ce même professionnel ???

Exemple : J'emmène ma moto, Yamaha TDM850 dans un centre de contrôle technique.

La moto est quand même très lourde, avec un poids très "haut". La moindre erreur (surtout moteur éteint) de manipulation et la machine se retrouve par terre, voire sur la jambe du professionnel qui ne s'y connait absolument pas en manoeuvre 2 roues.

1 : Je dépose plainte contre le professionnel pour casse du matériel de la clientèle

2 : Je le boycotte auprès de ma communauté. (mauvais professionnel qui fait tomber les motos).

Une moto n'est PAS une voiture.

Chaque motard entretien sa moto autant que sa propre femme (voire plus....!)

Nous savons très bien que le moindre problème sur la machine pourrait entrainer notre mort sur la route.

Et c'est pour cela que le taux d'accident mortel est TRES bas.

A méditer.

N° 959274 - Aberration

par :

06/07/2023 01:16

Imposer un contrôle technique sur des véhicules pour la plupart entretenus minutieusement au profit de grandes compagnies est tout simplement aberrant. Commencer par entretenir l'état des routes serait beaucoup plus judicieux...

N° 959283 - Moto enduro

par :

06/07/2023 01:26

Bonjour,

Je valide complètement le contrôle technique pour nos routières, mais quand est t'il pour nos motos de compétition type enduro qui sont elles aussi homologuées pour des questions d'assurance mais non rien d'une moto adapté à la circulation routière ?

Cordialement

N° 959284 - Sans titre

par :

06/07/2023 01:26

Certains pays européens n'ont pas introduit de contrôle technique pour les véhicules en question. Ce n'est donc pas une fatalité.

D'autres mesures, alternatives au CT et plus efficaces, notamment du point de vue de la sécurité routière, pourraient être mises en place et notamment :

- a) l'amélioration des infrastructures (très important quand on voit leur importance dans les causes d'accidents),
  - b) une amélioration de la loi sur le permis de conduire ou sur la formation, notamment pour la conduite des 2 roues de 125 cm3 (ou moins) et
  - c) la mise en place de stratégie spécifiques et pragmatique, concernant certains types de deux roues ou leurs conducteurs, sur les années à venir afin de traiter de certaines problématiques spécifiques.
- En outre, la sécurité des cyclomoteurs et des motocyclettes devrait être abordée spécifiquement dans la stratégie de sécurité routière.

Les 2 roues sont moins polluants que beaucoup de voitures et contribuent à fluidifier le trafic.

Les conducteurs de deux roues respectent le code de la route contrairement à de nombreux utilisateurs de vélos ou de trottinettes qui s'en considèrent exemptés. Chacun peut en juger quotidiennement.

Malgré l'augmentation du nombre de motards, le nombre d'accidents diminue.

Si un CT est mis en place, la spécificité des typologies de véhicules concernés (et de leurs conducteurs sous l'angle de la formation et des comportements) doit être prise en considération.

Il en va de même pour l'inégalité de traitement du CT sur le territoire qui sera une réalité dans un métier déjà sous tension sur les 4 roues et où l'exigence de qualification des employés de centres techniques est revu à la baisse.

Quid pour les motos qui relèvent de compétences techniques et mécaniques spécifiques ?

Sommes-nous réellement obligés de nous plier aux lobbies de quelques associations parisiennes fortement connotées idéologiquement ?

N° 959298 - contrôle technique moto,

par :

06/07/2023 01:53

bonjour,

rien ne va plus, des deux côtés, motard et contrôleur, notre FRANCE va devoir répondre à BEAUCOUP de questions qui resteront sans réponse, il est obligatoire que ce décret va se DÉrouler dans la douleur, professionnel et motard, Pourquoi compliqué les choses, une MOTO ne sera jamais une VOITURE,

motard triumph street, 69,

N° 959315 - opposition au contrôle technique des motos

par :

06/07/2023 02:16

Je suis un motard de 59 ans , je roule à moto depuis 1983, quasiment tous les jours ; je fais moi-même l'entretien de ma machine et je n'ai jamais eu d' accident à cause de défaillance technique de ma machine ; quelques gamelles à cause des infrastructures routières , gravillons, trou dans la chaussée, mauvaise évacuation des eaux de pluie , percuté par des automobilistes.... ect ect , mais jamais à cause de l'état de ma machine . Je change moi-même , les plaquettes de freins , le liquide de frein , les pneus , la chaîne ; le contrôle se fait automatiquement dès que l'on monte sur la machine . Notre santé et notre vie en dépendent . Le moindre problème comme la pression des pneus , et c'est la chute assuré ; j'ai passé mon permis A2 en 1983 , et la formation n'était pas aussi poussée que de nos jours . Aujourd'hui , lors de l'examen du permis de conduire MOTO on demande aux futurs motards des connaissances concernant la maintenance et l'entretien de la machine , cela fait partie du cursus d'apprentissage ; mais la meilleure motivation pour entretenir sa machine reste l' INSTINCT de survie . Quand on connaît les conséquences d'une chute à moto , même à basse vitesse , ça motive pour rester en bonne santé .

Depuis 1983, j'ai possédé 14 motos de différentes cylindrées , et de différent style , et ai parcouru environ 1 million de kilomètres , je suis toujours en vie , parce que mes machines étaient et sont toujours en excellent état de marche .

Toute la littérature moto, exprime le fait que le motard fait corps avec sa machine , on ressent les moindres vibrations, les chaos de la route, le vent ( latéral , de face ou arrière ) et un bon feeling avec la machine engendre un état de confiance pour appréhender les difficultés de la circulation .

Les arguments avancés par le gouvernement ne tiennent pas la route, parce que les technocrates qui ont décidé de cette réglementation ne connaissent pas le monde de la moto . La preuve en est , c'est que le contenu du contrôle technique est tellement flou , que même les entreprises habilitées à ce contrôle ne savent pas quelle sera la méthode à appliquer pour ces contrôles ; Je peux vous assurer que le jour du contrôle , le technicien opérateur devra me montrer son permis moto, et devra avoir de sérieux arguments à me présenter, pour simplement toucher ma machine ... Nous ne pouvons pas faire confiance à un technicien hâtivement formé ...

Chaque machine est différente et possède des caractéristiques qui lui sont propre . par exemple , ma machine actuelle ne peut pas être soulevée par les carter inférieurs, pour , par exemple , contrôler le jeu de la direction , parce que le point d'équilibre pour soulever la roue avant , ne peut s'obtenir qu'en adaptant des cales spécifiques, à des endroits précis , sans risque de faire tomber la machine ... et si ma bécane tombe ..... le technicien aura intérêt à courir vite .

L'écran de fumée dégage pour cette affaire cache une volonté de faire gagner de l'argent à certaine entreprise, sous couvert de sécurité routière . c'est totalement inadmissible . Il sera plus judicieux que le contrôle soit effectué par des concessionnaires reconnus qui connaissent les machines et ne se comportent pas comme des vampires .

Les associations " PARISIENNES" qui ont porté l'affaire devant le conseil d'état , agissent sans se soucier de la pratique en province . je roule tous les jours à moto pour me rendre à mon travail . j'estime que je pollue moins que si je prenais ma voiture : consommation de carburant moindre , moins de frais de pneumatiques, moins d'embouteillage , et une consommation nulle d'anti-dépresseurs . De plus, je pense que ces contrôles ne changeront en rien le nombre d'accidents moto , il sera plus judicieux de rendre nos routes plus sûres et de faire plus de contrôles des " voyous" qui circulent en banlieue sur de machines de tout terrains volées ...

que l'état fasse son travail et nous entretenons nos machines .  
chacun à sa place et les moutons seront bien gardés ...  
respectueusement et motardement vôtre

N° 959322 - Un contrôle technique des motos sur le bruit !!!!

par :

06/07/2023 02:37

Motard depuis 50 ans, je ne suis pas favorable à un contrôle technique sur les éléments de sécurité des motos. Cela n'est pas pertinent du fait de la pratique du 2 roues obligeant le conducteur à être particulièrement vigilant sur ces questions.

Par contre, instituer un réel contrôle avec mesures fortement dissuasives sur les modifications diverses, en particulier des échappements et du niveau de pollution sonore de certains 2 roues serait utile.

Ce serait la seule valeur ajoutée des centres de contrôle qui disposent déjà de tous les équipements nécessaires, sans investissement excessif et sans se poser de questions sur leur capacité à déplacer de lourds engins...

Cela permettrait également de contrecarrer l'un des arguments les plus courants contre les motos et autres 2 roues.

N° 959325 - Monsieur

par :

06/07/2023 02:39

La mise en place du CT MOTO est une injustice sociale supplémentaire pour les citoyens à modestes revenus.

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

- Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile .

- Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

- Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

- Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

L'élargissement aux cyclos du CT (alors que l'Europe ne les incluait pas) :c'est une mesure contre les incivilités et les rodéo urbains. Tout simplement populiste mais inefficace

- Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 959333 - Objection sur le contrôle technique

par :

06/07/2023 03:08

Bonjour, bien évidemment je suis un motard.

La sécurité est primordial en moto si l'on veut rester vivant.

Et régler une somme à un organisme pour dire il faut changer les plaquettes ou les pneus je sais le voir.

Donc le contrôle technique n'a pas lieu d'exister.

N° 959340 - Opposé au contrôle technique 2RM

par :

06/07/2023 03:38

56 ans, motard depuis 1993, comme appris à l'examen du permis et préalablement à chaque sorties, je vérifie l'intégralité de ma moto: - pression pneus, graissage et tension de chaîne, système de freinage ( niveau du liquide / efficacité des leviers / fuite / état et des plaquettes) fourche, ect..

Cette moto roulant peu, je fait faire l'entretien préconisé par le constructeur chez mon concessionnaire, à savoir à minima la vidange et autres contrôles 1 FOIS PAR AN, systématiquement et professionnellement ma moto est contrôlée par leurs soins.

- Savez vous qu'a minima un motard fait changer ses pneus 1 fois par an ? (Un pneu arrière fait très rarement plus de 10 000 km)

- Savez vous que l'obligation professionnelle , morale et juridique des garages/ concessionnaires et engagée si un véhicule non conforme ou dangereux est remis en circulation après une intervention même minime ??

Nous sommes plus en 1970, le monde de la moto à aussi basculé dans la technologie et par ce fait, il rendu nécessaire et quasi obligatoire ( hors accessoires éventuels) de passer par un garage / concessionnaire et ce même pour un simple entretien ( +/- 10 000 km).

Cf lien : <https://moto-securite.fr/plan-entretien/>

Le motard et un passionné, il se sait fragile, pensez vous qu'il soit à ce point stupide et suicidaire à rouler sur une moto non entretenue, bricolée .....

Vous l'aurez compris ce Contrôle Technique n'est pas justifié, des professionnels et les propriétaires passionnés s'en chargent déjà.

Les frais que vous allez nous imposer via votre décision vont impacter les moins fortunés et cela risque fort de produire un retard dans les entretiens périodiques, (donc moins de contrôles via les professionnels malgré le soin et contrôles qu'apportent déjà les propriétaires de motos) mais aussi sur les qualités routières ( malgré les homologations) des pneumatiques.

Si vous voulez être efficaces sur la sécurité, je me permet de vous donner des pistes, entre autre les mêmes reprises depuis des années par toutes les ( vrais ) associations de Motards:

- Baissez la TVa (5,5) sur les équipements
- Entretenez le réseau routier devenu DEPLORABLE

et pour finir, si vous étiez cohérent dans vos décisions quant au risque routier, vous avez su rendu les gants CE obligatoires, très bien et le reste ?? En short/ teeshirt / claquettes avec des gants CE et casque c'est bon alors ??

Si votre objectif sincère et premier et bien la sécurité des 2RM Il sera tout à votre honneur d'écouter les professionnels, les associations et fédérations sérieuses de Motards.

Cordialement

N° 959372 - ELOIGNEMENT DU CENTRE CONTROLE

par :

06/07/2023 05:15

Bonjour

J'habite en Corse dans un petit village de montagne. Je suis retraité et je possède une petite moto de 50cm<sup>3</sup> qui me sert pour me déplacer dans le village et ses alentours mais qui n'est pas vraiment fait pour faire de longs trajets. Si je dois faire un contrôle technique je devrais alors me rendre à Bastia ville la plus proche qui est à plus d'une heure de chez moi de voiture en passant par un col de montagne donc bien plus long si je dois le faire en moto. Honnêtement je ne pense pas être dans la capacité d'effectuer ce voyage en moto trop long et trop fatigant de plus mon engin n'a pas l'autonomie suffisante.

Comment pensez vous solutionner ce problème pour les gens qui sont comme moi éloignés des centres de contrôle technique et qui ne peuvent pas s'y rendre comme expliqué précédemment?

merci

Cordialement

N° 959375 - Moto avec Kick

par :

06/07/2023 05:23

Bonjour

je possède depuis plus de 30 ans une moto assez ancienne Norton Commando 850 de 1977 qui se démarre au Kick. Elle n'est pas équipée de démarreur électrique et il faut bien la connaître pour arriver à la démarrer.

Je ne pense pas vouloir confier ma moto à un inconnu qui ne saura pas la démarrer et qui pourrait facilement se blesser avec un retour de kick conséquent (fracture cheville) vu la compression conséquente et la difficulté sans habitude de trouver le point mort haut pour actionner le kick de démarreur.

Comment se passera svp le contrôle technique si je dois confier ma moto à une personne non habitué à ce type de moto?

Salutations



N° 959395 - Pourquoi un contrôle technique ?

par :

06/07/2023 05:49

Bonjour,

Perso je suis en faveur d'un contrôle technique lors de la revente d'une moto ou autre 2 roues mais pourquoi obliger les propriétaires de moto de le faire systématiquement tous les 2 ou 3 ans? En tant que motard et comme la plupart de mes collègues nous avons conscience de l'importance de la sécurité de nos engins d'abord parce qu'on a moins de plaisir à rouler, par exemple si on roule avec les pneus usés on sait que l'on ne pourra pas prendre les virages avec la même sérénité etc. Il me semble que chaque motard tient à s'assurer de la bonne mécanique de sa moto, la bichonne, y prend soin, fait les révisions dans les temps beaucoup mieux que la plupart des conducteurs de voiture. On a tort de faire un amalgame avec les voitures qui sont souvent oui limites niveau sécurité sur certains véhicules. La moto ce n'est pas le même esprit, on roule bcp pour le plaisir et on sait que notre vie est en danger si on entretient pas nos 2 roues.

Au delà du coût annoncé de 50€ qui représente une somme conséquente à mon simple avis laisser plutôt les gens dépenser leur argent pour maintenir leur moto ou s'acheter des équipements de sécurité.

Supprimez la TVA 20% des équipements de sécurité obligatoires tels que casque, gants et non obligatoires tels que Gilets Air bag, blouson, bottes et adoptez à la place une TVA réduite.

Obligez les Compagnie assurances de faire systématiquement une réduction du prix de leur police d'assurance pour les détenteurs d'Air bag.

Interdisez de roulez avec des tongs ou autres claquettes que l'on peut voir en été principalement avec les conducteurs de scooter. Obligez les motard sur l'autoroute à porter un vrai blouson de moto plutôt que pour certains de les voir rouler en T-shirt l'été.

Voilà un exemple de mesures qui seront bien plus efficaces pour la sécurité des motards plutôt qu'un contrôle technique qui n'apportera pratiquement aucune valeur ajoutée à la sécurité routière (moins de 1% des accidents moto sont attribués à des problèmes techniques).

Un motard de plus de 30 ans.

Cordialement

N° 959401 - critères motos d'avant 1980

par :

06/07/2023 05:54

Bonjour

Comment seront analysés les critères de bruit et de pollution pour les motos d'avant 1980?

Merci

N° 959402 - Moto Trial

par :

06/07/2023 05:56

Bonjour est-ce que les motos de trial que l'on utilise parfois pendant les compétitions de trial en inter zone seront assujetties à ce contrôle? sachant que ces motos ne sont pas équipées de feux ou autre klaxon etc. merci SIts

N° 959416 - CT moto inutile

par :

06/07/2023 06:11

Aucune pertinence au CT moto. Les études le prouvent, la proportion de moto mal entretenue étant la cause d'un accident est dérisoire. Les motards ont conscience du danger de rouler avec une machine en mauvais état, contrairement à la majorité des automobilistes, car la voiture est souvent une obligation et un outil pour travailler, alors que la moto est une passion avant tout.

Les seuls deux roues en mauvais état sont les cyclo (50 cc) conduits par les ados, qui n'ont pas conscience du danger et dont les parents (bien souvent non motard) n'ont pas conscience du danger. Donc, la seule pertinence de ce projet serait pour les 50 cc!

L'état ferait mieux de se travailler sur un projet visant à entretenir les routes correctement (et éviter les routes gravillonnées, entre autres...), et à sensibiliser les usagers et améliorer le code de la route de manière pertinente et non lucrative!

N° 959443 - TVA DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

par :

06/07/2023 06:27

La mise en place d'un contrôle technique moto devrait s'accompagner d'une TVA réduite sur les équipements de sécurité des motards tels que le casque, les gants, les blousons, airbags, etc...

A ce jour, seuls le casque et les gants sont obligatoires, mais on peut faire librement de la moto en short, t-shirt et claquettes. C'est une hérésie mais la loi le permet! La liste des équipements obligatoires devrait être étendue au moins aux chaussures fermées et à un pantalon type jean au minimum. En rendant plus accessibles les équipements de sécurité on lutte plus efficacement contre les conséquences des accidents impliquant des 2 roues.

En outre, des journées de formation et d'apprentissage sont organisées par certaines brigades motorisées de la gendarmerie et des membres de la sécurité routière. Elles sont ultra instructives et la connaissance et l'expérience des gendarmes est un vrai plus pour les usagers de la route motards.

Cela permet également de donner un rôle préventif aux forces de l'ordre plutôt que répressif, ce qui permet de les aborder et de les considérer sous un autre angle car la convivialité est souvent de mise lors de ces journées.

N° 959457 - Possibilité du contrôle technique en zone rurale

par :

06/07/2023 06:39

Comment effectuer le contrôle technique des deux roues motorisées lorsqu'on est en zone rurale et que les centres de contrôle technique se trouvent à plus de cinquante kilomètres? Cas particulier des cinquante centimètres cubes, sachant que ces véhicules ne se déplacent pas à plus de quarante-cinq kilomètres par heure, et que par conséquent à la vue de la durée du trajet (soit au minimum une heure aller pour cinquante kilomètres) on augmente les probabilités de pannes et pire d'accidents. De plus, les usagers de ces véhicules sont majoritairement mineurs, donc ont moins d'expérience

routière. Comment défendre ainsi l'argument de la sécurité lorsqu'il s'agit de nos concitoyens et plus particulièrement de nos jeunes ?

N° 959462 - Contrôle technique pour les mineurs

par :

06/07/2023 06:40

Est-ce que nos enfants scolarisés qui se déplacent en cyclomoteurs de cinquante centimètres cubes pour aller au collège ou lycée pourront poser une demi-journée de cours afin de se rendre au contrôle technique lorsqu'il se situe à plus de cinquante kilomètres de chez eux ?

N° 959467 - Bruit des deux roues motorisées

par :

06/07/2023 06:41

Est-ce que le niveau d'intensité sonore des deux roues motorisées sera évaluée sachant qu'il faut en moyenne vingt minutes pour changer la ligne complète d'échappement d'un deux roues ?

N° 959469 - Législation prioritaire

par :

06/07/2023 06:42

Ne serait-il pas préférable de s'occuper en premier lieu de législation autour des trottinettes sachant que leurs usagers sont ceux qui se protègent le moins, qu'ils exposent les piétons et où le nombre d'accidents est en hausse lorsque le taux d'accidents mortels à moto est en baisse ? De plus, comment justifier la circulation des trottinettes sur la chaussée par rapport à l'argument précédent sachant que le crâne des usagers de trottinettes est atteint dans 74% des accidents ?

N° 959475 - Motocyclettes avec démarrage à kick

par :

06/07/2023 06:43

Est-ce qu'un technicien du contrôle technique moto peut me demander de démarrer ma motocyclette à kick dans le centre de contrôle technique ? Que se passera-t-il si je refuse de rentrer dans le centre de contrôle technique avec comme arguments ma sécurité et le fait que l'assurance du centre ne prend pas en charge les particuliers si un accident se produit ?

N° 959486 - Etat des routes

par :

06/07/2023 06:47

Pourquoi m'imposer un contrôle technique de ma moto sachant les défaillances des motocyclettes n'interviennent pas de façon significative dans les accidents tandis que le mauvais état des routes lui est davantage responsable des accidents ?

N° 959507 - Usage des motocyclettes

par :

06/07/2023 06:54

De nombreuses personnes utilisent leurs motocyclettes par passion et non par obligation. Par conséquent leurs véhicules roulent peu et sont très bien entretenues sachant que l'entretien sur un deux roues est facile. Pourquoi instaurer un contrôle supplémentaire ?

N° 959541 - Contrôle technique enduro

par :

06/07/2023 07:03

Le contrôle technique concerne t il aussi les enduros?

Je suis assez septique sur un contrôle technique moto en général et encore plus s'il doit être appliqué aux enduros.

Il serait plus utiles de mieux entretenir les routes (gravillons, nids de poule ...)

Et d'arrêter d'ouvrir le sol à tout va. A peine une route terminer refaite à neuf qu'il est déjà prévu de faire une tranchée pour passer la fibre.

Je pense aussi que des stages de conduites encadrés par des gendarmes seraient plus adaptés. (Voir même obligatoire)

Concernant les 50, avez vous pensez au coût du CT pour un enfant de 14 ans qui ne travail pas et qui doit déjà acheter de l'essence qui est vraiment très cher à notre époque!!!!

Et que la police devrait plutôt s'occuper des rodéos sauvages en banlieue parisienne.

Merci

N° 959563 - INUTILE

par :

06/07/2023 07:08

Le Conseil d'Etat puis le Gouvernement finalement se soumettent à la volonté des institutions européennes (non élues) ainsi que du lobbying de "X" et des 3 malheureuses associations parisiennes qui ne représentent ...rien ! Compte tenu des statistiques en matière d'accidents de 2 roues, il a clairement été établi que le CT n'apportera strictement rien sur le plan de la sécurité. C'est une manne financière pour une certaine caste de professionnels jouissant d'un "pressing" au niveau de l'UE voire pour l'Etat qui va bien évidemment encaisser la TVA sur les prestations réalisées. Tiens ?!! et si on supprimait la TVA pour tout ce qui touche le saint graal de la SECURITE ?!!

N° 959603 - Je suis contre ce contrôle technique

par :

06/07/2023 07:22

Bonjour,

Quel motard prendrait le risque de conduire une moto non entretenue?

Sachant que la surface d'une roue en contact avec la route équivaut à une carte bleue, sachant que notre visibilité (feux, clignotants, stop) est garante de notre sécurité, sachant que l'entretien du moteur est capital (s'il se bloque c'est la chute assurée), et que les freins doivent être opérationnels à 100% pour garantir notre sécurité et celle des autres => ce contrôle n'est qu'une manière déguisée de taxer à nouveau les français.

Et je vous pose la question: aurez vous le courage de faire les contrôles dans les banlieues là où très certainement les gens roulent avec des véhicules volés, sans assurance, sans permis ?? Ça se serait sûrement plus utile.

Donc je suis CONTRE ce CT.

Cordialement

N° 959605 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

06/07/2023 07:23

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;;  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;, &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)  
[&#1087;&#1088;&#1077;&#1089;&#1089;-&#1088;&#1077;&#1083;&#1080;&#1079  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1077; &#1074;&#1088;&#1077;&#1084;&#1103;,  
&#1087;&#1088;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1086;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1085;&#1072;&#1081;&#1090;&#1080;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102; &#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; = &#1101;&#1090;&#1086;  
&#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.  
&#1054;&#1076;&#1085;&#1072;&#1082;&#1086;,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1080;&#1085;&#1089;&#1090;&#1074;&#1086;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1084;&#1077;&#1085;&#1103;&#1102;&#1090;  
&#1089;&#1086;&#1079;&#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1076;&#1086;&#1093;&#1086;&#1076;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.

&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080;  
&#1074;&#1099; &#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1077;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1081;,  
&#1085;&#1086; &#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077; &#1089;  
&#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;, &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1087;&#1086;&#1074;&#1099;&#1096;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1089;&#1087;&#1086;&#1089;&#1086;&#1073;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040; &#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1074; &#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;.  
&#1053;&#1072;&#1096; &#1082;&#1072;&#1085;&#1072;&#1083; &#1074;

[&#1074;&#1080;&#1082;&#1080; &#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1100;&#1080

N° 959615 - Contre le CT

par :

06/07/2023 07:26

Madame , Monsieur

Je suis totalement contre la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Il est totalement inutile et n'améliorera pas la sécurité de ces véhicules.

Nous apprenons dès le passage du permis moto à vérifier tous les éléments de sécurités de notre véhicule avant chaque départ, ce que je fais depuis plus de quarante ans et n'ai à ce jour jamais eu d'accident impliquant un défaut d'organe de sécurité.

Les seules accidents dont j'ai souffert ont à chaque fois été dû à un autre véhicule qui m'a refuser la priorité ou qui ne s'est pas arrêté un un feu tricolore. Le contrôle technique n'y aurait rien changé sauf à m'appauvrir encore un peu plus par cette taxation déguisée.

Propriétaire de trois motos dont un side-car de marque Française et vieilles de quarante ans, parfaitement entretenues par mes soins (aucuns concessionnaire n'a plus la compétence requise pour intervenir sur ces motos) je doute fortement qu'un contrôleur rapidement et probablement succinctement formé, soit en capacité de faire mieux qu'un passionné qui mets sa vie en jeux à chaque fois qu'il prend la route. Quelque soit le contrôle effectué, cela n'empêchera certainement pas certain de changer ponctuellement leur échappement ou leurs pneumatiques juste pour le contrôle. Nous risquons de voir fleurir comme dans certain pays d'Afrique, des loueurs de pneumatiques et d'échappements auprès des centres de contrôles. Cela se fait d'ailleurs déjà en France très discrètement pour les véhicules à quatre roues ou plus...

Bien d'autres arguments sont rappelés régulièrement lors de manifestations de motards et tous extrêmement recevables.

En résumé ce contrôle technique n'a de finalité qu'à enrichir un peu plus les grands groupes contrôleurs et appauvrir encore un peu plus les petites gens.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments.

N° 959624 - CT MOTO 2023

par :

06/07/2023 07:28

Quand on entend causer les initiateurs du projet style [association] on comprend pourquoi on en arrive là. Ils sont peut être gênés par les scooteurs en ville mais ils montrent une méconnaissance totale du monde des deux roues grosse cylindrée ou le moindre problème technique est tout de suite fatal. Les révisions sont faites en ne à deux fois par an justement pour la sécurité. Pourtant les petits scooters ne sont pas concernés. Bref une loi pour faire consommer, pour « protéger le consommateur » et pas le motard. Une révision obligatoire chez un concessionnaire aurait été bien plus utile puisque pratiquement tout le monde le fait dans mon entourage et cela n'aurait contraint que les mauvais. Bref c'est de la merde !

N° 959659 - Pourquoi je m'oppose au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 07:37

Bonjour, comme tout motard j'ai bien entendu eu vent de ce projet initié par X. Je ne vais pas parler de ce potentiel conflit d'intérêt.

Par contre, je souhaite juste rappeler quelques points qui me semblent essentiels et qui rendent, à mon sens, caduque ce contrôle technique pour les deux roues motorisés de plus de 80cm<sup>3</sup>. Au delà de 80cm<sup>3</sup>, les conducteurs sont plus âgés et donc plus enclins à la raison sur l'entretien de leur véhicule alors qu'en deçà de 80cm<sup>3</sup>, l'utilisateur typique est un adolescent qui a moins conscience de l'importance de l'entretien, et dont le comportement routier porte plus à questionnement. C'est un simple constat personnel dans mon environnement immédiat et pas une généralité.

Bien, ceci posé, rentrons dans le vif du sujet. Un motard s'assure quotidiennement du bon fonctionnement de sa signature lumineuse afin d'être visible rapidement par les autres usagers de la route. Il s'assure également à chaque sortie du bon fonctionnement de ses freins et du bon état de ses pneumatiques. Idem en ce qui concerne sa chaîne de transmission.

De plus, notre seule carrosserie est notre équipement spécifique dédié : casque, gants, blouson, pantalon et chaussures certifié à la norme en vigueur. Ainsi, si un motard constate une anomalie de comportement ou de réaction de son véhicule, il contacte immédiatement son concessionnaire ou un mécanicien moto afin de résoudre la situation dans les plus brefs délais si l'immédiat n'est pas réalisable.

Nous ne sommes pas des fou-furieux casse-cous adeptes de rodéos sauvages en ville à décamper sur la roue arrière pour narguer les forces de l'ordre, c'est l'apanage de quelques uns seulement dans certains lieux bien ciblés. Non, nous sommes des usagers de la route au même titre que les routiers, les automobilistes et les conducteurs de bus. Certains d'entre nous ne peuvent se payer que ce moyen de transport car moins onéreux en consommation de carburant et en assurance, et pour leur travail c'est plus rapide pour se rendre sur le lieu d'exercice.

Sur le plan environnemental, nous consommons moins qu'une voiture moyenne type mégane ou 308 donc c'est autant de CO<sub>2</sub> en moins rejeté dans l'atmosphère...

Pour finir, sur le plan de la sécurité, car je veux croire que c'est notre sécurité qu'ont à coeur les associations qui ont saisi le conseil d'état afin de faire imposer à marche forcée et sans consultation véritable des acteurs de ce marché, les motards ont représenté 0,3% des accidents de la route

l'année dernière liés à un défaut d'entretien des organes de sécurité du véhicule. Or, le nombre de motards a progressé de 30% récemment pour une diminution de 19% des accidents dans lesquels ils sont impliqués.

Le contrôle technique automobile a été instauré car à l'époque plus de 30% des accidents de la route des voitures automobiles étaient liés à des défaillances d'organes de sécurité, et c'était grandement justifié.

Pour conclure, vous aurez compris qu'à mon sens le contrôle technique des deux roues motorisés est inutile car nous procédons à des mesures de vérifications à chaque sortie de notre moto et nous réagissons immédiatement en cas de défaillance qui pourrait nous mettre en danger en impliquant d'autres usagers de la route.

Merci pour votre lecture.

N° 959685 - CT moto

par :

06/07/2023 07:44

Pourquoi un contrôle technique pour moto nos véhicule sont contrôlés avant le printemps par des professionnels la plus part des moto ne roule pas pendant au moins 6 mois cause mauvais temps car tous les départements de France non pas le même climat déjà réglé le problème des routes

N° 959707 - Nul

par :

06/07/2023 07:50

C'est du vol ! Les vrais motards font ce qu'il faut. Les autres, c'est à dire les pouilleux des cités, les livreurs etc.. non. C'est eux qu'il faut emmerder ! Arrêtez de saigner la France, par principe je ne le ferais pas ! Je m'en fou, instaurez votre loi de merde, je ne l'appliquerais pas. Soit vous annulez ça, soit vous êtes intelligent et vous obligez de le faire sur les moteurs nécessitant le A2 / bsr / et tout ces machins bridés. Les vrais motards ont des motos en parfait état, on a qu'une vie !

N° 959734 - Un dispositif dénué de sens

par :

06/07/2023 07:57

Le projet de CT pour les 2RM est encore une proposition qui n'a aucun sens du point de vue de l'accidentologie (l'état mécanique des 2RM étant très marginalement cause d'accident).

Si on peut comprendre que [réseau de contrôle technique] et autres pro du CT fond du lobbying pour le voir adopté, on peut s'interroger sur ce qui fait que le législateur relaie ainsi une mesure qui n'améliorera pas la sécurité routière et détériorera le pouvoir d'achat...

Encore une fois, le gouvernement fait passer le profit de quelques entreprises avant l'intérêt général.

N° 959746 - Ct inutile

par :

06/07/2023 08:01

Le contrôle technique des motos ne changera pas grand-chose pour les émissions sonores. Les véhicules seront présentés avec le silencieux d'origine et à nouveau remis hors norme pour les 3 prochaines années.



N° 959769 - CTP MOTO

par :

06/07/2023 08:08

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Tout d'abord, merci de nous laisser l'opportunité de nous exprimer sur ce sujet.

Permettez-moi de me présenter rapidement.

Je suis âgé de 59 ans, je suis père de famille et un grand-père comblé.

À 8 ans, j'ai découvert la moto sur la Honda CB de mon grand frère, et depuis, la passion ne m'a jamais quitté.

À 18 ans j'ai passé mon permis moto, j'ai fait des milliers de kilomètres sur différentes motos, et aujourd'hui je continue, je suis donc ce que l'on peut appeler un "vieux" motard.

Pour en revenir au contrôle technique des 2 et 3 roues, je voudrais simplement vous soumettre ma réflexion.

Les motos ont énormément évolué ces dernières années, il y a de la technologie à tous les niveaux, ABS, contrôle de traction, anti ceci, anti cela, etc...

Et cela dans un seul but, augmenter la sécurité des usagers motos, et j'ai bien dit motos.

Nous, les motards, du fait de notre vulnérabilité sur la route, sommes tout à fait conscient que l'état de notre moto doit être irréprochable, notre vie en dépend.

Ne pensez-vous pas qu'un constructeur moto puisse faire ce type de contrôle lors d'un entretien courant d'une moto tout simplement.

Cela simplifierai énormément la démarche en minimisant les coûts, et s'il vous plaît, ne mélangez pas les vrais motards avec les petits utilisateurs de 2 roues motorisés.

Et pour finir, je voudrais simplement porter l'accent sur l'équipement du motard.

C'est bien beau de vouloir passer en force un contrôle technique pour les motos, mais penchez-vous sur les tenues des motards, on voit de tout et n'importe quoi sur nos routes en matière d'équipements motos, seuls le casque et les gants sont obligatoires en France, et vous voulez instaurer un CTP moto, alors que vous ne faites rien concernant l'équipement obligatoire des motards, c'est un peu paradoxal quand-même.

Et votre contrôle technique ne changera en rien le comportement de quelques abrutis en moto, mais ça c'est un autre débat.

Merci de m'avoir lu.

J'espère ne pas avoir fait ça pour rien.

Bien cordialement

N° 959776 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

06/07/2023 08:09

Je suis contre, chaque motard un minimum soucieux pour son intégrité physique entretient régulièrement son deux roues, car sinon il le sait, c'est la mort assuré

N° 959790 - contrôle technique moto

par :

06/07/2023 08:13

Bonjour, je suis contre ce projet. Je suis motard depuis 23 ans. j'ai eu 5 motos et depuis 2 ans ma dernière moto est mon véhicule principale. Je roule 12 000 km par an.

Si ma moto n'est pas en sécurité, je peux me tuer et faire des dommages aux autres usagés.

Connaissez vous le monde de la moto ?

Les statistiques des assurances, des associations montrent que la sécurité des 2 roues n'est quasiment pas mise en cause dans les accidents.

L'inattention des automobilistes, le téléphone au volant, les non contrôles des automobilistes pour doublé... sont d'autant de points qui entraînent des risques d'accident, que je remarque tous les jours. Je suis contre ce projet qui est là pour faire plaisir à des associations qui menacent ou qui ont su faire pression avec des arguments faussés.

Ma dernière moto est suivie régulièrement chez le fabricant cependant dans le permis moto un point concernant la partie cycle oblige le motard à être vigilant sur l'entretien de son véhicule, chose qui ne se fait pas pour les voitures (ex : les plaquettes de frein)

Ce projet est un non sens et ne répond à aucune obligation sensée, élément probant.

Qui écoutons nous et à qui parlons nous ?

Merci

N° 959838 - CT moto

par :

06/07/2023 08:25

Tout d'abord je ne comprends pas la justification de ce décret.

19 % d'accidents en moins pour 30% de véhicules en plus, donc étant bon élève, je ne comprends pas ma sanction.

En effet, beaucoup de craintes sont présentes.

J'ai une moto récente, qui pèse 300 kg et qui vaut presque 20.000 euros, est ce une personne non-qualifiée, sans permis moto donc, aura le droit de manipuler mon véhicule. Je ne pourrais pas l'aider car les zones de travaux sont interdites aux publiques. Serais je couvert d'un point de vue assurance, est ce que le CT prendra en charge les réparations de futurs accidents ?

Étant un bon élève, je remarque par contre, qu'il y a 100 fois plus d'accidents dû au mauvais état des routes que dû au mauvais état technique des motos....n'est il pas plus efficace et sécuritaire d'entretenir nos routes comme beaucoup de pays européens pour l'ensemble des utilisateurs de celle-ci.

Je pense que les motards pourraient accepter un contrôle technique de sécurité, car il n'y a pas de moto dangereuses, tous les motards sont sensibles à l'état de leurs motos, si ils ne sont pas les seuls à faire des efforts.

L'état devrait faire un audit sur nos routes et ne pourquoi pas fermer celles juger trop dangereuses, avec obligation d'engager des travaux avant réouverture.

En effet si une moto contrôlée par l'état peut sauver des vies, "apparemment", ce serait dommage d'avoir un accident suite à un trou, au gel d'été (patch de bitume mou sensible à la chaleur), passage piéton non rugueux, dénivelé suite à affaissement, etc....enfin vous avez compris.

Si tout le monde fait un effort, on entre dans un cercle vertueux, si un travail sur les deux, forcément, on peut entrer dans une incompatibilité d'humeur.

J'espère que nous arriverons à avancer ensemble sur "notre projet".

Cordialement.

N° 959865 - Contrôle Technique moto

par :

06/07/2023 08:36

Ce CT pour les motos est inutile parce que ceux sont des véhicules bien entretenus et en bon état.

Pour preuve les chiffres parlent d'eux même, les accidents dûs à des causes mécaniques ou au matériel représentent un pourcentage minime (voir ridicule) alors que le mauvais état et l'absence d'entretien des infrastructures met en danger les utilisateurs de "2 et 3 roues".

N° 959883 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :  
06/07/2023 08:41  
%%

my webpage

N° 959884 - Avis négatif vis-à-vis du contrôle technique à destination des deux roues motorisé  
par :  
06/07/2023 08:41

Bonjour, j'utilise cette occasion pour manifester mon incompréhension quant à ce contrôle technique. En effet selon le rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study), publié en 2005, la taux d'accidents mortel lié à une défaillance technique du 2 roues motorisé serait de seulement 0.3% des accidents. C'est là que selon moi l'intérêt du contrôle est à remettre en question. Quels sont les objectifs de ce contrôle ? Sont ils chiffrés ? Tous ce dispositif à-t-il pour objectifs de juste passer en dessous de 0.1% ? Soit une réduction très mineur. Je pense selon mon que dans l'objectif de protéger les motards de nombreuses décisions seraient plus pertinent. Que ce soit par rapport à l'entretien de la route, ou à une réflexion sur des marquages au sol plus abrasifs pour maximiser l'adhérence, idem pour les plaque d'égout presentes sur la voie publique, qui sont très glissantes pas temps mouillé.

Maintenant en ce qui concerne les nuisances liées véhicule deux roues, je ne pense également pas que ça soit pertinent. Les nuisances sonores par exemple sont déjà encadré par la loi. Une vérification lors d'un éventuel contrôle ne permettrait pas de mieux faire respecter cette loi. En effet je pense que les motard qui retirent les dispositifs anti-bruit de leurs véhicules, ce qu'au passage je n'approuve pas, remettrait ce dispositif uniquement pour le contrôle avant le retirer de nouveau. De plus ce contrôle sonore est très facilement effectuable par la police lors d'un contrôle routier. En ce qui concerne les nuisances liées à la pollution mon avis est le même. Les moto récentes respecte déjà les normes définie par la loie au moments de leurs ventes. Voilà mon avis synthétique sur le contrôle technique pour les deux roue motorisé. Je pense en conclusion qu'il est très peux pertinent, et pour la sécurité des motards, et pour les nuisances liées à ceux-ci. J'espère que mon avis vous à semblé pertinent, et j'espère qu'il sera pris en compte. Le sujet me tient particulièrement à cœur étant moi-même motard et passionné de moto.

Bien cordialement,

N° 959889 - Contrôle technique Moto  
par :  
06/07/2023 08:43

Bonjour,

Personnellement, je trouve que la mise en place de ce contrôle est complètement absurde. Je ne dis pas que la sécurité n'est pas une chose très importante mais (étant motard), il n'est pas possible de rouler avec une moto qui n'est pas en conformité avec la sécurité (freins, pneumatiques, éclairages, etc...) cela est prendre de très gros risques d'accident et les motards n'ont sûrement pas envies d'avoir un accident et c'est pour cela qu'ils ont toujours des motos en parfait état de sécurité et qu'ils les entretiennent pour cela.

N° 959927 - Contrôle technique sans utilité

par :

06/07/2023 08:54

Le contrôle technique moto ne présente aucune avancé concernant la sécurité routière comme avancé par le gouvernement la plus grande majorité des motards ont une moto en parfaite état de fonctionnement car il en vas de leurs sécurité.

Le plus grand problème c'est la vétusté des routes et leurs aménagement cela dois être pris en compte en priorité avant de vouloir instauré le CT moto et plombé le budget des gens.

N° 959960 - personnel

par :

06/07/2023 09:04

on est obligés de tenir nos motos en parfait état pour notre sécurité.Ce controle est superflu à part pour mettre en place une taxe supplémentaire

N° 959964 - Ok mais ...

par :

06/07/2023 09:07

Ok pour le contrôle technique moto, quelque part c'est normal une vérification périodique de l'état des véhicules quels qu'ils soient.

Cela va poser nombre de problèmes pratiques pour sa mise en place, mais passons sur les détails d'implémentation ...

Par contre ce qui serait normal et plus prioritaire au vu des statistiques nombreuses sur le sujet, c'est un contrôle technique des infrastructures routières, exercée par des organismes indépendants et avec des astreintes fortes en cas de non conformité.

N° 959979 - Vent debout contre le contrôle technique des deux-roues motorisés !

par :

06/07/2023 09:12

Chef d'entreprise, père de deux enfants, motard depuis 20 ans et traditionnellement modéré dans mes opinions, je vais tenter de vous expliquer pourquoi je suis vent debout contre le contrôle technique des deux-roues motorisés et pourquoi cela pourrait être l'une de ces gouttes qui fera déborder le vase de la concorde nationale !

La situation des Français est très variée. La mienne me permet de payer ce CT malgré son coût qui sera tout de même à multiplier par 4, étant propriétaire de 3 motos et d'un vaillant Solex...

Donc mon premier argument contre est financier, d'autant que ma situation professionnelle me donne tous les jours l'occasion de constater le poids de notre fiscalité nationale et de ses règles induites. Pour une contrepartie de plus en plus discutable. Attention de ne pas trop tirer sur la corde et par rebond celle du consentement à l'impôt.

Par ailleurs ce CT nous est imposé suite à la saisine du conseil d'état par des associations clairement motophobes mais drapées de bons sentiments environnementaux et sécuritaires.

Malheureusement, cette obsession profite évidemment à certains comme la société Uber qui a tout intérêt à limiter l'usage de deux roues motorisés ou [réseau de contrôle technique] leader européen du contrôle technique.

Mon deuxième argument contre est donc d'ordre politique. Sans angélisme, je ne peux pas me résoudre à ce que la société française soit si clairement dirigée par de nouvelles castes urbaines

minoritaires ou des intérêts privés. Cela ressemble trop à une démocratie manipulée et dont les rouages complexes auraient été utilisés à mauvais escient. Pour ces raisons, cette loi prend les atours d'une loi inique et sonne le retour d'un ostracisme légalisé, institutionnalisé.

La pratique de la moto est souvent, ne l'oublions pas, une passion. La passion est une expression de soi source d'équilibre et contribuant grandement à la joie de vivre ! Jusqu'ici, l'État et ses serviteurs l'avaient compris en faisant preuve d'une certaine mansuétude vis-à-vis de ses différents usages même si parfois caricaturaux...

Aujourd'hui remettre en question cet équilibre est une folie, car contraindre une passion ne même qu'au désarroi. Et compte tenu du nombre de pratiquants qui vont à priori devoir faire face à cette souffrance imposée, je ne suis pas certain que cela aille dans le sens de la république et in fine de la performance économique du pays, cher semble-t-il à nos dirigeants et à moi-même d'ailleurs !

Mon troisième argument est donc d'ordre sociétal et économique.

Mais plus encore, quid de l'utilité pure simple d'une telle mesure ?

Les motards ne sont pas suicidaires et ont appris lors de leurs formations à régulièrement vérifier leurs motos et un deux-roues défaillant se ressent au premier tour de roue ! Pour ces raisons, la grande majorité des deux-roues sont très régulièrement entretenus malgré leur faible kilométrage annuel !

Des études indépendantes ont aussi été menées démontrant le faible gain potentiel en matière de sécurité routière de la mise en place du CT. Faible gain qui semble d'ailleurs être confirmé par d'autres pays l'ayant déjà mis en place comme l'Allemagne par exemple.

Plus encore quid des innombrables cas particuliers qu'ils seraient impossibles d'énumérer ici ? Car effectivement la diversité des deux-roues et de leurs usages est d'une variété incomparable à l'automobile. Je peux cependant vous sensibiliser à un cas que je connais bien : le mien.

Je me suis beaucoup investi dans la customisation d'une moto achetée en 2012. Certains la qualifient d'une œuvre d'art, mais je n'irai pas jusque-là, quoique toutes les factures cumulées pourraient y faire penser, ayant investi pas moins de 80 000 euros honnêtement. Vous comprendrez aussi (outre les ZFE, mais c'est un autre sujet) que la passer au CT me crispe un peu. Surtout pour avoir le droit de rouler les petits 2 000 Kms/an que je dois faire avec !

Comment ne pas y voir une atteinte à la propriété et sa pleine jouissance ?

--

Si cette loi, qui est une hérésie, devait être tristement promulguée, pourquoi ne pas mettre en place des mesures d'efficacité de manière à pouvoir aménager la loi ou même l'annuler ? Car pourquoi maintenir une obligation qui n'aurait aucune utilité ? La communauté motarde et le reste du monde serait probablement prompt à comprendre l'intérêt d'une expérience nationale rigoureuse et les conclusions qui en résulteraient. Plutôt que ce qui, pour l'instant, ressemble à une supercherie aux effets délétères.

Autre proposition, ma/mes moto(s) révisée(s) chez un garagiste (ou concession) agréée ne pourraient elles pas de facto bénéficier du CT ? Et ainsi éviter des allers-retours chronophages et potentiellement dangereux si par exemple la météo s'avère être incompatible avec la pratique de la moto ? Complication supplémentaire, mes motos ne sont pas au même endroit et certaines sont éloignées de ma résidence principale.

Pour conclure, en raison des points énumérés ci-dessus et des nombreux autres que le reste des commentateurs auront probablement pris soin de mettre en avant, promulguer cette loi serait un déni de réalité et de bon sens, les sujets de frustrations et de colères étant suffisamment nombreux actuellement.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire,

Bien à vous,

N° 959986 - Pourquoi je suis opposée au CT 2RM

par :

06/07/2023 09:15

&#10146; cette mesure n'amènera pas plus de sécurité sur la route : seule une part infime des accidents mortels a pour cause directe une défaillance technique du véhicule

&#10146; Au guidon d'une moto, on s'aperçoit immédiatement de tout dysfonctionnement (pneu sous gonflé, un bruit moteur qui a changé)

&#10146; On veille à entretenir son 2RM en continu et on n'attend pas la date d'un CT pour passer au garage, faire un entretien, changer les pneus, etc ...Le garagiste a toutes les compétences pour nous faire à chaque fois un bilan de notre véhicule

&#10146; Nous rencontrons déjà de multiples causes d'accident lorsque qu'on prend le guidon : inattention d'un conducteur voiture qui va changer de direction sans nous avoir vu, passage dans un nid de poule qui nous déséquilibre, passage d'un ralentisseur mal signalé, etc .... alors a minima, nous veillons au bon état de notre 2RM, on ne se rajoute pas à nous même un facteur de risques d'accident en conduisant un véhicule qui ne serait pas en bon état

&#10146; Et pour ceux qui, malheureusement, n'ont pas d'argent à consacrer à un entretien régulier et assurent les réparations minima, ce n'est pas non plus l'obligation d'un CT qui changera quoi que ce soit .

&#10146; Quant à ceux qui, malheureusement, roulent sans permis, sans assurance, le défaut de CT sera simplement ajouté dans cette liste

&#10146; Quant à ceux qui, malheureusement, réveillent tout un quartier en le traversant à 2H avec un 2RM qui fait un énorme boucan, le CT ne résoudra rien non plus

&#10146; Chaque carte grise comporte les normes (décibels) du véhicule : les FdO ont moyen de faire des contrôles et de sanctionner, ce n'est pas un CT qui améliorera la situation

&#10146; Donc un CT n'aura aucun impact ni sur la sécurité routière, ni sur la réduction de la pollution, ni sur la réduction de nuisances sonores excessives

&#10146; Dans tout ce dossier, c'est quand même vraiment bizarre que les arguments qui ont été retenus, ce sont ceux d'associations écologiques qui n'ont aucune compétence dans le domaine des 2RM ! les avis étayés et documentés des utilisateurs 2RM, via les associations qui les représentent n'ont aucunement été considérés !

&#10146; Par ailleurs, on ne peut pas s'empêcher de se dire que ce CT fera juste les affaires des gros centres de contrôle technique ! il sera difficile aux petits de s'équiper, de former du personnel : le métier de contrôleur technique est déjà en tension pour les voitures, comment concevoir que du personnel soit trouvé et formé, rapidement, pour prendre en charge un véhicule 2RM ?

&#10146; Les 2RM ont des spécificités (démarrage au kick et non pas avec une clé que l'on met dans un contact !), il n'est pas évident du tout de les manipuler, des points d'équilibre différent, garde au sol, etc ...

&#10146; Un conducteur de cyclomoteur qui utilise son véhicule pour faire chaque jour 3km aller-retour pour aller à la boulangerie, devra-t-il parcourir 70km aller-retour pour aller dans le centre CT le proche de chez lui pour remplir l'obligation CT ? c'est ridicule mais c'est concrètement ce qui va se passer puisque les petits centres CT ne seront pas équipés 2RM ....

&#10146; Bref, le CT 2RM, c'est définitivement NON ! les usagers 2RM n'en veulent pas, écoutez-nous et entendez-nous

N° 960003 - controle technique 2 roues

par :

06/07/2023 09:21

ce controle me semble totalement inutile pour les raisons principales suivantes :

- Les motards entretiennent déjà au mieux leurs 2 roues, leur vie en dépendant;
- tres peu de defaillances techniques sont responsables d'accidents de 2 roues,
- tres peu de centres de controles en province (exemple de l'allier) ce qui penalisera de fait les motards residant hors des grandes villes,
- tres peu de pollution engendrée par les 2 roues, que ce soit en ville ou en campagne,
- les 2 roues facilitent la mobilité dans les villes, contrairement aux voitures,
- pollution sonore deja controleé par les forces de l'ordre;

Il serait préférable :

- lors du permis de conduire auto de sensibiliser les futurs usagers au respect des 2 roues; par exemple en les prenant sur une moto comme passager pendant 1 ou 2 heures;
- de refaire les revêtements de certaines routes, extremement dangereuses pour les 2 roues !

N° 960006 - CT MOTO

par :

06/07/2023 09:22

Il me semble que comme toujours cette loi est faite non pour les utilisateurs de motos mais pour favoriser les lobbies des centres de contrôles techniques et 3 associations de bobos Verts parigottes !!!

Le vrai but de cette Loi stupide :

- 1 => Emmerder les Français
- 2 => Tout Réglementer en imposant ses Vérités
- 3 => Libertés Individuelles et Collectives bafouées
- 4 => Une injustice de plus

5 => Efficacité nulle de cette loi

Quelques éclairages et la Lumière pour les Aveugles :

Ce qui dérange le plus notre Fachosphère : nos administrations nos politiques nos écolos notre gouvernement nos médias nos soit disant juristes, c'est de ne pas avoir raison !

Comme les statistiques d'accidentologie sont incontestables (0,3% liés à un défaut entretien) et que le CT en Allemagne n'a rien amélioré, il faut trouver d'autres arguments oiseux pour faire passer la pilule aux moutons de la plèbe.

Alors on se défausse sur l'Europe, les Verts, Le Conseil d'Etat, etc.

Le problème c'est que cette plèbe motarde fait corps et ne se laissera plus emmerder par la Fachosphère qui tente de nous imposer des règles iniques et dénuées de tout fondement sérieux.

Le problème c'est qu'à force d'emmerder la Plèbe, même si elle supporte énormément d'humiliations (fiscales de liberté encadrée d'inéquité de mensonges et magouilles de la classe dirigeante et de ses vasseaux ...) nous arrivons à un niveau de tension qui ne peut encore durer ...

LA REVOLTE GRONDE !!!

Alors allez y ! Imposer nous cette loi scélérate maintenant !!!

N° 960018 - efficacité du contrôle technique

par :

06/07/2023 09:25

le bruit, par exemple, mettre le pot d'échappement d'origine pour passer le contrôle technique et le retirer ensuite ne vas prendre que quelques minutes. Envisager-vous un gravage du pot d'échappement ou autre moyen indélébile qui restera visible pour qu'un contrôle routier par les forces de l'ordre puisse détecter que le pot d'échappement a été changé ?

Motard depuis 40 ans, je n'ai jamais négligé l'entretien de mes motos, entretien qui garantie ma sécurité, je suis certain que la majorité des motards sont comme moi, je comprends le principe d'égalité de traitement entre tous les usagers de la route mais je doute de l'efficacité réelle de ce contrôle et le rapport efficacité/coût financier me laisse dubitatif.

N° 960030 - Contre le Ct moto

par :

06/07/2023 09:30

Bonjour, à quoi sert ce contrôle moto gros cube si ce n'est que faire du chiffre d'affaire au lobby des CT? Vous parlez de 50 euros alors que comparé à une voiture combien de points de contrôle peuvent être fait? Il est aberrant de nous parler de notre sécurité alors qu'aucune personne censée ne va prendre une moto sans frein! Avant de contrôler nos motos faites contrôler les routes! Tous ce nids de poules partout, on en arrive avoir le même réseau routier qu'en Afrique. Ma moto de 2012 a 15000 kilomètres et vous allez me faire faire un ct pour ça sérieusement ? Comment va faire le technicien pour déplacer ma moto sans risque? Aura-t-il le permis ? Obligatoire pour s'en servir. Les principaux engins à contrôler sont les mobylettes, scooters des jeunes qui font un bruit du diable sans feux ni clignotants mais arrêtez de vouloir récupérer de l'argent encore ! Et surtout pour engraisser ces lobbyistes et au nom de quoi l'Europe ? Halte! De plus vous allez tuer toute une économie de pièces custom, garagiste custom préparateurs de motos qui lorsque vous les regardez les trouvez magnifiques n'est-ce pas?



N° 960031 - Contrôle technique deux roues anciens

par :

06/07/2023 09:30

Bonjour,

Passionné de véhicules anciens que je restauré avec amour pour une utilisation de loisirs dont certains parcours moins de cinquante kilomètres par an (parfois zéro). Quelle sera la formation et la compétence des contrôleurs pour ce type de véhicules ? Quel maillage du territoire y aura-t-il pour contrôler ces véhicules ? Combien de kilomètres devrais-je parcourir pour trouver un centre agréé ? Je possède entre autre des VéloSolex des années 60 qui aujourd'hui se font doubler par des vélos électriques voir des trotinettes dont la plupart du temps les utilisateurs sont non casqués et donc encore plus vulnérables. Pourquoi ces engins ne sont-ils pas contraints à ce même contrôle ? Que dire de l'état des voies de circulation en constante dégradation qui oblige les pilotes de deux roues a changé d'itinéraire au risque de chute lié à des chaussées dégradées. Ces contrôles sont encore une fois un impôt déguisé qui malheureusement ne servira pas à la sécurité des utilisateurs de deux roues.

Bien cordialement

N° 960050 - Vent debout contre le contrôle technique des deux-roues motorisés !

par :

06/07/2023 09:36

Chef d'entreprise, père de deux enfants, motard depuis 20 ans et traditionnellement modéré dans mes opinions, je vais tenter de vous expliquer pourquoi je suis vent debout contre le contrôle technique des deux-roues et pourquoi cela pourrait être l'une de ces gouttes qui fera déborder le vase de la concorde nationale !

La situation des Français est très variée. La mienne me permet de payer ce CT malgré son coût qui sera tout de même à multiplier par 4, étant propriétaire de 3 motos et d'un vaillant Solex...

Donc mon premier argument contre est financier, d'autant que ma situation professionnelle me donne tous les jours l'occasion de constater le poids de notre fiscalité nationale et de ses règles induites. Pour une contrepartie de plus en plus discutable. Attention de ne pas trop tirer sur la corde et par rebond celle du consentement à l'impôt.

Par ailleurs ce CT nous est imposé suite à la saisine du conseil d'état par des associations clairement motophobes mais drapées de bons sentiments environnementaux et sécuritaires.

Malheureusement, cette obsession profite évidemment à certains comme la société Uber qui a tout intérêt à limiter l'usage de deux roues motorisés ou [réseau de contrôle technique] leader européen du contrôle technique.

Mon deuxième argument contre est donc d'ordre politique. Sans angélisme, je ne peux pas me résoudre à ce que la société française soit si clairement dirigée par de nouvelles castes urbaines minoritaires ou des intérêts privés. Cela ressemble trop à une démocratie manipulée et dont les rouages complexes auraient été utilisés à mauvais escient.

Pour ces raisons, cette loi prend les atours d'une loi inique et sonne le retour d'un ostracisme légalisé, institutionnalisé.

La pratique de la moto est souvent, ne l'oublions pas, une passion. La passion est une expression de soi source d'équilibre et contribuant grandement à la joie de vivre !

Jusqu'ici, l'État et ses serviteurs l'avaient compris en faisant preuve d'une certaine mansuétude vis-à-vis de ses différents usages même si parfois caricaturaux...

Aujourd'hui remettre en question cet équilibre est une folie, car contraindre une passion ne même qu'au désarroi. Et compte tenu du nombre de pratiquants qui vont à priori devoir faire face à cette souffrance imposée, je ne suis pas certain que cela aille dans le sens de la république et in fine de la performance économique du pays, cher semble-t-il à nos dirigeants et à moi-même d'ailleurs !

Mon troisième argument est donc d'ordre sociétal et économique.

Mais plus encore, quid de l'utilité pure simple d'une telle mesure ?

Les motards ne sont pas suicidaires et ont appris lors de leurs formations à régulièrement vérifier leurs motos et un deux-roues défaillant se ressent au premier tour de roue ! Pour ces raisons, la grande majorité des deux-roues sont très régulièrement entretenus malgré leur faible kilométrage annuel !

Des études indépendantes ont aussi été menées démontrant le faible gain potentiel en matière de sécurité routière de la mise en place du CT. Faible gain qui semble d'ailleurs être confirmé par d'autres pays l'ayant déjà mis en place comme l'Allemagne par exemple.

Plus encore quid des innombrables cas particuliers qu'ils seraient impossibles d'énumérer ici ? Car effectivement la diversité des deux-roues et de leurs usages est d'une variété incomparable à l'automobile. Je peux cependant vous sensibiliser à un cas que je connais bien : le mien.

Je me suis beaucoup investi dans la customisation d'une moto achetée en 2012. Certains la qualifient d'une œuvre d'art, mais je n'irai pas jusque-là, quoique toutes les factures cumulées pourraient y faire penser, ayant investi pas moins de 80 000 euros honnêtement. Vous comprendrez aussi (outre les ZFE, mais c'est un autre sujet) que la passer au CT me crispe un peu. Surtout pour avoir le droit de rouler les petits 2 000 Kms/an que je dois faire avec !

Comment ne pas y voir une atteinte à la propriété et sa pleine jouissance ?

--

Si cette loi, qui est une hérésie, devait être tristement promulguée, pourquoi ne pas mettre en place des mesures d'efficacité de manière à pouvoir aménager la loi ou même l'annuler ? Car pourquoi maintenir une obligation qui n'aurait aucune utilité ? La communauté motarde et le reste du monde serait probablement prompt à comprendre l'intérêt d'une expérience nationale rigoureuse et les conclusions qui en résulteraient. Plutôt que ce qui, pour l'instant, ressemble à une supercherie aux effets délétères.

Autre proposition, ma/mes moto(s) révisée(s) chez un garagiste (ou concession) agréée ne pourraient-elles pas de facto bénéficier du CT ? Et ainsi éviter des allers-retours chronophages et potentiellement dangereux si par exemple la météo s'avère être incompatible avec la pratique de la moto ? Complication supplémentaire, mes motos ne sont pas au même endroit et certaines sont éloignées de ma résidence principale.

Pour conclure, en raison des points énumérés ci-dessus et des nombreux autres que le reste des commentateurs auront probablement pris soin de mettre en avant, promulguer cette loi serait un déni de réalité et de bon sens, les sujets de frustrations et de colères étant suffisamment nombreux actuellement.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire,

Bien à vous,

N° 960057 - CT inutile = Racket mafieux

par :

06/07/2023 09:38

Bonjour

j'ai 18 ans Permis A1 en poche depuis 1 an je suis en cours pour le permis A.

je conduirai une 350 de 1985 ( qui était à mon père) qui fonctionne toujours (c'est ça la vraie écologie....). Pas eu besoin de CT pour l'amener jusque là !

Elle démarre au kick et je rigole déjà de voir un technicien se prendre un retour de kick !

Sérieusement le CT moto ce n'est pas un CT Auto : rien à voir !

Le permis moto que je viens de passer m'a appris déjà beaucoup de choses sur la mécanique et les vérifications nécessaires. Même mon père (+ 40ans de moto) est surpris de la qualité des enseignements de l'auto école ! Merci la [association de motard] !

Rouler à moto est un plaisir mais aussi une nécessité face aux embouteillages en région parisienne.

Ce CT, inutile sauf à engraisser encore des multinationales qui vous ont bien eu ..., rajoutera encore une dépense et, en tant, qu'étudiant mon budget est très limité....

Les actions de formations et de prévention mises en place sont à poursuivre et seront beaucoup plus efficaces qu'un CT qui ne servira à rien ! Explications : rien de plus simple que remettre une chicane juste avant....pour la retirer ensuite...vérifier l'éclairage ? si le seul phare de ma moto ne fonctionne pas je le vois tt de suite....vérifier le freinage ? comme l'éclairage : seulement 2 roues donc je ressens tout de suite si le freinage commence à faiblir, que vérifier d'autre ? la pollution ? avec en moyenne 4l/100 un temps de fonctionnement plus faible (pas d'embouteillage) et un kilométrage annuel < aux autos et surtout un réglage carbu à chaque révision (c'est tellement accessible!) la pollution est toute aussi inutile à vérifier que le reste...

Par contre les nids de poules sur la route en sortie de virage ça je ne peux pas les voir....ni les raccords de bitume qui fondent en été ....Donc occupez vous plutôt de l'état des routes...AH c'est vrai que ça coute alors que le CT pourrait rapporter des taxes...Comment voulez vous avoir confiance dans le gouvernement qui s'occupe toujours de ce qui fonctionne bien pour s'excuser de n'avoir pas le temps de s'occuper de ce qui ne fonctionne pas bien .....

N° 960061 - CT inutile = racket mafieux

par :

06/07/2023 09:42

Bonjour

j'ai 18 ans Permis A1 en poche depuis 1 an je suis en cours pour le permis A.

je conduirai une 350 de 1985 ( qui était à mon père) qui fonctionne toujours (c'est ça la vraie écologie....). Pas eu besoin de CT pour l'amener jusque là !

Elle démarre au kick et je rigole déjà de voir un technicien se prendre un retour de kick !

Sérieusement le CT moto ce n'est pas un CT Auto : rien à voir !

Le permis moto que je viens de passer m'a appris déjà beaucoup de choses sur la mécanique et les vérifications nécessaires. Même mon père (+ 40ans de moto) est surpris de la qualité des enseignements de l'auto école ! Merci la [association de motard] !

Rouler à moto est un plaisir mais aussi une nécessité face aux embouteillages en région parisienne.

Ce CT, inutile sauf à engraisser encore des multinationales qui vous ont bien eu ..., rajoutera encore une dépense et, en tant, qu'étudiant mon budget est très limité....

Les actions de formations et de prévention mises en place sont à poursuivre et seront beaucoup plus efficaces qu'un CT qui ne servira à rien ! Explications : rien de plus simple que remettre une chicane

juste avant....pour la retirer ensuite...vérifier l'éclairage ? si le seul phare de ma moto ne fonctionne pas je le vois tt de suite....vérifier le freinage ? comme l'éclairage : seulement 2 roues donc je ressens tout de suite si le freinage commence à faiblir, que vérifier d'autre ? la pollution ? avec en moyenne 4l/100 un temps de fonctionnement plus faible (pas d'embouteillage) et un kilométrage annuel < aux autos et surtout un réglage carbu à chaque révision (c'est tellement accessible!) la pollution est toute aussi inutile à vérifier que le reste...

Par contre les nids de poules sur la route en sortie de virage ça je ne peux pas les voir....ni les raccords de bitume qui fondent en été ....Donc occupez vous plutôt de l'état des routes...AH c'est vrai que ça coute alors que le CT pourrait rapporter des taxes...Comment voulez vous avoir confiance dans le gouvernement qui s'occupe toujours de ce qui fonctionne bien pour s'excuser de n'avoir pas le temps de s'occuper de ce qui ne fonctionne pas bien .....

N° 960069 - Contrôle technique deux roues anciens

par :

06/07/2023 09:42

Bonjour,

Passionné de véhicules anciens que je restauré avec amour pour une utilisation de loisirs dont certains parcours moins de cinquante kilomètres par an (parfois zéro). Quelle sera la formation et la compétence des contrôleurs pour ce type de véhicules ? Quel maillage du territoire y aura-t-il pour contrôler ces véhicules ? Combien de kilomètres devrais-je parcourir pour trouver un centre agréé ? Je possède entre autre des VéloSolex des années 60 qui aujourd'hui se font doubler par des vélos électriques voir des trotinettes dont la plupart du temps les utilisateurs sont non casqués et donc encore plus vulnérables. Pourquoi ces engins ne sont-ils pas contraints à ce même contrôle ? Que dire de l'état des voies de circulation en constante dégradation qui oblige les pilotes de deux roues a changé d'itinéraire au risque de chute lié à des chaussées dégradées. Ces contrôles sont encore une fois un impôt déguisé qui malheureusement ne servira pas à la sécurité des utilisateurs de deux roues.

Bien cordialement

N° 960075 - CT Moto

par :

06/07/2023 09:47

Il me semble que comme toujours cette loi est faite non pour les utilisateurs de motos mais pour favoriser les lobbies des centres de contrôles techniques et 3 associations de bobos Verts parigottes !!!

Le vrai but de cette Loi stupide :

- 1 => Emmerder les Français
- 2 => Tout Réglementer en imposant ses Vérités
- 3 => Libertés Individuelles et Collectives bafouées
- 4 => Une injustice de plus
- 5 => Efficacité nulle de cette loi

Quelques éclairages et la Lumière pour les Aveugles :

Ce qui dérange le plus notre Fachosphère : nos administrations nos politiques nos écolos notre gouvernement nos médias nos soit disant juristes, c'est de ne pas avoir raison !

Comme les statistiques d'accidentologie sont incontestables (0,3% liés à un défaut entretien) et que le CT en Allemagne n'a rien amélioré, il faut trouver d'autres arguments oiseux pour faire passer la pilule aux moutons de la plèbe.

Alors on se défause sur l'Europe, les Verts, Le Conseil d'Etat, etc.

Le problème c'est que cette plèbe motarde fait corps et ne se laissera plus emmerder par la Fachosphère qui tente de nous imposer des règles iniques et dénuées de tout fondement sérieux.

Le problème c'est qu'à force d'emmerder la Plèbe, même si elle supporte énormément d'humiliations (fiscales de liberté encadrée d'inéquité de mensonges et magouilles de la classe dirigeante et de ses vasseaux ...) nous arrivons à un niveau de tension qui ne peut encore durer ...

LA REVOLTE GRONDE !!!

Alors allez y ! Imposez nous cette loi scélérate maintenant !!!

N° 960093 - Un racket pour une société privée

par :

06/07/2023 09:53

Imposer un CT sur les véhicules circulant sur la voie publique pourrait sembler logique. Cependant, concernant les 2RM, il n'est pas justifié. Les statistiques d'accidents impliquant les 2RM parlent d'eux même. 0.3%. Un motard prend soin de sa machine, sa vie en dépend. On ne roule pas sur des engins de mort. Une moto va en révision 1 fois par an chez un spécialiste qui effectue déjà un contrôle des organes de sécurité qui apparaît sur la facture. Imposer un CT? Pourquoi pas, mais GRATUITEMENT. même à 1€, ce sera trop cher. Payer quelqu'un pour qu'il contrôle ce que je contrôle systématiquement avant chaque sortie et qui est aussi contrôlé une fois par an par mon garagiste pour m'entendre dire que ma moto est en bon état ? Sérieusement ? Non, non et non. Ce CT sera sans mon argent, quitte à être dans l'illégalité, je rejoindrais la racaille de banlieue qui roule sans permis sur des engins non homologués avec la bienveillance de l'état.

L'état avait tout le temps pour mettre en place des alternatives à ce CT. Il a fait traîner les choses, et aujourd'hui l'UE impose le CT. Je ne paierais pas pour son incompetence.

N° 960114 - Etat des routes ?

par :

06/07/2023 09:58

Les motards sont des personnes responsables et qui tiennent à leur peau, c'est pourquoi nos machines sont régulièrement entretenues par un mécanicien professionnel.

Pour ma part c'est tous les 3000 km, soit deux à trois fois par an. Ce n'est pas un contrôle technique en plus tous les trois ans qui va changer la donne.

Si ce CT est là pour notre sécurité, il serait plus urgent de contrôler l'état de vos routes, bien plus dangereuses que nos machines.

N° 960152 - Un peu de bon sens...

par :

06/07/2023 10:14

Bonjour,

1 / Les cyclomoteurs, scooters de petite cylindrée et les trottinettes sont les 2 roues les plus accidentogènes.

2 / Rappelons les statistiques : 30 % des accidents sont dus à l'état des routes et des infrastructures, moins de 3 % à l'état des motos.

Mais réparer et entretenir les routes coûte de l'argent, le contrôle technique en rapporte.

3 / Les contrôles techniques devraient être effectués par des organismes indépendants SANS BUT LUCRATIF, par exemple un réseau créé par la « [assurance] » en coopération avec les concessionnaires et les motocistes professionnels qui ont par nature une bonne connaissance de la moto.

N° 960162 - Encore une belle victoire des lobbys!

par :

06/07/2023 10:18

On nous annonce vouloir améliorer la sécurité sur les routes en mettant en place le contrôle technique des 2 et 3 roues ainsi que les quadricycles à moteur!

Alors pourquoi avant ça, n'avez-vous pas traité le mauvais état des routes en général?

pourquoi les rails de sécurité ne sont toujours pas doublés?

pourquoi les équipements de sécurité (casques, gants, blousons airbags...) sont-ils toujours soumis à une TVA à 20% et non à un taux réduit?

On crée de nouveaux textes, mais pourquoi n'applique-t-on pas déjà les textes en vigueur pour assurer la sécurité des usagers de la route:

Quand seront réellement punis le non usage des clignotants?

quand sera réellement puni la circulation sur la voie du milieu ou celle de gauche sans dépassement?

Ca, ce sont des actions réellement dangereuses pour les utilisateurs de 2 roues

Je n'ai pas besoin de dépenser 50€ pour savoir si mes pneus ou mes freins sont usés: sur un 2 roues tout est visible facilement, et ça fait parti de la formation du permis que d'apprendre à les contrôler. Et parlons du tarif : celui-ci devrait être particulièrement réduit par rapport à celui pratiqué pour contrôler les voitures , beaucoup moins de points de contrôle, et tout est visible!

Pourquoi je ne vois écrit nul part dans le projet de décret que le contrôleur doit-être titulaire du permis 2 roues?

Vous voulez contrôler les voiturettes sans permis, l'engin par lui-même, alors que le danger vient plutôt de son utilisateur (véhicule qui est souvent un refuge suite à un retrait de permis)!

Enfin, je note le parti pris des associations qui poussent le CT avec des conflits d'intérêts manifestes des centres de contrôles techniques qui ont poussé à la mise en place du contrôle!

Bravo c'est encore le citoyen qui cotise au remplissage de ces sociétés

N° 960193 - Contre le CT des deux roues

par :

06/07/2023 10:29

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique et ce pour les raisons suivantes :

- les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes)

- En Allemagne

le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains

- Comme le contrôle technique des voitures, ce projet n'a qu'un seul objectif innovant, celui de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires des constructeurs.
- Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques
- Il existe déjà une liste de points de contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule.
- puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes.
- la pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports
- je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT.
- Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter
- la démocratie, c'est d'écouter et de mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels.
- Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe.

N° 960224 - Participation avis décret relatif à la mise en place du contrôle technique

par :

06/07/2023 10:42

Bonjour ,

Il ne serait souhaitable que , pour satisfaire les parties, à savoir les concernés et l'acceptation de la décision émise par les auteurs, que comme dans chaque approche systémique , les étapes qui concourent à la bonne exécution d'une réforme , soient respectées.

En effet et par précautions pour les instigateurs afin de favoriser la réussite de ce contrôle et éviter sa contestation , d'échelonner sa mise en place . C'est pour cette raison que le début de ce décret devrait concerner seulement les véhicules concernés pour la revente ou à la demande expresse de l'utilisateur afin de favoriser grâce à une demande inférieure que celle que représente le parc des deux roues en France d'un seul coup en submergeant une profession non préparée matériellement et provoquant donc l'ouverture de nombreux centres non légitimés alors que , les points de contrôle devraient rester basiques (pollution , freins , éclairages , fuites, cadre ....) puisque selon les études , la cause des accidents concernant les deux roues ne représente qu'un faible pourcentage en rapport avec l'entretien de ces deux roues. Ceci pourrait être confié aux concessionnaires agréés notamment en réduisant la création de centres pas forcément utiles et favoriser ainsi l'écoparticipation .

On a toujours du mal à effectuer un choix avant de considérer son utilité (pour le consommateur ) et pour l'initiateur la possibilité de la réalisation de ce choix d'une part et sa faisabilité en recueillant également son acceptation et donc consommée sans la contrainte et le désaccord (l'état) .

N° 960230 - Contrôle Technique 2 & 3 roues motorisées

par :

06/07/2023 10:43

Madame, Monsieur, bonjour.

Pratiquant la moto depuis 1977 de façon régulière, sur environ 7500 Km AN, tous mois de l'année, sous le soleil, comme sous la pluie.

Ayant possédé dans ma vie de Motard commencée à 16 ANS et possédant toujours à 62 ANS passées, des machines de 125 à 1300 Cc en conceptions 2 et 3 roues.

De part l'absence totale de carrosserie protectrice des utilisateurs, la sécurité d'un conducteur de 2 ou 3 roues motorisé, découle directement de la bonne CONNAISSANCE de l'ETAT GENERAL de son véhicule.

Que cela soit sur le CONTROLE REGULIER de la Pression & de l'Etat de ses PNEUMATIQUES.

Sur la SURVEILLANCE & ENTRETIEN de son SYSTEME de FREINAGE, regroupant les Durites comme les Plaquettes en passant par les Disques & sans oublier le remplacement à fréquence constructeur du fluide hydraulique de freinage.

Sur les REGLAGES & MAINTENANCE de la qualité de ses SUSPENSIONS, avant comme arrière.

Sans oublier la VERIFICATION du BON FONCTIONNEMENT de l'intégralité du SYSTEME d'ECLAIRAGE, comprenant les Feux de Croisement, de Signalisation, de Freinage & de Changement de direction.

Un conducteur de 2 ou 3 roues motorisé qui ne prendrait pas en compte ce minimum vital se condamne irrémédiablement à un accident plus ou moins grave.

Tenant compte de cette situation incontournable pour une utilisation sécuritaire de véhicule 2 ou 3 roues motorisé, le Contrôle Technique de ce type de véhicule reste totalement infondé au titre de la sécurité.

Cordialement

N° 960243 - Arrêtons les punitions !

par :

06/07/2023 10:48

Bonjour.

Utilisateur de motocyclette depuis ma jeunesse, je parcoure environ 2500 km par an.

J'apprends avec surprise que je devrai faire contrôler ma moto tous les trois ans, soit tous les 7500 km ! En trois ans, ma moto est passée trois fois au garage, car oui, je la fais contrôler et entretenir une fois par an.

Cette fréquence d'entretien est indispensable car, à chaque fois que je monte sur ma moto, je sais que, bien plus que dans ma voiture, le risque de panne mécanique peut avoir des conséquences importantes sur mon intégrité physique.

Je sais aussi la communauté des motards est aussi consciente de ce fait que moi, car les accidents de moto dus à un mauvais entretien représentent un pourcentage extrêmement faible, en comparaison de ceux qui impliquent les comportements des conducteurs de voiture et ceux qui sont dus à l'état catastrophique des rues et routes...

Comme dans les autres pays où ce contrôle technique a été mis en place, il ne fera pas baisser l'accidentologie des motards. Toutes les études sérieuses que j'ai pu lire, et le législateur devrait bien



les lire aussi, montrent que l'état technique de la moto n'entre pratiquement pas en ligne de compte dans l'accidentologie motarde.

La question serait donc plutôt : quand s'attaquera-t-on aux vraies causes des accidents de moto ?

Alors, oui, il est plus simple de taxer les motards (ça rapporte de l'argent) que de faire de la prévention, de la formation, à l'attention de TOUS les usagers de la route (ça, ça coûte de l'argent !)

Sincèrement,

N° 960251 - Le CT2RM est inutile

par :

06/07/2023 10:53

Bonjour,

Selon le rapport MAIDS, seul 0,7% des accidents moto serait du à une défaillance technique. Ce même rapport stipule que la première cause et le facteur humain.

Un contrôle technique inutile ne remplacera jamais l'éducation, la formation et l'apprentissage. Cordialement.

N° 960256 - Encore une taxe supplémentaire

par :

06/07/2023 10:54

Contrôle quasi inutile pour les motos, si ce n'est pour renflouer les caisses de l'état. C'est un moyen déguisé qui va rapporter à l'état mais ne règlera rien d'autre au niveau sécurité.

N° 960257 - Dommage

par :

06/07/2023 10:54

Aujourd'hui on se sent braqué

Un motard prend soin de son véhicule car ce n'est pas comme une voiture le risque est plus important pour lui

Plus de moto sur le parc signifie moins d'embouteillage sur les routes

La sécurité concerne les routes et non les motards l'entretien des routes est valable pour tous types de véhicules

Un motard entretient son véhicule car sa vie en dépend

Ce n'est que pour faire plaisir au écologistes et aux personnes anti-motard

Il vaut mieux apprendre à cohabiter plutôt que de faire des restrictions à chaque fois que quelque chose gêne certaines personnes

De plus une moto pollue moins donc en terme d'écologie

Je suis contre le ct2r j'entretiens ma moto chaque année chez mon concessionnaire quelle est la plus value du ct2r par rapport à tout l'investissement que cela demande et par rapport au nombre de motos sur le parc des transports ?

Cordialement

N° 960273 - Quel Dommage

par :

06/07/2023 11:04

Aujourd'hui on se sent braqué

Un motard prend soin de son véhicule car ce n'est pas comme une voiture le risque est plus important pour lui  
Plus de moto sur le parc signifie moins d'embouteillage sur les routes  
La sécurité concerne les routes et non les motards l'entretien des routes est valable pour tous types de véhicules  
Un motard entretient son véhicule car sa vie en dépend  
Ce n'est que pour faire plaisir au écologistes et aux personnes anti-motard  
Il vaut mieux apprendre à cohabiter plutôt que de faire des restrictions à chaque fois que quelque chose gêne certaines personnes  
De plus une moto pollue moins donc en terme d'écologie  
Je suis contre le ct2r j'entretiens ma moto chaque année chez mon concessionnaire quelle est la plus value du ct2r par rapport à tout l'investissement que cela demande et par rapport au nombre de motos sur le parc des transports ?  
Cordialement

N° 960311 - racket et inutilité

par :

06/07/2023 11:20

Bonjour, a quoi ce CT sert mis a part a augmenter les bénéfice d'une multinational (DECKRA) et le cout de la vie des usagers

Je suis collectionneur de moto et cyclomoteur et je n'ai pas besoin d'un CT pour me dire ce que je dois changer sur mes machine.

On est dans une période difficile et ce CT va encore ajouter une taxe au difficulté de la vie on pourrai comparer l'état des route et celui des motos ????

N° 960313 - Un CT inefficace

par :

06/07/2023 11:20

Monsieur le ministre,

Titulaire du permis A depuis 2012, je me permets de porter ma contribution à cette consultation.

Tout d'abord, je tiens à préciser que lorsque j'ai passé mon permis en 2012, j'avais à l'époque des fiches spécialisées au permis moto à apprendre.

Un de ces fiches décrivait notamment « Les facteurs de risque en moto » avec pour sous-catégories :

- L'alcool, les drogues
- La vitesse excessive
- La fatigue
- L'illusion de visibilité
- L'inexpérience
- L'état de la chaussée
- La météo
- L'état du véhicule

Ce dernier point, étant l'argument majeur de justification du contrôle technique était donc bien enseigné lors de la formation. Par conséquent, tous les motards ont conscience que l'état de leur véhicule est un facteur d'accidentologie et qu'un mauvais état peut avoir des conséquences dramatiques.

En ce qui me concerne, lorsque je lave ma moto, ou quand je fais la pression des pneus par exemple, je contrôle toujours l'état général des éléments de sécurité : pneus, fuite fourche avant, point dur de la direction, plaquettes de frein, tension de la chaîne(courroie), bon fonctionnement des feux de position (plein phare), clignotants, feu stop, ... En effet, sur une moto, tout étant très facilement accessible il est très facile de pouvoir faire ces contrôles.

Ces vérifications nous ont été enseigné elles aussi lors de la formation au permis A : étant une épreuve à part entière du permis, nous savons donc faire ces vérifications en bonne et due forme.

Dans la pratique, je roule entre 1500 et 3000 km par an (la moyenne française est de 6000 km). Ma moto s'use donc très peu (comme pour la plupart des gens avec 6000 kms annuels). De plus, chaque année ma moto part en révision (révision annuelle). Durant ces entretiens, les organes de sécurité sont presque systématiquement vérifiés (de plus, je demande toujours un check). Chaque révision se solde par un essai routier du garagiste (concessionnaire) qui lui aussi est motard (d'où l'intérêt pour lui de s'assurer que les organes de sécurité de la moto sont en bon état avant de l'essayer). S'il sent un problème il m'en informe.

Enfin, je préfère que ces vérifications soient faites par un garagiste compétent et qui connaît réellement un deux roues plutôt qu'une personne qui n'a même pas son permis A et qui n'a qu'une simple formation rapide pour un CT.

Par conséquent, ma moto est donc parfaitement contrôlée et saine d'un point de vue comportement routier et organes de sécurité. Dans un tel cas, je ne vois absolument pas l'intérêt de payer un contrôle technique pour des vérifications que je fais plusieurs fois dans l'année lors du nettoyage de celle-ci, et annuellement par un garagiste.

Cependant, il m'est arrivé d'être à de nombreuses reprises en danger sur la route. A chaque fois, ma moto n'était pas en cause. Les différents facteurs rencontrés sont :

- Etat de la chaussée : nid de poule, gravillons, bandes glissantes ...
- Manque de visibilité par les autres usagers : voiture qui se rabat sur moi, ...
- Refus de priorité, mauvais comportement routier.

L'Etat de la chaussée est un facteur sur lequel vous pouvez agir facilement en veillant au bon état des routes et ce régulièrement.

En ce qui concerne les autres usagers, il manquerait une sensibilisation aux risques des deux roues lors des épreuves du permis auto. Afin que les automobilistes se rendent compte que les risques à moto sont démultipliés, et que certains comportements peuvent avoir des conséquences graves sur les 2 roues.

En résumé, le contrôle n'aura aucun impact quant à l'amélioration de l'aspect sécuritaire de ma machine, car ces vérifications sont faites à plusieurs reprises au cours de l'année. Il y a cependant de vraies pistes d'améliorations à travailler afin de réduire le taux de mortalité.

Bien cordialement,

N° 960337 - Quand les lobbyistes et les vendeurs de vélo électriques imposent un contrôle Technique injuste.

par :

06/07/2023 11:29

Chers membres de la consultation publique,

Je souhaiterais exprimer mon point de vue concernant le contrôle technique des deux et trois roues motorisés. Je comprends l'importance de la sécurité routière et la nécessité de garantir des véhicules en bon état de fonctionnement, mais je crois fermement que le contrôle technique n'est pas la solution adéquate pour atteindre cet objectif. Permettez-moi de vous présenter mes arguments :

1. Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas principalement liés à l'état du véhicule, mais plutôt à l'état des routes. Les conditions routières, telles que les nids-de-poule, le gravier ou les surfaces glissantes, jouent un rôle majeur dans ces accidents. Par conséquent, plutôt que de se concentrer sur le contrôle technique, il serait plus judicieux d'investir dans l'amélioration des infrastructures routières.
2. Le contrôle technique des deux-roues motorisés en Allemagne, en place depuis plus de 25 ans, n'a pas réussi à éliminer le problème du bruit excessif de certains véhicules. Cela soulève des doutes quant à l'efficacité de cette mesure pour résoudre les problèmes liés aux nuisances sonores.
3. Dans ma région, il n'existe pas de centre de contrôle technique spécifique aux deux-roues motorisés. Cette lacune dans l'infrastructure rendrait difficile la mise en œuvre d'un contrôle technique adéquat et fiable pour ces véhicules.
4. J'ai des inquiétudes quant à la création de centres de contrôle technique pour les deux-roues motorisés par des acteurs peu fiables et sans expérience. Je crains que cela ne conduise à des pratiques frauduleuses visant à exploiter les motards. Par conséquent, je préfère accorder ma confiance à mon concessionnaire ou réparateur de confiance pour l'entretien de mon véhicule.
5. Il est important de noter que les véhicules les moins sûrs sont souvent ceux qui n'iront jamais passer un contrôle technique. Les propriétaires de ces véhicules chercheront plutôt à les maintenir en état de fonctionnement par leurs propres moyens, ce qui peut entraîner des problèmes de sécurité supplémentaires. Le contrôle technique risque donc de stigmatiser injustement les motards, sans résoudre le problème des véhicules dangereux.
6. Les motards jouent un rôle essentiel dans la fluidification de la circulation en milieu urbain : Si les motards utilisaient leur voiture à la place, la circulation serait paralysée. Plutôt que de stigmatiser les motards, nous devrions les remercier pour leur contribution à la mobilité urbaine.

Enfin, deux points qui suscitent un sentiment d'injustice voire de révolte :

7. Le fait que le contrôle technique des deux-roues donne raison aux lobbyistes sans scrupules qui sévissent à Bruxelles.
8. Ainsi que le fait que le contrôle technique des deux-roues donne raison aux lobbyistes qui vendent des vélos électriques\* alors que ceux-ci ne sont pas contrôlés, et de plus que ces vendeurs maquillent souvent des Speed Bikes ou des vélomoteurs électriques en vélos à assistance électrique en toute illégalité.

\*(sous couvert d'une association [association] )

En conclusion, je suis convaincu que le contrôle technique des deux et trois roues motorisés n'est pas la solution optimale pour garantir la sécurité routière. Je recommande plutôt de concentrer nos efforts sur l'amélioration des infrastructures routières et de faire confiance à nos concessionnaires et

réparateurs de confiance pour l'entretien de nos véhicules. De plus, il est important de ne pas négliger d'autres problèmes de sécurité routière, tels que la réglementation des vélos électriques et la lutte contre les pratiques frauduleuses.

Je vous remercie de prendre en considération mes arguments dans le cadre de cette consultation publique.

Cordialement,

N° 960362 - mise en place prochaine d'un controle technique moto

par :

06/07/2023 11:37

bonjour

les motards sont des gens responsables,ils roulent sur des motocyclettes bien entretenues et securiseés car tout simplement ils veulent rester en vie

un motard qui roule sur un deux roues mal entretenu se rend tres vite

compte des risques encourus ,donc soit il entretient lui meme son vehicule ,soit il fait faire les reparations par un pro

d'ailleurs depuis 10 ans le nombre d'accidents mortels a moto a baissé de 19% alors que le parc a augmenté de 30%

de plus 3% des accidents de moto sont dus au mauvais etat des routes,

les constructeurs moto proposent des controles gratuits pour les usagers

nous savons tous que la societe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] a fourni ses propres statistiques pour faire croire a 10% des accidents moto du a l'etat des vehicules ( d'autres organismes independants recensent seulement 0,5 %)

quant aux emissions polluantes ,les 3,9 millions de motos ne sont responsables que de 0,5 % de la pollution totale,il apparait donc clair que ce controle technique prochain ne servira a rien a part apporter de juteux profits a une societe de controle technique bien connue

N° 960386 - CT 2 roues

par :

06/07/2023 11:47

Étant donné qu'un motard examine les points principaux de sa monture à chaque fois qu'il va démarrer et qu'un contrôle technique ne fera pas mieux, je trouve inutile et onéreux de nous imposer ce CT.

Suggestion : réparer les voies de circulation serait bien plus utile à la sécurité.

N° 960426 - Suppression du controle technique 2RM

par :

06/07/2023 12:02

Mesdames, Messieurs,

Ne serait il pas plus juste de prendre des décisions basées sur des informations concrètes et réalistes plutôt que de subir la pression de lobbyistes dont les intérêts sont éloignés du propos ?

Il est prouvé par diverse études que les probèmes techniques sont une cause marginal d'accidents (<0,5%).

En plus du soin que j'y apporte, ma moto est contrôlée et réglée par le concessionnaire de la marque bien plus souvent que ne le ferait un contrôle technique.

Je demande au gouvernement, de supprimer la mise en place de ce contrôle technique, et d'adopter des mesures alternatives dont les associations de deux roues motorisés sont forces de propositions.  
Salutations

N° 960427 - consultation publique contrôle technique moto

par :

06/07/2023 12:02

Concernant la mise en place d'un contrôle technique des véhicules motorisés deux trois roues et quadricycles à moteur sous l'argument de "la sécurité routière",

Je suis motard depuis 1995, de mon expérience, il est extrêmement rare qu'un motard possède un véhicule en mauvais état technique. Effectivement, lors de rassemblements motos, il est également possible de voir une quantité folle de véhicule et je n'ai jamais pu observer "un épave".  
De plus, depuis ces 10 dernières années, vous indiquez 30% de véhicules en plus sur nos routes, mais pour la même période, la catégorie des motards a noté -19% d'accidents. Il y a là une incohérence avec votre volonté !!

Concernant les points de contrôle, il peut être censé éventuellement de vérifier les points suivant :

- Freinage (état et fonctionnement)
- Eclairage (présence et fonctionnement)
- Pneumatique (état)

Ensuite,

avec le panel important de "type" et "genre" de motos (routière, trail, enduro, roadster, chopper.....),

avec la quantité importante de préparateurs motos, Français, Européen ou étrangers,

avec des générations si importantes, de 1869 à 2023,

Il ne devrait pas y avoir d'autres points de vérifications !!

Concernant les véhicules dit "anciens", ne doit pas être vérifié les accessoires et équipements disponibles pour l'époque.

Si il n'y a pas de centre de contrôle technique moto accessible à moins de 10 km du lieu de résidence, il devrait y avoir une dérogation. Je n'imagine pas un adolescent avec un 50cc ou le propriétaire d'un quadricycle sans permis de devoir effectuer une distance inhabituelle sur nos routes pour effectuer un contrôle et ainsi être contraint de prendre des risques.

Même avec une grosse cylindrée, je ne trouve pas acceptable et raisonnable, de devoir effectuer des kilomètres et des kilomètres uniquement pour réaliser un contrôle obligatoire.

Je m'interroge, pourquoi le droit de subsidiarité accordé par l'union européenne à la France concernant les contrôles technique moto n'a pas été appliqué ?? uniquement à la demande de trois associations environnementales ?? donc rien a voir avec la sécurité routière ??

N° 960433 - contrôle sur le volume sonore

par :

06/07/2023 12:05

Bonjour,

J'habite sur un boulevard à Nantes, le volume sonore des motos et scooter est insupportable, une personne sur ce type d'engaine peut réveiller 10 à 20 000 personnes sur son trajet.  
J'espère qu'il y aura ce point de contrôle afin d'enlever ces nuisances sonores de nos villes.  
Il faudrait un volume maximum autorisé pour tout type de véhicules.

Merci

N° 960457 - CT moto.

par :

06/07/2023 12:14

Le CT pour les motos, pas d'accord sauf en cas de vente. Les motos coûtent déjà assez cher à entretenir sans en plus rajouter des frais (excessifs) qui ne changeront rien aux statistiques de mortalité. De plus, confier ma moto à une personne (qui sera peut-être incompétente) est inadmissible. Il y a très certainement d'autres points noirs à voir questions deux roues.

N° 960470 - Quand est-ce que vous réglez les rodéos et les incivilités sur la route?

par :

06/07/2023 12:20

Une vache à lait supplémentaire.

Quand est-ce que vous réglez les problèmes d'incivilités et de rodéos sans casque sur la route au mépris des autres usagers?

Toujours les mêmes qui tringlent... De plus ces "emmerdeurs" vont pouvoir bénéficier de l'aide maximum (puisque ils ne travaillent pas officiellement) et pouvoir acheter avec l'aide des impôts des concitoyens qu'ils emmerdent quotidiennement et revendre dans la foulée un 2 roues électriques que l'état (et donc nous) aurons aidé à financer!!!

C'est une honte!!!

N° 960480 - Contrôle Technique Motos

par :

06/07/2023 12:22

Bonjour,

Je fais de la moto depuis 1978 et j'ai toujours contrôlé et fait contrôler mon véhicule avant de prendre la route.

Aujourd'hui à 61 ans je continue à rouler avec une vieille Triumph Bonneville en parfait état. Un motard, digne de ce nom, ne prendra jamais la route avec un véhicule en mauvais état car il mettrait sa vie en danger. Donc je pense que ce contrôle technique n'est d'aucune utilité sachant que je ne vois pas quels critères seront appliqués, par exemple vous allez comparer le freinage d'un modèle sportif équipé de 3 freins à disques ventilés et de ma Triumph uniquement équipée de 2 disques simples, je vous garantis que à vitesse égale la distance de freinage ne sera pas la même.

Bien cordialement.

N° 960498 - Le CT pour les 2 roues motorisés : une mesure inutile et coûteuse.

par :

06/07/2023 12:27

Une mesure inutile.

Bien évidemment un CT est spécifiquement lié au souci d'améliorer la sécurité des véhicules contrôlés. Justifiée sur les VL et PL qui peuvent rouler parfois longtemps dans un état déplorable, cette mesure est totalement inutile au niveau des 2 roues, en effet toute défaillance technique des organes de sécurité comme le freinage, les pneumatiques, les freins, les feux ou encore amortisseurs etc. se traduira très rapidement par un accident. Les motards sont extrêmement conscients de cet état de faits et n'ont pas d'autre choix qu'entretenir leurs motos. D'ailleurs les accidents où sont impliqués des motards sont pour une extrêmement faible proportion liés au mauvais entretien de leur véhicule.

Une mesure coûteuse.

Outre le fait que la mise en place d'un CT 2 roues va entraîner un coût d'adaptation administrative, un coût d'équipement et de formation difficiles à supporter pour certains centres de contrôle. Le coût du CT va aussi venir s'ajouter aux dépenses de plus en plus lourdes qui pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages français en cette période où une charge de dépenses supplémentaire serait bien malvenue. Il ne faut pas assimiler les 2 roues à un loisir quand de plus en plus de français utilisent ce moyen de transport pour aller travailler ceci pour des raisons économiques et de fluidité de circulation. Venir inutilement alourdir le coût de ce moyen de transport par des mesures dont l'utilité est plus que discutable ne manquerait pas d'être extrêmement impopulaire.

Au niveau environnement

Un 2 roues, de par sa technicité ne peut supporter un mauvais réglage moteur, en effet négliger les contrôles du réglage moteur va se traduire inexorablement par une impossibilité de rouler pour le 2 roues. Le motard, tout comme pour les éléments de sécurité, n'a pas d'autre choix que de veiller à ce que son moteur soit toujours réglé de manière optimale sous peine de pannes récurrentes et immobilisantes. D'autre part la légèreté et la fluidité de circulation des 2 roues (diminution du temps de transport) entraîne mathématiquement une plus faible consommation de carburant que les VL ou PL, facteur diminuant, de ce fait, la pollution.

En conclusion un CT pour les deux roues n'apporterait aucune amélioration que ce soit au niveau sécuritaire ou environnemental. Cette mesure ne ferait que faire peser une contrainte financière supplémentaire sur les utilisateurs de 2 roues, contrainte très malvenue dans le contexte actuel de crise énergétique et d'inflation galopante.

N° 960505 - contre le CT pour deux roues. inutile pour les plus de 125cm.

par :

06/07/2023 12:28

je suis motard depuis bientôt 20 ans.

je possède actuellement une moto achetée neuve en 2017.

je la fais entretenir chez le concessionnaire de la marque tout les ans, en sachant quelle roule environ 3000km dans l'année. la révision coute de 220 euros a 600 euros suivant l'année .

A quoi me servirai ce fameux contrôle technique?

je pense mon concessionnaire bien plus capable de voir si quelque chose ne va pas que des gens formés à la va vite ne connaissant rien au moto pour satisfaire une politique anti 2 roues mené par la Mairie de Paris.

les accidents causés par le mauvais entretien du véhicule (les plus de 125cm) est vraiment négligeable , de l'ordre de moins de 0.5% alors comment peut on dire que c'est pour notre sécurité?



quand tout les jours je vois des automobilistes ne jamais mettre de clignotant ou tout simplement en train de pianoté sur leur smartphone!!! (ou des scooters avec le smartphone coincé entre le casque et la joue.

il faut arrêter de nous forcer a faire des choses complètement inutile et complexe pour plaire a 3 associations anti deux roues qui gouvernent Paris.

N° 960515 - Contrôle technique Moto

par :

06/07/2023 12:31

Je suis contre ce nouveau contrôle.

Ce ne sont pas les motos au dessus de 125 cm<sup>3</sup> qui font le plus de bruit et qui sont les moins entretenues.

Regardez les épaves de 125 et autre scooter qui roulent.

Une moto coûte suffisamment cher pour ne pas l entretenir de façon à rouler en pleine sécurité.

Après, il est hors de question qu un contrôleur même pourvu du permis monte sur ma moto.

N° 960518 - contre le CT pour deux roues. inutile pour les plus de 125cm.

par :

06/07/2023 12:33

je suis motard depuis bientôt 20 ans.

je possède actuellement une moto achetée neuve en 2017.

je la fais entretenir chez le concessionnaire de la marque tout les ans, en sachant quelle roule environ 3000km dans l'année. la révision coute de 220 euros a 600 euros suivant l'année .

A quoi me servirai ce fameux contrôle technique?

je pense mon concessionnaire bien plus capable de voir si quelque chose ne va pas que des gens formés à la va vite ne connaissant rien au moto pour satisfaire une politique anti 2 roues mené par la Mairie de Paris.

les accidents causés par le mauvais entretien du véhicule (les plus de 125cm) est vraiment négligeable , de l'ordre de moins de 0.5% alors comment peut on dire que c'est pour notre sécurité? quand tout les jours je vois des automobilistes ne jamais mettre de clignotant ou tout simplement en train de pianoté sur leur smartphone!!! (ou des scooters avec le smartphone coincé entre le casque et la joue.

il faut arrêter de nous forcer a faire des choses complètement inutile et complexe pour plaire a 3 associations anti deux roues qui gouvernent Paris.

N° 960530 - contre le CT pour deux roues. inutile pour les plus de 125cm.

par :

06/07/2023 12:36

je suis motard depuis bientôt 20 ans.

je possède actuellement une moto achetée neuve en 2017.

je la fais entretenir chez le concessionnaire de la marque tout les ans, en sachant quelle roule environ 3000km dans l'année. la révision coute de 220 euros a 600 euros suivant l'année .

A quoi me servirai ce fameux contrôle technique?

je pense mon concessionnaire bien plus capable de voir si quelque chose ne va pas que des gens formés à la va vite ne connaissant rien au moto pour satisfaire une politique anti 2 roues mené par la Mairie de Paris.

les accidents causés par le mauvais entretien du véhicule (les plus de 125cm) est vraiment négligeable , de l'ordre de moins de 0.5% alors comment peut on dire que c'est pour notre sécurité? quand tout les jours je vois des automobilistes ne jamais mettre de clignotant ou tout simplement en train de pianoté sur leur smartphone!!! (ou des scooters avec le smartphone coincé entre le casque et la joue.

il faut arrêter de nous forcer a faire des choses complètement inutile et complexe pour plaire a 3 associations anti deux roues qui gouvernent Paris.

N° 960542 - Le CT pour les 2 roues motorisés : une mesure inutile et coûteuse.

par :

06/07/2023 12:40

Une mesure inutile.

Bien évidemment un CT est spécifiquement lié au souci d'améliorer la sécurité des véhicules contrôlés. Justifiée sur les VL et PL qui peuvent rouler parfois longtemps dans un état déplorable, cette mesure est totalement inutile au niveau des 2 roues, en effet toute défaillance technique des organes de sécurité comme le freinage, les pneumatiques, les freins, les feux ou encore amortisseurs etc. se traduira très rapidement par un accident. Les motards sont extrêmement conscients de cet état de faits et n'ont pas d'autre choix qu'entretenir leurs motos. D'ailleurs les accidents où sont impliqués des motards sont pour une extrêmement faible proportion liés au mauvais entretien de leur véhicule.

Une mesure coûteuse.

Outre le fait que la mise en place d'un CT 2 roues va entraîner un coût d'adaptation administrative, un coût d'équipement et de formation difficiles à supporter pour certains centres de contrôle. Le coût du CT va aussi venir s'ajouter aux dépenses de plus en plus lourdes qui pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages français en cette période où une charge de dépenses supplémentaire serait bien malvenue. Il ne faut pas assimiler les 2 roues à un loisir quand de plus en plus de français utilisent ce moyen de transport pour aller travailler ceci pour des raisons économiques et de fluidité de circulation. Venir inutilement alourdir le coût de ce moyen de transport par des mesures dont l'utilité est plus que discutable ne manquerait pas d'être extrêmement impopulaire.

Au niveau environnement

Un 2 roues, de par sa technicité ne peut supporter un mauvais réglage moteur, en effet négliger les contrôles du réglage moteur va se traduire inexorablement par une impossibilité de rouler pour le 2 roues. Le motard, tout comme pour les éléments de sécurité, n'a pas d'autre choix que de veiller à ce que son moteur soit toujours réglé de manière optimale sous peine de pannes récurrentes et immobilisantes. D'autre part la légèreté et la fluidité de circulation des 2 roues (diminution du temps de transport) entraîne mathématiquement une plus faible consommation de carburant que les VL ou PL, facteur diminuant, de ce fait, la pollution.

En conclusion un CT pour les deux roues n'apporterait aucune amélioration que ce soit au niveau sécuritaire ou environnemental. Cette mesure ne ferait que faire peser une contrainte financière supplémentaire sur les utilisateurs de 2 roues, contrainte très malvenue dans le contexte actuel de crise énergétique et d'inflation galopante.

N° 960629 - Favorable au contrôle technique

par :

06/07/2023 13:05

Les nuisances des deux roues (bruit, pollution...) sont nombreuses et doivent être davantage réglementées et contrôlées.

N° 960634 - Un projet d'arrêté pour un CT inutile et inefficace pour la sécurité des usagers des 2 et 3rm. Un texte écrit à la vite qui laisse des zones d'ombre, qui met en incertitude et risque d'infraction les usagers.

Un décret qui ne prévoit pas la nécessaire mise en place d'un comité d'évaluation dans le cadre de politiques publique de sécurité routière et d'environnement

par :

06/07/2023 13:06

Je rappellerais que moins de 0,3% des accidents en 2 et 3rm sont dus à une défaillance du véhicule et dans 80 % de ces cas se sont les pneumatiques qui sont en cause (usure, sous gonflage. Donc quid de l'efficacité du CT sur l'accidentologie des 2 et 3 RM ?

C'est prendre un marteau-pilon pour écraser une mouche, à moins que les intérêts soient ailleurs.

Élargissement aux cyclos

Élargir le CT aux cyclos contrairement à la directive européenne n'est pas une mesure de sécurité routière parce qu'elle ne vise que les rodéos urbains qui sont du domaine de la sécurité publique. De plus penser que le jeune utilisateur de ce type d'engin passera par la case contrôle technique est une vue de l'esprit et une méconnaissance de la réalité. Par contre le propriétaire d'un 50cc aux normes devra faire des dizaines de kilomètres pour faire «vérifier» sa machine, sur des voies à grande circulation, le plus souvent avec un équipement inadapté pour faire de longs trajets (pluie, froid..). Avec pour corollaire l'augmentation du risque d'accident, de pollution, donc contraire à l'objectif annoncé du CT faire baisser l'accidentologie, lutter contre la pollution.

L'organisation territoriale

Rien n'existe dans l'agrément des réseaux de contrôle sur le nombre minimal de centres de contrôle habilités au contrôle des véhicules de catégorie L dudit réseau.

Hormis pour les indépendants, il faut que tous les établissements du réseau (franchisés ou en propre) aient la prestation CT L. Cette obligation permettrait d'éviter une distorsion de concurrence avec les indépendants, et permettre une couverture géographique quasi équivalente à celle pour les VL et ne pas contraindre, dans les départements les moins denses les propriétaires de deux et trois roues-motorisés à faire une centaine de kilomètres pour aller faire contrôler leur véhicule et d'éventuellement ne pas être en capacité de faire réaliser leur contrôle et se retrouver malgré eux en infraction.

La vignette

Il est sans doute inutile de préciser que les 2 et 3 roues motorisés n'ont pas de parebrise, et que les surfaces où celle-ci pourrait être mise sont réduites. C'est d'ailleurs pour cela qu'il existe des porte vignette d'assurance.

Le plus simple serait de ne pas utiliser de vignette pour les 2 et 3 rm hormis celle sur le certificat d'immatriculation.

Dans tous les cas, ce n'est pas au contrôleur à l'apposer. Elle doit être remise au propriétaire qui la mettra là où il souhaite pour préserver sa visibilité et l'esthétique de sa moto.

Les modifications

Dans l'arrêté d'application qui ressemble furieusement à un copié-collé du CT auto fait dans la précipitation, alors que les voitures sont minoritaires dans la catégorie L, rien n'est clairement explicité sur les contrôles des 2 et 3 RM. Ce qui rend difficile pour le propriétaire d'envisager ce qui passe ou pas.

De plus quelles sont les conditions d'acceptabilité des modifications esthétiques ou techniques ? Cela créer une situation d'incertitude pour les usagers

Le volet environnemental :

Les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. Elle confirme l'Etude de l'ANSES de 2018 pour la diminution de la pollution en Ile de France.

En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes. L'étude de l'université de Louvain précise que « si 10% des automobilistes remplaçaient leur voiture par un deux-roues motorisé aux heures de pointe, dans les endroits sensibles du réseau routier, les embouteillages reculeraient de 40% ».

Une mesure positive et efficace faisant partie des mesures alternatives discutées avec la [association de motard] et la FFM et notifiée à l'europe est la prime à la conversion. Cette prime devrait être élargie aux propriétaires d'un VL qui passerait aux 2 ou 3 roue motorisé

Le bruit :

Le CT n'apportera rien au vrai problème que posent les usagers de 2 ou 3 roues motorisés qui utilisent des pôts non homologués ou les déchicanent et qui font un bruit excessif. En effet il est très facile de les remplacer par ceux d'origine ou remettre les chicanes au moment du passage au CT et de revenir ensuite à la situation initiale.

Les mesures efficaces sont l'éducation et la sensibilisation (le bruit ne sauve pas la vie des motards), contrôles par les forces de l'ordre, interdiction de vente sur les plateforme de commerce en ligne de pôts non homologués

La nécessaire évaluation du dispositif par rapport aux objectifs.

Comme il est écrit dans l'article 43 de la directive 2014/45/UE « le contrôle technique a une incidence directe sur la sécurité routière et devrait donc faire l'objet d'examen réguliers ».

C'est pourquoi je demande que soit explicitement indiqué dans le décret la mise en place d'une commission d'évaluation de l'efficacité du CT 2RM comprenant des représentants de l'Etat des opérateurs de CT, des représentants d'usagers 2et3 RM ([association de motard], FFM, Codever), de mobilians ...) Cette commission serait chargée d'ici fin 2026 de faire un bilan du CT par rapport aux objectifs ( baisse de l'accidentologie, pollution, bruit..), avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle par rapport aux objectifs.

N° 960637 - INUTILE !

par :

06/07/2023 13:08

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960644 - CONTRÔLE TECHNIQUE POURRI

par :

06/07/2023 13:08

un tel CT ne sert à rien si ce n'est engraisser les actionnaires et l'état.

un motard SAIT entretenir sa moto, il n'a besoin de personne d'autres, et en cas de souci, il va dans un garage moto.

vous voulez absolument la MORT des motards, des motos, de la liberté de se déplacer !!!

N° 960658 - INUTILE !

par :

06/07/2023 13:16

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960677 - Inutile et inefficace.

par :

06/07/2023 13:21

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.